





LA

FRANCE ILLUSTRÉE

V


IMPR. Vve P. LAROUSSE & Cie
PARIS
RUE
MONTPARNASSE
19
PARIS

LA

FRANCE ILLUSTRÉE

GÉOGRAPHIE — HISTOIRE — ADMINISTRATION
STATISTIQUE

PAR

V.-A. MALTE-BRUN

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale
ou Conseil de la Société de Géographie de Paris
etc., etc.

ILLUSTRATIONS PAR HUBERT CLERGET

Cartes et Plans gravés par ERHARD

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

TOME CINQUIÈME

Approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique

PARIS

JULES ROUFF & Cie, ÉDITEURS

14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, 14

1884



DRAGUIGNAN

VAR

Chef-lieu : DRAGUIGNAN

Superficie : 6,028 kil. carrés. — Population : 295,763 habitants.
3 Arrondissements. — 28 Cantons — 145 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département du Var conserve son ancienne dénomination quoique, depuis l'annexion du comté de Nice à la France et la formation du département des Alpes-Maritimes, en 1860, le petit fleuve côtier du Var qui lui donnait son nom lui soit désormais entièrement étranger (1). On en a distrait l'arrondissement de Grasse; il ne comprend donc plus que les trois arrondissements de Draguignan, de Toulon et de Brignoles. Il est situé dans les bassins côtiers du Gapeau, de l'Argens et de la Siagne. Il avait été formé, en 1790, d'une partie de la basse Provence.

Ses limites sont: au nord, le département des Basses-Alpes; à l'ouest, celui des Bouches-du-Rhône; au sud et au sud-est, la mer Méditerranée; et au nord-est, le département des Alpes-Maritimes, dont la Siagne le sépare dans la partie moyenne de son cours.

Superficie, nature du sol, montagnes, vallées, côtes, îles. — Le département du Var est un pays assez montagneux, surtout dans sa partie septentrionale. Il est couvert par les contreforts des Alpes de Provence; le plus remarquable par sa continuité est celui qui forme une longue chaîne contournant le bassin de l'Argens et le fermant presque complètement; il prend, au nord de l'Argens, le nom de *montagnes de l'Esterel*, et au sud de ce petit fleuve côtier le nom de *montagnes des Maures* et *de la Sainte-Baume*. Les principaux points culminants, mesurés, de ce système sont: la Pyramide de Lachen, 1,713 mètres, point culminant du département à sa limite nord-est; le pic de Cabrière, 1,130, au nord d'Ampus; la pointe des Béguines ou Saint-Cassien, 1,100 mètres; le Baou de Bretagne, 1,066; le Saint-Pilon ou la Sainte-Baume, 1,001; Notre-Dame de Liesse, 992; le mont Pierron, 1,086; le mont Vinaigre, 616; la Sauvette, 780; le mont Castelas, 770; le mont Mimet, 750, et, au-dessus de Toulon, le mont Faron, 535 mètres, etc., etc. Ces montagnes sont généralement granitiques et schisteuses sur le bord de la mer, et calcaires dans les parties moyennes et septentrionales du département; mais il s'en rencontre aussi de sablonneuses, de falunaires et de carbonifères. Entre ces montagnes et le long des cours d'eau, on voit des vallées très fertiles; elles sont généralement allongées et les plaines n'y sont pas très étendues; les plus importantes de ces vallées sont celles: de l'Argens, du Verdon, de la Siagne, de Barjols et de la Nartuby. Quelquefois elles se resserrent de manière à ne laisser qu'un étroit et sauvage défilé que dominent de noirs rochers: telles sont les gorges d'Ollioules, sur la route d'Aubagne à Toulon. Les coteaux les mieux exposés sont plantés en vignes; mais, quoique assez communément les montagnes soient partout ailleurs couvertes de bois, on voit cependant le contraire dans le Var. La plupart des montagnes de ce département, ainsi que quantité de collines, surtout dans la partie méridionale, ne présentent que des rochers nus et arides privés de toute végétation. Dans la bande calcaire, elles renferment beaucoup de grottes et de cavernes. Les forêts, qui sont nombreuses, ne couvrent ordinairement que les pentes des montagnes, laissant, comme nous l'avons dit plus haut, les sommets à nu.

Les côtes, dont le développement est d'environ 200 kilomètres, sont rocheuses, élevées, très sinueuses, et forment quelques petites lagunes et plusieurs golfes, dont les plus remarquables sont ceux de Grimaud ou de Saint-Tropez, le golfe d'Hyères et la belle rade de Toulon.

(1) Si l'on changeait son nom, peut-être conviendrait-il de l'appeler *Département de l'Argens*, du nom du plus important cours d'eau qui l'arrose; ou bien encore *Département de la Méditerranée*, par la même raison qui a valu à la presqu'île du Cotentin le nom de *Département de la Manche*.

Les îles d'Hyères, les *Stœchades Insulæ* des anciens, font partie de ce département, s'étendent au sud-est de la ville d'Hyères et dépendent de la commune de ce nom. Elles sont au nombre de trois principales: l'*île du Levant, Port-Cros* et *Porquerolles;* elles sont environnées de plusieurs autres petits îlots, îles et rochers, qui ferment la rade d'Hyères. L'île du Levant ou du *Titan* est située la plus à l'est, à 2 kilomètres d'Hyères; elle est la plus grande des trois, mais aussi elle est la moins élevée et la plus stérile : une grande quantité d'écueils et de rochers à fleur d'eau l'entourent de toutes parts.

L'île du Port-Cros ou du Port-Creux doit son nom au Port-Maye (*Portus Major*), qui est très profond ; elle est couverte de fraisiers et de lavande, plante odoriférante qui croît en abondance dans les îles des côtes de Provence : ce qui leur avait valu le nom de *Stœchades*, du nom *stœchas* donné par les Grecs à la plante. Le côté de la pleine mer est inabordable, il est taillé à pic. Cette île a une population de quelques familles de pêcheurs, et elle est défendue par deux anciens petits forts, celui du Petit-Man, sur la passe qui la sépare de l'île du Levant; et celui de l'Estissac, à l'occident de l'île. L'île de Porquerolles, dont le nom est dû à un fait assez contestable que nous relaterons dans notre partie descriptive, est située plus à l'ouest, à 16 kilomètres d'Hyères; c'est la plus considérable par ses fortifications et par ses habitants, dont le nombre est de 150 à 200; elle a environ 8 kilomètres de long sur 3 de large. Sa partie méridionale est coupée abruptement dans toute sa longueur, et la partie qui regarde la rade d'Hyères est formée de petites collines en pente douce ; c'est la plus fertile. Le pin et le chêne-liège y réussissent. Elle est défendue par le fort de Porquerolles et par celui du Grand-Langoustier.

La surperficie du département du Var est de 602,753 hectares, dont la plus grande partie est occupée par le sol montagneux. Le sol de riche terreau ne dépasse guère 60 à 70,000 hectares; les landes et les bruyères y sont nombreuses, et il ne faut guère les évaluer à moins de 150,000 hectares.

Hydrographie. — Le département du Var est un des mieux partagés, sous le rapport hydrographique, de tous les départements français; indépendamment de la Méditerranée, qui baigne la moitié de ses frontières, il est encore arrosé par un grand nombre de petits fleuves côtiers et de petites rivières qui y ont tout ou partie de leur cours. Enfin, il renferme des lacs et des marais. Il est formé par les bassins côtiers de l'Argens, du Gapeau, de la Siagne, et par une partie de ceux de la Durance (pour le Verdon), de l'Arc et de la Veaune.

L'Argens a sa source au pied de la montagne de Seillons, près du village de ce nom. Cette rivière tire son nom de la pureté de ses eaux, qui paraissent argentées; elle coule de l'ouest à l'est et passe à ou près de : Châteauvert, Correns, Montfort, Carcès, Vidauban, Les Arcs, Le Muy, Roquebrune, et se jette dans la Méditerranée, à 4 kilomètres au sud-ouest de Fréjus, après un cours d'environ 100 kilomètres, pendant lequel elle reçoit: sur la rive droite, le Caramy, grossi de l'Issole, la rivière d'Aille grossie du Riotort, et, sur la rive gauche, l'Eau-Salée ou rivière de Barjols, la Cassole, la Bresque, la Florièye, la Nartuby, l'Endre, le Reyran, et plusieurs autres ruisseaux peu considérables. Quoique son lit soit souvent encaissé entre des rives hautes et rocailleuses, cette rivière est sujette à de grands débordements et forme des marécages nuisibles par leurs exhalaisons. Près de La Chapelle-Saint-Michel, entre Vidauban et le Thoronet, après un parcours souterrain de quelques centaines de mètres, elle forme une belle cascade. L'Argens est la seule rivière flottable du département, depuis le point où elle reçoit la Bresque jusqu'à la mer, sur une longueur de 62 kilomètres. Tout le bois flotté est de pin : on le débite en planches aux scieries du Muy et de Fréjus; on le conduit ensuite à Saint-Raphaël, d'où on le transporte à Marseille ou à Toulon.

Le Gapeau prend sa source au pied du Pilon de la Sainte-Baume, coule du nord-ouest au sud-est, passe à Signes, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Solliès-Farlède, Notre-Dame-de-la-Crau, et se jette dans la mer à quelques kilomètres au sud-est d'Hyères, après un cours total d'environ 54 kilomètres. Il a pour affluent de gauche la rivière de Réal-Martin.

La Siagne sort des montagnes d'Audibergue, se dirige du nord au sud-est, et, avec la Siagnole, son affluent de droite, sert de limite entre le département et celui des Alpes-Maritimes, et se perd dans le golfe de la Napoule, au nord-est de la commune de ce nom, après un cours de 50 kilomètres. Elle reçoit le Briançon, qui passe près de Fayence.

Le Verdon tire son nom de ses eaux verdoyantes; il prend sa source à la montagne de Pélat (Basses-Alpes), à quelques kilomètres au-dessus d'Allos; dirige d'abord son cours du nord au sud, arrose Allos, Colmars, Castellane, dans le département des Basses-Alpes, d'où, coulant ensuite de l'est à l'ouest, il sépare ce département de celui du Var, passe dans ce dernier, près d'Aiguines, Les Salles, près d'Artignosc-Plégut, et se perd dans la Durance, au-dessous de Vinon, après un cours de 155 kilomètres, dont une partie est navigable. Cette rivière a pour affluents de gauche, dans le département : le Jabron et l'Artuby.

D'autres petits cours d'eau, qui souvent ne sont que des torrents, se rendent directement à la mer; citons : la rivière des Campeaux, qui se jette dans le golfe de Grimaud; la Reppe, qui passe à Ollioules, le Pansard, le Préconieu, l'Agay et le Riou; ce dernier a sa source dans l'Esterel et passe aux Adrets.

Nous n'avons que deux lacs à signaler : ceux des Tourves et de Besse; à l'embouchure du Gapeau, mais sur la côte, il y a des marais salants.

Les seuls canaux qui existent sont des petits canaux d'irrigation; ils sont très multipliés.

Voies de communication. — Le département du Var est traversé par 7 routes nationales, d'un développement de 255 kilomètres; par 19 routes départementales, 552 kilomètres; par 39 chemins vicinaux de grande communication, 1,223 kilomètres; par 34 chemins vicinaux de moyenne communication ou d'intérêt commun, 348 kilomètres; et par plus de 600 chemins vicinaux ordinaires, dont la longueur totale dépasse 1,800 kilomètres.

Les chemins de fer de ce département appartiennent au grand réseau de Paris-Lyon-Méditerranée. La ligne principale est celle de Marseille à Nice; elle y pénètre à 2 kilomètres au delà de la station d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) et dessert successivement les stations de : Saint-Cyr, Bandol, Ollioules-Saint-Nazaire, La Seyne, Toulon (67 kilomètres de Marseille, 365 de Lyon, 930 de Paris), La Garde, La Pauline, La Farlède, Solliès-Pont, Cuers, Puget-Ville, Carnoules, Pignans, Gonfaron, Le Luc et Le Cannet, Vidauban, Les Arcs, Le Muy, Roquebrune, Le Puget-de-Fréjus, Fréjus, Saint-Raphaël, Boulerie et Agay. A quelque distance de cette dernière, la ligne pénètre dans les Alpes-Maritimes et se dirige sur Cannes; son parcours dans le département est d'environ 140 kilomètres. A la station des Arcs s'embranche un tronçon de 13 kilomètres qui dessert, par Trans, Draguignan (149 kilomètres de Marseille, 82 de Toulon, 1,012 kilomètres de Paris). A Toulon, un autre petit embranchement de 29 kilomètres dessert les salines d'Hyères, par : La Garde, La Pauline, La Crau, Hyères (21 kilomètres de Toulon) et La Plage.

Le chemin de fer de Carnoules à Aix par Gardanne (90 kilomètres) dessert, dans le Var, Besse, Sainte-Anastasie, Forcalquier-et-Gareoult, Camps, Brignoles, Tourves, Saint-Maximin-Pourcieux. Il s'embranche à Carnoules sur la voie de Marseille à Nice.

D'autres lignes sont à l'étude ou en construction, citons (1883) : celle de Draguignan à Digne par Castellane, celle de Draguignan à Grasse et à Nice par Cagnes; celle de Draguignan à Mirabeau.

En 1879, on évaluait la longueur des lignes livrées à la circulation à 170 kilomètres; et celle des lignes en construction ou à construire à 57 kilomètres.

Climat. — Le département du Var appartient à la région climatoriale dite du climat méditerranéen .Ce climat est très tempéré, relativement à la latitude sous laquelle il est situé. C'est aux montagnes dont il est hérissé qu'il est redevable de la douceur habituelle de ses hivers; elles l'abritent contre les vents du nord et du nord-est, et le garantissent ainsi des frimas éternels qui règnent sur les Alpes. L'air atmosphérique, dans la partie moyenne du département, a une constitution vive et sèche. Il ne pleut guère dans ce département que lorsque les vents compris entre le sud-ouest et le sud-est y poussent les nuages de la mer, qui sont ensuite arrêtés et fixés par les montagnes du nord. Les vents contribuent beaucoup à varier la température. On y jouit en décembre et en janvier des beaux jours du printemps; mais si le vent du nord-ouest (le mistral, voyez l'article *Climat* dans le département des Bouches-du Rhône) s'élève, cette douce chaleur disparaît et le froid la remplace.

A Toulon, la temperature moyenne a été pour une période de 32 ans de 14°,4. Celle de l'hiver était de 6°,1 ; du prinptemps, de 12°, 1; de l'été, de 23°,4 ; de l'automne, de 15°. Le mois le plus chaud, celui d'août, a donné 25°,9. Le mois le plus froid, celui de janvier, a donné 4°,6. La quantité

annuelle de pluie a été de 505mm, et les vents les plus fréquents ont été ceux du nord-ouest, qui a soufflé pendant 144 jours ; du nord-est, 45 jours ; du sud-est, 46 jours ; de l'est, 40 jours ; et de l'ouest, 34 jours.

A Hyères, la température moyenne est de 15°. La quantité annuelle moyenne de pluie est de 746mm, et le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 40. De 1810 à 1840, la moyenne des minima de température a donné — 1°, 5. Dans l'hiver de 1819 à 1820, le 11 janvier, le thermomètre est descendu à — 11°,9 ; les oliviers et les orangers furent tous gelés ; mais c'est là un cas tout à fait exceptionnel, qui ne s'est pas présenté deux fois en 50 ans.

Productions naturelles. — Le département du Var appartient à la région géologique dite de Provence. Sur le bord de la mer, on rencontre une bande granitique et schisteuse, qui appartient aux terrains de première formation. Dans la partie moyenne et au nord du département, on rencontre deux autres bandes parallèles à la première, mais qui sont calcaires ; elles alternent avec des parties sablonneuses, graveleuses, falunaires et carbonifères, qui appartiennent aux créations secondaires et tertiaires. Quoique peu de mines soient en exploitation, le département renferme de grandes richesses minérales ; on y exploite du plomb argentifère, de la houille (aux environs de Fréjus), de belles pierres de taille, du gypse, etc., etc., etc. On y trouve du cuivre en abondance, du fer, de la plombagine, de l'oxyde de manganèse, de l'antimoine, des marbres, des albâtres, des porphyres, de la serpentine, de l'ambre jaune fossile, de la marne, de la pouzzolane, etc., etc., etc.

La récolte des céréales est généralement insuffisante d'un tiers ; mais il n'en est pas de même de celle des vins, qui, avant l'invasion du phylloxera, produisait, en moyenne, plus d'un million d'hectolitres : 3,323,000, en 1871 ; 1,412,088, en 1873 ; 1,324,251, en 1874 ; seulement 540,667, en 1876 et 287,648, en 1880. Les vins rouges sont en abondance. Ces vins sont de bonne qualité ; les meilleurs, ceux de La Gaude, de La Cadière, de Lamalgue, de Cagnes, de Bandol et de Saint-Cyr, sont classés parmi les vins fins de France. Les vins blancs, dont quelques-uns sont convertis en vins muscats, suffisent à la consommation ; les meilleurs sont ceux de Bandols, du Beausset et d'Ollioules. Le Var produit aussi quelques vins de liqueur.

Le département est un de ceux où prospèrent la vigne, l'olivier et le mûrier. Il est renommé pour la production des fruits de toutes sortes : raisin muscat, brugnons, avelines, amandes, oranges, grenades, figues grasses et brunes, prunes de Brignoles fort estimées, câpres, safran, plantes aromatiques ; en un mot, toutes les productions du règne végétal y sont précieuses. Les montagnes offrent un grand nombre de plantes utiles et de simples recherchés par les botanistes et les parfumeurs. La culture du tabac y est autorisée aux environs de Fréjus et du Puget ; on recueille des truffes dans quelques localités. Le câprier et le jujubier y croissent sans culture. L'arbre à liège s'y trouve en plantations considérables. Les forêts occupent plus du tiers de la superficie du département ; les essences qui y dominent sont les arbres verts et les chênes blancs, les chênes verts, les chênes-lièges. L'une des principales forêts de sapins est celle de la montagne de Brouis, où l'on trouve des arbres propres à la mâture des plus grands navires.

Les animaux domestiques n'ont rien de particulièrement remarquable ; cependant, depuis plusieurs années, on y élève des chevaux du sang arabe ; il y a peu de bœufs, mais beaucoup de mules et de mulets. On élève en grand les abeilles et les vers à soie. Parmi les animaux sauvages, on cite le loup, le renard, le putois et la belette. Le gros et le menu gibier y abondent. Les rivières et les côtes sont très poissonneuses. Un grand nombre d'arbustes nourrissent le kermès, insecte fort recherché à cause de la couleur pourpre qu'il produit. Parmi les espèces d'araignées, on remarque la tarentule ; mais sa piqûre est loin de produire les singuliers effets qu'on lui attribue faussement en Italie.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département est surtout un pays agricole et d'exploitation ; l'agriculture n'y a cependant pas fait tous les progrès désirables. La superficie du département du Var se partage en : superficie bâtie et voies de communication, 76,299 hect. ; et en territoire agricole, 526,454 hectares. Ce dernier se subdivise lui-même en : céréales, 58,136 hectares ; farineux, 13,531 ; cultures potagères et maraîchères, 2,362 ; cultures industrielles, 37,931 ; prairies artificielles, 6,371 ; fourrages annuels, 1,250 ; autres cultures et jachères, 34,338 ; vignes, 74,999 ; bois et forêts, 214,338 ;

prairies naturelles et vergers, 6,012; pâturages et pacages, 20,074, les terres incultes couvrent encore 57,652 hectares. La récolte des céréales ne suffit pas aux besoins de la moitié de la consommation; mais les produits des vignobles, des oliviers, des arbres fruitiers de toute espèce, sont très considérables. On fait à l'étranger des expéditions nombreuses de câpres confites au vinaigre, d'oranges et de cédrats au sucre, de marrons, d'oranges fraîches, de citrons, etc. On cultive en grand les rosiers et les jasmins pour la parfumerie. Les forêts de chênes-lièges donnent des produits qui alimentent de nombreuses fabriques de bouchons, et le département est le quatrième pour les exploitations forestières. On élève beaucoup de mulets, de chèvres et de moutons. On engraisse aussi quantité de porcs.

On exploite dans le Var du sel, des pierres, du marbre, du gypse, de la pierre à chaux; il y a des marais salants en pleine exploitation, ainsi que des mines de lignite, de cuivre, de plomb et de beauxite. Ce département est le premier après l'Aude pour l'exploitation du cuivre. Si l'on en excepte la fabrication des savons, pour laquelle ce département occupe le cinquième rang, l'industrie y est à peu près nulle pour tout ce qui n'est pas l'exploitation du sol. La filature et l'ouvraison de la soie, la parfumerie et la fabrication des essences, la confiserie des fruits, les fabriques de savon et de papier sont, avec quelques tanneries, les principaux établissements industriels. Mais si l'industrie manufacturière est de peu d'importance, en revanche le commerce est très actif et trouve un intarissable élément dans les productions variées du territoire. Les principaux articles exportés sont: les vins et eaux-de-vie, l'huile d'olive, les fruits et oranges d'Hyères, les citrons et les prunes de Brignoles, les figues, les raisins secs, les conserves de fruits, les liqueurs, les essences et la parfumerie. Les pêches sur les côtes donnent des résultats avantageux; les plus considérables sont celles du thon et de l'anchois. Le commerce et la pêche sont, d'ailleurs, facilités par 15 principaux ports de mer, qui sont : Bandol, Saint-Nazaire, Les Ambiers, La Seyne, Toulon, Porquerolles, Port-Cros, Salins-d'Hyères, Léoube, Lavandou, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Cros-Saint-Georges, Saint-Raphaël. Le tonnage de tous ces ports est, environ, de 1,129 bâtiments, jaugeant 17,468 tonneaux; et leur mouvement de 8,129 bâtiments de 365,985 tonneaux, dont 1,385 jaugeant 102,927 tonneaux pour le commerce étranger, et le reste pour le cabotage.

Le nombre total des foires du département est de 250; elles se tiennent dans 85 communes et durent plus de 295 journées. Les principaux articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux et les mulets, les porcs, les viandes salées, les cuirs, les laines, les grains, les légumes, les figues et les raisins secs, les chanvres, les toiles, les draps, les velours cordés, la chapellerie, la mercerie, la vannerie, la taillanderie, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. Le département a pour chef-lieu Draguignan; il comprend 3 arrondissements, 28 cantons et 145 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole du sud-est de la France.

Le département forme, avec l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes), le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Aix et dont le titulaire porte le double titre d'évêque de Fréjus et de Toulon; il y a à Fréjus un grand séminaire, un petit séminaire à Brignoles. Le Var compte 8 cures de première classe, 28 de seconde, 203 succursales et 95 vicariats. Les trois tribunaux de première instance des chefs-lieux d'arrondissement et les tribunaux de commerce de Draguignan, Toulon, Saint-Tropez, Brignoles et Fréjus, sont du ressort de la cour d'appel d'Aix.

Le département du Var dépend de l'académie d'Aix. Il compte : un lycée à Toulon et un collège communal à Draguignan, 9 institutions secondaires, parmi lesquelles l'institution Saint-Joseph de Fréjus, et l'institution des frères maristes à La Seyne, des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices à Draguignan et 477 écoles primaires.

Draguignan et Toulon possèdent des sociétés savantes et littéraires, ainsi que des sociétés d'agriculture et de commerce.

Le département du Var dépend de la circonscription du 15e corps d'armée et de la 15e région de l'armée territoriale dont l'état-major est à Marseille; Toulon est un chef-lieu de subdivision. Le département renferme 5 places de guerre : Toulon et fort La Malgue, fort de Bregançon, île d'Hyères, Porquerolles, Port-Cros. Toulon possède une direction du génie et une direction d'artillerie. La compagnie de gendarmerie appartient à la 15e légion *bis* dont l'état-major est à Nice.

Toulon est le chef lieu du 5e arrondissement

maritime. Il y a dans cette ville un préfet et un tribunal maritimes, une direction d'artillerie de la marine, un hôpital de la marine et tout le personnel administratif que nécessite une place aussi importante.

Les sous-arrondissements maritimes de la préfecture maritime de Toulon sont ceux de Toulon, de Marseille et de la Corse. Le sous-arrondissement de Toulon comprend les quartiers de Port-Vendres, Narbonne, Agde, Cette, Arles, Les Martigues, La Seyne, Toulon, Saint-Tropez, La Ciotat, Antibes et Nice.

Le département dépend: de l'arrondissement minéralogique de Marseille (région du sud-est) ; de la 7e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et du 34e arrondissement forestier dont le conservateur réside à Nice.

Toulon est le siège d'une direction des douanes, qui comprend les bureaux de Toulon, d'Hyères, des Salins, et de Saint-Raphaël.

Le nombre des perceptions des finances est de 41 ; les contributions et revenus publics atteignent 18 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

L'histoire du département du Var se confond tellement avec celle des deux départements limitrophes, les Bouches-du-Rhône et les Basses-Alpes, que nous nous contenterons d'en faire une esquisse rapide, en renvoyant pour plus de développements à l'histoire de ces deux départements.

Des peuplades celtiques, appartenant à la confédération puissante des *Ligures Saliens,* en occupaient le territoire avant la conquête romaine : c'étaient les *Décéates,* dans le village d'Antibes ; les *Suétriens*, les *Quariates,* les *Adunicates,* les *Oxybiens,* les *Ligauniens* et les *Sueltères*, dans le bassin de l'Argens, la rivière aux eaux blanches comme l'argent. Ces peuples ont laissé peu de monuments. On montre pourtant près de Draguignan un imposant dolmen : moins embarrassée que la science pour expliquer les mystères archéologiques, l'imagination populaire, en Provence comme en Bretagne, a évoqué la toute-puissance des fées. Le pâtre provençal a oublié les sanglants sacrifices de ses pères : il vous raconte dans sa langue harmonieuse que, en des temps bien éloignés, une fée, qui se plaisait à se déguiser en bergère et à jouer de la mandoline sous les bosquets d'orangers et de grenadiers, inspira un violent amour à un jeune seigneur, qui lui-même était un génie. Il lui demanda sa main et elle promit de l'épouser, mais à une condition : il fallait que son mariage fût célébré sur une table formée de trois pierres, dont deux, dressées sur le tranchant et à neuf pas de distance, et ayant pareille hauteur, serviraient de supports à une troisième presque carrée, de onze pas de long sur deux pas d'épaisseur. A cette description, le seigneur reconnut trois pierres énormes qui, depuis dix siècles, avaient roulé du haut de la montagne de Fréjus dans la gorge que parcourt la grande route. Le génie se mit à l'œuvre ; il dressa les deux pierres qui devaient servir de supports, mais sa puissance n'alla pas jusqu'à remuer la troisième, tant elle était lourde. La bergère fée eut pitié de sa peine : elle se rendit la nuit auprès de l'énorme pierre et traça alentour avec sa baguette un cercle magique ; aussitôt une grande flamme sortit de terre, et la pierre fut en un instant transportée sur les deux autres. Elle attendit le lendemain son amant avec plus d'impatience, espérant jouir de sa surprise : mais, à peine eut-il vu accomplie la condition d'où semblait dépendre son bonheur, qu'il tomba mourant aux pieds de celle qu'il aimait. Avant d'expirer, il lui révéla un fatal secret : on lui avait prédit qu'il mourrait quand il serait amoureux d'une personne plus puissante que lui, et il avait cru, en adressant ses vœux à une bergère, n'avoir rien à redouter. La légende ajoute que la pauvre fée, désespérée des funestes effets de son travestissement, suivit de près l'amant dont elle avait causé la mort.

L'esprit grec est-il pour quelque chose dans ces gracieuses légendes? Avant les Romains, les Grecs de Marseille occupèrent ces rivages. *Antipolis* (Antibes), *Athænopolis* (dans l'anse d'Agay), *Olbia* l'heureuse (près d'Hyères), Fréjus, sous un autre nom, d'autres encore, étaient des colonies de la colonie phocéenne devenue métropole à son tour.

Les légions de Rome parurent en 125 avant Jésus-Christ, et, bientôt après, le pays devenait *province* romaine. Lors de la division de la Gaule en dix-sept provinces, le territoire actuel du département fut compris dans la *Seconde Narbonnaise,* qui s'étendait du Var au Rhône. Ce pays, qui était pour les Romains l'entrée de la Gaule, reçut nécessairement la profonde empreinte de



Ruines de l'amphithéâtre de Fréjus.

leur civilisation. Les monuments n'y manquent point (voyez Fréjus), sans y être pourtant aussi nombreux et aussi magnifiques que dans les départements voisins, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, où se formèrent les principaux établissements. La grande voie Aurélienne traversait intérieurement le pays de l'est à l'ouest, en projetant sur la côte plusieurs embranchements. La plupart des villes et même des villages qui s'élèvent encore aujourd'hui sur cette voie sont d'origine antique : Antibes (*Antipolis*), Auribeau (*ad Horrea*), Fréjus (*Forum Julii*), Le Luc (*Forum Voconii*), Cabasse (*Matavonium*), Tourves (*ad Turrim*), la grande Pugère (*Tegulatum*), où l'on voit les ruines d'un pont romain. Le tracé de la voie romaine est à peu près, comme on le voit, celui de la grande route actuelle. Sur l'embranchement maritime qui longeait la côte, à partir de Fréjus, on trouvait *Heraclea Caccabaria* (près de Saint-Tropez), *Alconis* (Aiguebonne) *Pomponiana* (?), *Telo Martius* (Toulon), *Æmines positio* (près de Saint-Nazaire), *Tauroentum* (près de La Ciotat). A la domination de Rome succéda celle des Burgondes, des Ostrogoths, des Francs. Quand l'empire de Charlemagne se démembra, le royaume d'Arles, érigé par Boson (879), enveloppa toute la Provence. Au siècle suivant, la Provence devint un comté. Cette période fut désastreuse pour le pays à cause des Sarrasins, qui ne cessèrent d'y exercer de cruels ravages. Leur première descente est de 736 ; ils saccagèrent le monastère de Lérins et détruisirent presque tous les bourgs et villages de la contrée. Nous parlerons plus loin de leur établissement à Fraxinet, et de leur débarquement à Toulon en 1178. Le XIV[e] siècle ne fut pas moins malheureux pour le pays qui nous occupe : mis à contribution à deux reprises (1362-1364) par les Espagnols de Henri de Transtamare, écrasé sous le poids des impôts, il fut un des théâtres de la révolte des *tuchins* ou *coquins*, malheureux que l'excès de la misère poussa à

l'insurrection. Le peuple appelle encore aujourd'hui *matouchins* (*mali tuchini*) les brigands et les voleurs.

Les guerres de François Ier et de Charles-Quint attirèrent deux fois les ennemis dans la Provence. La première expédition fut celle du connétable de Bourbon, qui, repoussé de Marseille, se retira sur le Var à travers la province qu'il avait traversée un mois auparavant avec une présomptueuse confiance (septembre 1524). La seconde fut celle de Charles-Quint lui-même (1536). Battu à Aix, le puissant empereur fit une retraite encore plus désastreuse que le connétable ; car il trouva sur sa route des populations irritées de la désolation de leur pays. Embusqués dans toutes les gorges, derrière les buissons et les masures de leur difficile contrée, les paysans du Var firent un mal terrible aux impériaux. Ils déchargeaient leurs armes et se retiraient aussitôt dans des lieux sûrs. Pourtant les espions de l'empereur découvrirent un bois qui servait de retraite à un certain nombre d'entre eux ; on y mit le feu et on l'entoura d'un cordon de troupes, qui rejetaient dans les flammes les malheureux qui tentaient de s'échapper. Hommes, femmes, enfants, bestiaux, tout fut consumé. Mais le plus fameux épisode de cette retraite est celui dont fut témoin le village du Muy, à peu de distance de Draguignan, sur l'Argens. Près de ce village, et sur la route que devait suivre l'armée impériale, s'élevait une vieille tour isolée. Cinq gentilshommes provençaux, Albode, Châteauneuf, Balbe, Escragnole et Boniface, s'y embusquèrent avec quinze soldats et trente hommes armés, tous pleins de courage et résolus, au péril de leur vie, à venger leurs compatriotes en immolant l'empereur lui-même. Quand l'armée passa, leurs yeux, qui guettaient avidement leur proie, furent éblouis par la riche monture et le magnifique costume d'un seigneur espagnol qui marchait entouré d'une troupe d'élite. Ils firent feu, croyant tuer Charles-Quint : ce n'était pas lui, c'était le jeune et brillant poète Garcilaso. Les Espagnols, surpris de cette décharge soudaine, s'élancent vers la tour ; ils sont repoussés avec perte. Enfin Charles-Quint arriva avec du canon et vint à bout du glorieux asile de ces braves défenseurs de la patrie. Quelques-uns survivaient ; on leur promit la vie sauve, mais ils furent pendus par une insigne perfidie.

Quatre fois encore, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, le département du Var a vu les ennemis de la France franchir le Var ou débarquer sur ses côtes : le prince Eugène et le duc de Savoie en 1707 ; les Autrichiens en 1746 ; les Anglais en 1793 ; les alliés en 1814. Et toujours les invasions dirigées de ce côté ont échoué ou n'ont eu que des résultats peu durables.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Draguignan (lat., 43° 32′ 24″ ; long., 4° 7′ 47″ E.). — Draguignan (*Dracœnum, Draecnæ*), station de l'embranchement qui se soude aux Arcs à la ligne du chemin de fer de Marseille à Toulon et à Nice (réseau Paris-Lyon-Méditerranée), est une jolie ville située à 864 kilom. en ligne directe au sud-est de Paris ou 1,012 kilom. par le chemin de fer de Marseille, au pied de la montagne de Malmont, sur la Nartuby ou rivière de Pis, dans un bassin très fertile, qui a mérité d'être comparé à un *jardin anglais ;* sa population est de 9,223 habitants, et c'est aujourd'hui le chef-lieu du département, d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de première instance et de commerce, collège communal, etc. ; elle dépendait autrefois du parlement et de l'intendance d'Aix, avait sénéchaussée, viguerie, chapitre, collège, bibliothèque publique de 15,000 volumes, musée, jardin botanique, etc., etc.

Draguignan a changé deux fois de place et de nom. Avant l'invasion romaine, s'élevait sur le penchant de la montagne du Cygne, dans la vallée de la Nartuby, affluent de l'Argens, la ville d'*Antea* ou *Anteis*, capitale des *Suètres* ou *Suétriens*. Frappés de cette belle position, les Romains essayèrent de s'y établir ; mais les anciens habitants se révoltèrent, virent leur cité réduite en cendres et se réfugièrent sur le *Malmont* (mauvais mont) tout couvert de forêts. De leur première ville, deux souvenirs subsistent encore : le nom du hameau de l'*Antier* (*Antea*), à 5 kilomètres de Draguignan, et celui du rocher où est situé ce hameau et qu'on appelle *Castéou-de-Liégé* (*Castellum Legis*), parce que c'est là que le chef des *Suétriens* rendait les lois. Les fugitifs occupaient depuis plusieurs siècles leur nouvelle ville de *Guignan*, en latin *Griminum* ou *Guinum*, lorsqu'une circonstance nouvelle les déplaça encore. Un dragon terrible, monstre ailé, reptile quadrupède, comme les légendes nous en ont tant décrit, désolait le pays. L'évêque d'Antibes, Hermentaire, confiant dans sa grande force de

corps et surtout dans la grâce de Dieu, prit une lance et une épée et s'en vint combattre le monstre infernal ; car tous ces dragons des premiers âges du christianisme sont d'évidents symboles du démon, c'est-à-dire du paganisme. Le vaillant évêque fut vainqueur, renversa les idoles et convertit les habitants de Guignan, qui, descendant du sommet au pied de la montagne, y fondèrent la ville de *Dracoguignan*, réunissant dans ce nom le souvenir de leur habitation antérieure et celui du dragon vaincu. On trouve aussi d'autres formes de ce nom : *Draconium, Dracenum, Draguignianum.*

Draguignan fut si bien fortifiée que les Sarrasins ne purent la prendre. Ils se bornèrent à renverser ce qui restait encore de *Griminum.* Devenue, sous les comtes de Provence, le siège d'une cour d'appel, à laquelle ressortissaient les vigueries de Castellane, Grasse, Lorgues, Brignoles, Aups, Hyères et Toulon ; exemptée de tous péages par Marie de Blois, en récompense de sa fidélité à Louis II, Draguignan devint comme la capitale de la basse Provence. C'est dans ses murs que se réunirent les états lorsque le comte Henri de Transtamare désola le pays (1362) ; ils l'éloignèrent en lui payant dix mille setiers de blé et deux mille brebis. En 1535, François Ier y établit un des six tribunaux ressortissant à la sénéchaussée d'Aix. La population était plus considérable alors qu'aujourd'hui, et s'élevait au moins à 12,000 âmes. Pendant les guerres de religion, Draguignan fut l'objet de grands efforts de la part des deux partis. La population était catholique, et elle donna, dès le début, de sanglantes preuves de son orthodoxie. Antoine de Richien, seigneur de Mauvans, soldat vieilli dans les guerres de François Ier, mais protestant, se rendit à Draguignan pour essayer des moyens de conciliation dont on faisait alors en France l'expérience inutile. Le peuple se jeta sur lui, mit son corps en lambeaux, en promena par la ville les débris pantelants et les donna à manger aux chiens, qui refusèrent d'y toucher : on battit les pauvres bêtes, on les traita de calvinistes et peu s'en fallut qu'on ne leur fît leur procès. Au reste, les Draguignanais ne repoussèrent pas moins les ligueurs que les protestants; ils les poursuivirent même, en 1585, jusqu'au Muy et les battirent complètement. Le gouverneur Lavallette y défendit la cause de Henri IV en s'efforçant d'empêcher la jonction des ligueurs et du duc de Savoie.

Ce fut à Draguignan que commença, en 1649, la guerre du *Semestre*, la Fronde de la Provence, signalée par les luttes sanglantes des *sabreurs* et des *canivets*. Les premiers occupaient la grosse tour qui dominait la ville, ce qui fut la cause qu'on la démolit, en 1660, après qu'ils en eurent été chassés par les troupes royales; mais si Draguignan perdit cette forteresse féodale, elle conserva ses nouvelles fortifications, construites en 1615 ; il fallait bien laisser à une ville presque frontière les moyens de résister aux invasions des étrangers. Les rois de France les plus absolus flattèrent cette ville importante : Louis XIII y établit un présidial (1639), Louis XIV confirma ses privilèges. Aujourd'hui, Draguignan bâtit ses maisons sur les débris de ses fortifications écroulées. Mais elle n'est pas déchue et n'a aucun droit de se plaindre, puisque, avec moins de 10,000 habitants, elle est le chef-lieu d'un département où se trouve Toulon, une ville qui en a sept fois autant; d'ailleurs, elle s'embellit de jour en jour, et se divise en ancienne et nouvelle ville, dont les places sont ornées de fontaines. Un canal dérivé de la Nartuby traverse la ville et y fait mouvoir un grand nombre d'usines.

On remarque à Draguignan l'église, de style ogival, la tour de l'Horloge, qui s'élève sur le même rocher que la vieille tour démolie en 1660 ; la préfecture, le palais de justice, le théâtre, l'école normale primaire, la bibliothèque, le musée, l'hôpital et le jardin botanique, riche en plantes exotiques. On admire aussi la belle promenade d'Azémar et le délicieux jardin des plantes, de style anglais. Mais ce qui fait le charme principal de cette ville, c'est la beauté du bassin de la Nartuby, où elle est située, et que renferment des montagnes toujours vertes.

Les verdoyants coteaux, sur le penchant desquels est bâtie la ville, sont préservés par le *Malmont* des brusques agressions du mistral, et, de leurs pittoresques replis, la vue s'étend sur un splendide horizon.

La douceur de son hiver, la pureté de son ciel, son éloignement de la mer, commencent à attirer à Draguignan un certain nombre d'étrangers dont la santé, tout en nécessitant le climat du Midi, redoute les effluves trop excitantes de l'air salin, ou dont la bourse modeste ne peut affronter les villes de saison plus en renom et d'un séjour plus onéreux.

Aux portes de la ville se trouve la *Pierre de la Fée*, dolmen admirablement conservé, à propos

duquel l'imagination méridionale a brodé la touchante légende que nous avons racontée plus haut (page 8). A quelques kilomètres, la Nartuby traverse les gorges pittoresques de Châteaudouble, dont les accidents rappellent les sites les plus renommés de la Suisse. Plus bas, vers Trans, la rivière s'effondre en cascades du plus bel effet.

Draguignan est le siège d'une société d'agriculture et d'une société d'études scientifiques et archéologiques. Elle possède des fabriques de savon, de bougies, de grosse draperie, filatures, hauts moulinages pour la soie, distilleries, teintureries, tanneries et corroiries, des fonderies de cuivre. Son principal commerce est celui de l'huile d'olive et des essences distillées de la rose, de la menthe et des fleurs d'oranger.

Les armes de Draguignan sont : *de gueules, au dragon d'argent;* on les trouve encore : *d'argent, à un dragon de sinople*, avec cette devise : ALIOS NUTRIO, MEOS DEVORO.

LE LUC. — Le Luc (*Lucus Augusti, Lucus Vocontius*), station de la ligne de Toulon à Nice, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, sur le Riotord, à 28 kilomètres au sud-ouest de cette ville, doit son origine à un temple dédié à Auguste, et qui était situé dans un bois sacré (*lucus*) sur le territoire des Voconliens. Située sur la grande route et le chemin de fer de Marseille à Nice, cette ville, aujourd'hui peuplée de 3,526 habitants, a joué un certain rôle au moyen âge; au XVIIe siècle, c'était une des trois communes de la Provence où les protestants pouvaient exercer leur culte. Elle avait une abbaye célèbre qui fut souvent dévastée, et dont il ne reste guère que le transept et une sacristie qui paraissent dater du XIIIe siècle, tandis que la tour octogonale voisine est des premières années du XVIe siècle.

Le Luc a demandé à l'industrie et au commerce la prospérité méritée dont elle semble jouir ; cette ville exploite les riches forêts qui l'environnent : elle en tire ces beaux marrons si renommés à Lyon, et que Lyon envoie à Paris sous son propre nom ; du liège et de la résine. Elle fait un grand commerce de cuirs, fabrique des draps, des bouchons de liège ; elle possède des filatures, des distilleries d'eau-de-vie, de belles verreries ; enfin on y fabrique, comme dans presque tout le département, de l'huile d'olive.

C'est aux environs du Luc que se trouvait *Forum Voconii*, station romaine fameuse dans l'histoire par la rencontre d'Octave, d'Antoine et de Lépide.

Dans les environs, il y a des gisements de plomb argentifère.

SALERNES. — Salernes (*Salernæ*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, sur la rive gauche de la Bresque, à son confluent avec la Braque, est une petite ville de 2,862 habitants, située à 24 kilomètres à l'ouest du chef-lieu du département. Elle est dominée par les ruines importantes d'un ancien château du XIIIe siècle, qui n'a été détruit qu'à la Révolution, et son église a, dit-on, été construite par ordre de la reine Jeanne. Elle possède des fabriques d'huile, de draps, de carreaux de porcelaine ou de faïence et de poteries ; elle fait un certain commerce de vins, de figues, d'huile d'olive, de soie et de bestiaux.

Dans ses environs, où l'on montre le *Mur des païens* et où l'on a trouvé des antiquités gallo-romaines, on visite aussi la vallée de Saint-Barthélemy, l'une des plus pittoresques du département du Var. Elle n'a, dans sa plus grande largeur, qu'un jet de pierre, et elle se rétrécit quelquefois de plus des deux tiers. Sa direction n'offre que des sinuosités pareilles à celles d'un serpent. A chaque circuit, on croit voir le fond de cette gorge ; mais, en avançant, on découvre un nouveau circuit qui surprend et intéresse. A peu près au centre du vallon, la petite chapelle de Saint-Barthélemy se présente agréablement placée sur une sorte de petit calvaire ; derrière cette chapelle s'échappe une source abondante. Ce point est souvent visité par les peintres et les touristes.

Les armes de Salernes sont : *de gueules, à un château donjonné de trois tours d'or.*

FAYENCE. — Fayence (*Faventia*) est un chef-lieu de canton, situé au pied d'une montagne et dans le voisinage d'un petit affluent du Bianson, à 26 kilomètres au nord-est de Draguignan ; sa population est de 1,810 habitants. Comme à son aïeule italienne Faenza, on y fabrique, de temps immémorial, des faïences, et c'est là sans doute ce qui lui a valu son nom ; elle possède aussi des moulins à huile, des verreries, des tourneries. Sur son territoire, où l'on a rencontré un gisement de houille, on montre une jolie chapelle du XIIIe siècle, dite de Notre-Dame, près de laquelle il y a un puits creusé dans le roc.

Les armes de Fayence sont : *de sable, à un saint Jean-Baptiste d'argent.*

Callian. — Callian (*Mons Calidus*), commune du canton de Fayence, à 28 kilomètres à l'est de Draguignan, sur une éminence et près du ruisseau de la Carriole, ne compte guère plus de 1,300 habitants. Si l'on en croit quelques inscriptions romaines conservées dans l'église, Callian aurait été autrefois une ville importante. Dans le quartier du Thanéron et dans le voisinage de la chapelle de Saint-Cassien, on montre encore aujourd'hui une tour romaine et des fortifications.

Le village actuel n'occupe que l'emplacement d'un des anciens faubourgs de cette ville. Détruite en 1390 par Raymond de Turenne, elle fut rebâtie sur l'éminence voisine où se trouvaient un fort et quelques habitations.

On trouve dans cette commune des verreries à bouteilles, des scieries hydrauliques, une papeterie et des moulins à huile. Dans ses environs, on exploite de la houille et du marbre blanc.

Les armes de Callian sont : *d'or, a une bande de gueules, et le mot* Callian, *de sable, posé sur la bande.*

Aups. — Aups (*Castrum de Alpibus, Villa Alpium*), chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 26 kilomètres au nord-ouest de Draguignan, est une petite ville de 2,610 habitants, située dans une plaine, sur les bords de la petite rivière de la Braque ; ses rues sont étroites et ses maisons anciennes ; sur la place de l'église s'élève une fontaine en marbre blanc du pays. Son église est ornée d'un beau portail de la Renaissance.

Les ruines de l'ancienne ville, qui est antérieure à l'occupation romaine, sont situées sur une colline voisine ; dans son voisinage passait la voie romaine de Fréjus à Riez. Aups eut beaucoup à souffrir à l'époque des guerres de religion. On assure qu'elle fut une des premières à reconnaître Henri IV. Elle possède des tanneries, des poteries, une fabrique de chapeaux ; on y a trouvé beaucoup d'antiquités, telles que sarcophages, médailles, pierres milliaires, etc. Dans le jardin des Ursulines, dont l'église existe encore, on peut voir le tombeau de l'ancienne famille de Blacas. Du vieux château, démoli en 1793, il ne reste plus que deux tours. Dans les environs, il y a une mine de fer et de belles sources, notamment celles du Cresson et du Vallausez

A 5 ou 6 kilomètres au nord-est, au sommet d'une montagne qui mesure 992 mètres, on voit une chapelle consacrée à Notre-Dame de Liesse.

Les armes d'Aups sont : *de gueules, à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, avec cette devise :* Vive partout.

Lorgues. — Lorgues (*Leonas, Leonicæ*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, à 11 kilomètres à l'ouest de cette ville, compte 4,210 habitants. C'est une jolie ville, située entre l'Argens et la Florièye, au pied de la colline de Saint-Ferréol, et qui est traversée par la grande route d'Aix à Draguignan. De ses anciennes fortifications, elle n'a conservé qu'une porte qui paraît dater du XIVe siècle; son église est moderne et sur la place s'élève une fontaine monumentale en beau marbre blanc ; elle est consacrée à Louis II, roi de Naples, qui avait accordé en 1402 à cette ville des privilèges municipaux. Elle fait un commerce important d'huile d'olive et possède des minoteries, des fabriques de draps, de toiles de chanvre, des distilleries d'eau-de-vie, et, dans ses environs, on exploite des carrières de marbre. Elle doit une certaine prospérité à son commerce de transit ; c'est, au point de vue commercial, une des principales villes du département.

Au nord de la ville, et au milieu d'un bois communal, s'élève l'ermitage de Saint-Ferréol, et à 3 kilomètres plus loin la belle chapelle de Notre-Dame-des-Salettes, qui a conservé de curieuses fresques du XVIe siècle.

Les armes de Lorgues sont : *d'argent, à la fasce d'azur à trois fleurs de lis d'or ;* — aliàs : *de gueules, à un lion d'or et un chien d'argent affrontés, supportant de leurs pattes de devant une fleur de lis d'or; et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* On les trouve encore : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or.*

Les Arcs. — Les Arcs, station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Nice et point de bifurcation de l'embranchement de Draguignan, est un bourg de 2,993 habitants, situé dans le canton de Lorgues, à 10 kilomètres au sud de Draguignan et à 4 kilomètres au nord de la rive gauche de l'Argens. Il est dans une situation pittoresque, bien bâti, possède de belles places et une jolie promenade ou jardin public qu'arrosent des eaux vives. Il possède des filatures de laine et de cocons, des fabriques de draps, des distilleries d'huile ; la coupe des bois et

l'écorçage des chênes-lièges qui abondent dans la forêt des Maures occupent une partie de ses habitants. Il y a aussi près du bourg une source d'eau ferrugineuse très importante. De l'ancien château, il ne reste plus qu'une tour quadrangulaire. Aux environs, on visite des ruines intéressantes savoir : celles d'un pont romain sur l'Argens, un aqueduc souterrain, un *columbarium*, monument funéraire dans lequel les anciens habitants déposaient leurs morts; une rotonde dite *lou Mounastié*, restes d'un ancien monastère; on voit dans l'ancienne chartreuse de La Celle-Rouland la chapelle et le tombeau de sainte Roseline.

Les armes des Arcs sont : *de gueules, à trois flèches d'or, ferrées d'argent, passées en sautoir et en pal, les pointes en bas accostées de deux arcs d'argent en pal, cordés d'or et encochés chacun d'une flèche de même, ces deux flèches ferrées d'argent, les pointes appointées en fasce.*

Grimaud. — Grimaud (*Athenopolis*, *Grimaldus*, *Castrum de Grimaldo*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, à 45 kilomètres au sud de cette ville et à 5 kilomètres du golfe qui porte son nom, est un bourg de 1,117 habitants qui était autrefois muré, et servit de refuge aux habitants des campagnes pendant les invasions et les désastres dont la basse Provence fut souvent le théâtre.

On y voit encore plusieurs vieilles maisons d'architecture mauresque, italienne et du moyen âge. Des galeries à arcades, construites dans le xve et le xvie siècle, soutenaient les maisons de la Grand'rue et de la rue des Juifs, et facilitaient la circulation des acheteurs au devant des boutiques dont elles étaient garnies. Entre ces deux rues se trouve, sur la place du Cros, un puits remarquable par son antiquité, creusé au ciseau dans le roc vif, longtemps avant l'invention de la poudre; à l'autre extrémité de la rue des Juifs se voit l'église paroissiale, en forme de croix latine, bâtie en granit grossier dans le style roman; ses murs sont fort épais, en gros blocs de pierre carrés, posés par assises régulières, ainsi que la voûte; les bras de la croix forment deux chapelles. Le chœur est formé par une niche immense creusée dans un massif carré, au-dessus duquel on a bâti postérieurement un clocher assez élevé. Grimaud fait un commerce d'olives et d'huile d'olive; on y taille le chêne-liège et l'on y fabrique des bouchons; dans les environs, il y a des briqueteries importantes. Ce bourg possède un hôpital et un beau presbytère.

Au sommet de la colline, sur le penchant de laquelle s'élèvent les maisons de Grimaud, on voit les ruines pittoresques du château de Grimaldi. La tradition en attribue la construction à la reine Jeanne Ire, princesse intéressante et malheureuse dont l'histoire est toujours vivante dans le cœur des Provençaux. Cette construction, bien supérieure à celle des autres châteaux de la même époque, paraît être l'ouvrage des architectes italiens du xve siècle, et fut élevée vraisemblablement par les ordres de Jean Cosse, l'un des hommes les plus distingués de son siècle. Il subsiste encore de la façade principale du château de Grimaldi deux tours rondes, ornées de cordons de serpentine du meilleur effet; les fenêtres, toutes carrées, ont des chambranles de la même pierre. Au milieu de l'enceinte du château s'élevait une tour d'une grande hauteur, qui s'est écroulée au commencement de ce siècle. Du haut de ce donjon, on pouvait apercevoir la mer autour de la presqu'île de Gassin et de Saint-Tropez.

Le golfe de Grimaud, appelé aussi quelquefois golfe de Saint-Tropez, et situé à 5 kilomètres au sud du bourg, offre un bassin semi-elliptique de 16 à 20 kilomètres de longueur sur autant de largeur qui s'ouvre vers la pleine mer entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez. Séparé du reste de la Provence par les montagnes des Maures, il jouit d'un climat plus tempéré : les palmiers, les citronniers, les lauriers-roses, les cédrats, viennent en pleine terre sur ses rives embaumées. Ce golfe a plus d'une fois reçu les flottes romaines ou marseillaises; il est exposé aux vents d'est et offre une excellente rade aux navires, lorsque la tempête souffle du sud ou de l'ouest.

Roquebrune.—Roquebrune, station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Nice, à 22 kilomètres au sud-est de Draguignan, dans le canton de Fréjus, située à 9 kilomètres à l'ouest de cette ville, à 4 kilomètres de la mer, près de la rive droite de l'Argens, est dominée par le rocher qui lui donne son nom, du côté de Fréjus par trois pics, d'où l'on jouit d'une vue splendide; sur celui de l'ouest, on voit les ruines de l'ancien village de Sainte-Gaudi et il y existe un ermitage consacré à Notre-Dame, qui attire encore de nombreux pèlerins. La population de Roquebrune est de 2,030 habitants; c'est une petite ville industrielle qui possède : filatures de

soie, fabrique d'huile d'olive, scieries hydrauliques, fabriques de bouchons de liège, de cierges, de bonbons, des tuileries, des briqueteries et des fabriques de pipes en racine de bruyère. Dans ses environs, on récolte le vin estimé de Pétignon ; on cultive le tabac et l'on exploite de belles forêts de chênes-lièges.

Les armes de Roquebrune sont : *d'or, à deux rochers de sable à côté l'un de l'autre.*

Fréjus.—Fréjus (*Forum Julii*), station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Nice, est une très ancienne ville, située à 29 kilomètres au sud-est de Draguignan et à 158 kilomètres de Marseille, sur une petite éminence qui domine d'un côté une très vaste étendue de mer, et de l'autre une grande plaine fertile; elle est peuplée de 3,478 habitants, et possède un évêché, un séminaire diocésain et un tribunal de commerce. Elle dépendait autrefois du parlement et de l'intendance d'Aix, de la viguerie et de la recette de Draguignan, et possédait une amirauté et une sénéchaussée.

Fréjus est d'origine grecque; frappés de la beauté du golfe et de la sûreté du mouillage qu'on y trouvait, les Phocéens de Marseille fondèrent sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Oxibiens une ville dont nous ignorons le nom. Jules César, à son tour, remarqua cette belle position, agrandit le port et établit dans la ville un marché qui fut appelé *Forum Julii*. Ce nom devint celui de la ville tout entière et donna naissance à celui de *Fréjus*, qui s'écrivait anciennement *Fréjuls*.

Fréjus atteignit sous Auguste la plus grande importance maritime. Il y envoya, après Actium, les deux cents galères dont il s'était emparé. Il y établit ensuite les vétérans de la huitième légion (*Colonia Octavianorum*) et en fit une station navale (*navale Cæsaris Augusti*, Strabon). Alors la ville s'enrichit de tous les monuments nécessaires aux grandes villes romaines : amphithéâtre, bains, aqueduc, phare, etc. Ce qui reste aujourd'hui de ces monuments mérite l'attention et suffit pour donner une idée de ce qu'ils étaient autrefois. L'amphithéâtre est situé près de la porte de Clède. Il s'appuie, du côté de l'est, à une hauteur. L'enceinte, assez bien conservée, est elliptique et d'environ deux cent vingt mètres de tour. Il y avait deux étages percés de soixante portiques, dont un petit nombre seulement subsistent. Un trou qui se trouve à la corniche supérieure témoigne encore que, comme à l'amphithéâtre de Nîmes, des antennes supportaient un *velarium* pour couvrir les spectateurs. Le *podium* et les gradins sont à peu près détruits et ensevelis sous les décombres. La *Porte dorée*, qui fait face à la mer, était sans doute un véritable arc de triomphe; la masse en est considérable, mais elle est en fort mauvais état, et l'un de ses piliers est même diminué des deux tiers : son nom lui vient, dit-on, de clous à tête dorée dont elle était ornée autrefois. Elle se rattache au périmètre des murs anciens, qui est encore visible presque partout, et dont l'étendue donne l'idée d'une grande ville. Ces murs, flanqués de tours rondes, étaient construits en petit appareil. L'aqueduc était un des beaux monuments de ce genre. Il allait chercher à Mons, à 30 kilomètres de Fréjus, les eaux de la Siagnole, dont une partie était distribuée à la ville; l'autre, reçue dans un vaste bassin, se précipitait impétueusement, les écluses levées, dans le port et le chenal, qu'elle nettoyait à fond. A cause des détours, le développement de cet aqueduc était de plus de 60 kilomètres. Ceux qui le construisirent furent obligés de percer des rochers pour arriver jusqu'aux sources pures qui devaient suppléer à la mauvaise qualité des eaux de Fréjus. Aujourd'hui, il est presque entièrement détruit; les habitants du pays en ont arraché les pierres pour bâtir leurs maisons. Les parties qui subsistent se trouvent dans les lieux les plus éloignés des habitations; on y voit des arcades qui ont jusqu'à 18 mètres de hauteur. Ce qu'on appelle le Phare, à l'ouest de la ville, est une tour carrée surmontée d'une pyramide quadrangulaire et dont on ne voit pas l'entrée. C'était peut-être simplement une sorte de borne placée à l'entrée du port pour que le matelot qui voulait y pénétrer pût de loin en déterminer la direction. Cette tour tient à un pan de mur où l'on voit encore un des énormes anneaux de bronze qui, à ce que l'on présume, servaient à amarrer les vaisseaux. On remarque aussi, en suivant les tracés de l'ancien quai, une espèce de môle flanqué de quatre tours; ce môle paraît avoir été construit pour protéger les vaisseaux contre le mistral. Enfin l'on reconnaît encore les restes de quatre magasins voûtés qui dépendaient du port romain.

Ce port, qui avait 600 mètres de largeur et 560 de longueur, n'existe plus depuis longtemps. Les atterrissements de l'Argens et les sables rejetés par la mer l'ont transformé en une dune maréca-

geuse. Dès le IXe siècle, il n'y avait plus d'accès que pour de très petits bâtiments, et aujourd'hui la mer est à une demi-lieue de la ville. La ruine de Fréjus, commencée par l'ensablement de son port, fut achevée en 940 par les Sarrasins, qui en détruisirent presque tous les édifices; tant qu'ils stationnèrent à Fraxinet, elle demeura déserte. Elle se releva à la fin du Xe siècle, par les soins de l'évêque Riculfe, à qui le comte Guillaume céda la moitié de la ville. Depuis la fin du IVe siècle, Fréjus avait des évêques. L'un des successeurs de Riculfe obtint la seigneurie de toute la ville, étendit sa juridiction sur le territoire voisin (1203). Une nouvelle invasion de corsaires ruina Fréjus en 1475; ces hardis brigands profitèrent du moment où la plus grande partie des habitants étaient allés, à l'occasion du dimanche des Rameaux, entendre la messe dans les paroisses voisines, le clergé de Fréjus ayant été interdit pour avoir pris le parti du roi René. La ville se relevait, quand Charles-Quint y entra avec la pompe affectée d'un triomphateur; il la baptisa *Charleville* et l'érigea en duché. C'était commencer avec beaucoup d'orgueil une expédition qui fut malheureuse.

Pendant les guerres de religion, Fréjus fut assiégée sans succès par le baron d'Allemagne, l'un des chefs protestants de la Provence (1585). Le gouverneur de Lavallette l'occupa ensuite, la laissa prendre par le marquis de Trans, chef des ligueurs, la reprit et la garda fidèlement à Henri IV.

Le 5 fructidor an VIII (22 août 1799), Bonaparte, tout brillant de la gloire des Pyramides, arrive à Saint-Raphaël, le port de Fréjus, avec les frégates *le Muiron* et *la Carrière*, en compagnie de Berthier, Murat, Marmont, Lannes, Andréossy, Monge et Berthollet. Le même jour, se dérobant à l'enthousiasme des habitants de Fréjus, il monte en voiture, méditant déjà son coup d'État de brumaire contre un gouvernement qui n'avait pas su conserver les conquêtes de la Révolution. Le 27 avril 1814, il reparaît à Fréjus, mais pour s'embarquer le lendemain à Saint-Raphaël pour l'île d'Elbe.

Parmi ses évêques, Fréjus compte cet Hercule de Fleury qui sut si bien arriver par des voies secrètes au rang de cardinal et de premier ministre du roi Louis XV, et qui, en attendant, trahissait son ambition cachée lorsqu'il écrivait à ses amis: « H.., par l'indignation divine, évêque de Fréjus... » Jean XXII, avant de devenir pape, occupa le même siège. Supprimé par suite du concordat de 1801, l'évêché de Fréjus fut rétabli en 1823, en vertu de celui de 1817. D'abord suffragant de l'archevêché d'Arles, il l'est de celui d'Aix depuis le IXe siècle.

Cette ville est la patrie du poète Cornelius Gallus, à qui Virgile a consacré sa dixième églogue; de Julius Agricola, beau-père de Tacite, qui a écrit sa vie, et du poète chansonnier Désaugiers.

Les armes de Fréjus sont : *d'argent, à la croix de gueules, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* On les trouve quelquefois: *de gueules, à une croix d'argent ; au chef d'azur, cousu de fleurs de lis d'or.*

Saint-Raphaël.—Saint-Raphaël, station de la ligne du chemin de Marseille à Nice, sur le golfe de Fréjus, peut être considéré comme le port de cette ville dont il n'est distant que de 3 kilomètres. Sa rade est assez vaste pour contenir une escadre ; quant à son port, qui est assez mal protégé par une môle d'une centaine de mètres de longueur, il ne peut recevoir que des bâteaux pêcheurs. La ville, qui compte 1,508 habitants, n'offre rien de remarquable ; mais, depuis quelques années, elle subit une rapide et étonnante transformation. Son territoire se couvre de villas et d'hôtels, et cette station, déjà très fréquentée par les baigneurs en été, voit tous les ans s'accroître sa colonie hivernale.

C'est à Saint-Raphaël qu'en 1799 le général Bonaparte débarqua à son retour d'Égypte ; c'est au même lieu que, devenu empereur, il s'embarquait en 1814 pour l'île d'Elbe.

On prépare à Saint-Raphaël des salaisons d'anchois; elle possède des fabriques de bouchons, de pipes et d'objets en racine de bruyère, et, dans les environs, on exploite de vastes carrières de porphyre.

Dans la direction du nord-est, la côte est bordée d'écueils et elle rejoint une falaise qui se termine par deux rochers rouges auxquels leur apparence a fait donner le nom de *Lion de terre* et *Lion de mer*.

Saint-Raphaël est la patrie de l'abbé Sieyès, dont la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? A devenir quelque chose*, contenait en germe toutes les revendications de la Révolution.

Les armes de Saint-Raphaël sont : *d'azur, à l'archange Raphaël conduisant le jeune Tobie, le tout d'or.*



Port de Toulon.

La Garde-Freinet. — La Garde-Freinet ou Garde-Fraxinet (*Fraxinetum*), station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Nice et de l'embranchement de Toulon aux Salines, est une petite ville de 2,651 habitants, située à 34 kilomètres au sud de Draguignan, au pied de la montagne du Freinet ou Fraxinet, qui devait sans doute ce nom à la forêt de frênes qui couvrait jadis le vallon de la Molle, situé au pied des montagnes de la Garde.

« Vers l'an 889, à l'époque où les débris de l'empire de Charlemagne étaient en proie aux pirates du nord et du midi, vingt Sarrasins partis d'Espagne sur un frêle bâtiment, et se dirigeant vers les côtes de Provence, furent poussés par la tempête dans le golfe de Grimaud, appelé aussi golfe de Saint-Tropez, et débarquèrent au fond du golfe sans être aperçus. Autour de ce bras de mer s'étendait au loin une forêt qui subsiste encore en partie, et qui était tellement épaisse que les hommes les plus hardis avaient de la peine à y pénétrer. Vers le nord étaient une suite de montagnes s'élevant les unes au-dessus des autres, et qui, arrivées à une distance de quelques lieues, dominaient une partie de la basse Provence. Les Sarrasins envahirent pendant la nuit le village le plus rapproché de la côte, et, massacrant les habitants, se répandirent dans les environs. Quand ils furent parvenus sur les hauteurs qui couronnent le golfe du côté du nord, et que de là leurs regards s'étendirent d'un côté vers la mer et de l'autre vers les Alpes, ils comprirent tout de suite la facilité qu'un tel lieu devait leur offrir pour un établissement fixe. La mer leur ouvrait son sein pour recevoir les secours dont ils auraient besoin ; la terre leur livrait passage dans des contrées qui n'avaient pas encore été pillées et où il n'avait été pris aucune mesure de défense. L'immense forêt qui environnait les hauteurs et le golfe leur assurait une retraite au besoin.

» Les pirates firent un appel à tous leurs compa-

gnons qui parcouraient les parages voisins; ils envoyèrent aussi demander du secours en Espagne et en Afrique; en même temps, ils se mirent à l'ouvrage, et en peu d'années les hauteurs furent hérissées de citadelles et de fortifications. Le principal de ces châteaux est nommé par les écrivains du temps *Fraxinetum*, du nom des frênes qui probablement couvraient les environs. On croit que *Fraxinetum* répond au village actuel de La Garde-Freinet, qui est situé au pied de la montagne la plus avancée du côté des Alpes. Il est certain que la position occupée par ce village dut paraître fort importante; car c'est le seul passage par lequel il soit possible de communiquer en ligne droite du fond du golfe avec le plat pays, en se dirigeant vers le nord. D'ailleurs, on aperçoit au haut de la montagne des vestiges de travaux formidables. Ce sont des portions de murs taillés dans le roc et quelques pans de murailles.

» Cette position resta entre les mains des Sarrasins pendant près de quatre-vingt-dix ans, et, durant tout ce temps, une partie de l'Europe fut exposée à leurs ravages. Ces barbares ne purent se maintenir ainsi au cœur de la chrétienté qu'à l'aide du concours permanent de leurs compatriotes de l'Afrique et de l'Espagne. Bien que dirigés par des chefs à peu près indépendants, ils reconnaissaient la suzeraineté des princes de Cordoue, qui, successivement, avaient rallié toutes les provinces musulmanes de l'Espagne et y avaient même joint les provinces de l'empire actuel du Maroc. Luitprand, écrivain contemporain, affirme que la colonie de *Fraxinetum* était placée sous le patronage du calife d'Espagne, et quand l'empereur Othon, dit le Grand, voulut mettre des bornes aux dévastations de ces aventuriers, il eut recours à la médiation d'Abdérame III. »

Vers 930, les Sarrasins établis à *Fraxinetum*, aidés de leurs compatriotes venus d'Espagne, surprirent la ville de Gênes et passèrent les habitants au fil de l'épée. Le roi de Provence, Hugues, devenu récemment roi d'Italie, entreprit de les punir. N'ayant point de vaisseaux, il en emprunta à l'empereur de Constantinople et attaqua les pirates par terre et par mer; il brûla leurs barques, les chassa de leurs forteresses et les obligea de se disperser dans les montagnes. Mais il ne sut pas achever sa victoire, et, par un traité honteux, il leur permit d'occuper les défilés des Alpes; bientôt ils rentrèrent à Fraxinet. Ce fut le comte d'Arles, Guillaume Ier, qui eut la gloire d'en délivrer le pays, en 972. Il marcha contre Fraxinet, à la tête d'une armée habilement dirigée, et rencontra en chemin les barbares qui venaient lui livrer bataille. Il les vainquit, les poursuivit l'épée dans les reins jusque dans leur forteresse; s'élança le premier sur leurs tours, que supportaient d'inébranlables rochers, et, par des efforts surhumains, ouvrit de ses mains la brèche à ses soldats émerveillés. Les musulmans furent tous égorgés et leurs cadavres jetés dans les flammes qui consumaient leur asile. Des richesses immenses furent prises, de nombreuses captives délivrées. Pour achever son œuvre, Guillaume donna la chasse à travers les montagnes et les défilés à tous ceux qui s'y étaient réfugiés, et ne laissa subsister que quelques villages, fondés par eux, dont il réduisit les habitants en esclavage.

Les montagnes de La Garde-Freinet et celles de la Sauvette et de Pignaur, qui dominent tout le massif des montagnes des Maures, sont plantées de chênes-lièges et surtout de marronniers dont les produits sont estimés au loin. Le commerce des marrons et celui des bouchons, que l'on fabrique à l'aide du liège enlevé dans les forêts voisines, enrichissent les habitants de La Garde-Freinet.

Au nord-ouest du village et sur le sommet d'un rocher escarpé, on voit encore les ruines de l'ancien Fraxinet, notamment une citerne carrée et quelques pans de murs. De la plate-forme de ce rocher, on jouit d'un panorama très étendu.

Les armes de La Garde-Freinet sont : *d'or, à un frêne arraché de sinople.*

SAINT-TROPEZ. — Saint-Tropez (*Castrum Sancti-Tropeti*), petite ville maritime peuplée de 3,531 habitants et située à 49 kilomètres au sud-ouest de Draguignan, dans une riante situation sur le bord du golfe de Grimaud, possède un tribunal de commerce, un quartier maritime et une école d'hydrographie; c'est une place de guerre de 3e classe. Son port, situé au fond d'une anse du golfe de Grimaud, offre un mouillage sûr et commode, que les anciens avaient apprécié, s'il est vrai que ce soit l'ancienne *Heraclea Caccabaria* de l'*Itinéraire* d'Antonin, comme on le pense et comme le pensait déjà la Convention lorsqu'elle rendit à cette ville le nom d'*Héraclée*. Le nom actuel vient du martyr Tropez ou Torpès, dont on conservait les reliques au monastère de Saint-Victor de Marseille. Deux fois détruite par les Sarrasins, elle fut relevée par le comte

Guillaume après la destruction de Fraxinet. Elle fut presque ruinée une troisième fois, en 1388, dans la querelle des maisons d'Anjou et de Duras. Jean Cosse, grand général du roi René, la repeupla en y transportant 50 familles genevoises, qui furent exemptées de toute autre charge que le soin de défendre leur poste (1470). Elles s'en acquittèrent à merveille. Bien fortifiée, bien peuplée, Saint-Tropez atteignit, au xvie siècle, une grande prospérité, et repoussa également de ses murs le connétable de Bourbon, les corsaires d'Afrique (1556) et le duc de Savoie (1592). Ce dernier exploit lui valut deux lettres flatteuses de Henri IV. Elle entretenait des relations par sa marine avec la Ligurie, la Sardaigne, la Toscane et le Levant.

Quoique Saint-Tropez n'eût point embrassé la cause du parlement dans la guerre du *Semestre*, au temps de la Fronde, ce fut alors qu'elle perdit ses privilèges et son artillerie, dont elle avait fait un si bon usage. Le duc de Mercœur les lui enleva. Déjà, au reste, son commerce était en décadence, et, dès 1635, M. de Séguiran écrivait à Richelieu, qui l'avait chargé de visiter les côtes de la Provence : « A Ramez et à Saint-Tropez, le commerce est si gêné, qu'il ne peut arriver à dix mille livres, ce qui procède non seulement de la pauvreté des habitants, mais aussi des courses que font les pirates qui abondent presque tous les jours dans leur port, en sorte que bien souvent les barques sont obligées de prendre terre pour que les hommes qui les montent puissent se sauver, ou les habitants du lieu se mettre en armes pour les aller secourir et empêcher lesdits corsaires de prendre terre ainsi qu'ils l'ont déjà entrepris. »

En 1747, le maréchal de Belle-Isle fit de Saint-Tropez son quartier général, rendant hommage à la beauté de cette position maritime, dont on n'a point encore su tirer un parti convenable.

Cependant le port a été agrandi et a reçu quelques améliorations dans ces dernières années ; il est protégé contre la haute mer par une grande jetée; son tirant d'eau est de 4 à 5 mètres et il peut recevoir des corvettes et des bricks ; quoique exposé au mistral, son mouillage est bon. La ville a conservé quelques traces de ses anciennes fortifications, notamment des tours ; plusieurs des maisons qui bordent le quai sont curieuses, et, sur la promenade, on remarque la maison du général Allard, construite dans le style oriental.

Commerce de vins, de bouchons de liège, de marrons de Luc et de La Garde-Freinet; vaste chantier de construction pour les navires; distilleries d'eau-de-vie, fabriques de salaisons et de bouchons de liège; pêche du thon, de la sardine et des anchois; grand et petit cabotage.

Les armes de Saint-Tropez sont : *losangé d'argent et de gueules;* — ou bien : *d'azur, à un saint Tropez d'or, tenant de la main dextre une épée d'argent, la pointe en bas, avec cette légende :* Saint-Tropez.

Brignoles (lat., 43° 27′ 33″; long., 3° 43′ 31″ E.). — Brignoles (*Brinonia*, *Bruniola*, *Brinonium*) est une jolie ville de 5,840 habitants, assise au milieu d'un bassin très fertile, près de la rive gauche du Carami, à 35 kilomètres au sud-ouest de Draguignan ; chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et tribunal de commerce, société d'agriculture, petit séminaire, etc. Elle dépendait autrefois du diocèse, de l'intendance et du parlement d'Aix, et possédait sénéchaussée, viguerie, recettes, et avait plusieurs couvents.

Brignoles est une ville fort ancienne, que certains auteurs identifient avec *Mataronium* ou avec *Forum Voconii*. Elle doit, dit-on, son nom à l'excellente qualité de ses prunes (en langue celtique, *brin*, prune, *one*, bonne); voilà, au moins, une étymologie bien justifiée, si elle est véritable. La beauté de la vallée du Carami, sur les bords duquel s'élève la ville, l'agrément de ses jardins, en faisaient, dès le moyen âge, une charmante résidence. Les comtes de Provence y avaient un château dont on voit encore les restes, et les nobles comtesses leurs épouses y venaient faire leurs couches : d'où l'épithète d'*Alumna*, donnée à la ville. La même raison de salubrité fit que, plus tard, Brignoles servit souvent de retraite au parlement de Provence pendant les temps de peste.

Brignoles s'administrait d'abord par une assemblée générale de citoyens, convoquée spécialement par l'officier royal ; l'exécution des décisions prises était confiée à des *notables*, *acteurs* ou *procurateurs* désignés. En 1321, les Brignolais obtinrent le droit d'élire annuellement douze citoyens pour l'administration de leurs affaires ; on leur accorda ensuite deux, puis trois syndics. Henri III, en 1578, y établit un siège de sénéchaussée. Enfin les états de la province s'y réunirent jusqu'à neuf fois.

Brignoles ne manquait point d'importance, comme on le voit. Ce n'était cependant pas une

place forte. Ses murs, en fort mauvais état, n'opposèrent aucune résistance au connétable de Bourbon. Charles-Quint fut, à la vérité, repoussé un instant; mais il revint contre la ville, s'en empara, la pilla et la surnomma *Nicopolis*. Elle fut encore pillée, en 1588, pendant la Ligue, par Hubert de Vins. Pendant la guerre du *Semestre*, elle contribua beaucoup au triomphe des troupes royales en Provence; aussi, quand Louis XIV y passa, en 1660, il ne manqua pas d'en féliciter ses magistrats municipaux.

Brignoles possède une église au portail roman; la sous-préfecture est établie dans l'ancien palais des comtes de Toulouse; ses places, bien plantées d'arbres, sont ornées de fontaines.

On fabrique dans cette ville du savon, des draps communs, de la colle forte et des bougies : on y voit des faïenceries, des filatures de soie, des moulins à fouler, des tanneries renommées et des distilleries d'eau-de-vie; la ville fait commerce de vins, eaux-de-vie, liqueurs, huile d'olive, oranges, et surtout de ces prunes excellentes connues sous le nom de *prunes de Brignoles*, qui s'expédient au loin, sèches ou confites.

C'est la patrie de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, de l'oratorien Lebouc; du peintre Joseph Parrocel, dit *des Batailles;* de Juste Raynouard, l'auteur des *Templiers*.

Les armes de Brignoles sont : *écartelé : le premier d'azur, à une fleur de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules en chef; le deuxième et le troisième de gueules, à la lettre* B *d'argent; le quatrième d'or, à quatre pals de gueules.*

Saint-Maximin. — Saint-Maximin (*Forum Sancti-Maximiani*), à 20 kilomètres à l'ouest de Brignoles, est un chef-lieu de canton qui compte 3,387 habitants. Cette ville, qui porta d'abord le nom de *Villa-Lata*, à cause de sa situation éloignée au point de rencontre de plusieurs vallées, prit plus tard le nom de l'un des premiers martyrs des Gaules qui fut inhumé, vers l'an 72 de notre ère, dans la modeste église de la ville romaine. Plus tard, un monastère y fut fondé, et, au XIII[e] siècle, Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, remplaça l'église primitive par une magnifique basilique qui s'éleva au-dessus de la crypte, laquelle renfermait, outre la sépulture de saint Maximin, celles de sainte Marie-Madeleine, de sainte Marcelle et de saint Isidore. Cette église, qui existe encore et qui est rangée au nombre de nos monuments historiques, était, avant la Révolution, le but de nombreux pèlerinages, et on la considère comme une des plus belles expressions de l'architecture ogivale en Provence.

Saint-Maximin avait été entourée de murailles pour la préserver des attaques du dehors; c'est ainsi qu'elle put résister aux impériaux, sous François I[er], et au duc de Savoie en 1590. En 1794, Lucien Bonaparte, alors garde-magasin à Saint-Maximin, fit changer le nom de cette ville en celui de *Marathon;* mais elle ne le porta pas longtemps. Elle possédait un collège important dont la fondation remontait au roi René : on y enseignait les arts libéraux, la philosophie (c'est-à-dire les sciences), le droit canon et la théologie; les bâtiments en étaient naguère occupés par un noviciat de dominicains fondé par le R. P. Lacordaire.

Saint-Maximin est située dans une belle plaine, non loin des sources de l'Arc et de l'Argens; elle a conservé une partie de ses anciennes fortifications; on y voit quelques vieilles maisons et un bel hôtel de ville; elle fabrique des étoffes de laine et possède des distilleries d'eau-de-vie, des tanneries, des fabriques de chocolat, des blanchisseries de cire, des filatures de soie, etc.; ses marchés aux grains sont très fréquentés.

C'est la patrie du médecin Rostan et du bibliographe G. Fabricy.

Les armes de cette ville sont : *palé d'or et de gueules de six pièces, à un chef d'argent, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Nans et la Sainte-Baume. — Nans est une commune de 1,121 habitants, située à 26 kilomètres à l'ouest de Brignoles, dans le voisinage de laquelle s'élève la Sainte-Baume (*baume*, grotte). « C'est une montagne de rochers, écrivait au siècle dernier, dans le *Voyageur françois*, l'abbé De La Porte, sur laquelle il y a une grotte où, suivant la tradition du pays, sainte Madeleine se retira, et où elle passa trente années dans la pénitence et les austérités, lorsque, après son arrivée dans la Camargue, elle se fut séparée de sainte Marthe et de saint Lazare. Elle est à quatre cent soixante-neuf toises au-dessus du niveau de la mer. On n'y arrive qu'après avoir grimpé sur la montagne en faisant une partie du chemin à cheval et le reste à pied. L'endroit de la grotte où la sainte faisoit ses prières a été transformé en une

chapelle entourée de grilles de fer et éclairée nuit et jour par un grand nombre de flambeaux. Derrière l'autel coule une fontaine d'eau claire et fraîche qui ne tarit jamais. A côté de la chapelle est un couvent de dominicains, suspendu au milieu d'un rocher taillé à pic et d'une élévation qui fait frémir quand on regarde du haut des fenêtres. Il fut fondé par Charles, prince de Salerne, qui fut depuis roi titulaire de Sicile et comte de Provence sous le nom de Charles II. Plus haut que cette chapelle et à trente-cinq toises est la pointe de la montagne ou le *Saint-Pilon*. C'est là qu'on prétend que la sainte pénitente estoit élevée sept fois le jour par les anges. On ne parvient qu'avec la plus grande peine à la chapelle qui occupe la cime de ce rocher..... Autrefois, les têtes couronnées alloient le visiter. On y a vu, en 1560, la mère de François Ier, la reine, son épouse, et la duchesse d'Alençon, sa sœur; en 1517, la duchesse de Mantoue, avec une suite nombreuse; en 1533, Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier; le dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême; en 1660, Louis XIV, le duc d'Anjou, son frère, la reine mère et une partie de la cour. » A la Révolution, les frères prêcheurs furent dispersés, le couvent et la grotte de la Sainte-Baume furent dévastés. En 1822, l'archevêque d'Aix, Mgr de Beausset, en releva les ruines, et l'abbé Lacordaire y établit les dominicains. La grotte, depuis, n'a pas cessé d'être un but de fréquents pèlerinages, surtout pour les gens de la campagne et les habitants des villes voisines.

Les armes de Nans sont : *d'or, à une croix de sable, cantonnée de quatre roses de gueules.*

Pourrières. — Pourrières (*Campi putridi*, *Porreiræ*), commune de 1,549 habitants, située à 34 kilomètres à l'ouest de Brignoles, dans le canton de Saint-Maximin, est un lieu célèbre dans l'histoire. C'est là que Marius défit, en 102 av. J.-C., l'immense armée des Ambrons et des Teutons. Cent mille cadavres, si l'on en croit Plutarque, pourrirent dans ces plaines, que les habitants appelèrent pour cette raison *Campi putridi*. Longtemps après ils étaient dans l'usage d'enclore leurs champs avec les ossements des barbares, et le sol, engraissé par cette prodigieuse hécatombe, se faisait remarquer par une fertilité singulière.

A peu de distance du bourg, à environ cinquante mètres de la rivière d'Arc, vers le sommet de l'angle formé par l'ancien chemin situé à gauche et à l'extrémité du pont de la *Grande-Pugère*, on remarque encore les ruines du monument de Marius.

Une tapisserie du moyen âge, que possédait le seigneur de Pourrières, nous a transmis la forme du monument élevé par Marius sur le champ de bataille; il consistait en une base carrée entourée d'un socle, sur laquelle s'élevait une pyramide; on y voyait plusieurs bas-reliefs, dont un, entre autres, représentait le général romain debout sur un bouclier et porté triomphalement par trois guerriers. Il ne reste maintenant qu'une partie du massif du socle qui l'environnait. Ce massif, tel qu'on le voit aujourd'hui, a 6 mètres d'épaisseur en carré, et s'élève irrégulièrement à environ un mètre du sol. La partie du socle encore existante n'est séparée du massif que par une distance d'un mètre.

Toulon (lat., 43°7′20″; long., 3°35′22″ E.). — Toulon (*Telo Martius*, *Tolo*, *Tholo*), importante station de la ligne de Marseille à Nice (réseau de Paris-Lyon-Méditerranée), point de départ de l'embranchement de Toulon aux Salines, est une ancienne, grande, belle et forte ville maritime, située à 61 kilomètres au sud-ouest de Draguignan, à 67 kilomètres de Marseille et à 930 kilomètres de Paris, dans une admirable situation sur un terrain légèrement incliné vers la mer, au pied de hautes collines qui la dominent du côté du nord et au fond d'une petite baie dont une presqu'île ferme presque l'entrée, chef-lieu d'un arrondissement communal et de deux cantons; place de guerre de 1re classe, préfecture maritime, tribunaux maritimes, de première instance et de commerce, direction des douanes, école d'hydrographie de 2e classe, école normale et école préparatoire de maistrance, observatoire, sociétés des sciences, belles-lettres et arts, lycée, etc., peuplée aujourd'hui de 70,503 habitants; était autrefois siège épiscopal, dépendait du parlement et de l'intendance d'Aix, avait bailliage, sénéchaussée, viguerie, gouvernement particulier, amirauté, chef-lieu de recette, arsenal, chapitre, collège, etc.

Une vieille légende, rapportée dans un manuscrit provençal, attribuait l'origine de Toulon aux Camatalans, peuple de la haute Allemagne, qui seraient venus s'y établir en 1642 avant J.-C. Cette fable voudrait de meilleures autorités. On rejette également aujourd'hui l'opinion qui confondait

Toulon avec l'ancienne *Taurœntum*, et l'on reconnaît que celle-ci s'élevait au lieu appelé aujourd'hui par corruption *Tarente*, dans le golfe des Lèques, près du petit village de Saint-Cyr. Toulon vient, suivant Peiresc, du celtique *tolo*, guitare, à cause de la forme de son port, et, selon d'autres, du grec τέλος, tribut, et du latin *telonium*, banque. Les Romains la nommaient *Telo Martius*. Les Phéniciens y auraient fondé, vers le IXe siècle avant notre ère, une teinturerie de pourpre; les Rhodiens, les Phocéens leur succédèrent, et *Telo* avait déjà acquis une certaine importance, lorsque les Romains s'y établirent. C'est alors que fut accolé à son nom celui de *Martius*, qui, chez les Romains, représentait la couleur pourpre. A cette époque, son importance encore médiocre reposait moins sur son port que sur sa teinturerie de pourpre, que dirigeait un intendant impérial appelé *procurator baphiorum*. Les galères tirant peu d'eau trouvaient d'aussi bons mouillages dans les autres havres de la côte, quoique moins profonds; c'est seulement quand l'usage des vaisseaux ronds remplaça celui des galères, que la profondeur des eaux de Toulon fut appréciée.

Le premier évêque de Toulon fut, selon les uns, saint Honorat, au Ve siècle; selon les autres, saint Cyprien, au VIe. La cathédrale fut bâtie sur les ruines d'un temple d'Apollon.

Complètement détruite en 889 par les Sarrasins de Fraxinet, Toulon se releva par les soins du comte d'Arles, Guillaume Ier. Elle-même eut des comtes particuliers après la chute du royaume d'Arles en 1032. Ils résidaient au lieu appelé aujourd'hui la *Place à l'huile*. Les pirates sarrasins avaient été chassés de Fraxinet, mais non de la Méditerranée; en 1178, en 1196, ils replongent Toulon dans la désolation et la ruine; ils emmènent même en captivité son seigneur, Jauffred.

Charles d'Anjou acheta le comté de Toulon à Sibylle, héritière de Jauffred. C'est sous la maison d'Anjou que Toulon obtint ses privilèges municipaux; en 1314, le roi Robert autorisa les habitants à élire un conseil de douze membres, dont quatre pris dans la noblesse, quatre parmi les marchands et quatre dans le peuple; puis à désigner deux syndics pour l'administration de la cité. Enfin, en 1348, la reine Jeanne érigea définitivement Toulon en commune, et c'est alors que commence la série des consuls de cette ville. Les Toulonnais reconnaissants montrèrent pour la maison d'Anjou une fidélité dont ils ne se départirent qu'une seule fois et momentanément en faveur de Charles de Duras.

Ce n'est qu'au XVe siècle que l'importance maritime et militaire de Toulon commença à être appréciée. Jusque-là, elle n'avait pas d'autre défense qu'une muraille flanquée de tours, construite du côté de la mer par les princes angevins. La principale de ces tours était appelée *lou Castéou de la mar*. Louis XII fit commencer la grosse tour à l'extrémité de la langue de terre qui termine la petite rade; elle fut achevée sous François Ier. Ce n'était pas assez pour résister aux impériaux, qui entrèrent sans peine dans la place en 1524 et 1536. André Doria fit stationner sa flotte dans le port de Toulon. Huit ans après (1543), le fameux Barberousse, dey d'Alger et amiral du sultan, ayant réuni ses vaisseaux à ceux de la France en vertu des traités conclus avec la Turquie, préféra Toulon à Marseille pour y rassembler sa flotte. Ainsi deux des plus grands hommes de mer du XVe siècle, tous deux étrangers, furent frappés de la supériorité du port de Toulon.

Henri IV fut véritablement le premier fondateur du port de Toulon. Richelieu l'augmenta, et Louis XV le porta enfin au rang qu'il occupe aujourd'hui parmi nos ports militaires. En 1596, Henri IV avait accordé aux Toulonnais le privilège de défendre eux-mêmes leur ville et d'en garder les clefs en l'absence du gouverneur, sans que ce dernier pût y établir un lieutenant. Par là il voulut les récompenser de la fidélité qu'ils lui avaient montrée en repoussant les troupes du duc de Savoie et en chassant celles du duc d'Épernon. Il fit plus, et, dès 1594, il ordonna que la ville fût entourée d'une enceinte de pierre de taille flanquée de bastions et de courtines, fit bâtir les forts Sainte-Catherine et Saint-Antonin, et jeter les deux grands môles qui enveloppent le port marchand actuel. Richelieu y fit ajouter des magasins et un arsenal, et c'est du port de Toulon que partirent sous Louis XIII la plupart des flottes qui opérèrent dans la Méditerranée sous le commandement de l'archevêque de Bordeaux, d'Escoubleau, de Sourdis, du comte d'Harcourt, des marquis de Pontcœurlai et de Dreux-Brézé. Un tribunal d'amirauté et un tribunal de sénéchaussée furent établis dans la ville.

Les vaisseaux de haut bord prenaient chaque jour l'avantage sur les galères, qui ne pouvaient porter d'égales masses d'artillerie. Cette révolution dans la marine fut le triomphe de Toulon. Louis XIV,

qui visita son port et celui de Marseille en 1660, donna ouvertement la préférence au premier. Il avait, d'ailleurs, le désir d'abaisser Marseille, qui venait de soutenir une lutte contre lui. On lit dans un mémoire conservé aux archives de la marine (1670) : « Le port de Tholon est de lui-même, et pour son heureuse situation, le plus beau et le plus avantageux qui soit en Europe, et dans lequel il y a le plus de facilité et de commodité pour toutes sortes d'armements, et généralement pour tout ce qui regarde les ouvrages et le service de la marine. » Colbert, qui voulait faire de Toulon, aussi bien que de Brest, un port militaire de premier ordre, demanda un plan à Vauban. Le grand ingénieur en donna un digne de lui, mais qu'on fut obligé de restreindre, tant il était gigantesque. Un incendie, qui dévora en 1577 une partie de Toulon, fit place nette, et aussitôt après que la paix de Nimègue eut été conclue (1679), un second port, appelé la Nouvelle darse, communiquant avec l'ancien par un chenal, fut creusé avec une merveilleuse rapidité. Cent vaisseaux de ligne y pouvaient tenir à l'aise. Un arsenal magnifique s'éleva : corderie toute voûtée en pierre de taille, dessinée par Vauban; salle des voiles, salle d'armes, fonderie de canons, parcs d'artillerie, hôpitaux militaires, écoles, etc., tout cela sur une échelle colossale. Une chose manquait : c'étaient des *formes*. Duquesne, qui avait bien prouvé à Brest qu'il s'entendait aussi bien à la construction des ports qu'au commandement des flottes, proposa dans un mémoire un système de formes mobiles, qui ne reçut point d'exécution. Seignelai visita Toulon en 1684 et communiqua sa bouillante activité aux travaux du port et à la construction des vaisseaux. Vers le même temps, la ville fut entourée d'une nouvelle enceinte plus conforme aux progrès de l'art militaire; pour la défense de la rade, on ajouta le fort Saint-Louis à ceux des Vignettes, de l'Éguillette, de la Grosse-Tour et de la tour de Balaguier. Enfin, Toulon devint le siège de l'intendance de la marine du Levant et de la vice-amirauté du Levant ou de la Méditerranée, établie en 1689. Tourville fut le premier vice-amiral du Levant.

C'est de Toulon que partirent, sous Louis XIV, toutes les expéditions destinées pour la Méditerranée : celles du chevalier de Valbelle, du duc de Vivonne, de Duquesne, contre la Sicile, Alger, Gênes, etc. C'est à Toulon que se trouvait, en 1692, le maréchal d'Estrées, lorsqu'il reçut ordre de conduire sa flotte dans la Manche pour la réunir à celle de Tourville, ordre que les vents contraires l'empêchèrent d'exécuter à temps. Enfin, c'est à Toulon que fut équipée la dernière flotte importante que la France mit en mer sous le règne de Louis XIV (1704) ; elle comptait quarante-neuf vaisseaux sous les ordres du comte de Toulouse, grand amiral, assisté du vice-amiral d'Estrées.

Phélippeaux de Pontchartrain laissait alors tomber notre marine. Bientôt Toulon, qui envoyait naguère des flottes si formidables porter au loin la terreur, fut assiégée par terre et par mer (1707). Le prince Eugène et le duc de Savoie, Victor-Amédée, commandaient l'armée de terre ; l'amiral Cloudesly-Showel fermait la mer avec quarante-six vaisseaux anglo-bataves et vingt-neuf galiotes à bombes ou brûlots. Le gouverneur de Provence, le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné, quoique déjà vieux, accourut, et avec une activité merveilleuse mit la ville en parfait état de défense ; le maréchal de Tessé prit d'habiles dispositions militaires pour fermer le port et couvrir Toulon du côté de la terre. Le prince Eugène était d'avis de se retirer ; le duc de Savoie fit prévaloir l'avis contraire. Les ennemis réussirent d'abord à enlever le poste d'Artigues et le fort Sainte-Catherine ; mais, dans la nuit du 14 au 15 août, le maréchal les attaqua avec quatorze mille hommes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des hommes du peuple et des paysans. L'attaque fut des plus vives, et le combat vigoureusement soutenu. Le duc de Saxe-Gotha, l'un des principaux instigateurs du siège, se fit tuer au poste qu'il défendait. Mais l'ardeur des Français l'emporta ; les femmes de Toulon leur portaient à boire jusque sous le feu, et les enfants achevaient à coups de pierre les Piémontais blessés. La hauteur de Sainte-Marguerite fut emportée et les travaux des ennemis détruits. Il ne leur restait plus d'espoir que dans la flotte ; Showel la fit avancer et ouvrit un feu de bombes terrible ; il ne réussit qu'à couler deux vaisseaux dans le port ; la plupart des bombes, mal dirigées, éclataient en l'air, tandis que les batteries du port faisaient le plus grand mal à la flotte ennemie. Dans la nuit du 21 au 22, les alliés se retirèrent ; ils étaient venus pour détruire Toulon et n'avaient réussi qu'à brûler deux vaisseaux.

C'est à Toulon que fut équipée la flotte de douze vaisseaux, cinq frégates et cent cinquante bâtiments de transport, qui, sous le commandement du

marquis de La Galissonnière, transporta à Port-Mahon l'expédition du maréchal de Richelieu (1756). Cependant notre marine était délaissée, vendue aux armateurs par le ministre même, Nicolas Berryer, un traître qui recevait de l'argent de l'Angleterre. Quand elle se releva par les soins du duc de Choiseul, Toulon fut enfin dotée d'un bassin de construction ; un simple ouvrier charpentier, Pivat, en conçut le projet, l'ingénieur Groignard en commença l'exécution en 1774.

La Révolution eut à Toulon de violents défenseurs dans le club des *Adorateurs de la liberté et de l'égalité*. Des excès furent commis ; les administrateurs et le procureur syndic du département du Var furent massacrés, ce qui fit transporter à Draguignan le siège du département ; soixante-douze personnes furent arrêtées. Ces violences aliénèrent la majorité des Toulonnais; excitée par les royalistes et les Anglais, elle se laissa entraîner dans la réaction girondine, fit emprisonner deux commissaires de la Convention, Bauvais et Pierre Bayle, envoya à l'échafaud les chefs du club des Adorateurs, brûla la constitution de 93 et nomma un comité de surveillance. Peu de temps après, un officier de l'amiral Hood était reçu pour traiter de la reddition de la ville. La nouvelle de l'entrée de l'armée conventionnelle à Marseille détermina la trahison. La faiblesse coupable du contre-amiral Chambon livra la flotte aux Espagnols, tandis que les Anglais occupaient le fort Lamalgue. Les amiraux Hood et Juan de Langara, au nom de l'Angleterre et de l'Espagne, s'empressèrent d'imposer à la municipalité de Toulon un emprunt d'un million de piastres fortes, hypothéqué sur l'arsenal, les vaisseaux, la ville elle-même. Le 1er octobre, le drapeau blanc flotta sur Toulon. Mais le même jour parut l'armée de Carteaux ; elle fut repoussée avec perte. A Carteaux succéda Doppet; puis Dugommier, plus habile. Trente mille hommes étaient réunis sous Toulon. Une partie sous le général Dugommier était placée au couchant, en avant d'Ollioules ; l'autre, au levant, sous le général Lapoype. Dans le conseil de guerre se trouvait un jeune officier qui commandait l'artillerie en l'absence du chef de cette arme : c'était Napoléon Bonaparte. Ce jeune officier, à l'aspect de la place, fut frappé d'une idée et la proposa au conseil de guerre. Le fort de l'Éguillette, surnommé le *Petit-Gibraltar*, fermait la rade où mouillaient les escadres coalisées. Ce fort occupé, les escadres anglaise et espagnole ne pouvaient plus mouiller dans la rade sans s'exposer à y être brûlées : elles ne pouvaient pas non plus l'évacuer en y laissant une garnison de quinze mille hommes sans communications, sans secours, et tôt ou tard exposée à mettre bas les armes. Ainsi, la clef de la place était au fort l'Éguillette; mais ce fort était presque imprenable. Le commandant Bonaparte soutint fortement son idée comme plus appropriée aux circonstances, et non seulement réussit à la faire adopter, mais encore parvint à s'emparer de ce poste important, grâce au dévouement d'un jeune capitaine d'artillerie nommé Muiron, qui lui sauva la vie.

« Dès que le fort de l'Éguillette fut occupé, dit M. Thiers, les républicains se hâtèrent de disposer les canons de manière à foudroyer la flotte ; mais les Anglais ne leur en donnèrent pas le temps. Ils se décidèrent sur-le-champ à évacuer la place pour ne pas courir plus longtemps les chances d'une défense difficile et périlleuse. Avant de se retirer, ils résolurent de brûler l'arsenal, les chantiers et les vaisseaux qu'ils ne pourraient pas prendre. Le 18 et le 19, sans en prévenir l'amiral espagnol, sans avertir même la population compromise qu'on allait la livrer aux montagnards victorieux, les ordres furent donnés pour l'évacuation. Chaque vaisseau vint à son tour s'approvisionner à l'arsenal. Les forts furent ensuite tous évacués, excepté le fort Lamalgue, qui devait être le dernier abandonné. Cette évacuation se fit même si vite que deux mille Espagnols, prévenus trop tard, restèrent hors des murs et ne se sauvèrent que par miracle. Enfin, on donna l'ordre d'incendier l'arsenal ; vingt vaisseaux ou frégates parurent tout à coup en flammes au milieu de la rade et excitèrent le désespoir chez les malheureux habitants et l'indignation chez les républicains, qui voyaient brûler l'escadre sans pouvoir la sauver. Aussitôt plus de vingt mille individus, hommes, femmes, enfants, vieillards, portant tout ce qu'ils avaient de plus précieux, vinrent sur les quais tendant les mains vers les escadres et implorant un asile pour se soustraire à l'armée victorieuse. C'étaient toutes les familles provençales qui, à Aix, à Marseille, à Toulon, s'étaient compromises dans le mouvement réactionnaire. Pas une seule chaloupe ne se montrait à la mer pour secourir ces imprudents Français, qui avaient mis leur confiance dans l'étranger et qui lui avaient livré le premier port de leur patrie. Cependant l'amiral Langara, plus



Place des Palmiers, à Hyères.

humain, ordonna de mettre les chaloupes à la mer et de recevoir sur l'escadre espagnole tous les réfugiés qu'elle pourrait contenir. L'amiral Hood n'osa pas résister à cet exemple et aux imprécations qu'on vomissait contre lui; il ordonna à son tour, mais fort tard, de recevoir les Toulonnais. Ces malheureux se précipitaient avec fureur dans les chaloupes. Dans cette confusion quelques-uns tombaient à la mer, d'autres étaient séparés de leurs familles. On voyait des mères cherchant leurs enfants, des épouses, des filles cherchant leurs maris ou leurs pères, et errant sur ces quais aux lueurs de l'incendie. Dans ce moment terrible, des brigands, profitant du désordre pour piller, se jettent sur les malheureux accumulés le long des quais et font feu en criant : « Voici les républi-» cains ! » La terreur alors s'empare de cette multitude; elle se précipite, se mêle, et, pressée de fuir, elle abandonne ses dépouilles aux brigands, auteurs de ce stratagème.

» Enfin, les républicains entrèrent et trouvèrent la ville à moitié déserte et une grande partie du matériel de la marine détruit. Heureusement les forçats avaient arrêté l'incendie et empêché qu'il ne se propageât. De cinquante-six vaisseaux ou frégates, il ne restait que sept vaisseaux et onze frégates... La prise de Toulon causa une joie extraordinaire. Dès lors, on n'avait plus à craindre que les Anglais, s'appuyant sur Toulon, vinssent apporter dans le Midi le ravage et la révolte. »

Le châtiment de la ville coupable fut au moins égal à son crime. Sa population rangée le long des murs et mitraillée; sa destruction décrétée par la Convention ; son nom déclaré infâme et remplacé par celui de *Port-la-Montagne*, c'était là une large expiation. Heureusement Fréron, qui avait déjà mandé douze mille maçons des pays voisins, n'eut pas le temps d'exécuter le décret en ce qui concernait le rasement de la ville. Après le 9 thermidor, Toulon reprit son nom. Sous le consulat, Toulon de-

vint le chef-lieu d'un arrondissement maritime. Sous l'Empire, elle gagna deux bassins nouveaux et le fort l'Empereur. De son port sortirent la flotte de Brueys, qui porta en Égypte Bonaparte et son armée (1798); celle de Villeneuve, qui devait se rendre dans la Manche et se fit battre à Trafalgar (1805); enfin, de nos jours, celle du vice-amiral Duperré, qui porta nos soldats à Alger (1830). Elle comptait cent trois bâtiments de l'État, cinq cent soixante-douze navires de commerce et autres; elle portait trente-sept mille hommes et quatre mille chevaux. La possession de l'Algérie a été pour cette ville le signal d'un redoublement d'activité et d'un puissant développement; elle a doublé en population depuis 1830; ses faubourgs se sont accrus, et tout récemment il a fallu agrandir son port et son enceinte, l'un de plusieurs bassins, l'autre de quartiers neufs, qui font de Toulon une des premières villes de France sous tous les rapports.

Les principaux établissements maritimes et militaires de Toulon sont : l'hôtel de la préfecture maritime; l'arsenal maritime, qui se développe le long du rivage sur une ligne de plus de 8 kilomètres, avec ses magasins, sa corderie, ses forges, ses darses, etc., etc.; le musée de marine; l'arsenal du Castigneau, celui du Mourillon; l'hôpital de la marine, et, dans la presqu'île du cap Sépet, le bel et vaste hôpital Saint-Mandrier avec son lazaret; l'arsenal de terre; la manutention et les casernes. Parmi les monuments civils, nous citerons l'hôtel de ville, celui de la sous-préfecture; l'ancienne cathédrale Sainte-Marie-Majeure, réparée à plusieurs époques et qui possède de beaux tableaux; les églises Saint-Jean, Saint-Louis et Saint-Pierre, le temple protestant; le palais de justice, le lycée, la bibliothèque, le musée, les hôpitaux civils et le théâtre, etc., etc.

Il était nécessaire de mettre à l'abri par d'importantes fortifications les immenses approvisionnements de la marine et de la flotte, remisés dans le port de Toulon. En dehors de l'enceinte proprement dite, qui a été reculée du côté du nord pour l'agrandissement de la ville, une série de forts d'un développement total d'une vingtaine de kilomètres occupe tous les promontoires du rivage, toutes les croupes de l'amphithéâtre de collines qui entourent la ville. Citons parmi les principaux : le fort Lamalgue, le fort d'Artigues, le fort du Faron, sur la montagne de ce nom, qui domine avec ceux du Grand et du Petit-Saint-Antoine toute la ville; le fort Rouge, le fort Malbousquet, le Petit-Gibraltar, ou fort Napoléon, qui commande la grande et la petite rade; le fort Balaguier, enfin le fort de l'Éguillette, qui vit l'aurore de la fortune militaire de Napoléon. Tous ces forts constituent un ensemble formidable de défenses qui font de Toulon une des premières places fortes de l'Europe.

Toulon n'avait que 30,000 habitants en 1817; elle en a plus de 70,000 aujourd'hui; c'est de beaucoup la plus importante ville du département et elle tient le 12e rang parmi les villes de France. Un assez grand nombre de navires marchands y apportent des bois, fers, cuivre, plomb, chanvre, grains, etc., c'est-à-dire principalement ce qui sert à la construction des vaisseaux. Ils exportent des vins, eaux-de-vie, fruits secs, salaisons, du sumac. Le mouvement des navires français, entrants et sortants, en 1880, y a été, en moyenne, pour la grande navigation, de 200 navires, soit à l'entrée, soit à la sortie; et pour le cabotage, de 600 navires, soit à l'entrée, soit à la sortie, et le tonnage total, entrée et sortie, de 118,000 tonnes. Presque tous les navires français sont destinés pour l'Algérie et l'Italie, ou en viennent. L'arsenal maritime de Toulon est un des plus beaux de l'Europe. Ses chantiers du Mourillon, situés au sud-est de la ville, sont considérables.

Toulon est la patrie du chevalier Paul, l'un des grands hommes de mer du règne de Louis XIV; du naturaliste Guérin, du vice-amiral Truguet et du publiciste L. Jourdan.

Les armes de la ville sont : *d'azur, à la croix d'or, au premier canton chargé d'un drapeau d'argent, contourné, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

LA SEYNE. — La Seyne (*Seyna*), station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Toulon, est une jolie petite ville de 10,655 habitants, aujourd'hui chef-lieu de canton, située au fond de la petite rade de Toulon, à 5 kilomètres de cette ville. Elle doit son importance toute moderne au grand établissement de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, qui emploie plus de 3,000 ouvriers. Son port, qui a été amélioré, peut recevoir des navires du plus fort tonnage. Elle est continuellement en rapport avec Toulon par un service de voitures et une ligne de bateaux à vapeur. L'industrie marinière y domine sans partage. On y construit des navires et l'on y fabrique toutes les pièces d'équipement nécessaires à la marine.

Les armes de La Seyne sont : *d'azur, à deux poissons d'argent, l'un sur l'autre, le second contourné, et un chef cousu de gueules, chargé de cinq pains d'or, posés 3 et 2.*

Ollioules. — Ollioules (*Oliolis*), station de la ligne du chemin de fer de Marseille à Toulon (Ollioules-Saint-Nazaire) et Nice, est une jolie petite ville de 3,456 habitants, chef-lieu de canton, située sur la Reppe, torrent qui descend des montagnes, à 8 kilomètres à l'ouest de Toulon, à la sortie des gorges dites les *Vaux d'Ollioules*, au milieu d'une belle campagne abritée par des hauteurs qui rendent sa température très douce.

Ollioules possède encore quelques maisons du moyen âge ou de la Renaissance, les restes de son ancienne enceinte, de son château et une belle place bien plantée que décore une fontaine.

Cette ville porte dans ses armes un olivier avec cette devise : *Fidelis regi semper oliva.* On voit par là d'où vient son nom. Les rochers nus et élevés qui s'élèvent au nord de la ville, en la protégeant contre le mistral, lui donnent ce climat heureux que Cannes et Hyères lui disputent seules dans la Provence, et qui permet de cultiver l'oranger en pleine terre. C'est la principale culture de l'endroit. Celle de l'immortelle s'y fait aussi en grand, et on en expédie jusqu'en Russie.

En sortant d'Ollioules, on entre dans les *gorges d'Ollioules*, sombres, étroites, sauvages, qui évoquent encore aujourd'hui les sinistres souvenirs des brigands qui les infestaient. Elles ont 3 kilomètres de longueur et forment un défilé à travers les rochers tortueux, arides et sauvages, laissant à peine un passage à un torrent (la Reppe) qui dans les crues envahit alors l'étroit chemin qui les traverse, chemin qui n'est autre que la grande route de Marseille à Toulon. Ces gorges étaient infestées, encore en 1846, par une bande de brigands qui exerçaient la profession de carriers, et que les habitants du pays employaient et croyaient d'honnêtes ouvriers. Une nuit, ils égorgèrent dans une maison isolée toute une pauvre famille qui leur avait donné du travail; ils croyaient ne laisser aucun témoin de leur crime; mais un de leurs chefs, Bonifay, oublia son bâton. Une parente des victimes vint le lendemain, et au milieu des cadavres reconnut le bâton de Bonifay. Ce muet témoin mit la justice sur les traces des coupables, dont les principaux périrent sur l'échafaud

Aujourd'hui, quoique les gorges d'Ollioules soient bien moins fréquentées depuis l'ouverture du chemin de fer de Marseille à Toulon, elles offrent une parfaite sécurité au voyageur.

Les armes d'Ollioules sont : *d'argent, à un olivier arraché de sinople.*

Hyères et les îles d'Hyères. — Hyères (*Olbia, Areæ, Castrum Aræarum*), station de l'embranchement de Toulon aux Salines, est une ville ancienne, chef-lieu d'un canton, peuplée de 12,289 habitants, située à 19 kilomètres au sud de Toulon, dans un bassin célèbre par sa beauté et des plus privilégiés de la nature. Elle s'élève en amphithéâtre sur le penchant méridional d'une ceinture de collines qui regarde la Méditerranée, ayant devant elle une plaine et le riant aspect des îles et de la Méditerranée.

Hyères, fondée par les Grecs, qui l'appelaient *Areæ*, fut nommée *Hieros* par les Romains. C'était autrefois un port de mer; les pèlerins s'y embarquaient au moyen âge pour faire le voyage de la terre sainte. Guillaume de Nangis l'appelle *Ahires* et dit que saint Louis y aborda à son retour de Palestine. Depuis longtemps le port n'existe plus, la mer s'étant retirée d'environ une lieue pour faire place à des salines et à des marécages. On voit à Hyères les restes d'un château très fort et d'une tour bâtie par les templiers. Cette ville fut assiégée par Charles d'Anjou, qui l'enleva aux seigneurs de Fos, cadets des vicomtes de Marseille; mais elle est surtout célèbre par son heureuse exposition sur le penchant d'un mont conique, haut de 220 mètres et exposé vers la mer. Elle doit à cette situation cette chaude température qui, adoucie par des irrigations habiles, permet d'y cultiver l'oranger en pleine terre. Cette culture, aujourd'hui si brillante, prospérait déjà au temps de Charles IX, qui vint l'admirer. « Charles et les gens de sa cour, au nombre de huit, dit Geoffroy, voulant connaître la circonférence du plus gros, eurent beaucoup de peine à l'embrasser ensemble. » Le même auteur prétend que l'on y cultivait encore la canne à sucre et le poivrier, que l'empereur Frédéric II y avait fait importer en 1230; car ce prince possédait la souveraineté d'Hyères avec celle du royaume de Palerme.

Hyères se divise en vieille ville et nouvelle ville. La vieille ville a conservé son aspect du moyen âge; ses fortifications et les ruines de son vieux châ-

teau, auxquelles on parvient par des rues montueuses et raboteuses, au milieu desquelles s'élève l'église Saint-Paul. Une autre église, celle de Saint-Louis, qui a été restaurée, datait du XIIe siècle; elle dépendait du couvent des Cordeliers. L'hôtel de ville, sur la place Massillon, occupe l'emplacement d'une commanderie de templiers. La nouvelle ville se compose d'une belle rue, qui a remplacé l'ancienne route établie au pied des remparts. Elle est coupée dans son étendue, qui, de l'ouest à l'est est d'environ 2 kilomètres, par deux belles places: la place de la Rade et la place des Palmiers, à laquelle ses beaux dattiers donnent un aspect tout oriental.

Les jardins d'Hyères sont justement renommés : les orangers, les oliviers, les figuiers, les pêchers, en font le principal ornement ; l'eucalyptus globulus, diverses espèces de cactus, des bégonias, des goyaviers, la canne à sucre et les néfliers du Japon y ont été acclimatés.

Hyères est la patrie de Massillon,

Les armes d'Hyères sont : *de gueules, à un château d'argent, sommé de trois tours de même, maçonné de sable, la porte ouverte et garnie de sa coulisse de sable, accompagnée en pointe de trois besants d'or, posés 2 et 1.*

Les ILES D'HYÈRES étaient appelées par les anciens *Stœchades*, nom qu'ils donnaient à toutes les îles de la côte de Provence, à cause, dit-on, d'une herbe odoriférante (*stœchas*) qui s'y trouvait. Elles sont au nombre de trois principales : *Porquerolles*, la plus considérable, a 8 kilomètres de longueur, sur 2 à 2 et demi de largeur; elle est ainsi nommée, dit l'abbé De La Porte, des sangliers qui y passaient autrefois de la terre ferme pour brouter les chênes verts qui y sont en abondance ; la population est d'environ 300 habitants ; elle possède une belle fabrique de soude. — *Port-Cros*, dont le nom veut dire port creux ou profond, parce qu'effectivement il y a un petit port vis-à-vis du château; elle est habitée par quelques pêcheurs et abonde en gibier. — L'île du *Titan* ou du *Levant* est intéressante au point de vue minéralogique ; on y a établi une colonie de jeunes détenus. François Ier érigea ces îles en marquisat, en 1531, sous le nom d'*Iles d'or*, à cause des orangers dont on gratifiait par erreur ces îles, où l'oranger ne saurait croître. Ce marquisat fut ensuite partagé en deux : Porquerolles resta à la maison d'Ornano ; le reste fut donné à un seigneur allemand. Ces seigneurs y firent construire des fortifications, qui ont servi de base à celles qui ont été élevées depuis. La défense de la rade leur était en effet confiée. C'était leur seule charge ; pour toute redevance, chaque nouveau seigneur devait donner par chaque île un faucon portant sonnettes d'or et vermeille aux armes de France.

Porquerolles, Port-Cros et l'île du Levant sont signalées la nuit aux navigateurs, chacune par un phare.

LE BEAUSSET. — Le Beausset (*Beaussetum*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulon, à 17 kilomètres au nord-ouest de cette ville, sur la route de Marseille, est un gros bourg de 2,555 habitants, situé sur un territoire fertile en vins estimés. On y fabrique du savon, de l'huile d'olive, des toiles, de la tonnellerie, du goudron. Ses principaux articles d'exportation sont les huiles, les olives, les eaux-de-vie.

C'est la patrie du jurisconsulte Portalis, dont on voit encore la maison dans la Grande-Rue. A 4 kilomètres au sud-est, au hameau de Sainte-Anne, une agglomération de grès, présentant les masses et les figures les plus étranges, attire l'attention des géologues et des voyageurs.

Les armes du Beausset sont : *d'azur, à une sainte Vierge d'or, soutenue d'un croissant d'argent, et la tête entourée de sept étoiles du même.*

LA CADIÈRE. — La Cadière est un bourg de 2,126 habitants, dépendant du canton du Beausset. C'était jadis une place forte entourée de trois enceintes de murailles et défendue par un grand château flanqué de tours qui a été détruit au commencement du XVIIIe siècle. Aujourd'hui, ce bourg fait un assez grand commerce d'huile d'olive, de figues, de noisettes et de câpres, qu'elle expédie sur Marseille et sur Toulon.


DÉPARTEMENT
DU
VAR
PAR
V. A. MALTE-BRUN
BASSES
BOUCHES
DU RHÔNE
Peyrolles
Brians
Trets
S.t Maximin
BRIGNOLES
Barjols
Tavernes
Cotignac
Roquevaire
Aubagne
Roquebrussanne
Cuers
Solliès Pont
Ollioules
TOULON
Hyères
la Seyne
la Ciotat
Golfe des Lèques
Grande Rade
Rade de Giens
Rade d'Hyè
I. de S.t Embiez
Cap Sicié
Presqu'île de Giens
M
É
D
Echelle au 410 000.me
0
5
10
15
20 Kil.
30'



Imp. Erhard Frères

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU VAR

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 43ème. — Population : 63ème. — Densité de la population : 66ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS et REVENUS PUBLICS
6.028 kil. carrés ou 602.753 hect.	Hommes, 156.874 Femmes, 138.889 Total.. 295.763 49 hab.06 par kil. carré.	3	28	145	Propriétés bâties.. 4.000.000 fr. — non bâties. 12.000.000 » Revenu agricole... 18.000.000 »	18.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

Superficie, 2.763 kil. carrés ou 276.284 hect. — Population, 86.128 hab. — Cantons, 11. — Communes, 62.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
DRAGUIGNAN, 5 c., 15.535 h.	DRAGUIGNAN	9.223	»
	Ampus	1.078	12
	Flayosc	2.781	8
	Motte (La)	916	9
	Trans	1.537	5
AUPS, 6 c., 4.982 h.	Aups	2.610	26
	Aiguines	771	42
	Baudinard	332	42
	Bauduen	730	42
	Salles (Les)	451	44
	Vérignon	88	24
CALLAS, 6 c., 6.645 h.	Callas	1.666	10
	Bargemon	1.648	14
	Châteaudouble	839	10
	Claviers	845	13
	Figanières	986	5
	Montferrat	661	11
COMPS, 10 c., 2.878 h.	Comps	810	22
	Bargème	351	29
	Bastide (La)	146	29
	Bourguet (Le)	146	34
	Brenon	81	31
	Brovès	286	23
Suite de COMPS.	Châteauvieux	109	34
	Martre (La)	260	34
	Roque-Esclapon	219	31
	Trigance	470	31
FAYENCE, 8 comm., 9.308 h.	Fayence	1.810	26
	Callian	1.303	28
	Mons	1.000	33
	Montauroux	1.420	30
	Saint-Paul	454	25
	Seillans	1.720	24
	Tanneron	839	51
	Tourrettes	762	25
FRÉJUS, 7 c., 11.918 hab.	Fréjus	3.478	29
	Adrets-de-Montauroux (Les)	363	50
	Bagnols	971	20
	Muy (Le)	2.711	13
	Puget (Le)	857	30
	Roquebrune	2.030	22
	Saint-Raphaël	1.508	32
GRIMAUD, 5 c., 8.191 h.	Grimaud	1.117	45
	Cogolin	1.935	45
	Garde-Freinet (La)	2.651	33
	Plan-de-la-Tour	1.506	28
	Sainte-Maxime	982	40
LORGUES, 4 c., 8.575 h.	Lorgues	4.210	11
	Arcs (Les)	2.993	10
	Taradeau	511	14
	Thoronet (Le)	861	21
LE LUC, 4 c., 8.295 h.	Luc (Le)	3.526	28
	Cannet-du-Luc (Le)	1.104	24
	Mayons-du-Luc (Les)	533	40
	Vidauban	3.132	16
SAINT-TROPEZ, 4 c., 5.387 h.	Saint-Tropez	3.531	49
	Gassin	804	51
	Mole (La)	368	53
	Ramatuelle	684	55
SALERNES, 3 c., 4.414 h.	Salernes	2.862	24
	Tourtour	515	17
	Villecroze	1.037	21

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

Superficie, 1.974 kil. carrés ou 197.399 hect. — Population, 64.538 hab. — Cantons, 8. — Communes, 54.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
BRIGNOLES, 6 c., 11.423 6.	BRIGNOLES	5.840	»
	Camps	1.019	6
	Celle (La)	404	3
	Tourves	2.207	12
	Val (Le)	1.483	5
	Vins	470	9
BARJOLS, 9 c., 7.896 h.	Barjols	2.746	22
	Bras	1.445	14
	Brue-Auriac	527	29
	Châteauvert	195	37
	Esparron	410	24
Suite de BARJOLS.	Pontevès	464	24
	Saint-Martin	315	32
	Seillons	578	26
	Varages	1.216	30

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
BESSE, 5 c., 9.585 h.	Besse	1.563	14
	Cabasse	1.526	15
	Flassans	1.710	14
	Gonfaron	2.339	24
	Pignans	2.447	23
COTIGNAC, 5 c., 9.267 h.	Cotignac	2.853	20
	Carcès	2.607	16
	Correns	1.083	12
	Entrecasteaux	1.715	24
	Montfort	1.009	12

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
RIANS, 6 c., 6.925 h.	Rians	2.511	43
	Artigues	189	38
	Ginasservis	775	46
	Saint-Julien	1.127	42
	Verdière (La)	1.184	36
	Vinon	1.139	50
LA ROQUEBRUSSANNE, 8 comm., 5 768 h.	Roquebrussanne	1.119	13
	Forcalqueiret	378	10
	Garéoult	1.104	18
	Mazaugues	593	15
	Méounes	1.023	20
	Néoules	574	17
	Rocbaron	262	15
	Sainte-Anastasie	715	12

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
SAINT-MAXIMIN, 8 c., 9.696 hab.	Saint-Maximin	3.387	20
	Nans	1.121	26
	Ollières	311	25
	Plan-d'Aups	112	34
	Pourcieux	546	26
	Pourrières	1.549	34
	Rougiers	895	19
	Saint-Zacharie	1.775	31
TAVERNES, 7. c., 3.978 h.	Tavernes	1.113	27
	Artignosc	370	47
	Fox-Amphoux	552	31
	Moissac	286	41
	Montmeyan	663	35
	Régusse	670	41
	Sillans	324	26

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Superficie, 1.291 kil. carrés ou 129.070 hect. — Population, 145.097 hab. — Cantons, 9. — Communes, 29.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
TOULON, 2 cant., 5 c., 76.261 h.	TOULON (Est)	30.343	»
	Garde (La)	2.986	8
	TOULON (Ouest)	40.160	»
	Revest (Le)	639	8
	Valette (La)	2.127	5
LE BEAUSSET, 6 c., 10.007 hab.	Beausset (Le)	2.555	17
	Cadière (La)	2.126	21
	Castellet (Le)	1.744	20
	Riboux	47	32
	Saint-Cyr	1.897	27
	Signes	1.638	35

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
COLLOBRIÈRES, 2 c., 4.613 h.	Collobrières	2.487	46
	Bormes	2.126	41
CUERS, 4 c., 9.987 h.	Cuers	4.158	21
	Carnoules	1.555	34
	Pierrefeu	1.887	26
	Puget-Ville	2.387	29
HYÈRES, 2 c., 15.034 h.	Hyères	12.289	19
	Crau (La)	2.745	15

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
OLLIOULES, 4 c., 8.722 h.	Ollioules	3 456	8
	Bandol	1.940	17
	Evenos	811	13
	Saint-Nazaire	2.515	12
LA SEYNE, 2 c., 13.636 h.	Seyne (La)	10.655	5
	Six-Fours	2.981	8
SOLLIÈS-PONT, 5 c., 6.837 h.	Solliès-Pont	2.905	15
	Belgentier	966	23
	Solliès-Farlède	1.027	11
	Solliès-Toucas	1.227	18
	Solliès-Ville	712	14

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. Eug. BOUTMY, ancien Professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	287.444
	Protestants	1.505
	Israélites	67
	Clergé catholique	390
	Pasteurs	3
	Rabbins	»

Mouvement de la population.

	Naissances	6.802
	Mariages	2.163
	Décès	7.360
64e	Durée moyenne de la vie	35 ans.

Instruction (3).

40e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	80.02
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	4
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	477

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

4e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 10.954 hab.
	Nombre total des accusés	27

Infanticides.

30e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 148.5
	Nombre total	2

Suicides.

15e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 5.099 hab.
	Nombre total	58

Crimes contre les propriétés.

13e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 10.198 hab.
	Nombre total	29

Tribunaux correctionnels.

31e	Nombre des affaires	1.710
	Nombre des prévenus	1.959
	Nombre des condamnés	1.753

Procès.

	Affaires civiles (5)	788
	Affaires commerciales (6)	1.513
42e	Faillites (7)	34

Paupérisme.

70e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 84 hab.
	Nombre total	3 500
	Bureaux de bienfaisance	94
	Hôpitaux et hospices	40
	Aliénés à la charge du département	250
	Sociétés de secours mutuels	94

Contributions directes (8).

59e	Foncière	1.294.772
	Personnelle et mobilière	420.556
	Portes et fenêtres	300.094

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Évêché à Fréjus, suffragant de la métropole d'Aix. Le diocèse de Fréjus, qui comprend le département du Var tout entier et l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes), compte 36 cures, 203 succursales et 95 vicariats rétribués par l'État. Les congrégations et communautés religieuses établies dans le diocèse étaient, avant 1880, au nombre de 48 : 13 pour les hommes et 35 pour les femmes.

Culte réformé. — Le département possède à Toulon une Église consistoriale desservie par un pasteur.

(3) Le département relève de l'académie d'Aix. Lycée à Toulouse, auquel est annexé un cours préparatoire à l'École navale; collège communal à Draguignan; 4 établissements libres pour l'enseignement secondaire. École normale d'instituteurs primaires et cours normal d'institutrices à Draguignan. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, le Var occupe le 54e rang. Le même département occupe le 80e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département du Var ressortit à la cour d'appel d'Aix. Draguignan est le siège de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance; des tribunaux de commerce sont établis à Brignoles, à Draguignan, à Fréjus, à Saint-Tropez et à Toulon.

(5) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(6) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(7) Terminées pendant l'année.

(8) Trésorier-payeur général à Toulon; receveur particulier à Draguignan et à Brignoles; 41 percepteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1628. Recherche curieuse du nom ancien de Brignoles, par *J. de Bomy*, in-8°.

Description des îles d'Yères sur la côte de Provence, etc., par *Hermentaire*.

1707. Histoire du siège de Toulon, etc., par *J. d'Auneau*. In-4° et 2 vol. in-12.

1729. Histoire de la ville et de l'église de Fréjus, par *J.-F. Girardin*. 2 part. in-12.

1756. Relation de la peste de Toulon en 1721, par *d'Antrechaus*. In-12.

1789. Voir le tome XXX du Voyageur français, par l'abbé *De la Porte*. In-12.

1801. Rapport sur les fouilles faites à Fréjus, par le comte *Villeneuve-Bargemont*. In-8°, fig.

1811. Statistique du Var, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.

1814. Précis historique sur les événements de Toulon en 1793, par *Xav. Lebret*. In-8°.

1816. Révolution royaliste de Toulon, etc., par le baron *Gauthier de Brecy*. In-8°, 1816; 4° édit., in-8°, 1828.

1818. Notice sur la Sainte-Baume, par le comte *de Villeneuve*. In-8°.

1820. Essai historique, topographique et médical sur la ville d'Yères, par *H.-Z. Gensollen*. In-8°.

1823. Notice sur la chapelle royale de Sainte-Baume, par l'abbé *de Villeneuve*. In-8°.

1825. Mémoire pour servir à l'histoire de Toulon, par *Pons*. In-8°.

1827. Notice sur la ville de Fréjus, par *Fabre*. In-8°.

1827. Essai sur l'origine de Toulon, ou Mémoire pour servir à l'histoire des premiers siècles de cette ville. In-8°.

1827. Essai sur l'origine de Toulon, etc., par l'abbé *H. Vidal*. Broch. in-8°.

1828. Description de la Sainte-Baume, etc., in-12.

1828. Description géographique du département du Var. In-12.

1828. Recherches sur l'origine de Toulon, par *Pons*. In-8°.

1829. Biographie du département du Var, par *Andraud* (de l'Allier). In-8°.

1829. Notice sur Brignoles. In-12.

1832. Annuaire de la ville de Toulon pour 1832. In-12

1834. Histoire du siège de Toulon par le duc de Savoie, etc., par *C. Landel de la Londe*. In-8°, fig.

1835. Le Département du Var au tome III de la France pittoresque d'*Abel Hugo*. Gr. in-8°, cart. et grav.

1835. Hyères en Provence, ou Guide des voyageurs, etc., par *P.-N. Fellon*. In-8°.

1838. Statistique du département du Var, par M. ***. In-8°.

1838. La Sainte-Baume et Sainte-Madeleine, notice par Mme *Guérin de Roberty*. In-8°.

1838. Histoire de la Révolution dans le département du Var depuis 1789 jusqu'en 1794, par *Lauvergne*. In-8°.

1838. Le Département du Var au tome III du Guide pittoresque du voyageur en France, publié par *Firmin Didot*. In-8°, cart. et fig.

1838. Considérations médico-topographiques sur la ville de Brignoles, etc., par *Amic*. In-8°.

1840. Annuaire de la ville de Toulon, etc., par *J.-D. Henri*. In-12, fig.

1840. Esquisses historiques, promenade dans Toulon ancien et moderne, par *H. Vienne*. In-12.

1842. Promenade historique à Hyères, ou Notice historique, etc., par *Alph. Denis*. 2e édit., in-8°.

1844. Toulon, Draguignan, Brignoles, Fréjus, Saint-Tropez, au tome Ier de l'Histoire des villes de France, par *Aristide Guilbert*. Gr. in-8°, blas., grav.

1853. Promenades pittoresques à Hyères et ses environs, par *A. Denis*; suivies d'une Dissertation médicale par le docteur *Bayle*. 1 vol. gr. in-8°.

1856. Prodrome de l'histoire naturelle du Var.

1858. Étude archéologique sur le moyen âge ou l'église de Solliès-Ville, par *D. Rossi*. In-8°.

1861. Indicateur topographique et médical d'Hyères.

1862. Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin, texte par M. *Rostan*, dessins par M. *Ph. Rostan*. 1 vol. in-f°.

1863. Histoire de l'église paroissiale de Draguignan, par *R. Poulle*.

1863. Étude sur l'histoire de Toulon, par *O. Teissier*. Broch. in-8°.

1863. Notice sur les archives communales de la ville de Toulon, par *Tessier*. 1 vol. gr. in-8°.

1864. Histoire de la commune de Lorgues, par le docteur *F. Cordouan*. 1 vol. in-8°.

1864. Lorgues et Toulon, par M. *Octave Teissier*. 1 vol. in-8°.

1864. Visite à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin, par un membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. 1 vol. in-18.

1864. Géographie historique, biographique et statistique du département du Var. Commune de Fréjus. Notice, par *O. Teissier*. Broch. in 8°.

1864. Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton de Beausset, avec un appendice sur Bandol, par l'abbé *Magloire Giraud*. In-8°. (Extrait du Bulletin de la Société des sciences du Var.)

1865. Étude archéologique sur la cathédrale de Toulon, par *D. Rossi*. 1 vol. in-8°.

1866. Fréjus ancien et moderne, par *A. Rousse*. 1 vol. in 8°.

1866. *Forum Julii* ou Fréjus ancien et moderne. Essai monographique, par *J.-B. Meiffret*. In-8°.

1866. Annales de Six-Fours en Provence, depuis sa fondation par les Phocéens jusqu'à nos jours, avec documents authentiques. 1 vol. in-8°.

1867. Fréjus (*Forum Julii*), note descriptive accompagnée d'un plan, d'une carte, etc., par *V. Petit*. In-8°. (Extrait du Bulletin monumental de M. de Caumont.)

1867. Annales de la ville du Beausset, par *Louis Sifroy Bonifay*. 1 vol. in-8°.

1868. Géographie du Var, par *J.-J. Aubin*. In-16.

1871. Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var, et principalement sur ceux du canton du Beausset, par M. l'abbé *Giraud*. Broch. in-8°. (Extrait du Bulletin de la Société académique du Var.)

1873. Carte archéologique du département du Var. Époques gauloise et romaine, par le baron de *Bonstetten*. In-4°, 40 pages.

1874. Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon, accompagnée d'un Mémoire inédit du maréchal Vauban, par *Octave Teissier*. In-8°.

1874. Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin, par *L. Rostan*. In-8°.

1874. Petite géographie du département du Var, par M. *Bretignère* (Collection Lavasseur). In-12.

1875. Les Stations d'hiver de la Méditerranée, par *Ch. Lentheric*. 1 vol. petit in-8°.

1875. Description historique du diocèse de Fréjus. Manuscrits de *Girardin* et d'*Antelmy*, publiés par l'abbé *Disdier*. 1 vol. in-8°.

1877. Provence, Alpes-Maritimes et Corse (Itinéraire général de France), par *Ad. Joanne*. 1 vol. in-18, cartes et plans.

1878. La Provence maritime ancienne et moderne, par *Ch. Lentheric*. 1 vol. petit in-8°.

1882. Histoire de Fréjus ancien et moderne, par *Aubenas*.

Annuaires statistiques, administratifs, ecclésiastiques du département du Var, publiés par *Bernard*; suivis de Promenades pittoresques, descriptives et historiques dans le Var, par *J.-F. Bunel*. In-12. (V. la Collection.)

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : dissertation sur Antibes et la Sainte-Beaume.

Mémoires de la Société d'émulation du Var.

Bulletin de la Société des sciences et belles-lettres du Var.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Cartes du diocèse de Fréjus.

Cartes de Provence.

Voir les feuilles 224, 235, 236, 237, 247, 248, 249 de la *Carte de France* dite *de l'État-Major*, publiée par le Dépôt de la Guerre.

Cartes du Var, par *Chabert*, *Bosc*, *Nicot*, *Dufour*, *Charle*, *Duvotenay*, *Fremin*, *Monin*, *Logerot*, *Ad. Joanne*, etc.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF, Éditeur





AVIGNON

VAUCLUSE

Chef-lieu : AVIGNON

Superficie : 3,548 kil. carrés. — Population : 255,703 habitants.
4 Arrondissements. — 22 Cantons. — 150 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

Situation, limites. — Le département de Vaucluse doit son nom à la célèbre fontaine illustrée par les vers que Pétrarque y composa en l'honneur de la belle Laure de Sade. Il appartient à la région sud-est de la France; situé sur la rive gauche du Rhône, qui le limite à l'ouest, il dépend entièrement du bassin de ce fleuve. Il a été formé, en 1790 et 1791, du comtat Venaissin, d'une portion de l'ancienne Provence et de la principauté d'Orange.

Il a pour limites, au nord, le département de la Drôme; à l'est, celui des Basses-Alpes; au sud, celui des Bouches-du-Rhône, dont il est séparé par la Durance, et, à l'ouest, celui du Gard, dont il est séparé par le Rhône. Ce département présente cette particularité qu'un de ses cantons, celui de Valréas, dépendant de l'arrondissement d'Orange, est entièrement enclavé dans le département voisin, celui de la Drôme; la superficie de cette enclave est de 12,481 hectares.

Nature du sol, montagnes, vallées. — Le département de Vaucluse est presque entièrement montagneux, couvert, surtout à l'est, par de puissants contreforts des Alpes qui y envoient trois chaînes principales : le groupe du mont Ventoux, la chaîne de Vaucluse et la chaîne du Lubéron, qui s'étendent dans la direction de l'est à l'ouest. Le groupe du Ventoux est séparé des montagnes de la Drôme par la vallée de l'Ouvèze; le mont Ventoux, son sommet principal et le point culminant du département, atteint 1,433 mètres, près de la chapelle Sainte-Croix; le sommet de la Plate, dépendance de la montagne de Rissas, mesure 1,037 mètres; sur les limites du département et de celui de la Drôme, la montagne de Bluye a 1,604 mètres, et la montagne de la Geine, 1,268. La chaîne de Vaucluse, séparée de la précédente par les vallées hautes de l'Auzon et de la Nesque, affluents de la Sorgue, atteint, au nord de Lagarde, 1,180 mètres; près de Saint-Jean-de-Durfort, 1,000 mètres, et va en s'abaissant jusqu'à n'avoir que 600 mètres, de la Sorgues à la fontaine de Vaucluse.

La chaîne du Lubéron est séparée, par la vallée du Caulon ou Calavon, de la chaîne de Vaucluse. Le Lubéron se partage : en grand Lubéron, vers l'est; sommets principaux : 1,125 mètres, au sud d'Auribeau, 968 et 890 mètres; et en petit Lubéron, à l'ouest du précédent; sommet principal, 720 mètres, au sud d'Oppède, 692 et 673 mètres. Cette dernière chaîne sépare la vallée du Calavon de celle de la Durance.

Toutes ces montagnes, composées de couches calcaires et argilo-calcaires fortement inclinées, étaient autrefois, à l'exception du mont Ventoux, entièrement nues, et leur stérilité en éloignait même les animaux; mais, depuis une trentaine d'années, on en a entrepris le reboisement, et il est permis d'espérer qu'un jour viendra où elles apparaîtront couvertes de forêts. Outre la rive gauche de la vallée du Rhône, le département en possède trois autres importantes : celles de la Durance, de la Sorgues et de l'Ouvèze. Les montagnes forment d'ailleurs entre elles un grand nombre de vallées très courtes et fort étroites, au fond desquelles grondent les torrents qui en descendent. La vallée de la Sault fait exception : elle a une longueur de 10 kilomètres sur une largeur de 2 à 3, et offre un aspect pittoresque et enchanteur.

On évalue la superficie du département à 354,711 hectares, et le sol se divise, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 50,340 hectares; pays de bruyères, 61,200; sol de riche terreau, 15,469; sol de craie ou calcaire, 41,720, sol de gravier, 26,840; sol pierreux, 82,300, et sol sablonneux, 27,155 hectares.

Hydrographie. — Le département de

Vaucluse est situé en entier dans le bassin du Rhône, sur la rive gauche du fleuve qui lui sert de limite à l'ouest, et sur la rive droite de la Durance, qui le borne au sud. Il est sillonné par un grand nombre de cours d'eau torrentiels, affluant pour la plupart dans le Rhône, et dont les principaux sont : le Lez, l'Aygues, l'Ouvèze, qui reçoit l'Auzon et la Sorgues, grossie elle-même de la Nesque, et le Caulon ou Calavon.

Le Rhône, dont la rive gauche appartient seule au département, y pénètre un peu au-dessus de Lapalud en sortant de celui de la Drôme ; il limite le département, à l'ouest, pendant 54,5 kilomètres, arrose Caderousse et Avignon ; puis, à peu de distance, il entre dans le département des Bouches-du-Rhône, où il se jette dans la Méditerranée par plusieurs embouchures (voir l'*Hydrographie* des départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône). C'est le seul cours d'eau navigable que possède le département de Vaucluse. Sur son parcours, le Rhône forme plusieurs îles qui se rattachent au département de Vaucluse ; ce sont, en allant du nord au sud et en descendant le fleuve : l'île du Colombier, l'île de Piboulette, l'île d'Oiselet, qui porte le château du même nom, et la grande île de la Barthelasse, près d'Avignon ; au sud de cette ville, la Durance forme avec le Rhône l'île de Courtine.

La Durance prend sa source dans l'arrondissement de Briançon (Hautes-Alpes) ; elle le traverse, sépare le département des Hautes-Alpes de celui des Basses-Alpes, traverse ce dernier du nord au sud, puis coule à l'ouest, et entre dans le département de Vaucluse, qu'elle sépare de celui des Bouches-du-Rhône, arrose Cavaillon, et se jette dans le Rhône à 8 kilomètres au-dessous d'Avignon, après un cours d'environ 330 kilomètres. Cette rivière s'enfle considérablement en juillet, à l'époque de la fonte des neiges, et en septembre, au moment des pluies ; son cours est très rapide ; elle n'est pas encaissée, et son lit, qui est très large et couvert de gros cailloux, empiète malheureusement chaque jour sur les plaines voisines.

Le Lez descend de la montagne de Lenco, dans le département de la Drôme, entre dans le département au-dessus de Saint-Blaise, passe à Bollène et à Mondragon, et se jette dans le Rhône au-dessus de Mornas.

L'Aygues ou Eygues a sa source aux confins des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, coule du sud-est au nord, puis du nord-est au sud-ouest ; elle entre dans celui de Vaucluse au-dessus de Villedieu, passe au Buisson, à Saint-Romain-de-Malegarde, Cairanne, Travaillan, et se jette dans le Rhône à l'ouest d'Orange.

L'Ouvèze descend de la montagne de Chamerize, au-dessus de Montauban, dans le département de la Drôme, se dirige d'abord de l'est au sud-ouest ; puis, une fois entrée dans le département de Vaucluse, où elle coule du nord-est au sud-ouest, elle arrose Vaison, Roays, Saint-André-des-Ramères, Violès, le château de Causans, Bédarrides, Sorgues, où elle reçoit une des branches de la rivière du même nom, et se jette dans le Rhône en face de la grande île de la Barthelasse.

La Sorgues sort de la fontaine de Vaucluse, dirige son cours de l'est à l'ouest ; un peu en amont de L'Isle, elle se divise en deux branches qui passent l'une à L'Isle et au Thor, l'autre à Velleron et près d'Althen-les-Paluds, et se réunissent près de Sorgues pour aller se jeter au-dessus de Bédarrides dans l'Ouvèze ; arrose L'Isle, Le Thor, d'où, remontant du sud-est au nord-ouest, passe à Saint-Saturnin et à Entraigues. Cette rivière a un grand nombre de ramifications qui sont autant l'ouvrage de la nature que celui de l'art.

Le Caulon ou Calavon commence dans les montagnes au sud de Reillanne, auprès de Barron, dans le département des Basses-Alpes ; coule de l'est à l'ouest, entre dans le département de Vaucluse, passe près du Castellet, à Apt, Roquefure, Goult, Les Beaumettes, et se perd dans la Durance un peu au-dessus de Cavaillon.

La fontaine de Vaucluse, qui donne son nom au département, est l'une des plus belles que l'on connaisse ; elle occupe le fond d'une vallée sauvage, fermée de tous côtés par des roches, à l'exception de l'étroit défilé qui y conduit. Au bas de l'immense escarpement qui la domine, on aperçoit une vaste et profonde caverne, d'où s'échappent en mugissant les eaux de la Sorgues. Quand les eaux ne sont pas très élevées, on peut y pénétrer ; le véritable gouffre est dans l'endroit le plus bas ; la limpidité des eaux qu'il renferme laisse entrevoir des sinuosités profondes que l'on n'a pas encore sondées. A l'entrée s'élève un figuier, toujours renaissant à mesure qu'il dépérit ; il sert d'échelle pour mesurer la hauteur de la source. Dans les grandes crues, les eaux montent jusqu'au figuier et en inondent la souche ; la caverne, entièrement remplie, ne permet pas alors de s'approcher du gouffre, et les

eaux se précipitent en écumant et en jaillissant sur les pierres dans le lit de la Sorgues; mais à peine ont-elles franchi l'enceinte des rochers, qu'elles se calment et roulent paisiblement leurs ondes azurées à travers les belles campagnes d'Avignon. C'est au mois d'octobre que les eaux de la source sont les plus basses; elles sont alors à 20 mètres au-dessous des bords du bassin souterrain qu'abrite la caverne; pendant l'hiver, et surtout à l'équinoxe du printemps, les eaux atteignent leur plus grande hauteur : leur débit est, dit-on, de 13 mètres par seconde, à l'étiage.

La plupart des rivières dont nous avons parlé fournissent une multitude de canaux d'irrigation, très habilement pratiqués pour les besoins de la culture; le plus important est le canal de Carpentras, qui conduit les eaux de la Durance par Pernes, Carpentras et Beaumes à l'Ouvèze, il est en partie alimenté par le réservoir de Caromb, formé près de ce village par la retenue de la petite rivière de l'Auzon ou Lauzon. Un des plus anciens est le canal de Cabédan, qui est ouvert depuis plus de six siècles des rives de la Durance à Mérindol, pour arroser le territoire de Cavaillon ou du Cheval-Blanc. Deux autres canaux sont encore tirés de la Durance auprès du Bon-Pas, l'un, sous le nom de Durançole, arrose le territoire d'Avignon, coule autour et dans l'intérieur de la ville de ce nom, et se perd dans le Rhône; l'autre porte le nom de canal de Crillon : il arrose une grande étendue de terres, couvertes seulement autrefois de pierres et de cailloux.

Voies de communication. — Les grandes communications intérieures sont établies dans le département de Vaucluse au moyen de quatre routes nationales, d'une longueur de 156 kilomètres; de 23 routes départementales, d'un parcours de 582 kilomètres; de 18 chemins vicinaux de grande communication, 1,244 kilomètres; de 13 chemins vicinaux de moyenne communication ou d'intérêt commun, 125 kilomètres, et de 1,179 chemins vicinaux ordinaires dont le développement total dépasse 2,590 kilomètres.

Les chemins de fer de ce département appartiennent au grand réseau de Paris-Lyon-Méditerranée : la principale ligne est celle de Lyon-Avignon-Marseille; elle traverse le département dans toute sa longueur, en suivant la rive gauche du Rhône l'espace de 54 kilomètres. Elle y pénètre à Lapalud, à sa sortie du département de la Drôme, passe à La Croisière, Mondragon, Mornas, Piolenc, laisse Orange sur sa gauche, passe à Courthézon, Bédarrides, Sorgues, Le Pontet, et aborde Avignon au sud-est (742 kilomètres de Paris, 359 de Châlon-sur-Saône, 235 de Lyon, et à 120 kilomètres de Marseille); à 5 kilomètres en aval d'Avignon, la ligne pénètre dans le département des Bouches-du-Rhône. De la station de Sorgues un embranchement de 17 kilomètres se dirige sur Carpentras en desservant : Entraigues, Althen-des-Paluds et Monteux. A Avignon, un autre embranchement de 33 kilomètres se dirige sur Cavaillon par Montfavet, Morières, Saint-Saturnin, Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor et L'Isle-sur-Sorgues. A Cavaillon, cette ligne se partage en trois autres embranchements; l'un de 36 kilomètres sur Miramas, par Cheval-Blanc, Orgon, Senas, Lamanon, Salon et Grans; le second, de 32 kilomètres, sur Apt, par Robions, Maubec, Groult, Bonnieux et Le Chêne (il sera continué jusqu'à Forcalquier, Basses-Alpes), le troisième, de 44 kilomètres, sur Aix, par Cheval-Blanc, Mérindol, Lauris, Cadenet, Villelaure, Pertuis. D'autres lignes sont à l'étude ou projetées; telle est celle d'Orange à Nyons par Vaison.

En 1879, la longueur des lignes exploitées était de 212 kilomètres, et celle des lignes en construction ou à construire, de 12 kilomètres.

Climat. — Le département de Vaucluse appartient au climat méditerranéen ou provençal; il est fort sain et très tempéré, mais l'atmosphère y est sujette à de grandes variations. Les plus grands froids de l'hiver font rarement descendre le thermomètre au-dessous de — 12° à — 16° centigrades; et généralement il se soutient entre — 6° et — 8°. Ces froids durent un mois et demi; ils sont secs, sans brouillards, et toujours tempérés par la présence du soleil; aussi tombe-t-il très peu de neige dans les plaines. Pendant l'été, le thermomètre monte de + 35° à + 40° centigrades, et ces chaleurs durent de un à deux mois; les chaleurs ordinaires sont de 35 degrés. A Orange, la température moyenne de l'année, pour une période de 40 années, a été de + 13°,3; celle de l'hiver de 5° et celle de l'été de 21°,5. Le maximum de température a été, en 1830, de +40°,2 et le minimum, en 1826, de —15°. La quantité annuelle moyenne de pluie a été pendant la même période de 40 années de 750mm,6. L'automne est la saison qui en fournit le plus, à

savoir : 308^{mm}, 7. Les vents dominants sont ceux du nord et du midi ; les vents du nord et du nord-ouest, que l'on nomme dans le pays l'*aoure*, la *bise*, ou *loup temps dré*, et qui ne sont autres que le mistral, sont quelquefois d'une violence inconcevable. Comme dans bien d'autres départements, les gelées tardives d'avril et de mai sont funestes à la végétation.

Productions naturelles. — Le département de Vaucluse appartient à la région géologique dite de Provence ; il est, en général, formé par des calcaires crétacés et tertiaires, et sillonné de vallées peu profondes dont le sol, composé de terres franches et fortes, repose sur un lit de cailloux roulés de gravier et de sable.

Les richesses métalliques du département sont peu considérables, quoique les productions du règne minéral y soient assez abondantes ; on n'y exploite que trois mines de fer, trois mines de houille et de lignite ; mais on y trouve une grande quantité de carrières de pierre à bâtir de toutes les espèces, depuis la pierre coquillière la plus dure jusqu'au tuf calcaire le plus tendre. Les bancs de gypse fournissent un plâtre excellent. On trouve aussi du grès à paver, de l'argile, des terres à porcelaine et à creusets, des sables de diverses couleurs, et des tourbières. Il existe des eaux minérales à Vacqueyras, à Gigondas, à Vellerou, à Aurel, et des sources salées, autrefois exploitées, à Beaumes et à Courthézon.

La récolte des céréales est insuffisante pour les besoins de la consommation ; on tire ce qui manque des départements du nord et du nord-est. La sécheresse vient souvent entraver la culture des légumes ; aussi sont-ils peu abondants et de médiocre qualité, à l'exception de ceux des environs de Cavaillon. Les arbres fruitiers sont cultivés avec plus de succès ; leurs produits, et notamment les abricots, les pêches, les poires, les prunes, les figues, les amandes, sont d'excellente qualité. L'olivier et le mûrier sont ici très communs et fournissent des récoltes abondantes d'olives, dont on exprime l'huile, et de feuilles qui servent à la nourriture des vers à soie. Les orangers y croissent en pleine terre et deviennent superbes ; il y a aussi des pépinières en grand nombre et bien entretenues. On cultive encore la garance, la betterave, le safran, la gaude, l'épine-vinette, la graine d'Avignon (le nerprun des teinturiers, teignant en jaune), l'anis vert, la coriandre, et un grand nombre de plantes aromatiques et médicinales. Les vignes produisent annuellement 150,000 hectolitres de vin, dont une partie est consommée dans le pays et l'autre livrée à l'exportation. Ces vins sont, en général, de bonne qualité ; les meilleurs, les vins de Château-Brûlé et les vins rouges de Châteauneuf-du-Pape (Château de la Nerthe, Condorcet-Fortia, Château de Vaudieu), ceux de Sorgues, sont classés parmi les bons vins fins de France. On récolte aussi quelques bons vins de liqueur, surtout les muscats de Beaumes, et les vins cuits de Mazan, dits « vins de Grenache. » En 1871, la production des vignes du département a été de 173,334 hectolitres, estimés 5,200,000 francs ; en 1874, de 161,021 hectolitres seulement, valant 2,020,420 francs. En 1875, par suite des ravages causés par l'oïdium et par le phylloxéra, la production descendait à 68,220 hectolitres ; en 1877, à 63,247 hectolitres, c'est-à-dire à peine au tiers d'une des bonnes années antérieures ; enfin, en 1880, la production n'était plus que de 58,334 hectolitres. C'est une grande perte pour cet intéressant département. Le Vaucluse exporte aussi des truffes. Les forêts qui occupent la région montagneuse couvrent près du cinquième de la superficie du sol ; les essences qui y dominent sont : le chêne, le hêtre et surtout le pin.

Les races d'animaux domestiques sont généralement médiocres ; les troupeaux de bêtes à laine sont nombreux. Les abeilles abondent et donnent un miel excellent. La branche principale de l'élève est celle des vers à soie, dont les produits contribuent pour une part importante dans la richesse agricole du pays. On recueille beaucoup de mouches cantharides que l'on vend en gros pour les préparations pharmaceutiques. Parmi les animaux sauvages, on voit quelques loups, quelques renards, et un très petit nombre de sangliers ; mais les lièvres et les lapins y sont très multipliés. Le gibier ailé y est fort abondant, et les eaux très poissonneuses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Vaucluse est un département agricole et un peu manufacturier. L'agriculture y est assez avancée, et elle est en progrès ; la plantation des mûriers, l'élève des vers à soie, l'éducation des abeilles, la culture des vignes et celle des arbres fruitiers sont les principales branches de l'industrie agricole. La

superficie du département se partage en superficie bâtie et voies de transport, 42,671 hectares, et en territoire agricole, 312,100 hectares. Ce dernier se subdivise en : céréales, 83,968 ; farineux, 11,516 ; cultures potagères et maraîchères, 8,940; cultures industrielles, 42,230 ; prairies artificielles, 20,194 ; fourrages annuels, 2,512 ; jachères mortes et autres cultures, 37,090 ; vignes, 14,458 ; bois et forêts, 49,642 ; prairies artificielles, 10,868 ; pâturages et pacages, 7,580 hectares. Comme dans tous les pays de montagnes, les terres incultes sont encore en nombre considérable ; dans le département de Vaucluse, elles atteignent 24,102 hectares.

L'industrie manufacturière est surtout active dans les deux villes d'Avignon et d'Orange : elles renferment des moulinages et des teintureries de soie, des fabriques de soieries estimées. Cavaillon possède un marché important pour les soies grèges. Les distilleries et les huileries du département ont de la réputation. On y trouve aussi des tanneries, des papeteries, des faïenceries, des fabriques d'étoffes de laine, de draperie, de cadis, de serges, de nombreuses filatures de soie dans tous les bourgs, des filatures de chanvre, des fabriques de toile, de sucre de betterave et de produits chimiques, des tuileries, des verreries, des blanchisseries de cire, des fabriques de briques réfractaires, etc., etc. Le laminage du cuivre et du plomb et la moulerie du fer occupent plusieurs usines. Avignon et Carpentras ont des fabriques de garance en poudre. L'imprimerie et la librairie d'Avignon ont aussi quelque importance. Les principaux articles de l'exportation sont les vins, les soies et les soieries, la garance, la cire et le miel. Le nombre des foires du département est de 180 ; elles se tiennent dans 61 communes, et durent 229 journées ; les principales sont celles d'Orange, de Carpentras, de Vaison, de Valréas et d'Apt ; les articles de commerce y sont principalement les diverses productions du sol.

Ce département est le premier pour la culture de la garance et le deuxième pour les fileries et moulineries de soie grège ; il prend le trente-septième rang dans l'ordre de la richesse générale des départements.

Division politique et administrative. — Le département de Vaucluse a pour chef-lieu Avignon ; il compte 4 arrondissements, 22 cantons et 150 communes ; ainsi que nous l'avons dit, un de ces cantons, celui de Valréas, qui compte 4 communes, est en dehors du département et est enclavé dans celui de la Drôme. Vaucluse appartient à la région agricole du sud-est de la France.

Avignon est le siège d'un archevêché qui a pour suffragants les évêchés de Valence, de Viviers, de Nîmes et de Montpellier ; le département forme un diocèse particulier, qui compte 10 cures de première classe, 19 de seconde, 144 succursales et 92 vicariats. Avignon possède un grand et un petit séminaire.

Les protestants ont à Lourmarin une Église consistoriale desservie par 3 pasteurs, et divisée en trois sections : Lourmarin, Orange et La Motte-d'Aigues ; il y a, en outre, dans le département, plusieurs temples ou maisons de prières.

Les quatre tribunaux de première instance, séant au chef-lieu d'arrondissement, et le tribunal de commerce d'Avignon sont du ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Au point de vue universitaire, le département se rattache à l'académie d'Aix ; il y a un lycée à Avignon, des collèges communaux à Apt, Carpentras, et Orange ; Avignon possède une école normale d'instituteurs, des pensions, des écoles industrielles et artistiques, un conservatoire de musique, des sociétés savantes, et le département compte 395 écoles primaires.

Le département de Vaucluse se rattache au 15e corps d'armée et à la 15e région de l'armée territoriale dont l'état-major est à Marseille ; Avignon est un chef-lieu de subdivision. La compagnie de gendarmerie nationale appartient à la 15e légion dont l'état-major est à Marseille. Il y a à Orange un dépôt ou annexe de l'école d'artillerie de Nîmes.

Le département appartient : à l'arrondissement minéralogique de Marseille, région du sud-est ; à la 6e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et au 26e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Aix.

Le nombre des perceptions de finance est de 33 ; les contributions et revenus publics atteignent 14 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

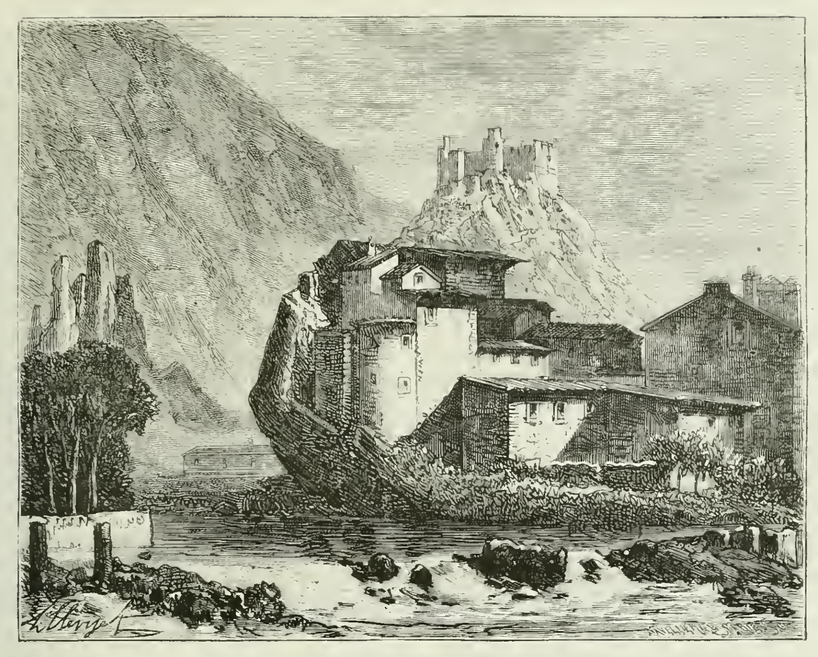
Le territoire qui forme aujourd'hui le département de Vaucluse était occupé, avant la conquête romaine, par trois peuplades celtiques, les *Cavares*,

les *Voconces* et les *Méminiens*. Les Cavares, répandus sur les bords du Rhône et de la Durance, occupaient les pays d'Orange (*Arausio*), d'Avignon (*Aouenion*) et de Cavaillon. Les Voconces avaient pour capitale Vaison, au nord-est, et les Méminiens étaient fixés aux alentours de Carpentras, sur le versant méridional du mont Ventoux. Les Phéniciens pénétrèrent chez ces peuples et lièrent avec eux des relations de commerce. Plus tard, les Phocéens s'étant établis à Marseille, les Cavares devinrent les alliés de cette florissante république, dont le contact adoucit leurs mœurs et les enrichit. Cette alliance avec Marseille les entraîna dans l'alliance de Rome. Ils tentèrent, mais en vain, d'arrêter Annibal au passage du Rhône, et ils s'armèrent encore, mais inutilement, quand ils virent les vainqueurs de Carthage s'introduire au cœur de la Gaule et, dans leur pays même, porter les premiers coups à l'indépendance de la grande nation des Celtes ; car c'est tout près d'Avignon, au confluent de la Sorgues et du Rhône, que le consul Cn. Domitius Ahenobarbus, l'an 121 avant J.-C., défit complètement les Arvernes et dressa des tours chargées de trophées, contrairement, dit Florus, à l'usage des Romains, qui n'avaient point l'habitude de reprocher aux vaincus leur défaite. La protection de Rome se changea bientôt en domination. Les Cavares, les Voconces, les Méminiens furent enveloppés dans la Narbonnaise. Après la division de la Gaule en dix-sept provinces, ils furent compris dans la Viennoise.

Avec les mœurs celtiques, déjà fort modifiées, disparurent les monuments mégalithiques, et l'on aurait grand'peine, avec le petit nombre de médailles gauloises trouvées jusqu'ici dans la contrée, à reconstruire l'histoire de la période celtique. Rome recouvrit tout de sa civilisation et de ses monuments, et le département de Vaucluse nous en offre encore aujourd'hui de magnifiques restes (voir l'histoire des villes). La population elle-même fut à peu près renouvelée, et par les colonies militaires que César y établit, et par le grand nombre de Romains que l'administration, le commerce, les intérêts de toute sorte y attirèrent pendant la longue durée de l'empire.

Dans le partage que les barbares du ve siècle se firent de la Gaule, les bords du Rhône et de la Durance, ravagés par les Alains, les Suèves, les Vandales et les Goths, échurent aux Burgondes et furent compris dans leur royaume. Mais les Francs les leur disputèrent plus d'une fois; Clovis y parut. Les rois d'Austrasie tinrent longtemps Avignon en leur puissance. Les Lombards se montrèrent ensuite, et furent repoussés par le patrice Mummol; vinrent ensuite les Sarrasins, à qui Mauronte, maître de Marseille, ouvrit le pays. Charles-Martel les chassa (737).

Après le démembrement de l'empire carlovingien et du royaume d'Arles, fondé par Boson, l'Avignonnais et le Venaissin échurent aux comtes de Provence. C'est à tort que l'on a quelquefois regardé comme une même chose le comtat d'Avignon et le comtat Venaissin. Le Venaissin, qui ne fut érigé en comté qu'au xive siècle par Clément V, était un pays distinct de l'Avignonnais. Il paraît tirer son nom de Vénasque, aujourd'hui pauvre village, jadis ville importante, évêché et capitale du pays avant que Carpentras lui eût ravi ce titre. Après les comtes de Provence, ce furent les comtes de Toulouse qui devinrent maîtres de ces deux pays, et ils le demeurèrent pendant plus de deux siècles. Par le traité de Meaux (1229), Raymond VII abandonna au pape tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du Rhône. Cette cession, confirmée en 1274 par Philippe le Hardi, mit les papes en possession du comtat Venaissin. Le comtat d'Avignon ne leur appartint qu'en 1348, après que Jeanne, reine de Naples, l'eût vendu à Clément VI. Bien qu'ils eussent cessé de résider dans le pays en 1376, ils le gardèrent néanmoins jusqu'à la Révolution française, en se faisant représenter à Avignon par un vice-légat, et dans le comtat Venaissin par un ecclésiastique d'un rang moins élevé qu'on appelait *recteur*. Seulement, dans cet intervalle, les deux comtats furent trois fois saisis par les rois de France : la première fois par Louis XIV, de juillet 1663 à juillet 1664, à l'occasion de l'insulte faite par la garde corse du pape à l'ambassadeur de France, le duc de Créqui ; la seconde fois encore par Louis XIV, lors de ses démêlés avec Innocent XI, d'octobre 1688 à octobre 1689, en vertu d'un arrêt rendu en 1683 par le Parlement, et portant réunion de ces pays au royaume ; la troisième fois enfin, de 1768 à 1774, par Louis XV, qui voulait punir l'affront fait par Clément XIII au duc de Parme. Toujours restituées par les rois aux pontifes, ces enclaves, qui rompaient l'unité du royaume dans le Midi, ne furent définitivement ramenées dans le sein de la France que par la Révolution ; mais ce ne fut pas sans quelques difficultés.



Village de Vaucluse.

Les obstacles ne vinrent pas, comme on pourrait le croire, d'une opposition d'idées. Il semble que les Avignonnais et les Venaissinois, si longtemps soumis à la tiare, eussent dû haïr les doctrines révolutionnaires ; ce fut le contraire, ils leur ouvrirent les bras. Dès 1790, Avignon substituait les armes de France à celles de Rome et chassait le vice-légat. Quant aux Venaissinois, ils tinrent une conduite plus singulière ; ils eurent la prétention de former un petit État indépendant, qui réaliserait chez lui les réformes de la Constituante, mais sans souffrir qu'on parlât de le réunir à la France. Dès 1785, l'assemblée ordinaire du Venaissin avait songé à opérer des réformes. Mais, en 1789, l'effervescence croissant et faisant éclater des insurrections en plusieurs lieux, elle supplia le pape Pie VI de permettre la convocation des états généraux de la province, qui n'avaient pas été réunis depuis 1596. Le pape éluda, nomma une commission de réformes ; mais les Venaissinois ne se laissèrent point payer de cette monnaie, et il fallut que le légat autorisât enfin les élections ; elles se firent en avril 1790 ; l'assemblée fut formée de cent sept députés, quatorze pour le clergé, neuf pour la noblesse, quatre-vingt-quatre pour le tiers. La division des ordres était maintenue. Le 30 mai, les états généraux ouvrirent leurs séances et prirent le titre d'*Assemblée représentative.* L'égalité de l'impôt, l'abolition des immunités ecclésiastiques et des titres de noblesse furent adoptées ; Pie VI fut déclaré prince constitutionnel des Venaissinois. Comme Avignon voulait contrarier la révolution venaissinoise et la forcer de se confondre dans la Révolution française en l'associant à la fédération, l'Assemblée représentative forma un camp de douze mille hommes à la tour de Sabran, renouvela le serment de fidélité à Pie VI et accueillit le vice-légat fugitif. Mais toujours révolutionnaire, alors même qu'elle demeurait fidèle au pape, elle vota, malgré le véto du vice-légat, l'abolition des

justices seigneuriales et une nouvelle organisation judiciaire, puis divisa le pays en quatre départements : d'Aigues, de l'Auzon, de l'Ouvèze et de Vaucluse. Cette innocente parodie de la grande Révolution française ne pouvait durer bien longtemps. Les Avignonnais envahirent le Venaissin et enlevèrent Cavaillon ; la lutte devint sanglante ; Carpentras, deux fois assiégée, opposa une héroïque résistance à Jourdan Coupe-tête, qui lui lança en vain plus de deux cents boulets rouges. Mais, malgré tout, le parti français gagnait chaque jour du terrain, même dans le pays. L'Assemblée nationale de France chargea enfin trois commissaires, Verninac Saint-Maur, Lescène-des-Maisons et l'abbé Mulot, d'aller mettre fin à une lutte aussi funeste que ridicule, et, le 14 septembre 1791, un décret, rendu sur la proposition du député Camus, réunit à la France Avignon et le comtat Venaissin.

Nous avons laissé de côté jusqu'ici cette partie du pays des Cavares où est située Orange. Elle fut érigée par Charlemagne en comté et donnée à Guillaume au Cornet, qui s'était distingué par sa valeur dans la guerre contre les infidèles. Ce Guillaume fut le chef de la première maison d'Orange, éteinte dans les mâles en 1185. L'héritière, Tiburge, avait épousé Bertrand, de l'illustre famille des Baux, lequel fonda la seconde maison d'Orange. C'est son fils, Guillaume V, qui échangea le titre de comte contre celui de *prince d'Orange par la grâce de Dieu*, auquel il joignit celui de roi d'Arles, par autorisation de l'empereur Frédéric II 1214). La troisième maison d'Orange commença, à la fin du XIVe siècle, dans la personne de Jean de Châlons, époux de l'héritière, Marie de Baux. Cette maison est illustre ; mais elle se montra généralement hostile aux rois de France. Louis Ier, fils de Jean, nommé gouverneur du Languedoc par Isabeau de Bavière, repoussa des murs d'Orange le dauphin Charles; en 1430, il envahit le Dauphiné en compagnie du duc de Savoie ; mais il fut repoussé par le gouverneur Gaucourt, et se laissa même enlever un instant sa capitale. Guillaume VIII ne fut pas plus heureux, et, après avoir accompagné Charles le Téméraire au siège de Liège, se fit faire prisonnier par Louis XI, qui l'obligea de lui prêter l'hommage féodal (1473). Son successeur prit part aux complots du duc d'Orléans pendant la minorité de Charles VIII, et fut avec lui fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier. Enfin Philibert Ier, le plus considérable par ses talents, passa dans le camp de Charles-Quint pour se venger de l'affront que lui avait fait François Ier. Celui-ci confisqua sa principauté, s'empara de sa personne et le tint captif à Bourges, jusque après le traité de Madrid. Philibert fut tué en 1530 au siège de Florence, après avoir institué son héritier son neveu, René de Nassau ; sa sœur, Claude, ayant épousé Henri, comte de Nassau. Ce René commença donc, en 1530, la quatrième maison d'Orange, Nassau-Orange, la plus fameuse de toutes ; c'est de celle-là que sortirent Guillaume IX, fondateur de la république des Provinces-Unies, et Guillaume-Henri, l'ennemi acharné de Louis XIV, roi d'Angleterre après la révolution de 1688. Ce dernier étant mort sans postérité, la principauté d'Orange devint l'héritage de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui la céda à la France au traité d'Utrecht ; il fut alors stipulé que les héritiers du prince de Nassau auraient le droit d'imposer à une partie de la Gueldre le nom de principauté d'Orange et d'en retenir le titre et les armoiries. Depuis ce temps, l'héritier présomptif du royaume de Hollande porte le titre de prince d'Orange. Quant à la véritable principauté d'Orange, détachée un instant de la couronne en faveur du prince Armand de Bourbon-Conti, elle y fut de nouveau et définitivement réunie en 1731, et fit partie de la province de Dauphiné.

Lors de la division de la France en départements, en 1791, le comtat d'Avignon, le comtat Venaissin et la principauté d'Orange furent réunis pour former celui de Vaucluse.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES

AVIGNON (lat., 43° 57′ 13″; long., 2° 28′ 15″ E.). — Avignon (*Avenio, Avenio Cavarum*), importante station de la grande ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, à 742 kilomètres de Paris et 230 de Lyon, avec embranchements sur Apt et Digne, est une grande, belle et très ancienne ville, peuplée de 38,008 habitants, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons, avec archevêché, grand et petit séminaires, tribunaux de première instance et de commerce, lycée, bourse et chambre de commerce, pensions laïques et ecclésiastiques, école normale d'instituteurs, écoles industrielles et artistiques, conservatoire de musique, sociétés savantes, etc., etc.; autrefois archevêché, univer-

sité, hôtel des monnaies, avec collégiales, 25 couvents, 3 séminaires.

Le nom d'Avignon, comme ceux de la plupart des villes voisines qui ont une terminaison semblable, paraît être d'origine celtique et faire allusion à sa situation sur un fleuve. Ce nom, en effet, dans sa forme primitive, que nous ont transmise les Grecs, est *Aouenion* ('Αουένιον), c'est-à-dire, en celtique (*aouen*, fleuve, *ion*, seigneur, dominateur), *ville qui domine le fleuve, qui est située sur le fleuve.* Nous verrons de même *Ouasion,* Vaison, ville sur l'Ouvèze ; *Cabalion,* Cavaillon, ville sur le Cabal, rivière aujourd'hui appelée le Caulon ; *Arausio* ou *Araïsio*, Orange, ville sur l'Araïs, aujourd'hui rivière de Meyne. On a donné bien d'autres étymologies du nom d'Avignon, la plupart puériles; nous citerons celle-ci, *a vento*, épigramme contre la violence du vent du nord-ouest, le fameux *mistral*, qui se fait souvent sentir à Avignon pour la salubrité, sinon pour l'agrément de la ville : *Avenio ventosa*, *sine vento venenosa, cum vento fastidiosa!*

Avignon n'était encore qu'une colonie de pêcheurs quand les Phéniciens y apportèrent le commerce et le culte d'Hercule. Aux Phéniciens succédèrent les Phocéens de Marseille. Que les Massaliotes aient possédé, à proprement parler, Avignon, il nous semble qu'on a eu raison de le contester, puisque nous savons qu'ils eurent toujours assez de peine à se préserver des attaques de leurs voisins, et que, d'après Strabon, ils ne s'emparèrent qu'assez tard de quelques territoires situés autour d'eux. Mais il n'est point douteux que les intérêts de leur commerce n'aient fixé un grand nombre de familles massaliotes à Avignon, devenu un lieu de passage et une sorte d'entrepôt de toutes les marchandises qui se dirigeaient du nord et du centre de la Gaule vers Marseille. A côté de l'autel d'Hercule s'éleva un temple de Diane, la grande divinité massaliote.

On ne peut douter de la prospérité d'Avignon sous la domination romaine. Pomponius Méla et Pline la rangent parmi les cités les plus importantes de la Narbonnaise. Que reste-t-il pourtant de monuments romains à Avignon, alors que des villes voisines nous en offrent de si beaux? Quelques arcades derrière le théâtre moderne et près du château des papes, des mosaïques et des fragments de marbre déposés au musée, les débris d'un aqueduc sur la route de Carpentras. On ne sera point surpris de cette disparition des souvenirs romains quand on saura tous les sièges qu'Avignon eut à subir, et les attaques des Sarrasins et celles des Francs ; surtout quand on aura réfléchi qu'Avignon eut une autre époque monumentale qui effaça nécessairement la première. Il fallut, en effet, faire place au palais des papes, aux fortifications, aux couvents.

Le roi de Bourgogne Gondebaud, après avoir vaincu et tué Gondicaire, se voyant poursuivi par Clovis, se réfugia dans Avignon. Le roi des Francs en fit le siège et se retira sans pouvoir la prendre ; mais il avait tout ravagé aux alentours, coupé les oliviers, arraché les vignes. Un peu plus tard (500), s'étant allié avec Théodoric, ils soumirent à eux deux le pays, et, dans le partage qu'ils en firent, Avignon échut au roi des Ostrogoths. Avignon était regardée alors comme une ville encore toute romaine ; elle avait un sénat et des tribunaux où les traditions romaines et, jusqu'à un certain point, les traditions païennes s'étaient conservées, si l'on en croit un passage de Grégoire de Tours où il nous montre un ecclésiastique refusant l'évêché d'Avignon « dans la crainte que sa simplicité ne fût exposée dans un pays plein de sénateurs sophistes et de juges philosophes (*senatores sophisticos et judices philosophos*). » Les fils de Clovis, Sigebert, roi d'Austrasie, Gontran, roi de Bourgogne, se disputèrent cette place, qui fut prise et reprise. En 583, le roi de Bourgogne y assiège sans succès Mummol, qui s'était mis en révolte et occupait Avignon pour le rebelle Gondovald.

Les seigneurs des bords du Rhône avaient profité de la faiblesse des Mérovingiens pour se rendre indépendants. Charles-Martel, dont la main rude et forte reconstituait la monarchie franque, les fit rentrer dans le devoir et mit une garnison dans Avignon (733). Alors ils traitèrent avec les Sarrasins et Youssouf entra dans la place (736). Charles-Martel accourut : les Sarrasins replièrent toutes leurs garnisons sur Avignon, une des plus fortes villes du Midi : *Urbem munitissimam ac montuosam*, dit le continuateur de Frédégaire. En effet, moins étendue qu'aujourd'hui, elle était entourée presque de tous côtés par le Rhône, et le rocher des Doms, taillé à pic, portait sur son sommet une formidable citadelle. Après un siège long et meurtrier, Charles, qui avait fait jouer toutes les machines en usage alors, prit la ville d'assaut, fit passer au fil de l'épée tous les Sarrasins et une

partie des habitants, puis livrer aux flammes les maisons et les édifices publics de cette ville trop romaine. Ce fut le plus grand désastre qu'Avignon eut à subir dans le cours de son existence (737).

Sous le régime féodal, Avignon eut pour suzerains les comtes de Provence, qui, en 1125, partagèrent cette suzeraineté avec les comtes de Toulouse. Un vicomte, qui existait depuis la fin du xe siècle, les représentait dans la ville. Le dernier de ces vicomtes, à la fin du xiie siècle, apparaît dans la légende de saint Bénézet sous des traits odieux, soit qu'un pouvoir qui tombe ne puisse échapper à la calomnie, soit qu'en effet la cruauté de son dernier représentant en ait amené la chute.

Un jeune pâtre d'Alvilard, dans le Vivarais, nommé Bénézet ou Benoît, eut à douze ans une visite de Jésus-Christ, qui lui ordonna de quitter son troupeau et d'aller bâtir un pont sur le Rhône. « Seigneur, qu'est-ce que le Rhône? — Je t'enverrai un guide qui t'y conduira. — Seigneur, comment construire un pont avec six oboles que j'ai? — Va, et je t'en donnerai les moyens. » Bénézet part et rencontre en chemin un pèlerin; ce pèlerin était un ange envoyé par le Christ. Bénézet arrive au bord du Rhône : « Seigneur Jésus, s'écrie-t-il, quel large fleuve pour y bâtir un pont! — Ne crains rien, lui répond le pèlerin qui disparaît en même temps. » Bénézet aborde un batelier, et le prie, au nom de la vierge Marie, de le porter sur l'autre rive. » Au nom de la vierge Marie! lui dit en se moquant le batelier, qui était juif, donne-moi de l'argent, cela vaut mieux. » Bénézet donne trois oboles et passe. Il va à la cathédrale, où l'évêque Pons prêchait; il l'interrompt et crie bien haut : « Écoutez-moi; Notre-Seigneur Jésus-Christ m'envoie pour construire un pont sur le Rhône. » L'évêque, interrompu dans son éloquence par ce personnage grotesque, le fait conduire au viguier pour qu'on châtie son insolence, qu'on lui coupe les pieds et les mains comme à un malfaiteur. Devant le viguier, Bénézet répète : « Le Seigneur m'envoie pour construire un pont sur le Rhône. — Toi! s'écrie le viguier, toi, misérable pâtre! Et comment ferais-tu ce que les hommes les plus puissants et Charlemagne lui-même n'ont pas osé entreprendre? Au reste, les ponts se font de pierre et de ciment, je vais te fournir une pierre qui se trouve dans la cour de mon palais; si tu la portes, je te croirai. » Bénézet y va, et soulève comme un caillou cette pierre que trente hommes eussent eu de la peine à ébranler. Il la porte jusqu'au Rhône, suivi de la foule et de l'évêque lui-même, qui étaient accourus, et la jette dans le fleuve pour servir de première assise à la première arche. Tous, reconnaissant sa mission divine, célébrèrent la puissance de Dieu. Le viguier, le premier, tomba à genoux, saluant Bénézet du nom de saint, et lui donna trois cents sols. En quelques instants, les dons de la foule s'élevèrent à cinq mille sols, destinés à la construction du pont (1177). Bénézet travailla sept ans à son œuvre et mourut en 1184, sans l'avoir achevée. On l'ensevelit, suivant son désir, dans une petite chapelle que l'on éleva sur le bord du pont entre la troisième et la quatrième arche, et qui est encore debout; les mères des mariniers du Rhône y vont prier pour leurs fils. Bénézet fut canonisé sous le pontificat d'Innocent IV. Avant de mourir, il avait fondé une confrérie de *Frères pontifes* ou faiseurs de ponts, qui terminèrent son grand travail quatre ans après sa mort (1188); c'était un pont de vingt-cinq arches et de 1,917 mètres de long, qui traversait les deux bras du Rhône, partagé en cet endroit par l'île Barthelasse. La ville de Saint-André, située de l'autre côté du fleuve et appelée depuis Villeneuve, devint un faubourg d'Avignon. Malheureusement, le Rhône (du celtique *Rôdan*, tourner comme une roue) a broyé sous le choc de ses flots l'œuvre magnifique de Bénézet et de ses frères pontifes; le pape Clément VI en releva plusieurs arches en 1349; les frères pontifes étaient d'ailleurs encore là pour s'occuper de ces réparations. Leur confrérie, puissante, enrichie par les quêtes publiques et par les bienfaits des comtes de Toulouse, établie dans un couvent situé à l'extrémité du pont, du côté de la ville, était chargée de recevoir les pèlerins qui arrivaient, de veiller à la conservation du pont et d'en construire d'autres; on suppose que le pont de Sorgues, sur la route d'Avignon à Orange, était aussi son ouvrage. Ses fonds étaient administrés par des recteurs, qu'on trouve encore mentionnés dans un acte de 1469.

Le pont était sans doute encore en bon état au xvie siècle, puisque le chancelier de L'Hospital en parle ainsi dans ses vers latins :

Nil ponte superbus illo
Quem subtus Rhodanus multis jam labitur auctus
Fluminibus.

Sans cesse agitée, cette puissante république

avignonnaise qui, à l'imitation des républiques italiennes, s'était donné au XIIIe siècle un *podastat*, partagea le sort de la Provence et du Languedoc pour en avoir partagé les doctrines et la résistance passionnée aux hommes du Nord. Le comte de Toulouse, voyant fondre l'orage sur lui, ne négligea rien pour se l'attacher et pour assurer ainsi à sa puissance un solide appui sur la rive gauche du Rhône. En 1212, il lui céda tous ses droits sur le monastère de Saint-André de Villeneuve, ainsi que sur le bourg du pont de Sorgues et ses dépendances. Plus tard, il lui donna Caumont, Le Thor, Girmagnanègues, Touzon, Joncquières. Lorsque, fugitif avec son fils, il revint de Gênes, où il avait cherché asile, et débarqua à Marseille, une députation de 300 Avignonnais vint l'y trouver et lui promit le concours de la cité. Le peuple d'Avignon entra donc pleinement dans le mouvement du midi de la France : il mit en pièces le comte des Baux, prince d'Orange, qui tentait de s'y opposer, et se fédéra avec Marseille, Toulouse, Béziers; toutes ces villes se garantissant mutuellement leurs domaines et leurs libertés.

Le meurtre du comte des Baux attira sur Avignon les anathèmes pontificaux. Louis VIII arriva à Lyon avec 50,000 hommes. Troublés par l'approche du danger, les Avignonnais lui offrirent le passage sur le pont de Saint-Bénézet et des vivres pour son armée. Il accepta. Mais les magistrats de la ville, redoutant le contact de l'armée des croisés et d'une population ardente, et au fond à peu près albigeoise, firent adapter au pont de pierre un pont de bois qui permettait aux Français de traverser le Rhône sans passer par la ville. L'entrée n'en était permise qu'au roi, au cardinal-légat et aux principaux chefs. Cette méfiance déplut à Louis VIII; il voulut traverser Avignon le casque en tête, la lance au poing et ses hommes d'armes derrière lui. Les magistrats indignés opposèrent un énergique refus. Les épaisses murailles carrées, de construction romaine, flanquées de tours, entourées de fossés remplis par les eaux vives de la Sorgues, se couvrirent de défenseurs vigilants. Le podestat et le *bayle* (bailli) du comte de Toulouse se mirent à la tête de la résistance. De son côté, Louis VIII jura qu'il ne s'éloignerait pas avant d'avoir pris la ville, et fit dresser ses pierriers, ses balistes, ses mangonneaux, ses *chats*. Le légat enjoignit solennellement aux croisés de « purger Avignon d'hérétiques, » et le siège commença le 10 juin. Il dura trois mois. L'énergie des assiégés fut secondée par Raymond, qui ne cessait de troubler les croisés par ses incursions, d'enlever leurs convois et leurs fourrageurs, après avoir pris soin, pour les priver de toutes subsistances, de ravager le pays autour d'Avignon; il avait même fait labourer les prairies, afin que leurs chevaux ne pussent trouver à s'y nourrir. La difficulté de se procurer des vivres amena la famine dans le camp des assiégeants, surchargé d'une foule d'aventuriers et de fanatiques accourus à la croisade. La campagne se couvrit de cadavres d'hommes et de chevaux, « et de ces corps épars dans la plaine s'élevaient, avec un affreux bourdonnement, des essaims de grosses mouches noires, qui venaient jusque sous les tentes et les pavillons des princes infecter les plats et les hanaps, et apporter aux vivants la peste engendrée par les morts en putréfaction. » Pendant ce temps, les Avignonnais ne cessaient de faire de violentes sorties. Les croisés furent obligés de creuser un fossé pour s'en garantir, comme s'ils eussent été assiégés eux-mêmes. Un jour, ils voulurent livrer à la ville un grand assaut par le pont de bois, qui joignait l'île Barthelasse. Le pont s'écroula sous eux, et le fleuve en engloutit un grand nombre. 20,000 avaient déjà péri, et beaucoup de seigneurs, qui avaient fourni au roi leurs quarante jours de service, se retiraient. Malheureusement la ville avait épuisé ses ressources et dut capituler. Le légat dicta les conditions. Les Avignonnais furent obligés de livrer 300 otages, de payer une forte amende, de remettre leurs navires à voiles et toutes leurs machines de guerre, leurs fossés furent comblés, leurs murailles renversées, 300 maisons fortifiées de tourelles (*domus turrales*) démolies, les routiers français et flamands au service de la commune ou du comte Raymond mis à mort (12 septembre 1226). Le 14 du même mois, le roi et le légat se rendirent processionnellement à la chapelle de Sainte-Croix en expiation de l'hérésie, et le saint sacrement y resta continuellement exposé. Telle fut l'origine des pénitents gris, qui se glorifient de compter Louis VIII au nombre de leurs membres, et auxquels Pierre de Corbie, alors évêque d'Avignon, prescrivit des règles confirmées par le légat. De leur côté, les dominicains s'installèrent sur-le-champ dans la ville, comme ils faisaient dans tous les lieux conquis par les croisés.

Les Avignonnais furent vengés par la peste; les plus grands seigneurs, le roi lui-même, emportèrent

en s'éloignant les germes d'une mort qui les atteignit peu de temps après.

Avignon entra dès lors dans une nouvelle phase de son existence. La catastrophe de 1226 fut le tombeau de sa grandeur républicaine. Une autre grandeur, qui lui vint des papes, lui était réservée.

Charles d'Anjou, comte de Provence, et son frère Alphonse, devenu, en 1249, par la mort de Raymond VII, comte de Toulouse et du Venaissin, se concertèrent pour imposer aux Avignonnais le traité de Beaucaire (1251). Cela ne se fit point sans protestations de la part des vieux républicains d'Avignon; menacée d'un siège, la ville, qui n'avait plus de murailles, céda la haute et la moyenne justice aux deux comtes et reçut dans ses murs leur viguier. Au lieu de consuls, elle n'eut plus que des syndics. Elle obtint pourtant de conserver ses coutumes et ses lois communales, et d'être exemptée de toutes tailles et péages. Alphonse mort, sa moitié d'Avignon passa au roi Philippe le Hardi, son héritier. Philippe le Bel la céda à Charles II, roi de Naples, qui, possédant déjà l'autre moitié comme comte de Provence, devint seul seigneur d'Avignon.

Les bienfaits des papes en faveur d'Avignon commencèrent avant même qu'ils y fussent établis; car, en 1303, Boniface VIII érigea en université l'école de droit que les rois de Naples venaient d'y fonder, et y ajouta une Faculté de théologie. Le recteur de cette université, appelé *primicier*, était annuel et avait l'insigne privilège de devenir noble en sortant de charge.

Nous ne raconterons pas l'histoire si connue des démêlés de Philippe le Bel et de la papauté, qui vint tomber, terrassée, à Avignon, sous la rude main du roi de France. Devenu pape par la protection de ce monarque, Bertrand de Got, ambitieux Gascon, lui inféoda la tiare achetée au prix de cette soumission. Clément V vint s'établir à Avignon en 1309; il fut harangué à son entrée par le primicier de l'université, et se logea au couvent des frères prêcheurs. « Je connais les Gascons, dit alors le doyen des cardinaux, Matthieu Rosso des Ursins, l'Église ne reviendra pas de longtemps en Italie. » Il ne croyait peut-être pas dire si vrai. L'exil des papes fut de 70 ans : exil moitié forcé, moitié volontaire; les États romains, troublés par la turbulence des seigneurs, offraient si peu de sécurité! L'établissement à Avignon ne fut pas le seul sacrifice que Clément V s'était obligé de faire; il fallut qu'il livrât les templiers, et il faillit immoler de même la mémoire de Boniface VIII à la vengence du roi; il réussit pourtant à l'amener par l'adresse de ses délais à un désistement sur ce dernier point. Clément V, malade et comme chargé de remords, n'acheva pas sa vie à Avignon; il changea plusieurs fois de résidence, et se fixa enfin à Carpentras, où il fit frapper des monnaies à son effigie avec le titre du comte de Venaissin, *comes Venaissini*. Sentant sa fin prochaine, il voulut aller mourir à Bordeaux, son cher pays; mais la mort le surprit en chemin, à Roquemaure (1314).

Après deux ans de troubles et d'interrègne, Jacques d'Ossa fut élu pape sous le nom de Jean XXII De Lyon, où s'était tenu le conclave, il descendit le Rhône sur une flottille de barques pavoisées et arriva à Avignon le 2 octobre 1316. Un soleil magnifique brillait au ciel; une foule accourue de toutes parts se pressait sur les deux rives. Les Avignonnais reconnaissaient leur ancien pasteur; car Jacques d'Ossa avait été évêque de leur ville en 1310. Ravi de ce spectacle, le nouveau pape le faisait remarquer au cardinal Napoléon des Ursins, secret partisan du retour à Rome, et protestait qu'il n'abandonnerait point Avignon et le ciel de France. Jean XXII, homme d'une science et d'un esprit supérieurs, avait conçu le dessein d'appuyer la papauté à Avignon sur un établissement solide. Cette possession était, d'ailleurs, fort précaire, et Avignon, sur laquelle les comtes de Provence, ceux de Toulouse, les rois de France, les empereurs d'Allemagne avaient ou avaient eu des droits, pouvait être considérée à peu près comme un terrain neutre. Jean, qui remuait toute l'Église et relevait dans la chrétienté le pouvoir pontifical tant abaissé, déploya la même activité dans Avignon. Son neveu, Jacques de Via, fut fait par lui évêque d'Avignon et cardinal. Deux archidiaconats, dont il pourvut le chapitre, furent donnés à deux de ses créatures. Il lui fallait de plus un palais qui eût la valeur d'une forteresse et où il pût se mettre à l'abri d'un coup de main. Le rocher des Doms, abrupt, défendu par le Rhône, offrait une position magnifique.

Sur cette éminence, où s'étaient élevés jadis les temples païens et plus tard le château des premiers seigneurs d'Avignon (*de Dompnis*, d'où le nom des *Doms*), existait alors l'église métropolitaine de Notre-Dame-des-Doms, dont la légende attribuait la première fondation à sainte Marthe. Cette légende

se trouve précisément rapportée dans un livre qui fut dédié au pape Jean XXII, le *Speculum sanctorale*, œuvre du dominicain Bernard Guido, pénitencier de ce pontife. Marthe, la *vénérable hôtesse* du Christ, après avoir vaincu la Tarasque, ce monstre effroyable qui désolait le pays entre Avignon et Tarascon, vint s'établir entre la première de ces deux villes ; elle fit bâtir une belle église dédiée à la mère de Dieu, fonda un couvent tout à côté, et se retira elle-même dans une excavation du rocher où elle passa sa vie. Elle se couvrait de peaux de brebis, se ceignait les reins d'une corde à gros nœuds, couchait sur un lit de feuilles sèches, se nourrissait de racines et d'herbes ; mais elle traitait ses hôtes mieux qu'elle-même. Saint Maximien, évêque d'Aix, saint Trophime, évêque d'Arles, saint Eutrope, évêque d'Orange, vinrent par inspiration divine consacrer la nouvelle église ; Marthe leur offrit un excellent repas, et « en leur présence l'eau fut changée en vin comme aux noces de Cana. » Elle mourut âgée de 70 ans, après avoir converti le pays. Telle est la légende, qu'il n'est pas besoin de discuter. Il va sans dire qu'Avignon se donne pour premier évêque un disciple de saint Paul ; c'est saint Ruff, après lequel les légendaires perdent la suite des évêques d'Avignon, et ce n'est pas étonnant. L'église de Sainte-Marthe étant tombée en ruine, Constantin, dit-on, la releva ; les Sarrasins ayant détruit l'église de Constantin, Charlemagne en édifia une nouvelle, qui est celle que nous voyons aujourd'hui. Des archéologues prétendent que le porche est de construction romaine ; mais qui ne sait que Charlemagne ne se faisait aucun scrupule d'employer les débris de l'art antique à la construction de ses propres édifices, témoin les colonnes de Ravenne qu'il fit transporter à Aix-la-Chapelle ? Un cloître magnifique fut annexé à l'église, alors appelée église de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean et de Saint-Étienne, et qui ne prit qu'au XIVe siècle le nom de Notre-Dame-des-Doms (*Ecclesia Sanctæ Mariæ de Dompnis* ou *Dominis Avenionis.*)

C'est en ce lieu que Jean XXII voulut élever sa résidence. Par ses ordres, Jacques de Via, son neveu, démolit l'ancienne maison épiscopale et le cloître, et construisit un nouvel évêché, celui qui existe encore aujourd'hui. Sur le reste de ce terrain, Jean fit creuser les fondements de son propre palais. Ce petit vieillard de 70 ans, quelle que fût son énergie, ne pouvait se flatter d'achever lui-même ce grand ouvrage. D'ailleurs, le parti des cardinaux italiens, furieux de le voir enchaîner le saint-siège sur les bords du Rhône, avait juré de se débarrasser de lui et des siens. « Les magiciens Jacques, dit le Brabançon, Jean d'Amant, médecin, écrivait-il à l'évêque de Riez, ont préparé des breuvages pour nous empoisonner, nous et quelques cardinaux nos frères, et n'ayant pas eu la commodité de nous les faire prendre, ils ont fait des images de cire sous nos propres noms pour attaquer notre vie en piquant ces images. Mais Dieu nous a préservés et a fait tomber en nos mains trois de ces images diaboliques. » Le plus grand coupable était un chapelain du pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors ; il fut condamné à une dégradation publique et à une détention perpétuelle. Jean allait pourtant lui pardonner, lorsque Jacques de Via mourut subitement empoisonné. « Infâme Géraud, s'écria le pape, tu voulais donc exterminer toute ma race ! » Cette fois, il fut sans pitié et le livra au bras séculier. Condamné à être brûlé vif, Géraud fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi au lieu du supplice (1317). Plus heureux que son neveu, Jean échappa à ces tentatives de meurtre, et mourut de sa mort naturelle, en 1334. On admire dans Notre-Dame-des-Doms son élégant mausolée, où se joue en clochetons dentelés la merveilleuse architecture gothique du XIVe siècle. Selon Villain, un trésor de 25 millions était accumulé dans la tour de son palais. C'étaient des ressources pour son successeur.

Le conclave, tenu cette fois à Avignon, élut Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII (1335). Moins brillant que Jean XXII, c'était un homme honnête et sévère dans ses principes. La question de résidence s'agita de nouveau. Pétrarque, qui était venu sous le règne précédent s'établir à Avignon, n'avait pas cessé d'engager Jean XXII à revenir à Rome, et la résistance de ce pontife à ses conseils est peut-être une des principales causes du jugement rigoureux qu'il a porté sur lui. Une députation arriva de Rome. Benoît hésita, songea à Bologne plutôt qu'à Rome, et enfin se décida à rester à Avignon. Aussitôt il reprit le projet de son prédécesseur et se mit à l'œuvre. Mais ce qui était déjà bâti du palais pontifical était au-dessous du plan qu'il avait conçu : il le fit démolir et fit construire sur de plus larges bases un édifice nouveau. Il termina ainsi la partie septentrionale du palais des papes et l'immense tour de *Trouillas*.

Le second conclave d'Avignon plaça la tiare sur la tête de Clément VI, pape mondain, ami du luxe et des fêtes autant que son prédécesseur avait été austère (1342). Quoique déchue, la papauté avait déjà donné aux Avignonnais sous les règnes précédents de magnifiques spectacles, tant regrettés des Romains. Tantôt c'était le roi de Naples venant rendre hommage à Clément V, ou les ambassadeurs de Venise, après trois heures d'attente, admis à se prosterner la chaîne au col devant ce même pontife, en expiation du crime de leur république, qui avait enlevé Ferrare au saint-siège. Tantôt c'était l'antipape de l'empereur Louis de Bavière, Pierre de Corbario, venant au milieu des insultes du peuple implorer son pardon, abjurant son erreur sur un échafaud dressé en public et se traînant la corde au col aux pieds du pontife (1330). Tantôt c'étaient les envoyés du grand kan des Tartares, venant rendre hommage à Benoît XII, ou le moine grec, Barlaam, chargé par l'empereur Andronic de tenter la réunion des deux Églises, ou Pierre IV, roi d'Aragon, sollicitant la croisade qui aboutit à la grande victoire de Rio-Salado (1339). A ces pompes orgueilleuses du plus haut pouvoir de la chrétienté, Clément VI fit succéder l'éclat d'une cour fastueuse.

En vain, en 1343, deux grands hommes, Pétrarque et Rienzi, vinrent-ils de la part de la ville éternelle plaider la cause de l'Italie et solliciter le retour du pape auprès du tombeau de saint Pierre ; ils ne réussirent point à le déterminer. Cet échec décida Rienzi à accomplir dans Rome cette révolution qui eut pour lui une issue désastreuse. Chassé de Rome après y avoir régné en dictateur, il fut livré au pape Clément VI et envoyé à Avignon. Les populations provençales se pressaient sur son passage avec l'enthousiasme d'une secrète sympathie ; mais le pape, dès son arrivée, le fit enfermer dans une des tours du palais, le pied attaché à une chaîne dont le premier anneau était fixé à la voûte de la prison.

Que d'émotions pour les Avignonnais ! Après avoir couru au-devant de Rienzi, ils entendent de leurs oreilles, le jeudi saint de l'an 1348, tonner dans leur cathédrale l'excommunication terrible de l'empereur Louis de Bavière, et, à la fin de la même année, ils sont éblouis de fêtes splendides données à Charles IV, l'empereur du pape, qui vint acheter la couronne par d'humiliantes conditions.

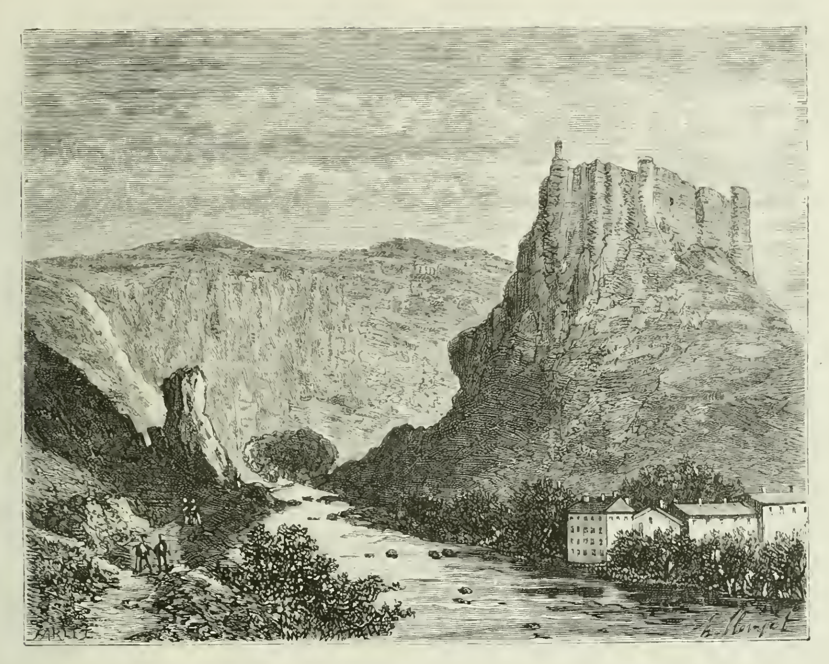
Dans un des bals où brillèrent alors toutes les beautés d'Avignon, l'empereur Charles, fendant la foule, marcha droit à l'une d'elles, et déposa un baiser sur ses yeux et sur son front. C'était Laure de Sade, déjà fameuse dans l'Europe par les sonnets de Pétrarque, la belle Laure, qui touchait à sa fin. Deux ans n'étaient point écoulés, et la grande peste de 1348 répandait la mort dans Avignon. Le pape fit venir des médecins, soudoya des manœuvres pour enlever les morts, et acheta, pour y déposer les cadavres, un champ spacieux (le champ Fleury) hors de la ville. Néanmoins, en trois jours, le fléau enleva 1,400 personnes, et si l'on en croyait quelques historiens, le nombre total des victimes aurait monté à 100,000. Hélas ! Laure en était ! Elle mourait, chaste épouse et mère de onze enfants. Pétrarque n'en fut pas moins inconsolable. Elle fut ensevelie dans l'église des Cordeliers, qui bientôt oublièrent leur précieux dépôt. Deux siècles après (1533), un savant Lyonnais, Maurice de Sève, découvrit le tombeau de Laure ; on l'ouvrit, on y trouva une boîte de plomb, dans la boîte, une médaille représentant une femme qui de ses deux mains se découvre le sein, et un parchemin où se lisait un sonnet de Pétrarque. La même année, François I[er] se rendant à Marseille visita, accompagné de Marot, ce mausolée désormais célèbre. Après avoir entendu le sonnet de Pétrarque : « On ne reprochera pas, dit-il, à la muse d'un roi de France d'être restée muette en ce jour ; » et il écrivit sur-le-champ ces deux quatrains sur un papier, qui fut déposé dans la boîte de plomb :

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée :
Plume, labeur, la langue et le savoir
Furent vaincus par l'amant de l'aimée.

O gentille âme ! étant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours réprimée
Quand le sujet surmonte le disant.

En 1730, un Anglais, ayant pour complices son or et un sacristain, vola la boîte, les vers de Pétrarque et ceux du roi. Un autre Anglais, comme pour expier le délit de son compatriote, retrouva le lieu déjà oublié de nouveau où avaient reposé les restes de Laure, et il y fit élever à ses frais un modeste monument.

Le fait le plus important du pontificat de Clément VI pour Avignon fut l'arrivée de Jeanne, reine de Naples, qui venait d'égorger son époux. Elle entra en souveraine dans la ville, qu'elle traversa à pied sous un dais de drap d'or, suivie de huit



Fontaine de Vaucluse.

cardinaux et escortée des troupes pontificales. Reçue en consistoire public, elle obtint à peu près son absolution, et épousa Louis de Tarente, se disposant à rentrer avec lui par la force dans ses États d'Italie. L'argent lui manquait : elle proposa à Clément VI de lui vendre la ville et l'État d'Avignon, et le marché fut conclu, le 6 juin 1348, au prix de 80,000 florins d'or. Un chapelain du pape se rendit à Görlitz et obtint la renonciation formelle de l'empereur Charles IV à tout droit de fief, hommage, souveraineté, domaine direct, propriété sur la ville d'Avignon. Cette précieuse acquisition mettait le pape chez lui : ce fut un puissant motif pour donner suite à l'établissement commencé par ses prédécesseurs. La construction du palais fut reprise et continuée ; pour décorer la salle du consistoire, Clément fit venir d'habiles peintres d'Italie, imitant l'exemple des papes précédents. Giotto, sous Clément V, Giottino, Simon de Sienne, avaient été successivement appelés dans la *seconde Rome* et l'avaient enrichie de leurs chefs-d'œuvre. Ce ne fut pas tout : Clément VI voulut que sa ville d'Avignon, démantelée depuis plus d'un siècle, fût mise à l'abri des attaques, et il commença, en 1350, ces magnifiques murailles où se voient ses armes, et qui étonnent par leur belle construction en pierre de taille et en briques, avec des tours carrées de distance en distance.

Hérédia mérita la reconnaissance des Avignonnais par le soin qu'il mit à diriger ce travail. Mais c'est bien eux qui en ont fait les frais, témoin les bulles que le pape Innocent VI leur adressa pour les exhorter à avancer l'ouvrage, les impositions qu'il fit mettre sur le sel et sur le vin, la diminution qu'il opéra sur les mesures et les acquits donnés par les maçons aux consuls.

On vérifia bientôt l'utilité de cette précaution. L'*archiprêtre* Arnaud de Cervolles et ses *compagnies blanches*, après avoir pillé la ville du Pont-Saint-Esprit, se présentèrent devant Avignon, où régnait

l'effroi (1360). Jugeant la ville incapable de résister, Innocent VI (élu en 1352) fit prier ce redoutable bandit de venir le trouver. Cervolles s'y rendit bien accompagné, « et fut receu, dit Froissart, comme s'il eust été le fils du roi de France. » Il mangea avec le pape, et reçut, avec l'absolution, 40,000 écus, moyennant quoi il quitta les terres de l'Église. Le peuple s'émut, accusant les cardinaux de s'entendre avec les écorcheurs. Innocent eut beaucoup de peine à le contenir. Six ans après (1366), une visite du même genre vint alarmer les Avignonnais et le pape Urbain V (élu en 1362): c'étaient les grandes compagnies et Du Guesclin, qui demandaient une *aumône* de 200,000 livres. La somme fut levée sur les bourgeois. « Je n'en veux point, s'écria Du Guesclin, c'est le pur sang du peuple; que Sa Sainteté donne du sien. » A cette condition, il se contenta de 100,000 livres, toujours avec l'absolution, et partit pour l'Espagne. Entre Cervolles et Du Guesclin, en 1361, une nouvelle peste avait emporté 17,000 personnes à Avignon. C'est alors qu'Innocent construisit, pour s'y retirer, la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, qu'il surnomma la *Vallée de Bénédiction*, et où il appela les religieux de Saint-Bruno.

Un grand changement se fit sous Urbain V. Le pape quitta Avignon et revint à Rome (1367). Ce ne fut point sans l'opposition des cardinaux. Ils s'étaient fait à Avignon de si douces habitudes! ils y avaient de si beaux palais! « Mauvais pape! disaient-ils, père impie ! où mènes-tu tes enfants ?» Et ils lui reprochaient de ne point imiter le Christ, qui avait toujours résidé dans sa patrie. En revanche, Pétrarque lui écrivit une longue, belle et flatteuse épître. Par une singulière inconséquence, ce même Urbain V revint à Avignon au bout de trois ans, et rien ne put l'en détourner, ni les instances de l'infant Pierre d'Aragon, ce royal illuminé, ce prince qui s'était fait franciscain, ni les prières de sainte Brigitte, accourue du fond de la Suède et à qui la sainte Vierge avait révélé que, si le pape revenait à Avignon, il mourrait en y mettant le pied. Le but d'Urbain V était d'aller négocier lui-même la paix entre la France et l'Angleterre : il n'en eut pas le temps.

Ce fut son successeur, Grégoire XI, qui reporta pour toujours le saint-siège à Rome et mit fin à ce que l'on a appelé : *la seconde captivité de Babylone*.

Après le départ des papes, l'histoire d'Avignon est de peu d'intérêt jusqu'à la Révolution française. En 1790, à l'occasion d'une disette, la population d'Avignon se souleva et pilla les greniers des dominicains. Bientôt s'engagea la lutte d'Avignon et de Carpentras, racontée plus haut; puis vinrent les cruautés du terrible Jourdan Coupe-tête, qui, pour venger le meurtre du greffier Lécuyer dans l'église des Cordeliers, ordonna le massacre de la Glacière : soixante et un prisonniers, assommés à coups de barres de fer, furent précipités du haut des tours. Bonaparte a raconté dans le *Souper de Beaucaire* comment, trois ans après (1793), les Marseillais qui occupaient Avignon s'étant laissé entraîner dans la réaction et ayant repoussé des murs l'armée de Carteaux, un jeune lieutenant d'artillerie qui commandait une colonne de cette armée les obligea, par deux coups de canon habilement dirigés, à rentrer dans le parti de la Convention. Ce lieutenant était Bonaparte lui-même, qui préludait ainsi à son beau fait d'armes de Toulon.

Le 2 août 1815, le maréchal Brune, qui traversait Avignon, y fut arrêté par les royalistes ; en vain le préfet et le maire voulurent-ils le délivrer ; l'hôtel du Palais-Royal, où il avait été conduit, fut envahi par la foule furieuse, et le maréchal fut tué d'un coup de carabine par Trestaillon. Alors on mutila son cadavre et on le traîna par les rues jusqu'au Rhône, où il fut précipité; sur la quatrième arche du pont, on écrivit en lettres rouges : *Tombeau du maréchal Brune*. Avignon a beau paraître calme aux yeux du voyageur, les passions méridionales couvent toujours au fond de ces cœurs à moitié italiens.

Avignon a été dotée, sous le premier Empire, d'une succursale de l'hôtel des Invalides, qui fut supprimée sous le second. Son beau musée Calvet, formé par les soins du savant médecin de ce nom, fut inauguré en 1826 par Carle et Horace Vernet. Sa population, abaissée à 17,000 âmes pendant la Révolution, s'est relevée jusqu'à 38,000. Quoique la ville, par la disproportion de ses monuments et de son importance actuelle, semble peu vivante, ses habitants sont actifs et industrieux. Jadis elle était un des principaux centres du commerce des soies en Europe. Ses habiles artisans avaient porté à leur perfection les tissus connus sous le nom de *florences*. Si les sévères prohibitions du gouvernement français lui ont enlevé ses belles industries du velours et des

toiles peintes, si ses vignobles et ses oliviers ont dépéri, une autre culture est venue la dédommager : nous parlons de la garance, dont la culture en grand est due en France ou Persan Jean Althen. Le père d'Althen, ambassadeur de Thamas-Kouli-Khan, avait été entraîné dans la chute de son maître ; Jean Althen se réfugia auprès du consul de France à Smyrne, et, au péril de sa tête (car il était défendu sous peine de mort d'exporter la graine de la garance), il se rendit à Marseille, pourvu de cette graine précieuse. Louis XV lui accorda une audience et favorisa son projet ; le Comtat ayant paru à Althen le lieu le plus favorable à son entreprise, il s'y établit. La culture de la garance réussit, et naguère elle procurait au département de Vaucluse un revenu de plus de 15 millions. Mais Althen s'y était ruiné, et il mourut dans la misère, ainsi que sa fille. Pour toute récompense, une inscription fut d'abord gravée sur une plaque de marbre dans l'ancien local du musée : *A Jean Althen, Persan, introducteur et premier cultivateur de la garance dans le territoire d'Avignon, sous les auspices de M. le marquis de Caumont, en 1765, le conseil général du département de Vaucluse, 1821.*

Depuis on lui a élevé une statue sur l'Esplanade des Doms, et son nom a été donné à une commune du département.

Avignon, dominée par sa cathédrale et l'ancien château des Papes, s'élève sur la rive gauche du Rhône, qui en cet endroit décrit du nord-est au sud-ouest un arc de cercle. De loin, avec sa ceinture de murailles et les clochers de ses églises, elle présente un bel aspect, qui est démenti lorsque l'on pénètre dans ses rues pour la plupart encore étroites et tortueuses.

Voici comment un enfant du pays dépeint Avignon : « Quant au vieux, au vrai Avignon, le seul moyen de le voir, c'est de s'y perdre. Rien d'ailleurs de plus aisé dans cet écheveau embrouillé des rues : rue Étroite, rue de l'Ombre, du Migrénier, de l'Olivier, du Diable, du Chat, de la Monnaie, de l'Anguille, des Amoureux, des Anes, des Clefs, des Ciseaux d'or, rue Philonarde, rue du Vieux-Sentier, rue de la Pignote, rue de la Fonderie, rue de la Fusterie, rue de la Banasterie, du Grand-Paradis, du Petit-Muguet, de l'Orillan ! La rue Saint-Étienne, où sont les restes d'un cirque romain que le moyen âge appelait, Dieu sait pourquoi ! le cirque des Chèvres. La rue où saint Agricol, pour l'étonnement des Avignonnais, faisait venir à son plaisir, puis congédiait, les cigognes. La rue Rouge, où le sang des Sarrasins ruissela. La rue des Fourbisseurs, où le duc de Guise se fournissait d'armures, montrant encore sa miraculeuse Vierge peinte qui saigna sous le soufflet d'un joueur ! La rue de la Tarasque et son bas-relief naïf qui représente un monstre rugueux et cornu en train de dévorer un chevalier dont on ne voit plus que les jambes. La rue de la Bonneterie, célèbre pour sa légende réaliste de l'égout de M. Cambaud, véritable enfer des cuisinières, où une servante peu charitable, qui jetait le pain des pauvres aux chiens, hurle changée en chien pendant les nuits d'orage. La rue des Teinturiers, un morceau de L'Isle-sur-Sorgues transporté dans Avignon, avec son canal et sa procession de grandes roues en marche sous les platanes. La place Saint-Pierre et son église, dont Saboly, l'exquis faiseur de noëls, fut le maître de chapelle. La place Pie, où des fanatiques démolirent la maison du docteur Perrinet Parpaille, primicier de l'université d'Avignon, décapité comme huguenot, et puis pendu (supplice étrange et qui dut embarrasser l'exécuteur !) en 1563. Et près de la rue, maintenant, hélas ! débaptisée, du Cimetière du Bourreau, la place Saint-Didier, au milieu de laquelle se dressait une croix surmontée d'un coq en pierre qui devait chanter à la fin du monde. Partout des ruines de couvent, partout des chapelles : pénitents bleus, gris, violets, blancs et rouges ; partout des restes d'hôtels seigneuriaux, de palais cardinalices. Mais où sont, hélas ! les hôtelleries de l'Avignon des papes et des vice-légats, que chantèrent La Bélaudière et d'Assoucy, le Coq, les Trois-Testons, les Quatre-Deniers, le Chapeau-d'or, le Sauvage, la Lamproie ; où sont les mails, les lices, le Jeu de paume, et cette rue de la Madeleine couchée avec ses bains publics et ses lieux de plaisir si célèbres vers 1500 ? » (Paul Arène.)

Les principaux édifices d'Avignon sont : l'église métropolitaine de Notre-Dame-des-Doms, qui date du commencement du XIe siècle et qui se recommande par ses beaux tableaux et ses monuments sculptés ; le palais des papes, lourde construction du moyen âge, qui ressemble plutôt à une forteresse qu'à la demeure du premier pasteur de la chrétienté ; les églises Saint-Agricol, qui renferme les reliques du patron de la ville, Saint-Pierre, Saint-Martial, Saint-Didier, les chapelles des pénitents noirs (de la Miséricorde) et des pénitents

gris, qui possèdent de beaux tableaux; l'hôtel de ville, le conservatoire de musique (ancien hôtel des monnaies), le lycée, le théâtre, le musée Calvet; la bibliothèque, qui n'a pas moins de 80,000 volumes; l'Hôtel-Dieu, la prison départementale, etc., etc. Sur la place de l'Horloge s'élève la statue du brave Crillon; les belles avenues qui entourent les remparts servent de promenades, et, selon leur exposition, elles prennent le nom de promenades d'Été et de promenades d'Hiver. Le Jardin des plantes, près de l'église Saint-Martial, et le jardin anglais, qui occupe la plate-forme du rocher des Doms, sont aussi très fréquentés; au milieu de ce dernier s'élève, nous l'avons dit, la statue en bronze du Persan Althen.

Avignon communique avec Villeneuve-lès-Avignon, située sur la rive droite du Rhône et dans le département du Gard, à l'aide d'un pont suspendu, qui traverse l'île de la Barthelasse. Cette importante ville est l'entrepôt des garances et des soies de la haute Provence; elle fait un commerce très actif en : garance, soie, grains, vins; elle possède des fabriques de fer et de cuivre, des fabriques de quincaillerie, de savon, des filatures de soie, des fabriques de soieries, de gaze de soie, de velours, des manufactures de toiles peintes, de fichus imprimés, de toiles métalliques, de vitraux artistiques, de vermicelle, de vinaigre, des brasseries, des teintureries, des tanneries, des fabriques de fruits confits, etc.

C'est la patrie de Mme Favart, auteur dramatique et célèbre comédienne; des peintres Parrocel, Pierre Mignard, Joseph Vernet, du médecin Calvet, de l'archéologue Cotard, des frères Trial, du jeune et courageux Viala, du prédicateur Poule, du chevalier de Folard, écrivain militaire; du marquis Fortia d'Urban, l'historien des antiquités du département de Vaucluse; de Nicot, l'introducteur du tabac en France, etc.

Les armes d'Avignon sont : *de gueules, à trois clefs d'or posées en fasce, avec deux gerfauts pour supports*, et la devise : UNGUIBUS ET ROSTRO.

Dans les environs, on remarque : les ruines de l'ancienne église abbatiale de Saint-Ruff, qui datait du XIe siècle; la chapelle des frères pontifes de Bonpas, du XIIe siècle; l'église ogivale de Montfavet, reste d'un monastère fondé au XIVe siècle par le cardinal Bertrand de Montfavet; la Tour d'Espagne et les ruines du château et du monastère du Mont-de-Vergnes, qui dataient du milieu du XIe siècle.

CAVAILLON. — Cavaillon (*Cavellio, Cabellio, Urbs Cavarum*), station de l'embranchement qui se détache à Avignon de la grande ligne de Paris-Lyon-Marseille, et tête de ligne de trois tronçons qui se dirigent vers Miramas, Apt et Pertuis, ancien évêché, aujourd'hui chef-lieu de canton, situé à 25 kilomètres au sud-est d'Avignon, est une ville peuplée de 8,644 habitants. Cavaillon était la capitale des *Cavares*. Les Marseillais y fondèrent un comptoir. Elle eut une grande prospérité sous l'empire romain, et montre encore avec orgueil son arc de triomphe, fort dégradé pourtant : il fut longtemps enveloppé dans le palais épiscopal. Cavaillon fit partie de la Narbonnaise, du royaume d'Arles et du marquisat de Provence comme partie intégrante du Venaissin. Après Charlemagne, elle fut gouvernée au temporel par plusieurs coseigneurs, qui se la partageaient et qui bientôt vendirent leurs droits à l'évêque. Sous le gouvernement papal, elle fut administrée par deux consuls. Elle dut surtout son importance aux couvents des dominicains, capucins et oratoriens, de bénédictins, ursulines, bernardins et carmélites, fondés dans ses murs au XVIe et au XVIIe siècle, ainsi qu'aux confréries de pénitents blancs, noirs, gris, établies dans le même temps.

Elle fut pillée et dévastée en 1562 par le baron des Adrets, qui l'incendia. Plus tard, en 1790 et en 1791, les républicains avignonnais y commirent des cruautés et des excès.

Cavaillon est situé dans un pays qui ressemble à un immense verger, à 1 kilomètre de la rive droite de la Durance et près de l'embouchure du Caulon, sur la pente du mont Saint-Jacques. Ses principaux monuments sont : l'ancienne cathédrale de Saint-Véran, qui date du IXe et du Xe siècle, rangée au nombre des monuments historiques; l'hôtel de ville, construit au XVIIIe siècle; les hôtels de Pérussic et de Crillon et une porte triomphale romaine aujourd'hui fort mutilée. Cette ville possède des fabriques de garance, de chandelles, de draps, de chapeaux, des filatures et des fabriques de soie, des moulins à farine et à huile, des tanneries. Elle exporte de la garance, des melons estimés, des soies grèges, des chardons cardères, des grains et farines.

C'est la patrie de B. César de Bus, fondateur de la

congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, supprimée à la Révolution; des généraux J. Chabran et Ch. Monnier, et de l'historien provençal J. de Haitze.

Les armes de Cavaillon sont : *d'azur, à une tour de clocher d'argent à dextre, et une tour crénelée de même, maçonnée de sable à sénestre, moins haute que la première, dont elle est séparée, le tout sur une terrasse de sinople.* On les trouve encore : *d'or, au lion de sable azuré et langué de gueules, la queue en forme de lame est tournée en dehors, de trois pièces.*

Sorgues. — Sorgues, canton de Bédarrides, station de la ligne de Lyon à Avignon, est située à 10 kilomètres au nord de cette dernière ville, dans une position agréable sur la Sorgues, que l'on y passe sur un ancien pont de deux arches, fort étroit, très élevé et construit sur deux alignements différents. Cette petite ville, qui compte 4,169 habitants, est entourée de murs, et elle possédait autrefois un château bâti par les comtes de Toulouse au XIIe siècle, et dont il ne reste plus que deux tours. L'église, qui date du siècle dernier, a remplacé une église romane dont on voit encore quelques restes; l'hôtel de ville est digne d'attention. Sorgues est une ville industrielle ; elle possède des usines à garance, des filatures de soie, des fabriques de papier, de produits chimiques et de quincaillerie; on récolte sur son territoire des vins estimés, surtout celui de Coteau-Brûlé ; mais Sorgues jouit encore d'une autre renommée : c'est, avec Avignon, Arles, Tarascon et quelques communes environnantes, une des contrées de la France où se remarquent les plus belles femmes. Sorgues mérite particulièrement d'être signalée à ce sujet : on est surpris bien agréablement de trouver dans cette ville une foule de femmes remarquables par la régularité de leur profil grec, par des lèvres de corail, des dents d'une blancheur éblouissante, et des yeux larges et noirs comme ceux des jeunes filles de Syracuse ou d'Athènes; une femme laide, assure-t-on, y est une exception.

Les habitations rurales des environs sont habilement préservées du mistral par des plantations de cyprès faites en ligne droite et très rapprochées les unes des autres.

L'Isle. — L'Isle (*Insulæ*), station de l'embranchement d'Avignon à Pertuis, chef-lieu de canton, dans une île que forme la Sorgues, et à 22 kilomètres à l'est d'Avignon, est bâtie dans une position délicieuse, au milieu de prairies et de vergers qu'arrosent les bras de cette rivière, sortie de la fontaine de Vaucluse. Elle doit son origine à des pêcheurs qui vinrent grouper leurs cabanes autour de la chapelle Saint-Laurent. Plus tard, le bourg s'accrut et devint un lieu de refuge pour les populations voisines qui redoutaient les excès des routiers et des pillards ; il fut alors entouré de murailles et prit le nom de *Les Isles*, et par abréviation *L'Isle*, des différents bras de la Sorgues qui l'entouraient. Cette ville a constamment joui du droit de commune et ne reconnaissait alors pour souverain que le pape. Les rois de France, les comtes de Provence, les comtes du Venaissin, respectèrent toujours ses franchises communales. C'est aujourd'hui une ville industrielle de 6,508 habitants; elle possède des filatures de soie, des fabriques d'étoffes de laine et de tapis, des manufactures de vêtements confectionnés : cabans, vestons, vareuses, etc., des usines à garance, des papeteries, des minoteries, etc., etc.; on pêche dans ses environs des poissons estimés. De ses anciennes fortifications, elle n'a conservé que la Tour-d'Argent, qui date du Xe ou du XIe siècle et qui s'élève sur la place du Marché; son église renferme quelques beaux tableaux et des cloches qui datent de la Renaissance; on a une belle vue sur les environs; enfin l'hôtel de ville est une belle construction moderne.

Les armes de L'Isle sont : *burelé, ondé d'argent et d'azur, à une flamme de gueules mouvante de tout le chef.*

Vaucluse. — Vaucluse (*Vallis clausa*) est un modeste village de 850 habitants, situé dans le canton de L'Isle, à 29 kilomètres à l'est d'Avignon, sur la rive droite de la Sorgues et dans une vallée que dominent de toutes parts des rochers abrupts. Son église de Saint-Véran était autrefois en grande vénération dans le pays. Mais aujourd'hui, ce qui y attire les voyageurs, c'est la source de la Sorgues, située à 2 kilomètres plus loin. La source ou plutôt la *Fontaine de Vaucluse*, qui donne son nom au département, est célèbre dans le monde entier depuis que l'illustre poète Pétrarque a mêlé ses larmes à ses eaux limpides. Encore enfant, il avait accompagné à Avignon l'exil de son père (1313). Ses pas errants le conduisirent à Vaucluse. A l'aspect de ce gouffre sans fond, de ces eaux cristal-

lines, de ces rochers colorés, enivré du grondement de ces belles cascades d'où s'échappe la Sorgues, il s'écria : « Si jamais je suis libre, ce lieu sera le séjour de mon choix et je le préférerai aux grandes cités. » Quinze ans après, il vit Laure dans l'église Sainte-Claire d'Avignon. En proie aux tourments de l'amour, il revint visiter sa chère source et lui demander des consolations. Il acheta une petite maison et un jardin dans une petite presqu'île de la Sorgues. C'est là qu'il écrivit ses beaux sonnets et *canzoni*, et qu'il commença son poème latin de *Scipion l'Africain*. Après la mort de Laure, il s'y confina de nouveau, plus triste, mais moins agité, et jeta un regard sur le passé de sa vie dans l'*Épître à la postérité*, composée en 1352. L'année suivante, il quitta Vaucluse pour n'y plus revenir.

La maison qu'habitait le poète a disparu depuis longtemps. Quant au prétendu château de Pétrarque, forteresse gothique dont les ruines couronnent un rocher au coude du défilé, c'était la maison de plaisance de Philippe de Cabassoles, évêque de Cavaillon et grand ami de l'illustre poète. Aujourd'hui, une modeste colonne dont les eaux de la fontaine viennent, à l'époque des crues, baigner le pied, s'élève à la tête du bloc de rochers et sur le bord même du bassin. Elle a été érigée par les soins de l'Académie de Vaucluse et porte pour toute inscription ces mots en lettres d'or :

A PÉTRARQUE, 1809.

Les armes de Vaucluse sont : *d'azur, à une truite et à un ombre d'argent, posés en fasce.*

APT (lat., 43° 52′ 34″; long., 3° 3′ 38″ E.). — Apt (*Apta Julia*, *Apta Vulgientes*), station terminale du tronçon de Cavaillon à Apt, qui se détache à Avignon de la grande ligne de Paris-Lyon-Marseille, est une ancienne ville épiscopale du parlement et de l'intendance d'Aix, dans une large vallée, sur la rive gauche du Cavalon ou Caulon, à 42 kilomètres d'Avignon, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec une population de 5,687 habitants. Apt, capitale des *Vulgientes* avant l'invasion romaine, fut détruite par Jules César, qui la fit ensuite reconstruire, jugeant importante sa situation sur la route d'Italie. Elle prit le nom de *Apta Julia*, et devint colonie romaine. Plus tard, l'empereur Adrien chassant dans le pays, son cheval favori, Borysthène, fut tué par un sanglier. Les Aptais, habiles courtisans, élevèrent au défunt porteur de la divinité impériale un beau mausolée dont on a retrouvé l'inscription en 1604. Ils en furent récompensés par de larges privilèges. Capitale de la IIIe Viennoise, Apt, malgré ses fortes murailles, fut ravagée par les Wisigoths, les Francs, les Lombards et les Sarrasins, et tomba en décadence. Les comtes de Provence en étant devenus les maîtres relevèrent ses murailles, qui existent encore en partie; plus tard, elle résista au redoutable baron des Adrets. Apt avait des évêques. Le premier fut saint Auspice. Sa cathédrale était placée sous l'invocation de sainte Anne, dont les restes, retrouvés au VIIIe siècle, avaient été donnés à cette église. Anne d'Autriche y fit un pèlerinage en 1660 et offrit à sa patronne une couronne d'or massif. Sa vieille et curieuse cathédrale, rangée au nombre de nos monuments historiques et quelques débris de constructions romaines, voilà tout ce que cette ville offre aujourd'hui à la curiosité du voyageur. La sous-préfecture, la mairie et le tribunal occupent l'ancien palais épiscopal. Apt, qui est irrégulièrement bâtie et percée de rues étroites, fait un commerce de blé et de truffes; elle fabrique d'excellentes confitures, des fruits glacés, confits et cristallisés, des nougats, du chocolat, des cierges et des bougies. Elle possède des manufactures de faïences, des pressoirs à huile, des minoteries et une raffinerie de soufre exploitant la seule mine de soufre que nous ayons en France, et dont le minerai rend environ 25 pour 100 de soufre pur.

Cette ville, qui est le siège d'une Société littéraire, scientifique et statistique, est la patrie des littérateurs Dartigue de Vaumorieri et J. Mervesin, du bibliographe J.-J. Rive et de l'auteur dramatique Aude, auquel on doit, entre autres, ces vaudevilles dans lesquels l'acteur Brunet se faisait tant applaudir dans les rôles de Cadet-Roussel.

Les armes d'Apt sont : *de gueules, à une épée d'or posée en pal dans son fourreau de sable, bouclée d'or, la bouterolle de même*, avec cette devise : FELICIBUS APTA TRIUMPHIS.

MÉRINDOL. — Mérindol, station du tronçon de Cavaillon à Aix, qui se détache à Avignon de la grande ligne de Paris-Lyon-Marseille, est un village de 878 habitants, situé dans le canton de Cadenet, au pied du Libéron et près de la prise d'eau du canal du Cabedan dans la Durance, à 28 kilom. au sud-ouest d'Apt. Ce village et celui de Cabrières-d'Aigues (can-

ton de Pertuis) doit une triste célébrité à la catastrophe dont leurs habitants furent victimes au milieu du XVIe siècle. Là s'étaient refugiés, au moyen âge, quelques Vaudois échappés à la croisade des Albigeois. Leurs descendants, pieusement fidèles à la doctrine proscrite des Parfaits, furent saisis de joie à la nouvelle de la Réforme allemande. Ils envoyèrent deux de leurs anciens en Allemagne et en Suisse pour savoir si la nouvelle doctrine était semblable à la leur. Les chefs répondirent affirmativement. Le clergé de Provence s'émut. L'archevêque d'Arles et une multitude d'ecclésiastiques excitèrent le parlement d'Aix, qui ajourna, le 18 novembre 1540, tous les habitants de Mérindol dans la personne de quinze d'entre eux, et les condamna par contumace « à être brûlés vifs avec leurs familles et leurs serviteurs, le lieu de Mérindol devant être rendu inhabitable, les bois coupés et abattus deux cents pas alentour. » Cet effroyable arrêt ne put être exécuté à cause de l'opposition du premier président Chassané, qui en référa au roi. François Ier cassa l'arrêt et blâma le parlement. Mais plus tard les instances du cardinal de Tournon et les cris du clergé à moitié italien de la Provence le firent revenir sur cette décision, et Ménier d'Oppède, successeur de Chassané, fut chargé d'exécuter l'arrêt, et il le fit avec une cruauté que l'histoire lui reprochera toujours.

Les armes de Mérindol sont : *d'azur, à une hirondelle volante en bande d'argent; et une mer du même, à la pointe de l'écu.*

La Tour-d'Aigues. — La Tour-d'Aigues, canton de Pertuis, sur un petit affluent de la Lèze et à 25 kilomètres au sud-est d'Apt, est une commune agricole de 2,416 habitants, qui doit son nom à une belle tour carrée que l'on a longtemps attribuée aux Romains et qui fait aujourd'hui partie de l'ancien et vaste château des barons de Cental. Ce château, précédé d'une esplanade plantée de vieux platanes, formait un parallélogramme de 80 mètres de longueur sur 60 de largeur. On y accédait par une porte d'entrée monumentale ; il est en partie ruiné et ne présente plus que les restes de ses deux ailes latérales, des pavillons et des tours qui les terminaient; du bâtiment principal, on ne voit que la grande tour carrée, qui était au centre, dont on attribue la construction aux Romains, mais qui, d'après une histoire du pays, ne remonterait pas au delà du XIIe siècle. Ce château était accompagné d'une belle pièce d'eau et d'un grand parc. Il fut en partie dévoré par une incendie en 1780 et la Révolution acheva ce qui en avait été épargné par les flammes. Ce qui en reste est conservé et entretenu avec une louable sollicitude par le propriétaire actuel.

Les armes de La Tour-d'Aigues sont : *d'azur, à une bande d'or coupée d'argent, à un bouc de gueules.*

Mirabeau. — Mirabeau n'est qu'un petit village de 558 habitants, dans le canton de Pertuis, agréablement situé, à 33 kilomètres au sud d'Apt, sur la rive gauche de la Durance, resserrée en cet endroit par des rochers agrestes, et que l'on passe sur un joli pont suspendu. Mais le vieux château qui le domine est célèbre pour avoir été la résidence du grand orateur de l'Assemblée nationale pendant sa première jeunesse, et c'est à ce titre qu'il doit trouver place dans notre description du département de Vaucluse.

Carpentras (lat., 44° 3′ 16″; long., 2° 42′ 40″ E.). — Carpentras (*Carpentoracte*, *Forum Neronis*), station terminale de l'embranchement qui se détache à Sorgues de la grande ligne de Paris-Lyon-Marseille, chef-lieu d'un arrondissement et de deux cantons, est une ancienne ville agréablement située dans un riche et fertile territoire, sur une colline qui domine le cours de l'Auzon, et sur le canal qui porte son nom, à 24 kilomètres au nord-est d'Avignon, avec une population de 10,479 habitants.

Carpentras, avant l'établissement des Romains, était la capitale des Méminiens. C'était un centre druidique. Elle s'appelait *Alpentoracte* et était entourée de forêts. Tibérius Néron, lieutenant de César, y conduisit une colonie après la guerre d'Afrique, d'où la ville fut appelé *Forum Neronis;* mais, plus tard, le nom celtique reprit le dessus en se modifiant. Pline la nomme *Carpentoracte Meminiorum.* Les forêts tombèrent; des voies romaines s'ouvrirent en tous sens. Carpentras fut une des plus riches cités de la province. Malheureusement, ravagée par la plupart des peuples barbares qui envahirent la Gaule depuis les Goths du Ve siècle jusqu'aux Sarrasins du VIIIe, elle n'a guère conservé de l'époque romaine que son bel arc de triomphe, qui porte des bas-reliefs absolument semblables à ceux de l'arc de triomphe d'Orange et qui paraît avoir la même origine.

Carpentras eut de bonne heure des évêques, et fut, en 527, le lieu de réunion d'un concile de seize évêques. Capitale du Venaissin, elle reçut en 1160 la visite du comte de Toulouse, son seigneur : c'était Raymond V, qui promit aux habitants de ne pas construire de forteresse dans leurs murs. Raymond VI viola cette promesse, fit la guerre à ses vassaux du Venaissin, chassa l'évêque de Carpentras et y bâtit un château dont on voit encore une tour.

Les papes devinrent seigneurs de Carpentras en 1229. Toutefois, ils en laissèrent la garde aux rois de France jusqu'au moment où saint Louis s'y refusa. Ils confièrent alors l'administration du Venaissin à l'archevêque d'Arles et à l'évêque de Carpentras. En 1274, ils nommèrent recteur du pays Guillaume de Villant, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dont l'énergie comprima les tentatives de la noblesse et du peuple pour repousser le gouvernement pontifical. Ces tentatives, par l'effet du rapprochement de la noblesse et de la bourgeoisie, tournèrent en une lutte de la commune contre les évêques. Il se tenait des parlements dont tout citoyen, père de famille, était membre de droit : ils se réunissaient ordinairement dans des églises, mais à des époques irrégulières. La querelle devint très vive à la fin du XIIIe siècle. Carpentras prétendit s'imposer elle-même, et persista à le faire, malgré l'excommunication lancée à ce propos contre les syndics, en 1283. En 1289, un sergent de la cour rectoriale et des familiers de l'évêque sont assaillis et blessés dans les rues. Défense de porter des armes sous des peines sévères (1292, 1293, 1294) ; on n'en tient nul compte. Triple excommunication fulminée contre les citoyens de Carpentras. Nulle part l'excommunication n'était plus impuissante. L'évêque perdait peu à peu tous ses droits seigneuriaux. De là ces privilèges si étendus reconnus aux Venaissinois par les bulles des papes, soi-disant *proprio motu*.

C'était une population hardie que celle de Carpentras. Elle ne manqua aucune occasion de le prouver. A la mort de Clément V, qui avait passé dans cette ville la fin de sa vie, le conclave s'y étant réuni, elle demanda un pape français. Les cardinaux italiens faisant résistance, les habitants se répandirent en troupes par la ville, criant : « Italiens, donnez-nous un pape français ! » Un certain neveu du défunt pape, nommé, comme lui, Bertrand de Got, et chef d'aventuriers déterminés, vint soutenir les Carpentrassiens. Les marchands italiens, attirés en foule par le conclave, soutenaient énergiquement les cardinaux italiens. Une lutte s'engagea. Les maisons des marchands, les hôtels des cardinaux furent envahis, les étrangers massacrés. Le feu prit dans ce tumulte, et une partie de la ville fut consumée. Les cardinaux percèrent un mur de derrière du palais épiscopal, que la foule et les flammes envahissaient, et s'échappèrent à travers les champs. Le corps du pape, abandonné dans son cercueil, fut en partie brûlé. Le saint-siège resta deux années vacant.

Sentant le besoin de concentrer l'autorité, Jean XXII, par sa bulle de dismembration, enleva à l'évêque son pouvoir temporel et le transféra au recteur, qui vint alors résider à Carpentras : il résidait jusque-là au château de Pernes. En 1363, Innocent VI fit ceindre la ville de murailles pareilles à celles d'Avignon, et qui existaient encore il y a quelques années : elles mirent la cité à l'abri des attaques des grandes compagnies, qui désolaient le pays.

Carpentras eut, au XVIe siècle, deux illustres évêques : Julien de La Rovère, depuis Jules II, et le savant et vertueux Jacques Sadolet, qui tenta vainement de sauver les Vaudois. Le protestantisme n'y trouva que peu de partisans, et les tentatives que les huguenots firent pour s'y introduire par la force furent repoussées. La plus célèbre est celle du baron des Adrets (1562) : cet habile et cruel capitaine, sur la foi de quelques bannis, croyait enlever la ville à son aise ; mais, dès la première nuit, les assiégés fondent sur son camp et y jettent le désordre. Une autre nuit, comme on lui versait à boire dans sa tente, un boulet perce la toile et passe auprès de lui : « Sont-ce là les clefs que vous m'aviez promises? » dit-il en se tournant vers les bannis. Il se retira, et fut fort inquiété dans sa retraite par les assiégés. Il disait dans sa vieillesse que « Carpentras lui avait laissé souvenance. »

La crainte du protestantisme porta les papes à entraver les assemblées libres des Venaissinois. Cette mesure devint funeste à l'activité et à l'industrie du pays. Les douanes françaises, qui formaient autour de cette petite province un cercle hostile, contribuèrent puissamment au même résultat. Cet état de choses disposa les habitants, malgré la douceur du gouvernement papal, à accueillir les idées françaises au XVIIIe siècle. Les Carpentrassiens, qui avaient donné tant de preuves de courage, se ridiculisèrent alors quelque peu par



Arc d'Orange.

l'usage qu'ils firent de ce même courage contre la France. Peut-être, au reste, obéirent-ils alors surtout à la jalousie qui les animait contre Avignon, depuis qu'ils s'étaient vus, au moyen âge, déshérités par elle de la résidence des papes.

Chef-lieu de sous-préfecture, Carpentras est aujourd'hui une ville industrielle. Elle possède un tribunal de première instance, un collège communal, des pensions, une belle bibliothèque de 25,000 volumes dont le fonds a été formé de celle du savant Pieresc, un musée, une chambre d'agriculture, une prison départementale, et à ses portes la ferme-école de Bellecour. L'industrie y est représentée par des filatures de coton, des moulins à soie et à garance, des fabriques d'eau-de-vie, d'acide sulfurique, de colle forte, des poteries, des teintureries et des tanneries. Son commerce, qui est important, embrasse : les soies, les laines, les amandes, le safran, la cire, le miel, les grains, les bestiaux et les fruits. La cathédrale, dédiée à saint Siffrein; le palais de justice, ancien évêché; la porte d'Orange, l'aqueduc et l'arc de triomphe, un bel Hôtel-Dieu, fondé par le trappiste Malachie d'Inguimbert, auquel on a élevé une statue, sont ses plus remarquables monuments.

Carpentras a vu naître le sculpteur Bernus, l'archéologue Barjavel, le littérateur musicien Castil-Blaze, le paysagiste J. Laurent, et le célèbre chimiste F.-V. Raspail.

Les armes de Carpentras sont : *de gueules, à un mors antique de cheval d'argent, dont le milieu est forgé d'un des clous de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Pernes. — Pernes (*Paternæ*) est une petite ville de 4,551 habitants, chef-lieu d'un canton, située sur la Neste et sur le canal de Carpentras, à 6 kilomètres au sud de cette ville; elle était autrefois ceinte de murailles, dont il reste quatre portes flanquées de tours. Son château, aujourd'hui rangé parmi

nos monuments historiques, servit successivement de résidence aux sénéchaux des comtes de Toulouse, aux recteurs des papes d'Avignon, et enfin il fut transformé en couvent qui abrita successivement les augustins, les récollets, les ursulines ; il est maintenant converti en partie en école primaire et en caserne ; la tour qui le surmonte et qui porte l'horloge date de 1486. L'église de Pernes, également rangée parmi les monuments historiques, est située hors des murs et s'élève sur une crypte ; on croit qu'elle date du IXe ou du Xe siècle ; on y voit des fresques curieuses : l'hôtel de ville est établi dans l'ancien hôtel Brancas.

Pernes fait un certain commerce de blé, de garance, d'huile et d'amandes; les vins de son territoire sont estimés. C'est la patrie de Fléchier.

Les armes de cette ville sont : *d'azur, à un soleil rayonnant d'or, accompagné en pointe d'une perle d'argent,* avec cette devise : INTER ALIA LUCET DEI GRATIA. On les trouve encore : *d'azur, à un* P *d'or entouré de deux branches d'olivier au naturel.*

VENASQUE. — Venasque (*Venasca, Vindiscina*), dans le canton de Pernes et à 12 kilomètres au sud-est de Carpentras, sur un rocher escarpé qui domine le cours de la Nesque, compte 830 habitants ; c'est l'ancienne *Venasca* qui fut, du IIIe au Ve siècle, le siège d'un évêché, et, plus tard, la capitale du comtat Venaissin, auquel elle avait donné son nom. On y remarque un ancien baptistère du IXe siècle, dans lequel quelques archéologues avaient voulu voir un temple de Vénus, qui aurait, disent-ils, donné son nom à cette commune. De son ancien château, il ne reste que d'informes débris; l'église paroissiale est à la fois romane et gothique.

Aux environs s'élève le sanctuaire de Notre-Dame de Vie, pèlerinage encore très fréquenté.

Les armes de Venasque sont : *de gueules, à la croix penchée, vidée et pommetée d'or.*

ORANGE (lat., 44° 8' 18"; long., 2° 28' 15" E.) — Orange (*Arausio Cavarum*), station importante de la ligne de Paris-Lyon-Marseille, est une ancienne ville, autrefois évêché et principauté ; elle ressortissait au parlement de Grenoble et formait un gouvernement particulier. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement et de deux cantons, avec tribunal, collège, société d'agriculture, société de sciences et arts, etc.; elle est située à 27 kilomètres au nord d'Avignon et peuplée de 10,212 habitants.

Orange, appelée *Arausio Cavarum* à cause de sa situation sur l'Araïs, fontaine qui se jette dans la Meyne, et parce qu'elle était la capitale du pays des Cavares, fut prise de bonne heure par César. Vercingétorix l'enleva et la saccagea ; mais les Romains s'en rendirent de nouveau maîtres, la fortifièrent et y établirent la seconde légion, ce qui la fit appeler *Secundanorum Colonia.* L'époque romaine est la plus brillante pour cette ville, qui en a conservé de magnifiques souvenirs : d'abord cet arc de triomphe sous lequel on passe en arrivant par la route du nord et qui est le mieux conservé de France. On s'étonne de voir intact ce beau monument à la porte d'une ville qui manque de pierres de taille. Les Barberini ont démoli le Colisée de Rome pour bâtir leurs palais ; mais l'arc d'Orange, au contraire, doit son salut à un seigneur du XIIIe siècle, le sire des Baux, qui le transforma en un château fort en l'entourant de murailles et en élevant sur son sommet une énorme tour qui subsista longtemps. Il s'était fait de l'arc oriental un salon et en avait fait gratter les sculptures. Singulière façon, il est vrai, de protéger les monuments antiques. On voit sur cet arc de triomphe des bas-reliefs représentant des captifs et des trophées maritimes ; on y lit quelques noms tronqués. Que signifient ces signes et quelle est l'origine du monument? Selon certains antiquaires, l'arc d'Orange, comme ceux de Cavaillon et de Carpentras, fut élevé par les habitants du pays en l'honneur de Domitius Ahenobarbus après sa victoire de Quindalon sur les Gaulois ; hypothèse qui en nécessite une autre, à savoir, que le voisinage des Massaliotes avait déjà répandu dans ce pays le goût et la pratique des arts. M. Mérimée, qui rapporte, avec plus de raison peut-être, le style de ces monuments à la décadence, prétend qu'ils furent élevés au IIe siècle après Jésus-Christ, à l'occasion des victoires de Marc-Aurèle en Germanie.

Le théâtre d'Orange n'est pas moins remarquable que l'arc de triomphe. Par ses proportions et par l'aspect imposant de son énorme façade, qui domine toute la ville moderne, il efface tous les autres édifices romains de la Provence. Longtemps envahi par des artisans qui s'y bâtissaient de misérables maisons, il a été déblayé, et l'on voit en plus d'un endroit l'épaisse muraille antique

entamée dans sa partie inférieure par ces malheureux, qui risquaient ainsi de la faire écrouler sur leurs têtes; l'un perçait une porte, l'autre creusait une armoire, ou même, pour agrandir sa chambre, enlevait les deux tiers de l'épaisseur. On y remarque aussi les traces d'un violent incendie qui rappelle les temps où cet édifice servit de forteresse contre les barbares.

L'histoire d'Orange fut, en effet, pendant l'invasion barbare, celle de toutes les autres villes du Midi. Elle se réduit ensuite à peu près à ce que nous avons dit plus haut de la principauté d'Orange. Charlemagne l'avait érigée en comté; mais, en 1247, elle s'insurgea contre ses comtes et ne rentra dans le devoir que pour devenir, en 1282, la capitale d'une principauté particulière. Comme les autres villes, elle obtint des franchises municipales; une université y fut même établie qui prospéra longtemps. Mais elle ne fut pas toujours bien soumise à l'égard de ses seigneurs. La Réforme, surtout, qui y pénétra dès 1547, fut une cause de révolte. Serbilloni, chef des troupes pontificales, s'en empara en 1562, et la livra au pillage et au massacre. Les protestants y rentrèrent avec Montbrun, mais enfin furent tout à fait chassés. Les Orangeais n'en devinrent guère plus dociles, et nous les voyons encore en révolte, en 1603 et 1630, contre la maison de Nassau. Louis XIV (1660-1673) fit raser le château et les fortifications de la ville qui avaient été élevées en 1622, par Maurice de Nassau, avec des matériaux provenant des monuments antiques de la ville. La possession d'Orange ne fut définitivement reconnue à la France qu'au traité d'Utrecht, en 1713.

Le siège épiscopal d'Orange remonte à une haute antiquité. Quatre conciles (441, 501, 529, 1229) se sont tenus dans cette ville.

Outre ses monuments antiques : le théâtre, l'arc de triomphe et le cirque, on remarque à Orange l'ancienne cathédrale Notre-Dame, les églises Saint-Étienne et Saint-Florent; sur la place de l'Hôtel de ville s'élève la statue de Raimbaud II, comte d'Orange, et sur le cours Saint-Martin, celle du comte de Gasparin.

Orange fabrique des draps, des toiles peintes; elle possède des filatures de soie, des moulins à garance et un commerce assez considérable de vins, d'eau-de-vie, de laines, de soie et de garance.

Les armes de cette ville sont : *d'azur, à une branche d'oranger feuillée de sinople, chargée de trois oranges d'or, au chef d'or chargé d'un cornet d'azur virolé et lié de gueules.*

Chateauneuf-du-Pape. — Châteauneuf-du-Pape, appelé aussi Châteauneuf-Calcernier, est une commune de 1,184 habitants, située sur une colline qui domine le cours du Rhône, à 12 kilomètres au sud d'Orange. Les papes y avaient une résidence d'été dont il reste une belle tour et quelques ruines.

Aujourd'hui, ce qui fait la réputation de cette commune, ce sont les excellents vins que l'on récolte sur son territoire; ils proviennent de plants apportés d'Espagne. Les meilleurs sont ceux des clos de la Nerthe, de Condorcet, de Vaudieu, de Fortia; ils sont fins, délicats, très chauds et très colorés. Mais les négociants en gros, en les coupant avec des qualités inférieures, ont nui, dans ces derniers temps, à la réputation de ces vins. Ces vignobles ont une superficie de 600 hectares.

Vaison. — Vaison (*Vasio, Œnia Vocontium*), chef-lieu de canton peuplé de 3,330 habitants, situé sur la rive droite de l'Ouvèze, à 27 kilomètres au nord-est d'Orange, est une petite ville, assise sur un rocher escarpé, bâtie dans le voisinage de l'ancienne capitale des Voconces, puissante peuplade dont Annibal sollicita l'alliance. Elle devint, sous les Romains, une des riches villes de la Narbonnaise. Elle était alors dans la plaine appelée aujourd'hui la *Villasse.* Elle ne conserve cependant qu'un petit nombre de débris de monuments romains : ce pont si hardi d'une seule arche sur l'Ouvèze, fait de pierres colossales et suffisamment large pour le passage de trois voitures; puis les restes d'un amphithéâtre sur le Puymin (montagne de Minerve), d'un aqueduc, d'un temple de Diane, etc. Mais le nombre des objets antiques trouvés à Vaison est considérable; au musée d'Avignon, chez les marchands d'antiquités, partout, vous lisez cette étiquette : *Trouvé à Vaison.* Des poteries et des verreries en ont été retirées en telle profusion que l'on a conjecturé que cette ville avait des fabriques d'objets de ce genre et en faisait son principal commerce.

Le christianisme s'établit à Vaison au IIIe siècle, avec l'autorisation de Gallien. Son premier évêque, saint Albin, fut martyrisé en 262. Plusieurs conciles y furent tenus au Ve et au VIe siècle. L'évêque était, au moyen âge, seigneur temporel de la cité. Avant de recevoir les clefs de la main des consuls,

il jurait de « maintenir inviolablement les honneurs, immunités, franchises et louables statuts » de la commune. Après quoi, les habitants lui prêtaient un serment de fidélité en six articles ainsi désignés : « Le sain, le sûr, l'honnête, l'utile, le facile, le possible. »

Les querelles des comtes de Toulouse avec les évêques de Vaison, à la fin du XIIe siècle, furent fatales à cette ville. Les soldats gascons la saccagèrent, et les habitants, chassés de leurs maisons par le fer et le feu, allèrent chercher un asile sur la hauteur voisine. La ruine de la maison de Saint-Gilles rendit aux évêques de Vaison leur puissance; l'un d'eux, Jérôme de Salède, prit, en 1523, le titre de comte de Vaison. En 1688, Louis XIV fit enlever par ses dragons l'évêque Isoard, qui avait accueilli les filles de l'Enfant Jésus, chassées de Provence par le roi. En 1790, Vaison se prononça contre Carpentras avec Avignon et arbora de plein gré les armes de France.

Avec ses antiquités romaines, on remarque à Vaison : sa cathédrale et le beau cloître qui l'accompagne; elle date du Xe, du XIe et du XIIe siècle, et la chapelle romane de Saint-Quentin, qui, ainsi que la cathédrale, est rangée parmi les monuments historiques; et sur la place du Marché une belle fontaine. Cette ville fait un certain commerce et fabrique des cartonnages, de la chaux, des chapeaux, de l'huile d'olive, des draps, des bas, des pâtes alimentaires; elle possède des filatures de cocons, de soie et des minoteries.

Sur une colline voisine, on voit les ruines d'un ancien château construit à la fin du XIIe siècle par Raymond VI, comte de Toulouse.

Les armes de Vaison sont : *d'azur, à une sainte Vierge au naturel, portée sur un vase d'argent, orné de fleurs naturelles,* avec cette légende : VAS HONORABILE. On les trouve encore : *d'or, à un vase d'argent d'où sort une tige de sable surmontée d'une croix portée de même, côtoyée de deux ceps de vigne de sable à feuilles de sinople et à grappes d'azur sortant du vase.*

MORNAS. — Mornas (*Morenatium, Mornasium*), station de la grande ligne de Paris-Lyon-Marseille, est une petite ville du canton de Bollène, située à 11 kilomètres au nord d'Orange, et peuplée de 1,391 habitants; elle fut importante au temps des Romains. Ruinée par les barbares, on la reconstruisit au moyen âge et on l'entoura de murailles dont on voit encore les vestiges. Sur le faîte, et au bord de la falaise escarpée qui la domine, se voient aussi les ruines de ce château de sanglante mémoire d'où le baron des Adrets forçait ses prisonniers catholiques à se précipiter. Un jour, il en vit un hésiter longtemps à faire le saut périlleux : « Saute donc, lui cria-t-il, voilà quatre fois que tu recules. — Monseigneur, répartit le prisonnier, je vous le donne en dix. » Ce bon mot lui sauva la vie. On doit visiter près de Mornas un petit temple de Diane converti en chapelle. Cette ville possède une filature de soie; elle est le berceau de famille d'Albert de Luynes.

Les armes de Mornas sont : *de gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir.*

VALRÉAS. — Valréas (*Valeria*) est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orange, situé par exception dans le département de la Drôme, au milieu d'une plaine fertile et au pied des derniers escarpements de la Lance, à 35 kilomètres au nord-est d'Orange et près de la rive gauche de la Coronne, affluent du Lez. Cette petite ville, qui compte 4,705 habitants doit son origine à quelques habitations qui se groupèrent vers le VIIIe ou le IXe siècle autour d'un monastère qui occupait l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine de *Valeria*. Elle eut d'abord, sous la domination des comtes de Toulouse et des dauphins de Viennois, des seigneurs particuliers; plus tard, elle passa sous la domination papale et elle devint la capitale du haut Comtat. Valréas eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Comme en bien d'autres lieux, le baron des Adrets y commit mille atrocités. Le comte de La Suze la lui reprit, et c'est à cette occasion que fut instituée la fête du *Roi des bouviers*, que l'on célèbre encore la veille de la Saint-Jean. Valréas a conservé en partie ses murailles du XVe siècle; on y remarque l'église paroissiale, monument historique; la tour de l'horloge; l'hôtel de ville, qui occupe l'ancien hôtel Siméane, et un beau boulevard qui sert de promenade. Cette ville est le centre d'un grand commerce des denrées agricoles du voisinage, surtout pour la soie et la garance; elle possède des filatures de soie, des fabriques d'huile, de chapellerie, de cartonnages, etc.

C'est la patrie du cardinal Maury et de Mme d'Alissac, héroïne des guerres du XVIe siècle.


Canton de Valréas
Bollène
Pont St Esprit
Vaison
Malaucène
Bagnols
ORANGE
Beaumes
Mormoiron
CARPENTRAS
Roquemaure
Bédarrides
Pernes
Villeneuve lez-Avignon
AVIGNON
l'Isle
Aramon
Cavaillon
Orgon
RHONE
Durance
PLAN D'AVIGNON
Ile de la Barthelasse
FLEUVE
Champ de Mars
Légende
1 Préfecture
2 Hotel de Ville
3 Palais de Justice
4 Bourse
5 Hotel-Dieu
6 Métropole N.D. des Doms
7 Archevêché
8 Eglise St Pierre
9 id St Symphorien
10 id de l'Oratoire
11 Ancien Palais des Papes
12 Hopital St Louis
13 Banque de France
Echelle au 1:22.000e
0 100 200 300 400 500 Mét.
Gare d'Avignon
à Marseille
Echelle


DÉPARTEMENT
DE
VAUCLUSE
PAR
V. A. MALTE-BRUN
Explication des Signes
CHEF-LIEU DE DÉPART.T
CHEF-LIEU D'ARROND.T
Chef-lieu de Canton
Commune
Archevêché
Route Nationale
Route Départementale
Chemin Vicinal
Canal et Rivière
Chemin de fer et Station
Limite de Département
Limite d'Arrondissement
Limite de Canton
Les chiffres indiquent les hauteurs au-dessus du niveau de la mer
Canton de Valréas
Valréas
Grignan
Richerenche
Le Buis-les-Baronnies
Sault
Banon
FORCALQUIER
Reillanne
Manosque
APT
Bonnieux
Cadenet
Pertuis
Mirabeau
Beaumont
Grambois
Cucuron
Vaugines
Lourmarin
Ansouis
Villelaure
Roussillon
Gargas
Villars
Rustrel
Gignac
Caseneuve
St Saturnin d'Apt
St Martin de Castillon
Saignon
Lacoste
Goult
Castellet
Sivergues
Buoux
Auribeau
Vitrolles
Peypin d'Aigues
La Bastide des Jourdans
St Martin de la Brasque
Cabrières d'Aigues
La Motte d'Aigues
Sannes
La Tour d'Aigues
La Bastidonne
Puyvert
Puget
Lauris
Canal de Craponne
Durance R.
Verdon R.
Largue R.
Laye R.
St Christol
St Trinit
Lagarde
Monieux
Aurel
Méthamis
Mne de Lure
Mne de la Gaine
Combe de la Canaud
Combe des Boyers
BSES ALPES
VAR
335.000e
10
15 Kil.
3°
44°

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 84ème. — Population : 75ème. — Densité de la population : 24ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS et REVENUS PUBLICS
3.548 kil. carrés ou 354.711 hect.	Hommes, 129.510 Femmes, 126.193 Total.. 255.703 72 hab. par kil. carré.	4	22	150	Propriétés bâties... 6.000 000 fr. — non bâties 18.000.000 » Revenu agricole... 74.000 000 »	14.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Superficie, 497 kil. carrés ou 49.732 hect. — Population, 82.554 hab. — Cantons, 5. — Communes, 21.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
AVIGNON, 2 cant., 3 c., 39.450 hab.	AVIGNON (Nord)	19.885	»
	Morières	1.442	9
	AVIGNON (Sud)	18.123	»
BÉDARRIDES, 4 c., 11.939 h.	Bédarrides	2.672	14
	Courthézon	3.248	14
	Sorgues	4.169	10
	Vedène	1.850	9
CAVAILLON, 6 c., 14.875 h.	Cavaillon	8.544	27
	Caumont	1.773	14
	Cheval-Blanc	1.917	31
	Maubec	542	28
	Robion	1.704	34
	Taillades	485	32
L'ISLE, 9 comm., 16.290 habit.	Isle (L')	6.508	22
	Cabrières	722	30
	Châteauneuf-de-Gadagne	1.200	12
	Jonquerettes	310	12
	Lagnes	973	28
	Saint-Saturnin-lès-Avignon	1.762	11
	Saumane	526	27
	Thor	3.439	16
	Vaucluse	850	29

ARRONDISSEMENT D'APT

Superficie, 1.224 kil. carrés ou 122.370 hect. — Population, 52.352 hab. — Cantons, 5. — Communes, 50.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
APT, 13 communes, 14.516 habit.	APT	5.687	»
	Auribeau	134	10
	Caseneuve	599	8
	Castellet	203	10
	Gargas	789	5
	Gignac	204	13
	Lagarde	98	20
	Rustrel	661	7
	Saignon	892	5
	St-Martin-de-Castillon	1.164	10
	Saint-Saturnin-d'Apt	2.224	8
	Viens	1.028	15
	Villars	833	6
BONNIEUX, 6 c., 6.029 h.	Bonnieux	2.507	10
	Buoux	187	6
	Lacoste	520	2
	Ménerbes	1.403	7
	Oppède	1.309	13
	Sivergues	103	8
CADENET, 9 comm., 10.197 h.	Cadenet	2.773	19
	Cucuron	1.636	15
	Lauris	1.581	20
	Lourmarin	1.142	15
	Mérindol	878	28
	Puget	207	23
	Puyvert	205	16
	Vaugines	473	13
	Villelaure	1.302	25
GORDES, 8 c., 7.381 hab.	Gordes	2.512	18
	Beaumettes	147	14
	Goult	1.597	10
	Joucas	397	13
	Lioux	471	13
	Murs	616	18
	Roussillon	1.514	10
	Saint-Pantaléon	127	15
PERTUIS, 14 communes, 14.229 habitants.	Pertuis	5.649	35
	Ansouis	886	20
	Bastide-des-Jourdans (La)	811	28
	Bastidonne (La)	270	28
	Beaumont	885	33
	Cabrières-d'Aigues	515	20
	Grambois	689	26
	Mirabeau	558	33
	Motte-d'Aigues (La)	428	20
	Peypin-d'Aigues	381	22
	Saint-Martin-de-la-Brasque	401	23
	Sannes	139	20
	Tour-d'Aigues (La)	2.416	25
	Vitrolles	201	44

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Superficie, 850 kil. carrés ou 84.937 hect. — Population, 50.819 hab. — Cantons, 5. — Communes, 31.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CARPENTRAS, 2 cant., 11 comm., 27.859 h.	CARPENTRAS (Nord)..	5.259	»
	Aubignan..........	1.582	8
	Caromb	2.183	11
	Loriol..............	540	5
	Saint-Hippolyte.....	215	12
	Sarrians............	2.724	11
	CARPENTRAS (Sud)...	5.220	»
	Althen-des-Paluds...	1.137	10
	Entraigues..........	2.057	12
	Mazan..............	2.884	7
	Monteux............	4.058	5
MORMOIRON, 10 comm., 9.870 habitants.	Mormoiron.........	2.110	12
	Bédoin............	2.380	13
	Blauvac............	507	15
	Crillon	548	12
	Flassan............	472	18
	Malemort..........	1.191	9
	Méthamis..........	731	18
	Modène............	166	8
	Saint-Pierre-de-Vassols	390	8
	Villes	1.355	15
PERNES, 6 c., 8.299 hab.	Pernes	4.551	6
	Beaucet (Le)........	264	10
	Roque - sur - Pernes (La)............	344	10
	Saint-Didier........	846	7
	Velleron...........	1.464	12
	Venasque..........	830	12
SAULT, 5 c., 4.791 h.	Sault..............	2.533	35
	Aurel.............	630	40
	Monieux...........	804	30
	Saint-Christol.......	576	54
	Saint-Trinit.......	248	48

ARRONDISSEMENT D'ORANGE

Superficie, 977 kil. carrés ou 97.732 hect. — Population, 69.978 hab. — Cantons, 7. — Communes, 48.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
ORANGE, 2 cant., 11 comm., 21.863 h.	ORANGE (Est).......	4.535	»
	Camaret...........	2.278	6
	Jonquières.........	2.370	8
	Sérignan	1.551	7
	Travaillan	409	8
	Uchaux...........	649	8
	Violès.............	1.210	12
	ORANGE (Ouest).....	5.677	»
	Caderousse	3.025	5
	Châteauneuf - Calcernier	1.184	12
	Piolenc............	1.975	7
BEAUMES, 7 c., 4.991 hab.	Beaumes...........	1.646	20
	Gigondas..........	870	15
	Lafare............	171	25
	Roque-Alric (La)....	106	25
	Sablet............	1.162	15
	Suzette...........	251	25
	Vacqueyras.........	785	15
BOLLÈNE, 7 comm., 14.603 h.	Bollène	5.478	20
	Lagarde-Paréol.....	227	12
	Lamotte...........	454	22
	La Palud...........	2.322	24
	Mondragon.........	2.585	15
	Mornas............	1.391	11
	Sainte-Cécile........	2.146	16
MALAUCÈNE, 7 comm., 5.769 hab.	Malaucène..........	2.697	30
	Barroux (Le).......	826	25
	Beaumont..........	453	33
	Brantes...........	394	45
	Entrechaux........	981	35
	Saint-Léger........	146	42
	Savoillan..........	272	41
VAISON, 13 communes, 11,011 habitants.	Vaison............	3.330	27
	Buisson...........	455	24
	Cairanne...........	1.007	16
	Crestet...........	485	29
	Faucon............	527	33
	Puyméras	718	32
	Rasteau..........	877	19
	Roaix.............	514	21
	Saint-Marcellin......	157	30
	Saint - Romain - en - Viennois.........	481	31
	Saint-Romain-de-Malegarde..........	461	24
	Séguret	1.107	22
	Villedieu..........	892	27
VALRÉAS, 4 c., 8.741 h.	Valréas...........	4.705	35
	Grillon	1.235	34
	Richerenche........	738	30
	Visan.............	2.063	25

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. Eug. BOUTMY, ancien Professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

Rang		
	Catholiques	257.247
	Protestants	4.132
	Israélites	620
	Clergé catholique	365
	Pasteurs	12
	Rabbins	4

Mouvement de la population.

Rang		
	Naissances	6.401
	Mariages	2.042
	Décès	6.762
78e	Durée moyenne de la vie	31 a. 8 m.

Instruction (3).

Rang		
58e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	73.91
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	5
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	395

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

Rang		
34e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 18.264 hab.
	Nombre total des accusés	14

Infanticides (5).

Rang		
18e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 103
	Nombre total	3

Suicides.

Rang		
12e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 4.824 h.
	Nombre total	53

Crimes contre les propriétés.

Rang		
8e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 8.248 h.
	Nombre total	31

Tribunaux correctionnels.

Rang		
55e	Nombre des affaires	1.221
	Nombre des prévenus	1.356
	Nombre des condamnés	1.297

Procès.

Rang		
	Affaires civiles (6)	1.201
	Affaires commerciales (7)	91[illegible]
46e	Faillites (8)	33

Paupérisme.

Rang		
24e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 33 h.
	Nombre total	7.728
	Bureaux de bienfaisance	67
	Hôpitaux et hospices	56
	Aliénés à la charge du département	336
	Sociétés de secours mutuels	8

Contributions directes (9).

Rang		
71e	Foncière	972.079
	Personnelle et mobilière	322.898
	Portes et fenêtres	261.327

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Archevêché à Avignon, dont les suffragants sont les évêchés de Viviers, de Valence, de Nîmes et de Montpellier. Le diocèse d'Avignon, qui comprend le département tout entier, compte 29 cures, 144 succursales, 92 vicariats rétribués par l'État, et 32 vicariats non rétribués par l'État. Les congrégations et communautés religieuses établies dans le département étaient, avant 1880, de 38 : 12 pour les hommes et 26 pour les femmes.

Culte réformé. — Le département possède à Lourmarin une Église consistoriale; cette Église compte neuf paroisses et plusieurs annexes, desservies par autant de pasteurs.

(3) Le département relève de l'académie d'Aix. Lycée à Avignon; collèges communaux à Apt, à Carpentras et à Orange; 6 établissements libres pour l'enseignement secondaire. École normale d'instituteurs primaires à Avignon. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, le Vaucluse occupe le 37e rang. Le même département occupe le 65e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

Caractère des habitants. — Si nous en croyons un écrivain appartenant au pays même, « le caractère des Comtadins, quoique fortement empreint de toutes les qualités méridionales, est moins brusque et moins franc que celui du peuple provençal; moins vaniteux, mais aussi moins gai que celui des habitants de la rive droite du Rhône; moins fin, moins subtil, il a cependant besoin d'être excité; inventif et industrieux, mais il se rebute aisément. Il travaille avec ardeur, mais il est singulièrement passionné pour les amusements et les plaisirs. Dans le commerce ordinaire de la vie, il montre de la probité et de l'honnêteté. Les relations avec lui sont sûres. Il a de la fermeté et de la suite dans les idées quoiqu'il aime beaucoup à parler; il est également exagéré dans ses passions comme dans ses haines. »

(4) Au point de vue judiciaire, le département de Vaucluse ressortit à la cour d'appel de Nîmes. Carpentras est le siége de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance; celui de Carpentras est divisé en deux chambres. Un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes sont établis à Avignon.

(6) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(7) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(8) Terminées pendant l'année.

(9) Trésorier-payeur général à Avignon; receveur particulier dans chacun des trois autres chefs-lieux d'arrondissement; 33 percepteurs

BIBLIOGRAPHIE

1564. Discours des guerres du comté Venaissin et de Provence entre les catholiques et les huguenots, de 1560 à 1562. In-8°.

1564. Le Second livre des guerres de la comté de Venaissin, par *Loys de Caumont*. In-8°.

1607. Privilèges et libertés de la ville d'Orange. In-4°.

1639. Tableau de l'histoire des princes et principautés d'Orange, par *J. de la Pise*. In-f°.

1659. Histoire chrétienne de l'église, évêques et archevêques d'Avignon, par *Nouguier*. In-4°.

1692. Le Caducée françois sur la ville d'Avignon, par *Esp. Sabatier*. In-8°.

1700. Les Antiquités de la ville et cité d'Orange, par *Ed. Raban*, revues par *Ch. Escoffier*. In-8°.

1731. Histoire de l'église catholique du Vaison, par *Boyer de Sainte-Marthe*. In-4°.

1741. Histoire de la ville et principauté d'Orange, par le *P. Bonaventure*. In-f°.

1743. Histoire de la noblesse du comté Venaissin d'Avignon et de la principauté d'Orange, par l'abbé *Pithon-Court*. 4 vol. in-4°.

1782. Histoire des guerres excitées dans le comté Venaissin et dans les environs par les calvinistes du XVIe siècle, par *P. Justin*. 2 vol. in 12.

1785. Dictionnaire de Provence et du comté Venaissin, par *Achard*. 4 vol. in-4°.

1800. Histoire de l'église d'Apt, par l'abbé *Boze*. In-8°.

1802. Topographie physique et médicale d'Avignon, par *Pamard*. In-8°.

1803. Annuaire statistique du département de Vaucluse pour l'an XII. 1 vol. in-18. (Renseignements curieux.)

1805. Introduction à l'histoire de la ville d'Avignon, par *Fortia d'Urban*. In-8°.

1805. Voyage à la fontaine de Vaucluse, par l'abbé *Arnavon*. In-8°.

1806. Notice historique concernant les recteurs du ci-devant comté Venaissin, par *Cottier*. In-8°.

1807. Discours sur l'histoire d'Avignon, par *J. Guérin*. In-12.

1808. Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, par l'abbé *Maxime Séguin de Pazzis*. In-4°.

1808. Statistique du département de Vaucluse, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.

1808. Antiquités et monuments du département de Vaucluse, par le marquis *Fortia d'Urban*. 2 part. in-12.

1808. Mémoire pour servir à l'histoire des propriétés territoriales dans le département de Vaucluse, par le marquis *Fortia d'Urban*. In-8°.

1815. Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités, par *Gaspard*. In-12.

1818. Histoire d'Avignon et du comté Venaissin, par *P. Chaillot*. 3 vol. in-8°.

1818. Antiquités et inscriptions de la ville d'Apt, par *J.-Cl. Martin*. In-8°.

1818. Antiquités et inscriptions de la ville de Carpentras, par *J.-Cl. Martin*. In-8°.

1818. Antiquités et inscriptions de la ville d'Orange, par *J.-Cl. Martin*. In-8°.

1818. Antiquités et inscriptions de la ville de Vaison, par *J.-Cl. Martin*. In-8°.

1821. Voyage d'un Anglais dans le département de Vaucluse, par *J.-F. Brachet*. In-12.

1824. Du cadastre pour le département de Vaucluse. In-8°.

1830. Histoire du pont sur le Rhône à Avignon, par *Fortia d'Urban*. In-12.

1835. Le département de Vaucluse au tome III de la France pittoresque, d'*Abel Hugo*. Grand in-8°.

1835. Tableau d'Avignon, par *Rastoul*. In-8°.

1838. Notice historique sur la ville et le canton de Valréas, par *A. Aubenas*. In-8°.

1839. Notice historique du palais des Papes. In-8°.

1839. Notice sur Notre-Dame-des-Doms, à Avignon. In-8°.

1839. Notice sur les bibliothèques anciennes et modernes du département de Vaucluse. In-12.

1840. Essai sur les monuments antiques et du moyen âge du département de Vaucluse, par *J.-M.-A. Chaix*. In-8°.

1840. Voyage topographique, historique et pittoresque dans le département de Vaucluse, par *C. Lourde*. 1 vol. in 8°.

1841. Précis historique sur la ville d'Avignon et le palais apostolique. In-8°.

1841. Notice historique et archéologique sur Orange, par *J. Bastet*. In-12.

1842. Fragments d'une topographie physique et médicale du département de Vaucluse, par *J. Guerin*. In-4°.

1842. Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse, par *C.-F.-H. Barjavel*. 2 vol. in 8°.

1842. Avignon, son histoire, ses papes et ses monuments, par *J.-B.-M. Joudou*. In-12.

1842. Notice historique sur l'église de Saint-Agricol dans Avignon, par *J. Moutonnet*. In-12.

1844. Histoire de la révolution avignonnaise, par *J.-F. André*. 2 vol. in-8°.

1844. Notice sur l'église métropolitaine d'Avignon, par *Mas. Làtrie*. In-12, 4e édit.

1845. Histoire d'Avignon, Orange, Carpentras, Apt, etc., au t. IV de l'Histoire des villes de France d'*Aristide Guilbert*.

1854. Indicateur de la ville d'Avignon, par *Clément Fanot*. In 12.

1856. Monuments antiques à Orange, arc de triomphe et théâtre, publié sous les auspices de S. E. le ministre d'Etat, par *Aug. Caristie*, de l'Institut. 1 vol. in-f°.

1856. Histoire de la ville et principauté d'Orange, par *J. Bastit*. In-12.

1859. Notice historique et archéologique sur l'ancienne cathédrale d'Apt, par l'abbé *Jouve*. 1 vol. in-8°.

1860. Le Palais des Papes à Avignon, par *Aug. Canron*. 1 vol. petit in-8°.

1862. Histoire du diocèse d'Avignon et des anciens diocèses dont il est formé, par l'abbé *Granget*. 2 vol. in-8°.

1862. Description géologique du département de Vaucluse, suivie d'une notice sur ses mines et ses carrières, par *Scipion Gras*. 1 vol. in-8°.

1863. Promenades aux environs d'Apt, le Pont-Julien, par *C. Moirene*. 1 vol. in-8°.

1863. Le Mont Ventoux en Provence, article de *Ch. Martins* dans la Revue des Deux-Mondes d'avril 1863. In-8°.

1867. Notices historiques et archéologiques. Guide de l'étranger dans Avignon et ses environs, par *J. Courtet*. 1 vol. in-8°.

1872. Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange. Histoire, légendes, archéologie, biographie, excursions, etc., par *L. Laincel*. 1 vol. in-16.

1873. Petite géographie du département de Vaucluse, par M. *Boussot* (Collection E. Levasseur). 1 vol. in-12.

1875. Petite géographie du département de Vaucluse, par M. *Boussot* (Collection E. Levasseur). 1 vol. in-12.

1875. Géographie du département de Vaucluse, par *Ad. Joanne*. 1 vol. in-16.

1875. Une ascension au mont Ventoux, par M. *Achard*. Broch. in-12.

1877. Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse, par *J. Courtet*. 1 vol. in-8°.

Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse. In-12.

Annuaire administratif et commercial du département de Vaucluse. 1 vol. in-16.

Voir les mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2 vol. in-8°; les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Carte de la principauté d'Orange et du comtat Venaissin, par *Jos. de la Chiese*. In-f°, 1627.

Cartes du comté Venaissin, par *Coronelli*, *Clausean*, *d'Anville*.

Carte du comté Venaissin, extraite de la grande carte de *Cassini*.

Carte géologique du département de Vaucluse, par *Scipion Gras*. 1861.

Voir les feuilles 210, 211, 222, 223, 235 de la grande *Carte* de France dite de l'*État-Major*, publiée par le Dépôt de la Guerre.

Cartes du département de Vaucluse, par *Charle*, *Dufour*, *Frémin*, *Monin*, *Duvotenay*, *Ad. Joanne*, etc.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules Rouff, Éditeur.

LA ROCHE-SUR-YON

VENDÉE

Chef-lieu : LA ROCHE-SUR-YON

Superficie : 6,703 kil. carrés. — Population : 411,781 habitants.
3 Arrondissements. — 30 Cantons. — 299 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département de la Vendée doit son nom à la petite rivière de la Vendée, affluent de la Sèvre Niortaise, qui le traverse du nord-est au sud-ouest; c'est un des départements maritimes de la région occidentale de la France. Sa partie septentrionale appartient au grand bassin de la Loire, et sa partie méridionale dépend des bassins côtiers du Lay et de la Sèvre Niortaise. Il a été formé en 1790 du bas Poitou.

Ses limites sont : au nord, le département de la Loire-Inférieure; au nord-est, celui de Maine-et-Loire; à l'est, celui des Deux-Sèvres; au sud, celui de la Charente-Inférieure, et le pertuis Breton; enfin, l'Océan baigne ses côtes à l'ouest.

Nature du sol, collines, vallées, côtes, îles, passage du Goua. — Le département de la Vendée est un pays généralement accidenté, entrecoupé de coteaux et de vallées. Une chaîne de collines granitiques schisteuses, contrefort le plus avancé des montagnes de l'Auvergne, et qui porte le nom de hauteurs de Gâtine, sépare le bassin de la Loire des bassins côtiers de la Sèvre Niortaise et de la Charente. Les points culminants sont : Saint-Michel-de-Mont-Mercure (sol de l'église), à 285 mètres au-dessus du niveau de la mer; le bois de la Folie, près de Pouzauges, 278 mètres; et le mont des Alouettes, près des Herbiers (sol de la chapelle des Vendéens), 231 mètres. Le reste du département est en plaine ou en marais. Cette nature du sol indique la division du département en trois parties distinctes : le Marais, le Bocage et la Plaine, noms caractéristiques empruntés à la nature du pays. *Le Marais*, plaine d'alluvions récemment abandonnées par la mer, s'étend principalement le long des côtes; il renferme quatre sortes de marais : les marais salants, les marais mouillés ou recouverts d'eau une partie de l'année, les marais constamment inondés ou étangs, et les marais desséchés. *Le Bocage*, la partie la plus élevée du département, occupe le centre et le haut du pays, en s'éloignant de la mer et de la Loire; il est ainsi nommé à cause des bois qui s'y trouvent, et forme à peu près les cinq neuvièmes du département. En général, la terre y est forte et compacte, mais le sol est varié; on le trouve en certaines parties argileux, dans d'autres glaiseux ou sablonneux. Le fond est de granit. Le Bocage est couvert de quelques villages, d'un grand nombre de hameaux et de quelques petits châteaux jetés çà et là dans des gorges et des vallées. Il y a peu de routes; les habitations et les propriétés, encloses de haies vives fort épaisses, communiquent ensemble par des chemins étroits, fangeux, profondément encaissés et bordés d'arbres touffus. Dans le centre du Bocage, les chemins vicinaux, creusés successivement dans le roc par les roues des voitures, bordés de haies élevées sur de hauts talus taillés presque à pic, servent de lit aux ruisseaux; dans certaines parties, ils restent partout inondés; on y trouve rarement la place suffisante pour que deux chariots puissent se croiser. *La Plaine* borde en grande partie le cours inférieur de la Loire; c'est une contrée découverte et assez fertile, dont le fond est un haut banc de pierre calcaire mêlée de coquillages. Les chemins y ont plus de largeur que dans le Bocage; mais, établis sur une glaise molle et qui retient les eaux pluviales, ils sont pendant les deux tiers de l'année entièrement impraticables. Les paysans qui voyagent à pied prennent par les talus et suivent des sentiers pratiqués derrière les haies, escaladant à chaque instant les barrières qui séparent les champs, et traversant les parties les moins fourrées des clôtures.

La côte, qui se dirige du sud-est au nord-ouest, a un développement de 140 kilomètres; elle est basse et envasée, en quelques parties hérissée de roches

escarpées; une ligne de dunes peu élevées lui sert de digue. On y compte deux ports principaux : Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles; le golfe de l'Aiguillon offre un mouillage très sûr, où les navires sont à l'abri des tempêtes et des attaques de l'ennemi.

Les îles qui dépendent du département de la Vendée sont les îles de Bouin, de Noirmoutier et d'Yeu.

L'île de Bouin, aujourd'hui réunie au continent, est située au fond de la baie de Bourganeuf; elle a environ 3,000 hectares de superficie, forme une seule commune qui porte son nom et qui compte 2,792 habitants; enfin, elle est entièrement agricole et n'a d'autre commerce que ses denrées, qui consistent en blé, en bestiaux et en sel.

A l'ouest de l'île de Bouin et du continent, on aperçoit l'île de Noirmoutier, qui n'est séparée de ce dernier que par un détroit de 1,500 mètres de longueur et que l'on nomme Fromentine; on peut quelquefois le traverser à pied, au gué ou *goua* de la Crosnière. Ce gué, qui n'a été découvert qu'en 1766, a environ 5 kilomètres de longueur; il assèche complètement à marée basse, et c'est à peine s'il y reste quelques flaques d'eau; des balises placées de distance en distance indiquent le chemin; elles sont accompagnées d'échelons qui permettent d'atteindre des refuges en cas de danger. Une chaussée y a été aussi établie pour le passage des voitures. La superficie de l'île est de 4,500 hectares, elle a 18 kilomètres de longueur sur 2 de largeur; mais, en allant vers le nord-ouest, cette largeur augmente et atteint 6 kilomètres; ses habitants la comparent pour la forme à une épaule de mouton. Elle offre le coup d'œil le plus monotone : l'on n'y voit pas une source d'eau vive, pas le moindre petit ruisseau, peu d'arbres à l'ombre desquels le voyageur puisse un instant s'abriter contre l'ardeur du soleil dévorant, depuis que la hache a fait disparaître, en partie, le bois de la Chaise. L'île, dont la population est de 7,652 habitants, forme un canton avec deux communes, Noirmoutier et Barbâtre; L'Épine, La Guérinière sont de petites annexes qui en dépendent. Le port de Noirmoutier est important à cause de sa proximité de la Loire et de la bonne tenue de sa rade; il peut recevoir des bâtiments de 200 tonneaux. Le commerce de Noirmoutier ne consiste que dans l'exportation du sel, que l'on fabrique dans les marais salants, et du blé que le sol produit.

L'îlot du Pilier, à 5 kilomètres au nord-ouest de Noirmoutier, en est une dépendance; c'est un rocher tout nu et très escarpé, situé vis-à-vis de l'embouchure de la Loire, sur lequel on a établi un phare de deuxième ordre à feux rouge et blanc éclairant 16 milles en mer. Cet îlot était autrefois plus considérable; il communiquait, dit-on, par une digue, avec Noirmoutier; on y avait établi un monastère de bernardins, qui portait le nom d'Abbaye blanche, par opposition à l'Abbaye noire de Noirmoutier. Aujourd'hui, elle sert de refuge pendant les grands froids à une myriade d'oiseaux de toute provenance.

L'île d'Yeu, qui a pour base un rocher granitique, est à 20 kilomètres à l'ouest du continent : sa superficie est de 2,800 hectares; elle forme un canton peuplé de 3,275 habitants, et elle comprend le Port-Breton, le bourg, un fort et quelques batteries. Au moyen âge, il existait dans l'île un château fort, établi d'une manière très pittoresque sur trois pointes de rochers à pic, élevés à 33 mètres au-dessus du niveau de la mer, au fond d'une petite anse accessible pour les bâtiments. Il communiquait avec la terre par un pont-levis, au delà duquel se trouvait une grande place d'armes entourée de murs crénelés. On pense qu'il a jadis servi de place de refuge aux habitants de l'île lors des incursions anglaises. L'île ne produit pas la moitié du blé et ne nourrit pas la moitié des bestiaux dont ses habitants ont besoin pour leur alimentation; ils sont quelquefois exposés à mourir de soif et n'ont ni bois, ni lin, ni chanvre; et cependant ils ne peuvent se résoudre à abandonner le rocher qui les a vus naître.

La superficie du département de la Vendée est de 670,350 hectares. Le sol se divise d'après sa nature en : sol de craie ou calcaire, 118,274 hectares; sol de gravier, 4,300; sol sablonneux, 112,562; sol argileux ou calcaire, 440,322 hectares.

Hydrographie. — La partie septentrionale du département de la Vendée appartient au grand bassin de la Loire et est arrosée par ses affluents, la Boulogne et la Sèvre Nantaise. La partie centrale forme les bassins de plusieurs petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont la Vie et le Lay avec l'Yon, son affluent; la partie méridionale appartient au bassin de la Sèvre Niortaise, par la Vendée et l'Autise, affluents de sa rive droite.

La Sèvre Niortaise (voir l'hydrographie du dé-

partement des Deux-Sèvres) appartient plus aux départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure qu'à celui de la Vendée, qu'elle limite seulement par sa rive droite et dans la dernière partie de son cours, depuis Damvix jusqu'à son embouchure dans le golfe d'Aiguillon, sur une longueur de 40 à 50 kilomètres; ses rives sont très basses, marécageuses et coupées de canaux d'écoulement.

La Vendée prend sa source dans la forêt de Chantemerle (département des Deux-Sèvres); son cours, qui se dirige du nord-est au sud-ouest, a environ 80 kilomètres de développement; elle passe dans le département à La Chapelle-aux-Lys, à Saint-Hilaire-de-Voust, près de Marillet, à Payré, à Fontenay-le-Comte, à Saint-Médard-des-Prés, à Chaix, traverse les marais de Velluire, du Gué et de L'Ile-d'Elle, et vient se jeter dans la Sèvre Niortaise, à 5 kilomètres au-dessus de Marans, après avoir traversé le canal de Vix sur un pont-aqueduc nommé le Gouffre. Au-dessus de Fontenay, le cours de la rivière est encaissé dans une gorge étroite et profonde, entre deux collines escarpées; plus loin, elle traverse les belles prairies de Fontenay, d'Auzais et de Chaix, puis des marais; elle reçoit la Mère et la Longuève; elle est navigable pendant les grandes eaux depuis Fontenay jusqu'à son embouchure dans la Sèvre.

L'Autise, autre affluent de la Sèvre Niortaise, servait jadis de limite entre le haut et le bas Poitou; elle prend sa source dans la forêt de Secondigny, dans le département des Deux-Sèvres, dans lequel elle parcourt environ 30 kilomètres du nord au midi; elle forme dans le département de la Vendée, au hameau de Guinefolle, deux branches : la vieille et la jeune Autise, entre lesquelles est située l'île de Maillezais; elle se jette dans la Sèvre Niortaise au-dessous de Maillé, après avoir traversé le canal de Vix sur un pont-aqueduc; son cours est de 56 kilomètres.

Le Lay est formé par la réunion du Grand-Lay et du Petit-Lay près du village de Saint-Vincent-Port-du-Lay; il coule du nord-est au sud-ouest; son lit est très encaissé, d'un cours très lent; il arrose La Réorthe, Puymaufrais, Sainte-Pexine, Moutiers, Mareuil, Beaulieu; près de La Couture, il entre dans le Marais et passe, après avoir reçu les eaux de l'Yon, à La Claye, au Port-la-Claye, près de Curzon, de Lairoux, de Saint-Denis-du-Pairé, près de Port-de-Maricq, et arrive à la mer, près de la pointe de l'Aiguillon, après un cours d'environ 80 kilomètres, pendant lequel il reçoit la Semague, le Marillet, le Doulay, le Graon et l'Yon. L'Yon ou l'Oyon prend sa source à l'étang de la Chevillonnière, à l'ouest de la forêt des Essarts, et passe à Dompierre, à La Roche, à Chaillé-les-Ormeaux, près du Tablier, près de Rosnay, et va se jeter dans le Lay, par sa rive droite, au-dessous de la Couture, après un cours de 52 kilomètres. Le Lay est navigable depuis son embouchure dans le pertuis Breton jusqu'à Pontreau, à 3 kilomètres au-dessous de Mareuil.

La Vie et le Jaunay sont deux petits fleuves côtiers situés au nord du précédent, qui ont une embouchure commune et forment le petit port de Saint-Gilles-sur-Vie.

La Boulogne, qui prend sa source au nord de la forêt des Essarts, parcourt, du sud-est au nord-ouest, 50 kilomètres, dont 35 appartiennent au département; avant de se jeter dans le lac de Grand-Lieu (Loire-Inférieure), elle arrose de belles prairies. La Sèvre Nantaise limite au nord-est le département, qu'elle sépare de ceux des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, l'espace de 45 kilomètres, depuis La Pommeraye jusqu'à Cugand; elle coule sur un lit granitique.

Depuis un demi-siècle, on a desséché beaucoup d'étangs dans la Vendée; auparavant, chaque petite maison de maître avait le sien. Le département ne possède donc aujourd'hui qu'un petit nombre d'étangs; celui de Rorteau, commune de Dompierre-sur-Yon, est le plus étendu.

De tous les nombreux canaux qui sillonnent le territoire du département, le seul particulièrement destiné à la navigation est le canal de Luçon, qui commence à Luçon pour finir dans le golfe de l'Aiguillon, après un parcours de 15 kilomètres. Les principaux canaux de desséchement sont le grand canal connu sous le nom de Contrebooth-de-Vix, le canal dit de Ceinture des Hollandais, et le canal de la Cahouette ou du Grand-Étier.

Voies de communication. — Le département de la Vendée a beaucoup gagné sous le rapport des voies de communication depuis plusieurs années. Il est traversé par cinq routes nationales d'une longueur de 539 kilomètres; par 11 routes stratégiques d'un développement de 340 kilomètres; cinq routes départementales ayant 362 kilomètres de parcours; 34 chemins de grande

communication, ayant une longueur d'environ 750 kilomètres; enfin, par 986 chemins vicinaux ordinaires, dont on évalue la longueur totale à 2,671 kilomètres.

Le département est traversé par deux lignes importantes de chemins de fer : l'une, qui va du nord au sud et qui appartient au grand réseau d'Orléans, est celle de Nantes à La Roche-sur-Yon, par Clisson, qui se prolonge jusqu'à La Rochelle; elle dessert dans le département les stations de : Montaigu-Vendée, L'Hébergement, Belleville-Vendée, La Roche-sur-Yon (501 kilomètres de Paris, 74 de Nantes, par Clisson), Nesmy, Champ-Saint-Père, La Bretonnière, Luçon (114 kilomètres de Nantes), Nalliers, Le Langon, Velluire-Fontenay-le-Comte, Vix et L'Ile-d'Elle. Cette ligne est une section de la ligne de Nantes à Bordeaux, par Clisson, La Roche-sur-Yon, Saintes et Coutras; elle est rejointe à La Roche-sur-Yon par la ligne de l'État, de Nantes à Bordeaux, par Machecoul et Challans, Saintes et Coutras, qui dessert dans le département les stations de : Bois-de-Céne, La Garnache, Challans, Soullans, Commequiers, Saint-Maixent-sur-Vie, Coëx, Aizenay, La Genétouze et La Roche-sur-Yon (111 kilomètres de Nantes). A Comequiers, un tronçon de 15 kilomètres va rejoindre Saint-Gilles-Croix-de-Vie, situé en face du petit port de Saint-Gilles. L'autre grande ligne, qui appartient au réseau de l'État, est celle de Tours aux Sables-d'Olonne; elle traverse le département de l'est à l'ouest et y dessert les stations de Saint-Mesmin, Pouzauges, Chavagnes-les-Redoux, Chantonnay, Bournezeau, La Chaize-le-Vicomte, La Roche-sur-Yon (214 kilomètres de Tours), Les Clouzeaux, La Mothe-Achard, Olonne, Les Sables-d'Olonne (251 kilomètres de Tours). La lisière orientale du département est traversée par la ligne d'Angers à Niort, par Bressuire, qui y dessert les stations de : Breuil-Barret, Faymoreau-Puy-de-Serre et Benet.

D'autres lignes sont ou à l'étude ou projetées. Citons celle de Challans à Beauvoir.

En 1879, on évaluait la longueur des lignes livrées à la circulation à 265 kilomètres; il y avait à la même époque 108 kilomètres de chemins d'intérêt local en construction ou à construire.

Climat. — Le département de la Vendée appartient au climat girondin ou du sud-ouest. La température est très variable, de telle sorte qu'en passant du Marais à la Plaine, et surtout de la Plaine au Bocage, on croirait véritablement voyager d'un degré de latitude à un autre; et la différence est encore plus grande quand on arrive à la côte. C'est ainsi que le raisin, qui mûrit bien dans la Plaine, mûrit mal dans le Bocage, sauf dans quelques localités où le terrain semble assez convenable à la vigne. On a observé qu'aux environs de La Châtaigneraie, et dans l'espace de dix années, le thermomètre s'était élevé dix fois au-dessus de 25 degrés, tandis qu'aux Sables-d'Olonne, dans l'espace de treize ans, il ne s'est élevé que cinq fois au-dessus du même degré; que, dans le cours de ces treize années, le thermomètre n'est descendu aux Sables que deux fois à 8 degrés, tandis qu'à La Châtaigneraie, dans l'espace de dix années, il est descendu à 9, 11, 13 et 15 degrés. Les vents les plus fréquents sont ceux du nord et du sud; ils sont très variables et soufflent rarement plusieurs jours de suite d'un même point.

Productions naturelles. — Le département de la Vendée appartient à la région géologique dite de Bretagne. Le Bocage est formé par des bassins de calcaire coquillier traversés par des collines granitiques et schisteuses. La Plaine semble, à une époque reculée, avoir été couverte par les eaux de la mer; le calcaire y est recouvert par une couche d'argile très ferrugineuse, et l'on y rencontre des galets roulés. Le Marais paraît avoir été formé par des accumulations de sables et des atterrissements successifs; on y trouve des buttes coquillières très curieuses à observer pour le naturaliste. Les richesses minérales du département sont : du minerai de fer hématite très abondant; une mine de plomb argentifère aux environs de Talmont, des mines de houille près de Chantonnay, de La Châtaigneraie, de Vouvant, et une mine d'antimoine, qui sont exploitées depuis plusieurs années; de belles carrières de marbre, de granit, de pierre de taille, de pierre meulière d'excellente qualité, aux environs de Fontenay; du pétrosilex, du cristal de roche, du kaolin, à Scillé et aux environs de La Chaize; de l'argile à faïence et à poterie, de la marne et du gypse. Le pays renferme un assez grand nombre de sources minérales, parmi lesquelles on remarque la source ferrugineuse acidule des Fontenelles, commune de Saint-André-d'Ornay; les autres sont celles de Venansault, de la Gilardière, de la Brossardière,

de Rocheservière, de Réaumur, de la Ramée, du Pouët, de la fontaine de Noirmoutier, etc., etc.

Le département produit des céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation de ses habitants. Il donne de très bons légumes; les haricots blancs et les fèves de marais sont cultivés en grand; du lin et du chanvre de bonne qualité et en abondance. Les fruits à noyau, les châtaignes, les cerises, les noix donnent des récoltes abondantes. Les vignes produisent annuellement environ 700,000 hectolitres de vins presque tous blancs et de qualité médiocre, qui se consomment dans le pays. Ceux que l'on peut nommer sont les vins de Luçon, de Fay-Moreau, de La Loge-Fougereuse, de Sigournay, de Talmont et des Herbiers. En 1871, la production a été de 778,780 hectolitres, estimés 14,018,040 francs; en 1874, de 702,570 hectolitres, estimés 10,538,550 francs. En 1875, la production atteignait 1,015,982 hectolitres; mais, en 1877, elle redescendait à 528,282 hectolitres, et, en 1880, à 104,288 hectolitres, à cause des attaques du phylloxéra. Les prairies naturelles sont belles et étendues. Le chêne, le hêtre et le châtaignier sont les essences principales des bois et forêts, parmi lesquels il faut citer : la forêt de Vouvant, qui a 2,982 hectares; la forêt de la Chaize, qui en a 1,200; la forêt de Gralas, commune de Brouzile, qui en a 750; la forêt des Gâts, commune de Dompierre, qui en a 600; et la forêt du Parc, commune de Mouchamps, qui a 726 hectares. La flore du département est extrêmement variée et riche; mais elle n'est pas entièrement connue; celle de l'île de Noirmoutier a été étudiée par M. Piet, qui a publié ses remarquables observations.

Les races d'animaux domestiques sont les races communes à tous les pays agricoles. Le département renferme des loups, des renards, des chats sauvages, des blaireaux, des écureuils. On rencontre des martres et des loutres sur le bord des étangs. Il y a quelques sangliers et beaucoup de lièvres et de gibier ailé, tel que l'outarde, la perdrix, le râle de genêt, la bécasse, et toute sorte d'oiseaux aquatiques. Les vipères et les crapauds sont très multipliés. Les côtes sont très poissonneuses; les rivières le sont peu, mais la qualité du poisson y est bonne, excepté dans les parties qui traversent les marais, où le séjour du poisson sur la vase lui fait contracter un mauvais goût. Les espèces que l'on trouve communément sont : la carpe, la tanche, la brème, le gardon, la perche, le brochet, l'anguille; l'écrevisse y est très rare; on ne la rencontre que dans quelques ruisseaux du Bocage.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Vendée est un pays exclusivement agricole et d'exploitation. L'agriculteur vendéen est laborieux; ses méthodes de culture, quoique anciennes, sont bien appropriées à la nature du pays. La production et l'élève des mulets, l'engrais des bestiaux sont pour lui une industrie productive. On engraisse les bestiaux principalement avec des choux et des navets, que l'on cultive en grand à cet effet, et avec le résidu des fabriques de sucre de betterave. Le lin et le chanvre récoltés dans le pays sont de bonne qualité.

La superficie du département se partage en superficie bâtie et voies de transport, 37,142 hectares et en territoire agricole, 633,208 hectares. Ce territoire se subdivise lui-même en : céréales, 240,788 hectares; farineux, 16,216; cultures potagères et maraîchères, 15,572; cultures industrielles, 11,761; prairies artificielles, 21,679; fourrages annuels, 13,527; autres cultures, jachères mortes, etc., etc., 137,665; vignes, 16,300; bois et forêts, 31,216; prairies naturelles et vergers, 88,946; pâturages et pacages, 31,007; terres incultes, 8,531 hectares.

On exploite dans le département des marais salants, des houillères et des carrières de granit, de pierre de taille, de pierre meulière, etc., etc. L'industrie manufacturière y est à peu près nulle; on y remarque quelques papeteries, quelques manufactures de sucre de betterave, des tanneries, des corderies, des fabriques de chapeaux, d'étoffes et de toile commune à l'usage des habitants des campagnes. Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles s'occupent de la pêche de la sardine; on fait aussi aux Sables quelques armements pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve. Les autres ports, qui font un commerce de cabotage, sont : Noirmoutier, Bouin, Beauvoir, Barre-de-Mont, Ile-d'Yeu, La Gachère, Jard, Aiguillon, Saint-Michel, Luçon et les Portes-du-Chapitre. Le mouvement de tous ces petits ports était évalué, en 1866, à 2,278 navires jaugeant 69,273 tonneaux, dont 2,147 navires et 58,393 tonneaux pour le cabotage.

Le nombre des foires pour le département est de

525; elles se tiennent dans 102 communes et durent 536 journées. On y vend des chevaux, des mulets, des chiens de chasse, des bestiaux, des grains, des étoffes de laine et de coton, des planches, de la résine, etc., etc., etc. Les principales sont celles de Fontenay, de La Roche-sur-Yon, de Luçon et des Sables-d'Olonne.

Division politique et administrative. — Le département de la Vendée a pour chef-lieu La Roche-sur-Yon; il compte: 3 arrondissements, 30 cantons, 299 communes: le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole de l'ouest de la France.

Le département forme un diocèse dont le siège est à Luçon, et qui est suffragant de l'archevêché de Bordeaux; il y a un grand séminaire à Luçon et un petit séminaire aux Sables-d'Olonne. Le département possède 3 cures de première classe, 33 de seconde, 261 succursales et 145 vicariats.

Les protestants ont une Église consistoriale à Pouzauges, et il y a dans le département 11 temples ou maisons de prière.

Les trois tribunaux de première instance de La Roche-sur-Yon, de Fontenay-le-Comte et des Sables, qui font en même temps l'office de tribunaux de commerce sont du ressort de la cour d'appel de Poitiers.

Le département de la Vendée relève de l'académie de Poitiers; il y a un lycée à La Roche-sur-Yon et des collèges communaux à Fontenay-le-Comte et à Luçon; La Roche-sur-Yon possède une école normale d'instituteurs et il y a dans le département 607 écoles primaires.

Le département se rattache, au point de vue de l'organisation militaire, au 11e corps d'armée et à la 11e région de l'armée territoriale dont l'état-major est à Nantes; La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte sont des chefs-lieux de subdivision. Fontenay-le-Comte est le siège d'une circonscription de remonte qui comprend les dépôts de Fontenay-le-Comte et de Saint-Jean-d'Angély. La compagnie de gendarmerie nationale appartient à la 11e légion dont l'état-major est à Nantes.

Noirmoutier et Les Sables-d'Olonne sont des quartiers maritimes du sous-arrondissement de Rochefort et dépendent de la préfecture maritime de Rochefort.

Le département appartient à l'arrondissement minéralogique de Nantes, dépendant de la région ou inspection du centre; à la 11e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et au 24e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Nantes. Il y a aux Sables-d'Olonne une inspection des douanes, et des bureaux à Luçon, aux Sables, à Saint-Gilles; ils dépendent de la direction de La Rochelle.

Le département compte 68 perceptions de finances. Les contributions et revenus publics atteignent 16 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Pendant la période gauloise, le pays qui forme aujourd'hui le département de la Vendée était habité par les *Pictones*, puissante confédération à laquelle appartenaient trois tribus alliées dont les noms sont parvenus jusqu'à nous: les *Ambiliates*, dont les possessions réunies plus tard à l'Anjou, notamment le pays de Mauge, se prolongeaient jusque vers les rives de la Sèvre Nantaise; les *Anagnutes* ou *Agnotes*, qui occupaient la partie de la province désignée dans la suite sous le nom de pays de Rais, près du duché de Retz, et la contrée de Pareds, jusqu'aux Alpes vendéennes; enfin, les *Cambolectri Agesinates*, qui tenaient les bords de la mer et s'avançaient jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur des terres. Ces derniers fournirent leurs marins à César pour l'aider à réduire les Vénètes, et valurent à la province entière l'amitié des vainqueurs et l'exemption de certains impôts dont furent grevés les autres peuples; ce qui a fait dire à Lucain *Pictones immunes*. La conquête compliqua ces divers éléments de population. Des *Sarmates* et des *Teiffaliens* furent envoyés en garnison dans le Poitou; c'est une colonie de ces derniers qui a laissé dans Tiffauges un souvenir de son séjour et de son nom. Nous avons dit ailleurs (voir le département de la Vienne) que la maison de Lusignan passe pour être issue de cette race.

L'invasion des barbares, l'établissement du christianisme, l'envahissement et la défaite des Wisigoths ne se signalent dans la Vendée par aucune particularité notable; il en est de même pour toute l'époque mérovingienne. Cette contrée, comme le reste du Poitou, reste attachée au sort du duché d'Aquitaine, et, comme elle en formait l'extrême frontière au nord-ouest, une *marche* fut créée,



Fontenay.

commune au Poitou et à la Bretagne, territoire neutre de 2 à 4 kilomètres de largeur sur 60 de longueur. Ce canton, exempt de tailles, gabelles et tous droits fiscaux, était arrivé à un haut degré de prospérité ; nulle autre part l'agriculture n'avait fait plus de progrès. Une autre marche séparait le Poitou de l'Anjou et était commune à ces deux provinces. C'est la région qui, parallèle au cours de la Loire, répond dans la division populaire de la Vendée au mot de Plaine, en opposition au Bocage et au Marais. Nous aurons à revenir, dans l'appréciation des événements contemporains, sur cette division et sur l'influence que la diversité du sol a exercée sur les mœurs et le caractère des populations. Nous traversons encore toute la période carlovingienne, l'époque des Maures et des Normands, sans rencontrer un seul fait important qui ne se rattache ou à l'histoire générale de la province, ou aux annales particulières des villes ou des bourgs; nous voyons seulement, en 1317, le pape Jean XXII diviser en trois évêchés le Poitou, qui n'avait eu jusqu'alors que celui de Poitiers, et les deux nouveaux sièges sont placés dans la Vendée, à Maillezais et à Luçon.

Les empiétements de la féodalité, les péripéties de la lutte contre l'Angleterre, la reconstitution du pouvoir central, les guerres de religion, les agitations de la Ligue et de la Fronde passèrent sur le bas Poitou sans que les calamités que ces événements y attirèrent se recommandent à l'attention de l'historien par aucun retentissement exceptionnel; le pays, dans ces diverses phases, n'affecte pas encore de physionomie particulière; il n'y joue qu'un rôle passif et ne figure que comme partie intégrante de la province.

D'où lui vient donc, à la fin du dernier siècle, cette notoriété subite, qui lui fait désormais une place à part dans les annales contemporaines? Nous croyons que l'histoire de la Vendée moderne est encore à faire; nous croyons qu'il est bien difficile

à tout homme de notre temps de se dépouiller assez complètement des passions présentes, pour porter un jugement vrai sur ce drame formidable que chacun envisage encore aujourd'hui au point de vue de ses espérances ou de ses regrets. Le caractère de loyale impartialité que nous cherchons à donner à nos notices nous interdit donc toute appréciation, et nous nous bornerons à exposer les faits en recherchant les causes les plus probables. C'est ici l'occasion de revenir sur cette division topographique de la Vendée dont nous avons déjà dit quelques mots. En descendant la Loire, sur la rive gauche du fleuve, après l'étroite et longue plaine qui formait autrefois les marches d'Anjou et de Bretagne, on rencontre un pays accidenté, couvert de bois, adossé, à l'est, à une chaîne de montagnes, d'une médiocre élévation, mais d'un accès peu pratiqué, et s'abaissant à l'ouest jusqu'à la région appelée *le Marais;* cet espace intermédiaire est *le Bocage*. Plus isolé, plus impénétrable encore, le Marais est une espèce de triangle resserré entre la mer, la Loire et le Bocage; le sol humide et bas se compose de prairies coupées par une infinité de petites rivières, par leurs affluents et par des canaux de jonction que leurs eaux se sont creusés; chaque champ est entouré de haies formées d'arbres touffus et élevés qui donnent au pays l'aspect d'une forêt immense; les rares chemins étroits, fangeux, profondément encaissés, serpentent sous ces voûtes épaisses où arrive à peine la clarté du jour. Qu'on ajoute à ces obstacles naturels les barrières que l'ancienne organisation administrative et politique élevait entre les provinces du même État, entre les seigneuries de la même province; qu'on se rappelle la longue indépendance de la Bretagne, l'isolement d'une côte sans commerce, entre les deux grands ports de Nantes et de La Rochelle, et on comprendra dans quel oubli de tous, dans quelle ignorance des faits nouveaux et des idées qui en surgissent, devait vivre, avant la Révolution, ce pays perdu, ce bout du monde français, ce bas Poitou, la Vendée.

En 1789, on en était encore aux vieux souvenirs des guerres contre les Anglais : les exploits du roi et des seigneurs qui avaient défendu la France, la tradition des miracles qui l'avaient sauvée alimentaient encore les récits de la veillée; les agitations du XVIe et du XVIIe siècle y avaient à peine troublé quelques villes; mais les ardeurs réformistes, les intrigues de la Fronde, la propagande philosophique, l'indiscipline des parlements n'avaient trouvé aucun écho dans ces naïves populations. La difficulté des communications enchaînant le clergé et le noble près du paysan avait établi entre les trois classes des rapports d'intimité, presque de famille, inconnus dans le reste de la France, et qui plaçaient le vassal reconnaissant et soumis sous l'influence exclusive de son curé et de son seigneur. D'ailleurs n'avaient-elles pas aussi leur poésie, ces traditions intimes du village! *Dieu et le Roi,* cette double manifestation de la puissance divine et humaine, cette protection sur la terre, cette récompense dans le ciel, ce symbole de justice et de bonté autour duquel on ne laissait planer aucune ombre, aucun soupçon, ne devait-il pas suffire à remplir ces cœurs simples, confiants et fidèles?

Les premiers actes de la Révolution passèrent inaperçus; la portée n'en fut pas comprise. Comment préjuger les conséquences de principes qui n'avaient pénétré dans aucune intelligence? La captivité du roi, la persécution des nobles, le schisme dans l'Église à l'occasion du serment constitutionnel, voilà les faits par lesquels se révéla le grand drame; et pour seuls interprètes à ces faits, le prêtre qui se cache et le seigneur dépossédé! Ce n'est pas tout : à ces motifs de mécontentement et d'aversion vient s'ajouter pour chacun une atteinte plus personnelle, qui comble la mesure et détermine l'explosion : c'était la conscription et les levées extraordinaires. Le Vendéen est brave, il devait bientôt le prouver : ce n'est pas la mort qu'il redoute, mais l'absence des siens, l'éloignement du foyer. Et dans quels rangs fallait-il aller combattre? Parmi ceux qui avaient chassé le roi de son château et Dieu de ses églises!

Au milieu des luttes civiles et étrangères que la Révolution soutenait pour le triomphe des principes qu'elle avait proclamés, ils relevèrent le drapeau de la royauté en face de la république incomprise; les deux forces se heurtèrent et une guerre de géants commença.

Quelques émeutes partielles et une fermentation sourde annonçaient que la levée de 1793 éprouverait de grandes difficultés; cependant il y avait encore hésitation, lorsque, le 10 mars, un coup de canon tiré imprudemment, dans la ville de Saint-Florent-le-Vieil, sur des conscrits réfractaires, porta la rage dans tous les cœurs et hâta la crise. Le soir même, six jeunes gens, qui rentraient dans

leur famille, traversant le bourg de Pin-en-Mauge, y furent accostés par un homme qui, les bras nus, pétrissait le pain du ménage et, venant d'apprendre l'épisode de Saint-Florent, leur en demanda les détails; c'était un colporteur marchand de laine, père de cinq enfants; il se nommait Cathelineau et avait dans tous les environs la réputation d'un homme d'intelligence et d'énergie. Il était rempli d'une indignation qu'il sut communiquer à ses auditeurs; ils sont vingt-sept et n'ont à la main que des bâtons; dans trois mois, ils seront vingt mille et assiégeront Nantes sous les ordres du généralissime Cathelineau. La petite troupe, en effet, recrute des forces de métairie en métairie; elle arrive, le 14, à La Poitevinière. Le tocsin sonne de clocher en clocher. A ce signal, tout paysan valide fait sa prière, prend son chapelet et son fusil, ou, s'il n'a pas de fusil, sa faux retournée, embrasse sa mère ou sa femme, et court rejoindre ses frères à travers les haies. Le château de Jallais, défendu par un détachement du 84e régiment de ligne et par la garde nationale de Chalonnes, est attaqué. Le médecin Rousseau, qui la commande, fait braquer sur les assiégeants une pièce de six; mais les jeunes gars improvisent la tactique qui leur vaudra tant de victoires : ils se jettent tous à la fois ventre à terre, laissent passer la mitraille sur leurs têtes, se relèvent, s'élancent et enlèvent la pièce avec ses artilleurs.

Ces premiers progrès donnent à la révolte d'énormes et rapides développements; mais elle eut à lutter contre le plus énergique pouvoir qui ait jamais gouverné la France. Le 13 mars, la Convention, faisant la part de l'égarement fanatique des uns et de l'hostilité intéressée des autres, rend un décret dont l'article 6 condamne à mort les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agents ou domestiques, ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques sous l'ancien gouvernement ou depuis la Révolution, pour le fait seul de leur présence en pays insurgé. Cette sommation, si elle ne parvenait pas à étouffer la guerre, devait lui donner un caractère ouvertement politique. C'est ce qui arriva. Les paysans, trop enivrés de leurs premiers triomphes pour renoncer à la lutte, trop clairvoyants cependant pour ne pas sentir l'insuffisance de leurs ressources dans la direction d'une guerre sérieuse, s'adressèrent à ceux dont le décret faisait les principaux intéressés; c'est ainsi que MM. de Charette, de La Rochejaquelein, de Lescure, d'Elbée, de Bonchamp, Dommaigné, durent accepter des commandements et passèrent à l'improviste de la retraite au champ de bataille. Les ordres de rassemblement portaient : « *Au saint nom de Dieu, de par le Roi, la paroisse de... se rendra tel jour à tel endroit, avec ses armes et du pain.* » Là, on s'organisait par compagnie et par clocher; chaque compagnie choisissait son capitaine par acclamation; c'était, d'ordinaire, le plus fort et le plus brave. Tous lui juraient obéissance à la vie et à la mort. Ceux qui avaient des chevaux formaient la cavalerie. L'aspect de ces troupes était des plus étranges : c'étaient des hommes et des chevaux de toutes tailles et de toutes couleurs; des selles entremêlées de bâts; des chapeaux, des bonnets et des mouchoirs de tête; des reliques attachées à des cocardes blanches; des cordes et des ficelles pour baudriers et pour étriers; une précaution que personne n'oubliait, c'était d'attacher à sa boutonnière, à côté du chapelet et du sacré-cœur, sa cuiller de bois ou d'étain. Les chefs n'avaient guère plus de coquetterie. Les capitaines de paroisse n'ajoutaient à leur costume villageois qu'une longue plume blanche, fixée à la Henri IV, sur le bord relevé de leur chapeau.

La masse des combattants vendéens se divisait en trois classes : la première se composait de gardes-chasse, de braconniers, de contrebandiers, excellents tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups et de pistolets. Ils formaient le corps des éclaireurs; ils n'avaient pas besoin des officiers pour les commander; ils se portaient rapidement le long des haies et des ravins, sur les ailes de l'ennemi qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée, et il était rare qu'ils manquassent leur coup. La seconde classe était celle des paysans les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était la troupe des braves; ils avaient appris à se connaître dans les combats. Les plus entreprenants soutenaient les tirailleurs que l'on regardait comme les premiers soldats de l'armée; les autres attaquaient sur la ligne de l'ennemi, mais ils ne marchaient sur lui que lorsque les ailes commençaient à plier. La troisième classe, composée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse confuse autour des canons et des caissons, que l'on tenait toujours à une grande distance; la cavalerie, composée des hommes les plus intelligents, servait à la découverte de l'en-

nemi, à l'ouverture de la bataille, à la poursuite des fuyards, et surtout à la garde du pays après la dispersion des soldats.

Quand les combattants se trouvaient réunis, pour une expédition, au lieu qui leur avait été désigné, avant d'attaquer les *bleus* ou d'essuyer leur charge, la troupe entière tombait à genoux, chantait un cantique et recevait l'absolution du prêtre, qui, après avoir béni les armes, se mêlait souvent dans les rangs pour assister les blessés ou ramener les fuyards en leur montrant le crucifix. La tactique des Vendéens était presque toujours la même. Pendant que leur avant-garde attaquait l'ennemi de front, tout le corps d'armée l'enveloppait, en se dispersant à droite et à gauche au commandement : *Égaillez-vous, les gars!* Ce cercle invisible se resserrait en tiraillant à travers les haies, et si les bleus ne parvenaient point à se dégager, ils périssaient tous dans quelque carrefour ou dans quelque chemin creux. Arrivés en face des canons dirigés contre eux, les plus intrépides Vendéens s'élançaient en faisant le plongeon à chaque décharge (*Ventre à terre, les gars!*) et s'emparaient des pièces en exterminant les canonniers. Au premier pas des républicains en arrière, un cri sauvage des paysans annonçait leur déroute; ce cri trouvait à l'instant et de proche en proche mille échos effroyables, et tous, sortant comme une fourmilière des broussailles, des genêts, des coteaux et des ravins, se ruaient corps à corps à la poursuite et au carnage. Chacun démontait un bleu, l'égorgeait ou lui brûlait la cervelle, et lui prenait son cheval, son argent et ses armes. On conçoit quel était l'avantage des indigènes dans ce labyrinthe fourré du Bocage, dont eux seuls connaissaient les détours. S'ils étaient vaincus, ils trouvaient le même avantage pour fuir; aussi leurs chefs avaient-ils toutes les peines du monde à les rallier. Au reste, il ne fallait pas que la durée des expéditions dépassât plus d'une semaine. Ce terme arrivé, quel que fût le dénouement, le paysan retournait faire sa moisson, embrasser sa femme et *prendre une chemise blanche;* quitte à revenir avec une religieuse exactitude au premier appel de ses chefs. Le respect de ces habitudes était une des conditions du succès; on en eut la preuve lorsque, le cercle des opérations s'élargissant, on voulut assujettir ces vainqueurs indisciplinés à des excursions plus éloignées et à une plus longue présence sous les armes. Tout Vendéen fit d'abord la guerre à ses frais, payant ses dépenses de sa bourse et vivant de l'humble pain de son ménage. Plus tard, quand les châteaux et les chaumières furent brûlés, on émit des bons au nom du roi; les paroisses se cotisèrent pour les fournitures de grains, de bœufs et de moutons. Les femmes apprêtaient le pain, et, à genoux sur les routes où les paysans devaient passer, elles récitaient le chapelet en attendant les soldats auxquels elles offraient l'aumône de la foi.

Les paroisses armées communiquaient entre elles au moyen de courriers établis dans toutes les communes et toujours prêts à partir. Ces courriers, connaissant les moindres détours du pays, se glissaient invisibles à travers les lignes des bleus. C'étaient souvent des enfants et des femmes qui portaient dans leurs sabots les dépêches de la plus terrible gravité. Les Vendéens avaient organisé une correspondance télégraphique au sommet de toutes les hauteurs, de tous les moulins et de tous les grands arbres de leur pays. Ils appliquaient à ces arbres des échelles portatives, observaient des plus hautes branches la marche des bleus, et tiraient un son convenu de leurs cornes de pasteur. Ce son, répété de distance en distance, portait la bonne ou la mauvaise nouvelle à tous ceux qu'elle intéressait. La disposition des ailes de moulin avait aussi son langage. Ceux de la montagne des Alouettes, près des Herbiers, étaient consultés à toute heure par les divisions du centre.

Voilà ce qu'avait fait de cette pacifique contrée la foi politique et religieuse.

Nous n'avons pas à faire ici le récit d'une guerre dont tout le monde connaît les péripéties et le dénouement; nous en retrouverons d'ailleurs les principaux épisodes dans nos notices sur les villes et bourgs du département; ce qui appartenait à cet aperçu général, c'était une esquisse de la physionomie toute particulière que cette époque donna au pays.

Pour tous, la Vendée représente le culte du passé; que ce soit sa gloire ou son erreur, elle a payé l'une ou expié l'autre chèrement; désormais, c'est son caractère dans l'histoire. Près d'un siècle s'est écoulé depuis depuis la fin de l'épopée vendéenne; ce temps a sans doute dû suffire à la complète pacification des cœurs, à l'effacement de toutes les haines; il a certainement cicatrisé bien des plaies. L'antagonisme des villes et des campagnes, ce trait si caractéristique des anciennes discordes, va chaque jour s'amoindrissant, grâce

aux nouvelles relations qu'ont créées la division du sol, l'extension du commerce, le perfectionnement des voies de communication et l'établissement des chemins de fer. Quoiqu'il ait conservé une frappante originalité, l'aspect du pays a changé considérablement. On y a multiplié les routes départementales, les chemins de grande vicinalité ; enfin, les parties autrefois les moins accessibles ont été sillonnées, après 1830, par des voies dites stratégiques. Les constructions ravagées pendant la guerre ont été rebâties sur des plans plus modernes. Le fanatisme disparaît avec l'ignorance, la population reprend possession d'elle-même : elle a aujourd'hui sa place et sa part dans la vie commune de la France, et rien ne serait assez fort pour briser la sincère et intime alliance qu'elle a contractée.

La Vendée offre encore trois types bien distincts : les habitants des villes, qui ont accepté des premiers l'uniformité des mœurs et des habitudes modernes; les paysans de la Plaine et du Bocage, semblables entre eux, race saine, robuste, sobre, hospitalière, fidèle à la parole donnée, impressionnable, poétique dans sa naïveté, passionnée pour le merveilleux, mais encore trop entachée d'ignorance et trop tournée vers la superstition ; enfin, le maraîchain, l'hôte du Marais, qui, seul aujourd'hui, peut faire comprendre le Vendéen d'autrefois. Voici quelques traits empruntés à un des écrivains contemporains qui ont le mieux étudié ce pays : « Sa paroisse et les villages voisins, voilà tout ce qu'il connaît de la France. Content de son état, il ne cherche pas à en sortir. Il n'a nul besoin des autorités, nulle envie d'obtenir la bienveillance du riche. Il est roi dans sa cabane. Tel vieillard des rives de la Sèvre meurt dans ces retraites inaccessibles sans jamais avoir vu de montagne, de plaine, de grande ville; sans avoir connu aucun de ces spectacles que l'industrie humaine et la nature offrent ailleurs à l'admiration. Le Marais, les digues, les canaux et les fossés, les barques qui s'y croisent sous des berceaux de verdure, les déserts marécageux où l'on n'entend que le seul gazouillement des oiseaux, et, de loin en loin, le chant cadencé d'un yoleur, ont été son univers. »

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES

La Roche-sur-Yon (lat., 46° 40′ 17″; long., 3° 45′ 46″ O.). — La Roche-sur-Yon, Napoléon-Vendée, Bourbon-Vendée, à 452 kilomètres au sud-ouest de Paris par Vendôme et Tours, station de la ligne du chemin de fer de Nantes à Bordeaux par Saintes et Coutras (réseau d'Orléans) et des lignes de Nantes à Bordeaux par Machecoul et Challans et de Tours aux Sables-d'Olonne (réseau de l'État), chef-lieu du département, d'un arrondissement et d'un canton, peuplé de 9,755 habitants, siège d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'un lycée national, est une ville d'origine toute moderne. Sur cet emplacement s'élevait autrefois un immense château autour duquel s'était groupé un bourg peu considérable et d'assez triste aspect. Il avait pour base une roche coupée à pic vers la rivière d'Yon et dont le sommet forme un grand plateau que deux ravins isolent latéralement. Cette situation explique le nom de La Roche-sur-Yon, devenu commun au château et au bourg qui l'avoisinait. On manque de documents sur la date à laquelle cet édifice a pu être construit ; on le suppose antérieur aux croisades; quelques auteurs en font remonter la fondation aux premiers siècles de la monarchie. Le premier épisode qui s'y rattache avec certitude n'est que du XIVe siècle. La Roche-sur-Yon appartenait à cette époque à Louis II, comte d'Anjou. Les Anglais vinrent, en 1369, assiéger cette place, qui, quoique bien approvisionnée et bien fortifiée, fut livrée au prince Noir pour six mille livres par Jean Blondeau, son gouverneur. Le comte d'Anjou fit arrêter le traître et le fit jeter à l'eau enfermé dans un sac. Quatre ans après, en 1373, le château fut repris par Olivier de Clisson. La Roche-sur-Yon devint ensuite une des nombreuses possessions de la maison de La Trémouille, puis passa à la maison de Bourbon et fut érigée en principauté. Pendant les guerres de religion, le château soutint plusieurs sièges, passa successivement au pouvoir des catholiques et des huguenots et subit de nombreuses dégradations; il fut enfin totalement démantelé sous le règne de Charles IX ou sous celui de Louis XIII. L'oubli enveloppait les ruines du vieux manoir et le bourg végétait dans la plus complète obscurité, lorsque l'insurrection vendéenne éclata.

En 1793, un détachement de soldats républicains, appréciant les avantages stratégiques de cette position, prit son cantonnement dans les débris de l'ancienne forteresse et ramena sur cet emplacement l'attention de l'autorité. Dix ans après, sous le Consulat, à une époque où la Vendée,

pacifiée par Hoche, semblait devoir protester par de nouvelles manifestations contre les exigences toujours croissantes de la conscription, un général, inspecteur de gendarmerie, fut envoyé sur les lieux pour apaiser les mécontents et étudier les moyens de réorganiser le pays. C'était le général Gouvion, homme d'un grand sens, qui s'entoura de toutes les lumières que les gens de bonne foi purent lui apporter. Le siège de l'administration était alors à Fontenay, à une des extrémités du département, dans un pays de plaine, loin du théâtre de la dernière guerre, loin des populations qu'il s'agissait principalement de surveiller et de concilier. Il y avait un autre inconvénient à placer la préfecture dans une des importantes localités du département. Les villes avaient embrassé avec ardeur la cause républicaine, leurs gardes nationales avaient combattu l'insurrection; ces souvenirs entretenaient des haines encore vivaces; l'influence d'une capitale naguère ennemie pouvait perpétuer la rancune des vaincus. L'idée de créer une ville nouvelle pour en faire le chef-lieu du département était donc heureuse et logique. Elle devait être comprise par Bonaparte; le 5 prairial an XII (25 mai 1804), huit jours après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur, il signait à Saint-Cloud le décret qui transférait le chef-lieu du département de la Vendée à La Roche-sur-Yon, qui prit alors le nom de Napoléon-Vendée.

Malgré quelques objections, le décret dut être exécuté, et, le 19 août 1804, la préfecture était installée. Le préfet se logea dans le château de la Brossardière, à une demi-lieue de La Roche-sur-Yon, où quelques chambres avaient échappé aux incendies de la guerre civile; il eut un cabinet dans une des maisons du bourg. On avait construit à la hâte quelques baraques en torchis pour ses bureaux; les employés des diverses administrations se casèrent comme ils purent dans des maisons à demi ruinées. Les ingénieurs s'étaient dépêchés de rendre praticables aux voitures les chemins vicinaux qui conduisaient à ce village isolé loin des grandes routes. Bientôt cependant l'argent manqua pour continuer l'œuvre si hardiment commencée; au mois d'août 1808, Napoléon, revenant de Bayonne et traversant le département de la Vendée, s'arrêta dans la nouvelle ville. Il se promena dans des landes incultes décorées du nom de rues, et dont de simples fossés figuraient l'alignement; il n'y avait d'à peu près terminé que la préfecture, une auberge et la caserne, dont la construction déplut à l'empereur, qui, pour prouver, dit-on, la mauvaise construction d'un mur, le traversa de son épée. Il reçut les autorités et fit surtout bon accueil aux fonctionnaires locaux. Ce voyage ne fut pas sans résultats: on consacra à la nouvelle ville trois millions, qui n'étaient pas complètement dépensés encore en 1814. A cette époque, un très petit nombre de maisons particulières étaient venues s'ajouter aux édifices publics; la population ne s'élevait qu'à environ 1,500 habitants. Le nouveau gouvernement eut le bon esprit d'accepter et de continuer ce qui était commencé; on changea seulement le nom de la ville, qui s'appela Bourbon-Vendée; un collège y fut établi, les tribunaux y avaient été transférés depuis 1810, et la population continua à s'accroître de tout ce qu'amènent à leur suite les établissements publics; mais c'est surtout depuis 1830, depuis l'achèvement du réseau des voies de communication, et de nos jours depuis l'établissement des chemins de fer qui la mettent en communication avec Paris, Nantes, Bordeaux, Tours et le reste de la France, que les développements de la ville ont été rapides et considérables. Seulement sa destinée est de changer de nom avec la forme du gouvernement; c'est ainsi qu'après avoir repris, sous le second Empire, le nom de Napoléon-Vendée, elle a vu la troisième République lui restituer son ancien nom de La Roche-sur-Yon.

Elle est agréablement située sur une colline, dont la petite rivière d'Yon baigne le pied. Au centre et sur le haut du plateau se trouve la place Napoléon, carré long, spacieux, bordé de plusieurs rangées d'arbres, entouré de monuments publics et de beaux hôtels, où aboutissent la plupart des rues de la ville, ainsi que trois grandes routes qui se croisent au centre. Les rues de la ville sont larges et bien alignées, propres et formées de jolies maisons; plusieurs d'entre elles sont encore inachevées; elles abondent en cafés et en auberges; mais les établissements industriels y sont rares.

L'église, de ce style néo-grec si en faveur sous le premier Empire, est un monument vaste et majestueux; sur la même place est la mairie, décorée d'un élégant péristyle, derrière, sur une promenade plantée de tilleuls, on trouve une belle halle, le théâtre, le musée, la bibliothèque, riche de 15,000 volumes. Citons encore l'hôpital et la grande caserne. Au milieu de la principale place s'élève,

sur un piédestal de granit, la statue équestre de Napoléon Ier, et sur la place de la Fontaine celle du général Travot, qui, sous Hoche, contribua à la pacification de la Vendée.

La Roche-sur-Yon est la patrie du peintre Paul Baudry.

Cette ville n'a pas d'armes officiellement reconnues; mais un ancien sceau de ses archives représente : *un écu chargé mi-partie d'une croix potencée, cantonnée de quatre croisettes, qui est de Jérusalem, et semée de fleurs de lis, au lambel de trois pendants, qui est d'Anjou.*

Saint-André-d'Ornay. — Saint-André-d'Ornay est une commune de 978 habitants, située sur un affluent de l'Yon, à 2 kilomètres de La Roche-sur-Yon; elle possède plusieurs moulins.

A 1 kilomètre au nord de la commune, au hameau de La Brossardière, se trouve une source d'eau minérale acidulée froide.

Un peu plus à l'ouest et toujours sur le territoire de la même commune, on voit les ruines de l'ancienne abbaye des Fontenelles, du milieu du cloître de laquelle jaillit une autre source ferrugineuse qui est, dit-on, très efficace pour les maladies des organes digestifs, les engorgements lymphatiques et les maladies cutanées.

L'abbaye des Fontenelles avait été fondée en 1210 par Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmont, et Béatrix, son épouse, dame de Machecoul, Luçon et La Roche-sur-Yon, qui y avaient établi des religieux de l'ordre de Chancalade.

« Béatrix, dit une légende locale, était une anthropophage qui, chaque jour, faisait servir sur sa table un petit enfant que ses gens enlevaient dans les environs de La Roche-sur-Yon. Son cuisinier, las d'apprêter ces horribles repas, s'avisa de substituer aux enfants de petits chiens que Béatrix trouva délicieux. Instruite de cette heureuse fraude, au lieu de punir l'imprudent cuisinier, elle fit des réflexions amères sur sa barbarie, et le remords la conduisit dans la forêt de La Roche-sur-Yon, où elle passa le reste de sa vie, seule et enfermée dans une cellule étroite. Ce fut en expiation de sa cruauté envers les petits enfants qu'elle fonda et dota richement un couvent de moines. Le monastère des Fontenelles subsista jusqu'à la Révolution; l'église appartient à l'époque de transition.

Venansault. — Venansault, canton et à 7 kilomètres à l'ouest de La Roche-sur-Yon, est un bourg peuplé de 1,782 habitants. L'église renferme un intéressant tombeau d'un seigneur de Talmont, de sa femme et de leur fille : c'étaient sans doute des bienfaiteurs de l'abbaye voisine des Fontenelles.

Le Poiré-sur-Vie. — Le Poiré est un chef-lieu de canton de 3,973 habitants, situé à 12 kilomètres au nord-ouest de La Roche-sur-Yon et près de la rive gauche de la Vie, sur un ruisseau affluent de cette petite rivière. Cette ville est située dans un pays fertile en vins et en céréales, et ses marchés sont très fréquentés.

Montaigu-Vendée. — Montaigu-Vendée (*Mons Acutus*), station de la ligne du chemin de fer de Nantes à Bordeaux (réseau d'Orléans), est un chef-lieu de canton peuplé de 1,700 habitants, et situé à 36 kilomètres au nord de La Roche-sur-Yon, dans une jolie position au confluent de la Maine et de l'Asson, sur un coteau assez élevé. Elle fut plusieurs fois assiégée pendant les guerres du XVIe siècle; mais ses plus grands malheurs datent des guerres de Vendée. En 1793, les Vendéens s'y étaient réfugiés après la défaite qu'ils avaient essuyée à Segré. Charette y fut attaqué par le général Beysser qui le chassa de la ville et mit ses troupes en déroute. Cependant les Vendéens, qui attachaient beaucoup de prix à la possession de Montaigu, revinrent à la charge, et, secondés par Bonchamp, s'en emparèrent après des prodiges de valeur. La ville devint alors le théâtre du plus affreux carnage; elle perdit les deux tiers de ses habitants et fut en partie brûlée. Montaigu est la patrie de Larévellière-Lépeaux, l'un des cinq membres du Directoire.

Ses armes sont : *d'azur, à deux lions d'or, armés d'argent, posés debout l'un derrière l'autre.*

Les Essarts. — Les Essarts, à 18 kilomètres au nord-est de La Roche-sur-Yon, chef-lieu de canton peuplé de 2,995 habitants, est une petite ville à laquelle son antique château donna jadis une certaine importance. On ne sait pas si l'existence de la ville précéda la fondation du château ou si c'est postérieurement à la construction du manoir féodal que la ville se forma. L'église, qui a été restaurée de nos jours dans le style du XIIe siècle, possède une crypte romane au-dessous du chœur. Les ruines du château annoncent une œuvre du

XIIe siècle; l'architecture sarrasine de la vieille tour carrée au pied de laquelle passe la grande route, ainsi que celle de la principale porte d'entrée, qui garde encore l'empreinte du pont-levis, ses mâchicoulis et ses hautes murailles, décèlent évidemment une construction du XIe siècle. Mais on ne possède aucun renseignement sur les événements qui se rattachent à cette époque; on en est réduit à supposer que, même au XIVe siècle, cette forteresse n'était propre qu'à servir de prison et ne possédait rien de ce qui constituait une résidence seigneuriale. Cette hypothèse repose uniquement sur le fait que voici. A cette époque, Les Essarts appartenaient à Marguerite de Penthièvre, fille du connétable Olivier de Clisson; lorsqu'une indigne trahison l'eut rendue maîtresse des jeunes ducs de Bretagne, c'est dans ce château qu'elle enferma ses prisonniers. Plus tard sans doute le manoir fut approprié à une destination moins sinistre : il devint le joyeux et poétique séjour des seigneurs de Vivonne, une des plus considérables maisons du Poitou. Pendant les guerres de la Ligue, Henri IV habita Les Essarts; c'est de là qu'il partit pour aller combattre le duc de Mercœur. Un combat sanglant fut livré sous ces vieilles murailles entre les Vendéens et les bleus, qui, peu après, en 1793, incendièrent le vieux manoir féodal. Ses ruines couronnées de lierre dominent avec une majesté sombre le paysage pittoresque qui les environne et la petite ville des Essarts, mal bâtie, mal percée, qui semble vouloir encore s'abriter humblement sous leur ombre.

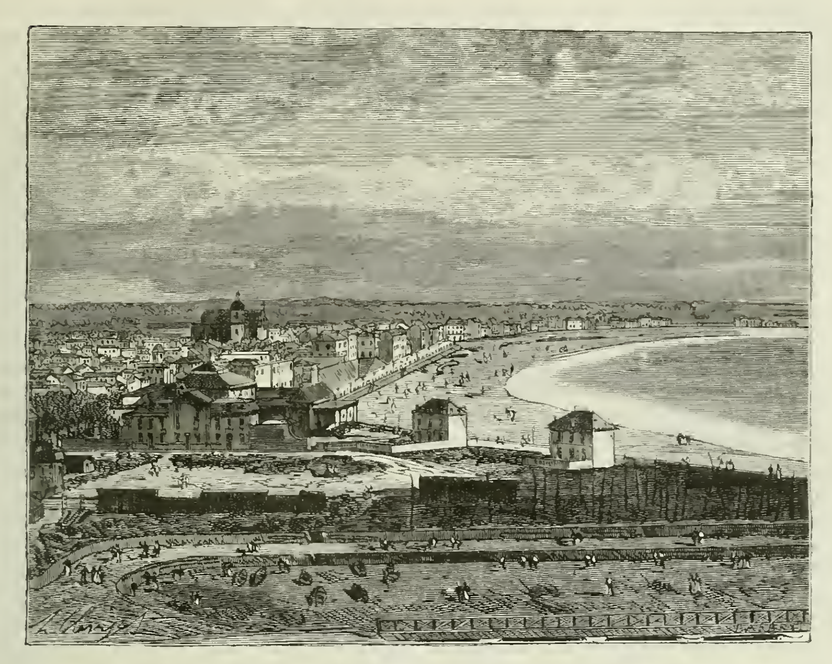
La population est exclusivement agricole; un marché, qui se tient le mercredi de chaque semaine, y entretient seul quelque activité commerciale.

DOMPIERRE. — Dompierre, sur la rive droite de l'Yon, à l'ouest des Essarts et à 8 kilomètres au nord de La Roche-sur-Yon, est une commune de 1,593 habitants, sur le territoire de laquelle on a reconnu des minerais de fer carburé; elle est voisine de la forêt des Gâts, qui a 600 hectares. Cette forêt tirait son nom d'un château qui, après avoir abrité de fiers chevaliers, avait été converti avant la Révolution en une belle verrerie appartenant à la famille Rossi, italienne d'origine. Cette verrerie était exploitée par des gentilshommes verriers qui en tiraient un revenu de 25 à 30,000 francs.

LES HERBIERS. — Les Herbiers (*Herbatilici*), à 38 kilomètres au nord-est de La Roche-sur-Yon, chef-lieu de canton peuplé de 3,562 habitants, dépendaient autrefois du diocèse de Luçon, du parlement de Paris, de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Châtillon. Par sa délicieuse position, son antique origine et les faits importants qui se rattachent à son histoire, c'est un des points les plus intéressants du département. Selon une vieille légende, la ville actuelle occuperait l'emplacement d'une cité maudite, nommée *Herbadilla*, située entre Tiffauges et Pouzauges, que Dieu aurait engloutie sous les eaux, pour punir, comme à Sodome, les crimes de ses habitants. C'est vers 580 que le fait se serait passé; les défenseurs de cette tradition montrent dans les environs, comme témoignages à l'appui, les traces d'un lac desséché et les débris de constructions romaines enfouies à plus de 3 mètres au-dessous du sol. C'est aussi la ville des Herbiers qu'on reconnaît dans la capitale du *pagus Herbatilicus*, *Herbedilicus* ou *Arbatilicus*, cité considérable de la seconde Aquitaine. Sous la monarchie franque, c'est une des premières places que vinrent attaquer les Normands. En 835, Renaud combat les redoutables pirates dans l'île d'Her (Noirmoutier). En 850, ils reparaissent et ravagent la ville, qui avait une première fois échappé à leurs brigandages.

Plus tard, c'est un duc d'Aquitaine, nommé Bougon, qui la soumet à de nouvelles épreuves. On voit, par un contrat conclu en 943 entre Alain Barbe-Torte et Guillaume Tête d'étoupes, que le comté des Herbiers était soumis à la suzeraineté des comtes de Nantes. Il appartint ensuite aux barons de Mortagne-sur-Sèvre, qui le donnèrent en fief à la famille Touscher. Sous la domination anglaise, Les Herbiers, ceints de solides murailles, figuraient au nombre des places fortes du pays; ce qui, toutefois, n'empêcha pas la ville d'être prise en 1369, 1574 et 1587, pendant les différentes guerres dont le Poitou fut le théâtre. Ses remparts furent abattus et ses fortifications rasées sous le règne de Louis XIII.

Situés en plein Bocage, Les Herbiers devinrent un des centres de l'insurrection vendéenne; la population cependant n'était pas unanime dans son hostilité à la République, et c'est surtout l'influence des campagnes environnantes qui entraîna la ville dans la lutte; il y eut des déchirements intérieurs avant qu'une adhésion déclarée à la cause royaliste l'exposât aux vengeances des républicains; la ville eut donc alors une double épreuve à



Les Sables-d'Olonne.

traverser. Elle eut beaucoup à souffrir; mais aujourd'hui le dommage est réparé. Les Herbiers ont un aspect d'aisance, de propreté et d'activité commerciale qu'on rencontre rarement dans les autres localités du département. La ville, régulièrement bâtie sur le penchant d'une colline dominant la Grande-Maine, compte huit ou dix rues bien percées et bien pavées ; la plus large sert de marché ; un étang, qui occupait l'extrémité méridionale, a été transformé en deux ruisseaux, qui baignent et assainissent d'élégantes maisons construites sur l'emplacement de l'ancien lac. La vieille église est encore en ruine : elle a été remplacée par deux paroisses de fondation ou restauration récente. L'élève des bestiaux est une industrie importante et très productive pour les habitants.

Au nord des Herbiers s'élève, à 231 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, le *Mont des Alouettes*, l'un des points culminants de la chaîne de collines qui traverse toute la Vendée. Nous avons dit ailleurs que les insurgés y avaient établi une espèce d'observatoire et de télégraphe central, pour lequel ils employaient les ailes des moulins qui le couronnaient. Lorsque les duchesses d'Angoulême et de Berry vinrent visiter le pays, elles firent élever en cet endroit une gracieuse chapelle gothique, dont la révolution de 1830 a interrompu l'achèvement. Le voyageur ne doit pas négliger cette intéressante et délicieuse excursion. Du sommet de cette montagne, l'œil embrasse le Bocage tout entier, nappe ondoyante colorée de vert de toutes les nuances. Sur les pentes inférieures et dans la plaine, on reconnaît la petite ville des Herbiers, qui semble comme noyée dans une mer de feuillage ou de fleurs ; au loin, de l'immense horizon surgissent d'un côté la flèche aiguë de Luçon et de l'autre les tours massives de Nantes.

Les Lucs. — Les Lucs (*Luci*), à 19 kilomètres

au nord-ouest de La Roche-sur-Yon, canton du Poiré-sur-Vie, est une commune peuplée de 2,624 habitants et formée de deux villages désignés sous les noms de *Grand* et *Petit-Luc*. C'est un des sites les plus pittoresques du pays : collines boisées, landes incultes, rochers sauvages, ruisseaux limpides encaissés sous des ombrages touffus et s'épanchant en cascades dans de gracieuses vallées ; tout semble disposé pour l'étude de l'artiste et pour l'épanouissement du cœur épris des beautés de la nature. Mais, dans une contrée où les merveilles de ce genre sont si peu rares, ce n'était point assez pour attirer sur un modeste village la célébrité de l'histoire. Les Lucs doivent leur illustration à de mystérieux débris épars dans les champs qui les environnent. Ce sont d'énormes pierres en forme de menhir et de dolmen répandues en si grand nombre et affectant des formes si bizarres qu'on les prendrait pour les fragments de quelque temple immense d'une architecture ignorée, ou pour les ruines de quelque cité antérieure à tous souvenirs historiques. Le nom de *bois consacrés*, que la tradition a maintenu à l'endroit où gisent ces décombres, nom qui d'ailleurs n'est que la traduction du mot latin *Lucus*, au pluriel *Luci*, qui est l'ancien nom de ce village, donne quelque poids à cette donble supposition en l'absence de toute autre explication plus vraisemblable. On peut admettre que là s'élevaient jadis quelque édifice du culte druidique et près de l'autel le collège des prêtres, comme dans le pays Chartrain. Ici seulement, c'est l'importance des débris, l'espace qu'ils couvrent qui font hésiter devant cette conjecture.

Mortagne. — Mortagne-sur-Sèvre, arrondissement et à 50 kilomètres au nord-est de La Roche-sur-Yon, chef-lieu de canton, peuplée de 2,080 habitants, est une petite ville dont on attribue la fondation aux Romains. Selon plusieurs auteurs, ce fut d'abord un des camps fortifiés que les lieutenants de César établirent dans la province pour la contenir ; le camp devint une ville, qui, probablement, prit de la sécurité qu'elle inspirait à ses possesseurs le nom de *Segora* (*secura*) ; un proconsul romain y résidait. Elle fit partie du territoire concédé aux Teiffaliens, quand ils s'installèrent dans les Gaules à la fin du IVe siècle. Mortagne joua un rôle important dans toutes les guerres dont le Poitou fut le théâtre. Au XIe siècle, elle tomba au pouvoir des Anglais, qui y construisirent une redoutable forteresse ; elle fut cependant prise et reprise plusieurs fois pendant ces longues luttes, et en dernier lieu par Olivier de Clisson en 1373. Plus tard, les catholiques et les huguenots se disputèrent avec acharnement la possession de cette place pendant les guerres de religion ; une dernière épreuve, la plus sanglante de toutes, lui était encore réservée ; en 1794, Mortagne, occupée par une petite garnison républicaine, fut investie par de nombreuses colonnes vendéennes ; les bleus, après avoir repoussé plusieurs assauts, sentant l'impossibilité de résister au nombre, firent une sortie désespérée, et, se frayant un chemin à travers les rangs ennemis, se replièrent sur Nantes. Les assiégeants, commandés par Bernard de Marigny, pénétrèrent dans la ville sans éprouver d'obstacles ; cependant, pour punir les habitants des sympathies qu'ils avaient témoignées aux républicains, ils s'abandonnèrent à des excès que n'aurait pas même justifiés l'ardeur du combat : des femmes furent massacrées sous les yeux du commandant, les établissements publics, les habitations privées furent saccagées, incendiées. Les blessures que reçut Mortagne en cette journée néfaste sont aujourd'hui encore à peine cicatrisées. La situation de la ville est des plus pittoresques ; elle couronne une haute colline au-dessus de la charmante vallée de la Sèvre. Autant cette vallée est riante, fertile, verdoyante, autant l'aspect de Mortagne est triste et laid. Ses maisons mal bâties, entremêlées de décombres, lui donnent l'air délabré ; ses rues sont étroites et irrégulières. Les ruines d'un couvent de bénédictins, dévasté en 1793, dominent toute la ville. L'église, vieil édifice gothique de vastes dimensions, occupe l'un des côtés d'une place que ce seul monument décore. Une grosse tour, des débris d'autres tours, d'énormes pans de murs, restes de la forteresse anglaise, couvrent un promontoire formé par l'âpre colline de Mortagne et un ravin latéral.

Quelques fabriques de flanelle, de toiles de lin et de coton, de papiers et des tanneries constituent l'industrie des habitants ; ils y joignent un commerce assez considérable de cuirs, toiles, chevaux et moutons fort recherchés.

Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans le canton de Mortagne et à 59 kilomètres au nord-est de La Roche-sur-Yon, est une commune de 2,861 habitants, agréablement située sur la rive gauche de la Sèvre Nantaise.

C'est le siège de la maison mère des Frères des écoles et de l'instruction chrétienne. On y voit aussi la maison des missionnaires et frères du Saint-Esprit, fondée par le père Grignon de Montfort, dont la sépulture est dans l'église paroissiale.

Tiffauges. — Tiffauges (*Teiffaliæ*), à 45 kilomètres au nord-est de La Roche-sur-Yon, canton de Mortagne-sur-Sèvre, est une petite ville, peuplée de 1,200 habitants, dont l'origine remonte, comme celle de Mortagne, à un de ces camps retranchés que les Romains avaient échelonnés sur les crêtes de la petite chaîne de montagnes qui traverse et domine le bas Poitou. Sur ce vaste plateau qu'environnent des précipices de tous côtés, Agrippa avait établi son quartier général vers l'an de Rome 716. Le bourg qui succéda au camp prit son nom de la tribu des Scythes Teiffaliens, qui vinrent s'y établir dans les derniers temps de la domination romaine. Les empereurs, voyant leurs conquêtes menacées par les hordes du Nord, essayèrent d'opposer les barbares aux barbares. Les Teiffaliens, qu'ils avaient transplantés dans cette terre promise d'Occident, étaient, s'il faut en croire la tradition, des espèces de géants, d'une force et d'une férocité extraordinaires. Ammien-Marcellin et Sidoine leur attribuent une taille de sept pieds. On a cru reconnaître, dans des fouilles faites sur le territoire de la commune de Saint-Sigismond, des ossements qui provenaient de ces géants; leur conformation et leur dimension diffèrent essentiellement du type gaulois : les crânes étaient plus gros, les os des bras et des jambes extrêmement allongés. Une partie de cette peuplade resta à Tiffauges et dans les environs, s'allia à la population indigène et peu à peu se confondit avec elle. Une autre partie se retira sur les confins de l'Aunis et du Poitou, et y vivait encore au xv[e] siècle, isolée et fort redoutée du voisinage. Tiffauges fut pris par Conan Mériadec, premier roi breton; cette calamité n'arrêta pas ses développements. Quand apparurent les Normands, c'était une ville possédant une redoutable forteresse et défendue par d'imposantes fortifications. Néanmoins, en 843, ces farouches conquérants, après avoir saccagé Nantes et remonté la Loire, vinrent ravager Tiffauges et son château. La forteresse fut reconstruite et tomba au pouvoir des vicomtes de Thouars en 1119. Ce furent eux, qui, au retour de la terre sainte, entourèrent le château des fortifications que l'on y voit encore. Après eux, les plus célèbres possesseurs de ces domaines furent les seigneurs de Laval; c'est de cette maison qu'était le fameux Gilles de Retz ou plutôt de Raiz, dont nous avons raconté la sanglante histoire dans notre notice sur Chantocé, département de Maine-et-Loire : là-bas, c'étaient des enfants qu'il immolait; à Tiffauges, c'étaient des femmes qui disparaissaient mystérieusement : de là le nom de château de Barbe-Bleue sous lequel, depuis le xv[e] siècle, le château de Tiffauges fut désigné dans tout le pays. Gilles de Retz est le personnage véritable de la légende populaire.

Les épisodes des guerres civiles et religieuses ont leur place dans les annales de Tiffauges à côté des drames intimes. Sous la Ligue, le traître Champigny livre cette place au duc de Mercœur; elle devient un des boulevards des calvinistes, est prise et reprise tour à tour par chacun des deux partis; enfin Richelieu en fait démanteler les remparts et enlève ce dangereux refuge aux mécontents et aux rebelles. La ville et son territoire formaient une vicomté avant la Révolution de 1789. Quoique privée de ses fortifications d'autrefois, sa position lui donnait une importance stratégique qui attira sur elle encore, en 1793, de nouvelles calamités; elle fut incendiée alors et n'a été depuis qu'à moitié reconstruite.

Elle n'offre aujourd'hui d'intéressant au voyageur que les souvenirs de son histoire et les ruines de son ancien château. Ces majestueux débris couvrent encore le vaste plateau ovale qui sépare les hauteurs de la ville des rives de la Sèvre et de la Crione. Tiffauges est située sur la rive droite de la première de ces deux rivières; la colline sur laquelle elle est bâtie domine un charmant paysage dans lequel s'encadrent d'une façon très pittoresque les remparts mutilés et le reste d'une ancienne tour, fragment le plus important des ruines dont nous venons de parler. Tiffauges possède une filature de coton, une papeterie et des minoteries, à 3 kilomètres au nord; mais dans le département de Maine-et-Loire est le bourg de Torfou, près duquel les Vendéens, commandés par Charette et Bonchamp, battirent en 1793 les troupes républicaines commandées par Kléber.

Fontenay (lat., 46° 28′ 4″; long., 3° 8′ 41″ O.). — Fontenay-le-Comte (*Fontenatum Comitis*), à 57 kilomètres au sud-est de La Roche-sur-Yon, chef-

lieu d'un arrondissement et d'un canton, peuplé de 8,453 habitants, siège d'un tribunal de première instance et d'un collège communal, a, dit-on, tiré son nom d'une fontaine abondante d'eau minérale ferrugineuse que décore aujourd'hui encore une vieille inscription latine quelque peu prétentieuse :

PULCHRORUM INGENIORUM
FONS ET SCATURIGO,

devise qui fut donnée à la ville par François Ier. Elle est mise en communication avec la ligne du chemin de fer de Nantes à Bordeaux (réseau d'Orléans) par la station de Velluire.

Fontenay fut d'abord un bourg au milieu de marais qu'avoisinait alors la mer. Ses premiers habitants étaient de pauvres pêcheurs; leurs cabanes occupaient l'emplacement du faubourg actuel des Loges. Renaud, comte de Nantes, y rassembla des troupes, en 841, pour aller au secours de Charles le Chauve. C'est le premier événement un peu important qui se rattache à son histoire.

Les comtes de Poitou l'entourèrent de solides murailles, y élevèrent un château, en firent une ville et lui donnèrent probablement son surnom en souvenir de tout ce qu'ils avaient fait pour elle. Nous ne savons pas la date précise de cette transformation ; mais, au XIe siècle, une viguerie y avait été instituée, et la famille de Thouars tenait ce fief sous la suzeraineté des comtes de Poitou : il passa ensuite aux maisons de Mauléon et de Lusignan. Louis XI l'enleva à Geoffroy II, dit la Grand'-Dent, et le rendit à Alphonse, comte de Poitou. Pendant la lutte contre les Anglais, les destinées de Fontenay furent pleines de vicissitudes. En août 1361, cette place fut cédée aux Anglais; Du Guesclin vint l'assiéger en 1372; Harpedanne, sénéchal de Saintonge, chargé de la défendre, étant absent, sa femme le remplaça héroïquement et ne céda qu'après une longue et vigoureuse résistance. Le connétable, en récompense de ses services, reçut de Charles V la ville, qu'il rendit bientôt après à Jean de France, duc de Berry. Louis XI, en mars 1471, accorda une charte communale à Fontenay; c'est la première qu'obtint le bas Poitou. Les guerres de religion empêchèrent de tirer du nouveau régime les bienfaits qu'on en pouvait espérer. Aucune place ne fut disputée avec plus d'acharnement par les partis qui étaient en guerre; du 23 mai au 30 avril 1587, elle n'eut pas à soutenir moins de dix sièges meurtriers. Pluviant, un des chefs huguenots, la prit, en 1568, par capitulation, ce qui ne l'empêcha pas d'en massacrer la garnison et les habitants; le commandant gouverneur Haute-Combe fut conduit à La Rochelle, et là, mis à mort. La Noue l'assiégea en 1570, et y eut un bras cassé dans l'action ; il fallut le lui couper; il remplaça le membre absent par une armature en fer, ce qui lui valut le surnom de *Bras de fer*. En 1574, le duc de Montpensier prit Fontenay par trahison et renchérit encore sur les cruautés des protestants. Enfin, le dernier siège, dont Sully a laissé une longue description, fut dirigé par Henri IV et terminé par une honorable capitulation. Les habitants commencèrent alors à relever leurs murailles ; mais Louis XIII, ayant visité Fontenay, le 20 mai 1621, ordonna qu'on démolît toutes les fortifications. Elle était hors d'état d'arrêter l'ennemi quand la place fut occupée, en 1649, par le sieur des Roches-Bariteaud à la tête des gentilshommes poitevins armés contre le parlement.

Aucun épisode important ne se place entre cette époque et l'insurrection de 1793. Fontenay, qui était alors le chef-lieu du département, ne pouvait espérer échapper aux attaques des Vendéens, dès que leur organisation leur permettrait de tenter une entreprise aussi sérieuse; en effet, après plusieurs vaines tentatives, le 25 mai, ils se présentèrent sous les murs de la ville au nombre de trente-cinq mille sous les ordres de Bonchamp, Lescure, Cathelineau, d'Elbée et La Rochejaquelein. Le général républicain Chalbos n'avait que cinq mille cinq cents hommes à leur opposer; il fut écrasé, perdit dix-huit cents soldats, quarante pièces de canon et presque toutes ses munitions. C'est une des plus importantes victoires qu'aient remportées les troupes royalistes. Fontenay fut bientôt rendu à la République, et prit alors le nom de *Fontenay-le-Peuple*.

Malgré ce que cette ville a perdu lorsque Napoléon Ier transféra à La Roche-sur-Yon le siège de l'administration, c'est encore, sous beaucoup de rapports, la ville la plus importante du département. Elle est située sur le penchant d'un coteau, au milieu d'une plaine étroite qui sépare le Marais du Bocage; quatre grandes routes la traversent. Ses rues sont étroites et tortueuses, mais commerçantes et animées; les constructions des faubourgs sont d'un aspect plus gracieux. Après l'église, dé-

diée à Notre-Dame, monument gothique fort remarquable; après celle de Saint-Jean, qui a été habilement restaurée, et celle de Saint-Nicolas, écroulée pendant la Révolution, et qui renfermait le tombeau du cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, on peut citer l'hôpital, le collège, la prison, la salle de spectacle et l'ancien hôtel des ducs de Thouars, où l'on peut admirer encore de très curieuses sculptures. Rabelais avait pris à Fontenay l'habit des religieux de Saint-François dans un des nombreux couvents supprimés pendant la Révolution. Cette ville, en outre, a vu naître le jurisconsulte A. Tiraqueau; le poète N. Rapin, un des auteurs de la *Satire Ménippée;* le naturaliste Brisson, le mathématicien Viète, l'historien Crétineau-Joly, les généraux Bonamy et Belliard: le buste de ce dernier a été érigé sur la place qui porte son nom, en face de la maison où il est né.

Le commerce de Fontenay consiste principalement en bois de construction, grains et graines potagères; ses foires attirent un grand concours de Français et d'Espagnols, qui viennent y acheter des bestiaux et surtout des mulets; c'est aussi un entrepôt pour les vins du Midi; et la création récente d'un petit port sur la Vendée, qui est navigable jusque-là, augmente encore les ressources du pays.

Les armes de la ville sont: *de sable, tranché d'argent; à une fontaine d'or brochant sur le tout;* — aliàs : *d'azur, à une fontaine à bassin d'argent, côtoyée de deux licornes debout d'argent sommées d'or, à une fleur de lis d'or en chef.*

La Chataigneraie. — La Châtaigneraie est un chef-lieu de canton de 1,914 habitants, situé à 22 kilomètres au nord de Fontenay, dans une des plus belles et pittoresques parties du Bocage. Cette petite ville s'élève en amphithéâtre sur une colline et près d'un étang qui donne naissance au Louing ou Loing; elle possède une église de XIIIe et du XVe siècle et fabrique de grosses étoffes de laine; elle fait aussi un certain commerce de graines et de bestiaux.

Dans les environs, nous signalerons les châteaux de La Vallée, de Chabanet et de La Ménardière.

Vouvant. — Vouvant, dans le canton de La Châtaigneraie, est une commune de 1,315 habitants, située au confluent des deux petites rivières de la Mère et du Vent, à 15 kilomètres au nord de Fontenay-le-Comte. Cette commune, ainsi que celle de Chantonnay, est le centre d'un petit bassin houiller assez important; il s'y vend des chevaux et des mules. L'église de Vouvant, qui date du XIIIe siècle, et qui est aujourd'hui rangée au nombre de nos monuments historiques, est très remarquable; malheureusement, elle est en partie détruite. Le portail septentrional est surtout curieux à cause de la fantaisie qui règne dans les motifs symboliques de sa décoration. Les trois absides sont bien conservées; toutes trois sont circulaires et divisées en sections égales par des faisceaux de colonnes réunies trois par trois. Sous l'église s'étend une crypte qui est depuis longtemps à demi comblée par des éboulis.

Il y avait jadis un château à Vouvant; il en reste une tour dite de *Mélusine* ou de la *Merlusine*, qui n'a pas moins de 30 mètres d'élévation. Au sud, entre le village et celui de Saint-Michel-de-Cloucq, s'étend la forêt de Vouvant, la plus belle du département, et dont la superficie est évaluée à 2,982 hectares; elle renferme plusieurs monuments mégalithiques, tels que la *Pierre de la Folie* et la *Pierre du Diable.* Non loin de là sont les restes d'un vieux château autrefois assiégé par saint Louis et Richard Cœur de Lion; il domine le cours de la Mère.

Luçon. — Luçon (*Lucio*, *Luciona*, *Lucionum*), station de la ligne de Nantes à Bordeaux par La Roche-sur-Yon, Saintes et Coutras (réseau d'Orléans), à 28 kilomètres à l'ouest de Fontenay, chef-lieu de canton peuplé de 6,247 habitants, siège d'un évêché avec séminaire diocésain, doit son origine à un monastère dont la fondation très ancienne est entourée d'incertitudes. Une légende populaire, qui ne repose que sur une similitude de nom, l'attribue à un frère de l'empereur Constantin nommé Lucius; selon d'autres auteurs, le véritable fondateur serait saint Philbert de Jumièges. Ce qui nous semble plus vraisemblable, c'est que le premier établissement ne fut formé qu'au VIIe siècle par Ansoalde, évêque de Poitiers, qui le plaça sous la direction de Philbert, abbé d'Her. Quelques habitations vinrent se grouper autour de l'abbaye et formèrent un bourg qui ne devint ville que bien longtemps après. L'histoire de Luçon, pendant cette première période, n'est que celle du couvent et des abbés. Au IXe siècle, quand apparaissent les Normands, c'est uniquement

du monastère ravagé que parlent les chroniques. Il est question aussi des contestations qui s'élevaient entre les seigneurs du voisinage et les abbés, qui appartenaient presque tous aux premières familles de la province. Vers 1068, Guillaume-Gui Geoffroi brûle le monastère et l'église sans qu'on puisse trop savoir pour quelle raison. Pendant les deux siècles suivants, époque de foi vive et de terreurs superstitieuses, de nombreuses donations agrandissent les domaines de l'abbaye, et il en résulte pour la ville un accroissement de population.

En 1317, l'évêché de Luçon est constitué; mais telle est l'importance de l'abbaye que le premier titulaire est l'abbé lui-même, Pierre de La Voyrie; et son chapitre se compose exclusivement des moines, qui, pendant de longues années encore, conservent leur caractère de prêtres réguliers. L'administration des évêques diffère peu de ce qu'était celle des abbés; mais, la ville ayant gagné en importance, la noblesse vient contester les droits du clergé. La maison de La Trémouille se signale par la vivacité et la persévérance de ses prétentions. La royauté intervient; et les progrès de son influence se révèlent par le nom des évêques, parmi lesquels on retrouve des serviteurs récompensés ou des amis personnels des monarques : entre autres Nicolas Cœur, frère du célèbre argentier. Luçon eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Le plus sanglant épisode date de 1568. Un des chanoines s'était fortifié et retranché dans la cathédrale. Les protestants l'y assiégèrent et l'en débusquèrent. La petite garnison et une foule de catholiques qui s'étaient retirés avec lui dans l'église furent massacrés; lui-même fut pendu. Les évêques résidaient peu dans une ville si souvent menacée. Le siège perdait de son importance et devenait une espèce de fief aux mains de grandes familles, qui le cédaient à des prélats *confidentiaires* quand elles ne voulaient pas le faire occuper par quelqu'un de leurs membres. La maison de Richelieu était dans ce cas : elle eut trois évêques de Luçon. Le grand cardinal fut investi de cette prélature à vingt-deux ans. Voilà le tableau qu'il fait de sa ville épiscopale dans une lettre intime : « Je puis vous assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable. Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ni jardin, ni quoi que ce soit : de façon que j'ai ma maison pour prison. » La sévérité qu'il déploya contre les protestants est à peu près le seul souvenir qu'il ait laissé de son passage. Le seul prélat que nous ayons à citer après lui est Nicolas Colbert, frère du ministre. En 1790, l'évêché constitutionnel fut maintenu à Luçon. Le consulat formant un seul diocèse de la Charente-Inférieure et de la Vendée, en avait placé le siège à La Rochelle; la Restauration rétablit les choses dans leur ancien état, et c'est sous le ministère du duc de Richelieu que Luçon fut réintégrée dans sa dignité de chef-lieu diocésain. Pendant la guerre de Vendée, cette ville avait été le théâtre de deux victoires remportées par les républicains, le 28 juin et le 1er octobre 1793. La dernière surtout fut sanglante et décisive : les royalistes laissèrent six à sept mille morts sur le champ de bataille et abandonnèrent leur artillerie.

Luçon n'est pas encore une belle ville, quoique les maisons soient commodes et presque toutes construites entre cour et jardin : elle est située à l'extrémité du canal qui porte son nom, au milieu d'une plaine immense; au sud sont des marais salants. La cathédrale est, avec le collège Richelieu, le seul édifice remarquable qu'elle possède : c'est une grande église gothique à trois nefs spacieuses, mais sombres ; son clocher a deux cents pieds d'élévation : il est carré et terminé par une flèche travaillée à jour aussi gracieuse que hardie.

Le canal de Luçon, navigable pour allèges de 50 à 60 tonneaux, qui remontent jusque dans le port, favorise l'exportation des produits de la plaine, céréales, bois de construction, merrain, cercles, feuillards et grosse poterie, qui s'échangent contre les vins d'Aunis, de Saintonge, de Bordeaux et les autres provenances du Midi.

Luçon est la ville la plus commerçante de la Vendée; elle possède des fabriques de draps, de chapeaux, de liqueurs, de toiles, et des scieries, des minoteries, des pressoirs à huile, etc.

C'est la patrie du cardinal de La Fare et du général vendéen Bernard de Marigny.

Les armes de la ville sont : *d'azur, à trois brochets d'argent posés en fasce.*

Maillezais. — Maillezais (*Mailliacum, Malleaca*), sur l'Autise, à 12 kilomètres au sud-est de Fontenay, chef-lieu de canton peuplé de 1,389 habitants, est aujourd'hui un bourg sans importance, mais riche en souvenirs et auquel est due une place honorable dans les annales du département. Dans une île formée par les rivières d'Autise et de la

Sèvre Niortaise, abondantes en poissons délicats, au milieu de bois remplis de gibier et favorables à la chasse, les anciens comtes de Poitou s'étaient fait construire une résidence qui devint un château, qu'ils fortifièrent dans la suite à cause des menaces incessantes des Normands. Un jour que le comte Guillaume Fier-à-Bras se livrait, selon sa coutume, au plaisir de la chasse, ses chiens poursuivirent un sanglier jusque dans un souterrain voûté. Ce prince y pénétra, et parvint dans un endroit où il trouva trois autels. On prétendit que c'étaient les restes de l'église Saint-Hilaire, détruite par les Normands. Le temps était aux pieuses fondations. Le comte se hâta de faire venir des religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et le monastère de Maillezais fut fondé. Pendant plusieurs siècles, l'histoire du monastère fait oublier celle du château. L'œuvre de Guillaume prospère, enrichie par les dons des seigneurs, protégée par les comtes de Poitou, dont plusieurs choisissent Maillezais pour lieu de leur sépulture. Le bourg, à son tour, devient petite ville, et, en 1317, l'abbé Godefroy de Ponerelle obtient du pape Jean XXII l'érection de son abbaye en évêché.

Mais la riche abbaye ne fit qu'un assez pauvre évêché. Les prélats, contents de leur titre, étaient presque toujours absents ; l'air malsain du pays était un prétexte plausible. La ruine de la cathédrale, pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, détermina le transfèrement du siège épiscopal à La Rochelle. Rabelais avait vécu quelque temps dans l'abbaye de Maillezais ; mais la vie du cloître ne pouvait convenir à cette imagination ardente et vagabonde. Il franchit donc les murs du cloître et déserta. Le bon évêque d'Estissac aimait le fugitif, il lui pardonna, et, sachant qu'il se dirigeait vers l'Italie, il lui recommanda seulement de lui rapporter pour ses jardins des graines des plantes rares qu'il rencontrerait. Cette triste abbaye, qu'abandonnaient les évêques, que fuyaient les poètes, trouva cependant des hôtes assidus et fidèles. A l'époque de la suppression de l'évêché, lorsque l'évêque de Poitiers fulmina la bulle de sécularisation et ordonna aux chanoines de quitter l'habit et le séjour du monastère, quelques-uns ne voulurent pas abandonner ces nobles ruines et attendirent dans le silence et la solitude le moment de leur mort.

L'intérêt historique ne s'éloigne du couvent que pour s'attacher au château. En 1586, le roi de Navarre, renseigné sur le parti qu'on pouvait tirer de cette place, la surprend, répare ses fortifications et en confie la garde à Châtillon d'Availles. Quelque temps après, au mépris d'une trêve, les catholiques pénètrent par ruse dans la forteresse et massacrent deux régiments de troupes protestantes qui formaient sa garnison. Le roi Henri reparaît devant la ville en 1589, s'en empare de nouveau et la confie cette fois à Agrippa d'Aubigné. Ce poste plut tellement au célèbre et savant capitaine, qu'il ne voulut le quitter pour aucun autre. Il sut, du reste, par sa fidélité et sa vigilance, en accroître l'importance. Lorsque le roi éphémère de la Ligue, le cardinal de Bourbon, fut tombé au pouvoir de l'armée royale, c'est à d'Aubigné qu'on confia le précieux prisonnier. Les tentatives violentes n'eurent pas plus de succès que les offres corruptrices de la duchesse de Retz. D'Aubigné garda le captif jusqu'à ce qu'il fût transféré à Fontenay. Louis XIII offrit 200,000 francs pour racheter Maillezais à d'Aubigné, qui en était resté possesseur. L'obstiné calviniste refusa l'offre du roi, et céda la place au duc de Rohan pour la moitié de la somme. Bientôt cependant Maillezais et le Dognon, qui en dépendait, furent rendus à la couronne. Richelieu fit raser les fortifications.

L'aspect de Maillezais est triste ; la ville est mal bâtie, mal percée, sans autre industrie que quelques fabriques de toile et des scieries mécaniques. Tout l'intérêt qu'elle peut offrir est dans les ruines de son vieux château et de son ancienne basilique.

L'église paroissiale, récemment restaurée, est une des plus remarquables églises romanes de la Vendée ; elle compte au nombre de nos monuments historiques.

Les armes de Maillezais sont : *de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.*

Pouzauges. — Pouzauges, station de la ligne du chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne (réseau de l'État), chef-lieu de canton de 2,934 habitants, située à 40 kilomètres au nord de Fontenay-le-Comte, sur le penchant d'une colline qui sépare les deux bassins de la Sèvre Nantaise et du Lay, possède des fabriques de chapeaux, des minoteries et des tanneries et fait un grand commerce de bêtes à cornes. Son église, surmontée d'un élégant clocher, date du XVIe siècle ; elle a aussi un temple protestant de construction moderne. Elle était jadis défendue par un château qui ap-

partint à Gilles de Retz, et dont il reste des ruines imposantes : un énorme donjon carré, flanqué aux angles, au milieu et de chaque côté, de tourelles rondes, pleines et aplaties sur les faces, faisant fonctions de contreforts.

Dans ses environs, aux Eschardières et au Moulin-aux-Moines, il y a des sources minérales ferrugineuses; le bourg est dominé par le bois de la Folie, le second sommet le plus élevé de la Vendée (278 mètres d'altitude); on y jouit d'une vue très étendue sur une partie du département.

A près de 2 kilomètres au sud-est de Pouzauges, au hameau de Vieux-Pouzauges, on a découvert des ruines gallo-romaines.

Saint-Michel. — Saint-Michel-Mont-Mercure ou Mont-Malchus, à 55 kilomètres au nord-ouest de Fontenay, canton de Pouzauges, est un bourg de 1,488 habitants, adossé à une colline de 285 mètres d'altitude, point culminant du département, en haut de laquelle les Romains avaient élevé, dit-on, un temple à Mercure dont toute trace a disparu. Aux environs de ce bourg, sur le bord d'une belle et vaste forêt, on admire les ruines majestueuses de l'abbaye de la Grainetière, qui eut pour origine un oratoire fondé en 1130 par Guillaume de Concampo et érigé en abbaye en 1420. On y voit quatre cachots, dont la profondeur fait frémir, ménagés habilement dans chacun des angles de la maçonnerie qui supporte la voûte de la coupole; ils peuvent avoir 13 mètres carrés et descendaient au-dessous du pavé de la nef. On y a trouvé des ossements humains; l'un, entre autres, qui paraissait être l'os d'une jambe, était entouré d'un anneau de fer rongé de rouille.

A 2 kilomètres à l'est, sur la commune de La Flocellière, sont les ruines du château du même nom, qui fut brûlé pendant les guerres de la Vendée, et dans lequel Lescure vint se guérir des blessures qu'il avait reçues à Saumur.

Les Sables-d'Olonne (lat., 46° 29′ 47″; long., 3° 7′ 27″ O.). — Les Sables-d'Olonne (*Arenæ Aulonenses*), station terminale de la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne (251 kilom.), à 36 kilomètres au sud-ouest de La Roche-sur-Yon, chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, est une ville maritime peuplée de 9,347 habitants, siège d'un tribunal de première instance, d'un collège communal et d'une école d'hydrographie de 4e classe. Elle était autrefois chef-lieu d'élection, amirauté, relevait du diocèse de Luçon, du parlement de Paris et de l'intendance de Poitiers. La fondation de la ville ne remonte pas à une époque très reculée et est attribuée à une colonie de Basques et d'Espagnols. Il n'en est point encore question en 817; car les Normands débarquent alors dans la petite rade qui est en face de la ville actuelle, et rien dans les récits de leur expédition n'indique qu'ils aient rencontré un centre de population au lieu de leur débarquement. Le territoire faisait partie des domaines de la maison de Mauléon; il passa ensuite aux vicomtes de Thouars; les La Trémouille en héritèrent et un mariage le transmit à la famille de Montmorency-Luxembourg, dont les descendants le possédèrent jusqu'à la Révolution. L'importance de la ville, au point de vue commercial et maritime, ne date que de Louis XI; ce prince, dans une tournée qu'il fit en Poitou, fut frappé, en parcourant ses côtes, des avantages que présentait la position des Sables. Il désigna deux de ses familiers pour diriger les travaux du port et des fortifications, encouragea les constructions particulières par de grandes libéralités et exempta les habitants de tous impôts pendant vingt ans. Comines, pour assurer l'exécution des projets du roi, fut substitué pendant quelque temps aux La Trémouille dans la seigneurie du lieu. Ces efforts ne restèrent pas sans résultats. La pêche et le cabotage suffirent d'abord à achalander le port, qui pouvait contenir des navires de cent cinquante tonneaux; la découverte de l'Amérique étendit bientôt les opérations des armateurs : un document de 1688 constate que les habitants mettaient en mer annuellement cent-un vaisseaux, tandis que Nantes n'en comptait que quatre-vingt-neuf et La Rochelle trente-deux. Les Sables avaient cependant eu beaucoup à souffrir des guerres religieuses du XVIe siècle. De 1570 à 1578, elle fut assiégée et emportée trois fois : la première fois par La Noue, commandant de l'armée calviniste; le butin fut si considérable, dit la chronique, que les vainqueurs eurent grand'peine à l'emporter. En 1622, le duc de Rohan-Soubise vint encore investir la place; le souvenir des calamités passées détermina les assiégés à demander au duc quelles conditions il ferait à la ville si elle consentait à se rendre. Il demanda d'abord une rançon de cent mille écus et les plus belles filles de la ville. Sur le refus des négociateurs indignés, il se contenta de deux cent mille écus, quatre-vingts pièces de



Château de Talmont.

canon et trois vaisseaux. On souscrivit à ses volontés, les portes lui furent ouvertes, et lui, malgré la capitulation, accorda à ses soldats deux heures de pillage. Il ne profita pas longtemps de la victoire qu'il avait souillée; l'approche de Louis XIII le contraignit à une prompte retraite. Pendant le siège de La Rochelle, Les Sables furent un des points de ravitaillement des forces catholiques. Montmorency y prit, en septembre 1625, le commandement d'une flotte de soixante-six vaisseaux hollandais. Cette date marque en quelque sorte l'apogée de la prospérité des Sables. Les guerres maritimes du siècle suivant décimèrent sa population et ruinèrent son commerce. Une flotte anglo-batave bombarda la ville le 17 juillet 1696; des ouragans la détruisirent, à trois époques différentes, dans le cours du XVIIIe siècle, en 1747, en 1750 et 1751.

Les Sables restèrent fidèles à la cause républicaine pendant l'insurrection de la Vendée; les habitants, presque réduits à leurs seules ressources, repoussèrent victorieusement, du 24 au 28 mars 1793, les attaques des royalistes, qui avaient dirigé sur la place des forces supérieures. Sous le premier Empire, la rade des Sables fut le théâtre d'un glorieux combat, soutenu, le 24 février 1809, contre cinq vaisseaux de ligne anglais par les trois frégates françaises *la Calypso*, *la Cybèle* et *l'Italienne*.

La ville, située à l'embouchure de la Vie, forme une presqu'île ne tenant au continent que du côté de l'est. Elle consiste en trois ou quatre rues fort longues, bien pavées et toujours propres; elle ne renferme pas de monument digne d'être cité. Le quartier de Chaume, sur un rocher dont le plan est assez uni, forme un faubourg séparé de la ville par le canal du port et est remarquable par la pureté de l'air qu'on y respire.

Le port, défendu par des batteries et placé à la pointe la plus saillante de la côte entre l'île d'Yeu et l'île de Ré, est un précieux refuge pour le cabo-

tage entre Bordeaux, La Rochelle et Nantes; il peut, en temps de guerre, rendre de plus grands services encore. C'est ce que semblent avoir compris les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans, et qui tous ont ordonné des travaux pour l'amélioration des passes et l'agrandissement des bassins.

Les habitants des Sables sont presque tous marins ou pêcheurs; tout le commerce de la ville se rattache à cette double industrie : il consiste en céréales, sel, vins de Bordeaux et du Midi, brai, goudron, bestiaux, poisson frais et salé. Outre la pêche locale et celle de la sardine, les armements pour le banc de Terre-Neuve n'y sont pas sans importance.

La plage des Sables-d'Olonne est une des plus belles de France; elle n'a pas moins de 1,500 mètres en arc de cercle; elle est bordée par une terrasse où s'élèvent de belles constructions. L'établissement des bains est aujourd'hui très fréquenté, surtout par les habitants du centre de la France.

C'est la patrie du célèbre corsaire David Nau, du savant voyageur Imbert; de Gaudin, membre de l'Assemblée législative et correspondant de l'Institut; du vice-amiral de Vaugiraud, gouverneur général des Antilles en 1815, et du contre-amiral Gautier.

Olonne. — Olonne est à 5 kilomètres au nord des Sables-d'Olonne, qui, jusqu'au xve siècle, n'en fut qu'une dépendance sans importance; c'est une petite ville de 2,435 habitants, station de la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne. Elle possédait autrefois un beau prieuré qui relevait du monastère de la Trinité de Vendôme. Son territoire, formé d'anciens marais desséchés, est très fertile en grains et en fourrages; il s'y fait un certain commerce de chevaux, de mulets et de bestiaux. Dans les environs, on voit plusieurs monuments mégalithiques.

Talmont. — Talmont (*Talmontium*), chef-lieu de canton situé sur le Gué Châtenay, et au pied d'une colline, à 14 kilomètres des Sables-d'Olonne et à l'entrée de vastes marais. Sa population est de 1,027 habitants. C'était autrefois le siège d'une petite principauté et on y voit encore les ruines imposantes d'un vaste château de la Renaissance.

Talmont était autrefois port de mer, ainsi que le prouvent les anneaux scellés au pied du château et qui servaient à attacher les navires. Henri IV y envoya de l'artillerie et des munitions par eau. Les marais situés au sud et à l'ouest de Talmont ne sont que les relais de la mer qui s'est retirée devant un soulèvement du sol.

Saint-Gilles-sur-Vie. — Saint-Gilles est un chef-lieu de canton peuplé de 1,461 habitants et situé à 29 kilomètres au nord-ouest des Sables-d'Olonne, à l'embouchure de la Vie et à son confluent avec le Jaunay. C'est une petite ville très commerçante, qui possède des fabriques de conserves alimentaires et dont le port, qui peut recevoir de petits bâtiments, exporte les vins, eaux-de-vie, sels et grains que l'on recueille sur son territoire. Elle possède un petit établissement de bains de mer. Dans les environs, on pêche la sardine en abondance.

Beauvoir-sur-Mer et l'ancienne Ampennum. — Beauvoir-sur-Mer (*Bellus Visus*), à 55 kilomètres au nord-nord-ouest des Sables-d'Olonne, chef-lieu de canton peuplé de 2,692 habitants, ancien marquisat, est une petite ville que baignait jadis la mer et qui, aujourd'hui, en est éloignée de 4 kilomètres; le canal de Cahouette, sur lequel elle a un port, compense dans une certaine mesure les inconvénients de ce déplacement de l'Océan; elle peut encore recevoir des barques de soixante et quatre-vingts tonneaux. Le canal a, en outre, l'avantage de contribuer au dessèchement des marais environnants. Beauvoir était autrefois fortifié et défendu par un château fort; son histoire n'offre qu'un seul épisode digne d'intérêt. En 1588, Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre, assiégeait cette place, beaucoup plus importante alors qu'aujourd'hui. Le lendemain de son arrivée, il investit le château; et, voulant reconnaître le pays, il sortit avec trente gentilshommes et douze de ses gardes. Le prince se promenait tranquillement les mains derrière le dos et à quelque distance de son escorte, suivant le récit d'un témoin, lorsqu'il fut couché en joue par quarante-cinq hommes du parti ennemi embusqués dans un fossé à sec. Son écuyer, qui le suivait de près, se mit aussitôt devant lui, et ses gentilshommes l'avaient déjà entouré lorsque les ennemis firent feu. Mais des quarante-cinq coups, trois seulement portèrent. Il n'y eut qu'un gentilhomme de tué et deux de blessés. Dix-sept jours après, les assiégés demandèrent à capituler, et le roi de Navarre leur permit de sortir avec armes et bagages. Ils se retirèrent dans l'île

de Bouin. La ville est située, comme nous venons de le dire, sur le canal de Cahouette, en face de l'île de Noirmourtier, dans une position favorable pour les expéditions maritimes. Son église date du XIIe siècle; elle est surmontée d'un lourd clocher. L'exploitation des marais salants, la pêche des poissons et des huîtres sont les principales industries du pays; le commerce de la ville consiste en sel, grains, bois de chauffage et de construction.

Sur le territoire de cette commune un champ cultivé contient les traces d'une ville fortifiée, citée au moins trois fois dans l'histoire. Ces traces ne sont que des débris de pierres de taille, de briques, de ciment, d'ardoises.

Ces débris sont au pied du moulin de l'Ampant, à une lieue de la ville, sur la route de La Barre-de-Monts.

1° Le moine Ermentaire, qui nous a laissé l'histoire de la translation des reliques de saint Philbert, en 825, par suite de la crainte qu'inspiraient les Normands établis dans l'île de Noirmoutier, dit que la châsse embarquée à Noirmoutier fut débarquée à *Furcæ Portus*, lieu qu'on n'a pu retrouver exactement, mais qui devait être à l'endroit où s'embouchent en même temps les deux cours d'eau, l'un venant de Challans, l'autre du Perrier, et amenée de là à la ville d'*Ampennum*, où l'on resta trois jours au milieu de prières et de cérémonies religieuses.

2° En des lettres patentes, rapportées par dom Lobineau (*Histoire de Brest*, tome II, page 490), et données par Édouard III, roi d'Angleterre, en 1349, il est dit que Jeanne de Belleville, nièce d'Olivier de Clisson, est remise en possession de ses domaines confisqués, et parmi eux figurent Beauvoir, Bouin, *Ampant*, etc.

3° Dans l'histoire de la maison de Montmorency, il est dit, à l'article de la branche de Laval-Chaloyan, que Foulques de Laval ménagea un traité en faveur de Charles de Blois, duc de Bretagne, par lequel on lui remit les forteresses de Bouin, Beauvoir et *Lampans*, en 1350.

Il ne paraît pas douteux que le moulin à vent de l'Ampant, accompagné des débris de construction reconnaissables dans un champ voisin, n'indique la place de ce qui fut la ville d'*Ampennum*, la forteresse d'*Ampant* ou de *Lampans*, quoique aucune tradition n'en ait conservé la mémoire dans le pays.

Le fief d'Ampant relevait directement de La Garnache et non de la châtellenie de Beauvoir. Il faisait à cet égard une exception avec presque toutes les terres de la paroisse.

Bouin. — Bouin est dans une île formée d'alluvions et séparée du continent par la petite rivière du Dain, à 10 kilomètres au nord de Beauvoir et à 63 kilomètres au nord-ouest des Sables-d'Olonne. Le bourg, qui compte 2,792 habitants, occupe le rocher calcaire autour duquel se sont agglomérées les alluvions qui forment l'île; le clocher de l'église est seul ancien; il paraît dater du XIVe et du XVIe siècle et il est couronné par des mâchicoulis et par une flèche. L'île est coupée de marais dont l'exploitation est, avec la pêche des huîtres, la principale industrie des habitants. Le havre des Brochets, à 3 kilomètres au nord-ouest, et celui de Grand-Champ, à 3 kilomètres au sud-ouest, servent de port à ce bourg.

Noirmoutier. — Noirmoutier (*Hermoutiers* ou *Nermoutier*, *Heri Monasterium*, *Nigrum Monasterium*), à 67 kilomètres au nord-ouest des Sables-d'Olonne, chef-lieu de canton peuplé de 5,787 habitants, avec syndicat maritime et vice-consulats étrangers, est la petite capitale de l'île qui porte le même nom. Ce nom lui vient, selon les uns, du costume noir adopté par les moines d'un monastère de bénédictins qui y fut fondé, vers 680, par saint Philbert de Jumièges; suivant d'autres, et nous nous rangeons à leur avis, d'une transformation des deux mots *Her* et *moutier*. *Her*, *Hero* ou *Herio*, fut, en effet, le nom primitif de l'île, et on sait que *moutier*, en vieux langage, est synonyme de monastère. Quoi qu'il en soit de cette étymologie incertaine, c'est à l'établissement de Philbert que Noirmoutier doit sa première célébrité. En 740, l'abbaye avait pris un tel développement que saint Vian la quitta pour chercher un asile plus solitaire. Charlemagne et Louis le Débonnaire l'enrichirent encore de leurs libéralités. C'était une proie qui ne pouvait échapper aux Normands. En effet, ils envahissent l'île une première fois en 835, et pillent le couvent vainement défendu par Renaud, comte d'Herbauge. Cet exploit ne leur suffit pas : en 843, après avoir descendu la Loire jusqu'à son embouchure, ils débarquent de nouveau dans l'île et complètent leur œuvre de dévastation et de pillage. Cette fois, les moines dépouillés quittent le couvent, qui resta abandonné pendant longtemps.

Aucun fait important ne signale la seconde période de son existence. En 1601, l'abbaye fut réduite à l'état de prieuré conventuel. L'île renfermait un autre monastère appelé, par opposition, Notre-Dame-de-la-Blanche. Il avait d'abord été fondé en 1172, dans l'îlot du Pilier, par Pierre de La Garnache, puis transféré en 1205 à la pointe septentrionale de l'île, en face de l'embouchure de la Loire. Une invasion des protestants, en 1562, favorisée, dit-on, par l'abbé Jean Cahuau, et l'apparition d'une flotte hollandaise, en 1674, sous le commandement de l'amiral Tromp et du comte de Horn, qui détruisirent les fortifications, se ravitaillèrent aux dépens des habitants et leur imposèrent une contribution de quatorze mille écus d'or, sont les seuls épisodes que nous ayons à noter jusqu'à la Révolution de 1789.

Il n'y avait pas plus de quinze ans que l'île était rentrée sous le régime financier du reste de la France ; le prince de Condé, marquis de Noirmoutier, en vendant sa seigneurie au roi Louis XV, n'avait pu lui céder qu'un tiers des revenus, les deux autres appartenant au clergé et aux habitants.

Pendant l'insurrection vendéenne, les royalistes se rendirent maîtres de Noirmoutier. L'importance de ce point avec lequel pouvait communiquer la marine anglaise détermina le gouvernement aux plus grands efforts pour en chasser l'ennemi ; après plusieurs tentatives infructueuses, une expédition commandée par les généraux Haxo et Turreau, les représentants Bourbotte et Prieur de la Marne, et appuyée par quelques navires de l'escadre de Villaret-Joyeuse, fut de nouveau dirigée contre l'île. L'impétuosité de l'attaque, l'habileté des dispositions décidèrent du succès de l'entreprise. Les Vendéens, au nombre de 2,000, poursuivis, se réfugièrent dans la ville, qui, du même coup, tomba au pouvoir des républicains; vingt-deux chefs furent faits prisonniers, d'Elbée et quatre autres furent condamnés à mort et fusillés.

La ville de Noirmoutier est assez régulièrement bâtie et remarquable par la propreté intérieure des habitations. Sur la place principale s'élève le château, place de guerre de 4e classe, surmonté d'une plate-forme flanquée aux quatre angles de quatre tourelles régulières ; c'est l'ancien manoir de l'abbé d'Her. De ce point élevé le regard embrasse l'île entière, une vaste étendue de côtes et l'immense Océan. Le port, qui aboutit à la rade de l'Atelier, ne peut recevoir que des bâtiments de 200 tonneaux tout au plus, mais il est précédé de l'excellente rade du Bois-de-la-Chaise, ouverte aux navires des plus forts modèles et bien disposée pour les relâches ou les chargements. L'espace qui sépare du continent la pointe sud-est de l'île se nomme le Goua et se traverse à pied sec à la marée basse.

Les productions de l'île, qui consistent principalement en grains, fèves, sel et soude, alimentent le commerce de la ville. La population maritime est adonnée au grand et au petit cabotage, à la pêche des huîtres pour l'Angleterre et la France.

Noirmoutier a donné le jour à Ed. Richer, historien estimé de la Bretagne.

Les armes de la ville sont : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.*

Port-Breton. — Le Port-Breton, appelé aussi Port-Joinville, est le principal établissement de l'île d'Yeu qui forme la seule commune du canton de l'île d'Yeu, peuplé de 3,275 habitants. Le Port-Breton est situé à 48 kilomètres au nord-ouest des Sables-d'Olonne, sur la côte orientale de l'île, et se compose d'environ 360 maisons soigneusement crépies et d'une propreté recherchée à l'intérieur. La pointe sud-est de l'île porte le nom de *Pointe des Deux-Corbeaux;* elle est célèbre dans les légendes du Poitou.


Pornic
Bourgneuf-en-Retz
Ile du Pilier
Noirmoutier
Marais Salants
ILE DE NOIRMOUTIER
Beauvoir-sur-mer
Détroit de Fromentine
Challans
St Jean-de-Monts
Port Joinville
ILE D'YEU
Pte du Corbeau
Pte de Grosse Terre
St Gilles-sur-Vie
Machecoul
St Philbert-de-Grand-Lieu
Lac de Grand Lieu
Légé
Palluau
le Poiré
la Mothe-Achard
LES SABLES D'OLONNE
Talmont
Pte du Payré
Pte de l'Aiguille
Pte du Grouin du
Ars-en-Ré
PLAN DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard du Nord
Boulevard du Sud
Chemin de Fer
Place Napoléon
l'Yon
Légende
Préfecture 1
Tribunal 2
Maréchaussée 3
Banque 4
Intendance 5
Théâtre 6
Gendarmerie 7
Prison 8
Lycée 9
Petit Lycée 10
Cathédrale 11
Hôpital 12
Halles 13
Presbytère 14
École Normale 15
Echelle au 1:500.000e
30'
4°
47°



30' 3°

DÉPARTEMENT
DE LA
VENDÉE
PAR
V.A. MALTE-BRUN

MAINE ET LOIRE

Clisson

Cholet

Montaigu-Vendée

Mortagne sur Sèvre

Châtillon sur-Sèvre

les Herbiers

St Fulgent

Cerizay

Pouzauges

les Essarts

Moncoutant

Chantonnay

LA ROCHE-SUR-YON

la Châtaigneraie

Mareuil

St Hermine

l'Hermenault

Coulonges

FONTENAY-LE-COMTE

St Hilaire-des-Loges

Luçon

Chaillé-les-Marais

Maillezais

Marans

CHARENTE-INF.RE

PERTUIS BRETON

Pte de l'Aiguillon

St Martin-de-Ré

LA ROCHELLE

Explication des Signes

CHEF-LIEU DE DÉPT	Chemin Vicinal
CHEF-LIEU D'ARROND.T	Canaux et Rivières
Chef-lieu de Canton	Chemin de fer et Station
Commune	Limite de Département
Évêché	Limite d'Arrondissement
Route Nationale	Limite de Canton
Route Départementale	

Les chiffres indiquent les hauteurs au-dessus du niveau de la mer.

47° 30'

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 28ème. — Population : 31ème. — Densité de la population : 43ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS et REVENUS PUBLICS
6.703 kil. carrés, ou 670.350 hect.	Hommes, 204.233 Femmes, 207.548 Total. . 411.781 61 hab. 42 par kil. carré.	3	30	299	Propriétés bâties... 4.500.000 fr. — non bâties 23.000.000 » Revenu agricole.... 134.000.000 »	16.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

Superficie, 2.369 kil. carrés ou 236.918 hect. — Population, 154.629 hab. — Cantons, 10. — Communes, 104.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
La Roche-sur-Yon, 15 communes, 29.088 habitants.	La Roche-sur-Yon..	9.755	»
	Aubigny............	1.198	10
	Bourg-sous-la-Roche-sur-Yon..........	2.468	3
	Chaillé-sous-les-Ormeaux............	1.352	12
	Chaize-le-Vicomte (La)............	2.496	10
	Clouzeaux (Les).....	1.089	8
	Fougeré............	1.142	15
	Limouzinière (La) ...	264	11
	Mouilleron-le-Captif.	1.063	5
	Nesmy............	1.450	10
	Saint-André-d'Ornay.	978	2
	St-Florent-des-Bois.	1.776	13
	Tablier (Le)........	842	13
	Thorigny............	1.430	15
	Venansault..........	1.785	7
Chantonnay, 12 communes, 15.062 habitants.	Chantonnay.........	3.508	29
	Bournezeau.........	2.227	21
	Puybelliard.........	494	34
	Rochetrejoux.......	863	35
	St-Germain-le-Princay.	1 231	31
	St-Hilaire-le-Vouhis.	1.284	23
	Saint-Mars-des-Prés.	480	33
	St-Philbert-du-Pont-Charrault.........	1.495	34
	Saint-Prouant.......	839	37
	St-Vincent-Puy-Maufrais............	1.008	28
	Saint-Vincent-Sterlange............	741	27
	Sigournais..........	892	33
Les Essarts, 8 c., 15.291 hab.	Essarts (Les)........	2.995	18
	Boulogne...........	702	16
	Dompierre..........	1.593	8
	Ferrière (La)........	2.205	10
	Merlatière (La)......	748	14
	Sainte-Cécile........	1.772	25
	Sainte-Florence	1.572	25
	St-Martin-des-Noyers	2.042	15
Les Herbiers, 10 comm., 15.291 hab.	Herbiers (Les)......	3.562	38
	Ardelay............	1.592	37
	Beaurepaire.........	1.378	36
	Épesses (Les).......	1.754	47
	Mesnard-la-Barotière.	556	32
	Mouchamps.........	2.850	30
	Petit-Bourg-des-Herbiers (Le).........	1.070	38
	St-Mars-la-Réorthe..	784	44
	St-Paul-en-Pareds...	751	38
	Vendrennes.........	994	28
Mareuil, 13 comm., 9.433 habitants.	Mareuil............	1.779	22
	Bessay............	521	26
	Bretonnière (La)....	491	26
	Château-Guibert.....	1.358	18
	Claye (La)..........	167	26
	Corps.............	815	27
	Couture (La)........	298	23
	Dissais.............	254	25
	Moutiers-sur-le-Lay..	1.068	25
	Péault.............	668	25
	Pineaux (Les).......	815	23
	Rosnay............	775	18
	Sainte-Pexine.......	424	27
Montaigu, 10 comm., 17.065 hab.	Montaigu...........	1.700	36
	La Bernardière......	1.040	43
	Boissière (La).......	1.606	35
	Boufféré...........	824	32
	Brulfière (La).......	2.897	42
	Cugand............	2.058	45
	Guyonnière (La).....	1.125	35
	St-Georges-de-Montaigu...........	2.319	31
	St-Hilaire-de-Loulay.	2.195	37
	Treize-Septiers......	1.301	37
Mortagne, 14 c., 18.504 h.	Mortagne..........	2.080	50
	Chambretaud.......	1.056	45
	Évrunes...........	768	50
	Gaubretière (La)....	2.206	41
	Landes-Genusson (Les)............	1.441	40
Suite de Mortagne.	Mallièvre..........	523	50
	Saint-Aubin-des-Ormeaux...........	818	49
	Saint-Hilaire-de-Mortagne...........	687	49
	Saint-Laurent-sur-Sèvre.............	2.861	59
	Saint-Malô-du-Bois..	963	49
	Saint-Martin-Lars-en-Tiffauge..........	607	44
	Tiffauges..........	1.200	45
	Treize-Vents........	1.116	52
	Verrie (La).........	2.178	46
Le Poiré-sur-Vie, 8 comm., 16.233 hab.	Poiré-sur-Vie (Le)..	3.973	12
	Aizenay...........	3.897	15
	Beaufou...........	1.210	18
	Belleville..........	1.067	12
	Genétouze (La)......	526	8
	Lucs (Les).........	2.624	19
	St-Denis-la-Chevasse.	1.750	17
	Saligny............	1.186	14
Rocheservière, 6 comm., 7.451 hab.	Rocheservière.......	1.954	29
	Herbergement (L')...	550	26
	Mormaison.........	871	25
	Saint-André-Treize-Voies............	1.210	29
	Saint-Philbert-de-Bouaine..........	2.167	35
	Saint-Sulpice-le-Verdon.............	699	24
Saint-Fulgent, 8 c., 12.873 hab.	Saint-Fulgent.......	2.016	27
	Bazoges-en-Paillers..	892	34
	Brouzils (Les).......	2.343	25
	Chauché...........	2.071	21
	Chavagnes-en-Paillers	3.003	28
	Copechagnière (La)..	468	20
	Rabatelière (La).. ..	531	24
	St-André-Goudeloie..	1.549	25

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE

Superficie, 2.105 kil. carrés ou 210.495 hect. — Population, 137.880 hab. — Cantons, 9. — Communes, 111.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
Fontenay-le-Comte, 13 comm., 18.010 habit.	Fontenay-le-Comte.	8.453	»
	Auzay	700	7
	Chaix	436	7
	Charzais	627	4
	Fontaines	697	7
	Langon (Le)	1.530	15
	Longèves	679	5
	Orbrie (L')	545	5
	Montreuil	988	9
	Pissotte	883	7
	Poiré-sur-Velluire	1.272	18
	St-Médard-des-Prés	570	3
	Velluire	630	14
Chaillé-les-Marais, 7 comm., 10.655 hab.	Chaillé-les-Marais	2.405	25
	Champagné	1.764	33
	Gué-de-Velluire (Le)	1.048	23
	Ile-d'Elle (L')	1.993	23
	Puyravault	684	28
	Ste-Radegonde-des-Noyers	1.109	10
	Vouillé-les-Marais	1.652	20
La Chataigneraie, 20 communes, 22.140 habitants.	Châtaigneraie (La)	1.914	22
	Antigny	1.300	20
	Bazoges-en-Pereds	1.950	30
	Breuil-Barret	1.094	28
	Cezais	494	18
	Chapelle-aux-Lys (La)	575	27
	Cheffois	1.163	28
	Loge-Fougereuse	641	24
	Marillet	383	24
	Menomblet	1.093	40
	Mouilleron-en-Pareds	1.675	32
	Saint-Germain-l'Aiguiller	336	35
	St-Hilaire-de-Voust	1.172	23
	Saint-Maurice-des-Noues	1.110	20
	St-Maurice-le-Girard	717	27
	St-Pierre-du-Chemin	1.936	35
	St-Sulpice-en-Pareds	721	19
	Tardière (La)	1.328	28
	Thouarsais-Bouildroux	1.196	25
	Vouvant	1.312	15
L'Hermenault, 13 communes, 11.997 habitants.	Hermenault (L')	956	10
	Bourneau	962	12
	Marsais-Sainte-Radegonde	884	14
	Mouzeuil	1.102	18
	Nallers	2.432	20
	Petosse	510	10
	Pouillé	638	15
	Saint-Cyr-des-Gats	1.000	17
	Saint-Laurent-de-la-Salle	776	17
	Saint-Martin-des-Fontaines	288	17
	St-Martin-sous-Mouzeuil	502	25
	Saint-Valérien	640	17
	Sérigné	1.307	7
Luçon, 10 comm., 17.847 hab.	Luçon	6.247	28
	Aiguillon-sur-Mer	1.798	50
	Chasnais	347	43
	Grues	1.252	52
	Lairoux	676	50
	Magnils (Les)	986	43
	St-Denis-du-Payré	646	50
	Sainte-Gemme-la-Plaine	1.422	30
	St-Michel-en-l'Herm	2.991	50
	Triaize	1.482	40
Maillezais, 12 comm., 15.917 habit.	Maillezais	1.389	12
	Benet	2.517	24
	Bouillé-Courdault	724	15
	Damvix	1.435	23
	Doix	1.360	10
	Lesson	342	27
	Liez	606	18
	Maillé	1.383	18
	Sainte-Christine	531	20
	St-Pierre-le-Vieux	1.273	23
	Saint-Sigismond	1.550	24
	Vix	2.807	17
Pouzauges, 13 communes, 18.799 habitants.	Pouzauges	2.934	40
	Boupère (Le)	2.861	48
	Châtelliers-Châteaumur	854	57
	Chavagnes-les-Redoux	661	38
	Flocellière (La)	1.865	54
	Meilleraie-Tillay (La)	1.052	43
	Monsireigne	920	35
	Montournais	2.038	40
	Pommeraie (La)	948	55
	Réaumur	895	38
	Saint-Mesmin	1.634	50
	St-Michel-Mont-Mercure	1 488	55
	Tallud-Ste-Gemme (Le)	649	34
St-Hilaire-des-Loges, 10 comm., 11.154 hab.	St-Hilaire-des-Loges	2.587	11
	Faymoreau-Puy-de-Serre	1.190	9
	Foussais	1.430	17
	Mervent	1.345	10
	Nieul-sur-l'Autise	1.175	15
	Oulmes	671	17
	Payré-sur-Vendée	413	12
	Saint-Martin-de-Fraigneau	430	7
	St-Michel-le-Cloucq	1.139	7
	Xanton-Chassenon	774	10
Sainte-Hermine, 13 comm., 11.391 habitants.	Sainte-Hermine	1.883	22
	Caillère (La)	695	23
	Chapelle-Themer (La)	911	20
	Jaudonnière (La)	863	28
	Réorthe (La)	1.549	33
	Saint-Aubin-la-Plaine	322	27
	St-Étienne-de-Brillouet	592	23
	St-Hilaire-du-Bois	802	27
	St-Jean-de-Beugné	545	13
	St-Juire-Champgillon	1.003	25
	Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	822	37
	Simon-la-Vineuse	731	30
	Thiré	673	23

ARRONDISSEMENT DES SABLES-D'OLONNE

Superficie, 2.229 kil. carrés ou 222.935 hect. — Population, 119.272 hab. — Cantons, 11. — Communes, 84.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
Les Sables-d'Olonne. 6 c., 15.612 h.	Sables-d'Olonne (Les)	9.347	»
	Château-d'Olonne	1.359	4
	Ile d'Olonne	895	7
	Olonne	2.435	5
	Sainte-Foy	521	10
	Vairé	1.055	12
Beauvoir, 4 c., 7.915 h.	Beauvoir	2.436	50
	Bouin	2.792	63
	Saint-Gervais	1.841	49
	Saint-Urbain	846	46
Challans, 6 c., 13.519 h.	Challans	4.782	40
	Bois-de-Céné	1.690	51
	Châteauneuf	586	49
	Froidfond	961	42
	Garnache (La)	3.167	44
	Sallertaine	2.333	43
L'Ile-d'Yeu, 1 c., 3.275 h	Ile d'Yeu (L')	3.275	48
La Mothe-Achard, 12 communes, 11.661 habit.	Mothe-Achard (La)	840	17
	Beaulieu-sous-la-Roche	1.434	24
	Chapelle-Achard (La)	750	15
	Chapelle-Hermier (La)	680	22
	Girouard (Le)	727	16
	Landeronde	1.042	24
	Martinet	597	27
	Nieul-le-Dolent	1.172	23
	Ste-Flaive-des-Loups	1.452	20
	St-Georges-des-Pointindoux	1.111	20
	St-Julien-des-Landes	1.024	17
	Saint-Mathurin	832	»
Les Moutiers-les-Mauxfaits, 13 communes, 12.206 habitants.	Moûtiers-les-Mauxfaits (Les)	901	27
	Angles	1.417	30
	Boissière-des-Landes (La)	958	26
	Champ-St-Père (Le)	1.838	33
	Curzon	944	37
	Givre (Le)	437	30
	Jonchère (La)	346	32
	Saint-Avaugourd-des-Landes	737	24
	St-Benoist-sur-Mer	665	34
	Saint-Cyr-en-Talmondais	637	34
	Saint-Sornin	274	32
	Saint-Vincent-sur-Graon	1.684	30
	Tranche (La)	1.368	32

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DES SABLES-D'OLONNE

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NOIRMOUTIER, 2 c., 7.652 h.	Noirmoutier	5.787	67
	Barbâtre	1.865	65
PALLUAU, 9 comm., 10.590 hab.	Palluau	558	36
	Apremont	1.371	28
	Chapelle-Palluau (La)	991	35
	Falleron	1.093	44
	Grand'Landes	691	38
	Maché	769	30
	Saint-Christophe-du-Ligneron	1.935	36
	St-Étienne-du-Bois	2.494	40
	St-Paul-Mont-Penit	688	35

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
SAINT-GILLES-SUR-VIE, 16 communes, 14.564 habitants.	Saint-Gilles-sur-Vie	1.461	29
	Aiguillon-sur-Vie (L')	794	20
	Bretignolles	978	16
	Chaize-Giraud (La)	225	17
	Coëx	1.392	23
	Commequiers	1.612	30
	Croix-de-Vie	1.390	25
	Fenouiller (Le)	821	26
	Givrand	375	21
	Landevieille	520	16
	Riez	606	28
	St-Hilaire-de-Riez	2.474	28
	Saint-Maixent-sur-Vie	392	27
	St-Martin-de-Brem	733	13
	St-Nicolas-de-Brem	147	13
	Saint-Révérend	644	23

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
St-JEAN-DE-MONTS, 5 c., 10.380 h.	Saint-Jean-de-Monts	4.024	40
	Barre-de-Monts (La)	1.432	60
	Notre-Dame-de-Monts	1.186	46
	Perrier (Le)	1.833	40
	Soullans	1.885	35
TALMONT, 10 comm., 11.898 h.	Talmont	1.027	14
	Avrillé	1.114	23
	Bernard (Le)	1.018	25
	Grosbreuil	1.320	14
	Jard	1.127	17
	Longeville	1.712	24
	Poiroux (Le)	899	19
	St-Hilaire-de-Talmont	2.739	15
	St-Hilaire-la-Forêt	482	20
	St-Vincent-sur-Jard	460	20

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. EUG. BOUTMY, ancien Professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	397.254
	Protestants	4.070
	Israélites	»
	Clergé catholique	555
	Pasteurs	5
	Rabbins	»

Mouvement de la population.

	Naissances	11.258
	Mariages	3.627
	Décès	8.985
53e	Durée moyenne de la vie	36 a. 7 m.

Instruction (3).

53e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	75.11
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	3
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	607

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

66e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 25.736 hab.
	Nombre total des accusés	16

Infanticides.

21e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 108.33
	Nombre total	3

Suicides.

63e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 12.478 hab.
	Nombre total	33

Crimes contre les propriétés.

65e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 25.736 hab.
	Nombre total	16

Tribunaux correctionnels.

70e	Nombre des affaires	943
	Nombre des prévenus	1.104
	Nombre des condamnés	1.030

Procès.

	Affaires civiles (5)	573
	Affaires commerciales (6)	471
80e	Faillites (7)	10

Paupérisme.

63e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 77 hab.
	Nombre total	5.316
	Bureaux de bienfaisance	89
	Hôpitaux et hospices	10
	Aliénés à la charge du département	275
	Sociétés de secours mutuels	34

Contributions directes (8).

45e	Foncière	1.654.832
	Personnelle et mobilière	336.051
	Portes et fenêtres	194.500

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Évêché à Luçon, suffragant de la métropole de Bordeaux. Le diocèse de Luçon, qui comprend le département tout entier, compte 36 cures, 261 succursales et 145 vicariats rétribués par l'État. Les congrégations et communautés religieuses établies dans le département étaient, avant 1880, au nombre de 22 : 6 pour les hommes et 16 pour les femmes.

Culte réformé. — Le département possède à Pouzauges une Église consistoriale réformée desservie par quatre pasteurs, et onze temples.

(3) Le département relève de l'académie de Poitiers. Lycée à La Roche-sur-Yon ; collèges communaux à Fontenay-le-Comte et à Luçon ; 1 établissement libre pour l'enseignement secondaire à Luçon. École normale d'instituteurs primaires et cours normal d'institutrices à La Roche-sur-Yon. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, la Vendée occupe le 13e rang. Le même département occupe le 22e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département de la Vendée ressortit à la cour d'appel de Poitiers. La Roche-sur-Yon est le siège de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance.

(5) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(6) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(7) Terminées pendant l'année.

(8) Trésorier-payeur général à La Roche-sur-Yon ; receveur particulier dans chacun des autres chefs-lieux d'arrondissement ; 68 percepteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1574. La prise de Fontenay-le-Comte par le duc de Montpensier le 21 septembre, décrite en vers par *Jean le Bigot*. In-4° et in-12.

1588. La prise de la ville et du château de Montaigu par le duc de Nevers, avec la capitulation. In-8°.

1588. Le siège de La Garnache et de Montaigu en Poitou en 1588.

1790. Statistique du département de la Vendée, par *la Bretonnière*. In-8°, an X.

1794. La guerre de la Vendée et des chouans, par *J.-M. Lequinio*. In-8°.

1798. Œuvres posthumes contenant des mémoires historiques sur la guerre de la Vendée, par *P. Philippeaux*. In 8°.

1806. Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée, par le comte *de Vauban*. In-8°.

1809. Statistique de la Vendée, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.

1815. Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, rédigés par le baron *de Barante*. In-8°; réimprimés plusieurs fois.

1816. Essais sur les mœurs, l'industrie et les besoins des habitants de la Vendée, par *Barré Degallois* (Luiz-To-Luc). In-8°.

1816. Essai sur la Vendée envisagée dans son agriculture, son industrie, etc., par *de Beauvoillier*. Broch. in-4°.

1818. Statistique du département de la Vendée et considérations sur la guerre civile, par *Cavoleau*. Petit in-4°.

1819. Histoire des guerres civiles de la Vendée et des chouans de 1792 à 1815, par *Berthre de Bournisseaux*. 3 vol. in-8°.

1820. Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France, par *A.-E. Genoud*, dit *de Genoude*. In-8°.

1820. Histoire de la guerre de la Vendée, par *Alph. de Beauchamps*. 4 vol. in-8°, 2° édit. — La première est de 1800.

1822. Aspect pittoresque de l'île de Noirmoutier, par *Ed. Richer*. In-12.

1823. Mémoires de Mme de Bonchamps, rédigés par Mme *de Genlis*. In-12.

1823. Mémoires sur la Vendée, suivis de notes sur les généraux vendéens, par Mme *Sapinaud*. 1 vol. in-12, réimprimés plusieurs fois.

1826. Résumé de l'Histoire des guerres civiles de la Vendée, par *Durmaings*. 1 vol. in-18.

1827. Considérations politiques et militaires sur les guerres de l'Ouest.

1832. Essai d'une description générale de la Vendée, par *A. Rivière*. Broch. in-4°; par le marquis *de La Boessière*. 1 vol. in-8°.

1833. De la Vendée militaire, statistique et historique, par un officier supérieur (le commandant *Roguet*). In-8°, avec une suite.

Quelques mots sur les îles voisines des côtes de France et en particulier sur l'île de Noirmoutier, par *A. Rivière*. In 8°.

1838. Le Bréviaire du Vendéen, à l'usage des habitants de l'Ouest; Biographie, etc.; par *A. Billard de Veaux*. In-8°.

1839. Notices sur les huttiers de la Sèvre, par *Savary*. Br. gr. in-8°.

1840. La Vendée à trois époques, 1795-1815-1832, par *A. Johanet*. In-8°.

1841. Les héros de la Vendée, ou biographie des chefs vendéens, par *de Préo*. 1 vol. in-8°.

1841. Chroniques fontenaisiennes sur les guerres civiles en Poitou, Aunis et Saintonge, de 1574 à 1576, par *de La Fontenelle de Vaudoré*. In-8°.

1841. Monuments celtiques de la Vendée, par *L. Aude*. 1 vol. in-8°, avec pl.

1841. Histoire de Maillezais, au tome IV de la Bibliothèque poitevine, par *Ch. Arnault*. In-8°.

1842. Notes et croquis sur la Vendée, histoire, mœurs, etc., par *E. de Monbail*. In-4°.

1843. Lettres vendéennes, par le vicomte *J.-A. Walsh*. 4 vol. in-12, nouvelle édition. Les premières sont de 1823, 1826, 1829.

1843. Description apologétique sur le département de la Vendée, par *E.-I. Thevin*. 3e édition, 1843, in-8°. — La première est de 1839.

1844. Statistique de la Vendée, par *Cavoleau*; annotée et augmentée par *de La Fontenelle de Vaudoré*. 1 vol. grand in-8°, avec carte.

1845. Histoire de la Vendée militaire, par *Crétineau-Joly*, 4 vol. in-18 anglais, nouvelle édition.

1846. Bretagne et Vendée, par *Pitre-Chevalier*. 1 vol. gr. in-8°.

1847. Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-le-Comte, par *B. Fillon*. 1 vol. in 8°.

1847. Histoire du monastère et des évêques de Luçon, par *de La Fontenelle de Vaudoré*. 2 vol. in-8°.

1850. Description de la villa gallo-romaine découverte à Saint-Médard des-Prés, avec un essai sur le bas Poitou au VIIIe siècle, par *B. Fillon*. 1 vol. in-4° et planch.

1852. Histoire de l'abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par l'abbé *Lacurie*. 1 vol. in-8°.

1854. Le grand almanach vendéen.

1858. Notice sur les châteaux et seigneuries de La Garnache et Beauvoir sur-Mer et sur Le Perrier, par *Mourain de Sandeval*. 1 vol. in-8°.

1862. Poitou et Vendée : Études historiques et artistiques, par *B. Fillon* et *O. de Rochebrune*. 1 vol. in-4°.

1863. Recherches topographiques, statistiques, historiques sur l'île de Noirmoutier, par *Fr. Piet*. 1 vol. in-8°.

1865. Guide du baigneur aux Sables d'Olonne, par *J.-J. Meunier*. 1 vol. in-12.

1867. Le Langon, Velluire et Le Poiré (Vendée), par *B. Fillon*. In-8°.

1868. La ville et la commune de Beauvoir-sur-Mer; monographie ou description générale, par *C.-E. Gallet*. 1 vol. in-12.

1869. Géographie du département de la Vendée, par *Ad. Joanne*. 1 vol. in-12, carte et gravures.

..... La Vendée, par le baron *de Vismes*, avec de nombreuses gravures. In-8°.

1872. Notice sur l'île de Ré (Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXXIV), par *De Sourdeval*. In-8°.

1873. La Vendée. Le pays, les mœurs, la guerre, par *E. Loudun*. In-8°.

1875. Petite géographie du département de la Vendée, par M. *Chauson*. (Collection *E. Levasseur*). 1 vol. in-12.

1875. De la Loire à la Garonne, collection des guides *Joanne*. 1 fort vol. in-18, cartes et plans.

1878. Histoire de la Vendée, d'après des documents nouveaux et inédits, par *Deniau*. 6 vol. in-8°.

1880. Almanach historique et patriotique de la Vendée, publié par *Oudin*, à Poitiers.

Annuaires de la Société d'émulation de la Vendée. In-8°.

Annuaire statistique, administratif, industriel et commercial du département de la Vendée. 1 vol. in-12.

Cartes du Poitou. — Cartes du bas Poitou. — Grandes cartes de France de *Cassini* et de *Capitaine*. — Voir les feuilles 117, 118, 129, 130, 140, 141, de la grande *Carte* de France, dite *de l'État-Major*, publiée par le Dépôt de la Guerre. — Carte routière et hydrographique du département de la Vendée, dressée par ordre du ministre de l'Intérieur pour le service vicinal, sous la direction de M. *de Crisenoy*. 4 feuilles en chromolithographie, gravées par *Erhard*. — Cartes du diocèse de Luçon. — Cartes du département de la Vendée, par *Charle*, *Frémin*, *Dufour*, *Duvotenay*, *Ad. Joanne*, *Logerot*, *Monin*, etc.



POITIERS

VIENNE

Chef-lieu : POITIERS

Superficie : 6,970 kil. carrés. — Population : 330,916 habitants.
5 Arrondissements. — 31 Cantons. — 300 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

Situation, limites. — Le département de la Vienne tire son nom de la principale rivière qui le traverse du sud au nord ; c'est un des départements de la région occidentale de la France. Il est presque entièrement situé dans le bassin de la Loire, à l'exception d'une très petite partie qui, vers le sud, appartient au bassin de la Charente. Il a été formé, en 1790, de la plus grande partie du haut Poitou et de quelques petites parties de la Touraine et du Berry.

Ses limites sont : au nord et au nord-est, le département d'Indre-et-Loire ; à l'est, celui de l'Indre ; au sud-est, celui de la Haute-Vienne ; au sud, celui de la Charente; à l'ouest, celui des Deux-Sèvres, et au nord-ouest, celui de Maine-et-Loire.

Nature du sol, montagnes. — Le département de la Vienne est incliné du sud vers le nord ; c'est un pays généralement plat, entrecoupé de plaines fertiles et étendues, de landes, de bruyères, de vastes pâturages et de grandes forêts. Il présente un certain nombre de vallées peu profondes suivant la direction des principaux cours d'eau ; ces vallées sont séparées les unes des autres par des collines et des plateaux peu considérables. Il n'y a pas, à proprement parler, de montagnes dans le département ; mais la partie méridionale est traversée par la chaîne des collines de Gâtine, contrefort des montagnes de l'Auvergne. Ces collines, dont le sommet en quelques endroits s'élargit assez pour former un plateau, ont une hauteur moyenne qui ne dépasse pas 150 mètres au-dessus du niveau de la mer ; les plus hautes ont de 220 à 233 mètres ; elles font partie de la ligne de faîte, qui sépare le bassin côtier de la Charente du grand bassin de la Loire.

Les points culminants du département sont : le petit plateau qui s'étend entre les communes des Adriers au sud, de Nérignac à l'ouest, de Moulisme au nord et de Saint-Remy à l'est ; vient ensuite, au sud de Millac-Saint-Paxent, un point qui a 224 mètres, et au sud-est de Civray, près de Surin, 187 mètres ; le Clain, à Poitiers, est à une altitude de 120 mètres, et à sa sortie du département, à son confluent avec la Creuse, il n'est plus qu'à 35 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les territoires des arrondissements de Poitiers et de Châtellerault sont très inégaux en qualité ; on y rencontre des terres maigres, sablonneuses et peu fertiles ; les meilleures sont celles des environs de Dénay, Neuville, Jaulnais, Vouillé, Mirebeau, Sauzay, Latillé, Vouneuil, Laigné et Saint-Genest. On regarde même le terroir de cette dernière commune comme le plus fertile du département ; c'est là le jardin du département de la Vienne. On y cultive quantité de fruits et de légumes ; ces deux arrondissements sont aussi les plus boisés. Une partie du territoire de l'arrondissement de Loudun est fertile ; l'autre est glaiseuse et marneuse ; il renferme beaucoup de marais. Dans l'arrondissement de Civray, la belle vallée de la Charente offre seule l'exemple d'une grande fertilité ; on n'y rencontre ailleurs que des terres froides et glaiseuses. L'arrondissement de Montmorillon semble être le moins bien partagé ; à l'exception de quelques cantons assez productifs, les trois cinquièmes de sa superficie n'offrent guère que des landes ou des bruyères incultes.

Le sol du département se divise, d'après sa nature, en : pays de bruyères ou de landes, 40,000 hectares ; sol de riche terreau, 30,000 ; sol de craie ou calcaire, 350,000 ; sol de gravier, 26,000 ; sol pierreux, 60,000 ; sol sablonneux, 80,000 hectares.

Hydrographie. — Les collines et le plateau de Gâtine divisent le département de la Vienne en deux pentes distinctes : l'une, allant du nord-nord-est vers le sud-sud-ouest, est très peu étendue ; elle

ne comprend que la lisière méridionale du département; l'autre, qui est bien plus considérable, est inclinée en sens contraire et prend la direction de la Vienne, dont elle forme presque tout le bassin particulier, et elle appartient, ainsi que nous l'avons déjà dit, au grand bassin de la Loire.

Le département est arrosé par la Vienne, affluent de gauche de la Loire, et par le Clain, la Creuse, la Gartempe et l'Anglain, affluents ou sous-affluents de la Vienne. Au sud, la Charente pénètre un instant dans l'arrondissement de Civray et y décrit un arc de cercle d'environ 35 kilomètres de développement, pour venir passer à Châtain, Asnois, Civray et Voulème.

La Vienne, affluent de gauche de la Loire, prend sa source au plateau de Millevaches, dans le département de la Corrèze, à 858 mètres d'altitude, traverse d'abord ce département, puis celui de la Haute-Vienne (voir l'hydrographie du département de la Haute-Vienne) et entre dans celui auquel elle a donné son nom à 4 kilomètres au-dessus d'Availles. Elle passe à Availles, L'Isle-en-Jourdain, Moussac, Civaux, Saint-Martin-la-Rivière, Chauvigny, Bonnes, Bonneuil, Vouneuil, Cenon, Chitré, Châtellerault, Antrant, Ingrande, Dangé, Les Ormes et Pussigny. A quelque distance, et au-dessous de cette commune, elle reçoit la Creuse, entre dans le département d'Indre-et-Loire, où elle va se jeter dans la Loire, à Candes, après un parcours de 353 kilomètres, dont 116 environ appartiennent au département. La Vienne est navigable à partir du barrage de la manufacture de Châtellerault; de ce point à la limite du département, au confluent de la Creuse, on compte 26 kilomètres; la largeur du lit de cette rivière est d'environ 100 mètres; le tirant d'eau à l'étiage n'est que de 0^m,40, la hauteur des plus grandes crues, en 1840, a été de 7 mètres.

Le Clain prend sa source dans le village de Jessé (Charente), entre dans le département à 3 kilomètres au-dessus de Pressac, passe à Pressac, Lareau, Sommières, Vareilles, Vivonne, Poitiers, Saint-Georges, Jaulnais, Chasseneuil et se jette dans la Vienne par la rive gauche, en aval de Cenon. Dans son cours, qui est d'environ 125 kilomètres, cette rivière reçoit, à droite, la Clouère, le Miausson, et, à gauche, la Bouleur, la Vonne ou Vône, la Bovre, l'Auzance, la Palu et d'autres petites rivières. Le Clain était autrefois navigable depuis Poitiers jusqu'à son embouchure dans la Vienne, et de plus il avait été question de faire communiquer la Charente avec la Loire à l'aide d'un canal qui aurait joint la Charente au Clain canalisé. Le chemin de fer des Charentes vient heureusement suppléer à l'exécution de ce projet, depuis longtemps ajourné.

La Creuse (voir l'hydrographie du département de la Creuse), affluent de droite de la Vienne, a 235 kilomètres de cours; elle sert de limite orientale au département depuis La Roche-Posay jusqu'à son embouchure dans la Vienne et le sépare de ceux de l'Indre et d'Indre-et-Loire; elle passe à La Roche-Posay, Lesigny, Méré, Leugny et Saint-Remy. Elle est navigable pendant 8 kilomètres.

La Gartempe, affluent de gauche de la Creuse, prend sa source à Lespinas (Creuse); elle traverse d'abord les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, pénètre dans celui de la Vienne, à 3 kilomètres au sud-est de Saint-Remy, passe à Saugé, Montmorillon, Concize, Pruniers, Jouhet, Antigny, Saint-Savin, Nailliers, Maillé, Vicq, Ris, et se jette à Posay-le-Vieux dans la Creuse. Son cours est d'environ 170 kilomètres. Elle reçoit dans le département l'Anglain ou Langlin, grossi de la Benaise et du Sarleron.

La Dive prend sa source près de Mirebeau, passe à Sauves, à Messais, à Moncontour, où elle sert de limite occidentale entre le département et ceux des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, en passant à 1 kilomètre à l'ouest de Saint-Laon, de Ranton, de Curçay et de Pouançay, au-dessus duquel elle entre dans le département de Maine-et-Loire pour aller se jeter dans le Thouet, à quelques kilomètres au sud de Saumur. La Dive est canalisée et navigable depuis Moncontour sur une longueur de 12 kilomètres.

Il existe encore quelques marais dans l'arrondissement de Loudun; la plupart de ceux des bords de la Dive ont disparu depuis que la rivière a été canalisée. Les eaux stagnantes de la rivière de la Palu forment de nombreux marais dans le canton de Neuville. On doit procéder à leur desséchement.

Voies de communication. — Le département de la Vienne est un des mieux partagés sous le rapport des voies de communication; il compte 6 routes nationales, d'un parcours de 385 kilomètres; 15 routes départementales, ayant 488 kilomètres; 62 chemins vicinaux de grande communication, d'une longueur de 1,425 kilomètres; 125 chemins vicinaux d'intérêt commun, d'un développement de plus de 1,912 kilomètres, et 5,200 chemins vici-

naux ordinaires, ayant 2,200 kilomètres environ de longueur.

La principale ligne de chemin de fer qui traverse le département est celle de Tours à Bordeaux, appartenant au grand réseau d'Orléans. Elle entre dans la Vienne après avoir traversé la Creuse, à Port-de-Piles, à 277 kilomètres de Paris et à 43 kilomètres de Tours, et dessert les stations de : Port-de-Piles, Les Ormes, Dangé, Ingrandes-sur-Vienne, Châtellerault (299 kilomètres de Paris, 65 kilomètres de Tours), Les Barres, La Tricherie, Dissais-sur-Vienne, Clan, Chasseneuil, Poitiers (332 kilomètres de Paris, 198 kilomètres de Tours), Saint-Benoît, Ligugé, Iteuil, Vivonne, Anche-Voulon, Couhé-Vérac, Épanvilliers et Civray, après laquelle elle pénètre dans le département voisin, celui de la Charente, après un parcours d'environ 100 kilomètres dans la Vienne.

Poitiers est le centre des chemins de fer du département. De ce point, un embranchement de 159 kilomètres se dirige sur Loudun et Angers, en desservant, dans le département, les stations de : Grand-Pont, Migné, Avanton, Neuville, Mirebeau, Saint-Jean-de-Sauves, Frontenay, Moncontour (51 kilomètres de Poitiers), Martaizé, Arçay, Loudun (70 kilomètres de Poitiers), Les Trois-Moutiers et Saint-Léger. A Loudun, un embranchement se dirige sur Tours par Chinon, tandis qu'un autre va par Bressuire à La Roche-sur-Yon. La ligne d'Angers à Poitiers par Loudun se prolonge sur Limoges par Montmorillon, en desservant dans le département, à partir de Poitiers : Saint-Benoît, Nieuil-l'Espoir, Fleuré, Lhommaizé, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon (54 kilomètres de Poitiers), Lathus.

De Poitiers, un dernier embranchement se dirige sur La Rochelle et le chemin de fer des Charentes par Niort, en desservant dans le département : Saint-Benoît, Coulombiers, Lusignan.

La longueur des lignes exploitées en 1880 était de 311 kilomètres; celle des lignes en construction ou à construire, de 167 kilomètres. Parmi ces dernières, citons celle de Loudun-Châtellerault-Le Blanc et celle de Poitiers à Bressuire.

Climat. — Le département de la Vienne appartient à la région climatérique du sud-ouest ou du climat girondin ; le climat y est généralement doux et tempéré. La température moyenne annuelle a été pour quatre années de 11°,62, la température moyenne de l'hiver étant 4°,4 et celle de l'été 18°,5. Le mois de janvier avait été le plus froid : + 1°,5, et le mois de juillet le plus chaud : + 19°. Pour la même période de quatre années, les extrêmes de température avaient été pour le minimum : — 12°,4 ; pour le maximum : + 31°,5. La quantité annuelle moyenne de pluie, pour 36 années d'observation, a été de 580^{mm},45; l'automne s'est montré la saison la plus pluvieuse et a donné 174^{mm},6. Les vents les plus fréquents sont ceux de l'ouest, du sud et du nord. Le vent du nord-ouest, qui souffle au printemps, et que l'on appelle *galerne*, est quelquefois très funeste à la végétation par les froids subits et inattendus qu'il amène. Le nombre annuel moyen d'orages a été, de 1809 à 1813, de 8,6 pour l'été, 5,8 pour le printemps, 3,8 pour l'automne et 1,6 pour l'hiver.

Productions naturelles. — Le département de la Vienne appartient à la région géologique dite du Poitou pour sa partie méridionale, et à celle de la Neustrie pour sa partie septentrionale; dans la première, le calcaire jurassique domine ; dans la seconde, on rencontre la craie pure, l'argile sableuse et des calcaires tertiaires. Les richesses minérales sont : du minerai de fer, du manganèse, d'excellente pierre meulière, de la pierre de taille, de la pierre à aiguiser, de l'argile à poterie, de la marne, etc., etc. Les pierres lithographiques de Châtellerault méritent une mention spéciale; leur grain est plus fin, et elles sont plus compactes que celles de Munich. On trouve aussi dans quelques localités du marbre, du porphyre, de la serpentine. On trouve dans les sables de la Vienne des cailloux transparents susceptibles d'être taillés, et qui étaient autrefois connus dans le commerce sous le nom de *diamants de Châtellerault*.

La Roche-Posay possède des sources d'eaux minérales ferrugineuses, sulfureuses, froides, qui sont assez fréquentées ; ces eaux conviennent aux affections scrofuleuses, aux rhumatismes et aux débilités d'estomac. On les emploie en boisson. Il y a aussi une source d'eaux minérales froides à Availles.

Le département de la Vienne produit des céréales en quantité bien plus que suffisante pour les besoins de la consommation de ses habitants; du maïs, du millet, de bons légumes, d'excellentes truffes, de bons fruits de table, des noix, des amandes, des châtaignes, du chanvre, du lin, etc., etc. Les vignes produisent en moyenne un million d'hectolitres de

vin, dont la moitié environ est consommée dans le pays et le surplus livré au commerce ou converti en eau-de-vie. Ces vins sont, en général, de qualité ordinaire ; les plus estimés, les rouges de Champigny, Couture, Jaulnais, Saint-Georges, Dissais, Chauvigny, Montamisé, Chasseneuil, et les blancs de Loudun et Trois-Moutiers, de Roiffé, de Saix, de Salonne, ne sont classés que parmi les bons vins d'ordinaire de France. Mais l'eau-de-vie que l'on tire de leur distillation est de bonne qualité et presque aussi estimée que l'eau-de-vie de Cognac. En 1871, la production de la vigne a été dans le département de 1,209,544 hectolitres, valant environ 21,771,792 francs ; en 1874, de 819,536 hectolitres valant 20,488,400 francs; et en 1877, de 1,631,115 hectolitres, valant environ 26,000,000 de francs. Les prairies naturelles, réparties au nord et à l'ouest du département, donnent une récolte importante de foins et de fourrages. Les plantes médicinales sont nombreuses Les essences principales des forêts sont le chêne, le frêne, l'aune et le bouleau. Elles couvrent plus de la quinzième partie de la surface du département. Les principales sont celles, de La Roche-Posay, de La Foucaudière, de Montoiron, de Verrières, de Scévol, de Châtellerault, de Plumartin et de Groyes.

Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de bien remarquable ; la race ovine appartient seule à l'espèce perfectionnée et donne une laine estimée. On engraisse un petit nombre de bêtes à cornes pour l'approvisionnement de Paris; les porcs et les chèvres abondent, et dans quelques cantons on élève quantité de mulets que l'on vend en Espagne. La race chevaline n'offre rien de bien particulier; les ânes sont petits et d'une forme commune. Dans les basses-cours on engraisse quantité de volailles, et l'éducation des abeilles est très répandue. Le gibier, qui est le même que celui des départements voisins, est très abondant ; les rivières sont poissonneuses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Vienne est un pays particulièrement agricole, mais l'industrie agricole y laisse encore à désirer. Cependant il faut bien augurer de l'impulsion donnée par la Société centrale d'agriculture de la Vienne, qui siège à Poitiers, par les nombreux comices agricoles cantonaux, et surtout par l'exemple des bonnes pratiques agricoles donné par les colonies agricoles et les fermes-modèles de Salvert, Bradières, Saint-Hilaire et Monts ; cette dernière, la plus ancienne de toutes, a été transportée du sud du département dans l'est, sur la commune de Jardres. Il y a de bons pâturages où l'on élève une certaine quantité de mulets, de chevaux et de bœufs. Le vin est haut en couleur et se conserve bien, mais une bonne partie en est convertie en eau-de-vie. On commence à introduire le mûrier dans le département; il y réussit et peut devenir une nouvelle ressource pour l'industrie agricole. L'élève des porcs et l'engrais des volailles ont seuls une grande extension. L'éducation des abeilles est en progrès ; elles sont en grande quantité et produisent du miel et de la cire estimés sur les différents marchés.

La superficie du département se partage en : superficie bâtie et voies de communication, 46,596 hectares, et en territoire agricole, 650,441 hectares. Ce dernier se subdivise lui-même en : céréales, 231,149 hectares ; farineux, 16,081 ; cultures potagères et maraîchères, 525 ; cultures industrielles, 809 ; prairies artificielles, 51,316 ; fourrages annuels, 1,813 ; autres cultures et jachères, 110,000 ; vignes, 32,164 ; bois et forêts, 85,555; prairies naturelles et vergers, 31,216; pâturages et pacages, 10,000 ; terres incultes, 79,768.

On exploite dans le département une mine de manganèse et un grand nombre de carrières (950, dont 90 souterraines). Les établissements industriels sont peu nombreux ; ceux qui s'occupent de l'exploitation, de la préparation et de la fabrication des métaux tiennent le premier rang; les armes blanches et la coutellerie de Châtellerault (annuellement 250,000 douzaines de couteaux) sont justement estimées. Les autres produits fabriqués sont : les eaux-de-vie, les serges, les grosses étoffes de laine, les dentelles communes, la sellerie, la papeterie, l'amidon, les cuirs, les peaux, la pelleterie et la poterie. Il y a aussi dans le département des blanchisseries de toile et de cire, des raffineries, des fabriques de fécule, etc.

Le commerce du département s'exerce principalement sur les produits du sol et de l'agriculture; les principaux articles exportés sont : la laine, le miel, la cire, les châtaignes, quelques fruits, la graine de luzerne, de trèfle et de sainfoin, les vins, les mulets, les moutons, les porcs et les bœufs gras. Le nombre total des foires du département est de 572; elles se tiennent dans 86 communes et durent 589 journées.

On y vend principalement des bestiaux, des denrées de toute espèce, des étoffes, de la mercerie, de la quincaillerie. On cite pour le commerce des laines les foires de printemps de Dissay, Saint-Sauvan, Mirebeau, Saint-Léger-la-Palu, Nieuil-l'Espoir, Vivonne, les foires de l'arrondissement de Châtellerault, de Champagné-Saint-Hilaire, Sommières, Usson; pour le commerce du chanvre, les foires de Moncontour, celles de l'arrondissement de Châtellerault; pour les toiles, les foires mensaires de Châtellerault; pour les haricots, celles de Scorbé-Clervault; à Poitiers, la foire de la mi-carême pour les chevaux; les autres, pour la vente des cuirs; les foires de Nouaillé et de Montoiron pour les porcs; celle du 14 septembre, à Loudun, pour les moutons. Les foires du jeudi de la mi-carême, du 16 mai, du deuxième samedi de juin et d'août et du 18 octobre (Saint-Luc), à Poitiers, durent chacune 8 jours; Loudun a deux foires qui durent 3 jours; ce sont celles du mardi après le 8 mai et du mardi après le 25 août; la durée de toutes les autres n'est que d'un jour.

Division politique et administrative. — Le département de la Vienne a pour chef-lieu Poitiers; il est divisé en 5 arrondissements, 31 cantons, 300 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole de l'ouest de la France. Poitiers est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux; son diocèse comprend les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres; il y a un grand séminaire à Poitiers et un petit séminaire à Montmorillon; de plus, Poitiers possède un établissement d'instruction ecclésiastique, dit collège de Saint-Vincent-de-Paul. Les jésuites ont eu à Poitiers une mission diocésaine. Le département renferme 5 cures de première classe, 30 de seconde classe, 218 succursales et 15 vicariats.

Les protestants ont 5 temples dans le département, à Poitiers, Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant et Couhé.

Poitiers est le siège d'une cour d'appel dont le ressort s'étend sur les départements de la Vienne, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Il y a dans la Vienne 5 tribunaux de première instance, pour les 5 chefs-lieux d'arrondissement, et 2 tribunaux de commerce, à Poitiers et à Châtellerault.

A Poitiers était autrefois une de nos plus anciennes universités; c'est une de nos villes savantes; l'académie universitaire de Poitiers a dans son ressort les départements de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Haute-Vienne.

Poitiers possède une Faculté des lettres, une Faculté des sciences, une Faculté de droit, une école préparatoire de médecine et de pharmacie et une école gratuite de dessin et d'architecture. Il y a un lycée à Poitiers, des collèges communaux à Châtellerault, Civray, et Loudun; 12 institutions secondaires libres, 1 école normale primaire 581 écoles primaires.

Le département fait partie de la circonscription du 9e corps d'armée et de la 9e région de l'armée territoriale, dont les quartiers généraux sont à Tours; Poitiers et Châtellerault en forment des subdivisions régionales. La compagnie de gendarmerie départementale se rattache à la 9e légion, dont l'état-major est à Tours et dont les compagnies occupent cinq départements.

Le département de la Vienne dépend de l'arrondissement minéralogique de Poitiers, appartenant à la région du centre, de la 11e inspection des ponts et chaussées, et du 24e arrondissement forestier dont le conservateur réside à Niort.

On compte dans le département 50 perceptions des finances. Les contributions et revenus publics atteignent 16 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de la Vienne a été formé, en 1790, de la contrée qu'on appelait le haut Poitou. Antérieurement à la conquête romaine, ce pays était habité par les *Pictones*, les Pictons, dont le nom se transforma plus tard en celui de *Pictavi*, tribu importante de la nation gauloise, que certains historiens, dans un sentiment de vanité nationale, ont, bien à tort selon nous, confondu avec les *Picti*, originaires de Scythie et premiers conquérants de la Grande-Bretagne. L'histoire du Poitou est assez glorieuse pour pouvoir rejeter une illustration qui ne lui appartient pas.

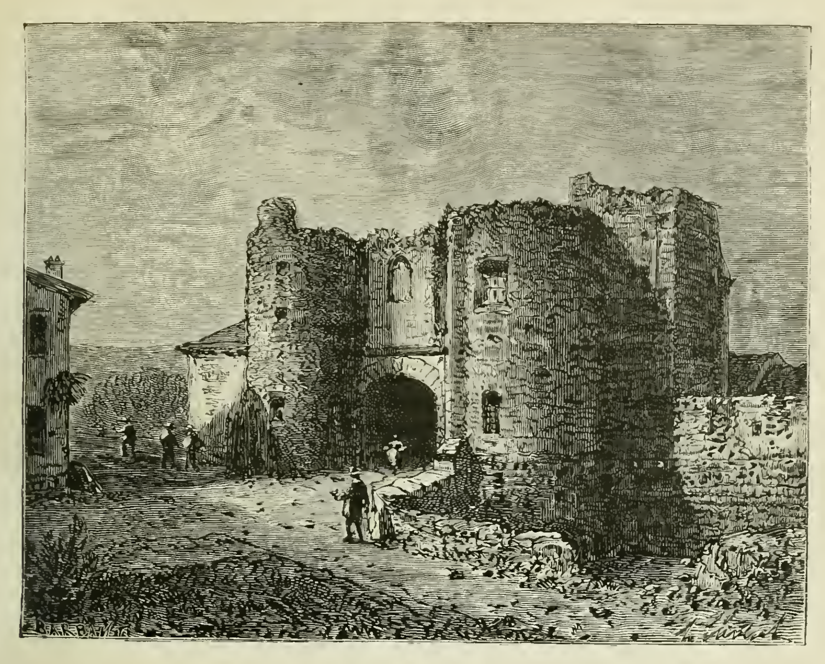
Publius Crassus, un des lieutenants de César, pénétra le premier chez les *Pictones*, dont César en personne vint plus tard incorporer le territoire dans l'Aquitaine. Le Poitou s'associa aux efforts des provinces qui protestèrent avec Vercingétorix contre le joug de l'étranger, et son contingent, sous les murs d'Alise, paya sa dette à la nationalité oppri-

mée. Là, comme ailleurs, la politique habile des vainqueurs parvint à énerver, à endormir pendant plusieurs siècles les ressentiments des vaincus. Les bienfaits de la civilisation romaine firent oublier les hontes de la servitude. Les camps devinrent des villes, les vieilles cités s'embellirent, des voies de communication furent tracées et ouvertes, le commerce et les arts achevèrent l'œuvre que les victoires des légions avaient commencée. Cette transformation sociale était à peine accomplie que les Romains, à leur tour, purent regretter de ne plus avoir pour alliés ou pour sujets que des esclaves à opposer aux nouveaux ennemis qui venaient leur disputer leurs conquêtes. Après de longues années d'une résistance qui allait toujours mollissant, il fallut capituler avec ces barbares infatigables, qu'aucun échec n'épuisait, dont le flot grossissait toujours, irrésistible, implacable comme la fatalité. L'Ouest et le Sud étaient devenus la proie des Wisigoths ; l'orgueil romain transigea et, ne pouvant les chasser, les accepta dans l'Aquitaine. Le partage de la souveraineté, c'était l'abdication.

La domination romaine s'efface, disparaît; l'empire wisigoth est fondé. Il avait pour limites la Loire et les Pyrénées; le Poitou en fit partie. Toutefois, ce triomphe de la barbarie consacrait en même temps le triomphe d'une foi nouvelle, bien plus favorable aux progrès de l'avenir et aux destinées de l'humanité que tous les raffinements de la civilisation qu'elle venait remplacer. Les princes wisigoths, comme les rois francs, prirent d'abord le christianisme pour base de leur autorité; ils travaillèrent aussi à sa propagation, mais se laissèrent bientôt entraîner dans le schisme d'Arius. On sait avec quelle adresse et quel bonheur Clovis exploita la circonstance ; l'orthodoxie avait été le prétexte, les évêques furent les instruments; le résultat ne fut rien moins que la constitution de la monarchie franque. C'est dans les plaines du Poitou, en 507, que se vida cette grande querelle. Nous verrons encore, dans les crises suprêmes, races et principes se heurter au milieu de cette province, théâtre prédestiné où devaient se dérouler les épisodes les plus décisifs de notre histoire nationale. Les armées de Clovis et d'Alaric se rencontrèrent dans un lieu désigné alors sous le nom de *Campus Vocaldensis*, c'est-à-dire Vouillé; Alaric y fut battu et tué. De nos jours, on a voulu contester à Vouillé l'honneur de ce champ de bataille mémorable en le plaçant sur le territoire des communes actuelles de Voulon et de Mougon; d'autres assignent pour théâtre à cet important événement de notre histoire nationale le lieu dit : *Le Camp Sichard*, à 2 kilomètres à l'est de Voulon, sur la rive droite du Clain, en face de l'embouchure de la Bouleure; on trouve, en effet, dans ce lieu de nombreuses tombelles sépulcrales et des tombes en maçonnerie; mais cela ne prouve rien à propos du champ de bataille. Ce qui est certain, c'est que ce grand drame se joua dans les environs de Poitiers, et que cette ville, déjà importante, renfermait des catholiques ardents, dont le concours et les sympathies étaient acquis à Clovis.

Le Poitou, pendant la période mérovingienne, fut gouverné par des comtes non héréditaires, dont quelques noms sont parvenus jusqu'à nous. Willechaire en 509, Austrapius en 544, Sigulfe en 567, Eunodius en 577 et en 586, Bérulfe, dans l'intervalle, en 581, Macon en 589 et Sadragésile en 630. Puis, sous Dagobert, on voit se former, au profit des princes du sang royal, le royaume ou duché d'Aquitaine, dans lequel le Poitou se trouve absorbé. Tout l'intérêt historique de cette époque est dans la lutte héroïque des ducs d'Aquitaine et des maires du palais des derniers rois chevelus, les uns s'efforçant de reconstituer, dans ses limites et dans son indépendance, l'empire des Wisigoths, les autres ne voulant pas laisser s'amoindrir le domaine de Clovis, dont leur génie les fera héritiers. On trouvera dans notre notice historique sur le département de la Gironde l'esquisse de cette dramatique période. Boggis, Hunold, Waifre, héros vaincus, princes dépossédés, sont les noms dans lesquels se résument les péripéties de ces guerres, dont le Poitou partagea les calamités et subit les conséquences.

Il est un événement de la même époque dont la gloire se rattache plus spécialement aux annales du Poitou : c'est la victoire de Charles-Martel sur les Sarrasins. L'invasion, cette fois, au lieu de venir du Nord, partait du Midi. L'Ibérie était conquise, les Pyrénées franchies, la partie la plus méridionale des Gaules occupée, et l'émir Abd-el-Rhaman, traînant tout un peuple après lui, se dirigeait vers la Loire. En ce péril, le duc Eudes s'adressa aux Francs d'Austrasie, ennemis de sa race, mais chrétiens et défenseurs solidaires de l'Aquitaine contre les envahissements du croissant. Charles-Martel rassembla ses forces, qui ne s'élevaient pas au-dessus de trente mille hommes,



Porte de Loudun.

et se dirigea par la Touraine à la rencontre des Sarrasins; c'est sur la voie romaine de Poitiers à Tours, dans le lieu appelé Moussais-la-Bataille, que ce grand conflit s'engagea.

Abd-el-Rhaman, à la nouvelle de l'arrivée des Austrasiens, fit un mouvement rétrograde pour concentrer sa nombreuse armée. Il forma à la hâte un camp pour y abriter les femmes, enfants, vieillards et ceux qui n'avaient pas l'habitude de combattre. Ses soldats furent placés en arrière du point où est actuellement le bourg de Moussais, la gauche appuyée sur le Clain, le centre sur la voie romaine et la droite sur la hauteur où se trouve la ferme de la Bataille. Ainsi, comme l'a fait remarquer un habile tacticien moderne, « les Arabes présentaient une vaste courbure, embrassant les plaines du vieux Poitiers, dans lesquelles ils croyaient, suivant l'usage des formations orientales, enfermer leurs adversaires par le rapprochement de leurs ailes. » Charles passa la Vienne et rangea son armée en bataille dans les plaines en avant de Moussais. Une sorte d'hésitation sembla précéder l'engagement décisif. La croix et le croissant demeurent en présence et comme immobiles pendant plusieurs jours. Enfin Abd-el-Rhaman donna le signal à la tête de sa cavalerie. Le premier choc fut terrible; la race du Midi eut d'abord l'avantage, mais celle du Nord reprit le dessus; la fougue des cavaliers orientaux venait se briser contre les armures d'acier des fantassins septentrionaux; des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre, mais un mouvement inattendu décida tout à coup du triomphe de la croix. C'était Eudes, le duc des Aquitains, qui, arrivant en toute diligence avec son corps de troupes, attaqua la droite des musulmans et pénétra dans leur camp, où il fit un grand carnage, surtout parmi les non-combattants. S'apercevant du mouvement rétrograde de cette partie de son armée, Abd-el-Rhaman courut rétablir le combat; mais il y trouva la mort, et, le désordre s'étant mis aussitôt parmi les siens, la déroute devint complète. La nuit seule, qui survint, empêcha l'entière destruction de cette horde arabe, qui se retira par essaims vers les Pyrénées. La gloire de cette

journée rejaillit sur Charles-Martel et facilita à sa famille l'avènement au trône de France, aussi bien que la domination de l'Aquitaine. Charlemagne, en 778, reconstitua cette province en royaume particulier, dépendant de l'empire franc, et il en fit l'apanage de son fils aîné, Louis le Débonnaire, le jour même de sa naissance. Le Poitou partagea encore les destinées du nouvel État; jusqu'au règne de Louis le Bègue, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la grande féodalité, il fut gouverné par des comtes révocables : Abbon en 778, Ricwin en 814, Raynulfe I[er] en 839 et Bernhard en 869. A dater de cette époque, les prétentions des comtes de Poitou semblent grandir en proportion de l'affaissement du pouvoir des Carlovingiens. Raynulfe II ajoute à son titre celui de duc d'Aquitaine, et en 880 il veut se faire nommer roi. Eudes eut recours au poison pour se délivrer de ce vassal insatiable. Mais le principe d'hérédité était désormais acquis à cette maison de Poitou, qui, par alliance ou conquête, avait ajouté à ses domaines l'Auvergne, le Berry, le Limousin, et à laquelle on ne songeait plus à contester le titre de ducs d'Aquitaine. Le premier de ces seigneurs héréditaires qui ait laissé un nom historique est le fameux Guillaume Tête d'Étoupe, surnom qu'il devait à la couleur de ses cheveux. Las de la vie guerrière et agitée qu'il avait menée, il se retira dans l'abbaye de Saint-Maixent, y prit l'habit de moine et y mourut en 964.

Son fils, Guillaume, qui lui succéda, fut surnommé Fier-à-bras, titre qu'il mérita principalement, dit Belleforêt, parce qu'il tint tête à Hugues Capet et qu'il lui écrivit dans les termes les plus forts et les plus hardis. Ce monarque vint assiéger Poitiers et contraignit enfin le duc d'Aquitaine à se soumettre. Ce fut ce même duc qui fonda l'abbaye de Maillezais et qu'on assure être mort, comme son père, religieux de ce couvent ou de celui de Saint-Maixent. On prétend aussi qu'il eut un frère puîné, qui passa en Dauphiné et fut la tige de l'illustre maison de Poitiers, qui ne s'est éteinte qu'au XVII[e] siècle et de laquelle descendait la fameuse maîtresse de Henri II.

Le fils de Fier-à-bras, nommé Guillaume, comme ses aïeux, mérita le surnom de Grand. Ce fut un prince très savant dans ce siècle d'ignorance; il entretenait des relations avec tous les esprits distingués de son temps. Les hommes de guerre l'appelèrent Grand, parce qu'il augmenta considérablement ses États par ses conquêtes et ses alliances. Les moines le surnommèrent le Pieux, parce qu'il releva beaucoup d'églises ruinées, et les savants l'appelèrent le Grammairien, parce qu'il fonda des écoles et qu'il s'occupa du soin d'instruire ses sujets. Sa fille Agnès, qui épousa l'empereur Henri III, était également savante. Ses trois fils lui succédèrent l'un après l'autre. Le premier se nomma Guillaume le Gros; le second, Eudes, qui, du chef de sa mère, réunit la Gascogne à ses domaines, et le troisième, encore Guillaume. Celui-ci eut un fils, qui prit le nom de Guillaume, héréditaire, comme on le voit, dans la famille; il était fort instruit, homme d'esprit et d'une rare vaillance, mais ses mœurs et ses principes étaient peu exemplaires. Il composait des vers, des chansons et des fabliaux, remarquables, dit-on, par la verve et la finesse, mais généralement très libres, très scandaleux et même injurieux pour le clergé. Quelques-unes de ces pièces sont conservées à la Bibliothèque nationale. Un auteur anglais accuse ce prince d'avoir eu l'idée de fonder une abbaye de belles dames et de jolies demoiselles, plus galantes que dévotes, et de leur donner des règlements conformes à leurs mœurs. Il voulait mettre à leur tête Maubergeonne, vicomtesse de Châtellerault, avec laquelle il vivait publiquement après avoir abandonné sa femme Hildegarde. Celle-ci en porta ses plaintes au pape, et les évêques forcèrent le comte à la reprendre et à vivre avec elle. Ce fut sans doute pour éluder cet ordre, et cependant pour réparer ses premiers scandales, qu'il se croisa et passa en Orient. Il y acquit beaucoup de gloire par sa valeur, quoique ses troupes y eussent été maltraitées et qu'il revînt lui-même en assez piteux état. Il mourut en 1126, laissant pour successeur son fils, Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine de la maison des anciens comtes de Poitou. La vie de ce Guillaume est un véritable roman. Les légendes populaires, les contes merveilleux s'y sont tellement substitués à l'histoire, qu'il est bien difficile de faire la part de ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Protecteur zélé de l'Église durant les premières années de son règne, fondateur du Montierneuf à Poitiers, bienfaiteur de Fontevrault, il eut le malheur de prendre parti pour l'antipape Anaclet contre Innocent II. Saint Bernard, ne voulant pas laisser au schisme un appui aussi puissant, se rendit lui-même auprès de Guillaume. Un jour qu'il célébrait la messe en présence du duc, au moment de l'élévation, tenant entre ses mains l'hostie sainte levée, dans un

accès de soudaine inspiration, il adjura Guillaume de reconnaître le pape légitime, de chasser de ses domaines les évêques schismatiques et de rappeler ceux qu'il avait bannis de leurs sièges. S'abandonnant à sa foudroyante éloquence, à cet enthousiasme mystique dont nul autre ne fut possédé au même degré, il le menace de la colère céleste et le déclare frappé d'excommunication s'il n'obéit. Guillaume, interdit, effrayé, promet tout; mais le lendemain il veut éluder ses promesses. Alors s'accomplissent autour de lui les prodiges du plus sinistre augure : l'évêque intrus de Limoges tombe de sa mule et meurt de sa chute; celui de Poitiers est pris d'une fièvre chaude et se coupe la gorge avec un rasoir. Le duc, saisi de terreur, n'essaye plus de résister aux avertissements du ciel. Il va consulter saint Bernard à Clairvaux, il se rend en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice, appelle auprès de lui les trois officiers de sa maison auxquels il avait le plus de confiance, leur fait promettre, sous les plus grands serments, d'exécuter ses ordres avec fidélité et discrétion, puis il leur remet son testament et les charge de le porter au roi Louis le Gros. C'était son abdication au profit d'Éléonore, sa fille aînée; il priait le roi de lui servir de tuteur et de lui faire épouser son fils, Louis le Jeune. Les volontés de Guillaume furent exécutées de tout point. Quant à lui, après s'être fait passer pour mort et s'être fait construire un tombeau, il s'embarque pour la Terre sainte. Ici commence une série d'aventures auxquelles manque tout caractère d'authenticité, et qui, d'ailleurs, ne se rattachent aucunement à l'histoire du Poitou. Cette province suivit les destinées de la princesse qui en était devenue souveraine; séparée de la France, comme on le sait, par le déplorable divorce d'Éléonore, elle devint, par son second mariage avec Henri Plantagenet, apanage des princes anglais. L'accroissement de puissance des comtes de Poitou avait eu pour conséquence un développement proportionnel des grands vassaux qui, au-dessous d'eux, gouvernaient le pays. Le sol avait été divisé en vigueries, institution empruntée à la nation gothique, pour l'administration de la justice; au-dessus des viguiers avaient été placés les vicomtes, comme intermédiaires entre eux et les comtes. Plus la maison de Poitou étendait ses possessions, plus les vicomtes, ses lieutenants, acquéraient d'indépendance et d'importance; ils créèrent donc à leur tour des dynasties héréditaires, avec lesquelles eurent souvent à compter les rois de France et d'Angleterre. Telle fut l'origine des maisons de Melle, d'Aunay, de Châtellerault, de Thouars, de Lusignan, de Parthenay, de Talmont, de Mauléon, de Bressuire et de beaucoup d'autres que nous pourrions citer. Les conséquences calamiteuses qu'entraîna la possession d'une partie de la France par un prince anglais ne se firent sentir nulle part plus cruellement qu'en Poitou; c'est là, en effet, que l'étranger établit le centre de sa domination. Richard Cœur de Lion, fils d'Éléonore et de Henri II d'Angleterre, fut créé comte de Poitou; il aimait cette province et y résida longtemps, partageant son temps entre le palais de Poitiers et le château de Montreuil-Bonnin, où il faisait battre monnaie.

Lorsqu'il fut devenu roi, il donna le Poitou à son neveu, Othon de Saxe, dit de Brunswick, qui, plus tard, devint empereur d'Allemagne. L'arrêt de confiscation prononcé contre Jean Plantagenet après l'assassinat d'Arthur, duc de Bretagne, fit rentrer momentanément le Poitou sous la loi française; saint Louis concéda, en 1241, le Poitou à son frère Alphonse, et les tentatives des Anglais pour le reprendre aboutirent à la glorieuse bataille de Taillebourg. A la mort d'Alphonse, qui ne laissa pas d'héritier, ses domaines firent retour à la couronne, et, en 1304, Philippe le Bel investit du comté de Poitou le second de ses fils; ce prince, lorsqu'il arriva au trône, sous le nom de Philippe le Long, réunit de nouveau le Poitou au domaine royal. Cette possession, toutefois, était plus nominale que réelle; l'Anglais n'avait point cessé d'avoir pied en France, et, malgré les divers traités intervenus, les hostilités étaient pour ainsi dire permanentes. La rivalité des maisons de France et d'Angleterre caractérisait cette époque, comme autrefois la lutte des Francs et des Wisigoths et plus tard l'invasion des Maures d'Espagne avaient marqué deux autres grandes périodes de notre histoire. Cette fois encore le Poitou fut le théâtre où s'accomplit l'acte le plus important de cette crise. En avril 1356, le prince Noir, fils aîné du roi d'Angleterre, maître du Limousin et du Berry, menaçait la Touraine, où il semblait vouloir faire jonction avec le duc de Lancastre, qui venait d'opérer en Bretagne; le roi Jean, occupé alors au siège de Breteuil, en Normandie, fit rassembler des troupes dans la province menacée, vint en prendre lui-même le commandement, et passa la Vienne pour se porter à la rencontre de l'ennemi. A cette nouvelle, le prince

Noir, qui était parvenu à deux lieues de Poitiers, fit halte et se retrancha non loin de l'abbaye de Nouaillé, dans la lande de Maupertuis-de-Beauvoir.

C'est là que les deux armées se rencontrèrent, et, après être restées deux journées en présence, elles en vinrent aux mains le 19 septembre. Le prince anglais, habile tacticien, quoique bien inférieur en forces à son adversaire, sut disposer ses troupes de manière à écraser avec toute son armée chacun des trois corps français tenus dans l'isolement l'un de l'autre. La supériorité numérique des soldats du roi Jean ne fit qu'ajouter au désordre de la défaite ; la France, dans cette journée néfaste, perdit 11,000 hommes, parmi lesquels le connétable, un des maréchaux, plusieurs princes et 2,000 chevaliers. Le roi, nu-tête et à pied, tenant sa hache à deux mains, se défendit avec un courage héroïque jusqu'à la fin de la bataille ; succombant enfin sous le nombre, épuisé de fatigue, affaibli par ses blessures, il fut conduit au prince de Galles. On sait que le malheureux monarque, traîné de Bordeaux à Londres, y figura dans l'entrée triomphale de son vainqueur. Sa liberté coûta à la France le traité de Brétigny (1360, 8 mai), qui abandonnait à l'Angleterre le Poitou et une grande partie de nos provinces d'outre-Loire.

Édouard, investi du duché d'Aquitaine, conserva le Poitou jusqu'aux victoires de Du Guesclin. Le Poitou donc redevenu français fut l'apanage de Jean de Berry, du duc de Touraine et du dauphin, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. De ce domaine, ils n'eurent le plus souvent que le titre ; le Poitou ne fut définitivement réuni à la France qu'en 1436, après les victoires décisives de Charles VII. Ce prince, néanmoins, après le massacre des Armagnacs, en mai 1418, avait trouvé un asile à Poitiers et y avait établi le parlement. Un siècle de paix succéda à ces longs orages ; mais la province, à peine remise de ces violentes secousses, avait une dernière épreuve à traverser.

Le Poitou fut une des premières provinces de France envahies par le protestantisme. Calvin y avait prêché la doctrine nouvelle dans les grottes de Saint-Benoît et de Croutelle ; l'une d'elles porte encore son nom. Les dissentiments se changeant en discordes civiles, les persécutions poussant les vaincus à la vengeance et à la guerre, c'est l'histoire de tous les pays dont s'empare le fanatisme religieux ; ce fut donc aussi durant le XVIe siècle l'histoire du Poitou, avec cette particularité, qu'au plus fort de la lutte, au moment où la crise était suprême, c'est encore sur ce sol prédestiné que les deux partis se heurtèrent. La rencontre eut lieu le 3 octobre 1577, non sur les hauteurs de Moncontour, quoique le nom en soit resté à la fameuse journée, mais assez loin de là, dans la plaine, entre les bourgs d'Assais et de Jumeaux, le village de Plumain et la butte de Puytaillé. Le sang coula surtout dans les vallées appelées aujourd'hui, à cause de ce grand événement, la vallée Sanguine et la vallée de la Bataille. L'armée protestante, sous les ordres de Coligny, était forte de 12,000 fantassins et de 7,000 hommes de cavalerie. L'armée catholique, sous la conduite du duc d'Anjou, se composait de 18,000 hommes de pied et de 9,000 chevaux. Henri IV, débutant alors dans la carrière militaire, assista à la défaite des huguenots. L'importance de cette journée était telle, que Catherine de Médicis, à qui on parlait des suites qu'aurait pu entraîner alors une défaite de son parti, répondit qu'il aurait fallu se résigner à entendre la messe en français.

La bataille de Moncontour est le dernier événement politique dont soient marquées les annales du haut Poitou ; le département de la Vienne est entré avec intelligence et résolution dans la voie de progrès ouverte aux générations modernes depuis le commencement de ce siècle. Il a eu l'heureuse fortune de rester en dehors de ces guerres impies et fratricides qui ensanglantèrent les contrées voisines, alors que la patrie n'avait pas trop du sang de tous ses enfants pour se défendre contre l'étranger. Dans ces derniers temps, il a eu le bonheur d'échapper aux désastres de l'occupation étrangère (1870-1871).

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Poitiers (lat. 46° 34′ 55″ ; long. 1° 59′ 51″ O.). — Poitiers (*Lemo*, *Limonum*, *Lemonum*, *Augustoritum*, *Pictavium*), station de la ligne de Paris à Bordeaux, à 332 kilomètres sud-sud-ouest de Paris, chef-lieu du département de la Vienne, peuplé de 33,253 habitants, chef-lieu du cinquième arrondissement et de deux cantons, siège d'un évêché, d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une chambre consultative des manufactures, d'une société d'agriculture, belles-lettres, sciences et

arts, d'une académie universitaire, d'un lycée, d'une Faculté de droit, d'une école secondaire de médecine et d'une école gratuite de dessin et d'architecture, était autrefois la capitale de l'importante province du Poitou, gouvernement particulier, chef-lieu d'intendance et d'élection, siège d'un évêché beaucoup plus considérable que celui d'aujourd'hui; possédait université, bailliage, sénéchaussée, présidial, justice royale, hôtel des monnaies, bureau des finances, justice consulaire, maîtrise des eaux et forêts, prévôté générale de maréchaussée et dépendait du parlement de Paris.

Poitiers est une des plus anciennes cités de la vieille Gaule; les Romains, à leur arrivée, la trouvèrent florissante, sous le nom de *Lemo* ou *Lemonum*, qu'elle échangea, pendant le cours de leur domination, pour celui de *Pictavium*, d'où est venu Poitiers, nom emprunté à la nation des *Pictones*, dont elle était la capitale. Après s'être associés aux premiers efforts de résistance tentés contre les Romains, les *Pictones*, plus tard *Pictavi*, furent des premiers à faire alliance avec les vainqueurs; ils soutinrent même un siège contre un certain Dumnacus, chef ou roi des *Andecavi*, et furent délivrés par un lieutenant de César, nommé Fabius, qui vint à leur secours en toute hâte. Les Romains payèrent cette fidélité de toutes les richesses dont leur magnificence savait embellir les villes amies. Portiques, aqueducs, théâtres, temples, tout fut prodigué pour approprier la cité gauloise à la civilisation nouvelle qu'elle acceptait. Les nombreux débris qui subsistent encore sur ce sol tant de fois bouleversé témoignent encore de l'ampleur et de l'étendue que les Romains donnèrent à leurs travaux. Ils y fondèrent aussi des écoles de grammaire et de rhétorique qui devinrent célèbres; et il est permis de supposer que les traditions littéraires de cette période ne furent pas sans influence sur le goût que la population a toujours conservé depuis pour les arts libéraux. Le christianisme eut à Poitiers, pour organisateur, le grand évêque saint Hilaire, une des gloires les plus pures de l'Église. Il occupait ce siège vers le milieu du IVe siècle, alors que la doctrine d'Arius menaçait d'envahir tout l'Occident chrétien. Sa résistance au schisme lui attira de puissantes inimitiés; dépossédé, banni, il demanda et obtint d'aller combattre par la parole les ariens d'Italie et d'Orient. Après de longues et rudes épreuves, il revint en Poitou, où il mourut en 368. Les ouvrages qu'il a laissés sont placés au premier rang parmi ceux des docteurs de l'Église, et il n'est guère de livres de ce genre plus forts en dialectique et en érudition. Saint Hilaire est demeuré le patron de la ville.

Lorsque les Wisigoths succédèrent aux Romains dans la possession du pays, Poitiers devint une des résidences royales; Alaric, le dernier roi de cette race, vint y habiter pour surveiller de plus près les projets des Francs sur l'Aquitaine. La ville avait pris dès lors des développements qui rendaient insuffisante son enceinte primitive et laissaient exposés aux dangers d'une attaque de vastes et riches faubourgs; les Wisigoths construisirent de nouvelles murailles, et, soit précipitation, soit barbarie, ils mêlèrent aux matériaux employés des fragments de bas-reliefs, des pierres richement sculptées, débris de monuments somptueux, confondus avec les fortifications wisigothes, dont on retrouve encore les assises en fouillant le sol.

Ainsi donc, au VIe siècle, après la victoire de Clovis, Poitiers, ville du royaume franc, subissait sa troisième transformation. De la ville romaine, après les invasions des barbares, il restait moins encore qu'il n'était resté de la ville gauloise après les embellissements des Romains, et encore ce qui était demeuré debout n'était-il qu'un amas confus de ruines. C'est au séjour d'une pieuse reine, d'une sainte, aux efforts qu'elle fit de son vivant, aux souvenirs vénérés qu'elle laissa après sa mort, que Poitiers dut une influence réelle et une espèce de résurrection. Radegonde, fille de Berther, roi des Thuringiens, délaissée, après six ans de mariage, par le roi Clotaire, son époux, obtint de lui l'autorisation de se vouer au Seigneur et, s'étant retirée près de Poitiers, y bâtit un monastère dans lequel elle se renferma avec d'autres femmes pieuses, en prenant pour règle de conduite les statuts arrêtés par Césaire, évêque d'Arles. Cet établissement, commencé en 550, dans de petites proportions, agrandi successivement et terminé seulement en 559, reçut, en 568, le nom de Sainte-Croix, quand Radegonde y eut déposé une parcelle de la croix du Christ que l'empereur Justin II lui avait envoyée de Constantinople. C'est à cette occasion que fut composée, par le poète Fortunat, la belle hymne *Vexilla regis*, conservée jusqu'à ce jour parmi nos chants d'église.

Au calme et à la paix qui, sous Radegonde, avaient régné dans le couvent de Sainte-Croix succédèrent, à sa mort, des discordes, des scandales,

des violences qui font voir au milieu de quel chaos se constituait la société nouvelle. Deux princesses de sang royal, Clodielde et Basine, religieuses dans le monastère, refusèrent de reconnaître l'autorité de l'abbesse qui avait été nommée; elles intéressèrent les parents qu'elles avaient sur les marches du trône et le roi Childebert lui-même dans leurs querelles; de son côté, Leubovère, la supérieure du couvent, eut pour défenseurs de ses droits l'évêque Mérovée et tout le parti laïque. Après de scandaleux débats, d'obscènes accusations et de véritables combats sous les murs et jusque dans l'intérieur de l'abbaye, on en vint à une transaction qui, comme toujours, sacrifia les faibles et donna satisfaction aux deux puissances en qui la lutte s'était personnifiée; Basine obtint l'absolution et rentra à Sainte-Croix; Clodielde, sa cousine, établit sa résidence à la campagne dans un domaine que lui donna le roi Caribert. Pendant la période mérovingienne, si agitée, Poitiers fit successivement partie des divers royaumes formés avec l'héritage de Clovis. Chramne, l'Absalon de l'époque, y domina pendant quelques années, marié qu'il était avec Catte, fille de Willechaire, comte de la province. Ennius Mummole s'empara de cette ville, pour Sigebert et Gontran, en 568. Lors de la révolte des Poitevins, après la mort de Chilpéric, Poitiers, obligé de se soumettre à Gontran, ne se racheta du pillage qu'en livrant au vainqueur un trésor, dans lequel l'évêque Mérovée fit entrer une partie de l'argenterie des églises. Plus tard, et quand son neveu Childebert fut un peu avancé en âge, Gontran lui remit le gouvernement de ses États, dont Poitiers faisait partie. Il résulte d'un passage de Grégoire de Tours qu'à cette époque, vers la fin du VIe siècle, les constructions de Poitiers étaient presque toutes de bois. La ville était réservée à de cruelles épreuves pendant les deux siècles suivants; ce fut d'abord l'invasion d'Abd-el-Rhaman, qu'arrêtèrent les murailles wisigothes, mais qui ravagea la basilique de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix; puis vinrent les luttes sanglantes entre les maires du palais et les ducs mérovingiens d'Aquitaine. Waïfre, en 765, fit raser les fortifications que rétablit Pépin le Bref dès qu'il se fut emparé de la place. L'ordre et la sécurité ne reparurent que sous le grand règne de Charlemagne.

On sait qu'un nouveau royaume d'Aquitaine fut fondé par les premiers Carlovingiens; Pépin Ier, fils de Louis le Débonnaire, fixa sa résidence à Poitiers; il y mourut le 13 décembre 838, après avoir fondé le monastère de Saint-Cyprien, et peut-être le palais de la Cité, aujourd'hui palais de justice. Son héritage fut disputé à son fils par Charles le Chauve, que Louis le Débonnaire avait nommé roi d'Aquitaine. Après une guerre sans résultat, un accord intervint en 847 entre les deux prétendants; l'Aquitaine fut divisée en deux duchés: Charles eut le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, avec Poitiers pour chef-lieu; Pépin II resta possesseur des contrées méridionales, dont la capitale fut Toulouse. Mentionnons, comme se rattachant à cette époque, la reclusion dans le monastère Sainte-Croix de l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, accusée d'adultère, et un séjour à Poitiers de ce prince, qui y passa les fêtes de Noël de 839.

Deux faits d'une grande importance signalent encore le IXe siècle dans les annales poitevines: l'arrivée des Normands, qui pillèrent, saccagèrent et brûlèrent Poitiers à diverses reprises, et l'acheminement vers le pouvoir féodal.

L'avènement au trône de Charles le Chauve avait nécessité la création de comtes chargés de gouverner en son nom. L'éloignement du pouvoir central accroissait l'importance de ses représentants. Le désordre était partout; les rivalités des seigneurs, les prétentions du clergé, les menaces continuelles de ces pirates du Nord qui, remontant les fleuves, ravageaient villes et campagnes sur leur passage, tout réclamait la concentration, dans des mains fermes, d'une autorité capable de remédier à tant de maux; le pouvoir s'offrait donc à qui saurait le prendre et en user. C'est au milieu de ces circonstances qu'une nuit d'hiver de l'année 902, Ebles Mangez, fils naturel de Raynulfe II, s'introduisit dans la ville de Poitiers et s'y fit proclamer comte, pendant qu'Adhémar, qui remplissait, pour le roi, les mêmes fonctions, prenait paisiblement le parti de la retraite.

L'usurpateur était un homme habile; il sut garder ce qu'il avait conquis, et sa descendance resta en possession du Poitou jusqu'au mariage d'Éléonore, dernière héritière de cette famille. Plusieurs conciles, plusieurs sièges soutenus contre les comtes de Paris et les comtes d'Anjou, la construction d'églises, la fondation d'établissements religieux sont les principaux événements qui marquèrent le règne des comtes héréditaires. Nous avons raconté

ailleurs le double hymen d'Éléonore. Son second époux, Henri Plantagenet, devenu roi d'Angleterre, enferma Poitiers dans une nouvelle enceinte, où furent compris les bourgs de Sainte-Hilaire et de Sainte-Radegonde, avec d'autres annexes. Une des gloires de Poitiers, c'est d'être restée ville française, lorsque l'Anglais triomphait et dominait partout autour d'elle. Les traits de dévouement et d'héroïsme fournis par sa population abondent pendant cette période néfaste des xive et xve siècles. En 1202, pendant les guerres de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre, malgré la complicité du maire vendu aux Anglais, les clefs de la ville sont miraculeusement soustraites à celui qui voulait les livrer à l'ennemi; les deux patrons de Poitiers, saint Hilaire et sainte Radegonde, apparaissent au-dessus d'une des portes, et, le courage des habitants aidant, l'étranger est obligé de lever le siège. Clément V et Philippe le Bel vinrent concerter à Poitiers la ruine des templiers; le roi logeait chez les jacobins, et comme ce couvent était vis-à-vis de celui des cordeliers, habité par le pape, on établit sur la rue, à la hauteur du premier étage, un corridor couvert, qui donnait au monarque et au souverain pontife la plus grande facilité pour se réunir, à toute heure, sans que du dehors on pût s'en apercevoir. Vers la même époque, Gui de Lusignan, le dernier membre de la branche aînée de cette illustre famille, vint mourir à Poitiers, dans le couvent des frères prêcheurs qu'il y avait fondé.

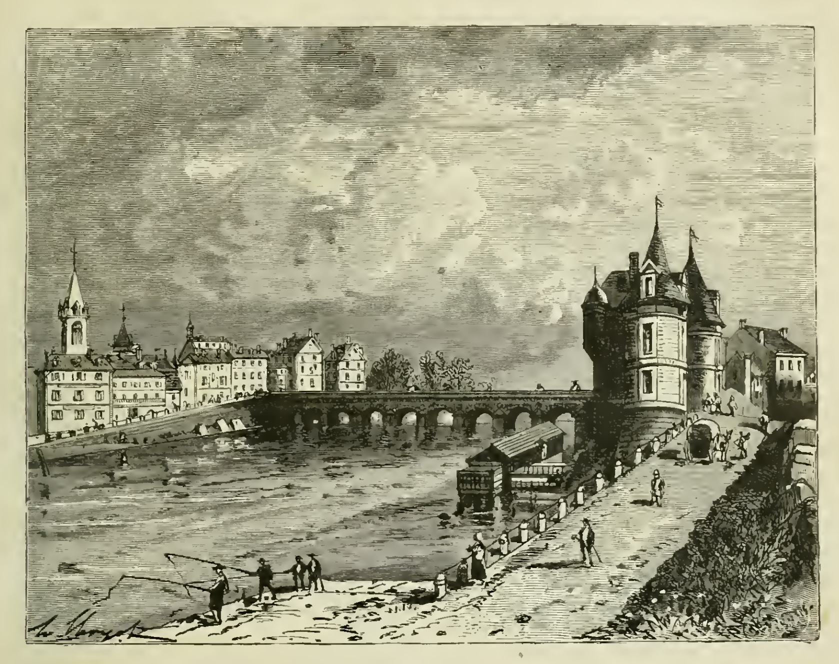
En 1346, après le désastre de Crécy, le comte de Derby pénétra dans Poitiers; mais la défense avait été si opiniâtre, les dispositions des habitants paraissaient si peu sûres aux vainqueurs, qu'au bout de huit jours ils abandonnèrent leur conquête, non sans l'avoir préalablement pillée. Toutefois, les sympathies françaises étaient si peu découragées que, dix ans plus tard, à la nouvelle de la funeste bataille de Maupertuis, les habitants fermèrent leurs portes; les Anglais n'essayèrent même pas de la faire traverser par leur royal prisonnier, et la population, moines en tête, alla recueillir sur le champ de bataille les cadavres des chevaliers qu'on apportait « par charretées » et qu'on mit dans une même fosse creusée dans le couvent des cordeliers. Ce ne fut pas alors un assaut, mais un traité, celui de Brétigny, qui ouvrit au prince Noir les portes de Poitiers; Du Guesclin l'en chassa quelques années après, et, dans cette œuvre de délivrance, il fut si vaillamment aidé par les habitants, que Charles V, pour récompenser leur dévouement, accorda la noblesse aux maire et échevins et de larges privilèges à la ville. Le duc de Berry, frère du roi, reçut alors le Poitou en augmentation d'apanage. Le séjour de ce prince dans la capitale de la province fut marqué par de nombreux embellissements; on lui doit une nouvelle enceinte fortifiée, la construction du charmant château de Clain-et-Boivre, une belle façade décorée de statues ajoutée au palais de la Cité, l'importation d'une horloge placée alors dans une tour, sur la place de Notre-Dame, la grande; c'était la troisième qui fût établie dans le royaume. Malheureusement, ces travaux ne pouvaient s'exécuter sans de grosses sommes prélevées sur un peuple épuisé déjà par la guerre; les contemporains purent donc, avec quelque raison, reprocher au duc son goût ruineux pour les ouvrages d'art, les livres et les pierreries; mais il appartient à la postérité de signaler son règne comme une époque de renaissance dont Poitiers surtout fut appelé à profiter.

Qui pourrait affirmer que cet éclat littéraire et artistique ait été sans influence sur le rôle politique que la ville devait bientôt jouer? L'alliance de l'Angleterre et de la Bourgogne, la complicité de la reine Isabeau, la démence de Charles VI ayant livré Paris à l'étranger, Poitiers devint la capitale de la France. C'est dans ses murs fidèles que se retira le dauphin; c'est là qu'il fut solennellement proclamé roi, à la mort de son père; c'est là qu'il transporta son conseil, son université et son parlement; c'est là, enfin, que lui fut présentée la vierge inspirée qui devait lui conquérir son royaume. Jeanne Darc inspirait aux courtisans autant de défiance que d'étonnement; on constitua un comité de quinze à vingt docteurs en théologie pour l'examiner. Après eux, des membres du parlement l'interrogèrent, puis ce fut le tour des dames de la cour et des bourgeoises; et, pour faire agréer ses services, l'héroïne eut autant d'obstacles à vaincre que pour chasser les Anglais. Lorsque ses campagnes et ses victoires eurent éloigné Charles VII de Poitiers, le dauphin, Louis XI, vint habiter le château de Clain-et-Boivre avec Marguerite d'Écosse, sa jeune épouse; le poétique épisode du baiser donné par la reine au page Alain Chartier endormi eut pour théâtre une des salles de ce palais. Après la réunion du Poitou et de sa capitale à la couronne, en août 1436, nous n'avons à relater pendant plus d'un siècle que la solennité des réceptions faites aux différents prin-

ces qui visitèrent Poitiers. Ce fut Charles VIII, en février 1486, appelé par la révolte du duc d'Orléans; François Ier, le 5 janvier 1519; Charles-Quint, en 1539, et, dans l'intervalle, en 1525, le triste passage de la duchesse d'Angoulême conduisant en Espagne les princes qui devaient y demeurer en otages de leur père prisonnier à Pavie. La révolte de la gabelle, peu sérieuse à Poitiers, nous sépare seule des guerres de religion. Nous avons dit déjà que ce furent les prédications de Calvin lui-même qui semèrent à Poitiers les premiers germes de la Réforme. En 1562, après le massacre de Vassy, les protestants s'emparèrent de la ville, et, par représailles des mauvais traitements qu'avaient exercés sur eux les catholiques, ils pillèrent les églises, brûlèrent les statues des saints et dispersèrent les reliques. Quelque temps après, Poitiers fut repris par le parti des catholiques, qui y commit des excès plus infâmes encore; le maréchal de Saint-André fit pendre le maire et plusieurs autres particuliers et abandonna la ville à la licence des soldats. En 1569, l'amiral Coligny investit cette ville avec une armée considérable; le siège fut long, les habitants se défendirent avec courage, les femmes mêmes y partagèrent la fatigue des guerriers. La ville fut sauvée, grâce à un de ces travaux que le désespoir enfante et fait exécuter; les assiégés bouchèrent les arcades du pont de Rochereuil, les eaux du Clain débordèrent, inondèrent les assiégeants et les forcèrent à la retraite. Les ligueurs se rendirent maîtres de Poitiers et s'y maintinrent par les menées de l'évêque, du maire et par les prédications furieuses de quelques moines, jusqu'à l'époque où Henri IV fit abjuration. C'est dans cette ville que fut jugé, condamné et brûlé vif, en 1634, le malheureux Urbain Grandier, dont nous parlerons plus longuement dans la notice de Loudun. L'histoire contemporaine a ajouté une page sanglante à ces tristes épisodes; c'est la condamnation du général Berton et de ses infortunés compagnons, le 12 septembre 1822, au sujet de la conspiration de Saumur. (Voir la notice de cette ville, dans le département de *Maine-et-Loire*.)

Malgré les nombreuses améliorations dont elle a été l'objet depuis trente ans, la ville de Poitiers est loin encore de mériter le titre de belle ville, dans l'acception moderne du mot. Située au confluent du Clain et de la Boivre, dominée de tous côtés par des hauteurs, elle se compose de rues irrégulières, sombres, qui lui donnent un aspect peu attrayant; mais le voyageur ne doit pas se laisser arrêter à cette première impression; en examinant de plus près, il sera largement récompensé de sa persévérance et de ses recherches. Poitiers a conservé, en petit nombre, il est vrai, et sur une échelle fort restreinte, des échantillons de l'art français à chacune des époques de notre histoire. Ainsi, le dolmen dit la Pierre-Levée y rappelle l'époque celtique; les Arènes, la période romaine; le temple de Saint-Jean, l'un des premiers qui aient été consacrés au christianisme en France (il date du IVe siècle), la période mérovingienne; les basiliques de Saint-Hilaire et de Sainte-Radegonde, quoique mutilées, amoindries et maladroitement restaurées, reportent les souvenirs au temps de Radegonde et du grand évêque. Les églises de Montierneuf et de Notre-Dame, avec leur architecture romano-byzantine, l'une du XIe et l'autre du XIIe siècle, offrent dans leur ornementation des détails pleins d'intérêt; la cathédrale, enfin, dédiée à saint Pierre et fondée en 1162, par Henri II, roi d'Angleterre, et sa femme, Éléonore de Guyenne, est d'un aspect majestueux, tant par la grandeur du vaisseau, la hardiesse de ses voûtes, que par l'ensemble et la régularité de ses diverses parties se rattachant toutes à la transition du roman au gothique. Il faut encore citer le palais de justice (ancien palais des comtes de Poitou); à l'angle des rues Saint-Paul et du Coq, la maison qui fut la demeure de la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, et dans laquelle sa chambre à coucher, sauf le mobilier, est demeurée intacte dans toutes ses dispositions. Poitiers possède, en outre, un hôtel de ville et un bel hôtel de la préfecture, deux édifices modernes; une bibliothèque de plus de 30,000 volumes, riche en ouvrages imprimés et en manuscrits sur la province; un musée, un jardin des plantes, une pépinière départementale, une ancienne fontaine et une belle promenade, le parc de Blossac.

Quoique essentiellement et à toute époque ville d'art et de sérieuses études, Poitiers n'a pas renoncé aux conquêtes de l'industrie moderne; on y trouve des fabriques de grosses draperies, de couvertures en laine, de bonneterie, de dentelle, de cartes à jouer, de vinaigre, de fourrures faites en peau d'oie, des tanneries et des chamoiseries. Il s'y fait un important commerce de graines de trèfle, luzerne et sainfoin, de blés, vins, chanvre, lin, cire, miel, cuirs et peaux de mouton.



Pont de Châtellerault.

C'est la patrie de saint Hilaire, son premier évêque; de Fulbert de Chartres, célèbre évêque de cette ville; du marquis de Ferrières, député aux états généraux, et des conventionnels François Piorry et Antoine Thibaudeau.

Les armes de Poitiers sont : *d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargée de* 12 *besants d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Aliàs : *d'or, au lion grimpant de sable, à la bordure du même, chargée de* 12 *besants d'or, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

Ligugé. — Ligugé, canton sud de Poitiers, sur le Clain, station de la ligne de Bordeaux, à 8 kilomètres au sud de Poitiers, peuplé de 1,448 habitants, possède des amidonneries, des papeteries, des filatures de chanvre et des minoteries. C'est aujourd'hui un bourg industriel auquel sa situation sur la grande ligne de Paris à Bordeaux promet un accroissement de prospérité. Il était célèbre autrefois par le monastère que saint Martin y avait fondé en 960. Ravagé, détruit et souvent rebâti, notamment au xve siècle, ce monastère a été récemment restauré par les bénédictins, et son église est au nombre de nos monuments historiques. Un oratoire a été élevé sur la cellule qu'occupait saint Martin. On montre dans ce monastère un bel escalier en pierre, une cuisine voûtée très ancienne et dans une tour près de l'église une chambre, qui, dit-on, fut habitée par Rabelais.

Dans les environs se trouvent : une caverne à ossements, dite du Roc-Saint-Jean ou la Grotte-aux-Loups; près de Mézeaux, un vieux pont, dans le vallon du même nom; plusieurs monuments mégalithiques et les aqueducs romains de La Reinière et de Censeau.

Vouillé. — Vouillé, Vouglé, arrondissement et à

16 kilomètres au nord-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton, peuplé de 1,746 habitants, est un bourg dans les environs duquel Clovis défit complètement, en 507, Alaric, roi des Wisigoths. On a voulu déplacer le lieu de cette bataille en le reportant sur les territoires de Voulon et de Mougon; mais M. Camille Arnault de La Ménardière, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a fait justice de ces prétentions qu'il dit mal fondées.

Vouillé, outre son église qui date du XIIe siècle, présente sur les bords de l'Auzance des ruines pittoresques qui datent des XIIe et XIIIe siècles; telle est la tour dite de Jérusalem. Dans ses environs, on montre la Roche de Jéricho et les traces d'une voie romaine.

Migné. — Migné est un gros bourg de 2,779 habitants, situé à 6 kilomètres au nord-ouest et dans le canton de Poitiers, à 2 kilomètres de sa station (ligne de Saumur à Poitiers), sur la rive gauche de l'Auzance. Ce bourg tire un grand profit de sa proximité de Poitiers, qu'il approvisionne de fruits et de légumes.

Migné eut son heure de célébrité, en 1826, lorsque, pendant la cérémonie de l'érection de son calvaire, le 17 décembre, apparut au ciel une croix lumineuse ; la *croix de Migné* est encore parmi les fidèles l'objet d'un culte spécial dans le pays.

A 1 kilomètre du bourg s'élève le donjon d'Auzance, reste d'un château bâti en 1474 par un chambellan de Louis XI.

Ruines gallo-romaines de Sansay. — A quelques kilomètres au nord de Poitiers, au lieu dit Sansay, sur un territoire limitrophe des communes de Migné et de Chasseneuil, on a découvert une ville gallo-romaine : temple, thermes, théâtre, rues entières, maisons hôtelleries, rien n'y manque ; ces ruines couvrent plus de 7 hectares.

Nouaillé. — Nouaillé (*Nobiliacum*, *Noviliacum*), sur le Miosson, à 10 kilomètres au sud-est de Poitiers, canton de La Ville-Dieu, est une commune de 832 habitants où l'on remarque les ruines d'une ancienne abbaye, fondée vers le IXe siècle, et qui, comme tous les monastères de la contrée, fut successivement dévastée par les Normands, les Anglais et les huguenots.

L'église et les bâtiments principaux de l'ancienne abbaye sont encore aujourd'hui renfermés dans une enceinte de remparts flanqués de tours et défendus par de larges et profonds fossés. Le clocher, d'abord isolé de l'église, mais qui, plus tard, y fut réuni par une prolongation de la nef, était un véritable donjon, avec ses meurtrières, ses mâchicoulis et son pont-levis.

Les murailles extérieures sont encore couronnées de leur chemin de ronde, et des tourelles en encorbellement protègent le débouché des escaliers.

Dans l'origine, l'abbaye de Nouaillé ne fut qu'un modeste prieuré, une simple *cella*, occupée par trois religieux, dont l'un prenait le titre de recteur; son véritable fondateur fut Aton, évêque de Saintes et abbé de Saint-Hilaire. Charlemagne y établit les bénédictins, enrichit le monastère, et son fils Louis, roi d'Aquitaine, lui accorda aussi de grands biens et des privilèges. L'ancienne entrée du monastère, placée du côté de l'abside de l'église, s'ouvrait obliquement entre deux fortes tours.

Citons encore une lanterne sépulcrale en pierre, dominant un bâtiment voisin et annonçant au loin, quand elle était allumée, que, là, l'homme trouvait un refuge en Dieu ; que, là, on priait pour les morts !

Les armes du monastère de Nouaillé étaient : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, deux et une, à deux crosses de même passées en sautoir.*

Lusignan. — Lusignan (*Lusinianum*), arrondissement et à 24 kilomètres au sud-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton, peuplé de 2,266 habitants, station de la ligne de Poitiers à La Rochelle est une petite ville que recommandent à l'intérêt de l'histoire les souvenirs de son ancien château et la gloire de l'illustre famille qui lui a emprunté son nom. On attribue généralement à Hugues II, dit le Bien-Aimé, seigneur de Lusignan, la fondation du redoutable manoir. Il était entouré de trois enceintes, distantes l'une de l'autre de 200 pas, et dominait la ville, dont il était séparé par une vaste esplanade. De ce côté était une espèce de bastion qu'on nommait la Porte-Geoffroi. Deux grandes tours et un fossé large et profond défendaient cette porte, à laquelle on arrivait par un pont-levis; il fallait encore passer par deux autres enceintes fermées de murs et de fossés; à la dernière était la tour Poitevine. A gauche de la grande place était

le beffroi. Hors du corps de la place s'élevait le donjon appelé la Tour de Mélusine, dont le fond était occupé par la fontaine de ce nom, qui a été l'occasion de tant de fables. Suivant la légende populaire, c'était la fée Mélusine qui avait élevé le château de Lusignan; cette fée, fille d'un roi d'Albanie, avait été, en punition d'une faute, condamnée par sa mère à être fée et serpent tous les samedis, jusqu'au jour du jugement dernier, à moins qu'elle ne pût trouver un chevalier qui consentît à l'épouser et ne pût jamais la voir sous cette forme. Raymondin, fils du comte de Forez, l'ayant rencontrée dans un bois, en devint amoureux et l'épousa. Ce fut pour lui qu'elle bâtit le fameux château. Mais malheureusement il ne tint point la promesse qu'il lui avait faite de ne jamais chercher à la voir le samedi, et un jour il la surprit lorsqu'elle était métamorphosée en serpent; elle s'échappa par une fenêtre en poussant un grand cri et ne reparut plus. Seulement, toutes les fois que le château de Lusignan changeait de seigneur ou qu'il devait mourir quelque personne de sa famille, on la voyait pendant trois jours apparaître sur le donjon en exhalant de lugubres gémissements. La tradition de Mélusine était encore en pleine vigueur vers la fin du XVIe siècle. Brantôme raconte très sérieusement que « les bonnes vieilles femmes qui lavoient la lessive à la fontaine de Lusignan disoient que quand il devoit arriver quelque grand désastre au royaume, ou changement de règne, ou mort et inconvénient des parents de Mélusine, les plus grands de France, on l'oyoit crier d'un cri aigu et très effroyable par trois fois; plusieurs personnes de là qui l'ont ouï l'asseurent et le tiennent de père en fils, et même, lorsque le siège y vint, force soldats et gens d'honneur l'affirmèrent qui y estoient : mais surtout quand la sentence fut donnée d'abattre et de ruiner les châteaux, ce fut alors qu'elle fit ses plus hauts cris et clameurs. » Les derniers coups furent portés à la forteresse féodale par les ordres du cardinal Richelieu. Elle avait été visitée par l'empereur Charles-Quint, et Catherine de Médicis avait pris plaisir à venir se faire raconter la légende de la fée par les vieilles lavandières elles-mêmes, à la fontaine, près du vieux château. Si on cherche à dégager une origine vraisemblable pour toutes ces fables, on trouve que, parmi les barbares qui envahirent le Poitou, il y avait une tribu dite des *Teifaliens*, de race scythique; or, les Scythes, suivant Hérodote, descendaient d'une mère commune dont le corps finissait en queue de serpent, et, comme la maison de Lusignan était d'origine teifalienne, on s'explique la transformation de cette tradition venue de si loin et à laquelle chaque peuple, chaque génération apportait sa part de crédulité, de superstition et de merveilleux.

Le château de Lusignan soutint, à diverses époques, des sièges très meurtriers. Il fut pris par Henri II d'Angleterre; Louis XII y fut enfermé n'étant encore que duc d'Orléans; l'amiral Coligny s'en empara en 1569 et en donna le commandement au baron de Mirebeau, qui fut forcé de le rendre au mois de septembre de la même année. Les protestants le reprirent en 1574. Peu de temps après, le duc de Montpensier l'assiégea et le prit par famine le 25 janvier 1575; il en fit ruiner toutes les fortifications, qui plus tard furent rétablies, en 1622, quelques années seulement avant leur destruction définitive.

La ville a conservé sa vieille église du XIe siècle, quelques débris intéressants de son ancienne forteresse. C'est aujourd'hui un centre d'exportation assez considérable pour les céréales, les graines de trèfle et de luzerne et les mules du pays, qui sont fort estimées; on y trouve aussi quelques fabriques de serges et des tanneries.

Les armes de Lusignan, celles de ses anciens seigneurs, sont : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

MIREBEAU. — Mirebeau (*Mirebellum*), arrondissement et à 28 kilomètres au nord-nord-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton, peuplé de 2,710 habitants, station des chemins de fer de Poitiers à Angers et à Saumur, est une ancienne baronnie qui doit son origine et son importance à un château construit par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Ce domaine passa à une fille naturelle de Louis XI, qui épousa un amiral de France du nom de Bourbon; après avoir été possédé successivement par plusieurs autres familles, il fut acheté par le cardinal de Richelieu, qui le réunit à son duché-pairie. En 1202, le château soutint un siège vigoureux, parce qu'Éléonore d'Aquitaine, veuve alors de Henri II, s'y était renfermée pour se dérober à la poursuite d'Arthur, comte de Bretagne, son petit-fils. Arthur prit la ville, mais ne put parvenir à s'emparer du château. Un nommé Desroches offrit au roi de le rendre

maître de la ville, à la condition qu'il épargnerait les assiégés ; il introduisit, en effet, l'armée royale dans la place ; les seigneurs partisans d'Arthur ne furent point passés par les armes, mais on les enferma et on les laissa mourir de faim. Les guerres de religion furent signalées à Mirebeau par d'autres scènes sanglantes. Il y avait alors dans la ville un cordelier fanatique, nommé Babelot, auquel le duc de Montpensier abandonnait les huguenots qu'il faisait prisonniers ; le moine les exhortait, les pressait de toutes façons, les confessait malgré eux, puis les conduisait lui-même au gibet. Arrivé au lugubre lieu, il les consolait, leur donnait l'absolution, puis, leur vantant l'insigne bonheur qu'ils avaient d'être pour l'instant purs de toute souillure du péché, il se hâtait de les envoyer dans l'éternité en leur assurant les larmes aux yeux qu'il enviait leur heureuse destinée et le bonheur qui les attendait dans un monde meilleur. Lorsque Condé se fut emparé du château et de la ville, il fit pendre à son tour le convertisseur-bourreau. Le château de Mirebeau fut détruit au XVII[e] siècle.

La ville est construite sur une éminence qu'entoure un sol marécageux ; l'église paroissiale est celle d'une collégiale fondée en 1217 par Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, qui y a été enterré dans le chœur. Il y avait autrefois dans cette petite ville des églises et plusieurs couvents, un de cordeliers, entre autres, qui possédait une chapelle fondée par Jeanne de France, dame de Mirebeau, dont les restes y avaient été transférés. Le village de *Puy-Taillé*, voisin de Mirebeau, a conservé la tradition d'un privilège héréditaire que possédaient ses seigneurs de chasser les serpents en leur criant à haute et intelligible voix qu'ils eussent à se retirer, attendu que le seigneur de Puy-Taillé l'entendait ainsi.

Les grains, vins, laines et moutons sont à Mirebeau l'objet d'un commerce assez important et y alimentent plusieurs foires considérables.

Les armes de Mirebeau sont : *de gueules, au pal d'argent, écartelé d'argent à la fasce de gueules.*

CHATELLERAULT (lat. 46° 48′ 50″ ; long. 1° 47′ 40″ O.). — Châtelleraullt (*castrum Heraldi*), à 32 kilomètres au nord-nord-est de Poitiers, chef-lieu du 2[e] arrondissement et d'un canton, peuplé de 18,053 habitants, station de la grande ligne de Paris à Bordeaux, siège d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une société d'agriculture et d'un collège communal ; autrefois duché-pairie, chef-lieu d'élection avec sénéchaussée et justice consulaire, dépendant du diocèse et de l'intendance de Poitiers, du parlement de Paris, est une ville qui doit son origine et son nom à un château qui y fut construit par un seigneur nommé Hérault, d'où vint son nom primitif Châtel-Hérault, dont avec le temps on a fait Châtellerault.

Au IX[e] siècle, cette seigneurie portait déjà le titre de vicomté ; les comtes de Poitiers s'étaient donné des lieutenants dans cette partie de leurs domaines ; le nom du premier, Gamalfrède, se lit au bas d'une charte datée du 10 octobre 890. Hérault fut le second ; c'est de 936 à 975 qu'il fonda le château, berceau de la ville actuelle. La vicomté devint héréditaire entre les mains des barons de Surgères. Au XIV[e] siècle, Châtellerault fut acheté par la maison d'Anjou ; Louis XI, en ayant hérité, l'érigea en duché-pairie, l'an 1514, pour François de Bourbon-Montpensier, qui, à sa mort, le laissa à son héritier, le fameux connétable, celui-ci ayant eu ses biens confisqués, le duché fut donné en récompense de services diplomatiques à un seigneur écossais de la famille d'Hamilton, tuteur de la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart. Quoiqu'il fût rentré, en 1585, dans la maison de Bourbon-Montpensier, les Hamilton et les Douglas, leurs successeurs, n'ont pas moins continué de joindre à leurs titres celui de ducs de Châtellerault. Les La Trémouille ont été les derniers possesseurs français de ce fief.

Châtellerault n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire du Poitou. Conquis par les Anglais, il fut repris, en 1369, par la noblesse poitevine restée fidèle à la France. On y célébra, en 1541, le mariage de Guillaume de Clèves avec Jeanne d'Albret. L'influence qu'y obtint le culte réformé exposa la ville, pendant les guerres de religion, à de fréquentes agitations ; elle fut prise et reprise deux fois par chacun des partis. Sous Louis XIV, l'abolition des franchises municipales et la création d'un dépôt à sel y firent éclater des troubles graves, enfin, les scandaleux excès commis en 1808 par un régiment polonais qui traversait le pays pour aller rejoindre l'armée française en Espagne sont le dernier épisode que nous ayons à citer.

La ville de Châtellerault est située dans un pays charmant, coupé par des rivières, des vallons, des coteaux et des jardins, qui offrent des points de

vue agréables et très variés. Elle est, en général, assez mal bâtie, sur la rive droite de la Vienne, qui commence en cet endroit à être navigable, et sur laquelle est un joli port très fréquenté. L'enceinte de la ville avait été fortifiée avec soin, mais ses épaisses murailles minées par la guerre ont été transformées en gracieuses habitations et en agréables promenades. La Vienne la sépare d'un de ses faubourgs, avec lequel elle communique par un pont magnifique en pierre de taille, dont une des extrémités est occupée par un joli château, flanqué de quatre grosses tours, qui sert de porte de ville, et sous laquelle passe la grande route. La construction de ce château, où l'on arrive par une belle avenue en forme de promenade, est attribuée à Sully. Il ne reste aucun vestige du château primitif, qui a donné son nom à la ville. Les monuments les plus remarquables sont : l'église Saint-Jacques, monument historique du XIIe siècle ; l'église Saint-Jean Baptiste, moins ancienne et récemment restaurée ; la salle de spectacle, la manufacture d'armes blanches, dont les 950 ouvriers peuvent livrer à l'État, année commune, 25,000 armes blanches, 1,000 cuirasses, 15,000 armes à feu ; enfin une vaste et belle promenade publique ornée d'une jolie fontaine.

La coutellerie si renommée de Châtellerault constitue sa principale industrie ; il faut y joindre des fabriques d'orfèvrerie, de quincaillerie, de dentelles, des blanchisseries de cire et de toiles, sa belle manufacture d'armes blanches et un commerce considérable de céréales, fruits, légumes, chanvre, sel, fer, acier, ardoises, merrains, meules de moulin, et entrepôt d'eaux-de-vie.

Les armes de la ville sont : *d'argent, au lion de sable.* Aliàs : *d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de besants d'or.*

La Roche-Posay. — La Roche-Posay ou La Roche-Pozay, arrondissement et à 24 kilomètres au nord-est de Châtellerault, canton de Pleumartin, est une petite ville peuplée de 1,466 habitants, située au confluent de la Creuse et de la Gartempe, et qui doit sa célébrité à des sources d'eaux minérales très limpides, découvertes, en 1615, par Milon, premier médecin du roi Louis XIII. Ces sources, au nombre de trois, jaillissent au pied d'une montagne calcaire, à 1 kilomètre de la ville, dans une contrée riante et fertile. Les eaux sont reçues dans des bassins, près desquels on a construit récemment un hôpital, desservi par des religieuses hospitalières. On en fait usage depuis le commencement de juillet jusque vers la fin de septembre ; leur efficacité est d'autant plus grande que les chaleurs sont plus fortes. Les eaux de La Roche-Posay s'emploient avec succès dans les maladies de la peau, les scrofules, les fièvres intermittentes, les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les coliques néphrétiques, la chlorose, les leucorrhées, les affections de la vessie, etc.

Au tribut payé par les malades pendant leur séjour les habitants joignent le produit de leurs travaux agricoles.

La Roche-Posay a conservé une partie de ses vieux remparts, son donjon du XIe siècle et son église gothique.

Lencloitre. — Lencloître, chef-lieu de canton de 1,908 habitants, situé sur l'Auvigne et dans une plaine très fertile, à 17 kilomètres à l'ouest de Châtellerault, alimente des produits de ses jardins Poitiers, Châtellerault et Loudun ; on y récolte aussi beaucoup de chanvre.

Elle doit son nom à un monastère fondé vers le XIIe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de Fontevrault. L'église romane de ce monastère sert aujourd'hui d'église paroissiale ; elle n'a pas moins de 50 mètres de longueur, sur 15 de largeur ; au centre du transept s'élève le clocher en forme de coupole.

Au XVe siècle, pendant les guerres contre les Anglais, on en avait fortifié la façade. Ses contreforts sont reliés entre eux par des arcades cintrées. Une chapelle voisine, dite de Saint-Jean, a été convertie en grange.

Civray (lat. 46° 8' 55"; long. 2° 2' 25" O.). — Civray, à 51 kilomètres au sud de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 2,279 habitants, station de la ligne de Paris à Bordeaux, siège d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'un collège communal, est une ville d'une origine fort ancienne, mais dont l'histoire s'est perdue dans la nuit des temps. Il y a tout lieu de supposer qu'elle existait aux temps de la domination romaine, et qu'elle fut pendant de longs siècles une place fortifiée ; mais les seuls documents qui soient parvenus jusqu'à nous sont ceux qui constatent les différentes maisons féodales par qui elle fut possédée. En 1190, le sire de

Civray était Othon, fils de Henri, roi de Bavière, et neveu de Richard Cœur de Lion. La seigneurie, transmise aux maisons de Lusignan et de Raoul d'Issoudun, appartenait, en 1246, à Alphonse, comte de Poitou; elle fut réunie à la couronne après la mort de ce prince et devint ensuite la propriété de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, que ses intrigues avec les Anglais conduisirent à l'échafaud en 1350. Le roi Jean confisqua Civray au mois de novembre de cette même année et y établit une sénéchaussée royale; François Ier l'érigea en comté qu'il joignit à l'apanage de sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Cette faveur fut renouvelée plus tard au profit de Charles de France, duc d'Orléans, et en 1789 le comté appartenait par contrat d'engagement à la maison de Condé.

Deux épisodes sont à mentionner dans l'histoire moderne de Civray. Cette ville resta au pouvoir des réformés depuis 1568 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et, pendant la Révolution de 1789, le clergé s'y signala par son adhésion patriotique aux réformes décrétées par l'Assemblée constituante. Le Directoire avait établi, en 1795, un tribunal correctionnel à Civray. La ville est située dans un riche bassin, sur la rive droite de la Charente, qui y fertilise de belles prairies; elle possède un monument d'un grand intérêt : c'est une église byzantine, dédiée à saint Nicolas et classée parmi les monuments historiques de France. Elle a la forme de la croix latine; une abside en termine le chœur et les deux transepts. Le portail a quatre archivoltes chargées de palmettes, de figurines, de poissons, de signes du zodiaque et autres ornements, œuvre d'une imagination capricieuse et d'une patience admirable.

Civray possède, en outre, les restes d'une commanderie et les ruines d'un ancien château.

Les habitants de Civray exploitent des fabriques d'étoffes de laine et font le commerce des grains, des truffes, des châtaignes, de la graine de trèfle et de luzerne et des bestiaux.

Charroux. — Charroux (*Carrofium*, *Carrofum*, autrefois *Karrow*, de *kaer*, enceinte, et *row*, chêne), arrondissement et à 10 kilomètres à l'est de Civray, chef-lieu de canton peuplé de 1,870 habitants, est une petite ville qui doit son origine à un monastère célèbre fondé sous l'invocation du Sauveur, au milieu d'une forêt de chênes, en 781, par Roger, comte de Limoges, et par Euphrasie, son épouse; ils le dotèrent, par testament, de biens considérables, pêcheries, terres, vignes et bois; un grand nombre de villes, avec leurs colons et leurs serfs, et bon nombre d'églises relevèrent du monastère de Charroux. L'évêque et les diocésains n'avaient aucune autorité ni juridiction sur les religieux; ceux-ci élisaient librement leur abbé, sauf l'approbation du roi seulement.

Charlemagne confirma leurs statuts en 799 et fit présent à leur église de calices, de croix, d'encensoirs, de chandeliers d'or et d'un manuscrit précieux écrit en lettres d'or. De tous les présents que le grand empereur fit à ce monastère, le plus précieux fut, sans contredit, un fragment de la vraie croix, qui attirait de nombreux visiteurs à Charroux et dont les offrandes l'enrichirent. Citons encore une relique singulière, celle que l'on appelait la Sainte-Vertu! et dont nous nous garderons bien de discuter l'authenticité.

En retour de ces donations, les moines de Charroux étaient seulement tenus de présenter à l'empereur, pendant son séjour à Poitiers, dans le palais épiscopal où il résidait, un paire de gants, deux cierges et deux vases pleins de vin vieux. Charroux vit plusieurs papes dans ses murs; il s'y tint même quatre conciles, et l'on assure que les entrailles de Richard Cœur de Lion y furent déposées. Quelque temps avant sa mort, Louis XI avait fait don à l'église de Charroux de six lampes d'argent, pesant ensemble 126 marcs. L'église de ce monastère fut bâtie vers la fin du VIIIe siècle; elle était alors une des plus belles du royaume. Au-dessus de l'autel, placé au milieu de trois rangs de piliers, s'élevait en forme de tiare un dôme d'une hauteur prodigieuse. Cet édifice fut entièrement détruit pendant les guerres de religion et n'offre plus aujourd'hui que des ruines, dont l'aspect imposant rappelle la splendeur dont il jouissait autrefois, et qui ont été classées récemment au nombre des monuments historiques.

Charroux possède, en outre, plusieurs monuments mégalithiques remarquables, et dans ses environs les restes de deux camps romains.

La population de Charroux est exclusivement agricole.

Gençay et Saint-Maurice. — Gençay ou Gençais, chef-lieu de canton, à 27 kilomètres au nord-ouest de Civray, est bâti dans une situation pittoresque

sur la rive gauche de la Clouère ; on y fabrique de grosses étoffes de laine; sa population est de 1,204 habitants. Son château, rangé au nombre des monuments historiques, présente des ruines curieuses à visiter; il datait du XIIIe siècle ; l'entrée principale était défendue par un groupe de quatre tours.

En face de Gençay, de l'autre côté de la Clouère, le village de Saint-Maurice possède une belle église romane dont les transepts sont, comme le chœur, terminés en hémicycle. Aux environs de Gençay, citons encore le château de la Roche, dont les ruines sont imposantes; on y admire une jolie chapelle de l'époque de la Renaissance.

Availles-Limousine et Abzac. — Availles-Limousine est un chef-lieu de canton de 2,195 habitants, situé sur la rive gauche de la Vienne, à 36 kilomètres à l'est de Civray; il a une belle église qui date des XIVe et XVe siècles, et dans ses environs on visite les ruines du château de Vareilles.

Mais ce qui donne une certaine importance à ce bourg, ce sont les eaux minérales d'Availles. Ces eaux sourdent sur le territoire d'Abzac, sur la rive droite de la Vienne, près du sommet d'un monticule, à environ 30 mètres de sa base; elles sont renfermées dans trois puits de 3 mètres de profondeur et d'un mètre de diamètre, éloignés de 75 centimètres environ les uns des autres. Ces puits sont couverts; on leur a pratiqué un écoulement au niveau de l'eau.

Les eaux d'Availles sont froides, chlorurées, sodiques; elles s'emploient en boisson pendant 18 jours, et conviennent dans diverses maladies chroniques, telles que la phtisie, les fièvres intermittentes, les crachements de sang, les affections cutanées, etc.

Au château de Serre, dans le voisinage, est née, en 1641, Mme de Montespan.

Loudun (lat. 47° 0' 36"; long. 2° 15' 16" O.). — Loudun (*Juliodunum*, *Lodunum*, *Lausdunum castrum*), à 53 kilomètres au nord-nord-ouest de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 4,522 habitants, station de la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne, siège d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'un collège communal, était autrefois gouvernement particulier, chef-lieu d'élection, avec bailliage et prévôté, relevant du diocèse de Poitiers, du parlement de Paris et de l'intendance de Tours.

Cette ville, capitale de la petite province à laquelle elle avait valu le nom de Loudunois, avait acquis de l'importance et de la célébrité par le degré de civilisation auquel elle était parvenue, par le nombre de savants et de personnages distingués auxquels elle avait donné naissance, par la richesse de ses habitants et l'élégance relative de ses constructions, lorsqu'un procès fameux, celui d'Urbain Grandier, fixa sur elle l'attention de la France et de l'Europe et effaça tous les souvenirs du passé devant les émotions du drame le plus sanglant et le plus odieux qu'aient peut-être suscité le fanatisme et la superstition dans les sociétés modernes. Nous résumerons en peu de mots les annales antérieures de Loudun pour pouvoir raconter avec quelques détails le tragique événement dont le nom de cette ville évoque aujourd'hui la triste mémoire.

Dès 849, Loudun était le siège d'une viguerie que les comtes de Poitou donnèrent en fief à leurs redoutables vassaux les comtes d'Anjou. Cette place, alors fortifiée, était soumise à la domination anglaise, lorsque Philippe-Auguste l'enleva à Jean sans Terre et la donna à Aimery, vicomte de Thouars. Elle était, depuis le règne de Louis le Gros, en possession de franchises communales confirmées par les différents pouvoirs sous lesquels elle avait passé. Réunie à la couronne en 1476, elle fut érigée en bailliage royal par Louis XI, et François Ier ordonna qu'on rédigerait la coutume du Loudunois.

Sous la conduite de l'amiral Bonnivet, les habitants repoussèrent vaillamment les bandes de routiers qui menaçaient leur ville. Ils accueillirent avec ardeur les propagateurs de la Réforme religieuse. Loudun, dit Varillas, était la plus zélée des villes de France pour le calvinisme après celle de La Rochelle. Il en résulta d'incessantes agitations, des alternatives de succès et de revers, des vengeances de la part de chaque parti lorsqu'il était vainqueur, jusqu'à la pacification de Henri IV, et un dommage plus déplorable peut-être encore, lorsque des intrigues aveugles arrachèrent à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut le dernier coup porté à la prospérité de la ville, abandonnée déjà par une partie de ses bourgeois, qui, dès les premiers temps de sa fondation, avaient été fixer leur domicile dans la nouvelle ville de Richelieu. Loudun avait vu se réunir dans ses murs plusieurs conciles et de nombreux synodes provinciaux ou nationaux ; d'importantes conférences politiques y avaient été tenues ; plusieurs princes,

et parmi eux Charles IX et Louis XIII, l'avaient visité. Rien depuis lors n'est venu réveiller la gloire des anciens jours. Quant au Loudunois érigé en duché viager, le 10 septembre 1578, en faveur de Françoise de Rohan, il fut engagé à la duchesse d'Aiguillon en 1645, et au duc de La Trémouille le 12 août 1654.

Un siècle environ avant cette époque, lorsque Richelieu, pour en finir avec le régime féodal et les guerres civiles qu'il entraînait, procédait à la démolition des manoirs et forteresses qui avaient servi de refuge à tant de rebelles, l'intendant de Tours, nommé Laubardemont, fut envoyé à Loudun pour démanteler les fortifications et raser le château. La paroisse de Saint-Pierre-du-Marché avait alors pour curé un homme qui, par sa supériorité, ses succès en tout genre, même, dit-on, auprès des femmes, par sa hauteur, peut-être aussi par sa causticité, s'était attiré l'envie et la haine de ses collègues; il s'appelait Urbain Grandier et joignait à sa cure un canonicat à Sainte-Croix. Il avait écrit dans sa jeunesse un violent pamphlet contre Richelieu, la *Lettre de la cordonnière de la reine à M. de Baradas.* Or, l'intendant nouveau venu était une créature du tout-puissant cardinal; ce rapprochement n'était-il pas fait pour inspirer à d'implacables ennemis l'espoir d'une terrible vengeance? Le curé avait été directeur du couvent des Ursulines; une première dénonciation est faite contre ses prétendues galanteries. Grandier est privé de ses bénéfices et condamné à la retraite dans un séminaire; il en appelle comme d'abus au présidial de Poitiers, qui le déclare innocent. Cette première victoire ne fit qu'irriter la haine de ses ennemis. Trois ans après, de nouvelles accusations sont portées contre lui. Le bruit se répand parmi le peuple *que les ursulines de Loudun sont possédées.* « Quelques religieuses, dit le père d'Avrigny, eurent » d'abord des visions de nuit; elles en eurent » bientôt le jour. Ce n'était dans leur maison que » spectres et que fantômes. Grandier se présentait » à elles sous les plus horribles figures, et elles » tombaient dans d'étranges convulsions. Le curé » de Loudun se plaignit qu'on voulait le perdre » et prit des mesures pour se défendre. » Il avait été prévenu; le nouveau directeur des ursulines, Mignon, créature docile, confirma les bruits répandus; Laubardemont en écrivit au cardinal en le renseignant, sans doute, sur les antécédents de l'accusé; il en reçut pour réponse l'ordre de constituer un tribunal pour juger Urbain. *Les juges étaient*, dit-on, *tous gens de bien*, *mais extrêmement crédules.* Il faut le croire quand on voit figurer comme principaux témoins dans ce procès *Astaroth*, de l'ordre des Séraphins, chef des diables qui possédaient les ursulines; *Casas*, *Celsus*, *Acaos*, *Cedon*, *Asmodée*, de l'ordre des Trônes; *Alex*, *Zabulon*, *Nephthalim*, *Cham*, *Uriel*, *Achas*, de l'ordre des Principautés. C'est sur le témoignage de ces prétendus révélateurs, parlant par la bouche de religieuses spasmodiques, que fut condamné Urbain Grandier. Trois d'entre elles, cependant, et la supérieure, confrontées avec lui, s'étaient rétractées et avaient déclaré avec les signes du plus vif repentir qu'elles avaient calomnié un innocent. Les ennemis de Grandier présentèrent ces faits comme un artifice de Satan pour sauver un coupable; l'indignation publique menaçait de faire explosion, on hâta le dénouement. La sentence fut rendue le 18 août 1634. Le malheureux prêtre fut condamné au supplice du feu, « comme dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice, possession arrivée par son fait. » Appliqué à la question jusqu'à ce que la moelle s'échappât de ses os brisés, il déclara qu'il n'était point magicien, mais il avoua qu'il s'était abandonné aux plaisirs des sens et avait composé un traité contre le célibat des prêtres, afin de dissiper les scrupules d'une jeune fille, Madeleine de Brou, qu'il entretenait depuis sept ans. Il fut brûlé vif devant l'église de Sainte-Croix (aujourd'hui convertie en halle), le jour même de sa condamnation, entre quatre et cinq heures du soir.

Sa fermeté ne l'abandonna pas un seul instant; il aima mieux mourir sans confession que de se confesser à un des religieux de Saint-François qu'on avait nommé pour l'assister, prétendant que ces religieux étaient dans son procès sa partie adverse. On assure qu'on lui avait refusé le père gardien des cordeliers de Loudun, en qui il avait confiance; dureté sans exemple si le fait est certain. Comme il était sur le bûcher, on aperçut une grosse mouche qui volait en bourdonnant sur sa tête. Un moine présent à cette exécution, et qui avait ouï dire que Belzébut, en hébreu, signifie dieu des mouches, s'écria aussitôt que c'était le diable Belzébut qui volait autour de Grandier pour emporter son âme aux enfers. Toutefois, malgré le supplice d'Urbain, les démons semblaient s'acclimater à Loudun, lorsqu'on retrancha la pension de 4,000 li-



Chauvigny.

vres accordée aux exorcistes. Dès lors tout rentra dans l'ordre naturel, et les religieuses ursulines vécurent dans l'oubli jusqu'en 1772, époque à laquelle elles firent place à des dames de l'Union chrétienne.

La ville de Loudun est située sur un coteau élevé, qui domine une plaine fertile très étendue, bornée par des collines couvertes de bois et de vignobles qui produisent d'excellents vins. Elle est percée de larges rues auxquelles manquent l'activité et la vie; on sent que ces constructions spacieuses ont été faites pour une population plus nombreuse et dans des jours plus prospères. De l'ancien château il ne reste que le donjon, tour carrée, flanquée de contreforts; le reste de l'emplacement a été disposé en une jolie promenade, dont la position est fort agréable, la vue variée et très étendue.

Loudun possède plusieurs églises remarquables, soit par leur ancienneté, soit par certains détails d'architecture; deux dolmens; une ancienne porte, dite du Martray; un vieux manoir, dit de la Bâtie, et une maison de la Renaissance.

On trouve à Loudun quelques tanneries, des fabriques de draps, toiles, dentelles communes et objets d'orfèvrerie remarquables par leur fini. Les céréales, graines de trèfle et luzerne, vins blancs, huile de noix, cuirs, cire, miel, fruits secs, lin, chanvre et moutons y sont l'objet d'un commerce considérable.

C'est la patrie du poète latin Scévole de Sainte-Marthe, des historiens et philosophes Ch. Boullenger, Urbain Chevreau, de Gaucher et Louis de Sainte-Marthe, du savant voyageur Ismaël Bouillaud et de Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*.

Les armes de la ville sont : *de gueules, à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Moncontour. — Moncontour (*Moncontorium*), ar-

rondissement et à 18 kilomètres au sud-sud-ouest de Loudun, chef-lieu de canton peuplé de 754 habitants, station du chemin de fer de Saumur à Poitiers, est une petite ville située sur la rive droite de la Dive, comprise autrefois dans le gouvernement militaire du Saumurois, quoiqu'elle ait été rattachée, sous Louis XIII, à l'élection de Richelieu. Son nom latin, outre celui que nous avons cité, tantôt *Mons Contorius,* tantôt *Mons Consularis*, semble indiquer une origine romaine. Cependant, on possède sur son histoire peu de renseignements précis avant le XIIe siècle ; c'était alors une châtellenie dépendant du Mirebalais, et qui appartint successivement aux comtes de Poitou et d'Anjou. Elle eut sa part d'épreuves pendant la période féodale ; on a conservé le souvenir de longues et sanglantes querelles entre un seigneur de Moncontour et l'abbé Raoul, soutenu par Foulques V, comte d'Anjou. Il s'agissait de la possession du monastère et du bourg de Saint-Jouin ; c'était vers le milieu du XIIe siècle. Moncontour eut aussi son rôle dans les guerres contre l'Anglais. Vers 1370, une garnison française, retranchée dans le château, se signalait par des sorties continuelles. Un corps ennemi de trois mille hommes, commandé par des capitaines poitevins, mit le siège devant cette forteresse. Le sixième jour, après un assaut meurtrier, le château fut pris et la garnison passée au fil de l'épée. Les vainqueurs ne firent grâce de la vie qu'aux deux commandants, Pierre de Guerfille et Jourdain de Cologne, et à quelques hommes d'armes. En 1372, le connétable Du Guesclin reprit Moncontour, bien que les Anglais en eussent confié la garde à un corps de cinq cents soldats. Le dernier événement qui se rattache aux annales de cette localité, celui qui a le plus contribué à sa célébrité, est la fameuse bataille dont nous avons déjà parlé et que le duc d'Anjou, depuis Henri III, y gagna contre l'amiral Coligny en 1569. L'armée des protestants fut presque entièrement détruite dans cette journée ; l'amiral Coligny, que le désespoir fit combattre en soldat, eut trois dents cassées d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou se comporta beaucoup mieux qu'à Jarnac, mais il ne sut pas profiter de la victoire.

De l'ancien château de Moncontour, il reste le donjon, du XIe siècle, et la chapelle, du XIIe siècle.

MONTMORILLON (lat. 46° 25′ 23″; long. 1° 28′ 24″ O.). — Montmorillon (*Mons Mauritionis*, *Mons Morillum*), à 52 kilomètres au sud-est de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 5,105 habitants, station de la ligne de Poitiers à Saint-Sulpice-Laurière, siège d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'une école secondaire ecclésiastique, fut jadis une ville fortifiée, possédait sénéchaussée, lieutenance de maréchaussée, collégiale, couvents d'augustins, de récollets, de cordeliers et de religieuses de Saint-François, dépendait du diocèse, de l'intendance, de l'élection de Poitiers et du parlement de Paris.

Bâtie dans une position pittoresque, sur la Gartempe, qui la divise en deux parties, cette ville posséda, jusqu'à la fin du XVIe siècle, un château considérable. C'était aussi le chef-lieu d'une baronnie. En 1281, Philippe le Hardi, fils de saint Louis, en fit l'acquisition de Gui de Mauléon. En 1316, Philippe le Long la donna à Charles, son frère ; et, dans la suite, Charles VI à Vignoles de La Hire, son écuyer. Quelque temps après, cette terre fut réunie à la couronne. Elle passa, en 1555, à Gilles Brossard, sous la faculté de rachat perpétuel. Les ligueurs s'emparèrent de cette place dans le XVIe siècle, mais le prince de Conti la leur reprit pour Henri IV, le 6 juin 1591, et, sur le refus que firent les soldats de se rendre, il les fit passer au fil de l'épée, au nombre de trois cents, et fit détruire les fortifications de la ville ainsi que le château.

Vers la fin du XIe siècle, Robert du Puy, revenant de Jérusalem, où il était allé comme guerrier ou pèlerin, fonda à Montmorillon un hôpital, qualifié de Maison-Dieu, destiné aux malades et aux pauvres, et qui fut un des plus riches hôpitaux de toute l'Aquitaine. En 1613, les moines augustins s'y établirent et y restèrent jusqu'à la Révolution, époque où les agents du domaine s'emparèrent de l'hôpital, dont tous les bâtiments furent vendus à l'administration diocésaine, et où l'on installa un petit séminaire qui existe encore. La construction la plus curieuse de tout l'ensemble des bâtiments qui composaient l'ancien couvent hospitalier est un temple octogone, composé d'un caveau funéraire voûté au-dessus duquel est une salle également surmontée d'une voûte, renfermant des bas-reliefs curieux. L'église de la Maison-Dieu renfermait autrefois un monument élevé à La Hire. Ce monument ayant été détruit, on a replacé récemment dans l'église une pierre sépulcrale et l'ancienne épitaphe : « Ci-gît Étienne de La Hire, dit Vignoles, en son vivant chevalier. »

Montmorillon possède deux autres églises dont

l'une, celle de Notre-Dame, est gothique, et l'autre, celle de Saint-Pierre, moderne.

On fabrique à Montmorillon des biscuits et des macarons renommés; il y a de belles papeteries et des blanchisseries de toiles. Les bestiaux et les productions agricoles sont l'objet d'un commerce important.

Chauvigny. — Chauvigny (*Calviniacum*), chef-lieu de canton, à 24 kilomètres au nord-ouest de Montmorillon, sur la rive droite de la Vienne et sur le penchant d'une colline, est une petite ville de 2,122 habitants, dont les environs offrent de charmantes promenades. Elle possède deux églises qui ont été restaurées et qui sont comprises au nombre de nos monuments historiques. L'une est l'église Notre-Dame qui date du XIIe siècle, et où l'on a découvert des fresques curieuses; l'autre, l'église Saint-Pierre, date des XIe et XIIIe siècles et possède des chapiteaux historiés, une très belle abside et quelques pierres tombales.

Ce qui donnait jadis de l'importance à cette petite ville, c'est qu'elle possédait un château, dit le château baronnial, assiégé par Clovis en 507, et qui, plus tard, devint souvent la résidence des évêques de Poitiers. Ce château, qui occupait au sommet de la colline l'emplacement d'un *castrum* romain, agrandi sans doute par les Wisigoths, se composait d'un grand donjon carré, soutenu par d'énormes contreforts, avec deux tourelles d'escalier dans les angles. Ce donjon était entouré d'une vaste terrasse voûtée, dans un angle de laquelle s'élevaient les bâtiments d'habitation; on y voyait une vaste citerne, reste des anciennes constructions romaines, et l'entrée en était défendue par une porte flanquée de tours. Une seconde enceinte également fortifiée entourait la première.

Aujourd'hui, de l'ancienne résidence des barons de Chauvigny et des évêques de Poitiers, il ne reste que des ruines.

La Trimouille. — La Trimouille ou La Trémouille (*Tremollia*), peuplé de 1,858 habitants, est un chef-lieu de canton situé à 15 kilomètres à l'est de Montmorillon, sur la rive gauche de la petite rivière de la Benoise, affluent de l'Anglin, qui y fait mouvoir plusieurs usines et principalement des minoteries. Sur son territoire, on exploite des carrières de pierre à chaux.

La Trimouille est le berceau d'une des plus anciennes et illustres familles de France, qui a pour chef Pierre, seigneur de La Trimouille, qui vivait vers 1040. D'elle sont sortis les ducs de Thouars, les princes de Tarente et de Talmont, les comtes et ducs de Taillebourg, les marquis de Royan, les comtes d'Olonne, les ducs de Châtellerault, les seigneurs de Craon, les comtes de Joigny, etc., etc.

Les armes primitives de cette maison étaient : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois alérions d'azur.*

Lussac-les-Chateaux. — Lussac-les-Châteaux, station de la ligne de Poitiers à Limoges, est un chef-lieu de canton de 1,837 habitants, situé sur la rive droite de la Vienne, à 12 kilomètres à l'ouest de Montmorillon. Ce bourg doit son nom aux deux châteaux qui y défendaient le passage de la Vienne, que le chemin de fer franchit aujourd'hui sur un pont de cinq arches. De ces deux châteaux un seul subsiste; ses ruines sont traversées par le chemin de fer. Aujourd'hui, le bourg est en communication avec la rive gauche de la Vienne par un pont suspendu qui a remplacé un ancien pont en pierre, près duquel fut tué, en 1369, Chandos qui se fit remarquer, sous le roi d'Angleterre Édouard III, comme administrateur et surtout comme homme de guerre. Il avait contribué à la prise du roi Jean, à la mémorable journée de Maupertuis ou bataille de Poitiers, en 1356, et en 1364 il avait fait prisonnier en Bretagne Du Guesclin dont il contribua, avec générosité, à payer la rançon.

Lussac, dont l'église romane possède quelques curieux chapiteaux, possède des corderies, une fabrique de chapeaux, des tanneries, des taillanderies et surtout d'importantes minoteries; elle fait un grand commerce de chanvre. Près d'un étang du voisinage, il existe des cavernes à ossements. A 2 kilomètres au nord-ouest, entre Lussac et Civaux, est le gué du Pas-de-la-Biche, où Clovis franchit la Vienne en marchant contre Alaric.

Civaux. — Civaux, arrondissement et à 17 kilomètres à l'ouest de Montmorillon, canton de Lussac, sur la rive gauche de la Vienne, est un village peuplé de 958 habitants, situé sur une langue de terre plate et unie, longue d'environ 3 kilomètres, large d'à peu près quatre cents pas, bornée d'un côté par la Vienne, de l'autre par des terres qui s'élèvent presque insensiblement et se terminent en coteaux. Au milieu de cette plage, on trouve un vaste espace

où l'on a découvert plus de sept mille tombes en pierres de toutes grandeurs, dont la forme ordinaire est précisément celle de nos cercueils en bois. Chacune de ces tombes était couverte d'une grande pierre souvent plate, quelquefois convexe par-dessus, sans la moindre trace de sculpture. La science des archéologues s'est épuisée en recherches, sans pouvoir assigner une origine bien certaine à ces nombreux monuments. La tradition prétend que ce sont les tombes des Francs morts dans la bataille que Clovis gagna sur les Wisigoths; ce qui semblerait donner raison à la tradition, c'est la découverte d'une dalle tumulaire avec inscription mérovingienne. Cependant, M. Siauve et plusieurs savants avec lui croient y reconnaître un cimetière commun à plusieurs villes et villages des environs, et dont l'établissement remonterait à la domination romaine, peut-être même à une période historique antérieure. — Civaux possède une vieille église et une tour, reste d'une ancienne forteresse.

Saint-Savin. — Saint-Savin (*Sabiniacum*), chef-lieu de canton, à 16 kilomètres au nord de Montmorillon, est agréablement situé sur la rive gauche de la Gartempe; sa population est de 1,432 habitants.

Cette petite ville doit sa naissance et son importance à une célèbre abbaye fondée en 811 par Charlemagne, à l'abri d'une forteresse dite des *Cerisiers*, que le grand empereur avait fait construire sur la Gartempe pour assurer la tranquillité du pays contre les Sarrasins. Badillon, seigneur de sa cour, y fit transporter avec pompe les restes de saint Savin et de saint Cyprien qui avaient été inhumés après leur martyre sur le mont des Trois-Cyprès, aujourd'hui le mont Saint-Savin, près d'une chapelle dédiée à saint Vincent. L'abbaye ne fut terminée que par les soins et la munificence de Louis le Pieux, qui y établit vingt moines et plaça à leur tête saint Benoît d'Aniane. Le second abbé, Dodon, fit achever la construction du monastère; sous ses successeurs, il fut considérablement enrichi par les donations des princes et des fidèles. Il était en telle réputation, que plusieurs fois ses religieux furent appelés pour réformer ou pour fonder des abbayes célèbres, entre autres l'abbaye de Charroux et celle de Saint-Martin d'Autun. Au XVe siècle, les catholiques et les huguenots engagèrent sous ses murs des luttes sanglantes; plus tard les richesses de l'abbaye furent dilapidées par ses abbés commendataires. L'un de ces derniers, le seigneur des Francs, menait sous Louis XIII joyeuse vie et avait souvent maille à partir avec les seigneurs et les habitants du voisinage; retranché dans la tour du clocher, dont il avait muré toutes les issues dangereuses pour lui, il bravait les sommations de la justice. Ordre fut donné à la compagnie d'archers du grand prévôt de le surprendre et de le saisir, ce qui fut fait par une belle nuit qu'oubliant sa prudence ordinaire il s'était retiré dans une de ses maisons de campagne à Saint-Cyprien, hameau voisin de Saint-Savin; jugé et condamné, il fut, par ordre de Richelieu, conduit à la Bastille où il mourut. Quelques années après, en 1640, les religieux de la congrégation de Saint-Maur prenaient possession des ruines de l'abbaye et la restauraient. L'ancienne église du monastère, devenue celle de la paroisse, est peut-être la plus belle église du XIe siècle de l'ouest de la France. Sa longueur totale est de 77 mètres, la hauteur de la grande voûte est de 25 mètres et la hauteur de ses colonnes est de 18 mètres; sur la croisée s'élève une tour carrée ou lanterne éclairée par huit fenêtres; au-dessus du porche d'entrée s'élève la tour carrée dont nous venons de parler plus haut; elle est ornée de clochetons et terminée par une flèche qui s'élève à 94 mètres au-dessus de la place. Mais ce qui attire surtout l'attention des visiteurs, ce sont les fresques qui ornent encore ses murs. Ce sont, dit Mérimée : dans le vestibule, une série de sujets tirés de l'Apocalypse; sur la voûte de la nef, une suite de compositions prises dans la Genèse et l'Exode; le chœur réunissait autour du Christ les saints protecteurs de l'abbaye ou ceux qui ont illustré la province d'Aquitaine. Les chapelles offraient également les images des patrons de l'église et des évêques du pays; la crypte était consacrée à la légende de saint Savin et de saint Cyprien; la tribune, enfin, outre une série de sujets empruntés à la passion et à l'histoire locale, montrait en une espèce d'iconostase les images d'une foule de saints honorés particulièrement dans le monastère. Les armes du monastère de Saint-Savin étaient : *De France, à une palme d'or et un coutelas d'argent, la poignée d'or posée en sautoir, cantonnée de trois fleurs de lis d'or, avec un E couronné d'or en chef, le tout timbré d'une crosse et d'une mitre et entouré de deux palmes de sinople.*


Explication des Signes
CHEF-LIEU DE DÉPART.T
CHEF-LIEU D'ARROND.T
Chef-lieu de Canton
Commune
Evêché
Route Nationale
Route Départementale
Chemin Vicinal
Canal et Rivière
Chemin de Fer et Station
Limite de Département
Limite d'Arrondissement
Limite de Canton
Les chiffres indiquent les hauteurs au dessus du niveau de la mer
Echelle en Kilomètres
DEPARTEMENT
DE LA
VIENNE
PAR
V.A. MALTE-BRUN
POITIERS
CIVRAY
MONTMORILLON
Lusignan
Vivonne
Couhé
Gençay
la Villedieu
Charroux
Availles
l'Isle-Jourdain
Lussac
la Trémouille
St Savin
Chauvigny
le Dorat
30'
2°


PLAN DE POITIERS
Légende
1 Préfecture
2 Hôtel de Ville
3 Palais de Justice
4 Gendarmerie
5 Eglise Notre Dame
6 — St Pierre
7 — St Porchaire
8 — St Hilaire
9 Séminaire
10 Collège des Jésuites
11 Lycée
12 Abattoir
13 les Halles
14 Hôtel Dieu et École de Médne
15 Prison
16 École Normale
Hôpital Général
Caserne de Cavalerie
le Blossac
Hospice des Incurables
Echelle
Vienne R.
St Maure
Richelieu
la Haye
Dangé
Tournon
LE BLANC
LOUDUN
les Trois Moutiers
Moncontour
Mirebeau-en Poitou
Lencloître
CHATELLERAULT
Pleumartin
Vouneuil sur Vienne
Neuville
St Georges
Vouillé
Chalandray

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 17ème. — Population : 52ème. — Densité de la population : 72ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS et REVENUS PUBLICS
6.970 kil. carrés ou 697.037 hect.	Hommes, 165.846 Femmes, 165.070 Total.. 330.916 47 hab. 48 par kil. carré	5	31	300	Propriétés bâties ... 40.000.000 f. — non bâties. 12.000.000 » Revenu agricole.... 64.000.000 »	16.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

Superficie, 1.911 kil. carrés ou 191.123 hect. — Population, 119.762 hab. — Cantons, 10. — Communes, 87.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
POITIERS, 9 comm., 40.925 hab.	POITIERS (Nord)	20.388	»
	Migné	2.779	6
	POITIERS (Sud)	12.865	»
	Biard	648	4
	Croutelle	231	7
	Fontaine-le-Comte	702	8
	Ligugé	1.448	8
	Saint-Benoît	1.000	4
	Vouneuil-sous-Biard	864	6
LUSIGNAN, 9 c., 14.037 habit.	Lusignan	2.266	24
	Celle-Levescault	1.550	22
	Cloué	503	22
	Coulombiers	744	17
	Curzay	876	24
	Jazeneuil	1.077	24
	Rouillé	2.631	30
	Saint-Sauvant	2.830	39
	Sanxay	1.562	26
MIREBEAU, 10 comm., 9.748 hab.	Mirebeau	2.710	28
	Amberre	528	26
	Champigny-le-Sec	1.138	21
	Cherves	1.148	30
	Cuhon	633	28
	Massognes	615	29
	Montgauguier	651	28
	Thurageau	1.121	23
	Varennes	365	25
	Vouzailles	839	24

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NEUVILLE, 11 comm., 12.201 hab.	Neuville	3.754	16
	Avanton	725	10
	Blaslay	399	20
	Chabournay	797	17
	Charrais	893	18
	Cheneché	310	19
	Cissé	1.097	12
	Marigny-Brizay	844	20
	Vendeuvre	2.628	20
	Villiers	514	17
	Yversay	340	16
SAINT-GEORGES, 7 c., 8.589 h.	Saint-Georges	1.414	12
	Buxerolles	700	4
	Chasseneuil	1.361	8
	Dissay	1.217	16
	Jaulnay	2.198	12
	Montamisé	1.061	8
	Saint-Cyr	638	18
SAINT-JULIEN-LARS, 12 comm., 7.227 habit.	Sainl-Julien-Lars	898	13
	Bignoux	355	10
	Bonnes	1.381	20
	Chapelle-Moulière(La)	600	20
	Jardres	490	18
	Lavoux	711	15
	Liniers	483	17
	Mignaloux-Beauvoir	552	9
	Pouillé	290	19
	Savigny-Levescault	464	12
	Sèvres	450	9
	Tereé	553	19

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LA VILLEDIEU, 10 comm., 6.256 hab.	La Villedieu	460	14
	Andillé	673	12
	Aslonnes	812	16
	Dienné	402	22
	Fleuré	334	18
	Gizay	469	18
	Nieuil-l'Espoir	735	14
	Nouaillé	832	10
	Smarves	687	8
	Vernon	852	20
VIVONNE, 6 c., 6.6772 h.	Vivonne	2.361	20
	Château-Larcher	651	20
	Iteuil	1.104	12
	Marçay	965	16
	Marigny-Chemereau	576	20
	Marnay	1.015	22
VOUILLÉ, 14 communes, 14.105 habitants.	Vouillé	1.746	16
	Ayron	1.069	24
	Benassay	1.320	26
	Beruges	1.001	12
	Chalandray	953	30
	Chapelle-Montreuil	965	20
	Chiré-Montreuil	954	19
	Frozes	468	19
	Latillé	1.342	22
	Lavausseau	866	00
	Maillé	533	22
	Montreuil-Bonnin	715	17
	Quinçay	1.179	9
	Rochereau (Le)	994	24

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

Superficie, 1.125 kil. carrés ou 112.478 hect. — Population, 63.215 hab. — Cantons, 6. — Communes, 51.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CHATELLERAULT, 7 comm., 24.422 hab.	CHATELLERAULT	18.053	»
	Colombiers	1.049	10
	Naintré	2.073	8
	Saint-Sauveur	686	8
	Senillé	531	8
	Targé	310	4
	Thuré	1.720	7
DANGÉ, 8 comm., 6.106 habit.	Dangé	840	15
	Buxeuil	764	23
	Ingrandes	1.006	7
	Leugny	513	16
	Ormes (Les)	1.281	19
	Oyré	776	10
	Port-de-Piles	424	16
	Saint-Remy	502	21
LEIGNÉ-SUR-USSEAU, 10 comm., 5.642 hab.	Leigné-sur-Usseau	858	14
	Antran	607	4
	Mondion	237	17
	Saint-Christophe	477	18
	Saint-Gervais	1.331	14
	Saint-Romain	492	15
	Sérigny	687	17
	Usseau	556	6
	Vaux	442	12
	Vellèches	455	16

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LENCLOITRE, 9 com., 9.085 hab.	Lencloître	1.908	17	PLEUMARTIN, 9 com., 9.494 hab.	Pleumartin	1.316	20	VOUNEUIL-SUR-VIENNE 8 c., 8.466 hab.	Vouneuil-sur-Vienne	1.472	12
	Cernay	435	20		Chenevelles	812	14		Archigny	1.784	19
	Doussay	837	23		Coussay-les-Bois	1.189	16		Availles	693	8
	Orches	681	18		Lappuye	1.128	25		Beaumont	1.537	13
	Ouzilly	962	16		Leigné-les-Bois	740	16		Bellefonds	269	20
	Saint-Genest	1.512	14		Lésigny	826	18		Bonneuil-Matours	1.515	16
	Savigny	713	23		Mairé	480	18		Cenon	590	5
	Scorbé-Clairvaux	1.590	10		Roche-Posay (La)	1.466	24		Montboiron	606	12
	Sossais	447	13		Vicq	1.537	29				

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY

Superficie, 1.156 kil. carrés ou 115.588 hect. — Population, 49.260 hab. — Cantons, 5. — Communes, 45.

CIVRAY, 12 comm., 11 563 habit.	CIVRAY	2.279	»	CHARROUX, 9 com., 8.575 hab.	Charroux	1.870	10	Suite de COUHÉ.	Payré	1.536	28
	Blanzay	1.670	9		Asnois	533	12		Romagne	1.628	18
	Champagné-le-Sec	375	12		Chapelle-Baton	964	13		Vaux	1.353	22
	Champniers	816	8		Chatain	916	21		Voulon	280	23
	Linazay	501	10		Genouillé	1.365	8				
	Lizant	858	8		Joussé	471	22				
	Saint-Gaudens	423	4		Payroux	900	23	GENÇAY, 10 comm., 11.521 habit.	Gençay	1.204	27
	Saint-Macoux	723	6		Saint-Romain	1.153	12		Brion	437	32
	St-Pierre-d'Exideuil	711	2		Surin	403	11		Champagné-Saint-Hilaire	1.624	25
	Saint-Saviol	541	6						Château-Garnier	1.259	22
	Savigné	1.768	3								
	Voulème	798	9	COUHÉ, 10 c., 11.910 h.	Couhé	1.757	20		Ferrière (La)	535	24
					Anché	672	28		Magné	785	30
Availles-Lim., 4 c., 5.691 h.	Availles-Limouzine	2.195	36		Brux	1.609	14		Saint-Maurice	1.173	36
	Mauprevoir	1.227	21		Ceaux	796	25		Saint-Secondin	1.078	26
	Pressac	1.161	24		Châtillon	166	25		Sommières	1.086	15
	Saint-Martin-Lars	1.108	25		Chaunay	2.113	16		Usson	2.340	26

ARRONDISSEMENT DE LOUDUN

Superficie, 899 kil. carrés ou 89.918 hect — Population, 34.820 hab. — Cantons, 4. — Communes, 57.

LOUDUN, 14 comm., 10.859 habitants.	LOUDUN	4.522	»	Suite de MONCONTOUR.	Frontenay	589	20	Suite de MONTS.	Nueil-sous-Faye	514	16
	Arçay	463	8		Grimaudière (La)	351	24		Pouant	516	15
	Basses	273	5		Martaizé	815	12		Prinçay	416	16
	Beuxes	374	13		Mazeuil	616	27		Saires	372	20
	Ceaux	930	13		Messais	328	19		Verrüe	1.006	20
	Chalais	663	4		Notre-Dame-d'Or	230	24				
	Claunay	490	8		Ouzilly-Vignolles	332	13	LES TROIS-MOUSTIERS, 14 communes, 8.303 habitants.	Les Trois-Moustiers	1.250	8
	Maulay	444	13		Saint-Cassien	150	7		Bournand	860	8
	Messemé	275	7		Saint-Chartres	425	18		Curçay	578	13
	Mouterre-Silly	884	5		Saint-Clair	509	17		Glénouze	197	8
	Rossay	198	6		Saint-Jean-de-Sauves	1.475	20		Morton	447	14
	Saint-Laon	228	7		Verger-sur-Dive	317	25		Nueil-sur-Dive	596	15
	Sammarcolles	679	7						Pouançay	245	15
	Véniers	436	3	MONTS-SUR-GUESNES, 12 c., 7.117 h.	Monts-sur-Guesnes	867	15		Ranton	384	10
					Berthegon	496	20		Raslay	201	14
MONCONTOUR, 17 c., 8.541 h.	Moncontour	754	18		Bouchet (Le)	390	8		Roiffé	1.204	15
	Angliers	686	8		Chouppes	878	23		Saint-Léger	794	13
	Aulnay	207	12		Coussay	594	23		Saix	533	17
	Chaussée (La)	348	15		Dercé	432	13		Ternay	404	13
	Craon	409	27		Guesnes	636	13		Vezières	610	10

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

Superficie, 1.879 kil. carrés ou 187.930 hect. — Population, 63.859 hab. — Cantons, 6. — Communes, 60.

MONTMORILLON, 9 comm., 13.099 habit.				CHAUVIGNY, 11 comm., 9.132 habit.	Chauvigny	2.122	24	ISLE-JOURDAIN, 10 comm. 11.248 habit.			
	MONTMORILLON	5.105	»		Chapelle-Viviers	619	13		L'Isle-Jourdain	996	27
	Bourg-Archambault	654	12		Fleix	238	18		Adriers	1.917	20
	Jouhet	736	8		Lauthiers	167	23		Asnières	827	28
	Lathus	2.374	13		Leignes	933	12		Luchapt	1.018	27
	Moulismes	947	13		Paizay-le-Sec	757	20		Millac	1.052	30
	Pindray	642	9		Pouzioux	488	16		Moussac	1.057	23
	Plaisance	407	11		Saint-Martial	424	24		Mouterre	634	27
	Saint-Rémy	870	16		St-Martin-la-Rivière	1.163	20		Nérignac	265	19
	Saulgé	1.364	5		St-Pierre-les-Eglises	1.870	24		Queaux	1.622	20
					Sainte-Radegonde	251	31		Vigeant (Le)	1.860	30

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Lussac, 13 comm., 12.430 habit.	Lussac	1.837	12	Suite de Lussac.	Salles-en-Toulon	1.104	10	Suite de St-Savin.	Saint-Pierre-de-		
	Bouresse	1.218	22		Sillars	1.125	8		Maillé	1.968	30
	Chapelle - Morthe -				Verrières	1.018	23		Villemort	198	15
	mer	364	19								
	Civaux	958	17					La Trimouille, 8 c., 8.614 habit.	La Trimouille	1.858	15
	Gouex	692	16	Saint-Savin, 9 c., 9.426 hab.	Saint-Savin	1.432	16		Brigueil-le-Chantre	1.616	18
	Lhommaizé	985	22		Angles	1.443	32		Coulonges	769	23
	Mazerolles	684	15		Antigny	1.012	13		Haims	688	10
	Morthemer	361	22		Béthines	1.170	17		Journet	1.094	8
	Persac	1.827	16		Bussières (La)	820	25		Liglet	1.210	29
	Saint - Laurent - de-				Nalliers	575	21		Saint-Léomer	519	10
	Jourdes	257	26		Saint-Germain	808	16		Thollet	860	20

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. Eug. BOUTMY, ancien professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	315.046
	Protestants	5.472
	Israélites	11
	Clergé catholique	473
	Pasteurs	6
	Rabbins	»

Mouvement de la population.

	Naissances	7.957
	Mariages	2.896
	Décès	6.703
10e	Durée moyenne de la vie	42 a. 2 m.

Instruction (3).

55e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	74,77
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	4
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	581

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

47e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 20.682 hab.
	Nombre total des accusés	16

Infanticides.

23e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 117,66
	Nombre total	3

Suicides.

48e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 10.027 hab.
	Nombre total	33

Crimes contre les propriétés.

74e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 33.091 hab.
	Nombre total	10

Tribunaux correctionnels.

68e	Nombre des affaires	962
	Nombre des prévenus	1.116
	Nombre des condamnés	1.039

Procès.

	Affaires civiles (5)	682
	Affaires commerciales (6)	1.276
76e	Faillites (7)	12

Paupérisme.

78e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 104 hab.
	Nombre total	3.160
	Bureaux de bienfaisance	33
	Hôpitaux et hospices	12
	Aliénés à la charge du département	167
	Sociétés de secours mutuels	27

Contributions directes (8).

60e	Foncière	1.290.687
	Personnelle et mobilière	324.994
	Portes et fenêtres	248.551

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Evêché à Poitiers, suffragant de la métropole de Bordeaux. Le diocèse de Poitiers comprend les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne. Voir les Deux-Sèvres pour le nombre des cures, des succursales, des vicariats et des congrégations et communautés religieuses.

Culte réformé. — Le département possède à Lusignan une Église consistoriale desservie par six pasteurs.

(3) Le département relève de l'académie de Poitiers. Faculté de droit, Faculté des sciences, Faculté des lettres, école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Poitiers, pour l'enseignement supérieur. Pour l'enseignement secondaire, lycée à Poitiers, auquel est annexée une école normale secondaire; collèges communaux à Châtellerault, à Civray et à Loudun; 12 établissements libres pour l'enseignement secondaire. École normale d'instituteurs primaires à Poitiers. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires, de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, la Vienne occupe le 92e rang. Le même département occupe le 55e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département de la Vienne ressortit à la cour d'appel de Poitiers, qui est le siège de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance; des tribunaux de commerce sont établis à Poitiers et à Châtellerault.

(5) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(6) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(7) Terminées pendant l'année.

(8) Trésorier-payeur général à Poitiers; receveur particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement; 50 percepteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1569. Ample discours de ce qui s'est passé au siège de Poitiers, par *Liberge*. In-8°.

1569. Discours de la bataille de Moncontour. Paris Orléans,

1569. Discours de la bataille donnée proche Moncontour, avec le siège de Saint-Jean-d'Angely, par *de Neufville*. In-12.

1575. Discours des choses advenues au siège de Lusignan en 1574. In-8°.

1575. Les efforts et assaults donnés à Lusignan par M. le duc de Montpensier. In-8°.

1612. Coutume de Loudun, avec l'histoire de la ville et du château, par *Le Proust*. In-4°.

1617. Description des fontaines médicinales de La Roche-Pouzay, par *Milon*. In-8°.

1647. Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne, par *J. Besly*. In-folio. Réimprimé in 8° en 1840.

1671. Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, par *A. Méchin*. 1 vol. in-folio.

1693. Histoire des diables de Loudun, par *Aubin*. In-12. Réimprimé en 1716.

1696. Histoire de Mélusine, tirée des chroniques du Poitou. In-12.

1737. Nouvelle description des eaux minérales de La Roche-Pouzay, par *Martin*. In-12.

1754. Bibliographie historique et critique du Poitou, par *Dreux du Radier*, 5 vol. in-12.

1771. Dissertation sur les eaux minérales d'Availles, par *Delaunay*. In-12.

1778. Essais sur l'histoire de la ville de Loudun, par *Dumoustier de Laford*. 2 vol. in-8°.

1782. Abrégé de l'histoire du Poitou, par *Thibeaudeau*. 6 vol. in-12.

1786. Recherches historiques et critiques sur la Touraine, le Poitou, le Maine, par *La Sauvogère*. In-8°.

1790. Description topographique du district de Châtellerault, par *Creuzé-Latouche*. In-8°.

1802. Description du département de la Vienne, par *Ch. Cochon*. In-8°.

1804. Mémoires sur les temples des druides et les antiquités du Poitou, par *E.-M. Siauve*. 2 vol. in-8°.

1804. Antiquités et monographie du Poitou, par *Thiollet*. In 8°. Réimprimé in-folio en 1823.

1805. Précis d'un mémoire sur l'octogone de Montmorillon, par *E.-M. Siauve*. In-8°.

1811. Statistique de la Vienne, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.

1826. De l'ancien Poitou et de sa capitale, par *J.-M. Dufour*. In-8°.

1836. Essai sur l'ancien Poitou, par *J. Guérinière*. 2 vol. in-8°.

1838. Le Poitou pittoresque, par *Dartige* et *Draussin*. In-4°.

1838. Histoire générale du Poitou, par *J. Guérinière*. 2 vol. gr. in-8°.

1839. Abrégé de l'histoire du Poitou de *Thibeaudeau*, annoté par MM. *Saint-Hermine, de La Fontenelle*, etc., etc. 3 vol. in-8°.

1841. Poitiers et ses monuments, par *E.-V. Foucard*. In-8°.

1841. Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par *Henri Filleau*. 2 vol. grand in-8°.

1842. Flore analytique du département de la Vienne, par *Delastre*. In-8°.

1843. L'amphithéâtre romain ou les arènes de Poitiers, par *Lamotte* aîné. In-8°.

1844. Mémoire sur la bataille de Moncontour en 1569, par *Allonneau*. In-8°.

1844 Les arts et métiers à Poitiers au XIIIe siècle, par *Fontenelle de La Voudoré*. In-8°.

1844. Historique et peintures murales de Saint-Savin, par *P. Mérimée*.

1846. Vieux souvenirs ou Poitiers d'avant 1789, par *de La Liborlière*. In-12.

1850. Le siège de Poitiers, par *Liberge*. Nouvelle édition annotée par *Beauchet, Filleau*, avec introduction de *Ch. de Chergé*. In-8°.

1851. Poitiers et ses environs, album édité par MM. *Oudin* et *Létang*.

1851. Chroniques et légendes populaires du Poitou, par *Le Touzé de Longuemar*. In-12.

1851. Le Guide du voyageur à Poitiers, par *C. de Chergé*. In-12, avec planche (2e édition en 1874).

1858. Le Poitou sous la domination romaine et sous le gouvernement des Wisigoths, par M. *Du Fougeroux*. In-8°.

1870. Géographie populaire du département de la Vienne, par *A. de Longuemar*. In-12.

1872. Notes sur Couhé et ses environs, par *A.-F. Lièvre*. 1 vol. in-8°.

1873. Etudes géologiques et agronomiques sur le département de la Vienne, par *Le Touzé de Longuemar*. 2 vol. in-8°.

1875. Itinéraire général de la France, de la Loire à la Garonne, par *Ad. Joanne*. 1 fort vol in-18, avec cartes.

1872. Géographie du département de la Vienne, par *Ad. Joanne* In-12.

Collection des Annuaires de la Vienne. In-12.

Voir : Mercure français de février 1758. In-12. — Le Journal de Verdun de 1750, de 1751 et de 1757. — Les Mémoires de Trévoux. — La collection des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Les Mémoires de l'Académie celtique. — La collection des Mémoires de la Société des antiquaires de France. — La collection des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. — Le Bulletin monumental de M. *de Caumont*. — La collection du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Poitiers. — Les Archives historiques du Poitou. 6 vol. en 1877-79. In-8°.

Carte du Poitou, par *R. Rogier*. In-folio, 1598.

Carte du Poitou, par *Mercator*. In-folio, 1609-1613-1619.

Carte du duché de Poitou, par *Du Val*. In-folio, 1689.

Carte du Poitou, par *De Fer*. In-folio, 1637-1640.

Carte du Poitou, par *Jaillot*. In-folio, 1757.

Feuilles 119, 131, 132, 142, 143, 144, 153 et 154de la grande *Carte de France* dite *de l'État-Major*, publiée par le *Dépôt de la guerre*.

Carte du Poitou extraite de *Cassini* et de *Capitaine*.

Carte du département de la Vienne extraite de la grande Carte du Dépôt de la guerre.

Carte du département de la Vienne, par *Charle*, *Fremin*, *Dufour*, *Duvotenoy*, *Hérisson*, *Logerot*, etc.

Carte départementale de la Vienne au 1/160000me, par *Grange*, agent voyer en chef du département.

Carte du département de la Vienne (Atlas *Joanne*).

Carte géologique du département de la Vienne, par *Le Touzé de Longuemar*. 1 feuille grand aigle.

Paris. — Imp. Ve P. Larousse et Cie, 19, rue Montparnasse. — Jules Rouff et Cie, Éditeurs.

LIMOGES

HAUTE-VIENNE

Chef-lieu : LIMOGES

Superficie : 5,517 kil. carrés. — Population : 336,061 habitants.
4 Arrondissements. — 27 Cantons. — 203 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département de la Haute-Vienne doit son nom à sa position relativement au cours de la rivière de la Vienne, qui le traverse de l'est à l'ouest dans sa plus grande largeur; il appartient à la région centrale de la France et dépend en presque totalité du bassin de la Loire, et pour une petite partie, vers le sud, des bassins de la Charente et de la Garonne. Il a été formé, en 1790, du haut Limousin et de quelques parties des anciennes provinces du Poitou, de la Marche et du Berry.

Ses limites sont : au nord, le département de l'Indre; à l'est, celui de la Creuse; au sud, ceux de la Corrèze et de la Dordogne; et à l'ouest, ceux de la Charente et de la Vienne.

Nature du sol, montagnes. — Le territoire du département de la Haute-Vienne est inégal et très varié, entrecoupé de montagnes, de coteaux et de vallons, entre lesquels s'étendent de vertes prairies qui forment d'excellents pâturages. La pente générale du terrain, telle qu'elle est indiquée par le cours des eaux, se dirige de l'est à l'ouest; les montagnes appartiennent aux contreforts des montagnes du Limousin. La chaîne la plus élevée règne entre les affluents de la rive gauche de la Vienne, puis celle des monts d'Aubrac et de Blond, qui sépare le bassin de la Gartempe de celui de la Vienne; elle court de l'est à l'ouest, coupant en deux parties à peu près égales le département, et formant en partie la limite entre les arrondissements de Bellac et de Limoges. Le contrefort qui sépare les eaux de la rive gauche de la Vienne d'avec les affluents de la Dordogne et de la Corrèze va de l'est à l'ouest, dans la partie méridionale des arrondissements de Limoges, de Saint-Yrieix et de Rochechouart; son point culminant est à peu de distance de Beaumont, canton d'Eymoutiers; son altitude est de 777 mètres au-dessus du niveau de la mer; c'est le point le plus élevé du département. Un peu plus au sud, on trouve le mont Gargan, qui a 731 mètres d'altitude. Près de Châlus se détache une chaîne secondaire, qui va séparer le bassin de la Vienne de celui de la Charente. Les hautes montagnes, surtout celles qui sont le plus avancées vers l'est, sont nues et couvertes de bruyères; elles se présentent sous forme de mamelons arrondis, et leur principe constituant est le granit. A mesure que les montagnes s'abaissent et s'étendent à l'ouest, elles se couvrent de forêts; on voit sur leurs crêtes et leurs penchants les plus élevés le bouleau et le hêtre, qui y prospèrent mieux que vers le bas des coteaux; viennent ensuite le charme et le chêne qui demandent une exposition moyenne; le châtaignier occupe ordinairement les coteaux. Entre les montagnes se trouvent quelques plaines peu fertiles, d'excellentes prairies, beaucoup de landes et de bruyères. Les penchants inférieurs des montagnes, les gorges et les vallons qui y prennent naissance, sont plus ou moins cultivés, selon l'exposition et la qualité du terrain. Enfin, les parties les plus basses, celles qui avoisinent les rivières et les ruisseaux, sont ordinairement couvertes de prairies.

Le sol de ce département se divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, 62,500 hectares; pays de bruyères ou de landes, 51,244; sol de riche terreau, 6,054; sol de gravier, 95,680; sol pierreux, 175,385; sol sablonneux, 142,876 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Haute-Vienne est arrosé par un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont aucune n'est navigable. Ces cours d'eau appartiennent en grande partie au bassin de la Loire par la Vienne, son affluent, et aux bassins de la Charente et de la Garonne. Les plus importantes rivières du dépar-

tement, qui appartiennent au bassin de la Loire, sont la Vienne et la Gartempe.

La Vienne prend sa source au plateau de Millevache, département de la Corrèze; elle entre peu après à Rempnat dans celui de la Haute-Vienne, passe à Nedde, Eymoutiers, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Léonard, Saint-Priest-Taurion, Le Palais, Limoges, Aixe, Saint-Victurnien, Saint-Junien; au-dessous de cette ville, elle entre dans le département de la Charente, dont elle traverse l'angle nord-est, puis dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire (voyez l'hydrographie de ces départements), et vient se jeter dans la Loire à Candes, après un cours de 372 kilomètres, dont 140 appartiennent au département. Elle est flottable à bûches perdues jusqu'à Limoges. Près de cette ville, on évalue sa pente à 73 millimètres par 100 mètres; sa largeur est de 78 mètres, et elle est à 210 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ses affluents dans le département sont, sur la rive droite : la Maulde, qui arrose Peyrat-le-Château, Saint-Julien-le-Petit et Bujaleuf; le Tarn, qui coule près de Saint-Léonard; le Taurion, qui vient du département de la Creuse, et arrose dans celui de la Haute-Vienne : Saint-Laurent-les-Églises, Saint-Martin-Terressus et Saint-Priest-Taurion; le Palais, formé par plusieurs petits ruisseaux; la Glane, qui arrose Nieul, Saint-Gence, Oradour-sur-Glane; son cours est de 40 kilomètres; et l'Issoire, qui arrose Blond, passe près de Mézières et se jette dans la Vienne près de Confolens (département de la Charente).

Sur sa rive gauche, la Vienne reçoit : la Combade, qui passe à Châteauneuf; son cours est de 40 kilomètres; la Valoine, qui passe près de Feytiat et se jette dans la Vienne au-dessous de Limoges; la Briance, qui naît au pied du mont Gargan et passe à Saint-Vitte, Glanges, Pierrebuffière, Chalusset, Le Vigen, Solignac; son cours est de 60 kilomètres; elle reçoit la Petite-Briance, la Roselle, la Breuilh, le Blanzou et la Ligoure; l'Aixette, qui passe près de Nexon, arrose Saint-Martin-le-Vieux, et finit à Aixe après un cours de 30 kilomètres; la Gorre, qui naît près de Châlus, arrose Gorre, Saint-Laurent, Saint-Auvent; son cours est de 55 kilomètres; la Graine, qui baigne Rochechouart et se jette dans la Vienne au-dessous de Chabannais, après avoir reçu la Vayres, qui passe à Oradour-sur-Vayres et à Vayres.

La Gartempe prend sa source près de Lespinas, département de la Creuse, entre dans le département de la Haute-Vienne près de Folles, passe à Bessines, Châteauponsac, Rançon, Saint-Bonnet-près-Bellac, et entre dans le département de la Vienne au-dessous du confluent de la Brame; elle reçoit : à droite, la Semme, qui passe près de Fromental, Villefavard, Droux; son cours est de 50 kilomètres; la Brame arrose Magnac-Laval, Dinsac, La Bazeuge, Oradour-Saint-Genest, Thiat; son cours est de 60 kilomètres; à gauche, la Gartempe reçoit : l'Ardour, qui naît dans le département de la Creuse, et se grossit du Rivaillier, qui passe à Saint-Sulpice-Laurière; la Couze, qui passe à Saint-Léger-la-Montagne, à Balledent, et finit après un cours de 40 kilomètres; le Vincou, grossi de la Bazine, qui passe à Saint-Junien-les-Combes, et la Glayeule, qui vient de Nantiat, arrose Bellac et finit au-dessous de Peyrat-de-Bellac, après un cours de 50 kilomètres. La Gartempe va se jeter dans la Creuse au-dessous de La Roche-Posay, après un cours total de 170 kilomètres, dont 70 appartiennent au département dont nous nous occupons.

Les rivières qui, dans le département, appartiennent au bassin de la Charente sont : la Charente elle-même, qui a sa source près du village de Chéronnac, dans l'arrondissement de Rochechouart, et passe près de Videix, pour entrer dans le département de la Charente à 5 kilomètres de sa source; puis la Tardoire, le Trieux et le Bandiat, ses affluents, qui ont aussi leur source dans le même arrondissement.

L'Isle, affluent de la Dordogne, qui reçoit la Loue, la Boucheuse, la Dronne et l'Auvézère, qui prennent leur source dans le département (arrondissement de Saint-Yrieix) et appartiennent au bassin hydrographique de la Garonne (voyez l'hydrographie du département de la Dordogne).

Le département n'est traversé par aucun canal; mais on procède actuellement aux études d'un canal de jonction de la Loire à la Garonne par Guéret, Limoges et Périgueux.

Le département renferme un grand nombre d'étangs : on en compte plus de 556; mais ils sont pour la plupart de peu d'étendue. On cite particulièrement celui de Cieux (50 hectares).

Climat. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région climatérique du sud-ouest ou climat girondin. La température y est humide, froide et sujette à de grandes variations. Le ciel est souvent nébuleux et chargé de brouillards, ce

qu'il faut attribuer à la multiplicité des sources et des ruisseaux et à la direction des montagnes. Les vents les plus fréquents sont les vents d'ouest et du sud-ouest; au moment des équinoxes et au solstice d'hiver, les vents du sud soufflent avec une violence extrême; les vents du nord et du nord-ouest soufflent pendant 60 jours. Le maximum du plus grand froid est de — 18° centigrades, et celui de la plus grande chaleur de + 35 à + 36°. On peut évaluer à 675 millimètres la quantité moyenne annuelle d'eau qui tombe à Limoges.

Voies de communication. — Le département de la Haute-Vienne possède : 7 routes nationales, d'une longueur de 377 kilomètres; 5 routes départementales, 176 kilomètres; 54 chemins vicinaux de grande communication, 1,722 kilomètres; 35 chemins vicinaux de moyenne communication ou d'intérêt commun, 500 kilomètres; et 1,150 chemins vicinaux ordinaires dont le développement total dépasse 3,581 kilomètres.

Les chemins de fer qui traversent ce département appartiennent au réseau d'Orléans et à celui de l'État. La grande ligne de Paris à Toulouse y pénètre au sortir du département de la Creuse et dessert successivement les stations de : Fromental, Bersac, Saint-Sulpice-Laurière, La Jonchère, Ambazac, Les Bardys-Saint-Priest, Puy-Imbert, Limoges (400 kilom. de Paris, 279 d'Orléans, 200 de Vierzon, 351 de Toulouse), Beynac, Nexon, La Meyze, Champsiaux, Saint-Yrieix (442 kilom. de Paris, 41 de Limoges) et Coussac-Bonneval.

A cette ligne principale il faut ajouter les suivantes :

De Limoges à Agen se détachant de la précédente à Nexon, avec stations à Lafarge et Bussière-Galand.

De Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon, par Guéret; pas de station dans le département.

De Saint-Sulpice-Laurière à Poitiers, avec stations à Bessines, Châteauponsac, Droux, Le Dorat et Thiat; cette ligne transversale, qui suit la vallée de la Gartempe, unit la grande ligne de Toulouse à celle de Limoges à Poitiers.

Aux chemins de fer de l'État appartiennent les lignes :

De Limoges à Angoulême, avec stations à Puy-Imbert, Limoges, Aixe, Verneuil, Saint-Victurnien, Saint-Junien et Saillat.

De Limoges au Dorat, avec stations à Couzeix, Chaptelat, Nieul, La Boisserie (halte), Thouron-Peyrilhac, Nantiat, Vaulry, Blond-Berneuil, Bellac, Saint-Ouen (halte), Le Dorat.

De Limoges à Clermont, par Meymac et Ussel, en exploitation jusqu'à Eymoutiers, avec stations à Saint-Priest-Taurion (bourg), Brignac (halte), Saint-Léonard, Farebout (halte), Saint-Denis-des-Murs, Châteauneuf, Bussy-Varache (halte) et Eymoutiers.

De Saillat-Chassenon à Bussière-Galand, avec stations à Rochechouart, Saint-Laurent-Saint-Auvent, Oradour-sur-Vayres, Champagnac, Champsac, Châlus et Bussière-Galand.

Le développement de ces diverses voies ferrées est de 367 kilomètres.

D'autres lignes sont encore projetées, savoir :

Celle de Limoges à Brive par Uzerche, avec stations à Solignac, Chalusset, Pierrebuffière, Magnac-Bourg, Saint-Germain-les-Belles, avec embranchement sur Tulle.

De Bussière-Galand à Saint-Yrieix, prolongement naturel de la ligne de Saillat à Bussière-Galand.

De Bellac à Confolens, par ou près Mézières.

Du Dorat à Magnac-Laval.

Les chemins de fer ci-après ne sont pas encore classés parmi les lignes d'intérêt général :

1° D'Aixe à Nontron, par Saint-Laurent-sur-Gorre, Oradour-sur-Vayres, Saint-Matthieu et Piégut.

2° De Magnac-Laval à Argenton, par Saint-Sulpice-les-Feuilles.

3° De Vieilleville à La Souterraine, par Saint-Sulpice-les-Feuilles et Le Blanc.

4° Du Dorat au Blanc.

5° De Bourganeuf à la ligne d'Uzerche à Treignac.

6° De Bourganeuf à Saint-Léonard, avec prolongement jusqu'à Pierrebuffière.

7° De Meymac à Vendes ou Lorgnac, prolongeant celui de Limoges à Eymoutiers et Meymac.

8° De Vieilleville à Bourganeuf sur Eymoutiers, par Peyrat-le-Château.

9° De Saint-Yrieix à Hautefort, sur la ligne de Thiviers à Sarlat.

Productions naturelles. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région géologique dite du plateau central; il est formé par des terrains primitifs. Ses montagnes, d'origine volcanique pour la plupart, présentent des sommets arrondis où le granit se montre à nu. Le mica est une des substances les plus communes et une

des parties constitutives des roches du département. Le kaolin forme ici la richesse minérale la plus importante de la Haute-Vienne; il est d'une pureté complète et constitue une série d'amas disséminés dans le gneiss sur une longueur de plusieurs kilomètres autour de Saint-Yrieix; ce gisement célèbre, qui alimente les manufactures de porcelaine de Sèvres et de presque toute la France, a été découvert en 1765. On exploite encore dans le département des mines de fer, de cuivre, d'étain et de plomb; des carrières de serpentine, de marbre gris, de granit; des dépôts de terre à creusets et à poterie, et l'on rencontre des améthystes, des zircons, des grenats, des émeraudes, des tourmalines et d'autres pierres dures.

Le département de la Haute-Vienne produit des céréales en quantité insuffisante pour les besoins de la consommation locale; mais les récoltes en pommes de terre, en châtaignes et en sarrasin qui, pendant les mois d'hiver, servent à la nourriture des habitants des campagnes, compensent cette insuffisance; les légumes et les raves viennent en abondance. On récolte beaucoup de noix, dont on fait de l'huile. L'orseille et le chanvre y sont cultivés en grand. Les vignes ne produisent guère que 20 à 25,000 hectolitres de vins de très médiocre qualité, bien insuffisants pour les besoins du pays, qui en tire chaque année 140,000 hectolitres des départements voisins, et surtout de ceux du Lot et de la Charente. Les meilleurs vins rouges du pays sont ceux d'Isle, d'Aixe, de Verneuil, de Bellac, de Saint-Bonnet, de Rochechouart. En 1871, la production était de 12,036 hectolitres; en 1874, de 23,105; en 1875, de 24,233; en 1877, de 25,552; et en 1880, de 11,495 hectolitres seulement. Les pâturages, qui sont nombreux et bien arrosés, produisent d'excellents foins; les prairies naturelles ont un grand nombre de plantes odoriférantes. Les chênes, les hêtres, les bouleaux, les charmes sont les arbres les plus communs dans les forêts, dont les principales sont celles d'Aixe, de Saint-Yrieix, des Échelles, de Biais. L'aubépine, le houx y acquièrent des dimensions remarquables, ainsi que les rosiers sauvages, les buis et les genêts. Une nombreuse variété de mousses, de lichens et de bruyères couvre les pentes des plus hautes montagnes.

Les animaux domestiques sont généralement de belle espèce. Les bêtes à cornes y sont engraissées pour fournir à l'approvisionnement de la capitale; la race des chevaux limousins est très estimée et se fait rechercher par la finesse et la grâce des formes, la légèreté, la vivacité et l'élégance, l'adresse de l'allure et la beauté de la taille. Ils sont employés pour la remonte de la cavalerie. Beaucoup de porcs et d'abeilles, mais peu de volailles. Le gibier à plume abonde. On cite les perdrix, les bécasses, les bécassines, les cailles et les grives. Les lapins, les lièvres, les blaireaux, les putois et les chats sauvages sont multipliés. L'écureuil, la belette et la fouine sont communs, et les taupes causent de grands ravages dans les prairies.

Les forêts renferment des loups, des renards et des sangliers, mais on n'y trouve ni cerfs ni chevreuils. Le milan habite les hautes montagnes, le grand-duc s'y mêle quelquefois. On rencontre quelques loutres le long des rivières; ces dernières sont très poissonneuses; la lamproie, l'ombre, le saumon, la truite et le tacon sont au nombre des poissons les plus estimés.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Haute-Vienne est agricole et manufacturier; mais l'agriculture n'y a pas encore atteint tous les perfectionnements des nouvelles méthodes; cependant il est juste d'observer que depuis quelque temps les comices agricoles y donnent quelque impulsion. Le terme moyen de la culture pour les terres est de trois années sur douze, en sorte qu'il reste annuellement les trois quarts en jachères; le seigle forme la plus forte partie des récoltes.

La superficie du département se partage en : superficie bâtie et voies de communication, 84,404 hectares, et en territoire agricole, 467,254 hectares. Ce dernier est lui-même subdivisé en : céréales, 144,298 hectares; farineux, 59,930; cultures potagères et maraîchères, 2,478; cultures industrielles, 5,026; prairies artificielles, 7,472; fourrages annuels, 3,772; autres cultures et jachères, 73,013; vignes, 2,678; bois et forêts, 41,768; prairies naturelles et vergers, 84,099; pâturages et pacages, 33,470; terres incultes, 9,255 hectares. L'élève des animaux domestiques, et surtout celle des bœufs, des moutons et des porcs gras, des chevaux, des mulets, celle des abeilles fournissent une part notable dans le chiffre du revenu territorial.

L'industrie manufacturière l'emporte pourtant ici sur l'industrie agricole; elle est assez active et s'exerce sur des parties très variées et produit

20 millions. Outre les exploitations de mines, de forges, de hauts fourneaux, les fabriques d'acier cémenté et de cuivre laminé, il y a des ateliers de clouterie et coutellerie, des papeteries, des tanneries, des blanchisseries, des filatures de toiles, de laine, de coton; des manufactures de gros drap, des faïenceries, des chapelleries, etc. Mais la fabrication de la porcelaine est la principale branche d'industrie du département. Ses blanchisseries de cire sont en réputation; ses distilleries produisent des liqueurs qui sont recherchées dans tout le Midi et à l'étranger. On compte dans le département une quarantaine de fabriques de porcelaine, 32 fabriques de papier-paille ou de carton, 36 filatures ou tissages de laine.

Les spéculations sur les chevaux, les mulets, le gros bétail, les moutons et les porcs; la vente des châtaignes et du merrain alimentent le commerce local. La ville de Limoges a des relations fort étendues avec l'étranger, principalement pour l'exportation des eaux-de-vie et des liqueurs. Elle fait aussi un grand commerce d'entrepôt avec divers départements de la France, commerce que favorise sa position centrale. L'imprimerie de cette ville est connue aussi pour ses nombreuses productions de livres à bon marché.

Le nombre des foires du département est de 1,300 environ; elles se tiennent dans 115 communes. Il se fait un commerce en grand, sur ces foires, de gros bestiaux, gras et maigres, de bœufs de trait ou de harnais, de veaux, brebis, moutons, cochons gras, maigres, cochons nourrains; on vend aussi des chèvres aux foires de Châlus, de Saint-Yrieix; des mules et des mulets aux foires de l'arrondissement de Bellac; des chevaux et des juments aux foires de mai à Limoges; des toiles, des fils et de la laine à celles de Pierrebuffière; des fromages à celle de Châteauponsac; du pain à celle de Solignac; de la graisse et des clous à celle de Laurière; des cuirs à celle de Compreignac; de la volaille au Dorat et à Bussière-Poitevine.

Le département de la Haute-Vienne est rangé au 68e rang dans l'ordre de la richesse des départements.

Division politique et administrative. — Le département de la Haute-Vienne a pour chef-lieu Limoges; il comprend : 4 arrondissements, 27 cantons et 203 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole de l'ouest de la France.

Limoges est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bourges, dont le diocèse est formé des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse; il y a un grand séminaire à Limoges et un petit séminaire au Dorat. Le département possède 7 cures de première classe, 32 cures de seconde classe et 180 succursales formant un total de 218 paroisses.

Limoges est le siège d'une cour d'appel qui a dans son ressort les tribunaux de première instance et de commerce des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Il y a dans le département de la Haute-Vienne des tribunaux de première instance à Limoges, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix; un tribunal de commerce et un conseil des prud'hommes à Limoges.

Le département de la Haute-Vienne dépend, au point de vue universitaire, de l'académie de Poitiers; il y a à Limoges une école préparatoire de médecine et de pharmacie, un lycée, une école primaire supérieure, une école nationale d'art décoratif appliqué à l'industrie et spécialement à la céramique, une société archéologique et historique, une société d'agriculture, sciences et arts, etc., et, dans le département, des collèges communaux à Saint-Junien, à Eymoutiers, à Saint-Yrieix; 7 institutions libres, une école ecclésiastique à Limoges et 680 écoles primaires (dont 80 écoles de hameau).

Limoges est le quartier général du 12e corps d'armée et de la 12e région de l'armée territoriale qui comprennent dans leur circonscription les départements de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne. Limoges et Magnac-Laval sont des chefs-lieux de subdivision. Il y a à Limoges une intendance militaire et tous les services que comporte sa position de chef-lieu militaire; cette ville est également le siège de l'état-major de la 12e légion de gendarmerie dont les compagnies sont affectées aux départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Charente.

Le département de la Haute-Vienne est compris dans l'arrondissement minéralogique de Poitiers, appartenant à la région du centre; dans la 11e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans le 28e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Clermont. Il y a une ferme-école à Chavaignac, près de Nieul, et des écoles de dressage à Limoges et au Dorat. Le nombre des perceptions

des finances de ce département est de 38; les contributions et revenus publics atteignent 14 millions de francs.

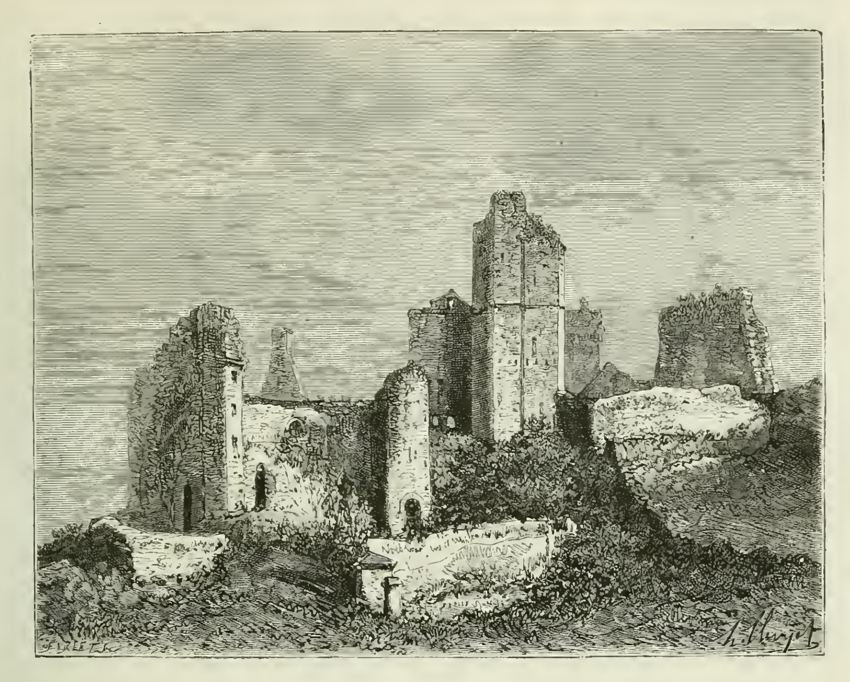
HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Le département de la Haute-Vienne est formé du haut Limousin, d'une partie de la basse Marche et de quelques communes du haut Poitou. Avant la conquête romaine, ce pays, compris dans la Celtique, était habité par les *Lemovices*, peuple indépendant dont la puissance paraît avoir été assez considérable. Les Lémovices, dans la lutte contre César, ne trahirent pas la nationalité gauloise. Ils envoyèrent 10,000 hommes sous les murs d'Alésia pour forcer les Romains à lever le siège de cette ville, et leur chef, Sédulius, périt dans la déroute de Vercingétorix. Sous Auguste, lors de la division des Gaules en quatre provinces, la cité des Lémovices fut annexée à l'Aquitaine. Plus tard, Dioclétien divisa l'Aquitaine en deux parties, et le Limousin fut compris dans la première, qui avait Bourges pour métropole.

L'histoire de cette province se confond pendant toute la durée de l'empire avec celle de l'Aquitaine. En 418, le faible Honorius la céda aux Wisigoths. Leur domination fut de courte durée. Clovis, chef des Francs, s'empara du Limousin après la bataille de Vouillé (507). En 579 éclata un soulèvement général des peuples de Limoges. Chilpéric, fils de Clovis, avait établi un nouvel impôt sur les produits des terres et sur la propriété des esclaves. La multitude, excitée par le clergé, se porta vers la demeure de Marcus, le référendaire royal; elle saisit les registres de l'imposition et les brûla en place publique. Des poursuites rigoureuses furent dirigées contre les auteurs et les complices de cette insurrection. Plusieurs prêtres subirent la torture et la mort; un grand nombre de laïques furent décapités. Mais ces exécutions ne firent qu'exaspérer la haine que les habitants portaient à la domination des rois francs. En 630, Dagobert donne l'Aquitaine à son frère Caribert II. Pendant la période des rois fainéants, le Limousin, comme tout le Midi de la France, eut à souffrir des invasions des Sarrasins. Pépin le Bref rétablit l'unité de la Gaule. Après la chute de Waïfre (768), le duché d'Aquitaine perdit son indépendance, et le Limousin rentra sous l'autorité des rois francs. Charles le Chauve, en 845, céda à Pépin II toute l'Aquitaine, moins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois.

L'année suivante, les Normands parurent dans le Limousin. Les seigneurs du pays, irrités contre Pépin, appelèrent Charles le Chauve et le proclamèrent roi d'Aquitaine à Limoges (848); mais bientôt ils l'abandonnèrent; puis, par un nouveau revirement, ils lui livrèrent son rival (852). Charles, second fils de Charles le Chauve, fut nommé roi d'Aquitaine (855). Il mourut dix ans après (865). Charles le Chauve établit dans le Limousin des comtes et des vicomtes héréditaires. Le roi Eudes, fils de Robert le Fort, eut à combattre Rainulfe II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui prenait le titre de roi. Eudes établit le premier vicomte à Limoges en 876; c'était Aldebert, de la maison de Ségur. En 930, Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi de France par Hugues le Grand, battit les Normands dans le Limousin. Sous le règne de Hugues Capet, le pays fut désolé par la peste (994). Le clergé, profitant de la terreur que le redoutable fléau jetait dans toutes les âmes, demanda l'établissement de la trêve de Dieu. Le concile de Limoges (1031) prononça l'excommunication contre tous ceux qui ne garderaient pas la paix de la justice.

En 1152, Éléonore de Guyenne, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, après avoir été répudiée par Louis le Jeune, épousa Henri Platangenet, et lui apporta en dot les domaines de son père, dont le Limousin faisait partie avec l'Auvergne, le Périgord, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et la Guyenne. Lorsque, après la mort d'Étienne, Henri succéda au trône d'Angleterre (1154), il possédait un tiers de la France. Le Limousin resta sous la domination anglaise jusqu'en 1203. Il fut alors confisqué et réuni au domaine royal, en exécution de l'arrêt rendu par les pairs de France contre Jean sans Terre. La soumission de cette province ne fut achevée que par Louis VIII, en 1224. Louis IX, par le traité d'Abbeville (1259), rendit à Henri III d'Angleterre, outre le pays au delà de la Garonne, le Limousin, le Quercy, le Périgord, les revenus de l'Agénois, Saintes et la partie de la Saintonge au sud de la Charente, à la condition de faire l'hommage lige et de renoncer à toutes les autres possessions des rois anglais en France. Jean le Bon, par le traité de Brétigny (8 mai 1360), confirma les Anglais dans la possession de nos provinces méridionales. Charles V essaya de réparer par une



Château de Chalusset.

politique adroite et cauteleuse les désastres de Crécy et de Poitiers. Il entretint de secrètes intelligences dans le Limousin. Louis, vicomte de Rochechouart, devint suspect au prince de Galles, qui le fit venir à Angoulême et donna l'ordre de l'arrêter. Remis en liberté, il prit ouvertement le parti du roi de France et soutint un siège dans son château contre les troupes anglaises. Charles V le nomma gouverneur du Limousin. L'évêque de Limoges, gagné par les émissaires du roi, traita avec le duc de Berry (1368), et la cité de Limoges, qu'il ne faut pas confondre avec le château ou ville proprement dite, selon l'expression du temps, *se tourna française*. Mais le Prince Noir punit bientôt cette trahison en faisant massacrer une partie de ceux qui défendaient la cité, en 1370.

En 1374, une armée anglaise, sous le commandement des ducs de Lancastre et de Bretagne, partit de Calais, passa sous les murs d'Arras, de Ham, de Saint-Quentin, traversa l'Oise, la Marne, la Seine, et vint dévaster la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin. « Plusieurs barons et chevaliers du royaume de France et consaulx des bonnes villes murmuroient l'un à l'autre, et disoient en public que c'estoit chose inconvéniente et grand vitupère pour les nobles du royaume de France, où tant a de barons, chevaliers et écuyers, et de quoi la puissance est si renommée, quand ils laissoient ainsi passer les Anglais à leur aise, et point ne s'estoient combattus, et que de ce blâme ils estioent vitupérés par tout le monde. » (Froissart.) Le roi, malgré les plaintes, ne changea point de politique. « Par ma foi, disoit-il, je n'en pense jà à issir ni à mettre ma chevalerie ni mon royaume en péril d'estre perdus pour un peu de plat pays. » Telle était aussi l'opinion de Clisson et de Du Guesclin. « Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage. Il leur ennuiera, et iront tous à néant. Quand un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, si se départ depuis et se dégâte de

soi-même; ainsi adviendra-t-il de ces gens anglois. » En effet, les troupes anglaises, épuisées par la fatigue, sans chevaux, sans armes, sans vivres, purent à grand'peine arriver jusqu'à Bordeaux. C'était la dernière armée d'Édouard III. Charles V, en évitant les *grosses affaires*, avait tiré des mains de l'ennemi le Ponthieu, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Pourtant le Limousin ne fut pas dès lors complètement délivré des Anglais. Ce fut une des malheureuses provinces où la guerre se poursuivit malgré toutes les trèves officielles. Aux limites des deux dominations s'étaient établis des aventuriers qui se disaient Anglais pour avoir un prétexte de piller et de ravager les terres de France. On pouvait leur appliquer à tous ces paroles que Froissart met dans la bouche d'un chevalier : « Ils ne sont pas Anglois de nation, mais Gascons, et font guerre d'Anglois. » Un de leurs capitaines en renom, Geoffroy Tête noire, disait à ses compagnons de brigandage : « Ma guerre a toujours été telle que je n'avois cure à qui, mais que profit y eût. Jamais, sur l'ombre de la guerre et querelle des rois d'Angleterre, je me suis formé et opinioné plus que de nul autre; car je me suis toujours trouvé en terre de conquest; et là se doivent toujours traire et tenir les compagnons aventureux qui demandent les armes et se désirent à avancer. » Froissart nous montre ces Anglais de Gascogne, établis en 1387, sous les ordres de Perrot le Béarnais, au château de Chalusset, près de Limoges. « Les compagnons à l'aventure couroient en Auvergne; or pour ce que le pays a esté et estoit toujours en doute pour tels gens, sur les frontières du Bourbonnois se tenoit, de par le duc de Bourbon, un sien chevalier, vaillant homme aux armes (ch. XCIX). » Les temps du brigandage féodal étaient revenus. Pillés par les aventuriers, par les Anglais, par leurs propres seigneurs, les paysans, poussés à bout, cherchèrent plus d'une fois la fin de leurs maux dans des révoltes désespérées. En 1381, ceux de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou prirent les armes, assiégèrent les châteaux, massacrèrent les nobles et cette nouvelle Jacquerie ne fut éteinte que dans les supplices.

Pendant la première période du règne de Charles VII, la misère du peuple alla toujours croissant. Quand ce n'étaient pas les Anglais qui étaient maîtres de son royaume, c'étaient ses serviteurs, ses routiers pillards et féroces. « Il faut bien que nous vivions, répondaient-ils aux plaintes des paysans : si ce fussent des Anglois, vous n'en parleriez pas tant. » En 1442, Charles VII se décida à purger enfin de ces hôtes exécrables les provinces de l'Ouest et du Midi. Dans son expédition vers les Pyrénées, il traversa le Limousin et en chassa les écorcheurs. Louis XI acheva l'œuvre de son père, et rétablit dans les provinces un peu d'ordre et de sécurité. Le parlement de Bordeaux, qu'il créa en 1462, comprit le Limousin dans sa juridiction. Durant le XIVe siècle, ce pays, encore fatigué des longues souffrances de la guerre de Cent ans, ne put échapper aux désastres des guerres de religion. La Réforme commença à se montrer en Limousin vers 1560; mais elle fit peu de progrès. Les habitants suivirent en général la cause du roi, et repoussèrent également les ligueurs et les huguenots. Pendant les guerres de religion, le Limousin fut le théâtre de la guerre en 1569. C'est à Châlus que les Allemands, amenés par le duc de Deux-Ponts, opérèrent leur jonction avec les troupes de Coligny. Le duc d'Anjou perdit la bataille de La Roche-l'Abeille. L'armée catholique mourait de faim dans ce pays peu fertile et déjà ravagé par les protestants. Les reîtres du duc d'Anjou déclaraient qu'ils ne pouvaient combattre à jeun. Gens d'armes et fantassins s'en allaient par bandes sans congé. De leur côté, les huguenots se fatiguaient de la guerre d'escarmouches. Leur victoire de La Roche-l'Abeille ne leur avait pas procuré de grands avantages. Ils auraient mieux aimé une bataille décisive. Pour terminer la campagne, ils tentèrent la voie des négociations; mais Charles IX déclara qu'ils n'accorderait rien avant que les rebelles eussent posé les armes. C'était rejeter formellement toute proposition de paix. Coligny et les princes continuèrent les opérations militaires. Ils s'occupèrent à des sièges à défaut de bataille, et soumirent plusieurs places du Périgord, du haut Poitou et du Limousin. Après la mort de Henri III (1589), la Ligue mit pour gouverneurs dans le Limousin et dans les provinces voisines Louis de Pompadour et Desprez de Montpezat. Anne de Lévis de Ventadour était gouverneur pour le roi lorsque les ligueurs assiégèrent la ville de Saint-Yrieix (1591).

En 1594, Henri IV, par ses victoires et ses négociations, acheva la conquête de la France. Mais, « pendant que les grands traitaient avec le roi et que les cités de toutes parts lui ouvraient leurs

portes la lassitude de la guerre civile, qui faisait déposer les armes à la bourgeoisie, les faisait prendre aux paysans du sud-ouest. Il n'est pas facile d'imaginer à quel degré d'insolence et de cruauté étaient arrivés les petits chefs militaires des provinces : toutes les horreurs des temps les plus désordonnés de la féodalité se renouvelaient au fond des donjons ligueurs et royalistes. Mille petits tyrans, d'autant plus pressés de se gorger d'or qu'ils sentaient leur règne plus éphémère, écrasaient, torturaient, suçaient jusqu'au sang les peuples des campagnes. Les paysans se soulevèrent par milliers dans le Poitou, la Saintonge, le Limousin, la Marche, le Périgord, l'Agénois, le Quercy, non plus pour la messe ou le prêche, pour le roi ou la Ligue, mais pour avoir le droit de vivre et d'être hommes. Ils refusèrent le payement des tailles, des dîmes, des droits féodaux ; assaillirent les repaires de leurs oppresseurs, coururent sus aux percepteurs, aux gens de guerre, aux nobles connus pour maltraiter leurs vassaux, à tous ceux qui *croquaient* le pauvre peuple. Leur cri de guerre : *Aux croquants! aux croquants!* leur valut à eux-mêmes le nom bizarre qu'ils donnaient à leurs ennemis. Dans le Poitou, le Limousin et l'Angoumois, où le mouvement avait commencé, les gouverneurs royaux dissipèrent les bandes de paysans moitié par force, moitié par promesse d'un meilleur traitement. » (Henri Martin, t. XI, p. 464.) Dans le Limousin, les croquants avaient pour chef un nommé P. Deschamps. Il fut tué au mois de mai 1594. Les paysans pillèrent le château de Châlus et assiégèrent Saint-Yrieix. « M. de Chambaret, gouverneur du haut et bas Limousin, fit venir quatre à cinq cents hommes de cheval et des compagnies de gens de pied. MM. Dably et de Marsillac (La Rochefoucauld) lui amenèrent autant d'hommes. Les seigneurs de La Capelle, Biron et de Peyraux s'y joignirent encore avec toute la noblesse de ces provinces. Ils vinrent à Rujaleuf où se tenait le capitaine des croquants, qu'il n'osa attaquer. Il se retira à Crouzilh (Couzeix), autrement le petit Limoges, où il remporta quelque avantage, et mit le feu au bourg. Il les dénicha, avec le canon, de Crouzilh, puis de Saint-Priest-Ligoure. Entre Nexon, Meilhat, Lagarde et Bost-Richard, il voulut charger 2,500 de leurs arquebusiers; mais les croquants et Desmoulins, leur capitaine, les repoussèrent vivement d'abord. Desmoulins et leurs autres capitaines, gagnés par M. de Chambaret, les abandonnèrent ensuite. On en tua 1,500, et presque tous les autres furent blessés. C'était un ramassis de paysans des paroisses de Saint-Pardoux, Saint-Paul, Saint-Jorry, Sainte-Marie, Saint-Priest, Saint-Nicolas, Meilhat, Frugier, Firbeix, Dournazac, Legeyrac, Ladignac, Champsac en Périgord et en Limosin. » (*Chron. limousines.*)

Le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* a publié une circulaire des paysans insurgés, se qualifiant du tiers état des pays de Quercy, Agénois, Périgord, Saintonge, Limousin, haute et basse Marche, en armes pour le service du roi et conservation du royaume. Cette pièce est adressée aux officiers et habitants des diverses châtellenies de la contrée, que les insurgés somment de se joindre à eux contre « les inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, etc. » Ils reconnaissent Henri IV pour roi de droit divin, naturel et humain, et déclarent vouloir maintenir l'Église, la noblesse sans reproche et la justice. L'autorité royale étouffa dans les massacres et dans les supplices cette révolte uniquement dirigée contre les brigands féodaux. Mais la même main qui écrasait les croquants ne ménagea pas davantage les seigneurs trop remuants et trop orgueilleux. En 1605, les nobles mécontents conspiraient dans le Midi contre Henri IV. Le roi résolut de se montrer en personne dans ses provinces du sud. Il marcha en Limousin à la tête d'un petit corps d'armée (octobre 1605). Une chambre du Parlement de Paris vint tenir les *Grands-Jours* à Limoges, et, suivant l'expression des mémoires de Sully, « il y eut dix à douze têtes qui volèrent. » Pendant la réunion des états généraux, l'insolence d'un député limousin amena une vive querelle entre la noblesse et le tiers état. Le 3 février 1615, le sieur de Bonneval, député de la noblesse du Limousin, chargea de coups de bâton, dans la rue, le sieur de Chavailles, député du tiers de la même province et lieutenant particulier à Uzerche. Cet outrage souleva une furieuse tempête. Le tiers en corps se transporta sur-le-champ au Louvre, et demanda justice à Louis XIII du crime de lèse-majesté commis sur un membre des états, participant de l'inviolabilité royale.

Pendant les troubles de la Fronde, le Limousin n'eut pas trop à souffrir de la guerre civile. Condé le traversa, mais en aventurier et dans un singulier équipage. Gourville, dans ses mémoires, raconte cette expédition dont il fit partie. « M. le

Prince, dit-il, ayant eu des nouvelles que M. de Beaufort, qui commandait les troupes de Monsieur, et M. de Nemours, qui commandait les siennes, quoique beaux-frères, avaient de grands démêlés ensemble, jusque-là qu'on craignait qu'ils n'en vinssent aux mains, et que, si M. le Prince pouvait se rendre à cette armée, cela pourrait obliger la cour à faire une paix qui lui serait avantageuse. M. le Prince prit le parti de s'y rendre avec un petit nombre de gens à sa suite; ayant concerté l'affaire avec M. de La Rochefoucauld, qui souhaita que M. le prince de Marsillac, quoique fort jeune, en fût aussi, M. le marquis de Lévis, M. de Chavagnac, M. Guitaut, M. de Bercenay, capitaine des gardes de M. de La Rochefoucauld, moi et Rochefort, valet de chambre de Son Altesse sérénissime. Le jour qui fut choisi pour partir (d'Agen) était le dimanche des Rameaux (1652). Ils prirent tous des habits modestes, qui paraissaient plutôt habits de cavaliers que de seigneurs... Nous entrâmes dans un village (au delà de Cahuzac), où il y avait un cabaret. L'on y demeura trois ou quatre heures, et n'y ayant trouvé que des œufs, M. le Prince se piqua de bien faire une omelette. L'hôtesse lui ayant dit qu'il fallait la tourner pour la mieux faire cuire, et enseigné à peu près comme il fallait faire, l'ayant voulu exécuter, il la jeta bravement du premier coup dans le feu. Je priai l'hôtesse d'en faire une autre et de ne pas la confier à cet habile cuisinier. Nos gens ne faisant que dormir, j'étais obligé d'avoir soin des chevaux et de compter, de sorte que je ne pouvais reposer un moment..... Le mercredi, à trois heures du matin, marchant auprès de notre guide, et voyant que nous approchions d'un lieu qui me parut assez gros, je lui demandai si nous devions passer dedans; il me dit que non, mais que la rivière en était si proche qu'il n'y avait que la largeur du chemin entre deux, et qu'on y faisait une espèce de garde. Je me mis pour lors une écharpe blanche dont je m'étais nanti : voyant quelques hommes devant la porte, je les priai de ne laisser entrer personne de ceux qui me suivaient; je fus aussitôt obéi. Nous passâmes, et allâmes faire repaître nos chevaux dans un gros village, où un paysan dit à M. le Prince qu'il le connaissait bien, et en effet le nomma. L'ayant entendu, je me mis à rire, et, quelques autres s'approchant, je leur dis ce qui venait d'arriver. Tous plaisantant sur cela, le pauvre ne savait plus qu'en croire. » Le duc de La Rochefoucauld parle aussi de cette course aventureuse à travers le Périgord et le Limousin. « Ce qu'il y eut, dit il de plus rude dans ce voyage fut l'extraordinaire diligence avec laquelle on marcha jour et nuit, presque toujours sur les mêmes chevaux, et sans demeurer jamais deux heures en même lieu. On logea chez deux ou trois gentilshommes, amis du duc de Lévis, pour se reposer quelques heures et pour acheter des chevaux; mais ces hôtes soupçonnaient si peu M. le Prince d'être ce qu'il était, que, dans un de ces repas, où l'on dit d'ordinaire ses sentiments avec plus de sincérité qu'ailleurs, il put apprendre des nouvelles de ses proches qu'il avait peut-être ignorées jusqu'alors. » La Rochefoucauld fait ici allusion à ses amours avec M[me] de Longueville, sœur du prince de Condé. Gourville, plus discret que son maître, ne rapporte pas ce détail assez piquant. Le voyage se termina heureusement; Condé traversa sans encombre le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais. « Il arriva, le samedi au soir au Bec-d'Allier, à deux lieues de La Charité, où il passa la rivière de Loire sans aucun empêchement. » (*Mém. de La Rochefoucauld.*)

Depuis la victoire de Louis XIV et l'établissement de la monarchie absolue, l'histoire du Limousin se confond entièrement dans celle de la nation ; cette province n'a plus de vie personnelle; pourtant, elle ne perd pas tout à fait son caractère propre et original. Dans l'unité de la France, on reconnaît encore le Limousin.

Voici le tableau de cette province à la fin du XVII[e] siècle, tel que l'a tracé le comte de Boulainvilliers, d'après les rapports de l'intendant de Limoges: « Le haut Limousin est montueux et froid, couvert de bois de châtaigniers, dont le fruit est la principale nourriture du peuple. Les terres sont peu propres au froment; mais on y recueille de bon seigle, et surtout quantité de blé noir avec des raves de la grosse espèce. Ces deux derniers, avec les châtaignes, sont la nourriture ordinaire des paysans, et, quelque bonne que soit d'ailleurs la récolte, ils pâtissent toujours beaucoup quand l'une de ces trois espèces vient à manquer. Il ne faut pas croire qu'ils fassent du pain de châtaignes, comme on le dit à Paris, ce fruit n'étant propre ni à être moulu ni à être pétri; mais ils le font bouillir, le dépouillent par ce moyen de ses deux écorces, et le mangent ensuite avec délice. Cette nourriture rend les hommes durs au travail et robustes, mais elle ne leur donne aucune vivacité. »

Après avoir décrit le pays, Boulainvilliers, traçant le caractère des habitants, ajoute : « Les habitants du haut Limosin sont grossiers et pesants, mais laborieux, entendus à leurs affaires, vigilants, économes jusqu'à l'avarice, jaloux, défiants, craignant le mépris, durs sur le recouvrement des deniers du roi. Quand ils se soumettent aux impôts, c'est plutôt par crainte que par bonne volonté; car leur passion dominante est de posséder sans inquiétude et sans partage le fruit de leurs travaux. » Le Limousin n'avait pas de coutumes ni d'usages particuliers : c'était un pays de droit écrit, et l'une des provinces qui, suivant Necker, étaient les moins productives. « Ce pays, dit l'abbé de Laporte dans son *Voyageur français*, a donné plusieurs papes à l'Église, plusieurs hommes célèbres dans la magistrature et dans les lettres, les sciences et des arts : les Dorat, les Saint-Aulaire, les d'Aguesseau, et plusieurs autres qui doivent effacer par leurs talents ou leur illustration l'espèce de ridicule que Molière a jeté sur la noblesse limousine et sur l'esprit des habitants de cette province. Il est vrai que le peuple, pauvre et malheureux, obligé de suppléer par une vie dure, par des travaux continuels, à la stérilité du sol, n'a guère cultivé les facultés intellectuelles et n'a point suivi les progrès de son siècle. La misère n'est point favorable à l'instruction. Le besoin a fait naître chez les Limosins l'industrie, l'activité, la sobriété. On leur reproche d'être méfiants, processifs et surtout superstitieux. La religion des Limosins ne consiste qu'en des pratiques extérieures de processions et de pèlerinages, et la vénération qu'ils ont pour les saints de leur pays, saint Martial et saint Léonard, est exclusive de tous les autres, et va même à l'abaissement du culte de Dieu. »

Une nouvelle industrie, celle de la porcelaine, a augmenté l'aisance des habitants, et cette profession, presque artistique, a éveillé des intelligences longtemps paresseuses. Aujourd'hui, le département compte 40 fabriques de porcelaine, dont les produits rivalisent avec les plus beaux et les plus estimés de l'Angleterre, de la Saxe et des autres pays étrangers, ainsi qu'on a pu le voir aux grandes expositions internationales de Paris de 1867 et de 1878. Depuis le temps où Turgot, intendant de la généralité de Limoges (1761), abolit la corvée et donna à ce pays, jusqu'alors impraticable, les routes les plus belles et les mieux entretenues de la France, de nouveaux progrès ont été accomplis, et la création d'un réseau de chemins de fer à travers le département y a apporté une activité industrielle et commerciale qui n'a pas tardé à l'enrichir et à en faire un des plus importants de la France. Mais si le frottement de la civilisation moderne a poli le caractère limousin, il n'en a pas altéré les qualités saines et solides. M. Texier Olivier, préfet de la Haute-Vienne, a fait en ces termes l'éloge de ses administrés : « La douceur est le caractère distinctif des habitants du département de la Haute-Vienne. Ils sont, en général, pleins de bonhomie et de candeur; et, quoique excessivement économes, ils se montrent charitables et hospitaliers. Durs envers eux-mêmes, ils sont honnêtes envers les étrangers; ils savent apprécier le bien qu'on leur fait; ils sont serviables et reconnaissants. » (*Statistique du département de la Haute-Vienne*, 1808.)

On parle généralement à Limoges le français, mais avec une prononciation vicieuse; l'accent limousin se perd difficilement, même chez ceux qui font de longues absences.

Le patois du pays est un idiome mélangé de latin, d'espagnol et de langue romane corrompue.

Au moyen âge, la langue limousine a eu ses troubadours et ses poètes ; de nos jours, les imitations des fables de La Fontaine, les contes, les chansons et les noëls patois des abbés Foucaud et Richard et de quelques autres, nous ont conservé cette langue. On y trouve des expressions originales qui, traduites en français, perdraient tout ce qu'elles ont d'énergie, de sel et de valeur.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES

Limoges (lat., 45° 49′ 52″; long., 1° 4′ 48″ O.). — Limoges (*Lemovices*, *Rastiastum*, *Civitas Lemovicum*, *Augustoritum*, *Limodia*), importante station de la grande ligne du chemin de fer de Paris à Toulouse (réseau d'Orléans), à 400 kilomètres au sud de Paris, 351 au nord de Toulouse, point de départ des lignes de chemins de fer du réseau de l'État, de Limoges à Angoulême, de Limoges au Dorat et de Limoges à Eymoutiers, était autrefois capitale de la province du Limousin, dépendait du parlement de Bordeaux, et avait généralité, élection, sénéchaussée, présidial, prévôté, justice royale, etc., etc. ; aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Vienne, d'un arrondissement

et de deux cantons; chef-lieu du 12e corps d'armée, évêché, cour d'appel, tribunaux de première instance et de commerce, avec lycée, société d'agriculture, etc., etc., peuplée de 59,503 habitants (63,765 en 1881).

Limoges est une grande et ancienne ville, située en amphithéâtre sur une colline de la rive droite de la Vienne, qu'on y traverse sur trois ponts, dont deux qui datent du moyen âge; le troisième, de 1832, est remarquable par son élévation au-dessus de l'eau et par le choix des matériaux. Il est impossible d'indiquer d'une manière exacte ce qu'elle était avant la conquête romaine. César parle du peuple et non de la ville des Lémovices. Limoges fut une des soixante cités qui, selon le témoignage de Strabon, élevèrent un autel à Auguste, sous les murs de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, et qui obtinrent la permission de prendre le nom de ce prince. Cette ville garda le nom d'*Augustoritum* jusqu'à la fin du IVe siècle. Elle est appelée *civitas Lemovicum*, ou *Lemovices* dans la *Notitia imperii*. Sous les premiers empereurs, cette ville devint la résidence d'un proconsul romain. Elle s'embellit d'un grand nombre de monuments, et posséda un théâtre, un amphithéâtre, des temples, des palais. Sous Domitien, Limoges perdit la recette des impôts et la plupart de ses privilèges. Incorporée à l'Aquitaine, elle suivit le sort de cette province. Elle passa successivement des Romains aux Wisigoths, aux rois francs de la première race et aux ducs d'Aquitaine. C'était dans ses murs que les ducs de cette province étaient proclamés. Besly, dans son histoire des comtes du Poitou, décrit, d'après un ancien manuscrit, le cérémonial curieux qui s'observait à cette occasion. Limoges fut brûlée par les Normands en 846. Louis le Jeune s'y arrêta, en 1137, en allant à Bordeaux épouser Éléonore de Guyenne; elle apportait en dot, entre autres provinces, le Limousin; mais il ne demeura pas longtemps au pouvoir du roi de France, et lors du divorce d'Éléonore, Limoges et le Limousin devinrent l'apanage de Henri Plantagenet, qui, quelque temps après, était roi d'Angleterre. Pendant la guerre de Cent ans, la cité de Limoges, qui avait été livrée aux Français par la trahison de l'évêque et des habitants, fut assiégée en 1370 par le prince de Galles. Celui-ci leur avait toujours donné des marques particulières de sa faveur; il jura par l'âme de son père qu'il punirait leur ingratitude ou périrait dans l'entreprise. « Quand la plus grande partie de ses gens furent venus, on les nombra à douze cents lances, chevaliers et écuyers, mille archers et trois mille hommes de pied. Si se départirent de la ville de Cognac, et tinrent les champs, et commença tout le pays à frémir contre eux. Dès lors ne pouvoit le prince chevaucher; mais se faisoit mener et charrier en litière par grand'ordonnance. Si prirent le chemin de Limosin pour venir devant Limoges; et tant exploitèrent les Anglois qu'ils y parvinrent. Si se logèrent tantôt et tout autour, et jura le prince que jamais il ne s'en partiroit, si l'auroit-il à sa volonté. L'évêque du lieu et les bourgeois de la ville sentoient bien qu'ils s'estoient trop forfaits et qu'ils avoient grandement courroucé le prince, de quoi ils se repentoient moult; et si n'y pouvoient remédier, car ils n'estoient mie seigneur ni maîtres de leur cité. Messire Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui la gardoient, et qui, capitaines, en estoient, reconfortoient grandement les gens de la ville, quand esbahir les véoient, et disoient : Seigneur, ne vous effrayez de rien, nous sommes forts et gens assez pour nous tenir contre la puissance du prince, par assaut ne nous peut-il prendre ni grever, car nous sommes bien pourvus d'artillerie. Environ un mois (douze jours), non plus, fut le prince de Galles devant la cité de Limoges; et oncques n'y fit assaillir ni escarmoucher, mais toujours embesogner de mine. Quand les mineurs furent au-dessus de leur mine et ouvrage, ils dirent au prince : Monseigneur, nous ferons renverser quand il vous plaira un grand pan de mur dedans les fossés, par quoi vous entrerez dedans la cité tout à votre aise sans danger. Ces paroles plurent grandement au prince : Oil, dit-il, je vueil que demain à l'heure de prime votre ouvrage se montre. Lors boutèrent ces mineurs le feu en leur mine. Au lendemain renversa un grand pan de mur, qui remplit les fossés à cet endroit où il estoit chu. Tout ce virent les Anglois volontiers; et estoient tous armés et ordonnés sur les champs pour entrer en la ville. Ceux de pied y pouvoient bien entrer par là tout à leur aise, et y entrèrent et coururent à la porte et coupèrent les fléaux, et l'abattirent par terre, et toutes les barrières aussi; car il n'y avoit point de défense. Et fut tout ce fait si soudainement que les gens de la ville ne s'en donnèrent de garde. Et puis entrèrent pillards à pied qui estoient tous appareillés de mal faire et de courir la ville, et de occire hommes et femmes et enfants; et ainsi leur estoit-il commandé.

Là eut grand'pitié; car hommes, femmes et enfants se jetoient à genoux devant le prince, et crioient : Mercy, gentil sire! Mais il estoit si enflammé d'ardeur que point n'y entendoit : ni nul ni nulle n'estoit ouïe, mais tous mis à l'épée quant que on trouvoit et encontroit, ceux et celles qui point coupables n'en estoient. Ni je ne sais comme ils n'avoient pitié des pauvres gens qui n'estoient mie taillés de faire nulle trahison. Il n'est si dur cœur que, s'il fut adonc en la cité de Limoges, et il lui souvint de Dieu, qui n'en plorât tendrement au grand meschef qui y estoit; car plus de trois mille (300) personnes, hommes et femmes et enfants, y furent délivrés et décollés cette journée. Dieu en ait les âmes; car ils furent bien martyrs. » (Froissart.)

Les trois chevaliers français qui commandaient la garnison, résolus de vendre chèrement leur vie, provoquèrent Lancastre et Cambridge, frères du prince de Galles, et Pembroke, son beau-frère. Le prince, qui, de sa litière, était spectateur du combat, fut si ravi des prouesses des deux partis, qu'il offrit par une proclamation la vie et la liberté de se racheter à ceux des habitants qui voudraient se rendre. Ceux qui survivaient acceptèrent cette grâce. La ville fut pillée et réduite en cendres. Limoges, depuis le règne de Charles VII, put heureusement échapper aux désastres de la guerre. Au XVIe siècle, elle eut un moment à craindre les troubles religieux. « L'hérésie luthérienne, ayant pris peu à peu à Limoges, causa cette année (1560) grande division dans la ville par le renversement des croix qui estoient autour de la ville et des images. Les protestants coupèrent la tête à l'image de la Vierge et la portèrent sur le pilori de la place publique des Bancs, où l'on exécutoit les malfaiteurs. » (*Chron. limousines.*) « En 1560, tant par la grâce de Dieu et prières de notre saint patron saint Martial, que aussi la police des bons citoyens et mêmement par défense du moyen populaire, la ville fut préservée de toutes machinations, conjurations et trahisons des nouveaux religieux, car lesdits bons citoyens se mirent en armes et fermèrent toutes les portes, fors une seule chacun jour à la garde de laquelle il y avoit trois ou quatre cantons en armes chacun jour, et autant de nuit sur les murs des tours de la ville pour faire le guet, depuis quinze jours environ après Pâques (1562) jusques à vendanges qu'ils en ouvrirent deux chacun jour. » (*Livre de comptes de la confrérie du Saint-Sacrement.*)

En 1564, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, vint à Limoges et fit prêcher son ministre dans la chaire du prédicateur de Saint-Martial, au grand scandale des fervents catholiques qui, néanmoins, n'osèrent pas s'y opposer. A l'approche du duc de Deux-Ponts (1569), les consuls appelèrent le duc d'Anjou. La reine-mère vint à Limoges avec les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. « A la nouvelle de la Saint-Barthélemy (30 août 1572), il fut mis en délibération par les consuls de pourvoir à la sûreté de la ville pour empêcher toute surprise par les ennemis extérieurs et intérieurs, si aucuns y en avoit. Pour cet effet, huit centeniers furent élus pour prendre les armes et ranger tout le reste des habitants par huit cantons sous leur conduite et gouvernement. Fut aussi résolu de stipendier trente soldats qui suivroient Gabriel Raymond, capitaine de la ville, pour attendre la nuit aux lieux les plus dangereux des murs d'icelle. L'ordre, l'exécution, le commandement du tout estoit réservé aux consuls pour employer les centeniers et leurs gens à la garde des portes et murailles, ainsi qu'ils verroient estre expédient pour les affaires de la ville. Cependant fut arrêté envoyer au roi pour savoir son intention, afin que Sa Majesté connût que les habitants estoient en bonne délibération à suivre exactement sa volonté extérieure et intérieure... Par ce moyen, on retarda l'exécution des massacres qu'aucuns avoient préparés et entrepris, et presque commencés en ladite ville. » (*Registre consulaire.*)

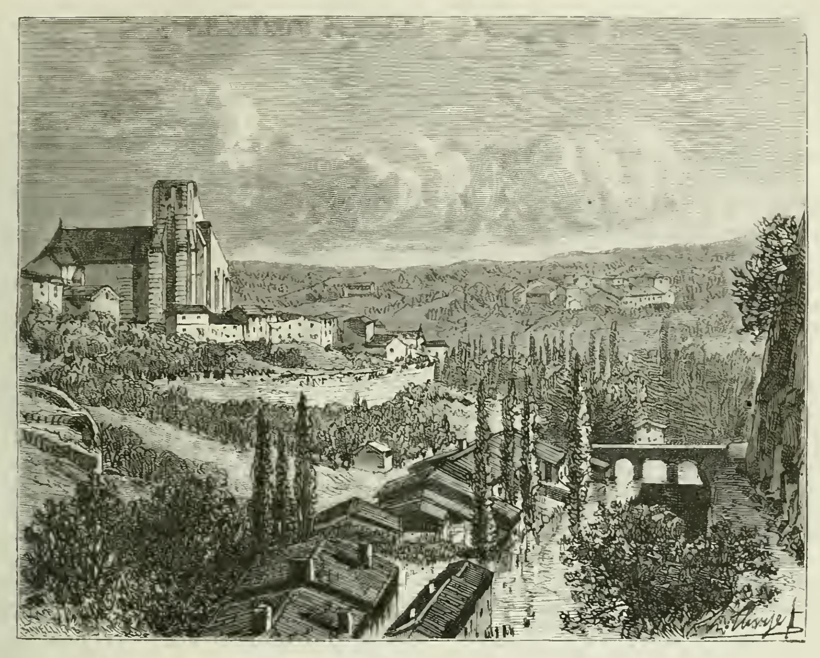
Trois pouvoirs se partageaient l'administration de Limoges; c'étaient l'évêque, le vicomte et les consuls. Saint Martial, apôtre du Limousin, fut le premier évêque de la ville. Il compta un grand nombre de prosélytes dévoués, et parmi eux Aurelianus et Austriclianus, qui furent honorés d'une sépulture commune avec leur maître, mais dans des cercueils séparés. L'évêché et l'abbaye de Saint-Martial possédèrent à Limoges une autorité temporelle assez étendue. La date de l'origine de la vicomté est incertaine. Foucher (Fulcherius ou Fulcardus) était vicomte de Limoges vers la fin du IXe siècle; après lui vient Edelbert, puis Hildegaire (vers 914), puis Renaud (vers 959). On compte ensuite : Girard ou Géraud (963), Gui Ier (1000), Adhémar ou Aimar Ier (1025), Gui II (1036), Adhémar II (1052); Adhémar III le Barbu (1090), qui s'associa son fils aîné; Gui III le Corbeau; Adhémar IV et Gui IV, fils d'Archambaud le

Barbu, vicomte de Comborn, et de Brussinende, fils d'Adhémar III (1139); Adhémar V (1148), Gui V (1199), Gui VI le Preux (1230). La vicomté de Limoges fut alors portée dans la maison de Bretagne par le mariage de Gui le Preux et d'Arthur de Bretagne, qui eurent pour fils Jean de Bretagne et Gui VII, vicomte de Limoges (1314). En 1455, Françoise de Blois, en épousant Alain le Grand, sire d'Albret, porta dans cette maison le Périgord et le Limousin. « C'est par l'avènement de Henri IV que le domaine de Limoges a été uni à la couronne, si toutefois cette union a été possible après les déclarations réitérées de ce monarque, et particulièrement celle du 27 juillet 1602, par laquelle il fait connaître qu'il entend tenir ce domaine comme son patrimoine maternel, sans aucun rapport avec les biens de sa couronne. En conséquence de cette déclaration, il a fait dans la suite des aliénations si nombreuses de son domaine de Limoges, qu'il ne lui demeura que les droits de féodalité et de mouvance. Le roi Louis XIV a prétendu revenir contre ces aliénations, sur le fondement qu'il n'est pas au pouvoir des rois de contrevenir au principe commun que leur domaine patrimonial s'unit *ipso facto* à celui de la couronne quand ils y parviennent, qu'il n'en peut plus être aliéné qu'à la faculté de rachat perpétuel. » (*État de la France.*)

L'origine du consulat est assez ancienne : « Certain temps après que les Normands eurent cessé de courir le royaume de France (960), ceux qui commencèrent d'édifier près l'abbaye de Saint-Martial, sur les ruines et cendres de Limoges, se voyant multipliés en nombre, reprirent leur communauté et élurent consuls à l'ancienne manière pour la police de la ville, établissant officiers à exercer la justice. » Ainsi parlent les *Chroniques*. Les consuls rendaient compte au bout de l'année. Ils ne pouvaient être réélus qu'après cinq ans. Celui qui avait un procès avec la commune ne pouvait être consul. Deux frères ou deux personnes habitant ensemble ne pouvaient être promus à la fois aux fonctions consulaires. Les consuls prêtaient serment en entrant en charge.

Au mois de janvier 1421, Charles VII, alors dauphin, accorda aux consuls de Limoges le privilège de pouvoir posséder des fiefs nobles. L'administration communale, un instant altérée dans sa forme par Louis XI en 1470, fut rétablie par Charles VIII « en sa première forme et liberté (1484). » Charles IX s'attribua la nomination de douze consuls choisis parmi vingt-quatre candidats que devait présenter la commune (1563). L'année suivante fut institué le tribunal consulaire, judicature de la Bourse commune des marchands. Ce tribunal, composé d'un juge et de deux consuls, avait connaissance « des causes provenant pour le fait de marchandises entre marchands. » Limoges dut bientôt acheter la confirmation de ses privilèges. On a conservé un reçu de 212 livres 10 sols tournois, donné à Toulouse le 13 mars 1565. Henri IV, dans son œuvre d'organisation monarchique, ne respecta point les vieilles libertés communales. Un arrêt du mois d'août 1602 porta une grave atteinte aux franchises de Limoges en substituant aux douze consuls six seulement qui devaient être pris dans une classe privilégiée et soumis à la nomination de cent électeurs seulement nommés par les cantons. Ce dur remède ne guérit pas le mal ; un nouvel arrêt du conseil (20 novembre 1648) confirma le règlement de 1602, ordonna qu'il serait annuellement procédé à la nomination des prud'hommes par les consuls qui sortiraient de charge le 6 décembre ; que ces prud'hommes seraient choisis également des dix cantons de la ville, bourgeois et marchands d'icelle cotisables aux tailles, non sujets à la police, ni officiers de Sa Majesté, ni parents desdits consuls jusqu'au troisième degré ; que, depuis leur nomination signifiée, ils ne pourraient sortir de la ville que pour cause légitime ; auquel cas il en serait substitué d'autres pour être procédé par eux à la nomination des nouveaux consuls le lendemain, 7 décembre avant midi, sans pouvoir nommer aucun officier du siège présidial ou du bureau des finances. En outre, les consuls des dix dernières années devaient rendre compte de leur gestion par-devant les consuls qui seraient élus le 7 décembre prochain. Pour cette fois seulement, il serait fait une assemblée générale des bourgeois de la ville, de la quantité portée par le règlement, pour y être procédé, à la pluralité des voix, à la nomination des prud'hommes des dix cantons au nombre de cent, à l'effet d'élire des consuls de cette année. L'arrêt du conseil resta sans effet ; c'est du moins ce qu'indique la requête présentée au roi par Fr. Paignon, sieur de Brie, procureur de Sa Majesté en la sénéchaussée et vice-sénéchaussée du Limousin.

En 1677, les consuls demandèrent et obtinrent la confirmation des privilèges que Charles VII leur



Bellac.

avait accordés. « Il y va, disaient-ils dans leur requête, du service et de l'intérêt de Sa Majesté de confirmer le privilège à ladite ville, afin d'obliger les officiers d'entrer dans le consulat, qui sans cela y pourroient être difficilement engagés, n'ayant en cette qualité de consuls ni police ni aucune juridiction; étant, au contraire, obligés à la collecte des derniers de Sa Majesté, dont ils sont responsables et dont le recouvrement seroit peut-être plus difficile s'il n'y a au nombre des consuls quelque personne d'autorité. Et on a vu dans les derniers mouvements du royaume de quelle conséquence il estoit d'y avoir des personnes accréditées, et que sans cela il eût été bien malaisé de s'opposer, comme l'on fit, avec succès aux desseins et aux pratiques des ennemis de l'État, qui estoient pour lors dans le voisinage. » Sur le rapport de Colbert, Louis XIV confirma les consuls de Limoges, leurs veuves et enfants, en tous leurs droits, privilèges et exemptions; et les déchargea du payement des taxes sur eux faites ou à faire pour raison des biens et droits nobles qu'ils possèdent, franc-alleu et franche bourgeoisie. « Et néanmoins, attendu les présentes dépenses de la guerre, ordonne Sa Majesté qu'il sera payé par les consuls du présent en charge, pour les habitants et commune de la ville de Limoges, la somme de seize mille livres, et permet Sa Majesté auxdits consuls d'emprunter ladite somme et au payement des principal et intérêts d'affecter les deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville (16 janvier 1677). » On voit, d'après cet arrêt, que les officiers du roi avaient continué à envahir les fonctions municipales. « La ville de Limoges, écrivait en 1698 l'intendant de la généralité dans son rapport au duc de Bourgogne, est gouvernée par six consuls qui demeurent deux ans en charge, et sont néanmoins renouvelés tous les ans au nombre de trois. Ils doivent être choisis dans le corps des officiers, des bourgeois et des marchands, c'est-à-dire qu'il y en a toujours deux de chacun de ces trois ordres.

Ils sont chargés, selon l'usage du Limousin, de la collecte des tailles et de toutes les impositions ordinaires. » Au mois de janvier 1703, Louis XIV abolit les élections et créa des consuls en titre d'office dans chaque hôtel de ville du royaume, avec defense aux communautés de faire à l'avenir aucune élection que ces charges n'eussent été levées. » Mais il ne se présenta aucun acquéreur pour la charge de maire perpétuel. « Sa Majesté, par une déclaration du mois de juin 1704, laissa la liberté aux habitants des villes de choisir parmi eux des adjoints en nombre égal aux consuls électifs pour les soulager dans les confections des rôles des tailles et autres charges publiques imposées ou à imposer, et se charger conjointement avec eux des deniers de la collecte. » Les bourgeois de Limoges, réunis en assemblée générale (19 nov. 1704), déclarèrent d'une commune voix qu'ils portaient trop de respect aux édits et déclarations de Sa Majesté « pour n'y pas obéir aveuglément et déférer aux défenses y contenues, et que, pour marque de leur soumission, ils s'abstiendroient de faire aucune nomination des consuls, jusqu'à ce qu'il plût au roi de les rétablir dans leurs premiers privilèges et remettre les choses en leur état naturel. » Au XVIIIe siècle, la ville, privée de ses consuls, n'eut plus pour gouverneurs que des magistrats royaux.

Limoges, comme toutes les anciennes villes, est assez mal bâtie; les rues de la vieille ville sont escarpées et tortueuses; ses maisons sont presque toutes construites en bois à partir du premier étage; plusieurs d'entre elles datent du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, et, parmi les plus modernes, on montre celles où sont nés d'Aguesseau, Jourdan, Vergniaud et Bugeaud. L'incendie qui, en 1864, détruisit tout un quartier, a eu du moins ce résultat de doter la ville d'un quartier neuf; depuis, elle s'est bien embellie : des quartiers entiers ont été reconstruits et, aux abords de la ville, sur les promenades s'élèvent aujourd'hui de belles et agréables habitations. La cathédrale, dédiée à saint Étienne, a été élevée de 1273 à 1554; c'est dire que l'on y rencontre plusieurs styles; elle mérite l'attention des visiteurs : son jubé, élevé en 1533, est fort élégant, et, lorsque l'on aura terminé les travées qui doivent relier le clocher au reste de l'édifice, et qui sont actuellement en voie de construction, elle sera une des plus belles cathédrales du centre de la France. Parmi les autres églises, citons : Saint-Pierre-du-Queyroix, bâtie au XIIe siècle sur l'emplacement d'une église du VIe siècle; la façade est du XVIe siècle; le clocher (XIIe siècle) est construit dans d'excellentes proportions. C'est le prototype des clochers limousins, carrés à la base et octogones à partir du premier étage. Saint-Michel-des-Lions (XIVe siècle) se distingue par une architecture hardie et légère. Le clocher (55 mètres), bâti en 1383, est surmonté d'une boule ridicule. Sainte-Marie (XIIIe siècle) est l'ancienne église des Jacobins. Belle croix monolithe du XVe siècle à l'entrée de la chapelle de Saint-Aurélien. Dans la banlieue, belle église ogivale moderne dédiée à saint Martial.

Parmi les édifices publics, on remarque l'évêché, un des plus beaux de France; le nouvel hôtel de la division militaire, près duquel sont le lycée et le petit collège; le palais de justice, l'hôpital général; le nouvel hôtel de ville; le théâtre, qui occupe l'emplacement de l'antique collégiale de Saint-Martial; la bibliothèque, riche de 25,000 volumes; l'École nationale d'art décoratif, le musée national Adrien Dubouché, et les casernes, qui occupent d'anciens édifices religieux; les principales promenades sont : le champ de Juillet, qui sert aussi de champ de manœuvre et de champ de foire pour les chevaux le 22 mai; le jardin de la place d'Orsay, sur l'emplacement de l'ancien amphithéâtre de Limoges; la place Jourdan, au milieu de laquelle se trouve la statue du maréchal, œuvre du sculpteur Élias Robert.

Limoges, surtout dès le temps de la domination romaine et au moyen âge, fut une cité riche, industrieuse et commerçante. Au XVe siècle, le négoce des marchands limousins avait pris tant d'accroissement et leur réputation de probité était si répandue que Louis XI, voulant vivifier le commerce de la ville d'Arras, fit venir dans cette ville des négociants de Limoges, André Roger et Élie Disnematin. Aujourd'hui, sa situation, à la jonction de 6 grandes routes et de 5 chemins de fer, lui assure une certaine importance commerciale et en fait l'entrepôt du centre de la France entre Bordeaux et Lyon. Nous avons dit que la principale industrie de la ville était la fabrication de la porcelaine; elle possède aussi des filatures de laine et de coton, des fabriques de flanelles, de draps et de droguets, des fabriques de papier, des fonderies, des tanneries; des fabriques de chaussures, de sabots, de chapeaux, de couvertures. Outre les céréales, les vins et les spiritueux, son principal commerce consiste dans les produits de l'industrie locale et dans l'exporta-

tion des bois flottés que lui apporte la Vienne. Il s'y fait des achats considérables de bœufs, porcs et moutons, et ses foires sont très fréquentées.

Limoges est la patrie de plusieurs hommes célèbres, tels que Jean Dorat, poète du XVI[e] siècle; les célèbres émailleurs du XVI[e] siècle, et entre autres Léonard Limosin; le lieutenant de police La Reynie, auquel Paris dut le premier éclairage de ses rues; l'orateur Vergniaud, le botaniste Ventenat, les maréchaux Jourdan et Bugeaud; c'est à Chaptelat, près de Limoges, que naquit, en 588, le fameux ministre de Dagobert, saint Éloi; le chancelier d'Aguesseau, l'historien Nadaud, l'oratorien Tabaraud, etc.

Les armes de Limoges sont : *de gueules, au chef de saint Martial de carnation, orné à l'antique d'or, ombré de sable, entre deux lettres gothiques d'or* S *et* M; *au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Aixe-sur-Vienne. — Aixe-sur-Vienne, station de la ligne du chemin de fer de Limoges à Angoulême (réseau de l'État), chef-lieu de canton, à 12 kilomètres au sud-ouest de Limoges, est une jolie petite ville peuplée de 3,753 habitants, située sur une colline, au confluent de la Vienne et de l'Aixette. Un de ses faubourgs est sur la rive droite de la Vienne; elle est située sur la route nationale de Limoges à Bordeaux et sur le chemin de fer de Limoges à Angoulême.

Cette ville est nommée *Axia* dans des manuscrits du XI[e] siècle; il ne reste plus aujourd'hui que l'emplacement et quelques ruines de son ancien château, situé sur un rocher taillé à pic entre la Vienne et l'Aixette. Ce château était célèbre dans les guerres du moyen âge et il fut assiégé en 1080 par Guillaume III, duc d'Aquitaine; en 1180, Richard Cœur de Lion prit le château et la ville d'Aixe, défendus par une garnison de 1,200 Basques, dont Richard fit égorger et noyer un grand nombre et fit crever les yeux à 80 d'entre eux.

En 1206, Gui III, vicomte de Limoges, fit rebâtir ce château pour s'y défendre contre le roi Jean sans Terre, qui s'en rendit maître en 1214.

En 1266, les habitants d'Aixe assiégèrent le château à cause des exactions d'Aymard de Maumont et de ses deux frères, qui l'occupaient pour la vicomtesse Marguerite de Bourgogne; cette princesse y faisait sa résidence. Elle fit battre, à Aixe, en 1270, une monnaie (barbarine) que les bourgeois de Limoges refusèrent de recevoir. Une guerre s'ensuivit entre les gens de la vicomtesse et ceux de Limoges. En 1274, ce château et la ville furent encore assiégés par Guillaume de Valence, sénéchal d'Édouard, roi d'Angleterre.

En 1569, les troupes catholiques du duc d'Anjou brûlèrent le faubourg Outre-Vienne; la ville était au pouvoir des protestants. Elle fut prise peu de temps après par les troupes catholiques.

Près de cette ville se trouvait l'ancienne abbaye de Tarn.

A un kilomètre et demi d'Aixe, dans la jolie vallée de l'Aurance, se dresse la chapelle moderne d'Arliquet, lieu de pèlerinage.

Cette petite ville possède des tanneries, des filatures et des usines de pâtes à porcelaine.

C'est au château de Barry, près d'Aixe, que naquit le poète académicien Beaupoil de Sainte-Aulaire.

Solignac. — Solignac (*Soliniacum*) est une ancienne petite ville réduite aujourd'hui à 825 habitants; elle est située dans le canton sud de Limoges, près de la rive droite de la Briance, à 12 kilomètres au sud de Limoges. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée vers le milieu du VII[e] siècle par saint Éloi, évêque de Noyon et ministre de Dagobert. Suivant la tradition, saint Éloi fit contribuer le roi à la fondation de son monastère. « Prince, lui dit-il, je vous demande une grâce; donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle à l'aide de laquelle, vous et moi, nous puissions monter au ciel. » Dagobert exauça la prière de son ministre. Le 9 mai 631, l'église fut dédiée en grande pompe; vingt-deux prélats assistèrent à la cérémonie. Le monastère s'enrichit bientôt des bienfaits d'un grand nombre de seigneurs. Les Sarrasins le pillèrent et le détruisirent au temps de Charles-Martel; mais Louis le Débonnaire le rétablit entièrement. En 1619, l'abbaye passa à la congrégation de Saint-Maur. Au commencement du XVIII[e] siècle, une portion du bâtiment principal fut détruite par un incendie. On reconstruisit la partie occidentale dans un style moderne et d'une belle ordonnance. Le clocher s'écroula en 1783. On acheva alors la construction de l'édifice. Pendant la Révolution, le couvent se transforma en maison d'arrêt, puis en hôtel de ville. Plus tard, on y établit une manufacture de porcelaine.

La façade du monastère, parfaitement conservée, peut avoir 90 mètres de développement. L'église, monument historique, offre intérieurement la forme d'une croix latine sans piliers ni collatéraux. Les arcades à plein cintre, en saillie sur les parois des murs de la nef, sont soutenues par des colonnes dont les chapiteaux présentent des figures monstrueuses et obscènes. La voûte est formée d'une suite de pendentifs. Les chapelles font au dehors des saillies circulaires. A l'extérieur, des arcades à plein cintre décorent les parois, et les figures les plus bizarres forment les métopes. En somme, tout indique une antiquité très reculée, antérieure au gothique.

Outre sa fabrique de porcelaine, Solignac possède une filature de laine; elle est aussi renommée dans le pays pour ses pâtés de pruneaux. Sur son territoire sont de riches gisements de pétunzé ou terre à porcelaine, et d'amphibolithe.

Pierrebuffière. — Pierrebuffière (*Petra Bufferia*), chef-lieu de canton, à 21 kilomètres au sud-est de Limoges, est une petite ville de 920 habitants, bâtie sur le penchant d'un coteau qui domine la vallée de la Briance. On y voit les ruines d'un ancien château fort dont il est fait mention dès 1183. Pierrebuffière disputait à Lastours le titre de première baronnie du Limousin. Cette baronnie était un apanage des vicomtes de Limoges. Elle a été possédée jusqu'en 1626 par des seigneurs du nom de Pierrebuffière. La fille du dernier seigneur porta cette terre dans la maison de Sauvebœuf; elle passa ensuite dans la maison de Mirabeau, à qui elle appartenait encore à l'époque de la Révolution.

Pierrebuffière est la patrie du célèbre chirurgien Dupuytren; sa statue décore une place de la ville.

Les armes de Pierrebuffière sont : *de sable, au lion d'or.*

Chalusset. — Chalusset, petit hameau de la commune de Saint-Jean-Ligoure, au confluent de la Ligoure et de la Briance et à 16 kilomètres au sud de Limoges, possède les ruines d'un des plus curieux châteaux du Limousin. Au XIIe siècle, ce château appartenait à la vicomtesse Marguerite. Elle le vendit, en 1273, à Gérald de Maumont. Les Anglais le possédèrent longtemps. De là, ils se répandaient dans le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais pour y commettre leurs exactions. C'est de ce poste que partit, en 1387, la compagnie d'aventuriers qui surprit la ville de Montferrand. Les Anglais en furent chassés par les habitants de Limoges, avec l'aide du connétable de Sancerre. Pendant les guerres de religion, F. de Maumont, seigneur de Saint-Vic, en releva les murailles abattues (1574). Sous prétexte de tenir la place pour les réformés, il se mit à piller les villages voisins et à rançonner les voyageurs. Les habitants de Limoges marchèrent contre lui sous la conduite du capitaine Vouzelle. Comme il continuait ses déprédations, les bourgeois du pays formèrent une ligue. Les habitants de Saint-Léonard, de Solignac, d'Eymoutiers, etc., se réunirent à ceux de Limoges pour détruire ce repaire de brigands. Le château, investi de tous côtés, se rendit au bout de cinq jours. On le démolit presque entièrement (1577).

Les ruines couvrent un espace considérable. Du haut d'une roche sauvage, dont deux ruisseaux baignent le pied, les vieilles tours semblent menacer encore la campagne. Le château proprement dit, compris entre la Ligoure au nord-ouest et la Briance au sud-est, avait la forme d'un trapèze. Aux quatre angles s'élevaient quatre tours principales. On ne voit de fossés qu'au sud-ouest. Les autres côtés étaient suffisamment défendus par les pentes rapides de la montagne. On reconnaît, au milieu des décombres, une cour d'entrée qui s'élargit en avançant, deux salles assez grandes sur les deux côtés de la cour; au centre, une tour pentagonale très élevée; au pied de cette tour, une vaste place d'armes, enfin deux salles du côté de la Briance. Des piliers gothiques à joints alternatifs soutiennent des voûtes en ogives encore bien conservées.

Ambazac. — Ambazac, sur un affluent du Taurion, station de la ligne du chemin de fer de Paris à Toulouse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges et à 22 kilomètres au nord-est de cette ville, est peuplée de 3,389 habitants. Son église possède une magnifique châsse byzantine, revêtue d'or et de pierreries où la richesse des dessins le dispute à l'éclat de l'émail. On y trouve une précieuse dalmatique de soie donnée à saint Étienne de Muret par l'impératrice Mathilde, femme de l'empereur Henri V. Ces œuvres d'art si remarquables viennent de la célèbre abbaye de Grandmont, dont on voit les ruines sur le territoire de la commune de Saint-Sylvestre; cette abbaye fut fondée par saint

Étienne de Muret, né en Auvergne, fils du comte de Thiers.

D'après une légende dont les détails sont pleins de fraîcheur et de poésie, les moines d'Ambazac, avertis de la mort de saint Étienne de Muret par une révélation faite à un enfant malade, se rendirent en procession au monastère de Muret pour assister à ses funérailles. Le couvent fut alors transporté au lieu de Grandmont, qui lui a donné son nom. Les matériaux provenant de la démolition de cette abbaye ont été employés à la construction de la maison centrale de détention à Limoges (aujourd'hui transformée en caserne d'infanterie).

On voit près d'Ambazac, entre le chemin de fer et le bourg, un hôpital et une école de filles, dus à la libéralité d'un généreux citoyen.

Saint-Léonard. — Saint-Léonard (*Nobiliacum*), station de la ligne du chemin de fer de Limoges à Clermont (réseau de l'État), exploitée jusqu'à Eymoutiers, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 22 kilomètres à l'est de Limoges, avec une population de 5,989 habitants, est une ville ancienne située sur le ruisseau du Tarn, et dont la tradition rapporte la fondation au temps de Clovis.

Au moyen âge, Saint-Léonard avait un château fort qui fut plusieurs fois assiégé par les Anglais. Dès le XIVe siècle, il n'en restait que des ruines. Les habitants obtinrent de Charles VII, en 1423, la permission d'en enlever les matériaux et de les employer pour fortifier la ville. L'église actuelle appartenait à un monastère qui fut converti en collégiale. Au XVIIe siècle, le chapitre se composait d'un prieur commendataire, de dix chanoines et de huit vicaires. Il était d'abord régulier de l'ordre de Saint-Augustin. Plus tard, il fut mi-partie de séculiers et de réguliers. Il est connu, dans les annales ecclésiastiques de France, sous le nom de *Nobiliacum*, dès l'année 541. L'église, rangée au nombre des monuments historiques, est d'un style remarquable. Le clocher, dont la construction rappelle celle de Saint-Martial de Limoges, présente des frontons aigus et des arcades à plein cintre, soutenus par de lourds piliers. La masse entière repose sur deux murs latéraux et sur six colonnes dont les chapiteaux sont bizarrement et grossièrement sculptés.

Saint-Léonard est aujourd'hui une des villes importantes du département; l'industrie s'y est beaucoup développée; elle possède des manufactures de porcelaine, de papier-paille, des fabriques de cuirs et basanes, des filatures de laine, des fabriques de droguets et de feutres, des chapelleries, des vanneries, des minoteries; elle fait un important commerce de grains et de bestiaux. Les moutons du pays ont beaucoup de renommée.

La ville, bâtie au sommet d'un mamelon qui domine la Vienne et le petit ruisseau du Tarn, a pour faubourg un village industrieux qu'on nomme Le Pont-de-Noblac. Il s'étend le long de la Vienne, au bas de la côte. Elle possède un pont du XIIIe siècle. On y a construit, dans ces dernières années, une élégante chapelle romane placée sous le vocable de saint Martial.

Le Limousin, si riche en sites riants et pittoresques, n'offre guère de paysages aussi charmants que les environs de Saint-Léonard. Des boulevards qui entourent la ville, la vue domine de tous côtés de vertes prairies tachetées de roches grises ou rayées de blanc par les flots clairs de la Vienne. Le voyageur qui vient de Bourganeuf aime à reposer ses regards sur des tableaux moins sévères et plus variés que ceux de la Marche.

Saint-Léonard est la patrie du célèbre chimiste Gay-Lussac.

Eymoutiers. — Eymoutiers, station actuellement terminale de la ligne de Limoges à Clermont (réseau de l'État), chef-lieu de canton, à 46 kilomètres au sud-est de Limoges, est une petite ville de 4,089 habitants, située sur la rive gauche de la Vienne, qu'on y traverse sur trois ponts, sur la route de Tulle à Guéret. Elle doit son origine à un solitaire nommé Psalmet (*Psalmodius*), né dans la Grande-Bretagne et contemporain de saint Grégoire le Grand, qui vint se choisir un ermitage dans une épaisse forêt, près du lieu d'*Ahent*, et sur la sépulture duquel s'éleva le *moutier d'Ahent* (Eymoutiers). Cette ville fut détruite par les Anglais, puis rebâtie par ordre de Charles VI, fut munie de cinq grosses tours, quatre portes, de murailles et de fossés, et souffrit beaucoup des guerres de religion; les ligueurs, qui s'en étaient rendus maîtres, en furent chassés en 1590.

L'église de cette ville est une ancienne collégiale; son chapitre se composait d'un prévôt et de treize chanoines. Cette église est formée de deux parties distinctes; le clocher, la nef, le transept en style plein cintre (Xe siècle). Le chœur, le sanctuaire, les deux chapelles latérales de l'est accusent l'archi-

tecture de la deuxième moitié du xve siècle. Les vitraux qui ornent cette dernière partie sont fort remarquables et datent de la même époque. On y voit les armoiries du chapitre d'Eymoutiers qui étaient : *d'argent, à trois fleurs de lis d'or, avec trois trèfles en chef.*

Cette ville, qui a un collège communal, possède une filature, une fabrique de cire et de chandelles, une blanchisserie de cire, des teintureries et des minoteries.

Bellac (lat., 46° 7′ 23″; long., 1° 17′ 20″ O.). — Bellac (*Bellacum*), station de la ligne du chemin de fer de Limoges au Dorat (réseau de l'État), chef-lieu d'arrondissement, s'élève, à la jonction de trois vallées, sur le flanc d'un coteau rapide, près de la rive droite du Vincou et de son confluent avec la Basine, à 39 kilomètres au nord-ouest de Limoges. C'est une petite ville de 4,014 habitants, dont l'origine, assez obscure, remonte au delà du xe siècle. Lorsque Boson Ier, le vieux comte de la Marche, y fit construire un château fort, c'était déjà une place importante. En 995, Guillaume le Grand, dit Fier-à-Bras, comte d'Aquitaine, l'assiégea vainement. En 1591, les ligueurs furent également repoussés après plusieurs assauts. Pendant les troubles de la Fronde, les troupes du parti des princes, sous les ordres du duc de Longueville, n'obtinrent pas plus de succès. Bellac possède des fabriques de draps, de couvertures, de toiles, de chapeaux, gants, sabots et soufflets, des tanneries, etc. On y fait un grand commerce de bois, de vins, de châtaignes, de chevaux, de mulets, etc.

Avant la Révolution, Bellac était la capitale de la basse Marche. Cette province était bornée à l'est par la haute Marche, à l'ouest par l'Angoumois et partie du Poitou, au nord par le Berry et une autre partie du Poitou, et enfin au sud par le Limousin. Elle fut unie à la couronne sous le règne de Philippe le Bel, par donation de Gui de Lusignan, comte d'Angoulême (1307). Aussitôt après, elle fut assignée en apanage à Charles III, qui, parvenu au trône, la donna en 1327 à Louis Ier, duc de Bourbon. Jacques Ier, troisième fils de ce prince, eut en partage le comté de la Marche. Il fut tué par les Jacques à Brignais, en 1361. Son fils, Jean, comte de la Marche, épousa l'héritière de Vendôme. Son fils aîné, Jean II, eut pour fille Éléonore, qui porta le comté de la Marche à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et devint mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche. Le duc de Nemours fut exécuté en 1477. Louis XI confisqua ses biens. Il donna la Marche à son gendre, Pierre de Beaujeu, dont la fille, Suzanne, épousa le connétable de Bourbon. La duchesse d'Angoulême, après la trahison de ce prince, réclama la Marche comme faisant partie de la succession de Bourbon et se la fit adjuger. Cette province fut enfin réunie à la couronne en 1531.

Les armes de Bellac sont : *d'azur, à la tour d'argent crénelée, bâtie au milieu des ondes d'argent, et en chef trois fleurs de lis d'or;* — aliàs : *d'argent, à un château de sable, couvert en dos d'âne, flanqué de deux tours et donjonné d'une autre, pavillonnée et girouettée de même, le tout posé sur une rivière d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, mal ordonnées.*

Aux environs, près du village de La Borderie, on remarque un dolmen énorme, bloc de pierre posé horizontalement sur cinq fragments de rocher.

Le Dorat. — Le Dorat (*Oratorium*), chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 12 kilomètres au nord de Bellac, est une jolie petite ville de 2,817 habitants, située dans une charmante position, sur une colline dont le pied est baigné par la Seure, à la jonction des lignes de chemins de fer de Limoges à Poitiers, de Clermont à Poitiers, de Bellac à Montmorillon, et de plusieurs routes. Elle faisait partie de la basse Marche et était le siège d'une des trois sénéchaussées royales de la généralité de Limoges. Elle paraît devoir son origine à un oratoire qui y fut fondé par Clovis, et auquel on substitua au xe siècle une collégiale. Le chapitre se composait d'un abbé, d'un chantre, de quatorze chanoines et de huit titulaires. La ville, assez ancienne, fut dévastée par les Normands en 886. Les comtes de la Marche la relevèrent de ses ruines et l'entourèrent de fortifications. Le château du Dorat soutint plusieurs sièges pendant la guerre de Cent ans. Au xvie siècle, les ligueurs s'en emparèrent; mais il fut repris et démantelé par les royalistes. Ce fut assez longtemps une place protestante.

L'ancienne église collégiale, récemment restaurée et rangée au nombre de nos monuments historiques, est un monument assez remarquable, très spacieux, mais trop obscur, surtout dans le sanctuaire. On y voit un grand bénitier en granit, portant en relief deux figures mal gravées de lion ou de léopard. Extérieurement, l'édifice a l'aspect

d'une forteresse. Les murs crénelés se terminent par des tourelles. Le dôme est surmonté d'un beau clocher, dont la flèche porte une figure d'ange ailé soutenant une croix. Au-dessous de l'église s'étend une crypte assez vaste.

Le Dorat possède un petit séminaire admirablement situé, une école de dressage, un dépôt d'étalons et un hippodrome. On y remarque encore une belle fontaine moderne, érigée en 1873 en mémoire d'un homme généreux, qui a fourni les ressources nécessaires pour conduire dans la ville les eaux de la Seure. Il se fait au Dorat un grand commerce de bestiaux.

Le Dorat disputait autrefois à Bellac le titre de capitale de la basse Marche. Elle pouvait invoquer, à l'appui de ses prétentions, son antiquité, la richesse de sa collégiale, l'activité de ses habitants, et surtout la beauté du site qu'elle occupe au milieu des plus riantes promenades et de l'horizon le plus étendu.

Les armes du Dorat sont : *de gueules, à deux dés d'argent passés en sautoir;* — aliàs : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bande abaissée de gueules, chargée de trois lions d'argent.*

Chateauponsac. — Châteauponsac, station de la ligne de l'embranchement de Saint-Sulpice-Laurière (réseau d'Orléans), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac et à 21 kilomètres à l'est de cette dernière petite ville, peuplée de 3,710 habitants, située sur la rive droite de la Gartempe, doit son origine à un ancien château. Cette ville est appelée par Adhémar, au XIe siècle, *Castellum Potentium;* on trouve plusieurs inscriptions romaines sur les pierres qui font partie de la maçonnerie d'un pont jeté sur la Gartempe, et, sur une pierre située à fleur d'eau dans la première pile en avant à gauche, on lit une inscription votive : *Pro salute imperatoris Caii.* En 1584, les calvinistes essayèrent vainement d'assiéger cette ville.

L'église de Châteauponsac, qui est romane, possède un reliquaire en vermeil couvert d'émaux, de filigranes et de pierres fines, œuvre remarquable du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Grandmont.

Un peu au-dessous de la ville, sur un coteau qui domine la Gartempe, on aperçoit les ruines du château de Ventenat, construit au XVe siècle : c'était un manoir de l'ancienne famille de ce nom.

Près de Châteaupousac, et sur la route de Bessines, petite ville de 2,661 habitants, on voit un tumulus.

Les armes de Châteauponsac sont : *d'azur, à la fasce d'argent.*

Rancon. — Rancon, commune du canton de Châteauponsac et à 12 kilomètres à l'ouest, est un bourg situé sur la Gartempe, au-dessous du confluent de la Couze; il est peuplé de 1,817 habitants.

On voit sur le portail d'une maison qui appartenait autrefois à l'abbaye de Grandmont une inscription romaine qui, d'après l'abbé Legros, révèle le nom et l'existence d'une peuplade gauloise existant en ce lieu et soumise aux Romains, qui consacra aux divinités de ce peuple un ancien temple de Pluton. On a pensé, d'après cette inscription, que Rancon avait porté le nom de *Andecamulum;* on sait que *Camulus* était un surnom donné, par les Gaulois au dieu Mars, comme le prouve une inscription rapportée par Gruter. *Ande,* suivant l'abbé Lebeuf, est une épithète qui signifiait *victorieux.* Une autre inscription romaine se lit sur une pierre qui sert de support à un des piliers de la halle : c'est une consécration au dieu Hercule, par Tiberius Julius Julianus.

On voit dans le cimetière de ce bourg un fanal funéraire du XIIe siècle, haut de 8 à 9 mètres.

Le château de Rancon fut pris et détruit par les Anglais en 1370, au retour du siège de la cité de Limoges.

Magnac-Laval. — Magnac-Laval, chef-lieu de canton, arrondissement et 16 kilomètres, au nord-est de Bellac, sur la rive droite de la Brame et la route nationale de Clermont à Poitiers, chef-lieu de la 2e subdivision de la 12e région militaire, est une peuplée de 3,635 habitants.

Cette petite ville, dont les ligueurs s'emparèrent en 1591, était autrefois le chef-lieu d'une baronnie possédée longtemps par les seigneurs de Lamothe-Fénelon qui prenaient le titre de premier baron de la Marche. Elle reçut en 1763 le surnom de Laval, lorsque Louis XV érigea en duché, en faveur du maréchal de Montmorency-Laval, la terre de Magnac, qui n'avait alors que le titre de marquisat. Antoine de Salignac, marquis de Magnac et de Lamothe-Fénelon, y avait fondé un hôpital et un beau collège en 1664; il était dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice, et il obtint bientôt une grande répu

tation dans le pays; c'est aujourd'hui une caserne d'infanterie.

Cette ville fabrique des gants et possède des tanneries et des minoteries; elle était jadis fortifiée et munie de portes dont quelques-unes se voyaient encore en 1789. Le château qui, en 1730, avait été reconstruit dans un goût moderne, fut totalement rasé à l'époque de la Révolution.

Les armes de Magnac-Laval sont : *de sable, à deux barres d'argent.*

En dehors de la ville, sur les bords de la Brame, on voit encore l'emplacement du vieux château de Magnac.

Rochechouart (lat., 45°49′27″; long., 1°30′59″ O.). — Rochechouart (*Rupes Cavardi*), chef-lieu d'un arrondissement, à 42 kilomètres à l'ouest de Limoges, est une petite ville de 4,084 habitants, située à la jonction de plusieurs routes et sur le chemin de fer de Saillat à Bussière-Galand. Elle s'élève sur un rocher à pic qui domine la petite rivière de la Graine, et elle est elle-même dominée par un ancien château. « Quoique d'une construction ancienne, disait en 1762 le *Voyageur français*, le château porte encore un caractère de magnificence qui convient à son illustration. Les jardins sont beaux et surtout en belle situation. A la hauteur du rez-de-chaussée est une longue allée d'arbres, plantée sur une terrasse qui forme une promenade très agréable. Derrière le château, il en est une autre qui ne l'est pas moins. C'est une esplanade soutenue par un fort mur de terrasse, plantée d'arbres, et de laquelle on jouit d'une vue aussi variée qu'étendue. » C'est encore aujourd'hui un des châteaux les mieux conservés du Limousin ; il est de forme carrée, avec une tour à chacun des angles, dont l'une, plus haute que les autres, semble avoir servi de donjon. Dans deux des chambres, on voit de curieuses peintures murales. Rochechouart est aujourd'hui une sous-préfecture, avec tribunal de première instance, bureau d'enregistrement, conservation des hypothèques, direction des contributions indirectes, receveur particulier des finances, lieutenance et brigade de gendarmerie, bureau de poste; elle fait un commerce de denrées de toute sorte, de draps, de toiles et de bestiaux; aux environs, il y a des mines de fer et des forges.

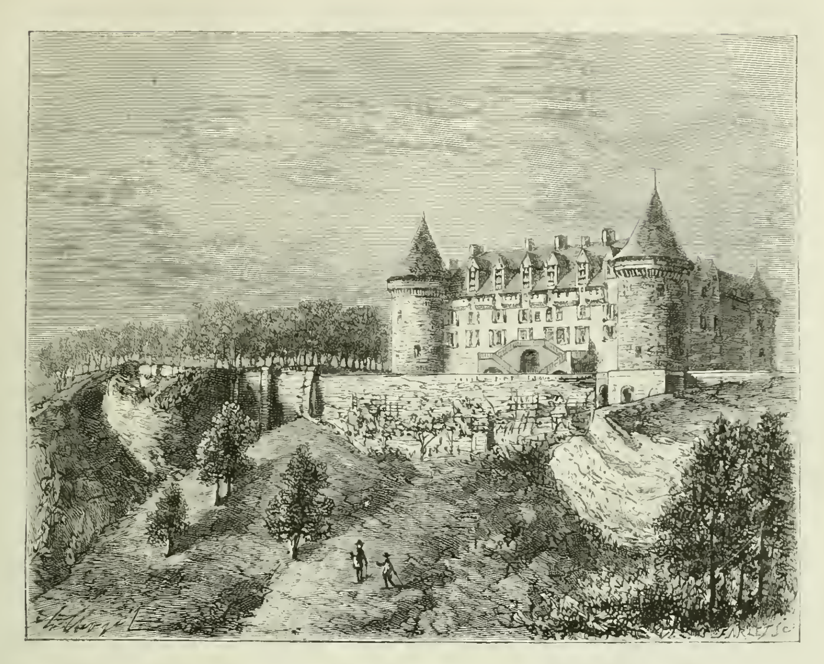
La famille des Rochechouart remontait à une assez haute antiquité. Elle reconnaissait pour souche Aimery Ier, dit *Ostrofrancus*, fils de Girault, vicomte de Limoges, qui prit dès 1018 le titre de vicomte de Rochechouart. Dès l'an 1073, les armes de cette maison étaient *fascées, ondées d'argent et de gueules, de six pièces.* La famille de Rochechouart se divisa en trois branches principales : les Rochechouart-Jars, les Rochechouart-Faudoas et les Rochechouart-Mortemart.

Le membre le plus célèbre de la première est François de Rochechouart, chevalier de Jars. Venu de bonne heure à la cour de Louis XIII, spirituel, aimable, ferme de cœur, il gagna la confiance d'Anne d'Autriche. Après la journée des Dupes, il fut exilé en Angleterre. Rappelé en 1631, il conspira contre la vie de Richelieu. Le cardinal le fit arrêter. Il resta onze mois à la Bastille, dans un cachot où Laffemas lui fit subir quatre-vingts interrogatoires. On le transféra à Troyes sans interrompre l'instruction; mais on ne lui arracha aucun aveu. Condamné à mort, il allait être exécuté, et déjà il plaçait la tête sur le billot, lorsque sa grâce arriva. Il obtint la liberté à condition de s'exiler en Italie, et ne revint qu'après la mort de Richelieu. Il joua un rôle assez important au commencement de la Fronde, et contribua à terminer les troubles en réconciliant Mazarin avec le chancelier Châteauneuf. Il mourut en 1670.

La branche des Mortemart se distingua par son esprit, dont la renommée devint proverbiale. Gabriel de Mortemart, marquis, puis duc de Mortemart, né en 1600, fut gouverneur de Paris. Il eut pour enfants le duc de Vivonne, la marquise de Thianges, l'abbesse de Fontevrault, Mme de Montespan, maîtresse de Louis XIV.

Les armes de Rochechouart sont : *fascé, ondé d'argent et de gueules, de six pièces.*

Saint-Junien. — Saint-Junien (*Sanctus Junianus*), station de la ligne de Limoges à Angoulême réseau de l'État), chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 11 kilomètres au nord-est de Rochechouart, est une petite ville ancienne, située au confluent de la Vienne et de la Glane, et dont la population est aujourd'hui de 8,221 habitants. Elle rapporte son origine à un ermite nommé Junien, qui mourut en odeur de sainteté vers l'an 587. Elle est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau, et entourée de boulevards d'où l'on découvre de beaux jardins et de riches prairies. A l'intérieur, elle a encore conservé en partie son aspect du moyen âge; on y voit des rues étroites,



Château de Rochechouart.

tortueuses et des vieilles maisons en granit qui accusent le XIIIe siècle; mais elle s'embellit de jour en jour, et il s'y élève de nouveaux quartiers.

L'église paroissiale, rangée au nombre de nos monuments historiques, est une des plus belles du Limousin. C'est un édifice d'un style hardi et imposant, qui date du XIIe ou du XIIIe siècle. Quelques parties sont plus récentes. On remarque surtout le maître-autel en marbre, décoré d'un bas-relief, qui représente les disciples d'Emmaüs. Derrière cet autel est le tombeau de saint Junien.

A l'église attenait un monastère érigé en collégiale. Vers 1760, le chapitre se composait d'un prévôt et de dix-huit chanoines. « Dans les archives de cette collégiale, dit l'abbé de Laporte, on conserve le manuscrit de la vie de saint Junien. Ce que contient ce manuscrit n'est pas ce qui le rend précieux; mais c'est sa couverture qui en fait le plus grand prix. Cette couverture est composée de deux tablettes d'ivoire dont chacune est ce qu'on appelle un *diptyque consulaire*. Il porte l'inscription suivante : FL. FELICIS, V. C. COM. AC MAG. UTRQ. MIL. PATR. ET COS. ORD., qui signifie, suivant l'explication qu'en a donnée le P. Mabillon, *Flavius Felicis, vir clarissimus, comes ac magister utriusque militiæ, patricius et consul ordinarius;* c'est-à-dire : « Flavius Félix, homme d'une naissance illustre, commandant et chef de l'une et l'autre milice, patrice et consul ordinaire.» On croit que ce Flavius Félix est le même que le patrice dont parle Sidoine-Apollinaire, qui, vers l'an 484, vint au secours de l'évêque de Riez, alors en exil.

A l'entrée du pont jeté sur la Vienne est une chapelle de la Vierge, que le roi Louis XI honorait d'une dévotion toute spéciale. Il la visita deux fois et donna des ordres pour son embellissement; elle vient d'être habilement restaurée.

Pendant les guerres de religion, les calvinistes ravagèrent Saint-Junien (1569). Le vicomte de Ro-

chechouart essaya vainement de s'en emparer par escalade. Aux environs s'élevait le château de Châtelard, sous les murs duquel fut exterminée, en 1522, une bande de routiers qui désolaient le pays.

Avant la Révolution, Saint-Junien ne relevait pas du présidial de Limoges. La justice appartenait à l'évêque. La population, vers la fin du XVIIe siècle, s'élevait à 3,000 habitants (900 feux).

Saint-Junien possède un beau collège communal; elle est aujourd'hui la seconde ville du département par son industrie et son commerce : elle possède des manufactures de gants de peau, de papier de paille, des blanchisseries de cire, des fabriques de poterie commune, de faïence, de porcelaine, de couvertures de laine et de coton, des pelleteries, des teintureries, des tanneries, des fabriques de sabots, etc. On y fait un commerce considérable de chevaux et de mulets.

Les armes de Saint-Junien sont : *d'azur, à un lion d'or couronné et lampassé de gueules.*

Château de Montbrun. — Au-dessous du hameau de Montbrun, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, et à 27 kilomètres de Rochechouart, se trouvent les restes d'un ancien château qui a dû être une forteresse importante, si l'on en juge par la hauteur et les dimensions des tours démantelées. Pourtant la famille de Montbrun occupe très peu de place dans l'histoire du Limousin; les chroniqueurs en font à peine mention. Un Pierre de Montbrun fut évêque de Limoges de 1433 à 1458.

Maisonnais. — Maisonnais est une commune du canton de Saint-Mathieu, située à 25 kilomètres de Rochechouart, sur une hauteur dominant la Tardoire, et peuplée de 1,677 habitants. On voit sur son territoire les ruines du château de la Vauguyon, qui date du XVe siècle; il se compose de deux enceintes : l'enceinte principale est un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours, rondes à l'extérieur et carrées à l'intérieur. Sur un des côtés se voit une salle dont la voûte présente une sorte de clef pendante à l'intersection des nervures. Sur une courtine, on distingue des restes de fresques. Ce château était déjà en ruine à l'époque de la Révolution.

Saint-Yrieix (lat., 45° 30′ 57″; long., 1° 8′ 7″ O.). — Saint-Yrieix (*Attanum*), station de la ligne du chemin de fer de Paris à Toulouse par Limoges (réseau d'Orléans), chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance, collège communal et 7,429 habitants, est située à 42 kilomètres au sud de Limoges, sur la rive gauche de la Loue. Elle doit son origine à un ancien monastère, qui fut, dit-on, fondé en cet endroit vers la fin du VIe siècle par saint Yrieix, natif de Limoges.

Le nom de cette ville est cité quelquefois dans l'histoire. C'est à Saint-Yrieix que les princes protestants établirent leur quartier général lors de la jonction de Coligny et des Allemands amenés par Wolfang de Bavière.

Depuis le commencement des troubles, la Réforme avait des partisans dans la ville. « Le 25 janvier 1561, ceux de la religion nouvelle firent la cène en la forme de Genève, en la présente ville (Saint-Yrieix); et fut faite en la maison appelée communément gyrounie, appartenant à Me Paul Gentilz, viguier de ladite ville, où assistoient trois ministres, et ledit même jour, après icelle faite, fut reçu ministre Yricix Gentilz, lequel avait été chanoine en l'église de ladite ville et curé de Saint-Sulpice. » (*Journal manusc. de P. de Jarrige.*)

Pendant les guerres de la Ligue, la ville de Saint-Yrieix tint pour le parti du roi. Elle était commandée par Louis, fils de Pierre Buffière de Chambaret. En 1591, Louis de Pompadour et Henri Despretz de Montpezat, qui étaient gouverneurs pour la Ligue dans le Limousin et dans les provinces voisines, vinrent à la tête d'une forte armée mettre le siège devant la place. Louis de Chambaret donna promptement connaissance de sa situation à Charles Turquant, que le roi avait envoyé auprès d'Anne de Lévis de Ventadour, gouverneur du Limousin, pour calmer les troubles de la province. Turquant réunit en toute hâte 400 hommes de cavalerie et 600 d'infanterie. Mais la discorde se mit dans ce corps de troupes. De jeunes gentilshommes sans expérience et sans talent s'arrogèrent, en vertu de leur noblesse, le commandement de l'expédition. Ils engagèrent imprudemment le combat. Enveloppés par les ligueurs, les royalistes se laissèrent pousser dans des marais bourbeux et profonds. Un grand nombre de personnages de distinction périrent dans cette déroute, et, parmi eux, Châteauneuf, Rochefort père et fils, Gabriel de Ric, de La Coste de Mésière, gouverneur de la Marche, le comte de La Rochefoucauld, etc. Cette facile vic-

toire ne profita point aux ligueurs. Chambaret soutint trois assauts successifs et força Pompadour et Montpezat à se retirer après vingt jours de siège réglé. La ville resta au pouvoir de Henri IV.

En 1594, « arrivèrent devant la ville de Saint-Yrieix 2,000 croquants qu'on appelait *vermine*. Ils sommèrent la garnison de vider, ainsi qu'elle l'avait promis. Celle-ci leur fit donner à boire pour les calmer et fit mettre dans le vin du sel et de la chaux, qui en tuèrent une centaine. »

On ne voit plus guère de traces des anciens remparts, qu'une tour carrée assez haute, appelée la Tour-du-Plot. L'église paroissiale, aujourd'hui monument historique, appartenait autrefois à l'abbaye, devenue collégiale en 1100. C'est un remarquable édifice de la transition, qui affecte la forme d'une croix latine. Le chapitre se composait d'un doyen, d'un grand chantre, de onze chanoines et de six semi-prébendés. Outre la collégiale royale de Saint-Pierre, on comptait cinq églises paroissiales, plusieurs communautés religieuses et un hôpital. La justice appartenait à l'évêque de Limoges, conjointement avec le roi.

Au XVIII[e] siècle, Saint-Yrieix était déjà une ville industrieuse. « Le commerce, dit l'abbé de la Porte (*le Voyageur français*), y est fort en vigueur; on y trouve plusieurs manufactures qui maintiennent l'aisance et l'activité parmi le peuple. Le commerce d'antimoine et les préparations qu'on en fait occupent et enrichissent un grand nombre d'habitants. Cette substance métallique est tirée d'une mine située à trois lieues de Saint-Yrieix, dans la forêt de Biais et près du château de ce nom. Cet antimoine est, de Saint-Yrieix, transporté à Bordeaux par Bergerac, où il est vendu aux Hollandais, qui nous le rapportent en verre ou autrement. On en envoie aussi à Orléans, où on le dégage de la partie sulfureuse qui lui est unie, pour en faire le régule. Cet antimoine a la réputation d'être d'une qualité supérieure à celui qu'on tire des autres provinces; en conséquence, il est un peu plus cher. » Cette mine d'antimoine est aujourd'hui abandonnée. Saint-Yrieix a trouvé une nouvelle source de richesses dans l'exploitation des carrières de kaolin et de pétunzé, découvertes en 1765, qui fournissent de matières premières les principales manufactures de porcelaine de France. Cette ville, qui possède un collège communal et une prison départementale, est la troisième du département; l'industrie y est très developpée : elle a des manufactures de porcelaine, des fabriques de toiles, de droguets de flanelles, des tanneries, des minoteries.

Les armes de Saint-Yrieix sont : *parti, le premier d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et un; le second, de gueules à une crosse d'or posée en pal.* On les trouve encore : *d'or, à trois pals de gueules.*

Coussac-Bonneval. — Coussac-Bonneval, station de la ligne du chemin de fer de Paris à Toulouse (réseau d'Orléans), est une petite ville de 3,412 habitants, à 11 kilomètres à l'est de Saint-Yrieix. Elle fait un commerce important de grains et de bestiaux, et possède sur son territoire le château de Bonneval, dont les seigneurs ont longtemps figuré au premier rang parmi la noblesse du Limousin. Cette maison remontait à Giraud de Bonneval, qui vivait en 1055. Parmi les membres de cette famille, nous citerons Germain de Bonneval, qui accompagna le roi Charles VIII en Italie et fut l'un des sept gentilhommes qui, vêtus et armés comme ce prince pour déjouer les projets de l'ennemi, se tinrent constamment auprès de lui à la bataille de Fornoue; il fut tué à la bataille de Pavie. Mais le plus célèbre des comtes de Bonneval est, sans contredit, Claude-Alexandre de Bonneval, tour à tour officier en France, général en Autriche et pacha en Turquie. Ami de Jean-Jacques Rousseau, il avait, au commencement de son aventureuse carrière, cultivé les lettres. On lui doit quelques contes, des pièces de théâtre et des chansons. Parmi ces dernières, il est une jolie ronde, connue de tout le monde :

> Nous n'avons qu'un temps à vivre,
> Amis, passons-le gaîment...

Chalus. — Châlus (*Castrum Lucii*), station de la petite ligne du chemin de fer de Saillat à Bussière-Galand (réseau de l'État), sur la route de Limoges à Bordeaux, chef-lieu de canton, arrondissement et à 28 kilomètres au nord-ouest de Saint-Yrieix, est une petite ville de 2,413 habitants, bâtie dans une situation pittoresque, sur la Tardoire. Il s'y fait un commerce important de chevaux et de mulets. Au-dessus de la ville s'élevaient le château de Chabrol et la tour au pied de laquelle fut blessé mortellement le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Suivant une ancienne tradition, Lucius Caprolus, proconsul sous Auguste, avait fait construire le château de Châlus et enfoui dans les

souterrains d'immenses richesses. En 1199, Adhémar, vicomte de Limoges, avait, assure-t-on, découvert sur cet emplacement quelques statuettes en or massif. Richard, en qualité de suzerain, réclama ce trésor. Sur le refus de son vassal, il mit le siège devant le château. Comme il faisait une reconnaissance autour des murailles, et qu'il s'était arrêté au-dessous de la ville, dans une prairie, sur le rocher de Maumont, une flèche le blessa à l'épaule gauche (26 mars 1199). Le signal de l'assaut fut donné aussitôt et la garnison périt tout entière. On pendit les prisonniers. Bertrand de Gourdon, l'archer qui avait blessé le roi, fut réservé pour un supplice plus cruel. Richard voulut voir son meurtrier. « C'est donc toi, lui dit-il, qui as osé frapper l'oint du Seigneur? — C'est moi, répondit Bertrand, moi qui avais à venger mon père et mes deux frères. » Richard, par compassion ou par orgueil, ordonna de le mettre en liberté, et lui fit présent de 100 shellings. Mais un des compagnons du roi, Mercaders, le chef de ces aventuriers dont était en grande partie composée l'armée de Richard, retint le prisonnier et le fit tenailler et écorcher vif. Un chroniqueur contemporain, Gauthier d'Hermingfort, raconte ainsi la mort de Richard : « Gauthier, archevêque de Rouen, se présenta au prince et lui dit : Mettez ordre à vos affaires, seigneur, car vous mourrez. — Est-ce une menace, répondit le roi, ou une plaisanterie? — Non, seigneur, votre mort est inévitable. — Que voulez-vous donc que je fasse? — Pensez aux filles que vous avez à marier, et faites pénitence. — Mais je n'ai point de filles! — Seigneur, vous avez trois filles et vous les nourrissez depuis longtemps. Votre aînée est l'ambition, la deuxième l'avarice, la troisième la luxure. Vous avez eu ces trois filles dès votre jeunesse et vous les avez toujours trop aimées. — C'est vrai; voici comment je les marie : je donne l'aînée aux templiers, la deuxième aux moines gris; la troisième aux moines noirs. — Ne parlez pas ainsi, répondit l'archevêque; car votre fin approche. — Que me faut-il faire? — Pénitence, et vous confier à la miséricorde éternelle. » — Le roi, touché des paroles de l'archevêque, se mit à pleurer, et dit : « Je suis très repentant, et vous en verrez des preuves. » Aussitôt il se confessa; et, s'étant fait lier les pieds, il ordonna qu'on fouettât jusqu'au sang son corps nu et suspendu en l'air. Il se fit traîner ensuite avec une corde au-devant du viatique, qu'il reçut en invoquant la miséricorde du Seigneur. » Nous rapportons ces détails sans les garantir, et rien n'est malheureusement moins probable que la tardive pénitence que s'imposa Richard; il y a, du reste, bien des variantes à la légende populaire; c'est ainsi que Roger de Howden place avant le siège de Châlus l'histoire des *trois filles du roi*, et dit : « Un prédicateur ambulant des croisades, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui disait de dures vérités au clergé, aux bourgeois, aux hommes de guerre et aux princes, et qui, à cause de cela, avait été maltraité par les clercs de Lisieux et de Caen, avait exhorté le roi à se défaire de ses trois filles. — Lesquelles? lui avait demandé le roi. — L'orgueil, l'avarice et la luxure, avait répondu le prêtre. — Eh bien, dit Richard en plaisantant, je donne mon orgueil aux templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux et ma luxure aux prélats de l'Église. »

Châlus avait anciennement le titre de baronnie. Henri, roi de Navarre, la donna à Charlotte d'Albret, sa sœur, pour sa part dans la succession d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, leurs parents communs. Charlotte épousa César Borgia, duc de Valentinois, et leur fille Louise Borgia porta le comté de Châlus à Philippe de Bourbon-Busset, dont la descendance en jouissait encore au XVIIe siècle.

Aujourd'hui Châlus est une paisible petite ville dont les marchés et les foires sont fréquentés par les habitants de son canton.

La Roche-l'Abeille. — La Roche-l'Abeille, village de 1,394 habitants, sur un coteau isolé, dominant un affluent de l'Isle, dans le canton de Nexon, arrondisement et à 11 kilomètres au nord de Saint-Yrieix, est un lieu célèbre par la victoire remportée, le 25 juin 1569, par les calvinistes, commandés par Coligny, sur les catholiques, commandés par le duc d'Anjou, et dans laquelle le jeune Henri de Navarre (Henri IV) fit ses premières armes.

On trouve près du village les ruines d'un ancien château fort; il était construit au-dessus de vastes souterrains, fameux pour avoir servi de repaire à des bandes de faux monnayeurs. Du vieux château démantelé, il reste une portion de tour couverte de lierre qui domine les environs.

Explication des Signes

CHEF LIEU DE DEP.T

CHEF LIEU D'ARROND.T

Chef lieu de Canton

Commune

Evêché

Route Nationale

Route Départementale

Chemin Vicinal

Canal et Rivière

Chemin de fer et Station

Limite de Département

Limite d'Arrondissement

Limite de Canton

Les chiffres indiquent les hauteurs au dessus du niveau de la mer.

Échelle au 450000.e

0 5 10 15 20 Kil.

NONTRON

S.t Pardoux-la-Rivière

Champagnac-de-Belair

Brantôme

Thiviers

Jumillac-le-Grand

Exideuil

Lanouaille

Juillac

S.T YRIEIX

Lubersac

Uzerche

Vigeois

Treignac

Chalus

Nexon

Pierre-Buffière

S.t Germain-les-Belles

Châteauneuf

Eymoutiers

M.t Jaujean

ROCHECHOUART

S.t Mathieu

Oradour-sur-Vayres

S.t Laurent-sur-Gorre

Aixe

LIMOGES

Léonard

Chabanais

Royère

à Périgueux

à Brives


DÉPARTEMENT
DE LA
Hte VIENNE
PAR
V. A. MALTE-BRUN
PLAN DE LIMOGES
La Grange Dorat
le Mas Loubier
le Crucifix
Le Maronoeu
Le Champ Dorat
La Mauvendière
Beaupeyrat
Echelle au 45000e
Légende
INDRE
la Trimouille
St Benoit-du-Sault
St Sulpice-les-Feuilles
l'Isle Jourdain
Availles
CONFOLENS
le Dorat
Magnac Laval
BELLAC
Mézières
Chateauponsac
Bessines
Laurière
Nantiat
Ambazac
St Vaury
Grand-Bourg
Bénévent l'Abbaye
GUÉRET
Pontarion
BOURGANEUF
Vienne R.
Gartempe R.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 65ème. — Population : 41ème. — Densité de la population : 44ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS
5.517 kil. carrés, ou 551.658 hect.	Hommes, 168.327 Femmes, 167.734 Total.. 336.061 60 hab. 91 par kil. carr.	4	27	203	Propriétés bâties... 4.000.000 fr. — non bâties 11.000.000 » Revenu agricole.... 64.000.000 »	14.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

Superficie, 2.002 kil. carrés ou 200.155 hect. — Population, 161.164 hab. — Cantons, 10. — Communes, 81.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LIMOGES, 2 cant., 12 comm., 72.267 h.	LIMOGES (Nord).....	37.483	»
	Couzeix............	1.633	6
	Isle...............	2.107	4
	Palais (Le).........	692	7
	LIMOGES (Sud)......	21.528	»
	Aureil.............	526	12
	Condat.............	1.185	6
	Feytiat............	1.237	7
	Panazol............	1.606	6
	Saint-Just.........	1.316	12
	Solignac...........	825	12
	Vigen (Le).........	2.139	11
AIXE-SUR-VIENNE, 10 comm., 12.994 h.	Aixe-sur-Vienne....	3.697	12
	Beynac.............	525	11
	Bosmie.............	648	12
	Burgnac............	453	16
	Jourgnac...........	707	15
	St-Martin-le-Vieux..	829	17
	St-Priest-sous-Aixe..	1.173	15
	St-Yrieix-sous-Aixe..	600	18
	Séreilhac..........	2.142	18
	Verneuil-sur-Vienne.	2.220	12
AMBAZAC, 7 c., 9.590 hab.	Ambazac............	3.389	22
	Beaune.............	661	11
	Billanges (Les)......	1.039	29
	Bonnac.............	1.009	14
	Rilhac-Rancon......	842	10
	Saint-Laurent-les-Églises..........	1.358	28
	St-Priest-Taurion...	1.292	14
CHATEAUNEUF, 10 comm., 11.294 hab.	Châteauneuf........	1.505	34
	Croisille (La)........	2.064	38
	Linards............	2.029	30
	Masléon............	510	28
	Neuvic.............	1.750	34
	Roziers-St-Georges.	622	28
	Saint-Gilles-les-Forêts..............	232	44
	Saint-Méard........	1.080	33
	Surdoux............	235	45
	Sussac.............	1.267	40
EYMOUTIERS, 11 comm., 15.833 hab.	Eymoutiers.........	4.089	44
	Augne..............	640	40
	Beaumont...........	676	51
	Bujaleuf...........	2.159	33
	Domps..............	550	45
	Nedde..............	1.887	52
	Peyrat-le-Château...	2.457	45
	Rempnat............	859	58
	St-Amand-le-Petit...	447	56
	Ste-Anne-St-Priest...	557	40
	St-Julien-le-Petit....	1.512	39
LAURIÈRE, 7 c., 9.480 hab.	Laurière...........	1.474	36
	Bersac.............	1.652	35
	Jabreilles..........	952	34
	Jonchère (La).......	1.173	27
	St-Léger-la-Montagne	1.200	28
	St-Sulpice-Laurière..	1.311	34
	Saint-Sylvestre......	1.718	23
NIEUL, 6 c., 7.124 h.	Nieul..............	801	14
	Chaptelat..........	617	10
	Peyrilhac..........	1.679	15
	Saint-Gence........	1.074	16
	Saint-Jouvent.......	1 211	8
	Veyrac.............	1.742	16
PIERREBUFFIÈRE, 9 comm., 8.807 habitants.	Pierrebuffière.......	920	21
	Boisseuil..........	800	10
	Eyjeaux............	946	14
	Saint-Bonnet-la-Rivière............	1.355	26
	Saint-Gene-t........	642	22
	Saint-Hilaire-Bonneval.............	857	18
	Saint-Jean-Ligoure..	1.046	19
	St-Maurice-les-Brousses..............	391	18
	Saint-Paul.........	1.850	19
SAINT-LÉONARD, 10 comm., 13.765 hab.	Saint-Léonard......	5.989	22
	Champnétery........	847	28
	Châtenet (Le).......	756	24
	Eybouleuf..........	402	20
	Geneytouse (La).....	1.034	18
	Moissannes.........	742	29
	Royères............	590	16
	St-Denis-des-Murs...	944	24
	Saint-Martin-Terressus.............	908	20
	Sauviat............	1.553	35

ARRONDISSEMENT DE BELLAC

Superficie, 1.809 kil. carrés ou 180.924 hect. — Population, 80.750 hab. — Cantons, 8. — Communes, 65.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
BELLAC, 6 c., 10,333 h.	BELLAC.............	4.014	»
	Blanzac............	720	6
	Blond..............	2.257	12
	Peyrat-de-Bellac.....	1.211	4
	St-Bonnet-de-Bellac..	1.554	13
	St-Junien-les-Combes	577	8
BESSINES, 6 c., 8.814 h.	Bessines...........	2.661	27
	Folles.............	1.665	44
	Fromental..........	1.241	37
	Morterolles........	574	33
	Razès..............	1.510	34
	Saint-Pardoux.......	1.163	27
CHATEAUPONSAC, 6 c., 9.021 h.	Châteauponsac......	3.710	21
	Balledent..........	670	17
	Rancon.............	1.817	13
	St-Amand-Magnazeix	1.377	34
	St-Priest-le-Betoux..	214	24
	St-Sornin-Leulac....	1.233	28

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BELLAC

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Le Dorat, 12 comm., 11.783 hab.	Dorat (Le)	2.925	12
	Azat-le-Riz	1.045	25
	Bazeuge (La)	513	19
	Croix (La)	760	7
	Darnac	1.462	15
	Dinsac	534	15
	Oradour-Saint-Genest	1.242	16
	Saint-Ouen	554	7
	St-Sornin-la-Marche	1.006	12
	Tersannes	438	28
	Thiat	736	15
	Verneuil-Moustiers	568	35
Magnac-Laval, 6 c. 9.811 hab.	Magnac-Laval	3.635	16
	Dompierre	1.370	27
	Droux	1.358	12
	St-Hilaire-la-Treille	1.141	33
	St-Léger-Magnazeix	1.741	32
	Villefavard	566	18
Mézières, 9 comm. 10.324 h.	Mézières	1.448	12
	Bussière-Boffy	1.120	23
	Bussière-Poitevine	2.343	24
	Gajoubert	507	23
	Montrol-Sénard	951	13
	Mortemart	305	15
	Nouic	1.602	17
	Saint-Barbant	1.430	23
	Saint-Martial	618	21
Nantiat, 11 c., 10.990 h.	Nantiat	1.422	17
	Berneuil	1.058	10
	Breuilaufa	220	14
	Buis (Le)	307	20
	Chamborêt	790	20
	Cieux	1.765	20
	Compreignac	2.352	32
Suite de Nantiat.	Roussac	879	17
	Saint-Symphorien	835	10
	Thouron	536	27
	Vaulry	826	15
St-Sulpice-les-Feuilles, 9 comm., 9.674 habit.	Saint-Sulpice-les-Feuilles	1.972	36
	Arnac-la-Poste	1.963	40
	Chézeaux (Les)	570	50
	Cromac	974	42
	Jouac	653	40
	Lussac-les-Eglises	1.650	35
	Mailhac	727	43
	St-Georges-les-Landes	702	45
	St-Martin-le-Mault	463	42

ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART

Superficie, 799 kil. carrés ou 79.845 hect. — Population, 50.502 hab. — Cantons, 5. — Communes, 30.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Rochechouart, 5 c., 8.602 h.	Rochechouart	4.081	»
	Chéronnac	1.053	10
	Salles-la-Vauguyon (Les)	723	15
	Vayres	1.958	8
	Videix	784	9
Oradour-sur-Veyres, 5 c., 8.609 hab.	Oradour-sur-Veyres	3.177	12
	Champagnac	1.762	17
	Champsac	1.281	20
	Cussac	1.896	15
	Saint-Bazile	493	12
Saint-Junien, 7 c., 15.677 h.	Saint-Junien	8.221	11
	Chaillac	1.270	9
	Javerdat	1.063	22
	Oradour-sur-Glane	1.903	24
	Saint-Brice	1.241	14
	St-Martin-de-Jussac	571	13
	Saint-Victurnien	1.408	18
St-Laurent-sur-Gorre, 6 c., 8.236 h.	St-Laurent-sur-Gorre	2.422	14
	Cognac	1.831	17
	Gorre	821	18
	Saint-Auvent	1.727	11
	Saint-Cyr	1.083	13
	Ste-Marie-de-Vaux	352	21
Saint-Mathieu, 7 communes, 9.378 habitants.	Saint-Mathieu	2.360	16
	Chapelle-Montbrandeix (La)	693	23
	Dournazac	2.092	27
	Maisonnais	1.677	25
	Marval	1.541	25
	Milhaguet	369	20
	Pensol	646	27

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX

Superficie, 907 kil. carrés ou 90.734 hect. — Population, 43.645 hab. — Cantons, 4. — Communes, 27.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
St-Yrieix, 4 c., 13.204 h.	Saint-Yrieix	7.429	»
	Chalard (Le)	527	12
	Coussac-Bonneval	3.412	11
	Ladignac	1.833	12
Chalus, 7 c., 8.505 h.	Châlus	2.413	28
	Bussière-Galant	1.822	20
	Cars (Les)	832	25
	Flavignac	1.470	25
	Lavignac	294	28
	Pageas	1.324	27
	Saint-Nicolas	350	15
Nexon, 8 comm., 10.581 habit.	Nexon	2.855	18
	Janailhac	965	15
	Meilhac	677	26
	Meyze (La)	1.337	13
	Rilhac-Lastour	731	21
	Roche-l'Abeille (La)	1.394	11
	Saint-Hilaire-Lastours	945	19
	St-Priest-Ligoure	1.677	19
St-Germain-les-Belles, 8 c., 11.358 hab.	Saint-Germain-les-Belles	2.124	30
	Château-Chervix	1.684	18
	Glanges	1.136	30
	Magnac-Bourg	940	25
	Meuzac	1.176	21
	Porcherie (La)	1.262	32
	Saint-Vitte	1.057	33
	Vicq	1.979	24

III. STATISTIQUE MORALE (1)

par M. Eug. Boutmy, ancien Professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	321.094
	Protestants	1.215
	Israélites	29
	Clergé catholique	292
	Pasteurs	4
	Rabbins	»

Mouvement de la population.

	Naissances	11.198
	Mariages	3 194
	Décès	7.795
84e	Durée moyenne de la vie	30 a. 6 m.

Instruction (3).

84e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	56.68
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	4
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	477

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

75e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 42.007 hab.
	Nombre total des accusés	8

Infanticides.

32e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 152.33
	Nombre total	3

Suicides.

51e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 10.183 hab.
	Nombre total	33

Crimes contre les propriétés.

70e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 30.551 hab.
	Nombre total	11

Tribunaux correctionnels.

71e	Nombre des affaires	931
	Nombre des prévenus	1.080
	Nombre des condamnés	1.026

Procès.

	Affaires civiles (5)	1.198
	Affaires commerciales (6)	1.501
74e	Faillites (7)	13

Paupérisme.

22e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 31 hab.
	Nombre total	10.755
	Bureaux de bienfaisance	28
	Hôpitaux et hospices	9
	Aliénés à la charge du département	177
	Sociétés de secours mutuels	27

Contributions directes (8).

70e	Foncière	981.984
	Personnelle et mobilière	264.707
	Portes et fenêtres	201 442

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Évêché à Limoges, suffragant de la métropole de Bourges. Le diocèse de Limoges comprend les deux départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Le département de la Haute-Vienne possède 6 cures de première classe, 32 cures de seconde classe et 181 succursales. Les congrégations et communautés religieuses établies dans ce département étaient, avant 1880, au nombre de 32 : 7 pour les hommes et 25 pour les femmes.

(3) Le département relève de l'académie de Poitiers. École préparatoire de médecine et de pharmacie à Limoges; lycée dans la même ville; collèges communaux à Eymoutiers, à Saint-Junien et à Saint-Yrieix; 7 établissements libres pour l'enseignement secondaire. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, le département de la Haute-Vienne occupe le 84e rang. Le même département occupe le 83e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département de la Haute-Vienne ressortit à la cour d'appel de Limoges, qui est le siège de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance; celui de Limoges est divisé en deux chambres. La même ville possède un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes.

(5) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(6) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(7) Terminées pendant l'année.

(8) Trésorier-payeur général à Limoges ; receveur particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement; 38 percepteurs.

Caractère, mœurs des habitants. — « La douceur, dit un ancien préfet de ce département, est le caractère distinctif des habitants de la Haute-Vienne. Ils sont, en général, pleins de bonhomie et de candeur; et, quoique excessivement économes, ils se montrent charitables et hospitaliers. Durs envers eux-mêmes, ils sont honnêtes envers les étrangers; ils savent apprécier le bien qu'on leur fait; ils sont serviables et reconnaissants. »

Les habitants des campagnes cachent, sous une enveloppe grossière et un extérieur un peu rude, des qualités réelles et de solides vertus. Ils sont laborieux et fermes, probes, prévoyants et économes, attachés au lieu qui les a vus naître; superstitieux, il est vrai, mais remplis d'un louable esprit d'indépendance et de haine pour l'oppression et l'injustice. Il règne parmi eux un esprit de charité conservateur des familles : les orphelins sont recueillis par leurs parents et traités à l'égal des enfants de la maison. Les cultivateurs les moins aisés se font un point d'honneur de ne pas laisser leurs proches malheureux aller réclamer les secours des hôpitaux et des hospices.

Le paysan limousin est naturellement crédule ; il aime ce qui est spectacle et représentation; le calme et la patience, ses qualités naturelles, se montrent jusque dans ses jeux et ses fêtes. (*Abel Hugo.*)

BIBLIOGRAPHIE

1664. Remarques et Mémoires pour l'histoire du Limousin, par *Maldamonat*. In-4°.

1666. Nobiliaire de la généralité de Limoges, par *Sim. Descoutures*. In-folio.

1676. La Vie de saint Martial, avec les antiquités du Limousin. par le *P. Bonaventure*, de Saint-Amable. 3 vol. in-folio.

1765. Éphémérides de la généralité de Limoges pour l'année 1765, par *Desmarets*. In-4°.

1800. Recueil d'observations météorologiques et économiques faites dans le département de la Haute-Vienne depuis 1787 jusqu'en 1800, par *J.-J. Juge de Saint-Martin*. In-8°.

1808. Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges, par *Juge Saint-Martin*. In-8°, réimprimé en 1817.

1811. Statistique de la Haute-Vienne, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.

1811. Essai historique sur la sénatorerie de Limoges, par *Duroux*. In-4°.

1821. Description des monuments de différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne, avec un précis des annales de ce pays, par *C.-N. Allou*. In-4°.

1821. Histoire de Limoges et du haut Limousin, par le chevalier *Barny de Romanet*. In-8°.

1822. Sur les progrès du commerce à Limoges depuis le XVe siècle, par *Guineau*. In 8°.

1837. Notice sur les manuscrits historiques conservés à Limoges, par *Allou*, dans l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France de 1837. In-18.

1837. Nouvelles Éphémérides de Limoges, par *Laurent*. In-8°.

1838. Département de la Haute-Vienne au tome IV du Guide pittoresque du Voyageur en France, publié par *Didot*. In-8°, figures.

1838. Tableau descriptif de la ville de Limoges, par *P. Gillier*. In-8°.

1839. Le Limousin historique, recueil de pièces manuscrites, etc., par *Leymarie*. In-8°.

1840. Considérations sur les chevaux limousins, par le baron *Gay de Vernon*. In-8°.

1842. Notice historique sur Châteauponsac, par *Daubin*. In-8°.

1842. Notice historique sur les émaux et les émailleurs à Limoges, par *Maurice Ardant*. Br. in-8°.

1844. Histoire monumentale de l'ancienne province du Limousin, par *Tripon*. In-8°.

1844. Biographie contemporaine de la Haute-Vienne, par *Peyrot-Magenet*. In-folio.

..... Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges, par l'abbé *Texier*. In-8° et pl.

1845. Histoire du Limousin. — La Bourgeoisie, par *A. Leymarie*. 2 vol. in-8°.

1845. Le Limousin, Limoges, etc., au tome VI des Villes de France, par *Arist. Guilbert*. Gr. in-8°, fig.

1847. Histoire de la peinture sur verre en Limousin, par l'abbé *Texier*. 1 vol. gr. in-8°, fig.

1852. Revue archéologique de la Haute-Vienne, publiée par l'abbé *Arbellot*. In-8°.

1855. Notice historique sur l'église paroissiale du Dorat, par l'abbé *Rougerie*. In-8°.

1856. Histoire et description de la cathédrale de Limoges, par l'abbé *Arbellot*. 1 vol. in-8°.

1859. Une excursion minéralogique en Limousin, par *E. Maillet*. 1 vol. in-8°.

1860. Notice historique sur l'abbaye de Salignac, par l'abbé *Texier*. Br. in-8°.

1863. Note sur l'Oppidum gaulois de Courbefy, par *F. de Verneuil*. In-8°.

1865. Limoges et le Limousin, guide de l'étranger. In-12.

1868. Études sur les comtes et vicomtes de Limoges, antérieurs à l'an 1000, par *Robert de Lasteyrie*. 1 vol. in 8°.

1868. Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de Saint-Yrieix (1560-1574), continué par Pardoux de Jarrige, son fils (1574-1591). 1 vol. in-8°.

1874. Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées d'après les manuscrits originaux, par *H. Duplès-Agier*. In-8°.

1875. Itinéraire de la France, de la Loire à la Garonne, par *Ad. Joanne*. 1 vol. in-18.

1875. Géographie du département de la Haute-Vienne, par *Ad. Joanne*. In-12.

1883. Almanach Limousin (1859-1883), publié par *P. Ducourtieux*.

Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien, mort en 1322, suivie de documents historiques sur la ville de Saint-Junien, par l'abbé *Arbellot*. 1 vol. in-8°.

Inventaire-Sommaire des archives départementales, antérieures à 1770, rédigé par *Alfred Leroux*.

Inventaire-Sommaire des archives communales de Limoges, antérieures à 1790, rédigé par *Antoine Thomas*.

Annales manuscrites de Limoges, dites *Manuscrit de 1638*, publiées par *Émile Ruben*, *Felix Achard* et *Paul Ducourtieux*. 1 vol. in-8°.

Registres consulaires de Limoges, publiés par la *Société archéologique et historique du Limousin*, sous la direction d'*Émile Ruben*.

Monographie des cantons de Châteauponsac, Bessines, Nantiat, Châteauneuf-la-Forêt, par l'abbé *A. Lecler*. Chaque monographie in-8°.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé *J. Nadaud*, publié sous les auspices de la *Société archéologique et historique du Limousin*, par l'abbé *A. Leclerc*. 4 vol. grand in-8°.

Foucaud. — Poésie en patois limousin, édition philologique, augmentée d'une étude sur le patois du haut Limousin, d'un essai sur les fabulistes patois, d'une traduction littérale, de notes philologiques et d'un glossaire, par *Émile Ruben*. 1 vol.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Gr. in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne. In-8°.

Voir les feuilles 143, 144, 154, 155, 163, 164, 173 de la *Carte de France*, dite *de l'État-Major*, publiée par le Dépôt de la Guerre.

Carte du département de la Haute-Vienne, à l'échelle de 1/100000°, dressée par ordre du ministre de l'intérieur, pour le service vicinal, sous la direction de M. *Broutернot*, chef de direction, et M. *Antoine*, ingénieur civil.

Carte du département de la Haute-Vienne, par *Tassin*, *Dufour*, *Fremin*, *Charle*, *Duvotenay*, *Ad. Joanne*.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — JULES ROUFF, ÉDITEUR.

ÉPINAL

VOSGES

Chef-lieu : ÉPINAL

Superficie : 5,852 kil. car. (une autre évaluation compte 5,876 kil. car.). — **Population : 407,082 hab.**
5 Arrondissements. — 29 Cantons. — 531 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département des Vosges doit son nom à la haute chaîne de montagnes qui le séparent à l'est de l'Alsace; c'est un des départements de la région nord-est de la France. Il est situé en très grande partie dans le bassin du Rhin, et un peu au sud dans celui du Rhône. Il a été formé, en 1790, de la partie méridionale de la Lorraine et de quelques parties de l'ancien duché de Bar, de l'évêché de Toul, etc., etc. C'est aujourd'hui un département frontière.

Ses limites sont : au nord, le département de Meurthe-et-Moselle; au nord-est, celui de la Meuse; à l'ouest, celui de la Haute-Marne; au sud, celui de la Haute-Saône; à l'est, la haute Alsace.

Nature du sol, montagnes, cols. — Le département des Vosges est un pays élevé et presque entièrement montagneux, appuyé à l'est au faîte de la chaîne des Vosges, qui le limite à l'est; il est traversé au sud, de l'est à l'ouest, par une chaîne secondaire, qui porte le nom de monts Faucilles et lie les Vosges au plateau de Langres et aux Cévennes, en séparant le bassin du Rhin de celui du Rhône.

« Les Vosges, dit M. Gérard Gley, peuvent se diviser en trois régions tout à fait distinctes et présentant un aspect très varié, qui tient particulièrement à la configuration du sol. La partie orientale ou granitique est couverte de montagnes élevées, abruptes, de massifs boisés et séparés entre eux par des gorges étroites et par des vallées profondes et irrégulières, dont le fond est occupé par des torrents aux eaux rapides, et qui revêtent les aspects les plus divers. Sur les versants et dans le bas s'étendent souvent des pâturages, tout parsemés de pierres grises. La zone du centre ou arénacée est sillonnée par des sommités moins hautes, par des ramifications toujours boisées de la chaîne des Vosges, où l'on voit de vertes vallées, moins resserrées, des bassins assez larges, renommés par leurs gras pâturages. Enfin la région occidentale ou calcaire offre un terrain moins accidenté : ce sont des plateaux peu élevés, des vallées assez étendues, très ouvertes, presque plates; des coteaux dont les vignes produisent d'assez bon vin; le sol est fertile. » (*Géographie physique et historique des Vosges*, 6e *édition*, 1875.)

Les sommités les plus élevées des montagnes du département des Vosges sont : le Hohneck, 1,366 mètres; le Rothebach, 1,319; le Gresson, 1,300, le Ballon d'Alsace ou de Saint-Maurice, 1,250; le Brezouars ou Brézouard, 1,233; le Drumont, 1,226; le Grand-Ventron, 1,204; le Ballon de Rossberg, 1,196; le Ballon de Servance, 1,186; le Haut-du-Roc, 1,016; le Donon, 1,010; le Climont, 974 mètres, etc., etc. Il existe dans ces montagnes plusieurs *cols* ou passages. Les principaux sont : le col de Bussang, dont l'élévation est de 734 mètres, et qui conduit de Remiremont à Thann; le col de la Schlucht, entre Gérardmer et Munster, 1,146; le col du Bonhomme, entre Saint-Dié et Colmar, 949; le col de Schirmeck, entre Saint-Dié et Strasbourg, 555; le col de Sainte-Marie-aux-Mines, 776, etc.

Les montagnes des Vosges sont couvertes d'immenses forêts de sapins et de hêtres. Le sol vers les dernières pentes se compose de terres légères et sablonneuses, qui ne produisent qu'à force de soins, et dont les prairies forment la principale richesse. Les lacs, les cascades, les torrents et les mille accidents d'une nature tourmentée égayent ou varient à chaque pas le paysage. Vue du Bœrenkopf, d'où l'on aperçoit les cimes de toute la partie sud-est des Vosges, ces montagnes se présentent comme un amas tuberculeux de proéminences arrondies, groupées en rameaux plus ou moins distincts, dont les points culminants sont simplement gazonnés, et dont les flancs sont boisés. Dans la partie occidentale du département, dite la

plaine, on rencontre un sol calcaire plus ou moins mélangé d'argile, qui produit abondamment des céréales, des légumes et des fruits. On évalue la superficie du département à 567,656 hectares (elle était de 607,995 hectares avant la guerre de 1870), et le sol s'y divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, environ 201,718 hectares; pays de bruyères ou de landes, 80,000; sol de riche terreau, 10,000; sol de craie ou calcaire, 180,000; sol de gravier, 115,936 hectares.

Hydrographie. — La chaîne transversale des monts Faucilles, ramification des Vosges, détermine dans le département deux versants généraux d'inégale étendue : l'un, au sud, sur le bassin fluvial de la Saône, et l'autre, beaucoup plus étendu, au nord, sur ceux de la Meuse et de la Moselle. La Saône, le Coney et l'Augronne appartiennent au premier; le versant septentrional est sillonné dans toute son étendue par le cours de la Moselle, grossie de la Vologne, du Durbion et du Madon; par la Meurthe et son affluent, la Mortagne, qui va se réunir aussi à la Moselle, mais en dehors du département; et par la Meuse, grossie du Mouzon et du Vair.

La Saône prend sa source à Vioménil, arrondissement de Mirecourt, au pied du Ménamont, élevé de 462 mètres; elle coule de l'est au sud-est et passe à Belrupt, à Bonvillet, Darney, Monthureux, où elle commence à être flottable, à Lironcourt et Châtillon, à quelques kilomètres duquel elle entre dans la Haute-Saône. Le Coney passe à Uriménil, à Uzemain-la-Rue, près de Bains, et à Fontenoy-le-Château avant d'entrer dans le même département.

La Moselle est formée par trois sources, qui prennent toutes trois naissance dans l'arrondissement de Remiremont; la principale est au pied de la côte de Taye, commune de Bussang, à environ 725 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle coule du sud-est au nord-ouest et passe dans le département près de Bussang, à Saint-Maurice, Le Thillot, Ramonchamp, Rupt, Remiremont, où elle reçoit la Moselotte et devient flottable; Pouxeux, Arches, Épinal, Golbey, Thaon, Châtel, Portieux, Charmes et Socourt, en aval duquel elle entre dans le département de Meurthe-et-Moselle, après un parcours d'environ 90 kilomètres sur les 480 qui composent son cours total. Le Madon, un de ses affluents, passe à Lerrain, Pont-les-Bonfays, Hagécourt, Mirecourt, Ambacourt, Marainville et entre dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La Moselle reçoit encore dans le département des ruisseaux ou petites rivières, qui, pour la plupart, alimentent des usines; les principaux sont : l'Avière, le Durbion, le Colon, le Neuné et la Vologne.

La Meurthe, affluent de la Moselle, naît de deux sources venant du grand et du petit Valtin, l'une sur le penchant de la montagne du Valtin, et l'autre à Ban-sur-Meurthe. Elle coule du sud-est au nord-ouest en passant à Plainfaing, où elle est flottable; à Fraize, Sainte-Marguerite, Saint-Dié, Raon-l'Étape; à Thiaville, où elle entre dans le département auquel elle a donné son nom. Sur les 160 kilomètres qui composent son cours, elle n'en a que 45 environ dans le département. La Mortagne, son principal affluent, passe à Rambervillers.

La Meuse, qui prend sa source au village de Meuse, dans le département de la Haute-Marne, ne traverse que l'angle nord-ouest du département en coulant du sud au nord; elle passe à Bazoilles, où elle disparaît complètement pour reparaître plus loin, arrose Neufchâteau, Coussey, le petit, mais à jamais célèbre village de Domremy, et entre dans le département auquel elle donne son nom.

Le département sera traversé par le canal de l'Est; il rétablira une communication non interrompue entre la mer du Nord et la Méditerranée et réunira la Meuse belge à la Moselle, et la Moselle à la Saône. Sa longueur sera de 480 kilomètres. Il y aura deux embranchements, l'un de Chavelot à Épinal; l'autre reliera la vallée de la Moselle à celle de la Meurthe. On compte deux biefs de partage · celui de Lagny, emprunté au canal de la Marne au Rhin; le deuxième, ou bief des Vosges, alimenté à l'aide du réservoir de Bouzey-Chaumousey, d'une capacité de 5 millions de mètres cubes.

Les eaux stagnantes sont assez nombreuses dans le département des Vosges, et surtout à l'est, dans la partie montagneuse; elles donnent naissance à des lacs, parmi lesquels nous citerons : les lacs de Gérardmer, de Longemer, de Retournemer, de Fondromaix, de la Maix, de Blanchemer, de Marchais, de Lispach et celui des Corbeaux. Le lac de Gérardmer, élevé de 631 mètres au-dessus du niveau de la mer, a juste 3 kilomètres de longueur; il est ovale, profond de 35 à 40 mètres, borné d'âpres collines boisées; il donne naissance à la Jamagne, qui se jette dans la Vologne à Kichompré. Le lac

de Longemer, qui a une altitude de 716 mètres, est moins étendu que le précédent, mais ses rives sont plus pittoresques; il occupe le fond d'un vaste bassin entouré par des montagnes sauvages à demi couvertes de sapins. Ce lac a un petit promontoire décoré d'une pelouse où se trouve une chapelle. Le lac de Retournemer est plus élevé encore; son altitude est de 860 mètres; il est rond et situé au fond d'un entonnoir où se rassemblent les sources supérieures de la Vologne, rivière qui s'en échappe à travers une déchirure de rochers et coule vers le lac de Longemer, qu'elle traverse pour aller s'engouffrer plus loin dans un abime qu'elle parcourt en bondissant : c'est ce qu'on nomme le saut des Cuves, à cause des espèces de cuves que le tournoiement des eaux a creusées dans les rochers.

Les lacs de Gérardmer, de Longemer et des Corbeaux doivent leur existence à des moraines et occupent la place d'anciens glaciers.

Voies de communication. — Le département des Vosges est traversé par 7 routes nationales, ayant une longueur de 284 kilomètres; par 12 routes ou chemins de grande communication (1re classe), d'un parcours d'environ 906 kilomètres; par 89 chemins de grande communication (2e classe), ayant 186 kilomètres; par 92 chemins vicinaux de moyenne communication, ayant 613 kilomètres; enfin par 1,956 chemins vicinaux ordinaires, dont on peut évaluer le développement total à près de 3,797 kilomètres.

Les chemins de fer qui sillonnent le département appartiennent au grand réseau de l'Est.

La principale ligne est celle de Paris-Nancy-Épinal-Gray; elle pénètre dans les Vosges, à 6 kilomètres de Charmes, et dessert les stations de Charmes, Châtel-Nomexy, Thaon, Épinal (399 kilomètres de Paris, 74 kilomètres de Nancy), Dounoux, Xertigny, La Chapelle, Bains, Aillevillers (Haute-Saône); il y a un embranchement d'Aillevillers à Plombières (128 kilomètres de Nancy, 54 d'Épinal), et un autre d'Aillevillers au Val-d'Ajol.

Une autre ligne venant de Paris, mais passant par Chaumont, dessert aussi Épinal par Neufchâteau et Mirecourt; elle passe à Liffol-le-Grand, Neufchâteau (63 kilomètres de Chaumont), Certilleux-Villars, Aulnois-Contrexéville, Châtenois-Vittel, Gironcourt, Rouvres-Baudricourt, Mirecourt (109 kilomètres de Chaumont, 365 de Paris), Hymont-Mattaincourt, Racécourt, Dompaire, Hennecourt, Darnieulles, Epinal (398 kilomètres de Paris, 142 de Chaumont, 33 de Mirecourt). A Mirecourt se détache un embranchement qui va rejoindre Nancy par Vézelise.

Le chemin de fer de Chaumont à Pagny-sur-Meuse passe à Liffol-le-Grand, Neufchâteau, Coussey et Domremy-Maxey-sur-Meuse. Parcours, 25 kilomètres.

A Épinal, un embranchement de 28 kilomètres va joindre Remiremont par Dinozé, Arches, Pouxeux, Eloyes, Saint-Nabord, Remiremont.

La ligne de Lunéville à Saint-Dié entre dans les Vosges par la vallée de la Meurthe et dessert les gares de Raon-l'Étape, Étival-Clairefontaine, Saint-Michel et Saint-Dié. Parcours, 18 kilomètres.

De la ligne Paris-Nancy-Gray part un embranchement de Charmes pour Rambervillers; il a 8 stations ou haltes : Portieux, La Verrerie, Moriville, Rehaincourt, Ortoncourt, Moyemont, Romont et Rambervillers. Parcours, 28 kilomètres.

Les chemins de fer des Vosges ont plusieurs lignes :

La ligne d'Arches à Saint-Dié dessert Jarménil, Docelles-Cheniménil, Deycimont, Lépanges, Bruyères, Laveline, La Chapelle, Biffontaine, La Houssière, Corcieux-Vanémont, Saint-Léonard, Saulcy, Saint-Dié. Parcours, 50 kilomètres.

De Laveline se détache un tronçon pour Gérardmer, en passant par Aumontzey, Granges, Kichompré et Gérardmer. Parcours, 19 kilomètres.

De Saint-Léonard part un embranchement pour Fraize, qui dessert Anould et Fraize. Parcours, 8 kilomètres.

Le chemin de fer de la Moselotte (1879) monte de Remiremont à Cornimont et a 7 stations : Dommartin-les-Remiremont, Syndicat-Saint-Amé, Vagney, Zainvillers, Thiéfosse, Saulxures-sur-Moselotte et Cornimont. Parcours, 26 kilomètres. Le chemin de fer de la Moselle (1879) conduit de Remiremont à Saint-Maurice-Bussang et dessert les stations de Vecoux, Maxonchamp, Rupt, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Thillot, Saint-Maurice-Bussang. Parcours, 31 kilomètres. La ligne de Mirecourt à Chalindrey dessert : Hymont-Mattaincourt, Bazoilles, Remoncourt, Hareville, Vittel, Contrexéville, Martigny, Lamarche, Rozières et Damblin; celle de Neufchâteau à Bar-le-Duc : les stations de Frebecout, Sionne-Midrevaux et Grand-Avrainville.

Parmi les lignes projetées, outre l'embranchement de Mirecourt à Jussey par Darney, il faut ajouter : celles de Colombey-les-Belles à Frenelle-la-

Grande vers Mirecourt, de Gerbéviller à Bruyères par Rambervillers, etc.

On peut évaluer la longueur des lignes exploitées (1879) à 367 kilomètres, et celle des lignes projetées ou en construction à 60 kilomètres.

Climat. — Le département des Vosges appartient à la région climatoriale dite du climat vosgien ou du nord-est ; la température y est variable, humide ou froide, selon que l'on descend dans la plaine ou que l'on s'élève sur la montagne ; la neige, année commune, n'y dure pas plus d'un mois ; le nombre des jours pluvieux est de 135 ; les limites extrêmes du thermomètre paraissent être de — 25 à + 38 degrés centigrades. Les montagnes abritent le département des vents d'est et du nord-est. Ceux qui sont les plus fréquents sont ceux du sud, du sud-ouest, du nord et du nord-ouest. A Épinal, la température moyenne a été, pour une période de dix années, de 9°,6 ; celle de l'hiver était de — 0°,4 ; celle de l'été + 18°,3. En trente ans, de 1800 à 1830, le maximum de température atteint le 1er juillet 1826 était de + 36°,5, et le minimum atteint le 3 février 1830 était de — 25°,6. Le nombre annuel moyen de jours de gelée a été de 86,6, et celui des jours de pluie de 86,6.

Productions naturelles. — La partie orientale du département appartient à la région naturelle dite des Vosges, tandis que la partie occidentale appartient à la région dite de la Lorraine. Les montagnes de la première présentent des contours arrondis dus à la friabilité du grès vosgien en couches horizontales, qui les constitue en grande partie ; ce qui a fait donner aux sommités le nom de ballons. Les roches granitiques et schisteuses y dominent. La région de la Lorraine est un pays onduleux, argilo-sableux, humide, formé par le trias. Les vallées y sont en pente douce, tandis que dans la première elles sont à flancs rapides. Les richesses minérales du département sont importantes ; il y a de nombreuses mines de fer de bonne qualité, des mines de plomb argentifère, de cuivre, d'antimoine, de cobalt ; des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierres meulières, de grès, d'ardoises, de l'argile à poterie et de la pierre à chaux. On y trouve des agates parfaitement cristallisées, du kaolin, de la tourbe. Le département possède un grand nombre de sources minérales, dont les principales sont celles de Plombières, Vittel, Contrexéville, qui sont très fréquentées ; de Bains, Saint-Vallier, Bussang, Martigny-lès-Lamarche, Houcheloup, Saint-Dié, etc., etc. Celles de Contrexéville sont renommées pour les maladies des voies urinaires ; celles de Plombières et de Bains, qui sont thermales, s'emploient en boisson, en bains, en douches ; elles conviennent dans les paralysies, les ulcères, les douleurs externes et les affections cutanées.

Le département produit des céréales en quantité suffisante pour la consommation de ses habitants : du sarrasin, du millet, des pommes de terre, du houblon et surtout beaucoup d'avoine. La récolte des vins, évaluée, année commune, à 222,000 hectolitres, est insuffisante ; ils ne sont d'ailleurs que d'une qualité fort ordinaire. Les meilleurs, qui sont les rouges de Charmes, de Xaronval et d'Ubexy, ne sont classés que parmi les assez bons vins d'ordinaire de France.

En 1871, la production des vignobles a été de 111,546 hectolitres, estimée 3,681,018 francs ; en 1874, de 107,030 hectolitres, valant 3,210,900 ; en 1875, 320,606 hectolitres ; et en 1877, 181,668 hectolitres.

On récolte aussi dans le pays du lin et des fourrages très estimés. On cultive beaucoup de fruits, et surtout le merisier pour la fabrication du kirsch-wasser. Les Vosges ont une flore très riche ; on remarque surtout des plantes médicinales, telles que la gentiane, l'angélique, l'ellébore, le perce-pierre, etc. Les mousses et les lichens sont communs. Les forêts couvrent plus du tiers de la surface du département. Dans la montagne, elles se composent de hêtres, de pins, de sapins ; dans la plaine, les essences dominantes sont : le chêne, le hêtre, le charme, l'érable, le bouleau. Parmi les arbustes qui croissent dans les lieux élevés se trouvent le houx, le genévrier, le framboisier, etc., etc. Les principales de ces forêts sont celles de : Moyênmoutier, de Gérardmer, du Valtin, de Saint-Dié, de Celles, du ban d'Étival, de Bussang, d'Hérival, de la Bresse, d'Épinal, de Rambervillers, de Vioménil, de Monthureux, de Darney, de Neufays, de Midrevaux, de Liffol, etc., etc.

La généralité des animaux domestiques du département est d'espèce médiocre ; il y a peu de moutons, mais beaucoup de chèvres. On a depuis quelques années introduit le mouton anglais et le mouton mérinos. On élève beaucoup de porcs, et quelques cultivateurs se livrent à l'engrais des bes-

tiaux dans la montagne. Le grand et le menu gibier sont plus communs sur le versant occidental des Vosges que sur le versant oriental ; les loups sont malheureusement encore assez nombreux. Parmi les oiseaux, on voit le coq de bruyère et le grand-duc. Les rivières sont assez poissonneuses ; on estime la truite des lacs et de la Moselle. On recherchait, dit-on, autrefois dans la Vologne une sorte de moule dans laquelle on trouvait de petites perles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département des Vosges est un pays agricole et manufacturier ; l'agriculture est florissante dans la partie qu'on appelle la plaine, située à l'ouest d'Épinal. Les prairies font la principale richesse de la montagne ou de la partie orientale du département ; elles nourrissent un grand nombre de bestiaux, dont le lait est employé à faire du beurre et des fromages façon de Gruyère, de Gérardmer. La science des irrigations y est portée à un haut degré de perfection. Il y a une ferme-école au Beaufroy, près de Mirecourt, qui rend de grands services à l'agriculture, en améliorant la race ovine.

La superficie du département se partage en superficie bâtie et voies de communication, 13,021 hectares, et en territoire agricole, 574,634 hectares dont 559,473 de terres labourables ou superficies productives. Ce dernier se subdivise lui-même en : céréales, 141,588 hectares ; farineux, 44,799 ; cultures potagères et maraîchères, 3,137 ; cultures industrielles, 1,419 ; prairies artificielles, 24,501 ; fourrages annuels, 2,577 ; jachères et autres cultures, 27,887 ; vignes, 5,179 ; bois et forêts, 203,386 ; prairies naturelles et vergers, 92,979 ; pâturages et pacages, 12,151 ; terres incultes, 12,871 hectares.

L'industrie manufacturière est très active dans le département des Vosges ; les hauts fourneaux, les forges, les fabriques d'acier naturel, de ferblanc, de tôle, les tréfileries, les ateliers de coutellerie et les papeteries occupent le premier rang parmi les établissements industriels du département ; on en compte plus de vingt. Il y existe aussi des scieries de marbre et de planches, des verreries, des faïenceries, des clouteries, etc., etc. La fabrication de la dentelle et des blondes, celle des cordes à boyau, des violons, des orgues et des instruments de musique occupent l'industrieuse population de l'arrondissement de Mirecourt. La filature et le tissage des étoffes de coton (33 filatures), la fabrication et le commerce des fromages de Gérardmer et de Vachelin tiennent la première place dans l'industrie des arrondissements d'Épinal, de Remiremont et de Saint-Dié. La fabrication des fromages dépasse chaque année 200,000 kilogrammes. Les ouvrages d'acier fin et poli, qui se font à Plombières, peuvent rivaliser avec ce que les manufactures anglaises produisent de plus parfait. Le commerce des planches et du merrain a aussi une grande extension. La boissellerie et la saboterie du département sont très estimées. Des tanneries, des brasseries, des distilleries, des exploitations de granit et de marbre, des fabriques de potasse, etc., etc., offrent encore un aliment à l'industrie. La carrosserie et la charronnerie d'Épinal sont recherchées. Enfin, il existe dans cette ville des féculeries, deux fabriques d'images coloriées qui fournissent la presque totalité des colporteurs de la France.

Les principaux articles exportés sont : les bois de construction, les planches et le merrain, le houblon, les fers, les papiers, les fécules, les fromages, le kirsch-wasser et les produits divers de l'industrie de fabrication.

Il y a dans le département 517 foires ; elles se tiennent dans plus de 78 communes du département. Les principaux objets du commerce qui s'y fait consistent en bestiaux de toute espèce, grains, toiles du pays, draps, toiles de coton, mousselines, indiennes, quincaillerie, mercerie, boissellerie, etc. La plupart ne durent qu'un jour.

Division politique et administrative. — Le département des Vosges a pour chef-lieu Épinal ; il est divisé en 5 arrondissements, 29 cantons et 531 communes (la guerre de 1870-71 lui a fait perdre 18 communes) ; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole du nord-est de la France.

Le département forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siège est à Saint-Dié ; il y a dans cette ville un grand séminaire et deux petits séminairas à Autrey et à Châtel. On compte dans le département 7 cures de première classe, 25 de deuxième, 355 succursales et 74 vicariats.

Le culte réformé possède à Saint-Dié un oratoire qui dépend du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines.

Les 12 synagogues du département dépendent du consistoire de Vesoul ; un rabbin réside à Épinal.

Les cinq tribunaux de première instance d'Épinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Remiremont et de Saint-Dié et le tribunal de commerce de Mirecourt sont du ressort de la cour d'appel de Nancy. Le département fait partie de l'académie de Nancy ; il renferme 7 collèges communaux, à Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Bruyères, Charmes et Saint-Dié, et un établissement d'instruction secondaire libre à Rambervillers. Mirecourt possède une école normale d'instituteurs, Épinal une école normale d'institutrices, et il y a dans le département 1,078 écoles primaires. Le département des Vosges est un des plus avancés sous le rapport de l'instruction.

Le département dépend du 6e corps d'armée et de la 6e région de l'armée territoriale, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne ; Neufchâteau est le siège d'une des subdivisions. La compagnie de gendarmerie départementale dépend de la 6e légion (*bis*), dont le quartier général est à Nancy.

La triste cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Allemagne a fait du département des Vosges un département frontière ; il a donc fallu garder de ce côté la nouvelle frontière. Pour cela, on a construit à Épinal les forts de Razimont et de la Mouche ; à Dogneville, un fort ; à Longchamp, un fort ; à Renauvoid, un fort et une batterie ; à Girancourt, un fort ; à Sanchey, une batterie ; au Roulon (Uzemain), un fort et une batterie. Citons encore les forts du Parmont (Remiremont), de la Savonnière (Arches), de la Tête-de-l'Ours (Le Thillot), de La Roche-la-Haie (Rupt), du ballon de Servance et du Bambois (Dounoux).

Le département des Vosges dépend : de l'arrondissement minéralogique de Troyes, appartenant à la région du nord-est ; de la 4e inspection des ponts et chaussées, dont le siège est à Nancy, et il forme en partie le 9e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Épinal.

Épinal est la résidence d'un directeur des douanes ; il y a des bureaux de recette à Remiremont, Saulxures, La Bresse, Vagney, Ventron, Bussang, Gérardmer, Laveline, Plainfaing, Wisembach, Le Valtin, Corcieux, Provenchères, Raon-l'Étape, Raon-sur-Plaine, Senones, Belval et Saint-Dié.

On compte dans le département 66 perceptions des finances. Les contributions et revenus publics atteignent 22,000,000 de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

La contrée qui est bornée à l'est par le revers occidental des Vosges et au sud par les monts Faucilles et une partie du plateau de Langres était habitée jadis par une population que César désigne sous le nom de Leuces (*Leuci*). Comme pour la plupart des peuples de l'ancienne Gaule, l'histoire ne commence pour les Leuces que du jour où ils se trouvent en contact avec les Romains. Ces conquérants, qui rencontrèrent sur le sol gaulois de si redoutables adversaires, n'eurent avec les Leuces que des rapports pacifiques. Lorsque César, se disposant à marcher contre Arioviste et les Suèves, veut rassurer son armée épouvantée, il cite les Leuces parmi les peuples amis de Rome, et qui ont promis de fournir des vivres durant la campagne. C'est que les Leuces étaient des premiers menacés par cette formidable invasion germanique dont les Suèves étaient l'avant-garde ; ils ne virent dans César que le sauveur de la Gaule. César, d'ailleurs, eut soin d'entretenir leurs dispositions sympathiques. On voit dans ses *Commentaires* que la conquête romaine ne pesa pas durement sur leur pays ; dans un passage où il énumère les populations gauloises traitées avec le plus de faveur et qui conservèrent de grandes franchises après la réduction du pays en provinces, il cite en première ligne les Leuces. Rome, qui témoignait ainsi sa reconnaissance à un peuple ami, avait su apprécier aussi ses qualités guerrières ; Lucain vante l'habileté des Leuces à manier la fronde.

Dans la division de l'empire en provinces, les Leuces furent compris dans la Belgique première. Le pays des Vosges eut sa part des misères qui signalèrent la dissolution de l'empire ; au commencement du ve siècle, lors de la grande invasion des barbares, il fut désolé par les Vandales, qui pénétrèrent jusque dans la vallée qui donne naissance à la Moselle et ruinèrent un château et une ville qui s'élevaient sur l'emplacement d'Épinal. Un peu plus tard, la domination des Francs, qui étaient aussi de rudes conquérants, s'étendit sur la Gaule, et le pays des Vosges fit partie du royaume de Clovis et, après sa mort, du royaume d'Austrasie, dont il forma la limite méridionale ; au delà des monts Faucilles commençait le royaume des Bourguignons.

Au milieu des troubles et des violences dont la période mérovingienne présente le triste spectacle, l'histoire du département des Vosges est presque



Remiremont.

tout entière dans les légendes pieuses et dans les récits des chroniqueurs sur la fondation de quelques monastères, dont les plus célèbres furent Saint-Dié et Remiremont. Dans ces temps malheureux, on ne trouvait un peu de calme et de sécurité que dans la vie monastique.

Lorsque Charlemagne, voulant organiser l'empire, établit la division administrative en comtés et légations, le pays qui répondait à peu près au département des Vosges forma trois comtés désignés sous les noms suivants : *comitatus Calvomontensis* (entre la Moselle et la Meurthe), *comitatus Segentensis* (vers Mirecourt), *comitatus Vosagus* (au sud du précédent). Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire avaient une prédilection marquée pour ce pays aux vastes et sombres forêts; ils y venaient souvent en automne pour leurs grandes chasses impériales.

Dans le démembrement de l'empire carlovingien consacré par le traité de Verdun, le pays des Vosges fit partie des États de Lothaire Ier et échut ensuite à son fils Lothaire II ; le royaume de ce prince, qui comprenait les pays situés entre la Meuse, l'Escaut et le Rhin, était appelé la France de Lothaire (*Lotharingia*), d'où est venu le nom de Lorraine. Pendant un demi-siècle, la possession de ces contrées fut un continuel sujet de guerre entre les tristes successeurs de Charlemagne, princes dégénérés, mais que le souvenir du grand empereur animait d'une insatiable ambition.

Lorsque, au commencement du xe siècle, la Lorraine fut rattachée à l'empire germanique et divisée ensuite en duchés, le pays des Vosges fit partie du duché de Lorraine mosellane ou haute Lorraine, « qui eut pour premier duc, dit M. Gérard Gley, Frédéric de Bar, beau-frère de Hugues Capet, en 959, et qui appartenait en grande partie à des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, dont l'autorité était presque sans bornes. » (*Géographie physique et historique des Vosges.*) On trouvera ailleurs (*Département de Meurthe-et-Moselle*), l'histoire de l'établissement de cette maison ducale en

Lorraine ; nous nous contenterons de faire remarquer que les longues luttes des petits-fils de Charlemagne, et plus tard des rois de France et des empereurs d'Allemagne, pour la possession de la Lorraine favorisèrent l'indépendance des seigneurs, qui ne laissèrent aux ducs de Lorraine qu'une autorité restreinte et des domaines fort limités. C'est ainsi que le pays des Vosges se couvrit de ces forteresses féodales. dont les vestiges subsistent encore en beaucoup d'endroits. Ce serait une longue et fastidieuse histoire que celle des démêlés et des guerres de tous ces petits tyrans féodaux entre eux et de leurs révoltes contre les ducs de Lorraine. Nous ne ferons pas davantage l'énumération des monastères et des églises qui furent fondés alors dans le pays des Vosges par la piété parfois intéressée des seigneurs, qui croyaient racheter ainsi leurs violences et leurs crimes ; quelques-unes de ces fondations seront racontées plus loin. Remarquons seulement que plusieurs de ces monastères donnèrent naissance à des villes, que dans ces temps de barbarie les terres ecclésiastiques étaient ordinairement plus respectées que les autres, et qu'ainsi les habitations se groupèrent autour des églises et des monastères. Telle fut l'origine d'Épinal, de Saint-Dié, de Remiremont, etc. Mais ces villes, qui relevaient de la féodalité ecclésiastique ou laïque, grandirent en population et en importance, et il vint un temps où leurs habitants se trouvèrent assez forts pour se soustraire à la sujétion féodale. C'est au XIIIe siècle, du temps du duc Ferry III, que la liberté bourgeoise s'établit dans le pays des Vosges, et que les villes y reçurent, comme dans presque toute la Lorraine, ce que l'on appelait la charte ou la loi *de Beaumont ;* Beaumont était une petite ville de Champagne, bâtie par un archevêque de Reims, qui avait attiré les habitants en leur accordant une constitution municipale d'après laquelle s'organisèrent un peu plus tard un grand nombre de villes. Avec la liberté on vit renaître le commerce et l'industrie ; mais combien la sécurité manquait encore à ceux qui s'aventuraient hors des murs de leur ville ! On voit au XIVe siècle des marchands de Neufchâteau arrêtés sur la grande route et saisis, comme le serait une propriété, par des créanciers de leur seigneur. Une autre misère de cette époque était ces compagnies de pillards et de brigands qui se formaient à la faveur de la guerre entre la France et l'Angleterre, et dont les ravages s'étendirent jusqu'au pied des Vosges ; Neuchâteau fut horriblement dévasté par eux en 1371. Au siècle suivant, le pays eut à souffrir de la guerre cruelle dans laquelle les maisons d'Anjou et de Vaudemont se disputèrent le duché de Lorraine. Le duc Charles le Hardi avait marié Isabelle, sa fille et son héritière, à René d'Anjou, qui avait hérité déjà du comté de Bar. René trouva un compétiteur dans Antoine de Vaudemont, d'une branche cadette de la famille ducale. Les prétentions de Vaudemont étaient appuyées par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et par les Anglais. Mais une grande partie de la noblesse lorraine tenait pour René, qui avait reçu, en outre, quelques renforts français sous le commandement du fameux Barbazan et de Baudricourt, le capitaine de Vaucouleurs. Antoine de Vaudemont avait une armée composée surtout d'aventuriers anglais et de seigneurs bourguignons. Les deux rivaux se trouvèrent en présence près de Bulgnéville (2 juillet 1431). L'armée de Vaudemont avait l'avantage du terrain ; Barbazan conseillait à René de couper les vivres à l'ennemi pour le forcer à déloger ; mais les jeunes seigneurs lorrains et allemands qui entouraient René, comptant sur la supériorité du nombre, demandèrent le combat à grands cris. Barbazan fut tué dès le commencement de l'action ; sa mort mit le désordre dans l'armée ; l'artillerie de Vaudemont et ses archers décidèrent la victoire. René, tombé aux mains des Bourguignons, fut emmené captif à Dijon.

A la captivité de René se rattache un épisode digne d'être mentionné ici. Après la bataille de Bulgnéville, la femme du prisonnier, Isabelle, vint implorer le secours de Charles VII ; la duchesse était accompagnée d'une de ses amies d'enfance, gracieuse jeune fille, dont la vue fit une vive impression sur le cœur de Charles VII ; c'était Agnès Sorel, « une des plus belles femmes que je vis oncques, dit un contemporain, et qui fit en sa qualité beaucoup de bien au royaulme. » Les maîtresses de nos rois n'ont pas souvent mérité pareil éloge.

Les hostilités ne s'arrêtèrent pas après la bataille de Bulgnéville. Pendant plusieurs années, Antoine de Vaudemont ravagea le pays avec ses bandes d'aventuriers ; Mirecourt fut pillé en 1438. La même année, Charles VII envoya des troupes au secours de René, son beau-frère, avec Lahire et Xaintrailles. Ce fut un surcroît de malheur que l'arrivée de ces prétendus auxiliaires, qui pillaient également amis et ennemis. Enfin, la paix fut rétablie entre Vaude-

mont et René, qui consentit au mariage de sa fille avec le fils de son rival. Ce traité devait plus tard rendre la Lorraine au descendant de l'antique famille ducale; mais la guerre avait cruellement pesé sur le pays vosgien, et d'ailleurs la tranquillité ne fut pas de longue durée pour ses habitants.

René II de Vaudemont venait de succéder à Nicolas d'Anjou; aussitôt Charles le Téméraire, l'ambitieux duc de Bourgogne, envahit la Lorraine, se rend maître des Vosges et des villes voisines. Charmes, Mirecourt, Épinal et Saint-Dié sont forcés, Bruyères est saccagé, Neufchâteau et Remiremont sont obligés de se rendre. Mais la *chasse de Granson*, comme dit Comines, et le désastre de Morat marquèrent le terme des prospérités de la maison de Bourgogne, et le pays des Vosges retourna avec le reste de la Lorraine sous l'autorité de René II et de ses successeurs.

C'est dans les montagnes des Vosges que le duc Charles IV chercha un asile, lorsque ses imprudentes provocations fournirent à Richelieu un motif pour envahir la Lorraine. C'est à Épinal qu'il signa une première abdication. C'est à Mirecourt qu'il se retira lorsque Nancy fut occupé par une garnison française, et qu'il signa en 1634 une seconde abdication; c'est encore par les Vosges qu'il rentra dans son duché, l'année suivante, à la tête d'une armée. C'est que le pays des Vosges était comme la citadelle de la Lorraine; c'était un sol favorable à une guerre de partisans, comme Charles IV était réduit à la faire. Mais, pendant que ce prince singulier balançait ainsi la fortune du grand ministre de Louis XIII, le pays se ressentait douloureusement de tous les maux de la guerre. Des soldats féroces pillaient et brûlaient les églises et les monastères, maltraitaient les religieuses et ouvraient le ventre des prisonniers pour chercher l'or qu'ils pouvaient avoir avalé. Aux excès de la cruauté humaine se joignirent la famine et la peste, qui dépeuplèrent des villages entiers.

Il faut arriver jusqu'au règne de Léopold, que le traité de Ryswick (1697) remit en possession de la Lorraine, pour voir la fin des calamités de ce pays. Quelques années plus tard, les combinaisons de la politique européenne donnèrent à la Lorraine un souverain étranger, Stanislas Leczinski. On sait combien fut brillant le règne de ce prince; mais n'oublions pas que les magnificences de Lunéville étaient coûteuses et que les impôts pesèrent lourdement sur la population des campagnes. Néanmoins, de sages mesures signalèrent aussi le règne de Stanislas; c'est ainsi qu'après la famine de 1741 des greniers d'abondance furent établis à Épinal, Saint-Dié, Mirecourt, Neufchâteau, etc. En 1766, à la mort de Stanislas, le pays des Vosges suivit le sort du reste de la Lorraine, qui devint province française. Compris dans le *grand gouvernement* de Lorraine-Barrois, il était divisé alors en neuf bailliages : ceux d'Épinal, de Saint-Dié, de Bruyères, de Remiremont, de Darney, de Mirecourt, de Châtel, de Charmes et de Neufchâteau, relevant de la cour souveraine de Nancy, qui fut érigée en parlement par Louis XVI.

Le décret de 1790 qui divisa la France en départements établit le département des Vosges et lui donna pour chef-lieu Épinal. Les habitants d'un pays qui souffrait depuis des siècles des abus de la féodalité ecclésiastique ne pouvaient accueillir qu'avec sympathie et comme une ère réparatrice la Révolution. Si la condition nouvelle imposée à la Lorraine au XVIIe siècle excita des regrets chez une population attachée à sa vieille dynastie, ils durent s'effacer alors devant un sentiment nouveau. Jusqu'alors, les Vosgiens ne connaissaient la France que par des invasions militaires et des exactions financières; ils comprirent, mieux que les édits royaux de Louis XV, qu'ils n'avaient pas à se plaindre de leur destinée, qui les ramenait après tant de siècles dans la grande famille française.

Signalé pour son patriotisme en 1792, le département des Vosges fut le premier, en 1800, à acquitter la plus forte partie de ses contributions; le gouvernement consulaire, pour reconnaître ce patriotique empressement, décréta que la place Royale à Paris prendrait le nom de place des Vosges; elle conserva ce nom jusqu'à la Restauration, pour le reprendre en 1848, le perdit sous le second Empire et le recouvra après 1870.

En 1814, ces braves populations montrèrent combien elles étaient françaises de cœur. Les armées coalisées marchaient sur la France; Blücher arrivait par le nord de la Lorraine et Schwarzenberg par le haut Rhin; les deux armées devaient se réunir sur la haute Meuse. Une partie du corps de Schwarzenberg fut arrêtée quelque temps dans les Vosges par une héroïque résistance; et, quelques mois plus tard, lorsque, après la bataille de Montereau, l'armée autrichienne fit un mouvement de recul, ce fut encore dans les Vosges qu'elle éprouva le plus de pertes. Peut-être l'étranger n'eût-il pas

franchi la frontière, si Napoléon eût compris plus tôt que, dans cette lutte suprême, il fallait s'abandonner à cet énergique patriotisme des masses, dont les Vosgiens donnèrent alors un si bel exemple.

Le département des Vosges eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de 1870-1871. Un des premiers envahis, il fut le dernier évacué et à la signature de la paix il perdit un canton entier, celui de Schirmeck, comprenant les communes de : Schirmeck, Barembach, La Broque, Grandfontaine, Natzviller, Neuviller-la-Roche, Rothau, Russ, Waldersbach, Wildersbach, Wisches, et la partie septentrionale du canton de Saales, c'est-à-dire les communes de Saales, de Bourg-Bruche, de Colroy-la-Roche, de Plaine, de Saint-Blaise-la-Roche, de Saulxures et de Ranrupt; en tout, 18 communes, et une population d'environ 22,000 habitants. L'invasion et l'occupation étrangère lui avaient coûté 8 millions 785,723 fr. 85.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Épinal (lat. 48° 10′ 24″; long. 4° 6′ 32″ E.). — Épinal (*Spinalium*), chef-lieu du département, du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, chambre de commerce, bourse, succursale de la Banque de France, société d'émulation, collège communal, école industrielle, etc., situé sur les bords de la Moselle, à 378 kilomètres à l'est-nord-est de Paris, dans une vallée étroite, mais très pittoresque, avait autrefois le titre de duché, dépendait du diocèse de Toul et formait un gouvernement particulier, avec bailliage, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, etc., etc., etc. Sa population est de 14,894 habitants.

Il y avait au greffe du bailliage d'Épinal, suivant dom Calmet, un mémoire portant que le château d'Épinal fut un des plus anciens de la Gaule Belgique; que cette ville, qui s'appelait Chaumont, fut ruinée et désolée par les Vandales vers l'an 406; que, rebâtie en 431, elle fut détruite une seconde fois vers 636, et qu'étant devenue déserte, on n'y vit dans la suite que ronces et épines, d'où cet emplacement fut nommé *Spinal*, ou *Espinaulx*, du mot latin *spina*, épine. Suivant d'autres auteurs, ce nom viendrait du sommet pointu de la montagne au pied de laquelle la ville est assise.

Quoi qu'il en soit, ce n'est réellement qu'à la fin du xe siècle que commence l'histoire d'Épinal. En 980, Thierry Ier, évêque de Metz, éleva au bord de la Moselle un monastère et une église dans laquelle il transféra le corps de saint Goëry, qui avait occupé l'évêché de Metz au vie siècle. Le successeur de Thierry, Adalbéron II, établit dans l'église des religieuses, à qui il donna la règle de saint Benoît. C'est autour de cette église et de ce monastère que se groupèrent des habitations qui devinrent la ville d'Épinal. L'église, qui renfermait les reliques du saint, fut consacrée par un autre saint, Gérard, évêque de Toul, et elle devint bientôt un pèlerinage si renommé, qu'elle se trouva trop petite pour le grand concours de pèlerins qui venaient y implorer le secours de saint Goëry contre le *mal des ardents*, dès le xie siècle, il fallut en bâtir une plus grande, qui fut consacrée par le pape Léon IX.

Mais dès cette époque aussi les religieuses d'Épinal commençaient à s'écarter de la règle austère établie par Adalbéron. Lorsque, en 1094, Poppon, évêque de Metz, vint visiter l'abbaye, une religieuse, qu'on disait avoir le don de prophétie, se plaignit à lui du relâchement qu'elle voyait parmi ses compagnes. L'avenir justifia ses craintes; car au xiiie siècle, un évêque de Toul ayant entrepris de rétablir dans le monastère la règle primitive, ces dames lui firent signifier que, bien qu'elles vécussent religieusement et qu'elles célébrassent louablement l'office divin, néanmoins elles ne faisaient pas profession de l'ordre de Saint-Benoît, ni d'aucun autre. Elles finirent par se séculariser entièrement et par être immédiatement soumises au saint-siège. Au xviiie siècle, elles avaient deux costumes, l'un pour l'intérieur et l'autre *pour la ville et le monde*.

Comme c'était un évêque de Metz qui avait fondé le monastère, ses successeurs prétendirent naturellement à la souveraineté d'Épinal, et ils la conservèrent longtemps. L'un d'eux, Jacques de Lorraine, fit fortifier la ville au xiiie siècle. Mais cette souveraineté ne s'exerça pas sans contestation : d'une part, les bourgeois de la ville se soulevèrent souvent contre les prétentions ou la tyrannie des évêques; de l'autre, les seigneurs, qui recevaient des évêques eux-mêmes le titre d'avoués, c'est-à-dire de défenseurs du monastère, abusèrent de leur pouvoir contre ceux mêmes de qui ils le tenaient. En 1139, l'évêque Étienne de Bar fut obligé de recourir au duc de Lorraine, Mathieu Ier, pour faire rentrer dans le devoir l'avoué d'Épinal, qui s'était retranché dans le château et qui refusait de reconnaître la souveraineté de l'évêque. Quant aux bour-

geois, leurs démêlés avec les évêques se renouvelèrent fréquemment. Il est vrai que cette sujétion avait parfois des conséquences fort désagréables, témoin ces bourgeois d'Épinal qui furent saisis, en 1289, par les créanciers de Burchard, évêque de Metz, sous prétexte qu'étant ses sujets, ils étaient responsables de ses dettes. C'est ainsi encore qu'à la même époque le comte de Bar et le duc de Lorraine, ne pouvant obtenir de l'évêque Laurent le payement de huit mille livres, s'emparèrent d'Épinal.

Plus d'une fois les évêques furent obligés de céder dans leur lutte contre les bourgeois. En 1387, Raoul de Coucy donne sa parole d'évêque de maintenir et garder les *bourgeois de la ville d'Épinal* dans leurs franchises et libertés anciennes, et veut que celles qu'ils ont obtenues de ses prédécesseurs demeurent dans leur valeur. Mais la bonne intelligence ne dura guère entre les bourgeois et leurs suzerains; et enfin, en 1429, sous l'épiscopat de Conrad de Boppart, qui avait poussé à bout la patience des bourgeois et qui même perdit un procès contre eux en cour de Rome, Épinal se mit sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar et époux de l'héritière de la Lorraine. En 1441, ils passèrent une convention du même genre avec Louis, fils de René et son lieutenant en Lorraine. Il paraît qu'ils étaient disposés à se donner à tout le monde, excepté à leur évêque, car, en 1444, Charles VII étant venu en Lorraine, les députés d'Épinal vinrent le trouver à Nancy pour lui offrir la souveraineté de la ville. Charles VII accepta, fit une entrée solennelle à Épinal et fit placer les armes de France sur les tours; les bourgeois prêtèrent serment de fidélité entre les mains du roi. L'évêque réclama et cita les bourgeois à comparaître en cour de Rome; comme ils ne parurent pas au jour fixé, le pape Nicolas V mit la ville en interdit.

Charles VII négociait avec le pape et l'évêque, quand il reçut une nouvelle réclamation; c'était l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, qui se plaignait que le roi de France eût occupé sans plus de formalité une ville qui relevait de l'empire. On ne sait ce qu'il advint de ce démêlé; mais, au commencement du règne de Louis XI, Épinal accepta, du consentement du roi, la souveraineté du duc de Lorraine, Jean, fils de René. Le 21 juillet 1466, le fils du duc Jean se présenta à la porte de la ville et jura, avant d'entrer, le maintien de ses anciennes franchises envers et contre tous, *notamment contre l'évêque de Metz*. Depuis cette époque, les habitants d'Épinal, fidèles à leur choix, demeurèrent toujours soumis aux ducs de Lorraine. Sous le règne de René II, Épinal fut occupée par les troupes de Charles le Téméraire, qui avait pour allié l'évêque de Metz; mais la ville ne souffrait qu'avec peine de se voir au pouvoir des Bourguignons. Les paysans de la campagne s'obstinaient à ne pas vouloir porter leurs provisions à la ville, ce qui réduisit les soldats et les bourgeois à une extrême disette. Alors les magistrats envoyèrent secrètement auprès de René II, qui était en Alsace, et convinrent de lui livrer la ville. René parut devant Épinal au jour convenu (8 septembre 1476) et aussitôt les bourgeois prirent les armes. Les Bourguignons intimidés prièrent les magistrats de faire leur composition avec le duc, et ils obtinrent de partir avec armes et bagages.

Épinal jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'au règne malheureux du duc Charles IV, où de dures épreuves lui étaient réservées. D'abord, en 1633, elle est occupée par l'armée française du maréchal de La Force, comme presque toutes les villes de Lorraine. En 1635, le duc Charles, qui avait deux fois signé son abdication, rentrait en Lorraine par les Vosges et refoulait le maréchal de La Force vers Lunéville. Mais la garnison française d'Épinal fit une longue et vigoureuse résistance. Jean-Baptiste de Lameran, qui y commandait, s'y défendit avec tant de résolution que, la ville et le château ayant été pris d'assaut, il demeura, lui cinquième, entre les mains des officiers lorrains, qui le tinrent prisonnier pendant une année entière et lui firent payer cher sa liberté. L'année suivante, nouvelle occupation des Français, suivie bientôt de la rentrée des Lorrains; ce fut un conseiller de la ville qui introduisit le duc Charles pendant la nuit En 1637, Épinal se revoit au pouvoir des Français, et moins d'un an après, quand Turenne se laissa battre à Remiremont, un détachement de la petite armée du duc y rentra.

Un moment, Charles IV sembla se lasser de son existence vagabonde, et il signa, en 1641, le traité de Saint-Germain qui lui rendait la Lorraine, mais en le dépouillant de toute indépendance. A peine arrivé à Épinal, il renouvela par-devant notaire une protestation déjà faite à Paris contre tout ce que la France exigeait de lui; en même temps, il traitait avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon, grands ennemis de Richelieu. Une armée française

reparut devant Épinal; c'était au mois d'août 1641. Il fallut employer le canon pour que la ville se rendît; mais le baron d'Hurbach, gouverneur, s'était retiré dans le château. On se servit de la mine pour faire brèche, et le château fut pris; restait le donjon, où le brave d'Hurbach tint encore un jour avant de se rendre.

Il est dit dans un des articles de la capitulation accordée à la ville que l'on ne demandera rien pour le rachat des cloches, bien que le canon eût été tiré. Il paraît que c'était la coutume, quand il avait fallu employer le canon contre une ville pour la réduire, de lui prendre ses cloches ou de les lui faire racheter.

Louis XIII mourut en 1643; son terrible ministre l'avait précédé dans la tombe. Le nouveau roi était mineur et le pouvoir était aux mains d'une femme. Le duc Charles n'eut garde de laisser échapper cette occasion et reparut en Lorraine. Ses troupes rentrent dans Épinal, où elles sont assiégées par le maréchal de La Ferté. Le maréchal fait faire une grande brèche, mais n'ose donner l'assaut. Alors, Berce et Remirecourt, qui commandaient dans la place, lui mandent que, si la brèche n'est pas assez grande, ils lui feront abattre encore cinquante pas de muraille afin qu'il puisse venir à eux plus aisément et livrer bataille au milieu de la ville. La Ferté ne jugea pas à propos d'accepter l'offre et se retira en louant la valeur des Lorrains. Mais l'année suivante, La Ferté revint et cette fois entra dans Épinal, qui ne fut rendu au duc qu'à l'époque du traité de Vincennes (1661).

Quelques années plus tard, le duc Charles, se disposant à rompre de nouveau avec la France, vint à Épinal, qu'il fit fortifier avec soin. Louis XIV se doutait de ses intentions et fit envahir la Lorraine par le maréchal de Créqui. Épinal fut investi au mois de septembre 1670. Les assiégés firent deux sorties si vigoureuses que Créqui parlait déjà de convertir le siège en blocus. Mais la division se mit entre les troupes lorraines et leurs chefs; peut-être même le gouverneur était-il vendu à la France. Ce qui est certain, c'est que dès le 26 septembre il proposa de se rendre. Créqui ne se contenta pas des conditions qu'il offrait; il en exigea de plus humiliantes, qui furent acceptées; la ville fut alors démantelée.

En 1674, Charles IV rentra un moment en possession d'Épinal; mais à sa mort la ville était déjà reprise par les Français. Le traité de Ryswick rendit Épinal au duc Léopold, et, à partir de cette époque, sous les règnes pacifiques de Léopold, de François et de Stanislas, l'histoire de cette ville ne présente plus rien d'important. Un édit de Stanislas, rendu en 1751, assure à Épinal, conjointement avec Nancy, le monopole de la fabrication des cartes à jouer.

Lorsque, en 1742, sur la demande de Louis XV, Stanislas forma des bataillons de troupes lorraines pour prendre rang dans l'armée française, ces bataillons furent désignés par des noms de villes : Épinal, Neufchâteau, etc. C'est à cette époque aussi que furent construites les casernes que l'on y voit encore.

En 1790, Épinal devint le chef-lieu du département des Vosges.

En 1814, la ville fut occupée par les Wurtembergeois qui faisaient partie de l'armée d'invasion commandée par Schwarzenberg.

Aujourd'hui Épinal, dont le passé est si plein de souvenirs guerriers, est une ville assez bien bâtie quoique mal percée, divisée par la Moselle en grande ville, située sur la rive droite, petite ville, située dans une île formée par un canal et la rivière, et le faubourg, qui longe la rive gauche du canal et qui est traversé par la route de Metz à Besançon et par le chemin de fer de Nancy. Au centre de la ville, dit encore M. Gérard Gley, est une place assez spacieuse entourée d'arcades au nord et à l'est. Près de là se trouve l'église paroissiale, monument antique aux arceaux à plein cintre, dont la fondation remonte au XIe siècle; c'est un édifice de plusieurs époques et de plusieurs styles; les nefs appartiennent au XIIIe siècle, les chapelles annoncent une construction postérieure. Le chœur est remarquable par la pureté de son style gothique; la tour quadrangulaire est une masse lourde et peu élégante. Les autres édifices publics d'Épinal, tels que l'hôtel de ville, bâti en 1757, le palais de justice, la synagogue, le temple protestant, le collège, le théâtre, la bourse, la caserne de gendarmerie, les docks, etc., sont tous dignes de leur destination. La bibliothèque est riche en manuscrits anciens et en chroniques lorraines. Le musée renferme quelques collections intéressantes. Belles promenades sur les quais et sur les bords de la Moselle.

Près de la ville, sur le sommet où se trouvent les ruines du vieux château et d'où l'on jouit d'un point de vue magnifique, est un beau parc; enfin,

au milieu du square, on a élevé un monument à la mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871.

Épinal est surtout remarquable par l'activité de son commerce et de son industrie. Le commerce d'Épinal consiste en grains et graines grasses, chanvre et lin, bestiaux, papier, fer, bois de merrain et planches de sapin ; on y exploite des forges, des verreries, des faïenceries, des fabriques de broderie et de dentelle, et surtout d'images coloriées, produit que le commerce répand dans le monde entier, dont on a trouvé des exemplaires à Alger en 1830, et qui ont peut-être contribué autant que les œuvres les plus précieuses du génie français à propager et à populariser les idées de la grande nation. Épinal s'est distingué entre toutes les villes de la Lorraine par son ardeur à accomplir toutes les réformes. L'instruction primaire, les hautes études, les sociétés agricoles, industrielles et littéraires, les maisons de bienfaisance, la bibliothèque publique, le musée; toutes ces institutions sont en progrès.

Sont nés à Épinal : les peintres Gérard et Furon, le comte Bresson, ambassadeur à Naples ; le lieutenant-colonel Ropper, tué à Gravelotte en 1870 ; Pellet, avocat et poète, etc.

Les armes de la ville étaient, avant la domination française : *d'argent, à une tour de sable à trois créneaux, au contour de laquelle est écrit :* SCEL DES QUATRE GOUVERNEMENTS DE LA VILLE D'ÉPINAL. Et depuis la réunion de la Lorraine à la France : *d'azur, à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lis d'or.*

ARCHES. — Arches (*Arcæ, Archeiæ*), à 11 kilomètres au sud-est d'Épinal et sur la rive gauche de la Moselle, doit son nom à un pont aujourd'hui détruit, qui la réunissait à Archettes, située sur la rive droite. On attribuait la construction de ce pont aux Romains ; deux voies romaines se croisaient en effet à Arches, celle de Bâle à Metz et celle de Langres à Strasbourg.

En 848, Charles le Chauve et Louis le Germanique se rencontrèrent à Arches, pour renouveler leur alliance contre Lothaire.

Plus tard, en 1080, Thierry II, fils de Gérard d'Alsace, fit bâtir en ce lieu un château fort qui devint bientôt le siège d'une prévôté importante ; ce château devait être abattu par Richelieu, et aujourd'hui quelques pierres à demi cachées sous les ronces en indiquent seules l'emplacement. Arches eut beaucoup à souffrir dans les guerres du XVIIe siècle; elle fut souvent ruinée. Beaumarchais y avait établi une papeterie vers 1782 et y résidait quelquefois.

Aujourd'hui, elle a trouvé dans le commerce et l'industrie une source de prospérité durable; c'est une station du chemin de fer d'Épinal à Remiremont; elle possède une fabrique de papier timbré, la seule qui existe en France ; des huileries, des féculeries, des moulins et des distilleries; sa population est de 1,619 habitants.

BAINS. — Bains ou Bains-les-Bains, station de la ligne de Nancy à Gray, est un joli bourg peuplé de 2,531 habitants, et chef-lieu de canton situé à 30 kilomètres au sud-ouest d'Épinal, et dont toute l'importance consiste dans ses sources thermales.

On suppose, non sans raison, que les Romains connaissaient les eaux thermales de Bains. Lorsque, au siècle dernier, on y fit faire des réparations pour mieux l'approprier à sa destination, on trouva plusieurs médailles romaines à l'effigie d'Auguste, d'Agrippa, de Néron et de Vespasien. Des antiquaires ont même soupçonné que l'église de Bains avait été anciennement un temple païen, et que les figures du portail représentaient, avant la métamorphose qu'on leur aurait fait subir, tout autre chose que des saintes chrétiennes.

Quoi qu'il en soit, les eaux de Bains étaient depuis longtemps négligées, quand elles furent remises en honneur et en réputation sous le règne de Léopold, au commencement du XVIIIe siècle. Et ce n'était que justice : Bains est situé aux bords d'une petite rivière, le Bagnerot, dans un vallon très agréable, environné de bois ; ses eaux paraissent avoir toutes les vertus de celles de Plombières. Il y a dix sources différentes, dont la plus chaude est celle qu'on appelle la grosse source, dont la température est de 40 degrés centigrades. L'établissement thermal consiste en trois bâtiments : le Vieux-Bain, le Bain-Neuf et le pavillon de la Fontaine-de-la-Vache. La saison des eaux commence au 15 mai et se prolonge jusqu'au 15 septembre. Le bourg s'enrichit du commerce que nécessite la présence des baigneurs. Les habitants sont de plus livrés aux soins de l'agriculture.

Aux environs de la ville, il y a deux manufactures importantes, l'une de fer-blanc et l'autre d'acier, avec fonderies.

A 7 kilomètres au sud-ouest de Bains est l'an-

cienne place forte de Fontenoy-le-Château, patrie du poète Gilbert, qui y naquit en 1751 et mourut en 1780 à l'Hôtel-Dieu de Paris.

RAMBERVILLERS. — Rambervillers (*Ramberti Villare*) est une jolie petite ville, station de chemin de fer, chef-lieu de canton, située à 28 kilomètres au nord d'Épinal, sur la Mortagne, affluent de la Meurthe; sa population, qui est de 5,281 habitants, opposa une vive résistance à l'invasion de 1870-1871.

Rambervillers est un lieu fort ancien : les rois de la seconde race y avaient une habitation ; plus tard, elle eut ses seigneurs particuliers; l'un d'eux la vendit, en 1120, à Étienne de Bar, évêque de Metz. Celui-ci la fortifia et y fit construire un château, qui servit souvent de retraite à ses successeurs. En 1292, elle fit retour aux ducs de Lorraine, mais, en 1560, les évêques de Metz l'obtinrent de nouveau. Elle eut à souffrir des guerres qui désolèrent la Lorraine au XVI[e] et au XVII[e] siècle et ne recouvra la paix et la prospérité que lorsque ses fortifications eurent été détruites ; il en reste quelques tours.

Cette ville est bâtie dans une plaine uniforme, au milieu de nombreuses plantations de houblon; ses seuls monuments sont une église du XI[e] siècle, un hôtel de ville du XVI[e] et, sur la place du Marché, une jolie fontaine moderne à double vasque.

SAINT-DIÉ (lat. 48° 17′ 4″ ; long. 4° 36′ 47″). — Saint-Dié (*Fanum Deodati*), station de la ligne des Vosges, jolie ville de 14,511 habitants, située à 55 kilomètres au nord-est d'Épinal, sur les bords de la Meurthe et au pied de la montagne d'Ormont, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance, chambre consultative des arts et manufactures, inspection forestière, collège communal et évêché, dépendait autrefois du diocèse de Toul et avait présidial, bailliage et collégiale. Au VII[e] siècle de l'ère chrétienne, saint Déodat, évêque de Nevers, avait quitté son évêché pour chercher Dieu dans la solitude. Après un séjour au monastère de *Novientum* (Ebersmunster, en Alsace), il arriva dans les Vosges et s'arrêta avec ses compagnons au confluent de la Meurthe et du ruisseau de Robache. Il appela le pays le *val de Galilée*, et comme la vallée était alors marécageuse et inculte, il choisit le coteau méridional pour y bâtir un monastère. Bientôt il se vit à la tête d'une communauté considérable; mais, pour ne pas être exposé aux vexations des officiers royaux, il obtint de Childéric II, roi d'Austrasie, un privilège qui lui abandonnait en toute propriété un terrain de plusieurs lieues d'étendue autour du monastère. Cette donation fut confirmée à un de ses successeurs par Thierry IV et Childéric III. En même temps, saint Déodat obtenait de l'archevêque de Trèves un privilège pour l'exercice de la juridiction épiscopale dans l'établissement qu'il venait de fonder.

Saint Déodat ou saint Dié mourut vers 679, laissant pour successeur saint Hidulphe. Bientôt, des habitations se groupèrent autour du monastère et un village se forma, qui prit le nom de *Déodat*, d'où plus tard *Saint-Dié*. Cependant, avec le temps, le relâchement et l'indiscipline s'étaient introduits dans le monastère, et, en 964, le duc Frédéric I[er] en chassa les moines et mit à leur place des chanoines ou prêtres sécularisés, dont le chef eut le titre de prévôt. On leur confia le soin des reliques de saint Dié, qui furent alors renfermées dans une châsse. Le plus célèbre de ces prévôts fut Brunon, qui était de la maison d'Alsace, d'où celle de Lorraine tire son origine, et qui devint pape en 1048 sous le nom de Léon IX. Quand il eut été élevé sur le trône pontifical, il fit élire prévôt de Saint-Dié son frère Valrade, et il accorda au chapitre de très beaux privilèges. Sur sa demande, l'empereur déclara Saint-Dié complètement indépendant au temporel de l'évêché de Toul, qui l'avait possédé quelque temps. Mais il y avait une autre puissance à laquelle il fallait faire sa part ; c'étaient les ducs de Lorraine qui étaient avoués et défenseurs de Saint-Dié. Ce titre était souvent un moyen pour les princes d'entrer en partage des vastes domaines de l'Église, et maintes fois des démêlés s'élevèrent entre les protecteurs et les protégés. Un acte donné par le duc Simon I[er] vers 1125, à la suite de ses débats avec les chanoines, énumère les droits réciproques des seigneurs avoués et des chapitres.

Déjà le village de Saint-Dié avait fait place à une ville importante. Les chanoines eux-mêmes finirent par habiter des maisons particulières, voisines de l'église. Sous le règne de Ferry III, en 1266, on commença à entourer la ville de fortifications qui furent terminées au bout de dix ans.

Le duc Ferry III était grand protecteur des bourgeois, et il ne tint pas à lui que des franchises



Lac de Gérardmer.

municipales ne fussent octroyées aux habitants de Saint-Dié. Ce n'était pas le compte des chanoines. Mais le souffle de la révolution communale arrivait jusqu'en Lorraine, et il fallut enfin que le chapitre s'exécutât. Une charte fut octroyée aux bourgeois en 1310; mais la domination du chapitre n'en continua pas moins de paraître trop lourde aux bourgeois. Il fallut encore l'intervention des ducs de Lorraine pour que la population obtînt de nouvelles garanties. Le règne du duc Charles IV tient une place importante dans l'histoire de Saint-Dié. Depuis longtemps les bourgeois réclamaient l'établissement d'un conseil de ville ayant une certaine juridiction. Cette *chambre de ville* fut établie par une ordonnance de 1628: « Les bourgeois de Saint-Dié, y est-il dit, éliront à la pluralité des voix huit d'entre eux, de trois en trois ans, au jour du mercredi gras. Ces élus devront délibérer sur ce qui concerne le bien et le profit de la communauté de Saint-Dié; mais à ces délibérations seront présents le prévôt du duc et le *sonrier* ou chef de police, de tout temps nommé par le chapitre. Ledit conseil se tiendra en l'hôtel de ville, et les vénérables auront la correction de leurs sujets y délinquants et prendront les amendes et autres émoluments de haute, moyenne et basse justice, pour fautes et crimes par eux y commis. Mais cette juridiction ne s'étendra pas hors de la ville et du faubourg, non pas même pour chose communale. »

Charles IV avait surtout en vue de limiter la juridiction du chapitre. Plus tard, il réorganisa complètement l'administration de la justice et établit un bailliage à Saint-Dié; mais ce fut Louis XIV qui compléta la réforme entreprise par Charles IV. Ce prince avait été une dernière fois chassé de la Lorraine par les troupes françaises en 1670. Louis XIV, qui n'y allait pas de main morte quand il s'agissait d'établir l'autorité royale, et qui peut-être croyait que cette fois la Lorraine échappait pour toujours à la vieille famille de ses ducs, créa un *procureur du roi* près du conseil de ville et un maire royal, et voulut même rétablir la dépen-

dance du chapitre à l'égard de l'évêque de Toul. Cependant la paix de Ryswick rendit son héritage à Léopold ; dès lors, une des grandes préoccupations du chapitre fut l'érection d'un évêché à Saint-Dié, afin de se soustraire aux prétentions toujours menaçantes de l'évêque de Toul. Le duc Léopold négocia à cet effet avec la cour de Rome; mais ses négociations furent entravées par l'ambassadeur de France. L'envoyé du duc raconta depuis à dom Calmet qu'étant à Rome pour cette affaire, une personne vint le trouver de la part de l'ambassadeur de Louis XIV pour le porter à renoncer à l'objet de sa mission, en l'assurant qu'on saurait le récompenser de ce désistement. Il répondit qu'il ne trahirait pas son ministère, et alla raconter au pape Innocent XIII ce singulier entretien. Le pape lui dit en lui mettant la main sur la tête : « Je ferai un évêché à Saint-Dié et j'y ferai un évêque. » Mais Innocent XIII mourut sur ces entrefaites. Ses successeurs mirent à un prix trop haut l'érection de l'évêché, et ce ne fut que sous le règne de Stanislas que la promesse d'Innocent XIII fut réalisée. Il est vrai qu'à cette époque la France n'avait plus aucun intérêt à faire opposition, la Lorraine devant sous peu être annexée au royaume.

Pris par les Bourguignons en 1475, puis repris par les Lorrains, Saint-Dié résista aux troupes de Charles-Quint, qui se présentèrent devant ses murs en 1553; mais il eut à souffrir, en 1756, d'un violent incendie qui dévora en quelques heures une partie de la ville. Stanislas la fit rebâtir, et elle sortit de ses ruines plus belle qu'elle n'était avant l'incendie. Elle doit aussi à Stanislas d'autres améliorations : des fontaines, des canaux, des établissements de charité.

Saint-Dié possède une belle cathédrale romano-gothique, un palais épiscopal avec de beaux jardins, un hôtel de ville du XVIII[e] siècle, un monument élevé au roi Stanislas, une bibliothèque publique de 12,000 volumes et de belles promenades sur les bords de la Meurthe.

C'est à Saint-Dié, dit M. Gérard Gley, que les plus anciennes monnaies lorraines ont été frappées ; car, dès 967, l'empereur d'Allemagne Othon le Grand accorda à saint Gérard, évêque de Toul, le droit de battre monnaie, avec la propriété des monastères de Galilée et de Moyenmoutier.

Saint-Dié fabrique des toiles de coton, siamoises, mouchoirs, potasse; il possède deux blanchisseries, et l'on exploite dans son voisinage des carrières de marbre et des mines de fer et de cuivre. Il fait un important commerce de grains, de lin, chanvre, bestiaux, quincaillerie, toiles, fers, papiers, planches de sapin, etc., etc.

Non loin de Saint-Dié était l'abbaye de Senones, dont le savant dom Calmet fut abbé, et où il passa une grande partie de sa studieuse existence. On sait que Voltaire vint l'y visiter, en 1753, et mit à contribution pour ses travaux historiques l'érudition et la bibliothèque de l'illustre bénédictin.

Saint-Dié a vu naître le sire de Beaumont, qui tua, dit-on, Charles le Téméraire à la bataille de Nancy, en 1477; le général Haxo, le conventionnel Souhait; Dubois, président du conseil des Cinq-Cents, etc.

Les armes de Saint-Dié étaient : *d'azur, à une croix de Lorraine d'or côtoyée d'une* S *et d'un* D *de même, liés d'un ruban de gueules brochant sur le tout*. On les trouve encore : *d'azur à une tour crénelée d'or, sommée de trois tourillons d'or.*

Raon-l'Étape. — Raon-l'Étape, station de la ligne de Lunéville à Saint-Dié, chef-lieu de canton, à 16 kilomètres au nord-ouest de Saint-Dié, est une petite ville de 3,951 habitants, située dans une vallée pittoresque, au pied d'un coteau, sur la rive droite de la Meurthe, près de son confluent avec la Plaine. La station est établie à La Neuville-lez-Raon, sur la rive gauche de la Meurthe.

Raon-l'Étape doit sans doute son nom à sa position intermédiaire sur l'une des principales routes qui mettaient la Lorraine en communication avec l'Alsace (Nancy avec Schlestadt). Elle fut fortifiée en 1269 par le duc Ferry III; elle avait rang de seigneurie, et son château, qui s'élevait sur une hauteur voisine, portait le nom de Beauregard ; il avait été construit au XIII[e] siècle, démoli en partie en 1636 et ruiné en 1789. Il reste encore quelques débris des fortifications de la ville. Ses seuls monuments sont une église moderne, un hôtel de ville et des halles.

Raon-l'Étape possède une fabrique de machines et fait un commerce important de bois, de planches, de grains et de bestiaux. N'oublions pas de dire à son honneur que ses habitants opposèrent, en 1870, une vigoureuse résistance à l'invasion.

Aux environs il existe de charmantes promenades; signalons, à l'est de la ville, la vallée de Celles (10 kilomètres) et en face un magnifique massif

de montagnes très boisées, à l'entrée d'un des défilés de la vallée de la Meurthe.

GÉRARDMER. — Gérardmer ou Gérard-mer, station du petit réseau des Vosges, petite ville de 6,543 habitants, chef-lieu de canton, située à 29 kilomètres au sud de Saint-Dié, près du lac qui porte son nom et sur plusieurs ruisseaux qui vont se jeter dans la Vologne, qui coule à 2 kilomètres de la ville.

Suivant la tradition, c'est au XIe siècle que Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, fit bâtir près du lac (en patois *moye* ou *mer*), à l'endroit où se voit aujourd'hui l'église du Calvaire, une tour destinée à servir de rendez-vous de chasse. De là le nom de *Gérardmer*. Depuis Gérard d'Alsace, les immenses forêts qui couvraient le pays commencèrent à se peupler, mais lentement. Vers la fin du XIIIe siècle, des étrangers vinrent y chercher un asile pour se soustraire aux malheurs des guerres qui dévastaient l'Alsace et la Lorraine; ces nouveaux colons, unis aux habitants du lieu, abattirent les arbres, défrichèrent les terrains incultes, qui furent transformés en excellents pâturages, et de chasseurs et pêcheurs qu'ils étaient devinrent marcaires et fromagers, sabotiers, tourneurs, boîteliers, cuveliers, puis tisserands.

Gérardmer est à peine une ville; c'est une succession de maisons et de fermes sur une très grande étendue et dans un site admirable. « Les eaux du lac de Retournemer, dit M. de Saulcy, en s'écoulant dans celui de Longemer, présentent une belle cascade, et la Vologne, qui s'échappe de ce même lac de Longemer, en offre une autre au lieu dit le *Saut-des-Cuves*. C'est la beauté sauvage de ces admirables sites qui a fait naître, il y a des siècles, le dicton lorrain suivant : Sans Gérardmer et un peu Nancy, qu'est-ce que ça serait de la Lorraine? »

Citons encore parmi les curiosités des environs de Gérardmer un ancien oratoire rustique, à l'extrémité du lac de Longemer; le pont des Fées, sur la Vologne; le Hohneck, du sommet duquel on découvre l'Alsace, le Rhin, les montagnes de la forêt Noire, les plaines et les coteaux de la Lorraine, la Suisse et à l'horizon les Alpes.

Gérardmer a vu naître l'abbé Gérard Gley, littérateur distingué, directeur du grand séminaire de Saint-Dié et plus tard secrétaire-interprète du maréchal Davout, et le commandant Victor Marion, mort à Reischshoffen en 1870.

Gérardmer fabrique des boîtes de sapin, des baignoires, des seaux, des cuves, des sabots et de la vaisselle de bois. Elle fait un important commerce de boissellerie, poix blanche, toiles de fil et surtout de fromages renommés dits de Gérardmer, connus sous le nom de *Gérômé*, et dont l'exportation annuelle atteint pour le département entier 1,200,000 kilogrammes.

MIRECOURT (lat. 48° 18′ 7″; long. 3° 47′ 55″ E.). — Mirecourt (*Mercurii Curtis*, *Mirecurtium*), station de la ligne d'Épinal à Neufchâteau, ville de 5,266 habitants, située à 33 kilomètres au nord-ouest d'Épinal, sur le Madon, chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, tribunal de commerce, collège communal, etc., dépendait autrefois du duché de Lorraine, du diocèse de Toul, de la cour souveraine et de l'intendance de Lorraine S'il faut en croire certains étymologistes, Mirecourt devrait son nom à un temple de Mercure. La chose n'est pas absolument impossible, seulement personne n'a jamais vu le moindre vestige de ce temple, à moins de prendre pour tels des autels dédiés à ce dieu et découverts sur les collines qui environnent la ville.

Mirecourt appartint longtemps aux comtes de Toul. L'un d'eux, Frédéric, affranchit en 1234 les bourgeois de Mirecourt, probablement à prix d'argent; car on voit qu'il donna pour garant de ses promesses son frère, le seigneur Renard. La charte d'affranchissement entre dans les détails les plus minutieux, surtout en ce qui concerne les redevances seigneuriales; elle énumère les taxes que payeront les bourgeois : tant pour chaque cheval, pour chaque vache, chaque veau, chaque poulain, chaque chèvre; tant pour les laboureurs, tant pour les simples manœuvres; tant pour les amendes champêtres. Elle règle les corvées ordinaires dues au seigneur, les gardes dues à la ville pendant la nuit, la quantité de foin que les bourgeois fourniront aux chevaux du seigneur quand il viendra à la ville. Cette redevance se payera en nature le premier jour; les jours suivants on lui donnera une obole pour la nourriture de chaque cheval. Ce seigneur, si prévoyant pour l'entretien de ses chevaux, ne l'était pas moins pour celui de sa table. Si son intendant ne trouve point de poules à acheter, il en tuera tant qu'il voudra, en payant pour chaque poule deux deniers. Le pêcheur qui pêche à la grande nasse doit au seigneur chaque semaine un service de

poisson. Le seigneur de Mirecourt se montre dans sa charte un sévère protecteur de la propriété : tout homme qui sera trouvé dans le jardin d'autrui aura une oreille coupée, à moins qu'il n'aime racheter son oreille au prix de cinq sols.

Au XIIIe siècle, la seigneurie de Mirecourt fut vendue par l'héritière de la maison des comtes de Toul à Ferry III, duc de Lorraine. Lorsque plus tard la succession de Lorraine fut disputée entre René d'Anjou et Antoine de Vaudemont, Mirecourt fut une des villes qui tombèrent au pouvoir du comte de Vaudemont; elle n'était pas bien fortifiée et ne fut jamais en état de soutenir un long siège. Ce fut en 1438 que le capitaine Fort-d'Épice, qui était au service de Vaudemont, s'en empara. Le maréchal de Lorraine implora le secours du roi de France, allié de René d'Anjou, qui guerroyait alors en Italie. Charles VII envoya en Lorraine des troupes commandées par Lahire, Xaintailles et d'autres capitaines renommés. La trahison leur vint en aide; le capitaine Floquet, qui commandait dans Mirecourt, se laissa gagner et remit la place aux Lorrains.

Plus tard, le petit-fils de René Ier, René II, se vit dépouillé de la Lorraine par Charles le Téméraire; Mirecourt fut occupé par une garnison de Bourguignons. La nouvelle des désastres que le Téméraire avait éprouvés en Suisse enhardit les Lorrains, et la garnison de Mirecourt, harcelée sans relâche, abandonna la ville.

Sous le règne malheureux de Charles IV, Mirecourt eut à passer par les mêmes vicissitudes que les autres villes de Lorraine. Ce prince avait à Mirecourt un palais qui servit depuis d'auditoire au bailliage. En 1633, Louis XIII entra dans Nancy; Charles IV, qui avait eu l'humiliation d'assister à l'occupation de sa capitale par le roi de France, se retira dans Mirecourt, où il se divertit de son mieux par des fêtes et des ballades.

Le moment était singulièrement choisi. C'est au milieu de ces divertissements que Charles IV signa à Mirecourt son second acte d'abdication (janvier 1634) en faveur de son frère le cardinal François. Puis il quitta la Lorraine et alla joindre l'armée de l'empereur, alors en guerre avec la France. Quelques semaines plus tard, le nouveau duc François et son épouse Claude passèrent en fugitifs à Mirecourt, car Richelieu avait résolu la conquête de la Lorraine.

Cependant Charles IV rentra en possession de son duché en 1641; mais, la même année, ses intrigues attirent sur la Lorraine une nouvelle invasion. Le 20 août, Mirecourt est investi par Folleville avec cinq cents mousquetaires et cinquante chevaux. La ville fut prise facilement, mais le château résistait. Cependant l'arrivée de troupes plus nombreuses et la menace d'un assaut décidèrent le commandant à capituler; la garnison lorraine se retira à Sierck.

Après la paix des Pyrénées, la Lorraine ayant été de nouveau restituée à Charles IV, à condition que les fortifications de Nancy seraient démolies, le duc se retira de nouveau à Mirecourt pendant qu'on travaillait aux démolitions de sa capitale. Il allait souvent à la chasse. Dans ses courses aux environs de Mirecourt, il fit connaissance à l'abbaye de Poussay de la belle comtesse Isabelle de Ludres, qu'il faillit épouser.

Enfin, en 1670, lors de la nouvelle invasion française en Lorraine, le maréchal de Créqui surprit Mirecourt et en renversa les murailles, qui depuis ne furent plus relevées.

Cette ville était le siège du grand bailliage des Vosges; elle avait avant la Révolution une maîtrise des eaux et forêts, une recette des finances, une recette des bois et une brigade de maréchaussée. On y remarquait aussi un bel hôpital fondé par les libéralités du duc Léopold et de Stanislas.

A l'exception de l'église, du XIVe siècle; des halles, de la fin du XVIe siècle, et de quelques belles maisons élevées récemment dans la ville haute, Mirecourt n'offre aucun édifice digne de remarque.

Patrie du bienheureux P. Fourier, du sculpteur Lupot, du jurisconsulte Étienne Abraham.

On fabrique dans cette ville des dentelles et des tulles en fil; elle est le centre d'une fabrication renommée d'instruments de musique à vent et à cordes, orgues d'église, orgues portatives, serinettes, flûtes, flageolets, hautbois, clarinettes, violons, basses, guitares, etc., etc., qui emploient plus de huit cents ouvriers.

Les armes de Mirecourt sont : *de sinople, à la fasce d'or.*

Charmes. — Charmes-sur-Moselle (*Carpini Leucorum, Segintensum*), petite ville de 3,138 habitants et chef-lieu de canton, est située à 19 kilomètres au nord-est de Mirecourt, sur la rive gauche de la Moselle, dont le cours est parsemé d'îles et que l'on y traverse sur un beau pont de douze arches, construit en 1725, sous le règne du duc Léopold.

C'est une ville ancienne, dont les comtes de Toul

étaient seigneurs dès l'année 1234. Elle obtint une charte d'affranchissement en 1285 et passa plus tard sous la souveraineté de Ferry III, duc de Lorraine. Elle était défendue par un château dont il ne reste plus de traces et fut néanmoins plusieurs fois prise et reprise pendant les guerres des xve et xvie siècles. En 1475, Charles le Téméraire la brûla. Plus tard, en 1751, et après la réunion de la Lorraine à la France, elle devint le siège d'un bailliage royal comprenant 22 communes.

Aujourd'hui, c'est une petite ville industrieuse et commerçante, station du chemin de fer de Nancy à Épinal; elle possède un bel hôtel de ville, un hôpital, une église de style ogival avec de beaux vitraux, une halle et une belle fontaine sur la place, enfin une maison du xve siècle, dite *des Loups*, à cause de la représentation de ses gargouilles, maison qui, dit-on, a appartenu à la famille des Bassompierre.

Charmes possède des carrières de pierre calcaire, des fours à chaux, des fabriques de plâtre, des tanneries, des brasseries, des moulins, des huileries, etc., etc. C'est la patrie du docteur Malgaigne.

Vittel. — Vittel, chef-lieu de canton, à 20 kilomètres au sud-ouest de Mirecourt, est situé dans une belle plaine, sur un ruisseau nommé le petit Vair; sa population est de 1,342 habitants. Il s'y fabrique de belles dentelles, et il fait un certain commerce de grains et du vin de ses environs, qui est estimé.

Mais ce bourg tire toute son importance moderne de ses eaux minérales, qui commencent à être fréquentées.

Ces eaux, qui ont quelque rapport avec celles de Contrexéville, sortent de trois sources situées à près d'un kilomètre à l'ouest du village; elles s'emploient en bains et en boissons dans la gravelle, le catarrhe de la vessie, les maladies chroniques de l'estomac ou de l'intestin, l'affaiblissement du sang. Des trois sources, la *Grande source* est diurétique, la *source Marie* est purgative, et la *source des Demoiselles* est reconstituante. La proportion entre la magnésie et la chaux se trouve dans les eaux de Vittel dans des rapports plus avantageux que dans celles de Contrexéville.

La saison des bains de Vittel commence vers le milieu de mai pour se terminer à la fin du mois de septembre.

Contrexéville. — Contrexéville, village de 772 habitants, situé dans le canton de Vittel, à 25 kilomètres au sud-ouest de Mirecourt, dans un vallon étroit formé par deux coteaux très élevés, faisait partie jadis du bailliage de Darney. Il n'est guère connu pour ses eaux minérales que depuis le siècle dernier. « Elles sont, dit le docteur Roubaud, du nombre de ces eaux que l'on recherche pour elles-mêmes, et où ne se rencontrent que de vrais malades. » On les prend du 15 juin au 15 septembre. Le vallon où se trouve le village étant ouvert au nord, et l'eau de la petite rivière du Vair qui le traverse étant très fraîche, la température de Contrexéville est très variable.

Contrexéville n'a de remarquable que la vieille tour romano-byzantine de son église.

Les environs offrent de belles promenades, et les baigneurs ne manquent pas d'aller visiter à 8 kilomètres au sud-ouest du bourg, sur les bords de la forêt de Saint-Ouen, le chêne des *Partisans*, géant séculaire et phénomène végétal que l'on prend de loin pour une vieille tour. Il a encore 6 mètres de circonférence; sa hauteur dépasse 35 mètres, et ses branches sont plus grosses que les chênes les plus beaux de nos forêts.

Remiremont (lat. 48° 0′ 58″; long. 4° 15′ 18″ E.). — Remiremont (*Abendi Castrum*, *Romarici Mons*), jolie petite ville de 7,866 habitants, située à 27 kilomètres au sud-sud-est d'Épinal, avec lequel elle communique par un chemin de fer, dans un site extrêmement pittoresque, au pied des Vosges, sur la rive gauche de la Moselle, un peu au-dessous du confluent des deux branches de cette rivière. Jadis seigneurie, chef-lieu d'une sénéchaussée, siège d'un bailliage royal, chef-lieu d'un doyenné, c'est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance, chambre consultative des arts et manufactures, collège communal, etc.

Au commencement du viie siècle, un religieux du monastère de Luxeuil, saint Amé, étant venu à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, édifia tellement par ses discours et par ses actions un des principaux officiers du roi, nommé Romaric, que celui-ci résolut d'embrasser la vie monastique. En entrant à Luxeuil, Romaric s'était réservé un de ses domaines pour y fonder un monastère de filles. La montagne sur laquelle s'éleva le monastère, non loin d'un château nommé *Abend* fut appelée *mons*

Romarici, d'où le nom moderne de Remiremont. Une communauté d'hommes s'établit à côté de la première, et saint Amé gouverna les deux communautés jusqu'à sa mort. Il fut remplacé par Romaric; mais dès cette époque le monastère des femmes eut son abbesse. S'il faut en croire la tradition, la première abbesse aurait été une fille même de Romaric, Mactefelde. Un diplôme de Thierry, roi d'Austrasie, sous la date de 728, porte ces mots : « Donné au château de Habend et au monastère du mont de Romaric. » Dans l'automne de 805, Charlemagne vint au *château de Romaric* pour y prendre le divertissement de la chasse. Il est fait souvent mention de cette résidence sous Louis le Débonnaire et sous ses successeurs.

C'est au monastère de Remiremont que vint mourir la belle Valdrade dont le mariage avec Lothaire II avait causé tant de scandale et de troubles dans l'Église.

Vers 910, les Huns, les plus féroces des peuples barbares, pénétrèrent jusque dans ces contrées et dévastèrent le monastère. En 1057, un incendie détruisit les bâtiments, et c'est probablement à la suite de ce désastre que le nouveau monastère fut bâti au pied de la montagne, sur l'emplacement actuel de la ville. Vers cette époque aussi les deux communautés se séparèrent, les religieuses conservant le nouveau monastère et les moines retournant au Saint-Mont, leur première demeure. Mais alors aussi l'existence des religieuses perdit son austérité primitive. On voit le pape Eugène se plaindre de leur vie mondaine et leur reprocher de déshonorer l'habit religieux. Les plaintes de l'Église furent sans effet, et l'établissement de Remiremont finit par n'être plus qu'une sorte de féodalité féminine. Les abbesses furent des personnes de la plus haute naissance, et l'usage s'établit de n'admettre aux prébendes que des demoiselles qui fissent preuve de deux cents ans de noblesse du côté maternel et du côté paternel; l'abbesse fut déclarée par les empereurs princesse du Saint-Empire; elle exerçait la haute, moyenne et basse justice, régnait sur 52 grandes seigneuries et 22 petites; elle battait monnaie; elle avait ses grands officiers, toute une cour féodale, et dans les cérémonies elle faisait porter par son sénéchal l'épée nue devant elle. La doyenne et la sacristaine disposaient chacune de quatre cures; la receveuse partageait avec l'abbesse la justice du Val d'Ajol, et tous les essaims d'abeilles qui s'y trouvaient lui appartenaient de droit.

Il était difficile que cette royauté de femme vécût toujours en paix avec les ducs de Lorraine; ceux-ci se firent nommer avoués du monastère de Remiremont, et c'était des mains de l'empereur lui-même qu'ils recevaient l'investiture de cette dignité. Tous les ans, au 15 juillet, ils devaient se présenter au monastère et dans une procession solennelle porter sur leurs épaules la châsse de saint Romaric. Ensuite ils renouvelaient le serment de maintenir et soutenir les droits et privilèges du chapitre, et ce serment signé par eux était inscrit dans un volume en vélin couvert de plaques d'or et doré sur tranche, qui se conservait dans le trésor de l'abbaye. Mais ce titre d'avoué, s'il imposait des devoirs, donnait aussi des droits. De là de fréquentes contestations entre les ducs et les abbesses, qui invoquèrent maintes fois l'intervention de l'empereur. Sous le duc Charles III, ces démêlés furent d'une extrême vivacité; le duc refusa de porter sur ses épaules la châsse de saint Romaric. La paix ne fut rétablie qu'en 1579; les dames de Remiremont renoncèrent à diverses prétentions moyennant une redevance annuelle de quatre cents francs.

Sous le duc Charles IV, Remiremont fut occupé par les Français et démantelé. En 1637, Charles IV vint l'assiéger; la garnison française se composait de quinze compagnies du régiment de Normandie, qui disaient n'avoir nul besoin de murailles pour se défendre, mais seulement de quatre haies. Cependant ils avaient élevé un fort qui fut emporté par trois cents Allemands de l'armée du duc. Les Français déclarèrent que, plutôt que de se rendre sans conditions, ils sacrifieraient tout ce qu'il y avait dans la ville, qu'ils enfermeraient les chanoinesses et les bourgeois dans le cloître et les y feraient périr par les flammes. Les dames, cependant, obtinrent permission de dépêcher six d'entre elles vers le duc, qui se laissa fléchir par leurs prières et accorda au régiment de Normandie une composition avantageuse. L'année suivante, Turenne se présenta devant Remiremont, où le duc n'avait laissé qu'une petite garnison. Mais la princesse Catherine de Lorraine, alors abbesse, prit si bien ses mesures, qu'après trois assauts Turenne se retira avec une perte considérable. Une procession solennelle fut instituée en mémoire de cet événement. La princesse Catherine obtint même de Louis XIII une promesse de neutralité en faveur du monastère et de ses dépendances.

En 1682, Remiremont souffrit beaucoup d'un

tremblement de terre; les dames se retirèrent à la campagne sous des tentes et y demeurèrent plusieurs jours.

Sous le règne de Stanislas, le chapitre de Remiremont perdit un de ses privilèges les plus considérables : son tribunal, appelé *ressort supérieur*, fut supprimé et remplacé par le tribunal de la *justice commune*, qui décida les différends des sujets communs au roi et au chapitre. Cette *justice commune* n'était autre que le bailliage royal auquel on adjoignait un officier du chapitre. Stanislas supprima aussi la compagnie des arquebusiers de la ville, dont la création remontait à 1565.

La Révolution française mit fin à cette singulière puissance des dames de Remiremont. Elle changea jusqu'au nom de la ville, qui s'appela alors *Libre-Mont*, et quand le territoire fut envahi par les armées étrangères, les patriotes de Remiremont coururent aux frontières. Remiremont est restée une des plus agréables villes qui se puissent voir; ses rues sont larges, bien percées, pourvues de trottoirs. Elle a conservé bien des souvenirs de son importance passée. On y admire l'église, monument remarquable de l'architecture du XVe siècle, et le palais abbatial, utilisé au profit des administrations publiques. Ce qui contribue à donner à Remiremont un aspect tout particuler, c'est l'abondance des eaux vives qui circulent le long des rues; c'est à la fois un plaisir pour la vue et une cause de salubrité. Quelle différence de ces courants limpides aux ruisseaux boueux et infects de nos grandes villes! On doit visiter les deux promenades du Tertre et du Calvaire; aux environs, près du village de Saint-Amé (6 kilomètres), les deux cascades de Miraumont et de la Cuve, et près de celui de Sapois (14 kilomètres) la belle cascade du Saut-du-Bouchot, la Neuve-Roche, avec la Chambre-du-Loup, le rocher de la Chouette et le rocher des Ducs ou Urbain-Roche, haut de 66 mètres. La ville possède des fabriques importantes de toiles de coton, de siamoises, de mousselines. Elle a des filatures de coton, des manufactures de papiers peints, des forges, des aciéries, des fabriques de quincaillerie. Elle fait un grand commerce de fromages de Gérardmer et de Gruyère, de toiles de lin, de chanvre, de bonneterie, de peaux de chèvre, de bois, de planches, de plantes médicinales; c'est le centre du commerce de toutes les montagnes voisines.

Remiremont a vu naître Bexon, le collaborateur de Buffon, et le conventionnel Noël.

Le littérateur chansonnier Albert Montémont est né à Rupt, à 14 kilomètres au sud de Remiremont, il a célébré les Vosges dans ses vers.

Les armes de la ville sont : *de gueules, à deux clefs d'argent en sautoir.*

PLOMBIÈRES. — Plombières (*Aquæ Plumbariæ*), jolie petite ville de 1,693 habitants, station de la ligne de l'Est et chef-lieu de canton, située à 14 kilomètres au sud-ouest de Remiremont, dans un vallon des plus pittoresques, extrêmement resserré et traversé dans toute sa longueur par le torrent de l'Augronne. « On parle beaucoup dans ce pays, écrivait dom Calmet, de l'antiquité de Plombières; on croit que Jules César ou Auguste en ont ramassé les eaux chaudes et en ont formé les bains qu'on y voit aujourd'hui. On ne peut disconvenir que les Romains n'y aient autrefois travaillé; on y remarque divers vestiges des travaux qu'ils y ont faits pour ramasser les eaux chaudes et les empêcher de se mêler avec les eaux froides; mais presque tous ces ouvrages sont cachés sous terre, et tout ce qu'on a publié de certaines inscriptions trouvées dans le fond des bains sur une lame de cuivre, portant que ces bains avaient été réparés par Jules César ou par Auguste, paraît fort douteux depuis que j'ai examiné les choses par moi-même et que j'ai été sur les lieux... Il n'est jamais parlé de Plombières dans les anciens géographes ni dans les anciens historiens. Le village ayant été entièrement consumé par les flammes vers l'an 1498, les plus anciennes maisons qu'on y voit ne sont que de l'an 1500. »

Mais il n'est pas douteux que les vertus salutaires des eaux de Plombières aient été connues au moyen âge. En 1292, le duc de Lorraine, Ferry III, fit bâtir à *Plumières*, comme on disait alors, un château pour la sûreté des baigneurs; il en confia la garde à son second fils, qui fut nommé Ferry de Plumières. En 1544, le duc François Ier essaya les eaux de Plombières pour se guérir d'une irritation d'entrailles, à laquelle il succomba peu après.

Néanmoins, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les eaux de Plombières ont commencé à jouir de la réputation qu'elles méritent. Stanislas contribua beaucoup à rendre plus attrayant le séjour de Plombières par la restauration et les embellissements qu'il y fit faire. C'est à lui que l'on doit l'église, l'hospice, les maisons des Arcades et une des plus jolies promenades de la ville. Aussi la mémoire de

ce prince bienfaisant est-elle en grande vénération chez les habitants de Plombières. L'étranger qui vient y chercher la santé ne peut se dispenser d'aller visiter la fontaine de Stanislas, située dans un petit bois sur une hauteur voisine; on lit sur le rocher, d'où sort la source, des inscriptions d'une poésie plus ou moins heureuse, mais qui toutes expriment des sentiments sympathiques pour le bon roi. Le patronage de Stanislas valut à Plombières d'illustres visiteurs; les deux filles de Louis XV, Mmes Adélaïde et Victoire, y prirent les eaux en 1761 et en 1762, et Voltaire y passa quelques semaines, après son retour de Prusse, en compagnie de d'Argental. Aujourd'hui, Plombières est très fréquenté, et les registres des hôtels présentent chaque année plus d'un nom justement célèbre.

Les eaux minérales de Plombières sont de deux sortes : les unes froides et les autres thermales. Elles conviennent dans le traitement des maladies qui affectent les organes génitaux, les voies urinaires, les voies digestives, les rhumatismes, les maladies des os, des nerfs, de l'encéphale, etc.

La saison des eaux commence le 15 mai pour finir le 15 octobre.

Belles et nombreuses promenades aux environs de Plombieres, à Bellevue; le parc, de création récente; la vallée des Roches, l'abbaye d'Hérival, le moulin Joly, l'allée des Dames, la route de Saint-Loup, la Feuillée-Dorothée, etc.

On fabrique à Plombières de la coutellerie, des ouvrages en acier poli, de la taillanderie, du papier; il y a des forges, des tréfileries. Le commerce le plus important est celui de l'eau de cerises.

Le Val d'Ajol. — Le Val d'Ajol est une vallée arrosée par la petite rivière de la Combeauté, affluent de l'Augronne, et qui s'ouvre, du nord-est au sud-ouest, à 8 kilomètres de Plombières et à 17 de Remiremont. Cette vallée, d'un aspect agreste, est enserrée entre deux lignes de hautes collines, variant entre 550 et 620 mètres d'altitude et couvertes, celles de gauche de verdoyants pâturages, et celles de droite, plus escarpées, plus déchirées, couvertes de sombres forêts. Les hameaux et écarts disséminés au nombre de soixante dans le Val d'Ajol forment une seule commune qui porte ce nom; l'église, qui date du XVIe siècle, est située au joli bourg de Laitre, sis sur la rive gauche de la Combeauté, et qui possède une filature et un tissage mécanique de coton, des scieries, une taillanderie, des forges, une brasserie et des distilleries de kirsch. La population de la vallée est de 7,178 habitants; elle fait un commerce considérable de bois, de bétail et de kirsch.

Sur les hauteurs qui dominent le Val, et d'où l'on jouit d'un magnifique panorama, est l'humble hameau de La Broche, berceau de la famille des Fleurot, qui, de père en fils, ont longtemps exercé, à la satisfaction de leurs patients, le métier de rebouteur. Louis XV voulut les anoblir, ils refusèrent.

Le Val d'Ajol faisait autrefois partie de la vaste baronnie de Faucogney, et plus tard de la seigneurie de Fougerolles, qui appartenait à un cadet de la maison de Bourgogne. Au XIIe siècle, l'abbesse de Remiremont s'en empara, et après le traité de Ryswick il fut restitué à la Lorraine.

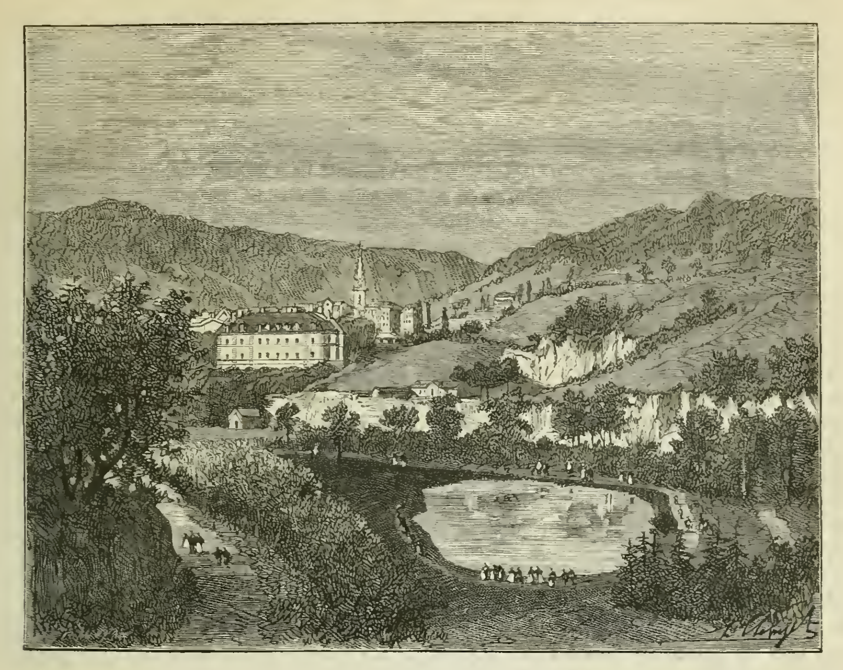
Les sections du Girmont, de Méreille et d'Hérival ont été détachées du Val d'Ajol en 1870 et érigées en commune sous le nom du Girmont-Val-d'Ajol; sa population est de 752 habitants.

Hérival, autrefois appelé *Aprevaux* (*Aspera Vallis*, *Hyrea Vallis*), avait d'abord formé une commune à part qui ne fut réunie au Val d'Ajol qu'en 1832.

Un certain Engibald y avait fondé, en 1057, un prieuré célèbre de chanoines réguliers, qui menaient au milieu d'un pays sauvage une vie très austère. L'église et les bâtiments claustraux furent détruits en 1793, et l'emplacement en est occupé aujourd'hui par une belle ferme.

Bussang. — Bussang ou Bittzenbach est un bourg de 2,192 habitants, à 33 kilomètres de Remiremont, au milieu des montagnes des Vosges et dans le canton du Thillot. Situé près des sources de la Moselle, où s'élevait l'ancien château de *Mosello*, bâti, dit-on, par les Romains et destiné à défendre l'entrée des Vosges, Bussang possède, dans ses environs, une source d'eau ferrugineuse gazeuse et les vestiges d'une mine d'argent abandonnée.

Neufchateau (lat. 48° 21 18"; long. 3° 21 44" E.). — Neufchâteau (*Novum Castellum*, *Neocastrum*), station de la ligne de Chaumont à Bar-le-Duc, petite ville de 3,920 habitants, située à 71 kilomètres à l'ouest-nord-ouest d'Épinal, sur le Mouzon, près de son confluent avec la Meuse, et dominée de tous côtés par des montagnes. Elle se partage en ville basse et ville haute; cette dernière



Plombières.

est bâtie sur un escarpement isolé, entre le Mouzon et la Meuse. La ville basse se développe jusque vers la rive droite de la Meuse.

Jadis chef-lieu d'une prévôté, siège d'un bailliage royal, chef-lieu d'un doyenné, Neufchâteau est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton; elle a un tribunal de 1re instance, un collège communal et une petite bibliothèque publique.

Cette ville est-elle la vieille cité romaine que les Tables de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin appellent *Neomagus* (neuve maison)?

Parmi les hommes compétents qui ont étudié les antiquités lorraines, plusieurs contestent à Neufchâteau cette antiquité respectable. Quant à nous, nous nous bornerons à poser la question sans avoir la prétention de la résoudre.

Quoi qu'il en soit, au IXe siècle, les rois de France y avaient une résidence; au XIe siècle, un château s'élevait sur une éminence à droite de la Meuse, à l'endroit où elle reçoit le Mouzon; au pied du château vivait une population déjà nombreuse, et les ducs de Lorraine étaient les souverains de ce lieu, souveraineté qu'ils conservèrent jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque où Neufchâteau fut définitivement réunie à la France. Comme seigneurs de Neufchâteau, les ducs de Lorraine relevaient des comtes de Champagne, et, dans la suite, des rois de France, quand la Champagne eut été réunie au domaine royal.

A plusieurs reprises, les ducs de Lorraine essayèrent de se soustraire à l'hommage qu'ils devaient à la couronne de France pour la seigneurie de Neufchâteau; ce ne fut qu'en 1465 que le duc Jean II finit par obtenir de Louis XI la remise de cet hommage.

Il est question de Neufchâteau dans un vieux poème composé par un chanoine de Toul qui vivait au XIIe siècle; l'auteur décrit cette ville comme grande et bien peuplée, ayant un châtel principal et des biens en abondance, tout ce qu'on peut désirer pour faire bonne chère, ainsi que des musiciens, des baladins et des jongleurs.

Sous Ferry III, devenu duc de Lorraine en 1251, Neufchâteau obtint une charte d'affranchissement; le duc se réservait, entre autres avantages, un impôt sur les ameublements. Une disposition digne de remarque interdit à celui qui n'a pas vingt livres vaillant de posseder une arbalète et des flèches. Il est question aussi dans cette charte d'une des coutumes les plus singulières du moyen âge, le duel judiciaire. Toutes les fois que deux particuliers voudront vider une querelle en faisant combattre deux champions, celui dont le champion sera vaincu payera cent sous d'amende, et son champion demeurera à la merci du seigneur. Enfin, le duc se réserve la garde ou tutelle des églises et des juifs; protection souvent coûteuse pour ces derniers.

Malgré cette charte, les bourgeois de Neufchâteau eurent de fréquents démêlés avec les princes lorrains. En 1352, ils se plaignirent au roi de France des mauvais traitements du duc Jean Ier, qui, après s'être emparé de la ville, l'avait rançonnée à dix mille francs. La requête des bourgeois fut admise au parlement de Paris, et un arrêt condamna le duc et lui ordonna de se départir de ses entreprises.

Mais le fils et le successeur de Jean, Charles, leur fit cruellement expier le gain de ce procès. Il fit périr dans les supplices plusieurs des principaux bourgeois, détruisit leurs maisons et imposa à la ville un tribut exorbitant. Sur les plaintes des malheureux habitants de Neufchâteau, le duc fut condamné par le parlement; mais Charles VI lui accorda des lettres de rémission.

Depuis cette époque, les bourgeois paraissent avoir vécu en paix avec leurs ducs.

En 1525, à l'époque de la désastreuse bataille de Pavie, un chef allemand, le landgrave de Fürstenberg, à la tête de dix mille reîtres, marcha sur Neufchâteau. Claude de Guise était alors disgracié et demeurait dans son manoir de Joinville. Il en sortit en toute hâte à la nouvelle de l'invasion des Allemands et, au moment où le landgrave s'y attendait le moins, il vit venir à lui le prince lorrain, qui tailla son armée en pièces. « Mesdames de Lorraine et de Guise, dit un contemporain, assises aux fenêtres avec leurs dames et demoiselles, en virent le jeu à leur aise et sans danger. »

C'est à Neufchâteau que Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint et régente de Lorraine, assembla, en 1545, les états de la province, au nom de son fils Charles III.

En 1641, sous le règne de Charles IV, la Lorraine étant envahie par une armée française, la garnison de Neufchâteau résista bravement; elle défendit pied à pied les rues de la ville et ne capitula qu'à l'arrivée de nouvelles troupes françaises sous le commandement du comte de Grancey.

La même année, Charles IV essaya, mais sans succès, de la reprendre. Cette place fut démantelée en 1700; mais l'ancien château des ducs de Lorraine subsiste encore.

Pendant la Révolution, Neufchâteau porta le nom de Mouzon-Meuse. A 6 kilomètres de Neufchâteau se trouvait le bourg du Châtelet, qui a donné son nom à une des plus anciennes familles de Lorraine. On sait quelle tendresse et quelle vive admiration la marquise du Châtelet avait inspirées à Voltaire.

Neufchâteau s'élève dans un site agréable. Ses deux églises, Saint-Christophe (du XIe siècle) et Saint-Nicolas (du XVIIe siècle), sont deux monuments historiques. Cette ville a érigé une statue à Jeanne Darc en 1860.

On fabrique à Neufchâteau des couvertures de laine, de la quincaillerie et des ouvrages en osier le commerce embrasse ces divers articles de la fabrication, les toiles et les grains, etc.

Les armes de Neufchâteau sont : *de sinople, à un château de deux tours d'argent.*

DOMREMY. — Domremy ou Domremy-la-Pucelle, ainsi surnommé pour le distinguer de plusieurs autres villages du même nom, est un petit village de 276 habitants, situé sur le penchant d'une colline, dans le canton de Coussey, à 11 kilomètres au nord de Neufchâteau. C'est là, dans cet humble village, dont la célébrité durera autant que les sentiments de religion, d'honneur et de patriotisme en France, c'est là que naquit Jeanne Darc.

Domremy, que cette héroïque jeune fille a illustré à jamais, fut probablement dans des temps plus anciens un domaine de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Au XIIIe siècle, ce petit village dépendait de la seigneurie de Vaucouleurs, qui appartenait au sire de Joinville, l'ami et l'historien de saint Louis. Sous Charles V, en 1365, Domremy fut réuni au domaine de la couronne. C'est là que, dans une humble chaumière, naquit, en 1412, celle qui devait sauver la France, alors si cruellement abattue. Jeanne était la troisième fille d'un laboureur champenois, Jacques d'Arc, ou Darc selon quelques his-

toriens, et d'Isabelle Romée. De bonne heure, la douce enfant se distingua par sa charité et sa piété. De bonne heure aussi, elle fut témoin des misères de la guerre. Ce douloureux spectacle développa en elle le sentiment qu'elle exprima d'une manière si touchante, plus tard, lorsqu'on lui demanda ce qui l'avait poussée à sa mission guerrière, et qu'elle répondit : « La *pitié* qu'il y avoit au royaume de France. » A plusieurs reprises elle eut des visions; elle entendit des voix mystérieuses qui lui ordonnaient d'aller combattre pour le roi de France. « Quelque belles et glorieuses que fussent ces visions, dit Michelet, sa vie dès lors avait changé! Elle qui n'avait entendu jusque-là qu'une voix, celle de sa mère, dont la sienne était l'écho, elle entendait maintenant la puissante voix des anges!... Et que voulait la voix céleste? Qu'elle délaissât cette mère, cette douce maison. Elle qu'un seul mot déconcertait, il lui fallait aller parmi les hommes, parler aux hommes, aux soldats. Il fallait qu'elle quittât pour le monde, pour la guerre, ce petit jardin sous l'ombre de l'église, ou elle n'entendait que les cloches, et où les oiseaux mangeaient dans sa main. Car tel était l'attrait de douceur qui entourait la jeune sainte, les animaux et les oiseaux du ciel venaient à elle, comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu. Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint· mais il est évident qu'il eut lieu et qu'il dura longtemps, puisqu'il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

» Les deux autorités, paternelle et céleste, commandaient des choses contraires... L'ange lui disait de prendre les armes. Le père, rude et honnête paysan, jurait que, si sa fille s'en allait avec les gens de guerre, il la noierait plutôt de ses propres mains. De part ou d'autre, il fallait qu'elle désobéît...

» Au défaut de son père, elle convertit son oncle à sa mission. Il la prit avec lui comme pour soigner sa femme en couche. Elle obtint de lui qu'il irait demander pour elle l'appui du sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. L'homme de guerre reçut assez mal le paysan et lui dit qu'il n'y avait rien à faire sinon de la ramener chez son père bien souffletée. Elle ne se rebuta pas ; elle voulut partir et il fallut bien que son oncle l'accompagnât. »

Elle ne devait plus revoir son village; le martyre devait couronner cette héroïque existence.

En 1820, un monument a été élevé sur la place de Domremy à la mémoire de Jeanne Darc; l'humble maison où elle naquit a été achetée par le gouvernement, et elle a été à juste titre rangée au nombre des monuments historiques. Située au milieu d'un jardin, sur le côté de la principale rue de Domremy, qui se trouve appuyé au coteau même, elle porte, au-dessus de l'entrée principale, une statue élevée par Louis XI et représentant l'héroïne en prière, avec une inscription de 1480, attestant à la fois et l'identité du lieu et la vénération dont il a toujours été l'objet.

Depuis ce temps jusqu'en 1789, les habitants de Domremy, par lettres patentes du roi Charles VII, confirmées par Louis XIII, jouirent du droit d'exemption de toutes tailles, aides et subventions.

A 2 kilomètres du village, sur la rive gauche de la Meuse, était jadis la petite chapelle où la jeune bergère allait souvent.

Bulgnéville. — Bulgnéville, chef-lieu de canton situé à 22 kilomètres au sud-est de Neufchâteau et à l'entrée de la forêt qui porte son nom, était jadis une baronnie possédée par la maison de Beaufremont, et ensuite par celle du Châtelet. Elle passa, en 1692, au comte de Rorthey.

En 1708, le duc Léopold l'érigea en comté, puis en marquisat, en faveur de François de Salles, comte de Rorthey. Le marquisat de Bulgnéville comprenait 13 villages et était du bailliage de Bourmont.

Ce village est surtout célèbre dans l'histoire de la Lorraine par le combat sanglant qui se livra dans ses environs, en 1431, entre le duc de Lorraine René d'Anjou et son compétiteur au duché, Antoine de Vaudemont. René d'Anjou y fut fait prisonnier.

Il ne reste plus rien aujourd'hui du château et des fortifications qui protégeaient Bulgnéville.

On fabrique à Bulgnéville de la broderie fine, des souliers de pacotille, des toiles communes, de la poterie; elle possède des brasseries, des tanneries, des huileries et des filatures de laine. Sa population est de 1,127 habitants.

Sur le territoire de la commune, il existe des sources minérales froides, carbonatées, calcaires et magnésiennes; mais elles ne sont pas utilisées, à cause de leur peu d'efficacité.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 52ème. — Population : 33ème. — Densité de la population : 30ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS et REVENUS PUBLICS
5.852 kil. carrés. ou 585.265 hect.	Hommes, 199.000 Femmes, 208.082 Total.. 407.082 69 hab. 55 par kil. carré.	5	29	531	Propriétés bâties ... 5.000.000 f. — non bâties. 22.000.000 » Revenu agricole.... 92.000.000 »	22.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL

Superficie, 1.470 kil. carrés ou 147.048 hect. — Population, 101.957 hab. — Cantons, 6. — Communes, 126.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
ÉPINAL, 22 communes, 27.652 habitants.	ÉPINAL	14.894	»
	Arches	1.619	11
	Archettes	553	10
	Baffe (La)	632	11
	Chaumousey	405	9
	Darnieulles	465	9
	Deyvillers	681	6
	Dignonville	271	11
	Dogneville	1.048	6
	Domèvre-sur-Avière	391	7
	Dommartin-aux-Bois	805	15
	Fomerey	211	11
	Forges (Les)	1.210	5
	Girancourt	708	12
	Golbey	782	3
	Jeuxey	516	4
	Lonchamp	413	8
	Renauvoid	174	7
	Saint-Laurent	1.072	5
	Sanchey	201	6
	Uxegney	422	7
	Vaudéville	179	9
BAINS, 12 comm., 11.945 habit.	Bains	2.531	28
	Fontenoy-le-Château	2.398	35
	Grandrupt	322	32
	Gruey-les-Surance	1.752	36
	Harsault	1.113	28
	Hautmougey	504	30
	Haye (La)	821	29
	Magny (Le)	166	38
	Montmotier	165	38
	Trémonzey	807	32
	Vioménil	624	27
	Voivres (Les)	742	27
BRUYÈRES, 33 c., 16.946 habit.	Bruyères	2.849	27
	Aydoilles	767	11
	Beauménil	163	28
	Boulay (Le)	192	19
	Bult	391	22
	Champ-le-Duc	314	27
	Charmois-devant-Bruyères	542	13
	Cheniménil	945	14
Suite de BRUYÈRES.	Destord	302	19
	Deycimont	343	21
	Docelles	1.045	16
	Dompierre	358	15
	Fays	276	23
	Fiménil	448	30
	Fontenay	592	12
	Girecourt	425	15
	Grandvillers	1.151	20
	Gugnécourt	257	16
	Laval	333	25
	Laveline-devant-Bruyères	283	32
	Laveline-du-Houx	633	23
	Lépanges	802	23
	Méménil	286	15
	Neuveville-devant-Bruyères (La)	226	22
	Nonzeville	104	20
	Padoux	801	20
	Pierrepont	229	20
	Prey	108	23
	Roulier (Le)	304	15
	Sainte-Hélène	649	23
	Saint-Jean-du-Marché	202	22
	Viménil	351	18
	Xamontarupt	275	23
CHATEL, 23 communes, 11.780 habitants.	Châtel	1.210	17
	Badménil-aux-Bois	357	17
	Bayecourt	315	12
	Chavelot	395	8
	Damas-aux-Bois	819	30
	Domèvre-sur-Durbion	426	14
	Frizon	613	14
	Gigney	192	12
	Girmont	427	11
	Hadigny-les-Verrières	401	17
	Haillainville	490	29
	Igney	476	13
	Mazelay	511	13
	Moriville	714	22
	Nomexy	620	16
	Oncourt	145	11
	Pallegney	244	14
Suite de CHATEL.	Rehaincourt	521	26
	Sercœur	250	13
	Thaon	1.867	10
	Vaxoncourt	463	13
	Villoncourt	163	12
	Zincourt	161	15
RAMBERVILLERS, 28 communes, 17.244 habitants.	Rambervillers	5.281	28
	Anglemont	217	30
	Autrey	399	25
	Bazien	250	35
	Bru	803	30
	Clézentaine	513	38
	Deinvillers	105	38
	Domptail	930	40
	Doncières	249	30
	Fauconcourt	268	30
	Hardancourt	108	30
	Housseras	868	25
	Jeanménil	995	30
	Ménarmont	199	35
	Ménil-Rambervillers	566	33
	Moyemont	449	25
	Nossoncourt	274	30
	Ortoncourt	278	30
	Romont	591	30
	Roville-aux-Chênes	406	30
	Sainte-Barbe	734	35
	Saint-Benoît	974	35
	Saint-Genest	264	25
	Saint-Gorgon	182	24
	Saint-Maurice-sur-Mortagne	243	30
	Saint-Pierremont	326	40
	Vomécourt	339	22
	Xaffévillers	433	35
XERTIGNY, 8 c., 16.390 hab.	Xertigny	3.924	17
	Chapelle-aux-Bois (La)	2.349	23
	Charmois-l'Orgueilleux	1.267	20
	Clerjus (Le)	2.376	31
	Dounoux	525	9
	Hadol	2.793	12
	Uriménil	1.534	12
	Uzemain	1.622	17


PLAN D'EPINAL
Legende
1 Préfecture
2 Hotel de Ville
3 Collège
4 Bibliothèque
5 Musée
6 Tribunal
7 Eglise paroissiale
8 Bourse
9 Casernes
10 Gare
Cimetière
la Moselle Riv.
Echelle de 1:35000
Colombey-les Belles
Vézelize
Haroué
St Nicolas -du-Port
à Nancy
Charmes
NEUFCHATEAU
Coussey
Chatenois
MIRECOURT
Dompaire
Vittel
Contrexeville
Bulgnéville
Bourmont
Lamarche
Darney
Monthureux -sur-Saône
Bains
Bourbonne -les-Bains
St Blin
Saône R.
Échelle au 400.000 eme
Kil 2 0 2 6 10 12 Kil
30'
48°


DÉPARTEMENT
DES
VOSGES
PAR
V. A. MALTE-BRUN
Blamont
Cirey
Lunéville
Gerbéviller
Baccarat
Raon l'Étape
Senones
Rambervillers
Saales
Provenchères
S.t DIÉ
Châtel
Brouvelieures
Bruyères
Corcieux
Fraize
La Poutroye
ÉPINAL
Gérardmer
Monster
REMIREMONT
Plombières
Saulxures
le Thillot
Faucogney
Ballon d'Alsace
Explication des Signes
CHEF-LIEU DE DÉPART.T
CHEF-LIEU D'ARROND.T
Chef-lieu de Canton
Commune
Route Nationale
Route Départementale
Chemin Vicinal
Rivière
Canal
Chemin de Fer et Station
Limite de Département
Limite d'Arrondissement
Limite de Canton

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT

Superficie, 1.124 kil. carrés ou 112.483 hect. — Population, 66.083 hab. — Cantons, 6. — Communes, 142.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MIRECOURT, 31 communes, 13.836 habitants.	MIRECOURT	5.266	»
	Ambacourt	345	6
	Baudricourt	280	8
	Biécourt	197	17
	Blemerey	111	11
	Boulaincourt	123	10
	Chauffecourt	55	5
	Chef-Haut	187	14
	Dombasle-en-Xaintois	266	13
	Domvallier	192	4
	Frenelle-la-Grande	248	8
	Frenelle-la-Petite	130	10
	Hymont	304	5
	Juvaincourt	507	10
	Mattaincourt	1.000	3
	Mazirot	320	4
	Ménil-en-Xaintois	224	14
	Oëlleville	503	12
	Poussay	568	2
	Puzieux	185	5
	Ramecourt	207	3
	Remicourt	178	8
	Repel	195	17
	Rouvres-en-Xaintois	551	9
	Saint-Menge	302	16
	Saint-Prancher	229	17
	Thiraucourt	184	7
	Totainville	255	15
	Valleroy-aux-Saules	267	6
	Villers	236	3
	Vroville	221	4
CHARMES, 26 communes, 12.637 habitants.	Charmes	3.138	19
	Avillers	337	6
	Avrainville	170	14
	Battexey	103	13
	Bettoncourt	210	7
	Bouxurulles	460	8
	Brantigny	209	12
	Chamagne	572	23
	Essegney	463	21
	Evaux-et-Ménil	303	16
	Florémont	421	15
	Gircourt-les-Viéville	571	7
	Hergugney	360	15
	Langley	115	22
	Marainville	185	13
	Pont-sur-Madon	263	11
	Portieux	1.948	24
	Rapey	52	12
	Rugney	272	12
Suite de CHARMES.	Savigny	361	12
	Socourt	364	20
	Ubexy	362	12
	Varmonzey	67	15
	Vincey	937	5
	Vomécourt-sur-Madon	83	9
	Xaronval	311	12
DARNEY, 20 communes, 11.422 habitants.	Darney	1.833	30
	Attigny	740	34
	Belrupt	341	28
	Bonvillet	526	28
	Dombasle-devant-Darney	445	23
	Dommartin-les-Vallois	80	20
	Escles	1.391	20
	Esley	432	18
	Frenois	237	15
	Hennezel	1.575	31
	Jésonville	351	24
	Lerrain	846	20
	Pierrefitte	388	16
	Pont-lès-Bonfays	199	16
	Provenchères-les-Darney	282	28
	Relanges	600	27
	Saint-Baslemont	290	23
	Sans-Vallois	205	19
	Senonges	475	22
	Vallois (Les)	206	19
DOMPAIRE, 30 communes, 11.224 habitants.	Dompaire	1.368	13
	Ableuvenettes (Les)	171	15
	Ahéville	205	6
	Bainville-aux-Saules	303	12
	Bazegney	302	10
	Begnécourt	300	10
	Bettegney-Saint-Brice	290	15
	Bocquegney	161	20
	Bouxières	274	18
	Bouzemont	223	12
	Circourt	283	15
	Damas-et-Bettegney	596	17
	Derbamont	407	13
	Gelvécourt-et-Adampt	241	15
	Gorhey	165	21
	Gugney-aux-Aulx	621	14
	Hagécourt	343	9
	Harol	1.140	21
	Hennecourt	303	19
	Jorxey	258	9
Suite de DOMPAIRE.	Legéville-et-Bonfays	173	14
	Madegney	175	14
	Madonne-et-Lamerey	455	14
	Maroncourt	62	7
	Racécourt	239	8
	Regney	176	16
	Saint-Vallier	167	17
	Vaubexy	565	11
	Velotte-et-Tatignécourt	278	6
	Ville-sur-Illon	980	17
MONTHUREUX-SUR-SAONE, 12 comm., 6.765 habit.	Monthureux-sur-Saône	1.534	40
	Ameuvelle	211	50
	Belmont	260	32
	Bleurville	818	36
	Claudon	1.094	37
	Fignévelle	211	47
	Gigneville	209	29
	Godoncourt	605	47
	Martinvelle	540	46
	Nonville	479	34
	Regnévelle	469	44
	Viviers-le-Gras	335	28
VITTEL, 23 communes, 10.199 habitants.	Vittel	1.342	20
	Bazoilles-et-Ménil	303	6
	Contrexéville	772	25
	Dombrot-le-Sec	591	26
	Domèvre-sous-Montfort	175	9
	Domjulien	563	1[illegible]
	Estrennes	295	11
	Gemmelaincourt	355	17
	Girovillers-sous-Montfort	144	14
	Haréville	325	16
	Lignéville	455	22
	Madecourt	182	8
	Monthureux-le-Sec	442	18
	Neuveville-sous-Montfort (La)	384	14
	Offroicourt	397	10
	Rancourt	254	11
	Remoncourt	974	11
	Rozerotte-et-Ménil	334	8
	They-sous-Montfort	364	17
	Thuillières	320	22
	Valfroicourt	782	16
	Valleroy-le-Sec	218	18
	Viviers-les-Offroicourt	228	12

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

Superficie, 1.228 kil. carrés ou 122.810 hect. — Population, 57.120 hab. — Cantons, 5. — Communes, 132.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NEUFCHATEAU, 28 comm., 16.171 habitants.	NEUFCHATEAU	3.920	»
	Attignéville	580	13
	Barville	253	11
	Bazoilles	440	7
	Beaufremont	294	14
	Brechainville	207	21
	Certilleux	213	7
	Circourt-sur-Mouzon	360	8
	Etanche (L')	65	5
	Fréville	204	8
	Grand	1.195	22
	Harchéchamp	255	11
	Houéville	162	13
	Jainvillotte	275	14
Suite de NEUFCHATEAU.	Landaville	545	10
	Lemmecourt	100	13
	Liffol-le-Grand	1.614	10
	Mont-les-Neufchâteau	321	4
	Noncourt	369	1
	Pargny-sous-Mureau	411	9
	Pompierre	450	11
	Rebeuville	411	3
	Rollainville	373	4
	Rouceux	2.256	1
	Sartes	249	12
	Tilleux	142	8
	Trampot	333	24
	Villouxel	174	11
BULGNÉVILLE, 26 comm., 10.460 habitants.	Bulgnéville	1.227	22
	Aingeville	202	23
	Aulnois	232	15
	Auzainvilliers	308	22
	Belmont-sur-Vair	254	26
	Crainvilliers	528	31
	Dombrot-sur-Vair	442	22
	Gendreville	441	18
	Hagnéville	164	16
	Malaincourt	218	22
	Mandres-sur-Vair	431	27
	Médonville	390	20
	Morville	79	18
	Norroy	383	30

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Bulgnéville.	Outrancourt	108	29
	Parey-sous-Montfort	284	29
	Roncourt	62	19
	Saint-Ouën-les-Parey	1.136	25
	Saint-Remimont	269	27
	Saulxures-les-Bulgnéville	474	24
	Sauville	675	25
	Surianville	538	27
	Urville	232	24
	Vacheresse (La)	464	29
	Vaudoncourt	221	20
	Vrécourt	798	22
Châtenois, 26 communes, 9.551 habitants.	Châtenois	1.395	16
	Aouze	510	19
	Aroffe	258	23
	Balléville	264	16
	Courcelles-sous-Châtenois	165	14
	Darney-aux-Chênes	108	18
	Dolaincourt	169	13
	Dommartin-sur-Vraine	390	22
	Gironcourt	415	23
	Houécourt	625	20
	Longchamp-sous-Châtenois	119	18
	Maconcourt	240	25
	Morelmaison	189	24
	Neuveville-sous-Châtenois (La)	468	19
	Ollainville	234	17
	Pleuvezain	140	25
Suite de Châtenois.	Rainville	543	20
	Rémois	70	16
	Removille	458	16
	Rouvres-la-Chétive	677	10
	Saint-Paul	192	22
	Sandaucourt	543	20
	Soncourt	195	13
	Vicherey	436	26
	Viocourt	275	20
	Vouxey	473	13
Coussey, 26 communes, 7.704 habitants.	Coussey	669	7
	Autigny-la-Tour	432	8
	Autreville	367	18
	Avranville	256	17
	Brancourt	301	7
	Chermisey	307	15
	Clerey-la-Côte	132	19
	Domremy-la-Pucelle	276	11
	Frebécourt	440	6
	Fruze	123	6
	Gouécourt	108	9
	Graux	37	15
	Greux	262	11
	Harmonville	372	19
	Jubainville	253	15
	Martigny-les-Gerbonvaux	355	12
	Maxey-sur-Meuse	481	13
	Midrevaux	466	11
	Moncel-et-Happoncourt	262	11
	Punerot	426	17
Suite de Coussey.	Ruppes	314	17
	Saint-Elophe	129	8
	Seraumont	149	13
	Sionne	323	8
	Soulosse	145	7
	Tranqueville	319	18
Lamarche, 26 communes, 13.234 habitants.	Lamarche	1.783	35
	Ainvelle	479	45
	Blevaincourt	382	27
	Châtillon-sur-Saône	555	55
	Damblain	752	31
	Fouchécourt	267	45
	Frain	399	41
	Grignoncourt	256	54
	Isches	767	43
	Lironcourt	275	52
	Marey	272	39
	Martigny-les-Lamarche	1.077	37
	Mont-les-Lamarche	452	41
	Morizécourt	389	42
	Robécourt	385	25
	Rocourt	76	30
	Romain-aux-Bois	317	33
	Rozières	307	28
	Saint-Julien	434	48
	Senaide	828	50
	Serécourt	597	42
	Serocourt	334	40
	Thons (Les)	506	49
	Tignécourt	486	46
	Tollaincourt	355	30
	Villotte	504	34

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT

Superficie, 876 kil. carrés ou 87.553 hect. — Population, 76.672 hab. — Cantons, 4. — Communes, 40.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Remiremont, 16 communes, 24 778 habitants.	Remiremont	7.866	»
	Cleurie	357	12
	Dommartin-les-Remiremont	1.208	5
	Eloyes	1.604	10
	Faucompierre	177	23
	Forge (La)	334	14
	Jarménil	623	13
	Pouxeux	1.767	13
	Raon-aux-Bois	1.774	9
	Saint-Amé	927	6
	Saint-Etienne	1.587	2
	Saint-Nabord	2.077	4
	Syndicat (Le)	988	8
	Tendon	1.064	23
	Tholy (Le)	1.562	16
	Vecoux	863	6
Plombières, 6 c., 14.288 h.	Plombières	1.693	14
	Bellefontaine	2.500	13
	Girmont-Val-d'Ajol	752	12
	Granges-de-Plombières	1.412	16
	Ruaux	1.203	20
	Val-d'Ajol (Le)	7.178	17
Saulxures, 16 c., 20.865 h.	Saulxures-s.-Moselotte	3.635	20
	Basse-sur-le-Rupt	1.193	15
	Bresse (La)	3.937	33
	Cornimont	4.513	26
	Gerbamont	433	14
	Rochesson	1.134	18
Suite de Saulxures.	Sapois	881	14
	Thiéfosse	659	16
	Vagney	3.140	11
	Ventron	1.340	29
Le Thillot, 8 com., 16.741 hab.	Le Thillot	2.436	25
	Bussang	2.192	33
	Ferdrupt	1.005	17
	Fresse	1.680	25
	Ménil (Le)	1.341	28
	Ramonchamp	1.505	23
	Rupt	4.129	14
	Saint-Maurice-sur-Moselle	2.453	31

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

Superficie, 1.153 kil. carrés ou 115.341 hect. — Population, 105.250 hab. — Cantons, 8. — Communes, 91.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Dié, 21 c., 28.828 h.	Saint-Dié	14.511	»
	Bertrimoutier	337	10
	Bourgonce (La)	690	12
	Coinches	366	7
	Combrimont	275	11
	Frapelle	290	11
	Gemaingoutte	315	12
Suite de Saint-Dié.	Laveline	2.471	12
	Lesseux	193	12
	Nayemont-les-Fosses	614	6
	Neuviller-sur-Fave	343	8
	Pair-et-Grandrupt (Le)	384	8
	Raves	229	9
	Remomeix	265	5
Suite de Saint-Dié.	Sainte-Marguerite	360	3
	Saint-Michel	1.471	8
	Salle (La)	622	11
	Saulcy-sur-Meurthe	1.260	7
	Taintrux	2.062	9
	Voivre (La)	554	7
	Wisembach	1.216	14

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
BROUVELIEURES, 10 com., 4.438 hab.	Brouvelieures	548	22
	Belmont	455	24
	Biffontaine	645	23
	Bois-de-Champ	381	17
	Domfaing	311	22
	Fremifontaine	585	29
	Mortagne	698	20
	Poulières (Les)	299	25
	Rouges-Eaux (Les)	395	14
	Vervezelle	121	24
CORCIEUX, 13 comm., 11.567 habitants.	Corcieux	1.583	19
	Arrentès-de-Corcieux	698	25
	Aumontzey	354	30
	Barbey-Seroux	501	28
	Champdray	691	37
	Chapelle (La)	1.162	27
	Gerbépal	1.434	18
	Granges	2.743	29
	Herpelmont	360	33
	Houssière (La)	859	17
	Jussarupt	514	32
	Rehaupal	392	39
	Vienville	276	23

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
FRAIZE, 10 com., 17.690 hab.	Fraize	2.544	16
	Anould	3.072	12
	Ban-sur-Meurthe	1.568	25
	Clefcy	585	15
	Croix-aux-Mines (La)	1.774	16
	Entre-Deux-Eaux	733	10
	Mandray	1.458	13
	Plainfaing	4.168	18
	Saint-Léonard	1.290	9
	Vallin (Le)	498	29
GÉRARDMER 2 c. 7.204 h.	Gérardmer	6.543	29
	Liézey	661	37
PROVENCHÈRES, 7 c., 6.211 h.	Provenchères	935	13
	Beulay	187	12
	Colroy-la-Grande	1.343	16
	Grande-Fosse (La)	699	19
	Lubine	977	19
	Lusse	1.668	13
	Petite-Fosse (La)	402	15
Raon-l'Etape, 10 c. 18261 h.	Raon-l'Etape	3.951	16
	Allarmont	817	32
	Celles	1.595	26
	Elival	2.363	12

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de RAON-L'ÉTAPE.	Luvigny	406	37
	Neuveville-lès-Raon (La)	1.656	16
	Nompatelize	612	11
	Raon-sur-Plaine	567	39
	Saint-Remy	724	17
	Vexaincourt	570	35
SENONES, 18 communes, 16.051 habitants.	Senones	2.950	22
	Ban-de-Sapt	1.441	10
	Belval	434	29
	Chatas	346	13
	Denipaire	461	10
	Granrupt	422	16
	Hurbache	518	12
	Ménil	402	15
	Mont (Le)	235	27
	Moussey	1.810	27
	Moyenmoutier	3.339	17
	Petite-Raon (La)	1.215	24
	Puid (Le)	380	28
	Saint-Jean-d'Ormont	243	8
	Saint-Stail	388	17
	Saulcy (Le)	834	28
	Vermont (Le)	325	30
	Vieux-Moulin	308	24

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. Eug. BOUTMY, ancien professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	389.458
	Protestants	1.612
	Israélites	2.220
	Clergé catholique	478
	Pasteurs	4
	Rabbins	8

Mouvement de la population.

	Naissances	11.036
	Mariages	3.313
	Décès	7.795
35e	Durée moyenne de la vie	38 a. 1 m.

Instruction (3).

3e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	95,45
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	7
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	1.078

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

69e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 29.077 hab.
	Nombre total des accusés	14

Infanticides.

85e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	» (5)
	Nombre total	»

Suicides.

32e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 7.018 hab.
	Nombre total	58

Crimes contre les propriétés.

47e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 18.503 hab.
	Nombre total	22

Tribunaux correctionnels.

12e	Nombre des affaires	2.562
	Nombre des prévenus	3.064
	Nombre des condamnés	2.937

Procès.

	Affaires civiles (6)	1.173
	Affaires commerciales (7)	1.410
30e	Faillites (8)	45

Paupérisme.

54e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 68 hab.
	Nombre total	5.959
	Bureaux de bienfaisance	186
	Hôpitaux et hospices	19
	Aliénés à la charge du département	192
	Sociétés de secours mutuels	16

Contributions directes (9).

65e	Foncière	1.219.804
	Personnelle et mobilière	324.875
	Portes et fenêtres	249.568

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Évêché à Saint-Dié, suffragant de la métropole de Besançon. Le diocèse de Saint-Dié, qui comprend le département tout entier, compte 32 cures, 355 succursales et 74 vicariats rétribués par l'État. Les congrégations et communautés religieuses établies dans le département étaient, avant 1880, au nombre de 14 : 1 pour les hommes et 13 pour les femmes.

Culte réformé. — Le département possède à Saint-Dié une Eglise consistoriale desservie par deux pasteurs.

(3) Le département relève de l'académie de Nancy. Colléges communaux à Épinal, auquel est annexée une école industrielle professionnelle; à Mirecourt, à Neufchâteau, à Remiremont, à Charmes, à Bruyères et à Saint-Dié; collège d'enseignement secondaire spécial à Bruyeres; 1 établissement libre pour l'enseignement secondaire. École normale d'instituteurs primaires à Mirecourt, et cours normal d'institutrices à Epinal. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, les Vosges occupent le 18e rang. Le même département occupe le 7e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département des Vosges ressortit à la cour d'appel de Nancy. Épinal est le siege de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance; celui d'Epinal est divisé en deux chambres. Un tribunal de commerce est établi à Mirecourt.

(5) Aucun infanticide n'ayant été relevé dans le département pendant l'année qui a servi de type à notre statistique (*Compte général de la justice criminelle en France pendant l'année* 1876; Imp. nationale, 1878), nous établissons le rang d'après le nombre des enfants naturels, qui est de 808.

(6) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(7) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(8) Terminées pendant l'année.

(9) Trésorier-payeur général à Épinal; receveur particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement; 66 percepteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1576. Abrégé de la propriété des bains de Plombières, par *Jean Lebon*. In-8°.

1581. Entier discours de la vertu et propriétés des bains de Plombières, par *A. Toignard*. In-16.

1634. Recherches des saintes antiquités de la Vosge, par *Ruyr*. In-4°.

1726. Histoire de l'église de Saint-Diez, par *J.-C. Sommier*. In-12.

1748. Traité historique des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains, par *Dom Calmet*. In-8°.

1749. Traité des eaux et des bains de Plombières, par *Dom Léopold Durand*. In-8°.

1752. Traité des eaux minérales de Bussang, en Lorraine, par *F. Bacher*. In-12.

1760. Mémoire sur les eaux de Contrexéville, en Lorraine, par *A. Bagard*. In-4°.

1775. Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la Roche, par *J.-J. Oberlin*. In-8°.

1780. Description topographique, minérale et médicale des Vosges, par *Nic. Didelot*. In-8°.

1782. Journal des observations faites dans une partie des Vosges et de l'Alsace, par *de Sivry*.

1798. Dissertations sur les Vosges, par *P.-Jos. Buc'Hoz*. In-folio.

Description du Ban-de-la-Roche, par *Massenet*. In-8°.

1802 Statistique du département des Vosges, par *Desgouttes*. In-8° (an X).

1808. Essai sur les eaux de Bains, par *Thiriat*. In-8°.

1820. Voyage agricole dans les Vosges, par *H. Mathieu*. In-8°.

1821. Relation de la fête célébrée à Domremy en l'honneur de Jeanne d'Arc, par *A. de Haldat*. In-8°.

1823. Notice sur un monument de Jeanne d'Arc à Domremy, par le baron *Ch. Dupin*. In-8°.

1823. Voyage à Plombières en 1822, par *J.-B.-V. Piroult des Chaumes*. In-18.

1826. Topographie physique et médicale du canton de Gérardmer, par *Jacquot*. In-4°.

1829. Mémoires sur les antiquités du Donon, par *J.-B.-P. Jollois*. In-folio.

1829. Voyage de Metz à Contrexéville, par ***. In-8°.

1830. Le Ménestrel des Vosges, par *C.-A. Cléver de Maldigny*. In-18.

1833. Notice historique, statistique, etc., de l'instruction primaire dans le canton de Mirecourt, par *Boulny de la Meurthe*. In-8°.

1835. Le Département des Vosges, au tome III de la France pittoresque, par *Abel Hugo*. 1 v. gr. in-8°, cart., grav.

1835. Essai sur les origines et antiquités de l'arrondissement de Remiremont, par *Richard*. In-8°.

1835. Description géologique de la partie méridionale des Vosges, par *Cl.-A. Rozet*. In-8°.

1835. Tableau des hauteurs et des positions géographiques des Vosges, par *Henri Hogard*. In-8°.

1835. Tableau minéralogique des roches des Vosges, par *le même*. In-8°.

1835. Plombières, ses eaux et leurs usages, par *J.-B. Demangeon*. In-18.

1836. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges), par *N.-F. Gravier*. In-8°.

1836. Le Département des Vosges, au tome III du Guide pittoresque du voyageur en France, par *Firmin Didot*. In-8°, figures.

1838. Description minéralogique et géologique des régions granitique et arénacée du système des Vosges, par *H. Hogard*. In-folio.

Promenades dans les Vosges, par *Edouard de Bazelaire*. In-4°.

Notice sur les eaux de Plombières, par *Guersant*. In-8°.

1840. Notice sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux de Contrexéville, par *A.-F. Mamelet*. In-8°.

1841. Revue pittoresque, historique et statistique des Vosges, par *Ch. Chorton* et *Duparge*. 2 vol. in-8°.

1843. Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges, par *J.-B.-P. Jollois*. In-4°.

1846. Histoire d'Épinal, de Mirecourt, de Saint-Dié, etc., au t. IV de l'Histoire des villes de France, par *A. Guilbert*. Grand in-8°, figures.

1852. Précis chronologique de l'histoire de la ville de Saint-Dié, par M. *Chanzy*.

1854. Annuaire des Vosges pour 1854, par *Charton fils*. In-12.

1856. Statistique des Vosges, par *Henri Lepage* et *Charton*. 2 vol. in-8°.

1857. Excursion hagio-archéologique dans les Vosges, Mirecourt, Nancy, par M. l'abbé *Chapia*.

1860. Essai historique sur Beauffremont, son château et ses barons, par *J. Chapellier*. In 8°.

1860. Histoire de l'abbaye de Remiremont, par l'abbé *Guinot*. In-8°.

1861. Voyage à Dresde et dans les Vosges, par *Albert Montémont*. 1 vol. in-8°.

1861. Souvenirs d'un voyage à Plombières et dans ses environs, par *A. Resal*, architecte.

1862. Notice sur Plombières et ses bains, avec une carte des environs, par *Emile Delacroix*. Plombières.

1862. Les Vosges pittoresques et historiques, par *Ch. Chorton*. Paris, Humbert.

1863. Géographie physique et historique des Vosges, par *Gérard Gley*. 1 vol. in-12. 5e édition, 1873.

1864. Gérardmer et ses environs, par *E. S.* In-18. Paris, Dentu.

1865. Essai d'un itinéraire historique et descriptif du canton de Gérardmer, par l'abbé *Jacquel*.

1865. Plombières ancien et moderne, par *J.-D. Haumonté*. 1 vol. In-8°.

1868. Itinéraire général de la France. Vosges et Ardennes, par *Ad. Joanne*. 1 fort vol. in-18.

1873. Petite Géographie du département des Vosges, par *Gérard Gley* (Collection A. Levasseur). In-12.

1875. Géographie physique et historique des Vosges, par *Gérard Gley*. 6e édition, revue et corrigée.

1878. Géographie du département des Vosges, par *Ad. Joanne*. In-12. Paris, Hachette.

1878. Revue historique et statistique des Vosges, par *Ch. Charton*. In-4°.

1878. Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne, par *Chapellier* et *G. Gley*. 1 vol. In-8°.

Annales de la Société d'émulation des Vosges.

Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Carte orographique des Vosges, à l'échelle du 160/000e, par *Garnier*, conducteur des ponts et chaussées, gravée par *Erhard*.

Même carte au 80/000e, par les mêmes.

Carte par bassins du département des Vosges, gravée par *Erhard*.

Carte routière des Vosges, par *Ad. Garnier*, gravée par *Erhard*.

Carte de la Lorraine extraite des cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.

Feuilles 69, 70, 84, 85, 99, 100 de la grande carte de France dite de l'*État-major*, publiée par le Dépôt de la guerre.

Carte du département des Vosges extraite de la grande carte du Dépôt de la guerre.

Carte géologique des Vosges.

Cartes du département des Vosges, par *Charle*, *Dufour*, *Frémin*, *Duvotenay*, *Logerot*, *Ad. Joanne*, etc.

Paris. — Imp. Ve P. Larousse et Cie, 19, rue Montparnasse. — Jules Rouff et Cie, Editeurs.



AUXERRE

YONNE

Chef-lieu : AUXERRE

Superficie : 7,420 kil. carrés. — Population : 359,070 habitants.
5 Arrondissements. — 37 Cantons. — 485 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département de l'Yonne tire son nom de sa principale rivière, qui le traverse du sud au nord; il appartient à la région centrale de la France et dépend du bassin de la Seine. Situé au point de contact de cinq de nos anciennes provinces : le Nivernais, l'Orléanais, l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne, il a été formé, en 1790, du Sénonais et du Tonnerrois, qui appartenaient à la Champagne, de l'Auxerrois et de l'Avalonnais, qui appartenaient à la Bourgogne, et de la Puisaye (sud-est du Gâtinais), qui dépendait de l'Orléanais.

Ses limites sont : au nord, le département de Seine-et-Marne; à l'est, ceux de l'Aube et de la Côte-d'Or; au sud, celui de la Nièvre, et à l'ouest, celui du Loiret.

Nature du sol, collines, vallées. — Le sol du département est généralement montueux et tourmenté; il présente une légère inclinaison du sud-est au nord-ouest qui détermine la pente des eaux. Il est composé principalement de collines et de plateaux crayeux et argileux couverts de riches vignobles, et de quelques plaines formées par les alluvions, et par conséquent très fertiles.

Le sud-est et le nord-est du département sont traversés par plusieurs contreforts du Morvan, de formation granitique calcaire, qui viennent s'y épanouir en collines qui ne dépassent pas 200 à 300 mètres de hauteur. Les points culminants du département sont : au sud-est dans l'arrondissement d'Avallon; au sud de Quarré-les-Tombes, l'altitude est de 609 mètres; près de Saint-Germain-des-Champs, 415; entre Santigny et Pisy, 376 mètres au sud-est de Lainscoq, 364 mètres. Dans l'arrondissement de Tonnerre, une colline située entre Rugny et Villon atteint 318 mètres; à Arces, à la jonction des routes de Brienon et de Saint-Florentin, 278 mètres. La surface du département est partout très accidentée et coupée de vallons et de vallées. Peu de départements offrent une aussi grande variété de sites que celui-ci; plus d'un vallon y reproduit la riche verdure des prairies qui bordent la basse Seine. Sur plusieurs points de la Puisaye s'offrent une végétation admirable, des arbres disséminés ou groupés; aux vallées du Serein, de l'Armançon, si fraîches, si riantes, le sol oppose à quelques lieues seulement la sévère et âpre nature qui forme la ceinture de Vézelay; au nord-est, des canaux ornés de beaux noyers; enfin, vers le centre du département, ces vignes si riches qui parent les flancs des coteaux inclinés.

Le sol du département se divise, d'après sa nature, en : pays de bruyères et de landes, 18,000 hectares; sol de riche terreau, 730,000; sol de craie ou calcaire, 100,000, sol de gravier, 75,000; sol pierreux, 14,000; sol sablonneux, 87,000.

Hydrographie. — Le département appartient entièrement au bassin de la Seine par l'Yonne, affluent de ce fleuve, à l'exception d'une très petite partie qui, au sud-ouest, appartient au bassin de la Loire. Les principales rivières du département sont l'Yonne et ses principaux affluents, sur la rive droite : la Cure, l'Armançon, le Serein et la Vanne; sur la rive gauche : la Beaulène, le Ravillon, le Tholon, le Saint-Vrain; puis viennent le Loing, affluent direct de la Seine, qui reçoit l'Ouanne, et la Vrille, affluent de la Loire.

L'Yonne, le plus important des affluents de la rive gauche de la Seine, prend sa source aux étangs des Belles-Perches, sur la limite des départements de la Nièvre et de la Côte-d'Or, à 850 mètres d'altitude et au pied du mont Préneley, à 15 kilomètres au sud-est de Château-Chinon, coule généralement du sud au nord, passe à Clamecy, où elle commence à être navigable pour les petits

bateaux; entre dans le département, à 100 kilomètres de sa source, près de Coulanges-sur-Yonne, passe à Mailly-le-Château, à Mailly-la-Ville, à Cravant, à Vincelles, à Monéteau, à Bonnard, à Auxerre, où elle est entièrement navigable, à Joigny, près de Saint-Julien-du-Sault, à Villeneuve-le-Roi, à Sens et à Pont-sur-Yonne. A 15 kilomètres de cette dernière ville, l'Yonne sort du département après un parcours de 180 kilomètres depuis son entrée, et passe dans celui de Seine-et-Marne, où elle va à Montereau se jeter dans la Seine, par sa rive gauche, après un parcours total d'environ 273 kilomètres. Sa profondeur moyenne, de juin à novembre, est de $0^m,44$, et pendant les six autres mois de l'année, de $0^m,97$; elle n'est réellement navigable qu'environ 200 jours de l'année.

La Cure, affluent de droite de l'Yonne, prend sa source dans le bas Morvan, au sud de Gien-sur-Cure (Nièvre); elle entre dans le département près de Quarré-les-Tombes, coule du sud-est au nord-ouest; passe à Chastellux, à Pierre-Perthuis, à Vézelay, à Blannay, à Arcy-sur-Cure, près de Vermenton, et se jette dans l'Yonne, un peu au-dessus de Cravant, après un parcours de 56 kilomètres dans le département, pendant lequel elle est flottable, sur les 116 qui forment son cours total; elle a pour affluent le Cousin, qui vient de la Côte-d'Or et qui passe à Saint-Brancher.

Le Serein ou Serain, autre affluent de la rive droite de l'Yonne, prend sa source dans les flancs du Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or), à 35 kilomètres environ avant son entrée dans le département, où il pénètre, près de Guillon; il coule du sud-est au nord-ouest, arrose Guillon, L'Isle, Noyers, Chablis, passe près de Ligny-le-Châtel, à Bonnard, et près de ce bourg se jette dans l'Yonne après un cours de 155 kilomètres; il n'est pas flottable et alimente seulement plusieurs moulins et usines.

L'Armançon, affluent de droite de l'Yonne comme les précédents, prend sa source à la fontaine de Tagny, sur le territoire de la commune de Chatellenot (Côte-d'Or), non loin du point de partage du canal de Bourgogne, 50 kilomètres environ avant son entrée dans le département où il pénètre sur le territoire de la commune d'Aisy; coule du sud-est au nord-ouest et arrose Aisy, Nuits-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Tanleny, Tonnerre, Épineuil, Flogny, Saint-Florentin, Cheny, et se jette dans l'Yonne à 3 kilomètres environ de ce dernier village, après un parcours total de 204 kilomètres. Cette rivière sert au flottage à bûches perdues, à l'alimentation des biez du canal de Bourgogne et aux éclusées; elle a pour affluents l'Armance et la Brumance.

La Vanne vient de Fontvannes, dans le département de l'Aube, passe à Flacy, Bagneaux, Villeneuve-l'Archevêque, à Molinons, à Foissy, à Chigny, à Pont-sur-Vanne, à Malay-le-Roi, à Malay-le-Vicomte, près duquel elle se divise en trois bras : la Grande-Vanne, le Montsalé et le Mondereau, qui vont rejoindre l'Yonne près de Sens. Son cours total est d'environ 78 kilomètres. Treize des sources qui l'alimentent et fournissent 70,000 mètres cubes d'eau par jour ont été achetées par la ville de Paris et viennent abreuver la capitale en passant par des canaux souterrains et des siphons.

Le Loing prend sa source dans le département, près de Sainte-Colombe, arrose Saint-Fargeau, Bléneau, et entre dans le Loiret après un cours de 44 kilomètres; il actionne plusieurs moulins et quelques usines.

La partie occidentale du département renferme un grand nombre d'étangs dont les principaux sont : l'étang de Moutiers, qui a 3 ou 4 kilomètres de longueur sur une largeur de 1 à 2 kilomètres, les sept étangs de Sept-Fonds, au-dessus de Saint-Privé, dont la superficie est de 25 hectares, et les étangs de Dracy et de Louesme.

Le territoire du département est traversé par deux canaux, le canal du Nivernais, qui fait communiquer la Loire à la Seine, par l'Aron et l'Yonne, et le canal de Bourgogne, qui fait communiquer le Rhône à la Seine par la Saône et l'Yonne; il est de plus touché un instant, près de son extrémité sud-ouest, par le canal de Briare, qui fait communiquer la Loire à la Seine par le Loing.

Le canal du Nivernais commence à Auxerre et suit l'Yonne canalisée jusqu'au delà de Clamecy (voyez l'hydrographie de la *Nièvre*), traverse le Morvan, descend dans le bassin de la Loire et vient déboucher dans ce fleuve en suivant la vallée de l'Aron; il a 52 kilomètres de parcours dans le département de l'Yonne.

Le canal de Bourgogne a été terminé en 1832; il commence à Laroche-sur-Yonne, entre Auxerre et Joigny, remonte les vallées de l'Armançon et de la Brenne, arrive à Pouilly, où se trouve le point de partage des eaux; de là, il descend la vallée de

l'Ouche jusqu'à Dijon pour aller déboucher dans la Saône à Saint-Jean-de-Losne (Haute-Saône). Sur les 242 kilomètres qui composent son cours, il en a 91 dans le département; il a généralement 10 à 12 mètres de largeur sur 1^m,50 de profondeur. Le nombre de ses écluses est de 191, dont 115 sur le versant de l'Yonne et 76 sur le versant de la haute Saône. La hauteur rachetée par ces écluses est de 300 mètres sur le versant de l'Yonne et de 199 mètres sur celui de la Saône.

Voies de communication. — Le département de l'Yonne compte six routes nationales d'un développement de 528 kilomètres, 31 routes départementales d'un parcours de 825 kilomètres, 63 chemins vicinaux de grande communication, 1,526 kilomètres; 75 chemins vicinaux de moyenne communication ou d'intérêt commun, 988 kilomètres, et près de 2,000 chemins vicinaux, dont on peut évaluer la longueur totale à 3,200 kilomètres.

Les chemins de fer qui traversent le département appartiennent au grand réseau de Paris-Lyon-Méditerranée. La ligne principale, celle de Paris à Lyon, y pénètre par la vallée de l'Yonne, à 3 kilomètres en amont de Villeneuve-la-Guyard, et dessert cette station et celles de : Champigny, Pont-sur-Yonne, Sens (43 kilom. de Paris), Étigny-Veron, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Cézy, Joigny (146 kilom. de Paris), Laroche-sur-Yonne, Brienon, Saint-Florentin (173 kilom. de Paris), Flogny, Tonnerre (197 kilom. de Paris), Tanlay, Lezinnes, Ancy-le-Franc, Nuits-sur-Ravières, et Aisy, à 2 kilom. de laquelle elle pénètre dans le département de la Côte-d'Or, après un parcours de 148 kilomètres dans celui de l'Yonne.

A Laroche-sur-Yonne, un embranchement de 137 kilomètres se dirige sur Nevers, en desservant dans le département les stations de : Bonnard, Chemilly, Monéteau, Auxerre (175 kilom. de Paris, 20 de Laroche), Champs-Saint-Bris, Vincelles, Cravant, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, à 2 kilomètres de laquelle il entre dans le département de la Nièvre.

A Cravant, un embranchement de 91 kilomètres va rejoindre aux Laumes (Côte-d'Or) la ligne principale, en desservant dans l'Yonne les stations de Vermenton, Arcy-sur-Cure, Sermizelles, Vassy, Avallon (55 kilom. d'Auxerre), Maison-Dieu, et Saint-André.

Enfin la ligne d'Orléans à Châlons-sur-Marne, appartenant au réseau de l'État, traverse la partie septentrionale du département en desservant les stations de : Vernoy, Égriselle-Villeneuve, Subligny-Villeroy, Sens (140 kilom. d'Orléans, 158 de Châlons-sur-Marne), Saint-Savinien, Malay-le-Vicomte, Malay-le-Roi, Theil-Cerisiers, Pont-sur-Vanne, Chigy.

D'autres lignes sont à l'étude ou en construction; citons celle de Montargis à Clamecy et Vézelay, qui traversera l'angle sud-ouest du département, et celle d'Auxerre à Vitry-le-François par Brienne.

En 1880, on évaluait la longueur des lignes livrées à l'exploitation à 333 kilomètres, et celle des lignes en construction ou à construire à 200 kilomètres.

Climat. — Le département de l'Yonne est sur la limite des climats séquanien et vosgien, c'est-à-dire des régions climatériques du nord et du nord-ouest; il participe donc à l'état physique de chacun d'eux, c'est-à-dire que les hivers y sont assez rigoureux et que les étés y sont tempérés par des pluies assez fréquentes. L'air est d'ailleurs généralement sain et tempéré; les vents y soufflent de tous les points de l'horizon sans caractère plus marqué. A Auxerre, la température maximum de l'été fut, en 1772, de 35°,8, et la température minimum, en 1778, de 18°,3. On peut évaluer la quantité annuelle moyenne de pluie recueillie à 628 millimètres. Dans la partie sud-ouest du département, qui est marécageuse, il règne souvent quelques fièvres.

Productions naturelles. — Le département de l'Yonne appartient aux régions géologiques de la Neustrie pour le nord-ouest, et de la Bourgogne pour le sud-est. Il se compose de plaines argilo-sableuses et de plateaux granitiques et calcaires. Le sol des vallées est formé par une alluvion très fertile. Le département possède un minerai de fer égal à celui du Berry et de la Franche-Comté, du granit rouge, du grès à paver, des pierres de taille dures et tendres, des pierres meulières, du marbre lumachelle, de l'albâtre, de l'ocre rouge et jaune, des pierres lithographiques, de l'argile et de la craie. Il n'existe aucun établissement d'eaux minérales; cependant il y a des sources minérales à Toucy, à Appoigny, à Touvain, à Diges, etc. Celle de Toucy, qui est ferrugineuse, paraît convenir aux affections viscérales.

Le département possède de bons pâturages; il produit toute espèce de céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation des habitants; d'excellents légumes, de très bons fruits, des châtaignes, des truffes dans les arrondissements de Tonnerre et d'Avallon. On trouve dans les bois d'excellents champignons d'espèces très variées. Mais la vigne est la culture importante du pays; la production annuelle était estimée, avant l'invasion du phylloxéra, à 1,000,000 hectolitres de vin et 10,175 hectolitres d'eau-de-vie; en 1871, elle était estimée à 897,888 hectolitres, valant 31,426,080 fr.; en 1874, par suite de la maladie de la vigne et de l'insuffisance de la récolte, elle descendait à 398,566 hectolitres, estimés 12,431,274 francs; en 1875, la récolte remontait à 2,802,853 hectolitres, pour n'être plus que de 1,048,389 en 1877 et de 194,755 hectolitres seulement en 1880! Les principaux crus, qui appartiennent tous à cette région vinicole dite de la *basse Bourgogne*, sont, pour les vins rouges, ceux de Tonnerre (crus des Olivottes, des Perrières, Pitois, Préaux, Beaumont, Griseys, Bridaine, Beauvais, Vaumorillon, Vauvignolles, de la Lice, des Chambourdons, Gerbe-d'Or, Ventois, Vauligny, etc.), Dannemoine, Auxerre (crus de Migraine, la Chaînette, et Boivin), Coulanges-la-Vineuse, Épineuil et Franey; pour les vins blancs, ceux de Tonnerre, de Chablis (crus du Clos, des Grenouilles, des Vaux-Désirs), de Milly et d'Avallon. Les principaux centres vinicoles sont Auxerre, Tonnerre, Chablis, Joigny, auxquels il faut joindre comme marchés secondaires Avallon, Cravant, Vermenton, Coulanges-la-Vineuse, Saint-Bris, Francy et Vincelottes. En sus du vin, on récolte aussi environ 32,000 hectolitres de cidre par an.

Le chêne, le charme, le bouleau dominent dans les forêts, dont les principales sont celles de Frétoy, d'Hervaux, de Mosne, de Pailson, d'Othe. Dans celle de Villeneuve-le-Roi, on rencontre des sapins. Ces forêts renferment beaucoup de gibier à poil; on y trouve le sanglier, le chevreuil, le cerf et le lièvre. Le gibier ailé n'est pas moins abondant. La bécasse, la bécassine et le canard fréquentent les nombreux étangs du sud-ouest. On rencontre dans les plaines et dans les vignes la perdrix, le becfigue, l'ortolan, la grive, la caille, etc. Les rivières sont très poissonneuses; on y pêche des brochets, des carpes, des barbeaux, des tanches, des truites, et surtout des écrevisses renommées. Les races d'animaux domestiques sont généralement d'espèces communes et n'ont rien qui soit particulier au département.

Cé département est classé le 45e dans l'ordre de la richesse générale des départements.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'habitant de l'Yonne est plus vigneron qu'agriculteur. Quoique le département produise un grand excédent de récolte, l'agriculture n'y a pas encore acquis la perfection désirable. L'esprit de routine y subsiste dans certains cantons; cependant le département possède des comices agricoles et une ferme-école qui tendent à répandre les nouvelles méthodes d'exploitation. Le morcellement croissant des propriétés, l'extrême brièveté des baux arrêtent sans doute les progrès. Les bœufs sont employés à la culture. Ainsi que dans le Loiret, on expédie à Paris beaucoup de raisinet, confiture commune faite avec du cidre, des poires ou des pommes, sans raisin. Nous avons déjà cité dans l'article précédent les principaux centres vinicoles. Les vins de l'Yonne, qui sont généralement de très bonne qualité, nous l'avons dit, appartiennent à la classe des vins dits de la basse Bourgogne.

La superficie de l'Yonne, qui est de 742,084 hectares, se partage en: superficie bâtie et voies de communication, 17,187 hectares, et en territoire agricole, 725,617 hectares. Ce dernier se subdivise lui-même en: céréales, 241,483 hectares; farineux, 14,016; cultures potagère et maraîchère, 6,400; cultures industrielles, 2,488; prairies artificielles, 85,007; fourrages annuels, 11,276; autres cultures, jachères mortes, etc., etc., 116,345; vignes, 39,699; bois et forêts, 166,512; prairies naturelles et vergers, 29,292; pâturages et pacages, 6,624; terres incultes, 6,475 hectares. La propriété est très morcelée dans ce département.

L'industrie manufacturière est peu variée et peu étendue. A Ancy-le-Franc sont deux fourneaux qui produisent du fer d'excellente qualité; le département renferme un grand nombre de briqueteries et de tuileries qui fournissent les carreaux de Bourgogne, fort estimés dans le bâtiment; celle de Rebourceaux est très importante. On exploite en grand la pierre à bâtir et la pierre lithographique; la belle pierre blanche, dite de Tonnerre, est très recherchée. Les principaux produits de l'industrie manufacturière sont: les fers, les draps et lainages

communs, les couvertures de laine et de coton, la tonnellerie ; à Avallon, les tuiles, les bouteilles, les fabriques d'ocre jaune, les papeteries, la faïence, le suc de betterave, le raisinet et la glu. L'exploitation des forêts, le sciage des planches et le brûlage du charbon occupent un très grand nombre d'habitants.

Le commerce du département est principalement d'exportation : il envoie à Paris du vin, des bois, du charbon, des céréales, de la pierre de Tonnerre, du raisinet, etc., etc., et à l'étranger ses vins fins. Plus de 400 foires se tiennent dans environ 90 communes du département ; on y vend principalement : des chevaux, des poulains, du gros et du menu bétail, de la draperie et les ustensiles nécessaires à la culture de la vigne et aux vendanges. Les principales sont celles d'Auxerre, d'Avallon, de Noyers, de Mailly-le-Château, de Joux-la-Ville et de Coulanges-la-Vineuse.

Division politique et administrative. — Le département de l'Yonne a pour chef-lieu Auxerre; il comprend 5 arrondissements, 37 cantons, 485 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il appartient à la région agricole du centre de la France. Sens est le siège d'un archevêché, l'un des plus anciens de la France, qui compte pour suffragants les évêchés de Troyes, de Nevers et de Moulins. Le département forme le diocèse particulier de l'archevêché de Sens; il y a dans cette dernière ville un grand séminaire, et un petit séminaire à Auxerre. Le diocèse comprend 9 cures de première classe, 40 de seconde, 440 succursales et 16 vicariats.

Le département de l'Yonne est du ressort de la cour d'appel de Paris; il y a des tribunaux de première instance à : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre, et des tribunaux de commerce à Auxerre, Avallon et Joigny.

Au point de vue universitaire, le département dépend de l'académie de Dijon ; il y a un lycée à Sens, des collèges communaux à Auxerre, Joigny, Avallon, Tonnerre; 7 établissements libres d'instruction secondaire, une école normale primaire d'instituteurs et un cours normal d'institutrices à Auxerre, et dans le département 8 institutions secondaires libres et 866 écoles primaires.

Le département de l'Yonne se rattache au 5ᵉ corps d'armée et à la 5ᵉ région de l'armée territoriale dont l'état-major est à Orléans; Sens et Auxerre sont des chefs-lieux de subdivision. La compagnie de gendarmerie nationale dépend de la 5ᵉ légion dont l'état-major est à Orléans.

Le département de l'Yonne appartient à l'arrondissement minéralogique de Troyes, région du nord-est, à la 14ᵉ inspection divisionnaire des ponts et chaussées; et au 8ᵉ arrondissement forestier dont le conservateur réside à Troyes.

Le nombre des perceptions des finances est de 72; les contributions et revenus publics atteignent 20 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Dans la division de la France en départements, celui de l'Yonne fut surtout formé de deux petites provinces, le Sénonais et l'Auxerrois, qui faisaient partie, l'un de la première Champagne, et l'autre de la Bourgogne. L'histoire de ce département se rattache donc à celle de ces deux grandes provinces; mais, comme celles-là trouveront ailleurs leur place plus spéciale, nous bornerons notre récit aux événements qui concernent plus directement les localités comprises dans la nouvelle répartition territoriale.

Les Romains trouvèrent la contrée dont nous avons à nous occuper habitée par les *Senones*, peuple puissant de la confédération gauloise; leur capitale était *Agedincum* : son nom actuel, *Sens*, rappelle celui de ses fondateurs.

Le pays des *Senones* fut compris dans la quatrième Lyonnaise, qui lui emprunta sa désignation particulière de *Sénonie*. De 408 à 410, les Burgondes ou Bourguignons vinrent disputer et enlever aux Romains leur conquête ; la Sénonie fut incorporée au nouveau royaume de Bourgogne, et, comme pour constater l'origine des nouveaux maîtres, dès les premiers temps de l'établissement du christianisme, l'archevêque de Sens prenait le titre de primat des Gaules et de *Germanie*.

Les Francs succédèrent aux Bourguignons; Clotaire, en 558, réunissait la Bourgogne au vaste héritage de Clovis. A sa mort, le partage de ses États amena la reconstitution d'un royaume de Bourgogne, que les premiers Carlovingiens réunirent encore à la couronne de France.

Sous les descendants de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, le morcellement de la France et l'affaiblissement de la monarchie donnèrent au duché de Bourgogne une existence à peu près in-

dépendante, mais dénuée d'intérêt historique jusqu'à l'avènement des Capétiens.

Robert le Fort, dont les exploits préparaient à ses neveux le chemin du trône, vint aider les Bourguignons de l'Yonne à repousser les Normands. C'était alors le titre principal à la reconnaissance des populations; le duc Raoul avait dû à des services pareils de pouvoir impunément se faire proclamer roi de France; il était mort à Auxerre, en 936, sans laisser d'héritier direct. Son frère puîné, Hugues le Noir, qui lui succéda, mourut aussi sans postérité, ainsi que Giselbert, successeur des deux princes, comme époux de leur sœur Ermengarde. Hugues le Grand, petit-fils de Robert le Fort, et qui avait épousé une autre sœur de Raoul et de Hugues le Noir, devint donc à la fois duc de Bourgogne, duc de France et comte de Paris. Le sentiment de l'unité monarchique était alors si peu dans les esprits, que cette occasion précieuse de concentrer dans les mêmes mains les principales provinces du royaume fut encore perdue. Othon, second fils de Hugues Capet, fut duc de Bourgogne, et après lui, à défaut d'enfants, son frère Henri. La femme de ce dernier prince, Gerberge, voulut lui donner pour successeur un fils qu'elle avait eu d'un premier mariage, Othon-Guillaume, et qui ne tenait par aucun lien de parenté à la famille des Capets. Le roi Robert le Pieux réclama contre cette usurpation; il trouva dans la province une redoutable hostilité à la légitimité de ses droits; il tenta de reconquérir par les armes l'héritage qui lui était contesté; il assiégea vainement Auxerre; repoussé par Landry, il dut accepter l'arbitrage d'un concile convoqué à Airy en 1015. Pour donner plus de solennité à la réunion, on y transporta les châsses des saints de Montier-en-Der, de Saint-Pierre-le-Vif et de Châtillon-sur-Seine. La sentence abandonna à Othon-Guillaume la Bourgogne d'outre-Saône; la contrée d'Yonne fut adjugée à Robert. Il se hâta d'investir du duché, limité conformément à l'arrêt, son second fils Henri. Celui-ci, étant devenu roi de France par la mort de son frère, transmit à son tour l'apanage à son autre frère Robert, « pour qu'il le tînt en pleine propriété et souveraineté, sauf foi et hommage au roi, et le fît passer à ses héritiers. » C'est ce Robert qui fut la tige de la première race royale des ducs de Bourgogne. Cette dynastie dura de 1033 à 1361 et s'éteignit dans la personne de Philippe de Rouvres, qui mourut à quatorze ans avant d'avoir été marié. Pendant cette période, la maison de Bourgogne conserva à l'égard des rois de France une attitude respectueuse et dévouée, nous voyons les ducs de cette branche assister comme premiers pairs du royaume au sacre des souverains, les assister dans les guerres de l'intérieur et du dehors, les accompagner en terre sainte, pendant les croisades, et occuper avec fidélité et dignité les plus hautes fonctions de l'État. Leurs efforts sont constamment dirigés vers l'agrandissement de leurs domaines; mais ils poursuivent généralement leur but par des moyens honorables et pacifiques. Outre le démembrement qu'avait opéré la sentence du concile d'Airy, un comté de Bourgogne avait été constitué en grande partie avec la Franche-Comté, des fiefs nombreux et importants avaient été détachés à divers titres du duché proprement dit; c'est à la récupération de ces pertes que les ducs travaillèrent et souvent avec succès; c'est ainsi que Hugues III acquit de l'évêque de Langres, par échange, des terres que le prélat possédait enclavées dans le Dijonnais. Hugues VI acheta le comté d'Auxonne à un autre Hugues, comte de Bourgogne; Semur-en-Auxois lui revint comme fief de son duché, la race des seigneurs étant éteinte; il obtint encore du comte Jean de Châlon, par échange et cession, le comté de Charolais et Châlon-sur-Saône. Si nous ajoutons à ces conquêtes l'annexion des villes de Beaune, d'Avallon, du Briennois, des deux Semur et du pays de la montagne, dont la capitale est Châtillon-sur-Seine, on trouvera que le duché avait repris d'imposantes proportions. L'émancipation des communes, crise si orageuse ailleurs, s'était accomplie sans grands déchirements. La constitution politique de la province, basée sur la représentation, dans les états de Bourgogne, de la noblesse, du clergé et du tiers état, fonctionnait sans confusion et sans violences. C'est dans ces favorables conditions que le duché fit une fois encore retour à la couronne par la mort du jeune Philippe, dernier de sa race. Le roi Jean, accepté comme héritier par les états, avait à peine recueilli la succession, qu'il la transmit à son quatrième fils, Philippe le Hardi. De l'investiture de Philippe en 1364 à la mort de Charles le Téméraire, arrivée en 1477, il ne s'écoula qu'un siècle, mais, pendant ce temps, combien de de désastres, quelles affreuses calamités causa à la France, à la patrie commune, déchirée et trahie, cette seconde dynastie des ducs de Bourgogne! Il



Avallon.

ne faut pas chercher leur histoire dans le département de l'Yonne, elle est dans la Guyenne et dans les Flandres, sous les murs mêmes de Paris, partout où il y a une blessure à faire à la France. La Providence donna à la monarchie un champion digne de ses adversaires. Louis XI s'empara de l'héritage de Charles le Téméraire, ne laissant à sa fille Marie que le comté de Bourgogne. Plus tard, Charles-Quint exigea de François Ier, son prisonnier, la cession du duché de Bourgogne; mais les états protestèrent, et le traité de Cambrai n'accorda que le Charolais à la maison d'Autriche. L'attitude patriotique des états, en cette circonstance, augmenta leur influence et étendit leurs prérogatives; la coutume de Bourgogne ne fut modifiée en 1570 que de leur consentement et sur l'avis conforme du parlement. Quant à l'autorité ducale, elle ne fut jamais rétablie, l'expérience en avait trop cruellement prouvé le danger; ce titre purement honorifique ne fut accordé qu'aux princes du sang royal, héritiers présomptifs de la couronne : il fut porté par le père de Louis XV, et le petit-fils de ce monarque le conserva jusqu'à sa mort en 1761.

Nous avons réservé pour l'histoire particulière des villes le récit des événements dont chacune d'elles a été le théâtre; nous aurons à signaler, dans le XIIIe et le XIVe siècle, le sanglant passage des Anglais et plusieurs invasions de la peste. Sous les ducs de la seconde dynastie, l'épuisement de la monarchie française profita dans une certaine mesure à la Bourgogne; l'agresseur porte la guerre sur le territoire ennemi, nos rois n'étaient pas en position de prendre l'offensive. Mais les discordes religieuses ensanglantèrent les rives de l'Yonne. Les cruautés qui se commirent de part et d'autre avaient exaspéré les esprits, et permirent aux ligueurs de recruter dans le pays d'ardents et fanatiques sectaires. Henri IV profita de sa victoire pour incorporer le comté d'Auxerre au duché de Bourgogne. La tranquillité du pays fut encore troublée

par les agitations de la Fronde; Condé parcourut le pays et mit le siège devant Auxerre qui persévéra dans sa fidélité à la cause royale. En toute circonstance, les Bourguignons semblent avoir eu à cœur de protester contre les divisions qui furent surtout l'œuvre des ducs.

Il n'est pas en France de province plus intimement et plus complètement française aujourd'hui que la Bourgogne. Elle a, dans les derniers temps de notre histoire, donné les preuves les plus éclatantes de son patriotisme et de sa nationalité; dans la grande lutte de la France républicaine contre l'Europe coalisée, l'indépendance du territoire et le salut de la patrie ne rencontrèrent nulle part des citoyens plus dévoués, des soldats plus courageux; et quand l'épuisement des forces, l'affaissement de l'esprit public, eurent amené les désastres de 1814 et les deux invasions de l'étranger, c'est sur le sol du département de l'Yonne que Napoléon Ier s'appuya pour tenter les derniers efforts d'une héroïque résistance; c'est dans le cœur des braves Bourguignons qu'il alla puiser ses dernières ressources.

Cette affinité sympathique des deux peuples est providentielle et était indispensable à la constitution de la patrie commune; si l'existence d'une Bourgogne, isolée dans son indépendance, fut une pensée chimérique, on doit reconnaître qu'il n'y a réellement eu une France en Europe qu'à dater du jour où la Bourgogne lui a été réunie.

Le croisement des races burgonde et sénonaise a formé, pour le département de l'Yonne, une population d'un type particulier dans lequel on retrouve aussi les traces de l'élément champenois. D'une taille moins haute, de formes moins allongées que ses frères du Dijonnais et du Mâconnais, le Bourguignon de l'Yonne est plus large de carrure; ses membres, plus ramassés, sont plus trapus; son visage moins régulièrement ovale est plus coloré; on sent dans tout son extérieur l'influence de travaux moins exclusivement agricoles. En effet, si la culture de la vigne est de beaucoup la principale industrie du département, elle s'allie dans les villes à la fabrication des objets les plus divers, dans les campagnes à l'exploitation des forêts, à la production du fer et du charbon ; elle alimente et encourage le long des fleuves et des canaux l'activité de mariniers nombreux, intermédiaires obligés pour le transport des marchandises entre la capitale et les provinces de l'est, du centre et du midi. Les mœurs industrielles et les habitudes commerciales ont altéré dans l'Yonne moins qu'ailleurs les qualités du caractère originel. L'habitant est resté loyal, sincère, hospitalier. L'aisance générale répandue dans le pays maintient dans les relations une indépendance un peu rude, qui n'exclut aucunement la bienveillance et révèle même chez le paysan et l'ouvrier la conscience de leur dignité.

Notre histoire contemporaine réservait à cette contrée des épreuves analogues à celles qu'elle avait éprouvées en 1814. En effet, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, le riche département de l'Yonne fut envahi par les troupes ennemies, appartenant à la Ire et à la IIe armée, sous les ordres respectifs des généraux en chef de Manteuffel et du prince Frédéric-Charles. Auxerre, Sens, Tonnerre, Joigny, Saint-Florentin, Chablis, et un grand nombre d'autres localités moins importantes eurent à subir les douleurs de l'occupation. Pourtant, dès le 5 octobre, le conseil général de l'Yonne votait un emprunt applicable à la défense du département, et, le 21 du même mois, une troupe composée de gardes nationaux attaquait sans grand résultat, à Grand-Puits, près de Nangis, un faible détachement prussien. Le 11 novembre, après un essai de résistance honorable à Brienon, Joigny tombait aux mains des troupes envahissantes, et, sauf de courts intervalles, cette malheureuse cité ne devait en être débarrassée qu'après la signature de la paix. Le 12 du même mois, une colonne ennemie entrait à Sens; quelques jours après, Villeneuve-l'Archevêque et Tonnerre étaient occupés; le 16, un détachement allemand arrivait à Chablis; le 20, l'artillerie prussienne envoyait sur Auxerre environ 80 projectiles; le 21, le général Zastrow, commandant du VIIe corps, entrait dans cette ville, qui devait être abandonnée et réoccupée plusieurs fois dans le courant de la guerre. Au premier moment, le flot des envahisseurs fut tel que chaque maison regorgeait de soldats. Il est inutile de parler des vexations de toute nature, des réquisitions et des menaces, procédés habituels de l'état-major allemand. Ce ne fut pas seulement Auxerre que les Prussiens bombardèrent; la petite ville de Saint-Bris eut le même sort. Le 27 décembre, Courson était livrée au pillage. Le 16 janvier, Avallon était bombardée, et le 25 un engagement eut lieu à Laroche, entre Joigny et Tonnerre; il eut pour résultat la prise

de la gare par les volontaires de l'Yonne et la destruction du pont du chemin de fer.

L'armistice préserva Auxerre, qui avait été réoccupée par des forces françaises, d'une attaque imminente ; mais, pendant la période d'occupation, le département de l'Yonne devait faire partie du gouvernement général du nord de la France, dont le siège était à Versailles et dont le chef était le général Fabrice. Son chef-lieu retombait entre les mains allemandes et devait subir la présence des troupes commandées par le général Von Fabeck. Il ne fut délivré que le 14 mars.

Les pertes éprouvées par le département de l'Yonne durant cette période néfaste de notre histoire se sont élevées à 5,705,599 francs.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Auxerre (lat., 47° 47′ 54″; long., 1° 14′ 10″ E.). — Auxerre (*Autricidorum*, *Autessiodorum*, *Alciodorum*), station de la ligne du chemin de fer de Laroche à Nevers, Cravant aux Laumes (réseau Paris-Lyon-Méditerranée), à 175 kilomètres au sud-est de Paris, sur la rive droite de l'Yonne, sur le versant et au sommet d'une colline, chef-lieu du département de l'Yonne, d'un arrondissement et de deux cantons, siège d'un tribunal de première instance et de commerce, avec collège communal et école normale primaire, est une ville peuplée de 16,239 habitants (16,986 en 1881). C'était autrefois la capitale de l'Auxerrois; elle possédait un gouvernement particulier, bailliage, présidial, prévôté royale et mairie; elle était le siège d'un évêché et relevait du parlement de Paris et de l'intendance de Dijon.

Les Romains, à leur arrivée dans les Gaules, trouvèrent Auxerre déjà florissante. Les avantages de sa position ne pouvaient échapper à des colonisateurs aussi habiles; ils s'efforcèrent donc, en en devenant maîtres, d'augmenter encore son importance. Elle fut élevée au rang de cité, *civitas;* deux voies furent construites pour la rattacher à Sens et à Autun; l'empereur Julien s'y arrêta en se rendant au siège de Reims et y fit reposer son armée. Saint Pèlerin, envoyé par le pape Sixte II, est le premier apôtre qui ait apporté dans le pays les lumières de l'Évangile, vers le milieu du IIIe siècle. Les progrès du christianisme durent y être rapides; car saint Germain, auquel on doit la construction de plusieurs églises et qui vivait avant l'invasion d'Attila, était déjà son sixième évêque. Aux Huns, qui saccagèrent seulement les faubourgs d'Auxerre, succédèrent les Bourguignons, qui se fixèrent dans la contrée ; mais, par un compromis qui survint entre les Romains et les nouveaux conquérants, la ville d'Auxerre resta au pouvoir de ses anciens possesseurs, de sorte qu'après les victoires des Francs, elle passa directement des mains des Romains à celles de Clovis. Dans le partage qui suivit la mort du fondateur de la monarchie franque, Auxerre échut en 566 à Gontran, qui fut aussi roi de Bourgogne, et constitua Auxerre en comté, dont le premier titulaire fut Eunius, plus connu sous le nom de Mummole, et célèbre par ses victoires, ses services et sa rébellion. Sous les descendants de Clovis, le comté d'Auxerre ne fut point un fief héréditaire; les rois de France le donnaient viagèrement à des seigneurs dont ils voulaient récompenser les services. Plusieurs évêques d'Auxerre furent, pendant cette période, revêtus de la dignité de comtes, gloire mondaine ajoutée à la haute influence religieuse qu'ils exerçaient de leur vivant, et aux honneurs plus insignes qui leur étaient réservés après leur mort; jusqu'à la fin du VIIIe siècle, tous ces prélats furent successivement canonisés. Chaque pas dans l'histoire de cette époque révèle quelque témoignage de l'importance d'Auxerre. Charlemagne y résidait à son retour d'Espagne, quand il apprit la révolte des Saxons. Louis le Débonnaire comprenait l'Auxerrois dans les États dont il formait l'apanage de Charles le Chauve. Ce prince, dont les actes contribuèrent tant à l'établissement et à l'extension du régime féodal en France, autorisa les évêques d'Auxerre à battre monnaie. C'est à Auxerre qu'il maria sa fille Judith, veuve d'un roi des Anglais, avec Baudouin Bras de Fer, grand forestier de Flandre. Nous parlerons ailleurs de la sanglante bataille de Fontenay qui, par sa date, 841, se rattache à ce règne, et qui fut livrée dans les environs d'Auxerre; c'est à ces temps aussi que remonte la grande illustration scientifique et littéraire de l'abbaye d'Auxerre et de ses écoles; Lothaire, troisième fils du roi Charles, fut élevé, vécut et mourut dans cette fameuse abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, qu'il contribua à enrichir.

Sous les faibles descendants de Charles le Chauve, le comté d'Auxerre fut joint au duché de Bour-

gogne, sans perdre toutefois son organisation particulière; les comtes d'Auxerre reconnaissaient les ducs de Bourgogne pour souverains, au lieu de relever directement de la couronne de France. Cet état de choses dura jusqu'à la réunion de la Bourgogne à la France sous le sceptre de Hugues Capet. L'aveuglement politique qui permit alors une nouvelle séparation de la Bourgogne et de la France, eut pour conséquence la reconstitution, héréditaire cette fois, du comté d'Auxerre. Landry, qui succéda à Othon-Guillaume, son père, fut la souche d'une dynastie de comtes dont les règnes furent signalés par des calamités de toute espèce : horrible famine en 1033, désastreux incendies en 1062 et en 1187, pestes et inondations dans le siècle suivant, la guerre enfin ajoutant à tous ces fléaux ses horreurs presque permanentes ; guerres du comte Guillaume Ier contre le duc Robert son oncle, de Guillaume II contre le comte de Champagne, de Guillaume IV contre les seigneurs de Sancerre et de Joigny, de Gui contre le duc de Bourgogne, de Pierre de Courtenay contre Hervé de Donzy, sans parler des discordes intestines entre les comtes et les évêques; tout cela de 1100 à 1300 environ, et avant d'arriver aux invasions des Anglais et à la lutte sanglante des maisons de Bourgogne et de France ! On comprend que peu de loisirs étaient laissés pour les améliorations et les embellissements de la cité. Guillaume IV, cependant, entreprit d'enfermer la ville dans une nouvelle enceinte ; il l'augmenta de six faubourgs très peuplés, agrandit la place principale et transféra à Auxerre les foires qui se tenaient précédemment à Tannet. Pierre de Courtenay, en 1187, continua les fortifications du côté de l'Yonne, et allégea par quelques concessions le poids des servitudes féodales qui pesaient sur les habitants. Ces premières franchises furent confirmées et étendues en 1223 par la comtesse Mathilde ; le lieu dit le Change fut déclaré privilégié. Le quartier des Drapiers devait jouir de toute liberté; les affaires de la commune étaient administrées par douze jurés; le sceau des rois de France Philippe-Auguste et Charles V figure au bas des chartes, et une ordonnance, qui autorise la reconstruction du pont de l'Yonne, est signée de saint Louis et datée de Rogennes, en 1266.

Si l'association d'Auxerre à la fortune de la France se révèle ici par quelques mesures bienveillantes et libérales auxquelles les monarques participèrent, bientôt cette solidarité devait coûter cher aux malheureux habitants de l'Auxerrois.

Les Anglais, vainqueurs à Poitiers, se répandirent comme un torrent dévastateur sur les États du roi Jean, vaincu et prisonnier. Auxerre ne fut point épargnée : églises et maisons furent pillées, les murs abattus et les portes brûlées ; le butin ravi s'éleva à 600,000 moutons d'or, évalués à plus de quatre millions de notre monnaie ; puis, après avoir passé huit jours à fouiller partout pour s'assurer si aucun objet précieux ne leur avait échappé, les Anglais déclarèrent aux bourgeois qu'avant de s'éloigner ils allaient brûler la ville, si on ne la rachetait par une rançon de 500,000 florins. Cette expédition ne fut pas la seule; l'ennemi, qui avait conservé une garnison à Segonnes, revint plusieurs fois. Auxerre, sans murailles, sans défenseurs, et dont le comte avait été fait prisonnier avec le roi Jean, ne fut délivrée que par Du Guesclin, et encore les quatre cents gens d'armes que le connétable jeta dans la place firent-ils presque regretter aux malheureux habitants, par leur indiscipline et tous les excès qu'ils commirent, le tardif secours qu'ils leur apportaient.

La ville, si cruellement éprouvée, trouva encore des ressources sous Charles V pour relever ses fortifications : son zèle et son dévouement furent récompensés par la concession de nouveaux privilèges, et, en 1370, Jean de Châlons, ayant consenti à se démettre du comté dont il était possesseur, Charles V le lui acheta au prix de 31,000 francs d'or, somme équivalente aujourd'hui à 700,000 francs. Les Auxerrois s'associèrent au marché, en abandonnant à la couronne, pendant trois ans, le dixième de leurs récoltes en grains et en vins, pour la couvrir de ses avances. En considération de ce nouveau sacrifice, le monarque avait décidé qu'Auxerre ferait pour toujours partie du domaine royal, ce qui n'empêcha pas Charles VII, en 1450, de céder, par le traité d'Arras, le comté au duc de Bourgogne ; mais Louis XI se garda bien d'oublier Auxerre, parmi les dépouilles de Charles le Téméraire, dont il enrichit la France. Depuis cette époque, le comté ne fut plus détaché de la monarchie. Les premières années du XVIe siècle furent marquées par d'affreux ravages de la famine et de la peste ; les guerres de Charles-Quint tinrent la ville dans une anxiété continuelle, puis survinrent les luttes sanglantes de la Réforme. Un voyage que fit Charles IX à Auxerre, en avril 1566, l'attitude insultante et hostile qu'il prit envers les huguenots,

fort nombreux dans la ville, semblent avoir été le signal des hostilités. L'année suivante, les protestants, sous la conduite d'un capitaine nommé La Borde, surprenaient la place. La rigueur des persécutions antérieures explique, sans les justifier, les excès dont les vainqueurs se rendirent coupables; reliques des saints, ornements des temples, bibliothèques des abbayes, tout fut profané, saccagé, dispersé; la seule église des cordeliers fut conservée pour le service du culte vainqueur; l'édit de pacification du 3 mars 1568 remit la ville sous l'obéissance du roi, et fut suivi de près par les massacres de la Saint-Barthélemy. Ils eurent à Auxerre un caractère inouï de férocité et d'acharnement. Cette surexcitation de fanatisme religieux livra plus tard la ville aux ligueurs; le duc de Guise en chassa tous ceux qu'il soupçonnait de n'être pas aveuglément attachés à la *Sainte-Union*. Ces accès de fièvre et de délire ne pouvaient avoir une longue durée; le sens droit et loyal des Auxerrois revint bientôt à une plus saine appréciation des grandes questions qui s'agitaient; quatre bourgeois notables furent députés vers Henri IV. La nouvelle du bienveillant accueil que leur fit le roi fut reçue avec enthousiasme; la trahison qui livra Amiens aux Espagnols acheva d'ouvrir les yeux et de réveiller le patriotisme : la ville décréta un don volontaire de 3,000 écus au roi pour l'indemniser de la perte d'Amiens; c'était un heureux et touchant prélude à la réconciliation complète. Auxerre, en effet, ne tarda pas à faire sa soumission, et ce retour était tellement sincère, que pendant la Fronde rien ne put ébranler la fidélité des habitants. Condé, vainqueur à Bléneau, eut beau menacer la ville et en commencer le siège, les portes lui en restèrent fermées jusqu'à l'arrivée de Turenne, qui contraignit le prince rebelle à la retraite. Un arrêt du conseil, en 1669, confirmatif d'une ordonnance de Henri IV, annexa définitivement le comté d'Auxerre au duché de Bourgogne.

Auxerre, depuis cette époque, s'est associée, avec un patriotisme qui ne s'est jamais démenti, à tous les événements qui ont influé sur les destinées de la France. Ce n'est plus comme autrefois la ville des conciles, le rendez-vous choisi pour la signature des traités, pour les réconciliations des princes, les conférences politiques ou les assemblées générales du royaume; mais c'est encore une des principales villes de la Bourgogne, cette vaillante et riche province, elle l'a bien montré à une époque récente. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, elle fit tous ses efforts pour défendre le département des souillures de l'invasion, qu'elle fut néanmoins forcée de subir. Le 21 novembre 1870, les troupes allemandes entraient à Auxerre. Elle n'en fut délivrée que le 14 mars 1871.

Auxerre est située, avons-nous dit, sur le sommet et sur le penchant d'une colline qui s'affaisse jusqu'au bord de l'Yonne; un port commode et très fréquenté y a été creusé en face d'une île ombragée d'arbres et bordée de moulins d'un aspect très pittoresque; une enceinte d'agréables boulevards entoure la ville, en forme d'arc, dont la rivière serait la corde; quoique le sol soit inégal, les rues sont larges, d'un accès facile, et les constructions n'y manquent pas d'élégance. Du pont de l'Yonne, on découvre les églises, les promenades, les îles boisées de la rivière et les moulins établis le long de ses rives.

Les monuments les plus remarquables d'Auxerre sont : sa cathédrale, dont l'achèvement s'est poursuivi du commencement du XIII[e] siècle à la fin du XVI[e], sans que l'harmonie générale se ressente des longues et fréquentes interruptions occasionnées par les guerres et les calamités du temps. Elle est de style ogival; elle a 100 mètres de long sur 40 de large; les voûtes élancées de la nef et du chœur ont 32 mètres d'élévation, et la tour qui s'élève à l'angle nord du grand portail a 62 mètres au-dessus du sol. Le chœur renferme un tombeau et une statue à mi-corps de Jacques Amyot. Saint-Germain, qui mériterait une longue description, tant pour son architecture extérieure que pour ses cryptes curieuses remontant au IX[e] siècle, et où repose, parmi les nombreux évêques de la ville, le saint illustre dont l'église porte le nom; enfin les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Eusèbe; l'hôtel de la préfecture, vieux palais épiscopal; l'horloge établie sur une ancienne porte, surmontée d'une tour, dite Tour gaillarde et contiguë au château des ducs de Bourgogne; la fontaine qui alimente les hauts quartiers, la bibliothèque, le collège et la salle de spectacle. Un collège de jeunes filles pour l'instruction secondaire y a été récemment inauguré (novembre 1881). Citons encore l'hôtel de ville, le palais de justice, la halle au blé, le grenier d'abondance, le jardin public, etc.

L'industrie est représentée à Auxerre par une importante fabrication de tonnellerie, des fabriques de produits chimiques, ocre, blanc de céruse; il s'y

fait un commerce considérable de vins estimés, bois flotté, charbon, merrain, tan, etc., favorisé par de nombreuses foires. Aux environs, ferme-école de La Brosse.

Auxerre est la patrie de saint Germain, du savant historien l'abbé Lebeuf, du littérateur Lacurne de Sainte-Palaye, de Sedaine, de Fourrier, savant illustre, du lieutenant général Desfournaux, et d'un moine qui, en 1591, inventa le serpent, instrument si généralement adopté autrefois pour l'accompagnement des chants d'église.

Les armes de la ville sont : *d'azur, semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Chablis. — Chablis (*Capleia, Cabliacum*), chef-lieu de canton, sur la rive gauche du Serein, au milieu de riches vignobles, est une ville peuplée de 2,215 habitants, à 19 kilomètres à l'est d'Auxerre. Elle doit sa célébrité actuelle à l'excellence de ses vins blancs, qui réunissent à la vinosité généreuse des crus bourguignons les sémillantes et agréables qualités des produits de la Champagne. Pour les gourmets, pas de joyeux déjeuner sans chablis, assaisonnement obligé des huîtres de Cancale.

Cette gloire contemporaine ne doit cependant pas nous faire oublier les illustrations antérieures de la ville de Chablis. En 1478, elle possédait une imprimerie; elle joua un rôle important dans la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, et fut tour à tour prise et reprise par chacun des deux partis. Les huguenots la ravagèrent en 1568. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, elle tomba aux mains de l'ennemi, le 16 décembre 1870.

Chablis possède une jolie église sous le vocable de saint Martin, dans le style ogival, construite dans le XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques, surmontée récemment d'une flèche en charpente et en plomb; l'église Saint-Pierre, à l'extrémité du faubourg de ce nom, et des débris d'anciennes fortifications, parmi lesquelles une porte de la ville, servant aujourd'hui de prison. Le pont jeté sur la rivière et l'hospice communal sont les seuls monuments qui restent à citer. Au commerce très considérable qu'ils font des vins de leur territoire, les habitants ont joint des fabriques de biscuits, des tanneries et de la tonnellerie.

Coulanges-la-Vineuse. — Coulanges-la-Vineuse, chef-lieu de canton, à 13 kilomètres au sud d'Auxerre, sur une colline qui domine un affluent de l'Yonne, est une ville peuplée de 1,332 habitants. Elle doit son surnom autant à l'abondance et à la qualité de ses vins qu'au besoin de distinguer cette ville d'une autre du même nom, située dans le même canton et appelée Coulanges-sur-Yonne. C'était autrefois une place fortifiée, qui eut sa part de désastres et de calamités dans les guerres du XVe et du XVIe siècle; elle fut ravagée, en 1435, par les Armagnacs; en 1477, par les troupes de Louis XI; en 1569, par les huguenots, à la suite du sac d'Irancy, et prise d'assaut par les ligueurs, en 1569.

La réputation de ses vins était fort grande; Henri IV les préférait à ceux des meilleurs crus de Bourgogne et du Bordelais; le débit en était facile et lucratif; la fertilité du sol assurait la richesse des récoltes, et cependant la population diminuait rapidement, les incendies se multipliaient et les habitants se disposaient à quitter le pays. L'eau manquant dans cette contrée du vin, plusieurs fois on avait pu combattre le feu avec le précieux contenu des tonneaux; mais, pour les besoins les plus essentiels de la vie, rien ne pouvait remplacer l'élément indispensable dont il faut être privé pour en comprendre l'inestimable utilité. Le chancelier d'Aguesseau, seigneur de Coulanges, envoya sur les lieux, en 1705, un ingéneur nommé Couplet qui, ayant découvert plusieurs sources aux environs de la ville, les réunit et parvint à les amener à Coulanges. Le jour où l'eau commença à couler fut un jour de fête solennelle; un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté; les sonneurs se pendaient si joyeusement aux cordes des cloches que la plus grosse en fut démontée; le premier magistrat, qui était aveugle, plongea ses mains dans l'eau tant désirée et qu'il ne pouvait pas voir. Une belle fontaine fut construite : on la décora d'un bas-relief représentant Moïse qui fait jaillir une source d'un rocher couronné de ceps de vigne; une inscription reconnaissante y conserve la mémoire de l'habile Couplet.

Coulanges possède une église élevée en 1742, sur les dessins de Servandoni.

Elle est la patrie du littérateur Maiseau et de Rousseau, qui sous Louis XIII inventa la cire à cacheter.

Pontigny. — Pontigny (*Pontiniacum*) est une commune située à 20 kilomètres au nord-est d'Auxerre, dans une île formée par le Serein, que

l'on y passe sur un beau pont. Elle appartient au canton de Ligny-le-Châtel; sa population est de 852 habitants.

Pontigny possédait une des principales abbayes de l'ordre de Saint-Benoît; elle avait été fondée en 1114, et elle servit pendant deux ans d'asile à Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Cette abbaye subsista jusqu'à la Révolution. L'abbatiale qui sert de paroisse est, après les cathédrales de Sens et d'Auxerre et l'église de Vézelay, la plus vaste église du département; on remarque les cent stalles du chœur, les vitraux et la châsse de saint Edme. Pontigny possède des fabriques de briques et de tuiles très estimées, une filature de laine et un grand moulin à blanc.

Saint-Florentin. — Saint-Florentin, station de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille par la Bourgogne (réseau de Paris-Lyon-Méditerranée), chef-lieu de canton, arrondissement et à 31 kilomètres au nord-nord-est d'Auxerre, sur le sommet et le versant d'une colline au bas de laquelle se joignent l'Armance et l'Armançon, est une ville peuplée de 2,482 habitants.

Elle faisait autrefois partie du Sénonais, et, après avoir été une seigneurie importante au moyen âge, fut érigée en vicomté, puis en comté. Son origine, l'étymologie de son nom, ont été le sujet de savantes dissertations qui, jusqu'aux temps mérovingiens, offrent d'ingénieuses probabilités plutôt que des vérités historiques. Le premier événement important et authentique qui se rattache aux annales de Saint-Florentin est la retraite de Brunehaut dans ses murs, en 597, le siège du château, ordonné par Frédégonde et conduit par Landry, la défaite de ce dernier dans une plaine qui a conservé son nom, *Chalandry*, par corruption de Champ-Landry, et la destruction par Pépin, en 752, de sa forteresse, dont subsistent encore quelques ruines connues sous la désignation de Brinchefort, Brunefort, fort Brunehaut. La ville fut assiégée, en 879, par les Normands; les habitants appelèrent à leur aide les Bourguignons, avec l'aide desquels ils repoussèrent l'ennemi. Ce secours fut payé par une annexion de la cité sénonaise au duché de Bourgogne; mais, en 936, les comtes de Champagne vinrent ravir cette conquête à ses nouveaux possesseurs. Les Florentinois se signalèrent dans ces différentes occasions par l'opiniâtreté avec laquelle ils défendirent leur ville. Les temps modernes réservaient à Saint-Florentin une illustration d'un autre genre. Ce domaine échut par mariage à Louis Phélippeaux, seigneur de La Vrillière et de Château-Neuf-sur-Loire, souche de cette famille de courtisans qui surent se maintenir dans les bonnes grâces des maîtres et dans la possession des plus hauts emplois, sous Louis XIV, Louis XV et le Régent. Le plus illustre de la race est le fameux duc, tout à la fois ami, confident, ministre de Louis XV, complice de ses déréglements, et si prodigue de lettres de cachet, que son nom reste fatalement attaché à ce déplorable abus du pouvoir monarchique. Cette ville fut occupée par les troupes allemandes durant la guerre franco-allemande de 1870-1871.

La ville est agréablement située, au confluent de l'Armance et de l'Armançon, sur le canal de Bourgogne; elle est partagée par quatre rues terminées chacune par une porte et aboutissant toutes à une place dont le centre est occupé par un bassin surmonté d'une fontaine en forme de colonne, autour de laquelle sont attachés trois dragons en bronze. L'église paroissiale, bâtie en 1376, sur l'emplacement d'un ancien château royal, est décorée de sculptures d'un assez bon dessin; elle n'a pas été achevée. La partie remarquable est le chœur, dont l'architecture est fort belle. On arrive à l'entrée principale, du côté du nord, par un large perron d'environ quarante degrés. En face de l'escalier de l'église se trouve l'Hôtel-Dieu, et, en dehors de la ville, une halle de construction récente. Il s'y fait un grand commerce de grains.

C'est la patrie de l'historiographe Moreau.

Les armes de Saint-Florentin sont : *d'azur, à la figure de saint Florentin d'argent, armé et monté sur un cheval de même, tenant un guidon croisé de gueules.*

Saint-Sauveur. — Saint-Sauveur-en-Puisaye, sur la rive droite du Loing, chef-lieu de canton peuplé de 1,816 habitants et à 40 kilomètres au sud-sud-ouest d'Auxerre, était une des principales villes du petit pays de Puisaye. Elle est bâtie dans une position pittoresque, sur un des points les plus élevés de la contrée; son vieux château féodal, dont il reste, parmi d'autres ruines intéressantes, une vieille tour assez bien conservée, dominait, dans un vaste rayon, les campagnes environnantes.

Un monastère, fondé dans le VIIIe siècle par

Hermend, comte d'Auxerre, fut l'origine première de la ville, ou du moins contribua à son développement. Les possesseurs de ce domaine ont joué un rôle important dans l'histoire de France. La fertilité du territoire, arrosé par les eaux du Loing, qui prend sa source près de Saint-Sauveur, une magnifique ceinture de forêts, les imposantes fortifications de la ville et du château, donnaient à ces seigneurs une haute influence. Ils paraissent en avoir usé pour préserver le pays des calamités de la guerre; l'épisode le plus désastreux qui se rattache aux annales de Saint-Sauveur est un accident presque fortuit des guerres religieuses du XVIe siècle. Coligny, à la tête d'un corps de reîtres, cherchait à rejoindre l'armée du roi de Navarre, en 1587; des barques armées s'opposaient au passage de la Loire; désespérant de forcer cet obstacle, l'amiral cantonna ses soldats étrangers sur les terres de Châtillon; ceux-ci vinrent de là ravager Saint-Sauveur; une partie des habitants effrayés s'échappa par-dessus les murailles; les autres se retirèrent dans la tour, dont les reîtres firent le siège et s'emparèrent. Les plus notables parmi les vaincus furent emmenés prisonniers dans le camp huguenot, où plusieurs moururent de chagrin. On trouvait, il y a quelques années, à Saint-Sauveur une ferme-école, et son commerce est favorisé par plusieurs foires.

Près de cette ville, on voit les ruines de l'ancienne abbaye de Moutiers et celles du vieux prieuré de Boutissein.

Fontenoy. — Fontenoy ou Fontenay-en-Puisaye est un village du canton de Saint-Sauveur, dont la population est de 748 habitants. Il est situé à 30 kilomètres au sud-sud-ouest d'Auxerre, dans une contrée basse et marécageuse, où de nombreux étangs entretiennent des fièvres endémiques; sa principale industrie consiste dans l'exploitation de vastes pâturages, où sont élevés des chevaux et des bestiaux, dont un commerce important se fait sur ses marchés.

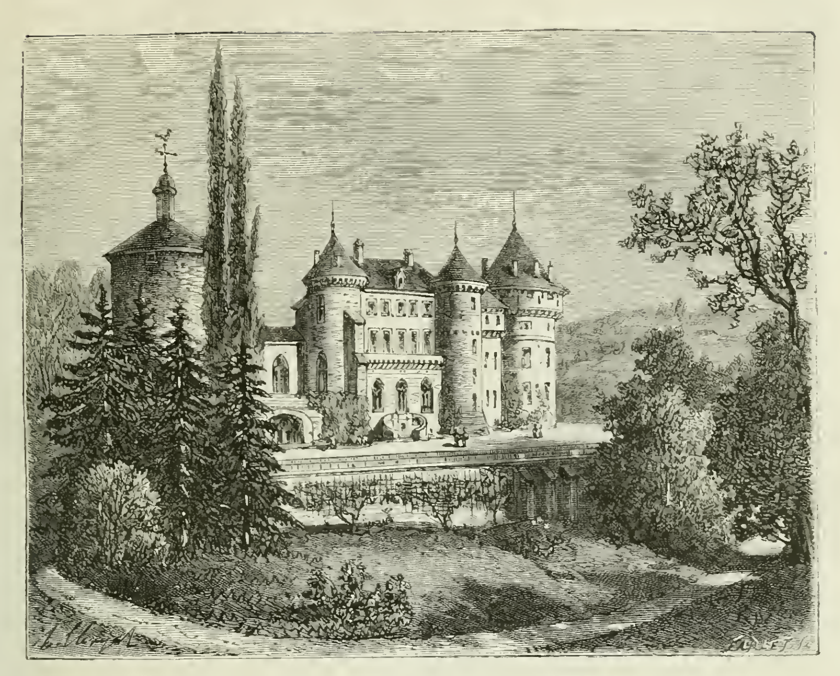
Fontenoy doit sa célébrité historique à la sanglante bataille que s'y livrèrent, le 25 juin 841, les fils de Louis le Débonnaire. Lothaire, après avoir dérobé sa marche derrière les étangs jusqu'à ce qu'il eût été rejoint par Pépin, accepta le combat que lui offrait Charles le Chauve, allié à Louis le Germanique. Jamais encore massacre pareil n'avait eu lieu entre les enfants de la Gaule; la confusion fut inexprimable, on se tuait sans se reconnaître; il y a des auteurs qui portent à cent mille le nombre des morts. Charles le Chauve, quoique vainqueur, fut hors d'état de profiter de la victoire, et la puissance militaire des Francs fut tellement amoindrie par cette désastreuse journée, que de longtemps aucune résistance sérieuse ne put être opposée aux attaques des Normands, des Sarrasins et des Bretons. La noblesse de la Champagne fut si cruellement décimée, qu'on attribue à la nécessité d'empêcher son extinction à peu près complète l'établissement d'un privilège, maintenu depuis, et en vertu duquel les femmes nobles de cette province anoblissaient les roturiers qu'elles épousaient et les enfants qui provenaient de ces unions.

On retrouve encore dans le nom de certains endroits qui avoisinent Fontenoy les souvenirs de la mémorable bataille; les habitants montrent aux voyageurs: *l'Étang de la guerre*, *la Fosse aux gens d'armes*, *le Champ du malheur*. Le 25 juin 1860, un obélisque a été inauguré en souvenir de cet événement, qui remonte à plus de dix siècles.

Toucy. — Toucy (*Tusiacum*), chef-lieu de canton, arrondissement et à 24 kilomètres à l'ouest-sud-ouest d'Auxerre, dans la vallée de l'Ouanne, au milieu d'une prairie, et sur le penchant d'une colline, est une ville très ancienne, peuplée de 2,913 habitants; elle est mise en communication avec les lignes du réseau Paris-Lyon-Méditerranée par la station de Joigny. Au commencement du Ve siècle, saint Germain la donna à l'église Saint-Étienne d'Auxerre; saint Héribert, frère de Hugues Capet, y fit construire un château, rebâti vers le XIIe siècle par Guillaume de Toucy; elle fut réduite en cendres par les Anglais, en 1423. Son église, reconstruite en 1520 et dédiée en 1522, est remarquable par l'obliquité de la flèche qui surmonte le clocher. L'industrie de Toucy consiste en fabriques de parquets, scieries, taillanderies, moulins à tan et filatures de laine. On trouve aux environs une fontaine d'eau ferrugineuse et les mines d'ocre les plus renommées.

C'est la patrie de Pierre Larousse, auteur de nombreux livres classiques connus sous le titre général de *Lexicologie des écoles* et du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*.

Les armes de Toucy sont: *de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes de gueules.*



Château de Chastellux.

Vermenton. — Vermenton, station de la ligne du chemin de fer Laroche à Nevers, Cravant aux Laumes (section de Cravant aux Laumes, réseau Paris-Lyon-Méditerranée), chef-lieu de canton, à 22 kilomètres au sud-sud-est d'Auxerre, est une petite ville peuplée de 2,233 habitants, construite sur un coteau dont la Cure arrose le pied, près de son confluent avec l'Yonne. Son origine est fort ancienne ; Vermenton est cité comme une place d'une certaine importance au commencement du xe siècle. En 1358, les Anglais s'en emparèrent, et les huguenots en 1570. Deux abbayes remarquables existaient dans son voisinage : celle de Rigny, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1218, et celle de Crisenon, dont les premiers fondements furent jetés par Alix, fille de Hugues Capet et femme de Renaud, comte de Nevers et d'Auxerre. Consacré à saint Benoît, le couvent fut d'abord habité par des moines : mais sa célébrité date du xiie siècle ; à cette époque, il servait de retraite à plus de cent religieuses bénédictines. Vermenton a conservé du même temps une église remarquable classée parmi les monuments historiques ; le portail en est orné de sculptures gothiques d'un beau travail, et il est surmonté d'une tour, dans le style roman, fort appréciée des archéologues.

La ville, située dans une riante position, est propre et d'un aspect agréable ; il s'y fait un commerce assez important des vins de son territoire, une industrie plus spéciale y répand l'activité et l'aisance : c'est là que s'arrête le flottage des bois descendant du Morvan ; c'est là que se construisent les trains qui, par l'Yonne, sont dirigés sur Paris.

Arcy. — Arcy-sur-Cure, station de la ligne du chemin de fer de Laroche à Nevers, Cravant aux Laumes (section de Cravant aux Laumes, réseau Paris-Lyon-Méditerranée), dans le canton de Vermenton, arrondissement et à 29 kilomètres au sud-sud-est d'Auxerre, est un bourg de 1,349 habitants, bâti

sur le penchant d'une colline qui domine la rive gauche de la Cure. On y remarque un beau château, construit en 1767 et un petit manoir qui remonte à 1549. Mais, ce qui a fait la célébrité de cette localité, ce sont ses grottes, au nombre de trois principales, citées parmi les plus remarquables de France.

Buffon et Daubenton supposent que ce sont d'anciennes carrières abandonnées depuis assez longtemps pour que toute trace du travail des hommes ait disparu. Elles sont disposées de telle sorte qu'on peut les parcourir sans revenir sur ses pas. L'entrée est sur le bord de la Cure. On y pénètre par un large vestibule dont la voûte plate peut avoir 30 pas de largeur sur 7 mètres de hauteur. Cette première salle conduit successivement dans d'autres de dimensions et d'élévations différentes ; chacune a son nom. Elles ont pour ornements, de la variété la plus étrange, des stalactites formées par la solidification des gouttes qui suintent des voûtes. Presque toutes ces concrétions ont la compacité et la blancheur de l'albâtre gypseux ; dans certains endroits, elles se présentent sous la forme de piliers énormes, de colonnes cannelées, de pilastres, de dômes, de cuvettes ; leur sonorité est merveilleuse et les a fait comparer à des tuyaux d'orgue. Les curiosités les plus à remarquer dans cette excursion souterraine sont la salle dite de la Vierge, une petite forteresse composée de quatre tours, et un lac en miniature. Les mois d'août et de septembre sont les époques les plus favorables pour visiter les grottes d'Arcy.

Cravant. — Cravant (*Crevennium*, *Crapentrum*), station de la ligne du chemin de fer de Laroche à Nevers, Cravant aux Laumes (section de Cravant aux Laumes, réseau Paris-Lyon-Méditerranée), dans le canton de Vermenton, arrondissement et à 19 kilomètres au sud-est d'Auxerre, peuplé de 1,296 habitants, était un bourg fortifié que sa position au confluent de la Cure et de l'Yonne, la fertilité et la renommée de ses vignobles, rendaient fort important dès le XVe siècle ; la bataille qui y fut livrée, en 1423, en a augmenté encore la célébrité. Les Anglais, alliés aux Bourguignons, disputaient le pays aux Armagnacs et aux troupes de Charles VII. L'armée royale cherchait à reprendre Cravant, dont les Bourguignons s'étaient emparés et où ils avaient laissé une garnison, lorsqu'elle fut attaquée sur ses derrières par les Anglais accourus au secours des assiégés. L'action s'engagea près du pont de Coulanges-la-Vineuse ; des deux côtés l'acharnement fut extrême. Les ennemis, commandés par le maréchal de Chastellux, perdirent 1,200 hommes, presque tous Écossais ; mais les Armagnacs, assaillis à la fois par les Anglais et par les Bourguignons sortis de Cravant, furent écrasés et laissèrent aux mains de leurs adversaires, parmi les nombreux prisonniers, le sire de Gamaches, Xaintrailles et Jean Stuart. Après cette victoire, dont le plus grave résultat fut d'empêcher la jonction des Armagnacs avec les forces que Charles VII avait dans le nord, Anglais et Bourguignons rentrèrent dans Cravant où, dit une chronique du temps, « ils remercièrent Dieu ensemble, en grande joie et en bon accord. »

Cravant a conservé des restes imposants de ses tours crénelées et de son enceinte murale. La ville possède, en outre, un beau pont sur l'Yonne, un hospice communal et une église paroissiale qui date de 1550 et ne manque pas d'élégance.

Son industrie consiste principalement en taillanderie, et son territoire renferme de nombreux et excellents vignobles.

Les armes de Cravant sont : *écartelé, au 1er et au 4e d'or, au 2e et au 3e de gueules, à un écusson d'azur, à un caillou d'or sur l'écartelé ; au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

Avallon (lat., 47° 29′ 12″ ; long., 1° 34′ 17′ E.). — Avallon (*Aballo*, *Abalium*, *Abellio*, *castrum Avalonis*), station de la ligne du chemin de fer de Laroche à Nevers, Cravant aux Laumes (section de Cravant aux Laumes, réseau Paris-Lyon-Méditerranée), au sommet d'un rocher dont le Cousin baigne le pied, chef-lieu d'arrondissement, à 49 kilomètres au sud-est d'Auxerre, peuplé de 5,930 habitants, passe aux yeux de quelques érudits pour une ville d'origine celtique ; des documents irrécusables attestent son existence pendant la période romaine. En 714 ou 715, elle devint la conquête d'un évêque d'Auxerre, nommé Savaric, qui s'était emparé en outre du Nivernais et du pays de Tonnerre ; elle fut saccagée en 731 par les Sarrasins, et par les Normands en 843 ; sous les descendants de Charlemagne, elle fit partie de l'héritage de Pépin ; nous voyons, quelque temps après, un comte d'Avallon envoyé dans le midi par Charles le Chauve, avec mission d'y rendre la justice. Dans le démembrement de la Bourgogne qui suivit la mort de Hugues Capet, Avallon se prononça

en faveur d'Othon-Guillaume contre les prétentions du roi Robert. Ce prince vint à la tête d'une armée attaquer la ville, qui lui résista pendant trois mois, et ne fut réduite que par la famine. Cette répulsion des habitants pour la domination franque était si prononcée, et dura si longtemps qu'au xve siècle, pendant les guerres de Charles le Téméraire, on disait à Avallon, quand l'approche des troupes royales y était signalée : *Voilà les Français qui menacent Avallon !*

C'est vers 1200 que les premières franchises communales furent octroyées aux habitants; il y avait alors dans l'intérieur de la ville deux classes de bourgeois : ceux qui dépendaient du duc de Bourgogne et ceux qui relevaient du chapitre de Saint-Lazare. L'affranchissement de ces derniers souleva quelques difficultés, le pouvoir abbatial se refusant à l'adoption de la coutume de Montpellier que Hugues IV rapportait de la croisade contre les Albigeois. Le xive siècle fut signalé par les ravages de la peste noire en 1347, et l'invasion des Anglais vers 1359. Mais l'époque la plus agitée pour Avallon fut celle de la lutte entre Charles VII et Philippe le Bon. La ville, prise par Charles en 1433, lui fut enlevée quelque temps après par son adversaire. La mort seule de Charles le Téméraire donna la paix au pays; elle dura jusqu'aux guerres de religion. La Réforme toutefois ne pénétra pas à Avallon avec autant de facilité que dans des cités voisines; les troubles qui l'agitèrent furent presque toujours le résultat d'une pression extérieure; les huguenots de Vézelay et les reîtres de Wolfang, duc de Deux-Ponts, essayèrent surtout de conquérir Avallon au parti protestant. L'animosité qui en résulta disposa le fanatisme des esprits en faveur de la Ligue; aussi les Avallonnais refusaient-ils de reconnaître l'autorité de Henri IV, même après son abjuration. Il fallut, pour leur ouvrir les yeux, les excès commis par les soldats de Tavannes, qu'ils avaient laissés pénétrer dans leurs murs dans l'espoir de prolonger encore la lutte. Le 27 mai 1594, la ville se rendit enfin à Edme de Rochefort-Pluvant, gouverneur de Vézelay pour le roi. Cette agitation fut la dernière : les bruits de la Fronde ne trouvèrent pas d'écho à Avallon. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, cette ville fut bombardée et pillée par les troupes ennemies, le 16 janvier 1871.

La ville est située sur le prolongement d'un mamelon granitique, isolé par des pentes abruptes des monts voisins, et accessible au nord seulement; au pied du plateau coule le Cousin dans une vallée très pittoresque. Les rues sont larges et bien aérées; la promenade dite du Petit Cours est très agréable.

Les monuments les plus remarquables sont : l'église paroissiale, dédiée à Saint-Lazare, bel édifice du xie siècle classé parmi les monuments historiques; l'église Saint-Martin (monument historique, xiiie siècle), à l'extrémité du faubourg de ce nom; la Tour de l'horloge, au-dessus d'une ancienne porte fortifiée et qui a été récemment restaurée; l'hôtel de ville, construit en 1770; l'hôpital, la salle de spectacle et la salle de concert.

Le commerce d'Avallon consiste en grains, vins estimés, bois, laines et bestiaux; il y a des corderies et des fabriques de bonneterie, chapellerie, corroiries, tanneries, tuileries, tonnellerie fort estimée. C'est la patrie d'André Bocquillot, du conventionnel Jacques Boileau, de Cousin d'Avallon, de Morizot, Gaspard Pons, P. Odebert et Caristie.

Les armes de la ville sont : *d'azur, à la tour d'argent crénelée et maçonnée de gueules;* — aliàs : *de sable*, avec cette devise au-dessus des armes : ESTO NOBIS, DOMINE, TURRIS FORTITUDINIS.

QUARRÉ-LES-TOMBES. — Quarré-les-Tombes, à l'extrémité sud-est du département, sur les hautes collines qui séparent la vallée de la Cure de celle du Cousin, est un chef-lieu de canton situé à 18 kilomètres au sud-est d'Avallon et dont la population est de 2,147 habitants.

Cette commune présente cette particularité que, près de l'église, qui est relativement moderne puisqu'elle ne date guère que du xve siècle, et sur la place on voit un grand nombre de tombes du moyen âge, en pierre, qui paraissent n'avoir jamais servi. Ces tombes, qui ont valu au bourg son nom, ont été l'objet de bien des suppositions; l'on croit, par exemple, que Quarré était un entrepôt de cercueils de pierre qui, au vie ou viie siècle, approvisionnait tous les pays voisins. Une voie romaine qui conduisait à Avallon en facilitait le transport. Les auges sépulcrales étaient autrefois en bien plus grand nombre; au siècle dernier, on en brisa, assure-t-on, plus de 150 pour servir aux réparations de l'église. Sur le territoire de cette commune, on montre un beau dolmen aujourd'hui surmonté d'une statue de la Vierge; on l'appelle la *Pierre des Fées*.

SAINT-LÉGER-VAUBAN. — Saint-Léger-Vauban,

dans le canton de Quarré-les-Tombes, est une commune de 1,348 habitants, située à 16 kilomètres au sud-est d'Avallon. Elle occupe le sommet d'une colline qui domine le cours du Cousin.

C'est dans cette commune qu'en 1663 naquit Vauban; il y resta 17 années, exerçant la modeste profession de berger. Aux environs, dans le hameau de Trinquelin, qui emprunte le nom d'un ruisseau voisin, les dominicains avaient fondé en 1849 un monastère qui était devenu très prospère, lorsque les décrets de 1880 vinrent en fermer les portes.

Chastellux. — Chastellux (*Castrum lucium*), canton de Quarré-les-Tombes, arrondissement et à 14 kilomètres au sud d'Avallon, est un village peuplé de 626 habitants. Le château, auquel il doit son nom, s'élève sur l'un des premiers contreforts des monts du Morvan, du côté qui regarde Avallon; il a une origine très reculée. S'il faut en croire les historiens locaux, cette origine remonterait à Jules César, et il a joué un rôle important dans le moyen âge et pendant les guerres du XVIe et du XVIIe siècle; c'était un avant-poste des frontières bourguignonnes. La tour Saint-Jean et la terrasse adjacente sont les parties les plus anciennes; au XIIIe siècle, on y ajouta une tour et un corps de logis; des agrandissements considérables eurent lieu du XIVe au XVIIe siècle. La tour d'Amboise, qui forme angle, fut commencée en 1592 et achevée en 1826; elle est remarquable par son diamètre et son élévation; la chapelle, située au premier étage, est du XVe siècle, ainsi que la verrière qui l'éclaire. Les grands appartements sont du style Louis XIII et Louis XIV. On remarque une bibliothèque dont la voûte est antérieure au XVIe siècle. Artaud, sire de Chastellux, prit part à la deuxième croisade avec toute sa famille. Son dernier descendant mâle, Jean, sire de Chastellux, vicomte d'Avallon, mourut en 1331 : Simonne, sa sœur et son héritière, transmit Chastellux à sa fille Laure de Bordeaux, laquelle, n'ayant point d'enfants de trois maris, laissa cette seigneurie à son neveu Guillaume de Beauvoir, cadet de la maison de Montréal et père de Claude de Beauvoir, maréchal de France en 1418; depuis lors Chastellux est toujours resté dans la même famille. Le comte Henri de Chastellux, possesseur actuel, a recueilli patiemment, avec beaucoup d'érudition, et publié en 1869 tous les faits concernant l'histoire de sa famille en remontant au XIe siècle.

Dans la grande salle du château, on remarque une belle mosaïque de l'époque gallo-romaine, découverte en 1838 aux Chagniats, à 4 kilomètres du château.

Dans l'église paroissiale, on voit le mausolée de Louis de Chastellux, gouverneur de Metz et de Marsal, mort en 1580.

La route d'Avallon à Lormes franchit la Cure sur un magnifique viaduc terminé en 1878.

Vézelay. — Vézelay (*Vidiliacum*), sur une colline qui domine la Cure, chef-lieu de canton, à 15 kilomètres au sud-ouest d'Avallon, est une ancienne ville peuplée de 1,010 habitants. Elle eut pour origine quelques maisons groupées autour d'un château fort qui appartenait à Judith, femme de Louis le Débonnaire; une fille de Pépin, roi d'Aquitaine, Berthe, épouse de Gérard de Roussillon, ayant perdu un fils qu'elle chérissait tendrement, consacra sa mémoire par la fondation d'un monastère sur les bords de la rivière de Cure, au pied de la montagne de Vézelay. Les ravages des Sarrasins en 715, des Normands en 890 et en 910, contraignirent les habitants des campagnes à chercher un refuge dans la ville; le couvent fondé par Berthe y fut aussi transféré, et une nouvelle église y fut élevée et consacrée par le pape Jean IX, en 878; le concours des pèlerins contribua aussi à augmenter la population. Vézelay est une des villes que dévasta le roi Robert pour les punir de leur alliance avec Othon-Guillaume. Les premiers seigneurs de Vézelay, Gérard et ses successeurs, avaient renoncé à leurs droits sur la ville, dont l'abbé était à peu près le seul maître; aussi la voyons-nous devenir un centre important de tout mouvement religieux au moyen âge. Un concile s'y tient le 31 mars 1145, et saint Bernard, qui le préside, prêche une nouvelle croisade et exhorte Louis VII, présent à cette assemblée, à se mettre à la tête de l'expédition. Quelques années avant, en 1120, Louis le Gros s'y était rencontré avec le pape Gélase. Vézelay se signale encore par ses rigueurs envers les hérétiques; et, en 1190, c'est à Vézelay que Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion viennent prendre la croix. Mais ce qui donne à Vézelay, plus encore que tout cela, une place à part dans les annales des communes de France, c'est l'énergie que déployèrent ses habitants pour l'affranchissement de leur municipalité. Dès le commencement du XIIe siècle, l'intervention des

bourgeois vint se mêler aux luttes que les abbés de Sainte-Marie avaient à soutenir contre les héritiers du comte Gérard. Ceux-ci s'appuyaient sur un diplôme de Charles le Chauve affranchissant l'église de Vézelay et ses hommes, tant libres que serfs, de la juridiction de tout empereur, roi, comte, vicomte ou évêque présent et à venir. En outre, le pape régnant avait prononcé solennellement l'anathème contre tout seigneur ecclésiastique ou laïque qui oserait enfreindre les libertés d'une église fille de celle de Rome et faisant partie des domaines du bienheureux apôtre Pierre. Si ces titres constataient l'usurpation des abbés, il était difficile d'y trouver une légitimation des droits des comtes de Nevers, héritiers de Gérard; la revendication des franchises communales devait donc être le résultat de l'antagonisme entre des rivaux possédant sans titre ou réclamant sans droit. Mais l'heure de l'émancipation n'était point encore venue. Après une crise longue et douloureuse, les habitants, qui s'étaient révoltés contre Pons de Montboissier, leur abbé, furent abandonnés par le comte de Nevers qui les avait poussés à l'insurrection; le pape intervint auprès de Louis VII; ses prières étaient des ordres; la ville, excommuniée, menacée par une armée royale, se soumit sans condition ; elle fut condamnée à une amende de 40,000 sous. Les maisons des bourgeois notables, habitations qui ressemblaient à de petites forteresses, furent rasées, et l'abbé fut réintégré dans sa toute-puissance. Quatre siècles plus tard, les huguenots protestaient au nom d'une autre liberté et s'emparaient de Vézelay en 1569, et ces aspirations si longtemps comprimées vers l'indépendance dans les idées et dans les faits semblaient se résumer dans le fameux Théodore de Bèze, qui naissait dans cette ville à peu près vers le même temps.

Vézelay est située sur une colline qu'environne un territoire fertile en vins très estimés ; aux environs, on trouve une source d'eau minérale et une source d'eau salée. Le monument le plus remarquable est l'église paroissiale, jadis celle de l'abbaye, magnifique édifice de 63 mètres de longueur sur 23 d'élévation, précédé d'une première église dite des Catéchumènes. Au-dessous est une crypte où furent longtemps conservées les reliques de Marie-Madeleine. Autour du chœur, on voit encore les restes de chapelles sépulcrales. Cette intéressante basilique a été classée parmi les monuments historiques de France. A l'époque de la Révolution, elle avait été transformée en temple de la Raison et subi de nombreuses mutilations; elle a été restaurée par Viollet-le-Duc, avec cette intelligence et ce soin qui caractérisaient les œuvres de cet habile architecte. Outre cette église, on voit encore à Vézelay une belle terrasse plantée d'arbres séculaires; une promenade publique et quelques vieilles maisons fort curieuses du XIIe et du XIIIe siècle. Des anciennes fortifications qui entouraient la ville et l'abbaye, il ne reste plus que des vestiges et la porte Neuve.

Les armes de Vézelay sont : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef cousu d'azur, semé de pommes de pin d'or et chargé d'un château d'argent, brochant sur le tout.*

Joigny (lat., 47° 59′ 0″; long., 1° 3′ 43″ E.).— Joigny (*Joviniacum*), station distante d'environ 800 mètres de la ville de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille par la Bourgogne (réseau de Paris-Lyon-Méditerranée), sur le versant d'un coteau, le long de la rive droite de l'Yonne dont une dérivation facilite la navigation, chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 28 kilomètres au nord-ouest d'Auxerre, peuplé de 6,317 habitants, est une ville fort ancienne. Sa fondation est attribuée par quelques auteurs à Flavius Jovinus, général de la cavalerie romaine dans les Gaules. Son histoire est fort obscure jusqu'au Xe siècle; elle était capitale d'un comté et première baronnie relevant du comté de Champagne. Le seigneur de Joigny le plus anciennement connu est Renaud, fils d'un comte de Sens, et dont l'arrière-petite-fille apporta ce domaine en dot dans la maison de Joinville. Au XIVe siècle, il passa dans celle de Noyers, et au XVe il appartint successivement aux familles de La Trémouille, de Châlons, de Sainte-Maure et de Laval. En 1417, les Armagnacs et les Bourguignons se livrèrent un combat sous les murs de Joigny. En 1429, les Anglais assiégèrent la ville et furent repoussés par les habitants. Un désastreux incendie, en 1530, réduisit en cendres plusieurs édifices publics et un grand nombre d'habitations particulières. Les guerres du XVIe siècle qui agitèrent si violemment le pays n'épargnèrent pas Joigny. En 1590, le comte de Tonnerre s'était déjà emparé d'une poterne lorsqu'il fut contraint de se retirer; quatre ans plus tard, le duc de Biron, plus heureux, força les habitants à une capitulation. La maison de Gondi fit au XVIIe siècle l'acquisition de

cette terre importante; le père du fameux cardinal de Retz portait le titre de comte de Joigny; le château fut reconstruit par le cardinal lui-même: l'hôtel-Dieu avait été fondé par la comtesse Jeanne de Valois. Le comté de Joigny a passé, par succession, des Blanchefort, substitués aux noms de Créqui et de Lesdiguières, à la maison de Villeroi, qui le conserva jusqu'aux jours qui précédèrent la Révolution de 1789. La première charte communale de Joigny datait de 1238, et elle avait été octroyée aux habitants par le comte Guillaume II. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, cette ville tomba au pouvoir de l'ennemi, le 11 novembre 1870.

Joigny, qui faisait autrefois partie de la Champagne et relevait du diocèse de Sens, a conservé les trois églises, l'hôpital et les bâtiments d'un couvent qu'elle possédait; son château est devenu l'hôtel de la sous-préfecture. L'église paroissiale, décorée du nom de cathédrale, est un édifice du XVe siècle, très élégant et très orné; à la voûte du chœur est sculptée une énorme clef en saillie. La ville est située en amphithéâtre sur un coteau au pied duquel coule l'Yonne; son aspect est tout différent, selon qu'elle apparaît à distance ou selon qu'on pénètre dans l'intérieur; le large quai qui longe la rivière est bordé de constructions propres, élégantes et modernes; les murs d'enceinte et les habitations de plaisance dont on n'aperçoit de loin que le sommet et les jardins, font une illusion qui tombe bien vite quand on s'engage dans les ruelles sombres, étroites et humides dont la ville est formée; c'est le moyen âge à côté de la civilisation contemporaine. Toutefois, les réparations successives, en maintenant l'irrégularité et l'étroitesse des constructions, n'ont rien conservé de ce qui compensait ces inconvénients: l'originalité des plans et la riche fantaisie des détails. La place du Marché, le quartier de cavalerie, le pont qui traverse l'Yonne et d'agréables promenades dans les environs, sont tout ce qui nous reste à noter de la ville de Joigny. Le commerce n'y manque pas d'activité; il consiste principalement en vins, vinaigres, eaux-de-vie et céréales. L'industrie, qui se résume dans quelques fabriques de toiles et grosses draperies, dans quelques tanneries et ateliers de tonnellerie, trouve un élément de prospérité dans le voisinage du chemin de fer de Lyon.

Cette ville est la patrie du savant médecin Bourdois de La Mothe.

Les armes de Joigny sont: *d'azur, à un plan de la ville avec ses murailles, tours et portes d'or, entourées d'un fossé de sinople;* — aliàs: *d'argent, à la ville en perspective du côté du midi; de gueules, l'hôtel de ville girouetté, les bâtiments ajourés et essorés du même, les tours ajourées et maçonnées de sable, la porte ouverte, et dans son ouverture un maillet d'or, le manche haut.*

Villeneuve-sur-Yonne. — Villeneuve-sur-Yonne est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny, station de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille, situé sur la rive droite de l'Yonne, à 17 kilomètres au nord-ouest de cette ville; sa population est de 5,084 habitants. Villeneuve portait autrefois le nom de Villeneuve-le-Roi, qu'elle devait au roi Louis VII, qui l'avait fait ceindre de murailles; mais ce nom lui étant commun avec deux autres communes des départements de l'Oise et de Seine-et-Oise, c'est pour cela qu'on l'appelle aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne. Elle est bien bâtie, bien percée; son église Notre-Dame, rangée au nombre de nos monuments historiques, est une des plus belles églises du département.

Villeneuve communique par un pont de 214 mètres avec le faubourg Saint-Laurent, situé sur la rive gauche de la rivière. Elle fait commerce de vins, de bois et de charbons; on y construit des bateaux. De son ancien château, il reste un donjon cylindrique de 27 mètres de hauteur.

Saint-Fargeau. — Saint-Fargeau, chef-lieu de canton, à 48 kilomètres au sud-sud-ouest de Joigny, sur le Loing, est une petite ville peuplée de 2,584 habitants; elle est mise en communication avec le grand réseau de Paris-Lyon-Méditerranée par la station de Joigny. Quoique d'une origine assez ancienne, Saint-Fargeau n'a pas d'autre illustration que celle de son château. Il avait été acheté des Montferrat par Jacques Cœur, l'opulent et célèbre argentier de Charles VII; la possession de ce domaine princier éveilla l'envie de ceux qui ne l'avaient point trouvé trop riche quand il s'était agi de lui emprunter son argent; le roi se fit le dénonciateur du bourgeois qui l'avait aidé de son crédit à sauver la France, et le monarque qui avait laissé brûler Jeanne Darc à Rouen fit condamner et dépouiller Jacques Cœur. Un noble, un courtisan, Chabannes, devint le propriétaire du domaine de Saint-Fargeau; de cette famille, il passa aux mains de Mlle de Montpensier; pendant la Révolution, il

était dans celles du conventionnel Lepelletier, assassiné par un garde du corps. De nombreuses restaurations, la plantation d'un parc magnifique font de cette résidence un des plus agréables châteaux du département.

La ville, située sur le Loing, près de sa source, est généralement bien bâtie, propre et bien percée; le château a son entrée sur la place principale. On y trouve des forges, et son commerce est favorisé par plusieurs foires. C'est la patrie du conventionnel Lepelletier, du ministre Regnault de Saint-Jean-d'Angély, du général Labarrée, et de Girault de Saint-Fargeau, historien et géographe, auteur d'un très remarquable *Dictionnaire de toutes les Communes de la France.*

Les armes de Saint-Fargeau sont : *écartelé, au 1er de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or, chargé de quatre merlettes de gueules, qui est de Toucy; au 2e, d'argent, au chef de gueules, qui est de Montferrat; au 3e, d'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois coquilles de sable et accompagnée de trois cœurs de gueules, qui est de Cœur ; au 4e, d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules et en pointe d'une rose de même, boutonnée d'or, le chevron accosté de deux mollettes de sable sur la traverse de la croix, qui est de Lepelletier, et sur le tout d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est de Bourgogne moderne.*

SENS (lat., 48° 11′ 54″; long., 0° 56′ 49″ E.). — Sens (*Agedincum, Agendicum, Senones*), station de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille par la Bourgogne (réseau de Paris-Lyon-Méditerranée) et de celle d'Orléans à Châlons-sur-Marne (réseau de l'État), chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, à 88 kilomètres au nord-ouest d'Auxerre, est une ancienne et grande ville, peuplée de 12,309 habitants (13,515 en 1881), sur la rive droite de l'Yonne, près de son confluent avec la Vanne.

L'histoire de cette ville résume celle d'une des plus intéressantes nations de la Gaule. Les Sénonais faisaient partie de cette expédition qui, 338 ans avant l'ère chrétienne, parcourait victorieuse la Grèce et l'Italie, et, sous la conduite de Brennus, rançonnait la future capitale du monde. Si nous devons aux Romains la fondation de plusieurs de nos villes, les Sénonais avaient aussi, et bien avant, laissé de pareilles traces de leur passage dans l'Italie vaincue; ce n'est pas sans quelque apparence de vérité que certains auteurs voient dans Sinigaglia une cité d'origine gallo-sénonaise, *Seno-Gallia.* Lorsque les destins changeants de l'humanité amenèrent César dans la patrie des fils de Brennus, il y trouva des adversaires dignes de lui. Sens assiégée fut vaillamment défendue par Acron; César faillit être fait prisonnier, la ville capitula et ne fut point forcée; Acron, demeuré libre, essaya même encore de recommencer la lutte et eut la tête tranchée. Tous les auteurs du temps rendent hommage à la valeur des Sénonais, et constatent l'importance de leur cité Sous Valens, elle devint la capitale de la quatrième Lyonnaise, et prit le nom du peuple qui l'avait fondée, *Senones.* Des temples, de splendides constructions témoignent du rôle que joua Sens pendant la période romaine.

L'établissement du christianisme ajouta encore à son influence. Sens devint le siège d'un archevêché, ayant sept évêchés suffragants. La foi nouvelle avait été apportée dans cette contrée par saint Savinien et saint Potentien, qui en furent les premiers évêques.

L'importance de Sens se maintint jusque sous les descendants de Charlemagne. La ville avait alors des comtes particuliers et héréditaires, dont Magnerius fut le premier. Reynart, un de ses successeurs, sut la défendre contre les Normands qu'il repoussa et battit vers le milieu du xe siècle. Ce Reynart, auquel ses victoires avaient probablement donné une grande influence, devint l'objet de l'envie et de la haine du clergé, qui aspirait à une souveraineté absolue dans la ville; il fut donc accusé de protéger les juifs, parce qu'il leur avait accordé, à prix d'argent, un refuge dans la ville; une ligue se forma entre l'archevêque Rainold et le roi Robert; une armée royale vint menacer Sens; le comte eut à peine le temps de se sauver presque nu, et, malgré l'assistance qu'il trouva auprès d'Eudes II, comte de Champagne, malgré les succès qui le remirent en possession de son comté de Sens, à sa mort, le fief fut partagé entre la couronne et le chapitre de la cathédrale de Saint-Étienne.

Un siècle plus tard, en 1146, les bourgeois de Sens, séduits par l'exemple des communes qui avaient obtenu leur affranchissement, réclamèrent une charte, formèrent une association de défense

mutuelle, et, avec l'agrément de Louis VII, adoptèrent la coutume de Soissons. Le clergé s'opposa à l'établissement du nouveau régime. Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, fut député auprès du pape Eugène III qui, chassé de ses États, venait d'être reçu à Dijon en grande pompe par le roi de France; l'influence du souverain pontife arracha au monarque français la rétractation de ses récentes concessions. L'accueil insultant qu'à son retour le clergé fit à l'heureux négociateur exaspéra la bourgeoisie; une sanglante émeute éclata, mais les troupes envoyées par le roi en eurent promptement raison; l'ordre fut rétabli dans la ville; les principaux chefs de la révolte furent saisis, jugés et condamnés; un certain nombre d'entre eux fut précipité du haut de la tour Saint-Pierre, les autres eurent la tête tranchée à Paris. La bourgeoisie ne se découragea cependant pas, et, après quarante ans de persécutions et de luttes, elle obtint, sous Philippe-Auguste, les droits si longtemps attendus. Vers le même temps, en 1140, avait eu lieu à Sens le fameux concile où se décida la querelle entre Abeilard et saint Bernard. Les nombreux disciples du philosophe l'avaient accompagné et campaient, au nombre de plusieurs milliers, dans les rues et sur les places de Sens. Saint Bernard avait pour lui la vénération qu'il inspirait au tribunal, sa réputation d'austérité et l'éloquence d'une foi ardente et mystique; Abeilard, contraint à maintenir sa défense dans le vague d'une phraséologie orthodoxe, fut terrassé par son fanatique adversaire. Ce concile n'est pas le seul qui ait été tenu à Sens. Depuis la dépossession des seigneurs, la ville était devenue un centre presque exclusivement religieux. C'est là que le pape Alexandre III, et plus tard Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, vinrent chercher un asile. Des archevêques avaient pris le titre de comtes de Sens. Beaucoup parmi eux furent illustres par leur naissance ou par leur mérite: on peut citer Duprat, cardinal, légat et chancelier, principal auteur du Concordat; le cardinal Louis de Bourbon qui occupa le siège archiépiscopal pendant vingt-deux ans. Jean Bertrand, son successeur, qui fut aussi cardinal, garde des sceaux et premier président du parlement de Toulouse. Ces prélats avaient le titre de primat des Gaules et de Germanie, que le siège de Lyon leur a enlevé. La seule énonciation des établissements ecclésiastiques qui existaient à Sens avant la Révolution de 1789 suffira pour donner une idée de l'importance de la ville sous le rapport religieux. Elle possédait quatorze paroisses, indépendamment de la cathédrale, quatre abbayes d'hommes, une de filles, cinq couvents de religieux, trois de religieuses, un collège, un séminaire et trois hôpitaux pour une population de dix mille habitants à peine.

Ce caractère en quelque sorte sacré ne mit cependant pas la ville à l'abri des orages qui agitèrent le reste du pays. En 1420, Sens, menacée par la famine, se rendit aux Anglais alliés des Bourguignons, après un siège de plusieurs mois, et ne rentra sous la domination de Charles VII que neuf ans plus tard. Les pestes et épidémies y firent, à diverses reprises, d'affreux ravages; on cite surtout celle de 867, pendant laquelle la mortalité fut si grande que, suivant une chronique du temps, les vivants n'étaient pas assez nombreux pour enterrer les morts, et celle de 1563, qui fit abandonner presque complètement la ville par ses habitants. Après avoir échappé aux calamités des guerres religieuses pendant la première moitié du XVI[e] siècle, Sens prit parti pour la Ligue; Henri IV en fit vainement le siège, la ville ne le reconnut pour roi qu'après son abjuration. Après un intervalle de deux cent cinquante années, Sens vit, en 1814, ses murs menacés par une armée ennemie. Le 30 janvier, l'hetman Platow, à la tête de six à sept mille Cosaques, poussa une reconnaissance vers la ville dont la défense était confiée au général Alix. Ce brave officier, malgré la faiblesse relative de sa garnison, composée de 700 à 800 hommes de troupe de ligne, résolut de disputer le passage aux Russes. Un mur, un fossé et quelques barricades à l'entrée des rues étaient les seuls obstacles opposés à l'ennemi; les Cosaques cependant, après plusieurs attaques infructueuses, furent obligés d'appeler à leur aide un corps d'armée commandé par le prince de Wurtemberg; malgré l'incendie allumé sur plusieurs points par les obus, aucune position n'était compromise, lorsqu'une poterne tenant au jardin du collège qui donne sur les boulevards, fut ouverte par la trahison, dit-on, à un détachement wurtembergeois; l'ennemi pénétra dans la ville par cette issue, le terrain toutefois lui fut assez vivement disputé pour laisser au général Alix et à ses braves compagnons le temps de traverser l'Yonne et d'assurer leur retraite. Sens expia sa glorieuse complicité dans cette héroïque résistance par plusieurs heures de pillage.

Durant la guerre franco-allemande de 1870-



Sens.

1871, cette ville fut occupée par les armées envahissantes, vers le 14 novembre 1870.

La ville est située dans une magnifique position, sur la rive droite de l'Yonne, un peu au-dessous de son confluent avec la Vanne. Percée de rues larges bien bâties, propres et assainies par des ruisseaux d'eau courante, elle est entourée de belles et riantes promenades et de boulevards plantés sur l'emplacement des anciens fossés. Huit portes donnent accès dans la ville, trois d'entre elles paraissent antérieures au XIVe siècle; les anciennes murailles auxquelles elles tiennent sont encore, dans quelques parties des premières assises et des fondations, de construction romaine.

Le principal édifice de Sens est la cathédrale Saint-Étienne (monument historique), commencée en 972 par Anastase et achevée seulement sous Philippe de Valois; l'église de Saint-Savinien et la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le 3 octobre 1880 a été inaugurée à Sens la statue de Jean Cousin, peintre, sculpteur, graveur et écrivain. Elle s'élève sur la promenade de la Porte d'Alsace. La maison de Jean Cousin à Sens est occupée aujourd'hui par la Caisse d'épargne. Sa façade sculptée est intéressante, et on voit encore dans la cour intérieure un escalier d'une construction à la fois simple et pittoresque.

On a réuni, dans la bibliothèque publique et le Muséum du lycée, les précieuses collections que possédaient autrefois les couvents et abbayes; c'est là que se trouve le curieux manuscrit contenant l'office des fous et la prose de l'âne. Cette fête, souvenir superstitieux des saturnales, se célébrait à la Noël.

Sens possède de nombreuses fabriques de serge, droguets, bougies, colle forte, blanc d'Espagne, coutellerie fine, creusets et phosphore; il y a aussi des fonderies de fonte et de cuivre, des filatures de coton, des brasseries et tanneries; il s'y fait un commerce important de grains, farines, vins,

chanvre, laines, bois, charbons, merrain, feuillettes, briques, tuiles, tan et cuirs. Sens est la patrie du savant Michel Pinart, des littérateurs Salgues et Bellaguet, des deux Tarbé, le ministre et le député, du contre-amiral de Rossel, et de Bourrienne, le condisciple et secrétaire intime de Napoléon I[er].

Les armes de la ville sont : *d'azur, à une tour crénelée d'argent, accompagnée de six fleurs de lis d'or, 3 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe, et pour devise :* Fidelis et inexpugnabilis arte ; — aliàs : *semé de France, à une tour d'argent, ouverte et maçonnée de sable.*

Fleurigny. — Fleurigny (*Floriniacum*), canton de Sergines, à 14 kilomètres au nord-est de Sens, est un village de 548 habitants, situé sur les bords de l'Oreuse et sur la route de Sens à Nogent-sur-Seine.

Son château, propriété de M. le marquis de Raigecourt, date de la Renaissance ; c'est un des plus curieux du département : il a été construit par le célèbre Jean Goujon, vers l'an 1511, et les vitraux de sa charmante chapelle ont été peints, dit-on, par Jean Cousin ; il ne fut achevé qu'en 1532. François I[er] y résida au retour de sa captivité, vers l'an 1527. Il est encore aujourd'hui assez bien conservé.

Villeneuve-l'Archevêque. — Villeneuve-l'Archevêque, station du chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, est une jolie petite ville de 1,878 habitants, chef-lieu d'un canton, située dans une plaine fertile, sur la rive droite de la Vanne, à 23 kilomètres à l'est de Sens. Dans l'origine, elle porta le nom de Villeneuve-sur-Vanne ; elle était fortifiée et elle eut beaucoup à souffrir des guerres du XV[e] et du XVI[e] siècle. Elle possède une belle église des XII[e], XIII[e] et XVI[e] siècles, qui a été restaurée en 1869 et qui compte au nombre de nos monuments historiques. Sa principale industrie consiste en fabriques de drap et de machines agricoles ; elle fait un commerce de laine et de chanvre

Tonnerre (lat., 47° 51′ 23″ ; long., 1° 38′ 6″ E.). — Tonnerre (*Tornodorum*, *Castrum Tornodori*, *Castrum Tornodorense*), station de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon et Marseille (réseau Paris-Lyon-Méditerranée), sur le penchant d'une colline dont l'Armançon baigne la base, chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 38 kilomètres au nord d'Auxerre, est une ville peuplée de 5,536 habitants. Ce ne fut d'abord qu'un château élevé, selon toute apparence, par les Bourguignons au temps des premières invasions des Normands et des Sarrasins ; la ville, qui ne tarda pas à se grouper autour de la forteresse protectrice, dépendit de bonne heure du Sénonais ; dès le V[e] siècle, il y avait des comtes de Tonnerre, et depuis les Courtenay jusqu'aux Clermont, ce titre a été porté par les plus illustres familles. Les épisodes les plus notables de son histoire sont : une victoire remportée sous ses murs, en 898, par Richard, duc de Bourgogne, contre les Normands ; la prise de la ville en 1359 par Édouard III, roi d'Angleterre, qui y exerça de grands ravages, et les dévastations qui accompagnèrent la conquête de Jean sans Peur, lequel fit raser l'ancien château en 1414. Outre l'ancienne forteresse qui fut ainsi détruite, les comtes de Tonnerre possédaient un château dans la ville ; il avait été transformé en hôpital, et c'est dans une de ses vastes salles que François I[er] reçut les ambassadeurs de Charles-Quint. Les comtes, pour le remplacer, se firent bâtir dans la vallée une riche habitation qu'occupa Marguerite de Sicile et que possédait naguère encore le marquis de Louvois, dernier représentant des anciens seigneurs de Tonnerre. Quelques débris de murailles indiquent le plan des fortifications du temps passé, qui se composaient de remparts flanqués de tours. Tonnerre dépendait, avant la Révolution de 1789, du diocèse de Langres, du parlement et de l'intendance de Paris ; c'était un chef-lieu d'élection, siège d'un bailliage et d'un gouvernement particulier.

L'histoire contemporaine réservait à Tonnerre les douleurs de l'occupation allemande durant la guerre de 1870-1871 ; elle tomba au pouvoir de l'ennemi vers le 15 novembre 1870.

La ville est bâtie sur une colline dont l'Armançon baigne le pied, près du canal de Bourgogne, au milieu de riches vignobles et à proximité du chemin de fer de Paris à Lyon. Les rues sont assez bien percées, les maisons solidement construites ; la source de la *Fosse Dionne*, qui alimente les fontaines de Tonnerre, est assez abondante pour faire tourner plusieurs moulins et avoir nécessité la construction d'un pont de deux arches. Le Pâtis, l'ermitage Saint-Loup, l'abbaye de Saint-Michel sont le but de délicieuses promenades. Dans l'intérieur de la ville, on admire l'hôpital dont nous

avons parlé, approprié à sa nouvelle destination et richement doté par Marguerite de Bourgogne, belle-sœur de saint Louis. On voit dans l'église deux mausolées remarquables : celui de Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile, et celui de Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la guerre sous Louis XIV. Un gnomon très curieux a été tracé sur un des murs en 1786. On jouit d'un vaste et magnifique horizon de l'église Saint-Pierre, construite sur un rocher.

La principale richesse de Tonnerre est dans les produits de ses vignobles si justement renommés; l'industrie des habitants y a joint des fabriques de faïence et d'instruments d'agriculture, des scieries hydrauliques, des tanneries, des clouteries et l'exploitation de plusieurs carrières où se trouvent à la fois des pierres de taille, pierres tendres pour la sculpture et l'ornementation, et des pierres lithographiques.

Tonnerre est la patrie du savant publiciste Gautier de Sibert et du fameux chevalier d'Éon de Beaumont, mystérieux personnage du XVIII[e] siècle.

Les armes de la ville sont : *de gueules, à la bande d'or.*

Épineuil. — Épineuil (*Espinolium*), village de 567 habitants, à 2 kilomètres au nord-est de Tonnerre, existait avant le IX[e] siècle. Autour d'un ermitage construit sur la montagne escarpée de Voultois, un bourg s'était formé ; les invasions des Normands et des Anglais avaient nécessité la construction de remparts, changés aujourd'hui en jardins. Les destinées de ce bourg, qui possède une église du XIII[e] siècle, furent toujours étroitement liées à celles du comté de Tonnerre ; aucun événement notable ne vint distraire les habitants de la culture assidue et savante de leurs riches vignobles. Leur réputation, qui n'a fait que grandir, était déjà bien établie sous Charles IX, ce roi connaisseur qui défendait de cultiver *l'infâme gaminé dans les vignes à vins fins*. Les crus les plus célèbres d'Épineuil sont : les *Roches*, les *Hautes-Perrières*, les *Buissons*, les *Bridaines* et les *Champsoins;* les vins blancs de la *côte de Grisey* peuvent rivaliser avec les produits les plus estimés de la Côte-d'Or ; peut-être ont-ils sur eux l'avantage de mieux se conserver; s'ils ont un défaut, c'est l'excès même de leur qualité : trop de force, de chaleur et de générosité.

La vigne est la grande richesse et l'unique industrie des habitants d'Épineuil.

Ancy-le-Franc. — Ancy-le-Franc, station de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon-Marseille (réseau de Paris-Lyon-Méditerranée), sur la rive droite de l'Armançon et sur le canal de Bourgogne, qui y forme un port animé, chef-lieu de canton à 18 kilomètres au sud-sud-est de Tonnerre, est une ville peuplée de 1,722 habitants. Elle doit son illustration et sa prospérité au magnifique château construit sur son territoire.

Ce palais fut élevé au XVI[e] siècle par le comte Antoine de Clermont-Tonnerre. Commencé en 1555 sur les dessins du Primatice, il fut achevé sous la direction de ses meilleurs élèves. Il présente quatre façades uniformes, à un seul étage ; aux quatre coins s'élève un pavillon d'une élévation double ; l'intérieur est décoré de peintures précieuses et bien conservées de Nicolo del Abbate, qui a pris pour sujets plusieurs scènes du *Pastor fido*. Des jardins habilement dessinés et un vaste et beau parc entourent le château.

Le marquis de Louvois fit, en 1688, l'acquisition de cette magnifique propriété ; le possesseur actuel, héritier des Louvois, a vivifié son domaine en y créant de vastes établissements industriels. Des scieries hydrauliques, les verreries de Maulnes sont venues répandre dans le pays une activité commerciale dont tout le monde a profité. Le sol contenait un minerai que des hauts fourneaux et d'importantes forges métamorphosent aujourd'hui en fontes comparables aux meilleurs produits de l'étranger. Le canal de Bourgogne, qui bordait silencieusement le parc désert, est actuellement sillonné de bateaux qui animent le paysage.

Les salaires de l'usine sont venus grossir la modique et lente épargne prélevée sur les travaux agricoles ; la population du bourg s'est notablement accrue ; de nouvelles routes ont été tracées ; des ponts ont été jetés sur l'Armançon et sur le canal. L'aisance et le bien-être répandus dans le pays attestent l'excellence de la voie dans laquelle on est entré : l'alliance des travaux agricoles avec ceux de l'industrie.

Ancy-le-Franc est situé sur la rive droite de l'Armançon et sur le canal de Bourgogne ; le bourg dépendait autrefois de l'élection de Tonnerre, du parlement de Paris et du diocèse de Langres.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RANG DU DÉPARTEMENT

Superficie : 12ème. — Population : 45ème. — Densité de la population : 67ème.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

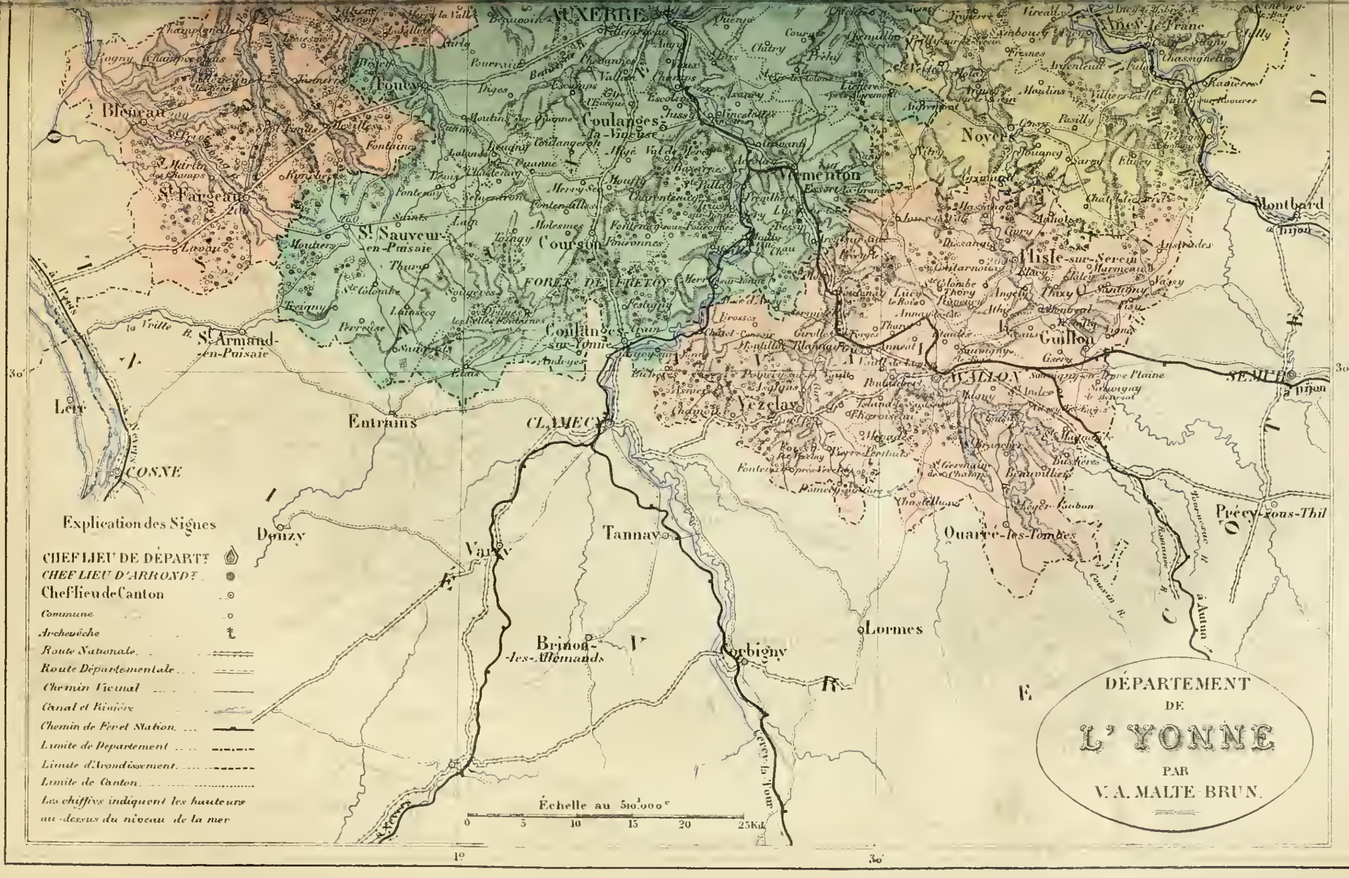
SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU TERRITORIAL.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS
7.420 kil. carrés, ou 742.084 hect.	Hommes. 179.643 Femmes. 179.427 Total.. 359.070 59 hab. 51 par kil. carr.	5	37	485	Propriétés bâties... 8.000.000 fr. — non bâties 27.000.000 » Revenu agricole... 148.000.000 »	20.000.000 fr.

II. STATISTIQUE COMMUNALE

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Superficie, 2.027 kil. carrés ou 202.732 hect. — Population, 114.690 hab. — Cantons, 12. — Communes, 132.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
AUXERRE, 2 cantons, 16 comm., 28.164 habitants.	AUXERRE (Est)	7.441	»
	Augy..............	378	5
	Champs	618	8
	Quenne............	461	7
	Saint-Bris	1.644	9
	Venoy.....	1.173	6
	AUXERRE (Ouest	8.798	»
	Appoigny	1.590	10
	Charbuy............	1.240	9
	Chevannes......	1.346	8
	Monéteau	774	6
	Perrigny	540	4
	Saint-Georges.......	618	4
	Vallan	691	6
	Vaux	372	6
	Villefargeau	480	6
CHABLIS, 14 communes, 7.418 habitants.	Chablis.............	2.215	19
	Aigremont	164	28
	Beine	635	12
	Chemilly - sur - Serein.......... ...	360	24
	Chichée	637	22
	Chitry.......... ...	638	13
	Courgis	615	15
	Fontenay-près-Chablis	289	23
	Fyé.............. .	126	21
	Lichères près-Aigremont.......... ..	355	25
	Milly	217	16
	Poinchy............	206	16
	Préhy..............	217	16
	Saint-Cyr-les-Colons..............	774	15
COULANGES-LA-VINEUSE, 12 comm., 8.542 hab.	Coulanges-la-Vineuse	1.332	13
	Charentenay........	644	20
	Coulangeron........	420	17
	Escamps............	1.065	12
	Escolives....	430	10
	Gy-l'Evêque	623	10
	Irancy..............	916	14
	Jussy..............	461	10
	Migé.............	954	16
	Val-de-Mercy	463	16
	Vincelles	784	14
	Vincelottes	450	15
COULANGES-SUR-YONNE, 10 comm., 7.363 hab.	Coulanges-sur-Yonne	952	32
	Andryes...........	1.126	37
	Crain	720	33
	Etais.........	1.736	43
	Festigny.....	300	30
	Fontenay-sous-Fouronnes...........	239	24
	Lucy-sur-Yonne	417	35
	Mailly-le-Château....	905	27
	Merry-sur-Yonne....	562	31
	Trucy-sur-Yonne....	406	23
COURSON, 12 comm., 7.172 hab.	Courson...........	1.329	24
	Chastenay	346	24
	Druyes............	943	34
	Fontenailles	225	22
	Fouronnes..	480	24
	Lain	505	30
	Merry-Sec.........	502	18
	Molesmes..........	385	24
	Mouffy............	251	19
	Ouanne	1.078	21
	Sementron	411	26
	Taingy.............	1.017	28
LIGNY-LE-CHATEL, 13 communes, 6.916 habitants.	Ligny-le-Châtel	1.418	21
	Bleigny-le-Carreau ..	392	11
	Chapelle-Vaupelteigne (La)..........	215	17
	Lignorelles	361	17
	Maligny...........	1.067	20
	Méré......... ...	348	26
	Montigny	796	13
	Pontigny..........	852	20
	Rouvray	326	17
	Varennes	444	23
	Venouse...........	303	17
	Villeneuve-Saint-Salves	232	11
	Villy	162	19
ST-FLORENTIN, 8 c., 5.960 h.	Saint-Florentin	2.482	31
	Avrolles...........	647	29
	Bouilly...........	360	23
	Cheu.............	645	30
	Germigny	541	35
	Jaulges	468	30
	Rebourseaux.......	354	24
	Vergigny...	463	27
SAINT-SAUVEUR, 11 comm, 12.590 hab.	Saint-Sauveur	1.816	50
	Fontenoy..........	748	30
	Lainsecq...........	986	40
	Mouliers	995	42
	Perreuse	302	45
	Sainpuits..........	879	45
	Sainte-Colombe.....	667	41
	Saints.............	1.292	35
	Sougères..........	1.301	36
	Thury.............	1.013	35
	Treigny	2.591	45
SEIGNELAY, 11 comm., 8.115 habit.	Seignelay..........	1.316	13
	Beaumont	408	15
	Chemilly - près - Seignelay	569	12
	Cheny............	831	22
	Chichy	63	18
	Gurgy.............	594	9
	Hauterive..........	353	16
	Héry.............	1.588	14
	Mont-Saint-Sulpice .	1.310	20
	Ormoy	698	20
	Sougères-sur-Sinotte.	385	11
TOUCY, 12 comm., 11.998 habit.	Toucy.............	2.913	25
	Beauvoir	400	16
	Diges	1.704	16
	Dracy.............	627	28
	Egleny	588	17
	Lalande	357	25
	Lengny	746	22
	Levis........	421	28
	Lindry	1.193	13
	Moulins-sur-Ouanne.	380	23
	Parly	1 052	19
	Pourrain	1.617	15
VERMENTON, 10 communes, 10.122 habit.	Vermenton	2.233	22
	Accolay	927	22
	Arcy-sur-Cure	1.349	29
	Bazarnes	585	19
	Bessy............	546	27
	Bois-d'Arcy........	136	35
	Cravant	1.296	19
	Essert............	154	28
	Lucy-sur-Cure	260	26
	Mailly la-Ville	1.008	27
	Prégilbert	383	23
	Sacy	694	29
	Sainte-Pallaye	270	22
	Sery	281	26


DÉPARTEMENT
DE
L'YONNE
PAR
V.A. MALTE-BRUN.
Explication des Signes
CHEF LIEU DE DÉPART.T
CHEF LIEU D'ARROND.T
Chef lieu de Canton
Commune
Archevêché
Route Nationale
Route Départementale
Chemin Vicinal
Canal et Rivière
Chemin de Fer et Station
Limite de Département
Limite d'Arrondissement
Limite de Canton
Les chiffres indiquent les hauteurs au-dessus du niveau de la mer
Échelle au 510,000e
0 5 10 15 20 25Kil.
AUXERRE
Coulanges la-Vineuse
Courson
Vermenton
Avallon
Vézelay
Noyers
L'Isle-sur-Serein
Guillon
St Sauveur en-Puisaie
St Fargeau
Bléneau
Toucy
Coulanges sur-Yonne
Clamecy
Cosne
Donzy
Entrains
Varzy
Tannay
Brinon-les-Allemands
Corbigny
Lormes
Quarré-les-Tombes
Semur
Montbard
Précy-sous-Thil
St Armand-en-Puisaie
FORÊT DE FRETOY

tion



oitre St Honoré

Paris Imp. Erhard

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Superficie, 990 kil. carrés ou 99.935 hect. — Population, 43.775 hab. — Cantons, 5. — Communes, 72.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
AVALLON, 16 communes, 12.795 habitants.	AVALLON	3.930	»
	Annay-la-Côte	427	6
	Annéot	55	4
	Domecy-sur-le-Vault	342	8
	Etaule	625	4
	Girolles	342	7
	Island	409	5
	Lucy-le-Bois	542	9
	Magny	1.141	6
	Menades	198	9
	Pontaubert	503	4
	Sauvigny-le-Bois	715	4
	Sermizelles	319	11
	Tharot	197	6
	Thory	364	8
	Vault-de-Lugny	686	5
GUILLON, 16 comm., 5.887 h.	Guillon	853	15
	Anstrudes	631	25
	Cisery	161	13
	Cussy-les-Forges	632	10
	Marmeaux	213	20
	Montréal	515	13
	Pisy	331	21
	Saint-André	397	13
	Santigny	317	21
	Sauvigny-le-Beuréal	174	16
Suite de GUILLON.	Savigny-en-Terre-Plaine	340	14
	Sceaux	282	11
	Thisy	338	15
	Trévilly	171	13
	Vassy	295	23
	Vignes	237	18
L'ISLE-SUR-LE-SEREIN, 14 communes, 6.418 habit.	Isle-sur-le-Serein (L')	912	14
	Angely	353	13
	Annoux	331	21
	Athie	225	10
	Blacy	268	15
	Civry	297	16
	Coutarnoux	315	13
	Dissangis	268	15
	Joux-la-Ville	1.141	18
	Massangis	486	19
	Précy-le-Sec	693	14
	Provency	413	8
	Sainte-Colombe	418	11
	Talcy	298	16
Quarré-les-Tombes, 8 c., 7.783 hab.	Quarré-les-Tombes	2.149	18
	Beauvilliers	216	14
	Bussières	459	14
	Chastellux	622	13
	Saint-Brancher	888	10
Suite de QUARRÉ-LES-TOMBES.	Saint-Germain-des-Champs	1.315	10
	Saint-Léger-Vauban	1.348	16
	Sainte-Magnance	786	15
VÉZELAY, 18 communes, 10.892 habitants.	Vézelay	1.010	14
	Asnières	623	22
	Asquins	848	13
	Blannay	255	11
	Brosses	981	20
	Chamoux	402	21
	Châtel-Censoir	1.235	23
	Domecy-sur-Cure	819	13
	Foissy-lès-Vézelay	459	16
	Fontenay-près-Vézelay	628	16
	Givry	386	10
	Lichères	212	25
	Montillot	839	16
	Pierre-Perthuis	214	12
	Saint-Moré	370	15
	Saint-Père	1.018	12
	Tharoiseau	315	9
	Voutenay	278	13

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Superficie, 1.967 kil. carrés ou 196.696 hect. — Population, 95.046 hab. — Cantons, 9. — Communes, 108.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
JOIGNY, 18 communes, 16.270 habitants.	JOIGNY	6.317	»
	Basson	652	12
	Béon	578	7
	Bonnard	220	13
	Brion	862	7
	Cézy	1.117	5
	Champlay	766	7
	Chamvres	593	4
	Charmoy	400	10
	Chichery	532	15
	Epineau-les-Voves	440	8
	Looze	399	5
	Migennes	775	9
	Paroy-sur-Tholon	420	4
	Saint-Aubin-sur-Yonne	356	5
	Saint-Cydroine	989	6
	Villecien	435	6
	Villevallier	419	9
AILLANT, 22 comm., 15.701 habitants.	Aillant	1.468	13
	Branches	569	18
	Champvallon	598	7
	Chassy	888	16
	Fleury	1.280	17
	Guerchy	664	14
	Laduz	397	15
	Merry-la-Vallée	949	24
	Neuilly	822	11
	Ormes (Les)	539	20
	Poilly-sur-Tholon	1.050	17
	Saint-Aubin-Château-Neuf	1.083	21
Suite d'AILLANT.	Saint-Martin-sur-Ocre	113	21
	St-Maurice-le-Vieil	542	20
	Saint-Maurice-Thizouaille	359	18
	Senan	842	10
	Sommecaise	614	23
	Villemer	403	11
	Villiers-Saint-Benoit	1.005	30
	Villiers-sur-Tholon	815	13
	Villotte (La)	237	32
	Volgré	458	10
BLÉNEAU, 8 c., 9.075 hab.	Bléneau	2.018	54
	Champcevrais	1.045	47
	Champignelles	1.521	37
	Louesme	244	36
	Rogny	1.429	50
	Saint-Privé	1.151	51
	Tannerre	942	38
	Villeneuve-les-Genêts	725	41
BRIENON, 11 comm., 10.630 hab.	Brienon	2.707	17
	Bellechaume	606	22
	Bligny-en-Othe	128	20
	Bussy-en-Othe	1.191	12
	Chailley	1.135	33
	Champlost	1.359	25
	Esnon	443	15
	Mercy	108	22
	Paroy-en-Othe	470	19
	Turny	1.079	33
	Venizy	1.404	27
CERISIERS, 9 comm., 5.738 hab.	Cerisiers	1.394	22
	Arces	965	23
	Bœurs-en-Othe	830	34
	Cérilly	208	36
	Coulours	525	33
	Dillo	140	19
	Fournaudin	429	31
	Vaudeurs	934	28
	Villechétive	313	20
CHARNY, 16 communes, 10.699 habitants.	Charny	1.539	29
	Champbeugle	191	35
	Chêne-Arnoult	330	31
	Chevillon	612	22
	Dicy	582	25
	Fontenouilles	557	33
	Grandchamp	979	30
	Ferté-Loupière (La)	1.368	18
	Malicorne	500	32
	Marchais-Beton	318	37
	Mothe-aux-Aulnais (La)	81	30
	Perreux	801	26
	Prunoy	676	26
	Saint-Denis-sur-Ouanne	362	29
	Saint-Martin-sur-Ouanne	823	30
	Villefranche	980	25

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Fargeau, 7 comm., 7.767 hab.	Saint-Fargeau	2.584	48
	Fontaines	992	35
	Lavau	1.302	55
	Mézilles	1.477	35
	Ronchères	309	39
	Saint-Martin-des-Champs	702	47
	Sept-Fonds	401	39

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
St-Julien-du-Sault, 9 comm., 7.983 hab.	Saint-Julien-du-Sault	2.147	6
	Celle-Saint-Cyr (La)	1.302	9
	Cudot	710	22
	Précy	868	13
	Saint-Loup-d'Ordon	539	21
	Saint-Martin-d'Ordon	511	20
	St-Romain-le-Preux	432	15
	Sépeaux	771	15
	Verlin	673	15

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Villeneuve-sur-Yonne, 8 c., 11.183 hab.	Villeneuve-sur-Yonne	5.084	17
	Armeau	810	11
	Bordes (Les)	822	18
	Bussy-le-Repos	614	23
	Chaumot	705	24
	Dixmont	1.709	15
	Piffonds	1.008	30
	Rousson	431	20

ARRONDISSEMENT DE SENS

Superficie, 1.222 kil. carrés ou 122.208 hect. — Population, 64.640 hab. — Cantons, 6. — Communes, 91.

Sens, 2 cantons, 25 communes, 24.827 habitants.	Sens (Nord)	6.270	»
	Fontaine-la-Gaillarde	375	9
	Maillot	420	3
	Malay-le-Petit	234	6
	Malay-le-Grand	907	9
	Noé	398	11
	Passy	449	10
	Rosoy	240	7
	Saint-Clément	667	3
	Saligny	377	5
	Soucy	742	7
	Vaumort	268	15
	Véron	1.190	9
	Sens (Sud)	6.039	»
	Collemiers	452	7
	Cornant	313	11
	Courtois	218	4
	Egriselles-le-Bocage	1.280	12
	Etigny	483	8
	Gron	725	6
	Marsangis	738	10
	Nailly	875	6
	Paron	461	4
	Saint-Denis	186	4
	St-Martin-du-Tertre	520	3
Chéroy, 18 c., 9.235 h.	Chéroy	758	23
	Belliole (La)	308	16
	Brannay	484	15
	Courtoin	107	16
	Dollot	531	16
	Domats	940	19
	Fouchères	384	13

Suite de Chéroy.	Jouy	454	24
	Montacher	718	19
	Saint-Valérien	1.124	15
	Savigny	398	19
	Subligny	407	8
	Vallery	695	19
	Vernoy	448	18
	Villebougis	600	12
	Villegardin	290	21
	Villeneuve-la-Dondagre	378	14
	Villeroy	211	9
Pont-sur-Yonne, 16 communes, 11.559 habitants.	Pont-sur-Yonne	1.813	12
	Champigny	1.486	18
	Chaumont	475	19
	Cuy	350	8
	Evry	250	8
	Gisy-les-Nobles	577	10
	Lixy	499	16
	Michery	970	13
	Saint-Agnan	318	22
	Saint-Sérotin	492	18
	Villeblevin	878	21
	Villemanoche	759	14
	Villenavotte	134	6
	Villeneuve-la-Guyard	1.747	23
	Villeperrot	169	8
	Villethierry	642	19
Sergines, 17 c., 9.642 h.	Sergines	1.176	17
	Chapelle-sur-Oreuse (La)	607	11
	Compigny	229	19

Suite de Sergines.	Courceaux	217	23
	Courlon	1.006	19
	Fleurigny	548	14
	Grange-le-Bocage	439	19
	Pailly	379	18
	Plessis-du-Mée	233	19
	Plessis-Saint-Jean	430	18
	Saint-Martin-sur-Oreuse	655	12
	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	919	24
	Serbonnes	475	15
	Sognes	317	23
	Vertilly	220	20
	Villiers-Bonneux	278	19
	Vinneuf	1.334	20
Villeneuve-l'Archevêque, 16 communes, 9.557 habitants.	Villeneuve-l'Archevêque	1.878	23
	Bagneaux	587	25
	Chigy	512	16
	Courgenay	725	22
	Flacy	369	25
	Foissy	655	18
	Lailly	431	21
	Molinons	310	20
	Pont-sur-Vanne	312	14
	Postole (La)	287	14
	Sièges (Les)	790	19
	Theil	357	13
	Thorigny	789	14
	Vareilles	345	17
	Villiers-Louis	529	11
	Voisines	681	10

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Superficie, 1.212 kil. carrés ou 121.233 hect. — Population, 40.919 hab. — Cantons, 5. — Communes, 82.

Tonnerre, 15 communes, 10.460 habitants.	Tonnerre	5.536	»
	Béru	244	9
	Cheney	307	7
	Collan	404	8
	Dannemoine	600	5
	Epineuil	567	2
	Fleys	334	10
	Junay	186	4
	Molosmes	552	7
	Serrigny	295	5
	Tissey	232	5
	Vézannes	168	9
	Vézinnes	304	5
	Viviers	376	7
	Yrouerre	355	7

Ancy-le-Franc, 19 communes, 9.496 habitants.	Ancy-le-Franc	1.722	18
	Aisy	516	31
	Ancy-le-Libre	387	14
	Argentenay	201	13
	Argenteuil	596	17
	Chassignelles	421	21
	Cry	336	29
	Cusy	306	19
	Fulvy	196	22
	Jully	484	27
	Lézinnes	680	11
	Nuits	428	25
	Pacy	444	14
	Perrigny-sur-Armançon	202	30

Suite d'Ancy-le-Franc.	Ravières	1.386	25
	Sambourg	170	11
	Stigny	330	24
	Villiers-les-Hauts	347	21
	Vireaux	344	11
Cruzy-le-Châtel, 18 c., 6.726 h.	Cruzy-le-Châtel	872	20
	Arthonnay	601	23
	Baon	188	12
	Commissey	308	8
	Gigny	437	27
	Gland	270	21
	Mélisey	517	12
	Pimelles	166	18
	Quincerot	238	19

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Cruzy-le-Châtel.	Rugny	369	15
	Saint-Martin	303	8
	Saint-Vinnemer	504	10
	Sennevoy-le-Bas	271	27
	Sennevoy-le-Haut	341	27
	Tanlay	568	10
	Thorey	180	14
	Trichey	189	16
	Villon	404	19
Flogny, 15 c., 7.554 h.	Flogny	483	14
	Bernouil	209	9
	Beugnon	369	25
	Butteaux	422	20
Suite de Flogny,	Carisey	423	13
	Chapelle-Vieille-Forêt (La)	631	13
	Dyé	437	10
	Lasson	353	29
	Neuvy-Sautour	1.380	27
	Percey	383	18
	Roffey	377	9
	Sormery	1.043	33
	Soumaintrain	411	24
	Tronchoy	284	7
	Villiers-Vineux	349	16
Noyers, 15 communes, 6.683 habitants.	Noyers	1.527	20
	Annay-sur-Serein	554	15
	Censy	95	21
	Châtel-Gérard	541	30
	Etivey	528	26
	Fresnes	209	12
	Grimault	393	25
	Jouancy	110	22
	Môlay	316	14
	Moulins	261	15
	Nitry	784	23
	Pasilly	93	21
	Poilly-sur-Serein	635	13
	Sainte-Vertu	231	14
	Sarry	406	24

III. STATISTIQUE MORALE (1)

Par M. Eug. BOUTMY, ancien Professeur.

Les chiffres en caractères gras inscrits dans chacune des trois petites colonnes de ce tableau indiquent le rang du département relativement à la mention devant laquelle ils sont placés.

Religion (2).

	Catholiques	362.040
	Protestants	401
	Israélites	49
	Clergé catholique	465
	Pasteurs	7
	Rabbins	»

Mouvement de la population

	Naissances	7.156
	Mariages	2.503
	Décès	7.790
34e	Durée moyenne de la vie	38 a. 2 m.

Instruction (3).

10e	Nombre des jeunes gens sachant lire, écrire et compter sur 100 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage	91.66
	Nombre des établissements d'enseignement secondaire de l'État	5
	Nombre des écoles primaires (publiques ou libres)	866

Crimes contre les personnes (4).

COURS D'ASSISES.

29e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 17.098 hab.
	Nombre total des accusés	21

Infanticides.

3e	Rapport du nombre des infanticides à celui des enfants naturels	1 sur 77.75
	Nombre total	4

Suicides.

17e	Rapport des suicides au chiffre de la population	1 sur 5.524 hab.
	Nombre total	65

Crimes contre les propriétés.

33e	Rapport du nombre des accusés à la population	1 sur 15.611 hab.
	Nombre total	23

Tribunaux correctionnels.

54e	Nombre des affaires	1.275
	Nombre des prévenus	1.508
	Nombre des condamnés	1.318

Procès.

	Affaires civiles (5)	1.196
	Affaires commerciales (6)	1.403
18e	Faillites (7)	64

Paupérisme.

74e	Rapport des indigents au chiffre de la population	1 sur 92 hab.
	Nombre total	3.877
	Bureaux de bienfaisance	149
	Hôpitaux et hospices	14
	Aliénés à la charge du département	462
	Sociétés de secours mutuels	34

Contributions directes (8).

34e	Foncière	1.869.174
	Personnelle et mobilière	464.785
	Portes et fenêtres	301.965

(1) Les chiffres contenus dans ce tableau sont empruntés, pour la plupart, à l'*Annuaire statistique de la France* (1878), publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, ou calculés d'après des données puisées dans cet ouvrage.

(2) Ces chiffres sont antérieurs au recensement de 1876, qui a négligé ce point de vue.

Culte catholique. — Archevêché à Sens, dont les suffragants sont les évêchés de Troyes, de Nevers et de Moulins. Le diocèse de Sens, qui comprend le département tout entier, compte 49 cures, 440 succursales et 16 vicariats rétribués par l'État. Les congrégations et communautés religieuses établies dans le département étaient, avant 1880, au nombre de 26 : 4 pour les hommes et 22 pour les femmes.

(3) Le département relève de l'académie de Dijon. Lycée à Sens ; collèges communaux à Auxerre, à Avallon, à Joigny et à Tonnerre ; 7 établissements libres pour l'enseignement secondaire. École normale d'instituteurs primaires et cours normal d'institutrices à Auxerre. Au point de vue du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires de 6 à 13 ans, sur 100 enfants recensés, l'Yonne occupe le 2e rang. Le même département occupe le 13e rang d'après le nombre d'enfants présents à l'école par 10,000 habitants.

(4) Au point de vue judiciaire, le département de l'Yonne ressortit à la cour d'appel de Paris. Auxerre est le siège de la cour d'assises. Chaque chef-lieu d'arrondissement possède un tribunal de première instance ; celui d'Auxerre est divisé en deux chambres. Des tribunaux de commerce sont établis à Auxerre, à Joigny et à Sens.

(5) Ce chiffre indique le nombre des affaires civiles terminées pendant l'année.

(6) Ce chiffre comprend les affaires contentieuses à juger pendant l'année.

(7) Terminées pendant l'année.

(8) Trésorier-payeur général à Auxerre ; receveur particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement ; 72 percepteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1630. Chartres et titres des habitants de Tonnerre, par *David Andry*. In-8°.

1657. Description de l'ancienne et nouvelle ville de Tonnerre, avec la vie de saint Nicomer, par *R. Luyt*. In 8°.

1714. Description des saintes grottes de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre, par *Dom D. Fournier*, In-12.

1723. Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots en 1567, 1568, etc., par l'abbé *J. Lebeuf*. In-12.

1724. Dissertation sur les tombeaux de Quarré, par *Laz.-A. Bocquillot*. In-8°.

1743. Mémoire concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé *J. Lebeuf*. 2 vol. in-4°.

1749. Liste des villes, paroisses et justices, régies par la coutume d'Auxerre, par *Née de La Rochelle*. In-4°.

1752. Nouvelle description des grottes d'Arcy, par *J.-F.-C. Morand*. In-12.

1752. Observations physiques et médicales sur les eaux minérales d'Époigny, de Pourrain, de Ligé et de Toucy, par *J. Berryat*. In-12.

1758. Almanachs et annuaires statistiques du diocèse de Sens et du département de l'Yonne, par *Tarbé*, de 1758 à 1812, avec des notices sur les communes du diocèse de Sens.

1767. Précis historique sur l'année de la délivrance d'Auxerre, par *E. J. P. Housset*. In-12.

1803. Voyage aux grottes d'Arcy, par *Deville*. In-12.

1830. Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses environs par *M. L.*, 2 vol. in-12 et atlas in-4°.

1833. Précis historique sur la ville et l'abbaye de Vézelay et ses alentours, par *N.-L. Martin*. In-8°.

1834. Histoire de la ville d'Auxerre, par *Chardon*. 2 vol. in-8°.

1835. Département de l'Yonne dans le t. Ier du Guide du voyageur en France de *F. Didot*. In-8°.

1838. Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens, par *Th. Tarbé*. In-12.

1838. Notice sur le château d'Ancy-le-Franc, par *Chaillou des Barres*. In-8°.

1839. Notice sur le château de Saint-Fargeau, par *le même*. In-8°.

1841. Notice sur l'abbaye de Vézelay, par *Flandin*. In-8°.

1841. Description de l'église métropolitaine de Sens, par *Th. Tarbé*. In-8°.

1841. Nouvel almanach historique et statistique des cinq arrondissements du département de l'Yonne. In-12.

1842. Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens, par *Quentin*. Br. in-8°.

1842. Géographie classique du département de l'Yonne, par *Badin*, In-12.

1843. Histoire de Quarré-les-Tombes, par *Pierquin de Gembloux*. In-8°.

1844. Département de l'Yonne (France départementale), par *Ducourneau* et *A. Monteil*. In-4° et fig.

1845. L'abbaye de Pontigny, par *Chaillou des Barres*. In-4°.

1845. Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay, par *Chaillou des Barres*. In-8°.

1845. Auxerre, Sens, Joigny, etc., dans le Dictionnaire des communes de *Girault de Saint-Fargeau*. 3 vol. in-4°, fig.

1847. Guide pittoresque du voyageur dans la ville de Sens, par *Victor Petit*. 1 vol. in-12.

1851. Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre, par l'abbé *Lebeuf*, continués par *Challe* et *Quantin*. Gr. in 8° t. I et II.

1855. Les villages du département de l'Yonne, par *Victor Petit*. 1 vol. in-18.

1862. Dictionnaire topographique du département de l'Yonne comprenant les noms des lieux anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, par *Max. Quantin*. 1 vol. in-4°.

1868. Avallon et l'Avallonnais, étude historique par *E. Petit*. 1 vol. in-8°.

1869. Répertoire archéologique du département de l'Yonne, rédigé sous les auspices de la Société des sciences historiques du département, par *Max. Quantin*. In 4°.

1869. Histoire du château de Chastellux, par M. le comte *H. de Chastellux*. 1 vol. in-4°.

1873. Géographie du département de l'Yonne, par *A. Dorlac de Borne*. 1 vol. gr. in-18.

1873. Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments, ses environs, par *Leblanc-Davau*. 2e édit. in-8°.

1874. Petite géographie du département de l'Yonne, par MM. *Dorlac de Borne* et *A. Lefebvre* (collection A. Levasseur). 1 vol. in-12.

1876. Recherches sur l'histoire et les institutions de la ville de Vermenton, par *Max. Quantin*. 1 vol. in-8°.

1877. Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans le pays du département de l'Yonne avant 1790, par *M. Quantin*. 1 vol. in-8°.

1878 Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, époque celtique ; par *Ph. Salmon ;* in-8°.

1878. Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, ses baronnies, son bailliage et ses institutions coutumières et municipales, par *A. Challe*. In-8°.

1880. Topographie statistique et histoire de la ville de Vézelay, par *A. de Guillon*. 1 vol. in-12.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. In-8°.

Annuaire historique du département de l'Yonne avec des documents authentiques pour la statistique départementale de 1837 à 1853. 17 vol. in-8°, avec notices curieuses, cartes, plans et figures.

Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*. Voir les feuilles 81, 82, 96, 97, 110 et 111 de la grande *Carte* de France dite de *l'État-Major*, publiée par le Dépôt de la Guerre. — Carte du département de l'Yonne au 1/800000e, gravée par *Erhard* et publiée par *Gallet*.

Carte économique et administrative du département de l'Yonne publiée sous la direction de M. *E. Levasseur*.

Cartes du département de l'Yonne de *Menin*, *Dufour*, *Charle*, *Donnet*, *Lojerot*, *Ad. Joanne*.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF, Éditeur.





ALGER

97. — Algérie générale.

ALGÉRIE [1]

Ville principale : ALGER

Superficie : 43 à 49 millions d'hectares. — Population : 3,310,412 habitants.

TROIS DÉPARTEMENTS :

ALGER — CONSTANTINE — ORAN

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE L'ALGÉRIE [2]

§ 1. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Nom, situation, limites, superficie. — La France a commencé en 1830 et terminé en 1857 seulement, après des luttes presque incessantes qui ont fait couler tant de sang que chaque motte de terre de la colonie en a été pour ainsi dire abreuvée, la conquête de cette vaste portion de l'Afrique septentrionale que l'on nomme Algérie et dont les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Grecs du Bas-Empire, les Arabes et les Turcs s'étaient disputé la possession dans les temps anciens et modernes. Ce magnifique *prolongement de la France*, pour nous servir de la très heureuse expression de Prévost-Paradol, porte le nom d'*Algérie*, d'Alger, sa ville principale. Avant la conquête, l'Algérie était le plus redouté des États barbaresques (Régence d'Alger, Maroc, Tunisie, Régence de Tripoli), dont les pirates infestaient le littoral méditerranéen.

L'Algérie est située entre le 31e et le 37e degré de latit. N., le 5e degré de long. O., et le 7e degré de long. E. du méridien de Paris. Elle fait face à l'Espagne, à la France, à l'Italie, aux Baléares, à la Corse, à la Sardaigne et à la Sicile. Le méridien de Paris passe sur le djebel Chenoua, à 15 kilomètres à l'est de Cherchell. La Calle, à l'est, est sous le méridien d'Ajaccio; à l'ouest, Nemours est sous le méridien de Cherbourg et de Bayonne. On compte 772 kilomètres de Marseille à Alger; 728 de Marseille à Philippeville; 1,028 de Marseille à Oran, et 659 de Port-Vendres à Alger. Les paquebots-poste de la compagnie transatlantique font en 30, 35 ou 40 heures, les trajets de Port-Vendres à Alger, et de Marseille à Alger, à Philippeville et à Bône. Les relations entre la colonie et la métropole sont à peu près quotidiennes.

L'Algérie est limitée au nord par la Méditerranée, à l'est par la Tunisie, à l'ouest par le Maroc, au sud par le désert du Sahara. Les côtes méditerranéennes offrent un développement de près de 1,100 kilomètres. Les principales rades ou baies que l'on y remarque sont celles de Bône, de Stora-Philippeville, de Collo, de Djidjelli, de Bougie, d'Alger, d'Arzeu, d'Oran et de Mers-el-Kebir.

Les limites à l'est, à l'ouest et au sud sont formées de lignes encore mal définies. Il est probable que cette délimitation vicieuse sera bientôt corrigée, en partie, par l'annexion de la Tunisie. La Tunisie et le Maroc sont, en effet, les prolongements naturels de l'Algérie à l'est et à l'ouest. Les Romains l'avaient admirablement compris; faisons donc comme eux. Quant à la délimitation occidentale, fixée par un traité conclu en 1845 entre Sidi-Ahmida-ben-Ali, plénipotentiaire de l'empereur du Maroc, il y a lieu de la modifier ou de la *préciser;* car l'*indécision* a souvent donné matière à des conflits fort regrettables. Bien que El-Golea, point extrême de notre occupation dans le sud, soit rapproché du 32e degré de latitude, la France africaine n'a de ce côté d'autre limite que sa volonté. A elle de s'y étendre partout où elle pourra forer des puits artésiens et trouver des débouchés à son commerce et à son industrie. Que le projet de chemin de fer transsaharien se réalise, et la colo-

(1) Cette livraison et les trois suivantes sont dues à la collaboration de M. O. Niel, professeur d'histoire et de géographie au collège de Bône.

(2) Voir, pour plus de détails, la géographie particulière de chacun des trois départements algériens.

nie algérienne s'étendra jusqu'à celle du Sénégal!

En admettant comme limite méridionale le degré de latitude qui passe près de l'oasis d'El-Golea, on peut évaluer la superficie de l'Algérie à 66 millions d'hectares, superficie bien supérieure à celle de la France, même avant le funeste traité de Francfort. Cependant, il est bon de faire remarquer que certains géographes éminents, notamment M. Mac-Carthy, le savant conservateur de la bibliothèque d'Alger, ne croient pas que la surface du sol algérien dépasse 43 ou 49 millions d'hectares.

Orographie. — Les montagnes qui couvrent l'Algérie portent le nom générique d'*Atlas*. La plupart des géographes divisent l'Atlas en trois parties : le *petit Atlas*, voisin de la Méditerranée; le *moyen Atlas*, dans l'intérieur du Tell, et le *grand Atlas*, qui sépare les steppes ou hauts plateaux du désert saharien. On remarque bien, à la vérité, comme trois lignes de montagnes parallèles, mais on ne saurait admettre trois chaînes parfaitement distinctes, car les monts algériens se touchent au moins par la base sur bon nombre de points; en outre, l'intervalle qui sépare ces chaînes de montagnes est lui-même un pays montagneux entrecoupé de plaines et de vallées profondes.

L'Algérie n'offre, en réalité, que deux chaînes de montagnes (*chaîne tellienne* et *chaîne saharienne*) presque parallèles, courant de l'ouest à l'est, formant plusieurs massifs et déversant leurs eaux : la première dans la Méditerranée et dans les chotts ou cuvettes des hauts plateaux, la seconde dans les chotts au nord et dans les sables sahariens au sud. Sur le rivage méditerranéen, les montagnes, souvent simples *Sahels*, mot qui signifie littoral dans la langue arabe, forment tantôt des lignes de hauteurs plus ou moins accentuées, tantôt des massifs puissants; elles sont toujours circonscrites par des plaines demi-circulaires. A l'intérieur du Tell et sur les confins des hauts plateaux se dresse une longue chaîne entrecoupée de vallées et de plaines, et à laquelle se rattachent de nombreux rameaux. On peut dire que les montagnes telliennes sont parallèles à la Méditerranée.

Les pics principaux du Tell, si on les étudie de l'ouest à l'est, sont : le *Ras-Asfour*, « Tête d'oiseau » (1,834 mètres), sur la frontière du Maroc; le *djebel* (1) *Ouargla* (1,724 mètres), vers Sebdou; le *djebel Roumelia* (1,209 mètres), près de Tlemcen; le *djebel Filhaucen* (1,157 mètres), dans les monts des Trara et des Beni-Mengouch; le *djebel Tessala* (1,063 mètres) et le *Bou-Anèche* (922 mètres), qui dominent la ville de Sidi-Bel-Abbès; l'*Ouarensenis* (1,991 mètres), que les Kabyles appellent l'*Œil-du-Monde* et auquel se rattachent les monts des Flittas et de Teniet-el-Haâd; la double cime du *Zakkar* (1,527 et 1,580 mètres), aux flancs duquel sont pour ainsi dire suspendues les maisons de La Miliana; le *massif du Dahra*, aux sommets médiocres, entre Mostaganem, Orléansville et Ténès; le *djebel Nesmate* (1,200 mètres), dans le massif de Mascara qui limite la plaine d'Eghris; le *djebel Beni-Salah* de l'ouest (1,640 mètres); le *djebel Mouzaïa* (1,608 mètres), où se trouve le fameux col de ce nom, dans le massif de Blidah (les magnifiques gorges de la Chiffa s'ouvrent entre ces deux montagnes presque jumelles), le *Kef-el-Akhdar*, « pic des Rochers verts » (1,400 mètres), près d'Aumale, dans le massif du Dira, séparé par l'oued Soummam et la plaine des Aribs du Djurjura que l'on voit d'Alger et dont les points culminants atteignent 2,308 mètres (*Tamgout de Lella-Khedidja*) et 2,122 mètres (*pic d'Akouker*); l'*Adrar-Amella* (1,995 mètres), au pied duquel on admire les sublimes gorges du *Chabet-el-Akra*, l'une des merveilles de l'Algérie; le *Grand-Babor* (1,970 mètres); le *Guergour* (1,800 mètres); le *djebel Temesguida* (1,635 mètres), entre Bougie et l'embouchure du Rummel; le *Filfila* (700 mètres), aux marbres renommés, près de Philippeville; les *Toumiet*, « les Deux-Mamelles » (894 mètres), dominant le chemin de fer de Philippeville à Constantine; le *djebel Sidi-Mecid*, à la base duquel le Rummel, qui contourne Constantine, s'est creusé dans le roc un lit de près de 100 mètres de profondeur; l'*Edough*, montagne bônoise, riche en sources, en chênes-lièges, en mines de fer et de cuivre, et dont le sommet principal, le *Bou-Zizi*, atteint 1,004 mètres; le *djebel Mahouna*, près de Guelma, dont le principal sommet, le *Serdj-el-Aouda*, « Selle de la jument, » s'élève à 1,370 mètres; le *djebel Meïda* (947 mètres), le plus haut sommet des monts boisés des Beni-Sala dont les crêtes se découvrent de Bône, et le *djebel Ghorra* (1,200 mètres), au sud de La Calle, entre les bassins de la Mafrag et de la Medjerda, l'Algérie et la Régence de Tunis.

La chaîne saharienne, orientée du nord-est au

(1) Le mot *djebel*, qui se reproduit fréquemment dans la géographie de l'Algérie, signifie toujours *montagne*.

sud-ouest, forme un relief très simple et presque régulier. Du Maroc jusqu'au delà du pays des Oulad-Sidi-Cheickh, elle n'offre aucune hauteur remarquable. Au delà des Oulad-Sidi-Cheickh, le *djebel Touila* (1,937 mètres) est le point culminant du *Ksel*, qui domine Géryville et flanque à l'ouest le *djebel Amour*, dont le front dépasse 1,400 mètres. Le Chélif, au nord, le Djedi au sud, sont fils du massif du djebel Amour, qui en hiver a ses ouragans de neige et ses froids rigoureux, et dont la superficie est évaluée à 700,000 hectares. Nous trouvons ensuite le *djebel Bou-Kaïl*, « montagne Noire » (1,300 à 1,400 mètres), puis le *djebel Tougour* (2,086 mètres), paré de cèdres magnifiques et voisin de Batna. Dans le massif des *Aurès*, l'*Aurasion* de Procope et l'*Aurasius* des Romains, à l'est de Batna, on admire le *djebel Chellia* (2,312 mètres), le plus haut sommet de l'Algérie qui, nous venons de le voir, est loin de posséder des cimes menaçant le ciel, comme celles des Alpes; en effet, entassons Chellia sur Lella-Khedidja et nous n'atteindrons pas encore la hauteur du mont Blanc (1).

Géologie, grandes divisions naturelles. — « Les craies, les argiles, les calcaires et les marnes dominent, dit M. Maurice Wahl, dans la composition du sol algérien. Les marnes argileuses surtout sont remarquables; elles contiennent en abondance des débris végétaux et organiques; sur certains points, elles présentent des épaisseurs de 100 mètres. La plus grande partie des terrains se classent dans les séries secondaire et tertiaire; en général, les grandes montagnes, les hautes terres, toute la solide charpente du pays, ont été construites pendant la période secondaire; les formations tertiaires sont ensuite venues rejoindre les parties séparées, combler les intervalles en maçonnant les petites montagnes et les plaines. Quelques fragments paléozoïques parsèment encore la région septentrionale. Les atterrissements et les galets des plages, les alluvions dans les vallées du Tell et des hauts plateaux, les sables du Sahara ont été fournis pendant la période quaternaire. »

L'Algérie est partagée en trois zones distinctes: 1° le Tell au nord; 2° les hauts plateaux au centre; 3° le Sahara au sud.

1° *Le Tell.* — Le Tell est une région de montagnes, de vallées, de plaines, de rivières, de sources et de cultures. Son nom vient-il du mot latin *tellus* (*alma nutrix hominum tellus*), la terre par excellence, le sol nourricier des hommes et des bêtes, ou bien, suivant M. Mac-Carthy, n'est-ce pas seulement le mot arabe *Tell*, pluriel *Telloun*, signifiant colline, monticule? Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur ce point. Si la région tellienne est la contrée fertile entre toutes, elle en est aussi la plus accidentée. Donc, sans nous ériger en juge du procès, laissons disserter les étymologistes et contentons-nous de dire que le Tell a 14 ou 15 millions d'hectares, superficie supérieure à celle d'un quart de la France; qu'il offre de nombreux et vastes champs de culture, d'immenses pâturages, des terrains éminemment propices à la plantation de la vigne, et que c'est de ce côté que doivent se porter les efforts de la colonisation. Il est certain que le Tell proprement dit peut nourrir au moins autant d'habitants que 24 ou même 25 départements français les mieux favorisés sous le double rapport du climat et de la richesse du sol. Le Tell comprend le versant méditerranéen et quelques portions de la zone intermédiaire, notamment la région de Batna, la plaine de la Medjana et le Hodna, dans le département de Constantine. Il est large de 100 à 120 kilomètres à l'ouest, de 70 à 80 au centre, et de 150 à l'est. Le Tell part du rivage méditerranéen et s'élève graduellement jusqu'à la hauteur de la chaîne atlantique où commencent les hauts plateaux. Vue à vol d'oiseau, cette région présente d'abord une ligne de villes et de ports (Nemours, Mers-el-Kebir, Oran, Arzeu, Mostaganem, Ténès, Cherchell, Alger, Dellys, Bougie, Djidjelli, Collo, Stora, Philippeville, Bône, La Calle), les uns naturels, les autres construits à grands frais, tous fréquentés soit par des navires d'un fort tonnage, soit par des balancelles. Les caps et les pointes qui abritent les échancrures du rivage sont les éperons ou les derniers contreforts d'une chaîne de montagnes boisées qui, dans le département d'Alger, portent le nom de *Sahel*. Dans les départements d'Oran et d'Alger, la zone maritime se compose de vastes plaines qui tantôt aboutissent à la mer et tantôt en sont séparées, de plateaux bas et légèrement ondulés et de massifs montagneux d'une faible élévation. Ces massifs sont parfois resserrés entre les plaines et le rivage. Dans le département de Constantine, la région voisine de la mer a un caractère bien plus continuellement montagneux que dans le reste de l'Algérie.

(1) Pour la description des montagnes, v. l'Orographie départementale; nous nous bornons ici à une simple énumération.

Aussi, dit M. Mac-Carthy, n'a-t-elle, toute proportion gardée, que bien moins de parties plates. Il n'y a ici qu'un territoire auquel on puisse appliquer véritablement cette dénomination : ce sont les vastes plaines de Bône, qui ont plus d'un rapport avec la Mitidja. La zone maritime présente, du reste, dans sa constitution, ce fait singulier d'être pour ainsi dire coupée en deux parties dans le sens de sa longueur par une ligne continue de chaînes et de sommets élevés qui accroît considérablement la difficulté des communications entre la mer et l'intérieur. Forêts de chênes, d'oliviers, d'orangers; vignobles, champs de blé, cultures industrielles, vastes et fertiles plaines, collines verdoyantes, sources, torrents, rivières sinueuses s'échappant la plupart du temps par des brèches taillées dans les flancs de massifs tortueux et confus, gorges pittoresques, centres de population nombreux, tout contribue à donner à la région méditerranéenne un charme particulier.

Les forêts deviennent plus rares à mesure que, s'éloignant du littoral, on s'élève sur le versant méditerranéen de l'Atlas ; elles font place à des champs cultivés et à d'immenses pâturages. Dans cette zone intérieure du Tell se voient quelques villes prospères (Tlemcen, Mascara, Orléansville, Aumale, Médéa, Miliana, Sétif, Constantine, Guelma, Souk-Ahras), et des centres de population dont le nombre s'accroît de jour en jour. Tébessa, Batna, le djebel Bou-Thaleb, Tiaret, Saïda et Sebdou sont les points principaux de la ligne qui forme la limite méridionale du Tell.

La région tellienne est d'une fertilité prodigieuse. Les Romains l'avaient surnommée le *grenier de l'Empire*. Avant peu, elle méritera d'être appelée le grenier de la France. Blé, orge, tabac, coton, olives, vin, fruits, le Tell peut tout fournir.

Dans le Tell s'étendent de vastes et fécondes plaines. Parmi les plus belles, nous citerons celles de la Mléta, de la Mitidja et de Bône, voisines du littoral; de la Medjana, de Sidi-Bel-Abbès et d'Eghris, dans l'intérieur des terres. Elles sont très fertiles; malheureusement, les eaux qui descendent des montagnes, en s'immobilisant dans leurs bas-fonds, y engendrent des fièvres paludéennes aujourd'hui beaucoup plus rares et bien moins redoutables qu'autrefois, par suite des grands travaux de desséchement exécutés depuis quelques années.

2° *Les Hauts Plateaux.* — Ils prennent à l'Algérie près de 11 millions d'hectares. Ils font suite au Tell et se terminent aux dunes, début du Sahara. Leur largeur est très inégale (largeur maxima : 200 à 240 kilom.). On peut l'évaluer à 140 kilom. dans les départements d'Oran et d'Alger; elle ne dépasse pas 80 kilom. dans celui de Constantine. Quant à leur altitude, elle varie de 1,000 à 1,200 mètres à l'ouest, et de 1,200 à 1,500 mètres à l'est. Le terrain n'a pas non plus partout la même physionomie. Dans le département de Constantine, les hauts plateaux ne sont, à vrai dire, qu'une dépendance de la région tellienne; mais de vastes plaines dépourvues de bois, le nivellement de la surface, l'uniformité d'aspect, leur donnent un caractère spécial. Les cours d'eau y sont peu nombreux et infimes; ils s'écoulent dans les chotts ou vont se perdre dans la région saharienne. La végétation arborescente n'y est représentée que par quelques arbres de la région montagneuse inférieure, tels que le genévrier, le pin d'Alep, le chêne vert et une espèce particulière de frêne. L'alfa y occupe des espaces très étendus. Les cultures n'y tiennent qu'une place restreinte; mais on y remarque d'immenses pâturages où domine souvent la luzerne.

Lacs salés, lits desséchés, flaques d'eau persistantes, pâturages roussis ou verts, selon la saison, plaines couvertes d'alfa et d'autres plantes textiles, touffes de térébinthes, de buissons et de jujubiers sauvages, climat torride en été et glacial en hiver, vents violents, rareté des pluies, tout contribue à donner aux hauts plateaux des départements d'Alger et d'Oran un aspect caractéristique.

Les hauts plateaux rappellent les steppes de l'Australie et de la Russie. Cette vaste région, longtemps regardée comme un désert, offre un certain avenir à la colonisation.

On pourrait y installer plusieurs milliers de familles de cultivateurs européens. Ajoutons que le climat des hauts plateaux conviendrait peut-être mieux que celui du Tell aux colons venus du nord de la France. L'exploitation de l'alfa et les immenses pâturages de cette zone intermédiaire peuvent devenir une source de grandes richesses.

3° *Sahara.* — Il n'a pas de limites politiques définies. Quelle est au juste sa superficie? On l'évalue généralement à 18 millions d'hectares; les chiffres de 40 ou de 41 millions auxquels elle a été portée nous paraissent fort exagérés. Les pays du Souf et des Chamba n'appartiennent pas à proprement parler à la France dont ils ne sont guère que les *vassaux*. La ligne qui sépare les hauts pla-

teaux du Sahara est marquée par une suite de points que les Arabes nomment *Foum-es-Sahara* (bouches du Sahara). La distance de cette ligne à la mer est très variable. C'est sous le méridien de Bône qu'elle atteint sa plus grande longueur.

Rien de plus fantaisiste que la plupart des descriptions que l'on nous a faites du Sahara. Cette zone algérienne n'est pas le lit d'une mer nouvellement desséchée, comme l'a victorieusement prouvé M. Pomel. Elle n'est pas non plus dépourvue de toute espèce de végétation, car elle possède une flore et une faune parfaitement caractérisées; elle n'est pas non plus vide d'êtres animés; en effet, outre les tribus nomades, on y trouve des populations de race blanche et noire (la première race domine) fixées depuis des siècles dans les oasis, dont les plus importantes sont celles des Ziban, de l'Oued-R'ir et du Souf, dans le département de Constantine; des Beni-Mzab, dans le département d'Alger; des Oulad-Sidi-Cheickh, dans le département d'Oran. Les oasis, arrosées par l'eau des sources, des torrents intermittents et surtout par celle des puits artésiens, produisent des dattes, principale nourriture des habitants, un peu de blé et d'orge, du maïs, quelques raisins, des figues et des légumes de diverses espèces et souvent d'une grosseur prodigieuse quand l'action de l'eau se joint à celle d'un soleil de flamme. L'industrie saharienne fournit des tissus de laine et de coton, des ustensiles de ménage, des nattes, des poteries grossières, des outres, des selles, des bâts, etc., etc. De nombreux puits artésiens ont été creusés dans ces dernières années et l'on a obtenu de superbes résultats, notamment dans le groupe d'oasis de l'Oued-R'ir. Chaque fois que la sonde, comme jadis la baguette de Moïse, fait jaillir une nappe nouvelle, les indigènes applaudissent nos vaillants *ingénieurs-puisatiers*, parmi lesquels il convient de citer M. Jus, et ils ont raison, car l'eau, c'est la vie pour les oasis dont les palmiers aiment à avoir la tête dans le feu et les racines dans l'humidité. Il est à désirer que la sonde soit portée sur tous les points du Sahara algérien où l'on pourra constater la présence des nappes souterraines. En effet, sur les points où l'eau existe, verdissent de riantes oasis; d'autres naîtront partout où l'élément liquide jaillira du sol. Certains spéculateurs ont, dans ces derniers temps, essayé de vendre à des actionnaires naïfs les sables du Sahara. Mieux vaudrait acheter des châteaux en Espagne, car bien utopiste serait celui qui prétendrait acclimater dans cette morne région une population européenne. Cependant quelques hardis Français, M. Foureau, entre autres, y ont commencé des travaux de colonisation. Puissent-ils réussir dans leur courageuse entreprise!

Hydrographie. — Malgré les chaînes de montagnes qui la sillonnent de l'ouest à l'est et lui donnent un aspect aussi tourmenté, le Tell algérien n'offre aucun cours d'eau qui puisse être comparé aux fleuves majestueux, réguliers et tranquilles qui portent la vie, l'industrie et la fécondité du nord au sud, de l'est à l'ouest et du centre au nord de la métropole. Le Chélif, qui trône cependant au-dessus des autres rivières algériennes, égale à peine l'un des affluents de nos grands fleuves de France. Il ne vaut pas la Durance; le comparer même à l'Ardèche serait lui faire encore trop d'honneur. Les rivières algériennes, larges et gonflées pendant la saison des pluies, ne conservent pour la plupart, en été, qu'un mince filet d'eau que l'évaporation diminue, et qui disparaît souvent entre les racines des tamarins et des lauriers-roses. Elles ne sont pas navigables. C'est à peine si de très rares cours d'eau peuvent être remontés jusqu'à quelques kilomètres de leur embouchure. Pour remédier à cette irrégularité, on a construit de nombreux barrages qui arrêtent en hiver les eaux fugitives et les distribuent en été au sol assoiffé. Les plus importants de ces barrages-réservoirs sont ceux du Hamiz, de l'Habra et de la Djidiouia.

La chaîne tellienne envoie à la Méditerranée, en se dirigeant de l'ouest à l'est : l'oued (1) Adjeroud ou oued Kis, la Mouïla, qui, dans le Maroc, porte le nom d'Isly, immortalisé par la victoire de Bugeaud; la Tafna, l'Isser occidental, le Rio-Salado, l'Habra et le Sig, dont la réunion forme la Macta; l'Hillil, la Mina, l'oued Djidiouia, l'oued Riou, l'oued Foddha, l'oued Rouina, l'oued Deurdeur, l'oued Djemma, principaux affluents de la rive gauche du Chelif; le Chelif, la rivière la plus importante de l'Algérie, l'oued Dhamous, le Nador, le Mazafran, grossi du Bou-Roumi et de l'oued Djer; l'Harrach, le Hamiz, la Reghaïa, le Boudouaou, le Corso, l'Isser oriental, le Sebaou, dans lequel se déversent en partie les eaux de la grande Kabylie; le Sahel ou Soummam, l'Agrioun, le Djindjen, l'oued Guebli, le Rummel ou Oued-el-Kebir, grossi du Bou-Merzoug; le Saf-Saf,

(1) Le mot *oued* signifie *rivière*.

doublé par le tribut du Zéramna; l'oued-el-Kebir des Sanendja, la Seybouse, la Boudjima, la Mafrag et la Medjerda, dont la source est en Algérie et l'embouchure en Tunisie, près de *Porto-Farina*, l'ancienne Utique, célèbre par le suicide de Caton.

Parmi les cours d'eau qui se déversent dans les chotts ou cuvettes des hauts plateaux, nous citerons : l'oued Fallat, l'oued El Hallouf, l'oued Kerbout, l'oued Chellat, l'oued Beïada, l'oued Sebisebt, l'oued Bou-Amadou, l'oued Si-Ataïa, l'oued Melah, l'oued Barika.

L'hydrographie du Sahara est encore très imparfaitement connue; il est même fort difficile d'y étudier le cours de certaines rivières qui disparaissent dans les sables et ne sont, à proprement parler, que les gouttières des hauts plateaux. Torrents furieux pendant les fortes pluies, ces cours d'eau ne sont en été, à leur sortie des montagnes, qu'une traînée de sable et de gravier, et plus bas, qu'une dépression dans laquelle le passage annuel des eaux pluviales et des alluvions qu'elles entraînent donne la vie à une végétation souvent chétive. Des bassins naturels, que les indigènes appellent *Ghedir*, « traître, » retiennent les eaux plus ou moins longtemps après les crues.

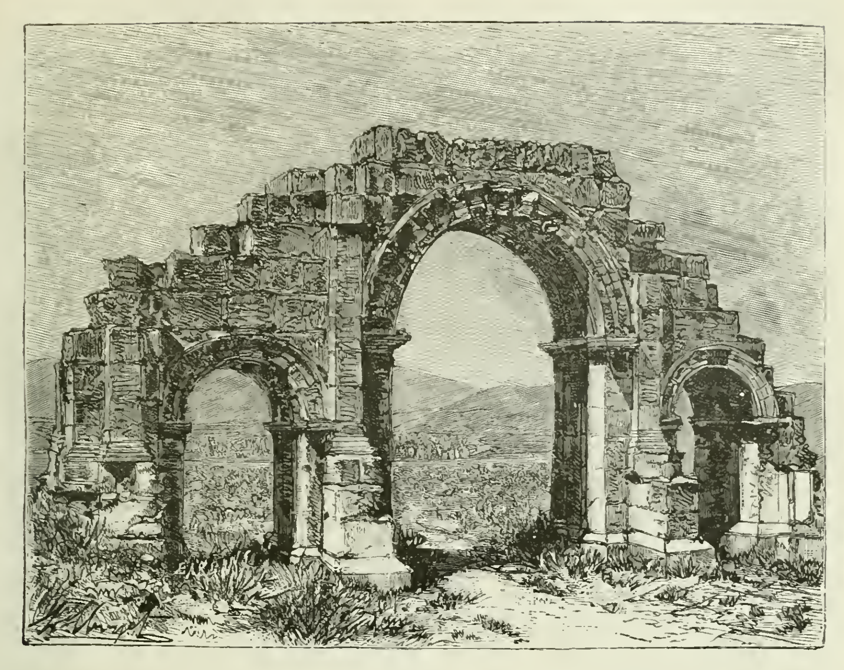
Nous devons mentionner aussi, parmi les cours d'eau sahariens, toujours en allant de l'ouest à l'est : l'oued El-Namous (la rivière des Moustiques), l'oued El-Benout, l'oued Seggueur, l'oued Zergoun, l'oued Mia (la rivière des Cent affluents), l'oued Mzab, l'oued Neça (la rivière des Femmes), l'oued El-Arab, descendu de l'Aurès sous le nom d'oued Meughar, l'oued El-Abiad (la rivière Blanche); l'oued Biskra, qui féconde la belle oasis de ce nom; l'oued Djedi (rivière du Chevreau), fils des monts Amour, et l'oued Itel, dont le lit a toujours de l'eau, sinon à la surface, du moins à peu de profondeur. Ces trois dernières rivières sont tributaires du chott *Melghir* (1), dont le commandant Roudaire, l'auteur du projet d'une mer saharienne, évalue la superficie à 6,000 kilomètres carrés.

Lacs. — L'Algérie renferme plusieurs lacs, parmi lesquels nous signalerons : le lac *El-Hout* « lac des Poissons, » appelé aussi lac *Tonga*, au sud-est de La Calle; le lac El-Oubeira, « lac Supérieur ou du Milieu, » au sud-ouest de La Calle; le lac *El-Mélah* « lac Salé, » près du Bastion de la Vieille-Calle, le premier établissement français sur les côtes septentrionales de l'Afrique; le lac *Fetzara*, à 20 kilomètres au sud-ouest de Bône, en partie desséché et dont le bassin naturel est d'environ 50,000 hectares; la *Sebkha* ou *Grand lac Salé* d'Oran (32,000 hectares de superficie). Le lac *Halloula*, dans le département d'Alger, a été desséché; de belles moissons ont remplacé ses eaux stagnantes et sa vase pestilentielle.

Les hauts plateaux renferment un certain nombre de *chotts*, petits lacs salés, aux eaux peu profondes, vaseuses, jamais potables, recouverts en été, par suite de l'évaporation, d'une épaisse couche de sel qui leur donne l'éblouissant aspect d'une mer de glace. On y remarque : les *chotts Guera-El-Tarf*, à 15 kilomètres d'Aïn-Beïda; *Djendeli*, à environ 30 kilomètres au nord-est de Batna; *Tinsiltt* et *M'Zouri*, le premier à droite, le second à gauche de la route de Constantine à Batna; du *Hodna*, appelé par les Arabes *chott-es-Saïda*, « le chott Heureux, » au nord-est de Bou-Saâda, dont le bassin est un des plus riches de l'Algérie; le *Zahrez-Chergui*, au nord-est de Djelfa; le *Zahrez-R'arbi*, au nord-ouest de Djelfa; les chotts *el-Chergui* (chott de l'Est) et *El R'arbi* (chott de l'Ouest); le premier est situé dans la région de Géryville; le second appartient à l'Algérie et au Maroc.

Climat. — L'Algérie est exposée, à l'ouest, aux courants atmosphériques qui lui viennent à travers le Maroc; elle n'est pas abritée non plus contre les vents du nord-ouest et du nord qui soufflent sur son littoral; le sud, le sud-est et le sud-ouest sont ouverts aux vents sahariens. Les vents d'ouest, en traversant les montagnes du Maroc, perdent une grande partie de leur humidité et ne fournissent à l'Algérie que des pluies médiocres, tandis que les vents du nord-ouest et du nord poussent des nuages épais qui, en hiver, se dissolvent en neige sur les hauteurs et en pluies torrentielles dans les plaines. Le vent du sud, du sud-est et du sud-ouest, appelé *siroco*, quand il souffle avec force, embrase l'atmosphère, dessèche le sol, flétrit les plantes et les feuilles des arbres les plus verts, oppresse la poitrine des hommes les plus robustes, accable les animaux, engendre un malaise général et soulève dans le ciel gris une poussière ténue et fort désagréable. Le siroco

(1) Voir à la fin de la 4e livraison de l'Algérie la signification des termes arabes, kabyles et turcs fréquemment employés dans notre géographie algérienne.



Ruines romaines.

souffle en toute saison, mais heureusement il dure peu et se fait plus fréquemment sentir en hiver qu'en été. La brise de mer rafraîchit le littoral; elle tempère les ardeurs du soleil d'été et les feux du vent saharien. Les rosées, très abondantes, sont un véritable présent du ciel; dans les années sèches, elles sauvent la végétation.

Les pluies commencent en octobre et cessent au mois de mai; mais elles sont rarement abondantes avant la mi-novembre; quelquefois même elles sont plus tardives. Septembre et mai sont quelquefois rafraîchis par des orages et des averses. Ajoutons que la saison pluvieuse est irrégulière, que la quantité d'eau est loin d'être la même toutes les années et que les différentes régions de l'Algérie ne sont pas toutes favorisées de la même façon, quant à la manne pluviale. Sur le littoral de la Kabylie, on a observé des moyennes de 1,100 et de 1,200 millimètres; dans les régions d'Alger, de Constantine et de Bône, on a obtenu une moyenne de 800 millimètres; sur beaucoup de points de l'intérieur et même du littoral, cette moyenne annuelle ne dépasse guère 500 millimètres; sur les hauts plateaux et dans la région saharienne, elle atteint à peine 200 millimètres; il ne pleut presque jamais au cœur du Sahara. Ce sont les vents du nord-ouest qui amènent les neiges et les plus fortes pluies; mais les premières tombent seulement sur les hauts plateaux et sur les montagnes du Tell, où, du reste, leur séjour est de courte durée.

Sur le littoral, on remarque peu d'écarts très sensibles de température entre les jours et les nuits, ni même entre les saisons; l'hiver y est délicieux; le thermomètre n'y descend jamais au-dessous de 10 à 5 degrés centigrades. Alger, Bône et plusieurs autres villes maritimes offrent aux étrangers d'admirables stations hivernales. La chaleur commence en juin, devient intense en juillet, atteint son maximum en août et décroît en septembre. En

août, la moyenne oscille entre 25° et 30°. A l'intérieur du Tell, on observe de brusques abaissements de température et des gelées. En hiver, le thermomètre descend souvent à 0° et au-dessous (Orléansville, Bel-Abbès, Batna, Médéa, Aumale, Fort-National, Sétif); mais, par contre, il monte en été à 35°, 40°, 45° et même 50° dans la région d'Orléansville; ce dernier chiffre est rarement atteint. La plupart des autres régions présentent des maxima moins considérables.

Le climat des hauts plateaux est sujet à d'énormes écarts, non seulement entre les saisons, mais aussi et surtout entre les différentes heures du jour. Sur certains points, on a relevé en 24 heures des minima de 0° et des maxima de 35° (région de Géryville). La neige tombe en abondance sur les hauts plateaux ; elle y séjourne même assez longtemps et le thermomètre descend souvent jusqu'à 0° et au-dessous (— 10° ou — 11°), en décembre, janvier et février. Si les hivers y sont rigoureux, les étés y sont très chauds ; c'est le mois de juillet qui est le plus brûlant (+ 40° quelquefois), mais la température est rafraîchie par le rayonnement nocturne.

Quant au Sahara, ses étés sont de feu (45° ou 50°); mais, là encore, nous observons de formidables écarts dans les 24 heures (0° pendant la nuit avec des gelées blanches et 45° à midi).

Côtes. — Avant de terminer cette esquisse à vol d'oiseau du sol algérien, jetons un coup d'œil sur le littoral.

La côte algérienne a un développement de 1,100 kilomètres en ligne droite et d'environ 1,300 kilomètres, en tenant compte des sinuosités. L'aspect général est sévère ; sur bon nombre de points se dressent des falaises de couleur brune ou rougeâtre. Les dunes y sont rares ; les environs des villes sont parsemés de villages, de maisons de campagne et de bouquets de verdure. Souvent le littoral est nu et inhabité. Du cap Roux, voisin de la frontière tunisienne, à Dellys, la côte offre peu de sinuosités ; elle est presque horizontale. De Dellys à Ténès, elle décrit une ligne oblique ; à partir de cette jolie petite ville, elle incline franchement vers le sud-ouest. En face se dressent quelques rochers qui méritent à peine le nom d'îlots. Les échancrures, quoique peu profondes, offrent quelques baies excellentes, parmi lesquelles il convient de citer celles de Bône, de Stora, de Bougie, d'Alger, d'Arzeu, d'Oran et de Mers-el-Kebir. Ces baies forment de véritables petits golfes abritant des ports d'une sécurité parfaite, ce qui nous autorise à considérer comme tout à fait *immérité* le jugement de Salluste, qualifiant le littoral algérien de *littus importuosum*, rivage sans ports. Entre le cap Roux et le cap Rosa s'ouvre la petite baie de La Calle. Le cap Rosa et le cap de Garde, l'*Hippus* des Romains, signalent l'entrée de la belle rade de Bône. Vient ensuite le cap Takouch, abritant un petit havre sur les bords duquel s'étagent les maisons d'un village qui occupe l'emplacement de l'ancienne *Tacatua*. Entre le cap de Fer, peut-être le *Kollops parvus* de Ptolémée, et le cap Srigina, s'arrondit le golfe de Stora ou golfe de Philippeville. Au delà du cap Srigina, on remarque la baie de Collo, le cap Bugiarone, mot italien qui signifie « trompeur, » (les Arabes le nomment *Seba-Rous*, le cap aux Sept Têtes, appellation juste, car il projette sept pointes distinctes); le cap Ras-Alia; la baie de Mers-el-Zitoun, « le Port aux olives ; » l'embouchure du Rummel, voisine des ruines de *Tucca*, patrie d'Apulée; la baie de Djidjelli; le cap El-Afia; le cap Cavallo (l'*Audon* de Ptolémée) ; le golfe régulier et profond de Bougie; le cap Carbon (le *Tectum* des Romains); le cap Sigli, le *Ruzazus* des Romains; le cap Corbelin, éperon des fières montagnes de la Kabylie ; le cap Tedlès, qui ferme à l'est la petite rade de Dellys; le cap Bengut; le cap Djinet, le *Cissi* des Romains ; le *ras-el-Hout;* les rochers d'*Aguelli*, contre lesquels *le Sphinx* se brisa en 1845; le cap Matifou, la baie d'Alger ; le Sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique, la pointe Pescade ; le cap Caxine; la presqu'île de Sidi-Ferruch, à jamais célèbre par le débarquement de l'armée française, opéré le 14 juin 1830 ; le plateau de Staouéli ; le port de Cherchell ; le cap et le port de Ténès ; le cap Magroua ; la baie de Teddert ; le cap Ivi ; la baie de Mostaganem ; la pointe de la Salamandre, nom d'un navire brisé contre ces rochers; la belle rade d'Arzeu, le *Portus Magnus* des Romains; le cap Carbon de l'ouest ; le cap Ferrat ; le golfe d'Oran ; la magnifique rade de Mers-el-Kebir, le *Portus divinus* des anciens ; les caps Falcon, Lindlès, Figalo et Noé ; la petite ville de Nemours, à l'embouchure de l'oued Kouarda (*Popletum flumen*); l'anse des Beni-Aïad et enfin le cap Milonia, voisin de l'embouchure de l'oued Kis ou Adjeroud, qui sépare l'Algérie de l'empire du Maroc.

§ 2. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Recensement de 1881. — Le recensement opéré à la fin de 1881 dans le territoire civil et le territoire militaire a donné les résultats suivants :

Français	233.937
Israélites naturalisés	35.665
Musulmans (sujets français)	2.850.866
Espagnols	114.320
Italiens	33.693
Anglo-Maltais	15.402
Allemands	4.201
Autres étrangers	22.328
Total	3.310.412

Le recensement de 1876 accusait une population totale de 2,867,626 habitants savoir :

Français	198.792
Israélites naturalisés	33.506
Musulmans (sujets français)	2.476.941
Espagnols	94.038
Italiens	26.322
Anglo-Maltais	14.313
Allemands	6.513
Autres étrangers	17.201
Total	2.867.626
Différence en faveur de 1881	442.786

L'élément germanique est seul en décroissance. L'augmentation constatée par le dénombrement de 1881 est due : en ce qui concerne les Européens (35,145 français et 31,557 étrangers de nationalités diverses), au mouvement d'immigration et à l'excédent des naissances sur les décès ; en ce qui concerne les indigènes, à ce que le territoire civil ayant été augmenté, le recensement nominatif a porté sur un plus grand nombre d'individus qui échappaient antérieurement au dénombrement. Cette augmentation s'était déjà produite, bien que dans une proportion moindre, lors du recensement de 1876.

La population du territoire civil dans les trois départements était, à la fin de 1881, de 2,875,309 habitants.

La population du territoire militaire des trois départements s'élevait à la même date à 435,103.

Le nombre des circonscriptions communales en territoire civil et en territoire militaire ou de commandement était, à la fin de l'année 1881, de 294, savoir : 196 communes de plein exercice et 77 communes mixtes (territoire civil), 6 communes mixtes et 15 communes indigènes (territoire militaire).

Administration. — La haute administration de l'Algérie est confiée à un gouverneur général qui, depuis 1871, porte le titre de gouverneur général civil. Le gouverneur administre non seulement le territoire civil, mais encore le territoire militaire Il est assisté d'un *conseil de gouvernement* formé de hauts fonctionnaires et dont les attributions sont purement administratives, et d'un *conseil supérieur* comprenant, outre les conseillers de gouvernement, 12 délégués des conseils généraux. Le conseil supérieur se réunit tous les ans; il examine le budget, l'assiette et la répartition des impôts; il émet aussi des vœux sur les questions intéressant l'Algérie. Les attributions des gouverneurs généraux ont été fréquemment modifiées; car l'Algérie a été jusqu'à présent la terre classique des décrets. Actuellement, les différents services civils de la colonie sont rattachés aux ministères compétents. Un décret du 13 mai 1882 autorise chaque ministre à conférer au gouverneur général la faculté de disposer, par voie d'ordonnances de délégation, de tout ou partie des crédits ouverts au budget de leur département, pour faire face aux dépenses du gouvernement général de l'Algérie.

Budget. — Les propositions budgétaires concernant les services civils de l'Algérie sont arrêtées par les ministres, chacun en ce qui le concerne, sur l'avis du gouverneur général, et après examen du conseil supérieur. Elles figurent dans un budget spécial formant une annexe du budget général de l'État. Les ministres, chacun en ce qui le concerne, disposent des crédits qui leur sont ouverts de ce chef. Cependant le décret du 13 mai 1882 autorise chaque ministre à déléguer, comme nous l'avons dit plus haut, au gouverneur général, l'ordonnancement de tout ou partie des crédits ouverts pour l'Algérie au budget de son département. Le budget de l'Algérie est formé : 1° de recettes ordinaires, 2° de recettes extraordinaires, 3° de ressources spéciales.

Les *recettes ordinaires* se composent des produits perçus par les services ci-après : Enregistrement, timbre, domaines, douanes, contributions diverses, postes et télégraphes, et de produits spéciaux groupés sous le titre de *Produits divers*. Les *recettes extraordinaires* proviennent : du produit des contributions de guerre, quand il y a lieu de frapper d'un impôt spécial les tribus insurgées et

de la part faite à l'Algérie dans le produit de l'émission des rentes 3 pour 100 amortissables. Les *ressources spéciales* comprennent : le produit des centimes additionnels extraordinaires affectés à la constitution de la propriété indigène, le remboursement des frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer algériens, le dixième du principal des impôts arabes attribués aux chefs collecteurs, les produits affectés au service de l'administration hospitalière.

Les *recettes* ordinaires du budget de 1880 se sont élevées à 38,887,525 francs; les dépenses ordinaires et extraordinaires ont atteint le chiffre de 32,733,203 francs. De 1872 à 1880, le budget de l'Algérie s'est accru, en recettes de toutes sortes, de 7,669,371 francs.

Impôts arabes. — Ces impôts comprennent : le *hockor*, l'*achour*, le *zekkat* et la *lezma*. Le hockor n'est perçu que dans la province de Constantine, tel qu'il était établi sous le gouvernement turc; il frappe exclusivement les terres *arch* et vient en sus de l'achour qui est prélevé sur les céréales. Le *zekkat* est appliqué aux troupeaux recensés; le gouvernement général en arrête chaque année les tarifs; il est actuellement fixé de la manière suivante par chaque tête de bétail : chameaux, 4 francs; bœufs, 3 francs, moutons, 20 centimes; chèvres, 25 centimes. La *lezma* et un impôt de capitation dans la grande Kabylie est un impôt sur les palmiers, perçu dans les oasis des départements d'Alger et de Constantine. Le hockor a produit en 1880 : 439,959 francs; l'achour, 2,445,800 francs; le zekkat, 2,569,441 francs; la lezma, 861,819 fr. Total, 6,317,019 francs.

Pouvoir législatif. — Aux termes de la loi du 28 juillet 1881, 6 députés algériens, 2 par département, font partie de l'Assemblée nationale; ils sont élus par l'universalité des électeurs français résidant soit en territoire civil, soit en territoire militaire. Chaque département nomme aussi un sénateur, élu, comme en France, par les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux. Les conseils d'arrondissement n'existent pas en Algérie.

Les Français, comme on le voit, jouissent en Algérie des mêmes droits civils et politiques que dans la métropole; ils les y exercent dans les mêmes conditions.

Divisions politiques. — L'Algérie est divisée en 3 départements, savoir : 1° le département d'Alger, chef-lieu Alger; sous-préfectures : Médéa, Miliana, Orléansville et Tizi-Ouzou; 2° le département de Constantine, chef-lieu Constantine; sous-préfectures : Bône, Bougie, Guelma, Philippeville et Sétif; il est question de créer une sous-préfecture à Batna; 3° le département d'Oran, chef-lieu Oran; sous-préfectures : Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen. Un préfet réside au chef-lieu de chaque département; les arrondissements ont à leur tête des sous-préfets.

Les communes de plein exercice sont administrées, comme en France, par un maire assisté d'un conseil municipal auquel prennent place des étrangers et des indigènes dans une certaine proportion. Les conseils généraux comptent aussi un certain nombre d'*assesseurs* musulmans. Les communes mixtes ont à leur tête des administrateurs civils qui ont remplacé les anciens chefs des bureaux arabes; ces derniers n'exercent plus leur autorité que sur le territoire dit *de commandement;* ils sont placés sous les ordres de différents généraux de brigade résidant à Alger, Fort-National, Aumale, Médéa, Miliana, Constantine, Bône, Batna, Sétif, Oran, Mascara et Tlemcen. Le territoire militaire est divisé en cercles à la tête desquels sont placés des commandants supérieurs.

Cultes. — La liberté des cultes règne en souveraine sur toute l'étendue du sol algérien. Tous les cultes y vivent dans la paix la plus profonde et sur un pied d'égalité parfaite. La religion catholique est celle de la majorité des Européens établis dans la colonie. Alger est le siège d'un archevêché dont le titulaire est en même temps primat de l'Église d'Afrique, car sa haute juridiction embrasse à la fois l'Algérie et la Tunisie. Un évêque réside à Oran, un autre à Constantine; ce dernier porte le titre d'évêque d'Hippone, en souvenir de saint Augustin. La plupart des centres de population ont des églises et des prêtres catholiques. L'Algérie a aussi ses temples et ses pasteurs protestants. Oran, Constantine et Alger sont dotés de consistoires provinciaux. Ces trois villes possèdent aussi des consistoires israélites, composés chacun d'un grand rabbin et de six autres membres qui élisent leur président.

Justice. — Le service judiciaire comprend : 1° Une cour d'appel siégeant à Alger; 2° des tri-

bunaux de première instance : Alger, Blida, Orléansville, Tizi-Ouzou (département d'Alger), Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen (département d'Oran); Constantine, Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif (département de Constantine); 3° des tribunaux de paix siégeant sur tous les points du territoire et dont le nombre s'accroît tous les jours; 4° des tribunaux mulsumans à la tête desquels sont placés des *cadis*.

Des tribunaux de commerce siègent à Alger, Bône, Constantine et Oran. Des greffiers, des notaires et des huissiers existent dans la plupart des cantons. Les greffiers de justice de paix sont autorisés à remplir les fonctions de notaire là où des places de notaire n'ont pas encore été créées. La vénalité des charges n'a pas été introduite en Algérie.

Instruction publique. — Alger est le chef-lieu d'une académie dirigée par un recteur. Chaque département possède un inspecteur d'académie et plusieurs inspecteurs primaires. L'enseignement supérieur est représenté :

1° Par une école préparatoire de médecine et de pharmacie; 2° une école de droit; 3° une école supérieure des sciences; 4° une école supérieure des lettres; 5° des Medraça et des cours supérieurs de langue arabe établis à Alger, à Constantine, à Oran et à Tlemcen.

L'enseignement secondaire est donné dans onze établissements publics, savoir : le lycée d'Alger, les collèges de Blida, de Bône, de Constantine (ce dernier fonctionnera prochainement comme lycée); de Médéa, de Miliana, de Mostaganem, de Philippeville, d'Oran, de Sétif, de Tlemcen et dans trois institutions religieuses. Alger possède un collège de filles. Les divers établissements publics d'enseignement secondaire ont reçu, en 1881, 3,384 élèves, et les établissements libres 117, dont 2,596 français, 443 israélites, 257 étrangers et 205 musulmans. D'autres villes, notamment Constantine et Bône, ont créé récemment des écoles d'enseignement primaire supérieur à l'usage des demoiselles. Il existe des écoles normales à Alger, à Constantine et à Miliana : cette dernière est spécialement une école normale d'institutrices.

L'enseignement primaire a pris en Algérie un développement merveilleux. Des écoles existent partout, même dans les montagnes les plus abruptes de la Kabylie.

L'enseignement primaire a été donné, en 1881, dans 728 écoles, dont 574 laïques et 154 congréganistes, fréquentées par 54,174 enfants, savoir : 28,108 garçons et 26,066 filles. Les Français figurent dans ce nombre pour 12,811 garçons et 14,445 filles; les Israélites pour 4,100 garçons et 2,652 filles; les étrangers pour 8,596 garçons et 8,707 filles; les musulmans pour 2,601 garçons et 260 filles. A cette date, il existait 188 salles d'asile comptant 25,027 enfants, dont 9,715 garçons et 15,312 filles. Les écoles primaires et les salles d'asile ont donc réuni, en 1881, 79,201 enfants des deux sexes. 33 écoles fréquentées par 6,031 enfants fonctionnaient en territoire de commandement pour l'enseignement des indigènes. Le personnel enseignant (enseignement primaire) se composait, à la fin de 1881, de 1,400 instituteurs ou institutrices, dont 955 laïques et 415 congréganistes.

La Ligue de l'enseignement a organisé des cours d'adultes dans la plupart des localités; il existe, en outre, une école d'agriculture à Rouïba, une bergerie modèle à Mondjebeur, une école des arts et métiers à Dellys, et des chaires d'agriculture au chef-lieu de chacun des trois départements. Un décret du 8 novembre 1881 a érigé l'école de dessin d'Alger en *École nationale des Beaux-Arts.*

Établissements et institutions de bienfaisance. — Au 31 décembre 1881, on comptait en Algérie 14 hôpitaux, 2 ambulances et 6 asiles ouverts par l'administration civile; 9 orphelinats, dont 1 pour les garçons, 6 pour les filles et 2 mixtes; 28 bureaux de bienfaisance, 9 caisses d'épargne, 40 sociétés de secours mutuels, 2 monts-de-piété (Alger, Oran) et 52 hôpitaux et ambulances militaires, savoir : 20 dans la division d'Alger, 16 dans celle d'Oran et 16 dans celle de Constantine. Dans les localités où il n'existe pas d'hospice civil, les hôpitaux militaires reçoivent les malades civils, sans distinction de sexe ou de nationalité. Les militaires sont également admis dans les hôpitaux civils.

Vie intellectuelle. — Elle est représentée : 1° par des *sociétés savantes* publiant des bulletins fort appréciés : société historique algérienne, société de climatologie d'Alger, société des beaux-arts d'Alger, société archéologique de Constantine, Académie d'Hippone à Bône, société de géographie d'Oran, sociétés d'agriculture, comices agricoles, etc.; 2° par

de nombreuses bibliothèques, des musées archéologiques; 3° des publications quotidiennes ou hebdomadaires, des théâtres, des sociétés musicales, etc.

Postes.—Télégraphes.—D'une extrémité à l'autre du territoire algérien, le service des postes se fait avec rapidité; il est journalier entre tous les grands centres d'un même département. Les voies ferrées, le service presque quotidien entre Marseille, Alger, Philippeville, Bône ou Oran, et *vice versa*, les courriers en voiture et, sur quelques points très rares, par cavaliers, en assurent la régularité. Il n'est presque pas de village qui ne possède un bureau de poste ou de distribution. Le produit net de la taxe des lettres a atteint, en 1881, 1,469,151 francs, le droit sur les articles d'argent, 162,237 francs, les recettes diverses accidentelles, 482 francs; total général : 1,631,870 francs.

A la même date, la longueur du réseau télégraphique algérien était de 5,832 kilomètres. La longueur des fils était de 13,885 kilomètres. L'Algérie est actuellement reliée à la France par 5 câbles sous-marins : 1° 2 câbles de Bône à Marseille, dont l'un est prolongé jusqu'à Malte; 2° 3 câbles d'Alger à Marseille.

Les recettes des postes et télégraphes se sont élevées, en 1881, malgré l'abaissement des tarifs, à 3,046,000 fr.; en 1878, elles n'atteignaient que le chiffre de 2,800,000 francs.

Voies de communication. — Routes et chemins de fer. — Au moment de la conquête, pas une route n'existait dans l'intérieur du pays; on ne connaissait que les sentiers arabes, à peine assez larges pour un cavalier. C'est à l'armée d'Afrique que nous devons les premières routes algériennes. Aujourd'hui, la colonie est sillonnée dans tous les sens par des routes nationales, des routes départementales, des chemins de grande communication et des chemins d'intérêt commun.

Les routes nationales, dont le réseau comprend 2,983 kilomètres, sont au nombre de 10 : 1° d'Alger à Laghouat par Médéa; 2° de Mers-el-Kebir à Tlemcen; 3° de Stora à Biskra par Constantine; 4° d'Alger à Oran par la vallée du Chelif; 5° d'Alger à Constantine par Sétif; 6° d'Oran à Géryville par Mascara et Saïda; 7° de Relizane à la frontière du Maroc par Mascara; 8° d'Alger à Bou-Saâda par Aumale; 9° de Bougie à Sétif par les gorges des Chabet-el-Akra; 10° de Constantine à Tébessa par les Ouled-Rhamoun. Total, 2,983 kilomètres. Le conseil supérieur des ponts et chaussées vient de décider l'élévation de plusieurs autres routes départementales au rang de routes nationales. Les routes départementales classées ont 1,316,020 mètres; les chemins de grande communication, 4,982,328 mètres, et les chemins d'intérêt commun, 1,298,573 mètres. Le développement total représente donc une longueur de 10,579,921 mètres.

Chemins de fer. — Les chemins de fer appartiennent aux compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Bône-Guelma, de l'Ouest algérien, de l'Est algérien et à la Société franco-algérienne. La ligne de Philippeville était livrée à la circulation en 1870; celle d'Alger à Oran, en 1871. On vient d'inaugurer (octobre 1882) celle de Constantine à Batna, qui sera prolongée jusqu'à Biskra, et celle de Sétif à El-Achir. Cette dernière ligne, qui dépasse Bordj-Bou-Aréridj, sera continuée jusqu'à Ménerville, déjà desservi par une voie qui s'embranche à Maison-Carrée sur celle d'Alger à Oran. Voici la nomenclature des lignes existant au 31 décembre 1882, avec indication des longueurs :

D'Alger à Oran (426 kilom.), de Philippeville à Constantine (87 kilom.), de Constantine à Sétif (155 kilom.), cette ligne a été prolongée jusqu'à El-Achir, de Maison-Carrée à Ménerville (42 kilom.); de Bône à Guelma (89 kilom.), de Guelma au Kroub (115 kilom.), de Duvivier à Souk-Ahras (52 kilom.), d'El-Guerrah (station de la ligne de Constantine à Sétif) à Batna (80 kilom. 172 mètres), d'Arzeu à La Mécheria (352 kilom.), de Sainte-Barbe-de-Tlélat à Sidi-Bel-Abbès (52 kilom.), ligne de la frontière algérienne à Tunis par la vallée de la Medjerda (189 kilom.).

Le tronçon de 54 kilomètres qui doit relier Souk-Ahras à Sidi-El-Hamessi, la première station tunisienne du chemin de fer de la Medjerda, construit par la compagnie de Bône-Guelma, est en voie de construction, et Bône sera bientôt en communication directe avec Tunis par Duvivier et Souk-Ahras.

Il convient d'ajouter à la précédente nomenclature des voies ferrées actuellement livrées à la circulation la ligne à petite section qui sert à l'exploitation des mines de Mokta-el-Hadid (33 kilom.) et qui unit ces mines au port de Bône. On travaille activement à la construction de la ligne de Ménerville à El-Achir.

La compagnie de l'Ouest algérien a obtenu la

concession d'un chemin de fer de Sidi-Bel-Abbès à Ras-el-Ma (100 kilom.); la compagnie des salines d'Arzeu et celle des mines de Kef-Oum-Teboul sont également concessionnaires de chemins de fer à voie étroite. La compagnie de l'Est algérien a reçu, à titre éventuel, la concession des lignes de Bougie à Beni-Mansour, de Bougie à l'oued Tixter, de Ménerville à Tizi-Ouzou, et, à titre définitif, de Batna à Biskra. La compagnie de Fives-Lille est concessionnaire de la ligne d'Orléansville à Ténès. Restent à concéder les lignes de Souk-Ahras à Tébessa et d'Alger à Laghouat. Parmi les voies ferrées à l'étude, nous citerons celles d'Oran à Tlemcen, de Bordj-Bouira aux Trembles, d'Aïn-Beïda au réseau de Bône-Guelma ou à l'une des lignes déjà construites par l'Est algérien.

D'après le classement établi par la loi du 18 juillet 1879, le réseau complet des chemins de fer algériens devait avoir un développement de 3,041 kilomètres; mais ce chiffre sera heureusement dépassé. Bientôt on ira en chemin de fer d'Oran à Tunis. Quel progrès depuis 1870!

Agriculture. — Sur les 14 ou 15 millions d'hectares composant la superficie du Tell, 3 millions à peine sont utilisés pour l'agriculture. Le reste appartient aux forêts, à la broussaille et à la vaine pâture. La population agricole comprenait, en 1882, 2,365,691 indigènes et 146,657 Européens. Presque tous les indigènes sont agriculteurs, à l'exception de ceux des villes. Les *Européens* possédaient, à la fin de l'année 1881, 23,469 chevaux, 14,136 mulets, 8,998 ânes, 87 chameaux, 134,980 bœufs, 230,860 moutons, 64,163 chèvres et 51,499 porcs. Les *indigènes* élevaient, à la même date, 125,579 chevaux, 110,778 mulets, 196,424 ânes, 216,448 chameaux, 976,975 bœufs, 5,764,035 moutons, 3,079,885 chèvres, 8,819 porcs. Les *Européens* ont récolté la même année 468,580 quintaux métriques de blé tendre (1), 537,918 quintaux métriques de blé dur, 1,905 quintaux métriques de seigle, 416,896 quintaux métriques d'orge, 260,221 quintaux métriques d'avoine, 27,736 quintaux métriques de maïs, 30,489 quintaux métriques de fèves, 18,600 quintaux métriques de bechna, 266,407 hectolitres de vin rouge, 19,803 hectolitres de vin blanc (ces chiffres, quoique officiels, sont certainement bien au-dessous de la vérité), 2,120,260 kilogrammes de tabac, 992,855 kilogrammes d'olives, 433,982 kilogrammes de graine de lin de Riga, 1,054,900 kilogrammes de graine de lin d'Italie, et 21,066 kilogr. de cocons, etc. La récolte des *indigènes* comprenait, à la même date, 177,225 quintaux métriques de blé tendre, 3,026,321 quintaux métriques de blé dur, 6 quintaux métriques de seigle, 3,996,974 quintaux métriques d'orge, 12,977 quintaux métriques d'avoine, 37,129 quintaux métriques de maïs, 133,880 quintaux métriques de fèves, 165,384 quintaux métriques de bechna, 460 hectolitres de vin rouge, 1,926 hectolitres de vin blanc, 3,193,338 kilogrammes de tabac, 7,297,364 kilogrammes d'olives, 3,010 kilogrammes de graines de lin de Riga, 73,950 kilogrammes de graines de lin d'Italie, etc.

La culture des céréales est de beaucoup la plus importante en Algérie. Vient ensuite celle de la vigne, qui est appelée à faire la fortune du pays, pourvu que le phylloxera qui répand la terreur en France continue à épargner la colonie. Cette culture prend en Algérie des développements vraiment remarquables. En 1850, on ne comptait dans toute la colonie que 792 hectares de vignes. Aujourd'hui, les vignobles algériens couvrent une superficie de près de 40,000 hectares. L'élan est donné, la vigne rapporte tous les ans de belles récoltes; les vins algériens sont déjà recherchés, et tout fait prévoir que le zèle des planteurs, loin de se ralentir, prendra d'année en année un essor nouveau. Le climat et le sol de l'Algérie conviennent admirablement à cette culture. Dans la seule campagne 1880, près de 4,000 hectares ont été plantés en vignes; ce chiffre a été certainement quadruplé en 1882. L'Algérie est appelée à devenir le *cellier* de la France, de même qu'elle fut jadis le *grenier* de l'Italie.

Parmi les autres cultures les plus importantes, il convient de citer celles des plantes potagères, légumineuses, racines, etc. (le commerce des primeurs : artichauts, petits pois, etc., se fait sur une grande échelle pendant les mois d'hiver), du tabac, du lin, du maïs, etc. La culture du coton a été à peu près abandonnée, après avoir joui d'une certaine vogue pendant la guerre de la sécession; en revanche, on fait des essais pour acclimater la ramie, textile excellent, et la sériciculture a pris un certain essor dans les trois départements. La pomme de terre vient très bien dans toute l'Algérie;

(1) L'année 1881 a été, à cause de la sécheresse, une année très médiocre au point de vue de la production agricole. L'année 1883 s'annonce, vu l'abondance des pluies et des neiges déjà tombées, sous de très favorables auspices.

on peut en faire jusqu'à trois et quatre récoltes par an. Citons aussi la culture de l'olivier, très abondant dans le Tell, et celle du palmier-dattier, la principale et presque l'unique richesse des Sahariens. Les arbres fruitiers qui réussissent le mieux en Algérie sont l'amandier, le figuier, le citronnier, l'oranger et le mandarinier. On y trouve, en outre, presque tous les arbres à fruits du midi et du centre de l'Europe. On exporte tous les ans des oranges et des mandarines pour des sommes considérables.

Arboriculture. — Au 31 décembre 1880, les plantations faites dans la zone colonisable de l'Algérie comprenaient plus de 14 millions d'arbres et d'arbustes, savoir : 6,019,011 arbres forestiers de toutes espèces, 8,373,565 mûriers, arbres résineux, forestiers et d'agrément. D'après les relevés administratifs, les forêts occupent une superficie de 2,045,062 hectares. Les principales essences sont : le chêne-liège (278,325 hectares), le chêne vert (605,622 hectares), le chêne-zéen, le pin d'Alep, le pin maritime, le cèdre (42,742 hectares), le thuya, l'olivier sauvage, l'eucalyptus, le pistachier, le caroubier, le genévrier, etc. Les chênes-lièges couvrent 277,886 hectares, dont 237,566 dans le département de Constantine.

Animaux sauvages. — Nous citerons : le lion, la panthère, l'hyène, le chacal et le renard. On trouve aussi en Algérie : l'alcélaphe bubale, l'antilope addax, le mouflon, la gazelle, le cerf (ce dernier dans le département de Constantine seulement), la gerboise, le singe, la mangouste, plusieurs espèces de chats sauvages, le putois, la loutre, le hérisson, le porc-épic, etc. Les forêts et les hautes broussailles sont peuplées de sangliers. L'autruche habite le Sahara. Les différentes variétés de gibier sont communes dans le Tell et sur les hauts plateaux.

Le chacal abonde dans les trois départements; l'hyène est également très commune. Quant au lion et à la panthère, leur nombre diminue d'année en année. Européens et indigènes leur livrent une guerre acharnée à cause des ravages qu'ils font dans les troupeaux, de l'élévation de la prime décernée aux tueurs de ces fauves et de la valeur considérable de leur dépouille. Le département de Constantine, plus boisé que les deux autres, est celui qui renferme le plus de grands fauves. De 1873 à 1883, on a tué, dans les trois départements : 189 lions et lionceaux, 1,064 panthères, 1,547 hyènes, 23,120 chacals. Les lions sont très rares aujourd'hui; cela tient probablement à ce que le nombre des chasseurs augmente de jour en jour.

Pêche. — L'ichtyologie marine ne diffère pas sensiblement de celle des côtes méditerranéennes de la France ; seulement, telle espèce est plus rare ou plus abondante ici que là, et *vice versa*. On ne trouve guère dans les rivières que le barbeau vulgaire, l'anguille et l'able. Cependant l'oued Zhour, dans la région de Collo, renferme une espèce de truite que M. Duméril a nommée *Salar Macrostigma*. Les éponges abondent sur les côtes algériennes. On pêche le corail aux environs de Bône, de La Calle, et en Tunisie.

Mines, carrières, sources minérales (1). — L'Algérie forme une inspection générale des mines divisée en deux arrondissements minéralogiques : Alger et Constantine. Les richesses métalliques y sont considérables; elles étaient connues des Phéniciens, des Carthaginois et surtout des Romains; ces derniers les exploitaient sur une vaste échelle. A la fin de 1881, le nombre des mines concédées était de 36. Ces mines ont employé, dans le courant de cette même année, 4,286 ouvriers qui ont extrait 644,404 tonnes de minerais divers. Les principales mines sont celles du Mokta-el-Hadid et de la Tafna (fer magnétique), de Kef-Oum-Teboul et de Gar-Rouban (plomb argentifère), d'Aïn-Barbar et de Takitount (cuivre), du Nador (zinc). Les minerais de fer d'Aïn-Mokra et de la Tafna ou Beni-Saf rendent à la foute de 62 à 65 pour 100. Les minerais de Gar-Rouban donnent 65 pour 100 de plomb et environ 90 grammes d'argent pour 100 kilogrammes. On trouve aussi en Algérie des mines d'antimoine, de mercure, et quelques gisements de lignite. Malheureusement, la houille fait défaut ; cependant il est juste de mentionner la découverte, aux environs de Bou-Saâda, d'un combustible qui se présente sous les apparences d'une variété de houille dont le pouvoir calorique, sans égaler celui du charbon, serait assez important pour donner lieu à une exploitation fructueuse.

L'Algérie possède, en outre, de belles carrières de marbre, parmi lesquelles nous citerons celles du Fort-Génois, près de Bône; du Filfila, aux environs

(1) Voir, pour plus de détails, la géographie départementale.



Ruines d'Hypone.

de Philippeville; du Gouraya, dans le voisinage de Bougie; du mont Chenoua, dans le département d'Alger; d'Aïn-Tekbalet (magnifiques marbres-onyx translucides), du djebel Orousse, du djebel Touïla et d'Aïn-Tolba, dans le département d'Oran. Le sel abonde en Algérie, où l'on remarque un grand nombre de ruisseaux et de lacs salés et d'énormes bancs de sel gemme. Le lac d'Arzeu forme une saline célèbre. De plus, dans la région tellienne, on peut exploiter les eaux de la mer.

Il n'y a peut-être pas de pays au monde qui, toute proportion gardée, l'emporte sur l'Algérie par l'abondance et la variété des sources thermales et minérales que les Romains appréciaient fort et dont les vertus curatives ne le cèdent en rien, au dire des médecins, à celles de leurs similaires d'Europe. On compte en Algérie près de 150 sources thermales réparties sur le territoire des trois départements. Les plus renommées sont celles d'Hammam-Meskoutine (1), d'Hammam-Beurda, d'Hamman-es-Salhin, de l'oued Hamimim, et de Sidi-Mécid, dans le département de Constantine; d'Hammam-Mélouan, d'Hammam-Righa, dans le département d'Alger; des Bains de la Reine, dans le département d'Oran.

Industrie. — En Algérie, l'industrie est encore à l'état d'enfance, malgré la variété et l'abondance des matières premières. Les indigènes tissent eux-mêmes leurs vêtements et leurs tentes; ils fabriquent leurs armes et construisent leurs gourbis. Les Maures et les juifs, établis dans les villes et les bourgades, fabriquent des tapis, des haïcks, des bijoux, des objets de maroquinerie et de sparterie, des ouvrages de sellerie, etc.; mais tous ces travaux ne constituent pas d'importantes branches d'industrie. Les Européens exploitent

(1) *Hammam* signifie source chaude.

l'alfa, l'écorce du chêne-liège, le palmier nain qu'ils transforment en crin végétal, la terre à poterie, la terre à tuiles et à briques, le calcaire hydraulique, les gîtes de plâtre, les carrières de marbre et de pierres à bâtir, les mines de fer, de plomb, de cuivre et de zinc; mais les produits métalliques, faute de combustible minéral, ne sont pas traités sur place; ils sont transportés en Europe et même en Amérique. On peut donc dire que la grande industrie n'existe pas encore en Algérie. Cependant des minoteries ont été installées sur presque tous les cours d'eau. Le blé dur, riche en gluten, fournit des semoules et des pâtes alimentaires très estimées. On remarque aussi, en Algérie, de nombreux moulins à huile, des ateliers pour la fabrication des conserves à l'huile et la préparation des conserves de poissons, des distilleries de plantes odoriférantes, parmi lesquelles les distilleries de Boufarik tiennent le premier rang. Le jour où la grande industrie sera sérieusement introduite dans la colonie, les conditions économiques et même sociales de ce beau pays se modifieront de la manière la plus heureuse.

Commerce. — Le commerce de terre a fait peu de progrès. Le transit opéré par les caravanes est de peu d'importance. Il est probable que l'achèvement prochain du réseau des chemins de fer donnera au commerce de l'intérieur un essor inconnu jusqu'ici, en développant les relations de l'Algérie avec l'empire du Maroc et la régence de Tunis. Quant au commerce maritime alimenté par les produits que l'Algérie fournit à la France ou qu'elle est obligée de lui demander, il n'a pas cessé de progresser depuis la conquête. En effet, il était de 7,983,600 francs en 1831; de 58,660,936 francs en 1840; de 91,955,166 francs en 1850; de 157,243,436 fr. en 1860; de 297,146,962 fr. en 1870; de 424,045,523 francs en 1879. En 1880, il atteignait 472,265,777 francs. Ces chiffres ont bien leur éloquence.

Pendant l'année 1880, l'Algérie a importé pour 303,434,641 francs de marchandises; elle en a exporté pour 168,835,136 francs. Les articles qui figurent en plus grande quantité à l'importation sont les ouvrages en métaux et en bois, les fontes, fers, aciers, les matériaux de construction, les tissus, les sucres, les vins. La quantité de vin importée diminue d'année en année, au fur et à mesure que la culture de la vigne se développe en Algérie. Les minerais, les lièges, l'alfa, les céréales, les fruits, les légumes, les chevaux, les bœufs, les moutons, les peaux, les laines, les poissons de mer salés ou fumés, le tabac en feuilles et en côtes, l'huile d'olive, les écorces en tan, les fourrages figurent au premier rang parmi les marchandises exportées. L'Algérie est déjà un grand centre de production, non seulement pour la France, mais encore pour l'Europe, et le jour n'est pas éloigné où le chiffre des exportations balancera celui des importations.

Voici, depuis 1872 et pour chaque année, l'état comparatif des importations et des exportations :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
	francs.	francs.	francs.
1872.........	197.044.977	164.603.634	361.648.611
1873.........	206.737.200	152.216.366	358.953.566
1874.........	196.255.214	149.352.895	345.608.109
1875.........	192.358.426	143.932.422	336.290.848
1876.........	213.532.396	166.530.581	380.062.977
1877.........	216.589.241	133.601.898	350.191.139
1878.........	236.006.613	131.089.818	367.096.431
1879.........	272.126.102	151.918.421	424.044.523
1880.........	303.434.641	168.835.136	472.269.777
1881.........	342.252.660	143.584.603	485.837.263

Combien d'États européens ne pourraient pas faire valoir des chiffres pareils!

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE

Les premiers habitants. — Quels furent les premiers habitants de l'Afrique septentrionale? D'où sont-ils venus? Voilà deux questions délicates qu'il n'est pas permis de trancher avec certitude. Nous ne pouvons donc que résumer quelques-unes des opinions les plus accréditées, et rapporter les principales traditions sur lesquelles elles s'appuient. « Depuis le Moghreb (couchant) jusqu'à Tripoli, ou pour mieux dire jusqu'à Alexandrie, depuis la mer romaine jusqu'au pays des noirs, toute cette région, dit l'historien musulman Ibn-Khaldoun, a été habitée par la *race berbère*, et cela depuis une époque dont on ne connaît ni les événements antérieurs ni même le commencement. » Les écrivains grecs et romains ne paraissent pas avoir soupçonné l'unité de cette race. « Ces écrivains, dit M. Maurice Wahl, se souciaient peu d'ethnologie; ils voyaient dans l'Afrique du Nord des peuplades dont chacune avait son nom particulier, n'ayant ni les mêmes chefs ni les mêmes lois, toujours en guerre les unes contre les

autres. Ils n'en cherchaient pas davantage et décrivaient ce qu'ils voyaient, sans rapprocher ni généraliser. La question de l'origine des Berbères, obscure comme toutes les questions d'origine, a donné lieu à diverses théories, fondées sur l'observation des faits actuels, sur les textes anciens, sur des rapprochements que fournissent l'histoire, la géographie, la philologie. Le général Faidherbe explique la présence des nombreux types blonds que l'on trouve dans l'Afrique du Nord par une invasion de Kymris. Ces mêmes guerriers à la longue chevelure, aux yeux bleus, au teint blanc, qui firent la conquête de la Gaule, auraient couru par l'Espagne et Gilbraltar jusque dans le pays berbère. Ils auraient élevé tous ces monuments mégalithiques aussi fréquents sur le sol algérien que sur celui de la France. D'autres assignent aux Berbères une origine purement orientale; ils seraient des Kouschites venus de l'extrême Asie. » Les traditions berbères semblent se prononcer pour une origine chananéenne. Procope cite une inscription portant ces mots : « Nous sommes les descendants de ceux qui ont fui devant la face de Josué. » Ibn-Khaldoun dit à son tour : « Les Berbères sont les descendants de Chanaan, fils de Cham, fils de Noé. Leur aïeul se nommait *Mazigh*, leurs frères étaient les *Gergésiens;* les Philistins étaient leurs parents. » Ces Gergésiens ne sont autres que les Gergésiens de Procope. Les premières populations de l'Afrique septentrionale furent formées d'éléments divers venus d'Europe, de l'Asie Mineure, du plateau central de l'Asie, peut-être de la Mongolie elle-même, du centre ou du littoral de l'Afrique. L'Afrique septentrionale formant un point central entre le Soudan au sud, l'Europe au nord et l'Asie à l'est, a dû être envahie dans les temps anciens par des conquérants et des émigrants de nationalités diverses. Ne reçoit-elle pas encore aujourd'hui un appoint de population de toute provenance?

Laissons parler maintenant les écrivains de l'antiquité. « Les Maures sont des *Indiens* qui furent conduits en Afrique par Hercule. » (Strabon.) « Hercule étant mort en Espagne, une partie des troupes qui composaient son armée, c'est-à-dire les Perses, les Mèdes et les Arméniens s'embarquèrent pour l'Afrique et firent alliance avec les peuples qui s'y trouvaient. » (Salluste.) Salluste fut, comme l'on sait, proconsul d'Afrique; cette qualité lui donne une certaine autorité que l'on ne saurait méconnaître. « Au commencement, dit-il dans son récit de la guerre de Jugurtha, l'Afrique fut habitée par les Gétules et les Libyens, peuples grossiers et incultes; ils se nourrissaient, comme les bêtes, de la chair des animaux et de l'herbe des champs : ni mœurs, ni lois, ni chefs, ils allaient devant eux sans foyers ni maisons, s'arrêtant là où les surprenait la nuit. » Toujours d'après Salluste, lorsque les Perses, les Mèdes et les Arméniens de l'armée d'Hercule arrivèrent d'Espagne en Afrique, les Perses s'unirent par des alliances aux Gétules qui habitaient le Sahara; et, comme ils se déplaçaient souvent, ils prirent le nom de Numides (corruption du mot nomades [?]). Quant aux Mèdes et aux Arméniens, ils se mêlèrent aux Libyens, et le nom de Mèdes, altéré, se serait transformé en celui de Maures. Les Perses, devenus Numides, s'établirent d'abord dans le nord de la Tunisie et de la province de Constantine. Ce fut donc là le pays primitif des Numides. Plus tard, grâce à l'appui des Gétules, supérieurs comme guerriers aux Libyens, ils s'emparèrent de tout le nord de l'Afrique, s'assimilèrent les populations et leur donnèrent leur nom. (Salluste.) Suivant les auteurs anciens, le nom de Numides aurait été donné aux peuples de l'Afrique du nord par les Grecs qui, frappés de leurs habitudes errantes, les avaient caractérisés par l'appellation de nomades (*Nomaïdé*), du mot *nomê* (pâturages), tel est du moins le récit de Strabon. Selon M. Letourneux, dont les savants travaux sur l'Algérie sont connus de tous, opinion qui confirmerait le dire de Salluste, ces peuples auraient pris eux-mêmes cette dénomination. Elle serait formée de deux mots de leur langue : *nu*, même radical que *na*, qui signifie en langue berbère *population*, et *Maide*, Mèdes. (*Notices* et *Mémoires de la Société archéologique de Constantine.*)

Après avoir été longtemps appliquée par les Romains à la presque totalité de l'Afrique septentrionale, l'appellation de Numidie ne désigna plus que le territoire compris entre Carthage et l'oued El-Kebir (Ampsaga). La région située entre l'oued El-Kebir et l'Océan prit le nom de Mauritanie. C'était le nom d'un peuple du nord de l'Afrique, les Maures ou Maurusiens, établis à l'ouest. Nous savons très peu de chose de ces peuplades primitives; il paraît cependant qu'il existait entre elles une certaine conformité de croyances : ces Libyens, Gétules, Numides et Maurusiens adoraient le soleil, la lune, les étoiles et entretenaient dans des

espèces de temples un feu perpétuel; leur culte était déshonoré par des sacrifices humains.

Domination carthaginoise. — De bonne heure les Phéniciens s'établirent en Afrique, en Espagne, en Gaule, en Italie et dans les grandes îles méditerranéennes. En Afrique, les Sidoniens fondèrent plusieurs villes importantes : Utique, Leptis, Oea, Sabrata, Thapsus. Plus tard, vers l'an 880, une émigration considérable de Tyriens, comprenant une foule de hauts personnages et de prêtres, vaincus dans leur lutte contre le tyran Pygmalion, que soutenait le parti populaire, partit de Tyr, à la suite de Didon, emportant leurs richesses et leurs dieux. La légende de Didon est trop populaire pour que nous la racontions ici. Les Tyriens émigrés agrandirent Kambé et en firent la nouvelle Carthage. Merveilleusement située pour le commerce, bien protégée par la forteresse de Byrsa, Carthage, d'abord réduite à un territoire étroit, grandit avec rapidité, étendit sa suprématie sur les autres villes phéniciennes, imposa sa domination ou sa suzeraineté aux peuples voisins, et s'empara de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile, où elle retrouvait d'anciennes colonies de même origine qu'elle.

Mais, pendant que se développait la puissance carthaginoise sur les différents rivages méditerranéens, l'Italie voyait naître et grandir un peuple d'une ambition démesurée et admirablement organisé pour la guerre : nous avons nommé le peuple romain. Maîtresse de l'Italie jusqu'au détroit de Messine, Rome voulut l'être aussi de la Sicile. Alors éclata entre les deux plus puissantes républiques de l'antiquité une lutte grandiose qui commença en 264 et ne se termina qu'en 146. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter ici cette merveilleuse épopée, illustrée par les exploits des Duillius, des Regulus, des Annibal, des Fabius, des Varron et des Scipion. Malgré les prodigieux efforts d'Annibal, Rome triomphe à Zama, puis Carthage succombe sous les coups de Scipion Émilien. La destruction de Carthage eut un immense retentissement : tout un monde s'écroulait avec la métropole phénicienne.

Domination romaine. — Maîtres de Carthage, les Romains auraient pu étendre immédiatement leurs conquêtes en Afrique; mais le sénat, par prudence, évita de se lancer dans une nouvelle guerre dans un pays difficile et mal connu, et il laissa subsister les royaumes de Numidie et de Mauritanie sur lesquels il exerça un véritable protectorat. Tacite appelle les rois numides et mauritaniens *reges inservientes;* l'expression est exacte. Quant aux cités phéniciennes, les unes, celles qui avaient montré trop d'attachement à la métropole, furent détruites ou démantelées; les autres, au contraire, comme Utique, s'enrichirent de ses dépouilles et s'emparèrent de son commerce. Des colonies italiennes ne tardèrent pas à se former, et bientôt Rome put désigner la Méditerranée sous le nom de *mare nostrum*, « notre mer. »

Masinissa, le plus célèbre des rois numides et le fidèle allié de Rome, qui l'avait comblé de richesses et d'honneurs, était mort avant la prise de Carthage. Son fils Micipsa régna jusqu'en 118; en mourant, il avait partagé son royaume entre ses deux fils, Hiempsal et Adherbal, et son neveu Jugurtha, jeune prince qui, à une grande bravoure, joignait une ambition plus grande encore. Peu de temps après la mort de Micipsa, Jugurtha fit assassiner Hiempsal. Adherbal prit les armes pour venger le meurtre de son frère; mais il fut vaincu et obligé de chercher un refuge à Rome même. Le sénat voulait que la Numidie restât divisée; mais, en partie gagné par l'or de Jugurtha, il agit mollement et se contenta d'envoyer en Afrique dix commissaires chargés de partager le royaume entre les deux princes numides. Les présents de Jugurtha, qui avaient déjà corrompu les plus fiers patriciens de Rome, achetèrent aussi les dix commissaires, et le neveu de Micipsa obtint la meilleure part. Les envoyés romains avaient à peine quitté la Numidie qu'Adherbal fut attaqué par Jugurtha. Vaincu, il s'enferma dans Cirta, et périt ensuite dans les supplices lorsque la famine eut contraint la ville à capituler. Les Numides qui lui étaient restés fidèles furent égorgés; les marchands italiens fixés dans la ville subirent le même sort. Ce crime atroce excita dans Rome une telle indignation que le sénat, au sein duquel Jugurtha comptait de nombreux amis, fut forcé de déclarer la guerre à l'audacieux Numide; mais le consul Calpurnius lui vendit la paix. Sommé de se rendre à Rome, Jugurtha osa y comparaître; il acheta le tribun Memmius, corrompit par des largesses bon nombre d'autres hauts personnages et poussa l'audace jusqu'à faire assassiner dans Rome même son cousin Massiva, petit-fils de Masinissa, que l'on avait le dessein de porter au trône de Numidie.

C'en était trop. Le sénat lui ordonna de sortir à l'instant même de Rome. « Ville à vendre! s'écria-t-il lorsqu'il en eut franchi les portes, il ne te manque qu'un acheteur. »

Le héros numide connaissait la tactique et l'organisation de l'armée romaine, dans laquelle il avait brillamment servi. Il sut, en outre, profiter habilement des ressources que son pays accidenté offrait pour une guerre défensive. Deux consuls incapables furent successivement défaits et les légions passèrent sous le joug. Mais voici qu'un homme intègre et sévère, un général habile et de grand renom, Metellus, est envoyé en Numidie. Vaincu à Suthul (109), Jugurtha perd successivement Cirta, sa capitale et plusieurs villes de l'intérieur ou de la côte. Mais la gloire de terminer cette longue guerre était réservée à Marius, lieutenant de Metellus. Devenu consul, Marius poursuivit vivement le roi numide, lui enleva ce qui lui restait de villes et de forteresses, et, dans deux grandes batailles, anéantit presque son armée, ainsi que celle de son allié Bocchus, roi de Mauritanie. Sylla, questeur de Marius, par sa diplomatie habile, parvint à séduire Bocchus, qui, après bien des incertitudes, se décida à lui livrer son gendre Jugurtha. Ce dernier fut emmené à Rome, où il orna le triomphe de Marius; il mourut dans les cachots de Tullianum (104).

En récompense de sa lâche trahison, Bocchus reçut la Numidie occidentale; le centre fut laissé à des descendants de Masinissa; on réunit le reste à la province romaine d'Afrique, qui devait bientôt englober le tout. Pendant les guerres civiles, Juba Ier embrasse le parti de Pompée et se tue comme Caton, après la défaite des pompéiens à Thapsus. Une partie de la Numidie est alors incorporée à la province romaine et la Mauritanie s'agrandit de l'autre. Le trône de Mauritanie, devenu vacant par l'extinction de ses rois, est donné par Auguste à Juba II, prince éclairé, dont l'éducation toute romaine assurait la soumission. Ce souverain, ami des lettres et des arts, littérateur lui-même, embellit *Julia Cæsarea* (aujourd'hui Cherchell), sa capitale, de splendides édifices et fit construire le magnifique monument désigné sous le nom de Tombeau de la Chrétienne. (Voir la livraison consacrée au département d'Alger.) Après la mort de Juba II, à la suite d'un soulèvement provoqué en Afrique par le meurtre du dernier roi Ptolémée, la Mauritanie fut à son tour annexée à la province romaine, et dès lors tout est romain en Afrique, de l'isthme de Suez au détroit de Gibraltar. A partir de l'an 42 après J.-C., l'Afrique formera quatre provinces : 1° l'Afrique propre; 2° la Numidie; 3° la Mauritanie Césarienne; 4° la Mauritanie Tingitane. Carthage avait été relevée de ses ruines; elle devint le chef-lieu de toutes les possessions romaines d'Afrique et la résidence du proconsul. Le règne d'Adrien marqua une ère de prospérité pour l'Afrique romaine. Sous Dioclétien, l'Afrique forma un diocèse de la préfecture d'Italie. Elle comprenait alors six provinces : Tripolitaine, Byzacène, Zeugitane, Numidie, Mauritanie Sitifienne, Mauritanie Césarienne; la Cyrénaïque, à l'est, faisait partie du diocèse d'Orient; la Mauritanie Tingitane, à l'ouest, était rattachée au diocèse d'Espagne.

Il faut rendre aux Romains cette justice que, sous leur domination, l'agriculture, le commerce et l'industrie fleurirent sur toute l'étendue de la province d'Afrique. Carthage, rebâtie par César, recouvre en partie son ancienne prospérité; elle dispute à Alexandrie le second rang dans le monde romain. Viennent ensuite, comme cités importantes, les deux *Leptis*, *Hippo Zarytus* (Bizerte), *Hippo regius* (Hippone), *Adrumète*, *Rusicada* (Philippeville), *Cirta* (Constantine), *Lambæsis* (Lambèse), *Calama* (Guelma), *Théveste* (Tébessa), *Sitifis* (Sétif), *Thamugas* (Thamgad), *Saldæ* (Bougie), *Rusgunia* (Matifou, dans le voisinage d'Alger), *Auzia* (Aumale), *Tipaza* (Tifech), *Cæsarea* (Cherchell), *Pomaria* (Tlemcen) et *Tingis* (Tanger). Un vaste réseau de voies romaines, dont on voit encore les solides dallages sur bon nombre de points, mettait en communication les villes de l'Afrique romaine ainsi que les postes militaires. Une grande voie parallèle au littoral reliait Carthage à Tanger. Dans l'intérieur des terres couraient aussi diverses routes se développant de l'est à l'ouest et reliées à la voie côtière par des voies transversales. La Table de Peutinger reproduit le tracé de ces routes dont le temps n'a pas encore effacé les traces. Ces voies multiples, précieux auxiliaire en temps de guerre, contribuèrent aussi à donner, en temps de paix, un merveilleux essor aux travaux de l'agriculture dont les produits étaient facilement dirigés vers le littoral d'où on les expédiait en Italie. Si l'Afrique mérita le nom de grenier de Rome, c'est que les Romains ne négligèrent rien pour accroître la fécondité naturelle du sol. En effet, nous voyons encore, sur divers points, des vestiges de barrages, de citernes,

de canaux, de moulins, etc. Ils excellaient dans l'art de capter et de détourner les eaux, trésor inappréciable en Algérie, trop souvent exposée à la sécheresse. Dût notre orgueil national en souffrir, il faut confesser que les Romains furent nos maîtres sur ce point. Jusque dans le Hodna se montrent encore des vestiges d'irrigation d'origine romaine. Non seulement Rome eut l'art de tirer habilement parti des produits agricoles de l'Afrique qu'elle développa par une culture bien entendue, mais encore elle sut utiliser ses richesses minérales. Bon nombre de gisements de fer, de plomb et de cuivre enrichissant aujourd'hui les compagnies qui les exploitent, étaient connus d'eux, et l'on peut voir encore, notamment dans la plaine des Karésas, près de Bône, les vestiges de fonderies romaines. L'importante mine de fer du Mokta-el-Hadid était exploitée par les Romains, *au moins à ciel ouvert*, ce qui a été prouvé par la découverte d'outils anciens enfouis dans le sol. Partout aussi se voient les ruines grandioses d'aqueducs, de citernes, de thermes, de temples, de cirques, de théâtres, d'arcs de triomphe, de tombeaux somptueux et de villes opulentes. Les Romains savaient, selon le précepte de leur grand poète, joindre l'utile à l'agréable. Ajoutons qu'ils trouvaient sur place, pour l'édification de leurs temples et de leurs palais, des marbres superbes dont les carrières (Fort-Génois, Filfila, Aïn-Tekbalet, etc.) sont loin d'être épuisées aujourd'hui. Sans doute, l'amour excessif des jeux du cirque pénétra avec les Romains dans l'Afrique septentrionale; mais ils y introduisirent aussi le culte de l'esprit. « Carthage, dit Salvien, possédait des établissements pour toutes les fonctions publiques, des écoles pour les arts libéraux, des académies pour les philosophes, enfin des gymnases de toute espèce pour l'éducation. » Ce que Salvien dit de Carthage peut s'appliquer à plusieurs autres villes. Fronton, Apulée, Tertullien, saint Augustin donnèrent un grand lustre à la littérature africaine. Mais cette civilisation, si brillante à la surface, cachait un grand vice : l'*esclavage*; là est tout le secret de sa disparition. Là aussi gît la cause de ces fréquentes révoltes qui agitèrent tant de fois, sans la bouleverser d'abord, l'Afrique septentrionale. La lutte des plébéiens et des patriciens, qui bien souvent avait mis l'Italie en ébullition, se continuait en Afrique, où les esclaves, les colons, véritables serfs de la glèbe, en un mot la multitude des affamés s'unirent à diverses reprises aux indigènes turbulents et mécontents pour la révolte ouverte contre les opulents propriétaires de villas ruisselantes du luxe le plus raffiné. Qu'importaient les monuments superbes, les thermes élégants et les portiques gracieux à ceux qui manquaient de pain et dont le fouet du maître faisait saigner l'échine au moindre caprice! Le drapeau de la France porte dans ses plis la civilisation et non l'esclavage, et bien qu'on nous accuse, à tort ou à raison, de n'être pas aussi habiles colonisateurs que les Romains, nous valons cent fois mieux qu'eux.

Le christianisme, introduit de bonne heure en Afrique, y fit de véritables progrès vers la fin du IIe siècle, ce qui ne doit pas nous étonner, car une religion prêchant l'*égalité* et la *fraternité* devait trouver un puissant écho dans cette société romaine où l'esclavage était élevé à la hauteur d'une institution politique.

Domination vandale.—Le comte Boniface, gouverneur de la province d'Afrique, jaloux de la faveur dont le général Aétius jouissait à la cour de Placidie et croyant son mérite et ses services méconnus, oublia dans un moment de colère criminelle tous ses devoirs envers la patrie; il se révolta contre sa souveraine et appela les Vandales d'Espagne à son aide. Ceux-ci se hâtèrent de répondre à son appel; car ils étaient pressés en Espagne entre les Wisigoths et les Suèves, et la terre d'Afrique si renommée par sa fertilité excitait leur convoitise. Boniface leur avait promis les Mauritanies jusqu'à l'Ampsagas (oued El-Kebir). Sous la conduite de leur roi Genséric, chef d'une ambition démesurée, d'un courage à toute épreuve et d'une dissimulation profonde, les Vandales, auxquels s'étaient joints les Alains, franchirent le détroit de Gibraltar, traînant à leur suite leurs femmes et leurs enfants, saccagèrent la Mauritanie et occupèrent ensuite en Numidie le territoire qui leur était livré. Ils n'étaient que 50,000 combattants à leur départ d'Espagne; mais cet effectif se grossit bientôt d'une multitude de mécontents et d'opprimés : ariens, donatistes, Maures et Gétules. Cependant Boniface s'était réconcilié avec Placidie. Comprenant, mais trop tard, qu'en appelant de tels auxiliaires il s'était donné des maîtres, il essaya de se débarrasser des Vandales en offrant à Genséric des sommes immenses s'il se décidait à regagner l'Espagne. Celui-ci ne voulut pas abandonner sa proie.

Insensible aux menaces comme aux promesses, il reprocha avec hauteur son manque de foi à celui qui l'avait appelé et le força à combattre. Boniface fut défait et rejeté dans Hippone. Les Vandales assiégèrent la ville, qui avait alors pour évêque l'illustre saint Augustin, dont le courage et le dévouement pendant ces jours d'épreuve furent au-dessus de tout éloge. Maître d'Hippone, qui fut réduite en cendres (429), Genséric signa avec Valentinien un traité qui lui garantissait, moyennant un tribut, la possession de ses premières conquêtes. Cette trêve dura dix ans, pendant lesquels le roi vandale ne cessa de tourner ses regards vers l'opulente Carthage dont il avait rêvé de faire la capitale de son nouveau royaume. En 439, à la faveur de l'aveugle sécurité qu'il avait su inspirer aux Romains, Genséric attaqua Carthage à l'improviste et s'en empara.

Mais l'empire vandale d'Afrique devait avoir une durée éphémère, comme celle de tous les empires que la violence a formés et qui s'écroulent dès que la main énergique qui les a élevés n'est plus là pour maintenir dans l'obéissance les différents peuples auxquels la force seule pouvait imposer des lois. Sous le beau ciel d'Afrique, les Vandales s'amollirent. Bientôt ces rudes soldats recherchèrent les vêtements luxueux, les thermes si chers aux Romains, les jeux du cirque, la bonne chère, car ils avaient à la fois *panem et circenses*, et leur décadence commença le jour où ils se furent imprégnés des vices des Romains. Ajoutons que Genséric, en léguant son vaste empire à ses successeurs, ne leur avait pas donné ce génie politique et militaire qui avait su le fonder. Sous le règne de ses successeurs immédiats, le royaume vandale présente de notables symptômes d'affaiblissement et de décadence. Enfin Gélimer vint, qui monta sur le trône après avoir renversé Hildéric, le dernier descendant de Genséric, devenu impopulaire à cause de la faveur qu'il accordait aux catholiques orthodoxes.

L'usurpation du trône vandale par Gélimer fournit à Justinien, empereur d'Orient, l'occasion d'intervenir. L'occasion était admirablement propice. En effet, le peuple vandale, énervé par les délices de l'Afrique comme autrefois les soldats d'Annibal par les délices de Capoue, était aussi déchiré par des discordes religieuses. Bélisaire, le plus habile général du règne de Justinien, débarqua, à la tête d'une armée de 15,000 hommes, à Caput-Veda, sur les confins de la Tripolitaine et de la Byzacène, afin d'assurer au besoin sa retraite par la Cyrénaïque et l'Égypte. Les Romains étaient pour lui; quant aux indigènes, ils lui étaient favorables, étant par nature les ennemis du maître. Les succès de Bélisaire furent rapides. Trois mois après son débarquement, il gagna la bataille décisive de Tricaméron (534) et prit possession de l'Afrique, de la Sardaigne et des îles Baléares. Gélimer, cerné sur le mont *Pappua*, l'Edough, près de Bône, selon les uns, le mont Nador, voisin de Guelma, selon les autres, dut faire sa soumission. On lui donna dans la Galatie des domaines où il acheva tranquillement sa vie. Bélisaire jouit à Constantinople des honneurs d'un superbe triomphe.

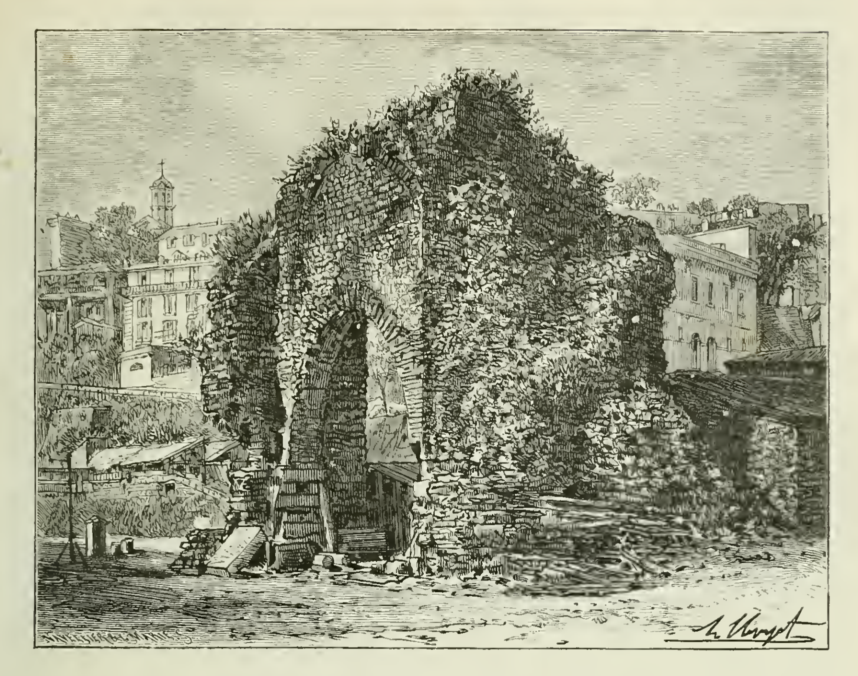
Ainsi finit l'empire vandale d'Afrique; il n'avait duré qu'un siècle.

Domination byzantine. — Justinien, maître de l'Afrique, lui donna une organisation analogue à celle qu'elle avait au moment de la conquête vandale. En même temps, on fit de grands efforts pour réparer les anciennes forteresses et en construire de nouvelles. Des fortifications d'origine byzantine se voient encore sur plusieurs points, notamment à Tébessa, à Madaure et Thamgad. Justinien tenait à sa conquête; mais il fut déçu dans ses espérances. La Tingitane et l'intérieur de la Césarienne ne furent jamais occupées. Les indigènes, poussés à bout par la rapacité des collecteurs d'impôts (*exactores*) qui livraient le pays à une avide exploitation, se soulevèrent contre leurs nouveaux maîtres, et cette révolte faillit arracher à l'empire les provinces qu'il venait à peine de conquérir. Les révoltés se jetèrent sur les fertiles plaines de la Numidie et de la Byzacène, où ils furent écrasés par le général Salomon, successeur de Bélisaire dans le commandement de l'armée d'Afrique. Plus de 10,000 Maures ou Numides restèrent, dit-on, sur le champ de bataille. Les triomphes de Salomon remirent un instant au pouvoir de l'empereur d'Orient quelques portions intérieures du pays qui déjà lui échappaient; mais, la Byzacène reconquise, la lutte continua en Numidie où le sol très accidenté rendait difficile la poursuite des révoltés. Une mutinerie de ses soldats contraignit Salomon à se réfugier en Sicile, où il fut accompagné par sept personnes seulement, parmi lesquelles se trouvait Procope, l'historien de la guerre dont nous résumons à grands traits les faits principaux. Bélisaire, rentré en faveur à la cour de Constantinople, marcha

contre les rebelles et les dispersa après les avoir vaincus près du fleuve Bagradas, aujourd'hui la Medjerda; mais il dut bientôt faire voile pour la Sicile, où une grave insurrection réclamait sa présence. Germanus, neveu de Justinien, fit rentrer dans le devoir les révoltés d'Afrique.

Salomon, investi pour la seconde fois du commandement de l'Afrique, conduisit une colonne dans l'Aurès, pénétra jusqu'au Zab et revint par *Sitifis* (Sétif); mais il fut tué dans une bataille contre les révoltés. Il n'eut pour successeurs que des généraux inhabiles ou ambitieux jusqu'au jour où la cour de Byzance envoya en Afrique comme gouverneur Jean Troglita, frère du mathématicien Pappus. Troglita battit les Maures en plusieurs rencontres, dans lesquelles périrent dix-sept de leurs princes. Cette guerre a inspiré à Corippus un poème connu sous le titre de *Johannide*. La répression de cette révolte, qui paraît avoir été formidable, fut le dernier exploit des Grecs du Bas-Empire en Afrique.

Domination arabe. — Les Gréco-Byzantins avaient conquis l'Afrique septentrionale en 534; ils la perdirent de 641 à 650. Le pays, épuisé par la guerre et par les exactions des gouverneurs qui lui avaient sucé jusqu'à la dernière goutte de son sang, s'offrait comme une proie facile aux disciples de Mahomet. Depuis l'an 618, les Goths d'Espagne occupaient la Mauritanie Tingitane. Dès 644, les Arabes, maîtres de l'Égypte, poussèrent leurs conquêtes le long du littoral méditerranéen. Carthage était menacée. En l'an 645, le patrice Grégoire, gouverneur d'Afrique, profita des embarras de la cour de Byzance pour se faire proclamer roi par les indigènes dont il avait su capter la confiance. Il s'établit à *Suffetula*, dans la Byzacène. L'usurpateur essaya vainement d'arrêter les Arabes que conduisait Abdallah, l'un des plus habiles et des plus intrépides généraux de l'Islam. A l'approche des 40,000 guerriers d'Abdallah, les habitants de Tripoli s'enfuirent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. Une sanglante bataille eut lieu entre les troupes d'Abdallah et celles de Grégoire; mais celui-ci fut vaincu et tué : *Suffetula* tomba au pouvoir des musulmans. Les vainqueurs vendirent fort cher aux indigènes une paix éphémère, se promettant bien de revenir bientôt et de faire la conquête d'une contrée dont la fertilité et la richesse avaient enflammé leur cupidité. En effet, vers l'an 670, sous les ordres de Sidi-Okba (il a laissé son nom à une oasis située près de Biskra, où l'on montre son tombeau que visitent encore de nombreux pèlerins), le plus brave des lieutenants du calife Mohaviah, les Arabes défirent en plusieurs rencontres l'armée des Byzantins. Afin de mieux assurer la possession du pays conquis, Okba fonda la place d'armes de Kairouan, qui devint en peu de temps une cité florissante et fut choisie comme résidence des gouverneurs musulmans d'Afrique. Puis le conquérant s'enfonça dans le Sahara pour soumettre Ghadamès et les oasis du Fezzan. Dans une seconde expédition, il entra dans le Zab, le parcourut et, continuant sa route à travers le Moghreb, il atteignit triomphant les bords de l'océan Atlantique. Là, pris d'un enthousiasme plutôt sauvage que religieux, il s'écria, dit-on, en poussant son cheval dans les flots : « Grand Dieu! si cette mer n'était pour moi un obstacle invincible, j'irais jusqu'aux royaumes inconnus de l'Occident. Je prêcherais sur ma route l'unité de ton saint nom, et je passerais au fil de l'épée les peuples qui adorent un autre Dieu que toi! » Quel terrible apôtre! Le conquérant revint ensuite sur ses pas. Les Berbères insurgés l'arrêtèrent. Il avait commis l'imprudence de disperser presque toutes ses troupes dans les provinces conquises, ne gardant auprès de lui que 300 ou 400 soldats. Okba comprit qu'il était perdu, mais du moins il voulut mourir en brave musulman. Après avoir dit sa prière, il brisa le fourreau de son épée, bien décidé à vendre chèrement sa vie. Ses compagnons, entraînés par son exemple, se jetèrent comme des furieux sur leurs ennemis cent fois au moins supérieurs en nombre et le combat finit faute de combattants musulmans. Okba expira sur un monceau de cadavres. Le champ de bataille qui fut son tombeau porte encore le nom de *champ d'Okba*. Nous ne ferons pas ici le récit des luttes nombreuses que les Arabes eurent à soutenir pour soumettre l'Afrique à leur loi, ni celui des révolutions qui déchirèrent le monde musulman à l'avènement des Abbassides. Pour ne pas sortir du cadre qui nous est imposé, nous retracerons brièvement les faits principaux dont l'Afrique fut le théâtre de la fin du VIIe siècle, à l'époque de la prise de possession de l'Algérie par les Turcs. Sous le règne du calife Abd-el-Melek (692-698), Hassan s'empara de Carthage, qu'il livra aux flammes, et qui ne se releva plus de cette nouvelle ruine; puis il assit la domination arabe tout le long du littora



Bougie.

africain. Au commencement du VIIIe siècle, les musulmans, déjà maîtres de Tanger, jetèrent leurs regards au delà du détroit des colonnes d'Hercule. Tarik le franchit en 711 et l'appela *Djebel-Tarik*, montagne de Tarik, d'où, par corruption, est venu le nom de Gibraltar. Les Arabes allaient se mesurer pour la première fois avec les barbares du Nord, les Wisigoths; mais ceux-ci, affaiblis par les discordes, énervés par une longue paix et la douceur du climat espagnol, n'étaient plus les redoutables guerriers d'autrefois. Ils furent taillés en pièces par les musulmans (711) près de Xérès, sur les bords de la petite rivière de Guadalète, et Roderic, leur roi, périt dans la mêlée. Ainsi finit le royaume wisigoth d'Espagne. Les Arabes, écrasés à Poitiers (732) par Charles-Martel, se rejetèrent sur l'Espagne où ils se maintinrent jusqu'en 1492.

Cependant l'Afrique était profondément troublée par des révoltes continuelles. Dès 740, les imans indigènes luttent avec succès parfois, avec acharnement toujours, contre les troupes des califes. « Il fut livré 374 batailles, » dit Ibn-Khaldoun. Pendant des siècles, les différentes sectes religieuses qui divisaient les musulmans d'Afrique firent couler dans ce pays des flots de sang. Des États et des royaumes rivaux se formèrent sur divers points et se firent les uns aux autres une guerre implacable. Tunis, Bougie, Tlemcen et Fez furent les capitales de royaumes qui jetèrent un certain éclat. Mais les guerres ruineuses et fréquentes que se faisaient les États du Moghreb, les divisions des familles souveraines, les soulèvements des nomades, l'anarchie enfin empêchèrent la société musulmane de se développer régulièrement en Algérie et appelèrent la conquête étrangère sur cette contrée. Tanger et Ceuta appartenaient aux Portugais; après avoir pris Oran, Bougie, Tripoli, les Espagnols bâtissaient le Peñon d'Alger; le roi de Castille exigeait un tribut de la plupart des petits États indigènes. L'Algérie était mûre pour une domination nouvelle.

Domination turque. — Maîtres de Grenade, ce dernier boulevard de la puissance des musulmans en Espagne, Ferdinand et Isabelle expulsèrent de leur royaume ceux des Maures qui ne voulaient pas supporter la domination des chrétiens. Ces exilés se fixèrent presque tous en Algérie, où ils se firent écumeurs de mer. Ferdinand résolut de châtier ces pirates et il fit passer en Afrique une armée commandée par le marquis de Comarès. Celui-ci s'empara de Mers-el-Kebir en 1504; mais son ambition le perdit, car ses troupes furent écrasées par les tribus de Misserghin, sur lesquelles il avait voulu étendre sa domination. Pour venger cet échec et aussi pour s'assurer l'honneur d'une croisade contre les infidèles, le cardinal Ximénès, alors tout-puissant à la cour d'Espagne, se mit à la tête d'une armée de 15,000 hommes ; il avait pour lieutenant Pierre de Navarre, l'un des hommes de guerre les plus renommés de son temps. Ximénès s'empara d'Oran en 1509. L'année suivante, Pierre de Navarre prit Bougie, et bon nombre de villes, Alger entre autres, se hâtèrent de faire acte de soumission au roi d'Espagne. Pierre de Navarre fit élever sur une des îles situées en avant du port d'Alger une forteresse qui fut appelée Peñon et dont les canons braqués sur la ville pouvaient la réduire en cendres en cas de révolte. L'Algérie était donc sur le point de devenir espagnole, lorsque parurent, en 1518, deux audacieux chefs de pirates, deux frères, Aroudj et Kéreddine, qui vinrent offrir, en 1514, leurs services au bey de Tunis. Celui-ci les accepta avec empressement. Aroudj essaya vainement de reprendre Bougie aux Espagnols; il perdit même un bras au siège de cette ville. Il s'était retiré à Djidjelli, lorsque le gouverneur d'Alger, Sélim Eutémi, sollicita son secours contre les Espagnols. Eutémi voulait à tout prix détruire le Peñon, qui se dressait devant lui comme une menace continuelle. Aroudj ne prit pas le Peñon, mais il fit étrangler Eutémi et se proclama souverain d'Alger. Les Algériens, soumis ou terrorisés, acceptèrent sa loi. Aroudj appela à lui tous les pirates de la Méditerranée et donna à sa milice une puissante organisation. Baba-Aroudj, dont le nom a été changé par corruption en celui de Barberousse, que l'histoire a consacré, s'empara ensuite de Ténès et de Tlemcen, où il fut attaqué par les Espagnols. Étroitement bloqué, il s'échappa pendant la nuit; mais, poursuivi et rejoint, il périt sur les bords du Rio-Salado. Un soldat le renversa d'un coup de pique et lui coupa la tête. Le frère d'Aroudj, Khéreddine, à une intrépidité à toute épreuve, joignait une grande habileté politique, dont il fit preuve en faisant hommage de ses États à Sélim Ier, sultan de Constantinople. Celui-ci lui conféra le titre de pacha et lui envoya un secours de 2,000 hommes, en promettant la paye et les privilèges des janissaires à tous les Turcs qui consentiraient à aller guerroyer en Afrique. En se plaçant sous la protection du sultan, Khéreddine avait fait un coup de maître. Le chef de pirates devint tout d'un coup une véritable puissance avec laquelle l'Europe devait désormais compter. L'Espagne ne tarda pas à l'apprendre à ses dépens; en effet, Hugo de Moncade fut battu devant Alger, le Peñon, après une vigoureuse résistance, tomba au pouvoir des Turcs, qui le rasèrent (1530). Avec les matériaux provenant de la démolition de la forteresse espagnole, on construisit une jetée, et les corsaires algériens eurent dès lors un port pour abriter leurs vaisseaux légers, leurs felouques aux voiles pointues, qui se répandaient sur les côtes de France et d'Italie, s'attaquaient aux navires de guerre comme aux navires de commerce, pillaient la cargaison, enlevaient l'équipage; matelots et passagers étaient emmenés captifs sur la côte africaine. Cependant Charles-Quint et l'amiral de Venise, André Doria, faisaient éprouver de rudes échecs à la marine ottomane. Soliman, émerveillé des succès de son nouveau vassal Khéreddine, dont il admirait le caractère entreprenant, l'appela à Constantinople et lui conféra la dignité de capitan-pacha, la seconde de l'empire. Dès lors, la fortune change de face. Khéreddine enlève aux Vénitiens toutes les villes qu'ils ont conquises sur les Turcs, ravage les côtes d'Italie, détrône Moula-Hassan, roi de Tunis, qui s'était montré l'un de ses ennemis les plus acharnés, prend, au nom du sultan, possession de la ville, qu'il ne peut cependant empêcher de tomber au pouvoir de Charles-Quint, ravage les Baléares, les côtes de l'Albanie, se rend maître de plusieurs îles appartenant aux Vénitiens, bat André Doria dans le golfe d'Ambracie, emporte d'assaut Castel-Nuovo, place forte de la Dalmatie, et meurt en 1547, chargé d'ans et d'honneurs. Malgré sa brillante fortune, il n'avait pas oublié Alger, dont il favorisa le développement de tout son pouvoir. Khéreddine est, en effet, le véritable fondateur de la régence. L'agha Hassan, qui commandait Alger depuis le

départ de Khéreddine, réussit à repousser en 1541 l'attaque de la formidable armée de Charles-Quint; il avait eu, il est vrai, un puissant auxiliaire, la tempête, qui anéantit en partie, près du cap Matifou, la flotte de l'orgueilleux souverain de toutes les Espagnes. A dater de ce jour, l'influence espagnole fut absolument détruite dans les États barbaresques. Djidjelli, Collo, Constantine, Bougie, Tripoli, Tunis, Mostaganem, Tlemcen, Fez ellemême tombèrent au pouvoir des Turcs. Il ne resta guère aux Espagnols qu'Oran et Mers-el-Kebir.

Le gouvernement d'Alger, ébauché par Aroudj, subit dans la suite de nombreuses modifications. La suzeraineté du sultan, d'abord effective, devint ensuite purement nominale, et plus tard ne fut comptée pour rien. Le dey d'Alger nommait les beys de Constantine, d'Oran et de Titteri. Il gouvernait avec son divan; mais il était gouverné à son tour par les janissaires, qui faisaient et défaisaient les deys au gré de leurs caprices. Tel est proclamé le matin qui le soir meurt de mort violente. On se croirait aux jours les plus troublés de l'anarchie romaine. La milice ouvrait ses rangs à tous les scélérats, à tous les criminels du globe; pour être admis, quels que fussent les antécédents ou la provenance des aventuriers qui s'offraient, il leur suffisait de se faire musulmans. Qu'attendre de pareils soldats? Des crimes. Aussi les crimes abondent-ils pendant toute la longue période de la domination turque, pour la plus grande honte de l'Europe civilisée, qui n'a pas su ou n'a pas voulu écraser les pirates barbaresques. Il est pourtant juste de dire que l'Espagne, la France et l'Angleterre, à plusieurs reprises, essayèrent de détruire dans leur nid ces redoutables corsaires. Alger fut bombardée plusieurs fois; mais, comme l'oiseau merveilleux de la fable, ce repaire d'écumeurs de mer renaissait de ses cendres avec une rapidité merveilleuse. Outres les janissaires, qui pillaient les tribus et vivaient de brigandage, il y avait, dans la régence d'Alger, les *Reïss*, véritables entrepreneurs de piraterie, équipant un navire, choisissant leurs hommes et croisant sur les côtes; au retour, l'équipage se partageait les prises. La piraterie eut son code et ses lois.

L'audace de ces successeurs des pirates normands ne connut bientôt plus de bornes. On les vit s'élancer jusqu'aux Canaries et désoler les côtes de la Manche et de la Baltique. A la fin du XVIe siècle, affirment les historiens les plus dignes de foi, on comptait au moins 30,000 prisonniers chrétiens dans les différentes parties de la régence. Dans la seule année 1582, 2,000 esclaves chrétiens furent vendus à Alger.

Les esclaves étaient vendus dans un bazar particulier. La valeur vénale de chacun d'eux dépendait de son âge, de sa force, et surtout de sa position sociale en Europe.

Les esclaves étaient rachetés soit aux dépens de l'État auquel ils appartenaient (c'était la rédemption publique), soit par leurs parents ou leurs amis, soit encore par l'entremise des *religieux de la Merci*.

On s'étonne à bon droit de l'impunité dont jouirent pendant près de trois siècles les pirates algériens. Ce qui paraîtra encore plus incroyable, c'est que les États européens aient consenti à solliciter à prix d'argent une sécurité relative pour leur marine. Aux plus beaux jours du brigandage en Grèce ou en Calabre, on ne payait rançon qu'après avoir été pris; ici, on paye pour ne pas se laisser prendre. Nous ne raconterons pas les expéditions que la France, l'Espagne et l'Angleterre entreprirent parfois, lorsque l'indignation était plus forte que la crainte, contre les corsaires algériens; ce récit est du domaine de l'histoire particulière de la ville d'Alger que le lecteur trouvera dans notre description du département d'Alger. Nous devons nous borner pour le moment à une simple mention des faits généraux qui ont précédé la conquête de 1830.

Dès 1520, François Ier, pour un moment l'allié des Turcs, quoique roi Très Chrétien, avait obtenu du sultan l'autorisation d'établir quelques comptoirs sur la côte algérienne, et le droit pour les Français de pêcher le corail entre Tabarka et Bône. Sous Charles IX fut construit le *bastion de France*, dont on voit encore les restes un peu à l'ouest de la ville de La Calle. Des négociants de Marseille fondèrent des pêcheries de corail dans le voisinage de La Calle, du cap Rose, et plus tard à Collo. Ces établissements, qui faisaient aussi le commerce des laines, des cuirs, des cires et de blé, jouirent pendant un certain temps d'une grande prospérité, notamment au XVIIIe siècle; mais il est bon d'ajouter qu'ils avaient été ruinés plusieurs fois, surtout au début. Sous le règne de Louis XIV, l'expédition de Djidjelli coûta 1,500 hommes et 100 canons, sans profit pour la France. En 1682, Duquesne, avec ses galiotes à bombes, réduisit Alger en cendres; mais elle répara ses ruines, et la piraterie

refleurit de plus belle. En 1688, le maréchal d'Estrées lança inutilement près de 10,000 bombes sur ce nid d'écumeurs de mer. La même année, la paix fut conclue entre Louis XIV et le bey d'Alger, et depuis lors la France commerça librement avec les États barbaresques. Mais l'Espagne était peu respectée. Charles III, en 1775, chargea l'amiral O'Reilly de détruire Alger; ses soldats, après avoir pris position entre l'Harrach et la ville, furent culbutés par les Turcs auxquels s'étaient joints les Kabyles, et ils durent se rembarquer en toute hâte, laissant une partie de leur matériel de guerre au pouvoir de l'ennemi. En 1816, une expédition anglaise, sous les ordres de lord Exmouth, incendia la ville et les navires qui se trouvaient dans le port; mais elle n'eut pas de résultat plus appréciable que ceux des expéditions précédentes.

Cependant les jours de la piraterie sont comptés; la France rentre en lice, et la terrible puissance de l'Odjak va enfin disparaître.

Hussein, élevé au pouvoir en 1818, avait, en toute occasion, montré à l'égard de la France les dispositions les plus malveillantes. Des discussions, que la mauvaise foi du dey rendait interminables et dont le prétexte était une fourniture considérable de blé faite en 1793 à la France par les juifs Bakri et Busnach, d'Alger, divisaient depuis longtemps le gouvernement français et celui de la régence. Un jour, dans un moment d'orgueilleuse colère, Hussein s'oublie au point de frapper au visage le représentant de la France, M. Deval (30 avril 1827); puis il ordonne la destruction de notre commerce et de nos comptoirs dans la régence. C'en est trop : la France, outragée, se lève, et, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, se présente devant Sidi-Ferruch le 13 juin 1830. Nos troupes, débarquées les jours suivants, triomphent à Staouéli des forces turques grossies de contingents arabes accourus de tous les points de la régence, et, le 5 juillet, le drapeau français flotte sur les tours de la Kasbah d'Alger. Le général en chef montra beaucoup de générosité envers l'ennemi vaincu; cette générosité est louable, sans doute, mais, il faut en convenir, certains engagements contractés par le vainqueur nous ont suscité bien des embarras.

Occupation française. — A partir de la reddition d'Alger, l'histoire générale de l'Algérie est intimement liée à l'histoire particulière des villes, des bourgs et des villages que le lecteur trouvera dans les livraisons consacrées à la description des départements algériens. Nous devons donc, pour ne pas faire double emploi, nous borner ici à une simple énumération des grands faits de la conquête.

(1830) juillet, reconnaissances sur Oran et sur Blida; du 2 au 18 août, première occupation de Bône par le général Damrémont; 2 septembre, remplacement du général de Bourmont par le maréchal Clausel; 17 novembre, première occupation de Blida; 24 novembre, première occupation de Médéa. (1831) 4 janvier, évacuation de Médéa; rappel du maréchal Clausel que remplace le général Berthezène; 30 juin, pointe sur Médéa; 17 juillet, combat de l'Harrach; 17 août, occupation définitive d'Oran par le général Boyer; remplacement du général Berthezène par le général de Rovigo. (1832) 27 mars, prise de la Kasbah de Bône par les capitaines d'Armandy et Yussuf; mai, prise de Bône par le général Monk-d'Uzer; novembre, Abd-el-Kader est salué émir par les Arabes. (1833) 8 mai, attaque d'Oran par Abd-el-Kader; 3 juillet, occupation d'Arzeu par le général Sauzet; 28 juillet, occupation de Mostaganem par le général Desmichels; 29 septembre, prise de Bougie par le général Trézel. (1834) 20 février, traité signé entre le général Desmichels et Abd-el-Kader; juillet, arrivée à Alger du général Drouet d'Erlon; belle défense de Bougie par le colonel Duvivier. (1835) mars, établissement du camp d'Erlon à Boufarik, expédition de la Chiffa; le maréchal Clausel, arrivé à Alger le 8 juillet, livre le 18 octobre des combats glorieux sur les bords de la Chiffa et de l'oued Djer; 1er au 9 décembre, expédition contre Mascara, dirigée par le duc d'Orléans et le maréchal Clausel. (1836) 13 janvier, occupation de Tlemcen par le maréchal Clausel; 30 mars, expédition de Titteri; 6 mai, établissement du camp de Dréan, près de Bône; 15 juillet, occupation de La Calle; novembre, expédition *malheureuse* contre Constantine. (1837) 12 février, le général Damrémont remplace le général Clausel; 30 mai, traité entre Bugeaud et Abd-el-Kader, cause de guerres interminables et ne laissant à la France que le littoral de l'Algérie; octobre, assaut et prise de Constantine, mort du général Damrémont. (1838) le général Valée devient gouverneur de l'Algérie; 7 octobre, création de Philippeville. (1839) occupation de Blida; 13 mai, prise de Djidjelli; octobre, expédition des Biban ou Portes-de-Fer; décembre, défaite des khalifas d'Abd-el-Kader à la

CARTE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE

PAR

V. A. MALTE-BRUN

4° 2° 0°

37° 35° 33°

MER M

ALG

Cherchell

Tenez

Zatima

MILIANA

ORLÉANSVILLE

MOSTAGANEM

Golfe d'Oran

Golfe d'Arzew

ORAN

MASCARA

Smelas

Douairs

Traras

Nedroma

TLEMCEN

Oudjda

SIDI-BEL-ABBES

Hachem

Cheraga

Beni Snouss

Plateau du Sersou

Plaine du Sersou

Dj. Oukeit

Laghouat ou El Aghouat

El Aouata

D' ORAN

DÉPARTEMENT

HAUTS PLATEAUX

RÉGION DES HAUTS PLATEAUX

Chott el Chergui

Chott El Gharbi

Ouled Ali Belhamel

Oulad Sidi Cheikh

Petit Désert

SAHARA

Mecheria

Géryville 1360

Dj. Amour

Aflou

Tiaret

OASIS DES OULED SIDI CHEIKH

Ouled Yacoub

Plaine de Méchefer

Daya el Allia

Daya el Hamra

Koreïd el Kahal

Oasis de Figuig

Plaine des Habilates

Oued en Namous

Oued Saoura

Sebkha de Tigri

Beni Guil

Dj. Rekeur

Hallouf

Hamian Garabas

Tiout

Asla

Chellala Gueblia

Moghar Tatani

Iche

Bou Semghroun

Arba el Tatania

Brézina

Échelle au 1 : 3.200.000^e

0 25 50 75 100 125 150 175 200 Kil.


2°
4°
6°
37°
35°
33°
D I T E R R A N É E
DELLYS
TIZIOUZOU
BOUGIE
PHILIPPEVILLE
BONE
La Calle
CONSTANTINE
GUELMA
BATNA
Tebessa
Biskra
Bou Saada
Ouargla
TOUGGOURT
Temacin
Sidi Rached
El Oued
PETITE KABYLIE
D E P A R T E M E N T   D E   C O N S T A N T I N E
OASIS DU ZIBAN
Zab du Nord
Zab de l'Est
Zab du Sud
Chott Melrir
Chott Touidjin
Chott Kharsa
Chott Djerid
Sebkha el Hodna
ROUÂRA
OUAD RIGH
OUAD SOUF
Chamba
Aurès Oriental
BENI MZAB
Berrian
Ouled Cheraga
El Hammel
Dj. Chebika
Région des Daïa
Explication des Signes
PRÉFECTURES ET DIVISIONS MILITres
SOUS-PRÉFECTres ET SUBDIVons MILITres
Villes
Villages
Archevêché. + Evêché
Limites d'États
Limites des Provinces
Chemins de Fer exécutés ou en Conston.
Chemins de Fer projetés
Les Chiffres indiquent les hauteurs en mètres au dessus du niveau de la mer

Chiffa. (1840) 2 au 6 février, héroïque défense de Mazagran, par le capitaine Lelièvre; 15 mars, prise de Cherchell; 9 au 20 mai, prise de Médéa; 7 au 15 juin, prise de Miliana; décembre, expédition chez les Beni-Salah. (1841) 14 janvier, combat du Sig, général Lamoricière; février, gouvernement du maréchal Bugeaud, ravitaillement de Médéa, de Miliana, expédition de Takdempt et de Mascara, occupation de Mila par le général Négrier. (1842) 30 janvier, arrivée de Bugeaud devant Tlemcen, évacuée la veille par Abd-el-Kader; 9 février, destruction de Sebdou; 15 février, occupation de Tlemcen; mai et juin, opérations militaires de l'Isser à Cherchell; septembre et octobre, expédition en Kabylie; septembre, octobre et novembre, entre le Chélif et la Mina. (1843) 13 mars, expédition de Saint-Arnaud chez les Beni-Menad; 27 mars, fondation de Téniet-El-Haâd par le général Changarnier; 19 avril, fondation de Tiaret par Lamoricière; 26 avril et 20 mai, fondation d'Orléansville et de Ténès, expédition contre les tribus de l'Ouarensenis; 16 mai, prise de la Smala d'Abd-el-Kader, par le duc d'Aumale; d'avril à décembre, la province est le théâtre de sanglants et glorieux combats dans lesquels périssent le général Moustafa et Allal-Ben-Embarek, le meilleur lieutenant d'Abd-el-Kader. (1844) mars, prise de Biskra par le duc d'Aumale; mai, soumission du Bellezma; 3 mai au 17, prise de Dellys; 30 mai, agression des Marocains repoussée par le général Lamoricière; 15 juin, bataille de l'Oued-Mouïla, gagnée par Bedeau; 14 août, victoire de Bugeaud à Isly. (1845) apparition de Bou-Maza dans le Dahra; avril, le colonel Géry chez les Oulad-Sidi-Cheickh; mai, soumission des Ouarensenis; 1er mai au 21 juin, expédition de Bedeau dans les Aurès; 18 et 19 juin, soumission du Dahra et destruction des Oulad-Riah, par le colonel Pélissier; 7 septembre, soumission des Beni-Raten; septembre, intérim du général de Lamoricière, soulèvement de Tlemcen, le colonel Montagnac à Sidi-Brahim; octobre, retour de Bugeaud, expédition des Ouarensenis, destruction de Goudjila, expédition dans les Trara, soumission du Hodna. (1846) janvier, soumission des Flitta par le colonel Pélissier; bataille entre le colonel Canrobert et Bou-Maza, près de Ténès; février, victoire de Bugeaud sur Abd-el-Kader, en Kabylie; mars, expéditions en Kabylie et au Djebel-Amour, défaite d'un nouveau sultan à Terni par Cavaignac; avril, soumission des Oulad-Naïl; mai, le général Randon chez les Hanencha, expédition du colonel Renault aux Oulad-Sidi-Cheickh; 15 novembre, fondation d'Aumale. (1847) 10 janvier, défaite des Oulad-Djellall et fuite de Bou-Amza; 7 février, soumission d'une partie des Nemencha; 27 février, soumission de Ben-Salem et de Bel-Kassem-Ouf-Kaci; 13 avril, reddition de Bou-Maza; 14 mai au 30 juin, expédition de Bedeau à Mila et à Collo: 23 décembre, Abd-el-Kader se rend au général Lamoricière, à Sidi-Brahim. (1848) mars, soumission du chérif Moulaï-Mohammed, qui avait soulevé une partie de la Kabylie; 5 juin, soumission d'Ahmed, ex-bey de Constantine. (1849) du 24 mars au 15 mai, expédition du général Pélissier dans les Ksour de la province d'Oran. Cette même année est marquée par des expéditions en Kabylie, dans le Zourara, chez les Oulad-Naïl, contre Biskra et Zaatcha, par la mort du commandant Saint-Germain à Seriana, par la prise de Zaatcha et la soumission de Bou-Saâda. (1850) les principaux événements sont: la prise de Nahra et de Branès, l'expédition du général Mac-Mahon sur les frontières du Maroc, l'expédition en Kabylie, de Sétif à Bougie, la mort du général de Barral chez les Beni-Immel, et une expédition dans l'Aurès. (1851) expédition de Mac-Mahon à l'Oued-Kebir et à l'Oued-Guebli, création du poste de Djelfa, prise de Laghouat et mort du général Bouscarin. (1853) expédition en Kabylie et à Ouargla. (1854) expédition en Kabylie, le général Desvaux à Tougourt, à Temacin et au Souf. (1856) expédition en Kabylie, à Dra-El-Mizan, destruction de Djidjelli par un tremblement de terre. (1857) soumission définitive de la Kabylie, création de Fort-National, primitivement Fort-Napoléon. (1858) on crée un ministère de l'Algérie. (1859) expédition chez les Beni-Senous, sur les frontières du Maroc. (1860) insurrection dans le Hodna, pacification de la Kabylie orientale, voyage de Napoléon III en Algérie, suppression du ministère de l'Algérie, Pélissier, gouverneur général. (1862) prise de Mohammed-ben-Abdallah, à Ouargla. (1862) défaite de 2,000 Tunisiens dans le cercle de La Calle. (1863) décret réglant la constitution des douars arabes, et la remise à ces douars de terrains à titre de propriété définitive. (1864) insurrections des Oulad-Sidi-Cheickh et dans la Kabylie orientale; assassinat du colonel Beauprêtre à Aïounet-Bou-Beker; mort du maréchal Pélissier, insurrections dans la province d'Oran; le maréchal Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie;

insurrection de Si-Lala, dans le sud de la province d'Alger. (1865) soumission des Oulad-Sidi-Cheickh, nouvelle insurrection en Kabylie, voyage de Napoléon III dans les trois provinces. (1866) réorganisation des municipalités de l'Algérie : les indigènes, administrés par l'autorité civile, sont rattachés aux communes; création en territoire militaire de communes mixtes. (1867) tremblement de terre à Blida et aux environs. (1868) insurrection dans le sud de la province de Constantine. (1870) nomination d'un gouverneur général civil. (1871) naturalisation des juifs; formidable insurrection dans les provinces de Constantine et d'Alger, réprimée par les généraux de La Croix, Lallemand, Cerez, Saussier, les colonels Fourchault et Trumelet, etc.; le séquestre est mis sur les biens des insurgés; l'Algérie nomme ses conseillers généraux et ses députés, deux par province. (1872) l'amiral de Gueydon, gouverneur, donne une puissante impulsion à la colonisation algérienne et crée de nombreux villages. (1873) le général Chanzy est nommé gouverneur général civil de l'Algérie, avec le commandement des forces de terre et de mer.

L'œuvre de la colonisation n'a pas cessé depuis 1871, sous l'autorité de l'amiral de Gueydon, du général Chanzy, de M. Albert Grévy et de M. Tirman, actuellement gouverneur de la colonie. Le nombre des députés algériens, réduit à 1 par département, a été depuis peu rétabli tel qu'il était en 1871. Les révoltes qui ont éclaté dans la colonie depuis la répression énergique de la vaste insurrection organisée par le grand seigneur El-Mokrani, que l'Empire avait comblé de faveurs et d'honneurs, n'ont été que des mouvements isolés, dirigés plutôt contre les chefs indigènes soutenus par la France que contre la France elle-même; telles sont les révoltes d'El-Amri (1876) et de l'Aurès (1879), étouffées dans l'œuf. Mais dans le sud-ouest couvaient encore des germes de rébellion dont la marche du général de Galliffet jusqu'à El-Golea retarda pour un moment l'éclosion sans les étouffer complètement. Le commencement de l'année 1880 a été marqué par l'horrible massacre de la mission commandée par le colonel Flatters et chargée d'étudier le tracé du futur chemin de fer transsaharien. Cette catastrophe a eu pour théâtre le territoire des Touaregs Hoggar. Peu de temps après ce lugubre épisode, l'assasinat du lieutenant Weinbrenner devenait le signal d'une insurrection dans le sud oranais. La révolte était depuis longtemps à l'état d'incubation, avons-nous dit plus haut, et c'est parce qu'on a tardé trop longtemps à entreprendre une action vigoureuse que les Ksouriens, sous la conduite du marabout Bou-Hamena, ont pu remporter un succès relatif à Chellala et porter l'incendie et le massacre jusque sur les hauts plateaux de Saïda. Aujourd'hui, grâce à une offensive énergique, non seulement l'accès du territoire de colonisation est fermé aux révoltés, mais encore, nos colonnes, sous la conduite de chefs intrépides, tels que le colonel de Négrier, poursuivent sans relâche les bandes fanatiques de Bou-Hamena et de Sidi-Hamza. Malgré la chaleur brûlante des étés et la rudesse des hivers, nos soldats n'ont jamais faibli et tout fait espérer que les révoltés, déjà réduits à l'impuissance, seront bientôt ou exterminés ou soumis. La fin de l'année 1882 a été signalée par la prise de possession définitive des belles oasis et des villes des Beni-Mzab qui jusqu'à présent ne payaient à la France qu'un tribut minime et servaient de refuge aux brigands sahariens. Au commencement de novembre, nos soldats, sous les ordres du général La Tour d'Auvergne, sont entrés sans coup férir dans Gardhaïa, la capitale de la confédération, et y ont installé l'administration française. Les Mzabites semblent voir notre occupation d'un bon œil.

Tels sont, esquissés à grands traits, les faits les plus importants de l'histoire de l'Algérie de 1830 à la fin de l'année 1882.

Voici la liste des gouverneurs qui ont administré l'Algérie depuis la conquête jusqu'à nos jours :

De 1830 à 1834 : généraux de Bourmont, Clausel, Berthezène, de Rovigo, Avizard et Voiral (commandants en chef). — De 1834 à 1858 : généraux Drouet d'Erlon, Rapatel, Clausel, Damrémont, Négrier, Valée, Bugeaud, Lamoricière, de Bar, Bedeau, duc d'Aumale, Changarnier, Cavaignac, Marey-Monge, Charon, d'Hautpoul, Randon, Renault.

De 1858 à 1860 · commandants supérieurs des forces de terre et de mer : généraux Mac-Mahon, Gueswiller, de Martimprey. — De 1860 à 1870 : maréchal Pélissier et maréchal Mac-Mahon.

De 1870 à mars 1871 : Didier, Du Bouzet et Lambert, commissaires extraordinaires.

De mars 1871 à 1883 : amiral Gueydon, général Chanzy, Albert Grévy, Louis Tirman (gouverneurs généraux civils).

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE (1)

DÉPARTEMENTS	SUPERFICIE des TERRITOIRES civils et militaires en kilomètres carrés.	TERRITOIRES Civils. NOMBRE			TERRITOIRES de Commandement. NOMBRE		POPULATION		
		Des arrondissements.	Des communes de plein exercice.	Des communes mixtes.	Des communes mixtes.	Des communes indigènes.	Des TERRITOIRES civils.	Des TERRITOIRES de commandement.	TOTALE.
ALGER	105.167	5	76	26	3	5	1.072.720	178.910	1.251.672
ORAN	86.103	5	54	19	3	3	674.830	92.492	767.322
CONSTANTINE	127.064	6	65	32	»	7	1.075.355	216.063	1.291.418
Totaux	318.334 (2)	16	195	77	6	15	2.822.947	487.465	3.310.412

(1) D'après le recensement de 1881.
(2) Sans compter l'évaluation des territoires sahariens.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE

Hérodote, livre IV. 168-199.
Salluste. Jugurtha.
Procope. Bellum Vandalicum.
Corippus. Johannides, sive De bellis libycis libri septem.
Léon l'Africain. Della descrizione dell' Africa, etc., traduite par *Temporal* en 1556, in-folio.
1612. Topografia et istoria general de Argel, par *Haëdo*. Grand in-4°.
1637. Histoire de Barbarie et de ses corsaires, par le R. P. *Dan*. In-4°.
1661. Le Miroir de la charité chrétienne en relation des voyages que les religieux de l'ordre de N.-D. de la Mercy du royaume de France ont fait à Alger en 1662, par l'un des Pères Rédemptoristes. In-12.
1725. Histoire du royaume d'Alger, par *Laugier de Tassy*. In-12.
1743. Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, avec des cartes et des figures, par *Shaw*. 2 vol. in-4°.
1765. Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes, par *Cardonne*. 3 vol. in-12.
1789. Voyages en Barbarie, par *Poiret*. 2 vol. in-8°.
1830. Aperçu historique, statistique et topogpaphique, sur l'état d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique, prr *X*...
1830. De l'expédition d'Afrique, par *Dumesnil*.
1830. Esquisse topographique et historique du royaume et de la ville d'Alger, par *Perrot*.
1831. Anecdotes historiques et politiques sur Alger, par *Alfred de Vigny*. (Revue des Deux-Mondes.)
1833. Voyage dans la Régence d'Alger, ou Description du pays occupé par les Français en Afrique, par *Rozet*, capitaine d'état-major. 3 vol. in-8°, avec atlas.
1835. Voyage pittoresque dans la Régence d'Alger, grand album in-folio, avec notices, par *Wild et Lessore*.
1835. De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger, par *Genty de Bussy*. 2 vol. in-8°.
1835. Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale, connue sous le nom de Régence d'Alger, par *Dureau de La Malle*.
1836. Relation de l'expédition de Mascara, par *Berbrugger*.
1837. Esquisse générale de l'Afrique, par *D'Avezac*. In-8°.
1837. Description nautique des côtes de l'Algérie, par *Bérard*. In-8°
1837. Fondation de la Régence d'Alger, par *Sander Rang et Ferdinand Denis*. 2 vol. in-8°.
1837. De la Régence d'Alger, par *E. Cavaignac*.
1837. Traité de la Tafna, par *Gaillard*.
1839. Annales algériennes, par *E. Pelissier*, capitaine d'état-major. 3 vol. in-8°.
1840. De la domination turque dans l'ancienne Régeoce d'Alger, par le colonel *Walsin Esterhazy*. In-8°.
1841. L'Algérie, par le baron *Baude*. 2 vol. in-8°.
1841. Voyage politique et descriptif dans le nord de l'Afrique, par *E. Bavoux*. 2 vol. in-8°.
1842. Histoire des Berbères, par *Ibn-Khaldoun*, traduite par *de Slane* (1852-1856).
1842. Description de l'Afrique, par *Ibn-Haukal*, traduite par *de Slane*.
1844. Journal de l'expédition des Portes-de-Fer, par *Ch. Nodier*. In-4° avec grav.
1844. Histoire de l'Algérie, par *Galibert*. In-8°.
1845. L'Algérie de 1842 à 1845, par *Berbrugger*. 3 vol. in-folio, avec figures.
1846. Voyages dans le sud de l'Algérie, traduits par *Berbrugger*. Petit in-4°.
1846. Les Kouan, par le général de *Neveu*. In-8°.
1847. Notice climatologique de l'Algérie, au point de vue agricole, par *Hardy*.

1847. Description et divisions de l'Algérie, par le docteur *Warnier*.

1848. Géologie de l'Algérie, par *Renou*.

1850. Archéologie de l'Algérie, par de *Lamarre*, avec gravures. In-4°.

1850. L'Univers pittoresque, Afrique moderne, Tunis, par le docteur *Frank*. In-8°.

1852. Histoire des guerres des Romains, des Vandales et des Byzantins, par *Dureau de La Malle*.

1853. Recueil des notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger, par *A. Devoulx*. In-8°.

1854. Recherches sur l'Algérie méridionale, par *Carette*.

1854. Mœurs et coutumes de l'Algérie, par le général *Daumas*. In 12.

1855. Tableau de l'Algérie, manuel descriptif et statistique, contenant le tableau exact et complet de la colonie, sous les rapports géographique, agricole, commercial et industriel, par *Jules Duval*. In-8°.

1855. Annales algériennes, par *Pélissier*.

1855. Souvenirs de la vie militaire en Afrique, par le comte de *Castellane*. In-12.

1856. Richesses minérales de l'Algérie, par *Henri Fournel*. In-4°.

1857. Inscriptions romaines de l'Algérie, par *Léon Renier*. In-4°.

1857. Itinéraire historique et archéologique de Philippeville à Constantine, par *V.-A. Malte-Brun*. In-8°.

1858. Géographie physique, économique et politique de l'Algérie, par *O. Mac-Carthy*. In 18.

1858. Études sur les eaux minérales de l'Algérie, par le docteur *Bertherand*. In-8°.

1858. Un été dans le Sahara, par *Fromentin*. In-12.

1859. Coup d'œil sur le pays des Beni-Mzab et des Chamba, par *H. Duveyrier*.

1860. Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité, par *Vivien de Saint-Martin*. In-4°.

1860. Numismatique de l'ancienne Afrique, par *Muller*.

1860. Le Commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française, par *Elie de La Primaudaie*. In-8°.

1860. Étude sur l'agriculture et la colonisation de l'Algérie, par *Cardon*.

1861. Voyage en Algérie, par *Poujoulat*. In-12.

1861. Itinéraire de l'Algérie, par *Piesse*. Editions en 1861, 1874 et 1881.

1862. Examen des traditions grecques, latines et musulmanes, relatives à l'origine du peuple berbère. (Revue africaine), par *Tauxier*.

1865. Description nautique des côtes de l'Algérie, par *Bérard*.

1866. Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, de 1838 à 1866, publié par le ministre de la guerre. In-4°.

1870. Recueil d'inscriptions libyco-berbères, par le docteur *Reboud*. In-4°.

1872. Statistique générale de l'Algérie de 1867 à 1872, publiée par ordre du gouvernement. In-4°.

1872. Géographie de l'Algérie, par *A. Fillias*.

1872. Manuel du cultivateur algérien, par *V. Darru*.

1872. Observations de géologie et géographie physique, sur l'Atlas et le Sahara, par *Pomel*.

1872. Exploration géologique du M'zab et du Sahara, par *Ville*. In 4°.

1874. Situation de l'industrie minière en Algérie, par *Ville*.

1876. L'Algérie : Industrie, culture, commerce, par *Ch. Guy*.

1876. Exploration du Sahara central, par *Soleillet*.

1876. L'Algérie pratique, par *Loizillon*.

1877. Géographie commerciale de l'Algérie, par *Bainier*.

1877. Le Sahara, par *Largeau*.

1878. Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaine de l'Algérie, par *G. Boissière*.

1878. Géographie physique, agricole, industrielle, commerciale et politique de l'Algérie, par *Odilon Niel*. In-12. (3e édition en 1883).

1879. Le chemin de fer transsaharien, par *Duponchel*.

1879. Le pays de Rirha, Ouargla, par *Largeau*. In-12.

1880. Les M'zabites, par *Masqueray*.

1880. La Démographie de l'Algérie, par le docteur *Ricoux*.

1881. L'Algérie en 1881, par *Mercier*.

1882. L'Algérie, par *Maurice Wahl*. In-8°.

1882. Statistique de l'Algérie, publiée par le gouvernement général.

1883. L'Algérie. Histoire, conquête et colonisation, par *P. Gaffarel*. In 4°. (Cartes et gravures).

Revue africaine, publiée par *Jourdan* (voir la collection).

Cartes et plans des villes de l'Algérie, faisant partie du Tableau des établissements français dans l'Algérie, publié par le ministre de la guerre.

Carte agricole et industrielle de l'Algérie, à l'échelle de 1/1,600,000e, éditée par *Jourdan* (Alger).

Carte des étapes des trois provinces, éditée par *Jourdan* (Alger).

Carte des tribus et douars de l'Algérie, à l'échelle de 1/800,000e, éditée par *Jourdan* (Alger).

Carte de l'Algérie dressée en 1876, au Dépôt de la guerre.

Carte de l'Algérie et de la Tunisie, éditée par *Furne-Jouvet* (1881).

Carte générale de l'Algérie au 1/300,000e, en 2 feuilles (1856).

Carte générale de l'Algérie au 1/800,000, en 4 feuilles (1876), d'après les travaux de *MM. Titre, Derrien* et *Parisot*.

Carte de l'Algérie, par *Levasseur* (1879).

Carte de l'Algérie au 1/500,000e, par *Mac-Carthy*.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules Rouff, Éditeur.

ALGER

ALGER

Chef-lieu : ALGER

Population : 1,251,672 habitants

Dont 1,072,762 sur les territoires administrés par l'autorité civile
Et 178,910 sur le territoire militaire ou de commandement.

5 Arrondissements. — 76 Communes de plein exercice. — 29 Communes mixtes

Dont 3 en territoire militaire, les autres en territoire civil.

5 Communes indigènes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département d'Alger doit son nom à Alger, son chef-lieu, ancienne capitale des États barbaresques, ainsi appelée elle-même à cause d'un groupe d'écueils situé devant le port : *El-Djezaïr* (les îlots) a formé par corruption le mot « Alger. » Cette étymologie, parfaitement logique, a été adoptée sans conteste. Le département est formé des anciennes provinces d'Alger, de Titteri et d'une faible portion de la province de Constantine (territoire de Bou-Saâda).

Il a pour limites : au nord, la Méditerranée; à l'est, le département de Constantine; à l'ouest, celui d'Oran; au sud, le désert du Sahara. Ce département occupe donc la partie centrale de l'Algérie.

Orographie. — Nous décrivons les montagnes du département d'Alger en allant de l'ouest à l'est. D'abord se dresse, un pied dans le département d'Oran, un autre dans celui d'Alger, l'Ouarensenis, pompeusement appelé par les Arabes « l'œil du Monde, » appellation emphatique, s'il en fut, car son point culminant est loin de voir tout et d'être vu de partout, puisqu'il n'atteint que la modeste hauteur de 1,991 mètres. Il est vrai que l'Ouarensenis forme un très beau massif limité par le Chélif au nord, à l'est et au sud-ouest, et par la Mina à l'ouest. Il oppose une barrière infranchissable au Chélif, qui le contourne en décrivant une courbe de 350 kilomètres. De son point culminant, on découvre un magnifique panorama de sommets, de vallées et de plaines. A l'Ouarensenis se raccordent les monts de Thaya, dont le pic le plus haut, l'Acheou, atteint 1,814 mètres; les monts de Teniet-el-Haâd, couverts de cèdres superbes, pouvant rivaliser certainement avec ceux du Liban de biblique mémoire; quelques sujets atteignent des proportions gigantesques. Le massif de l'Ouarensenis est le *Garaphi montes* des Romains; ses eaux sont tributaires du Chélif. Entre Ténès, Orléansville et Mostaganem, s'étend une région montagneuse, bien arrosée, fort accidentée et très fertile, où l'on a créé depuis quelques années plusieurs centres de population : c'est le *Dahra,* mot arabe qui veut dire nord. Cette portion montagneuse de l'Algérie est fraîche, salubre, favorable à l'acclimatement des Européens et au développement de la colonisation. Nous la décrirons plus longuement dans la livraison consacrée au département d'Oran dans lequel elle est en grande partie comprise.

Les monts du Zaccar (*Zalaccus mons*) dressent leur double cime au-dessus de 1,500 mètres. La ville de Miliana est en quelque sorte suspendue aux flancs du Zaccar Gharbi, ou Zaccar occidental, qui donne naissance à l'oued Boutan. Le Zaccar oriental domine Vesoul-Benian et la délicieuse vallée d'Hammam-Righa, qu'arrosent des sources thermales renommées. Viennent ensuite les montagnes qui forment la ceinture de l'opulente Mitidja, la reine des plaines algériennes. Sur les deux rives de la Chiffa qui se déroule en pittoresques replis dans des gorges justement célèbres, se dressent le Beni-Salah, ou piton de Sidi-Abd-el-Kader, le pic du Midi de Blida (rive droite) et le djebel Mouzaïa (rive gauche). Le djebel Beni-Salah est couronné par la koubba (chapelle, sanctuaire, tombeau) de Sidi-Abd-el-Kader, saint musulman qu'il ne faut pas confondre avec le héros de la résistance algérienne (1,640 mètres), d'où l'on

admire le panorama de la forêt de cèdres d'Aïn-Talazid, la Mitidja, le Sahel, la mer, le Djurdjura et la trouée du Chélif. Cette montagne donne naissance à l'oued El-Kebir de Blida. Le Mouzaïa, couronné par la koubba de Si-Mohammed-bou-Chakour (1,608 mètres), recèle des mines de cuivre d'un certain renom; dans ses flancs s'ouvrent des grottes profondes. Le col de la Mouzaïa, qui livre passage à la route de Médéa, a été, en 1844, le théâtre de sanglants combats entre les Arabes et les soldats français commandés par le duc d'Orléans. La chaîne littorale correspondante, appelée Sahel d'Alger, forme le mont Bouzarea, dont le sommet atteint à peine 400 mètres. Le Djurdjura, le *mons Ferratus* des Romains, est un des plus beaux massifs de l'Algérie; il se dresse entre la mer, l'oued Sahel et l'Isser. C'est en quelque sorte une île habitée par des Kabyles, montagnards sobres, économes et laborieux que l'on a surnommés avec raison les *Auvergnats de l'Algérie.* Le point culminant est le *Tamgout* (pic) de *Lella Khedidja :* « Madame Khedidja, » qui porte à 2,308 mètres son front souvent neigeux pendant l'hiver. C'est le plus haut sommet du Tell. Citons encore dans ce massif : le col de Tizi-Ougoulmin (2,122 mètres), le pic d'Akouker (2,252 mètres), le Tizibert (1,761 mètres), et l'Azérouiraït-Zikki (1,718 mètres). Les eaux du versant nord vont grossir le Sebaou; à l'ouest, elles courent à l'Isser oriental; au sud et à l'est, elles vont se perdre dans l'oued Sahel. Le versant méridional du Djurdjura est couvert de chênes et de pins. Le versant nord offre des pentes assez douces qui vont expirer au bord de la mer par une succession de pics, de plateaux, de ravins et de gorges d'un aspect pittoresque. Sur les cimes croissent des cèdres majestueux. Les chaînons dont se compose le Djurdjura forment la région connue sous le nom de *Grande-Kabylie.* La vallée du haut Sahel et la plaine des Aribs séparent le Djurdjura du Dira, massif couvert de pâturages et de belles forêts de chênes. Schisteux à sa base et constitué au sommet par des grès quartzeux, il est terminé à l'ouest par un groupe de crêtes que les Arabes nomment *Kef-el-Akhdar*, « les Rochers verts. » Du point culminant, on jouit d'un admirable panorama. Au Dira se rattache le djebel Ouennougha, dont le plus haut sommet, le Choukehot, ne dépasse pas 1,836 mètres. Viennent ensuite les monts de Sétif et du Hodna qui se dressent dans le département de Constantine.

Plaines. — Les plus belles plaines du département d'Alger sont celles de la Mitidja et des Aribs. La *plaine de la Mitidja,* qui jouit d'une grande réputation, a 211,000 hectares. Elle se développe en éventail entre le massif d'Alger, l'étroit Sahel de Coléa et le pied de l'A[illegible] La Mitidja est très fertile et bien arrosée par le Corso, le Boudouaou, la Reghaïa, l'Hamiz, l'Harrach, le Mazafran et le Nador. Des barrages, exécutés sur quelques-uns de ces cours d'eau, augmentent encore aujourd'hui la fécondité de cette plaine que l'on a surnommée avec raison « le grenier d'Alger. » La Mitidja, maintenant parsemée de villes et de villages prospères, avait, au début de la conquête, un terrible renom d'insalubrité. Les marais dont elle était couverte, notamment sur les bords de l'oued Djer, répandaient la fièvre et la mort. Ce « cimetière des Européens » est de nos jours aussi sain qu'une vallée française, car partout les eaux stagnantes ont fait place à de luxuriantes moissons. La *plaine des Aribs*, que traverse la route d'Alger à Aumale et dans laquelle est situé le centre de Bir-Rabalou, est aussi fort belle et offre de grandes ressources à la colonisation, car elle s'étend sur un vaste espace; l'eau y est abondante et de bonne qualité.

Hydrographie. — Les Arabes ont coutume de multiplier à l'infini les noms du même cours d'eau. Change-t-il de direction, sa vallée vient-elle à modifier son aspect, recueille-t-il un affluent, vite une nouvelle appellation souvent emphatique, eu égard au mince filet d'eau qu'il roule, quand il en a, ce qui n'arrive pas toujours. En arabe, *oued El-Kebir* signifie grande rivière, rivière par excellence; or les oued El-Kebir se comptent en Algérie par centaines, et tel cours d'eau décoré de ce nom sonore n'est qu'un misérable ruisseau presque toujours à sec, excepté après les fortes pluies. Ces appellations pompeuses et familières à l'Arabe amoureux des métaphores nous ont paru incompatibles, bien qu'elles soient reproduites par les cartes, avec le laconisme qui convient à une notice géographique; aussi avons-nous cru rationnel de désigner par un nom unique chaque rivière de l'Algérie, de la source à l'embouchure. Les principales rivières qui arrosent le Tell du département d'Alger sont, de l'est à l'ouest : le Sebaou, l'Isser oriental, le Corso, le Boudouaou, l'Hamiz, l'Harrach, le Mazafran, la

Chiffa, l'oued Djer, le Bou-Roumi, le Nador, l'oued Dhamous, et le Chélif.

Le Sebaou, l'un des cours d'eau algériens qui se soutiennent le mieux dans la saison sèche, est le réceptacle des eaux de la Grande-Kabylie; aussi son bassin occupe-t-il une vaste étendue.

Cette rivière prend sa source sur le versant nord du djebel Tizibert, par 1,730 mètres d'altitude, court du sud au nord, puis de l'est à l'ouest, pour reprendre ensuite sa première direction à Rébeval, coule d'abord dans des gorges profondes, laisse à gauche Tizi-Ouzou, se précipite dans les belles gorges de Timizar, au pied du djebel Belloua, arrose Bordj-Sebaou et se jette dans la mer, à l'est de Dellys, après un cours de 90 à 100 kilomètres. Le Sebaou reçoit, à droite : l'oued Sahel, l'oued El-Allal, l'oued Sabeur; à gauche : l'oued Natralili, l'oued Aïssi formé de l'oued Takhount et de l'oued Djemma, nés tous deux dans le Djurdjura; l'oued Sebt, dont le lit est très large en hiver; l'oued Bougdoura qui naît sur le flanc méridional du Djurdjura (source à 2,030 mètres d'altitude), passe à Beni-Koufy et meurt en face de Bordj-Sebaou.

L'Isser oriental, descendu du Kef-El-Akdar, arrose le plateau des Beni-Sliman, se grossit, en hiver, d'une multitude d'oueds torrentiels, baigne Palestro, coupe la route d'Alger à Fort-National, passe près d'Isserbourg, et tombe à la mer, à l'ouest du cap Djinet, après un cours sinueux de 220 kilomètres. Au delà de Palestro, la rivière coule dans des gorges célèbres que la route d'Alger, taillée en corniche, franchit sur un pont métallique d'une construction hardie. Sur les versants des monts qui étranglent le lit de l'Isser s'ébattent des myriades de singes. L'Isser reçoit, à droite, l'oued Zeghrouat; à gauche, l'oued El-Hammam.

Le Corso, formé par l'écoulement des eaux de montagnes qui s'élèvent de 700 à 800 mètres, arrose la plaine de la Mitidja et débouche dans la mer après un cours de 25 kilomètres.

Le Boudouaou contribue également à l'irrigation de la Mitidja, arrose l'Alma et se perd dans la Méditerranée après un cours de 42 kilomètres.

L'Hamiz, « rivière du marché du jeudi, » fournit, grâce à un barrage gigantesque, un énorme volume d'eau à la Mitidja, coule entre Rouïba et la Rassauta, et s'engloutit dans la baie d'Alger, près du cap Matifou (cours, 57 kilom.).

L'Harrach, formé de torrents descendus des monts de Blida, coule dans des gorges sauvages, baigne Rovigo, irrigue une partie de la Mitidja, passe à Maison-Carrée et tombe dans la baie d'Alger (cours, 75 kilom.).

Le Mazafran (eau de safran) est formé de trois cours d'eau : la Chiffa, qui coule dans des gorges pittoresques, une des merveilles de l'Algérie; l'oued Djer (cours, 84 kilom.), affluent de la Chiffa, et le Bou-Roumi (cours, 78 kilom.). Une fois formé de ces trois oueds, la Mazafran contourne le charmant coteau sur lequel s'étage la ville de Coléa, se creuse un lit profond dans les entrailles du Sahel et porte à la mer des eaux jaunies par le tribut fangeux de l'oued Djer, du Bou-Roumi et les déversoirs des marais.

Le Nador, né dans le massif des Beni-Menacer, a un cours de 38 kilomètres.

L'oued Dhamous, descendu du djebel Tachetas, parcourt d'abord une région tourmentée et boisée, irrigue ensuite de nombreux jardins plantés de figuiers, passe au sud des Beni-Aquil (mines de cuivre) et se jette dans la mer entre Cherchell et Ténès, après un cours de 42 kilomètres. La vallée de l'oued Tamellat, son principal affluent, sert de refuge à de nombreux sangliers.

Le Chélif, l'*Asar* des Romains, le cours d'eau le plus important de l'Algérie, naît sur le versant septentrional du djebel Amour, serpente sur les hauts plateaux, coupe du sud au nord le plateau de Sersou, se grossit du Nahr-Ouassel, regardé comme l'une de ses branches mères, se creuse un lit au sein de plateaux torréfiés par le soleil, traverse les marais de Kséria, reçoit le Moudjelil, entre dans le Tell au pied de la falaise de Boghar, féconde une des plus riches vallées de l'Algérie, traverse la forêt des Beni-Hassen, arrose Amoura, les plaines d'Aïn-Sultan, d'Affreville et de Lavarande, recueille les eaux de l'oued Boutan, prête sa vallée au chemin de fer d'Alger à Oran, baigne Duperré, Ponteba, Orléansville et pénètre dans le département d'Oran pour tomber à la mer entre Mostaganem et le cap Ivi, après un cours de 695 kilomètres.

Le Chélif est la seule rivière de l'Algérie qui se soit creusé un lit dans les flancs de la chaîne tellienne, ce qui explique la longueur relative d'un cours qui n'égale pas celui du dernier des fleuves de la métropole; il reçoit, à droite : l'oued Hakouin, l'oued El-Hâd; l'oued Boutan, l'oued Harbène, l'oued Ouaran; à gauche : le Nahr-Ouassel, le Moudjelil, l'oued Deurdeur, l'oued Rouina, l'oued

Fodda, l'oued Isly, l'oued Riou, l'oued Djediouia et la Mina, rivière du département d'Oran.

Lacs et chotts. — Depuis que le lac Halloula (plaine de la Mitidja) a été desséché, le Tell du département d'Alger ne renferme plus de lacs proprement dits, mais seulement quelques marais que les travaux de culture et d'assainissement auront bientôt fait disparaître. Sur les hauts plateaux, on remarque les chotts du Hodna et les deux Zahrez. Le chott du Hodna, nommé par les Arabes « le chott es-Saïda, le chot Heureux, » appartient au département de Constantine et à celui d'Alger. Situé à 400 mètres du niveau de la mer, il occupe une vaste dépression sans écoulement, dominée au nord par des montagnes abruptes qui le séparent de la plaine de la Medjana. Les monts du Dira, du Ouennougha, de la Medjana et le djebel Bou-Khaïl lui envoient : l'oued Barika (cours, 130 kilom.), l'oued Ksab (cours 152 kilom.), l'oued Chellal ou Sebisebt (cours, 160 kilom.), l'oued Chaïr, qui arrose une belle et fertile vallée et l'oued Bou-Saâda, qui baigne la petite ville de ce nom. Le bassin du Hodna, dans lequel on voit les traces de nombreux barrages construits par les Romains, est un des plus riches de l'Algérie, et l'on pourrait, au moyen d'une irrigation bien aménagée, accroître considérablement la fécondité de ses terres.

Le Zahrez-Chergui, « chott de l'Est, » situé à 771 mètres d'altitude, a 36 kilomètres de longueur sur 14 kilomètres de largeur moyenne. En été, sa surface se recouvre d'une croûte de sel d'une grande richesse. Il reçoit l'oued Djal et l'oued Djemel.

Le Zahrez-Rarbi, « chott de l'Ouest, » situé à 857 mètres d'altitude, a 45 kilomètres de long sur 5 à 11 kilomètres de large. L'eau de ce chott, très abondante en hiver, s'évapore en été, et il ne reste alors qu'une vaste nappe de sel d'une grande pureté. Dans ce chott se déverse l'oued Kaïder qui descend du djebel Seba-Rous.

Voies de communication. — Le département d'Alger est traversé par les routes nationales d'Alger à Laghouat par Blida, Médéa, Boghar et Djelfa ; d'Alger à Constantine par Ménerville, d'Alger à Oran, par Blida, Miliana, Orléansville ; de Maison-Carrée à Bou-Saâda, par l'Arba, Tablat, Aumale.

Les chemins de fer qui traversent le département appartiennent à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et à celle de l'Est algérien. La ligne d'Alger à Oran (426 kilom.), contourne le Sahel d'Alger, traverse la Mitidja, passe à Boufarik, à Blida, à Affreville, suit la vallée du Chélif et dessert Orléansville, avant de pénétrer dans le département d'Oran. D'Alger à la dernière station du département de ce nom (gare de l'Oued-Sly), on compte 224 kilomètres.

A Maison-Carrée, sur la ligne d'Alger à Oran, un embranchement se dirige par l'Alma jusqu'à Ménerville et sera continué jusqu'à Constantine par Bordj-Bou-Aréridj et Sétif. Cette ligne a été concédée à la compagnie de l'Est algérien. Les travaux de construction entre Ménerville et El-Achir sont poussés avec la plus grande activité ; nul doute que la ligne ne soit livrée à la circulation dans le courant de l'année 1884 ou de 1885.

Climat. — *Voir la Géographie générale de l'Algérie*, page 8.

Productions naturelles. — Le département possède de nombreuses mines de fer ; quelques-unes sont exploitées ; d'autres sont l'objet de recherches. Parmi les premières, nous citerons celles de l'oued Messelmoun, à 15 kilomètres de Cherchell ; du Gouraya, à 18 kilomètres de la même ville ; des Beni-Aquil, à 24 kilomètres de Ténès ; de Souma, à 8 kilomètres de Blida ; de Sidi-Sliman, à 11 kilomètres de Duperré ; de l'oued Rouïna, à 4 kilomètres de la gare de ce nom ; de l'oued Temoulga, à 3 kilomètres d'une station du chemin de fer d'Alger à Oran. Citons aussi les mines de cuivre des Gouraya, de l'oued Dhamous, des Beni-Aquil, du cap Ténès (cuivre et plomb), de l'oued Taffilès (cuivre, fer et plomb), de l'oued Allalah (cuivre, plomb et fer), de l'oued Bouman, de Souma, de l'oued Kebir, des Mouzaïas et du djebel Ouarensenis. On trouve du lignite sur la rive droite de l'oued Zaouïa, à 7 kilomètres de Zurich, à Bled-Boufrour, dans la région d'Orléansville, et une espèce de houille aux environs de Bou-Saâda. Le mont Chenoua fournit des marbres estimés. On en extrait aussi du cap Matifou, du djebel Bou-Zegza et des rives de l'oued Keddara, non loin du village du Fondouk. Dans la région de Djelfa se voient des gîtes de sel gemme, désignés sous le nom de *rochers de sel* et donnant lieu à une vaste exploitation à ciel ouvert.

On remarque des sources sulfureuses : à Aïn-el-Baroud, près de Mouzaïa-les-Mines ; sur la rive

gauche de l'oued El-Hammam, à 86 kilom. de Ténès; à Aïn-el-Hammam, dans le cercle de Boghar; à Aïn-Kebrita, à Aïn-Okhris, dans la région d'Aumale, à Berrouaghia, près de Médéa (22 kilom.), à Hammam-Siane (40 kilom. d'Aumale); des eaux ferrugineuses : à Aïn-el-Hammam, près de Miliana; à Bordj-Bouhira, dans la région d'Aumale; à la Bouzarea, près d'Alger; à 11 kilomètres de Dra-El-Mizan, sur l'oued Edjelata; à Sidi-Mouça, près de Blida, à Teniet-el-Haâd; des eaux salines : à Aïn-Djerab et à Aïn-Kedara, près de Zerguin, à Aïn-Malah (4 kilom. d'Orléansville), au Frais-Vallon, près d'Alger; à Hammam-Melouan (salines chlorurées sodiques), à Hammam-Righa (salines sulfatées calciques), et quelques sources d'eaux gazeuses simples.

Le département d'Alger produit toute espèce de céréales en grande quantité, du lin, du tabac, des artichauts, des petits pois, des choux-fleurs et autres primeurs que l'on récolte en Algérie à une époque où la France grelotte sous son manteau de de neige et de frimas et qui constituent l'élément d'un important mouvement commercial entre le port d'Alger et celui de Marseille. Les orangeries de Blida sont célèbres à juste titre. La culture de la vigne a pris un grand essor sur presque tous les points du Tell, notamment aux environs d'Alger (Guyotville, Staouéli), à Médéa, à Miliana, à Blida, à Marengo, à Dely-Ibrahim, à Fort-National, à Birkadem, à Damiette, à l'Arba, etc. Les vins blancs de Médéa sont particulièrement estimés.

L'alfa et le sparte couvrent environ 3 millions d'hectares du département d'Alger. Le henné, dont les feuilles délayées dans l'eau donnent une couleur brun orange servant aux dames arabes pour se teindre les ongles, les doigts, la paume et le revers de la main, couleur utilisée aussi pour la teinture des laines, est l'objet d'une culture spéciale aux environs de Blida. Les fleurs pour la parfumerie sont cultivées en grand à Chéraga, à Staouéli et à Boufarik. Le département d'Alger possède des mûriers, des orangers, des mandariniers, des citronniers, des oliviers, en un mot, des arbres fruitiers de toute sorte. On y remarque des forêts de chênes-lièges (territoire de Dellys et de Palestro), de chênes verts, de cèdres (forêts d'Aïn-Talazid et de Teniet-el-Haâd), d'eucalyptus, etc. Les animaux domestiques, la faune et la flore sont les mêmes que dans le reste de l'Algérie (V. la notice sur la géographie générale).

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'agriculture, depuis quelques années surtout, a fait de très grands progrès. On a desséché des lacs, des marais et des lagunes, défriché de vastes étendues, greffé un nombre considérable d'oliviers sauvages, planté des vignes, perfectionnné les instruments aratoires : les charrues, les faucheuses, les moissonneuses et les batteuses à vapeur ont été installées dans la plupart des grandes exploitations agricoles; l'élevage des chevaux, des bœufs et des moutons s'y pratique sur une vaste échelle. *Rouïba* possède une école d'agriculture et *Moudjebeur* une bergerie modèle. Du reste, bon nombre d'établissements agricoles appartenant à des colons de la plaine de la Mitidja et de divers autres points pourraient être considérés comme de véritables *fermes-modèles*.

L'industrie manufacturière n'est guère plus importante dans le département d'Alger que dans le reste de la colonie. L'industrie métallurgique est la seule qui occupe de nombreux ouvriers. Les minoteries de Blida, les distilleries de fleurs odoriférentes de Chéraga et de Boufarik, les usines pour la fabrication de pâtes alimentaires, les usines pour la fabrication des tabacs, des cigares et des cigarettes, les moulins à huile, les distilleries d'eau-de-vie de marc, la fabrication du crin végétal méritent une mention particulière. Le département possède aussi des fabriques d'objets de vannerie et de sparterie, de meubles divers, notamment des coffres et des coffrets incrustés, peints ou ornés de clous dorés, d'objets de cordonnerie et de sellerie, des tanneries, des brasseries, des coutelleries, des fabriques d'armes (Kabylie), de bijoux (Alger), de poteries, des briqueteries, des tuileries, des verreries (Coléa), des fabriques de burnous, de haïks, de tentes, de tapis et plusieurs imprimeries.

Le commerce d'exportation est surtout alimenté par les céréales, les primeurs, les oranges, les raisins frais, les bœufs et les moutons, les laines, les peaux, l'huile d'olive, le tabac, les graines oléagineuses, les fruits secs, les fourrages et l'alfa.

Division politique et administrative. — Le département d'Alger a pour chef-lieu Alger; il comprend 5 arrondissements communaux, 76 communes de plein exercice et 26 communes mixtes en territoire civil, 3 communes mixtes et 5 communes indigènes, en territoire militaire ou

de commandement; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître.

Alger est le siège d'un archevêché, qui a pour suffragants les évêchés d'Oran et de Constantine et dont la juridiction s'étend aujourd'hui sur la Tunisie. Il existe à Alger un grand et un petit séminaire.

Les protestants ont à Alger une église consistoriale. Alger possède aussi un consistoire provincial israélite.

Il y a une cour d'appel à Alger, des tribunaux de première instance à Alger, à Blida, à Tizi-Ouzou et un tribunal de commerce à Alger. Tous les tribunaux de l'Algérie sont du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Cette ville est le siège d'une académie universitaire; il y a un lycée à Alger, des collèges à Blida, à Médéa, à Miliana, et dans tout le département 2 établissements libres, 217 écoles primaires et laïques et 67 écoles congréganistes, en tout 284 écoles primaires. Alger possède, en outre, une école normale d'instituteurs (à Mustapha supérieur), une école préparatoire de médecine et de pharmacie, une école de droit, une école supérieure des lettres, une école supérieure des sciences, un cours supérieur de langue arabe, une société des beaux-arts, une société de géographie, une société de climatologie, une société historique, une medraça, une école nationale de dessin, un observatoire, un collège de jeunes filles organisé par la Ligue de l'enseignement, etc. Il y a une école normale d'institutrices à Miliana, une école d'agriculture à Rouïba, une école de bergers à Moudjebeur et une école d'arts et métiers à Dellys.

Alger est le chef-lieu d'une circonscription militaire (19e corps d'armée) comprenant des troupes de toutes armes : état-major, gendarmerie, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train des équipages, troupes d'administration, services administratifs, régiment étranger, troupes indigènes, condamnés militaires. Aumale, Fort-National, Médéa et Miliana sont les chefs-lieux de subdivisions Alger est aussi le siège d'une inspection générale des mines divisée en deux arrondissements minéralogiques : Alger et Constantine.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

L'histoire du département d'Alger est intimement liée à celle du reste de l'Algérie que nous avons esquissée à grands traits dans la précédente livraison, et à celle de la ville d'Alger que le lecteur trouvera un peu plus loin. Nous nous bornerons donc ici à quelques indications générales. Sous la domination romaine, la province d'Alger était comprise dans la Mauritanie Césarienne, qui avait pour capitale *Cæsarea* (Cherchell) et pour villes principales : *Rusgunia* (Matifou, près de l'emplacement actuel d'Alger) et *Auzia* (Aumale ou Aïn-Bessem). Les Turcs divisèrent l'Algérie en quatre provinces : Alger, Titteri, Constantine, Oran, administrées par un dey et trois beys. La province d'Alger était administrée par le dey. Les trois autres étaient gouvernées par des beys qui n'étaient en quelque sorte que les lieutenants du dey d'Alger. Le territoire du département d'Alger englobe deux de ces provinces : celles d'Alger et de Titteri. Blida et Coléa étaient, après Alger, les principales villes de la province de ce nom. La province de Titteri renfermait deux villes importantes : Médéa et Miliana.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Alger (lat., 36° 47′ 20″, long., 0° 44′ E.). — Alger (l'*Icosium* des Romains, l'*El-Djezaïr* des Arabes), tête de ligne du chemin de fer d'Oran, siège du gouvernement général de l'Algérie, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons, place forte de 1re classe, port de guerre et de commerce, archevêché, résidence des commandants supérieurs de la marine et du génie, des consuls étrangers, quartier général du 19e corps d'armée, avec amirauté, arsenal et chantiers de construction, directions des fortifications et de l'artillerie, parc de construction des équipages militaires, subdivision militaire, direction divisionnaire des bureaux arabes, inspection générale des mines, cours d'appel, conseil de droit musulman, tribunal de 1re instance et de commerce, académie universitaire, école supérieure des lettres et des sciences, école de droit, école préparatoire de médecine et de pharmacie, école nationale de dessin, lycée, école normale primaire, collège de jeunes filles, grand séminaire à Notre-Dame d'Afrique, petit séminaire à Kouba, académie militaire, observatoire à Mustapha, banque de l'Algérie, est située à 1,644 kilomètres de Paris, à 750 kilomètres de Marseille, à 659 kilomètres de Port-Vendres,



Blida.

à 657 kilomètres de Tunis, à 1,266 kilomètres de Maroc, à 911 kilomètres de Fez, à 422 kilomètres d'Oran, bâtie en amphithéâtre sur le versant oriental de la Bouzarea, contrefort du Sahel, et sur la côte occidentale d'une magnifique baie, et peuplée de 70,747 habitants.

Le texte d'une inscription publiée par le savant Berbrugger ne laisse aucun doute sur l'authenticité du nom d'*Icosium* appliqué à la ville d'Alger; mais les historiens sont très avares de détails sur cette antique cité romaine, qui, suivant la légende, aurait été fondée par vingt compagnons d'Hercule. Afin que nul d'entre eux n'eût à se glorifier d'avoir donné son nom particulier à la ville, elle aurait reçu une appellation rappelant le nombre de ses fondateurs, εἴκοσι, « vingt, » d'où par corruption a été tiré le mot *Icosium*. Démolie par les Vandales, la ville se releva de ses ruines. Au début de la conquête arabe, le nom d'*Icosium* disparaît pour faire place à celui d'*El-Djezaïr* (Alger), que les indigènes lui donnent encore aujourd'hui. Le géographe El-Bekri, qui visita Alger en 1067, vante la magnificence, la sécurité de son port, ses marchés, etc. Au commencement du XVe siècle, Alger était le refuge des écumeurs de la Méditerranée. Pour mettre un terme à leurs brigandages, les Espagnols firent plusieurs expéditions sur les côtes de l'Afrique septentrionale et, après avoir contraint, en 1510, les Algériens à leur payer un tribut annuel, ils élevèrent sur les îlots, à 200 mètres du rivage, une forteresse qui fut nommée le Peñon, de *peña*, rocher.

Eutémi, émir d'Alger, jaloux de secouer le joug des Espagnols, appelle à son aide les deux frères Barberousse, intrépides chefs d'écumeurs de mer (voir pour plus de détails l'histoire générale de l'Algérie dans la précédente série) qui font étrangler l'émir, soumettent Alger par la terreur et, après avoir placé leur conquête sous le patronage du sultan de Constantinople, font de la ville

un repaire de brigands qui, pendant plusieurs siècles, se répandent sur les côtes de France, d'Espagne et d'Italie, capturant les navires de commerce, s'attaquant même aux navires de guerre, pillant les cargaisons et conduisant les matelots et les passagers captifs sur la terre africaine. Baba-Aroudj et Kheir-Eddin occupèrent successivement le trône d'Alger. Sous le règne de Mohammed-Hassan, successeur de Kheir-Eddin, les flottes combinées de Charles-Quint et des Génois, sous le commandement d'André Doria, parurent devant Alger et jetèrent l'ancre entre la ville et le cap Matifou. L'attaque de la ville eut lieu le 24 octobre 1541. L'orgueilleux Charles-Quint commandait lui-même un corps d'armée formant le corps de bataille. Le 25, il prit position, avec le gros de l'armée de débarquement, sur la colline où se dresse aujourd'hui le *fort l'Empereur*. Il n'y avait plus qu'à commencer les travaux de siège; mais, vers le soir, un violent orage éclata, et dans la nuit une tempête épouvantable mit en pièces un grand nombre de navires de sa flotte. Le lendemain, malgré l'héroïsme de ses soldats, Charles-Quint dut s'embarquer à Matifou avec les débris de son armée. C'est à la terreur inspirée à l'Europe par cette défaite du tout-puissant monarque qu'il faut attribuer la résignation avec laquelle les États chrétiens supportèrent si longtemps l'insolence des Barbaresques. Cette éclatante victoire, que les Algériens durent plutôt à la tempête qu'à leurs efforts personnels, en donnant une force nouvelle au pouvoir d'Hassan, lui permit de consolider dans la province de Tlemcen l'autorité des deys d'Alger et de conquérir Mostaganem et Biskra. Hassan mourut en 1544, ainsi que l'atteste une pierre tumulaire qui figure au musée d'Alger.

Il faudrait un volume pour raconter en détail les faits principaux qui ont signalé les règnes des successeurs de Mohammed jusqu'à la conquête de l'Algérie par la France. Nous nous bornerons donc à indiquer les événements les plus importants dont Alger fut le théâtre de 1544 à 1830.

Les pachas qui succédèrent à Hassan ne furent souvent que des gouverneurs éphémères qu'un caprice des janissaires élevait au pouvoir et qu'un caprice en précipitait. La plupart meurent d'une façon tragique. Tel proclamé pacha le matin est étranglé à midi par les janissaires. Tels les prétoriens de l'empire romain faisaient ou défaisaient les empereurs et décernaient la couronne au général qui leur offrait la solde la plus forte. Pendant ce temps, la piraterie ne chôme pas; elle est même élevée à la dignité d'institution nationale. Des lois précises la régissent (V. Histoire générale de l'Algérie). Le pacha et les marabouts ne dédaignent pas leur part de butin.

En 1617, l'amiral français de Beaulieu reçoit l'ordre de bloquer Alger et de détruire sa marine; mais le mauvais temps le force à rentrer dans le port de Toulon. Expédition sans résultats. En 1664, le célèbre *roi des Halles*, le duc de Beaufort, s'empare de Djidjelli et, l'année suivante, anéantit en partie la flotte des pirates devant Alger; mais la capitale des États barbaresques répare les brèches de ses remparts et de nouveaux excès commis par les corsaires motivent, en 1682, l'expédition de Duquesne, dont l'artillerie détruit la moitié de la ville. L'amiral français, contraint à la retraite par les mauvais temps de l'équinoxe, reparut devant Alger l'année suivante, et le feu de ses galiotes y causa de grands ravages. Pendant ce dernier bombardement eut lieu l'effroyable martyre du Père Le Vacher qui remplissait à Alger les fonctions de consul de France. Quatre-vingt-deux autres chrétiens subirent également le supplice par ordre du féroce Mezzo-Morto. Le manque de munitions força Duquesne à se retirer; mais son expédition ne fut pas inféconde, car il avait incendié les navires des pirates et transformé une partie de leur repaire en un monceau de cendres. Le maréchal d'Estrées, en 1688, fit lancer plus de 10,000 bombes dans le nid de ces écumeurs de mer, mais il se retira sans avoir pu réduire les brigands barbaresques. Un traité de paix mit fin à ces inutiles bombardements.

Les expéditions d'O' Reilly (1774) et de l'amiral Barcélo (1774-1775), à la suite desquelles l'Espagne acheta la paix au prix de 14 millions de réaux, et le bombardement d'Alger par lord Exmouth sont les seuls faits qui méritent d'être signalés de 1688 à 1830.

Cette dernière date est une des plus célèbres de l'histoire algérienne. En effet, le 5 juillet de cette année mémorable, sous le règne de l'astucieux Hussein, qui, depuis son avènement au pouvoir, s'était constamment montré l'ennemi de la France et qui à la perfidie avait ajouté l'insulte envers notre représentant, M. Deval, le drapeau français, après les victoires de Sidi-Ferruch et de Staouéli, fut arboré sur la kasba d'Alger, et nous prenions pied sur

cette terre d'Afrique non en conquérants violents et rapaces, comme les peuples qui nous y avaient précédés, mais en vainqueurs pleins d'humanité et animés du désir de civiliser et de coloniser une région qui depuis longtemps gémissait sous la domination tyrannique des Turcs. Dans la livraison consacrée à l'histoire générale de l'Algérie, nous avons résumé l'histoire de la conquête à partir de 1830. Nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter et de consulter aussi la description des villes, bourgs et villages des trois départements.

Alger comprend deux villes distinctes : la *Vieille Ville* ou ville haute, terminée par la kasba, et la *Ville Nouvelle* ou ville basse. La Vieille Ville a conservé en partie sa physionomie orientale. « Supposez un instant, dit M. Berbrugger, qu'un nouveau Dédale ait été chargé de bâtir une ville sur le modèle fameux du Labyrinthe, le résultat de son travail aurait précisément quelque chose d'analogue à l'ancien Alger : des rues étroites, de largeurs inégales, offrant dans leurs nombreux détours toutes les lignes imaginables, excepté cependant la ligne droite, pour laquelle les architectes indigènes paraissent professer un éloignement instinctif ; des maisons sans fenêtres extérieures, quelques lucarnes au plus ; des étages avançant l'un sur l'autre, de telle sorte que, vers le sommet, les deux côtés opposés d'une rue arrivent souvent à se toucher. Représentez-vous tout cela éblouissant de blancheur, et vous aurez reconstruit le véritable Alger par la pensée. »

La Nouvelle Ville, voisine de la mer, est éminemment française ; elle offre un magnifique aspect avec ses quais encombrés de marchandises, ses splendides boulevards (boulevard de la République), ses maisons monumentales, ses belles et longues rues à arcades, ses places spacieuses, ses squares et ses jardins. Ajoutons que les environs sont charmants.

Le port, formé par deux jetées d'un développement de 2,000 mètres, a 90 hectares de superficie ; il est accessible aux navires du plus fort tonnage. Les quais, très animés et sillonnés par des rails, sont dominés par le boulevard de la République que supportent de gigantesques voûtes abritant des magasins. Du boulevard de la République et de la place du Gouvernement, on jouit d'un magnifique panorama. L'enceinte de la ville, que l'on ne saurait tarder d'élargir, est percée de trois grandes portes et de plusieurs trouées livrant passage au chemin de fer, à des routes et à des chemins.

Les principales curiosités d'Alger sont : le boulevard de la République ; — la place du Gouvernement, très animée, plantée d'arbres et ornée de la statue du duc d'Orléans, œuvre de Marochetti, érigée en 1845 ; — la place d'Isly, que décore la statue du maréchal Bugeaud, coiffé de la casquette légendaire ; — le jardin Marengo, ombragé par des palmiers, des yuccas et des bellombras, orné de fleurs de toute sorte, de fontaines en marbre, de kiosques gracieux et d'une colonne à la mémoire de la grande armée ; — la place de Chartres ; — les rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued, bordées de maisons à arcades ; — la place Bresson, ornée d'un square charmant ; — la cathédrale Saint-Philippe, bâtie sur une partie de l'emplacement de la mosquée dite Djama-Ketchawa, surmontée de deux tours carrées et dans l'intérieur de laquelle on remarque des arcades couvertes d'arabesques, une chaire en marbre de différentes couleurs provenant de l'ancienne mosquée et le tombeau de Géronimo, jeune Maure chrétien martyrisé par les musulmans en 1569 ; — la grande synagogue, que domine une coupole à l'aspect imposant ; — l'église Notre-Dame-des-Victoires, dont la porte est un chef-d'œuvre de sculpture sur bois ; — la grande mosquée (Djama-Kebir), qui présente sur la rue de la Marine une galerie de quatorze arcades dentelées ; — la mosquée de la Pêcherie (Djama-el-Djedid, « la mosquée neuve »), surmontée de cinq coupoles ; — la mosquée de Sidi-Abd-er-Rahman et Tsalbi, qui renferme les tombeaux de plusieurs pachas, notamment celui d'El-Hadj-Hamed, dernier bey de Constantine ; — les palais du gouvernement et de l'archevêché, le lycée, — l'hôtel de la Banque, — l'hôtel du Trésor, des postes et des télégraphes, — la kasba ; — les restes du palais de la Jenina, ancienne résidence des deys ; — le musée, où se voient des inscriptions libyco-berbères, puniques, romaines, arabes, espagnoles, turques, des statues antiques, des objets d'art arabes, des tombeaux à bas-reliefs, des fragments de mosaïques, une importante collection de médailles, etc.

Alger possède des fabriques de pâtes alimentaires, de cigares et de cigarettes, d'objets de tabletterie, d'instruments de musique, de chaussures, d'objets de vannerie, de poteries, de tapis, d'armes, de couteaux, des distilleries, des tanneries, etc.

Environs d'Alger.

Les environs d'Alger sont ravissants; la beauté des sites, la douceur du climat et les délicieuses villas dont ils sont parsemés y attirent chaque hiver un grand nombre de riches étrangers, la plupart originaires du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. Nous citerons en particulier : l'*Agha* (2 kilom. ouest d'Alger), où l'on remarque des établissements industriels et une belle plage très fréquentée par les baigneurs ; — la *Cité d'Isly*, sur un riant coteau couvert de maisons de campagne ; — *Mustapha inférieur* (3 kilom.), et *Mustapha supérieur* (5 kilom. sud-ouest), admirablement situés et d'un ravissant aspect (à Mustapha supérieur, palais d'été des gouverneurs de l'Algérie); — le *jardin d'essai*, d'une superficie de près de 80 hectares, offrant de superbes avenues de platanes, de palmiers, de bambous et une riche collection de plantes et de fleurs exotiques (ce jardin est une véritable merveille); — le hameau du *Ruisseau* (site très pittoresque); — *Koubba* (8 kilom. sud), joli village d'où l'on jouit d'un magnifique point de vue; — *Hussein-Dey* (6 kilom. sud-est), villas, entrepôt de tabacs, belles cultures maraîchères ; — *Maison-Carrée* (12 kilom. sud-est), sur l'Harrach, belles plantations, pénitencier militaire; — *Fort-de-l'Eau*, cultures maraîchères, joli paysage; — *Rusgunia* (26 kilom. sud-est), sur l'Oued-Hamiz, ruines romaines; — *Birmandreïs*, charmant village situé à 7 kilomètres au sud d'Alger, dans les replis d'un vallon plein de fraîcheur et de verdure (aux environs, ravin de la *Femme sauvage*, site très pittoresque); — *Birkhadem* (10 kilom. sud); — *El-Biar* (5 kilom. ouest), qui est moins un village qu'un vaste quartier de beaux jardins; — *Deli-Ibrahim* (11 kilom. sud-ouest), sur un plateau d'où l'on découvre un immense horizon, culture du tabac et de la vigne, orphelinat protestant; *Draria* (14 kilom. sud-ouest), près de la source de l'oued Hamra, céréales, tabac, vignes, carrière de pierres fort recherchées; — *Douéra* (23 kilom. sud-ouest), ancien camp, belle avenue de mûriers, hôpital, pénitencier militaire, riches cultures; — *Jardin du Dey*, aux portes d'Alger, magnifique hôpital militaire bâti dans les anciens jardins du dey; — *Notre-Dame-d'Afrique*, église imposante, construite sur le haut d'une falaise escarpée, surmontée d'un dôme majestueux et de quatre petites coupoles, magnifique panorama que l'on pourrait comparer à celui que l'on découvre du haut de la colline qui porte Notre-Dame de-la-Garde, à Marseille; — *Saint-Eugène* (3 kilom. nord-ouest), au pied de la Bouzarea, agglomération de villas entourées de jardins; — la *Pointe Pescade* (6 kilom. nord-ouest); *Guyotville* (14 kilom. ouest), aux environs duquel se voient la grotte préhistorique du Grand-Rocher et les dolmens du plateau des Beni-Messous, beaux vignobles; — *Chéraga* (12 kilom. ouest), peuplé principalement de colons venus du Var et des Alpes-Maritimes qui s'y livrent en grand à la culture des plantes odoriférantes; — *Sidi-Khalef* (1 kilom. de Chéraga), où se livra, le 24 juin 1830, un combat qui coûta la vie à l'un des fils du général de Bourmont; — *Staouéli* (17 kilom. ouest), célèbre par la bataille de ce nom, qui fut gagnée par les Français le 19 juin 1830, abbaye de trappistes, jardins, vastes et beaux vignobles; — *Sidi-Ferruch* (25 kilom.), où les troupes françaises débarquèrent le 14 juin 1830; — *Bouzarea* (8 kilom.), dans une situation admirable, sur la montagne du même nom (c'est le belvédère des environs d'Alger); — *Frais-Vallon*, l'une des plus délicieuses promenades de l'Algérie; — *Rouïba* (25 kilom. sud-est), belles fermes; — *La Reghaia* (29 kilom. sud-est), dans une région très fertile.

Autres centres de population.

Alma (L'). — L'Alma, à 36 kilomètres à l'est d'Alger, chef-lieu d'une commune de 3,430 habitants (population agglomérée, 618 habitants), sur le Boudouaou, est une jolie petite ville où l'on remarque de belles plantations d'arbres, une place sur laquelle se voit un palmier qui fut planté le jour de la fondation de ce centre de population (25 juillet 1856). En 1871, une petite colonne composée de troupes régulières de francs-tireurs et de mobilisés et placée sous le commandement du colonel Fourchault, mit en fuite des bandes considérables d'Arabes qui menaçaient L'Alma après avoir saccagé les villages environnants.

Aïn-Bessem. — Aïn-Bessem, dont la population agglomérée n'atteint que le chiffre de 306 habitants, est le chef-lieu d'une commune mixte de 28,030 habitants. C'est dans son voisinage, sur la rive gauche de l'oued Soufflat, que le bach-agha El-Mokrani tomba mortellement frappé, le 5 mai 1871. Ce grand seigneur ruiné, que la France avait

comblé d'honneurs, qui dansait au palais des Tuileries sous l'Empire, et qui, âme damnée de l'insurrection de 1871, avait attaché, par dérision, à la queue de son cheval la croix qu'il tenait de Napoléon III, fut tué sur le Koudiat-el-Mesdour, mamelon de difficile accès. Au pied du Mesdour, à quelques mètres du lit de l'oued Soufflat, se voit une pierre romaine de $1^{m},10$ de hauteur et de $0^{m},55$ de largeur. Elle a été trouvée dans le jardin de la subdivision d'Aumale et transportée sur ce point par les soins du colonel Trumelet, qui y a fait graver une inscription rappelant la mort de Mokrani.

Aumale. — Aumale, à 107 kilomètres au sud-est d'Alger, chef-lieu d'une commune de 6,501 habitants (population agglomérée, 1,456 hab.), l'*Auzia* des Romains, le *Sour-R'ozlan*, « Rempart des gazelles » des Arabes, est en même temps le chef-lieu d'une subdivision militaire. Cette petite ville est située à 886 mètres d'altitude, au pied du Dira, sur les bords d'un escarpement dominant l'oued Lakaka, « la rivière Noire, » branche supérieure de l'oued Sahel ou Soummam, qui débouche dans le golfe de Bougie. C'est un centre essentiellement militaire, entouré d'un mur crénelé et percé de quatre portes. On y remarque un beau jardin public, une église, une mosquée et l'hôtel de la subdivision. La ville ne se compose guère que d'une longue rue ombragée de beaux platanes. Quelques fûts de colonnes, des débris de chapiteaux, des statues mutilées, voilà tout ce qui reste de l'antique *Auzia*, que décoraient des palais et des temples remarquables, au dire des anciens. Des mosaïques, des tombeaux et de nombreuses médailles ont été découverts sur l'emplacement de la cité romaine.

Lorsque le général Marey-Monge explora les ruines d'*Auzia* en 1843, il n'y trouva qu'un amas de débris informes encadrés par une enceinte à moitié détruite, mais s'élevant encore sur quelques points à 2 ou 3 mètres de hauteur. Là, comme ailleurs, les Arabes et les Turcs avaient défait l'œuvre des Romains. *Auzia*, fondée sous le règne d'Auguste, dut avoir une certaine splendeur. C'était, dit Tacite, une forteresse entourée de tous côtés par de vastes forêts. Tacfarinas, chef de bandes numides, révoltées contre la domination romaine, l'avait occupée : *fisus loco, quia vastis saltibus claudebatur*. (Tacite.)

Vers l'an 365 après J.-C., *Auzia* fut la base d'opérations du révolté Firmus, qui y battit Théodose, général de Valentinien. A partir de cette époque, la nuit la plus profonde nous cache l'histoire d'*Auzia*. On ignore même la date de sa ruine. Les Arabes lui donnèrent le nom de *Sour-R'ozlan*. Plus tard, les Turcs, frappés de l'importance de la position de ce poste militaire, y construisirent un fort destiné à maintenir les tribus environnantes et à surveiller un marché qui se tenait sur ce point et que fréquentaient tous les Arabes d'alentour. Ce marché (le dimanche) existe encore, et il n'a rien perdu de son importance passée. Les Oulad-Dris, les Oulad-Farah, les Oulad-Bou-Arif, les Oulad-Sidi-Barkat, les Oulad-Selama, les Oulad-Sidi-Moussa, etc., y amènent des chevaux, des mulets, des ânes, des moutons, des chèvres, et y apportent du sel, du tabac, de l'huile, des œufs, des volailles, des céréales, des fruits, des cuirs, des tissus de laine, des sparteries, etc. Le fort turc, bâti en partie avec les plus belles pierres de la ville antique, était à peu près ruiné lorsque le général Marey-Monge parut devant *Auzia*. Trois ans après, le gouvernement français établit sur les débris d'*Auzia* et de *Sour-R'ozlan* un poste militaire qui prit le nom du duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe, et l'un des généraux qui ont vaillamment combattu pour la conquête de l'Algérie. Ce poste militaire est devenu une ville, appelée par sa situation à acquérir une grande importance commerciale.

Beni-Mered. — Beni-Mered, station du chemin de fer d'Alger à Oran, chef-lieu d'une commune de 516 habitants, à 42 kilomètres au sud-ouest d'Alger, possède un monument qui rappelle une des plus belles pages des annales militaires de l'armée d'Algérie : c'est un obélisque élevé par souscription à la mémoire du sergent Blandan, glorieux enfant de la ville de Nancy.

Sommé de se rendre, Blandan crie à ses hommes : « Courage, mes amis; défendons-nous jusqu'à la mort! » Cette poignée de héros se fit, en effet, tuer pour défendre le dépôt qui lui avait été confié. Des secours arrivèrent de Boufarik d'où on avait entendu la fusillade. Les dépêches étaient sauvées. Mais le brave sergent et 17 de ses soldats étaient morts au champ d'honneur. Ne valent-ils pas les soldats de Léonidas?

Bérard. — Bérard, à 50 kilomètres à l'ouest d'Alger, est un hameau dépendant de la commune

de Castiglione qui compte 1,516 habitants et fait un commerce assez important de poissons salés. Aux environs de Bérard, près de la ferme Beauséjour, se dresse un grandiose monument vulgairement connu sous le nom de *Tombeau de la Chrétienne ;* c'est le tombeau de Juba XI, roi de Mauritanie et des membres de sa famille. Le Tombeau de la Chrétienne, en arabe *Kbour-er-Roumia*, n'a donc jamais contenu le corps d'un chrétien ou d'une chrétienne, c'est un édifice rond, de 30 mètres de hauteur, dont le soubassement carré a 63 mètres sur chaque face. Le périmètre de la base du monument est orné, sur tout son développement, de 60 colonnes engagées, d'ordre ionique, divisées en quatre parties égales par quatre portes d'une hauteur de 6m,20. Au-dessus commence une série de 33 degrés qui, en rétrécissant graduellement leur plan circulaire, donnent au mausolée l'apparence d'un cône tronqué. MM. Berbrugger et Mac-Carthy pénétrèrent dans le Kbour-er-Roumia en 1866. Les savants explorateurs constatèrent d'abord que le tombeau avait été violé; mais si l'hypogée était vide de monuments funéraires, il contenait encore une grande quantité de menus objets provenant du séjour ou du passage des anciens habitants et visiteurs qui avaient fréquenté ces souterrains, et se rapportant tous à la domination romaine (débris de poteries berbères ou byzantines, monogrammes, croix géminées, lampes, bronzes, etc.). L'absence de tout objet arabe à l'intérieur du monument permet de supposer que l'entrée de l'hypogée se referma au moment de l'arrivée des Arabes dans cette partie de l'Afrique, vers la fin du VIIe siècle, « époque à laquelle les violences de la conquête, dit M. Berbrugger, ont chassé du pays une très grande partie des chrétiens, rendant déserts beaucoup de cantons qui l'étaient déjà quelque peu. » Le Tombeau de la Chrétienne et le *Medracen* (V. la série consacrée au département de Constantine) sont deux grandioses témoins d'une civilisation antique; la visite de ces monuments offre le plus grand intérêt.

Blida. — Blida, en arabe *El-Boleïda*, « la Petite ville, » station du chemin de fer d'Alger à Oran, ville de 8,893 habitants, est située à l'extrémité méridionale de la Mitidja, à 260 mètres d'altitude, à 51 kilomètres au sud-ouest d'Alger, sur l'oued El-Kebir. La ville est adossée à un contrefort de l'Atlas couvert d'arbres, cultivé jusqu'à son sommet et donnant naissance à des eaux abondantes qui alimentent les fontaines, arrosent de délicieux jardins et de magnifiques orangeries. Un poète arabe a appelé Blida « Petite rose. » La reine de la Mitidja possède, en effet, toutes les grâces de la reine des fleurs. L'enceinte de la ville est percée de six portes. Sur la rive gauche de l'oued El-Kebir, une colline de 400 mètres de hauteur est couronnée par le fort Mimich, qui commande la ville et ses environs.

Blida ne se glorifie pas d'une origine punique ou romaine ; mais les écrivains arabes en font un séduisant portrait : ils l'appellent Blida la Belle, Blida l'Indolente, mollement couchée à l'ombre de ses orangers. Sous la domination turque, la richesse de ses jardins, l'activité de ses relations commerciales avec la province de Titteri, le chiffre élevé de sa population font de Blida une des villes les plus florissantes de l'Algérie. En 1825, elle fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre; la moitié de la population fut ensevelie sous les décombres des mosquées et des maisons. Les survivants, résolus d'abord d'abandonner cette place maudite, tracèrent une autre enceinte à 2 kilomètres plus loin au nord-ouest ; mais les constructions de la nouvelle Blida furent bientôt abandonnées, et la population se mit à rebâtir au milieu des ruines. Quand le général de Bourmont parut devant Blida, le 23 juillet 1830, les traces du désastre de 1825 étaient loin d'être effacées. Le 19 novembre de la même année, le maréchal Clausel ne put pénétrer dans la ville qu'après un combat sanglant ; il l'évacua à son retour de Médéa. Malgré sa proximité d'Alger, Blida ne fut occupé qu'en 1838 par le maréchal Valée. Deux camps permanents, devenus depuis les villages de Joinville et de Montpensier, furent établis hors de l'enceinte ; l'année suivante, nos troupes s'installèrent définitivement dans la ville. Les hostilités ayant recommencé avec l'émir, des nuées d'Arabes descendus des montagnes se répandirent dans la plaine et, après avoir coupé les conduites d'eau, bloquèrent étroitement la garnison française. Un caporal du nom de Sourdis réussit à franchir les lignes ennemies et à faire connaître au camp d'Erlon la situation désespérée de ses camarades. Le maréchal Valée se précipita vers Blida et, au combat d'El-Aleug, écrasa les contingents arabes. L'ennemi revint à la charge le 29 janvier; repoussé par notre infanterie, qui mon-

tra une grande bravoure, il s'enfuit vers les montagnes. Depuis cette époque, l'armée française n'y a plus rencontré d'obstacle. En 1867, un nouveau tremblement de terre a encore éprouvé Blida ; mais la ville est ressortie de ses ruines plus brillante et plus coquette. Tout vestige de cette dernière secousse a complètement disparu aujourd'hui.

On remarque à Blida : la place d'Armes, entourée d'une double rangée de platanes et décorée d'un bassin circulaire ; la place Saint-Charles, que bordent l'église et le collège, l'hôpital et ses vastes jardins ; l'entrepôt des tabacs (*extra muros*) ; le dépôt de remonte, qui occupe tout un quartier de la ville ; de magnifiques orangeries ; le jardin Bizot ; le Bois sacré qui renferme deux élégantes koubbas et de gigantesques oliviers que les voyageurs comparent à ceux de Gethsémani, près de Jérusalem, immortalisés par le souvenir du Christ.

Les eaux de l'oued El-Kebir, rivière dont les gorges offrent, près de Blida, des sites très pittoresques, servent à l'irrigation des jardins et font mouvoir des usines et des minoteries. Le commerce le plus important de Blida est celui des mandarines et des oranges. On remarque à Blida des fabriques de pâtes alimentaires, des moulins à huile, des fabriques d'objets en tuya, une distillerie de géranium et d'autres essences de parfumerie, etc.

Boufarik. — Boufarik, station du chemin de fer d'Alger à Oran, est une petite ville peuplée de 3,290 habitants, située à 37 kilomètres au sud-ouest d'Alger, au milieu de l'opulente Mitidja. Avec la jolie avenue qui la relie au chemin de fer, ses rues larges, ombragées par de superbes platanes, des mûriers et des orangers, ses eaux courantes, ses belles places, ses gracieux bassins, ses délicieuses orangeries, Boufarik est aujourd'hui une des plus belles villes de l'Algérie. Ce n'est pas une grande ville, mais une ville charmante, ce qui n'est pas à dédaigner. De plus, ce sont les Français qui l'ont créée. Lorsque, en 1830, le corps d'armée qui marchait d'Alger sur Blida traversa cette partie de la plaine où s'élève maintenant Boufarik, ce n'était qu'un marais tigré de forêts, de joncs impénétrables, que flaques d'eau croupissante, que mares, que rides suintantes vomissant la fièvre et la mort.

L'emplacement de la ville actuelle n'était alors marqué que par deux puits à dômes grisâtres et par une koubba dédiée à Sidi-Abd-el-Kader-el-Djilani. Le climat de Boufarik, actuellement d'une salubrité exceptionnelle, a longtemps et à juste titre joui d'un redoutable renom d'insalubrité. D'après un dicton, *les corneilles elles-mêmes ne pouvaient y vivre*. Dans le principe, colons et soldats y tombaient sous la faux de la mort comme les épis mûrs sous la faucille du moissonneur. En 1840, dit le docteur Barthélemy, sur 400 habitants, le seul mois d'octobre enlève 48 fiévreux ; en 1841, on compte 106 décès ; en 1842, 92 personnes meurent sur une population de 300 habitants. Mais déjà, en 1843, le chiffre des décès n'est plus que de 42, soit un dix-septième ; il est encore d'un quinzième en 1846, d'un douzième en 1847 ; puis il descend à un vingt-huitième en 1848, à un trente-cinquième en 1849. Enfin, en 1856, les naissances (139) dépassent de beaucoup les décès (77).

L'activité et la persévérance opiniâtre des colons ont transformé ce pays. Aujourd'hui, les Européens s'y portent mieux qu'ailleurs, et Boufarik est devenu un véritable verger normand.

Au commencement de l'année 1835, le général comte Drouet d'Erlon, nommé par décret du 22 juillet 1834 *gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique*, fit tracer à Boufarik, par le capitaine du génie Grand, l'enceinte d'un camp qui prit le nom de *Camp d'Erlon*. Ce camp pouvait contenir 1,500 hommes et 600 chevaux. Quelques petits marchands ou cantiniers vinrent se grouper à côté des troupes. L'année suivante, le maréchal Clausel fit jeter les fondements d'une ville à laquelle on donna le nom de *Médina-Clausel*, qu'elle aurait dû conserver, ce nous semble ; mais on avait compté sans la fièvre qui, pendant plusieurs années, moissonna abondamment parmi les colons et les soldats, comme nous l'avons dit plus haut. Bientôt l'air s'assainit, grâce aux travaux de drainage et aux plantations ; la ville entra dans une voie de prospérité où depuis elle a toujours marché à grands pas.

Boufarik possède un marché très important, une fonderie accompagnée d'un atelier de construction de machines ; de belles pépinières, dont l'une, celle du Camp d'Erlon, fut plantée par Toussenel, l'humoristique auteur de l'*Esprit des bêtes ;* des usines pour la distillation des plantes odoriférantes et de nombreux établissements industriels. Boufarik, comme Blida, fait un grand commerce de mandarines et d'oranges. Il possède, en outre, des fabriques de cigares estimés.

Cherchell. — Cherchell, ville de 2,580 habitants, à 115 kilomètres à l'ouest d'Alger, est l'*Iol* des Phéniciens, la *Julia Cæsarea* des Romains. Elle s'étend en amphithéâtre au pied d'une colline, sur le bord de la mer qui y forme un petit golfe. Les maisons sont presque toutes entourées d'arbres et de jardins.

Julia Cæsarea, capitale de la Mauritanie Césarienne, avait, dit-on, une enceinte de 369 hectares. Elle était ornée de magnifiques édifices qui lui ont valu l'appellation de *splendidissima colonia Cæsariensis*, « la très splendide colonie césarienne. » Parmi les débris qui attestent encore cette antique splendeur, nous citerons ceux du *Palais des Rois* (muraille et corniches d'une grande proportion) ; du *théâtre*, dont les gradins en pierre de taille ont servi pour la construction des maisons de la ville moderne ; des *citernes*, réparées par le service des ponts et chaussées et fournissant de l'eau à Cherchell ; d'un *cirque*, de *thermes*, où l'on a retrouvé plusieurs statues, des têtes, des bustes et une dédicace à *Bacchus;* d'un *hypogée* appartenant à des affranchis de Juba (sur la route de Cherchell à Zurich) ; d'un *aqueduc* et d'un *amphithéâtre*. On a récemment découvert, près de l'Esplanade, des chapiteaux, des fûts, des frises d'une grande dimension. On suit encore, en avant du port, les traces de gigantesques constructions, de bassins, de mosaïques. En curant le port, on a retrouvé une statue phénicienne et une barque romaine. Enfin, en 1873, des fouilles ont mis à jour des tronçons de colonnes, des fragments de sculptures, des débris de dallage en marbre et de gros cubes de pierre, attestant que du temps des Romains cet endroit était occupé par un édifice élégant et important tout à la fois.

Cherchell, d'abord colonie carthaginoise, tomba pendant les guerres puniques au pouvoir des Numides. Juba II, pour témoigner sa reconnaissance à Auguste, son bienfaiteur, remplaça le nom phénicien d'*Iol* par celui de *Julia Cæsarea*. Juba II, habitué à l'obéissance et devenu presque Romain (il avait été élevé à Rome par les soins d'Auguste), fut chargé de façonner le peuple numide à la crainte de Rome et à la soumission. Auguste avait bien choisi. Juba II fut, en effet, le modèle des rois esclaves, *reges inservientes*, si bien qualifiés par Tacite. L'empereur Tibère laissa Ptolémée, fils de de Juba II, sur le trône de son père. Ptolémée, fidèle aux maximes qui avaient servi de guide à Juba II, eut bien soin comme lui de ne froisser en rien les intérêts des gouvernants à Rome. Tant que vécut Tibère, il régna tranquillement ; mais, malgré toute sa circonspection, il finit par éveiller les craintes de la famille impériale. Ptolémée, invité par l'empereur Caligula à se rendre à Rome, y fut assassiné en plein théâtre.

Rome, grâce à la complaisance des rois esclaves, avait réussi à infiltrer dans le peuple l'usage de la langue latine, le goût des plaisirs et des habitudes romaines ; des colonies formées de Latins et d'Italiens couvraient le pays ; son but atteint, elle décréta la réduction de la Mauritanie en province romaine.

La prospérité de *Julia Cæsarea* continua sous la domination romaine. Cette cité obtint de l'empereur Claude les privilèges de colonie et devint la résidence du gouverneur ; son enceinte fut agrandie ; elle s'enrichit de magnifiques constructions élevées par des émigrants italiens. Sous le règne de l'empereur Valentinien (373), les peuplades gétules de l'intérieur s'emparèrent par surprise de Césarée, la saccagèrent et la livrèrent aux flammes. C'était encore à cette époque la ville la plus illustre de la Mauritanie : *Cæsaream urbem nobilissimam Mauritaniæ*. Elle se releva de ses ruines, mais ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Cependant Procope, qui la visita au VIe siècle, la cite comme une ville grande et populeuse.

Césarée compta plusieurs évêques dans les temps de la primitive Église ; mais quatre noms seulement ont échappé à l'oubli : ce sont ceux de Fortunatus (314), qui assista au concile d'Arles, où furent condamnés les donatistes ; de Clemens (vers 372), qui occupait le siège épiscopal au moment de la révolte de Firmus ; de Deutérius, présent à la grande conférence qui eut lieu à Carthage, en 411, entre les catholiques et les donatistes ; enfin, d'Apocarius, qui assista, en 484, au concile convoqué par Hunéric, roi des Vandales.

Vers l'an 938 (315 de l'hégire), *Julia Cæsarea*, qui portait alors le nom de *Cherchell*, fut détruite par El-Kacem, calife de Kairouan. Cherchell, dit Ibn-Haukal, qui la visita peu de temps après, est une ville qui remonte à une haute antiquité. Elle est maintenant en ruine, mais son port subsiste encore. Le géographe Edrissi représente Cherchell comme une ville déchue ; mais il vante la fertilité de son territoire. En 1492, Cherchell fut repeuplée par les Maures chassés d'Espagne par Ferdinand



Médéa.

le Catholique. Ces Maures introduisirent dans le pays la culture du mûrier. Suivant Marmol, ils façonnaient aussi le fer et l'acier, et fabriquaient de la poterie de terre dont les Arabes de la campagne faisaient un grand usage. Kheir-Eddin s'empara de Cherchell en 1520. En 1531, Doria y brûla une partie de la flotte algérienne ; puis, ayant voulu débarquer, il fut battu et prit la fuite.

Dès lors le silence se fait sur Cherchell jusqu'en 1839. Ses habitants ayant pillé un bâtiment de commerce français, nos troupes occupèrent la ville. Un centre de population civile y fut créé le 20 septembre 1840. En 1871, les insurgés arabes investirent Cherchell pendant quarante jours, mais ne purent s'en rendre maîtres.

On remarque à Cherchell : l'hôpital militaire, ancienne mosquée dont la toiture est soutenue par des colonnes en granit vert, débris d'un temple romain, et un musée archéologique. Le port est situé dans une anse circulaire dont l'ouverture est tournée vers le nord-ouest. Aux environs, on cultive les céréales et la vigne. De nombreux vestiges antiques ont été découverts à *Novi*, village situé à 7 kilomètres à l'ouest de Cherchell.

La Chiffa. — La Chiffa, station du chemin de fer d'Alger à Oran, à 56 kilomètres au sud-ouest d'Alger, chef-lieu d'une commune de 1,814 habitants, sur la rive gauche de la rivière de ce nom, fut en partie détruite par un tremblement de terre en 1867. Aujourd'hui, ce village, complètement reconstruit et prospère, est surtout renommé à cause des magnifiques gorges qui l'avoisinent et qui passent à bon droit pour une merveille de l'Algérie. La route de Blida à Médéa s'est frayé dans le rocher à pic un passage le long des gorges, tantôt surplombant la rivière, tantôt lui empruntant une partie de son lit. La Chiffa coule à travers les rochers et, dans sa course vagabonde, reçoit les cascades qui tombent des hauteurs escarpées. Les gorges de

la Chiffa jouissent d'une grande réputation ; elles la méritent.

Le Fondouk. — Le Fondouk, à 32 kilomètres au sud-est d'Alger, dont le nom arabe signifie « Marché, » est le chef-lieu d'une commune de 7,035 habitants. Il fut créé en 1844, près de l'emplacement d'un poste français établi au commencement de l'année 1839. L'oued Hamiz baigne la base des montagnes sur le dernier ressaut desquelles le village est situé. Le marché du Fondouk a une grande importance ; les habitants se livrent avec succès à la culture des plantes industrielles. Aux environs, on voit les vestiges d'un camp romain.

Koléa. — Koléa ou Coléa, ville de 2,336 habitants, chef-lieu d'une commune de 5,439 habitants, est admirablement située sur le revers méridional du Sahel, entre la Mitidja et la Méditerranée, à 39 kilomètres au sud-ouest d'Alger, au milieu de riants vergers. Koléa, fondée dans la deuxième moitié du XVIe siècle, autour du tombeau de Sidi-Embarek, saint personnage de l'islam, aujourd'hui encore objet d'une grande vénération de la part des Arabes, fut détruite par un tremblement de terre vers le milieu du XVIIe siècle. La koubba de Sidi-Embarek resta seule debout, ce qui accrut encore la piété des fidèles. Lorsque les soldats français occupèrent définitivement Koléa, en 1839, la ville était en partie ruinée ; car un nouveau tremblement de terre l'avait fortement endommagée en 1825. Aujourd'hui, c'est une charmante petite ville où l'on remarque : la mosquée de Sidi-Embarek, transformée en hôpital ; le Jardin des zouaves, ombragé par des citronniers et des orangers, et formant une délicieuse promenade en partie conquise sur les terrains ravinés de l'Ank-Djemel, « Cou du Chameau, » au fond duquel roulent les eaux de ruisseaux tributaires du Mazafran.

Marengo. — Marengo, à 89 kilomètres au sud-ouest d'Alger, petite ville de 1,536 habitants, et dont le nom rappelle la célèbre victoire de Bonaparte sur les Autrichiens (14 juin 1800), est située à l'extrémité occidentale de la Mitidja, au pied des montagnes des Beni-Menacer, non loin de l'oued Meurad, sur lequel a été établi un remarquable barrage de 17 mètres de hauteur, emmagasinant près de 2 millions de mètres cubes d'eau. Les environs sont bien cultivés, couverts de vignobles ou d'arbres fruitiers. Marengo est relié par une route à *Tipasa*, où se voient des ruines romaines fort intéressantes, notamment celles d'un aqueduc qui amenait dans la ville les eaux de l'oued Nador. *Tipasa*, ancienne colonie de vétérans fondée par l'empereur Claude, fut conquise en 484 par Hunéric, roi des Vandales, qui voulut contraindre ses habitants à embrasser l'arianisme ; un grand nombre émigrèrent en Espagne; ceux qui restèrent dans la ville et refusèrent d'obéir à Hunéric eurent la main droite et la langue coupées. *Tipasa* est mentionnée au nombre des villes épiscopales de la Mauritanie Césarienne.

Ménerville. — Ménerville, à 54 kilomètres à l'est d'Alger, autrefois *col des Beni-Aïcha*, porte depuis peu de temps le nom d'un ancien président de la cour d'appel d'Alger. Ce bourg, dont la population s'élève à 2,430 habitants, commande le passage le plus facile et le plus fréquenté entre la Mitidja et les montagnes de la Kabylie. Il est relié à la ligne ferrée d'Alger à Oran par un chemin de fer qui part de Maison-Carrée et sera prolongé jusqu'à El-Achir où aboutit déjà la ligne de Constantine par Sétif et Bordj-Bou-Arréridj. Détruite par les Arabes, cette petite ville s'est promptement relevée de ses ruines et semble appelée à un bel avenir. Du haut du col, on découvre un magnifique point de vue.

Palestro. — Palestro, chef-lieu d'une commune de 2,614 habitants, est un village situé à 80 kilom. au sud-est d'Alger, sur un plateau, non loin de l'ancien pont turc des Beni-Hini, l'une des portes de la Kabylie, et près de l'Isser, dont les magnifiques gorges peuvent rivaliser avec celles de la Chiffa et du Chabet-El-Akra. Il est protégé par un fort construit depuis 1871. Ce sera une des stations principales du chemin de fer de Constantine à Alger. Le nom de Palestro éveille de lugubres souvenirs. En 1871, les habitants du village, investis par des nuées d'ennemis sauvages, se défendirent vaillamment dans l'église, le presbytère et la maison cantonnière. A bout de vivres et de munitions, cernés par les Kabyles, à demi brûlés par l'incendie, ils se rendirent. Cinquante furent massacrés, au mépris de la foi jurée. De ce nombre étaient le maire et les gendarmes. La nouvelle de la défaite des insurgés de la Mitidja sauva les autres. Quand le colonel Fourchault parut devant Palestro, il n'y trouva que des cendres.

Rovigo. — Rovigo, chef-lieu d'une commune de 6,173 habitants, est situé à 32 kilomètres d'Alger, sur la rive droite de l'Harrach. Il porte le nom du général Savary, duc de Rovigo, gouverneur de l'Algérie de 1831 à 1833. On y remarque des minoteries, des distilleries de plantes odoriférantes, de belles orangeries. A 8 kilomètres du village, dans la vallée de l'Harrach, jaillissent les sources thermales d'*Hammam-Melouan*, « le Bain coloré. » Ces eaux, salines, chlorurées, sodiques, ont une température de 39 à 42 degrés. Elles se prennent en bains, douches et demi-douches, et offrent une grande analogie avec celles de Lucques (Italie) et de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). Les Européens les fréquentent pendant la belle saison; quant aux indigènes, ils en ont toujours fait grand usage.

Médéa (lat., 36° 16'; long., 0° 5' O; 927 mètres d'altit.) — Médéa (*El-Media*, peut-être l'ancienne station romaine de *Mediæ* ou *ad Medias*), est un chef-lieu d'arrondissement et d'une subdivision militaire, avec un collège communal, à 70 kilomètres au sud d'Alger, sur le versant méridional d'un massif de grès bigarré, qui donne naissance à un grand nombre de ruisseaux aux eaux fraîches et abondantes, et peuplée de 4,857 habitants.

Il n'est pas absolument certain que Médéa soit l'ancienne station romaine de *Mediæ* ou *ad Medias*, ainsi nommée, selon M. Mac-Carthy, parce qu'elle était située à égale distance de *Tirinadi* (Berrouaghia) et de *Sufasar* (Amoura); mais ce qui est indiscutable, c'est qu'elle a été bâtie sur l'emplacement d'un établissement romain. Les pierres encastrées dans les murs de plusieurs maisons de la ville, la partie inférieure de l'aqueduc, le rempart situé à l'angle nord-ouest, la découverte sur quelques points de médailles, d'inscriptions et de substructions antiques, ne laissent aucun doute sur ce point. S'il faut en croire Ibn-Khaldoun, Médéa joua un rôle assez important sous la domination arabe: le sultan marocain Youssef-ben-Tachefin construisit ou reconstruisit, en 1155, l'aqueduc de la ville, qui, au XIIIe siècle, tomba au pouvoir de Mendil, de la tribu de Mar'aoua; Osman ben Yar'moracen, sultan de Tlemcen, l'assiégea en 1229; en 1303, Abou-Yahya s'en empara et y construisit une citadelle. Sous la domination turque, Médéa devint le chef-lieu de la province de Titteri. Le général Clausel entra dans Médéa le 21 septembre 1830, et y laissa un corps de 1,200 hommes qui, après avoir résisté à de nombreuses attaques, rentrèrent à Alger le 4 janvier 1831. La ville ne fut définitivement occupée qu'en 1840, après le combat du 25 mai, au col de Mouzaïa, que nos braves soldats occupèrent malgré la résistance désespérée des Arabes.

Le climat de Médéa est très variable. Les productions de la région ne sont point celles de la Mitidja, mais plutôt celles que l'on trouve dans le bas Languedoc : ainsi l'olivier y fructifie, mais non l'oranger. Les vignobles de Médéa produisent des vins estimés. L'enceinte de la ville est percée de cinq portes. Les maisons sont dominées par des minarets qui attirent de loin les regards. Les principales curiosités sont : l'aqueduc à deux rangs d'arceaux qui se voit à l'est de la ville; la place d'Armes, ombragée par des platanes magnifiques et ornée d'une fontaine en bronze; l'église catholique, ancienne mosquée, etc. Médéa fait le commerce des fruits, des céréales, du bétail, des laines et des vins. On y remarque des minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires, des tanneries et des teintureries prospères. *Damiette* et *Lodi*, villages des environs de Médéa, possèdent de beaux vignobles. A 10 kilomètres de la ville se trouve *Mouzaïaville*, dont les mines de cuivre sont renommées. Le col de Mouzaïa a été, en 1844, le théâtre de sanglants, mais glorieux combats.

Boghar. — Boghar, « la Grotte, » chef-lieu d'une commune de 2,501 habitants, sur l'emplacement d'un établissement militaire créé par Abd-el-Kader, s'élève sur la rive gauche du Chélif, à 4 kilomètres nord-ouest de Boghari. El-Berkani, lieutenant d'Abd-el-Kader, y fit construire en 1849 un fort considérable, armé de canons et contenant des magasins et des casernes. Ce point stratégique a une très grande importance, car il domine les hauts plateaux du département d'Alger et surveille les mouvements des tribus nomades. Boghar a aujourd'hui une belle redoute bâtie sur la pente rapide des parties supérieures d'une montagne, à 970 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 400 mètres environ au-dessus de la vallée du fleuve. Cette grande élévation donne à Boghar de tous côtés d'admirables vues, au nord sur tout le Tell de Médéa, au midi sur les vastes steppes que le regard franchit pour s'arrêter seulement à 120 kilomètres de là; aussi l'a-t-on surnommé avec quelque raison *le Balcon du sud*.

Boghar se compose de quatre parties bien dis-

tinctes : la *Redoute*, qui est la partie la plus importante ; le *Village*, le *Plateau* et le *Camp*. La Redoute renferme tous les bâtiments d'administration, un hôpital, une caserne, un pavillon d'officiers, la manutention, la maison du commandant supérieur, celle du génie. Sur le Plateau se trouvent le bureau arabe, le parc à fourrages et une dizaine de maisons habitées par des Européens et des Mozabites. Le Camp, situé à 1 kilomètre de la Redoute, est formé d'une réunion de baraques fort habitables. Pépinière servant de promenade.

Boghari. — Boghari, chef-lieu d'une commune de 2,121 habitants, à 157 kilomètres au sud d'Alger, comprend un *ksar* (633 mètres d'altitude) qui couronne un contrefort rocheux et un village situé au pied de Boghar, sur la rive droite du Chélif, et possédant une justice de paix, des écoles, une église et une gendarmerie.

Le ksar Boghari est un important dépôt de produits mozabites et de marchandises européennes. Il est naturellement devenu le centre des affaires qui se font entre cette partie du Tell et le Sahara. Les caravanes qui vont alimenter les marchés de Djelfa et de Laghouat passent par Boghari ; c'est là aussi que les tribus du sud viennent faire leurs provisions de céréales. Ajoutons que le marché aux laines de cette localité est aujourd'hui fort important.

Miliana (lat., 36° 19'; long., 0° 6' O.). — Miliana (la *Malliana* des Romains), station du chemin de fer d'Alger à Oran, à 131 kilomètres au sud-ouest d'Alger, chef-lieu d'un arrondissement, avec collège communal, école normale de filles, est située à 740 mètres d'altitude, sur le flanc d'un rocher d'où elle domine la vallée du Chélif au sud, un ravin à l'est et un plateau à l'ouest. On y compte 6,901 habitants.

Miliana fut une ville prospère au temps de la domination romaine, à en juger par l'importance des ruines antiques que l'on y a découvertes à plusieurs reprises. Sous les Arabes, elle changea souvent de maîtres et fut le théâtre de luttes nombreuses qu'il serait fastidieux de relater ici. Les Turcs prirent Miliana en 1516, et la ville fit partie du beylik de Titteri. En 1830, l'empereur du Maroc en revendiqua la possession et y envoya un de ses officiers qui dut promptement l'abandonner. Abd-el-Kader à son tour occupa Miliana et y installa, dès 1834, comme khalifa, Ali-ben-Embarek. Les soldats français s'emparèrent de Miliana le 8 juin 1840 ; ils n'y trouvèrent qu'un amas de ruines, car les Arabes en l'évacuant y avaient mis le feu. Cette ville, dit M. de Castellane, bloquée étroitement par les soldats réguliers d'Abd-el-Kader, en 1840 et 1841, ne put communiquer avec Alger, durant cette période, qu'au moyen de rares convois escortés par de fortes colonnes, et encore ces ravitaillements ne se faisaient-ils jamais sans quelque engagement sérieux avec l'ennemi. Au mois d'octobre 1840, le général Changarnier venait de se porter au secours de Miliana, dont la garnison, décimée par la nostalgie, la famine et la maladie, avait presque succombé sous sa tâche. Des 1,200 hommes commandés par le brave colonel d'Illens, sept cents étaient morts, quatre cents étaient à l'hôpital; à peine si les autres avaient la force de tenir leurs fusils, et, pour peu qu'on eût tardé de quelques jours, la ville se voyait prise faute de défenseurs. De tous les points que nous avons occupés en Algérie, Miliana est peut-être la ville où nos soldats ont eu le plus à souffrir.

Miliana est une ville à l'aspect riant. La route qui descend à Affreville longe l'oued Boutan, charmant cours d'eau bordé de vergers et faisant mouvoir plusieurs moulins. L'enceinte, reconstruite sur celle des Romains, est percée de deux portes.

On remarque dans la ville : l'Esplanade, d'où l'on découvre un superbe panorama; une belle avenue et trois larges rues bordées de platanes et partout arrosées d'eaux vives, ce qui est rare en Algérie. Miliana possède aussi une mosquée érigée en l'honneur de Ben-Yussef, mort dans ses murs il y a près de 450 ans. C'était un personnage très pieux, mais très sarcastique. Ses discours satiriques sont restés célèbres. Sa verve mordante n'épargna même pas Miliana, sa ville natale, car il a dit d'elle que les femmes y commandaient et que les hommes y étaient prisonniers. Miliana possède un musée archéologique formé avec les débris de *Malliana*. La multiplicité des chutes d'eau a développé à Miliana l'industrie minotière, source de richesse pour la population. Aux environs, on visite avec intérêt la pépinière, devenue un jardin public ; les cascades de l'oued Boutan ; les piscines, et l'ancienne fonderie d'Abd-el-Kader. De nombreuses mines de fer existent sur le territoire de Miliana.

Affreville. — Affreville, à 11 kilomètres au sud de Miliana, sur le chemin de fer d'Alger à Oran, dans une vaste et fertile plaine voisine du Chélif, est le chef-lieu d'une commune de 2,666 habitants. Cette petite ville possède une gare importante, un marché très fréquenté (le jeudi), et son territoire est propice à la culture des céréales, du lin, des fruits et de la vigne. Elle est bâtie sur l'emplacement de *Zuccabar* ou *Colonia Augusta*. On y a découvert des sculptures antiques et quelques inscriptions. Affreville a été ainsi nommé en l'honneur de Mgr Affre, archevêque de Paris, tué en juin 1848, au pied d'une barricade, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, pendant qu'il exhortait les combattants à la concorde.

Duperré. — Duperré, station du chemin de fer d'Alger à Oran, à 25 kilomètres à l'ouest de Miliana, est un village qui porte le nom de l'amiral commandant la flotte lors de l'expédition de 1830; c'est le chef-lieu d'une commune de 3,710 habitants. Il est situé au pied du djebel Doui, sur un territoire fertile en blé, en orge, en fèves, en pommes de terre et en vignes. Il est à constater que le centre s'est non-seulement créé, mais encore développé par ses propres ressources, en dépit de l'insalubrité initiale de l'emplacement. Contrairement à ce qui a eu lieu sur d'autres points, les premiers colons ont tenu bon et se sont attachés au sol: leur persévrance a triomphé de tous les obstacles, et Duperré, très sensiblement amélioré par les cultures et les plantations, est en pleine voie de prospérité.

Aux environs, dans la vallée du Chélif, se dresse la colline d'*El-Kadra*, « la Verte, » sur laquelle sont éparses les ruines d'*Oppidum Novum :* débris d'un aqueduc, restes d'un pont sur le Chélif, de quais et de gradins en pierre de taille qui retiennent les terres de la colline par étages successifs, cimetière avec tombes en forme de coffres en pierre; vaste citerne, etc.

Teniet-ed-Haad. — Teniet-el-Haâd, « le Défilé du dimanche, » chef-lieu d'une commune mixte de 3,342 habitants, à 1,161 mètres d'altitude et à 62 kilomètres au sud de Miliana, possède des casernes d'infanterie et de cavalerie et un marché arabe très important. Il est situé dans le voisinage de hautes montagnes abondantes en eau d'excellente qualité. Le pays est frais et d'un aspect pittoresque. Le poste de Teniet-el-Haâd, établi en 1848 pour surveiller les communications de l'Ouarensenis avec l'est d'Alger, comprend des casernes, des magasins, un parc d'artillerie, un arsenal et un hôpital. On remarque aussi à Teniet-el-Haâd le village européen, l'habitation de l'agha, un village nègre fort curieux et les jardins de la garnison.

Aux environs, on voit des carrières de pierre à plâtre ordinaire, de gypse blanc, de marbre et de sable provenant de la pulvérisation naturelle d'une roche dioritique; belles forêts, l'une sur les bords de l'oued Deurdeur, composée de chênes blancs, de frênes, de pistachiers et de pins d'Alep; l'autre, plantée de magnifiques cèdres. Une route relie Teniet-el-Haâd à la forêt des cèdres (13 kilom. du village au rond-point des Cèdres), vaste d'environ 3,000 hectares. On y voit aussi quelques chênes (un dixième environ). Les cèdres y atteignent des proportions gigantesques; l'un d'eux, connu sous le nom de *Sultane*, a 2m,50 de diamètre.

Dans la forêt jaillissent plusieurs sources minérales dont les eaux ont été employées avec succès dans le traitement des maladies à l'hôpital militaire de Teniet-el-Haâd.

A 30 kilomètres environ de Teniet-el-Haâd, sur un sentier arabe qui relie ce port militaire à Boghar, se trouve *Taza*, qui fut la résidence favorite d'Abd-el-Kader. La forteresse de l'émir fut incendiée par les Arabes à l'approche des troupes françaises sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers. Elle était construite sur une étroite plate-forme adossée à mi-côte du flanc méridional de l'Achéou (1,810 m.), et d'où l'on contemple un admirable panorama. C'est dans ce bordj redoutable qu'Abd-el-Kader renfermait les prisonniers français. M. Vayssettes, qui visita ces ruines en 1862, les décrit ainsi:

« La forteresse a la forme d'un losange de 60 mètres de long sur 25 de large. Parallèlement au mur extérieur, à une distance de 4 mètres, se développpe un mur intérieur formant avec le premier une espèce de couloir le long duquel règnent d'étroites chambres ou casemates. A l'intérieur sont deux cours séparées par un bâtiment qui servait de résidence à Abd-el-Kader et à ses principaux chefs. On voit encore les restes d'une chaire ou tribune en pierre sur laquelle s'asseyait l'émir aux jours où il rendait la justice. Au bas de la plate-forme est un moulin mû par les eaux qui s'échappent d'une déchirure pratiquée dans la montagne. »

Orléansville (lat., 36° 10′; long., 1° O.). — Orléansville (l'*El-Esnam*, « les Idoles » des Arabes, le *Castellum Tingitii* des Romains), importante station du chemin de fer d'Alger à Oran, chef-lieu d'un arrondissement et d'une subdivision militaire, siège d'un tribunal de première instance, est située presque exactement à moitié chemin d'Alger à Oran (120 kilomètres à l'ouest d'Alger), à 140 mètres d'altitude, au confluent de l'oued Tir'aout et du Chélif, au milieu d'un plateau dominé au sud par de hautes montagnes. Sa population est de 8,242 habitants. Orléansville est une ville de construction française; elle porte le nom du fils aîné du roi Louis-Philippe.

Aucune des inscriptions découvertes à Orléansville n'a indiqué jusqu'à ce jour le nom de *Castellum Tingitii*. L'histoire est muette sur l'antique cité qui a servi d'emplacement à la ville moderne. En 1843, le maréchal Bugeaud, parti de Miliana pour aller combattre les Arabes de l'Ouarensenis, s'arrêta à *El-Esnam*, dans la vallée du Chélif, pour y faire sa jonction avec le général Gentil, venu de Mostaganem. Il n'y trouva qu'un amas de ruines couvrant une superficie d'environ 600 mètres sur 300. Il y fit tracer l'enceinte d'un camp autour duquel se groupèrent bientôt quelques colons. Telle fut l'origine de la ville actuelle, qui, grâce à sa position topographique et stratégique, s'est développée avec rapidité.

La ville est entourée d'un mur bastionné, défendu par un fossé et percé de cinq portes. Les rues sont bien alignées et coupées à angle droit. Orléansville est exposée à de très fortes chaleurs en été et à des vents violents en hiver. Les alentours de la petite cité sont couverts de plantations dont la fraîcheur et la verdure contrastent avec l'aridité des environs. Orléansville est pauvre en monuments modernes; mais elle possède les ruines de la basilique de Saint-Reparatus, qui passe pour une des plus anciennes du monde chrétien.

Le marché, qui se tient tous les dimanches à la porte de Miliana, donne lieu à un mouvement commercial très important. Les indigènes y amènent des chevaux, des bœufs, des moutons, et y apportent des denrées de toute sorte. Les Arabes du Sud y vendent du sel. On estime à 300,000 fr. l'apport moyen de chaque marché.

On remarque aux environs d'Orléansville : la *Pépinière*, agréable promenade; le pont de l'oued Tir'aout, d'une seule arche de 25 mètres de jetée, construit par le colonel Denfert, le brave défenseur de Belfort; la *Ferme*, faubourg plein d'ombre et de verdure et relié à Orléansville par un pont en fer de deux arches de 60 mètres d'ouverture; *Ponteba* (5 kilom.), joli village remarquable par ses belles plantations de vignes et renommé pour son eau-de-vie de marc, dite *kirch de Ponteba;* l'*Oued-Sly* ou *Malakoff* (15 kilom. à l'ouest), sur la rive gauche du Chélif, station du chemin de fer d'Alger à Oran (vignobles, barrage); la *Ferme des Bernandes*, où l'on visite un tombeau de famille (caveau de 15 à 18 mètres, avec mosaïque et inscriptions); *Montenotte* (46 kilom. au nord), sur la rive droite de l'oued Allela, à l'endroit dit *Aïn-Defla*, « Fontaine des lauriers-roses. » C'est un centre très prospère. Des mines de plomb et de cuivre existent dans ses environs.

L'Oued-Fodha. — L'Oued-Fodha, « le Ruisseau d'argent, » chef-lieu d'une commune mixte de 13,632 habitants, a été fondé en 1872, dans d'excellentes conditions de réussite. Territoire fertile; mines de Temoulga.

Ténès (lat. 36° 31′; long. 1° 2′ O). — Ténès (*Cartenna Colonia*), chef-lieu d'une commune de 4,744 habitants, à 53 kilomètres d'Orléansville, à 261 kilomètres d'Alger, sur le bord de la mer, à l'embouchure de l'oued Allela, est une petite ville de 2,334 habitants.

Ténès, primitivement une des stations des marchands de Carthage, est l'ancienne colonie romaine de *Cartenna*. De nombreuses inscriptions trouvées sur les lieux attestent cette identité. L'histoire de *Cartenna* est peu connue. Au temps de Pline, elle jouissait du droit de cité et était occupée par la deuxième légion. Morcelli, dans l'*Africa christiana*, la mentionne parmi les villes épiscopales de la Mauritanie Césarienne. La position de *Cartenna*, reconnue en 1842 par le général Changarnier, fut choisie, l'année suivante, par le maréchal Bugeaud pour la création d'un centre de population. Telle est l'origine de la ville actuelle.

Ténès forme un rectangle de 700 mètres sur 400; son enceinte est percée de quatre portes; ses rues sont bien alignées, plantées d'arbres et bordées de jolies maisons. On remarque à Ténès : l'église, l'hôpital, la caserne, la douane, et surtout les citernes, les silos et les hypogées antiques qui ont

été transformés en magasins. Le port est protégé par trois jetées, dont deux parallèles au rivage en retour d'équerre. Il sera prochainement relié à Orléansville par un chemin de fer.

Le commerce de Ténès et de *Montenotte*, qui en est voisine, consiste en bestiaux, céréales, fourrages, fruits et poissons. Les pêcheurs de Ténès vont vendre à Orléansville et à Miliana les produits de leur industrie. La pêche du corail attire chaque année un certain nombre de barques le long de la côte. Le climat de Ténès est assez tempéré pour que l'oranger et le citronnier y croissent en plein champ, comme à Blida, et y donnent d'excellents produits. On y a fait d'heureux essais de sériciculture; l'abondance de la feuille de mûrier permet de se livrer à cette industrie sur une vaste échelle. La vigne y donne aussi des espérances justifiées. Il y a lieu de croire que, dans un avenir prochain, le territoire de Ténès et celui de Montenotte seront couverts de vignobles. Cuivre, plomb, fer, gypse, pierres à chaux et à bâtir, tout abonde aux environs de Ténès. L'exploitation de ces richesses minéralogiques fera la fortune de la ville.

Vieux-Ténès. — Vieux-Ténès, situé sur un plateau élevé, tout près de la ville actuelle de Ténès, est un centre arabe dont l'origine paraît fort ancienne. Suivant une légende très accréditée, un Pharaon d'Égypte en fit venir des sorciers chargés de contrefaire les miracles de Moïse. Ce qui est certain, c'est qu'il a existé à Vieux-Ténès une secte d'*adorateurs du feu* dont on retrouve encore les traces; mais les sorciers kabyles qui continuent aujourd'hui les tours des sorciers d'autrefois sont loin d'être aussi habiles que leurs devanciers. Vieux-Ténès, le *Lagnouton* de Ptolémée, a été bâti, suivant El-Bekri, vers l'an 875, par des marins andalous. On n'y voit plus guère que des masures en ruine et deux mosquées.

Tizi-Ouzou (lat., 36° 42′ 46″; long., 1° 42′ 54″ O.). — Tizi-Ouzou, « le Col des genêts, » chef-lieu d'arrondissement et d'une commune de 7,646 habitants (la population agglomérée n'est que de 924 habitants), possède un tribunal de première instance. Cette ville naissante est située à 200 mètres d'altitude, à 105 kilomètres d'Alger, sur la route d'Alger à Fort-National et sur le versant méridional du djebel Belloua. Elle s'étend jusqu'au pied d'un monticule que couronne le fort de Tizi-Ouzou, bâti à une altitude de 261 mètres. Tizi-Ouzou occupe une position stratégique de premier ordre, à l'entrée de la Grande-Kabylie, dont la conquête a fait répandre des flots de sang. Son élévation récente à la dignité de chef-lieu d'arrondissement et de siège d'un tribunal de première instance prouvent que le gouvernement français a l'intention de transformer cette bourgade en une ville importante, et le gouvernement a raison, car le territoire de Tizi-Ouzou est très fertile, bien arrosé, éminemment propre aux cultures et au développement de la colonisation.

Ajoutons que le climat y est d'une salubrité exceptionnelle. La région de Tizi-Ouzou, enceinte par des montagnes élevées, est abritée des vents du nord par le djebel Belloua, par la grande chaîne du Kef-Makouda et des Beni-Ouaguenoun; des vents du sud, par le massif des Beni-Zemenzer et des Maâkta; des vents de l'ouest, par les monts Flissa. Les vents n'ont donc accès que par les trouées formées au sud-est et au nord-ouest par la vallée du Sebaou, et ne se font sentir à Tizi-Ouzou que suivant la direction du col. Toute la contrée est constituée par d'épaisses assises de marnes et d'argiles reposant sur des bancs de grès sableux, de calcaires et des couches de poudingues. Assez souvent, on trouve à la surface du sol, surtout vers le sud-ouest, des fragments de calcaire spathique.

Le fort de Tizi-Ouzou a été bâti par les Turcs sur des ruines romaines. Le peuple-roi, très habile à tirer parti de tous les points stratégiques de l'Afrique septentrionale, ne pouvait négliger celui-ci qui occupe une situation vraiment exceptionnelle. Les remparts du fort sont formés par d'épaisses murailles dans lesquelles on a pratiqué des réduits casematés servant de chambres pour la garnison. Sur la vallée s'ouvre une porte défendue par une large voûte. En 1854, les Français ajoutèrent quelques constructions à celles du fort élevé par les Turcs. Les Kabyles révoltés assiégèrent vainement en 1871 le fort de Tizi-Ouzou. Le village, détruit pendant ce dernier siège, a été reconstruit; il est devenu une petite ville, noyau peut-être d'une grande cité.

Le fort et la ville, bâtis sur un des points culminants du col, ont pour trait d'union le *Jardin des zouaves*, ainsi nommé parce que les vaillants soldats, délaissant un moment le fusil pour la pioche, l'ont véritablement créé. Le marché du Sebt, « marché du samedi, » est très fréquenté;

on y vend des chevaux, des mulets, des bœufs, des moutons, des laines, des étoffes, des fers, des cuirs, etc. De Tizi-Ouzou, on découvre, à l'est, le merveilleux panorama de la large vallée du Sebaou, de la chaîne de montagnes du littoral qui relie Dellys à Bougie, des versants et des contreforts du Djurdjura.

Des sentiers bordés de cactus conduisent à un village kabyle situé à 200 mètres environ, au pied d'une montagne. On y remarque une assez jolie mosquée. Ses habitants fabriquent des bijoux grossiers d'une forme originale.

Dellys. — Dellys (*Rusuccurum* ou *Rusuccurus* des Romains), à 106 kilomètres à l'est d'Alger, par 35° de latitude et 1° 55′ de longitude O., sur le bord de la mer, dans une contrée charmante et bien cultivée, est le chef-lieu d'une commune de 13,010 habitants. La population agglomérée n'atteint que le chiffre de 3,006 habitants. C'est une toute gracieuse petite ville. Elle possède une école des arts et métiers.

Dellys a une origine punique. Le mot latin *Rusuccurum* ou *Rusuccurus* semble n'être, en effet, qu'une corruption de l'appellation phénicienne *Rousoukkour* ou *Rus-Kaur*, qui signifie « le cap des poissons. » Pline nous apprend que l'empereur Claude lui accorda le privilège de colonie romaine. Morcelli mentionne un évêque de *Rusuccurum*. La cité romaine fut-elle détruite par les invasions ou par un tremblement de terre? On l'ignore. Le géographe Ibn-Khaldoun dit qu'après avoir fait partie du royaume de Bougie, la ville arabe de Dellys (*Tedellès* ou *Tedlès*) fut concédée par El-Mansour au souverain dépossédé d'Almeria, après la conquête de l'Espagne par les Almoravides (1088). Plus tard (1363), l'émir hafside Abdou-Abdallah, maître de Bougie, s'empara de Dellys. En 1509, Dellys devient tributaire de l'Espagne; puis, lorsque Baba-Aroudj partagea la régence d'Alger avec son frère, la ville fut un instant le siège du gouvernement de Kheir-Eddin. Dès lors, la nuit la plus épaisse nous cache son histoire.

Une première soumission des habitants de Dellys en 1837 fut suivie, en 1844, de la prise de la ville par le maréchal Bugeaud lors de son expédition contre les Flissa. Les combats des 12 et 17 mai de la même année nous assurèrent la possession définitive de cette ville. Les Kabyles bloquèrent Dellys en 1871. Ils tentèrent vainement de s'en emparer le 22 avril, et prirent la fuite à l'approche de la colonne du général Lallemand.

La ville se compose de deux quartiers : le quartier arabe et le quartier européen, tous deux bâtis en grande partie sur un plan incliné de 70 à 80 mètres duquel se détache le cap Bengut, qui abrite le port contre les vents d'ouest et du nord-ouest. Le petit port de Dellys reçoit un certain nombre de navires. Les steamers de la Compagnie transatlantique qui font le service postal entre Bône et Alger y ont une escale. La ville française, qui descend jusqu'à la mer, a un aspect riant. La ville arabe offre des ruelles étroites bordées de maisons basses blanchies à la chaux et quelquefois à moitié croûlantes. La ville est enveloppée au nord, au sud et à l'ouest, d'une enceinte de 1,800 mètres de développement et percée de cinq portes.

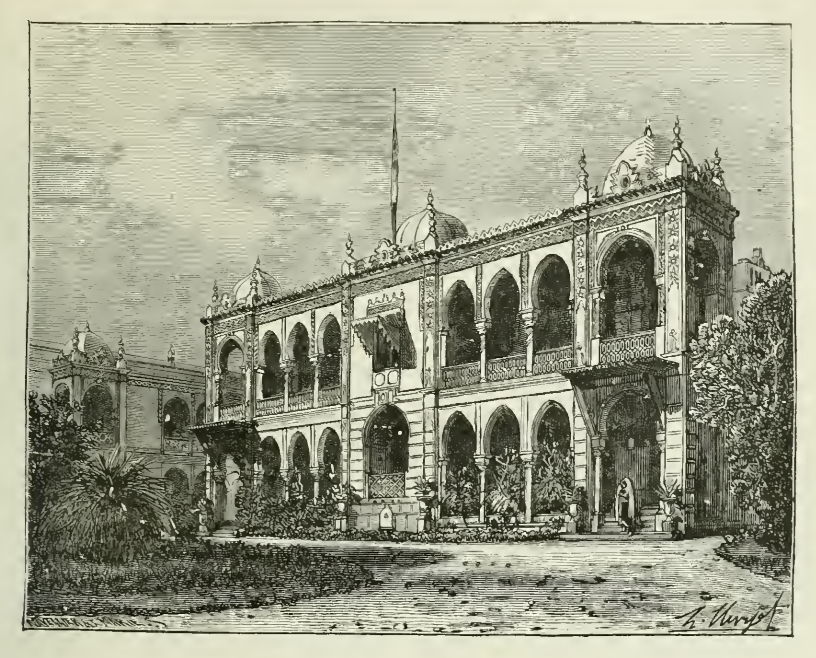
Dellys est l'entrepôt d'une partie de la Kabylie occidentale. Il s'y fait un assez grand commerce d'huile, de raisin d'une excellente qualité et de fruits de toutes sortes. Les Arabes tiennent six fois par an une foire importante près de la porte des Jardins, à Sidi-Moussa.

On remarque aux environs de Dellys : le *Quartier des jardins*, admirablement entretenu et produisant de délicieux raisins blancs; le *Marabout de Sidi-Moussa*, voisin des grands réservoirs creusés par les Romains; les villages de *Takdempt* (6 kilom.), de *Beny-Slyem* (6 kilom.), de *Touabet* (9 kilom.), de *Tigsirt* (ruines romaines), et de *Zeffoun* (salines).

Dra-el-Mizan. — Dra-el-Mizan, « le Fléau de la balance, » à 98 kilomètres à l'est d'Alger et à 35 kilomètres au sud-ouest de Tizi-Ouzou, chef-lieu d'une commune de 2,409 habitants, est admirablement situé à 447 mètres d'altitude, dans la vallée de l'oued Tamdirat, sur un territoire fertile et très propre à la culture de la vigne.

Les Kabyles prirent et incendièrent Dra-el-Mizan en 1871. Les habitants, après une vigoureuse résistance, se réfugièrent dans le fort que le général Cérez débloqua le 4 juin de la même année. Le village a été reconstruit et agrandi. Il comprend le bordj, qui peut contenir un millier d'hommes, et le village, appelé à devenir sans doute une ville florissante à cause de son admirable situation et de la fécondité de son territoire.

Dra-el-Mizan fait un commerce de figues sèches



Palais du Gouvernement, à Mustapha.

et d'huile d'olive. Il possède de nombreux moulins à huile.

Fort-National. — Fort-National, chef-lieu d'une commune mixte de 36,850 habitants et d'une subdivision militaire, à 26 kilomètres de Tizi-Ouzou et à 130 kilomètres d'Alger, le plus important des établissements militaires de la Grande-Kabylie, occupe un plateau dont le point culminant atteint 961 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce plateau, très étroit, isolé des sommets voisins, domine toute la zone moyenne des montagnes kabyles. A 20 ou 25 kilomètres à vol d'oiseau, se dressent majestueusement les pics du Djurdjura.

Fort-National, naguère encore Fort-Napoléon, a été élevé au centre même des Beni-Iraten, tribu turbulente et indomptable s'il en fut, mais qui a été soumise comme les autres. La première pierre du fort fut posée le 14 juin 1857, par le maréchal Randon. Cinq mois après, le fort était non seulement terminé, mais encore relié à Tizi-Ouzou par une route carrossable, grâce à l'activité de nos infatigables soldats.

Fort-National fut assiégé, en 1871, par les Kabyles révoltés. Il n'était défendu que par 472 hommes, parmi lesquels on comptait un certain nombre de mobilisés de la Côte-d'Or. Les portes de la citadelle, fermées le 16 avril, ne se rouvrirent que le 16 juin. Pendant ces deux longs mois, la petite garnison eut à supporter des fatigues et des misères de toute sorte. Elle dut opérer plusieurs sorties et repousser des attaques furibondes. Le 21 mai, vers le milieu de la nuit, les Kabyles dressèrent des échelles contre les remparts et tentèrent l'escalade; mais ils subirent des pertes énormes. Enfin, le 16 juin, les généraux Cérez et Lallemand, après avoir rejeté les assiégeants dans leurs montagnes, entrèrent à Fort-National, dont les défenseurs, depuis le 2 mai, étaient réduits à manger du cheval et du mulet, plus heureux en-

core que les assiégés de Paris, en 1871, pour lesquels la chair de mulet eût été un véritable régal.

Le fort est contigu à un marché arabe, Souk-el-Arbâ, « marché du mercredi, » très fréquenté par les indigènes. Il est flanqué de dix-sept bastions et percé de deux fossés. Déjà plus de 100 maisons particulières s'élèvent sur les deux côtés de la rue ou route centrale de la citadelle, tellement s'est développée sur ce point l'activité coloniale.

Aux environs : *Djama'Saharidj*, « Mosquée du bassin, » que M. Mac-Carthy croit être la *Bida Colonia* des Romains, et *Kouko*, sur une montagne escarpée, peut-être le *Turaphilum* romain.

VILLES ET LIEUX REMARQUABLES DES HAUTS PLATEAUX ET DU SAHARA DU DÉPARTEMENT D'ALGER.

Caravansérail du rocher de sel. — Ce caravansérail, situé à 961 mètres d'altitude, à 304 kilomètres d'Alger, sur la route de cette dernière ville à Laghouat, a été construit sur la rive gauche de l'oued Melah, « la Rivière salée, » en face du Rocher de sel.

Cette mine de sel gemme pourrait être, pendant de longues années, l'objet d'une vaste exploitation à ciel ouvert. Du Rocher de sel émergent plusieurs sources fortement imprégnées de sel marin et tributaires de l'oued Melah. Le long de ces sources, dont les bords se couvrent de croûtes salines provenant de l'évaporation spontanée, ont été disposés, par les soins de l'administration militaire, des bassins en argile damée. Le sel produit par le dépôt des eaux emprisonnées dans ces bassins alimente les garnisons de Djelfa, de Boghar, de Laghouat, etc. Les Arabes exploitent le sel de la montagne, qui a 4 kilomètres de tour et 200 mètres de haut. La vue du Rocher de sel est un spectacle curieux pour le voyageur fatigué par la monotonie de la route d'Alger à Laghouat.

Djelfa. — Djelfa, chef-lieu d'une commune indigène de 42,894 habitants, à 330 kilomètres d'Alger, est situé sur la route d'Alger à Laghouat, à 1,167 mètres d'altitude, sur un plateau qui a la forme d'une cuvette allongée et qui est sillonné du sud au nord par l'oued Djelfa. Le bordj a été bâti, en 1852, par la colonne expéditionnaire du général Yusuf, pour maintenir la remuante population des Oulad-Naïl et protéger la route d'Alger à Laghouat dont il est une des principales étapes. C'est un corps de logis carré, à la fois maison de commandement et forteresse. Le village, l'école arabe et la smala de spahis sont situés au nord-ouest et à l'est du bordj, sur une pente peu inclinée du djebel Senalba. Un marché important se tient tous les vendredis et tous les samedis sur une place entourée de maisons à arcades servant de magasins à des Mozabites. On y vend principalement les laines (trafic considérable), des tapis, des couvertures de cheval, du blé, de l'orge, des bestiaux, des fruits, etc. La gorge de l'oued Djelfa, à 6 kilomètres à l'aval du village, présente une série de cascades susceptibles d'être utilisées comme force motrice. Djelfa est terre de Tell, quoique sur les hauts plateaux. En hiver, le territoire est couvert de neige; le thermomètre y descend quelquefois à 9° au-dessous de zéro. En été, la température maxima varie de 35° à 37°.

Laghouat, El-Aghouat et Lar'Ouat. — Laghouat, à 466 kilomètres d'Alger, chef-lieu d'une commune mixte de 4,547 habitants, avec une population agglomérée de 3,808 habitants, est situé par 33° 48′ de latitude et 0° 30′ de longitude E., à 780 mètres d'altitude. La ville est construite au milieu d'une verdoyante oasis de palmiers, sur les deux flancs du djebel Tisgarine. Son enceinte est percée de cinq portes. Deux bazars indigènes, dont l'un, dit *Cheikh-Ali*, est surmonté d'une coupole mauresque renfermant l'horloge, l'hôtel du commandant supérieur, le cercle militaire, le pavillon du génie et le bureau arabe encadrent la place *Randon*, qui ne déparerait pas une grande ville et à laquelle aboutissent des rues bien alignées. Signalons aussi le *Dar-Seffa*, ancienne kasba de Ben-Salem, où l'on a installé des magasins ; la rue qui conduit de la place Randon à une avenue percée dans les palmiers ; une mosquée neuve du plus bel effet ; l'école, ancienne maison mauresque et le Jardin d'essai.

La ville est défendue par les forts *Morand* et *Bouscarin* (ce dernier renferme l'hôpital), qui rappellent les noms des braves officiers tués sur la brèche lors de la prise de Laghouat, en 1852. La ville était, à cette époque, entourée d'une enceinte en mottes de terre qui a fait place à des murs en pierre.

L'oasis, bien arrosée par les dérivations de l'oued Mzi, renferme des jardins, des arbres frui-

tiers, des plantes potagères et près de 30,000 palmiers. L'oued Mzi coule à l'est de Laghouat. Plusieurs barrages retiennent ses eaux qui sont amenées dans l'oasis par de nombreux canaux.

Oasis des Beni M'zab. — Plusieurs routes conduisent de Lagouhat au territoire de Beni-M'zab. La plus fréquentée est celle qui passe par les citernes de *Ras-Nili* et de *Tilremt*. On traverse d'abord une région de *daïas*, petits bois de betoums et de cédrats, dont l'aspect riant rompt la monotonie du pays plat ou faiblement ondulé. La plus importante de ces daïas est celle de Tilremt (730 mètres d'altitude), ombragée par de nombreux betoums et dans laquelle débouchent plusieurs ravins. On y trouve une vaste citerne construite par le génie militaire. Quand on a quitté la région des daïas, on pénètre dans le défilé de l'oued Soudan, puis on atteint la ville de *Berrian*, la plus septentrionale des villes de la confédération.

Les *Mozabites, Mzabites,* ou habitants du pays des Beni-M'zab, sont des *Ibadia* ou *Abadia*. Ils doivent, dit M. H. Duveyrier, leur supériorité sur les peuplades arabes ou berbères qui les environnent aux circonstances qui les ont maintenus constamment isolés. Leurs croyances religieuses les mettaient en butte aux persécutions des Arabes malékites, et ils furent abandonnés à leurs propres forces. La nécessité créa leur activité et leur ardeur au travail. Ils ont, ce semble, beaucoup de probité et apportent une grande répugnance au mensonge. Scrupuleux observateurs de leur loi religieuse, ils poussent le rigorisme assez loin pour considérer l'usage du tabac comme un péché. Dans les villes, les rues, les places et les maisons sont assez proprement entretenues.

Les Mozabites se gouvernaient eux-mêmes. Jusqu'à la fin de 1882, l'autorité française n'intervint dans leurs affaires que lorsqu'il s'agissait de les protéger, ou pour veiller au payement exact d'un tribut annuel. Chaque ville possédait une assemblée de notables, une *djema'a,* qui discutait les intérêts de la communauté, réprimait les abus et infligeait les peines suivant un code particulier.

Les Beni-M'zab sont commerçants par excellence, et beaucoup d'entre eux viennent s'établir soit dans les villes de l'intérieur, soit dans celles du littoral : Constantine, Bône, Guelma, Alger, Médéa, Oran, etc. On fabrique dans le pays des Beni-M'zab beaucoup de tissus. Les principaux produits de la contrée sont les dattes et les légumes que l'on récolte en hiver seulement. Partout existent de nombreux et beaux barrages.

La langue des Mozabites est un dialecte berbère.

Le pays, naguère encore, n'était que tributaire de la France à laquelle il payait un tribut de 45,900 fr Depuis le mois de décembre 1882, il est complètement annexé à notre territoire algérien. Une colonne expéditionnaire, sous les ordres du général de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, a récemment pris possession, sans coup férir, de tout le territoire occupé par les Mozabites. Cette conquête nous était nécessaire pour affermir notre puissance et surtout pouvoir surveiller efficacement les agissements ténébreux des Châambas et des Touaregs dont le nom réveille le glorieux, mais lugubre souvenir de la mission du colonel Flatters. C'est, en effet, sur le territoire des Touaregs qu'a été récemment massacrée ou empoisonnée la petite troupe que commandait l'infortuné colonel et qui avait pour but d'étudier le tracé du futur chemin de fer transsaharien.

Le chef-lieu de la confédération, *Ghardaïa* ou *R'ardaïa,* compte de 15,000 à 20,000 habitants. Cette ville est située à 530 mètres d'altitude, sur un mamelon de calcaire dolomitique formant une sorte d'îlot détaché sur la rive droite de l'oued M'zab. Comme toutes les autres villes du M'zab, Ghardaïa, dont les maisons à terrasses et à arcades s'étagent les unes au-dessus des autres, offre l'aspect d'une pyramide dont le sommet est occupé par une mosquée. On compte six mosquées à Ghardaïa ; ses rues sont larges et bien percées. Toute la ville est entourée d'une enceinte de pierres et de briques crues de 3 mètres de hauteur ; elle est percée de six portes, dont l'une, *Bab-el-Rahba,* est flanquée de tours.

L'oasis occupe tout le vaste lit de l'oued M'zab, en amont de la ville ; elle renferme environ 80,000 palmiers, quelques vignes et des jardins où l'on cultive des légumes et des arbres fruitiers. En amont, elle est défendue par un immense barrage en maçonnerie, protégé par de fortes dunes, arrêtant la violence des grandes crues et permettant de diriger les eaux d'irrigation un peu partout.

Depuis l'annexion, Ghardaïa est la résidence d'un commandant supérieur ; il y a une garnison ; le chemin de fer qui doit relier Alger à Laghouat sera prolongé jusqu'à Ghardaïa que desservira

aussi prochainement une ligne télégraphique. L'occupation du M'zab est donc définitive.

La population du M'zab comprend non seulement les Mozabites, mais encore quelques Israélites disséminés dans les différentes villes, où ils se livrent au négoce. Le courant commercial de Ghardaïa est alimenté, comme celui du M'zab tout entier, par le sucre, le café, le savon, la bougie, les grains, que les indigènes achètent dans le Tell. Les Mozabites fabriquent des haïks, des burnous et de la poudre. Cette dernière branche de leur industrie sera certainement supprimée par l'autorité française.

Les autres villes du M'zab sont : Berrian, El-Guerrara, Beni-Isguen, Bou-Noura, Melika, El-Ateuf.

Berrian. — Berrian, « le Lieu abondant en eau, » la ville la plus septentrionale de la confédération, à 547 mètres d'altitude, s'élève sur un mamelon qui domine la rive droite de l'oued El-Bir, affluent de l'oued En-Neça. La ville se compose de près de 400 maisons en terrasses, toutes de même hauteur. On y remarque des rues larges et bien alignées, des puits nombreux, des fabriques d'étoffes et une tour dominant la ville. La plupart des maisons ont un premier étage avec des galeries qui prennent jour sur la campagne. Aussi, du dehors, l'aspect de Berrian est-il fort pittoresque. L'oasis compte près de 30,000 palmiers produisant des dattes excellentes ; on y remarque quelques arbres fruitiers. Les jardins de palmiers se développent dans le lit de l'oued Bir et de ses affluents. La vallée de l'oued Bir présente, en amont de Berrian, une largeur de 150 à 200 mètres ; elle est couverte d'alluvions caillouteuses dans lesquelles les jardins ont été plantés. Les palmiers y sont généralement alignés et espacés de 4 à 5 mètres ; ils sont arrosés par des barrages en maçonnerie.

El-Guerrara. — El-Guerrara, « le Gîte d'étape, » à 65 kilomètres à l'est de Berrian, sur la rive droite de l'oued Zeghrir, compte une population d'environ 6,000 habitants. Les maisons, bâties en moellons de calcaire d'eau douce ou de grès concrétionné, ont, à l'étage supérieur, une rangée d'arcades donnant sur la campagne, ce qui imprime à l'aspect de la ville un cachet tout particulier et fort pittoresque. Guerrara est entouré de murs crénelés ; on y fait le commerce des fruits et des tissus. La mosquée se compose de terrasses étagées autour desquelles s'ouvrent des galeries ; elle est couronnée d'un minaret de forme pyramidale. Dans une de ses dépendances se voit un puits de 56 mètres de profondeur, dont l'eau sert aux ablutions des fidèles. Les palmiers, au nombre d'environ 20,000, et les jardins sont arrosés par des dérivations de l'oued Zeghrir et par des puits.

Beni-Isguen. — Beni-Isguen, « les Gens du milieu, » près de Ghardaïa, sur un mamelon de la rive droite de l'oued M'zab grossi de l'oued Netissa, compte environ 11,000 habitants et fait le commerce des tissus. La partie inférieure de la ville est plate ; le reste s'élève en amphithéâtre jusqu'au sommet du mamelon, que couronnent la mosquée et son minaret.

Bou-Noura. — Bou-Noura, « la Lumineuse, » non loin de Beni-Isguen, sur un mamelon de la vallée de l'oued M'zab, au confluent de cette rivière et de l'oued Zouili, se compose de maisons bâties en amphithéâtre et d'une mosquée. Les cultures de l'oasis se développent le long des rives de l'oued M'zab et de l'oued Zouili.

Mélika. — Mélika, « la Royale, » située tout près et au sud-ouest de Ghardaïa, sur un mamelon qui domine la rive gauche de l'oued M'zab, renferme à peine 260 maisons bâties en amphithéâtre. C'est la ville sainte du M'zab. Les M'zabites y viennent en pèlerinage visiter le tombeau de Sidi-Aïssa, en grande vénération dans tout le pays. On remarque à Mélika un puits taillé dans le roc et très-profond.

El-Ateuf. — El-Ateuf, « la Courbure, » à 6 kilomètres de Bou-Noura et à 490 mètres d'altitude, renferme environ 3,000 habitants. L'oued M'zab est large, mais les berges sont ici de vraies montagnes de 89 à 100 mètres de hauteur. El-Ateuf est étagé sur les berges de la rive droite qu'il domine. Les palmiers sont arrosés par de nombreux barrages, dont le plus remarquable, situé en aval du ksar, retient une énorme masse d'eau.

On trouve aussi sur le territoire de commandement du département d'Alger la belle oasis d'Ouargla et le centre de Bou-Saâda, qui méritent une description particulière.

Oasis d'Ouargla. — Ouargla, à environ 800 kilomètres d'Alger, à 128 mètres d'altitude, par 31°58' de

DÉPARTEMENT

D'ALGER

PAR

V. A. MALTE-BRUN

Échelle 1 : 2000000

0 20 40 60 80 Kil.

PLAN D'ALGER

1 Palais du Gouvern.t
2 Préfecture
3 Mairie
4 Cathédrale
5 Hôt. du XIX.e corps d'Armée
6 Église S.t Croix
7 Gr.de Mosquée
8 Archevêché
9 Palais de Justice
10 Lycée

PORT MARCHAND

PORT MILITAIRE

RÉGION DES GANTARA

RÉGION DE LA CHEBKA

RÉGION DES GANTRA

OASIS

BENI M'ZAB

Ouargla


Pl 89.
MER MÉDITERRANÉE
Cap Ténès
Cap Noir
Taska ou Roumi
Cap Caxine
ALGER
Cap Djinet
Cap Bengut
Dellys
Cap Corbelin
Cap Cavallo
Djidjelli
Bougie
Tizi Ouzou
Orléansville
Miliana
Médéa
Aumale
Beni Slimane
Teniet el Had
Plateaux du Sersou
Sétif
Chott el Hodna
Biskra
Chott Chergui
Oulad Thabet
Sidi Aïssa
Boghar
O. Abd-El-Kader
Oulad Attia
DÉPARTEMENT
37°
36°
35°
1°
0°
2°
3°
Imp Erhard, Paris
Cloitre St Honoré
Édition

latitude, possède près de 2,500 habitants. Cette ville, beaucoup plus peuplée jadis, possédait, dit-on, de nombreux comptoirs commerciaux qui trafiquaient d'une façon permanente avec Aghadez et le Soudan. Les divisions et les luttes entre les diverses fractions des habitants d'Ouargla, d'Aghadez et les Touaregs contre leurs souverains causèrent rapidement la ruine de cette richesse commerciale. La kasba a été restaurée et mise en état de défense, et l'on a doté la ville d'un marché couvert, entouré d'arcades, où l'on fait le commerce des haïks, de la laine, du coton, des burnous, des dattes et de différents objets de vannerie. Les chameaux d'Ouargla sont très estimés; ils font l'objet d'un trafic assez important.

L'oasis, arrosée par de nombreux puits artésiens, a la forme d'une ellipse de 5 kilomètres de long sur environ 4 kilomètres de large. On vient d'élever à Ouargla un monument en l'honneur du colonel Flatters et de ses compagnons, récemment massacrés par les Touaregs.

Ouargla a été, jusqu'en 1873, la ville la plus australe de l'Algérie. Cette même année, une colonne française, sous les ordres de M. le général de Galliffet, entra, pour y atteindre les derniers débris de l'insurrection, dans *El-Golea*, ville des Châambas, située à une grande distance au sud d'Ouargla (environ 310 kilomètres). La kasba d'El-Golea est bâtie au sommet d'un cône de 70 mètres d'élévation, sur les pentes duquel s'étagent les maisons de la ville, creusées pour la plupart dans l'argile du monticule. L'aspect de l'*oasis* est très pittoresque; on y compte près de 17,000 palmiers. C'est du moins sur ce chiffre que l'impôt de guerre fut établi en 1873.

El-Golea est aujourd'hui un point français; sa kasba, relevée par nos soldats, et mise en état de défense, sert d'habitation au caïd.

Bou-Saada. — Bou-Saâda, « le Père du bonheur, » chef-lieu d'une commune mixte de 16,612 habitants, est situé à 239 kilomètres d'Alger, par 35° 10′ de latitude et 1° 55′ de longitude E., entre le Hodna et le pays des Oulad-Naïl. Il se compose de maisons en briques séchées au soleil, pour la plupart véritables masures entassées les unes sur les autres et menaçant ruine. Bou-Saâda est commandé, au sud-ouest, par un mamelon isolé et rocheux dont le sommet se dresse à 578 mètres d'altitude; il est entouré, au sud, à l'est et au nord, de jardins contenant près de 7,000 palmiers. Les plus belles plantations sont du côté du sud. Les jardins présentent un aspect très pittoresque; il y croît des oliviers, des lentisques, des abricotiers, des térébinthes, des jujubiers, des figuiers, des pêchers, des grenadiers, des vignes enlacées de lianes, etc. Leur fraîcheur et leur ombrage en font de véritables Édens pendant les brûlantes journées de l'été. Plus loin sont de larges dunes de sable. La ville est séparée des jardins de palmiers par l'oued Bou-Saâda qui, dans sa partie supérieure, porte le nom d'oued Remel. Les crues de cette rivière ont une force effroyable à laquelle rien ne peut résister, et, après les grandes pluies d'orage, ses eaux charrient d'énormes blocs de rochers, arrachant les barrages et tout ce qui peut obstruer son cours impétueux. Une partie de Bou-Saâda repose sur des blocs taillés, vestiges d'un de ces postes que les Romains avaient établis sur la lisière du Sahara pour ravitailler leurs colonnes lointaines.

Bou-Saâda fait le commerce des laines, des tapis, des burnous et des haïks. Par sa position sur la route de Biskra à Laghouat, il est devenu un centre commercial important pour les tribus méridionales qui viennent s'y approvisionner des grains du Hodna et des huiles de la Kabylie. Il s'y tient des marchés très animés.

Le général Sillègue pénétra dans Bou-Saâda en 1843 et y fut bien accueilli. Deux ans après, le général d'Arbouville visita aussi la ville, par laquelle les colonnes qui battaient le Sud à la poursuite d'Abd-el-Kader ou de ses lieutenants passèrent souvent désormais. En 1849, le colonel de Barral y laissa une petite garnison sous les ordres du sous-lieutenant Lapeyre, qui s'y défendit vaillamment contre les indigènes révoltés. Le colonel Daumas occupa la ville le 15 novembre de la même année, à la suite de l'insurrection du Hodna et de Zaatcha. Le 29 du même mois, le centre militaire de Bou-Saâda était constitué.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ALGER

Recensement de 1881

TERRITOIRES		POPULATION EN 1881	
CIVIL	DE COMMANDEMENT	TERRITOIRE	TERRITOIRE
5 Arrondissements. 76 Communes de plein exercice. 26 Communes mixtes.	5 Communes indigènes. 3 Communes mixtes.	Civil..... 1.072.762 hab.	Militaire.... 178.910 hab.
		Total............. 1.251.672 habitants.	

TERRITOIRE CIVIL

ARRONDISSEMENT D'ALGER

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.
Communes de plein exercice.		Distance d'Alger.	*Communes de plein exercice.*		Distance d'Alger.	*Communes de plein exercice.*		Distance d'Alger.
Alger	70.747	»	Chéraga...........	3.196	12	Oued-el-Alleug	2.374	61
Aïn-Taya...........	1.421	28	Cherchell...........	7.785	115	Palestro............	2.694	80
Alma...............	3·430	36	Chiffa (La)..........	1.814	58	Rassauta (La).......	2.231	20
Ameur-el-Aïn.......	1.462	75	Crescia.............	687	23	Reghaïa (La)...... .	1.238	29
Arba (L')	5.960	30	Dely-Ibrahim	817	11	Rivet...............	3.165	40
Attatba.............	1.618	44	Douéra	3.392	23	Rouïba.............	2.375	25
Aumale	5.601	107	Draria	1.885	14	Rovigo.............	6.173	32
Baba-Hassen........	338	28	El-Achour	354	13	Saint-Eugène	2.346	3
Beni-Méred.........	516	42	El-Affroun	1.307	69	St-Pierre-et-St-Paul .	4 760	40
Birkadem...........	2.196	10	El-Biar	2.231	5	Sidi-Moussa	2.098	23
Birmandreis........	1.041	7	Fondouk............	7.035	38	Souma	3.477	44
Bir-Rabalou.	5.920	88	Guyotville	985	14			
Birtouta	2.071	26	Hussein-Dey........	2.668	6	*Communes mixtes.*		
Blad-Guitoun	5.349	60	Koléa	5.459	39			
Blida	28.844	51	Kouba..............	1.524	8	Aïn-Bessem....... .	28.030	22
Boufarik	9.231	37	Mahelma	860	32	Aumale.............	28.769	107
Bouïra	2.317	114	Maison-Carrée......	3.031	12	Beni-Mansour	16.193	186
Bourkika...........	905	83	Marengo	4.000	89	Gouraya............	23.865	144
Bouzaréa...........	1.623	8	Ménerville	5.704	54	Meurad.............	8.914	»
Castiglione..... ...	1.516	47	Mouzaïaville........	3.873	62	Palestro	20.219	80
Chebli..............	2.422	30	Mustapha...........	13.556	3	Tablat..............	38.392	59

ARRONDISSEMENT DE MÉDÉA

Communes de plein exercice.		Distance de Médéa.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Médéa.	*Communes mixtes.*		Distance de Médéa.
Médéa	15.391	»	Boghar	2.501	71	Ben-Chicao	18.484	18
Berrouaghia	1.666	32	Boghari	2.121	67	Berrouaghia	22.591	32
						Boghari	18.267	67

ARRONDISSEMENT DE MILIANA

Communes de plein exercice.		Distance de Miliana.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Miliana.	*Communes mixtes.*		Distance de Miliana.
Miliana............	6.901	»	Lavarande..........	907	15	Adelia	10.944	21
Affreville	2.666	11	Saint-Cyprien-des-Attafs	3.084	60	Braz (Les)..........	27.094	37
Aïn-Sultan	2.404	17				Djendel	19.218	31
Bou-Medfa	764	35	Teniet-El-Haâd	3.084	62	Teniet-El-Haâd	22.800	62
Duperré	3.710	37	Vesoul-Benian......	394	19			

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANSVILLE								
Communes de plein exercice.		Distance d'Orléansville.	*Communes mixtes.*		Distance d'Orléansville.	*Communes mixtes.*		Distance d'Orléansville.
Orléansville	8.242	»	Aïn-Mérane	22.197	38	Oued-Fodda	13.032	21
Montenotte	3.336	46	Malakof	28.209	15	Ténès	23.929	53
Ténès	4.744	53	Ouarsenis	33.634	54			
ARRONDISSEMENT DE TIZI-OUZOU								
Communes de plein exercice.		Distance de Tizi-Ouzou.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Tizi-Ouzou.	*Communes mixtes.*		Distance de Tizi-Ouzou.
Tizi-Ouzou	7.646	»	Isserville	5.733	38	Dellys	21.700	54
Bois-Sacré	3.477	23	Fort-National	832	27	Djurdjura	58.892	»
Bordj-Menaïel	2.322	34				Dra-El-Mizan	39.692	35
Dellys	13.010	54	*Communes mixtes.*			Fort-National	36.850	27
Dra-El-Mizan	2.409	35				Haut-Sebaou	28.536	»
			Azeffoun	44.091	75	Issers (Les)	66.416	38

TERRITOIRE DE COMMANDEMENT

Communes mixtes.		Distance d'Alger.	*Communes indigènes.*		Distance d'Alger.	*Communes indigènes.*		Distance d'Alger.
Bou-Saâda	5.532	226	Aumale	18.214	107	Djelfa	42.894	330
Djelfa	1.332	330	Boghar	34.423	161	Laghouat	55.356	466
Laghouat	4.547	466	Bou-Saâda	16.612	226			

STATISTIQUE GÉNÉRALE

Tableau des mariages, naissances et décès inscrits sur les registres de l'état civil du département d'Alger en 1881
En ce qui concerne les Européens et les Israélites

ARRONDISSEMENTS	EUROPÉENS			ISRAÉLITES		
	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS	MARIAGES	NAISSANCES	DÉCÈS
Territoire civil.						
Alger	1.069	4.056	3.394	125	422	251
Médéa	30	107	126	5	79	35
Miliana	57	216	205	4	49	17
Orléansville	31	219	161	4	14	5
Tizi-Ouzou	54	225	184	1	9	2
Territoire militaire	5	22	32	4	23	11
Totaux	1.246	4.845	4.102	142	596	321

BIBLIOGRAPHIE

1620. Les Cruautés exercées sur les chrétiens en la ville d'Alger, par *J.-B. Gramaye*, vicaire général en Barbarie. In-12.

1820. Relation d'un séjour à Alger, par *Pananti*. In-8°.

1830. Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau *la Provence*, sous les ordres de M. le comte de La Bretonnière, par M. *X. Bianchi*, secrétaire interprète du roi. In-8° (avec une planche).

1830. Esquisse de l'État d'Alger, par *W. Shaler*. In-8°.

1830. Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, avec plans, vues et costumes (6 cartes et 9 planches). In-12.

1833. Voyage dans la Régence d'Alger, par *Rozet*. In-8° et atlas in-4°.

1833. Alger sous la domination française, par le baron *Pichon*. In-8° (3 cartes).

1833. Voyage pittoresque dans la Régence d'Alger, par *Lessore* et *Wyld*. In-f° (50 planches).

1837. Notes sur l'occupation de la Régence d'Alger, par le général *Eugène Cavaignac*. In-8°.

1837. Fondation de la Régence d'Alger, par *Sander*, *Rang* et *Ferdinand Denis*. 2 vol. in-8°, avec 2 portraits et 1 plan.

1841. Alger, voyage politique et descriptif dans le nord de l'Afrique. 2 vol. in-8°.

1844. Icosium, par *A. Berbrugger*. In-8°.

1848. Études sur la Kabylie proprement dite, par *Carette*. In-8°.

1849. Projet d'une exploration politique, commerciale et scientifique d'Alger à Tombouctou par le Sahara, par le docteur *Bodichon* (extrait du Bulletin de la Société de géographie). In-8°, avec carte.

1852. Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Alger et d'Oran, par *Ville*, ingénieur en chef des mines.

1853. *Tachrifat*, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger. In-8°.

1854. Geronimo, le martyr du fort des Vingt-Quatre-Heures à Alger, par *A. Berbrugger*. In-18.

1856. Notice sur les sources chaudes salées d'Hammam-Mélouane, près de Rovigo (province d'Alger), par le docteur *Payn*. In-8°.

1857-1883. Bulletin des travaux de la Société d'agriculture d'Alger.

1857. La Kabylie, par le général *Daumas*. In-12.

1859. Les Kebaïles du Djerdjera, par *Devaux*. In-8°.

1859. Coup d'œil sur le pays des Beni-M'zab et celui des Châambas occidentaux (Extrait du Bulletin de la Société de géographie). In-8°.

1859. Boghar et sa végétation. Extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*. In-8°.

1860. Du climat d'Alger dans les affections chroniques de la poitrine, par le docteur *Pietra-Santa*. In-8°.

1861. L'Hiver à Alger, par *Charles Desprez*. In-12.

1861. Alger en 1861, par *Ch. Dubois*. In-8°.

1862. Alger l'été, par *Charles Desprez*. In-12.

1864. Menus propos sur Alger, par *Charles Desprez*. In 12.

1867. Histoire de la conquête d'Alger, par *Nettement*.

1868. Fouilles des dolmens du plateau des Beni-Messous, par le docteur *E. Bertherand*. In-8°.

1872. Histoire de Bou-Saâda, par *L.-Ch. Féraud*. In-8°.

1872-1873. La Kabylie et les coutumes kabyles, par *A. Letourneux*. In-8° (3 volumes).

1876. Alger, Boufarik, Blida, par *Édouard Dalles*. In-18, avec cartes.

1877. Une année dans le Sahel, par *E. Fromentin*. In-18.

1877. Le Pays de Rirha, Ouargla, par *Largeau*.

1879. La Conquête d'Alger, par *G. Rousset*.

1881. Bulletin de la Société de géographie d'Alger.

1871-1883. Collection de volumes publiés après chaque session du conseil général d'Alger. In-8°.

Le M'zab, par le capitaine *Coyne*. In-8°, avec carte.

Géodésie du double massif du Sahel d'Alger, avec cartes et plans, par *Bourjot* et *Moliner-Violle*.

Le Tombeau de la Chrétienne. 1 vol. in-8°, avec planches.

Les Archives du Consulat de France à Alger. In-8°.

Description d'Alger et de ses environs, accompagnée d'un plan et d'une carte, par M. *O. Mac-Carthy*. In-18.

Livret explicatif de la Bibliothèque et du Musée d'Alger. In-18.

Tipaza (Itinéraire humoristique), par *Charles Desprez*. In-12.

Gazette médicale de l'Algérie par le docteur *E. Bertherand*.

Carte de la Grande-Kabylie et ses tribus, par *O. Mac-Carthy*.

Plan d'Alger au 5,000e, par *O. Mac-Carthy*.

Carte de la province d'Alger au 1/200,000e.

Carte des environs d'Alger au 1/200,000e, dressée par le service général du génie en Algérie.

Carte routière des environs d'Alger au 1/100,000e, dressée par le service de la voirie départementale.

Carte agricole et industrielle de l'Algérie au 1/600,000e.

Carte des étapes de la province d'Alger (2e édition).

Carte du sud de la province d'Alger, par MM. *Titre*, *Derrien* et *Parisot*.

Plan d'Alger à l'échelle de 1 millimètre pour 5 mètres.

Carte des environs d'Alger et du nord de la province d'Alger, dressée aux échelles du 150,000e et du 1,000,000e.

Cartes diverses du Dépôt de la guerre.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF, Éditeur.

CONSTANTINE

99. — Constantine.

CONSTANTINE

Chef-lieu : CONSTANTINE

Superficie : 28,050,000 hectares. — Population : 1,291,418 habitants.

Dont **52,517** Français d'origine, **10,075** Israélites naturalisés
1,171,651 indigènes musulmans (sujets français), **39,722** étrangers (Italiens, Anglo-Maltais, Allemands, etc.)
et **17,453** habitants comptés à part conformément à l'article 2 du décret du 3 novembre 1881.

Territoire civil.	**1,075,355**	habitants.
Territoire militaire. . .	**216,063**	—
Total général. . .	**1,291,418**	habitants.

6 Arrondissements. — 65 Communes de plein exercice
32 Communes mixtes (en territoire civil). — **7 Communes indigènes** (en territoire militaire).

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

Situation, limites. — Le département de Constantine doit son nom à Constantine, son chef-lieu; il occupe la région orientale de l'Algérie. Sa superficie est évaluée à 28,050,000 hectares : 7,350,000 pour le Tell, 2,200,000 pour les hauts plateaux et 12,500,000 pour le Sahara.

Il est limité au N. par la Méditerranée, à l'O. par le département d'Alger, à l'E. par la régence de Tunis.

La limite orientale de l'Algérie manque de précision ; celle que l'on admet généralement étonne par sa bizarrerie. C'est une ligne qui, partant du cap Roux, voisin de La Calle, passe par les sommets du djebel Ghorra et le djebel Dir, fait un crochet incompréhensible vers l'ouest pour toucher la vallée de Bou-Hadjar, revient à l'est, et, courant ensuite vers le nord, laisse, en Algérie, Beccaria à 6 kilomètres et Brisgan à 10 kilomètres. Cette frontière est coupée par la Medjerda et l'oued Mellègue, rivières qui naissent en Algérie et meurent en Tunisie, ce qui a fait dire à plus d'un géographe que, de ce côté, la démarcation est absurde. Le mot est un peu dur, mais personne ne saurait affirmer qu'il n'est pas vrai. Espérons que le protectorat de la France sur la Tunisie, s'il n'aboutit pas à une annexion définitive du territoire de la Régence à nos possessions transméditerranéennes, aura au moins pour résultat de donner à l'Algérie une délimitation orientale plus rationnelle.

Dans l'espèce d'angle qui pénètre comme un coin dans le territoire algérien est cantonnée, au sud de la Kroumirie, l'importante tribu de Babka, qui comprend : les Ouchetetta, les Oulad-Sebira, les Mer'acen, les Oulad-Ali-Mefedda, les Isours, les Beni-Mazzen, les Oulad-Sultan, les Hakim, les Rezouane.

Pays des Kroumirs. — Le pays des Kroumirs, limitrophe des Souarakr et des Nehed, tribus algériennes du cercle de La Calle, est borné au nord par la Méditerranée, à l'ouest par les Souarakr et les Nehed, au sud par une fraction de la tribu des Chehia, par les Rezouane et les Beni-Mazzen ; à l'est, par les tribus tunisiennes des Makna, des Andoune et par une fraction des Chehia. La Kroumirie occupe sur la frontière française une ligne d'environ 20 kilomètres en pays de montagnes ; sa profondeur est évaluée approximativement à 35 kilomètres. La population totale de la tribu des Kroumirs peut être évaluée à 6,000 habitants; elle se subdivise en fractions et sous-fractions. Les fractions sont au nombre de dix-neuf : ce sont celles des Zaoua, qui habitent dans le voisinage de Tabarca; des Djouablïa, installés depuis longtemps sur le territoire algérien ; des Kromairïa, des Kreraissïa, des Assema, des Oulad-Hellal, des Ounifa, des Oulad-Ali-Ben-Nasseur, des Gouaidïa, des Selloul, des Rekraissïa, des Attalfa, des Oulad-Cedra, des Oulad-Amor, des Oulad-Ben-Saïd, des Houamdia, des Debabssa, des Tebainïa, des Hamran et des Bouakerïa.

La population primitive de la Kroumirie était d'origine berbère. Les Kroumirs actuels appartien-

nent à la race arabe. Leur installation dans le pays ne remonte qu'au XVIe siècle. Ils se sont toujours fait connaître par leurs brigandages et leurs déprédations que les beys de Tunis étaient impuissants à réprimer; il était temps que la France qui, en 1830, avait purgé la Méditerranée des pirates qui l'écumaient depuis des siècles, vînt mettre à la raison ces audacieux pillards : c'est ce qu'elle fit par l'expédition de 1881.

La Kroumirie est un pays très tourmenté, hérissé de montagnes souvent abruptes et entrecoupées de gorges sauvages dans lesquelles bondissent les eaux de plusieurs torrents. On y remarque de nombreuses sources, des forêts de chênes-lièges et de chênes zéens, quelques champs d'orge et de blé, des mines de fer et de cuivre que l'on commence à exploiter; sur les sommets et les crêtes rocheuses croît le pin maritime. Les plaines nourrissent des bœufs et des moutons. Des ruines romaines sont éparses sur divers points de la Kroumirie. Les principales crêtes sont le kef (pic) Cheragua, le kef Sidi-Abdallah et le djebel Sma, dont les sommets, élevés de 1,400 mètres, dominent toute la contrée. Les cultures les plus importantes de la région sont : l'orge, le maïs, le tabac et le sorgho. Les marchés les plus fréquentés sont ceux de Fernana, de Tabarca, d'Aïn-Draham et de Ben-Metir.

Les principaux cours d'eau sont : l'*oued Tabarca* ou oued El-Kebir, qui coule du sud au nord et se jette dans la mer à l'est de Tabarca; l'*oued Melida*, sorti de la montagne de Sidi-Abdallah et grossi de l'oued Dour'ereg, de l'oued Eldjema et de l'oued Zera; l'*oued Zan* et l'*oued Elbelout*. Ces rivières, dont la largeur varie entre 10 et 15 mètres, ont de l'eau en toute saison, chose rare en Algérie et en Tunisie.

Depuis deux ans, la Compagnie des mines du Mokta-El-Hadid, qui a créé à 33 kilomètres de Bône une riche exploitation de minerais de fer, se livre en Kroumirie à d'actives recherches qui ont déjà donné des résultats pleins de promesses. La puissante compagnie doit prochainement créer à Tabarca un port qui sera relié aux mines par une voie ferrée. Quand ces travaux seront terminés, les gisements de la Kroumirie seront exploités sur une vaste échelle, et l'on verra peut-être un jour la ville de Tabarca, l'ancienne *Tabraca* de Ptolémée, se relever de ses ruines.

Le pays est en grande partie couvert de forêts; la broussaille, épaisse et presque impénétrable dans la plus grande partie de la région, se compose principalement de bruyères, de lentisques et de genêts épineux. On exploite en Kroumirie des mines de sel gemme, des carrières de pierre à bâtir, de gypse, de grès, etc. On y trouve quelques sources thermales indiquées par de vieilles constructions en ruine; ces sources étaient utilisées par les Romains.

Orographie. — Deux chaînes de montagnes partagent le département de Constantine en trois zones distinctes : 1° le Tell, 2° les hauts plateaux, 3° le Sahara. Les montagnes qui séparent le Tell des hauts plateaux sont presque partout plus larges et plus élevées que celles qui se dressent entre les hauts plateaux et le Sahara. Voici la description de la première chaîne, que nous appellerons chaîne tellienne, c'est-à-dire chaîne du Tell. En se dirigeant de l'ouest à l'est, on trouve d'abord les monts de Sétif et du Hodna qui, par l'Ouennougha et le djebel Kteuf, massifs du département d'Alger, se rattachent au djebel Dira. Les montagnes des environs de Sétif et celles du Hodna sont formées de chaînes irrégulières, de massifs nombreux et confus qui envoient au sud leurs torrents vers le lac salé du Hodna et commandent, au nord, les plateaux élevés de Sétif et la plaine de la Medjana. Elles sont comprises entre le lac du Hodna, au sud, la rivière de Bibans à l'ouest, le Rummel à l'est, et la Méditerranée au nord. Les pics les plus élevés de ces massifs sont : le djebel Takoucht (1,896 mètres), dominant le cours de l'Agrioun; le djebel Takintouch (1,674 mètres), sur le flanc duquel s'ouvre le col de Tizi-Tinkfra (1,150 mètres); le djebel Bou-Andar (1,614 mètres); le djebel Temesguida (1,635 mètres), au sud de Djidjelli, sur la ligne de partage des eaux entre l'oued Djindjen et l'oued Endja; le Grand-Babor (1,970 mètres), séparé par les gorges profondes et étroites de l'oued Anasser du Babor proprement dit, qu'il dépasse seulement de 5 mètres; l'Adrar-Amellah, au pied duquel s'ouvre à pic le Chabet-el-Akra, « le Ravin de l'autre Monde, » dont les gorges, une des merveilles de l'Algérie, laissent dans le souvenir des touristes une impression ineffaçable; le djebel Tallout (1,129 mètres); le djebel Anini, au nord de Sétif; le djebel Magris 1,737 mètres), au nord-ouest de Sétif; le Guergour (1,800 mètres), au sud de Bougie et au nord-ouest de Sétif (c'est une suite de rochers entrecoupés de ravins profonds), dont la plus haute cime est long-

temps couverte de neige en hiver; le djebel Morissan (1,650 mètres), à l'ouest de Sétif; le djebel Sidi-Braho (1,300 mètres), cône isolé, au pied duquel s'étend la Sebkha-Goussed, lac salé assez considérable (cette montagne se dresse à 25 kilom. au sud-est de Sétif); le djebel Sdim (1,232 mètres), au sud de Sétif; le djebel Youssef (1,431 mètres) et le Bou-Thaleb, suite des monts Aurès (62 kilom. de Sétif), presque partout couvert de forêts de cèdres et de chênes et où l'on trouve de riches mines de plomb. Au pied du djebel Afguen, un des contreforts du Bou-Thaleb, se voient des carrières de marbre qui furent exploitées par les Romains.

Viennent ensuite les monts de Constantine, qui ont de nombreux contreforts. Ils s'épanouissent très confusément jusqu'à la côte et vont former, entre Djidjelli et Collo, la chaîne du Goufi, qui projette sur la mer le curieux massif des Sept-Caps (Seba-Rous ou cap Boujarone). Les principaux points des divers massifs qui composent cette zone montagneuse sont : le djebel Filfila, voisin de Philippeville, pâté de montagnes qui s'avance jusque sur la plage, dans la partie centrale du golfe de Stora, et dont le sommet ne dépasse pas 700 mètres (on y trouve des gisements de fer et d'immenses carrières de très beaux marbres blancs et de différentes couleurs qui ont été exploités par les Romains, et dont les produits sont saccharoïdes, translucides et d'une finesse extrême); les monts d'El-Kantour (896 mètres), formant la grande crête de partage que perce un des tunnels du chemin de fer de Philippeville à Constantine; les Toumiet, « les Deux-Mamelles ou les Deux-Boisseaux, » pitons jumeaux qui dominent le col des Oliviers; le djebel Thaya (1,200 mètres), le plus haut pic d'une chaîne qui sépare le bassin de l'oued Zenati de celui de la rivière de Jemmapes; le djebel Mouïa, vaste pâté montagneux qui commence à 35 kilomètres au nord-est de Constantine et dont les points culminants sont : le djebel Sidi-Ghereïs (1,628 mètres) et le djebel Sgao (1,276 mètres); le djebel Ouach (1,292 mètres), à l'est de Constantine (6 kilom.), qui donne naissance à l'oued Smendou, à des affluents du Bou-Merzoug et de l'oued Zenati, et où l'on remarque un grand nombre de sources ainsi que plusieurs étangs; le djebel Sidi-Mecid (790 mètres), qui borde au nord-ouest la gorge grandiose du Rummel, enserrant de trois côtés la ville de Constantine; le djebel Mansoura, voisin de Constantine comme le précédent, et couvert aujourd'hui de belles plantations de pins; le djebel Chettaba (1,157 mètres), qui se dresse au sud-ouest de Constantine (ruines de plusieurs centres de population romaine; grotte curieuse par le nombre d'inscriptions tumulaires latines qui ont été gravées sur les parois); le djebel Oum-Selas (1,316 mètres), au sud-est de Constantine, à l'est du Kroub; le djebel Grous (1,107 mètres), au sud-ouest de Constantine; et le djebel Guerioun, qui donne naissance au Bou-Merzoug.

Entre Philippeville et Bône s'étend le beau massif de l'Édough, séparé du reste du continent par de vastes plaines marécageuses émergeant à peine au-dessus du niveau de la mer. Ce sont les plaines de la Seybouse, de la Meboudja, du lac Fetzara et des Sanendja. L'Édough est très boisé (chênes-lièges, chênes zéens, etc.), et renferme des mines fort riches, parmi lesquelles nous citerons la mine de fer du Mokta-El-Hadid et la mine de cuivre, de zinc et d'argent d'Aïn-Barbar. On y trouve aussi de belles carrières de marbre, des sources abondantes (les sources de l'Édough alimentent Bône), et des sites pittoresques. Parallèlement à l'Édough, dont elle est séparée par la plaine des Karésas, s'allonge la petite chaîne de la Bélélieta, également riche en minerai de fer, et limitée à l'est par la plaine de Duzerville.

A l'est du massif de l'Édough, entre la mer, la Seybouse et la Mafrag, se dressent les montagnes des Beni-Salah, vaste massif boisé, abondant en sites pittoresques, en ruines romaines, et couvert de forêts de chênes-lièges (30,600 hectares) et d'oliviers. Il est habité par quelques lions et un certain nombre de panthères; c'est le seul lieu de l'Algérie où l'on trouve des cerfs. Ses points culminants sont : la Meïda, « la Table » (947 mètres); le Bou-Abad (733 mètres), et le Nador, qui recèle du cuivre et du fer. Les monts de la Mahouna, voisins de Guelma, ont pour sommet principal le Serdj-El-Aouda, « Selle de la jument » (1,370 mètres); ils se rattachent aux montagnes de Souk-Ahras, dont les pics les plus hauts sont, au sud-ouest, le Ras-El-Alia (1,290 mètres), et au nord, le djebel Mahabouba (1,077 mètres). Sur le faîte, entre la Medjerda, la Mafrag et la Seybouse; au sud de La Calle, entre les bassins de la Mafrag, de la Medjerda, l'Algérie et la régence de Tunis, s'élève le djebel Ghorra (1,200 mètres), voisin du djebel Tagma (746 mètres), montagne tunisienne.

La chaîne saharienne comprend, dans le dépar-

tement de Constantine, le puissant massif des Aurès, qui s'étend entre la route de Batna à Biskra et la rivière qui sépare à l'ouest ces montagnes du djebel Mahmel et du djebel Chechar, et débouche dans le Sahara sous le nom d'oued El-Arab. Le massif de l'Aurès a 120 kilomètres de longueur environ et à peu près 70 kilomètres de largeur moyenne. Il offre de belles forêts, des gorges profondes et des vallées où prospèrent les cultures telliennes. Quelques sommets gardent la neige pendant la plus grande partie de l'année. Au sud miroitent de nombreux lacs salés. Les points les plus remarquables de la chaîne sont : le djebel Tougour (environs de Batna), qui porte son plus haut sommet à 2,086 mètres, et dont les versants sont couverts de magnifiques forêts de cèdres; et le djebel Chellia ou Chéliah, le pic le plus élevé de l'Algérie (2,312 mètres). La pente nord de cette dernière montagne est coupée de ravins profonds, espacés, creusés par les ruisseaux qui se jettent dans l'oued Essora. Des bois de chênes verts et de frênes couvrent le pied du djebel; du point culminant se déroule un merveilleux panorama. Le massif des Aurès se prolonge au nord par les montagnes du Bellezma, couvertes de très beaux cèdres, habitée par des Kabyles et surtout par des Arabes berbérisants.

Les plaines les plus remarquables de l'Algérie, sont celles de la Seybouse et de la Mafrag, sur le littoral; celle de la Medjana, qui touche l'Ouennougha à l'ouest, s'étend presque jusqu'à Sétif à l'est et jusqu'à Msila au sud. Entourée de montagnes au nord et au sud, elle reçoit beaucoup d'eau, ce qui lui donne une grande fertilité.

La petite plaine de Bône, véritable foyer de fièvres paludéennes au moment de la conquête, est en grande partie desséchée aujourd'hui et presque partout couverte de jardins de plaisance, d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères. Il y a bien encore quelques marécages, mais ils ne tarderont pas à disparaître, car de grands travaux d'assainissement doivent être prochainement entrepris. Depuis longtemps, du reste, les émanations paludéennes, terribles autrefois, ont complètement disparu. La grande plaine de Bône, limitée au nord par la mer, à l'ouest par les monts Bélélieta, au sud par ceux de Penthièvre, à l'est par le massif des Beni-Salah, est traversée du sud au nord par la Seybouse. Sa longueur, entre la Méditerranée et Barral, peut être évaluée à environ 35 kilomètres. Elle est d'une fertilité remarquable. On y voit les riches villages Duzerville, d'El-Hadjar, de Mondovi, de Randon et de l'Oued-Besbès, ainsi que plusieurs belles fermes. Les céréales y sont cultivées sur une vaste échelle. Depuis quatre ou cinq ans, la culture de la vigne y a pris une extension merveilleuse; elle est appelée à faire avant peu la fortune des colons de cette région. La plaine est desservie par plusieurs routes et par le chemin de fer de Bône à Constantine.

La plaine de la Mafrag, parcourue par la route de Bône à La Calle, est également très fertile en céréales. On y plante de la vigne. Déjà des centres y ont été fondés, notamment celui de Morris; d'autres villages y seront prochainement créés.

Hydrographie. — Nous décrirons d'abord les rivières du Tell constantinois, en nous dirigeant de l'ouest à l'est; les cours d'eau sahariens seront plus loin l'objet d'une mention particulière. Quand on a dépassé l'embouchure du Sebaou, la dernière rivière du département d'Alger du côté du département de Constantine, on trouve le beau golfe de Bougie, dans lequel tombe le *Sahel* ou *Soummam*, dont le cours est de 210 kilomètres. Cette rivière, formée dans le département d'Alger, au sud d'Aumale, par d'abondantes sources descendues du Dira, coule devant Aumale, où elle fait mouvoir un certain nombre d'usines, traverse la plaine des Aribs, passe au pied de Bordj-Bouïra, de Beni-Mansour, de Bordj-Tasmalt, arrose des forêts d'oliviers et des jardins d'une grande fertilité, féconde une magnifique vallée qui se rétrécit parfois pour former les curieux défilés de Korza et de Fellaye, baigne le territoire d'Akbou, d'El-Kseur et de l'oued Amizour, et se perd dans la mer à 3 kilomètres de Bougie. Le Sahel reçoit, à droite, l'oued Zaïan (cours, 68 kilomètres); l'oued Mahrir, qui se fraye un étroit passage entre les hautes parois du défilé des Bibans ou Portes-de-Fer; le Bou-Sellam (cours, 220 kilomètres); et l'oued Amazin, dont la vallée est populeuse et bien cultivée.

L'*oued Agrioun*, descendu du djebel Magris, la plus haute montagne des environs de Sétif, contourne le Babor, coule dans les sombres gorges du Chabet-el-Akra et se jette dans la baie de Bougie, après un cours de 80 à 85 kilomètres.

L'*oued Djindjen*, né dans les montagnes du Babor, coule, sous différents noms, dans des gorges profondes et boisées et tombe dans la mer à

12 kilomètres à l'est de Djidjelli, après un cours de 75 kilomètres.

Le *Rummel*, « la Rivière du Sable, » l'*Ampsaga* des Romains, naît au nord-est de Sétif, se dirige du nord-ouest au sud-est, traverse le vaste plateau des Abd-El-Nour, court ensuite du sud-ouest au nord-est, laisse à droite le djebel Grous, se creuse un lit dans une gorge étroite, baigne Oued-Athménia, Oued-Decri, Aïn-Smara, reçoit le Bou-Merzoug, contourne le rocher qui porte la cité aérienne de Constantine, roulant ses eaux tantôt dans un lit souterrain, tantôt au fond d'un gouffre, gigantesque fissure à ciel ouvert qui constitue une des principales curiosités du monde entier; forme de belles cascades près des bassins de Sidi-Mecid, recueille les sources chaudes du Hamma, s'enfonce dans de grandioses défilés, laisse Milah à droite (7 kilom.), court au nord, puis au nord-ouest et se jette dans la mer, près des ruines de *Tucca*, sous le nom d'oued El-Kebir, après un cours de 235 kilomètres. Le Rummel reçoit le Bou-Merzoug, qui a une très abondante source, et l'oued Smendou, descendu du versant septentrional du djebel Ouach.

L'*oued Guebli*, né sur le versant septentrional des montagnes d'El-Kantour, reçoit un grand nombre d'affluents peu importants et tombe dans la baie de Collo.

Le *Safsaf*, « Rivière des Peupliers, » ou *oued El-Arrouch*, descend, sous le nom d'*oued Ben-Ibrahim*, des collines de Smendou, court dans les gorges étroites de Kaâlat-El-Hadj, passe près d'El-Arrouch, de Gastonville, de Saint-Charles, de Damrémont, de Valée, se grossit du *Zéramna* et se jette dans le golfe de Stora, après un cours de 100 kilomètres. Les vallées du *Safsaf* et du Zéramna sont vertes, riantes et bien cultivées.

L'*oued Sanendja* ou *oued El-Kebir* a pour branches mères l'oued *Fendek*, qui arrose la jolie petite ville de Jemmapes, et l'*oued Mouger*, grossi par un ruisseau qui passe dans la célèbre nécropole de Roknia, coule du sud au nord, laisse Gastu à gauche, croise la route de Bône à Philippeville et débouche dans la mer au sud-est du cap de Fer, après un cours de plus de 100 kilomètres. Cette rivière reçoit l'*oued El-Aneb*, qui descend du point culminant de l'Édough, et arrose une région couverte de belles forêts de chênes-lièges.

La *Seybouse*, le fleuve *Ubus* des anciens, une des plus importante rivières de l'Algérie par l'abondance estivale de ses eaux, des charmes de sa vallée et de la fécondité de ses rives, descend, sous le nom de *Tifech*, de montagnes très boisées qui donnent également naissance à la Medjerda, court d'abord de l'est à l'ouest, puis au nord sous le nom d'*oued Cherf*, contourne la base du djebel Mahouna, incline plus loin vers l'est, laisse le joli village d'Héliopolis à gauche, Guelma, Millesimo et Petit à droite; puis, en face du djebel Nador, court vers le nord, dans la direction de Bône et presque parallèlement à la voie ferrée de Bône à Guelma, passe au pied de Barral, près de Mondovi (rive gauche), baigne la fertile plaine de Randon, de Duzerville et de l'Allélik et se jette dans le golfe de Bône tout près des vastes ateliers de la Compagnie du Mokta-El-Hadid, après un cours lent et sinueux de 232 kilomètres. Les principaux affluents de la Seybouse sont : l'*oued Zenati*, qui baigne Hammam-Meskoutin, célèbre par ses sources thermales, et la Boudjima, qui se jetait, il n'y a pas longtemps encore, dans le port de Bône ; un canal de dérivation, qui commence près des ruines d'Hippone, fait aujourd'hui déverser ses eaux dans le lit de la Seybouse, tout près de l'embouchure de cette dernière rivière.

La *Mafrag* est formée par la Bou-Namoussa et par l'oued El-Kebir. C'est le fleuve *Rubricatus* des Romains. La côte, à l'est et à l'ouest de l'embouchure de la Mafrag, offre une longue suite de dunes basses, formées par des sables et des grès dont les amas sont incessamment minés par les flots de la Méditerranée, qui souvent y déterminent des éboulements plus ou moins considérables.

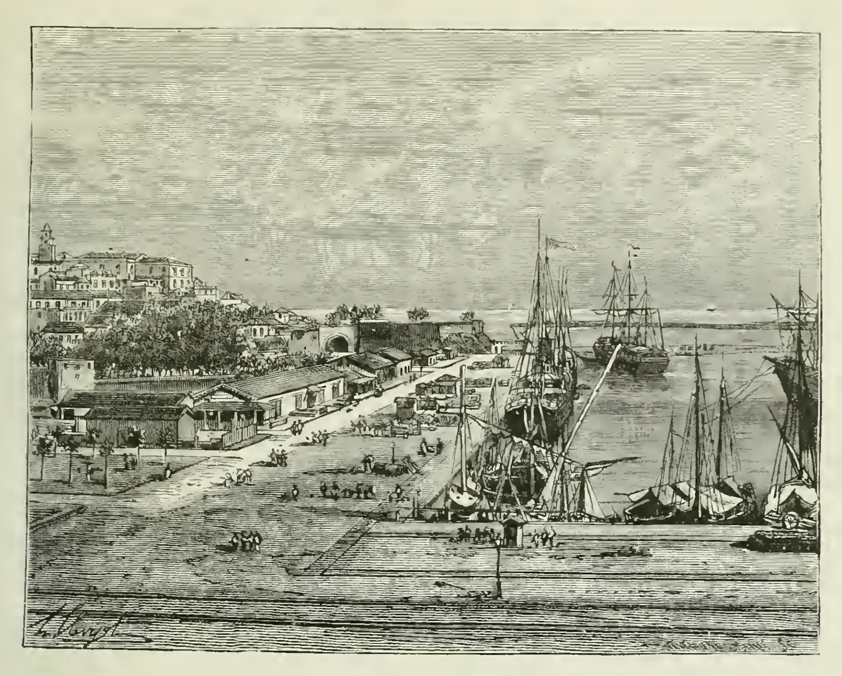
La *Medjerda*, le fleuve *Bagradas* des Romains, naît sur un versant du djebel Alia, à la base duquel se voient les célèbres ruines de *Khanissa*, le *Tubursicum Numidarum* des anciens, contourne le djebel Beïda, arrose une contrée boisée et charmante, passe à 4 kilomètres de Souk-Ahras et, par 36° 30′ de latitude, pénètre en Tunisie, après un cours de 100 kilomètres; parcourt la Régence du sud-ouest au nord-est, arrose la plaine de *Dakhela*, théâtre de la mémorable bataille de Zama, et se jette dans la mer près de *Porto-Farina*, après avoir baigné le misérable village de Bou-Chater, qui occupe une partie de l'emplacement d'Utique, célèbre par le suicide de Caton le Jeune, et jadis, après Carthage, la plus florissante cité de l'Afrique phénicienne. Le principal affluent de la Medjerda est l'*oued Mellègue*, qui a pour branche mère le ruisseau de Tébessa. Comme la Medjerda, l'oued Mellègue est une rivière algérienne et tunisienne à la fois.

Le Tell du département de Constantine renferme un certain nombre de lacs; les plus importants sont situés sur le territoire de La Calle et de Bône. Dans la région de La Calle, on remarque, à proximité de la mer, le lac *El-Hout*, « Lac des Poissons, » appelé aussi lac *Tonga*, entre La Calle et la mine de plomb de Kef-Oum-Theboul (on évalue sa superficie à 2,367 hectares), bordé de saules, de frênes, de peupliers et de chênes-lièges; le lac *Oubeira*,« Lac Supérieur ou du Milieu, » l'*El-Gara* des Arabes (2,200 hectares), entouré de forêts de chênes-lièges et s'écoulant par l'oued Messida dans l'oued El-Kebir; le lac *El-Melah*, près du bastion de la Vieille-Calle (800 hectares). Les alentours de ce lac sont couverts de forêts. Dans la région de Bône se voient le petit lac *Bou-K'mira* et le lac des *Anglais*, entre l'embouchure de la Mafrag et celle de la Seybouse, et le lac *Fetzara*, entre la chaîne de l'Édough et les montagnes de Penthièvre, à 20 kilomètres au sud-ouest de Bône. Le lac Fetzara couvre une surface de près de 14,000 hectares; son bassin naturel est évalué à 50,000 hectares; il est situé à 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. La surface couverte par les eaux diminue considérablement pendant l'été, par suite de l'évaporation et du desséchement des ruisseaux qui, dans la saison des pluies, lui portent le tribut de leurs eaux De la vase et des détritus de toute sorte que les eaux laissent en se retirant s'échappent des émanations paludéennes, qui engendrent des fièvres pernicieuses. On a creusé récemment un canal destiné à dessécher le lac; mais ce canal, insuffisant, n'a produit jusqu'à présent qu'un écoulement partiel. Le lac Fetzara est couvert de myriades de canards, de macreuses, de flamants, de cygnes blancs et de grèbes dont la fourrure est très recherchée. Les auteurs anciens ne font aucune mention de ce lac qui, du reste, paraît être de formation récente. Les prétendues ruines d'*Ad Plumbaria*, que l'on avait cru apercevoir sous les eaux, n'ont jamais existé que dans l'imagination de quelques archéologues.

Les eaux du versant méridional de la chaîne tellienne et celles du versant septentrional de la chaîne saharienne vont se perdre dans les chotts ou cuvettes des hauts plateaux. Les plus importants de ces lacs salés, que l'on désigne sous les noms de *chotts*, *guerahs* ou *sebkhas*, et qui se couvrent en été d'une éblouissante couche de sel, sont : le guerah *El-Tarf*, à 15 kilomètres environ au sud-ouest d'Aïn-Beïda (18 kilom. de long sur 6 à 12 de large), qui reçoit l'oued Ouilman et l'oued Feid-Souar; le guerah *El-Guellif*, « guerah du Limon ; » le guerah *Ank-Djemel*, « guerah du Chameau ; » le guerah *El-Mar'sel*, « guerah du Lavage » (ces trois lacs sont situés au nord-ouest du précédent); la sebkha *Djendeli*, à 30 kilomètres environ au nord-est de Batna, qui reçoit l'oued Chemora, « la Rivière rapide, » et dont les bords sont parsemés de ruines romaines; les lacs *Tinsilt* et *M'zouri*, situés le premier à droite, le second à gauche de la route de Constantine à Batna; les sebkhas *Bida*, *Ephraïm*, *El-Lemiet*, *El-Gaousset*, *Melloul* et *Moulgemel*, sur le vaste plateau des Abd-el-Nour, couvert de ruines antiques, et le *Chott du Hodna*, nommé par les Arabes *Chott Es-Saïda*, « le chott Heureux.» Le chott du Hodna est situé à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, au sud de M'sila et au nord-est de Bou-Saâda. Il occupe une vaste dépression sans écoulement, dominée au nord par d'abruptes montagnes qui le séparent de la haute plaine de la Medjana. Ce chott reçoit plusieurs cours d'eau, parmi lesquels il convient de citer l'oued Barika, qui passe près de Ngaous, l'oued Melah et l'oued Si-Ataïa, venus du djebel Sidi-Sab; le Bou-Amadou, fils du djebel Maadhut; l'oued Ksab, qui jaillit sur le djebel Braham, coule dans la Medjana et baigne M'sila; l'oued Chellal ou oued Sebisebt; l'oued Chaïr, dont la vallée est formée de vastes plaines en partie cultivées et en partie couvertes de pâturages; et l'oued Bou-Saâda, qui baigne le centre de ce nom.

Les premiers cours d'eau sahariens que l'on rencontre en allant de l'est à l'ouest se déversent dans le *Chott Mel'ghir* ou *Mel'rir*, vaste dépression marécageuse de plus de 300 kilomètres de long et dont la superficie est évaluée par M. Roudaire à 6,000 kilomètres carrés. Ce chott est coupé par le méridien de Batna et le 34e degré de latitude. Il reçoit, en temps de crue seulement, l'oued Itel, l'oued Djedi et l'oued El-Arab.

L'oued *Itel*, dont le lit a toujours de l'eau, sinon à la surface, du moins à peu de profondeur, prend sa source en plein désert, à Ras-Oued-Itel; baigne El-Mengoub, où se voient de nombreux *tumuli* analogues aux monuments celtiques d'Europe, et Mamoura; reçoit à gauche l'écoulement de quelques ravines, passe à Ghami, à Selil, à Ouglel-Mguelra et n'atteint le chott Mel'ghir qu'en temps de crue exceptionnelle.



Port de Bône.

L'oued *Djedi*, « la Rivière du Chevreau, » descend du djebel Amour sous le nom d'oued *M'zi;* baigne Tadjemout, village arabe fortifié ; les plaines de Laghouat, où un barrage retient ses eaux pour l'irrigation des palmiers; Ksar-el-Aïran, où il est presque toujours à sec ; traîne languissamment, quand il en a, ses languissantes eaux dans la triste région appelée par les Arabes *Bled-el-Ateuch*, « pays de la soif ; » passe ensuite (département de Constantine) à Sidi-Khaled, à Ouled-Djellal, à Liouah, à Seïra, près de Ben-Thious et de Melilli, oasis des Ziban, et, en temps de crue, se grossit de l'oued Biskra et de l'oued El-Abiad. L'aïn Melilli, qui tombe dans l'oued Djedi, près de l'oasis de Melilli, est si abondante qu'elle forme un véritable cours d'eau.

L'oued *Biskra*, né dans les montagnes de Batna, coule dans une vallée sauvage et resserrée entre des roches nues; reçoit l'oued *Fedala*, « la Rivière Généreuse, » descendu d'un sommet de l'Aurès, coule au fond des gorges majestueuses d'El-Kantara, traverse la fertile plaine d'El-Outaïa, se grossit de l'oued *Abdi*, « la Rivière de mon serviteur, » venu de l'Aurès, passe au pied des monts de Nahra, sert de réceptacle aux nombreuses sources de Biskra, féconde la belle oasis de ce nom et se perd dans l'oued Djedi, quand les sables n'ont pas complètement absorbé ses eaux.

L'oued *El-Abiad*, « la Rivière Blanche, » dont la source jaillit au pied du Cheliah, coule dans des gorges profondes et, dans le Sahara, se divise en deux bras qui ne tombent dans l'oued Djedi qu'à l'époque des fortes crues.

L'oued *El-Arab*, descendu de l'Aurès sous le nom d'oued *Meughar*, passe à Chebla (ruines romaines), coule dans des gorges étroites d'où il sort à Khang-Sidi-Nadja, côtoie l'oasis de Liana ; reçoit, à Zeribet-el-Oued, l'oued Geuchtan, fils du mont Cheliah, et, bu par les sables, n'atteint que très rarement le chott Mel'ghir.

La large dépression du sol qui forme le chott Mel'ghir se prolonge jusqu'à peu de distance du golfe tunisien de Gabès par les chotts Sellem, R'harsa et El-Djerid ou sebkha Karaoum. Le commandant Roudaire, dont on peut discuter le projet, mais à l'énergie et à la persévérance duquel il convient de rendre hommage, a conçu le dessein de creuser une large tranchée à travers le seuil de Gabès pour mettre le bassin des chotts en communication avec la Méditerranée et créer ainsi une mer intérieure.

Cette *mer intérieure* préoccupe vivement les esprits, surtout depuis que l'illustre pourfendeur d'isthmes, M. Ferdinand de Lesseps, de retour d'un voyage dans la région des chotts, a dit récemment dans une réunion tenue à Constantine : « La *mer intérieure est faite.* » Dans la bouche d'un homme de cette trempe, de telles paroles ont une portée immense. M. de Lesseps veut que la mer intérieure soit, et elle sera. Mais quelle sera la superficie de cette mer nouvelle? Il résulte des travaux géodésiques exécutés par M. Roudaire avec une grande compétence et une sérieuse précision, que deux des trois grandes dépressions naturelles qui s'allongent au sud de la Régence et d'une partie du département de Constantine, celles des chotts Mel'ghir et R'harsa, se trouvent au-dessous du niveau de la mer. Seule, la dépression qui comprend les chotts Féjij et El-Djérid (ce dernier chott est le plus rapproché du golfe de Gabès) est à une altitude supérieure à ce niveau. La superficie submersible, à l'intérieur de la courbe zéro, serait de 6 à 8,000 kilomètres carrés. Cette mer pénétrerait de 500 kilomètres dans l'intérieur des terres, du méridien de Gabès à celui de Biskra.

Voies de communication. — Le département de Constantine est traversé par les routes nationales de Stora à Biskra, par Philippeville, Constantine, Batna; d'Alger à Constantine, par Bordj-Bou-Arreridj et Sétif; de Bougie à Sétif, par l'Oued-Agrioun et le Châbet-el-Akra; de Constantine à Tébessa, par les Ouled-Ramoun et Aïn-Beïda; ces routes représentent une longueur de 605 kilomètres. Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le gouvernement vient de classer parmi les routes nationales les routes départementales suivantes : d'Alger à Bougie par Ménerville, Tizi-Ouzou, El-Kseur; de Philippeville à Bône; de Bône à La Calle; de Djidjelli à Constantine par Mila; de Collo à Constantine; d'Aïn-Beïda à Constantine; d'Aïn-Beïda à Khenchela et de La Calle à Souk-Ahras. Cette substitution de l'État au département, que grevaient des charges trop lourdes, produira les plus heureux résultats. Quant aux routes départementales, elles ont un développement total de 510 kilomètres; ce sont les routes de Constantine à Bône par Guelma, de Constantine à Bône par Saint-Charles et Jemmapes, de Philippeville à Guelma par Jemmapes et Gastu, de Bône à La Calle, de Bône à Souk-Ahras, de Guelma à Souk-Ahras par Petit et Duvivier, de Sétif à Djidjelli, de Bordj-Bou-Arréridj à Bou-Saâda. La longueur totale des chemins de grande communication du département de Constantine atteint 2,701 kilomètres; celle des chemins d'intérêt commun 340 kilomètres, ce qui représente, pour les routes nationales, départementales et les chemins vicinaux, un développement total de 4,217 kilomètres.

Les chemins de fer qui traversent le département appartiennent aux Compagnies de Bône-Guelma et prolongements, de l'Est algérien et de Paris-Lyon-Méditerranée.

La ligne de Constantine à Philippeville (87 kilom.) dessert Le Hamma, Bizot, Condé-Smendou, le Col des Oliviers, El-Arrouch, Robertville, Saint-Charles, Saf-Saf et Damrémont. La ligne de Constantine à Sétif (156 kilomètres) dessert Ouled-Hamimim, le Kroub où s'embranche le chemin de fer de Bône à Constantine, Ouled-Rhamoun, El-Guérah d'où se détache le chemin de fer de Batna, Télerghma, Mechta-El-Arbi, Saint-Donat, Bir-El-Arch, Saint-Arnaud et Ras-El-Ma. Les lignes d'El-Guérah à Batna et de Sétif à El-Achir ont été récemment livrées à la circulation ; la première sera continuée jusqu'à Biskra; sur la seconde, les travaux de construction sont activement poussés. La ligne de Bône au Kroub (203 kilomètres) dessert : Duzerville, Randon, Mondovi, Barral, Saint-Joseph, Oued-Frara, Duvivier où s'embranche le chemin de fer de Souk-Ahras, Nador, Petit, Millesimo, Guelma, Medjez-Amar, Hammam-Meskoutin, Thaya, Bordj-Sabath, Oued-Zenati, Aïn-Regada, Aïn-Abid et Bou-Nouara. La section de Duvivier à Souk-Ahras (52 kilom.) passe par Medjez-Sfa, Aïn-Tahamimine, Aïn-Affra, La Verdure et Aïn-Senour. Cette ligne sera bientôt reliée à la grande voie ferrée de la Régence, également construite par la Compagnie de Bône-Guelma, et qui va de la frontière algérienne jusqu'à Tunis

par Souk-El-Arba, Ben-Bachir, Souk-El-Khemis, Sidi-Zéhili, Béja, Oued-Zargua, Medjez-El-Bab, Bordj-Toum, Tébourba, Djedeida et Manouba. Aïn-Beïda sera aussi relié par une voie ferrée, soit à une des stations de la ligne de Bône au Kroub, soit à une de celles de l'Est algérien.

Climat. — V. l'*Algérie générale.*

Productions naturelles. — Le département de Constantine est surtout un département agricole. Le sol produit en grande quantité toute espèce de céréales. Les *Européens* ont récolté, en 1881 : 29,950 quintaux métriques de blé tendre, 216,638 quintaux métriques de blé dur, 197,908 quintaux métriques d'orge; 45,160 quintaux métriques d'avoine; 3,562 quintaux métriques de maïs, etc. Les Européens ont récolté à la même date 22,483 hectolitres de vin rouge et 4,934 hectolitres de vin blanc, 3,442 kilogrammes de tabac, 23,030 kilogrammes d'huile, 79,200 kilogrammes de graine de lin d'Italie, 8,103 kilogrammes de graine de lin de Riga. Les *indigènes* ont récolté la même année : 35,620 quintaux métriques de blé tendre; 2,281,191 quintaux métriques de blé dur; 2,495,857 quintaux métriques d'orge; 17,608 quintaux métriques de maïs; 70,941 quintaux métriques de fèves, 91,251 quintaux métriques de bechna; 256,374 kilogrammes de tabac; 5,480,930 kilogr. d'olives, etc. Il y a dans le département beaucoup d'oliviers, de mûriers, d'orangers, de citronniers; on y trouve aussi des arbres à fruit de toute sorte, de vastes prairies naturelles couvrent une partie des plaines, et, quand l'année est pluvieuse, on y récolte de grandes quantités de fourrages, branche importante du commerce d'exportation. Les forêts du département de Constantine occupent une superficie de 1,005,133 hectares; le chêne-liège y couvre 237,566 hectares; le chêne vert, 265,915; le chêne zéen, 53,961 ; le pin d'Alep, 285,723; le pin maritime, 516; le cèdre, 39,109 ; 122,335 hectares sont peuplés d'autres essences diverses. Les animaux domestiques sont les mêmes que ceux du reste de l'Algérie ; quant aux fauves, c'est le département qui en renferme le plus. En 1881, les *Européens* possédaient 6,235 chevaux, 3,796 mulets, 2,327 ânes, 64 chameaux, 40,106 bœufs, 82,600 moutons, 16,884 chèvres, 11,656 porcs; en tout, 163,668 bestiaux; les *indigènes* avaient à la même date : 60,983 chevaux, 80,486 mulets, 53,744 ânes, 48,544 chameaux, 427,244 bœufs, 2,004,013 moutons, 1,241,163 chèvres, 8,162 porcs; en tout, 3,924,339 bestiaux.

Le règne minéral est ici assez riche; il y a de nombreuses mines de fer, de cuivre, de zinc, de plomb, des carrières de marbre et plusieurs sources minérales. Les principales mines de fer sont celles du *Bou-Hamra*, aux portes de Bône, exploitées par la Compagnie du Mokta-El-Hadid; celle des *Karésas*, à 12 kilomètres de Bône, appartenant à la société précédente; celle de *Medjez-Rassoul*, à 18 kilom. de Bône, dans le voinage du lac Fetzara; la mine de fer oxydulé magnétique du Mokta-El-Hadid, la plus importante de toute l'Algérie, reliée à Bône par un chemin de fer de 33 kilomètres (les minerais du Mokta-El-Hadid, les plus riches en fer de tous les minerais connus, sont exportés jusqu'en Amérique); la mine de fer du *Filfila*, à 14 kilomètres à l'est de Philippeville, dont le minerai est assez riche et qui, depuis quelques années, est l'objet d'une exploitation active; les mines de fer de *Collo* (fer oxydulé très riche), dont l'exploitation paraît susceptible d'un grand développement; les mines du cap *Cavallo*, à 16 kilomètres au sud-ouest de Djidjelli (hydroxyde de fer de bonne qualité); les mines du *djebel Hadid* ou des *Beni-Foughal* (veines de fer spathique et d'hématite brune); les mines de fer de *l'oued Djemmaâ*, à 17 kilomètres au sud de Bougie (fer oxydulé fortement magnétique); les gîtes d'hématite de fer du *djebel Anini*, à 50 kilomètres sud-sud-est de Bougie; la mine de plomb du *djebel Mestouta*, à 76 kilomètres sud-sud-est de Guelma; la mine de plomb de *Kef-Oum-Theboul*, à 11 kilomètres à l'est de La Calle (plomb argentifère d'un grand rendement; c'est aujourd'hui un des plus riches établissements industriels de l'Algérie); la mine de zinc d'Hammam-N'baïl, à 24 kilomètres au sud-est de Guelma (on la désigne aussi sous le nom de mine du *Nador*); la mine de zinc d'*Aïn-Arko*, à 48 kilomètres de Guelma; la mine de cuivre d'*Aïn-Barbar*, à 20 kilomètres nord-ouest de Bône (pyrite de cuivre, cuivre panaché, oxyde noir de cuivre, sulfure de cuivre, malachite, azurite, cuivre natif); la mine de mercure de *Ras-El-Ma*, à 24 kilomètres de Philippeville; les mines de plomb, cuivre et argent du cap Cavallo; les gîtes de plomb argentifère et de cinabre de *Taghit*, dans l'Aurès. La région de Batna est riche en mines de toute sorte. Les marbres du *Fort-Génois*, près de Bône, et ceux du *Filfila*, près de Philippeville, sont très beaux

et fort recherchés; le mont *Gouraya*, près de Bougie, renferme des marbres noirs estimés. Le département possède aussi des carrières de pierres de taille, de moellons, de pierres à chaux grasse, de pierres meulières, de pierres lithographiques, de pierres à chaux hydraulique, des pouzzolanes, des pierres à plâtre, des terres à briques et à poteries, de nombreux lacs salés et plusieurs gîtes de sel gemme fort importants, notamment ceux de *Ouled-Kebbab*, à 20 kilomètres de Mila, et d'*El-Outaïa*, à 25 kilomètres nord de Biskra. A El-Outaïa se dresse une véritable montagne de sel, constituant sur la rive de l'oued El-Outaïa un îlot elliptique de 3 kilomètres de long sur 1,500 mètres de large. Ce sel est assez pur.

Quant aux sources minérales, elles abondent dans le département de Constantine comme dans ceux d'Alger et d'Oran. Nous nous bornerons à citer : celles d'*Aïn-El-Mekkheda*, dans la région de Bougie (3 sources ferrugineuses, au milieu de ruines romaines, colonne de marbre rose portant une inscription à Esculape); de *Bordj-bou-Arréridj*, à 3 kilomètres de ce centre (source sulfureuse, 18°); du *Hamma*, à 12 kilomètres de Constantine, dans une vallée où de nombreux ruisseaux d'eau thermale entretiennent une luxuriante végétation; d'*Hammam-Beurda*, « le Bain du bât, » à 7 kilom. de Guelma (29°), eaux salines carbonatées calciques, émergeant par plusieurs sources et assez abondantes pour faire tourner des moulins et irriguer de vastes propriétés (débris de thermes romains); d'*Hammam-es-Salhin*, à 6 kilomètres de Biskra, au pied du djebel Sfa (46°), eaux sulfureuses, utiles dans les affections cutanées et rhumatismales (établissement thermal); d'*Hammam-Meskoutin*, « le Bain des Maudits, » anciennes *Aquæ Tibilitanæ*, dans la région de Guelma (70° à 95°), eaux salines chlorurées sodiques, utiles dans les douleurs articulaires, les rhumatismes, les maladies de la peau et des os (hôpital militaire, établissement thermal, site très pittoresque); de l'*oued Hamimin*, à 6 kilomètres de Jemmapes (40° et 43°), eaux sulfureuses, employées dans les affections rhumatismales articulaires et musculaires (établissement de bains, débris de piscines romaines); de *Sidi-Mecid*, près de Constantine, au pied du djebel de ce nom (établissement de bains, site charmant), etc.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'industrie proprement dite n'occupe dans le département qu'une place très secondaire; mais l'industrie agricole y est assez florissante. En 1881, la superficie des terres cultivées par les Européens était de 407,998 hectares; la superficie des terres cultivées par les indigènes s'élevait à 3,046,507 hectares. La population agricole européenne comprenait 10,318 hommes, 7,357 femmes et 9,256 enfants au-dessous de 15 ans; la population agricole indigène se composait de 314,588 hommes, 308,604 femmes et 327,982 enfants au-dessous de 15 ans. Les Européens possédaient pour 3,301,957 francs d'instruments agricoles; ceux des indigènes représentaient une valeur de 1,209,176 francs.

Le département possède de nombreuses minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires, des ateliers de salaisons de poissons, dont les plus importants sont situés à La Calle, à Stora, à Collo et à Bougie; de nombreux moulins à huile, d'importantes manufactures de tabacs, de cigares et de cigarettes; des distilleries, des brasseries, des fabriques de crin végétal, d'objets de vannerie, de meubles, de cordes en chanvre, en diss et en alfa, de selles, d'objets d'orfèvrerie, des tanneries, etc. L'extraction des minerais de fer, de plomb, de cuivre et de zinc, y occupe un grand nombre d'ouvriers et d'employés; le démasclage des chênes-lièges et la fabrication des bouchons donne également lieu à un mouvement considérable. Quant à la pêche du corail, elle est très active sur le littoral de La Calle principalement, ensuite sur les côtes de Bône et de Philippeville. L'industrie indigène est ici la même que dans le reste de l'Algérie.

Le commerce d'exportation est surtout alimenté : par les minerais de fer du Mokta-El-Hadid, les minerais de cuivre d'Aïn-Barbar et les minerais de plomb de Kef-Oum-Theboul, par les écorces de chêne-liège, les écorces à tan, le blé, l'orge, les bœufs, les moutons, les chevaux, les peaux, la cire, l'alfa, les fruits et primeurs, etc.

Division politique et administrative. — Le département de Constantine a pour chef-lieu Constantine; il comprend 6 arrondissements communaux, 65 communes de plein exercice, 32 communes mixtes et 7 communes indigènes ; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître.

Constantine est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Alger ; il y a dans cette ville un

grand séminaire; le département compte un certain nombre de cures, de succursales et de vicariats. Les protestants ont une église consistoriale à Constantine, et les juifs une synagogue. Les tribunaux du département sont du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Le département appartient à l'académie universitaire d'Alger; il y a un lycée à Constantine, des collèges communaux à Bône, Philippeville et Sétif; une institution secondaire libre à Bône, une école normale d'instituteurs, une chaire d'agriculture, une chaire d'arabe, une société de géographie et une société d'archéologie à Constantine, une Académie (Académie d'Hippone) à Bône, et, dans tout le département, 228 écoles primaires, dont 41 congréganistes.

Le département de Constantine est compris dans la circonscription du 19e corps d'armée dont l'état-major est à Alger; il forme un arrondissement minéralogique dépendant de l'inspection des mines d'Alger.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Le territoire du département de Constantine formait autrefois la Numidie occidentale, comprise entre la frontière actuelle de la Tunisie et l'oued El-Kebir (Rummel) et une portion de la Mauritanie Sitifienne. Le Sahara, c'était la Gétulie. En 218 avant Jésus-Christ, Masinissa, chef des Massyliens, prit parti pour les Romains contre les Carthaginois, et, en échange de ce service, fut proclamé roi de Numidie avec *Cirta* pour capitale. On sait que, sous le règne de ce prince, *Cirta* devint une des cités les plus florissantes de l'Afrique. Maître d'un vaste pays, Masinissa profita des loisirs d'une longue paix pour introduire dans son royaume la civilisation, les arts, les sciences. Les Numides errants devinrent agriculteurs, et bientôt leur territoire, jusque-là presque sans culture, se couvrit de riches moissons. Les villes furent agrandies et embellies. Le règne de Masinissa dura soixante ans; ce fut l'époque la plus brillante de l'histoire de la Numidie. Micipsa, fils et successeur de Masinissa, continuant l'œuvre de civilisation entreprise par son père, enrichit *Cirta* de magnifiques édifices, et y attira des émigrants grecs et romains, qui initièrent ses sujets aux arts de l'Europe. L'agriculture et l'industrie prirent en Numidie un essor considérable; la littérature de la Grèce et de l'Italie y fut même cultivée avec succès. Mais cette prospérité fut profondément troublée après sa mort (119 av. J.-C.).

Micipsa avait partagé ses États entre ses deux fils, Adherbal et Hiempsal, et son neveu Jugurtha, jeune prince d'une grande bravoure, d'une rare beauté, d'une force prodigieuse, d'une extrême souplesse d'esprit et d'une ambition démesurée. Adherbal eut *Cirta* dans son lot. Jugurtha, mécontent de sa part, attaqua son cousin, le vainquit, l'égorgea et se rendit maître de ses États. Hiempsal, attaqué à son tour par Jugurtha, implora le secours de Rome. Les sénateurs et les généraux envoyés en Numidie par les Romains se laissèrent gagner par l'or de Jugurtha. Cité devant le sénat romain à la suite de la prise de *Cirta* et du meurtre d'Adherbal, Jugurtha osa y comparaître, et son or, répandu à profusion parmi le peuple et les patriciens, lui aurait sans doute assuré encore l'impunité, lorsqu'un nouvel assassinat commis par lui dans la ville même sur la personne de son cousin Massiva, prince numide que Rome voulait lui opposer, mit le comble à l'indignation populaire. Sommé de quitter Rome, il s'écria en jetant un dernier regard sur elle: « O ville vénale, tu périras le jour où il se présentera un homme assez riche pour t'acheter! »

La guerre était déclarée. Métellus, envoyé contre l'usurpateur, poussa ses opérations avec énergie. Avec l'aide de Bocchus, son beau-père, roi de Mauritanie, l'audacieux Numide soutint d'abord l'effort des Romains; mais Bocchus ne tarda pas à le trahir et à le livrer aux Romains. Conduit à Rome, Jugurtha orna le triomphe de Marius, puis il fut jeté dans un cachot humide où il mourut de faim. Rome donna la Numidie occidentale à Hiempsal II, neveu de Masinissa; le reste devint le prix de la trahison de Bocchus.

Pendant les guerres civiles qui désolèrent le territoire romain, César vint en Afrique combattre les restes du parti républicain qui avaient Scipion pour chef; il prit *Cirta;* contraignit Scipion, cerné dans le port d'Hippone, à se donner la mort et réunit toute la Numidie à la province romaine dont le commandement fut confié à Salluste, célèbre par ses écrits et plus encore par ses exactions. Les Romains eurent à réprimer dans le pays plusieurs révoltes des indigènes; une des plus sérieuses fut celle de Tacfarinas (l'an 17 de J.-C.); vint ensuite celle des *Quinquégentiens* (cinq peuplades ou tribus) qui furent vaincus, mais non sans peine,

en 138, sous le règne d'Antonin. D'autres tribus s'insurgèrent à leur tour, et les Romains ne se crurent en sûreté qu'après les avoir déplacées. En 297, la Mauritanie Césarienne fut scindée, sa partie orientale prit le nom de Mauritanie Sitifienne; elle eut pour capitale *Sitifis*, aujourd'hui Sétif. En 312, Alexandre, paysan pannonien qui aspirait à l'empire, fut assiégé dans *Cirta*, et la malheureuse cité fut complètement ruinée. Constantin la releva et lui donna son nom. Dans les premières années du IVe siècle, le christianisme fit de grands progrès en Numidie et dans la Mauritanie Césarienne, ces deux pays comptèrent bientôt un grand nombre d'évêques, dont le plus illustre fut saint Augustin. Mais des schismes troublèrent profondément la Numidie de 316 à 337. Le despotisme et les spoliations du comte Romanus avaient excité en Numidie une haine générale qui se traduisit, en 371, par une révolte formidable, à la tête de laquelle se trouvait Firmus, prince tributaire, d'un esprit rusé et fécond en stratagèmes et d'une ambition démesurée. Après avoir battu Romanus en plusieurs rencontres, Firmus assiégea Cherchell, la prit et la livra aux flammes. Bientôt tout plia devant lui et il se proclama roi des Maures. Le grand Théodose, envoyé contre Firmus par Valentinien, débarqua à *Igilgilis* (Djidjelli) et de là se porta à *Sitifis*, puis à *Tubusutus*. Firmus, serré de près et abandonné du plus grand nombre de ses partisans, se donna la mort pour ne pas tomber au pouvoir des Romains.

Durant un temps assez long, l'histoire est à peu près muette en ce qui concerne le département de Constantine. C'est en 429 que la jalousie mutuelle d'Aétius et du comte Boniface, ministres de Placidie, qui régnait en Occident au nom de son fils Valentinien III, livra la Numidie et le reste de l'Afrique romaine aux Vandales de Genséric. Boniface, obligé de prendre les armes contre ses redoutables auxiliaires, auxquels il avait promis les provinces de l'ouest et une portion de la Numidie, dut se retirer dans Hippone, y fut assiégé par les Vandales pendant quatorze mois. On sait que saint Augustin, évêque de cette ville, y mourut pendant le siège, après avoir fait vaillamment son devoir. Maîtres de la ville, les Vandales la réduisirent en cendres, et toute l'Afrique romaine ne tarda pas à leur appartenir. Ils l'occupèrent jusqu'en 533. Gélimer, battu par l'illustre Bélisaire, dut chercher un refuge sur le mont *Pappua* (aujourd'hui mont Édough, entre Bône et Philippeville), où la faim le contraignit de se rendre. Mais à peine Bélisaire était-il retourné à Constantinople que Salomon, son successeur, se vit débordé de toutes parts par des insurrections, et, malgré ses succès dans les monts Aurès, le pouvoir des Byzantins en Afrique allait s'affaiblissant tous les jours. L'Afrique septentrionale s'offrait comme une proie facile à d'autres dominateurs : les Arabes.

En 670, ceux-ci, sous les ordres d'Okba-ben-Nafa, pénétrèrent presque sans résistance dans les Zibans et s'emparèrent de Bougie. Okba fut tué dans une bataille que lui livra Kosseïla, souverain des Aurès. La fille de Kosseïla, surnommée *Kahina* (prophétesse), continua d'abord avec un certain succès la lutte contre les Arabes; mais, abandonnée ensuite par une partie de ses soldats et profondément découragée, elle se fit tuer dans un combat. Hassan, le vainqueur de Kahina, s'empara de Constantine et de toute la région qui forme aujourd'hui le département de ce nom. Pendant les luttes acharnées que les Arabes vainqueurs se livrèrent entre eux, le territoire du département de Constantine changea souvent de maîtres. Entre les années 990 et 995, la famille berbère des Beni-Hammad fonda le petit royaume de Bougie, qui pendant quelque temps jeta un certain éclat. En 1035, les Pisans s'emparèrent de Bône. En 1142, la flotte de Roger, roi de Sicile, prit Djidjelli; Bône tomba en son pouvoir une dizaine d'années plus tard, et une partie de la population fut emmenée en esclavage. Pierre III, roi d'Aragon, se rendit maître de Collo en 1281; mais ses troupes n'y firent qu'un séjour de peu de durée. En 1507, Bougie fut prise par les Espagnols, sous les ordres de don Pedro de Navarre. Le pacha d'Alger, Salah-Raïs, la leur enleva en 1555, plus heureux que les frères Barberousse, qui, en 1512, avaient vainement livré à cette place une attaque furieuse. Haroudj, l'aîné des deux frères, avait même perdu un bras dans le combat. Ils prirent leur revanche de cet échec en chassant deux ans après les Génois de Djidjelli et en se rendant maîtres de Collo. Les Tunisiens réussirent à s'emparer de Constantine et à y établir un kaïd; mais leur domination fut éphémère : les Turcs les en chassèrent peu de temps après, et le *beylik de l'Est* fut définitivement créé.

Il ne nous reste plus qu'à signaler les principaux événements dont le département de Constantine fut le théâtre pendant l'occupation turque, le cadre de

cette notice ne nous permettant pas d'entrer dans de longs détails.

En 1620, sous le règne de François I[er], un traité de commerce conclu avec Kheir-Eddin autorisa, sous la dénomination de *Concessions d'Afrique*, la fondation près de La Calle d'un établissement français pour la pêche du corail et l'exportation des grains, des cuirs, de la cire, du miel et autres produits du pays. Cet établissement, détruit et relevé plusieurs fois, fut plus tard transféré à La Calle même. Vers le commencement de l'année 1535, les Turcs s'emparèrent de Bône ; mais ils en furent chassés par les troupes de Charles-Quint, qui pillèrent la ville et ravagèrent le pays environnant. En 1541, Hassan-Agha, pacha d'Alger, dirigea une expédition contre Biskra et le pays des Zibans, la province tout entière fut dès lors soumise.

Cependant de nombreuses révoltes contre la domination turque éclataient de toutes parts dans les campagnes aussi bien que dans les villes. Les habitants de Constantine, en 1568, après avoir vainement exposé au pacha d'Alger leurs griefs, prirent les armes, massacrèrent leur gouverneur et chassèrent la garnison turque.

Cette révolte fut noyée dans le sang des Constantinois. Une nouvelle insurrection de Constantine, en 1572, fut réprimée par les Turcs avec une extrême férocité. D'autres tentatives de révolte sur plusieurs points du beylik furent le prétexte d'affreux massacres. Les Turcs se montrèrent partout impitoyables ; sous le moindre prétexte, ils égorgeaient sans pitié, et bientôt la terreur plana sur tout le beylik. Là est le secret de la domination des Turcs sur la vaste province de Constantine : une poignée d'aventuriers faisait trembler d'épouvante tout un peuple que l'oppresseur mettait en coupe réglée au moindre signal de rébellion. Pourtant une révolte, organisée dans l'Aurès, prit des proportions inquiétantes pour la domination turque. Les troupes du pacha d'Alger furent défaites en maintes rencontres ; mais la discorde se mit au camp des insurgés, et cette désunion fit la force des oppresseurs. D'autres révoltes, qu'il serait trop long et sans intérêt d'énumérer, éclatèrent, notamment en 1638, en 1641 dans les régions de La Calle et de Bône, et, en 1642, à Constantine. Aux maux de la guerre s'ajoutèrent ceux de la famine et de la peste. Les tribus, réduites à la plus affreuse misère, firent leur soumission au pacha d'Alger et lui demandèrent un bey. Ferhat, élevé en 1648 par le pacha à cette haute dignité, ramena partout le calme, grâce à sa fermeté. En 1664, une flotte française partit de Toulon, sous le commandement du duc de Beaufort ; le 23 du même mois, elle s'empara de Djidjelli, qu'elle évacua le 31 octobre suivant. Au mois de juillet de l'an 1700, les Tunisiens ravagèrent la province de Constantine. Le bey, vaincu en plusieurs rencontres, dut se renfermer dans sa capitale ; il fut délivré par les troupes du dey d'Alger. Dans les premières années du XVIII[e] siècle, le beylik fut ravagé par de fréquents tremblements de terre, qui causèrent de graves dommages à Bougie, à Djidjelli, à Collo, à Bône et à Constantine.

De cette époque à 1830, date de la prise d'Alger par les troupes françaises, l'histoire du beylik de Constantine n'offre qu'une suite de révoltes sans intérêt, étouffées dès leur naissance, ou de révolutions de palais qui font couler des flots de sang. Les beys, plus sanguinaires et plus despotes les uns que les autres, passent leur temps à faire couper des têtes, éventrer ou empaler des innocents. Ces terribles *empaleurs* sont pour la plupart *empalés* à leur tour par une juste représaille. Il en est bien peu qui meurent de vieillesse ou par suite d'un accident naturel. Les janissaires sont souvent plus puissants que les beys : l'anarchie est complète.

Le dernier bey de Constantine, El-Hadj-Ahmed, combattit vaillamment contre les Français à Sidi-Ferruch et à Staouéli. Quand le pavillon de la France flotta sur la kasbah d'Alger, Ahmed offrit à Hussein-dey un dernier refuge dans son beylik. Ce dernier refusa. Ahmed regagna en toute hâte son nid d'aigle, où il régna en souverain absolu jusqu'en 1837, date de l'occupation de Constantine par les Français.

A compter de ce jour, l'histoire du département de Constantine se confond et se résume dans celle de ses villes ou villages.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES BOURGS ET RUINES LES PLUS REMARQUABLES

CONSTANTINE (lat., 36° 24'; long., 3° 48' O). — Constantine (la *Cirta* des Numides, la *Koçantina* des Arabes), tête de ligne des chemins de fer de Philippeville, de Sétif, de Batna et de Bône, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons, avec tribunal de première instance et de commerce, évêché, grand séminaire, société ar-

chéologique, société de géographie, lycée, école normale, etc., est située entre 534 et 644 mètres d'altitude, à 87 kilom. de la mer et à 439 kilom. d'Alger, sur le plateau incliné d'un rocher formant une presqu'île contournée par le Rummel et séparée par une gorge gigantesque des hauteurs de Mansoura et de Sidi-Mecid ; elle est peuplée de 41,721 habitants. Avant 1830, elle était le chef-lieu du beylik de Constantine.

Constantine était appelée *Cirta* par les Numides. Dans la langue numidique, *Cirta* désignait un rocher isolé. « Peu de cités dans le monde, dit M. Cherbonneau, ont subi autant de révolutions que Constantine, soit en raison de son importance politique, soit à cause des richesses de son sol. S'il faut en croire la tradition, elle a été assiégée et conquise quatre-vingts fois. Tour à tour capitale de Syphax, de Masinissa, de Micipsa, d'Adherbal, de Juba le Jeune, elle devint ensuite chef-lieu de la province romaine établie par Jules César, pour récompenser le corps de partisans avec lequel Publius Sittius Nucerinus lui avait rendu de si utiles services pendant la guerre d'Afrique ; elle fut dès lors appelée *Cirta Sittianorum* et *Cirta Julia*. Au IVe siècle, elle reçut le nom de Constantine, qui lui est resté. »

Les écrivains grecs et latins sont avares de détails sur la capitale des Numides. Strabon se contente de dire que, sous le règne de Masinissa et de ses successeurs, *Cirta* devint une ville très forte, magnifiquement ornée, et pouvant mettre sur pied 10,000 cavaliers. Salluste caractérise d'un seul trait l'importance militaire de *Cirta* : « La position de *Cirta* ne permettait point à Jugurtha de l'emporter d'assaut. »

Ruinée par la guerre de l'empereur Maxence contre un paysan de la Pannonie du nom d'Alexandre, qui avait usurpé la pourpre, *Cirta* fut rétablie et embellie par Constantin dont elle prit le nom. Les hordes barbares qui, dans le Ve siècle, se répandirent comme un flot dévastateur dans la Numidie et les trois Mauritanies semblent avoir respecté Constantine ; peut-être leurs efforts se sont-ils brisés contre ses puissantes murailles. Les écrivains arabes désignent Constantine sous le nom de *Koçantina* et *Kostantina*. Sous la domination berbère, Constantine relève tantôt des rois de Tunis, tantôt des gouverneurs de Bougie, ou devient elle-même capitale. Les écrivains arabes, notamment Ibn-Khaldoun, entrent dans de nombreux détails sur l'histoire de cette cité. Les Turcs essayent vainement de s'en emparer en 1520. Plus heureux en 1535, ils la soumettent à la province d'Alger, dont elle fait désormais partie intégrante. L'autorité est confiée à un chef qui prend le titre de kaïd. De 1535 à 1567, les noms des kaïds sont inconnus.

Le dernier bey de Constantine, El-Hadj-Ahmed, fut complètement indépendant de 1830 à 1837. Lors de l'arrivée des Français en Algérie, il fut appelé devant Alger pour combattre les chrétiens et il s'y battit vaillamment. Quand la capitale de la régence fut tombée en notre pouvoir, Ahmed revint à Constantine qui avait prononcé sa déchéance ; mais il réussit à s'y installer de nouveau.

En 1836, la France fit contre Constantine une tentative dont l'issue fut malheureuse, malgré l'héroïsme de nos soldats.

Nous primes une éclatante revanche l'année suivante : la ville fut enlevée d'assaut le 13 octobre 1837. L'armée française, forte de 10,000 hommes, était commandée par le général Damrémont, qui fut tué sur la brèche. Le général Valée prit alors le commandement des troupes ; c'est lui qui eut l'honneur de s'emparer de Constantine. Il est juste de dire qu'il fut héroïquement secondé par les Trézel, les Rulhières, les Rohault de Fleury, les Combes, les Lamoricière, etc., etc.

La ville est aujourd'hui en pleine prospérité. Masures, ruelles, impasses étroites et fétides ont disparu sur plusieurs points, pour faire place à des rues larges, bien aérées et bordées de constructions élégantes ; mais Constantine étouffe faute d'espace. Tous les emplacements ont été utilisés. Des maisons à quatre, cinq et six étages se dressent sur les bords du gouffre ; les fenêtres surplombent parfois les abimes du Rummel. Le temps n'est sans doute pas éloigné où cette cité commerçante, élargissant sa ceinture, se développera du côté du Koudiat-Aty et sur le versant occidental du Mansoura qu'embellissent des plantations de pins, jeunes encore, mais déjà pleins de sève et de vigueur.

Le site de Constantine est un des plus pittoresques de l'Algérie et peut-être du monde entier. La gorge du Rummel forme, au nord, à l'est et au sud-est une barrière infranchissable ; de l'ouest à la pointe de Sidi-Rached courent des remparts percés de portes. Les principales curiosités de la ville sont : le pont d'El-Kantara, formé d'une seule arche d'une grande hardiesse, en dessous de la-



Stora.

quelle le Rummel mugit au fond d'un gouffre dont la vue donne le vertige; — la rue Nationale, la plus longue et la plus animée de Constantine; — la rue Combes, longue, étroite, bordée de petites boutiques de marchands d'étoffes, de maréchaux ferrants, de cordonniers, de selliers, de brodeurs, de cafetiers arabes (c'est la plus originale de toutes); — les squares, dont l'un est orné de la statue du maréchal Valée; — la place du Palais, bordée au nord par le palais d'Ahmed-bey et des autres côtés par la cathédrale, l'hôtel de la Banque, le cercle des officiers et des cafés; — la cathédrale, ancienne mosquée *Souk-Er-Rezel*, surmontée d'une élégante coupole, et renfermant une très curieuse chaire musulmane (*Mimbar*), devenue chaire chrétienne; — le palais d'Hadj-Ahmed, construit peu de temps avant la prise de Constantine, avec des matériaux achetés en Italie et surtout volés aux plus riches habitations de la ville ou des environs (l'extérieur est lourd et sévère, mais l'intérieur est celui d'un véritable palais des *Mille et une Nuits*); — l'ancien collège arabe, aujourd'hui hôpital, dont les imposantes constructions couronnent la hauteur de Sidi-Mecid; — le lycée, encore inachevé; — le théâtre, récemment construit et d'un grand aspect; — la Kasbah, où se voient d'immenses citernes romaines, de nombreuses inscriptions antiques encastrées dans les murs, et le monument funéraire élevé en l'honneur des héroïques Combes, Vieux, Sérigny, et de leurs vaillants compagnons d'armes, tombés glorieusement en 1837 sous le feu de l'ennemi; — les musées archéologiques de l'hôtel de ville, du square Valée et de la Kasbah, etc.

Constantine possède une immense halle au blé qui est le marché aux grains le plus important de l'Algérie, de nombreuses minoteries alimentées par le Rummel, des fabriques d'ouvrages en peau, de tissus de laine, plus de deux cents tanneries, des selleries et des cordonneries occupant des rues tout entières. D'autres industries moins importantes

se groupent autour de ces grandes industries. Constantine est une ruche : tout le monde y travaille.

Les principales curiosités des environs de Constantine sont : la *pointe de Sidi-Rached*, qui forme l'extrémité méridionale du rocher de Constantine, et d'où l'on précipitait autrefois dans le Rummel les femmes adultères; — les belles ruines d'un *aqueduc romain*, un peu au-dessous du confluent du Rummel et du Bou-Merzoug; — les *bains de Sidi-Mecid* (4 sources d'eaux sulfureuses, alcalines et ferrugineuses, dont la température moyenne est de 34°; deux grandes piscines aménagées pour les baigneurs; charmant jardin); — les *moulins Lavie*, alimentés par un canal creusé dans le roc; — les *cascades* et les arches naturelles du Rummel; — le tombeau de l'*orfèvre Præcilius;* — le village du *Hamma*, l'*Azimacia* des Romains, dans une vallée où jaillissent plusieurs sources thermales ; — *Salah-Bey*, ancienne villa de Salah-bey, qui possède une très belle source chaude ; — le *Kheneg*, « la Gorge,» à 24 kilomètres, site fort intéressant par ses ruines, et surtout par son ravin qui rappelle celui du Rummel; — le *Monument des Lollius*, sur la rive droite de l'oued Smendou, édifice de forme cylindrique avec soubassement, corniche et inscriptions; — les ruines du Chettaba; — le *djebel-Ouach*, site très pittoresque où se trouvent de vastes bassins remplis d'eau pure qui alimentent Constantine. Près de la ville est un hippodrome.

Le Kroub. — Le Kroub, pluriel de *Korbet*, « Masure, Ruine, » à 16 kilomètres de Constantine, chef-lieu d'une commune de 6,941 habitants, doit son importance à sa situation sur l'embranchement du chemin de fer de Bône-Guelma-Constantine sur celui de Constantine à Sétif et à Batna.

Aïn-Yakout. — Aïn-Yakout, « la Fontaine du Diamant brut, » situé à 83 kilomètres de Constantine, n'offre rien d'intéressant; mais il est voisin du Medracen, vaste et magnifique monument sur la destination duquel les archéologues ont beaucoup disserté sans se mettre d'accord. La forme générale de l'édifice, que l'on regarde généralement comme un monument funéraire (peut-être le tombeau des rois de Numidie, comme le tombeau de la Chrétienne est la sépulture des rois de Mauritanie), est, dit M. le colonel Foy, celle d'un gros cylindre très court, servant de base à un cône obtus, ou plutôt à une série de 24 cylindres qui décroissent successivement et donnent ainsi sur le cylindre de base une série de 21 gradins circulaires de 0m,85 de haut et 0m,97 de large. La plate-forme supérieure a 11m,70 de diamètre, et le gradin inférieur 76 mètres de pourtour. Il est évidé inférieurement en quart de cercle et forme ainsi une corniche très simple que supportent soixante colonnes espacées de 2m,85 d'axe en axe et ayant 2m,22 de hauteur de fût. Ces colonnes reposent sur un double soubassement, peu apparent aujourd'hui que les terres se sont amoncelées à son pied.

Batna (lat., 35°40′; long., 3°55′E.). — Batna, « le Bivouac, » chef-lieu de subdivision militaire et d'une commune de 4,833 habitants, tête de ligne du chemin de fer qui doit relier Constantine à Biskra, siège d'un tribunal de première instance, futur chef-lieu de sous-préfecture, est située à 1,021 mètres d'altitude, à l'extrême limite du Tell et à l'entrée d'une vaste plaine. Cette petite ville a été fondée en 1848 sur l'emplacement d'un camp établi en 1844; son climat est sain et tempéré. La ville est entourée d'un fossé et d'un mur de défense percé de quatre portes. Les rues sont larges, propres, coupées à angles droits et bordées de mûriers ou de tilleuls. La pépinière, les allées Herbillon et de la Prairie offrent de jolies promenades. Le territoire des environs de Batna est très fertile, riche en forêts, en alfa et en mines de toute sorte. La prospérité de la ville est assurée. Batna possède un marché très fréquenté, de nombreux moulins et des ateliers pour la transformation de l'alfa en pâte à papier.

Lambèse. — A 11 kilomètres de Batna se trouve le village de Lambèse, la *Lambesis* des Romains, le *Tazzout* des Arabes, qui possède une maison centrale de détention, où furent emprisonnés, après le coup d'État du 2 décembre 1851, plus de 300 déportés politiques.

Lambèse, aujourd'hui simple village, fut dans l'antiquité une cité très importante, comme l'attestent encore les ruines grandioses qui couvrent le sol sur une vaste étendue. On pense qu'elle fut fondée de l'an 21 à l'an 24 de notre ère. L'installation à Lambèse de la troisième légion Auguste donna à cette ville une importance capitale. C'était la grande place d'où partaient les colonnes chargées de réprimer les insurrections et de maintenir l'ordre. Ptolémée, parlant de Lambèse, la désigne

comme le siège de la troisième légion impériale. L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger en font le carrefour de nombreuses routes. Les écrivains catholiques et les *Notices de l'Église d'Afrique* citent fréquemment le nom de Lambèse. Cette ville devint rapidement un centre de population considérable. D'abord simple municipe, plus tard colonie romaine, elle fut pendant trois siècles la capitale de la Numidie et la résidence du *légat impérial propréteur*, chargé à la fois du gouvernement civil de la province et du commandement des forces militaires en Afrique. Lorsque, par un édit de Constantin, Lambèse se vit enlever à la fois un personnel administratif considérable et la presque totalité de la troisième légion, sa décadence commença.

On mentionne les noms de plusieurs évêques de Lambèse. Saint Cyprien convoqua dans cette ville un concile célèbre qui condamna les doctrines de l'évêque Privat et auquel assistèrent, dit-on, quatre-vingt-dix évêques. On croit que la destruction de Lambèse fut en partie due aux Vandales. Les Maures, au VIe siècle, achevèrent l'œuvre de ces derniers. Sous la domination byzantine, Lambèse ressuscite et acquiert rapidement une certaine importance, prouvée par sa résistance contre les Arabes de Sidi-Okba, en 682. Maîtres de Lambèse, les Arabes lui donnèrent le nom de *Tazzout* ou *Tazzoulet;* mais, en 1844, elle était abandonnée depuis longtemps par les musulmans. Les troupes françaises n'y trouvèrent à leur arrivée que quelques méchants gourbis groupés autour d'une mosquée dont il ne reste plus de trace aujourd'hui.

Les ruines de Lambèse sont encore très considérables; elles s'étendent sur une superficie d'environ 600 hectares au pied du djebel Askar. On admire surtout: quatre portes ou arcs de triomphe, les débris d'un aqueduc, les restes du temple d'Esculape et d'un cirque de 400 mètres de diamètre, l'arc de triomphe de Septime-Sévère, les débris d'un *prætorium*, de thermes, d'un grenier d'abondance, et le tombeau de Q. Flavius Maximus, un des préfets de la troisième légion. Le *prætorium*, où l'on a réuni tout ce que l'on a pu sauver de statues et d'inscriptions, possède deux mosaïques d'un grand prix, représentant, l'une l'*Eurotas, Léda et le Cygne*, l'autre les *Quatre Saisons*.

Aux environs de Lambèse, on visite les ruines de *Verecunda*, aujourd'hui *Markouna;* de *Lambafudi*, aujourd'hui *Enchir-Touchin*, et surtout celles de *Timegad* (*Tamugadi* de l'Itinéraire d'Antonin). Timegad fut une grande cité sous la domination romaine. On en attribue la fondation à Trajan, qui y aurait établi les vétérans de la 30e légion. Les ruines de Timegad, qui ont été fouillées récemment par M. Masqueray, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger, sont fort intéressantes. On y remarque celles d'un magnifique arc de triomphe, le plus beau peut-être de la Numidie, d'un temple de Jupiter Capitolin, d'un théâtre, d'une forteresse byzantine, d'une église chrétienne du VIIe siècle. Deux inscriptions découvertes par M. Masqueray déterminent l'emplacement de la curie et donnent la liste complète des magistratures et des magistrats à la fin du IVe siècle.

Des voies romaines reliaient Lambèse à *Theveste*, à *Cirta* et à *Sitifis*. De nombreuses ruines sont encore échelonnées le long de ces différentes routes.

AÏN-BEÏDA. — Aïn-Beïda, « la Source blanche, » chef-lieu de cercle et d'une commune de 2,206 habitants, à 115 kilomètres de Constantine, est l'entrepôt des marchands de Constantine qui viennent y acheter des céréales et des laines très estimées. On y remarque une belle source donnant par minute plus de 400 litres d'une eau excellente. Cette petite ville, qui sera prochainement reliée à Bône ou à Constantine par une voie ferrée, est située à 1,068 mètres d'altitude, au centre d'une région qui offre l'aspect de vastes plaines légèrement ondulées; elle est de création française. Le sol de cette contrée produit beaucoup de céréales et recèle des mines d'antimoine, de plomb argentifère et de sulfure de fer. L'alfa y abonde; il est aussi très propre à l'élevage des moutons, des chevaux et des bœufs. Les chevaux du cercle d'Aïn-Beïda sont très renommés. Aïn-Beïda est une ville d'avenir.

TÉBESSA (lat., 35° 25'; long., 5° 47' E.). — Tébessa (*Theveste*, *Civitas Thevestinorum*), chef-lieu d'une commune de 3,048 habitants, est situé à 200 kilomètres de Bône et 20 kilomètres seulement de la frontière tunisienne, au pied du djebel Osmar, prolongement de la grande chaîne des Aurès, à 980 mètres d'altitude. Elle est bordée sur trois côtés de beaux jardins arrosés par des eaux abondantes.

L'origine de *Theveste* est très certainement romaine, bien que ni Salluste ni Tacite n'en fassent

mention; mais on ne connaît plus ni ses fondateurs ni ses destructeurs. *Theveste* eut des évêques. Un concile y fut tenu en 350. En 443, elle fit partie du royaume des Vandales. En 484, son évêque fut convoqué à la conférence de Carthage; il fut déporté en Corse ou dans la Byzacène par le roi Hunéric. Salomon, successeur de Bélisaire, trouva *Theveste* ruinée; il la restaura, et périt sous ses murs dans une bataille contre les Maures, en 543. Lors de l'invasion arabe sous les ordres d'Okba, *Theveste* fut emportée de vive force et convertie à l'islamisme. C'est sans doute alors qu'elle prit le nom de Tébessa.

Sous la domination musulmane, Tébessa fut successivement soumise à l'empire des khalifes (684-780), aux Aghlabites (780-909), aux Fatimites (909-972), aux Zirites (972-1150 environ) et aux Almohades jusqu'en 1200; puis, pendant plus de trois siècles, elle fut possédée par les Hafsites de Tunis. L'époque et les circonstances de l'installation des Turcs à Tébessa sont inconnues. On ignore également ce qui se passa dans cette ville sous la domination des beys. En 1842, une colonne partie de Bône arriva sous les murs de Tébessa, qui accepta avec joie notre autorité, afin d'être soustraite aux déprédations des tribus environnantes, tunisiennes et algériennes. Elle ne fut définitivement occupée que le 9 septembre 1851.

Les plus belles ruines de Tébessa sont celles de l'arc de triomphe élevé au IIIe siècle en l'honneur de Septime-Sévère, de Julia Domna, sa femme, et de Caracalla, son fils; du temple de Minerve, de style corinthien, d'une époque un peu postérieure à l'arc de Caracalla; d'une basilique ornée encore de plusieurs mosaïques. Les anciens remparts de la citadelle byzantine, construits au VIe siècle par Salomon, forment une enceinte rectangulaire de 320 mètres de long sur 280 mètres de large, de 8 à 9 mètres de hauteur et flanqués de quatorze tours carrées.

Les environs de Tébessa sont très pittoresques et partout couverts de ruines romaines; ils produisent des céréales et nourrissent de nombreux troupeaux de moutons. L'alfa y est très abondant. La ville sera prochainement dotée d'un chemin de fer.

Mila. — Mila (*Mileva, Milevum, Milevis*), chef-lieu d'une commune de 6,665 habitants, est une petite ville située à 42 kilomètres de Constantine, à 500 mètres d'altitude, sur un plateau incliné au nord.

Suivant El-Bekri, la cité romaine de *Mileva* fut détruite, en 988, par El-Mansour, et rebâtie quelque temps après. La ville fut ensuite soumise aux princes de Bougie jusque vers le milieu du XIIe siècle. Par sa position géographique, Mila est le centre commercial d'un pays riche, fertile et industrieux, bien arrosé, très salubre. Les raisins et les oranges de Mila sont très renommés. De nombreux villages rayonnent autour de Mila, qui semble appelée à devenir un centre important.

Bône (lat., 36° 54'; long., 5° 25' E.). — Bône (peut-être l'*Aphrodisium* des Romains, l'*Annaba*, « Ville des jujubes » des Arabes), chef-lieu d'arrondissement, de deux cantons, de subdivision militaire et d'une commune de 28,536 habitants, siège d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce, possède un collège, une société savante (Académie d'Hippone), un comice agricole; c'est la tête de ligne des chemins de fer de Guelma-Constantine et de Duvivier-Tunis.

Il est possible que Bône occupe une partie de l'emplacement d'une ville que les Romains appelaient *Aphrodisium*, mais nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet. Suivant Léon l'Africain, Bône fut fondée vers la fin du VIIe siècle avec les matériaux provenant des ruines d'Hippone. En 970, au dire d'Ibn-Haukal, la ville faisait un grand commerce de laine, de crin, de miel et d'autres marchandises; l'abondance y régnait; les jardins du voisinage produisaient des fruits en quantité, et on trouvait aux environs de riches mines de fer; tout cela est encore vrai aujourd'hui. Bône fut prise par les Pisans en 1035, par les Siciliens en 1152 et par les Tunisiens en 1300.

Kheir-Eddin, devenu pacha d'Alger, envoya une garnison dans la kasbah de Bône; mais les Turcs abandonnèrent la ville en 1535, après la prise de Tunis par Charles-Quint. Ils y furent remplacés par des Génois, sous les ordres de don Alvar. Après la mort de leur chef, les Génois quittèrent la place, et les Tunisiens reprirent possession de la ville. Les Turcs s'en emparèrent de nouveau quelques années après. Bône, une des cités les plus commerçantes du nord de l'Afrique, entretint pendant plusieurs siècles d'importantes relations d'affaires avec l'Espagne et surtout avec l'Italie. Les Catalans, les Pisans, les Florentins, les Vénitiens, les

Génois y eurent tour à tour des établissements prospères. Ces derniers même obtinrent l'autorisation de construire, près du cap de Garde, le fort qui porte encore leur nom (*Fort-Génois*).

Le 2 août 1830, Bône ouvrit ses portes au général Damrémont; mais la ville fut évacuée quelques jours après. Le 13 septembre de l'année suivante, le commandant Houder et 125 zouaves occupèrent la kasbah. En 1832 (26 mars), les vaillants capitaines Yussuf et d'Armandy, après l'assassinat du commandant Houder et l'expulsion de ses compagnons d'armes, escaladèrent, pendant la nuit, les murs de la forteresse, à la tête de 120 marins, et la prirent presque sans coup férir. « C'est le plus beau fait d'armes de notre siècle! » s'écriait le maréchal Soult à la Chambre des députés, en parlant de cet acte d'héroïsme. Le 26 juin de la même année, le général Monk d'Uzer prit définitivement possession de la ville.

Bône est située tout près de l'embouchure de la Seybouse et à 2 kilomètres des ruines d'Hippone, à l'extrémité d'un contrefort de la chaîne boisée de l'Édough, qui forme un fond de tableau à la fois gracieux et grandiose sur le beau golfe auquel elle a donné son nom. Bône est aujourd'hui une des plus jolies villes de l'Algérie. L'ancienne ville a conservé quelques maisons arabes; mais la ville neuve est éminemment française. Ses rues larges et bien alignées, ses maisons, dont plusieurs ont un aspect monumental, ses places spacieuses, ses squares, ne dépareraient pas nos grandes villes de la métropole.

Le port, toujours très animé, se compose d'un avant-port (69 hectares), créé au moyen de deux jetées, l'une de 650 mètres, l'autre de 800 mètres, et d'un port intérieur (10 hectares 70 ares), bordé de quais en maçonnerie, fondés jusqu'à 12 et 14 mètres sous l'eau et reliés par une voie ferrée à la gare de Bône-Guelma. Les navires du plus fort tonnage embarquent et débarquent à quai les voyageurs et les marchandises, fait unique en Algérie. Le port doit être considérablement agrandi. La ville est entourée d'un mur crénelé percé de six portes.

Les principales curiosités de Bône sont : le Cours national, qui s'étend de la cathédrale au port intérieur entre deux lignes de maisons semblables à des palais (celles de droite sont toutes à arcades); il est ombragé par une quadruple rangée de frênes, de platanes et de grévilléas et orné de deux jolis squares et d'une *statue de Thiers*, reproduction de celle qui a été érigée à Nancy en l'honneur de l'immortel libérateur du territoire; — la place d'Armes, entourée de maisons à arcades, ombragée par de beaux platanes et ornée d'une charmante fontaine à laquelle des orangers, des palmiers et des guttas-perchas forment une gracieuse ceinture; — le monticule des Santons, que couronne la kasbah et que recouvre une véritable forêt de pins; — la cathédrale, surmontée d'une tour carrée et construite dans le style gréco-byzantin; — la mosquée *Djama-el-Bey;* — le théâtre, dont la façade principale est assez élégante; — la halle *aux* légumes; — la halle aux poissons; — le marché arabe, construit dans le style mauresque, et la pépinière (belles avenues de platanes et de palmiers, magnifique sarcophage en marbre blanc sur la face principale duquel est figuré en ronde-bosse le *Combat de Thésée et des Amazones*). Bône sera prochainement dotée d'un hôtel de ville monumental.

Bône possède des minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires, des tanneries, des brasseries, des selleries, des moulins à huile, etc. Le commerce d'exportation, très actif, a surtout pour objet les minerais de fer, de cuivre et de plomb, les lièges, les écorces à tan, les fourrages, les moutons, les bœufs et les chevaux, le tabac, les fruits et les primeurs. Les environs offrent des promenades charmantes et plusieurs belles plages où l'on a installé des établissements de bains de mer. L'*Orphelinat*, situé aux portes de la ville, est entouré de magnifiques jardins produisant toute sorte de fruits renommés.

Sur les armes de Bône figurent un vaisseau et une branche de jujubier avec cette devise : *Ferit et alit,* « Il frappe et nourrit. »

Hippone. — Hippone, à 2 kilomètres de Bône (l'*Ubbo* des Phéniciens, l'*Hippo Regius* des Romains), fondée par les Carthaginois, s'élevait sur deux mamelons situés entre la Seybouse et la Boudjima; elle occupait aussi une partie de la plaine qui s'étend au pied des deux collines, car on y a découvert de nombreux débris antiques. La ville embrassait, dit-on, au moins 60 hectares de superficie. Sous les Carthaginois, Hippone eut une grande importance commerciale, et ce fut sans doute cette prospérité, autant que son éloignement de Carthage, qui lui valut, dans la deuxième guerre punique, le triste honneur d'être pillée par

Lælius. Après le traité de 201, qui mit fin à la deuxième période des guerres entre les Romains et les Carthaginois, Hippone garda, comme par le passé, ses lois, son administration et sa dépendance vis-à-vis de Carthage. Après que Scipion eut détruit la grande métropole des Phéniciens d'Occident (146 av. J.-C.), Hippone fut cédée par les Romains aux rois numides, qui en firent une de leurs résidences. Après la bataille de Thapsus, la flotte de Scipion fut anéantie dans la rade d'Hippone par Publius Sittius, lieutenant de César.

Lorsque la Numidie fut définitivement réunie à l'empire, Auguste éleva Hippone au rang de colonie. Bientôt des voies nombreuses la relièrent à Cirta, à Rusicade, à Carthage et à toutes les villes de la province. Cette époque est celle de la plus grande gloire d'Hippone. C'est alors que ses habitants, enrichis par le commerce, « élevèrent, dit M. de La Primaudaie, ces magnifiques monuments de l'art antique, et exécutèrent ces aqueducs gigantesques, ces réservoirs immenses, ces grandes voies de communication qui étonnent la civilisation moderne. »

Hippone fut le siège d'un évêché immortalisé par le souvenir de saint Augustin.

Si le nom d'Hippone conserve encore un si grand retentissement dans le monde entier, c'est parce qu'il est inséparable de celui de l'illustre père de l'Église. Que de cités antiques, plus florissantes que ne le fut Hippone, sont tombées dans l'oubli ! L'année qui suivit la mort de saint Augustin, Hippone fut prise par les Vandales que, dans un moment de coupable jalousie, le comte Boniface avait appelés en Afrique. Maîtres d'Hippone, ces barbares la réduisirent en cendres. La cathédrale de Saint-Augustin fut pourtant respectée, dit-on, par ces impitoyables destructeurs. La bibliothèque et les manuscrits du grand évêque échappèrent également aux flammes.

Bélisaire reprit Hippone en 534. Les Arabes, s'en étant rendus maîtres en 697, achevèrent, croit-on, l'œuvre des Vandales, et les ruines d'Hippone devinrent pour eux une sorte de carrière d'où ils tirèrent des matériaux pour la construction de Bône.

De cette cité disparue, il ne subsiste guère que les *citernes*, réservoirs grandioses qui recevaient les eaux du mont Édough. Un autel entouré d'une grille et surmonté d'une statuette de saint Augustin, voilà tout le monument élevé jusqu'à présent en l'honneur du plus illustre écrivain de la primitive Église. Pour réparer cet oubli, le cardinal Lavigerie a fait jeter, en 1882, sur le sommet du mamelon principal, les bases d'une basilique qui doit avoir un grand caractère architectural. Le mamelon est charmant; c'est un des plus jolis buts de promenade des environs de Bône.

La Calle (lat., 36° 55'; long., 6° 7' E.). — La Calle (peut-être la *Tunilia* de la Table de Peutinger), chef-lieu d'une commune de 6,495 habitants, est située sur la Méditerranée, à quelques kilomètres seulement de la frontière tunisienne, et bâtie sur un rocher entouré de trois côtés par la mer.

Le géographe arabe Ibn-Haukal écrivait en 970 : « C'est dans le port de La Calle que l'on pêche le meilleur corail. » En 1520, un traité conclu entre François Ier et Kheir-Eddin accordait à la France le privilège exclusif de la pêche du corail le long de la côte d'Afrique dépendant de la régence d'Alger, ainsi que l'exportation annuelle des grains, des cuirs, des laines, des cires et autres productions du pays. Le premier établissement fut installé entre La Calle et le cap Rosa : c'était le *Bastion de France*. Détruit en 1605, relevé en 1628, ruiné de nouveau en 1637, reconstruit en 1640, abandonné en 1645, réinstallé en 1670, il fut transféré, en 1694, à La Calle, qui devint le centre de tout le commerce de la Compagnie française d'Afrique. On y trouvait un grand nombre de beaux magasins, des quais, un hôpital, une église, un lazaret, quatre postes militaires, quatre bastions armés de canons, une mosquée, etc. Lors de l'expédition d'Égypte, en 1799, les propriétés de la Compagnie d'Afrique furent saisies, les habitants forcés d'abandonner la place. Tout ce qu'ils laissèrent fut pillé et dévasté, parce que le gouvernement algérien, forcé par le sultan de Constantinople, avait déclaré la guerre à la France. Sur ces entrefaites, l'Angleterre, restée maîtresse de la Méditerranée, profita de son ascendant sur le divan d'Alger pour se faire céder, en 1807, nos concessions d'Afrique; elle les garda près de dix ans. Du reste, l'expédition de lord Exmouth contre Alger avait été le signal de la destruction de La Calle par les indigènes.

Dans le but de rendre à nos établissements leur ancienne importance, on abandonna, en 1822, pour huit années, l'exploitation du privilège commercial à un négociant de Marseille, M. Paret, et le ministre des affaires étrangères dirigea la pêche du co-

rail. Tel était l'état des choses lorsque la guerre éclata, en 1827, entre la France et la régence d'Alger. L'abandon et la destruction de La Calle par les troupes du dey en furent la suite et la conséquence.

Dès notre installation en Algérie, le gouvernement songea à réorganiser la pêche du corail. Une première reconnaissance de la localité eut lieu au mois de mai 1831. A cette époque, La Calle ne présentait que des masures abandonnées. Tout ce qui était d'un transport facile : fers, boiseries et tuiles, avait disparu, pillé et emporté par les Arabes depuis l'abandon de 1827. La ville ne fut définitivement occupée que le 15 juillet 1836. Au mois d'ao 1837, il y avait déjà deux cents bateaux corailleurs, une garnison et plusieurs habitants civils.

Quarante-six ans se sont écoulés depuis la reprise de possession, et il faut reconnaître que des progrès sensibles se sont réalisés dans cette localité. La presqu'île ne suffisant plus à son installation, une petite ville, trois fois plus étendue que l'ancienne, a été créée sur la terre ferme, en ligne parallèle à l'entrée du port.

Le port n'est accessible qu'aux petits bateaux; les gros navires doivent stationner au large. La pêche du corail et des sardines constitue la principale branche du commerce et de l'industrie de La Calle; elle est presque exclusivement aux mains des Italiens et des Maltais. On y voit de nombreux ateliers de salaisons. La Calle est voisine de la mine de plomb de Kef-Oum-Theboul. On remarque aux environs plusieurs lacs et de belles forêts de chênes-lièges. Il est question de relier La Calle à Bône par une voie ferrée.

Bougie (lat., 36° 45'; long., 2° 45' E.). — Bougie (*Saldæ*), chef-lieu d'arrondissement et d'une commune de 10,898 habitants, tribunal de première instance, est située sur un magnifique golfe et sur le flanc méridional du djebel Gouraya, du haut duquel on jouit d'une vue splendide.

Bougie fut à l'origine un simple comptoir phénicien. Quand les Romains conquirent l'Afrique, elle appartenait à la Numidie de Masinissa. En 33 avant J.-C., Auguste l'éleva au rang de colonie. *Saldæ* fut alors reliée à *Cirta*, à *Rusicada*, à *Sitifis*, à *Igilgilis* et à *Rusuccurus*, par des voies romaines dont on peut suivre encore les traces. Les Vandales, maîtres de Bougie, en firent momentanément leur capitale. Suivant Ibn-Khaldoun, en 1067, En-Nacer construisit à Bougie un palais admirable et, afin d'attirer le plus grand nombre possible d'habitants dans cette ville dont il avait fait sa capitale, il exempta les citadins de tout impôt. Comme les matériaux manquaient pour l'agrandissement de la cité, il lança, dit-on, l'édit suivant : « Tout individu qui voudra pénétrer dans la ville sera tenu d'y apporter une pierre, sous peine de payer un droit d'un *naceri* (4 fr. 50 à 5 francs). » Bougie ne tarda pas à devenir la ville la plus florissante du Moghreb. Elle devint même un lieu de pèlerinage, ce qui lui valut le nom de *Petite-Mecque*. El-Mansour, fils d'En-Nacer, fit également sa capitale de Bougie, et la ville lui dut de nombreux embellissements. Bougie passa successivement sous la domination de différentes dynasties musulmanes qui fondèrent des principautés en Afrique. Cette période marque pour la ville une ère de prospérité commerciale. Pisans, Génois, Vénitiens, Gaétans, Catalans, Marseillais s'y donnaient rendez-vous, et elle devint le point central d'un vaste commerce d'échanges.

En 1153, le sultan du Maroc s'empara du royaume de Bougie. En 1236, un gouverneur marocain, en rébellion contre le sultan, y fonda un nouveau royaume qui, de la mort de ce prince à 1510, fut le théâtre de nombreuses guerres que se livrèrent entre eux les divers prétendants à la souveraineté sur la ville. En 1510, Bougie fut prise et pillée par les Espagnols, qui y construisirent des remparts et des forts.

Au commencement d'avril 1512, les frères Barberousse vinrent attaquer Bougie ; ils furent repoussés vigoureusement, et Haroudj, l'un d'eux, y perdit un bras. L'année suivante, les Kabyles, n'ayant pas réussi à prendre la ville, en brûlèrent les faubourgs. Au printemps de 1514 ou 1515, les Barberousse parurent pour la deuxième fois devant Bougie ; ils s'emparèrent d'un fort dont ils passèrent la garnison au fil de l'épée ; mais, après un siège de deux mois, ils furent obligés d'abandonner la partie. Charles-Quint, après sa désastreuse expédition contre Alger (1541), se réfugia à Bougie. En 1555, Salah-Raïs, pacha d'Alger, vint faire le siège de cette ville par terre et par mer ; il s'en rendit maître au bout de vingt-deux jours.

La présence des Turcs, continuellement en guerre avec les Kabyles, occasionna la ruine de Bougie, qui ne vécut plus que de piraterie. En 1664, elle est dépeinte comme *un misérable village* peuplé

de 500 à 600 habitants et d'une garnison de 150 Turcs.

L'équipage d'un brick de l'État, qui avait fait naufrage sur la côte, ayant été égorgé en 1831, et, l'année suivante, des insultes ayant été faites au brick anglais *le Procris* et au brick français *le Marsouin*, une expédition fut dirigée sur Bougie. Le 29 septembre 1833, elle fut prise par les troupes françaises sous les ordres du général Trézel, après une lutte de trois jours.

Les remparts de Bougie sont percés de cinq portes. L'enceinte romaine est encore reconnaissable sur un grand nombre de points. L'enceinte sarrasine était une haute muraille flanquée de tours ; un arceau en ogive reste encore debout près du port. La ville est défendue par les forts Abd-el-Kader (citerne et souterrains anciens), la Kasbah, flanquée de bastions et de tours, le fort Barral (tombeau du général de Barral); le fort Clausel, au sommet du Gouraya. On remarque à Bougie quelques belles rues, à peu près parallèles à la rade ; l'église, surmontée d'une immense coupole; des restes de citernes romaines, d'un cirque, etc. Le climat est très doux. La ville fait un important commerce d'huile d'olive, de céréales, de figues sèches ou fraîches, d'oranges renommées, de peaux, de tabac, de laines, de bestiaux, de lièges, etc. Le port naturel de Bougie est peut-être le meilleur de toute la côte africaine.

Djidjelli (lat., 36° 50′ ; long., 3° 25′ E.). — Djidjelli (l'*Igilgilis* des Romains), chef-lieu d'une commune de 4,648 habitants, comprend l'ancienne ville arabe assise au bord de la mer sur une presqu'île rocheuse, et la ville française, construite depuis le tremblement de terre de 1856 ; cette dernière s'étale gracieusement sur la plage.

La colonie d'*Igilgilis*, fondée par Auguste, fut probablement à l'origine un des *emporia* ou comptoirs commerciaux créés sur la côte par les Phéniciens. Le nom d'*Igilgilis* figure sur plusieurs inscriptions trouvées au milieu des débris de la ville antique. Après avoir fait successivement partie de la Mauritanie Césarienne et de la Mauritanie Sitifienne, *Igilgilis* fut occupé par les Arabes; mais, du VIIIe au XIIe siècle, on ignore ses destinées. En 1242 ou 1246, la flotte de Roger, roi de Sicile, s'en empara. On ne sait à quelle époque les Siciliens l'abandonnèrent ; mais, trois siècles et demi plus tard, elle était redevenue assez forte pour rester libre et repousser les attaques des rois de Bougie et de Tunis.

Au printemps de 1514, les frères Barberousse vinrent mouiller à Djidjelli. Un bateau pêcheur leur apprit que les Génois s'étaient emparés depuis peu de cette ville. Aussitôt ils se mettent en communication avec les habitants, assiègent le château, l'emportent et réduisent 600 chrétiens en esclavage. A partir de ce moment jusqu'à la conquête d'Alger, Djidjelli fut la demeure favorite d'Haroudj. En 1611, le marquis de Santa-Cruz incendia Djidjelli. En 1664, le 23 juillet, les Français, sous la conduite du duc de Beaufort, s'emparèrent de cette ville, qu'ils furent forcés d'évacuer le 31 octobre suivant.

Le chef d'escadron de Sale prit Djidjelli le 13 mai 1839 ; mais l'occupation était restreinte, et la ville fut bloquée jusqu'à l'arrivée du maréchal Saint-Arnaud, qui lui assura enfin les routes de l'intérieur (1852). Dans la nuit du 21 au 22 août 1856 et dans la journée du 22, de violentes secousses de tremblement de terre firent un monceau de ruines de Djidjelli ; il ne resta pas une maison debout.

La ville française offre des rues droites, ombragées par de beaux platanes, des groupes de riantes maisons disposées en échiquier, de jolis jardins, des bosquets touffus ; elle est protégée par les forts Duquesne, Saint-Ferdinand et Galbois. Le port est abrité à l'est par les terres et défendu en partie des vents du nord par une ligne de rochers qui pourraient faire une bonne tête de môle. Le commerce local a principalement pour objet les céréales, les bestiaux, les huiles, les peaux, les laines, le liège, les bois de construction et les primeurs.

La région de Djidjelli est couverte de montagnes escarpées, coupées par des fouillis de profonds ravins et cachées par des forêts inextricables. Ces montagnes, souvent déchirées par des précipices et des gorges affreuses, recèlent de nombreuses richesses minérales.

Guelma (lat., 36° 27′ ; long., 5° 15′ E.). — Guelma (*Calama*), station du chemin de fer de Bône à Constantine, chef-lieu d'arrondissement et d'une commune de 6,396 habitants, tribunal de première instance, à 89 kilomètres de Bône par le chemin de fer et à 2 kilomètres de la rive droite de la Seybouse, est située à 279 mètres d'altitude, au pied du djebel Mahouna et en face du djebel Thaya.

Guelma n'occupe pas l'emplacement de l'antique



Biskra.

Calama. On a cru pendant longtemps que les noms de *Suthul* et de *Calama* désignaient la même ville. L'erreur n'est plus possible aujourd'hui; car on a acquis la certitude que la formidable citadelle de Jugurtha, dépositaire des trésors de ce prince et témoin de la défaite des aigles romaines (*Aulus pervenit ad oppidum Suthul, ubi regis thesauri erant*), s'élevait à 6 kilomètres de Guelma, sur le djebel Mahouna. A quelle date faut-il faire remonter la destruction de *Calama?* L'histoire ne nous fournit aucun document précis à ce sujet. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut prise et saccagée par les Vandales; d'autres croient qu'elle a été détruite par un tremblement de terre. Le 15 novembre 1836, le maréchal Clausel, qui marchait sur Constantine, frappé de l'importance stratégique de Guelma, y établit un camp permanent qui est devenu l'origine de la ville actuelle.

Guelma, bâtie en pente douce et sillonnée par des rues larges et droites, pour la plupart bien ombragées, est entourée d'un rempart crénelé, percé de cinq portes. La place principale, ornée d'un très beau square et d'une gracieuse fontaine, est le musée archéologique de Guelma. On y remarque une inscription chrétienne sur marbre blanc, trois stèles et une inscription punique. Nous citerons, parmi les débris de *Calama*, les restes d'un théâtre admirablement conservés et les débris imposants d'une citadelle romaine.

L'industrie de Guelma consiste en minoteries, tanneries, briqueteries et tuileries; le commerce a surtout pour objet les céréales, les bestiaux, les laines, les peaux et les tissus.

Les villages de *Petit*, de *Millesimo* et d'*Héliopolis,* situés aux environs de Guelma, sont bien arrosés et possèdent de beaux jardins maraîchers. La culture des céréales et de la vigne y a pris une grande extension. Héliopolis possède de nombreux moulins. La culture des fraises y a pris un grand développement et donne lieu à un important trafic ; ses

vignobles sont renommés. — A *Roknia* (16 kilom. de Guelma), on visite avec le plus vif intérêt des monuments mégalithiques, tantôt en plein air sous forme de dolmen, tantôt creusés dans le roc et représentant des chambres carrées de 1m,50 à 2 mètres de côté. Sur le territoire de la circonscription de Guelma se voient aussi les belles ruines d'*Announa*, encore très considérables.

Dans le djebel Thaya s'ouvrent de vastes et très curieuses grottes dont les parois sont couvertes d'inscriptions latines jetées au hasard et serrées les unes contre les autres. Ce sont des inscriptions votives en l'honneur d'une divinité locale, l'*Auguste Bacax;* elles sont presque toutes suivies de noms de consuls.

Hammam-Meskoutin. — Hammam-Meskoutin, « les Bains des Maudits, » *Aquæ Tibilitanæ* des Romains), à 19 kilomètres à l'ouest de Guelma, station du chemin de fer de Bône à Constantine, est un des établissements balnéaires les plus fréquentés de l'Algérie. Le site est très pittoresque. Les eaux, très abondantes, forment de magnifiques cascades et roulent sur un tapis de stalagmites aux couleurs variées, avant de se perdre dans l'oued Chedakra. A mesure qu'elles s'éloignent de leur point de départ, les eaux déposent les sels calcaires qu'elles tiennent en dissolution. Par l'addition lente et progressive de nouveaux matériaux, une colonne s'élève près de chaque source et produit des cônes bizarres de 3 à 4 mètres de hauteur. C'est un spectacle étrange. Les sources sont fort nombreuses. Les eaux déposent incessamment une matière calcaire qui incruste tous les objets qu'elles touchent. Le nombre des sources varie fréquemment; les unes apparaissent, tandis que d'autres tarissent. La température élevée des sources (95 degrés centigrades) permet de les employer directement aux usages culinaires; on y cuit des œufs à la coque en deux minutes, une volaille en un quart d'heure. (Pour les propriétés des eaux, v. ci-dessus, p. 12, la notice sur les eaux thermales du département de Constantine.) Des restes de murailles, d'énormes blocs de pierres taillées, des débris de colonnes et de chapiteaux, de portiques, de vastes piscines attestent l'existence d'un magnifique établissement romain a Hammam-Meskoutin.

Souk-Ahras (lat., 36° 15'; long., 5° 37' E.). — Souk-Ahras, « la Foire aux nippes, » l'antique *Thagaste* où naquit saint Augustin, chef-lieu d'une commune de 5,961 habitants, station du chemin de fer de Bône à Tunis, est située à 100 kilom. de Bône et à 680 mètres d'altitude, à 45 kilom. de la frontière tunisienne et à 4 kilomètres de la Medjerda.

Il est certain que Souk-Ahras occupe l'emplacement de *Thagaste*, patrie de saint Augustin. En effet, sur une pierre retrouvée par M. le capitaine Lewal sont gravés les trois mots suivants *Ordo splendidissimus Thagastentium*, « le très splendide corps municipal des citoyens de Thagaste. » A en juger par l'étendue des ruines, la ville romaine a dû être considérable, ce qui se comprend, puisqu'elle se trouvait sur la grande voie qui allait d'*Hippo-Regius* à Carthage. *Thagaste* faisait partie de la Numidie proprement dite. On ne connaît rien de son histoire; on ignore les circonstances et l'époque de sa destruction. Les indigènes révoltés assiégèrent Souk-Ahras le 26 janvier 1871. Le général Pouget débloqua la ville le 30 du même mois.

L'aspect de Souk-Ahras est charmant. C'est, du reste, une ville essentiellement française; car sa création date de 1856. Des rues spacieuses et bien alignées la traversent en tous sens. Les places de Thagaste et de l'Église sont bien ombragées. Souk-Ahras est le centre d'un commerce déjà important et qui grandira encore lorsque sera achevé le tronçon de voie ferrée qui doit mettre la ville en communication avec la grande ligne tunisienne. Souk-Ahras sera alors la principale étape entre Tunis et Bône. Les blés, l'orge, les bœufs, les moutons, les chevaux, les laines, l'alfa donnent lieu à un trafic considérable. La ville possède des fabriques de pâtes alimentaires et des minoteries. Les coteaux qui dominent la ville produisent un vin estimé; ils sont couverts d'arbres fruitiers et alimentent des sources abondantes. Le climat de Souk-Ahras rappelle celui des parties montagneuses de la France. Les environs de cette commune offrent de vastes et beaux vignobles et des ruines romaines fort intéressantes, parmi lesquelles il convient de citer celles de Kremissa (*Tubursicum Numidarum*), de Tifech (*Tipasa*), de Mdaourouch (*Madaure*), qui vit naître Apulée et où saint Augustin fit une partie de ses études.

Philippeville (lat., 36° 52'; long., 4° 35' E.). — Philippeville (*Rusicada*), tête de ligne du chemin de fer de Constantine à la mer, chef-lieu d'un arrondissement et d'une commune de 18,329 ha-

bitants, tribunal de première instance, collège communal, est située à 87 kilomètres au nord de Constantine et à 2 kilomètres de l'embouchure du Safsaf, sur le bord de la partie la plus méridionale du golfe de Stora.

Une inscription sur laquelle sont gravés les mots suivants : *Genio coloniæ Veneriæ Rusicadis*, prouve que la ville actuelle occupe l'emplacement de la cité romaine de *Rusicada*. Ce nom ne paraît pas être le premier qu'ait porté la ville antique. Les Phéniciens, qui l'avaient fondée, l'appelèrent d'abord *Thapsa*, et plus tard *Rous-Skikida*, mots que les Romains, par euphonie, ont changé en *Rusicada*. Les historiens anciens parlent peu de *Rusicada ;* mais ce qui reste de ses ruines, dont on pouvait encore admirer la magnificence en 1845, témoigne de son ancienne importance. On ignore les causes et la date précise de la destruction de *Rusicada*. La ville actuelle a dû sa création à la prise de Constantine. Lorsque les Français, au mois d'octobre 1838, occupèrent *Rusicada*, un village kabyle était installé au milieu des ruines de l'ancienne colonie romaine. Les indigènes y possédaient quelques mauvais gourbis ; ils les vendirent de leur plein gré 150 francs au maréchal Valée, qui y jetait, le 7 octobre de la même année, les fondations du Fort-de-France, près duquel devait bientôt grandir la ville qui porte le nom du roi Louis-Philippe.

Les maisons de Philippeville s'étagent sur deux mamelons séparés par un ancien ravin devenu la rue Nationale, la plus belle de la ville. Plusieurs rues sont à escalier. Le port a été, dans ces dernières années, l'objet de travaux très considérables ; il est formé par trois jetées qui créent, d'un côté, un avant-port de 25 hectares, et de l'autre une darse de 19 hectares, accessible aux navires du plus fort tonnage. La ville est entourée d'un mur crénelé percé de trois portes. Les plus belles places sont celles de la Marine, d'où l'on a une vue magnifique sur le golfe, et de l'Église, qui est vaste et bien ombragée.

L'ancien théâtre romain est devenu un musée archéologique où l'on remarque de nombreuses inscriptions, des médailles, des armes, des bijoux, des poteries, des statues et des bustes d'empereurs romains, un cadran en marbre blanc habilement sculpté, des cénotaphes, etc. Aux portes de la ville, une magnifique pépinière approvisionne les colons d'arbres fruitiers et autres. Philippeville possède des ateliers de salaisons, des distilleries, des fabriques de bouchons, des tanneries, des briqueteries et des brosseries. Le commerce a surtout pour objet les céréales, les bestiaux, les bois, les lièges, les écorces à tan, les peaux, les laines et les poissons en barils et en boites.

Nous signalerons aux environs de Philippeville : *Stora* (4 kilom.), l'ancien port de *Rusicada*, où les beys de Constantine eurent des entrepôts (très beau port naturel, ateliers de salaison, magnifiques citernes antiques, site agréable) ; *Damrémont* (5 kilom.), créé en 1848 sur la rive gauche du Safsaf (plaine servant d'hippodrome à Philippeville) ; *Saint-Antoine* (7 kilom.), créé en 1848 (beaux vignobles) ; *Valée* (6 kilom.), sur un monticule de la rive droite du Safsaf (vignes, fermes importantes) ; *Saint-Charles* (16 kilom.), au confluent du Safsaf et de l'oued Zerga et à l'embranchement des routes de Philippeville à Constantine et de Philippeville à Bône (cultures industrielles, vignes, oliviers) ; *Robertville* (32 kilom.), sur un territoire très fertile en céréales, et *El-Arrouch*, créé en 1844 (hospice pour les incurables et les vieillards).

Jemmapes. — Jemmapes, chef-lieu d'une commune de 2,310 habitants, est une jolie petite ville située à 32 kilomètres de Philippeville, sur la route de Bône, au sommet d'un mamelon qui domine la fertile vallée de l'oued Fendek, dans laquelle on admire de riches cultures. L'intérieur de cette cité naissante (elle a été fondée en 1848), à laquelle tout semble présager un riant avenir, est orné d'un magnifique square au milieu duquel se dresse un monolithe de 5 mètres de hauteur. Avec ses rues larges et droites, ses jardins, sa ceinture d'eucalyptus, Jemmapes est un des centres les plus coquets de l'Algérie. Les environs offrent de très beaux vignobles, d'interminables champs de blé et d'orge, de vastes forêts et quelques gîtes de minerais. Jemmapes fait le commerce des grains, des peaux, du tabac, des bois de construction, des charbons, des vins et des eaux-de-vie.

Collo (lat., 37° 21'; long., 4° 25' E.). — Collo (*Kollops Magnus* de Ptolémée, *Chulli Municipium* de l'Itinéraire d'Antonin), chef-lieu d'une commune de 2,106 habitants, est situé à 60 kilomètres de Philippeville, sur le bord de la mer et dans une des anfractuosités que forme à sa base le flanc oriental du djebel Goufi.

Au dire de Solin, la cité primitive occupait le second rang après *Cirta;* ses habitants excellaient à teindre les étoffes en pourpre. Les Romains tiraient de Collo des cuirs estimés et d'excellents bois de construction fournis par les magnifiques forêts qui entouraient la ville. Il est souvent question de Collo dans l'histoire des Arabes d'Afrique. En 1282, Pierre III, roi d'Aragon, dirigea une expédition sur le port de Collo, avec la perspective de faire ensuite la conquête de Constantine elle-même. Ce prince débarqua à Collo; mais, à la nouvelle des Vêpres Siciliennes, il fit voile vers Palerme, où il fut couronné roi de Sicile. Un siècle plus tard, les Pisans et les Génois visitaient encore les marchés de Collo, où ils achetaient de la cire, des cuirs et des céréales. Marmol, qui écrivait au XVIe siècle, dit : « Collo était autrefois fort peuplée et avait de hautes murailles que les Goths rasèrent, après l'avoir conquise sur les Romains. Cependant, on ne les a jamais rétablies depuis, quoiqu'il y ait grand commerce et force marchands et artisans. » De 1604 à 1685, Collo fut une des échelles les plus importantes de la Compagnie d'Afrique, qui en tirait de la cire, du miel, des cuirs, des céréales, de l'huile, du corail, du suif, etc.

Collo fut occupé le 11 avril 1843 par le général Baraguay-d'Hilliers. Dans la nuit du 21 au 22 août 1856, un violent tremblement de terre détruisit cinquante-quatre maisons de la ville renaissante. Toute trace de ce désastre a disparu aujourd'hui.

Le port naturel de Collo est excellent, mais peu étendu. On voit à Collo quelques ruines romaines et plusieurs établissements pour les salaisons des sardines et des anchois; le principal commerce est celui du liège et du tanin. Aux environs, très belles forêts de chênes-lièges et magnifique source dite des *Lions*, but de promenade pour les habitants de la ville.

Sétif (lat., 36° 12'; long., 3° 5' E.). — Sétif (*Sitifis*), sur la ligne du chemin de fer qui doit relier Constantine à Alger, chef-lieu d'arrondissement et d'une commune de 12,026 habitants, à 156 kilom. de Constantine par le chemin de fer, tribunal de première instance, collège communal, est situé à 1,085 mètres d'altitude, non loin de Bou-Sellam, dans une région très fertile en céréales.

Sétif (*Sitifis Colonia*) eut une grande importance au temps de la domination romaine. Des voies, dont on retrouve partout les traces la reliaient à *Cirta*, à *Lambæsis*, à *Theveste*, etc. Lorsque, en 297 après J. C., la Mauritanie fut partagée en deux provinces, l'une de ces divisions territoriales emprunta de *Sitifis* le nom de Mauritanie Sitifienne. *Sitifis* fut renversé en 419 par un terrible tremblement de terre. Elle se releva de ses ruines, car les historiens arabes du moyen âge vantent sa prospérité. Sous le régime établi par la conquête turque, Sétif subit le mouvement de décadence et de dépérissement qui atteignit toute la Régence. Quand l'armée française, en 1839, lors de l'expédition des Bibans, pénétra dans Sétif, elle n'y trouva plus que sa vieille citadelle romaine en ruine.

L'heureux emplacement de Sétif, au point de rencontre des voies de communication de Constantine à Alger, de Bou-Saâda, de la Medjana, du Hodna, de Bougie, la fertilité de son territoire, l'importance de sa position centrale devaient dès le principe attirer notre attention. Il y fut immédiatement établi une subdivision militaire. Le 11 février 1847, une ordonnance royale créait une ville européenne et la dotait de 2,509 hectares. Cette ville n'a pas cessé de prospérer depuis cette époque.

Sétif comprend deux parties bien distinctes : la ville proprement dite, entourée de remparts, traversée par des rues larges, droites et bordées d'arbres, et le quartier militaire, qui renferme de grandes casernes pour l'infanterie et un quartier de cavalerie. Au pied de la citadelle romaine jaillit une source abondante qui, au moyen de trois canaux, alimente les nombreuses fontaines de la ville. La place du Théâtre est bordée de maisons à arcades et ornée d'une fontaine monumentale. Sétif possède une belle promenade plantée d'arbres d'essences diverses et dépositaire des antiquités romaines (inscriptions votives ou tumulaires, autel à Mars). Le minaret de la mosquée domine la ville et les environs. Le climat de Sétif, chaud en été, rappelle en hiver celui de la partie moyenne de la France. Le territoire de l'arrondissement est très riche en céréales et nourrit de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

Bordj-Bou-Arréridj. — Bordj-Bou-Arréridj, « la Fabrique des Chapeaux à toison d'autruche, » station du chemin de fer de Constantine à Alger, chef-lieu d'une commune de 2,692 habitants, est située à 65 kilomètres de Sétif et à 915 mètres d'altitude, sur deux mamelons qui s'élèvent au milieu de la

PLAN
DE
CONSTANTINE
Échelle 1:26000
1 Hôt. de la Préfecture
2 Mairie
3 Hôt. de la Division Militaire
4 Cathédrale
5 Mosquée Temple
6 Arsenal d'Artillerie
7 Hôpital Militaire
8 Lycée
DÉPARTEMENT
DE
CONSTANTINE
PAR
V.A. MALTE-BRUN
Échelle de 1/2.000.000
OUAD RIGH
OU
OUAD R'IR
TOUGOURT
Chott Melrir
Chott Djerid
Nefta



MER MÉDITERRANÉE

Cap Bengut
Dellys
Cap Tedles
Cap Corbelin
Tizi Ouzou
Fᵗ National
Dra el Mizan
Cap Carbon
Bougie
Cap Cavallo
Djidjelli
Bordj bou Areridj
Sétif
Chott el Hodna
Bou Saâda
Batna
Cap de fer
Philippeville
CONSTANTINE
Guelma
Bône
Cap de Garde
Cap Rosa
la Calle
Souk Ahras
Aïn Beida
Tebessa

Imp Erhard Paris

plaine de la Medjana. Il s'y tient un marché arabe très important.

Cette petite ville a eu pour origine un poste militaire établi en 1841 et un fortin-caserne construit en 1846 et autour duquel se groupèrent quelques colons. Bordj-Bou-Arréridj était en pleine prospérité en 1871, lorsqu'il fut incendié par les Arabes révoltés. Aujourd'hui, toutes traces de ce désastre ont disparu, et, grâce à la voie ferrée récemment inaugurée, un avenir plein de promesses semble réservé à ce centre de population installé dans une des plus fertiles plaines de l'Algérie. On vient d'y ériger un monument en l'honneur des mobiles tués pendant le siège de 1871.

Sur la route de Bordj-Bou-Arréridj à Alger se voient les *Bibans* ou *Portes-de-fer*, célèbre défilé qui fut traversé en 1837 par une armée française sous les ordres du duc d'Orléans. Ce sont des gorges très profondes et fort étroites, véritables Thermopyles dont une poignée d'hommes disputerait facilement le passage à une armée considérable. Nos braves soldats gravèrent sur le flanc des rochers cette laconique, mais significative inscription : *Armée française*. Le chemin de fer de Constantine à Alger traversera les gorges de Bordj-Bou-Arréridj.

VILLES ET LIEUX REMARQUABLES DES HAUTS PLATEAUX ET DU SAHARA DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Biskra (lat., 34° 56′; long., 3° 32′ E.). — Biskra (*Ad Piscinam*), capitale des Zibans, chef-lieu d'une commune de 7,085 habitants, est situé à 111 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur l'oued El-Kantara, qui porte le nom d'oued Biskra depuis sa jonction avec l'oued Abdi. Biskra comprend trois centres de population : la ville française, le village arabe et le village nègre. La ville française renferme de beaux jardins ornés de bassins d'où s'élancent des jets d'eau, des maisons à arcades, une jolie église et une marché couvert, élevé sur des arcades au centre d'une place entourée de maisons indigènes. Le fort Saint-Germain, bâti en 1849, domine la ville au nord-est; il pourrait, en cas d'attaque, servir de refuge à toute la population européenne. Les Européens font le commerce de l'épicerie, des vins et des liqueurs. Les indigènes établis dans la ville française fabriquent des haïks, des ouvrages en cuir et des tapis estimés. Quelques industriels européens y ont établi des briqueteries, des tuileries et des fours à chaux. Le climat est très chaud en été : 35° à 40°, et souvent 45° à 50° à l'ombre, mais les nuits sont assez fraîches. Pendant l'hiver, la moyenne diurne est de 15° à 20°.

Le *village arabe* ou *Vieux-Biskra*, cité florissante au moyen âge, encore populeuse et riche au XVI° siècle, fut ruiné et presque détruit par les Turcs. Les maisons sont toutes en terre. On y voit une mosquée et les ruines de la kasbah qui fut prise par les Français en 1844. A 500 mètres de la ville se trouve la petite *oasis des Beni-Morra*, ancienne pépinière du gouvernement. La villa de M. Landon, sur la rive droite de l'oued, est un édifice d'une beauté tout à fait originale ; ses charmants jardins forment un véritable parc anglais transporté en plein Sahara comme par la baguette d'une fée.

La source thermale d'*Hammam-Salhin*, à 7 kilom. nord-ouest de Biskra, jaillit au milieu d'un bassin carré, entouré de constructions dans lesquelles sont disposées des piscines. Les eaux (44°) contiennent de la magnésie et du soufre.

L'*oasis de Biskra* forme une forêt d'environ 140,000 palmiers et 6,000 oliviers, entre lesquels les indigènes cultivent des légumes et quelques céréales. Elle est arrosée par les eaux de l'oued Biskra, dérivées et captées avec le plus grand soin; car, si l'eau est précieuse quelque part, c'est surtout dans les oasis.

Le chemin de fer de Constantine à Batna sera prolongé jusqu'à Biskra par les belles gorges et l'oasis d'*El-Kantara*, le *Calceus Herculis* des Romains.

Les oasis des Zibans sont fort nombreuses; comme celle de Biskra, elles produisent des dattes estimées.

La route de Batna à Biskra passe par le petit village d'*Aïn-Touta* (153 kilom. de Constantine) et par le caravansérail des *Tamarins* (164 kilom.). Bientôt on s'engage dans un défilé sinueux. A droite se dresse le djebel *Tilatou;* à gauche s'élève le djebel *Gaous*. La route gravit une pente fort raide; puis redescend, par d'affreux escarpements, le col des *Juifs*, ainsi nommé parce qu'il était très redouté des marchands à cause des écumeurs de route qui le fréquentaient. La diligence, qui courait souvent jadis dans le lit de l'oued El-Kantara, suit maintenant une bonne route sur la rive gauche de la rivière. Le défilé tantôt s'élargit et tantôt se referme. A l'endroit le moins rétréci s'est installée une colonie française. Là, des arbres fruitiers et des jardins potagers entourent un groupe

de maisons basses, mais agréables à l'œil. C'est le petit village d'*El-Kantara*, où l'on trouve une bonne auberge. A l'extrémité du village, la route s'engage dans une fissure très étroite produite par l'action des eaux; c'est le *Foum-es-Sahara*, « la Bouche du Sahara, » des Arabes.

La route passe ensuite de la rive droite à la rive gauche de l'oued sur un pont romain d'une seule arche, auquel des restaurations récentes ont enlevé sa physionomie primitive. Il est assis sur deux piliers et construit dans la partie la plus déserte du défilé. Du centre, on découvre un spectacle admirable. A droite et à gauche, deux murs de rochers se dressent à une hauteur de plus de 60 mètres; la paroi occidentale est richement ornée d'arbres, de buissons et de plantes grimpantes. Tout à coup la scène change : c'est un véritable coup de théâtre; un monde nouveau, le monde saharien, se montre aux regards du voyageur étonné.

Voici l'*oasis d'El-Kantara*, le *Calceus Herculis* des Romains, qui a une longueur de 5 kilomètres et renferme une population fixe de près de 2,000 habitants. Des inscriptions y rappellent le passage de la 3e légion Augustale. On rencontre, du reste, dans les bâtisses en pisé de l'oasis et dans la mosquée, des fragments de fûts, de chapiteaux, de colonnes, des ornements d'architecture, attestant que sous la domination romaine El-Kantara dut être un point stratégique d'une grande importance. L'oasis s'élève à 517 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée; elle renferme environ 15,000 dattiers et de nombreux abricotiers.

Bien que l'on soit sorti désormais de la région des hautes montagnes, il reste encore à franchir quelques petites ramifications de l'Aurès. La plus importante des oasis que l'on traverse est celle d'*El-Outaïa*, « la Plaine à perte de vue, » où l'on remarque, outre les palmiers, de belles cultures de coton et des champs de céréales. Après avoir traversé la rivière, on passe, au *Col de Sfa*, le dernier rameau de l'Aurès. Du haut du col, la vue embrasse un horizon immense, étrange, qui donne comme un avant-goût du Sahara, dont le nom seul soulève tout un monde d'idées, en éveillant la curiosité la plus ardente. Ce spectacle étrange dédommagerait à lui seul les touristes des fatigues d'un long voyage.

Touggourt (lat., 33° 23'; long., 4° 2' E.). — Touggourt (*Tekkert*, *Tikart*, *Tuggurt*), capitale des oasis de l'Oued-R'ir ou Ouad-R'igh, est située à 51 mètres d'altitude, entre le pays des Beni-M'zab à l'ouest, et l'oued Souf à l'est. On y remarque les restes de l'ancienne ville, et la ville militaire, séparées par une vaste place. Le quartier militaire est entouré d'une enceinte crénelée. La population se compose en général de noirs; on y voit aussi quelques juifs.

L'oasis renferme, dit-on, 400,000 palmiers. Les jardins produisent des légumes en hiver. L'oasis n'a pas de place pour les céréales; le palmier y est tout.

L'Oued-R'ir renferme plusieurs autres oasis dont la plus importante après Touggourt est celle de *Temacin*, que fécondent les eaux de la sebkha Chemora. Les jardins de Temacin sont arrosés par de nombreux puits artésiens. La ville forme un rectangle de 500 mètres de longueur, sur 300 de largeur; elle est entourée d'un mur d'enceinte. On y remarque une kasbah et deux grandes mosquées surmontées de minarets. Temacin est la capitale religieuse de l'Oued-R'ir. On y voit la zaouïa de Sidi-Mohammed-El-Aïd, chef de l'ordre religieux des Tidjania.

M'sila (lat., 35° 43'; long., 2° 14' E.). — M'sila est située à 249 kilomètres de Constantine, sur la rive droite de l'oued M'sila, qui plus bas prend le nom d'oued Ksab. C'est une ville aux rues tortueuses et malpropres, protégée par une enceinte construite avec des briques séchées au soleil. On y voit de nombreuses mosquées dans la construction desquelles on a entassé sans ordre et sans goût de belles colonnes torses, de charmants chapiteaux d'ordre corinthien, des fûts, des piliers remarquables provenant des ruines de *Bechilga*. Les indigènes fabriquent des couvertures de selles, des bottes de cavaliers et des babouches en cuir jaune ou rouge.

L'oasis produit une certaine quantité de dattes; dans les jardins croissent plusieurs espèces d'arbres fruitiers d'Europe et beaucoup de plantes légumineuses; mais la principale culture est celle des céréales.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Recensement de 1881

TERRITOIRES		POPULATION EN 1881	
CIVIL	DE COMMANDEMENT	TERRITOIRE	TERRITOIRE
6 Arrondissements. 65 Communes de plein exercice. 32 Communes mixtes.	7 Communes indigènes. Communes mixtes.	Civil..... 1.075.355 hab.	Militaire.... 216.063 hab.
		Total............ 1.291.418 habitants.	

TERRITOIRE CIVIL

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881	DISTANCE en kilomètres.
ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE								
Communes de plein exercice.		Distance de Constantine.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Constantine.	*Communes mixtes.*		Distance de Constantine.
CONSTANTINE........	42.721	»	Lambèse...........	1.458	130	Aïn-Mlila...........	30.114	49
Aïn-Beïda..........	2.206	115	Mila.................	6.665	42	Batna..............	17.151	119
Aïn-Smara.........	2.233	19	Oued-Athménia.....	5.339	40	Châteaudun.........	16.671	55
Aïn-Tinn...........	4.066	»	Oued-Séguin........	2.044	35	El-Milia............	36.829	99
Batna.............	4.833	119	Oued-Zénati.........	8.581	72	Fedj-Mezala........	44.125	»
Biskra............	7.085	244	Ouled-Rhamoun.....	3.389	26	Khenchela..........	16.275	180
Bizot..............	6.946	14	Rouff ch...........	6.533	22	Meskiana...........	13.490	147
Condi-Smendou.....	10.992	27	Sidi-Mérouan.......	2.531	61	Oued-Zénati.........	17.198	72
Gaettar-el-Aïch......	1.792	18	Tébessa............	3.048	210	Ouled-Soltan........	20.868	135
Hamma (Le)........	4.431	7	Zéraïa.............	2.429	49	Oum-el-Bouaghi.....	11.449	104
Kroub (Le).........	6.941	16				Sedraza............	12.180	»
ARRONDISSEMENT DE BONE								
Communes de plein exercice.		Distance de Bône.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Bône	*Communes de plein exercice.*		Distance de Bône.
BÔNE..............	28.536	»	Duzerville.........	3.353	11	Penthièvre.........	1.410	33
Aïn-Mokra..........	2.612	33	Herbillon...........	220	»	Randon...........	5.478	18
Barral.............	523	29	La Calle............	6.495	80	*Communes mixtes.*		
Bugeaud...........	604	13	Mondovi............	1.034	23			
Duvivier...........	1.457	58	Nechmeya..........	602	43	Aïn-Mokra..........	13.770	32
						Zerizer............	15.656	24
ARRONDISSEMENT DE BOUGIE								
Communes de plein exercice.		Distance de Bougie.	*Communes mixtes.*		Distance de Bougie.	*Communes mixtes.*		Distance de Bougie.
BOUGIE............	10.898	»						
Djidjelli...........	4.648	70	Akbou.............	45.240	72	Sidi-Aïch...........	41.280	47
Duquesne..........	2.731	79	Fenaïa............	34.835	13	Tababort...........	26.675	»
El-Kseur...........	673	26	Guergour..........	54.091	74	Taher..............	20.255	»
Oued-Amizour......	1.189	27	Oued-Marsa........	19.066	»	Takitoun...........	28.647	87
Strasbourg.........	1.710	100						
ARRONDISSEMENT DE GUELMA								
Communes de plein exercice.		Distance de Guelma.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Guelma.	*Communes mixtes.*		Distance de Guelma.
GUELMA............	6.396	»	Héliopolis.........	6.305	5			
Clausel............	1.287	17	Millésimo.........	932	4	GUELMA............	31.691	»
Enchir-Saïd........	587	22	Petit..............	1.055	8	Sefia..............	30.252	24
Guelaat-Bou-Sba....	753	10	Souk-Ahras........	5.961	66			

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE								
Communes de plein exercice.		Distance de Philippeville.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Philippeville.	*Communes mixtes.*		Distance de Philippeville.
Philippeville	18.329	»	Gastu	750	53			
Collo	2.106	60	Jemmapes	2.310	32	Attia	15.357	68
El-Arrouch	3.552	36	Robertville	4.875	32	Collo	24.741	60
El-Kantour	2.725	46	Saint-Charles	2.481	16	El-Arrouch	12.615	36
Gastonville	2.819	39	Stora	2.306	4	Jemmapes	14.703	32
ARRONDISSEMENT DE SÉTIF								
Communes de plein exercice.		Distance de Sétif.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Sétif.	*Communes mixtes.*		Distance de Sétif.
						Bibans	30.789	
Sétif	12.026	»	Bordj-Bou-Arréridj	2.692	65	Bordj-Bou-Arréridj	16.619	65
Aïn-Abessa	3.579	25	Bouhira	2.527	14	Eulmas	20.847	
Aïn-Rouach	2.201	32	El-Ouricia	1.880	12	R'hiras	18.441	
Aïn-Tagrout	711	31	Saint-Arnaud	3.952	26	Sétif	19.902	

TERRITOIRE DE COMMANDEMENT

Communes indigènes.		Distance de Constantine.	*Communes indigènes.*		Distance de Constantine.	*Communes indigènes.*		Distance de Constantine.
Batna	31.953	119						
Biskra	91.581	244	La Calle	10.792	80	Souk-Ahras	23.815	264
Krenchela	11.265	180	M'sila	22.572	249	Tébessa	24.085	210

BIBLIOGRAPHIE

1835-1837. Histoire de Constantine sous les beys, depuis l'invasion turque jusqu'à l'occupation française, par *E. Vayssettes.*

1837. Recueil de renseignements pour l'expédition ou l'établissement des Français dans la province de Constantine, par *Dureau de La Malle.*

1838. Journal de l'expédition de Constantine en 1837, par le baron *de Fleury.*

1841. Recherches et notes sur la portion de l'Algérie au sud de Guelma, par le général *Duvivier.*

1846. Réflexions sur l'Algérie, particulièrement sur la province de Constantine, par le docteur *Bonnafont.*

1850. Recherches sur l'ancienne ville de Lambèse, par *Delamarre.*

1853-1883. Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine (20 volumes).

1858. Excursion géologique et minéralogique dans le cercle de Philippeville, par *Lebrun-Virloy.*

1860. Catalogue du musée de Philippeville, par *Roger.*

1862-1873. Bulletin de l'Académie d'Hippone.

1864. Monographie des Abd-En Nour, par *Ch. Féraud*, interprète principal de l'armée d'Afrique.

1864. Les monuments dits celtiques, dans la province de Constantine, par *Ch. Féraud.*

1868. Le Sahara de Constantine, par *Ch. Féraud.*

1868. Recherches anthropologiques sur les tombeaux de Roknia, par le général *Faidherbe.*

1869. Histoire de Bougie, par *Ch. Féraud.*

1870. Histoire de Djidjeli, par *Ch. Féraud.*

1871. Les Biban, ou les Portes-de-Fer, par *A. Payen.*

1871-1883. Conseil général. Rapports du préfet et procès-verbaux des délibérations du Conseil général du département de Constantine.

1872. Histoire de Sétif, M'silah et Bordj-Bou-Arréridj, par *Ch. Féraud.*

1873. Mémoire sur les fouilles exécutées au Medracen, par le colonel *Brunon* (extrait des Mémoires de la Société archéologique de Constantine).

1873. Bordj-Bou Arréridj pendant l'insurrection de 1871, par *Du Cheyron.*

1873. Annuaire administratif et commercial du département de Constantine.

1875. Le Sahara de la province de Constantine (2 vol.), par *W. Ragot.*

1875. Étude sur l'oasis de Biskra, par le docteur *Sériziat.*

1875. Histoire de La Calle, par *Ch. Féraud.*

1876. Les Maures de Constantine en 1840, par *Morelet.*

1879. Bône et ses environs, par *O. Niel.*

Bulletin de la Société d'agriculture du département de Constantine (périodique).

Constantine et ses antiquités, par *A. Cherbonneau.*

De Batna à Tuggurt et au Souf, par *Zaccone.*

Album du Musée de Constantine, par MM. *L. Féraud* et *Cherbonneau.*

Mémoire historique et archéologique sur Tébessa et ses environs, par M. *A. Moll.*

Notice sur les eaux thermales d'Hammam-Meskoutin, par le docteur *Moreau*

Notes sur les tribus de la province de Constantine, par *Ch. Féraud.*

Carte du territoire de Bône au 12,500e ; 2 feuilles

Carte des environs de Bône au 200,000e ; 1 feuille (1851).

Carte de la province de Constantine au 400,000e ; 2 feuilles (1869).

Carte des environs de Constantine au 200,000e ; 1 feuille (1854).

Carte des étapes de la province de Constantine au 400,000e ; 1 feuille (1865).

Plan de Constantine au 15,000e (Jourdan, Alger).

Carte des étapes de la province de Constantine (1879, Jourdan à Alger).

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF et Cie, Éditeurs.

ORAN

100. — Oran.

ORAN

Chef-lieu : ORAN

Superficie : 11 à 12 millions d'hectares. — Population : 767,322 habitants.

Dont 58,085 Français, 14,558 Israélites naturalisés, 592,425 musulmans (sujets français), 84,881 étrangers parmi lesquels les Espagnols dominent et 17,373 habitants comptés à part conformément à l'article 2 du décret du 3 novembre 1881.

Territoire civil.	674,830 habitants.
Territoire militaire . .	92,492 —
Total général. . .	767,322 habitants.

5 Arrondissements. — 54 Communes de plein exercice
19 Communes mixtes (territoire civil), **3 Communes mixtes et 3 Communes indigènes** (territoire de commandement).

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Situation, limites. — Le département d'Oran, situé entre le département d'Alger, à l'E., et l'empire du Maroc, à l'O., doit son nom à la ville d'Oran, son chef-lieu. Il a pour limites : au nord, la Méditerranée; au sud, le Sahara; à l'est, le département d'Alger; à l'ouest, le Maroc. La délimitation occidentale, déterminée en 1845, est mal définie et doit être rectifiée à bref délai, si l'on veut éviter d'incessantes complications politiques. La glorieuse victoire d'Isly donnait à nos gouvernants le droit de fixer à nos possessions de l'ouest une frontière moins restreinte, et surtout plus logique. En effet, la Malouïa, rivière profonde qu'il serait facile de canaliser, coupe en deux le territoire des Beni-Bou-Saïd, tribu algérienne qui, suivant la pittoresque expression de M. A. Cherbonneau, se trouve avoir un pied chez nous et l'autre chez le voisin. L'oasis de Figuig, les Dou-Menia et les Oulad-Djerir devraient être englobés dans le département d'Oran. C'est une frontière à refaire. Nous n'en voulons pour preuve que les événements insurrectionnels de 1881-1882. La partie occidentale du département d'Oran est le point de l'Algérie le plus rapproché de l'Espagne; quelques heures (10 ou 12) suffisent pour aller d'Oran à Carthagène. Il ne faut donc pas s'étonner que, de tout temps, Oran ait été et soit encore aujourd'hui une ville à moitié espagnole, et que le département d'Oran renferme actuellement presque autant d'Espagnols que de Français.

Le département d'Oran déploie sur la Méditerranée une longueur de 380 kilomètres de côtes, offrant les deux magnifiques ports naturels de Mers-el-Kebir et d'Arzeu. Des ports artificiels ont été créés à Oran, à Beni-Saf, à l'embouchure de la Tafna, à Nemours et à Mostaganem.

Orographie. — Les principaux massifs montagneux du département d'Oran sont, dans le Tell : 1° les monts de Tlemcen ; 2° les monts des Trara; 3° les monts du Tessala; 4° les monts de Mascara; 5° le massif du Dahra.

Les montagnes de Tlemcen (*Durdus mons* des Romains) s'étendent de la frontière marocaine à la Mekerra supérieure. Elles ont pour points culminants le Ras-Asfour ou Toumzaït, voisin du Maroc et des mines de plomb argentifère de Gar-Rouban, le djebel Tnouchfi, le djebel Ouargla, et dans la région de Sebdou, le djebel Roumelia, qui se dresse non loin de Tlemcen.

Les monts des Trara et des Beni-Mengouch, chaîne littorale circonscrite par la Tafna et l'oued Adjeroud, sont les *Montes Chalcoricii* des Romains; ils ont pour éperon le cap Noé. Leurs sommets les plus remarquables sont le djebel Filhaucen et le djebel Tadjera, pic voisin de la Médi-

terranée, appelé également montagne Carrée, à cause de son sommet aplati. On y distingue aussi le col de Taza.

Le massif du Tessala, compris entre le Sig et la Tafna, a pour points principaux : le pic du Tessala, qui domine Sidi-Bel-Abbès, dans la partie orientale de la chaîne; le Tafaroui, entre Oran et Sidi-Bel-Abbès, et le djebel Seba-Chioukh, à l'ouest. C'est l'*Astasilis* des Romains. Le Tessala est couvert de ruines antiques. Les Arabes l'ont surnommé la *Terre du blé*, à cause de la fertilité de ses plateaux.

Les monts de Mascara se dressent entre la Mekerra à l'ouest, la mer et le Chélif au nord, et le cours de la Mina à l'est. Leur principal sommet est le djebel Nesmate. Les montagnes littorales, dans le voisinage d'Oran, forment, comme celles des environs d'Alger, un simple bourrelet de hauteurs médiocres dont les points culminants, le djebel Ourouze et le Murdjajo, n'atteignent pas 650 mètres.

L'Ouarensenis et le Dahra se partagent entre le département d'Oran et celui d'Alger. Des deux versants du Dahra, l'un, dit M. Demaeght (*Bulletin de la Société de géographie d'Oran*), s'incline vers la mer, et l'autre vers le Chelif, qui longe, au sud et à l'ouest, le massif du Dahra, qu'il n'a pu rompre, et va s'engloutir dans la mer, après un cours de 695 kilomètres. La ligne de faîte se dirige généralement de l'ouest à l'est. Elle part du fleuve, près de son embouchure, et s'élève en plateaux superposés pour atteindre un maximum d'altitude de 777 mètres au point géodésique de Si-Saïd. Cette élévation du sol et le voisinage de la mer font de la partie septentrionale du Dahra une région d'une fraîcheur et d'une salubrité exceptionnelles, éminemment favorable à l'acclimatement des races européennes, et, par suite, au développement de la colonisation. Le versant nord, au dire de Strabon et de Pomponius Mela, aurait recélé jadis de nombreux éléphants dans ses forêts de haute futaie. Il est encore couvert d'une profusion de figuiers, de caroubiers, de thuyas, de philaréas et de genévriers de Phénicie. Le versant sud, presque dénudé et affreusement tourmenté, surtout dans la partie qui confine à la plaine du Chelif, présente néanmoins des terrains très propres à la culture des céréales et de la vigne. Du versant nord descendent : l'oued Ouillis, qui forme une belle cascade à 4 kilomètres de son embouchure; l'oued El-Abib et l'oued Roumane, dominés par de riches plateaux; l'oued Zerrifa, qui prend sa source au plateau de Nekmaria, non loin des fameuses grottes où le colonel Pélissier enfuma, en juin 1845, la tribu des Ouled-Riah, qui refusait de se soumettre. Le versant sud donne naissance à l'oued Ouarizan, qui arrose les jardins de Mazouna; l'oued Taghia, qui traverse un pays très accidenté; l'oued Ressas et l'oued Tazemmamet. C'est par la vallée de ce dernier cours d'eau que les premières colonnes françaises ont pénétré dans le Dahra. Plusieurs centres de population ont été déjà créés dans le Dahra. Cette région devait nourrir une nombreuse population pendant l'occupation romaine, à en juger par les ruines qui couvrent partout le sol. Les plus importantes sont celles de *Quiza Xenitana*, aujourd'hui Pont-du-Chelif.

Montagnes sahariennes. — Les montagnes sahariennes comprennent, dans le département d'Oran. 1° les monts de Ksel; 2° une partie seulement du massif du djebel Amour; l'autre partie de ce dernier massif est située dans le département d'Alger.

Le *Ksel*, qui flanque le djebel Amour à l'ouest, a pour point culminant le djebel Touïla. Il forme une enceinte presque continue, au centre de laquelle se trouve Géryville. Le Ksel donne naissance à des torrents qui vont grossir les rivières sahariennes. On y remarque des sites tourmentés, des pentes arides, des défilés sauvages. Les régions supérieures sont couvertes de bons pâturages et d'alfa; sur les versants croissent quelques forêts de chênes verts et de chênes à glands doux.

Le *djebel Amour*, assemblage de crêtes, de vallées, de vallons verdoyants, quelquefois couverts de forêts (Mac-Carthy), a pour point culminant le mont Touïlet, qui atteint 2,000 mètres.

Hydrographie. — L'*Adjeroud* ou *Kis* sert, sur 20 kilomètres environ, de limite entre l'Algérie et le Maroc. Ce torrent se jette dans la Méditerranée, à 15 kilomètres seulement de l'embouchure de la Malouïa et à 27 kilomètres au sud-ouest du cap Milonia. Il est formé à Ras-el-Aïoun, « la Tête des Sources, » par la jonction de l'Aïn-Agrbal et de l'oued Malah. La rive droite de l'Adjeroud est bordée de coteaux peu élevés; un bourrelet de faibles hauteurs sépare la rive gauche de la vaste plaine de la Trifa.

La *Tafna*, le fleuve *Siga* des Romains, célèbre par le traité conclu sur ses bords, le 30 mai 1837,

entre le général Bugeaud et l'émir Abd-el-Kader, sort avec fracas de la curieuse grotte d'Aïn-Habalet, qui s'ouvre dans les monts de Tlemcen, baigne Remchi, Sidi-Amara, coule à travers des plaines fertiles et se jette dans la mer en face de l'îlot de Rachgoun, après un cours sinueux de 170 kilomètres. Les Arabes l'appellent *El-Krouf*, « Rivière de la Peur, » à cause du bruit que font ses eaux en bondissant dans un lit tout hérissé d'incrustations calcaires. Un port, celui des Beni-Saf, a été créé à l'embouchure de la rivière pour l'embarquement des minerais de fer, très abondants dans la région. Les eaux de la Tafna sont généralement plus abondantes que celles des autres rivières de l'Algérie; sa vallée est charmante. La Tafna reçoit, à droite : la rivière de Sebdou et l'Isser occidental; à gauche, l'oued Tafrent et la Mouïla. L'*Isser* court dans de belles gorges, forme une cascade de 12 mètres, baigne Lamoricière, se grossit de la source de Tellout et de la Sikkak (superbe cascade d'*El-Ourit*); son cours est de 100 kilomètres. L'*oued Tafrent* recueille les belles eaux des Beni-Snous. *La Mouïla* prend sa source dans le Maroc, où elle porte le nom d'*Isly*, immortalisé par la victoire de Bugeaud; sur le territoire algérien, elle se grossit de l'Ouerdefou, la rivière de Lalla-Mar'nia. Le barrage de la Mouïla mérite une mention particulière. Disons, à ce propos, que les colons de la province d'Oran, souvent éprouvés par des sécheresses persistantes, ont exécuté des travaux gigantesques pour aménager les eaux de la plupart des rivières, ce qui leur permet de donner aux cultures, pendant l'été, l'arrosage qui leur faisait défaut. Ces barrages ont fait la fortune de plusieurs centres de population, mais ils ont coûté des sommes considérables.

Le *Rio Salado*, « Rivière Salée, » le *Flumen salsum* des Romains, l'*oued Melah* des Arabes, prend sa source dans la forêt des Ouled-Zeir, se grossit de l'oued Soughaï, coule au sud-ouest (6 kilomètres) du grand lac salé d'Oran, au pied du djebel Touïla, et tombe dans la mer entre le cap Hassa, à l'ouest, et le cap Figalo, à l'est, après un cours de 75 kilomètres.

La *Macta* provient du marais où se rejoignent l'Habra et le Sig, et se jette dans l'anse de Port-aux-Poules.

L'*Habra* est formée dans la région de Mascara par la réunion de l'oued Traria, qui a une belle source et se précipite par une cascade de 25 mètres, de l'oued Houenet et de l'oued Melreier. Elle passe près des sources chaudes de Bou-Hanefia, à Guetna, où est né Abd-el-Kader, entre en plaine au confluent de l'oued Fergoug, et coule entre deux collines réunies par un barrage gigantesque de 478 mètres de long sur 40 mètres de haut et de 38 à 39 mètres d'épaisseur à la base (ce barrage s'est rompu en 1881, et les eaux qu'il emmagasinait ont inondé la plaine et ruiné en partie la petite ville de Perrégaux, où elles ont fait de nombreuses victimes; on le reconstruit), passe près de Perrégaux et se perd dans les marais de la Macta, après un cours de 240 kilomètres depuis sa source la plus éloignée.

Le *Sig*, né sur la frontière des hauts plateaux, au sud de Daya, baigne Magenta, Sidi-Ali-ben-Youb, où il se grossit d'une abondante source thermale, à Sidi-Khaled, à Sidi-Lhassen, à Sidi-Bel-Abbès où il porte le nom de *Mekerra*, à Saint-Denis-du-Sig et vient se perdre dans le marais de la Macta, après un cours de 240 kilomètres. A sa sortie des montagnes, le Sig est arrêté par un barrage qui retient une énorme masse d'eau formant un véritable lac de 4 kilomètres de long, source de prospérité pour le territoire de Saint-Denis-du-Sig.

Le *Chelif* (v. la livraison d'Alger) n'a qu'une faible partie de son cours dans le département d'Oran où le versant méridional du Dahra, lui barrant le chemin de la mer, le force à couler vers l'ouest et à se creuser un lit dans des gorges profondes. Le Chelif baigne, dans le département d'Oran, Pont-du-Chelif, Aïn-Boudinar et débouche dans la Méditerranée entre Mostaganem et le cap Ivi, après avoir décrit un arc de cercle irrégulier (cours, 695 kilomètres). Le Chelif reçoit, dans le département d'Oran : l'*oued Isly*, qui coule dans de belles gorges et dont les eaux dérivées arrosent plus de 5,000 hectares d'excellentes terres; l'*oued Riou*, qui passe à Ammi-Moussa; l'*oued Djidiouïa* (barrage), qui croise le chemin de fer d'Alger à Oran et laisse à droite Saint-Aimé, et enfin la *Mina*. Cette dernière rivière, née sur la lisière des hauts plateaux, au sud de Tiaret, se grossit de sources nombreuses, forme la charmante cascade de *Hourara*, distribue des eaux abondantes aux terres de Relizane, reçoit l'*Hillil*, baigne Sidi-Bel-Hac l et se joint au Chelif après un cours de 195 kilomètres.

Lacs du Tell oranais. — La *Sebkha* ou *Grand lac salé d'Oran* couvre une superficie

d'environ 32,000 hectares; il n'a pas d'écoulement et reçoit très peu d'eau. Ce lac se recouvre, en été, d'une épaisse couche de sel. Il est question de le dessécher.

Le lac d'*Arzeu*, à 16 kilomètres de la ville de ce nom, mesure 12 kilomètres de long et 3 kilomètres de large. Le sel s'y cristallise par l'évaporation naturelle, et l'exploitation des salines d'Arzeu donne lieu à un important trafic.

Chotts et rivières des hauts plateaux. — Le *Chott El-Chergui* (chott de l'Est), dont on peut évaluer l'altitude à 1,000 mètres et la longueur à 140 kilomètres, a une largeur variable de 10 à 20 kilomètres; sa direction générale va du nord-est au sud-ouest. De vastes plaines l'entourent de tous côtés; au nord, mais dans le lointain, se dressent quelques montagnes. Il reçoit plusieurs cours d'eau : l'oued El-May, l'oued Fellet, l'oued El-Hallouf, l'oued Hammam, l'oued Guesmir, l'oued El-Naceur, l'oued El-Mahder, l'oued Ghodjedad, etc., mais ces ruisseaux sont souvent à sec, et le chott n'est guère alimenté que par les eaux pluviales. De ses rives peu élevées s'échappent des sources thermales légèrement salines.

Le *Chott El-R'arbi* (chott de l'Ouest), dominé au nord et au sud par un certain nombre de pics, appartient à l'Algérie et au Maroc. La partie algérienne a 44 kilomètres de long et 7 à 20 kilomètres de large. Il est très encaissé; l'eau y est peu abondante, même en hiver. Ce chott et le précédent sont les *Salinæ Nubonenses* de Ptolémée et d'Antonin. Le versant septentrional du Sahara envoie au chott R'arbi l'oued Bou-Remmade, cours d'eau très peu important.

Chotts et rivières du Sahara. — Dans le Sahara oranais se voient aussi quelques cuvettes ou bas-fonds que les Arabes appellent *dayas* et dans lesquelles se déversent des cours d'eau insignifiants. Nous mentionnerons : l'*oued Zergoun*, fils du djebel Amour et tributaire de la daya d'El-Kahla; l'*oued Soggueur*, qui naît dans les montagnes au pied desquelles est situé Bérizina, coule dans le curieux défilé d'El-Arouïa, reçoit l'oued Mouïa et se termine à la daya El-Hamra; l'*oued El-Benout*, qui finit dans la vaste plaine des Habilat, à la daya Mousteïer; l'*oued El-Namous*, qui prend sa source au nord-ouest d'Aïn-Sefisifa, arrose une vallée très tourmentée que dominent des montagnes d'un aspect sauvage et se perd, comme l'oued El-Benout, dans la plaine des Habilat.

Sur le parcours des rivières sahariennes sont disposés des bassins naturels qui retiennent les eaux plus ou moins longtemps après les crues. Les indigènes les nomment *redirs*, « traîtres, » appellation fort juste, car celui qui compte sur l'eau des *redirs* risque souvent de mourir de soif.

Suivant les légendes arabes, les rivières du Sahara coulaient jadis à pleins bords. « Il serait difficile, dit M. de Colomb, de décider si, à telle ou telle époque, il y eut dans le Sahara des ressources qui n'existent plus aujourd'hui; on en est réduit à de simples conjectures. L'oued Zergoun, d'après la tradition, était une rivière d'*eau courante*. C'est possible; il est même probable que la plupart des rivières sahariennes coulaient autrefois des montagnes jusqu'à cette mer de sable qui absorbait leurs eaux. Peu à peu leurs lits s'étant remplis de sables, de cailloux, des alluvions que les crues ont arrachées aux montagnes rocheuses où elles prennent leur source, les thalwegs dans lesquels coulaient les eaux ont été comblés, et il s'est formé insensiblement un sol qui n'est pas assez compact, qui est trop spongieux, trop poreux pour maintenir les eaux à la surface, et sous lequel a lieu l'écoulement qui était autrefois à ciel ouvert. Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que partout où, dans ces oueds, on a voulu creuser des puits, on a souvent trouvé l'eau à peu de profondeur dans le sol. » Ces puits, dont la profondeur est très variable, donnent aux nomades des lignes d'eau sans lesquelles la fréquentation des régions du désert leur serait impossible. Du reste, quelque cachées que soient les eaux, la sonde sait bien les découvrir. Arrachées de leur lit souterrain, elles portent la vie là où régnait la mort et font reverdir les oasis abandonnées depuis longtemps par suite de l'oblitération des puits indigènes.

La question des *puits artésiens* préoccupe à bon droit le gouvernement et intéresse à un haut degré la prospérité de l'Algérie, qui peut être considérablement augmentée par des forages heureux. L'exemple des Romains, qui, au prix d'efforts séculaires et de travaux gigantesques dont on retrouve partout les traces, avaient transformé en terres d'une fertilité prodigieuse des plateaux ou des régions sablonneuses si pauvres aujourd'hui, a déjà

porté ses fruits. De nombreux puits ont été creusés dans ces dernières années sur plusieurs points des régions sahariennes des trois départements.

Voies de communication. — Le département d'Oran est traversé par les routes nationales de Mers-el-Kebir à Tlemcen, d'Alger à Oran par la vallée du Chelif, d'Oran à Géryville par Mascara et Saïda, de Relizane à la frontière du Maroc par Mascara, représentant une longueur totale de 819 kilomètres. Le département est desservi, en outre, par 575 kilomètres de routes départementales, par 1,073 kilomètres de chemins de grande communication, et 198 kilomètres de chemins d'intérêt commun.

Les chemins de fer qui traversent le département appartiennent aux Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée, Franco-Algérienne et Ouest algérien. La principale ligne est celle d'Alger à Oran; elle pénètre dans le département au delà de l'Oued-Sly et dessert les stations suivantes : Charon, la Merdja, Inkermann, Saint-Aimé, l'Oued-Djema (Salines), Relizane, L'Hillil, l'Oued-Malah, Perrégaux, L'Habra (Bou-Henny), Saint-Denis-du-Sig, L'Ougasse, la Mare-d'Eau, Sainte-Barbe-du-Tlélat, L'Arbal, Valmy, La Senia. Ce chemin de fer a dans le département d'Oran un parcours de 197 kilomètres.

A Sainte-Barbe-du-Tlélat, un embranchement de 52 kilomètres se dirige sur Sidi-Bel-Abbès en desservant les stations de Saint-Lucien, des Lauriers-Roses, de l'Oued-Imbert, des Trembles et de Sidi-Brahim.

Le département d'Oran est traversé aussi du nord au sud, c'est-à-dire du littoral aux confins du Sahara, par une ligne de 352 kilomètres, desservant : Arzeu, Saint-Leu, La Macta, Debrousseville, Perrégaux, le Barrage, l'Oued-El-Hammam, Bou-Hanifia, Thizy, Froha, Thiersville, Traria, Charrier, Franchetti, Nazereg, Saïda, Aïn-El-Hadjar, Bou-Rached, Tafaroua, Kralfalla, Modzbat et le Kreider. Le tronçon qui relie Saïda à Méchéria est une voie stratégique qui a été construite dans ces derniers temps avec une extrême rapidité. L'inauguration a eu lieu en 1882. Le chemin de fer d'Arzeu à Saïda a été construit par la Compagnie Franco-Algérienne pour le transport de ses alfas, mais il est utilisé pour la circulation privée et comme voie stratégique.

La ligne de Sidi-Bel-Abbès à Ras-El-Mâ a été inaugurée en avril 1883. La ligne d'Oran (La Sénia) à Aïn-Temouchent (69 kilomètres 300 mètres) sera bientôt achevée; on la prolongera jusqu'à Tlemcen. Plusieurs lignes sont à l'étude, d'autres à l'état de projet.

Productions naturelles. — Une grande impulsion a été donnée dans ces dernières années à l'agriculture dans le département d'Oran qui possède plusieurs belles plaines bien arrosées au moyen de barrages gigantesques. Son sol se prête à toutes les cultures; il produit du blé tendre, du blé dur, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des fèves, du bechna, etc. La vigne, le tabac et le lin y sont cultivés sur de vastes espaces. C'est le seul département de l'Algérie où l'on cultive encore le coton. La vigne y donne les plus beaux résultats, comme dans les deux autres départements algériens. Aujourd'hui, les colons la cultivent un peu partout. Les vins de Mascara jouissent d'une réputation méritée. Les vignes du département d'Oran ont produit plus de 100,000 hectolitres en 1881; ce chiffre sera certainement doublé d'ici à un ou deux ans au plus.

A la fin de l'année 1881, les Européens cultivaient, dans le département d'Oran, 375,303 hectares; ils y possédaient 9,263 chevaux, 7,298 mulets, 2,999 ânes, 10 chameaux, 36,690 bœufs, 69,432 moutons, 26,956 chèvres, 21,418 porcs, 14,186 charrues de toutes formes; 12,372 herses, rouleaux, semoirs à cheval; 8,150 chariots, charrettes et tombereaux; 335 faucheuses, râteaux à cheval, moissonneuses; 144 machines à battre, à vapeur, à manège; 1,292 tarares, égrenoirs, hache-paille, coupe-racines; 589 égrappoirs, fouloirs à raisins, pressoirs à vin, etc.

Les indigènes y possédaient, à la même date, 34,988 chevaux, 7,048 mulets, 74,698 ânes, 84,917 chameaux, 252,671 bœufs, 1,792,168 moutons, 1,015,015 chèvres, 614 porcs, 106,112 charrues de toutes sortes, 1,205 herses, rouleaux, semoirs à cheval, 485 chariots, charrettes, tombereaux, etc.

La superficie des forêts domaniales et communales, dans le département d'Oran, était, au 31 décembre 1881, de 580,413 hectares, savoir : 10,826 hectares de chênes lièges, 211,270 hectares de chênes verts, 279,280 hectares de pins d'Alep, 4,936 hectares de thuyas, et 74,097 hectares d'essences de toutes sortes

L'*eucalyptus* forme, dans le département d'Oran, comme dans les autres départements de l'Algérie, de véritables forêts, ou des avenues le long des routes, dans l'intérieur des villes et des villages, et d'élégants bosquets dans le voisinage des fermes. C'est un arbre merveilleux qui croît avec une rapidité étonnante, et dont le bois, dur et résistant, est imputrescible à l'eau de mer comme à l'eau douce, ce qui le rend éminemment propre aux constructions maritimes. L'eucalyptus a une puissance considérable d'absorption par ses feuilles et ses racines, et d'assimilation en même temps que d'élimination. Ces qualités précieuses en font un arbre providentiel pour l'Algérie, où il a déjà joué un rôle incontesté dans l'assainissement des lieux humides et malsains.

Mines. — Le cuivre a été signalé sur plusieurs points, notamment à Sidna-Oucha, à Abla et au Djebel-Mzaïta. Les deux derniers gîtes ont été l'objet de sérieuses recherches.

Le plomb argentifère, à l'état isolé ou mélangé seulement de quelques traces de cuivre pyriteux, est connu dans les gîtes de Gar-Rouban, Sidi-Aramon, El-Ary, Tleta-Coudiat-Ressas, Kselma-Tazout et Karouba. Les gîtes de Gar-Rouban sont des filons dans les schistes anciens, sauf un qui est formé par une couche de terrain jurassique, contenant la galène à l'état disséminé. Sidi-Aramon, limitrophe de Gar-Rouban, est le prolongement de la couche jurassique de cette concession; il paraît avoir de l'avenir. A Karouba, la galène est disséminée dans une couche de terrain crétacé. Ce gîte, situé aux portes de Mostaganem, est facilement exploitable à cause de la facilité des moyens de transport. Le zinc, associé au plomb en proportion plus ou moins forte, constitue les gîtes de Mazzis, Aïn-Tolba et Filhaucen. Nemours est le point d'embarquement naturel des minerais de Filhaucen, de Gar-Rouban, de Mazzis et d'Aïn-Tolba.

Le département renferme aussi de nombreuses mines de fer. Les plus importantes sont celles de Camerata, de Tenikrent et des Beni-Saf; ces dernières sont voisines de l'embouchure de la Tafna.

A Beni-Saf, on connaît huit gîtes distincts, dont un (Gar-el-Baroud) est supérieur comme importance à tous les autres gîtes de fer du département; des recherches soigneusement dirigées y ont positivement démontré l'existence de plusieurs millions de tonnes de minerai riche. Aussi, outre beaucoup d'aménagements extérieurs très remarquables, outre la création d'un centre de colonisation, a-t-on établi un port, dont les travaux ont été rapidement achevés. C'est un très bel exemple de l'importance des capitaux que peut appeler un beau gîte de fer et de l'influence bienfaisante qui en découle pour le pays.

L'exploitation des mines du bassin de la Tafna est aujourd'hui la plus importante de l'Algérie, après celle des mines du Motka-El-Hadid, dans la région de Bône.

Marbres. — Le département d'Oran possède un marbre unique : c'est l'onyx translucide, dont on connaît deux gîtes, l'un près du village de Pont-de-l'Isser, l'autre près du marabout de Sidi-Brahim, à 12 kilomètres de Nemours. On n'a encore tiré qu'un assez médiocre parti commercial de ce marbre magnifique.

Dans le même département, on connaît, à l'Oued-Madagre, un gîte de fort belle serpentine qui est resté inexploré. Au Djebel-Orousse, on travaille actuellement à mettre en valeur des gisements de marbres ordinaires, qui paraissent assez beaux. Deux autres gisements de marbres analogues ont été signalés à Aïn-Tolba et au Djebel-Touïla, mais ils sont restés inexplorés.

Pierres à bâtir. — Les carrières de cette espèce sont extrêmement nombreuses, mais exploitées seulement pour les besoins locaux. On peut citer, pour le département d'Oran: les belles carrières de Raz-el-Aïn, près d'Oran; les carrières des environs de Tlemcen, d'Aïn-Temouchent et de Mostaganem, et la belle carrière de l'Oued-bou-Kourdan, qui ont fourni des matériaux pour la construction du port de Beni-Saf.

Sources thermales et minérales. — Le département d'Oran en possède un grand nombre. Citons celles d'*Aboukir* (43 kilom. de Relizane), chlorurées sodiques; d'*Aïn-el-Hammam* (6 kilom. de Sebdou), sur la rive gauche de la Tafna (25°, salines carbonatées); d'*Aïn-Nouissy*, entre Mostaganem et la Macta (28°, sulfureuses); d'*Aïn-Djebel-Lasfour*, près de Gar-Rouban (ferrugineuses); d'*Ammi-Moussa*, à 16 kilomètres du village de ce nom (sulfureuses); d'*Arcole* (gazeuses et vendues à Oran comme eaux de Seltz); des *Bains*



Tlemcen.

de la Reine, à 3 kilomètres d'Oran (41°, 47°, 50° et 52°, salines, chlorurées, sodiques); de *Daya*, à 5 kilomètres de ce centre (ferrugineuses); d'*Hammam-bou-Ghara*, à 12 kilomètres de Lella-Mar'nia (48°, sulfureuses); d'*Hammam-bou-Hadjar*, à 14 kilomètres au nord-est d'Aïn-Temouchent (55°, salines, chlorurées); d'*Hammam-Grous*, sur la route de Sidi-Bel-Abbès à Mascara (35°, alcalines); d'*Hammam-Nedroma*, près de cette dernière ville (30°, salines); d'*Hammam-Sidi-Abdeli*, sur la rive gauche de l'Isser (38°, alcalines); d'*Hammam-Sidi-Aït*, à 52 kilomètres au sud-ouest d'Oran (52°, sulfureuses, gazeuses), etc.

Dans le Dahra, entre l'oued Ressas et l'oued Taghia, se trouve la source de pétrole d'*Aïn-Zeft*. Deux autres sources, voisines de la précédente, chez les Oulad-Sidi-Brahim, dans un ravin appelé Chabet-Amelah, à 500 mètres environ de la rive droite du Chelif, n'ont pas encore été exploitées. Les travaux de recherche exécutés jusqu'à ce jour ont seulement révélé l'existence de fentes ou fissures plus ou moins inclinées, orientées E.-N.-E., par où le bitume arrive, mêlé à l'eau sulfureuse, aux avancements des galeries. Ce phénomène, dit M. L. Demaeght, n'exclut pas l'existence d'un réservoir souterrain.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département d'Oran est une région essentiellement agricole. L'agriculture y a fait de très grands progrès depuis quelques années, surtout à cause de la construction de nombreux barrages qui ont permis d'irriguer en été de vastes et fertiles plaines qu'un soleil ardent brûlait et rendait impropres à toute culture. C'est un excellent exemple que devraient suivre les habitants du département de Constantine. Les barrages font, en effet, défaut dans ce dernier département. Dans un pays comme l'Algérie, où les pluies manquent de régularité, l'emmagasinage des eaux hi-

vernales s'impose à toutes les régions de la colonie ; les Romains l'avaient admirablement compris ; sur les bords des rivières de quelque importance se voient encore des vestiges de grands travaux exécutés par eux en vue de la captation des eaux. Les barrages ont fait la fortune des colons oranais des plaines de l'Habra, de la Mina et du Sig.

Dans le département d'Oran, ainsi que dans ceux d'Alger et de Constantine, on a desséché des lacs, des marais et des lagunes ; défriché de vastes étendues naguère couvertes de broussailles de toute sorte et surtout de palmiers nains très abondants sur plusieurs points, greffé des oliviers sauvages et planté des milliers d'hectares de vignes. Les propriétaires qui pratiquent en grand la culture des céréales possèdent presque partout des charrues, des moissonneuses et des batteuses à vapeur. Ils élèvent aussi de nombreux troupeaux de bœufs, de chevaux et de moutons.

Le concours agricole de Sidi-Bel-Abbès (avril 1883) a été un des plus remarquables parmi tous ceux qui ont eu lieu jusqu'à présent en Algérie. On a pu y admirer les magnifiques produits de l'industrie agricole de la province, de très beaux spécimens des diverses races d'animaux domestiques et d'excellents instruments destinés à l'agriculture et fabriqués dans la région même. Combien de fermes des grandes plaines des Andalouses, de la Mina, de l'Habra, du Sig et de Sidi-Bel-Abbès pourraient être considérées comme de véritables *fermes-modèles!*

La culture du coton, qui a eu son heure de prospérité en Algérie, notamment pendant la guerre de la Sécession, n'existe plus aujourd'hui que dans le département d'Oran, et encore n'y est-elle pratiquée que sur une très petite échelle ; elle se relèvera peut-être, car plusieurs des plaines oranaises, facilement irrigables, semblent parfaitement lui convenir.

Depuis que l'exploitation des richesses minéralogiques a pris dans le département d'Oran, comme dans le reste de l'Algérie, une extension tous les les jours croissante, l'industrie métallurgique y occupe de nombreux ouvriers, notamment dans le bassin de la Tafna. Ce mouvement, déjà très énergique, ne peut que s'accentuer encore, car ici, aussi bien que dans les deux autres départements, abondent le fer, le zinc, le plomb, le cuivre, etc., ainsi que nous l'avons exposé plus haut. Mostaganem, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès et d'autres villes possèdent des minoteries importantes. Oran a de vastes usines pour la fabrication des tabacs, cigares et cigarettes ; Tlemcen, de nombreux moulins à huile. On remarque aussi dans le département : des fabriques de pâtes alimentaires, des distilleries, des brasseries, des fabriques de limonades et d'eaux de Seltz, des fabriques d'huiles odoriférantes (Mostaganem), des fabriques de crin végétal, des usines pour l'égrenage du coton (Mostaganem, Saint-Denis-du-Sig), des corderies, des fabriques de meubles, des tanneries, des cordonneries, des selleries, des ateliers de salaisons, des coutelleries, des fabriques d'armes, de bijoux, de burnous, de haïks, de tentes, de tapis, de poterie, d'objets de vannerie, et des imprimeries dans les principales villes.

L'alfa, très abondant sur les hauts plateaux oranais, notamment dans la région de Saïda, donne lieu à un important trafic. La voie ferrée d'Arzeu à Saïda a été concédée à la Compagnie Franco-Algérienne sans *garantie d'intérêt*, avec *droit exclusif* d'exploiter l'alfa sur 300,000 hectares (convention du 20 décembre 1873).

Le commerce d'exportation est surtout alimenté par les céréales, l'alfa, les minerais de fer, les fourrages, les fruits, le tabac, les graines oléagineuses, les bœufs, les moutons, les laines, etc.

Division politique et administrative. — Le département d'Oran a pour chef-lieu Oran ; il comprend 5 arrondissements communaux, 54 communes de plein exercice, toutes en territoire civil ; 19 communes mixtes en territoire civil ; 3 communes mixtes et 3 communes indigènes en territoire militaire ; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître.

Oran est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Alger. Les protestants y ont un consistoire, et les Israélites un grand rabbin. Il y a, dans cette ville, un grand et un petit séminaire.

Le département appartient à l'académie universitaire d'Alger ; il y a des collèges communaux à Oran (ce collège sera bientôt transformé en lycée), à Mostaganem et à Tlemcen. Oran possède une société d'archéologie et de géographie, une chaire d'agriculture et une chaire de langue arabe. Oran, Mascara, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen ont des tribunaux de première instance. Tlemcen possède une école supérieure musulmane.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

Le département d'Oran, aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire, nous apparaît d'abord habité par les *Berbères*, auxquels les Grecs donnèrent le nom de *Numides*. Nous n'avons rien à dire du commencement de leur histoire : leurs habitudes errantes les soustraient à notre étude.

Les Carthaginois furent les premiers qui trafiquèrent avec eux. Il est probable que l'heureuse situation d'Oran, de Mostaganem, de Mers-el-Kebir les décida de bonne heure à y établir des comptoirs. Les Romains en héritèrent et, plus hardis que leurs prédécesseurs, ils pénétrèrent dans l'intérieur du pays, y percèrent des routes et y agrandirent ou fondèrent des villes; telle fut l'origine de : Tlemcen (*Pomaria*), Oran (*Quiza Municipium* selon les uns, *Quiza Xenitana* selon d'autres), Mers-el-Kebir (*Portus Divinus*), Arzeu ou Arzew (*Portus Magnus*), Tiaret (*Tingartia*), Pont-du-Chelif (*Quiza Xenitana*), Aïn-Temouchent (*Oppidum Timici*), etc., etc. Sous leur domination, le pays fut très florissant; ses blés, ses laines enrichirent les industrieux habitants.

Les Vandales défirent ce que les Romains avaient fait et apportèrent avec eux la ruine et la mort. Sous les dominations byzantine et arabe, l'Algérie occidentale retrouva, après les commotions des guerres d'un premier établissement, la paix et une prospérité relatives; mais l'arrivée des Turcs, leur domination, remit toute cette civilisation renaissante en question. C'est alors que se fondèrent les beyliks ou royaumes d'Oran, de Tlemcen, dont l'histoire résume, à partir du VIIe siècle, celle du département; aussi y renvoyons-nous nos lecteurs.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS VILLAGES, RUINES ET LIEUX LES PLUS REMARQUABLES

Oran (lat., 35° 44′; long., 2° 58″ O.) — Oran, tête de ligne d'un chemin de fer qui la relie à Alger et sur lequel s'embranchent deux autres voies ferrées, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons, place forte de première classe, port de commerce, avec préfecture, évêché, division militaire, direction d'artillerie et du génie, intendance divisionnaire, tribunaux de première instance et de commerce, conseil de guerre, collège communal, chaire d'arabe et d'agriculture, grand et petit séminaire, musée, bibliothèque, société de géographie, située à 421 kilomètres à l'ouest d'Alger, est bâtie au fond d'une baie, sur les deux flancs d'un ravin dans lequel coule l'*oued Rekhi*, « la Rivière des Moulins, » et peuplée de 59,429 habitants, dont 50,335 Européens et 9,094 musulmans. Parmi les Européens, on compte un nombre assez considérable d'Espagnols.

Oran a-t-elle été bâtie sur l'emplacement de la *Quiza Municipium* d'Antonin, ou sur celui de la *Quiza Xenitana* de Pline? Les archéologues dissertent et la question n'est pas encore tranchée. Il est possible qu'elle n'occupe ni l'un ni l'autre de ces deux emplacements. Si nous en croyons El-Bekri, Oran eut pour créateurs Mohammed-ben-Abi-Aoun, Mohammed-ben-Abdoun et des marins andalous qui jetèrent les fondements de la ville en l'an 902 de l'ère chrétienne. Elle grandit rapidement jusqu'en 954, époque à laquelle Yala-ben-Mohammed-ben-Salah s'en empara et en transporta la population à *Fekkan*, dont le baron de Slane signale les vestiges à 20 kilomètres de Mascara. Oran, relevée de ses ruines, fut emportée d'assaut en 1082 par les troupes almoravides. « En moins d'un demi-siècle, dit M. L. Fey, Oran passa neuf fois sous différents pouvoirs... Ben-Abbad réussit à se maintenir à la tête du gouvernement oranais, à la condition qu'il se reconnaîtrait vassal du royaume de Tunis (1437). Oran reçut dans ses murs, vers cette époque, le célèbre Moulaï-Mohammed, surnommé *le Gaucher*, et quinzième roi de Grenade, obligé de fuir devant ses sujets insurgés. A la mort de Ben-Abbad, Oran obéit aux Beni-Zian de Tlemcen. Sous cette nouvelle domination, Oran jouit d'une grande prospérité; elle devint l'entrepôt d'un commerce très actif et très étendu. Marmol et Alvarès Gomès en rendent témoignage. L'ivoire, les dépouilles d'autruche, les peaux de bœuf tannées, la poudre d'or, les esclaves noirs, les céréales étaient d'inépuisables sources de richesses pour les habitants, qui excellaient aussi dans la fabrication des étoffes de laine et dans celle des armes blanches. Les Vénitiens, les Pisans, les Génois, les Marseillais et les Catalans achetaient à l'envi ces produits, écoulant par contre des étoffes, des verroteries, de la quincaillerie grossière et du fer. »

Oran comptait à cette époque plus de 6,000 maisons, des mosquées splendides, de vastes entrepôts commerciaux et de nombreux édifices remarqua-

bles. En 1505, une flotte espagnole, équipée par le cardinal Ximénès, partit de Malaga le 3 septembre, relâcha le 8 à Alméria et entra le 11 dans la rade de Mers-el-Kebir. En 1509, l'armée espagnole s'empara d'Oran. Plus d'un tiers de la population musulmane fut impitoyablement massacré; le nombre des prisonniers s'éleva à 6,000 ou 8,000. Les mosquées, les édifices publics, les maisons particulières, tout fut pillé et les richesses accumulées dans la ville par la piraterie devinrent la proie des vainqueurs. Le cardinal Ximénès, maître d'Oran, convertit les mosquées en églises, fonda des hospices et des couvents et fit tous ses efforts pour assurer le triomphe d'une religion au nom de laquelle il avait entrepris cette campagne contre les Barbaresques.

Mais la puissance turque se développait rapidement en Algérie. Les Espagnols avaient eu le tort de ne pas s'inquiéter des conquêtes des frères Barberousse. Bientôt les Turcs les chassèrent insensiblement de toutes leurs positions de la côte. Oran seul résistait. En 1708, sous le règne de Philippe V, au moment où l'Espagne divisée, affaiblie, n'accordait qu'une attention distraite à sa possession africaine, Moustafa-bou-Chelar'em, sur l'ordre du bey d'Alger, mit le siège devant Oran qui se défendit bravement, mais fut obligée de capituler. Oran devint le chef-lieu du gouvernement de l'Ouest et la résidence ordinaire du bey. En 1732, dans la nuit du 1er juillet, la ville retomba au pouvoir des Espagnols qui, pour se maintenir dans cette place forte, élevèrent de nouvelles fortifications et restaurèrent les fortifications anciennes. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, un tremblement de terre d'une violence exceptionnelle ruina les édifices d'Oran, les maisons, les forts et fortifications de la place. Le tiers de la garnison fut enseveli sous les décombres de la ville : le reste des troupes espagnoles se trouvait dans le dénuement le plus complet. Les Espagnols abandonnèrent la place à la suite d'une convention conclue avec les Turcs et stipulant qu'ils emporteraient leurs canons et leurs approvisionnements. Les troupes et les habitants chrétiens furent transportés à Carthagène. Mohammed entra dans la ville dès les premiers jours de mars 1792. Cet abandon d'Oran marque la fin de la domination espagnole sur les côtes de l'Algérie. Maîtres d'Oran, les Turcs détruisirent avec un empressement enthousiaste les constructions que les Espagnols avaient élevées à grands frais. Les beys qui s'y succédèrent, jusqu'au moment de l'occupation de la ville par les Français, payaient un tribut au dey d'Alger dont ils étaient tributaires. Comme leurs suzerains de la métropole barbaresque, ils furent souvent portés au pouvoir par l'intrigue; souvent aussi l'intrigue les en précipita.

Hassen, le dernier bey d'Oran, à la nouvelle de la prise d'Alger par nos troupes, voulut abandonner sa capitale et sollicita la protection de la France. Notre armée entra dans Oran le 4 janvier 1831, et quelques mois après Hassen mourait à La Mecque. Le général de Faudoas prit définitivement possession d'Oran le 17 août 1831.

La ville, avons-nous dit plus haut, est située sur les deux flancs du ravin Rehhi. Un tunnel, portant le boulevard Malakoff et une partie du boulevard Oudinot, recouvre aujourd'hui la rivière, à partir de la porte de Tlemcen. Le plateau ouest comprend l'ancienne ville espagnole, le port et la vieille kasbah. Le Château-Neuf et la nouvelle ville s'élèvent en amphithéâtre sur la partie est. Oran, tour à tour arabe, espagnole, turque, est aujourd'hui une ville française bien percée, bien bâtie et bien aérée. Le panorama du golfe et de la ville, moins grandiose que celui d'Alger et de ses environs, est cependant un des plus attrayants de la côte de l'Afrique septentrionale.

Le *nouveau port* d'Oran a été créé au moyen d'une jetée de 1,000 mètres, partant à l'ouest du fort de la Moune et formant, avec deux jetées transversales, un bassin de 24 hectares, au fond duquel se trouve la darse. Les quais de la *Moune*, *Bougainville*, *La Pérouse*, *Ducouédic* et de la *Gare* complètent l'ensemble du nouveau port d'Oran, très sûr et fréquenté par de nombreux navires de toutes les nations. Le port de Mers-el-Kebir est réservé à la marine militaire.

L'enceinte de la ville, récemment élargie, enserre aujourd'hui une superficie de 600 hectares; elle est percée de plusieurs portes et défendue par les forts du Château-Neuf, Sainte-Thérèse, Sainte-Barbe, Saint-André, Saint-Philippe, Santa-Cruz, Saint-Grégoire, et de la Moune. Nous citerons, parmi les places les plus remarquables : la place d'Armes, la plus vaste d'Oran; la place du Théâtre, la place de l'Église, la place de l'Hôpital, la place Kléber, la place de la République, etc. La promenade la plus fréquentée est celle de *Létang* (nom d'un général qui a commandé la place d'Oran de 1836 à 1837), plantée de magnifiques bellombras, et d'où

l'on jouit d'un admirable panorama. Citons aussi les boulevards Oudinot et Malakoff.

Parmi les édifices les plus dignes d'attention, nous signalerons : la cathédrale Saint-Louis, qui a la forme d'un parallélogramme divisé en trois nefs par des arcades à plein cintre (un double escalier, décoré de statues, conduit à l'entrée principale); l'église Saint-André, ancienne mosquée reconstruite en 1801; la grande mosquée, offrant un beau porche et un charmant minaret octogonal; la mosquée de Sidi-el-Hàouri, aujourd'hui affectée au service du campement et surmontée d'un minaret à trois étages d'arcatures trilobées; l'hôtel de la Banque, etc. Oran possède une bibliothèque et un musée. La place d'Orléans est ornée d'une fontaine monumentale aux armes de la ville : *de gueules, au lion d'or passant, chargé d'un soleil rayonnant de même.*

L'industrie est représentée à Oran par des minoteries, des distilleries, des fabriques d'objets de sparterie (alfa), des filatures, des fonderies, des fabriques de chocolat, des fabriques de glace, une vaste usine pour la torréfaction du café, des fabriques de pâtes alimentaires, des imprimeries, des tanneries, des brasseries, des ateliers de salaisons, etc. Les indigènes fabriquent des éventails et des babouches en maroquin brodé.

Le commerce d'Oran est très actif. La situation de la ville, au débouché de plaines fertiles, près de l'Espagne et du Maroc, à la tête des chemins de fer, par rapport à l'Espagne, assure un brillant avenir commercial au port d'Oran, qui, en 1881, a reçu 982 navires à vapeur jaugeant 473,789 tonnes, montés par 23,801 hommes d'équipage, et 1,025 navires à voiles jaugeant 105,153 tonnes et montés par 7,380 hommes d'équipage. Le total des navires est de 2,007 ; il n'avait été que de 1,880 en 1880. Ce mouvement grandira encore. D'après les relevés du commerce des ports de France, Oran vient immédiatement après Dunkerque et avant Rouen, Cette, Saint-Nazaire; il est le cinquième port de commerce de France. Oran exporte une quantité considérable de marchandises provenant de l'Algérie ou du Maroc, du blé, des farines, des légumes secs, des moutons, des bœufs, des chevaux, des peaux brutes, de l'alfa en grande abondance, des joncs et roseaux, des graines de lin, du coton en laine, etc.; elle importe des viandes salées, des fromages, du riz, des pommes de terre, des vins, des eaux-de-vie, des tissus de coton, de lin, de laine et de soie, etc.

Oran a quatre faubourgs : *Kerguentha*, séparé de la ville proprement dite par le ravin d'Aïn-Rouïna, rempli de jardins; *Saint-Michel*, plein de vie et de mouvement; le *Village nègre*, habité par des nègres, des Arabes et des juifs, et *Saint-Antoine*, que traverse la route d'Oran à Tlemcen.

La Société de géographie et d'archéologie d'Oran, qui, née d'hier, a déjà rendu de grands services à la science en publiant un excellent *Bulletin* trimestriel de ses travaux, vient de créer à Oran un *musée archéologique* qui s'est enrichi d'un grand nombre d'antiquités (mosaïques, statues, fûts de colonnes, pierres tumulaires, médailles, etc.), et d'inscriptions fort intéressantes, destinées à jeter un nouveau jour sur cette partie de l'ancienne Mauritanie, sur le sol de laquelle est situé le département actuel. Les collections de ce musée s'accroissent tous les jours.

Environs d'Oran. — Les environs d'Oran sont loin d'offrir les mêmes charmes que ceux d'Alger, de Bône, de Philippeville, de Tlemcen ou de Mostaganem. Il est cependant juste de reconnaître que les plantations dont ils sont l'objet depuis quelques années ont considérablement modifié leur aspect primitif. Le jour n'est pas éloigné où les palmiers nains, le diss et le jujubier sauvage auront partout disparu pour faire place à des bosquets verdoyants et à de riants jardins. Le *Ravin Vert* et l'*Oued-Rehhi* sont très fréquentés par les promeneurs. De *Santa-Cruz*, on découvre un admirable panorama. Le *Mourdjajo*, montagne escarpée (580 mètres), domine Oran et le golfe de Mers-el-Kebir; ses flancs sont couverts de jeunes arbres d'une belle venue; là se trouve le *Camp-des-Planteurs*, l'une des promenades favorites des habitants d'Oran.

Bains-de-la-Reine.— Les Bains-de-la-Reine sont situés à 3 kilomètres d'Oran, sur le bord de la mer (4 sources d'un débit total de 6,000 litres à l'heure). Les eaux, salines, chlorurées sodiques, ont 41°, 47°, 50° et 52°. Elles sont employées dans les affections rhumatismales, les engorgements abdominaux, les lésions osseuses, les scrofules, la goutte, etc. L'hôpital militaire d'Oran y fait transporter ses malades.

Mers-el-Kebir. — Mers-el-Kebir, « le Grand

Port » des Arabes, le *Portus Divinus* des Romains, à 8 kilomètres au nord-ouest d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 1,876 habitants. Cette petite ville, que l'on pourrait appeler *le Gibraltar de l'Algérie*, est, pour ainsi dire, accrochée à une pointe rocheuse qui s'avance dans la baie comme une jetée naturelle et précède le cap Falcon. Le port est un magnifique port de guerre creusé par la nature, comme le port de Bougie; il est très sûr, profond, d'un accès facile et protégé par une forteresse susceptible de devenir aussi redoutable que celle qui commande les Colonnes d'Hercule.

Aïn-el-Turk. — Aïn-el-Turk, « la Fontaine du Turc, » à 16 kilomètres au nord-ouest d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 620 habitants, sur le bord de la mer. Le comte de Mortemart débarqua le 30 juin 1732 sur la plage d'Aïn-el-Turk, et, après avoir culbuté 40,000 Arabes, entra le lendemain à Oran.

Aux environs, au lieu dit *Aïn-Bida*, sources thermales très efficaces contre les affections rhumatismales et la paralysie.

Bou-Sfer. — Bou-Sfer ou Bou-Sefer, chef-lieu d'une commune de 1,893 habitants, a été fondé en 1850 à 15 kilomètres à l'ouest d'Oran et au pied nord-ouest du djebel Mourdjajo, au fond de la *plaine des Andalouses*, ainsi nommée parce qu'elle servit de refuge aux premiers Maures chassés de la province espagnole d'Andalousie. La plaine des Andalouses, l'une des plus fertiles de l'Algérie, décrit un demi-cercle autour d'une baie comprise entre les caps Falcon et Lindlès. Une magnifique ferme de 3,000 hectares, dont les terrains sont distribués sur les deux versants d'une montagne peu élevée, occupe l'extrémité occidendale de cette plaine, qui peut rivaliser avec celle de la Mitidja, laquelle est, comme on le sait, le jardin du département d'Alger.

Misserghin. — Misserghin, à 15 kilomètres au sud-ouest d'Oran, chef-lieu d'une commune de 3,259 habitants, est une des plus jolies bourgades des environs d'Oran. On y remarque de nombreuses fontaines et un très bel orphelinat installé dans les jardins de l'ancienne villa des beys d'Oran. Cet établissement, qui comprend deux orphelinats, un pour les garçons et un pour les filles, est admirablement tenu. La pépinière peut livrer au public environ 40,000 arbres par an; le verger et le potager produisent des fruits et des légumes de choix qui alimentent le marché d'Oran. Belles orangeries. Les fleurs des orangers et des citronniers sont distillées sur place. Misserghin fait un important commerce de bestiaux, de céréales et de légumes; il possède des minoteries, des fabriques de crin végétal, des distilleries, et cultive les légumes sur une vaste échelle.

La Senia. — La Senia, station du chemin de fer d'Oran à Alger, à 7 kilomètres au sud-est d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 1,084 habitants, dans une région très fertile. Belles exploitations agricoles; cultures de céréales ou maraîchères.

Saint-Cloud. — Saint-Cloud, à 28 kilomètres au nord-est d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 2,691 habitants, fondé en 1849 au lieu dit *Goudiel*. Céréales, cultures maraîchères, beaux vignobles. Aux environs, mine de plomb argentifère de Tazout. Ce village fut peuplé à l'origine par des Parisiens qui lui donnèrent le nom d'une ville bien connue des environs de Paris.

Arzeu.— Arzeu ou Arzew, le *Portus Magnus* des Romains, à 42 kilomètres au nord-ouest d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 3,073 habitants, sur le golfe du même nom, au pied du djebel Orousse.

Arzeu, occupé par les Romains, détruit par les Arabes lors de leur invasion en Afrique, fut relevé par les rois de Tlemcen. Sous les Turcs, sa rade devint le principal port d'exportation de la province. Pendant la guerre d'Espagne, il en partit plus de 300 navires par an, chargés de grains et de bestiaux pour l'armée anglaise; en 1831, plus de 100 navires vinrent s'y charger d'orge et de blé. Le général Desmichels s'en empara le 4 juillet 1832; mais, aux termes du traité qu'il conclut avec l'émir (26 février 1834), la ville fut replacée sous l'autorité du chef arabe. Peu après, la guerre recommença; Arzeu, de nouveau occupé par nos troupes, fut définitivement acquis à la France par le traité de la Tafna (30 mai 1837).

Cette ville occupe une partie de l'emplacement de *Portus Magnus*. Le mur d'enceinte est percé de deux portes. Les places et le boulevard extérieur sont plantés d'arbres qui reposent un peu la vue de l'aridité des alentours. Les rues sont bien ali-

gnées et coupées à angle droit. Une voie ferrée relie Arzeu à la ligne d'Alger à Oran et se prolonge jusqu'à Méchéria, sur les confins des hauts plateaux et du Sahara. La rade d'Arzeu est excellente; il serait très facile de l'approprier aux besoins d'un grand commerce. Le port a reçu, en 1881, 153 navires à vapeur jaugeant 76,802 tonnes et montés par 3,441 hommes d'équipage, et 210 navires à voiles jaugeant 21,115 tonnes et montés par 1,400 hommes.

Les ruines du Vieil-Arzeu, situées aux portes de la ville actuelle, sont occupées par des indigènes qui, pour la construction de leurs grossières habitations, se sont servis de fûts de colonnes, de pierres sculptées ou couvertes d'inscriptions antiques. Les restes de la colonie romaine de *Portus Magnus* sont encore très importants ; ils couvrent tout un coteau.

Les *salines d'Arzeu*, où le sel se cristallise par l'évaporation naturelle, sur un lac d'une étendue de 12 kilomètres et d'une largeur de 3 kilomètres, donnent lieu à un important trafic que l'on pourrait accroître encore.

Sainte-Barbe-du-Tlélat. — Sainte-Barbe-du-Tlélat, à 28 kilomètres au sud-est d'Oran, est le chef-lieu d'une commune de 1,386 habitants, station du chemin de fer d'Alger à Oran et tête de ligne de celui qui dessert Sidi-Bel-Abbès, sur la rive gauche de la petite rivière du Tlélat. Un barrage permet d'irriguer de nombreux jardins et de vastes champs de culture.

Saint-Denis-du-Sig. — Saint-Denis-du-Sig, station du chemin de fer d'Oran à Alger, à 51 kilomètres au sud-est d'Oran, chef-lieu d'une commune de 9,569 habitants, fut créé en 1845 dans la plaine du Sig, que fertilise la rivière du même nom. Cette ville possède un hôpital civil, un comptoir d'escompte agricole et un marché très important. C'est un foyer d'activité et d'industrie. Toutes les cultures prospèrent aux environs, qui sont parsemés de riches exploitations agricoles. La ville est entourée de verdure; les places et les rues, plantées d'arbres, sont arrosées par des eaux courantes. Saint-Denis-du-Sig renferme plusieurs belles minoteries et des usines.

Le barrage du Sig retient une immense quantité d'eau. Ce barrage est situé au sud de la ville, au point où le Sig sort des gorges pour entrer dans la plaine. Un canal de dérivation fait mouvoir plusieurs usines. La distribution des eaux est réglée par un syndicat. A 3 kilomètres de Saint-Denis, sur la rive droite du Sig, s'élève un vaste établissement connu sous le nom de *ferme de l'Union*. Cette ferme est due à l'Union agricole qui se forma en 1846 à Saint-Denis-du-Sig. Son programme était : « Association du travail avec le capital; » elle ne réussit pas à résoudre ce problème, mais il faut lui savoir gré d'avoir mis en plein rapport 2,000 hectares d'excellentes terres.

Perrégaux. — Perrégaux, station du chemin de fer d'Oran à Alger, à 75 kilomètres à l'est d'Oran, chef-lieu d'une commune de 4,867 habitants, est situé sur la rive droite de l'Habra, dans une région très fertile où l'on cultive les céréales sur une vaste échelle et où l'on élève de nombreux troupeaux.

A 12 kilomètres de cette petite ville se dresse un gigantesque barrage dont la rupture, en 1882, a causé les plus grands malheurs. Ce barrage doit être prochainement reconstruit. Les travaux de construction avaient coûté 4 millions à la Société Debrousse et Cohen, qui avait reçu en échange une concession de 24,000 hectares dans la plaine de l'Habra. Le barrage, véritable œuvre cyclopéenne, mesurait 478 mètres de longueur, 40 mètres de hauteur et 38^{m},90 d'épaisseur à sa base. La contenance du bassin était de 14 millions de mètres cubes.

Aïn-Temouchent. — Aïn-Temouchent, à 72 kilomètres au sud-ouest d'Oran, chef-lieu d'une commune de 5,496 habitants, s'élève à 258 mètres d'altitude, au confluent de l'oued Temouchent et de l'oued Senam, qui alimentent les fontaines et font mouvoir de beaux moulins à farine.

Cette petite ville, en pleine prospérité, a été bâtie en 1851, sur les ruines d'une cité romaine appelée par Pline *Oppidum Timici*. On cite un *Timicitanus episcopus* (évêque de *Timici*) dans une liste d'évêques d'Afrique de la fin du ve siècle. La voie ferrée qui doit relier Oran à Aïn-Temouchent sera bientôt livrée à la circulation ; elle sera continuée jusqu'à Tlemcen. La prospérité d'Aïn-Temouchent ne peut donc manquer de croître encore.

Les ruines d'*Oppidum Timici* ont été signalées et décrites par MM. Berbrugger, Raby-Duvernay, L. Fey et l'abbé Bargès.

Tiaret. — Tiaret, « Station » en berbère, peut-être l'ancienne *Tingartia*, siège d'un évêché au ve siècle, chef-lieu d'une commune de 3,875 habitants, a été créé en 1843, sur la lisière des hauts plateaux, à 236 kilomètres à l'est d'Oran, à 1,083 mètres d'altitude, sur les dernières pentes du djebel Guezzoul, sur la crête du Tell et le faîte entre la Mina et le Nahr-Ouassel ou Chelif naissant. C'est un point très important; les caravanes du sud y viennent chaque année échanger leurs produits contre ceux du Tell. Cette petite ville comprend deux quartiers distincts, renfermés dans une enceinte bastionnée percée de trois portes. La porte de Mascara donne accès au quartier des colons, où l'on remarque une grande rue principale avec fondouk ou caravansérail et bains maures. Le quartier militaire, dit le *Fort*, comprend des casernes, des magasins, une chapelle et un cercle pour les officiers. Le territoire de Tiaret est très fertile en céréales; la vigne y vient très bien également. On doit au génie de nombreuses plantations et des semis considérables de noyers et de châtaigniers. Eaux abondantes; immenses pâturages nourrissant de nombreux troupeaux de moutons et des chevaux très estimés. Dans un avenir prochain, Tiaret sera relié par une voie ferrée à la grande ligne d'Alger à Oran.

Aux environs se voient *Takdempt* (Smala de spahis), qui, de 1838 à 1847, fut une des places de guerre d'Abd-el-Kader, et, dans des gorges charmantes, la belle cascade de *Hourara* ou *Saut de la Mina*, dont les eaux tombent de 42 mètres de hauteur.

Mascara (lat., 35° 26'; long., 2° 12' O.). — Mascara, chef-lieu d'arrondissement, de subdivision militaire et d'une commune de 14,320 habitants, possède un hôpital militaire et un tribunal de première instance.

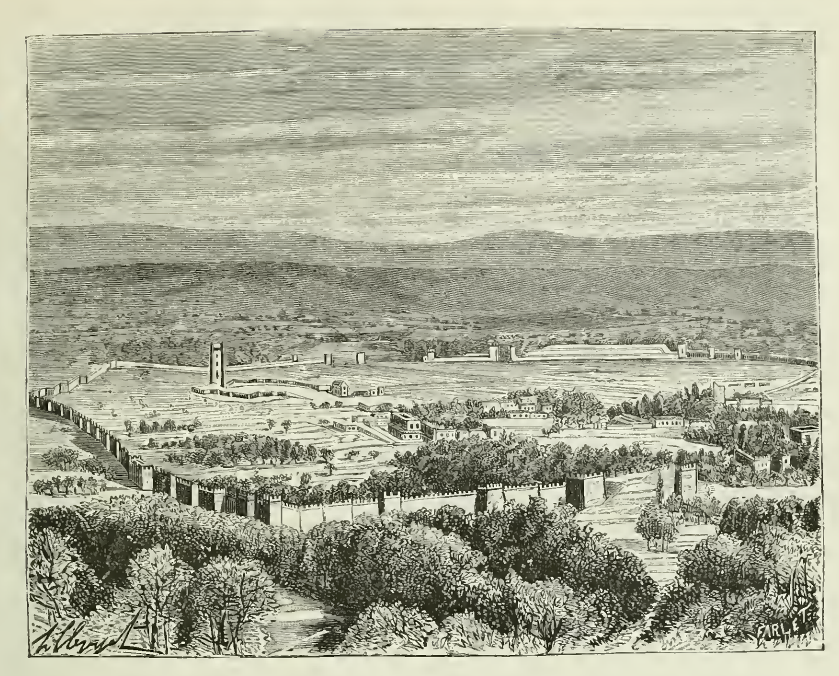
Mascara, *Oum'askeir*, « la Mère des Soldats, » *Maskeur*, « Lieu où se rassemblent les soldats, » ou plus simplement le « Camp, » selon les traditions locales, aurait été bâtie par les Berbères sur l'emplacement d'une colonie romaine; mais on n'a pas de données certaines sur son origine.

Mascara devint, aux premiers temps de l'occupation française, la résidence favorite d'Abd-el-Kader, qui naquit dans une tribu voisine. Après la rupture du traité Desmichels, le maréchal Clausel reprit la campagne et marcha sur Mascara à la tête d'une colonne dont la première division était commandée par le duc d'Orléans. Les Arabes furent dispersés après un combat opiniâtre, et l'armée française entra dans Mascara (6 décembre 1835). On avait cru, dans le principe, que cette ville offrirait d'immenses ressources. Au dire des enthousiastes, la capitale de l'émir « était la plus riche cité de la régence, » et les imaginations de s'enflammer. Il fallut promptement renoncer à ces espérances : trois jours après son entrée dans la ville, Clausel ordonnait la retraite et revenait à Oran. Six ans plus tard (1841), le général Bugeaud s'en rendit maître.

La ville est située à 97 kilomètres au sud-est d'Oran, sur le versant méridional du djebel Beni-Chougran, poétiquement appelé par les Arabes *Chareb-er-Rih*, « la Lèvre du vent. » Elle est assise sur deux mamelons séparés par un ravin au fond duquel coule l'oued Toudman; c'est un mélange de constructions françaises assez élégantes et de chétives bâtisses arabes. De quelque côté qu'on l'aborde, elle offre cependant un gracieux aspect. Les remparts, percés de cinq portes, embrassent un pourtour de 3 kilomètres. La plus belle place de Mascara est la place d'Armes. La mosquée, dans laquelle Abd-el-Kader prêcha la guerre sainte contre la France, est devenue un magasin à poudre. Le ravin de l'oued Toudman, aux eaux bondissantes, a été transformé, dans le voisinage de la ville, en un charmant jardin public, sur une étendue de 3 hectares. A 1 kilomètre de Mascara, belle pépinière, à l'entrée de la plaine d'Eghris.

Le climat de Mascara est très sain; le sol se prête admirablement à la culture des céréales, du tabac, de l'olivier et surtout à celle de la vigne, qui y a pris une grande extension et dont les produits sont estimés. On y remarque aussi de nombreuses minoteries. Trois fois par semaine, il se tient à Mascara un des marchés les plus importants de l'Algérie. Les Arabes y viennent vendre de fort loin des haïks, des tapis, des laines, des chevaux, des bœufs, des moutons, etc. Le chemin de fer d'Arzeu à Méchéria passe à quelques kilomètres de Mascara. Les vins blancs de Mascara jouissent d'une réputation méritée. Les environs offrent de beaux massifs d'oliviers.

Saint-Hippolyte. — Saint-Hippolyte, à 4 kilomètres au nord de Mascara, village créé en 1847 sur le plateau qui donne naissance à l'oued Toudman, est un centre en pleine prospérité. Aux en-



Mansoura.

virons, près du marabout de Sidi-Daho, se précipite une jolie cascade, formée par une succession de cascatelles.

Aïn-Fekan. — Aïn-Fekan, à 26 kilomètres au sud-ouest de Mascara, village créé en 1871 par le général Cérez, est situé sur un plateau en pente au pied duquel bondissent les eaux de l'oued dont il a pris le nom. L'oued Fekan forme une belle cascade de 15 à 18 mètres de hauteur qui tombe dans un ravin couvert d'une végétation luxuriante. Au nord-ouest d'Aïn-Fekan sourdent les eaux minérales de *Bou-Hanefia* (50°) qui ont une grande analogie avec celles de Luxeuil et de Bourbonne-les-Bains. La source d'Aïn-Fekan est très abondante ; on croit que le principal jaillissement s'élance du fond d'un gouffre de plus de 70 mètres de profondeur.

Saïda. — Saïda, « l'Heureuse, » à 74 kilomètres au sud de Mascara, chef-lieu d'une commune de 2,902 habitants, créé en 1854, s'élève à 890 mètres d'altitude, près de l'oued Saïda, sur une butte, à la base de longues crêtes qui limitent les hauts plateaux vers le sud, au centre d'une région couverte d'alfa. Les chantiers d'alfa des environs de Saïda ont été, en 1881, le théâtre de lugubres événements. En effet, le 11 et le 12 juin, des contingents de Bou-Aména (1) assaillirent à l'improviste les ouvriers alfatiers, en massacrèrent une partie

(1) Bou-Aména, dont le véritable nom est Mohammed-Ben-Arbi, est né à Figuig, oasis marocaine, vers 1840. C'est un homme d'une instruction plus que médiocre; il doit son prestige, d'abord à son étroite parenté avec Sidi-Brahim-ben-Tadj, qui vivait encore au commencement de ce siècle et passait pour avoir le don des miracles, et ensuite à son habileté dans les exercices de prestidigitation et de ventriloquie, habileté qui a paru aux naïfs (et ils sont nombreux chez les Arabes ignorants) une puissance surnaturelle. Cela peut sembler étonnant, mais c'est pourtant vrai. Comme on le voit, les marabouts sont le digne pendant des augures de l'ancienne Rome, qui ne pouvaient s'empêcher de rire quand ils se rencontraient à l'abri des regards profanes.

et emmenèrent l'autre en captivité. Ce fait a eu un grand retentissement.

Saïda est relié à Arzeu et à Méchéria par une voie ferrée dont le trafic est surtout alimenté par l'exploitation de l'alfa, source de richesse pour les hauts plateaux oranais. La ville est une place d'échange entre le Sahara et le Tell; elle est le siège d'un important marché pour les laines, les bœufs, les moutons et les chevaux. Le pays est fertile, le climat sain, l'eau abondante. A 2 kilomètres au sud de la ville actuelle se voient les ruines de la *Vieille-Saïda*, forteresse bâtie par Abd-el-Kader, occupée et ruinée par nos troupes le 24 mars 1844. A l'est et à 2 kilomètres s'élève un monument commémoratif en l'honneur de l'armée d'Afrique, et en particulier du général de Lamoricière et du colonel Géry.

Le 13 mai 1881, les forces de Bou-Aména se rencontrèrent dans la région de Saïda, à 4 kilomètres à l'est de Chellala, avec une colonne française commandée par le colonel Innocenti. Le combat fut vif; les révoltés subirent des pertes sérieuses; mais nos goums affolés se débandèrent et se ruèrent, en fuyant, sur le convoi, qui fut mis en désordre et pillé en partie par l'ennemi. Ce fait, singulièrement dénaturé ou grossi dans le principe, fut représenté aux tribus hésitantes comme une grande victoire, présage de victoires plus brillantes encore, et Bou-Aména vit aussitôt venir à lui de nouveaux contingents que nos vaillants soldats ne tardèrent pas à disperser.

Frenda. — Frenda, chef-lieu d'une commune mixte de 14,322 habitants, est situé à 103 kilomètres au sud-est de Mascara, près de la lisière du Sahara, à une altitude considérable, sur un plateau dominant les sources de l'oued El-Taht, affluent de la Mina, en vue d'un superbe amphithéâtre de montagnes. Au sud-est de Frenda se voient des monuments antiques désignés sous le nom arabe de *Djedar*, qui signifie : « Mur d'enceinte, paroi, naissance ou pied de mur. » Ces monuments antiques sont fort curieux et très peu connus. Le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran*, publié au mois de septembre 1882, contient sur les *Djedar* des détails inédits que nous résumons ici et qui nous semblent de nature à attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs.

« Les *Djedar*, au nombre de huit ou neuf, couronnent les principaux sommets de deux petits massifs montagneux qui ferment, à l'ouest, la vallée de la haute Mina et qui se trouvent situés sur le territoire de la commune mixte de Frenda, l'un dans la tribu des Khallafa-Cheraga, l'autre dans la tribu des Haouaret, séparés par un intervalle de 2 à 3 kilomètres et se prolongeant, à la suite l'un de l'autre, dans une direction générale sensiblement nord-sud. L'une de ces montagnes a pris le même nom que les monuments élevés sur ses cimes; on l'appelle djebel Djedar ou Adjedar. Trois *Djedar* constituent un groupe isolé au nord des autres, chez les Khallafa-Cheraga. Ce sont des pyramides quadrangulaires dont les sommets forment une large plate-forme, par suite de l'action destructive du temps et des hommes surtout. Elles reposent sur des bases carrées qui mesurent 35 mètres de côté sur une hauteur de 4 mètres environ; une partie de cette base est enfouie sous les décombres. La hauteur totale du monument devait être primitivement de 20 à 22 mètres, autant que l'on peut en juger en prolongeant par la pensée les arêtes de la partie supérieure qui a échappé au vandalisme des hommes et en admettant encore, comme en était généralement l'usage, que le monument se terminât en pointe. La partie pyramidale paraît avoir été exclusivement composée d'assises superposées en gradins de $0^m,30$ environ de hauteur. Nous avons visité, dit M. le capitaine Guénard, l'intérieur d'un *Djedar*. Cet intérieur renferme un réseau de couloirs et de chambres. Le passage qui permet de s'introduire sous cette masse de maçonnerie se trouve à $1^m,50$ au-dessous du niveau actuel du sol. C'est avec les plus grandes difficultés que l'on s'enfonce dans ce boyau souterrain obstrué de décombres sur plusieurs points. On ne peut y circuler qu'en prenant fréquemment une position horizontale. Aussi, quand on sort de ce sombre dédale, il semble qu'on renaît à la vie, et l'impression éprouvée à la vue de la lumière et au contact de l'air extérieur est telle, qu'elle prédispose peu à rechercher une autre fois ces sensations, dans une nouvelle excursion. Les assises de la base carrée sont en belles pierres de taille ajustées soigneusement à l'extérieur; la masse intérieure est en maçonnerie ordinaire, avec revêtements de mortier sur les parois des galeries. Celles-ci, recouvertes de plates-bandes jointives, portent de nombreux *graffiti* dont la plupart se rapportent à notre époque. Le but des couloirs ménagés dans l'intérieur de ces monuments, au moment de leur construction,

était évidemment de permettre l'accès des quatre angles dans lesquels sont pratiquées des chambres destinées sans aucun doute à abriter un mobilier funéraire. Le linteau du seuil de ces chambres est surmonté de divers ornements actuellement très frustes. On y devine la silhouette d'un oiseau; mais ce que l'on distingue parfaitement sur l'arête supérieure du linteau, ce sont des dents de scie gravées sur la pierre même, genre de décoration très répandu encore aujourd'hui sur un grand nombre de produits de l'industrie berbère. On ne retrouve ni débris de sarcophages ou d'urnes, ni restes humains dans ces chambres sépulcrales, violées sans doute depuis fort longtemps. »

Un jeune savant, M. de La Blanchère, récemment chargé par M. le ministre de l'instruction publique d'une reconnaissance archéologique dans la province d'Oran, est parvenu à pénétrer dans quelques-unes des galeries des *Djedar* considérées jusque-là comme inaccessibles. Il y a découvert des emblèmes chrétiens, tels que le monogramme du Christ, des poissons (symbole désignant le plus souvent le Christ dans l'eucharistie), des lampes, des colombes, une croix potencée, etc. Une salle a conservé des restes à demi effacés de peinture : « Ici, on reconnaît un dignitaire ecclésiastique portant la crosse, coiffé d'une mitre rouge, la tête nimbée; il est sur une mule ou sur une haquenée blanche. Là, on voit deux personnages s'entretenant. » Le style de ces peintures étant celui des catacombes les plus récentes, M. de La Blanchère, en déduit dans un compte rendu sommaire fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que la construction des *Djedar* peut être placée entre le VI[e] et le VIII[e] siècle. « Les *Djedar*, dit-il, sont les tombeaux d'une dynastie indigène chrétienne, puissante dans la Mauritanie Césarienne vers le V[e] et le VI[e] siècle. On ne saurait fixer l'époque de son avènement et de sa chute; elle a pu, vassale des Romains, régner avant l'invasion vandale, et, alliée des Byzantins, durer jusqu'à la venue des Arabes. Les *Djedar* auront été bâtis successivement pendant cette période. »

Les conclusions de M. le capitaine E. Guénard diffèrent de celles de M. de La Blanchère. « Nous persistons à croire, dit M. Guénard, que les *Djedar* de Frenda sont des monuments païens dont quelques-uns ont été affectés à une destination chrétienne, et nous disons quelques-uns seulement, parce que tous ne portent pas des emblèmes caractéristiques. »

Quoi qu'il en soit, les *Djedar* constituent une des principales curiosités archéologiques de l'Algérie.

Mostaganem (lat., 35° 57'; long., 2° 9' O.). — Mostaganem, chef-lieu d'arrondissement, à 82 kilomètres au nord-est d'Oran, possède un tribunal de première instance, un collège communal, un vaste hôpital, des casernes d'infanterie et de cavalerie, et renferme une population agglomérée de 11,342 habitants (population de la commune, 13,422 habitants).

On ne sait rien de précis sur la fondation de Mostaganem. Les géographes arabes parlent de ses murailles, de ses bazars, de ses bains, de ses jardins, de ses moulins. Devenu maître de la ville en 1516, Kheir-Eddin l'agrandit et la fortifia. De cette époque date l'importance commerciale de Mostaganem. De grandes exploitations agricoles furent entreprises sur son territoire, où la culture du coton donna de beaux résultats; mais, dans la suite, les incursions des Arabes, l'incurie ou les exactions des gouverneurs turcs ruinèrent ce mouvement agricole et industriel, presque nul, en effet, au moment de la conquête française.

Mostaganem occupe une agréable situation au bord de la mer. Elle est divisée en deux parties par le ravin d'*Aïn-Seufra*, « la Source jaune, » dont l'eau est utilisée comme force motrice. Le quartier appelé *Matmore*, à l'est, renferme les principaux établissements militaires; la partie ouest est occupée par la ville proprement dite, au nord de laquelle on voit ce qui reste encore de la cité arabe. Le quartier européen ressemble à une jolie ville de France. Le mur d'enceinte est percé de cinq portes. Les plus belles places sont celles de la Halle ou place d'Armes, bordée sur deux de ses faces de bâtiments à arcades; la place du Sig, la place de l'Hôpital et la place des Cigognes. Les rues du Premier-de-Ligne, de la République, de Tlemcen et des Jardins sont les plus remarquables.

Les environs de Mostaganem sont charmants. Ils offrent plusieurs jolies promenades, parmi lesquelles nous citerons : le *Jardin public*, à la porte de Mascara (massifs toujours verts, aquarium garni de plantes); le ravin d'*Aïn-Seufra*, sur la rive droite duquel se trouve un village arabe aux gracieuses koubbas et aux maisons blanches se détachant sur le fond vert grisâtre des cactus; la charmante vallée dite des *Jardins;* la *Marine*, à 1,100 mètres de la ville; la *Salamandre*, hameau

de pêcheurs construit à la pointe de ce nom.

Le port de Mostaganem a reçu, en 1881, 102 navires à vapeur, jaugeant 39,584 tonnes, montés par 2,378 hommes d'équipage, et 37 navires à voiles jaugeant 3,858 tonnes et montés par 238 marins. En tout : 139 navires, 42,642 tonnes et 2,616 hommes d'équipage.

Pélissier. — Pélissier (nom du maréchal duc de Malakoff), à 5 kilomètres au nord-est de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 2,286 habitants, est situé dans une région fertile en céréales, vignes et tabac, légumes et arbres fruitiers. Le maréchal Pélissier est resté légendaire en Algérie : on se redit quelquefois *tout bas,* et pour cause, ses bons mots et ses saillies souvent rabelaisiennes. C'était en somme un excellent gouverneur qui, à la brusquerie d'un vaillant soldat, joignait une profonde connaissance de la colonie à laquelle il a rendu d'immenses services.

Aïn-Tedlès. — Aïn-Tedlès, à 21 kilomètres au nord-est de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 2,360 habitants, colonie agricole de 1848, sur un plateau dominant le Chelif dont il est éloigné de 2 kilomètres, possède un marché important et une pépinière que le gouvernement a fait planter dans un frais ravin. Aïn-Tedlès a pour annexe *Pont-du-Chelif*, peut-être le *Quiza Municipium* des Romains.

Rivoli. — Rivoli, à 8 kilomètres au sud de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 1,873 habitants, colonie agricole de 1848, entre la mer et le *Trek-el-Touirès*, haut de 330 mètres, partage avec l'une des plus belles rues de Paris l'honneur de rappeler la brillante victoire remportée par les Français sur les Autrichiens en 1797.

Aboukir. — Aboukir, à 13 kilomètres au sud-ouest de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 2,698 habitants, au pied du Trek-el-Touirès, est situé sur un territoire fertile en vignes, céréales, tabac, etc. Aux environs se voit une curieuse grotte avec stalactites.

Mazagran. — Mazagran, à 4 kilomètres au sud de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 1,293 habitants, village créé en 1846, est célèbre dans notre histoire militaire. Le 3 février 1840, une compagnie du 1er bataillon d'Afrique, sous les ordres du capitaine Lelièvre, n'ayant pour matériel de guerre qu'une pièce de quatre, 40,000 cartouches et un baril de poudre, fut attaquée dans Mazagran par des contingents de 82 tribus formant un effectif de 12,000 à 15,000 hommes. Le capitaine Lelièvre n'avait sous ses ordres que 123 hommes. Les Arabes, après avoir vigoureusement canonné le blokhaus (petite redoute) dans l'intérieur duquel était enfermée la petite garnison française, se précipitèrent à l'assaut avec une fureur sauvage. Pendant quatre jours, le capitaine et sa poignée de compagnons d'armes soutinrent une lutte héroïque. Plein de courage et de sang-froid, Lelièvre, voyant que les munitions commençaient à s'épuiser, recommanda aux braves qui l'entouraient de les ménager. « Mes amis, leur dit-il, nous avons encore un tonneau de poudre presque entier et douze mille cartouches; nous nous défendrons jusqu'à ce qu'il ne nous en reste plus que douze ou quinze par homme ; puis nous entrerons dans la poudrière pour y mettre le feu, heureux de mourir pour notre pays, au cri de : *Vive la France!* » Ce brave parlait à des braves qui, tous, jurèrent de mourir pour la patrie. Les Arabes, désespérant de triompher de cette héroïque résistance, abandonnèrent la lutte. Lorsque, le 7 au matin, la garnison de Mostaganem put se porter au secours du capitaine Lelièvre, elle trouva la plaine déserte; le plus grand silence régnait autour de Mazagran. Ce silence de mort semblait être le présage de la destruction des Français qui avaient combattu. Aussi quelle ne fut pas la joie de nos soldats lorsque le drapeau tricolore, flottant sur des murs à demi ruinés, leur apprit que les défenseurs de Mazagran n'avaient point été vaincus! Ces braves n'avaient perdu que trois hommes; seize étaient blessés. Pour perpétuer la mémoire de ce brillant fait d'armes, on a élevé à Mazagran une colonne d'ordre corinthien, surmontée de la statue de la France tenant un drapeau d'une main et de l'autre une épée. Sur le socle est gravée l'inscription suivante :

ICI
LES 3, 4, 5 ET 6 FÉVRIER 1840
CENT VINGT-TROIS FRANÇAIS
ONT REPOUSSÉ LES ASSAUTS D'UNE MULTITUDE
D'ARABES.

Mazouna. — Mazouna, à 83 kilomètres au nord-est de Mostaganem, ancienne capitale du Dahra,

ville indigène, située au confluent de l'oued Tessert et de l'oued Tenda, est divisée en deux quartiers par ce dernier cours d'eau. Elle est entourée de plantations et de beaux jardins et présente l'aspect le plus pittoresque. En amont de la ville jaillissent plusieurs sources qui arrosent les jardins et les vergers. A l'entrée même de Mazouna, les eaux de deux sources forment une jolie cascade de 10 mètres, tombant sur une curieuse draperie d'incrustations calcaires. La population de Mazouna se compose de Turcs, de Koulouglis et d'Arabes; on y remarque aussi quelques familles israélites. D'après Ibn-Khaldoun (1), cette ville aurait été fondée en 1167 par les Beni-Mendil, branche de la puissante tribu berbère des Maghraoua, en possession alors de presque tout le Maghreb-el-Oust. Les Almohades s'emparèrent de Mazouna en 1287 et la conservèrent jusqu'en 1299, époque à laquelle elle passa sous l'autorité des Beni-Zian, vainqueurs à leur tour des Almohades.

Assiégée en 1300 par une armée mérinide, elle succomba après une longue et héroïque résistance. Prise d'assaut, elle fut entièrement saccagée, et grand nombre de ses habitants furent passés au fil de l'épée. On porta leurs têtes au sultan mérinide, Abou-Yagoub-Youcef, qui assiégeait alors Tlemcen, et, par son ordre, on les lança dans les fossés de cette ville, pour intimider la garnison. Après la retraite des Beni-Merin, Mazouna retomba au pouvoir des Beni-Zian, qui la conservèrent jusque vers le milieu du XVe siècle; elle passa alors sous le joug de la puissante tribu arabe de Mehal et resta sous son autorité jusqu'à la fondation de l'odjak d'Alger par les frères Aroudj et Kéreddine. Vers 1552, le bey d'Oran se fixa à Mazouna; mais, plus tard, le siège du beylik fut transporté à Mascara.

Après la prise d'Alger, la population de Mazouna resta indépendante. Elle fit sa soumission au général Bugeaud en 1842. En 1843, Abd-el-Kader tenta deux coups de main contre la ville, mais il échoua dans son entreprise; il ne réussit qu'à incendier une partie du quartier de Bou-Halloufa. Mazouna possédait autrefois une école musulmane; les lettrés (*talebs*) de toute la province s'y donnaient rendez-vous.

Plusieurs centres ont été créés dans le Dahra depuis 1871; d'autres le seront prochainement. Les points désignés sont Sidi-Salah, Beni-Slimane, Aïn-Takourt, Aïn-Smar, Aïn-Kaddous, Tittenguel, Oued-el-Abid, Cap-Ivi.

(1) Demaeght, *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran* (1882).

Relizane. — Relizane, à 56 kilomètres à l'est de Mostaganem, chef-lieu d'une commune de 5,302 habitants, et admirablement située sur la pente occidentale d'une colline au pied de laquelle s'étend la riche plaine de la Mina, semble appelée à de brillantes destinées. La commune date de 1857. En 1861, elle ne comptait guère plus de 400 habitants européens. La culture du coton l'a enrichie pendant la guerre de la Sécession. Cette culture, abandonnée depuis le rétablissement de l'Union américaine, pourrait être reprise avec fruit; elle a été remplacée sans trop de perte par les céréales et l'élevage des porcs. Le *barrage de la Mina*, à 4 kilomètres au nord de Relizane, contribue pour une large part à la prospérité de cette région. Des piliers robustes et de gros murs retiennent une nappe d'eau considérable qui s'écoule, dès qu'elle a atteint un certain niveau, par une ouverture centrale et tombe en cascade au milieu d'énormes rochers. On peut ainsi régler le cours de la rivière et pratiquer en temps opportun les irrigations grâce auxquelles les terres de Relizane rivalisent pour la fertilité avec celles de la Mitidja, de l'Habra et du Sig.

A 4 kilomètres de la ville, les ruines d'une cité romaine que l'on croit être la *Mina* de l'Itinéraire d'Antonin, sont éparses autour d'un monticule, dans un site magnifique.

Ammi-Moussa. — Ammi-Moussa, à 104 kilomètres à l'est de Mostaganem, a eu pour origine un fortin bâti en 1840. Assiégé en 1871 par 8,000 ou 10,000 indigènes des tribus voisines, il fut livré aux flammes; la population se réfugia dans le bordj et joignit ses efforts à ceux de la garnison. Près d'Ammi-Moussa se voient des ruines romaines assez bien conservées. Sources thermales aux environs.

Inkermann. — Inkermann (nom d'un bourg de Crimée où les Russes furent battus par les Anglo-Français, le 5 novembre 1854) est situé à 104 kilomètres à l'est de Mostaganem, au pied de hautes collines, près du débouché en plaine de l'oued Riou, sur lequel il est question d'établir un barrage.

Saint-Aimé. — Saint-Aimé est un village récemment créé, à 90 kilomètres à l'est de Mostaganem, sur l'oued Djidiouïa, qui se jette dans le Chelif à 2 kilomètres de là. Le long du cours de la rivière, s'ouvrent des grottes dans lesquelles on a découvert des armes de l'âge de pierre et des débris divers de la civilisation des Troglodytes algériens. Le barrage de la Djidiouïa, récemment construit, est un des plus remarquables de l'Algérie.

Sidi-Bel-Abbès.— Sidi-Bel-Abbès, « Monseigneur Bel-Abbès, » chef-lieu d'arrondissement et d'une commune de 16,980 habitants, à 82 kilomètres au sud d'Oran, possède un tribunal de première instance, un comice agricole, un théâtre, un hôpital et des marchés fort importants.

Cette ville date d'hier. Elle a eu pour origine une redoute construite en 1843 près de la koubba ou chapelle de Sidi-Bel-Abbès, saint personnage musulman. Il y a donc quarante ans à peine, Sidi-Bel-Abbès n'était indiqué sur le sol que par un marabout et un palmier au centre d'une vaste plaine couverte de broussailles, de palmiers nains et de marécages. C'est maintenant une ville prospère, émergeant d'une verte oasis qu'entourent, aussi loin que la vue peut porter, de vastes champs bien cultivés, de beaux villages, des fermes importantes, affirmant la richesse de cette contrée privilégiée, les efforts des colons et la civilisation.

Sidi-Bel-Abbès est situé à peu près au centre d'une vaste plaine légèrement ondulée, à égale distance d'Oran et de Daya, de Tlemcen et de Mascara. Cette plaine, dont l'altitude moyenne est de 500 mètres, est limitée au nord par la chaîne du Tessala, qui la sépare des plaines de la Mléta et du Tlélat ; à l'est, par une suite de hauteurs s'étendant jusqu'aux monts qui soutiennent les hauts plateaux ; à l'ouest, par les massifs de Tlemcen et d'Aïn-Temouchent. Elle est traversée par la Mekerra et l'oued Sarno. Pas une source dans toute cette vaste étendue.

Vu de loin, Sidi-Bel-Abbès semble perdu au milieu d'un fourré d'arbres de la plus belle venue. Le mur d'enceinte est percé de quatre portes, et la ville est divisée en deux parties à peu près égales : le *quartier civil* et le *quartier militaire*. Les rues se coupent toutes à angle droit ; celles qui aboutissent aux quatre portes et le boulevard sont plantés de fort beaux arbres. On a ménagé aussi à l'intérieur de jolies places bien ombragées. Le climat est très chaud en été ; mais la fraîcheur exceptionnelle des nuits repose les habitants des ardeurs du jour. En hiver, la neige tombe quelquefois avec abondance, mais elle ne séjourne pas. Cependant on a observé des températures de — 7 degrés. Au printemps, les gelées blanches sont à redouter. Le quartier civil possède une église, un théâtre, un marché couvert, un hôtel de ville, des écoles, etc. Dans le quartier militaire, on remarque des casernes de cavalerie et d'infanterie, les bâtiments pour le génie, l'artillerie et les subsistances, l'hôpital et le cercle des officiers. Le principal commerce est celui des grains, de l'alfa et des bestiaux. L'alfa est travaillé dans un certain nombre d'usines. Une voie ferrée relie Sidi-Bel-Abbès à Sainte-Barbe-du-Tlélat, station de la grande ligne d'Alger à Oran.

Environs de Sidi-Bel-Abbès. — De magnifiques plantations s'élèvent en dehors du mur d'enceinte. On y admire des peupliers et des trembles à l'aspect séculaire. Au delà se développe la zone des jardins où l'on remarque le *Village espagnol*, le *Village nègre* et une longue suite d'habitations formant en quelque sorte les faubourgs de la ville. Si les sources sont rares sur le territoire de Sidi-Bel-Abbès, on y trouve en revanche l'eau à une faible profondeur. Le sol, composé en grande partie d'argile arénacée, est peu agrégé, de sorte qu'il livre facilement passage aux eaux qui sont retenues à une faible profondeur par un sous-sol argileux, pour être rapidement évaporées par le soleil, ou pour s'écouler par une multitude de petits oueds dans le lit de la Mekerra. Précisément parce qu'il est peu agrégé, le sol se laisse aisément défricher ; aussi la colonisation marche-t-elle à pas de géant. Les points les plus fertiles sont la plaine du Tessala, la vallée de l'oued Sarno et les alluvions de la Mekerra. Les fermes sont très nombreuses, mais fort disséminées encore, en raison de l'étendue qu'elles occupent. Ces petites maisons blanchâtres ont généralement un aspect fort triste, parce qu'il n'y a pas de plantations autour d'elles. Les colons se livrent surtout à la culture des céréales et de la vigne. Plusieurs maraîchers se sont installés dans les environs de la ville.

Daya. — Daya, « la Mare, » à 71 kilomètres au sud de Sidi-Bel-Abbès, à 127 mètres d'altitude, au milieu d'une belle forêt de pins et de chênes, sur la lisière des hauts plateaux, est un ancien poste militaire

transformé en un centre industriel et commercial important, par suite du développement que prend sur ce point l'industrie de l'alfa. Plus de 2,000 ouvriers espagnols, groupés dans des gourbis autour du village, se livrent à la récolte ou au commerce du précieux textile. L'amélioration de la route de Sidi-Bel-Abbès, le forage de puits artésiens entre Oued-Tralimet et Tenira, le raccord de Daya avec la voie ferrée, le partage entre les colons de la prairie dite de Daya, l'aménagement des eaux pour irriguer les nouveaux jardins et la création d'une pépinière donneront une vive impulsion à la colonisation sur ce point du sol oranais.

Tlemcen (lat., 34° 53'; long., 3° 38' O.). — Tlemcen, chef-lieu d'arrondissement, d'une commune de 25,370 habitants, d'une subdivision militaire, possède un tribunal de première instance, un collège communal, une école supérieure d'arabe, un hôpital militaire, un théâtre, une bibliothèque, un musée, une succursale de la banque d'Algérie, etc.

Tlemcen, qui n'avait été sous les Romains qu'un point secondaire, commence à inscrire son nom dans l'histoire vers le milieu du IIe siècle de l'ère musulmane. A cette époque, le chef de la puissante dynastie des Idrissides, pressentant l'importance de cette position géographique, y jeta les fondements d'une grande cité. Sous ses successeurs, Tlemcen paraît reléguée dans l'ombre; ses progrès sont lents, presque insensibles durant les trois siècles qui suivent.

Possession toujours enviée, constamment disputée par les chefs des grandes tribus berbères les plus rapprochées de son territoire, elle est successivement prise et reprise par des émirs qui y dominent sans gloire et sans aucun souci d'y fonder rien de durable; mais, sous les Almoravides, une nouvelle ère commence. La ville naissante prend corps et s'accroît de jour en jour; sa population augmente; ses relations s'étendent; son commerce se fonde; elle est dotée de grands monuments; elle se met à l'abri, par des remparts solides, contre les coups de main aventureux; elle accueille les étrangers, même les chrétiens, à qui elle laisse la liberté de leur culte. Elle mérite, dès cette époque, que l'historien Abou-Obeïd-Bekri la représente comme la ville principale du Maghreb du milieu, le lien central des tribus berbères et le point de réunion préféré des caravanes venant des régions sahariennes et occidentales. Les émirs almohades ne se montrent pas moins bons appréciateurs de l'importance de Tlemcen. Ils y attirent une population nouvelle pour combler les vides faits par la guerre; ils en relèvent les fortifications; ils l'embellissent par la construction de riches monuments; « ils travaillent à l'envi, selon l'expression d'Ibn-Khaldoun, à en faire une métropole. » Le géographe Edrissi en parle dans les mêmes termes, et il ajoute que Tlemcen devint, sous les princes almohades, la clef de l'Afrique centrale et le lien de passage le plus fréquenté par les voyageurs. Ses habitants passaient alors pour les plus riches du Maghreb après ceux d'Agmat et de Fez (1145 à 1248).

« En 648 de l'hégire (1248 de J.-C.), une révolution considérable s'accomplit dans les destinées de Tlemcen. De ville déjà florissante, mais considérée comme un point secondaire dans le vaste empire almohade qui embrassait à la fois l'Afrique occidentale et les pays conquis par les musulmans en Espagne, Tlemcen devient à son tour siège d'un gouvernement et capitale d'un royaume particulier. Le Berbère Yar'Moracen-ben-Zian, émir de la tribu des Abd-el-Ouad, génie hardi et entreprenant, homme de guerre aventureux et rusé politique, est l'auteur de cette révolution. Il enlève Tlemcen aux Almohades, s'y fait proclamer souverain, et fonde ainsi une dynastie nouvelle. Ses successeurs règnent environ trois siècles (1). »

A son apogée, leur souveraineté s'exerce dans les limites géographiques qui constituent aujourd'hui les provinces d'Alger et d'Oran. Tlemcen atteint alors son plus haut degré de prospérité. Au dire des historiens les plus dignes de foi, sa population est de 25,000 familles ou 125,000 âmes. Elle est décorée de monuments publics importants : soixante mosquées, cinq collèges ou medersa, des bains, des fontaines, de caravansérails; elle a une triple enceinte de remparts crénelés et des portes monumentales. De vastes réservoirs d'irrigation donnent la vie aux 14,000 jardins qui l'entourent d'une ceinture luxuriante de verdure. Cent moulins, échelonnés sur la rivière Safsaf, attestent l'industrieuse activité de ses habitants. Elle tisse des étoffes de laine, de soie, des brocarts d'or et d'argent. Ses cuirs ouvragés rivalisent avec ceux de Fez et de Cordoue; elle est le principal marché des tribus sahariennes et du Maghreb; on y apporte la

(1) Ch. Brosselard, *Revue africaine*.

poudre d'or et tous les produits riches et précieux du Soudan. Ses relations s'étendent même aux villes maritimes les plus importantes de la Méditerranée; elle conclut des traités d'alliance et de commerce avec Gênes, Venise, Marseille, Barcelone. Hospitalière aux marchands chrétiens, elle leur ouvre ses portes et leur permet de bâtir un vaste caravansérail.

« Avec les premières années du XVIe siècle, ajoute M. Ch. Brosselard, le véritable historien de la province d'Oran, la décadence de Tlemcen commença. La conquête d'Oran par les Espagnols (1509) découronne la royauté zianite...; elle se fait la vassale du lion de Castille. D'un autre côté, une nouvelle puissance se lève à l'orient ; deux aventuriers de génie, les frères Barberousse, préludent par des conquêtes partielles au morcellement du royaume de Tlemcen. Alger, siège de l'odjak, prend les allures d'une capitale nouvelle. Un autre État se fonde avec les lambeaux arrachés aux États abd-el-ouadites. Le moment vient où l'orgueil des émirs de Tlemcen doit s'abaisser. Salah-Raïs, pacha d'Alger, se montre sous les murs de leur capitale, et la ruine de leur royaume, qui n'était déjà plus que l'ombre de lui-même, est définitivement consommée (1553). Le fils du dernier sultan de la dynastie abd-el-ouadite, fuyant devant l'armée turque, se réfugie à Oran; il demande asile et protection aux Espagnols, se fait baptiser, et, sous le nom de don Carlos, il passe à la cour de Philippe II, où il s'éteint dans l'obscurité. »

Tlemcen, annexée aux États de l'odjak, devient le siège d'un aghalik. Le gouvernement essentiellement militaire des Turcs détruisait, mais n'édifiait pas. A ce contact, la civilisation n'avait qu'à perdre, rien à gagner. Tlemcen va s'affaiblissant de plus en plus; sa population industrieuse et polie émigre pour se soustraire aux brutales algarades de la soldatesque; la vie se retire de ce corps sans âme. Des luttes intestines, des intrigues de caserne, des exécutions capitales, voilà l'affligeant spectacle que Tlemcen présente pendant deux cent soixante-dix-sept années, où elle se débat sous l'étreinte barbare de la milice turque (1553 à 1830 de Jésus-Christ).

Après la prise d'Alger, Abd-er-Rahman, empereur du Maroc, voulut s'emparer de Tlemcen. Les Koulouglis, commandés par Ismaël, et qui défendaient le Mechouar, passèrent au service de la France. Clausel en prit possession le 12 janvier 1836, et y laissa une garnison sous les ordres du capitaine Cavaignac. Le général Bugeaud ravitailla la place quelque temps après. L'année suivante (1837), aux termes du traité de la Tafna, Tlemcen fut cédée à Abd-el-Kader, qui en fit sa capitale et s'y maintint jusqu'en 1842, date de notre occupation définitive.

La ville est située à 138 kilomètres au sud-ouest d'Oran, à 828 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied des rochers presque à pic de *Lella-Setti*, qui se dressent à 1,046 mètres et la dominent au sud. De tous les autres côtés, elle est entourée de vergers ombragés par des oliviers séculaires, des noyers, des cerisiers et des micocouliers. Les plantes méridionales y contrastent avec celles du nord de l'Europe. La température de cette ville, à cause de l'altitude, est sujette à de brusques variations. On peut admettre que les extrêmes sont + 36° et — 6°. La neige tombe tous les ans à Tlemcen.

Rien de plus beau que le site de Tlemcen. La ville, assise sur les dernières pentes d'une montagne escarpée, offre, grâce à ses blancs minarets, à sa couronne de tours et de créneaux et à sa verdoyante ceinture de vergers splendides, un des panoramas les plus remarquables du monde entier. A l'est se montrent le village et la mosquée de Sidi-bou-Medine, et plus près le minaret d'Agadir; à l'ouest se dresse le minaret de la mosquée détruite de Mansoura. Des promenades qui ceignent la ville, l'œil domine un immense panorama. Le quartier neuf est bien percé et bien bâti; quant aux quartiers indigènes, ils n'offrent presque partout que de chétives masures. L'enceinte est percée de neuf portes presque toutes de construction récente. Les plus belles places sont : la place d'Armes ou Esplanade, devant le Mechouar, bordée d'arbres et de boutiques ; la place Saint-Michel, la place des Victoires, la place Bugeaud et la place de la République. L'*avenue du Mechouar*, une des merveilles de Tlemcen, est formée par une triple rangée de peupliers blancs, de platanes, d'acacias, de micocouliers, de mélias azédaracs, dont les rameaux touffus forment une voûte impénétrable aux rayons du soleil.

Les édifices principaux sont : l'église catholique, construite, il y a déjà quelques années, dans le style romano-byzantin, et surmontée d'une tour de 25 mètres; la grande mosquée *Djama-Kebir*, carré de 50 mètres de côté, percé de huit portes et



Marabout de Sidi-Yacoub.

surmonté d'un minaret de 35 mètres, revêtu de mosaïques en terre cuite vernissée ; la mosquée d'*Aboul-Hassen*, dont l'intérieur est orné de ravissantes sculptures ; la mosquée *Sidi-el-Haloui*, en dehors de Tlemcen, décorée de magnifiques colonnes en marbre onyx, de chapiteaux très finement sculptés, de boiseries fouillées d'une façon exquise, et surmontée d'un minaret au sommet duquel on monte par 89 marches ; et le *Mechouar*, ancien palais des gouverneurs et des rois de Tlemcen. Il n'en reste que la mosquée et l'enceinte crénelée, flanquée de deux tours au nord-est.

Le Mechouar est plein de souvenirs. Les historiens arabes vantent toutes ses splendeurs et ses richesses merveilleuses. Ils le représentent comme un palais des *Mille et une Nuits* avec ses plus éblouissantes merveilles. Cet ancien palais, dans lequel Baba-Aroudj fut assiégé par les Espagnols en 1518, est bien déchu aujourd'hui ; il contient presque tous les établissements militaires de Tlemcen (casernes, parc d'artillerie, prison, manutention, intendance, hôpital). C'est un rectangle en pisé de 460 mètres sur 280, comprenant, outre les établissements que nous venons de mentionner, de vastes cours et de beaux jardins.

Le musée renferme un certain nombre d'inscriptions, des fragments d'architecture fort intéressants, parce qu'ils représentent presque tous une époque ou une date historique ; des colonnes de marbre onyx, un canon pierrier se chargeant par la culasse, des boulets en marbre, le type de la coudée royale de Tlemcen, décrétée par Abou-Tachfin en 1328, mesurant $0^{m},47$, etc.

Tlemcen possède de nombreuses minoteries, des fabriques de poterie indigène et de carreaux vernis, des tanneries, des moulins à huile, des filatures de laine, des imprimeries, des brasseries. On y fait un important commerce de graines. Tlemcen est le point d'attache du commerce algérien avec le Touat.

Environs de Tlemcen. — Les environs de Tlemcen sont partout arrosables. L'irrigation y est fort bien entendue. Près de la porte de l'Abattoir se voient les ruines d'*Agadir*, « Murailles de ville, » cité antique bâtie sur l'emplacement de la ville romaine de *Pomaria*.

Il en reste un minaret de mosquée et des murs d'un grand développement. Du haut de ce minaret, qui mesure 40 mètres, on découvre un magnifique panorama.

La *porte d'Agadir*, élégante arcade mauresque, conduit à la koubba de Sidi-Daoudi, encadrée par un ravissant paysage, et au *bois de Boulogne*, qui, certes, est loin d'égaler son homonyme parisien, mais qui forme une délicieuse promenade. Le *Sehrdj*, que l'on voit aux portes de Tlemcen, est un immense réservoir construit de 1318 à 1337, mesurant 228 mètres du nord au sud, 150 mètres de l'ouest à l'est et 3 mètres de profondeur.

Mansoura. — Mansoura, à 3 kilomètres au sud-ouest de Tlemcen, aujourd'hui simple petit village, situé dans un véritable nid de verdure, fut autrefois une cité florissante, fondée à la fin du XIIIe siècle par Abou-Yakoub. Il ne reste debout qu'une partie de l'enceinte et le minaret de la mosquée; mais ce sont des ruines vraiment grandioses. Le développement de l'enceinte enferme près de 100 hectares. Les murs ont 1m,50 d'épaisseur sur 12 mètres de hauteur. On a découvert dans les débris de la mosquée de magnifiques colonnes en marbre translucide. Le minaret, haut de 38 mètres, percé d'une porte monumentale dessinant une élégante arcade mauresque, est orné de panneaux et de colonnettes en onyx sur lesquelles retombe l'arceau de doubles fenêtres.

Sidi-bou-Medine. — Sidi-bou-Medine, à 2 kilomètres au sud-est de Tlemcen, ancienne ville sainte, admirablement située, mais bien déchue de son antique splendeur, possède une mosquée qui est une véritable merveille d'architecture mauresque. Cette mosquée offre de belles colonnes de marbre, d'élégants arceaux chargés d'arabesques capricieuses, et renferme le tombeau de Sidi-bou-Medine, un des saints les plus vénérés de l'islam. Ce tombeau, petit caveau obscur, est divisé en deux compartiments par une gracieuse boiserie ; les murailles sont revêtues de carreaux vernis et ornées de moulures. On attribue de nombreux miracles à cet illustre marabout dont la tombe attire un grand concours de pèlerins. Faisons remarquer à ce propos que, si l'on en juge par le nombre des personnages musulmans honorés en Algérie, le monde islamique a dû produire au moins cent fois plus de saints que le monde catholique. Il y aurait là de quoi alimenter un nombre considérable de calendriers. Un fort joli chemin conduit de Bou-Medine aux cascades de l'oued *Mefrouch* ou *Saf-Saf*, qui offrent un charmant aspect. C'est un agréable but de promenade.

Aïn-el-Hout. — Aïn-el-Hout, « la Fontaine ou la Source des Poissons, » à 6 kilomètres au nord-ouest de Tlemcen, est un petit village berbère caché à l'angle nord-ouest d'une colline. Les maisons sont éparpillées au milieu des oliviers et séparées les unes des autres par des cactus. On y remarque un grand bassin dans lequel vivent de nombreux poissons aux couleurs étincelantes. Ce sont des poissons sacrés. La légende raconte ainsi leur origine : « Une jeune princesse, fille du seigneur de l'endroit, poursuivie par le fils du roi de Tlemcen, se précipita, dit la légende, dans les profondeurs de l'onde où elle fut métamorphosée en poisson aux couleurs mélangées d'or, de nacre et d'argent. Les poissons sacrés sont les descendants de cette princesse. »

Hennaya. — Hennaya, à 11 kilomètres au nord-ouest de Tlemcen, chef-lieu d'une commune de 986 habitants, est un riche et pittoresque village, entouré d'un admirable verger d'oliviers et protégé par un mur en pisé flanqué de bastions. On y remarque un beau boulevard, des rues larges et ombragées, des eaux limpides, des maisons coquettement groupées et une vaste place quadrangulaire.

Lalla-Maghrnia. — Lalla-Maghrnia, à 52 kilomètres à l'ouest de Tlemcen, chef-lieu d'une commune mixte de 19,792 habitants, est situé à 365 mètres d'altitude, sur l'Ouerdefou, affluent de la Mouïlah, à environ 12 kilomètres de la frontière du Maroc, dans une vaste plaine assez accidentée, bordée au nord par une série de collines que couronnent de blanches koubbas. Un *bordj* contient les établissements militaires. Le village est le principal débouché du Maroc pour les laines, les grains et les bestiaux; il s'y vend plus de 50,000 moutons

par an. C'est à Lalla-Maghrnia que les Marocains viennent s'approvisionner d'objets manufacturés et vendre leurs produits variés.

Lalla-Maghrnia fut un établissement phénicien d'abord, puis romain, appelé *Syr*. Les ruines de Syr ont été explorées à diverses époques. On y a découvert un grand nombre d'inscriptions et plusieurs bornes milliaires. Le poste de Lalla-Maghrnia a été créé en 1844, à l'ouverture de la campagne contre l'empereur du Maroc.

A 36 kilomètres de Lalla-Maghrnia se trouve *Ghar-Rouban*, son annexe, célèbre par ses mines de plomb argentifère, et voisin de la frontière marocaine.

Nedroma. — Nedroma, à 72 kilomètres au nord-ouest de Tlemcen, chef-lieu d'une commune mixte de 20,453 habitants, est une petite ville d'environ 2,500 âmes, bâtie au fond d'un cirque de 365 mètres d'altitude, sur le revers septentrional du djebel Filhaucen, près d'une source abondante, le long de l'oued Tleta aux rives boisées. Les habitants, presque tous Arabes ou juifs, fabriquent des tissus, des poteries de toute forme et de toute sorte et font un grand commerce de laines et de bestiaux. Le paysage est charmant; mais le tableau ne répond pas au cadre, car la ville est sale, mal bâtie et encore plus mal percée. Nedroma fut jadis une grande cité. On y voit encore des murailles crénelées et flanquées de tours. La mosquée est surmontée d'un élégant minaret.

La ville actuelle a été bâtie en 1160, sur les débris d'une immense cité berbère (*Medinet-el-Betha*) dont l'origine et l'histoire se sont perdues. Quand les Maures furent chassés d'Espagne, beaucoup d'entre eux se réfugièrent à Nedroma. Quelques-uns des descendants de ces exilés conservent, dit-on, les clefs de leurs maisons de Grenade ou de Cordoue.

Nemours. — Nemours, à 67 kilomètres de Tlemcen, en arabe *Djama'a-R'azouat*, « le Nid de Pirates, » l'*Ad Fratres* des Romains, chef-lieu d'une commune de 2,727 habitants, est située par 35° 12' de latitude et 4° 7' de longitude O., à 36 kilomètres de la frontière du Maroc et à 120 mètres d'altitude, dans une des fêlures de la falaise, au pied du djebel Touent, sur une colline dominant l'embouchure de l'oued Tassaa dans la mer. Pittoresquement construite et à demi cachée sous les ombrages de ses boulevards, la petite ville est sillonnée de rues droites, bien alignées, aboutissant à deux places, dont l'une est décorée d'une fontaine monumentale en marbre du pays. L'église est une charmante réminiscence du style roman.

Battu par tous les vents, le port n'offre aucun abri pendant les mauvais temps; mais la plage de débarquement est bonne. Ce port est très fréquenté par les balancelles espagnoles. En mer, à 600 mètres de la plage, on aperçoit deux écueils appelés *les Deux Frères* (*Ad Fratres*).

Pendant l'année 1881, le port de Nemours a reçu 120 navires à vapeur jaugeant 56,130 tonnes, montés par 3,448 hommes d'équipage; 157 navires à voiles jaugeant 4,873 tonnes, montés par 716 hommes d'équipage.

Les habitants de Nemours se livrent à la pêche ou transbordent le minerai de Ghar-Rouban et de Mazis, les grains et les laines de Lalla-Maghrnia.

On voit aux environs de belles coulées de basalte, dont l'une, à l'ouest du phare, est remarquable par ses colonnades prismatiques et (à 10 kilomètres) le marabout ou koubba de *Sidi-Brahim*, célèbre dans les annales de la conquête de l'Algérie par la lutte héroïque que les soldats du colonel Montagnac soutinrent en 1845 contre les troupes d'Abd-el-Kader. « Les Soukhalias, récemment soumis à la France, voulurent, dit M. Achille Fillias, venger les Ouled-Rias, que le colonel Pélissier avait exterminés. Pour ce faire, ils eurent recours à la plus abominable trahison. Obéissant aux conseils d'Abd-el-Kader, ils écrivirent au commandant supérieur de Nemours qu'ils étaient menacés par les soldats de l'émir, et lui demandèrent un secours immédiat. Le colonel Montagnac partit avec 420 hommes, établit son camp sur les bords du ruisseau de Sidi-Brahim; puis, avec 3 compagnies du 8e chasseurs d'Orléans et 60 hussards, se porta à 3 kilomètres plus loin, où il joignit un gros de cavaliers. Il croyait rencontrer des auxiliaires; il ne rencontra que des ennemis.

» Abd-el-Kader, en effet, était là, guettant ses adversaires comme la panthère guette sa proie. Au signal qu'il donne, les Arabes enveloppent la colonne française et l'assaillent avec furie. Montagnac, pris à l'improviste, forme sa troupe en carré et l'exhorte à se défendre. Une balle l'atteint; il meurt. Les chasseurs se groupent autour de son cadavre et luttent avec l'énergie du désespoir. Mais

on les enferme dans un cercle de feu, et leurs rangs s'éclaircissent. A la fin de la journée, il ne restait que 83 hommes commandés par le capitaine de Giroux et par le lieutenant Chappedelaine. La troupe se replie sur le marabout de Sidi-Brahim où elle s'enferme. Abd-el-Kader ordonne aussitôt à l'un de ses prisonniers, — le capitaine Dutertre, — de se rendre auprès des combattants et de leur conseiller de mettre bas les armes. Dutertre s'avance jusqu'aux murailles, exhorte les chasseurs à combattre jusqu'à leur dernier souffle, puis revient auprès de l'émir, qui le fait décapiter, et ordonne l'assaut. Après trois attaques infructueuses, les Arabes changent le siège en blocus et se retirent, laissant 400 des leurs autour du marabout. — Deux jours se passent : les assiégés n'ont plus ni munitions ni vivres; ils se précipitent en avant, traversent la ligne du blocus et gagnent un ravin où ils comptent se reposer. Mais les Arabes accourent comme des bêtes fauves et les entourent; il faut livrer un nouveau combat. Les chasseurs jettent leurs fusils, désormais inutiles, et, la baïonnette au poing, s'élancent en désespérés contre l'ennemi. Sur quarante qui restent, vingt-sept succombent; treize seulement échappent au massacre et sont recueillis par la garnison de Nemours qui venait à leur secours. »

C'est aussi à Sidi-Brahim que, par une étrange bizarrerie de la destinée, l'émir Abd-el-Kader fit sa soumission au général de Lamoricière. Ce dernier et le général Cousin de Montauban amenèrent au duc d'Aumale notre illustre et insaisissable ennemi. Le prince lui accorda la faveur de n'être pas conduit à Alger, lui évitant par là une désagréable exhibition à la curiosité publique. Le lendemain, comme le duc d'Aumale rentrait à Nemours, après avoir passé une revue des troupes, l'émir vint au-devant de lui, sur sa jument noire, mit pied à terre et la lui offrit en disant : « Prends-la, et puisse-t-elle te porter bonheur ! »

A 6 kilomètres du marabout de Sidi-Brahim et à 16 kilomètres de Nemours, se dresse une colonne commémorative dont les quatre faces portent les inscriptions suivantes :

Face est : « Sidi-Brahim, 23 septembre 1845; » face nord : « Lieutenant-colonel Montagnac, commandant supérieur; » face ouest : « 8e bataillon de chasseurs à pied, Froment-Costo commandant; » face sud : « 2e Hussards, Gentil de Saint-Alphonse, capitaine commandant. »

A 2 kilomètres de Nemours, à gauche de la route de Lalla-Maghrnia, s'élève, en face du village des Ouled-Ziri, un monument désigné sous le nom de *Tombeau des chasseurs*. Ce monument, restauré en 1873 par les soins des membres du cercle militaire de Nemours, n'est pas le tombeau des carabiniers du 8e bataillon de chasseurs, car les restes de ces braves, retrouvés entassés sous un figuier, furent transportés à l'ancien cimetière de Nemours où se voit le véritable tombeau, mais il marque le lieu où succombèrent ces héroïques Français.

Rachgoun. — Rachgoun, à 57 kilomètres au nord de Tlemcen, situé à l'embouchure de la Tafna, en face de l'îlot qui porte son nom, comprend deux centres distincts : le *Village espagnol*, triste mélange de gourbis et de grottes, et le *Village français*, que l'industrie transformera certainement en une ville de quelque importance. L'îlot de Rachgoun, séparé du continent par un chenal de 2 kilomètres de largeur, est dominé par un phare. Aux environs se trouvent les mines de fer des *Beni-Saf* et de *Mersa-Hamed*, qui appartiennent à la puissante Compagnie des mines du Mokta-el-Hadid, près de Bône. Un chemin de fer relie l'exploitation au port des Beni-Saf, récemment construit à l'embouchure de la Tafna. Ce port a exporté en 1881 pour 3,750,395 francs de minerai de fer magnétique, pouvant rivaliser avec les plus riches minerais connus.

Dans l'arrondissement de Tlemcen se voient aussi les curieuses ruines d'*Honeïn*, situées sur les bords de la Méditerranée, à l'est du cap Noé, à l'embouchure de l'oued Ouïdan, au pied de la montagne carrée des Trara. Ces ruines sont peut-être celles de *Gypsaria*, mentionnée par Ptolémée, ou de *Cæcili*, citée par l'Itinéraire d'Antonin. La ville proprement dite a presque complètement disparu; mais la muraille flanquée de tours qui la défendait jadis et la kasbah (citadelle) subsistent encore. Ce sont d'épais remparts en terre battue qui, sous l'action du soleil, ont acquis la consistance et la dureté du granit. Les deux portes de la ville sont debout avec toute leur magnificence d'ornementation, où la fantaisie arabe s'est donné carrière. La rade d'Honeïn, plus connue sous le nom de *Mersa-Hennaïa*, offre un excellent abri aux navires d'un faible tonnage. A Honeïn même, la mer a creusé un petit port que borde une plage à laquelle le voisinage de sites admirables et de ruines pittoresques donne un attrait particulier.

PLAN D'ORAN

LÉGENDE

1 Préfecture
2 Hotel de Ville
3 Division Militaire
4 Eglise du St Esprit
5 Prison
6 Eglise St Louis
7 Mosquée
8 Poste
9 Hôpital

Port
Douane
Gare
Promenade
Casbah
Fort Ste Thérèse
Boulevard du Nord
Abattoir
Marché
Chemin de fer d'Alger à Oran
Station
Fort St Philippe

Échelle 1 : 37,000

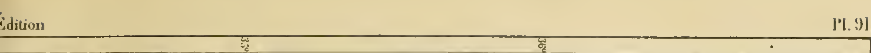
Échelle au 1 : 1.740.000me

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Myr

N.B. – Les chiffres indiquent les hauteurs au dessus du niveau de la mer.

Chott el Chergui
Chott el Mehaïa
Chott des Hameïan
El Mengoub
El Mehaïa
Dj. Tendrara el Rarbiya
Chott Tigri
Beni Guil
Ain Chair
El Menghoub
Oasis de Figuig
Oulad Djerir
Kenadsa
Oued Zousfana
Hassi Mezou
El Hamad
El Amour
El Feidja
Bled el Bared
Oulad Sidi Cheikh
Géryville
Djebel
Ksour
Aïn Madhi
Laghouat
Bréziua
Ain ben Khelil
Plaine Pierreuse
Région des Daïa
Région des Gantara
Plaine de Mehareg
Habitat
Metsili
Oasis
El Maïa
Tadjerouna
Zabara
Ba Mendil
Oum el Denaïne
Ben Ioundjen
Djorf el Kaha
El Etselat
Djefra Fekia
El Mengoub
Kheneg Azir
Tismoulin
Rezama
Cheraga
Trafi
Pic de Berraouan
Dj. Guerdjouma
Dj. Medaoun
Rozigue
Hameïan Charaba
Mechéria

4° 3° 2° 1° 0°
33° 32°



DÉPARTEMENT
D'ORAN
PAR
V. A. MALTE-BRUN

MER MÉDITERRANÉE

Oran

Mostaganem

Mascara

Orléansville

Miliana

Médéa

Teniet el Haad

Sebdou. — Sebdou, « la Lisière, » à 44 kilomètres au sud de Tlemcen, chef-lieu d'une commune mixte de 7,213 habitants, à 958 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un affluent de la Tafna, au milieu de belles forêts de chênes verts, est plus connu des Arabes sous le nom de *Tafraoua*. Ce n'est, en somme, qu'une redoute à double enceinte. Au sud s'étend à perte de vue une véritable mer d'alfa qui justifierait la création d'une voie ferrée comme celle d'Arzeu à Saïda.

VILLES ET OASIS DES HAUTS PLATEAUX ET DU SAHARA DU DÉPARTEMENT D'ORAN

Géryville. — Géryville (nom du colonel Géry, qui le premier parut dans le pays à la tête des colonnes françaises), chef-lieu d'une commune mixte de 6,719 habitants, est situé à 245 kilomètres au sud-est d'Oran, par 34° de latitude et 1° de longitude O., à 1,307 mètres d'altitude. Le fort, carré long d'environ 200 mètres sur 100, comprend les casernes, le pavillon des officiers, les magasins, l'hôpital. Un peu plus loin est le village, dont les habitants, Français, juifs et Mozabites, vivent en partie de leur trafic avec la garnison; quelques-uns se livrent à l'agriculture, mais les terres ne sont pas très fertiles. Le climat de Géryville est, comme celui de Sebdou, froid en hiver et très chaud en été.

A 15 kilomètres nord-est de Géryville se trouve *Stitten*, village arabe ceint d'une muraille en pierres sèches, près duquel le colonel Beauprêtre fut lâchement massacré avec sa colonne, le 8 avril 1864, par les insurgés du Sud.

El-Abiod-Sidi-Cheikh. — Un chemin passant par *Teniet-ez-Zeïar*, col large et commode d'où l'on contemple un magnifique paysage saharien, relie Géryville à *El-Abiod-Sidi-Cheikh*, oasis de 2,000 habitants et à 861 mètres d'altitude, sur l'oued Abiod ou oued R'aris. C'est un ensemble de cinq ksours groupés autour de l'emplacement de la koubba de Sidi-Cheikh, un des plus grands saints des Arabes; nous disons l'emplacement, car la koubba a été détruite en 1881 par le colonel Négrier. L'Algérie reconnaissante a voté une épée d'honneur à l'énergique colonel qui a eu le courage de couper le mal dans sa racine, car l'oasis des Abiod-Sidi-Cheikh était depuis longtemps un dangereux foyer d'insurrection. Les restes du marabout vénéré ont été, par ordre du colonel de Négrier, transférés à Géryville avec une pompe imposante et avec tous les égards qui leur étaient dus. El-Abiod est la ville sainte du Sahara oranais et le centre de l'influence de la puissante et belliqueuse tribu des Oulad-Sidi-Cheikh qui a été une des premières à prendre les armes contre la France pendant l'insurrection de 1881, insurrection qui doit être considérée comme la manifestation du sentiment religieux islamique, surexcité partout, de longue main, contre notre domination. Le massacre de la mission Flatters n'était que le prologue du drame sanglant qui allait avoir les régions de Géryville et de Saïda pour théâtre.

Nous empruntons à l'ouvrage du général Daumas la description des principaux ksours et des oasis les plus remarquables du sud du département d'Oran.

« Tiout. — Tiout est un village de 100 à 150 maisons, sans murs d'enceinte. Il a une mosquée et une école. Ses jardins sont bien plantés d'arbres fruitiers, de nombreux dattiers, de beaucoup de vignes. Tiout est dominé au nord par le djebel Roundjaïa, d'où coulent deux sources, l'une appelée Aïn-el-Mourdj, l'autre Aïn-el-Meçaoud; réunies, elles forment l'oued Tiout, qui traverse le village, arrose les jardins par des conduits, s'écoule au sud par un col appelé Khenez-el-Meçarig et va se jeter dans l'oued El-Maleb. Ce village peut lever de 150 à 200 fusils. Les Arabes qui y déposent leurs grains sont des fractions des Hamianes-Gharaba.

» Aïn-Sefra. — Aïn-Sefra est une bourgade de 250 maisons, sans mur d'enceinte, et menacée du côté du sud par les sables que les vents amoncellent en petits mamelons. Elle a une mosquée et une école. Du côté du nord, beaucoup de sources qui descendent de la montagne arrosent ses jardins, sous le nom d'oued Sefra, et vont se jeter dans l'oued Tiout. Aïn-Sefra n'a pas de dattiers. Les Arabes qui y déposent leurs grains sont des fractions des Hamianes-Gharaba ou Chafa.

» Sefisifa. — Sefisifa est une petite ville de 350 maisons à peu près, sans mur d'enceinte; sa mosquée n'a pas de minaret. Sefisifa est dominée au nord par le djebel Mérad, d'où descendent des

sources qui, réunies, arrosent les jardins sous le nom d'oued Sefisifa, tournent à l'ouest et vont se jeter dans l'oued Ich. Sefisifa peut lever 350 fusils. Des fractions des Chafa y déposent leurs grains.

» Mogurar-el-Foukania. — C'est un village de 150 maisons en mauvaise construction, avec école, mosquée, puits. Ses jardins, riches en légumes, arbres fruitiers et dattiers, sont arrosés par l'oued Moghrar qui se jette dans l'oued Namous (continuation de l'oued Maleh).

» Moghrar-el-Tahatania. — Ce village est situé un peu au-dessous du précédent. Il se compose de 250 maisons à peu près, sans mur d'enceinte. Il a deux puits, une mosquée, une école. Ses jardins sont riches en légumes, arbres fruitiers et vignes. On y compte 4,000 ou 5,000 dattiers, dont les fruits sont renommés pour leur grosseur et très estimés. Toutes ces plantations sont arrosées par des sources et par l'oued Moghrar. Ce village fait un commerce très suivi avec Figuig.

» Un peu plus petits, un peu plus grands, tous les ksours ont entre eux une grande ressemblance. C'est toujours une bourgade située dans une gorge ou sur un mamelon, entourée ou non d'un mauvais mur d'enceinte et qui sert d'entrepôt de grains aux tribus voisines. Habitants des ksours ou de la tente, nomades ou sédentaires, tous sont de race arabe, sans mélange bien caractérisé, malgré leurs alliances avec leurs esclaves négresses. Outre les soins du jardinage qui les occupe particulièrement, et leur industrie qui consiste surtout à fabriquer du goudron, ils font un commerce très actif avec Figuig d'où ils rapportent du plomb, de la poudre, des armes, fusils, sabres et pistolets, des étoffes et des épiceries. »

L'Oasis de Figuig (1) appartient au Maroc, mais son prestige et sa réputation ont été fortement exagérés. C'est la première étape, sinon le refuge définitif des contumax et des dissidents algériens.

L'oasis de Figuig, ou, pour employer l'expression indigène, *El-Ghabba*, est située par 32° 2′ 50″ de latitude et sensiblement orientée de l'est à l'ouest; elle mesure environ 7 kilomètres de long. Huit ksours s'élèvent sur la lisière du massif. Sept d'entre eux, situés sur un même alignement, forment le front nord; ce sont, en allant de l'est à l'ouest :

1° El-Hammam-Foukani;
2° El-Hammam-Tahtani;
3° El-Maïs-Foukani;
4° El-Maïs-Thatani;
5° Ouled-Sliman;
6° El-Oudaghir;
7° El-Abid, le plus misérable ksar de Figuig.

Le huitième ksar, celui de *Zenaga*, de beaucoup le plus important, se dresse au milieu des palmiers, à l'angle de la face sud avec la face ouest, qui l'une et l'autre sont formées par les jardins de l'oasis. Au sud de Figuig, l'horizon est borné par une série de petites montagnes qui sont, en allant de l'ouest à l'est : le djebel Melias, le djebel Teniet-El-Youdia, le djebel El-Khenig, le djebel Taghla, le djebel Sidi-Youssef et enfin une série de petites éminences rouges. Cette chaîne est traversée par deux rivières : le Chegguet-El-Abid et l'oued Ardja. Les ksours sont bâtis en pisé et percés de rues plus larges que ne le sont généralement celles de nos oasis du sud oranais. Chaque ksar renferme une mosquée. La mosquée d'El-Maïs est renommée pour son enseignement. Les indigènes cultivent, outre leurs palmiers et quelques figuiers : les navets, les oignons, les primeurs. Une des sources de richesse de Figuig est la grande quantité de palmiers que l'on rencontre dans les environs. Ces palmiers produisent des dattes renommées.

C'est bien à tort que l'on vante la force des murailles d'enceinte de Figuig. M. de Castries estime que les tours de Figuig ne sont ni plus ni moins terribles que celles de nos ksours algériens. La véritable défense de l'oasis est dans ses jardins, ses palmiers et ses clôtures enchevêtrées.

(1) *Bulletin de la Société de géographie d'Oran* (1882). *Notes sur Figuig*, par M. de Castries.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ORAN

Recensement de 1881

TERRITOIRES		POPULATION EN 1881	
CIVIL	DE COMMANDEMENT	TERRITOIRE	TERRITOIRE
5 Arrondissements. 54 Communes de plein exercice. 19 Communes mixtes.	3 Communes indigènes. 3 Communes mixtes.	Civil....... 674.830 hab.	Militaire..... 92.492 hab.
		Total............... 767.322 habitants.	

TERRITOIRE CIVIL

ARRONDISSEMENT D'ORAN

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.
Communes de plein exercice.		Distance d'Oran.	*Communes de plein exercice.*		Distance d'Oran	*Communes de plein exercice.*		Distance d'Oran.
Oran...............	59.377	»	Lourmel	3.830	42	Sénia (La).........	1.086	7
Aïn-El-Arba	1.121	65	Mangin..............	195	16	Sidi-Chami	1.542	13
Aïn-El-Turk	620	16	Mers-El-Kebir.......	1.876	8	Tamzourah..........	444	55
Aïn-Temouchent	5.496	72	Misserghin	4.496	15	Tiaret	3.875	238
Arzeu	3.176	42	Mocta-Douz	1.395	62	Valmy..............	640	10
Assi-Ameur.........	234	19	Perrégaux	4.520	75			
Assi-ben-Okba	341	22	Saint-Cloud.........	2.691	28			
Assi-bou-Nif	394	14	Saint-Denis-du-Sig ..	9.862	51	*Communes mixtes.*		
Bou-Sefer...........	1.893	15	Sainte-Barbe-du-Tlé-					
Bou-Tlélis	2.873	30	lat...............	1.386	28	Aïn-Temouchent.....	24.772	72
Fleurus	557	20	Saint-Leu...........	3.891	39	Saint-Denis-du-Sig .	16.365	52
Kléber............	301	29	Saint-Louis.........	1.080	24	Saint-Lucien	25.202	36

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

Communes de plein exercice.		Distance de Mascara.	*Communes mixtes.*		Distance de Mascara.	*Communes mixtes.*		Distance de Mascara.
Mascara............	14.320	»	Cacherou	18.463	22	Mascara...........	40.060	»
Palikao	522	20	Frenda	14.322	103	Saïda	13.579	78
Saïda	4.070	74						

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

Communes de plein exercice.		Distance de Mostaganem.	*Communes de plein exercice.*		Distance de Mostaganem.	*Communes mixtes.*		Distance de Mostaganem.
Mostaganem...... .	13.422	»	Pélissier	2.286	4			
Aboukir.............	2.698	13	Pont-du-Chelif......	3.563	27	Ammi-Moussa	53.740	126
Aïn-Boudinar	1.367	14	Relizane............	5.302	56	Cassaigne...........	42.725	52
Aïn-Nouïssy	1.175	21	Rivoli	1.484	12	Inkermann..........	10.021	104
Aïn-Tédelès.........	2.360	21	Souk-El-Mitou	1.873	26	L'Hillil.......... ..	42.849	40
Blad-Touaria	2.268	19	Stidia (La)........	515	18	Tiaret..	15.256	159
Bouguirat	489	30	Tounin	1.982	9	Zemmorah...	32.566	86
Mazagran..........	1.293	4						

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

Communes de plein exercice.		Distance de Sidi-Bel-Abbès	*Communes de plein exercice.*		Distance de Sidi-Bel-Abbès	*Communes mixtes.*		Distance de Sidi-Bel-Abbès
Sidi-Bel-Abbès.....	16.840	»	Tessala.............	1.480	10	Bou-Khanéfis	8.460	20
Sidi-Brahim...... ..	742	10	Trembles (Les)	2.003	5	Mekerra	17.176	82
Sidi-l'Hassen	947	7						

NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION en 1881.	DISTANCE en kilomètres.
ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN								
Communes de plein exercice.		Distance de Tlemcen.	*Communes mixtes.*		Distance de Tlemcen.	*Communes mixtes.*		Distance de Tlemcen.
Tlemcen	25.370	»	Lamoricière.........	10.867	32	Remchi..............	29.466	26
Hennaya	986	11	Nedroma............	20.453	72	Sebdou..............	7.213	44
Nemours	2.727	67						
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
Communes mixtes.		Distance d'Oran.	*Communes mixtes.*		Distance d'Oran.	*Communes indigènes.*		Distance d'Oran.
Daya	12.563	158	Lalla-Maghrnia	19.792	190	Tiaret........	27.006	235
Géryville	6.719	245	*Communes indigènes.*			Yacoubia	11.839	
			Sebdou............	14.573	50			

Traduction des termes arabes, kabyles et turcs les plus usités dans le langage géographique.

Aïn, pluriel *aïoun*, source, fontaine.
Arch, tribu.
Areg, région de dunes de sable.
Azel, immeuble réservé à l'État.
Azib, ferme.
Bab, plur. *biban*, porte.
Ben, plur. *beni*, fils; appartenant à telle ou telle tribu.
Bir, plur. *biar*, puits.
Bordj, maison fortifiée.
Bou. Dans la terminalogie géographique, ce mot se combine avec des noms d'animaux, de plantes, de minéraux, etc., et sert à désigner les endroits où ils se trouvent en grand nombre.
Cadi, juge-notaire.
Caïd, chef d'une tribu.
Cheikh, chef d'une fraction de tribu.
Chergui, oriental. Placé ou campé à l'est.
Chott, rive, plage d'un lac salé; le lac lui-même.
Daïa, bas-fond, cuvette.
Dar, maison, séjour.
Djama, mosquée.
Djebel, montagne.
Djezira, plur. *djezaïr*, île.
Douar, groupe de tentes disposées en rond.
Enchir, amas de ruines.
Fedj, gorge.
Fondouk, caravansérail.
Foum, bouche, embouchure.
Gharbi, occidental ou placé à l'ouest.
Guebli, méridional.
Guera a, étang.
Hammam, bains, eaux thermales.
Hodna, plaine entourée de montagnes.
Kaf, **kef**, plur. *kifan*, grand rocher, piton, escarpement.
Khalifa, lieutenant général.
Koubba, coupole, tombeau surmonté d'un dôme.
Ksar, plur. *ksour*, enceinte fortifiée; nom donné à certains villages du Sahara algérien.
Ma, eau.
Menzel, bivouac, gîte d'étape.
Mers, ancrage, port.
Mokta, carrière exploitée.
Nadhor, observatoire, montagne formant vigie.
Namous, moustique.
Omm, **oum**, mère.
Oued, ruisseau, rivière.
Oulad, **ouled**, les enfants de.
Rar, **Ghar**, grotte, caverne.
Ras, plur. *rous*, cap, promontoire, tête.
Sahel, littoral.
Sebka, bas-fond vaseux.
Sidi, monseigneur, saint.
Smala, camp d'un grand chef arabe, ferme cultivée par des spahis.
Souk, marché, foire,
Sour, rempart.
Tala, fontaine,
Tangoura, pic.
Tell, région propre au labour.
Tenia, sentier, défilé.
Tizi, col.
Zab, plur. *ziban*, région saharienne.
Zaouia, séminaire musulman.

BIBLIOGRAPHIE

1836. Relation de l'expédition de Mascara. In-8°.
1838. Quatre-vingt-deux jours dans la province d'Oran, par le général *de Brossard*. In-8°.
1876. Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeian et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen. In-8° (extrait du *Journal asiatique*), par *Ch. Brosselard*.
1838. Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran, par suite de la paix, par le maréchal *Bugeaud*. In-8°.
1847. Observations de M. le gouverneur général sur le projet de colonisation présenté pour la province d'Oran par le lieutenant général *de Lamoricière*. In-8°.
1853. Histoire des Beni-Zeïan, rois de Tlemcen, traduite par l'abbé *Bargès*. In-12.
1858. Exploration des Ksours et du Sahara de la province d'Oran, par le commandant *L. de Colomb*. in-8°.
1859. Histoire d'Oran, par *Leon Fey*. In-8°.
1859. Tlemcen, sa topographie, son histoire, etc., par l'abbé *Bargès*. In-8°.
1853. Memoire sur les relations commerciales de Tlemcen avec le Soudan, sous le règne des Beni-Zeian, par l'abbé *Bargès*. In-8°.
1847. Projet de colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine, par les généraux *Bedeau* et *Lamoricière*. In-8°.
1871-1883. Collection de volumes publiés après chaque session des conseils généraux du département d'Oran. In-8°.
1860. Notice sur les ruines romaines d'Aïn-Temouchent, par *H.-L. Fey*, in-8°.
1865. Études sur la province d'Oran, par le général *Lacretelle*. In-18.
1858. Les oasis de la province d'Oran, ou les Oulad-Sidi-Cheikh, par le docteur Leclerc (extrait de la *Gazette médicale de l'Algérie*. In-8°).
1860. Etude sur les vignes de Tlemcen, par Salomon. In-8° (extrait de *l'Algerie agricole et commerciale*.)
1869. Notes sur la géographie de la province d'Oran, par *Bourdon*.
1852. Recherches sur les roches, les eaux et les minéraux de la province d'Oran, par *Ville*.
1877-1883. Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. In-8°.
1875. Tlemcen et ses environs, par *E. de Lorral* (extrait du *Tour du monde*).
1882. Carte de la province d'Oran, par M. *Langlois* (*manuscrite*).
1882. Note sur le Dahra occidental (extrait du *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*), par M. *Demaeght*.
1877. Carte de la province d'Oran, au 400,000e, 2 feuilles.
1877. Carte des environs d'Oran, au 40,000e, 1 feuille.
1855. Carte des environs d'Oran, au 200,000e, 1 feuille.
1865. Carte des étapes de la province d'Oran, au 400,000e, 2 feuilles.
1854. Carte topographique de la subdivision d'Oran, par courbes, au 100,000e, 1 feuille.
1875. Carte des étapes de la province d'Oran, au 100,000e, 1875-1880 et 1882.
1879. Sidi-Bel-Abbès et ses environs, par M. *Bastide*.
1883. Plan de la place d'Oran et de ses forts avec celle de Mers-el-Kebir, en 1747, publié par la *Société de géographie d'Oran*.
1883. Carte du Sahara oranais, par M. *O'Mac-Carthy*, conservateur de la Bibliothèque d'Alger.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules Rouff et Cie, Éditeurs.



SAIGON

COLONIES FRANÇAISES

EN

ASIE

La France possède en ASIE deux groupes coloniaux.

I. Les Établissements français de l'Inde. — II. La Cochinchine française.

I. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Les Établissements français de l'Inde, dernières épaves de notre ancien empire colonial dans ce beau pays, se composent aujourd'hui de fractions de territoires, isolées les unes des autres, dont la superficie totale est de 49,622 hectares.

Ces établissements sont :

1° *Sur la côte de Coromandel :*
Pondichéry et son territoire, composé des districts de Pondichéry, de Villenour et de Bahour;
Karikal et les *maganoms* ou districts qui en dépendent.
2° *Sur la côte d'Orixa :*
Yanaon, son territoire et les *aldées* ou villages qui en dépendent;
La loge de *Mazulipatam.*
3° *Sur la côte de Malabar :*
Mahé et son territoire ;
La loge de *Calicut.*
4° *Au Bengale.*
Chandernagor et son territoire;
Les cinq loges de *Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore* et *Patna.*
5° *Dans le Goudjérate :*
La factorerie de Surate.

A Pondichéry comme dans l'Inde anglaise, le territoire est la propriété du gouvernement, qui l'afferme aux cultivateurs; à Karikal, au contraire, les terres appartiennent en toute propriété à ceux qui les possèdent.

Territoire de Pondichéry. — Le territoire de Pondichéry se divise en trois districts, savoir : 1° le district de Pondichéry proprement dit, qui contient, outre la ville, 11 *aldées* ou villages indiens; 2° le district de Villenour, qui contient 45 aldées; 3° le district de Bahour, qui en contient 36.

Chaque aldée, avec les terres qui en dépendent, forme une espèce de commune, dont la circonscription est déterminée.

Les 92 aldées des trois districts ne sont pas toutes contiguës les unes aux autres; plusieurs sont séparées par des aldées anglaises, dont quelques-unes se trouvent situées à très peu de distance de Pondichéry. Le territoire des trois districts se trouve ainsi morcelé d'une manière préjudiciable à l'agriculture, et gênante pour l'exercice de la police à l'égard des indigènes, à qui il suffit souvent de franchir un espace de quelques mètres pour se trouver à l'abri des lois françaises. Depuis plusieurs années, la France et l'Angleterre s'occupent d'un projet d'échange dans le but de rendre plus compact le territoire appartenant respectivement aux deux puissances.

La superficie totale des trois districts formant le territoire de Pondichéry est évaluée à 27,953 hectares, qui, par l'effet du morcellement dont nous venons de parler, se trouvent disséminés sur une étendue de 70,000 hectares.

Le sol des trois districts se compose en partie d'une terre argileuse plus ou moins mêlée de sable, et en partie de terres sablonneuses très légères. Ces différentes espèces de terre ne deviennent productives qu'à force d'irrigations.

Il n'existe, à proprement parler, qu'une rivière sur le territoire de Pondichéry : elle porte le nom de Gingy ou d'Ariancoupan, qui est celui d'une aldée située près de son embouchure; elle a sa source à environ 100 kilomètres dans l'intérieur

des terres ; elle n'est navigable que pendant quatre mois de l'année, pour les petits bateaux à fond plat, et seulement sur une étendue de 25 à 30 kilomètres à partir de son embouchure. Un canal de dérivation des eaux de la rivière de Gingy traverse la presque totalité de Villenour, où il est très utile pour les irrigations. Deux ruisseaux, nommés Coudouvear et Maletar, sont, après la rivière d'Ariancoupan, les seuls cours d'eau du territoire de Pondichéry qui méritent d'être cités.

La côte de Pondichéry est plate et sablonneuse. La barre que la mer y forme ne peut être franchie que par des embarcations à fond plat ; celles que l'on emploie dans le pays à cet usage s'appellent *chélingues*.

Il n'existe que deux rades sur la côte de Pondichéry, la petite et la grande rade. La petite rade est celle où mouillent les vaisseaux pendant la belle saison, c'est-à-dire depuis le commencement de janvier jusqu'au commencement d'avril, et depuis le milieu du mois de mai jusqu'au 1er octobre, et quelquefois, mais rarement, jusqu'au 20 octobre. A environ 2 kilomètres de distance du rivage, à l'est ou au sud-est de Pondichéry, on trouve ordinairement dans cette rade 7 à 8 brasses d'eau. Dans la grande rade, où les vaisseaux vont mouiller pendant la mauvaise saison, on trouve 12 à 15 brasses d'eau à 7 kilomètres environ du rivage, dans l'est et le sud-est de Pondichéry.

Territoire de Karikal. — Le territoire de Karikal se divise en cinq districts ou maganoms renfermant 109 aldées, dont la plus considérable est dite la *Grande-Aldée*. Ces maganoms sont ceux de Karikal, du Tirnourlar, de Nellajendour, de Nedougadou et de Kotchéry. La superficie totale des cinq districts est de 16,184 hectares.

Le sol de l'établissement de Karikal est très fertile, surtout dans les quatre maganoms de Tirnourlar, Nellajendour, Nedougadou et Kotchéry. Il est arrosé par six petites rivières, qui sont autant de bras du Cavéry. Ces rivières ont des débordements périodiques, qui fertilisent les terres qu'elles couvrent. Quatorze canaux principaux et leurs ramifications complètent les moyens d'irrigation nécessaires aux cultures.

Territoire d'Yanaon. — Le comptoir d'Yanaon est situé dans la province de Golconde, à environ 630 kilomètres au nord-est de Pondichéry, et 45 kilomètres sud-est de Radjahmondry.

La ville d'Yanaon est bâtie à l'endroit où la rivière de Coringuy se sépare du Godavéry. Le territoire qui en dépend s'étend, le long du Godavéry, à l'est et à l'ouest de la rivière de Coringuy, sur une longueur totale de 11 kilomètres environ, et sur une largeur qui varie depuis 350 mètres jusqu'à 4 kilomètres.

Le Godavéry se jette dans la mer à 18 kilomètres au sud-est de la ville d'Yanaon, son embouchure est obstruée par des bancs de sable, qui en interdisent l'entrée aux navires. La rivière de Coringuy, au contraire, qui débouche également dans la mer, a un lit profond qui permet aux navires de 350 tonneaux de remonter jusqu'à l'établissement anglais de Coringuy, et à ceux de 200 tonneaux de remonter jusqu'à Yanaon.

La superficie totale du territoire d'Yanaon est de 3,298 hectares. Le sol de cet établissement est assez fertile, et l'on y cultive beaucoup de riz.

Loge de Mazulipatam. — Les Anglais sont, depuis 1769, maîtres de Mazulipatam, et aujourd'hui, de cette riche partie de l'Inde française, il ne nous reste plus qu'une *loge*, c'est-à-dire une factorerie isolée, comprenant une maison avec un terrain adjacent, sur lequel la France a le droit de faire flotter son pavillon et d'établir des comptoirs. La loge de Mazulipatam dépend de la factorerie d'Yanaon.

Une aldée nommée *Francepett*, située à 3 kilomètres environ au nord-ouest de Mazulipatam, et deux terrains, dont l'un se trouve situé à 2 kilomètres de la même ville, dépendent de la loge française de Mazulipatam ; la population de cette aldée et des deux terrains ne dépasse pas 300 noirs. La ville de Mazulipatam est située dans le pays des Serkars septentrionaux, à 495 kilomètres environ au nord de Pondichéry et à 110 ou 120 kilomètres d'Yanaon.

Territoire de Mahé. — Le comptoir de Mahé est situé sur la côte de Malabar, à 27 kilomètres au sud-est de Cannaor, et à 450 kilomètres à l'ouest de Pondichéry. La superficie du territoire actuel de Mahé, tel qu'il a été restitué à la France en 1817, est de 585 hectares ; mais nous ferons remarquer que cette restitution n'a pas été complète, et que celle de quelques parties qui, en 1792, appartenaient à la France, et qui, aux termes des traités de 1814 et de 1815, devaient être restituées, est encore aujourd'hui en litige.

Loge de Calicut. — A 58 kilomètres au sud-sud-est de Mahé et sur la même côte se trouve la ville anglaise de Calicut, où la France possède une loge.

Territoire de Chandernagor. — Le territoire de Chandernagor, dont la superficie est évaluée à 942 hectares, ne renferme, outre la ville de ce nom, que quelques petites aldées. La ville est bâtie sur la rive droite de l'Ougly, à 30 kilomètres au-dessus de Calcutta, et 1,650 au nord-nord-est de Pondichéry, à 1,250 lieues de l'île de la Réunion, et à 4,500 lieues du port de Brest. Il existe, à près de 4 kilomètres de Chandernagor, sur le territoire anglais, une aldée nommée *Goretty*, qui appartient à la France. Du beau château, résidence du commandant de Chandernagor, qui existait autrefois en ce lieu, il ne reste plus que quelques jardins. La France est depuis longtemps en pourparlers avec l'Angleterre pour échanger l'enclave de Chandernagor contre quelque territoire aux environs de Karikal.

Loges de Balassore, de Dacca, de Cassimbazar, de Patna et de Jougdia. — La France possède encore au Bengale les loges de Balassore, dans la ville anglaise de ce nom, à 200 kilomètres au sud-ouest de Calcutta; celle de Dacca, dans la ville anglaise de ce nom, à 225 kilomètres au nord-est de Calcutta et 110 de l'embouchure du Gange; celle de Patna, dans la ville anglaise de ce nom, à 450 kilomètres au nord-ouest de Calcutta et à 225 kilomètres de Bénarès; celle de Cassimbazar, à 110 lieues au nord de Chandernagor; celle de Jougdia, dans la ville de ce nom, à 280 kilomètres à l'est de Calcutta.

Chacune de ces loges, qui paraissent aujourd'hui abandonnées, consiste en une maison et un petit territoire habité par les Indiens. La France y exerçait jusque dans ces dernières années différents droits de souveraineté et de juridiction civile et criminelle.

Factorerie de Surate. — La factorerie de Surate est située dans la ville anglaise de ce nom, à 238 kilomètres au nord de Bombay et à 1,490 kilomètres à l'ouest de Chandernagor. La France n'y faisait depuis longtemps aucune affaire commerciale; aussi paraît-elle avoir été abandonnée depuis 1823. Cependant nos droits y sont réservés, ainsi que pour les loges précédentes.

Climat. — Les établissements français des Indes sont situés dans la région intertropicale. La température y est excessive et accablante; l'atmosphère est humide, embrasée, et elle énerve promptement les Européens. La température de Pondichéry est très élevée; en moyenne, elle est de 26 degrés du thermomètre centigrade la nuit, et 32 degrés le jour. Pendant les mois de décembre et de janvier, elle descend, le jour, à 25 degrés, et la nuit à 13 degrés au-dessus de zéro. De mai à septembre règne un vent d'ouest très brûlant; le thermomètre centigrade marque alors 41 degrés le jour, et de 27 à 29 degrés la nuit. Malgré cette chaleur excessive, le climat n'est pas malsain.

On ne connaît dans l'Inde que deux saisons : l'hivernage ou saison des pluies, et l'été ou la saison sèche. Ces deux saisons n'ont pas une égale durée dans chacune des contrées de la presqu'île en deçà du Gange, et l'une règne dans la partie occidentale, tandis que l'autre règne dans la partie orientale. A Pondichéry et à Karikal, sur la côte de Coromandel, la saison sèche dure depuis le commencement de janvier jusque vers le 15 octobre. Le reste du temps appartient à l'hivernage.

A Mahé, on considère comme le temps de l'hivernage la période comprise entre le 15 mai et le 15 octobre; mais, en réalité, la mauvaise saison ne comprend que les mois de juin, de juillet et une partie d'août.

Des vents réguliers, connus sous le nom de *moussons*, règnent alternativement dans les mers de l'Inde pendant environ six mois de l'année. On les distingue, d'après leur direction, en mousson du sud-ouest et mousson du nord-est. Les changements ou renversements de moussons sont presque toujours accompagnés de gros temps, souvent de coups de vent et d'ouragans fort dangereux pour les navires.

Productions naturelles. — La richesse minérale de l'Inde est très grande; on y trouve l'or, le cuivre, l'étain, le fer et le sel; mais si l'on excepte l'exploitation de la houille, on n'y donne pas à l'extraction de ces métaux toute l'extension désirable. Les pierres précieuses de l'Inde ont une réputation européenne; on en rencontre, en effet, une grande variété : diamants, rubis, saphirs, améthystes, onyx, cristal de roche, dans le Nizam, le Balaghar et d'autres pays de la presqu'île du Deccan. Les diamants, qui se trouvent en abondance sur les rives de la Krichna et du Pennar, près de la ville anglaise de Roolkonde, sont taillés dans la forteresse de Golconde, qui en est le principal entrepôt, et sont répandus de là, sous le nom mal choisi de *diamants de Golconde*, puisque

cette ville et ses environs ne possèdent pas de mines. C'est ainsi qu'en Arabie on a nommé café de Moka celui qu'on recueille aux environs de Bet-el-Faki, que les navires étrangers venaient autrefois charger à Moka et qu'ils viennent prendre aujourd'hui à Hodeidah.

La végétation a dans l'Inde une grande puissance ; on y fait deux récoltes par an. Le riz est la principale nourriture des habitants : on en compte jusqu'à 25 espèces. D'autres farineux du pays sont le marrhus, le tanna, le toll, etc. On cultive avec avantage les cocotiers, dont on extrait l'huile et les liqueurs dites calou, arack et arack-patté, et un sucre grossier appelé jagre. On cultive encore plusieurs plantes oléagineuses, telles que le gingely et le palma-Christi, et l'on y a introduit le lin, l'opium, le bétel, le tabac, l'indigotier, la canne à sucre et le cotonnier, qui ont parfaitement réussi et donnent des produits importants. Les légumes d'Europe et les arbres fruitiers sont également acclimatés; les roses de Delhi et de Gazhipour fournissent l'essence célèbre en Orient. Le pays renferme des palmiers et des bambous de toutes sortes. Au nombre des arbres remarquables, nous devons citer le banian, qu'on appelle aussi figuier des pagodes, et qui est sacré parmi les Hindous. Les branches de cet arbre, après être sorties horizontalement du tronc, ont la propriété de jeter vers la terre des rameaux qui y prennent racine et donnent un nouvel arbre dépendant du premier : un banian forme quelquefois à lui seul une sorte de petit bois. On trouve dans les forêts un grand nombre de bois propres aux constructions navales, parmi lesquels figure en première ligne le bois de teck, incorruptible aux vers.

Les animaux domestiques que l'on rencontre dans les établissements français de l'Inde sont les chevaux, les ânes, les buffles, les béliers et moutons, la brebis à laine soyeuse, la chèvre du Népal; les boucs et les chèvres, les porcs, les oiseaux de basse-cour sont les mêmes qu'en Europe. Parmi les animaux sauvages propres au pays, nous citerons l'éléphant, le rhinocéros, le tigre, les singes, les cerfs, les antilopes, plusieurs espèces d'ours, un grand nombre de reptiles, parmi lesquels on remarque l'énorme boa et l'amphisbène, qu'on a longtemps nommé la couleuvre à deux têtes. Les oiseaux sont d'espèces très variées, et toutes remarquables par l'éclat de leurs couleurs, les cigognes sont très nombreuses ; elles perchent sur les grands édifices ou voltigent autour ; une espèce particulière parcourt même les rues au milieu des chevaux et des hommes, débarrassant celles-ci des débris d'animaux ; on la nomme adjudant ou mangeur d'os. Les insectes pullulent; la plupart se distinguent par leur brillante parure ; quelques-uns sont venimeux. Enfin, outre un grand nombre de poissons particuliers au pays, les rivières renferment des serpents, des gavials et des crocodiles monstrueux.

Population. — La population des Établissements français de l'Inde se compose d'Européens et de descendants d'Européens, de topas ou gens à chapeau, population mixte provenant du mélange des Européens, et particulièrement des Portugais, avec les femmes indiennes; enfin d'Indiens ou aborigènes libres.

Cette population n'a aucune analogie avec celle des autres colonies françaises. Les Indiens ont des mœurs, des coutumes qui non seulement ne ressemblent en rien aux nôtres, mais qui diffèrent dans chacun de nos établissements. Sans doute la division fondamentale des castes indiennes n'y varie pas, et l'on retrouve toujours la caste sacerdotale, ou celle des *brahmanes;* la caste militaire et royale, ou celle des *kchatriyas;* la caste commerçante et agricole, ou celle des *vaisyas;* et la caste servile, ou celle des *soudras*, indépendamment des *Maures*, ou musulmans, et des *parias*, qui ne sont d'aucune caste ; mais chacune des castes se divise de telle sorte qu'à Chandernagor seulement on compte 52 subdivisions. La ligne de démarcation qui sépare les diverses castes est d'ailleurs tellement prononcée, qu'aucune espèce de fusion n'a lieu entre elles. Enfin, outre la division générale des castes, il y a les divisions et subdivisions des sectes, qui contribuent encore à détruire tout caractère d'unité dans les populations indiennes. Le christianisme et l'islamisme ne comptent qu'un petit nombre de sectateurs parmi les Indiens; l'immense majorité est adonnée aux cultes idolâtres du pays. On comprend sous le nom de gentils ceux qui ne sont ni chrétiens ni musulmans.

Au 1er janvier 1880, la population totale des Établissements français dans l'Inde était de 283,023 habitants, dont les neuf dixièmes appartenaient à la race indigène. Ce nombre se décomposait en : 151,388 habitants pour le territoire de Pondichéry; 26,715 pour celui de Chandernagor; 92,672 pour

celui de Karikal; 7,709 pour celui de Mahé; 4,538 pour celui de Yanaon. Le personnel civil et militaire salarié et les familles des fonctionnaires et employés sont compris dans ces nombres.

Industrie et commerce. — L'industrie agricole est active et productive dans l'Inde française; on évaluait en 1880 les terres en culture à : Pondichéry, 190,022 hectares; Karikal, 9,142; Yanaon, 1,277 ; Mahé, 5,454 hectares.

Le riz occupe près du tiers des terres ensemencées, et l'on obtient les menus grains sur les mêmes terres et après la récolte du riz. Après le riz et les menus grains, les principales productions de l'industrie agricole sont l'indigo, le calou, le bétel, les huiles, les épices, l'arack, la canne, le tabac et le coton. Les récoltes suffisent ordinairement à la consommation, et même à une exportation de riz aux îles de la Réunion et Maurice. Le nombre des habitations rurales est de 85. On compte à Pondichéry : 2 sucreries, 83 indigoteries, 142 teintureries, 75 huileries, 3 filatures et une magnanerie appartenant au gouvernement ; à Karikal, 4 indigoteries, 3 savonneries et 114 huileries. La valeur approximative du matériel d'exploitation de ces différents établissements est, pour Pondichéry, de 953,468 fr., et pour Karikal, de 32,907 francs. L'industrie principale est la fabrication des toiles. Les toiles bleues de Pondichéry sont les plus estimées de toute l'Inde pour leur teinture. Karikal possède des chantiers d'où il sort chaque année une grande quantité de petits bâtiments. Les toiles qui se fabriquent à Yanaon sont recherchées ; mais les matières premières qu'il faut tirer du territoire anglais y payent un droit de sortie élevé qui nuit beaucoup à cette industrie.

Il existe deux sortes de commerce dans l'Inde française : le commerce avec l'Inde et le commerce avec l'Europe; le premier, qui présente le plus d'avantages au port de Pondichéry, s'étend de l'Arabie aux îles de la Sonde ; mais il est restreint avec l'Inde anglaise à cause de l'énormité des droits dont sont frappées les marchandises importées sous le pavillon français.

Les principaux produits exportés en Europe sont les épices, les soies écrues, la laine de Cachemire, l'étain, la laque, le bois de sandal, l'opium, l'indigo, le camphre, le benjoin et les guinées ou toiles bleues que la France réexporte au Sénégal. En 1880, la valeur totale du commerce général était de 33,416,715 francs; le commerce avec la France seule était de 12,293,879 francs, savoir : 1,210,419 francs pour les exportations de France pour la colonie, et 11,083,460 francs pour les importations de la colonie en France. Le commerce des établissements avec l'étranger atteignait à la même époque 19,466,630 francs.

Division politique. — Les établissements français dans l'Inde forment un gouvernement colonial dont le siège est à Pondichéry ; le commandement et la haute administration sont confiés au gouverneur ; des chefs de service administrent sous ses ordres les établissements de Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon. Un commissaire de la marine et un procureur de la République dirigent sous les ordres du gouverneur les parties du service. Un ordonnateur et un procureur général dirigent, à Pondichéry, sous les ordres du gouverneur, les différentes parties du service dans l'ensemble des établissements. Un contrôleur colonial veille à la régularité du service administratif, et requiert l'exécution des lois et règlements. Un conseil d'administration, placé près du gouverneur, éclaire ses décisions et participe à ses actes dans des cas déterminés. Un conseil général, séant à Pondichéry, et des conseils d'arrondissement, séant à Chandernagor et à Karikal, donnent leur avis sur les affaires qui leur sont communiquées, et font connaître les vœux et les besoins du pays.

Le gouverneur, le chef du service administratif, le procureur de la République et l'inspecteur colonial forment le conseil d'administration ; d'autres fonctionnaires et des habitants notables y sont appelés dans certains cas et y ont voix délibérative. Ce conseil délibère sur les affaires, telles que projets d'ordonnance, arrêtés, etc., qui lui sont soumis par le gouverneur. Le conseil général se compose de dix membres élus par des notables désignés par le gouverneur. Chacun des conseils d'arrondissement se compose de cinq membres élus de la même manière que les membres du conseil général. L'Inde française est représentée à Paris par un sénateur et un député. Le personnel civil et militaire de l'administration se compose de 120 Européens et de 1,400 Topas ou Indiens.

Le culte est placé sous la direction d'un préfet apostolique qui réside à Pondichéry; il est assisté de deux vicaires. Il y a à Pondichéry une cour d'appel à laquelle ressortissent 5 tribunaux de

première instance et 5 justices de paix établies à Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon. Il y a, en outre, à Pondichéry un comité consultatif de jurisprudence indienne composé d'indigènes.

Les établissements d'instruction publique consistent en un lycée ou collège colonial, confié aux soins des prêtres de la congrégation des missions étrangères, auxquels sont adjoints des professeurs; on y professe les langues anglaise, malabare et hindoustanie; un collège indigène dit Calvé-Souprayachetty, du nom de son fondateur; un grand et un petit séminaire, une école dite de Sainte-Marie où l'on donne l'instruction primaire et les éléments des sciences, et environ 150 écoles des deux sexes. Citons encore un pensionnat de demoiselles tenu par les sœurs de Saint-Joseph, des écoles gratuites où sont admis les enfants de toutes castes et croyances, et des ateliers publics. Pondichéry possède aussi un jardin botanique d'acclimatation et une bibliothèque publique.

La force militaire se compose d'une compagnie d'infanterie de marine et de deux compagnies de soldats indigènes, ou cipayes, commandés par des officiers européens; l'effectif total est d'environ 500 hommes.

Le budget des recettes et celui des dépenses se balancent par une somme qui varie de 1,000,000 à 1,200,000 francs. Les dépenses de la métropole n'excèdent pas 100,000 francs (budget de la marine). Il y a à Pondichéry une typographie entretenue aux frais du gouvernement local.

HISTOIRE

Il est peu d'histoires qui soient réellement aussi dramatiques que celle de la colonisation française dans l'Inde. Notre génie national s'y révèle avec toutes ses qualités comme avec tous ses défauts. Nulle part l'intelligence, l'audace, l'héroïsme français n'accomplirent plus de prodiges; nulle part notre inconsistance, notre légèreté, notre promptitude au découragement, nos divisions intestines, nos rivalités personnelles n'entraînèrent de plus subites et de plus déplorables catastrophes. Quand le regard, en parcourant la vaste presqu'île de l'Hindoustan, s'arrête sur nos humbles comptoirs de Pondichéry et de Chandernagor, quelles tristes réflexions n'assiègent pas notre esprit si nous songeons que le drapeau de la France a le premier flotté en maître sur cette contrée où notre rivale a su conquérir un empire de près de deux cents millions de sujets.

Réduits à quelques pages pour donner le résumé de faits qui exigeraient des volumes, notre seule ambition est d'inspirer à nos lecteurs le désir d'étudier ailleurs plus complètement cette partie trop négligée et si intéressante pourtant de nos annales.

La France n'a eu ni un grand roi ni un grand ministre dont le souvenir ne se rattache à quelque tentative de colonisation dans les Indes. A peine la route maritime vers ce monde inconnu est-elle découverte qu'une première expédition part du Havre. L'intrépide marin s'appelait Gonneville, et les encouragements qu'il reçut de François Ier ne sont pas le moins glorieux épisode du règne de ce prince. L'entreprise échoua, mais le cap de Bonne-Espérance avait été doublé. En 1601, une nouvelle expédition s'arrêta sans plus de succès aux Maldives.

A ces tentatives isolées succéda sous Henri IV, en 1603, une entreprise collective; une Compagnie des Indes orientales se constitua sous le patronage et avec l'appui du gouvernement.

Cette fois encore les premiers débuts ne furent pas heureux, mais on était entré dans une voie nouvelle, et les succès de compagnies étrangères prouvaient que c'était la bonne. Richelieu continua l'œuvre commencée par Sully, et après lui Colbert, sans se laisser décourager par les apparences défavorables ni par tant d'efforts infructueux jusqu'alors, reconstitua, en 1664, la Compagnie des Indes orientales sur des bases plus larges et meilleures. Le monopole du commerce de l'Inde pendant cinquante ans fut accordé à cette compagnie, qui réunit bientôt un fonds de 15 millions. Dans le commencement elle déploya une grande activité. Deux expéditions successives furent entreprises dans le but de renouveler les tentatives de colonisation précédemment faites à Madagascar; mais, ces expéditions n'ayant pas réussi, on renonça aux projets qu'on avait formés sur Madagascar, et le commerce direct avec l'Inde fut repris et continué avec ardeur.

En 1668, un ancien négociant d'origine française, nommé Caron, homme actif et expérimenté, devint chef de la Compagnie des Indes orientales. Il choisit d'abord Surate pour en faire le centre de toutes les affaires du commerce français dans l'Inde; mais cette ville, bien que florissante, bien que située entre la Perse et l'Inde, ne répondit point



Palais du Gouvernement, à Saïgon.

à l'idée qu'il s'était formée pour un établissement principal. Il voulait un port indépendant au centre même de l'Inde, dans l'un des lieux où croissent les épices : la baie de Trinquemalle, dans l'île de Ceylan, lui ayant paru réunir les conditions qu'il recherchait, il enleva ce point de vive force aux Hollandais, en guerre alors avec la France. Ceux-ci ne tardèrent pas à le lui reprendre, et Caron passa alors à la côte de Coromandel. Il s'y empara, en 1672, de Saint-Thomé, ville portugaise, depuis douze ans au pouvoir des Hollandais ; mais, en 1674, les Hollandais contraignirent encore les Français à leur restituer cette conquête.

Cet événement aurait porté le dernier coup à la Compagnie, dont les affaires étaient d'ailleurs en mauvais état, si l'un de ses agents, nommé François Martin, n'eût recueilli les débris des colonies de Ceylan et de Saint-Thomé, composés d'une soixantaine de Français, pour en peupler la petite bourgade de Pondichéry, qu'il avait achetée, en 1683, au souverain du pays, ainsi que le territoire environnant, avec les fonds de la Compagnie. Martin fortifia Pondichéry, et, grâce à son excellente administration, la petite colonie s'accrut et donna bientôt les plus belles espérances.

Jaloux de l'état prospère de l'établissement naissant, les Hollandais vinrent l'attaquer en 1693. Après s'y être défendu avec beaucoup de courage, Martin se vit contraint de capituler, et, le 5 septembre 1693, la ville fut remise aux Hollandais. Le traité de Ryswick, conclu en 1697, rendit Pondichéry aux Français, qui reçurent la ville des Hollandais en bien meilleur état qu'ils ne la leur avaient livrée, ceux-ci en ayant achevé et augmenté les fortifications durant les quatre années de leur occupation.

Le gouvernement de Pondichéry fut de nouveau confié à Martin. En 1699, cette ville devint le chef-lieu des possessions françaises dans l'Inde. La sage et habile administration de Martin réussit à en

faire le centre d'un riche commerce et l'une des villes les plus importantes que les Européens possédassent en Asie.

Une foule de Français accourut bientôt sur le continent indien, et de nouveaux comptoirs s'y formèrent. Dès 1688, Chandernagor avait été cédé par Aureng-Zeyb à la Compagnie française des Indes orientales; en 1727, cette compagnie obtint la cession de Mahé; en 1739, elle acheta Karikal du roi du Tanjaour; et, en 1752, Yanaon et Mazulipatam, dont les Français s'étaient emparés deux ans auparavant, lui furent définitivement cédés.

Les gouverneurs généraux des Établissements français de l'Inde, MM. Dumas et Dupleix, concoururent puissamment, de 1735 à 1754, à la prospérité de ces intéressantes possessions. Entre autres concessions avantageuses, M. Dumas obtint du Grand Mogol le privilège de battre monnaie à Pondichéry, ce qui valut à la Compagnie un bénéfice annuel de 400 à 500 mille livres. Nommé, vers 1730, gouverneur de Chandernagor, Dupleix tira pour ainsi dire cet établissement du néant, et en moins de douze années il parvint à en faire une place de commerce fort importante. La ville de Pondichéry, dont le gouvernement lui fut confié en 1742 avec celui de nos autres établissements, lui dut également le plus haut point de splendeur où elle soit parvenue. Ce fut sous le gouvernement de cet administrateur que nos possessions et notre puissance dans les Indes orientales atteignirent leur plus grand accroissement.

Les Anglais, à qui M. de La Bourdonnaye, avec une escadre composée d'un seul vaisseau et de cinq navires marchands armés en guerre, avait enlevé Madras le 10 novembre 1746, vinrent, par représailles, mettre le siège devant Pondichéry, le 29 avril 1748, avec treize vaisseaux de guerre et dix-neuf bâtiments de transport, montés de quatre mille sept cents hommes, auxquels se joignirent quatre mille hommes de troupes indiennes. Dupleix, quoiqu'il n'eût que des forces bien inférieures, défendit la place avec vigueur, et, le 30 septembre suivant, il força les Anglais à lever le siège, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Cette belle défense porta au plus haut point l'honneur du nom français chez les nations de l'Inde.

La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue la même année, fit cesser les hostilités. Elle permit au commerce de reprendre son essor et à Dupleix d'étendre la domination française dans l'Inde. En 1758, outre les comptoirs de Mahé, de Yanaon et de Chandernagor avec leurs annexes, la Compagnie des Indes orientales possédait, sur les côtes de Coromandel et d'Orixa : 1° Pondichéry, dont le territoire, occupant un littoral de dix lieues sur une profondeur à peu près égale, renfermait environ 500,000 habitants, et dont les revenus s'élevaient à 5 millions; 2° Karikal, dont le domaine était à peu près égal en étendue; 3° Mazulipatam avec le Condovir, l'île de Divy et les quatre provinces de Montfanagar, d'Ellour, de Râdjâmandri et de Chicakol, c'est-à-dire une étendue de pays de cent trente lieues de longueur sur quinze, vingt et vingt-cinq lieues de largeur, dont les revenus s'élevaient, en 1757, à la somme totale de 10,247,850 livres tournois; 4° enfin l'île de Seringam, formée par deux bras du Cavery, que sa situation et sa fertilité rendaient extrêmement précieuse. Ces différents établissements, qu'une armée nombreuse et bien disciplinée faisait respecter, donnaient annuellement un revenu total de 18 millions.

Malheureusement ils étaient trop éloignés les uns des autres et ne pouvaient se prêter un mutuel secours : aussi lorsqu'en 1758 la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, deux ans à peine suffirent pour les faire tomber tous au pouvoir des forces britanniques. Le 6 janvier 1761, les Anglais s'emparèrent de Pondichéry. Jaloux d'étouffer dans l'Inde toute domination rivale de la leur, ils commencèrent par démanteler entièrement la place, puis ils firent embarquer pour l'Europe non-seulement les troupes de la garnison, mais tous les Français attachés au service de la Compagnie. La perte de Pondichéry et celle de nos autres établissements mirent fin dès lors à la prépondérance que nous avions jusque-là exercée dans l'Inde.

La paix de 1763 fit rentrer Pondichéry sous la domination française, mais avec un territoire bien moins étendu. Mahé, Karikal, Chandernagor et nos autres comptoirs du Bengale nous furent également restitués. La reprise de possession réelle de ces divers établissements n'eut lieu toutefois qu'en 1765.

Quinze années de paix permirent à la ville de Pondichéry de recouvrer une partie de son ancienne splendeur. La suppression du privilège exclusif accordé à la Compagnie des Indes, prononcée au mois d'août 1769, et la faculté en même temps accordée à tout sujet français de naviguer et de

trafiquer au delà du cap de Bonne-Espérance contribuèrent surtout à cette prospérité nouvelle, dont le cours ne devait pas être de longue durée.

Prise de nouveau le 18 septembre 1778 par les Anglais, la ville de Pondichéry nous fut rendue par le traité de paix du 20 janvier 1783, ainsi que nos autres établissements, dont l'Angleterre s'était également emparée. Mais dix ans plus tard ces divers établissements tombèrent une fois encore au pouvoir des Anglais. La prise de Pondichéry eut lieu le 21 août 1793. Vainement les victoires navales du bailli de Suffren, les succès du marquis de Bussy et les glorieux efforts de Tippoo-Saëb et de Haïdar-Ali, son père, tous deux successivement rois de Maïssour, balancèrent un moment la puissance britannique dans l'Inde; la valeur de nos troupes et celle de nos fidèles et malheureux alliés furent forcées de céder au nombre et à la politique habile de leur commun ennemi.

La paix d'Amiens rétablit, il est vrai, en 1802, les Français dans leurs possessions de l'Inde, mais elle fut de si courte durée que, le 11 septembre 1803, Pondichéry, dont la garnison ne se composait alors que de cent cinquante-deux soldats français, fut contrainte de capituler, et passa pour la quatrième fois sous la domination anglaise.

Les traités de paix de 1814 et de 1815 ont restitué définitivement à la France ses établissements de l'Inde, mais réduits aux limites restreintes que leur avait précédemment assignées le traité de paix de 1783. La reprise de possession n'en a été effectuée qu'à la fin de 1816 et au commencement de 1817.

Une convention conclue le 7 mars 1815 avec le gouvernement anglais a établi plusieurs stipulations importantes : 1° le gouvernement français a renoncé au droit que lui accordait une convention du 30 août 1787, de réclamer de la Compagnie des Indes anglaises 300 caisses d'opium au prix de fabrication ; au lieu de ce prix, nous n'avons plus droit d'avoir les 300 caisses qu'au prix moyen des ventes à Calcutta; 2° le gouvernement anglais a obtenu le droit d'acheter à un prix déterminé le sel fabriqué dans nos établissements et excédant les besoins de leur consommation; 3° en compensation du préjudice résultant pour nos établissements de ces deux stipulations, le gouvernement anglais s'est engagé à payer au gouvernement français une rente annuelle de 4 lacks de roupies sicca (un million de francs). Par un second traité du 13 mai 1818, qui n'avait d'abord que 15 ans de durée, mais qui depuis a été prorogé indéfiniment d'un commun accord, le gouvernement anglais, dans le but de rendre plus complet le monopole de la Compagnie des Indes, a racheté le droit que nous avions de fabriquer le sel dans nos établissements, moyennant une indemnité annuelle de 4,000 pagodes (33,600 francs). En conséquence, il a été stipulé qu'il ne serait plus fabriqué de sel sur notre territoire et que le gouvernement anglais livrerait à l'autorité française, au prix de fabrication, le sel nécessaire à la consommation de nos établissements. Ce sel est revendu aux consommateurs par le gouvernement français; il en résulte un bénéfice qui est versé dans le trésor local.

Aujourd'hui, la superficie de nos Établissements français dans l'Inde est évaluée à 49,622 hectares, et leur population totale s'élevait, en 1880, à 283,023 habitants, dont 1,200 Européens. Les Hindous, à l'exception de quelques familles mahométanes, professent presque tous le brahmanisme; l'influence énervante du climat, le fatalisme, qui est au fond de toutes les religions orientales, en a fait un peuple doux et paisible, mais apathique et nonchalant, dont le caractère peut se résumer dans cette maxime d'un de leurs livres sacrés : « Il vaut mieux s'asseoir que marcher, être couché qu'assis, dormir que veiller; mais la mort est préférable à tout. » Le riz est leur nourriture presque unique, aussi manquent-ils généralement de forces. Les femmes étant nubiles à dix ou onze ans et les hommes à quatorze, la précocité des mariages en fait pour ainsi dire des vieillards à trente ans. Ils habitent dans de gracieux villages nommés *aldées*, environnés de bois épais et très hauts, qui les mettent à l'abri des vents chauds, fréquents et malsains dans certaines saisons. Ces bois renferment beaucoup d'arbres à fruit. Les rues et les maisons sont propres et bien entretenues; les maisons sont petites et n'ont qu'un rez-de-chaussée; la plupart sont construites en terre et recouvertes en chaume ou en tuiles. La porte en est basse et étroite. Souvent de chaque côté de la rue et près des maisons se trouvent des allées de cocotiers et de palmiers, dont le tronc est peint jusqu'à une certaine hauteur de couleurs diverses, ce qui donne au village un aspect champêtre, riant, agréable et varié.

L'hospitalité, cette vertu des races primitives, y établit et y entretient des *chaulteries*, fondations

pieuses et charitables, espèces de caravansérails où le voyageur trouve, sous de frais ombrages, une source pour étancher sa soif pendant le jour et un abri pour se reposer pendant la nuit.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES

Pondichéry (lat., 11° 54′ 41″ N.; long., 77° 31′ 30″ E.). — Pondichéry est situé sur la côte de Coromandel, dans l'ancienne province de Carnate, *Karnatic*, à 3,250 kilomètres au sud-ouest de Calcutta, à 1,020 lieues de l'île de la Réunion et à 4,270 lieues marines du port de Brest. Cette belle cité est, comme autrefois, le chef-lieu des Établissements français de l'Inde et la résidence du gouverneur de ces établissements. C'est aussi la résidence du supérieur des missions étrangères de France, qui prend le titre d'évêque de Drousipare; de la cour d'appel du gouvernement; d'un tribunal de première instance pour le territoire; d'une justice de paix. Il y a un lycée, une bibliothèque publique, des écoles élémentaires et des ateliers publics. La ville est régulièrement bâtie et se divise en deux parties : la ville blanche et la ville noire, qui sont séparées par un canal. A l'est et sur le bord de la mer est la ville blanche, habitée par les Européens, dont le nombre ne dépasse pas 800; elle renferme environ 500 maisons, la plupart élégantes et bien entretenues; ses rues sont tirées au cordeau et se coupent à angles droits; les principales sont bordées d'arbres. A l'ouest est la ville noire, habitée par les indigènes, dont le nombre peut s'élever à 20,000, répartis en 3,800 cases ou habitations construites tant en briques qu'en terre et en chaume.

Il existe à Pondichéry plusieurs édifices remarquables, ce sont : l'hôtel du gouvernement, l'hôtel de ville, l'église paroissiale, l'église des Missions étrangères, la cour d'appel, le lycée, deux pagodes, celle d'Isparaine et celle de Moutoumaviamin, le nouveau bazar, la tour de l'horloge et celle du phare, une caserne et un hôpital militaire; on y remarque aussi une fort belle place et de très beaux boulevards plantés d'arbres. La ville n'a point de port, mais une rade ouverte, qui est la meilleure de toute la côte. Cette rade présente deux mouillages, par 3 à 6 brasses pour les petits navires, et 7 à 9 brasses pour les grands bâtiments. La communication avec la terre, assez difficile, se fait par bateaux à fond plat, sans membrures, appelés *chélingues*, et à l'aide d'un pont-débarcadère. Le débarquement est souvent dangereux pendant la mousson du nord-est. Il y a à Pondichéry trois filatures de coton; il s'y fait surtout une importante fabrication de toiles de coton bleu, dites *guinées*, les plus estimées de l'Inde, et très recherchées au Sénégal par les nègres qui font le commerce de la gomme. On voit aussi de nombreuses et excellentes teintureries d'indigo, une forge, une fonderie, des distilleries et des fabriques de produits chimiques. La ville, qui, avec ses annexes, compte plus de 60,000 habitants, fait un commerce actif avec les possessions françaises et anglaises, mais peu important avec la métropole; elle est le centre de presque tout le commerce de l'Inde française. En 1880, les importations se sont élevées à la valeur de 400,967 francs, et les exportations à 1,011,254 fr. Cette même année, il était entré dans le port 100 navires français et 231 navires étrangers, et l'on évaluait leur chargement à 4,939,366 francs. Il en était sorti 102 navires français et 229 navires étrangers, dont le chargement était évalué à 14,173,170 francs.

Pondichéry est en communication mensuelle avec Marseille à l'aide des paquebots des Messageries maritimes qui font le service entre la France, la Chine et le Japon.

Villenour. — Villenour est une petite ville, siège d'une justice de paix et voisine de Pondichéry; elle est importante comme chef-lieu d'un district qui contient 45 aldées ou villages indiens et une population de 56,569 habitants.

Bahour. — Bahour est un bourg voisin de Pondichéry et siège d'une justice de paix; le district de Bahour contient 36 aldées. On y cultive le riz, le coton, etc. Sa population est de 5,000 habitants.

Le territoire de Pondichéry compte huit cours d'eau, ce sont : la rivière de Gingy, qui donne naissance à la rivière d'Ariancoupan et au Chounambar; le Pambéar, qui se jette dans la rivière de Gingy; le Goudouvéar, qui se jette dans le Chounambar; le Ponnéar, qui prend sa source dans les Gattes et se jette à la mer; le Maletar, qui dérive des eaux du Ponnéar, et se jette dans le Goudouvéar; et l'Oupar, qui se jette à la mer. Les plus importants de ces cours d'eau sont les rivières Gingy et d'Ariancoupan, dont la source est à 100 kilomètres dans l'intérieur et qui ne sont na-

vigables, pour les petits bateaux à fond plat, que pendant quatre mois de l'année sur un parcours de 25 kilomètres à partir de l'embouchure. En dehors de ces cours d'eau, on compte dans les trois districts : 9 grands canaux de dérivation, 5 barrages, 59 étangs, dont 5 grands, 202 sources et 53 réservoirs servant aux irrigations

Karikal (lat., 10° 55′ N.; long., 77° 24′ E.). — Karikal est située sur la côte de Coromandel, dans la province de Tanjaour, à 114 kilomètres au sud de Pondichéry. C'est la résidence d'un administrateur civil, le siège d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. On évalue sa population à environ 92,000 âmes, dont 57 Européens seulement. La ville est située à 3 kilomètres de l'embouchure de l'Arselar, l'une des branches du Cavéry. Cette embouchure est entièrement obstruée par les sables pendant la saison sèche; elle est dégagée pendant la saison des pluies par les eaux de l'Arselar. Les petits navires vont alors prendre charge à Karikal, et les bâtiments de 200 à 250 tonneaux, à varangues plates, remontent sur lest jusqu'à la ville. Karikal est ceinte de murailles; elle a des manufactures importantes de coton et d'indiennes, et des fabriques de pagnes rouges, recherchés par les femmes des Hindous; elle fait un grand commerce et possède des chantiers de construction.

En 1880, les importations se sont élevées, pour Karikal, à 2,375,680 francs, et les exportations à 6,656,710 francs. Cette même année, il était entré dans le port 45 navires français et 336 navires étrangers; il en était sorti 339 navires français et 379 navires étrangers.

Le territoire de Karikal, dont la superficie est de 13,515 hectares, se divise en 5 districts ou *maganoms,* qui sont ceux de Karikal, Tirnourlar, Nellajendour, Nedourgadou et Ketchéry; ils renferment ensemble 109 aldées. Le sol de ces cinq districts est très fertile et arrosé par six petites rivières qui sont autant de bras du Cavéry. Elles fertilisent les terres qu'elles couvrent. Ces irrigations se complètent par 14 canaux principaux et leurs ramifications.

Les principales cultures sont le riz, l'indigo et le cocotier; les cultures secondaires sont : le tabac, la canne à sucre, le coton en petite quantité, quelques plantes oléagineuses, et une grande variété d'arbres fruitiers.

Cette petite colonie est dans une situation des plus prospères et chaque année son budget se solde par un excédent de recettes.

Chandernagor (lat., 22° 51′ 26″ N.; long., 86° 9′ 15″ E.). — Chandernagor, dont le nom sanscrit signifie *Ville de la Lune,* et que l'on nomme ainsi en raison de sa situation en demi-cercle sur la rive droite de l'Hougly, l'un des bras du Gange, est située dans le Bengale, à 25 kilomètres au nord-nord-ouest de Calcutta, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer, et à 1,800 kilomètres au nord-nord-est de Pondichéry. Résidence d'un administrateur civil, siège d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix, cette ville s'élève au fond d'une belle anse formée par le fleuve; elle est grande, mais peu peuplée (22,559 habitants) en proportion de sa grandeur; ses rues sont larges et alignées, ses maisons bien construites et même élégantes. Entièrement déchue de son ancienne splendeur, sans industrie excepté la fabrication de quelques tissus de coton, et sans autres relations commerciales, sauf quelques affaires avec l'opium que l'on prépare sur son territoire, que celles qu'elle entretient avec Calcutta.

La plus grande longueur du territoire français, du nord au sud, est de 1,877 mètres; sa superficie totale est de 900 hectares. L'Hougly est remonté en toute saison, jusqu'au-dessus de Chandernagor, par des bateaux à vapeur, qui y trouvent constamment un tirant d'eau de 3 mètres.

Goretty. — Goretty est une aldée ou village indien voisin de Chandernagor. On y voyait autrefois le château du commandant de cette résidence; il ne reste aujourd'hui qu'un parc ou jardin, affermé pour une modique somme.

Goretty est, ainsi que Chandernagor, enclavé au milieu des possessions anglaises.

Mahé (lat., 11° 42′ 8″ N.; long., 73° 12′ 23″ E.). — Le comptoir de Mahé est situé sur la côte du Malabar, à 420 kilomètres à l'ouest de Pondichéry. Sa superficie est de 5,909 hectares et sa population, tant Européens qu'indigènes, est de 8,497 habitants. La ville est bâtie sur la rive gauche et près de l'embouchure de la petite rivière de Mahé, navigable pour les bateaux de 60 à 70 tonneaux jusqu'à une distance de 10 à 12 kilomètres dans l'intérieur des terres. L'entrée de cette rivière est barrée par des

rochers qu'on peut passer à marée haute; l'eau devient profonde dès qu'on a franchi cet obstacle. De Mahé dépendent 17 aldées qui sont reliées à la ville par une bonne route.

Les pêcheries de Mahé fournissent le seul élément de commerce de ce comptoir : leurs produits sont expédiés à Colombo (île de Ceylan), et donnent au fisc ses meilleurs revenus. Malheureusement, les envahissements de la mer tendent à diminuer l'importance de ces pêcheries. Les habitants cultivent, en outre, du riz, du poivre, de l'indigo, et des cocotiers, des fruits desquels ils extraient une huile assez estimée.

Le commerce de Mahé est peu important; on en exporte du cacao, du poivre, de l'arack, etc.

A 56 kilomètres au sud-est de Mahé, sur la même côte, se trouve la ville indo-anglaise de *Calicut,* où la France possède une loge qui est occupée par un gardien. Cette loge couvre un espace de 100 mètres de longueur sur 20 de largeur, et le gardien reçoit de la France une subvention annuelle (1,800 francs pour y entrenir un mât de pavillon.

Yanaon (lat., 16° 43′ N., long., 80° 5′ E.). — Le comptoir d'Yanaon est situé à 780 kilomètres au nord-nord-est de Pondichéry, dans la province de Golconde. Bâtie à l'endroit où la rivière de Coringuy se sépare du Godavéry, la ville est bornée à l'est et au sud par l'une et l'autre de ces deux rivières. Elle est la résidence d'un administrateur civil, le siège d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix; on évalue sa population à près de 5,000 âmes. C'est, après Pondichéry et Karikal, le plus important de nos établissements dans l'Inde. Cependant son budget annuel se solde par un déficit annuel de près de 2,000 francs qui sont payés par la métropole.

Le territoire d'Yanaon, dont on évalue la superficie à 3,300 hectares, s'étend le long du Godavéry, à l'est et à l'ouest de la rivière Coringuy, sur une longueur de 10 à 12 kilomètres, et une largeur qui varie depuis 350 mètres jusqu'à 3 kilomètres. Le sol est fertile; la culture du riz et de l'indigo y donne de bons résultats. C'est aussi du territoire d'Yanaon que sont partis les premiers travailleurs hindous destinés à remplacer les esclaves noirs de la Réunion.

Le Godavéry se jette dans la mer à 16 kilomètres au sud-est d'Yanaon; son embouchure est obstruée par des bancs de sable. La rivière de Coringuy, au contraire, qui débouche également dans la mer a un lit profond qui permet aux navires de 200 tonneaux de remonter jusqu'à Yanaon.

A 50 kilomètres au nord-est de l'établissement français s'élève la fameuse pagode indienne Jaggernaut ou Jaguernaut, dédiée au dieu Jagat-Natha, sous le char duquel les fanatiques tiennent à honneur de se faire écraser.

A 100 ou 120 kilomètres au sud d'Yanaon et sur le territoire anglais de Mazulipatam, la France possède une loge avec le droit d'y faire flotter notre pavillon; une aldée, nommée *Francepett*, située à 3 kilomètres au nord-ouest de Mazulipatam et deux terrains habités par 200 Indiens environ. Ces écarts relèvent du comptoir d'Yanaon.

Loges. — Les loges de Balassore (lat., 25° 37′ 10″ N.; long., 82° 35′ 40″ E.), de Dacca (lat., 23° 42′ N.; long., 87° 57′ 20″ E.), de Patna (lat., 25° 37′ N.; long., 82° 54′ 10″ E.) et de Jougdia (lat., 20° 50′ N.; long., 88° 52′ E.), consistent chacune en une maison avec un petit territoire habité par des Indiens. Elles sont situées dans les villes indo-anglaises de mêmes noms, toutes dans le Bengale. La France y exerçait autrefois différents droits de souveraineté et de juridiction. Ces loges ne sont plus occupées par nous; elles sont en location.

Factorerie de Surate. — La factorerie de Surate est située dans la ville indo-anglaise de ce nom, par 21° 11′ de lat. N. et 70° 46′ de long. E., à 225 kilomètres au nord de Bombay. Elle n'est plus occupée que par un gardien : le jardin et les pavillons qui en dépendent sont également en location

II. — COCHINCHINE FRANÇAISE

Situation géographique. — Configuration. — Limites. — Étendue. — La Cochinchine française a la forme d'un vaste triangle irrégulier dont la base, située au nord, s'appuierait sur le royaume de Cambodge et dont le sommet, déterminé par la pointe Camao, serait dirigé vers le sud-est. C'est une partie démembrée de l'empire d'Annam (*An-nam*) qui, avec l'empire de Birmanie, le royaume de Siam et le royaume de Cambodge, se partagent la vaste péninsule de l'Indo-Chine.

Elle est comprise entre les 102° 10′ et 105° 30′ de longitude orientale du méridien de Paris et les 8° 30′ et 11° 40′ de latitude septentrionale. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 385 kilomètres, et sa largeur moyenne de 330 kilomètres.

La Cochinchine française est baignée à l'ouest par les eaux du golfe de Siam, à l'est par la mer de Chine; au nord-est, elle est limitée par de vastes forêts qui la séparent de l'empire d'Annam, au nord par le pays des Moï, sauvages habitants des montagnes, et enfin au nord-ouest par le royaume de Cambodge. Sa superficie peut être évaluée à 59,457 kilomètres carrés ; une autre évaluation donne 61,400 kilom. carrés.

Côtes. — Rades. — Anses. — Iles. — Les côtes de la Cochinchine française sont basses et marécageuses. Elles sont peu découpées sur le golfe de Siam ; à l'ouest, elles ne présentent que le cap de la Table, le golfe ou baie de Rach-gia et la pointe Camao; sur la mer de la Chine, de la pointe Camao au cap Saint-Jacques, ses seules découpures sont celles des bouches du Cambodge.

Sur ces côtes se trouvent des petites îles formées par des alluvions ou des atterrissements. Les seules îles qui méritent une mention particulière sont les îles Poulo-Condore, au nombre de deux, situées entre 8° 38′ et 8° 46′ de latitude nord, et 104° 10′ et 104° 18′ de longitude orientale, et l'île Phu-Quoc, située dans le golfe de Siam, et qui a été désignée comme pouvant être un lieu de transportation.

Aspect du sol.— Forêts.— Montagnes. — La partie méridionale de la Cochinchine française est plate et très peu élevée au-dessus du niveau des hautes eaux ; la pointe de terre qui la constitue a évidemment été formée par les alluvions et les apports des eaux. Ces terres basses présentent les trois divisions suivantes : 1° les rizières qui couvrent une superficie de 120,000 hectares environ ; 2° les forêts de palétuviers d'une hauteur de un à trois mètres sur les bords des fleuves ; 3° les plaines immenses où croissent à perte de vue des herbes et des joncs, et qui pourraient être facilement cultivées. Dans ces diverses zones, le sol, dans le voisinage des fleuves, est d'une admirable fécondité ; la terre est très substantielle, boueuse, noirâtre, et paraît composée d'un humus de plusieurs mètres d'épaisseur.

Les terrains élevés commencent au-dessus de Saïgon et s'étendent jusqu'aux limites septentrionales de notre colonie. Ces terrains peuvent aussi se classer en trois catégories ; la première comprend les terres cultivées formant ensemble une superficie de 10,000 à 15,000 hectares où l'on récolte l'indigo, le tabac, le sésame, le chanvre, les légumes, les arachides, l'aréquier, la canne à sucre, le bétel, les mûriers, le maïs ; la seconde catégorie est composée de terrains non encore cultivés et qui pourraient l'être sans grands frais, et la troisième est formée par les forêts.

Les forêts commencent dans le nord de la province de Saïgon et s'étendent dans cette direction et celle du nord-est, du côté de Binh-tuang, sur une grande superficie. Sillonnées par plusieurs cours d'eau qui sont flottables même pendant la saison sèche, ces forêts sont d'une exploitation très facile et contiennent une variété d'essences précieuses propres aux constructions navales, au charpentage et à l'ébénisterie.

Sur la rive gauche de la rivière de Bien-hoa et vers l'est, apparaissent plusieurs groupes de montagnes qui s'élèvent graduellement vers le nord ; ce sont les dernières ramifications de la chaîne qui descend du Thibet, traverse la province de Yu-nan en Chine et sépare le Tonkin et la Cochinchine de l'immense vallée du Mé-kong, grand fleuve du Cambodge.

Plus au sud se trouve le massif de montagnes de Dinh et de Basia, immenses blocs granitiques élevés de 300 à 400 mètres, qui séparent les terrains d'alluvion bas et noyés des terrains élevés de la

province de Bien-hoa. Entre la mer et ces montagnes, le groupe des monts du cap Saint-Jacques signale aux navigateurs l'embouchure du Donnaï. Plus à l'est, on aperçoit la hauteur du cap Tiwan. Enfin au nord-ouest de Saïgon, au-dessus de Tay-ninh, s'élève le pic verdoyant et presque isolé de Dien-Jau ou Ba-dinh, haut de 500 ou 600 mètres; là commencent les forêts.

Fleuves et cours d'eau. — La Cochinchine française est partagée en deux parties à peu près égales par le grand fleuve du Cambodge, ou (*Mé-kong*), qui prend sa source dans les montagnes du Thibet, traverse l'extrémité sud-ouest de la Chine, longe toute la partie occidentale de l'empire d'Annam, passe ensuite dans le Cambodge, et se partage en trois branches à Nam-Vang (les Quatre-Bras), par 11° 34′ de latitude nord, à 60 kilomètres environ de l'endroit où il entre sur le territoire de la Cochinchine française. La première de ces branches remonte vers le nord-ouest et va se jeter dans le grand lac de *Tenli-Sap*, qui sert de réservoir au trop-plein des eaux du fleuve; ce lac n'a pas moins de 400 lieues de superficie et 10 mètres de profondeur en moyenne. La seconde branche continue à couler vers le sud et le sud-est jusqu'à la mer; les Annamites l'appellent *Fleuve postérieur*, il se jette dans la mer par deux larges embouchures. Une troisième branche, appelée *Fleuve antérieur*, coule à l'ouest et parallèlement au Fleuve postérieur, et arrive à Vinh-long; elle se divise successivement en quatre bras qui conduisent ses eaux à la mer par six embouchures.

La surface du delta qu'embrassent ces diverses embouchures est sillonnée d'une foule de cours d'eau formant un très beau réseau de canaux naturels, dont quelques-uns sont assez profonds pour donner passage aux grands navires.

Deux cours d'eau, courant de l'est à l'ouest, le *Canal de Hatien* ou de *Vinh-té* et le *Rach-Kieng-giang* ou *Rach-gia*, mettent le Fleuve postérieur en communication avec le golfe de Siam.

Tous ces cours d'eau contribuent à la fertilité exceptionnelle des provinces qu'ils arrosent par le limon qu'ils y déposent dans leurs inondations périodiques. Ces crues, qui sont produites par la fonte des neiges du Thibet, coïncident avec la saison des pluies d'avril à novembre. Dans certaines parties du fleuve, la différence de niveau entre les hautes et les basses eaux est de 10 mètres.

Les neuf branches du Mé-kong qui, en allant du sud au nord, portent les noms de : *Cua-tran-dè*, *Cua-ba-thac* (Bassac), *Cua-dinh-an*, *Cua-cung-hau*, *Cua-ca-chien*, *Cua-ham-long*, *Cua-ba-lai*, *Cua-daï*, et *Cua-tien*, sont larges et profondes; mais leurs embouchures sont obstruées par des barres sur lesquelles il ne reste, même dans les passes, que 3 à 4 mètres d'eau. La passe nord, celle qui conduit à Mytho, est la plus profonde et est accessible aux navires calant moins de 5 mètres.

Ces désavantages sont rachetés par l'admirable système hydrographique des provinces de la Cochinchine française, lequel se compose de quatre fleuves profonds, quoique de peu d'étendue, parallèles entre eux pendant la plus grande partie de leur cours supérieur, et qui se relient deux à deux pour se jeter à la mer par les deux embouchures du Soirap et du cap Saint-Jacques.

Ces cours d'eau sont, de l'est à l'ouest : 1° le *Donnaï* ou *Rivière de Bien-hoa;* 2° la *Rivière de Saïgon;* 3° et 4° les deux *Vaïcos*.

Le Donnaï prend sa source dans le pays des Moï, pénètre dans la province de Bien-hoa, passe devant la ville de ce nom et reçoit plus bas, sur sa droite, la belle rivière de Saïgon. Le fleuve se partage ensuite en plusieurs branches, dont l'une, le *Soirap*, pourrait être considérée comme le prolongement naturel du Donnaï; mais, comme le chenal par lequel elle se jette à la mer est moins facile à suivre que celui de l'autre branche, on a conservé le nom de Donnaï à la branche qui se trouve la plus navigable (c'est celle que l'on suit pour remonter à Saïgon). Avant d'arriver à la mer, elle se dégage encore par la bouche du *Dong-tranh*, la moins navigable des trois, et se jette enfin dans la mer entre la pointe Congiô et le cap Saint-Jacques.

La rivière de Saïgon, bien que plus profonde que le Donnaï dans son cours supérieur, n'est à proprement parler qu'en affluent de ce fleuve; cependant quelques personnes donnent le nom de Donnaï au fleuve qui réunit les rivières de Saïgon et de Bien-hoa. Cette rivière de Saïgon a sa source sur les limites du Cambodge; elle coule du nord-ouest au sud-est, arrive à Saïgon, où elle forme un grand coude, et se jette dans le Donnaï à dix milles au sud de cette ville. Cette rivière est la plus profonde de toutes celles de la Cochinchine française, et même, à marée basse, elle a presque partout assez d'eau pour un vaisseau à trois ponts; sa largeur à Saïgon est de 400 mètres.



Jonques annamites, à Saïgon.

Le Vaïco oriental ou grand Vaïco coule du nord au sud, parallèlement à la rivière de Saïgon, dont il offre presque partout les caractères, c'est-à-dire que l'eau y est aussi profonde, la navigation aussi facile; seulement sa largeur est un peu moindre.

Le Vaïco occidental ou petit Vaïco est parallèle au cours du bas Mé-kong; il sépare la province de Mytho de celle de Saïgon, et vient se réunir au grand Vaïco, qui se jette dans la mer par l'embouchure du Soirap.

Ces divers cours d'eau, praticables pour les plus grands navires, jusqu'à 70 ou 80 milles de leur embouchure, ne sont que les artères principales. Une multitude de petites rivières ou *arroyos* relient ces artères entre elles et remplacent avec avantage les voies de transport terrestres. Le plus important de ces systèmes d'arroyos est sans contredit celui qui, sous les noms successifs d'*Arroyo Chinois*, *Rach-Bo-Bo* et *Arroyo de la Poste*, part de Saïgon, coupe transversalement les deux Vaïcos et vient déboucher dans le Mé-kong devant Mytho, reliant ainsi la Cochinchine française au Cambodge.

Climat. — Le climat de la Cochinchine française n'est pas malsain, malgré l'humidité qui y est entretenue par les terrains bas et noyés; on a exagéré son insalubrité : il réclame seulement des soins hygiéniques dont les plus simples étaient entièrement inconnus des indigènes avant notre arrivée. La température ne varie guère qu'entre 20° et 30° centigrades; toutefois, dans une partie de la saison sèche qui dure d'octobre à avril, elle monte quelquefois jusqu'à 35° pendant le jour et descend la nuit jusqu'à 18° et 17°. C'est surtout en février, et au commencement de mars que le soleil est le plus brûlant. La province de Bien-hoa, étant plus élevée que celles de Saïgon et de Mytho, jouit d'une température plus fraîche que celle de ces deux dernières.

Les pluies commencent en mai et finissent en octobre; elles sont très rares dans la saison sèche; elles tombent le plus fréquemment en averses, ne sont pas constantes et se présentent en général une ou deux fois par jour; il est très rare qu'il pleuve avant midi. Ces pluies sont intermittentes; il n'arrive jamais qu'il pleuve dix jours de suite sans cesse.

Les vents régnants en Cochinchine sont ceux du nord-ouest, ou mousson du nord-ouest, qui durent d'octobre en avril, pendant la saison sèche; et ceux du sud-est, ou mousson du sud-est, qui soufflent de mai au commencement d'octobre, pendant la saison pluvieuse. Ces derniers donnent quelquefois lieu à de violentes bourrasques; mais les ravages commis par les cyclones sont très rares dans ce pays. Un observatoire a été créé à Saïgon; on y a installé une lunette méridienne et divers appareils astronomiques.

Sur les côtes de la Cochinchine, le flot vient du nord. Il est d'ailleurs facile de suivre la marche de la marée dans la mer de la Chine. Le plein a lieu les jours de nouvelle et de pleine lune, vers huit heures du matin. Les plus hautes marées ont lieu aux syzygies des équinoxes; leur niveau atteint généralement 3m,80 au-dessus des plus basses mers.

Les mois les plus pénibles à passer en Cochinchine pour les Européens sont : mars, avril et mai, c'est-à-dire l'intervalle de la saison sèche à la saison des pluies. L'acclimatement des Européens n'est jamais complet; mais, avec des précautions hygiéniques, le corps se soumet peu à peu aux nouvelles influences dans lesquelles il est placé.

Productions. — Agriculture. — La Cochinchine française est un pays essentiellement agricole; ses principales productions sont : le riz, le tabac, le coton, le maïs, les arachides, la canne à sucre et le bétel.

Le riz est la première et la plus importante des productions du pays; sa culture couvre les plaines basses et inondées qui forment le delta du Mé-kong ou Cambodge. Ces rizières sont nommées *Thao-dieù*. Dans certains terrains élevés, on cultive aussi le riz; mais ce riz de montagne, qui croît dans des terrains appelés alors *Sôn-dieù*, est peu répandu et d'un rapport médiocre. Une troisième culture de riz, connue sous le nom de *Ray* ou riz de forêt, s'obtient dans les terrains élevés et couverts de forêts que l'on vient de défricher. Ce dernier pousse très vite, il ne manque jamais et est mûr bien avant l'autre; mais il est plus riche en paille qu'en grains. Il y a en Cochinchine deux genres de riz principaux : le riz gras ou gélatineux, *Pua-dieù*, et le riz ordinaire ou peu-gélatineux, *Lua-khong-dieù;* ils comprennent chacun un grand nombre de variétés.

Le sol de la Cochinchine française est très propre à la culture du coton. Ce coton est généralement de l'espèce courte-soie, et, même dans les moins bonnes conditions de culture, de préparation première, on le classe avec le *Good-midling-upland* de la Nouvelle-Orléans. Il est doux, soyeux, fin au toucher, d'un beau blanc mat et beurré. Il croît dans les terres moyennes qui dominent les rivières; quatre ou cinq mois suffisent pour l'arrivée à maturité; la récolte se fait du mois d'octobre au mois de février; les terrains rougeâtres sont ceux qui conviennent le mieux à cette culture.

La canne à sucre vient très bien en Cochinchine On distingue cinq variétés de cannes : la canne rouge, la canne blanche, la canne verte, la canne rouge et blanche et la canne *Mia voi* ou canne éléphant. Cette dernière atteint un diamètre de 0m,18 à 0m,22 et une longueur de plus de 3 mètres; son suc est extrêmement doux.

On cultive la canne à sucre surtout dans la province de Bien-hoa; le sucre que l'on en extrait est à l'état de cassonade brune ou blanche. Les indigènes y mélangent souvent du blanc d'œuf, et en forment ainsi un espèce de gâteau très poreux.

Le tabac est cultivé en Cochinchine sur une étendue d'environ 5,000 hectares, produisant 500,000 kilogrammes de feuilles, dont la valeur sur place est de 1,200,000 francs. Les feuilles sont larges, longues et d'un tissu fin et doux; leur couleur, quand elles sont séchées, est d'un brun clair; les Annamites les découpent moins menu qu'en France. La manipulation améliorée du tabac lui donnerait sans doute une valeur commerciale considérable; car, parmi les tabacs du bassin des mers de Chine, il a été classé immédiatement après celui de Manille. Tel qu'il est préparé imparfaitement, il est préféré par beaucoup d'Européens aux tabacs de France.

Il y a trois espèces de maïs en Cochinchine : le maïs jaune, nommé aussi graine rouge ou *Ngoc-Hue;* le maïs blanc, et le maïs rouge blanc. L'es-

pèce blanche est moins commune et plus grande que le maïs jaune; elle fournit une très grande quantité de grains, qui ont beaucoup d'arome et sont très glutineux.

Les principales plantes légumineuses sont les fèves ou haricots, les *Bien-hoa*, sorte de haricot, et l'arachide, que l'on cultive dans les terres les plus sèches. Les indigènes font usage de l'arachide soit comme nourriture, quand elle est fraîche, soit pour composer des gâteaux, soit surtout pour faire de l'huile. Cette huile est recueillie en si grande quantité qu'on ne peut employer une récolte dans l'espace d'un an. La culture de la graine de sésame est destinée à prendre de l'importance. Le sésame de Cochinchine est d'ailleurs plus beau que celui de l'Inde. L'indigo vient très bien dans la province de Bien-hoa ; il est de bonne qualité, mais sa fabrication en pâte molle, au lieu d'être durcie, rend le transport plus difficile et laisse encore à désirer.

Le mûrier existe en Cochinchine à l'état de grand arbre ; mais on ne le trouve ainsi que dans les forêts et dans les jardins. Celui que l'on cultive pour la nourriture des vers à soie est le *Morus indica*, petit mûrier nain, qui se multiplie de bouture avec une grande facilité et dont on fait des plants étendus que l'on entoure de haies de cactus ou de bambous. Ce mûrier nain produit une feuille plus délicate que celle de la première espèce et n'exige pas plus de quatre mois pour être en plein rapport; en ménageant convenablement la taille et la plantation, on peut avoir des feuilles pendant toute l'année.

Il y a quatre espèces de chanvre en Cochinchine: le *Chi-ma*, le *Hac-ma*, le *Ti-ma* et le *Hoang-hiong;* mais cette dernière, qui diffère du chanvre proprement dit, est assez rare. Le *Cay-gaï* (*Bœhmeria nivea*), vulgairement appelé ortie de Chine (*apoo* des Chinois) croît avec vigueur, produit une excellente filasse et paraît une culture pleine d'avenir dans le pays.

Indépendamment du coton, du chanvre, de la soie , la Cochinchine produit encore un grand nombre de plantes textiles. Les joncs, les roseaux et les bambous, les rotins et l'écorce du cocotier servent aux indigènes à fabriquer des cordes, cordages et gros fils.

Il existe en Cochinchine diverses espèces de plantes à tubercules, les unes poussant dans les lieux secs et élevés, les autres dans les lieux bas et humides. Parmi les premières, on distingue le *Cam-ou*, dont le tubercule a un principe colorant tel qu'il peut être employé pour teindre en rouge. Il y a encore plusieurs espèces d'ignames, telles que le *Tu-diù*, le *Son-tu*, qui pousse entre les pierres, et dont le tubercule atteint quelquefois le poids de 5 kilogrammes; le *Phien-tu*, patate douce commune, qui renferme beaucoup d'avoine. Les cucurbitacées sont représentées par un grand nombre d'espèces. En général, ces différents produits potagers ne peuvent se conserver ; ils sont employés à l'alimentation journalière, parce qu'il est impossible de les faire sécher. Ils ne font pas non plus la base de la nourriture et ne servent que comme assaisonnements.

Parmi les fruits que l'on récolte en Cochinchine, principalement dans la province de Bien-hoa, il convient de citer : le fruit du cocotier, qui est comestible soit frais, soit sec ; la mangue, le mangoustan, le jacq, la banane, l'ananas, le citron, l'orange, l'orange mandarine, la grenade, la pomme cannelle, la gérave, etc. Le bétel ou poivre bétel se cultive dans les terres les moins élevées des plateaux moyens, car il exige beaucoup plus d'eau que la canne, et même que le tabac. On est obligé de l'arroser deux fois par jour ; de plus, il faut au moins trois ans pour que la plante arrive à la hauteur voulue, et pour que les feuilles, ayant atteint tout leur développement, aient la saveur herbacée et aromatique qui les distingue. C'est, avec le tabac, la culture que les Annamites affectionnent le plus, et qui cadre le moins avec leurs habitudes de patience et de tranquillité. Le poivre ordinaire est aussi très répandu, et pousse presque seul dans tous les terrains boisés qui ne sont pas formés d'alluvions trop récentes.

La noix d'arec, qui sert comme matière tannante, mais surtout comme masticatoire, est le produit de l'*Arecha catechu*, qui vient dans les terrains bien arrosés. Ces aréquiers atteignent 10 mètres de hauteur et donnent des fruits jusqu'à 25 ans.

On cultive également le thé, mais il est de moins bonne qualité que celui de Chine ; les indigènes n'en retirent que le thé vert (*Thé-tau*).

Une pépinière à laquelle a été joint un entrepôt zoologique a été créée à Saïgon en 1864. Cette pépinière sert en même temps de jardin d'essai pour l'introduction et l'acclimatation en Cochinchine de plantes étrangères ; l'entrepôt zoologique a surtout pour but de doter les jardins zoologiques de France des espèces qui leur ont manqué jusqu'à présent.

Les Annamites ont une grande quantité de buffles qu'ils emploient pour labourer la terre et traîner leurs voitures ; le bœuf est plus rare ; les chevaux sont petits et peu nombreux, mais très vigoureux. On élève beaucoup de volailles et de porcs.

Industrie. — Commerce. — Navigation. — Parmi les industries de la Cochinchine française, les plus importantes et celles qui méritent le plus d'être encouragées sont : l'exploitation des bois, l'éducation des vers à soie, la pêche et la salaison des poissons, la fabrication du sel et l'exploitation des carrières.

L'exploitation des ressources forestières de la Cochinchine donne lieu à un grand nombre d'industries : bûcherons, scieurs de long, menuisiers, charpentiers, charbonniers, constructeurs de bateaux, etc. Les bois de ces forêts conviennent à tous ces usages ; à la suite des explorations qui ont été entreprises par ordre du gouvernement, on a constaté plus de quarante essences différentes, dont plusieurs peuvent servir à la teinture. Les nombreux cours d'eau qui traversent les forêts en rendent l'exploitation facile et économique.

Le nombre des indigènes adonnés à la construction des jonques et barques est considérable.

L'élève des vers à soie est très répandue en Cochinhine ; chaque case annamite est le siège d'une petite magnanerie dont la production ne dépasse pas quelques kilogrammes de soie. Les cocons sont petits, de couleur jaune et ont une apparence grossière. Si, comme nous venons de le dire, on nourrit presque partout des vers à soie, on ne tisse cependant que dans quelques localités, principalement dans la province de Bien-hoa. Les procédés de tissage sont des plus primitifs ; ce métier est généralement réservé aux femmes; les tissus de soie et la soie grège sont malheureusement à des prix trop élevés pour qu'ils deviennent un objet d'exportation.

Ce sont aussi les femmes qui tissent le coton ; il s'exporte par an 4,000 à 5,000 pièces de coton, surtout dans les provinces annamites. L'introduction de nos procédés de tissage est appelée à produire en Cochinchine d'aussi beaux résultats que dans nos établissements de l'Inde.

Des pêcheries sont établies aux embouchures des différentes branches du Donnaï, et cette sorte d'industrie est aujourd'hui assez fructueuse ; car le poisson est, avec le riz, la base de la nourriture des Annamites. Le grand lac du Cambodge en fournit des quantités considérables ; tous les ans, à l'époque des basses eaux, le poisson, se trouvant surpris dans ce vaste lac comme dans une nasse immense, cherche à s'échapper par tous les déversoirs du lac ; c'est alors que les pêcheurs qui l'attendent font des pêches vraiment miraculeuses.

Les Annamites mangent aussi le caïman, dont la chair forme, dit-on, un mets très délicat. Ils prennent ces animaux jeunes et les élèvent dans des sortes de parcs enclos et recouverts de troncs de palmiers juxtaposés. On conserve leur peau que l'on fait sécher, et l'on fabrique avec leurs dents des manches de couteaux. L'exploitation des salines se fait dans la province de Bassac et plus particulièrement dans celle de Bien-hoa, sur le territoire de Ving-duong. Le village de Cholen est le centre de production du sel et le marché le plus important de ce district. Les Annamites paraissent très avancés dans la connaissance et la pratique des procédés relatifs à cette industrie, qui rapporte à la colonie 60 à 80,000 francs.

La province de Bien-hoa renferme plusieurs carrières de pierre. Cette pierre est tendre, contient des oxydes de fer et durcit rapidement à l'air. Il existe aussi des briqueteries et des poteries.

Les Annamites travaillent un peu le fer, le cuivre, l'argent et l'or ; ils savent même fondre d'assez grosses pièces de bronze. Ils distillent le riz et en font une espèce de liqueur qu'on appelle vin du Donnaï, qui est très renommée et dont on apporte de grandes quantités dans les provinces du nord. Le port et la rivière de Saïgon sont ouverts au commerce de toutes les nations et les navires ne sont sonmis qu'à un droit d'ancrage. La valeur du commerce maritime de la Cochinchine effectué par des navires au long cours peut être évaluée approximativement à une quarantaine de millions de francs par an. Sur ce chiffre, une vingtaine de millions proviennent des importations ; ce n'est que pour le vin, les liqueurs, le sucre blanc, quelques objets confectionnés à l'usage du corps expéditionnaire, pour les fournitures de planches, l'opium et l'horlogerie, que les Européens entrent pour moitié dans l'importation. La masse du peuple consomme toujours du thé, des médecines, du papier, des fruits, des porcelaines, et autres denrées venant de la Chine.

Quant au cabotage, le mouvement pour les deux ports de Saïgon et de Mytho est en moyenne annuelle d'environ 6,000 entrées et 6,000 sorties.

Il est bon de faire remarquer que les négociants

français ne devraient envoyer à Saïgon, pour la navigation des mers de la Chine, que des navires de 300 à 400 tonneaux, mâtés en brick-goélette et bons marcheurs. Dans ces conditions de gréement, l'équipage est peu nombreux et le navire fait des traversées fort courtes.

Population. — Les Annamites ou indigènes de la Cochinchine française appartiennent à la variété de l'espèce humaine que les anthropologistes désignent sous le nom de race mongole. Ils ont les membres inférieurs bien constitués, le bassin peu développé, le buste long et maigre, les épaules assez larges, la poitrine en saillie, les muscles du cou de même, la tête d'une grosseur proportionnée avec le reste du corps, les mains étroites et longues avec les doigts noueux. Ils paraissent généralement petits. Leur teint varie beaucoup suivant l'éducation, le rang ou les travaux, depuis la couleur de la cire d'église jusqu'à celle de la feuille morte. Le front est rond, évidé par les tempes; les pommettes sont très proéminentes; les yeux noirs, assez peu bridés, ont une expression douce, chagrine et timide. Les Annamites sont imberbes jusqu'à l'âge de trente ans environ; passé cet âge, leur barbe est peu fournie et ne vient que sur les lèvres et au menton. Ils portent les cheveux longs; les hommes de l'Annam rassemblent cet ornement, auquel ils tiennent beaucoup, de façon à laisser les oreilles découvertes. Ils ont, en général, quelque chose d'étrange et d'aisé dans la démarche; la tête surtout a un port singulier, qui provient sans doute de la masse du chignon et du mouvement particulier dont il est cause. Mais, de toutes les coutumes qui peuvent surprendre un Européen dans cette partie de l'Asie, celle de teindre les dents en noir est la plus déplaisante; à une certaine distance, les plus jeunes visages paraissent édentés. Les Annamites, ainsi que tous les peuples de la Malaisie, mâchent continuellement une composition dans laquelle il entre du poivre bétel, de la noix d'arec, du cardamome, de la chaux, et quelquefois du tabac. C'est par erreur que l'on attribue la couleur noire des dents chez les Annamites à l'usage du bétel; leurs dents sont noircies avec une drogue d'une composition chinoise. Les femmes européennes, à Macao, mâchent le bétel en cachette, et leurs dents restent blanches. Les Chinois sont assez nombreux dans la Cochinchine française; ils sont munis de chartes et de certaines exemptions. Ils ont accaparé une grande partie du commerce extérieur et intérieur du pays.

L'immigration chinoise en Cochinchine, qui remonte à la fin du XVIIe siècle, a son centre principal à Cholen, située à 7 kilomètres au sud-ouest seulement de Saïgon. Les habitants de cette ville sont divisés en sept congrégations: chacune d'elles a un chef qui s'appelle *Hong-phoo*. La population chinoise comprend encore un nombre assez considérable de marins, qui arrivent chaque année des provinces chinoises du Fo-kien, du Kouang-tou ou du Hay-nan.

Les colons européens en se mêlant à ces peuples ne se confondent pas avec eux. Presque tous sont Français: les uns, appuyés sur de grandes maisons de commerce de la métropole, les autres, n'ayant qu'un modeste capital, mais une activité remarquable, travaillent avec ardeur à faire prévaloir dans ces contrées les produits si variés et si supérieurs de notre industrie nationale.

En 1882, on évaluait la population de la Cochinchine française à 1,550,497 habitants, dont 1,366,139 indigènes, 110,698 Cambodgiens, 58,500 Chinois, 1,784 Européens, et le reste, Tagals, Malabars, Malais, Moï et Chams; la population flottante est évaluée à 3,500 individus.

Religion, mœurs, coutumes. — La religion des Annamites est le bouddhisme; leurs prêtres sont les bonzes, qui vivent isolés ou bien en communautés conventuelles. Ces derniers n'ont pas pour mission de mener leurs semblables à la perfection autrement que par leurs exemples et par leurs exhortations. Les bonzes se chargent de l'éducation des jeunes garçons, qui se borne à leur apprendre à lire et à écrire, à leur lire et commenter les livres sacrés et à graver dans leur mémoire les traditions religieuses. Ils sont respectés, et les règles très sages qui les gouvernent leur donnent une influence considérable sur le peuple. Pénétrons, avec M. Ch. Lemire (*Cochinchine française*), dans une de leurs principales pagodes. Elle s'annonce au loin par un mât de pavillon très élevé, enjolivé de dessins et de dorures et supportant un oiseau au bas duquel est suspendu un fanal. Elle est entourée d'un mur d'enceinte. Le pignon, comme la plupart des maisons du pays, donne sur une rue ou un grand chemin; il est orné de figures et de dessins en relief dorés, représentant des divinités à quatre bras portant une épée, des fleurs, un anneau.

Les angles des trois toitures superposées se terminent par des pointes dorées qui se relèvent en courbe. Les murs extérieurs sont blancs; les portes et les fenêtres sont peintes de couleurs foncées et encadrées de sculptures dorées, dont les interstices sont remplis par des feuilles de clinquant, or et argent. Les murs sont recouverts d'un enduit fait de champ de sable et de mélasse, très blanc, brillant comme le stuc et très dur. De chaque côté de la pagode, on remarque, dressée sur un piédestal, une pierre ogivale dorée ayant la forme d'une mitre. De petites cases au toit pointu, qui sont les cellules des bonzes, s'alignent derrière la pagode.

De superbes colonnes en bois incorruptible soutiennent intérieurement l'édifice, qui a la forme d'un parallélogramme, et se compose d'une nef et de deux travées. La voûte est également peinte et dorée. Tout le pourtour du temple est couvert de fresques, dont les couleurs sont vives et fraîches. Les sujets sont des combats, des parades militaires, des réceptions de grands mandarins, des scènes d'amour, des groupes de personnages revêtus de différents costumes brillants et gracieux, ou grotesques et difformes, des chevaux, des éléphants, des monstres. Des palais à clochetons s'élèvent sur la lisière des forêts. Non loin de là viennent battre les flots de la mer, et l'on voit en mouillage jusqu'à des navires à vapeur, singulier mélange de civilisation européenne et de mythologie cambodgienne. Une galerie de fresques encadrées représentant une femme, princesse ou déesse, et un homme à peu près nu, reproduit les mêmes personnages dans des scènes différentes. Les fresques qui sont derrière l'autel dépeignent les supplices de l'enfer avec un réalisme effrayant. Sur l'autel sont rangées de belles statuettes dorées avec des pierreries fausses aux mains, au front et à la ceinture, un diadème sur la tête et les paumes des mains tournées vers le peuple. Des flambeaux, des horloges, des vases contenant des fleurs de nénufar couvrent l'autel. Des fauteuils en bois peint et doré servent aux bonzes pour la prédication ou plutôt la lecture publique des livres sacrés, qu'ils font deux fois par semaine dans la pagode.

Si l'on en croit les annalistes indigènes, l'ancienneté des Annamites daterait d'aussi loin que celle de la nation chinoise elle-même à laquelle ils furent soumis jusqu'en 1428. Il n'est donc pas surprenant que la nation annamite conserve encore aujourd'hui, de la Chine, ce qu'elle en a reçu pendant tant de siècles : l'éducation, la langue, la littérature, la religion, la législation, la médecine et les arts.

Il est fort difficile, dit M. Ch. Lemire, pour les Européens nouvellement débarqués, de distinguer parmi les Annamites un homme d'une femme, les deux sexes ayant les cheveux relevés et noués en chignon, allant pieds nus, et portant, à peu près, le même habillement : large pantalon noué à la ceinture, et par-dessus une robe ou tunique flottante : celle des femmes est un peu plus longue. Les hommes ceignent le turban soit en crêpe noir ou bleu, soit en coton. Le chapeau des femmes est un vaste entonnoir renversé, finement tressé, terminé par une pointe métallique. Les hommes du peuple ont des chapeaux flexibles en feuilles de palmier, avec lesquels ils s'abritent du soleil, s'éventent, puisent de l'eau, portent du riz et d'autres objets. On reconnaît une femme à la longueur de son pantalon, et plus sûrement en voyant si les oreilles sont percées ou ornées de boucles d'oreilles. Les femmes vont généralement tête nue, ou portent tantôt un chapeau plat ayant la forme d'une pierre meulière d'environ $0^{m},60$ de diamètre et muni d'une longue bride en soie descendant à peu près jusqu'à terre, ou un chapeau convexe fait de rotin et de papier verni, garni intérieurement de papier de couleur et de petites plaques miroitantes, avec une bride ou jugulaire en écaille ou en ébène, montée sur argent. Les manches des robes pour les hommes comme pour les femmes sont sans boutons et serrent étroitement le poignet. Les femmes ont la passion des bijoux. Un cercle d'argent, un collier d'ambre, une épingle à tête d'or dans les cheveux, une ou deux fausses chevelures ajoutées à la leur, qui est cependant généralement fort belle, le tout imprégné d'huile de coco fraîche, un pantalon en soie rouge ou bleue, une robe de dessus à manches longues, larges et pendantes, de petites babouches relevées en pointe, tel est aux jours de cérémonie le costume des femmes.

Le visage des hommes est brun, celui des gens du peuple bronzé, celui de la femme blanc mat. Il faut bien avouer que la teinte sanguinolente des lèvres, l'odeur d'huile de coco, le front bas et saillant des femmes annamites, leur nez écrasé, les rendent peu attrayantes.

Leur buste est bien modelé dans la jeunesse; mais elles se fanent et vieillissent vite. Les hommes et les femmes de condition laissent croître leurs

ongles très longs. Tous les Annamites, jeunes et vieux, hommes et femmes, ont la bouche rougie par l'usage du bétel. Souvent ils se frottent les dents avec du tabac pour en augmenter la teinte noire.

Les Annamites riches habitent des maisons couvertes en tuiles, mais basses et obscures; il en résulte une grande humidité intérieure. Les fermes des maisons sont assemblées, encastrées et fixées au moyen de chevilles. On n'emploie ni clous ni attaches en fer. Dans les maisons riches, le toit est supporté par de belles colonnes en bois dur et le sol aplani est couvert d'une espèce de béton. L'habitation est divisée au moyen de cloisons, encadrées de sculptures, en plusieurs pièces ou compartiments. On y voit toujours un grand coffre à roulettes et à cadenas où l'on serre l'argent et les objets les plus précieux. Les ornements des maisons sont des rouleaux de sentences chinoises, des tableaux incrustés de nacre, des bahuts sculptés, des brûle-parfums en cuivre, des peintures sur papier représentant des combats légendaires. Il y a dans beaucoup de cases de beaux bancs en bois durs, autour d'une table à rebords sculptés. De larges et épaisses planches de $0^m,90$, en bois nain, brillant et très dur, servent de sièges, de tables et même de lits. C'est là que les Annamites prennent leurs repas.

Les Annamites, dans leurs rapports journaliers avec les Français, se contentent de saluer en joignant les mains fermées et en inclinant la tête. L'Annamite que l'on visite place son hôte à sa gauche; c'est la place d'honneur ; on ne doit jamais pénétrer dans le compartiment des femmes. Les Annamites sont très hospitaliers ; dans tous les villages, il y a une case ou une pagode dédiée au génie protecteur de la localité et appelé Diah, où tout voyageur trouve un abri et un gîte. Cette case est ordinairement située derrière le marché.

Les maisons couvertes en tuiles sont rares dans les villages qui n'ont pas de grand marché. La plupart des cases annamites sont couvertes en feuilles de palmier fendues en deux. Les cloisons sont faites de même. Le lit est une claie en bambou ou en aréquier, sur laquelle on étend une natte; l'oreiller en étoffe bleue est carré. Les gens pauvres n'ont souvent qu'un vêtement, qu'ils conservent la nuit comme le jour, et qu'ils ne lavent pas trop fréquemment pour ne pas l'user. L'alimentation des Annamites, très salée et très pimentée, se compose principalement de riz et de poisson. Après le repas, hommes, femmes et enfants fument la cigarette. Les Annamites supportent difficilement les liqueurs fortes et même le vin. Ils boivent de l'eau-de-vie et fument de l'opium dans des pipes de forme particulière; le jeu est une de leurs plus grandes passions. La jeunesse n'est pas tapageuse ; les enfants sont graves; leurs jeux sont : le volant, le cerf-volant; ils donnent à ce dernier la forme d'une lune, d'un oiseau, d'un poisson. Le théâtre est le plus grand divertissement des Annamites ; leurs pièces sont presque toujours des tragi-comédies et les rôles de femmes sont remplis par des hommes. Les mariages se font par l'entremise de personnes tierces; la femme n'apporte pas de dot, le mari fournit toute la fortune et quelquefois même donne une somme d'argent aux parents de la future. La cérémonie des fiançailles consiste tout simplement à s'offrir réciproquement et à mâcher ensemble du bétel et de l'arec. Les riches seuls usent de la polygamie; le divorce est fréquent, le caprice du mari en est la seule règle. La femme ne peut épouser un second mari qu'en produisant un billet en règle de répudiation de la part du premier. Les mères annamites n'emmaillotent pas leurs enfants; elles nourrissent les garçons trois ou quatre ans, et les filles plus longtemps encore. Les petits enfants des deux sexes ont le ventre très proéminent. Ils vont ordinairement tout nus, livrés à eux-mêmes, les plus grands aidant les plus petits : aussi courent-ils et nagent-ils de bonne heure. Leur mère les porte à cheval sur la hanche.

Les parents annamites, en général, aiment beaucoup leurs enfants. Cependant lorsque la mère n'a pas de moyens de subsistance, elle les remet ou les loue pour douze ou quinze ans à une famille dans l'aisance qui les élève. Les frais de nourriture, qui sont à peu près les seuls, sont payés par les services que rend l'enfant dans la maison dès qu'il peut faire œuvre de ses mains. Quant aux filles, elles sont, le plus souvent, achetées et élevées par une femme sans enfants, qui, quand elles sont nubiles, trouve dans la dot que le mari leur apporte une compensation fructueuse des soins, de la nourriture, des vêtements que l'enfant leur a coûtés.

Les femmes annamites mariées travaillent beaucoup, et sur elles reposent tous les soins du ménage. Elles gardent les boutiques, vont au marché, décortiquent le riz, préparent la nourriture, conduisent la barque ; une marmite en fer et un fourneau en terre sont toute leur batterie de cuisine.

Les Annamites vivant dans la promiscuité d'une même case ont des mœurs très relâchées, mais l'influence du christianisme tend chaque jour à les ramener à des sentiments plus corrects. Les hommes sont sans soin de leur personne, rusés, enclins au vol et menteurs; dans leurs querelles, ils crient plus qu'ils ne se battent. Leurs armes sont de vieux fusils à mèches, de mauvais sabres, des lames, des fusils de rempart. Ils supportent facilement la fatigue, le chaud, le froid, la faim, la soif et ils se font remarquer par leur persévérance, leur talent d'imitation pour tous les métiers et toutes les industries.

Il y a à Saïgon des courses de pirogues et aussi des courses de chevaux et de chars. Les Annamites aiment la musique; elle joue un grand rôle au théâtre, dans toutes les cérémonies, dans les réunions de famille, les mariages, les solennités des pagodes. Le tam-tam et le gong y jouent un grand rôle. Les autres instruments sont : les cymbales, le hautbois, un violon à deux cordes, la clarinette en bois à pavillon de cuivre, la guitare à trois cordes en soie et la harpe.

Les Annamites professent un grand respect pour la mémoire des morts. Ils songent à la fin dernière sans s'attrister de cette idée, et à l'avance ils préparent et gardent chez eux leur cercueil.

Les Annamites se servent, dans leurs transactions commerciales, du *nen* ou barre d'argent valant 10 à 15 piastres, chaque piastre valant 5 fr. 55. La *sapèque* annamite est un disque de zinc percé à son centre d'un trou carré et portant sur une de ses faces le chiffre du règne sous lequel il a été fondu ; six cents de ces disques enfilés ensemble forment une *ligature* ou chapelet valant un franc. L'assemblage de dix ligatures porte le nom de *gueuse*. L'Annamite préfère ses sapèques à notre monnaie, fût-elle d'argent ou d'or. Les monnaies françaises d'argent subissent un déchet considérable, lorsqu'on veut les changer pour des sapèques.

HISTOIRE

L'empire d'Annam dépendait, dans l'origine, de la Chine, et ne comprenait d'abord que le Tonquin et l'Annam propre; au xe siècle, il s'affranchit en partie de cette domination, et, sous deux dynasties indigènes, celles des Ly et des Tran, il n'en fut plus que tributaire. Ce ne fut qu'au commencement du xve siècle que les Annamites s'affranchirent du protectorat du grand empire chinois

Un de leurs princes, Tien-N'guyen, fit avec succès la guerre aux Tsiampois ou habitants de la Cochinchine; ses successeurs imitèrent son exemple, et cette province fut ainsi enlevée, vers la fin du xviie siècle, au royaume de Cambodge, dont elle avait dépendu jusqu'alors pour être réunie à l'Annam.

En 1785, à la suite de plusieurs révolutions intérieures, Theto ou N'guyen-Anh, le dernier prince légitime de l'Annam, fut contraint de se réfugier à la cour de Bangkok (Siam); il y fit connaissance de Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran. Celui-ci lui proposa de solliciter l'appui de la cour de France, et c'est de cette époque que date l'intervention militaire de la France en Cochinchine, où elle n'avait été jusqu'alors représentée que par ses missionnaires et ses martyrs.

L'évêque d'Adran se rendit à la cour de Louis XVI avec le jeune fils de Theto, alors âgé de six ans. Il réussit dans sa mission, et le 28 novembre 1787 un traité d'alliance offensive et défensive était signé à Versailles entre le roi d'Annam et le souverain français.

Les principales dispositions du traité étaient les suivantes : en échange d'un corps auxiliaire d'environ 1,500 hommes et de tout un matériel de guerre, le roi Theto, qui prit alors le nom de Gia-Long, cédait à la France en toute propriété, comme en souveraineté, la presqu'île de Tourane et l'île de Poulo-Condore. Le port de Tourane devait appartenir concurremment aux deux puissances, et la France était autorisée à y créer tous les établissements jugés nécessaires, tant à la navigation et au commerce qu'à la réparation et à la construction de nos bâtiments. Les Français devaient, de plus, jouir d'une liberté absolue d'échange et de circulation dans tout le pays, à l'exclusion des autres peuples.

Malheureusement, les événements politiques ne permirent pas à la France d'exécuter ce traité. Néanmoins, l'évêque d'Adran réussit à procurer à Gia-Long un appui assez ferme pour triompher de ses ennemis et restaurer sa dynastie. Les noms des Français qui l'aidèrent dans cette entreprise : Chaigneau, Vannier, Olivier et Dayot, sont restés populaires dans le pays. Grâce à leurs conseils, grâce aussi aux dissensions qui éclatèrent entre les frères Tay-Son, chefs des rebelles, les forces royales furent partout victorieuses, et tout le pays de la Cochinchine (Gia-Dinh) fut reconquis.

Theto avait fait de l'évêque d'Adran son premier



Vinh-Long, près Saïgon.

ministre, le précepteur de son fils et son ami. Tant que l'évêque vécut, le roi se montra reconnaissant, et lors de la mort du prélat, en 1799, il lui fit ériger, aux environs de Saïgon, un tombeau que le gouvernement français, par une équitable appréciation des mérites de Mgr de Béhaine, a déclaré, en août 1880, propriété nationale.

Sous l'inspiration de l'évêque d'Adran, les officiers français désignés plus haut organisèrent l'armée annamite, formèrent la marine, bâtirent les fortifications de Saïgon, celles de Hué et les citadelles des provinces. Toute la force et tout l'éclat de la première partie de ce règne fut leur ouvrage.

En 1802, Theto, ayant complètement reconquis son royaume, se déclara roi du Tonquin et de la Cochinchine sous le nom de Gia-Long. Cependant nos officiers ne tardèrent pas à voir leurs services mis en oubli. Systématiquement écartés sous son fils Minh-Mang, qui lui succéda en 1820, ils furent contraints de retourner en France en 1823, et le pays retomba dès lors dans la léthargie asiatique dont leurs mains courageuses l'avaient tiré.

Les persécutions contre les chrétiens, suspendues sous Gia-Long, reprirent avec violence sous ses successeurs Minh-Mang (1820), Thieu-Tri (1840), Tu-Duc (1847) De temps en temps, nos bâtiments se montraient dans la baie de Tourane pour essayer de renouer des relations politiques avec l'Annam et de protéger, par la vue de notre pavillon, nos missionnaires persécutés; mais ils rencontraient toujours une résistance obstinée à leurs ouvertures. Après deux interventions infructueuses en 1847 et en 1856, le gouvernement français s'entendit avec la cour de Madrid, qui élevait les mêmes plaintes contre la cour de l'Annam.

En 1858, les forces franco-espagnoles, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, s'emparèrent des forts de la baie de Tourane, d'où elles menaçaient Hué, capitale de l'empire, ville située à quelques lieues de là Les Annamites firent de

vains efforts pour nous débusquer; ils n'y parvinrent pas.

Cependant, comme nos troupes souffraient des fièvres à Tourane, l'amiral français choisit une position moins insalubre; c'est ainsi qu'il fut amené à s'emparer, en 1859, de Saïgon, situé au sud sur un bras du Mé-kong ou Cambodge. Telle est l'origine de notre colonie française dans la Cochinchine. Les Annamites nous attaquèrent avec des forces supérieures; mais ils subirent, en 1861, la défaite de Ki-hoa, que l'amiral Charner leur infligea, à la suite de laquelle nous nous emparâmes de Mytho, centre du commerce de la basse Cochinchine. A la fin de cette même année, enfin, l'amiral Bonard s'empara de la forteresse de Bien-hoa. Nous nous trouvâmes alors maîtres des trois provinces de Saïgon, Bien-hoa et Mytho, c'est-à-dire d'une partie du delta du Cambodge.

La cour de Hué se décida à traiter en 1862, en nous laissant nos conquêtes avec Poulo-Condore, et en payant une indemnité de guerre; mais l'empereur Tu-Duc espérait bien décourager nos projets d'établissement. Peu s'en fallut qu'il réussît. En 1864, le gouvernement français avait déjà renoncé à l'idée de garder le territoire conquis, lorsque, mieux conseillé, il se ravisa.

L'amiral La Grandière assura l'avenir de notre colonie, qui avait été compromis un instant par les incertitudes de notre politique. Le royaume de Cambodge fut placé sous notre protectorat, et trois nouvelles provinces: Hatien, Chaudoc et Vinh-long furent occupées sans résistance en 1867.

Nous fûmes alors maîtres, au sud de l'empire annamite, d'un territoire peuplé d'environ deux millions d'habitants, contrée admirablement fertile, et dont le climat peut être supporté par les Européens, s'ils tiennent compte de certaines prescriptions d'hygiène.

Gouvernement et divisions administratives. — La Cochinchine française est administrée par un gouverneur, assisté par un conseil privé, dont font partie: le commandant supérieur des troupes, le commandant de la marine, le chef du service administratif, le directeur de l'intérieur, le procureur général, chef du service judiciaire, et quatre conseillers privés, titulaires ou suppléants. Elle est représentée auprès du gouvernement métropolitain par un député. L'usage avait conservé jusqu'en 1875 à la Cochinchine française la division des provinces connue sous le régime annamite, sans toutefois impliquer aucune administration spéciale ou particulière à chaque province. Depuis 1876, le territoire de la colonie a été divisé, pour faciliter l'exercice des fonctions des inspecteurs indigènes, en quatre circonscriptions administratives, savoir:

1° Circonscription de Saïgon, comprenant les arrondissements de Saïgon, de Tay-ninh, de Thu-dau-mot, de Bien-hoa et de Baria.

2° Circonscription de Mytho, comprenant les arrondissemeuts de Mytho, de Tan-an, de Gocong et de Cholon ou Cholen.

3° Circonscription de Vinh-long, comprenant les arrondissements de Vinh-long, de Bentré, de Travinh et de Sadec.

4° Circonscription du Bassac, comprenant les arrondissements de Chaudoc, Hatien, Long-xuyen, Rach-gia, Cantho et Soctrang.

Chacune de ces circonscriptions est régie par un administrateur; les 20 arrondissements se subdivisent en 197 cantons, comprenant 2,342 villages, ils sont administrés par des inspecteurs des affaires indigènes, et les communes par des maires et un conseil municipal nommés par les habitants eux-mêmes. Il y a à Saïgon une cour d'appel et des tribunaux de première instance et de commerce. Elle est le siège d'un évêché, et il y a dans cette ville un grand séminaire et à Caï-nhum un petit séminaire. Chacun des chefs-lieux de province a un curé et plusieurs vicaires. Les principales communes ont des desservants, pour la plupart indigènes, et des écoles chrétiennes dirigées par des congréganistes, des missionnaires et les sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Saïgon possède un collège des interprètes français, un collège indigène dit de Chasseloup-Laubat, le collège d'Adran, dirigé par les frères des écoles chrétiennes. Il y a dans chaque chef-lieu d'arrondissement une école primaire laïque, des hôpitaux militaires ou indigènes, des orphelinats, et dans la plupart des villages importants des écoles pour les indigènes.

Les services des ports, des phares, de la police, des prisons, financiers, télégraphiques et des ponts et chaussées sont assurés par des employés et des agents français.

Au point de vue militaire, la Cochinchine française est occupée par des détachements d'infanterie et d'artillerie de marine et de gendarmerie coloniale,

commandés par un général de brigade; l'effectif varie entre 5,000 et 6,000 hommes de troupes. Une partie de la division navale de l'Indo-Chine, stationnée à Saïgon, comprend un vaisseau à voiles, une corvette cuirassée, un transport, un croiseur, deux avisos et neuf canonnières, ayant un effectif d'environ 800 hommes.

Voies de communication. — Navigation intérieure. — Le nombre des routes ou tronçons de route de grande et de petite communication était, en 1879, de 162, représentant une longueur de 2,580 kilomètres. Ces routes sont plus nombreuses dans les provinces de l'ouest que dans celles de l'est; les principales d'entre elles sont parcourues par des courriers, qui ont des stations ou *trams*, dans lesquelles le voyageur peut trouver quelques rafraîchissements.

Outre ces voies de communication, il existe encore un grand nombre de chemins de culture d'un intérêt purement communal, praticables aux piétons et aux voitures à buffles. La plupart ne sont que des sentiers, changeant fréquemment de direction; souvent même ils n'ont servi qu'à des besoins momentanés, et ils disparaissent, soit que la saison des pluies les détériore, soit que la végétation s'en empare, pour faire place à d'autres créés pour desservir de nouveaux intérêts. Leur nombre peut être évalué à 3,000.

En dehors des grandes artères fluviales qui, au nombre de 6, traversent la Cochinchine, le réseau de la navigation intérieure peut être évalué à environ 10,200 kilomètres; il se compose de 415 rivières ou arroyos navigables ou flottables en trains; 800 rechs ou petits cours d'eau, dont la plupart ne sont navigables qu'à marée haute, et enfin 40 canaux.

Les principaux canaux sont: celui de Chaudoc à Hatien, celui de Long-xuyen au Rach-gia, le canal Sallicetti, qui met en communication Gocong avec le Cua-thieu, petit bras du Cambodge, et le canal de Gocong, qui met en communication le Cambodge avec le Vaïco; il commence à Choqao et finit à Rach-la. Cet important canal a une longueur de 11,800 mètres, une largeur de 30 et une profondeur moyenne de 4 mètres; au point de vue stratégique, il permet aux canonnières de se rendre de Saïgon à Mytho.

VILLES PRINCIPALES

SAÏGON. — Saïgon ou Saigon (long., 105° 21′ 43″ E.: lat., 10° 46′ 40″ N.), ville de 15,401 habitants, dont 1,404 Européens et 7,748 Chinois, est située sur la rive droite de la rivière qui porte son nom, à 55 milles de la mer. Siège du gouvernement colonial, évêché, cour d'appel, tribunal de première instance, tribunal de commerce, bureau de la justice indigène, justice de paix, commandant supérieur des troupes, direction de l'intérieur, mairie, commandant de la marine, arsenal, observatoire, administration de la marine, port de guerre, port de commerce, chambre de commerce, agence des Messageries maritimes et des Messageries à vapeur de Cochinchine, trésor, postes, télégraphes, résidence des inspecteurs des affaires indigènes, Saïgon, comme on peut le voir, est dotée de tous les services qui caractérisent le chef-lieu d'une colonie prospère.

Il y a quelques années à peine, la capitale de la Cochinchine française était composée d'un certain nombre de cases faites de bambous et de branches de palétuviers, connues dans le pays sous le nom de paillottes. Aujourd'hui, sur de vastes rues bien alignées, bordées de beaux trottoirs et ombragées par des arbres d'une vigueur remarquable : tamariniers, manguiers, mohou, etc., on voit d'élégantes habitations appartenant aux colons et aux fonctionnaires européens. Parmi les édifices publics, il faut signaler le palais du gouvernement. Construit en 1868, il est remarquable par sa façade monumentale et par sa distribution intérieure; c'est l'œuvre d'un habile architecte parisien, M. Codry. Le pays ne fournissant pas de pierres meulières, on a dû employer exclusivement les briques, et on les a recouvertes d'un enduit qui donne à cet édifice une éclatante blancheur. Il a 96 mètres de longueur sur 28 mètres de largeur; il est situé au milieu d'un beau parc, orné de pièces d'eau et entouré d'une grille en fer forgé. L'église catholique, la pagode bouddhique, le cercle du commerce, le grand hôtel Wang-taï, l'observatoire, muni d'une lunette méridienne, les établissements des Messageries maritimes, etc., méritent d'être mentionnés.

Le long du rivage se pressent les barques cochinchinoises et des pirogues nombreuses. Quelques familles vivant continuellement sur l'eau, le soir toutes ces habitations flottantes sont éclairées et la voie est sillonnée de lumières. Un dock flottant, un bassin de radoub, permettent de réparer les navires qui en ont besoin.

Le port de Saïgon reçoit annuellement 500 navires français, anglais ou allemands, jaugeant

près de 400,000 tonneaux; le mouvement de ses importations et de ses exportations est de 160 millions de francs; le chiffre de ses exportations l'emporte sur celui des importations; le sel seul entre dans le premier chiffre pour plus de 35 millions de francs.

Saïgon est relié par des câbles sous-marins à Hong-Kong et à Singapour et par suite à l'Europe par la voie des Indes.

Un tramway à vapeur unit Saïgon à l'importante ville de Cholon ou Cholen; il doit être continué jusqu'à Mytho.

Bien-hoa. — Bien-hoa est un chef-lieu d'arrondissement de la circonscription de Saïgon; il est situé à 25 kilomètres au nord-est de Saïgon sur un bras du Dnna ou rivière de Saïgon; c'est une position militaire importante où résident les administrateurs et qui possède cure, bureau télégraphique, bureau de poste, citadelle, ambulance militaire, école primaire centrale, et une succursale de la Sainte-Enfance.

Baria. — Baria, chef-lieu de la circonscription de Saïgon, situé à 78 kilomètres au sud-est de cette ville, à l'ouest du cap Saint-Jacques, et sur l'un des nombreux bras du Donnaï et du Song-Kaï, est la résidence des administrateurs de l'arrondissement, avec citadelle et ambulance; son bureau télégraphique communique directement avec celui du cap Saint-Jacques où vient atterrir le câble sous-marin qui relie le Japon et la Chine avec l'Europe.

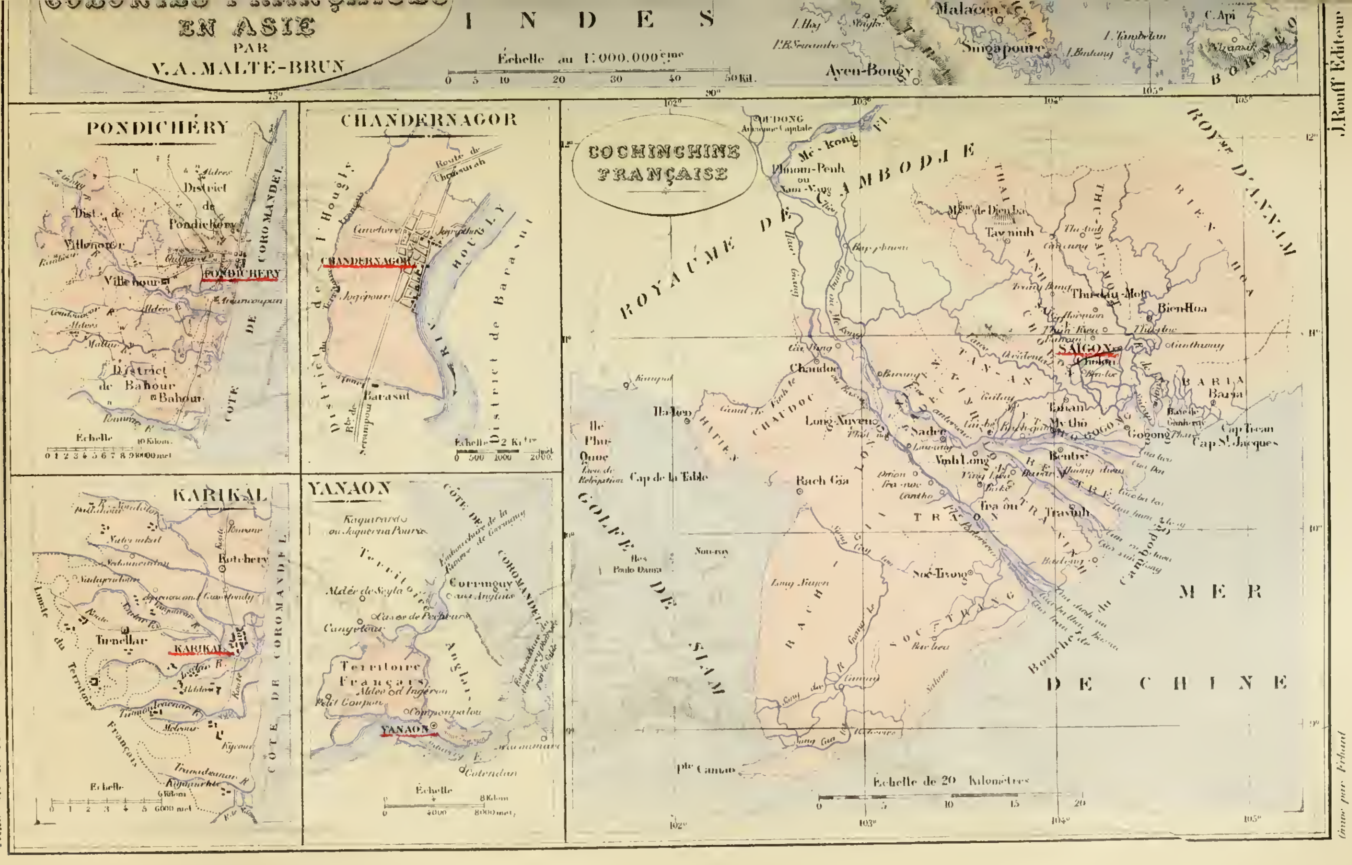
Mytho. — Mytho, à 72 kilomètres au sud-ouest de Saïgon, sur la rive du bras septentrional du Cambodge, au point où débouche l'Arroyo de la Poste, à 23 milles de la mer, et sur un point où la rivière offre une profondeur de 7 à 8 mètres, est une ville très importante au point de vue militaire et commercial.

Chef-lieu de la circonscription et de l'arrondissement qui porte son nom, résidence des administrateurs, citadelle, ambulance de première classe; bureau télégraphique, trésorier particulier, avec bureau de poste, église, hôpital indigène, école primaire, école de bains, résidence du chef du service du génie pour la circonscription de l'ouest, Mytho est formé de la réunion des deux villages de Dieu-hoa et de Bin-tao. C'est l'entrepôt du commerce du fleuve et ses marchés sont très importants et très fréquentés. Sa population dépasse 15,000 habitants, dont 4,000 catholiques et une centaine de Chinois. A un quart d'heure du marché de Mytho est le vieux Mytho ou Cho-cou; c'est un marché chinois et annamite qui prend une grande extension, et devant lequel mouillent les jonques de mer. Près du village est une intéressante bonzerie (couvent de prêtres). Les bonzes psalmodient chaque jour, au bruit cadencé du gong, les prières bouddhiques, élèvent quelques enfants et conservent les images dorées des personnages célèbres.

Gocong. — Gocong, chef-lieu d'arrondissement, à 56 kilomètres au sud de Saïgon, est une ville fort intéressante; son marché est très fréquenté et les environs sont charmants. C'est, dit le capitaine G. Favre (*la Cochinchine en 1881*), l'ancienne résidence des nobles de la Cochinchine. La ville, qui compte 6,000 habitants pour la plupart cultivateurs, est construite en pierres et en briques; elle possède un bureau télégraphique, un bureau de poste, une inspection, un fort bastionné, huit écoles, des fabriques d'eau-de-vie de riz, de conserves de poissons séchés, et deux belles pagodes.

Cholon. — Cholon ou Cholen, sur l'Arroyo Chinois, à 5 kilomètres à l'ouest de Saïgon avec laquelle elle est reliée par un tramway à vapeur, est une ville et un marché chinois très important. Chef-lieu d'arrondissement de la circonscription de Mytho, elle est la résidence des administrateurs et possède: bureau télégraphique, bureau de poste, conseil des notables, école primaire, église, bureau de bienfaisance pour les Asiatiques, mont-de-piété, etc., etc. Cholon est l'entrepôt de la Cochinchine, du Tonquin et du Cambodge; c'est là que s'expédient les denrées et les marchandises pour Singapour, Hong-Kong, Batavia, Bangkok. La ville est divisée en cinq quartiers, ayant chacun un chef chinois, un chef minh-huong et un chef annamite; sa population est d'environ 40,000 habitants, dont 72 Européens 19,180 Chinois, 20,000 Annamites.

Vinh-long. — Vinh-long, chef-lieu de circonscription et de cercle, est située à 120 kilomètres au sud-ouest de Saïgon, à la tête du delta du Fleuve antérieur, bras principal du Mé-kong, à 25 milles à l'ouest de Mytho. C'est la résidence des administrateurs; elle possède : citadelle, ambulance militaire,


EN ASIE
PAR
V.A. MALTE-BRUN
INDES
Échelle au 1:000,000ème
Malacca
Singapoure
Ayen-Bougy
PONDICHÉRY
District de Pondichéry
Dist. de Villenour
Villenour
District de Bahour
Bahour
CÔTE DE COROMANDEL
CHANDERNAGOR
District de l'Hougly
District de Barasut
Barasut
R. Hougly
COCHINCHINE FRANÇAISE
ROYAUME DE CAMBODJE
ROY^ME D'ANNAM
Phnom-Penh
Mé-Kong
Chaudoc
Long-Xuyen
Sadec
Vinh Long
Rach Gia
Tay-ninh
Thu-dau-Mot
Bien-Hoa
SAIGON
Cholon
Tanan
My-tho
Gogong
Bentré
Tra-vinh
Soc-Trang
Baria
Cap S^t. Jacques
Ha-tien
Cap de la Table
Île Phu Quoc
Îles Poulo Dama
P^te Camau
GOLFE DE SIAM
MER DE CHINE
Bouches du Cambodge
Échelle de 20 kilomètres
KARIKAL
Tirnellar
Kotchery
CÔTE DE COROMANDEL
YANAON
CÔTE DE COROMANDEL
Territoire Français
Anglais
Coringuy



CARTE
Indiquant les positions relatives.

HINDOUSTAN
BIRMANIE
SIAM
GOLFE DU BENGALE
MER DES
MER DE CHINE
HU-PE
KOUEI-TCHEOU
KIANG-SI
KOUANG-SI
KOUANG-TONG
YUNNAN
TONG-KING
ANNAM
BHOUTAN
BERAR
ORISSA
RADJPOUTANA
Monts Himalaya
Sakkar
Adjemir
Delhi
AGRA
Lucknow
Allahabad
Oudjein
Patna
CALCUTTA
CHANDERNAGOR
Bouches du Gange
Cambaye
G^e de Cambaye
Burhampour
Nagpour
Ile Salsette
BOMBAY
Satarahi
Haiderabad
YANAON
Masulipatam
GOA
Côte de Malabar
Côte de Coromandel
MADRAS
PONDICHÉRY
KARIKAL
MAHÉ
Calicut
Mysore
Seringapatam
Koimbatour
Cochin
Trivanderam
C. Comorin
I. DE CEYLAN
COLOMBO
Kandy
Iles Laquedives
Chenal du 9ème Degré
Chenal du 8ème Degré
Atollons des Maldives
Djorhat
Kissisudon
MANDALEH
Ava
Prome
Pegou
Martaban
C. Negrais
Bouches de l'Irraouaddy
G. de Martaban
Luang-Prabang
Yuthia
BANGKOK
CAMBODJE
OUDONG
COCHINCHINE FRANÇAISE
SAIGON
Mytho
St Jacques
C. Padaran
C. Pagode
Tourane
HUÉ
HANOÏ
I. Haï-nan
Golfe de Tong-king
Golfe de Siam
Isthme de Krau
PRESQU'ILE DE MALACCA
Acheen
Chenal du 10ème Degré
I^s Andaman
Yun-nan
Kouei-Yang
Kouei-Hay
Nan-Ning

Imp. Erhard Paris

trésorier, bureau télégraphique, bureau de poste, école primaire, écoles des frères et un orphelinat; sa position seule lui donne quelque importance.

Chaudoc. — Chaudoc, que l'on appelle aussi Nan-giang, chef-lieu de la circonscription de Bassac, et aussi de l'arrondissement qui porte son nom, à 220 kilomètres à l'ouest de Saïgon et à la jonction du canal de Vinhté avec la Nan-giang ou Bassac, est à 96 kilomètres à l'ouest de Mytho, compte environ 30,000 habitants, dont 20,000 Annamites, 4,000 Chinois, et de 6,000 Minhhuong (métis de Chinois et d'Annamites). Résidence des administrateurs de la circonscription, elle possède un poste militaire, une citadelle, bureau de télégraphe, trésorier particulier avec bureau de poste, service du génie, service administratif et ambulance, au point de vue stratégique et commercial.

Hatien. — Hatien, chef-lieu d'arrondissement de la circonscription de Bassac, est un port situé sur le golfe de Siam, à 324 kilomètres à l'ouest de Saïgon. Une centaine de jonques de mer venant de Bangkok le fréquentent chaque année; il ne peut recevoir que des navires de 180 à 200 tonneaux, et il présente cet inconvénient qu'il n'est pas abrité pendant la mousson du sud-est; il s'y fait néanmoins un commerce qui prospère de jour en jour. Résidence des administrateurs de l'arrondissement, la ville possède un poste militaire, un bureau télégraphique et un bureau de poste.

Rach-gia. — Rach-gia, chef-lieu d'arrondissement de la circonscription de Bassac, est sur une baie du golfe de Siam, située au sud-est de Hatien et à 242 kilomètres au sud-ouest de Saïgon. Ce port, dont la population, très mélangée, est de 10,000 habitants, fait le commerce du riz, de la soie, du poisson sec, des nattes fines, de grands éventails en plumes, de nids d'hirondelles, de la cire, du miel, principalement avec le port siamois de Kampot, situé plus au nord-ouest. La ville est la résidence des administrateurs de l'arrondissement, et elle possède un bureau télégraphique et un bureau de poste.

Iles de Poulo-Condore. — Le groupe de Poulo-Condore, à 75 milles du cap Saint-Jacques, se compose de deux îles, une grande de 18 kilomètres de long, et une petite; leur nom malais signifie *Iles aux Reptiles*, cependant on n'y voit pas de serpents. Poulo-Condore avait été donné par Gia-Long, en 1787, à la France; mais elle n'avait pas été occupée par nous, et les Anglais y avaient établi une forteresse vers 1820; ce n'est qu'en 1861 que la France en a pris possession. On y a établi un pénitencier; un capitaine y commande; il est assisté d'un chirurgien de marine. Le climat est sain; l'île principale possède de bonne eau. Les indigènes cultivent le riz, le maïs, les arachides, ont des chevaux et des buffles, recueillent des nids d'hirondelles, des tortues de mer, des écailles de tortue et de larges coquillages appelés oreilles d'éléphant. On exploite le granit dans les deux îles, et, dans la plus petite, il y a des sources d'eaux sulfureuses; la population du groupe est d'environ 400 habitants.

Ile de Phu-Quoc. — Dans le golfe de Siam, l'île de Phu-Quoc, située à l'ouest et en face de Hatien, est destinée à devenir un lieu de relégation. Elle recèle, paraît-il, des mines de houille.

Communications avec la métropole. — Un paquebot des Messageries maritimes apporte deux fois par mois de Marseille à Saïgon le courrier d'Europe et prend le courrier pour la Chine et le Japon; la durée du trajet est de 30 jours environ. Un autre paquebot apporte le courrier bimensuel de Chine et du Japon et prend le courrier d'Europe. Ces paquebots séjournent un jour plein à Saïgon.

Les paquebots anglais de la Compagnie péninsulaire partent deux fois par mois de Marseille pour la Chine, passent à Singapour et opèrent de même leur retour, mais sans toucher à Saïgon; il faut que passagers et correspondance aillent les attendre à Singapour.

PROTECTORAT DU CAMBODGE

En même temps que la France s'établissait en Cochinchine, elle héritait par cela même du protectorat du Cambodge que se disputaient depuis longtemps les Annamites et les Siamois.

Notre domination en Cochinchine assure et sauvegarde l'autonomie du royaume de Cambodge.

Ce royaume, situé au nord-ouest de la Cochinchine, est compris entre ce pays, le golfe de Siam,

le royaume de Siam et le pays occupé par les tribus sauvages du Laos. On peut évaluer sa superficie à environ 30,000 kilomètres carrés ; sa population ne dépasse pas un million d'habitants.

Le Cambodge comprend trente provinces orientales, vingt-deux provinces occidentales et trois autres formées par les îles ; ces provinces sont divisées en districts.

L'ancienne capitale, *Oudong*, située sur le bras septentrional du Cambodge ou Mé-kong, a été abandonnée par la cour, qui réside aujourd'hui dans la ville nouvelle de *Phnom-Penh* ou *Nam-Vang;* un détachement de notre infanterie de marine y assure le respect de notre protectorat.

Le Cambodge n'a qu'un port sur le golfe de Siam : c'est Campot, où chaque année quelques navires européens viennent charger du poivre, du coton et autres denrées.

Le nom de Cambodge, que nous donnons au pays d'après le grand fleuve qui le traverse, n'est pas le sien : le véritable nom est *Pays des Khmers ;* c'était autrefois le centre d'une civilisation florissante dont on admire encore les restes splendides dans les ruines d'Angcor, situées au nord du grand lac Tenli-Sap.

LA FRANCE AU TONQUIN

Le Tonquin, ou *Tong-king*, est situé au nord de la Cochinchine française, sur les frontières de la Chine, et au fond du beau golfe auquel il donne son nom. Il est séparé de notre colonie par les royaumes de Siam et d'Annam, et il formait avec ce dernier et la Cochinchine, avant notre occupation, ce que l'on appelait l'empire d'Annam.

C'est un très beau pays, arrosé par le *Song-koï* ou *Fleuve Rouge* qui, après être descendu des montagnes de la province chinoise de Yun-nan, traverse des plaines fertiles pour venir se jeter par plusieurs branches dans le golfe.

Par le traité du 15 mars 1874, auquel est venu s'adjoindre le traité de commerce du 31 août de la même année, l'empereur Tu-Duc a été obligé d'ouvrir au commerce étranger les ports de *Haï-phong* ou *Haïfong*, de *Nam-Din* et la ville de *Hanoï*, appelée autrefois *Ketcho*, et l'ancienne capitale du Tonquin, située sur l'un des bras du fleuve, à 200 kilomètres de la mer. Mais la mauvaise volonté des mandarins et des représentants du gouvernement annamite nous a bientôt obligés de recourir à des mesures militaires pour faire exécuter les traités. En 1883, le capitaine de vaisseau Rivière est tombé, comme dix ans auparavant Francis Garnier, sous les murs de Hanoï en voulant faire respecter notre drapeau. La France n'avait plus d'autre alternative que d'établir sérieusement son protectorat sur le Tonquin.

Du reste, il est impossible de s'expliquer pourquoi la France a choisi la Cochinchine plutôt que le Tonquin, lorsque, il y a une vingtaine d'années, elle voulut fonder une nouvelle colonie dans l'extrême Orient ; pourquoi elle préféra planter son pavillon sur l'immense et peu salubre plaine d'alluvions que le travail des siècles avait accumulées à l'embouchure du Mé-kong ; pourquoi elle avait adopté comme capitale militaire, administrative et maritime de la colonie Saïgon, point situé, il est vrai, sur un des plus beaux cours d'eau du globe, le Mé-kong, mais où l'on n'arrive néanmoins, selon l'état de la marée, que six, dix ou même douze heures après avoir atteint l'embouchure du fleuve, et seulement, cela va sans dire, à l'aide de la vapeur comme moyen de propulsion et de remorquage.

La Cochinchine n'a pas de colons, elle n'a que des fonctionnaires administratifs et des militaires En Cochinchine, la seule production importante est exclusivement le riz ; au Tonquin, la plupart des cultures tropicales y réussiraient à merveille, et des mines de toute espèce récompenseraient, selon toute apparence, les efforts des colons. Aussi faisons-nous des vœux pour que notre protectorat s'établisse solidement au Tonquin (1er juin 1883).

TABLEAUX STATISTIQUES

DES COLONIES FRANÇAISES EN ASIE

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE EN 1880

SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE	NAVIGATION
496 kilom. carrés. ou 49.622 hectares.	En 1880 : Hommes.......... 141.733 Femmes......... 141.290 Total......... 283.023 En 1877 : Population europ.... 1.116 — mixte.... 1.511 — indigène. 277.283 Total 279.910	Francs. De France....... 1.210.419 Des colonies françaises......... 488.188 De l'étranger..... 6.271.461 Total....... 7.970.068 — Pour la France.. 11.083.460 Pour les colonies françaises...... 1.168.017 Pour l'étranger... 13.195.169 Total....... 25.446.646 *Commerce général.* Importations..... } Exportations .... } 33.416.715	*Entrées :* Navires français....... 110 Navires étrangers... . 37 D'un tonnage général de 27.261 tonnes. *Sorties :* Navires français....... 83 Navires étrangers..... 86 D'un tonnage général de 80.795 tonnes. — Marseille, Le Havre, Bordeaux sont les ports français qui envoient le plus de navires dans l'Inde.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA COCHINCHINE FRANÇAISE EN 1880

SUPERFICIE	POPULATION	CULTURES	COMMERCE	NAVIGATION
59.457 kil. carrés ou 5.945.797 hect.	1.550.497 habitants.	722.778 hectares dont 587.315 hect. en riz.	Francs. Importations.. 54.000.000 Exportations.. 60.000.000	Navires entrés : 330, dont 71 français. Navires sortis : 320, dont 64 français.

STATISTIQUE DES ARRONDISSEMENTS

CIRCONSCRIPTIONS	ARRONDISSEMENTS	NOMBRE de CANTONS	NOMBRE de VILLAGES	POPULATION
Saïgon	Saïgon..................	18	231	Saïgon, ville. . . . . 15 401 hab. Saïgon, inspection. . . 163.163 hab.
	Tay-ninh................	10	73	27.995
	Thu-dou-mot	7	85	56.947
	Bien-hoa................	10	145	57.870
	Baria...................	1	44	25.858
Mytho.	Mytho	15	202	221.275
	Tan-an..................	10	119	70.013
	Go-cong	4	50	50.692
	Cholen............. ...	12	207	Cholen, ville. . . . . 39.473 hab. Cholen, inspection. . . 87.618 hab.
Vinh-long.....	Vinh-long...............	13	183	108.714
	Bentré..................	21	189	127.925
	Travinh.................	13	201	67.123
	Sadec	9	88	114.132
	Chaudoc	10	93	88.646
Bassac..............	Hatien......	4	15	6.196
	Long-xuyen..............	8	63	72.967
	Rach-gia................	7	99	21.535
	Cantho..................	11	120	67.027
	Soctrang................	11	135	61.727
		197	2.342	1.150.497

20e arrondissement composé de parties de ceux de Saïgon et de Cholen.

BIBLIOGRAPHIE

INDE FRANÇAISE

1666. Relation de l'établissement de la Compagnie des Indes orientales, par *Charpentier*. In-4°.

1769. Du commerce et de la Compagnie des Indes, par *Dupont*. In-4°.

1787. État actuel de l'Inde et considérations sur les établissements et le commerce de la France dans cette partie du monde. 1 vol. in-8°.

1797. Voyage d'un philosophe, par *Poivre*. 1 vol. in-12.

1807. Essai historique, géographique et politique sur l'Hindoustan, par *Legoux Le Flaix*. 1 vol. in-8°.

1825. Voyage dans l'île de France et dans l'Inde, par *P. Brunet*, de Nantes. 1 vol. in-8°.

1827. L'Inde française, par *Eug. Burnouf*. In-f° et planches, de 1827 à 1830.

1835. L'Inde française, au t. III de la France pittoresque, d'*Abel Hugo*.

1837. Notices statistiques sur les Colonies françaises, publiées par le Département de la marine. In-8° de 1837 à 1883.

1845. Perte de l'Inde sous Louis XV, par *Alexandre de Saint-Priest*. In-8°.

1852. Les Colonies françaises en 1852, article du capitaine de vaisseau *Bouët-Villaumez*, dans la Revue des Deux-Mondes. 1 vol. in-8°.

1858. Les Colonies françaises en 1858. Histoire, commerce, production, etc., par *E. Roy*. Grand in-8° et gravures.

1865. Les Colonies et la politique coloniale de la France, par *J. Duval*, avec deux cartes de *V.-A. Malte-Brun*. 1 vol. in-8°.

1866. Notices sur les Colonies françaises, accompagnées d'un Atlas de 14 cartes publiées par l'ordre du ministère de la marine et des colonies. Établissements dans l'Inde, de la page 495 à la page 538.

1876. L'Inde française de 1503 à 1741, par *Gaffarel*, au t. III de l'Explorateur.

1877. L'Inde française. Deux années sur la côte de Coromandel, par *L Charolais*. 1 vol. in-8°.

Revue maritime et coloniale.

Annuaires des établissements français dans l'Inde; celui de 1878 contient une notice historique.

COCHINCHINE FRANÇAISE

1861. Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861, par *Léon Pallu*. 1 vol. in-8°.

1862. Tableau de la Cochinchine rédigé sous les auspices de la Société d'ethnographie par *E. Cortambert* et *Leon de Rosny*. 1 vol. grand in-8°, cartes, plans et gravures.

1864. La Cochinchine française. Broch. in-8° avec carte. Paris, Challamel.

Notes historiques sur la nation annamite, par le *P. Le Grand de la Liraye*. 1 vol. in-8°.

1866. Notices sur les Colonies françaises, accompagnées d'un atlas de 14 cartes publiées par le ministère de la marine. Article Cochinchine, 539 à 609 pages. 1 vol. in-8° et atlas. Paris, Challamel.

1867. Bibliographie annamite, par *V. A. Barbié du Bocage*, extrait de la Revue maritime et coloniale. In-8°; Paris, Challamel.

1872. Histoire et description de la basse Cochinchine (pays de Gia-Dinh), traduites par *G. Aubaret*. 1 vol. grand in-8°. Paris, Challamel.

1875. Les premières années de la Cochinchine, colonie française, par *P. Vial*, capitaine de frégate, avec une préface de M. *Rieunier*, capitaine de vaisseau, et une carte de la Cochinchine.

1877. Cochinchine française et royaume de Cambodge, par *Ch. Lemire*. 2e édition; Paris, Challamel. 1 vol. in-16, avec cartes et plans.

1878. La Cochinchine française en 1878, par le Comité agricole et industriel de la Cochinchine. 1 vol. grand in-8°.

1881. Cochinchine française. Excursions et reconnaissances. N° 10. 1 vol. in-8°.

1881. La Cochinchine en 1881. par *G. Favre*. 1 vol. in-12.

Collection des annuaires de la Cochinchine française, vol. in-8°.

Revue maritime et coloniale publiée par le ministre de la marine.

Atlas de la basse Cochinchine ou Nam-ki et du royaume de Cambodge ou de Khmer, par *L. Manen*. 1 vol. grand in-f° contenant 19 cartes (1863).

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules Rouff et Cie, Éditeurs.



SAINT-LOUIS

COLONIES FRANÇAISES

EN

AFRIQUE

La France possède en AFRIQUE, sur la côte occidentale :

I. Le Sénégal et dépendances. — II. Les Établissements de la côte d'Or et du Gabon.

Sur la côte orientale ;

III. L'Ile de La Réunion, ancienne Ile Bourbon.

IV. L'Ile Sainte-Marie de Madagascar, dépendance de la Réunion

V. Les Iles Mayotte et Nossi-Bé.

I. — LE SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

Situation. — La colonie du Sénégal et dépendances est située sur la côte occidentale d'Afrique. Elle s'étend sur plusieurs points de la rive gauche du fleuve d'où elle tire son nom, comprend la côte et une certaine partie des vastes territoires de cette contrée africaine à laquelle les géographes ont donné le nom de Sénégambie, c'est-à-dire le pays situé entre le fleuve du Sénégal et la rivière de Gambie, et descend vers le sud, le long de la côte, sur une partie des territoires baignés par les rivières situées depuis Sainte-Marie-de-Bathurst (cap de Bald) jusqu'à Sierra-Leone (Free-Town).

La situation géographique des principaux points de nos possessions est parfaitement établie par le tableau suivant :

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE N.	LONGITUDE O.	NOMS DES LIEUX.	LATITUDE N.	LONGITUDE O.
Cap Blanc............... ..	20° 46′ 55″	19° 18′ 30″	Sénoudebou (Falémé).......	14° 2[illegible]′ 22″	14° 36′ 49″
Ile d'Arguin................	20 25 00	18 57 00	Gorée (Ile de).........	14 39 55	19 45 00
Saint-Louis...............	16 00 48	18 51 10	Rufisque	14 43 00	19 33 45
Portendic.............. ..	18 17 28	18 26 54	Portudal.................	14 27 30	19 23 20
Merinaghem..............	15 57 15	18 18 20	Joal.....................	14 12 30	19 13 00
La Taouey (Richard-Toll)...	16 27 20	18 01 00	Pointe-de-Sangomar........	13 49 30	19 07 45
Dagana (Richard-Toll)......	16 39 30	17 17 30	Kaolakh (Saloum)..........	14 02 00	18 26 00
Podor (Richard-Toll).......	16 30 00	17 51 04	Carabane (Casamance)......	12 32 30	19 09 00
Saldé [Tour de] (Richard-Toll)	16 11 30	16 14 05	Sédhiou (Casamance).......	12 36 00	18 00 00
Matam (Richard-Toll).......	15 40 10	16 36 33	Boké ou Kakandi (Rio-Nunez).	10 53 30	15 34 30
Bakel (Fort de)............	14 53 13	14 49 25	Victoria (Rio-Nunez).......	10 47 30	17 56 40
Médine (Fort de)...........	14 20 10	13 44 09	Bangalong (Rio-Pongo).....	10 18 15	16 20 00
Bafoulabé (Fort de).........	13 50 00	13 14 00	Cap Tagrin (Sierra-Leone)...	8 30 40	15 29 17

On voit donc par ce qui précède que le gouvernement du Sénégal s'exerce sur des territoires d'une très vaste étendue, mais dont il serait impossible de fixer l'exacte superficie, et séparés les uns des autres par des pays complètement indépendants, plus vastes encore, ou par des colonies appartenant à des puissances étrangères.

Iles Saint-Louis et de Gorée. — Deux îles principales, celle de Saint-Louis et cele de Gorée, dépendent de nos possessions française. de la côte occidentale d'Afrique.

L'*Ile de Saint-Louis*, sur laquelle est bâtie la ville de Saint-Louis, chef-lieu des établissements français de la côte occidentale d'Afrique, est formée par le Sénégal, qui se jette dans la mer à environ 15 kilomètres plus bas. Cette île n'est qu'un banc de sable. Elle est située par 16° 0′ 48″ de latitude

septentrionale, et par 18° 51' 10" de longitude occidentale du méridien de Paris, à 730 lieues marines ou 4,060 kilomètres du port de Brest. La traversée de France au Sénégal est de 18 jours; celle du Sénégal en France est de beaucoup plus longue, et de 25 jours au moins, à raison des vents et des courants contraires.

La longueur de l'île de Saint-Louis, du nord au sud, est de 2,300 mètres; sa largeur moyenne, de 180 mètres, et sa superficie de 34 hectares. Sa plus grande élévation au-dessus des hautes eaux ne dépasse pas un mètre; des quais en maçonnerie construits sur pilotis l'entourent avec un développement de près de 1,900 mètres. L'île est aujourd'hui entièrement dégagée des palétuviers dont elle était originairement couverte; son sol sablonneux et stérile ne peut se prêter qu'à quelques travaux d'horticulture.

L'*Ile de Gorée* est située par 14° 39' 55" de latitude nord, et 19° 45' 0" de longitude ouest, à 2 kilomètres du cap Vert, à un mille environ de la pointe de Dakar, à 167 kilomètres au sud-sud-ouest de Saint-Louis, et à 150 kilomètres à peu près de l'embouchure de la Gambie. Cette île n'est qu'un rocher d'environ 880 mètres dans sa plus grande longueur du nord-nord-est au sud-sud-ouest, et de 215 mètres de largeur moyenne; sa superficie est de 17 hectares. La partie méridionale de l'île est la plus haute; c'est une masse de rochers à pic, élevée de 250 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et dont la base occupe une circonférence d'environ 600 mètres; elle est couronnée à son sommet par un fort. Le reste de l'île s'abaisse brusquement, et la pointe nord n'a, pour ainsi dire, de relief que celui que lui donnent les batteries et les édifices particuliers qui y sont construits. C'est dans le nord-est de l'île, entre cette pointe et le revers de la montagne sud, que se trouve le débarcadère, dans une petite anse de sable formée par le rivage.

L'île de Gorée, composée de basalte et de sable, est d'origine volcanique; elle ne produit rien pour la subsistance ni pour l'agrément de ses habitants. Deux sources sont situées au pied du rocher du sud, mais elles sont loin de suffire à la consommation des habitants, qui s'approvisionnent d'eau ainsi que de bois et de toute espèce d'aliments sur la côte voisine. Malgré ces désavantages, l'île de Gorée a toujours été considérée comme extrêmement importante comme port de relâche : c'est à la fois un point militaire et maritime; son port est, d'ailleurs, le seul de ceux que la France possède dans ces parages où ses flottes puissent s'abriter et se ravitailler. Les *Iles de la Madeleine*, situées dans le voisinage de Gorée, sont considérées comme des dépendances de cette dernière; elles consistent en un groupe de rochers volcaniques séparés les uns des autres par des passes peu profondes.

Côte occidentale d'Afrique. — La côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Sierra-Leone, est basse, bordée d'une triple ligne de bancs de sable sur lesquels la houle de l'océan vient briser sans cesse avec plus ou moins de force. Cette poussée continuelle des sables vers la côte forme, à l'entrée de chaque cours d'eau, des bancs que les navires ne franchissent que par les temps calmes et guidés par un pilote familiarisé avec tous les détours du chenal étroit que les courants se frayent au travers du sable.

La partie orientale, au contraire, est montagneuse, et c'est du Fouta-Djalon que descendent, vers l'ouest et le nord, les ramifications dont sont formés les bassins supérieurs des principaux fleuves et rivières qui se dirigent vers la côte.

Cette chaîne principale du Fouta-Djalon n'est que le prolongement du grand plateau de l'Afrique centrale. Elle forme des terrasses distinctes, des rangées de montagnes successives et plus ou moins parallèles qui vont en dégradant et avancent vers l'ouest et vers le nord. A l'ouest, une dernière chaîne de montagnes sépare le haut pays des contrées basses et marécageuses du littoral; au nord, c'est une contrée boisée et couverte de steppes unis qui séparent ces montagnes des déserts de sable.

L'aspect général du pays situé entre le Sénégal et la Gambie, sauf les territoires du haut pays, immédiatement placés sur le bord de l'eau, est triste et désolé. Ce ne sont partout que terrains sablonneux couverts d'une rare verdure et d'une végétation rabougrie, qui ne rappelle en rien cette végétation luxuriante des pays intertropicaux. Néanmoins le sol est fertile, et, lorsque les populations indigènes qui, comme toutes celles de l'Afrique, sont relativement très peu denses, ne sont pas occupées à des guerres intestines ou religieuses, ce qui malheureusement est le cas le plus ordinaire, le sol se couvre de produits que de nom-

breuses caravanes viennent annuellement échanger à nos escales contre nos marchandises d'Europe.

Au sud de la Gambie, dès que l'on est arrivé à la rivière Casamance, l'aspect de la contrée change complètement : la verdure reparait partout, et la végétation se montre avec autant de force et d'éclat que dans les autres parties du monde, sous les mêmes latitudes.

Les principales rivières qui vont se jeter à la mer, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à la colonie anglaise de Sierra-Leone (Free-Town), sont : la rivière de Saloum, la Gambie, la Casamance, la rivière Cacheo ou Santo-Domingo, la rivière du Géba, le Rio-Grande, la rivière Cassini, la rivière Compony, le Rio-Nunez, le Rio-Pongo, la rivière Mellacorée, les deux Scarcies.

Depuis la Casamance jusqu'à Free-Town, un grand nombre de petites rivières se joignent aux premières pour découper cette partie de la côte ou les réunir entre elles, et ne sont encore complètement connues qu'à leur embouchure.

Parmi les rivières citées ci-dessus beaucoup arrosent, soit des postes français, soit des pays français ou placés sous la protection de la France.

Le fleuve du Sénégal; peuples qui habitent ses deux rives. — « Les rivières, a dit Pascal, sont des chemins qui marchent et qui portent partout où l'on veut aller. » Cela est particulièrement vrai pour le Sénégal, car ce grand fleuve est aujourd'hui la principale voie de communication qui permette, à cette latitude, de pénétrer dans l'Afrique occidentale. Ses sources se trouvent dans le Fouta-Djalon, en deux points différents, formant, sous les noms de Bakhoy et de Bafing, deux branches qui se réunissent à Bafoulabé. Son embouchure, dont la position varie quelquefois de 2 à 3 lieues du nord au sud, à cause du déplacement des sables qui forment la barre, gît par 18° 52′ 40″ de longitude occidentale, et par 15° 50′ de latitude nord environ. Ce fleuve, qui sépare la Barbarie et les terres du Sahara de la Nigritie proprement dite, doit son nom à l'une des plus anciennes tribus qui habitaient ses rives, celle des *Zénagha*, d'où nous avons fait : *Sénégal;* il fait un très grand nombre de circuits. Il traverse le Fouta-Djalon, le Djalon-Kadou, le Bambouk, le Kasso, le pays de Galam ou Kayaga, le Fouta et le Oualo ou Walo. On ne peut estimer la longueur de son cours à moins de 1,150 kilomètres. La distance de son embouchure au poste de Bakel est de 820 kilomètres. Au delà de Bakel, le fleuve arrose encore le poste de Médine, et à Bafoulabé, point le plus éloigné de nos possessions, se réunissent ses deux branches mères, le Bafing et le Bakhoy.

Vers sa partie inférieure, le fleuve coule dans d'immenses plaines qui sont presque à son niveau; l'encaissement ne commence qu'à 60 kilomètres de son embouchure. Les rives s'élèvent ensuite à proportion qu'on remonte. Le Sénégal serait navigable pour de très grands bâtiments si sa barre en permettait l'entrée. Les navires tirant de 2 à 3 mètres d'eau peuvent seuls la franchir et naviguent facilement en tout temps jusqu'à près de 350 kilomètres au-dessus de l'embouchure ; pendant les hautes eaux, ils peuvent remonter presque jusqu'à la cataracte de Felou, immédiatement au-dessus de Médine.

Le Sénégal jette sur ses deux rives un grand nombre de bras que l'on nomme *marigots* dans le pays. De ce nombre sont, à 90 kilomètres au-dessus de Saint-Louis, les deux bras connus sous les noms de marigots de Gorom et de Kask ; le premier rentre dans le fleuve à 35 kilomètres au-dessus de Saint-Louis ; le second à 5 kilomètres seulement. Ils forment de grandes îles alluvionnaires, dont la majeure partie est inondée pendant les hautes eaux. Plusieurs autres dérivations du Sénégal prennent les noms de *Ghienss*, *Menghem*, *Torkhad*, etc., etc. A 140 kilomètres environ de son embouchure, le fleuve forme de la même manière une petite rivière nommée *Taweï*, qui a environ 35 kilomètres de cours vers le sud-ouest, et qui communique au lac *N'gher*. A 40 kilomètres plus haut, au delà des limites du pays de Oualo, près de l'escale du Coq, la *rivière au Morfil*, le plus considérable de tous les bras du Sénégal, rejoint ce fleuve, dont il s'était séparé à Saldé. Le Sénégal est du reste très poissonneux et fournit abondamment sous ce rapport à la nourriture des habitants de ses rives.

La disposition physique de la grande vallée du Sénégal est très remarquable, en ce que le sol, au lieu d'aller en pente depuis les coteaux sablonneux qui bordent le fleuve à des distances plus ou moins éloignées jusqu'aux rives du fleuve lui-même, va au contraire en s'abaissant à partir du fleuve jusqu'à ces coteaux sablonneux. Il résulte de cette disposition que les grandes plaines basses du Oualo doivent leur origine à des alluvions, et qu'elles

sont plus ou moins salées par l'effet des infiltrations de l'eau de la mer. Sur les deux rives du fleuve, au delà de ses alluvions salées, commencent des plaines élevées, souvent très étendues, composées de terrains de natures diverses.

La rive droite du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à Bakel, est parcourue par trois grandes tribus maures du désert connues sous les noms de *Trarzas*, *Braknas* et *Dowiches*. Ces tribus sont nomades. Cependant les Trarzas et les Braknas ont quelques établissements fixes dans certaines parties habitables du Sahara ; ils y occupent des oasis situées à des distances considérables des bords du Sénégal. A plusieurs époques de l'année, les Maures se rendent en certains points des bords du fleuve pour apporter leurs gommes aux traitants de Saint-Louis, qui s'y rendent avec de grandes embarcations, et échangent cette denrée contre des marchandises telles que toiles bleues dites *guinées*, armes, poudre, verroteries et tabac en feuilles. Ces marchés temporaires sont nommés *escales*.

Plus haut sur le fleuve, et toujours sur sa rive droite, sont les pays suivants : le Guidimakha, le Diombokho, le Kaarta et le Fouladougou.

La rive gauche du fleuve jusqu'à Bakel est exclusivement occupée par des peuples de race nègre ; elle comprend : le Cayor, qui s'étend plus particulièrement le long de la côte, le Oualo, le Dimar, le Toro, le Fouta, le Damga, le Guoye, le Boumdou, le Kamira, le Bambouk, le Biniakadougou. Quelques-uns de ces différents pays appartiennent à la France ; d'autres sont sous son protectorat ; d'autres enfin sont complètement indépendants, tout en entretenant avec elle des relations de bon voisinage et de commerce ; ces relations sont d'ailleurs généralement réglées par des traités.

Les principaux produits du Cayor sont des bestiaux, du mille, de la cire ; en échange, le commerce du Sénégal y écoule de la poudre, du fer, des verroteries, de l'eau-de-vie, du tabac et des armes.

Le Fouta est partagé en trois provinces principales : le Fouta proprement dit au centre, le Fouta-Toro à l'ouest, et le Damga à l'est. Les naturels qui l'habitent appartiennent spécialement aux Peulhs ou Falahs, que l'on nomme parfois Toucouleurs. Les produits que le commerce tire du Fouta sont le millet, le morfil, l'or, les cuirs, les pagnes, le beurre et un peu de gomme.

Climat. — Le Sénégal appartient à la zone torride du nord, son climat est excessivement chaud ; à Richard-Toll et à Bakel, le thermomètre centigrade monte souvent à 40° ; à Saint-Louis, la température moyenne paraît être de 24°,75. Le maximum est de 34°,68, et le minimum de 14°.

A Richard-Toll, les variations extrêmes de la température sont plus grandes encore, car en décembre, janvier et février, le thermomètre centigrade, qui le matin descend à 8°,75, monte à l'ombre, dans la même journée, à 40°.

Au Sénégal, les mois les moins chauds sont décembre, janvier et février ; les plus chauds, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. Pendant les quatre derniers mois, la chaleur est quelquefois excessive.

On ne connaît que deux saisons sur la côte occidentale de l'Afrique : la *saison des pluies* et la *saison sèche*. La saison sèche dure près de huit mois ; elle commence dans les derniers jours d'octobre et finit à la mi-juin. Cette saison se passe sans qu'il tombe une seule goutte de pluie, et même sans que le ciel présente aucun nuage ; mais la rosée y est extrêmement abondante.

La saison des pluies ou *hivernage* dure environ quatre mois ; elle y commence en juin et finit à la fin d'octobre ou au commencement de novembre ; c'est au mois de septembre que tombent les plus grandes pluies ; il tombe en moyenne par année de 400 à 450 millimètres d'eau. Des vents constants règnent pendant sept mois, de novembre à mai, sur la plus grande partie de la côte occidentale d'Afrique. Ces vents généraux soufflent du nord-est au nord-ouest ; ils sont d'une humidité extrême le soir, la nuit et le matin. Lorsqu'ils passent à l'est-nord-est ou à l'est, ils sont alors très chauds, très secs et très incommodes, surtout par la quantité de sable qu'ils portent avec eux, et qui atteint les vaisseaux à 40 lieues des côtes. Le vent d'est est nommé dans le pays *harmattan*.

Il n'y a pas d'ouragans proprement dits au Sénégal ; on n'y connaît que des orages appelés *grains*, *tornades* ou *tornados*. Ils sont très fréquents dans la saison des pluies, et surtout de juin à septembre, au lever et au coucher du soleil et de la lune ; ils n'occasionnent d'ailleurs aucun accident.

Les *ras de marée* les plus forts ont lieu dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril ; ils durent quelquefois dix à douze jours, et cessent presque toujours aux époques des nouvelles et pleines lunes.

Productions naturelles. — Les productions du règne minéral sont très peu variées au Sénégal; il n'existe à Saint-Louis aucune espèce de pierres, et les constructions sont en briques. A peu de distance de la ville, on trouve des roches ferrugineuses et des bancs considérables d'huîtres fossiles. Dans la partie supérieure du Sénégal, aux royaumes de Galam et de Bambouk, il y a des mines d'or, qui paraissent être considérables, mais elles ne sont exploitées que par les naturels, c'est-à-dire mal exploitées.

L'île de Gorée, d'origine volcanique, offre du basalte et quelques produits ignés.

La flore du Sénégal est des plus riches et des plus variées; parmi les espèces principales, nous signalerons le baobab, colosse du règne végétal; les lataniers; le gommier, arbre qui appartient au genre des acacias et porte, parmi les Maures et les nègres habitant dans le voisinage du fleuve, le nom de *uéreck* quand il donne de la gomme blanche, et de *nébueb* quand il donne de la gomme rouge; le bois noir, appelé dans le commerce ébénier du Sénégal; le caïl-cedra et le gonatier, qui paraissent propres aux constructions maritimes; le palmier, dont les nègres obtiennent par incision une boisson enivrante. Parmi les arbrisseaux, nous citerons : le kahawoar à feuilles de laurier, qui donne une cerise assez agréable à manger, mais dont le noyau est un poison pour les chameaux, les chevaux et les chèvres; le *mimosa discolor* aux fleurs jaunes et roses; et le henné, dont les nègres font usage pour se teindre en couleur orangée les ongles et la peau des mains. Les principaux produits de la culture qui servent de vivres dans le pays sont : le mil; l'aloo, condiment que l'on tire de la feuille du baobab; le riz et les légumes du pays; le béraf, graine d'une espèce de melon qui vient en grande abandance dans le Cayor et le long du fleuve; le tamarin et les pistaches de terre.

Dans les environs de Saint-Louis, c'est seulement sur les terrains marécageux formés par les différents marigots ou bras du Sénégal que l'on trouve des massifs d'arbres jusqu'à 25 kilomètres de Saint-Louis. Ces espèces de forêts consistent en des fourrés épais de mangliers et d'avicennias, qui fournissent tout le bois nécessaire aux différents usages domestiques. Depuis Faf jusqu'au delà de Dagana, les rives du fleuve sont boisées; les grandes forêts sont près de Dagana, près d'Albréda, et dans le royaume de Cayor. Les trois grandes forêts qui produisent le plus de gomme sont celles de Sahel aux Trarzas; d'El-Hiébar, la plus considérable des trois, à 32 lieues de l'escale du Coq et de Podor; et la forêt d'Al-Fatack. Elles sont distantes les unes des autres d'environ 45 kilomètres.

Les animaux employés à l'agriculture et à différents services au Sénégal sont : le bœuf, le cheval, l'âne, le chameau; on y élève aussi des chèvres, des moutons et des cochons. Les chevaux de race sont rares et de prix élevé; on se sert des chevaux indigènes, qui sont de petite taille. Les oiseaux de basse-cour sont les mêmes que ceux de l'Europe. Parmi les nombreuses espèces d'animaux sauvages, les plus remarquables sont : l'éléphant, le lion et le tigre, le sanglier, le buffle, le chat tigré, la gazelle, l'once, le bomba, les cerfs, biches et daims; ces derniers sont communs dans les forêts. Parmi les oiseaux, dont l'espèce est variée et très intéressante, l'outarde d'Afrique, sorte d'autruche volante, est le plus grand et le plus fort, sa chair est délicieuse; le pélican, l'aigle, les calaos, le guêpier, le pique-bœuf, le colion huppé, les veuves, les perroquets et les perruches. Les reptiles de toute espèce abondent sur les terrains humides qui bordent certaines parties du cours du fleuve; le crocodile et l'hippopotame se trouvent dans les eaux du Sénégal; ce fleuve et les rivières qui s'y jettent sont très poissonneux; la côte maritime fournit aussi en abondance du poisson de mer fort recherché pour la nourriture des habitants.

Population. — La population des établissements français du Sénégal se compose de blancs, d'habitants indigènes libres, noirs ou de sang mêlé, et de noirs engagés à temps. La population blanche se compose presque exclusivement de fonctionnaires et de commerçants européens. Les indigènes libres sont ou des gens de couleur provenant du mélange des deux races blanche et noire, ou des nègres purs, professant généralement la religion musulmane, et conservant les mœurs et les usages de l'Afrique. Les habitants indigènes se livrent presque tous à la navigation sur le fleuve et au petit cabotage sur la côte, dans les environs des rivières de Saloum et de Casamance, dans la Gambie et dans l'archipel des Bissagos. On désigne particulièrement sous le nom de *laptots* les noirs qui sont employés soit comme patrons, soit comme matelots à bord des navires ou embarcations du pays. Il n'existe dans la colonie du Sénégal au-

cun préjugé de caste; les fonctions municipales, à Saint-Louis et à Gorée, sont généralement occupées par des hommes de couleur. La population des établissements français qui était, en 1851, de 14,796 habitants, non compris 360 fonctionnaires et 1,130 hommes de garnison, était évaluée, en 1876, à 197,331, tant Européens qu'indigènes.

Quatre nations principales, subdivisées elles-mêmes en de nombreuses tribus, se partagent le vaste territoire sur lequel se trouvent disséminés les établissements français, savoir : les Yolofs, les Peulhs ou Foulahs, et les Mandingues, sur la rive gauche du Sénégal; sur la rive droite : les Maures Trarzas, Braknas et Dowiches. Les Yolofs, Peulhs et Mandingues ont des esclaves qui cultivent leurs champs; la chasse et la pêche sont les occupations des hommes libres : ils sont généralement voleurs, querelleurs, paresseux et adonnés à la boisson. Les Maures de la rive droite mènent la vie nomade du désert; leurs besoins sont fort restreints, et ils ne se livrent à aucun genre de culture ou d'industrie. Le mil et le riz, qui leur sont fournis par les nègres cultivateurs, le lait de leurs troupeaux, la viande fraîche ou séchée au soleil, forment leur nourriture ordinaire. Ils tirent leur principale richesse de leur bétail et de la gomme qu'ils recueillent chaque année dans leurs forêts. La plupart des tribus, et particulièrement celle des Trarzas, sont turbulentes, portées au brigandage, et, dans leurs rapports avec la colonie française, elles ont souvent montré peu de fidélité à garder leurs engagements. La tribu trarza des Darmankous fait toutefois exception : c'est une tribu religieuse composée de marabouts ou prêtres, plus éclairés que les autres, et qui, dans les guerres des autres tribus trarzas avec les Européens ou avec les peuplades des bords du fleuve, conserve généralement la neutralité.

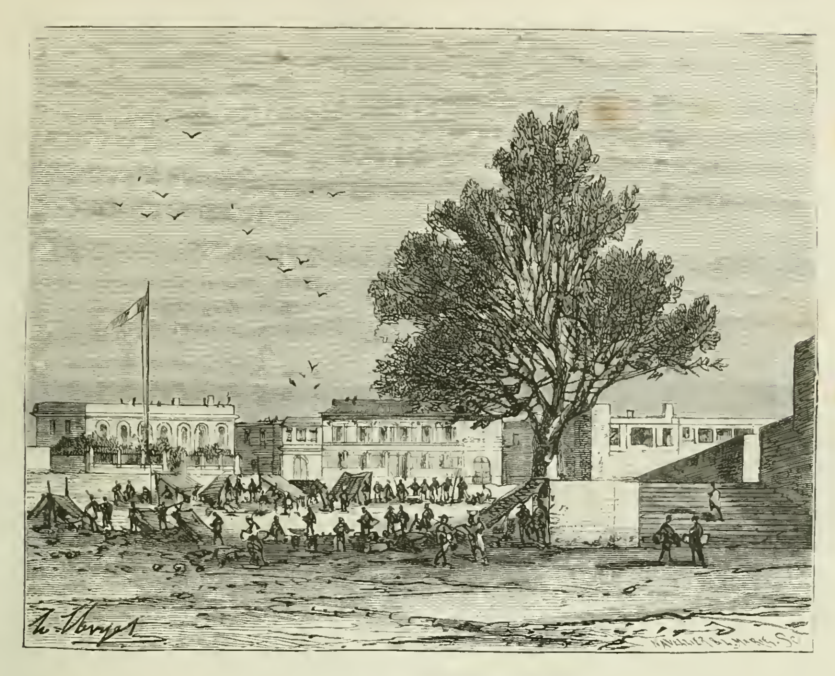
Ces populations professent la religion musulmane, et se servent dans leurs traités et conventions de l'arabe, qui est leur langue maternelle.

Industrie, commerce. — Nous avons parlé du mauvais succès des tentatives agricoles; nous avons moins encore à dire de l'industrie au Sénégal. Elle n'y est représentée que par des briqueteries, des chaufourneries et quelques chantiers de construction. Parmi les indigènes, il y a cependant des tisserands assez habiles. Ils fabriquent des bandelettes d'étoffe de 9 à 10 centimètres de largeur; la réunion de quatre ou six de ces bandelettes, longues de 2 mètres environ, forme un morceau de tissu nommé *pagne*, qui constitue le principal vêtement des indigènes des deux sexes. Ces pagnes, faits en coton du pays, sont quelquefois mêlés de fils de laine de couleur et de soie, qui forment des dessins très réguliers et même assez compliqués. Ce sont la richesse des dessins et la multiplicité des couleurs qui déterminent le prix des pagnes. Il en est qui coûtent jusqu'à 300 et 400 francs la paire; les plus communs se vendent 6 francs. Ces étoffes sont l'objet d'un commerce d'échange assez considérable, tant sur le fleuve que sur la côte au sud de Gorée. Aucune autre étoffe ne se fabrique dans la colonie. La plupart des tisserands sont en même temps *griots*, c'est-à-dire ménétriers et baladins.

Le Sénégal est plutôt une colonie d'entrepôt qu'un établissement agricole. Indépendamment d'un nombre assez considérable d'objets d'échange que l'Afrique livre aux établissements français en retour des produits que ceux-ci importent, l'occupation de ces établissements assure à la France l'exploitation presque exclusive du commerce de la gomme depuis deux siècles. La valeur totale des importations et des exportations a été, en 1880, pour Saint-Louis et les établissements du fleuve, de 20,348,959 francs, dont 13,822,448 francs avec la France seule, et le reste avec les autres colonies françaises et l'étranger. Le nombre 13,822,448 se décompose en : 3,472,401 pour les exportations de France, et 10,350,047 pour les importations de la colonie en France.

La valeur totale des importations et des exportations a été la même année pour Gorée de 21,488,320 francs, dont 4,374,005 d'importations de France à Gorée et 9,478,169 francs d'exportations de Gorée en France. Le commerce général de la colonie du Sénégal et dépendances a donc été de 41,837,269 francs.

Les principaux produits exportés sont les peaux brutes et sèches, la cire jaune et brute, l'ivoire, les arachides, les gommes pures (environ 5 millions de kilogrammes par an), les fruits, les bois de teinture et d'ébénisterie, les gousses tinctoriales, etc. La colonie reçoit en échange du froment, du café, du tabac, des vins, des armes, des tissus, de la verroterie, de la quincaillerie, etc. La récolte de la gomme, le principal objet d'exportation de la colonie, est sujette à des alternatives d'abondance et



Place du Gouvernement, à Gorée.

de pénurie. Elle est d'autant plus productive que le vent d'est a eu pendant l'année plus de force et de durée. On a toutefois remarqué qu'elle ne manquait jamais deux années de suite. D'ordinaire, la traite est ouverte le 1er janvier et close le 1er août suivant. Il arrive cependant parfois qu'elle est prorogée au delà de ce dernier terme.

Division politique et administrative. — Le commandement général de la haute administration du Sénégal et de ses dépendances est confié à un gouverneur, qui réside à Saint-Louis. Depuis 1854, Gorée a un gouvernement particulier, placé sous les ordres du commandant de la station navale de la côte occidentale d'Afrique. Les premiers fonctionnaires sont : l'ordonnateur des finances, le vice-président de la cour d'appel et l'inspecteur colonial. Le gouverneur est assisté d'un conseil facultatif des principaux fonctionnaires et d'un habitant notable.

La colonie du Sénégal et dépendances est divisée en deux arrondissements, chacun d'eux subdivisé en cercles dont l'administration est confiée, sous la haute surveillance de l'autorité supérieure, à des commandants de cercle ou de poste. Le premier arrondissement comprend le cercle de Saint-Louis, subdivisé en dix cantons ; le cercle du Oualo et du Dimar, comprenant trois cantons, les cercles de Podor, de Saldé, de Matam, de Bakel, de Médine et de Kita.

L'arrondissement de Dakar-Gorée comprend le cercle de Gorée ; celui de Rufisque, subdivisé en deux cantons ; celui de M'Bidgem, subdivisé en deux cantons ; celui de Thiès, subdivisé également en deux cantons, et les cercles de Portudal, de Joal, de Kaolakh, de Sédhiou, de Carabane, du Rio-Nunez, du Rio-Pongo et de la Mellacorée.

Chacun des chefs-lieux d'arrondissement possède une cour d'assises, un tribunal de première instance et un tribunal de police. Il y a pour

la colonie une cour d'appel qui siège à Saint-Louis.

Un préfet apostolique dirige les affaires religieuses de la colonie. Les deux villes de Saint-Louis et de Gorée forment les seules divisions administratives; elles sont administrées par des maires; elles possèdent des écoles primaires des deux sexes. Les dépenses de la colonie sont de près de 1,200,000 francs; l'État y contribue pour près de 900,000 francs; les recettes locales ne dépassent pas 400,000 francs; les dépenses de souveraineté montent à 52,000 francs.

HISTOIRE

Les premières expéditions des peuples modernes pour la côte occidentale d'Afrique datent du milieu du XIVe siècle; elles furent entreprises par des Normands de Dieppe, et non pas, comme on l'a cru longtemps, par des Portugais et des Espagnols. En 1365, des négociants de Rouen s'étant associés à des marins de Dieppe commencèrent à établir des comptoirs et des entrepôts de commerce sur la côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à l'extrémité du golfe de Guinée. C'est alors que furent successivement formés les établissements français du Sénégal, de la rivière de Gambie, de Sierra-Leone, et ceux de la côte de Malaguette, qui portaient les noms de Petit-Dieppe et de Petit-Paris; c'est alors encore que furent construits des forts français à la Mine-d'Or, sur la côte de Guinée, à Acra et à Cormentin. Le commerce de ces différents établissements consistait principalement dans l'échange de toiles, de couteaux, d'eau-de-vie et de verroteries, contre des cuirs, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de l'ambre gris et de la poudre d'or. Il procura d'immenses bénéfices à la ville de Dieppe et y donna naissance au travail de l'ivoire, qui depuis lors a acquis à cette ville une renommée dont elle jouit encore aujourd'hui.

Les guerres étrangères et civiles qui désolèrent la France pendant tout le XVe siècle apportèrent une déplorable diversion aux développements de notre industrie maritime. Les nations étrangères, les Anglais, les Hollandais, après les Espagnols et les Portugais, profitèrent de notre impuissance et vinrent recueillir le fruit de nos premiers travaux. En 1664, les armateurs de Dieppe découragés prêtèrent l'oreille aux propositions qui leur furent faites par la Compagnie des Indes occidentales, et, moyennant la somme de 150,000 livres tournois, ils vendirent tous leurs établissements de la côte occidentale d'Afrique, et cédèrent leur commerce dans cette partie du monde. Pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1783, nos établissements d'Afrique furent administrés par des compagnies. Il y en eut successivement cinq différentes, et le prix le plus élevé auquel s'éleva la cession du privilège fut de 1,600,000 livres tournois, payé en 1718 par la Compagnie des Indes récemment reconstituée. L'administrateur qui a laissé le meilleur souvenir de son passage est M. Brüe, qui, de 1697 à 1718, régit avec une grande habileté les affaires coloniales pour le compte de la troisième et de la quatrième compagnie. La prise de possession au nom du roi, en 1783, ne modifia que très peu l'ancien état de choses. Une nouvelle compagnie se forma sous le nom de Compagnie de la gomme, et les anciens privilèges furent réunis à ceux de la compagnie de la Guyane pour l'indemniser des pertes qu'elle avait subies pendant la guerre de 1753 avec l'Angleterre. Malgré cette fâcheuse mobilité dans leur administration, nos établissements étaient en voie de progrès quand la lutte acharnée de la France et de l'Angleterre vint mettre pour eux tout en question. Il résulte de documents officiels qu'en 1789 : « les exportations du Sénégal pour la France ont » employé seize bâtiments, et se sont élevées à la » somme de 2,697,668 livres tournois; que, durant la même année, la valeur totale des marchandises françaises expédiées de France pour » tous les points de la côte d'Afrique a été de » 20,988,333 livres tournois, et qu'il est sorti des » ports de France pour le commerce avec ces régions au delà de cent navires, jaugeant plus de » 38,000 tonneaux. » L'énorme différence entre la valeur des exportations de France et la valeur des retours du Sénégal nous révèle la triste industrie à laquelle la colonie devait cette prospérité; elle s'explique par les achats de noirs qui se faisaient alors à la côte d'Afrique, et par le transport direct de ces noirs dans les colonies d'Amérique où leur prix était soldé en denrées coloniales, et revenait ainsi par voie indirecte en France.

L'abolition de l'esclavage ayant été décrétée sous le régime républicain, lorsque le gouvernement voulut en 1815 cicatriser les plaies de la guerre et relever la prospérité du Sénégal, il dut chercher à donner une nouvelle direction aux efforts de l'in-

dustrie coloniale. Les défrichements, l'introduction des nouvelles cultures furent les voies dans lesquelles on s'efforça d'engager les colons. L'histoire des soixante dernières années est pour le Sénégal tout entière dans ces tentatives essayées sur une grande échelle, dans la lutte presque continuelle qui en résulte avec les populations indigènes du voisinage. La colonie doit beaucoup au gouvernement du général Faidherbe, qui y arriva avec le simple grade de commandant en 1854, et y resta jusqu'en 1863. Il commença par reprendre, après une guerre de quatre ans, la rive gauche du Sénégal aux Maures Trarzas; le Oualo et d'autres territoires voisins furent annexés à nos possessions. Il créa les centres commerciaux de Podor et de Dagana, et il affranchit la navigation du fleuve d'une foule d'entraves, de droits de passage, d'ancrage et d'autres exigences de la part des États riverains. Il signa, en 1860, une convention avec le puissant chef El-Hadj-Omar, chef du Fouta-Djalon, qui régularisait la frontière entre des pays sur lesquels nous n'élevons, pour le moment, aucune prétention et ceux dont nous nous déclarons possesseurs ou protecteurs, et qui forment un territoire presque aussi étendu que l'Algérie. Enfin, il fit faire par des officiers de mérite, MM. Vincent, Mage, Pascal, Lambert, Bourel, Azan, Alioun-Sal, Bou-el-Moghdad et Braouézec, des explorations dans les contrées voisines, qui ont profité à la science géographique.

Pour faire voir les progrès de notre colonie dans ces trente dernières années, il nous suffira de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé récapitulatif suivant, dont nous empruntons les éléments à l'*Annuaire du Sénégal pour 1881*.

1854. — Reconstruction du fort de Podor. Création de centres fixes de commerce à Podor et à Dagana.

1855. — Construction du fort de Médine.

1856. — Annexion à la colonie du pays de Oualo, des villages de Dagana, de Bakel et de Sénoudébou, des îles de Thiong et de N'diago.

1857. — Cession aux Anglais du comptoir d'Albréda en échange de certaines renonciations commerciales en notre faveur.

1858. — Annexion à la colonie des villages de Gaé, Réfo, Bokol et de divers territoires aux environs de Saint-Louis.

1858. — Traité de paix consacrant des cessions de territoire depuis Bakel jusqu'à la Falémé.

1859. — Construction du fort de Saldé (Tébékou).

1859. — Occupation de Rufisque, Joal, Kaolakh.

1859. — Démembrement du Fou'a en trois États indépendants : Damga, Fouta et Toro.

1859. — Annexion du Dimar à la colonie.

1860. — Soumission à la France de la basse Casamance jusqu'à Zighinchor. Le Toro et le Damga sont mis sous la protection de la France.

1860. — Traité de paix avec El-Hadj-Omar, déterminant les limites entre ses États et les pays placés sous notre sauvegarde, qui sont : moitié (nord) du Bambouk, moitié (rive gauche) du Khasso, Bondou, Kaméra, Guoy, Guidi-Makha, Damga, Fouta, Toro, Dimar, Oualo, Cayor, Djolof, Baol, Sine, Saloum et nos possessions dépendantes de Gorée.

1863. — Création d'un port à Dakar.

1864. — Annexion à la colonie des provinces centrales du Cayor.

1864. — Traités passés avec les chefs du Rio-Nuuez, plaçant cette rivière sous le protectorat de la France.

1866. — Construction des postes de Boké, de N'Diagne et d'Aéré. Traités passés avec les chefs du Rio-Pongo et de la Mellacorée, plaçant ces rivières sous le protectorat de la France.

1867. — Construction des postes de Thalem, Khaoulou, Kheur-Mandombê-Khary; de Benty, dans la Mellacorée.

1868. — Création des camps de Lampsar, de Gandiole et du cap Manuel.

1871. — La colonie du Sénégal envoie un représentant à l'Assemblée nationale.

1874. — Construction du poste de Mouït.

1877. — Saint-Louis, Dagana, Podor sont reliés par une ligne télégraphique.

1878. — Gorée et Dakar sont reliés par une ligne de télégraphie aérienne.

1878. — Études pour le chemin de fer à exécuter entre Saint-Louis et Dakar.

1879. — Construction du poste de Bafoulabé sur le haut Sénégal.

1880. — Missions Gallieni et Derrien, chargées, la première, d'établir des relations entre le Sénégal et le roi de Ségou ; la deuxième, de faire des études topographiques en vue de relier le Sénégal au Niger par une voie ferrée.

1883. — Le colonel Borgnis-Desbordes plante notre pavillon et construit un fort à Bamakou, sur le haut Niger; il doit être relié par un fil télégraphique à Saint-Louis par Kita et Bakel.

Aujourd'hui, le Sénégal, considéré jusqu'en 1855 comme un ensemble de comptoirs, possède tous les

éléments d'une riche et puissante colonie, digne de fixer l'attention du gouvernement de la France, et qui pourra retirer dans un avenir prochain au centuple les sacrifices d'argent que la métropole doit faire pour la création de la ville de Dakar, pour les améliorations de son établissement à Saint-Louis, et enfin pour le chemin de fer qui doit relier le bassin si riche et si important du Sénégal avec la seule position militaire des côtes occidentales d'Afrique : Gorée-Dakar.

VILLES ET POSTES PRINCIPAUX

Saint-Louis (lat., 16° 0′ 48″ N.; long., 18° 51′ 10″ O.). — Saint-Louis ou *N'dar*, chef-lieu des établissements français du Sénégal et de la Sénégambie, est une jolie ville bâtie régulièrement dans le goût arabe, c'est-à-dire avec des maisons à galeries et à terrasses, sur l'île du même nom, à l'embouchure du Sénégal, à 12 kilomètres de l'océan Atlantique. Cette île est séparée de la mer par une langue de sable très étroite, appelée *langue de Barbarie*. Saint-Louis, dont la population est de 16,000 habitants, est la résidence du gouvernement colonial, d'un préfet apostolique et siège d'une cour d'appel, etc., etc. La ville présente une étendue de 1,500 mètres de longueur du nord au sud, sur une largeur moyenne de 180 mètres. Elle est divisée en deux parties : nord et sud, par l'hôtel du gouvernement, bâti sur les assises du fort où nos premières garnisons ont eu souvent à soutenir des luttes. Autour de cet édifice, des maisons européennes se sont groupées et les cases indigènes ont été reléguées aux deux extrémités. Les rues sont bien percées et se coupent à angle droit, les unes allant d'un bout à l'autre de l'île, dans le sens de la longueur, les autres dans celui de la largeur. A la pointe du nord se trouve un assez vaste terrain de manœuvre et des marais que l'administration fait combler petit à petit chaque jour. Les principaux édifices sont : le Gouvernement, l'église catholique, la mosquée, les casernes d'infanterie, d'artillerie, les quartiers de cavalerie et du train, l'hôpital militaire, l'hospice civil et la direction d'artillerie.

La ville est seulement défendue par quelques batteries. L'impossibilité, pour tout navire, de pénétrer dans le fleuve sans pilote, sans que le chenal soit balisé, et la difficulté de débarquer sur la côte par les brisants avec des embarcations ordinaires, rendent Saint-Louis imprenable par l'ennemi du dehors; mais elle peut très facilement être bombardée. Sa situation dans une île, au milieu d'un bras du fleuve, rend sa position très forte vis-à-vis des indigènes qui ne possèdent pas d'artillerie et n'ont à leur disposition que des engins de guerre imparfaits.

Les villages de Guet-N'dar et de N'dar-Toute (Parc de Saint-Louis et Petit-Saint-Louis) sont situés sur la langue de Barbarie, qui communique avec la ville par trois ponts sur pilotis. Le premier, très important, est habité par des pêcheurs qui, chaque jour, montés sur de fragiles pirogues, vont au large après avoir défié les trois lignes de brisants de la côte et rapportent à Saint-Louis d'excellents poissons en abondance. N'dar-Toute, moins important et aussi moins ancien que le premier, est généralement habité par des personnes de Saint-Louis, qui y ont installé de petites villas et des jardins où elles vont chercher, en hivernage, un peu de fraîcheur, et la facilité de prendre des bains de mer.

Les villages de Bouetville et de Sor, situés dans l'île de Sor, qui, comme ceux de Guet-N'dar et de N'dar-Toute, appartiennent à la banlieue de Saint-Louis, sont habités par une population commerçante traitant avec les nombreuses caravanes arrivant de l'intérieur.

Beaucoup de particuliers et les différents corps de troupe ont établi, sur les dunes de sable que l'on trouve à quelque distance, des jardins produisant des légumes en abondance et dans lesquels croissent des arbres fruitiers et d'ornement. Les frères de Ploërmel y ont, dans ce genre, un remarquable établissement qui prouve qu'avec de la persévérance et du soin les environs de Saint-Louis pourraient être aussi boisés et aussi productifs que bien des contrées du midi de la France. Il n'y a dans l'île ni ruisseaux ni fontaines; mais, de juillet en novembre, et quelquefois même en décembre, c'est-à-dire pendant tout le temps de sa crue, le fleuve peut fournir l'eau nécessaire aux usages domestiques; durant cette période de cinq à six mois, son courant est tellement rapide que le flux de la mer ne se fait plus sentir devant Saint-Louis, et que l'eau du fleuve y est complètement douce. Celle que l'on puise alors dans le Sénégal se conserve dans des citernes durant le reste de l'année.

Le port de Saint-Louis offre un très bon mouil-

lage ; son tonnage est d'environ 60 bâtiments et de 300 bateaux de rivière. On y fabrique des briques et des pagnes. C'est l'entrepôt du commerce de la gomme.

Lampsar. — Lampsar ou *La M'sar* est un poste militaire situé, ainsi que Mouïl et Betet, dans la banlieue de Saint-Louis; il est à 32 kilomètres au-dessus de Saint-Louis, sur les marigots de Khozag, de Ghieuss, de Gémoïe. On a tenté d'y introduire le coton, le poivrier, le rocouyer, l'indigofère, le mûrier, le café et la canne à sucre.

Richard-Toll. — Richard-Toll est situé par 15° 25' 30" de latitude septentrionale, sur la rive gauche du Sénégal, dans le pays de Oualo, à 90 kilomètres environ en ligne droite au nord-est de Saint-Louis, et à 132 kilomètres environ en suivant les sinuosités du fleuve. Sa population est de 335 habitants, sans la garnison, qui, en temps ordinaire, est de 25 hommes, destinés à protéger le commerce et les relations avec les indigènes dans cette partie de la colonie.

Dagana.—Dagana est une ville de plus de 2,000 habitants, située sur la rive droite du Sénégal, dans le pays de Oualo, à environ 112 kilomètres en ligne droite au nord-est de Saint-Louis, et à 160 kilomètres en remontant le fleuve. C'est un chef-lieu de cercle, défendu par un poste militaire qui se compose d'une caserne avec un mur crénelé et bastionné. On y entretient aujourd'hui, pour la protection du commerce du fleuve, un détachement de soldats à peu près égal en nombre à celui de Richard-Toll.

Podor. — Podor est situé sur la pointe occidentale de l'île au Morfil, entre deux bras du Sénégal, à environ 300 kilomètres de Saint-Louis, dans la région du Fouta qu'habitent les Peulhs ou Toucouleurs; sa population est de 1,361 habitants. Le fort de Podor est destiné à servir de garantie à la libre navigation du fleuve jusqu'à Bakel et au delà; il doit être en même temps le point d'appui de nouvelles combinaisons, réclamées par la colonie et par le commerce métropolitain, dans l'intérêt des opérations d'échange avec les Maures de la rive droite et avec les populations noires de la rive gauche.

Bakel. — La ville de Bakel, que protège le fort du même nom, est située par 14° 53' de latitude septentrionale et 14° 49' de longitude occidentale du méridien de Paris, sur la rive gauche du Sénégal, dans le Gandiaka, partie du pays de Galam, à 820 kilomètres de Saint-Louis en suivant les sinuosités du fleuve, et à 440 kilomètres environ en ligne droite. Sa population est de 1,493 habitants; c'est le chef-lieu d'un cercle important. Le poste fortifié consiste en une enceinte murée et bastionnée d'une superficie d'un demi-hectare environ, et en un enclos de 40 mètres de longueur sur 35 de largeur, situé au nord-est du fort. C'est là qu'est établi le comptoir pour les échanges avec les peuples de la haute Sénégambie.

Au-dessus de Bakel, *Sénoudébou* et *Kénieba*, sur la Falémé, *Médine*, sur le Sénégal, sont visités par nos marins et nos commerçants. Nous y avons des postes militaires; notre pavillon se montre même : à *Bafoulabé*, au confluent du Bakhoy et du Bafing, les deux branches mères du Sénégal; à *Kita* et jusqu'à *Bamakou* sur le Niger, où nous construisons un fort (1883).

Gorée (lat., 14° 39' 54" N.; long., 19° 45' 0" O.). — Gorée, chef-lieu de l'arrondissement de son nom, situé sur la côte septentrionale de l'île de Gorée, est une ville forte, résidence d'un commandant particulier, qui relève du chef de la station navale de la côte occidentale d'Afrique; siège d'une cour d'assises et d'un tribunal de première instance; paroisse avec 2 écoles communales.

La ville de Gorée, peuplée de 3,243 habitants, occupe plus des deux tiers de la superficie de l'île; il n'y a d'édifice public digne d'être cité qu'une caserne qui peut contenir environ 200 hommes, et un bel hôtel pour le gouvernement et l'administration. Les rues sont étroites, mais bien percées, d'un parcours facile et très propres. La ville est presque entièrement construite en pierres et en briques. On fabrique à Gorée des briques et des pagnes; il y a des chantiers de construction. Le port, qui est un des plus sûrs de la côte occidentale d'Afrique, reçoit annuellement 50 à 60 bâtiments. Il est ouvert à tous les pavillons pour l'importation des produits naturels étrangers à l'Europe.

Dakar. — Dakar est une ville encore à construire; le plan en est fait, les rues sont tracées et les principaux édifices publics sont élevés. Cette

ville naissante, qui est appelée à une grande prospérité par l'exécution du chemin de fer qui doit la relier à Saint-Louis, est à l'ouest de Gorée, sur la côte africaine, abritée par le promontoire du cap Vert qui s'avance au nord-ouest dans la mer. Elle est dans une très belle position et possède un beau port qui a été construit pour permettre aux bâtiments des Messageries maritimes d'y faire escale. Ce port, abordable en tout temps, est destiné à remplacer la rade et le port de Saint-Louis d'un accès si difficile. Les principaux édifices de Dakar sont l'ancien fort, qui sert actuellement de logement au commandant de l'arrondissement; l'hôtel de l'agent des Messageries, la sous-direction d'artillerie, le quartier de cavalerie, la mission et l'établissement des sœurs, la sous-direction du génie. La population de Dakar est de 1,566 habitants.

De l'arrondissement de Gorée-Dakar dépendent les comptoirs ou établissements de : *Rufisque*, *Bargny*, *M'bidjem*, *Thiès*, *Pout*, *Rio-Pongo*, *Joal*, *Kaolakh* et *Portudal*, qui ont donné leur nom à des cantons.

Sédhiou. — Sédhiou ou *Séghiou* est une petite ville établie sur la rive droite de la rivière de Casamance que l'on croit être un bras de la Gambie, à 130 kilomètres de son embouchure et à 66 kilomètres au-dessus du comptoir portugais de Zighinchor, placé sur la même rivière. On y a construit en 1838, outre les magasins du comptoir, un petit fort; les magasins du commerce sont attenants à ce fort. Sédhiou n'était autrefois qu'un simple comptoir; c'est aujourd'hui une petite ville de 1,827 habitants.

L'île de *Carabane*, vendue en 1836 à la France par les indigènes, et où devait être primitivement placé le comptoir dont il vient d'être parlé, est située à environ 6 milles de l'embouchure de la Casamance, dans le pays des Yolofs. Elle a 4 milles et demi de long sur 3 milles de large dans sa moindre largeur, et 9 à 10 milles de tour.

Elle est séparée des terres environnantes par un bras de mer navigable pour les navires. Sa population actuelle est de 547 habitants.

Moyens de communication avec la France. — Au point de vue des communications avec la France, le Sénégal est une de nos colonies privilégiées. Elle possède, en effet, deux lignes régulières de paquebots-poste. La plus ancienne est la ligne anglaise de Liverpool à Bouny ou Boony et à Fernando-Pô. Les paquebots de cette ligne touchent dix fois par an à Gorée. La seconde ligne est celle des Messageries maritimes françaises, qui effectue régulièrement deux voyages par mois de Bordeaux à Dakar.

Enfin une importante maison de Bordeaux, qui a de grands intérêts au Sénégal, a établi un service direct de Bordeaux à Saint-Louis où elle a des magasins considérables.

II. — LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COTE D'OR ET DU GABON

Dans la Guinée supérieure, la France possède, à la côte des Dents, les établissements ou comptoirs de *Grand-Bassam* et du *Dabou;* et sur la côte de Gabon, celui de la rivière *Gabon;* ces établissements sont peu importants et souvent menacés par les peuplades ennemies voisines. On y fait le commerce d'huile de palme, d'arachides, d'ivoire, de gomme, de poudre d'or, etc.

Nous devons cependant mentionner, au Gabon, le village de *Denis* et celui de *Libreville*, habité par une colonie de nègres placée sous la protection du pavillon français. Ils se livrent à la culture, et déjà leurs plantations s'étendent à plus d'un kilomètre dans l'intérieur; ils récoltent du riz, beaucoup d'ignames, du manioc, des pistaches, et ils ont planté un grand nombre de bananiers.

A la suite des explorations scientifiques de M. Savorgnan de Brazza, officier de notre marine, dans les bassins de l'Ogooué et du Congo, de nouveaux établissements sont en voie de création dans le bassin de ces fleuves et déjà le pavillon français flotte à *Brazzaville* et à *Franceville* (1883).

III. — LA RÉUNION, ANCIENNE ILE BOURBON

Situation. — L'île de la Réunion ou île Bourbon est située dans l'océan Oriental ou mer des Indes, sous le 21e degré de latitude méridionale et le 53e degré de longitude orientale du méridien de Paris, à 140 kilomètres au sud-ouest de Maurice (ancienne île de France), 560 kilomètres à l'est de Madagascar, 3,000 kilomètres au nord-est du cap de Bonne-Espérance; enfin à environ 16,250 kilomètres du port de Brest. La durée moyenne de la traversée, par Le Cap, est de 90 jours, et seulement d'un mois par l'isthme de Suez.

Cette île forme, avec l'île Rodriguez et l'île Maurice, le groupe des *Mascareignes*, découvert en 1545 par le Portugais dom Pedro Mascarenhas.

Étendue, configuration, aspect et nature du sol. — L'île de la Réunion a la forme d'une ellipse qui s'allonge du nord-ouest au sud-est. Sa plus grande longueur, du nord au sud, est d'environ 71 kilomètres; sa plus grande largeur d'environ 50 kilomètres, et sa circonférence d'environ 213 kilomètres; sa superficie est de 260,000 hectares.

L'île paraît s'exhausser autour de deux centres principaux, que marquent, d'une part, le Piton des Neiges (3,069 mètres), de l'autre, le Piton de la Fournaise (2,625 mètres). La nature du sol et la disposition des laves dont il est formé attestent que l'île entière est le produit des éruptions des deux foyers occupant les points que nous venons de nommer, mais dont le plus considérable, le Piton des Neiges, est depuis longtemps éteint; tandis que l'autre, le Piton de la Fournaise, appelé aussi le *Grand-Brûlé*, est encore en activité.

Côtes, rades, anses. — Le développement des côtes est d'environ 207 kilomètres; elles sont généralement basses; mais l'île n'offre pas un seul port dans toute sa circonférence : elle n'a que des rades foraines, peu commodes pour l'atterrage, sans sûreté pour le mouillage, et d'où l'on est obligé d'appareiller aux moindres bourrasques. Aussi la colonie a-t-elle vu avec la plus grande satisfaction la création d'un port à la *Pointe aux Galets*, pointe la plus occidentale de l'île, qui est mis en communication, par une voie ferrée, avec les centres de production les plus importants.

Le nombre des rades foraines est de douze, et celui des anses et criques de sept. Les rades principales sont : la rade de Saint-Denis, la rade de Saint-Paul, la rade de Sainte-Marie et la rade de Saint-Pierre, la meilleure de l'île et dont on pourrait faire un bon port à l'aide de grands travaux. Parmi les anses et criques, deux seulement donnent entrée à des navires caboteurs : ce sont l'anse des Cascades, dans le quartier Sainte-Rose, et la crique de la rivière d'Abord, dans le quartier Saint-Pierre.

La rade de Saint-Denis est exposée à des courants qui varient assez fréquemment, et à de fortes brises qui fatiguent beaucoup les navires et interrompent très souvent, pendant plusieurs jours de suite, les communications entre la rade et la terre; c'est cependant la meilleure de l'île; des bâtiments de la plus grande dimension peuvent y mouiller. Les navires y entrent et en sortent par tous les vents autres que ceux du nord, qui, d'ailleurs, soufflent rarement. Cette rade a de dix à vingt brasses de profondeur; elle est d'assez bonne tenue; mais, comme elle est ouverte à tous les vents régnants qui soufflent pendant huit mois de l'année (d'avril en décembre), la mer, durant ce temps, y est généralement très agitée.

La rade de Saint-Paul, quoique généralement bonne, est dangereuse pendant l'hivernage, à cause de la difficulté d'appareiller. Dans la belle saison, les navires y sont beaucoup moins fatigués par la mer et les brises; mais la barre y est difficile, et les ras de marée plus forts et plus fréquents.

Montagnes, plateaux, rivières, canaux, étangs, sources minérales. — L'île de la Réunion est traversée dans son centre par une chaîne de montagnes escarpées, qui court dans toute sa longueur du nord au sud. Elles forment deux groupes principaux : celui du volcan éteint du Piton des Neiges au nord-ouest, le plus considérable, et celui du Piton de la Fournaise, volcan en activité au sud-est. L'île se trouve partagée par ces montagnes en deux divisions naturelles, différant entre elles par le climat, et jusqu'à

un certain point par la nature et la qualité des productions. Les vents qui règnent le plus habituellement à la Réunion soufflent de l'est au sud-ouest : une moitié de l'île se trouve, en effet, exposée à des vents réguliers, tandis que l'autre moitié en est abritée par la chaîne centrale des montagnes. De là la division de la colonie en deux parties dénommées, l'une (la partie orientale), *Partie du Vent;* l'autre (la partie occidentale), *Partie Sous-le-Vent.*

Voici quelles sont les principales hauteurs des montagnes de l'île au-dessus du niveau de la mer : Piton des Neiges, 3,150 mètres; Grand-Bénard, 2,970; Piton des Trois-Salazies, 2,400; Brûlé-de-Saint-Denis de la plaine des Chicots, 2,332; Morne de la Fourche, 2,334; Pic de Cimandef, 2,884; Piton de la Fournaise, 2,200; Piton d'Entre-Deux, 1,924; Brûlé-de-Saint-Denis de la plaine des Fougères, 1,660 mètres.

La partie de l'île que domine le Piton des Neiges, point culminant de l'île, est la plus fertile. C'est celle sur laquelle se sont principalement développées la culture et l'industrie agricole. Des vallées plus ou moins étroites séparent ces montagnes; leur pente s'adoucit à leur base pour former, à une certaine distance de la mer, de petites vallées.

L'île n'est généralement habitée que sur son pourtour, au bord de la mer, et ce ruban cultivé n'a guère plus de 10 kilomètres de largeur. Cependant quelques plaines de l'intérieur, situées à des altitudes diverses, ont été occupées ou sont l'objet de tentatives de colonisation. Les principales sont : la Plaine des Palmistes, dans la partie du Vent; la Plaine des Cafres, la Plaine des Merles et la Plaine des Lianes, dans la partie Sous-le-Vent.

La Réunion est arrosée par un grand nombre de cours d'eau, qui prennent leur source à différentes hauteurs dans la chaîne des montagnes, et qui coulent tous du centre à la circonférence. Il y a 17 rivières qui débouchent toutes dans la mer; les principales sont : la rivière des Galets, la rivière Saint-Étienne, la rivière de Saint-Denis, la rivière des Marsouins, la Grande-Ravine, la rivière d'Abord, la rivière des Pluies, la rivière Sainte-Suzanne et la rivière du Mât; cette dernière, qui a 40 kilomètres de cours, 20 mètres de largeur moyenne et 1 mètre de profondeur, est la principale de l'île. En général, les rivières de la Réunion ne sont ni larges ni profondes; elles s'écartent peu de leur direction principale; elles sont très rapides, et souvent même torrentueuses pendant la saison des pluies. Elles offrent généralement peu de ressources, à cause de leur encaissement; aucune n'est navigable; la rivière de Sainte-Suzanne seule peut être parcourue en bateau sur une étendue d'un kilomètre. Les eaux de toutes ces rivières sont excellentes et très salubres.

Il y a quatre grands étangs à la Réunion; ce sont d'anciens cratères remplis d'eau qui communiquent avec la mer pendant la saison des pluies. Les plus considérables sont : l'étang de Saint-Paul, qui a plus de 16 hectares de superficie, et le grand étang de Saint-André, qui couvre environ 4 hectares

Il existe sur la surface de l'île plusieurs canaux d'irrigation et de dérivation destinés à fertiliser les cultures; le plus étendu est celui de Saint-Étienne, qui a 255 mètres de longueur, et qui unit la rivière d'Abord à celle de Saint-Étienne; ce canal fournit de l'eau à la ville de Saint-Denis.

Il y a à la Réunion un certain nombre de sources thermales sulfureuses, bicarbonatées, ferrugineuses, à des altitudes assez considérables. La fraîcheur du climat contribue d'ailleurs beaucoup à l'efficacité de ces eaux. Les eaux de Mafate ont une température de 30° et leur analyse montre qu'elles renferment du sulfure de sodium et de l'hydrogène sulfuré libre, en même temps que des sels de fer et de soude. Leur titre sulfhydrométrique est de 4°, et leur débit peut être évalué à 915 litres à l'heure.

A Cilaos (1,114 mètres d'altitude), les eaux sont beaucoup plus chaudes. Elles accusent au thermomètre une température variant entre 34° et 38°, et, à quelque distance de Cilaos, sont aussi des eaux relativement froides dont la température n'est que de 20°.

A Salazie, dont l'altitude est de 872 mètres, la source thermale accuse 32° de chaleur et son débit est d'environ 1,000 litres à l'heure. Ces eaux, un peu ferrugineuses et surtout alcalines, sont d'un usage plus répandu que les précédentes. Leur effet est salutaire dans les affections du foie.

Climat. — L'île de la Réunion appartient à la zone torride du sud; son climat est doux et des plus salubres du monde, surtout dans la partie du Vent et à une certaine élévation; cependant, depuis quelques années (en 1866 à Maurice, en 1868 à



Sainte-Marie-de-Madagascar.

la Réunion), une fièvre rémittente de mal'aria ou *fièvre tellurique* a envahi la colonie, et il est à craindre qu'elle ne devienne endémique. La température à Saint-Denis, au niveau de la mer et dans la partie la plus chaude de l'île, atteint au maximum 31° centigrades; la température moyenne des mois de février et de mars, qui sont les plus chauds, atteint 27° et quelquefois même 33°, et la plus basse 16° à 17° centigrades. La température moyenne du mois d'août, qui est le moins chaud, est de 22°.

Deux saisons assez distinctes partagent l'année : la saison de l'hivernage ou des chaleurs et des pluies, de novembre à mai, et la saison tempérée, où les pluies sont beaucoup plus rares, de mai à novembre.

Les vents dominants varient de l'est-sud-est au sud-sud-est; de là la division naturelle de l'île en *partie du Vent* ou partie exposée au vent, à l'est de la chaîne centrale qui traverse l'île, et *partie Sous-le-Vent* ou à l'abri du vent, à l'ouest de cette chaîne. D'octobre à avril, les vents sont très variables; c'est la saison des tempêtes, et elles sont assez fréquentes dans ces parages.

L'île est exposée chaque année à des coups de vent et à de fortes bourrasques ou cyclones, qui mettent les bâtiments mouillés sur les rades dans l'obligation d'appareiller. Elle éprouve aussi quelquefois des ouragans funestes à ses cultures et aux navires qui se trouvent sur ses côtes; mais on n'en cite aucun qui ait occasionné des dégâts considérables dans les villes. On a gardé le souvenir de ceux de 1751, 1772, 1773, 1774, 1786, 1806, 1807, 1829, 1850, 1863, 1873, 1874 et 1878.

Quant aux tremblements de terre, ils sont fort rares et à peine sensibles, malgré la présence du volcan en activité du Piton de la Fournaise.

Productions naturelles. — Toutes les roches de l'île de la Réunion sont d'origine ignée;

ce sont pour la plupart des basaltes d'un gris pâle. On se sert communément pour bâtir d'une pierre poreuse plus légère que le basalte, mais assez dure. L'île renferme des mines abondantes de pouzzolane. Ses rivages sont entourés d'une ceinture de bancs de coraux, avec lesquels on peut faire de la bonne chaux. L'île ne renferme aucun gisement métallique. Une source ferrugineuse alcaline, à Salazie, est la seule exploitée et fréquentée. Une saline artificielle est établie à Saint-Pierre; on y obtient le sel à l'aide de l'évaporation de l'eau de mer.

Le sol de la Réunion est fertile; les terres cultivées forment une ceinture d'une largeur moyenne de 6 kilomètres autour de l'île, et s'élevant sur le versant des montagnes jusqu'au tiers environ de leur hauteur. Le cirque du bassin de Salazie, dans le groupe du Piton des Neiges, est la seule partie cultivée de l'intérieur. On cultive à la Réunion la canne à sucre, la vanille, le café, le girofle, le cacao, les épices; les vivres du pays sont : le manioc, les patates, les songes, ou gouets, ou choux caraïbes, le riz, le maïs; on cultive aussi un peu de froment. Les légumes secs sont les ambrevades, les haricots, les lentilles, les pois du Cap et les petits pois. Les autres légumes sont ceux cultivés en France. Les fruits sont, en général, ceux de l'Europe et des contrées tropicales : l'ananas, l'avocat, la banane, le fruit à pain, la sapotille, la datte, la pêche, la figue, le raisin, l'orange, la fraise, la framboise, etc. Il existe peu de bons pâturages.

Les forêts qui couvraient l'île ont été depuis longtemps défrichées jusqu'à une certaine profondeur autour du rivage; le centre de l'île conserve seul sa végétation primitive. Ces forêts couvrent à peine aujourd'hui le quart de la superficie; les essences principales sont : le bois de natte, le takamaaka, le tan, le bois blanc, le palmiste, le bois de pomme, le bois d'écorce blanche, le bois de nèfle et le bois de goyave. On compte dans la colonie 41 espèces de bois propres aux constructions et aux arts. Les grands arbres ne croissent pas dans une région de plus de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La flore de l'île de la Réunion est très riche. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons naturellement de la détailler ici, nous nous contenterons de faire remarquer que les végétaux dont les produits servent à la nourriture de l'homme sont au nombre de 159; ceux affectés spécialement à la nourriture des animaux, au nombre de 56; ceux utiles aux arts et à l'industrie, au nombre de 86; ceux qui ont des propriétés médicinales, au nombre de 191 ; ceux qui fournissent des bois propres aux constructions et aux arts, au nombre de 41 ; enfin, ceux qui sont nuisibles ou vénéneux, au nombre de 24.

Une très petite partie des plantes coloniales cultivées à Bourbon sont indigènes. Ainsi le cotonnier y a été apporté d'Amérique; le caféier y a été introduit en 1777 de Moka, où Beauvollier de Courchant et Dufougeret-Gremer allèrent le chercher par ordre de la Compagnie des Indes; l'arbre à pain est dû à La Billardière; le muscadier, le poivrier, le cannelier, le riz en terre sèche, le mangoustan, etc., sont des présents du célèbre Poivre; l'astronome Rochon, le naturaliste Commerson dotèrent l'île de plusieurs plantes utiles. C'est à Lejuge qu'on doit le manguier, l'avocatier, le corossolier et l'attier. L'abbé Gallois a introduit le camphrier; Bellecombe, le chêne de France; La Bourdonnaye, l'indigotier, le blé d'hiver et la fataque ; le comte d'Estaing, la noix de Bancoul, qui donne une huile pareille à celle du lin; enfin, de nos jours, l'ordonnateur Desbassyns de Richemont a apporté du Brésil l'herbe de Guinée ; il a aussi importé dans la colonie l'arrow-root, l'abricotier, le framboisier, le poirier, l'amandier, le cerisier, l'olivier et le prunier de France. Le vanillier y a été apporté de Cayenne en 1819 par le capitaine Philibert, et l'arbre à thé par le capitaine Roquefeuille.

Les animaux domestiques sont ceux de l'Europe; mais l'aridité des savanes ou pâturages ne permet pas d'élever dans l'île la quantité de bestiaux nécessaire à ses besoins. Les ânes et les chevaux sont généralement d'une belle espèce; les chèvres et les porcs y sont très nombreux; mais il y a peu de moutons, et ils dégénèrent. On rencontre, parmi les animaux sauvages, les chèvres ou cabris, qui vivent en troupes ; les lièvres, dont la fourrure est très belle ; le tenrec ou tangue, espèce de hérisson, qui sert à la nourriture des noirs. Parmi les animaux nuisibles, nous citerons les rats, les mulots et les souris qui pullulent. Les abeilles, introduites depuis 1665, fournissent un miel estimé. On a naturalisé la cochenille du nopal; les fourmis, les kakerlats causent de grands ravages dans les plantations et dans les habitations; le scorpion et la scolopendre sont au nombre des insectes venimeux.

Les oiseaux domestiques sont les mêmes que ceux que l'on élève en France; on a introduit la

poule sultane de Madagascar, dont la chair égale celle du faisan. Parmi les oiseaux sauvages, on observe le martin, qui rend de grands services à la colonie en détruisant les insectes, et qui a été apporté des Philippines; le perroquet noir, qui devient de plus en plus rare, et qui paraît originaire d'Afrique; deux espèces de tourterelle, une grise et une rouge; le gobe-mouches huppé, le merle, la caille, le cardinal, le bengali, etc. Les poissons de mer qui se trouvent sur les côtes sont, entre autres, les requins, les thons, les bonites, les maquereaux, les sardines, les raies; parmi les crustacés : les homards, les crabes, les chevrettes et les tourlourous sont les plus communs. Les coquillages propres à servir de nourriture sont très rares sur les côtes; enfin, dans les rivières de l'intérieur, on trouve la carpe, l'anguille et le gouramier; ce dernier, qui est originaire de la Chine, est très estimé des gourmets.

Population. — La population de l'île de la Réunion s'élevait, en 1880, à 180,814 habitants, sur lesquels on comptait 124,807 habitants appartenant à la population blanche et à la population affranchie, et 56,007 immigrants de toute caste, pour la plupart venus de l'Inde et de la Chine.

Les créoles de Bourbon ont eu de tout temps une réputation de douceur et d'humanité qui a dû contribuer beaucoup à amortir le choc des deux races blanche et noire. L'ancienne existence des colons, cette mollesse, cette nonchalance poétisées dans les romans d'autrefois, se modifient de jour en jour par les nécessités de la lutte industrielle et commerciale; la vapeur, qui a supprimé les distances, fond les mœurs, nivelle les destinées; encore quelques années, et, sauf les influences du climat, les différences seront bien légères entre un fermier de la Beauce et un planteur de Bourbon.

Industrie, commerce. — La Réunion est une colonie de production agricole ; sur les 260,000 hectares auxquels on évalue la superficie de l'île, on comptait, en 1851 : terrains cultivés, 80,000 hectares; savanes, 7,952 ; bois et forêts, 34,694 ; terrains non cultivés, 124,634 hectares. Les terrains cultivés se décomposaient alors, selon les cultures, en canne à sucre, 46,468 hectares ; caféier, 4,464 ; giroflier, 246 ; tabac, 479 ; mûrier, 52; ambrevades, 1,147; blé, 826 ; riz, 4 ; vivres du pays, 15,613 ; cultures diverses, 5,946 hectares.

La quantité de sucre brut produit dans la même année était évaluée à 29,328,212 kilogrammes; celle du café, à 545,000 kilogrammes; la valeur nette des produits de la canne à sucre en sucre, sirops et tafia, montait à 5,600,000 francs, et celle du café à 381,000 francs. La valeur approximative de toutes les propriétés rurales était de 131,414,465 francs, dont 4,000,000 pour la valeur des animaux de trait et de bétail et 77,200,000 pour la valeur des terres employées aux cultures.

A la Réunion, comme dans les Antilles françaises, l'industrie n'a d'importance que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales, principalement du sucre et des autres produits de la canne. Hors de là, les professions industrielles n'ont à satisfaire que les besoins communs et journaliers de la vie, la presque totalité des objets manufacturés destinés à des besoins plus relevés étant tirée du dehors.

Les seules fabriques existant à la Réunion sont au nombre de 25 ou 30 ; elles consistent en briqueteries, chaufourneries, tanneries, forges et fonderies, ateliers de réparation de machines, ateliers de ferblanterie et brasseries. Nous ne devons pas omettre, parmi les industries du pays, la fabrication des sacs de vacoua, qui sont faits avec les feuilles d'une espèce particulière de palmier, découpées et séchées au soleil, et qui servent à renfermer les denrées coloniales, et particulièrement le sucre et le café.

La pêche qui se fait le long des côtes de la colonie n'a d'autre objet que de se procurer du poisson frais pour les besoins journaliers; on évalue son produit annuel à 150,000 kilogrammes, représentant environ 300,000 francs; le nombre des individus qui s'y livrent est évalué à près de 500, tant noirs que blancs.

La valeur des importations et des exportations du commerce extérieur était, en 1880, de 59,070,376 francs, savoir: 27,299,717 francs pour le commerce avec la métropole seule; 1,907,505 francs pour le commerce de la Réunion avec les autres colonies et pêcheries françaises, et 29,863,054 fr. pour le commerce avec l'étranger.

Voies de communication. — Si l'on en excepte la route carrossable qui fait le tour de l'île en suivant le bord de la mer, le chemin de la Plaine qui, de Saint-Benoît, va rejoindre Saint-Pierre, en coupant l'île transversalement du nord-est au sud-

ouest, enfin la route de Saint-André à Salazie et celle de Saint-Louis à la source thermale de Cilaos, la Réunion ne possède que quelques rares chemins ou plutôt des sentiers qui pénètrent à l'intérieur.

Mais les communications intercommunales sont aujourd'hui assurées par le chemin de fer qui, suivant le bord de la mer, fait le tour de l'île. Ayant son point de départ à Saint-Denis, ce chemin de fer dessert, en allant à l'ouest et au sud, les stations de La Possession, 15 kilomètres; Port-des-Galets, 5 kilomètres; Saint-Paul, 9 kilomètres; Saint-Gilles, 9 kilomètres; Saint-Leu, 16 kilomètres; Saint-Louis, 23 kilomètres, et Saint-Pierre, 10 kilomètres. A l'est, il dessert les stations de Sainte-Marie, 11 kilomètres; de Sainte-Suzanne, 7 kilomètres; de Saint-André, 10 kilomètres, et de Saint-Benoît, 13 kilomètres. Il reste à faire (1882), pour compléter le tour de l'île, le tronçon méridional et oriental de Saint-Pierre à Saint-Benoît par Saint-Joseph, Saint-Philippe et Sainte-Rose. Au sortir de Saint-Denis, la ligne franchit la falaise du cap Bernard sous un beau tunnel de 10,450 mètres; il y a 70 aqueducs, ponts ou ponceaux.

Division politique et administrative. — L'île de la Réunion forme un gouvernement colonial dont le chef-lieu est à Saint-Denis; le gouvernement local se compose : d'un gouverneur, assisté d'un conseil privé, d'un conseil général, d'un conseil du contentieux et d'un procureur général, qui dirige l'administration de la justice. La colonie est représentée, auprès du gouvernement métropolitain, par un sénateur et un député.

L'île est divisée en deux arrondissements administratifs : l'arrondissement de Saint-Denis, ou du Vent, comprenant six communes et deux districts, et l'arrondissement de Saint-Pierre, ou Sous-le-Vent, comprenant six communes. Les communes sont administrées par des maires et adjoints et par des conseils municipaux électifs; nous en donnons plus loin le tableau statistique.

La circonscription judiciaire de la colonie comprend : une cour d'appel, dont le siège est à Saint-Denis; deux cours d'assises et deux tribunaux de première instance séant à Saint-Denis et à Saint-Paul; neuf justices de paix, dont les sièges sont, pour l'arrondissement de Saint-Denis, à Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Paul; pour l'arrondissement de Saint-Pierre ou Sous-le-Vent, à Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Louis et Saint-Joseph.

La législation est, en général, celle des codes de la métropole. Chaque cour d'assises est composée de trois conseillers à la cour d'appel et de quatre membres du collège des assesseurs, qui prononcent ensemble sur la culpabilité et sur l'application de la peine. Les assesseurs, au nombre de soixante, sont choisis parmi les habitants.

La Réunion forme le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, dont le siège est à Saint-Denis; l'île est divisée en deux archidiaconés, ceux de Saint-Denis et de Saint-Paul, 9 cantons et 54 paroisses. Les religieux du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, les lazaristes, les frères des écoles chrétiennes, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, les filles de Marie, enfin les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dirigent des écoles, des orphelinats et des établissements de bienfaisance.

Les forces militaires se composent des troupes de la garnison et des milices locales. L'effectif des troupes de la garnison est d'environ 1,300 hommes; l'effectif des milices, de 7,000 hommes; la police intérieure est faite par un corps de 100 hommes de gendarmerie.

Il existe à Saint-Denis un lycée, et des collèges communaux à Saint-Benoît, à Saint-André et à Saint-Paul. Saint-Pierre possède un collège particulier, et il y a encore plusieurs institutions, subventionnées ou libres, pour les garçons et pour les filles, et aussi des écoles primaires dans plusieurs des quatorze communes de l'île. L'île possède 3 imprimeries, dont 2 à Saint-Denis et 1 à Saint-Paul. Le budget colonial montait, en 1880, à 5,173,522 francs pour les recettes et à 496,576 fr. pour les dépenses. Les dépenses dites de souveraineté et de protection à la charge de la métropole étaient de 1,960,178 francs, répartis entre les services militaires et de la marine.

HISTOIRE DE LA COLONIE

L'île de Bourbon, aujourd'hui île de la Réunion, fut découverte, en 1513, par des navigateurs portugais, qui la nommèrent *Mascarenhas*, du nom de leur chef. Ils la trouvèrent déserte et n'y formèrent aucun établissement. M. de Pronis, agent de la Compagnie française des Indes orientales à Mada-

gascar, prit possession de ce territoire au nom de la France en 1642. Sept ans après, M. de Flacourt, son successeur, confirma cet acte et changea le nom francisé de *Mascareigne*, qu'elle portait alors, en celui de *Bourbon*. Pendant assez longtemps, l'île ne fut fréquentée que par des flibustiers de la mer des Indes. C'est en 1664 que la Compagnie des Indes, ayant reçu une organisation nouvelle et des privilèges plus étendus, envoya à Bourbon vingt ouvriers français, sous les ordres d'un chef nommé Regnault. Tel fut le premier noyau de la colonie, autour duquel vinrent se grouper des matelots et des flibustiers, déserteurs des bâtiments qui venaient y relâcher, quelques Français échappés de Madagascar au massacre du fort Dauphin en 1673, et enfin des orphelines envoyées de France par le gouvernement, pour être mariées avec les habitants.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler le nom de quelques-uns de ces colons, auxquels on peut reporter en majeure partie l'origine de sa population actuelle ; ce furent : Auber, Panon, Hibon, Goneau, Riquebourg, Molet et Roulof.

Les intérêts de Bourbon furent presque toujours sacrifiés à ceux de quelque colonie rivale. Dans la première période, c'est Madagascar, dont l'importance accapara la sollicitude et les ressources de la Compagnie. De 1710 à 1720, l'abandon de projets formés sur Madagascar reporta les soins et l'attention sur l'île si négligée jusqu'alors; aussi voyons-nous vers cette époque, en 1717, époque à laquelle on y importait des plants de café moka, la population de Bourbon arriver au chiffre de 2,000 habitants, dont 900 Européens et 1,100 esclaves noirs, provenant des côtes d'Afrique et de Madagascar. Malheureusement pour Bourbon, vers le même temps, un établissement se fondait à l'île Maurice (île de France); quelques soldats volontaires, quelques créoles, venus pour la plupart de Bourbon, s'installaient, en 1712, dans les possessions que les Hollandais venaient d'abandonner. Maurice avait un port et Bourbon en manquait. Cette circonstance donna une telle prépondérance au commerce de Maurice et développa si rapidement sa prospérité que, en 1735, Maurice devint le siège du gouvernement des deux îles. Les deux îles, les *Iles sœurs*, comme on les appelle quelquefois, avaient alors chacune, en quelque sorte, sa destination distincte : Maurice était le comptoir de commerce, Bourbon la métairie, le lieu de culture. Cet état de choses dura plus d'un siècle ; c'est seulement en 1764 officiellement, et réellement en 1767, que les agents de la Compagnie remirent les deux colonies aux agents du gouvernement métropolitain. La population de Bourbon, à cette époque, se composait de 25,576 individus : 5,197 blancs et 20,379 esclaves ; le nombre d'hectares de terre en culture y était d'environ 42,000.

L'administration des deux îles fut confiée par le roi à un gouverneur et à un intendant. Le choix du monarque désigna pour le premier de ces postes un homme remarquable à beaucoup de titres et auquel la colonie de Bourbon doit une grande reconnaissance, M. Poivre. Quoique la tradition lui imposât Maurice pour résidence, il visita souvent Bourbon, étudia sérieusement et avec succès les causes du dépérissement dans lequel il trouvait l'agriculture et le commerce : il remédia à tout, propagea la culture de nouveaux végétaux, tels que le giroflier, le muscadier, le poivrier, le cannelier, ranima si habilement les anciennes cultures, encouragea si puissamment les développements du commerce, qu'en 1789 la population était arrivée au chiffre de plus de 60,000 individus, dont 10,000 blancs, 1,200 affranchis et 50,000 esclaves. Les produits du sol s'étaient augmentés dans une proportion analogue. Indépendamment des grains nourriciers, qui excédaient de beaucoup chaque année les besoins de la consommation, et du nouveau tribut des épices, Bourbon récoltait 40,000 balles de café, 100 milliers de livres de coton, et fournissait tous les blés nécessaires à l'approvisionnement de Maurice et aux besoins de la navigation. La tempête révolutionnaire, quoiqu'elle eût eu son contre-coup à Bourbon, n'ébranla pas la prospérité de la colonie. Une assemblée coloniale fut substituée aux agents royaux; sous cette administration, les côtes furent entretenues en bon état de défense, la navigation protégée et les alliés de la France vaillamment secourus; les volontaires de l'île de *la Réunion* (ce fut le nouveau nom que prit l'île Bourbon, le 19 mars 1793), envoyés dans l'Inde, se distinguèrent dans la lutte que soutint Tippoo-Saëb contre les Anglais. Le ciel semblait lui-même encourager cette population qui n'avait pas désespéré de son indépendance. Sept ou huit années s'écoulèrent sans qu'il y eût d'ouragans, et la culture des denrées coloniales s'en ressentit avantageusement. En 1801, la population de la Réunion s'élevait à 80,000 âmes et, la même année, la culture du caféier ne rendit pas moins de

70,000 balles. L'Empire eut aussi, dans nos possessions orientales, ses alternatives de gloire et de désastre. Pendant les trois années qui suivirent la paix d'Amiens, de 1803 à 1806, le général Decaen, nommé capitaine général des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance, sut maintenir Bourbon dans l'état prospère où il avait trouvé la colonie. Mais la guerre survint, et elle trouva l'île de la Réunion hors d'état de résister au puissant ennemi qui l'attaquait. Le 8 juillet 1810, quatre mille Anglais, débarqués sur deux points différents, eurent promptement raison des quelques centaines d'hommes dont se composait la force militaire de la colonie; le lendemain 9, une capitulation faisait passer la colonie sous la domination britannique. L'île portait à cette époque, et depuis le 1er octobre 1806, le nom d'*île Bonaparte*. Les Anglais, qui, le 3 décembre suivant, s'étaient emparés de Maurice, se conduisirent dans la direction des affaires coloniales comme s'ils avaient dès lors prévu la teneur des traités qui devaient intervenir plus tard. Tous leurs soins, toutes leurs faveurs furent pour Maurice, qu'ils devaient conserver; ils ne firent rien pour la Réunion, qu'ils devaient rendre. La France trouva donc, en 1815, celle des deux îles qui lui était restituée dans une infériorité relative très notable. La situation changea peu jusqu'en 1822; c'est alors seulement, par l'introduction de la canne à sucre, et surtout depuis 1826, que l'agriculture et le commerce firent des progrès considérables. Le 19 juin 1848, la République était proclamée dans la colonie, qui reprit le nom de *la Réunion*. Sous ce nouveau gouvernement et sous celui du second Empire, elle obtint différents avantages administratifs qui lui assurèrent une espèce d'autonomie; la troisième République devait lui assurer sa représentation au Parlement français. Aujourd'hui, la canne à sucre est le principal produit agricole de la colonie. La création d'un port à la Pointe-aux-Galets, celle d'une bonne rade à Saint-Pierre, d'une ligne de chemin de fer qui fait le tour de l'île en desservant tous les centres importants de population permettent d'espérer un avenir des plus prospères à cette belle et intéressante colonie.

VILLES ET BOURGS REMARQUABLES

SAINT-DENIS (lat., 20°51'41" S.; long., 53°9'52" E.). — Saint-Denis, chef-lieu de la colonie et de l'arrondissement du Vent, est situé au nord de l'île et au bord de la mer. Cette ville, siège du gouvernement, de l'évêché, de la cour d'appel, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix, renferme environ un millier de maisons; sa population est de 36,000 habitants. Ses principaux monuments sont : l'hôtel du gouvernement, dont l'architecture, toutefois, n'a rien de bien remarquable; l'hôtel de ville, l'église cathédrale, la banque, l'hôpital militaire, le muséum, le théâtre, le lycée, un collège diocésain dit de *Sainte-Marie*, une école agricole et professionnelle, dite de la Providence, et un arsenal. Les maisons particulières, qui s'élèvent au milieu de jardins carrés dont les murs alignés forment les rues, sont généralement en bois; cependant, depuis quelques années, on commence à bâtir en pierre et les constructions prennent plus d'élégance. La ville s'élève sur un plateau au bord de la mer; la chaleur y est tempérée par des brises fréquentes; l'air y est sain, l'eau de bonne qualité. Il y existe quatre fontaines. La ville possède une bibliothèque publique de 10,000 volumes, un entrepôt, une chambre d'agriculture, une chambre de commerce et deux imprimeries. C'est à Saint-Denis qu'est placé le jardin des plantes, remarquable par la richesse de ses collections botaniques et la beauté de ses promenades. Le jardin d'acclimatation ou jardin colonial se trouve dans les montagnes, à 4 kilomètres de la ville; il renferme toutes les plantes d'Europe que le gouvernement y fait naturaliser, pour les transplanter dans la colonie.

La ville ne possède pas de port, mais une rade foraine, une des meilleures de l'île, accessible aux bâtiments de toute grandeur, facile à l'entrée et à la sortie, mais ouverte aux vents régnant huit mois de l'année, d'avril à décembre, pendant lesquels la mer est très agitée. Ce port reçoit néanmoins, en moyenne, de 50 à 60 navires par an.

Il y a des habitations de plaisance sur les hauteurs, au Brûlé, à Saint-François, au bois des Nèfles et à la Montagne.

Saint-Denis est la patrie de Philibert, le célèbre joueur d'échecs.

SAINTE-MARIE. — Sainte-Marie est une commune de 8,000 habitants, située à 11 kilomètres à l'est de Saint-Denis, sur la rivière du même nom, à peu de distance du bord de la mer. Sa situation sur la

route nationale qui fait le tour de l'île, et sur le chemin de fer de ceinture lui assure un certain commerce de transit. Sainte-Marie possède des établissements communaux, de grands ateliers de construction, cinq sucreries et un petit port fréquenté par les pêcheurs.

Sainte-Suzanne. — Sainte-Suzanne, station du chemin de fer de ceinture, située à 20 kilomètres à l'est de Saint-Denis et peuplée de 6,128 habitants, n'est ni ville, ni bourg, ni village; comme la plupart des communes de l'île, elle est composée d'une suite d'habitations disséminées, celles-ci entre la ravine des Chèvres et la rivière Saint-Jean. Quelques maisons sont groupées auprès de l'emplacement de l'église; les autres sont dispersées dans les environs. Elle possède une justice de paix, des écoles primaires, quatre sucreries. Les verdoyantes et gracieuses plaines qui l'entourent ont reçu le nom de Quartier français.

C'est la patrie de Nicole de La Serve et du poète Bertin.

Saint-André. — Saint-André, station du chemin de fer circulaire, sur la rivière du Mât, à 27 kilomètres au sud-est de Saint-Denis, est un bourg de 10,000 habitants, qui possède une église, une justice de paix et deux écoles communales, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons, et trois sucreries. Il y a, dans ses environs, de belles plantations de canne à sucre.

Saint-André est la patrie d'Auguste Lacaussade.

Saint-Benoît. — Saint-Benoît, station du chemin de ceinture, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement du Vent, situé à 35 kilomètres au sud-est de Saint-Denis, à l'embouchure de la petite rivière des Marsouins. Cette jolie ville, qui est une des plus importantes de l'île, a une population de 20,000 habitants; elle possède une des plus jolies églises de l'île, un presbytère, une maison commune, un collège communal, des écoles primaires et une justice de paix. Sa rade, qui est au Bourbier, offre un assez bon mouillage aux petits bâtiments.

C'est la patrie de l'amiral Bouvet, de l'acteur Montfleury et du botaniste Joseph Hubert-Delisle.

Salazie. — Salazie est un district municipal de 800 à 1,000 habitants, situé au centre de l'île, au pied du Gros-Morne. Le territoire de la commune se compose d'une vallée de 10 à 12 kilomètres de diamètre en tout sens, et qui est environnée circulairement par de hautes montagnes, formant une sorte de rempart naturel et inaccessible; ce rempart est interrompu seulement au nord-est par une étroite issue, qui donne passage à la rivière du Mât, laquelle arrose cette vallée, ainsi que les nombreux cours d'eau ses tributaires. Ce lieu a reçu le nom de Salazie à cause de sa position au pied des montagnes des Salazes; il possède une école agricole professionnelle. La fertilité du bassin de Salazie est extrême; la température y est généralement inférieure de 10° à 12° à celle de Saint-Denis. On y a découvert une source d'eau alcaline ferrugineuse, qui est aujourd'hui exploitée. On y a fondé un hôpital et un établissement thermal très fréquenté. On s'y rend par une belle route qui a son point de départ à Saint-André.

Sainte-Rose. — Sainte-Rose, station du chemin de fer de ceinture, à 58 kilomètres à l'est de Saint-Denis, est une commune de 2,000 habitants, qui possède une école primaire. Son petit port est abrité par la pointe du Quai de la Rose.

Saint-Pierre. — Saint-Pierre, station importante du chemin de fer de ceinture, est le chef-lieu de l'arrondissement Sous-le-Vent, qui porte aussi son nom; c'est une belle ville de 28,000 habitants, située sur la côte sud-est de l'île, à 107 kilomètres de Saint-Denis. Elle est le siège d'un tribunal de première instance, d'une cour d'assises, d'une justice de paix, d'un marché important. C'est la seconde ville de l'île; elle possède un hôpital civil, des écoles primaires et un asile.

Son port, le meilleur de la Réunion, est partagé par deux jetées et par un épi, et fermé par deux barrages, l'un à l'ouest, l'autre au sud. Il s'y fait un grand commerce avec les autres parties de l'île.

C'est la patrie de Lislet-Geoffroy.

Saint-Paul. — Saint-Paul, station du chemin de fer de ceinture, est le chef-lieu d'un canton et le siège d'une justice de paix. C'est une ville située à 46 kilomètres au sud-sud-ouest de Saint-Denis, sur la côte occidentale de l'île. Bâtie entre un étang et la mer, elle est composée d'environ 600 maisons; on y compte 10,000 habitants, et 16,262 en y comprenant la population des deux

annexes, dites : *La Possession* et *Saint-Gilles*. Elle possède un hôtel de ville, un presbytère, deux grands hôtels, celui du gouvernement et celui de l'intendance; un hôpital militaire, de belles casernes, un bureau de douanes, un bureau pour le capitaine du port, une prison civile, une prison militaire et une belle fontaine. On y compte onze sucreries. L'édifice le plus remarquable est son église en pierre, qui est la plus belle de la colonie. Les rues ne sont point pavées; elles ont une largeur de 8 à 10 mètres et sont ombragées par de belles plantations.

La ville possède un collège, dit de *Saint-Charles*, deux écoles primaires et une typographie. Elle n'a pas de port, mais une rade foraine assez bonne, qui est dangereuse pendant l'hivernage, à cause de la difficulté d'appareiller.

Les principales dépendances de Saint-Paul sont : *La Possession*, village bâti au bord de la mer, avec une bonne rade, le long de la route nationale et au pied du cap de la Possession, à 15 kilomètres au nord-est de Saint-Paul, — et *Saint-Gilles*, autre village bâti sur les bords du ruisseau de Saint-Gilles, près de son embouchure dans la mer, et à 11 kilomètres au sud-ouest de Saint-Paul. C'est une station balnéaire fréquentée.

Saint-Paul est la patrie de Parny, de Leconte de Lisle et de l'amiral Bosse.

Saint-Leu. — Saint-Leu, station du chemin de fer de ceinture, est un des plus jolis bourgs de la colonie; il est situé à 75 kilomètres au sud de Saint-Paul, sur la route nationale, qui le traverse et forme une belle rue de 6 mètres de largeur, qu'ombragent des plantations d'arbres. Outre cette rue principale, on y compte une dizaine de rues plus étroites et plusieurs de ses maisons se font remarquer par leur beauté. L'église est une des plus belles de l'île. Cinq sucreries.

Saint-Louis. — Saint-Louis, station du chemin de fer de ceinture, commune située à 30 kilomètres environ au sud de Saint-Paul, sur les bords de l'étang du Gaul ou du Gol, et peuplée de 9,285 habitants, est ce que l'on appelait autrefois *un quartier;* ce sont plusieurs agglomérations de maisons. La plus considérable est celle qui avoisine l'église. C'est un chef-lieu de canton et le siège d'une justice de paix; Saint-Louis possède deux écoles primaires, un beau presbytère, deux chapelles et quatre sucreries. On remarque dans les environs le château du Gol.

Saint-Joseph. — Saint-Joseph est une commune de 6,000 habitants, située à 14 kilomètres environ à l'est de Saint-Pierre, dans la partie la plus méridionale de l'île, à l'embouchure de la petite rivière du Rempart. C'est un chef-lieu de canton qui possède une justice de paix et des écoles. La population est dispersée sur les habitations de la commune. Il y a trois sucreries.

Saint-Philippe. — Saint-Philippe est une commune de 1,600 habitants, située dans la partie la plus orientale de l'île, à 143 kilomètres de Saint-Denis, et environ 80 kilomètres de Saint-Pierre; elle possède une école primaire et une sucrerie.

Depuis quelques années, un nouveau centre d'habitations s'est formé au lieu dit : *Plaine des Palmistes;* il est situé à environ 10 kilomètres au nord, entre Saint-Leu et Saint-Gilles. Sa population est de 1,000 à 1,200 habitants.

Nous ferons remarquer que, sauf pour Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul, la population de chaque commune n'est pas agglomérée, mais bien dispersée dans les habitations qui dépendent de son territoire.

Communications avec la métropole. — L'île de la Réunion est en communication avec la France à l'aide d'un service régulier de paquebots des Messageries maritimes mensuel de Marseille à la Réunion, par l'isthme de Suez, et par les navires occasionnellement frétés par le commerce, qui partent de Bordeaux (*viâ* Le Cap).

Les premiers mettent vingt et un jours à faire le trajet.



Lac de Nossi-Bé.

IV. — L'ILE SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR

DÉPENDANCE DE LA RÉUNION

Description géographique. — Sainte-Marie de Madagascar, appelée par les Malgaches *Nossi-Ibrahim* ou *Bouhara*, est un île de 55 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 3, et d'un périmètre d'à peu près 150 kilomètres. Elle est située par 16° 54′ de latitude sud et 47°39′ de longitude est, et n'est séparée de la côte orientale de Madagascar que par un canal large de 7 kilomètres dans sa partie la plus étroite, vis-à-vis de la Pointe-à-Larrée, et de 30 kilomètres vis-à-vis de Tintingue. On évalue sa superficie à 16,500 hectares. Un bras de mer la traverse dans sa partie méridionale et la divise en deux îles, dont la plus petite, appelée l'*Ilet* ou *Ile-aux-Nattes*, peut avoir 8 kilomètres de tour. Du côté de l'est, sur une longueur d'environ 35 kilomètres, une chaîne de récifs, presque en ligne droite, située à 5 kilomètres environ de la côte, la protège contre la violence de la mer; une seconde chaîne, moins étendue que la précédente et beaucoup plus rapprochée du rivage, borde une partie de la côte occidentale, en suit toutes les sinuosités et se joint avec la première à 4 kilomètres environ de l'Ilet. Ces chaînes sont interrompues par diverses passes, dont trois sont praticables pour les vaisseaux.

Le canal qui sépare Sainte-Marie de la Grande-Terre (c'est ainsi que l'on désigne Madagascar, par rapport aux petites îles qui l'entourent) forme, au sud de la Pointe-à-Larrée, une rade vaste

et sûre, dans laquelle on est à l'abri de tous les vents. La principale baie de l'île Sainte-Marie est le Port-Louis, qui est commandé par la petite île de l'*îlot Madame* ou de Louquez, situé au milieu de l'entrée. Cet îlot, qui a 300 mètres dans sa plus grande longueur et 125 dans sa plus grande largeur, est défendu par quelques fortifications armées de batteries ; il renferme les casernes, les magasins de l'artillerie et les chantiers du gouvernement. Au milieu même du Port-Louis, au sud-est de l'îlot Madame, s'élève l'*île aux Forbans*, mamelon stérile et inhabité de 35 mètres d'élévation, qu'une jetée en pierres sèches réunit à Sainte-Marie.

Les côtes de Sainte-Marie ne sont point escarpées ; dans quelques endroits seulement des caps basaltiques y forment des falaises, mais de fort peu d'étendue ; le reste de la côte offre une plage de sable unie et recouverte d'une belle verdure.

L'île Sainte-Marie est traversée dans la direction du nord-nord-est au sud-sud-ouest par quatre chaînes de petits monticules, dont l'élévation ne dépasse pas 60 mètres. Deux de ces chaînes sont basaltiques ; les deux autres sont d'un tuf, tantôt jaunâtre, tantôt rougeâtre, recouvert d'une couche de sable quartzeux. Leur pente, assez douce, permet de les cultiver jusqu'au sommet ; plusieurs sont couverts de pâturages. Le sol de l'île renferme beaucoup de fer, et l'on y trouve en abondance les matériaux propres aux constructions, tels que pierres, chaux, terre à brique, etc.

Le sol est de mauvaise qualité et peu fertile, si l'on en excepte une zone étroite, qui se trouve au milieu de l'île et qui forme environ le cinquième de sa superficie. C'est la seule portion du territoire que les naturels cultivent régulièrement, et elle leur appartient en propre. Il ne serait guère possible d'y former plus de quinze à vingt habitations. La chaleur et l'humidité du climat de Sainte-Marie paraissent très favorables à toutes les cultures coloniales, excepté peut-être à celle du cotonnier. Cette île est considérée comme l'une des contrées du globe où il pleut avec le plus d'abondance ; le nombre des jours pluvieux y est annuellement de 220 à 240. La saison sèche commence en août et finit en février, mais les pluies n'y cessent pas complètement. Les vents généraux sont : pendant la saison pluvieuse, ceux du sud-ouest et du sud-est, et pendant la saison sèche, ceux du sud-est et de l'est. Les ras de marée sont assez fréquents sur la côte orientale de l'île.

Les bois de Sainte-Marie occupent une surface de 20 à 30,000 hectares ; ils se trouvent en grande partie situés vers le centre de l'île, dans la partie la plus large ; ce sont les mêmes essences que celles de Madagascar. D'autres portions de bois, composées de nattes, de takamakas, de filaos, de porchers, de bananiers et de quelques autres arbres moins précieux, entremêlés à une foule d'arbrisseaux, bordent le rivage de la mer partout où il offre une plage de sable. On cultive à Sainte-Marie le riz, le manioc, les ambrevades, diverses faséolées, les patates, plusieurs espèces d'ignames et plusieurs autres racines nutritives. On élève du bétail, et surtout le bœuf de l'espèce zébu, qui est envoyé ensuite à l'île de la Réunion pour l'approvisionnement des marchés et les charrois des sucreries. Il existe dans l'île, à Mahéla, une habitation importante où l'on cultive la canne à sucre, le cocotier, le giroflier, le caféier et les plantes indigofères.

La population de cette île était, en 1880, de 7,177 habitants ; elle a toujours été habitée par des émigrants de Madagascar. Le nombre des colons européens a beaucoup varié depuis la fondation de l'établissement ; il est réduit aujourd'hui à un chiffre tout à fait insignifiant. Il n'y a pas de ville proprement dite ; le principal centre de population est le Port-Louis. La population indigène était répartie autrefois dans une quarantaine de villages situés sur le bord de la mer ; aujourd'hui, elle s'est en grande partie retirée dans l'intérieur des terres. Les Malgaches de Sainte-Marie habitent, comme les blancs établis dans l'île, des cases en bois, couvertes en feuilles de ravenal : ces cases sont petites, mais proprement construites. L'industrie est nulle à Sainte-Marie, et tout le commerce se fait avec la Réunion : on importe des toileries, du rhum, du sel, des marmites et de la faïence, de la verroterie et des objets de consommation ou d'habillement pour les blancs ; on exporte de Sainte-Marie du riz et des bœufs provenant de la Grande-Terre (Madagascar), des volailles, des poissons, des peaux de bœuf, des écailles de tortue, des pagnes, de l'huile de baleine, du girofle et des objets d'histoire naturelle.

Aperçu historique.—L'histoire de Sainte-Marie est trop étroitement liée à celle de Madagascar pour que nous ne soyons pas obligé de dire quelques mots de cette grande île, quoiqu'elle ne

figure plus parmi les possessions coloniales de la France.

L'île de Madagascar fut découverte en 1506 par les Portugais, qui n'y formèrent aucun établissement. Ce fut seulement en 1642 que les avantages maritimes et commerciaux qui pouvaient résulter de l'occupation de cette île attirèrent l'attention de la France. Les Français y créèrent successivement plusieurs établissements et demeurèrent exclusivement, pendant près de deux siècles, en possession de faire le commerce sur la côte orientale. Depuis 1644, époque de la fondation du fort Dauphin, ces divers établissements furent tour à tour occupés, abandonnés et occupés de nouveau, selon les convenances et les nécessités des temps. Les guerres du premier Empire nous contraignirent à les abandonner définitivement. L'hostilité de plusieurs tribus de Madagascar rendant, même après la paix de 1814, tout établissement précaire, c'est alors qu'on s'occupa de trouver un point qui pût servir de relâche aux bâtiments français naviguant au delà du cap de Bonne-Espérance. Sainte-Marie était la clef de Tintingue et Tintingue était, depuis la baie d'Antongil jusqu'au fort Dauphin, le seul lieu de la côte orientale de Madagascar qui pût recevoir des vaisseaux. Sainte-Marie, en outre, offrait par sa position insulaire des garanties que n'offrait aucun point des côtes. Le choix du gouvernement français se fixa donc sur cette île. Une expédition, destinée à commencer l'établissement projeté, partit de France le 7 juin 1821 et arriva sur la fin d'octobre à Sainte-Marie. Elle se composait de 79 personnes, comprenant, outre le personnel civil, une compagnie de 60 soldats et ouvriers militaires et 6 colons volontaires.

Le but qu'on se proposait était : 1° d'assurer la possession du port de Tintingue à la France ; 2° de créer à Sainte-Marie des cultures libres à l'aide des colons militaires que l'on y transportait et de noirs travailleurs qui seraient loués aux chefs madécasses ou achetés d'eux, et, dans ce cas, déclarés libres immédiatement, moyennant un engagement temporaire de leurs services; 3° d'encourager la culture des denrées coloniales par les indigènes, d'entretenir et d'étendre le commerce existant déjà à Madagascar; 4° enfin d'attirer et d'installer utilement à Sainte-Marie le trop-plein de la population libre de Bourbon. Il a fallu renoncer à la réalisation de presque tous les points de ce programme. L'insalubrité du climat a éloigné les colons et rendu à peu près impossibles les développements de la culture. La possession de Tintingue entretenant contre nous l'animosité des populations madécasses et créant, sans compensation pour Sainte-Marie, une position pleine d'obstacles et souvent menacée, Tintingue fut évacué du 20 juin au 3 juillet 1831, et le fort fut détruit. Sainte-Marie reçut ceux des indigènes qui, dans nos querelles avec les Hovas, avaient suivi le parti de la France. Il fallait punir les Hovas; une attaque fut dirigée contre Tamatave, mais elle n'eut pas tous les résultats désirables et le succès fut chèrement acheté. Depuis lors si l'état de guerre a cessé, les relations commerciales ne sont qu'imparfaitement rétablies sur la côte orientale de Madagascar et elles ont nécessité en 1883 un nouveau bombardement de Tamatave et des positions fortifiées occupées par les Hovas, à la suite duquel notre protectorat sur certains points de la côte a été rétabli (juin 1883).

La possession de Sainte-Marie assure à la France un port important dans cette partie de l'océan Indien; elle permet de surveiller la Grande-Terre et d'être plus à portée de faire valoir les droits que nous possédons sur Madagascar, droits qui nous ont d'ailleurs été reconnus par les traités de 1815.

Depuis 1876, Sainte-Marie est rattachée comme dépendance à la colonie de la Réunion et elle est administrée par un résident qui a sous ses ordres un personnel particulier.

V. — LES ILES MAYOTTE ET NOSSI-BÉ

Description géographique. — Au nord du canal de Mozambique, qui sépare Madagascar de l'Afrique, se trouve, au milieu de bancs et de récifs, l'archipel des îles COMORES; elles sont au nombre de quatre grandes et de plusieurs petites. Parmi les premières se trouve l'île de *Mayotte* ou *Mahoré,* et parmi les secondes l'île de *Nossi-Bé*.

MAYOTTE, la plus petite des quatre grandes Comores, est la plus méridionale et la plus occidentale de l'archipel; elle est située à 30 kilomètres au sud-sud-ouest de Hinzouan ou Anjouan, la plus importante des Comores, entre 12° 34′ et 13° 2′ de latitude méridionale, et 42° 43′ et 43° 3′ de longitude orientale du méridien de Paris. La route de la Réunion à Mayotte, que l'on peut évaluer à près de 1,700 kilomètres, environ 800 lieues marines, en contournant le cap d'Ambre, peut facilement se faire en 6 ou 7 jours pendant la mousson du sud-est; mais le retour pendant cette même mousson demande quatre fois plus de temps, à cause des courants du cap d'Ambre et du long circuit qu'il faut faire pour s'élever dans l'est.

Mayotte a une forme allongée dans le sens sud-est et nord-ouest; elle est de formation volcanique, et en grande partie composée de laves; on y trouve encore des scories de basalte, du tuf basaltique, de la pouzzolane, etc. Elle compte 39 kilomètres du nord-ouest au sud-est; sa largeur varie de 4 à 15 kilomètres, sa surface est évaluée à 36,603 hectares, non compris les îles Pamanzi, Zambourou et plusieurs autres îlots.

L'île, dans son irrégularité, offre un grand nombre de baies plus ou moins propres au mouillage; elles sont formées par les derniers développements des contreforts de la chaîne de montagnes qui traverse l'île dans toute sa longueur. Les pics principaux de cette chaîne sont : les pitons de Maveguani, Ouchongui, Qualey, Monsaperey, Combani et Nouvoua-Moubé; ils paraissent atteindre 500 à 600 mètres. Le reste de l'île est montagneux, coupé de ravins profonds, et ne présente point de plateaux. Il y a seulement des vallons, et dans le pourtour de quelques baies, des terrains de pente assez douce. Dans les unes et les autres on trouve d'excellente terre végétale; partout ailleurs le sol est volcanique et peu fertile, surtout dans la partie du sud. En face de l'îlot de Zaoudzi, la pointe de Choa se trouve jointe à Mayotte par un isthme élevé de 5 à 6 mètres au-dessus des plus hautes marées. Son sol est formé d'une couche de terre végétale assez épaisse, et paraît doué d'une grande fertilité; le terrain compris dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour de Choa est parfaitement disposé pour un établissement commercial; il est très fertile et heureusement accidenté; il renferme plusieurs sources.

Il n'y a point de rivières proprement dites à Mayotte; mais, dans l'intérieur de l'île, on rencontre fréquemment des petits cours d'eau qui pourraient suffire pour mouvoir des moulins; le plus important est celui de l'anse d'Ebenney. On peut le remonter avec la marée l'espace d'un kilomètre dans de petites embarcations.

Quoique Mayotte passe pour la plus salubre des Comores, les Européens qui y séjournent sont exposés aux fièvres intermittentes, qui les prennent la nuit; aussi, pour les éviter, les colons, après avoir surveillé leurs plantations pendant le jour, viennent-ils passer la nuit dans leurs habitations de l'îlot de Zaoudzi, qui est beaucoup plus sain pour eux. La température moyenne de Mayotte est de 29 à 31 degrés du thermomètre centigrade. Pendant la saison des fortes chaleurs, c'est-à-dire pendant les mois de janvier et février, elle ne s'élève jamais au delà de 34 degrés. L'hivernage est déterminé, comme à la Réunion, par les lunes de décembre et de mars. Les grains donnent généralement plus de pluie que de vent. Habituellement, il n'y a pas de mauvais temps, et les coups de vent sont très rares.

Mayotte est la plus fertile des Comores; la végétation y a une force remarquable. On peut évaluer au quart de la surface de l'île les terres réellement cultivables. On y trouve le cocotier, le bananier, l'oranger, le citronnier, le tamarinier, le goyavier et les autres fruits des tropiques. La canne à sucre, le café, le coton, le tabac, croissent spontanément; le dattier est très commun. Le riz, la patate douce, le maïs, le mil, l'igname, l'ananas, le melon d'eau, le gingembre, le pourpier viennent très bien. On

CARTE
indiquant les positions relatives
DES
COLONIES FRANÇAISES
EN AFRIQUE
PAR
V. A. MALTE-BRUN

Échelle de 1:63,000,000.e

ILE STE MARIE
DE
MADAGASCAR

Échelle de 1:1,000,000.e

ILE DE LA RÉUNION
ANCIENNE
ILE BOURBON

Chin de fer en 1883.

Gravé par Erhard.

J. Rouff, Editeur, P


SÉNÉGAL
ET
DÉPENDANCES
Limites du Protectorat français.
Echelle de 1:13,000,000
ST LOUIS
SENEGAL
FOUTA
KAARTA
TEMBOUCTOU
OUALATA
Bakel
Bambouk
Labé
Timbo
Segou
Djenné
Kong
Free Town
C. Sierra Leone
Monrovia
LIBERIA
GUINÉE SEPT.LE
CÔTE D'IVOIRE
CÔTE D'OR
Coumassie
LE GABON
ET LE
CONGO,
avec les découvertes de
M.M. de Compiègne, Marche et
de Brazza.
Libreville
C. Lopez
Franceville
Brazzaville
Loango
Banane
Echelle de 1:10,000,000

recueille dans l'île de la cire et du miel; on y trouve de la gomme copal, une espèce de résine blanche et parfumée, et divers bois d'ébénisterie. L'île est assez boisée, et, parmi les arbres qui s'y trouvent, il y en a de propres aux constructions civiles et maritimes, principalement dans la baie de Bouéni et au sud de l'île.

Dans la partie occidentale et méridionale de Mayotte, c'est-à-dire la plus fertile, les herbes croissent à une hauteur prodigieuse et formeraient de bons pâturages; mais les meilleurs paraissent être à Pamanzi. Les animaux domestiques sont la chèvre et le zèbre. On élève des bœufs, des moutons, des volailles, et surtout des pintades. On y trouve quelque gibier, tel que pigeons, tourterelles, cailles et oiseaux aquatiques. Les bois abritent le makis brun. Parmi différentes espèces d'oiseaux, l'épervier est commun, et il présente cette particularité qu'il se tient de préférence sur la côte et se nourrit de poissons. Les tortues sont en très grande quantité, et la pêche peut fournir des produits considérables.

Une ceinture de récifs entoure l'île de Mayotte dans presque toute sa circonférence et la fait paraître inaccessible. On y pénètre par sept passes principales, dont la meilleure et la plus accessible est celle de Bandéli à l'est. L'espace compris entre les récifs et l'île même renferme, entre autres îlots : Pamanzi, Zaoudzi, Bouzi et Zambourou. *Pamanzi* est le plus important; il se termine à l'ouest par le petit îlot de *Zaoudzi*, qui fait face à la presqu'île de Choa, dont nous avons parlé. Cet îlot est montagneux; ses vallées peuvent être bien cultivées; il y existe une belle plaine couverte de palétuviers. Le point culminant de la chaîne principale s'élève à 218 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il ne s'y trouve point de cours d'eau, mais des puits. La partie septentrionale renferme un ancien cratère devenu lac, et contenant une eau sulfureuse excellente pour la guérison des maladies cutanées, fréquentes aux Comores, et des blessures. La mer forme autour de Zaoudzi une rade excellente; elle peut recevoir une escadre. C'est dans cet îlot que se trouve le principal établissement militaire de l'île de Mayotte et le siège du gouvernement colonial.

Mayotte, dont la population était, en 1880, de 10,158 habitants, forme une colonie particulière administrée par un commandant, ayant sous ses ordres un ordonnateur et un officier payeur.

A l'est de Mayotte et le long de la côte occidentale de Madagascar, les Français ont pris possession du groupe de Nossi-Bé, composé des îles de *Nossi-Bé*, *Nossi-Tassi*, *Nossi-Mitsiou* et de quelques îlots qui en sont voisins.

Nossi-Bé, la plus importante, est plus petite que Mayotte; mais le climat y est plus sain, et elle est plus peuplée.

C'est dans cette île que se trouve le port d'*Helleville*, chef-lieu de la colonie, dont la rade peut recevoir de gros navires. Cette petite ville est le centre d'un mouvement d'échanges fort actif. Des boutres arabes, des caboteurs de Maurice, de la Réunion et des navires européens de long cours la fréquentent.

Nossi-Bé, dont la population était, en 1880, de 8,155 habitants, forme une colonie particulière administrée par un commandant, ayant sous ses ordres un ordonnateur.

La population des Comores se compose de nègres mélangés avec des Arabes, qui, lors de leurs nombreuses émigrations vers le XIIe siècle, vinrent s'établir dans ces îles, de même que sur les côtes d'Afrique et à Madagascar.

De grosses lèvres et des pommettes avancées rapprochent les gens de la basse classe des noirs de Mozambique. L'idiome vulgaire est un mélange de l'arabe et de la langue de Zanguebar. Le mahométisme est la religion du pays; mais les gens du peuple ont concilié le culte des fétiches avec la fréquentation de la mosquée.

Les Comorois sont, en général, doux, honnêtes, hospitaliers, très affables et déjà parvenus à un degré de civilisation que l'on ne trouve pas dans les habitants de la partie du continent et de la grande île dont ils sont voisins.

Les colons européens s'y livrent à la culture du riz, de la canne à sucre, du coton. Ils fabriquent de l'huile de coco; quelques-uns se livrent à l'engrais des bestiaux, que l'on transporte ensuite à la Réunion, qui en manque. L'industrie est nulle et n'existe guère que pour ce qui a rapport à l'exploitation agricole. Le commerce se borne, quant à présent, à l'échange des produits agricoles des trois îles avec la côte d'Afrique, Madagascar et la Réunion.

La colonie coûte beaucoup plus à la métropole qu'elle ne lui rapporte; mais son avenir est beau : elle doit être considérée comme le poste avancé de la prise de possession de Madagascar. D'ailleurs, il

n'y a pas de colonie mieux placée que Mayotte pour devenir en peu d'années le centre d'un commerce considérable. Au milieu du canal de Mozambique, à mi-distance de la grande île de Madagascar et de bâtiments qui, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, vont dans la mer Rouge, à Mascate, à Surate, à Bombay et à la côte de Malabar, elle est presque le seul point de relâche pour les caboteurs arabes et antalots (malgaches) qui font la navigation de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique. Mais nous devons reconnaître que l'ouverture du canal de Suez a porté un certain préjudice au point de vue des relâches de la grande navigation à cette colonie ainsi qu'à celles de Mayotte et de la Réunion.

Aperçu historique. — Depuis la perte de l'île de France, l'une des préoccupations les plus sérieuses du gouvernement français était de rendre à notre marine militaire et marchande un port de refuge et de ravitaillement dans les mers au delà du cap de Bonne-Espérance. On avait en vain tenté de créer un port artificiel à Saint-Denis, dans l'île de la Réunion ; les navires de l'État avaient parcouru l'anse de Saint-Gilles, la petite île de Sainte-Marie, et, momentanément, on avait occupé la baie de Tintingue, sur la côte orientale de Madagascar ; tandis que l'on faisait reconnaître au nord de cette grande île, et près du cap d'Ambre, la baie de Diego-Suarez. Il fallut successivement renoncer à toutes ces tentatives : à la Réunion, à cause des dépenses considérables que l'on avait faites sans résultat ; sur la côte de Madagascar, à cause de l'état d'hostilité des Malgaches et surtout des Hovas ; à Sainte-Marie, à cause de son insalubrité pour les Européens et de la politique soupçonneuse et malveillante du gouvernement hova, qui semble condamner cette petite île à n'être jamais qu'un faible et pauvre comptoir commercial. Les choses étaient en cet état, lorsque, en 1841, les officiers de notre marine, en visitant les Comores, pressentirent l'avantage que pourrait offrir à la France la possession de quelques-unes d'entre elles. Ces îles, sous la domination nominale du sultan d'Anjouan, étaient divisées par la guerre civile et les prétentions rivales de leurs chefs particuliers. Nossi-Bé fut occupée la première par les Français. Mieux partagée sous tous les rapports que Sainte-Marie, plus salubre, plus fertile, plus peuplée, elle était déjà le centre d'un mouvement fort actif. Le centre commercial était donc trouvé, mais non pas le centre militaire, car l'île était facilement abordable et peu défendue par la nature. Il restait donc à chercher un port militaire, une station maritime, un arsenal naval, qui complétât avec Sainte-Marie et Nossi-Bé l'établissement projeté et entrepris par le gouvernement à l'entrée de la mer des Indes. C'est alors que, en 1843, à la suite de négociations conduites avec succès par le capitaine d'infanterie de marine Passot, Andrian-Souli, souverain de Mayotte, cédait l'île à la France, et que M. Protet, officier de la marine royale, en prenait possession. En 1851, un décret impérial réunissait en un seul gouvernement colonial les trois îles de Saint-Marie, Mayotte et Nossi-Bé. Depuis 1876, Sainte-Marie a été rattachée à la Réunion ; Mayotte et Nossi-Bé forment des colonies particulières.

Comptoir d'Obock. — Sur la côte orientale d'Afrique, au fond du golfe d'Aden et à l'entrée de la mer Rouge, un chef de tribu des Danakils céda, en 1862, à la France le pays qui environnait la baie et le petit port d'Obock. Notre gouvernement ne paraît pas avoir ratifié et accepté cette cession ; cependant une compagnie française s'y est établie et y envoie tous les mois un navire qui, en échange de nos produits, y charge de l'ivoire, des nacres, des cuirs, des peaux sèches de bœufs, de moutons et de chèvres, des plumes d'autruche et d'autres produits destinés au marché français.

TABLEAUX STATISTIQUES

DES COLONIES FRANÇAISES EN AFRIQUE

STATISTIQUE GÉNÉRALE DU SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

SUPERFICIE	POPULATION en 1879	COMMERCE en 1880	NAVIGATION en 1880
On ne saurait évaluer même d'une manière approximative la superficie du Sénégal.	Hommes..... 90.521 Femmes..... 100.268 Populat. flottante...... 2.135 Total... 192.924	Importations .... 16.487.860 fr. Exportations ..... 25.349.409 Total.. .... 41.837.269 fr.	*Saint-Louis.* Navires entrés... 60 — — sortis... 56 *Gorée.* Navires entrés..... .. 671 — — sortis....... 681

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA RÉUNION

SUPERFICIE	POPULATION en 1880	COMMERCE en 1880	NAVIGATION en 1880
2.600 kil. carrés ou 260.000 hectares.	Hommes .... 111.139 Femmes..... 69.675 Total... 180.814 Sur ce nombre, les immigrants comptent pour 59.007 habitants.	Importations..... 35.498.619 fr. Exportations..... 23.571.757 Total....... 59.070.376 fr.	Navires entrés.. .... 201 Navires sortis.............. 208

PRINCIPALES PRODUCTIONS DE LA RÉUNION

1° EXPORTATION DU SUCRE		2° EXPORTATION DES VANILLES		
ANNÉES	QUANTITÉS EN KILOGRAMMES	ANNÉES	QUANTITÉS EN KILOGR.	VALEURS
1870	20.216.827	1872	13.780	846.128 fr.
1871	28.401.395	1873	11.817	1.426.431
1872	39.084.997	1874	9.802	1.458.634
1873	25.644.520	1875	20.864	2.754.167
1874	38.944.128	1876	22.880	2.107.340
1875	32.176.135	1877	26.816	1.503.215
1876	35.449.650	1878	32.077	866.079
1877	34.212.957	1879	27.323	1.092.920
1878	40.380.000	1880	43.627	1.604.308
1879	24·640.265			

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE L'ILE SAINTE-MARIE

SUPERFICIE	POPULATION en 1880	COMMERCE en 1880	NAVIGATION
165 kil. carrés ou 16.500 hectares.	Hommes....... 3.492 Femmes....... 3.685 Total..... 7.177	Importations........ 115.636 fr. Exportations........ 85.083 Total........... 200.719 fr.	Navires entrés.. .... 262 Navires sortis........... .. 241

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ILES MAYOTTE ET NOSSI-BÉ

SUPERFICIE	POPULATION en 1880	COMMERCE	NAVIGATION
Mayotte. 360 kil. carrés ou 36.603 hectares.	Hommes....... 6.799 Femmes....... 3.359 Total.... 10.158	Importations...... 1.233.967 fr. Exportations...... 1.748.810 Total........ 2.982.777 fr.	Navires entrés............. 145 Navires sortis............. 136
Nossi-Bé. »	8.155 habitants.	Importations...... 1.455.919 fr. Exportations...... 1.538.559 Total........ 2.994.478 fr.	Navires entrés............ 356 Navires sortis............ 447

BIBLIOGRAPHIE

1661. Relation de la grande Isle de Madagascar, contenant ce qui s'est passé entre les Français et les originaires de cette isle de 1642 à 1657, par *Flacourt*. In-8°.

1789. L'Afrique et le peuple africain ou Très humbles remontrances des habitants du Sénégal aux citoyens français tenant les états généraux, par *Lamiral*. In-8°.

1802. Mémoire sur la colonie française du Sénégal, par *Pelletan* In-8°, an IX.

1803. Voyage au Sénégal, par *Durand*. In-8°, an X.

1803. Voyage dans les quatre îles principales des mers d'Afrique, par *Bory de Saint-Vincent*. 3 vol. in-8°, atlas.

1827. Moyen d'exploiter par le Sénégal les mines d'or du Bambouk, par *M. D. L. F.* In-8°.

1827. Statistique de l'île Bourbon, par *Balling de Lancastel*. In-4°.

1828. Essai de statistique de l'île Bourbon, par *P.-P.-U. Thomas*. In 8°.

1828. Graves erreurs de M. Thomas dans son Essai de statistique sur l'île Bourbon, par *Aug. Billiard*. In-8°.

1835. Le Sénégal et l'île Bourbon, au tome III de la France pittoresque d'*Abel Hugo*. Gr. in-8°.

1836. Pièces sur les Établissements fondés à Madagascar. In-8°.

1837. Notices statistiques sur les Colonies françaises, publiées par le Département de la Marine. 4 vol. in-8°.

1844. Rapport sur le pays de Galam, le Bondou, le Bambouk, par M. *Raffenel*. In-8°.

1845. Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration, par *L. Carayon*. In-8°.

1845. Document sur l'histoire, la géographie, le commerce de la partie orientale de Madagascar, par *Guillain*. 1 vol. in-8°.

1846. Histoire et géographie de Madagascar, par *Macé-Descartes*. 1 vol. in-8°.

1847. Iles d'Afrique : Madagascar, Bourbon, les Comores, par *D'Avezac* et *Lacroix*. 1 vol. in-8° (Univers pittoresque de Didot).

1852. Exploration de la côte orientale d'Afrique, exécutée par le capitaine de vaisseau *Guillain*, en 1846, 1847, 1848, 1849. Rapport commercial autographié. In-f°.

1852. Les Colonies françaises en 1852, article de *Bouet-Villaumez* dans la Revue des Deux-Mondes.

1858. Les Colonies françaises en 1858. — Histoire, commerce, productions, etc., par *E. Roy*. 1 vol. gr. in-8°, gravures.

1859. Madagascar, possession française depuis 1642, par *V.-A. Barbié du Bocage*, avec une carte de *V.-A. Malte-Brun*. 1 vol. in-8°.

1862. Notes sur l'île de la Réunion, par *L. Maillard*. Gr. in-8°, carte et gravures.

1863. Le Sénégal, son état présent et son avenir, par *J. Mavidal*. In-8°, avec carte.

1863. Notice statistique sur l'île de la Réunion. Revue maritime et coloniale de mars 1863.

1865. Les Colonies et la politique coloniale de la France, par *J. Duval*, avec 2 cartes de *V.-A. Malte-Brun*. 1 vol. in-8°.

1865. Le Sénégal, étude intime, par le Dr *F. Ricard*. 1 vol. in-12.

1866. Notices sur les Colonies françaises, accompagnées d'un atlas de 14 cartes, publiées par ordre du ministre de la marine. In-8°. — Colonies d'Afrique de la page 35 à la page 246.

1875. Résumé de la statistique agricole et commerciale des Établissements français dans l'Inde, par *A. d'Avrainville*. Revue maritime. Gr. in-8°.

1875. Le Sénégal, 1817-1874, par le Dr *Bérenger-Féraud*. Vol. in-8°.

1877. L'Inde.

Revue maritime et coloniale. — Annuaires du Sénégal et dépendances. Celui de 1858 renferme une Notice sur la colonie du Sénégal, les peuples et les pays voisins, par M. le général *Faidherbe*. Celui de 1860 renferme un Vocabulaire français, ouolof, toucouleur et sarakholé, par M. le général *Faidherbe*. Celui de 1864 renferme un Résumé des voyages d'exploration faits en 1859, 1860 et 1861 par ordre du gouverneur, M. le général Faidherbe. Celui de 1865 renferme une Notice sur les Sérères, avec une Étude sur leur langue, par M. le général *Faidherbe*. Celui de 1878 renferme une Notice sur le Sénégal et les Traités de paix avec les rois du voisinage.

Voir la Collection des Annuaires de l'île de la Réunion; ils contiennent, notamment celui de 1880, d'importantes notices et des renseignements statistiques officiels sur la Colonie.

Voir les tableaux de Population, de Culture, de Commerce et de Navigation publiés annuellement par le ministère de la marine; ils renferment des statistiques officielles sur nos colonies d'Afrique.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF et Cie, Éditeurs.

CAYENNE

COLONIES FRANÇAISES

EN

AMÉRIQUE

La France possède en AMÉRIQUE quatre groupes coloniaux :

I. La Guyane française. — II. La Martinique. — III. La Guadeloupe et dépendances. IV. Les îles Saint-Pierre et Miquelon.

I. — LA GUYANE FRANÇAISE

Situation, limites, étendue. — La Guyane française est une portion de cette vaste contrée de l'Amérique méridionale qui s'étend entre l'Orénoque et la rivière des Amazones; comprise entre le 2° et le 6° degré de latitude nord, et entre le 52° et le 57° de longitude ouest du méridien de Paris, elle est bornée au nord-est par l'océan Atlantique; au nord-ouest et à l'ouest par le cours du Maroni, qui la sépare de la Guyane hollandaise, et par les pays intérieurs, encore peu connus, situés au delà du Rio-Branco; et, enfin, au sud, elle s'appuie sur la sierra Tucumaque qui la sépare de l'ancienne Guyane portugaise, laquelle appartient aujourd'hui à l'empire du Brésil.

Dans l'origine, la limite méridionale de la Guyane française était formée par le fleuve des Amazones. Le traité d'Utrecht (11 avril 1713), en réservant exclusivement au Portugal la navigation de ce fleuve, céda à la même puissance la propriété des terres appelées du cap Nord, situées entre la rivière des Amazones et celle du Yapoc ou de Vincent-Pinçon, et fixa la limite des deux Guyanes française et portugaise à la rivière de Vincent-Pinçon. Depuis lors, la détermination de cette limite a été un objet de contestation entre la France et le Portugal, la cour de Lisbonne prétendant confondre la rivière de Yapoc ou de Vincent-Pinçon (qui a son embouchure près du cap Nord, vers 1° 55′ de latitude nord) avec la rivière d'Oyapoc (qui a la sienne près du cap d'Orange, par 4° 15′ de latitude nord, et qui se trouve à 200 kilomètres plus rapprochée de Cayenne que la précédente). Le traité conclu à Madrid le 29 septembre 1801 fixa la frontière des deux colonies limitrophes à la rivière Carapanatuba, par 0° 10′ de latitude nord, et le traité d'Amiens, tout en reportant cette limite plus au nord, lui fit suivre le cours de l'Arouari, dont l'embouchure est au sud du cap Nord, par 1° 15′ de latitude septentrionale. Quoi qu'il en soit, aux termes de l'article 107 du traité de Vienne (9 juin 1815) et par une convention passée à Paris le 28 août 1817, pour l'exécution provisoire des stipulations de cet article, la Guyane française fut remise à la France jusqu'à l'Oyapoc seulement, *sauf décision ultérieure* relativement au *Terrain Contesté* qui s'étend entre cette rivière et celle des Amazones.

Le vague des limites de la Guyane française au sud ne permet pas de déterminer d'une manière précise l'étendue du territoire de la colonie; on peut l'évaluer approximativement à 1,308,739 hectares ou 13,087 kilomètres carrés, et la longueur de son littoral, depuis le Maroni jusqu'à la rivière Vincent-Pinçon ou Yapoc, à environ 500 kilomètres. La traversée de France à Cayenne est de 33 jours; elle est un peu plus longue de Cayenne en France; la distance au port de Brest est de 7,232 kilomètres ou 1,320 lieues marines de 20 au degré.

Côtes, rades, baies, anses, îles. — Les côtes de la Guyane, dont le développement est de 500 kilomètres, sont très plates et forment un glacis de vase molle. Les saillies principales sont les caps Orange et Rachipour. Le mouillage est bon presque partout; mais la Guyane française n'a qu'une seule rade où les bâtiments soient en sûreté: cette rade est située à l'embouchure de la ri-

vière de Cayenne, entre la partie occidentale de l'île et la côte de Macouria. Dans le voisinage de la rade de Cayenne se trouvent, en outre, les mouillages secondaires des îlots de Rémire et des îles du Salut.

Il y a sur les côtes de la Guyane française plusieurs îles et îlots; l'île de Cayenne est la principale. Elle a 50 kilomètres de circonférence; elle est séparée du continent au nord-est et au sud-est par les rivières du Mahury et de Cayenne, qui se jettent à la mer à 9 kilomètres de distance l'une de l'autre, et au sud-ouest par un canal naturel appelé rivière du Tour de l'île, qui fait communiquer entre elles les rivières de Mahury et de Cayenne, à 10 ou 12 kilomètres de leur embouchure. L'île est basse, mais ses côtes sont élevées; le sol y est très fertile.

En suivant la côte du sud au nord, à partir de l'Oyapoc, on compte onze îlots, qui sont :

Le *Grand-Connétable*, le *Petit-Connétable*, les *Mamelles* ou les *Deux-Filles;* la *Mère*, îlot boisé d'un diamètre de 556 mètres sur 363; le *Père*, le *Malingre;* ces cinq derniers forment le groupe connu sous le nom d'*îlets de Rémire;* ils sont à une distance de 10 à 15 kilomètres du rivage. Au nord-nord-ouest de Cayenne, à 7 milles du rivage, on voit l'*Enfant-Perdu;* plus au nord-ouest encore, à 27 milles de Cayenne, sont les *îles du Salut*, appelées autrefois *îles au Diable*. Ces îles sont au nombre de trois : l'*île Royale*, de 4 à 5 milles de longueur; l'*île Marchande* et l'*île au Diable*, qui ont chacune à peu près 3 milles de longueur. Ces trois îles, élevées, boisées et d'un bel aspect, ne sont séparées l'une de l'autre que par un chenal étroit. Le climat y est très sain. Enfin, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière de Vincent-Pinçon, se trouve la grande *île Marca*, formée de terres très fertiles. On y trouve d'excellentes eaux, de beaux bois de construction, et ses abords sont très poissonneux.

Aspect et nature du sol, montagnes, rivières, lacs, marais, savanes. — Le sol de la Guyane, que l'on a surnommée *un Désert de végétation*, se divise en *Terres hautes* et en *Terres basses*.

Les Terres basses s'étendent depuis le littoral jusqu'aux premières cataractes des rivières; elles sont toutes d'alluvion, composées des détritus des terres et végétaux, qui, réunis en bancs de vases molles, acquièrent en se solidifiant une fertilité extraordinaire. On y rencontre quelques coteaux et même des petites montagnes, soit isolées, soit dépendantes de la chaîne des Terres hautes, qui règne exclusivement au delà des Terres basses.

Dans l'intérieur se trouvent les Terres hautes, en général composées d'une espèce d'argile plus ou moins mélangée de sable granitique, de tuf et de parties ferrugineuses.

A partir des premières cataractes des rivières s'étend, dans l'intérieur des terres, une chaîne de montagnes de 500 à 600 mètres de hauteur, se dirigeant vers la chaîne principale de Tumuc-Humac ou Tucumaque, qui occupe tout le sud de la Guyane sur une largeur moyenne de 10 à 12 kilomètres et dont les pitons les plus élevés atteignent jusqu'à 1,000 et 1,200 mètres. Ces montagnes ont été reconnues et franchies par le docteur français J. Crevaux en 1880.

Les forêts commencent à 60 ou 80 kilomètres des côtes et se prolongent dans l'intérieur du continent jusqu'à des profondeurs inconnues. Celles qui couvrent les terres hautes produisent toutes les espèces de bois dur, tandis que les terres basses ne donnent que des bois mous.

La Guyane française est l'un des pays les mieux arrosés du monde. On y compte vingt-deux fleuves ou rivières qui débouchent dans la mer, et dont les nombreux affluents traversent le pays dans toutes les directions; il y a aussi de nombreuses criques et des canaux naturels où la mer remonte à marée haute. Le *Maroni* et l'*Oyapoc* sont les plus importants de ces fleuves; le docteur J. Crevaux a reconnu leurs sources, qui sont très rapprochées l'une de l'autre. Ils coulent dans des directions opposées, et décrivent en s'éloignant l'un de l'autre un grand arc de cercle qui embrasse toute la partie opposée de la colonie, et dont la corde, à partir d'une embouchure à l'autre, a environ 315 kilomètres de longueur. Cayenne est à 135 kilomètres à l'ouest de l'Oyapoc et à 280 kilomètres à l'est du Maroni. Les autres rivières principales sont : la Mana, le Sinnamary, le Kourou ou Rivière de Cayenne; le Mahury, formé par les rivières de la Comté et de l'Orapu ; l'Approuague et l'Ouanary. Le territoire contesté est arrosé par l'Ouassa, le Cachipour, le Conani, le Carséouène, le Mayacaré et la rivière Vincent-Pinçon. On désigne ordinairement sous le nom de *criques* les petits embranchements des rivières.

La partie basse de la Guyane est couverte sur beaucoup de points de vastes marais formés par les pluies diluviennes du pays et par les débordements des fleuves; il s'élève de leurs vases profondes des forêts noyées, composées de mangliers, arbres qui atteignent une hauteur de 6 à 10 mètres. Ceux de ces marais qui sont le plus profondément inondés reçoivent le nom de *piriprés* ou de *pripris;* ceux qui sont desséchés et qui forment d'immeuses prairies, où les palmiers pins ont à la longue remplacé les mangliers, sont connus sous le nom de *pinotières*.

Les savanes comprennent les immenses terrains découverts qu'on trouve entre la rive gauche de l'Oyapoc et la rivière des Amazones et dans les quartiers de Macouria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo et d'Organabo. Les unes ont pour base le roc et le granit; d'autres ne sont que de vastes marais à fond de sable ou à fond d'argile. Quelques-unes même, que l'on nomme pour cela *savanes tremblantes*, présentent une couche de terreau de $0^{m},60$ environ d'épaisseur, reposant sur une vase molle épaisse d'environ 2 mètres, et recouverte de touffes d'herbes aquatiques très verdoyantes.

On compte une dizaine de lacs à la Guyane française. Les lacs Mépecucu, Macari et Mapa, situés dans le voisinage du cap Nord, sont rangés parmi les plus étendus.

Climat. — La température moyenne de la Guyane française est de 28° centigrades; les températures extrêmes sont comprises entre + 19 et + 32. Le climat y est considéré à tort comme malsain; l'insalubrité de la saison des pluies y est la même que dans toutes les régions tropicales; la fièvre jaune y est inconnue. L'année se divise en saison sèche et saison des pluies. La saison des pluies, qui commence vers la fin de novembre et se termine en juin, est quelquefois coupée par trois ou quatre semaines de beau temps que l'on appelle l'été de mars ou la petite sécheresse.

La quantité moyenne d'eau pluviale qui tombe à Cayenne est de 325 centimètres. L'humidité est excessive. Les vents dominants sont ceux du nord-nord-est et du sud-est. Les ouragans, les ras de marée et les tremblements de terre y sont peu fréquents et peu violents. Le plus long jour est à Cayenne de 12 heures 18 minutes; le plus court de 11 heures 42 minutes.

Productions naturelles. — Les richesses minérales de la Guyane française n'ont pas encore été suffisamment explorées. On suppose qu'il existe des mines d'or et d'argent dans l'intérieur. On trouve des argiles ferrugineuses. Les collines voisines des basses terres sont composées soit de craie, soit d'argile vitrifiée.

Le rocou, plante tinctoriale, le coton, le girofle, le cacao et le café sont principalement cultivés à la Guyane; la canne à sucre n'a pris une certaine extension de culture que depuis 1829. Le café, très estimé, donne un produit moindre qu'aux Antilles; le coton est de bonne qualité. Les plantes alimentaires cultivées sont : le manioc, l'igname et autres racines, le maïs, les bananes et le chou palmiste. La Guyane produit d'excellents fruits, tels que l'ananas, la sapotille, l'orange, le coco, la grenade, la goyave, mais le chasselas est le seul fruit d'Europe qui y vienne bien. Les pâturages se divisent en prairies salées et savanes. Les forêts sont très vastes; elles commencent à 80 kilomètres des côtes, et leur profondeur est inconnue; on y compte plus de 108 espèces de bois, la plupart propres aux constructions civiles et navales, à la menuiserie, à la charpente, au charronnage, au tour, à l'ébénisterie et à la teinture. On y compte de nombreuses espèces d'arbres à gomme, à résine, à baume, et de végétaux à substances aromatiques et médicinales. La flore est des plus variées.

Les animaux domestiques importés d'Europe dégénèrent à la Guyane; les plus grands quadrupèdes naturels sont le tigre, le tapir, le tamanoir ou grand fourmilier, l'unau, l'aï, le daim, le cabri; six espèces de singes, parmi lesquels nous citerons le singe rouge, dont les colons mangent la chair avec plaisir, le tamarin et le sapajou. Parmi les petites espèces, on trouve le porc-épic, le chat sauvage, l'agouti, l'acouchi, le pac. Outre les oiseaux de basse-cour pareils à ceux d'Europe, on a apprivoisé et l'on élève plusieurs oiseaux des forêts, parmi lesquels il faut citer le dindon. Les perroquets, les perruches et les aras sont communs; on compte une quinzaine d'espèces de colibris ou oiseaux-mouches. On distingue, parmi les reptiles, le serpent à sonnettes et un autre énorme serpent dont la longueur atteint quelquefois 10 mètres. On rencontre également dans les forêts des iguanes de grande dimension. Les tortues de terre et de mer sont nombreuses. Les rivières sont très poissonneuses; on y trouve des mulets, des gros-yeux,

des raies, et, à leur embouchure, le marteau, le requin, l'espadon. Les caïmans sont aussi malheureusement en grand nombre. Les crabes et différentes espèces de crustacés pullulent, ainsi que les insectes incommodes et nuisibles.

Population, tribus aborigènes. — La population de la Guyane française s'élevait, en 1880, à 17,374 habitants pour les colons européens.

A ce chiffre il faut ajouter : 1° les tribus d'Indiens aborigènes (2,000); 2° les réfugiés brésiliens (300); 3° les militaires de toutes armes (1,005); 4° le personnel du service médical, d'administration et des agents divers (227); 5° les dames de Saint-Joseph de Cluny et de Saint-Paul de Chartres (71); 6° les frères de Ploërmel (16); 7° les immigrants africains (266); 8° les immigrants indiens (2,565); 9° les Chinois (170); 10° les Annamites (381); 11° les transportés hors pénitenciers (1,424); ce qui porte la population de la Guyane française à 27,333 habitants.

Les préjugés de castes sont bien moins violents à la Guyane que dans les autres colonies françaises ; le mélange des races et leur participation aux mêmes droits a donc dû, après le décret du 28 avril 1848, qui a prononcé l'abolition de l'esclavage à la Guyane, y soulever bien moins de difficultés.

Il existe sur le territoire de la Guyane française quelques tribus d'*Indiens aborigènes*, qui forment une portion tout à fait distincte et séparée de la population coloniale. Ils reconnaissent les Français comme possesseurs de la contrée; mais ils vivent, d'ailleurs, dans une complète indépendance du gouvernement local. Leurs mœurs sont paisibles; ils subsistent de chasse et de pêche, et n'ont pas, en général, de résidence fixe. Les principales tribus auxquelles ils appartiennent sont celles des *Approuagues*, des *Galibis*, des *Émérillons*, des *Oyampis*, etc. On évalue à près de 2,000 le nombre des Indiens répandus autour de nos établissements.

Quant aux peuplades ou tribus retirées aux extrémités de la colonie, ou vivant dans les contrées non encore explorées de l'intérieur, comme elles n'entretiennent pas de relations avec les Européens, on n'a pas une idée exacte de leur importance.

Industrie, commerce, voies de communication. — A la Guyane française, comme aux Antilles et à Bourbon, l'industrie n'a d'importance que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales. La colonie tire du dehors la presque totalité de ses objets de consommation. L'industrie est donc partout agricole.

Les mises en culture, en 1880, s'élevaient à 3,439 hectares, dont : canne à sucre, 24 hectares; caféier, 400; cotonnier, 1; cacaoyer, 230; girofiier, 2; rocouyer, 367; poivrier, 3; cocotier, 21; vivres, 2,017 hectares. La valeur nette de l'exploitation était estimée 9,582,150 francs.

En 1880, le chiffre général des importations et des exportations a été de 8,593,820 francs, dont 5,264,273 francs exportés de France pour la colonie, et 523,808 importés de la colonie en France.

Le nombre des navires entrés, en 1880, a été de 106, dont 34 français, jaugeant 10,604 tonneaux, et montés par 375 hommes d'équipage. Le nombre des sorties s'est élevé à 100, dont 5 navires français, jaugeant 1,073 tonneaux, et montés par 45 hommes d'équipage. Les principaux objets exportés pour la France sont : le sucre, qui atteint 161,877 kilogrammes; la mélasse et le talia, 25,780 litres; le cacao, 16,015 kilogrammes; les clous et griffes de girofle, le rocou, le bois d'ébénisterie, 50,374 kilogrammes. Les articles importés de France sont: les viandes salées et extraits de viandes, 173,354 kilogrammes; le fromage, le beurre, 35,752 kilogrammes; la farine de froment, les légumes, les confiseries, les huiles et essences, la chaux, les médicaments, les vins, 1,571,839 litres; les tissus, les papiers, l'orfèvrerie, les machines, etc. Le tonnage des ports de l'île est de 20 bâtiments de 576 tonneaux, montés par 100 hommes d'équipage.

Jusqu'à présent les principales voies de communication de la colonie sont les rivières, difficilement accessibles à cause des barres de sable qui embarrassent leur embouchure ; elles sont généralement navigables jusqu'à 60 kilomètres dans l'intérieur.

Les routes et canaux coloniaux classés sont au nombre de trois : 1° la route coloniale de Cayenne à Iracoubo, qui traverse les quartiers de Macouria, de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo ; 2° la route coloniale de Cayenne au Dégrad-des-Cannes, située sur la rive gauche et près de l'embouchure de la rivière du Mahury; 3° le canal de la crique Fouillée, qui traverse l'île de Cayenne. D'autres routes, classées dans la catégorie des chemins vicinaux,

mettent les différents quartiers de la colonie en rapport avec les grands centres habités; telles sont la route de Mana, la route du Montsinéry, la route Stoupan, la route de Cabassou et la route de la Côte.

Division politique et administrative. — La Guyane forme un gouvernement colonial dont le chef-lieu est à Cayenne; le commandant et la haute administration appartiennent au gouverneur, qui a sous lui: le commandant militaire, le commissaire de la marine, ordonnateur, le directeur de l'intérieur, le procureur général et le directeur de l'administration pénitentiaire, qui composent le conseil privé de la colonie avec l'adjonction de trois notables habitants.

La Guyane est divisée en 14 communes. Les 13 communes rurales, en dehors de Cayenne, portent le nom de *quartiers*. Ces communes sont les suivantes : ville de Cayenne, île de Cayenne, Tour de l'Ile, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montsinéry, Tonnegrande, Roura, Kaw, Approuague et Oyapock; elles sont administrées par des commissaires commandants et lieutenants-commissaires faisant les fonctions de maires et d'adjoints, excepté à Cayenne, où l'administration municipale est complète.

La colonie forme le ressort d'une cour d'appel, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance siégeant à Cayenne et de deux justices de paix, l'une à Cayenne, l'autre au Maroni.

La Guyane est soumise à la direction religieuse d'un préfet apostolique, qui réside à Cayenne; dans chacun des quartiers, il y a une cure. Aux Iles du Salut, à Saint-Laurent-de-Maroni, au pénitencier de Cayenne, il y a des aumôniers.

Il y a un collège à Cayenne, et dans cette même ville un pensionnat de jeunes filles qui est dirigé par les dames de Saint-Joseph de Cluny. Cayenne est pourvue de deux écoles primaires, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles; il y a une école primaire mixte dans chacun des quartiers. Le chef-lieu de la colonie possède une école des arts et métiers, placée sous l'autorité immédiate du directeur de l'artillerie. Les forces militaires se composent de la milice et de la garnison. L'établissement de la colonie pénitentiaire a fait de beaucoup augmenter le chiffre de cette dernière, qui n'était en 1851 que de 600 hommes, et qui aujourd'hui est de près du double. L'État y possède, outre les établissements pénitentiaires, deux habitations domaniales : celles de Baduel et de Mont-Joly. Le budget de la colonie est d'environ 500,000 francs, les recettes compensent les dépenses. Les dépenses dites de souveraineté, à la charge de la métropole, étaient, en 1845, de 531,700 francs.

HISTOIRE DE LA GUYANE

Christophe Colomb, parti d'Espagne le 30 mai 1498, avec six vaisseaux, pour son troisième voyage, se dirigea vers le sud-ouest. C'était une opinion répandue alors qu'il devait exister un continent au delà de l'équateur, dans le grand Océan, et Christophe Colomb supposait que plus il approcherait des zones torrides, plus il trouverait des métaux précieux, tels que de l'or, des pierres merveilleuses et d'autres rares productions de la nature dues à l'influence du soleil. Il arriva bientôt aux latitudes calmes, c'est-à-dire aux régions qui s'étendent à 8 ou 10 degrés de chaque côté de l'équateur, et, le 31 juillet, il découvrit l'île de la Trinité. En faisant le tour de l'île, il aperçut bientôt vers le nord-ouest, la pointe d'un promontoire qu'il supposa d'abord être une île, et qu'il nomma l'île de Grâce; c'était en réalité le premier point qu'il découvrit du continent américain : c'était la Guyane.

Les premiers établissements, dans ce pays, ne se formèrent que beaucoup plus tard. En 1626, vingt-six Français, sous les ordres des sieurs de Chantail et de Chambaut, vinrent s'établir sur les bords de la rivière de Sinnamary. De nouveaux colons vinrent, en 1630 et 1633, se fixer à six lieues de là, sur les bords de la rivière de Conanama. Quelque temps après, une nouvelle troupe d'émigrants forma, à l'entrée de la rivière de Cayenne, un nouvel établissement qui est devenu le chef-lieu de la colonie. Ces premiers essais de colonisation étaient trop faibles et trop isolés pour amener des résultats. Vers la même époque, une compagnie s'était formée à Rouen et avait obtenu le privilège du commerce et de la navigation avec les pays situés entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Cette société n'obtint aucun succès.

En 1643, une nouvelle compagnie se forma à Rouen, sous la dénomination de Compagnie du cap Nord, du nom d'un cap situé à l'embouchure de la rivière des Amazones. La direction de l'entreprise fut confiée à Poncet de Brétigny, qui, par sa folie et ses cruautés, força beaucoup de colons à

s'enfuir dans les bois; il souleva contre lui les sauvages du pays, qui le prirent et le mangèrent. Presque tous les colons furent massacrés.

En 1651, une compagnie, sous le nom de Compagnie de la France équinoxiale, succéda aux deux précédentes; elle se composait de douze associés, qui s'appelèrent les douze seigneurs. Ils partirent du Havre en 1652, avec 800 hommes engagés volontaires, recrutés à Paris, sous le commandement du Normand de Royville. Dans le cours de la traversée, les douze seigneurs assassinèrent leur commandant. Arrivés à la Guyane sous ces tristes auspices, ils s'y livrèrent sans frein à tous les excès, à toutes les extravagances; l'un des douze seigneurs fut pendu; trois autres furent déportés dans une île déserte; deux autres moururent de maladie. Les colons soulevèrent contre eux toute la population indigène, et presque tous ceux qui ne moururent pas de faim tombèrent sous les flèches des Galibis. Bien peu d'entre eux parvinrent à gagner Surinam, où la Hollande avait un établissement. Telle est à peu près l'histoire de toutes nos colonies à leur origine: partout la même imprévoyance, la même indiscipline, le même brigandage.

Trouvant le champ libre, des Hollandais de Surinam, sous la conduite de Guérin Spranger, s'en emparèrent; au lieu de se battre les uns contre les autres et de soulever contre eux les Indiens, ils établirent des sucreries, des plantations de coton, de rocou et d'indigo. Leur travail prospérait. En 1663, une nouvelle compagnie française se forma sous le même nom de Compagnie de la France équinoxiale; son capital était de 200,000 francs. Elle avait obtenu, comme les précédentes, un privilège dont personne n'avait encore su tirer parti. Elle commença par chasser les Hollandais et se remettre en possession; mais elle ne jouit pas longtemps du privilège qu'elle avait obtenu, et qui fut révoqué dès l'année suivante. En mai 1664 fut formée, sous l'inspiration de Colbert et par édit du roi, la Compagnie des Indes occidentales, dont le privilège s'étendait à toutes les possessions françaises en Amérique. Ce nouveau système présentait un ensemble de ressources dont aucune des précédentes n'avait pu disposer, et qui ouvrit à nos colonies une voie nouvelle. On peut dire que c'est de cette époque que date la fondation de notre colonie de la Guyane; car les tentatives insensées et si souvent désastreuses qui s'étaient succédé depuis 1628 n'avaient en réalité rien fondé.

Le privilège de la Compagnie des Indes occidentales lui était concédé pour quatre années. Sous la conduite prudente et sage de M. de La Barre, la colonie se développa. Les colons français étaient au nombre de 1,000 environ, qui défrichèrent ces terres. La colonie prospéra; mais la guerre vint entraver ses progrès. Les Anglais s'emparèrent, en 1667, de l'île de Cayenne et y portèrent la dévastation; ils ravagèrent les plantations et ne se retirèrent qu'après avoir causé des pertes considérables. Les travaux, suspendus pendant près d'une année, reprirent cependant leur cours, et la colonie se releva de l'état où la guerre l'avait réduite. Pendant six ans, elle continua de prospérer au milieu de la paix et sous une administration régulière.

C'est pendant cette période que des missionnaires jésuites rencontrèrent l'Oyapoc et mirent la colonie en rapport avec des tribus indigènes de l'intérieur des terres.

En 1672, les Hollandais de Surinam vinrent attaquer la Guyane avec onze navires; ils prirent Cayenne par surprise et s'y fortifièrent. En 1674, une flotte française, sous le commandement du comte d'Estrées, vice-amiral, forte de 20 vaisseaux et portant 800 hommes de débarquement, vint au secours de la colonie et chassa les Hollandais.

En 1674, la Compagnie des Indes occidentales fut supprimée, et la colonie fut administrée par le gouvernement. Elle prenait une grande extension, sa population s'était accrue; des capitaux nouveaux avaient favorisé l'agriculture : rien ne faisait présager le désastre qui devait arrêter cette prospérité. En 1688, sous la conduite de Ducasse, les habitants de Cayenne organisèrent contre Surinam une expédition qui échoua complètement; les Français furent battus et faits prisonniers. La Guyane perdit ainsi une partie de sa population française.

Un nouvel élément de richesse fut apporté à la colonie vers 1716. Des graines fraîches de café furent dérobées à Surinam, malgré la surveillance des Hollandais, qui voulaient s'en réserver le monopole, et portées à la Guyane. Cette nouvelle culture prospéra et prit des développements considérables. La Guyane est la première colonie française où le café ait été cultivé. Un peu plus tard commença la culture du cacaoyer.

En 1763, le gouvernement, voulant donner un



Hôtel du Gouvernement, à Cayenne.

accroissement considérable à la colonie, y envoya 12,000 colons, qui s'établirent dans les îles du Salut et sur les bords du Kourou. Cette expédition fut désastreuse; de ces 12,000 personnes, il en revint à peine 2,000; les autres avaient péri de misère, de faim et de maladies développées par l'influence du climat. Il faut attribuer ce résultat à l'imprévoyance de l'administration, qui n'avait fait aucun préparatif; 30 millions avaient été dépensés dans cette fatale expédition du Kourou. Trois ans plus tard, une nouvelle expédition, conduite d'après les plans du baron de Bessner sur la rive droite de la rivière de Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne, ne réussit pas davantage. On y avait envoyé 70 soldats déjà acclimatés; mais ils ne tardèrent pas à se disperser. Ce fut une nouvelle dépense en pure perte de 800,000 livres.

Après tant d'essais infructueux, la colonie arriva enfin à des progrès réels. M. Malouet, frappé des ressources qu'une bonne administration en pouvait tirer, et secondé par l'ingénieur Guizan, fit commencer des travaux de dessèchement et donna aux travaux de culture un nouveau développement par l'introduction des arbres à épices, tels que le giroflier, le muscadier et l'arbre à poivre. Mais M. Malouet fut bientôt forcé par sa santé de revenir en France, laissant incomplète l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée.

La Révolution française, qui éclata quelques années après, amena la perturbation dans la colonie et arrêta l'essor que les vues intelligentes de M. Malouet lui avaient imprimé. Les décrets de 1794, portant l'abolition de l'esclavage, provoquèrent l'abandon d'un grand nombre d'exploitations et firent redouter des désastres semblables à ceux qui ensanglantèrent Saint-Domingue.

Un peu plus tard, en 1797, le gouvernement en fit un lieu de déportation et envoya à Sinnamary les 16 proscrits de fructidor. En 1798, la colonie reçut 500 nouveaux déportés. La plupart des pro-

scrits y moururent misérablement. Les sinistres récits qu'ils firent de leurs souffrances et de l'insalubrité de cette terre brûlante, leurs privations et leur détresse qui s'ajoutaient au chagrin de l'exil, valurent à la Guyane ce fatal renom que le désastre du Kourou avait déjà commencé. Le climat de la Guyane est cependant préférable à celui de la Guadeloupe et de la Martinique, et généralement sain; la fièvre jaune y est inconnue; mais, comme dans tous les pays chauds, les maladies de foie y sont fréquentes.

Le 12 janvier 1809, V. Hugues, gouverneur général de la Guyane, attaqué par une flotte anglaise et portugaise, fut obligé de capituler. Il remit la colonie aux Portugais, qui la conservèrent jusqu'en 1817 et la traitèrent avec assez de ménagement. En 1817, la restitution en fut faite à la France, en vertu des traités de 1815.

Sous la Restauration, diverses tentatives eurent lieu pour donner quelques développements à la colonie. En 1820, le gouvernement y transporta 27 agriculteurs chinois et 5 malais; en 1821, 7 familles de *settlers* (colons agriculteurs) des États-Unis; en 1824, 3 familles du Jura; en 1828, Mme Javouhey, fondatrice et supérieure générale de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, demanda au gouvernement et obtint l'autorisation d'y établir une colonie d'enfants trouvés. Elle forma un établissement sur les bords de la Mana. Ces divers essais ne donnèrent que des résultats partiels. En 1835, l'établissement de Mme Javouhey changea complètement de nature. Sur sa demande, le gouvernement décida que les noirs de traite libérés seraient successivement envoyés sur les bords de la Mana, pour y être préparés, par le travail et par les bonnes mœurs, à la liberté; mais la cessation de la traite des noirs, le manque de bras, l'avilissement du prix des principales denrées de culture, et surtout l'émancipation des noirs en 1848, causèrent successivement la gêne, puis la ruine de la colonie de la Mana.

Cependant le gouvernement français rendit au pays quelque activité en établissant dans la colonie le siège de la transportation (1852).

C'est aux îles du Salut que les colonies pénitentiaires ont été d'abord installées; un vaste établissement fut plus tard fondé sur les bords du Maroni. Ces colonies pénitentiaires paraissent avoir complètement réussi, tant sous le rapport du travail que de la santé des transportés. Dans ces derniers temps, l'immigration africaine ou indienne, l'institution d'une banque, la découverte de mines d'or (1855), la fondation d'une société d'exploitation aurifère et agricole à Approuague, l'établissement d'exploitations aurifères particulières, la création de vastes chantiers pour l'exploitation des bois, tant par les particuliers que par les établissements pénitentiaires, ont contribué à rendre à la colonie une partie de l'activité et de la vie qui s'étaient éteintes depuis 1848.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES

Cayenne (lat., 4° 56′ 28″ N.; long., 54° 35′ E.). — Cayenne, à la pointe nord-ouest de l'île de son nom, sur la rive droite du petit fleuve de Cayenne, chef-lieu de la Guyane, a été fondée en 1635. Sa position au centre du littoral de la colonie et son importance commerciale en ont fait naturellement le siège du gouvernement colonial. Elle possède une cour d'appel et une cour d'assises, un tribunal de première instance et une justice de paix. Un évêché y a été érigé par décret en 1851. La ville est bornée : à l'est, par la crique Montabo, qui la sépare du quartier de l'île de Cayenne, et au sud par le canal Laussat, qui aboutit à la mer par ses deux extrémités, et dont la largeur est de 13 mètres en moyenne. Cayenne occupe, y compris sa banlieue, une superficie de 234 hectares; mais la partie aujourd'hui construite et habitée ne présente qu'une surface de 120 hectares. Un monticule de 35 mètres de hauteur, anciennement désigné sous le nom de montagne de Copéron, domine la ville du côté de l'est et la rade du côté de l'ouest; elle compte environ 500 maisons, la plupart construites en bois. La population n'excède pas 8,000 habitants. Cayenne est divisé en deux parties, la vieille ville et la ville neuve. La première est commandée par un fort qui la défend du côté de la mer. La seconde, qui est la plus importante, est bien bâtie; on y remarque surtout l'extrême régularité des rues, qui se coupent à angle droit. Une vaste place, plantée de beaux orangers, sépare ces deux parties de la ville. Parmi les édifices publics les plus remarquables, nous citerons : l'église qui s'élève au centre de la ville, le palais de justice, la mairie, un vaste hôpital militaire à l'extrémité d'une belle avenue de palmiers, l'hôtel du gouverneur et l'hospice civil du camp Saint-Denis, dans la banlieue.

Le port de Cayenne est situé à l'embouchure de la rivière de Cayenne; son entrée est signalée par le rocher de l'Enfant-Perdu; il peut recevoir des navires de 500 tonneaux et d'un tirant d'eau de $4^{m},25$.

Ile de Cayenne.— Le quartier de l'île de Cayenne, situé à l'ouest de la ville, comprend le plateau ou Table de Rémire, où s'établirent autrefois les premiers colons de la Guyane. C'est au pied de ce plateau que sont les habitations; une église et un presbytère ont été construits à l'endroit appelé Rémire.

A la hauteur de ce quartier et à 8 kilom. en mer se trouvent : l'*Ilet de la Mère*, où l'on avait créé un établissement pénitentiaire, aujourd'hui converti en établissement de convalescence; l'*Ilet du Père*, où se tient la station des pilotes; les *Ilets*, *les Mamelles* et *le Malingre*, masses rocheuses où il n'est possible de former aucun établissement.

Tonnegrande. — Tonnegrande est un bourg de récente création, chef-lieu d'un quartier qui produit du café, du cacao, du girofle, du rocou et des vivres; on y exploite des bois de construction et d'ébénisterie, de la gomme et de la résine. Ce quartier est arrosé par la rivière de Tonnegrande qui n'est que la continuation de la rivière de Cayenne.

Roura. — Le bourg de Roura, chef-lieu d'un quartier, est situé sur la rive droite de la rivière d'Oyac, non loin de son confluent avec le Mahury. Il y a dans ce quartier d'importants chantiers de bois; on y rencontre le vanillier à l'état sauvage le long des rivières, et l'on a reconnu dans les chaînes de collines des gisements d'or et de fer. C'est dans ce quartier qu'est située l'habitation domaniale de Gabrielle, qui comprend des plantations de caféiers et de girofliers; on y a établi des ateliers disciplinaires. La population de Roura est de 1,032 habitants.

Kaw. — La rivière de Kaw donne son nom à un quartier qui a pour chef-lieu un petit bourg du même nom. On y cultive principalement le rocou.

Approuague. — Approuague est un bourg situé sur la rivière d'Approuague et près de son embouchure, à 75 kilomètres au sud-est de Cayenne; son nom lui vient de la peuplade indienne qui habitait son territoire et qui a été presque entièrement détruite. Le mouillage de la rivière d'Approuague est assez sûr près de son embouchure; mais il a peu de profondeur. Le quartier de l'Approuague est important à cause de ses sucreries. Sa population ne dépasse pas 1,400 habitants. Sur la rive droite de la rivière, à son confluent avec la Courouaïe, est le bourg de *Guizambourg*, résidence des autorités du quartier. Sur le territoire de ce quartier et en remontant la rivière, on a trouvé des gisements aurifères qui aujourd'hui sont exploités par 24 petits établissements industriels.

Oyapock. — Oyapock, à 120 kilom. au sud-est de Cayenne, est un bourg situé sur la rivière de ce nom, qui se termine à son embouchure par une baie plus vaste que celle d'Approuague et qui peut contenir un grand nombre de vaisseaux. Le mouillage a plus de profondeur que celui de Cayenne; il est pour cette raison plus fréquenté par les navires de commerce. On compte dans ce quartier des plantations de canne à sucre et d'excellent café. L'ancien pénitencier de *Saint-Georges* est devenu un bourg important, chef-lieu de son quartier.

C'est dans le quartier de l'Oyapock que la légende plaçait la ville introuvable de l'*El-Dorado;* ce qui est plus certain, c'est que c'est sur ce territoire et près du cap Orange que se trouvait naguère l'établissement pénitentiaire de la *Montagne-d'Argent*, qui produisait d'excellent café; il a été évacué, mais un fermier y continue l'exploitation.

Montsinéry. — Le quartier de Montsinéry est situé au-dessus de la rivière de Cayenne; il produit le café, le rocou, le girofle et a pour chef-lieu un petit bourg du même nom.

Kourou. — Kourou, à 50 kilomètres au nord-ouest de Cayenne et à environ 2 kilomètres de l'embouchure de la petite rivière du même nom, est un joli village bien bâti qui possède une église, un presbytère et une école primaire.

Le quartier dont il est le chef-lieu était autrefois réputé par son insalubrité. Il y existait un pénitencier qui a été transporté depuis quelque temps à l'embouchure de la rivière. Les denrées cultivées sont le café, le coton, le rocou et les vivres. A 50 kilomètres de l'embouchure de la rivière, l'administration pénitentiaire a établi un chantier d'exploitation de bois de construction et d'ébénisterie qui est florissant.

Sinnamary. — Sinnamary, bourg situé sur la ri-

vière de ce nom, à 7 kilomètres de son embouchure et à 55 kilomètres au nord-ouest de Kourou, a servi pendant la première Révolution de lieu de déportation ; plusieurs conventionnels, et entre autres Billaud-Varennes, y ont été déportés. Sinnamary a pris beaucoup d'importance depuis quelques années à cause des riches gisements aurifères que l'on a découverts sur le territoire de ce quartier, et dont plusieurs sont aujourd'hui en pleine exploitation. Le bourg possède une église, un presbytère, une école primaire mixte, un nombre considérable de maisons d'habitation et de magasins d'approvisionnement; on y a récemment établi un hôpital et une maison de secours pour les travailleurs des placers. La population du bourg et du quartier est de 1,500 habitants.

La Mana. — La Mana est un petit bourg situé sur la rivière du même nom, à l'ouest de Cayenne. Les Européens y avaient autrefois fondé un établissement qui n'a pas eu de durée à cause de l'insalubrité du climat; mais depuis des travaux d'assainissement y ont été pratiqués, et le bourg compte environ 600 habitants, noirs pour la plupart. On y voit une église et quelques belles habitations.

Le quartier de la Mana est le plus étendu de la colonie; il confine à l'ouest à la Guyane hollandaise; sa population est de 1,104 habitants.

COLONIES PÉNITENTIAIRES

La colonie pénitentiaire qui a été établie à la Guyane par décret du 29 mars 1852 a d'abord été commencée aux *îles du Salut*, au nombre de trois: l'*île Royale*, qui a un mille de longueur; l'*île Saint-Joseph* et l'*île au Diable*, qui ont chacune un peu moins d'étendue. Ces trois îles, autrefois connues sous le nom d'*îles au Diable*, sont situées à 27 milles au nord-nord-ouest de Cayenne, près de l'embouchure du Kourou. Elles sont élevées, boisées; leur climat est fort sain, et un étroit chenal les sépare.

C'est aux îles du Salut et dans l'île Royale que se trouve l'établissement central pénitentiaire : les condamnés y sont distribués par catégories et pelotons ; tous sont astreints à un travail régulier, et, outre les travaux de culture, il y a dans la colonie des ateliers de tailleurs, de cordonniers, des fabriques de hamacs et autres objets de campement. En 1878, l'établissement pénitentiaire des îles du Salut comprenait 8 surveillants, 56 hommes d'infanterie de marine et 518 transportés.

Au Kourou et à l'embouchure du fleuve, on a établi un pénitencier important; un autre existe sur la crique Madelon : c'est le pénitencier des Roches.

Les pénitenciers du Kourou comptaient en 1878 4 surveillants, 11 hommes d'infanterie et 167 transportés, qui sont employés à l'exploitation des bois et à la culture. Le Maroni est devenu depuis 1858 le centre de la transportation de la Guyane. A 20 kilomètres de l'embouchure du fleuve se trouvent les établissements de Saint-Laurent et de Saint-Louis, dans le voisinage duquel sont des usines à sucre, des exploitations agricoles et forestières; le sucre, le rhum, le café, le riz, la farine de manioc; les bois de construction et d'ébénisterie en sont les principales productions. En 1878, le nombre des transportés y était de 1,120, surveillés par 28 agents et gardés par 81 hommes d'infanterie de marine.

Il y a à *Cayenne* même un atelier pénitentiaire qui rend des services importants; il est composé par les condamnés qui ont donné des garanties de repentir. En attendant un établissement plus complet, leur nombre est de 1,048; ils sont gardés par 51 surveillants et 9 hommes d'infanterie de marine.

Quelques libérés sont placés en ville sous caution, et sont employés par les colons comme travailleurs et hommes de peine.

L'effectif de ces colonies pénitentiaires, qui paraissent répondre jusqu'à présent à la sage pensée de régénération sociale de l'homme par la moralisation et le travail, était en 1878 de 2,853 transportés dont l'état sanitaire était satisfaisant.

Communications avec la Métropole. — La Guyane française est en communication avec la France par un service régulier et mensuel de paquebots de Cayenne à Saint-Nazaire, faisant escale à l'aller et au retour à Fort-de-France (Martinique), Sainte-Lucie, la Trinidad, Démérary et Surinam. Les départs de Saint-Nazaire ont lieu le 7 de chaque mois, et ceux de Cayenne le 3.

Les paquebots français de la ligne de Colon et de Panama, partant de Saint-Nazaire et relâchant à Fort-de-France, ceux de la ligne du Mexique, sont également en relation avec Cayenne par la ligne annexe de Fort-de-France à Cayenne.

En outre, un paquebot anglais part de Southampton deux fois par mois pour Surinam et Démérary, faisant escale à la Martinique, qui est en rapport avec Cayenne par un service régulier.

II. — LA MARTINIQUE

Situation. — L'île de la Martinique est située dans l'Atlantique, entre 14° 23′ 43″ et 14° 52′ 47″ de latitude septentrionale, et entre 63° 6′ 19″ et 63° 31′ 34″ de longitude occidentale du méridien de Paris; elle fait partie du groupe des Antilles désigné sous le nom d'Iles du Vent. Elle est à 48 kilomètres sud-est de la Dominique, à 32 kilomètres nord de Sainte-Lucie, à 100 kilomètres au sud-est de la Guadeloupe, et environ 7,000 kilomètres de Brest. La traversée de France à la Martinique est à 32 jours environ de navigation en partant du port de Brest.

Cette île doit son nom à la francisation du mot *Martinico,* par lequel les Espagnols, qui la découvrirent en 1493, la désignèrent, parce qu'ils l'avaient aperçue le jour de la Saint-Martin. Les indigènes l'appelaient *Madiana.*

Étendue, configuration, aspect et nature du sol. — La plus grande longueur de la Martinique est de 64 kilomètres, et sa largeur moyenne de 28 kilomètres; son périmètre, y compris ses caps, dont quelques-uns s'avancent de 2 à 3 lieues dans la mer, est de 320 kilomètres. Sa superficie est de 987 kilomètres carrés ou 98,782 hectares; un tiers de l'île est en plaines et le reste en montagnes.

La Martinique est de forme irrégulière; elle offre l'aspect de deux péninsules unies par l'isthme qui est entre le cul-de-sac François et le cul-de-sac Royal; le terrain s'élève graduellement depuis le rivage jusqu'au centre, où sont les montagnes. Chacune de ces péninsules paraît avoir été formée par les éruptions de plusieurs volcans. Celle du nord, où étaient situés les foyers les plus anciens, a une circonférence d'environ 187 kilomètres.

Le sol, qui a été formé par des éruptions volcaniques, n'est point partout de même nature. Dans le voisinage de la montagne Pelée, du Morne-Rouge et de la Calebasse, et dans les quartiers du Macouba et de la Basse-Pointe, il se compose de pierres ponces, qui, réduites en parcelles et mêlées aux détritus des végétaux, forment une terre végétale légère, mais assez fertile. Le sol du Prêcheur, de Saint-Pierre et du Carbet est à peu près de la même nature. Les terres de La Trinité et de la partie méridionale de l'île sont grasses, fortes et argileuses. Dans la partie du nord-ouest, le sol est au contraire aride et pierreux.

Côtes, rades, baies, anses. — Les côtes sont à pic en plusieurs endroits, et notamment au nord et à l'ouest, d'accès difficile à cause des immenses bancs de roches madréporiques qui obstruent la plupart des anses et des ports. Cependant, les havres du Robert, du François, du Vauclin, offrent un asile assez sûr aux petits bâtiments, et le port de La Trinité est accessible à des bâtiments de fort tonnage. Au sud s'ouvrent la baie du Marin et plusieurs petites anses où les navires sont en sûreté lorsque le vent ne souffle point de l'ouest.

La rade de Saint-Pierre et la baie du Fort-de-France (Fort-Royal) sont situées sur la côte occidentale (sous le vent de l'île). La première n'est fréquentée que par les navires du commerce, qui la quittent à l'époque de l'hivernage pour aller s'abriter dans le bassin beaucoup plus sûr du Fort-de-France. La baie du Fort-de-France est le plus beau port des Antilles, et des flottes nombreuses peuvent en tout temps y mouiller sans danger. La presqu'île de la Caravelle forme sur la côte orientale la baie du Galion, ouverte au sud-est.

Montagnes et rivières. — La Martinique, vue de la mer, présente à l'œil quelques hautes montagnes éparses que lient entre elles de moindres aspérités que l'on nomme aux colonies *mornes.* Ces montagnes, qui doivent leur origine à des éruptions volcaniques, sont la montagne Pelée, 1,350 mètres d'altitude, située dans la partie occidentale; les trois pitons du Carbet, au milieu de l'île, et dont le plus élevé des trois a 1,207 mètres; le morne de Calebasse, haut de 812 mètres et situé entre la montagne Pelée et les pitons du Carbet; les pitons de la Soufrière, 700 mètres; du Vauclin, 505, et du Diamant, 478 mètres. On a donné ce nom de *piton* aux montagnes qui ont gardé la forme conique; il correspond à celui de *pic* employé généralement en Europe, à celui de *puy* employé plus particulièrement dans le midi de la France.

On compte à la Martinique six volcans éteints, qui sont : les pitons du Carbet, la montagne Pelée,

les roches Carrées, la montagne du Vauclin, le cratère du Marin et le morne de la Plaine. On trouve au sommet de la plupart de ces montagnes des coquillages et des substances marines pétrifiées, qui indiquent qu'elles ont dû sortir des eaux.

De ces montagnes et de ces mornes descendent 75 rivières, que grossissent de nombreux ruisseaux. Les principales sont : au vent de l'île, c'est-à-dire à l'est, le Lorrain, qui se jette dans la mer en deux bras très distincts : le Lorrain et le Masse; le Galion; la Capote, grossie de la Falaise; la rivière du Macouba; la rivière de la Grande-Anse et la rivière de Sainte-Marie.

Sous le vent de l'île, c'est-à-dire à l'ouest, la Rivière-Salée; la Lézarde; la Jambette; la Rivière-Monsieur; la Rivière-Madame, qui passe au Fort-de-France; la rivière du Carbet; la rivière du fort Saint-Pierre, qui passe à Saint-Pierre, et la rivière de Case-Navire.

L'étendue du cours de ces rivières n'est souvent que de 4 à 5 kilomètres et n'excède jamais 28 kilomètres; leur pente est de 11 à 12 centimètres par mètre dans la région moyenne des montagnes, et leur profondeur, de 67 centimètres à 1 mètre, lorsque les eaux ne sont pas enflées par les pluies de l'hiver. Presque toutes sont profondément encaissées entre des escarpements de rochers qui ont depuis 20 jusqu'à 100 mètres de hauteur dans la région des bois. Elles prennent leur source vers les sommets des montagnes, et, lorsqu'elles ont été grossies par les pluies d'hiver, elles descendent de ces hauteurs en torrents qui déracinent et entraînent les arbres sur leur passage, et roulent avec leurs eaux des blocs de basalte d'un volume considérable.

Parmi ces rivières, il n'y a de navigables que la rivière du Pilote, la Rivière-Salée, la rivière du Lamantin, la Rivière-Monsieur et la Rivière-Madame. Dans la partie inférieure de leur cours, elles servent au transport des denrées chargées sur les embarcations du pays; les parties navigables de ces rivières appartiennent même aux eaux de la mer, qui, en pénétrant au milieu des terres, forment des espèces de canaux où leur cours aboutit. Sur un grand nombre d'habitations, on emploie les eaux des rivières comme moteurs pour faire tourner les moulins à sucre. Ces eaux sont toutes très salubres. Il existe à la pointe la plus méridionale de l'île une flaque d'eau salée que l'on appelle la Grande-Salière.

Il y a dans la colonie deux canaux principaux, celui du Lamantin et celui de la Rivière-Salée; c'est par ces canaux que les communes du même nom communiquent avec la mer. Ils sont navigables en toute saison; leur profondeur moyenne est de 2 mètres, et leur largeur de 6 mètres.

Climat. — La Martinique est située dans la zone tempérée du nord. La température moyenne à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer, est de 26° du thermomètre centigrade; le maximum de son élévation de 35°, et le minimum de 20°. Au soleil, le thermomètre s'élève jusqu'à 55 degrés. L'ardeur du climat est d'ailleurs tempérée chaque jour par deux brises régulières : l'une, qui dure depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et qui s'accroît ou décroît selon que le soleil est plus ou moins élevé sur l'horizon; l'autre, qui commence entre six et sept heures du soir, et qui souffle pendant la plus grande partie de la nuit. La première s'appelle *brise de mer*, la seconde *brise de terre*. La variation journalière du thermomètre est de 6 à 12 degrés centigrades, suivant la saison. On ne connaît que deux saisons : l'une, qui est la belle saison, dure environ 9 mois; elle commence en octobre et finit en juillet; les mois les plus chauds sont juillet, août et septembre. L'autre, qui est la saison pluvieuse et à laquelle on donne en général le nom d'*hivernage*, ne dure que 3 mois, du milieu de juillet au milieu d'octobre. Les mois les moins chauds sont ceux de décembre, janvier et février.

L'humidité de l'atmosphère est excessive à la Martinique. La quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans l'île est un peu moindre de 217 centimètres au niveau de la mer. La différence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas 33 centimètres. Le minimum des pluies a lieu en mars, avril et mai; le maximum, en août, septembre et octobre. Le maximum des jours de pluie a été pour 6 années consécutives, et en moyenne annuelle, de 238, et le minimum de 223.

Dans les Antilles, les jours sont à peu près égaux aux nuits. La durée des jours les plus courts est de 11 heures 15 minutes environ; et celle des plus longs, d'un peu plus de 12 heures 30 minutes.

Les vents qui dominent sont ceux d'est, du nord et du sud. Les périodes de domination de ces vents peuvent, à la rigueur, être réduites à deux. Pendant la première, qui dure depuis novembre jus-

qu'en avril, les vents soufflent de l'hémisphère boréal, en passant successivement du nord vers l'est. Pendant la seconde période, qui dure depuis le mois de mai jusqu'en octobre, les vents soufflent de l'hémisphère austral, et varient entre l'est et l'ouest en passant par le sud. Le vent d'ouest est plus rare ; il est aussi le moins constant dans sa durée. Les bourrasques orageuses sont accompagnées de calmes plats.

Les vents d'est, dont la domination s'étend sur l'une et l'autre des deux périodes dont il vient d'être parlé, soufflent pendant les trois quarts de l'année environ. Ils ne règnent toutefois avec constance que durant les mois de mars, avril, mai et juin. Ce sont ces vents qui portent le nom de *vents alizés*, et d'où dérivent les expressions *au vent* et *sous le vent*, qui servent à désigner dans les Antilles l'orient et l'occident.

Quelquefois, au milieu du plus grand calme de l'atmosphère, les eaux de l'Atlantique, soulevées par un mouvement subit et précipitées violemment vers le rivage, entraînent avec elles les bâtiments mouillés sur la côte, malgré leurs ancres, et les lancent sur les rochers ou les jettent sur la plage. C'est cette perturbation que l'on nomme dans les Antilles *ras de marée.* On donne le nom d'*ouragans* ou *coups de vent* à des tempêtes violentes qui éclatent quelquefois dans les pays situés sous les tropiques, et durant lesquelles le vent acquiert un tel degré de force qu'il renverse les constructions, déracine les arbres et arrache les moissons ; les rivières, grossies subitement par des pluies diluviennes, débordent malgré la profondeur de leurs encaissements et entraînent avec leurs eaux les arbres des forêts, les plus gros rochers, les plants et les plantations. Les bâtiments qui sont sur les rades et qui n'ont pas eu le temps de gagner la pleine mer sont brisés ou engloutis. Les désastres qui résultent de ces tourmentes sont incalculables ; dans les villes, on a vu quelquefois la majeure partie des édifices détruits. Pour remettre en valeur les plantations que le fléau a ravagées, il faut, outre des frais et des travaux considérables, un an, si l'habitation produit des vivres ; dix-huit mois, si c'est une sucrerie ; trois ans, si elle est cultivée en cacao, et cinq ans, si c'est une caféière. En 1737, tous les cacaoyers, qui étaient alors une des principales exploitations agricoles du pays, furent détruits. Les plus affreux ouragans de ce siècle à la Martinique sont ceux de 1813 et de 1817. Le tremblement de terre de 1839 a été très désastreux, mais moins encore que celui de 1859, qui, à Fort-de-France, a bouleversé la plus grande partie de la ville et détruit les plantations environnantes. Il ne se passe guère d'années où il ne se fasse sentir quelques secousses. La chaleur et l'humidité du climat exercent une funeste influence sur la santé des habitants. La mortalité y égale et quelquefois même y excède le nombre des naissances.

Productions naturelles. — Aucune mine métallique ne paraît exister à la Martinique, quoiqu'on y trouve quelques traces d'arsenic sulfuré, de titane, de manganèse et de fer sulfuré ; les roches y sont plus nombreuses : on rencontre des basaltes prismatiques, de la lave, de la pierre ponce, de la pouzzolane, du soufre, de l'argile, de l'ocre, de la silice et de l'alumine. Parmi les combustibles, on remarque l'huile de pétrole, la lignite et la tourbe. Il existe plusieurs sources d'eaux minérales ; les principales sont celles de la montagne Pelée et celle qui prend naissance dans les pitons du Fort-de-France. Cette dernière est très fréquentée ; les eaux en sont thermales et contiennent en dissolution des carbonates de soude, de magnésie, de chaux et de fer. Elles conviennent aux malades atteints d'affections cutanées et d'hépatites, ainsi qu'aux personnes qui souffrent encore de blessures ou de fractures anciennes.

Le sol de la Martinique est d'une grande fertilité. Sous l'influence de la chaleur humide, qui pour la race humaine produit si souvent des effets mortels, la nature déploie toutes ses richesses et la terre se couvre d'une végétation magnifique.

A l'ombre de forêts de bambous et de palmiers, que des lianes entrelacées rendent impénétrables, croissent des fougères colossales, des lataniers aux larges feuilles ; sur le tronc même des arbres, la plus brillante des fleurs parasites, l'orchidée, balance ses fleurs parfumées. L'ananas, le palmiste, le bananier, l'arbre à pain, la goyave, l'aloès, sont autant de produits de cette riche contrée. Aux fleurs du pays il faut ajouter celles qu'on y a importées d'Europe : les roses, le jasmin, l'oranger.

Parmi les produits cultivés, la canne à sucre est au premier rang ; les espèces préférées sont : la canne de Taïti et la canne jaune de Java. Viennent ensuite, dans l'ordre des cultures, le caféier, le cotonnier, le cacaoyer, le tabac et les arbres à épices, tels que le cannelier, le poivrier, le gin-

gembre ; les plantes alimentaires sont : le manioc, la banane, l'igname, le chou caraïbe, le fruit de l'arbre à pain et le maïs ; les principaux fruits sont la banane, l'ananas, la mangue, la sapotille, l'orange, la pomme cannelle, etc., etc.

Les montagnes qui forment le centre de l'île sont couvertes de forêts impénétrables qui couvrent le quart de la surface de l'île ; la plus importante est celle du Carbet. Parmi les grands et beaux arbres dont elles se composent, les plus nombreux sont les pommiers, les balatas, les fromagers, les figuiers sauvages et les courbarils. On y exploite aussi le bois de campêche.

Les animaux domestiques de la Martinique sont ceux qui y ont été introduits par les Européens, et dont les espèces semblent avoir perdu sous le rapport de la force et de la taille. Ce sont les chiens, les chats, les bœufs, les ânes, les chevaux, les mulets, les moutons, une espèce de chèvre à poil ras, qu'on appelle cabri, et les porcs. Les lapins ne s'y trouvent qu'à l'état de domesticité. Parmi les quadrupèdes indigènes qui existent encore à la Martinique, nous nommerons le manitou, espèce de sarigue de petite taille, exhalant une mauvaise odeur, que ne partage pas sa chair, assez bonne à manger ; l'agouti, gros comme le manitou, animal qui tient à la fois du rat et du lapin, et dont le grognement est pareil à celui du cochon ; sa chair a un goût sauvage, néanmoins on la mange ; le rat musqué, de même forme, mais plus gros que le rat d'Europe. Les rats et les souris venus de France dans des caisses de marchandises se sont tellement multipliés qu'ils sont souvent le fléau des habitations. Les insectes sont très nombreux, et quelquefois fort incommodes ; tels sont : la fourmi, la chique, le scorpion, la scolopendre, les moustiques, les maringouins, le cancrelat. Les oiseaux domestiques sont les mêmes qu'en Europe ; on trouve la perdrix et la tourterelle, dont les espèces sont très variées ; des ortolans, des grives, des pigeons ramiers, un oiseau qu'on nomme l'oiseau-diable et qui, semblable aux tadornes, niche dans des terriers. Si les perroquets et les perruches ont disparu, on trouve encore une belle espèce de pie à bec et à jambes rouges, à croupion jaune, et toute rayée de bleu et blanc. Parmi les petits oiseaux, on admire le colibri et l'oiseau-mouche, aux vives et éclatantes couleurs. On rencontre le chat-huant et un grand nombre de grosses chauves-souris.

Les oiseaux aquatiques sont nombreux ; les plus remarquables sont : le flamant, au plumage écarlate ; le grand-gosier ou pélican, la frégate, le héron-crabier, qui vit de crustacés. Parmi les reptiles, nous nommerons l'iguane, le lézard, plusieurs espèces de serpents et de couleuvres dont la morsure est mortelle. Les crustacés sont nombreux ; on distingue le crabe violet, le crabe tricolore, le tourlourou ; les crabes des montagnes sont les plus curieux de ces animaux : ils vivent en société dans les mornes, et, lorsque l'hivernage arrive, ils descendent en troupes à la mer. Les côtes sont poissonneuses ; on remarque parmi les poissons qui en approchent le dauphin, le souffleur, le marsouin, le lamantin, le requin, la bécune, l'espadon, le poisson volant, la bonite, la galève ; les tortues, les homards et les huîtres se trouvent sur les côtes.

Population. — La population de la Martinique était en 1880 de 166,100 habitants, savoir : 78,978 hommes et 87,122 femmes. Sur le chiffre total de 166,100 habitants, il faut compter : 670 personnes représentant les fonctionnaires, les employés et leurs familles ; 1,530 hommes formant en moyenne l'effectif de la garnison ; 15,000 immigrants de toute origine : Africains, Indiens ou Chinois. La population sédentaire proprement dite approche de 130,000 âmes, sur lesquels il y a 10,000 Européens et 120,000 noirs et gens de couleur.

Industrie et commerce. — La principale industrie de la Martinique est l'industrie agricole ; elle y est en grand progrès, surtout pour la culture de la canne à sucre. On comptait, en 1880, 34,514 hectares cultivés, savoir : canne à sucre, 19,364 hectares ; café, 685 ; cotonnier, 211 ; cacaoyer, 861 ; tabac et cultures diverses, 32 ; vivres, 13,406 hectares. Les bois et les forêts couvrent une étendue de 18,120 hectares.

Les habitations rurales où l'on exploite la canne à sucre sont au nombre de 562, produisant 41,820,000 kilogrammes de sucre brut, 1,326,000 litres de sirop et de mélasse, et 9,170,000 litres de tafia, rapportant en valeur nette près de 12 millions de francs.

Le produit général des cultures est à la Martinique de 15 millions de francs.

Le commerce intérieur de la colonie est presque nul ; mais son commerce extérieur, soit avec la France, soit à l'étranger, est très considérable.



Église de l'Ilet-de-la-Mère.

L'ensemble de ce commerce était, en 1880, de 63,743,794 francs, dont 38,594,653 francs avec la France, qui se décomposaient en 14,087,100 francs pour les importations, et 24,507,523 francs pour les exportations de la colonie.

Les deux cinquièmes environ de la superficie totale de l'île sont en état de culture. Les parties les plus élevées sont occupées par des bois et des forêts impénétrables. Des quinconces de caféiers s'étendent sur la crête des mornes et la partie supérieure de leurs versants; au-dessous, et sur de moins riches terrains, croissent quelques taillis de cotonniers; enfin, dans les terrains bas et humides, au fond de fertiles vallées, on cultive la canne à sucre.

Le tonnage de tous les ports de l'île, dont les principaux sont Fort-de-France (Port-Royal), Saint-Pierre, La Trinité et Le Marin, est de 60 bâtiments jaugeant près de 3,000 tonneaux. En 1880, il est entré dans tous les ports de la Martinique, 1,771 navires de toute provenance, dont 94 français, jaugeant 31,017 tonneaux et montés par 1,247 hommes d'équipage; il en est sorti 985 navires de toute provenance, dont 113 français, jaugeant 34,541 tonneaux et montés par 1,335 hommes d'équipage.

Division politique et administrative. — L'île de la Martinique forme un gouvernement colonial dont le chef-lieu est Fort-de-France. Le commandement et la haute administration appartiennent au gouverneur, qui a sous lui un commandant militaire et deux chefs d'administration : le directeur de l'intérieur pour l'administration civile et les finances, et le procureur général pour l'administration judiciaire. Un inspecteur colonial veille à la régularité du service administratif. Les deux chefs d'administration, le commandant militaire et deux conseillers privés, choisis par le gouverneur parmi les habitants notables, forment le conseil privé, espèce de conseil d'État présidé par

le gouverneur, et auquel assiste l'inspecteur colonial avec voix représentative.

Un conseil général, composé de 24 membres élus par le suffrage universel, est chargé des affaires de l'administration communale. La colonie est représentée auprès du gouvernement métropolitain par un sénateur et un député élu par le suffrage universel.

L'île est divisée en 2 arrondissements administratifs, ceux de Fort-de-France et de Saint-Pierre, et subdivisée en 9 cantons et en 26 communes ou quartiers, administrés par des maires et adjoints et des conseils municipaux. Ces communes sont unies entre elles par 31 routes nationales d'un développement total de 48,930 kilomètres, auxquelles viennent se souder un grand nombre de routes secondaires et de chemins d'exploitation.

La colonie forme le ressort d'une cour d'appel siégeant à Fort-de-France; elle est divisée en 2 arrondissements de tribunaux de première instance et d'assises, correspondant aux arrondissements administratifs, et subdivisée en 9 cantons ou sièges de justice de paix. La législation est, en général, celle des codes de la métropole.

L'île forme le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, dont le siège est à Saint-Pierre. L'évêché est subdivisé en deux archidiaconés, ceux de Fort-de-France et de Saint-Pierre; il y a à Saint-Pierre un collège diocésain servant aussi de petit séminaire, et à Fort-de-France une succursale dite institution de Sainte-Marie; les communes ont des curés et des vicaires. L'île compte plusieurs congrégations religieuses; savoir : les religieux du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, qui dirigent les collèges diocésains; les frères de l'Institut de Ploërmel, dirigeant les écoles publiques de la colonie et la maison centrale de Saint-Blaise; les sœurs hospitalières attachées aux hôpitaux, hospices et ouvroirs de la colonie et appartenant à la congrégation de Saint-Paul de Chartres; les religieuses de Saint-Joseph de Cluny dirigeant des pensionnats à Saint-Pierre et à Fort-de-France, et les écoles communales de la colonie.

Les forces militaires se composent des troupes de la garnison, qui est en moyenne de 2,000 hommes; d'un corps de gendarmerie et des milices locales, dont l'effectif dépasse 5,000 hommes.

La colonie possède une école préparatoire de droit, un lycée, près de 60 écoles élémentaires et 2 écoles supérieures; une belle bibliothèque, un jardin botanique et deux typographies. Le budget de la colonie comprend trois catégories : 1° les dépenses locales montant à près de 4 millions; elles sont couvertes par les ressources tirées de la colonie même, sans qu'aujourd'hui la métropole fournisse un seul subside; 2° les dépenses dites de souveraineté, incombant à la métropole, qui au budget de 1878 étaient inscrites pour 2,491,799 francs; 3° les dépenses indirectes, faites en faveur du service colonial, mais figurant au chapitre du service général du ministère de la marine, qui peuvent être évaluées, à l'égard de la Martinique, à 1 million de francs. C'est donc un total de 3,491,799 francs que la Martinique coûte à la France. En revanche, son mouvement d'affaires avec la métropole, qui atteint près de 40 millions de francs par an, rapporte au budget de l'État, en recettes de douanes, plus de 13 millions de francs, sans compter le bénéfice du vaste courant commercial et maritime créé entre la colonie et la mère patrie.

HISTOIRE DE LA MARTINIQUE

L'île de la Martinique a été découverte en 1493 par les Espagnols; elle était alors peuplée par la race caraïbe à l'état sauvage. Pendant près d'un siècle et demi, les Européens n'y fondèrent aucun établissement.

Cependant la Compagnie des Iles d'Amérique, qui avait obtenu du gouvernement français la propriété et le commerce exclusif pendant vingt ans de toutes les îles qu'elle mettrait en valeur dans le nouveau monde, songea à s'en emparer. C'est en son nom que M. d'Esnambuc, gouverneur de Saint-Christophe, en prit possession dans le courant de l'année 1635. Il y débarqua avec 100 hommes habitués au climat et qui apportaient avec eux tout ce qui leur était nécessaire pour y former des habitations. Ils prirent terre à 4 kilomètres environ de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Saint-Pierre.

La population caraïbe ne s'était pas d'abord montrée hostile à la colonie nouvelle; mais la paix ne fut pas de longue durée. La lutte s'engagea bientôt entre les Français et la race indigène, qui ne tarda pas à succomber et à céder la place aux vainqueurs. C'est ainsi que partout, dans le nouveau monde, la civilisation refoula les tribus sau-

vages, qui disparurent peu à peu quand elles ne furent pas exterminées par la force. En 1658, vingt-trois ans après que les Français s'étaient emparés de la Martinique, presque tous les Caraïbes avaient été tués ou expulsés, et quelques années plus tard, en 1664, à peine en restait-il quelques-uns dans l'île.

Le nombre des premiers colons s'augmenta par des immigrations nouvelles. La plupart des nouveaux immigrants, amenés aux frais de la Compagnie ou du gouvernement, contractaient, en compensation, l'engagement de servir gratuitement dans la colonie pendant trois années. C'était une véritable servitude qui les soumettait souvent à une vie extrêmement dure et aux plus rudes traitements. Ils étaient chargés de la culture et des travaux dont on pense généralement, mais à tort, que les noirs seuls sont capables sous le ciel des tropiques. Après ces trois années de servage, les engagés blancs obtenaient des concessions et prenaient rang parmi les colons proprement dits. Cet état de chose dura jusqu'en 1738, c'est-à-dire pendant un siècle; alors l'esclavage des noirs remplaça définitivement la servitude des blancs.

La Compagnie des Iles d'Amérique ne prospéra pas. En 1651, M. Duparquet, gouverneur particulier et sénéchal de la Martinique, s'en rendit acquéreur, ainsi que de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadines, moyennant 60,000 livres. Mais il ne jouit pas longtemps de son acquisition : il mourut, et, en 1664, le gouvernement acheta de ses enfants mineurs la Martinique moyennant 120,000 livres.

La colonie retomba immédiatement entre les mains d'une compagnie. Le gouvernement en fit la concession à la Compagnie des Indes occidentales, avec privilège pendant quarante ans de la navigation et du commerce; mais cette Compagnie administra si mal, arrêta le développement de la colonie par tant de règlements, de prohibitions, d'entraves de toute sorte, qu'il fallut changer cet état de choses : la Compagnie des Indes occidentale fut supprimée en 1674, et dès l'année suivante la Martinique fut réunie au domaine de l'État.

Le gouvernement suivit une marche plus libérale et plus intelligente que celle qui avait conduit à sa ruine la Compagnie des Indes occidentales. Il dégagea la colonie de quelques-unes des entraves qui la comprimaient : tous les Français furent admis à venir s'y fixer; enfin, en 1717, il l'affranchit des droits excessifs qui avaient d'abord été établis sur ses produits et qui devaient la frapper de mort en lui enlevant jusqu'à l'intérêt de produire.

La Martinique, débarrassée de la cupidité des compagnies qui croyaient s'enrichir en l'accablant de taxes, semblait destinée à de rapides développements; mais les événements vinrent s'y opposer. La guerre de 1744 éclata : la Martinique arma des corsaires, fit des prises importantes, qu'on évalua à 30 millions, mais les cultures furent négligées, et il en résulta des pertes presque irréparables. La guerre de 1755 ne lui fut pas moins funeste; le 13 février 1762, les Anglais s'emparèrent de l'île et la gardèrent seize mois : elle nous fut rendue en vertu du traité de Versailles, en 1763.

La prospérité agricole et commerciale de la Martinique se développa considérablement jusqu'en 1790. Mais alors la Révolution avait éclaté dans la métropole; l'ébranlement se communiqua à la colonie; elle fut bientôt en proie à la guerre civile, à la suite des décrets de la Convention nationale, qui prononçaient l'égalité des gens de couleur et l'affranchissement des noirs; la guerre étrangère vint aggraver cette situation déjà si désastreuse : les Anglais attaquèrent la Martinique et y débarquèrent le 3 février 1794 avec une armée de 15,000 hommes et de l'artillerie. Le général Rochambeau, qui commandait aux Antilles, se retira avec 600 hommes dans le fort Bourbon. Après trente-deux jours de siège et de bombardement, il fut obligé de capituler quand la garnison fut réduite de moitié par le feu de l'ennemi.

Les Anglais occupèrent pendant huit années la Martinique, qui nous fut restituée par le traité d'Amiens, en 1802; mais la guerre ayant éclaté de nouveau, la colonie eut à subir une nouvelle attaque. Les Anglais reparurent avec 15,000 hommes et une artillerie formidable; le fort Bourbon capitula après vingt-sept jours de siège et un bombardement; la Martinique retomba au pouvoir des Anglais le 24 février 1809. Elle fut restituée à la France en vertu des traités de 1814 et de 1815.

Cette longue période passée sous la domination anglaise fut stérile pour ses progrès. En effet, l'Angleterre, qui ne l'admit jamais aux privilèges dont elle fait jouir ses nationaux, ne lui accorda pas non plus la liberté de commerce : il en résulta pour ses produits une absence presque complète de débouchés dont son industrie eut à souffrir.

Rentrée sous la domination française depuis 1815, la Martinique, pendant de longues années de paix, a vu se développer sa population et son commerce dans des proportions moindres cependant que sa situation, l'étendue et la fertilité de son territoire devaient le faire présager. Parmi les causes qui expliquent ce résultat, il faut citer surtout la concurrence redoutable que fait au sucre de canne, principale et presque unique ressource de la Martinique, le sucre de betterave; les taxes élevées auxquelles sont soumis les produits de nos colonies, et qui arrêtent la production en ne laissant aux cultivateurs que de trop faibles bénéfices; enfin la crise, heureusement passée, de l'affranchissement des esclaves en 1848.

La Martinique s'honore d'avoir vu naître Joséphine Tascher de La Pagerie, qui épousa en secondes noces le général Bonaparte, suivit la fortune de son mari et devint impératrice des Français; le brave général dont elle était veuve lorsqu'elle épousa le général Bonaparte appartenait aussi à la colonie. Alexandre de Beauharnais était né à Fort-Royal peu de temps après la défaite des Anglais par son père. Thibaut de Chavalon, correspondant de l'Académie des sciences; l'administrateur Moreau de Saint-Méry; le mulâtre Belgarde, qui gouverna la colonie après le départ de Rochambeau; Magloire Pélage, homme de couleur, qui fut aussi placé à la tête du gouvernement de la Guadeloupe; le littérateur d'Avrigny, membre de l'Académie française, sont également des enfants de la Martinique.

BOURGS ET VILLES LES PLUS REMARQUABLES

Fort-de-France ou Fort-Royal (lat., 14°36′ 7″ N.; long., 63° 24′ 24″ O.). — Fort-de-France, autrefois appelé Fort-Royal, sur la côte occidentale de l'île, est le chef-lieu de la colonie et le siège du gouvernement colonial. Cette ville, dont la population est de 15,529 habitants, avec sa banlieue, est bâtie au bord de la mer et de la magnifique baie qui porte son nom. C'est sur ce point que, pour résister à des attaques telles que celles dont la Martinique avait été si souvent l'objet, le gouvernement éleva des fortifications capables d'assurer sa défense jusqu'à ce qu'elle fût secourue par la métropole. La construction du Fort-Bourbon, situé sur un morne à 1,200 mètres du fort Royal, fut commencée en 1763 et coûta une somme de 10 millions. La côte est protégée en outre par des fortifications et des batteries. La baie de Fort-de-France, que domine la ville, est le plus beau port des Antilles, et des flottes nombreuses peuvent en tout temps y mouiller sans danger. Ce port, qui a reçu le nom de port Chasseloup-Laubat, sert d'escale aux paquebots transatlantiques français des lignes de Saint-Nazaire au Mexique; il a été, dans ces dernières années, l'objet d'améliorations et de travaux considérables. Fort-de-France est le siège d'une cour d'appel, dont la juridiction s'étend à toute l'île; d'une cour d'assises et d'une justice de paix.

La ville de Fort de-France est placée dans une situation magnifique; elle possède de belles promenades; ses rues sont larges et régulières et en général bien bâties; outre l'hôtel du Gouvernement, on y remarque quelques beaux édifices, une église, un hôpital militaire, un hospice civil, une prison centrale, une bibliothèque, une école préparatoire de droit, un lycée, un collège ecclésiastique, plusieurs écoles primaires de l'un ou de l'autre sexe, une institution tenue par les maristes, les magasins de la marine, un bel arsenal maritime, etc., etc.

Le mouvement annuel du port avec la France est d'environ 20 ou 25 navires, à l'entrée et à la sortie.

Le Lamantin. — Le Lamantin, ville qui a pris beaucoup d'accroissement dans ces dernières années, est situé à environ 36 kilomètres à l'est de Fort-de-France; elle a une grande importance à cause de ses marchés, qui sont le rendez-vous de toute la population de l'intérieur de l'île. On y vend surtout des végétaux, des fruits, tels que bananes, ananas, ignames et autres denrées qui se consomment dans le pays.

Le Lamantin est le siège d'une justice de paix. La population de la commune est de 13,321 habitants.

La Rivière-Salée. — La Rivière-Salée, bourg situé dans les terres, à 4 kilomètres au sud-est de la baie de Fort-de-France et à 26 kilomètres au sud-est de cette ville, n'a, comme Le Lamantin, d'autre importance que ses marchés du dimanche. On y vend des produits de même nature. La population de la commune est de 2,664 habitants.

Le Marin. — Le Marin est une petite ville de 2,882 habitants, siège d'une justice de paix et si-

tuée dans la partie méridionale de l'île et sur la côte occidentale, au fond de la baie qui porte le même nom, à 45 kilomètres au sud-est de Fort-de-France. Cette ville, éloignée des principaux centres du commerce, a par elle-même une certaine importance; elle possède un bon port fréquenté par les bâtiments de commerce. On y remarque une jolie église, un presbytère, des magasins et un bureau de douane.

Le Vauclin. — Le Vauclin, qui emprunte son nom à une montagne voisine, est situé à 42 kilomètres au sud-est de Fort-de-France; c'est une ville agréablement assise sur les bords de la mer. Elle a pris un grand accroissement dans ces dernières années et sa population est de 4,355 habitants.

Le Diamant. — Le Diamant, bourg situé sur la baie du même nom, à 37 kilomètres au sud de Fort-de-France, n'offre d'intérêt que par sa position maritime. Cette rade est fréquentée par les navires de commerce, qui vont y prendre des chargements. Le Diamant est le siège d'une justice de paix; sa population est de 2,068 habitants.

Le Saint-Esprit. — Le Saint-Esprit est un bourg de 4,088 habitants, chef-lieu de canton et situé à 25 kilomètres au sud-est de Fort-de-France, dans l'intérieur de l'ile et sur la rive gauche d'une petite rivière. Il possède un hospice civil.

François. — François, à 27 kilomètres à l'est de Fort-de-France, est situé sur la côte orientale de l'île; sa population est de 10,160 habitants. Son port est ouvert au commerce et reçoit un certain nombre de navires.

Saint-Pierre (lat., 14° 45′ 5″ N.; long., 3° 31′ 6″ O.). — Saint-Pierre est situé sur la côte occidentale de l'île, c'est-à-dire sous le vent, à 30 kilomètres au nord-ouest de Fort-de-France; sa population est de 25,768 habitants. La ville de Saint-Pierre est le centre du commerce de la Martinique et le siège d'un chef-lieu d'arrondissement, d'un évêché, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. Elle est arrosée par la rivière du Fort, qui la divise en deux parties, dont l'une s'appelle le Mouillage et l'autre le Fort. Ses rues, où règne l'activité du commerce, sont bien pavées et régulières; on y voit plusieurs fontaines dont l'eau se distribue dans la plupart des maisons.

Il existe à Saint-Pierre un jardin des plantes consacré à la culture des plantes de l'Inde, dans le but de les naturaliser dans la colonie.

Cette ville est la plus considérable des Antilles françaises. La rade de Saint-Pierre ne répond pas à son importance. Elle n'est fréquentée que par les navires du commerce, qui la quittent à l'époque de l'hivernage pour aller chercher un abri dans le bassin beaucoup plus sûr de Fort-de-France. Le mouvement du port pour la France est d'environ 260 bâtiments entrés et sortis.

Le Carbet. — A 4 kilomètres au sud de Saint-Pierre, sur la même côte, on trouve le bourg du Carbet, près de l'embouchure de la petite rivière du même nom, où débarquèrent en 1635 les premiers colons français, sous la conduite de M. d'Esnambuc. Ce bourg, dont la population est de 5,903 habitants, est le centre d'un commerce d'exportation de bois de construction et pour la marine.

On cite les forêts du Carbet, qui ont environ 24 kilomètres de longueur, comme les plus belles de l'île. Les plus grands et les plus beaux arbres dont elles se composent sont les gommiers, les balatas, les fromagers gigantesques, les figuiers sauvages et les courbarils.

La Macouba. — La Macouba, ville de 2,444 habitants, située sur la côte nord-est, possède plusieurs établissements industriels et d'importantes sucreries. Le tabac a été longtemps cultivé avec un grand succès dans cette partie de l'île. Quoique le tabac de Macouba fût d'une qualité supérieure, on a cessé de le cultiver; la concurrence des tabacs d'Amérique et les difficultés de cette culture, qui manque souvent dans les années pluvieuses, l'ont fait abandonner à cause du peu de bénéfice qu'on en retire. Le bourg de Macouba a été en grande partie détruit par les ouragans de 1817; on ne retrouve plus qu'un petit nombre d'habitations. Il est situé dans la partie rocailleuse de l'île, sur des mornes arides; une petite quantité de terrains seulement est en culture : on y cultive la canne et les vivres du pays.

La Basse-Pointe. — La Basse-Pointe est un joli bourg de 3,811 habitants, à environ 5 kilomètres sud-est de la Macouba, sur les bords de la mer, dans la plus belle partie de l'île. Son territoire est

d'une grande fertilité et passe pour très salubre. On y cultive les vivres du pays, la canne à sucre, le cacao et le café; c'est le siège d'une justice de paix.

La Trinité. — La Trinité, peuplée de 7,805 habitants, sur la côte orientale de l'île, au fond de la baie de ce nom formée par la presqu'île de la Caravelle, possède un bon port et est, après Saint-Pierre et Fort-de-France, le point le plus commerçant de la colonie. Les abords par mer de La Trinité sont difficiles et même dangereux, parce que toute la côte orientale de la Martinique est très escarpée et bordée de rochers madréporiques. La ville est bien bâtie ; on y remarque de vastes magasins, une caserne, un hôpital et une belle église; c'est le siège d'une justice de paix.

Le Robert. — Le Robert, peuplé de 7,478 habitants, est situé au sud-est de La Trinité, sur les bords de la jolie baie du Robert, dans une situation pittoresque à proximité des montagnes.

Le Gros-Morne. — Le Gros-Morne, bourg de l'intérieur de l'île, est situé à proximité de La Trinité et du Robert ; la commune compte 7,440 habitants. On y cultive la canne à sucre et le café.

Sainte-Marie. — Sainte-Marie est une commune de 7,331 habitants, qui, outre le village de ce nom, situé au nord-nord-est de l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, comprend plusieurs établissements florissants. Nous devons citer en première ligne l'habitation domaniale de *Saint-Jacques*, qui appartient à la colonie et où l'on met en usage les meilleurs procédés pour la fabrication du sucre de betterave. Elle donnait, avant l'émancipation des esclaves, un revenu annuel de 50,000 francs net au budget colonial.

Les habitations qui forment ces communes ne sont pas agglomérées, mais disséminées sur le territoire ou quartier de l'île qui les compose. Au siège de la commune sont les bâtiments municipaux, l'église, le presbytère, les écoles, les salles d'asile et l'hospice. Les habitations disséminées portent, soit le nom de leur propriétaire, soit celui des grands établissements industriels : sucrerie, distillerie, ferme, etc. Les écoles communales de garçons sont tenues par les maristes et les frères de Ploërmel, et celles de filles dirigées par les sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

Communications avec la Métropole. — La Martinique est en communication avec la France : 1° par les paquebots de la Compagnie générale transatlantique de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall et de Saint-Nazaire à La Vera-Cruz qui, une fois par mois, à l'aller et au retour, font escale à Saint-Pierre et à Fort-de-France ; 2° par les paquebots anglais de la Compagnie Royal-Mail-Steam-packet de Southampton à Saint-Thomas qui, deux fois par mois, touchent à l'aller et au retour à Saint-Pierre.

Fort-de-France est de plus en relation avec la Guyane française par un paquebot qui fait une fois par mois, à l'aller et au retour, le service de ce port à Cayenne.

Un service colonial régulier de bateaux à vapeur met en communication Fort-de-France avec Saint-Pierre, Le Lamantin et Petit-Bourg.

III. — LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

Le gouvernement colonial de la Guadeloupe se compose d'abord de l'île du même nom, qu'un bras de mer très étroit, appelé la Rivière-Salée, divise en deux parties nommées *Guadeloupe* proprement dite et *Grande-Terre;* ensuite de cinq dépendances, qui sont : les îles de *Marie-Galante*, des *Saintes*, de *la Désirade*, et les deux tiers environ de l'île de *Saint-Martin* et l'île de *Saint-Barthélemy*.

1° ILE DE LA GUADELOUPE

Situation. — L'île de la *Guadeloupe* est située dans l'océan Atlantique et fait partie, ainsi que ses dépendances, du groupe des Petites-Antilles ou Iles-du-Vent. Elle est située entre 15° 59′ 31″ et 16° 40′ de latitude nord, et entre 63° 20′ et 64° 9″ de longitude occidentale du méridien de Paris, à 61 kilomètres au nord de la Dominique, à 139 kilomètres au nord-ouest de la Martinique, et à 6,953 kilomètres ou 1,250 lieues marines de Brest, c'est-à-dire à environ trente jours de traversée de ce port.

Le nom primitif de cette île était *Karou-Kera;* les Espagnols, qui la découvrirent en 1493, lui donnèrent le nom de *Guadeloupe* en l'honneur de Notre-Dame de Guadalupe, une des madones les plus révérées de l'Estramadure.

Étendue, configuration, aspect et nature du sol. — Nous avons dit que l'île de la Guadeloupe était séparée en deux par un étroit canal maritime appelé la Rivière-Salée : la partie située à l'ouest de ce canal, c'est-à-dire la *Guadeloupe* proprement dite, est d'origine volcanique; elle présente à peu près la forme d'une ellipse et renferme un assez grand nombre de mornes, de ravines et de terrains inaccessibles ou peu propres à la culture; elle est traversée par une chaîne de montagnes dont la pente s'adoucit ou se termine de manière à laisser entre leurs bases et le rivage de la mer des étendues de terre plus ou moins considérables : c'est dans cette espèce de ceinture et sur les flancs praticables des mornes que sont établies les cultures et les habitations. Les terres sont légères et faciles à cultiver. Presque partout, elles reposent en couches plus ou moins épaisses sur un fond d'argile. Leur fécondité est due non à leur qualité, qui est médiocre, mais à la chaleur du climat et à l'abondance des eaux qui arrosent cette partie de la colonie. On évalue la superficie de la Guadeloupe proprement dite à 82,289 hectares; sa longueur du nord au sud est d'environ 45 kilomètres, sa largeur de 27 kilomètres et le développement de ses côtes d'environ 150 kilomètres.

La partie située à l'est de la Rivière-Salée, qui porte le nom de *Grande-Terre*, s'élève peu au-dessus du niveau de la mer, et n'offre que des coteaux de peu d'élévation. Le sol est formé d'une terre grasse et fertile reposant sur une base calcaire; presque tous les points de son étendue sont susceptibles de culture. Sa forme approche de celle d'un triangle. On évalue sa superficie à 55,723 hectares. Sa longueur de l'est au nord-ouest est d'environ 52 kilomètres; sa largeur du nord au sud, de 30 kilomètres, et le développement de ses côtes de près de 175 kilomètres.

Divers petits îlots sans importance, et que l'on nomme *Ilets* dans le pays, sont semés sur les côtes de la Guadeloupe, principalement entre la Grande-Terre et la Guadeloupe proprement dite; nous citerons : les îles de la *Petite-Terre*, au sud-est de la Pointe-des-Châteaux, et dont la superficie est de 435 hectares; les Ilets *à l'Anglais, à Frégates, Moustics* et *Fortune*, beaucoup plus petits encore, au sud de la Rivière-Salée; les Ilets *à Fayou, à Caret, à Biche, de Carénage, Blanc* et *à Kahouane*, au nord-ouest de ce même canal maritime.

La superficie totale de la Guadeloupe et de ses cinq dépendances, que nous décrirons successivement, est de 186,965 hectares.

Côtes, rades, baies, anses. — On évalue le développement des côtes de la Guadeloupe à 360 kilomètres : les côtes orientales de la Guadeloupe proprement dite, exposées aux vents réguliers de l'est, sont les plus élevées et les plus saines; tandis que les terres basses de l'ouest, auxquelles la partie orientale intercepte les vents alizés, sont à la fois arides et malsaines.

On compte 16 rades et 24 anses ou criques à la Guadeloupe et dans ses dépendances.

A la Guadeloupe proprement dite, les rades de la Basse-Terre et de la baie de Mahaut méritent seules d'être mentionnées. La première, située sur la côte occidentale, est une rade foraine ouverte à tous les vents, notamment à ceux de l'ouest, qui sont fort dangereux dans l'hivernage; elle est sujette à des ras de marée très fréquents, et auxquels rien ne saurait résister lorsque les vents soufflent fortement du large. Le mouillage y est de mauvaise tenue. Le petit nombre de bâtiments qui s'expédient pour la Basse-Terre calculent leurs voyages de manière à n'y faire qu'un court séjour; et, lorsque des circonstances imprévues les forcent à rester dans la colonie pendant la mauvaise saison, ils vont chercher un abri dans la rade de La Pointe-à-Pitre.

Le mouillage de la baie de Mahaut, situé sur la côte nord-est, près de l'une des embouchures de la Rivière-Salée, est d'un difficile accès dans certaines parties, à cause des écueils nombreux dont il est environné.

A la Grande-Terre, il y a deux rades principales, savoir: le port de La Pointe-à-Pitre et celui du Moule.

Le port de La Pointe-à-Pitre est l'un des plus beaux, des plus sûrs et des plus commodes des Antilles; c'est une baie spacieuse de 4,500 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 1,200 mètres, située à l'embouchure méridionale de la Rivière-Salée, sur la côte sud-ouest de la Grande-Terre. La profondeur de l'eau y varie entre 4 et 9 mètres; elle renferme des bancs ou hauts-fonds qui réduisent de beaucoup l'étendue où les bâtiments peuvent mouiller. Cependant elle peut contenir, indépendamment des navires caboteurs, 260 bâtiments de commerce, dont 100 de premier ordre. Les navires caboteurs y viennent mouiller à quai et y déchargent leurs cargaisons sans le secours de leurs chaloupes. C'est à ces avantages réunis, surtout à la sûreté de la rade dans la saison d'hivernage et des ouragans, que la ville de La Pointe-à-Pitre a dû son accroissement et le commerce presque exclusif de la colonie. Le seul inconvénient qu'offre la baie de La Pointe-à-Pitre, c'est que les bâtiments ne peuvent presque jamais en sortir sans être remorqués par des chaloupes, attendu que, dans la partie la plus étroite, sa passe n'a pas plus de 50 à 51 mètres de largeur.

Le port du Moule est situé sur la côte orientale de la Grande-Terre, à dix lieues de La Pointe-à-Pitre. C'est le seul qui existe sur cette côte, laquelle est inaccessible depuis la Pointe-du-Château jusqu'à l'Anse-à-Bertrand. L'entrée en est difficile et dangereuse, surtout dans les ras de marée; mais l'intérieur du port offre un bon mouillage pour six ou sept navires; les bâtiments jaugeant 300 tonneaux peuvent y entrer.

Montagnes et rivières. — Le sol de la Guadeloupe propre, de formation en grande partie volcanique, est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes couvertes de bois et dont l'élévation moyenne est de 700 mètres. Les sommets de ces montagnes sont généralement de forme conique; les points culminants sont : la Soufrière, volcan en activité et dont l'altitude est de 1,484 mètres; les Deux-Mamelles (773 et 719 mètres), la Grosse-Montagne (720 mètres); les pitons de la Bouillante, volcans aujourd'hui éteints, dont les sommets atteignent une hauteur de 1,122 et 1,054 mètres; le groupe de Houel-Mont, d'une hauteur de 800 mètres environ, et le morne Sans-Toucher (1,480 mètres), situé dans une partie de l'île dont les difficultés du sol n'ont pas encore permis l'exploitation.

Le sol de la Grande-Terre, formé de madrépores et de détritus marins, est généralement plat. Au nord et au sud s'élèvent çà et là quelques collines, dont la hauteur n'excède pas 35 mètres; celles du sud sont les plus élevées et composent une petite chaîne. Ces montagnes sont en grande partie couvertes de forêts où le bois de campêche abonde.

On compte à la Guadeloupe proprement dite une cinquantaine de ruisseaux et dix-sept rivières principales; elles sont généralement profondément encaissées, sans volume d'eau permanent. Les principales sont les Goyaves, le Lamantin et la Lézarde, navigables pour des barques ou pirogues; les rivières de Moustic, de Sainte-Marie de la Capesterre, du Carbet, du Trou-au-Chien, des Trois-Rivières, de la Grande-Anse, du Galion, de la Bouillante, Duplessis, renommée par la bonté de ses eaux, etc. La plupart de ces rivières, grossies à l'époque des pluies, deviennent alors des torrents impétueux; plusieurs sont assez poissonneuses. La Rivière-Salée, canal maritime de 10 kilomètres de longueur, bordé de palétuviers et large de 27 à 110 mètres, est navigable pour les embarcations dont le tirant d'eau n'excède pas $1^{m},70$; elle est d'une grande utilité pour le transport des denrées des quartiers voisins.



Pénitencier de Saint-Louis.

La Grande-Terre n'est arrosée par aucune rivière et ne possède que de rares sources d'une eau saumâtre qui n'est point potable ; aussi y recueille-t-on soigneusement les eaux pluviales dans des réservoirs et des citernes.

Climat. — On distingue à la Guadeloupe deux saisons : la saison chaude ou hivernage, et la saison fraîche. La saison chaude dure depuis le milieu de juillet jusqu'au milieu d'octobre. Au mois de novembre, on a ce que l'on appelle le petit été de la Saint-Martin. Les mois de décembre, de janvier et de février sont les plus frais : ils sont comme un petit hiver ; ce sont les mois que doivent choisir de préférence les Européens pour arriver dans la colonie et s'y acclimater. Les jours sont à peu près égaux aux nuits ; les plus courts sont de 11 heures 14 minutes, les plus longs de 12 heures 56 minutes.

Le climat, qui est à peu de différence près celui de la Martinique, est généralement sain, mais moins dans la Grande-Terre, où la température est plus élevée ; la température moyenne à l'ombre est de 26 degrés centigrades ; le maximum de son élévation est, suivant la saison, entre 33° et 35°, et le minimum entre 20° et 28°. Au soleil, le thermomètre monte en terme moyen à 54°. Les variations atmosphériques suivent les mêmes lois qu'à la Martinique ; le terme moyen de la quantité annuelle de pluie qui tombe est de 219 centimètres ; la différence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas 33 centimètres ; le nombre moyen des jours de pluie est de 199. Les vents qui dominent sont ceux d'est, de nord et de sud ; les ras de marée sont fréquents, et le nombre des ouragans qui ont ravagé la Guadeloupe depuis le XIXe siècle est de dix ; les plus considérables sont ceux du 26 juillet 1825, qui détruisirent presque entièrement la ville de La Basse-Terre, et celui du 6 septembre 1865, qui ravagea une partie de la Guadeloupe proprement dite et les dépendances de

Marie-Galante et de la Basse-Terre; la ville du Grand-Bourg fut presque détruite. L'île est aussi exposée aux tremblements de terre. Celui du 8 février 1843, qui anéantit la ville de La Pointe-à-Pitre et ruina en partie la colonie, est le premier qui ait sévi avec tant de violence depuis la découverte de l'île ; il lui causa une perte que l'on évalua à 110 millions de francs.

Productions naturelles. — Les productions du règne minéral se bornent. à la Guadeloupe, à quelques traces de fer sulfuré et de manganèse ; on rencontre plus abondamment le basalte, la lave, le soufre, l'argile, l'ocre, la silice, la lignite et la tourbe. La Guadeloupe est riche en eaux minérales ; on peut les diviser en quatre classes : 1° *Sulfureuses.* Eaux des hauteurs du Matouba, déposant beaucoup de soufre hydraté et marquant une température de 53 degrés centigrades; Eaux de Sainte-Rose, marquant 31 degrés centigrades; Eaux de Saint-Charles, marquant 24 degrés centigrades. 2° *Salines faibles.* Eau de Pigeon ou Bain-du-Curé ; Eau située sur le bord de la rivière la Bouillante ; Eau de Dolé ; Eau de la Ravine-Chaude du Lamantin. 3° *Salines fortes.* Eau de la Fontaine-Bouillante à la lame ; Eau du Palétuvier ; Bains chauds Beauvallon. 4° *Salines fortes avec dépôts ferrugineux.* Ces dernières eaux laissent déposer dans les bassins des précipités abondants qui contiennent plus de 50 pour 100 de leur poids de peroxyde de fer : Bains jaunes ; Eau du morne Goyavier.

Toutes ces eaux, à l'exception de celles de Saint-Charles, sont thermo-minérales ; elles conviennent aux rhumatismes, aux affections du larynx et aux maladies de la peau.

La canne de Taïti, qui est la seule cultivée à la Guadeloupe, y donne d'excellents produits ; la culture du café, en défaveur, n'est plus que le tiers de ce qu'elle était en 1790 ; le coton, de qualité inférieure, n'est guère cultivé que dans les dépendances de la Guadeloupe ; le cacaoyer et le giroflier n'ont jamais pu prendre beaucoup d'importance à cause des ravages causés par les vents et les animaux nuisibles dans les plantations de ces arbustes. La récolte du tabac ne suffit pas à la consommation de la colonie. Les plantes alimentaires cultivées sont : le manioc, la patate, l'igname, la banane, le couscousse, le malanga, le toloinain et le madère. Le maïs et le riz, les seules céréales de la colonie, sont cultivés en très petite quantité. Les principaux fruits de la Guadeloupe sont : la banane, la mangue, l'ananas, l'avocat, l'orange, la grenade, la pomme cannelle et la sapotille. L'herbe de Guinée est le principal fourrage. Les forêts de la Guadeloupe couronnent les sommets des montagnes et couvrent la partie la plus élevée de leurs flancs ; les principaux arbres sont : l'acacia à bois dur, l'acajou, le courbaril, le figuier des Indes, le fromager, le gaïac officinal, le gommier et le campêche. Il n'existe pas de forêts à la Grande-Terre.

Les animaux domestiques et le bétail sont tirés d'Europe et de Porto-Rico ; il se fait peu d'élèves. Les oiseaux domestiques sont les mêmes qu'en Europe. Les espèces d'animaux propres à l'île sont : le manitou, l'agouti, le pilori ou rat musqué, le flamant, le pélican, la frégate, le héron, le colibri, l'oiseau-mouche, les lézards, les iguanes, les couleuvres et les crabes ; les insectes de toute espèce sont très nombreux et très incommodes.

Population. — L'ancienne race autochtone de la Guadeloupe était la race caraïbe, qui s'est progressivement éteinte au contact des Européens et a fini par disparaître entièrement en 1860.

Aujourd'hui, la population de l'île appartient à quatre races différentes : la race blanche, la race noire, la population de couleur, issue des deux précédentes, et la race indienne, introduite depuis quelques années par l'immigration.

Les blancs forment approximativement 7 pour 100 de la population ; les hommes de couleur, 62 pour 100, et les noirs, 31 pour 100 ; on évalue en moyenne le nombre des immigrants, dans ces dernières années, à 20,000 âmes.

En 1880, on évaluait la population de la Guadeloupe et de ses dépendances à 158,470 habitants, soit 77,907 hommes et 80,563 femmes. A ce nombre, il fallait ajouter les fonctionnaires avec leurs familles, l'effectif de la garnison, 23,675 immigrants de toute origine, et la population flottante montant à près de 10,000 âmes, ce qui donnait pour la population totale de la Guadeloupe et dépendances 160,000 habitants environ.

La Guadeloupe seule entre dans ces chiffres pour 133,399 habitants, savoir : 66,066 hommes et 67,393 femmes.

Industrie et commerce. — L'industrie n'a d'importance à la Guadeloupe que dans son

application à la production et à la préparation des denrées coloniales et notamment du sucre. Il y a quelques chaufourneries, des tanneries et des poteries.

On comptait à la Guadeloupe et dépendances, en 1880, 39,895 hectares cultivés; savanes, 13,001; bois et forêts, 46,890; terrains non cultivés, 34,338 hectares. Les 39,895 hectares cultivés se décomposaient en : canne à sucre, 24,207 hectares; caféier, 4,110; giroflier et poivrier, 2; cotonnier, 305; cacaoyer, 454; tabac, 6; mûriers et fourrages, 19; rocouyer, 346; indigotier, 3; nopal, 11; vivres, 10,649 hectares. La quantité de sucre produit est de 16,360,158 kilogrammes de sucre d'usine, estimés 21,088,126 francs, sans compter 16 millions de sucre brut ou terré, 4,580,000 litres de sirops et mélasses et 2,842,970 litres de tafia. Sur les 574 habitations de sucreries rurales, 62 possédaient des moulins à vapeur, 68 des moulins à vent, 67 des moulins à eau, 8 des moulins à bêtes; 347 habitations sans usines étaient exploitées par 12 usines centrales sans plantations, et, en outre, par les habitations voisines convenablement outillées. Les principales usines sont : celles de l'Arbousier a La Pointe-à-Pitre, celle de M. E. Le Dentu à La Basse-Terre, celles de la Société du Port-Louis, qui ont été récompensées par les premières distinctions à l'Exposition de 1878; les rhums de la Guadeloupe ont suivi les progrès de l'industrie sucrière, et l'industrie des confitures et liqueurs des îles tient un des premiers rangs pour l'alimentation du commerce.

L'ensemble de ce commerce, qui a lieu principalement avec la France par le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille, était en 1880 de 58,692,330 francs, dont 33,559,539 francs avec la France seule. Ce dernier chiffre se décomposait en 21,927,690 francs pour les exportations de la Guadeloupe et dépendances, et 11,631,849 pour les importations. Le tonnage de tous les ports de la colonie, dont les principaux sont : ceux de La Basse-Terre, de La Pointe-à-Pitre, du Môle et du Grand-Bourg, est de 4 bâtiments au long cours de 128 à 237 tonneaux, et de 95 caboteurs de 8 à 180 tonneaux. En 1880, il est entré dans tous les ports de la Guadeloupe et dépendances 471 navires de toutes nations, dont 195 français, jaugeant 37,147 tonneaux, et montés par 2,061 hommes d'équipage. La même année, il est sorti 380 navires, dont 194 français, jaugeant 43,992 tonneaux, et montés par 1,960 hommes d'équipage.

Les objets importés sont : les chevaux, les bœufs, les porcs, la farine, le riz, les avoines, les boissons fermentées et distillées, les huiles, les conserves, l'épicerie, le tabac, les armes, les bois de construction, les engrais, les outils, la houille, les tissus, les toiles, les vêtements confectionnés, la pharmacie, la parfumerie, la bijouterie, les articles de Paris, les livres, la papeterie, les tableaux, les gravures, les porcelaines, etc., etc.

Division politique et administrative. — L'île de la Guadeloupe et ses cinq dépendances forment un gouvernement colonial, dont le chef-lieu est La Basse-Terre. Le commandement et la haute administration appartiennent à un gouverneur qui a sous lui un commandant militaire et deux chefs d'administration : le directeur de l'intérieur pour l'administration civile et les finances, et le procureur général pour l'administration judiciaire. Les deux chefs d'administration et deux conseillers privés nommés par le président de la République forment le conseil privé, espèce de conseil d'État présidé par le gouverneur. Un conseil général de 36 membres élus au suffrage universel par canton est chargé du détail des affaires intérieures; enfin, la colonie envoie à la mère patrie un sénateur et un député élu par le suffrage universel.

La colonie est divisée en 4 arrondissements administratifs subdivisés : 1° l'arrondissement de La Basse-Terre, en quatre cantons (en y comprenant les îles des Saintes et de Saint-Martin); 2° l'arrondissement de La Pointe-à-Pitre, en cinq cantons; 3° l'arrondissement de Marie-Galante, un canton; 4° l'arrondissement de Saint-Barthélemy, un canton. Ces onze cantons sont subdivisés en 33 communes, qui communiquent entre elles à l'aide de bateaux à vapeur ou caboteurs, de 10 routes nationales d'une longueur totale de 384 kilomètres, et d'un grand nombre de routes et de chemins secondaires. Le gouvernement colonial forme le ressort d'une cour d'appel siégeant à La Basse-Terre. La législation est celle de la métropole. La colonie forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siège est à La Basse-Terre; il est subdivisé en deux archidiaconés, trois archiprêtrés et dix doyennés. Les forces militaires se composent d'une garnison d'environ 2,100 hommes, d'un corps de gendarmerie coloniale et d'une milice de 6,000 à 8,000 hommes. Au point de vue de

l'instruction publique, la colonie entretient plusieurs boursiers aux Écoles des arts et métiers et dans les grands lycées de Paris; de plus, il y a à La Basse-Terre un collège diocésain dirigé par les Pères de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie; il y a La Pointe-à-Pitre un externat dirigé par les frères de Ploërmel, et pour les filles un pensionnat de Saint-Joseph à La Basse-Terre, dirigé par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Il y a dans les communes des écoles primaires de garçons dirigées par les frères de Ploërmel, et des écoles de filles dirigées par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La Guadeloupe possède une bibliothèque et trois typographies. Le budget colonial est d'environ 4,500,000 francs; les dépenses équilibrent les recettes. Les dépenses dites de souveraineté sont de 2,170,000 francs. Remarquons que le produit des douanes de la colonie est triple ou quadruple de la dépense occasionnée par les frais de souveraineté.

HISTOIRE DE LA GUADELOUPE

Christophe Colomb, parti de Cadix le 25 septembre 1493, pour sa seconde expédition, découvrit, le dimanche 4 novembre, une île escarpée qu'il nomma *la Dominique*, du jour de sa découverte (*Dies dominica*). Tout autour, des îles verdoyantes paraissaient surgir du sein de l'océan. Ne pouvant aborder à la Dominique, il se dirigea sur une île voisine à laquelle il donna le nom de son vaisseau : *Marie-Galante*. Il y débarqua; l'île paraissait inhabitée; les arbres étaient en fleurs, d'autres portaient des fruits inconnus; l'air était chargé de parfums.

De là, Christophe Colomb fit voile vers une île plus étendue que dominait à une grande hauteur le cratère d'un volcan. En approchant, on aperçut un torrent qui se précipitait d'une immense hauteur et qui paraissait tomber du ciel. Les Indiens nommaient cette île *Turuqueira;* mais Christophe Colomb avait promis aux moines de Notre-Dame de la Guadeloupe, dans l'Estramadure, de donner le nom de leur couvent à l'une de ses découvertes; il tint parole, et l'île où il débarquait le 4 novembre 1493 s'appelle encore la *Guadeloupe*.

Cette île, comme la plupart des Antilles, était peuplée de Caraïbes, race guerrière qui se faisait remarquer par ses instincts féroces. Pendant longtemps, les Européens n'y formèrent aucun établissement. La Compagnie des Iles d'Amérique songea la première à s'en emparer. L'Olive et Duplessis en prirent possession en son nom le 28 juin 1635. Ils y débarquèrent avec 560 personnes, dont 400 laboureurs, engagés volontaires, qui, pour prix de leur émigration, devaient servir la Compagnie pendant trois années.

Les colons furent d'abord assaillis de maux. Pendant que la fièvre jaune et la famine les décimaient, L'Olive les accablait de mauvais traitements. Duplessis, qui s'était fait aimer par sa douceur et son humanité, mourut six mois après le débarquement. L'Olive resté seul maître déclara la guerre aux Caraïbes, qui, après quatre années d'une lutte énergique, furent forcés de se retirer à la Dominique et à la Grande-Terre. Ils étaient vaincus, mais non détruits; ils recommencèrent encore la guerre à deux reprises différentes, en 1645 et en 1648; ce n'est qu'à la fin de 1660 que, réduits au nombre de 6,000, ils firent un traité de paix et se réfugièrent à la Dominique et à Saint-Vincent. On voit encore à la Guadeloupe quelques-uns de leurs descendants, qui, par leur langage et leurs habitudes, se confondent presque entièrement avec les mulâtres.

La colonie se recruta d'un certain nombre d'Européens; c'étaient, pour la plupart, des marins qui renonçaient à la mer pour une vie plus sédentaire, ou des colons venus de Saint-Christophe. On ne cultivait encore à la Guadeloupe que les vivres nécessaires à la subsistance des habitants. On y ajouta bientôt la culture du tabac.

Trois compagnies se transmirent successivement la propriété de la Guadeloupe; aucune d'elles ne prospéra; elles furent même obligées de vendre ces possessions. Le marquis de Boisseret, qui s'associa le sieur Houel, son beau-frère, acheta la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes moyennant 60,000 livres et 6,000 livres de sucre par an.

En 1653, la colonie reçut un accroissement important: 50 Hollandais chassés du Brésil vinrent s'y réfugier avec 1,000 à 1,200 esclaves. Ils y établirent des sucreries, et la culture de la canne y prit vite une grande extension.

La colonie demeura sous ce régime pendant quinze années. Une ruine prochaine était devenue la conséquence infaillible de l'administration inintelligente et cupide de ses propriétaires, quand Colbert en fit faire l'acquisition par l'État, en 1664,


ILES
ST PIERRE et MIQUELON
Kilomètres
Anse de Miquelon
la Ville
Gde MIQUELON
Pte MIQUELON
St PIERRE
OCÉAN ATLANTIQUE
AMÉRIQUE SEPT.
Golfe du Mexique
Charleston
Mobile
Austin
Nle Orléans
Tampico
La Havane
CUBA
Grande
MER
Jamaïque
Véra-Cruz
MEXICO
Acapulco
GRAND OCÉAN
Guayaquil
OCÉAN ATLANTIQUE
Paramaribo
Orange
Wilhem-Fréderic
Organabo
Iracoubo
Sinnamary
Kourou
CAYENNE
I. Remire
les Connetables
I. de la Mère
Roura
Approuage
C. Orange
Oyapoc
Indiens
Émérillons
Indiens
Approuague
Roucouyennes
St Laurent
Albina
St Louis
Village des Polygoudoux
Villages Bonis
GUYANE HOLLANDAISE
AMÉRIQUE MÉRIDIONALE
Sierra Tumuc Humac
I. Maraca
C. Nord
Territoire Contesté entre la France et le Brésil
BRÉSIL
Embre des Amazones
PETITE CAYENNE
CAYENNE ET SES ENVIRONS


ARTE DU GOLFE DU MEXIQUE
indiquant la position
DES ANTILLES FRANÇAISES
Kilomètres
0 1 2 3 4 500 1000 1500
Porto-Rico
St Martin
St Barthélemy
La Guadeloupe
Désirade
La Martinique
Curaçao
Trinité
Caracas
VENEZUELA
Georgetown
Paramaribo
Cayenne
B R É S I L
LA MARTINIQUE
Basse Pointe
St Jean
Macouba
Mt Pelée
la Gde Anse
le Marigot
St Joseph
St Jacques
Ft St Pierre
La Trinité
B. du Galion
St Jacques
Le Carbet
Le Robert
B. du Robert
Assomption
Case des Navires
Le Lamentin
B. François
François
B Frégate
B Sans Souci
FORT DE FRANCE
B. du Fort de France
Trou au Chat
Pte Vauclain
Le Vauclain
C Salomon
Les trois Ilets
R. Salée
Anses d'Arlet
St Luce
Le Diamant
Le Marin
Pte du Diamant
Ste Anne
B. des Anglais
Pte des Salines
Ilet Cabrit
MER DES ANTILLES
OCÉAN ATLANTIQUE
Kilomètres
0 5 10 20
A GUYANE
Kilomètres
50 100 150 200
CAYENNE
Les Roses
Baduel
Les Tigres
Loyola
Remire
CAYENNE
Mahoury
Matouri
Rivière de Mahoury
Rourou
LA GUADELOUPE
ET
DÉPENDANCES
Pte du Nord
Anse à Bertrande
Fort Louis
Pte Allégre
I Fajou
Ste Rose
Deshayes
Lamentin
Port du Moule
GRANDE TERRE
Les Abymes
POINTE À PITRE
St François
Pte des Chateaux
LA DÉSIRADE
Le Galet
Ste Anne
La Pte Terre
Pointe Noire
Le Caillou
Pt Bourg
Pt Cul de Sac
Gd Cul de Sac
Bouillante
Goyave
Terre du Haut
Terre du Bas
BASSE TERRE
La Soufrière
Habitants
Baillif
Capesterre
BASSE TERRE
Trois Rivières
Pte Nord
Vieux Fort
St Louis
MARIE GALANTE
Pte Delaunay
Les Saintes
Grand-Bourg
Capesterre
Terre d'en Bas
Terre d'en Haut
Kilomètres
0 5 10 20 30 40
CARTE
DES COLONIES FRANÇAISES
EN
AMÉRIQUE
PAR V.A. MALTE-BRUN.

moyennant 125,000 livres. Mais rien ne changea, si ce n'est le nom des administrateurs : le déplorable système d'exactions auquel elle était depuis si longtemps soumise continua. La Compagnie des Indes occidentales, formée par Colbert, en prit possession. Son administration fut si déplorable qu'il fallut la dissoudre en 1674 et payer les dettes qu'elle avait contractées.

La Guadeloupe, comme la Martinique et toutes les possessions françaises dans les Antilles, fut alors réunie au domaine de l'État.

L'administration de l'État délivra la colonie de quelques-unes de ses entraves et en conserva beaucoup d'autres. Tous les Français furent admis à y faire le commerce; mais la Guadeloupe resta placée sous la dépendance de la Martinique, siége du gouvernement civil et militaire. Elle ne pouvait faire le commerce qu'en passant par cet intermédiaire, et elle était obligée d'envoyer toutes ses denrées sur le marché de la Martinique et d'y acheter tous ses objets de consommation. D'un autre côté, des compagnies avaient le privilège exclusif de faire la traite des noirs; pour maintenir le prix des esclaves à un taux excessif, elles n'en fournissaient qu'un nombre insuffisant, et la colonie manquait de bras. C'est ainsi que ce système de privilèges et de prohibitions, qui n'admettait jamais ni la liberté ni la concurrence, s'opposait aux développements de la vie sociale et arrêtait tous les progrès.

La guerre vint, de son côté, mettre obstacle à l'accroissement de nos possessions des Antilles. A trois reprises différentes, en 1666, en 1691 et en 1703, les Anglais attaquèrent la Guadeloupe; mais ils furent vigoureusement repoussés.

De 1713 à 1759, la colonie prospéra; elle comptait à cette époque 50,643 habitants dont 9,643 blancs et 41,000 esclaves; 350 sucreries et des cultures importantes, qui depuis ont été presque entièrement abandonnées, en café, cacao, indigo.

En 1759, les Anglais attaquèrent de nouveau la Guadeloupe, qui se défendit avec énergie. Elle eut à souffrir pendant une lutte de trois mois tous les maux de la guerre. Elle vit détruire ses plantations, brûler les bâtiments d'exploitation, enlever les esclaves.

L'Angleterre, pendant les quatre années qu'elle resta maîtresse de l'île et de ses dépendances, fit des efforts pour y guérir les maux que la guerre y avait causés; elle encouragea le commerce et y introduisit 19,000 esclaves. Sans doute les Anglais n'en avaient pris tant de soin que pour la conserver. Cependant cette possession nous fut restituée en vertu du traité de 1763.

Le gouvernement, frappé de cet état de prospérité, voulut en aider le développement. Il rendit la Guadeloupe indépendante de la Martinique et lui donna une administration distincte; mais, six ans plus tard, on revint au système précédent. Ce n'est qu'en 1775 que l'île reçut définitivement une constitution séparée.

Jusqu'en 1789, la Guadeloupe vit sa prospérité se développer progressivement. Mais alors elle entra dans une série de crises auxquelles elle faillit succomber. A la suite des décrets de la Convention nationale qui proclamaient l'affranchissement des esclaves et l'égalité des hommes de couleur, la guerre civile éclata; elle fut accompagnée de massacres et d'incendies. Les nègres révoltés promenèrent partout la ruine et la dévastation, et furent l'objet de terribles représailles: des supplices atroces ensanglantèrent la colonie. La guerre étrangère vint augmenter les maux de la guerre civile. Les Anglais s'emparèrent de la Guadeloupe le 21 avril 1794; mais deux frégates françaises arrivaient au secours de la colonie avec 1,150 hommes, qui, commandés par les conventionnels Chrétien et Victor Hugues, forcèrent les Anglais à se retirer. L'Angleterre réussit mieux en 1810; le 6 février de cette année, elle s'en empara de nouveau et la garda jusqu'à l'époque où la restitution en fut faite à la France en vertu des traités de 1814 et de 1815.

La révolution de février 1848, en France, eut pour résultat, à la Guadeloupe, l'émancipation des esclaves, au nombre de 8,000, qui apporta pendant plusieurs années le malaise dans la colonie; mais l'introduction des immigrants rendit aux usines, aux habitations, les bras qui leur manquaient et permit à la colonie de se relever; aussi, dix ans après l'abolition de l'esclavage, le mouvement des affaires était-il supérieur à celui de 1848. Les sénatus-consultes de 1854 et de 1866 vinrent régler sa constitution, et aujourd'hui cette belle colonie jouit d'une certaine autonomie, sous le contrôle de la métropole.

Parmi les hommes distingués qui sont nés à la Guadeloupe, nous citerons le général Dugommier, le général de division Gobert; le colonel Saint-Georges, célèbre par son caractère chevaleresque

et son talent sur l'escrime; le peintre Lethière, membre de l'Institut; le poète Léonard, auteur d'idylles gracieuses, et son neveu, le poète Campenon, de l'Académie française ; l'auteur dramatique Dumanoir et le romancier Adolphe Belot.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES

La Basse-Terre (lat., 15° 59' 30" N.; long., 64° 4' 22" O.). — La Basse-Terre (*Ima Tellus*) est située sur la côte sud-ouest de la Guadeloupe, à l'entrée de la rivière aux Herbes, à 67 kilomètres de La Pointe-à-Pitre par terre, et à 54 kilomètres à l'est par mer; sa population s'élève à environ 10,000 habitants sans la garnison; elle est le chef-lieu de la colonie et le siège du gouvernement colonial et aussi chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton.

La Basse-Terre fut fondée par les premiers colons, qui, sous la conduite de L'Olive et de Duplessis formèrent des établissements dans l'île. Elle prit vite de l'accroissement; mais elle fut ravagée et détruite par les Anglais lors de leurs attaques de 1666, de 1691 et de 1703. Elle avait réparé ses pertes, quand les Anglais la dévastèrent de nouveau lors de leur nouvelle agression en 1759. En 1782, elle fut détruite en partie par un incendie. En 1794 et en 1802, la guerre civile et les nègres révoltés y portèrent l'incendie et la dévastation. Elle eut en 1821, en 1825 et en 1865, à subir des ouragans dévastateurs. En 1821, un ouragan y causa de grands désastres.

Cette ville, qui est principalement une ville de fonctionnaires, est le siège d'un évêché, de la cour d'appel, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix, d'une chambre d'agriculture et d'une chambre de commerce. Elle est divisée en deux paroisses: celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'est, et celle de Saint-François, à l'ouest. Les rues sont régulières et bien bâti s. Deux places ornées de belles fontaines, des promenades plantées d'arbres des tropiques décorent la ville, qui, située au bord de la mer, est adossée à de riantes et fertiles collines; la rade de La Basse-Terre est ouverte à tous les vents et sujette aux ras des marées. La campagne à l'entour est occupée par de riches cultures de cannes et des sucreries. La ville était défendue par le fort Richepanse et plusieurs batteries qui sont aujourd'hui abandonnées.

Parmi les habitations ou usines qui dépendent du canton de La Basse-Terre, nous nommerons celles : des Pères-Blancs, de Belost, de Desmarais, de l'Ilet, de Salard, de Dain.

Le Baillif. — Le Baillif, à 4 kilomètres au nord-ouest de La Basse-Terre, est le chef-lieu d'une commune de 2,259 habitants. Les principales habitations qui en dépendent sont celles : de Bouvier, du Cocotier, de Constantin.

Saint-Claude. — Saint-Claude, canton et arrondissement de La Basse-Terre, est situé à 6 kilomètres au nord-est de cette ville et au pied de la montagne de Belleville, qui se détache de la Soufrière; la population de cette commune est de 5,041 habitants. On trouve sur son territoire des eaux salines et sulfureuses, notamment celles : de Matouba, les Bains-Jaunes, les thermes du Parnasse. Le Grand-Parc, Matouba et le Camp-Jacob sont des annexes de Saint-Claude.

Les Vieux-Habitants. — Les Vieux-Habitants ou simplement Les Habitants, canton et arrondissement de La Basse-Terre, à 11 kilomètres au nord-ouest de cette dernière ville et à l'embouchure de la rivière des Habitants, est une commune de 3,631 habitants qui est en voie de prospérité. Sur son territoire sont les habitations : Delbourg, Blandin, Billary, la Griveltère, l'Oseille et Périollat de Mérandol.

La Capesterre. — La Capesterre est un chef-lieu de canton situé sur la côte orientale de la Guadeloupe et à 57 kilomètres à l'est de La Basse-Terre; sa population est de 9,777 habitants. C'est une petite ville qui a pris dans ces dernières années une certaine importance. Ses écarts sont : Monrepos, Sainte-Marie, Beau-Séjour, Duparquet, Le Marquisat, Lerou, Les Mineurs et Belle-Alliance; les rivières de la Capesterre, du Pérou et du Carbet arrosent son territoire.

Les Trois-Rivières. — Les Trois-Rivières est un bourg de 5,198 habitants, situé dans le canton de Capesterre, à 15 kilomètres à l'est de La Basse-Terre. Parmi les habitations qui en dépendent, nous nommerons celles : de Lauriol, de Bolé, de Touchimbert et de la Grande-Pointe. La rivière du Petit-Carbet est le principal cours d'eau qui l'arrose.

La Pointe-Noire. — La Pointe-Noire est un chef-

lieu de canton de 4,338 habitants. Ce bourg est situé sur la côte occidentale de l'île, à 36 kilomètres au nord de La Basse-Terre et à l'embouchure de la rivière Caillou. Le chef-lieu de la commune ne présente qu'une agglomération de quelques maisons qui entourent les édifices principaux : église, cure, mairie, justice de paix et écoles. Les autres habitations sont disséminées sur son vaste territoire. Les principales sont : la Plaine, le Gros-Morne, la Grande-Cage, l'Espérance et Beaujon.

Bouillante. — Bouillante, canton de La Pointe-Noire, bourg de 3,452 habitants, situé sur la côte occidentale de la Guadeloupe, à 21 kilomètres au nord-nord-ouest de La Basse-Terre et à l'embouchure de la petite rivière de ce nom, a été ravagé par les Anglais en 1703. On y trouve plusieurs sources d'eaux thermales, sulfureuses ou salines. Nous citerons : les eaux de la Fontaine-Bouillante, celles de l'habitation de Bellevue, l'eau du Palétuvier et le Bain-du-Curé. Les principales habitations sont celles : de Floridor, de Duprat, du marquis de Houesnel et de la Falaise.

La Pointe-à-Pitre (lat., 16° 14′ 22″ N. ; long., 63° 51′ 32″ E.). La Pointe-à-Pitre est la principale ville de la Guadeloupe; elle est située dans la partie sud-ouest de la Grande-Terre, sur la baie qui porte son nom, à l'embouchure méridionale de la Rivière-Salée. C'est le chef-lieu de l'arrondissement de la Grande-Terre et le siège d'un tribunal de première instance et de commerce et d'une justice de paix. Les frères de Ploërmel et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny y donnent l'enseignement primaire et secondaire; la population est de 17,991 habitants. Elle possède un bon port, qui en a fait le centre commercial de la colonie; de nombreux vaisseaux y stationnent constamment et il y règne une grande activité. La rade est une des plus belles du golfe du Mexique; seules les rades de Fort-de-France et de la Havane peuvent rivaliser avec elle. La ville est bâtie sur un sol marécageux et insalubre. Détruite presque entièrement par le tremblement de terre du 8 février 1843 et par l'incendie qui en fut la suite, elle est aujourd'hui complètement relevée. La Pointe-à-Pitre possède : une belle église, tout en fer, en face de laquelle on remarque le palais de justice, un beau théâtre, un marché orné d'une belle fontaine alimentée par l'eau de la Guadeloupe qui passe sous la Rivière-Salée. Il faut encore citer l'hôpital de la marine, les casernes, l'hospice Saint-Jules, le musée L'Herminier. On y trouve de nombreuses usines, dont la plus importante, celle de l'Arbousier, peut fabriquer 1,000 tonnes de sucre par an; elle est mise en rapport avec d'autres établissements de l'intérieur par un petit chemin de fer. La ville possède, en outre, de beaux magasins, surtout à proximité du port. Il y existe trois belles places publiques, des batteries et deux forts : le fort l'Union et le fort Fleur-de-l'Épée défendent la ville.

C'est le gouverneur Giraut du Poyet qui, le premier, en 1728, eut l'idée de tirer parti de la situation du Port-à-Pitre, nom qui lui venait d'un marin, *Peters*, venu avec les Hollandais qui s'établirent dans l'île en 1654, et dont la case était construite sur la pointe nord-ouest du morne Louis. Cette pointe reçut alors le nom de *Pointe-à-Pitre*, et l'îlot situé en face fut appelé *Ilet-à-Pitre*. La ville naissante porta d'abord le nom de *Morne-Renfermé*. Ce ne fut qu'en 1769 qu'elle commença à prendre quelque importance, lorsqu'un édit royal en eut fait le siège d'une sénéchaussée de l'île. En 1772, elle était florissante; c'est alors que prévalut le nom de Pointre-à-Pitre, qu'elle emprunta à la pointe de terre qui l'abritait.

Les Abymes. — Les Abymes, canton de La Pointe-à-Pitre, à 5 kilomètres au nord-est de cette dernière, est une commune de 7,868 habitants. Ses habitations, comme celles de la plupart des communes de l'île, sont dispersées; nous citerons celles : de la Pointe-d'Or, de David, de la Malmaison, de la Belle-Plaine et de Golconde. Son église est le but d'un pèlerinage qui est assez fréquenté.

Le Morne-a-l'Eau. — Le Morne-à-l'Eau est une commune de 6,894 habitants, située dans le canton de La Pointe-à-Pitre, à 14 kilomètres au nord de cette ville, sur la côte septentrionale de l'île et à l'entrée orientale de l'anse du Grand-Cul-de-Sac. Ses principales usines sont les usines Blanchet et Richeval; parmi les autres habitations, nous citerons : Ravillon, Véronne, Manuel, Frioul, Garnier, Boutonnais, Ducoudray et Réduit. De cette commune dépend le hameau de *Grippon*, situé à l'entrée du canal des Rotours et à l'intersection de trois routes importantes.

Le Lamantin. — Le Lamantin est un chef-lieu de

canton de l'arrondissement de La Pointe-à-Pitre ; il est situé dans l'île de la Guadeloupe, à 15 kilomètres de La Pointe-à-Pitre, au fond de la baie du Lamantin, dépendance de l'anse du Grand-Cul-de-Sac ; sa population est de 5,343 habitants. Son territoire est limité, à l'ouest, par la Grande-Rivière à Goyaves, la plus grande rivière de la colonie, qui a 20 kilomètres de cours. Parmi ses habitations, nous citerons celles : de Blanchon, Bellevue, Grande-Rivière, Bel-Air, Bréfort, Belle-Plaine et Merlande. Dans le voisinage de cette dernière sont les eaux minérales de la Ravine-Chaude (eaux salines ferrugineuses).

Sainte-Rose. — Sainte-Rose est une commune de 6,004 habitants, située dans le canton du Lamantin, à 28 kilomètres au nord-ouest de La Pointe-à-Pitre. Cette petite ville, qui possède un assez bon port protégé des vents du large par plusieurs petits îlets, est adossée à de hautes montagnes couvertes de bois et presque impénétrables. C'est dans ces montagnes que se réfugiaient les nègres marrons. Ils y avaient formé deux villages, ou plutôt deux camps, où ils vivaient dans des cases et cultivaient la terre pour se procurer des moyens de subsistance, préférant une vie précaire et misérable, mais libre, à l'esclavage. Les blancs faisaient de temps en temps une chasse aux nègres et une battue générale ; mais ils ne pouvaient les atteindre dans les lieux escarpés où ils cherchaient un refuge. C'est à Sainte-Rose que L'Olive et Duplessis débarquèrent pour la première fois, le 28 juin 1635, à leur arrivée dans l'île. Le lieu de leur débarquement porte le nom de l'anse du Vieux-Fort. Sur le territoire de cette commune sont les eaux sulfureuses de Sophaia. Les principales habitations, après l'usine Bonne-Mère, qui tient un des premiers rangs dans l'île, sont celles : de Nogent, Cluny, le Comté, le Moulin-Bebelle, la Ramée, Belle-Rivière, Dupré, Galebas, l'Espérance, Subré-Cazeaux et la Moustique.

Port-Louis. — Port-Louis est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Pointe-à-Pitre, dont il est distant de 32 kilomètres au nord ; sa population est de 5,261 habitants. Il est situé sur la côte nord-ouest de la Grande-Terre et possède une assez bonne rade. Sa principale usine est celle de Beauport, qu'un petit chemin de fer met en communication avec d'autres établissements voisins. Parmi les autres habitations, nous citerons : l'usine Bellevue, Sylvain, Villeneuve, Beauplan, Montaguère, Saint-Aubin, Saint-Pierre, Malgrétoute et le hameau Monroc. Plusieurs usines appartiennent à la Société sucrière et à la Société Cail.

Petit-Canal. — Petit-Canal est une commune importante du canton de Port-Louis, qui ne compte pas moins de 7,032 habitants. Elle est située à 22 kilomètres au nord de La Pointe-à-Pitre, sur la côte occidentale de la Grande-Terre. Les principales usines de son territoire sont : l'usine Clugny, qu'un petit chemin de fer met en communication avec la mer ; l'usine Duval. Parmi les autres habitations, nous citerons celles : de Décarreau, de Nadeau, de Bragelongne, de Rougeol, de Bois-Morin, de Charopin, de Bénard et de Lacroix.

Le Moule. — Le Moule, chef-lieu de canton, sur la baie du nord-est de la Grande-Terre, à 22 kilomètres à l'est-nord-est de La Pointe-à-Pitre, est une ville de 11,024 habitants, qui possède le centre commercial le plus important de cette partie de la colonie après La Pointe-à-Pitre. Le port, le seul que l'on trouve sur la *côte du Vent*, reçoit annuellement une trentaine de navires jaugeant 300 tonneaux ; il n'est pas sûr et est exposé aux coups de mer ; cependant, il s'y fait un commerce actif.

On remarque, sur le territoire de cette commune, plusieurs usines, notamment : les usines Duchassaing, Acomat, Sainte-Marie, Zévalos, et l'usine à Mineure. Parmi les habitations rurales, nous citerons celles : de Moret, Lemercier, L'Anglais, Saint-Alary, Marchand, de Courcelles, de La Martinière, de La Mahaudière, de Monge, de La Plante et de Sainte-Catherine.

Sainte-Anne. — Sainte-Anne est un bourg dépendant du canton du Moule, situé sur la côte, à 20 kilomètres au sud-est de La Pointe-à-Pitre, qui possède un petit port fréquenté de caboteurs ; sa population est de 8,968 habitants. On y remarque les usines Dechazelles, Dubos, Montmain et Cail ; les habitations Durivage, Vallet, Belle-Plage, Botte-Vallerat, de Bérard, de Courcelles, de Châteaubrun et de Papin. On y exploite de belles pierres de taille et la plage est fréquentée par les baigneurs.

Saint-François. — Saint-François est un chef-lieu de canton de 6,352 habitants, situé dans la partie

RADE DE TAÏTI

orientale de l'île, qui se termine de ce côté par la longue pointe des Châteaux. Le territoire qui l'entoure est peu fertile ; on y élève surtout des moutons. Nous citerons cependant les usines de Sainte-Marthe et de Marly, et les habitations Favreau, Deurer, Malgrétout, Saint-Bernard, Saint-Michel, la Simonière, le Héleur, Sainte-Marie, de Bois-Surgy et Desbonnes. Dans toutes ces communes, il y a des écoles primaires : pour les garçons, tenues par les frères de Ploërmel; et de filles, tenues par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

2° DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE

Marie-Galante. — L'île de Marie-Galante, ainsi nommée par Christophe Colomb du nom du vaisseau qu'il montait, gît par 16° de latitude N. et 63° 30′ de longitude O., à 48 kilomètres au sud de La Pointe-à-Pitre. Elle est de forme circulaire et a environ 82 kilomètres de tour. Sa superficie est de 14,927 hectares, et sa population (en 1880) de 16,326 habitants. Ses côtes sont bordées de très hautes falaises taillées à pic, excepté au sud-ouest, où se trouve Le Grand-Bourg ou Marigot, seul mouillage de l'île. Le sol est fertile et propre aux mêmes cultures que celui de la Guadeloupe. On y cultive surtout le sucre et le coton.

L'île forme un arrondissement qui ne renferme qu'un seul canton de justice de paix et qu'une seule commune. Il existe trois bourgs : Le Grand-Bourg ou Marigot, qui est le chef-lieu de l'île et le siège du tribunal de première instance et de la justice de paix ; sa rade est entourée de rochers qui en rendent l'accès difficile. Le climat laisse à désirer ; cependant sa population est de 7,137 habitants. — Le bourg de La Capesterre, peuplé de 4,412 habitants, est situé au centre d'une longue plage de sable, sur un sol calcaire et madréporique; il se compose d'une seule rue; c'est là que l'on charge les sucres du nord et de l'est de l'île. Sa position au vent le rend assez salubre. — Le bourg de Saint-Louis, situé sur la côte occidentale, possède un excellent mouillage pour les navires de guerre; sa population est de 4,717 habitants. Les principales habitations de Marie-Galante sont : l'usine de la Grande-Anse, Saint-Charles, Trianon, Bonneval, Partarieux, Beaurenom, Bellevue, Clérange, Beauséjour, Vermouth, Cocotier, Barre-de-l'Ile, Merlette, Moustique, Vieux-Fort, Cambrai et Triton.

La Désirade. — L'île de la Désirade (*Deseada* ou *la Désirée*) fut la première découverte par Christophe Colomb, lors de son second voyage (3 novembre 1493); elle est située par 16° 20′ de latitude septentrionale et 63° 22′ de longitude occidentale, à 11 kilomètres au nord-est de la Guadeloupe. Sa superficie est de 2,720 hectares, et sa population de 1,609 habitants, qui s'adonnent à la pêche, à la culture du coton et à l'élève des moutons. Elle est traversée dans toute sa longueur, qui est de 10 kilomètres, par une chaîne de montagnes volcaniques et arrosée par des sources nombreuses. Le sol y est sablonneux ; on y cultive le coton. Les bois de l'île sont composés principalement de gaïacs. Elle est sans port ni rade ; son seul mouillage est exposé à de fréquents ras de marée. Elle forme une commune du canton de Saint-François. Le point le plus occupé est La Grande-Case. A la baie Mahault se trouve une léproserie qui date de 1728.

Les Saintes. — Les Saintes doivent leur nom à la fête de la Toussaint; Christophe Colomb les découvrit en 1493, quatre jours après cette fête; elles se composent de deux îles nommées *Terre-de-Haut* et *Terre-de-Bas*, de trois îlots et de quelques rochers. La pointe nord-ouest de la plus occidentale de ces deux îles se trouve par 15° 51′ 25″ de latitude N. et 64° 1′ 40″ de longitude O. Elles sont situées à 12 kilomètres au sud de la Guadeloupe; leur superficie est de 1,422 hectares, et leur population, de 1,818 habitants; ceux-ci s'occupent de la pêche, cultivent le café, le coton, élèvent de la volaille et fabriquent des poteries. Le sol y est aride et peu productif. Elles renferment 192 hectares de bois. Le climat y est très salubre. Elles possèdent d'excellents mouillages. La rade est considérée comme une des plus sûres des Antilles; elle peut contenir un grand nombre de vaisseaux de ligne. Les Anglais détruisirent avant de les rendre, en 1814, les importantes fortifications qui y avaient été élevées. Les Saintes forment une commune du canton de Capesterre et dépendent de l'arrondissement de La Basse-Terre. Le bourg de Terre-d'en-Haut est le principal centre d'habitation du groupe. Dans l'*Ilet à Cabris* se trouvent un lazaret et un pénitencier; ce dernier est établi dans l'ancien fort Joséphine.

Saint-Martin. — Les Hollandais et les Français se partagèrent l'île Saint-Martin en 1648; la partie

du nord échut aux Français. Cette île gît par 18° 3′ de latitude septentrionale et 65° 34′ de longitude occidentale, à 233 kilom. au nord-nord-ouest de la Guadeloupe. Elle est située entre les îles Saint-Barthélemy et Anguille, dans le canal par où débouchent les bâtiments allant des Petites-Antilles en Europe.

La superficie de la partie française, qui est environ des deux tiers de l'île, est de 5,177 hectares, non compris l'îlot *Tintamarre*, appartenant également à la France, et dont la superficie est de 175 hectares, et sa population était, en janvier 1881, de 3,485 habitants. L'île a la forme d'un triangle équilatéral; elle est couverte de montagnes, dont le sommet le plus élevé, le pic Paradès, atteint 415 mètres. Le sol est, en général, léger, sablonneux et pierreux. La partie française est plus fertile que la partie hollandaise; on y cultive le sucre, le café et le coton; mais la principale industrie du pays est l'exploitation des salines qui donnent annuellement plus de 3,000,000 d'hectolitres de sel. Elle a 674 hectares de bois. Il existe trois mouillages : la rade ou baie de Marigot est la meilleure.

Saint-Martin forme un canton de l'arrondissement de La Basse-Terre; ce canton ne renferme qu'une seule commune. Le territoire est partagé en quatre quartiers : ceux du *Marigot*, chef-lieu de l'île et siège d'un tribunal civil; du *Colombier*, de *La Grande-Case* et d'*Orléans*. Parmi les habitants de l'île, on compte beaucoup d'Anglais.

Saint-Barthélemy. — L'île de Saint-Barthélemy est située par 17° 55′ 35″ de latitude septentrionale, et 65° 10′ 30″ de longitude occidentale du méridien de Paris, entre les îles Saint-Eustache, Saint-Christophe, la Barbade et Saint-Martin; elle a environ 25 kilomètres de tour sur une longueur de 9 kilomètres; sa superficie est d'environ 2,835 hectares et sa population peut être évaluée à 2,375 habitants, dont un certain nombre appartient à la religion réformée.

L'île de Saint-Barthélemy avait déjà appartenu à la France, qui, dès 1648, y avait envoyé des colons; cédée à la Suède en 1784, elle a été rétrocédée par cette puissance à la France en 1877. C'est une île de formation calcaire dont la forme est très irrégulière et les contours très échancrés; elle est entourée de plusieurs îlots (Fourche, Boulanger, Frégate, Chevreau) qui en rendent les abords très difficiles. Le climat est très sain; il n'y a pas de montagnes, mais bien des groupes de collines ou de mornes dont l'altitude ne dépasse pas 300 mètres. La principale industrie est l'élève du bétail. L'île produit des fruits, surtout d'excellents ananas, des légumes et l'on y cultive le coton. Les principaux objets d'exportation sont : le sel, la casse, le tamarin et le bois de sassafras.

Saint-Barthélemy forme un canton dépendant de la Guadeloupe. Sa principale ville, *Gustavia*, située à l'est de l'île, est le siège du gouverneur et d'un tribunal civil; on doit y élever un hôpital; sa population ne dépasse guère un millier d'habitants. Son port, qui est accessible aux navires du plus grand tonnage, s'enfonce de plus d'un kilomètre dans les terres; il est défendu par les forts Oscar et Gustave. Le bourg de *Lorient*, le second centre de population de l'île, est situé au vent (à l'est) de l'île, sur le bord de la mer, et abrité par un bois de cocotiers au milieu duquel s'éparpillent des maisons de bois entourées de murs en pierres sèches. « Ses habitants, dit le capitaine Bouinais, auteur d'une excellente monographie de la Guadeloupe, qui descendent des anciens Normands et qui n'ont conservé de leurs ancêtres que le goût des travaux agricoles et quelques vieux mots usités au XVIIe siècle, parlent tous français, à l'encontre des habitants de Gustavia, qui parlent généralement l'anglais. »

Communications avec la Métropole. — La Guadeloupe est reliée à la France par les paquebots français de la Compagnie générale transatlantique qui desservent : 1° une fois par mois, la ligne de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwall, avec escale à La Pointe-à-Pitre et à La Basse-Terre; 2° une fois par mois, la ligne de Saint-Nazaire à La Vera-Cruz, avec relâche à La Basse-Terre et à La Pointe-à-Pitre; 3° une fois par mois, la ligne du Havre et de Bordeaux à Colon-Aspinwall, avec relâche à La Pointe-à-Pitre et à La Basse-Terre.

Les paquebots de ces trois lignes desservent également au retour en Europe, et aussi une fois par mois, La Basse-Terre et La Pointe-à-Pitre. Un service de correspondance relie, en outre, la Guadeloupe à Cayenne par Fort-de-France (Martinique).

Les paquebots anglais venant d'Europe ou se rendant des Antilles en Europe touchent également mensuelllement à La Basse-Terre et y prennent des passagers, du fret et la correspondance. Des goélettes et des bateaux à vapeur font le service entre La Basse-Terre, La Pointe-à-Pitre et les dépendances de la Guadeloupe.

IV. — LES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Situation. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon, dépendances géographiques de Terre-Neuve, sont situées dans l'océan Atlantique septentrional, à 25 ou 30 lieues de la côte méridionale de cette grande île, à 190 kilomètres à l'ouest du cap Raze et à 200 kilomètres à l'est-sud-est du cap Raye. Elles sont à l'entrée du golfe que forme l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

On évalue approximativement leur distance du port de Brest à 6,670 kilomètres. La traversée de France à ces îles est d'un mois en calculant sur une marche moyenne de 160 kilomètres par jour.

Topographie de l'île Saint-Pierre. — L'île Saint-Pierre est située par 46° 46′ de latitude septentrionale et 58° 30′ de longitude occidentale du méridien de Paris, au sud-est de la partie de Miquelon appelée autrefois Langlade ou Petite-Miquelon. Sa forme est très irrégulière. Sa longueur, du cap Bernicle à la Pointe-à-la-Croix, est de 7 kilomètres et demi; sa largeur, de la Pointe-Verte à la Tête-de-Galantry, est de 5 kilomètres et demi; sa circonférence, de 26 kilomètres; et sa surface a 2.500 hectares.

L'île n'est qu'un rocher granitique hérissé d'éminences et couvert d'une couche de tourbe de $0^m,15$ à $0^m,20$ d'épaisseur qui donne naissance à un petit nombre de maigres sapins et de bouleaux; elle est inculte et stérile : on y trouve du minerai de fer. Les côtes sont hautes, escarpées et presque inabordables depuis le cap à l'Aigle, en allant vers l'est, le nord et l'ouest, jusqu'au cap Bernicle. Depuis ce cap jusqu'à l'entrée de celui qui ferme la passe du sud-est, la rade est plus basse, et l'on trouve quelques anses, abordables seulement pendant le beau temps.

Dans les petits vallons formés par les éminences, il y a quelques petits étangs presque tous remplis de truites saumonées et d'anguilles. Les plus grands sont ceux du cap Noir, du Savoyard et du Bouleau-Ravenel. L'île ne renferme pas de rivières, mais quelques ruisseaux d'une eau claire et limpide qui filtre à travers les rochers.

La rade et le *barachois* ou port de Saint-Pierre, compris entre le cap à l'Aigle à l'est, la Pointe-Philibert au sud-ouest et l'île aux Chiens au sud, sont très sûrs, surtout du mois d'avril au mois de décembre, et ils peuvent contenir un grand nombre de bâtiments.

Six îlots dépendent de Saint-Pierre; ils sont répandus sur la côte orientale de l'île : ce sont le Grand et le Petit-Colombier, l'île aux Chiens, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Pigeons et l'île au Massacre. L'île aux Chiens, la seule habitée pendant la belle saison par des pêcheurs, a 1,800 mètres de long sur 400 de large. Un peu plus au nord-ouest, à 65 kilomètres de Saint-Pierre, se trouve l'île Verte et les îlots qui en dépendent.

Topographie de Miquelon. — L'île Miquelon, située par 47° 4′ de latitude septentrionale et 58° 40′ de longitude occidentale du méridien de Paris, formait autrefois deux îles séparées par une longue passe large de 1,300 à 1,400 mètres, et dont la profondeur, à marée basse, était de 35 mètres. Mais, depuis 1783, cette passe est comblée par les sables que la mer y a amoncelés, et les deux îles se trouvent réunies par une espèce de chaussée. On désignait sous le nom de *Grande-Miquelon* ou simplement *Miquelon* la plus grande des deux îles; et sous celui de *Petite-Miquelon* ou de *Langlade* la plus petite, située au sud de la précédente. L'une a 14 kilomètres de longueur sur 11 de largeur; l'autre a 14 kilomètres de longueur sur 13 de largeur; leur superficie est de 21,000 hectares, dont 12,000 pour la Grande-Miquelon et 9,000 pour la petite.

L'île Miquelon est distante de l'île Saint-Pierre d'environ 4 kilomètres et demi; elle est, ainsi que celle-ci, formée par un rocher granitique recouvert par une couche peu épaisse de tourbe, et ses contours sont irréguliers. Elle est plate et le fer y existe en grande quantité. On a trouvé dans la Grande-Miquelon des sources ferrugineuses. Sauf un large ruisseau appelé la Grande-Rivière, qui traverse Langlade du sud au nord et y entretient la verdure et la fécondité, il n'y a dans Miquelon que quelques ruisseaux. On y compte plusieurs étangs; les plus considérables sont le Grand-Étang et l'étang du Chapeau, situés tous deux dans la partie appelée Grande-Miquelon.

A l'extrémité nord de l'île Miquelon se trouve

une vaste baie dont l'ouverture regarde l'est, et au fond de laquelle est un port ou *barachois* assez considérable ; mais cette baie est peu fréquentée, parce qu'elle est entièrement exposée aux vents de l'est.

Climat. — Le climat des îles Saint-Pierre et Miquelon est fort sain ; la mortalité y est moins élevée qu'en France, et la température, qui varie entre 21° au-dessus de zéro et 24° au-dessous, y est meilleure que dans les autres îles du golfe Saint-Laurent, dont la plupart sont pourtant situées dans une latitude méridionale. L'hiver y dure cinq à six mois, de novembre en avril. Le mois le plus froid est celui de février, et de violentes tourmentes éclatent pendant les mois de janvier, février et mars ; les mois les plus chauds sont ordinairement juin, juillet et août.

Les vents du nord et du nord-est sont les plus fréquents en hiver ; ce sont eux qui occasionnent ce que dans les Alpes on appelle la *Tourmente,* et à Saint-Pierre le *Poudrin*, poussière de neige qui pénètre partout, jusque dans l'intérieur des appartements. Les vents du sud et du sud-ouest sont les vents chauds et humides en été ; ils amènent la pluie ou la brume.

Les pluies sont rares et passagères. Les vents varient du sud au nord en passant par l'ouest. Les jours les plus longs sont ceux du solstice d'été ; au mois de juin, la durée de la nuit est de trois heures à peine.

Productions. — Vents violents, longs hivers, étés sans chaleur, tout se réunit pour donner à la flore des îles Saint-Pierre et Miquelon cet air malingre et souffreteux particulier à la flore de la zone glaciale.

La végétation naturelle de l'île Saint-Pierre se compose de broussailles épaisses et rampantes et d'arbres verts, s'élevant rarement à plus de 3 mètres ; on y trouve aussi des genévriers dont on tire un genièvre excellent. Une assez grande variété d'arbustes fournit en abondance des petits fruits acides très efficaces pour préserver du scorbut, ainsi que plusieurs espèces de thé.

Trois fermes y ont été établies et donnent, pour le moment, des résultats très satisfaisants ; elles produisent du foin et quelques légumes ; on y élève du bétail.

On fabrique avec une variété de pin, désignée sous le nom de spruce, une bière dite *sapinette.* Cette bière, très tonique, entre dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de guerre en station dans ces parages ; c'est la boisson habituelle des habitants du pays.

On cultive à Saint-Pierre dans les jardins, dont le saule et le houblon font les principaux ornements, quelques légumes qui réussissent. Le reste de l'île est improductif ; ce sont des marais fangeux ou des monticules couverts de mousse, et quelques rares pâturages.

On cultive avec plus de succès les plantes potagères dans l'île de la Petite-Miquelon, dont le sol est moins aride. Langlade possède de vastes plaines et de belles prairies ; quelques fermes s'y sont établies et on s'y livre à l'élève des bestiaux ; mais, en général, les habitants préfèrent la pêche aux travaux de la culture.

Le sapin, l'if, le bouleau, le genévrier, l'érable et le pommier sauvage sont à peu près les seuls arbres du pays.

Population. — La population des îles Saint-Pierre et Miquelon se compose des habitants sédentaires et des pêcheurs hivernants. En 1880, la population sédentaire était de 4,148 habitants, et la population flottante de 1,076 personnes. Cette population est formée d'anciens Acadiens, de Normands, de Basques, de Bretons et de quelques anciens pêcheurs qui se sont fixés dans le pays. Il n'y a qu'un très petit nombre d'Acadiens.

On donne le nom de pêcheurs hivernants à des pêcheurs de France qui, n'ayant pas le moyen d'aller faire la pêche pour leur compte, reçoivent des armateurs les avances nécessaires et même les instruments de pêche, séjournent à la colonie une ou plusieurs années, et remboursent au retour les armateurs de leurs avances.

Industrie et commerce. — La seule industrie exercée en grand dans la colonie est celle de la pêche à la morue et de sa préparation. Toute la population, y compris les femmes, les enfants et les vieillards, prend part aux travaux qu'elle exige.

Les professions industrielles nécessaires aux besoins journaliers, comme celles de boulanger, de boucher, etc., n'occupent qu'un nombre restreint de personnes.

Il existe seulement dans la colonie deux établis-

sements de forges et deux ateliers de ferblanterie et de chaudronnerie.

Le commerce de l'île est celui qui résulte des produits de la pêche de la morue et de l'importation des objets de consommation. Il s'est élevé en 1880 à 20,833,617 francs, dont 9,158,710 francs pour les importations et 11,724,913 francs pour les exportations. Sur ces nombres, 9,820,344 francs représentent le chiffre du commerce avec la France, importations (2,967,806 francs) et exportations (6,949,604 francs).

Cette même année 1880, il est entré dans les ports de la petite colonie 1,612 navires, dont 527 français, jaugeant 73,464 tonneaux, et montés par 3,542 hommes d'équipage; il en est sorti 1,627 navires, dont 525 français, jaugeant 73,130 tonneaux. Les principaux objets d'importation française sont la farine, le vin, l'eau-de-vie, les bestiaux, les draps, les étoffes, la quincaillerie, les ustensiles de pêche. L'Angleterre, l'Amérique et les États du Canada importent le bétail, la volaille, le foin, la farine, le beurre, les pommes de terre, les choux, l'avoine, le maïs, l'orge, les articles de poêlerie en fonte, le charbon de terre, l'anthracite, les bois de construction, de chauffage, etc. L'importation de la morue en France atteint annuellement 2 à 3 millions de francs.

On peut regarder cette colonie comme une vraie fabrique de morue heureusement placée pour la pêche, la préparation, la conservation et l'exportation régulière du poisson, réunissant toutes les conditions désirables pour la formation d'un entrepôt susceptible d'une grande extension. Elle ne reçoit de l'étranger, en articles dont l'achat se rapporte au succès de la pêche, que pour une valeur moyenne de 300,000 francs; tandis qu'il y est introduit de France, en articles ayant la même destination, pour une valeur de plus d'un million, sans parler de ce qu'apportent de France, également pour leur usage particulier, les navires que la pêche attire de la métropole à Saint-Pierre. La pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon n'occupe pas moins de 12 à 15,000 marins chaque année. « C'est, dit avec raison l'amiral Bouët-Willaumez, dans son intéressante Notice sur les colonies françaises, une école de matelots bien précieuse!... »

La pêche de la morue commence en avril et dure jusque vers le milieu d'octobre. Cette industrie est favorisée par l'allocation de primes, divisées en primes d'armement et en primes sur les produits. Les marins composant les équipages des navires expédiés de France pour Saint-Pierre et Miquelon font généralement leur pêche sur le *Grand-Banc* de Terre-Neuve du 1er avril au 1er octobre. Chaque navire prend environ, dans cet espace de temps, 100,000 kilogrammes de morue, qu'il rapporte à Saint-Pierre en trois voyages.

La pêche des habitants sédentaires, des pêcheurs hivernants et des passagers, se fait du 13 avril au 15 octobre, soit sur les fonds de Saint-Pierre et Miquelon, soit dans les baies de Cod-Roy et de Saint-Georges, à la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, soit près des côtes méridionales de cette dernière île.

Les embarcations dont se servent ces trois dernières classes de pêcheurs sont des chaloupes baleinières ou pirogues, portant voile, ainsi que des warys, petits bateaux construits sur les lieux, allant seulement à l'aviron, mais dont l'emploi est devenu fort restreint depuis l'adoption des baleinières. Ces embarcations vont ordinairement en pêche par sociétés de quatre ou cinq, et chacune prend dans une journée environ 50 kilogrammes de morue.

Les habitants sédentaires possèdent aussi quelques goélettes qui vont pêcher dans la baie de Saint-Georges, et qui prennent chacune dans la saison 25,000 kilogrammes de morue, qu'elles rapportent dans la colonie en trois voyages. Ces goélettes sont en majeure partie montées par des Miquelonnais et des passagers.

La pêche de la morue se fait généralement à la ligne ou à la faux. Le dernier de ces deux procédés est plus expéditif, mais il a l'inconvénient de tuer et de faire perdre sur les fonds une grande quantité de morues, et d'éloigner le poisson des endroits où la faux est employée. Les pêcheurs ne font sécher et ne salent qu'une partie de leurs morues; ils en réservent une certaine quantité à laquelle ils ne font subir que la préparation nécessaire pour en prévenir l'altération pendant un court espace de temps. Ces dernières, que l'on appelle *morues vertes*, sont destinées à entrer immédiatement dans la consommation en France et dans plusieurs pays du midi de l'Europe. La pêche de la morue fournit, en outre, des produits accessoires : l'huile, les langues de morue et les rogues ou œufs de morue. Les œufs sont employés pour servir d'amorce aux lignes de pêche, et l'on s'en sert particulièrement

en France sous le nom de rogue pour la pêche de la sardine.

Division politique et administrative. — Le gouvernement de la colonie est administré par un officier de marine, dont le conseil se compose d'un sous-commissaire de marine, ordonnateur, du procureur de la République et d'un habitant notable. Le tribunal supérieur est le conseil d'appel, composé d'un président, de deux juges pris parmi les commissaires de la marine et d'un procureur de la République.

Il y a à Saint-Pierre une chambre de commerce. Elle constitue un tribunal criminel par l'adjonction de quatre habitants notables. Les autres tribunaux sont un tribunal de première instance et deux justices de paix.

La colonie forme deux cantons qui portent chacun le nom de la seule commune qui le compose. Les deux communes sont celles de Saint-Pierre et de Miquelon.

Pour le culte catholique, il y a trois cures, à Saint-Pierre, à Miquelon et à l'île aux Chiens. Quant à l'instruction, comme dans les autres colonies, l'instruction primaire est donnée par les frères de l'institut de Ploërmel pour les garçons, et par les sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, pour les filles. Il y a à Saint-Pierre un collège pour l'instruction secondaire de garçons dirigé par les religieux du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et une pension de demoiselles dirigée par les dames de Saint-Joseph de Cluny. Il y a dans la colonie un ouvroir pour les jeunes filles et des salles d'asile pour les enfants.

HISTOIRE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

La France a eu dans le nord de l'Amérique septentrionale de nombreuses possessions. Sans parler du Canada, cette terre encore à moitié française, elle y a possédé, notamment, l'île de Terre-Neuve, où le navigateur Jacques Cartier de Saint-Malo avait le premier formé un établissement en 1535. La France perdit à la paix d'Utrecht, en 1713, cette île, qui passa à l'Angleterre. En 1763, elle perdit le Canada et toutes ses possessions dans ces parages, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon; encore les traités nous interdisaient-ils de les fortifier.

Nos premiers établissements de pêche s'y sont formés de 1764 à 1767, et y ont pris un accroissement assez considérable.

Le traité de Versailles du 3 septembre 1783 nous en conserva la possession et enleva la restriction d'y établir des fortifications.

En 1793, les Anglais s'en emparèrent et déportèrent en France les habitants.

Ces îles nous furent rendues par le traité d'Amiens le 27 mars 1802; mais, en mai 1803, les Anglais s'en emparèrent de nouveau.

Le traité de Paris de 1814 les rendit à la France, qui en reprit possession en 1816 et y reconduisit les anciens habitants.

Ce traité nous assure le droit de pêche sur le banc de Terre-Neuve.

Le siège de la colonie est à Saint-Pierre.

VILLE ET BOURG

Saint-Pierre (lat., 46° 46′ 46″ N.; long., 58° 27′ 15″ O.). — Saint-Pierre, chef-lieu du gouvernement colonial, est situé dans l'île du même nom, au pied d'une colline, et s'étend jusqu'au bord de la mer, qui le baigne du nord-ouest au sud-ouest; c'est un gros bourg peuplé d'environ 800 habitants, composé d'une dizaine de rues qui se coupent à angles droits.

On y compte près de deux cent cinquante maisons et autres bâtiments. A l'exception de l'hôtel du Gouvernement, de celui de l'ordonnateur de la trésorerie, de l'hôpital, de la poudrière et de quelques maisons qui sont en pierre ou en briques, tous les bâtiments sont en bois. La ville communique avec un port ou *barachois* et une rade qui offrent en tout temps un abri sûr aux navires. Le port peut recevoir à la fois cent navires de commerce; mais son entrée est étroite, et sa profondeur ne va pas au delà de 5 à 6 mètres dans les plus hautes marées. Les habitants sont presque tous adonnés à la pêche de la morue et à sa préparation.

Saint-Pierre est le marché principal de la colonie; c'est là que se centralisent les affaires et se déposent les produits de pêche et autres, les objets, matières et denrées destinés à la consommation locale ou à être exportés.

Miquelon. — Miquelon est un bourg d'environ 500 habitants, situé dans la Grande-Miquelon, à environ 40 kilomètres de Saint-Pierre, dont les habi-



Nouka-Hiva.

tants sont, ainsi que ceux du chef-lieu de la colonie, presque tous pêcheurs.

Dans la partie de l'île Miquelon appelée *Langlade*, on ne trouve d'autres maisons et établissements que quelques fermes, dont une a été formée par le gouvernement.

L'Ile-aux-Chiens. — L'Ile-aux-Chiens est une petite commune située dans l'île du même nom. La plupart des affaires qui s'y traitent sont toutes agricoles, comme les précédentes ; elle possède une cure, trois fermes et des écoles primaires de garçons et de filles.

Communications avec la Métropole. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon communiquent avec la métropole par les bâtiments de commerce et de l'État. Elles sont, en outre, reliées directement à la France au moyen des paquebots anglais. Un service bimensuel, effectué par un steamer postal appartenant à une compagnie franco-anglaise, relie Saint-Pierre à Halifax, qui est la tête de la ligne de Liverpool.

Saint-Pierre est également en rapport avec la ligne Allan par les steamers de Saint-Jean de Terre-Neuve, dont les départs de Saint-Jean pour Saint-Pierre et *vice versa* coïncident généralement avec les dates des passages, aller et retour, des paquebots Allan qui touchent à Saint-Jean à partir du mois de mai au mois de janvier suivant inclusivement.

La colonie est, en outre, en communication directe et constante avec l'Europe et l'Amérique au moyen du câble transatlantique.

TABLEAUX STATISTIQUES

DES COLONIES FRANÇAISES EN AMÉRIQUE

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA GUYANE FRANÇAISE EN 1880

SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE	NAVIGATION
13.087 kil. carrés. ou 1.308.739 hect.	Colons européens.. 17.374 Popul. flottante.. / — de couleur. / Transportation et service .... } 9.959 Popul. totale... 27.333 Indiens indépendants 20.000	Importations....... 7.986.739 fr. Exportations....... 607.081 Total...... 8.593.820 fr. Commerce avec la France .... 5.787.981 fr.	Navires entrés : 106, dont 34 français. Navires sortis : 100, dont 65 français. — Marseille, Saint-Nazaire et Bordeaux sont les ports français qui envoient le plus de navires à la Guyane.

STATISTIQUE DE LA MARTINIQUE EN 1880

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE	NAVIGATION
987 kilom. carrés. ou 98.782 hectares	Hommes..... 78.978 Femmes..... 87.122 Total... 166.100 dont 15.000 immigrants.	Importations...... 32.393.620 fr. Exportations...... 33 866.842 Total..... 66.260.462 fr. Commerce avec la France .... 38.594.653 fr.	Navires entrés : 1.771, dont 94 français. Navires sortis : 985, dont 113 français. — Marseille, Bordeaux, Le Havre et Nantes sont les ports français qui envoient le plus de navires à la Martinique.

II. STATISTIQUE ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE

ARRONDISSEMENTS (Habitants.)	CANTONS (Habit.)	COMMUNES	HABITANTS
1. **Fort-de-France** . **78.484**	1. Fort-de-France.. ..	Fort-de-France	15.529
	2. Lamantin....	Lamantin	13.321
	3. Saint-Esprit. .. . 22.964	Saint-Esprit	5.108
		Ducos............................	4.032
		François...	10.160
		Rivière-Salée...........	2.664
	4. Diamant 8.844	Anses d'Arlets.	2.328
		Diamant...........	2.068
		Sainte-Luce	1.782
		Trois-Ilets	2.666
	5. Marin 17.746	Marin............................	4.100
		Vauclin	5.015
		Rivière-Pilote	6.000
		Sainte-Anne	2.631
2. **Saint-Pierre** ... **85.591**	6-7 Saint-Pierre, 2 cantons 38.323	Saint-Pierre	25.768
		Carbet	5.903
		Case-Pilote.......................	2.841
		Prêcheur	3.811
	8. Basse-Pointe 15.214	Basse-Pointe	5.327
		Macouba	2.444
		Lorrain..................... ..	7.443
	9. Trinité 30.054	Trinité	7.805
		Sainte-Marie......................	7.331
		Gros-Morne	7.440
		Robert	7.478

TABLEAU STATISTIQUE
DES PRINCIPALES EXPORTATIONS DE LA MARTINIQUE
DE 1871 A 1881

ANNÉES	CAFÉ		SUCRE BRUT		RHUM ET TAFIA		VALEUR TOTALE DES DENRÉES ET MARCHANDISES	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Importations.	Exportations.
	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.	Litres.	Francs.	Francs.	Francs.
1871	13.158 (1)	30.699	41.820.856	22.695.639	6.767.079	2.228.521	30.144.994	28.645.505
1872	6.001	10.377	39.699.798	22.495.407	5.658.096	1.997.630	30.252 458	28.265.572
1873	3.254	8.786	37.514.604	19.210.289	5.084.000	2.417.121	29.681.578	25.580.459
1874	12.770	38.750	43.441.198	20.246.203	7.656.833	2.890.099	28.560.467	28.024.196
1875	2.998	7.255	50 526.257	23.793.220	7.287.927	2.408 919	28.689.780	29.881.591
1876	7.007	12.531	38.845.029	17.497.751	6.462.911	2 352.358	28.997.309	22.497.054
1877	14.602	32.889	40 502.072	24.842.746	6.679.238	2.863.525	29.021.167	31.567.426
1878	4.670	10.580	44.218.138	20.463.892	7.808.106	2.715.687	31.079.266	26.048.457
1879	3.491	8.237	46.869.025	19.999.107	8.927.615	3.224.759	32.572.230	28.429.374
1880	9.159	17.455	38.592.221	19.791.534	8.044.353	3.720.485	33.632.884	27.536.932
1881	6.837	13.713	42.090.221	20.942.185	8.633.128	4.782.187	24.774.936	28.546.103

(1) En 1830, la production avait été de 958.313 kilogrammes, valant 2.580.923 francs.

STATISTIQUE DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES EN 1880

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE	NAVIGATION
Hectares. Guadeloupe ..... 94.631 Grande-Terre.... 65.631 Marie-Galante... 14.927 La Désirade..... 2.720 Les Saintes...... 1.422 Petite-Terre..... 343 Saint-Martin (partie française ... 5.177 Saint-Barthélemy. 2.114 Total........ 186.965	Hommes..... . 77.907 Femmes.... ... 80.563 Total .... 158.470 Plus 23.675 immigrants et la population flottante. En tout, 182.145 âmes.	*Commerce général* 58.692.330 fr. Dont 33.559.539 fr. avec la France seule; soit à 21.927.690 fr. pour les exportations de la colonie et 11.631.849 fr. pour les importations.	Navires entrés : 471, dont 195 français. Navires sortis : 380, dont 194 français. — Le Havre, Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille sont les ports qui envoient le plus de navires à la colonie.

II. STATISTIQUE ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE

ARRONDISSEMENTS (Habitants.)	CANTONS (Habit.)	COMMUNES	HABITANTS
1. La Basse-Terre. 54.237	1. LA BASSE-TERRE.. 23.969	La Basse-Terre	9.165
		Saint-Claude	5.041
		Gourbeyre	2.915
		Vieux-Fort	958
		Baillif	2.259
		Vieux-Habitants	3.631
	2. CAPESTERRE 17.991	Capesterre	9.777
		Trois-Rivières	5.198
		Goyave	1.198
		Les Saintes	1.818
	3. LA POINTE-NOIRE. 8.792	La Pointe-Noire	4.438
		Deshaies	902
		Bouillante	3.452
	4. SAINT-MARTIN	Saint-Martin	3.485
2. La Pointe-à-Pitre 104.547	5. LA POINTE-A-PITRE........... 37.636	La Pointe-à-Pitre	17.991
		Les Abymes	6.868
		Le Gosier	4.883
		Le Morne-à-l'Eau	6.894
	6. LE LAMANTIN.... . 21.011	Le Lamantin	5.343
		La Baie-Mahault	4.974
		Le Petit-Bourg	4.690
		Sainte-Rose	6.004

SUITE DE LA STATISTIQUE ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE

ARRONDISSEMENTS (Habitants.)	CANTONS (Habit.)	COMMUNES	HABITANTS
Suite de La Pointe-à-Pitre.	7. Le Port-Louis . . 16.957	Le Port-Louis...	5.261
		Le Petit-Canal...	7.032
		Anse-à-Bertrand...	4.664
	8. Le Moule 20.082	Le Moule...	11.024
		Sainte-Anne...	8.968
	9. Saint-François. . . 7.961	Saint-François...	6.352
		La Désirade...	1.609
3. Marie-Galante... 16.326	10. Le Grand-Bourg . 16.326	Le Grand-Bourg...	7.197
		La Capesterre...	4.412
		Saint-Louis...	4.717
4. Saint-Barthélemy 2.835	11. Saint-Barthélemy. 2.835	Gustavia...	800

TABLEAU STATISTIQUE

DES PRINCIPALES PRODUCTIONS DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

DE 1870 A 1880

ANNÉES	SUCRE			CAFÉ		CACAO		COMMERCE GÉNÉRAL	
	Hectares cultivés.	Quantité.	Rhum et tafia.	Hectares cultivés.	Quantité.	Hectares cultivés.	Quantité.	Importations.	Exportations.
		Kilogr.	Litres.		Kilogr.		Kilogr.	Francs.	Francs.
1870	17.735	40.202.550	3.665.295	2.721	181.770	628	262.300	19.415.298	26.734.946
1871	18.769	40.634.550	1.817.228	4 128	637.368	474	127.297	23.735.734	28.760.175
1872	19.251	39.993.950	1.314.048	4.194	528.933	466	122.471	28.091.263	25.574.510
1873	19.717	34.584.585	1.367.580	3 588	690.501	464	106.978	28.397.143	24.642.762
1874	20.686	40.775.732	1 349.285	3.682	676.846	471	120.300	24.526.212	22.470.302
1875	20.574	43.188.663	1.756.508	3.693	719.395	460	118 655	24.914.726	31.375.855
1876	20.206	42.553.912	2.597.980	3.725	786.231	403	168.311	21.903.954	23.377.669
1877	21 550	48.708.367	2.308.983	3.671	788.120	396	142.103	27.151.174	34.691.283
1878	23.152	45.204.235	1.884.194	3.985	792.273	458	272.925	25.416.870	35.241.124
1879	23.655	33.543.024	1 071.603	4.003	453.311	466	111.852	28.620.599	28.347.566
1880	24.207	49.981.155	2.842.970	4.110	865.135	454	103.439	26.552.650	30.936.317

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

EN 1880

SUPERFICIE	POPULATION	DIVISION ADMINISTRATIVE	COMMERCE	NAVIGATION
235 kilom. carrés ou 23.500 hectares.	5.224 habitants	*2 Cantons :* I. — Saint-Pierre. II. — Miquelon.	Francs Importations.. 9.158.710 Exportations . 11.724.913 Total ... 20.883.623	Navires entrés : 1.612, dont 527 français. Navires sortis : 1.627, dont 525 français.

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA PÊCHE DE 1876 A 1880

ANNÉES	NOMBRE		TONNAGE	NOMBRE	PRODUITS DE LA PÊCHE		
	de navires.	d'embarcations.	des navires.	de pêcheurs.	Morue sèche.	Morue verte.	Huile de morue.
					Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
1876	68	649	10.579	4.758	3.702.797	11.629.566	364.454
1877	58	695	7.943	5.256	3.027.679	13.021.814	377.957
1878	69	633	10.224	4.973	1.996.852	16.087.418	443.283
1879	52	607	6.781	4.601	3.798.008	77.164.379	437.646
1880	44	497	8.317	4.828	4.552.675	16.223.495	345.144

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ÉTAT DÉTAILLÉ EN QUANTITÉ ET VALEURS DES DENRÉES ET MARCHANDISES EXPORTÉES DE LA COLONIE POUR LA FRANCE, EN 1880

DÉSIGNATION des DENRÉES ET MARCHANDISES.	ESPÈCE des UNITÉS.	QUANTITÉS EXPORTÉES pour la France.	VALEURS DES EXPORTATIONS pour la France.
			Francs.
Morue verte	Kilogrammes.	16.232.495	5.678.223
Morue sèche	—	813.774	406.887
Huile de morue	—	345.144	517.716
Issues de morue	—	533.772	533.772
Rogues	—	151.941	91.165
Cuir vert	—	21.589	32.385
Ancres, chaines et grappins en fer	—	3.500	4.200
Cordages neufs	—	6.694	18.012
Cordages vieux	—	15.576	18.231
Filets et ustensiles de pêche	Valeur.	»	22.339
Eau-de-vie	Litres.	2.850	2.850
Lard et bœuf salés	Kilogrammes.	2.569	5.668
Toile à voiles	Mètres.	3.387	5.080
Cuivre vieux	Kilogrammes.	6.530	13.060
Bois dur et sapin	Stères.	60	6.709
Avirons de spruce et de frêne	Mètre courant.	2.150	6.450
Farine	Kilogrammes.	4.050	2.430
Merrains	Nombre.	17.000	17.000
Pelleteries	Valeur.	»	1.575
Planches et madriers	Mètre carré.	9.481	15.169
Rhum et tafia	Litres.	1.844	2.766
Tissus de coton, laine, mélangés ordinaires	Mètres.	11.018	17.827
Autres denrées ou marchandises	»	»	212.217

BIBLIOGRAPHIE

1640. Relation de l'établissement des Français, depuis l'an 1635, dans l'île de la Martinique, par *J. Bouton*. In-4°.

1667. Histoire des Antilles, par le *P. Dutertre*. 4 vol. in-4°.

1763. Description géographique de la Guyane. 1 vol. in-8°.

1798. Voyage à la Guyane et à Cayenne, par *L.-M. B.* In-8°, an VI.

1799. Tableau de Cayenne ou de la Guyane française. In-8°, an VII.

1799. Déportation et naufrage de *J.-J. Aymé*, ex-législateur, déporté à Cayenne. In-8°, an VII.

1803. Collection de mémoires et de correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise, par *V.-P. Malouet*. 5 vol. in-8°, an X.

1815. Harmonies maritimes et coloniales contenant un précis des établissements français en Amérique, en Afrique et en Asie, par *P. Labarthe*. In-8°.

1822. Des colonies et particulièrement de la Guyane française en 1821, par *P.-C.-H. de Saint-Amand*. In-8°.

1822. Statistique de la Martinique, par *Félix Renouard*, marquis de *Sainte-Croix*. 2 vol. in-8°.

1822. Histoire physique des Antilles françaises, par *Moreau de Jonnès*. In-8°.

1823. Description de la Guyane, par *Ferdinand Denis*. 2 vol. in-18.

1824. Description de la Guyane française, par *Leblond*. In-8°.

1825. Le Commerce au XIXe siècle, par *Moreau de Jonnès*. In-8°.

1826. Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, par le colonel *Boyer-Peyreleau*. 3 vol. in-8°.

1827. Mémoire sur la Martinique avec des notes explicatives, par *Benoît-Duchêne, Duvernay*. In-8°.

1827. Flore des Antilles, par *Tussac*, 1 vol. in-8°; par *Descourtilz*. In-f°.

1832. Quelques mois de l'existence d'un fonctionnaire à la Guadeloupe et à la Martinique, par *Ch. Boitel*. In-8°.

1833. Essai de statistique raisonnée sur les colonies européennes des tropiques, par *de Montviran*. In-8°.

1833. Notes sur les colonies françaises, par *G. Duverne*, avocat. In-8°.

1834. De l'agriculture coloniale, par le baron *de Cools*, délégué de la Martinique. In-8°.

1835. Description de la Martinique au tome III de la France pittoresque de *A. Hugo*. Gr. in-8°.

Id. de la Guadeloupe. — *Id.* de la Guyane. — *Id.* de Saint-Pierre et Miquelon.

1837. Notices statistiques sur la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, publiées par ordre du ministre de la marine. Imprimerie royale. in-8°.

1838. Notices statistiques sur la Guyane française, publiées par ordre du ministre de la marine. Imprimerie royale, in-8°.

1840. Notices historiques sur Saint-Pierre et Miquelon, publiées par ordre du ministre de la marine. Imprimerie royale, in-8°.

1841. Voyage dans la Guyane et sur l'Orénoque, par *H. Schomburgh*. 1 vol. in-8° (en allemand).

1841. Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe, par *Lavallée*. 1 vol. in-8°.

1843. Notice historique sur la Guyane française, par *Ternaux-Compans*. In-8°.

1844. Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française, par *Jules Lechevalier*. In-8°.

1844. Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane, par *Victor Nouvion*. In-8°.

1844. Notes statistiques sur la Guyane française, par *Jules Itier*. In-8°.

1845. Histoire des Antilles (dans l'Univers pittoresque de Didot), par *Elias Regnault*. In-8°.

1852. Les Colonies françaises en 1852, article de M. *Bouët-Willaumez*, dans la Revue des Deux-Mondes.

1858. Histoire de la Guadeloupe, par *Lacour*. 1 vol. in 8°.

1858. Les Colonies françaises en 1858, par *Roy*. Articles Guyane, Martinique, Guadeloupe, etc., etc. 1 vol. in-8°, avec gravures.

1864. Les Colonies françaises et la politique coloniale de la France, par *J. Duval*. In-8° et cartes.

1866. Notices sur les colonies françaises, accompagnées d'un Atlas de 14 cartes, publiées par ordre du ministre de la marine et des colonies. 1 fort vol. in-8° (voir les articles Colonies d'Amérique, pages 247 à 493).

1868. Les Colonies françaises, géographie, histoire, productions, administration et commerce, par *Rambosson*. 1 vol. in-8° (voir les Colonies d'Amérique).

1877. La Guadeloupe, par *Henri Bionne*. Revue l'Exploration, tomes VI et VII, page 129.

1877. La Martinique, par *H. Bionne*. Revue l'Exploration, tomes VI et VII, pages 1 et suiv.

1877. La Guyane française, par *H. Bionne*. Revue l'Exploration, tomes VI et VII, page 385.

1877. Les Colonies françaises, leur organisation, leur administration, par *Delarbre*.

1877. La Désirade, les Saintes, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, leur organisation, leur administration, par *Delarbre*.

1878. Cession de Saint-Barthélemy à la France, par *Godin*. Revue géographique internationale.

1878. Étude sur la colonie de la Guadeloupe, topographie médicale, climatologie, etc., etc., par le Dr *H. Rey*. 1 vol. in-8°.

1880. La Guyane française, notice géographique et historique, accompagnée de cartes, par *J.-F.-H. Mourié*. 1 vol. in-18 (Challamel).

1880. Les Colonies françaises, par *Paul Gaffarel*. In-8°.

1881. La Guadeloupe depuis sa découverte, par *A. Pardon*. 1 vol. in-8°, avec 2 cartes (Challamel).

1882. Guadeloupe physique, politique, économique, avec une notice historique et une belle carte, par le capitaine *A. Bouinais*. 1 vol. in-12 (Challamel), avec carte.

1882. La Martinique, son présent, son avenir, par le contre-amiral *Aube*. 1 vol. gr. in-8°.

Collection des Annuaires de la Guyane, de la Martinique, (celui de 1882 contient une bonne notice historique), de la Guadeloupe, de Saint-Pierre et Miquelon, publiés chaque année par les gouvernements coloniaux.

Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation, publiés dans la Revue maritime et coloniale. In-12.

Annales maritimes et coloniales, publiées par *M. Bajot*.

Revue maritime et coloniale.

Annales des Voyages et Nouvelles Annales des Voyages.

Atlas des colonies françaises, publié par ordre du ministre de la marine (1866).

Cartes particulières des îles appelées Indes occidentales, par *Jefferys*, en 22 feuilles.

Carte de la Guadeloupe, par *Boyer-Peyrcleau*. 1823.

Cartes de *Brué*, de *Lapie*.

Cartes de la marine.

Cartes anglaises d'*Arowsmith*.

Cartes allemandes de l'Institut géographique de Weimar, etc.

Carte de la Guyane française, par *V.-A. Malte-Brun*.

Carte de la Guadeloupe, par le capitaine de frégate *Valon*.

Carte de la Martinique, par *Maillard*.

Carte de la Guadeloupe et de ses dépendances, par le capitaine *A. Bouinais*.

COLONIES FRANÇAISES

EN

OCÉANIE

La France possède en OCÉANIE deux groupes coloniaux bien distincts :

I. La Nouvelle-Calédonie et dépendances.

II. Les établissements de l'Océanie comprenant :

Les Iles Marquises, les établissements militaires ou maritimes de Taïti et le Protectorat des Iles de la Société et dépendances.

I. — NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Situation géographique. — Dimensions, superficie. — La Nouvelle-Calédonie, l'une des îles les plus importantes de la Mélanésie, l'une des quatre subdivisions de l'Océanie, est située entre les 20° 10′ et 22° 26′ de latitude méridionale, et entre les 161° 35′ et 164° 40′ de longitude orientale du méridien de Paris. Sa longueur est de 280 kilomètres environ sur une largeur moyenne de 55, et sa superficie de 1,200 lieues carrées, soit environ 16,600 kilomètres carrés, ou deux fois la superficie de l'île de Corse.

C'est une terre allongée dont la direction du nord-ouest au sud-est fait avec l'équateur un angle d'environ 40 degrés. Un récif madréporique l'enveloppe comme une ceinture, et semble en défendre les abords, qui ne sont praticables aux grands navires que sur quelques points seulement. Ce récif se prolonge au nord et au sud dans une étendue telle que la distance d'une extrémité à l'autre de ce récif est de 125 lieues marines, 625 kilomètres.

Cette barrière madréporique, qui autrefois présentait un danger permanent pour les navigateurs qui tentaient d'aborder l'île, est aujourd'hui connue dans ses moindres détails et ses passes ont été hydrographiquement relevées. Elle arrête et brise les lames, les vagues gigantesques qui viennent du large, de telle façon qu'entre cette barrière et la côte s'étend une mer bleue, unie, tranquille comme l'eau d'un lac, qui offre une navigation sûre même aux plus petites embarcations.

« Les passes, qui permettent d'aborder la côte en venant de la pleine mer, sont presque toujours situées en face de l'embouchure des rivières, soit parce que la présence d'une certaine quantité d'eau douce empêche le développement des madrépores auxquels l'eau de mer est indispensable, soit plutôt parce que la vallée, dont la dépression occupe le thalweg, prolonge sa dépression jusqu'au delà du récif. Toujours est-il qu'en regard de ces ouvertures se trouvent le plus souvent des baies, des criques, des ports où les navires trouvent d'excellents abris. » (Faure-Biguet, *Géographie de la Nouvelle-Calédonie.*)

Les principales de ces passes sont celles de Kouaré, Boulari, Dumbéa, Uitoé, Saint-Vincent, Koné, Duroc, Devert et Yandé, sur la côte occidentale; de Balade, de Ti-Ouaka, de Houaïlou, de Kanala, de Baketi et de Buremère, sur la côte orientale.

Le Tour de l'île, caps, baies, rades, havres, ports. — En suivant la côte orientale, à partir du nord de l'île, on rencontre successivement la pointe ou cap Tiari, le havre de Balade, qui offre un mouillage mal abrité et exposé aux vents du nord-ouest, du nord et du nord-est. Au delà de la pointe Bailly est le port de Pouébo; il est bien abrité. Viennent ensuite le cap Colnett, la baie d'Ouaième et le port de Hienguène, que signalent au loin deux rochers calcaires, dont l'un doit à sa forme singulière le

nom de *Tours-Notre-Dame*. Au delà, c'est la petite baie Tuo; puis, entre le cap Tuo et le cap Baye, la grande baie de Ti-Ouaka, au fond de laquelle est le port de Wagap ou Ouagape. Les petites baies de Mouéo et de Forestier ou d'Ougué précèdent le cap Bocage, dont la pointe protège la baie Labris ou Bâ, qui est plus au sud-est, et à quelques kilomètres plus loin le beau port d'Houaïlou. Toujours dans la même direction, celle du sud-est, viennent les baies de Kuaua et de Laugier, que le cap Bégat défend des vents d'est; la première offre un mouillage très sûr. Entre les caps Bégat et Dumoulin est la belle baie de Kanala, au fond de laquelle sont la baie Duperré et le port de Kanala ou d'Urville. A quelque distance au sud, la côte s'enfonce profondément dans un endroit où les montagnes s'écartent l'une de l'autre en décrivant un vaste demi-cercle pour former l'anse Lavaissière et la baie de Nakéty. Au delà de l'embouchure de la belle rivière de Thio, la presqu'île Nemmani forme, avec la petite île Toupéti, le port Bouquet, et plus au sud-est cette même île Toupéti forme avec la côte la Baie-Inaccessible. On rencontre ensuite et successivement, en longeant la côte, la baie de Kouakoué, la baie Ouinué, la baie de Purina ou des Massacres, le port de Yaté, dont le mouillage est difficile, et le petit port de Goro. En doublant le cap Ndona, qui est à la pointe sud-est de l'île, on entre dans la grande et belle baie de Prony, qui se subdivise en baies ou anses du Nord, du Centre et du Sud; le canal Woodin, situé entre la Grande-Terre et l'île d'Ouen, nous conduit sur la côte occidentale dont la direction est du sud-est au nord-ouest. Au delà du canal Woodin sont les petites baies Ouio, N'go et Mouéo; puis la grande rade de Boulari, qui est, il est vrai, ouverte aux vents et à la mer depuis le sud-ouest jusqu'au sud-est, mais qui possède une très belle aiguade au pied d'une cascade qui descend du mont d'Or. La péninsule de Nouméa forme avec la péninsule Ducos la belle rade de Nouméa que ferme l'île Nou ou Du Bouzet; au delà sont les baies de Koutio-Koueta et de Dumbéa; les pointes Bovis, Laguerre, la presqu'île et le port Ouitoé. Nous entrons enfin dans la vaste baie de Saint-Vincent, encombrée par les îles Parseval, Daussy, Ducos, Le Prédour, Page, Matthieu, Huron, Pouen, etc., etc. Viennent ensuite la belle baie Chambeyron, celle d'Ouaraïl, le port de Bouraïl, le cap Goulvain, les baies de Mouéo, de Pouamboul, le cap Poa, la baie Chasseloup-Laubat, le cap Devert, la baie et le port de Gomen, la pointe Paagoumène, les baies Tonnerre et Néhoué, la pointe Poumé, la baie Banaré, la pointe Bonara, et nous arrivons à la grande baie d'Harcourt, comprise entre la pointe Bonara et celle de Tiari, notre point de départ dans cette circumnavigation de la Nouvelle-Calédonie, laquelle n'a pas été moindre de 230 lieues.

Iles. — La Nouvelle-Calédonie est entourée d'une ceinture d'îles qui, géographiquement, en dépendent: à 10 ou 12 lieues au nord, au milieu des récifs dits des Français, se trouve le groupe de Bélep, comprenant les îles Poot, Art et Dau-Téama; elles sont hautes, peu fertiles; l'île d'Art, la principale, possède les deux ports d'Ouala et de Païronné; il y a une mission catholique à Ouala, qui est aussi le lieu de résidence du chef de la tribu des Bélep. A la pointe nord-ouest de la Grande-Terre (la Nouvelle-Calédonie) est le groupe des îles Nénéma, dont les principales sont celles de Paaba, Tanlon, Yandé, Yénégéban, Néba, Poum et Tanlep. Elles sont toutes habitées par la tribu des Nénéma, assez fertiles et couvertes de cocotiers. A l'est, l'île de Boulabio, séparée de la Grande-Terre par le détroit Devarenne, est plus considérable que les précédentes; cependant elle n'a guère plus de 50 habitants appartenant à la tribu des Arama. L'île Pam est à l'entrée de la baie d'Harcourt; son voisinage de Balaboum la rend intéressante pour nous. Sur la côte orientale de l'île et près des côtes, nous n'avons à signaler que de nombreux îlots inhabités et privés d'eau; nous ferons exception cependant pour l'île Ieh-hingen, qui possède un puits d'eau douce. A l'extrémité méridionale de la Grande-Terre, et séparée de celle-ci par le canal Woodin, est la belle île des Pins que les naturels appellent Kounié. D'origine madréporique, comme tout le groupe néo-calédonien, ses abords sont très difficiles; elle est située à environ 150 kilomètres de Nouméa, à 10 kilomètres de la baie de Prony; elle a 18 kilomètres de longueur, du sud au nord, sur 12 à 16 kilomètres de largeur; ses vallées sont couvertes de bons pâturages et son plateau est couronné de ces belles forêts de pins qui lui ont valu son nom. Elle renferme une commune, celle d'Ouro, et plusieurs centres de population; il y a une mission, et à la baie de Kouto est un établissement pénitentiaire occupé par les transportés et quelques déportés. Comme à la Grande-Terre, une partie du



Baie de Papaëte.

territoire a été réservée aux indigènes. L'île des Pins est entourée d'îlots boisés, parmi lesquels nous citerons ceux de Koutoumo, de Nokahoui, d'Alcmène, de la Bayonnaise, de Moro et de Koumo.

En tournant la côte sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie, pour remonter le long de la côte orientale, on rencontre d'abord l'île Ouen, aux sommets escarpés et ne possédant que très peu de terres cultivables; elle est séparée de la Grande-Terre par le canal Woodin. Près de la passe de Boulari, l'îlot Amédée porte un phare de premier ordre et sert de station de pilotes. L'île Nou ou Du Bouzet, à l'entrée de la baie de Nouméa, offre de précieuses ressources en bois et possède deux sources d'eau excellente. C'est sur cette île que sont établis les bâtiments du pénitencier. A l'entrée et dans la baie de Saint-Vincent, il existe plusieurs îles, dont les plus importantes sont les îles Matthieu, Montagnès, Parseval, Le Prédour, Montravel et Ducos. Cette dernière est assez fertile, possède d'excellents bois, un ruisseau et un bon mouillage. Plus au nord, on ne rencontre plus que des îlots sans importance, tels que ceux de Labris, Contrariété, Grimault, Konié, Boh et Tanalé, dans la baie de Néhoué, et enfin celui de Mouac, à l'entrée de la baie de Banaré.

De toutes les îles qui dépendent du groupe néo-calédonien, les plus importantes sont celles de Loyalty. Elles sont situées à 110 kilomètres à l'est de la Grande-Terre et se composent de trois îles principales : Maré, Lifou et Ouvéa, des îles Pléiades et Beaupré, et de quelques autres îles et îlots.

Lifou, la plus grande des trois îles, a environ 60 kilomètres du sud-est au nord-est, sur une largeur de 30 kilomètres. Le sol, composé de détritus de coraux, est aride et rocheux sur les bords, fertile et couvert de bois dans l'intérieur; ces bois offrent des essences précieuses pour la menuiserie et l'ébénisterie. Des arbres de la plus belle venue, des cocotiers, des pins, croissent serrés et mélan-

gés au milieu des rochers; le cap Lefèvre, entre autres, est couvert de pins très élevés, dont les racines courent à nu sur un lit de pierres accidenté. La couche d'humus étant extrêmement légère, la partie arable se trouve nécessairement restreinte à une faible portion de la surface de l'île; néanmoins, le coton, le tabac viennent très bien; ils s'y rencontrent, dit M. Faure-Biguet, auquel nous empruntons tous ces détails, en une foule de points, à l'état sauvage ou inculte. Un jardin d'essai, créé depuis 1864, a donné de beaux résultats : vigne, fruits de tous genres importés de la Réunion, légumes, plantes rares et fleurs variées, tout y réussit à merveille. Le bois de sandal, qui abondait autrefois dans l'île, a disparu presque complètement par suite d'une exploitation mal entendue : on ne le rencontre plus qu'à l'état d'arbrisseau; mais des mesures ont été prises pour repeupler l'île de cette essence précieuse. La population de Lifou est d'environ 8,000 habitants, partagés en trois tribus : celles d'Ouette, de Gadja et de Louei; les principaux villages sont ceux de Ounate, Iacho, Chépenehé, Ouneuse, Nassalo, Gadja, Oué. Nous avons dans cette île un établissement militaire, celui de Chépenehé, et des colons.

L'île Maré est un peu moins grande que Lifou; elle n'a que 34 kilomètres de longueur sur 29 de largeur; la couche d'humus y est plus épaisse et il y a des parties extrêmement boisées. Dans le nord-est se trouve un plateau couronné par une colline isolée. La population est d'environ 4,500 habitants, qui occupent les villages de Tenné, de Lota, de Ladaoa, de Nèche et de Manoumé.

Ouvéa ne présente guère qu'une bande étroite et calcaire légèrement convexe du côté de l'est, qui s'étend du sud-ouest au nord-nord-est sur une longueur de 42 kilomètres et une largeur moyenne de 4 à 5, excepté dans la partie septentrionale, qui a près de 14 kilomètres de large. L'île est boisée et contient une certaine quantité de bois de rose; les terres végétales, et par cela même les cultures y sont peu nombreuses; cependant les bananiers y viennent assez bien, ainsi que le papayer et le cocotier. Ouvéa compte environ 3,000 habitants, partagés en deux tribus : celle des Ouanéki ou Ouanégué et celle de Fadiaoué. Au fond de sa baie du nord-ouest s'élève le village de Saint-Joseph, dans lequel les missionnaires ont une mission.

Une des dépendances, *pour l'avenir*, de notre colonie calédonienne sera sans doute le groupe des Nouvelles-Hébrides, qui y sont déjà liées par des relations de chaque jour. Alors on pourra satisfaire au vœu de ceux qui considèrent la transportation comme un obstacle au développement et à la prospérité de la Nouvelle-Calédonie, en reléguant dans une de ces îles nos établissements pénitentiaires.

Aspect du sol, montagnes, vallées. — Le sol de la Nouvelle-Calédonie est des plus accidentés; l'ensemble général présente une chaîne principale de montagnes se dirigeant obliquement comme l'île elle-même du nord-ouest au sud-est, d'où s'épanouissent des chaînons secondaires ou des contreforts laissant entre eux des vallées assez courtes qui aboutissent aux plaines du rivage. Cette principale chaîne de montagnes, qui n'est encore qu'imparfaitement connue, est généralement plus rapprochée de la côte orientale que de la côte occidentale. Au nord, elle se bifurque de manière à former deux branches, dont l'une s'incline vers le nord-est et l'autre vient aboutir à la pointe nord-ouest, enclavant entre elles la vaste vallée de Diahot. Vers le sud, la chaîne principale donne naissance à de nombreux rameaux qui paraissent s'entremêler entre eux, formant de courtes vallées qui nourrissent un bétail abondant. Sur la côte orientale, les vallées sont très verdoyantes. Les deux massifs montagneux principaux de la grande chaîne transversale sont signalés par le piton de Panié, qui a 1,700 mètres d'altitude, et par le pic Humboldt, qui en compte 1,642. Après ces deux géants de l'orographie néo-calédonienne, nous citerons le pic Saint-Vincent, 1,547 mètres; le pic Table, 1,243; la montagne de Mu, 1,219; le pic de Homédéboua, 1,200; le pic de Couaoua, 1,175; le sommet de Pouébo, 900; le sommet de Balade, 634 mètres. D'autres sommets qui paraissent importants n'ont pas encore été mesurés à cause de l'envahissement de la végétation forestière, qui empêche d'établir et de mesurer des bases; tel est le sommet de Table-Unio, presque au centre de la colonie et visible des deux côtés de l'île.

Ces montagnes sont formées, dans le sud, par des serpentines et autres silicates magnésiens qui s'étendent du cap de la Reine-Charlotte à Houaïlou; au nord de ce dernier point apparaissent les schistes argileux et ardoisés; ils couvrent toute la côte jusqu'à Pouébo, où ils sont remplacés insensiblement par les gneiss et les mica-schistes, riches

en grenats, qui composent presque exclusivement le versant nord-est de Balade, jusqu'à l'embouchure du Diahot; les schistes ardoisés se montrent plus loin, au pied des montagnes ou dans le fond des vallées. Sur un seul point de la côte, entre Hienguène et Touo, au-dessus des schistes argileux apparaissent des calcaires grisâtres, cristallins, traversés par des filons de quartz. On rencontre aussi des couches épaisses d'argile blanchâtres, tachées d'ocre, des collines calcaires, des grès houillers, enfin deux séries de collines d'un calcaire dur blanchâtre, non cristallin, entremêlé de filons de chaux et de quartz. Au sud-est, à Yaté, on rencontre des argiles rouges contenant du fer en abondance à l'état de limonite, du kaolin et des terreaux houillers.

Les montagnes de la Nouvelle-Calédonie sont, en général, profondément ravinées; leurs flancs sont escarpés et couverts de forêts d'un feuillage vert foncé. Entre ces montagnes et la mer se trouvent des collines parfois très élevées, mais de forme et d'aspect tout différents; leurs croupes arrondies ondulent vers le rivage, et les pentes, généralement assez douces, couvertes d'herbes et de niaoulis, sont cultivables à plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer.

Rivières, cours d'eau, lacs, étangs. — Sur un sol aussi accidenté que celui de la Nouvelle-Calédonie, les cours d'eau sont nombreux, mais leur parcours est généralement de peu d'étendue; les plus profonds sont inaccessibles aux navires à cause des barres situées à leur embouchure.

La plus importante des rivières est le Diahot, qui a son embouchure au nord de l'île, dans la baie d'Harcourt, en face de l'île Pam; elle coule du sud au nord; elle a 70 à 80 kilomètres de cours, sur 2 à 3 mètres de profondeur et elle arrose une vallée d'une grande fertilité; ses affluents sont la Couhoha et la Pasta. Sur la côte orientale, les cours d'eau sont peu considérables, et le voisinage de la chaîne de montagnes les rend torrentueux; nous nommerons seulement, les rivières de Tipindié ou de Pindy, de Houagap ou de Ti-Ouaka, de Ouango, et, au sud de l'île, la rivière d'Yaté ou Ouango, dont le cours est de 40 à 50 kilomètres. Sur la côte occidentale, on rencontre, en allant du nord-ouest au sud-est, la Mandana, la Jouanga, la rivière de Konei, la Poya, la Pouéo, la Foa, la rivière de Saint-Vincent, celle de Temala, la Dumbéa, qui n'est pas sans importance, et la Tontouta, dont le cours est souterrain l'espace d'un kilomètre; ce n'est qu'au moment des grandes pluies qu'elle remplit entièrement son lit. Cependant, à peu de distance, dans le sud du sommet Humboldt et à 1,200 mètres d'élévation au moins, presque au sommet d'une énorme falaise est une large fente horizontale dans le rocher, d'où tombe une puissante cascade qui n'est autre que la source de la Tontouta elle-même. D'où vient un pareil volume d'eau pour sortir à une telle hauteur? fait remarquer M. le capitaine Faure-Biguet.

Comme dans tous les pays où les eaux n'ont pas encore été aménagées par la main de l'homme, les marais et les étangs sont nombreux dans la Nouvelle-Calédonie; mais aucun d'eux n'est assez important pour mériter une mention. On ne connaît guère que quatre lacs, tous situés dans la partie méridionale de l'île; les deux premiers sont situés à 8 ou 9 kilomètres au nord du cap Niouâ, au pied d'une montagne isolée qui s'élève entre les deux. Les deux autres sont au nord de la rivière d'Yaté, au milieu des cinq ou six lieues de terrain plat que traverse ce cours d'eau avant d'arriver à ses chutes.

Climat. — La Nouvelle-Calédonie jouit d'un climat très salubre; les chaleurs n'y sont jamais excessives, tempérées qu'elles sont par les brises de terre et de mer qui s'y font alternativement sentir. Les Européens peuvent sans aucun danger se livrer toute l'année et à chaque heure du jour aux travaux agricoles. La raison de ce fait peut être attribuée à l'orientation de l'île du sud-est au nord-ouest, qui l'expose continuellement à l'action des vents alizés du sud-est.

Les plus grandes chaleurs règnent pendant les mois de janvier et de février et ne dépassent guère 32° centigrades. Les mois les plus frais sont les mois de juillet et d'août, pendant lesquels le thermomètre donne une moyenne diurne de + 16° à + 18°; il descend quelquefois à + 9° ou + 18° la nuit, de mai à novembre; la température moyenne annuelle se maintient entre + 20° et + 24°. La hauteur du baromètre varie entre 755^{mm} et 766^{mm}. En règle générale, le mercure monte par les vents d'est-sud-est ou alizés; il baisse par les autres vents, surtout par celui de l'ouest.

Comme dans tous les pays intertropicaux, l'année se partage en deux saisons: l'hivernage, ou saison

des pluies et des chaleurs, qui dure de janvier à avril, et la saison sèche ou fraîche, qui comprend le reste de l'année. Pendant cette saison, les rosées sont fort abondantes et compensent admirablement le manque d'eau, en constituant un système précieux d'arrosement.

Les vents alizés d'est-sud-est dominent à peu près toute l'année ; souvent même ils soufflent grand frais. Les calmes et les vents irréguliers arrivent ordinairement à l'époque des pluies.

Le mois de janvier est celui des ouragans, dont la durée dépasse rarement 48 heures et qui sont heureusement loin d'avoir la violence de ceux des Antilles.

Les pluies abondantes de l'hivernage tombent par intermittences de un à cinq jours, séparées par des intervalles plus ou moins longs de beau temps ; la saison sèche n'est cependant pas privée d'ondées bienfaisantes. En 1880, le nombre des jours de pluie à Nouméa a été de 118, pendant lesquels il est tombé $1^{m},279$ d'eau. De janvier à avril, le nombre des jours de pluie a été de 41 ; de mai à août, de 46 ; de septembre à décembre, de 31. On a constaté qu'il pleuvait plus sur la côte orientale que sur la côte occidentale.

Productions naturelles. — Les géologues ont constaté que le soulèvement de la Nouvelle-Calédonnie et son émergement du sein de l'océan s'étaient faits en même temps que ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et qu'il y avait analogie complète entre les terrains de ces trois grandes îles.

Quoique les richesses de la Nouvelle-Calédonie ne soient encore qu'incomplètement connues, on peut dès à présent les regarder comme considérables. De tous les métaux, le fer est le plus répandu ; on le rencontre à l'état de fer granulé, de carbonate et d'oxyde hydraté, de poudre noire, c'est-à-dire du fer magnétique. Il existe aussi des affleurements de minerais de cuivre dans presque toutes les parties de la colonie ; les mines de Balade et de la rive droite du Diahot sont très riches et en pleine exploitation ; celle de Koumac promet beaucoup ; le carbonate de cuivre a été trouvé dans les îles de la baie de Saint-Vincent, dans le bassin du Diahot et dans la rivière d'Oubatché. Mais ces métaux cèdent en importance aux mines de nickel et aux gisements aurifères qui ont été découverts et sont aujourd'hui en pleine exploitation sur plusieurs points de l'île, notamment à Houaïlou, à Kanala, au mont d'Or, et, pour le second de ces métaux, principalement dans la vallée du Diahot.

On a reconnu des mines de houille que l'on pourra exploiter quand on le voudra ; mais, pour le moment, la houille est apportée d'Australie à des prix inférieurs que ceux que nécessiterait l'exploitation des mines néo-calédoniennes.

La pierre à bâtir se trouve partout, ainsi que le spath ; les coraux qui forment la ceinture madréporique dont l'île est entourée donnent une chaux excellente, dont la fabrication constitue une des industries importantes du pays.

Le sol de la Nouvelle-Calédonie est presque partout très fertile ; mais, comme toute terre vierge, il a besoin d'un immense travail pour être mis en culture. Les indigènes ont des procédés de culture des plus primitifs ; ils remuent la terre au moyen de pieux affilés et les femmes écrasent les mottes avec une masse en bois. Les productions végétales, naturelles au sol néo-calédonien, dont les indigènes tirent parti pour leur nourriture, sont surtout l'igname, le taro, la patate douce, la canne à sucre, la banane et la noix de coco.

On cultive à la Nouvelle-Calédonie cinq espèces de canne à sucre ; dans les environs de Nouméa, les colons en possèdent de magnifiques plantations. La culture du tabac est générale. Les tabacs indigènes, convenablement préparés, sont de bonne qualité et peuvent rivaliser avec ceux de la Réunion. Le café n'a été acclimaté dans l'île que depuis l'arrivée des Européens ; il réussit parfaitement, et son rendement est aussi avantageux qu'à Java. Le coton réussit aussi très bien et paraît être indigène.

Diverses variétés de céréales, de plantes légumineuses et fourragères d'Europe ont été introduites dans l'île, et s'y sont acclimatées sans effort. De magnifiques jardins potagers existent aux environs de Nouméa, à la mission de Conception, à Lifou et au pénitencier de l'île Nou. La vigne fournit, par année, une double récolte de raisins, en janvier et en août. La douceur du climat et la verdure perpétuelle du mûrier permettraient de se livrer toute l'année à l'éducation des vers à soie.

Les graines oléagineuses ne manquent pas en Nouvelle-Calédonie ; les euphorbiacées y sont assez nombreuses, mais c'est particulièrement aux huiles de ricin et aux noix de bancoul que l'industrie peut demander une source féconde d'huiles

d'excellente qualité. On cultive aussi l'indigo, qui réussit bien.

Les richesses forestières de la Nouvelle-Calédonie sont considérables et on y trouve une grande variété de bois d'excellente qualité ; mais les arbres de très grande dimension sont rares, surtout dans les districts peuplés, et leur position sur les hautes montagnes en rend l'exploitation difficile. Les bois indigènes les plus répandus sont : le kaori, le chêne gommier, le pin colonnaire, le messup, le tamanou et le niaouli, bois blanc très résistant, de la feuille duquel on tire une huile essentielle aromatique. Le bois de sandal et le bois de rose, qui, au commencement de notre occupation, étaient abondants, sont, par suite d'une exploitation abusive, réduits à de faibles taillis.

Les vallées et les coteaux de la colonie renferment des pâturages excellents pour la nourriture du bétail; malheureusement, les indigènes ne manifestent que peu de goût pour l'élevage des troupeaux. Les missionnaires ont fait d'heureux essais à Conception, Tuo, Poébo et Payta pour l'élevage des moutons, des bêtes à corne, des chevaux et des ânes. Les laines provenant des troupeaux de la Nouvelle-Calédonie sont estimées égales aux types les plus purs de l'Australie. Les colons ont également acclimaté sur leurs terres tous nos volatiles de basse-cour, tels que poules, canards, oies, dindes et pintades. Le seul animal que les indigènes élèvent pour leur nourriture est le cochon ; mais quelques-uns de ces animaux, à force d'errer, sont passés presque entièrement à l'état sauvage.

Industrie, commerce et navigation. — Les industries des Néo-Calédoniens sont peu nombreuses : la pêche, la fabrication des filets, des frondes, de quelques armes en bois et en pierre, d'étoffes et de poteries grossières, telles sont à peu près leurs seules industries.

Comme chez la plupart des sauvages, les pirogues consistent en un tronc d'arbre creusé et effilé à ses deux extrémités, de 4 à 7 mètres de longueur, et muni d'un balancier qui maintient l'équilibre de la nacelle. La pêche se fait au moyen d'hameçons, de lances bifurquées ou simples et quelquefois d'arcs. Les femmes ont la spécialité de la pêche sur le rivage et sur les récifs, à marée basse. La pêche en pirogue, en dedans de la ceinture des récifs de l'île, est réservée aux hommes. La préparation de l'huile de baleine et de plusieurs espèces de cachalots est une des industries du pays; les missionnaires l'ont les premiers pratiquée, avec des baleines qui étaient venues s'échouer sur l'île des Pins. Les coquillages à nacre, les huîtres perlières, les tortues, l'holoturie connue sous le nom de biche de mer (trépang), sont aussi l'objet d'une recherche et d'un commerce importants ; il s'en exporte pour plus de 200,000 francs.

Les ports de la Nouvelle-Calédonie sont déclarés ports francs ; les importations et les exportations n'y sont encore soumises à aucun droit de douane ; les navires français et étrangers n'ont à payer que des droits de pilotage. Jusqu'à présent, le seul port qui concentre tout le commerce extérieur est celui de Nouméa.

Les importations, venant presque toutes d'Australie, se composent principalement de bœufs, moutons, chevaux, farine, biscuits, haricots, sucre, café et charbon de terre. Les exportations consistent en huile de coco, peaux de bœuf et de mouton, trépangs, écaille de tortue, nacre, bois de sandal, bois de construction et laines.

En 1881, les importations pour le port de Nouméa ont été de 7,114,090 francs dont 2,003,252 francs de denrées et de marchandises françaises importées de France par navires français et, 197,745 francs de marchandises françaises importées par des navires étrangers. La même année, les exportations ont atteint 1,534,059 francs, dont 28,500 francs des produits de la colonie et des îles pour la France, et 1,508,559 francs de produits de la colonie exportés à l'étranger.

Pendant cette même année 1881, il était entré dans le port de Nouméa 127 navires (dont 28 français) jaugeant 8,923 tonneaux et il en était sorti 121 navires (dont 22 français) jaugeant 7,812 tonneaux.

Population indigène, mœurs et coutumes. — Les indigènes de la Nouvelle-Calédonie sont en général fortement constitués; mais leurs traits sont durs et peu agréables. Ils sont beaucoup plus noirs que les Polynésiens, mais aussi beaucoup moins noirs que les nègres. Ils ont les cheveux crépus, le front peu évasé, les lèvres légèrement saillantes. Leur nez est épaté artificiellement ; généralement, leurs oreilles sont largement percées au lobe inférieur. Ils n'ont pas les membres grêles des Australiens; leur barbe est fournie, mais le plus grand nombre ne la laisse

pas pousser. En naissant, les enfants sont presque blancs.

Les viellards sont rares et n'arrivent jamais à un âge très avancé. Les Néo-Calédoniens ont généralement peu d'enfants ; encore s'en débarrassent-ils souvent. Quant à l'origine de cette population, elle paraît provenir du mélange de la race noire mélanésienne avec la race polynésienne. Les Néo-Calédoniens sont intelligents, mais fourbes, cruels et très orgueilleux; leur religion est le fétichisme. Ils sont anthropophages ; mais, hâtons-nous de le dire, cette hideuse coutume n'est pratiquée par eux que sur les ennemis tués ou les prisonniers faits dans leurs guerres de tribu à tribu. Déjà celles des tribus qui sont journellement en contact avec les Européens, ou parmi lesquelles nos missionnaires ont porté la parole du Christ, ont abandonné le cannibalisme.

Malgré ses vices, la population indigène de la Nouvelle-Calédonie est intéressante, et il est permis d'espérer qu'en gagnant sa confiance, en la traitant avec bonté, mais sans faiblesse, on parviendra à la conquérir à la civilisation. La population indigène, en y comprenant celle des îles qui font partie du groupe calédonien, peut être estimée à 40,000 ou 50,000 habitants au plus; elle se partage en 38 tribus dont les plus puissantes comptent 2,000 à 3,000 âmes, tandis que les plus faibles en ont 80 (les Curé), 150 ou 200. Toutes ces tribus vivent à l'état d'hostilité permanente et leur rivalité ne peut qu'entretenir parmi eux des divisions favorables à notre domination.

Les membres d'une même tribu vivent groupés dans des villages composés de cases en branchages et recouvertes de feuilles ou de chaume; c'est presque toujours sur le bord des rivières qu'ils les construisent. Autour de ces villages sont les plantations de taro, de canne à sucre et de tabac qui suffisent à leurs besoins. Toutes les affaires, toutes les contestations sont discutées en conseil ; les décisions, le jugement des anciens sont respectés. Les Néo-Calédoniens vont nus, sauf une bande de coton ou un pagne dont ils se cachent les parties sexuelles, dans le voisinage des lieux fréquentés par les Européens. Une hache de pierre, des flèches et un arc composent leur armement qu'ils ne quittent jamais en voyage.

Population européenne. — La population européenne de la Nouvelle-Calédonie se compose de cinq éléments distincts, savoir : 1° la population civile; 2° les employés, officiers, militaires, surveillants et leurs familles; 3° les déportés; 4° les transportés; 5° les libérés bannis et reclusionnaires ou personnes astreintes à la résidence. Au 1er janvier 1877, la population totale de ces différentes classes de personnes montait à 16,895 personnes, savoir : 2,753 personnes appartenant à la population purement civile ; 3,032 militaires et employés; 3,836 déportés et leur famille (nombre aujourd'hui réduit à une centaine); 5,993 transportés et leurs familles; enfin 1,281 libérés bannis et reclusionnaires ou personnes astreintes à la résidence.

Ajoutons que chaque année 500 ou 600 indigènes ou Kanaques des Nouvelles-Hébrides viennent dans la colonie pour y exercer divers métiers pénibles, comme hommes de peine, charretiers, colporteurs, etc., etc., et que beaucoup finissent par s'y fixer; ce qui apporte un nouvel élément à la population.

HISTOIRE

La Nouvelle-Calédonie a été découverte par Cook le 4 septembre 1774, lors de son second voyage, et comme ses côtes abruptes et sévères lui rappelaient celle de l'Écosse, l'ancienne Calédonie des Romains, il lui donna ce dernier nom. Le premier point que cet illustre navigateur reconnut fut un cap de la pointe orientale, qu'il appela cap Colnett, du nom d'un de ses volontaires qui, le premier, en eut connaissance. Quelques jours après, Cook avec les deux bâtiments sous ses ordres, l'*Aventure* et la *Résolution*, vint jeter l'ancre dans la baie de Baiaup, sur le territoire de la tribu de Pouma, au nord de Balade. Il descendit à terre, et, profitant des bonnes dispositions des naturels, il renouvela son eau et fit quelques observations astronomiques. Pendant ce temps, le naturaliste Forster s'occupa de recherches sur l'histoire naturelle et d'études sur les mœurs et habitudes des habitants. Le 18 septembre, il quittait son mouillage pour longer la côte orientale, et, le 23, il reconnaissait, au sud de la Nouvelle-Calédonie, l'île de Kounié, à laquelle il donnait le nom d'île des Pins, à cause des grands pins colonnaires qui la couvraient.

Il est probable qu'en 1788 La Pérouse visita la Nouvelle-Calédonie avec ses deux navires la *Bous-*

sole et l'*Astrolabe*, à son départ de Botany-Bay ; mais son naufrage aux îles Vanikoro nous a privés des renseignements qu'il a dû recueillir sur cette île.

Le contre-amiral Bruny d'Entrecasteaux, qui commandait une expédition envoyée à la recherche de La Pérouse, passait avec ses navires la *Recherche* et l'*Espérance* en vue de l'île des Pins le 16 juin 1792. Il fit le tour de la Nouvelle-Calédonie, ce qui permit à Beautemps-Beaupré, géographe de l'expédition, de dresser sous voile la carte de l'île. Après un an de recherches inutiles, d'Entrecasteaux revint de nouveau sur les côtes de la Nouvelle-Calédonie; il séjourna du 18 avril au 9 mai 1793 dans la baie de Balade, ce qui permit à Labillardière, médecin de l'expédition, de recueillir des notes et d'utiles informations. Pendant la même année 1793 ou, suivant une autre version, en 1805, le capitaine Kent, du *Buffalo*, aurait découvert le port Saint-Vincent, sur la côte occidentale de l'île.

La Nouvelle-Calédonie resta jusqu'en 1843 sans être visitée par des navires. Le commandant Dumont-d'Urville n'y toucha pas en 1827; il se contenta de reconnaître les îles Loyalty, déjà entrevues en 1800 par le *Walpole*, et en 1805 par le *Britannia*. Le 19 décembre 1843, le *Bucéphale*, commandé par le capitaine de corvette Julien de La Ferrière, mouillait à Balade et y déposait monseigneur Douarre, évêque d'Amata, les R. P. Viard et Rougeyron, de la société de Marie, et deux frères laïques. Ces Pères formèrent le noyau de la mission dont la Nouvelle-Calédonie est devenue le centre.

Le *Rhin*, au mois de septembre 1845, la *Seine*, au mois de juillet de l'année suivante, la *Brillante* en août 1847 et, enfin, *l'Alcmène*, sous le commandement du comte d'Harcourt, au commencement de 1851, visitèrent successivement la Nouvelle-Calédonie. C'est pendant le séjour de l'*Alcmène* à Balade que MM. Devarenne et Saint-Phalle, aspirants de marine, qui étaient allés faire une reconnaissance hydrographique avec une chaloupe montée par quinze matelots, furent massacrés, ainsi que douze de leurs hommes. Ce massacre et le désir de posséder une colonie lointaine qui pût recevoir des établissements pénitentiaires, tout en servant de station navale à notre marine militaire, décidèrent le gouvernement français à s'emparer d'une terre que les Anglais convoitaient depuis longtemps; et, le 14 septembre 1853, le contre-amiral Febvrier-Despointes prenait solennellement possession de la Nouvelle-Calédonie au nom de la France, sans la moindre opposition de la part des naturels.

Le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, établit, en 1854, le chef-lieu de l'île à Nouméa. Le commandant Du Bouzet fonda l'établissement de Napoléonville, au fond de la baie de Kanala; le capitaine de vaisseau Guillain lui succéda dans le commandement de l'île, et, le 14 janvier 1860, la Nouvelle-Calédonie était définitivement séparée des autres établissements français de l'Océanie et érigée en colonie distincte, avec un gouvernement particulier.

Depuis lors, notre influence dans l'île s'est accrue chaque année, et à peine les progrès de notre colonisation ont-ils été un instant troublés par quelques tentatives de tribus insoumises qui ont été promptement réduites à la plus entière soumission.

Transportation et déportation. — Le gouvernement français, frappé par les bons résultats que l'Angleterre avait obtenus en transportant au loin de la mère patrie les plus endurcis de ses condamnés, se résolut à l'imiter; la Guyane fut d'abord choisie pour lieu de *transportation*, et bientôt on y ajouta la Nouvelle-Calédonie, réservant la Guyane à la transportation des Arabes, des condamnés d'origine africaine ou asiatique, et, dans certains cas, aux plus dangereux des condamnés aux travaux forcés à perpétuité par nos tribunaux.

Le premier essai d'établissement pénitentiaire fut fait à la Nouvelle-Calédonie en 1864. Parti de Toulon le 6 janvier sur la frégate à voiles l'*Iphigénie*, le convoi, composé de 250 forçats pris parmi les ouvriers de différents corps d'état, arriva le 7 mai suivant à Fort-de-France (Nouméa) ou Du Bouzet. Les condamnés furent débarqués sur l'île Nou, dans laquelle un pénitencier fut installé avec tous ses services, et depuis les convois se sont succédé selon les besoins du service. En arrivant, les forçats sont d'abord internés dans le pénitencier de l'île Nou, et, d'après leur bonne conduite, ils peuvent être établis dans les colonies agricoles pénitentiaires de l'île et dans les camps ou ateliers de travaux publics : à Païta, à Pouébo, au Pont-des-Français, à la ferme modèle, à Yahoua, à la baie de Prony; en même temps, on établissait

à Kanala, en 1865, un pénitencier particulier pour les *incorrigibles* qui, heureusement, paraît s'être peu développé. Les libérés obtiennent pour eux et leur famille des concessions territoriales. On a déjà obtenu de très bons résultats de cette pratique. En 1881, on comptait dans la Nouvelle-Calédonie 9,656 transportés, savoir : 9,445 hommes, 211 femmes, et 109 femmes de transportés ayant rejoint leurs maris, et 236 enfants de transportés.

A la suite des tristes événements qui, à Paris et dans quelques grandes villes de France, avaient suivi la guerre de 1870, il fut décidé que la Nouvelle-Calédonie servirait de lieu de *déportation* aux condamnés des conseils de guerre; les familles de ces condamnés furent autorisées à les rejoindre, dans certaines conditions. On devait faire des concessions de terrain à ceux qui, leur temps expiré ou graciés, témoigneraient le désir de s'établir dans l'île. La presqu'île Ducos, près de Nouméa, fut choisie pour lieu de cantonnement des déportés; plusieurs parmi les plus méritants obtinrent même la faveur de s'établir au chef-lieu pour y exercer leur état; d'autres furent admis à travailler aux mines du Diahot et de Balade.

En 1877, on comptait à la Nouvelle-Calédonie : 3,442 hommes déportés dans l'enceinte fortifiée et déportés simples; 122 femmes déportées à l'enceinte fortifiée et déportées simples, 63 femmes de déportés ayant rejoint leurs maris, et 206 enfants de déportés.

Mais l'amnistie est venue, en 1880, les rendre à la mère patrie, et il n'est resté dans l'île que ceux auxquels leur travail avait créé des ressources suffisantes ou un établissement prospère, et ceux qui, déjà condamnés autrefois pour des délits antérieurs à 1870, y étaient retenus pénitentiairement.

Gouvernement et administration.— La colonie de la Nouvelle-Calédonie est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil privé, chargé de donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises. Ce conseil se compose des fonctionnaires chefs de service, c'est-à-dire du commandant militaire, de l'ordonnateur, du directeur de l'intérieur, des chefs du service judiciaire, du directeur de l'administration pénitentiaire, enfin de quatre habitants notables qui ont voix délibérative lorsqu'il s'agit d'affaires d'intérêt local.

La partie de la colonie que nous occupons est partagée en cinq arrondissements territoriaux : 1° celui de Nouméa, qui occupe tout le sud de l'île, et les îles Loyalty; 2° celui de Kanala; 3° celui de Houaïlou; 4° celui de Tonho; 5° celui de Ouégoa. Chacune de ces circonscriptions est administrée par un fonctionnaire qui prend le titre de chef d'arrondissement; il a sous ses ordres un adjoint et un secrétaire.

La station de notre marine militaire est organisée en division et placée sous les ordres du gouverneur et d'un chef de station. Elle se compose de deux goélettes, d'un aviso, de deux transports et de deux chaloupes canonnières. Une petite flottille, composée d'embarcations à voiles ou à vapeur, fait le service de surveillance de la transportation. Les troupes qui composent la garnison comprennent des détachements d'infanterie et d'artillerie de marine, de la gendarmerie coloniale et un corps militaire de surveillants pour les établissements pénitentiaires. L'effectif de ces troupes est d'environ 3,000 hommes. L'administration de la justice comprend un tribunal supérieur, faisant fonction de cour d'appel, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce et quatre justices de paix récemment instituées (1882) à Nouméa, Bouraïl, Ouégoa, Chépenehé (île de Lifou).

Au point de vue religieux, la colonie est desservie par les frères maristes, qui ont été les précurseurs de la colonisation dans ce pays. Leur mission a si bien réussi qu'aujourd'hui on peut évaluer à 20,000 les indigènes qui sont baptisés. A la tête du culte est le vicaire apostolique, qui a sous ses ordres une trentaine de pères et de frères de la mission des maristes, qui fournissent un curé et un vicaire à Nouméa; des desservants à Saint-Louis et à Païta; des aumôniers à Kanala, à Ouaraï, à Bouraïl, dans les camps, les hôpitaux, les pénitenciers; enfin, des missionnaires apostoliques dans différentes parties du groupe colonial.

Quant à l'instruction publique, il existe aujourd'hui dans la colonie, sans compter les écoles des troupes de la marine, celles des pénitenciers et celles des missionnaires, un externat d'instruction secondaire pour les garçons, dirigé par les pères maristes; et sept établissements d'instruction primaire, dont trois à Nouméa, un à Païta et un dans chacun des postes de Kanala, Houagaye et Lifou. Les écoles de filles sont dirigées par les sœurs de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, qui desservent aussi l'orphelinat de Nouméa et les hôpitaux.



La ville et la rade de Papaëte.

Le budget local était, en 1878, de 1,801,420 francs, sans compter l'entretien des troupes et des pénitenciers. Les revenus de la colonie sont encore bien modestes, mais chaque année ils augmentent; en 1859, ils ne dépassaient pas 28,000 francs; en 1872, ils atteignaient déjà 500,000 francs; aujourd'hui (1882), ils doivent approcher de 800,000 francs. Il est permis d'espérer qu'avec ses immenses ressources un jour viendra où la colonie, loin d'être à charge à la métropole, lui sera de rapport.

Voies de communication. — Tout est encore à faire au point de vue des communications intérieures dans la Nouvelle-Calédonie; ce sera l'œuvre de notre occupation progressive et de notre colonisation. Ce n'est guère qu'autour de Nouméa que l'on trouve de véritables routes. La principale part de Nouméa et traverse toute l'île dans sa longueur, en desservant Païta, Bouloupari, Kamo, Bouraïl, Gatope, Gomen. De cette route partent d'autres routes qui traversent l'île dans sa largeur; nous signalerons : celle de Bouraké à la vallée de Thio, par Bouloupari; celle d'Ouraïl à Kanala, celle de Bouraïl à Houaïlou, celle de Gayéta à Wagap ou Ouagape, celle de Gatope à Hienguène et celle de Gomen à Balade par Le Caillou; sur la côte orientale, une route unit Wagap, Hienguène, Balade et Balaboum. De chacun des postes militaires ou des grandes exploitations partent des tronçons, des amorces de routes qui seront certainement prolongés. Partout ailleurs, dans l'île, il n'y a que des sentiers qui, dans la montagne et à la traversée des rivières, sont souvent dangereux.

VILLES ET VILLAGES

Nouméa (lat., 22° 16′ 14″ S.; long., 164° 6′ 53″ E.), que l'on a d'abord appelé *Port-de-France*, est la seule ville que nous puissions citer dans la Nou-

velle-Calédonie. Elle est située sur la côte sud-ouest, à l'extrémité d'une presqu'île. Son port est très sûr, bien abrité du vent par les hauteurs de l'île Nou, du sémaphore, de la loge maçonnique et de la Pointe de l'artillerie; il est accessible, par les deux passes de Boulari et de la Dumbéa, aux navires de tous les tonnages. L'emplacement réservé à la ville, dit M. le commandant Faure-Biguet, auquel nous empruntons ces détails, est malheureusement resserré entre les hauteurs et la mer, et de nombreux travaux ont été nécessaires pour l'aménagement du terrain. La plupart des habitations de Nouméa sont en bois; cependant, dans ces dernières années, plus de 400 maisons en maçonnerie ont été construites, sans compter les magasins de la flotte, le trésor et la caserne d'infanterie de marine. De larges voies de 3 à 400 mètres de longueur, se coupant à angle droit, ont été tracées, et la population s'accroît tellement vite qu'un jour viendra où Nouméa comptera parmi les grandes villes de l'hémisphère austral. On y a fondé un orphelinat, un hôpital, des écoles primaires; elle possède un bureau central de poste qui rayonne sur tout le périmètre de l'île, et aussi un télégraphe électrique. Elle a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un cercle, des sociétés particulières, une compagnie d'assurances, une banque, un théâtre, des hôtels, etc. Le plus grave reproche que l'on puisse faire à Nouméa, c'est de manquer d'eau potable; elle n'a que celle des citernes ou celle provenant de la distillation de l'eau de mer; mais il sera possible de conduire au centre de la ville l'eau de la rivière Dumbéa. La population de Nouméa pouvait être évaluée, en 1882, à 6 ou 8,000 âmes.

Au nord de la ville, et séparée de celle-ci par un bras de mer, est la presqu'île Ducos, qui a servi de lieu de déportation aux condamnés de la Commune parisienne de 1871 et qui, aujourd'hui, est affectée aux transportés libérés. En face se trouve l'île Nou ou Du Bouzet, qui est réservée aux établissements pénitentiaires de la transportation, avec casernes, hôpital, jardin d'acclimatation. Au nord de Nouméa est la ferme d'Yahoué avec jardin d'acclimatation, et à l'est, au delà du *Pont-des-Français*, qui franchit la rivière Karie, les établissements de *Conception*, de Saint-Louis et *Bérard-Majastre*, le premier fondé dans l'île.

Les autres principaux centres de colonisation sont *Païta*, *Coëtempoé*, sur une branche de la Maméo; *Bouloupari*, dans la plaine de Saint-Vincent; *Teremba* ou *Ouraïl*, à l'embouchure de la Foa; *Bouraïl*, sur la Pouéo, affluent de la Néva; *Gatope*, sur la baie de Chasseloup-Laubat; *Gomen; Manghuine*, *Le Caillou, Ouégoa*, dans la vallée du Diahot; *Balaboum*, *Balade*, *Oubatché*, *Hienguène*, *Wagap* ou *Ouagape*, *Houaïlou* et *Kanala*, sur la côte orientale. Dans le voisinage de plusieurs de ces centres de population, il y a des concessions de libérés ou des pénitenciers agricoles.

Postes et télégraphes. — Les noms des localités où sont établis les bureaux de poste et les stations télégraphiques indiqueront, d'ailleurs, les points principaux où se groupe la population tant indigène qu'européenne.

Ce sont, pour les postes : Nouméa, la presqu'île Ducos, Païta, Bouloupari, Bouraké, Ouaraï, Bouraïl, Gomen, Ouégoa, Balaboum, Oubatché, Houaïlou, Kanala, île Nou, Thio, la Dumbéa et la baie de Prony; et pour le tracé du réseau télégraphique : Nouméa, la Dumbéa, Païta, Cocétoloca, Coétempoé, Tono, Bouloupari, Thio, Kanala, Kuana, Méré, Houaïlou, Wagag, Toua, Hienguène, Ouaième, Oubatché, Pouébo, Balade, Ouégoa, Le Caillou, Balaboum, Manghine, Koumac, Gomen, Gatope, Koné, Muéo, Poya, Bouraïl, Moindou, Ouaraï, et revient par Ouaraï, Bouloupari, Païta à Nouméa, et de là à la baie de Prony, par le Pont-des-Français et Saint-Louis. Il comprend deux lignes transversales : celle de Ouaraï, la Foa, Dogny, Coindé, Ciu et Kanala, et celle de Thio, Bouloupari.

Communications avec la Métropole. — La Nouvelle-Calédonie est en relation mensuelle avec la France, au moyen des paquebots anglais de la Compagnie péninsulaire et orientale qui desservent l'Australie. Ces steamers, qui partent d'Europe toutes les quatre semaines avec les journaux, correspondances et passagers destinés à notre colonie, prennent à Pointe-de-Galles les courriers laissés pour la même destination, soit par les paquebots-postes français des Messageries maritimes, soit par ceux des Compagnies anglaises desservant la ligne des Indes, de la Chine et du Japon. Ils touchent à King-George's sound (côte nord-ouest de l'Australie), à Melbourne et Sidney. Un service à vapeur, subventionné par la colonie, met en relation directe et mensuelle cette dernière ville avec

Nouméa. La durée de la traversée est de sept jours, et les dépêches d'Europe arrivent ainsi à Nouméa en cinquante-cinq jours. Un service de transport maritime, subventionné par le gouvernement, part de Nouméa quatre jours après l'arrivée du paquebot calédonien et fait le tour de la colonie en parcourant l'itinéraire suivant : Nouméa, la baie du Sud, Chépenehé (Lifou), Kanala, Oubatché, Pam, Gatope, Bouraïl, Ouraïl, Bouraké (Saint-Vincent) et retour à Nouméa.

Il faut ajouter aux services réguliers que nous venons d'énumérer les navires de guerre, les transports de l'État et les bâtiments de commerce, dont les départs n'ont pas lieu à des dates fixes.

La colonie n'est pas encore reliée à l'Europe par un câble télégraphique; il faut aller chercher à Sidney celui qui met en communication cette ville avec l'Angleterre; de telle sorte qu'il faut huit à dix jours pour la transmission d'une dépêche de la Nouvelle-Calédonie en France. Mais il est question (1882) d'établir un câble entre San-Francisco, Nouméa et Brisbane (Australie).

UNE SCÈNE DE CANNIBALISME

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Un ingénieur de mérite, M. Jules Garnier, auteur d'un bon ouvrage sur la Nouvelle-Calédonie, raconte ainsi une scène de cannibalisme dont il fut témoin oculaire en 1864, sur la côte orientale de l'île :

« ..... Une douzaine d'hommes étaient réunis auprès d'un grand feu. Sur de larges feuilles de bananier était placé au milieu d'eux un monceau de viandes fumantes, entourées d'ignames et de taros ; la vapeur qui s'élevait de ces aliments, apportée par la brise, arrivait jusque vers nous, et j'aurais désiré pouvoir retenir mon souffle pour ne pas aspirer le fumet d'un aliment aussi révoltant.

» Je l'avais bien prévu ; nos amis se livraient à leurs barbares festins ; le trou dans lequel ils avaient fait cuire les membres détachés à coups de hache de leurs ennemis était là ; une joie farouche se peignait sur tous les visages de ces démons ; ils mangeaient à deux mains..... Un point surtout attirait mon attention. En face de moi, et bien éclairé par la lueur du foyer, se trouvait un vieux chef à la longue barbe blanche, à la poitrine ridée, aux bras étiques. Il ne paraissait pas jouir de l'appétit formidable de ses jeunes compagnons ; aussi, au lieu d'un fémur orné d'une épaisse couche de viande, il se contentait de grignoter une tête. Celle-ci était entière ; car, conservant le crâne comme trophée, ils ne le brisent jamais ; on avait eu cependant le soin de brûler les cheveux. Quant à la barbe, elle n'avait pas encore eu le temps de pousser sur les joues du pauvre défunt, et le vieux démon, s'acharnant sur ce visage, en avait enlevé toutes les parties charnues, le nez et les joues. Restaient les yeux, qui, à demi ouverts, semblaient être encore en vie ; le vieux chef prit un bout de bois pointu et l'enfonça successivement dans les deux prunelles. On aurait pu croire que c'était pour se soustraire à ce regard et finir de *tuer* cette tête vivante ; point du tout, c'était tout simplement pour parvenir à vider le crâne et en savouver le contenu. Il retourna plusieurs fois son bois pointu dans cette boîte osseuse, qu'il secoua sur une pierre pour en faire tomber les parties molles, et, cette opération accomplie, il les prenait de sa main maigre comme une griffe et les portait à sa bouche, paraissant très satisfait de cet aliment. Ce premier moyen ne réussissant pas à extraire entièrement la cervelle, le vieux sauvage expérimenté mit l'arrière de cette tête dans le feu, à l'endroit où il était le plus violent, de façon que par cette chaleur intense la cervelle pût se séparer entièrement de son enveloppe intérieure ; ce procédé réussit parfaitement, et en quelques minutes le cannibale fit sortir par les diverses petites ouvertures du crâne le reste de son contenu. A ce moment, j'entendis retentir tout près de mon oreille ce bruit sec que produit une batterie de fusil que l'on arme ; je reconnus le sergent D..., qui m'accompagnait. Il était près de moi, sa carabine épaulée et visant le vieux tigre ; il n'était que temps, je relevai rapidement l'arme qui ne partit pas... et nous revînmes au camp. » (*La Nouvelle-Calédonie,* par J. Garnier, 1871.)

II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Sous le titre général d'*Établissements français de l'Océanie*, on comprend aujourd'hui : les Iles Marquises, nos Établissements militaires et maritimes de Taïti et notre Protectorat des Iles de la Société et dépendances.

Les Iles du Protectorat sont rangées sous le nom d'*État du Protectorat;* elles se composent :

1° Du groupe sud-est ou îles du Vent de l'archipel de la Société;

2° Des Iles-Basses ou Touamotou. L'Ile Gambier ou Mangareva, et quelques îlots formant l'extrémité sud-est de cet archipel, vivent sous une administration séparée;

3° De deux îles du groupe des Tubuai.

Les diverses îles relevant de la souveraineté de la France ou de son Protectorat occupent une vaste surface mesurant environ 320 lieues marines (de 5,556 mètres) du nord au sud et 300 lieues de l'est à l'ouest. Les limites du nord sont formées par l'archipel des Marquises, les limites à l'est par l'archipel des Iles-Basses, les limites au sud par les îles Tombouai, et les limites de l'ouest, par le groupe sud-est ou du Vent, dépendant de l'archipel de la Société.

ARCHIPEL DES MARQUISES

L'archipel des îles *Marquises*, *Mendana* ou *Nouka-Hiva*, est compris entre 7° 55′ et 10° 30′ de latitude méridionale, 141° et 143° 6′ de longitude occidentale du méridien de Paris; il s'étend, dans la direction du nord-ouest au sud-est, sur une longueur d'environ 195 milles marins ou 361 kilomètres, et une plus grande largeur de 48 milles ou 89 kilomètres. Il se divise en deux groupes distants l'un de l'autre de 20 lieues à peu près. Celui du sud fut découvert par Alvaro Mendana de Neira en 1595, qui lui donna son nom, et par Cook lors de son second voyage en 1774; celui du nord-ouest, par le capitaine américain Ingraham et le capitaine français Marchand en 1791. L'archipel compte en tout douze îles, îlots ou rochers, y compris un attolon de sable, appelé île de Corail. Cinq forment le groupe du sud-est ou *Iles du Vent;* ce sont, du sud au nord, les îles *Fatou-Hiva*, *Tahuata*, *Motane*, *Hiva-Oa* ou *O-Iva-oa*, la plus peuplée de tout l'archipel (elle a 6,000 habitants) et le rocher *Fatou-Houkou*. Le groupe du nord-ouest, ou *Iles sous le Vent*, que l'on désigne aussi quelquefois sous le nom d'*Iles de la Révolution*, *de Washington*, etc., se compose des îles *Houâ-Poou* ou *Huapu*, très remarquable par ses pics élancés en forme d'aiguille; *Nouka-Hiva*, *Houa-Uka* ou *Hauka*, des rochers *Motou-Iti*, des îles *Hiaou* ou *E-Iao* et *Fetou-ou-Hou*, et de l'attolon de l'*Ile de Corail.* On évalue leur superficie totale à 1,300 kilomètres carrés et leur population à 12,000 âmes.

Vues de la mer, ces îles, qu'on aperçoit à une vingtaine de lieues de distance, présentent en général de hautes chaînes de montagnes, s'élevant de 1,000 à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dirigées dans le sens de la plus grande longueur des îles. De la cime au rivage, un terrain accidenté étale alternativement les arêtes vives et nues des sommets, des déclivités remarquables, des gorges profondes qui s'épanouissent en riantes vallées en s'avançant vers la mer, et, sur divers points, de belles plages blanches presque toujours peuplées. La végétation, rare sur les hauteurs, grandit dans les ravins et déploie de riches massifs à mesure qu'elle descend vers le littoral. Dans les plaines qui entourent la base des monts, près du sable du rivage, des cocotiers au tronc svelte et élancé détachent leurs têtes panachées au-dessus des arbres au feuillage plus sombre et plus touffu.

Les Français ont, depuis 1842, arboré leur pavillon sur les îles Marquises; ils y ont deux établissements : le premier, dans l'île de *Taouata*, au fond de la baie de *Vaitahu;* le second, le *Fort-Collet*, qui est plus important, dans l'île de *Nouka-Hiva*, au fond de la magnifique baie de *Taïo-Haé.* Nouka-Hiva avait été désigné en 1850 pour lieu de déportation; mais trois personnes depuis longtemps graciées y furent seules envoyées. Le commandement supérieur est attribué à un résident, assisté d'un commis de la marine. Il est placé sous les ordres du gouverneur des établissements français de l'Océanie, dont la résidence est à Papéiti, dans l'île de Taïti. Il y a au Fort-Collet un commandant particulier.

Les naturels de ces îles sont soumis à des chefs


NOUVELLE CALÉDONIE
ET DÉPENDANCES
ILES PHILIPPINES
AUSTRALIE
OCÉAN
Nelle Calédonie
Nouméa
Échelle au 1: 8.000.000 ème
Échelle au 1: 400.000 ème
NOUMÉA
L'ILE NOU
et son penitencier
Presqu'île Ducos
GRANDE RADE
ILES LOYALTY
OUVÉA
LIFOU
MARÉ
N.B. La lettre T. Signifie Tribu

...RTE
...S RELATIVES
...ES
... FRAÇAISES
...N
...ANIE
...AR
...TE-BRUN

150 135 120 105 90 80 65

Honolulu
I. Hawaï
Cuba
Santiago
Port au Prince
Haïti
St Thomas
Mexico
Vera Cruz
Acapulco
Belize
MER DES ANTILLES
Nicaragua
Ste Marthe
Aspinwal
Caracas
S. José
Panama
Georgetown
VENEZUELA
GUYANES
Bogota
COLOMBIE
I. Albemarle
Is Galapagos
Quito
EQUATEUR
Guyaquil
Amazones
B R É S I L
Lima
Callao
Cuzco
Aréquipa
BOLIVIE
Arica
Chuquisaca
Assomption
Valparaiso
Santiago
Montevideo
Buenos Ayres
Valdivia
I. Chiloé
I. de Pâques
I. Marquises ou Arch. Mendana
Nouka-hiva
Tahuata
I. Fatou-Hiva
Arch. Tuamotu
I. de la Société
Tabui
Borabora
Taïti
Eimeo
Mateea
Arch. Tubuai
Rurutoa
Tubuai
Raïvavae
I. Gambier
Mangareva
Rapa ou Rapa

15 0 15 30 45

ILES MARQUISES

au 1:5000000

I. du Corail
I. Masse
I. Chanal
I. Nouka-hiva
Houa Uka
I. Ouapoa ou Adam
I. Hiva-oa
I. Motane
I. Tahou-ata
I. Fatou-hiva

NOU-KA-HIVA

Echelle de 1:1.000.000

Taïo-hae
Collet

HIVA-OA

au 1:1000,000

Hanaiapa
Puamau
Atuona
Tanoa
Det. du Bordelais
TAOUATA
Vaitahu
Motane

ILE MANGAREVA

ou GAMBIER
au 1:1.000.000me

I. Mangareva
Rikitea
I. Ao Kena
I. Taro-vai
I. Aka-Maru
I. Makaroa
I. Kamaka

EIMEO ou MORÉA

Papetoai
Haapiti
Afareaitu

TAÏTI ET MORÉA

au 1:1.000.000me

Pt Venus
Papaoa
Papeete
Papenoo
Tiarei
Mahaena
Faa
Taapuna
Hitiaa
Punaauia
Atimaono
TAÏTI NUI
ou Grande Taïti
Papara
Paea
Mataiea
Papeari
Taravao
Tautira
Port Phaéton
Teahupoo
Pueu
TAÏTI ITI
ou Petite Taïti

indépendants les uns des autres, et qui reconnaissent la suzeraineté de la France. Le sol est haut, boisé et d'origine volcanique ; le climat est assez salubre, la température assez égale et rafraîchie chaque année par des pluies torrentielles qui durent toute une saison. L'ananas, le citronnier, l'oranger, le ricin, le cocotier, l'arbre à pain, le bananier, le mûrier blanc y croissent en abondance; les forêts sont remplies d'oiseaux du plumage le plus brillant; les porcs et la volaille y sont assez communs.

Les Marquesans l'emportent sur tous les peuples voisins par les belles proportions de leurs formes et la régularité de leurs traits, et, s'ils n'avaient la manie de se tatouer, c'est-à-dire de se noircir la peau par de nombreuses piqûres, leur teint ne serait que basané. Ce tatouement, toutefois, présente des dessins d'une régularité remarquable et d'assez bon goût. Ils ont les cheveux de plusieurs couleurs, mais aucun ne les a roux. On y rencontre des femmes presque aussi blanches et aussi belles que nos brunes Européennes; elles se tatouent moins généralement que les hommes.

TAÏTI
ET
PROTECTORAT DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

La civilisation ne pénètre que très lentement dans cet archipel, dont les habitants vivent en tribus indépendantes et souvent séparées les unes des autres par des montagnes infranchissables.

L'archipel des *Iles de la Société* est partagé en deux groupes : celui du sud-est et celui du nord-ouest.

Le premier groupe, ou *Iles du Vent*, est composé des îles Taïti, Mooréa et des îlots Tétiaroa et Méhetia. Il appartient au Protectorat français.

Le second groupe, ou *Iles sous le Vent*, est formé des îles Huahine, Raiatea, Barabora et autres petites îles. Sa situation politique a été déterminée en 1847 par une déclaration de la France et de l'Angleterre.

ILES DU VENT

Taïti, O-Tahiti, la *Sagittaria* de Quiros et la *Nouvelle-Cythère* de Bougainville, a mérité le titre de reine de l'océan Pacifique. Cette île, qui est située par 17° 27′ 21″ de latitude méridionale, et 151° 49′ 19″ de longitude occidentale, se compose de deux montagnes coniques, Taïti et la presqu'île de Taïarabu, réunies par un isthme marécageux de 2,220 mètres de largeur sur 4 kilomètres de longueur. La grande île, ou Taïti, est de forme circulaire ; le diamètre en est de huit lieues trois quarts, et sa circonférence est d'environ 119 kilomètres ; la petite presqu'île de Taïarabu, située au sud-ouest, est un ovale de 26 kilomètres de long sur 15 à 20 de large ; sa circonférence est de 72 kilomètres. La circonférence totale de l'île est de 125 à 150 kilomètres; la superficie de Taïti est de 79,485 hectares, et celle de Taïarabu de 24,730 hectares. Les plus hautes montagnes de Taïti sont l'Aroai, qui a 2,064 mètres, et l'Orohena, qui en compte 2,236. Le Niu, dans la presqu'île de Taïarabu, a 1,324 mètres. La situation de cette île au milieu d'un immense océan, loin de toutes les grandes terres, y rend la chaleur très supportable. La température ne s'abaisse pas au-dessous de 20 degrés centigrades, et elle s'élève rarement au-dessus de 35 degrés. Le sol de Taïti, pierreux et dur au sommet des montagnes, est souvent, sur les plateaux intermédiaires, formé de masses d'argile; mais, en revanche, dans les vallées et sur les bords de la mer, une épaisse couche de terre végétale le recouvre et le rend propre à toute culture. Cette bande de terre, qui s'étend le long de la mer, est plate, quelquefois très étroite, d'autres fois acquiert une largeur de trois kilomètres. Elle repose sur des coraux et peut fournir à l'agriculture une étendue en superficie de 25,000 hectares environ. Aujourd'hui encore de nombreux goyaviers, d'inextricables puraos la recouvrent ; mais partout où l'on a planté, le succès a couronné les efforts des colons. Tous les végétaux propres à l'Océanie viennent à Taïti en abondance et dans la meilleure qualité. La beauté des hommes et des femmes est très remarquable ; leur intelligence se révèle par les rapides progrès que fait parmi eux la civilisation. L'agriculture et le commerce s'y développent de jour en jour. Les Taïtiens construisent et équipent des navires de commerce ; ils se livrent à la pêche des perles sur les côtes des îles Pomoutou, et ont des relations suivies avec les îles Sandwich, le Chili, la côte nord-ouest de l'Amérique et la Chine. Les Anglais et les Américains y ont des consuls pour protéger leur marine ; beaucoup d'Européens y résident. Reconnaissant l'importance de Taïti, la France y a

établi son protectorat; mais il ne s'exerce que dans l'île de Taïti, du consentement de la reine Pomaré. Les chefs indigènes qui ont refusé de reconnaître le protectorat français, après une tentative infructueuse de résistance, ont dû se retirer sur les îles voisines. *Papéiti* ou *Papeëté* est la capitale de l'île et la résidence de la reine et du commissaire de la République aux îles de la Société, ayant sous son autorité tous les établissements de l'Océanie. La population de Taïti est d'environ 10,000 âmes, sur lesquels on compte 600 Français et 1,800 étrangers : Européens, Chinois, immigrants.

Le commerce principal des îles se fait à Papéiti. L'importance du mouvement commercial des Établissements peut être évalué à cinq millions et demi, dont deux millions et demi pour les exportations, et trois millions pour les importations. Les exportations consistent en nacre, coton, café, coprahs, jus de citron, huile de coco, huile de baleine, miel, cire jaune, fungus, trépang (biche de mer), noix de bancoul, bois de fer, bois de tamanu, cocos secs, coquilles de maoa, écailles de tortue, écorce de puras, arrow-root, bananes sèches, éponges, peaux sèches, tabac, racine de nono, vanille, perles, oranges, etc. Quant aux importations, elles consistent en produits et objets manufacturés européens.

L'île est partagée en 18 districts; les principaux parmi les chefs-lieux de district sont ceux de : Papara, 734 habitants; Mataiea, 563; Faa, 551; Paea, 511; Punaania, 507 habitants.

Les communications avec la France sont mensuellement établies par des navires qui font le service postal entre Papéiti et San-Francisco.

Ile de Moorea. — L'île de Moorea, située à quelques milles au nord-ouest de Taïti, est dans les mêmes conditions physiques que celle-ci. Elle offre d'excellents ports, dont le principal, celui de Tavaro, n'est éloigné que de sept milles de Papéiti. Le périmètre de Moorea est de 48 kilomètres, sa superficie est de 13,237 hectares, dont 3,500 de terrain cultivable; sa population est de 1,300 habitants, dont une vingtaine sont Français. L'île, partagée en trois districts, renferme quelques villages, ceux de *Teaharoa*, *Papetoai*, *Haapiti* et de *Afaréaitu*.

Les petits îlots de *Tetiaroa* et de *Méhetia* sont couverts de cocotiers et leurs abords nourrissent un grand nombre de poissons qui viennent alimenter le marché de Papéiti.

ILES SOUS-LE-VENT

Le groupe nord-ouest de l'archipel de la Société est ainsi composé : Tapuac-Manu ou Maiaoiti, Huabine, Raiatea-Tahaa, Barabora, Motu-Iti ou Tupai, Maupiti, Mapetia ou Mapihaa, Bellingshausen et Scilly. Quelques-unes de ces îles sont seules sous notre protectorat.

ARCHIPEL TOUAMOTOU
OU
DES ILES-BASSES

Ces îles sont au nombre de quatre-vingts et généralement d'un difficile accès; la plus importante est l'île *Mangareva* ou *Gambier;* elle est le siège d'un établissement considérable fondé par la mission catholique. Sa population, en y comprenant celle de quatre îlots qui en dépendent, est de 1,500 habitants.

ARCHIPEL TUBUAI

Cet archipel comprend quatre îles, dont deux seulement, celle de Tubuai et celle de Raivavae, sont rangées sous notre protectorat. Ces îles sont hautes, et par leur aspect général elles ont une grande ressemblance avec les îles Taïti et Moorea. Leur population ne dépasse pas 600 habitants.

Les habitants des archipels Touamotou et Tubuai témoignent de la plus grande bonne volonté et montrent une espèce d'amour-propre pour suivre, aussi bien que les indigènes de l'île de Taïti, les lois communes à toute la famille polynésienne rangée sous le protectorat français.

Dans chaque village, il y a une école tenue par les missionnaires français catholiques ou, à leur défaut, par des indigènes qu'ils ont catéchisés.

TABLEAUX STATISTIQUES

DES COLONIES FRANÇAISES EN OCÉANIE

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES EN 1880

SUPERFICIE	POPULATION	COMMERCE	NAVIGATION
16.000 kil. carrés. ou 1.600.000 hect.	Européens .... 17.305 Indigènes..... 37.523 Total 54.828	Francs. Importations .... 7.904.429 Exportations .... 2.757.125 Importations à Nouméa. 967.416 Exportations de Nouméa. 1.599.429	*Entrées :* Navires français............ 33 Navires étrangers........... 78 *Sorties :* Navires français............ 43 Navires étrangers........... 75 Passagers arrivés........... 572 Passagers sortis............ 423

NOMENCLATURE DES TRIBUS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

D'après MM. Vieillard et Deplanche.

NOMS DES TRIBUS	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	POPULATION APPROXIMATIVE
Bélep	Petit archipel des îles Bélep, au nord-ouest de la Grande-Terre...	800
Nénéma	Les petites îles à l'ouest de la presqu'île Arama	1.000
Arama	La presqu'île la plus septentrionale de la Grande-Terre (Nouvelle-Calédonie)	1.200
Pouma	Le territoire de Balade, sur la côte nord-est, jusqu'à la vallée du Diahot.	200
Mouélibé	Au sud-est des Pouma, sur la côte orientale	2.000
Panié	Le territoire au pied du pic Panié, sur la côte orientale	200
Diaoue ou Théa-Dianou	Le territoire de Diahoué, sur la côte orientale	300
Hienguiène	Le territoire de Hienguiène, sur la côte orientale	1.200
Tipindié	Le territoire de Tipindié, sur la côte orientale, au sud-est du précédent.	1.000
Tuo	Le territoire autour du cap Tuo	800
Ti-Ouaka	Sur le territoire de Houagape; ils sont divisés en trois sections : les Ti-Ouaka, les Amoua et les Tibouaramoua	3.000
Toka		200
Tibouarama	Fraction des Ti-Ouraka, entre la petite rivière Ina et le cap Baye...	500
Baye ou Baï	Tribu très guerrière, aux environs du cap Baye	.300
Moué		800
Atinen	Puissante tribu qui habite le territoire d'Houaïlou, qui leur donne aussi son nom	1.200
Kouaoua	Au pied de la montagne du même nom, au sud-est des précédentes.	1.000
Kanala et Naketi	Au centre de la côte orientale et au revers oriental du pic Table-Unio.	2.000
Gomen	Au pied du piton du cap Devert et au sud-est des Arama	1.500
Yoo	Sur la côte orientale et au sud-est des précédentes tribus	200
Jemia		150
Touaurous	A la pointe sud-est de l'île. Plaine de Yoké et plaine des Lacs	300
Néoua		150
Ile des Pins et Ile Ouen	Les Kunié ou Kounié	800
Kouré	Sur la côte occidentale, au nord-oust de Nouméa	80
Moeïl		300
Ouitoé		800
Ourai		600
Bourai		400
Mouéo		300
Pimayé		200
Koné ou Konei	Sur la côte occidentale, entre les rivières Voh et Kalaviti	500
Tanala		200
Taom et Pipelot	Dans la plaine de la rivière Temala, sur la côte occidentale	500
Koumac	Dans l'intérieur, entre les rivières Mendana et Jouanga	800
Bonoé		2.000
Loyalty	L'archipel de ce nom; subdivisé en Ouette, Gadja, Leuci, dans l'île de Lifou, et Ouameki ou Ouanégué et Fadiaoué, dans celle d'Ouvéa; enfin Maré, dans l'île de Maré	15.000

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE EN 1880

SUPERFICIE		POPULATION	COMMERCE		NAVIGATION
		Habitants.			
ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ (Taïti) .	6 îles.	11.172	*Exportations :*	Francs.	*Navires sortis de Taïti :*
[Taïti, 1.042 kilom. carrés ou 104.215 hectares.]			De France ...	733.966	Navires français 4
ARCHIPEL DES TOUAMOTOU	80 îles.	7.300	De l'Étranger..	2.276.544	Navires du protectorat. 5
ARCHIPEL GAMBIER............	4 îles.	1.000	Total.. ..	3.010.510	
ARCHIPEL DE TUBUAI........., dont 2 sous le protectorat :	4 îles,		*Importations :*	Francs.	*Ayant fait relâche à Taïti :*
TUBUAI		343	Pour la France...	101.264	Navires étrangers..... 23
RAIVAVAE		350	Pou l'Étranger...	114.835	
ILE RAPA	1 île.	100	Total........	116.099	
ARCHIPEL DES MARQUISES	11 îles.	3.055			
TOTAL	105 îles.	26.019			

BIBLIOGRAPHIE

1843. Les Iles Marquises ou Nouka-Hiva, histoire, géographie, mœurs et considérations, par *Vincendon-Dumoulin* et *Desprate*. 2 vol. in-8°.

1843. La Polynésie et les îles Marquises, par *L. Reybaud*. 1 vol. in-8°.

1843. Lettres sur les îles Marquises, par *G. Mathias*. 1 vol. in-8°.

1843. O'Thaïti, histoire et conquête, par *H. Lutteroth*. 1 vol. in-8°.

1852. Les Colonies françaises en 1852. Article de M. *Bouët-Willaumez*, dans la Revue des Deux-Mondes.

1854. Notice géographique et historique sur la Nouvello-Calédonie, par *V.-A. Malte-Brun*. Broch. in-8°.

1854. La Nouvelle-Calédonie, par *Ch. Brainne*. 1 vol. in 12, avec carte.

1857. Articles de M. *Jouan*, commandant des îles Marquises, sur ces îles, dans la Revue coloniale de décembre 1857 et cahiers suivants.

1858. Les Colonies françaises en 1858 (Établissements de l'Océanie, pages 93 à 140), par *E. Rey*. 1 vol. gr. in-8°, avec gravures.

1862. La Nouvelle-Calédonie et ses habitants, par *V. de Rochas*. 1 vol. in-12.

1863. Essais sur la Nouvelle-Calédonie, par *E. Vieillard* et *Deplanche*, chirurgiens de la marine. Revue maritime et coloniale de septembre 1862 à janvier 1863.

1864. Note sur la Nouvelle-Calédonie, destinée à servir d'instruction aux colons immigrants dans cette colonie, par le capitaine de vaisseau *Guillain*. Revue maritime et coloniale d'octobre 1864.

1866. Notices sur les colonies françaises, accompagnées d'un atlas de 14 cartes, publiées par ordre du ministre de la marine. 1 vol. in-8° (voir l'article Colonies de l'Océanie, pages 612 à 748). In-8°.

1867. Voyage à la Nouvelle-Calédonie en 1863-1866, par *J. Garnier*, au Tour du monde de 1867.

1871. La Nouvelle-Calédonie, par *J. Garnier*, avec une carte par *M. Malte-Brun*. 1 vol. in-18.

1871. Notice ethnologique sur la Nouvelle-Calédonie, par *E. Bourgey*. In-8°.

1873. La Nouvelle-Calédonie, par *B. Balansa*. Bulletin de la Société de géographie, février et mai.

1874. Notice sur les bois de la Nouvelle-Calédonie, par *Sebert*. 1 vol. in-8°.

1875. Note relative à la Nouvelle-Calédonie, par le capitaine *L. Chambeyron*. Bulletin de la Société de géographie de juin.

1875. Note sur Taïti et les Touamotou, par le lieutenant de vaisseau *Mariot*. Revue maritime et coloniale d'avril.

1875. La Nouvelle-Calédonie au point de vue de l'acclimatation, par *A. Grandin*. In-8°.

1876. Géographie de la Nouvelle-Calédonie, par le capitaine *Faure-Biguet*. 1 vol. in-12.

1876. Renseignements sur quelques points des îles Marquises, sur diverses îles des Touamotou, sur les Gambier, aux Annales hydrographiques de 1876.

1883. La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances dans leur état actuel, par *Ch. Lamire*, au Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris, tome V, fascicule 2. In-8°.

Voir les Annales des voyages, — la Revue maritime et coloniale, — le Bulletin de la Société de géographie, — le journal géographique l'Exploration, — les Annales hydrographiques.

Voir la collection des Annuaires de la Nouvelle-Calédonie, de Taïti, des Établissements français de l'Océanie et du Protectorat des îles de la Société et dépendances, avec notices et documents statistiques.

Voir les Cartes du Dépôt de la marine, — Cartes particulières de la Nouvelle-Calédonie et de Taïti, — Carte de la Nouvelle-Calédonie, par *V.-A. Malte-Brun*, — de la Nouvelle-Calédonie, publiée par le ministère de la marine (1880), — Carte de la Nouvelle-Calédonie, par *Bouquet de La Grye*, ingénieur hydrographe de la marine.

Paris. — Imprimerie Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19. — JULES ROUFF et Cie, ÉDITEURS.

COLMAR

ALSACE-LORRAINE

(En allemand : ELSASS-LOTHRINGEN)

Superficie : 14,512 kilomètres carrés. — Population : 1,531,804 habitants.

La France, avant la malheureuse guerre de 1870, possédait en entier l'Alsace et la Lorraine. Ces deux belles provinces formaient six départements, dont deux pour l'Alsace et quatre pour la Lorraine.

Les deux départements alsaciens étaient :

Le Haut-Rhin, chef-lieu Colmar, divisé en 3 arrondissements : Colmar, Belfort, Mulhouse. — Superficie : 411,213 hectares. — Population : 530,285 habitants.

Le Bas-Rhin, chef-lieu Strasbourg, divisé en 4 arrondissements : Strasbourg, Saverne, Schlestadt, Wissembourg. — Superficie : 455,344 hectares. — Population : 588,970 habitants.

Les quatre départements lorrains étaient :

La Meuse, chef-lieu Bar-le-Duc, divisée en 4 arrondissements : Bar-le-Duc, Commercy, Verdun-sur-Meuse, Montmédy. — Superficie : 623,000 hectares. — Population : 294,000 habitants.

La Meurthe, chef-lieu Nancy, divisée en 5 arrondissements : Nancy, Lunéville, Toul, Sarrebourg, Château-Salins. — Superficie : 609,004 hectares. — Population : 428,387 habitants.

La Moselle, chef-lieu Metz, divisée en 4 arrondissements : Metz, Briey, Sarreguemines, Thionville. — Superficie : 537,732 hectares. — Population : 452,157 habitants.

Les Vosges, chef-lieu Épinal, divisées en 5 arrondissements : Épinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié. — Superficie : 604,606 hectares. — Population : 427,000 habitants.

La délimitation entre la France et l'Allemagne était indiquée à l'est par le Rhin, de la banlieue de Bâle à Lauterbourg. A partir de Lauterbourg, la frontière suivait le cours de la Lauter, petit affluent de gauche du Rhin, coupait la chaîne des basses Vosges entre Bitche et Pirmasens, longeait la Sarre en aval de Sarreguemines, puis atteignait la Moselle au nord de Sierck.

Traité de Francfort. — Le traité de Francfort, du 10 mai 1871, nous a arraché l'Alsace et presque la moitié de la Lorraine. Nous avons dû céder :

En Alsace : le département du Haut-Rhin, sauf l'arrondissement de Belfort, — le Bas-Rhin, en entier.

En Lorraine : le département de la Meurthe, sauf les arrondissements de Nancy, Lunéville et Toul, — le département de la Moselle, sauf l'arrondissement de Briey, — les cantons de Schirmeck et de Saales, dans le département des Vosges.

EXTRAIT DES PRÉLIMINAIRES DE PAIX SIGNÉS A VERSAILLES LE 26 FÉVRIER 1871

ARTICLE PREMIER. — La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée :

La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le grand-duché de Luxembourg, suit vers le sud les frontières occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville, passe par le canton de Briey, en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montagne et de Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Ail, Habonville; atteint la frontière du canton de Gorze qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, de Bouxières et d'Onville, suit la frontière sud-ouest de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt, dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et le Moncel jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Sarrebourg, au sud de La Garde.

La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville, dont elle atteint la frontière au nord; de là, elle suit la crête des montagnes entre les sources de la Sarre blanche et de la Vezouse jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Saulxures et Saint-Blaise-la-Roche, du

canton de Saales, et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'au canton de Belfort, dont elle quitte la frontière méridionale non loin de Vourvenans pour traverser le canton de Delle, aux limites méridionales des communes de Bourogne et de Froide-Fontaine, et atteindre la frontière suisse, en longeant les frontières orientales des communes de Jonchery et de Delle.

Toutefois, le tracé indiqué ci-dessus a subi les modifications suivantes, de l'accord des deux parties contractantes : la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

Nous avons perdu ainsi 14,511,000 hectares et 1,650,000 habitants, tout à fait Français de cœur.

Avec les arrondissements des départements de la Meurthe, de la Moselle, qui nous ont été laissés, nous avons formé un nouveau département, celui de Meurthe-et-Moselle, chef-lieu Nancy. Avec l'arrondissement de Belfort, qui faisait partie de l'ancien département du Haut-Rhin, nous avons formé une circonscription particulière sous le nom de Territoire de Belfort.

Nouvelle frontière. — La nouvelle ligne de démarcation qui nous est imposée part de la frontière suisse, un peu à l'est de Delle, à 12 kilomètres de Belfort, atteint la crête des Vosges au ballon d'Alsace et suit la ligne de partage des eaux jusqu'au mont Donon. A partir du Donon, la nouvelle frontière laisse à l'Allemagne toute la vallée haute de la Sarre, suit les collines de la rive gauche de la Seille, atteint la Moselle à 8 kilomètres au-dessous de Pont-à-Mousson.

Après avoir longé quelque temps le cours de la Moselle, la frontière coupe la route de Verdun à Metz, laissant Mars-la-Tour à la France et Gravelotte à l'Allemagne; elle aboutit enfin à l'État neutre du Luxembourg, à 10 kilomètres à l'est de la petite place de Longwy.

Le développement total de la nouvelle frontière est de 285 kilomètres, dont 40 kilomètres entre la Suisse et le ballon d'Alsace, 80 entre le ballon d'Alsace et le Donon, 95 entre le Donon et la Moselle, 70 entre la Moselle et le Luxembourg.

Notre ancienne frontière, comme on a dû déjà le remarquer, était naturelle du côté du Rhin entre Bâle et Lauterbourg, et artificielle entre Lauterbourg et Sierck.

La Lorraine, a écrit M. E. Ténot dans son excellent ouvrage sur les nouvelles défenses de la France (1), était ouverte jusqu'à la Moselle et à la Meurthe; la ligne de la Seille, qui offrait bien quelques bonnes positions défensives au sud de Metz, en avant de Pont-à Mousson et de Nancy, était tournée à droite par les routes de la vallée supérieure de la Sarre. Nous possédions deux places fortes sur la Moselle, Thionville et Metz. Thionville, située à une marche de la frontière, était pourvue d'une bonne enceinte bastionnée ; mais elle était dominée de très près par les hauteurs de Guétrange et d'Illange, d'où les Prussiens la bombardèrent avec succès.

La grande place de Metz était un de nos plus considérables établissements militaires. On était en train, en 1870, d'achever de couvrir son enceinte d'une ligne de forts détachés couronnant les hautes collines de la rive gauche de la Moselle et les points saillants des premières ondulations des plateaux de la rive droite. Quoique les travaux de Metz fussent loin d'être achevés en août 1870, la place n'était pas moins extrêmement forte et capable d'une résistance pour ainsi dire illimitée, pourvu qu'elle fût largement approvisionnée et à condtion d'une garnison convenable. Metz, toutefois, était plutôt pour nous une précieuse base d'offensive contre l'Allemagne qu'un boulevard efficace de défense. Metz ne couvrait et n'interceptait, en effet, que la moins importante des grandes lignes d'invasion. L'ennemi pouvait se borner à observer la place et déboucher, au delà de la Moselle, par Pont-à-Mousson, Frouard, Nancy, Bayon. De là, de bonnes routes le conduisaient sur la Meuse, et plus loin dans les plaines nues de la Champagne.

La mauvaise petite place de Marsal, sur la Seille, comptait aussi parmi les points fortifiés ; mais elle vaut à peine qu'on la mentionne : elle se rendit sans résistance dès le début de l'invasion.

A la crête des basses Vosges, nous possédions la petite place de Bitche, avec un fort situé sur un rocher isolé. C'était un très bon poste; mais divers chemins tournant le fort, à peu de distance, permettaient à l'envahisseur d'utiliser sans danger les routes du plateau qui se croisent à Bitche.

La frontière, entre l'Alsace et le Palatinat, n'était pas mieux couverte. Les anciennes lignes de la Lauter auraient été intenables en raison de la longue portée de l'artillerie et de la mousqueterie

(1) Chez Baudoin, éditeur (rue Dauphine, Paris)

actuelles. On ne les entretenait plus. Les petites places de Wissembourg et de Lauterbourg avaient été déclassées et désarmées.

La ville de Strasbourg était d'ailleurs considérée comme le boulevard de l'Alsace.

Elle possédait une vieille enceinte bastionnée qui avait été jadis très forte, mais dont les progrès de l'artillerie avaient singulièrement restreint la valeur défensive. Aucun fort détaché ne couvrait les dehors de la place et ne garantissait la ville contre le bombardement. Strasbourg, contrairement à l'opinion répandue, n'avait plus la moindre valeur stratégique contre une invasion partie du nord. L'ennemi, débouchant par Wissembourg, Haguenau et Saverne, pouvait en effet suivre la grande route et la voie ferrée de Paris sans se soucier de Strasbourg, qu'il laissait à plusieurs lieues sur sa gauche.

En Alsace même, Strasbourg ne couvrait que le faible espace battu par le canon de ses remparts. Rien n'était plus aisé que de se mouvoir du nord au sud et de l'est à l'ouest de l'Alsace, en négligeant Strasbourg. La place n'interceptait aucun passage important, aucun nœud de routes essentielles. Au point de vue offensif, elle n'avait de valeur sérieuse qu'à titre de dépôt; car elle ne commandait pas le Rhin et ne nous assurait nullement le passage du fleuve. Les autres places alsaciennes étaient toutes, sauf Belfort, mauvaises et mal entretenues : c'étaient Schlestadt et Neuf-Brisach dans la plaine, et dans les Vosges la Petite-Pierre et Lichtenberg, postes insignifiants. La petite place lorraine de Phalsbourg, sur le plateau des Vosges, interceptait la grande route de Paris entre Saverne et Sarrebourg; mais le chemin de fer et le canal passaient hors de la portée de ses canons, et un chemin vicinal permettait de tourner la place à faible distance et en parfaite sécurité.

Le Rhin et la ligne des Vosges auraient constitué, sans contredit, une magnifique ligne de défense; les Vosges surtout, même contre un ennemi supérieur en nombre, si cet ennemi avait été obligé, pour envahir notre territoire, de forcer le front oriental de notre frontière d'Alsace.

Malheureusement, les Allemands, maîtres des pays de la rive gauche du fleuve, entre Rhin et Moselle, n'avaient nul besoin, pour entrer sur le sol français, de franchir le Rhin entre Bâle et Lauterbourg. Les grandes voies directes de communication menant de l'Allemagne du Nord en France empruntent, en effet, les ponts allemands de Coblence, de Mayence, de Mannheim, et non celui de Kehl. De là l'inanité défensive du Rhin et des Vosges. Il était évident que les Allemands passeraient le Rhin sur leur propre territoire, et qu'ils aborderaient l'Alsace par le nord, de Wissembourg à Lauterbourg. Quant aux Vosges, elles devaient être nécessairement débordées et prises à revers par les armées allemandes débouchant sur la Sarre et envahissant le plateau lorrain entre la Moselle, la Meurthe et le revers occidental de la chaîne vosgienne.

En résumé, notre frontière septentrionale de Lorraine et d'Alsace ne pouvait être défendue, en 1870, qu'à la condition d'y concentrer des forces considérables.

Or, le 3 août 1870, c'est-à-dire juste dix-huit jours après la rupture de la paix, les armées allemandes, formées au grand complet de guerre, s'avançaient, échelonnées en masses profondes sur la Sarre et sur la Lauter.

Pendant ce temps, nos troupes, hâtivement jetées à la frontière, achevaient de se débrouiller au milieu d'une confusion générale. Tout était prêt et complet chez nos ennemis; rien ne l'était chez nous. Les principales masses allemandes avaient passé le Rhin à Mayence et s'étaient formées sur le grand plateau entre le fleuve et les pentes nord du Hardt. Le prince royal de Prusse marchait sur l'Alsace, à travers le Palatinat rhénan, avec 160,000 combattants. Un corps d'armée (30,000 hommes), momentanément laissé en Silésie, devait le rejoindre bientôt par les voies rapides. Le prince Frédéric-Charles, avec le roi et M. de Moltke, conduisait, par la grande route de Mayence à Paris et tous les chemins parallèles, une masse compacte de 180,000 hommes, qu'un corps d'armée laissé en observation sur les côtes baltiques devait rallier peu après. A droite, enfin, le général Steinmetz remontait la Sarre avec 90,000 combattants. — En face de cette concentration formidable de plus de 420,000 hommes et 1,200 pièces de canon qu'allaient rejoindre incessamment 60,000 hommes de troupes de ligne avec 180 pièces de canon, nous opposions, éparpillés en long cordon, un peu moins de 100,000 hommes en Lorraine sous Ladmirault, Frossard et Bazaine; 27,000 environ sur la crête des Vosges, à Bitche, commandés par le général de Failly; une quarantaine de mille entre Wissembourg et Strasbourg,

sous le maréchal de Mac-Mahon, et un peu moins de 20,000 vers le Haut-Rhin, entre Mulhouse et Belfort, commandés par le général Félix Douai. Les 24,000 hommes de la garde étaient à Metz, et le maréchal Canrobert organisait un corps d'armée d'une quarantaine de mille soldats au camp de Châlons. C'était donc, en y comprenant ces dernières troupes, une armée de moins de 250,000 hommes et 700 pièces de canon qui allait supporter le choc de 500,000 hommes munis de 1,400 pièces d'artillerie. Ajoutons que le matériel de l'artillerie française était déplorablement inférieur à celui de l'ennemi.

Cependant, nos troupes étaient excellentes, et il aurait suffi de gagner du temps pour que l'incorporation des hommes de réserve vînt compenser un peu l'énorme disproportion numérique du début. L'imprévoyance de l'empereur et de son haut état-major dépassait malheureusement tout ce qu'auraient pu rêver les plus mortels ennemis de la France. Ni l'empereur, ni le maréchal Lebœuf, ni le maréchal de Mac-Mahon, ni le maréchal Bazaine ne semblent avoir soupçonné le réel état des choses. Ignoraient-ils, au sujet de l'organisation et de la force des armées allemandes, ce que savaient partout en Europe les plus modestes des publicistes soucieux de s'informer? On serait tenté de le croire. Le fait indéniable, c'est que l'armée française fut surprise en flagrant délit de formation, et que, dès la première heure, tout flotta confusément, sans direction et sans unité.

Nos défenses sur la frontière du Nord-Est. — Notre nouvelle frontière est, inutile de le dire, tout *artificielle;* mais des travaux gigantesques de défense, entrepris d'après le vaste plan d'ensemble du général du génie Seré de Rivière, mettent notre pays à l'abri d'un coup de main.

Comme toutes les innovations vraiment fécondes, ce plan n'est qu'une transformation et une adaptation aux conditions de la guerre moderne des règles et des principes posés par les maîtres de l'art de la fortification.

Rien, en effet, n'est plus classique et moins nouveau que de recourir à des lignes de places fortes pour suppléer à l'absence d'obstacles naturels. Vauban le fit pour notre frontière des Flandres avec un succès incontesté. Sa barrière de places s'appuyant et se flanquant mutuellement, tenant les nœuds de routes et les principaux passages des rivières et des canaux de la plaine du nord, offrait à nos armées battues ou inférieures en nombre des points d'appui dont l'efficacité apparut avec éclat dans les campagnes de 1712 et de 1793. On peut dire que la frontière artificielle de Vauban a sauvé deux fois la France. Mais, si serrées que fussent les mailles de la chaîne tendue par Vauban, il ne restait pas moins entre les villes fortifiées de vastes espaces ouverts. Quand on dit qu'il était impossible de se porter des Flandres belges en Artois sans passer sous le canon des places de la barrière de Vauban, on parle par métaphore. En fait, des armées entières pouvaient défiler dans les intervalles des forteresses les plus rapprochées sans s'exposer le moins du monde à recevoir les projectiles des remparts.

Dans le système des rideaux défensifs créés par le général Seré de Rivière, toute la zone barrière est littéralement sous le feu du canon. Tel front, d'un développement continu de 80 kilomètres, n'offre pas un chemin transversal qui ne soit balayé, à bonne portée, par les obus de quelque fort, le plus souvent par les feux croisés de deux ouvrages puissamment armés.

De là un genre d'impénétrabilité inconnu aux anciennes lignes de places fortes. Des groupes isolés de fantassins ou de cavaliers peuvent sans doute franchir sans risquer gros les intervalles de ces lignes nouvelles, mais une grande armée moderne avec son matériel roulant et ses immenses convois ne le peut certainement pas. Il lui faut, surtout pour ses communications et ses ravitaillements, des routes libres et sûres. Elle ne débouchera donc pas sur un front ainsi battu par le canon; ou, si elle traverse le rideau, ce ne sera qu'après l'avoir forcé par le siège et par la prise de l'un des ouvrages, c'est-à-dire après avoir sacrifié du temps, dans un moment où la perte d'un seul jour peut changer le sort d'une campagne.

Un autre caractère original du nouveau système de barrière, c'est la substitution des forts d'arrêt aux places fortes classiques. Les places traditionnelles sont remplacées par des forts isolés, se suffisant à eux-mêmes, occupant des points déterminés par la topographie et les reliefs du terrain, jouissant d'un commandement étendu, armés d'une artillerie capable de fouiller, avec une précision jadis inconnue, tout le pays environnant, maîtrisant ainsi les passages essentiels, barrant les débouchés indispensables, susceptibles enfin d'être

défendus à outrance par des garnisons exclusivement militaires.

Toute zone frontière, il est à peine besoin de le dire, ne saurait se prêter à un tel mode de défense. On ne pose pas une ligne de forts d'arrêt comme on plante des bornes. Pour créer un solide rideau défensif, il faut la collaboration de la nature. L'emploi des lignes de forts d'arrêt est subordonné aux formes du terrain. Une région couverte, sans horizons, coupée, plissée, sera indéfendable par ce mode de fortifications; de même, les vastes plaines rases, uniformes et nues, qui exigeraient une excessive multiplicité d'ouvrages; de même encore certaines chaînes de hauteurs quand on n'en possède qu'un seul versant. La question, ainsi comprise, est donc avant tout une question de *géographie* et de *topographie*.

Il n'était assurément pas nécessaire, pour transformer les conditions de défense de la frontière démembrée, de créer une ligne ininterrompue de la frontière du Luxembourg à la frontière suisse. Les meilleures barrières naturelles ont leurs lacunes, leurs trouées; et l'existence de ces points obligés de passage exerce une influence si décisive sur les mouvements des armées, qu'elle permet de déterminer rigoureusement à l'avance la direction qu'elles prendront au début d'une campagne. Ainsi, on sait de temps immémorial qu'une invasion de France en Espagne n'est possible que par les cols ouverts aux deux extrémités des Pyrénées. L'absence de chemins praticables dans la partie centrale de la chaîne oblige de choisir entre deux débouchés : celui de Perpignan et celui de Bayonne. La conception fondamentale du plan du général Seré de Rivière consiste dans la pensée de donner, au moyen de la fortification, à notre frontière ouverte les propriétés les plus précieuses des bonnes frontières naturelles ; à savoir : l'impénétrabilité de la majeure partie du front et la stricte limitation des débouchés de l'ennemi. Le but poursuivi doit donc être de régler les mouvements de l'assaillant, de lui imposer certaines lignes d'invasion à l'exclusion des autres, de rétrécir et de limiter ainsi le champ de ses combinaisons, au point de ne laisser qu'une part extrêmement réduite d'inconnu dans la détermination de son plan d'offensive au début d'une campagne. Théoriquement, une série de fronts impénétrables, ininterrompus par un petit nombre de trouées, devait réaliser le résultat cherché.

Actuellement, le front de défense de la frontière de l'Est s'étend, en ligne droite de Mézières à Belfort par Verdun, Toul, Épinal.

De Mézières à Verdun, la trouée est couverte par la Meuse et son sous-affluent : l'Othain. — De Verdun, situé sur la route de Metz à Paris, à Toul, situé sur la voie ferrée de Strasbourg-Paris, la ligne de défense comprend le grand camp retranché de Verdun, les côtes de Meuse, sur lesquelles sont établis les forts Houdainville, Génicourt, Troyon, Camp-des-Romains, Liouville, Gironville, Lucey. De Toul à Épinal, la trouée est protégée par la Moselle, par les forts de Manonvilliers et de Bourlemont. Toul est lui-même un grand camp retranché qui s'appuie sur les batteries de la forêt de Haye, sur celles de Blenod, de Pagny, ainsi que sur les forts qui couvrent la ville de Nancy. — D'Épinal qui est un camp retranché, à la frontière suisse, la ligne de défense s'appuie sur les forts d'Arches, de Remiremont, Rupt, Château-Lambert, du ballon de Servances, construits sur les hauteurs de la Moselle. Enfin, le camp retranché de Belfort, les forts du Mont-Vaudois, de La Chaux, de Lomont complètent nos positions de première ligne du côté de l'est.

Derrière ces positions se trouvent d'autres places fortes destinées à arrêter l'ennemi dans le cas où il aurait forcé les trouées de la première ligne. Ce sont : Reims, le camp retranché de Langres, Besançon, Dijon. Enfin, Paris est devenu un camp retranché formidable de 130 kilomètres de développement, qui immobiliserait un demi-million de soldats ennemis.

Les fortifications de Paris comprennent d'abord l'enceinte de Paris, les forts du Mont-Valérien, d'Issy, de Vanves, de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry, — puis le camp retranché de Saint-Denis, couvert par les forts de Cormeilles, Domont, Montlignon, Montmorency, Stains, Écouen, Pinson; — le camp retranché de l'est, couvert par les forts de Vaujours, de Chelles, Villiers, Sucy, Villeneuve-Saint-Georges; — le camp retranché du sud-ouest, défendu par les ouvrages de Palaiseau, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr, Marly, Châtillon, Verrières.

Nous n'avons pas cru superflu d'entrer dans des détails sur la défense de notre nouvelle frontière de l'est.

Ils ressortissent bien maintenant, chacun de nous comprendra pourquoi, à la géographie de deux provinces que *nous ne pouvons nous résigner à rayer définitivement du territoire national.*

Division politique et administrative de l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande. — Les territoires alsaciens-lorrains annexés à l'empire d'Allemagne sont qualifiés maintenant de Pays d'Empire (*Reichsland*).

Les limites politiques sont : au nord, le grand-duché de Luxembourg, la Prusse et la Bavière rhénane; à l'est, le grand-duché de Bade; au sud, la Suisse ; à l'ouest, la nouvelle frontière telle que nous l'avons indiquée précédemment.

L'Alsace-Lorraine est divisée en trois districts (1) qui sont : la basse Alsace, chef-lieu Strasbourg; la haute Alsace, chef-lieu Colmar; la Lorraine, chef-lieu Metz. Chacun de ces districts est partagé en un certain nombre de cercles (en allemand *Kreis*).

La basse Alsace est divisée en huit cercles : Strasbourg-ville, Strasbourg-campagne, Erstein, Haguenau, Molsheim, Schlestadt, Wissembourg, Saverne.

La haute Alsace est divisée en six cercles : Colmar, Altkirch, Guebwiller, Mulhouse, Ribeauvillé, Thann.

La Lorraine est divisée en huit cercles : Metz-ville, Metz-campagne, Boulay, Château-Salins, Thionville, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines.

Depuis le 1er janvier 1874, la constitution de l'empire d'Allemagne est entrée en vigueur en Alsace-Lorraine, et, en vertu de la loi du 4 juillet 1879, un lieutenant de l'empereur se trouve à la tête du pays; il est assisté par un ministère sous la présidence d'un secrétaire d'État. Tous les projets de loi concernant l'Alsace-Lorraine sont étudiés par un comité du Conseil fédéral (2).

A côté de cette organisation, l'Alsace-Lorraine possède une assemblée élective ou *Landesauschuss*, élue par les conseils généraux, et elle est représentée au Parlement allemand (*Reichstag*) par 15 députés.

A la tête de chaque district (*Bezirk*) se trouve un président (préfet). Le cercle (*Kreis*) est administré par un sous-préfet (*Kreisdirector*), assisté de différents fonctionnaires. A Strasbourg et à Metz, ce sont les présidents de districts qui remplissent les fonctions de sous-préfet.

Les communes sont administrées par un maire, comme elles l'étaient sous la domination française; cependant un décret du 24 février 1872, appliqué plusieurs fois, autorise le préfet à remplacer le maire, dans certains cas, par une commission extraordinaire.

L'Alsace-Lorraine est la région affectée au 15e corps d'armée, qui comprend deux divisions (30e et 31e).

Il y a 4 places fortes : Metz, Strasbourg, Thionville, Neuf-Brisach, et un poste fortifié : Bitche. Les forteresses de Metz et Strasbourg sont commandées chacune par un gouverneur militaire.

Les fonctions de ministre de l'instruction publique sont exercées en Alsace-Lorraine par le secrétaire d'État, secondé par un conseiller de gouvernement, délégué pour l'enseignement secondaire des trois districts. Chaque président de district a aussi près de lui un conseiller de gouvernement délégué pour l'instruction primaire. Chaque sous-préfet est assisté d'un inspecteur d'arrondissement, de qui relèvent les instituteurs du cercle.

L'enseignement supérieur est donné à l'université de Strasbourg, dont le budget atteint près de 1 million et demi de francs. L'enseignement secondaire et l'enseignement primaire sont donnés dans 3 lycées (Metz, Strasbourg, Colmar) et dans de nombreux établissements.

Aussitôt après l'annexion, les Allemands ont cherché à germaniser les populations au moyen de l'école (1). Un décret de 1871 a institué : 1° l'obligation pour tous les enfants de fréquenter une école à partir de 6 ans; 2° l'obligation de

(1) District (en allemand : *Bezirk*).

(2) On sait que l'empire allemand, constitué par le décret du 16 avril 1871, est une monarchie parlementaire, composée de 25 États confédérés, dont 4 royaumes (Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg); 6 grands-duchés (Bade, Hesse, Mecklembourg-Schwerin, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Strélitz, Oldenbourg); 5 duchés (Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg et Gotha, Anhalt); 7 principautés (Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss ligne aînée, Reuss ligne cadette, Schaumbourg-Lippe, Lippe); 3 villes libres (Lubeck, Brême, Hambourg). La présidence de l'empire appartient à la couronne de Prusse. Les États confédérés sont représentés par le *Conseil fédéral* (Bundesrath), dont les membres sont nommés directement par leurs pays respectifs. Dans le Conseil fédéral, la Prusse a 17 voix, la Bavière 6, la Saxe 4, le Wurtemberg 4, Bade 3, la Hesse 3, le Mecklembourg-Schwerin 2 et chacun des autres États 1 voix.

On a dû remarquer que l'Alsace-Lorraine n'a pas été mentionnée parmi les États de la confédération; c'est qu'en effet elle est considérée comme appartenant collectivement à tous les États allemands. Aussi n'a-t-elle pas de voix au Bundesrath, et c'est un comité de ce conseil qui est chargé des affaires qui la concernent.

(1) *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, chez Hachette. Publication très remarquable.



Mulhouse.

subir un examen de sortie constatant une instruction suffisante ; 3° une série de pénalités pour les parents ou tuteurs contrevenants : avertissement officiel ; une amende pouvant s'élever à 10 fr.; privation de secours du bureau de bienfaisance ; en cas de récidive persistante, emprisonnement de 8 jours au plus. En cas d'insolvabilité, l'amende est remplacée par la prison.

L'allemand, devenant la langue officielle du pays annexé, devint aussi la langue de l'enseignement. Le gouvernement français avait attendu deux siècles après le traité de Westphalie pour introduire le français comme langue usuelle dans les écoles primaires alsaciennes. Les Allemands ont proscrit le français et imposé l'allemand un mois avant le traité de Francfort !

Avec la langue, c'était l'esprit allemand qu'on s'efforçait d'introduire et surtout une précoce initiation à la rigoureuse discipline de l'armée prussienne ; car, pour le dire en passant, tout le système de l'enseignement primaire en Allemagne, à la différence de l'enseignement supérieur, est dominé par l'intérêt politique. Le prince de Bismarck avouait lui-même devant la Diète germanique (séance du 16 mai 1873) qu'un enseignement hostile aux idées que veut faire prévaloir son gouvernement lui semblerait pire que l'absence de tout enseignement. Les instituteurs doivent être ses « fidèles compagnons d'armes ».

En outre, un arrêté du mois d'avril 1871 prescrivait les ouvrages classiques qui seuls devaient servir à l'avenir dans les écoles.

Le programme d'études comporte dans les écoles primaires proprement dites : l'instruction religieuse ; la langue *allemande ;* le calcul ; la géométrie élémentaire ; la géographie, en commençant par la géographie locale ; l'histoire et tout d'abord les grandes époques de l'établissement et du développement du christianisme, l'antiquité germanique (Arminius, Charlemagne, Barberousse), puis

les principaux événements de l'Europe dont l'Allemagne forme le point central; enfin des notions sur l'organisation administrative, communale, judiciaire du pays; l'histoire naturelle (structure et conservation du corps humain, minéraux, végétaux, animaux du pays); des notions des sciences physiques; la calligraphie; le dessin; le chant; la gymnastique; l'arboriculture; la couture.

Dans les écoles moyennes (*Mittelschulen*) et les écoles d'enseignement spécial (*Realschulen*), l'enseignement du français, proscrit partout ailleurs, y a trouvé son dernier asile, bien que dans des conditions très restreintes : ainsi, dans l'école supérieure des filles à Strasbourg, cet enseignement comprend de quatre à six heures *facultatives* par semaine, tandis qu'il occupe de quatre à neuf heures *obligatoires* dans les écoles de Berlin. Les Alsaciens seraient heureux qu'on leur permît d'apprendre le français comme en Prusse.

Le culte catholique, qui compte 1,204,000 de fidèles, est représenté par deux évêques (Metz et Strasbourg). Les protestants (285,329) ont à Strasbourg un directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg et 5 consistoires pour l'Église réformée à Sainte-Marie-aux-Mines, Mulhouse, Bischwiller, Strasbourg et Metz

Les israélites (39,000) ont des consistoires à Strasbourg, Colmar et Metz.

L'organisation de la justice comprend une cour suprême ou cour de cassation (*Oberste appellationsgericht*), siégeant en Allemagne (à Leipzig), une cour d'appel (*Oberlandesgericht*), à Colmar); 6 tribunaux de première instance (*Landgericht*), à Colmar, Metz, Mulhouse, Sarreguemines, Strasbourg, Saverne; 3 tribunaux de commerce (Metz, Strasbourg, Colmar), et un certain nombre de justices de paix.

Depuis le 1er janvier 1884, l'emploi en justice de la langue allemande est seul autorisé.

L'Alsace-Lorraine, dont le réseau de chemins de fer a 1,250 kilomètres, fait partie de l'Union des chemins de fer allemands. Sur ses 1,250 kilomètres de chemins de fer, l'Alsace-Lorraine possède 1,073 kilom. de lignes principales, et 167 kilom. de lignes locales, le tout appartenant à l'État.

L'Alsace-Lorraine a un budget (année 1883) de 46,800,000 marks, soit une somme de 58 millions et demi de francs. Sa quote-part dans les recettes de l'Empire est assez élevée. Citons plus particulièrement les 3,838,381 marks qu'elle paye pour contributions matriculaires et les droits de douanes et impôts de consommation, qui s'élèvent à 13,263,000 marks.

HAUTE ALSACE

(En allemand : OBER-ELSASS)

Superficie : 3,504 kilomètres carrés. — Population : 453,374 habitants.
6 Cercles. — 25 Cantons. — 384 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Limites. — Les limites de la haute Alsace sont : au nord, le district de la basse Alsace ; à l'est, le Rhin, qui la sépare du grand-duché de Bade ; au sud, la Suisse ; à l'ouest, le territoire de Belfort et le département des Vosges.

Superficie. — La superficie de la haute Alsace est évaluée, d'après la section géographique et statistique de l'état-major allemand, à près de 3,505 kilomètres carrés.

Relief du sol. — La haute Alsace offre, sur la rive gauche du Rhin, de belles et fertiles plaines qui, à l'ouest, viennent s'appuyer sur les Vosges et leurs contreforts. Les Vosges sont séparées des plaines par des élévations intermédiaires. Elles sont couronnées de belles forêts de sapins, de chênes, de hêtres et de châtaigniers; la neige séjourne pendant presque toute l'année sur les sommets les plus élevés, tandis que le pied de ces montagnes et de leurs contreforts se couvre de vignes et de houblonnières sur les revers méridionaux et septentrionaux. Les Vosges forment, dans la haute Alsace, des vallées remarquables au double point de vue de la beauté pittoresque de leurs sites et de l'industrie de leurs habitants. Nous citerons particulièrement celles de Sainte-Marie-aux-Mines, de Ribeauvillé, de La Poutroye, de Munster, de Saint-Amarin, de Massevaux.

Les Vosges, en y comprenant la partie septentrionale désignée par les Allemands sous le nom de Hardt, s'étendent sur une longueur de 240 kilomètres environ, avec une épaisseur de 30 à 40 kilomètres. La chaîne, orientée du sud au nord, commence à peu de distance de la frontière suisse; elle est séparée du massif du Jura par une plaine étroite, connue sous le nom de trouée de Belfort. Dès l'origine, les Vosges présentent des sommets élevés, qui doivent à leur forme arrondie le nom de ballons. C'est ainsi qu'on peut citer dans les Vosges méridionales : le Honeck (1,366 mèt.), le Rheinkopf et le Rothenbach (1,319 mèt.), le ballon d'Alsace (1,244 mèt.), le Grand-Bressoir (1,242 m.), le Grand-Ventron (1,209 mèt.), le ballon de Servance (1,189 mèt.), le Bærenkopf (1,077 mèt.). Le point culminant des Vosges, le ballon de Guebwiller (1,426 mèt.), ne se trouve pas sur l'arête centrale, mais sur un contrefort qui part du Rothenbach et se dirige vers le sud-est. Le versant alsacien des Vosges a des pentes rapides, tandis que le versant resté français a une déclivité moins accusée.

La partie des Vosges qui sert de limite à la haute Alsace est coupée par quatre cols principaux :

1° Le col de Bussang (734 mèt. d'altitude), entre le ballon d'Alsace et le Grand-Ventron. Il fait communiquer la vallée de la Moselle avec celle de la Thur et livre passage à la route qui va d'Épinal (département des Vosges) à Mulhouse (haute Alsace), par Remiremont, Bussang, Saint-Amarin, Thann ;

2° Le col de la Schlucht (1,100 mèt. d'altitude), au nord du Honeck, qui conduit de la vallée de la Vologne à celle de la Fecht et livre passage à la route de Gérardmer (Vosges) à Colmar (haute Alsace), par les jolis petits lacs de Gérardmer, de Longemer, de Retournemer et la ville de Munster ;

3° Le col du Bonhomme (949 mèt. d'altitude), qui conduit de Saint-Dié (Vosges), sur la Meurthe, à Colmar (haute Alsace), par Kaysersberg, sur la Weiss ;

4° Le col de Sainte-Marie-aux-Mines, qui conduit de Saint-Dié (Vosges) à Schlestadt (basse Alsace), par la vallée de la Liepvrette.

Les Vosges ne sont pas les seules montagnes qui dominent la plaine alsacienne ; au sud de la trouée de Belfort, le terrain s'élève progressivement avec les premières ramifications du Jura. Une

route, celle de Besançon (Doubs) à Bâle (Suisse), traverse cette région accidentée en passant par Baume-les-Dames, Pont-de-Roide, Blâmont, Porentruy, Ferrette, Huningue.

Hydrographie.—La haute Alsace ne compte que deux cours d'eau navigables, le Rhin et l'Ill.

Le Rhin, un des grands fleuves de l'Europe, a ses sources dans les Alpes suisses, au massif du Saint-Gothard. Il longe la haute Alsace, à l'est de Huningue, sur une longueur de 66 kilomètres, cause souvent des ravages terribles lors de ses crues régulières, qui ont lieu à la fin de juin, et lors de ses débordements accidentels. Pour faire traverser le Rhin rapidement à ses troupes, l'Allemagne dispose de nombreux ponts; tels sont, dans la haute Alsace, ceux de : Huningue (pont de bateaux, 210 mètres), — de Saint-Louis Léopoldshofe (pont de chemin de fer), — de Chalampé-Neuenbourg (pont de bateaux, 194 mètres, et de chemin de fer), — de Neuf-Brisach, pont de bateaux, 208 mètres et pont de chemin de fer avec piles fortifiées).

Le Rhin a pour affluent de gauche l'Ill. Cet affluent, qui a donné son nom à la contrée (*Illsass* ou *Elsass*, pays de l'Ill), naît dans la haute Alsace et sort d'un petit étang voisin du village de Winkel; il passe à Werentzhausen, Hirsinguen, Altkirch, Mulhouse, Ensisheim, Ober-Entzen, Ober-Bergheim, Andolsheim, devient navigable et pénètre dans la basse Alsace pour aller se réunir au Rhin à un myriamètre au-dessous de Strasbourg, après un cours total de 180 kilomètres, dont 120 dans le district de la haute Alsace.

Les affluents de l'Ill débouchent tous sur la rive gauche; ce sont : la Largue, la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht et la Weiss, la Liepvrette et le Giessen, enfin la Brusche.

La Largue prend sa source près de celle de l'Ill, passe à Dannemarie et finit à Illfurth, après un cours de 45 kilomètres.

La Doller prend sa source au Bærenkopf, arrose Seewen, Dolleren, Kirchberg, Niederbrück, Massevaux, Law, Mulhouse et finit à Iltzbach, après un cours de 50 kilomètres.

La Thur naît dans les montagnes des Vosges, arrose Wildenstein, Kruth, Oderen, Felleringen, Wesserling, Saint-Amarin, Thann, Cernay, et se divise en deux bras. Son cours total est de 88 kilomètres.

La Lauch arrose Guebwiller, Rouffach, Herrlisheim, Colmar; elle a un cours de 52 kilomètres.

La Fecht naît dans les Vosges, baigne Munster et Turckheim; elle reçoit sur sa rive gauche la Weiss, qui passe à La Poutroye, à Kaysersberg.

La Giessen coule dans la basse Alsace; mais son affluent de gauche, la Liepvrette, arrose la haute Alsace et passe à Sainte-Marie-aux-Mines.

La haute Alsace possède quelques petits lacs comme ceux de la vallée d'Orbey (lac Blanc, lac Noir), et de la vallée de Massevaux, que l'on a transformés en réservoirs d'alimentation pour les usines.

« Les lacs d'Orbey occupent un des plus beaux sites des Vosges (1). Qu'on se figure deux cirques magnifiques découpés dans les flancs des montagnes à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, formés par des parois à pentes rapides ou par des escarpements à pic. D'énormes éboulements de rochers entourent les lacs comme une ceinture au pied des escarpements ou bien remplissent ou recouvrent le débouché des gorges comme une chaussée cyclopéenne. Quelques sapins rabougris, de chétifs arbustes presque sans verdure végètent seuls sur ce sol âpre et ingrat. Quand le soleil de midi frappe la surface du lac Blanc de ses rayons, le regard ne peut supporter le miroitement de ses eaux, ni l'éclat éblouissant de son bassin rocheux et de ses plages de sable blanc. »

Le pays compte un certain nombre de canaux; le plus important est celui du Rhône au Rhin, qui commence sur la rive gauche de la Saône à Saint-Symphorien (Côte-d'Or), vis-à-vis de l'embouchure du canal de Bourgogne, et finit à Strasbourg, dans l'Ill, qui le fait communiquer avec le Rhin; longueur totale : 331 kilomètres.

La partie du canal comprise en Alsace (138 kilomètres) commence à Montreux-Jeune, passe au point de partage du Valdieu, qui sépare les bassins du Rhône et du Rhin, puis à Dannemarie, Eglingen, Illfurth, Mulhouse, Riedisheim, Battenheim, Ruestenhart, Dessenheim, Neuf-Brisach, Kuenheim, Artzenheim. En dehors de cette ligne principale, il y a deux embranchements : l'un aboutit dans le Rhin à Huningue, et l'autre relie la ville de Colmar au canal. L'embranchement d'Huningue (28 kilomètres) quitte la ligne principale à Illrach; l'embranchement de Colmar (13 kilomètres) quitte la ligne principale à Artzenheim.

(1) Ch. Grad, *Orographie des Vosges.*

Indépendamment du canal du Rhône au Rhin, on peut citer encore celui de Steinbœchlein (Steinbächel), dérivé de la Doller et qui rejoint l'Ill près de Mulhouse; le canal de la Thur, qui rejoint la Lauch; le canal de la Fecht, dérivé de cette rivière, et le canal de Vauban (ou canal Français), dérivé de l'Ill.

Voies ferrées. — Les voies ferrées, déjà nombreuses au moment de l'annexion, ont été considérablement améliorées et augmentées depuis cette époque. Les nouvelles lignes ont été moins faites pour faciliter le commerce que pour relier les citadelles de l'Alsace et transporter rapidement des troupes sur la frontière française.

Les voies ferrées sont : le chemin de fer de Strasbourg à Bâle (138 kilomètres), qui pénètre dans la haute Alsace à Saint-Hippolyte, passe aux stations de Colmar, Bollwiller, Lutterbach, Dornach, Mulhouse, Rixheim, Habsheim, Bartenheim.

A Colmar, il y a deux embranchements : l'un (21 kilomètres), qui conduit au Rhin par Neuf-Brisach; l'autre (19 kilomètres), qui aboutit à Munster. De Bollwiller, sur la grande ligne (entre Colmar et Mulhouse), un petit rameau (8 kilomètres) mène à Guebwiller par Soultz.

A Lutterbach, sur la grande ligne (entre Bollwiller et Mulhouse), un chemin de fer (28 kilomètres) se dirige sur Wesserling par Cernay, Thann et Saint-Amarin. A Cernay, une petite ligne (18 kilomètres) conduit à Massevaux.

A Mulhouse, il y a deux embranchements : l'un (17 kilomètres), aboutit au Rhin par Napoléonsinsel, Banzenheim; l'autre, très important (36 kilomètres dans la haute Alsace), se dirige sur Belfort par Altkirch, Dannemarie, Montreux-Vieux.

A Saint-Louis, près de Bâle, une petite ligne de 3 kilomètres conduit au Rhin par Huningue.

Climat. — Le climat de la haute Alsace est généralement tempéré, l'air y est pur et salubre; mais le voisinage des hautes montagnes, couvertes de forêts, rend la température fort variable. Les hivers sont généralement fort longs; ils réclament le chauffage des appartements d'octobre à la fin d'avril.

A Mulhouse, la température moyenne de l'année est d'environ 10°, celle de l'hiver de 1°, et celle de l'été de 19°,6. Le maximum de la température de l'été est de 36°,6 au-dessus de zéro, et le maximum de température de l'hiver est de 22°,4 au-dessous de zéro. Le 3 février 1830, le thermomètre descendit même à — 28°,1. Le nombre annuel moyen des jours de pluie, de neige et de giboulées, a été en 10 ans de 146. La hauteur moyenne barométrique, à midi, réduite à zéro, est de 739 millimètres. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest et du nord-est. Le premier, commun au printemps et en automne, amène les brouillards et les pluies; le second règne l'hiver et l'été; il est froid et sec. On a calculé que, pour 10 ans, la moyenne annuelle des orages était de 26.

Productions naturelles. — Le terrain qui constitue le sol de la haute Alsace est un terrain primitif composé de granit à grains fins; il contient plusieurs amas stratiformes de calcaire, et dans ses roches l'on rencontre des filets de quartz. Dans la plaine et sur les bords du Rhin, on trouve des terrains tertiaires et argilo-sableux. Les productions minérales sont importantes et variées. Le granit des vallées de Munster, d'Orbey, est estimé; les environs de Sainte-Marie-aux-Mines offrent du gneiss et un granit dont la surface présente des figures particulières qui ont de la ressemblance avec des caractères d'écriture, ce qui a fait donner à cette pierre le nom de granit graphique. Le porphyre primitif se trouve dans la vallée de Liepvre; on en fabrique des mortiers pour réduire en poussière fine différentes substances. Les principales carrières de grès vosgien sont à Guebwiller, Soultzmatt, Kaysersberg, Ribeauvillé. Les mines de fer (oxydé hydraté) sont dans les vallées de Guebwiller, de Saint-Amarin, de Massevaux, de Thann, d'Orbey. Enfin, on trouve encore, dans la haute Alsace, du marbre, de la pierre à chaux en grande abondance, de l'agate, de l'ardoise, du jaspe, de la terre glaise, de la marne, un peu de charbon de terre, de la tourbe, du plomb, du cuivre, du zinc, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse. Parmi les nombreuses sources minérales, nous citerons les eaux salines et gazeuses de Soultzbach, dans la vallée de Munster, et de Soultzmatt, près de Rouffach; les eaux salines et ferrugineuses de Wattwiller, dans le canton de Cernay; les eaux hydrosulfureuses de Blotzheim, dans le canton de Huningue.

Le règne végétal offre une grande variété dans la haute Alsace : le chêne, le hêtre, le pin sylvestre, le sapin, le châtaignier peuplent les épaisses forêts qui couvrent le flanc des montagnes. Au lieu de ces trois dernières espèces, on voit dans les

forêts inférieures l'orme, le frêne, le peuplier et l'aune. L'acacia, le bouleau, le charme, l'érable et un grand nombre d'arbustes indigènes se rencontrent partout; n'oublions pas le merisier, qui est cultivé en grand pour la production du kirschwasser. Le saule et le tilleul se trouvent dans les plaines. La superficie des bois, dans la haute Alsace, est de 145,000 hectares, soit 41 0/0 du territoire. Les forêts les plus considérables sont celles de la Harth (16,000 hectares), de Munster, de Lauterbach, de Soultz et de Sainte-Marie-aux-Mines.

La zone du vignoble occupe la lisière de coteaux qui suit le pied oriental des Vosges, au nord de Thann. Il y a bien des vignes dans la plaine, mais elles n'y forment point la culture dominante. Nulle part la culture de la vigne n'est plus belle ni mieux soignée qu'en Alsace. Selon M. Ch. Grad (1), le rendement de l'hectare est de 80 à 100 hectolitres, et son produit brut est de 1,000 à 1,500 francs, soit environ 8 0/0 d'intérêts du capital engagé dans l'exploitation.

Les vins de la haute Alsace les plus estimés sont les crus du Kanzelberg et du Tempelhof à Bergheim, de Riesling à Ribeauvillé, les vins gentils de Riquewihr et de Guebwiller, connus sous les noms de Kitterlé, d'Olber, de Seringer; les vins de Brand à Turckheim, de Range à Thann. Les vins de *paille* des vignobles de Colmar, Olwiller, Kientzheim, Kaisersberg, Ammerschwihr, sont estimés à l'égal des meilleurs vins de liqueur de France. Voici comment on les fabrique : on choisit du raisin gentil ou du muscat, que l'on cueille par un temps sec et beau, et, lorsque le fruit est arrivé au dernier degré de maturité, les grappes sont étendues sur de la paille ou bien sur des claies dans des greniers bien aérés, où on les laisse jusqu'au printemps. On les presse ensuite; le vin qu'on en retire n'acquiert ses qualités qu'après quelques années ; il ressemble alors à un vin d'Espagne et se vend de 5 à 9 fr. la bouteille.

Dans la plaine, ce sont les cultures arables qui prédominent. Tout le sol est mis en valeur jusqu'à la moindre parcelle. Il n'y a plus de jachères non plus. Leur place est prise par des pommes de terre, par des fourrages. Souvent même le cultivateur alsacien, utilisant les aptitudes de son sol et de son climat, en réclame deux moissons dans le cours d'une seule année. Dans les districts les plus riches, l'assolement triennal a été remplacé par la culture alterne. On voit alors le froment et l'orge d'une part, de l'autre le tabac, le colza, le pavot et le lin se succéder sans interruption dans les mêmes champs. Les céréales des pauvres terres et des pays pauvres n'existent plus ici.

C'est grâce aux débouchés offerts par les pays situés le long du Rhin que l'agriculture de l'Alsace a pris de bonne heure le caractère d'une exploitation perfectionnée, en avance sur les contrées voisines. Pour arriver à ce degré de perfectionnement et de puissance, l'agriculture alsacienne a dû passer par des phases progressives, depuis le mode d'exploitation à demi sauvage pratiqué encore par les indigènes de l'Algérie jusqu'à la culture intensive avec plantes industrielles, en usage dans les pays civilisés.

Pour le bétail, le pays est moins bien doté qu'il devrait l'être. La race des chevaux est trop petite et n'offre que peu de ressources au commerce. La population bovine, représentée principalement par des races suisses, fournit 53 têtes de gros bétail par 100 hectares de terres cultivées ou de prairies dans la haute Alsace. Pour la même étendue, l'Angleterre n'a, il est vrai, que 38 têtes, mais a sur l'Alsace une supériorité marquée sous ce rapport, parce que son gros bétail se compose seulement de bêtes de rente, bœufs à l'engrais, vaches laitières, élèves, tandis qu'en Alsace une partie considérable de ces bestiaux, le quart peut-être, est attaché à la charrue pour donner du travail.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Les départements du nord de la France ont fondé des sucreries, des distilleries; au lieu d'introduire ces industries modernes, l'Alsace s'est bornée à améliorer ce qu'elle avait déjà, et elle avait un vaste choix avec la garance, le pavot, le colza, le lin, le chanvre, le tabac, le houblon, à côté des céréales, sans parler de la vigne. Rien de plus beau ni de mieux soigné que ses riches cultures de tabac et de pavot. La patiente activité de ses paysans ne se lasse pas dans la recherche des moyens propres à augmenter leur rendement.

Aussi quelles cultures donnent un produit plus élevé? Le pavot, le colza, la cameline rendent, en moyenne, de 500 à 600 francs par hectare; le chanvre, le lin produisent une année dans l'autre 19 quintaux de filasse d'une valeur de 1,600 francs; le tabac donne 1,800 à 2,000 kilogrammes de feuilles valant de 1,200 à 1,300 francs. Le produit de la garance est double, mais il exige plus de

(1) Charles Grad, député au Reichstag : *l'Alsace, sa situation et ses ressources.*

main-d'œuvre. Quant au houblon, on en tirait avant l'annexion, par hectare, 2,600 francs avec un bénéfice net de 1,000 à 1,200 francs en moyenne, montant parfois à 2,000 francs.

Ces cultures ont l'avantage, en variant la source des produits, de ne pas faire dépendre le sort des cultivateurs de la réussite d'une seule denrée et de le mettre en mesure de trouver toujours son profit sur l'ensemble des récoltes sans être jamais à la merci du cours d'une seule marchandise.

Quant aux pâturages, presque tous se trouvent dans la partie supérieure des vallées et sur la cime des hautes Vosges, de 1,000 à 1,400 mètres au-dessus de la mer, où la température moyenne de l'année oscille entre 4 et 5 degrés, où la neige et la pluie donnent une hauteur d'eau annuelle de 1,500 millimètres environ. Ils sont exploités dans l'intervalle des mois de juin et de septembre par des troupeaux de vaches qui y viennent depuis des siècles. Un hectare de terrain peut nourrir une tête de bétail, élève ou vache laitière, pendant la belle saison.

Ces animaux sont de race indigène pour la plupart, mais ils proviennent aussi en partie de la Suisse et de la Franche-Comté. Les vaches d'origine indigène ne valent pas celles de provenance étrangère, ni pour le lait ni pour la viande.

Un pâturage ou un chaume nourrit de 15 à 60 vaches. Ce troupeau appartient en partie seulement au *marquard* qui le soigne. Le marquard loue chaque été un certain nombre de bêtes pour la saison des pâturages. Quand, au milieu de juin, les gazons élevés ont commencé à verdir et que les buissons de hêtres déplient leurs bourgeons sur les derniers sommets, les troupeaux s'assemblent pour le départ. Déjà le pâtre a porté ses ustensiles au chaume de la montagne et s'est assuré du progrès de la végétation. Par une fraîche matinée, au milieu de cris joyeux, on fait monter le bétail par les chemins connus sur les versants boisés. Le soleil brille, l'air est doux. D'un pas mesuré, la plus belle vache laitière, portant au cou la cloche résonnante, la tête ornée de fleurs, marche en avant, l'air grave et comme pénétrée de sa dignité. Ses compagnes et les jeunes génisses la suivent, broutant au passage les herbes aromatiques, mugissant de plaisir à l'aspect des vastes pâturages. Le chaume est-il atteint, troupeaux et marquards s'y établissent à demeure. Séparés du monde, les pâtres vivent là-haut loin de leurs familles pour un temps de longue durée. Un jour suit l'autre, apportant le même travail, sans autre distraction que les changements lents de la nature, les orages passagers, la vaste perspective des montagnes. Spectacle magnifique cependant et suffisant pour l'homme qui sait le comprendre !

Outre l'élève du bétail, on cultive dans les montagnes des pommes de terre et des céréales. Les céréales occupent même une surface trop étendue par rapport à leur faible produit. Avec le lait des troupeaux, les montagnards confectionnent une quantité considérable de fromage qui a acquis une certaine réputation sous le nom de Munster ou de Géromé.

Dans la haute Alsace, les champs occupent 139,000 hectares, les prairies 44,000, les vignobles 11,120, les vergers 4,000.

Les bêtes à laine sont de petite taille et leur toison est médiocre ; mais on améliore leur race en les croisant avec des mérinos.

La pêche, surtout dans le Rhin, est très abondante ; elle fournit des esturgeons, des saumons, des lamproies, des aloses et des carpes qui jouissent d'une réputation méritée. Toutes les carpes dites du Rhin ne viennent pas du fleuve ; beaucoup sont élevées dans les viviers du cercle d'Altkirch (à Hirsingen, à Dannemarie).

La haute Alsace est, par excellence, une région manufacturière. La première place appartient aux industries textiles, tant par l'importance des produits manufacturés que par le nombre des ouvriers qui y sont employés.

C'est le bon marché du travail, conséquence naturelle de l'abondance des bras, qui fixa d'abord l'industrie cotonnière dans les vallées de l'Alsace. Au début, le coton se filait et se tissait à la main ; le bénéfice de la fabrication se trouvait alors surtout dans les salaires les plus réduits. Plus tard, quand les forces mécaniques prirent le dessus, les ateliers communs se substituant aux ateliers épars, les manufactures trouvèrent un autre avantage à s'établir sur les cours d'eau susceptibles de fournir des moteurs économiques. Ainsi, l'abondance des ouvriers et leurs exigences moindres dans la zone des montagnes, jointes à la présence de nombreuses chutes d'eau d'un emploi facile, ont été les premières causes du grand développement industriel de cette région. Les manufactures de Wesserling, de Massevaux, de Guebwiller, de Munster, d'Orbey, n'ont pas d'autre origine. Va-

riables à l'extrême, les torrents descendus des Vosges sont soumis à des crues rapides et à de longues sécheresses, de telle sorte que des moteurs de trois cents chevaux établis sur leur cours fournissent plus au moment de l'étiage que vingt-cinq chevaux de force effective. Pour assurer la régularité du travail dans les usines de plus en plus fortes, il fallut ajouter des machines à vapeur aux moteurs hydrauliques. De là un retour de faveur vers les établissements de la plaine qui, situés près des lignes de chemin de fer, comme à Mulhouse, à Cernay, à Colmar, sont affranchis pour leurs charbons comme pour leurs cotons de tous charrois onéreux. Les nouvelles fabriques s'élevèrent en dehors des vallées pendant un certain temps. Toutefois, les progrès de la richesse, les accroissements toujours plus rapides des usines ne tardèrent pas à provoquer la création de voies ferrées reliant les centres industriels de la zone des montagnes à la grande ligne de Mulhouse à Strasbourg.

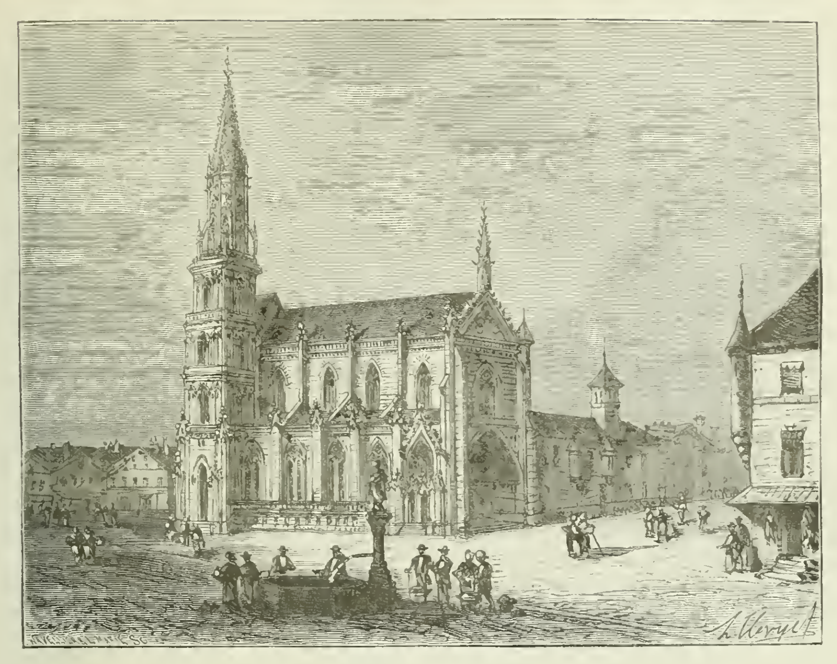
Les vallées de Sainte-Marie-aux-Mines, de Munster, de Wesserling, de Massevaux et de Guebwiller possèdent toutes leurs embranchements spéciaux.

Si la basse Alsace jouit d'une supériorité incontestable pour sa belle et florissante agriculture, la grande industrie est surtout concentrée dans la haute Alsace. Sur 450,000 individus vivant en Alsace de salaires industriels, la haute Alsace, dont les vallées sont plus étendues, plus nombreuses, en compte 240,000, malgré une population totale inférieure à celle de la basse Alsace. Mulhouse, son principal centre, a aujourd'hui 85,000 habitants; lors de sa réunion a la France, en 1798, la ville comptait une population dix fois moindre. Son rapide essor dans l'intervalle de deux ou trois générations donne la mesure des progrès de l'industrie dans la haute Alsace. A elle seule, l'industrie cotonnière, en 1870, occupait plus de 80,000 ouvriers avec un matériel de 1,800,000 broches de filature, de 37,000 métiers à tisser, de 100 machines pour l'impression des toiles, avec une force motrice de 18,000 chevaux, dont les deux tiers fournis par des machines à feu.

La création de la première fabrique de toile peinte à Mulhouse remonte bien à l'année 1746; mais la première filature ne s'est élevée à Wesserling qu'en 1803, et le premier atelier de tissage du coton à Cernay, en 1810, au milieu des guerres du premier Empire. En 1812, le premier moteur à vapeur pour la filature fut construit à Mulhouse, où la prospérité des fabriques d'indienne ne tarda pas à grouper autour de ces établissements des ateliers de filature et de tissage. Il y a cent ans, le coton était encore filé au rouet, donnant un seul fil à la fois. Lorsque, en 1767, un charpentier anglais du pays de Lancastre imagina le *spinning-jenny*, appareil susceptible de donner simultanément huit fils, on l'admira comme une merveille, et ce fut un immense progrès. Maintenant, on emploie des machines automatiques de mille broches et plus, conduites par trois ouvriers seulement, construites avec des perfectionnements tels que le rendement par broche en filés ordinaires a déjà sextuplé.

Le tissage et l'impression ont réalisé dans le même temps des progrès, sinon également rapides, du moins très considérables. Substitution du travail mécanique au travail moteur de l'homme diminution des heures du travail quotidien, augmentation énorme de la quantité de produits fabriqués avec un abaissement de prix proportionnel, telles ont été les conséquences de ces progrès.

Quelques chiffres donneront, du reste, une idée de la marche de l'industrie cotonnière en Alsace. Ainsi les fabriques d'indienne de la haute Alsace, qui imprimaient 18 millions de mètres d'étoffe en 1828, d'après la statistique publiée à cette époque par le docteur Penot, en produisaient plus de 50 millions en 1870. Le chiffre d'affaires s'est élevé dans le même intervalle de 15 millions de francs à 90 millions pour la filature, de 20 millions à 120 millions pour le tissage, de 38 millions à 50 millions environ pour l'impression. Le calicot, qui valait de 3 à 4 francs le mètre sous le premier Empire, coûte maintenant 50 centimes; l'indienne ou le même tissu imprimé, au lieu de coûter de 6 à 7 francs, est descendu à 60 ou 80 centimes. Sur les 80,000 ouvriers employés par l'industrie cotonnière, les ateliers d'impression en occupent 10,000, les autres appartenant à la filature, au tissage, aux matières accessoires. Les tissus teints, mélange de coton, de soie, de laine à différents degrés, faits avec des filés préalablement soumis à la teinture, occupent environ 15,000 ouvriers avec 10,000 métiers, et produisent pour une valeur annuelle de 15 millions de francs. Le centre de cette industrie se trouve à Sainte-Marie-aux-Mines et ses ouvriers travaillent, soit à domicile dans les montagnes, soit dans des ateliers communs. De son côté, l'industrie lainière occupait, en 1870, près de 7,000 ouvriers, avec un chiffre d'affaires de 30 mil-



Eglise de Thann.

lions de francs ; la filature de la laine peignée présentait dans la haute Alsace un effectif de 75,000 broches, et la fabrication de draps, dont le centre est à Bitschwiller, près de 1,500 métiers produisant à eux seuls pour 15 millions de francs de draps de qualité ordinaire, confectionnés avec de la laine courte.

Aux industries textiles, à la confection des toiles et des draps, il faut ajouter la fabrication du papier, celle des produits chimiques et la construction des machines, dont l'importance est considérable. Rien que dans les ateliers de Mulhouse, de Guebwiller et de Thann, la construction des machines a atteint un chiffre d'affaires de 15 à 18 millions de francs dans six grands établissements occupant ensemble 6,000 ouvriers, sans compter les petits ateliers. C'est l'impression des étoffes qui doit le plus à l'Alsace. Introduite à Mulhouse depuis plus d'un siècle, alors que le coton était encore filé au rouet dans les montagnes, cette fabrication, empruntée d'abord à la Suisse et à l'Allemagne, subit dans la haute Alsace des perfectionnements continus et qui assurèrent à ses produits une supériorité incontestable.

Ainsi, les tissus imprimés à Mulhouse se distinguent non seulement par leur goût ; mais les inventions relatives aux différents détails de cette industrie viennent surtout de l'Alsace, malgré l'importance beaucoup plus considérable de la fabrication des toiles peintes en Angleterre, par rapport à la quantité des produits et au nombre des ouvriers employés. Ayant à supporter de grands frais de transport qui élèvent ses prix de revient, l'Alsace ne peut fabriquer à aussi bon marché que l'Angleterre. Dès lors, la supériorité de ses produits devient pour elle une condition d'existence. Il faut que la qualité de ses articles défie toutes les concurrences, afin de supporter des prix susceptibles de donner des bénéfices obtenus ailleurs par la quantité. La création de la Société industrielle de Mulhouse a

contribué puissamment aux progrès de cette industrie et au perfectionnement successif des procédés, en offrant aux fabricants alsaciens un centre commun où ils peuvent s'éclairer, combiner leurs efforts, trouver un point d'appui. Ces petits secrets de fabrique, qu'ailleurs on enveloppe de mystères, sont agités depuis cinquante ans et plus devant la Société industrielle de Mulhouse, imprimés dans ses bulletins, répandus, divulgués, avec les pièces et les plans à l'appui, sans qu'aucun de ses membres ait eu à regretter cette manière généreuse de comprendre ses devoirs d'état. En outre, la Société a voué une attention particulière à la création des cités ouvrières et des diverses institutions qui s'y rattachent.

Qui ne sait quel tableau navrant ont présenté naguère et présentent encore trop souvent les habitations ouvrières dans la plupart de nos grandes villes industrielles? Des milliers d'hommes vivent là sous nos yeux dans une condition pire que l'état sauvage, perpétuant avec une misère extrême tous les vices qu'ont provoqué et entretiennent cette misère. Parmi les moyens tentés pour remédier à ces maux, la création des cités ouvrières a porté les meilleurs fruits. Les occasions de dépense, plus fréquentes dans les villes que dans les campagnes, sont peu propres à susciter des habitudes d'économie et d'ordre nécessaires pour permettre l'épargne. Vainement on avait essayé à Mulhouse d'encourager l'épargne par la fondation d'une caisse de retraite où les chefs d'établissements s'engagèrent à verser une somme équivalente à 3 pour 100 des salaires, afin d'assurer une pension de retraite aux ouvriers devenus incapables de travail. Après dix ans d'existence de cette caisse et malgré tous les efforts pour en faire comprendre les avantages, le nombre de déposants ne dépassa pas 16 sur la population ouvrière de toutes les fabriques de Mulhouse, qui avaient consacré plus de 500,000 francs à la pensée d'inspirer à leurs subordonnés de meilleures habitudes, de les conduire au devoir par l'intérêt. Comme l'a dit M. Antoine Herzog dans son premier rapport à la Société immobilière de Colmar, tout ce qui ressemble à un placement à long terme répugne à l'ouvrier. L'ouvrier se défie de ses débiteurs. On ne peut mieux lui donner le goût de l'épargne que par la possibilité de jouir immédiatement de ses économies. Problème dificile, mais que la réforme des logements par la construction des cités ouvrières a résolu en Alsace avec un succès au delà de toute espérance.

Toute la solution de ce problème, si grave par ses conséquences morales, se trouva dans l'accès immédiatement possible de la propriété pour les travailleurs sérieux. Or, la propriété la plus avantageuse pour l'ouvrier étant d'abord celle de sa maison, une société se forma à Mulhouse pour la construction d'habitations ouvrières livrées au prix de revient aux familles capables de donner des garanties de payement par des retenues successives sur leurs salaires. Constituée en 1853, sous l'initiative de M. Jean Dolfus, avec un premier capital de 300,000 francs, représenté par soixante actions, la Société des cités ouvrières de Mulhouse construisit en moins de vingt années un millier de maisons. Le prix moyen des maisons de la cité de Mulhouse s'élevait à 3,500 francs. Pour acheter, il suffisait d'un versement préalable de 250 à 350 francs, selon la valeur de l'immeuble, avec engagement de fournir par mois une somme de 20 à 30 francs, de manière à solder entièrement la maison en quatorze ans. Dès le premier versement, l'ouvrier était propriétaire.

Peu à peu, l'exemple donné par la Société industrielle de Mulhouse s'est propagé aux autres centres manufacturiers de l'Alsace; puis, après la construction des cités ouvrières de Colmar et de Guebwiller, les contrées voisines ont profité du même exemple. Presque toutes les institutions suscitées en faveur du bien-être matériel et de l'amélioration morale des ouvriers de nos grandes villes complètent la réforme des logements ou s'y rattachent. Citons seulement la fondation des cours et des bibliothèques populaires, celles des écoles de dimanche, des cours d'adultes, le développement de l'enseignement primaire, l'établissement des jardins d'enfants, la création de salles d'asile et de maisons de refuge pour les jeunes filles, l'institution de caisses de secours mutuels, les sociétés coopératives pour l'acquisition aux prix de revient des principales denrées d'alimentation. En même temps, les perfectionnements mécaniques ont permis de réduire les heures de travail quotidien dans les usines sans diminution de production, montrant pour cette production un maximum que la prolongation démesurée du travail ne peut augmenter. Dans certains établissements enfin, le problème social qui préoccupe tous les esprits de notre époque a reçu une de ses solutions par la participa-

tion des travailleurs aux bénéfices de l'exploitation réglée par des conventions fixes. Avec le produit de cette participation, accumulé dans des caisses d'épargne ou de prévoyance, on paye une pension viagère à l'ouvrier affaibli par l'âge ou par des infirmités contractées pendant son service; on dote les jeunes gens et les jeunes filles qui se marient; on donne des secours aux femmes en couche, aux veuves et aux orphelins.

Le commerce de la haute Alsace, comme celui de toutes les régions manufacturières, consiste surtout dans l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie locale et l'exportation des produits manufacturés. La haute Alsace, ayant en outre des ressources agricoles importantes, envoie aussi au dehors beaucoup de produits de son sol. La situation de la haute Alsace, qui possède un grand nombre de voies de communication, favorise les transactions. Les articles d'exportation sont : comme produits agricoles, les vins, les huiles de chanvre, de lin, de pavot et de noix, les bois de construction, les fromages, les eaux-de-vie, le kirschwasser; comme produits manufacturés, les toiles peintes, les toiles de coton, les jaconas et mousselines de laine et, en général, les articles dits d'Alsace, puis la bonneterie, les draps, la rubanerie, les produits chimiques, la papeterie, les papiers peints.

Le commerce à l'intérieur est aussi facilité par de nombreuses foires, dont les plus importantes sont celles de Munster et de Kaysersberg.

Division et organisation administratives. — Nous avons dit que la superficie du district (*Bezirk*) de la haute Alsace était de 3,505 kilomètres carrés, et sa population de 453,374 habitants (129 habitants par kilomètre carré), d'après le dernier recensement.

Ce district, qui a pour chef-lieu Colmar, est divisé en six cercles (*Kreis*) ou arrondissements, comprenant un total de 25 cantons et 384 communes (1).

Cercle de Colmar	5 cant.,	62 comm.
— d'Altkirch	4 —	116 —
— de Guebwiller (Gebweiler)	4 —	46 —
— de Mulhouse (Mülhausen)	4 —	75 —
— de Ribeauvillé (Rappoltsweiler	4 —	32 —
— de Thann	4 —	53 —
Totaux	25 cant.,	384 comm.

(1) Nous donnons, pages 30, 31 et 32, les tableaux statistiques des cantons et communes de chacun des six cercles.

HISTOIRE DE LA HAUTE ALSACE

L'histoire de la haute Alsace peut se diviser en trois parties : la première allant jusqu'à Louis XIV et comprenant les temps antérieurs à la conquête romaine, la domination romaine elle-même, l'invasion et l'établissement de la monarchie franque jusqu'aux successeurs de Charlemagne, la période allemande depuis Othon jusqu'au traité de Westphalie; — la deuxième partie, qui commence à l'incorporation de l'Alsace à la France, sous Louis XIV, et finit au traité de Francfort (1871); — la troisième partie, qui date du traité de Francfort et se continue jusqu'à nos jours.

Première partie (depuis les temps antérieurs à la conquête romaine jusqu'au traité de Westphalie). — Ce qu'on a pu recueillir de positif sur l'histoire du pays avant l'arrivée des Romains, c'est qu'il était habité par la race celtique, que les principales peuplades maîtresses de la haute Alsace étaient : les *Rauraques* (*Rauraci*), qui habitaient les collines du Sundgau et une portion des cantons suisses de Bâle et de Berne; les *Séquanes* (*Sequani*), qui s'étendaient jusqu'au Rhin dans la plaine d'Alsace et avaient pour voisins du côté des Vosges les Leuciens (*Leuci*) et les Lingons (*Lingones*). Les bourgades existant à cette époque et dont le nom est parvenu jusqu'à nous sont *Gramatum* (Offemont), *Larga* (Largitzen), *Arialbin* (Binningen), *Mons Brisiacus* (Vieux-Brisach), *Olin* (Edenbourg), *Argentonaria* (Horbourg).

On croit avoir reconnu sur le sommet des Vosges quelques vestiges d'anciens autels druidiques; ce qui paraît plus positif, c'est que, sous le nom de Krutzman, une espèce d'Hercule sauvage était adoré par les populations, et que le Rhin fut lui-même une des divinités du pays.

Les Rauraques, afin de se soustraire aux envahissements des peuplades germaniques qui traversaient continuellement le Rhin pour s'établir en Alsace, prirent le parti d'émigrer; mais Jules César leur interdit de passer par la Province, nom donné au territoire gaulois (Dauphiné, Provence, Languedoc) soumis aux Romains. Une autre occasion s'offrit à César peu de temps après pour intervenir en Alsace; ce fut lorsque les Séquanes, ayant à lutter contre les Éduens, appelèrent à leur secours Arioviste, chef germain renommé par sa valeur. Ce dernier vainquit les Éduens, mais il exigea des Séquanes le tiers de leur territoire pour prix de

son assistance. Les Séquanes reconnurent alors qu'ils avaient commis une grande imprudence en appelant Arioviste; ils se rapprochèrent des Éduens, leurs anciens ennemis, et ils invoquèrent la médiation de César. Le général romain accourut avec ses légions, il remporta une victoire éclatante sur les Germains et les força de repasser le Rhin.

César n'eut pas le temps d'organiser sa conquête; mais, à partir du règne d'Auguste, les Romains y fondèrent des colonies et cherchèrent à protéger le pays contre de nouvelles incursions des Germains. Drusus fit élever plus de 50 fortins le long du Rhin et y envoya huit légions pour les garder. Des routes furent percées pour relier entre elles les anciennes villes ou celles qui se formaient. Ces grandes routes militaires des Romains étaient admirablement établies; elles étaient formées par un lit de cailloux ou de moellons liés par un ciment indestructible; la surface était recouverte d'une couche de larges pierres, cimentées aussi dans leurs intervalles. La chaussée du milieu était la voie principale; elle était garnie des deux côtés de trottoirs élevés qui servaient de montoirs aux cavaliers, parce que les Romains n'avaient pas d'étriers. Deux siècles de prospérité et de paix récompensèrent les intelligents efforts du génie colonisateur des Romains; mais les deux siècles suivants, troublés par les révolutions impériales, par les ferments de discorde que l'incertitude du pouvoir développait, furent agités surtout par les menaces incessantes des hordes du nord, qu'une invincible fatalité poussait vers les rives du Rhin, seule barrière qui les séparât de ces contrées occidentales, objet de leur ardente convoitise. Malgré l'apaisement d'une première révolte suscitée en l'an 70 par Civilis, malgré les glorieux exploits de Crispus, sous Constantin, et les victoires de Julien, qui envoya prisonnier à Rome le roi barbare Chnodomar, malgré l'importante journée d'*Argentoratum* et la pacification momentanée de la province par Gratien, il fallut bientôt renoncer à la lutte. Stilicon, lieutenant d'Honorius, ayant retiré ses troupes, les barbares se ruèrent sur le pays sans défense et en firent un désert.

Aux Alains et aux Vandales succédèrent les Alamans, qui tentèrent de fonder quelques établissements en 407. Tout fut dispersé ou anéanti sous le passage d'Attila, en 451; puis enfin, en 496, la victoire de Tolbiac, près de Cologne, vint asseoir sur toute la contrée le pouvoir de Clovis et la domination des Francs.

C'est environ soixante ans après la naissance de Jésus-Christ que commencèrent les premières prédications du christianisme en Alsace; saint Materne fut le premier révélateur de la foi nouvelle. Néanmoins, la nouvelle religion, à cause des nombreuses invasions de barbares, ne commença à fleurir qu'après la victoire de Clovis, et c'est ce roi qui, selon la tradition, jeta les premiers fondements de l'église Notre-Dame de Strasbourg (504).

La haute Alsace, ou Sundgau, comprise d'abord dans le duché d'Alemanie, forma ensuite, avec la basse Alsace ou Nordgau, un duché particulier du royaume d'Austrasie, jusqu'à la mort de Childebert II, époque à laquelle, en vertu du traité de Verdun (843), elle fut incorporée dans le nouveau royaume de Lorraine.

La division du territoire, à cette époque, en cantons (*gaue*) administrés au nom du roi par des comtes, et en terres franches ou mundats (*immunitates*) qui appartenaient à l'Église ou relevaient d'administrations particulières, l'éloignement du pouvoir central, expliquent le développement simultané de deux puissances : celle des évêques, que nous verrons se soustraire plus tard, eux et leurs domaines, à toute domination, et celle des seigneurs, devenant la souche de puissantes dynasties.

Parmi les cinq ducs qui représentèrent d'abord en Alsace l'autorité royale, Athic ou Adalric, plus connu encore sous le nom d'Éthico, est le personnage le plus illustre que l'Alsace puisse revendiquer. Sans parler de sa descendance immédiate, de son fils Adelbert et de son petit-fils Luitfrid, qui, tous deux, héritèrent de sa dignité et aux mains desquels elle s'éteignit, la lignée masculine du duc Éthico embrasse : les comtes d'Eguisheim, les ducs de Lorraine, la maison de Habsbourg, les comtes de Flandre, de Paris, de Roussillon, de Brisgau, d'Altenbourg, de Zæhringen, de Bade et de Lentybourg, et, par les femmes, cette illustre famille tient aux empereurs d'Allemagne, et à Hugues Capet par Robert le Fort.

Le gouvernement des ducs d'Alsace ne fut signalé par aucun événement politique important. La fin nous conduit au règne de Charlemagne qui, respecté au dehors, obéi au dedans, continua l'ère de paix et d'organisation de l'administration précédente. Après la mort du grand empereur, l'Alsace fut troublée par les guerres qui eurent pour cause le partage de l'empire.

Au traité de Verdun, en 843, l'Alsace échut à

Lothaire ; mais, à la mort de son fils, Charles le Chauve et Louis le Germanique s'emparèrent de son héritage et se le partagèrent. Le dernier ayant obtenu l'Alsace, cette province fut ainsi détachée de l'empire franc.

L'Alsace incorporée à l'empire germanique eut, en 916, une nouvelle série de ducs qui prirent alors le titre de ducs de Souabe et d'Alsace. On en compte vingt-six, dont les quinze premiers de différentes familles allemandes, et les onze autres appartenant tous à la maison impériale de Hohenstauffen. Le dernier fut Conradin, envoyé en Italie à l'âge de seize ans, à la tête d'une armée, pour disputer à Charles d'Anjou le royaume de Pouille et de Sicile; il fut vaincu à Tagliacozzo par Charles d'Anjou, pris et décapité à Naples le 26 octobre 1268.

L'autorité des ducs n'était pas souveraine, elle s'exerçait au nom de l'empereur; mais le haut rang des princes qui en étaient revêtus, presque tous fils ou proches parents du souverain, rehaussa l'éclat de cette dignité, devenue en quelque sorte héréditaire.

Les landgraves succédèrent aux ducs; ils appartinrent sans exception à la maison habsbourgo-autrichienne.

C'est à la longue possession du landgraviat par la même famille, à l'accumulation des richesses, à l'étendue des domaines et à l'influence qui en furent les conséquences naturelles, que Rodolphe Ier de Habsbourg dut son élévation au trône impérial, en 1273. Il n'est sorte de faveurs, distinctions et privilèges qui n'aient été constamment attachés à cette dignité de landgrave, devenue comme l'apanage héréditaire des fils puînés de la famille impériale, dont plusieurs, à l'exemple de Rodolphe, n'ont quitté le gouvernement de l'Alsace que pour aller s'asseoir sur le trône des Césars.

Nous avons dû insister sur cette aride généalogie des princes d'Alsace parce qu'elle nous semble résumer la partie la plus intime de l'histoire de la province; les événements qui se déroulèrent pendant leur longue domination, ou appartiennent à un cadre plus général et plus vaste que le nôtre, et il nous suffira de les noter, ou rentrent dans les annales spéciales des villes de la contrée que nous essayerons bientôt de faire connaître. Jusqu'au xve siècle, outre les invasions normandes et anglaises, les revendications armées des rois de France et les démêlés avec la maison de Bourgogne, le pays fut presque continuellement déchiré par des discordes intestines.

Tous les pouvoirs avaient grandi à la fois. Nous avons signalé l'origine de celui des évêques; la féodalité avait acquis en Alsace les mêmes développements que dans le reste de la France; nous avons montré quelle était la grandeur et l'illustration des ducs et des landgraves; à côté, au-dessous d'eux, trop haut placés pour descendre aux détails de l'administration, s'étaient élevés les landvogt qui, laissant aux princes impériaux les dehors de la toute-puissance, s'attachaient à en conquérir les réalités; la bourgeoisie des villes enfin opposait alternativement aux prétentions du clergé les immunités et privilèges de l'empire, aux réclamations de l'empire ses vieilles franchises épiscopales. De ce conflit perpétuel, de cette incertitude sur l'étendue et la légitimité de tous les pouvoirs, naquit une situation confuse dont les désordres devinrent souvent de véritables brigandages.

C'est dans ces circonstances qu'apparut Luther, dont la doctrine se répandit rapidement dans tout le pays. Entre ses premières prédications et la fondation par Calvin d'une Église réformée à Strasbourg, en 1548, se place le douloureux épisode de la guerre des *Rustauds*, lutte des paysans contre la noblesse, et le massacre des anabaptistes, apôtres de l'égalité absolue.

Après cette période sanglante, mentionnons la guerre de Trente ans, qui en fut comme le couronnement ; Colmar, Altkirch, nous diront les exploits de Gustave-Adolphe et du général Horn ; arrivons enfin à la victorieuse intervention de la France au traité de Westphalie et à la réunion au sol français, jusqu'en 1871, de cette belle province.

Deuxième partie. (*Du traité de Westphalie au traité de Francfort.*) — L'union de l'Alsace et de la France fut encore cimentée par la proclamation des principes de 1789, qui répondaient trop aux sentiments, aux souvenirs et aux espérances des habitants pour ne pas être favorablement accueillis. L'égalité des cultes était surtout une précieuse conquête pour une contrée où les dissidents formaient une minorité de la population. Aussi, quand la France républicaine fut menacée, l'Alsace se leva comme un seul homme et courut aux frontières. Exposée la première à toutes les attaques, à tous les assauts des puissances coalisées, jamais cette province, devenue le premier boulevard de la liberté, ne faillit aux devoirs que ses destinées nouvelles lui imposaient; pas une plainte ne s'é-

leva du sein de cette brave contrée, pas un murmure n'échappa à cet héroïque pays, qui s'était fait, tout à coup et volontairement, le soldat de sa nouvelle patrie.

Pendant la guerre de 1870-1871, l'Alsace opposa une vigoureuse résistance aux Prussiens : les sièges de Strasbourg, de Belfort, en font foi.

Troisième partie. (*Depuis le traité de Francfort.*) — Lorsque le traité de Francfort fut signé, la députation nationale d'Alsace-Lorraine protesta devant l'Assemblée nationale de Bordeaux en ces termes :

« L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées.

» Associées depuis près de deux siècles à la France, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale; elle ont scellé de leur sang l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française. Mises aujourd'hui en question par les prétentions étrangères, elles affirment, à travers tous les obstacles et les dangers, sous le joug même de l'envahisseur, leur inébranlable fidélité.

» Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terre française. »

Plus tard (le 11 février 1874), la députation lorraine protesta de nouveau au Reichstag contre l'annexion.

HISTOIRE DES LOCALITÉS LES PLUS REMARQUABLES

Colmar. — Colmar, sur la Lauch, chef-lieu du district de la haute Alsace, à 67 kilomètres au sud de Strasbourg et à 450 kilomètres est de Paris, compte 26,000 habitants.

Les étymologistes s'accordent peu sur le nom de Colmar; une incertitude presque aussi grande règne sur la date de sa fondation; la découverte de nombreuses sépultures gallo-romaines, que les uns attribuent seulement au voisinage de Horbourg, bâti très positivement sur l'emplacement de l'antique *Argentonaria*, démontre victorieusement, selon les autres, l'existence d'un centre de population en ce lieu avant l'invasion des bandes germaniques.

Ce qui semble hors de contestation, c'est que Colmar était, au VIIIe siècle, un domaine des rois francs. C'est à Colmar que les fils de Louis le Débonnaire réunirent leurs forces, en 833, pour obtenir de leur père la révocation des avantages accordés à Charles le Chauve. Le pape Grégoire IV accompagnait Lothaire, roi d'Italie. On connaît l'issue de cette odieuse révolte : les troupes du père, débauchées par ses fils, pendant les conférences de Louis et de Grégoire; l'infortuné monarque, abandonné de tous les siens, livré à ses enfants impies et déchu de ses droits au trône. Plus tard, en 884, Charles le Gros convoqua à Colmar ses seigneurs et grands vassaux pour aviser avec eux aux moyens d'arrêter les invasions des Normands. Cette réunion est le dernier fait qui signale pour Colmar la domination de la monarchie franque. Le bourg passa, en 916, avec tout le Sundgau, au pouvoir de Conrad Ier et eut pour duc Burchard Ier de Souabe. Pendant les trois siècles qui suivirent, le bourg s'accrut par la fondation de nombreux établissements religieux, et surtout par les donations considérables qui leur furent faites. Nous retrouvons, en 1216, les droits des empereurs sur Colmar aliénés au profit de trois corporations religieuses : l'abbaye de Saint-Grégoire, le prieuré de Saint-Pierre et l'église de Constance. Cet affaiblissement du pouvoir central est le premier signal de l'émancipation de la commune devenue ville; son bailli, Wolfhell, l'entoure de murailles; elle a sa charte et ses droits de cité.

Cependant, ces progrès mêmes avaient leurs dangers : l'importance qu'acquérait Colmar excitait la convoitise de deux redoutables ennemis : l'évêque de Strasbourg, dont l'ambition, secondée par l'influence du clergé, tendait à l'envahissement de la province tout entière, et l'empereur, auquel ses lieutenants voulaient reconquérir une place si importante.

Les événements font les hommes; le héros de cette époque fut un plébéien, nommé Jean Rœsselmann, fils d'un tanneur de Turckheim, initié aux affaires par un emploi secondaire qu'il avait occupé à la cour impériale, et appelé lui-même à cette dignité par l'instinct populaire, qui avait deviné en lui les qualités d'un libérateur. Les temps étaient difficiles; ses efforts n'avaient pu empêcher Colmar de tomber au pouvoir de l'évêque de Strasbourg; il avait été chassé, ou plutôt il s'était enfui pour aller trouver l'autre ennemi de sa patrie, le représentant des espérances impériales, le comte Rodolphe

de Habsbourg, qui ne voyait pas sans ombrage et sans dépit les triomphes du prélat envahisseur. Après s'être concerté avec Rodolphe, qui devait attendre sous les murs de la ville le succès de sa tentative, il y pénètre, se cache dans un tonneau; la nuit venue, il quitte son abri, réunit les bourgeois qui lui sont restés fidèles, s'empare de l'une des portes, et fait allumer une botte de paille au haut d'une lance, signal convenu avec les impériaux, qui attendaient au dehors. Ceux-ci entrent à la clarté de grands feux qu'on allume de toutes parts, se précipitent dans les rues l'épée à la main, et font main basse sur les partisans de l'évêque, dont le plus grand nombre s'échappe en sautant du haut des remparts. Rœsselmann, qui se défiait de ses alliés presque autant que de ses ennemis, s'empressa de faire alliance avec l'évêque de Strasbourg; puis, après avoir été rétabli dans sa charge de prévôt, il chercha à consolider dans la paix l'œuvre de sa victoire. Son nom, vénéré des Colmariens, est encore pour eux inséparable du souvenir de leur antique liberté.

Fidèle à la politique de son père, dont il représentait les principes, Walther Rœsselmann avait été nommé prévôt quelques années après la mort de Jean. Colmar, rassuré du côté de Strasbourg, doté par Rodolphe, devenu empereur, des privilèges les plus étendus, jouissait à peine des bienfaits d'une position si chèrement acquise, quand Otton d'Ochsentein, neveu de Rodolphe, nommé par lui landvogt ou grand bailli, en 1281, obtint de son parent la déchéance de Walther. Débarrassé de l'obstacle que faisait à ses projets le prévôt plébéien, Otton leva une contribution de 30,000 livres sur les habitants, et voulut en outre, quelque temps après, les imposer au trentième de leur fortune. Les bourgeois signifièrent à l'empereur, le 7 mai 1284, qu'ils lui refusaient obéissance, et ils prirent parti pour son compétiteur, le faux Frédéric II. Rodolphe accourut, battit et prit son rival près de Wetzlar, condamna celui-ci au bûcher, et la ville rebelle à une amende de 4,000 marks.

Le prévôt qui avait remplacé Walther exaspérait les bourgeois de Colmar par son orgueil et ses exactions. Tant que Rodolphe vécut cependant, toutes les tentatives de soulèvement furent comprimées; mais, à sa mort, Walther Rœsselmann fut rappelé; il sévit contre les nobles qui avaient pactisé avec les oppresseurs de sa patrie. Ceux-ci en appelèrent à l'évêque de Strasbourg, qui envoya Conrad de Lichtenberg, à la tête de 30,000 hommes, bloquer la ville de Colmar. Walther dut s'éloigner une fois encore; mais l'année suivante, en 1293, l'évêque de Strasbourg s'étant déclaré en faveur d'Albert d'Autriche contre Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe, Walther revint, fit conclure une alliance offensive et défensive avec l'évêque, et ouvrit les portes de Colmar à Anselme de Ribeaupierre. Adolphe de Nassau, à cette nouvelle, vint camper devant Colmar avec une armée considérable, et fit détourner le Muhlbach, canal dérivé de la Fecht, au-dessus de Turckheim, et qui alimentait les moulins de la ville. Malgré l'abondance du blé, des bruits de famine habilement répandus ôtèrent au peuple la pensée d'une sérieuse résistance; on refusa de laisser entrer dans la place, comme devant augmenter le nombre des bouches à nourrir, un renfort que voulait y jeter l'évêque; quelques jours après, la ville était livrée à l'empereur.

Rœsselmann, pour l'arrestation duquel une somme de 100 livres avait été promise, s'était évadé sous les habits d'un mendiant; reconnu par une femme près d'Eguisheim, il fut délivré par des cavaliers bâlois, qui le conduisirent au château de Schwartzbourg, près de Munster; mais l'empereur exigea impérieusement que le prisonnier lui fût remis, promettant, de son côté, que ses jours seraient respectés. Voici comment la promesse fut tenue: Rœsselmann fut attaché à une roue et placé sur un chariot, la main fixée en l'air à un pal, faisant le geste du serment: on le traitait comme un parjure, lui qui, continuant l'œuvre de son père, n'avait eu pour mobile de toutes ses actions, pour but de toute sa vie, que l'affranchissement de son pays.

Après l'avoir traîné quelque temps sur l'ignoble chariot, il fut jeté dans un cachot, où il mourut; son fils, arrêté avec lui, ne fut rendu à la liberté qu'à la mort d'Adolphe de Nassau.

Si nous comparons à ces violentes secousses l'histoire de Colmar pendant les deux siècles qui suivirent, nous la trouvons relativement tranquille et presque pacifique.

En 1330, l'excommunication lancée contre Louis de Bavière divise la ville en deux partis, les *Noirs* et les *Rouges;* l'intervention du roi Jean de Bohême décide la soumission de Colmar au pouvoir impérial. En 1338, le conseil communal de Colmar donne asile aux juifs, contre lesquels les paysans fanatiques s'étaient soulevés, et que leur chef, qui

se faisait appeler le roi Armleder, vint poursuivre jusque sous les remparts de la ville.

Colmar faillit quelques années plus tard à ce glorieux antécédent, la superstition populaire ayant attribué au séjour des juifs et à leurs prétendus maléfices l'invasion d'une peste noire qui ravagea la ville. Le magistrat s'associa cette fois lui-même aux aveugles vengeances de la populace, et tous les juifs qui habitaient Colmar furent brûlés dans un lieu qui porte encore le nom de Fosse-aux-Juifs.

En 1358, une révolte des nobles est comprimée; c'est Rodolphe, archiduc d'Autriche, qui, maître de la ville, chasse les rebelles et fait raser les maisons des principaux coupables.

L'union des bourgeois assure pour de longues années la tranquillité de la cité; elle échappe par son attitude prudente et ferme aux invasions des Anglais et des Armagnacs. Charles le Téméraire échoue lui-même dans ses projets contre elle; et c'est sans avoir à souffrir d'aucunes représailles qu'elle entre, contre ses turbulents voisins de Bourgogne, dans la ligue des cités d'Alsace et dans l'alliance des cantons suisses. Enfin, c'est dans ses murs libres et florissants que Maximilien Ier, venu moins en maître qu'en visiteur bienveillant, reçoit en 1493 les ambassadeurs du czar Ivan III.

Cette ère de paix avait été marquée par de nouveaux progrès pour les franchises communales : droit pour la ville de disposer librement de ses propriétés, droit de posséder des fiefs, droit de péage, d'octroi et de mouture, droit de fixer le chiffre de ses contributions, droit de frapper monnaies d'or, d'argent et de cuivre, droit d'asile, droit de refuser la bourgeoisie aux seigneurs trop puissants, garantie contre les confiscations, soustraction des causes civiles aux tribunaux ecclésiastiques, respect des marchandises naufragées sur le Rhin; tout cela avait été conquis et consacré par l'usage; le dernier vestige de la dépendance, la prévôté impériale, engagée à la noblesse de Hattstadt, avait été rachetée en 1424 avec l'autorisation de l'empereur Sigismond.

En 1623, Gustave Horn, l'un des lieutenants de Gustave-Adolphe, se présenta devant Colmar; comme l'avait fait autrefois Adolphe de Nassau, il détourna le Muhlbach, brûla les moulins et interrompit les communications. Malgré tous les efforts de Vernier qui commandait la place, les menaces d'une famine jetèrent le découragement, même parmi les membres du magistrat; une sédition amena le désarmement des soldats et l'incarcération de leur chef. La ville capitula le 19 décembre; les principales conditions du traité furent la reconnaissance de l'égalité des cultes et la restitution aux protestants des droits qu'ils possédaient avant 1626.

Les Suédois occupèrent Colmar jusqu'à la bataille de Nordling. La ville fut alors livrée aux Français, du consentement même des habitants, en août 1635.

En 1814, un régiment de dragons venu d'Espagne arrêta pendant plusieurs jours, aux portes de la ville, l'avant-garde des armées coalisées; sous la Restauration, en 1822, c'est à Colmar que furent jugés les conspirateurs de Belfort.

On peut citer, parmi ses édifices publics, la cathédrale Saint-Martin, fondée au XIIIe siècle par Guillaume de Marbourg, et le vieil hôtel de ville, monument de la Renaissance.

La situation de Colmar sur les bords de la gracieuse rivière la Lauch, dans cette plaine vaste et fertile qui n'a pour limites que les cimes du Jura au sud, les pentes des Vosges à l'ouest et à l'est, au delà du Rhin les montagnes de la forêt Noire, est la plus pittoresque qu'on puisse imaginer; à 3 kilomètres de la ville, l'Ill, après avoir reçu les eaux du canal de la Fecht, de la Lauch et de la Thur, devient navigable.

La ville joint au commerce des céréales l'exploitation de plusieurs fabriques de draps, de toiles peintes, des chamoiseries et des tanneries.

C'est à Colmar que siège la cour d'appel (*Oberlandesgericht*) d'Alsace-Lorraine. Il y a aussi un tribunal de première instance, un consistoire israélite, une direction des taxes (contributions indirectes), une direction forestière pour le district de la haute Alsace, un lycée. — A Logelbach, situé à 3 kilomètres à l'ouest de Colmar, se trouve une des plus grandes filatures de l'Alsace fort habilement dirigée.

Neuf-Brisach. — Neuf-Brisach (en allemand *Neu-Breisach*, dans le cercle de Colmar) compte 2,200 habitants. Louis XIV ayant perdu, à la paix de Ryswick, en 1697, la ville de Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin, résolut, pour compenser cet affaiblissement de la frontière française, de construire sur la rive opposée une place qui pût au besoin neutraliser les hostilités de la forteresse qui lui était enlevée; Vauban fut chargé de diriger les travaux. La place de Neuf-Brisach a la forme d'un



Murbach et le ballon des Vosges.

octogone régulier; les bastions sont casematés ainsi que les courtines qui les relient. Chaque bastion est couvert par une contre-garde; entre ces contre-gardes se trouvent des tenailles, en avant desquelles sont établies des demi-lunes avec fossés.

Pendant la guerre franco-allemande, le général allemand Schmeling, après s'être rendu maître de Schlestadt, résolut de s'emparer de Neuf-Brisach. La garnison, sous les ordres du lieutenant-colonel de Kerhor, comprenait un effectif de 5,000 hommes dont 1,000 hommes seulement appartenaient à l'armée régulière (2 bataillons du 74e de ligne). L'armement de la place consistait en 38 canons rayés et un certain nombre de pièces lisses. Le fort Mortier, qui protège Neuf-Brisach, n'avait que 6 canons et était dominé d'ailleurs par Vieux-Brisach. Le 2 novembre 1870, le bombardement commença; le 8 novembre, le capitaine du fort Mortier capitula. La lutte devenait dès lors impossible pour Neuf-Brisach; aussi, le 10 novembre, son commandant arbora le drapeau blanc après avoir noyé les poudres et mis hors de service les canons rayés de la place.

Les Allemands ont fait de Neuf-Brisach la principale place de concentration de leurs troupes dans la haute Alsace; ils ont, à cet effet, construit des quais de débarquement entre le Rhin et la ville.

Mulhouse.— Mulhouse (en allemand *Mülhausen*), chef-lieu du cercle de même nom, à 491 kilom. de Paris, est située dans une vaste plaine arrosée par l'Ill, qui se divise en plusieurs bras en pénétrant dans la ville, laquelle compte 85,300 habitants avec sa banlieue. Le canal du Rhône au Rhin longe, parallèlement au chemin de fer, toute une partie de Mulhouse.

Il n'est fait mention du moulin d'où la ville tire son origine qu'en 717, dans une lettre de fondation du couvent de Saint-Étienne de Strasbourg. Les accroissements de la cité durent être rapides,

puisque, dès le VIIIe siècle, Wolffhell l'avait déjà fait entourer de murailles.

Il advint de la nouvelle ville, comme de tous les points importants de la province à cette époque, que les évêques de Strasbourg et les ducs d'Alsace s'en disputèrent la possession; toutefois, sauf quelques cessions temporaires, elle resta jusqu'en 1261 sous la domination des évêques comme une dépendance du mundat de Rouffach. Cette période de son histoire est peu intéressante et nous n'avons sur elle que des documents fort peu nombreux. C'est à Rodolphe de Habsbourg que Mulhouse doit son premier affranchissement; après l'avoir arraché à l'autorité de ses anciens maîtres, il défendit son indépendance, n'étant encore que duc, contre une ligue de Walther de Géroldseck avec l'évêque de Bâle; devenu empereur, il s'empressa de déclarer Mulhouse ville impériale, en 1273.

Adolphe de Nassau compléta l'œuvre de son prédécesseur en conférant à cette ville tous les privilèges déjà accordés aux autres villes impériales. C'est à la bourgeoisie surtout que profitaient les nouveaux droits; aussi la rivalité et le dépit des nobles leur en contestèrent longtemps la jouissance. C'est cet antagonisme qui fut depuis la cause plus ou moins apparente, plus ou moins déguisée, mais toujours déterminante et réelle, des troubles qui eurent lieu.

C'est ainsi qu'en 1326 l'archiduc Albert d'Autriche, appelé par les nobles, s'empare de la ville; il en est chassé quelques années après.

En 1348, nouvelle alliance de la noblesse avec le landvogt ou bailli provincial; le peuple en appelle à l'empereur, et, sous sa protection, se forme la ligue des dix villes impériales connue sous le nom de *décapole*, et à laquelle Mulhouse fut une des premières à adhérer. La sincérité et l'utilité de cette alliance devaient être bientôt mises à l'épreuve; l'invasion des Armagnacs menaçait l'Alsace entière; cette fois encore, l'étranger avait trouvé des complices dans l'aristocratie de la ville.

Les intrépides habitants de Mulhouse ne se découragèrent pas : on détruisit les faubourgs qui auraient pu favoriser les attaques de l'ennemi; on mura une des portes; la garnison fut augmentée, le château d'Illzach occupé. L'Armagnac repoussé dans trois assauts successifs dut s'éloigner et renoncer à l'espoir de s'emparer de la place. Ce siège glorieux date de 1444; trois ans auparavant, l'empereur Frédéric IV était venu visiter Mulhouse et y avait logé pendant trois jours.

Cependant les nobles, malgré leurs constants échecs, ne pouvant se résigner à la domination bourgeoise, eurent recours, en 1465, à une manœuvre plus habile et plus dangereuse. Ils suscitèrent une querelle entre les classes inférieures et la bourgeoisie privilégiée, se réservant d'intervenir au moment opportun. Mulhouse invoqua le secours des villes de la décapole; mais il n'en fut pas plus aidé en cette circonstance qu'il ne l'avait été pendant sa lutte avec les Armagnacs. C'est dans cette crise suprême que la bourgeoisie de Mulhouse s'adressa aux villes de la Suisse; c'est de ce moment que date une alliance qui depuis n'a jamais été brisée et qui s'est maintenue par les sympathies personnelles ou les relations commerciales, alors même que les liens politiques étaient rompus. Berne et Soleure, puis sept autres cantons s'unirent, pour vingt-cinq ans d'abord, à la cité impériale; les secours lui arrivèrent de toutes parts; les nobles, refoulés et vaincus sous les murs de leurs châteaux, à Eguisheim et à Haut-Hattstatt, furent réduits à demander la paix que, pour sa part, Pierre de Réguisheim dut acheter au prix de 825 florins. Cette paix n'était qu'une trêve; les ressentiments se réveillèrent bientôt plus ardents que jamais; les nobles se liguèrent de nouveau; même neutralité de la décapole, même dévouement empressé de la part des cantons suisses. L'empire, cette fois, prit ombrage de l'intervention étrangère et fit cause commune avec la noblesse; mais l'ardeur des Suisses n'en fut que plus excitée : de Soleure, de Berne, de Fribourg, ils se précipitèrent sur les châteaux ennemis de la ville, leur alliée; au son des trompes de Sempach, les nobles, campés à Habsheim, se dispersèrent, abandonnant le pays aux troupes fédérales; pendant quinze jours, le fer et le feu dévastèrent les domaines de la noblesse du Sundgau, et l'archiduc Sigismond fut obligé de signer en 1468 la paix de Waldshut, par laquelle il reconnut l'indépendance des cantons et celle de Mulhouse, et promit de payer 10,000 florins pour les frais de la guerre.

A la suite de cette défaite, l'archiduc, désespérant de lutter contre l'influence de la Confédération suisse, avait engagé moyennant une somme de 80,000 florins ses domaines du Sundgau et du Brisgau aux ducs de Bourgogne. Un de ceux-ci, Charles le Téméraire, arriva lui-même à Ensisheim,

où il trouva les députés de la haute Alsace, moins ceux de Mulhouse; mécontent, il écrivit au conseil, le 2 janvier 1474, qu'il allait se rendre devant les murs de la place, et que, s'il n'obtenait sa soumission, il ferait pendre le magistrat, égorger les habitants et détruire la ville de fond en comble. Le conseil consterné ordonna des prières publiques, puis il réunit les bourgeois et demanda leur avis. Il n'y eut aucune hésitation ; tous se prononcèrent pour la résistance, et Charles, à son arrivée, trouva les portes de la ville fermées.

Il était tard, l'assaut dut être remis au lendemain. L'Ill, enflé par les pluies et la fonte des neiges, déborda pendant la nuit, et quand le jour parut, le duc, qui s'était porté sur une colline afin de reconnaître la place, aperçut Mulhouse entouré d'un lac immense. Furieux, il se retira vers Montbéliard, se promettant une vengeance terrible, qu'il ne devait pas accomplir, car son autorité fut désormais perdue en Alsace.

Entre cette époque et le traité de Westphalie, l'Autriche, par ses intrigues ou par ses armes, fit plusieurs tentatives contre l'indépendance de la petite république; mais celle-ci trouva toujours ses fidèles alliés prêts à la défendre, et, pendant la guerre de Trente ans, une garnison suisse assura sa neutralité; les rapports de bonne amitié, les souvenirs d'anciens services rendus et la communauté de haine contre la maison d'Autriche lui valurent sinon la protection, au moins l'oubli de Louis XIV, quand furent réglées les conditions de la paix; la République française absorba seule la petite république son aînée.

Depuis longtemps, au reste, le rôle politique de Mulhouse était fini. Le génie de ses habitants s'était dirigé dans une nouvelle voie ; après d'autres essais moins heureux et entravés surtout par les complications extérieures, une association s'était formée, en 1746, entre un commis nommé Schmalger, qui s'était initié à Bar-le-Duc aux secrets de la fabrication, un peintre du nom de Dolfus et Samuel Kœchlin, riche bourgeois, dans le but de fonder une fabrique de toiles peintes, et, malgré toutes les entraves : lois fiscales, règlements prohibitifs, lignes de douanes, l'établissement prospéra. D'autres s'élevèrent à ses côtés. Dès le principe, Mulhouse trouva en Suisse secours d'argent, comme il avait trouvé en d'autres temps secours en armes et en soldats; la filature du coton à la main fut introduite dans les vallées des Vosges, et, en 1762, Risler créa dans la ville le premier atelier de tissage. Cette industrie resta stationnaire pendant quarante ans, jusqu'à l'invention des filatures mécaniques; depuis lors, toutes les branches qui s'y rattachent prirent des développements prodigieux.

Les édifices anciens de Mulhouse sont peu nombreux; on ne trouve à citer que l'église de Saint-Étienne, consacrée au culte réformé; l'hôtel de ville, construction du XVIe siècle, d'un style bizarre, que Montaigne appelait un palais magnifique et tout doré. Parmi les monuments modernes, on peut mentionner une église catholique moderne, construite dans le style du XIIIe siècle, une synagogue en grès rose des Vosges, les bâtiments de la Société industrielle; le monument commémoratif consacré à Jean-Henri Lambert, mathématicien et astronome, né à Mulhouse (1722-1777).

Une des parties les plus intéressantes à visiter dans Mulhouse est son faubourg industriel avec ses deux groupes de cités ouvrières, formées d'une suite de maisonnettes ayant chacune un petit jardin. Entre les deux cités se trouvent des bains, des salles d'asile, des fourneaux économiques. Les ouvriers, nous l'avons dit plus haut, peuvent acquérir en un certain nombre d'années et moyennant une redevance annuelle les maisonnettes qu'ils occupent dans ces cités.

Mulhouse possède un grand nombre de manufactures de toiles peintes et de mousselines imprimées, de grandes filatures de coton et de laine, des fabriques de drap, des ateliers importants de construction de machines, des fonderies. Les établissements d'enseignement professionnel (école de filature, école de tissage, collège professionnel) sont nombreux, ainsi que les institutions scientifiques et de prévoyance ; ils ont pour la plupart été créés par les membres des familles Dolfus et Kœchlin.

HUNINGUE. — Huningue, dans le cercle de Mulhouse, est à 31 kilomètres est d'Altkirch, à l'embouchure du canal du Rhône au Rhin. Ce bourg, qui compte 1,900 habitants, domaine de la maison de Habsbourg et du diocèse de Bâle, n'avait aucune importance avant la conquête française et la résolution de Louis XIV d'en faire une place de guerre. Les travaux furent poussés avec une telle activité que, dans l'espace d'une seule année (1680), sous la direction de Vauban, Huningue était devenue une forteresse de premier ordre. Quoique Huningue ait rendu antérieurement d'autres services, en 1797

surtout, pendant le siège soutenu par les généraux Abbatucci et Dufour, sa grande illustration date de l'invasion de 1815 et se rattache à l'héroïque défense de Barbanègre.

Enfermé dans la place avec 100 canonniers, 30 soldats de différents corps, 5 gendarmes et 140 militaires en retraite, ce général soutint un siège en règle contre l'archiduc Jean, qui avait investi la place avec une armée de 30,000 hommes et qui eut encore recours à la trahison pour venir à bout de cette poignée de braves. Les statagèmes que la petite garnison employait pour dissimuler l'insuffisance de ses forces sont à peine croyables. Barbanègre obtint une capitulation et défila avec les honneurs de la guerre à la tête de 50 soldats mutilés, les seuls qui eussent survécu, devant l'armée ennemie qui ne put contenir ses cris d'enthousiasme et d'admiration. On applaudissait Barbanègre, mais on rasa Huningue. On a construit récemment à Huningue un pont de chemin de fer destiné à relier les lignes des deux rives du Rhin.

Guebwiller. — Guebwiller (en all. *Gebweiler*), chef-lieu du cercle de même nom, est à 26 kilomètres sud-ouest de Colmar, sur la Lauch, à l'entrée de la vallée appelée le Florival. Cette petite ville, qui compte 12,450 habitants, a été autrefois un bailliage de l'abbaye de Murbach et la petite capitale des vastes domaines de ce puissant monastère. En 1444, Guebwiller fut sérieusement menacée par les Armagnacs : le dauphin de France était à leur tête. La veille de la fête de saint Valentin, pendant la nuit, les échelles avaient été dressées, et tout se préparait pour un assaut, quand une apparition miraculeuse vint jeter la consternation et l'effroi dans les rangs des soldats, qui s'enfuirent en désordre. Le salut inespéré de la ville fut attribué à l'intervention de saint Valentin, dont la tête est conservée à Rouffach. La mémoire de cet événement est religieusement célébrée chaque année, et on montre encore dans l'église paroissiale de Guebwiller une échelle de cordes que les assiégeants abandonnèrent dans leur fuite précipitée.

La ville, administrée par un conseil de bourgeois, est restée fief de l'abbaye jusqu'à la Révolution française.

On ne peut parler de Guebwiller sans dire quelques mots de sa fameuse montagne du Ballon, *le Bœlchen;* on compte huit mille pas entre son sommet et les bâtiments de l'abbaye de Murbach, qui sont à ses pieds ; de nombreuses stations, échelonnées sur le chemin qui conduit à la cime du mont, rappellent le martyre de sept religieux de Murbach, mis à mort par les Huns, dans le xe siècle.

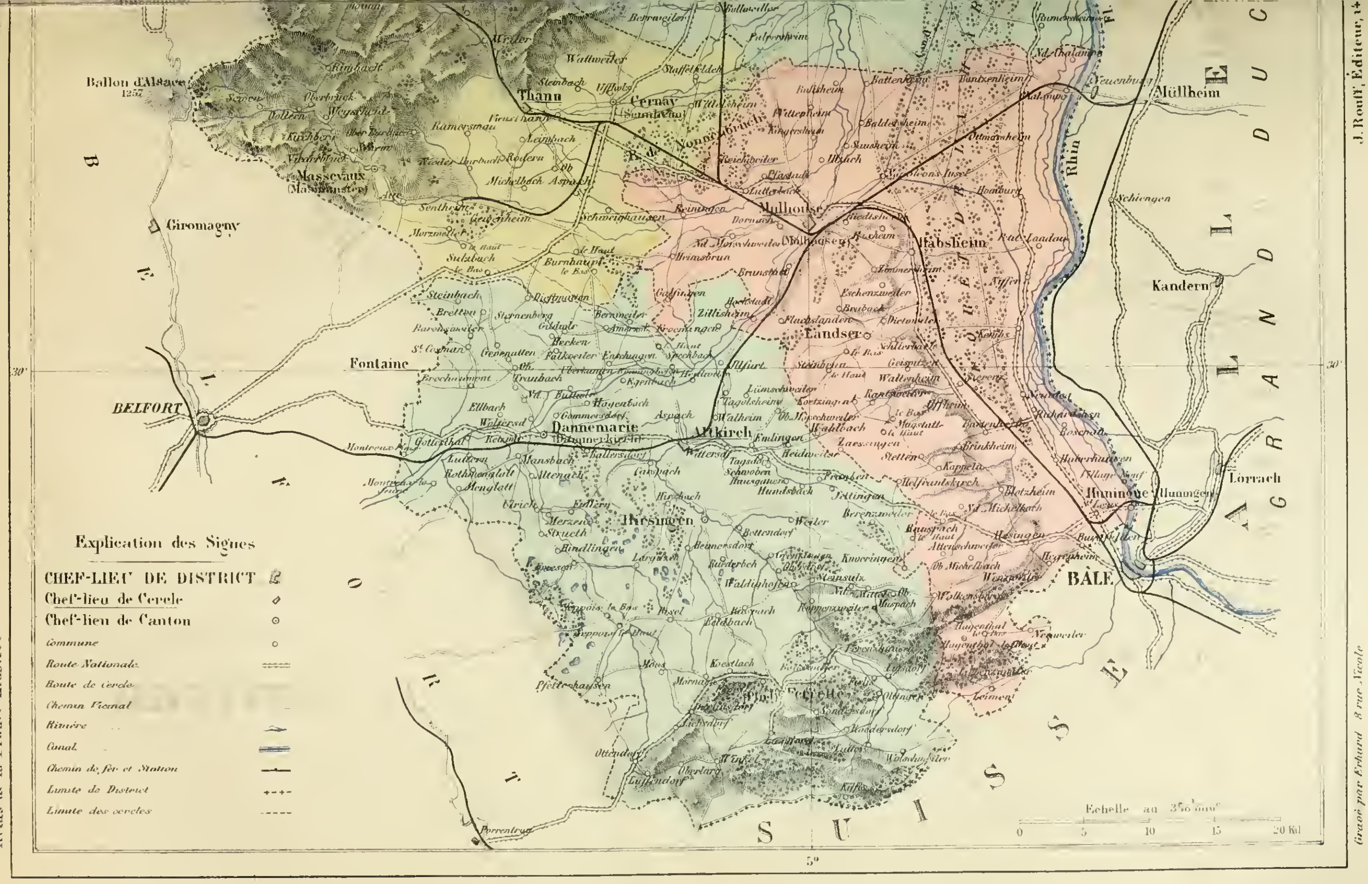
Guebwiller renfermait autrefois un couvent de dominicains et un monastère de religieuses du même ordre ; il ne lui reste aujourd'hui que l'église Saint-Léger, du xie siècle, dont l'architecture rappelle le style de transition, et l'ancienne collégiale, qui ne date que de 1766.

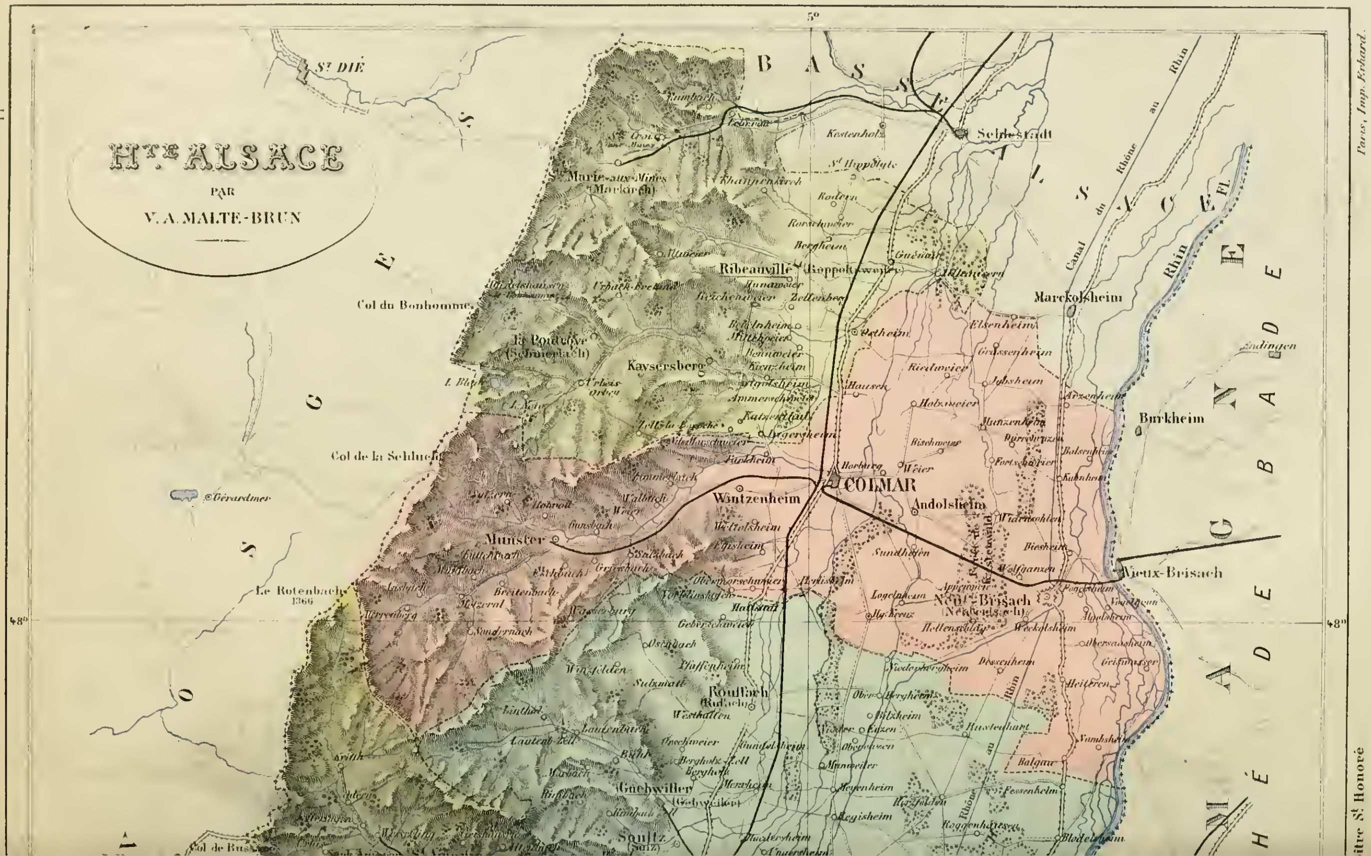
Guebwiller est un centre industriel important. Elle renferme de nombreuses filatures de coton, de lin, de laine et des fabriques de drap. Le kitterlé, considéré comme un des meilleurs vins d'Alsace, est un cru de Guebwiller.

Thann. — Thann, chef-lieu du cercle de même nom, sur la Thur, peuplée de 7,500 habitants, était une seigneurie dont plusieurs alliances avec les comtes de Ferrette avaient considérablement agrandi les domaines ; son château, dit Engelburg, détruit par l'armée française en 1674, relevait autrefois de l'évêque de Strasbourg, pendant que la contrée, sous le rapport religieux, dépendait du diocèse de Bâle. Sous la domination des Bourguignons, c'est à Thann que Pierre Hagenbach vint célébrer son mariage avec la comtesse de Thengen.

Le pays eut beaucoup à souffrir de la guerre de Trente ans ; la misère y fut si grande que l'on vendait un champ pour un morceau de pain et que, selon certains chroniqueurs, les populations affamées déterraient les morts. Mazarin et, après lui, les Valentinois, ses héritiers, possédèrent la seigneurie de Thann. L'église, consacrée à saint Thibaut et dont les fondations datent de 1430, avait été classée parmi les monuments historiques de France. L'édifice est construit sur le modèle de la cathédrale de Strasbourg, et, si les proportions en sont moins vastes, le style gothique en est aussi pur. Thann est aujourd'hui un des centres de l'industrie cotonnière en Alsace.

Ribeauvillé. — Ribeauvillé (en allemand *Rappoltsweiler*), chef-lieu du cercle de même nom, à 16 kilomètres nord de Colmar, compte 5,800 habitants. C'est une ancienne ville qui doit son nom à son fondateur, riche seigneur nommé Rappolt, qui vivait dans le viiie siècle. Ribeauvillé est cité, en 768, dans un diplôme adressé par Pépin le Bref à son chapelain Fulrade, qui tenait ce domaine d'un certain


Explication des Signes
CHEF-LIEU DE DISTRICT
Chef-lieu de Cercle
Chef-lieu de Canton
Commune
Route Nationale
Route de Cercle
Chemin Vicinal
Rivière
Canal
Chemin de fer et Station
Limite de District
Limite des cercles
BELFORT
Giromagny
Fontaine
Dannemarie
Altkirch
Mulhouse
Landser
Habsheim
Hirsingen
Thann
Cernay
Masevaux
Ballon d'Alsace
1257
Rhin
BÂLE
Huningue
Lörrach
Kandern
Müllheim
S U I S S E
G R A N D D U C
Echelle au 320.000
0 5 10 15 20 Kil


Hte ALSACE
PAR
V.A. MALTE-BRUN
St DIÉ
B A S S E
A L S A C E
V O S G E S
COLMAR
Munster
Wintzenheim
Kaysersberg
Ribeauvillé
Schlestadt
Markolsheim
Andolsheim
Neuf-Brisach
Vieux-Brisach
Burkheim
Guebwiller
Rouffach
Soultz
Col du Bonhomme
Col de la Schlucht
Le Rotenbach
1366
Gérardmer
Canal du Rhône au Rhin
Rhin
M A G N E
B A D E

Vidon et qui, par son testament, en disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, sous le nom de *Radbertovillare.*

En 1178, le fief de Ribeauvillé fut conféré par l'évêque de Bâle à Egeloff d'Urselingen, souche de la famille de Ribeaupierre, qui resta en possession de ce domaine jusqu'à la réunion de l'Alsace à la France; Louis XIV, à cette époque, le conféra au prince de Birckenfeld, à la mort duquel il échut à la maison ducale de Deux-Ponts, qui l'a conservé jusqu'à la Révolution française.

Ribeauvillé, situé au pied de montagnes assez importantes et à l'entrée de la vallée du Strengbach, occupe le centre de la région viticole de l'Alsace. Il y a dans la ville des manufactures de cotonnades et une filature importante.

La ville, bâtie à l'entrée d'une vallée pittoresque, est entourée de beaux vignobles. La cime de la montagne qui s'élève à l'ouest est couronnée par les ruines du château de Ribeaupierre, un des trois plus anciens manoirs de toute l'Alsace. Plus bas, sur la pente de la montagne, sont les débris de deux autres châteaux : le Girsperg à droite, et à gauche le Saint-Ulrich, abandonné dès la fin du XVIe siècle. La ville avait quatre portes et se divisait en quatre quartiers; dans l'endroit le plus élevé est encore un château qu'on appelait le Château-du-Prince; au-dessous de son emplacement s'élève une belle église paroissiale qui renferme plusieurs monuments et le caveau sépulcral des seigneurs de Ribeaupierre. En dehors de la porte inférieure est la charmante promenade dite le Herrengarten, et à 1 kilomètre dans la vallée, à droite de la route de Sainte-Marie-aux-Mines, un chemin bordé de peupliers conduit aux ruines de Notre-Dame-de-Tusenbach, pèlerinage très fréquenté.

Sainte-Marie-aux-Mines (en all. *Markirch*), dans le cercle de Ribeauvillé, à 35 kilomètres au nord de Colmar, sur la Liepvrette, compte 11,600 habitants.

C'était autrefois un bailliage, dont le territoire, resserré dans une étroite et longue vallée, appartenait au duché de Lorraine et à la seigneurie de Ribeaupierre; la petite rivière qui traverse la vallée et la ville même a longtemps servi de limites, et, à l'époque de la Réforme, a séparé les catholiques des protestants. L'exploitation de mines d'argent, de cuivre, de plomb, active et fructueuse dès le Xe siècle, fit pendant de longues années la prospérité de la ville. Vers 1765, le produit des mines ayant considérablement baissé, Sainte-Marie se livra avec activité à la fabrication des tissus de coton et de laine. La teinture du coton, en rouge d'Andrinople principalement, y est devenue une spécialité; on y fabrique en grande quantité : bonneterie, draps, toiles de coton, siamoises, madras, cotonnades, guingamps, cravates en tout genre ; il faut ajouter encore des filatures de laine et de coton, des fouleries, tanneries, papeteries, impressions et fabriques d'eau-de-vie de cerise (*Kirschwasser*). Sainte-Marie-aux-Mines est devenue ainsi un centre industriel considérable. Plus de 40,000 ouvriers répandus dans les villages avoisinants travaillent pour elle.

Kaysersberg. — Kaysersberg, dans le cercle de Ribeauvillé, peuplée de 2,580 habitants, fut jadis une place militaire de la plus haute importance; ses gouverneurs impériaux avaient un titre particulier et s'appelaient Reichsvogt. La position de Kaysersberg sur la Weiss, à l'entrée du val d'Orbey, faisait à bon droit considérer cette ville comme la clef de l'Alsace du côté de la Lorraine, et comme le seul rempart capable de protéger les villes ouvertes et les riches abbayes de cette partie de la province; aussi rien n'avait-il été négligé pour la fortification de la ville et du château, situé sur la montagne qui la domine; les privilèges les plus étendus avaient été concédés aux habitants pour s'assurer de leur fidélité et de leur dévouement. Toutefois, les Suédois s'en emparèrent en 1632. Dans le château, bâti sous Frédéric II et ruiné avant la Révolution française, Charles IV avait convoqué en 1354 les députés de toutes les villes impériales libres de l'Alsace. A 2 kilomètres de la ville, on voit les ruines de l'église du couvent d'Alspach, où l'on distingue encore des sculptures fort curieuses.

Altkirch. — Altkirch, chef-lieu du cercle de même nom, à 475 kilomètres de Paris, sur la ligne de Paris à Mulhouse par Belfort, est située sur une colline dont le pied est baigné par l'Ill et compte 3,000 habitants. Ses principaux monuments sont : une église du style roman, un ancien palais de justice, une halle aux blés et un vaste hospice bâti dans un vallon à 10 minutes de la ville. La principale industrie est celle de la poterie (briques vernies, poêles en faïence).

STATISTIQUE DE LA HAUTE ALSACE

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION CIVILE.	CERCLES.	CANTONS.	COMMUNES.
3.504 kilomètres carrés, ou 350.469 hectares.	Hommes........ 218.431 Femmes........ 234.943 Total........ 453.374	6	25	384

II. STATISTIQUE COMMUNALE

CERCLE DE COLMAR (1)

Population, 77.603 hab. — Cantons, 5. — Communes, 62.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
COLMAR, 2 c., 24.108 h.	COLMAR	22.619
	Heilig-Kreuz (Sainte-Croix-en-Plaine)	1.489
ANDOLSHEIM, 19 communes, 12.645 habitants.	Andolsheim	937
	Arzenheim	661
	Balzenheim	373
	Bischweier (Bischwihr)	387
	Dürrenenzen	532
	Fortschweier	311
	Grussenheim	1.087
	Hausen	1.119
	Holzweier	643
	Horburg	1.143
	Jebsheim	1.099
	Künheim	707
	Munzenheim	508
	Riedweier	430
	Sundhofen	1.017
	Urschenheim	392
	Weier-auf-dem-Land (Wihr-en-Plaine)	468
	Wickerschweier	211
	Widensolen	620
MUNSTER, 14 communes, 17.895 habit.	Munster	5.147
	Breitenbach	1.125
	Eschbach	414
	Griesbach	627
	Günzbach	832
	Hohrod	468
	Luttenbach	901
	Metzeral (Metzeval)	1.520
	Mühlbach	981
	Sondernach	974
	Stossweier	1.810
	Sulzbach	797
	Sulzern	1.557
	Wasserburg	742
Neubreisach (Neuf-Brisach), 16 comm., 9.247 hab.	Neubreisach (Neuf-Brisach)	1.602
	Algolsheim	388
	Appenweier (Appenwihr)	305
	Balgau	426
	Biesheim	1.448
	Dessenheim	980
	Geiswasser	251
Suite de NEUBREISACH.	Heiteren	909
	Hettenschlag	276
	Logelnheim	381
	Nambsheim	549
	Obersaasheim	603
	Vogelgrün	137
	Vogelsheim	337
	Weckolsheim	284
	Wolfganzen	371
WINZENHEIM, 11 communes, 13.708 habit.	Winzenheim	3.633
	Egisheim	1.695
	Hæusern (Husseren)	547
	Herlisheim	949
	Obermorschweier	440
	Türkheim	2.547
	Vœklinshofen	556
	Walbach	599
	Weier im Thal (Wihr-au-Val)	975
	Wettolsheim	1.347
	Zimmerbach	420

CERCLE D'ALTKIRCH

Population, 53.906 habitants. — Canlons, 4. — Communes, 116.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
ALTKIRCH, 28 communes, 17.262 habitants.	ALTKIRCH	2.995
	Aspach	560
	Ballersdorf	723
	Berenzweiler	404
	Brünighofen	209
	Carspach	1.210
	Eglingen	319
	Emlingen	289
	Enschingen	202
	Franken	366
	Frœningen	757
	Hausgauen	471
	Heidweiler	352
	Heiweiler	220
	Hochstatt	1.272
Suite d'ALTKIRCH.	Hundsbach	315
	Illfurt	1.050
	Jettingen	591
	Lümschweiler	717
	Niederspechbach (Spechbach-le-Bas)	857
	Obermorschweiler	402
	Oberspechbach (Spechbach-le-Haut)	402
	Schwoben	188
	Tagolsheim	347
	Tagsdorf	293
	Walheim	673
	Weiler	639
	Wittersdorf	839
DAMMERKIRCH (Dannemarie), 32 comm., 10.350 habit.	Dammerkirch (Dannemarie)	1.117
	Altenach	359
	Alt-Münsterol (Montreux-Vieux)	509
	Ammerzweiler	246
	Balschweiler	543
	Baronsweiler	201
	Bretten (Bretagne)	243
	Brückensweiler (Bréchaumont)	384
	Bütweiler	273
	Diefmatten	235
	Ellbach	168
	Falkweiler	241

(1) Les noms des communes sont écrits en allemand; lorsque leur orthographe s'éloigne trop des noms français, on met ces derniers à la suite entre parenthèses.

SUITE DU CERCLE D'ALTKIRCH

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Dammerkirch.	Gevenalten	262
	Gildweiler	256
	Gommersdorf	330
	Gottesthal	146
	Hagenbach	562
	Hecken	142
	Jung-Münsterol (Montreux-Jeune)	292
	Luttern	178
	Mansbach	437
	Menglatt	171
	Niedertraubach (Traubach-le-Bas)	525
	Obertraubach (Traubach-le-Haut)	549
	Retzweiler	464
	Saint-Cosman	77
	Schaffnatt-am-Weiher (Chavannes-sur l'Étang)	423
	Sternenberg	164
	Ueberkümen	233
	Welschensteinbach	221
	Willern	165
	Wolfersdorf	234
Hirsingen (Hirsingue), 25 c., 12,697 hab.	Hirsingen	1.278
	Bettendorf	425
	Bisel	618
	Feldbach	312

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Hirsingen,	Friesen	623
	Füllern	506
	Grenzingen	580
	Heimersdorf	590
	Henflingen	161
	Hindlingen	435
	Hirzbach	939
	Largitzen	351
	Merzen	209
	Niederlarg	122
	Niedersept (Seppois-le-Bas)	709
	Oberdorf	530
	Obersept (Seppois-le-Haut)	373
	Pfetterhausen	764
	Riespach	552
	Rüderbach	306
	Sankt Ulrich	294
	Steinsulz	442
	Strüth (Strueth)	353
	Ueberstrass	293
	Waldighofen	832
Pfirt, 31 c., 13.697 h.	Pfirt (Ferrette)	545
	Alt Pfirt (Vieux-Ferrette)	472
	Bendorf	249

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Pfirt.	Bettlach	293
	Biederthal	284
	Buchsweiler (Bouxwiller)	361
	Dürlinsdorf	721
	Dürmenach	896
	Fislis	369
	Kiffis	366
	Kœstlach	481
	Liebsdorf	356
	Linsdorf	207
	Lützel (Lucelle)	224
	Luxdorf	427
	Luffendorf (Lévoncourt)	238
	Lutter	365
	Mittelmüspach	328
	Mœrnach	469
	Moos	299
	Niedermüspach	530
	Oberlarg	322
	Obermüspach	510
	Oltingen	850
	Ottendorf	561
	Rædersdorf	453
	Roppenzweiler	567
	Sondersdorf	407
	Verenzhausen	373
	Winkel	611
	Wolschweiler	563

CERCLE DE GEBWEILER (GUEBWILLER)

Population, 62.251 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 46.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Gebweiler (Guebwiller), 11 communes, 22.392 habitants.	Gebweiler (Guebwiller)	11.609
	Bergholz	486
	Bergholz-Zell	386
	Bühl	2.887
	Lautenbach	1.981
	Lautenbach-Zell	1.463
	Linthal	1.189
	Murbach	291
	Orschweier	1.218
	Rimbach	493
	Rimbach-Zell	389

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Ensisheim, 17 communes, 14.658 habitants.	Ensisheim	2.954
	Bilzheim	258
	Blodelsheim	1.151
	Fessenheim	808
	Hirzfelden	804
	Meienheim	649
	Münchhausen	875
	Munweiler	383
	Niederenzen	397
	Niederhergheim	820
	Oberenzen	550
	Oberhergheim	1.384
	Pulversheim	281
	Regisheim	1.740
	Roggenhausen	222
	Rüstenhart	662
	Rumersheim	714

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Rufach (Rouffach), 8 c., 12.456 h.	Rufach (Rouffach)	3.465
	Geberschweier	1.308
	Gundolsheim	669
	Hattstatt	1.019
	Osenbach	616
	Pfaffenheim	1.673
	Sulzmatt (Soultzmatt)	2.715
	Westhalten	991
Sulz (Soultz), 10 comm., 12.745 hab.	Sulz (Soultz)	5.037
	Berrweiler	809
	Bollweiler	1.164
	Feldkirch	366
	Hartmannsweiler	806
	Isenheim	1.718
	Merxheim	743
	Rædersheim	333
	Ungersheim	828
	Wünheim	941

CERCLE DE MÜLHAUSEN (MULHOUSE)

Population, 130.062 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 75.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Mülhausen (Mulhouse), 14 communes, 78.027 habitants.	Mülhausen (Mulhouse)	57.333
	Brunstatt	2.316
	Didenheim	1.147
	Dornach	4.750
	Galfingen	710
	Heimsbrunn	1.017
	Kingersheim	667
	Lutterbach	1.878
	Niedermorschweiler	2.092
	Pfastatt	1.814
	Reichweiler	568
	Reiningen	1.229
	Wittenheim	1.238
	Zillisheim	1.268

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Habsheim, 17 communes, 19.257 habitants.	Habsheim	1.852
	Baldersheim	731
	Banzenheim	1.049
	Battenheim	1.089
	Eichwald (Chalempé)	324
	Eschenzweiler	859
	Homburg (Hambourg)	426
	Illzach	1.857
	Kembs	1.194
	Klein-Landau (Petit-Landau)	682
	Niffer	388
	Ottmarsheim	842
	Riedisheim	2.147
	Rixheim	312
	Rülisheim	909
	Sausheim	1.241
	Zimmersheim	555

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Hüningen (Huningue), 22 communes, 19,818 habitants.	Hüningen (Huningue)	1.707
	Attenschweiler	602
	Blotzheim	2.452
	Burgfelden	924
	Buschweiler	626
	Hæsingen	1.206
	Hegenheim	2.190
	Knœringen	230
	Leimen	858
	Liebenzweiler	198
	Neudorf (Village-Neuf)	1.912
	Neuweiler	400
	Niederhagenthal (Hagenthal-le-Bas)	848
	Niedermichelbach (Michelbach-le-Bas)	350

SUITE DU CERCLE DE MÜLHAUSEN

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Hüningen.	Niederranspach (Ranspach-le-Bas)	649
	Oberhagenthal (Hagenthal-le-Haut)	438
	Obermichelbach (Michelbach-le-Haut)	439
	Oberranspach (Ranspach-le-Haut)	390
	Rosenau	340
	Sankt Ludwig (St-Louis)	1.970
	Volkensberg (Folgensbourg)	632
	Wenzweiler	457
Landser, 22 communes, 12.960 habitants.	Landser	472
	Bartenheim	1.815
	Brinkheim	239
	Brubach	633
	Dietweiler	487
	Flachslanden (Flaxlanden)	726
	Geispitzen	413
	Helfrantskirch	713
	Kappeln	359
	Kœtzingen	347
	Niedermagstatt (Magstatt-le-Bas)	284
Suite de Landser.	Niedersteinbrunn (Steinbrunn-le-Bas)	788
	Obermagstatt (Magstatt-le-Haut)	427
	Obersteinbrunn (Steinbrunn-le-Haut)	808
	Rantsweiler	470
	Schlierbach	721
	Sierenz	1.218
	Stetten	346
	Uffheim	629
	Wahlbach	470
	Waltenheim	193
	Zæssingen (Zaessingen)	402

CERCLE DE RAPPOLTSWEILER (RIBEAUVILLÉ)

Population, 63.171 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 32.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Rappoltsweiler (Ribeauvillé), 9 communes, 14.946 hab.	Rappoltsweiler (Ribeauvillé)	5.784
	Bergheim	2.737
	Gemar (Guémar)	1.301
	Hunaweier	779
	Illhæusern	579
	Rodern	501
	Rohrschweier	414
	Sankt-Pilt (Saint-Hippolyte)	1.935
	Thannenkirch	916
Kaysersberg, 13 comm., 16.038 habit.	Kaysersberg	2.586
	Ammerschweier	1.767
	Bebelnheim	1.141
	Bennweier	989
	Ingersheim	2.387
	Katzenthal	541
	Kienzheim	912
	Mittelweier	704
	Niedermorschweier	717
	Ostheim	1.337
	Reichenweier (Riquewihr)	1.678
	Sigolsheim	926
	Zellenberg	353
Markirch (Ste-Marie-aux-Mines), 5 comm., 20.167 h.	Markirch (Ste-Marie-aux-Mines)	11.661
	Altweier	293
	Deutsch-Rumbach	1.924
	Leberau	2.790
	Sankt-Kreutz-im-Leberthal (Ste-Croix-aux-Mines)	3.499
Schnierlach (La Poutroye), 5 comm., 12.020 h.	Schnierlach (La Poutroye)	2.431
	Diedolshausen (Le Bonhomme)	1.143
	Urbach (Fréland)	1.766
	Urbeis (Orbey)	4.778
	Zell (La Baroche)	1.902

CERCLE DE THANN

Population, 61.556 hab. — Cantons, 4. — Communes, 53.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Thann, 12 comm., 19.868 habit.	Thann	7.543
	Alt-Thann (Vieux-Thann)	1.935
	Bitschweiler	2.571
	Gewenheim	991
	Leimbach	662
	Michelbach	208
	Niederburbach (Bourbach-le-Bas)	1.009
	Oberaspach (Aspach-le-Haut)	725
	Oberburbach (Bourbach-le-Haut)	535
	Rammersmatt	342
	Rodern	996
	Weiler	2.351
Masmünster (Massevaux), 14 c., 11.124 habit.	Masmünster (Massevaux)	3.305
	Aue (Lauw)	590
	Dollern	661
	Kirchberg	706
	Morzweiler	238
Suite de Masmünster.	Niederbruck	300
	Niedersulzbach	603
	Oberbruck	595
	Obersulzbach (Soultzbach-le-Haut)	625
	Rimbach	733
	Sentheim	1.240
	Sewen	786
	Sickert	291
	Wegscheid	451
Sennheim (Cernay), 11 comm., 13.656 hab.	Sennheim (Cernay)	4.277
	Bernweiler	536
	Niederaspach (Aspach-le-Bas)	546
	Niederburnhaupt (Burnhaupt-le-Bas)	912
	Oberburnhaupt (Burnhaupt-le-Haut)	1.001
	Schweighausen	615
	Staffelfelden	305
Suite de Sennheim.	Steinbach	951
	Uffholz	1.465
	Wattweiler	1.477
	Wittelsheim	1.571
Sankt-Amarin, 16 communes, 16.908 habitants.	Sankt-Amarin	2.025
	Altenbach	195
	Felleringen	1.678
	Geishausen	873
	Goldbach	654
	Hüsseren-Wesserling	1.012
	Krüth	1.611
	Malmerspach	559
	Mitzach	567
	Mollau	840
	Moosch	2.040
	Odern	1.648
	Ranspach	1.282
	Storkensauen	395
	Urbis (Urbès)	931
	Wildenstein	598

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules ROUFF et Cie, Éditeurs.

STRASBOURG

BASSE ALSACE

(En allemand : UNTER ELSASS)

Superficie : 4,774 kilomètres carrés. — Population : 598,180 habitants.
8 Cercles. — 31 Cantons. — 560 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Limites. — Les limites de la basse Alsace sont : au nord : la Bavière rhénane (ou Palatinat) et la Lorraine (cercle de Sarreguemines); à l'est, le Rhin, qui la sépare du grand-duché de Bade ; au sud, la haute Alsace ; à l'ouest, la Lorraine et le département français des Vosges.

Superficie. — La superficie de la basse Alsace est évaluée, d'après la section géographique et statistique de l'état-major allemand, à près de 4,775 kilomètres carrés.

Relief du sol. — Toute la partie occidentale est couverte par la chaîne des Vosges dont la crête, fort élevée dans la haute Alsace, s'abaisse progressivement dans la basse Alsace. La partie orientale forme une vaste et riche plaine, inclinée de l'ouest vers l'est jusqu'au Rhin, au delà duquel s'étendent les belles campagnes du grand-duché de Bade, qui remontent vers les montagnes boisées de la forêt Noire.

Les pics culminants des Vosges dans la basse Alsace sont : l'Altenberg (880 mètres), l'Ungersberg (904 mètres); le Climont, sommet isolé de 974 mètres; le massif du Champ-de-Feu (1,084 mètres); le Donon (1,013 mètres), où commencent les basses Vosges. Les basses Vosges s'étendent jusqu'à Bitche. Au nord de Bitche et jusqu'à Mayence, les Vosges changent leur nom en celui de Hardt.

Un des sommets les plus célèbres des Vosges et de la basse Alsace est le Hohenbourg ou la montagne de Sainte-Odile (près d'Ottrott, cercle de Molsheim), dont la renommée attirait autrefois des milliers de pèlerins, des rois et des empereurs. Une voie publique, pavée d'énormes pierres de taille, conduisait à un camp si vaste que les murs de retranchement embrassaient non seulement une partie de cette montagne, mais aussi des montagnes voisines. On voit encore, entre les sapins et les chênes, des pans de ces murs couverts d'herbe et de lierre. Un château fort, dont on attribue la construction à Maximilien Hercule, dominait ces travaux immenses, autour desquels les Romains, les Huns, les Vandales, les Bourguignons ont versé des flots de sang. Des souvenirs plus doux s'attachent aussi à ces lieux : le nom d'Odile vit encore dans tous les monuments qui les décorent. Odile était fille du duc Adalric, père des comtes et ducs de l'Alsace et de la Lorraine. Ce puissant seigneur habitait, dans le VIIe siècle, le château d'Èhenheim. Le désir d'avoir un héritier de ses États lui fit attendre avec impatience la fin de la grossesse de sa femme Bérésinde. Celle-ci eut le malheur de mettre au monde une fille aveugle. Le féroce Adalric en fut si courroucé, qu'il donna ordre de faire périr cette enfant. Bérésinde n'osa pas s'opposer à cet ordre inhumain ; toutefois, son amour maternel trouva moyen de l'éluder. On annonça au duc qu'il avait été obéi ; mais une nourrice, dans un village voisin, éleva secrètement l'enfant, et la porta à l'âge de cinq ou six ans aux environs de Besançon, où elle recouvra la vue. Pendant ce temps, Bérésinde avait donné un fils à son mari. Cet événement n'avait pu dissiper l'humeur sombre du duc, qui ne se plaisait que dans la solitude. Ayant découvert dans les forêts des montagnes avoisinantes les ruines d'un château, il le fit rebâtir sous le nom de *Hohenbourg*, y ajouta une chapelle, et résolut d'y passer le reste de ses jours. Quand Odile fut grande, son frère ménagea une entrevue entre elle et son père : elle vint le surprendre un jour dans son château solitaire, et se fit connaître ; mais les bras paternels la repoussèrent avec horreur, et la fureur du duc fut telle qu'elle se porta aussi sur son fils qui avait amené Odile. Rebutée par son propre père, dégoûtée d'un monde étranger à ses affections, la malheureuse fille de Bérésinde résolut de s'ensevelir dans un couvent. Cependant

la voix de la nature finit par étouffer l'orgueil d'Adalric; sa conscience lui reprocha sa dureté; il rechercha lui-même Odile, fut charmé de sa douceur et de sa modestie, lui céda le Hohenbourg pour y fonder un monastère et se construisit une demeure auprès de sa fille. Elle fut la consolation de ses parents dans leur vieillesse et déposa leurs restes dans un cercueil de pierre que l'on voit encore. Une nombreuse communauté s'assembla pour vivre sous ses lois. Elle fonda un hospice dans une partie inférieure de la montagne, en faveur des pèlerins et des pauvres trop faibles pour monter au haut de la montagne, et, après une vie passée en actions bienfaisantes, elle mourut dans sa communauté, regrettée de toute la contrée.

Les voies de communication à travers les Vosges de la basse Alsace sont : la route et le chemin de fer de Sainte-Marie-aux-Mines à Schlestadt; — les routes de Saint-Dié à Villé, — de Raon-l'Étape et de Senones à Saales, puis à Schirmeck; — la route de Senones à Saint-Blaise, puis à Villé (par le ban de la Roche); — les routes du Donon (Raon-l'Étape à Schirmeck), du Francey (de Blâmont à Mützig); — le canal de la Marne au Rhin (de Nancy à Saverne) et le chemin de fer, qui pénètrent chacun dans un tunnel particulier, le tunnel du canal passant par-dessus celui du chemin de fer (tunnel d'Arschwiller, 2,700 mètres de longueur).

Il faut citer encore la route de Phalsbourg à Saverne, celles du col de La Petite-Pierre et de Puberg (de Saar-Union à Ingwiller), — la route du Kœsberg (de Sarreguemines à Ingwiller), — le chemin de fer et la route de Bitche à Nierderbronn, — la route de Bitche à Wissembourg par Obersteinbach et le col du Pigeonnier.

Les Vosges sont couvertes de magnifiques forêts; leurs contreforts, qui sillonnent le district, forment les charmantes et pittoresques vallées où l'industrie a établi des usines et de nombreux ateliers. Les principales de ces vallées sont: celles d'Andlau, de Barr, de la Bruche ou de Schirmeck, de Kronthal, de Klingenthal, de Nierderbronn, de Jægerthal et de Katzenthal. Les collines qui, de ces montagnes et de leurs contreforts, vont en s'abaissant vers le Rhin sont couvertes de riches vignobles qui donnent des vins de bonne qualité.

Hydrographie. — Le Rhin, qui longe le district à l'est dans toute sa longueur, c'est-à-dire sur une étendue de 110 kilomètres, est l'un des plus grands fleuves de l'Europe. Il prend sa source en Suisse, au mont Saint-Gothard, dans les Alpes centrales, à une élévation de 2,068 mètres au-dessus du niveau de la mer; il baigne dans la basse Alsace les cantons de Marckolsheim, de Benfeld, d'Erstein, de Geispolsheim, de Strasbourg, de Brumath, de Bischwiller, de Seltz, de Lauterbourg. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est, au pont de Kehl, de 136 mètres, et il va mêler ses eaux à celles de la mer du Nord, après un cours total de 1,550 kilomètres. La largeur de ce beau fleuve est variable : entre Strasbourg et Kehl, le petit bras formé par l'île d'Épi est de 80 mètres, et le grand de 285 mètres; au-dessous, le lit, parsemé d'îles, devient très large; il a de 800 à 2,000 mètres. Sa profondeur moyenne est, le long du district de la basse Alsace, de $1^{m},50$ à 6 mètres, et sa vitesse dans les eaux moyennes de $2^{m},15$; dans les hautes eaux, elle est de $2^{m},85$. Les crues ont lieu ordinairement au printemps, après la fonte des neiges de la Suisse, ou pendant l'hiver lorsqu'il est pluvieux ; elles sont ordinairement de 3 à 4 mètres.

Les ponts du Rhin, dans la basse Alsace, sont ceux de Marckolsheim-Sasback (pont de bateaux, 210 mètres), de Schœnau (pont de bateaux, 200 mètres), de Rhinau (pont de bateaux, 245 mètres), de Gerstheim (pont de bateaux, 265 mètres), de Strasbourg (pont de bateaux et pont de chemin de fer, 250 mètres), de Seltz (pont de bateaux, 294 mètres), de Gambsheim, Drusenheim, Lauterbourg (ponts de bateaux).

Les affluents du Rhin dans la basse Alsace sont : l'Ill, la Zorn, la Sauer, la Lauter.

La rivière d'Ill, anciennement Ell ou Hell, qui a donné son nom à l'Alsace, a sa source dans le Jura, à 6 kilomètres de Ferrette; elle passe à Schlestadt, Benfeld, Erstein, Strasbourg. Après son entrée dans cette dernière ville, elle se divise pour se réunir de nouveau dans l'enceinte de la place. A sa sortie, elle forme plusieurs îlots et va se jeter dans le Rhin au-dessus du village de Wantzenau, à 1 myriamètre de Strasbourg. Cette rivière, dont le cours est de 52 kilomètres, est navigable depuis le Ladhoff, 3,500 mètres en aval de Colmar, jusqu'à Wantzenau. Sa largeur moyenne est de 31 mètres; elle alimente plusieurs usines.

L'Ill reçoit, dans la haute Alsace : la Largue, la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht, grossie de la Weiss ; dans la basse Alsace, l'Ill a pour affluents

le Giessen grossi de la Liepvrette, l'Andlau, la Bruche grossie de la Mossig.

Le Giessen passe à Villé, point important au débouché des routes de Saint-Dié et de Raon-l'Étape par Saint-Blaise.

L'Andlau descend du massif granitique du Champ-de-Feu, passe près d'Andlau et reçoit la Kirneck qui traverse Barr. C'est de Barr que partent la route du Champ-de-Feu et le chemin de fer de Wasselonne.

La Bruche descend du plateau (580 mètres d'altitude) de Saales, sur lequel se trouve le village du même nom, situé à 1 kilomètre de la frontière française et qui est un nœud de routes important. La Bruche passe à Saint-Blaise, à Schirmeck et tombe dans l'Ill un peu en amont de Strasbourg.

La Zorn, affluent du Rhin, reçoit la Zintzel du sud et la Moder.

La Moder est la rivière la plus importante de la basse Alsace; elle ouvre les routes qui traversent les Vosges septentrionales. La Moder arrose Wimmenau, Haguenau, Bischwiller et finit près de Drusenheim. La Moder reçoit le Rothbach et la Zintzel du nord.

La Sauer, affluent de gauche du Rhin, descend du Hardt, passe à Woerth, à droite duquel s'élève le plateau de Frœschwiller.

La Lauter, affluent de gauche du Rhin, arrose Wissembourg et Lauterbourg; elle sert de limite nord à la basse Alsace.

Indépendamment du Rhin et de ses affluents et sous-affluents, la basse Alsace est arrosée par d'autres cours d'eau; le plus important est la Sarre, qui prend sa source au Donon, passe à Sarrebourg (Lorraine), à Saar-Union (basse Alsace), Sarralbe, Sarreguemines (Lorraine), et se jette dans la Moselle.

Le district de la basse Alsace est, en outre, parcouru par plusieurs canaux; les principaux sont :

Le canal du Rhône au Rhin (331 kilom., dont 138 kilom. en Alsace), qui a porté aussi les noms de canal Napoléon et de canal de Monsieur. Il prend son origine à Saint-Symphorien (Côte-d'Or) sur la Saône, et aboutit à l'Ill. Ce canal, qui est navigable dans toute son étendue depuis 1832, est parallèle au cours du Rhin dans la basse Alsace et possède des écluses à Artholsheim, Schwobsheim, Sundhausen, Bindernheim, Neunkirchen, Obenheim, Krafft.

Le canal de la Bruche, exécuté d'après les projets de Vauban, afin de transporter les matériaux pour les fortifications de Strasbourg, commence à Wolxheim, où il reçoit les eaux de la Bruche et de la Mossig. Il se termine à Strasbourg, où il communique avec le canal du Rhône au Rhin. Il est surtout alimenté par les eaux de la Bruche; ses écluses ont $4^{m},57$ de largeur; sa longueur totale est de près de 20 kilomètres.

Le canal de jonction de l'Ill au Rhin (2 kilomètres), par la Robertsau, banlieue de Strasbourg, achevé en 1842.

Le canal de la Marne au Rhin commence à Vitry-le-François (Marne), dans le canal de la Haute-Marne et va déboucher dans l'Ill, au-dessous de Strasbourg, en face de l'embouchure du canal de l'Ill au Rhin. Le canal de la Marne au Rhin a une longueur totale de 310 kilomètres, dont 104 en Alsace-Lorraine. C'est à 40 kilomètres en aval de Nancy, près du village de Xures, que le canal de la Marne au Rhin pénètre en Alsace-Lorraine; il passe à Moussey, Grondexange, où a lieu sa jonction avec les houillères de la Sarre, puis à Héming. A 9 kilomètres de Héming, le canal traverse le tunnel d'Arschwiller et passe à Saverne et à Brumath.

Voies ferrées. — Les voies ferrées de la basse Alsace sont :

Le chemin de fer de Schlestadt à Sainte-Marie-aux-Mines (21 kilomètres), par Scherwiller;

Le chemin de fer de Schlestadt à Saverne (65 kilomètres), par Dambach, Barr, Obernai (*Oberehnheim*), Rosheim, Molsheim, Wasselonne (*Wasselnheim*), Marmoutier (*Maursmunster*);

Le chemin de fer de Strasbourg à Rothau (41 kilomètres), par Molsheim, Mutzig;

Le chemin de fer de Strasbourg à Kehl (8 kilomètres), par le beau pont qui relie la rive alsacienne du Rhin à la rive allemande (grand-duché de Bade). Ce pont, long de 250 mètres, a une partie fixe et une partie mobile; la partie fixe est un pont à treillis en fer qui porte trois travées égales; la partie mobile est formée de deux ponts tournants (aux deux extrémités).

Le chemin de fer de Strasbourg à Avricourt (91 kilomètres), par Brumath, Momenheim, Hochfelden, Steinbourg, Saverne. Ce chemin de fer se prolonge sur Paris, par Nancy, Bar-le-Duc, Châlons-sur-Marne, Épernay.

Le chemin de fer de Strasbourg à Lauterbourg

(55 kilomètres ; le chemin de Haguenau à Sarreguemines-Beningen (105 kilomètres), par Nierderbronn ; le chemin de fer de Vendenheim à Wissembourg (59 kilomètres), par Haguenau ; le chemin de fer de Steinbourg (près Saverne) à Schweighausen (près Haguenau), longueur, 33 kilomètres.

Climat. — Le mois le plus froid est le mois de janvier ; le nombre annuel moyen des jours de gelée est de 57 ; celui des jours de pluie, de 115. Les vents dominants sont ceux du sud et du nord-est ; viennent ensuite les vents du sud-ouest et ceux du nord ; enfin, la hauteur moyenne du baromètre à zéro est de 749mm,20.

Le climat de la basse Alsace est généralement tempéré ; mais, comme les neiges des hautes montagnes environnantes ne fondent guère qu'en juin et juillet, il en résulte que les hivers y sont longs au détriment du printemps. Les chaleurs de l'été surviennent tout à coup, mais cette saison est souvent troublée par des orages ; en revanche, l'automne est très beau. A Strasbourg, la température moyenne annuelle, déduite de 32 ans, est de 9°,8 ; celle de l'hiver de 1°,1 ; celle du printemps et de l'automne, 10°,0 ; et enfin celle de l'été de 18,°3.

Productions naturelles. — Le terrain qui constitue le sol de la basse Alsace est un terrain primitif ; la plaine qui longe le Rhin est argilo-sableuse diluvienne, élevée de 150 à 200 mètres à l'est.

Les montagnes secondaires renferment un grand nombre de carrières de grès, dont les principales se trouvent dans le Kronthal, près de Wasselonne et de Hermolsheim, et à Bœrsch, Obernai, Wolxheim, etc. On voit des carrières de gypse à Flexbourg, Kuttolsheim et Neugartheim, de la terre à poterie à Wissembourg, Souffelnheim (celle-ci a l'avantage de résister au feu), Bischwiller et Haguenau. Les montagnes, depuis Andlau jusqu'au val de Villé, en deçà du Hasselbach, sont entièrement composées d'ardoises.

La basse Alsace est riche en marne, et les collines, depuis Haugenbieten jusqu'au-dessous de Haguenau, en sont formées en presque totalité. Le Rhin renferme une variété infinie de cailloux susceptibles d'un poli brillant (quartz-agate roulé et quartz-agate cornaline) ; il charrie des paillettes d'or qui dépassent, il est vrai, rarement la grosseur d'un grain de millet. Un des historiens de l'Alsace, Schaepflin, rapporte que l'on tirait autrefois du val de Villé de l'argent natif ; la forêt de Baersch, la vallée d'Urbeis et les bans de Lalaye, de Fouchy, présentent, dit-on, quelques filons de ce métal. Le district possède des mines de fer très riches, ainsi que plusieurs combustibles (houille, bitume, tourbe) ; il y a aussi des traces de mines de plomb et de cuivre. Les sources minérales sont nombreuses ; les plus importantes sont celles de Nierderbronn, connue des Romains, de Brumath, d'Avenheim, de Kuttolsheim, de Soultz, de Wasselonne, de Bonnefontaine, de Châtenois et de Holzbad ; on les divise en quatre classes, savoir : eaux salino-ferrugineuses, eaux salines, eaux hydro-sulfureuses, eaux bitumineuses.

Le sol de la basse Alsace est, en général, très fertile, et produit en abondance des céréales de toute espèce. On y cultive le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, le sarrasin, la pomme de terre, le chou, le chou-rave, la betterave, le tabac, la garance, le houblon, le chanvre, les graines oléagineuses et fourragères et les plantes potagères. La vigne produit des vins estimés ; tels sont les vins blancs de Wolxheim, ceux de Heiligenstein appelés *Klœvener*, le finkenwein de Molsheim ; les vins rouges de Neuwiller, Otrott, Blaesheim et Roth ; les vins fins des environs de Wissembourg ont beaucoup d'analogie avec les vins du Rhin. Les montagnes du département sont en grande partie couvertes de vastes forêts qui renferment des hêtres, chênes, frênes, ormes, érables, saules. Le bouleau, le charme, le peuplier, le tremble, le tilleul, le pin, le sapin et le mélèze s'y trouvent mêlés au noisetier, à l'épine blanche et noire, au cornouiller et au framboisier. Parmi les arbres fruitiers sauvages, on rencontre le pommier, le poirier, le merisier et le sorbier.

Le règne animal y est représenté par toutes les espèces communes à la France. Les chevaux y sont nombreux et d'une bonne race ; les ânes sont en petit nombre ; l'élevage des bêtes à cornes est encore très arriéré, et celui des moutons presque nul comparativement à la superficie et aux ressources du district. L'éducation des porcs est très répandue dans tous les cantons du district ; le gibier abonde dans les îles du Rhin, et, dans les Vosges, on rencontre encore le sanglier ; les rivières et les étangs fournissent en abondance l'anguille, la carpe, le brochet, le barbeau et différentes autres sortes de poissons ; on pêche dans le Rhin, à quel-

ques époques de l'année, le saumon, l'alose et l'esturgeon; enfin, dans quelques communes, on se livre à l'éducation des abeilles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — On divise la basse Alsace, sous le rapport de la culture, en trois régions : celles des montagnes, des collines et de la plaine. La première est en grande partie couverte de forêts, et des châteaux en ruine en occupent souvent la cime; la seconde renferme des vignobles et des prairies; enfin, la troisième et la plus considérable se compose de la plaine, qui s'étend vers l'est jusqu'au Rhin. Elle n'est pas également fertile partout; la partie qui l'est le plus est celle qui s'étend entre les Vosges et l'Ill. L'agriculture est très avancée; la plupart des biens y sont cultivés par les propriétaires eux-mêmes; la récolte en graines et en pommes de terre est ordinairement suffisante pour la consommation des habitants; celle des vins est surabondante; le tabac y est un important objet de culture; l'espèce qu'on y cultive est celle dite du Palatinat, qui est une variété de celle de Virginie; le chanvre et le lin couvrent quelques parties des montagnes; la garance y est estimée, et le chou, cultivé en grand, donne des produits considérables que l'on transforme en choucroute.

En résumé, dans la basse Alsace, la situation agricole est meilleure que dans la haute Alsace. Non seulement, dans celle-ci, les cultures industrielles les plus rémunératrices tiennent une place moins grande; non seulement les céréales d'élite y trouvent une moindre superficie, mais le froment, l'orge, l'avoine et le maïs y donnent un rendement moindre et les grains moins riches fournissent moins de farine. Cette inégalité dans le rendement des terres et dans la qualité des grains tient surtout à la fumure du sol, mieux soignée dans la basse Alsace.

Quiconque voudrait avoir une idée nette de l'exploitation agricole de la plaine devrait visiter les environs de Benfeld ou le Kochersberg. Le Kochersberg est un canton populeux que sa fertilité fait appeler le grenier de l'Alsace. Au lieu de rester uni, le sol forme des ondulations ou des mottes de lehm comme celui du restant de la plaine. La population, plus dense que dans la plaine en général, dépasse le chiffre de 200 habitants par kilomètre carré.

Il y a de grandes usines métallurgiques à Nierderbronn, à Graffenstaden, des fabriques d'outils et de grosse quincaillerie à Mutzig et à Framont, tandis que la confection des chapeaux de paille est surtout faite autour de Saar-Union.

La plus grande partie des établissements industriels sont situés dans le cercle de Strasbourg. On fabrique, dans diverses parties du district, de la faïence, de la poterie, des tuiles, des briques. Dans les environs de Woerth et de La Petite-Pierre sont des verreries. Les fabriques de produits chimiques de Bouxwiller donnent de beaux produits d'alun, de sulfate de fer, de prussiate de potasse et de bleu de Prusse. Il y a des fabriques de drap à Strasbourg, à Heurch, à Bischwiller, où l'on se sert de mécaniques pour filer la laine. Il existe, dans la basse Alsace, beaucoup de teintureries, de manufactures de savon, de fabriques de sulfate de fer ou couperose, d'huile de vitriol, et surtout de potasse. Les voitures fabriquées à Strasbourg sont renommées pour leur solidité et leur élégance. Les instruments de musique de cette ville sont aussi en réputation. Enfin ses pâtés de foie gras, sa choucroute et sa bière ont une renommée européenne. Un fait digne de remarque, c'est que toutes les industries si nombreuses, si variées de l'Alsace doivent leur origine bien plus à l'esprit d'initiative des habitants qu'aux influences naturelles des lieux.

Le commerce du district s'exerce sur tous les nombreux produits que l'on a énumérés ci-dessus. On y importe principalement de l'avoine, du houblon, des vins et des eaux-de-vie. Il y a beaucoup de foires, dont quelques-unes durent sept jours; on y vend principalement de la boissellerie, des instruments aratoires, de la vannerie, des grains, des chevaux, des porcs, des bestiaux. On trouve particulièrement des semences aux foires de Gungwiller, de la graine de chanvre à celles de Ratzwiller, du chanvre aux foires de Saverne, Erstein, Benfeld : de jeunes arbres, des ceps de vigne, à celle de Rosheim; des draps d'or et d'argent pour la coiffure des villageoises à celles d'Obernai; du houblon à celles de Bischwiller. C'était dans cette dernière ville, et le lundi après l'Assomption, qu'avait lieu l'assemblée des ménétriers de la haute Alsace. Ils venaient y faire soumission au roi des violons, privilège que la maison de Deux-Ponts tenait en fief du roi de France, avec son comté de Ribaupierre.

Division et organisation administratives. — La superficie du district (*Bezirk*) de

basse Alsace est de 4,774 kilomètres carrés, et sa population civile de 598,180 habitants (125 habitants par kilomètre carré), d'après le dernier recensement.

Ce district, qui a pour chef-lieu Strasbourg, est divisé en 8 cercles (*Kreis*) ou arrondissements, comprenant un total de 31 cantons et 560 communes (1).

Cercle de Strasbourg-ville....... — de Strasbourg-campagne..	5 cantons,		103 communes		
— de Erstein...	4	—	50	—	
— de Hagenau (Haguenau).	3	—	58	—	
— de Molsheim.	4	—	70	—	
— de Schlettstadt	5	—	63	—	
— de Weissenburg (Wissembourg).	5	—	82	—	
— de Zabern (Saverne).....	6	—	134	—	
Totaux..	31	cantons,	560	communes.	

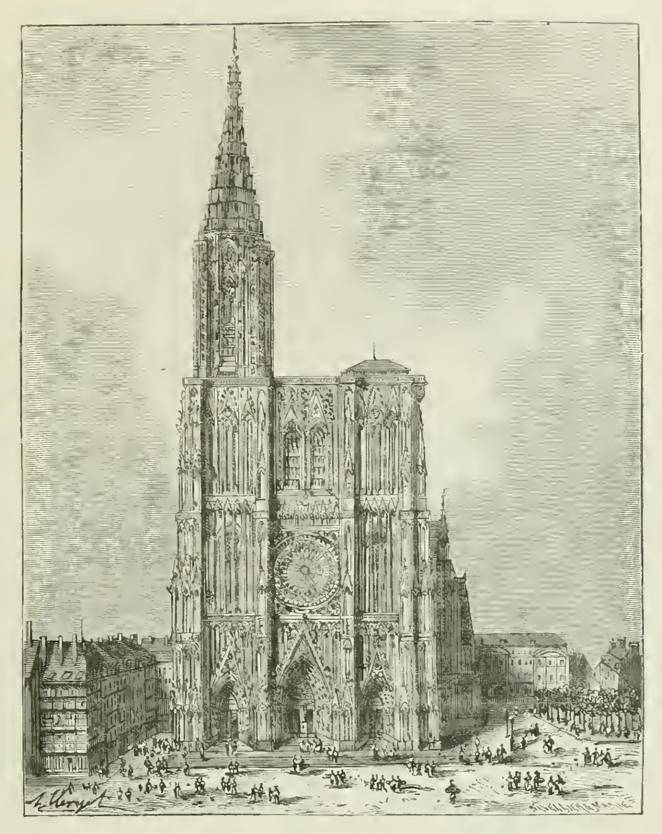
HISTOIRE DE LA BASSE ALSACE

La basse Alsace fut habitée primitivement par une peuplade de la nation celtique. Au temps où César visita cette limite de la Gaule, une partie de la confédération des *Mediomatrices*, dont la capitale *Divodurum* (Metz) était située de l'autre côté des Vosges, y avaient formé quelques établissements dont les principaux étaient *Argentoratum* (Strasbourg), *Brocomagus* (Brumath), *Helvetum* (Elle ou Schlestadt), *Altitona* (Hohenbourg). Ce n'étaient encore que des bourgades composées d'habitations chétives et dispersées au hasard, mais qui servaient de retraite à des guerriers de haute stature, robustes et infatigables, à ces Belges que César eut tant de peine à vaincre. Les Médiomatrices bravèrent deux fois les armes du conquérant, en 56 et en 52; mais, après la destruction d'Alise et la ruine des efforts de Vercingétorix pour rendre les Gaulois à la liberté, leur soumission fut complète. Quelques années plus tard, pendant la guerre de César contre Pompée, les passages du Rhin et des Vosges n'étant plus suffisamment défendus, les Germains en profitèrent pour revenir en deçà du fleuve. Les Némètes et les *Triboques*, deux des peuples que César avait chassés de la Séquanaise, réussirent alors à s'établir vers Spire et vers Strasbourg, dans la basse Alsace, qui, séparée jusque-là de la Gaule médiomatricienne par les montagnes des Vosges, le fut bien plus encore, depuis cette époque, par les mœurs et le langage de ses habitants. Malgré cet établissement des Germains, les Romains restèrent maîtres de l'Alsace; mais, pour se prémunir contre une nouvelle invasion, ils élevèrent sur le bord du Rhin et aux défilés des Vosges des retranchements coupés par des tours élevées et par des camps environnés d'énormes murailles de pierre. Il reste des vestiges de ces travaux gigantesques, et ce n'est pas sans admiration qu'on peut examiner encore le retranchement bâti sur les hauteurs de Hohenbourg et dont la vaste enceinte bien reconnaissable se développe sur un contour de près de 16 kilomètres.

Aussi, pendant deux siècles, l'Alsace, qui dans la nouvelle division forma la *Première Germanie*, jouit-elle d'une tranquillité qui ne fut troublée que par la révolte de Civilis (l'an 70 de J.-C.). Cette période vit s'élever des villes nouvelles; les anciennes cités s'agrandirent et devinrent vraiment dignes de ce nom; les institutions romaines apportées en germe avec la conquête se développèrent et donnèrent à une contrée jusque-là barbare les premiers éléments de la civilisation. La basse Alsace fut comprise par Auguste dans la Germanie supérieure, puis, par Constantin, dans la Première Germanie, et ce fut vers le règne de cet empereur que le christianisme fut apporté en Alsace par saint Materne. A cette époque, les fortifications établies sur les rives du Rhin pour arrêter l'irruption des barbares devinrent insuffisantes; aucune force humaine ne fut plus capable de contenir les peuplades envahissantes. Julien retarda par ses victoires la grande invasion; il défit, en 357, les Lètes aux environs de Strasbourg; mais, après sa mort, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Francs se jetèrent sur la Gaule.

En 407, lors de la grande invasion de la Gaule par les Suèves, les Vandales, les Alains et les Bourguignons, la plupart des villes de l'Alsace, les premières exposées aux hordes envahissantes, furent détruites. *Argentoratum* fut de ce nombre, et la province entière fut enlevée sans retour aux Romains. A partir de ce moment commence pour les deux Alsaces une série de misères qui se continue presque sans interruption dans l'espace de plusieurs siècles. Les ravages, les famines, les

(1) Nous donnons, page 61, le tableau statistique des cantons et communes de chacun des huit cercles.



Cathédrale de Strasbourg.

épidémies se succèdent et dépeuplent la contrée. En 451, Attila détruit tout sur son passage. Les Francs ne tardent pas à s'emparer de la Première Germanie. Clovis, en mourant, laisse à son fils Théodoric cette partie de ses États sous le nom de royaume de Metz; Clotaire réunit, en 558, toute la monarchie franque et lègue à son tour Metz ou l'Austrasie à Sigebert.

Les intrigues de la reine Brunehaut agitèrent l'Alsace de 600 à 613. Clotaire et Dagobert s'efforcèrent d'adoucir par leur présence et leur administration les malheurs de cet infortuné pays. Dagobert laissa en mourant l'Austrasie à Sigebert II; vers la fin du règne de ce faible roi, l'Alsace fut érigée en duché en faveur d'Athic ou d'Adalric, dont la fille Odile, célèbre pour sa piété, fonda près de Hohenbourg le monastère qui porte son nom. Les victoires de la famille d'Héristal sur les Saxons préservèrent la basse Alsace d'une nouvelle invasion. Louis le Débonnaire comprit le territoire de l'Alsace dans la part de l'empire qu'il assigna à son fils Lothaire au traité de 817. Le partage de Verdun (843), qui fut le résultat de la bataille de Fontenay, confirma le fils aîné de Louis le Débonnaire dans cette possession.

Sous Lothaire II, l'Alsace fut comprise dans la Lotharingie (855). Ce prince constitua de nouveau cette province en duché et la donna à un de ses

bâtards du nom de Hugues; mais, à sa mort, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent ses États par le traité de Mersen (870), et ce fut Louis qui devint maître de l'Alsace. Cependant Hugues le Bâtard s'efforçait de maintenir par les armes son titre de duc; Charles le Gros s'empara par trahison de sa personne, lui fit crever les yeux et le jeta dans un monastère. Cet empereur, un instant maître de tous les États de Charlemagne, fut déposé à la diète de Tribur (887), et Arnould, proclamé roi d'Allemagne, s'empara de l'Alsace, et la donna avec la Lorraine à son fils naturel Zwentibold, auquel les grands et les évêques substituèrent à la mort d'Arnould (899) le fils légitime de ce roi, le jeune Louis, âgé seulement de six ans.

Louis l'Enfant fut incapable de lutter contre l'agrandissement du pouvoir féodal, qui prit en Alsace, sous son règne, une extension encore plus grande que dans le reste de l'empire carlovingien. Charles le Simple disputa aux empereurs allemands la possession de cette province; elle finit par rester à ces derniers, et, aux misères sans nombre qu'avaient occasionnées les guerres dont elle fut à cette époque le théâtre, se joignirent les ravages des Hongrois, à deux reprises, en 917 et 926. L'année même de leur deuxième invasion, l'empereur Henri Ier l'Oiseleur réunit cette contrée à la Souabe et la donna, avec le titre de duché, à Hermann. L'un des derniers Carlovingiens, Louis d'Outre-Mer, essaya encore, mais en vain, de reprendre l'Alsace; cette province demeura définitivement dans la possession des empereurs allemands. A la mort d'Othon III (1002), quatre prétendants se disputèrent l'empire; parmi eux était Hermann, duc de Souabe et d'Alsace; l'un de ses adversaires trouva un appui dans les populations mêmes de l'Alsace et dans la ville de Strasbourg; Hermann, pour se venger de ses sujets infidèles, brûla la capitale de son duché et ravagea tout le territoire. Quelque temps après, la querelle des investitures partagea l'Allemagne entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV; Grégoire déposa son adversaire en vertu de la toute-puissance qu'il prétendait s'arroger sur les rois, et Rodolphe, duc de Souabe et d'Alsace, fut élu par les grands de l'empire.

Mais la bataille de Mersbourg fut fatale à Rodolphe; ce prince y perdit la vie. Henri disposa alors de la Souabe et de l'Alsace en faveur de Frédéric de Hohenstauffen. Lorsque Grégoire avait fait proclamer un nouvel empereur, Henri, par représailles, avait créé un antipape; ce schisme et les vicissitudes de la guerre détruisirent tellement la religion en Alsace qu'il fallut un missionnaire pour la rétablir. La peste ravageait alors toute cette partie de l'empire; les esprits se montrèrent disposés, sous l'influence de ce fléau, à accueillir les exhortations du prêtre Manégold, envoyé par le pape Urbain II; les désordres cessèrent et un grand nombre de fondations pieuses datent de cette époque.

Frédéric le Borgne remplaça Frédéric de Hohenstauffen comme duc d'Alsace; son administration fut ferme et prudente. Conrad III, frère de Frédéric, fut appelé en 1130 au trône impérial, et cette élévation des Hohenstauffen donna un nouvel éclat à l'Alsace.

Haguenau, construit par Frédéric le Borgne, devint l'une des principales résidences impériales. Frédéric Barberousse, successeur de Conrad (1152), y fit de fréquents séjours et se plut souvent à chasser dans la forêt voisine, qu'on appelait forêt Sainte; il donna à l'Alsace pour duc immédiat un de ses fils qui portait, comme la plupart de ses prédécesseurs, le nom de Frédéric. A cette époque, les deux Alsaces avaient pour gouverneurs chacune un comte ou landgrave (*land*, pays; *graff*, comte), chargé de l'administration de la justice. Ces landgraves ne jouissaient des droits régaliens que sur leurs propres terres, et on appelait de leurs décisions au tribunal de l'empereur. Le règne de l'empereur Frédéric II, fils de Henri VI (1197-1250), fut pour l'Alsace une époque de calme et de prospérité. Après ce prince, les empereurs conservèrent le titre de ducs de Souabe et d'Alsace; mais les troubles qui suivirent sa mort portèrent le désordre dans ce territoire. L'héritier de l'empereur, Conradin, fait prisonnier par Charles d'Anjou, fut décapité en 1268. Pendant cette confusion, la plupart des grands se rendirent indépendants et les principales villes, Strasbourg, Schlestadt, Haguenau, Wissembourg formèrent entre elles une confédération pour les intérêts de leur commerce; le nom de villes impériales fut donné à la plupart d'entre elles, et bientôt quelques-unes, telles que Strasbourg et Haguenau, acquirent une indépendance presque complète. Rodolphe de Hapsbourg, qui termina le grand interrègne (1273), visita l'Alsace et lui donna pour landgrave son fils, nommé comme

lui Rodolphe; les troubles que lui-même y avait provoqués avant d'être empereur continuèrent. L'Alsace se souleva aussi plus tard contre Adolphe de Nassau, parvint à le renverser et lui substitua ce fameux Albert Ier, sous lequel les cantons suisses conquirent leur indépendance. L'Alsace favorisa l'insurrection de ces montagnards, et une vaste ligue se forma de Porentruy à Seltz. Strasbourg secoua entièrement le joug de l'aristocratie et établit dans ses murs une sorte de constitution républicaine sous la protection de l'empire. Les discordes civiles n'en continuèrent pas moins dans la contrée sous cette nouvelle forme de gouvernement, et il ne fallut rien moins, pour les faire cesser, que l'irruption des bandes anglaises en Alsace après la bataille de Poitiers.

En 1375, un seigneur français, Enguerrand de Coucy, petit-fils d'Albert Ier, prétendit faire valoir ses droits à la possession du duché d'Alsace; il prit à sa solde les bandes d'aventuriers qui ravageaient le pays et mit les deux landgraviats à feu et à sang. Survinrent ensuite de nouvelles querelles entre l'aristocratie et les habitants des villes; les campagnes furent dévastées, et cent cinquante villages furent de nouveau détruits. La paix ne se fit guère qu'en 1429, et fut suivie de la ligue de dix villes, parmi lesquelles Haguenau, Strasbourg, Schlestadt, Wissembourg, Obernai se trouvent dans cette partie de l'Alsace dont nous nous occupons. Ces cités prirent une part active à la guerre des Suisses contre Charles le Téméraire; leurs milices assistèrent à la défaite de Saint-Jacques (1444) et aux glorieuses journées de Granson et de Morat (1476). Les guerres occasionnées par la Réforme s'annoncèrent par plusieurs soulèvements populaires en Alsace. Ce fut d'abord la *ligue du Soulier*, formée par des paysans qui avaient pris pour devise : *Rien que la justice de Dieu;* puis le *soulèvement des rustauds*, en 1525. Les anabaptistes vinrent ensuite et proclamèrent l'égalité de tous les hommes. On les persécuta, et six cents d'entre eux subirent le dernier supplice.

Le protestantisme fit des progrès au milieu des entraves que l'Église romaine s'efforçait d'apporter à son développement; Calvin, chassé de Genève, vint en 1538 à Strasbourg fonder l'Église française réformée. Les troubles religieux furent le premier prétexte de cette guerre de Trente ans qui devint européenne; l'Alsace eut sa part de désordres et de misères pendant cette période. En 1637, le duc de Saxe-Weimar battit près de Strasbourg l'armée impériale. Les deux landgraviats furent conquis et cédés à la France par la paix de Westphalie (1648). Strasbourg seul avait conservé sa liberté; nous verrons, à l'article qui lui est consacré, comment elle la perdit après le traité de Nimègue, en 1679. La Révolution de 1789, qui assurait à tous les cultes une égale protection, fut généralement accueillie avec faveur dans les deux landgraviats; quelques soulèvements furent rapidement comprimés, et les départements de la haute et basse Alsace défendirent généreusement leurs frontières contre l'armée prussienne. La basse Alsace vit passer Moreau lorsqu'il fit la célèbre campagne d'Allemagne. L'Alsace se distingua en 1814 par sa fidélité à l'empereur; en 1815, Rapp, presque sans soldats, fit soutenir aux habitants de Strasbourg un blocus de trois mois. Pendant la guerre de 1870, les habitants de la basse Alsace ont prouvé une fois de plus leur profond attachement à la France.

HISTOIRE DES LOCALITÉS LES PLUS REMARQUABLES

Strasbourg (lat., 48° 37′ 57″; long., 5° 24′ 54″ E.). — Strasbourg (104,471 hab.), l'ancien chef-lieu du département français du Bas-Rhin, aujourd'hui chef-lieu du district de la basse Alsace et du cercle de Strasbourg-Ville, est situé sur l'Ill, à 4 kilomètres du Rhin; — tête de ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg, de Strasbourg à Bâle, de Strasbourg à Cologne par Wissembourg; chemin de fer pour l'Allemagne par Kehl.

Ptolémée est le premier écrivain qui mentionne *Argentoratum* (Strasbourg); mais le nom germain de cette ville, dont la terminaison seule a été latinisée, indique qu'elle devait exister au temps de César. Bientôt, sa position frontière accrut l'importance dont elle jouissait; elle reçut en garnison une légion romaine, fut le siège d'une manufacture d'armes, et obtint dès le IVe siècle le titre de municipe. La prospérité même dont jouissait *Argentoratum* attira les barbares; cette ville fut pillée en 356 par les Alamans, qui, peu après, furent vaincus par Julien et rejetés au delà du fleuve. Ces ennemis eurent encore moins de succès dans une seconde tentative; ils essuyèrent sous les murs d'*Argentoratum* une défaite complète, et leur chef Chrodomar fut fait prisonnier. Le Ve siècle amena des invasions plus fréquentes et

plus désastreuses; Attila, battu à Châlons (451), se replia sur l'Alsace et brûla la capitale de cette province. Sous la domination des Francs, cette cité se releva, mais changea de nom. Un château, *burg*, construit sur la chaussée, *stras*, qui servait de communication entre les Gaules et la Germanie, fut appelé Strasbourg, et l'ancienne *Argentoratum* releva ses murailles autour de cette forteresse. Son accroissement fut rapide; Grégoire de Tours en parle, dès 589, comme d'une ville qui servait parfois de résidence royale. A cette même époque, l'évêché fondé dans le IVe siècle acquérait des biens temporels; les rois d'Austrasie placèrent dans sa dépendance le riche domaine de Rouffach, et le titre de *défensores civitatis*, acquis pendant les troubles et la confusion des invasions barbares, donna à l'évêque la juridiction civile et criminelle. Sous les Carlovingiens, la ville de Strasbourg échut par le traité de Verdun (843) à Lothaire. C'était dans cette ville que, l'année précédente, Louis le Germanique et Charles le Chauve s'étaient réunis et avaient prononcé ce fameux serment en langues romane et tudesque, qui est le premier monument des deux langues. Nous avons déjà vu (Histoire générale) par quels partages et quelles vicissitudes passèrent l'Alsace et Strasbourg, jusqu'au règne de Louis l'Enfant, fils de l'empereur Arnould (904). A cette époque éclatèrent les premières dissensions entre l'évêque et la cité. Après la mort de Louis, elles se renouvelèrent à propos de la rivalité de Conrad de Franconie et de Charles le Simple pour la possession de l'Alsace; les bourgeois prirent parti pour l'Allemagne, tandis que l'évêque Albert se déclarait pour la France. Ce prélat ne craignit pas d'appeler les étrangers dans les murs de sa ville, qui fut pillée et ravagée; les habitants le chassèrent, et il fut tué dans le château de Rothembourg, où il avait cherché un refuge; mais son successeur, appuyé par Charles le Simple, rentra dans l'évêché et imposa aux habitants une forte amende. L'évêque Erkembold fut ami et allié de l'empereur Othon II, et obtint de lui la confirmation de son pouvoir temporel; plus juste ou plus sage que ses prédécesseurs, il fit des concessions aux bourgeois et accorda un code qui leur assurait des garanties nombreuses. Entre autres dispositions, la ville de Strasbourg jouissait du droit d'asile : le criminel qui s'y était réfugié pouvait y rester en pleine sécurité, pourvu qu'il fût prêt à répondre en justice et qu'il obéit aux lois. Tous les magistrats relevaient de l'évêque, et ils étaient au nombre de quatre principaux : le prévôt, le burgrave, le péager et le directeur de la monnaie. Outre un prévôt, l'évêque avait un avoué à la nomination duquel les bourgeois concouraient. Les bourgeois étaient tenus de travailler cinq jours de l'année pour le service de l'évêque; le prévôt fournissait les bêtes de labour de l'évêque ; les monnayeurs et un certain nombre d'individus pris dans chaque corps de métier étaient exempts de ces corvées. De telles dispositions ne pouvaient sembler avantageuses qu'à une époque où, dans beaucoup de villes, la plupart des habitants étaient encore serfs. Vers la fin du XIe siècle, elles reçurent une modification favorable aux bourgeois par la création de conseillers de la ville. Ces magistrats devaient jurer de procurer en toute occasion l'avantage et l'honneur de l'Église, de l'évêque et de la ville. A partir de ce moment commence une lutte plus égale entre l'évêque et les bourgeois, et l'issue en est toute favorable à ces derniers, qui finissent par se constituer en cité républicaine. Ce fut Othon de Hohenstauffen, frère de Frédéric et évêque de Strasbourg, qui accorda à cette ville ses conseillers municipaux; ils étaient au nombre de douze. En outre, les citoyens nommaient des échevins dont les fonctions consistaient à servir de témoins dans les ventes, dans les achats, et, de plus, ils pouvaient juger, comme arbitres, les différends de leurs concitoyens. Othon témoigna encore sa bienveillance envers les habitants en diminuant l'impôt que l'évêque prélevait sur le vin ; cet impôt fut diminué de nouveau par l'empereur Henri V, et enfin racheté par la ville en 1152. Lothaire de Saxe, successeur de Henri V, affranchit les bourgeois de Strasbourg de la juridiction du landgrave de basse Alsace. La famille impériale de Hohenstauffen combla Strasbourg de ses bienfaits; Henri VI plaça ses habitants sous la protection immédiate de l'empire. Cependant, lorsque Frédéric fut excommunié en 1228, ils prirent parti contre lui avec leur évêque; ce prince les soumit et leur accorda de nouvelles faveurs ; ils ne s'en soulevèrent pas moins jusqu'à trois fois. Après la mort de Frédéric, et pendant le grand interrègne, de nouvelles discordes éclatèrent entre les habitants et l'évêque Walter de Géroldseck; l'évêque, forcé de quitter la ville, la frappa d'interdit, et les habitants, par représailles, pillèrent ses biens et ceux du clergé. Walter, appuyé par les troupes de son oncle, l'archevêque de Trèves, vint assiéger sa ville épiscopale; les habitants, soutenus par quelques

seigneurs, entre autres par Rodolphe de Hapsbourg, lui résistèrent. Une bataille sanglante eut lieu, dans la première moitié de 1262, sous les murs mêmes de Strasbourg; l'évêque fut battu, un grand nombre des nobles qui combattaient avec lui périrent, et il ne rentra qu'après avoir confirmé et juré les coutumes et privilèges dont avaient joui avant lui les habitants.

Walter survécut peu à cette humiliation; il eut pour successeur, en 1263, Henri de Géroldseck, son cousin, qui s'était montré partisan des réformes sollicitées par les citoyens; il sanctionna tout ce qui avait été fait et octroya de nouvelles immunités. C'est de son épiscopat que date réellement l'importance de la ville de Strasbourg; nous voyons, à partir de ce moment, les habitants de cette cité se confédérer avec l'empereur, ou contre lui avec les villes insurgées de la Suisse, défendre leur indépendance par les armes, frapper monnaie, admettre dans leur communauté les étrangers fugitifs, sans tenir compte des réclamations des seigneurs, et administrer concurremment avec l'évêque la justice civile et criminelle. Cette victoire complète des habitants sur leur évêque ne profita guère qu'aux citoyens riches et nobles, qui accaparaient les magistratures municipales et faisaient servir leur autorité à l'oppression de leurs concitoyens. Plusieurs soulèvements eurent lieu contre ces seigneurs, et bientôt la discorde se mit entre eux. Deux des premières familles, les Zorn et les Mülnheim, en vinrent aux mains avec leurs partisans sur la place publique : ce fut l'occasion d'une révolution municipale. Comme la ville était partagée en tribus, on nomma un nouveau conseil dans lequel toutes les tribus eurent leurs représentants : celles des nobles avaient seules joui jusque-là de cet avantage, et le nombre des maîtres fut réduit de quatre à deux. Quelques expéditions extérieures suivirent cet accommodement; Gauthier de Tubingen qui, retiré dans le château de Schwanau, pillait les bateaux des mariniers du Rhin et entravait le commerce, fut chassé de son repaire; ses complices furent passés au fil de l'épée, et l'acquisition de Schwanau délivra les Strasbourgeois du retour de semblables brigandages.

En 1349 eut lieu un nouveau changement dans l'administration de la ville : les magistrats avaient protégé les juifs, persécutés dans tout le reste de la France et accusés d'avoir produit, en empoisonnant les puits, le terrible fléau qui fit alors tant de ravages. Les corporations accusèrent leurs officiers d'avoir reçu de l'argent, les forcèrent à se démettre et portèrent de nouveau à quatre le nombre des maîtres. L'exécution de plusieurs milliers de juifs, qui périrent dans les flammes, suivit cette nouvelle révolution communale; leurs biens furent confisqués au profit des corps de métiers et leurs créances abolies. Il leur était dû des sommes énormes : les bourgeois de Strasbourg furent de la sorte délivrés de leurs dettes; mais la peste les atteignit particulièrement : il mourait dans leur ville près de 100 personnes par jour.

Sous les règnes de Charles IV et de Wenceslas, quelques difficultés survinrent entre la ville de Strasbourg et l'empereur. Par la Bulle d'or (1356), Charles IV avait défendu à toutes les cités d'admettre au droit de bourgeoisie des personnes étrangères à leurs murs; Strasbourg, qui, de la sorte, eût vu son influence considérablement diminuée, résista énergiquement et finit par obtenir justice de cette atteinte portée à ses droits antérieurs. Quelques années plus tard, Wenceslas, irrité de ce que les Strasbourgeois avaient accueilli un citoyen de Bâle malgré sa défense, leur retira leurs privilèges, entra sur leurs terres et les contraignit à s'humilier. Des désordres plus graves survinrent : les seigneurs de Souabe et d'Alsace se liguèrent contre les villes, qui, pour la plupart, avaient échappé à leur influence. Une longue guerre, qui ensanglanta ces provinces à la fin du XIVe siècle, fut le résultat de ces prétentions. A cette même époque, Strasbourg encourut la colère du roi d'Angleterre et de l'empereur, pour les méfaits d'un noble du nom de Brunon, qu'elle avait admis au nombre de ses citoyens et qui avait commis un acte de brigandage au préjudice de plusieurs sujets anglais. Les forces des seigneurs, unies à celles de l'empire, vinrent dévaster le territoire des Strasbourgeois, piller les villages de leur dépendance et attaquer leur ville. Le siège dura plusieurs mois; enfin Wenceslas consentit à lever le ban dont Strasbourg avait été frappé; il pardonna les griefs qu'il avait contre les bourgeois et confirma leurs privilèges ainsi que ceux de la noblesse; mais il exigea aussi une somme de 32,000 florins. Après son départ, les troubles recommencèrent entre les citoyens et les nobles de la ville; ces derniers se plaçaient en dehors de toutes les lois : ils pillaient les boutiques des marchands en plein jour et maltraitaient les hommes des

métiers. Lorsque le consul voulut réprimer ces désordres, ils se retirèrent à Haguenau et formèrent une ligue sous le nom de *Noblesse unie hors de Strasbourg*. Une lutte s'engagea entre eux et les corps de métiers ; elle dura de 1420 à 1422. A cette époque, une convention leur rouvrit les portes de la ville, dont ils s'étaient volontairement exilés ; mais ils durent s'engager à reconnaître la suprématie de l'Ammeister (grand conseil), à prêter le serment et à payer les droits exigés des autres citoyens. En 1433, un conseil de quinze membres, cinq nobles et dix bourgeois, fut institué pour veiller au maintien de la constitution, à l'exécution des lois et à l'administration des finances. Deux ans plus tard, la commune s'affranchit entièrement de la juridiction impériale et choisit trois villes alliées pour arbitres dans une partie des litiges qu'elle ne voulait pas se réserver ; ces villes étaient Bâle, Worms et Zurich.

Ce fut à cette époque qu'un gentilhomme de Mayence, chassé de sa ville natale, Jean Gutenberg de Jensefleisch, vint se fixer à Strasbourg. Il imagina, de 1436 à 1440, des caractères mobiles, gravés sur bois, percés dans leur épaisseur et traversés par un fil de fer qui les tenait réunis. Ce procédé, aujourd'hui si imparfait, était l'origine de l'imprimerie. Trois bourgeois, André Drizehn, Jean Riff et André Heilmann, s'unirent à Gutenberg, qui, en 1444, avec un autre associé, Mentet, substitua aux caractères en bois des lettres d'étain gravées. Remplacer ces lettres par des caractères fondus et diminuer ainsi les frais énormes qu'occasionnait la gravure était le dernier grand perfectionnement qu'exigeât l'invention de Gutenberg pour se répandre par le monde et y vulgariser l'instruction et l'étude, réservées jusque-là à peu de personnes.

Jusqu'à l'époque de la Réforme, on ne mentionne à Strasbourg qu'un petit nombre de guerres intérieures, et l'assistance dont nous avons parlé à l'Histoire générale, et qui fut prêtée aux villes suisses. Un troisième corps politique, le conseil des vingt et un, fut institué en 1487 ; il avait une partie de l'administration judiciaire et dirigeait l'administration municipale.

Cette époque fut vraiment la plus prospère pour Strasbourg. Elle jouissait de privilèges qui garantissaient son indépendance ; elle avait au dehors une voix à la diète, le droit de contracter des alliances, même avec l'empereur. Ses corps de métiers étaient nombreux et devaient au commerce et à l'industrie leurs richesses et leur prospérité ; en même temps, la jeunesse accourait de toutes parts aux écoles de l'Alsace, alors réputées parmi les premières d'Allemagne et de France. Ce fut dans cet état que la Réforme trouva Strasbourg ; les esprits, éclairés par des savants docteurs, qui, tout en respectant le catholicisme, avaient blâmé souvent les abus de Rome, se prêtèrent à la Réforme de Luther.

Dès 1518, les bourgeois affichèrent les propositions contre les indulgences ; Matthieu Zul, curé de la paroisse Saint-Laurent, et avec lui un grand nombre d'hommes distingués, Hédion, Capiton, Martin Bucer se convertirent au culte nouveau. Le magistrat autorisa les pratiques du luthéranisme ; bientôt Strasbourg adopta officiellement la Réforme. Enfin elle acquiesça à la fameuse ligue de Smalkalde. Les communautés religieuses furent supprimées, et avec leurs biens les Strasbourgeois élevèrent un gymnase, qui fut placé sous la direction du célèbre Jean Sturm ; cette école fut érigée par Maximilien II en académie, et elle subsiste encore. Strasbourg envoya à la confédération protestante 2,000 hommes et 12 canons. Charles-Quint força cette ville à payer une amende de 30,000 florins et à livrer des munitions après la bataille de Muhlberg (1547). Cependant, tout en rétablissant le culte catholique, l'empereur laissa ouvertes quatre églises protestantes. La paix d'Augsbourg (1555) accorda enfin la liberté des cultes et affranchit les protestants de la juridiction épiscopale : ce fut, à Strasbourg, la ruine du pouvoir de l'évêque. A partir de ce moment, la capitale de l'Alsace devint la retraite des protestants persécutés en France.

De 1592 à 1610, de nouveaux troubles éclatèrent à l'occasion de la mort de l'évêque, que les protestants se refusaient à remplacer, et que les catholiques voulaient élire en le choisissant seuls. Dans la guerre de Trente ans, la France ménagea la ville de Strasbourg pendant les opérations de ses armées en Alsace : les généraux envoyés dans cette province, Caumont de La Force, Rohan, Turenne, étaient protestants. Nous avons vu que, lorsque l'Alsace fut réunie à la France, il y eut en faveur de Strasbourg une exception jusqu'à la paix de Nimègue (1679). Après ce traité, le roi établit à Brisach des *Chambres* dites *de réunion*, chargées d'interpréter dans l'intérêt de la France les der-

nières conventions. Les chambres décidèrent que Louis XIV avait des droits sur Strasbourg et sommèrent le magistrat de cette ville de prêter serment de fidélité.

Strasbourg reconnut la souveraineté française, le 30 septembre 1681. Au mois d'octobre de la même année, Louis XIV visita sa nouvelle conquête, désarma les habitants, modifia les institutions au profit de sa juridiction et fit construire une citadelle. Jusqu'à l'époque de la Révolution, les Strasbourgeois, qu'on voulait ramener forcément au culte catholique et qu'on soumettait à de fréquents impôts, regrettèrent la liberté souvent turbulente dont ils avaient joui avant leur réunion; mais la Révolution assimila leur ville au reste de la France, accorda la liberté des cultes et excita dans le département frontière du Bas-Rhin un enthousiasme général contre l'étranger. Cependant les excès de la Convention furent blâmés. Il y eut plusieurs victimes : le maire Dietrich, qui avait eu l'honorable courage de voter l'inviolabilité royale, périt sur l'échafaud. Peu après, les commissaires extraordinaires Saint-Just et Lebas firent arrêter quarante des principaux citoyens du département; mais aucun d'entre eux ne fut mis à mort.

En 1814, après le désastre de Leipzig, Strasbourg fut assiégé par les ennemis. Rapp soutint bravement un blocus de plus de trois mois. En 1815, peu de jours après Waterloo, Rapp s'enferma une seconde fois dans Strasbourg et soutint un nouveau blocus. A partir de ce moment, le chef-lieu de la basse Alsace a vécu dans le calme et dans la prospérité que la paix procure; cette ville n'a plus été troublée qu'une fois, en 1836, par la tentative du prince Louis-Napoléon Bonaparte contre le gouvernement de Louis-Philippe. Le prince était arrivé à Strasbourg dans la soirée du 28 octobre; le 30, dès cinq heures du matin, il se présente, accompagné du colonel Vaudrey et du commandant Parquin, devant le 4e régiment d'artillerie qu'il gagna à sa cause, tandis que M. F. de Persigny, son aide de camp, gardait à vue le lieutenant général Voirol, commandant la 5e division militaire. Suivi des artilleurs et d'une foule de peuple qui lui est favorable, Louis-Napoléon se dirige vers la caserne d'infanterie de la Finkmatt, près des remparts; mais il est un instant séparé de son cortège, et déjà le désordre se met dans les rangs de ceux qui l'accompagnent. Ce désordre s'accroît dans l'étroite cour de la caserne : artilleurs, peuple, fantassins se culbutent pêle-mêle. Le lieutenant-colonel Taillandier arrive; le prince est fait prisonnier avec ses amis. A quelques jours de là, il était exilé en Amérique.

En 1870, Strasbourg donna de nouvelles preuves de son attachement pour la France en supportant avec héroïsme un siège de près de deux mois.

Strasbourg avait été, il est vrai, bien fortifié par Daniel Speckle et Vauban; mais sa situation resserrée aurait nécessité la création d'ouvrages détachés à une assez grande distance de l'enceinte. C'était, du reste, l'opinion du général Ducrot, qui avait, avant la guerre, rédigé le rapport suivant : « Si ces forts existaient, pour investir la place de Strasbourg, il faudrait au moins 100,000 hommes. Or, au début des hostilités, l'ennemi ne pourrait guère détacher que 30 à 50,000 hommes pour resserrer la garnison dans ses ouvrages, s'emparer de tous les riches villages qui en forment en quelque sorte les faubourgs, rendre ainsi l'investissement complet. L'investissement serait encore plus difficile si nous nous mettions en mesure d'occuper fortement tout d'abord les hauteurs d'Osbergen, de Mundolsheim et la tête des principaux villages qui entourent la place et se relient avec elle par d'excellentes voies de communication concentriques. »

Au moment où les Prussiens arrivèrent devant Strasbourg, l'armement de la place, de même que les fortifications, était insuffisant, car il ne comprenait que 250 bouches à feu de calibres différents. Quant à la garnison, elle comptait 20,000 hommes, dont plus d'un tiers appartenant à la garde nationale et à la garde mobile.

C'est dans ces conditions désavantageuses que Strasbourg allait avoir à lutter contre un corps d'investissement de 55,000 hommes, appuyé par une artillerie formidable (212 canons rayés, 100 mortiers lisses, etc.).

Dès le 8 août, les Allemands vinrent camper devant Strasbourg et sommèrent la ville de se rendre. Cette étrange proposition reçut l'accueil qu'elle méritait; mais la possession de Strasbourg était d'une importance capitale pour l'ennemi. Peu de jours après arrivaient d'Allemagne de puissants renforts formant en tout une armée de 60,000 hommes avec 90 pièces de campagne, 200 canons de siège, 100 mortiers. Le général allemand de Werder avait sous ses ordres les généraux de Mertens et de Decher.

Malgré de formidables préparatifs, malgré un coup d'audace, le général de Werder ne parvint

pas à s'emparer immédiatement de Strasbourg; aussi se hâta-t-il d'achever l'investissement de la place. Dès le 12, il était complet, et toutes les positions qui commandent la ville, les villages de Schiltigheim, d'Oberhausbergen, de Kœnigshoffen étaient occupés par les troupes allemandes.

C'est le 16 août, sous les ordres du colonel Fiévet, qu'eut lieu la première sortie. Elle rencontra l'ennemi embusqué dans des maisons et dans des bois. Cette tentative ne fut pas heureuse; 70 hommes furent mis hors de combat. Le général Uhrich eût voulu employer, pour cette reconnaissance, des troupes plus utiles; mais les détachements disponibles étaient trop peu nombreux. Dès ce moment, la défense était rejetée dans les lignes intérieures. Des batteries de gros calibre dirigeaient leur feu sur la ville; quelques-unes d'entre elles commencèrent à lancer les premiers obus. Le 15 août, les Badois firent la sinistre plaisanterie de saluer la fête de l'empereur par une salve meurtrière de 21 coups de canon. Le 18, leurs obus allaient blesser les ouvriers, les veuves et les orphelins dans leurs ouvroirs. On espérait terrifier la vaillante cité de Strasbourg par des démonstrations violentes et sous les efforts incessants des batteries de campagne. On s'attendait à un prochain assaut général. A ce moment, le général Uhrich fut informé par le commandant en chef des forces allemandes qu'une délégation suisse, munie de pleins pouvoirs du Conseil fédéral, était autorisée à emmener les vieillards, les femmes et les enfants qui voudraient se soustraire aux funestes conséquences d'un bombardement. Grande fut dans la ville l'émotion causée à l'arrivée de cette nouvelle. Les délégués de la République helvétique furent reçus avec un indescriptible enthousiasme, et, à la suite de cette généreuse intervention, un premier convoi quitta bientôt après la malheureuse ville, en partie détruite par l'artillerie allemande.

Le 23 août, au soir, le général de Werder, après avoir fait une sommation que le général Uhrich devait naturellement repousser, ordonna un bombardement effroyable qui, pendant un mois entier, fit tomber sur l'héroïque cité une pluie de fer et de feu.

Le directeur des fortifications et le chef du génie ne tardèrent pas à prévenir le général Uhrich que, dès le lendemain, la ville pouvait être à la merci de l'ennemi. En effet, les obus lancés incendiaient et détruisaient de fond en comble plusieurs édifices publics. L'artillerie de la place répondait avec énergie; mais ses efforts restaient malheureusement impuissants.

Plus de quatre cents maisons particulières étaient complètement ruinées. Parmi les édifices publics, plusieurs furent successivement détruits par des bombes incendiaires qui les atteignaient avec une admirable précision. Nous citerons le Temple Neuf avec ses bibliothèques, vaste dépôt des collections les plus précieuses; le Musée de peinture et de sculpture, le Palais de justice, le Gymnase protestant; la nef de la cathédrale, où un incendie se déclara dans la nuit du 25; l'Arsenal, l'église de l'Hôpital civil, l'hôtel de la préfecture, le bâtiment de l'état-major de la place, celui de l'Artillerie et le théâtre.

Pour se faire une idée des désastres accomplis, il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer que la ville de Strasbourg a eu plus d'habitants atteints que toutes les autres places de France réunies.

Cette résistance, malgré le patriotisme strasbourgeois, devait avoir un terme. Cette valeureuse population strasbourgeoise, réduite à vivre dans les caves, espérait encore être secourue; mais ses illusions furent dissipées lorsque la situation extérieure lui fut révélée dans toute sa réalité, lorsque surtout les secours réclamés avec instance au ministère ne purent lui parvenir.

Toutes les tentatives de sorties devenaient complètement inutiles en présence des succès de l'armée allemande. Chaque jour, celle-ci se rapprochait de plus en plus de la ville. Les opérations du siège continuaient d'une manière sérieuse. Les paysans alsaciens eux-mêmes étaient contraints de travailler, sous le feu de leurs compatriotes, à l'établissement de nouvelles batteries et au creusement des tranchées. L'inquiétude gagnait les assiégés. La situation empirait de jour en jour. Les divisions politiques venaient encore ajouter leurs ombres aux horreurs du siège. Les nouvelles répandues, colportées à chaque instant, intimidaient tellement les populations que leur courage devait fatalement faiblir. Strasbourg était accablé, et l'opinion commune du conseil de défense était que la résistance était arrivée à son terme, qu'il y avait lieu d'entrer immédiatement en négociations avec l'assiégeant. Seul, le général Uhrich eût voulu tenir quelques jours encore; mais il dut se rallier à l'opinion commune; son cœur de patriote ne lui eût jamais permis de livrer une population si cruellement éprouvée aux conséquences d'un incendie com-



Soultz : Place du Marché.

plet. Strasbourg succombait après cinquante jours de résistance opiniâtre, après avoir offert à l'Europe entière le spectacle émouvant d'une armée, d'une population qui, jusqu'à la dernière heure, avaient fait leur devoir. Lorsque, le 28 septembre, la capitulation eut été signée, la ville ouvrit ses portes, et la garnison, forte en ce moment de 17,000 hommes, fut déclarée prisonnière de guerre. Elle avait perdu 661 hommes tués et 2,100 blessés. Les obus prussiens avaient fait 1,500 victimes dans la population civile, et 193,722 projectiles étaient tombés sur cette ville, où le pied ne rencontrait presque partout que des ruines.

La ville de Strasbourg est, en général, irrégulière; mais sa situation est agréable : elle possède plusieurs promenades, dont une allée de tilleuls plantés par Le Nôtre en 1692. Dans la plaine du Polygone, on a élevé un monument au général Kléber, et un autre à Desaix, dans une île du Rhin. La cathédrale de Strasbourg est l'un des plus curieux et des plus célèbres monuments de l'art gothique. La première église, construite par les Mérovingiens et les Carlovingiens, fut détruite par le feu du ciel en 1007; il n'y eut rien d'épargné que le chœur, que l'on croit avoir été bâti par Pépin et Charlemagne. L'évêque Werneher jeta, en 1015, les fondements de l'édifice actuel. La construction de la basilique ne fut achevée qu'en 1275. Deux ans après fut commencée la tour du Nord d'après les plans et sous la direction de l'architecte Erwin de Steinbach, auquel succéda, en 1318, son fils Jean, qui l'éleva jusqu'à la hauteur de la plate-forme. A sa mort (1339), l'architecte J. Hültz, de Cologne, poursuivit les travaux jusqu'en 1365. Enfin le globe et la croix y furent posés en 1439. Il avait fallu 422 ans pour l'édification complète de la nef et du clocher. Ce clocher a une hauteur de 142 mètres, c'est-à-dire 4 seulement de moins que la plus haute pyramide d'Égypte. En 1571, le sénat décréta l'érection d'une grande horloge astronomique pour remplacer une

horloge plus ancienne qui ne pouvait plus servir. Cet ouvrage fut confectionné d'après les dessins de Conrad Dasipod, professeur de mathématiques, par Wolkenstein, d'Augsbourg, Isaac et Josué Habrecht, de Schaffhouse, et Tobie Stimmer; il fut achevé en 1574. A la place de cet antique monument, on voit depuis 1842 une nouvelle horloge astronomique, érigée par M. Schwilgué.

Après la cathédrale, on remarque l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, édifice qui date de 1290. Depuis 1682, on a élevé un mur de séparation entre le chœur et la nef; cette dernière partie est réservée aux protestants.

L'église de Saint-Pierre-le-Vieux passe pour avoir été élevée par saint Materne. La construction du chœur a été achevée en 1432. Une très ancienne église paroissiale, dite de Sainte-Croix, existait encore près de Saint-Étienne; elle a été démolie en 1553.

A tous les monuments cités, il faut ajouter le palais impérial, qui doit être construit d'ici peu sur les plans de M. Eggest, architecte.

Dans l'église Saint-Thomas se trouve le monument érigé à la mémoire du comte de Saxe, maréchal de France. Ce monument est de Pigalle. Le maréchal est représenté debout, prêt à descendre dans le tombeau; à sa droite, on voit renversées les aigles autrichiennes, le lion anglais; à sa gauche, le génie de la guerre tient son flambeau renversé; au-dessus, la France repousse d'une main la Mort, et de l'autre s'efforce de maintenir l'illustre guerrier.

La ville de Strasbourg est entourée aujourd'hui de 12 forts, dont 9 sur la rive gauche du Rhin. Ce sont les forts Francesky, Moltke, Roon, Prince-de-Saxe, Grand-duc-de-Bade, Bismarck, Kronprinz, Von-der-Thann, Werder, Kirchbach, Bosc et Blumenthal. Il y a aussi des ouvrages extérieurs, comme ceux de Mundelsheim et d'Altheimer-Hoff; en outre, la plaine entourant Strasbourg peut être inondée sur une étendue de 3 kilomètres et demi.

Strasbourg possède une Université dont le curateur est le président de la basse Alsace, une école municipale des beaux-arts, un Conservatoire de musique.

Strasbourg a une manufacture de tabacs, des brasseries, des imprimeries, des tanneries, des fabriques de chapeaux de paille, de gants, de tapis, de chocolat, de savons, de moutarde, de colle forte, de couteaux, de poêles, d'orgues, de pianos. Elle possède aussi une fonderie de cloches, une filature de laine, des tuileries, ainsi que des fabriques de voitures, de brosses, de produits chimiques. Elle est renommée, en outre, pour la fabrication de la bière dont les pays environnants fournissent les éléments, l'orge et le houblon. Sa choucroute et ses pâtés de foie gras sont l'objet d'un commerce important.

Strasbourg est la patrie de l'aimable poète Andrieux, du maréchal Kellermann, de Kléber, des peintres Hans et Grün, du sculpteur Kirstein, du philologue Schweighœuser, de l'antiquaire La Sauvagère et du philanthrope Oberlin, etc.

Les armes de cette ville sont : *d'azur, à une Notre-Dame de carnation assise sur un trône d'or et sous un pavillon de même, tenant de la main dextre un sceptre d'or, et sur le bras sénestre l'enfant Jésus : auprès de la Vierge est un écusson d'argent, chargé d'une bande de gueules.*

BRUMATH. — Brumath ou Brumpt (*Brocomagus*) (cercle de Strasbourg-Campagne), est située sur la Zorn, à 17 kilomètres de Strasbourg; sa population est de 5,496 habitants. De longues discussions se sont à plusieurs reprises engagées entre les érudits pour fixer l'emplacement de l'antique *Brocomagus* mentionnée par Ptolémée parmi les villes des Triboques. Plusieurs ont cru que ce lieu n'était autre que Haguenau; mais des explorations récentes et la découverte d'inscriptions, d'une colonne milliaire dédiée à l'empereur Valérien, de médailles d'un grand nombre d'empereurs, de vases cinéraires, d'urnes en verre d'une grandeur remarquable, de statuettes de bronze et un fragment de statue en marbre d'un beau travail, ne permettent pas de mettre en doute l'identité de Brumath avec *Brocomagus;* de plus, il faut remarquer que, jusqu'au XIe siècle, Brumath fut saccagée par les barbares, Vandales, Alains, Huns et Francs. Ce ne fut plus, pendant de longs siècles, qu'un village que Louis de Bavière éleva de nouveau au rang de ville en 1636. Ruinée de nouveau durant les guerres de Louis XIV, cette ville s'est relevée et a acquis aujourd'hui quelque importance.

Brumath possède des brasseries, des moulins, des tanneries, des tuileries, une fabrique de savon. A un kilomètre de la ville se trouve l'établissement d'aliénés de Stephansfeld.

AVENHEIM. — Avenheim, village du canton de

Truchtersheim, cercle de Strasbourg-Campagne, à 20 kilomètres de Strasbourg, compte une population de 185 habitants. Ce lieu est célèbre par un puits d'eaux minérales alcalines, dont la vertu passe pour être considérable. Ces eaux, dont la température reste toujours la même, ont une mauvaise odeur, qu'elles ne tardent pas à perdre à l'air. Elles sont surtout utiles contre les affections de la peau, les fièvres, la pierre et la gravelle; elles ont une propriété apéritive et digestive très grande. Les habitants d'Avenheim vivent, dit-on, fort longtemps.

Saverne. — Saverne (*Tabernæ*, *Zabern*), ancien chef-lieu d'arrondissement sous la domination française, chef-lieu du cercle du même nom, à 38 kilomètres de Strasbourg, compte 5,708 habitants. La ville de Saverne a une situation très pittoresque, au pied des Vosges, sur la Zorn; elle se trouve aussi sur le canal de la Marne au Rhin et sur les chemins de fer de Paris à Strasbourg, de Saverne à Schlestadt par Wasselonne, Molsheim et Barr, de Saverne à Haguenau.

L'origine du nom de Saverne est dans *Tabernæ*, lieu mentionné par Ammien Marcellin sur la route d'*Argentoratum* (Strasbourg) à *Divodorum* (Metz).

C'était, paraît-il, un poste militaire capable d'arrêter les barbares; ceux-ci cependant la prirent plusieurs fois et la détruisirent, mais elle se releva de ses désastres. Pendant les guerres des fils de Louis le Débonnaire, Charles le Chauve s'en empara. En 923, Henri l'Oiseleur occupa cette ville, qui dépendait alors de l'archevêché de Metz, et revendiqua la possession de toute la Lorraine. Nous retrouvons Saverne, au XIIIe siècle, réunie au domaine de Strasbourg. Lorsque la capitale de l'Alsace adopta la Réforme, Saverne devint la résidence habituelle des évêques; ceux-ci y occupaient un vieux château qui, à la fin du XVIIe siècle, fut remplacé par un palais magnifique, achevé sous le cardinal Armand-Gaston de Rohan. Dans les premiers temps de la Réforme et à l'époque du soulèvement des *rustauds*, 20,000 de ces paysans révoltés s'emparèrent de Saverne; mais ils furent attaqués dans cette ville par le duc Antoine de Lorraine. Le duc leur accorda la permission de sortir sans armes; puis, violant la capitulation qu'il avait accordée, il les fit massacrer tous. Pendant la guerre de Trente ans, Saverne fut assiégée en 1621 par le comte de Mansfeld et repoussa cet ennemi; moins heureuse en 1633, elle fut occupée par une garnison suédoise. Elle parvint à s'en délivrer; mais elle retomba au pouvoir de Bernard de Saxe-Weimar au mois de juin 1636. La France restitua Saverne à l'évêché de Strasbourg, en vertu du traité de Munster. En 1674, Turenne s'en empara, la fit démanteler quelques années après, et elle demeura depuis ce temps ville française.

Saverne n'a pas de monuments remarquables, son église appartient au style gothique du XVe siècle et est surmontée d'une grosse tour carrée de style byzantin, à cinq étages, d'une grande hauteur. Les environs de Saverne sont fort agréables et offrent des promenades pittoresques et très attrayantes. Nous devons citer la belle forêt de la Faisanderie et la belle montée de la Saverne, qui, par une pente douce de 14 kilomètres, conduit en serpentant sur la crête des montagnes voisines. Non loin de cette ville, on remarque les belles ruines des châteaux de Géroldseck, du Hohbarr et de Greiffenstein.

Saverne fait le commerce des pierres de meules, de la quincaillerie, de la taillanderie.

Les armes de cette ville sont : *d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une licorne d'or.*

Marmoutier. — Marmoutier (*Maursmünster*), petite ville, chef-lieu de canton, située au pied des Vosges, à 6 kilomètres de Saverne, son chef-lieu de cercle compte, 2,406 habitants. Le nom de ce lieu fut primitivement *Leobardi Villa*, du nom de Léobard, fondateur de l'abbaye à laquelle Marmoutier doit sa célébrité; puis l'abbaye s'appela du nom de saint Maur, l'un de ses abbés, *Mauri Monasterium*, et bientôt Marmoutier, nom qu'elle a donné à la ville. Cette abbaye, très ancienne, a, dans le cours des deux premières races, reçu de nombreuses donations des rois de France; sous le règne de Louis le Débonnaire, elle fut incendiée; le roi chargea son frère naturel Drogon de la restaurer, et elle a depuis relevé à titre de fief de l'Église de Metz. L'église de la ville actuelle est très ancienne et la façade remonte, dit-on, au IXe siècle. La nef est certainement postérieure, elle a dû être construite vers 1250; le chœur est récent, mais il a été rebâti dans le style général de l'édifice.

Marmoutier possède des carrières, une brasserie, un moulin, une tuilerie.

Les armes de cette ville sont : *d'azur, à un portail d'église d'argent maçonné de gueules, posé*

sur une terrasse de sinople et chargé d'un pauvre de carnation, vêtu d'or et tendant la main.

La Petite-Pierre. — La Petite-Pierre (en allemand *Lützelstein*) est située presqu'au sommet des Vosges, dans le cercle de Saverne. Sa population est de 970 habitants. Pendant la guerre de 1870, une reconnaissance envoyée par le v° corps d'armée allemande jugea prudent de s'en emparer. Le sergent-major qui la commandait n'avait avec lui que quelques hommes et pas un artilleur. Manquant de provisions, après avoir enterré les cinq pièces de canon qui formaient la défense peu redoutable de cette place, il l'avait abandonnée pour rejoindre l'armée française. L'armée allemande, trouvant la place privée de défenseurs, en prit possession le 9 août 1870.

Lichtenberg. — Lichtenberg, village du canton de Lützelstein (La Petite-Pierre), à 20 kilomètres de Saverne, compte 1,037 habitants. Ce fut, pendant le cours du moyen âge, le siège d'une des seigneuries les plus importantes de l'Alsace. Son seigneur, Philippe de Hanau, embrassa la religion protestante en 1545. Le château de Lichtenberg, résidence primitive des seigneurs, est assis sur un rocher très élevé, à pic, et presque rond ; il est du petit nombre des châteaux qui aient conservé leurs fortifications presque entières. Une seule porte voûtée conduit dans la première enceinte ; en face est le fort avec deux tours, du haut desquelles on jouit d'une vue magnifique. Dans l'une de ces tours se trouve une chambre voûtée, sorte d'oubliette, dans laquelle la tradition raconte qu'un frère, pour se venger de l'autre, l'y laissa mourir de faim. Le maréchal de Créqui se rendit maître de ce château en 1678, et il a eu depuis à peu près constamment une garnison de vétérans invalides. En 1814, il n'ouvrit pas sa porte aux armées étrangères ; mais, pendant la guerre de 1870, le 9 août, une reconnaissance wurtembergeoise, trouvant ce fort sur son passage, crut nécessaire de s'en emparer. Avec leurs batteries à longue portée, les Allemands incendièrent plusieurs bâtiments et forcèrent, le soir même, le sous-lieutenant Archer, du 96° de ligne, à capituler. Sur 213 hommes que comprenait la garnison, 34 étaient blessés ; de leur côté, les Allemands perdirent dans cette affaire deux officiers, dont un lieutenant-colonel, et 24 blessés.

Wissembourg. — Wissembourg (*Weissenburg*), ancien chef-lieu d'arrondissement sous la domination française, chef-lieu du cercle du même nom, est située à 59 kilomètres de Strasbourg ; sa population est de 5,015 habitants. Une abbaye, fondée au VII° siècle par le roi Dagobert II, est l'origine de la ville de Wissembourg, qui fut élevée au rang de ville libre impériale en 1247. Cent ans après, l'empereur Charles IV confirma plusieurs privilèges accordés à ses habitants par les empereurs Albert Ier, Henri VII et Louis de Bavière, et y ajouta celui de ne pas pouvoir être donnée en engagement. Sous Frédéric III, elle jouit du droit de battre monnaie. La guerre des *rustauds* et celle de Trente ans furent très fatales à Wissembourg, qui fut assiégée et en partie détruite par les Suédois. Elle passa, par le traité de Munster, sous la domination de la France ; mais les désastres qu'elle avait essuyés se renouvelèrent dans les guerres du siècle suivant et se prolongèrent jusqu'en 1814 et 1815.

Au commencement de la guerre de 1870, le 4 août, une bataille sanglante fut livrée à Wissembourg. Dès le 27 juillet, des patrouilles bavaroises signalèrent leur présence aux environs de cette ville, en menaçant les populations de sévères représailles si elles intervenaient dans la lutte.

Les premiers engagements n'eurent guère d'importance pour les Français, attendu que les Allemands se bornaient à faire des reconnaissances, qui cependant avaient un but, celui de s'emparer de la voie ferrée et des lignes télégraphiques.

Le 2 août, le général Abel Douay, qui commandait la 2° division du 1er corps d'armée, reçut l'ordre de quitter Haguenau pour se porter sur Wissembourg, dont la manutention, suivant l'avis du général Ducrot, permettait de fabriquer 30,000 rations en 24 heures.

Pendant ce temps, les autres divisions du corps d'armée du maréchal Mac-Mahon allaient camper à Lembach, à 14 kilomètres au sud-ouest de Wissembourg (division Ducrot), à Reischshoffen (division Raoult), à Haguenau (général Lartigue). Comme on le voit, le général Douay se trouvait isolé sur la frontière et ne pouvait réellement compter que sur l'appui du général Ducrot.

Aussitôt que le général Douay fut arrivé près de Wissembourg, il fit poster la 1re brigade sur le plateau du Geissberg, la 2° sur le Vogelsberg, afin d'occuper la ligne des crêtes qui, par la route de Wissembourg à Bitche, se relie aux hauteurs du

Pigeonnier. Ces dispositions étaient fort sages ; car il pouvait ainsi être averti de l'approche de l'ennemi, et, par la route de Bitche, il pouvait battre en retraite en toute sécurité.

Le 4 août, le général Douay se trouvait à son quartier général à Oberhofen, lorsque le premier coup de canon fut tiré contre Wissembourg. L'ennemi disposait dans son attaque du IIe corps bavarois, du Ve et du XIe corps prussiens ; une seule de ses divisions (division Bothmer) avait un effectif plus considérable que l'ensemble des troupes françaises, estimé à 5,000 hommes. Aussitôt l'attaque commencée, le général Douay partit de Steinseltz, près d'Oberhofen, pour prendre ses positions de combat ; mais, ses éclaireurs n'ayant rien remarqué de suspect, il crut n'avoir pour le moment aucune attaque à redouter. Tout à coup, le 4 août, à 8 heures, une division bavaroise commença le premier feu, en sortant des bois où elle s'était cachée. Cette première attaque fut vivement repoussée ; mais les Bavarois, en se retirant, continuaient le feu sur la ville. La caserne et quelques maisons étaient incendiées par leurs obus. Les Ve et XIe corps prussiens, après avoir franchi la hauteur à Alenstadt, avançaient hardiment vers les hauteurs du Geissberg.

A neuf heures trois quarts du matin, au moment où la lutte avait atteint toute son intensité, le général Douay fut tué près de la ferme de Schafbusch ; le général Pellé prit alors le commandement. Wissembourg n'était plus gardé que par le 74e de ligne et quelques autres détachements ; malgré cela, la résistance fut très opiniâtre. Les turcos s'élancèrent sur les batteries bavaroises établies sur la frontière même. Après avoir mis en fuite les artilleurs, ils s'emparèrent de leurs pièces ; mais, bientôt après, ils tombaient criblés de balles.

Tous les efforts de l'armée prussienne furent dès ce moment dirigés contre le Geissberg où toutes os troupes étaient refoulées. Celles-ci tentent un effort héroïque pour percer les lignes ennemies. Les canons prussiens arrivent au galop et tonnent sans relâche sur cette position. Le feu des mitrailleuses qui dominent le château est bientôt éteint, les pièces brisées. Tout espoir est dès lors perdu pour les défenseurs de la place. Le moment décisif de l'assaut approche. La porte de Landau est enfoncée, et, d'après l'opinion du général Robert, une poterne aurait été ouverte en ce moment aux Bavarois par des agents qu'ils avaient réussi à introduire dans la place. Tandis que la fusillade faiblit vers la ville, dans laquelle les Allemands vont enfin pénétrer, elle crépite avec fureur autour des murs du château. Les régiments prussiens accourent ; plus le nombre des Prussiens augmente, plus la vaillance des troupes françaises se fait remarquer. Soldats et officiers tombent, les drapeaux se brisent, leurs hampes sont en morceaux.

Il fallut du canon pour écraser ces hommes soumis à tant de privations, pour obliger le défenseur du Geissberg à déposer les armes.

Tandis que le château du Geissberg résistait encore, la retraite s'opérait en bon ordre sur Cléebourg, Pfaffenschlick et Climbach. Le général Ducrot, prévenu trop tard du combat, n'arriva près de Wissembourg que pour y recueillir les régiments français décimés par cette fière défense.

Le combat de Wissembourg coûta aux armées allemandes 2,000 hommes et 100 officiers. Du côté de l'armée française, les pertes étaient également sérieuses et témoignaient de l'ardeur de la lutte. 900 prisonniers étaient laissés à l'ennemi ; en outre, il y avait 200 morts et de 400 à 500 blessés.

Comme dans tous ses engagements, l'armée française avait lutté à Wissembourg avec un courage au delà de tout éloge. On aurait tort dès lors de vouloir transformer en victoire ce combat si disproportionné, si vaillamment soutenu par une poignée de soldats contre trois corps d'armée allemands.

Wissembourg a peu d'industrie ; cependant on y fabrique des ustensiles en terre et des tuiles, avec une terre glaise blanche que l'on trouve dans les environs.

Les armes de cette ville sont : *de gueules, à une porte de ville d'argent, garnie de sa herse de sable, maçonnée de même et sommée de deux tours crénelées d'argent.*

WOERTH-SUR-SAUER. — Woerth (en allemand *Wörth*) est un chef-lieu de canton du cercle de Wissembourg, situé à 44 kilomètres de Strasbourg et bâti sur une île formée par la Sauer et la Soultzbach ; sa population est de 1,081 habitants.

C'est à Woerth que s'est livrée une des batailles les plus sanglantes de la guerre de 1870. Les Allemands désignent aussi cette bataille sous le nom de Frœschwiller, village voisin de Woerth.

Après le combat de Wissembourg, le maréchal

de Mac-Mahon chercha à retarder la marche des Prussiens en défendant Frœschwiller contre la troisième armée prussienne. Celle-ci devait accepter la bataille; car, si elle voulait continuer sa route sur Strasbourg, elle était prise en flanc par les divisions françaises.

La position choisie par le maréchal de Mac-Mahon était située sur les ondulations des Vosges; elle était couverte sur le front par la Sauer, que l'artillerie ne pouvait franchir que par quatre ponts : ceux de Gœrsdorf, Woerth, Gunstett et Durenbach. Les pentes qui descendaient vers la rivière sont rapides et pouvaient assurer un avantage aux Français. Mais ces avantages offraient aussi quelque danger; l'aile gauche était mal protégée contre une attaque venant par la route de Lembach.

Woerth, en effet, se trouve en avant des hauteurs, à l'entre-croisement des routes de Hagenau et de Bitche. La vallée qui s'ouvre à Woerth sert de lit à un petit cours d'eau facilement guéable, le Sultzbach, affluent de la Sauer. Couronnée de hauteurs à pente rapide, sillonnée de nombreux sentiers servant seulement aux charrois, appuyée sur une épaisse forêt, elle pouvait assurer la retraite sur Reischshoffen. A côté de ce plateau se trouve Elsashausen, point moins élevé, mais dont le terrain couvert offrait une vigoureuse défense, soit à Woerth, soit à Frœschwiller. Néanmoins, ces quelques avantages étaient bien diminués par le peu de forces dont disposait le maréchal de Mac-Mahon, infériorité qui l'empêchait d'échelonner ses troupes sur un large espace.

Le maréchal avait d'abord songé à occuper d'autres positions qui lui eussent permis, sinon d'opposer à l'ennemi un obstacle infranchissable, du moins de reprendre l'offensive à un moment donné.

La situation devenant critique en présence de l'incertitude des secours qu'il pouvait obtenir, le maréchal acquit la conviction qu'en face d'un corps d'armée allemand important, il devait songer à protéger Woerth, jusqu'où son 5e corps d'armée poussait déjà ses avant-postes. En effet, pendant la nuit du 5 au 6 août, malgré une pluie torrentielle qui n'avait cessé de tomber, l'armée allemande s'avançait, avec hésitation d'abord, puis avec vigueur, vers les pentes de Frœschwiller et d'Elsashausen; mais le général Raoult la rejetait violemment dans la vallée.

Sérieusement engagée vers les premières heures du jour par l'aile droite de l'armée allemande, la bataille avait atteint, au centre, quelques heures plus tard toute son intensité. Le XIe corps prussien, après avoir essayé de balayer les hauteurs défendues par la division de Lartigue, en dirigeant sur elle le feu de 80 pièces d'artillerie, se précipita vers la Sauer et tenta d'aborder les bois du Niederwald et le village d'Eberbach; mais les soldats français leur firent payer chèrement leur audace.

A midi, les trois divisions françaises avaient repoussé toutes les attaques. Plusieurs efforts renouvelés, aux deux ailes et au centre, par le IIe corps bavarois, les Ve et XIe corps prussiens échouèrent complètement. Seule l'artillerie allemande, très supérieure en nombre et en portée, soutint la lutte avec un avantage bien marqué. Si le maréchal de Mac-Mahon eût eu en ce moment des forces suffisantes pour prendre l'offensive, cette journée si bien commencée se serait peut-être terminée par une brillante victoire. Malheureusement, le général de Failly, commandant du 5e corps français, n'arrivait pas, alors que depuis le matin on l'attendait avec la plus vive impatience. C'est grâce à son appui qu'on espérait protéger la retraite. Les armées allemandes, en vue de continuer l'action, se fortifiaient de plus en plus. Les corps d'armée bavarois, wurtembergeois et badois entraient tour à tour en ligne et tentaient d'exécuter contre les divisions de Lartigue et Conseil-Dumesnil ce que le XIe corps prussien n'avait pu exécuter. Le général de Lartigue, qui commandait l'aile droite française, avait engagé jusqu'à son dernier homme; il ne lui restait que la brigade de cuirassiers du général Michel : il donna cependant l'ordre de charger; mais le terrain était peu favorable pour une action semblable. A ce moment, les Prussiens, avertis de la charge par le bruit des chevaux et des cuirasses, s'éparpillèrent sur le flanc gauche. Les lourds cavaliers avancent au galop, la fusillade pétille de tous côtés, le 80e régiment prussien accueille les cuirassiers français par des feux de peloton. Les deux régiments français sont complètement anéantis. Tel fut le résultat de la charge héroïque des cuirassiers de Reischshoffen.

Le prince royal, qui est resté à Soultz, ne croyant pas que la bataille deviendrait aussi sérieuse, accourt en toute hâte avec les derniers renforts qui lui restent. Il donne l'ordre d'enlever à tout prix Frœschwiller. Quinze batteries préparent l'assaut et font converger leur feu sur cette localité. L'at-

taque se produit à la fois au nord, au sud et à l'est. La lutte est acharnée.

L'armée du maréchal de Mac-Mahon se déployait d'Eberbach à la forêt de Soultzbach, sur une longueur d'environ 7 kilomètres. Du mamelon où il stationnait, d'un seul regard il pouvait embrasser tout le champ de bataille. Pour continuer la lutte, il donna l'ordre au général Ducrot de tenir à tout prix. Les deux corps bavarois se jettent sur sa division. Le général Kirchbach rassemble ses troupes et les pousse contre la division Raoult sur les pentes de Woerth et d'Elsashausen. Chaque pli de terrain est disputé avec fureur. Quelque vive que soit la lutte, rien ne semble perdu encore; cependant le corps d'armée du général Ducrot commence à faiblir devant le nombre. La division Raoult tient encore en échec et foudroie le ve corps prussien. Le succès de la journée dépend des efforts de l'aile gauche allemande. Les Wurtembergeois et les Badois se portent en masses profondes contre les positions du Niederwald. Les divisions françaises font des prodiges de valeur; le 3e zouaves perd son lieutenant-colonel, 3 chefs de bataillon, 15 officiers; le colonel et le lieutenant, ainsi que 2 chefs de bataillon du 56e, sont tués; le commandant du 1er chasseurs tombe à son tour. Les Wurtembergeois opèrent un mouvement rapide pour contourner les positions des armées françaises. L'armée du général Lartigue n'a plus d'hommes à mettre en ligne. Les masses allemandes gravissent les hauteurs et font tout plier devant elles. Les Bavarois au nord, les Prussiens de Kirchbach au centre, les Badois et les Wurtembergeois au sud, s'élancent sur les divisions françaises rompues et décimées.

Le moment de la retraite est venu, peut-être même est-il trop tard; tout ce que les forces humaines peuvent accomplir a été fait. Çà et là quelques hommes énergiques tiennent encore. Plusieurs officiers supérieurs restent sur le champ de bataille; de ce nombre, le général Colson, chef d'état-major, le général Raoult, etc.

La bataille de Woerth-Frœschwiller fut engagée à 7 heures du matin, presque gagnée à midi par l'armée française, et se termina à 4 heures par un effroyable désastre. Comment pouvait-il en être autrement? 35,000 Français luttaient contre 120,000 Allemands pourvus d'une artillerie formidable. Le chiffre des pertes témoigne assez de l'ardeur de la lutte. 6,000 Français avaient été blessés ou tués et 9,000 prisonniers étaient restés entre les mains de l'ennemi. Du côté des Allemands, le chiffre des morts et des blessés était plus élevé encore: 489 officiers et 10,153 hommes étaient étendus sur le champ de bataille; les généraux de Bot et Maillinger étaient dangereusement blessés, 15 colonels enfin avaient été atteints.

Erstein. — Erstein, sur la rive gauche de l'Ill, à 21 kilomètres au sud de Strasbourg, n'était sous la domination française qu'un chef-lieu de canton; les Allemands en ont fait un chef-lieu de cercle. Sa population est de 3,661 habitants. C'est une ville très ancienne, dans laquelle les rois francs paraissent avoir eu une résidence. Cette terre fut donnée par Louis le Débonnaire à son fils Lothaire, qui en disposa en faveur de son épouse Hermangarde. Celle-ci y fonda, en 830, un couvent de bénédictines qui subsista jusqu'au xve siècle. Erstein avait été entourée de murailles; elles furent détruites en 1333, à la suite d'un siège mémorable qu'elle soutint. C'est aujourd'hui une petite ville industrielle et commerçante, qui possède une filature de laine, des blanchisseries, des teintureries, des tanneries et des moulins.

Les armes d'Erstein sont: *parti, au 1er d'azur, à la bande d'or côtoyée de deux cotices fleurdelisées du même; au 2e de gueules, à un grand portail d'église, ouvert de deux portes sous deux tours couvertes en dôme, celle de dextre sommée d'une croix, celle de sénestre sommée d'un globe, le tout d'argent, mouvant de la partition.*

Obernai. — Obernai (*Oberehnheim*), dans le cercle d'Erstein, est une des villes les plus manufacturières de la basse Alsace; elle est à 25 kilomètres de Schlestadt et compte 4,590 habitants. Elle doit son nom à sa position sur la petite rivière d'Ehenheim, qui coulait dans un ancien domaine des rois mérovingiens; elle fut au moyen âge entourée de murailles, flanquées d'un double fossé; elle était la sixième des dix villes libres impériales de l'Alsace, et fut plus d'une fois assiégée par les évêques de Strasbourg, jaloux de leurs prérogatives féodales. Obernai, dans laquelle on entre par quatre portes, est agréablement située au pied du Hohenbourg.

Obernai a deux foires importantes, le premier lundi après l'Assomption et le dernier jeudi d'octobre. Elle fabrique des cotonnades connues sous

le nom d'articles de Sainte-Marie-aux-Mines. Dans le voisinage d'Obernai, il y a de beaux vignobles et des carrières.

Les armes de cette ville sont : *parti, diapré de gueules et de sable, à une aigle d'or brochant sur le tout.*

BENFELD. — Benfeld, petite ville, chef-lieu d'un canton du cercle d'Erstein, sur l'Ill, à 18 kilomètres de Schlestadt, compte 1,635 habitants. Son existence date des temps mérovingiens : elle est mentionnée sous le nom de *Villa Beneraldiri* dès le VIIe siècle. En 1331, elle faisait partie des terres de l'évêché de Strasbourg, et le comte Uhrich de Wurtemberg, pour se venger de l'évêque Berthold, son ennemi, la surprit et la pilla. Cette ville résista aux Armagnacs en 1444. Le luthéranisme s'y développa au XVIe siècle, sous l'influence de Strasbourg. En 1632, les Suédois s'en emparèrent, puis la remirent à la France, qui, en exécution du traité de Munster, fit raser ses fortifications. Benfeld est aujourd'hui le centre de la culture du tabac. Dans ses environs est le hameau d'Ell ou d'Ehly, l'ancien *Helvetum* des Romains

SCHLESTADT (lat., 48° 15′ 30″; long., 5° 1′ 42″ E.). — Schlestadt (*Telcebus, Seladistatum, Schlettstadt*), ancien chef-lieu d'arrondissement sous la domination française, chef-lieu du cercle du même nom, est située sur la rive gauche de l'Ill, à 42 kilomètres de Strasbourg, sur les chemins de fer de Strasbourg à Bâle, de Schlestadt à Sainte-Marie-aux-Mines, de Schlestadt à Saverne par Barr, Molsheim et Wasselonne. Elle compte 8,524 habitants.

La première mention qui soit faite de cette ville remonte à 728; elle portait le nom de *Ladstadt.* Les rois de la première race y eurent un palais et se plurent souvent à l'habiter; néanmoins, son importance date seulement de l'époque où Frédéric II la déclara cité impériale. En même temps, Schlestadt fut fortifiée et reçut des murailles flanquées de tours. Berthold, évêque de Strasbourg, l'assiégea en 1338; puis un autre évêque, Jean de Leichtenberg, l'assiégea de nouveau en 1380. Quelques années après, elle accéda à la confédération de Mayence, Strasbourg et quelques autres villes. En 1386, elle encourut la disgrâce de l'empereur Wenceslas pour avoir soutenu les juifs dans leur refus de fournir à cet empereur une somme d'argent qu'il leur avait imposée. Ce fut à Schlestadt que commença, en 1524, la guerre des *rustauds.* Le culte réformé, accueilli par le curé de Schlestadt, trouva d'abord dans cette ville de nombreux partisans; mais il ne tarda pas à être proscrit, et ce fut seulement en 1587 que les habitants obtinrent la liberté du culte. En 1632, pendant la guerre de Trente ans, les Suédois, sous le commandement de Gustave Horn, l'assiégèrent inutilement dans le mois de novembre; mais ils revinrent sous ses murs et en devinrent maîtres par capitulation le mois suivant. Après la bataille de Nordlingen, les Français en prirent possession, et cette cession leur fut confirmée en 1648 par le traité de Westphalie; Vauban y construisit alors une forteresse. En 1815, Schlestadt fut bloquée et bombardée par les armées étrangères, mais n'ouvrit pas ses portes. Il n'en fut pas malheureusement de même en 1870. Bombardée par le général Schmeling et ne disposant que d'une garnison trop faible pour défendre ses ouvrages avancés, Schlestadt dut capituler le 24 octobre.

La ville est située dans une position charmante. Sa cathédrale est l'un des monuments les plus remarquables de l'Alsace. Cette église est bâtie sur pilotis, en pierre de taille, et porte les caractères du gothique du XIVe siècle. La tour, qui s'élève à une hauteur de 58 mètres environ, est de forme carrée et se compose de deux étages. L'intérieur de l'église présente une assez fort jolie nef, séparée des bas côtés par des pilastres formés par des groupes de colonnettes. La chaire est remarquable par ses sculptures. On monte au chœur par douze degrés, et il est séparé de la nef par une balustrade en pierre. L'église de Sainte-Foy est un édifice construit à la fin du XIe siècle par une duchesse de Souabe, sur le plan de celle du Saint-Sépulcre, à Jérusalem; à l'une des extrémités s'élève une tour conique en pierre de taille. Le toit est supporté par de petites colonnettes d'architecture sarrasine, formant des fenêtres à plein cintre. Des anciennes fortifications de Schlestadt, il n'est resté qu'une fausse porte appelée tour de l'Horloge. C'est une large voûte surmontée d'une tour carrée, couronnée d'une galerie flanquée à ses coins de quatre petites tourelles. Dans l'intérieur est placée une horloge. L'ancienne église des Récollets, surmontée d'une flèche dont les sculptures sont d'une grande délicatesse, sert aujourd'hui de quartier de cavalerie. Quelques noms, peu connus en dehors de l'Alsace, se rattachent seuls à la ville de Schles



Ruines du Château de Saint-Uhrich, à Ribeauvillé.

tadt ; ce sont ceux de : Jean Hugon, écrivain ; Jacques Wimpfeling, licencié en théologie ; Beatus Rhenanus, historien, etc.

Schlestadt a des moulins, des tanneries, des fabriques de cotonnades, de fils de fer, des teintureries, des tuileries, des scieries.

Les armes de Schlestadt sont : *d'argent, au lion de gueules couronné d'or*.

Au sud-ouest de Schlestadt, et près de la petite ville de Saint-Hippolyte, sont les belles ruines du château de Hohenkœnisbourg, les plus importantes de toute l'Alsace et qui sont le but d'une excursion très intéressante.

Barr. — Barr, chef-lieu de canton du cercle de Schlestadt, sur la Kirneck, à 18 kilomètres de Schlestadt, renferme une population de 5,949 habitants. Barr, nommée *Barru*, *Bearra* et *Bara* dans les documents du VIIIe siècle, est située dans une position très pittoresque au pied du Monkalb (mont Chauve) et du Kirchberg. Les Armagnacs s'étant emparé du château en 1444, les Barrois composèrent avec eux moyennant 500 florins pour empêcher les lieux de la seigneurie d'être brûlés. En 1592, les troupes du cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg, rançonnèrent Barr, puis livrèrent aux flammes, malgré les conventions consenties, une partie de cette ville. Un autre incendie dévora presque toutes les demeures et n'épargna que l'église, en 1678. Un peu plus d'un siècle après, en 1794, l'explosion de l'arsenal détruisit aussi un grand nombre de maisons.

Barr fait un commerce considérable en vins et en eaux-de-vie et s'occupe activement de la fabrication de mitaines et de chaussons de laine. Dans les environs de cette ville, on visite le Hohwald, le Champ-de-Feu et les ruines pittoresques des vieux châteaux de *Landsperg* et de *Spesbourg*, les fortifications dites *le Mur des Païens*, et les antiques monastères de Sainte-Odile et de Truttenhausen.

Ce dernier offre des pierres tumulaires remarquables.

Dans la vallée de Barr, il y a deux établissements de bains dont l'un, le Buhl, est situé sur une hauteur.

Les armes de Barr sont · *d'or, à une bande de sable, et un écusson d'azur brochant en cœur sur le tout, chargé d'une fasce alésée d'argent, surchargée de cinq vergettes de gueules.*

Andlau. — Andlau (*Andelahe*), petite ville du canton de Barr et du cercle de Schlestadt, à 15 kilomètres de cette dernière, sur la rivière du même nom, est peuplée de 1,906 habitants. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins qui fut fondée en 880 par Richarde, femme de Charles le Gros; l'ancienne abbatiale, devenue l'église paroissiale, est remarquable. Andlau fut au moyen âge le siège d'une commanderie de l'ordre Teutonique et posséda une forteresse qui fut ruinée en 1213 par l'évêque de Strasbourg. La ville fut elle-même prise et pillée en 1662, par le comte Ernest de Mansfeld, sous prétexte que les habitants avaient insulté ce seigneur, fils naturel du comte de Luxembourg. Près d'Andlau s'éleva, dans sa presque complète intégrité, jusqu'en 1789, le château de *Hoh-Andlau*, qui, par malheur, a été en partie détruit depuis ce temps. Un autre château, celui de *Spesbourg*, antique débris de l'époque féodale, est situé non loin d'Andlau, dans une position pittoresque, au milieu des bois et sur le bord d'un abîme. Il fut pris d'assaut et en partie démoli dès le XVe siècle.

Andlau a une filature de laine, des teintureries, des moulins, des huileries, des scieries.

Les armes de cette ville sont : *de gueules, à la croix d'or.*

Haguenau. — Haguenau (*Haguenara, Hagenau*), chef-lieu de cercle, sur la Moder, à 28 kilomètres de Strasbourg, compte 12,688 habitants. Cette ville a été fondée dans le XIIe siècle, et son nom rappelle son origine; *hag* signifie forêt, *au* marque un terrain arrosé, et, en effet, c'est au milieu de la vaste forêt de Nout et sur une île qu'a été élevé, par Frédéric le Borgne, de la maison de Hohenstauffen, le château autour duquel se sont groupées les demeures qui ont formé la ville de Haguenau. L'origine ducale de cette cité attira sur elle les faveurs des successeurs de Frédéric le Borgne. Frédéric Ier Barberousse la déclara impériale, la fit entourer de murs en 1154 et lui accorda un grand nombre de franchises; les bourgeois de Haguenau relevaient, pour leurs biens mobiliers, du magistrat du lieu où ils résidaient; ils étaient affranchis des péages dans l'empire entier. De plus, Frédéric y établit des foires et assura de sa protection tous ceux qui s'y rendraient. Un de ses successeurs, Guillaume de Hollande, plaça la justice impériale sous le contrôle de la justice municipale. En 1337, Louis de Bavière conféra à la ville la surveillance sur la vaste forêt qui entoure Haguenau. Léopold d'Autriche autorisa, en 1374, les habitants à frapper monnaie, et par la suite Maximilien et Charles-Quint étendirent ce droit.

Haguenau fut pour les empereurs un séjour de prédilection; Henri VI et le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, qui était alors prisonnier de l'empire, s'y rencontrèrent et traitèrent de la rançon de ce dernier (1194). En 1209, les princes de l'empire se réunirent à Haguenau, à la prière d'Othon IV. Frédéric II se plut à son tour dans cette résidence, qui ne cessa d'être habitée par les empereurs qu'à la mort du fils de Charles-Quint, Ferdinand Ier. En 1247, Haguenau contracta, ainsi que Schlestadt, Wissembourg, etc., alliance avec les autres villes du Rhin dans l'intention de sauvegarder leurs intérêts réciproques, et elle devint le chef-lieu de la préfecture des dix villes impériales de l'Alsace. Rodolphe de Hapsbourg eut à reprendre par les armes la ville de Haguenau, qui s'était soulevée et qui avait chassé son landwogt, neveu de cet empereur. En 1299, Haguenau et Strasbourg réunirent leurs forces contre le château de Brumath et l'assiégèrent; mais cette alliance entre la capitale de la basse Alsace et la cité des Hohenstauffen ne fut pas de longue durée; des démêlés survinrent entre elles; Strasbourg ravagea souvent, dans le courant du XIIIe et du XIVe siècle, le territoire de sa rivale. Mais le XVIIe siècle fut surtout fatal à Haguenau; le comte de Mansfeld lui extorqua à plusieurs reprises de l'argent, puis voulut étendre ses fortifications, non dans son intérêt, mais pour se rendre maître de l'Alsace et faire de Haguenau sa capitale; il fut chassé l'année suivante par l'archiduc Léopold. Dix années après arrivèrent les Suédois, qui mirent garnison dans Haguenau, le 21 décembre 1632. Le 5 janvier suivant, les impériaux, ayant des intelligences dans la ville, y entrèrent par surprise, tuèrent la plupart des Suédois et prirent leur commandant. Haguenau fut ensuite longtemps disputée entre les Allemands et les Français; le comte de

Salm la livra à ces derniers en 1634. Les impériaux vinrent l'assiéger pendant quelques jours en 1635, et dans ce peu de temps plus de mille hommes y périrent par le froid et par la famine. La population de cette malheureuse ville, qui pendant la guerre avait été de 1,500 habitants, se trouvait réduite à moins de 300 en 1654. En 1673, les Français rasèrent les fortifications de Haguenau. Quatre ans plus tard, un incendie consuma l'ancien palais impérial, l'hôtel de ville et cent cinquante maisons. La paix de Nimègue (1679) ramena un peu de calme dans cette malheureuse cité; mais, au commencement du XVIIIe siècle, elle fut assiégée et prise deux fois à sept mois de distance. Les impériaux s'en emparèrent momentanément en 1705, puis ils la reprirent en 1745, pendant la guerre de la succession d'Autriche. A l'époque de la Révolution, Haguenau était obérée de 12,000,000 livres; il y avait, en outre, dans les caisses un déficit de 200,000 francs. Le procureur de la commune fit saisir les biens des anciens magistrats; ce fut l'occasion de quelques troubles dans la ville; il y eut dans cette émeute quelques morts et quelques blessés. En 1793, l'armée française, après avoir évacué les lignes de la Lauter, se retira derrière la Moder; le duc de Brunswick et Wurmser vinrent l'attaquer dans ce retranchement; le centre des républicains occupait Haguenau. Les alliés eurent l'avantage et forcèrent les Français à chercher un refuge jusque sous les murs de Strasbourg. Ce fut à ce moment que Hoche et Pichegru prirent le commandement de l'armée du Rhin.

A ces faits de l'histoire extérieure, il faut ajouter quelques événements qui se sont accomplis au moyen âge dans les murs de Haguenau. Une révolution municipale modifia, en 1332, la constitution de cette ville. Les échevins, au nombre de douze, toujours choisis parmi les nobles, administraient la ville avec tyrannie; la division se mit entre eux; les corps de métiers en profitèrent pour soumettre leurs griefs à l'empereur. Louis de Bavière ordonna que la police et l'administration de la ville fussent confiées à 24 citoyens pris parmi les artisans, et désignés une première fois par le conseil, et ensuite par leurs prédécesseurs à leur sortie de charge. Les échevins continuèrent à former le tribunal de la ville; mais chacun d'eux devait se faire accompagner d'un artisan pour la perception de l'impôt, et ils ne pouvaient plus contracter de dettes au nom de la communauté sans l'aveu des 24. Ce règlement fut confirmé en 1360 et subsista, avec de légères modifications, jusqu'à l'époque de l'occupation française.

Haguenau est une jolie ville. Son territoire produit de la garance, du houblon et du tabac; les habitants font un commerce assez considérable en bois, laine et garance. Haguenau a des filatures, des savonneries, des brasseries et des fabriques de poêles de faïence. Haguenau a été déclassée comme place de guerre en 1867.

Parmi les édifices, on remarque l'église Saint-Georges, monument gothique du XIIe siècle. Les sculptures extérieures du chœur sont d'un travail parfait. Dans l'intérieur, on voit un tabernacle élevé de 10 mètres et orné de sculptures en pierre très délicates. On peut encore citer Saint-Nicolas, qui date du XIIIe siècle.

Les armes de Haguenau sont : *d'azur, à une rose d'argent brochant sur le tout.*

NIERDERBRONN. — Nierderbronn, petite ville du cercle de Haguenau, compte 3,179 habitants. Elle est renommée pour ses eaux ferrugineuses, fréquentées dès le temps des Romains. Les deux fontaines minérales, renfermées dans deux bassins hexagones, produisent environ 4 mètres cubes d'eau par minute; ces eaux, toniques, diurétiques, apéritives, se prennent également en bains et en boisson ; elles sont particulièrement utiles dans les affections de l'estomac, fièvres intermittentes, jaunisses, etc. ; leur température est constamment de 16° à 19°.

Nierderbronn est un des principaux centres métallurgiques de l'Alsace. Les hauts fourneaux sont élevés au pied du Wasenberg, dans les localités de Reischshoffen, de Mertzwillé, Jaegerthal, etc.

MOLSHEIM. — Molsheim (*Molshemium*), petite ville chef-lieu de cercle, sur la Bruche et au pied des Vosges, est à 24 kilomètres de Strasbourg, sur les chemins de fer de Strasbourg à Barr, à Rothau, à Saverne. Sa population est de 3,071 habitants. La première mention qui soit faite de cette ville ne remonte pas au delà du Xe siècle. Frédéric II déclara ses habitants, en 1219, par privilège spécial, francs de toute sujétion et de toute juridiction extérieure, libres du droit de *fal* ou de mainmorte, et assujettis dans Strasbourg et dans les autres villes de l'empire aux seuls péages anciens. Ces privilèges furent confirmés en 1239

par le même empereur, qui, dans son diplôme, qualifie à cette occasion les habitants de Molsheim du titre de *ses bourgeois*. Cependant l'évêque de Strasbourg s'y arrogea de grands droits, et l'empereur ne retint de tous les siens sur la ville que l'advocatie; plus tard, Henri VII transféra à l'évêque tout le reste des privilèges dont il avait joui. En 1316, l'évêque Jean I[er] bâtit à Molsheim un château et un hôpital dans lequel il fut enterré. Le château fut détruit au XVII[e] siècle, et l'hôpital converti en une église qui a été attribuée au collège des jésuites. En 1326, le pape Jean XXII adjugea les revenus de l'église paroissiale à la manse épiscopale. L'empereur Charles IV vint à Molsheim, au commencement de novembre 1353, pour voir l'évêque Berthold qui allait mourir; de là il se rendit à Haselach pour visiter les reliques de saint Florent. En 1501, l'évêque Albert affecta à une léproserie la maison et les biens d'un couvent de béguines qui y fut supprimé. Un fait plus important eut lieu vers la fin du siècle : l'évêque de Strasbourg Jean, chassé par les protestants (1573), transporta à Molsheim la fabrication de sa monnaie et la résidence du grand chapitre de Strasbourg. En novembre 1592, cette petite ville fut assiégée par Georges de Brandebourg, compétiteur protestant de l'évêché, et se rendit à ses soldats. Forcé d'abandonner sa conquête, Georges de Brandebourg appela l'électeur, son parent, qui vint en 1610 et força la garnison à livrer ses armes et à se retirer à Saverne. Un institut de jésuites se forma à Molsheim vers 1618, avec permission d'enseigner la philosophie et la théologie.

Molsheim possède une fabrique de grosse taillanderie où l'on construit des scies, des faux, et qui a des succursales à Gresswillé, à Dinsheim, à Urmatt, à Klingenthal. Les environs fournissent des vins estimés.

Les armes de Molsheim sont : *d'azur, à une roue d'or engrenant un homme de carnation naturelle.*

Avolsheim. — Avolsheim, petite ville sur la Bruche, à 20 kilomètres de Strasbourg, a une population de 3,071 habitants. L'église paroissiale de ce village, l'une des plus anciennes de l'Alsace, passe pour être l'édifice même fondé par saint Materne. La porte qui conduit du porche dans l'intérieur est ornée de sculptures grossières; la nef n'est point voûtée; des piliers simples la séparent des bas côtés, dont les baies de fenêtres sont gothiques; les murs offrent quelques fragments d'inscriptions romaines.

Wasselonne. — Wasselonne (*Wasselnheim*), chef-lieu de canton du cercle de Molsheim, à 25 kilomètres de Strasbourg, compte une population de 4,040 habitants. C'est une ancienne seigneurie qui fut longtemps un objet de litige entre l'empire et les évêques de Strasbourg. Une transaction, passée en 1293 entre l'empereur Adolphe de Nassau et l'évêque Conrad, l'abandonna à l'empereur. En 1442, Frédéric IV en investit Walther de Thann et son frère, auxquels succédèrent les nobles d'Adeltzheim, qui la revendirent en 1496 à la ville de Strasbourg pour 7,000 florins. La ville investit de la seigneurie de Wasselonne le chevalier Frédéric Bock. Dans les guerres de l'évêché, les troupes lorraines s'emparèrent du château, en 1592. Les Français s'en rendirent maîtres en 1674 et y placèrent une faible garnison qui, la même année, fut expulsée par les troupes brandebourgeoises. Le Mossig, qui passe à Wasselonne, fait marcher des fabriques de vermillon, de papier, de tan, ainsi que plusieurs moulins. Il y a aussi à Wasselonne des filatures de laine, de coton, des tanneries, des fabriques de chapeaux, des teintureries. Le commerce de la ville (bois, grains, vins) est très important.

Les armes de Wasselonne sont : *d'azur, à un saint Laurent d'or.*

Soultz-les-Bains. — Soultz-les-Bains (en allemand *Sulzbad*), dans le cercle de Molsheim, est un village situé à 22 kilomètres de Strasbourg; il compte 810 habitants. Sa situation est fort agréable, entre les collines des Vosges et sur le canal de la Bruche. Il possède une source d'eaux minérales bitumineuses, connue sous le nom de *Soultz-Bad*, et des bains assez fréquentés depuis déjà plus de deux siècles. Ces eaux sont claires et ne gèlent jamais en hiver; leur température est constante (15° à 16° centigrades); leur odeur est peu agréable et elles ont un goût salé. Elles contiennent du carbonate de soude, du sulfate de chaux, de la terre calcaire, de l'oxyde de fer, et un peu de bitume, à en juger par leur odeur et leur saveur. Elles sont apéritives, toniques et légèrement purgatives. On les emploie peu à l'intérieur, mais beaucoup en bains, qui sont très efficaces contre les maladies de la peau.

Gravé par Erhard

J. Rouff Éditeur

B.SE ALSACE

PAR

V. A. MALTE-BRUN

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION CIVILE.	CERCLES.	CANTONS.	COMMUNES.
4.774 kilomètres carrés, ou 477.430 hectares.	Hommes . . . . 288.917 Femmes . . . . 309.263 Total. 598.180	8	31	460

II. STATISTIQUE COMMUNALE

CERCLE DE STRASBOURG-VILLE (1)

Population, 104.471 habitants.

CERCLE DE STRASBOURG-CAMPAGNE

Population, 75.346 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 102.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
BRUMATH, 21 communes, 23.643 habitants.	Brumath	5.496	Suite de HOCHFELDEN.	Lixhausen	321	TRUCHTERSHEIM, 33 communes, 13,197 habitants.		
	Bernolsheim	322		Melsheim	552		Truchtersheim	666
	Bietlenheim	153		Minversheim	710		Avenheim	185
	Bilwisheim	264		Mittelhausen	651		Behlenheim	170
	Donnenheim	142		Mutzenhausen	290		Berstett	662
	Eckwersheim	848		Ringeldorf	114		Dingsheim	511
	Gambsheim	1.870		Ringendorf	562		Dossenheim	131
	Gendertheim	1.293		Säsolsheim	567		Düruingen	413
	Gries	1.695		Schaffhausen	487		Fessenheim	303
	Hördt (Hoerdt)	1.978		Scherlenheim	158		Furdenheim	620
	Killstett	811		Schwindratzheim	1·196		Gimbrett	344
	Krautweiler	170		Waltenheim	638		Griesheim	343
	Kriegsheim	374		Wickersheim	382		Gugenheim	622
	Kurzenhausen	600		Wilshausen	120		Handschuhheim	174
	Mittelschäffolsheim	23?		Wilwisheim	425		Hurtigheim	442
	Mommenheim	1.087		Wingersheim	1.337		Ittelnheim	225
	Olwisheim	428		Zöbersdorf	202		Kienheim	254
	Rottelsheim	205					Kleinfrankenheim	191
	Vendenheim	1.352	SCHILTIGHEIM, 18 communes, 22.462 habitants.	Schiltigheim	5.652		Küttolsheim	780
	Wanzenau (La)	2.302		Achenheim	829		Neugartheim	225
	Weyersheim	2.018		Brischheim	4.112		Offenheim	198
				Breuschwickersheim	594		Osthofen	724
HOCHFELDEN, 30 communes, 16.144 habit.	Hochfelden	2.469		Eckbolsheim	1.504		Pfettisheim	403
	Alteckendorf	730		Hangenbieten	522		Pfulgriesheim	408
	Bossendorf	344		Hönheim	1.531		Quatzenheim	704
	Dunzenheim	711		Ittenheim	860		Reitweiler	421
	Ettendorf	768		Kolbsheim	613		Rohr	300
	Friedolsheim	278		Lampertheim	822		Rumersheim	268
	Geisweiler	252		Mittelhausbergen	285		Schnersheim	715
	Gingsheim	374		Mundolsheim	412		Stützheim	309
	Grassendorf	261		Niederhausbergen	361		Willgottheim	907
	Hohatzenheim	204		Oberhausbergen	600		Winzenheim	444
	Hohfrankenheim	339		Oberschäffolsheim	998		Wiwersheim	247
	Ingenheim	5?3		Reichstett	1.041		Wöllenheim	82
	Issenhausen	159		Suffelweyersheim	716			
				Wolfisheim	910			

(1) Les noms des communes sont écrits en allemand; lorsque leur orthographe s'éloigne trop des noms français, on met ces derniers à la suite entre parenthèses.

CERCLE DE ERSTEIN

Population, 61.555 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 50.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
ERSTEIN, 13 comm., 12.959 hab.	ERSTEIN	3.661
	Bolsenheim	379
	Daubensand	214
	Gerstheim	1.495
	Hindisheim	1.291
	Hipsheim	441
	Limersheim	492
	Nordhausen	1.124
	Obenheim	851
	Osthausen	855
	Schäffersheim	446
	Uttenheim	525
	Westhausen	1.185
BENFELD, 13 c., 14.502 h.	Benfeld	1.635
	Boofzheim	997
	Friesenheim	619
	Herbsheim	573
Suite de BENFELD.	Hüttenheim	2.324
	Kerzfeld	986
	Kogenheim	1.268
	Matzenheim	730
	Rheinau	1.419
	Rossfeld	654
	Sand	851
	Sermersheim	1.036
	Witternheim	410
GEISPOLSHEIM, 14 c., 19.362 hab.	Geispolsheim	2.185
	Blasheim	851
	Duppigheim	1.051
	Düttlenheim	1.356
	Enzheim	702
	Eschau	1.354
	Fegersheim	1.823
	Holzheim	996
Suite de GEISPOLSHEIM.	Ichtratzheim	239
	Illkirch-Grafenstaden	4.712
	Lingolsheim	1.815
	Lipsheim	623
	Ostwald	1.183
	Plobsheim	1.372
OBERCHNHEIM (Obernai), 10 c., 18.232 habit.	Oberehnheim (Obernai)	4.590
	Bernhardsweiler	1.251
	Burgheim	178
	Goxweiler	694
	Innenheim	919
	Krautergersheim	1.386
	Meistratzheim	1.496
	Niederehnheim (Nidernay)	1.141
	Walf	1.388
	Zellweiler	1.089

CERCLE DE HAGENAU (HAGUENAU)

Population, 69.975 habitants. — Cantons, 3. — Communes, 58.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
HAGENAU (Haguenau), 16 communes, 22.405 habitants.	HAGENAU (Haguenau)	12.688
	Batzendorf	823
	Berstheim	315
	Dauendorf	1 319
	Hochstett	164
	Hüttendorf	144
	Kaltenhausen	1.042
	Morschweiler	526
	Niederschaffolsheim	1.124
	Ohlungen	874
	Schweighausen	1.533
	Uhlweiler	748
	Wahlenheim	244
	Weitbruch	1.681
	Wintershausen	385
	Wittersheim	682
BISCHWEILER (Bischwiller), 21 c. 27.213 hab.	Bischweiler (Bischwiller)	7.101
	Avenheim	440
Suite de BISCHWEILER.	Dalhunden	704
	Drusenheim	1.703
	Forstfeld	513
	Fort-Louis (Le)	244
	Herlisheim	1.993
	Kauffenheim	214
	Leutenheim	807
	Neuhänsel	214
	Oberhofen	1.893
	Offendorf	1.360
	Röschwoog	1.242
	Rohrweiler	911
	Roppenheim	912
	Runzenheim	783
	Schirrheim	1.332
	Schirrhofen	551
	Sesenheim	915
	Stattmatten	367
	Sufflenheim	3.014
NIERDERBRONN, 21 communes, 27.213 habitants.	Nierderbronn	3.179
	Bitschhofen	282
	Dambach	868
	Engweiler	456
	Griesbach	515
	Gumbrechtshofen (Nieder)	663
	Gumbrechtshofen (Ober)	334
	Gundershofen	1.304
	Kindweiler	561
	Merzweiler	1.918
	Mietesheim	716
	Oberbronn	1.313
	Offweiler	891
	Reischshofen	2.862
	Rothbach	647
	Ueberach	709
	Uhrweiler	842
	Uttenhofen	154
	Walk	737
	Windstein	417
	Zinsweiler	891

CERCLE DE MOLSHEIM

Population, 71.847 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 70.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
MOLSHEIM, 18 communes, 20.499 habitants.	MOLSHEIM	3.071
	Altdorf	828
	Avolsheim	650
	Dachstein	545
	Dinsheim	1.214
	Dorlisheim	1.848
	Ergersheim	734
	Ernolsheim	637
	Gressweiler	807
	Heiligenberg	447
	Lützelhausen	1.250
	Mutzig	2.785
	Niederhaslach	964
	Oberhaslach	1.025
	Still	1.165
	Sulzbad (Soultz-les-Bains)	810
	Urmatt	664
	Wolxheim	1.057
ROSHEIM, 10 comm., 13.724 h.	Rosheim	3 569
	Bischofsheim	1.839
	Börsch	1.644
	Grendelbruch	1.606
	Griesheim	984
	Mollkirch	789
	Mühlbach	570
	Ottrott	1.661
	Rosenweiler	756
	Sankt Nabor	316
SCHIRMECK, 23 c., 20.595 h.	Schirmeck	1.372
	Barenbach	832
	Bellefosse	396
	Belmont	579
	Bliensbach	174
	Bourg-Bruche	1.215
Suite de SCHIRMECK.	Colroy-la-Roche	515
	Fouday	233
	Grandfontaine	910
	Natzweiler	1.018
	Neuweiler (Neuviller-la-Roche)	827
	Plaine	1.865
	Ranrupt	1.191
	Rothau	1.809
	Russ	905
	Saales	1.122
	Saint-Blaise-la-Roche	293
	Saulxures	1.001
	Solbach	191
	Vorbruck	2.393
	Waldersbach	443
	Wildersbach	735
	Wisch	1.386

SUITE DU CERCLE DE MOLSHEIM

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
WASSELNHEIM (Wasselonne) 19 c., 17 029 h.	Wasselnheim (Wasselonne)	4.040
	Ballbronn	1.010
	Bergbieten	637
	Dahlenheim	645
	Dangolsheim	552
	Engenthal	1.112
Suite de WASSELNHEIM.	Flexburg	575
	Irmstett	154
	Kirchheim	393
	Kossweiler (Coswiller)	429
	Marlenheim	1.513
	Nordheim	745
	Odratzheim	440
Suite de WASSELNHEIM,	Romansweiler	928
	Scharrachbergheim	614
	Traubeim	505
	Wangen	731
	Wangenburg	198
	Westhofen	1.808

CERCLE DE SCHLETTSTADT (SCHLESTADT)

Population, 73.925 habitants. — Cantons, 4. — Communes, 63.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
SCHLETTSTADT (Schlestadt), 8 comm., 19.890 h.	SCHLETTSTADT (Schlestadt)	8.524
	Diefenthal	291
	Ebersheim	1.740
	Ebersmünster	689
	Kestenholz (Châtenois)	3.718
	Kinzheim	1.423
	Orschweiler	877
	Scherweiler	2.627
BARR, 16 communes, 22.204 hab.	Barr	5.949
	Andlau	1.906
	Bernbardsweiler	318
	Blienschweiler	792
	Dambach	3.153
	Eichhofen	423
	Epfig	2.712
	Gertweiler	918
	Heiligenstein	788
	Hohwald	649
	Ittersweiler	467
	Mittelbergheim	971
	Nothalten	771
Suite de BARR.	Reichsfeld	467
	Sankt Peter (Saint-Pierre)	428
	Stotzheim	1.493
MARKOLSHEIM, 21 communes, 18.480 habitants.	Markolsheim	2.234
	Artolsheim	891
	Baldenheim	1.042
	Bindernheim	742
	Bösenbiesen	287
	Boozheim	493
	Diebolsheim	534
	Elsenheim	613
	Heidolsheim	367
	Hessenheim	474
	Hilsenheim	2.035
	Mackenheim	852
	Müttersholz	2.029
	Mussig	818
	Ohnenheim	881
	Richtolsheim	351
	Saasenheim	498
Suite de MARKOLSHEIM.	Schönau	620
	Schwobsheim	214
	Sundhausen	1.388
	Wittisheim	1.117
WEILER (Villé), 18 communes, 13.354 habitants.	Weiler (Villé)	1.127
	Bassenberg	353
	Breitenau	457
	Breitenbach	1.172
	Diefenbach	513
	Erlenbach	887
	Gereuth (Neubois)	659
	Grube (Fouchy)	910
	Laach (Lalaye)	894
	Meisengott	963
	Neukirch (Neuve-Église)	739
	Saint-Martin	443
	Sankt Moritz (St-Maurice)	381
	Sankt Petersholz (Saint-Pierre-des-Bois)	787
	Steige	1.338
	Thannweiler (Thanwillé)	397
	Trienbach	570
	Urbeis	764

CERCLE DE WEISSENBURG (WISSEMBOURG)

Population, 59.968 habitants. — Cantons, 5. — Communes, 82.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
WEISSENBURG (Wissembourg), 12 communes, 13.038 hab.	WEISSENBURG (Wissembourg)	5.015
	Altenstadt	1.229
	Kleeburg	655
	Klimbach	424
	Lembach	1.452
	Niedersteinbach	449
	Oberhofen	150
	Obersteinbach	631
	Riedselz	1.277
	Rott	491
	Steinselz	522
	Wingen	743
LAUTERBURG, 6 c., 6.883 habit.	Lauterburg (Lauterbourg)	1.707
	Neeweiler bei Lauterburg	614
	Niederlauterbach	1.110
	Salmbach	1.049
	Scheibenhard	457
	Schleithal	1.946
SELZ (Seltz), 18 c., 13.886 h.	Selz (Seltz)	1.913
	Aschbach	663
	Beinheim	1.313
	Bühl	581
	Eberbach bei Selz	504
	Kesseldorf	361
	Kröttweiler	171
	Mothern	1.427
	Münchhausen	625
Suite de SELZ.	Niederrödern	951
	Niederseebach	169
	Oberlauterbach	585
	Oberseebach	1.796
	Schaffhausen	377
	Siegen	661
	Stundweiler	472
	Trimbach	651
	Winzenbach	666
SULZ-UNTER-WALD (Soultz-sous-Forêt), 25 communes, 15.632 habitants.	Sulz-unter-Wald (Soultz-sous-Forêt)	1.571
	Birlenbach	403
	Bremmelbach	164
	Drachenbronn	245
	Halten	1.732
	Hermersweiler	192
	Hofen	530
	Hohweiler	341
	Hunspach	789
	Ingolsheim	216
	Keffenach	198
	Kühlendorf	147
	Kutzenhausen	1.049
	Leitersweiler	224
	Lobsann	399
	Memmelshofen	311
	Niederbetschdorf	1.083
	Oberbetschdorf	1.350
	Oberrödern	629
Suite de SULZ-UNTER-WALD.	Reimersweiler	243
	Retschweiler	309
	Rittershofen	1.022
	Schönenburg	553
	Schwabweiler	482
	Surburg	1.450
WÖRTH (Wœrth), 21 communes, 10.529 habitants.	Wörth and dem Sauer (Wœrth-sur-Sauer)	1.081
	Biblisheim	249
	Diefenbach	320
	Dürrenbach	869
	Eberbach bei Wörth	209
	Eschbach	677
	Forstheim	579
	Fröschweiler (Frœschwiller)	566
	Görsdorf	888
	Gunstett	581
	Hegeney	269
	Lampertsloch	427
	Langensulzbach	742
	Laubach	221
	Mattstall	222
	Mitschdorf	206
	Morsbronn	614
	Neehweiler bei Wörth	409
	Oberdorf	244
	Preuschdorf	625
	Walburg	531

CERCLE DE ZABERN (SAVERNE)

Population, 87.468 habitants. — Cantons, 6. — Communes, 134.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
ZABERN (Saverne), 18 communes, 16.391 habitants.	ZABERN (Saverne)	5.708
	Altenheim	297
	Dettweiler	1.777
	Eckartsweiler	571
	Ernolsheim	556
	Furchhausen	313
	Gottesheim	417
	Hattmatt	691
	Littenheim	336
	Lupstein	589
	Mannolsheim	149
	Monsweiler	1.211
	Otterstbal	444
	Prinzheim	308
	Sankt Johann (Saint-Jean-des-Choux)	781
	Steinburg	1.371
	Waldolwisheim	633
	Wolschheim	239
BUCHSWEILER (Bouxwiller), 21 communes, 15.628 habitants.	Buchsweiler (Bouxwiller)	3.272
	Bischholz	286
	Bosselshausen	827
	Büsweiler	322
	Griesbach	241
	Imbsheim	802
	Ingweiler	2.276
	Kirweiler	597
	Menchhofen	310
	Mühlhausen	628
	Niedermodern	503
	Nicöersulzbach	335
	Obermodern	898
	Obersulzbach	425
	Pfaffenhofen	1.382
	Riedheim	243
	Schalkendorf	365
	Schillersdorf	660
	Uttweiler	281
	Weinburg	716
	Zutzendorf	739
DRULINGEN, 30 c., 14.839 h.	Drulingen	480
	Adamsweiler	286
	Assweiler	343
	Bärendorf	504
	Berg	576
	Bettweiler	282
	Büst	508
Suite de DRULINGEN.	Burbach	515
	Diedendorf	464
	Diemeringen	879
	Dürstel	410
	Eschweiler	230
	Eyweiler	478
	Gœrlingen	329
	Gungweiler	303
	Hambach	875
	Hirchland	605
	Kirberg	387
	Mackweiler	768
	Ottweiler	348
	Pisdorf	515
	Rauweiler	461
	Rexingen	212
	Sieweiler	529
	Thal bei Drulingen (Thal-Druling)	325
	Volksberg	641
	Weislingen	735
	Weyer	845
	Wolfskirchen	763
	Zollingen	243
LÜTZELSTEIN (La Petite-Pierre), 22 comm., 14.142 habit.	Lützelstein (la Petite-Pierre)	969
	Dossenheim	998
	Erkartsweiler	368
	Eschburg	823
	Frohmühl	360
	Hinsburg	119
	Lichtenberg	1.037
	Lohr	628
	Neuweiler	1.559
	Petersbach	720
	Pfalzweiler	313
	Puberg	330
	Reipertsweiler	849
	Rosteig	718
	Schönburg	539
	Sparsbach	267
	Struth	460
	Tieffenbach	460
	Weitersweiler	888
	Wimmenau	550
	Wingen	775
	Zittersheim	412
MAURMÜNSTER (Marmoutier), 25 communes, 12.022 habitants.	Maursmünster (Marmoutiers)	2.406
	Allenweiler	506
	Birkenwald	560
	Dimbsthal	262
	Gottenhausen	263
	Hägen	560
	Hengweiler	223
	Hohengöft	520
	Jettersweiler	264
	Kleingöft	158
	Knörsheim	202
	Krastatt	267
	Landersheim	211
	Lochweiler	456
	Ottersweiler	767
	Rangen	218
	Rheinhardsmünster	514
	Reutenburg	518
	Salenthal	227
	Schweinheim	875
	Singrist	600
	Thal bei Maursmünster (Thal-Marmoutiers)	666
	Westhausen	381
	Zehnacker	229
	Zeinheim	169
SAAR-UNION, 18 communes, 14.446 habitants.	Saar-Union	3.219
	Altweiler	775
	Bissert	244
	Bütten	805
	Dehlingen	655
	Domfessel	360
	Harskirchen	1.038
	Herbitzheim	1.600
	Hinsingen	143
	Keskastel	1.385
	Lorenzen	512
	Oermingen	1.081
	Ratzweiler	388
	Rimsdorf	353
	Saarwerden	571
	Schopperten	301
	Silzheim	495
	Völlerdingen	601

Paris. — Imprimerie de Vve P. LAROUSSE et Cie, rue Montparnasse, 19. — JULES ROUFF et Cie, ÉDITEURS.



METZ — VUE DU PORT SAINT-GEORGES

LORRAINE

(En allemand : LOTHRINGEN)

Superficie : 6,232 kilomètres carrés. — Population : 464,898 habitants.
8 Cercles. — 31 Cantons. — 751 Communes.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Limites. — Les limites du district de Lorraine sont : au nord, le Luxembourg, la Prusse rhénane, le Palatinat rhénan ; à l'ouest et au sud, le département français de Meurthe-et-Moselle ; à l'est, la basse Alsace.

Superficie. — La superficie du district de Lorraine est évaluée, d'après la section géographique et statistique de l'État-major allemand, à 6,232 kilomètres carrés.

Relief du sol. — Le district de Lorraine est un pays montagneux quoique peu élevé ; il est bordé à l'est (cercle de Sarrebourg), par les basses Vosges où les plus hauts sommets ont à peine 600 mètres ; à l'ouest, dans les cercles de Metz et de Thionville, les points culminants n'atteignent pas 450 mètres d'altitude.

Les hauteurs qui se rattachent à la chaîne des Vosges ont des pentes rapides et brusques, des sommets escarpés et des rochers pyramidaux ; les autres offrent un aspect moins tourmenté. Les unes sont couronnées de forêts, les autres ne produisent que des genêts et des fougères.

Le versant gauche de la Sarre et le bassin de la Seille forment ce que l'État-major prussien appelle le plateau de Lorraine-Word ; il a 143 kilomètres de longueur de l'est à l'ouest, 98 kilomètres de largeur du nord au sud. Dans cette région très habitée et en général aisément praticable, les plaines largement ondulées et fertiles alternent avec un vaste système de collines très boisées et çà et là avec des arêtes montagneuses très abruptes ; les mouvements de terrain courent généralement du sud au nord et présentent à l'est leur versant le plus rapide.

Les forêts (forêts de Kaldenroven, de Waldeck, de Brides, de Cremecey, de Moyeuvre) occupent une partie considérable du district, et le sol n'est réellement fertile que dans les vallées.

Hydrographie. — Le district de Lorraine appartient en entier au bassin du Rhin ; il est arrosé par la Moselle et ses affluents.

La Moselle prend sa source dans les Vosges, vers le ballon de Bussang, arrose Épinal, Toul, Frouard (confluent de la Meurthe), Pont-à-Mousson, et pénètre dans le district de Lorraine. Dans cette dernière région elle passe à Corny, à Ars-sur-Moselle, à Metz, à Thionville, près de Sierck. Elle traverse ensuite la Prusse rhénane et va se jeter à Coblence dans le Rhin, après un cours total d'environ 600 kilomètres.

Les affluents de gauche de la Moselle sont : le ruisseau de Gorze, la Mance, l'Orne, la Fensch.

Le ruisseau de Gorze passe à Rezonville, Gorze et finit à Novéant, après avoir parcouru une vallée pittoresque ;

La Mance traverse des bois, passe près de Gravelotte et finit à Ars-sur-Moselle ;

L'Orne prend sa source au nord-est de Verdun, passe à Moyeuvre, centre d'un bassin houiller très important, que la Prusse n'a pas négligé de s'annexer ;

La Fensch descend du plateau de Fontoy, parcourt une vallée riche en minerai de fer, traverse les établissements métallurgiques d'Hayange et se jette dans la Moselle en amont de Thionville.

Les affluents de droite de la Moselle sont : la Seille, la Sarre.

La Seille, que l'on nomme aussi la Grande-Seille, pour la distinguer d'une autre rivière de ce nom, affluent de la Saône, prend sa source près de l'étang de Lindres ; elle passe à Dieuze, à Marsal, à Moyenvic, à Vic, longe et traverse la frontière française et rentre bientôt dans le district de Lorraine pour se jeter dans la Moselle, à Metz, après un cours d'environ 40 kilomètres.

La Seille reçoit à droite la Petite-Seille, qui passe à Château-Salins.

La Sarre, affluent de droite de la Moselle, prend sa source dans les Vosges, au mont Donon : elle passe à Sarrebourg, Fénétrange, Saar-Union, Sarralbe, Sarreguemines; un peu en aval de cette ville, elle sert de limite entre le district de Lorraine et la Prusse rhénane; puis elle pénètre entièrement dans cette dernière, passe à Sarrebruck, Sarrelouis, Merzig et vient se jeter dans la Moselle à Conz, au sud-ouest de Trèves, après un cours d'environ 220 kilomètres. Elle est navigable sur la majeure partie de son cours. La Sarre reçoit à gauche l'Albe, la Rosselle, la Nied. Cette dernière est formée par deux petites rivières, dont l'une prend sa source au pied du plateau de Baronville, et se nomme la Nied française; elle passe à Rémilly, Pange. L'autre naît à l'ouest de Puttelange, et se nomme la Nied allemande : elle passe à Faulquemont. Ces deux rivières se réunissent au-dessous de Condé-Northen.

La Nied (Nied française et Nied allemande) passe alors à Volmerange, Roupelange, près de Boulay, à Gomelange, Holling, Bouzonville, et pénètre dans la Prusse rhénane, pour aller se jeter dans la Sarre après un parcours de 80 kilomètres.

Le district de Lorraine renferme plusieurs étangs très poissonneux, dont les principaux sont : l'étang de Lindres, près de Dieuze, qui occupe une superficie de 622 hectares; les étangs de Stock, de Gondrexange, de Bischwald, de Réchicourt, etc. Il y a, en outre, plusieurs étangs dans le cercle de Metz, et quelques marais dans le cercle de Sarreguemines, du côté de Bitche.

Le district est traversé par deux canaux importants : le canal des Houillères de la Sarre, le canal de la Marne au Rhin, et un canal plus petit, celui des Salines de l'Est.

Le canal des Houillères de la Sarre est la grande ligne de navigation qui a été créée en vue de faciliter le transport des combustibles provenant du grand bassin houiller de la Sarre. Cette ligne part des environs de Sarrelouis (Prusse rhénane), utilise la Sarre canalisée jusqu'à Sarreguemines où la Sarre se joint au canal des Houillères; de là, elle entre en Lorraine et va joindre le canal de la Marne au Rhin à Gondrexange. Le canal des Houillères a 65 kilomètres; il passe à Sarralbe.

Le canal de la Marne au Rhin, comme on le sait, commence à Vitry-le-François, dans la Haute-Marne, et débouche dans l'Ill, au-dessous de Strasbourg, en face de l'embouchure du canal de l'Ill au Rhin. Il pénètre dans le district de Lorraine après Xures (frontière française), passe à Moussey, Gondrexange (jonction avec le canal des Houillères de la Sarre), pénètre dans le tunnel d'Arschwiller et quitte la Lorraine pour la basse Alsace.

Voies ferrées. — Les voies ferrées du district de Lorraine sont celles de :

1° Avricourt à Bensdorf (35 kilomètres), par Azoudange, Dieuze, Vergaville;

2° Haguenau à Beningen (105 kilom., dont 79 dans le district), par Philippsbourg, Bitche, Lemberg, Rohrbach, Bliesbrucken, Sarreguemines, Farschwiller;

3° Sarreguemines à Avricourt (frontière française) (54 kilom., dans le district), par Sarralbe, — Saar-Union et Saarwerden (basse Alsace), — Fénétrange, Berthelmingen, Sarrebourg;

4° Ruding à Sarralbe (3 kilom.);

5° Sarralbe-Château-Salins-Chambrey (53 kilom. pour le district), par Ottweiler, Kappelkinger, Ismingen, Leiningen, Bensdorf, Conthil, Château-Salins, Salonnes;

6° Burthecourt à Vic (3 kilom.);

7° Burthelming à Rémilly (54 kilom.), par Lauterlingen, Nebing, Bensdorf, Roblalben, Bermer, Mœrchingen, Landorf, Brulingen, Baudrecourt, Remilly.

8° Metz-Styring (73 kilom.), par Forbach, Beningen, Saint-Avold, Falkenberg;

9° Beningen à Haargarten (20 kilom.), par Spittel, Karlingen, Kreuzwald;

10° Courcelles à Teterchen (30 kilom.), par Courcelles, Boulay;

11° Thionville à Vœlklingen (70 kilom.), par Kimzig, Diesdorf, Metzerwisse, Kredingen, Ebersweiler, Anzelingen, Freisdorf, Busenstroff, Brettnach, Teterchen, Hargarten, Ueberherrn, Differten, Wadgassen, Bous, Volkingen.

12° Metz-Noveant (16 kilom.), par Ars-sur-Moselle;

13° Metz à la frontière du Luxembourg (47 kilom.);

14° Metz-Amanviller (13 kilom.), par Moulins;

15° Thionville à la frontière française (18 kilom.), par Hayange et Fontoy.

16° Thionville à la Prusse rhénane (22 kilom.), par Kœnigsmachern, Sierck.

Climat. — Le district de Lorraine appartient à la région climatoriale dite du climat vosgien ou du nord-est. La température est assez douce dans l'ancien pays Messin, c'est-à-dire la vallée de la Moselle; rigoureuse et froide dans les contrées voisines des Vosges et des Ardennes.

Le climat est plutôt humide que sec, surtout en automne et dans les mois de mars et d'avril. Quoique dans les bassins de la Moselle et de la Seille l'automne et le printemps se confondent souvent avec l'hiver, le climat est encore plus rigoureux dans la partie est et nord-est. Les vents varient souvent plusieurs fois le jour, et ils soufflent avec violence au solstice d'hiver et à l'équinoxe du printemps.

A Metz, la température moyenne est de 9°,7 du thermomètre centigrade. En neuf années, la température minima a été de — 20°,5 et la température maxima de + 36°,1.

La quantité moyenne annuelle d'eau tombée est de 584 millimètres. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 149. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, du nord et de l'ouest. La hauteur moyenne du baromètre réduite à zéro est de 745mm,96.

Productions naturelles. — Le district appartient à la région naturelle dite de la Lorraine. La partie orientale est composée des terrains de première formation; la partie occidentale appartient à une formation secondaire.

Les terrains y sont à couches horizontales ou légèrement inclinées. Le sol est généralement argilo-sableux, humide et formé par le trias. Le règne minéral offre des mines de fer de bonne qualité. Les mines les plus importantes sont celles d'Aumetz, de Moyeuvre, de Hayange, etc. On rencontre aussi de la houille (à Moyeuvre); des carrières de grès, de pierres calcaires, de marbre lumachelle, d'argile et de gypse. La chaux de Metz est estimée. Il existe dans le district des tourbières, mais elles ne sont pas exploitées.

Le district possède des sources salées d'une grande richesse. Un vaste banc de sel gemme s'étend sous une partie de son sol. Les sources d'eaux salées se trouvent principalement dans le bassin de la Seille. Quelque part qu'on fouille dans les vallées, on y rencontre à peu de profondeur une eau plus ou moins chargée de sel (13 à 16 parties sur 100); les points qui en fournissent le plus abondamment aujourd'hui sont Dieuze, Moyenvic, Château-Salins et Salzbroon.

Il y a des sources d'eaux minérales à Walsbroon, à Guénétrange et à Bonnefontaine-près-Metz.

La production en céréales dépasse de beaucoup les besoins de la consommation locale, et l'on fait des récoltes très importantes de pommes de terre, légumes secs, graines oléagineuses, chanvre, betteraves à sucre et fruits de toutes espèces. L'art du jardinier est porté dans le pays Messin à un haut degré de perfectionnement. Les vergers des environs de Metz fournissent des fruits en abondance aux confiseurs de cette ville. Les vignes sont la partie la plus soignée de l'agriculture; elles couvrent, dans une même exposition, la plupart des coteaux. Les vins qu'elles produisent sont, en général, de bonne qualité; les vins rouges sont les meilleurs et les plus estimés; ceux de Scy, Jussy et autres crus des environs de Metz sont classés parmi les meilleurs vins ordinaires. Notons encore ceux de Vic. Le chêne, le charme, le hêtre, le bouleau et le sapin sont les essences principales des forêts, dont les plus importantes sont celles de Dabo et Saint-Quirin, cercle de Sarrebourg; elles fournissent des trains superbes destinés aux ateliers de la marine.

Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de bien particulier, si l'on en excepte les porcs, qui sont d'une belle race et servent à faire des salaisons que l'on expédie au loin. Les chevaux sont très nerveux, mais d'une petite taille et d'une forme peu agréable; leur tête est très grosse et leurs jambes sont minces. La meilleure espèce vient des races turques, que les derniers ducs de Lorraine avaient introduites dans le pays; mais ces races sont dégénérées. On élève beaucoup d'abeilles. Il y a dans les forêts un nombreux gibier, tel que lapins, lièvres, chevreuils. Le sanglier est devenu rare. Les loups sont assez nombreux, ainsi que les renards, les belettes, les blaireaux et les chats sauvages. Les espèces les plus communes du gibier ailé sont: la perdrix grise, la caille, l'alouette, la bécasse, le rouge-gorge. Les poissons les plus communs de la Moselle sont la carpe, le brochet, l'anguille, le barbeau, la tanche, la brême, le goujon et toutes les espèces de poissons blancs. Dans la Sarre et dans la Moselle, on prend des saumons, des aloses, des lamproies. On pêche des truites dans quelques autres rivières. Les écrevisses de la Sarre sont très estimées; on

trouve aussi dans la Moselle l'able, petit poisson dont les écailles argentines servent à fabriquer les fausses perles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'agriculture est avancée dans le district de Lorraine. On varie les assolements; on n'y suit plus aveuglément les règles de la routine, et le cultivateur est généralement avide de s'instruire et de tenter les nouvelles méthodes.

Le fer, le sel, la tourbe, les terres alumineuses sont les principaux produits de l'exploitation minérale. L'industrie manufacturière est variée et très active : la branche principale est le travail du fer et de l'acier ; ces deux métaux sont employés dans les tôleries, les manufactures de fer-blanc, de scies, de limes, râpes et articles divers de quincaillerie, de taillanderie et de clouterie. La fabrication des creusets, de la faïence, de la poterie de terre et des grès, des verres et des cristaux est également une branche importante d'industrie.

La manufacture de glaces de Saint-Louis et Meisenthal, de Saint-Quirin, la fabrication de soude et de produits chimiques de la saline de Dieuze, les distilleries de liqueurs dites liqueurs de Lorraine et dont le siège principal est à Phalsbourg, sont des établissements industriels de première importance; la faïence fine et les articles divers des poteries de Sarreguemines sont particulièrement estimés. Parmi les autres industries importantes, il faut compter la fabrication de la toile de ménage, des draps et des lainages, de la broderie, des papiers, des cuirs, de la colle forte, des tabatières et du sucre de betterave.

L'exploitation des forêts occupe un très grand nombre de personnes, ainsi que la préparation des fruits secs et des confitures, et celle des salaisons de porcs, dont il se fait un débit important à Paris pour les fêtes de Pâques. Les bois, les fers, le sel, la poterie, les verres et cristaux, les toiles et les draps, la quincaillerie, la taillanderie, les glaces et les produits chimiques sont les grands articles d'exportation.

Division et organisation administratives. — Le district de Lorraine, chef-lieu Metz, a une superficie de 6,232 kilomètres carrés et une population de 464,898 habitants.

Il est divisé en huit cercles ou arrondissements comprenant un total de 31 cantons et 751 communes (1).

Cercle de Metz-Ville (Stadtkreis Metz)..	5	cant.,	153	comm.
— de Metz-Campagne (Landkreis Metz				
— Boulay (Bolchen)	3	—	99	—
— Château-Salins	5	—	135	—
— Thionville (Diedenhofen)	5	—	100	—
— Forbach	4	—	85	—
— Sarrebourg (Saarburg)	5	—	107	—
— de Sarreguemines (Saargemund).	5	—	72	—
Totaux	31	cant.,	751	comm.

HISTOIRE DE LA LORRAINE

Le pays qui formait jadis le duché de Lorraine était habité à l'époque de la conquête romaine par deux peuples principaux : les *Mediomatrices*, dont la capitale était Metz, appelé alors *Divodurum*, et les *Leuci*, qui avaient pour capitale Toul (*Tullum*). Ces deux peuples étaient considérés comme faisant partie de la grande nation des Belges, que César appelle les plus braves des Gaulois (*Gallorum omnium fortissimi*).

Quand la Gaule fut divisée en dix-sept provinces, le pays des Médiomatrices et des *Leuci* fut compris dans la Belgique première, avec Trèves pour métropole, et pour cités, Metz, Toul et Verdun.

Dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne, ce pays eut à souffrir des invasions allemandes; plus tard, il fut dévasté par les Vandales et les Suèves. Soumis enfin par les Francs, il fut, sous les successeurs de Clovis, la principale province du royaume d'Austrasie ou France orientale. Il eut encore plus d'importance sous les princes carlovingiens. Les bords de la Moselle et les forêts des Vosges avaient pour eux un grand attrait, et ils y possédaient une grande quantité de domaines, tels que Marsal, Moyenvic, Vic, Scarponne, Gondreville, Flavigny, Champs, etc. Plus d'une fois Charlemagne célébra à Thionville les deux grandes solennités de Noël et de Pâques, et y tint l'assemblée générale des Francs. Le traité de Verdun (843) sépara de la France proprement dite les contrées de la Meuse et de la Moselle; elles furent laissées à l'empereur Lothaire, qui les transmit à son fils Lothaire II. C'est alors qu'elles prirent le nom de

(1) Nous donnons, pages 122, 123, 124, 125, 126, les tableaux statistiques des cantons et communes de chacun des huit cercles.

Lotharingia, d'où nous avons fait la Lorraine. Mais ce nom s'étendait à une étendue de pays plus vaste que la Lorraine actuelle; il embrassait tout le pays compris entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Il y eut encore entre les héritiers de Charlemagne bien des luttes avant que la Lotharingie fût définitivement séparée de la France.

« Lothaire II prit, comme ses frères (1), une part active aux querelles de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Mais, en 866, les Normands, qui avaient pénétré au cœur de la France, s'étant avancés jusqu'aux portes de Metz, il oublia les dissensions de famille pour veiller au salut de ses États, et parvint à repousser ces barbares. L'année suivante, Louis le Germanique et Charles le Chauve se rendirent à Metz pour conférer avec lui. Mais, toujours avides d'agrandir leurs possessions, ils eurent tous deux une entrevue secrète dans l'abbaye de Saint-Arnould, et s'y occupèrent du partage des États de leurs neveux, le roi Lothaire et l'empereur Louis, qui n'avaient pas d'héritiers.

» Lothaire, indigné, se plaignit au pape de l'avidité de ses oncles; il partit même pour Rome, afin d'y faire casser l'acte par lequel ils se partageaient sa succession. Un autre motif le conduisait, d'ailleurs, dans cette capitale du monde chrétien : la répudiation de sa femme Teuteberge, et son union avec Valdrade avaient excité contre lui la colère du saint-siège. Son voyage ne fut pas heureux ; à son retour, il mourut à Plaisance. La reine Teuteberge, à cette nouvelle, se hâta de revenir à Metz, où elle se retira dans le monastère de Sainte-Glossinde.

» Charles le Chauve, profitant des embarras de l'empereur Louis et de Louis le Germanique, retenus l'un en Italie, par les incursions des Sarrasins, l'autre en Allemagne, par la guerre contre les Esclavons, accourut à Metz, où l'évêque Advennies avait disposé les esprits en sa faveur et s'y fit couronner sans opposition, dans la cathédrale, le 9 septembre 869. Cette usurpation était à peine accomplie que le pape Adrien réclama au nom de l'empereur Louis, et Louis le Germanique pour son propre compte. Charles le Chauve conclut alors un accommodement avec celui-ci, par lequel il lui céda Metz et garda Toul et Verdun, tandis que l'empereur Louis ne recueillait de l'héritage de son neveu que le vain titre de roi de Lorraine.

(1) *Histoire des villes de France*, par Aristide Guilbert. (Furne et C[ie], éditeurs.)

» A la mort de Louis le Germanique (876), Charles le Chauve voulut s'emparer de tout le royaume de Lothaire; mais Louis, l'un des trois fils du dernier roi, auquel était échue toute la haute Lorraine, accourut à sa rencontre et le battit complètement devant Andernach. Le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, lui survécut peu de temps. Les grands du royaume offrirent alors la couronne à Louis, fils de Louis le Germanique (879); ce prince accepta, se rendit à Metz et de là à Verdun, où il conclut un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur la couronne de France, en échange de la part que Charles le Chauve avait eue dans l'héritage de Lothaire.

» Charles le Gros, son frère et son héritier, recueillit aussi la succession de son autre frère, l'empereur Carloman, et réunit, en outre, la couronne de France à toutes celles qu'il possédait déjà. Incapable de tenir d'une main ferme les rênes d'un si vaste empire, il traita honteusement avec les Normands qui, en 882, dévastèrent les provinces du Nord, et, pour assouvir leur cupidité, il dépouilla la cathédrale de Metz de toutes ses richesses. Les Normands reparurent en 883 ; ils remontaient la Moselle, lorsque Walo et Adelard, l'un évêque, l'autre comte de Metz, vinrent les attaquer à Remich, entre Sierck et Trèves, et les mirent en fuite. Walo paya de sa vie le salut de la ville épiscopale. Un autre essaim de Normands assiégeait Paris : Charles le Gros ne sut qu'assembler une diète à Metz, en juillet 886, pour aviser aux moyens de sauver le pays. »

Louis III, fils d'Arnold, que les Allemands avaient élevé sur le trône en 888, et auquel les Lorrains s'étaient soumis, eut un règne très agité ; il fut obligé, à deux reprises différentes, d'accourir à Metz pour réprimer des séditions. Les seigneurs allemands élurent après lui Conrad, duc de Franconie, tandis que les Lorrains, fidèles à la race de Charlemagne, se donnaient à Charles le Simple, roi de France. Charles prit possession à Metz de son nouveau royaume, en 912, et y revint l'année suivante afin de repousser Conrad, qui revendiquait la Lorraine. En 913, Charles le Simple avait établi à Metz, comme gouverneur du royaume de Lorraine, Giselbert, gendre de Henri, duc de Saxe. Giselbert tâcha de se rendre indépendant. Pour le punir, le roi Charles revint à Metz, en 916, et le dépouilla de toutes ses dignités.

Peu d'années après (919), Henri fut élu roi de

Germanie, et Charles le Simple s'empressa de rendre à Giselbert le gouvernement qu'il lui avait ôté. Une entrevue eut lieu sur le Rhin entre ces deux princes, qui se jurèrent amitié. Néanmoins, lorsque Charles eut été déposé par les grands de son royaume, Louis leur prêta son appui et pénétra en Lorraine avec une armée. Metz refusa de lui ouvrir ses portes : la ville ne se soumit qu'après un long siège, et Giselbert y rentra tout-puissant.

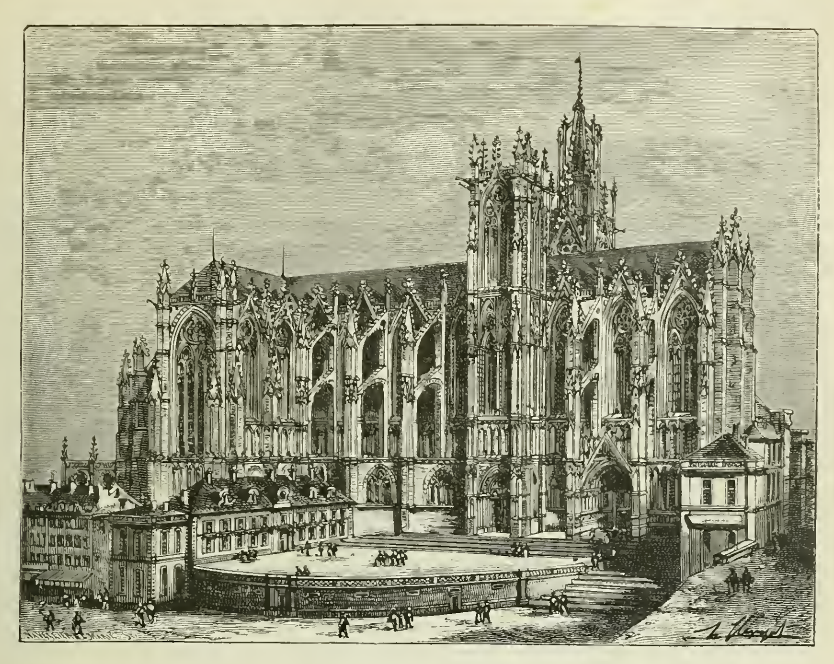
Dès leur avénement au trône (936), l'empereur Othon le Grand et Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple, se disputèrent la possession du royaume de Lorraine. Giselbert prit cette fois le parti du roi de France, quoique beau-frère d'Othon; mais il périt avec toute son armée auprès d'Andernach. Tous les efforts de Louis pour conserver la Lorraine demeurèrent inutiles ; Othon conquit le pays entier, et Metz fut la dernière ville qui, en 945, reconnut la souveraineté de ce prince. Conrad, gendre d'Othon, nommé par lui gouverneur de la Lorraine, paya la confiance de son beau-père de la plus noire ingratitude; il se révolta deux fois, malgré le pardon généreux que l'empereur lui avait accordé, appela les Hongrois à son secours et les introduisit dans la place de Metz, que ces barbares livrèrent au pillage (953). Tout le pays Messin fut saccagé, et une épidémie fit périr plus de dix mille personnes dans la seule ville de Metz. Deux ans après, les Hongrois ayant tenté une nouvelle invasion en Lorraine, Conrad, qui avait imploré la clémence de son beau-père, fondit sur eux et les extermina, mais il périt, lui-même, dans l'expédition.

L'empereur Othon I[er] donna alors la Lorraine à son frère Bruno, archevêque de Cologne. Ce prélat, comprenant l'impossibilité de régir en personne un pays aussi étendu, le divisa en deux parties, dont l'une fut appelée basse Lorraine et l'autre haute Lorraine ou Mosellane; c'est cette dernière qui a conservé le nom de Lorraine.

Les premiers ducs de la Lorraine mosellane appartiennent à la maison de Bar. Ensuite les ducs de basse Lorraine, Gothelon et Godefroy le Barbu, prétendirent à ce duché; mais il importait aux empereurs d'Allemagne que la Lorraine restât partagée pour n'être pas redoutable à leur autorité, et l'empereur Henri III donna la Lorraine mosellane à Albert, comte d'Alsace, et, après la mort de ce prince, à Gérard, son neveu (1048). Des deux fils aînés de Gérard, l'un, Thierry, fut le second duc de Lorraine; l'autre, Gérard, eut pour apanage le comté de Vaudemont; sa postérité devait le conserver jusqu'au milieu du XIV[e] siècle, époque à laquelle Henri de Vaudemont fut tué à la bataille de Crécy, ne laissant qu'une fille. Cette héritière du comté de Vaudémont épousa un sire de Joinville; mais, à la troisième génération, il ne restait également de cette maison qu'une fille, qui épousa un frère du duc Charles le Hardi, lequel commença la seconde maison de Vaudemont.

Ne pouvant suivre en détail l'histoire des ducs de Lorraine, nous nous arrêterons seulement sur quelques époques marquées par d'importants événements. Le XIII[e] siècle est une de ces époques; c'est l'ère de la fondation des libertés bourgeoises et municipales en Lorraine. Nancy, Lunéville, Saint-Nicolas, Frouard, Gerbéviller, etc., reçurent alors la *loi de Beaumont*, ainsi appelée de la petite ville de Beaumont-en-Argonne, à laquelle un archevêque de Reims avait accordé de grandes franchises pour y attirer des habitants. Le développement de la liberté fut favorable au développement du commerce; l'industrie sortit du fond des cloîtres et passa aux mains d'une bourgeoisie laborieuse. « Le numéraire, dit M. Bégin dans son *Histoire de Lorraine*, plus commun malgré les croisades qui en enlevèrent une grande quantité, rendit les affaires commerciales plus faciles. Plusieurs riches minerais, tels que celui de Hayange, étaient connus et exploités. Ce fut vers le milieu du XIII[e] siècle que Henri, comte de Salm, exploita pour la première fois les mines de Framont (*Ferratus mons*). Il construisit à Morhanges des salines qui furent bientôt abandonnées. Mais celles de Rosières, achetées de la maison de Lénoncourt par Ferry III; celles de Vic, Moyenvic, Marsal, possédées par les évêques de Metz, jouissaient d'une grande activité. Les marchands de la Lorraine faisaient des échanges avec les provinces rhénanes, la Franche-Comté, la Champagne. »

Ce fut au XV[e] siècle qu'eut lieu la réunion des maisons de Bar et de Lorraine, et ce fut à cette époque aussi que la Lorraine fut mêlée d'une manière plus active aux grands événements dont la France était alors le théâtre. C'était le temps de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, et de la lutte nationale de la France et de l'Angleterre. La maison de Lorraine était représentée par deux



Cathédrale de Metz.

vieillards : le duc de Bar, vieux cardinal ; et le duc de Lorraine, Charles le Hardi, qui n'avait qu'une fille. Charles le Hardi avait été longtemps un violent ennemi de la maison de France ; en 1412, irrité d'un arrêt que le Parlement de Paris avait prononcé contre lui, il avait traîné les panonceaux du roi à la queue de son cheval. Mais le parti anglais et bourguignon ne sut pas ménager un allié si important, et Charles le Hardi finit par donner sa fille en mariage à un prince français, René d'Anjou, à qui le duc de Bar, son oncle, avait déjà assuré son duché. Mais le parti bourguignon et anglais conservait en Lorraine un allié, le comte de Vaudémont, fils d'un frère de Charles le Hardi. Vaudémont prétendit que le duché de Lorraine ne pouvait tomber en *quenouille*, et qu'à lui seul appartenait l'héritage en vertu de la loi salique. Vaincu à Bulgnéville (1431) par Vaudémont et les Bourguignons, René d'Anjou fut emmené captif à Dijon. Il consacra les loisirs de sa captivité à la peinture.

« Il fit des tableaux pour la chapelle qu'il construisit dans sa prison ; il en fit pour les chartreux de Dijon ; il travailla même pour celui qui le retenait prisonnier ; lorsque Philippe le Bon vint le voir, René lui fit présent d'un beau portrait de Jean sans Peur. Il n'y avait pas moyen de rester ennemi de l'aimable peintre ; le duc de Bourgogne lui rendit la liberté sous caution. » (Michelet, *Histoire de France*, V.)

En 1441, la guerre entre les deux prétendants au duché de Lorraine fut terminée par la médiation du roi, qui engagea René à donner sa fille à Ferry de Vaudémont, fils de son rival, en confondant les droits des deux maisons. Quelques années plus tard, René céda le gouvernement de la Lorraine à son fils aîné, Jean, duc de Calabre. Ce prince belliqueux, dont la vie se passa sur les champs de bataille, entra dans la ligue du *Bien public* contre Louis XI et eut sa part des libéralités du roi au traité de Saint-Maur, *où le bien public*, suivant la

piquante expression de Comines, *fut converty en bien particulier*.

En secondant l'ambition du grand adversaire de Louis XI, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Jean de Calabre ne se doutait pas qu'il préparait à la Lorraine de redoutables périls. Charles le Téméraire avait conçu de vastes projets; il voulait reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne en reliant les États des Pays-Bas à la Bourgogne et à la Franche-Comté; mais pour cela il fallait posséder la Lorraine. Jean de Calabre était mort en 1470, son fils Nicolas ne lui avait survécu que trois ans. L'héritier du duché était alors René II, fils du vainqueur de Bulgnéville et de la fille du roi René Charles le Téméraire se saisit du jeune duc et l'obligea d'abord de lui céder quelques places fortes et le libre passage à travers son duché. Mais peu après, pendant que Charles le Téméraire s'obstinait au siège de Neuss, près du Rhin, René, excité et encouragé par Louis XI, lui envoya son défi et commença les hostilités. Charles, furieux, envahit la Lorraine, et Nancy capitula après une résistance longue et obstinée. Heureusement pour René, le Bourguignon fut défait par les Suisses à Granson et à Morat. Le duc de Lorraine, rentré en possession de son héritage, eut à le défendre contre une dernière attaque; la bataille de Nancy (1477) *fit cheoir*, dit Comines, *le si grand et somptueux édifice* de la puissance bourguignonne, et débarrassa le duc René de son terrible rival. Louis XI, qui s'était entendu avec le duc de Lorraine tant qu'il avait eu en face de lui Charles le Téméraire, le traita avec moins de ménagement après la ruine de la maison de Bourgogne, et, en 1480, à la mort du vieux roi René, il se saisit du Barrois, qui ne fut restitué à René II qu'au commencement du règne de Charles VIII.

C'est de René que descend cette famille des Guises à laquelle se rattachent des souvenirs à la fois glorieux et sinistres.

On sait quelles graves conséquences eut pour l'État et pour les derniers Valois l'établissement d'une branche de la maison de Lorraine en France. René II, qui possédait en Champagne, en Picardie, en Flandre et en Normandie des biens allodiaux, les légua au second de ses fils, Claude, duc de Guise, qui se fixa à la cour de France; il faisait ainsi de la branche cadette de sa maison une famille toute française, entièrement distincte de la branche aînée destinée à gouverner la Lorraine.

Mais l'ambition des Guises fut fatale non seulement à eux-mêmes, mais à la famille ducale de Lorraine, qu'ils entraînèrent dans leurs projets. Le duc Charles III fut un des soutiens de la Ligue; il conspira avec Philippe II et avec le pape contre l'indépendance de la France; il fut l'un des signataires de cet insolent traité de Joinville, par lequel des princes étrangers réglaient le sort de la France. Dès lors commença entre la maison de France et la maison de Lorraine cette antipathie dont les effets devaient éclater sous le règne du duc Charles IV.

Il y a peu d'exemples d'une existence aussi agitée que celle de ce prince. Dès le début de son règne, il se laissa entraîner par la belle duchesse de Chevreuse dans les intrigues et les complots dirigés contre l'administration vigoureuse de Richelieu.

Quand le duc d'Orléans, qui prêtait aux factieux l'appui de son nom, s'enfuit de France, le duc Charles lui donne asile à deux reprises et lui fait épouser secrètement sa sœur Marguerite. Le Parlement de Paris procède contre lui *à raison du rapt commis en la personne du duc d'Orléans*, et la Lorraine est deux fois envahie par les armées françaises. Le duc Charles, réfugié à Mirecourt, abdique en faveur de son frère, le cardinal François. Mais c'était une question de savoir si le duché devait passer aux héritiers mâles par exclusion des femmes. Charles IV n'était pas le fils, mais le gendre du duc précédent, Henri. Si la duchesse Nicole abdiquait comme son mari, la princesse Claude, sœur de Nicole, pouvait reproduire en sa personne la prétention des femmes. Aussi le nouveau duc jugea-t-il prudent d'épouser sans retard sa cousine Claude, que Louis XIII pouvait faire enlever d'un moment à l'autre. Il renvoya au pape son chapeau de cardinal; et, comme les liens de parenté exigeaient des dispenses, il reprit un instant, pour se les accorder, son caractère de prélat; puis il reçut d'un prêtre la bénédiction nuptiale et consomma son mariage. Cinq jours après, les nouveaux époux sont arrêtés dans leur logis au nom du roi de France, qui ne veut reconnaître ni le nouveau duc ni son mariage. Ils parviennent à s'échapper, pendant que l'armée française, devançant l'arrêt du Parlement, qui priait « humblement le roi de se satisfaire sur les biens de son vassal non situés en France, » achève la soumission de la Lorraine. Cependant le duc Charles, revenant sur son abdication, essaye vainement de

rentrer par force dans ses États, et finit par demander grâce au roi, qui lui restitua les duchés de Lorraine et de Bar; mais plusieurs places demeuraient à la France et Nancy restait occupé provisoirement par une garnison française. Le duc promettait de rester attaché aux intérêts de la France et se soumettait à perdre irrévocablement ses États en cas de contravention. Quelques mois après, il se joignait avec son armée aux Espagnols, ennemis de la France, et la Lorraine fut reconquise par l'armée royale. Enfin, après de nouvelles aventures, suspect au roi d'Espagne, qui le tint même quelque temps en prison, abandonné de son armée vagabonde, excommunié par le pape pour avoir épousé une maîtresse du vivant de sa femme, le duc Charles obtint de nouveau de Louis XIV et de Mazarin la restitution de ses États (1661). C'était le cinquième traité qu'il contractait avec la France, et on le connaissait assez pour être sûr que ce ne serait pas le dernier.

Il est vrai que Louis XIV, héritier des projets de Richelieu et de Mazarin sur la Lorraine, n'attendait qu'une occasion pour réunir définitivement ce beau pays à la couronne. En 1662, il obtint, moyennant des promesses d'argent, du duc Charles, qui n'avait pas d'enfants légitimes, que ses États seraient, après sa mort, réunis à la France. Mais le prince Charles, fils de l'ex-cardinal François, protesta contre cet arrangement, et le duc lui-même revint à de meilleurs sentiments pour son neveu. Il crut trouver un appui contre l'ambition de la France dans les puissances européennes qu'avaient alarmées les succès de Louis XIV dans la guerre d'Espagne, et il intrigua pour être reçu dans la triple alliance. Aussitôt Louis XIV se saisit de son duché, et le vieux duc s'enfuit à Cologne. Il combattit encore contre la France dans la guerre de Hollande et termina en 1675, à Birkenfeld, son aventureuse existence. Il laissait ses droits à son neveu Charles V, prince doué de talents supérieurs et qui s'illustra à la tête des armées impériales. Mais il tenta vainement de s'emparer de la Lorraine; Louis XIV avait fait dévaster systématiquement la partie orientale du duché et démanteler toutes les places secondaires. Il était impossible de s'aventurer avec une armée dans un pays si complètement ruiné. Le duc avait écrit sur ses étendards : *Aut nunc aut nunquam* (ou maintenant ou jamais). L'alternative ne lui fut pas favorable ; il ne rentra jamais dans ses États. Il est vrai que la paix de Nimègue (1679) les lui restituait, mais en laissant à la France des places de sûreté et, entre autres, Nancy, sa capitale. Charles refusa de se soumettre à cette humiliation. Il resta à la cour de Vienne, où il épousa une sœur de l'empereur.

A sa mort, Léopold, son fils, prit le titre de duc de Lorraine, et la paix de Ryswick (1697) lui restitua son duché; Louis XIV ne gardait que Marsal, Sarrelouis et Longwy, avec le droit de passage pour les troupes françaises à travers la Lorraine. Pendant un règne paisible de trente-deux ans, Léopold s'appliqua à faire oublier à ses sujets les longues souffrances qu'avaient attirées sur eux les fautes de son aïeul.

François IV, qui succéda à son père en 1729, ne devait pas jouir longtemps de l'antique patrimoine de sa famille. Le traité de Vienne, qui, en 1735, mit fin à la guerre de succession de Pologne, stipula que le roi Stanislas, renonçant au trône de Pologne, deviendrait duc de Lorraine et de Bar, et qu'à sa mort ces deux duchés seraient réunis à la France. François IV était dédommagé par le grand-duché de Toscane et par la main de Marie-Thérèse, fille de l'empereur; ce mariage lui valut plus tard la couronne impériale.

En 1737, Stanislas prit possession de la Lorraine. Des souvenirs honorables et affectueux se rattachent au nom de ce monarque; mais, malgré les sympathies que méritait la personne de Stanislas, une partie de la population ne vit qu'à regret son établissement sur le trône de Lorraine. Ce règne ne pouvait être et ne fut en effet qu'une transition pour préparer l'incorporation de la Lorraine à la France. C'est ainsi que Stanislas consentit à l'incorporation des troupes lorraines dans l'armée française et que le pays fut placé sous le régime financier de la France. Ce furent ces mesures et d'autres du même genre qui soulevèrent la susceptibilité des Lorrains; et Stanislas eut à soutenir contre la cour souveraine du duché des luttes analogues à celles que, dans le même temps, le gouvernement en France soutenait contre les Parlements. A la mort de Stanislas, en 1766, la Lorraine fut réunie à la France.

Quant au pays Messin, voici les événements historiques qui le concernent plus particulièrement. Dans le déclin de la puissance romaine, il fut un des premiers exposés aux invasions des barbares. La plus dévastatrice de ces invasions fut celle des Huns, ces conquérants furieux qui avaient fait du

glaive le symbole de leur religion ; leur regard ardent et féroce, leurs figures mutilées dès l'enfance et couvertes de hideuses cicatrices suffisaient pour inspirer la terreur. Des ruines fumantes et des milliers de cadavres attestèrent le passage d'Attila par le pays Messin.

En 869, à la mort de Lothaire II, ses États furent convoités par Charles le Chauve, son oncle, roi des Francs neustriens. Charles arriva en toute hâte en Austrasie et se fit couronner roi dans la basilique de Saint-Étienne de Metz par Advence, évêque de cette ville, et plusieurs autres prélats. Mais son frère Louis le Germanique ne le laissa pas jouir en paix de son usurpation, et, d'autre part, le pape Adrien intervint pour le compte de l'empereur Louis II, frère de Lothaire II. Il écrivit à Charles le Chauve que, s'il persistait à détenir l'héritage d'autrui, il serait *anathématisé comme le diable et logé avec lui en enfer*. Charles le Chauve se résigna à partager la proie avec le roi de Germanie. Dans ce partage, le pays Messin resta à ce dernier. Les contestations recommencèrent à sa mort ; les tristes héritiers de Charlemagne épuisaient leurs forces à se disputer les lambeaux d'un empire qu'ils étaient incapables de défendre contre les ennemis qui le ravageaient, mais surtout contre les Normands et les Hongrois. Au milieu de ces misères, la dissolution du gouvernement s'achevait rapidement, et le régime féodal s'établissait. Cet état de désordre devait être plus sensible encore dans le pays Messin, qui, ainsi que toute la Lorraine, ne savait pas même s'il faisait partie nominalement de la France ou de l'empire germanique. Cette situation bizarre devait exercer son influence sur le caractère des habitants. En Lorraine, « l'Allemagne, comme dit M. Michelet, était partout pêle-mêle avec la France, partout se trouvait la frontière. Là aussi se forma, dans les vallées de la Meuse et de la Moselle,... une population vague et flottante, qui ne savait pas trop son origine, vivant sur le commun, sur le noble et le prêtre, qui la prenait tour à tour à leur service. Metz était la ville de tous ceux qui n'en avaient pas, ville mixte, s'il en fut jamais. On a essayé en vain de rédiger en une coutume les coutumes contradictoires de cette Babel. »

Parmi les puissances féodales qui s'étaient élevées dans le pays Messin, la plus importante fut celle des évêques mêmes de Metz. Cependant la souveraineté temporelle de ces prélats ne s'étendait pas sur tout le pays Messin ; d'autres princes, et notamment les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et ceux de Luxembourg, y possédaient des domaines. Les guerres fréquentes qui éclatèrent entre les évêques et ces princes furent pour les habitants de la contrée une source de misères.

Au fléau de la guerre se joignirent souvent ceux de la nature. En 1176, une peste fameuse désola le pays Messin. En 1198, la terrible maladie connue sous le nom de feu de Saint-Antoine y exerça ses ravages. Plus tard, en 1315, des pluies excessives et des inondations accompagnées de secousses volcaniques y détruisirent les récoltes; la famine suivit, et bientôt la peste. Le tiers des habitants périt. Cette lugubre année resta dans les souvenirs populaires, et longtemps après on ne parlait encore qu'avec effroi de *l'an de grande famine et de pestilence*.

Quand, par-dessus tant de misères, arrivaient encore les exactions des seigneurs féodaux, le malheureux paysan tombait parfois dans des accès de rage, comme on le vit en 1357. Il y eut dans le pays Messin un commencement de jacquerie; le signal du soulèvement partit d'un village voisin de Thionville; mais le mouvement fut comprimé par l'évêque de Metz.

Pendant la guerre de Cent ans, les *Compagnies* ravagèrent plusieurs fois les rives de la Moselle ; les populations n'échappaient au pillage que moyennant de fortes rançons.

Après les *Routiers* vint Charles III, duc de Lorraine : la guerre qu'il entreprit contre Metz, vers 1420, coûta cher aux habitants du pays Messin. Le duc incendia un grand nombre de villages et ravagea le pays avec d'autant plus de fureur qu'il n'avait pu s'emparer de Metz.

A partir du xve siècle, les entreprises des ducs de Lorraine sur Metz et le pays Messin se renouvellent fréquemment; cette conquête eût été pour le duché de Lorraine un bel accroissement de territoire. Mais un prétendant plus redoutable se montra bientôt; dès Charles VII, la France convoite ce beau pays et cette grande cité, qui lui servira de barrière contre l'Allemagne; elle satisfait enfin son ambition, et Henri II occupe Metz et une partie du pays Messin. Charles-Quint essaya de le reconquérir. Déjà, les rives de la Moselle et de la Seille avaient été cruellement ravagées par les impériaux, lorsque Philippe II, successeur de Charles-Quint, et Henri II, conclurent la paix de

Cateau-Cambrésis (1559). Dès lors, on pouvait s'attendre que cette partie du pays Messin, qui relevait du Luxembourg, serait abandonnée à la France; mais Henri II mal conseillé fit au roi d'Espagne d'importantes restitutions, parmi lesquelles ses conquêtes dans le Luxembourg. Il était pressé de conclure la paix, et d'unir ses efforts à ceux de Philippe pour la ruine du protestantisme.

Les guerres de Religion qui signalent tristement la seconde partie du XVI[e] siècle causèrent bien des maux au pays Messin. Il fut ravagé tantôt par les catholiques, tantôt par les auxiliaires allemands qui venaient au secours de Henri IV.

Lorsque Louis XIII et Richelieu envahirent la Lorraine et que l'idée de conquérir ce duché à la France commença à se produire, on comprit de quelle utilité pourrait être une cour souveraine établie à Metz et composée d'hommes dévoués aux intérêts de la monarchie. Le parlement fut créé, et, peu après, Richelieu établit un intendant, représentant de l'autorité royale à Metz et dans le pays Messin. Bientôt la paix de Westphalie (1648) consacra les droits de la France sur la ville et l'évêché de Metz.

Après la paix de Nimègue, Louis XIV, sous prétexte d'interpréter les traités, institua à Metz une *Chambre de réunion*, et se mit à conquérir des pays par des arrêts; mais, à la paix de Ryswick, il fut obligé d'annuler les décrets et arrêts de cette chambre, et de restituer les pays occupés; il est vrai qu'en échange de ces restitutions l'empire lui cédait Strasbourg en toute souveraineté.

Sous Louis XV, la guerre de la succession d'Autriche amena les impériaux aux frontières du pays Messin; le bruit des atrocités que commettaient les Croates de Meutzel y répandait l'épouvante. On renforça en toute hâte les garnisons des places fortes; Mentzel fut tué devant Sarrebruck, et les impériaux furent repoussés au delà du Rhin.

En 1789, le pays Messin formait ce qu'on appelait un petit gouvernement; ce mot s'appliquait à l'étendue du pays et non à son importance, puisque Paris était rangé dans la même catégorie. Dans la nouvelle division du royaume, en 1790, l'Assemblée constituante établit le département de la Moselle, qui s'accrut, en 1793, de trente-sept communes, dont cinq du comté de Crégange, et onze de celui de Hanau, vingt du bailliage de Schambourg, et une de l'empire.

En 1814, la Lorraine fut envahie par les alliés; mais les paysans lorrains, tout dévoués à la France, firent une rude guerre de détail aux envahisseurs.

Napoléon ne l'oublia pas, et lorsque, en 1815, il quittait l'île d'Elbe pour renverser la dynastie que l'étranger avait replacée sur le trône, il dictait à ses soldats, pendant la traversée, une proclamation célèbre où il rappelait la résistance patriotique du peuple en 1814 et *l'insurrection des braves paysans de la Lorraine.*

Pendant la guerre de 1870 et depuis, le dévouement des Lorrains à la France s'est affirmé bien souvent. Les Allemands, malgré tous leurs efforts de germanisation, ne doivent pas se faire beaucoup d'illusions sur les sympathies réelles de la population qu'ils ont annexée.

HISTOIRE DES LOCALITÉS LES PLUS REMARQUABLES

Metz (lat., 49° 7′ 14″; long., 3° 50′ 23″ E.). — Metz, chef-lieu du district de Lorraine, au confluent de la Moselle et de la Seille, est situé à 316 kilomètres à l'est de Paris; sa population est de 53,000 habitants.

L'histoire de Metz commence au temps de la conquête romaine. Lorsque César arriva en Gaule, Metz, nommée alors *Divodurum*, était la capitale des *Mediomatrices*, qui occupaient dans la Belgique une partie du bassin de la Moselle et de ses affluents. Les Médiomatrices, menacés par l'invasion des Suèves, avaient bien accueilli les Romains; mais quand, plus tard, Vercingétorix organisa le soulèvement général de la Gaule, les Médiomatrices fournirent 5,000 hommes. La ligue échoua, et *Divodurum* passa décidément sous la domination romaine. Elle reçut le titre d'alliée de la république (*socia*) et fut une des grandes cités de la Belgique première. Son importance s'accrut rapidement.

Au I[er] siècle de l'ère chrétienne, Metz fut le théâtre d'un douloureux événement. L'an 69, une partie de l'armée de Vitellius, qui disputait l'empire à Galba, arriva à *Divodurum.* « Les soldats, raconte Tacite, malgré l'accueil favorable qu'ils avaient reçu, saisis d'une terreur panique, prirent subitement les armes pour égorger un peuple innocent. Et ce ne fut point la soif du pillage et du butin qui les y poussa, mais un accès de fureur et de rage, dont la cause était incertaine, et, par là même, le remède plus difficile. Enfin, adoucis par les prières de leur général, ils s'abstinrent de saccager la ville. Il y périt cepen-

dant près de quatre mille hommes, ce qui répandit dans les Gaules un tel effroi, qu'à l'approche de l'armée il n'y eut point de ville qui ne vînt tout entière avec ses magistrats pour demander grâce. »

Au temps des invasions, Metz fut une des villes les plus exposées aux ravages des barbares. Vers 261, Chrocus, chef des Allemands, passa le Rhin et s'empara de Metz, qui fut livrée au pillage. Au v[e] siècle, Attila, le *Fléau de Dieu*, tomba sur la Gaule avec une innombrable armée de Huns et d'autres barbares. Metz se trouvait sur son passage ; la population fut massacrée et Metz devint un monceau de ruines.

La ville néanmoins se releva assez vite de cet immense désastre et elle devint le dernier boulevard de la puissance romaine dans les Gaules. Ce n'est qu'en 510 que ses habitants se soumirent volontairement à Clovis. L'année suivante, ce prince ayant partagé ses États entre ses quatre fils, Théodoric, l'aîné, eut toutes les provinces arrosées par la Meuse et par le Rhin : royaume qui reçut le nom d'Austrasie ou d'Orient, et dont Metz fut la capitale. Théodoric, auquel on attribue la rédaction de la loi salique, mourut en 534, après un règne glorieux de vingt-trois ans, et fut enterré à Metz. Il eut pour successeur son fils Théodebert, prince conquérant, qui fit souvent trembler sur son trône l'empereur Justinien.

Adoré de ses sujets, Théodebert revenait toujours à Metz se reposer des fatigues de la guerre : cette ville dut à ses bienfaits une partie de l'éclat dont elle brilla comme capitale de l'Austrasie. Théodebald, son fils, étant mort à la fleur de l'âge sans laisser de postérité, Clotaire, roi de Soissons, courut à Metz, où il se fit reconnaître par les leudes de l'Austrasie.

Dans le nouveau partage des États de la monarchie franque, Sigebert, un des quatre fils de ce prince, eut le royaume d'Austrasie (561). Ce fut à Metz que Sigebert épousa, en 566, la fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, la princesse la plus digne du trône : en un mot, cette illustre Brunehaut, dont on a cessé de calomnier la mémoire depuis que l'histoire des temps mérovingiens a trouvé dans M. Augustin Thierry, un interprète digne d'elle. Nous savons maintenant ce que fut cette reine malheureuse dont Venantius Fortunatus nous a légué le plus brillant éloge.

Au moment même où Sigebert tombait, près de Vitry, sous les coups des assassins apostés par Frédégonde, les émissaires de cette femme implacable arrêtaient à Paris sa veuve Brunehaut. Gundobald, un des chefs de l'armée austrasienne, réussit à enlever Hildebert, fils de Sigebert, et conduisit le royal enfant à Metz, où il fut proclamé roi, la veille de Noël de l'an 575. De ses fils, l'un, Théodebert, eut l'Austrasie, et l'autre, Théodoric, la Bourgogne, que le roi Gontran avait laissée à Hildebert, après l'avoir adopté par deux traités, dont Grégoire de Tours lui-même avait apporté le second à Metz.

Les deux frères furent toujours en guerre : Brunehaut, exilée d'Austrasie par l'épouse qu'elle avait donnée à son petit-fils, Théodebert, se réfugia à la cour de Théodoric : celui-ci parvint à s'emparer de son frère que Brunehaut fit mettre à mort à Chalon-sur-Saône. Brunehaut rejoignit ensuite son autre fils à Metz, où les affronts qu'elle avait essuyés furent vengés dans le sang de deux innocentes créatures.

Clotaire, fils de Chilpéric et de Frédégonde, régnait en ce temps-là à Soissons. Théodoric s'apprêtait à marcher contre lui, quand il mourut de la dysenterie à Metz. Brunehaut fit aussitôt proclamer Sigebert, l'aîné des fils de Théodoric, roi d'Austrasie. Wamer, maire du palais, leva de nombreuses troupes; mais, lorsque les deux partis se trouvèrent en présence, il abandonna le petit-fils de Brunehaut, et décida les Austrasiens et les Burgondes à reconnaître Clotaire pour leur chef.

Ce prince fit égorger les deux fils aînés de Théodoric : le troisième parvint à s'échapper et sauva ses jours par l'obscurité à laquelle il se condamna ; le quatrième fut exilé en Neustrie, où il vécut dans la condition la plus humble. Quant à Brunehaut, son corps, traîné par un cheval indompté, fut mis en pièces. Le nom de cette reine est resté dans la mémoire du peuple messin ; mais, pour lui, ce n'est pas une méchante reine que désigne ce nom : il lui rappelle, au contraire, une princesse qui fit réparer les voies romaines, construire de nouvelles routes, et qui embellit de palais et d'édifices religieux la capitale de l'Austrasie.

Clotaire, maître de l'Austrasie, abandonna le gouvernement à un maire du palais ; les leudes ne tardèrent point à se révolter : alors il envoya son fils Dagobert à Metz, avec le titre de roi d'Austrasie (620). Dagobert, grâce aux sages conseils de Pépin, maire du palais, et d'Arnold, évêque de Metz,

réussit d'abord à se faire adorer de ses sujets ; en 628, ayant hérité de la Neustrie, il fut obligé de quitter Metz pour se rapprocher de ses nouveaux États. L'Aquitaine lui échut en 633, et toute la monarchie franque appartint encore une fois à un seul prince.

Bientôt, malheureusement, Dagobert sacrifia les intérêts de son royaume à l'avidité et aux caprices de ses maîtresses. Ruiné par ses prodigalités, il ne put faire la guerre contre les Esclavons. Les Austrasiens demandèrent alors à grands cris un roi digne de les commander, et Dagobert leur donna un de ses fils, à peine âgé de deux ans, Sigebert, qu'il avait eu d'une jeune et belle Austrasienne, nommée Ragnetrade, dont les charmes l'avaient séduit dans un de ses voyages à Metz.

Sigebert, reconnu roi dans une assemblée solennelle des leudes (632), reçut pour gouverneur Adalgise, maire du palais. Les Austrasiens satisfaits prirent soudain les armes, chassèrent les Esclavons des frontières du royaume et rétablirent la paix.

A la mort de Dagobert (637), le maire d'Austrasie, Pépin, que ce prince avait retenu à sa cour, se hâta de regagner Metz, où il reprit, auprès de Sigebert, les mêmes fonctions qu'il exerça pendant deux ans et qu'il transmit à son fils Grimoald.

A partir de cette époque, les rois de sang mérovingien ne furent plus rois que de nom, et toute la puissance resta entre les mains des maires du palais. Grimoald, en 652, s'étant saisi du jeune Dagobert, héritier de Sigebert, le fit raser et conduire en Écosse, en annonçant hautement sa mort; puis, prétextant une adoption, il plaça sur le trône son propre fils, Childebert, qui en fut renversé la même année. Clovis II, fils de Dagobert, devenu maître de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Bourgogne, laissa trois enfants, dont l'un, Childéric, fut proclamé roi d'Austrasie à l'âge de huit ans, et succéda, en 670, à son frère Clotaire, dans le royaume de Neustrie. Trois ans après, il mourut assassiné, et le jeune Dagobert, revenu d'Écosse, rentra dans l'héritage de son père. Quelques années se passent; Dagobert tombe à son tour sous le poignard des assassins (679). Le maire du palais, Ébroïn, envoie ensuite en Austrasie, pour y régner, un jeune enfant, Clovis, qu'il prétend fils de Clotaire III. Mais deux leudes, profitant de ces troubles, se font reconnaître ducs d'Austrasie. L'un, Martin, descendait de Clodoald, évêque de Metz; l'autre, Pépin d'Héristal, était petit-fils de Pépin, maire du palais de Dagobert et de Sigebert II.

Nous ne raconterons point ici en détail la lutte de ces trois rivaux, parce qu'elle est du domaine de l'histoire générale de France. Martin, Ébroïn et son successeur Bertaire, périrent tour à tour de mort violente (680-687). Pépin, maître de Paris, et seul roi de fait, s'empara de Clovis, auquel il conserva le titre de roi d'Austrasie, comme à Théodoric celui de roi de Neustrie. On sait que les ennemis de Pépin essayèrent, après sa mort, de renverser la fortune de sa race (714).

Charles-Martel, échappé de la prison où l'avait enfermé Plectrude, répudiée par son père, rallia les soldats qui défendaient sa cause au moment où ils étaient en pleine déroute. Reconnu bientôt duc d'Austrasie, comme Pépin, et réintégré dans toutes les dignités de sa famille, il se sentit assez grand et assez fort pour donner des rois à l'Austrasie et à la Neustrie, sans se déclarer roi lui-même (717-719). A la mort de Théodoric, sur le front duquel il avait placé une triple couronne, il ne s'occupa plus toutefois de la succession des princes du sang mérovingien ; il régna dès lors, nominalement, sous le titre de duc de France, qu'il avait substitué à celui de duc d'Austrasie. Ses deux fils, Pépin et Carloman, gouvernèrent, sous Childéric, dernier simulacre de roi, l'un la Neustrie et l'autre l'Austrasie. Pépin, mis en possession de ce royaume par la retraite volontaire de Carloman au fond d'un cloître, se fit proclamer roi de France dans une assemblée générale des leudes, convoquée à Soissons en 752.

Le roi Pépin résida souvent à Metz et à Thionville, qu'il affectionnait. En 761, l'évêque de Metz, Chrodegang, ayant fondé l'abbaye de Gorze, le nouveau monarque vint assister à la dédicace de son église. Six ans après, le palais des rois de Metz reçut les ambassadeurs que le calife avait envoyés auprès du roi de France : ils y passèrent l'hiver. Carloman, l'un des fils de Pépin, eut l'Austrasie, dont son frère aîné, depuis Charlemagne, s'empara à l'exclusion de ses neveux (771). Ce prince aimait beaucoup aussi le séjour de Metz, et surtout le palais de Thionville, où il se rendait pour se reposer des fatigues de la guerre et se livrer au plaisir de la chasse. C'est là que mourut, au printemps de 783, sa femme Hildegarde, qui fut enterrée à Metz dans l'abbaye de Saint-Arnold. Charlemagne fit don à l'abbaye de la terre de Cheminot, afin que

les moines entretinssent continuellement des lampes allumées sur la tombe d'Hildegarde et des prêtres en prière pour le repos de son âme. Il établit des écoles à Gorze et à Metz, et introduisit le chant grégorien dans l'église de cette ville.

Ce fut à Metz que Louis le Débonnaire, abreuvé de dégoûts par ses enfants, dont le pape Grégoire IV favorisait l'ambition, fut amené captif, avant d'être conduit à Compiègne, où une assemblée d'évêques devait le dépouiller des ornements impériaux, le revêtir d'un cilice et l'enfermer dans une cellule.

Redevenu libre, en 834, Louis séjourna durant les fêtes de Noël dans le palais de Metz; il convoqua, pour le mois de février suivant, une diète à Thionville; néanmoins, c'est dans la cathédrale même de Metz, qu'après avoir été de nouveau proclamé empereur, il fut solennellement replacé sur le trône. Pendant la cérémonie, l'évêque de Reims, Ebbo, qui avait présidé l'assemblée de Compiègne, se vit contraint de lire en chaire la condamnation des actes de ce concile. Un tribunal, composé de quarante-trois évêques, le déclara ensuite indigne de l'épiscopat; mais l'empereur eut la générosité de le lui rendre. Depuis lors, Louis le Débonnaire ne cessa d'habiter tour à tour Metz et Thionville, résidence où il était sûr de trouver des sujets fidèles. En 838, son fils, Louis le Germanique, lui déclara la guerre; mais Adalbert, le premier comte de Metz dont l'histoire fasse mention, réussit à détacher les Saxons du parti du prince rebelle, et la guerre cessa. Des troubles éclatèrent bientôt en Aquitaine; l'empereur fut forcé de quitter Metz, et Louis le Germanique reprit les hostilités. Aussitôt, le comte Adalbert et l'évêque Drogo se portèrent à sa rencontre à la tête d'une armée d'Austrasiens. L'empereur les rejoignit sur les bords du Rhin, où il succomba bientôt à ses chagrins. Son corps, rapporté à Metz, y fut déposé dans l'abbaye de Saint-Arnold, à côté de celui de sa mère Hildegarde. Le sarcophage de Louis le Débonnaire était un de ces sarcophages arlésiens, représentant le passage de la mer Rouge, dont on a trouvé à Arles même des exemplaires parfaitement semblables; vendu en 1794, le tombeau impérial fut dépecé par un marbrier qui en fit des devants de cheminée.

Nous n'avons point à raconter ici les démêlés de l'empereur Lothaire avec ses frères, Louis le Germanique et Charles d'Aquitaine. Les Austrasiens, sous le commandement du comte Adalbert, essuyèrent, en 841, une défaite; le comte perdit la vie dans le combat. La perte de la bataille de Fontenay suivit cet échec. Battu par ses deux frères, Lothaire n'en persista pas moins dans sa résolution de les dépouiller de leurs États. Il rassembla les grands d'Austrasie à Thionville, afin d'aviser aux moyens d'action pour la guerre contre le roi d'Aquitaine (841). C'est à cette époque qu'il visita l'abbaye de Saint-Martin de Metz et qu'il s'y fit agréger. Déclaré déchu du trône par une assemblée d'évêques réunis à Aix-la-Chapelle, en 842, il appela les Normands à son secours : les trois frères, cependant, s'étant réconciliés dans une entrevue, convoquèrent à Metz un concile chargé de régler le partage de leurs États respectifs.

Le concile, qui, à cause des intrigues de Lothaire, avait été transféré à Coblence, eut lieu l'année suivante à Verdun. L'acte de partage de l'empire fut signé au mois d'août 843. Lothaire eut l'Italie, la Provence, le Lyonnais, la Franche-Comté et tout le pays compris entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut : vaste empire dont Metz resta la capitale. Une nouvelle assemblée de prélats, tenue la même année dans l'église de Metz, y rédigea plusieurs règlements concernant la réforme des abus qui s'étaient glissés dans les monastères.

Au milieu de ces luttes, les seigneurs ecclésiastiques et laïques de la Lorraine s'érigeaient en souverains presque indépendants : telle est l'origine de la puissance temporelle des évêques de Metz. Mais, à côté des évêques, il y avait des comtes de Metz, dont il est fait mention pour la première fois sous le règne de Louis le Débonnaire, et qui furent naturellement en lutte avec les évêques. Pendant ces démêlés s'éleva une troisième puissance, la plus légitime de toutes, celle des citoyens de la ville, de la *Commune*. Il est fait mention, dès 1032, d'un chef de la république qui porte le titre de maître échevin. La formation du pouvoir communal est une des époques les plus intéressantes de l'histoire de Metz; avant d'y arriver, nous avons à rappeler rapidement quelques autres événements.

L'empereur Othon Ier avait conquis la Lorraine et fait reconnaître son autorité dans Metz. Son gendre Conrad, nommé duc de Lorraine, se révolta (953). Les Hongrois venaient d'envahir le duché; Conrad leur ouvrit les portes de Metz, qui fut horriblement saccagée.



Aqueduc de Jouy.

Au commencement du XIe siècle, l'évêché de Metz fut disputé entre Adalbéron, fils du duc de la Lorraine mosellane, et Thierry de Luxembourg. L'empereur Henri II intervint dans le débat et se prononça pour Adalbéron; mais Thierry, soutenu par son frère Henri, comte de Luxembourg, résista opiniâtrément aux prières, aux menaces, à la force même. Il s'enferma dans Metz, dont la population lui était dévouée, et y brava pendant plusieurs années tous les efforts des armées impériales. Sur ces entrefaites, le jeune Adalbéron mourut, et Thierry resta maître de l'évêché, malgré l'opposition de l'empereur.

Sommé plusieurs fois de comparaître avec son frère, le comte de Luxembourg, qui avait été dépouillé de ses États, devant une diète convoquée pour juger sa rébellion, Thierry refusa de se défendre. Condamné, quoique absent, le prélat attendit au retour les seigneurs et les prélats qui avaient voté contre lui, et ceux-ci tombèrent dans une embuscade où plusieurs furent tués. D'autres, comme Théodoric, duc de Mosellane, et Heimo, évêque de Verdun, furent plus heureux et ne perdirent que leur liberté.

L'empereur, furieux, fit interdire l'évêque Thierry, qui n'en continua pas moins à gouverner sagement son évêché et qui profita même du moment où il était en butte à l'animadversion du monarque pour fonder la cathédrale de Metz (1014). Enfin l'empereur se lassa de ces débats dans lesquels son autorité suprême était de plus en plus compromise. Cet exemple ne fut pas perdu pour les Messins. Leur évêque avait réussi à se soustraire à la puissance impériale; plus tard, ils trouvèrent à leur tour que le joug épiscopal était trop lourd, et ils le secouèrent plus aisément encore.

En 1024, l'évêque de Metz et son frère Henri contribuèrent puissamment à l'élection de Conrad le Salique, successeur de l'empereur Henri II. Ce fut à Ditzweiler, près de Metz, que le nouvel empereur

et Henri Ier, roi de France, se partagèrent, dans une entrevue, les États de Rodolphe III, roi de Bourgogne, qui venait de mourir.

Eudes, comte de Champagne, se prétendit lésé et entra à main armée dans la Lorraine pour faire valoir ses droits. Gozelon, duc de la Mosellane, accouru à sa rencontre, le combattit sur les bords de l'Orne, le 23 novembre 1037, et ce fut un renfort de Messins, conduit par leur évêque, Thierry, qui décida de l'issue de la bataille. Le comte de Champagne périt dans la mêlée. La Lorraine jouit alors de quelque repos ; mais la guerre ne tarda point à se rallumer, par le refus que fit l'empereur Conrad d'accorder à Godefrid, fils de Gozelon, l'investiture du duché qu'avait possédé son père. Cette querelle dura plusieurs années, au bout desquelles Godefrid se réconcilia avec l'empereur, qui l'investit du duché de la basse Lorraine, et donna celui de Mosellane à Gérard d'Alsace, époux d'Hadwige, princesse du sang carlovingien par sa mère Hermengarde, fille de Charles de Lorraine. C'est de Gérard d'Alsace qu'est issue cette longue suite de souverains qui, pendant plusieurs siècles, ont illustré le duché de Lorraine.

Un moine ambitieux, nommé Hildebrand, avait réussi, à force d'intrigues, à s'asseoir sur le siège de saint Pierre : il prit le nom de Grégoire VII, et tous les trônes de la chrétienté furent ébranlés jusque dans leurs fondements par les audacieuses prétentions de ce pontife.

Metz avait alors pour évêque un Saxon nommé Hériman, qui devait son élévation à l'empereur, et qui devint l'un des ministres les plus dévoués de Grégoire. Chassé de Metz, en 1079, par Théodoric, duc de Lorraine, Hériman parvint à y rentrer et assista au concile de Worms, dans lequel l'empereur Henri IV fit déclarer Grégoire VII déchu de la papauté. Peu après, Hériman, qui s'était réconcilié avec Grégoire VII, se fit chasser de nouveau de Metz par l'empereur, et se réfugia à Verdun, puis dans l'abbaye de Saint-Tron. En 1080, l'usurpateur Rodolphe de Souabe fut tué, et l'évêque Hériman, revêtu de la dignité de légat, eut assez de crédit pour faire nommer empereur un homme de guerre nommé Hermann, qui était natif de Metz et qu'il entretenait à sa solde.

Pendant quatre années, cet Hermann fut opposé comme empereur légitime à Henri IV, contre lequel Grégoire VII avait fulminé l'anathème. A la mort de ce pontife, en 1085, l'empereur Hermann s'empressa d'abdiquer, et vint chercher dans sa ville natale le repos qu'il avait perdu ; il y vécut jusqu'en 1088. En 1090, l'évêque Hériman alla de vie à trépas, et l'empereur Henri IV, sans consulter le peuple, donna l'évêché à son parent Adalbéron.

Les Messins protestèrent énergiquement, repoussèrent le prélat que le monarque avait prétendu leur imposer, et choisirent eux-mêmes pour leur évêque Poppon, frère du comte palatin Henri. Ce fut en vain que l'empereur confisqua les biens de l'évêché, et que Théodoric, duc de Lorraine, ravagea le pays d'alentour : le peuple messin voulut conserver à tout prix son indépendance et ne tint compte ni des ordres de l'empereur ni des déprédations du duc de Lorraine. Théodoric ne parvint qu'à développer les premiers germes de cette rivalité, qui divisa depuis les sujets du duché de Lorraine et ceux de la république de Metz.

Aussitôt que Poppon fut mort, Adalbéron fut accepté par les Messins, qui, du reste, n'eurent qu'à s'applaudir de leur condescendance ; le nouvel évêque, en effet, ne sépara jamais sa cause de celle de son troupeau. Lorsque, en 1110, les Messins, pour tirer vengeance de l'arrestation d'un de leurs concitoyens que les gens de l'évêque de Verdun avaient emprisonné à Dieulouard, marchèrent sur cette place, qu'ils réduisirent en cendres, après en avoir dévasté les dépendances, Adalbéron réunit ses propres forces à celles de la cité pour concourir à cette expédition.

Puisque dès lors la bourgeoisie de Metz savait se faire respecter, et punir par la guerre les injures qu'elle recevait d'un évêque aussi puissant que celui de Verdun, il est évident que le pouvoir communal était constitué de fait, et que la sanction épiscopale, accordée bien des années après, ne fut qu'une simple formalité dont la république ne se mettait guère en peine. Favoriser la création des communes était, de la part d'un évêque, une faute qui ne devait pas trouver grâce devant le saint-siège. Adalbéron, que son dévouement à la bourgeoisie de Metz devait signaler à l'animadversion pontificale, fut accusé de négliger les intérêts de son église pour ne s'occuper que d'affaires mondaines, et, dans un concile tenu à Reims, en 1115, il fut déposé. Les Messins n'étaient plus habitués à plier devant les ordres des puissants du siècle : ils refusèrent nettement d'élire un autre évêque. Au bout de deux ans, Théodger, frère de Folmar, comte de Metz, ayant été élu en secret par quelques

membres du clergé messin, fut confirmé dans un concile tenu à Cologne.

Théodger était un respectable vieillard, vénéré du peuple, et cependant il ne put obtenir l'entrée de la ville; il alla se réfugier d'abord dans l'abbaye de Gorze, d'où les Messins le forcèrent encore de s'éloigner, et il ne trouva d'asile qu'à Cluny, où il mourut en 1120. Le pape Calixte II fit alors donner le trône épiscopal à son neveu Étienne de Bar, qui fut repoussé comme l'avait été Théodger.

En 1123, lorsque les différends entre l'empire et la papauté furent apaisés, Adalbéron, pour rester à la cour, renonça à l'évêché de Metz, et Étienne de Bar fut enfin accueilli par la cité. Metz avait été la capitale du duché de Mosellane, jusqu'au moment où le duc Théodoric s'aliéna l'esprit du peuple par sa conduite dans l'affaire de l'évêque Poppon. A partir de ce moment, le duc de Lorraine dut renoncer à cette résidence et alla se fixer à Châtenoy, que le duc Simon, son fils, abandonna plus tard pour s'établir à Nancy.

Lorsque la première croisade entraînait vers les rivages de la Syrie toutes les populations de la chrétienté, les Messins ne s'associèrent pas à cette entreprise. Ils sentaient que le moment était venu de se constituer en État libre et fort; mais, pour réussir, il fallait que tous les enfants de la cité assistassent à la création de la république; il n'y avait pas de cœurs et de bras inutiles à envoyer sur les plages lointaines dans de pareilles circonstances. Ce ne fut donc pas un sentiment irréligieux, mais bien l'amour de l'indépendance qui retint les Messins dans leur ville. Le comte de Metz, Folmar, et quelques ecclésiastiques s'enrôlèrent seuls sous la bannière de la croix, et ils partirent sans regret d'une ville dont les projets d'émancipation ne pouvaient plus être ni méconnus ni comprimés.

L'évêque Étienne de Bar, jugeant sagement les temps et les choses, favorisa lui-même la naissance de la république. Le premier acte de l'autorité populaire fut de déclarer que nul n'était de condition servile. Deux cent quatorze villages se rangèrent avec bonheur sous les lois messines et jouirent des franchises et des libertés des citoyens, en participant aux charges que ceux-ci devaient supporter pour soutenir l'État.

Ce ne fut pas sans une vive résistance que les seigneurs se virent ainsi enlever leur suprématie : habitués aux armes, ils attirèrent hors de la ville les bourgeois, qui furent défaits et virent périr par le fer plus de deux mille des leurs. Alors la fureur populaire ne connut plus de bornes, l'expulsion ou l'extermination des seigneurs fut jurée, et la voix éloquente de saint Bernard put seule arrêter les effets de la terrible vengeance que préparait le peuple. Une réconciliation eut lieu, et les franchises de la cité furent reconnues par les seigneurs, qui jurèrent de les respecter à tout jamais. Ceci se passait, d'après les chroniques contemporaines, en l'année 1153.

Sous l'épiscopat de Bertram (1179-1212), la constitution du pouvoir municipal fut modifiée. Jusqu'au XIIe siècle, dont l'histoire antérieure est fort obscure, la charge de maître échevin était à vie; elle devint alors annuelle. La forme de l'élection fut déterminée par une charte que confirmèrent des lettres patentes données par l'empereur Frédéric Barberousse, à Constance, en 1181. Le maître échevin, chef de la république messine, était élu par six dignitaires ecclésiastiques, savoir : le primicier de la cathédrale et les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément. Ces six personnages étaient nommés électeurs perpétuels dans la vue de prévenir les brigues et les dissensions, si ordinaires dans une élection de cette importance. Cette élection avait lieu au 21 mars; le primicier et les cinq abbés mettaient chacun dans une urne le nom d'une personne, et l'élu était tiré au sort. Le maître échevin avait un conseil de douze échevins, dont le nombre s'éleva plus tard jusqu'à vingt. Les membres de ce conseil étaient choisis par lui, et il exigeait d'eux le serment de bien et loyalement le conseiller et de garder fidèlement les droits et l'autorité de la ville. Le maître échevin et son conseil jugeaient souverainement; les appels de tous les tribunaux de la république allaient au sien; seulement, lorsque, au commencement du XVIe siècle, la chambre impériale eut été instituée, on put en appeler à ce tribunal suprême des décisions du maître échevin et de son conseil.

Les officiers principalement chargés de l'administration de la justice et de la police s'appelaient les *treize*. Les *treize* étaient élus par les *paraiges* (nous verrons tout à l'heure ce que signifie ce mot); leurs fonctions duraient cinq ans; ils présidaient chacun alternativement par mois; l'un d'entre eux était préposé pour rendre la justice sommaire sur la place devant le palais, autant que faire se pou-

vait; sinon, il renvoyait les parties à la chambre, c'est-à-dire à ses collègues.

Un nom qui revient souvent dans le détail de la constitution messine est celui de *paraiges*. « Six associations de familles bourgeoises, dit M. de Saulcy, alliées entre elles, et qui, les premières, avaient été investies des charges de la république, constituaient six classes de patriciens nommées d'abord *cognationes*, *parentela*, puis, plus tard, *paraiges*. A partir de 1250, il fut décidé qu'à l'avenir il faudrait absolument appartenir à un paraige pour pouvoir être revêtu de la dignité de maître échevin ou de treize. » Après le maître échevin et son conseil, après les *treize*, mentionnons les maires ou majeurs des trois quartiers de la ville, qui paraissent avoir exercé surtout des attributions financières; puis un grand nombre d'officiers appelés les sept de la guerre, les sept des murs, les sept de la maltôte, les sept du pavé, etc.; enfin les amans ou notaires, officiers d'abord électifs, et dont les charges furent rendues vénales au XVe siècle.

Dans cette constitution, l'aristocratie bourgeoise s'était fait la belle part; cependant la population, qui restait en dehors des paraiges, avait ses représentants : c'étaient les *comtes*, au nombre de vingt-cinq, qui siégeaient avec les échevins, les treize et les paraiges dans les assemblées générales, où se faisaient les lois et où se réglaient les impôts.

Les évêques ne pouvaient voir qu'avec dépit ce gouvernement si solidement organisé. Plus d'une fois encore les luttes éclatèrent entre eux et la fière république de Metz, et, dans ces luttes, les évêques trouvaient facilement des secours chez les populations féodales du voisinage. Une haine commune contre la bourgeoisie suspendait les rivalités des princes laïques et ecclésiastiques. C'est ainsi qu'en 1289 la guerre éclata entre l'évêque Renaud de Bar et les bourgeois. Elle fut malheureuse pour l'évêque et amena la suppression momentanée de la juridiction épiscopale. Les hostilités recommencèrent en 1324, sous l'évêque Henri, de la maison des comtes de Vienne, qui s'unit avec le duc de Lorraine, Ferry IV, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, l'archevêque de Trèves et le comte de Bar. « Les confédérés, dit une chonique citée par M. Bégin, voulaient prendre et subjuguer la cité de Metz, en abattre les murailles, la butiner et mettre en subjection, et en demeurer seigneurs et maîtres eulx quatre. » Les Messins résistèrent vigoureusement, quoique trahis par le maître échevin Gillet de Belz, qui passa à l'ennemi avec une partie de ses troupes. Deux fois la ville fut investie, mais elle ne put être prise. Cette guerre *contre les quatre seigneurs* ne fut complètement terminée qu'en 1331, sous l'épiscopat d'Adhémar de Monteil.

Cet évêque reçut à Metz, en 1354, l'empereur Charles IV de Luxembourg, qui revint encore deux ans après. Lors de ce second voyage, l'empereur tint à Metz une diète dans laquelle divers articles furent ajoutés à la fameuse *Bulle d'or*, qui fut jusqu'au XIXe siècle la loi fondamentale de l'empire. De grandes fêtes eurent lieu à Metz pendant le séjour de l'empereur, et les Messins purent voir le monarque manger en public et servi par les sept électeurs à cheval.

Le bruit des fêtes impériales finissait à peine, que Metz fut épouvantée par un commencement de jacquerie lorraine. Douze mille paysans, après avoir promené dans les campagnes voisines la terreur et l'incendie, enfoncèrent les portes de la ville. L'évêque les fit refermer sur eux et ils furent massacrés. Après les *Jacques* vinrent les *compagnies*. Non moins terribles, ces bandes de pillards, que la paix de Brétigny (1360) laissait sans emploi, arrivèrent devant Metz. La république aima mieux financer avec eux que de commencer une guerre dont il eût été impossible de prévoir la fin. D'un autre côté, les dissensions intérieures ne manquaient pas à Metz; mais, cette fois, ce n'était pas l'autorité épiscopale qui était en question, mais les privilèges de l'aristocratie patricienne des paraiges. En 1405, une révolte éclata et fit passer le gouvernement aux mains du peuple. Des magistrats nouveaux furent créés, les *prud'hommes*, sortes de tribuns du peuple, au nombre de vingt, élus annuellement par les paroisses en dehors des paraiges. Mais cette révolution populaire ne dura pas et de cruelles vengeances signalèrent la restauration des anciens gouvernants.

Sous l'épiscopat de Conrad Boyer de Boppart, une guerre sanglante s'engagea entre le duc de Lorraine Charles III et les bourgeois de Metz. Une armée de 30,000 hommes ravagea le territoire de la république, mais le siège de la ville ne fut pas entrepris; les princes savaient quel était l'insuccès de pareilles tentatives. Charles se retira : il méditait des projets de vengeance, quand il mou-

rut en 1431. Sous son successeur, René d'Anjou, nous trouvons dans l'histoire de Metz un incident curieux et qui témoigne de l'ambition des rois de France de réunir à leur couronne la riche et belliqueuse cité. Les Messins avaient des réclamations d'argent à faire valoir contre la duchesse de Lorraine Isabelle, femme de René Ier. Irrités du refus de la duchesse, ils l'attendirent entre Nancy et Pont-à-Mousson, où elle allait en pèlerinage, se jetèrent sur ses bagages et les pillèrent. René demanda du secours au roi de France Charles VII, son beau-frère, pour venger cette injure, et le roi vint en Lorraine avec une armée. René y joignit ses forces, et, au mois de septembre 1444, 10,000 hommes campaient devant Metz. Mais la résistance fut énergique : les bourgeois avaient confié le commandement militaire à Jean Vitou, surnommé *Fier à bras*. Il faisait mourir les femmes qui sortaient de la ville pour racheter leurs maris et noyait les prisonniers qui tombaient entre ses mains. A la queue de son cheval pendait une sonnette, afin que tout le monde, averti de son approche, se tînt dans le devoir. Mais les forts voisins de la ville ayant été emportés, les Messins se décidèrent enfin à négocier. Des députés se rendirent auprès de Charles VII; mais on ne put s'entendre, et les hostilités continuèrent. Cependant, quelque envie qu'eût le roi de réduire la ville, il finit par accepter un accommodement; l'indépendance de la ville ne reçut aucune atteinte. Un siècle devait s'écouler avant que la France mît la main sur la proie qu'elle convoitait.

Dans l'intervalle, en 1473, le duc de Lorraine Nicolas essaya de la surprendre au moyen d'un stratagème dont l'exécution fut confiée à un aventurier allemand, *Krantz à la grande barbe*.

Le 9 avril, au point du jour, Krantz entra dans la ville déguisé en marchand : il menait deux chariots, l'un chargé de tonneaux dans lesquels étaient cachés des soldats, l'autre chargé de bois et qui devait s'arrêter sous la herse de la porte, de façon qu'on ne pût la faire retomber. L'entreprise sembla réussir d'abord : les Messins qui gardaient la porte sont égorgés; Krantz et ses compagnons pénétrèrent dans la ville; mais un boulanger nommé Forel devine la ruse, a la présence d'esprit de lâcher la herse, qui s'abat malgré l'obstacle du chariot, et sonne la cloche d'alarme. En un moment, toute la ville est sur pied; Krantz et ses compagnons furent pris et exécutés, et le duc Nicolas se retira honteux et irrité. En mémoire de cet événement, les Messins bâtirent la chapelle de la *Victoire* ou de *Lorraine*, qui subsista jusqu'au siècle dernier.

Onze ans après, en 1484, le chapitre de la cathédrale donna pour successeur à l'évêque Georges de Bade Henri de Lorraine, oncle du duc René II. Cette élection déplut aux Messins, qui soupçonnaient le vainqueur de Charles le Téméraire de vouloir reprendre les projets du duc Nicolas. D'ailleurs le gouvernement français, qui voulait donner de l'occupation au duc de Lorraine dans son pays, encourageait les Messins à attaquer René. La guerre éclata en 1490. L'année suivante, les magistrats découvrirent un complot qui avait pour but de livrer la ville au duc. Le principal coupable, Jean de Landremont, fut condamné « à être mené par tous et chacun des carrefours de la cité de Metz, et illec à son de trompe publier sa trahison, signification de l'exécution de sa mort; puis après à deux heures après midi être mené sur la place de la chambre, et illec par le maître des œuvres patibulaires être vif ouvert, le ventre fendu et les entrailles tirées, lui faisant ostension de son cœur. En après expiré de vie, lui tranchier la tête, et mettre le corps en quatre quartiers, la tête à la pointe d'une lance posée sur la tour de la porte de Ponthieffroy, à laquelle il prétendait la conspiration être exécutée, et chacun quartier de son corps à la vesnue des quatre portes d'icelle cité. » L'intervention du roi des Romains, Maximilien, amena la conclusion de la paix entre René II et la république.

Charles-Quint vint plusieurs fois à Metz; les magistrats lui firent des réceptions splendides. Mais, à la même époque, la Réforme, qu'il se flattait d'exterminer, pénétra dans la cité. Les deux premiers prédicants qui se risquèrent à exposer la doctrine de Luther furent chassés; le troisième, qui était un moine augustin nommé Châtelain, fut livré par les magistrats à l'évêque, qui le fit brûler à Vic. Un autre, Jean Leclerc, fut traité avec la même barbarie à Metz, et un bourgeois eut les oreilles coupées et fut banni. Mais, en 1541, la protection du maître échevin Gaspard de Heu fit faire de grands progrès à la religion réformée, et depuis ce temps elle eut à Metz un grand nombre de partisans jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Nous arrivons à un événement capital de l'his-

toire de Metz, sa réunion à la France. La longue lutte de la France et de la maison d'Autriche fournit au roi Henri II l'occasion de satisfaire une ambition qui, ainsi que nous l'avons vu, s'était manifestée dès le règne de Charles III. Aux termes du traité conclu en 1551 entre les princes protestants d'Allemagne et Henri II, ceux-ci s'engagèrent à « trouver bon que le seigneur roi s'impatronisât des villes impériales n'étant pas de la langue teutonique, comme Cambrai, Toul et Verdun, et les gardât en qualité de vicaire du Saint-Empire réservé les droits dudit Empire sur lesdites villes. »

Depuis plusieurs années, les Messins se plaignaient des lourdes charges que Charles-Quint faisait peser sur eux, et leurs réclamations à ce sujet étaient restées sans effet. Le maître du Mexique et du Pérou en était à pressurer les villes impériales pour l'exécution de ses ambitieux projets. Telles étaient les dispositions des Messins au moment où Henri II marchait vers la Lorraine. Ils lui envoyèrent une députation qu'il reçut à Joinville et qui l'assura de leur bon vouloir. Le roi répondit gracieusement qu'il avait grand plaisir « d'entendre la bonne volonté en laquelle les Messins contribuoient en son endroit. » Mais lorsque, au mois d'avril, Montmorency se porta sur la ville, les magistrats alarmés offrirent les vivres à l'armée et l'entrée de la ville au roi et aux princes seulement; ils invoquaient les antiques franchises de la ville, qui ne recevait jamais de troupes impériales ni autre dans ses murs. Montmorency répondit brutalement à ces propositions; enfin une partie des magistrats, gagnés par l'évêque Robert de Lenoncourt, consentent à ouvrir les portes au connétable avec une suite de deux enseignes d'infanterie. Mais Montmorency introduisit dans la ville tout un corps d'armée, et, à quelques jours de là, Henri II fit à Metz une entrée solennelle et se fit prêter par les magistrats serment de fidélité. Le maître échevin Jacques de Gournai, qui refusa ce service, fut remplacé dans sa charge, et le sieur de Cossé-Gonor, frère de Brissac, fut nommé gouverneur de la ville.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint, ayant fait la paix avec les réformés d'Allemagne, se disposa à enlever au roi de France ses conquêtes en Lorraine. Henri II se hâta d'y envoyer le duc François de Guise avec le titre de lieutenant général. Le 17 août Guise arrivait à Metz. « Cette ville, sur laquelle allait évidemment se porter le principal effort des ennemis, n'était guère *remparée* que par les deux rivières, la Moselle et la Seille, qui l'enferment de trois côtés; le quatrième côté, celui du sud, n'était couvert que d'un vieux boulevard, et l'étendue de la place, dominée par les hauteurs voisines, la rendait aisée *à battre en plusieurs lieux*. De vastes travaux furent entrepris sur tous les points : on construisit des murailles, des plates-formes pour répondre aux batteries que les ennemis pourraient asseoir sur les montagnes; on amassa des vivres et des munitions de tout genre en grande quantité; enfin le plus bel ordre fut établi dans la ville. Non seulement les simples gens d'armes, mais les capitaines et les princes mêmes, *besognaient* aux fortifications et portaient la hotte pour montrer l'exemple. Le prince de la Roche-sur-Yon, de la maison de Bourbon; le marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise; le duc de Nemours, de la maison de Savoie, mettaient la main à l'œuvre et secondaient avec ardeur le seigneur Pietro Strozzi et l'ingénieur Camillo Marini, chargés de diriger les fortifications.

« Le duc d'Albe et le marquis de Marignan parurent le 17 octobre à la tête de dix-huit mille combattants et posèrent leur camp à l'est de la ville, entre la Moselle et la Seille. Le duc de Guise prit alors la dure résolution d'expulser de Metz tous les habitants, excepté les plus habiles gens de métiers, *dont besoin était pour subvenir aux nécessités des gens de guerre*. Les malheureux citoyens, forcés de quitter en masse leurs foyers, emportèrent comme ils purent argent et mobilier après avoir *dressé inventoire des biens qu'ils ne pouvoient remuer de leur lieu* et que le duc promit de leur restituer fidèlement à leur retour. Les Messins se dispersèrent dans les villes de Lorraine et d'Alsace.

» Le 20 novembre, les salves d'artillerie des ennemis annoncèrent aux assiégés la venue de l'empereur, qui s'était fait apporter de Thionville en litière. L'armée de Charles-Quint se trouvait au complet; tous les aventuriers de l'Allemagne et des Pays-Bas étaient accourus sous ses drapeaux. Il comptait jusqu'à quatorze *gros régiments de lansquenets*, formant cent quarante-trois enseignes, vingt-sept enseignes d'infanterie espagnole, seize italiennes, plus de douze mille cavaliers et cent quatorze pièces d'artillerie; soixante-dix ou quatre-vingt mille combattants bivouaquaient devant Metz, sans parler de cette multitude de pionniers, de

goujats (valets de soldats), de vivandiers qui suivaient les gens de guerre. Ce grand déploiement de forces se brisa contre le courage des assiégés, secondés par la rigueur de la saison. En vain la ville fut-elle battue de si furieuses canonnades, qu'*on oyait le bruit non seulement de Strasbourg, mais de quatre lieues par delà le Rhin;* en vain les mines furent-elles creusées, les brèches ouvertes de cent pas; en vain les soldats ennemis annonçaient-ils à *ceux de dedans* que l'empereur ne partirait pas sans avoir pris Metz, dût-il y user trois armées l'une après l'autre, toujours derrière les murs ruinés par les boulets se redressaient en une nuit de nouveaux boulevards en bois et en terre; toujours des portes de la côte s'élançaient des bandes rapides de chevau-légers et d'arquebusiers dont les sorties meurtrières ne laissaient point de repos aux assiégeants. Après avoir durant quarante-cinq jours foudroyé la ville de quinze mille coups de canons, Charles-Quint, plein d'une amère douleur, reconnut l'urgence de lever le siège s'il ne voulait laisser se fondre entièrement son armée.— *Je vois bien que la fortune est femelle*, dit-il tristement; *mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur.* » (Henri Martin, *Histoire de France.*)

Les assiégeants firent leur retraite au commencement de janvier, retraite difficile à cause du dégel, de la fonte des neiges et de la poursuite des assiégés. Ceux-ci furent émus de pitié au spectacle que présentaient les quartiers abandonnés. « De quelque côté que l'on regardât, on ne voyoit que soldats morts, ou à qui il ne restoit qu'un peu de vie, étendus dans la boue par grands troupeaux; d'autres, assis sur grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusqu'aux genoux, et ne les pouvant retirer, criant miséricorde et priant qu'on les achevât; on oyoit se plaindre dans les loges une infinité de malades, en chaque quartier estoient de grands cimetières fraîchement labourés, les chemins estoient couverts de chevaux morts; les tentes, les armes et autres meubles abandonnés. » François de Guise s'honora par son humanité envers ces malheureux, et la *courtoisie de Metz* fut longtemps citée comme un exemple trop rare dans les guerres de ce temps.

Bientôt le protectorat du roi de France devint à Metz une véritable souveraineté : la justice s'y rendit au nom du roi; la monnaie fut frappée à son coin et au taux de France, et les bourgeois furent imposés pour payer la solde de la garnison. Sous le règne de Charles IX, Vieilleville fit construire la citadelle.

Les dissensions religieuses qui agitèrent à cette époque la France se firent aussi sentir à Metz. Cependant, dès 1590, la ville reconnut Henri IV comme roi de France.

En 1633, Louis XIII établit un parlement royal à Metz; le premier arrêt qu'il rendit acquitta une femme accusée d'avoir tué de deux coups de pistolet un homme qui avait attenté à son honneur.

L'établissement du parlement menaçait trop la juridiction municipale et celle de l'évêque pour ne pas exciter des plaintes : elles furent si vives que le roi consentit à transférer le parlement à Toul, sans d'ailleurs rien enlever à son ressort; il fut rétabli à Metz en 1657. Mais la concession que fit Richelieu pour le parlement ne l'empêcha pas d'établir successivement à Metz un bailliage, qui enleva au conseil des treize ses principales attributions judiciaires, et un intendant, Chantereau Lefèvre. Dès lors, le corps municipal de Metz fut réduit à ce qu'il était dans les autres villes du royaume. Le maître échevin obtenait de vains honneurs comme dédommagement de l'importance qu'on enlevait à sa charge. On déclara que cette place donnerait la noblesse à ceux qui ne l'auraient pas avant d'y entrer, et qu'ils pourraient même prendre le titre de chevalier et haranguer le roi debout, et non à genoux.

Il est à remarquer, qu'au moment où la Lorraine était envahie par les troupes françaises, Louis XIII écrivit au parlement de Metz pour l'instruire des motifs qui l'engageaient à attaquer le duc Charles IV et à assiéger Nancy. Peu après, le parlement rendit un arrêté contre le duc de Lorraine et sa famille comme criminels de lèse-majesté et coupables du rapt de Gaston d'Orléans. On sait que Gaston, irrité contre Richelieu, s'était enfui auprès de Charles IV, dont il avait épousé la sœur. La cour de Metz déclarait dans son arrêt qu'un vassal qui séduit le fils de son seigneur est aussi coupable qu'un domestique qui séduit le fils de son maître.

Le traité de Westphalie reconnut la souveraineté du roi de France sur Metz.

En 1675, pendant la guerre de Hollande, l'armée française, ayant été battue près de Cons-Sarrebruck, fut obligée de se retirer sous les remparts de Metz : on venait, l'année précédente, d'y élever fort à propos de nouvelles fortifications. Quatre années

après, Louis XIV et toute sa cour vinrent à Metz, et la paix de Nimègue (1679), la plus brillante qui ait été faite sous ce règne, y fut publiée.

Malheureusement, au nom de Louis XIV se rattache pour Metz un funeste souvenir : la révocation de l'édit de Nantes lui enleva une partie de sa population et de son industrie.

En 1744, pendant la guerre de la succession d'Autriche, les ennemis menacèrent la Lorraine. Louis XV vint en personne à Metz, à la tête d'une partie de l'armée des Pays-Bas : il était accompagné de sa maîtresse, Mme de Châteauroux. A peine arrivé, le roi, qui vivait d'une façon très intempérante, fut pris d'une fièvre violente à la suite d'une indigestion. Bientôt il fut à toute extrémité, et il demanda les derniers sacrements; mais le premier aumônier, l'évêque de Soissons, exigea impérieusement le renvoi de la maîtresse du roi avant d'accorder au malade les secours de la religion. Une lutte obstinée s'engagea dans l'entourage du roi. A la fin, les scrupules religieux l'emportèrent, et Mme de Châteauroux reçut l'ordre de partir. Le 15 août, Louis reçut les derniers sacrements. Ses médecins n'avaient plus d'espoir. Un empirique lui fit avaler de l'émétique et le sauva. La joie publique éclata à cette nouvelle : le roi était Louis le *Bien-Aimé;* mais, comme il le disait lui-même, qu'avait-il fait pour être aimé ainsi ?

Le décret de 1790 fit de Metz le chef-lieu du département de la Moselle. Cette même année, quelques désordres eurent lieu dans la garnison : ce fut comme le prélude de l'insurrection militaire de Nancy et de Lunéville. Dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, les Messins se firent remarquer par leur bravoure et sous la Restauration par leurs sentiments libéraux, qui étaient chez eux comme un héritage des siècles passés.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-71, Metz tomba au pouvoir des Prussiens, après avoir soutenu un siège de deux mois et demi et avoir supporté héroïquement toutes les horreurs de la famine. Autour de ses murs eurent lieu de grandes batailles, que nous allons raconter dans l'ordre où elles furent livrées : batailles de Borny, de Vionville, de Rezonville, de Gravelotte et Saint-Privat, de Voisseville, de Ladonchamps.

Bataille de Borny. — Après nos défaites à Wissembourg, à Frœschwiller, les Prussiens qui disposaient de 500,000 hommes voulurent s'avancer hardiment au cœur de la France; pour cela, il fallait immobiliser les corps français opérant en Lorraine, en leur coupant la retraite et en les rejetant sur Metz. Le 10 août, dans un conseil de guerre tenu à Pange, il fut décidé que l'armée du Rhin serait placée sous le commandement du maréchal Bazaine; que ce dernier ferait passer ses troupes sur la rive gauche de la Moselle et qu'il chercherait à arrêter les Allemands dans leur marche sur Paris.

Le mouvement de retraite s'opéra sans trop de difficultés pour le 6e corps (général Canrobert), le 2e corps (général Frossard) et le 4e corps (général Ladmirault); quant au 3e corps (général Decaen), il n'avait pas encore passé la Moselle et occupait des positions près de Borny. Plus au nord se trouvait aussi la division Grenier, restée en arrière près du village de Mey. Le 14 août, à quatre heures de l'après-midi, le général allemand de Goltz attaqua les divisions françaises.

L'ennemi, embusqué dans d'épais fourrés, ne se montre pas d'abord ; mais d'importants renforts lui étant arrivés, il marche aussitôt en avant et occupe le bois de Mey que la division Grenier avait traversé et abandonné les jours précédents.

Le général Ladmirault qui surveille le passage de la Moselle fait reprendre les positions abandonnées depuis quelques heures.

Les armées prennent position sur les hauteurs et s'avancent sur la route de Strasbourg, afin de protéger un mouvement tournant dans la direction de Pont-à-Mousson. Les Français, malgré des pertes cruelles, arrêtent instantanément ce mouvement. Mais deux batteries allemandes sont en ligne et tiennent nos soldats à distance. Un moment, les Prussiens s'avancent jusqu'à la lisière du bois opposée; les Français, d'abord refoulés, reprennent énergiquement l'offensive, et l'ennemi est rejeté en arrière avec des pertes considérables. Ce n'est que sur les bords du ruisseau, et dans le ravin de Ventoux que le général Osten Sacken parvient, à l'abri d'un petit bois, à rallier ses soldats. Une nouvelle attaque des armées prussiennes réussit à soutenir la défensive. Le prince Frédéric-Charles accomplit un mouvement dont il avait assumé la responsabilité, et oblige l'ennemi de reculer successivement sur tous les points. A huit heures du soir, les Prussiens parviennent à occuper Grigy et se portent même jusqu'au bois situé au sud de Borny, pensant que le fort de Queuleu



Château de Saverne.

n'est pas armé. Quelques obus tombent au milieu d'eux. Les Allemands, persuadés que les forts sont en état de leur résister vigoureusement ne poussent pas plus en avant. Il est huit heures du soir, la nuit est arrivée, l'ennemi cesse le feu après avoir été repoussé sur tous les points, mais il est arrivé au but qu'il se proposait d'atteindre, celui de retarder la retraite de nos troupes et de permettre au prince Frédéric-Charles d'arriver avec les forces considérables dont il disposait.

A Borny, les forces des deux armées ennemies étaient à peu près égales. Il y avait environ 90,000 Prussiens contre 100,000 Français en tenant compte de la garde qui était restée en réserve. Cette bataille du 14 août coûtait cher aux Allemands; ils y avaient laissé plus de 5,000 hommes. L'armée française, de son côté, perdait un de ses plus vaillants chefs de corps, le général Decaen, et comptait au nombre des blessés les généraux de Castagny, de Clérembaut et Duplessis. Le nombre total de ses pertes était de 3,608 hommes, dont 200 officiers.

Batailles de Vionville et de Rezonville. — Tandis que se livrait la bataille de Borny, un double mouvement s'opérait dans la direction du Nord. Le maréchal Bazaine prescrivait aux différents corps de continuer leur mouvement, de façon à se concentrer sur les deux routes qui partent de Gravelotte, pour aboutir à Verdun, et d'y devancer les armées du prince Frédéric-Charles. Les 2e et 6e corps, qui étaient partis les premiers, devaient former leur avant-garde sur la route de Mars-la-Tour. Rezonville et Vionville étaient l'objectif du 6e corps. D'autres divisions devaient éclairer l'armée et couvrir le champ de retraite.

Les prescriptions du commandant en chef (maréchal Bazaine) exigeaient un ralentissement dans la marche des divers corps d'armée, pour éviter un encombrement sur les diverses routes à parcourir.

Pendant ce temps, l'ennemi arrivait de tous côtés, attaquant nos cavaliers isolés, inquiétant les convois de vivres. De toute part, on était averti que les Allemands avançaient en force et à marche forcée. Parti le 15, au point du jour, de Gravelotte, le général de Forton était aux environs de Vionville. Il y fut vivement attaqué par une brigade d'infanterie du xe corps allemand, appuyée par la 5e division de cavalerie et plusieurs batteries d'artillerie. L'ennemi se retira après un combat d'artillerie, qui dura environ une heure.

Vers le soir, le général Forton abandonna Mars-la-Tour pour se rallier aux autres corps. La route, moins surveillée, permit aux autres corps de la deuxième division allemande de se porter en avant et d'occuper les emplacements suivants : Thiaucourt, 5e division de cavalerie ; Pont-à-Mousson, avant-garde du xe corps ; Cheminot, IIIe corps, jusqu'au delà de la Moselle ; IXe corps aux environs de Verny ; le XIIe à Nomeny, sur les bords de la Seille ; enfin le IVe corps, avec son avant-garde, à Marbach, sur la rive droite de la Moselle.

Dès la journée du 15, des brigades de l'armée allemande furent lancées en avant pour observer les positions de l'armée française. Ses escadrons vinrent se heurter aux troupes du général de Forton. C'est à l'ouest de Mars-la-Tour que trois divisions de l'armée allemande prirent position, à Xonville, à Puxieux et dans les environs de Mars-la-Tour. Il fallait hâter le passage sur la rive gauche de la Moselle. Pendant que les corps français se mouvaient avec une lenteur incompréhensible, le général Steinmetz, abandonnant le champ de bataille de la veille — c'est-à-dire Borny — se rapprochait avec toutes ses forces dans un champ d'opération parfaitement indiqué. Dès le 15, les mouvements de l'armée allemande auraient dû faire comprendre aux Français que l'ennemi avançait. A la même date, dans les ordres donnés, on ne trouve pas trace de cette préoccupation. Les seules prescriptions sont les suivantes : les 3e et 6e divisions, 10e et 5e divisions, ainsi que les autres corps d'armée, devaient s'avancer dans la direction de Pont-à-Mousson où le quartier de la 2e armée serait établi.

Le prince Frédéric-Charles, comprenant l'importance de hâter le passage sur la rive gauche de la Moselle, avait demandé l'établissement de quatre ponts. Un instant, l'état-major de la IIe armée allemande avait songé à suspendre provisoirement toute nouvelle opération, avec une intention bien arrêtée de se replier provisoirement. Mais le pont de Champey, conservé par hasard, fut d'un puissant secours pour les Allemands, en leur permettant de faire avancer leurs divers corps d'armée.

Le 15 au soir, le général Alvensleben avec le IIIe corps et d'autres corps auxiliaires avait passé la Moselle, occupant, sur les bords de la rivière, un terrain accidenté que les Français auraient dû chercher à conserver et surtout à défendre. Cependant, des détachements de l'armée française songèrent à occuper un plateau d'une haute importance sur la route de Thiaucourt. Dès le 16, l'empereur donna des ordres pour accélérer les mouvements de l'armée. Les généraux Frossard et Forton avaient été prévenus par le maire de Gorze que 25,000 à 30,000 Prussiens avaient passé la Moselle.

Le terrain sur lequel devait s'engager l'action est divisé en deux parties. Rezonville est situé sur un terrain ondulé où se trouve la Mance, affluent de la Moselle. A peu de distance se trouvent également Vionville et Gravelotte. Tout le terrain de ces plateaux est couvert d'épaisses forêts et de chemins difficiles pour la marche.

Les Allemands, après avoir traversé des ponts jetés sur la Moselle à Ars et à Corny, s'avancent avec précipitation dans les forêts et les fourrés, qui, en cas d'échec, pouvaient leur assurer une retraite ; puis ils envoient des troupes dans la direction de Vionville et de Flavigny, où divers corps français avaient pris position. La division Frossard occupait un mamelon à gauche de la route et commandait Flavigny, et sa gauche faisant face aux forêts de Saint-Arnould, d'où elle pouvait surveiller la vallée de Gorze.

Les autres divisions françaises, reliées aux corps Bataille, Bisson, Tixier et Levassor-Sorval continuaient leur mouvement jusqu'à Saint-Marcel ; la réserve d'artillerie se plaçait sur un mamelon à droite ; la garde impériale, le corps des zouaves se trouvaient en ligne de bataille, parallèlement à Vionville.

Les armées allemandes, 6e et 5e divisions, rejoignent promptement leurs corps avec plusieurs batteries soutenant vigoureusement la lutte. L'infanterie allemande ne tarde pas à gravir les hauteurs, prend position dans les bois de Vionville et de Saint-Arnould, se heurte aux troupes du 2e corps, qui lui infligent des pertes sérieuses. Le 52e régi-

ment prussien est décimé par les chassepots, le général de Döring est tué et 1,200 hommes, y compris 50 officiers, sont mis hors de combat.

A la suite des renforts qui leur parviennent, les Allemands ont plusieurs nouveaux corps d'armée qui entrent en lutte, occupant un cercle étendu entre Tronville et Vionville, au bois des Ognons. Leur infanterie est en avant de Thionville qu'elle attaque.

L'extrême gauche des lignes prussiennes appuie l'attaque de la 6e division contre Flavigny. Sur leurs flancs se postent deux fortes divisions de cavalerie, celles du duc de Mecklembourg et du général Rheinhaben. Cent vingt pièces d'artillerie relient entre elles les diverses divisions de l'armée allemande et couvrent de leurs projectiles les corps français. Les divisions Bataille, Vergé et Lapasset soutiennent ce feu avec une rare énergie. Mais les efforts de l'armée allemande se multiplient. L'attaque prussienne se produit de deux côtés à la fois. La lutte est acharnée entre les deux ravins qui descendent vers les bois de Saint-Arnould. La brigade Lapasset soutient une lutte opiniâtre. L'artillerie française a de la peine à répondre aux batteries allemandes. De nouvelles batteries de la réserve viennent seconder les efforts du général Lapasset. L'infanterie tient bon et empêche les Prussiens de déboucher des forêts dans lesquelles ils se sont embusqués. Des deux côtés, l'acharnement devient tel qu'on s'attaque à la baïonnette. L'artillerie prussienne continue un feu violent contre Flavigny et Vionville. Les troupes françaises se maintiennent dans leurs positions, malgré le feu croissant de l'ennemi. Pendant plusieurs heures la lutte devient de plus en plus meurtrière : Français et Prussiens tombent pêle-mêle. Plus en arrière, de nombreux renforts viennent prendre part à la lutte. L'attaque se concentre contre le 2e corps. Le maréchal Bazaine, qui est accouru sur les lieux, préoccupé de soutenir sa gauche, qui assure ses communications avec Metz, ordonne au général de Preuil de charger avec un régiment de lanciers et les cuirassiers de la garde. Ces vaillants soldats se ruent sur les batteries allemandes, sabrant les canonniers; mais, repoussés par les hussards du duc de Brunswick, ils se replient après avoir subi des pertes sérieuses. Quelques batteries de 12 de la réserve s'avancent, mais elles sont impuissantes contre les efforts croissants de l'artillerie ennemie. Les hussards allemands, à leur tour, se précipitent sur les batteries françaises. C'est avec peine que celles-ci arrivent à se dégager, à reprendre leurs canons dont les hussards croyaient se rendre maîtres.

Vers onze heures et demie, les 35e, 20e et 64e régiments prussiens attaquent Vionville. Après avoir fait subir de sanglantes pertes à l'ennemi, le 12e bataillon de chasseurs français est obligé de se retirer. Les 32e et 55e français, criblés par l'artillerie prussienne, sont forcés de reculer sur Rezonville avec leur général Valazé, blessé.

A Flavigny, le général Bataille est attaqué par des détachements de deux corps d'infanterie prussienne. Le général Bataille est dangereusement blessé et son corps d'armée obligé d'abandonner la position qu'il occupait. Pour pousser en avant, les Prussiens veulent profiter du moment où la seule brigade Lapasset tient encore. De nouveaux corps approchent de part et d'autre pour entrer en ligne et le feu devient plus vif que jamais. Les lanciers, les cuirassiers, conduits par le général de Preuil, pénètrent entre l'infanterie et l'artillerie, sabrent quelques canonniers, mais ils sont obligés de reculer sous une grêle de balles. Une batterie de la garde que fait avancer le maréchal Bazaine pour contenir l'ennemi est aussitôt enveloppée par la 13e brigade de cavalerie allemande. Enfin la fusillade du 3e bataillon de chasseurs à pied repousse les cavaliers allemands. Dans cette lutte, le maréchal Bazaine est séparé de son état-major. Un de ses principaux officiers, le lieutenant-colonel Gaillard, est grièvement blessé. Une nouvelle tentative de la 13e brigade allemande est accueillie par une vive fusillade; les pertes qu'elle fait sont sensibles; le général Rauch est blessé, et, après plusieurs tentatives infructueuses, les Allemands se replient. Le général Bourbaki fait avancer, par suite d'un nouveau mouvement des Prussiens, deux corps d'armée qui prennent leurs dispositions de combat, bien qu'ils aient eu un cinquième de leurs effectifs mis hors de combat. L'infanterie prussienne rentre en ligne. Les divisions françaises Levassor-Sorval, reliées en seconde ligne avec les brigades Collin, Tixier et de Forton, faisant face à la route de Verdun, tiennent en respect les armées allemandes.

Les armées allemandes, comme à Forbach, comme à Borny, précipitent leurs mouvements, appuyées qu'elles sont par des forces supérieures. Le général Alvensleben, commandant du IIIe corps

allemand, fait avancer ses réserves, destinées à attaquer les corps de Canrobert; elles rencontrent la brigade Péchot et le 9e régiment de la division Bisson. Les bataillons ennemis ont fort à souffrir du feu d'une puissante batterie française dirigeant perpendiculairement ses feux sur la route de Verdun. Trouvant la situation critique, le général Buldenbroch donne l'ordre de charger le 6e corps français qui se préparait à prendre l'offensive. Les escadrons allemands se précipitent avec une très grande bravoure sur les batteries et sur les lignes de l'armée française. La brigade Murat aperçut cette masse d'hommes, marcha immédiatement en avant sur les Prussiens qui tournèrent aussitôt bride. Cette charge fut tellement meurtrière pour l'ennemi qu'elle donna naissance à la fameuse légende des cuirassiers de Bismarck anéantis.

Vers les trois heures et demie, le canon se fait entendre plus au nord : c'est le maréchal Lebœuf qui vient appuyer les mouvements des armées de Cissey et de Grenier, lesquels, sur les ordres du général Ladmirault, entrent vaillamment en ligne. La résistance obstinée du général Ladmirault qui, par un mouvement heureusement combiné, occupe solidement la ferme de Greyère, exaspère les généraux allemands.

Vers cinq heures, la brigade Wedel prend l'offensive contre le 4e corps; mais elle est forcée de battre précipitamment en retraite.

Le général Voigts-Rhetz, qui commande le xe corps de l'armée allemande, en voyant l'aile gauche prussienne menacée par cet échec, donne l'ordre de charger avec six régiments. Le général du Barail, avec le 2e chasseurs d'Afrique, se dispose rapidement au combat et lance contre les Allemands sa cavalerie.

Le choc fut terrible, mais de courte durée : 9,000 cavaliers se heurtèrent dans cette lutte gigantesque, des morts sans nombre jonchèrent le sol. Le général Legrand roula percé de coups et le général Montaigu fut grièvement blessé.

Plus tard, deux nouveaux corps allemands passèrent la Moselle à Novéant; à peine arrivés sur le champ de bataille, ils essayèrent de prendre en flanc l'aile gauche de l'armée française, mais ils furent immédiatement repoussés. Sans plus de succès, l'infanterie et la cavalerie ennemie se jetèrent sur les positions de Rezonville en passant entre Vionville et Révigny. Le général Bourbaki rassembla en toute hâte les zouaves de la garde qui, aidés de quelques voltigeurs, chargèrent intrépidement l'ennemi et le forcèrent à la retraite.

En résumé, malgré l'absence de direction du commandant en chef (maréchal Bazaine), la victoire était du côté de l'armée française, car la gauche et le centre de l'armée française conservaient les positions qu'ils avaient conquises. Les Allemands se repliaient sur Gorze, laissant seulement quelques corps dans les bois des Vaux et des Ognons.

La bataille avait duré dix heures. Cette sanglante journée du 16 août était désastreuse des deux côtés. 16,954 hommes français mis hors de combat et 17,000 Allemands morts ou blessés gisaient sur cet immense champ de bataille qui s'étend des deux côtés de la route de Gravelotte à Mars-la-Tour.

Bataille de Saint-Privat et de Gravelotte.—Le succès obtenu à Rezonville aurait peut-être décidé du sort de la campagne, si le maréchal avait voulu comprendre le parti immense qu'il pouvait tirer de la bataille. Malheureusement, il n'eut qu'une seule préoccupation, celle de maintenir sa ligne de retraite sur Metz. Ce ne fut donc pas sans surprise que le lendemain les chefs des divers corps de l'armée française reçurent l'ordre de se retirer en arrière du champ de bataille. Leur opinion était qu'il eût mieux valu livrer immédiatement un nouveau combat. Attendre plus longtemps, c'était augmenter les chances des Allemands. Ceux-ci, quoiqu'ils eussent reçu des renforts, s'attendaient à être attaqués dans la matinée du 17, et s'avançaient avec des précautions infinies. L'armée française, en se repliant, perdait la route de Mars-la-Tour, et les Allemands allaient tenter de lui fermer celle de Conflans, d'Étain et de Briey.

Après la journée de Vionville et de Rezonville, le général Metman avait été chargé de protéger la retraite. Pour ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi, il avait brûlé près de Gravelotte une immense quantité d'approvisionnements. A Rezonville, il avait dû abandonner des ambulances pleines de blessés. Ensuite avec sa division, il était venu occuper la *ferme de la Folie* et *Montigny-la-Grange;* le 3e corps (général Frossard) s'était établi entre *Rozéreuilles* et *Châtel-Saint-Germain;* la division Lapasset, en face de *Jussy;* le 2e corps (général Bataille) à gauche de la *ferme du Point-du-Jour;* le 6e à *Vernéville.* La garde était placée à *Plappeville*, où le maréchal Bazaine établissait son quartier général. Au moulin de


DISTRICT
DE LORRAINE
PAR
V. A. MALTE-BRUN
Echelle de 1/500,000ème
Longwy
Esch
Merzig
Audun
Thionville
(Diedenhofen)
Cattenom
Sierck
Fontoy
Briey
Conflans
Bouzonville
Boulay
Vigy
Metz
Pange
Gorze
St. Avold
Faulquemont
Verny
Thiaucourt
Pont-à-Mousson
Nomeny
Delme
Château-Salins
Dieuze
Dieulouard
Domèvre
Frouard
Liverdun
Nancy
Fontenoy
Velaine
Toul
Einville
St. Nicolas
Rosières
Lunéville
Blainville
Meurthe R.
Moselle
Orne R.
Saare R.
4°
49°


Explication des Signes.
CHEF-LIEU DE DISTRICT
Chef-lieu de Cercle
Chef-lieu de Canton
Commune
Route Nationale
Route de Cercle
Chemin Vicinal
Riviere
Canal
Chemin de fer et Station
Limite du District
Limite des Cercles
Abréviations
Hm. pour Heim
Mitt. pour Mittel
Ob. pour Ober
Nd. pour Nieder
Wler Weiler
Tholey
St. Wendel
Cusel
Ottweiler
Neuenkirchen
Hombourg
RELOUIS
St. Ingbert
Zweibrucken
Deux Ponts
Blieskastel
SARREBRUCK
Pirmasens
Neu Hornbach
Forbach
Volmunster
Sarreguemines
Bitche
Rohrbach
Sarralbe
Saar Union
Albestroff
Philippsburg
Niederbronn
Reichshofen
la P^te Pierre
(Lützelstein)
Ingweiler
Neuweiler
Bouxweiler
HAGUENAU
Fenétrange
Phalsbourg
Hochfelden
SAVERNE
Sarrebourg
Saarburg
Brumath
Lorquin
Marmoutier
STRASBOURG
Mutzig
Molsheim
Bruche R.
Donon
E
49°
5°

Longeau campait la division de cavalerie Valabrègue; à la *ferme de Moscou*, la division Castagny, à la *ferme de Leipzig* celles de Montaudon et d'Aymard. Les autres divisions de Cissey, Levassor, Legrand, Salignac et du Barail, étaient échelonnées en avant de *Jaumont*.

Les différents corps des Ire et IIe armées allemandes occupaient, vers le milieu ou la fin du jour de la bataille de Saint-Privat, les positions suivantes : le XIe corps était à *Gravelotte*, le VIIe en face de *Rozérieulles;* le XIIIe dans les bois *des Genivaux;* le IIIe et le IXe à *Vernéville*, le Xe corps et la garde entre *Habonville* et *Sainte-Marie-aux-Chênes*, et le XIIe à *Roncourt*. D'autres corps stationnaient sur la rive gauche de la Moselle, et enfin l'extrême gauche du XIIe corps saxon touchait à *Malancourt*. Le général de Manteuffel devait rester provisoirement sur la rive droite de la Moselle. Dans la soirée du 15, il fut prescrit au VIIIe corps de se diriger sur Lorry et Arry; le VIIe corps devait suivre ce mouvement par Pommerieux. Le IVe corps allemand, à la même date et vers onze heures et demie, commençait son attaque contre le centre de l'armée française; mais il était tenu en échec par l'artillerie des 4e et 6e corps français. Du défilé qui conduit à Gravelotte s'avançait alors le VIIIe corps allemand où l'artillerie du maréchal Lebœuf et quelques tirailleurs ne lui permirent pas de prendre position. Sur le front du corps de Ladmirault éclatait vers deux heures une vive canonnade et des feux de tirailleurs qui permirent au 9e corps de se maintenir sur les hauteurs de Vernéville, dans le bois de la Cusse. Vers midi et demi, la 25e division hessoise apportait à la 18e division son concours opportun pour lui permettre de résister aux attaques impétueuses des Français. Après ce premier succès, les Prussiens tentèrent de s'avancer contre les deux fermes de Saint-Hubert et de Moscou; mais ils échouèrent. Deux nouveaux régiments : 60e, 28e et un bataillon du 33e vinrent au secours des Prussiens; les Français furent obligés de se replier sur sur la ferme de Moscou.

Le roi de Prusse qui, la veille, était revenu de Pont-à-Mousson, assistait à la bataille, accompagné du général de Moltke. En voyant les VIIe, VIIIe et IXe corps aux prises avec le centre et la gauche de l'armée française, il ordonna de ne renouveler aucune attaque et de se contenter d'un combat d'artillerie, jusqu'à l'arrivée des Saxons, qui cherchaient à tourner l'armée française dans la direction d'Auboué. Jusqu'à quatre heures ou cinq heures, les Allemands se bornèrent à écraser Saint-Privat de leurs obus.

A Rezonville, au quartier général allemand, c'est avec anxiété qu'on attendait les résultats du mouvement tenté par le XIIe corps saxon. Le maréchal Bazaine, informé par le commandant du 6e corps que le danger était imminent, se borna à faire tirer sur les Prussiens qu'il aperçut dans la vallée.

Les troupes françaises, attaquées un moment sur toute la ligne, se défendaient avec un acharnement indescriptible. Les corps de l'armée prussienne étaient refoulés et toute formidable qu'elle fût, l'artillerie allemande paraissait éprouvée; ses feux diminuaient d'une manière ostensible. Malheureusement, les renforts des Allemands leur permirent de déployer de nouvelles armées sur la droite française. Ce furent les divisions de la garde qui entrèrent en ligne, accompagnées de nombreux corps d'artillerie. Au nord de Batilly, d'imposantes masses de troupes allemandes se dirigèrent vers les positions occupées par le général Canrobert, et ce dernier allait avoir à soutenir de sérieuses attaques de la part de l'ennemi. Le XIIe corps saxon avait atteint Roncourt. Aucun obstacle de front ne pouvait arrêter sa marche. Une batterie de 84 pièces criblait d'obus Sainte-Marie-aux-Chênes; sous la protection d'un feu aussi redoutable, il était facile à la garde prussienne de se précipiter sur le 94e de ligne qui occupait cette position.

Vers quatre heures, de nouvelles batteries s'établissaient à l'ouest de Sainte-Marie, et le feu de ces pièces était dirigé contre les corps de Ladmirault et Lebœuf sans pouvoir parvenir à les entamer.

Les Allemands concentrèrent alors tous leurs efforts contre le général Frossard, qui dut soutenir les attaques des VIIe et VIIIe corps allemands. Les Prussiens furent d'abord ébranlés par les batteries établies au Point-du-Jour. L'état-major allemand, en présence des pertes éprouvées par ses hommes, donna l'ordre de la retraite en utilisant les ponts sur la Moselle, d'Ars à Corny. A ce moment, la confusion fut si grande que l'ordre fut donné de dégager aussi rapidement que possible les abords des ponts. Tous les efforts répétés pour tenter de nouvelles attaques se brisèrent contre la résistance acharnée des Français. Sur un espace de 1,500 mètres, le sol était jonché de cadavres.

De ce côté, la lutte cessait; mais il n'en était pas de même à l'autre aile et au centre. Si le com-

mandant en chef eût été en ce moment présent sur le champ de bataille, il eût compris que le maréchal Canrobert soutenait une lutte inégale, et il se serait empressé de lui envoyer des renforts et alors cette bataille meurtrière de Saint-Privat eût pu devenir une victoire. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Avec 60 pièces d'artillerie et 27,000 hommes, le maréchal Canrobert tenait tête à 60,000 Saxons, qui disposaient de plus de 200 canons. Les secours demandés n'arrivant pas et les munitions devenant rares, le feu de l'armée de Canrobert diminuait d'intensité.

Ce moment sembla propice au prince de Wurtemberg pour renouveler les attaques de l'armée allemande contre Saint-Privat. Les Saxons ayant terminé leur mouvement, les armées françaises furent menacées de toutes parts. Sous le commandement des généraux de Lorencez, de Cissey et de Ladmirault, elles firent des prodiges de valeur; mais elles furent réduites à l'inaction par la puissance des batteries ennemies. Enfin l'ordre de se replier fut donné : la retraite s'opéra par échelons, au centre.

Rude avait été la journée. Les pertes des Allemands atteignaient le chiffre considérable de 20,000 hommes, au nombre desquels il fallait compter 904 officiers, y compris les généraux Craushaar, tué, Medem et Blumenthal, blessés.

Du côté des Français, les pertes peuvent être évaluées à 12,273 hommes, dont 589 officiers hors de combat, y compris les généraux Golberg, Henry, Bellecourt, Collin et Pradier, blessés. Dans cette bataille, les Français n'avaient à opposer aux 270,000 Allemands que 125,000 hommes.

Combat de Noisseville et de Ladonchamps. — Après la bataille de Saint-Privat, que les Allemands désignent sous le nom de Gravelotte, l'armée du Rhin cessait d'exister, et ses débris se retiraient dans un camp retranché sous la protection des canons de Metz, occupant les positions suivantes : 2e corps (Frossard), sur la rive droite de la Moselle; 3e corps (Lebœuf), sur le plateau de *Plappeville*, sa gauche à *Lessy;* 4e corps (Ladmirault), à partir de *Lorry* sur le contrefort de *Coupillon;* 6e corps (Canrobert), au château du *Sansonnet*, en avant de la Moselle; la garde impériale vers le ban *Saint-Martin*. Le grand quartier général et les réserves étaient installées sur les pentes de *Saint-Quentin*, vers le ban *Saint-Martin* et l'île de la *Chambrière*.

Les divers corps de l'armée allemande, par suite du plan arrêté par le général de Moltke pour l'investissement de Metz, et sur l'ordre du prince Frédéric-Charles, ne poursuivaient plus qu'un but, annihiler l'armée de Metz en la tenant enfermée sous les murs de la ville.

Les divisions de blocus et d'investissement étaient les suivantes : la division Kummer, entre *Malroy* et *Charly;* le Ier corps, entre *Sainte-Barbe* et *Courcelles-sur-Nied;* le VIIIe, d'*Ars-sur-Moselle* à *Montigny-la-Grange;* le Xe, des hauteurs de *Saulny* et de *Fèves* à la Moselle.

Les autres corps se trouvaient échelonnés ou massés dans les emplacements suivants : le IXe corps occupait *Malancourt;* le IIe, s'étendait de *Briey* à *Roncourt;* enfin le IIIe, formant réserve, se groupait dans l'espace compris entre *Gorze* et *Saint-Marcel*. Le quartier général du prince Frédéric-Charles était à *Fey* et *Mecleuves*, près de Corny, où les divisions de cavalerie étaient placées.

Dès le 1er septembre, les communications avec l'extérieur étaient devenues impossibles; le maréchal Bazaine n'ayant jamais, du reste, eu l'intention de rompre les lignes d'investissement. L'ennemi, avec 240,000 hommes qui cernaient la place, pouvait relever l'une ou l'autre de ses trois lignes d'investissement, tous les huit jours. Des redoutes, des épaulements et des tranchées lui permettaient ces changements sans compromettre sa situation.

Malgré les communications qui lui étaient adressées, le général en chef s'obstinait à déclarer qu'il ne savait rien de ce qui se passait à Châlons, où une armée considérable était réunie sous le commandement du maréchal Mac-Mahon. A défaut d'indications précises, il est certain qu'il devait avoir connaissance de la marche de Mac-Mahon vers le nord. Si les autres officiers généraux en eussent eu connaissance à temps, un ensemble de mouvements aurait changé la situation. Toutefois, il fallait avoir l'air d'agir. Deux batteries furent donc établies dans la direction de Sainte-Barbe, en vue de permettre à l'armée de gagner Thionville. A la condition d'être exécuté avec promptitude, ce plan pouvait réussir; mais l'insuffisance de ponts ralentissait tous les mouvements. Les Allemands, avertis d'un mouvement offensif, s'empressaient d'occuper les points sur lesquels ils pouvaient être menacés.

Le maréchal Bazaine s'arrêta au château de Grimont, et, reconnaissant l'impossibilité pour ses corps d'armée d'atteindre les endroits désignés, il s'entendit avec ses généraux sur les mesures à prendre. Les généraux Coffinières, de Nordeck et Soleille, voyant que les munitions faisaient défaut, trouvèrent prudent de ne pas pousser plus loin le mouvement commencé. Les corps d'armée revinrent camper autour de Metz.

Cependant les événements se précipitaient. Le 30, une dépêche de Mac-Mahon annonçait un mouvement sur Montmédy. Désormais, l'inaction n'était plus possible : il fallait aller de l'avant. Le maréchal Bazaine se décida alors, à la date du 31 août, à reprendre son projet de sortie du 26, mais il se refusa à engager l'action de bonne heure, et les mêmes lenteurs se reproduisirent, laissant aux Allemands tout le temps nécessaire pour s'organiser. Il avait été convenu qu'un coup de canon du fort Saint-Julien serait le signal de l'attaque; mais, par un oubli inexplicable du général en chef, ce signal ne fut donné qu'à quatre heures du soir.

Le général Lebœuf prescrivit aussitôt d'attaquer Nouilly et Noisseville. Il s'élança lui-même sur Montoy, Flanville, Coincy, d'où il débusqua l'ennemi. Nouilly, après une courte résistance de quelques compagnies du 3e régiment prussien, tomba au pouvoir de la division Mettman. La brigade Montaudon rencontra une résistance plus sérieuse. La brigade Clinchant, qui formait la tête, parvint à se maintenir sur la route de Sarrelouis; mais elle se heurta, aux environs de Noisseville, à trois brigades allemandes soutenues par une division de landwehr. Montoy et Flanville, à la suite d'une charge ordonnée par le général Changarnier, tombèrent au pouvoir de l'armée française. Le général Ladmirault, qui d'après les instructions du général en chef n'avait engagé ses troupes que lorsqu'il vit le mouvement du maréchal Lebœuf, marcha droit sur *Sainte-Barbe*. Grenier et de Cissey attaquèrent *Poix*, qui était protégé par de nombreuses tranchées garnies de tirailleurs; quelques bataillons du 3e corps parvinrent à entrer dans le village, mais plusieurs maisons crénelées demeurèrent au pouvoir des Allemands. *Servigny* fut à son tour attaqué; le plus grand désordre régnait dans ce village. Le général Aymard parvint avec peine à organiser la défense. Trois fois le 85e de ligne chercha à reprendre ses positions, trois fois il fut rejeté en arrière. Canrobert était resté maître des villages de Vany et de Chieulles. C'était toujours avec une nouvelle ardeur que ce brave général marchait au combat et arrivait efficacement à faire reculer l'ennemi derrière ses positions retranchées.

Malheureusement, la nuit vint interrompre le combat. Il fallait, au moment où les Allemands étaient ramenés en arrière sur la plupart de leurs positions, cesser le combat. Le général en chef avait déjà regagné Saint-Julien.

Quelques heures encore, et peut-être l'armée française devenait libre, tandis que l'armée allemande courait la chance de voir ses lignes en partie rompues.

Cette nuit, qui devenait si fatale pour les Français, servait admirablement les intentions des armées allemandes. Les retards de la veille leur permettaient de conserver leurs positions et d'accumuler toutes leurs forces sur les emplacements d'où elles voulaient continuer leurs opérations.

A six heures du matin, les Allemands marchèrent sur Servigny; le brouillard commençait à se dissiper, et les Français étaient attaqués sur tous les points à la fois. Les batteries ennemies gagnèrent toutes les crêtes et la route de Sarrebrück. Le 3e corps, dont trois divisions seulement étaient engagées, ne se voyait nullement soutenu. Le 2e corps ne faisait que des apparitions sur le champ de bataille, et le maréchal Canrobert et le général Ladmirault se bornaient à engager quelques tirailleurs. Leur inaction, motivée sans doute, par les ordres reçus, permit aux Prussiens d'obtenir sans effort de brillants succès. Aussi, après trois heures de lutte, et après avoir sacrifié inutilement trois mille hommes et plusieurs généraux, l'armée entière venait de nouveau s'abriter sous les forts de la place.

Au même moment où se livrait cette bataille, l'armée de Châlons (maréchal Mac-Mahon) succombait à Sedan.

Pendant un mois, l'armée de Metz resta inactive. Après le combat de Noisseville, c'est à peine si l'on tenta quelques légères opérations sur *Mercy*, *Lauvallier*, *Peltre*, *Colombey* et *Vassy*.

On laissait se consumer dans l'inaction une armée qui ne demandait qu'à agir, et, pour lui enlever toute énergie, on réduisit dès le 1er septembre la ration des hommes. Cependant le général en chef comprit un instant la responsabilité qu'il avait assumée.

Le 7 octobre, le maréchal Canrobert reçut l'ordre de se porter sur le château de *Ladonchamps*. Grâce à sa bravoure habituelle, le château fut enlevé en un instant; de son côté, le maréchal Lebœuf dirigea ses mouvements contre les Allemands établis à Malroy, et le général Ladmirault occupa le bois de *Woippy*.

Saint-Remy fut désigné pour objectif à l'armée commandée par le général Deligny, qui culbuta tout sur son passage. Le général Gibon s'empara de Sainte-Amne et y fut blessé mortellement. Ce suprême effort pour enlever aux armées allemandes les redoutes qu'elles avaient élevées et derrière lesquelles se massaient l'artillerie et l'infanterie, échoua, car c'est plus tôt que l'on aurait dû le tenter.

Après les combats de *Noisseville* et de *Ladonchamps*, l'armée française se replia sur Metz et, en rentrant cette fois-ci dans ses campements, elle devenait désormais prisonnière; car l'investissement de la place était dès ce moment presque complet.

Metz avait plus de trente mille malades, et les privations avaient affaibli les plus mâles courages. Il fallait s'incliner devant la fatalité, subir les conséquences funestes d'opérations militaires complètement manquées, parce que le commandant en chef n'avait pas voulu comprendre l'importance des devoirs qui incombaient à sa haute charge.

Une démarche fut décidée auprès du prince Frédéric-Charles pour obtenir, en vue de la reddition de la place, les conditions les plus avantageuses. Le général Changarnier, envoyé à Corny en qualité de plénipotentiaire, n'y reçut qu'un accueil courtois, mais sans aucune clémence pour les armées et la place vaincues.

Le général de Cissey fut alors envoyé au château de *Frescaty;* mais il ne put obtenir d'autres concessions du vainqueur, que celles-ci : reddition absolue de l'armée de Metz avec armes, drapeaux, matériel et bagages de toute nature.

Chacun dut s'incliner devant l'implacable nécessité, malgré les avis intempestifs du maréchal Bazaine, qui s'était montré si peu soucieux jusqu'alors de ses devoirs, quand il s'agissait, à tout prix, de sauver l'honneur national.

Le général Jarras, chef d'état-major de l'armée, fut chargé d'aller à Frescaty pour régler d'une manière définitive toutes les conditions de la capitulation. Signée le 27, les Allemands faisaient leur entrée à Metz le 29 et prenaient possession des forts.

Commencé le 20 août, le blocus de l'importante forteresse de Metz avait duré 72 jours. La France, en perdant sa plus belle place de guerre, livrait également à l'Allemagne une armée prisonnière de 120,000 hommes, 53 drapeaux, 800 pièces de position, 541 pièces de campagne, 66 mitrailleuses, 200,000 fusils et un matériel immense dont l'ennemi pouvait se servir pour achever l'écrasement de la France.

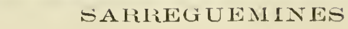
Metz est située dans l'angle formé par le confluent de la Moselle et de la Seille. La Moselle s'y divise en trois bras et forme deux îles : l'une, très étendue, se prolonge au delà de la ville ; l'autre, plus petite, renferme les places de la Préfecture, de la Comédie et deux promenades nommées le Jardin d'Amour et le Jardin Fabert. La Seille se partage également, en entrant à Metz, en plusieurs bras, dont l'un traverse les quartiers de l'est. Quinze ponts relient les deux bras de la Moselle ; les plus importants sont ceux de Thionville, le pont des Morts et le pont Saint-Georges.

La ville de Metz a dix portes, dont les principales sont : la porte de la Citadelle, la porte de la Gare (autrefois porte Serpenoise), la porte Mazelle, la porte d'Allemagne, la porte de Thionville, la porte de Saulcy.

Metz est divisée en trois cantons. Le nombre des rues et des ruelles est de 166 ; il y a aussi 5 carrefours et 33 places dont quelques-unes sont très grandes et entourées de beaux édifices : telles sont la place de la Cathédrale, la place d'Armes (ancienne place Napoléon), au milieu de laquelle se trouve la statue du maréchal Fabert.

La cathédrale, dit M. Joanne dans son excellent guide sur les Vosges et Ardennes, est le plus remarquable des monuments de Metz ; c'est par la conception générale aussi bien que par l'exécution, une des œuvres les plus admirables de l'art ogival. Elle réunit à de vastes proportions architecturales une légèreté incomparable. Ouverte en quelque sorte de toutes parts au jour, la pierre n'y est pour ainsi dire que l'accessoire de verrières enveloppant la grande nef, les transepts et le chœur d'une muraille transparente qui, au premier abord, paraît moins demander que prêter un appui aux parties pleines. Qu'on la considère à l'intérieur ou à l'extérieur, la cathédrale de Metz frappe surtout





SARREGUEMINES

par l'immense développement de ses larges fenêtres ogivales. Il suffit, pour donner une idée de l'importance des ouvertures vitrées, de dire qu'elles présentent une surface de 4,071 mètres carrés ; c'est là ce qui forme le caractère original de ce magnifique édifice.

La cathédrale de Metz a été commencée au XIe siècle, sur l'emplacement d'une église romane, qui elle-même remplaçait un ancien oratoire. La nouvelle basilique ne s'acheva que lentement, et le chœur ne fut terminé que dans les premières années du XVe siècle. Les évêques de Metz mirent cependant beaucoup de zèle à hâter l'achèvement de l'église ; mais les ressources leur firent plusieurs fois défaut. Toutefois, le plan d'ensemble, définitivement arrêté au XIVe siècle par Pierre Perrat, fut en général suivi, et, malgré des disparates de détail, l'ensemble présente une grande harmonie de lignes. Les principales dates de la construction, depuis l'époque de la fondation, sont 1214, 1383, 1478 et enfin 1497 à 1519, années entre lesquelles les transepts et le chœur furent élevés. A l'extérieur, le système de consolidation des murailles évidées de la nef se signale à la fois par sa hardiesse et sa légèreté ; il se compose d'une suite de contreforts s'appuyant à des piliers terminés en pyramides et richement ornementés à leur sommet. « L'extérieur de la cathédrale, dit M. Bégin dans l'intéressante description historique qu'il a faite de cet édifice, a une unité que l'on rencontre rarement ; tourelles, contreforts et pilastres, tout s'ajuste et s'enchaîne, tout se tient comme par la main. » La porte latérale, qui s'ouvre à l'aplomb de la tour méridionale, n'a rien de remarquable ; mais celle du collatéral nord, du côté de la place de Chambre, offre plus d'intérêt et devait avoir une grande physionomie avant d'être privée des sculptures et des statues qui la décoraient. Elle formait l'entrée principale de la petite église de Notre-Dame-la-Ronde, comprise par un ingénieux raccordement dans le plan général de la cathédrale.

Le portail principal, s'ouvrant sur la place de la Cathédrale ou du Marché-Couvert, a été construit en 1765 par l'architecte Blondel, aux frais de Louis XV, qui le fit élever en action de grâces de son rétablissement. L'architecte qui, à cette époque, n'aurait jamais songé à s'inspirer du style gothique du monument, chercha un motif de raccordement dans le style des constructions récentes de la place d'Armes, pour dissimuler ce que le placage de cette façade pseudo-grecque sur un édifice ogival avait de choquant. Mais il ne réussit point, et le portail, composé d'une ordonnance de colonnes doriques supportant un grand fronton, offense le goût, malgré son mérite intrinsèque ; l'ancien mur de la façade qui s'élève en pignon en arrière du portail est percé d'une *rose* magnifique par ses dimensions et par la délicatesse du travail. Au sud s'élève, sur le côté de l'église, une tour carrée, à trois étages, ouverte au deuxième étage, entre les piliers d'angle, par une double et immense arcade ogivale qui se répète au troisième étage ; au nord se dresse une autre tour, qui pendant longtemps ne dépassa pas la naissance de la toiture ; elle a été continuée, il y a quarante ans, jusqu'à la hauteur de la *tour du Midi*. Cette dernière se termine par une flèche à jour, d'une étonnante légèreté, mais dont l'ensemble n'a pas toute l'élégance désirable. Il semblerait, en en comparant les diverses parties, qu'elle devait être plus élancée, et que par quelque motif on aurait supprimé dans la construction une ou deux galeries du plan originaire. La tour du Sud, avec sa flèche, mesure 91 mètres au-dessus du niveau du sol. Cette tour renferme une cloche nommée la *Mutte*, qui se sonne aux jours de solennité et jouit, à Metz, de la popularité qu'a le bourdon de Notre-Dame à Paris. La Mutte, refondue pour la dernière fois en 1605, pèse 10,210 kilogrammes, et, avec le battant, 11,210 kilogrammes. De la plate-forme de la tour du Midi, on découvre une vue très étendue sur Metz et tous ses environs. (On monte à la plate-forme moyennant une faible rétribution et sans avoir besoin d'aucune autorisation ; l'entrée se trouve près de la porte latérale s'ouvrant sur la place d'Armes.)

Au-dessus de cette plate-forme, un escalier, en partie extérieur, conduit aux deux galeries supérieures de la flèche. Cette dernière ascension, sans difficulté sérieuse, fait cependant éprouver une certaine impression de malaise aux personnes sujettes aux éblouissements. Un veilleur se tient constamment sur la plate-forme de la tour ; c'est à lui qu'on doit s'adresser pour monter aux galeries supérieures de la flèche.

Entre les deux tours devait s'élever originairement le portail, avant qu'on ait eu la pensée d'augmenter la nef en y comprenant Notre-Dame-la-Ronde.

L'intérieur de la cathédrale de Metz, divisé en trois nefs, est admirable. La grande nef (15m,63 de largeur sur 43m,19 de hauteur sous voûte) qui, avec le chœur, a une longueur de 121m,16 dans œuvre, peut soutenir la comparaison avec tout ce que l'art ogival a de plus beau. Elle est séparée, par un magnifique transept, du chœur, dont les hautes ogives ont une merveilleuse élégance.

Les bras du transept sont généralement éclairés à leur extrémité et dans toute leur largeur par des fenêtres dont les *verrières*, surtout celles du bras méridional, sont admirables de couleur et de composition. Quand le soleil vient frapper ces vitraux et les fait resplendir, c'est un spectacle d'une magnificence indescriptible. Ce transept, qui a la même élévation que la nef, est malheureusement coupé par un avant-chœur lourd, massif, à balustre en pierre, dans le goût du XVIIIe siècle, et pour lequel le sol a été considérablement exhaussé. Il serait à désirer que l'on rendît à cette partie de l'édifice tout son caractère architectural, en supprimant l'avant-chœur et en rétablissant le sol au niveau général des nefs.

Le *chœur* et le *sanctuaire*, dont nous avons signalé l'élégante composition, sont décorés, ainsi que le déambulatoire qui les enveloppe, de vitraux peints d'une beauté supérieure encore à celle des verrières du transept et dont la merveilleuse exécution a une réputation européenne. Ces vitraux, œuvre de Valentin Rousch, artiste verrier originaire d'Alsace, datent du commencement du XVIe siècle; les verrières modernes de la cathédrale sortent des ateliers de M. Maréchal.

« Pour bien voir le monument dans son ensemble, dit encore M. Bégin dans son *Histoire de la cathédrale de Metz*, il faut monter les marches qui vont de la nef au chœur et embrasser d'un même coup d'œil les trois branches de la croix latine. On est alors frappé du grandiose architectural de ce sublime accord. L'admiration se partage entre la hardiesse des colonnes et la splendeur des vitraux. »

L'intérieur de la cathédrale était autrefois orné d'un jubé, de sculptures, de stalles curieuses, de tombes monumentales, de peintures murales; mais toute cette brillante décoration du vaisseau a été détruite en partie au XVIe siècle, par les luthériens (notamment le jubé), en partie à l'époque de la Révolution. On remarque encore, à l'intérieur de la cathédrale, deux grandes *chapelles* du style ogival, une magnifique *cuve* en porphyre (2m,58 de longueur sur 1m,56 de largeur), trouvée parmi les débris de la naumachie romaine; un *siège* en marbre, qu'on dit avoir servi à saint Clément; les débris d'une figure symbolique de dragon que l'on promenait autrefois chaque année dans les rues de la ville.

« Cette figure monstrueuse, dit Rabelais dans son *Pantagruel*, ridicule, hideuse et terrible aux petits enfants, ayant les yeux plus grands que le ventre, et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avecques amples, larges et horrificques maschouères, » se nommait le Graüly. Elle représentait un dragon qui, selon la légende, caché dans la naumachie, venait chaque jour dévorer quelques-uns des habitants, jusqu'à ce qu'il eut été pris et noyé par saint Clément. Il paraît probable que cette tradition n'est qu'une allégorie de la destruction du paganisme. La procession populaire du Graüly fut supprimée en 1789.

Enfin, nous signalerons : le *buffet* en bois, habilement travaillé, de petites orgues (à droite de la grande nef); — quelques traces de peintures murales; — et trois *portes sculptées*, dans la nef circulaire qui fait le tour du sanctuaire.

Sous le chœur s'étend une belle *crypte*, récemment restaurée.

Parmi les autres édifices de Metz dignes d'être visités, il faut citer les églises de Saint-Martin, de Saint-Vincent, de Saint-Simon, le palais épiscopal, l'église protestante, la synagogue, l'hôtel de ville, le théâtre bâti sur une île de la Moselle, le palais de justice, le lycée, les hôpitaux de Saint-Nicolas et du Bon-Secours, les quatre marchés couverts.

Metz est devenue une place de guerre formidable; son enceinte fortifiée compte 19 bastions entourés de fossés et protégés par 3 ouvrages avancés. Indépendamment de cette défense déjà redoutable, Metz est entourée d'une ceinture de 8 forts détachés et indépendants, éloignés de 3,000 à 4,000 mètres en moyenne de la position centrale et formant un cercle de 22 kilomètres. Ces huit forts portent les noms de Manteuffel (fort Saint-Julien), Zastrow (fort des Bordes), Gœben (fort Queuleu), Prince Auguste de Wurtemberg (fort Saint-Privat), Frédéric-Charles (fort du mont Saint-Quentin), Manstein (fort de Plappeville), Avensleben et Kameke. Les deux derniers sont munis de tours cuirassées. Il est question de créer un nouveau fort près de Saint-Éloi, afin de combler la

distance trop considérable qui sépare les forts Manteuffel et Kameke.

La place exige pour sa défense une garnison de 25 à 30,000 hommes ; la meilleure position à occuper pour couvrir Metz du côté de l'ouest est celle d'*Amanvilliers*, en avant du ravin du Châtel, où s'est livrée la bataille du 18 août 1870.

Metz, aujourd'hui grande place offensive contre la France, est donc devenue une menace perpétuelle pour nous ; elle forme un excellent appui pour les opérations des Allemands sur Paris et, en cas d'offensive de notre part, elle exige que nous laissions devant ses murs une partie considérable de nos forces. Avant 1870, c'était entre nos mains une place mieux placée pour l'offensive que pour la défensive; mais, vu son importance, l'ennemi, pour envahir la Lorraine, devait ou l'assiéger ou y laisser plusieurs corps d'observation.

Elle assurait le passage de la Moselle et, conjointement avec Thionville et Toul, situés également sur cette rivière, elle barrait les voies ferrées se dirigeant vers Paris.

Vue de la campagne, Metz produit un effet superbe, que les travaux de fortification rendent encore plus imposant.

Ses environs sont du reste charmants ; on y voit de beaux jardins bien aménagés qui produisent des légumes de tous genres, de bons fruits, en particulier des melons, des pêches, des mirabelles, puis des villages gracieux, des collines couvertes de forêts ou tapissées de pampres qui se succèdent de la manière la plus agréable à l'œil. La belle vallée de la Moselle et les bords riants du fleuve embellissent encore le tableau.

La ville possède d'importantes fabriques de draps, de tricots, de couvertures de laine, de flanelles, de coton, de cuir, de toiles de lin, de verres, de chapeaux, de papiers et de tabatières, ainsi qu'une fonderie de cloches ; elle a un commerce très animé, en particulier de bétail et d'autres produits du pays.

Ce serait une longue liste que celle des hommes illustres ou distingués qui sont nés à Metz. Contentons-nous de citer le maréchal Fabert, qui joignait aux talents militaires une honnêteté qui ne se démentit jamais ; les généraux Kellermann, duc de Valmy, Lasalle, Richepanse, Custine, le colonel d'artillerie H.-Jos. Paixhans ; les deux frères Lacretelle, Rœderer, Barbé-Marbois; le graveur Sébastien Leclerc, qui se signala par les travaux qu'il fit pour les Gobelins ; Bouchotte, qui, sous la Convention, occupa avec honneur le ministère de la guerre ; l'aéronaute Pilâtre de Roziers.

Non loin de la ville est la source d'eau minérale ferrugineuse de *Bonnefontaine*.

Les armes de Metz sont : *parti d'argent et de sable*, avec cette devise : NUNQUAM POLLUTA.

GORZE. — Gorze (*Gorzia*), dans le cercle de Metz, est situé dans une vallée charmante, à 18 kilomètres au sud-ouest de Metz, et peuplé de 1,500 habitants.

On lit dans les chroniques de Metz que Clément, premier apôtre des Médiomatrices, ayant été converti par saint Pierre, fut envoyé par lui avec saint Céleste, prêtre, et saint Félix, diacre, pour prêcher le christianisme dans le comté de Scarpone. Ils arrivèrent à Gorze, qui était alors un lieu sauvage couvert de bois épais et qui servait aux chasses des princes du pays. Saint Clément et ses compagnons y bâtirent un oratoire. Plus tard, en 749, Chrodegang, évêque de Metz, établit sur l'emplacement de l'oratoire une abbaye qui devint bientôt fameuse et près de laquelle se forma un bourg considérable. Telle est l'origine de la ville de Gorze. Au XIV[e] siècle, elle avait l'importance d'une place de guerre. Assiégée et prise, en 1386, par le comte de Saint-Pol, qui la ravagea ; en 1441, par le capitaine Montgomery, qui y mit le feu, elle fut en grande partie réduite en cendres.

Au XVI[e] siècle, Gorze fut occupé par les troupes protestantes de Guillaume de Fürstenberg ; il y fit venir Guillaume Farel, célèbre prédicateur réformé, qui y demeura jusqu'à l'année suivante. Cette protection lui était bien nécessaire contre l'irritation de la population catholique ; car, le jour de Noël, Farel, ayant interrompu un cordelier au milieu d'un sermon sur l'Immaculée Conception, les femmes qui remplissaient l'église se jetèrent sur lui, lui arrachèrent la barbe et les cheveux, et auraient fait pis sans l'intervention des soldats de Fürstenberg. Pendant plusieurs années, Gorze fut une des principales places d'armes des luthériens. A la prière du cardinal Charles de Lorraine, Claude de Guise chassa les luthériens de Gorze ; Farel trouva moyen de s'échapper sous un déguisement.

Pris d'assaut par la garnison espagnole de Thionville, Gorze fut livré au pillage; mais les Français s'en vengèrent en reprenant la ville et en passant les impériaux au fil de l'épée. A peine en étaient-

ils sortis que les Lorrains rentrèrent et mirent le feu à l'abbaye et au château, qui fut rasé plus tard par les ordres de Montmorency.

Cette petite ville est située dans une gorge pittoresque. On ne se douterait plus aujourd'hui de sa splendeur passée ; il ne reste même plus de ruines de son antique abbaye. C'est à Gorze que commençait l'aqueduc romain qui conduisait les eaux des sources voisines jusqu'à Metz, en passant par Jouy.

Les armes de Gorze sont : *d'or, à un chef de sinople chargé d'un annelet d'or.*

Jouy-aux-Arches. — Jouy-aux-Arches, dans le cercle de Metz-Campagne et le canton de Gorze, est un village sur la rive droite de la Moselle, à 10 kilomètres au sud-ouest de Metz, et peuplé de 982 habitants.

Jouy doit sa célébrité aux restes du magnifique aqueduc romain que l'on y voit encore et qui conduisait à Metz les eaux vives des sources de Gorze. Cette construction gigantesque avait vivement frappé l'imagination populaire, qui ne manqua pas de l'attribuer à quelque puissance surnaturelle. Suivant une légende, c'est le diable en personne qui a construit l'aqueduc de Jouy ; il avait promis de l'achever en une nuit avant le chant du coq. Le coq le prévint de quelques minutes, et le diable irrité laissa tout exprès entr'ouverte par le haut une des arcades, ce qui entraîna la ruine de la plus grande partie de l'édifice.

Voici une autre tradition non moins curieuse. Après le déluge, Azita, fille de Noé, étant arrivée avec trois fils de Sem au lieu où s'éleva Metz, conseilla à ses neveux de bâtir les arcades de Jouy, pour se précautionner contre la possibilité d'un nouveau déluge.

Quant à l'histoire, elle n'apprend rien de certain sur l'auteur de ce grand ouvrage; on croit communément que Drusus, père de Germanicus, étant à Metz, y employa ses troupes. Cet aqueduc, qui avait plus de 24 kilomètres de longueur, versait ses eaux à Metz dans la naumachie, vaste bassin sur lequel on donnait des représentations de batailles navales pour l'exercice des troupes et le divertissement de la population.

Un aqueduc moderne amène maintenant les eaux à Metz par les hauteurs d'Ars et de Sainte-Ruffine.

Sarreguemines, en allem. Saargemund (lat., 49° 6' 42"; long., 3° 36' 8" E.). — Sarreguemines, chef-lieu de cercle, avec 8,006 habitants, est une petite ville située à 75 kilomètres à l'est de Metz, sur la rive gauche de la Sarre, au confluent de cette rivière et de la Bélise; elle s'appelait autrefois *Saar-Gemund*, qui signifie en allemand confluent de la Sarre, nom qu'elle a repris.

Il ne faut pas confondre ce lieu avec un autre, nommé aussi *Guémonde*, et qui a changé son nom contre celui de *Hornbach*, lieu célèbre par l'abbaye que saint Firmin y fonda vers 727, et dont il ne reste plus rien aujourd'hui.

C'est de Guémonde que, le 13 mai 706, Pépin, duc d'Austrasie, sous le roi Childebert, fit expédier une charte en faveur de l'abbaye d'Epternach; mais on ignore si ce Guémonde est Sarreguemines ou bien Hornbach. Comme on le voit, l'origine de la ville dont nous nous occupons est fort obscure : elle se confond, sans nul doute, avec celle du château qui la dominait et pour l'origine duquel il y a aussi absence de date précise.

La même remarque s'applique, du reste, à tous les châteaux dont on voit les ruines éparpillées sur les rives de la Sarre. Les chroniqueurs semblent cependant s'accorder pour admettre qu'ils furent tous érigés à l'époque des invasions des Normands, vers le xe siècle. Il paraît que, dans le xie, ces lieux firent partie du domaine des ducs de Lorraine. En effet, un de leurs descendants, Charles III, affirme, en 1541, « que Guemünde a été autrefois le siège des ducs, et, par conséquent, qu'elle n'a jamais appartenu aux comtes de Deux-Ponts. »

On sait, d'ailleurs, que Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, jouissait, en 1048, lorsqu'il fut élevé sur le trône ducal, de vastes propriétés sur les bords de la Sarre et dans les environs de Bitche. Selon toutes les probabilités, Sarreguemines, avec ses immenses forêts et son château fortifié, en était une dépendance. Enfin, en écartant même toute conjecture, il est hors de doute que les ducs de Lorraine possédaient ce domaine dès le xiiie siècle, car on en a trouvé la preuve dans des pièces authentiques.

Sarreguemines était, avant la Révolution, le chef-lieu d'un bailliage royal sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine, d'une maîtrise des eaux et forêts, et d'une recette des finances et des bois.

Il paraît que Sarreguemines appartint de bonne heure aux ducs de Lorraine. En 1380, elle se

révolta contre le duc Jean Ier, qui la châtia cruellement; il la fit brûler, et les chartes qui consacraient ses franchises et immunités périrent, dit-on, dans l'incendie.

Sous Louis XIII, les Français s'emparèrent de la ville et détruisirent le château ; mais la ville conserva ses murailles. En 1814, l'armée française battant en retraite se porta sur Sarreguemines, après avoir coupé le pont de la ville et avoir fait sauter plusieurs arches de celui de Sarrebruck. Mais l'ennemi ayant passé la Sarre au gué de Welferding, nos troupes se replièrent sur Metz, où elles arrivèrent le 12 janvier. Les alliés se présentèrent encore, le 24 juin 1815, devant Sarreguemines, dont le pont faiblement défendu fut emporté après une courte résistance. En 1870, elle fut une des premières villes occupées par les Allemands.

La ville a des fabriques de peluches, de savons, de colle forte, d'amidon, de porcelaine, d'allumettes; son principal commerce est celui des grains et des bois.

Les armes de Sarreguemines sont : *d'or, à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.*

Bitche, en allemand Bitsch. — Bitche, qui compte 2,106 habitants, est une petite ville du cercle de Sarreguemines, à 32 kilomètres à l'est de cette ville. Elle doit son importance à sa forteresse bâtie sur un rocher presque à pic et qui défend les défilés des Vosges entre Sarreguemines et Wissembourg.

Bitche appartint aux ancêtres du duc Gérard d'Alsace, qui la transmit à ses successeurs. Plus tard, Louis XIV la fit occuper et fortifier.

Après avoir résisté à l'invasion, en 1744, le fort de Bitche fut attaqué, en 1793, par l'armée prussienne sous les ordres du prince de Hohenlohe. Il était défendu par 673 volontaires du Cher et 54 canonniers du 1er régiment. C'était par une nuit très obscure. Déjà l'avant-garde ennemie avait enlevé les premières sentinelles et les ouvrages avancés, lorsqu'on sonna l'alarme. La garnison, sans vêtements, court aussitôt à ses armes, vole sur les points attaqués et fait pleuvoir du haut des remparts une grêle de balles et d'autres projectiles. Mais les ténèbres empêchaient de distinguer l'ennemi... Le dévouement d'un pauvre citoyen, nommé Belmont, sauva la ville. Il possédait une maison en bois du côté où avait commencé l'attaque. « Elle nous servira de flambeau, s'écrie-t-il, pour nous montrer l'ennemi, » et aussitôt il aide à y mettre le feu. La lueur des flammes fait découvrir les Prussiens qui descendaient du haut des montagnes, ainsi que leur avant-garde qui couvrait déjà l'escalier situé sous le pont de la petite tête. Des dispositions sont prises avec autant de courage que de sang-froid; on entoure l'avant-garde, on la presse, on la force de mettre bas les armes, on repousse ensuite le gros de l'armée, et Bitche est sauvé ! Les Prussiens perdirent 450 hommes, dont 200 morts ou blessés. A la même époque, un corps de 41,000 Autrichiens subit une défaite complète sous les murs de Bitche.

Au commencement de la guerre de 1870 et après la bataille de Frœschwiller, quelques détachements de l'armée française se trouvaient à Bitche ; en outre, une partie de la 3e brigade Lapasset était à Sarreguemines, et la brigade Maussion à la ferme de Freudenberg. Une concentration de ces troupes semblait d'autant plus facile pour protéger le chemin de fer entre Rohrbach et Reischshoffen, que le XIe corps bavarois était obligé de continuer sa marche, ne laissant que quelques corps pour surveiller la ville et le fort de Bitche. Malheureusement, le général de Failly, inquiété par divers bruits alarmants, croyant à une attaque soudaine, dispersa ses troupes Quelques corps seulement furent laissés pour défendre la ville et le fort de Bitche. Le 23 août, le bombardement commença. Le 4 septembre, la garnison fit une vigoureuse sortie qui obligea l'ennemi à envoyer de nouveaux renforts aux assiégeants. Le bombardement redoubla de violence, et, vers le 11, soixante-dix maisons devinrent la proie des flammes. Malgré ces sinistres, la garnison, bien pourvue de vivres et d'eau et forte d'environ 3,000 hommes, put tenir l'ennemi en respect. Ce n'est que le 11 mars 1871, tout effort devenant inutile, qu'elle se résigna à quitter la place, après avoir obtenu de sortir avec les honneurs de la guerre.

A 12 kilomètres de Bitche se trouvent les importantes verreries de Saint-Louis (en allemand, *Muntzthal*) et de Meisenthal.

Thionville, en allemand Diedenhofen (lat., 49° 21′ 30″; long., 3° 49′ 53″ E.). — Thionville (*Theodonis villa*), située sur la rive gauche de la Moselle, que l'on passe sur un beau pont de pierre, est à 28 kilomètres au nord de Metz. Sa population est de 5,217 habitants.

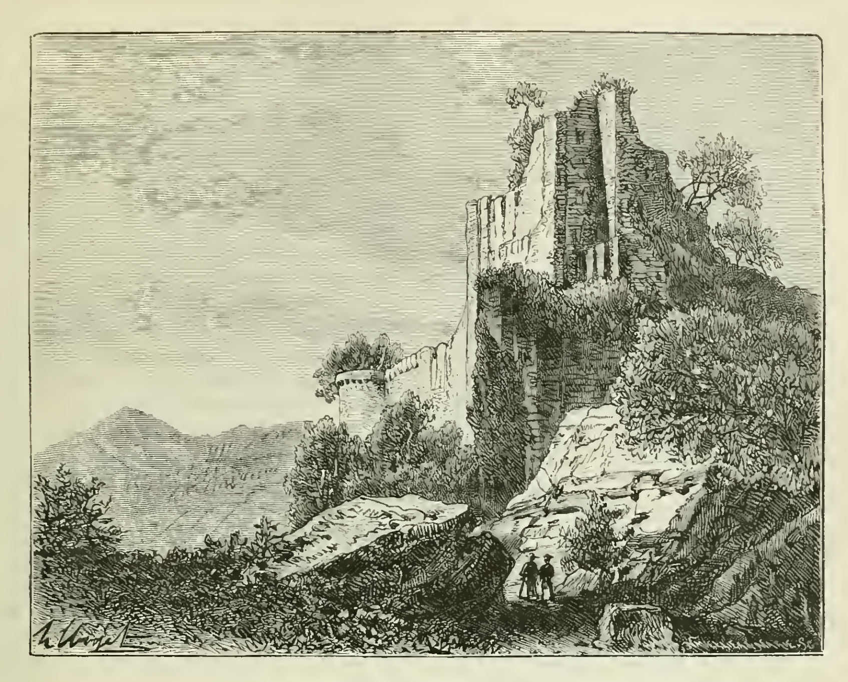
Cette ville fut dans l'origine la demeure de Théodon, chef d'une de ces bandes de Francs qui, au IVe et au Ve siècle, franchirent le Rhin et s'établirent en Gaule. Telle est du moins la tradition généralement acceptée. Quoi qu'il en soit, sous la dynastie carlovingienne, Thionville fut une résidence royale; c'était une de celles où Charlemagne se plaisait le plus; il y célébra plusieurs fois les deux grandes solennités de Noël et de Pâques, et y publia, en 806, dans une assemblée solennelle, le célèbre capitulaire qui partageait ses vastes États entre ses trois fils.

Au traité de Verdun (843), Thionville fut compris dans les États de Lothaire Ier et suivit jusqu'au siècle suivant toutes les vicissitudes de la Lotharingie, qui fut si longtemps une cause de lutte entre les rois de France et les souverains de la Germanie.

Dans le démembrement du pays en souverainetés féodales, Thionville eut des seigneurs particuliers qui possédaient en même temps le Luxembourg. Wenceslas, fils de l'empereur Charles IV et duc de Luxembourg, ayant engagé ce duché au marquis de Moravie, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, remboursa à ce marquis la somme pour laquelle le duché était en gage, et vint en prendre possession en 1401. Il séjourna près de trois semaines à Thionville. Mais ce prince ayant été assassiné en 1407, le marquis de Moravie rentra en possession du duché, qui passa ensuite à une princesse de sa famille, Élisabeth; veuve de deux époux et n'ayant pas d'enfants, Élisabeth vendit le Luxembourg au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se réservant seulement l'usufruit durant sa vie. Mais plusieurs villes, et entre autres Thionville, se soulevèrent contre ce traité, chassèrent les partisans d'Élisabeth et reçurent l'envoyé du roi de Bohême, un des prétendants à la succession d'Élisabeth.

En 1443, Philippe le Bon arriva en personne pour conquérir le pays; Thionville résista bravement aux Bourguignons; mais Luxembourg ayant été occupé par surprise, Thionville se rendit. Néanmoins, ce ne fut que quelques années après que Philippe le Bon fut paisible possesseur de Thionville et du Luxembourg. Cette ville passa à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, plus tard empereur d'Allemagne. En 1552, Charles-Quint séjourna à Thionville avant d'entreprendre le siège de Metz, dont l'issue devait être si fatale pour sa renommée, et il y revint ensuite tristement avec les débris de son armée. Cependant le maréchal de Vieilleville, gouverneur de Metz, fit proposer à Henri II de s'emparer de Thionville, « et promit *sur sa propre vie de l'en faire jouyr le septième jour qu'il auroit commencé* l'investiture de la place... » Vincent Carloix, envoyé par Vieilleville, développa le projet de son maître et le fit agréer. On mit les moyens d'exécution entre les mains du gouverneur de Metz, qui se hâta d'investir la place, occupée par une garnison de 2,000 hommes sous les ordres de Jean Carrebe, militaire peu expérimenté, car « il avoit esté toute sa vie nourri à la judicature et tiré de la mairie de Lorraine pour commander là dedans. » Le 26 avril, le blocus de Thionville était complet, et Vieilleville se disposait à en faire le siège, lorsqu'un ordre de François, duc de Guise, déclaré depuis peu lieutenant général du royaume, ayant un pouvoir presque illimité, vint prescrire à Vieilleville de ne rien commencer sans lui. Il arriva devant Thionville le 28 mai, encore tout rayonnant de la nouvelle gloire qu'il venait d'acquérir en reprenant Calais, et acheva ce que Vieilleville avait commencé. La *Tour aux puces*, que le peuple appelle *Tour de Thion*, et qu'il croit à tort contemporaine de Charlemagne, fut un des principaux points d'attaque. Blaise de Montluc y pénétra le premier; et le lendemain (23 juin 1558) « la ville fut réduite en l'obéissance du roi. » Trente mille hommes avaient investi la place. Elle s'était défendue avec une telle opiniâtreté que les assiégeants eurent près de 1,500 hommes hors de combat, parmi lesquels le maréchal Strozzi, tué d'un coup d'arquebuse.

Le 24, « Carrebe et tout ce qu'il avoit de reste de soldats, ensemble les habitants de tous aiges et sexes sortirent de la ville à la veue de toute l'armée. Ce délogement estoit fort pitoyable de voir un nombre infini de vieillards, de femmes, de filles, d'enfants et de soldats blessez et estropiez se retirer de telle façon et abandonner leurs terres, maisons et propres héritages, et n'y avoit personne qui n'en fust saisi de quelque compassion, hormis M. de Guise; car il avoit exercé une plus grande rigueur à ceulx de Calais. » « Thionville, devenu français, perdit de la sorte tous ses habitants. Leur défense opiniâtre pendant le siège donnait trop d'inquiétude à leur vainqueur. » (Bégin, *Histoire de Lorraine*.) La ville



Château de Hohenkœnigsbourg.

fut peuplée d'étrangers, principalement de Messins ; mais, l'année suivante, le traité de Cateau-Cambrésis la rendit au roi d'Espagne, duc de Luxembourg.

Après avoir résisté successivement à Turenne, au maréchal de Biron et au marquis de Feuquières, cette ville était encore au pouvoir des Espagnols, lorsque, en 1640, le vainqueur de Rocroi, Condé, proposa à la cour d'aller assiéger Thionville ; son dessein fut approuvé. Le 28 juin, l'armée assiégeante était réunie devant la place. Après vingt jours de travaux, pendant lesquels les assiégés avaient fait deux sorties, la tranchée fut ouverte et bientôt le canon battit rudement les remparts. Condé fit faire des attaques impétueuses et qui furent très meurtrières pour son armée. Il poussa plus profondément ses mines, et en fit connaître l'état au gouverneur de Thionville, qui consentit enfin à capituler à des conditions honorables. Le 10 août, les Français prirent possession de cette ville, que le traité des Pyrénées laissa à la France (1659). On y organisa un bailliage royal, et ce département judiciaire reçut le nom de Luxembourg français. Les sentences de la prévôté de Sierck se jugeaient par appel au bailliage de Thionville, qui lui-même ressortissait au parlement de Metz. Louis XIV fit élever à Thionville de nouvelles fortifications.

Plus tard, en 1792, quand la France fut envahie par le nord, Brunswick menaça Thionville : il fit offrir au général Wimpfen, qui y commandait, un million, s'il voulait rendre la place. « J'accepterai volontiers le million que vous m'offrez, répondit Wimpfen, pourvu que vous consentiez à en passer acte devant notaire. » Après une vaine tentative, l'ennemi se retira.

Blücher, en 1814, ne fut pas plus heureux.

Au commencement de la guerre de 1870, une brigade de la 1re armée prussienne tenta une reconnaissance contre cette place. Une patrouille,

ayant trouvé la porte ouverte, s'avança jusque dans l'intérieur de la ville, mais elle fut obligée de battre immédiatement en retraite; cette audacieuse entreprise lui avait néanmoins permis de constater qu'il n'y avait là qu'une bien faible garnison. Les Prussiens furent renseignés, en outre, par un cavalier qui avait été employé à l'armement de la place, et qui affirmait que l'on pouvait tout espérer d'un coup de main.

Dès le 8 août 1870, les Prussiens résolurent une attaque générale; des détachements de leur armée arrivèrent devant Thionville, se bornant d'abord à observer soigneusement la place.

La garnison de Thionville tenta quelques sorties, le 13 et le 18 septembre et le 18 octobre. A la date du 21 novembre, les Allemands, ayant fini d'installer leurs batteries, commencèrent à bombarder la ville. Plusieurs édifices publics, entre autres la préfecture, l'arsenal, l'hôtel de ville furent incendiés. Enfin, le 24 novembre, Thionville capitulait, abandonnant à l'ennemi 200 canons et 4,000 prisonniers.

Thionville, dont les fortifications ont été construites par Vauban et améliorées par Cormontaigne, est entourée d'une première ligne bastionnée avec dehors, puis d'une seconde ligne de lunettes reliées par un chemin couvert. Sur la rive droite de la Moselle se trouve une double couronne, et en avant, de l'autre côté d'un bras canalisé de la rivière, une seconde double couronne appelée le *Fort*, qui renferme des casernes et des magasins. Déjà, avant la guerre de 1870, on avait créé un certain nombre de casemates sous les terre-pleins de l'enceinte; les Prussiens ont encore augmenté le nombre des abris, et ils ont construit des forts détachés pour protéger toutes les voies ferrées qui viennent se croiser à Thionville : ligne de Metz, des Ardennes, du Luxembourg, de Bouzonville et Sarreguemines, de Trèves. Une grande gare militaire est construite dans l'île, entre les deux bras de la Moselle.

Les hauteurs dangereuses d'où la ville a été bombardée en 1792 et en 1870 sont celles de *Guentrange*, à 2 kilomètres sur la rive droite, et celles d'*Ilange*, à 1,500 mètres sur la rive gauche.

Parmi les édifices publics de Thionville, on peut citer l'église paroissiale et la tour de l'horloge, qui malheureusement a subi de maladroites restaurations.

La ville a des tanneries, des brasseries, des tuileries et fait le commerce des vins, des liqueurs, des fruits et des blés.

Dans les environs se trouvent des hauts fourneaux et des verreries.

Les armes de Thionville sont : d'*azur, à trois tours crénelées d'or tenant l'une à l'autre, celle du milieu plus haute et plus grosse que les autres.*

Sierck. — Sierck, dans le cercle de Thionville, à 18 kilomètres au nord-est de cette même ville, a une population de 1,811 habitants.

Bâtie sur la rive droite de la Moselle, cette petite ville est très ancienne; elle appartint de bonne heure aux ducs de Lorraine. Quand Louis XIII envahit la Lorraine, Charles IV parvint à se maintenir quelque temps à Sierck, où il avait transporté sa cour souveraine. La ville fut prise par les Français en 1635. Mais un capitaine lorrain, Maillard, fit sauter la première porte du château, et les 80 Français qui l'occupaient se rendirent à condition d'en sortir avec armes et bagages. Après la prise de Thionville, Condé, en 1643, se rendit aussi maître de Sierck. Par le traité de 1661, conclu entre Louis XIV et Charles IV, cette place fut abandonnée à la France avec 30 villages voisins. Louis XIV la fit démanteler; il y établit une prévôté ressortissant au bailliage de Thionville.

On voit encore à Sierck l'ancien château des ducs de Lorraine et, à quelque distance de la ville, le camp où Villars s'était établi, en 1703, pour empêcher le passage de l'armée de Marlborough.

Les armes de Sierck sont celles de la province de Lorraine, c'est-à-dire : *d'or, à une bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.*

Il y a à Sierck des fabriques d'eau de Cologne et de pipes de toute espèce, des tanneries, des carrières de quartz, etc., et il s'y fait un grand commerce de quincaillerie, de vins, de bois, etc.

Forbach. — Forbach, chef-lieu de cercle, situé à 62 kilomètres à l'est de Metz, sur le chemin de fer de Metz à Sarrebruck, a une population de 6,032 habitants.

Cette ville a donné son nom à une des batailles les plus sanglantes de la guerre de 1870.

Après la bataille de Woerth-Frœschwiller, les Français se décidèrent à battre en retraite. Le général Frossard, ayant reçu l'ordre d'établir son quartier général à Forbach et de gagner ensuite

Saint-Avold, crut nécessaire pour assurer son mouvement en arrière de s'établir sur le plateau de Spicheren. Malheureusement ce plateau, qui va en se rétrécissant vers le nord et se termine en pointe (éperon de Spicheren), a des pentes abruptes peu favorables à un ralliement de forces, et en outre est limité au nord par une épaisse forêt se prêtant bien à un mouvement tournant. Pendant que le général Frossard faisait exécuter quelques travaux pour protéger les hauteurs qu'il occupait, il était avisé que d'autres corps d'armée français pourraient lui prêter leur concours en cas d'attaque.

Les Prussiens, de leur côté, ne restaient pas inactifs. Conformément à un ordre du quartier général, le général Steinmetz passait la Sarre et attendait la concentration complète des troupes allemandes.

Le 6 août, des escadrons de cavalerie furent envoyés en éclaireurs, mais promptement refoulés. Cependant le général Kaméke qui se trouvait à la tête de la division d'avant-garde du VIIe corps, s'approcha, en dissimulant sa marche sous des bois épais, et commença le feu contre l'armée française.

La bataille était commencée.

Deux régiments allemands entrèrent d'abord en lutte ; mais, à peine le premier coup de canon eut-il été tiré, que de toutes parts on vit arriver des renforts. Du côté des Prussiens, le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz accélèrent les mouvements de leurs armées. Moins d'une heure après le début de l'action, toutes les forces prussiennes répondaient à l'appel du canon. De son côté, le général Frossard, qui avait pris l'offensive, déployait énergiquement ses 28,000 hommes en demandant des secours au 3e corps d'armée.

Les Prussiens furent d'abord repoussés et contraints de se réfugier dans les bois ; mais des renforts importants leur arrivèrent et leur permirent de garder leur position. Leurs généraux comprirent qu'il fallait à tout prix s'emparer de l'éperon de Spicheren. Ils attaquèrent l'armée française par le flanc, et leur principal effort fut dirigé contre la division Vergé, à Styring, et contre le Rothenberg. Sur ce point, la lutte devenait de plus en plus opiniâtre. L'ennemi, repoussé énergiquement, ne pouvait s'y maintenir qu'avec des pertes très sérieuses. Mais l'attaque ne tarda pas, grâce à la supériorité incontestable de l'armée prussienne, à se produire contre les positions occupées par les corps d'armée français. De formidables batteries allemandes balayaient tout devant elles. C'était une lutte acharnée, des retours offensifs et défensifs continuels, nul ne parvenant à gagner du terrain. Des flots de sang coulaient ; partout on cherchait à recommencer la lutte. L'action continuait ainsi, sans grands résultats. Les mouvements rapides de l'armée française ne parvinrent pas à prolonger la résistance. C'est en vain que l'on amène sur la hauteur, par un mouvement hardi, de l'artillerie qui ouvre le feu à 800 mètres ; attaqués partout, de front, de flanc, les munitions s'épuisent ainsi que les forces devant des ennemis toujours nouveaux. La 3e division tente de son côté un suprême effort ; mais elle se voit obligée, tout en combattant, de battre en retraite devant les obus et la mitraille. A neuf heures, le feu continuait encore en arrière de Spicheren.

Dans la bataille de Forbach-Spicheren, les Français perdirent 4,000 hommes et les Allemands 5,000, et cette nouvelle victoire de l'armée allemande lui permit de continuer sa marche en avant.

Forbach a une verrerie importante et fabrique aussi des allumettes et des savons.

A 2 kilomètres de la ville se trouvent les mines de houille de Schœneck, qui produisent annuellement plus de 10,000 tonnes de combustible.

Sarrebourg, en allem. Saarburg (lat., 48° 44′ 8″ ; long., 4° 42′ 58″ E.). — Sarrebourg, chef-lieu de cercle, de 2,961 habitants, situé sur la rive droite de la Sarre, à 74 kilomètres à l'est de Nancy, dans une contrée fertile, était autrefois un bailliage du diocèse de Metz, formant un gouvernement particulier et dépendant du diocèse, du parlement et de l'intendance de Metz.

Il n'y a pas de témérité à penser que Sarrebourg est le *Pons Saravi* mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin comme une étape sur la grande voie de Metz à Strasbourg. Au moyen âge, Sarrebourg dépendit longtemps des évêques de Metz, qui y élevèrent des fortifications. Au XIVe siècle, les bourgeois de Sarrebourg s'insurgèrent contre l'évêque Adhémar de Monteil, et se mirent sous la protection du seigneur de Fénétrange. L'évêque s'étant adressé à l'empereur Charles IV en obtint un diplôme qui cassait et annulait les conventions passées entre le seigneur de Fénétrange et les bourgeois, et soumettait de nouveau la ville à l'évêque, son légitime seigneur.

Sous l'évêque Raoul de Coucy, nouvelle révolte des bourgeois, qui envahirent et pillèrent le château. L'évêque mit la ville en interdit; mais, comme les armes spirituelles paraissaient insuffisantes pour ramener les révoltés, il s'avança lui-même à la tête d'une armée. Les bourgeois eurent peur et se soumirent à une amende de trois mille francs d'or. Il paraît néanmoins que l'autorité des évêques de Metz alla toujours s'affaiblissant au profit des ducs de Lorraine; car, en 1464, les habitants reconnurent solennellement pour leur souverain le duc Jean II, et, en 1472, ils se donnèrent de même à Nicolas, fils de Jean.

Lors de l'invasion de la Lorraine par Louis XIII, Sarrebourg fut enlevé au duc Charles IV; le traité de 1661 laissa cette place à la France. Dans ce traité, la ville est désignée sous le nom de Sarrebourg-Kauffmann, c'est-à-dire la Marchande; elle était, en effet, le centre d'un commerce considérable. Sarrebourg est heureusement situé, dans une contrée fertile, au principal débouché des Vosges, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Sarrebourg a une fonderie de cloches, des moulins à huile, des tanneries et des fabriques de produits chimiques. La broderie est aussi une industrie de cette ville.

Les armes de Sarrebourg sont : *d'azur, au pont d'argent maçonné de sable, surmonté de trois bois de cerf du même, et posé sur une rivière d'argent.*

PHALSBOURG, en allemand PFALZBURG. — Phalsbourg, place forte du cercle Sarrebourg, à 16 kilomètres à l'est de cette ville, est un chef-lieu de canton de 2,805 habitants. C'était, avant la guerre de 1870, une forteresse de troisième classe. Après la prise du petit fort de Lichtenberg (basse Alsace), les Allemands crurent nécessaire de s'en emparer; mais elle était défendue par un officier énergique, le commandant Taillant, qui refusa de se rendre aux deux divisions du XIe corps qui le menaçaient. Le général allemand mit en ligne 60 pièces de campagne, et envoya sur la place un millier d'obus; mais le résultat fut nul. L'ennemi se borna alors à investir la ville, tandis que les autres corps d'armée continuaient leur marche en avant.

Phalsbourg se rendit le 11 décembre avec 52 officiers, 1,800 hommes et 65 canons.

FÉNETRANGE, en allemand FINSTINGEN. — Fénétrange est une petite ville, chef-lieu de canton du cercle de Sarrebourg, bâtie à 16 kilomètres au nord de cette dernière ville, sur la rive gauche de la Sarre; sa population est de 1,285 habitants.

C'était autrefois le chef-lieu d'un bailliage et d'une baronnie libre et immédiate de l'empire.

La baronnie de Fénétrange a été possédée longtemps par une ancienne et illustre maison, qui en portait le nom et qui possédait plusieurs fiefs, pour lesquels ils étaient vassaux de l'évêque et de l'église de Metz. Leur postérité masculine finit vers le milieu du XVe siècle, par la mort de Nicolas, seigneur de Fénétrange, qui ne laissa que deux filles, dont l'aînée, qui se nommait Barbe, épousa Nicolas, seigneur de Saarwerden (Sarre-Union). De ce mariage naquit une fille qui se maria à Jean, comte de Salm et rhingrave, et qui lui apporta la partie de la seigneurie de Fénétrange qui était échue à sa mère Barbe.

Il y avait autrefois dans Fénétrange un prieuré, fondé pour deux religieuses bénédictines, sous l'invocation de saint Léonard, en 1252, par deux frères, seigneurs de Fénétrange; le prieuré était à la collation de l'abbé de Saint-Mihiel.

L'église collégiale fut fondée en 1475, le samedi après la Nativité, par Béatrix d'Ogerville, douairière de Fénétrange, et par ses deux gendres, Nicolas de Maersy, et Ferdinand de Neuwenberg, qui lui donnèrent des biens achetés en 1461 de l'abbaye de Neuwiller, en Alsace. L'évêque de Metz confirma cette fondation la même année, et le pape en 1477. Le chapitre de cette église devait être composé d'un doyen, d'un *custos*, d'un chantre, de six chanoines et de quatre vicaires. Il fut réformé par les rhingraves, sous la doctrine de la confession d'Augsbourg, en 1665; mais, en 1682, le roi Louis XIV chassa les luthériens et y rétablit les chanoines, qui ne purent cependant rentrer que dans une partie de leurs biens.

Fénétrange a des teintureries, des brasseries et fait le commerce des bois.

CHATEAU-SALINS, en allemand SALZBURG (lat., 48° 50′ 16″; long., 4° 7′57″ E.). — Château-Salins (*Castrum Salinense*), petite ville de 2,058 habitants, chef-lieu de cercle, située à 18 kilomètres au sud-est de Metz, dans un beau vallon, sur la Petite-Seille, était autrefois un bailliage du diocèse de Metz et de l'intendance de Lorraine.

L'histoire de Château-Salins n'est pas riche en

événements importants, si l'on excepte la guerre violente qui éclata au XIVe siècle entre l'évêque de Metz et les ducs de Lorraine pour la possession de ce domaine. Il est question des salines qui ont donné leur nom à la ville dans un contrat conclu en 1277 entre Ferry III, duc de Lorraine, et Thiébaut de Bar ; le duc associe Thiébaut à la moitié du fief d'Amelincourt, près de Château-Salins, et au tiers des salines qui s'y exploitaient.

En 1340, pendant que le duc Raoul, fils de Ferry IV, allait combattre les Anglais avec Philippe de Valois, sa mère, Isabelle d'Autriche, ou suivant d'autres, sa femme, Marie de Blois, fit bâtir un château près des salines d'Amelincourt ; telle fut l'origine de Château-Salins. Aussitôt l'évêque de Metz, Adhémar, en fit construire un autre à quelque distance, qu'il nomma Beaurepaire, pour tenir en bride le Château-Salins. De là une guerre sanglante, suspendue une première fois en 1344, reprise en 1347 pendant la minorité du duc Jean Ier, interrompue par une nouvelle trêve pour recommencer peu après. Pendant les hostilités, le château avait été détruit par Adhémar; mais il fut reconstruit peu après, et l'évêque même fut réduit à contribuer aux frais de cette reconstruction. Château-Salins resta aux ducs de Lorraine et devint le chef-lieu d'un bailliage. C'est aussi dans cette ville que résidait le prévôt de la *Marchisie de Lorraine;* ce prévôt était capitaine de la compagnie de *Marche*, qui avait le droit de poursuivre les rebelles, quels qu'ils fussent, du Rhin à la Moselle. Cette compagnie existait encore au commencement du XVIIIe siècle, sous le règne de Léopold; elle fut supprimée, comme beaucoup de confréries du même genre, par Stanislas.

L'exploitation du sel dans cette ville a été abandonnée après la découverte du sel gemme de Vic. C'est une verrerie qui occupe actuellement l'emplacement de l'ancienne saline.

On remarque à Château-Salins quelques restes de ses anciennes fortifications. Pendant la Révolution, elle prit le nom de *Salins-Libre.*

DIEUZE. — Dieuze (*Decem Pagi Mediomatricorum*), dans le cercle de Château-Salins, est située à 20 kilomètres à l'est de cette ville, sur la rive droite de la Seille. Sa population est de 2,659 habitants.

Dieuze était déjà du temps des Romains un poste important sur la route de Metz à Strasbourg. Lorsque Attila, le Fléau de Dieu, envahit la Gaule, l'évêque de Metz fut pris par les Huns, qui l'amenèrent avec eux jusqu'à Dieuze; mais là, suivant la légende, ils éprouvèrent la colère divine et rendirent la liberté au saint évêque. Il semble résulter, de différents documents cités par dom Calmet, que Dieuze et ses salines devinrent au XIe siècle propriété de l'église de la Madeleine de Verdun, et que les ducs de Lorraine, qui ne furent d'abord qu'avoués de ce domaine, finirent par le posséder entièrement.

En 1525, lorsque la Lorraine fut menacée d'une invasion des paysans d'Allemagne, et que les princes et seigneurs lorrains réunissaient leurs forces contre ces bandes sauvages, quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze s'assemblèrent dans la campagne; et, quand on leur demanda s'ils étaient disposés à combattre pour le duc de Lorraine et pour la défense de la religion, ils firent leurs conditions. C'était qu'on leur accordât les douze articles de liberté proclamés par les paysans d'Allemagne et qu'on leur permît de faire paître leur bétail dans les jeunes bois. Les Allemands furent massacrés dans les Vosges, et la tentative d'émancipation de la châtellenie de Dieuze n'eut pas de suite.

Sous le duc Charles IV, les Français, commandés par Grancey, assiégèrent Dieuze, mais ne parvinrent pas à s'en emparer.

En 1567, une troupe de soldats, sortis de la garnison de Luxembourg s'étant travestis en femmes, se glissèrent dans la ville, se saisirent de toutes les portes et forcèrent la garnison de se rendre.

Il y eut à Dieuze, jusqu'au règne de Stanislas, une compagnie de soixante arquebusiers. Celui qui au tir abattait l'oiseau recevait 100 francs et était exempt de contributions pour un an.

Les salines de Dieuze étaient exploitées au moyen âge; elles ont une très grande importance, surtout depuis que celles de Château-Salins et de Mayence ont été abandonnées; elles occupent un grand nombre d'ouvriers.

VIC. — Vic (*Vigo*), est un chef-lieu de canton du cercle de Château-Salins, situé à 6 kilom. au sud-est de cette dernière ville, sur la Seille ; sa population est de 2,114 habitants. L'origine de Vic se perd dans la nuit des temps. Des faits historiques prouvent qu'elle existait déjà en 257 ; et, dès l'an 406, il est question de ses salines. Au commencement

du VIIIe siècle, elle portait le nom de *Vigo*, et, au Xe, on la trouve mentionnée sous celui de *Bodessius Vicus*. Les rois d'Austrasie y avaient un palais et y faisaient battre monnaie. Elle fut en partie ruinée par les invasions des Allemands, et plus tard, en 1205, par le comte de Bar. Louis XIII y conclut un traité en 1632 avec Charles IV, duc de Lorraine.

Vic est une petite ville assez bien bâtie, dans un vallon resserré, sur la Seille. On y remarque la collégiale de Saint-Étienne, fondée en 1240, un château qui date de 1190, la façade de l'église des Carmes et l'ancien couvent des dominicains, aujourd'hui le collège. Dans ses environs, on trouve de nombreuses sources salées et des bancs de sel gemme; mais depuis 1841 ils ne sont plus exploités.

Les armes de Vic sont : *parti d'argent et de gueules.*

Marsal. — Marsal, place forte de troisième classe, est une petite ville de 682 habitants, située à 11 kilomètres de Château-Salins, dans le cercle du même nom et dans le canton de Vic, au milieu d'une prairie marécageuse. En 1870, la concentration des troupes allemandes étant terminée sur la Sarre, le prince royal reçut du général de Moltke l'ordre de continuer sa marche sur la Moselle et de s'emparer de Marsal, qui avait pour mission de couvrir la trouée de Thionville à Bitche et la route de Strasbourg à Metz.

Le 14 août, cette petite place fut obligée de se rendre aux Bavarois. 60 bouches à feu, des munitions et des approvisionnements considérables devinrent le butin des vainqueurs. Chose regrettable, parmi les défenseurs de la place, il ne se trouvait pas un seul artilleur, et ce n'est qu'à grand'peine que les Français parvinrent à tirer un coup de canon.

Les fortifications ont été démolies par les Allemands, depuis la guerre.

Les armes de Marsal sont : *écartelé d'or et de gueules.*

Boulay, en allem. Bolschen. — Boulay est un chef-lieu de cercle de 2,519 habitants, situé sur l'Elbach et le Ketsbach, à 26 kilomètres au nord-est de Metz; c'était autrefois le siège d'une châtellenie et d'un comté. Elle était entourée de murailles et défendue par un château dont il reste encore quelques vestiges; elle soutint trois assauts contre les troupes de Metz en 1386. Les rues principales de cette ville sont larges et assez bien percées; la place publique sur laquelle s'élève l'hôtel de ville est vaste et décorée d'une fontaine; l'église paroissiale est un vaste édifice riche d'ornements : on y voit de belles peintures dans le chœur. Cette ville possède des fabriques de produits chimiques, de toiles et cuirs vernis, de quincaillerie, de machines à battre et de scies, une filature de laine et des tanneries.

Faulquemont, en allemand Falkenberg. — Faulquemont est une petite ville du cercle de Boulay; elle est située sur les bords de la Nied allemande, à 36 kilomètres à l'est de Metz et sur le chemin de fer qui va de cette dernière ville à Strasbourg. Sa population est de 1,098 habitants.

C'était autrefois le chef-lieu d'une terre considérable, érigée en marquisat par Charles III, duc de Lorraine, le 4 décembre 1629, en faveur d'Élisée de Haraucourt. Cette seigneurie, qui appartenait anciennement aux évêques de Metz, fut usurpée, suivant l'abbé de Longuerue, par des seigneurs du pays, dans le XIIe siècle. Il ajoute que l'évêque, Étienne de Bar, le même que saint Bernard appelle un zélé pasteur et défenseur des droits de son église, reprit par la force des armes plusieurs places occupées par divers particuliers, et, entre autres, Faulquemont. Mais cette manière de revendiquer par la voie des armes ce qu'on prétend être dû à l'Église ne paraît rien moins que conforme aux principes de l'Évangile.

Dans la suite, les ducs de Lorraine se rendirent maîtres de Faulquemont, et ils en ont joui, du moins en partie, puisque Charles, duc de Lorraine, donna le quart de cette seigneurie en échange de celle d'Albe. Les appels de la prévôté seigneuriale de Faulquemont étaient portés directement et sans moyens à la cour souveraine de Nancy.

L'industrie de Faulquemont est le tissage des bas et le tannage des cuirs.

FRANÇAIS ILLUSTRES DE L'ALSACE

QUI SONT NÉS DANS LA PARTIE ANNEXÉE

Andrieux (François), poète dramatique, né à Strasbourg en 1759. Il débuta par la politique; il fit partie du collège des Cinq-Cents, en 1798, et du Tribunat; mais l'indépendance de ses opinions l'en fit éliminer par le premier Consul.

Il se voua depuis lors à la littérature. On a de lui : *Helvétius;* le *Trésor; Molière avec ses amis* ou le *Souper d'Auteuil;* le *Vieux Fat;* la *Comédienne.* On trouve dans ses pièces un style élégant, une exquise pureté de langage, un naturel piquant et ingénieux. Qu'il suffise de rappeler : le *Procès du Sénat de Capoue;* le *Dialogue sur les mots; Monsieur et citoyen;* le *Doyen de Badajoz* et surtout le *Meunier de Sans-Souci.*

Bartholdi (Frédéric-Auguste), né à Colmar, fut élève d'Ary Scheffer. Il a exposé, en 1855, une statue colossale du général Rapp; parmi ses autres ouvrages, on remarque : le *Lion de Belfort;* le *Génie dans les griffes de la Misère; Un monument élevé à la mémoire de Martin Schœn; Une fontaine monumentale surmontée de la statue du général Bruat;* le *Martyr moderne*, espèce de Prométhée dévoré par un vautour à deux têtes. Bartholdi a fait aussi quelques vues d'Égypte (tableaux à l'huile).

Bruat (Armand), né à Colmar en 1796. Chargé de croiser devant Alger (1829) avec le brick le *Silène*, il fut jeté sur la côte et amené prisonnier à Alger. Délivré par la conquête française, il fut nommé capitaine de frégate en 1831, capitaine de vaisseau en 1838, gouverneur des îles Marquises en 1842, et commissaire du roi près de la reine Pomaré, à qui il imposa le protectorat de la France.

Nommé vice-amiral en 1852, après avoir été préfet maritime de Toulon en 1848, puis gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe, il commanda l'escadre de la mer Noire pendant la guerre d'Orient, et succéda à l'amiral Hamelin comme chef de la flotte, en décembre 1854. Il prit une part brillante au siège de Sébastopol, à l'expédition de la mer d'Azow et à toutes les opérations de la guerre. Il fut promu amiral et mourut en mer (1855), alors qu'il revenait en France.

Cormontaigne (Louis de), ingénieur français, né vers 1696, d'une famille habitant Strasbourg. Ingénieur volontaire en 1713, il se trouva aux sièges de Landau et de Fribourg. Il entra dans le corps du génie en 1715, et, après avoir résidé à Strasbourg jusqu'en 1726, il assista, de 1733 à 1745, aux sièges les plus mémorables dans les guerres de la succession de Pologne et de celle d'Autriche. Il passa par tous les grades et parvint à celui de maréchal de camp; en cette qualité, il fut directeur des fortifications des places de la Moselle. Pendant la paix, il améliora celles de Thionville et de Metz (1). Il fit construire dans cette dernière place les forts Belle-Croix et Moselle, et appliqua dans ces deux ouvrages ses principes sur la fortification; il développa les propriétés de la fortification moderne, reconnues avant lui par Vauban.

La plus importante des améliorations qu'il introduisit dans l'art des fortifications fut de soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue de l'ennemi éloigné, et de le forcer ainsi à s'en approcher pour les battre en brèche. Il augmenta la saillie des demi-lunes et donna plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de places d'armes rentrantes. Le général Cormontaigne laissa un grand nombre de manuscrits qui furent publiés plus tard.

Dolfus (Jean), manufacturier, né à Mulhouse en 1800. Ses produits ont obtenu des médailles à toutes les expositions; il a attaché surtout son nom à la fondation de cités ouvrières. Il réclama, contre son intérêt, la réforme douanière et soutint contre les protectionnistes de vives polémiques.

Dolfus (Charles), fils du précédent; publia successivement quelques ouvrages de critique littéraire et de philosophie. En 1857, il fut un des fondateurs de la *Revue germanique;* il devint directeur de cette revue, qui prit le nom de *Revue moderne.* Il fut aussi collaborateur du *Temps.*

Il a publié : les *Lettres d'un philosophe; Essai sur la philosophie sociale;* la *Confession de Madeleine; Études sur l'Allemagne; Considérations sur l'Histoire; Dialogue sur la Montagne*, etc.

Dolfus (Frédéric-Engel), né à Mulhouse, grand industriel et philanthrope; mort en 1883.

Doré (Gustave), né à Strasbourg en janvier 1832. Il fit ses études au collège Charlemagne. Dès 1848, il travailla au *Journal pour rire.* La même année, il exposa au Salon des dessins à la plume qui eurent du succès. Il envoya aux salons suivants : les *Pins sauvages;* le *Lendemain de l'Orage;* les *Deux mères;* la *Prairie;* le *Soir;* la *Bataille de l'Alma;* la *Bataille d'Inkermann* (1857), etc.

Depuis lors, il exposa : *Dante et Virgile; Vallon*

(1) A Metz, Cormontaigne devint, en 1733, ingénieur en chef; mais il était subalterne lorsqu'il fit exécuter ce système de fortifications qui porte son nom et qui est devenu classique en Europe.

des Vosges; Dante et Virgile traversant le Styx; Paolo et Francesca de Rimini aux enfers; Gitane espagnole; l'*Ange de Tobie;* les *Vagabonds; Jésus condamné*; *Entrée de Jésus à Jérusalem; Ecce Homo; Moïse devant Pharaon;* la *Mort d'Orphée.*

En fait de sculptures, on lui doit le monument d'Alexandre Dumas; il a exposé un vase gigantesque orné de grappes et d'enfants, etc.

Gustave Doré fut un peintre populaire par excellence. Il a illustré, entre autres publications : les *Œuvres de Rabelais;* la *Légende du Juif-Errant;* les *Contes drolatiques de Balzac;* l'*Enfer de Dante;* la *Bible;* les *Fables de La Fontaine;* le *Purgatoire et le Paradis;* l'*Énéide; Geneviève;* l'*Espagne*, par le baron Ch. Davillier; la *Chanson du vieux marin; Londres*, par Louis Énault; *Roland furieux;* une édition de la *Géographie* de Malte-Brun, etc.

Gustave Doré est mort en 1883.

Kellermann (François-Christophe), duc de Valmy, né à Strasbourg en 1735. Enrôlé en 1752, il fit la guerre de Sept ans.

Lorsque la Révolution éclata, Kellermann adhéra avec chaleur aux idées nouvelles. A Valmy, agitant son chapeau au bout de son sabre, au cri de: Vive la nation! il entraîna dans un élan enthousiaste les républicains qui enfoncèrent les lignes ennemies. Cette victoire éclatante produisit un énorme effet moral sur la nation et contraignit les étrangers à évacuer notre sol.

Pendant la campagne de 1795, il soutint avec 47,000 soldats les attaques multipliées de l'armée autrichienne forte de 150,000 hommes. Obligé de se replier devant des forces si supérieures, il livra plus de quarante combats dans lesquels il fut presque constamment vainqueur. Bonaparte, à qui il faisait ombrage, parvint à le faire mettre à l'écart des opérations militaires.

Après le coup d'État du 18 brumaire, Kellermann refusa tout commandement militaire actif. Il se laissa vaincre enfin par les largesses de Napoléon et devint un de ses courtisans.

Kléber (Jean-Baptiste); entra de bonne heure dans l'armée, mais son avancement sous la monarchie ne fut pas rapide. Aussi il avait renoncé à la carrière des armes, lorsqu'un incident, en apparence sans importance, l'y fit rentrer. Kléber prit parti, dans une émeute suscitée par l'insolence des soldats royaux, pour les officiers municipaux de Belfort, et contribua à repousser le régiment.

Kléber eut un avancement rapide à partir de ce moment. Il se distingua surtout en Vendée. Marceau, nommé au commandement en chef de l'armée de Vendée, en céda généreusement le commandement effectif à Kléber. Celui-ci battit les Vendéens au Mans, puis les anéantit à Savenay.

Envoyé à l'armée du Nord, il se couvrit de gloire à Fleurus, au passage du Rhin devant Dusseldorf. L'année suivante, il battit le prince de Wurtemberg à Altenkirchen, puis le prince Charles.

En Égypte, il prit une part glorieuse à la bataille d'Aboukir. Chargé du commandement de l'armée d'Égypte par Bonaparte, qui prévoyait l'issue fatale de cette campagne, il écrasa néanmoins avec 8,000 hommes les 80,000 du grand vizir dans les plaines d'Héliopolis. Mais une révolte ayant éclaté au Caire, Kléber dut recommencer, pour ainsi dire, la conquête du pays.

Il s'occupait activement de l'organiser, lorsqu'il tomba sous le poignard de Soleymann. Sa mort plongea l'armée dans un véritable deuil.

Kœchlin (André), manufacturier français, né en 1789, en Alsace; était cousin de Jacques et de Nicolas Kœchlin, qui furent aussi de grands industriels. En 1818, il fut mis à la tête de la maison Dolfus-Mieg, qui s'occupait de filature, de tissage et de l'impression des toiles peintes. Cette maison prit sous sa direction un rapide accroissement. En 1830, il fonda pour son propre compte, à Mulhouse, un établissement considérable pour la fonte des métaux et la construction des machines.

Ses opinions libérales le firent élire député du Haut-Rhin (1831-1841 et 1846); il soutint dans sa politique intérieure et extérieure le cabinet Guizot.

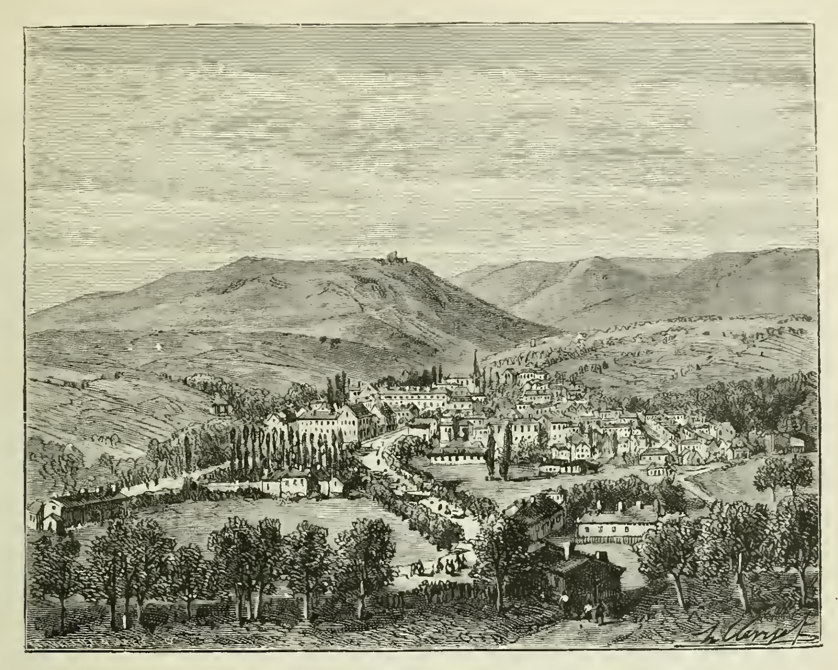
Il est mort à Paris le 24 avril 1875.

Lambert (Jean), né à Mulhouse en 1728. Il apprit presque seul à lire et devint à dix-sept ans secrétaire d'Iselin, conseiller du margrave de Bade, qui demeurait à Bâle.

En 1748, nous le trouvons à Coire (Suisse), secrétaire du comte Salis. Il fut ensuite successivement professeur honoraire à l'académie de Bavière, ingénieur dans les Grisons, puis académicien et pensionnaire de Frédéric de Prusse.

Ses principaux ouvrages sont : les *Lettres cosmologiques;* le *Nouvel Organon* et l'*Architectonique.*

Lambert est, à certains égards, le père de Kant



Nierderbronn.

et d'Hégel. La comparaison de son *Nouvel Organon* et de son *Architectonique* offrirait des rapprochements intéressants et notamment une preuve de tout ce que Kant lui doit.

Lefebvre (Armand), né à Rouffach le 25 octobre 1755. Fils d'un meunier, il perdit son père à dix-huit ans et s'enrôla dans les gardes françaises. Il lui fallut quinze ans pour arriver au grade de sergent qu'il venait d'obtenir quand éclata la Révolution.

Depuis lors, son avancement fut rapide. Nommé, le 2 décembre 1793, au grade de général de brigade de l'armée de la Moselle, Lefebvre passa général de division le 10 janvier 1794. A Fleurus, il ramène en avant les deux ailes de l'armée française qui battaient en retraite et enfonce les Autrichiens.

A Altenkirchen (1796), il enlève aux Autrichiens 4 drapeaux, 12 canons et fait 3,000 prisonniers. A Stockar, avec 8,000 hommes, il arrête 36,000 Autrichiens, et, grièvement blessé, il revient à Paris où le Directoire lui fait hommage d'une arme d'honneur.

Mêlé aux conspirateurs de brumaire, Lefebvre, à la tête de 25 grenadiers, décida, dans la journée du 18, par son intervention, le sort de ce criminel attentat contre la représentation nationale. Sans lui, l'Empire était étouffé dans son germe.

Sous l'Empire, sa fortune continua à être brillante. A Iéna, il commandait la garde impériale à pied. Après la bataille d'Eylau, il emporta Dantzig de vive force. Ce fait d'armes lui valut le titre de duc de Dantzig.

En 1808, il gagna en Espagne les batailles de Durango et d'Espinola. En 1812, il marcha à la tête de la garde impériale, pendant la retraite de Russie. En 1814, il se battit à Montmirail, à Champaubert, etc. ; quand il arriva à Paris, les alliés l'oc-

cupaient depuis quelques jours. Il se laissa nommer pair de France par la Restauration, et, pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre impériale. Louis XVIII le destitua; mais il fut rappelé en 1819.

Il mourut à Paris le 14 septembre 1820.

Léon IX, pape, né à Dachsbourg (Alsace) en 1002, mort en 1054. Il était évêque de Toul lorsqu'il fut appelé à succéder au pape Damase II.

Léon IX, à peine arrivé à Rome, réunit une assemblée du clergé et du peuple, et déclara qu'il ne voulait tenir son élection que de leurs libres suffrages. Cet acte de loyauté lui concilia tous les esprits. Nommé souverain pontife, il s'occupa de porter remède à la dépravation du clergé, mais inutilement.

C'est sous son pontificat que se consomma le schisme des Grecs. Voulant forcer les Normands d'Italie à lui rendre certaines terres, il marcha contre eux, fut battu, fait prisonnier, et ne fut rendu à la liberté qu'un an après.

Oberlin (Jérémie-Jacques), né à Strasbourg en 1735. Il montra de bonne heure un goût prononcé pour l'étude de l'antiquité; la première thèse qu'il soutint était intitulée : *Sur les usages des anciens dans l'inhumation des morts*.

Oberlin fut nommé conservateur adjoint de la bibliothèque en 1764. En 1770, il fut nommé professeur au gymnase et il rédigea des *Manuels* élémentaires. En 1778, on le nomma professeur à l'université de Strasbourg; en 1782, professeur de logique et de métaphysique, et, en 1787, directeur du gymnase.

En 1793, Oberlin fut emprisonné à Metz; il y écrivit des recherches historiques qui furent publiées dans le *Magasin encyclopédique*. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il reprit ses cours à Strasbourg.

Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Essai sur le patois du comté du Ban de La Roche; Dissertations sur les Minnesingers ou les troubadours d'Alsace*, et en latin : *Rituum Romanorum tabulæ in usum auditorum; Artis diplomaticæ lineæ primæ*, etc. Oberlin préparait une édition de *Justin* quand la mort l'enleva.

Rapinat, administrateur français, né vers 1750 à Colmar, où il est mort en 1818. Il était, avant la Révolution, avocat au conseil souverain d'Alsace.

Beau-frère de Rewbell, qui fut membre du Directoire, il suivit sa fortune, et fut d'abord employé aux Archives, puis adjoint au commissaire ordonnateur.

Envoyé en Suisse pour y organiser les finances ou plutôt pour y lever des subsides, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup d'âpreté et souleva des réclamations générales. Il n'est pas prouvé que ce fût dans un intérêt particulier qu'il eût jamais agi ainsi. Les historiens suisses lui rendent justice et reconnaissent son honorabilité (Daguet, *Histoire de la Suisse*); mais ses fonctions étaient forcément vexatoires et son nom prêtait beaucoup à l'épigramme. Citons celle-ci :

Le pauvre Suisse, qu'on ruine,
Voudrait bien qu'on examinât
Si Rapinat vient de *rapine*
Ou rapine de *Rapinat*.

Rapp (Jean, comte de), né à Colmar en 1773. Le 1er mai 1788, il s'enrôla dans les chasseurs à cheval. Nommé lieutenant le 1er vendémiaire an III, il chargea, au combat de Szeiskam, à la tête d'une centaine de chasseurs, un régiment entier de hussards autrichiens. Le général Desaix, témoin de cet acte de bravoure, le prit pour son aide de camp.

Il fit en cette qualité les campagnes d'Allemagne et d'Égypte. A Sédiman, la division Desaix, forte au plus de 1,500 hommes, après avoir forcé 15,000 Arabes et 3,000 mameluks à la retraite, il se trouva tout à coup en face de l'artillerie des beys. « Vaincre ou mourir! » s'écria Desaix, en montrant les pièces ennemies à son aide de camp. « Vaincre, » répond Rapp, et, s'élançant au galop, il renverse tout devant lui, s'empare de l'artillerie et achève la déroute de la cavalerie ennemie.

Ce beau fait d'armes lui valut le grade de chef d'escadron. A Samanhout, il se précipite dans les retranchements ennemis; il y est couvert de blessures. Promu au grade de colonel le 26 pluviôse, il vit tomber son général à Marengo. Bonaparte le choisit alors pour aide de camp et lui donna le commandement des mameluks.

En 1802, il fut chargé de pacifier la Suisse; sa médiation fut acceptée par les cantons. De retour à Paris, il fut nommé général de brigade et partit pour fortifier les bords de l'Elbe.

En 1805, la reprise des hostilités avec l'Autriche lui fournit de nombreuses occasions de se signaler. Sa belle conduite à Austerlitz, où il mit la

garde impériale russe en déroute et où il fit de sa propre main le prince Repnin prisonnier, fut récompensée par le grade de général de division. Dans les campagnes suivantes, en Prusse et en Pologne, il gagna le surnom d'*Intrépide*, en pénétrant un des premiers à Weimar, en dispersant à Naziesk la cavalerie du général russe Kaminskoï et en déterminant par ses charges brillantes, à Golymin, l'armée russe à se retirer précipitamment.

A la valeur chevaleresque, il joignit les qualités d'un bon général, le coup d'œil sûr, la présence d'esprit qui permettent de suppléer aux ordres reçus. C'est ainsi qu'envoyé par Napoléon, avec l'ordre de ne point attaquer, pour soutenir au village d'Essling l'unique bataillon que le comte de Lobau avait opposé aux forces immenses du prince Charles, il n'hésita pas à prendre vigoureusement l'offensive. « Mourons, dit-il, au comte de Lobau, mais sauvons l'armée. »

Les Autrichiens furent bientôt culbutés. Cette marche en avant, savante autant que périlleuse, décida de la journée. Rapp fut comblé d'éloges, et Napoléon lui sut gré d'avoir désobéi. Le 30 juin 1811, il reçut la croix de grand officier de la Légion d'honneur.

Il désapprouva hautement la campagne de Russie, dont il prévoyait les funestes résultats. On le retrouve néanmoins sur tous les champs de bataille de Russie. Blessé quatre fois à la Moskowa, il se couvrit de gloire à la journée de Malojaroslavetz; au passage du Borysthène, il sauva toute l'artillerie. A Dantzig, avec une armée de 30,000 hommes, il sut soutenir pendant plus d'un an un siège en règle. Il dut enfin capituler par suite du manque absolu de vivres. La garnison fut conduite prisonnière en Russie contre le droit des gens et la foi des traités. La population de Dantzig lui donna un sabre d'honneur avec cette inscription : « Au général Rapp, la ville de Dantzig reconnaissante. » Rapp demeura toute sa vie fidèle à la Révolution et à l'Empire. Une statue de bronze, exécutée par Bartholdi, lui a été érigée en 1853.

. Rewbell (Jean-Baptiste), né à Colmar. En 1789, il fut nommé député aux états généraux. Il se signala dans l'Assemblée nationale comme l'ennemi déclaré des prêtres, des nobles et des monarques. Dans un discours prononcé le 9 octobre, il stigmatisa les princes étrangers, ces petits tyrans qui suçaient toute la sève de l'Alsace. Le 5 mai 1791, en sa qualité de président de l'Assemblée, il fit rendre sur les colonies une loi portant qu'à l'avenir les gens de couleur auraient droit d'être admis à l'égal des blancs dans les assemblées des colonies. A la Convention nationale, il était député du Haut-Rhin. Envoyé à l'armée de Mayence, il fut injustement accusé d'exactions : M. Thiers a écrit à ce sujet : « Malgré les calomnies des contre-révolutionnaires et des fripons, il était d'une extrême probité. »

Après le 9 thermidor, il se prononça contre les jacobins. Les thermidoriens l'appelèrent à la présidence de la Convention. Ce fut sous sa présidence que fut décrétée la vente des biens des émigrés (17 avril 1795). Il fut élu, le 1er novembre 1795, membre du Directoire exécutif.

La grande expérience qu'il avait acquise du maniement des affaires en faisait un homme précieux à la tête de l'État, bien qu'il fût rude et quelquefois blessant par la vivacité et l'âpreté de son langage.

Républicain chaud, ferme et sincère, il appartenait à la partie modérée de la Convention. Rewbell s'étant retiré du Directoire le 16 mai 1799, le département du Haut-Rhin l'élut au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il se tint à l'écart, où il conserva l'estime de ses concitoyens. Il mourut à Colmar le 23 novembre 1807.

Schramm (Jean-Paul), prit du service en 1803, fut décoré à la bataille d'Austerlitz et entra comme capitaine dans la garde impériale en 1807. En 1808, nous le trouvons en Espagne; mais il retourne bientôt à la grande armée et prend part aux batailles de Wagram et d'Essling. En 1812, il fit la campagne de Russie, puis celle de Saxe et se distingua à Lutzen. A la bataille de Dresde, il culbuta l'ennemi et lui enleva plusieurs batteries. Pendant les Cent-Jours, il prit part à la défense de Paris. Pendant la Restauration, il sut vivre dans la retraite.

En 1830, il fut nommé conseiller d'État; en 1831, il prenait part à l'expédition de Belgique et au siège d'Anvers. En Algérie, il coopéra à l'expédition de Milianah et fut promu grand-croix de la Légion d'honneur.

En 1851, n'ayant pas voulu contresigner la révocation du général Changarnier, il se retira dans la vie privée. Cependant, en 1852, il fut appelé au Sénat et fit partie de ce corps jusqu'en 1870

Silbermann (Jean), physicien, né à Pont-d'Aspach en 1806. Tout en travaillant à l'atelier Jecker (Paris), il suivait les cours de la Faculté des sciences, et il devint préparateur du cours du physicien Pouillet.

Silbermann a constaté avant Jacoby les premiers faits de galvanoplastie. Il construisit les appareils classiques suivants : le *banc de diffraction*, le *sympiézomètre*, le *cathétomètre*, l'*héliostat;* il inventa le *pyromètre* et le *dilatomètre* connu sous le nom de *pèse-alcool Zimmermann*.

Humble, ignorant l'art de solliciter, Silbermann, malgré ses grands talents, mourut dans un état voisin du dénuement.

Valentin (Edmond). Il fut élu représentant à l'Assemblée nationale le 10 mars 1850 et prit place sur les bancs de la gauche républicaine; il fut arrêté le 1er décembre 1851 et eut l'honneur de figurer sur la liste des représentants bannis. Il rentra en France en 1870.

Le lendemain de la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet du Bas-Rhin. Il réussit à pénétrer dans Strasbourg assiégé, en franchissant à la nage l'Ill et les fossés des fortifications sous le feu de l'ennemi. Il fut arrêté, au mépris des conditions de la capitulation du 27 septembre, par le général de Werder.

Lors de l'armistice, il fut nommé préfet du Rhône, puis commissaire extraordinaire de la République. Il lutta dans les rues de Lyon contre les partisans de la Commune, qu'il vainquit. Mais, pour avoir été jugé trop modéré dans sa victoire, il fut relevé de ses fonctions. Le 7 février 1875, il fut élu député par le département de Seine-et-Oise. Il prit place à gauche. En 1876, il fut élu sénateur par le département du Rhône, et vota contre la dissolution de la Chambre des députés, le 23 juin 1877.

M. Valentin est mort à Paris le 31 octobre 1879.

FRANÇAIS ILLUSTRES DE LA LORRAINE

QUI SONT NÉS DANS LA PARTIE ANNEXÉE

About (Edmond), né à Dieuze le 14 février 1828; fit de brillantes études au lycée Charlemagne et à l'École normale. En 1851, il passa à l'École française d'Athènes. Pendant son séjour en Grèce, il rédigea un mémoire, l'*Ile d'Égine*. En 1853, il débuta dans les lettres par la *Grèce contemporaine*.

M. About reçut alors de nombreux encouragements. La *Revue des Deux Mondes* accueillit *Tolla*. Il donna au Théâtre-Français *Guillery*, comédie en trois actes. Il publia dans le *Moniteur :* les *Mariages de Paris;* le *Roi des Montagnes; Germaine;* les *Échasses de maître Pierre; Trente et Quarante; Nos artistes au Salon*, revue de peinture. — Son pamphlet la *Question romaine,* ainsi que les *Lettres d'un jeune homme à sa cousine Madeleine*, écrits dans un sens antipapal, eurent un grand succès.

Il fit jouer au Gymnase *Risette ou les Millions de la Mansarde*, et à l'Odéon le drame *Gaëtana*. Il a publié, tant en feuilletons qu'en volumes : *Lettre à M. Keller*, les *Coquins d'agents de change*, l'*Homme à l'oreille cassée*, le *Nez d'un notaire*, le *Cas de Monsieur Guérin*, *Madelon*, le *Progrès*, la *Vieille Roche*, suivi du *Mari imprévu* et du *Marquis de Lanrose;* deux volumes de causeries, le *Turco*, l'*Infâme*, les *Mariages de province*, l'*A b c du Travailleur*, le *Fellah*.

Au théâtre, M. About a fait jouer : le *Capitaine Bitterlin*, *Un Mariage de Paris*, *Une Vente au profit des pauvres* (ces trois pièces en collaboration avec M. de Najac), *Nos gens*, *Histoire ancienne*, l'*Éducation du Prince*. Il a été reçu membre de l'Académie française en janvier 1884.

Custine (Adam-Philippe), né à Metz le 4 février 1740, d'une ancienne famille originaire du comté de Rochefort au pays de Liège, et établie en Lorraine depuis plusieurs siècles.

A *l'âge de 7 ans*, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Saint-Chamans; réformé en 1749, il vint terminer ses études à Paris. Il fit la guerre de Sept ans, et le duc de Choiseul créa pour lui, en 1762, un régiment de dragons.

Custine fit la guerre d'Amérique et s'y distingua, principalement à la prise d'York-Town. Nommé en 1762 député de la noblesse, il se prononça dès les premières séances pour le parti populaire. En 1792, il obtint le commandement en chef du camp de Soissons et ensuite de l'armée du Rhin. Il fit régner dans l'armée la discipline la plus sévère et se laissa même aller à des rigueurs difficiles à excuser.

Pendant que Kellermann poursuivait les Prussiens qui avaient envahi la Champagne, il s'avança sur le Rhin et s'empara de Spire, de Worms et de Mayence. S'étant dirigé ensuite vers la Franconie, contre les ordres du ministre de la guerre, il prit Kœnigsberg et Francfort-sur-le-Mein.

Mais les Prussiens le forcèrent de se replier sur l'Alsace et d'abandonner Mayence à ses propres forces. Il commit dans cette retraite une quantité de fautes incompréhensibles; il n'est dès lors pas étonnant qu'on l'ait accusé de trahison, si l'on considère surtout qu'il entretenait des négociations clandestines avec l'ennemi.

Custine fut un bon général de cavalerie; mais il était absolument incapable de conduire un corps d'armée, à moins que son incapacité apparente doive, du commencement à la fin, être attribuée à un plan de conduite arrêté d'avance. Il fut exécuté le 27 août 1793 comme traître à la patrie.

Daubrée (Gabriel-Auguste), géologue, membre de l'Institut, né à Metz le 25 juin 1814. Élève de l'École polytechnique, il entra en 1834 dans le corps des mines; en 1839, il occupa la nouvelle chaire de minéralogie et de géologie à l'académie de Strasbourg. Directeur de l'École des mines, il a été élu président de l'Académie des sciences pour l'an-l'année 1879. C'est un savant aussi bon que modeste.

Erckmann-Chatrian. Émile Erckmann et Alexandre Chatrian sont nés, le premier à Phalsbourg (1822), et le second au hameau de Soldathenthal (1826). Ces deux littérateurs associèrent dès 1847 leur bonne comme leur mauvaise fortune. Leurs débuts furent pénibles. En 1848, ils fournissaient au *Démocrate du Rhin* les feuilletons du *Sacrifice d'Abraham* et du *Bourgmestre en bouteille*. Ils donnèrent au théâtre de Strasbourg un drame, l'*Alsace en 1814*, supprimé par le préfet. En 1859 seulement, l'*Illustre docteur Mathéus* donna au nom collectif d'Erckmann-Chatrian un certain retentissement.

Depuis cette époque, leur réputation ne fit que grandir. Voici quelques-uns de leurs principaux ouvrages : *Contes des bords du Rhin*, le *Fou Yégof*, les *Volontaires de 92*, l'*Ami Fritz*, *Histoire d'un conscrit de 1813*, l'*Invasion*, *Waterloo*, *Histoire d'un homme du peuple*, *Histoire d'un paysan*, *Histoire d'un sous-maître*, *Histoire du plébiscite racontée par un des 7,500,000 oui*, *Contes vosgiens*, etc.

Les deux écrivains revinrent au genre dramatique avec le *Juif polonais*. La comédie en trois actes l'*Ami Fritz*, empruntée à une de leurs œuvres, eut un immense succès.

Fabert (Abraham), maréchal de France, né à Metz le 15 octobre 1599, mort à Sedan le 17 mai 1662, fils d'un imprimeur de Metz anobli par les ducs de Lorraine.

Fabert montra dès sa jeunesse une inclination décidée pour la carrière des armes et s'enrôla, tout jeune encore, dans un des régiments du duc d'Épernon, où, malgré des preuves de courage et de capacité, il languit quelque temps dans les grades inférieurs.

Sa nomination comme capitaine des gardes fut enfin le prélude d'un rapide avancement. Ses exploits furent si glorieux que la multitude attribuait à la magie ses hauts faits d'armes.

A la célèbre retraite de Mayence (1635), Fabert contribua à sauver les débris de l'armée française. Notre armée ayant repris l'offensive, le corps de Fabert fut chargé de poursuivre l'ennemi qui avait abandonné ses blessés. « Tuons tous ces gredins-là ! » s'écria un officier. » — « Ce conseil, dit Fabert, est d'un barbare, cherchons une vengeance digne de notre nation. » Et il fit distribuer des secours aux prisonniers. Fabert se trouva au siège de Saverne, de Landrecies, et figura à la bataille de La Marfée; il contribua à la victoire de Collioure.

Fabert évita toujours les intrigues de la cour; il fut créé maréchal de camp en 1646. Il réduisit Stenay en 1654. Louis XIV le nomma maréchal de France et gouverneur de Sedan en 1658. Il refusa le collier des ordres du roi, parce qu'il n'était point noble et ne voulait pas se faire passer pour tel.

Fabert laissa après sa mort des *Ordonnances* et une *Relation du siège de Sedan*.

Guise (François de Lorraine, deuxième duc de), prince de Joinville, duc d'Aumale, né au château de Bar le 17 février 1519.

Au double point de vue du caractère et des talents, c'est le plus grand homme que la maison de Guise ait produit. Il s'acquit comme général une renommée européenne. Montmédy, Landrecies, Saint-Dizier, Boulogne furent le théâtre de ses premiers exploits. Mais il se distingua tout spécialement à la défense de Metz; Charles-Quint dut lever le siège au bout de deux mois. En 1556, Henri II donna au duc de Guise le commandement de l'armée d'Italie, chargée de la conquête du royaume de Naples. Cette expédition échoua complètement par suite de diverses trahisons.

Rappelé en France après la bataille de Saint-Quentin et nommé lieutenant général (août 1557).

il ramena la confiance par la prise en moins d'un mois de Calais, de Guînes et de Ham, trois places jugées imprenables. Thionville tomba aussi entre ses mains. La paix désastreuse de Cateau-Cambrésis (1559) mit un terme à ses glorieux succès; cette paix fut conclue malgré ses protestations. Tombé un instant en disgrâce, de Guise ne tarda pas à être nommé pour la seconde fois lieutenant général; il se vit alors sans rival à la tête du parti catholique. La conjuration d'Amboise, qu'il sut déjouer, ne fit que grandir son influence. Après le massacre de Vassy, les protestants exaspérés s'emparèrent de plusieurs places fortes; François de Guise leur reprit Rouen et gagna la bataille de Dreux, et le prince de Condé, chef des huguenots, tomba en son pouvoir. Il allait mettre le comble à sa gloire par la prise d'Orléans, lorsqu'il fut blessé par Poltrot au coin d'un carrefour, et il ne tarda pas à expirer de ses blessures (1563). Malgré les haines qui le poursuivent, on doit lui reconnaître une âme grande et généreuse. Quant aux actes d'ambition personnelle qu'on peut lui reprocher, ils furent presque toujours l'effet des conseils de son frère, le cardinal de Lorraine.

François de Guise aimait les lettres; il étudia beaucoup Tacite. Il a laissé des mémoires sur les événements accomplis de 1547 à 1563. Sa femme, Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, lui donna six fils, parmi lesquels Henri, duc de Guise (le Balafré), Louis II, cardinal, et Charles, duc de Mayenne; enfin une fille, Catherine, connue sous le nom de duchesse de Montpensier.

Houchard (Jean-Nicolas), né à Forbach en 1740. Il s'engagea à quinze ans dans le régiment de cavalerie Royal-Allemand, parvint au grade de capitaine dans celui de Bourbon-Dragons et fit en cette qualité la guerre de Sept ans.

Au moment où la Révolution éclata, il était lieutenant-colonel d'un régiment de dragons. Il parvint promptement, dans l'armée de Custine, au grade de général de division, et reçut le commandement de l'armée de la Moselle. Il ne sut pas arriver à temps pour délivrer Mayence. Houchard passa au commandement de l'armée du Nord; mais il montra également de la lenteur et de la mollesse. Forcé d'agir par les représentants du peuple, il gagna sur les Anglais la bataille d'Hondschoote (8 septembre 1793); mais il ne sut pas profiter de sa victoire en enfermant les Anglais dans Dunkerque.

A la suite de cette nouvelle faute, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort à l'unanimité et exécuté le 17 novembre 1793.

Lasalle, né à Metz le 10 mai 1775; s'engagea en 1793 dans le 23e régiment de chasseurs à cheval; il fit, comme fourrier, les campagnes du Rhin et de la Moselle et obtint bientôt le grade d'aide de camp du général Kellermann. Fait prisonnier à Brescia, il répondit au feld-maréchal Wurmser qui l'interrogeait sur l'âge du jeune Bonaparte : « Celui de Scipion quand il vainquit Annibal. »

Lasalle se distingua plus tard à Rivoli, où il fit mettre bas les armes avec quelques hussards à un bataillon autrichien. Ayant suivi Napoléon en Égypte, il donna de nouvelles preuves de courage à Chebreiss, aux Pyramides, à Thèbes, à Salalieh. A son retour en France, il fut nommé colonel du 10e de hussards; il se distingua en Italie, principalement à Caldiero. Il fit la campagne, en 1805, comme général de brigade et se trouva à la journée d'Austerlitz. L'année suivante, il concourut à la victoire d'Iéna, où il fut un de ceux qui firent prisonnière la garde royale sous les ordres du prince de Hohenlohe. Il se distingua encore à Lubeck et à Schwartem, et fut nommé, en 1806, général de division. Il prit une part glorieuse aux victoires de Deppen, d'Eylau et de Heilisberg; dans cette dernière bataille, il sauva Murat par son intrépidité. En Espagne, il concourut aux victoires de Rio-Secco, de Burgos, de Villarejo, etc.

Rappelé en Allemagne, son nom fut encore cité à Raab, à Essling et à Wagram, où il fut mortellement atteint. Le 1er janvier 1810, un décret impérial ordonna que sa statue fût placée sur le pont de la Concorde.

Mouton (Georges), comte de *Lobau*, né à Phalsbourg le 21 février 1770; était issu d'une famille de commerçants.

La Révolution lui ouvrit la carrière des armes. Il eut un rapide avancement : enrôlé comme soldat le 1er août 1792, il devint lieutenant (16 août), capitaine (5 novembre), aide de camp (13 octobre 1793). Moreau le nomma chef de la 3e brigade le 14 juillet 1799. Appelé au camp de Boulogne, Bonaparte le nomma membre de la Légion d'honneur (1803) et officier (1804). En 1805, il fut nommé général de brigade. Il fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 30 mai 1807.

Il se distingua à Iéna, à Pultusk, à Friedland, et obtint le grade de général de division. En 1808, nous le trouvons à l'armée d'Espagne, où il se distingue dans tous les combats.

Appelé dans la grande armée, son audace au pont de Landshut frappa d'admiration Napoléon. L'habileté et le courage qu'il déploya à la bataille d'Essling lui valurent le titre de comte de Lobau.

Promu grand officier de la Légion d'honneur, Mouton partagea la gloire et les dangers de la campagne de Russie avec l'empereur. A Leipzig, il fut, au mépris d'une capitulation, traité en prisonnier de guerre et conduit en Hongrie.

Pendant les Cent-Jours, il prit le commandement du 5e corps d'armée, et fut fait prisonnier à Waterloo. Après la chute de l'Empire, il occupa plusieurs postes élevés et mourut le 27 novembre 1838. Une statue de bronze lui a été érigée sur une des places de Phalsbourg.

Ney (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal de France, né à Sarrelouis le 10 janvier 1769; il était fils d'un tonnelier.

Il s'enrôla le 6 décembre 1788. En 1793, il fut attaché comme aide de camp dans l'armée du Nord au général Lamarche, puis fut nommé, après des actions d'éclat, capitaine du 4e régiment de hussards, en 1794. Kléber sut apprécier la valeur du jeune capitaine, qui, à la tête de cinq cents hommes, avait obtenu de grands succès et avait été surnommé l'*Infatigable.* Après la bataille d'Aldenhoven, il fut nommé adjudant général.

En 1800, Ney passa à l'armée de Moreau; il se distingua à Mœskirch et à Hohenlinden. Il remporta, en 1805, dans la Souabe, la victoire d'Elchingen, participa à la victoire d'Iéna, réduisit Magdebourg, s'empara de Friedland à la bataille de ce nom. Il se distingua également en Espagne.

Il fit la terrible campagne de Russie, où il mérita le titre de prince de la Moskowa. L'empereur l'appela le *Brave des braves.* Il contribua encore aux victoires de Lutzen et de Bautzen, mais perdit celle de Dennewitz. En 1814, à Fontainebleau, il fit ses adieux à Napoléon. Au retour de l'empereur de l'île de l'Elbe, Ney fut un des premiers à embrasser sa cause. A Waterloo, sa valeur brilla de son ancien éclat. Après la rentrée des Bourbons, arrêté et traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort le 6 décembre 1817, comme un des auteurs de la révolution du 20 mars. Il fut exécuté le lendemain, près du palais du Luxembourg, par un peloton de vétérans.

Schneider (Eugène-Joseph), homme politique et grand industriel, né en Lorraine le 29 mars 1805, mort au Creusot en 1872. Il dirigea en 1830 les forges de Bazeilles et, quelques années après, il eut aussi la direction des établissements du Creusot. Après le coup d'État, il fut membre de la Commission consultative. Élu au Corps législatif, il en devint bientôt vice-président et fut appelé par décret à la présidence après la mort de M. Walewski. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

Thomas (Ambroise), né à Metz le 5 août 1811, fils d'un compositeur de musique; fut admis au Conservatoire en 1828. Il était élève de Zimmermann pour le piano, de Dourlen pour l'harmonie, de Lesueur pour la composition. En 1829, il obtint le premier prix de piano, et, en 1832, le premier grand prix de composition musicale. Après quelques années d'étude en Italie, il revint en France et fit représenter à l'Opéra-Comique : la *Double Échelle* (1837); le *Perruquier de la Régence* (1838); le *Panier fleuri* (1839); *Carline* (1840); le *Comte de Carmagnola* (1841); le *Guerrillero* (1842); *Angélique et Médor* (1843); le *Caïd* (1849); le *Songe d'une Nuit d'été* (1850); *Raymond* (1851); la *Tonelli* (1853); la *Cour de Célimène* (1855); *Psyché* (1857); le *Carnaval de Venise* (1857); le *Roman d'Elvire* (1860); *Mignon* (1866); *Gille et Gillotin* (1874), etc.

Ses œuvres capitales écrites pour le grand Opéra, sont : *Hamlet* et *Françoise de Rimini.* Ambroise Thomas a produit, en outre, plusieurs œuvres de musique instrumentale, des *Fantaisies*, des *Nocturnes*, des *Rondos*, un *Requiem.*

Il a remplacé Spontini comme membre de l'Académie des beaux-arts en 1851, et, en 1871, Auber comme directeur du Conservatoire.

Théodebert Ier, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, né vers l'an 504.

Dans sa jeunesse, il avait plusieurs fois fait preuve de courage et d'habileté. A dix-huit ans, il avait combattu une armée danoise qui ravageait les bords de la Meuse; puis il avait fait avec succès la guerre aux Wisigoths, et il poursuivait ses conquêtes dans la Provence, lorsque la nouvelle de la mort de son père, Thierry Ier, le rappela à Metz (534).

Grégoire de Tours, le jugeant par sa libéralité envers les églises, cite Théodebert comme un modèle aux princes de son temps. « Il se rendit éminent dans toutes les vertus, dit-il ; il gouverna son royaume suivant la justice, plein de vénération pour les prêtres et de munificence pour les églises... »

Par ces qualités politiques et militaires, il mérite d'occuper une place à part entre les princes mérovingiens ; il était le plus actif, le plus entreprenant et celui qui fit le plus respecter le nom de Franc par les peuples étrangers.

Appelé par l'empereur Justinien et par Vitigès, roi des Ostrogoths, dans l'Italie, qu'ils se disputaient, il laissa les Ostrogoths et les Grecs s'affaiblir les uns par les autres, puis les attaqua, les défit successivement et revint dans les Gaules avec un immense butin (539).

Il ne visait à rien moins qu'à s'emparer de l'Italie entière. Sans tenir compte du traité solennel qu'il venait de conclure avec Justinien, il se disposait à marcher sur Constantinople, et déjà il avait rallié à ses armes les Gépides, les Lombards et d'autres peuples, quand une mort prématurée l'arrêta dans son audacieux projet. Un jour qu'il chassait dans une forêt de Germanie, il fut renversé par un arbre qui s'abattit sur lui, et mourut de cet accident au bout de quelques mois.

Théodebert fut le premier prince de sa race qui fit frapper à son effigie des monnaies calquées sur celles des empereurs d'Orient.

Uhrich (Jacques-Alexis), général, né à Phalsbourg le 15 février 1802 ; entra à l'École militaire de Saint-Cyr et sortit dans l'infanterie, où il a acquis tous ses grades ; il est devenu général en 1855.

Admis dans le cadre de la réserve, il fut appelé à l'activité de service au moment de la guerre de 1870, et chargé de la défense de Strasbourg, d'où il tira une renommée qui a été depuis controversée sans que son honneur militaire ait été atteint.

La garnison de Strasbourg comptait à peine 3,000 hommes de troupes régulières, et des gardes nationaux mobiles et sédentaires. Le 8 août, la place fut investie par la cavalerie badoise d'une manière à peu près complète. Le 23, le général Werder somma la place de se rendre, et commença le bombardement le 24 ; la bibliothèque fut incendiée, la cathédrale fortement endommagée, beaucoup de propriétés détruites ; la population se réfugia dans les caves ; l'évêque obtint que le bombardement fût suspendu le 26 août, de quatre heures du matin à midi ; mais ce fut en vain, le général Uhrich ne voulut faire aucune concession à l'ennemi, et aucun habitant ne demanda à capituler. Le bombardement recommença, tandis que les Français, du haut de la citadelle, mettaient en feu la ville de Kehl. Werder eut recours alors à un siège en règle dès le 29. Malheureusement, le général Uhrich disposait de forces trop faibles pour résister longtemps, et il fut obligé de rendre la ville le 27 septembre, à cinq heures du soir, après la destruction de deux grands ouvrages avancés ; la ville avait reçu 200,000 projectiles dont 50,000 bombes. Le général Uhrich, prisonnier sur parole, se rendit à Tours où il fut chaleureusement accueilli ; on lui conféra la dignité de la grand-croix de la Légion d'honneur, et une épée d'honneur lui fut offerte par souscription.

En terminant cette étude sur l'Alsace-Lorraine, nous croyons utile de parler de la « Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, » qui a rendu de très grands services. Cette Société, dont le siège est à Paris, 9, rue de Provence, a notamment pour objet :

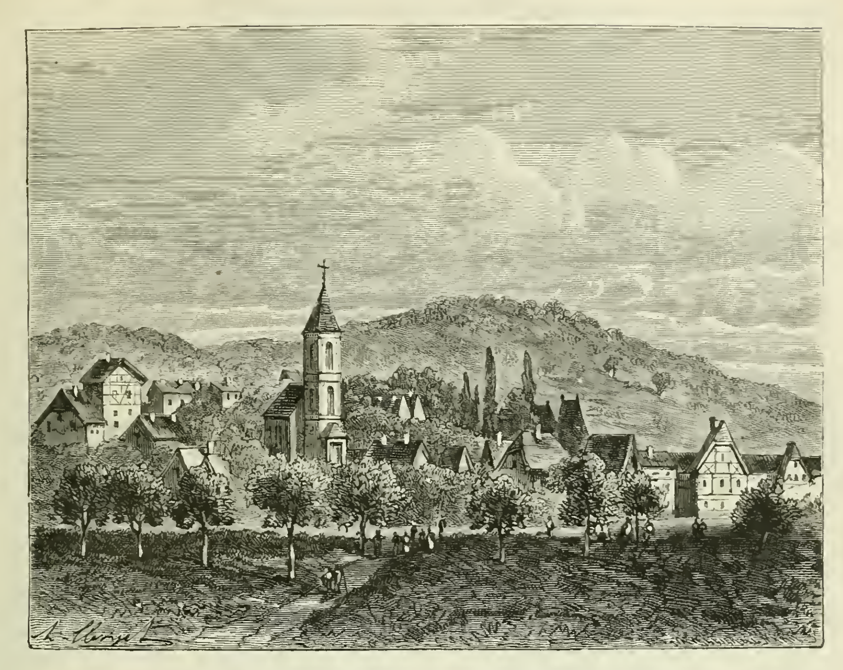
1° De réunir, par voie de souscription ou autrement, des fonds à distribuer en secours temporaires ;

2° De procurer du travail, des emplois et des secours aux émigrés alsaciens-lorrains dépourvus de moyens suffisants d'existence ;

3° De donner, à ceux qui les réclament, des renseignements, avis ou consultations légales. Les médecins attachés à la Société donnent gratuitement, chaque mercredi, des consultations et des médicaments aux Alsaciens-Lorrains malades ou infirmes. La Société fait également distribuer gratuitement, chaque samedi, des vêtements aux familles indigentes, sur la présentation de bons délivrés par les dames patronnesses de l'œuvre.

La Société entretient, dans la mesure de ses ressources, un certain nombre d'enfants de l'un ou de l'autre sexe dans des établissements d'instruction publics ou privés.

Elle a fondé au Vésinet (Seine-et-Oise) un orphelinat de jeunes filles dirigé par les sœurs de Saint-Charles, et pouvant recevoir quarante orphelines. Cette fondation, due à la munificence d'un de ses


Morsbronn et le Plateau où est descendue la Charge de Cuirassiers.

membres, M. le marquis de Gouvello, est principalement entretenue à l'aide de fonds spéciaux fournis par la création de lits, représentés par un capital de 8,000 francs une fois versé, ou une rente annuelle de 400 francs. Ces fondations donnent à chaque donateur le droit de désigner à perpétuité l'enfant appelé à jouir de la libéralité ainsi faite. La Société de protection reçoit également avec gratitude les sommes moins importantes que leurs souscripteurs désireraient affecter spécialement à l'œuvre de l'orphelinat.

Enfin la Société de protection a créé dans la province d'Alger plusieurs centres de colonisation, et continue à installer dans les trois villages d'Haussonville, de Boukhalfa et du Camp-du-Maréchal, fondés jusqu'à ce jour par elle, les familles de cultivateurs d'origine alsacienne ou lorraine qui lui paraissent dignes de ce mode d'assistance.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres souscripteurs.

Le versement d'une somme de 200 francs, une fois donnée, confère le titre de membre fondateur.

Société de Patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine. — Président : M. le marquis de Gouvello, 1, rue Le Pelletier.

Association générale d'Alsace-Lorraine, société de secours aux Alsaciens-Lorrains, connue surtout par la fête traditionnelle de l'arbre de Noël, due à un comité de dames patronnesses, 37, boulevard Magenta.

Société de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains. — Président : M. Schlosser; vice-président : M. Ch. Flecth, 10, rue d'Enghien.

Société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains. — Président : M. de Bouteiller, 12, rue Perdonnet.

I. STATISTIQUE GÉNÉRALE

SUPERFICIE.	POPULATION CIVILE.		CERCLES.	CANTONS.	COMMUNES.
6.232 kilomètres carrés, ou 623.268 hectares.	Hommes	222.178	8	31	751
	Femmes	242.720			
	Total	464.898			

II. STATISTIQUE COMMUNALE

CERCLE DE METZ-VILLE (1)

Population, 37.499 habitants.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.

CERCLE DE METZ-CAMPAGNE

Population, 70.947 hab. — Cantons, 5. — Communes, 153.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
METZ-CAMPAGNE, 38 communes, 21.783 habitants.	Amanweiler	455
	Augny	623
	Ban-Saint-Martin	349
	Borny	836
	Bronvaux	132
	Chieulles	82
	Devant-les-Ponts	959
	Fèves	299
	Hagendingen (Hagondange)	341
	Hauconcourt	446
	Longeville-lès-Metz	604
	Lorry-lès-Metz	698
	Maizières-lès-Metz	741
	Marange-Silvange	679
	Maxe (La)	359
	Méy	112
	Montigny-lès-Metz	2.732
	Montois-la-Montagne	479
	Moulins-lès-Metz	533
	Norroy-le-Veneur	522
	Pierrevillers	529
	Plantières	960
	Plappeville	446
	Plesnoy	309
	Rombach	1.310
	Roncourt	152
	Sablon (Le)	1.200
	Saint-Julien-lès-Metz	556
	Sainte-Marie-aux-Chênes	311
	Saint-Privat	448
	Saulny	391
	Scy	501
	Semécourt	270
	Talingen (Talange)	279
	Vallières	527
	Vantoux	349
	Vany	181
	Woippy	1.083
GORZE, 18 communes, 17.095 habitants.	Gorze	1.493
	Ancen (Ancy-sur-Moselle)	1.022
	Arry	470
	Ars-sur-Moselle	5.707
	Châtel-Saint-Germain	809
	Corny	881
	Dornot	210
	Gravelotte	646
	Jouy-aux-Arches	982
	Jussy	257
	Lessy	412
	Novéant	1.344
	Rezonville	460
	Rozérieulles	530
	Saint-Ruffine	242
	Vaux	563
	Vernéville	632
	Vionville	435
PANGE, 35 communes, 11.844 habitants.	Pange	329
	Alben	258
	Anserweiler (Ancerville)	400
	Ars-Laquenexy	186
	Bazoncourt	471
	Béchy	546
	Beux	237
	Chanville	257
	Coincy	206
	Colligny	164
	Courcelle-sur-Nied	241
	Dam (Dain-en-Saulnois)	87
	Flocourt	286
	Kurzel (Courcelles)	1.192
	Landonvillers	138
	Laquenexy	419
	Lemud	206
	Luppy	717
	Maizeroy	355
	Maizery	69
Suite de PANGE.	Marsilly	98
	Mercy-lès-Metz	27
	Montoy	319
	Ogy	146
	Remilly	1.039
	Retonfey	378
	Rollingen (Raville)	305
	Sanry-sur-la-Nied	307
	Silbernacheu (Servigny-lès-Raville)	618
	Sillers (Silly-sur-Nied)	294
	Sorbey	283
	Thimonville	343
	Tragny	302
	Villers-Stoncourt	409
	Wieblingen (Vaudoncourt)	209
VERNY, 38 communes, 12.429 habitants.	Verny	295
	Achâtel	196
	Buchy	123
	Cheminot	579
	Chérisey	228
	Chesny	156
	Coin-lez-Cuvry	245
	Coin-sur-la-Seille	189
	Cuvry	253
	Féy	282
	Fleury	371
	Foville	158
	Goin	455
	Jury	127
	Liéhon	180
	Lorry-Mardigny	640
	Louvigny	821
	Magny	672
	Marieulles	543
	Marly	582
	Mecleuves	422
	Moncheux	234

(1) Les noms des communes sont écrits en allemand; lorsque leur orthographe s'éloigne trop des noms français, on met ces derniers à la suite entre parenthèses.

SUITE DU CERCLE DE METZ-CAMPAGNE

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Verny.	Orny	330
	Pagny-lès-Goin	257
	Peltre	608
	Pommerieux	267
	Pontoy	396
	Pouilly	240
	Pournoy-la-Chétive	143
	Pournoy-la-Grasse	212
	Sailly	164
	Saint-Jure	376
	Sécourt	304
	Sillegny	378
	Silly-en-Saulnois	80
	Solgne	418

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Verny.	Vigny	398
	Vulmont	107
Vigy, 21 c., 7.799 hab.	Vigy	778
	Antilly	104
	Argancy	629
	Ay	567
	Brittendorf (Burtoncourt)	289
	Chailly-lès-Ennery	211
	Charleville	371
	Charly	290
	Ennery	406
	Failly	241

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Vigy.	Flévy	287
	Glatigny	192
	Haiss	252
	Malroy	215
	Noisseville	221
	Nouilly	184
	Saint-Barbe	492
	Sancy-lès-Vigy	287
	Servigny-lès-Saint-Barbe	300
	Tennschen (Les Étangs)	317
	Trémery	336
	Villers-Bettnach	268
	Vrémy	142
	Vry	420

CERCLE DE BOLCHEN (BOULAY)

Population, 46.071 hab. — Cantons, 3. — Communes, 99.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Bolchen (Boulay), 35 communes, 15.133 habitants.	Bolchen (Boulay)	2.519
	Bettingen (Bettange)	241
	Bingen	535
	Bisten-sur-Loch	339
	Bizingen	145
	Bruchen	188
	Buschborn	447
	Contchen (Condé)	481
	Dentingen	353
	Eblingen	195
	Gehnkirchen	353
	Gelmingen (Gomelange)	632
	Gertingen	418
	Girlingen (Guirlange)	100
	Hallingen	94
	Ham-unter-Varsberg	841
	Heinkingen (Hinckange)	252
	Helsdorf	546
	Hollingen	353
	Kuhmen (Coume)	645
	Lautermingen (Loutremange)	140
	Memersbronn	201
	Mengen	275
	Momersdorf	300
	Niederwiese	603
	Ottendorf (Ottonville)	617
	Pieblingen (Piblange)	385
	Ruplingen (Roupeldange)	268
	Teterchen	642
	Valmünster	151
	Varsberg	495
	Volmeringen (Volmerange)	389
	Waibelskirchen	388
	Welwingen	262
	Zimmingen	340

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Busendorf (Bouzonville), 32 communes, 16.772 habitants.	Busendorf (Bouzonville)	1.698
	Alzingen	418
	Anzelingen	352
	Berweiler	460
	Bibisch (Bibiche)	510
	Brettnach	394
	Colmen	271
	Dalem	483
	Dalstein	617
	Ebersweiler	779
	Falk	420
	Filsdorf	819
	Freisdorf	956
	Gerstlingen	311
	Hargarten	636
	Heiningen	294
	Hessdorf	563
	Kreuzwald	1.493
	Merten	722
	Neunkirchen	393
	Oberdorf	218
	Reimeringen	527
	Remelfangen	220
	Rotbendorf (Château-Rouge)	195
	Saint-Bernard	162
	Sankt Franz (Saint-François)	265
	Schemerich (Chemery)	622
	Schwerdorf	564
	Tromborn	449
	Wallercben (Vaudrecbing	418
	Willingen	334
	Wölfingen	209

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Falkenberg (Foulquemont), 32 communes, 14.166 habitants.	Falkenberg (Faulquemont)	1.098
	Adaincourt	143
	Argenchen (Arriance)	359
	Armsdorf	288
	Baumbiedersdorf	849
	Chémery	115
	Diedersdorf	310
	Edelingen	376
	Elwingen	462
	Fletringen	334
	Füllingen (Fouligny)	224
	Gänglingen (Guinglange)	415
	Halleringen	245
	Han-sur-la-Nied	144
	Heming (Hemilly)	269
	Herlingen (Herny)	803
	Holacourt	108
	Kriechingen	515
	Lauterfingen	253
	Lubeln	1.827
	Maiweiler (Mainvillers)	346
	Möhringen - Zondringen (Marange-Zondrange)	389
	Niederum	338
	Ober-Fillen	491
	Steinbiedersdorf	739
	Tetingen	614
	Thonville	163
	Trittelingen	301
	Vahlen (Vahl-lès-Faulquemont)	345
	Vittoncourt	506
	Voimhaut (Voimehaut)	253
	Wallersberg (Vatimont)	544

CERCLE DE SALZBURG (CHATEAU-SALINS)

Population, 50.588 habitants. — Cantons, 5. — Communes, 135.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Château-Salins, 35 comm., 11.131 hab.	Salzburg (Château-Salins)	2.058
	Aboncourt	140
	Amélicourt	175
	Attiloncourt	160
	Bioncourt	413
	Böllingen (Bellange)	212
	Burlioncourt	424
	Chambrey	670
	Conthil	386
	Coutures	219
	Dalheim	441
	Dédeling	109

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Château-Salins.	Durkastel	220
	Eschen	196
	Fresnes-en-Saulnois	512
	Gerbécourt	267
	Grémecey	173
	Habudingen (Haboudange)	426
	Hampont	379
	Harraucourt-sur-Seille	303
	Linderchen (Lidrequin)	51
	Lubécourt	172
	Manhoué	341

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Château-Salins.	Morville-lès-Vic	274
	Obreck	164
	Pettoncourt	259
	Pewingen (Pévange)	83
	Puttigny	220
	Reich (Riche)	246
	Salival	95
	Salonnes	347
	Sotzeling	117
	Vannecourt	307
	Vaxy	347
	Wuisse	225

SUITE DU CERCLE DE SALZBURG

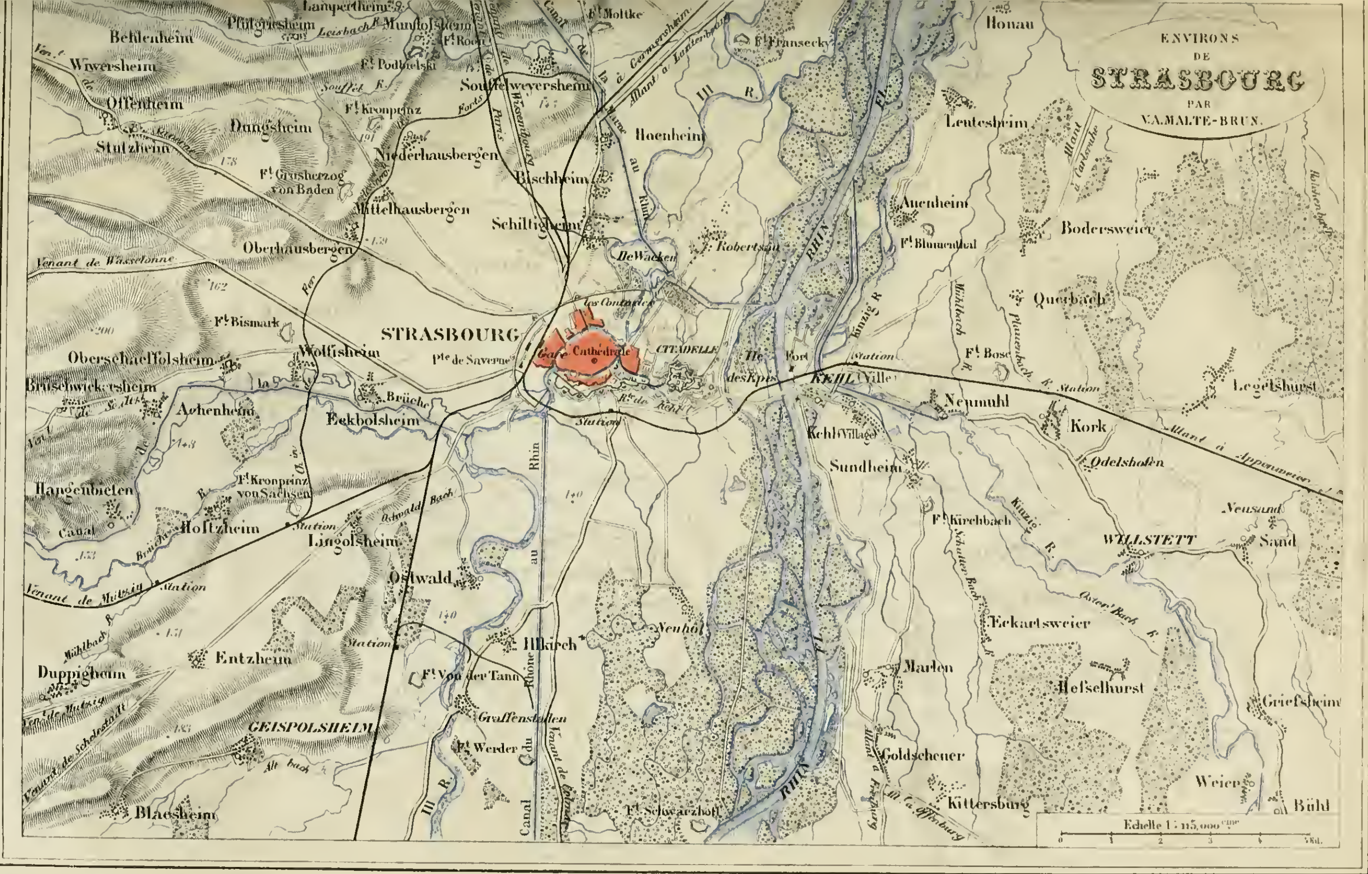
CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
ALBESDORF (Albestroff), 26 communes, 10.567 habitants.	Albesdorf (Albestroff)	625
	Altdorf	947
	Bensdorf	335
	Bermeringen	565
	Dorsweiler	411
	Geinslingen	200
	Givrycourt	218
	Hunkirch	453
	Insmingen	766
	Insweiler	423
	Lauterfingen	717
	Leiningen	339
	Lohr	398
	Losdorf	217
	Marimont	140
	Molringen	82
	Montdidier	133
	Münster	558
	Nebing	358
	Neufvillage	128
	Reiningen	244
	Rodalben	358
	Vahl	297
	Wiebersweiler	574
	Wirmingen	560
	Willersburg	521
DELME, 36 c., 10.497 hab.	Delme	680
	Ajoncourt	242
	Alaincourt	190
	Aulnois	371
	Bacourt	385
	Baudrecourt	266
	Bréhain	247
	Château-Bréhain	297
Suite de DELME.	Chênois	156
	Chicourt	289
	Craincourt	412
	Donjeux	144
	Faxe	116
	Fonteny	352
	Fossieux	264
	Frémery	242
	Hannocourt	44
	Jallaucourt	474
	Juville	245
	Laneuveville-en-Saulnois	342
	Lemoncourt	166
	Lesse	367
	Liocourt	242
	Lucy	527
	Malaucourt	315
	Marthil	528
	Morville-sur-Nied	417
	Oriocourt	152
	Oron	365
	Prévocourt	263
	Puzieux	316
	Saint-Epvre	184
	Tincry	308
	Villers-aux-Oies	214
	Viviers	218
	Xocourt	157
DIEUZE, 23 c., 9.589 hab.	Dieuze	2.659
	Bessingen	261
	Biedesdorf	332
	Burgaltdorf	471
	Dommenheim	281
	Gebesdorf	77
Suite de DIEUZE.	Gebling	305
	Gélucourt	577
	Genesdorf	504
	Güblingen (Guéblange)	250
	Kerprich-lès-Dieuze	379
	Kultingen	346
	Liedersingen	208
	Lindre-Basse (Niederlinden)	359
	Lindre-Haute (Oberlinden)	127
	Mulcey	405
	Rohrbach	157
	Saint-Médard	331
	Tarquimpol	159
	Vergaville	956
	Weisskirchen (Blanche-Église)	184
	Zarbeling	141
	Zemmingen (Zommange)	120
VIC, 15 communes, 8.804 habitants.	Vic	2.114
	Bourdonnaye	696
	Donnelay	675
	Geistkirch	333
	Hellocourt	33
	Klein-Bessingen (Bezange-la-Petite)	288
	Lagarde	656
	Ley	273
	Lezey	268
	Maizières	1.015
	Marsal	682
	Moncourt	239
	Moyenvic	846
	Omméray	363
	Xanrey	323

CERCLE DE DIEDENHOFEN (THIONVILLE)

Population, 73.283 habitants. — Cantons, 5. — Communes, 100.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
DIEDENHOFEN (Thionville), 21 communes, 26,392 habitants.	DIEDENHOFEN (Thionville)	5.217
	Algringen (Algrange)	364
	Ersingen	403
	Fameck	1.083
	Flörchingen (Florange)	1.288
	Gandringen (Gandrange)	370
	Gross-Moyeuvre (Moyeuvre-la-Grande)	3 409
	Hayingen (Hayange)	4.690
	Klein-Moyeuvre (Moyeuvre-la-Petite)	369
	Marspich	507
	Monhofen	879
	Nieder-Jeutz (Yutz-le-Bas)	1.053
	Ober-Jeutz (Yutz-le-Haut)	389
	Rangwall (Ranguevaux)	821
	Reichersberg (Richemont)	838
	Rosslingen (Rosselange)	790
	Schremingen	460
	Ueckingen (Uckrange)	1.223
	Volkringen	604
	Wallingen (Vitry)	893
	Weimeringen	742
FENTSCH (Fontoy), 12 c., 7.060 h.	Fentsch (Fontoy)	1.083
	Aumetz	904
	Bollingen (Boulange)	397
	Deutsch-Oth (Audun-le-Tiche)	1.081
Suite de FENTSCH.	Havingen	360
	Kneuttingen	956
	Lommeringen	224
	Neuhäuser	574
	Nilvingen	452
	Redingen	321
	Rüssingen	386
	Tressingen	322
KATTENHOFEN (Cattenom), 26 communes, 15.513 habitants.	Kattenhofen (Cattenom)	943
	Arsweiler (Angevilliers)	384
	Bliern (Beyren)	532
	Berg	216
	Breisdorf	482
	Bust (Boust)	502
	Escheringen	455
	Ewringen	159
	Fixem	344
	Garsch	826
	Gauwies (Gavisse)	373
	Gross-Hettingen (Hettange-la-Grande)	1.068
	Hagen	168
	Kanfen	476
	Mondorf	145
	Nieder-Rentgen	430
	Oberkontz (Kontz-Haute)	473
	Oetringen	937
	Oettingen (Ottange)	1.815
Suite de KATTENHOFEN.	Püttlingen	714
	Rodermachern	820
	Rüttgen	1.027
	Ruxweiler (Rochonvilliers)	313
	Sentzig	584
	Suftgen	605
	Woltmeringen	722
METZERWIESE (Metzervisse), 22 communes, 12.036 habitants.	Metzerwiese (Metzervisse)	628
	Bertringen	368
	Bettsdorf (Bettlainville)	496
	Bidlingen	616
	Büdingen	424
	Buss	332
	Diesdorf	869
	Elsingen	332
	Endorf	294
	Homburg-Kedingen	745
	Illingen	426
	Inglingen	266
	Kemplich	491
	Königsmachern	1.310
	Lüttingen	539
	Metzeresch	477
	Monneren	592
	Niederginingen	503
	Niederham (Ham-le-Bas)	675
	Rörchingen	368
	Udern (Oudren)	851
	Wolsdorf	434


ENVIRONS DE METZ PAR V.A. MALTE-BRUN
Echelle 1:57,000 ème
METZ
Moselle
Woippy
Ft de Woippy (Ft Kameke)
Lorry
Vigneulles
Bois de Vigneulles
St Georges Fe
Tignomont
Plappeville
Ft de Plappeville (Ft Alvensleben)
Fts du Mt St Quentin (Ft Manstein)
Ft Frédéric Charles
Lessy
Scy
Chazelles
Station
Longeville-lès-Metz
Moulins-lès-Metz
Ste Ruffine
Rozérieulles
Longeau
Jussy
Vaux
Ile de Vaux
Barrage
la Maison-Rouge
la Lune
Constantine
Bradin Fe
Chau Frascaty
Ft de St Privat (Ft Prince Auguste)
St Privat
St Ladre
Blory Fe
la Grange Mercier Fe
Magny-sur-Seille
Allant à Frouard
Devant les Ponts
le Chêne
le Coupillon
Ban St Martin
Ft Voigtz-Retz
Maison Rouge
Allant à Thionville
Fort St Eloy
St Eloy
la Maison Neuve
la Grange aux Dames
Maison de Planche
I. Chambière
Lunette Miollis
Prés St Symphorien
Ile St Symphorien
Lunette Montigny
Lunette d'Arçon
Montigny
Gare
Redoute du Paté
le Sablon
la Horgne ou Sablon
la Seille
Tivoli Chau
Ft de Queuleu (Ft Goeben)
Queuleu
Lunette de Ld Reneau
Plantières
Belle-Tanche
le Cheneau
Borny
Sébastopol Fe
Colombey
Grigy
Chau Etang
la Grange aux Bois Fe
Mercy-lès-Metz
la Hte Bevoye
la Bse Bevoye
Allant à Remilly
Ft Steinmetz
Double Couronne de Bellecroix
Bellecroix
les Bordes
Ft des Bordes (Ft Zastrow)
Vallières
Vantoux
St Julien
Ft St Julien (Ft Manteuffel)
Grimont Chau
Chatillon
Mey
Nouilly
Coupillon
Mn de la Tour
Lauvallier


ENVIRONS
DE
STRASBOURG
PAR
V.A. MALTE-BRUN.
STRASBOURG
Cathédrale
CITADELLE
Pte de Saverne
KEHL (Ville)
Kehl (Village)
RHIN
WILLSTETT
GEISPOLSHEIM
Illkirch
Schiltigheim
Bischheim
Hoenheim
Ostwald
Lingolsheim
Entzheim
Neuhof
Eckbolsheim
Wolfisheim
Oberhausbergen
Mittelhausbergen
Niederhausbergen
Souffelweyersheim
Auenheim
Sundheim
Marlen
Goldscheuer
Kittersburg
Eckartsweier
Hesselhurst
Legelshurst
Bodersweier
Querbach
Leutesheim
Honau
Neumuhl
Kork
Odelshofen
Neusand
Sand
Griesheim
Bühl
Weier
Blaesheim
Duppigheim
Holtzheim
Achenheim
Hangenbieten
Oberschaeffolsheim
Stutzheim
Offenheim
Dingsheim
Pfulgriesheim
Lampertheim
Mundolsheim
Wiwersheim
Behlenheim
Ft Bismark
Ft Moltke
Ft Fransecky
Ft Blumenthal
Ft Bose
Ft Kirchbach
Ft Werder
Ft Von der Tann
Ft Schwarzhoff
Ft Kronprinz
Ft Podbielski
Ft Roon
Ft Grossherzog von Baden
Ft Kronprinz von Sachsen
Echelle 1 : 115,000

SUITE DU CERCLE DE DIEDENHOFEN

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Sierck, 19 c., 12.282 h.	Sierck	1.811
	Apach	488
	Flasdorf	541
	Grindorf	763
	Hüntlingen	309
	Kerlingen	688
	Kirchnaumen	860
Suite de Sierck.	Kirsch-lès-Sierck	459
	Laumesfeld	406
	Launsdorf	850
	Mallingen	403
	Mandern (Manderen)	697
	Merschweiler	344
Suite de Sierck.	Montenach	578
	Niederkontz (Kontz-le-Bas)	523
	Reimelingen	402
	Rettel	652
	Waldweisdorf	570
	Waldwiese	938

CERCLE DE FORBACH

Population, 63.575 hab. — Cantons, 4. — Communes, 85.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Forbach, 19 communes, 21.331 habitants.	Forbach	6.032
	Alstingen	857
	Buschbach (Bousbach)	592
	Dieblingen	700
	Farschweiler	747
	Folklingen	697
	Kerbach	1.248
	Klein-Rosseln (Petite-Roselle)	1.504
	Kochern (Cacheren)	489
	Merlenbach	654
	Metzingen	324
	Morsbach	534
	Nussweiler	414
	Oetingen	586
	Rossbrücken	240
	Speichern (Spickeren)	868
	Stieringen-Wendel	3.671
	Tentelingen	572
	Thedingen	602
Grosstaenchen (Gros-Tenquin), 32 comm., 14.485 habitants.	Grosstaenchen (Gros-Tenquin)	698
	Altrip	287
	Baronweiler	415
	Berg	405
	Bertringen	318
	Bischdorf	530
	Brülingen	259
	Budingen	391
	Buschdorf	243
Suite de Grosstaenchen.	Destrich (Destry)	399
	Diefenbach-lès-Hellimer	543
	Enschweiler	367
	Ersdorf	411
	Freibuss (Freybouse)	447
	Fremersdorf	340
	Gesslingen	877
	Greningen	198
	Harprich	300
	Hellimer	864
	Kleintanchen (Petit-Tenquin)	317
	Laudorf	438
	Lanningen	611
	Lellingen	379
	Leyweiler	430
	Lixingen	440
	Maxstadt	457
	Mörchingen (Morhange)	1.062
	Rackringen (Racrange)	444
	Sülzen	206
	Vahl-Ebersing	509
	Walleringen	383
	Weiler	521
Saaralben (Sarralbe), 14 c., 13.466 h.	Saaralben (Sarralbe	3.160
	Ernstweiler	478
	Geblingen (Guéblange)	1.117
	Hassenburg	237
	Hilsprich	899
	Holvingen	1.114
Suite de Saaralben.	Johanns-Rohrbach (Saint-Jean-Rohrbach)	919
	Kappelkinger	604
	Kirweiler	251
	Nellingen	365
	Püttlingen (Putelange)	2.304
	Remeringen	930
	Richlingen	299
	Willerwald	789
Saint-Avold, 20 communes, 14.293 habitants.	Saint-Avold	2.471
	Altweiler	333
	Barst	388
	Beningen	359
	Bettingen	339
	Cappel	391
	Durchthal	266
	Folschweiler	466
	Freimengen	623
	Genweiler	299
	Herrchweiler	307
	Kammern	484
	Machern (Macheren)	572
	Oberhomburg (Hombourg-Haut)	1.932
	Oberhost (Hoste-Haut)	649
	Pfarrebersweiler	500
	Porcelette	1.137
	Sengbusch (Seingbouse)	606
	Spittel	1.652
	Wahnen	519

CERCLE DE SAARBURG (SARREBOURG)

Population, 60.054 hab. — Cantons, 5. — Communes, 107.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Saarburg (Sarrebourg), 25 communes, 16.223 habitants.	Saarburg (Sarrebourg)	2.961
	Barchingen (Barchain)	165
	Bebing	203
	Biberkirch	562
	Bruderdorf	460
	Bühl	656
	Dreibrunnen (Trois-Fontaines)	927
	Haarberg	269
	Harzweiler	724
	Hessen	602
	Hof	596
	Hommartingen	727
	Hommert	463
	Imlingen	606
	Kappel (Capelle)	397
	Kirchberg am Wald (Kerprick-aux-Bois)	280
	Langd (Langatte)	670
	Niederweiler	813
	Plaine-de-Valsch	289
	Rieding	842
Suite de Saarburg.	Rodt (Rhodes)	253
	Scheckenbusch	311
	Schweixingen	221
	Waldscheid	1.774
	Zittersdorf	452
Finstingen (Fénétrange), 21 comm., 11.169 habitants.	Finstingen (Fénétrange)	1.285
	Altlixheim	364
	Angweiler	219
	Berthelmingen	765
	Bettborn	375
	Bickenholz	195
	Bisping	572
	Dolvingen	473
	Fleisheim	224
	Gosselmingen	609
	Helleringen	361
	Hilbesheim	498
	Mittersheim	1.018
	Niederstinzel	697
	Oberstinzel	239
Suite de Finstingen.	Posdorf	416
	Rommelfingen	623
	Saaraltdorf	680
	Sankt Johanne v. Basel	417
	Schalbach	737
	Weckersweiler	402
Lörchingen (Lorquin), 18 comm., 8.477 habitants.	Lörchingen (Lorquin)	977
	Alberschweiler	1.565
	Aspach	161
	Fraquelfing	180
	Hattigny	428
	Hemingen	466
	Hermelingen	196
	Landingen	273
	Laneuveville-lès-Lorquin	164
	Lascemborn (La Frimbole)	707
	Métairies-Saint-Quirin	339
	Neufmoulins	55
	Niederhof	511

SUITE DU CERCLE DE SAARBURG

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Suite de Lörchingen.	Nitting	380
	Saint-Quirin	1.193
	Turkstein	128
	Wasperweiler	273
	Weiher	481
Pfalzburg (Phalsbourg), 26 comm., 16.389 hab.	Pfalzburg (Phalsbourg)	2.805
	Arzweiler	563
	Berlingen	257
	Brauweiler	521
	Burscheid	200
	Dagsburg	2.635
	Dann u. Vierwinden (Danne-et-Quatre-Vents)	618
	Dannelburg	358
	Garburg	759
	Gunsweiler	391
Suite de Pfalzburg.	Hangweiler	375
	Haselburg	483
	Heinrichsdorf	722
	Heringen (Hèrange)	163
	Hültenhausen	401
	Lixheim	724
	Lützelbourg	606
	Mettingen	452
	Mittelbronn	751
	Sankt-Johann-Kurzerode (St-Jean-de-Kourtzerode)	133
	Saint-Louis	785
	Waldenburg	138
	Weschheim	251
	Wilsberg	649
	Wintersburg	250
	Zillingen	336
Rixingen (Réchicourt), 17 communes, 7.796 habitants.	Rixingen (Réchicourt)	936
	Avricourt	1.202
	Azoudange	395
	Disselingen	248
	Essesdorf	452
	Foulcrey	734
	Freiburg	360
	Germingen	391
	Gondrexange	955
	Haie-des-Allemands	77
	Herzing	231
	Higny	207
	Langenberg	507
	Moussey	475
	Richeval	264
	Römerhof (Romécourt)	26
	Sankt-Georg	336

CERCLE DE SAARGEMUND (SARREGUEMINES)

Population, 62.881 hab. — Cantons, 4. — Communes, 72.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.
Saargemund (Sarreguemines), 25 comm., 25.353 habit.	Saargemund (Sarreguemines)	8.006
	Bliesbrücken	990
	Blies-Ebersingen	366
	Blies-Gersweiler	400
	Folpersweiler	519
	Frauenberg	498
	Gebenhausen	512
	Glossblittersdorf	1.865
	Grundweiler	307
	Hambach	1.282
	Hundlingen	549
	Iplingen	376
	Lixingen	338
	Lupershausen	587
	Neunkirchen	1.451
	Neuescheuern	554
	Remelfingen	649
	Ruhlingen	462
	Saareinsmingen	827
	Settingen	698
	Wiesweiler	868
	Wittringen	703
	Wölferdingen	1.357
	Wölflingen	590
	Wustweiler	599
Bitsch (Bitche), 17 communes, 14.630 habitants.	Bitsch (Bitche)	2.106
	Bärenthal	1.302
	Egelshardt	527
	Gölzenbrüch	685
	Hanweiler	419
	Haspelscheid	683
	Lemberg	1.627
	Liederscheid	503
	Meisenthal	731
	Münzthal-Saint-Louis	865
	Mutterhausen	1.057
	Philippsburg (Philippsbourg)	598
	Reyersweiler	426
	Roppweiler	479
	Saareinsberg	1.332
	Schorbach	986
	Stürzelbronn	304
Rohrbach, 15 c., 14.277 hab.	Rohrbach	1.030
	Achen	957
	Bettweiler	1.035
	Biningen (Bening)	1.149
	Enchengen	1.021
	Ettingen	670
Suite de Rohrbach.	Gross-Rederchingen	1,063
	Kahlhausen	906
	Klein-Rederchingen	698
	Lambach	645
	Mombronn	1.533
	Rahlingen	1.152
	Schmittweiler	416
	Siersthal	1.008
	Sucht (Soucht)	994
Wolmünster (Volmunster), 15 communes, 8.621 habitants.	Wolmünster (Volmunster)	988
	Breidenbach	808
	Busweiler	241
	Eppingen	611
	Erchingen	489
	Hottweiler	686
	Lengelsheim	497
	Lutzweiler	736
	Nussweiler	219
	Obergailbach	501
	Ormersweiler	465
	Rimlingen	722
	Rolbingen	412
	Waldhausen	454
	Walschbronn	792

BIBLIOGRAPHIE DE L'ALSACE

1592. Chronique d'Alsace, par *Bernard Hertzog*. In-f° (en allemand).
1593. Description de l'Alsace et des confins de la Lorraine, par *H. Roislin*. In-8° (en allemand).
1649. La Véritable origine des maisons d'Alsace et de Lorraine, *Viguier*. In-f°.
1662. Description de l'Alsace française, par *P. du Val*. In-12.
1663. Topographie complète d'Alsace, par *P. Mérian*. In-f°.
1698. Chronique universelle du pays d'Alsace, par *Konigshoven*. In-4° (en allemand).
1706. Alsace française ou Nouveau recueil de ce qu'il y a de curieux dans la ville de Strasbourg. In f°.
1710. Topographie nouvelle d'Alsace ou son état ancien et moderne, avec 64 cartes, par *Ichtersheim*. In-f°.
1727. Histoire de la province d'Alsace, par le P. *Louis Laguille*. 1 vol. in-f°.
1751. Alsatia illustrata, celtica, etc., par *J.-D. Schœpflinus*. Colmar, 2 vol. gr. in-f°.
1772. Alsatia diplomatica, par *J.-D. Schœpflinus*. Mannheim, in-f°, edente Koch.
1777. Histoire de l'évêché et des évêques de Strasbourg, par l'abbé *Grandidier*. 2 vol. in-4°.
1781. Abrégé historique de la ville de Strasbourg, par *Grandidier*. In-4°.
1782. Histoire descriptive d'Alsace depuis les temps les plus reculés, par *Billing*. In-8°.
1785. Vues pittoresques de l'Alsace, accompagnées d'un texte historique, par *Grandidier*. In-4°.
1785. Description historique et topographique de la ville de Strasbourg, par *Hauterrœr*. In-8°.
1787. Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace, par *Grandidier*. 1 vol.
1788. Description de la fameuse cathédrale de Strasbourg, par *Miller*. In-12.
1810. Statistique du département du Haut-Rhin, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.
1810. Histoire de la vallée de Liepvre, par l'abbé *Grandidier*. In-8°.
1811. Statistique du département du Bas-Rhin, par *Peuchet* et *Chanlaire*. In-4°.
1816. Topographie médicale et physique de la ville de Strasbourg, par *Graffenhauer*. In-8°.
1817. Notice historique sur l'état ancien de Soultz, par *Grandidier*. In-8°.
1818. Notice historique, statistique et littéraire sur la ville de Strasbourg, par *Hermann*. 2 vol. in-8°.
1818. Histoire locale de Strasbourg, par *Silbermann*. In-8° (en allemand).
1819. Documents historiques tirés des archives de Strasbourg, par *Kentzinguer*. 2 vol.
1822. Mémoires sur les anciens monuments militaires de Strasbourg, par *Coqueugnot*. In-8°.
1824. Topographie abrégée de l'Alsace, suivie de l'histoire de ce pays.
1826. L'Alsace, nouvelle description historique et topographique des deux départements du Rhin, par *Aufschlager*. 2 vol. in-8°.
1826. Histoire de Colmar, par *Hunckler* (en allemand).
1826. Histoire de la ville de Mulhouse, par *Groff*. 3 vol. in 12 (en allemand).
1826. Coup d'œil sur Mulhouse, par *H. Heitz*. 1 broch. (en allemand).
1827. Vues pittoresques de la ville de Strasbourg, avec texte historique, par *de Golbery* et *Schweighauser*. In-f°.
1828. Description historique de la cathédrale de Strasbourg, par *Schuler*. In-8°.
1829. Voyage littéraire en Alsace, par *Ruinard*, traduction du latin, par *Matter*. In-8°.
1829. Essai d'une topographie de la ville de Bouxviller, par *Deiss*. In-4°.
1829. Histoire d'Alsace, traduction abrégée de *Schœpflin*. 4 vol. in-12.
1831. Statistique générale du département du Haut-Rhin, par *Achille Penot*. In-4°.
1834. Description géographique, statistique et topographique du département du Haut-Rhin, par *Dufau*. In-8°.
1835. Histoire d'Alsace, d'après les meilleurs documents, par *Richard*. In-4°.
1835. Description du département du Haut-Rhin, dans la France pittoresque de *A. Hugo*. T. III, gr. in-8°.
1835. Mémoire sur *Argentonaria* (Horbourg), par *de Golbéry*.
1835. Description de Niederbronn et de ses eaux minérales, par *Kuhn*. In-8°.
1836. Vues pittoresques des châteaux, monuments, etc., de l'Alsace, par *Rothmuller*. In-4°.
1836. Vues des villes et bourgs les plus pittoresques de l'Alsace, avec une notice historique, par *Sandmann*. In-f°.
..... Histoire de Mulhouse, par *Mieg* (en allemand).
..... Les Histoires de la ville de Mulhouse, par *T. Henric-Petri* (en allemand).
1841. Histoire de la ville d'Ensisheim, par *Merklein*. 2 vol. in-8°.
1843. Relation historique des progrès de l'industrie de Mulhouse et de ses environs, par *Mieg*. In-4°.
1843. Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire, par *Levrault*. In-8°.
1843. Énumération des bâtiments les plus remarquables du département du Bas-Rhin, par *Schweighauser*. In-8°.
1843. Notice sur la ville de Strasbourg, par *Schmitt*. In-18.
1844. Itinéraire du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. In-8°.
..... Relation de l'entreprise de Louis-Napoléon en octobre 1836, par *F. de Persigny*. In-8°.
1845. Précis de la géographie de l'Alsace, par *A. Michel*. In-12.
1848. Histoire de la province d'Alsace et de ses villes, tome VI de l'Histoire des villes de France, par *Aristide Guilbert*. Gr. in-8°.
1851. Précis de la géographie du Haut et du Bas-Rhin, par *Voulot*. In-8°.
1865. L'Alsace ancienne et moderne, par *Baquol* et *Ristelhuber*. Strasbourg, Salomon.
1868. Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge, par *Charles Gerard*. Berger-Levrault.
1868. L'Ancienne Alsace à table, par *Charles Gerard*. Berger-Levrault.
1869. Des Vosges au Rhin, par *Paul Huot*. 1 vol. in-12, Berger-Levrault.
1869. Description du département du Bas-Rhin, publiée sous les auspices de M. *Mignerct*, préfet. 4 vol. gr. in-8°, Berger-Levrault.
..... Annuaires du département du Haut-Rhin. Colmar, in-12. (Voir la collection.)
..... Annuaires du département du Bas-Rhin. In-12. (Voir la collection.)

OUVRAGES SUR L'ALSACE PARUS DEPUIS LA GUERRE DE 1870-1871 :

Ed. About. — L'Alsace. 1 vol. in 18, Hachette.

Ch. Grad, député au Reichstag, membre de la délégation d'Alsace-Lorraine, Correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques). — Études statistiques sur l'industrie de l'Alsace. Paris, 2 vol., Germer-Baillière.
— L'Alsace et ses ressources. Paris, Delagrave.
— Essais sur le climat de l'Alsace et des Vosges. Mulhouse, 1 vol. in-8°, Perrin.
— Hydrologie du bassin de l'Ill. Mulhouse, in-8°.
— Les Forêts de l'Alsace. Colmar, in-8°.
— Skizzen aus Elsass und den Vogesen. Augsbourg (en allemand).
— Rapport sur la faune des mammifères de l'Alsace. Colmar, in-8°.
— Le Foyer alsacien, légendes et traditions populaires. Colmar, in-8°.
— Mémoire sur l'origine et la constitution des lacs des Vosges. Paris, in-8°.
— Observations sur la température des sources et des eaux courantes en Alsace. — Petits glaciers temporaires des Vosges. — Observations magnétiques en Alsace. Colmar, 5 broch. in-8°.
— Orographie de la chaîne des Vosges.

Bodenhorst. — Le Siège de Strasbourg. Berger-Levrault.

Risler. — Siège et bombardement de Neuf-Brisach. Berger-Levrault.

Slieve. — Vosgesen Fuhrer. 2 vol. (en allemand).

Stoffel. — Topographische Wœrterbuch. Colmar.

Huhn. — Deutsche Lothringen. Stuttgard.

Luks. — Deutsche Grenzmark. Metz.

— Reise Handbuch. Metz.

Rudolph. — Orts Lexicon von Elsass Lothringen. Leipzig.

Revue alsacienne, années 1877 à 1881. 12 livraisons par an, Berger-Levrault.

Ernest Lehr. — L'Alsace noble. 3 vol. in-4°.

Louis Spach. — Histoire de la basse Alsace. 1 vol. in-8°, Berger-Levrault.

— Œuvres choisies, comprenant des biographies alsaciennes, des mélanges d'histoire alsatique et des mélanges de littérature. 5 vol. gr. in-8°.

Tisserand et *Lefébure.* — Étude sur l'économie rurale en Alsace. 1 vol. in-12.

Statistischen Mittheilungen, herausgeben von dem Statistischen. Bureau des Kaiserlichen Oberpraesidiums in Strassburg.

BIBLIOGRAPHIE DE LA LORRAINE

1553. Discours du siège de Metz, traduit de l'italien, par *H.-P. de Villiers.* In-4°.

1558. Le Discours de la guerre de Metz en Lorraine, avec la défense. In-8°.

1567. Description du pays Messin, par *A. Fabert.* In-f°.

1615. L'Auguste basilique de Saint-Arnould de Metz, par *Valladier.* In-4°.

1643. Le Siège de Thionville par le duc d'Enghien. In-4°. — Journal de ce siège au mois d'août. In 4°.

1665. Le Siège de Metz en 1652-1653, par *B. de Salignac.* In-4°.

1698. La Chronique de la noble ville et cité de Metz, par *Jean Chatelain.* In-12.

1737. Mémoire sur l'état de la ville de Metz et le droit de ses évêques, par *Nic.-Fréd. Lançon.* In-4°.

1760. Les Antiquités de Metz, par *D.-I. Cajot.* In-12.

1769. Histoire de la ville de Metz, avec les preuves, par *dom J. François* et *Tabouillot.* 4 vol. in-4°.

1775. Histoire de la ville de Metz, par *Tabouillot.* 5 vol. in-4°.

1787. Observations sur les coutumes et les usages du ressort du parlement de Metz, par *Gabriel.* 2 vol. in-4°.

1808. Statistique de la Moselle, par *Peuchet* et *Chanlaire.* In-4°.

1817. Dictionnaire du département de la Moselle, par *C.-Ph. de Viville.* 2 vol. in-8°.

1819. Journal du blocus de Thionville en 1814, etc., par le comte *Hugo.* In-8°.

1823. Antiquités médiomatriciennes trouvées à l'ancienne citadelle, mémoire par *Devilly.* In-8°.

1826. Tableau par ordre alphabétique des bourgs, villages de la Moselle, indiquant les contrées, les provinces, les arrondissements, par *N. Parene.* In-4°.

1828. Histoire de Thionville, par *Teissier.* In 8°.

1829. Essai sur l'histoire de Longwy, par Mme *Bégin.* In-8°.

1829. Histoire des sciences, des lettres, des arts dans le pays Messin, par Mme *Begin.* In-4°.

1832. Biographie de la Moselle, par *E.-A. Bégin.* 4 vol. in-8°, 1829 à 1832.

1833. Histoire des évêques de l'église de Metz, par *Meurice.* In f°.

1835. Guide de l'étranger à Metz, par Mme *Bégin.* In-12 et in-18.

1835. Relation du siège de Metz en 1554, par *de Saulcy.* In-8°.

1835. Histoire et description de la cathédrale de Metz et des églises adjacentes, par Mme *Begin.* Gr. in-8°.

1835. Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, avec supplément, par *de Saulcy.* In-8°.

1838. Faune de la Moselle, partie ornithologique, par *Holandre.* In-12, 1825-1838.

1838. Les Chroniques de la ville de Metz, mises en ordre par *Huguenin* jeune. In-8°.

1840. Faune de la Moselle, par *Fournel.* In-12.

1843. Histoire de la cathédrale de Metz, par *E.-A. Bégin.* 2 vol. in-8°.

1844. Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle, par *Verronnais.* In-8°.

1844. Histoire des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, par l'abbé *Clouet.* 2 vol. in-8°.

1845. Histoire de Metz, Thionville, Briey, etc., au t. V de l'Histoire des villes de France, par *Aristide Guilbert.* Grand in-8°.

1849. Histoire de la ville de Metz, de 1130 à 1799, par *J. Worms.* In-8°.

1852. Notes historiques et inédites sur Metz et les environs, publiées par *N. Lorette*, suivies de l'Histoire de l'imprimerie à Metz, par *Chabert.* In-f°.

1852. Description historique de Metz et de ses monuments, par *Blanc.* 2e édit., in-12.

1853. Histoire de la ville et du pays de Gorze. 1 vol. in-8°, grav.

1864. Les Anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges, par *Charton.* Charmes, in-18.

1866. Les Chroniques de Saint-Hubert, par *Jeantin.* Montmédy, in-8°.

1866. Ce que fut jadis la Lorraine, ce qu'elle est encore, par *de Dumast.* Nancy, 1866, in-18.

1866. Réunion de la Lorraine à la France, par *Descauriet* (Revue des provinces). Paris, in-8°.

1867. Mémoire sur l'origine des populations lorraines, par *Ancelon.* Paris, in-8°.

1872. Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par le comte *d'Haussonville.* In-8°.

..... Annuaires du département de la Moselle. (Voir la collection.)

OUVRAGES SUR LA LORRAINE PARUS DEPUIS LA GUERRE DE 1870-1871 :

G. d'Elstein. — L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande. Paris, in-16.

Alb. Dumont. — L'Administration et la propagande prussiennes en Alsace. Paris, in-8°.

Badewitz. — Das deutsche Reichsland. Dresde, in-8°.

Rudolph. — Vollstændiges geographisch topographisch statistisches Orts Lexicon. Leipzig, grand in-8°.

— Elsass Lothringen, paysages et tableaux de mœurs. Glogau, in-8°.

Schrickler. — L'Alsace-Lorraine au Reichstag. Strasbourg, in-8°.

— Chartes françaises de Lorraine et de Metz. Imprimerie nationale. Paris, in-8°.

Noisy. — La Lorraine. Rouen, in-8°.

— Les Assises de l'ancienne chevalerie lorraine. Nancy, in-8°.

Godron. — De l'origine des noms de plusieurs villes et villages de la Lorraine, du pays Messin et de l'arrondissement de Thionville. Nancy, in-8°.

Toussaint. — Deutsch Lothringen und Seine Ackerbau. Metz, in-8°.

Le Dr Huhn. — Deutsch Lothringen. Stuttgard, in-8°.

— Comptes rendus officiels de la délégation d'Alsace-Lorraine. Strasbourg.

— Le Droit ecclésiastico-politique en Alsace-Lorraine. Strasbourg, in-16.

CARTES

Cartes des départements du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe, de la Moselle, par *Charle*, *Dufour*, *Perrot*, *Duvotenay*, *Ad. Joanne.* Voir les feuilles 38, 53, 54, 55, 71, 100, 101, 114, 115 de la *Carte* de France dite de l'*État-Major* au 1/80000e; voir aussi les feuilles 14, 15, 19, 20 de la réduction de cette même *Carte* au 1/320000e.

Carte de l'Europe centrale, publiée par le Dépôt de la Guerre, à l'échelle de 1/1800000e. Voir les feuilles 29 et 35.

Carte de France, dressée au dépôt des fortifications, à l'échelle de 1/500000e. Voir la feuille 6.

Carte allemande de Reymann. Voir les feuilles de l'Alsace-Lorraine au 1/100000e.

Carte de l'Alsace-Lorraine, publiée par *Berger-Levrault*, à Strasbourg.

Neueste Karte von Würtemberg, Baden, Hohenzollern die Rheinpfalz nesst den deutschen, Reichslanden Elsass und Lothringen, von *C.-F. Baur*, à l'échelle de 1/450000e. 1 feuille, etc.

Atlas du cours d'art militaire, par M. le capitaine du génie *A. Marga*, professeur adjoint du cours d'art militaire à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

Paris. — Imprimerie Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19. — Jules Rouff et Cie, Éditeurs.



DICTIONNAIRE COMPLET

DES

COMMUNES DE LA FRANCE

DE L'ALGÉRIE

ET DES COLONIES FRANÇAISES D'ASIE, D'AFRIQUE, D'AMÉRIQUE ET D'OCÉANIE

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

arr.	*signifie:*	arrondissement.	h.	*signifie:*	habitants.	Orient.	*signifie:*	Orientales.
B.	—	Bas *ou* Basses.	H.	—	Haut *ou* Hautes.	P.-L.-M.	—	réseau de Paris-Lyon Méditerranée.
cant.	—	canton.	Inf.	—	Inférieure.	Territ.	—	territoire.
ch.-l.	—	chef-lieu.	M.	—	réseau du Midi.	▭	—	station.
com.	—	commune.	Mar.	—	Maritimes.	⊡	—	bureau de poste.
dép.	—	departement.	N.	—	réseau du Nord.	⊡ fb.	—	facteur-boitier.
E.	—	réseau de l'Est.	O.	—	réseau de l'Ouest.	⊤	—	bureau de télégraphe.
Ét.	—	réseau de l'État.	Or.	—	réseau d'Orléans.			

NOTA. — Pour tous les noms commençant par SAINT ou SAINTE, *voyez* à la lettre S, où ces noms sont rangés d'après l'ordre alphabétique indiqué par le nom qui suit SAINT ou SAINTE.



AAST (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 190 h.

ABAINVILLE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 728 h.

ABANCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 634 h. ▭ N.

ABANCOURT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 583 h. ⊠. ⊤.

ABAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 604 h.

ABAUCOURT (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 119 h.

ABBANS-DESSUS (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 169 h.

ABBANS-DESSOUS (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 182 h.

ABBARETZ (Loire-Inf.), cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant; 2,693 h. ▭ Or., ⊡.

ABBAYE SOUS-PLANCY (Aube), cant. de Mery-sur-Seine, arr. d'Arcis sur-Aube; 129 h.

ABBÉCOURT (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 635 h.

ABBECOURT (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 485 h.

ABBENANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 675 h.

ABBÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 331 h.

ABBEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 258 h.

ABBEVILLE (Somme), ch.-l. d'arr.; 19,283 h. Place forte. ▭ N., ⊡. ⊤.

ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 272 h.

ABBÉVILLERS (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 499 h.

ABEILHAN (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 675 h.

ABELCOURT (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 329 h.

ABERATS-SILLÈGUE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 268 h.

ABERE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 238 h.

ABERGEMENT-CLÉMENCIAT (L')[Ain], cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 605 h.

ABERGEMENT DE CUISERY (L')[H.-Saône], cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 888 h.

ABERGEMENT-DE-VAREY (L') [Ain], cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 490 h.

ABERGEMENT-LA-RONCE (Jura), cant. et arr. de Dôle, 397 h.

ABERGEMENT-LE-GRAND (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 173 h.

ABERGEMENT-LE-PETIT (Jura), cant. et arr. de Poligny; 125 h.

ABERGEMENT-LÈS-THÉSY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 138 h.

ABERGEMEMT-SAINTE-COLOMBE (L') [Saône-et-Loire], cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 910 h.

ABERGEMENT-SAINT-JEAN (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 194 h.

ABIDOS (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 204 h.

ABILLY (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 1,378 h.

ABITAIN (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 337 h.

ABJAT (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 1,713 h.

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 883 h.

ABLAINCOURT (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 365 h.

ABLAINZEVELLE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 310 h.

ABLANCOURT (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 226 h.

ABLANCOURT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 583 h.

ABLEIGES (S.-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 345 h.

ABLEUVENETTES (LES) [Vosges] cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 166 h.

ABLIS (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 879 h. ▭ Or.. ⊠. ⊤.

ABLOIS (Marne), cant. et arr. d'Epernay; 1,365 h.

ABLON (Calvados), cant. de Honfleur, arr. de Pont-l'Evêque; 650 h.

ABLON (Seine-et-Oise), cant.

de Longjumeau, arr. de Corbeil; 600 h. Or., ⊠, ☏.
ABOËN (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 605 h.
ABONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 291 h.
ABONCOURT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 258 h.
ABONDANCE (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Thonon; 1,460 h. ⊡.
ABONDANT (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 821 h. ⊠.
ABOS (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 445 h.
ABOUKIR (Oran), arr. de Mostaganem; 2,698 h. ⊡ fb.
ABREST (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 868 h.
ABRETS (LES) [Isère], cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,826 h. ⊡.
ABRIÈS (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 910 h. ⊡.
ABSCON (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 2,996 h. N.
ABSIE (L') [Deux-Sèvres], cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 1,549 h. ⊠, ☏.
ABYMES (LES) [Guadeloupe], cant. et arr. de La Pointe-à-Pitre; 6,868 h.
ABZAC (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 1 285 h.
ABZAC (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 1,620 h.
ACCOLANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 254 h.
ACCOLAY (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 940 h.
ACCONS (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 591 h.
ACCOUS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Oloron; 1,302 h. ⊠.
ACHÈRES (Cher), cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 589 h.
ACHÈRES (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 683 h. O.
ACHÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 874 h. ⊠, ☏.
ACHERY (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 895 h.
ACHEUX (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 923 h. ⊠, ☏.
ACHEUX (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Doullens; 677 h.
ACHEVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 312 h.
ACHEY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 176 h.
ACHICOURT (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 1,588 h.
ACHIET-LE-GRAND (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 551 h. ⊠, ☏.
ACHIET-LE-PETIT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 677 h. N
ACHUN (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 575 h.
ACHY (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 417 h. N.
ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud-est et arr. de Rennes; 2,077 h.
ACLOU (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 298 h.
ACON (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 497 h.
ACQ (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 462 h.
ACQUEVILLE (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 283 h.
ACQUEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 375 h.
ACQUIGNY (Eure), cant. et arr. de Louviers; 768 h. O ⊡.
ACQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 801 h. N.
ACY (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 625 h.
ACY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 505 h.
ACY-EN-MULTIEN (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 732 h. ⊡, ☏.
ADAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 494 h.
ADAM-LÈS-PASSAVANT (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 203 h.
ADAM-LÈS-VERCEL (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 101 h.
ADAST (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 142 h.
ADÉ (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 522 h. M.
ADELANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 399 h.
ADELIA (Alger), arr. de Miliana; *com. mixte*, 10,944 h. de la ligne d'Alger à Oran.
ADERVIELLE (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 196 h.
ADILLY (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 387 h.
ADINFER (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 201 h.
ADISSAN (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 535 h.
ADJOTS (LES) [Charente], cant. et arr. de Ruffec; 690 h.
ADON (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 156 h.
ADON (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 480 h.
ADRETS (LES) [Isère], cant. de Goncelin, arr. de Grenoble, 782 h.
ADRETS-DE-MONTAUROUX (LES) [Var], cant. de Fréjus arr. de Draguignan; 441 h.
ADRIERS (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,972 h.
AFA (Corse), cant. et arr. d'Ajaccio; 1,053 h.
AFFIEUX (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 986 h.
AFFLÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 316 h.
AFFOUX (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 461 h.
AFFRACCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 283 h.
AFFREVILLE (Alger), arr. de Miliana; 2,666 h. de la ligne d'Alger à Oran, ☏.
AFFRINGUES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 145 h.
AGASSAC (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon; 440 h.
AGDE (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 8,170 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. M., ⊠, ☏.
AGEL (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 393 h.
AGEN (Aveyron), cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 712 h.
AGEN (Lot-et-Garonne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 20,485 h. Évêché; succursale de la Banque de France. M., ⊠, ☏.
AGENCOURT (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 281 h.
AGENVILLE (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 211 h.
AGENVILLERS (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 402 h.
AGEUX (LES) [Oise], cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 253 h.
AGEVILLE (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 428 h.
AGEY (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 384 h.
AGHIONE (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 428 h.
AGINCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 262 h.
AGMÉ (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 273 h.
AGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 531 h.
AGNAT (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 568 h.
AGNEAUX (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 875 h.
AGNETZ (Oise), cant. et arr. de Clermont; 1,175 h.
AGNETZ-LÈS-DUISANS (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 516 h.
AGNICOURT-ET-SÉCHELLES (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 609 h.
AGNIELLES (H.-Alpes), cant. d'Aspres-lès-Veynes, arr. de Gap; 177 h.
AGNIÈRES (H.-Alpes), cant. de Saint-Étienne-en-Dévoluy, arr. de Gap; 439 h.
AGNIÈRES (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 148 h.
AGNIÈRES (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 276 h.
AGNIN (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 565 h.
AGNOS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 402 h.
AGNY (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 1,072 h.
AGON (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 1,595 h. ⊡, ☏.
AGONAC (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 1,652 h. Or., ⊠, ☏.
AGONÈS (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 98 h
AGONGES (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 881 h.
AGONNAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 188 h
AGOS VIDALOS (H.-Pyrénées), cant et arr. d'Argelès; 352 h.
AGRIS (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 1 209 h.
AGUDELLE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 234 h.
AGUESSAC (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 786 h. ⊡.
AGUILCOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 269 h.
AGUTS (Tarn), cant. de Cuq-Toulzac, arr. de Lavaur; 564 h.
AGY (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 256 h.
AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 624 h.
AHETZE (B.-Pyrénées), cant. d'Ustaritz, arr. de Bayonne; 543 h.
AHÉVILLE (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 194 h.
AHUILLÉ (Mayenne), cant. ouest et arr. de Laval; 1,392 h.
AHUN (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Guéret; 2,392 h. ⊠, ☏.
AHUY (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 422 h.
AIBES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 349 h.
AIBRE (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 222 h.
AÏCIRITS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 228 h.
AIFFRES (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 1,137 h. Et.
AIGALIERS (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 416 h.
AIGLEMONT (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 686 h.
AIGLEPIERRE (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 437 h.
AIGLEVILLE (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 111 h.
AIGLUN (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 293 h.
AIGLUN (Alpes Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 218 h.
AIGNAN (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,649 h. ⊠, ☏.
AIGNAY-LE-DUC (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine; 802 h ⊠, ☏.
AIGNE (Hérault), cant. d'Olonzac; arr. de Saint-Pons; 445 h.
AIGNÉ (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 715 h.
AIGNERVILLE (Calvados), cant. de Trevières, arr. de Bayeux; 341 h.
AIGNES (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 911 h.
AIGNES-ET-PUYPÉROUX (Charente, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 601 h.
AIGNEVILLE (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville, 764 h.
AIGNY (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 223 h.
AIGONNAY (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 611 h.
AIGRE (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Ruffec; 1,678 h. ⊠, ☏.
AIGREFEUILLE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rochefort; 1,762 h. Or., ⊠, ☏.
AIGREFEUILLE (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche. 126 h.
AIGREFEUILLE (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 1,442 h. ⊠, ☏.
AIGREMONT (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 313 h.
AIGREMONT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 164 h
AIGREMONT (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 184 h.
AIGREMONT (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 160 h.
AIGUEBELETTE (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 718 h.
AIGUEBELLE (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,059 h. P.-L.-M., ⊠ ☏
AIGUEBLANCHE (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 431 h. ⊡.
AIGUEFONDE (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres; 1,927 h.
AIGUEPERSE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,486 h. P.-L.-M., ⊠, ☏.
AIGUEPERSE (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 865 h.
AIGUES-JUNTES (Ariège), cant. de La Bastide-de-Serou, arr. de Foix; 302 h.
AIGUEMORTES (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 3,564 h. P.-L.-M., ⊠, ☏.
AIGUES-VIVES (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers, 414 h.
AIGUES-VIVES (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 452 h. ⊠, ☏.
AIGUESVIVES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes, 1,606 h. P.-L.-M., ⊠, ☏.
AIGUESVIVES (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 590 h.

AIGUES-VIVES (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 742 h.
AIGUÈZE (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 435 h.
AIGUILHE (H.-Loire), cant nord-ouest et arr du Puy; 605 h.
AIGUILLES (H.-Alpes), ch. de cant., arr. de Briançon; 604 h. ☒ fb., ⊤.
AIGUILLON (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 3,370 h. ▭ M., ☒, ⊤.
AIGUILLON-SUR-MER (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,722 h. ⊤.
AIGUILLON-SUR-VIE (L') [Vendee], cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 799 h.
AIGUINES (Var), cant. d'Aups, arr. de Draguignan; 766 h.
AIGURANDE (Indre), ch.-l. de cant., arr. de La Châtre; 2,301 h. ☒, ⊤.
AILHON (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 518 h.
AILLAC (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 413 h.
AILLANT (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 1,448 h. ☒, ⊤.
AILLANT-SUR-MILLERON (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 595 h.
AILLAS (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 1,454 h. ☒, ⊤.
AILLÈRES (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 308 h.
AILLES (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 182 h.
AILLEUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 347 h.
AILLEVANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 359 h.
AILLEVILLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 217 h.
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 2,811 h. ▭ E., ☒, ⊤.
AILLIANVILLE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 469 h.
AILLIERES (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 212 h.
AILLONCOURT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 405 h.
AILLON-LE-JEUNE (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 698 h.
AILLON-LE-VIEUX (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 642 h.
AILLY (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 823 h.
AILLY (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 124 h.
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 1,065 h. ☒, ⊤.
AILLY-SUR-NOYE (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Montdidier; 1,232 h. ▭ N.
AILLY-SUR-SOMME (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 1,190 h. ▭ N.
AIMARGUES (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 2,625 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
AIME (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Moûtiers; 1,044 h. ☒, ⊤.
AÏN-ABESSA (Constantine), arr. de Sétif; 3,579 h. ☒ fb., ⊤.
AINAC (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 99 h.
AINAY-LE-CHÂTEAU (Allier), cant. de Cerilly, arr. de Montluçon; 2,278 h. ☒, ⊤.
AINAY-LE-VIEIL (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 458 h. ▭ Or., ⊤.
AÏN-BEIDA (Constantine), arr. de Constantine; 2,206 h. ⊤.
AIN BESSEM (Alger), arr. d'Alger; *com. mixte*, 28,039 h. ☒ fb.
AÏN-BOUDINAR (Oran), arr. de Mostaganem, 1,367 h.
AINCILLE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 270 h.
AINCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 391 h.
AINCREVILLE (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 205 h.
AÏN-EL ARBA (Oran), arr. d'Oran, 1,121 h. ☒, ⊤.
AÏN-EL-TEMOUCHENT (Oran), arr. d'Oran, 5,496 h.; *com. mixte*, 24,772 h. ⊤.
AÏN-EL TURK (Oran), arr. d'Oran; 620 h.
AINGERAY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 466 h.
AINGEVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 165 h.
AINGOULAINCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 74 h.
AINHARP (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 304 h.
AINHICE-MONGELOS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 395 h.
AINHOUE (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 871 h. ☒ fb.
AÏN-MÉRANE (Alger), arr. d'Orléansville; *com. mixte*, 22,197 h.
AÏN MLILA (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 30,144 h. ☒.
AÏN-MOKRA (Constantine), arr. de Bône, 2,612 h.; *com. mixte*, 13,770 h. ☒, ⊤.
AÏN-NOUÏSSY (Oran), arr. de Mostaganem; 1,175 h.
AÏN-ROUACH (Constantine), arr. de Sétif; 2,201 h.
AÏN-SMARA (Constantine), arr. de Constantine; 2,233 h. ☒ fb.
AÏN-SULTAN (Alger), arr. de Miliana; 2,404 h.
AÏN-TAGROUT (Constantine), arr. de Sétif; 711 h. ☒ fb.
AÏN-TAYA (Alger), arr. d'Alger; 1,421 h. ⊤.
AÏN-TÉDELÈS (Oran), arr. de Mostaganem; 2,360 h. ☒, ⊤.
AÏN-TINN (Constantine), arr. de Constantine, 4,066 h. ☒ fb.
AINVAL-SEPTOUTRE (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 130 h.
AINVELLE (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 283 h.
AINVELLE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau, 462 h.
AIRAINES (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 2,025 h. ▭ N., ☒, ⊤.
AIRAN (Calvados), canton de Bourguébus, arr. de Caen; 539 h.
AIRE (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 311 h.
AIRE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever; 4,562 h. ▭ M., ☒, ⊤.
AIRE (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer; 8,238 h. Evêché; place forte. ▭ N., ☒, ⊤.
AIREL (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 761 h. ▭ O., ⊤.
AIRES (LES) [Hérault], cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 521 h.
AIRION (Oise), cant. et arr. de Clermont; 176 h.
AIRON-NOTRE-DAME (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 228 h.
AIRON-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 255 h.
AIROUX (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 246 h.
AIRVAULT (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 2,267 h. ▭ Et., ☒, ⊤.
AISERAY (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 784 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
AISEY-ET-RICHECOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 330 h.
AISEY-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 433 h.
AISONVILLE ET BERNOVILLE (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 922 h. ☒ fb.
AISSEY (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 270 h.
AISY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre, 521 h. ▭ P.-L.-M., ☒.
AISY-SOUS-THIL (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 372 h.
AITI (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte; 322 h.
AITON (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 970 h.
AIX (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arr.; 29,257 h. Archevêché; ch.-l. d'académie; succursale de la Banque de France. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
AIX (île d') [Charente-Inf.], cant. sud et arr. de Rochefort; 280 h. Place forte.
AIX (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 1,108 h. ▭ Or.
AIX (Drôme), cant. et arr. de Die; 272 h.
AIX (Nord), canton d'Orchies, arr. de Douai; 930 h.
AIX-D'ANGILLON (LES) [Cher], ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 1,734 h. ☒, ⊤.
AIX-EN-ERGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 251 h.
AIX-EN-ISSART (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 438 h.
AIX-EN-OTHE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Troyes; 2,906 h. ▭ Or., ☒, ⊤.
AIX-LA FAYETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert, 640 h.
AIX-LES BAINS (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 4,741 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
AIX-NOULETTE (Pas-de-Calais), canton de Lens, arr. de Béthune; 1,100 h.
AIXE-SUR-VIENNE (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 3,753 h. ▭ Et. ☒, ⊤.
AIZAC (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 491 h.
AIZANVILLE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 131 h.
AIZE (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 431 h.
AIZECOURT-LE-BAS (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 338 h.
AIZECOURT-LE-HAUT (Somme), cant. et arr. de Péronne; 154 h.
AIZECQ (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 432 h.
AIZELLES (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 215 h.
AIZENAY (Vendée), cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 3,943 h. ▭ Et., ☒, ⊤.
AIZIER (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 154 h.
AIZY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 333 h.
AJAC (Aude), cant. et arr. de Limoux; 249 h.
AJACCIO (Corse), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 18,005 h. Evêché. Port. ☒, ⊤.
AJAIN (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 1,881 h. ☒.
AJAT (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 877 h.
AJOU (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 303 h.
AJOUX (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 506 h.
AKBOU (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 45,240 h. ⊤.
ALAIGNE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 517 h. ☒, ⊤.
ALAINCOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 635 h.
ALAINCOURT (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 186 h.
ALAIRAC (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 547 h.
ALAIS (Gard), ch.-l. d'arr. 22,255 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
ALAISE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 119 h.
ALAN (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 902 h. ☒.
ALANDO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 141 h.
ALATA (Corse), cant. et arr. d'Ajaccio; 435 h.
ALBAN (Tarn), ch.-l. de cant. arr. d'Albi; 827 h. ☒.
ALBANE (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 447 h.
ALBARET-LE-COMTAL (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 662 h.
ALBARET-SAINTE MARIE (Lozère), cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 541 h.
ALBAS (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 269 h.
ALBAS (Lot), cant. de Luzerch, arr. de Cahors; 1,578 h. ☒, ⊤.
ALBEFEUILLE-ET-LAGARDE (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Castelsarrasin; 611 h.
ALBENC (L') [Isère], cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 81 h. ▭ P.-L.-M., ⊤.
ALBENS (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 1,679 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
ALBÈRE (L') [Pyrénées-Orientales] cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 193 h.
ALBERT (Somme), ch.-l. de cant, arr. de Péronne; 5,473 h. ▭ N., ☒, ⊤.
ALBERTACCE (Corse), cant. de Calacuccia, arr. de Corte; 965 h.
ALBERTVILLE (Savoie), ch.-l. d'arr.; 5,086 h. ▭ P.-L.-M., ☒, ⊤.
ALBI (Tarn), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 20,379 h. Archevêché; succursale de la Banque de France. ▭ Or., ☒, ⊤.
ALBIAC (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 212 h.
ALBIAC (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 176 h.
ALBIAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 1 279 h.
ALBIÈRES (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 238 h.
ALBIÈS (Ariège), cant. des Cabannes arr. de Foix; 404 h.
ALBIEZ LE-JEUNE (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 448 h.
ALBIEZ-LE-VIEUX (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 802 h.
ALBIGNAC (Corrèze), cant. de Beynat, arr. de Brive; 559 h.
ALBIGNY (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 1,003 h.
ALBIOSC (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne, 76 h.
ALBITRECCIA (Corse), cant. de Santa-Maria Siché, arr. d'Ajaccio; 627 h.

ALBON (Drôme), cant. de Saint-Val er. arr. de Valence; 1,534 h.

ALBOUSSIÈRES (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 1,057 h.

ALBRES (LES) [Aveyron], cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 675 h.

ALBUSSAC (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 1,332 h.

ALBY (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Annecy; 1,151 h.

ALÇAY-ALÇABÉHÉTY-SUNHARETTE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 691 h.

ALDUDES (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 1,197 h.

ALEMBON (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 532 h.

ALENÇON (Orne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 13,821 h. Succursale de la Banque de France. O.,

ALENYA (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 474 h.

ALERIA (Corse), cant. de Moita, arr. de Corte; 1 634 h.

ALES (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 626 h.

ALET (Aude), cant. et arr. de Limoux; 950 h. M., fb.,

ALETTE (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 422 h.

ALEU (Ariège), cant. de Massat, arr. de Saint-Girons, 1,076 h. fb.

ALEX (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 557 h.

ALEXAIN (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 858 h.

ALEYRAC (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 77 h.

ALGAJOLA (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 167 h.

ALGANS (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 508 h.

ALGER (Alger) ch.-l. du dép. et d'un arr.; 70,747 h. Évêché. Port. Ch.-l. de commandement militaire (19ᵉ corps). tête de la ligne d'Alger à Oran,

ALIEZE (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 255 h.

ALIGNAN DU VENT (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 1,181 h.

ALINCOURT (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 229 h.

ALINCTHUN (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 354 h.

ALISE-SAINTE REINE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 734 h.

ALISSAS (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 771 h.

ALIX (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 440 h.

ALIXAN (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 1,619 h. P.-L.-M.

ALIZAY (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 540 h.

ALLAGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. d'Ambert; 797 h.

ALLAIN-AUX BŒUFS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 513 h.

ALLAINES (Eure-et-Loire), cant. de Janville, arr. de Chartres; 539 h.

ALLAINES (Somme), cant. et arr. de Péronne; 657 h.

ALLAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 66 h.

ALLAINVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 350 h.

ALLAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 385 h.

ALLAIRE (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 2,379 h

ALLAMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 229 h.

ALLAMPS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 564 h.

ALLAN (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 976 h.

ALLANCHE (Cantal), ch.-l. de cant., arr de Murat; 1,987 h.

ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 586 h. N.

ALLARMONT (Vosges), cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 765 h.,

ALLAS-BOCAGE (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 414 h.

ALLAS-CHAMPAGNE (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr de Jonzac; 295 h.

ALLAS-DE-BERBIGUIÈRES (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 462 h.

ALLASSAC (Corrèze), cant. de Donzenac, arr de Brive; 4,046 h.

ALLAUCH (Bouches-du-Rhône), cant. centre (*extra muros*) et arr. de Marseille, 2,884 h

ALLÈGRE (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 967 h.

ALLÈGRE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 1,844 h.

ALLEINS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Eyguières, arr. d'Arles; 1,075 h.

ALLEMAGNE (B.-Alpes), cant de Riez, arr. de Digne; 579 h.

ALLEMAGNE (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 819 h.

ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 203 h.

ALLEMANDS (LES) [Doubs], cant. de Montbenoit, arr. de Pontarlier; 216 h.

ALLEMANS (LES) [Ariège], cant. et arr. de Pamiers; 802 h.

ALLEMANS (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 1,112 h.

ALLEMANS (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 664 h.

ALLEMANT (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 256 h.

ALLEMANT (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 426 h.

ALLEMOND (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 1,245 h.

ALLENAY (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 243 h.

ALLENC (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 756 h.

ALLENJOIE (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 476 h.

ALLENNES-LES-MARAIS (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 1,017 h.

ALLEREY (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Chalon-sur-Saône; 963 h.

ALLÉRIOT (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 560 h.

ALLERY (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 1,160 h. N.,

ALLEUDS (LES) [Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 530 h.

ALLEUDS (LES) [Deux-Sèvres), cant. de Sauze-Vaussais, arr. de Melle; 639 h.

ALLEUX (LES) [Ardennes], cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 425 h.

ALLEUZE (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 519 h.

ALLEVARD (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 3,195 h.

ALLÈVES (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 416 h.

ALLEX (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 1 437 h. P.-L. M.,

ALLEYRAC (H.-Loire), cant. de Monastier, arr. du Puy; 874 h.

ALLEYRAS (H.-Loire), cant. de Cayres, arr. du Puy; 788 h P.-L.-M.,

ALLEYRAT (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 446 h.

ALLEYRAT (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 550 h

ALLEREY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 598 h

ALLEZ-ET-CAZENEUVE (Lot-et-Garonne), cant. de Sainte-Livrade, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 437 h.

ALLIANCELLES (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry le François; 597 h.

ALLIAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix, 135 h.

ALLIBAUDIÈRES (Aube) cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube, 347 h. E.,

ALLICHAMPS (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand Mont-Rond; 408 h.

ALLICHAMPS (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy, 456 h

ALLIER (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 213 h.

ALLIÈRES-ET-RISSET (Isère), cant. de Vif, arr. de Grenoble; 676 h.

ALLIGNY-COSNE (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 2,009 h.

ALLIGNY-EN-MORVAND (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 2,425 h.

ALLINEUC (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac; 1,698 h.

ALLINGES (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,044 h.

ALLOGNY (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 1,057 h.

ALLONDANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 194 h.

ALLONDAZ (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 303 h.

ALLONDRELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 975 h.

ALLONNE (Oise), cant. sud-ouest et arr. de Beauvais; 1,899 h.

ALLONNE (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 2,002 h.

ALLONNES (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 404 h. Or.,

ALLONNES (Maine-et-Loire), cant. nord est et arr. de Saumur, 2,184 h.

ALLONNES (Sarthe), 2ᵉ cant. et arr. du Mans; 825 h.

ALLONS (B.-Alpes), cant. de Saint André-de-Meouilles, arr. de Castellane; 277 h.

ALLONS (Lot-et-Garonne), cant. de Houeillès, arr. de Nérac; 842 h.

ALLONVILLE (Somme), cant. nord-est et arr. d'Amiens, 629 h.

ALLONZIER (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 705 h.

ALLOS (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Barcelonnette; 1,157 h.

ALLOUAGNE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,640 h.

ALLOUE (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 1,547 h.

ALLOUIS (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 840 h.

ALLUES (LES) [Savoie], cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 860 h.

ALLUETS-LE-ROI (LES) [Seine-et-Oise] cant. de Poissy, arr. de Versailles; 447 h.

ALLUY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 1 346 h.

ALLUYES (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 774 h.

ALLY (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 1,166 h.

ALLY (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 798 h.

ALMA (Alger), arr. d'Alger; 3,430 h.

ALMAYRAC (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 558 h.

ALMENÈCHES (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 803 h. O.,

ALMON (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 837 h.

ALNES (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 654 h.

ALOS (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,112 h.

ALOS (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac, 266 h.

ALOS-SIBAS-ABENSE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 538 h.

ALOUVILLE-BELLEFOSSE (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 1,077 h.

ALOXE-CORTON (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 265 h.

ALPUECH (Aveyron), cant. de Sainte-Geneviève; arr. d'Espalion; 347 h.

ALQUINES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 759 h.

ALRANCE (Aveyron), cant. de Salles-Curan, arr. de Millau; 994 h.

ALTAGENE (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 250 h.

ALTHEN DES PALUDS (Vaucluse), cant sud et arr. de Carpentras; 1,023 h. P. L.-M.

ALTIANI (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 577 h.

ALTIER (Lozère), cant. de Villefort, arr de Mende; 1,490 h.

ALTILLAC (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle, 1,637 h.

ALUZE (Saône-et-Loire), cant de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 433 h

ALVIGNAC (Lot), cant. de Gramat; arr. de Gourdon, 668 h.

ALVIMARE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 588 h. O.,

ALZEN (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 778 h.

ALZI (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 115 h.

ALZON (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 916 h.

ALZONNE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 1,516 h. M.,

AMAGE (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 556 h.

AMAGNE (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 656 h. E. et N.,

AMAGNEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 482 h.

AMAILLOUX (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay, 1,130 h.

AMANCE (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 549 h.

AMANCE (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 488 h.

AMANCE (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 896 h.

AMANCEY (Doubs), ch. l. de

cant., arr. de Besançon; 660 h. [•], ☦.
AMANCY (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 878 h.
AMANGE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 305 h.
AMANLIS (Ille-et-Vilaine), cant. de Janzé, arr. de Rennes; 2,105 h.
AMANTY (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 314 h.
AMANZÉ (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 411 h.
AMAREINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux, 189 h.
AMARENS (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 115 h.
AMATHAY-VÉSIGNEUX (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon, 392 h.
AMAYÉ-SUR-ORNE (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 406 h.
AMAYÉ-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 335 h.
AMAZY (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 621 h.
AMBACOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 311 h.
AMBARÈS ET LAGRAVE (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 3,031 h. [•].
AMBAX (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 240 h.
AMBAZAC (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 3,627 h. Or., [•], ☦.
AMBEL (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 258 h.
AMBENAY (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Evreux; 741 h.
AMBÉRAC (Charente), cant. de Saint-Amand-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 576 h.
•**AMBÉRIEU** (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 3,396 h. P.-L.-M., [•], ☦.
AMBÉRIEUX (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche, 165 h.
AMBÉRIEUX-EN-DOMBES (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 879 h.
AMBERNAC (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 989 h.
AMBERRE (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 541 h.
AMBERT (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr; 7,727 h. [•], ☦.
AMBÈS (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 1,335 h. [•] fb., ☦.
AMBIALET (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 2,798 h.
AMBIEGNA (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 158 h.
AMBIERLE (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 2,340 h.
AMBIÉVILLERS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 453 h.
AMBILLOU (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 933 h.
AMBILLOU (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 906 h.
AMBILLY (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 180 h.
AMBLAINCOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 80 h.
AMBLAINVILLE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 964 h.
AMBLANS-ET-VELOTTE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 454 h.
AMBLENY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 1,081 h. N., [•], ☦.
AMBLÉON (Ain), cant. et arr. de Belley, 213 h.
AMBLETEUSE (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 626 h.
AMBLEVILLE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 376 h.
AMBLEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 440 h.
AMBLIE (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 449 h.
AMBLIMONT (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 289 h.
AMBLOY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 291 h.
AMBLY (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 381 h.
AMBLY-FLEURY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 448 h.
AMBOISE (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 4,167 h. Or., [•], ☦.
AMBON (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 1,709 h.
AMBONIL (Drôme), cant. de Loriol, arr. de Valence; 89 h.
AMBONNAY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 690 h.
AMBONVILLE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy, 394 h.
AMBOURVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 165 h.
AMBRAULT (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun, 1,145 h. [•].
AMBRES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 1,049 h.
AMBRICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 215 h.
AMBRIEF (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 118 h.
AMBRIÈRES (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 306 h.
AMBRIÈRES (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 2,615 h. O., [•], ☦.
AMBRINES (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 274 h.
AMBRONAY (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 1,492 h. P.-L.-M., [•], ☦.
AMBRUGEAT (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 1,060 h.
AMBRUMESNIL (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 401 h.
AMBRUS (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 229 h.
AMBUTRIX (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 280 h.
AMÉCOURT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 199 h. O.
AMEL (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 502 h.
AMÉLIE-LES-BAINS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 1,668 h. [•], ☦.
AMENDEUIX-ONEIX (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 363 h.
AMENONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 256 h.
AMENUCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 206 h.
AMES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 643 h.
AMETTES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 591 h.
AMEUGNY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon, 313 h.
AMEUR-EL-AÏN (Alger), arr. d'Alger; 1,462 h.
AMEUVELLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 215 h.
AMFRÉVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 412 h.
AMFREVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 771 h.
AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Louviers; 614 h. O., [•], ☦.
AMFREVILLE-LA-MI-VOIE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 1,290 h.
AMFREVILLE-LES-CHAMPS (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 288 h.
AMFREVILLE-LES-CHAMPS (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 290 h.
AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 365 h. ☦.
AMFREVILLE-SUR-ITON (Eure), cant. et arr. de Louviers; 530 h. ☦.
AMFROIPRET (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 288 h.
AMIENS (Somme), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 74,170 h. Evêché; ch.-l. de commandement militaire (2e corps); place forte (citadelle); succursale de la Banque de France. N., [•], ☦.
AMIFONTAINE (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 406 h. N. et E., [•].
AMIGNY (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 196 h.
AMIGNY-ROUY (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 872 h.
AMILLIS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 891 h. [•], ☦.
AMILLY (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 383 h.
AMILLY (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 2,555 h. E., [•].
AMIONS (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 536 h.
AMIRAT (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 110 h.
AMMEVILLE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 282 h.
AMMI-MOUSSA (Oran), arr. de Mostaganem; com. *mixte*, 53,740 h. [•] fb., ☦.
AMNÉ (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 613 h.
AMONCOURT (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 259 h.
AMONDANS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 219 h.
AMONT-ET-EFFRENEY (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 823 h.
AMOROTS-SUCCOS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 377 h.
AMOU (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever; 1,785 h. [•], ☦.
AMPILLY-LE-SEC (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 570 h.
AMPILLY-LES-BORDES (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 199 h.
AMPLAING (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix, 249 h.
AMPLEPUIS (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 7,118 h. P.-L.-M., [•], ☦.
AMPLIER (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 369 h.
AMPOIGNÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 800 h. O.
AMPONVILLE (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 358 h.
AMPRIANI (Corse), cant. de Moïta, arr. de Corte; 94 h.
AMPUIS (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 1,624 h. P.-L.-M., [•], ☦.
AMPUS (Var), cant. et arr. de Draguignan; 1,065 h.
AMURÉ (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 369 h.
AMY (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 498 h.
ANAIS (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 655 h.
ANAIS (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 304 h.
ANAN (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 518 h.
ANCE (B.-Pyrénées), cant. d'Aramits, arr. d'Oloron; 320 h.
ANCEAUMEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 376 h.
ANCEINS (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 426 h.
ANCELLE (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 1,193 h.
ANCEMONT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 526 h. E.
ANCENIS (Loire-Inf.), ch.-l. d'arr.; 5,316 h. Or., [•], ☦.
ANCERVILLE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 2,037 h. E., [•], ☦.
ANCERVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 611 h.
ANCEY (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 382 h.
ANCHAMPS (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 225 h.
ANCHÉ (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 559 h.
ANCHÉ (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 751 h. Or., ☦.
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 692 h.
ANCIENVILLE (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 123 h.
ANCIER (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 332 h.
ANCINNES (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 917 h.
ANCIZAN (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 684 h. [•], ☦.
ANCÔNE (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 379 h.
ANCOURT (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 486 h.
ANCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 496 h.
ANCRETIÉVILLE-SAINT-VICTOR (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 401 h.
ANCRETTEVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 445 h.
ANCTEVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 182 h.
ANCTOVILLE (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 775 h.
ANCTOVILLE (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 170 h.
ANCY (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 830 h.
ANCY-LE-FRANC (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre, 1,716 h. P.-L.-M., [•], ☦.
ANCY-LE-LIBRE (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 403 h.
ANDAINVILLE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 508 h.
ANDANCE (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 1,212 h. P.-L.-M., [•], ☦.
ANDANCETTE (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 679 h. P.-L.-M., ☦.
ANDARD (Maine-et-Loire), cant. sud-est et arr. d'Angers; 1,012 h.
ANDÉ (Eure), cant. et arr. de Louviers; 421 h.
ANDECHY (Somme), cant. et arr. de Montdidier, 390 h.
ANDEL (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 657 h.
ANDELAIN (Aisne), cant. de

La Fère, arr. de Laon ; 149 h.
ANDELAROCHE (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 789 h.
ANDELARRE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul ; 114 h.
ANDELARROT (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 194 h.
ANDELAT (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 715 h.
ANDELNANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 241 h.
ANDELOT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 1,008 h. 🚃 E., ☒, ⊤.
ANDELOT - EN - MONTAGNE (Jura), cant. de Campagnole, arr. de Poligny; 814 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
ANDELOT LÈS-SAINT-AMOUR (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons le-Saunier; 149 h.
ANDELU (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 151 h.
ANDELYS (**LES**) [Eure], ch.-l. d'arr.; 5,474 h. ☒, ⊤.
ANDERNAY (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc ; 314 h.
ANDERNOS (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 949 h. ☒.
ANDERNY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 386 h.
ANDERT - ET CONDON (Ain), cant. et arr. de Belley; 278 h.
ANDEVANNE (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 80 h.
ANDEVILLE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 1,406 h. ☒, ⊤.
ANDIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré ; 478 h. 🚃 O.
ANDILLAC (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 204 h.
ANDILLÉ (Vienne), cant. de Villedieu, arr. de Poitiers; 658 h.
ANDILLY (Charente-Inf.), cant. de Marans, arr. de La Rochelle; 1,219 h. 🚃 Et.
ANDILLY (H.-Marne), cant. de Varennes - sur - Amance; arr. de Langres ; 349 h. 🚃 E., ⊤.
ANDILLY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul, 343 h.
ANDILLY (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 608 h.
ANDILLY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 663 h. ⊤.
ANDIRAN (Lot-et Garonne), cant. de Nérac; 488 h.
ANDOINS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 506 h.
ANDON (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 278 h.
ANDONVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 360 h.
ANDORNAY (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 121 h.
ANDOUILLÉ (Mayenne), cant. de Chailland, arr. de Laval; 2,605 h. ☒.
ANDOUILLÉ - NEUVILLE (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 804 h.
ANDOUQUE (Tarn), cant. de Valderies, arr. d'Albi; 1,625 h.
ANDOUVILLE-LA HUBERT (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 200 h.
ANDREIN (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez ; 278 h.
ANDRES (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 757 h. 🚃 N.
ANDREST (H.-Pyrénées), cant. de Vic en-Bigorre, arr. de Tarbes; 745 h. 🚃 M., ☒.
ANDRESY (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 962 h. ☒, ⊤.
ANDREZÉ (Maine et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 1,298 h.
ANDREZEL (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 306 h.
ANDRÉZIEUX (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 1,043 h. 🚃 P.-L.-M., ⊤.
ANDRYES (Yonne), cant. de Coulanges - sur - Yonne, arr. d'Auxerre; 1,198 h.
ANDUZE (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 4,662 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
ANÉRAN CAMORS (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 67 h.
ANERES (H.-Pyrénées, cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 487 h.
ANET (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 1,447 h. ☒, ⊤.
ANETZ (Loire-Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 879 h. 🚃 Or., ⊤.
ANGAÏS (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 787 h.
ANGÉ (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 865 h.
ANGEAC - CHAMPAGNE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 666 h.
ANGEAC - CHARENTE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 557 h.
ANGECOURT (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 724 h. 🚃 E., ⊤.
ANGEDUC (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 190 h.
ANGELY (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 380 h.
ANGEOT (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 354 h.
ANGERS (Maine-et Loire), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 68,049 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚃 Or. et O., ☒, ⊤.
ANGERVILÉ (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 194 h.
ANGERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 1,534 h. 🚃 Or., ☒, ⊤.
ANGERVILLE-BAILLEUL (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 287 h.
ANGERVILLE LA CAMPAGNE (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 115 h.
ANGERVILLE - LA - MARTEL (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 1,208 h.
ANGERVILLE-L'ORCHER (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 960 h. ☒.
ANGERVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 365 h.
ANGEVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 341 h.
ANGEY (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 217 h.
ANGICOURT (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 240 h.
ANGIENS (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 925 h.
ANGIREY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 285 h.
ANGIVILLERS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 241 h.
ANGLADE (Gironde), cant. de Saint - Ciers - Lalande, arr. de Blaye; 1,252 h.
ANGLARDS (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 418 h. ☒.
ANGLARS (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 1,459 h.
ANGLARS (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 2,224 h.
ANGLARS (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 506 h.
ANGLARS-JUILLAC (Lot), cant. de Luzerch. arr. de Cahors; 520 h.
ANGLEFORT (Ain), cant. de Seyssel, arr. de Belley; 1,135 h.
ANGLEMONT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 226 h.
ANGLES (B.-Alpes), cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 180 h.
ANGLES (**LES**) [Corrèze], cant. sud et arr. de Tulle; 135 h.
ANGLES (Gard), cant. de Villeneuve-lès-Avignon, arr. d'Uzès; 374 h.
ANGLES (**LES**) [H.-Pyrénées], cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 292 h.
ANGLES (**LES**) [Pyrénées-Orient.], cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 576 h.
ANGLÈS (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,572 h. ☒, ⊤.
ANGLES (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 1,495 h. ☒, ⊤.
ANGLES (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 1,374 h. ☒, ⊤.
ANGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 275 h.
ANGLESQUEVILLE - L'ESNE - VAL (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 351 h.
ANGLESQUEVILLE-SUR-SAÂNE (Seine - Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 361 h. ☒.
ANGLET (B.-Pyrénées), cant. nord-ouest et arr. de Bayonne; 4,425 h.
ANGLIERS (Charente - Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 394 h.
ANGLIERS (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 662 h.
ANGLURE (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Épernay; 807 h. 🚃 E., ☒, ⊤.
ANGLURE-SOUS-DUN (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 546 h.
ANGLUS (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 179 h.
ANGLUZELLES ET-COURCELLES (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 300 h.
ANGOISSE (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 1,205 h.
ANGOMONT (Meurthe-et-Moselle, cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 330 h.
ANGOS (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 156 h.
ANGOULÊME (Charente), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 32,567 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚃 Or. et Et., ☒, ⊤.
ANGOULINS (Charente - Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle; 916 h. 🚃 Et.
ANGOUMÉ (Landes), cant. et arr. de Dax; 175 h.
ANGOUS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 305 h.
ANGOUSTRINE (Pyrénées - Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 458 h.
ANGOVILLE (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 100 h.
ANGOVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre Eglise, arr. de Cherbourg; 68 h.
ANGOVILLE-AU-PLAIN (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 95 h.
ANGOVILLE SUR AY (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 541 h.
ANGRES (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 705 h.
ANGRESSE (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 439 h.
ANGRIE (Maine et-Loire), cant. de Candé, arr. de Segré; 1,865 h.
ANGUERNY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 311 h.
ANGUILCOURT-LE-SART (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 685 h. 🚃 N.
ANGY (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 829 h.
ANHAUX (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Etienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 588 h.
ANHIERS (Nord), cant. nord et arr. de Douai; 418 h.
ANIANE (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 3,197 h ☒, ⊤.
ANICHES (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 5,861 h. 🚃 N., ☒, ⊤.
ANISY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 303 h.
ANIZY-LE-CHÂTEAU (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 1,217 h. 🚃 N., ☒, ⊤.
ANJEUX (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 412 h.
ANJOU (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 720 h.
ANJOUIN (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 772 h.
ANJOUTEY (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 583 h.
ANLA (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 190 h.
ANLEZY (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers, 806 h. ☒.
ANLHIAC (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 773 h.
ANNAPPES (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 2,651 h.
ANNAY (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 863 h.
ANNAY (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,841 h.
ANNAY - LA - CÔTE (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 414 h.
ANNAY-SUR SEREIN (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 529 h.
ANNEBAULT (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 339 h. ☒.
ANNEBECQ (Calvados), cant. de Saint Sever, arr. de Vire, 382 h.
ANNECY (H.-Savoie), ch. l. du dép. et d'un arr.; 11,334 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
ANNECY - LE - VIEUX (H. - Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 1,327 h.
ANNELLES (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 264 h.
ANNEMASSE (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Julien; 1,521 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
ANNÉOT (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 60 h.
ANNEPONT (Charente - Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 395 h.
ANNEQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 594 h.
ANNESSE-ET-BEAULIEU (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 679 h.
ANNET-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 910 h.
ANNEUX (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 478 h.
ANNEVILLE (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 342 h.
ANNÉVILLE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 123 h.
ANNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 333 h.
ANNEVILLE EN-SAIRE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 602 h.
ANNEVILLE-SUR-SEINE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 461 h.

ANNEYRON (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 2,869 h. ⊠.
ANNEZAY (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 390 h.
ANNEZIN (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,230 h.
ANNŒULLIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 4,156 h. ⊠, ⊤.
ANNOIRE (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle; 760 h.
ANNOIS (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 552 h.
ANNOISIN-CHATELANS (Isère), cant. de Cremieu, arr. de La Tour-du-Pin; 551 h.
ANNONAY (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 17,291 h. Succursale de la Banque de France. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
ANNONVILLE (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 124 h.
ANNOT (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Castellane; 1,036 h. ⊠.
ANNOUVILLE-VILMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 399 h.
ANNOUX (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 303 h.
ANNOVILLE (Manche), cant. de Mont-Martin-sur-Mer, arr. de Coutances; 915 h.
ANNOX (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 306 h.
ANOR (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes, 4,539 h. ≡ N., ⊠, ⊤.
ANOS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 92 h.
ANOST (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Evêque, arr. d'Autun; 3,609 h. ⊠.
ANOULD (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 3,141 h. ⊠, ⊤.
ANOUX (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 549 h.
ANOYE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 337 h.
ANQUETIERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 220 h.
ANROSEY (H.-Marne), cant. de La Ferté-sur-Amance, arr. de Langres; 528 h.
ANSAC (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 1,093 h.
ANSACQ (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 241 h.
ANSAN (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 262 h.
ANSAUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 270 h.
ANSAUVILLERS (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 943 h. ⊠.
ANSE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,968 h. ≡ P.-L.-M. ⊠, ⊤.
ANSE-A-BERTRAND (Guadeloupe), cant. du Port-Louis, arr. de La Pointe-à-Pitre; 4,664 h.
ANSERVILLE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 313 h.
ANSES-D'ARLETS (Martinique), cant. de Diamant, arr. de Fort-de-France; 2,328 h.
ANSIGNAN (Pyrénées-Orientales), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 276 h.
ANSIGNY (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 134 h.
ANSOST (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 61 h.
ANSOUIS (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 822 h.
ANSTAING (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 650 h.
ANTAGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 380 h.
ANTE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 182 h.
ANTERRIEUX (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 239 h.
ANTEUIL (Doubs), cant. de Clairval, arr. de Baume-les-Dames; 463 h.
ANTEZANT (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 366 h.
ANTHÉ (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 474 h.
ANTHELUPT (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Lunéville; 410 h.
ANTHENAY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 126 h.
ANTHENY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 321 h.
ANTHEUIL (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 308 h.
ANTHEUIL (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 285 h. ≡ N.
ANTHEZAT (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 585 h.
ANTHIEN (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 782 h.
ANTHON (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 356 h.
ANTHY (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 614 h.
ANTIBES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 5,923 h. Place forte. Port; ch.-l. de quartier maritime. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
ANTICHAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 293 h.
ANTICHAN (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 137 h.
ANTIGNAC (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 924 h.
ANTIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 147 h.
ANTIGNAC (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 178 h. ≡ M.
ANTIGNY (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,333 h.
ANTIGNY (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 1,007 h.
ANTIGNY-LA-VILLE (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 230 h.
ANTILLY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 201 h.
ANTIN (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 377 h.
ANTISANTI (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 777 h.
ANTIST (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 148 h.
ANTOGNY (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 641 h.
ANTOIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 619 h.
ANTOIGNY (Orne), cant. de La Ferté Macé, arr. de Domfront; 413 h.
ANTOINGT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 674 h.
ANTONAVES (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 222 h.
ANTONNE-ET-TRIGONANT (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 874 h.
ANTONY (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 1,620 h. ≡ Or., ⊠, ⊤.
ANTORPE (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 88 h.
ANTRAIGUES (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 1,386 h. ⊠, ⊤.
ANTRAIN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Fougères; 1,601 h. ≡ O., ⊠, ⊤.
ANTRAN (Vienne), cant. de Laigne-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 625 h.
ANTRAS (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 356 h.
ANTRAS (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 164 h.
ANTRENAS (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 465 h.
ANTUGNAC (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 329 h.
ANTULLY (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 1,535 h.
ANVEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 711 h.
ANVILLE (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 403 h.
ANVIN (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 548 h. ≡ N., ⊠.
ANY-MARTIN-RIEUX (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 1,044 h.
ANZAT-LE-LUGUET (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 1,391 h.
ANZÈME (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 1,412 h.
ANZEX (Lot-et-Garonne), cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 515 h.
ANZIN (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 10,043 h. ≡ N., ⊠, ⊤.
ANZIN-SAINT-AUBIN (Pas-de-Calais), cant. et arr. d'Arras; 595 h.
ANZY-LE-DUC (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 1,018 h.
AOSTE (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,217 h. ⊠.
AOUGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 148 h.
AOUSTE (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 561 h.
AOUSTE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 1,200 h. ⊠, ⊤.
AOUZE (Vosges), cant. de Châtenais, arr. de Neufchâteau; 466 h.
APCHAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 650 h.
APCHON (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 788 h.
APINAC (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 974 h.
APPELLE (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 185 h.
APPENAI-SOUS-BELLÊME (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 542 h.
APPENANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 283 h.
APPEVILLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 720 h.
APPEVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 577 h. ≡ O.
APPIETTO (Corse), cant. et arr. d'Ajaccio; 696 h.
APPILLY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 280 h. ≡ N.
APPOIGNY (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 1,533 h. ⊠, ⊤.
APPRIEU (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 1,879 h.
APPROUAGUE (Guyane française), ch.-l. de cant.; 1,400 h.
APPY (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 125 h.
APREMONT (Ain), cant. et arr. de Nantua; 308 h.
APREMONT (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 683 h. ≡ E., ⊠, ⊤.
APREMONT (Cher), cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 498 h.
APREMONT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 567 h. ⊠, ⊤.
APREMONT (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 676 h.
APREMONT (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 621 h. ⊤.
APREMONT (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 808 h.
APREMONT (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 1,379 h.
APREY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 523 h.
APS (Ardèche), cant. de Viviers, arr. de Privas; 1,491 h. ⊠.
APT (Vaucluse), ch.-l. d'arr., 5,708 h. Succursale de la Banque de France. ≡ P.-L.-M. ⊠, ⊤.
ARABAUX (Ariège), cant. et arr. de Foix; 127 h.
ARÂCHES (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 783 h.
ARAGNOUET (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 441 h.
ARAGON (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 623 h.
ARAMITS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Oloron; 1,110 h. ⊠, ⊤.
ARAMON (Gard), ch.-l. de cant. arr. de Nîmes; 2,759 h. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
ARANC (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 828 h.
ARANCE (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 353 h.
ARANCOU (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 289 h.
ARANDAS (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 508 h.
ARANDON (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 529 h. ≡ ligne de l'E. de Lyon.
ARAUJUZON (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 489 h.
ARAULES (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 2,030 h.
ARAUX (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 229 h.
ARBA (L') [Alger], arr. d'Alger; 5,960 h. ⊤.
ARBANATS (Gironde), cant. de Podensac; arr. de Bordeaux; 553 h. ≡ M.
ARBAS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 793 h. ⊠.
ARBECEY (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul, 739 h. ⊤.
ARBELLARA (Corse), cant. d'Olmeto, arr. de Sartène; 472 h.
ARBENT (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 752 h.
ARBÉOST (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 1,007 h.
ARBERATS-SILLÈGUE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 268 h.
ARBIGNIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 814 h.
ARBIGNY (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 770 h.
ARBIGNY-SOUS-VARENNES (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 570 h.
ARBIN (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 519 h.
ARBIS (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 355 h.
ARBLADE-LE-BAS (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 180 h.
ARBLADE-LE-HAUT (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 481 h.
ARBOIS (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 4,957 h. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
ARBON (H.-Garonne), cant.

d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 314 h.
ARBONNE (B.-Pyrénées), cant. d'Ustaritz, arr. de Bayonne; 790 h.
ARBONNE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 198 h.
ARBORAS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 123 h.
ARBORI (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio; 561 h.
ARBOT (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 269 h.
ARBOUANS (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 139 h.
ARBOUCAVE (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 348 h.
ARBOUET-SUSSAUTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 654 h.
ARBOURSE (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 526 h.
ARBOUSSOLS (Pyrénées-Or.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 229 h.
ARBRESLE (L') [Rhône], ch.-l. de cant., arr. de Lyon, 3,448 h. 🚃 P.-L.-M. ⊡, ⊤.
ARBRISSEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 347 h.
ARBUISSONNAS (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 245 h.
ARBUS (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 712 h.
ARBUSIGNY (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 931 h.
ARC (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 2,699 h. ⊤.
ARC-EN-BARROIS (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 1,193 h. ⊡, ⊤.
ARC-ET-SENANS (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 1,290 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
ARC-SOUS-CICON (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 985 h.
ARC-SOUS-MONTENOT (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 337 h.
ARC-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Dijon; 948 h. ⊡, ⊤.
ARCACHON (Gironde), cant. de La Teste, arr. de Bordeaux; 7,133 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.
ARÇAIS (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 1,070 h.
ARCAMBAL (Lot), cant. sud et arr. de Cahors; 1,135 h.
ARCAMONT (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 400 h.
ARCANGUES (B.-Pyrénées), cant. nord-ouest et arr. de Bayonne; 1,028 h.
ARÇAY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 490 h.
ARÇAY (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 548 h. 🚃 Et., ⊤.
ARCEAU (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 544 h.
ARCENANT (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 557 h.
ARCENS (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 1,168 h.
ARCES (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 779 h.
ARCES (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 981 h. ⊡, ⊤.
ARCEY (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 87 h.
ARCEY (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 695 h. ⊡.
ARCHAIL (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 83 h.
ARCHAMPS (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 615 h. 🚃 P.-L.-M.
ARCHELANGE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 262 h.
ARCHES (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 788 h.
ARCHES (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 1,507 h. 🚃 E., ⊡, ⊤.
ARCHETTES (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 574 h.
ARCHIAC (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Jonzac; 1,110 h. ⊡, ⊤.
ARCHIGNAC (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 862 h.
ARCHIGNAT (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 736 h.
ARCHIGNY (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 1,760 h. ⊡.
ARCHINGEAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,034 h.
ARCHON (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 231 h.
ARCIER (Doubs), cant. nord et arr. de Besançon; 26 h.
ARCINE (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 276 h.
ARCINGES (Loire), cant. de Belmont, arr. de Roanne; 558 h.
ARCINS (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 403 h.
ARCIS-LE-PONSART (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 471 h.
ARCIS-SUR-AUBE (Aube), ch.-l. d'arr.; 2,928 h. 🚃 E., ⊡, ⊤.
ARCIZAC-ADOUR (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 528 h.
ARCIZAC-EZ-ANGLES (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 234 h.
ARCIZANS-AVANT (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 413 h.
ARCIZANS-DESSUS (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 261 h.
ARCLAIS (Calvados), cant. de Bény-Bocage, arr. de Vire; 107 h.
ARCOMIE (Lozère), cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 258 h.
ARCOMPS (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 707 h.
ARÇON (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 84 h.
ARÇON (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 669 h.
ARÇON (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 459 h.
ARCONCEY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 526 h.
ARÇONNAY (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 510 h.
ARCONSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Rémy, arr. de Thiers; 1,220 h.
ARCONVILLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 271 h.
ARCS (LES) [Var], cant. de Lorgues, arr. de Draguignan, 2,829 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
ARCUEIL (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 6,067 h. 🚃 Or., ⊡, ⊤.
ARCY-SAINTE-RESTITUE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 463 h.
ARCY-SUR-CURE (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 1,341 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
ARDELAY (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,612 h.
ARDELLES (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 223 h.
ARDELU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 106 h.
ARDENAY (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 367 h.
ARDENGOST (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 156 h.
ARDENNAIS (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 466 h.
ARDENTES (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 2,682 h. 🚃 Or., ⊡, ⊤.
ARDES (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 1,391 h. ⊡, ⊤.
ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 166 h.
ARDEVON (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 384 h.
ARDIÈGE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 569 h.
ARDILLATS (LES) [Rhône], cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 1,075 h.
ARDILLEUX (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 254 h.
ARDILLIÈRES (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 819 h.
ARDIN (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,865 h.
ARDIZAS (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 291 h.
ARDOIX (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 911 h.
ARDON (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 112 h.
ARDON (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans; 598 h.
ARDOUVAL (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 279 h.
ARDRES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer; 2,293 h. 🚃 N., ⊡, ⊤.
AREGNO (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 711 h.
AREINES (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 200 h.
AREN (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 300 h.
ARENGOSSE (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 1,255 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.
ARENTHON (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 931 h.
ARES (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 1,549 h. ⊡.
ARESCHES (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny, 318 h.
ARESSY (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 368 h.
ARETTE (B.-Pyrénées), cant. d'Aramits, arr. d'Oloron; 1,990 h.
ARFEUILLE-CHATAIN (Creuse), cant. d'Évaux, arr. d'Aubusson; 1,030 h.
ARFEUILLES (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 3,572 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡.
ARFONS (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 1,081 h.
ARGAGNON (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 502 h. 🚃 M., ⊡.
ARGANCHY (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 302 h.
ARGANÇON (Aube), cant. de Vandeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 312 h.
ARGEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 624 h.
ARGELÈS (H.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 1,808 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.
ARGELÈS (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 259 h.
ARGELÈS-SUR-MER (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Céret; 3,134 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.
ARGELIERS (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 1,590 h. ⊤.
ARGELLIERS (Hérault), cant. d'Aniane, arr. de Montpellier; 338 h.
ARGELOS (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 443 h.
ARGELOS (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 317 h.
ARGELOUSE (Landes), cant. de Sore, arr. de Mont-de-Marsan; 323 h.
ARGENCES (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 1,442 h. ⊡, ⊤.
ARGENS (B.-Alpes), cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 170 h.
ARGENS (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 298 h.
ARGENT (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 1,733 h. ⊡, ⊤.
ARGENTAN (Orne), ch.-l. d'arr.; 6,300 h. 🚃 O., ⊡, ⊤.
ARGENTAT (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 3,304 h. ⊡, ⊤.
ARGENTENAY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 212 h.
ARGENTEUIL (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 11,849 h. 🚃 N., O. et Grande-Ceinture. ⊡, ⊤.
ARGENTEUIL (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 607 h.
ARGENTIÈRE (L') [H.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Briançon; 1,290 h.
ARGENTIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 150 h.
ARGENTINE (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,723 h.
ARGENTOLLES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 91 h.
ARGENTON (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 5,909 h. 🚃 Or., ⊡, ⊤.
ARGENTON (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 532 h.
ARGENTON (Mayenne), cant. de Bierne, arr. de Château-Gontier; 325 h.
ARGENTON-CHÂTEAU (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Bressuire; 1,183 h. ⊡, ⊤.
ARGENTON-L'ÉGLISE (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 953 h. ⊡.
ARGENTRÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Vitré; 2,330 h. ⊡, ⊤.
ARGENTRÉ (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 1,458 h. 🚃 O., ⊡, ⊤.
ARGENVIÈRES (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 547 h.
ARGENVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 630 h.
ARGERS (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 186 h.
ARGET (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 200 h.
ARGIÉSANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 146 h.
ARGILLIÈRES (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 285 h.
ARGILLIERS (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 121 h.
ARGILLY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 706 h.
ARGIS (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 976 h.
ARGIUSTA-MORICCIO (Corse), cant. de Petreto-Bicchisano, arr. de Sartène; 378 h.
ARGŒUVES (Somme), cant. nord-ouest et arr. d'Amiens; 429 h. ⊤.
ARGOL (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 1,353 h. ⊡.
ARGONNEX (H.-Savoie), cant. et arr. d'Annecy; 553 h.
ARGOUGES (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 1,179 h.
ARGOULES (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 647 h.
ARGUEIL (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 425 h. ⊡, ⊤.

ARGUEL (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 102 h.
ARGUEL (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 95 h.
ARGUENOS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 460 h.
ARGUT-DESSOUS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 282 h.
ARGUT-DESSUS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 393 h.
ARGY (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 1,472 h.
ARHANSUS (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 136 h.
ARIES-ESPÉNAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 264 h.
ARIFAT (Tarn), cant. de Montredon, arr. de Castres; 666 h.
ARIGNAC (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 800 h.
ARINTHOD (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,098 h.
ARITH (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 816 h.
ARJUZANX (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 742 h. M.
ARLANC (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 3,696 h.
ARLAY (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 1,238 h.
ARLEBOSC (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 1,080 h.
ARLEMPDES (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 518 h.
ARLES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arr.; 23,480 h. Port, ch.-l. de quartier maritime; succursale de la Banque de France. P.-L.-M.
ARLES-SUR-TECH (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Céret; 2,202 h. P.-L.-M.
ARLET (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 175 h.
ARLEUF (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 2,830 h. fb.
ARLEUX (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Douai; 1,723 h. N.
ARLEUX-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 630 h.
ARLOD (Ain), cant. de Châtillon de Michaille, arr. de Nantua; 354 h.
ARLOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 227 h.
ARMAILLÉ (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 755 h.
ARMANCOURT (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 201 h.
ARMANCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 58 h.
ARMAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 400 h.
ARMBOUTS-CAPPEL (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 1,159 h.
ARMEAU (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 814 h.
ARMENDARITS (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 705 h.
ARMENONVILLE-LES-GATINEAUX (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 203 h.
ARMENTEULE (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 63 h.
ARMENTIÈRES (Aisne), cant. de Neuilly Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 171 h.
ARMENTIÈRES (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Evreux; 244 h.
ARMENTIÈRES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 25,089 h. N.
ARMENTIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur Ourcq, arr. de Meaux; 476 h.
ARMENTIEUX (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 240 h.
ARMES (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 482 h.
ARMILLAC (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 306 h.
ARMISSAN (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 905 h.
ARMIX (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 171 h.
ARMOISES (LES GRANDES-) [Ardennes], cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 210 h.
ARMOISES (LES PETITES-) [Ardennes], cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 233 h.
ARMOUS-ET-CAU (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 285 h.
ARMOY (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 304 h.
ARNAC (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 401 h.
ARNAC (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 655 h.
ARNAC-LA-POSTE (H.-Vienne), cant. de Saint Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 1,988 h.
ARNAC-POMPADOUR (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 1,425 h.
ARNAGE (Sarthe), 1er cant. et arr. du Mans; 899 h. Or.
ARNANCOURT (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 410 h.
ARNANS (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 257 h.
ARNAS (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 883 h.
ARNAUD-GUILHEM (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 429 h.
ARNAVE (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 389 h.
ARNAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 851 h. E.
ARNAY-LE-DUC (Côte d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 2,626 h.
ARNAY-SOUS-VITTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 284 h.
ARNAYON (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 206 h.
ARNÉ (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 453 h.
ARNÉGUY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 772 h.
ARNÈKE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 1,488 h. N.
ARNICOURT (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 354 h.
ARNIÈRES (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 530 h.
ARNONCOURT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 248 h.
ARNOS (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 186 h.
ARNOULD (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 3,141 h. E.
ARNOUVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 520 h.
ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 492 h.
AROFFE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 241 h.
AROMAS (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 772 h.
ARON (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,691 h.
AROUE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 368 h.
AROUILLE (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 395 h.
AROZ (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 259 h.
ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 444 h.
ARPAJON (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 2,268 h. Or.
ARPAJON (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Corbeil, 2,776 h. Or.
ARPAVON (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 256 h.
ARPENANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 407 h.
ARPHEUILLES (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont Rond; 523 h.
ARPHEUILLES (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 629 h.
ARPHEUILLES-SAINT PRIEST (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 803 h.
ARPHY (Gard), cant. et arr. du Vigan; 452 h.
ARPILLY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 280 h.
ARQUENAY (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 773 h.
ARQUES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 520 h.
ARQUES (Aveyron), cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 301 h.
ARQUES (LES) [Lot], cant. de Cazals, arr. de Cahors, 734 h.
ARQUES (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer; 4,270 h. N.
ARQUES (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 946 h. O.
ARQUETTES (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 269 h.
ARQUÈVES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 400 h.
ARQUIAN (Nièvre), cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne; 1,790 h. fb.
ARRABLOY (Loiret), cant. et arr. de Gien; 175 h.
ARRACOURT (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 813 h.
ARRADON (Morbihan), cant. ouest et arr. de Vannes; 1,729 h.
ARRANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 98 h.
ARRANCY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 174 h.
ARRANCY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 803 h. E.
ARRANS (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 154 h.
ARRAS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 528 h.
ARRAS (Pas-de-Calais), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 27,041 h. Evêché; place forte; succursale de la Banque de France. N.
ARRAS (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 697 h.
ARRAST-LARREBIEU (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 275 h.
ARRAUTE-CHARRITE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 731 h.
ARRAYE-ET-HAN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 487 h.
ARRAYOU (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 80 h.
ARRE (Gard), cant. et arr. du Vigan; 582 h.
ARREAU (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,188 h.
ARRELLES (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 334 h.
ARREMBÉCOURT (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 154 h.
ARRÊNES (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 1,100 h.
ARRENS (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 711 h.
ARRENTÈS-DE-CORCIEUX (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 640 h.
ARRENTIÈRES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 588 h.
ARREST (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 1,033 h.
ARREUX (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 353 h.
ARRICAU-BORDES (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 344 h.
ARRIEN (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 235 h.
ARRIGAS (Gard), cant. d'Alzon, arr. du Vigan; 745 h.
ARRIGNY (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 138 h.
ARRO (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 290 h.
ARRODETS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 250 h.
ARRODETS (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 234 h.
ARROMANCHES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 481 h.
ARRONNES (Allier), cant. de Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,014 h.
ARRONVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 545 h.
ARROS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 201 h.
ARROS (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 986 h.
ARROSES (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 344 h.
ARROU (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 2,584 h. Et.
ARROUÈDE (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 242 h.
ARROUT (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 265 h.
ARRY (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 272 h.
ARS (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 516 h.
ARS (Charente), cant. et arr. de Cognac; 557 h.
ARS (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle; 2,034 h.
ARS (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 1,014 h.
ARS (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 627 h.
ARSAC (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 925 h.
ARSAGUE (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 418 h.
ARSANS (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 82 h.
ARSONVAL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 375 h. E.
ARSURE-ARSURETTE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 391 h.
ARSURES (LES) [Jura], cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 231 h.
ARSY (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 625 h. N.
ART-SUR-MEURTHE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas; 619 h.
ARTAGNAN (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 603 h.
ARTAISE-LE-VIVIER (Arden-

nes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 345 h.

ARTAIX (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 825 h.

ARTALENS-SOUIN (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 289 h.

ARTANNES (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,073 h. ⊠.

ARTANNES (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 180 h.

ARTAS (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 1,071 h.

ARTASSENS (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 236 h.

ARTEMPS (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 541 h.

ARTENAY (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 1,032 h. 🚉 Or., ⊠, †.

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 695 h.

ARTHEL (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 387 h.

ARTHEMONAY (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 300 h.

ARTHENAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 568 h.

ARTHENAS (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 303 h.

ARTHÈS (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 912 h.

ARTHEX (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 401 h.

ARTHEZ (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Orthez; 1,374 h. ⊠, †.

ARTHEZ-D'ASSON (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 1,042 h.

ARTHEZÉ (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 406 h.

ARTHIES (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 286 h.

ARTHIEUL (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 330 h.

ARTHON (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 1,01. h. ⊠.

ARTHON (Loire-Inf.), cant. de Pornic, arr. de Nantes; 2,354 h. ⊠, †.

ARTHONNAY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 585 h.

ARTHUN (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 668 h.

ARTIGAT (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 1,112 h.

ARTIGNOSC (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 333 h.

ARTIGUE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 162 h.

ARTIGUEDIEU (Gers), cant. et arr. de Mirande; 215 h.

ARTIGUELOUTAN (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 655 h.

ARTIGUELOUVE (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 577 h.

ARTIGUEMY (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 224 h.

ARTIGUES (Ariège), cant. de Quérigut, arr. de Foix; 322 h.

ARTIGUES (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 173 h.

ARTIGUES (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 439 h.

ARTIGUES (LES) [Gironde], cant. de Lussac, arr. de Libourne; 744 h.

ARTIGUES (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 67 h.

ARTIGUES (Var), cant. de Rians, arr. de Brignoles; 183 h.

ARTINS (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 468 h.

ARTIX (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 187 h.

ARTIX (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 740 h. 🚉 M., ⊠.

ARTONGES (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 277 h.

ARTONNE (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 1,649 h.

ARTRES (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 1,048 h. 🚉 N., ⊠, †.

ARUDY (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Oloron; 2,027 h. ⊠, †.

ARUE (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 721 h.

ARVERT (Charente-Inf.), cant. de La Tremblade, arr. de Marenne; 2,532 h. ⊠, †.

ARVEYRES (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 1,474 h. 🚉 Or., †.

ARVIEU (Aveyron), cant. de Cassagnes-Bégonhès, arr. de Rodez; 1,533 h.

ARVIEUX (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 888 h.

ARVIGNA (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 350 h.

ARVILLARD (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 1,170 h.

ARVILLE (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 329 h.

ARVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 256 h.

ARVILLERS (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 1,364 h. ⊠.

ARX (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 463 h.

ARZACQ-ARRAZIGUET (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Orthez; 1,229 h. ⊠, †.

ARZAL (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 1,306 h.

ARZANO (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé; 1,948 h. ⊠.

ARZAY (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 266 h.

ARZEMBOUY (Nièvre), cant. de Premery, arr. de Cosne, 365 h. 🚉 P.-L.-M., †.

ARZENC D'APCHER (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 181 h.

ARZENC-DE-RANDON (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende; 903 h.

ARZENS (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 1,022 h.

ARZEU (Oran), arr. d'Oran; 3,176 h. 🚉 tête de ligne d'Arzeu à Saïda, †.

ARZILLIÈRES (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 303 h.

ARZON (Morbihan), cant. de Sarzeau, arr. de Vannes; 2,246 h. ⊠ fb.

ASASP (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 513 h.

ASCAIN (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 1,212 h.

ASCARAT (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry; arr. de Mauléon; 350 h.

ASCHÈRES (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 1,326 h. ⊠.

ASCO (Corse), cant. de Castifao, arr. de Corte; 920 h.

ASCOU (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 565 h.

ASCOUX (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 590 h.

ASCQ (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 2,409 h. 🚉 N., ⊠, †.

ASCROS (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Puget-Théniers; 502 h.

ASFELD (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rethel; 1,078 h. ⊠, †.

ASLONNES (Vienne), cant. de Villedieu, arr. de Poitiers; 802 h.

ASNAM (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 565 h.

ASNANS (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 645 h.

ASNELLES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 375 h.

ASNIÈRES (Ain); cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 145 h.

ASNIÈRES (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 141 h.

ASNIÈRES (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 921 h.

ASNIÈRES (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,281 h.

ASNIÈRES (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 426 h.

ASNIÈRES (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 658 h.

ASNIÈRES (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 11,352 h. 🚉 N. et O., ⊠, †.

ASNIÈRES (Deux-Sèvres), cant. de Brioux; arr. de Melle; 548 h.

ASNIÈRES (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 810 h.

ASNIÈRES (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 620 h.

ASNIÈRES-EN-MONTAGNE (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 350 h.

ASNIÈRES-LÈS DIJON (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 326 h.

ASNIÈRES SUR-OISE (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 1,055 h.

ASNOIS (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 407 h. 🚉 P.-L.-M.

ASNOIS (Vienne), cant. de Charroux, arr. Civray; 522 h.

ASPÈRES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 251 h.

ASPERJOC (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 836 h.

ASPET (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 2,637 h. ⊠, †.

ASPIN (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 216 h.

ASPIN (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 196 h.

ASPIRAN (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 1,290 h. 🚉 M., ⊠, †.

ASPREMONT (H.-Alpes), cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap; 512 h.

ASPREMONT (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 727 h.

ASPRES-LÈS-CORPS (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap, 540 h.

ASPRES-LÈS-VEYNES (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 732 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, †.

ASPRET (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 184 h.

ASPRIÈRES (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,193 h. ⊠, †.

ASQUE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 566 h.

ASQUES (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 657 h.

ASQUES (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 293 h.

ASQUINS (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 823 h.

ASSAC (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 664 h.

ASSAINVILLERS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 322 h.

ASSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 934 h.

ASSAS (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 258 h.

ASSAT (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 873 h. 🚉 M., ⊠, †.

ASSAY (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 330 h.

ASSÉ-LE-BÉRENGER (Mayenne), cant. d'Évron, arr. de Laval, 692 h.

ASSÉ-LE-BOISNE (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 1,404 h.

ASSÉ-LE-RIBOUL (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 1,009 h.

ASSENAY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 100 h.

ASSENCIÈRES (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 101 h. 🚉 E., ⊠, †.

ASSÉRAC (Loire-Inf.), cant. d'Herbignac, arr. de Saint-Nazaire, 1,845 h.

ASSEVENT (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 172 h.

ASSEVILLERS (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 401 h.

ASSI-AMUR (Oran), arr. d'Oran; 234 h. ⊠ fb.

ASSI-BEN-OKBA (Oran), arr. d'Oran; 341 h. ⊠ fb.

ASSI-BOU-NIF (Oran), arr. d'Oran; 394 h. ⊠ fb.

ASSIER (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 784 h. 🚉 Or., ⊠, †.

ASSIEU (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 669 h.

ASSIGNAN (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 258 h.

ASSIGNY (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 709 h.

ASSIGNY (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 360 h.

ASSIONS (Ardèche), cant. de Vans, arr. de Largentière; 1,007 h.

ASSIS-SUR-SERRE (Aisne), cant. de Crecy-sur-Serre, arr. de Laon; 482 h. 🚉 N.

ASSON (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 2,541 h.

ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen, 2,515 h. 🚉 M., ⊠, †.

ASTAILLAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 623 h.

ASTÉ (H.-Pyrénées), cant. de Campan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 867 h.

ASTÉ-BÉON (B.-Pyrénées, cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 471 h.

ASTILLÉ (Mayenne), cant. est et arr. de Laval; 697 h.

ASTIS (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 180 h.

ASTOIN (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 107 h.

ASTON (Ariège), cant. de Cabannes, arr. de Foix; 422 h.

ASTUGUE (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 546 h.

ATHÉE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 549 h.

ATHÉE (Indre-et-Loire), cant. de Bleré, arr. de Tours; 1,377 h.

ATHÉE (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 868 h.

ATHESANS (H.-Saône), cant. de

Villersexel, arr. de Lure; 557 h.
ATHIE (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 196 h.
ATHIE (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 224 h.
ATHIENVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 352 h.
ATHIES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 1,043 h.
ATHIES (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 487 h.
ATHIES (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 1,148 h. ☒, ⊤.
ATHIS (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 596 h.
ATHIS (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 3,724 h. ☒, ⊤.
ATHIS-MONS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 1,038 h. 🚂 Or., ☒, ⊤.
ATHOS-ASPIS (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez, 400 h.
ATHOSE (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 250 h.
ATTAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 341 h.
ATTANCOURT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 308 h.
ATTAQUES (LES) [Pas-de-Calais], cant. de Calais, arr. de Boulogne; 1,512 h.
ATTATBA (Alger), arr. d'Alger; 1,618 h. ⊡ fb.
ATTIA (Constantine), arr. de Philippeville; *comm. mixte*, 15,365 h.
ATTICHES (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 849 h.
ATTICHY (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 835 h. 🚂 N., ☒, ⊤.
ATTIGNAT (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,360 h. 🚂 P.-L.-M.
ATTIGNAT-ONCIN (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 955 h.
ATTIGNÉVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 521 h.
ATTIGNY (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 1,879 h. 🚂 E., ☒, ⊤.
ATTIGNY (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 689 h.
ATTIN (Pas-de-Calais), cant. d'Etaples, arr. de Montreuil; 321 h.
ATTON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 506 h.
ATTRAY (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 391 h.
ATTRICOURT (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 124 h.
ATUR (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux, 829 h.
AUBAGNAN (Landes), cant de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 318 h.
AUBAGNE (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Marseille, 7,885 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.
AUBAINE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 345 h.
AUBAIS (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 1,377 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.
AUBARÈDE (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 455 h.
AUBAS (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 604 h.
AUBAZAT (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 561 h.
AUBAZINES (Corrèze), cant. de Beynat, arr. de Brive; 939 h. 🚂 Or., ⊤.
AUBE (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 413 h. ☒.
AUBÉGUIMONT (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 356 h.
AUBENAS (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 150 h.
AUBENAS (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 8,260 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
AUBENASSON (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 85 h.
AUBENCHEUL-AU-BAC (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 515 h.
AUBENCHEUL - AUX - BOIS (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 741 h.
AUBENTON (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 1,481 h. 🚂 E., ☒, ⊤.
AUBEPIERRE (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 623 h.
AUBEPIERRE (Seine-et Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 409 h.
AUBERCHICOURT (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 2,453 h.
AUBERCOURT (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 149 h.
AUBERGENVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 474 h.
AUBÉRIVE (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 479 h.
AUBERIVE (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 789 h. ⊡, ⊤.
AUBERIVES (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 335 h.
AUBERIVES (Isère), cant. de Roussillon, arr de Vienne; 557 h.
AUBERMESNIL (Seine-Inf.), cant. d'Offranville arr. de Dieppe; 300 h.
AUBERMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 349 h.
AUBERS (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1 835 h. ⊡.
AUBERTANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 165 h.
AUBERTIN (B.-Pyrénées), cant. de Lasseube, arr. d'Oloron; 851 h.
AUBERVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Evêque; 210 h.
AUBERVILLE-LA-CAMPAGNE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 437 h.
AUBERVILLE-LA-RENAULT (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 339 h.
AUBERVILLE - LE - MANUEL (Seine-Inf), cant de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 362 h.
AUBERVILLIERS (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 19,437 h. ⊡, ⊤.
AUBESSAGNE (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 848 h.
AUBETERRE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 190 h.
AUBETERRE (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Barbezieux; 765 h. ☒, ⊤.
AUBEVILLE (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 301 h.
AUBEVOIE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 506 h.
AUBIAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 611 h.
AUBIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 504 h.
AUBIAC-ET-VERDELAIS (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 866 h.
AUBIAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 749 h.
AUBIE - ET - ESPESSAS (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 647 h.
AUBIÈRE (Puy-de-Dôme), cant. sud et arr. de Clermont; 3,352 h. ⊡.
AUBIERS (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 2,562 h. ⊡, ⊤.
AUBIET (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 1,407 h. 🚂 M., ☒, ⊤.
AUBIGNAN (Vaucluse), cant. nord et arr. de Carpentras; 1,529 h.
AUBIGNAS (Ardèche), cant. de Viviers, arr. de Privas; 559 h. 🚂 P.-L.-M.
AUBIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 184 h.
AUBIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 457 h.
AUBIGNÉ (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 2,312 h. 🚂 Or., ⊡, ⊤.
AUBIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 506 h.
AUBIGNEY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 238 h.
AUBIGNOSC (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 324 h.
AUBIGNY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 295 h.
AUBIGNY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 309 h.
AUBIGNY (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 306 h.
AUBIGNY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 401 h. ☒.
AUBIGNY (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 134 h.
AUBIGNY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 353 h.
AUBIGNY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 172 h.
AUBIGNY (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint Pol; 654 h. ☒, ⊤.
AUBIGNY (Deux-Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 424 h.
AUBIGNY (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 748 h.
AUBIGNY (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,171 h.
AUBIGNY-AU BAC (Nord), cant. et arr. de Douai; 1,012 h. 🚂 N., ☒.
AUBIGNY-EN-PLAINE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 373 h.
AUBIGNY-LA-RONCE (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 409 h.
AUBIGNY-LÈS-SOMBERNON (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 229 h.
AUBIGNY-VILLAGE (Cher), cant. d'Aubigny, arr. de Sancerre; 1,293 h.
AUBIGNY-VILLE (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 2,602 h. ⊡, ⊤.
AUBILLY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 76 h.
AUBIN (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 9,317 h. 🚂 Or., ☒, ⊤.
AUBIN (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 244 h.
AUBIN-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 706 h. 🚂 N.
AUBINGES (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 647 h.
AUBONCOURT - VAUZELLES (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 245 h.
AUBONNE (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 480 h.
AUBORD (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 202 h.
AUBOUÉ (Meurthe-et Moselle), cant. et arr. de Briey; 502 h. 🚂 E.
AUBOUS (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 198 h.
AUBRES (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 277 h.
AUBRÉVILLE (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 824 h. 🚂 E.
AUBRIVES (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 528 h.
AUBROMETZ (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi le-Château, arr. de Saint-Pol; 186 h.
AUBRY (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 1,174 h.
AUBRY-EN-EXMES (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 297 h.
AUBRY-LE-PANTHOU (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 260 h.
AUBUSSON (Creuse), ch.-l. d'arr.; 6,782 h. 🚂 Or., ⊡, ⊤.
AUBUSSON (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 418 h.
AUBUSSON (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 660 h.
AUBVILLERS (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 261 h.
AUBY (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 2,410 h.
AUCALEUC (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 490 h.
AUCAMVILLE (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 676 h.
AUCAMVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 981 h.
AUCAZEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 287 h.
AUCELON (Drôme), cant. de Luc-en Diois, arr. de Die; 275 h.
AUCEY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 765 h.
AUCH (Gers), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 14,186 h. Archevêché; succursale de la Banque de France. 🚂 M., ☒, ⊤.
AUCHEL (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 4,262 h. ☒.
AUCHONVILLERS (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 371 h.
AUCHY (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 1,347 h.
AUCHY-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 526 h.
AUCHY-LA MONTAGNE (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 428 h.
AUCHY-LÈS-HESDIN (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 1,388 h. 🚂 N., ☒, ⊤.
AUCHY-LÈS-LABASSÉE (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,517 h.
AUCUN (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Argelès; 462 h. ⊡.
AUDAUX (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 408 h.
AUDÉJOS (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 252 h.
AUDELANGE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 266 h.
AUDELONCOURT (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 453 h.
AUDEMBERT (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 308 h.
AUDENCOURT (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 300 h.
AUDENGE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,220 h. ⊡.
AUDERNAY (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 314 h.
AUDERVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 448 h.
AUDES (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 952 h

AUDEUX (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Besançon; 136 h. ▣.
AUDEVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 291 h.
AUDIERNE (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 2,561 h. ▣, ⊤.
AUDIGNICOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 218 h.
AUDIGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 203 h.
AUDIGNON (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 520 h.
AUDIGNY (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 506 h.
AUDINCOURT (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard; 4,599 h. ⊟ P.-L.-M. ▣, ⊤.
AUDINCTHUN (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 762 h.
AUDINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 654 h.
AUDON (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 550 h.
AUDREHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 472 h.
AUDRESSEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 442 h.
AUDRESSELLES (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 510 h.
AUDRIEU (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 685 h. ⊟ O., ▣, ⊤.
AUDRIX (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat, 319 h.
AUDRUICK (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer; 2,615 h. ⊟ N., ▣, ⊤.
AUDUN-LE-ROMAN (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Briey; 604 h. ⊟ E., ▣, ⊤.
AUFFARGIS (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 531 h.
AUFFAY (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 1,412 h. ⊟ O., ▣, ⊤.
AUFFERVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 613 h.
AUFFREVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 203 h.
AUFFRIQUE - ET - NOGENT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 423 h.
AUFLANCE (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 260 h.
AUGA (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 245 h.
AUGAN (Morbihan), cant. du Guer, arr. de Ploërmel; 1,878 h.
AUGE (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 174 h.
AUGE (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 559 h.
AUGE (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Bourganeuf; 394 h.
AUGÉ (Deux-Sèvres), 1er cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort, 1,577 h.
AUGEA (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 585 h.
AUGERANS (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 149 h.
AUGÈRES (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 543 h.
AUGEROLLES (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 2,634 h. ▣.
AUGERS (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 414 h.
AUGER - SAINT - VINCENT (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 399 h. ⊟ N.
AUGERVILLE - LA - RIVIÈRE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 267 h.
AUGÈS (B.-Alpes), cant. de Peyruis, arr. de Forcalquier; 82 h.
AUGEVILLE (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 26 h.
AUGICOURT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 445 h.
AUGIGNAC (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 1,400 h.
AUGIREIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 527 h.
AUGISEY (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 398 h.
AUGMONTEL (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres; 810 h.
AUGNAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 410 h.
AUGNAX (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 140 h.
AUGNE (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 674 h.
AUGUAISE (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 225 h.
AUGY (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 162 h.
AUGY (Yonne), cant. est et arr. d'Auxerre; 348 h.
AUGY-SUR-L'AUBOIS (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,032 h.
AUJAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 772 h.
AUJAC (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 644 h.
AUJAN-MOURNÈDE (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 288 h.
AUJARGUES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 383 h.
AUJEURES (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 343 h.
AUJOLS (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 615 h.
AULAINES (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 514 h.
AULAN (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 86 h.
AULAS (Gard), cant. et arr. du Vigan; 843 h. ▣.
AULHAT (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 373 h.
AULLÈNE (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 1,064 h. ▣, ⊤.
AULNAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 1,231 h. ⊟ P.-L.-M., ▣, ⊤.
AULNAY (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 194 h.
AULNAY (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,950 h. ▣, ⊤.
AULNAY (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 218 h.
AULNAY (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 307 h.
AULNAY (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 221 h.
AULNAY - AUX - PLANCHES (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 136 h.
AULNAY-L'AÎTRE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 173 h.
AULNAY-LA-RIVIÈRE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 652 h.
AULNAY-LES-BONDY (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 780 h. ⊟ N., ⊤.
AULNAY-SUR-MARNE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 202 h.
AULNEAUX (LES) (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 333 h.
AULNIZEUX (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 97 h.
AULNOIS (Aisne), cant. et arr. de Laon; 413 h.
AULNOIS (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 244 h. ⊟ E.
AULNOIS-EN-PERTHOIS (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 621 h. ⊤.
AULNOIS-SOUS-VERTUZEY (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 315 h.
AULNOY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 126 h.
AULNOY (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 2,007 h.
AULNOY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 370 h.
AULNOYE (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 1,085 h. ⊟ N., ⊤.
AULON (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 620 h.
AULON (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 858 h.
AULON (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 253 h.
AULOS (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 88 h.
AULT (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 1,487 h. ▣, ⊤.
AULUS (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 875 h. ▣, ⊤.
AULX-LÈS-CROMARY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 113 h.
AUMAGNE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,238 h.
AUMALE (Alger), arr. d'Alger; 5,601 h.; *com. mixte*, 28,769 h.; *com. indigène*, 18,214 h. ⊤.
AUMALE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 2,155 h. ⊟ N., ▣, ⊤.
AUMÂTRE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 423 h.
AUMELAS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 223 h.
AUMENANCOURT-LE-GRAND (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 582 h.
AUMENANCOURT-LE-PETIT (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 202 h.
AUMERVAL (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 222 h.
AUMES (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 431 h.
AUMESSAS (Gard), cant. d'Alzon, arr. du Vigan; 944 h.
AUMEVILLE-LESTRE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 216 h.
AUMONT (Jura), cant. et arr. de Poligny; 672 h.
AUMONT (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 1,246 h. ▣, ⊤.
AUMONT (Oise), cant. et arr. de Senlis; 194 h.
AUMONT (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 318 h.
AUMONTZEY (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 379 h. ⊟ E.
AUMUR (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle; 306 h.
AUNAC (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 505 h.
AUNAT (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 428 h.
AUNAY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Vire; 1,948 h. ▣, ⊤.
AUNAY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 1,299 h. ⊟ P.-L.-M., ▣, ⊤.
AUNAY-LES-BOIS (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 342 h.
AUNAY-SOUS-AUNEAU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 1,163 h.
AUNAY-SOUS-CRÉCY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 251 h. ⊟ O., ⊤.
AUNEAU (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 1,825 h. ⊟ Or., ▣, ⊤.
AUNEUIL (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,305 h. ⊟ N., ▣, ⊤.
AUNOU-LE-FAUCON (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 244 h.
AUNOU-SUR-ORNE (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 403 h.
AUPPEGARD (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 598 h.
AUPS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 2,601 h. ▣, ⊤.
AUQUAINVILLE (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 284 h.
AUQUEMESNIL (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 324 h.
AURADÉ (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 619 h.
AURADOU (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 358 h.
AURAGNE (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 647 h.
AURAY (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 5,870 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. ⊟ O. et Or., ▣, ⊤.
AURE (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 164 h.
AUREC (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 2,674 h. ⊟ P.-L.-M., ▣, ⊤.
AUREIL (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 509 h.
AUREILHAN (Landes), cant. de Mimizan, arr. de Mont-de-Marsan; 357 h.
AUREILHAN (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 1,644 h.
AUREILLE (Bouches-du-Rhône), cant. d'Eyguières, arr. d'Arles; 558 h.
AUREL (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 544 h.
AUREL (Vaucluse), cant. de Sault, arr. de Carpentras; 544 h.
AURELLE (Aveyron), cant. de Saint-Geniez, arr. d'Espalion; 1,022 h.
AURENSAN (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 316 h.
AURENSAN (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 414 h.
AURENT (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 73 h.
AUREVILLE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 219 h.
AURIAC (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 216 h.
AURIAC (Aveyron), cant. de Cassagnes-Bégonhès, arr. de Rodez; 614 h.
AURIAC (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 722 h.
AURIAC (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 1,181 h.
AURIAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 1,088 h.
AURIAC (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 1,546 h. ▣.
AURIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 342 h.
AURIAC (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 277 h. ▣.
AURIAC-DE-BOURZAC (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 353 h.
AURIAT (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 789 h.
AURIBAIL (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 329 h.
AURIBEAU (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 128 h.
AURIBEAU (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Grasse; 473 h.

AURIBEAU (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 123 h.
AURICE (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 867 h.
AURIÉBAT (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 837 h.
AURIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. d'Ambert; 506 h.
AURIGNAC (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 1,396 h.
AURILLAC (Cantal), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 13,727 h. Succursale de la Banque de France. Or.
AURIMONT (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 324 h.
AURIN (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 331 h.
AURIOL (B.-du-Rhône), cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 2,942 h. P.-L.-M.
AURIOLLES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 402 h.
AURIOLLES (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 234 h.
AURIONS IDERNES (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 286 h.
AURIPLES (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 222 h.
AURIS (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 719 h.
AURONS (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 191 h.
AURCS (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 611 h.
AUROUËR (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 497 h.
AUROUX (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 1,264 h.
AUSSAC (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 728 h.
AUSSAC (Tarn), cant. de Cadalen, arr. de Gaillac; 292 h.
AUSSEING (H.-Garonne) cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 181 h.
AUSSEVIELLE (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 138 h.
AUSSILLON (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres; 1,305 h.
AUSSOIS (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 648 h.
AUSSON (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 408 h.
AUSSONCE (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 350 h.
AUSSONNE (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 622 h.
AUSSURUCQ (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 604 h.
AUTAINVILLE (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 884 h.
AUTECHAUX (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 173 h.
AUTECHAUX (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 330 h.
AUTELS (LES) [Aisne], cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 377 h.
AUTELS SAINT-BAZILE (LES) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 170 h.
AUTELS-VILLEVILLON (LES) [Eure-et-Loir], cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 537 h.
AUTERIVE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,945 h.
AUTERIVE (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 196 h.
AUTERRIVE (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 386 h.
AUTERRIVE (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 284 h. M.
AUTET (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 428 h. E.
AUTEUIL (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 385 h.
AUTEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 370 h.
AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 513 h.
AUTEYRAC (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 524 h.
AUTHE (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 365 h.
AUTHENAY (Eure), cant. de Damville, arr. d'Evreux; 338 h.
AUTHEUIL (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 356 h. O.
AUTHEUIL (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 239 h.
AUTHEUIL (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 281 h.
AUTHEUIL-EN-VALOIS (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 362 h.
AUTHEUX (Somme); cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 288 h.
AUTHEVERNES (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 222 h.
AUTHIE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 369 h.
AUTHIES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 690 h.
AUTHIEULE (Somme), cant. et arr. de Doullens; 290 h. N.
AUTHIEUX (LES) [Eure], cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 146 h.
AUTHIEUX-DU-PUITS (LES) [Orne], cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 146 h.
AUTHIEUX-PAPION (LES) [Calvados], cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 115 h.
AUTHIEUX-RATIÉVILLE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 241 h.
AUTHIEUX-SUR-CALONNE (LES) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 443 h.
AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN (LES) [Seine-Inf.], cant. de Boos, arr. de Rouen; 304 h.
AUTHIOU (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 252 h.
AUTHOISNON (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 432 h.
AUTHON (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 204 h.
AUTHON (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 690 h.
AUTHON (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,427 h.
AUTHON (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 1,016 h.
AUTHON-LA-PLAINE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 655 h.
AUTHOU (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 230 h.
AUTHOUILLET (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 208 h.
AUTHUILE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 309 h.
AUTHUME (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 431 h.
AUTHUMES (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 611 h.
AUTICHAMP (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 244 h.
AUTIGNAC (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 918 h.
AUTIGNY (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 214 h.
AUTIGNY-LA-TOUR (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 407 h.
AUTIGNY-LE-GRAND (Haute-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 221 h.
AUTIGNY-LE-PETIT (Haute-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 135 h.
AUTINGUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 264 h.
AUTOIRE (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 550 h.
AUTOREILLE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 402 h.
AUTOUILLET (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 231 h.
AUTRAC (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 182 h.
AUTRANS (Isère), cant. de Villard-de-Lans, arr. de Grenoble; 1,071 h.
AUTRÈCHE (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 409 h.
AUTRÈCHES (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 716 h.
AUTRÉCOURT (Marne), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 409 h. E.
AUTRÉCOURT-ET-POURRON (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 725 h.
AUTREMENCOURT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 428 h.
AUTREPIERRE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 220 h.
AUTREPPES (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 525 h.
AUTRETOT (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 625 h.
AUTREVILLE (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 932 h.
AUTREVILLE (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 469 h.
AUTREVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 290 h. E.
AUTRÉVILLE (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 152 h.
AUTREVILLE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 348 h.
AUTREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 193 h.
AUTREY (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 444 h.
AUTREY-LÈS-CERRE (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 280 h.
AUTREY-LÈS-GRAY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 1,008 h.
AUTREY-LE-VAY (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 124 h.
AUTRICOURT (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 673 h.
AUTRUCHE (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 213 h.
AUTRUY (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 872 h.
AUTRY (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 547 h. E.
AUTRY-ISSARDS (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 628 h.
AUTRY-LE-CHÂTEL (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien; 1,622 h.
AUTUN (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 14,049 h. Évêché. P.-L.-M.
AUTY (Tarn-et-Garonne), cant. de Molières, arr. de Montauban; 331 h.
AUVARE (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Puget-Théniers; 126 h.
AUVE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 404 h.
AUVERGNY (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 113 h.
AUVERNAUX (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 189 h.
AUVERS (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 1,122 h.
AUVERS-LE-HAMON (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 1,756 h.
AUVERS-SAINT-GEORGES (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 910 h.
AUVERS-SOUS-MONTFAUCON (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 305 h.
AUVERS-SUR-OISE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 1,713 h. N. et O.
AUVERSE (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 986 h.
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 465 h.
AUVILLAR (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Moissac; 1,642 h.
AUVILLARS (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 323 h.
AUVILLARS-SUR-SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 442 h.
AUVILLERS-LES-FORGES (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroy; 653 h. E.
AUVILLIERS (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 574 h.
AUVILLIERS (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 166 h.
AUX-AUSSAT (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 561 h.
AUXAIS (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 307 h.
AUXAN (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 193 h.
AUXANGE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 163 h.
AUXELLES-BAS (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 686 h.
AUXELLES-HAUT (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 912 h.
AUXERRE (Yonne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 16,986 h. Succursale de la Banque de France. P.-L.-M.
AUXEY-LE-GRAND (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 742 h.
AUXI-LE-CHÂTEAU (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pol; 2,934 h. N.
AUXILLAC (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 701 h.
AUXON (Aube), cant. d'Evry, arr. de Troyes; 1,403 h.
AUXON (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 436 h.
AUXON-DESSOUS (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 254 h.
AUXON-DESSUS (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 203 h. P.-L.-M.
AUXONNE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 6,849 h. Place forte. P.-L.-M.
AUXY (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 1,236 h.

AUXY (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 1,304 h.

AUZAINVILLIERS (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr de Neufchâteau; 274 h.

AUZANCES (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,328 h. ⊠, ✝.

AUZAS (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 504 h.

AUZAT (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 1,154 h.

AUZAT-SUR-ALLIER (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 1,558 h.

AUZAY (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 706 h.

AUZEBOSC (Seine-Inf.), cant. et arr. d Yvetot; 555 h.

AUZÉCOURT (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 195 h.

AUZELLES (Puy-de-Dôme), cant. de Cunlhat, arr. d'Ambert; 1,824 h.

AUZERS (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 890 h.

AUZET (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 243 h.

AUZEVILLE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 298 h.

AUZÉVILLE (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 437 h.

AUZIELLE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 159 h.

AUZITS (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 1,943 h. ⊞ Or., ⊡, ✝.

AUZON (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 269 h.

AUZON (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 1,530 h. ⊡.

AUZOUER (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 683 h.

AUZOUVILLE - AUBERBOSC (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 362 h.

AUZOUVILLE - L'ESNEVAL (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 392 h.

AUZOUVILLE-SUR-RY (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 516 h.

AUZOUVILLE - SUR - SAÂNE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 255 h.

AVAILLES (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 745 h.

AVAILLES (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 700 h.

AVAILLES-LIMOUZINE (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Civray; 2,240 h. ⊡, ✝.

AVAILLES-SUR-CHIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 308 h.

AVAILLES-THOUARSAIS (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 340 h.

AVAJAN (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 144 h.

AVALLON (Yonne), ch.-l. d'arr.; 6,139 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ✝.

AVANCHERS (LES) [Savoie], cant. et arr. de Moûtiers; 730 h.

AVANÇON (H.-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 574 h.

AVANÇON (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 431 h.

AVANNE (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 476 h.

AVANT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 199 h.

AVANT (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 550 h.

AVANTON (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 792 h. ⊞ Et., ✝.

AVAPESSA (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 234 h.

AVARAY (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 813 h.

AVAUX (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 653 h.

AVEIZE (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 1,320 h.

AVEIZIEUX (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 954 h.

AVELANGES (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 71 h.

AVELESGES (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 128 h.

AVELIN (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,586 h.

AVELUY (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 409 h.

AVENAS (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 293 h.

AVENAY (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 314 h.

AVENAY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 1,075 h. ⊞ E., ⊡, ✝.

AVÈNE (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 1,121 h.

AVENEY (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 476 h.

AVENIÈRES (LES) [Isère], cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 4,205 h. ⊡.

AVENSAC (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 188 h.

AVENSAN (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,355 h.

AVENTIGNAN (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 564 h. ⊞ M.

AVERAN (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 142 h.

AVERDOINGT (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 362 h.

AVERDON (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 615 h.

AVERMES (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 843 h.

AVERNES (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 513 h.

AVERNES - SAINT - GOURGON (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 185 h.

AVERNES - SOUS - EXMES (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 190 h.

AVÉRON - BERGELLE (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 581 h.

AVERTON (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 1,307 h.

AVESNELLES (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 2,149 h.

AVESNES (Nord), ch.-l. d'arr.; 5,714 h. Place forte. ⊞ N., ⊡, ✝.

AVESNES (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 98 h. ⊡, ✝.

AVESNES (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 380 h.

AVESNES (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 651 h.

AVESNES (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 325 h.

AVESNES - CHAUSSOY (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 184 h.

AVESNES-LE-COMTE (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pol; 1,553 h.

AVESNES - LES - AUBERT (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 3,920 h.

AVESNES - LÈS - BAPAUME (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 113 h.

AVESNES-LE-SEC (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 1,785 h.

AVESSAC (Loire-Inf.), cant. de Saint-Nicolas-de-Redon, arr. de Saint-Nazaire; 3,695 h. ⊞ O., ✝.

AVESSÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 818 h.

AVEUX (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 138 h.

AVEZAC-PRAT (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,039 h.

AVEZAN (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 203 h.

AVEZE (Gard), cant. et arr. du Vigan; 1,222 h.

AVEZÉ (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 995 h.

AVÈZES (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arr. d'Issoire; 869 h.

AVIERNOZ (H.-Savoie), cant. de Thorens, arr. d'Annecy; 624 h.

AVIGNON (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 175 h.

AVIGNON (Vaucluse), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 37,657 h. Archevêché; succursale de la Banque de France. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ✝.

AVIGNONET (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 1,806 h. ⊞ M., ⊡ fb.

AVIGNONET (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 233 h.

AVILLERS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 166 h.

AVILLERS (Meuse), cant. de Fresne-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 186 h.

AVILLERS (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 335 h.

AVILLEY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 321 h.

AVION (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 2,031 h.

AVIOTH (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 275 h.

AVIRÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 712 h.

AVIREY-LINGEY (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 641 h.

AVIRON (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 141 h.

AVIZE (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 2,238 h. ⊞ E., ⊡, ✝.

AVOCOURT (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 816 h.

AVOINE (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 846 h. ⊞ Et., ⊡.

AVOINE (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 367 h.

AVOISE (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 987 h. ⊞ O., ✝.

AVON (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 1,139 h.

AVON (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Fontainebleau; 2,141 h. ⊡, ✝.

AVON (Deux-Sèvres), cant. de La Mothe-Sainte-Heraye, arr. de Melle; 288 h.

AVON-LA-PÈZE (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 257 h.

AVONDANCE (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 88 h.

AVORD (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 560 h. ⊞ Or.

AVOSNES (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 222 h.

AVOT (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 246 h.

AVOUDREY (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 649 h.

AVRAINVILLE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 167 h.

AVRAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 376 h.

AVRAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 294 h.

AVRAINVILLE (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 150 h.

AVRANCHES (Manche), ch.-l. d'arr.; 8,057 h. ⊞ O., ⊡, ✝.

AVRANVILLE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 260 h.

AVRECHY (Oise), cant. et arr. de Clermont; 427 h.

AVRECOURT (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 270 h. ⊞ E.

AVRÉE (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 343 h.

AVREGNY (H.-Savoie), cant. et arr. d'Annecy; 191 h.

AVREMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 953 h.

AVRESSIEUX (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 649 h.

AVREUIL (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 368 h.

AVRICOURT (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 312 h.

AVRIEUX (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 247 h.

AVRIGNEY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 623 h.

AVRIGNY (Oise), cant. et arr. de Clermont; 250 h ⊞ N.

AVRIL (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 631 h.

AVRIL-SUR-LOIRE (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 588 h.

AVRILLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 711 h.

AVRILLÉ (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 1,003 h. ⊞ O.

AVRILLÉ (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 1,120 h. ⊡, ✝.

AVRILLY (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 492 h.

AVRILLY (Eure), cant. de Damville, arr. d'Evreux; 151 h.

AVRILLY (Orne), cant. et arr. de Domfront; 415 h.

AVROLLES (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 623 h.

AVROULT (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 346 h.

AVY (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 509 h.

AWOINGT (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 551 h. ⊞ de la ligne du Cambrésis.

AX (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Foix; 1,746 h. ⊡, ✝.

AXAT (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 425 h. ⊡, ✝.

AXIAT (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 239 h.

AY (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 5,396 h. ⊞ E., ⊡, ✝.

AYAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint Gervais, arr. de Riom; 547 h.

AYDAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. d'Ambert; 1,541 h.

AYDIE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 506 h.

AYDIUS (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 613 h.

AYDOILLES (Vosges), cant de Bruyères, arr. d'Epinal; 765 h.

AYEN (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 1,290 h. ⊡, ✝.

AYENCOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 99 h.
AYETTE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 473 h.
AYGUATÉBIA (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 509 h.
AYGUEMORTE (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 301 h.
AYGUETINTE (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 313 h.
AYHERRE (B.-Pyrénées), cant. de Labastide-Clairence, arr. de Bayonne; 1,392 h.
AYMERIES (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 242 h.
AYN (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 626 h.
AYNAC (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 1,175 h.
AYNANS (LES) [H.-Saône], cant. et arr. de Lure; 562 h.
AYRENS (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 960 h.
AYRON (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 1,075 h. ⊞ Et., ☒.
AYROS-ARBOUIX (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 351 h.
AYSE (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 860 h.
AYSSÈNES (Aveyron), cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 1,149 h.
AYTRÉ (Charente-Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle; 923 h.
AYVELLES (LES) [Ardennes], cant. de Flize, arr. de Mézières; 370 h.
AYZAC-OST (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 473 h.
AYZIEU (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 451 h.
AZANNES-ET-SOUMAZANNES (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 496 h.
AZANS (Jura), cant. et arr. de Dôle; 310 h.
AZAS (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 555 h.
AZAT-CHÂTENET (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 493 h.
AZAT-LE-RIZ (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 1,009 h.
AZAY-LE-BRÛLÉ (Deux-Sèvres), 1er cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,827 h.
AZAY-LE-FERRON (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 2,008 h. ⊡, ⊤.
AZAY-LE-RIDEAU (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Chinon; 2,116 h. ⊞ Et., ⊡, ⊤.
AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 1,324 h. ⊡.
AZAY-SUR-INDRE (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 421 h.
AZAY-SUR-THOUET (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 1,472 h. ⊡.
AZÉ (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 1,008 h.
AZÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 1,193 h.
AZÉ (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 1,422 h. ☒.
AZEFFOUN (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; *com. mixte*, 44,091 h.
AZELOT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 165 h.
AZÉRABLES (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 2,099 h. ☒.
AZERAILLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 705 h. ⊞ E.
AZERAT (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 1,434 h.
AZÉRAT (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 583 h.
AZEREIX (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 882 h.
AZET-TRACHERE (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 412 h.
AZEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 183 h.
AZILLANET (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 731 h.
AZILLE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 2,238 h. ⊡, ⊤.
AZILONE-AMPAZA (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 457 h.
AZINCOURT (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 398 h.
AZOLETTE (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 414 h.
AZUR (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 378 h.
AZY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 1,225 h.
AZY-BONNEIL (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 193 h. ⊤.
AZY-LE-VIF (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 860 h.
AZZANA (Corse), cant. de Salice, arr. d'Ajaccio; 473 h.



BAÂLON (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 630 h.
BAALONS (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 553 h.
BABA-HASSEN (Alger), arr. d'Alger; 338 h.
BABŒUF (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 530 h.
BABY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 117 h.
BACCARAT (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 6,013 h. ⊞ E., ☒, ⊤.
BACCON (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 700 h. ⊡ fb.
BACH (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 568 h.
BACHANT (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 976 h.
BACHAS (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 274 h.
BACHELLERIE (LA) [Dordogne], cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 1,637 h. ⊞ Or., ☒, ⊤.
BACHIVILLERS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 237 h.
BACHOS-BINOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 197 h.
BACHY (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,029 h.
BACILLY (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 1,101 h.
BACON (LE) [Lozère], cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 202 h.
BACONNES (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 230 h.
BACONNIERE (LA) [Mayenne], cant. de Chailland, arr. de Laval; 1,902 h. ⊡.
BACOUEL (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 390 h. ☒.
BACOUEL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 190 h. ⊞ N.
BACQUEPUIS (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 160 h.
BACQUEVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 431 h.
BACQUEVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 2,321 h. ☒, ⊤.
BADAILHAC (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 401 h.
BADAROUX (Lozère), cant. et arr. de Mende; 664 h.
BADEFOLS (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 324 h.
BADEFOLS-D'ANS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 1,201 h.
BADEN (Morbihan), cant. ouest et arr. de Vannes; 2,733 h. ☒ fb.
BADENS (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 548 h.
BADEVEL (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 956 h.
BADINIÈRES (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 429 h.
BADMÉNIL-AUX-BOIS (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 335 h.
BADONVILLER (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 1,725 h. ⊞ E., ☒, ⊤.
BADONVILLIERS (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 264 h.
BAFFE (LA) [Vosges], cant. et arr. d'Épinal; 571 h.
BAFFIE (Puy-de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 761 h.
BAGARD (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 672 h.
BAGAS (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 274 h.
BAGASSARGUES (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 68 h.
BAGAT (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 535 h.
BÂGÉ-LA-VILLE (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 1,918 h.
BÂGÉ-LE-CHATEL (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 728 h. ☒, ⊤.
BAGERT (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 251 h.
BAGES (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 1,193 h.
BAGES (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 1,345 h. ⊡, ⊤.
BAGIRY (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 260 h.
BAGNAC (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 2,017 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.
BAGNEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 475 h.
BAGNEAUX (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 577 h.
BAGNÈRES-DE-BIGORRE (H.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 9,498 h. ⊞ M., ☒, ⊤.
BAGNÈRES-DE-LUCHON (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 4,256 h. ⊞ M., ☒, ⊤.
BAGNEUX (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 122 h.
BAGNEUX (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 482 h.
BAGNEUX (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 570 h.
BAGNEUX (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 1,159 h.
BAGNEUX (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 586 h.
BAGNEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 278 h. ⊞ E.
BAGNEUX (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 1,509 h. ☒.
BAGNEUX (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 296 h.
BAGNEUX-LA-FOSSE (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 577 h.
BAGNIZEAU (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 347 h.
BAGNOLES (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 256 h.
BAGNOLET (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 3,839 h. ⊡.
BAGNOLS (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 4,666 h. ⊞ P.-L.-M., ☒, ⊤.
BAGNOLS (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 470 h. ⊡, ⊤.
BAGNOLS (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 2,184 h.
BAGNOLS (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 724 h.
BAGNOLS (Var), cant. de Fréjus, arr. de Draguignan; 921 h. ⊤.
BAGNOT (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 250 h.
BAGUER-MORVAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint-Malo; 2,070 h.
BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint-Malo; 1,746 h.
BAHO (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 801 h.
BAHOUR (Inde française), ch.-l. d'un district; 5,000 h.
BAHUS-SOUBIRAN (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 508 h.
BAIE-MAHAULT (LA) [Guadeloupe], cant. du Lamantin, arr. de La Pointe-à-Pitre; 4,974 h.
BAIGNEAUX (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 429 h.
BAIGNEAUX (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 299 h.
BAIGNEAUX (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 134 h.
BAIGNES (H.-Saône), cant. de

Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 258 h.

BAIGNES - SAINTE - RADÉGONDE (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Barbezieux: 2,215 h. ⊡, ⊤.

BAIGNEUX-LES-JUIFS (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine; 407 h. ⊡, ⊤.

BAIGNOLLET (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 404 h.

BAIGTS (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 866 h.

BAIGTS (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 913 h. M.

BAILLARGUES-ET-COLOMBIERS (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 683 h. P.-L.-M., ⊡, ⊤.

BAILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 457 h.

BAILLEAU-LE-PIN (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 874 h. Ét. (ligne de Chartres à Brou), ⊡, ⊤.

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 702 h. Or. à Rouen.

BAILLEAU-SOUS-GAILLARDON (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 609 h.

BAILLESTAVY (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 303 h.

BAILLET (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 238 h.

BAILLEUL (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck; 12,712 h. N., ⊡, ⊤.

BAILLEUL (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 742 h.

BAILLEUL (LE) [Sarthe], cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 1,078 h.

BAILLEUL (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 604 h.

BAILLEUL-AUX-CORNAILLES (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 406 h.

BAILLEUL-LA-VALLÉE (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 360 h.

BAILLEUL-LE-SOC (Oise), cant. et arr. de Clermont; 665 h.

BAILLEUL-LES-PERNES (Pas-de-Calais), cant. de Heuchin, arr. de Saint-Pol; 328 h.

BAILLEULMONT (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 320 h.

BAILLEUL-NEUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 367 h.

BAILLEUL-SIR-BERTHOULT (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 810 h.

BAILLEUL-SUR-THÉRAIN (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 695 h.

BAILLEULVAL (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 344 h.

BAILLEVAL (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 637 h.

BAILLIF (LE) [Guadeloupe], arr. de La Basse-Terre; 2,259 h.

BAILLOLET (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 307 h.

BAILLOU (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 571 h.

BAILLY (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 322 h.

BAILLY (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 383 h.

BAILLY-AUX-FORGES (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 288 h.

BAILLY-CARROIS (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 273 h.

BAILLY-EN-RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 816 h.

BAILLY-LE-FRANC (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 161 h.

BAILLY-ROMAINVILLIERS (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 315 h.

BAIN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Redon; 4,932 h. O., ⊡, ⊤.

BAINCHTUN (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Boulogne; 1,556 h.

BAINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 190 h.

BAINS (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Redon; 2,649 h.

BAINS (H.-Loire), cant. de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy; 1,354 h.

BAINS (Vosges), ch.-l. de cant., arr. d'Épinal; 2,657 h. E., ⊡, ⊤.

BAINVILLE-AUX-MIROIRS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 484 h.

BAINVILLE-AUX-SAULES (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 291 h.

BAINVILLE-SUR-MADON (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 373 h. E.

BAIROLS (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 223 h.

BAIS (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 2,350 h.

BAIS (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 1,948 h. ⊡, ⊤.

BAISIEUX (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 1,966 h. N., ⊡, ⊤.

BAISSEY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 554 h.

BAIVES (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 256 h.

BAIX (Ardèche), cant. de Chomérac, arr. de Privas; 1,088 h. P.-L.-M.

BAIXAS (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 3,233 h. ⊡, ⊤.

BAIZIEUX (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 503 h.

BAIZIL (LE) [Marne], cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 462 h.

BAJAMONT (Lot-et-Garonne), 2e cant. et arr. d'Agen; 465 h.

BAJONNETTE (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 299 h.

BAJUS (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 128 h.

BAKEL (Sénégal), ch.-l. de cercle, dans le Gandiaka; 1,493 h.

BALABOUM (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊡, ⊤.

BALACET (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 109 h.

BALADE (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

BALADOU (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 676 h.

BALAGNY-SUR-THÉRAIN (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 1,173 h.

BALAGUÈRES (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,119 h.

BALAGUIER (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 516 h.

BALAGUIER (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 423 h.

BALAISEAUX (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 285 h.

BALAIVES-ET-BUTZ (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 384 h.

BALAN (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 697 h.

BALAN (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,676 h.

BALANOD (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 467 h.

BALANSUN (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 265 h.

BALANZAC (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 616 h.

BALARUC-LES-BAINS (Hérault), cant. de Frontignan, arr. de Montpellier; 992 h. M., ⊡, ⊤.

BALÂTRE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 186 h.

BALAZÉ (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 1,848 h.

BALAZUC (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 694 h. P.-L.-M.

BALBIGNY (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 1,614 h. P.-L.-M., ⊡.

BALBINS (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 405 h.

BALEINE (LA) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 1,549 h.

BALEIX (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 375 h.

BALESMES (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 1,556 h.

BALESMES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 870 h.

BALESTA (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 433 h.

BALEYSSAGUES (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 412 h.

BALHAM (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 283 h.

BALIGNAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 146 h.

BALIGNICOURT (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 204 h.

BÂLINES (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 183 h.

BALINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 527 h. N.

BALIRACQ-MAUMUSSON (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 309 h.

BALIROS (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 304 h.

BALIZAC (Gironde), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Bazas; 857 h.

BALLAINVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 561 h.

BALLAISON (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 771 h.

BALLAN (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,319 h. Ét., ⊡, ⊤.

BALLANCOURT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 1,257 h. P.-L.-M.

BALLANS (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 541 h.

BALLAY (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 350 h.

BALLEDENT (H.-Vienne), cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac; 671 h.

BALLÉE (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouère, arr. de Château-Gontier; 906 h. ⊡.

BALLERAY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 363 h.

BALLEROY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Bayeux; 1,124 h. ⊡, ⊤.

BALLÉVILLE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 253 h.

BALLON (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 647 h.

BALLON (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans; 1,727 h. ⊡.

BALLONS (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 335 h.

BALLORE (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 322 h.

BALLOTS (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 1,935 h. ⊡.

BALLOY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 269 h.

BALMA (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 893 h.

BALME (LA) [Isère], cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 608 h. ⊡.

BALME (LA) [Savoie], cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 504 h.

BALME-D'EPY (LA) [Jura], cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 120 h.

BALME-DE-SILLINGY (LA) [H.-Savoie], cant. nord et arr. d'Annecy; 860 h. ⊡.

BALME-DE-THUY (LA) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 266 h.

BALMELLES (LES) [Lozère], cant. de Villefort, arr. de Mende; 300 h.

BALMONT (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 257 h.

BALNOT-LA-GRANGE (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 321 h.

BALNOT-SUR-LAIGNES (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 389 h.

BALOGNA (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio; 575 h.

BALOT (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 262 h.

BALSAC (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 648 h.

BALSIÈGES (Lozère), cant. et arr. de Mende; 794 h.

BALZAC (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 768 h.

BAMBECQUE (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 998 h.

BANASSAC (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 1,393 h. Or.

BANAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 168 h.

BANCA (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 952 h.

BANCIGNY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 129 h.

BANCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 262 h.

BAN-DE-SAPT (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 1,349 h.

BANDOL (Var), cant. d'Ollioules, arr. de Toulon; 1,782 h. P.-L.-M., ⊡, ⊤.

BANEINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 506 h.

BANEUIL (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 216 h.

BANGOR (Morbihan), cant. de Belle-Isle, arr. de Lorient; 1,665 h.

BANIÈRES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 289 h.

BANIOS (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 284 h.

BANIZE (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 618 h.

BANNALEC (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé; 5,042 h. Or., ⊡, ⊤.

BANNANS (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 421 h.

BANNAY (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 919 h.

BANNAY (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 55 h.

BANNE (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 1,517 h. ⊡.

BANNEGON (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 996 h. ⊡.
BANNES (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 502 h.
BANNES (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 424 h.
BANNES (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres, 381 h. 🚉 E.
BANNES (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 267 h.
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 141 h.
BANNEVILLE-SUR-AJON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen, 362 h.
BANNONCOURT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 375 h. 🚉 E., ⊤.
BANNOST (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 484 h.
BANOGNE - RECOUVRANCE (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 559 h. ⊡.
BANON (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier; 1,206 h. ⊡, ⊤.
BANOS (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 342 h.
BANS (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle: 159 h.
BANSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 487 h.
BAN-SUR-MEURTHE (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 1,484 h.
BANTANGES (Saône-et-Loire), cant. de Montpont, arr. de Louhans; 917 h.
BANTEUX (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 969 h.
BANTHELU (Seine-et-Oise) cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 152 h.
BANTHEVILLE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 399 h.
BANTIGNY (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 557 h.
BANTOUZELLE (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 1,040 h.
BANVILLARS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 180 h.
BANVILLE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 454 h.
BANVOU (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 1,025 h.
BANYULS-DELS-ASPRES (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 744 h.
BANYULS-SUR-MER (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 3,850 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
BAON (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 180 h.
BAONS-LE-COMTE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 439 h.
BAPAUME (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 3,335 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
BAR (LE) [Alpes-Mar.], ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 1,369 h. ⊠, ⊤.
BAR (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 185 h.
BAR (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle 1,000 h.
BARACÉ (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 683 h. ⊤.
BARAIGNE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 173 h.
BARAIZE (Indre), cant. d'Eguzon, arr. de La Châtre; 801 h.
BARALLE (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 742 h.
BARASTRE (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 674 h.
BARATIER (H.-Alpes), cant. et arr. d'Embrun; 225 h.
BARBACHEN (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 117 h.
BARBAGGIO (Corse), cant. de Saint-Florent, arr. de Bastia; 293 h.
BARBAIRA (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 578 h.
BARBAISE (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 243 h.
BARBAS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 367 h.
BARBASTE (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 2,019 h. ⊡, ⊤.
BARBÂTRE (Vendée), cant. de Noirmoutier, arr. des Sables-d'Olonne: 1,818 h. ⊠ fb.
BARBAZAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 459 h.
BARBAZAN-DEBAT (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 674 h.
BARBAZAN-DESSUS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes: 212 h.
BARBECHAT (Loire-Inf.), cant. du Loroux-Bottereau, arr. de Nantes; 1,111 h.
BARBEN (LA) [Bouches-du-Rhône], cant. de Salon, arr. d'Aix; 306 h.
BARBENTANE (Bouches-du-Rhône), cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles; 2,851 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
BARBERAZ (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 598 h.
BARBEREY (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 325 h. 🚉 E.
BARBERIE (Oise), cant. et arr. de Senlis; 471 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
BARBERIER (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 337 h.
BARBERY (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 590 h.
BARBEVILLE (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 171 h.
BARBEY (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 163 h.
BARBEY-SEROUX (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 487 h.
BARBEZIÈRES (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 361 h.
BARBEZIEUX (Charente), ch.-l. d'arr.; 4,102 h. 🚉 Et., ⊡, ⊤.
BARBIÈRES (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 540 h.
BARBIREY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 352 h. ⊤.
BARBONNE-FAYEL (Marne), cant. de Sezanne, arr. d'Épernay; 1,213 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
BARBONVAL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 53 h.
BARBONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 367 h.
BARBOUX (LE) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 335 h.
BARBUISE (Aube), cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine; 527 h.
BARBY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 415 h.
BARBY (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 241 h.
BARC (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 612 h.
BARCELONNE (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 286 h.
BARCELONNE (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 1,180 h. ⊡.
BARCELONNETTE (B.-Alpes), ch.-l. d'arr.; 2,303 h. ⊡, ⊤.
BARCILLONNETTE (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 298 h. ⊡, ⊤.
BARCUGNAN (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 504 h.
BARCUS (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 1,781 h. ⊡.
BARCY (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 249 h.
BARD (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 615 h.
BARDE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 725 h.
BARD-LE-RÉGULIER (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 314 h.
BARD-LES-ÉPOISSE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 145 h.
BARD-LÈS-PESMES (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 320 h.
BARDENAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 409 h.
BARDIGUES (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 477 h.
BARDON (LE) [Loiret], cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 836 h.
BARDOS (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 1,733 h. ⊡.
BARDOU (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 154 h.
BARDOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 355 h.
BAREILLES (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 401 h.
BAREN (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 55 h.
BARENTIN (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 3,743 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
BARENTON (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 2,377 h. ⊡, ⊤.
BARENTON-BUGNY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 646 h. 🚉 N.
BARENTON-CEL (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 188 h.
BARENTON-SUR-SERRE (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 201 h.
BARÉSIA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 212 h.
BARFLEUR (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 1,005 h. ⊡, ⊤.
BARGEME (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 334 h.
BARGEMON (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 1,681 h. ⊠., ⊤.
BARGES (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 165 h.
BARGES (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 407 h.
BARGES (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 388 h.
BARGNY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 225 h.
BARIA (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., circonscription de Saïgon; 23,858 h. ⊡, ⊤.
BARIES (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 690 h.
BARILS (LES) [Eure], cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 270 h.
BARRINQUE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 501 h.
BARISEY-AU-PLAIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 407 h.
BARISEY-LA-CÔTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 247 h. 🚉 E.
BARISIS (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 943 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
BARIZEY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 285 h.
BARJAC (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 178 h.
BARJAC (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 1,939 h. ⊡, ⊤.
BARJAC (Lozère), cant. de Chanac, arr. de Marvejols; 883 h.
BARJOLS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Brignoles; 2,656 h. ⊡, ⊤.
BARJON (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 84 h.
BARJOUVILLE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 243 h.
BAR-LE-DUC (Meuse), ch.-l. d'arr.; 17,485 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 E., ⊡, ⊤.
BARLES (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 502 h.
BARLEST (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Pé, arr. d'Argelès; 345 h.
BARLEUX (Somme), cant. et arr. de Péronne; 504 h.
BARLIEU (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 1,183 h.
BARLIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 672 h. 🚉 N.
BARLY (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 429 h.
BARLY (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 453 h.
BARMAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 202 h.
BARNAVE (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 340 h.
BARNAY (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 461 h.
BARNEVILLE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 194 h.
BARNEVILLE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 484 h.
BARNEVILLE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes; 935 h. ⊡.
BAROCHE-GONDOUIN (LA) [Mayenne], cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 592 h.
BAROCHE-SOUS-LUCÉ (LA) [Orne], cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 1,226 h. 🚉 O. Alençon à Domfront.
BAROMESNIL (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 320 h.
BARON (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 359 h.
BARON (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 308 h.
BARON (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 444 h.
BARON (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 821 h. ⊠ fb.
BARON (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 572 h.
BARON (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 157 h.
BAROVILLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 650 h.
BARP (LE) [Gironde], cant. de Belin, arr. de Bordeaux; 1,526 h. ⊠ fb., ⊤.
BARQUET (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 393 h.
BARRAIS-BUSSOLLES (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 787 h.
BARRAL (Constantine), arr. de Bône; 523 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroub, ⊤.
BARRAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 1,560 h. ⊡.
BARRANCOUEU (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 107 h.
BARRAS (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 267 h.
BARRAUTE CAMU (B.-Pyré-

nées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 322 h.

BARRAUX (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 1,354 h. ⊠.

BARRE (LA) [Eure], cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 792 h. ⊠, ☍.

BARRE (LA) [Jura], cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 215 h. 🚉 P.-L.-M., ☍.

BARRE (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Florac; 680 h. ⊡, ☍.

BARRE (LA) [H.-Saône], cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 83 h.

BARRE-DE MONTS (LA) [Vendée], cant. de Saint-Jean-de-Monts, arr. des Sables-d'Olonne; 1,442 h. ⊠.

BARRE-DE-SEMILLY (LA) [Manche], cant. et arr. de Saint-Lô; 485 h.

BARRÊME (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 973 h. ⊡, ☍.

BARRET (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 1,066 h.

BARRET-DE-LIOURE (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 361 h.

BARRET-LE-BAS (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 372 h.

BARRET-LE-HAUT (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 73 h.

BARRETAINE (Jura), cant. et arr. de Poligny; 352 h.

BARRETTALI (Corse), cant. de Luri, arr de Bastia; 974 h.

BARRIAC (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 507 h.

BARRICOURT (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 254 h.

BARRO (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 441 h.

BARROU (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 894 h.

BARROUX (LE) [Vaucluse], cant. de Malaucène, arr. d'Orange; 706 h.

BARRY (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 118 h.

BARRY-D'ISLEMADE (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Castelsarrasin; 528 h.

BARS (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 817 h.

BARS (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 352 h.

BARSAC (Drôme), cant. et arr. de Die; 140 h.

BARSAC (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 2,943 h. 🚉 M., ⊡, ☍.

BAR-SUR-AUBE (Aube), ch.-l. d'arr.; 4,579 h. 🚉 E., ⊡, ☍.

BAR-SUR-SEINE (Aube), ch.-l. d'arr.; 3,092 h. 🚉 E., ⊡, ☍.

BART (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 716 h.

BARTHE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 64 h. ⊠.

BARTHERANS (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 141 h.

BARTHES (LES) [Tarn-et-Garonne], cant. et arr. de Castelsarrasin; 495 h.

BARTRÈS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 351 h.

BARVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 183 h.

BARVILLE (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 526 h.

BARVILLE (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 528 h.

BARVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 237 h.

BARZAN (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 580 h.

BARZUN (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 612 h.

BARZY (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 458 h.

BARZY (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 512 h.

BAS (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux; 3,074 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ☍.

BASCONS (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 871 h.

BASCOUS (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 301 h.

BAS-ET-LEZAT (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 515 h.

BAS-LIEU (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 440 h.

BASLIEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 627 h.

BASLIEUX-LÈS-FISMES (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 283 h.

BASLIEUX-SOUS-CHÂTILLON (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 194 h.

BASLY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 377 h.

BAS-MAUCO (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 194 h.

BASSAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 690 h.

BASSAN (Hérault), 1er cant. et arr. de Béziers; 594 h. ⊡ M.

BASSANNE (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 176 h.

BASSÉE (LA) [Nord], ch.-l. de cant., arr. de Lille; 3,545 h. 🚉 N., ⊡, ☍.

BASSE-GOULAINE (Loire-Inf.), cant. de Vertou, arr. de Nantes; 1,182 h.

BASSENEVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 302 h.

BASSENS (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 1,228 h.

BASSENS (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 1,028 h.

BASSE-POINTE (LA) [Martinique], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pierre; 5,327 h.

BASSERCLES (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 312 h.

BASSES (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 264 h.

BASSE-SUR-LE-RUPT (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 1,221 h.

BASSE-TERRE (LA) [Guadeloupe], ch.-l. du gouvernement colonial et d'un arr.; 9,165 h.

BASSEUX (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 199 h.

BASSE-VAIVRE (LA) [H.-Saône], cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 210 h.

BASSEVELLE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 399 h.

BASSIGNAC (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 508 h.

BASSIGNAC-LE-BAS (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 652 h.

BASSIGNAC-LE HAUT (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 837 h.

BASSIGNEY (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure, 285 h.

BASSILLAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 737 h.

BASSILLON-VAUZÉ (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 188 h.

BASSOLES-AULERS (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 259 h.

BASSONCOURT (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 269 h.

BASSOU (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 615 h. ⊡, ☍.

BASSOUES (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 1,185 h. ⊡.

BASSU (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 270 h.

BASSUET (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 523 h. ☍.

BASSURELS (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 364 h.

BASSUSSARRY (B.-Pyrénées), cant. nord-ouest et arr. de Bayonne; 401 h.

BASSY (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 625 h.

BASTANÈS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 231 h.

BASTELICA (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 3,196 h. ⊡, ☍.

BASTELICACCIA (Corse), cant. et arr. d'Ajaccio; 508 h. ⊡ fb.

BASTENNES (Landes), cant d'Amou, arr. de Saint-Sever; 420 h.

BASTIA (Corse), ch.-l. d'arr.; 20,100 h. Place forte; port; succursale de la Banque de France. ⊡, ☍.

BASTIDE (LA) [Pyrénées-Orient.], cant d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 468 h.

BASTIDE (LA) [Var], cant. de Comps, arr. de Draguignan; 165 h.

BASTIDE-DE-BESPLAS (LA) [Ariège], cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 652 h.

BASTIDE-DE-BOUSIGNAC (LA) [Ariège], cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 443 h.

BASTIDE-DE-LORDAT (LA) [Ariège], cant de Saverdun, arr. de Pamiers; 411 h.

BASTIDE-D'ENGRAS (LA) [Gard], cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 374 h.

BASTIDE-DE-SÉROU (LA) [Ariège], ch.-l. de cant., arr. de Foix; 2,671 h. ⊡, ☍.

BASTIDE-DES-JOURDANS (LA) [Vaucluse], cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 709 h.

BASTIDE-DE-SALAT (LA) [Ariège], cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 353 h.

BASTIDE-L'ÉVÊQUE (LA) [Aveyron], cant. de Rieupeyroux, arr. de Villefranche; 2,560 h. ⊡.

BASTIDE-PRADINES (LA) [Aveyron], cant. et arr. de Saint-Affrique; 46

BASTIDE-SOLAGES (LA) [Aveyron], cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 453 h.

BASTIDE-SUR-L'HERS (LA) [Ariège], cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 912 h. ⊡, ☍.

BASTIDONNE (LA) [Vaucluse], cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 252 h.

BASTIT (LE) [Lot], cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 525 h.

BASVILLE (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 707 h.

BATAILLE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 180 h.

BATHELÉMONT-LÈS-BAUZEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 200 h.

BATHERNAY (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 283 h.

BÂTHIE (LA) [Savoie], cant. et arr. d'Albertville; 1,244 h.

BÂTIE-CREMEZIN (LA) [Drôme], cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 43 h.

BÂTIE-DES-FONDS (LA) [Drôme], cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 106 h.

BÂTIE-DIVISIN (LA) [Isère], cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 1,165 h.

BÂTIE-MONTGASCON (LA) [Isère], cant. de Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,555 h.

BÂTIE-MONTSALÉON (LA) [H.-Alpes], cant. de Serres, arr. de Gap; 296 h.

BÂTIE-NEUVE (LA) [H.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Gap; 947 h. ⊡, ☍.

BÂTIE-ROLLAND (LA) [Drôme], cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 630 h.

BÂTIES (LES) [H.-Saône], cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 234 h.

BÂTIE-VIEILLE (LA) [H.-Alpes], cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 208 h.

BATILLY (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 698 h.

BATILLY (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 379 h. 🚉 E., ⊡, ☍.

BATILLY (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 337 h.

BATILLY-SUR-LOIRE (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 358 h.

BATNA (Constantine), arr. de Constantine; 4,833 h. *Com. mixte*, 17,151 h; territ. de commandement, *com. indigène*, 31,953 h. ☍.

BATS (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 371 h.

BASTÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 171 h.

BATTENANS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 97 h.

BATTEXEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 106 h.

BATTIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 329 h.

BATTRANS (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 214 h.

BATZ (ILE DE) [Finistère], cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 1,206 h.

BATZ (Loire-Inf.), cant. du Croisic, arr. de Saint-Nazaire; 2,726 h. 🚉 Et., ⊡, ☍.

BAUBIGNY (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 663 h.

BAUCHE (LA) [Savoie], cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 486 h.

BAUD (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 4,376 h. 🚉 Or., ⊡, ☍.

BAUDÉAN (H.-Pyrénées), cant. de Campan, arr. de Bagnères-de Bigorre; 780 h.

BAUDEMENT (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 150 h.

BAUDEMONT (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 484 h.

BAUDIGNAN (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 251 h.

BAUDIGNÉCOURT (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 177 h.

BAUDINARD (Var), cant. d'Aups, arr. de Draguignan 305 h.

BAUDONCOURT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 818 h.

BAUDONVILLIERS (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 340 h.

BAUDRE (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 282 h.

BAUDRECOURT (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 281 h.

BAUDREIX (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 294 h. 🚉 M.

BAUDRÉMONT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 187 h.

BAUDRES (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 935 h.

BAUDREVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 401 h. ⊠.

BAUDREVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 303 h.

BAUDRICOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 300 h.

BAUDRIÈRES (Saône-et-Loire)

cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,398 h. 🚃 P. L. M.
BAUDUEN (Var), cant. d'Aups, arr. de Draguignan; 747 h. ⊠.
BAUGÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 3,449 h. ⊠, ᛏ.
BAUGY (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 1,600 h. ⊠, ᛏ.
BAUGY (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 260 h.
BAUGY (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 456 h.
BAULAY (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 518 h.
BAULE (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans; 1,545 h.
BAULME-LA-ROCHE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 234 h.
BAULNE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 504 h.
BAULNE (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 455 h.
BAULNY (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 145 h.
BAULON (Ille-et-Vilaine), cant de Guichen, arr. de Redon; 1,613 h.
BAULOU (Ariège), cant. et arr. de Foix; 477 h.
BAUME (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 586 h.
BAUME (LA) [H.-Savoie], cant. du Biot, arr. de Thonon; 666 h.
BAUME-CORNILLANE (LA) [Drôme], cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 448 h.
BAUME-D'HOSTUN (LA) [Drôme], cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 285 h.
BAUME-DE-TRANSIT (LA) [Drôme], cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 754 h.
BAUME-LES-DAMES (Doubs), ch.-l. d'arr.; 2,821 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
BAUNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 952 h.
BAUPTE (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 306 h.
BAUQUAY (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 190 h.
BAURECH (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 637 h.
BAURIÈRES (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 426 h. ⊠.
BAUSSAINE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 1,104 h.
BAUVIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 1,998 h. 🚃 N., ⊠.
BAUX (LES) [Bouches-du-Rhône], cant. de Saint-Remy, arr. d'Arles; 350 h.
BAUX-DE-BRETEUIL (LES) [Eure], cant. de Breteuil, arr. d'Évreux; 1,056 h. ⊠.
BAUX-SAINTE-CROIX (LES) [Eure], cant. sud et arr. d'Évreux; 332 h.
BAUZY (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 315 h.
BAVAI (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 1,863 h. 🚃 N., ⊠, ᛏ.
BAVANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 1,175 h.
BAVELINCOURT (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 211 h.
BAVENT (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 791 h. ⊠.
BAVERANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 142 h.
BAVILLIERS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 1,314 h.
BAVINCHOVE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 903 h.

BAVINCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 504 h.
BAX (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 224 h.
BAY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 273 h.
BAY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 149 h.
BAY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 172 h.
BAYAC (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 582 h.
BAYAS (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne, 571 h.
BAYE (Finistère), cant. et arr. de Quimperlé; 543 h.
BAYE (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 635 h. ⊠, ᛏ.
BAYECOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 285 h.
BAYEL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 995 h. 🚃 E.
BAYENCOURT (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 175 h.
BAYENGHEM-LÈS-ÉPERLECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 476 h.
BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 218 h.
BAYERS (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 364 h.
BAYET (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 1,154 h.
BAYEUX (Calvados), ch.-l. d'arr.; 8,357 h. Évêché. 🚃 O., ⊠, ᛏ.
BAYNES (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 424 h.
BAYON (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 1,065 h.
BAYON (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 1,023 h. 🚃 E., ⊠, ᛏ.
BAYONNE (B.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 26,261 h. Évêché; place forte (citadelle); port, ch.-l. de sous-arrondissement maritime; succursale de la Banque de France. 🚃 M., ⊠, ᛏ.
BAYONS (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 629 h.
BAYONVILLE (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 418 h.
BAYONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 426 h.
BAYONVILLERS (Somme), cant. de Rozières, arr. de Montdidier; 846 h.
BAZAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 140 h.
BAZAIGES (Indre), cant. d'Eguzon, arr. de La Châtre; 621 h.
BAZAILLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 284 h.
BAZAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 495 h.
BAZANCOURT (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 1,313 h. 🚃 E., ⊠, ᛏ.
BAZANCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 167 h.
BAZARNES (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 605 h.
BAZAS (Gironde), ch.-l. d'arr.; 5,114 h. 🚃 M., ⊠, ᛏ.
BAZAUGES (Charente Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 325 h.
BAZEGNEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 288 h.
BAZEILLES (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,862 h. 🚃 E., ᛏ.
BAZEILLES (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 205 h.
BAZELAT (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 829 h.

BAZEMONT (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 420 h.
BAZENS (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 587 h.
BAZENTIN (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 254 h.
BAZENVILLE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 272 h.
BAZET (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 477 h.
BAZEUGES (LA) [H.-Vienne], cant. du Dorat, arr. de Bellac; 471 h.
BAZIAN (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 443 h.
BAZICOURT (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 148 h.
BAZIÈGE (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 1,427 h. 🚃 M., ⊠, ᛏ.
BAZIEN (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 238 h.
BAZILLAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 477 h.
BAZINCOURT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 450 h.
BAZINCOURT (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 284 h.
BAZINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise arr. de Boulogne; 308 h.
BAZINVAL (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 330 h.
BAZOCHE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 324 h.
BAZOCHE (LA) [Manche], cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 346 h.
BAZOCHE-GOUET (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,951 h. ⊠, ᛏ.
BAZOCHE-MONTPINÇON (LA) [Mayenne], cant. est et arr. de Mayenne; 296 h.
BAZOCHES (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 784 h. ⊠.
BAZOCHES (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 273 h.
BAZOCHES-AU-HOULME (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 778 h. ⊠, ᛏ.
BAZOCHES-EN-DUNOIS (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 625 h.
BAZOCHES-LÈS-BRAY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 732 h.
BAZOCHES LES GALLERANDES (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 1,176 h. ⊠.
BAZOCHES-LES-HAUTES (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 506 h.
BAZOCHES-SUR-LE-BETZ (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 496 h.
BAZOCHES-SUR-HOËNE (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 1,094 h.
BAZOGE (LA) (Sarthe], 3e cant. et arr. du Mans; 1,715 h. ⊠.
BAZOGES-EN-PAILLERS (Vendée), cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon; 988 h.
BAZOGES-EN-PAREDS (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,993 h.
BAZOILLES (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 462 h.
BAZOILLES-ET-MÉNIL (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 298 h. 🚃 E.
BAZOLLES (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 984 h.
BAZOQUE (LA) [Calvados], cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 354 h.
BAZOQUE (LA) [Orne], cant. de Flers, arr. de Domfront; 287 h.

BAZOQUES (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 371 h.
BAZORDAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 566 h.
BAZOUGE-DE-CHÉMÉRÉ (LA) [Mayenne], cant. de Meslay, arr. de Laval; 1,160 h.
BAZOUGE-DES-ALLEUX (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 639 h.
BAZOUGES (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 1,212 h. 🚃 O., ⊠.
BAZOUGES (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 1,631 h.
BAZOUGES (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 1,576 h. ⊠, ᛏ.
BAZOUGES-DU-DÉSERT (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 1,750 h.
BAZOUGES LA PÉROUSE (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 4,011 h. ⊠.
BAZOUGES SOUS-HÉDÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 935 h.
BAZUEL (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,056 h.
BAZUGUES (Gers), cant. et arr. de Mirande; 165 h.
BAZUS (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 332 h.
BAZUS-AURE (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 214 h.
BAZUS NESTE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 231 h.
BÉAGE (LE) [Ardèche], cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 1,602 h.
BÉALCOURT (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 216 h.
BÉALENCOURT (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 354 h.
BÉARD (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 264 h. 🚃 P.-L.-M.
BEAUBEC LA ROSIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 631 h.
BEAUBERY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 1,630 h.
BEAUBIGNY (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 223 h.
BEAUBRAY (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 365 h.
BEAUCAIRE (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 9,724 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
BEAUCAIRE (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 626 h.
BEAUCAMPS (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 1,141 h.
BEAUCAMPS-LE-JEUNE (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 392 h.
BEAUCAMPS-LE-VIEUX (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 1,808 h. ⊠.
BEAUCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères; 471 h.
BEAUCENS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 417 h.
BEAUCET (LE) [Vaucluse], cant. de Pernes, arr. de Carpentras; 241 h.
BEAUCHALOT (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 421 h.
BEAUCHAMPS (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 608 h.
BEAUCHAMPS (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 545 h.
BEAUCHAMPS (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 516 h.
BEAUCHARMOY (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 233 h.

BEAUCHASTEL (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 949 h. 🚉 P.-L.-M.
BEAUCHE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 306 h.
BEAUCHEMIN (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 213 h.
BEAUCHÊNE (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 330 h.
BEAUCHÊNE (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 1,114 h.
BEAUCHERY (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 352 h.
BEAUCLIAR (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 200 h.
BEAUCOUDRAY (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 287 h.
BEAUCOURT (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 288 h.
BEAUCOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 155 h.
BEAUCOURT (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 4,210 h. 🚉 P.-L.-M.
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 331 h.
BEAUCOUZÉ (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 705 h.
BEAUCROISSANT (Isère), cant. de Rives, arr. de Grenoble; 888 h.
BEAUDÉDUIT (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 372 h.
BEAUDIGNIES (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 1,215 h.
BEAUDRICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte arr. de Saint-Pol; 206 h.
BEAUDUMENT (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 74 h.
BEAUFAI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 539 h.
BEAUFAY (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,753 h.
BEAUFICEL (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 277 h.
BEAUFICEL (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 503 h.
BEAUFIN (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 151 h.
BEAUFORT (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 273 h.
BEAUFORT (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 327 h.
BEAUFORT (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 558 h.
BEAUFORT (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,270 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ☌.
BEAUFORT (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Baugé; 4,757 h. ⊠, ☌.
BEAUFORT (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 375 h.
BEAUFORT (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 1,116 h.
BEAUFORT (Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Albertville; 2,492 h. ⊠, ☌.
BEAUFORT (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 329 h.
BEAUFORT - BLAVINCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 501 h.
BEAUFORT-SUR-GERVANNE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die, 519 h. ⊠.
BEAUFOU (Vendée), cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,160 h.
BEAUFOUR (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 210 h.
BEAUFREMONT (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 301 h.
BEAUFRESNE (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 222 h.
BEAUFRESNEL (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 222 h.
BEAUGAS (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 673 h.
BEAUGEY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 266 h.
BEAUGENCY (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 4,439 h. 🚉 Or., ⊠, ☌.
BEAUGIES (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 158 h.
BEAUJEU (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 302 h.
BEAUJEU (Rhône), ch.-l. de cant., arr de Villefranche; 3,826 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ☌.
BEAUJEU - SAINT - VALLIER-ET-PIERREJUX (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 941 h.
BEAULANDAIS (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 557 h.
BEAULENCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 451 h.
BEAULIEU (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 856 h. 🚉 P.-L.-M.
BEAULIEU (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 235 h.
BEAULIEU (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 195 h.
BEAULIEU (Cantal), cant. de Champs, arr. de Mauriac; 270 h.
BEAULIEU (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 774 h.
BEAULIEU (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 2,535 h. ⊠, ☌.
BEAULIEU (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 154 h.
BEAULIEU (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 510 h.
BEAULIEU (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 167 h.
BEAULIEU (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 1,591 h.
BEAULIEU (Isère), cant. et arr de Saint-Marcellin; 512 h.
BEAULIEU (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 1,397 h.
BEAULIEU (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien; 2,550 h. ⊠.
BEAULIEU (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,123 h.
BEAULIEU (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 721 h.
BEAULIEU (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 276 h.
BEAULIEU (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 171 h.
BEAULIEU (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 305 h.
BEAULIEU (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 694 h.
BEAULIEU-LES-FONTAINES (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 716 h. ⊠, ☌.
BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 627 h.
BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE (Vendée), cant de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 1,445 h.
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 900 h.
BEAULNE-ET-CHIVY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon, 204 h.
BEAULON (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 2,443 h.
BEAUMAIS (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 417 h.
BEAUMARCHÉS (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 1,187 h. ⊠.
BEAUMAT (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 1,019 h.
BEAUME (LA) [H.-Alpes], cant. d'Aspres-lès-Veynes, arr. de Gap; 565 h.
BEAUMÉ (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 393 h.
BEAUMÉNIL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 169 h.
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN (Pas-de-Calais), cant et arr. de Montreuil; 357 h.
BEAUMES (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Orange, 1,487 h. ⊠, ☌.
BEAUMESNIL (Calvados), canton de Saint-Sever, arr. de Vire; 350 h.
BEAUMESNIL (Eure), ch.-l de cant., arr. de Bernay; 549 h. ⊠, ☌.
BEAUMETTES (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 140 h.
BEAUMETZ (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 425 h.
BEAUMETZ-LÈS-AIRE (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 350 h.
BEAUMETZ-LÈS-CAMBRAI (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 1,238 h.
BEAUMETZ LES LOGES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 627 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT (Ardèche), cant de Valgorge, arr. de Largentière; 1,053 h.
BEAUMONT (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan, 1,199 h. ⊠.
BEAUMONT (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 721 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 563 h.
BEAUMONT (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac, 1,834 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 254 h.
BEAUMONT (Gers), cant. et arr. de Condom; 291 h.
BEAUMONT (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 1,285 h.
BEAUMONT (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 343 h.
BEAUMONT (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Cherbourg; 663 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 125 h.
BEAUMONT (Meuse), cant. de Charny; arr. de Verdun-sur-Meuse; 277 h.
BEAUMONT (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 828 h.
BEAUMONT (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras. 689 h.
BEAUMONT (Puy-de-Dôme), cant. sud-ouest et arr. de Clermont; 1,479 h.
BEAUMONT (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 550 h.
BEAUMONT (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 703 h.
BEAUMONT (Saône-et-Loire), cant de Sennecy-le Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 387 h.
BEAUMONT (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 1,428 h. 🚉 N., ⊠, ☌.
BEAUMONT (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 4,371 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 851 h.
BEAUMONT (Vaucluse), cant. de Malaucène, arr. d'Orange; 440 h.
BEAUMONT (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 1,575 h.
BEAUMONT (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 636 h.
BEAUMONT (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 404 h.
BEAUMONT-EN-BEINE (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 336 h.
BEAUMONT-EN-VÉRON (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 1,530 h.
BEAUMONT-HAMEL (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 598 h.
BEAUMONT-LA-CHARTRE (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 702 h.
BEAUMONT-LA-FERRIÈRE (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 517 h. ⊠.
BEAUMONT-LA-RONCE (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 1,143 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT-LE-HARENG (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 232 h.
BEAUMONT LE-ROGER (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Bernay; 1,951 h. 🚉 O., ⊠, ☌.
BEAUMONT-LES-AUTELS (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 822 h. ⊠.
BEAUMONT-LES-NONAINS (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 408 h.
BEAUMONT-LÈS-VALENCE (Drôme), cant. et arr. de Valence; 1,240 h. ⊠ fb.
BEAUMONT-MONTEUX (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 929 h.
BEAUMONT-PIED DE BŒUF (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouère, arr. de Château-Gontier; 424 h.
BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 919 h.
BEAUMONT-SARDOLLES (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 482 h.
BEAUMONT-SUR-OISE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 2,670 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT-SUR-SARTHE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 2,015 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT-SUR-VESLE (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 426 h. ⊠, ☌.
BEAUMONT SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 528 h.
BEAUMONT-VILLAGE (Indre-et-Loire), cant. de Montresor, arr. de Loches; 419 h.
BEAUMONTEL (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 529 h.
BEAUMOTTE-LÈS-MONTBOZON (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 493 h.
BEAUMOTTE-LES-PIN (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 304 h.
BEAUNAY (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 208 h.
BEAUNAY (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 421 h.
BEAUNE (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 1,125 h.
BEAUNE (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr., 12,038 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ☌.
BEAUNE (H.-Loire), cant. de Craponne, arr. du Puy; 689 h.
BEAUNE (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 304 h.
BEAUNE (H.-Vienne), cant.

d'Ambazac, arr. de Limoges; 677 h.
BEAUNE-LA-ROLANDE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers; 1,674 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, T.
BEAUNOTTE (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 116 h.
BEAUPONT (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 1,054 h.
BEAUPOUYET (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 831 h. 🚉 Or., T.
BEAUPRÉAU (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 3,878 h. ⊡, T.
BEAUPUY (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 186 h.
BEAUPUY (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 236 h.
BEAUPUY (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 696 h.
BEAUPUY (Tarn-et-Garonne), cant de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 412 h.
BEAUQUESNE (Somme), cant. et arr. de Doullens; 2,286 h. ⊡.
BEAURAIN (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 388 h.
BEAURAINS (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 171 h.
BEAURAINS (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 1,005 h.
BEAURAINVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 1,246 h. 🚉 N., ⊡.
BEAURECUEIL (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 127 h.
BEAUREGARD (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 310 h.
BEAUREGARD (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 1,426 h.
BEAUREGARD (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 1,392 h.
BEAUREGARD (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 792 h.
BEAUREGARD - ET - BASSAC (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 489 h.
BEAUREGARD - L'ÉVÊQUE (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 1,335 h.
BEAUREGARD VENDON (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 766 h.
BEAUREPAIRE (Isère), ch.-l. de cant, arr. de Vienne; 2,613 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, T.
BEAUREPAIRE (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 438 h.
BEAUREPAIRE (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 63 h.
BEAUREPAIRE (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 854 h. ⊡.
BEAUREPAIRE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 358 h.
BEAUREPAIRE (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,432 h.
BEAUREVOIR (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 2,058 h.
BEAURIEUX (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 793 h. ⊡, T.
BEAURIEUX (Nord), cant de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 236 h.
BEAURONNE (Dordogne), cant. de Neuvic, arr de Ribérac; 777 h.
BEAUSEMBLANT (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 869 h.
BEAUSSAC (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 538 h.
BEAUSSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 759 h.
BEAUSSAULT (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 884 h.
BEAUSSE (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 504 h.
BEAUSSET (LE) (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 2,014 h. ⊡, T.
BEAUTEVILLE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 212 h.
BEAUTHEIL (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 582 h.
BEAUTIRAN (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 937 h. 🚉 M., T.
BEAUTOR (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 589 h.
BEAUTOT (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 203 h.
BEAUVAIN (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 501 h.
BEAUVAIS (Oise), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 17,525 h. Evêché; succursale de la Banque de France. 🚉 N., ⊠, T.
BEAUVAIS (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 467 h.
BEAUVAIS - SOUS - MATHA (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,058 h. ⊠, T.
BEAUVAL (Somme), cant. et arr. de Doullens; 2,274 h. ⊡, T.
BEAUVAU (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 364 h.
BEAUVERNOIS (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 381 h.
BEAUVEZER (B.-Alpes), cant. de Colmars, arr. de Castellane; 664 h. ⊡.
BEAUVILLE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 268 h.
BEAUVILLE (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen; 1,175 h. ⊠, T.
BEAUVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 626 h.
BEAUVILLIERS (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 163 h.
BEAUVILLIERS (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon; 243 h.
BEAUVOIR (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 201 h.
BEAUVOIR (Isère), cant. de Pont-en Royans, arr. de Saint-Marcellin; 165 h.
BEAUVOIR (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 464 h.
BEAUVOIR (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 330 h.
BEAUVOIR (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 285 h.
BEAUVOIR (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 576 h. 🚉 Et., ⊡, T.
BEAUVOIR (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 198 h.
BEAUVOIR (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 2,384 h. ⊠, T.
BEAUVOIR (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 389 h.
BEAUVOIR DE-MARC (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 755 h.
BEAUVOIR-EN LIONS (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 920 h.
BEAUVOIR RIVIÈRE (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 315 h.
BEAUVOIS (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 660 h.
BEAUVOIS (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 3,333 h. ⊡.
BEAUVOIS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 213 h.
BEAUVOISIN (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 149 h.
BEAUVOISIN (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 1,381 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, T.
BEAUVOISIN (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 253 h.
BEAUX (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 1,265 h.
BEAUZAC (H.-Loire), cant. de Monistrol, arr. d'Yssingeaux; 2,674 h.
BEAUZÉE (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 556 h. ⊡, T.
BEAUZELLE (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 260 h.
BEAUZEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 354 h.
BEAUZIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 435 h.
BECCAS (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 162 h.
BEC-DE-MORTAGNE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 1,060 h.
BÉCELEUF (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,071 h.
BÉCHAMPS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 224 h.
BEC-HELLOUIN (LE) (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 686 h. ⊠.
BÉCHEREL (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Montfort; 760 h. ⊠, T.
BÉCHERESSE (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 439 h.
BÉCON (Maine-et-Loire), cant. du Louroux Béconnais, arr. d'Angers; 2,236 h. ⊡.
BECONNE (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 151 h.
BÉCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 278 h.
BÉCOURT-BÉCORDEL (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 149 h.
BECQUIGNY (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 632 h.
BECQUIGNY (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 212 h.
BECQUINCOURT (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 179 h.
BEC-THOMAS (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 219 h.
BÉDARIEUX (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 6,923 h. 🚉 M., ⊡, T.
BÉDARRIDES (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Avignon, 2,487 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, T.
BEDDES (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 327 h.
BÉDÉCHAN (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 279 h.
BEDÉE (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 2,594 h. ⊡.
BÉDEILHAC-ET-AYNAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 506 h.
BÉDEILLE (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 387 h.
BEDEILLE (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 310 h.
BEDEJUN (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne; 56 h.
BÉDENAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 597 h.
BÉDOIN (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 2,374 h.
BEDOUÈS (Lozère), cant. et arr. de Florac; 321 h.
BEDOUS (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 1,133 h. ⊡, T.
BÉDUER (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 1,121 h.
BEFFES (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 389 h.
BEFFIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 150 h.
BEFFU-ET-LE-MORTHOMME (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 226 h.
BÉGAAR (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 1,039 h.
BÉGADAN (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,854 h. ⊡, T.
BÉGANNE (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 1,926 h.
BÉGARD (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 4,715 h. ⊡, T.
BÈGLES (Gironde), 6e cant. et arr. de Bordeaux; 7,238 h. 🚉 M., ⊠, T.
BEGNÉCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 279 h.
BÉGOLE (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 615 h.
BÉGROLLES (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 1,095 h.
BÈGUES (Allier), cant. et arr. de Gannat; 502 h.
BEGUEY (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 998 h.
BÉGUIOS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 489 h.
BÉHAGNIES (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 230 h.
BÉHASQUE-LAPISTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 337 h.
BÉHEN (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 736 h.
BÉHENCOURT (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 424 h.
BÉHÉRICOURT (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 313 h.
BEHONNE (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 436 h.
BÉHORLÉGUY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 180 h.
BÉHOUST (Seine-et-Oise), cant de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 235 h.
BÉHUARD (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 216 h.
BEIGNON (Morbihan), cant. du Guer, arr. de Ploërmel, 1,406 h. ⊡.
BEILLÉ (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 566 h.
BEINE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 943 h. ⊡, T.
BEINE (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 651 h.
BEIRE-LE-CHÂTEL (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 771 h. T.
BEIRE-LE-FORT (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 198 h.
BEISSAT (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 423 h.
BÉLÂBRE (Indre), ch.-l. de cant., arr. du Blanc; 2,120 h. ⊡, T.
BELAN-SUR OURCE (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 700 h. T.
BÉLARGA (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 286 h.
BÉLAYE (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 777 h.
BELBERAUD (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 350 h.
BELEÈSE (Tarn-et-Garonne),

cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 186 h.
BELBEUF (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 700 h.
BELBÈZE (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 157 h.
BELBÈZE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 752 h.
BELCAIRE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 853 h. ✉, ⊤.
BELCASTEL (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 1,020 h.
BELCASTEL (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 420 h.
BELCASTEL-ET-BUC (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 188 h.
BELCODÈNE (Bouches-du-Rhône), cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 195 h.
BÉLESTA (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix, 2,382 h. ✉, ⊤.
BELESTA (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 208 h.
BÉLESTA (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 451 h.
BELEYMAS (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 455 h.
BELFAHY (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 512 h.
BELFAYS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 77 h.
BELFLOU (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 260 h.
BELFONDS (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 395 h.
BELFORT (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 141 h.
BELFORT (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 1,335 h.
BELFORT (Territ. de Belfort), ch.-l. du Territ. et d'un cant.; 19,336 h. Place forte; succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M. et E., ✉, ⊤.
BELGEARD (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 608 h.
BELGENTIER (Var), cant. de Solliès-Pont, arr. de Toulon; 884 h.
BELGODERE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Calvi; 954 h. ✉.
BELHADE (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 483 h.
BELHOMERT-GUÉHOUVILLE (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 630 h. ✉.
BÉLIET (Gironde), cant. de Belin, arr. de Bordeaux; 1,323 h.
BELIEU (LE) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 309 h.
BÉLIGNAT (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 296 h.
BÉLIGNIEUX (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 863 h.
BELIN (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,668 h. ✉, ⊤.
BÉLIS (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 535 h.
BELLAC (H.-Vienne), ch.-l. d'arr.; 4,511 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.
BELLAFFAIRE (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 277 h.
BELLAING (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 368 h.
BELLANCOURT (Somme), cant. nord et arr. d'Abbeville, 326 h.
BELLAVILLIERS (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 577.
BELLAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Marines, arr. de Pontoise; 153 h.
BELLEAU (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry, 222 h. ✉, ⊤.
BELLEAU (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 306 h.
BELLEBAT (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 110 h.
BELLEBRUNE (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 155 h.
BELLECHASSAGNE (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 280 h.
BELLECHAUME (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 570 h.
BELLECOMBE (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 214 h.
BELLECOMBE (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 392 h.
BELLECOMBE (Savoie), cant. du Châtelard, arr de Chambéry; 1,000 h.
BELLECOMBE (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 209 h.
BELLE-ÉGLISE (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 361 h.
BELLE - ET - HOULLEFORT (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 366 h.
BELLEFOND (Côte d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 278 h.
BELLEFOND (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 204 h.
BELLEFONDS (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 287 h.
BELLEFONTAINE (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 542 h.
BELLEFONTAINE (Manche), cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 342 h.
BELLEFONTAINE (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 208 h.
BELLEFONTAINE (Vosges), cant. de Plombières, arr. de Remiremont; 1,884 h.
BELLEGARDE (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 1,463 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
BELLEGARDE (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 393 h.
BELLEGARDE (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 706 h. ✉, ⊤.
BELLEGARDE (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 412 h.
BELLEGARDE (Gard), cant. de Beaucaire, arr. de Nîmes; 2,372 h. 🚉 P.-L.-M., ✉.
BELLEGARDE (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 385 h. ✉.
BELLEGARDE (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 365 h.
BELLEGARDE (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 1,613 h. 🚉 P.-L.-M.
BELLEGARDE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 1,217 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.
BELLEGARDE (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 517 h.
BELLEGARDE - POUSSIEU (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 824 h.
BELLEHERBE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 641 h. ✉, ⊤.
BELLE-ISLE-EN-TERRE (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 1,997 h. 🚉 O., ✉, ⊤.
BELLÊME (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 2,825 h. 🚉 de la ligne de Mamers à Mortagne, ✉, ⊤.
BELLENAVES (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 2,603 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
BELLENCOMBRE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 791 h. ✉, ⊤.
BELLENEUVE (Côte - d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 273 h.
BELLENGLISE (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 674 h.
BELLENGREVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 413 h.
BELLENGREVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 391 h.
BELLENOT - SOUS - POUILLY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 405 h.
BELLENOT - SUR - ORIGNY (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 228 h.
BELLENTRE (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 819 h.
BELLERAY (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 283 h.
BELLEROCHE (Loire), cant. de Belmont, arr. de Roanne; 829 h.
BELLESERRE (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 89 h.
BELLESERRE (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 271 h.
BELLEU (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 649 h.
BELLEUSE (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 665 h.
BELLEVAUX (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,551 h.
BELLEVESVRE (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 695 h. ✉.
BELLEVILLE (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 187 h.
BELLEVILLE (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre; 618 h.
BELLEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 444 h.
BELLEVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 911 h. ⊤.
BELLEVILLE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 3,051 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
BELLEVILLE (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 175 h.
BELLEVILLE (Vendée), cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,067 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
BELLEVILLE-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 310 h.
BELLEVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 206 h.
BELLEY (Ain), chef-l. d'arr; 5,622 h. Evêché; 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
BELLEYDOUX (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 742 h.
BELLICOURT (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 1,357 h. ✉, ⊤.
BELLIERE (LA) [Orne], cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 380 h.
BELLIÈRE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 147 h.
BELLIGNÉ (Loire-Inf.), cant. de Varades, arr. d'Ancenis; 2,280 h.
BELLIGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 922 h.
BELLIOLE (LA) [Yonne], cant. de Chéroy, arr. de Sens; 284 h.
BELLOC (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 172 h.
BELLOCQ (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 1,153 h.
BELLOC - SAINT - CLAMENS (Gers), cant. et arr. de Mirande; 363 h.
BELLON (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 420 h.
BELLONNE (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 191 h.
BELLOT (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 774 h.
BELLOU (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 243 h.
BELLOU-EN-HOULME (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 2,208 h.
BELLOU - LE - TRICHARD (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 648 h.
BELLOU-SUR-HUÎNE (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 800 h.
BELLOY (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 86 h.
BELLOY (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise, 858 h. 🚉 N., ✉ fb.
BELLOY (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 376 h.
BELLOY - SAINT - LÉONARD (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 176 h.
BELLOY - SUR - SOMME (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 894 h.
BELLUIRE (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 181 h.
BELMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe, 445 h.
BELMONT (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 608 h.
BELMONT (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique; 1,522 h. ✉, ⊤.
BELMONT (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 138 h.
BELMONT (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 517 h.
BELMONT (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 408 h.
BELMONT (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 278 h.
BELMONT (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 3,722 h.
BELMONT (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 439 h.
BELMONT (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 451 h.
BELMONT (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 257 h.
BELMONT (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 142 h.
BELMONT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 313 h.
BELMONT (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 256 h.
BELMONT (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié, 447 h.
BELMONT-SUR-VAIR (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 238 h.
BELMONT-TRAMONET (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 473 h.
BELMONTET (Lot), cant. de Montcucq, arr de Cahors; 375 h.
BELMONTET (Tarn-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Montauban; 790 h.
BELONCHAMP (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure, 366 h.
BELPECH (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Castelnaudary; 2,199 h. ✉, ⊤.
BELRAIN (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 159 h.
BELRUPT (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 357 h.
BELRUPT (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 340 h.
BÉLUS (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 599 h.
BELVAL (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 183 h. 🚉 E.
BELVAL (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 405 h. 🚉 O.
BELVAL (Marne), cant. de Châ-

tillon-sur-Marne, arr. de Reims; 264 h.

BELVAL (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 263 h.

BELVAL (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 428 h.

BELVAL-BOIS-DES-DAMES (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 187 h.

BELVÉDÈRE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Martin-Lantosque, arr. de Nice; 1,226 h.

BELVEDERE-CAMPOMORO (Corse), cant. et arr. de Sartène; 369 h.

BELVERNE (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 266 h.

BELVÈS (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 2,277 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.

BELVÈS (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 326 h.

BELVÈZE (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 509 h.

BELVÈZE (Tarn et Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 575 h.

BELVEZET (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 462 h.

BELVEZET (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 301 h.

BELVIANE-ET-CAVIRAC (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 460 h.

BELVIS (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 557 h.

BELVOIR (Doubs), cant. de Clairval, arr. de Baume-les-Dames; 294 h.

BELZ (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 2,650 h. ⊡.

BÉMÉCOURT (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 593 h.

BÉNAC (Ariège), cant. et arr. de Foix; 304 h.

BÉNAC (H. Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 734 h. ☒.

BENAIS (Indre-et-Loire), cant. de Bourgueil, arr. de Chinon; 1,197 h.

BÉNAIX (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 390 h.

BENAGUES (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 257 h.

BÉNAMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 624 h.

BÉNARVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 353 h.

BENASSAY (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 1,383 h.

BENÂTE (LA) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 561 h.

BENAY (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 304 h.

BENAYES (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 852 h.

BEN-CHICAO (Alger), arr. de Médéa; *com. mixte*, 18,484 h.

BÉNÉJAC (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 1,698 h.

BÉNERVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 154 h.

BENESSE LÈS-DAX (Landes), cant. et arr. de Dax; 450 h.

BÉNESSE-MARENNE (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse; arr. de Dax; 1,111 h. 🚉 M.

BENEST (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 1,322 h.

BÉNESVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 425 h.

BENET (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,606 h. 🚉 Et. et Or., ☒, ⊤.

BENEUVRE (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 344 h.

BÉNÉVENT-ET-CHARBILLAC (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 492 h.

BÉNÉVENT-L'ABBAYE (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Bourganeuf; 1,792 h. ⊡, ⊤.

BENEY (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 288 h.

BENGY-SUR CRAON (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 1,474 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.

BÉNIFONTAINE (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 195 h.

BENI-MANSOUR (Alger), arr. d'Alger; *com. mixte*, 16,193 h. ⊡ fb., ⊤.

BÉNI MÉRED (Alger), arr. d'Alger; 516 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ⊡ fb.

BÉNISSONS-DIEU (LA) [Loire], cant. et arr. de Roanne; 703 h.

BÉNIVAY (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 103 h.

BENNECOURT (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 771 h.

BENNETOT (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 249 h.

BENNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 590 h.

BÉNODET (Finistère), cant. de Fouesnant, arr. de Quimper; 741 h. ⊡.

BENOISEY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 197 h.

BENOÎTVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 511 h.

BENON (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 882 h.

BÉNONCES (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 577 h.

BÉNOUVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 356 h.

BÉNOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 246 h.

BENQUE (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 392 h.

BENQUÉ (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 184 h.

BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 148 h.

BENQUET (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 1,155 h.

BENTAYON SÉRÉE (B.-Pyrénées), cant. de Montanet, arr. de Pau; 359 h.

BENTRÉ (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., circonscription de Vinh-long: 127,929 h. ☒, ⊤.

BÉNY (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 996 h.

BÉNY-BOCAGE (LE) [Calvados], ch.-l. de cant., arr. de Vire; 866 h. ☒, ⊤.

BÉNY SUR-MER (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 454 h.

BÉON (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 414 h.

BÉON (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 575 h.

BÉOST (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 358 h.

BÉRANGEVILLE-LA CAMPAGNE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 235 h.

BÉRAT (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 1,016 h.

BÉRAUT (Gers), cant. et arr. de Condom; 387 h.

BERBÉRUST-LIAS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 199 h.

BERBEZIT (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 291 h.

BERBIGUIÈRES (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 338 h.

BERC (Lozère), cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 235 h.

BERCENAY-EN-OTHE (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 544 h. ⊡ fb.

BERCENAY-LE-HAYER (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 277 h.

BERCHE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 156 h.

BERCHÈRES-LA-MAINGOT (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 486 h.

BERCHÈRES-LES-PIERRES (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 825 h. 🚉 Et., ⊤.

BERCHÈRES-SUR-VESGRE (Eure-et-Loir) cant. d'Anet, arr. de Dreux; 510 h. ⊡.

BERCK (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 4,590 h. ☒, ⊤.

BERCLOUX (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 685 h.

BERD'HUIS (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 763 h. ⊡.

BERELLES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 187 h.

BÉRENX (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 722 h.

BÉRÉZIAT (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 646 h.

BERFAY (Sarthe), cant. de Vibraye, arr. de Saint Calais; 592 h.

BERGANTY (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 326 h.

BERGERAC (Dordogne), ch.-l. d'arr.; 15,042 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.

BERGÈRES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 297 h.

BERGÈRES-LÈS-VERTUS (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 522 h.

BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 332 h.

BERGESSERIN (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 505 h.

BERGICOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 200 h.

BERGNICOURT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 252 h.

BERGONNE (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 296 h.

BERGOUEY (Landes), cant. du Mugron, arr. de Saint-Sever; 238 h.

BERGOUEY (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 338 h.

BERGUENEUSE (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 188 h. 🚉 N.

BERGUES (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 354 h.

BERGUES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque; 5,385 h. Place forte. 🚉 N., ☒, ⊤.

BERGUETTE (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 462 h. 🚉 N.

BERHET (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 405 h.

BÉRIGNY (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 576 h. ⊡.

BERJOU (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 960 h. 🚉 O., ⊤.

BERLAIMONT (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 2,689 h. ⊡, ⊤.

BERLANCOURT (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 207 h.

BERLANCOURT (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 257 h.

BERLATS (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 693 h.

BERLENCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 534 h.

BERLES (Pas-de-Calais), cant d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 471 h.

BERLES AU BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-lès-Loges, arr. d'Arras; 758 h.

BERLIÈRE (LA) [Ardennes], cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 202 h.

BERLISE (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 299 h.

BERLOU (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 341 h.

BERMERAIN (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,133 h.

BERMÉRICOURT (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 96 h.

BERMERIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 393 h.

BERMICOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 239 h.

BERMONT (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 88 h.

BERMONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 575 h.

BERNAC (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 474 h.

BERNAC (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 257 h.

BERNAC-DEBAT (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 577 h. 🚉 M.

BERNAC-DESSUS (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 414 h.

BERNADETS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 207 h.

BERNADETS-DEBAT (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 414 h.

BERNADETS DESSUS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 403 h.

BERNAPRÉ (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 124 h.

BERNARD (LE) [Vendée], cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 1,009 h.

BERNARDIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,031 h.

BERNÂTRE (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 164 h.

BERNAVILLE (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Doullens; 962 h. ⊡, ⊤.

BERNAY (Eure), ch.-l. d'arr.; 7,989 h. 🚉 O., ☒, ⊤.

BERNAY (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 884 h.

BERNAY (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 709 h.

BERNAY (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 428 h.

BERNAY (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 409 h.

BERNÉ (Morbihan), cant. du Faouët, arr. de Pontivy; 1,984 h.

BERNÉCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 310 h.

BERNÈDE (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 346 h.

BERNERIE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf; 1,067 h. 🚉 Et., ☒, ⊤.

BERNES (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 197 h.

BERNES (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 680 h.

BERNESQ (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 554 h.

BERNEUIL (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 788 h.

BERNEUIL (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 978 h.

BERNEUIL (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 551 h.

BERNEUIL (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 669 h.

BERNEUIL (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 1,103 h.

BERNEUIL-SUR AISNE (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 580 h.

BERNEVAL-LE GRAND (Seine-Inf.), cant et arr. de Dieppe; 491 h.
BERNEVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 485 h.
BERNEX (H.-Savoie), cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 1,078 h.
BERNIENVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 194 h.
BERNIÈRES (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 162 h.
BERNIÈRES (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 748 h.
BERNIÈRES D'AILLY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 256 h.
BERNIÈRES-LE-PATRY (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 1,122 h.
BERNIÈRES SUR-MER (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 966 h. de la ligne de Caen à la mer.
BERNIEULLES (Pas-de-Calais), cant. d'Etaples, arr. de Montreuil; 278 h.
BERNIN (Isère), cant. est et arr. de Grenoble; 1,036 h.
BERNIS (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 970 h. P.-L.-M.
BERNON (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 407 h.
BERNOS (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 1,363 h.
BERNOT (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 1,295 h.
BERNOUIL (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 212 h.
BERNOUVILLE (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 205 h. des chemins de fer de l'Eure.
BERNY (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 258 h.
BERNY (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 265 h.
BERNY-RIVIÈRE (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 541 h.
BÉROU LA-MULOTIÈRE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 435 h.
BERRAC (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 256 h.
BERRE (Alpes-Mar.), cant. de Contes, arr. de Nice; 510 h.
BERRE (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 1,922 h. P.-L.-M.
BERRIAC (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 108 h.
BERRIAS (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 728 h.
BERRIC (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 1,175 h.
BERRIEN (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 2,195 h.
BERRIEUX (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 385 h.
BERROGAIN-LARUNS (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 149 h.
BERROUAGHIA (Alger), arr. de Médéa; 1,666 h.; *com. mixte*, 22,591 h. fb.
BERRU (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 593 h.
BERRY-AU-BAC (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 666 h.
BERRY-BOUY (Cher), cant. de Mehun-sur-Yevre, arr. de Bourges; 726 h.
BERSAC (LE) [H.-Alpes], cant. de Serres, arr. de Gap; 205 h.
BERSAC (PETIT-) [Dordogne], cant. et arr. de Ribérac; 549 h.
BERSAC (H.-Vienne), cant. de Laurière, arr. de Limoges; 1,663 h. Or.
BERSAILLIN (Jura), cant. et arr. de Poligny; 361 h.
BERSÉE (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,843 h.

BERSILLIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 169 h.
BERSON (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 1,817 h.
BERT (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 1,089 h.
BERTANGLES (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 495 h. N.
BERTEAUCOURT (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 1,426 h.
BERTEAUCOURT (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 515 h.
BERTEAUCOURT-ÉPOURDON (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 577 h.
BERTHEAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 303 h.
BERTHECOURT (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 588 h. N.
BERTHEGON (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 500 h.
BERTHELANGE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 183 h.
BERTHEN (Nord), cant. de Bailleul, arr. d'Hazebrouck, 660 h.
BERTHENAY (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 380 h.
BERTHENICOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 241 h.
BERTHENONVILLE (Eure), cant. d'Ecos, arr. des Andelys; 240 h. des chemins de fer de l'Eure.
BERTHENOUX (LA) [Indre], cant. et arr. de La Châtre; 1,465 h.
BERTHEZ (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 246 h.
BERTHOLÈNE (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 1,124 h. M.
BERTHOUVILLE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 550 h.
BERTHMALE (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,768 h.
BERTIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Roche-Savine, arr. d'Ambert; 1,899 h. fb.
BERTIGNOLLES (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 231 h.
BERTINCOURT (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 1,535 h. N.
BERTONCOURT (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 283 h.
BERTRAMBOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey, arr. de Lunéville, 1,015 h.
BERTRANCOURT (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 508 h.
BERTRE (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 148 h.
BERTREN (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 257 h.
BERTREVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 183 h.
BERTREVILLE-SAINT-OUEN (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe, 456 h.
BERTRIC-BURÉE (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 675 h.
BERTRICHAMPS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 1,102 h. E.
BERTRICOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 83 h.
BERTRIMONT (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 183 h.
BERTRIMOUTIER (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 367 h.
BERTRY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 3,001 h. N.

BÉRU (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 236 h.
BÉRUGES (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 973 h.
BÉRULLES (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 746 h.
BÉRUS (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 369 h.
BERVILLE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 176 h.
BERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 221 h.
BERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 907 h.
BERVILLE-EN-ROUMOIS (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 460 h.
BERVILLE - LA - CAMPAGNE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 223 h.
BERVILLE-SUR-MER (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 440 h.
BERVILLE-SUR-SEINE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 282 h.
BERZÉ - LA - VILLE (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 790 h.
BERZÉ - LE - CHÂTEL (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 181 h.
BERZÈME (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 397 h.
BERZIEUX (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 257 h.
BERZY-LE-SEC (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 455 h. N.
BESACE (LA) [Ardennes], cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 353 h.
BESAIN (Jura), cant. et arr. de Poligny; 341 h.
BESANÇON (Doubs), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 57,067 h. Archevêché; ch.-l. d'académie et de commandement militaire (7e corps); place forte (citadelle); succursale de la Banque de France. P.-L.-M.
BÉSAYES (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 4,806 h.
BESCAT (B. Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 398 h.
BÉSIGNAN (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 186 h.
BÉSINGRAND (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 87 h.
BESLIÈRE (LA) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 251 h.
BESLON (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 978 h.
BESMÉ (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 186 h.
BESMONT (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 718 h.
BESNANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 132 h.
BESNÉ (Loire-Inf.), cant. de Pontchâteau, arr. de Saint-Nazaire; 1,229 h.
BESNEVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 1,058 h.
BESNY ET-LOIZY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 246 h.
BESSAC (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 362 h.
BESSAIS - LE - FROMENTAL (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 955 h.
BESSAMOREL (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 565 h.
BESSAN (Hérault), cant. d'Agde, arr. de Béziers; 2,544 h. M.
BESSANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 882 h. N.

BESSANS (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 960 h.
BESSAS (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 467 h.
BESSAT (LE) [Loire], cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Etienne; 558 h.
BESSAY (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 1,538 h. P.-L.-M.
BESSAY (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 483 h.
BESSE (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 586 h.
BESSÉ (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 377 h.
BESSE (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 829 h.
BESSE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 1,888 h.
BESSÉ (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 2,316 h. Or.
BESSE (Var), ch.-l. de cant., arr. de Brignoles; 1,251 h.
BESSÈDE-DE-SAULT (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 473 h.
BESSÈGES (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 11,404 h. P.-L.-M.
BESSENAY (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 2,248 h. P.-L.-M.
BESSENS (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 565 h.
BESSET (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 217 h.
BESSEY (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Etienne; 419 h.
BESSEY-LA-COUR (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche; 165 h.
BESSEY LÈS CÎTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 506 h.
BESSEY-EN CHAUME (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 232 h.
BESSEYRE SAINT-MARY (LA) [H.-Loire], cant. de Pinols, arr. de Brioude, 630 h.
BESSIÈRES (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 1,339 h.
BESSINES (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 464 h.
BESSINES (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 2,658 h. Or.
BESSINS (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 263 h.
BESSON (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 1,592 h.
BESSONCOURT (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 398 h.
BESSONS (LES) [Lozère], cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 635 h.
BESSUÉJOULS (Aveyron), cant. et arr. d'Espalion; 545 h.
BESSY (Aube), cant. de Méry-sur-Oise, arr. d'Arcis-sur-Aube; 228 h.
BESSY (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 546 h.
BESTIAC (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 97 h.
BÉTAILLE (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 1,602 h.
BETAUCOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 413 h.
BETBÈZE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 168 h.
BETBEZER (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 354 h.
BETCAVE-AGUIN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 224 h.

BETCHAT (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 1,212 h.

BÉTÊTE (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 1,119 h.

BÉTHANCOURT (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 208 h.

BÉTHANCOURT - EN - VAUX (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 448 h.

BÉTHELAINVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 474 h.

BETHEMONT (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 209 h.

BÉTHENCOURT (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,463 h.

BÉTHENCOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 175 h.

BÉTHENCOURT - SUR - MER (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 903 h.

BÉTHENIVILLE (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 1,647 h. 🚉 E., ✉, ☨.

BÉTHENY (Marne), 2e cant. et arr. de Reims; 930 h.

BÉTHINCOURT (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 485 h.

BÉTHINES (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 1,665 h.

BÉTHISY - SAINT - MARTIN (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 822 h.

BÉTHISY - SAINT - PIERRE (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 1,691 h. 🚉 N., ✉.

BETHMALE (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,768 h.

BETHON (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 585 h.

BÉTHON (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 269 h.

BETHONCOURT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 947 h.

BÉTHONSART (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 259 h.

BÉTHONVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 435 h.

BÉTHONVILLIERS (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 164 h.

BÉTHUNE (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arr.; 10,374 h. 🚉 N., ✉, ☨.

BÉTIGNICOURT (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 109 h.

BETON-BAZOCHES (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 678 h. ✉, ☨.

BETONCOURT - LÈS - BROTTE (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 173 h.

BETONCOURT - LES - MÉNÉTRIERS (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 244 h.

BETONCOURT - SAINT - PANCRAS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 213 h.

BETONCOURT - SUR - MANCE (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 261 h.

BÈTOUS (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 254 h.

BETPLAN (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 283 h.

BETPOUEY (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès, 615 h.

BETPOUY (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 190 h.

BÉTRACQ (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 212 h.

BETTAINCOURT (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 616 h.

BETTAINVILLERS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 238 h.

BETTANCOURT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 425 h.

BETTANCOURT - LA - LONGUE (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 273 h.

BETTANT (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 428 h.

BETTEGNEY - SAINT - BRICE (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 276 h.

BETTEMBOS (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 217 h.

BETTENANS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 253 h.

BETTENCOURT - RIVIÈRE (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 355 h.

BETTENCOURT-SAINT-OUEN (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 410 h.

BETTES (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre, 176 h.

BETTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 436 h.

BETTIGNIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 194 h.

BETTON (Ille-et-Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 2,106 h. 🚉 O., ☨.

BETTON-BETTONET (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 409 h.

BETTONCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 122 h.

BETTONCOURT (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 202 h.

BETZ (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 1,314 h.

BETZ (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 581 h. ✉, ☨.

BEUGIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 218 h.

BEUGNÂTRE (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 224 h.

BEUGNEUX (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 195 h.

BEUGNIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 619 h.

BEUGNON (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 922 h.

BEUGNON (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 353 h.

BEUGNY (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 1,535 h. 🚉 de la ligne d'Achiet à Bapaume.

BEUIL (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 580 h.

BEULAY (LE) [Vosges], cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié; 173 h.

BEULOTTE-SAINT LAURENT (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 597 h.

BEURE (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 1,228 h.

BEUREY (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 394 h. ☨.

BEUREY (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 445 h.

BEUREY - BAUGUAY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 271 h.

BEURIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 1,251 h.

BEURLAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 630 h. ✉.

BEURVILLE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 422 h.

BEUSSENT (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 600 h.

BEUSTE (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 618 h.

BEUTAL (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 228 h.

BEUTIN (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 168 h. 🚉 N.

BEUVARDES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 800 h.

BEUVEILLE - ET - DONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 856 h.

BEUVEZIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 325 h.

BEUVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 373 h.

BEUVILLERS (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 696 h.

BEUVILLERS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 256 h.

BEUVRAGES (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 1,513 h. 🚉 N.

BEUVRAIGNES (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 1,195 h. 🚉 N.

BEUVREQUEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 320 h.

BEUVRIGNY (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 325 h.

BEUVRON (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 437 h. 🚉 O., ✉, ☨.

BEUVRON (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 309 h.

BEUVRY (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 1,810 h. 🚉 N.

BEUVRY (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 3,345 h. 🚉 N.

BEUXES (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 413 h. 🚉 Et., ☨.

BEUZEC - CAP - SIZUN (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 2,181 h.

BEUZEC - CONQ (Finistère), cant. de Concarneau, arr. de Quimper; 2,394 h.

BEUZEVAL (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 1,011 h. 🚉 O., ✉, ☨.

BEUZEVILLE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 2,490 h. ✉, ☨.

BEUZEVILLE - AU - PLAIN (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 59 h.

BEUZEVILLE - LA - BASTILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 360 h.

BEUZEVILLE - LA - GRENIER (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 855 h. 🚉 O., ☨.

BEUZEVILLE - LA - GUÉRARD (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 322 h.

BEUZEVILLETTE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 757 h.

BEVENAIS (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 873 h.

BEVEUGE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 223 h.

BÉVILLE - LE - COMTE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 1,029 h. 🚉 Et., ✉, ☨.

BÉVILLERS (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,119 h.

BEVONS (B.-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 191 h.

BÉVY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 165 h.

BEY (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 230 h.

BEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 227 h.

BEY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 550 h.

BEYCHAC - ET - CAILLAU (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 665 h.

BEYLONGUE (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 1,058 h.

BEYNAC (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 548 h. 🚉 Or., ☨.

BEYNAC-ET-CAZENAC (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 679 h.

BEYNAT (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 1,970 h. ✉.

BEYNES (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 333 h.

BEYNES (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 756 h.

BEYNOST (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 869 h. 🚉 P.-L.-M.

BEYRÈDE - JUMET (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 436 h.

BEYRIE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 767 h.

BEYRIE (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 105 h.

BEYRIES (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 174 h.

BEYSSAC (Corrèze), cant. de Lubersac, arr de Brive; 1,070 h.

BEYSSENAC (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 869 h.

BEZ (LE) [Tarn], cant. de Brassac, arr. de Castres, 1,627 h.

BEZ-ET-ESPARON (Gard), cant. et arr. du Vigan; 964 h. ✉, ☨.

BÉZAC (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 242 h.

BEZALLES (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 171 h.

BÉZANCOURT (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 552 h.

BEZANGE-LA GRANDE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 481 h.

BEZANNES (Marne), 1er cant. et arr. de Reims; 300 h.

BÉZAUDUN (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 136 h.

BEZAUDUN (Drôme), cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 244 h.

BEZAUMONT (Meurthe-et-Moselle) cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 191 h.

BÈZE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 1,022 h. ✉, ☨.

BÉZENAC (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 407 h.

BÉZENET (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 4,132 h. 🚉 Or., ✉, ☨.

BÉZÉRIL (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 296 h.

BÉZIERS (Hérault), ch.-l. d'arr.; 42,915 h. 🚉 M., ✉, ☨.

BEZINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 359 h.

BEZINS - GARRAUX (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 222 h.

BEZOLE (LA) [Aude], cant. et arr. de Limoux; 83 h.

BEZOLLES (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 450 h.

BEZONS (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,863 h. ✉, ☨.

BEZONVAUX (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 217 h.

BEZOUCE (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 752 h.

BEZOUOTTE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 224 h.

BEZU-LA-FORÊT (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 384 h.

BEZU-LE-GUÉRY (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 273 h.

BEZU-SAINT-ÉLOI (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 700 h. des chemins de fer de l'Eure.
BÉZU-SAINT-GERMAIN (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 483 h.
BÉZUES-BAJON (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 412 h.
BIACHES (Somme), cant. et arr. de Péronne; 489 h.
BIACHE-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 1,700 h.
BIANS-LES-USIERS (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 568 h.
BIARD (Vienne), cant. sud et arr. de Poitiers; 699 h.
BIARDS (LES) [Manche], cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 845 h.
BIARNE (Jura), cant. et arr. de Dôle; 308 h.
BIAROTTE (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 186 h.
BIARRE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 81 h.
BIARRITS (B.-Pyrénées), cant. nord-ouest et arr. de Bayonne; 8,527 h. M. et Et.
BIARS (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 266 h.
BIAS (Landes), cant. de Mimizan, arr. de Mont-de-Marsan; 205 h.
BIAUDOS (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 874 h.
BIBANS (Constantine), arr. de Sétif; *com. mixte*, 30,789 h.
BIBOST (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 614 h.
BICHANCOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 1,149 h.
BICHES (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 1,016 h.
BICQUELEY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 630 h.
BIDACHE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 2,597 h.
BIDARRAY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 1,056 h.
BIDART (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 1,548 h. M.
BIDON (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 180 h.
BIDOS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 195 h.
BIÉCOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 197 h.
BIEF (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 102 h.
BIEF-DES-MAISONS (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 210 h.
BIEF-DU-FOURG (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 398 h.
BIEFMORIN (Jura), cant. et arr. de Poligny; 220 h.
BIEFVILLERS-LÈS-BAPAUME (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 226 h. N.
BIELLE (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 890 h.
BIENCOURT (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 480 h.
BIENCOURT (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 204 h.
BIEN-HOA (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., circonscription de Saïgon; 57,870 h.
BIENVILLE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 869 h.
BIENVILLE (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 246 h.
BIENVILLE-LA-PETITE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 77 h.
BIENVILLERS-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 1,020 h.
BIERMES (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 323 h.
BIERMONT (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 194 h.
BIERNÉ (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Gontier; 1,045 h.
BIERNE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 534 h.
BIERNES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 79 h.
BIERRE-LÈS-SEMUR (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 258 h.
BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 661 h.
BIERT (Ariège), cant. de Massat, arr. de Saint-Girons; 2,312 h.
BIERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 114 h.
BIESLES (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 1,402 h. fb.
BIEUJAC (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 503 h.
BIEUXY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 60 h.
BIEUZY (Morbihan), cant. de Baud, arr. de Pontivy; 1,278 h.
BIÉVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 342 h.
BIÉVILLE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 246 h.
BIÉVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 390 h.
BIÈVRES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 210 h.
BIÈVRES (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 292 h.
BIÈVRES (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 937 h.
BICHANCOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 1,149 h.
BIDON (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 180 h.
BIFFONTAINE (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 647 h. E.
BIGANON (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 354 h.
BIGANOS (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 1,866 h.
BIGNAC (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 408 h.
BIGNAN (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 2,703 h.
BIGNAY (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 453 h.
BIGNE (LA) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 251 h.
BIGNICOURT (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 198 h.
BIGNICOURT-SUR-MARNE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 71 h.
BIGNICOURT-SUR-SAULX (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 345 h.
BIGNON (LE) [Loire-Inf.], cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 1,842 h.
BIGNON (LE) [Mayenne], cant. de Meslay, arr. de Laval; 520 h.
BIGNON-MIRABEAU (LE) [Loiret], cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 408 h.
BIGNOUX (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 325 h.
BIGORNO (Corse), cant. de Campitello, arr. de Bastia; 321 h.
BIGOTTIÈRE (LA) [Mayenne], cant. de Chailland, arr. de Laval; 876 h.
BIGUGLIA (Corse), cant. de Borgo, arr. de Bastia; 192 h.
BIHUCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 343 h. N.
BILAZAIS (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 143 h.
BILHÈRES (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 403 h.
BILIA (Corse), cant. et arr. de Sartène; 240 h.
BILIEU (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 491 h.
BILLAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 622 h.
BILLANCELLES (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 320 h.
BILLANCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 270 h.
BILLANGES (LES) [H.-Vienne], cant. d'Ambazac, arr. de Limoges; 1,009 h.
BILLAUX (LES) [Gironde], cant. et arr. de Libourne; 473 h.
BILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 1,072 h.
BILLECUL (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 139 h.
BILLÈRE (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 939 h.
BILLEY (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 217 h.
BILLEZOIS (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 692 h.
BILLIAT (Ain), cant de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 584 h.
BILLIÈME (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 365 h.
BILLIÈRE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 98 h.
BILLIERS (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 864 h.
BILLIO (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 600 h.
BILLOM (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 4,097 h. P.-L.-M.
BILLY (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 982 h.
BILLY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 221 h.
BILLY (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,061 h.
BILLY-BERCLAU (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,829 h.
BILLY-CHEVANNES (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 1,054 h.
BILLY-LE-GRAND (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 69 h.
BILLY-LES-CHANCEAUX (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 240 h.
BILLY-MONTIGNY (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,831 h. N.
BILLY-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 303 h.
BILLY-SOUS-MANGIENNES (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 1,014 h.
BILLY-SUR-AISNE (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 502 h.
BILLY-SUR-OISY (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 1,183 h.
BILLY-SUR-OURCQ (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 287 h.
BIMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 154 h.
BINARVILLE (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 713 h.
BINAS (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 1,226 h.
BINGES (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 513 h.
BINIC (Côtes-du-Nord), cant. d'Étables, arr. de Saint-Brieuc; 2,231 h.
BINIVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 176 h.
BINSON-ET-ORQUIGNY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 470 h.
BIO (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 595 h.
BIOL (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 1,305 h.
BIOLLE (LA) [Savoie], cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 1,354 h.
BIOLLET (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 1,063 h.
BION (Manche), cant. et arr. de Mortain; 629 h.
BIONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 564 h.
BIOT (Alpes-Mar.), cant. d'Antibes, arr. de Grasse; 1,345 h.
BIOT (LE) [H.-Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Thonon; 715 h.
BIOULE (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 1,028 h.
BIOUSSAC (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 590 h.
BIOZAT (Allier), cant. et arr. de Gannat, 1,247 h.
BIRAC (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 306 h.
BIRAC (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 351 h.
BIRAC (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 878 h.
BIRAN (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 1,020 h.
BIRAS (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 746 h.
BIRIATOU (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 547 h.
BIRIEUX (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 238 h.
BIRKADEM (Alger), arr. d'Alger; 2,196 h. fb.
BIRMANDREIS (Alger), arr. d'Alger; 1,641 h.
BIR-RABALOU (Alger), arr. d'Alger; 5,920 h. fb.
BIRON (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 356 h.
BIRON (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 470 h.
BIRON (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 341 h.
BIRTOUTA (Alger), arr. d'Alger; 2,071 h. de la ligne d'Alger à Oran. fb.
BISCARROSSE (Landes), cant. de Parentis-en-Born, arr. de Mont-de-Marsan; 1,928 h.
BISINCHI (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 662 h.
BISKRA (Constantine), arr. de Constantine; 7,085 h., territ. de commandement, *com. indigène*, 91,581 h.
BISLÉE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 149 h.
BISSEUIL (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 483 h.
BISSEY-LA-CÔTE (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 267 h.
BISSEY-LA-PIERRE (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 210 h.
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 572 h.
BISSEZEELE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 350 h.
BISSIA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 131 h.
BISSIÈRES (Calvados), cant. de

Mézidon, arr. de Lisieux; 147 h. ⊞ O.
BISSY (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry; 791 h.
BISSY-LA-MÂCONNAISE (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 327 h.
BISSY-SOUS-UXELLES (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 288 h.
BISSY-SUR-FLEY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 342 h.
BITHAINE-ET-LE-VAL (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 154 h.
BITRY (Nièvre), cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne; 846 h.
BITRY (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 393 h.
BIVES (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 338 h.
BIVIERS (Isère), cant. et arr. de Grenoble; 583 h.
BIVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 339 h.
BIVILLE - LA - BAIGNARDE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 720 h.
BIVILLE-LA-RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 268 h.
BIVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 407 h.
BIVILLIERS (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 140 h.
BIZANET (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 1,524 h. ⊤.
BIZANOS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 1,716 h.
BIZE (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 1,634 h. ⊠, ⊤.
BIZE (H.-Marne), cant. de La Ferté-sur-Amance, arr. de Langres; 211 h.
BIZENEUILLE (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 931 h.
BIZE-NISTOS (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 875 h.
BIZIAT (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 867 h.
BIZONNES (Isère), cant. du Grand Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 1,040 h.
BIZOT (Constantine), arr. de Constantine; 6,946 h. ⊞ de la ligne de Constantine à Philippeville, ⊠, ⊤.
BIZOT (LE) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 221 h.
BIZOU (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 244 h.
BIZOUS (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 360 h.
BLACÉ (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 1,245 h. ⊠.
BLACOURT (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 398 h.
BLACQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 480 h.
BLACY (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 536 h.
BLACY (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 273 h.
BLAD GUITOUN (Alger), arr. d'Alger; 5,349 h. ⊤.
BLAD-TOUARIA (Oran), arr. de Mostaganem; 2,268 h.
BLAGNAC (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 1,909 h. ⊠.
BLAGNY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 449 h. ⊞ E., ⊤.
BLAGNY - SUR - VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 224 h.
BLAIGNAC (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 304 h.
BLAIGNAN (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 422 h.
BLAIN (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 6,660 h. ⊠, ⊤.
BLAINCOURT (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 212 h.
BLAINCOURT (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 358 h.
BLAINVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 307 h.
BLAINVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 1,668 h. ⊤.
BLAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 1,211 h. ⊞ E., ⊠, ⊤.
BLAINVILLE-CREVON (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 620 h. ⊠, ⊤.
BLAIRVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 605 h.
BLAISE (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 205 h.
BLAISE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 289 h. ⊠ fb.
BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 307 h.
BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 161 h.
BLAISON (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 981 h.
BLAISY (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 95 h.
BLAISY-BAS (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 505 h. ⊞ P.-L.-M., ⊤.
BLAISY - HAUT (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 171 h.
BLAJAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 745 h.
BLAMÉCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 384 h.
BLAMONT (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard; 641 h. ⊠, ⊤.
BLÂMONT (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 2,175 h. ⊞ E., ⊠, ⊤.
BLAN (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 700 h. ⊞ M.
BLANC (LE) Indre), ch.-l. d'arr.; 6,558 h. ⊠, ⊤.
BLANCAFORT (Cher), cant. d'Argent, arr. de Sancerre; 1,651 h.
BLANCEY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 209 h.
BLANCFOSSÉ (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 336 h.
BLANCHEFONTAINE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 24 h.
BLANCHEFOSSE (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 570 h.
BLANCHEVILLE (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 159 h.
BLANC-MESNIL (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 166 h.
BLANDAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 305 h.
BLANDAS (Gard), cant. d'Alzon, arr. du Vigan; 528 h.
BLANDIN (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 204 h.
BLANDOUET (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 440 h.
BLANDY (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 625 h.
BLANDY (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 197 h.
BLANGERMONT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 91 h.
BLANGERVAL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 150 h.
BLANGY (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 1,632 h. ⊞ N., ⊠, ⊤.
BLANGY-LE-CHÂTEAU (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Pont-l'Evêque; 705 h. ⊠, ⊤.
BLANGY-SOUS-POIX (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 191 h.
BLANGY-SUR-TERNOISE (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 871 h. ⊞ N., ⊠.
BLANGY TRONVILLE (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 380 h.
BLANNAY (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 249 h.
BLANOT (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 679 h.
BLANOT (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 509 h.
BLANQUEFORT (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 114 h.
BLANQUEFORT (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 2,879 h. ⊞ Et., ⊠, ⊤.
BLANQUEFORT (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,501 h.
BLANZAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 773 h. ⊠, ⊤.
BLANZAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 495 h.
BLANZAC (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 407 h.
BLANZAC (H.-Vienne), cant. et arr. de Bellac; 788 h.
BLANZAGUET-SAINT-CYBARD (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 482 h.
BLANZAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 1,215 h.
BLANZAY (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 233 h.
BLANZAY (Vienne), cant. et arr. de Civray; 1,029 h.
BLANZÉE (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 62 h.
BLANZY (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 577 h.
BLANZY (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Cenis, arr. d'Autun; 4,227 h. ⊞ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
BLANZY-LÈS-FISMES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 161 h.
BLARGIES (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 497 h.
BLARIANS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 31 h.
BLARINGHEM (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 1,924 h.
BLARS (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 526 h.
BLARU (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 570 h.
BLASIMON (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 1,039 h. ⊠.
BLASLAY (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 448 h.
BLASSAC (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 600 h.
BLAUDEIX (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 479 h.
BLAUVAC (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 465 h.
BLAUZAC (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 672 h.
BLAVIGNAC (Lozère), cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 511 h.
BLAY (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 307 h.
BLAYE (Tarn), cant. de Monestiès, arr. d'Albi; 1,365 h.
BLAYE ET SAINTE-LUCE (Gironde), ch.-l. d'arr.; 4,512 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. ⊞ Et., ⊠, ⊤.
BLAYMONT (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 531 h.
BLAZIERT (Gers), cant. et arr. de Condom; 337 h.
BLÉCOURT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 219 h.
BLÉCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 419 h.
BLÉGIERS (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 478 h.
BLEIGNY-LE-CARREAU (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 362 h.
BLÉMEREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 211 h.
BLEMEREY (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 106 h.
BLÉNEAU (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 2,143 h. ⊠, ⊤.
BLENDECQUES (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer; 2,225 h.
BLENNES (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 747 h.
BLÉNOD (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 903 h.
BLÉNOD LÈS-TOUL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 1,271 h. ⊞ E., ⊠.
BLÉQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 567 h.
BLÉRANCOURDELLE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 109 h.
BLÉRANCOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 1,066 h. ⊠, ⊤.
BLERCOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 226 h.
BLÉRÉ (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 3,688 h. ⊞ Or., ⊠, ⊤.
BLERUAIS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 217 h.
BLÉSIGNAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 133 h.
BLESLE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 1,553 h. ⊞ Or., ⊠, ⊤.
BLESMES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 324 h.
BLESMES (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 384 h. ⊞ E., ⊠, ⊤.
BLESSAC (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 608 h.
BLESSEY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 112 h.
BLESSONVILLE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 307 h.
BLESSY (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 674 h.
BLET (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,514 h. ⊠, ⊤.
BLETTERANS (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,304 h. ⊠, ⊤.
BLEURVILLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône), arr. de Mirecourt; 721 h.
BLEURY (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 412 h.
BLEVAINCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 385 h.
BLÈVES (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 201 h.
BLÉVILLE (Seine-Inf.), cant. nord et arr. du Havre; 2,237 h.
BLÉVY (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 567 h.
BLEYMARD (LE) [Lozère], ch.-l. de cant., arr. de Mende; 678 h. ⊠, ⊤.

BLICOURT (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 339 h.
BLIDA (Alger), arr. d'Alger; 28,844 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ⊠, ⴶ.
BLIEUX (B.-Alpes), cant. de Senez, arr de Castellane; 560 h.
BLIGNICOURT (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 72 h.
BLIGNY (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 423 h. ⊠.
BLIGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 109 h.
BLIGNY-EN-OTHE (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 117 h.
BLIGNY-LE-SEC (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 472 h.
BLIGNY-SOUS-BEAUNE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 735 h.
BLIGNY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 1,269 h. ⊠, ⴶ.
BLINCOURT (Oise), cant. et arr. de Clermont; 134 h. ⊠ fb.
BLINGEL (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 871 h.
BLIS-ET-BORN (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 627 h.
BLOIS (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 279 h.
BLOIS (Loir-et-Cher), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 21,077 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚉 Or., ⊠, ⴶ.
BLOMAC (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 363 h.
BLOMARD (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 677 h.
BLOMBAY (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 406 h.
BLOND (H.-Vienne), cant. et arr. de Bellac; 2,341 h 🚉 Et.
BLONDEFONTAINE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 903 h.
BLONVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 329 h.
BLOSSEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valéry-en-Caux, arr. d'Yvetot; 652 h.
BLOSSEVILLE-BONSECOURS (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 1,549 h.
BLOSVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 407 h.
BLOT-L'ÉGLISE (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 1,181 h.
BLOU (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 1,050 h.
BLOUTIÈRE (LA) [Manche], cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 551 h.
BLOUZON-SÉRIAN (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 199 h.
BLOYE (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 489 h. 🚉 P.-L.-M.
BLUFFY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 220 h.
BLUMERAY (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 279 h.
BLUSSANGEAUX (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 191 h.
BLUSSANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 234 h.
BLYE (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 267 h.
BLYE (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 293 h.
BÔ (LE) [Calvados], cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 294 h.
BOBIGNY (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 1,173 h. 🚉 O. et Grande-Ceinture.
BOBITAL (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 351 h.
BOCASSE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 497 h.
BOCÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 774 h.
BOCOGNANO (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 1,887 h. ⊠, ⴶ.
BOCQUEGNEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 150 h.
BOCQUENCÉ (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 274 h.
BODÉO (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc; 708 h.
BODILIS (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 1,809 h.
BOÉ (Lot-et-Garonne), 2e cant. et arr. d'Agen; 1,107 h.
BOËCÉ (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr de Mortagne; 153 h.
BOËGE (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Thonon; 1,536 h. ⊠, ⴶ.
BOEIL-BEZING (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 787 h.
BOËN (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 2,367 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⴶ.
BOESCHÈPE (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 2,175 h.
BOËSEGHEM (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 1,023 h.
BOËSSE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 781 h.
BOËSSE (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 473 h.
BOËSSÉ-LE-SEC (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 714 h.
BŒURS-EN-OTHE (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 807 h.
BOFFLES (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 111 h.
BOFFRES (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 1,510 h.
BOGÈVE (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 784 h.
BOGHAR (Alger), arr. de Médéa; 2,501 h.; territ. de commandement, *com. indigène*, 34,423 h. ⴶ.
BOGHARI (Alger), arr. de Médéa; 2,121 h.; *com. mixte*, 18,267 h. ⴶ.
BOGY (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 364 h.
BOHAIN (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 6,684 h. 🚉 N., ⊠, ⴶ.
BOHAL (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 392 h.
BOHALLE (LA) [Maine-et-Loire], cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 945 h. 🚉 Or., ⴶ.
BOHARS (Finistère), 2e cant. et arr. de Brest; 882 h.
BOHAS (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 295 h.
BOIGNEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 454 h. 🚉 P.-L.-M.
BOIGNY (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 332 h.
BOINVILLE (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 169 h.
BOINVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 213 h.
BOINVILLE-LE-GAILLARD (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 370 h.
BOINVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 174 h.
BOIRY-BECQUERELLE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 351 h.
BOIRY-NOTRE-DAME (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 1,880 h.
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 397 h.
BOIRY-SAINT-MARTIN (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 399 h.
BOIS (Charente-Inf.), cant. de Genis, arr. de Jonzac; 800 h.
BOIS (LE) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle; 1,714 h.
BOIS (LE) [Savoie], cant. et arr. de Moûtiers; 286 h.
BOIS-ANZERAY (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 252 h.
BOIS-ARNAULT (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 698 h.
BOISBERGUES (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 235 h.
BOIS-BERNARD (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 234 h.
BOISBRETEAU (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 348 h.
BOISCOMMUN (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 1,130 h. 🚉 Or., ⊠, ⴶ.
BOIS-D'AMONT (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 1,442 h. ⊠, ⴶ.
BOIS-D'ARCY (Seine-et-Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 720 h.
BOIS-D'ARCY (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 115 h.
BOIS-DE-CÉNÉ (Vendée), cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne; 1,642 h. 🚉 Et., ⴶ.
BOIS-DE-CHAMP (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 406 h.
BOIS-DE-GAND (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 155 h.
BOIS-DE-LA-PIERRE (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 277 h.
BOIS-D'ENNEBOURG (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 250 h.
BOISDINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 223 h.
BOIS-D'OINGT (LE) [Rhône], ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,404 h. ⊠, ⴶ.
BOISDON (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 114 h.
BOISEMONT (Eure), cant. et arr. des Andelys; 502 h.
BOISEMONT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 217 h.
BOISGASSON (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 250 h.
BOISGERVILLY (Ille-et-Vilaine), cant. de Montauban, arr. de Montfort; 1,345 h.
BOIS-GRENIER (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 1,225 h.
BOIS-GUILBERT (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 271 h.
BOIS-GUILLAUME (Seine-Inf.), cant. de Darnetal, arr. de Rouen; 5,021 h.
BOIS-HELLAIN (LE) [Eure], cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 265 h.
BOIS-HÉROULT (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 228 h.
BOIS-HERPIN (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 78 h.
BOIS-HIMONT (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 199 h.
BOIS-JEAN (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 603 h.
BOIS-JÉRÔME-SAINT-OUEN (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 440 h.
BOIS-LA-VILLE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 67 h.
BOISLE (LE) [Somme], cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 687 h.
BOIS-LE-ROI (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 687 h.
BOIS-LE-ROI (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Fontainebleau; 1,035 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⴶ.
BOIS-LÈS-PARGNY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 555 h.
BOISLEUX-AU-MONT (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 494 h. 🚉 N.
BOISLEUX-SAINT-MARC (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles; arr. d'Arras; 205 h.
BOIS-L'ÉVÊQUE (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 240 h.
BOISMÉ (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,457 h.
BOISMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 418 h.
BOISMONT (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 595 h.
BOISMORAND (Loiret), cant. et arr. de Gien; 395 h.
BOISMURIE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 38 h.
BOISNEY (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 385 h.
BOIS-NORMAND-PRÈS-LYRE (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 462 h.
BOISRAULT (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 137 h.
BOISREDON (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 1,341 h.
BOIS-ROBERT (LE) [Seine-Inf.], cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 256 h.
BOIS-ROGER (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 465 h.
BOIS-SACRÉ (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; 3,477 h.
BOIS-SAINTE-MARIE (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 437 h.
BOISSAY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 241 h.
BOISSE (LA) [Ain], cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 752 h.
BOISSE (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 591 h.
BOISSEAU (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 241 h.
BOISSEAUX (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 428 h. 🚉 Or., ⴶ.
BOISSÈDE (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 181 h.
BOISSEI-LA-LANDE (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 252 h.
BOISSE-PENCHOT (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 781 h.
BOISSERON (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 687 h. 🚉 P.-L.-M.
BOISSET (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 1,994 h. 🚉 Or., ⊠, ⴶ.
BOISSET (Hérault), cant. et arr. de Saint-Pons; 190 h.
BOISSET (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux; 938 h.
BOISSET-ET-GAUJAC (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 531 h.
BOISSET-LÈS-MONTROND (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 467 h.
BOISSET-LES-PRÉVANCHES (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 306 h.

BOISSET - SAINT - PRIEST (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 898 h.
BOISSETS (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 192 h.
BOISSETTES (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 126 h.
BOISSEUIL (H.-Vienne), cant. de Pierrebufflère, arr. de Limoges; 842 h.
BOISSEUILH (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 377 h.
BOISSEY (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 537 h.
BOISSEY (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 416 h.
BOISSEY LE CHÂTEL (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer, 405 h. ⊠, ⊤.
BOISSEZON (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres; 2,832 h. ⊠, ⊤.
BOISSIÈRE (LA) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 78 h.
BOISSIÈRE (LA) [Eure], cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 172 h.
BOISSIÈRE (LA) [Hérault], cant. d'Aniane, arr. de Montpellier; 253 h.
BOISSIÈRE (LA) [Jura], cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 190 h.
BOISSIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. du Loroux-Bottereau, arr. de Nantes; 805 h.
BOISSIÈRE (LA) [Mayenne], cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 282 h.
BOISSIÈRE (LA) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Rambouillet; 677 h.
BOISSIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,533 h.
BOISSIÈRE-D'ANS (LA) [Dordogne], cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 373 h.
BOISSIÈRE-DES-LANDES (LA) [Vendée], cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 971 h.
BOISSIÈRE-EN GÂTINE (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 471 h.
BOISSIÈRES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 179 h.
BOISSIÈRES (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 784 h.
BOISSIÈRE-SAINT-FLORENT (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 582 h.
BOISSIÈRE - THOUARSAISE (LA) [Deux-Sèvres], cant. et arr. de Parthenay; 587 h.
BOISSISE - LA - BERTRAND (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 259 h.
BOISSISE-LE-ROI (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 276 h.
BOISSY-AUX-CAILLES (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 361 h.
BOISSY-EN DROUAIS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 189 h.
BOISSY-FRESNOY (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 444 h.
BOISSY-L'AILLERIE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 491 h. ≡ N., ⊠, ⊤.
BOISSY - LAMBERVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 481 h.
BOISSY-LA-RIVIÈRE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 241 h.
BOISSY-LE BOIS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 187 h.
BOISSY LE CHÂTEL (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 1,095 h.
BOISSY-LE-CUTTÉ (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 328 h.
BOISSY-LE REPOS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 314 h.
BOISSY-LE-SEC (Eure-et-Loir), cant. de La Ferté-Vidame, arr. de Dreux; 532 h.
BOISSY - LE - SEC (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 559 h.
BOISSY-MAUGIS (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 901 h. ≡ des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe, ⊠.
BOISSY MAUVOISIN (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 385 h.
BOISSY-SAINT-LÉGER (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Corbeil; 846 h. ≡ E., ⊠, ⊤.
BOISSY-SAINT-YON (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 750 h. ⊠.
BOISSY-SANS-AVOIR (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 275 h.
BOISSY-SUR-DAMVILLE (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 286 h.
BOISTRUDAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Janzé, arr. de Rennes; 962 h.
BOISVILLE - LA-SAINT-PÈRE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 1,022 h. ≡ Or.
BOISVILLETTE (Eure-et Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 270 h.
BOISYVON (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 237 h.
BOITRON (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 505 h.
BOITRON (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 230 h.
BOLANDOZ (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 510 h.
BOLAZEC (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 777 h.
BOLBEC (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 11,575 h. ≡ O., ⊠, ⊤.
BOLLÈNE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Saint-Martin-Lantosque, arr. de Nice; 651 h.
BOLLÈNE (Vaucluse), ch.-l. de cant, arr. d'Orange; 5,638 h. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
BOLLEVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 424 h.
BOLLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 640 h.
BOLLEZEELE (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 1,798 h. ⊠, ⊤.
BOLOGNE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 983 h. ≡ E., ⊠, ⊤.
BOLOZON (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 301 h.
BOLQUÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 433 h.
BOMBON (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 694 h.
BOMMES (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 670 h.
BOMMIERS (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 670 h.
BOMPAS (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 240 h.
BOMPAS (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 1,180 h.
BOMY (Pas-de-Calais, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 798 h.
BONA (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 1,039 h.
BONAC (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 836 h.
BONAS (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 321 h.
BONBOILLON (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 214 h.
BONCÉ (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 310 h.
BONCHAMP (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 1,146 h.
BONCOURT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 450 h.
BONCOURT (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 126 h.
BONCOURT (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 270 h.
BONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 211 h.
BONCOURT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 387 h.
BONCOURT-LE-BOIS (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 212 h.
BONDAROY (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 278 h.
BONDEVAL (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 325 h.
BONDIGOUX (H.-Garonne), cant. de Villemur, arr. de Toulouse; 422 h.
BONDONS (LES) [Lozère], cant. et arr. de Florac; 932 h.
BONDOUFLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 243 h.
BONDUES (Nord), cant. sud de Tourcoing, arr. de Lille; 3,206 h. ⊠, ⊤.
BONDY (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 2,280 h. ≡ E., ⊠, ⊤.
BÔNE (Constantine), ch.-l. d'arr.; 28,563 h. ≡ tête de la ligne de Bône au Kroub, ⊤.
BON-ENCONTRE (Lot-et-Garonne), 2e cant. et arr. d'Agen; 1,301 h. ≡ M.
BONGHEAT (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 717 h. ≡ Or.
BONIFACIO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 3,116 h. Port; place forte. ⊠, ⊤.
BONLIER (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 157 h.
BONLIEU (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 274 h.
BONLOC (B.-Pyrénées), cant. de Hasparren, arr. de Bayonne; 269 h.
BONNAC (Ariège), cant. et arr. de Pamiers, 820 h.
BONNAC (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 641 h.
BONNAC (H.-Vienne), cant. d'Ambazac, arr. de Limoges; 1,047 h.
BONNAL (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 95 h.
BONNARD (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 232 h. ≡ P.-L.-M.
BONNAT (Creuse), ch.-l. de cant, arr. de Guéret; 2,687 h. ⊠, ⊤.
BONNAUD (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 117 h.
BONNAY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 416 h.
BONNAY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 780 h.
BONNAY (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 377 h.
BONNE (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 852 h. ⊠, ⊤.
BONNEBOSCQ (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 902 h. ⊠, ⊤.
BONNECOURT (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 417 h.
BONNÉE (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien; 380 h.
BONNEFAMILLE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 624 h.
BONNEFOI (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 275 h.
BONNEFOND (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 875 h.
BONNEFONT (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 897 h.
BONNEGARDE (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 533 h.
BONNEGUÊTE (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 178 h.
BONNEIL (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 376 h.
BONNELLES (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 566 h. ⊠, ⊤.
BONNEMAIN (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 1,989 h. ≡ O., ⊤.
BONNEMAISON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 478 h.
BONNEMAZON (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 311 h.
BONNENCONTRE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 519 h.
BONNES (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 302 h.
BONNES (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 810 h.
BONNES (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 1,362 h.
BONNET (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy, 506 h.
BONNÉTABLE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 4,479 h. ≡ des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe, ⊠, ⊤.
BONNÉTAGE (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 700 h.
BONNETAN (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 234 h.
BONNEUIL (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 521 h.
BONNEUIL (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 278 h.
BONNEUIL (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont, 804 h.
BONNEUIL (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 410 h. ⊤.
BONNEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 348 h.
BONNEUIL EN VALOIS (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 3,369 h.
BONNEUIL-MATOURS (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 1,437 h. ⊠, ⊤.
BONNEVAL (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 150 h.
BONNEVAL (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun; 3,420 h. ≡ Oc., ⊠, ⊤.
BONNEVAL (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 422 h.
BONNEVAL (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 492 h.
BONNEVAL (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 351 h.
BONNEVAUX (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon, 248 h.
BONNEVAUX (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 349 h.
BONNEVAUX (H.-Savoie), cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 377 h.
BONNEVAUX - ET - HIVERNE (Gard), cant. de Genolhac, arr. d'Alais; 335 h.
BONNEVEAU (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 505 h.
BONNEVENT - ET - VELLOREILLE LES-OISELAY (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 310 h

BONNEVILLE (Charente), cant. de Bouillac, arr. d'Angoulême; 437 h.
BONNEVILLE (LA) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Évreux; 380 h. 🚉 O., ☒, ⚡.
BONNEVILLE (LA) [Manche], cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 225 h.
BONNEVILLE (H.-Savoie), ch.-l. d'arr.; 2,271 h. ☒, ⚡.
BONNEVILLE (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 760 h.
BONNEVILLE-APPETOT (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 288 h.
BONNE-VILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIÈRES (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 279 h.
BONNEVILLE-LA-LOUVET (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 1,144 h. ☒ fb.
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 460 h.
BONNIÈRES (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 218 h.
BONNIÈRES (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 944 h.
BONNIÈRES (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Mantes; 1,028 h. 🚉 O., ☒, ⚡.
BONNIEUX (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Apt; 2,180 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚡.
BONNINGUES-LÈS-ARDRES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 586 h. 🚉 N.
BONNINGUES-LÈS-CALAIS (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 270 h.
BONNŒIL (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 215 h.
BONNŒUVRE (Loire-Inf.), cant. de Saint-Mars-la-Jaille, arr. d'Ancenis; 1,010 h.
BONNUT (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 1,058 h.
BONNY-SUR-LOIRE (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 2,290 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚡.
BONREPOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 258 h.
BONREPOS (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse; 265 h.
BONS (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 1,268 h. ☒, ⚡.
BONSMOULINS (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 357 h. 🚉 de la ligne de Mamers à Mortagne.
BONSON (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 158 h.
BONSON (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 313 h. 🚉 P.-L.-M., ⚡.
BONS-TASSILLY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 337 h.
BONVILLARD (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 805 h.
BONVILLARET (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 513 h.
BONVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 277 h.
BONVILLERS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 239 h.
BONVILLERS (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 270 h.
BONVILLET (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 464 h.
BONY (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 471 h.
BONZAC (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 517 h.
BONZÉE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 299 h.
BOOS (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 200 h.
BOOS (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 687 h. ☒, ⚡.
BÔO-SILHEN (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 254 h. 🚉 M.
BOQUEHO (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 1,513 h.
BORAN (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Compiègne; 754 h. 🚉 N. et O., ☒, ⚡.
BORCE (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 523 h.
BORCQ-SUR-L'AIRVAULT (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 434 h.
BORDEAUX (Gironde), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 221,305 h. Archevêché; ch.-l. d'académie et de commandement militaire (18e corps); port, sous-arr. maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 Ét., Or. et M., ☒, ⚡.
BORDEAUX (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 233 h.
BORDEAUX-SAINT-CLAIR (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 705 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure, ⚡.
BORDÈRES (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 406 h.
BORDÈRES (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 423 h. ☒.
BORDÈRES (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 1,778 h.
BORDÈRES-ET-LAMENSANS (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 527 h.
BORDES (LES) [Aube], cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 241 h.
BORDES (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 635 h.
BORDES (LES) [Loiret], cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien; 889 h.
BORDES (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 839 h.
BORDES (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 760 h. 🚉 M.
BORDES (LES) [Saône-et-Loire], cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 202 h.
BORDES (LES) [Yonne], cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 797 h.
BORDES-SUR-ARIZE (LES) [Ariège], cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 1,142 h.
BORDES-SUR-LEZ (LES) [Ariège], cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,084 h.
BORDEZAC (Gard), cant. de Bessèges, arr. d'Alais; 744 h.
BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ (Constantine), arr. de Sétif; 2,692 h.; com. *mixte*, 16,619 h. ⚡.
BORDJ-MENAÏEL (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; 2,322 h. ⚡.
BORDS (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,067 h. 🚉 Ét., ☒.
BORD-SAINT-GEORGES (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 1,313 h.
BORÉE (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 1,365 h.
BOR-ET-BAR (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 1,073 h.
BORESSE-ET-MARTRON (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 378 h.
BOREST (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 327 h. ⚡.
BOREY (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 574 h.
BORGO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 723 h. ☒.
BORMES (Var), cant. de Collobrières, arr. de Toulon; 2,229 h. ☒, ⚡.
BORN (H.-Garonne), cant. de Villemur, arr. de Toulouse; 420 h.
BORN (LE) [Lozère], cant. et arr. de Mende; 423 h.
BORNAMBUSC (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 254 h.
BORNAY (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 207 h.
BORN-DE-CHAMPS (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 196 h.
BORNE (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 391 h.
BORNE (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 403 h. 🚉 P.-L.-M., ⚡.
BORNEL (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 855 h. 🚉 N., ☒, ⚡.
BORON (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 286 h.
BORRE (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 792 h.
BORRÈZE (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 1,038 h.
BORS (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radégonde, arr. de Barbezieux; 230 h.
BORS (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 553 h.
BORT (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 3,532 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚡.
BORT (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 902 h.
BORVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 255 h.
BOSAS (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 861 h.
BOSC (LE) [Ariège], cant. et arr. de Foix; 1,097 h.
BOSC (LE) [Hérault], cant. et arr. de Lodève; 715 h.
BOSCAMNANT (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 435 h.
BOSC-BÉNARD-COMMIN (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 290 h.
BOSC-BÉNARD-CRESCY (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 180 h.
BOSC-BÉRENGER (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 148 h.
BOSC-BORDEL (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 479 h.
BOSC-ÉDELINE (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 317 h.
BOSC-GEFFROY (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 321 h.
BOSC-GUERARD-SAINT-ADRIEN (Seine-Inf.), cant. de Cières, arr. de Rouen; 330 h.
BOSCHERVILLE (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 132 h.
BOSCHYONS (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 375 h.
BOSC-LE-HARD (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 740 h. 🚉 N. et O., ☒, ⚡.
BOSC-MESNIL (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 257 h.
BOSC-MOREL (LE) [Eure], cant. de Broglie, arr. de Bernay; 166 h.
BOSC-RENOULT (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 158 h.
BOSC-RENOULT (LE) [Orne], cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 478 h.
BOSC-RENOULT-EN-OUCHE (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 281 h.
BOSC-ROGER (LE) [Eure], cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 2,044 h. ⚡.
BOSC-ROGER-SUR-BUCHY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 548 h.
BOSDARROS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 1,619 h.
BOSGOUET (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer, 378 h.
BOSGUERARD-DE-MARCOUVILLE (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer, 609 h.
BOSJEAN (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 1,014 h.
BOSMIE (H.-Vienne), cant. d'Aix-sur-Vienne, arr. de Limoges; 667 h.
BOSMONT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 356 h.
BOSMOREAU (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 668 h.
BOSNORMAND (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 288 h.
BOSQUEL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 587 h.
BOSQUENTIN (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 186 h.
BOSROBERT (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 330 h.
BOSROGER (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 363 h.
BOSSANCOURT (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 358 h.
BOSSAY (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 1,858 h.
BOSSE (LA) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 109 h.
BOSSE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. du Sel, arr. de Redon; 526 h.
BOSSE (LA) [Loir-et-Cher], cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 238 h.
BOSSE (LA) [Sarthe], cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 463 h.
BOSSÉE (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 601 h.
BOSSET (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 407 h.
BOSSÉVAL (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 522 h.
BOSSEY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 299 h. 🚉 P.-L.-M.
BOSSIEU (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 447 h.
BOSSUGAN (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 88 h.
BOSSUS-LÈS-RUMIGNY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 241 h.
BOST (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 322 h.
BOSTENS (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 245 h.
BOSVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 1,126 h.
BOTANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 124 h.
BOTHSORHEL (Finistère), cant. de Plouigneau, arr. de Morlaix; 1,608 h.
BOTMEUR (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 840 h.
BOTTEREAUX (LES) [Eure], cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 236 h.
BOTZ (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 979 h.
BOU (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 531 h.
BOUAFLE (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 819 h.
BOUAFLES (Eure), cant. et arr. des Andelys; 271 h.
BOUAN (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 174 h.
BOUAYE (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 1,437 h. 🚉 Ét., ☒ fb., ⚡.
BOUBERS-LÈS-HESMOND (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 82 h.

BOUBERS-SUR-CANCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 845 h.
BOUBIERS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 297 h.
BOUC (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 938 h. P.-L.-M.
BOUCAGNÈRES (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 207 h.
BOUCAU (B.-Pyrénées), cant. nord-est et arr. de Bayonne; 1,863 h. M.
BOUCÉ (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 1,023 h.
BOUCÉ (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 1,037 h.
BOUCEY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 620 h.
BOUCHAGE (LE) [Charente], cant. de Champagne Mouton, arr. de Confolens; 497 h.
BOUCHAGE (LE) [Isère], cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 903 h.
BOUCHAIN (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Valenciennes; 1,763 h. N.
BOUCHAMPS (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 661 h.
BOUCHAUD (LE) [Allier], cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 651 h.
BOUCHAUD (LE) [Jura], cant. et arr. de Poligny; 255 h.
BOUCHAVESNES (Somme), cant. et arr. de Péronne; 624 h.
BOUCHEMAINE (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 1,141 h.
BOUCHET (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 920 h.
BOUCHET (LE) [H.-Loire], cant. de Cayres, arr. du Puy; 657 h.
BOUCHET (LE) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 455 h.
BOUCHET (LE) [Vienne], cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 439 h.
BOUCHEVILLIERS (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 117 h.
BOUCHOIR (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 643 h.
BOUCHON (LE) [Meuse], cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 383 h.
BOUCHON (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 845 h.
BOUCHOUX (LES) [Jura], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude; 939 h.
BOUCHY-LE-REPOS (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 274 h.
BOUCIEU-LE-ROI (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 624 h.
BOUCLANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 549 h.
BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES (Gard), cant. de Ledignan, arr. d'Alais; 707 h. P.-L.-M.
BOUCONVILLE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 402 h.
BOUCONVILLE (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 292 h.
BOUCONVILLE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 264 h.
BOUCONVILLERS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 205 h.
BOUCQ (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 800 h.
BOUDES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 592 h.
BOUDEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 259 h.
BOUDON (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Moissac; 666 h.
BOUDRAC (H.-Garonne), cant. de Montréjean, arr. de Saint-Gaudens; 391 h.
BOUDREVILLE (Côte-d'Or), cant. de Montigny sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 220 h.
BOUDY (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 336 h.
BOUÉ (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 1,314 h.
BOUÉE (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 876 h.
BOUEILH-BOUEILHO LASQUE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 673 h.
BOUELLES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 282 h.
BOUER (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 348 h.
BOUÈRE (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 2,053 h. O.
BOUESSAY (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 561 h.
BOUESSE (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 708 h.
BOUEX (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 781 h.
BOUEXIÈRE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Liffré, arr. de Rennes; 2,536 h.
BOUFARIK (Alger), arr. d'Alger; 9,231 h. de la ligne d'Alger à Oran.
BOUFFÉMONT (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 321 h.
BOUFFÉRÉ (Vendée), cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 808 h.
BOUFFIGNEREUX (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 144 h.
BOUFFLERS (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 333 h.
BOUFFRY (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 540 h.
BOUGAINVILLE (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 642 h.
BOUGARBER (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 364 h.
BOUGÉ-CHAMBALUD (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 1,068 h.
BOUGES (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 925 h.
BOUGEY (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 352 h.
BOUGIE (Constantine), ch.-l. d'arr.; 10,898 h.
BOUGIVAL (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 2,896 h.
BOUGLAINVAL (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 377 h.
BOUGLIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 700 h.
BOUGLON (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 742 h.
BOUGNEAU (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 627 h.
BOUGNON (H.-Saône), cant. de Pont-sur-Saône, arr. de Vesoul; 393 h.
BOUGON (Deux-Sèvres), cant. de La Mothe-Sainte-Héraye, arr. de Melle; 381 h.
BOUGUE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 673 h.
BOUGUENAIS (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes; 3,599 h. Et.
BOUGUIRAT (Oran), arr. de Mostaganem; 489 h.
BOUGY (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 112 h.
BOUGY (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 262 h.
BOUHANS (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 487 h.
BOUHANS-ET-FEURG (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 383 h.
BOUHANS-LÈS-LURE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 297 h.
BOUHANS-LÈS-MONTBOZON (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 179 h.
BOUHET (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 469 h.
BOUHEY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 191 h.
BOUHIRA (Constantine), arr. de Sétif; 2,692 h.
BOUHY (Nièvre), cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne; 1,850 h.
BOUILH-DEVANT (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 100 h.
BOUILHONNAC (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 182 h.
BOUILH-PÉREUILH (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 271 h.
BOUILLAC (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 631 h.
BOUILLAC (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 283 h.
BOUILLAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 1,003 h.
BOUILLANCOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 206 h.
BOUILLANCOURT-EN-SÉRY (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 796 h.
BOUILLANCY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 356 h.
BOUILLAND (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 495 h.
BOUILLANTE (Guadeloupe), cant. de La Pointe-Noire, arr. de La Basse-Terre; 3,452 h.
BOUILLARGUES (Gard), 3e cant. et arr. de Nîmes; 2,428 h.
BOUILLARRE (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 221 h.
BOUILLE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 562 h.
BOUILLÉ-COURDAULT (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 714 h.
BOUILLÉ LORETZ (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 1,219 h.
BOUILLÉ-MÉNARD (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 922 h.
BOUILLÉ-SAINT-PAUL (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 744 h.
BOUILLIE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Matignon, arr. de Dinan; 867 h.
BOUILLON (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 497 h.
BOUILLON (LE) [Orne], cant. de Sées, arr. d'Alençon; 265 h.
BOUILLON (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 271 h.
BOUILLONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 205 h.
BOUILLY (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Troyes; 754 h.
BOUILLY (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 469 h.
BOUILLY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 114 h.
BOUILLY (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 351 h.
BOUIN (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 305 h.
BOUIN (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 338 h.
BOUIN (Vendée), cant. de Beauvoir, arr. des Sables-d'Olonne; 2,759 h.
BOUINIAGUES (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 536 h.
BOUIRA (Alger), arr. d'Alger 2,317 h.
BOUISSE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 603 h.
BOUIX (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur Seine; 381 h.
BOUJAILLES (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 795 h. P.-L.-M.
BOUJAN (Hérault), 1er cant. et arr. de Béziers; 848 h. M.
BOUJEONS (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 174 h.
BOU KRANÉFIS (Oran), arr. de Sidi-Bel-Abbès; *com. mixte*, 8,460 h.
BOULAGES (Aube), cant. de Méry-sur-Oise, arr. d'Arcis sur-Aube; 391 h.
BOULAINCOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 124 h.
BOULANCOURT (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 185 h.
BOULAUR (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 403 h.
BOULAY (LE) [Indre-et-Loire], cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 481 h.
BOULAY (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 494 h.
BOULAY (Mayenne), cant. de Pré-en-Pail, arr. de Mayenne; 426 h.
BOULAY (LE) [Vosges], cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 181 h.
BOULAYE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 291 h.
BOULAY-MORIN (LE) [Eure], cant. nord et arr. d'Evreux; 206 h.
BOULAZAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 804 h.
BOULBON (Bouches-du-Rhône), cant de Tarascon, arr. d'Arles; 1,112 h.
BOULC (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 429 h.
BOULE-D'AMONT (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 374 h.
BOULE-TERNÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 738 h. M.
BOULEURS (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 386 h.
BOULEUSE (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 103 h.
BOULIAC (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux, 699 h. Et. La Sauve à Bordeaux.
BOULIEU (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 1,252 h.
BOULIGNEUX (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 463 h.
BOULIGNEY (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 706 h.
BOULIGNY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 361 h.
BOULIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 700 h.
BOULIN (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 118 h.
BOULLARRE (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 221 h.
BOULLAY LES DEUX ÉGLISES (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 329 h.
BOULLAY-LES-TROUX (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr.

de Rambouillet ; 225 h. Or.
BOULLAY-MIVOYE (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux ; 343 h.
BOULLAY-THIERRY (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux ; 344 h.
BOULLERET (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre ; 1,704 h. fb.
BOULLEVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer ; 287 h.
BOULOC (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse ; 797 h.
BOULOC (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac ; 637 h.
BOULOGNE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens ; 1,975 h.
BOULOGNE (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arr ; 44,842 h. Place forte ; port, ch.-l. de quartier maritime. N.
BOULOGNE (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes ; 456 h.
BOULOGNE (Seine), cant. de Neuilly, arr. de Saint-Denis ; 25,825 h.
BOULOGNE (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon ; 684 h.
BOULOGNE-LA-GRASSE (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne ; 482 h.
BOULOIRE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais ; 2,157 h. Or.
BOULOIS (LE) [Doubs], cant. de Maîche, arr. de Montbéliard ; 127 h.
BOULON (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise ; 685 h.
BOULOT (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul ; 289 h.
BOULOU (LE) [Pyrénées-Orient.], cant. et arr. de Céret, 1,588 h.
BOULOUNEIX (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Bélair, arr. de Nontron ; 569 h.
BOULOUPARI (Nouvelle-Calédonie), centre de population.
BOULOUZE (LA) [Manche], cant. de Ducey, arr. d'Avranches ; 140 h.
BOULT (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul ; 694 h.
BOULT-AUX-BOIS (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers ; 457 h.
BOULT-SUR-SUIPPES (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims ; 1,436 h.
BOULVÉ (LE) [Lot], cant. de Montcuq, arr. de Cahors ; 646 h.
BOULZICOURT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières ; 1,149 h. E.
BOU-MEDFA (Alger), arr. de Miliana ; 764 h. de la ligne d'Alger à Oran.
BOUMOURT (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez ; 228 h.
BOUNIAGUES (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac ; 636 h.
BOUPÈRE (LE) [Vendée], cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte ; 2,914 h.
BOUQUEHAULT (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne ; 667 h.
BOUQUELON (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer ; 299 h.
BOUQUEMAISON (Somme), cant. et arr. de Doullens ; 950 h. N.
BOUQUEMONT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy ; 267 h.
BOUQUERIE (LA) [Dordogne], cant. de Beaumont, arr. de Bergerac ; 387 h.
BOUQUET (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais ; 396 h.
BOUQUETOT (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer ; 664 h.
BOUQUEVAL (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise ; 136 h.
BOURAÏL (Nouvelle-Calédonie), centre de population.
BOURAKÉ (Nouvelle-Calédonie), centre de population.
BOURANTON (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes ; 287 h.
BOURAY (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Etampes ; 785 h. Or.
BOURBERAIN (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon ; 640 h.
BOURBÉVELLE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul ; 319 h.
BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles ; 3,700 h.
BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins ; 4,215 h.
BOURBONNE-LES-BAINS (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres ; 4,406 h. E.
BOURBOULE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Rochefort, arr. de Clermont ; 1,100 h.
BOURBOURG-CAMPAGNE (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque ; 2,493 h.
BOURBOURG-VILLE (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque ; 2,392 h. N.
BOURBRIAC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp ; 4,337 h.
BOURCIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier ; 337 h.
BOURCQ (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers ; 259 h.
BOURDAINVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot ; 443 h.
BOURDALAT (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan ; 568 h.
BOURDEAU (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry ; 154 h.
BOURDEAUX (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Die ; 1,207 h.
BOURDEILLES (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux ; 1,270 h.
BOURDEIX (LE) [Dordogne], cant. et arr. de Nontron ; 540 h.
BOURDELLES (Gironde), cant. et arr. de La Réole ; 337 h.
BOURDENAY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine ; 229 h.
BOURDET (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Mauzé, arr. de Niort ; 587 h.
BOURDETTES (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau ; 238 h.
BOURDIC (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès ; 201 h.
BOURDON (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens ; 419 h.
BOURDONNÉ (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes ; 489 h.
BOURDONS (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont ; 765 h.
BOURECQ (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune ; 576 h.
BOURESCHES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry ; 233 h.
BOURESSE (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon ; 1,254 h. fb.
BOURET-SUR-CANCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol ; 269 h.
BOUREUILLES (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse ; 630 h.
BOUREY (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances ; 175 h.
BOURG (Ain), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 18,233 h. Succursale de la Banque de France. P.-L.-M.
BOURG (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Blaye ; 2,771 h.
BOURG (LE) [Lot], cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac ; 601 h.
BOURG (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres ; 224 h.
BOURG (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 620 h.
BOURG (Territ. de Belfort), canton de Giromagny ; 78 h.
BOURG-ACHARD (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer ; 1,146 h.
BOURGANEUF (Creuse), ch.-l. d'arr. ; 3,726 h.
BOURG-ARCHAMBAULT (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon ; 694 h.
BOURG-ARGENTAL (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Etienne ; 4,934 h.
BOURGBARRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes ; 1,098 h.
BOURG-BEAUDOIN (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 571 h.
BOURG-BLANC (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest ; 1,826 h.
BOURG-CHARENTE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac ; 862 h.
BOURG-ET-COMIN (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon ; 474 h.
BOURG-DE-PÉAGE (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence ; 4,806 h.
BOURG-DES-COMPTES (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon ; 1,756 h.
BOURG-DE-SIROD (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny ; 281 h.
BOURG-DES-MAISONS (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac ; 212 h.
BOURG-DE-THIZY (Rhône), cant. de Thizy, arr. de Villefranche ; 3,219 h. de la ligne de Saint-Victor-Thizy à Cours.
BOURG-DE-VISA (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Moissac ; 858 h.
BOURG-D'HEM (LE) [Creuse], cant. de Bonnat, arr. de Guéret ; 833 h.
BOURG-D'IRÉ (LE) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Segré ; 1,308 h.
BOURG-D'OISANS (LE) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de Grenoble ; 2,650 h.
BOURG-D'OUEIL (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens ; 98 h.
BOURG-DU-BOST (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac ; 390 h.
BOURG-DUN (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe ; 824 h.
BOURGEAUVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Evêque ; 246 h.
BOURGES (Cher), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 40,217 h. Archevêché ; ch.-l. de commandement militaire (8e corps) ; succursale de la Banque de France. Or.
BOURGET (LE) [Jura], cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier ; 175 h.
BOURGET (LE) [Savoie], cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry ; 1,550 h.
BOURGET (LE) [Seine], cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis ; 1,759 h. N. et Grande-Ceinture.
BOURGET-EN-HUILE (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry ; 409 h.
BOURG-FIDÈLE (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi ; 1,038 h.
BOURGHELLES (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille ; 1,290 h.
BOURG-LA-REINE (Seine), cant. et arr. de Sceaux ; 2,741 h. Or.
BOURG-LASTIC (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont ; 1,601 h. Or.
BOURG-LE-COMTE (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles ; 460 h.
BOURG-LE-ROI (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers ; 423 h. O.
BOURG-LÈS-VALENCE (Drôme), cant. et arr. de Valence ; 3,572 h.
BOURG-L'ÉVÊQUE (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré ; 310 h.
BOURG-MADAME (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades ; 305 h.
BOURGNAC (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac ; 378 h.
BOURGNEUF (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle ; 412 h. Et.
BOURGNEUF (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf ; 2,880 h.
BOURGNEUF (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet ; 651 h.
BOURGNEUF (LE) [Mayenne], cant. de Loiron, arr. de Laval ; 2,125 h.
BOURGNEUF (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry ; 506 h.
BOURGOGNE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims ; 861 h.
BOURGOIN (Isère), ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin ; 6,138 h. P.-L.-M.
BOURGON (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval ; 1,193 h.
BOURGONCE (LA) [Vosges], cant. et arr. de Saint-Dié ; 664 h.
BOURGOUGNAGUE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande ; 492 h.
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas ; 4,308 h. P.-L.-M.
BOURG-SAINT-BERNARD (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche ; 969 h.
BOURG-SAINT-CRISTOPHE (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux ; 761 h.
BOURG-SAINT-LÉONARD (LE) [Orne], cant. d'Exmes, arr. d'Argentan ; 510 h.
BOURG-SAINT-MAURICE (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Moûtiers ; 2,602 h.
BOURG-SAINTE-MARIE (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont ; 256 h.
BOURG-SOUS-LA-ROCHE-SUR-YON (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon ; 2,618 h.
BOURGTHEROULDE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer ; 691 h. O.
BOURGUÉBUS (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen ; 226 h.
BOURGUEIL (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Chinon ; 3,207 h.
BOURGUENOLLES (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches ; 419 h.
BOURGUET (LE) [Var], cant. de Comps, arr. de Draguignan ; 154 h.
BOURGUIGNON (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard ; 779 h.
BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure ; 244 h.
BOURGUIGNON-LÈS-LA-CHARITÉ (H.-Saône), cant. de Scey-

sur-Saône, arr. de Vesoul; 191 h.
BOURGUIGNON-LÈS-MOREY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul: 326 h.
BOURGUIGNON-SOUS-COUCY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 80 h.
BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 188 h.
BOURGUIGNONS (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 409 h.
BOURGVILAIN (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 608 h.
BOURIDEYS (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 369 h.
BOURIÈGE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 337 h.
BOURIGEOLE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 204 h.
BOURINE (LA) [Bouches-du-Rhône], cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 1,378 h.
BOURISP (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 192 h.
BOURKIKA (Alger), arr. d'Alger; 965 h. [•] fb., ☍.
BOURLENS (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 526 h.
BOURLON (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 1,792 h. ☍.
BOURMONT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 740 h. ⛟ E., [•], ☍.
BOURNAINVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 384 h.
BOURNAN (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 479 h.
BOURNAND (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 864 h.
BOURNAZEL (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 905 h.
BOURNAZEL (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 385 h.
BOURNEAU (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 985 h.
BOURNEL (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 553 h.
BOURNEVILLE (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 636 h. [•].
BOURNEZEAU (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,239 h. ⛟ Et., [•] fb., ☍.
BOURNIQUEL (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 276 h.
BOURNOIS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 418 h.
BOURNONCLE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 916 h.
BOURNONCLES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 199 h.
BOURNONVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 236 h.
BOURNOS (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 300 h.
BOUROGNE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 1,031 h. ⛟ E., [•].
BOURRAN (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 919 h.
BOURRÉ (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,205 h. ⛟ Or., ☍.
BOURRÉAC (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 122 h.
BOURREPEAUX (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 504 h.
BOURRET (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 825 h.
BOURRON (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 1,280 h. ⛟ P.-L.-M., [•], ☍.
BOURROU (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 392 h.
BOURROUILLAN (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 382 h.
BOURS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 634 h.
BOURS (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 417 h.
BOURSAULT (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 672 h.
BOURSAY (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 644 h.
BOURSEUL (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 1,501 h.
BOURSEVILLE (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 745 h.
BOURSIÈRES (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 72 h.
BOURSIES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 704 h.
BOURSIN (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 208 h.
BOURSONNE (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 312 h.
BOURTH (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Evreux; 1,528 h. ⛟ O., [•], ☍.
BOURTHES (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 945 h.
BOURVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 687 h.
BOURY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 413 h.
BOU-SAÂDA (Alger), Territ. de commandement; 5,532 h.; *com. indigène*, 16,612 h. ☍.
BOUSBECQUES (Nord), cant. nord de Tourcoing, arr. de Lille, 2,214 h. [•] fb., ☍.
BOUSCAT (LE) [Gironde], 1er cant. et arr. de Bordeaux; 4,534 h. [•], ☍.
BOU-SEFER (Oran), arr. d'Oran; 1,893 h. [•], ☍.
BOUSIES (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 3,012 h. [•].
BOUSIGNIES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 810 h.
BOUSIGNIES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 331 h.
BOUSQUET (LE) [Aude], cant. d'Axat, arr. de Limoux; 351 h.
BOUSQUET-D'ORB (LE) [Hérault], cant. de Lunas, arr. de Lodève; 2,415 h. ⛟ M., [•].
BOUSSAC (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 975 h.
BOUSSAC (Creuse), ch.-l. d'arr.; 1,313 h. [•], ☍.
BOUSSAC (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 3,034 h. ⛟ O., [•].
BOUSSAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 331 h.
BOUSSAC-BOURG (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 1,307 h.
BOUSSAGUES (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 1,191 h.
BOUSSAIS (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 837 h.
BOUSSAN (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 621 h.
BOUSSAY (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 730 h.
BOUSSAY (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 2,079 h. ⛟ Or., [•].
BOUSSE (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 774 h.
BOUSSELANGE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 203 h.
BOUSSENAC (Ariège), cant. de Massat, arr. de Saint-Girons; 2,680 h.
BOUSSENOIS (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 330 h.
BOUSSENS (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 316 h. ⛟ M.
BOUSSERAUCOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 346 h.
BOUSSÈS (Lot-et-Garonne), cant. de Houillès, arr. de Nérac; 422 h.
BOUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 122 h.
BOUSSICOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 127 h.
BOUSSIÈRES (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Besançon; 560 h. [•].
BOUSSIÈRES (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 391 h.
BOUSSIÈRES (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,122 h.
BOUSSOIS (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 679 h.
BOUSSY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 462 h.
BOUSSY-SAINT-ANTOINE (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 252 h.
BOUTANCOURT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 453 h.
BOUTAVENT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 88 h.
BOUTEILLE (LA) [Aisne], cant. et arr. de Vervins; 969 h. ⛟ N.
BOUTEILLES-SAINT-SÉBASTIEN (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 576 h.
BOUTENAC (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 900 h.
BOUTENAC (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 447 h.
BOUTENCOURT (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 252 h. ⛟ N.
BOUTERVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Etampes; 168 h.
BOUTEVILLE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 695 h.
BOUTHÉON (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 864 h.
BOUTIERS-SAINT-TROJAN (Charente), cant. et arr. de Cognac; 693 h.
BOUTIGNY (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 645 h.
BOUTIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Crecy-en-Brie, arr. de Meaux; 580 h.
BOUTIGNY (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Etampes; 579 h. ⛟ P.-L.-M., [•].
BOU-TLÉLIS (Oran), arr. d'Oran; 2,873 h. [•].
BOUTTENCOURT (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 556 h.
BOUTTEVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 148 h.
BOUTX (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 904 h.
BOUVAINCOURT (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 465 h.
BOUVANCOURT (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 220 h.
BOUVANTE (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 690 h.
BOUVELINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 314 h. ⛟ de la ligne d'Anvin à Calais.
BOUVELLEMONT (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 280 h.
BOUVENT (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 143 h.
BOUVERANS (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 486 h.
BOUVESSE-QUIRIEU (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,044 h. ⛟ du chemin de fer de l'E. de Lyon.
BOUVIÈRES (Drôme), cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 557 h.
BOUVIGNIES (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,618 h.
BOUVIGNY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 188 h.
BOUVIGNY-BOYEFFLES (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 712 h.
BOUVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 683 h.
BOUVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Etampes; 471 h.
BOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 780 h.
BOUVINCOURT (Somme), cant. et arr. de Péronne; 259 h.
BOUVINES (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 565 h.
BOUVRESSE (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 134 h.
BOUVRON (Loire-Inf.), cant. de Blain, arr. de Saint-Nazaire; 3,193 h.
BOUVRON (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 351 h.
BOUX-SOUS-SALMAISE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 386 h.
BOUXIÈRES (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 272 h.
BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 938 h. [•].
BOUXIÈRES-AUX-DAMES (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 857 h.
BOUXIÈRES-SOUS-FROIDMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 577 h.
BOUXURULLES (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 431 h.
BOUY (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 319 h.
BOUY-LUXEMBOURG (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 253 h.
BOUY-SUR-ORVIN (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 121 h.
BOUYON (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 390 h.
BOUYSSOU (LE) [Lot], cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 424 h.
BOUZAIS (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 230 h.
BOUZANCOURT (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 367 h.
BOUZANVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 210 h. ⛟ E.
BOUZARÉA (Alger), arr. d'Alger; 1,623 h.
BOUZE (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 456 h.
BOUZEL (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 532 h.
BOUZEMONT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 208 h.
BOUZERON (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 220 h.
BOUZIC (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 722 h.
BOUZIÈS (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 330 h.
BOUZIGUES (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier; 1,137 h. ⛟ M.
BOUZILLÉ (Maine-et-Loire),

cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 1,603 h.

BOUZIN (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 187 h.

BOUZINCOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 610 h.

BOUZON GELLENAVE (Gers), cant. d'Aignan; arr. de Mirande; 518 h.

BOUZONVILLE-AUX BOIS (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 328 h.

BOUZONVILLE-EN-BEAUCE (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 172 h.

BOUZY (Loiret). cant. de Châteauneuf sur-Loire, arr. d'Orléans; 903 h.

BOUZY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 675 h. ⊤.

BOVÉE (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 309 h.

BOVEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 627 h.

BOVELLES (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 408 h.

BOVES (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,861 h. 🚉 N., [•], ⊤.

BOVIOLLES (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 240 h.

BOYAVAL (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 240 h.

BOYELLES (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 350 h. 🚉 N., [•].

BOYER (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 286 h.

BOYER (Saône-et-Loire). cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,329 h.

BOYEUX-SAINT-JÉRÔME (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 818 h.

BOYNES (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 1,446 h. [•], ⊤.

BOZ (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 704 h.

BOZEL (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Moûtiers; 1,316 h. [•], ⊤.

BOZOULS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 2,486 h. [•], ⊤.

BRABANT-EN-ARGONNE (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 274 h.

BRABANT-LE-ROI (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 332 h.

BRABANT-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 252 h.

BRACH (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 244 h.

BRACHY (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 281 h.

BRACHES (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 254 h.

BRACHY (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe: 637 h. [•].

BRACIEUX (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 1,144 h. [•].

BRACON (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 361 h.

BRACQUEMONT (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 469 h.

BRACQUETUIT (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 444 h.

BRADIANCOURT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel: 180 h.

BRAFFAIS (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 362 h.

BRAGASSARGUES (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 68 h.

BRAGAYRAC (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 311 h.

BRAGEAC (Cantal), cant. de Pleaux; arr. de Mauriac; 407 h.

BRAGELOGNE (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 494 h.

BRAGNY-EN-CHAROLLAIS (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 540 h.

BRAGNY-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 923 h.

BRAHIC (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 391 h.

BRAILLANS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 56 h.

BRAILLY-CORNEHOTTE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 415 h.

BRAIN (Côte d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 144 h.

BRAIN (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Redon; 690 h. [•], ⊤.

BRAIN-SUR ALLONES (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. de Saumur; 1,260 h.

BRAIN-SUR-L'AUTHION (Maine-et-Loire), cant. sud-est et arr. d'Angers; 1,435 h. [•].

BRAIN-SUR-LONGUENÉE (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 1,043 h.

BRAINANS (Jura), cant. et arr. de Poligny; 386 h.

BRAINS (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes; 1,138 h.

BRAINS (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 811 h.

BRAINS-SUR-LES-MARCHES (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 384 h.

BRAINVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 237 h.

BRAINVILLE (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 278 h.

BRAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 328 h.

BRAISNE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Soissons; 1,492 h. 🚉 N. et E., [•], ⊤.

BRAISNES (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 91 h.

BRAIZE (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 486 h.

BRALLEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 256 h.

BRAM (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 1,656 h. 🚉 M., [•], ⊤.

BRAMANS (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 815 h. [•] fb., ⊤.

BRAMETOT (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 381 h.

BRAMEVAQUE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 137 h.

BRAN (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 343 h.

BRANCEILLES (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 870 h.

BRANCHES (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 549 h.

BRANCION (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 574 h.

BRANCOURT (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 557 h.

BRANCOURT (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,508 h. [•].

BRANCOURT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 307 h.

BRANDERION (Morbihan), cant. de Hennebont, arr. de Lorient; 516 h.

BRANDEVILLE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy: 750 h.

BRANDIVY (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 1,164 h.

BRANDO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,625 h.

BRANDON (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 686 h. [•], ⊤.

BRANDONNET (Aveyron), cant. de Monthazens, arr. de Villefranche; 884 h.

BRANDONVILLERS (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 252 h.

BRANGES (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 146 h.

BRANGES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 2,061 h. 🚉 P.-L.-M.

BRANGUES (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 758 h.

BRANNAY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 486 h.

BRANNE (Doubs), cant. de Clairval, arr. de Baume-les-Dames; 317 h.

BRANNE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 642 h. [•], ⊤.

BRANNENS (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 274 h.

BRANOUX (Gard), cant. de La Grand-Combe, arr. d'Alais; 1,030 h.

BRANS (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 357 h.

BRANSCOURT (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 225 h.

BRANSLES (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 696 h.

BRANSSAT (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 1,245 h.

BRANTES (Vaucluse), cant. de Malaucène, arr. d'Orange; 321 h.

BRANTIGNY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 185 h.

BRANTÔME (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 2,558 h. [•].

BRANVILLE (Calvados), cant de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 200 h

BRANVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 106 h.

BRAQUIS (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 263 h.

BRAS (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 436 h.

BRAS (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 1,243 h.

BRAS-D'ASSE (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 460 h. [•] fb.

BRASC (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,056 h.

BRASLES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 600 h.

BRASLOU (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 472 h.

BRASPARTS (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 3,097 h. [•].

BRASSAC (Ariège), cant. et arr. de Foix; 1,435 h

BRASSAC (GRAND-) [Dordogne], cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 1,558 h.

BRASSAC (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 2,237 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ⊤.

BRASSAC (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,168 h. [•], ⊤.

BRASSAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac; 830 h.

BRASSEITTE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 159 h.

BRASSEMPOUY (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 630 h.

BRASSEUSE (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 152 h.

BRASSY (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 2,341 h.

BRASSY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 98 h.

BRATTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 152 h.

BRANCOURT (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 183 h.

BRAUD-ET-SAINT-LOUIS (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 1,391 h.

BRAUVILLIERS (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 386 h.

BRAUX (B.-Alpes), cant. d'Annot, arr. de Castellane; 544 h.

BRAUX (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 2,854 h. 🚉 E., [•], ⊤.

BRAUX (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 278 h.

BRAUX (Côte-d'Or), cant. de Precy-sous Thil, arr. de Semur. 413 h.

BRAUX (H.-Marne), cant. de Château-Villain, arr. de Chaumont; 348 h.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould: 186 h.

BRAUX SAINT-REMY (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 167 h.

BRAX (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse: 300 h. 🚉 M.

BRAX (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 414 h.

BRAY (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 297 h.

BRAY (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien: 715 h.

BRAY (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 328 h.

BRAY (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne; 1,340 h. [•], ⊤.

BRAY-ET-LÛ (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 373 h. [•], ⊤.

BRAY-LA-CAMPAGNE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 138 h.

BRAY LÈS-MAREUIL (Somme), cant. sud et arr. d'Abbeville; 378 h.

BRAY-SAINT-CHRISTOPHE (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 190 h.

BRAY SUR SEINE (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Provins; 1,622 h. [•], ⊤.

BRAYE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 107 h.

BRAYE (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 464 h.

BRAYE-EN LAONNOIS (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon: 1,039 h.

BRAYE-SOUS-FAYE (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 390 h.

BRAYE SUR MAULNE (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 432 h.

BRAZ (LES) [Alger], arr. de Miliana; com *mixte*, 27,094 h.

BRAZEY EN-MORVAND (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 540 h.

BRAZEY-EN-PLAINE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 1,852 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ⊤.

BRÉAL-SOUS-MONTFORT (Ille et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort: 2,252 h.

BRÉAL-SUR-VITRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré: 524 h.

BRÉANÇON (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 291 h.

BRÉAU (Seine-et-Marne), cant.

de Mormant, arr. de Melun; 210 h.
BRÉAU-ET-SALAGOSSE (Gard), cant. et arr. du Vigan; 815 h.
BRÉAUTÉ (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 1,204 h.
BRÉBANT (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 149 h.
BREBIÈRES (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 875 h.
BREBOTTE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 269 h.
BRÉCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 541 h.
BRECÉ (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 1,947 h.
BRÉCEY (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 2,399 h. ✉, ⚲.
BRECH (Morbihan), cant. de Pluvigner, arr. de Lorient; 2,233 h.
BRECHAINVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 185 h.
BRÉCHAMPS (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 304 h.
BRÈCHES (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 431 h.
BRECONCHAUX (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 84 h.
BRECTOUVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 153 h.
BRÉCY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 449 h.
BRÉCY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 65 h.
BRÉCY (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 100,6 h. ✉.
BRÉCY-BRIÈRES (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 293 h.
BREDONS (Cantal), cant. et arr. de Murat; 1,027 h.
BRÉE (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 714 h.
BRÉEL (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 515 h.
BRÉGNIER-CORDON (Ain), cant. et arr. de Belley; 876 h.
BRÉGY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 656 h.
BRÉHAIN-LA-VILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 223 h.
BRÉHAL (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,504 h. ✉, ⚲.
BRÉHAN-LOUDÉAC (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 2,462 h.
BRÉHAND (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 2,021 h.
BRÉHAT (ILE DE) [Côtes-du-Nord], cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 1,172 h.
BRÉHÉMONT (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 1,543 h.
BRÉHÉVILLE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 584 h.
BREIL (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 2,538 h. ✉, ⚲.
BREIL (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 631 h.
BREIL (LE) [Sarthe], cant. de Montfort, arr. du Mans; 1,770 h. ✉.
BREILLE (LA) [Maine-et-Loire], cant. nord-est et arr. de Saumur, 530 h.
BREILLY (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 479 h.
BRÉLÈS (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 966 h.
BRÉLEVENEZ (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 1,618 h.
BRÉLIDY (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 706 h.
BRELOUX (Deux-Sèvres), 1er cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 2,317 h.
BRÉMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 527 h.
BRÊMES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 850 h.
BRÉMONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 249 h.
BREMONDANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 170 h.
BRÉMONTIER-MERVAL (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 565 h.
BRÉMOY (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 418 h.
BRÉMUR-ET-VAUROIS (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 212 h.
BREN (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 526 h.
BRENAC (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 524 h.
BRENAS (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 147 h.
BRENAT (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 613 h.
BRÉNAZ (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 313 h.
BRENELLE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 245 h.
BRENGUES (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 486 h.
BRENNES (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 354 h.
BRÉNOD (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Nantua; 881 h. ✉, ⚲.
BRENON (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 78 h.
BRENOUILLE (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 201 h.
BRENOUX (Lozère), cant. et arr. de Mende; 313 h.
BRENS (Ain), cant. et arr. de Belley; 580 h.
BRENS (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 532 h.
BRENS (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 1,258 h.
BRENTHONNE (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 821 h.
BRENY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 208 h.
BRÉOLE (LA) [B.-Alpes], cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 844 h.
BRÉON (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 414 h.
BRÈRES (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 49 h.
BRÉRY (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 345 h.
BRESDON (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 669 h.
BRESEUX (LES) [Doubs], cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 515 h.
BRESILLEY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 288 h.
BRESLE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 204 h.
BRESLES (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 2,129 h. 🚉 N.
BRESNAY (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 969 h.
BRESOLETTES (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 104 h.
BRESSE (LA) [Vosges], cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 3,964 h. ✉, ⚲.
BRESSE-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 464 h. ✉, ⚲.
BRESSEY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 133 h.
BRESSIEUX (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 102 h.
BRESSOLLES (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 501 h.
BRESSOLLES (Allier), cant. est et arr. de Moulins; 725 h.
BRESSOLS (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 949 h.
BRESSON (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 242 h.
BRESSONCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 27 h.
BRESSUIRE (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr.; 3,816 h. 🚉 Or., Et. et O., ✉, ⚲.
BREST (Finistère), ch.-l. d'arr.; 66,110 h. Place forte; port, ch.-l. d'arr. maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 Or. et O., ✉, ⚲.
BRESTOT (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 576 h.
BRETAGNE (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 513 h.
BRETAGNE (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 275 h.
BRETAGNE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 440 h.
BRETAGNE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 272 h.
BRETAGNOLLES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 164 h.
BRETEAU (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 295 h.
BRÉTEIL (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 1,302 h.
BRETENIÈRE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 153 h.
BRETENIÈRE (LA) [Doubs], cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 136 h.
BRETENIÈRE (LA) [Jura], cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 177 h.
BRETENIÈRES (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 129 h.
BRETENOUX (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 932 h. ✉.
BRETEUIL (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Évreux; 2,095 h. ✉, ⚲.
BRETEUIL (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 3,146 h. 🚉 N., ✉, ⚲.
BRÉTHEL (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 132 h.
BRETHENAY (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 175 h.
BRETHON (LE) [Allier], cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 1,296 h.
BRETIGNEY (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 189 h.
BRETIGNEY (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 76 h.
BRÉTIGNOLLES (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 308 h.
BRETIGNOLLES (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 732 h.
BRÉTIGNOLLES (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 972 h.
BRETIGNY (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 323 h.
BRETIGNY (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 195 h.
BRETIGNY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 295 h.
BRÉTIGNY (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 1,065 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.
BRETONCELLES (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 1,769 h. 🚉 O., ✉, ⚲.
BRETONNIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 525 h. 🚉 Et.
BRETONVILLERS (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 493 h.
BRETTE (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 192 h.
BRETTE (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 1,160 h.
BRETTECHIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 362 h.
BRETTES (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 470 h.
BRETTEVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 504 h.
BRETTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 1,200 h.
BRETTEVILLE-LE-RABET (Calvados), cant de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 167 h.
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 763 h. 🚉 O., ✉.
BRETTEVILLE-SAINT-LAURENT (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 279 h.
BRETTEVILLE-SUR-AY (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 566 h.
BRETTEVILLE-SUR-DIVES (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 260 h.
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Falaise; 1,004 h. ✉, ⚲.
BRETTEVILLE-SUR-ODON (Calvados), cant. ouest et arr. de Caen; 737 h.
BRETX (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 197 h.
BREUCHES (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 1,176 h. ✉, ⚲.
BREUCHOTTE (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 540 h.
BREUGNON (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 422 h.
BREUIL (LE) [Allier], cant. et arr. de Lapalisse; 1,437 h. ✉.
BREUIL (LE) [Calvados], cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 317 h.
BREUIL (LE) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 584 h. 🚉 O., ✉, ⚲.
BREUIL (LE) [Marne], cant. de Dormans, arr. d'Épernay; 545 h.
BREUIL (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 147 h.
BREUIL (LE) [Puy-de-Dôme], cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 621 h. 🚉 P.-L.-M., ⚲.
BREUIL (LE) [Rhône], cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 419 h.
BREUIL (LE) [Saône-et-Loire], cant. du Creusot, arr. d'Autun; 1,111 h.
BREUIL (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 349 h.
BREUIL (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 169 h.
BREUILAUFA (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 263 h.
BREUIL-BARRET (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,124 h. 🚉 Or., ⚲.
BREUIL-BERNARD (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 614 h.
BREUIL-BOIS-ROBERT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 271 h.
BREUIL-CHAUSSÉE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,040 h.
BREUILH (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 353 h.
BREUIL-LA-RÉORTE (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 707 h.
BREUIL-LE-SEC (Oise), cant. et arr. de Clermont; 457 h. 🚉 N.
BREUILLET (Charente-Inf.), cant. de Royan, arr. de Marennes; 1,214 h. ✉, ⚲.
BREUILLET (Seine-et-Oise),

cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 686 h. 🚉 Or., ☦.
BREUIL-LE-VERT (Oise), cant. et arr. de Clermont; 803 h.
BREUIL-MAGNÉ (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Rochefort; 658 h.
BREUILPONT (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Evreux; 622 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.
BREUIL-SOUS-ARGENTON (LE) [Deux-Sèvres], cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 445 h.
BREUIL-SUR-MARNE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 180 h.
BREUREY-LÈS-FAVERNEY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 989 h.
BREUVANNES (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 1,021 h. ▣.
BREUVERY (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 124 h.
BREUVILLE (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 455 h.
BREUX (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 386 h.
BREUX (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 791 h.
BREUX (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 363 h.
BRÉVAINVILLE (Loir-et-Cher), cant. de Moree, arr. de Vendôme; 834 h.
BRÉVAL (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 570 h. 🚉 O., ▣, ☦.
BRÉVANDS (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 443 h.
BREVANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 228 h.
BRÈVEDENT (LE) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 194 h.
BRÈVES (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 623 h.
BREVIAIRES (LES) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Rambouillet; 359 h.
BRÉVIANDES (Aube), 3ᵉ cant. et arr. de Troyes; 533 h.
BREVIÈRE (LA) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 146 h.
BRÉVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 278 h.
BRÉVILLE (Charente), cant. et arr. de Cognac, 698 h.
BRÉVILLE (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 369 h.
BRÉVILLERS (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 122 h.
BRÉVILLERS (Somme), cant. et arr. de Doullens; 110 h.
BREVILLIERS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 344 h.
BRÉVILLY (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 494 h. ☦.
BREVONNES (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 776 h.
BREXENT-ENOCQ (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 356 h.
BREY-ET-MAISON DU-BOIS (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 146 h.
BREZÉ (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 878 h. 🚉 Et., ▣.
BRÉZIERS (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 401 h.
BRÉZILHAC (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 242 h.
BREZINS (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 1,017 h.
BREZOLLES (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 895 h. ▣, ☦.
BREZONS (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 909 h.
BRIANÇON (H.-Alpes), ch.-l. d'arr.; 5,439 h. Place forte. ▣, ☦.
BRIANÇONNET (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 539 h.
BRIANNY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 235 h.
BRIANT (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 644 h.
BRIANTES (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 995 h.
BRIARE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Gien; 5,590 h. 🚉 P.-L.-M., ▣, ☦.
BRIARRES-SUR-ESSONNE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 466 h.
BRIASTRE (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,006 h.
BRIATEXTE (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 1,458 h. ▣, ☦.
BRIAUCOURT (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 209 h.
BRIAUCOURT (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 524 h.
BRICON (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 492 h. 🚉 E.
BRICONVILLE (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 92 h.
BRICOT-LA-VILLE (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 41 h.
BRICQUEBEC (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes; 3,757 h. ▣, ☦.
BRICQUEBOSCQ (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 428 h.
BRICQUELEY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 630 h.
BRICQUEVILLE (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 351 h.
BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE (Manche), cant. et arr. de Coutances; 470 h.
BRICQUEVILLE-SUR-MER (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 1,417 h.
BRICY (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 436 h. 🚉 Et.
BRIDES-LES-BAINS (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 177 h. ▣, ☦.
BRIDOIRE (LA) [Savoie], cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 853 h. ▣.
BRIDORÉ (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 475 h.
BRIE (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 119 h.
BRIE (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 380 h.
BRIE (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 1,718 h.
BRIE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 246 h.
BRIE (Ille-et-Vilaine), cant. de Janzé, arr. de Rennes; 900 h.
BRIE (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 474 h.
BRIE (Somme), cant. et arr. de Péronne; 488 h.
BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Melun; 2,629 h. 🚉 E., ▣, ☦.
BRIE ET ANGONNES (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 569 h. ▣.
BRIE-SOUS-ARCHIAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 390 h.
BRIE-SOUS-CHALAIS (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 423 h.
BRIE-SOUS-MATHA (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angely; 473 h.
BRIE-SOUS-MORTAGNE (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 376 h.
BRIEC (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 5,875 h. ▣.
BRIEL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 261 h.
BRIELLES (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 879 h.
BRIENNE (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 334 h.
BRIENNE (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 549 h.
BRIENNE-LA-VIEILLE (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 519 h.
BRIENNE-LE-CHÂTEAU (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Aube; 1,918 h. ▣, ☦.
BRIENNON (Loire), cant. et arr. de Roanne; 1,379 h.
BRIENON (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 2,688 h. 🚉 P.-L.-M., ▣, ☦.
BRIÈRES-LES-SCELLÉS (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 324 h.
BRIEUIL-SUR-CHIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 157 h.
BRIEULLES-SUR-BAR (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 513 h. ▣, ☦.
BRIEULLES-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 794 h. 🚉 E.
BRIEUX (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 233 h.
BRIEY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arr.; 2,131 h. 🚉 E., ▣, ☦.
BRIFFONS (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 848 h.
BRIGNAC (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 1,095 h.
BRIGNAC (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 261 h.
BRIGNAC (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel; 656 h.
BRIGNAIS (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 2,015 h. ▣, ☦.
BRIGNANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 88 h.
BRIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 467 h.
BRIGNEMONT (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 786 h.
BRIGNOLES (Var), ch.-l. d'arr.; 5,678 h. 🚉 P.-L.-M., ▣, ☦.
BRIGNON (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 526 h.
BRIGNON (LE) [H.-Loire], cant. de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy; 1,838 h.
BRIGUEIL (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 1,993 h. ▣.
BRIGUEIL-LE-CHANTRE (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 1,598 h.
BRIIS-SOUS-FORGES (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 753 h. ▣, ☦.
BRILLAC (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 1,588 h.
BRILLANNE (LA) [B.-Alpes], cant. de Peyruis, arr. de Forcalquier; 285 h. 🚉 P.-L.-M., ☦.
BRILLECOURT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 104 h.
BRILLEVAST (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 502 h.
BRILLON (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 760 h. ☦.
BRILLON (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes, 682 h.
BRIMEUX (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 784 h. 🚉 N.
BRIMONT (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 461 h.
BRIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 470 h. 🚉 E.
BRINAY (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 635 h.
BRINAY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 544 h.
BRINDAS (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 1,260 h.
BRINGOLO (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Guingamp; 767 h.
BRINON (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Clamecy; 517 h. ▣, ☦.
BRINON-SUR-SAULDRE (Cher), cant. d'Argent, arr. de Sancerre; 1,748 h. ▣.
BRIOD (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 180 h.
BRIOLLAY (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 937 h. ▣.
BRION (Ain), cant. et arr. de Nantua; 298 h.
BRION (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 835 h.
BRION (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 251 h.
BRION (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 344 h.
BRION (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 1,566 h.
BRION (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 644 h. 🚉 P.-L.-M.
BRION (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 496 h. 🚉 Et., ▣ fb.
BRION (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 425 h.
BRION (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 859 h.
BRION-SUR-OURCE (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 475 h. 🚉 E., ▣.
BRIONNE (LA) [Creuse], cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 297 h. 🚉 Or., ☦.
BRIONNE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Bernay; 3,658 h. 🚉 O., ▣, ☦.
BRIORD (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 612 h.
BRIOSNE (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 393 h.
BRIOT (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 314 h.
BRIOU (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 261 h.
BRIOUDE (H.-Loire), ch.-l. d'arr.; 4,987 h. 🚉 P.-L.-M., ▣, ☦.
BRIOUX (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Melle; 1,317 h. ▣, ☦.
BRIOUZE (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 1,684 h. 🚉 O. et à La Ferté-Macé, ▣, ☦.
BRIQUEMESNIL (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 195 h.
BRIQUENAY (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 382 h.
BRISCOUS (B.-Pyrénées), cant. de Labastide-Clairence, arr. de Bayonne; 1,502 h. ▣.
BRISSAC (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 832 h.
BRISSAC (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,050 h. ▣, ☦.
BRISSARTHE (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 860 h.
BRISSAY-CHOIGNY (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 600 h.
BRISSON-SAINT-INNOCENT (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 920 h.
BRISSY (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 858 h.
BRIVE (Corrèze), ch.-l. d'arr.; 14,182 h. 🚉 Or., ▣, ☦.
BRIVES (Charente-Inf.), cant.

de Pons, arr. de Saintes; 357 h. 🚉 Et., ⊡.

BRIVES (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 521 h.

BRIVES - CHAZENSAC (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 1,600 h. ⊠, ┬.

BRIVEZAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 739 h.

BRIX (Manche), cant. et arr. de Valognes; 2,163 h.

BRIXEY - AUX - CHANOINES (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 291 h.

BRIZAMBOURG (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,546 h. ⊡, ┬.

BRIZAY (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 253 h.

BRIZEAUX (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 383 h.

BRIZON (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 596 h.

BROC (LE) [Alpes Mar.], cant. de Vence, arr. de Grasse; 684 h. ⊡.

BROC (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 761 h.

BROC (LE) [Puy-de-Dôme], cant. et arr. d'Issoire; 895 h.

BROCAS (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 1,251 h. ⊠, ┬.

BROCHON (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 455 h.

BROCOTTES (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Evêque; 120 h.

BROCOURT (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 185 h.

BROCOURT (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 145 h.

BROGLIE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Bernay; 1,122 h. 🚉 O., ⊡, ┬.

BROGNARD (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 178 h.

BROGNON (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 477 h.

BROGNON (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 154 h.

BROIN (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 364 h.

BROINDON (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 86 h.

BROISSIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 139 h.

BROMBOS (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 227 h.

BROMEILLES (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 683 h.

BROMMAT (Aveyron), cant. de Mur-de-Barrez, arr. d'Espalion; 1,415 h.

BROMONT - LAMOTHE (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 1,850 h. ⊡.

BRON (Rhône), cant. de Villeurbane, arr. de Lyon; 2,470 h.

BRONCOURT (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 161 h.

BROONS (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 2,757 h. 🚉 O., ⊡, ┬.

BROONS - SUR - VILAINE (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 879 h.

BROQUIÈS (Aveyron), cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 2,095 h. ⊡.

BROQUIERS (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 192 h.

BROSSAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Barbezieux; 1,167 h. ⊡, ┬.

BROSSAINC (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 333 h.

BROSSAY (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 236 h.

BROSSE - MONTCEAUX (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 366 h. ┬.

BROSSES (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 938 h.

BROSVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 348 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.

BROTTE - LÈS - LUXEUIL (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 341 h.

BROTTE-LÈS RAY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 138 h.

BROTTES (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 302 h.

BROU (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun; 2,455 h. 🚉 Et., ⊡, ┬.

BROU (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 172 h.

BROUAINS (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 537 h.

BROUAY (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 371 h.

BROUCHAUD (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 532 h.

BROUCHY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 547 h.

BROUCKERQUE (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 981 h.

BROUÉ (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 558 h.

BROUENNES (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 492 h.

BROUILH (LE) [Gers], cant. de Jegun, arr. d'Auch; 200 h.

BROUILLA (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 324 h.

BROUILLET (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 133 h.

BROUQUEYRAN (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 267 h.

BROUSSE (Aveyron), cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 912 h.

BROUSSE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 872 h.

BROUSSE (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 123 h.

BROUSSE (Puy-de-Dôme), cant. de Cunlhat, arr. d'Ambert; 1,643 h.

BROUSSE (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 602 h.

BROUSSES - ET - VILLARET (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 448 h.

BROUSSEVAL (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 717 h. 🚉 E.

BROUSSEY-EN BLOIS (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 210 h.

BROUSSEY-EN-WOËVRE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 325 h.

BROUSSY-LE-GRAND (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 521 h.

BROUSSY LE-PETIT (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 224 h.

BROUTHIÈRES (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 89 h.

BROÛT-VERNET (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 1,657 h. ⊡, ┬.

BROUVELIEURES (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 474 h. ⊡, ┬.

BROUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 240 h.

BROUY (Seine-et Oise), cant. de Milly, arr. d'Etampes; 228 h.

BROUZET (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 466 h. ⊡.

BROUZET (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 190 h.

BROUZILS (LES) [Vendée], cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,429 h.

BROVÈS (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 286 h.

BROXEELE (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 357 h.

BROYE (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 1,146 h. 🚉 P.-L.-M., ┬.

BROYE-LES LOUPS-ET-VERFONTAINE (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 250 h.

BROYE-LÈS-PESMES (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 522 h.

BROYES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 687 h.

BROYES (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 235 h.

BROZE (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 152 h.

BRU (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 776 h.

BRUAILLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 1,331 h.

BRUAY (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 4,549 h. 🚉 N.

BRUAY (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 5,335 h. 🚉 N., ⊡, ┬.

BRUC (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 1,351 h.

BRUCAMPS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 414 h.

BRUC-AURIAC (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 486 h.

BRUCH (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 995 h.

BRUCHEVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 292 h.

BRUCOURT (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque, 122 h.

BRUÈRE (LA) [Sarthe], cant. du Lude, arr. de La Flèche; 361 h.

BRUFFIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,959 h. ⊡.

BRUGAIROLLES (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 354 h.

BRUGERON (LE) [Puy-de-Dôme], cant. d'Olliergues, arr. d'Ambert; 1,110 h.

BRUGES (Gironde), 1[er] cant. et arr. de Bordeaux; 1,637 h. 🚉 Et.

BRUGES (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 1,574 h. ⊡.

BRUGHEAS (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 1,636 h.

BRUGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 547 h.

BRUGNENS (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 471 h.

BRUGNY - VAUDENCOURT (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 484 h.

BRUGUIÈRE (LA) [Gard], cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 371 h.

BRUGUIÈRES (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 628 h.

BRUILLE-LÈS-MARCHIENNES (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,051 h.

BRUILLE-SAINT-AMAND (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 1,810 h.

BRUIS (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 402 h.

BRÛLAIN (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 894 h.

BRULAIS (LES) [Ille-et-Vilaine], cant. de Maure, arr. de Redon; 665 h.

BRULATTE (LA) [Mayenne], cant. de Loiron, arr. de Laval; 467 h.

BRULEY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 523 h.

BRULLEMAIL (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 294 h.

BRULLIOLES (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,102 h.

BRÛLON (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de La Flèche; 1,774 h. ⊡, ┬.

BRUMETZ (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 222 h.

BRUNEHAMEL (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 881 h. ⊡, ┬.

BRUNELLES (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 705 h.

BRUNEMBERT (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 309 h.

BRUNÉMONT (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 464 h.

BRUNET (B.-Alpes), cant. de Valensole, arr. de Digne; 390 h.

BRUNIQUEL (Tarn-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Montauban; 504 h. 🚉 Or., ┬.

BRUNOY (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 2,037 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ┬.

BRUNVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 145 h.

BRUNVILLERS - LA - MOTTE (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 329 h.

BRUSQUE (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 1,367 h. ⊡.

BRUSQUE (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 399 h.

BRUSQUET (LE) [B.-Alpes], cant. de La Javie, arr. de Digne; 461 h.

BRUSSEY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 274 h.

BRUSSIEU (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 723 h.

BRUSSON (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 160 h.

BRUSTICO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 161 h.

BRUSVILY (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 816 h.

BRUTELLES (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 339 h.

BRUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 298 h.

BRUX (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 1,647 h.

BRUYÈRE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 366 h.

BRUYÈRES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 270 h. ┬.

BRUYÈRES (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 300 h.

BRUYÈRES (Vosges), ch.-l. de cant., arr. d'Epinal; 2,825 h. 🚉 E., ⊡, ┬.

BRUYÈRES - ET - MONTBÉRAULT (Aisne), cant. et arr. de Laon; 975 h. ⊡.

BRUYÈRES LE-CHÂTEL (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 716 h. ⊡, ┬.

BRUYS (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 82 h.

BRUZ (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 3,003 h. 🚉 O., ⊡, ┬.

BRY (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 350 h.

BRY-SUR-MARNE (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 1,050 h. ⊡, ┬.

BRYAS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 410 h.

BÛ (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 1,076 h. ⊡, ┬.

BÛ-SUR-ROUVRES (LE) [Calvados], cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 152 h.
BUAIS (Manche), cant. du Teilleul, arr. de Mortain; 1,351 h. ⊠.
BUANES (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 492 h.
BUAT (LE) [Manche], cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 424 h.
BUBERTRÉ (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 331 h.
BUBRY (Morbihan), cant. de Plouay, arr. de Lorient; 3,799 h.
BUC (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 167 h.
BUC (Seine-et-Oise), cant. sud et arr. de Versailles; 685 h.
BUCAMPS (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 318 h.
BUCÉELS (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 269 h.
BUCEY-EN OTHE (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 405 h.
BUCEY-LÈS-GY (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 1,366 h. 🚉 Et., ⊠, ☨.
BUCEY-LÈS-TRAVES (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 129 h.
BUCHELAY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 291 h.
BUCHÈRES (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 490 h.
BUCHEY (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 98 h.
BUCHY (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 792 h. ⊠, ☨.
BUCILLY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 382 h.
BUCQUOY (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 2,156 h. ⊠.
BUCY-LE-LONG (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 916 h.
BUCY-LE-ROY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 233 h.
BUCY-LÈS-CERNY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 256 h.
BUCY-LÈS PIERREPONT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 697 h.
BUCY-SAINT-LIPHARD (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 221 h. ☨.
BUDELIÈRE (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 830 h.
BUDOS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 975 h.
BUÉ (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 893 h.
BUEIL (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 432 h. 🚉 O., Et. et des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ☨.
BUEIL (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 553 h.
BUELLAS (Ain), cant. et arr. de Bourg; 698 h.
BUFFARD (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 430 h.
BUFFIÈRES (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 876 h.
BUFFIGNÉCOURT (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 317 h.
BUFFON (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 346 h.
BUGARACH (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 600 h.
BUGARD (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 250 h.
BUGEAT (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 1,173 h. ⊠, ☨.
BUGEAUD (Constantine), arr. de Bône; 604 h.
BUGNEIN (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 532 h.
BUGNICOURT (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 769 h.
BUGNIÈRES (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 317 h.
BUGNY (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 131 h.
BUGUE (LE) [Dordogne], ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 2,722 h. 🚉 Or., ⊠, ☨.
BUHULIEN (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 1,001 h.
BUHY (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 310 h.
BUICOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 162 h.
BUIGNY-L'ABBÉ (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville, 404 h.
BUIGNY-LÈS-GAMACHES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 501 h.
BUIGNY-SAINT-MACLOU (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 370 h.
BUIRE (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 325 h.
BUIRE AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 530 h.
BUIRE-COURCELLES (Somme), cant. et arr. de Péronne; 466 h.
BUIRE-LE-SEC (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 967 h.
BUIRE-SOUS-CORBIE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 316 h.
BUIRONFOSSE (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 2,248 h. ⊠, ☨.
BUIS (LE) [H.-Vienne], cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 311 h.
BUIS-LES-BARONNIES (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Nyons; 2,161 h. ⊠, ☨.
BUISSARD (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 152 h.
BUISSE (LA) [Isère], cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 1,044 h.
BUISSIÈRE (LA) [Isère], cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 604 h.
BUISSON (LE) [Lozère], cant. et arr. de Marvejols; 573 h. 🚉 Or.
BUISSON (LE) [Marne], cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François, 236 h.
BUISSON (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 462 h.
BUISSONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 311 h.
BUISSY (Pas-de-Calais), cant de Marquion, arr. d'Arras; 404 h.
BUJALEUF (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 2,226 h. ⊠.
BULAINVILLE (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 244 h.
BULAN (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 411 h.
BULAT-PESTIVIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,921 h.
BULCY (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 475 h.
BULÉON (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 543 h.
BULGNÉVILLE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau; 1,130 h. ⊠, ☨.
BULHON (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 542 h.
BULLAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 224 h.
BULLE (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 397 h.
BULLECOURT (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 547 h.
BULLES (Oise), cant. et arr. de Clermont; 885 h. 🚉 N., ⊠.
BULLIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 703 h. 🚉 E.
BULLION (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 712 h.
BULLOU (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 479 h.
BULLY (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 159 h.
BULLY (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 1,037 h.
BULLY (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 2,797 h. 🚉 N., ⊠, ☨.
BULLY (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 1,682 h.
BULLY (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 975 h.
BULSON (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 270 h.
BULT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 384 h.
BUN (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 244 h.
BUNCEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine, 462 h.
BUNEVILLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 235 h.
BUNO-BONNEVAUX (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 386 h.
BUNUS (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 238 h.
BUNZAC (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 463 h.
BUOUX (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 157 h.
BURBANCHE (LA) [Ain], cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 386 h.
BURBURE (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 1,399 h.
BURCIN (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 450 h.
BURCY (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 560 h.
BURCY (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 333 h.
BURDIGNE (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Étienne; 1,163 h.
BURDIGNIN (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 701 h.
BURE (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 273 h.
BURÉ (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 234 h.
BURE-LES-TEMPLIERS (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 440 h.
BURELLES (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 500 h.
BURES (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 255 h. 🚉 O.
BURES (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 295 h.
BURES (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 192 h.
BURES (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 357 h.
BURES (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 418 h.
BURES (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 410 h. 🚉 O
BURET (LE) [Mayenne], cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 501 h.
BUREY (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 102 h.
BUREY-EN-VAUX (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 348 h.
BUREY-LA CÔTE (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 240 h.
BURG (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 647 h.
BURGALAYS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 412 h.
BURGARONNE (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 142 h.
BURGAUD (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 770 h.
BURGILLE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 202 h.
BURGNAC (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 438 h.
BURGNY (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 253 h.
BURIE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 1,530 h. ⊠, ☨.
BURIVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 148 h.
BURLATS (Tarn), cant. de Roquecourbe, arr. de Castres; 1,889 h. ⊠, ☨.
BURNAND (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 342 h.
BURNEVILLERS (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 132 h.
BUROS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 515 h.
BUROSSE-MENDOUSSE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 303 h.
BURRET (Ariège), cant. et arr. de Foix; 431 h.
BURSARD (Orne), cant. du Mêle sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 344 h.
BURTHECOURT-AUX-CHÊNES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 203 h. 🚉 E.
BURY (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 2,433 h.
BURZET (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 2,608 h. ⊠.
BURZY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 237 h.
BUS (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 307 h.
BUS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 535 h.
BUS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 215 h.
BUS-SAINT REMY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 390 h.
BUSIGNY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 3,086 h. 🚉 N., ⊠, ☨.
BUSLOUP (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 697 h.
BUSNES (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 1,519 h.
BUSQUE (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 399 h.
BUSSAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 597 h. 🚉 Et.
BUSSAC (Charente-Inf.), cant nord et arr. de Saintes; 596 h.
BUSSAC (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 569 h.
BUSSANG (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont; 2,409 h. 🚉 E., ⊠, ☨.
BUSSEAU (LE) (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,671 h. ⊠.
BUSSEAUT (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 172 h.
BUSSÉOL (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 258 h.
BUSSEROLLES (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron; 1,946 h.
BUSSET (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 1,710 h. ⊠.
BUSSIARES (Aisne), cant. de Neuilly Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 171 h.
BUSSIÈRE (LA) [Loiret], cant. de Briare, arr. de Gien; 1,051 h. ⊠.
BUSSIÈRE (LA) [Vienne], cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 795 h.
BUSSIÈRE-BOFFY (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 1,161 h.
BUSSIÈRE-DUNOISE (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 2,781 h. ⊠, ☨.

BUSSIÈRE-GALANT (H.-Vienne), cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 2,008 h. 🚂 Or. et Et., ⊡, ⊤.
BUSSIÈRE-NOUVELLE (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 369 h.
BUSSIÈRE-POITEVINE (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 2,276 h. ⊡.
BUSSIÈRE-SAINT-GEORGES (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 712 h.
BUSSIÈRE-SUR-OUCHE (LA) [Côte-d'Or], cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 414 h.
BUSSIÈRES (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 136 h.
BUSSIÈRES (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 443 h.
BUSSIÈRES (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 2,107 h.
BUSSIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 551 h.
BUSSIÈRES (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 503 h.
BUSSIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 388 h. ⊡.
BUSSIÈRES (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon; 460 h.
BUSSIÈRES-BADIL (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 1,363 h. ⊡, ⊤.
BUSSIÈRES-ET-PRUNS (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 749 h.
BUSSON (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 168 h.
BUSSU (Somme), cant. et arr. de Péronne; 451 h.
BUSSUNARITS-SARRASQUETTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 458 h.
BUSSUREL (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 314 h.
BUSSUS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 470 h.
BUSSY (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 825 h.
BUSSY (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 221 h.
BUSSY-ALBIEUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 805 h.
BUSSY-AUX-BOIS (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 137 h.
BUSSY-EN-OTHE (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 1,154 h. ⊡, ⊤.
BUSSY-LA-CÔTE (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 183 h.
BUSSY-LA-PESLE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 181 h.
BUSSY-LA-PESLE (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 265 h.
BUSSY-LE-CHÂTEAU (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 323 h.
BUSSY-LE-GRAND (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 649 h.
BUSSY-LE-REPOS (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 324 h.
BUSSY-LE-REPOS (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 602 h.
BUSSY-LES-DAOURS (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 354 h.
BUSSY-LÈS-POIX (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 111 h.
BUSSY-LETTRÉE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 292 h. 🚂 Or., ⊡ fb., ⊤.
BUSSY-SAINT-GEORGES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 534 h.
BUSSY-SAINT-MARTIN (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 203 h.
BUSTANICO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 338 h.
BUSTINCE-IRIBERRY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 251 h.
BUSY (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 296 h.
BUTGNÉVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 131 h.
BUTHIERS (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 250 h.
BUTHIERS (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 515 h.
BUTOT (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 232 h.
BUTOT (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 254 h.
BUTTEAUX (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 395 h.
BUVERCHY (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 97 h.
BUVILLY (Jura), cant. et arr. de Poligny; 539 h.
BUXERETTE (LA) [Indre], cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 411 h.
BUXEROLLES (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 172 h.
BUXEROLLES (Vienne), cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers; 814 h.
BUXEROTTE-ET-MONTENAILLE (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 130 h.
BUXERULLES (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 230 h.
BUXEUIL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 336 h.
BUXEUIL (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 680 h.
BUXEUIL (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 728 h.
BUXIÈRES (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 331 h.
BUXIÈRES (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 1,373 h. ⊡.
BUXIÈRES (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 492 h.
BUXIÈRES-D'AILLAC (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 446 h.
BUXIÈRES-LÈS-CLEFMONT (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 189 h.
BUXIÈRES-LES-FRONCLES (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 360 h.
BUXIÈRES-LES-MINES (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 2,859 h. ⊡.
BUXIÈRES-LÈS-VILLIERS (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 118 h.
BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 486 h.
BUXY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 2,052 h. ⊡, ⊤.
BUYSSCHEURE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 793 h.
BUZAN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 312 h.
BUZANÇAIS (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 5,189 h. 🚂 Or., ⊡, ⊤.
BUZANCY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 164 h.
BUZANCY (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 796 h. ⊡, ⊤.
BUZEINS (Aveyron), cant. de Sévérac-le-Château, arr. de Millau; 606 h.
BUZET (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 1,354 h. ⊡, ⊤.
BUZET (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 1,716 h. ⊡, ⊤.
BUZIET (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 626 h.
BUZIGNARGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 160 h.
BUZON (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 260 h.
BUZY (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 662 h. 🚂 E., ⊤.
BUZY (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 1,538 h. 🚂 M.
BY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 207 h.
BYANS (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 578 h. 🚂 P.-L.-M., ⊤.
BYANS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 122 h.



CABANAC (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 176 h.
CABANAC (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 330 h.
CABANAC (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 389 h. ⊡.
CABANAC-ET-VILLAGRAINS (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 879 h.
CABANASSE (LA) [Pyrénées-Orient.], cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 255 h.
CABANÈS (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 914 h.
CABANÈS (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 320 h.
CABANIAL (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 468 h.
CABANNES (LES) [Ariège], ch.-l. de cant., arr. de Foix; 466 h. ⊡, ⊤.
CABANNES (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 1,515 h. ⊡.
CABANNES (LES) [Tarn], cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 622 h.
CABANNES-ET-BARRE (Tarn), cant. de Murat, arr. de Castres; 1,530 h.
CABANS (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 1,209 h. ⊡.
CABARA (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 495 h.
CABAS-LOUMASSÈS (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 163 h.
CABASSE (Var), cant. de Besse, arr. de Brignoles; 1,255 h.
CABESTANY (Pyrénées-Or.), cant. est et arr. de Perpignan; 990 h.
CABIDOS (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 305 h.
CABOURG (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 1,014 h. 🚂 O., ⊡, ⊤.
CABRERETS (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 1,008 h. ⊡.
CABREROLLES (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 608 h.
CABRESPINE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 615 h.
CABRIÈRES (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 372 h.
CABRIÈRES (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 629 h.
CABRIÈRES (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon, 641 h.
CABRIÈRES-D'AIGUES (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 452 h.
CABRIÈS (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 951 h.
CABRIS (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Vallier, arr. de Grasse; 920 h.
CACHEN (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 797 h.
CACHEROU (Oran), arr. de Mascara, *com. mixte*, 18,463 h.
CACHY (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 333 h.
CADALEN (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac; 1,803 h. ⊡.
CADARCET (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 755 h.
CADARSAC (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 129 h.
CADAUJAC (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 1,125 h. 🚂 M., ⊡.
CADÉAC (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 265 h.
CADEILHAN (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 270 h.
CADEILHAN-TRACHÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 163 h.
CADEILLAN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 182 h.
CADEMÈNE (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 86 h.
CADEN (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 2,449 h.
CADENET (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Apt; 2,564 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
CADEROUSSE (Vaucluse), cant. ouest et arr. d'Orange; 3,104 h. ⊡, ⊤.
CADIÈRE (LA) [Gard], cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort, arr. du Vigan; 268 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
CADIÈRE (LA) [Var], cant. du Beausset, arr. de Toulon, 1,717 h. ⊡.
CADILLAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 2,839 h. ⊡, ⊤

CADILLAC (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 564 h.
CADILLON (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 265 h.
CADIX (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 757 h.
CADOUIN (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 716 h. [•].
CADOURS (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 932 h. [•].
CADRIEU (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 197 h.
CAEN (Calvados), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 41,508 h. Ch.-l. d'académie et de quartier maritime; succursale de la Banque de France. ▭ O., [•], †.
CAËSTRE (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 1,635 h.
CAFFIERS (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 466 h. ▭ N.
CAGNANO (Corse), cant. de Luri, arr. de Bastia; 802 h.
CAGNES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 2,855 h. [•].
CAGNICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 875 h.
CAGNONCLES (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 837 h.
CAGNOTTE (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 805 h.
CAGNY (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 382 h. ▭ O.
CAGNY (Somme), cant. sud-est et arr. d'Amiens; 435 h.
CAHAGNES (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 1,501 h.
CAHAGNOLLES (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 401 h.
CAHAIGNES (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 297 h.
CAHAN (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 536 h. ▭ O.
CAHARET (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 92 h.
CAHON (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 252 h.
CAHORS (Lot), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 15,524 h. Évêché; succursale de la Banque de France. ▭ Or., [•], †.
CAHUS (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 951 h.
CAHUZAC (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 143 h.
CAHUZAC (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 318 h.
CAHUZAC (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 466 h.
CAHUZAC (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 197 h.
CAHUZAC-SUR-VERE (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 1,547 h. ▭ Or., [•] lb., †.
CAIGNAC (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 558 h.
CAILAR (LE) [Gard], cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 1,302 h. ▭ P.-L.-M., [•], †.
CAILHAU (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 428 h.
CAILHAVEL (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 249 h.
CAILLA (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 137 h.
CAILLAC (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 559 h.
CAILLAVET (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 532 h.
CAILLE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 184 h.
CAILLÈRE (LA) [Vendée], cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 680 h. [•].
CAILLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 423 h.
CAILLOU (LE) [Nouvelle-Calédonie], centre de colonisation. †.
CAILLOUËL-CRÉPIGNY (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 460 h.
CAILLOUET-ORGEVILLE (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 334 h.
CAILLOUX-SUR-FONTAINES (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 732 h.
CAILLY (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 215 h.
CAILLY (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 422 h. [•], †.
CAINE (LA) [Calvados], cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 144 h.
CAIRANNE (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 946 h.
CAIRE (LE) [B.-Alpes], cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 179 h.
CAIRON (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 429 h.
CAISNES (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 475 h.
CAIX (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 1,527 h. [•].
CAIXAS (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 315 h.
CAIXON (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 539 h.
CAJARC (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 1,934 h. [•], †.
CALACUCCIA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 824 h.
CALAIS (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Boulogne; 13,529 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. ▭ N., [•], †.
CALAMANE (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 613 h.
CALAN (Morbihan), cant. de Plouay, arr. de Lorient; 651 h.
CALANHEL (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,035 h.
CALAVANTÉ (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 194 h.
CALCATOGGIO (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 719 h. [•].
CALCE (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 301 h.
CALDARELLO (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 617 h.
CALDÉGAS (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 147 h.
CALENZANA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Calvi; 2,639 h. [•], †.
CALÈS (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 636 h.
CALES (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 614 h.
CALICUT (Inde française), loge sur la côte de Malabar.
CALIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac; 699 h.
CALIGNY (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,213 h. ▭ O.
CALLAC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 3,147 h. [•], †.
CALLAS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 1,812 h. [•], †.
CALLE (LA) [Constantine], arr. de Bône; 6,495 h. Territoire de commandement, com. *indig'ne*, 10,792 h. †.
CALLEN (Landes), cant. de Sore, arr. de Mont-de-Marsan; 664 h. †.
CALLEVILLE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 514 h.
CALLEVILLE-LES-DEUX-ÉGLISES (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 358 h.
CALLIAN (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 214 h.
CALLIAN (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 1,406 h. [•], †.
CALMEILLES (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 265 h.
CALMELS-ET-LE-VIDA (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique; 672 h.
CALMETTE (LA) [Gard], cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 875 h.
CALMONT (Aveyron), cant. de Cassagnes-Bégonhès, arr. de Rodez; 1,524 h.
CALMONT (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 1,818 h.
CALMOUTIER (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 587 h.
ÇALOIRE (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 175 h.
CALONGES (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 883 h.
CALONNE-RICOUART (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 506 h. ▭ N., [•].
CALONNE-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 1,621 h.
CALORGUEN (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 869 h.
CALOTTERIE (LA) [Pas-de-Calais], cant. et arr. de Montreuil; 436 h.
CALUIRE-ET-CUIRE (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 9,740 h. ▭ des chemins de fer du Rhône, [•].
CALVÈS (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 478 h.
CALVI (Corse), ch.-l. d'arr.; 2,023 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. [•], †.
CALVIAC (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat, 988 h. [•].
CALVIAC (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 656 h.
CALVIGNAC (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 692 h.
CALVINET (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 752 h. [•].
CALVISSON (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 1,779 h. [•], †.
CALZAN (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 106 h.
CAMALÈS (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 451 h.
CAMARADE (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 951 h.
CAMARÈS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique; 2,342 h. [•], †.
CAMARET (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 1,933 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. [•], †.
CAMARET (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 2,053 h. [•].
CAMARSAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 363 h.
CAMBAYRAC (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 309 h.
CAMBE (LA) [Calvados], cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 930 h. [•], †.
CAMBERNARD (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 261 h.
CAMBERNON (Manche), cant. et arr. de Coutances; 1,309 h.
CAMBES (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 282 h. ▭ du chemin de fer de Caen à la mer.
CAMBES (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 784 h. [•], †.
CAMBES (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 345 h.
CAMBES (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 327 h.
CAMBIA (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte; 399 h.
CAMBIAC (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 281 h.
CAMBIEURE (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 250 h.
CAMBIGNEUL (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 349 h.
CAMBLAIN-CHÂTELAIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 860 h.
CAMBLAIN-L'ABBÉ (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 532 h.
CAMBLANES-ET-MEYNAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 1,231 h.
CAMBO (Gard), cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort, arr. du Vigan; 58 h.
CAMBO (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 1,587 h. [•], †.
CAMBON (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 536 h.
CAMBON (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 445 h.
CAMBON-ET-SALVERGUES (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 584 h.
CAMBOULIT (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 461 h.
CAMBOUNÈS (Tarn), cant. de Brassac, arr. de Castres; 1,429 h.
CAMBOUNET (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 483 h.
CAMBOUT (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 1,037 h.
CAMBRAI (Nord), ch.-l. d'arr.; 23,448 h. Archevêché; place forte. ▭ N., [•], †.
CAMBREMER (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Pont-l'Évêque; 980 h. [•], †.
CAMBRIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 394 h. [•].
CAMBRON (Somme), cant. sud et arr. d'Abbeville; 1,128 h.
CAMBRONNE (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 456 h.
CAMBRONNE-LÈS-CLERMONT (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 600 h.
CAMBURAT (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 523 h.
CAME (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 1,555 h.
CAMÉLAS (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 487 h.
CAMELIN-ET-LE-FRESNE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 440 h.
CAMEMBERT (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 400 h.
CAMETOURS (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 862 h. ▭ O.
CAMIAC-ET-SAINT-DENIS (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 235 h.
CAMIERS (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 665 h.
CAMIRAN (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 548 h. [•] fb.
CAMJAC (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 1,177 h.
CAMLEZ (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 1,152 h.
CAMMAZES (LES) [Tarn], cant. de Dourgne, arr. de Castres; 722 h.
CAMOËL (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 706 h.
CAMON (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 433 h.
CAMON (Somme), cant. sud-est et arr. d'Amiens; 1,452 h.
CAMORS (Morbihan), cant. de

Pluvigner, arr. de Lorient; 2,322 h.
CAMOU-CIHIGNE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 306 h.
CAMOU-MIXE-SUHAST (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 332 h.
CAMOUS (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 99 h.
CAMPAGNAC (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 1,353 h. ✉, ⊤.
CAMPAGNAC (Tarn), cant. de Castelnau de-Montmiral, arr. de Gaillac; 282 h.
CAMPAGNAC-LÈS-QUERCY (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 1,049 h.
CAMPAGNA DE-SAULT (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 286 h.
CAMPAGNAN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 296 h. 🚉 M., ⊤.
CAMPAGNE (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 696 h.
CAMPAGNE (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 638 h.
CAMPAGNE (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 401 h.
CAMPAGNE (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 93 h.
CAMPAGNE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 1,031 h.
CAMPAGNE (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 147 h.
CAMPAGNE (Pas-de-Calais), cant. de Guines, arr. de Boulogne; 377 h.
CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 772 h.
CAMPAGNE-LÈS-HESDIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Montreuil; 1,107 h. ✉, ⊤.
CAMPAGNE-LÈS-VARDRECQUES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Omer; 501 h.
CAMPAGNE-SUR-AUDE (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux, 510 h 🚉 M.
CAMPAGNOLLES (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 593 h.
CAMPAN (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 3,115 h. ✉, ⊤.
CAMPANA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 203 h.
CAMPANDRÉ-VALCONGRAIN (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 248 h.
CAMPARAN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 90 h.
CAMPBON (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 3,672 h. ✉.
CAMPEAUX (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 776 h. ✉.
CAMPEAUX (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 623 h.
CAMPEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 775 h.
CAMPÉNÉAC (Morbihan), cant. et arr. de Ploërmel; 2,109 h. ✉ fb.
CAMPES (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 247 h.
CAMPESTRE-ET-LUC (Gard), cant. d'Alzon, arr. du Vigan; 874 h.
CAMPET-ET-LAMOLERE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 456 h.
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 906 h.
CAMPHIN EN PÉVÈLE (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,371 h.
CAMPI (Corse), cant. de Pietra, arr. de Corte; 271 h.
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 254 h.
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 217 h.
CAMPIGNY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 277 h.
CAMPIGNY (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 512 h.
CAMPILE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 903 h. ✉.
CAMPISTROUS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 451 h.
CAMPITELLO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 310 h. ✉.
CAMPLONG (Aude), cant. de Lésignan, arr. de Narbonne; 501 h.
CAMPLONG (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 1,685 h.
CAMPNEUSEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 705 h.
CAMPO (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 371 h.
CAMPÔME (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 266 h.
CAMPOURIEZ (Aveyron), cant. de Saint-Amans, arr. d'Espalion; 1,390 h.
CAMPOUSSY (Pyrénées-Or.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 235 h.
CAMPREMY (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 314 h.
CAMPROND (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 546 h.
CAMPS (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 296 h.
CAMPS (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 638 h.
CAMPS (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 237 h.
CAMPS (Var), cant. et arr. de Brignoles; 1,146 h. 🚉 P.-L.-M., ✉.
CAMPSAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 596 h.
CAMPSEGRET (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 626 h.
CAMPS-L'AMIÉNOIS (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 384 h.
CAMPUAC (Aveyron), cant. d'Estaing, arr. d'Espalion; 794 h.
CAMPUGNAN (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 533 h.
CAMPUZAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 265 h.
CAMURAC (Aude), cant de Belcaire, arr. de Limoux; 453 h.
CANALE-DI-VERDE (Corse), cant. de Pietra, arr. de Corte; 533 h.
CANALS (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 463 h.
CANAPLES (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 794 h. 🚉 N.
CANAPPEVILLE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 507 h.
CANAPVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 226 h.
CANAPVILLE (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 453 h.
CANARI (Corse), cant. de Nonza, arr. de Bastia; 1,462 h.
CANAULES-ET-ARGENTIERES (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 388 h.
CANAVAGGIA (Corse), cant. de Campitello, arr. de Bastia; 552 h.
CANAVEILLES (Pyrénées-Or.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 203 h.
CANCALE (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 6,523 h. ✉, ⊤.
CANCHY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 350 h.
CANCHY (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 455 h.
CANCON (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,544 h.
CANDAS (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 1,573 h. 🚉 N., ⊤.
CANDÉ (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 608 h.
CANDÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Segré; 2,145 h. ✉, ⊤.
CANDES (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 437 h.
CANDILLARGUES (Hérault), cant. de Mauguio, arr. de Montpellier; 150 h.
CANDOR (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 454 h.
CANDRESSE (Landes), cant. et arr. de Dax; 490 h.
CANÉDA (LA) [Dordogne], cant. et arr. de Sarlat; 588 h.
CANÉJAN (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 465 h.
CANENS (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 197 h.
CANENX-ET-RÉAUT (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 527 h.
CANET (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 1,249 h. ✉, ⊤.
CANET (Aveyron), cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 763 h.
CANET (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 799 h.
CANET (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 806 h.
CANETTEMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 105 h.
CANGEY (Indre-et-Loire), cant d'Amboise, arr. de Tours; 813 h.
CANIAC (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 1,019 h.
CANIHUEL (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 1,503 h.
CANILHAC (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 405 h.
CANISY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 785 h. 🚉 O., ✉, ⊤.
CANLERS (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 235 h.
CANLY (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 514 h.
CANNECTANCOURT (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 326 h.
CANNEHAN (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 313 h.
CANNELLE (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 191 h.
CANNES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 9,385 h. Forts. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CANNES (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 652 h. ⊤.
CANNES-ET-CLAIRAN (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 274 h.
CANNESSIÈRES (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 171 h.
CANNET (LE) [Alpes-Mar.], cant. de Cannes, arr. de Grasse; 2,563 h. ✉.
CANNET (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 214 h.
CANNET-DU-LUC (Var), cant. du Luc, arr. de Draguignan; 1,087 h. ✉.
CANNY-SUR-MATZ (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 353 h.
CANNY-SUR-THÉRAIN (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 246 h.
CANOHÈS (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 926 h.
CANON (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 147 h.
CANOURGUE (LA) [Lozère], ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 2,015 h. ✉, ⊤.
CANOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 370 h.
CANTAING (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 605 h.
CANTÉ (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 381 h.
CANTELEU (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 3,528 h.
CANTELEUX (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 52 h.
CANTELOUP (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 124 h.
CANTELOUP (Manche), cant. de Saint-Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg; 315 h.
CANTENAC (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,179 h.
CANTENAY-ÉPINARD (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 761 h.
CANTHO (Cochinchine française), circonscription de Bassac, ch.-l. d'inspection; 67,027 h. ✉, ⊤.
CANTIERS (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 170 h.
CANTIGNY (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 175 h.
CANTILLAC (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Belair, arr. de Nontron; 314 h.
CANTIN (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 977 h. 🚉 N., ✉.
CANTOIN (Aveyron), cant. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion; 1,072 h.
CANTOIS (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 254 h.
CANVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 337 h.
CANVILLE-LES-DEUX ÉGLISES (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 715 h.
CANY-BARVILLE [Seine-Inf.], ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 1,833 h. 🚉 O., ✉, ⊤.
CAORCHES (Eure), cant. et arr. de Bernay; 147 h.
CAOUËNNEC (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 518 h.
CAOURS (Somme), cant. nord et arr. d'Abbeville; 352 h.
CAPBIS (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 220 h.
CAPBRETON (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 1,151 h. ✉, ⊤.
CAPDENAC (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 1,395 h. 🚉 Or., ⊤.
CAPDROT (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 1,029 h.
CAPELLE (LA) [Aisne], ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 2,403 h. ✉, ⊤.
CAPELLE (LA) [Lozère], cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 374 h.
CAPELLE (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 329 h.
CAPELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 323 h.
CAPELLE-BALAGUIER (LA) [Aveyron], cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 634 h.
CAPELLE-BLEYS (LA) [Aveyron], cant. de Rieupeyroux, arr. de Villefranche; 1,138 h.
CAPELLE-BONANCE (LA) [Aveyron], cant. de Campagnac, arr. de Millau; 542 h.
CAPELLE-ET-MASMOLÈNE (LA) [Gard], cant. et arr. d'Uzès; 505 h.
CAPELLE-FERMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 117 h.
CAPELLE-LES-GRANDS

(Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 649 h.
CAPENDU (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 1,305 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
CAPENS (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 332 h.
CAPESTANG (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 3,737 h. ⊡, ⚡.
CAPESTERRE (Guadeloupe), ch.-l. de cant., arr. de La Basse-Terre; 9,777 h.
CAPESTERRE (LA) [Marie-Galante], arr. de Marie-Galante, cant. du Grand-Bourg; 4,412 h.
CAPIAN (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 665 h.
CAPINGHEM (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 291 h.
CAPLONG (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 425 h.
CAPOULET-ET-JUNAC (Ariége), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 432 h.
CAPELLE (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,313 h.
CAPPELLE (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque; 641 h.
CAPPELLE-BROUCK (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 1,147 h.
CAPPY (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 1 009 h.
CAP-SAINT-JACQUES (Cochinchine française), circonscription de Saïgon et inspection de Bien-Hoa. Poste militaire et phare.
CAP-SAINT JACQUES (Cochinchine française), inspection de Pinh-long, à l'entrée de la rivière de Saïgon. ⊡, ⚡ et phare.
CAPTIEUX (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 1,479 h. ⊡, ⚡.
CAPVERN (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,186 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
CARAGOUDES (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 379 h.
CARAMAN (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,995 h. ⊡, ⚡.
CARAMANY (Pyrénées-Orientales), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 516 h.
CARANTEC (Finistère), cant. de Taulé, arr. de Morlaix; 1,391 h.
CARANTILLY (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 913 h. 🚉 O.
CARAYAC (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 281 h.
CARBAY (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 302 h.
CARBES (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 309 h.
CARBET (LE) [Martinique], cant. et arr. de Saint-Pierre; 5,903 h.
CARBINI (Corse), cant. de Levie, arr. de Sartène; 361 h.
CARBON-BLANC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 788 h. ⊡, ⚡.
CARBONNE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,520 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
CARBUCCIA (Corse), cant. de Bocognano, arr. d'Ajaccio; 1,887 h.
CARCAGNY (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 314 h.
CARCANIÈRES (Ariège), cant. de Quérigut, arr. de Foix; 243 h.
CARCANS (Gironde), cant. de Saint-Laurent, arr. de Lesparre; 960 h.
CARCARÈS-SAINTE-CROIX (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 570 h.
CARCASSONNE (Aude), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 27,512 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚉 M., ⊡, ⚡.
CARCENAC PEYRALÈS (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 698 h.
CARCEN-PONSON (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 687 h.
CARCES (Var), cant. de Cotignac, arr. de Brignoles; 2,074 h. ⊡, ⚡.
CARCHETO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 316 h.
CARDAILLAC (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 1,237 h.
CARDAN (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 277 h.
CARDEILHAC (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 631 h.
CARDESSE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 507 h.
CARDET (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 457 h.
CARDONNETTE (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 327 h.
CARDONNOIS (LE) [Somme], cant. et arr. de Montdidier; 77 h.
CARDONVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 165 h.
CARDROC (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 829 h.
CARELLES (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 852 h.
CARENCY (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 521 h.
CARENNAC (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 903 h.
CARENTAN (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 3,045 h. 🚉 O., ⊡, ⚡.
CARENTOIR (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 3,922 h. ⊡.
CARGÈSE (Corse), cant. de Piana, arr. d'Ajaccio; 933 h. ⊡.
CARGIACA (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 441 h.
CARHAIX (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 2,880 h. ⊡, ⚡.
CARIGNAN (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Sedan; 2,098 h. 🚉 E., ⊡, ⚡.
CARIGNAN (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 660 h.
CARISEY (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 411 h.
CARLA-BAYLE (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 1,658 h.
CARLA-DE-ROQUEFORT (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 333 h.
CARLARET (LE) [Ariège], cant. et arr. de Pamiers; 223 h.
CARLAT (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 910 h.
CARLENCAS-ET-LEVAS (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 148 h.
CARLEPONT (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 1,265 h. ⊡.
CARLIPAC (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 549 h.
CARLUCET (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 815 h.
CARLUS (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 481 h.
CARLUX (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 1,241 h. ⊡.
CARLY (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 300 h.
CARMAUX (Tarn), cant. de Monestiès, arr. d'Albi; 6,905 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
CARNAC (Morbihan), cant. de Quiberon, arr. de Lorient; 2,871 h. ⊡, ⚡.
CARNAC-ROUFFIAC (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 657 h.
CARNAS (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 292 h.
CARNEILLE (LA) [Orne], cant. d'Athis, arr. de Domfront; 1,306 h. ⊡, ⚡.
CARNET (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 881 h.
CARNETIN (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 168 h.
CARNEVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 413 h.
CARNIÈRES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Cambrai; 1,817 h. 🚉 des chemins de fer du Cambrésis, ⊡, ⚡.
CARNIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 426 h.
CARNIOL (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 122 h.
CARNOËT (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 2,107 h.
CARNOULES (Var), cant. de Cuers, arr. de Toulon; 1,616 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚡.
CARNOY (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 106 h.
CARO (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 1,612 h.
ÇARO (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 186 h.
CAROLLES (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 430 h.
CAROMB (Vaucluse), cant. nord et arr. de Carpentras; 2,105 h. ⊡, ⚡.
CARPENTRAS (Vaucluse), ch.-l. d'arr.; 9,699 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚡.
CARPINETO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 330 h.
CARPIQUET (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 774 h. 🚉 O.
CARQUEBUT (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 476 h.
CARQUEFOU (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 2,932 h. ⊡, ⚡.
CARRÉPUIS (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 200 h.
CARRÈRE (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 317 h.
CARRESSE (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 654 h. ⊡.
CARRIÈRES-SAINT-DENIS (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,366 h.
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 724 h.
CARRI-LE-ROUET (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 547 h.
CARROS (Alpes-Mar.), cant. de Vence, arr. de Grasse; 525 h.
CARROUGES (Orne), ch.-l. de cant, arr. d'Alençon; 939 h. ⊡, ⚡.
CARS (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 1,452 h. 🚉 Et., ⚡.
CARS (LES) [H.-Vienne], cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 786 h.
CARSAC (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 306 h.
CARSAC (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 1,076 h.
CARSAN (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 313 h.
CARSIX (Eure), cant. et arr. de Bernay; 352 h.
CARTELÈGUE (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 1,170 h.
CARTERET (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 492 h. ⚡.
CARTICASI (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte; 355 h.
CARTIGNIES (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 1,670 h. ⊡, ⚡.
CARTIGNY (Somme), cant. et arr. de Péronne; 1,003 h. 🚉 N., ⚡.
CARTIGNY-L'ÉPINAY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 502 h.
CARVÈS (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 478 h.
CARVILLE (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 520 h.
CARVILLE-LA-FOLLETIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 311 h.
CARVILLE-POT-DE-FER (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 271 h.
CARVIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 7,759 h. 🚉 N., ⊡, ⚡.
CASABIANCA (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 299 h. ⚡.
CASAGLIONE (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 521 h.
CASALABRIVA (Corse), cant. de Petreto Bicchisano, arr. de Sartène; 428 h.
CASALTA (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 240 h.
CASAMACCIOLI (Corse), cant. de Calacuccia, arr. de Corte; 528 h.
CASANOVA (Corse), cant. de Venaco, arr. de Corte; 232 h.
CASCATEL-ET-VILLENEUVE (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 771 h.
CASEFABRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 118 h.
CASENEUVE (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 552 h.
CASE-PILOTE (Martinique), cant. et arr. de Saint-Pierre; 2,841 h.
CASES-DE-PÈNE (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 613 h.
CASEVECCHIE (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 285 h.
CASSABER (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 336 h.
CASSAGNABÈRE-TOURNAS (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 1,284 h.
CASSAGNAS (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 613 h.
CASSAGNE (LA) [Dordogne], cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 491 h.
CASSAGNE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 795 h.
CASSAGNES (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 576 h.
CASSAGNES (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 419 h.
CASSAGNES-BEGONHÈS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 1,370 h. ⊡.
CASSAGNES-COMTAUX (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 1,514 h.
CASSAGNOLES (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 273 h.
CASSAGNOLES (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 327 h.
CASSAIGNE (LA) [Aude], cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 526 h.
CASSAIGNE (Gers), cant. et arr. de Condom; 421 h.
CASSAIGNE (Oran), arr. de Mostaganem; *com. mixte*, 42,725 h. ⊡, ⚡.
CASSAIGNES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 108 h.
CASSANIOUSE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 1,447 h.
CASSANO (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 413 h.
CASSEL (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck; 4,276 h. 🚉 N., ⊡, ⚡.
CASSEN (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 487 h.
CASSENEUIL (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,772 h. ⊡, ⚡.

CASSÈS (LES) [Aude], cant. nord et arr. de Castelnaudary; 307 h.
CASSEUIL (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 468 h.
CASSIGNAS (Lot-et-Garonne), cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 259 h.
CASSIMBAZAR (Inde française), loge du Bengale.
CASSINE (LA) [Ardennes], cant. d'Omont, arr. de Mézières; 149 h.
CASSIS (Bouches-du-Rhône), cant. de La Ciotat, arr. de Marseille; 1,907 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CASSON (Loire-Inf.), cant. de Nort, arr. de Châteaubriant; 1,146 h.
CASSUÉJOULS (Aveyron), cant. de Laguiole, arr. d'Espalion; 460 h.
CAST (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,821 h.
CASTAGNAC (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 506 h.
CASTAGNÈDE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 189 h. 🚉 M.
CASTAGNÈDE (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 424 h.
CASTAGNIERS (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 645 h.
CASTAGNOS-SOUSLENS (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 431 h.
CASTANDET (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 825 h.
CASTANET (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 1,265 h.
CASTANET (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 905 h. ✉.
CASTANET (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 332 h.
CASTANET (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin; 930 h.
CASTANET-LE-HAUT (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 581 h.
CASTANS (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 486 h.
CASTEIDE-CAMI (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 218 h.
CASTEIDE-CANDAU (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 304 h.
CASTEIDE-DOAT (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 258 h.
CASTEIL (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 165 h.
CASTEL (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 258 h.
CASTEL-ARNAUD (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 187 h.
CASTELBAJAC (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 425 h.
CASTELBIAGUE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 444 h.
CASTELBON (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 503 h.
CASTELCULIER (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 679 h.
CASTELFERRUS (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 594 h.
CASTELFRANC (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 789 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
CASTELGAILLARD (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 255 h.
CASTELGINEST (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 477 h.
CASTELJALOUX (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 3,394 h. ⊡, ⊤.
CASTELJAU (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 480 h.
CASTELLA (Lot-et-Garonne), cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 349 h.
CASTELLANE (B.-Alpes), ch.-l. d'arr.; 1,891 h. ⊡, ⊤.
CASTELLAR (Alpes-Mar.), cant. de Menton, arr. de Nice; 751 h.
CASTELLARD (LE) [B.-Alpes], cant. et arr. de Digne; 171 h.
CASTELLARE-DI-CASINCA (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 563 h.
CASTELLARE-DI-MERCURIO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 273 h.
CASTELLET (LE) [B.-Alpes], cant. des Mées, arr. de Digne, 246 h.
CASTELLET (LE) [Var], cant. du Beausset, arr. de Toulon; 1,384 h.
CASTELLET (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 189 h.
CASTELLET-LÈS-SAUSSES (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 459 h.
CASTELLET-SAINT-CASSIEN (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 75 h.
CASTELLO-DI-ROSTINO (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 706 h.
CASTELMARY (Aveyron), cant. de La Salvetat, arr. de Rodez; 664 h.
CASTELMAUROU (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 737 h. ⊡ fb.
CASTELMAYRAN (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 864 h.
CASTELMORON (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 100 h. ⊡.
CASTELMORON (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 1,949 h. ⊡, ⊤.
CASTELNAU (Aveyron), cant. et arr. d'Espalion; 1,790 h.
CASTELNAU (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,753 h. ⊡, ⊤.
CASTELNAU (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 3,583 h. ⊡, ⊤.
CASTELNAU (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 326 h.
CASTELNAU-BARBARENS (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 1,178 h. ⊡.
CASTELNAU-CAMBLONG (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 635 h.
CASTELNAU-CHALOSSE (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 945 h.
CASTELNAUD (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 787 h. ⊡.
CASTELNAUD (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 709 h.
CASTELNAU-D'ANGLÈS (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 342 h.
CASTELNAU-D'ARBIEU (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 503 h.
CASTELNAUDARY (Aude), ch.-l. d'arr.; 10,059 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
CASTELNAU-D'AUDE (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 531 h.
CASTELNAU-D'AUZAN (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 1,871 h. ⊡, ⊤.
CASTELNAU-DE-BRASSAC (Tarn), cant. de Brassac, arr. de Castres; 4,120 h.
CASTELNAU-DE-GUERS (Hérault), cant. de Florensac, arr. de Béziers; 747 h.
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 1,618 h. 🚉 M., ⊡.
CASTELNAU-DE-LÉVIS (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 1,034 h.
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL (Tarn), ch. l. de cant., arr. de Gaillac; 2,532 h. ⊡.
CASTELNAU-DE-PÉGAYROLLES (Aveyron), cant. de Saint-Beauzely, arr. de Millau; 1,156 h.
CASTELNAUD-ET-FAYRAC (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 686 h. 🚉 Or.
CASTELNAU-DURBAN (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,558 h. ⊡.
CASTELNAU-LE-LEZ (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier; 815 h.
CASTELNAU-MAGNOAC (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,687 h. ⊡, ⊤.
CASTELNAU-PICAMPEAU (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 459 h.
CASTELNAU-RIVIÈRE-BASSE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 1,195 h. 🚉 M., ⊡.
CASTELNAU-SUR-LAUVIGNON (Gers), cant. et arr. de Condom; 344 h.
CASTELNAU-TURSAN (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 446 h.
CASTELNAU-VALENCE (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 300 h.
CASTELNAVET (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 502 h.
CASTELNER (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 224 h.
CASTELRENG (Aude), cant. et arr. de Limoux; 434 h.
CASTELS (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 798 h.
CASTELSAGRAT (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 1,148 h. ⊡.
CASTELSARRASIN (Tarn-et-Garonne), ch.-l. d'arr.; 7,245 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
CASTEL-SARRAZIN (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 754 h.
CASTELVIEILH (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 350 h.
CASTELVIEL (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 289 h.
CASTÉRA (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 739 h.
CASTÉRA-LANUSSE (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 106 h.
CASTÉRA-LECTOUROIS (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 676 h. 🚉 M., ⊡ fb.
CASTÉRA-LOU (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 205 h.
CASTÉRA-LOUBIX (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 170 h.
CASTÉRAS (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 124 h.
CASTERAT-BOUZET (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 405 h.
CASTÉRA-VERDUZAN (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 1,056 h. ⊡, ⊤.
CASTÉRA-VIGNOLES (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 205 h.
CASTERETS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 64 h.
CASTÉRON (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 245 h.
CASTET (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 413 h.
CASTET-ARROUY (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 291 h.
CASTETBON (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 503 h.
CASTÉTIS (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 497 h.
CASTETNAU-CAMBLONG (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 635 h.
CASTETNER (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 175 h.
CASTETPUGON (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 336 h.
CASTETS (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 1,237 h. ⊡, ⊤.
CASTETS (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 2,006 h. ⊡, ⊤.
CASTEX (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 355 h.
CASTEX (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 154 h.
CASTEX (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 303 h.
CASTIES-LABRANDE (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 373 h.
CASTIFAO (Corse), ch.-l. de cant., arr de Corte; 610 h.
CASTIGLIONE (Alger), arr. d'Alger; 1,516 h.
CASTIGLIONE (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 250 h.
CASTILLON (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 123 h.
CASTILLON (Alpes-Mar.), cant. de Sospel, arr. de Nice; 312 h.
CASTILLON (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons; 980 h. ⊡, ⊤.
CASTILLON (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 558 h.
CASTILLON (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 275 h.
CASTILLON (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 348 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
CASTILLON (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 341 h.
CASTILLON (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 164 h.
CASTILLON (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 237 h.
CASTILLON-DEBATS (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 981 h.
CASTILLON-DE-GAGNIÈRES (Gard), cant. de Bessèges, arr. d'Alais; 2,531 h. ⊡.
CASTILLON-DE-LARBOUST (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 192 h.
CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 562 h.
CASTILLON-DU-GARD (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès, 731 h.
CASTILLON-ET-CAPITOURLAN (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 3,091 h.
CASTILLON-MASSAS (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 241 h.
CASTILLONNÈS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 2,031 h. ⊡, ⊤.
CASTILLON-SAVÈS (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 236 h.
CASTILLY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 522 h.
CASTIN (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 259 h.
CASTINETA (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 239 h.

CASTIRLA (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 289 h.

CASTRES (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint Quentin; 357 h.

CASTRES (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 747 h. ⊠.

CASTRES (Tarn), ch.-l. d'arr.; 27,408 h. Succursale de la Banque de France. ≡ Or. et M., ⊠, ⊤.

CASTRIES (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 1,044 h. ≡ P.-L.-M., ⊠.

CATEAU (LE) [Nord], ch.-l. de cant., arr. de Cambrai; 9,564 h. ≡ N., ⊠, ⊤.

CATELET (LE) [Aisne], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 533 h. ⊠, ⊤.

CATELIER (LE) [Seine-Inf.], cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 297 h.

CATENAY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 278 h.

CATENOY (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 558 h. ≡ N.

CATERI (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 506 h.

CATHERVIELLE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 117 h.

CATHEUX (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 250 h.

CATIGNY (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 259 h.

CATILLON (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 2,451 h. ⊠, ⊤.

CATILLON (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 472 h.

CATLLAR (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 614 h.

CATONVIELLE (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 156 h.

CATTENIÈRES (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,284 h. ≡ N.

CATTEVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 225 h.

CATUS (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 1,704 h. ⊠, ⊤.

CATZ (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 171 h.

CAUBEL (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 460 h.

CAUBEYRES (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 325 h.

CAUBIAC (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 403 h.

CAUBIOS LOOS (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 322 h.

CAUBON - SAINT - SAUVEUR (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 438 h.

CAUBOUS (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 63 h.

CAUBOUS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 156 h.

CAUCALIÈRES (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres; 223 h.

CAUCHIE (LA) [Pas-de-Calais], cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 280 h.

CAUCHY À-LA-TOUR (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 757 h.

CAUCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 403 h.

CAUDAN (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient; 6,458 h.

CAUDEBEC-EN-CAUX (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 2,219 h. ≡ O., ⊠, ⊤.

CAUDEBEC-LES-ELBEUF (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 11,290 h. ≡ O., ⊤.

CAUDEBRONDE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 347 h.

CAUDECOSTE (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 940 h.

CAUDÉRAN (Gironde), 2e cant. et arr. de Bordeaux; 6,431 h. ⊠.

CAUDEVAL (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 289 h.

CAUDIÈS (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 135 h.

CAUDIÈS - DE - SAINT - PAUL (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 1,129 h. ⊠, ⊤.

CAUDROT (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 1,326 h. ≡ M., ⊠, ⊤.

CAUDRY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 5,334 h. ≡ N., ⊠, ⊤.

CAUFFRY (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 455 h.

CAUGÉ (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 282 h.

CAUJAC (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 642 h.

CAULAINCOURT (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 386 h.

CAULE-SAINTE-BEUVE (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 731 h.

CAULIÈRES (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 286 h.

CAULLERY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 926 h.

CAULNES (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 2,378 h. ≡ O., ⊠, ⊤.

CAUMONT (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 400 h.

CAUMONT (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 509 h.

CAUMONT (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Bayeux; 1,066 h. ⊠, ⊤.

CAUMONT (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 100 h.

CAUMONT (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 675 h.

CAUMONT (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 202 h.

CAUMONT (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 259 h.

CAUMONT (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 819 h. ≡ M., ⊠.

CAUMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 509 h.

CAUMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 639 h.

CAUMONT (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon; 1,570 h. ⊠ Ib.

CAUNA (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 694 h.

CAUNAY (Deux-Sèvres), cant. de Sauze-Vaussais, arr. de Melle; 512 h.

CAUNEILLE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 730 h.

CAUNES (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 2,507 h. ⊠, ⊤.

CAUNETTE (LA) [Hérault], cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 601 h.

CAUNETTES-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 129 h.

CAUNETTE - SUR - LAUQUET (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 52 h.

CAUPENNE (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 712 h.

CAUPENNE (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 829 h.

CAURE (LA) [Marne], cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 195 h.

CAUREL (Côtes-du-Nord), cant. de Mûr, arr. de Loudéac; 921 h.

CAUREL (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 487 h.

CAURO (Corse), cant. de Bastelica, arr. d'Ajaccio; 780 h. ⊠, ⊤.

CAUROIR (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 684 h.

CAUROY (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 234 h.

CAUROY - LES - HERMENONVILLE (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 340 h.

CAUSE (LE) [Tarn-et-Garonne], cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 417 h.

CAUSE - DE - CLÉRANS (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 600 h.

CAUSSADE (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 215 h. ≡ M.

CAUSSADE (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 4,157 h. ⊠, ⊤.

CAUSSE-BÉGON (Gard), cant. de Trèves, arr. du Vigan; 94 h.

CAUSSE-DE-LA-SELLE (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 530 h.

CAUSSENS (Gers), cant et arr. de Condom; 627 h.

CAUSSES - ET - VEYRAN (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 736 h.

CAUSSINIOJOULS (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 296 h.

CAUSSOLS (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 150 h.

CAUSSOU (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 417 h.

CAUTERETS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 1,989 h. ⊠, ⊤.

CAUVERVILLE-EN-ROUMOIS (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 163 h.

CAUVICOURT (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 390 h.

CAUVIGNAC (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 265 h.

CAUVIGNY (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 935 h. ≡ N.

CAUVILLE (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 313 h.

CAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 695 h.

CAUX (Hérault), cant. de Pézenas, arr. de Béziers; 1,828 h. ≡ M., ⊠, ⊤.

CAUX - ET - SAUZENS (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 520 h.

CAUZAC (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 563 h.

CAVAGNAC (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 836 h.

CAVAILLON (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Avignon; 8,591 h. ≡ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

CAVALERIE (LA) [Aveyron], cant. de Nant, arr. de Millau; 1,416 h. ⊠, ⊤.

CAVAN (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 1,693 h.

CAVANAC (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 459 h.

CAVARC (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 394 h.

CAVEIRAC (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 878 h. ≡ P.-L.-M.

CAVIGNAC (Gironde), cant. de Saint Savin, arr. de Blaye; 842 h. ≡ Et., ⊠, ⊤.

CAVIGNY (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 571 h.

CAVILLARGUES (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 733 h.

CAVILLON (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 200 h.

CAVRON SAINT-MARTIN (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 815 h.

CAYCHAX (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 155 h.

CAYENNE (Guyane française), ch.-l. de la colonie; 8,000 h. Place forte; vaste rade.

CAYEUX (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 215 h.

CAYEUX-SUR-MER (Somme), cant. de Saint-Valery sur-Somme, arr. d'Abbeville; 3,178 h. ⊠, ⊤.

CAYLAR (LE) [Hérault], ch.-l. de cant., arr. de Lodève; 766 h. ⊠, ⊤.

CAYLUS (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 4,644 h. ⊠, ⊤.

CAYRAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 296 h.

CAYRES (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 1,472 h. ⊠.

CAYRIECH (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 338 h.

CAYROL (LE) [Aveyron], cant. et arr. d'Espalion; 777 h.

CAYROLS (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac, 537 h.

CAZALIS (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 818 h.

CAZALIS (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 329 h.

CAZALRENOUX (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 243 h.

CAZALS (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 853 h. ⊠, ⊤.

CAZALS (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 450 h.

CAZALS DES BAYLÉS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 145 h. ≡ Or.

CAZARIL (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 296 h.

CAZARILH (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 283 h.

CAZARIL - LASPÈNES (H.-Garonne), cant de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 105 h.

CAZATS (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 351 h.

CAZAUBON (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Condom; 2,859 h. ⊠, ⊤.

CAZAUGITAT (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 472 h.

CAZAUNOUS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 329 h.

CAZAUX (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 195 h.

CAZAUX - D'ANGLÈS (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 431 h.

CAZAUX - DEBAT (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 84 h.

CAZAUX-FRÉCHET (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 151 h.

CAZAUX-LAYRISSE (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 186 h.

CAZAUX-SAVÈS (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 290 h.

CAZAUX-VILLECOMTAL (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 219 h.

CAZAVET (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 532 h.

CAZEAUX-DE-LARBOUST (H.-Garonne), cant. de Bagnères-

de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 217 h.
CAZEDARNES (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 468 h.
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENS (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 344 h.
CAZENEUVE (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 372 h.
CAZENEUVE-MONTAUT (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 210 h.
CAZÈRES (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,677 h. ▣ M., ⊡, †.
CAZÈRES (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; ▣ M., ⊡.
CAZES-MONDENARD (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 2,419 h.
CAZEVIEILLE (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 70 h.
CAZIDEROQUE (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 447 h.
CAZILHAC (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 218 h.
CAZILHAC (BAS-) [Hérault], cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 685 h.
CAZILLAC (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 1,325 h.
CAZOULÈS (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 493 h.
CAZOULS-D'HÉRAULT (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 500 h.
CAZOULS-LES-BÉZIERS (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 3,201 h. ▣ M., ⊡, †.
CÉAUCÉ (Orne), cant. et arr. de Domfront; 3,012 h. ▣ O., ⊡, †.
CEAULMONT (Indre), cant. d'Eguzon, arr. de La Châtre; 1,117 h.
CÉAUX (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 591 h.
CEAUX (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 767 h.
CEAUX (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 951 h.
CÉAUX-D'ALLEGRE (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy; 1,471 h.
CEBAZAN (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 575 h.
CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 1,823 h.
CEFFIA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 155 h.
CEFFONDS (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 743 h.
CEIGNES (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 287 h.
CEILHES-ET-ROCOZELS (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 961 h. ⊡, †.
CEILLAC (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 556 h.
CEILLOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 750 h.
CEINTREY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 669 h. ▣ E.
CELETTE (LA) [Cher], cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 549 h.
CELETTES (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 624 h.
CELLE (LA) [Aisne], cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 263 h.
CELLE (LA) [Allier], cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 1,394 h.
CELLÉ (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 389 h.
CELLE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 452 h.
CELLE (LA) [Var], cant. et arr. de Brignoles; 381 h.
CELLE-BARMONTOISE (LA) [Creuse], cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 659 h.
CELLE-BRUÈRE (LA) [Cher], cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,191 h. ▣ Or., ⊡, †.
CELLE-CONDÉ (LA) [Cher], cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 700 h.
CELLE-DUNOISE (LA) [Creuse], cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,820 h. ⊡, †.
CELLEFROUIN (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 1,777 h. ⊡.
CELLE-GUENAND (LA) [Indre-et-Loire], cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 728 h.
CELLE-LES-BORDES (LA) [Seine-et-Oise], cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 676 h.
CELLE-LEVESCAULT (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 1,579 h.
CELLES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 474 h.
CELLES (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 862 h. ⊡.
CELLES (Cantal), cant. et arr. de Murat; 579 h.
CELLES (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 418 h.
CELLES (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 1,440 h.
CELLES (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 95 h.
CELLES (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 305 h.
CELLES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Rémy, arr. de Thiers; 3,162 h. ⊡ fb.
CELLES (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Melle; 1,613 h. ⊡, †.
CELLES (Vosges), cant. de Raon-l'Etape, arr. de Saint-Dié; 1,576 h. ⊡ fb., †.
CELLE-SAINT-AVANT (LA) [Indre-et-Loire], cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 706 h.
CELLE-SAINT-CLOUD (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 892 h.
CELLE-SAINT-CYR (LA) [Yonne], cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 1,251 h.
CELLES-LÈS-CONDÉ (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 130 h.
CELLE-SOUS-CHANTEMERLE (LA) [Marne], cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 393 h.
CELLE-SOUS-GOUZON (LA) [Creuse], cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 387 h.
CELLE-SOUS-MORET (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 245 h.
CELLES SUR AISNE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 278 h.
CELLE-SUR-LOIRE (LA) [Nièvre], cant. et arr. de Cosne; 899 h.
CELLE-SUR-MORIN (LA) [Seine-et-Marne], cant. et arr. de Coulommiers; 716 h.
CELLE-SUR-NIÈVRE (LA) cant. de La Charité, arr. de Cosne; 810 h.
CELLETTE (LA) [Creuse], cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 903 h.
CELLETTE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Pionsat, arr. de Riom; 523 h. ▣ Or.
CELLETTES (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 1,125 h. ⊡, †.
CELLIER (LE) [Loire-Inf.], cant. de Ligné, arr. d'Ancenis; 2,345 h.
CELLIER-DU-LUC (Ardèche), cant. de Saint-Etienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 376 h.
CELLIERS (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 315 h.
CELLIEU (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 1,049 h.
CELLULE (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom; 976 h.
CELON (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 632 h. ▣ Or., †.
CELOUX (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 209 h.
CELSOY (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Evêque, arr. de Langres; 291 h. ▣ E.
CÉLY (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 548 h.
CEMBOING (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 725 h.
CEMPUIS (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 402 h.
CÉNAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 781 h.
CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 1,471 h.
CENANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 206 h.
CENDRAS (Gard), cant. ouest et arr. d'Alais; 891 h.
CENDRE (LE) [Puy-de-Dôme], cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 580 h. ▣ P.-L.-M., ⊡.
CENDRECOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 618 h.
CENDREY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 315 h. ⊡.
CENDRIEUX (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 1,006 h.
CÉNEVIÈRES (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 620 h.
CENNE-MONESTIES (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 868 h. ⊡, †.
CENON (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 1,264 h.
CENON (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne; arr. de Châtellerault; 696 h.
CENSEAU (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 588 h. ⊡, †.
CENSEREY (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 557 h.
CENSY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 97 h.
CENT-ACRES (LES) [Seine-Inf.], cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 96 h.
CENTRÈS (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 1,679 h.
CENTURI (Corse), cant. de Rogliano, arr. de Bastia; 720 h. ⊡.
CENVES (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 1,059 h.
CEPET (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 332 h.
CÉPIE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 408 h. ▣ M.
CEPOY (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 987 h.
CÉRAN (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 270 h.
CERANS-FOULLETOURTE (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 2,307 h.
CERBOIS (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 658 h.
CERCIÉ (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 661 h. ▣ P.-L.-M., †.
CERCIER (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 750 h.
CERCLES (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 509 h.
CERCOTTES (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 416 h. ▣ Or., †.
CERCOUX (Charente-Inf.), cant de Montguyon, arr. de Jonzac; 1,929 h. ⊡.
CERCUEIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 271 h.
CERCUEIL (LE) [Orne], cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 292 h.
CERCY-LA-TOUR (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 2,559 h. ▣ P.-L.-M., ⊡, †.
CERDON (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 1,538 h. ⊡, †.
CERDON (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 1,317 h. ⊡.
CÉRÉ (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 1,085 h. ⊡ fb.
CÈRE (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 468 h.
CERELLES (Indre-et-Loire), cant de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 544 h.
CÉRENCES (Manche), cant. de Brehal, arr. de Coutances; 1,916 h. ▣ O., ⊡, †.
CÉRESTE (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 1,173 h. ⊡, †.
CÉRET (Pyrénées-Orient.), ch.-l. d'arr.; 3,777 h. ⊡, †.
CERFONTAINE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 497 h.
CERGNE (LA) [Loire], cant. de Belmont, arr. de Roanne; 853 h.
CERGY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 869 h. ⊡.
CÉRILLY (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 2,909 h. ⊡, †.
CERILLY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 395 h.
CÉRILLY (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 206 h.
CERISÉ (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 154 h.
CERISI-BELLE-ÉTOILE (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,408 h.
CERISIERS (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 1,310 h. ⊡, †.
CÉRISOLS (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 549 h.
CÉRISY-BULEUX (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 465 h.
CERISY-GAILLY (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 683 h.
CERISY-LA-FORÊT (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 1,770 h. ⊡, †.
CERISY-LA-SALLE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,680 h. ⊡, †.
CERIZAY (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Bressuire; 1,863 h. ▣ Et., ⊡, †.
CÉRIZIÈRES (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 261 h.
CERIZY (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 97 h.
CERLANGUE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 887 h.
CERLEAU (LA) [Ardennes], cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 170 h.
CERNANS (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 250 h.
CERNAY (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 173 h.
CERNAY (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 157 h.
CERNAY (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 184 h.
CERNAY (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 429 h.
CERNAY-EN-DORMOIS (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 794 h. ▣ E.
CERNAY-LA-VILLE (Seine-et-

Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 614 h. ⊠.
CERNAY-LÈS-REIMS (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 732 h.
CERNEUX (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 461 h.
CERNEX (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 757 h.
CERNIÉBAUD (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 182 h.
CERNION (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 125 h.
CERNOD (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 157 h.
CERNON (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 436 h.
CERNON (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 167 h.
CERNOY (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien; 1,182 h.
CERNOY (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 200 h.
CERNUSSON (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 389 h.
CERNY (Seine-et Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 826 h.
CERNY-EN LAONNOIS (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 202 h.
CERNY-LÈS-BUCY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 143 h.
CÉRON (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 932 h.
CÉRONS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 1,376 h. ⊟ M., ⊠, ⊤.
CERQUEUX (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 146 h.
CERQUEUX-DE-MAULÉVRIER (LES) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Cholet; 657 h.
CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT (LES) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 696 h.
CERRE-LÈS-NOROY (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 362 h.
CERS (Hérault), 1er cant. et arr. de Béziers; 370 h.
CERSAY (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 954 h.
CERSEUIL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 180 h.
CERSOT (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 235 h.
CERTÉMERY (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 49 h.
CERTILLEUX (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 213 h. ⊟ E., ⊤.
CERTINES (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 530 h.
CERVENS (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 604 h.
CERVIÈRES (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 702 h.
CERVIÈRES (Loire), cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 426 h.
CERVIONE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,912 h. ⊠, ⊤.
CERVON (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 2,000 h. ⊠.
CERZAT (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 487 h.
CESANCEY (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 566 h.
CÉSARCHES (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 259 h.
CÉSARVILLE (Loiret), cant de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 228 h.
CESCAU (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 446 h.
CESCAU (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 364 h.
CENSY-AUX-VIGNES (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 216 h.
CENSY-BOIS-HALBOUT (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 626 h. ⊠.
CESSAC (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 223 h.
CESSALLES (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 148 h.
CESSE (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 348 h.
CESSEINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 187 h.
CESSENON (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 2,407 h. ⊟ M., ⊠, ⊤.
CESSENS (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 666 h.
CESSERAS (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 700 h.
CESSET (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 778 h.
CESSEVILLE (Eure), cant. de Neubourg, arr de Louviers; 333 h.
CESSEY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 211 h.
CESSEY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 458 h.
CESSIÈRES (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 480 h.
CESSIEU (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,566 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CESSON (Ille-et-Vilaine), cant. sud-est et arr. de Rennes; 2,431 h.
CESSON (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 354 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CESSOY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins, 272 h.
CESSY (Ain), cant. et arr. de Gex; 485 h.
CESSY-LES-BOIS (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 762 h.
CESTAS (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 1,460 h.
CESTAYROLS (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 950 h.
CETON (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 2,916 h. ⊠.
CETTE (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 35,517 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. ⊟ P.-L.-M. et M., ⊠, ⊤.
CETTE-EYGUN (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 412 h.
CEVINS (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 574 h. ⊠.
CEYRAS (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 635 h.
CEYRAT (Puy-de-Dôme), cant. sud-ouest et arr. de Clermont; 1,285 h.
CEYRESTE (Bouches-du-Rhône), cant. de La Ciotat, arr. de Marseille; 587 h.
CEYROUX (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 623 h.
CEYSSAC (H.-Loire), cant. nord-ouest et arr. du Puy; 325 h.
CEYZÉRIAT (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,029 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CEYZÉRIEU (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 1,506 h.
CÉZAC (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 1,529 h.
CÉZAC (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors; 511 h.
CEZAIS (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 502 h.
CÉZAN (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 410 h.
CÉZAS (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 128 h.
CEZAY (Loire), cant de Boën, arr. de Montbrison; 447 h.
CÉZENS (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 780 h.
CÉZIA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 139 h.
CÉZY (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 1,043 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠.
CHABANAIS (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Confolens; 1,740 h. ⊟ Et., ⊠, ⊤.
CHABESTAN (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 213 h. ⊟ P.-L.-M.
CHABEUIL (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 3,121 h. ⊠, ⊤.
CHABLIS (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 2,190 h. ⊠, ⊤.
CHABONS (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 1,860 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CHABOTTES (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 684 h.
CHABOTTONNES (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 109 h.
CHABOURNAY (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 814 h.
CHABRAT (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 872 h.
CHABRELOCHE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Rémy, arr. de Thiers; 954 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CHABRIGNAC (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 790 h.
CHABRILLAN (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 864 h.
CHABRIS (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 3,043 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.
CHACÉ (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 550 h. ⊟ Et., ⊤.
CHACENAY (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 211 h. ⊤.
CHACRISE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons, 372 h.
CHADELEUF (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 405 h.
CHADENAC (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 687 h.
CHADENET (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 212 h.
CHADRAC (H.-Loire), cant. nord-ouest et arr. du Puy; 234 h.
CHADRON (H.-Loire), cant. de Monastier, arr. du Puy; 834 h.
CHADURIE (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 662 h.
CHAFFAL (LE) [Drôme], cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 181 h.
CHAFFAUT (LE) [B.-Alpes], cant. et arr. de Digne; 300 h.
CHAFFOIS (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 541 h.
CHAGEY (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 797 h.
CHAGNON (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 420 h.
CHAGNY (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 642 h.
CHAGNY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 4,222 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CHAHAIGNES (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 1,418 h. ⊟ Or., ⊤.
CHAHAINS (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 194 h.
CHAIGNAY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 489 h.
CHAIGNES (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 157 h.
CHAIL (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 547 h.
CHAILLAC (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 2,649 h. ⊠, ⊤.
CHAILLAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 1,372 h.
CHAILLAND (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 2,013 h. ⊠, ⊤.
CHAILLÉ-LES-MARAIS (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 2,372 h. ⊠, ⊤.
CHAILLES (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 995 h.
CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,447 h.
CHAILLEVETTE (Charente-Inf.), cant. de La Tremblade, arr. de Marennes; 956 h. ⊟ Et., ⊠, ⊤.
CHAILLEVOIS (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 172 h.
CHAILLEY (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 1,020 h. ⊠.
CHAILLON (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 401 h.
CHAILLOUÉ (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 598 h.
CHAILLY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 533 h. ⊟ E.
CHAILLY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 548 h.
CHAILLY-EN BIÈRE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr de Melun; 1,077 h. ⊠, ⊤.
CHAILLY-EN BRIE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 830 h.
CHAINAZ-LES-FRASSES (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 463 h.
CHAÎNÉE DES COUPIS (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 222 h.
CHAINGY (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 1,595 h.
CHAINTRÉ (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 466 h.
CHAINTREAUX (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 1,078 h.
CHAINTRIX BIERGES (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur Marne; 248 h.
CHAISE (LA) [Aube], cant de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 120 h.
CHAISE-BAUDOIN (LA) [Manche], cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 854 h
CHAISE DIEU (LA) [H.-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 1,742 h. ⊠, ⊤.
CHAISE DIEU-DU-THEIL (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 359 h.
CHAIX (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 433 h.
CHAIZE GIRAUD (LA) [Vendée], cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 216 h.
CHAIZE-LE-VICOMTE (LA) [Vendée], cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 2,586 h. ⊟ Et., ⊠ fb., ⊤.
CHALABRE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 1,920 h. ⊠, ⊤.
CHALAGNAC (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 540 h.
CHALAIN-D'UZORE (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 377 h.
CHALAINES (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 435 h.
CHALAIN-LE COMTAL (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 684 h.
CHALAIS (Charente), ch.-l. de

cant., arr. de Barbezieux; 907 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

CHALAIS (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 701 h.

CHALAIS (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 671 h.

CHALAMONT (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 1,900 h. ✉, ⊤.

CHALANCEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 308 h.

CHALANÇON (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 399 h.

CHALANDRAY (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 1,018 h.

CHALANDREY (Manche), cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 547 h.

CHALANDRY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 423 h. 🚉 N.

CHALANDRY - ÉLAIRE (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 214 h.

CHALANGE (LE) [Orne], cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 190 h.

CHALARD (LE) [H.-Vienne], cant. et arr. de Saint-Yrieix; 517 h.

CHALAUTRE - LA - GRANDE (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 939 h.

CHALAUTRE-LA-PETITE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 629 h.

CHALAUTRE - LA - REPOSTE (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie - sur - Montois, arr. de Provins; 170 h.

CHALAUX (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 383 h.

CHALEINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 738 h.

CHALEIX (Dordogne), cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 765 h.

CHALÊMES (LES) [Jura], cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 279 h.

CHALENCON (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 1,115 h.

CHALETTE (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis - sur - Aube; 258 h.

CHALETTE (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 1,462 h.

CHALEY (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 459 h.

CHALÈZE (Doubs), cant. nord et arr. de Besançon; 256 h.

CHALEZEULE (Doubs), cant. nord et arr. de Besançon; 249 h.

CHALIERS (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 590 h.

CHALIFERT (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 241 h. ⊤.

CHALIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 845 h.

CHALINARGUES (Cantal), cant. et arr. de Murat; 1,217 h.

CHALINDREY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 1,123 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

CHALIVOY-MILON (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 946 h.

CHALLANS (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 4,917 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.

CHALLEMENT (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 398 h.

CHALLERANGE (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 357 h. 🚉 E.

CHALLES (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 425 h.

CHALLES (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 1,080 h.

CHALLET-LES-EAUX (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 602 h.

CHALLET (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 311 h.

CHALLEX (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 682 h.

CHALLIGNAC (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 602 h.

CHALLONGES (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 817 h.

CHALLUY (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 1,089 h.

CHALMAISON (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 469 h. 🚉 E.

CHALMAZELLE (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison; 1,240 h.

CHALMESSIN (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 106 h.

CHALMOUX (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 1,297 h.

CHALON (LE) [Drôme], cant. de Romans, arr. de Valence; 277 h.

CHÂLON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 21,618 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

CHALONNES - SOUS - LE - LUDE (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 360 h.

CHALONNES - SUR - LOIRE (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 5,139 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

CHÂLONS (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 128 h.

CHÂLONS (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 571 h.

CHÂLONS - SUR - MARNE (Marne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 23,199 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (6e corps), école d'artillerie; camp à 22 kil.; 🚉 E., ✉, ⊤.

CHÂLONS - SUR - VESLE (Marne), cant. de Fisme, arr. de Reims; 86 h.

CHÂLONVILLARS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 847 h.

CHÂLO - SAINT - MARS (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 938 h.

CHALOU-MOULINEUX (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 432 h.

CHALTRAIT (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 175 h.

CHALUS (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 374 h.

CHÂLUS (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Saint - Yrieix; 2,530 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.

CHALVIGNAC (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 1,372 h.

CHALVRAINES (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 724 h.

CHAMADELLE (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 684 h.

CHAMAGNE (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 665 h.

CHAMAGNIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 570 h.

CHAMALIÈRES (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 1,151 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

CHAMALIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. nord et arr. de Clermont; 1,807 h.

CHAMALOC (Drôme), cant. et arr. de Die; 286 h.

CHAMANT (Oise), cant. et arr. de Senlis; 615 h.

CHAMARANDE (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 373 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

CHAMARANDES (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 178 h.

CHAMARET (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 557 h.

CHAMBA (LA) [Loire], cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 486 h.

CHAMBAIN (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 187 h.

CHAMBEIRE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 150 h.

CHAMBELLAY (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 704 h.

CHAMBÉON (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 516 h.

CHAMBERAUD (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs; arr. d'Aubusson; 431 h.

CHAMBERET (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 3,026 h. ✉.

CHAMBÉRIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 373 h.

CHAMBÉRY (Savoie), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 19,622 h. Archevêché; ch.-l. d'académie; succursale de la Banque de France. 🚉 E. et P.-L.-M., ✉, ⊤.

CHAMBÉRY - LE - VIEUX (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry; 640 h.

CHAMBEUGLE (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 185 h.

CHAMBEZON (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 232 h.

CHAMBILLY (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 880 h.

CHAMBLAC (Eure), cant. de Broglie; arr. de Bernay; 308 h.

CHAMBLAN (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 558 h.

CHAMBLAY (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 868 h. ✉, ⊤.

CHAMBLES (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 724 h.

CHAMBLET (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 1,159 h. 🚉 Or., ⊤.

CHAMBLEY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Briey; 678 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

CHAMBLY (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 1,531 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

CHAMBŒUF (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 268 h.

CHAMBŒUF (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 396 h.

CHAMBOIS (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 551 h. ✉, ⊤.

CHAMBOLLE (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 499 h. ✉, ⊤.

CHAMBON (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 898 h. 🚉 Or., ⊤.

CHAMBON (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 574 h.

CHAMBON (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Boussac; 2,207 h. ✉, ⊤.

CHAMBON (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 747 h.

CHAMBON (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 623 h.

CHAMBON (LE) [H.-Loire], cant. de Tence, arr. d'Yssingeaux; 2,195 h. ✉.

CHAMBON (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 868 h.

CHAMBON (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 640 h.

CHAMBON (LE) [Lozère], cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 629 h. ✉.

CHAMBON (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 983 h.

CHAMBON (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 975 h.

CHAMBONAS (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 1,012 h.

CHAMBONCHARD (Creuse), cant. d'Évaux, arr. d'Aubusson; 412 h.

CHAMBON - FEUGEROLLES (LE) [Loire], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne; 8,160 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

CHAMBON - SAINTE - CROIX (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 298 h.

CHAMBORAND (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 797 h.

CHAMBORD (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 342 h.

CHAMBORD (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 264 h.

CHAMBORÊT (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 853 h.

CHAMBORIGAUD (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 1,583 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

CHAMBORNAY - LES - BELLEVAUX (H.-Saône), cant. de Riez, arr. de Vesoul; 237 h.

CHAMBORNAY-LÈS-PINS (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 190 h.

CHAMBORS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 268 h.

CHAMBOST - ALLIÈRES (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 882 h.

CHAMBOST - LONGESSAIGNE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,885 h.

CHAMBOULIVE (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 2,750 h. ✉, ⊤.

CHAMBOURCY (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 765 h.

CHAMBOURG (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 1,034 h. 🚉 Or., ⊤.

CHAMBRAY (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 410 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.

CHAMBRAY (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 909 h.

CHAMBRE (LA) [Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 618 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

CHAMBRECY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 138 h.

CHAMBRES (LES) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 194 h.

CHAMBRETAUD (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,062 h.

CHAMBRONCOURT (Haute-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 172 h.

CHAMBROUTET (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 383 h.

CHAMBRY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 367 h.

CHAMBRY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 531 h.

CHAMÉANE (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 497 h.

CHAMELET (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 818 h.

CHAMEROY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 294 h.

CHAMERY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 469 h.

CHAMESEY (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 223 h.

CHAMESOL (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 825 h.

CHAMESSON (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 637 h. ✉, ⊤.

CHAMEYRAT (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle; 1,382 h.
CHAMIGNY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 607 h.
CHAMILLY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 336 h.
CHAMMES (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 770 h.
CHAMOLE (Jura), cant. et arr. de Poligny; 215 h.
CHAMONIX (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 2,420 h. ⊠, ⊤.
CHAMOUILLAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 390 h.
CHAMOUILLE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 197 h.
CHAMOUILLEY (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 867 h. ⊤.
CHAMOUSSET (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 405 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.
CHAMOUX (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 1,305 h. ⊠.
CHAMOUX (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 389 h.
CHAMOY (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 636 h.
CHAMP (LE) [Isère], cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 502 h.
CHAMP (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble, 437 h.
CHAMP (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 890 h.
CHAMP (LA) [Lozère], cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 632 h.
CHAMPAGNAC (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 1,366 h. ⊠, ⊤.
CHAMPAGNAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 558 h.
CHAMPAGNAC (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 976 h. ⊠.
CHAMPAGNAC (H.-Vienne), cant. d'Oradour-sur-Vayres, arr. de Rochechouart; 1,798 h. 🚉 Et., ⊠ fb., ⊤.
CHAMPAGNAC-DE-BÉLAIR (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 1,076 h. ⊠, ⊤.
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (Corrèze), cant. d'Egletons, arr. de Tulle; 731 h.
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 678 h.
CHAMPAGNAT (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 1,568 h.
CHAMPAGNAT (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 749 h.
CHAMPAGNAT-LE-JEUNE (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 686 h.
CHAMPAGNE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 584 h. ⊠.
CHAMPAGNE (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 417 h.
CHAMPAGNE (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 291 h.
CHAMPAGNE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marenne; 562 h.
CHAMPAGNE (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 125 h.
CHAMPAGNE (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 224 h.
CHAMPAGNÉ (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 849 h.
CHAMPAGNE (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 481 h. ⊤.
CHAMPAGNE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise, 676 h. 🚉 N.

CHAMPAGNÉ (Vendée), cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,824 h. ⊠.
CHAMPAGNE-ET-FONTAINE (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 1,135 h. ⊠.
CHAMPAGNÉ-LE-SEC (Vienne), cant. et arr. de Civray; 447 h.
CHAMPAGNE-MOUTON (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Confolens; 1,286 h. ⊠.
CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 1,628 h.
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 425 h.
CHAMPAGNEUX (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 668 h.
CHAMPAGNEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 98 h.
CHAMPAGNEY (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 529 h.
CHAMPAGNEY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 4,114 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CHAMPAGNIER (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 413 h.
CHAMPAGNOLE (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 3,700 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CHAMPAGNOLLES (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 1,018 h.
CHAMPAGNY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 120 h.
CHAMPAGNY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 79 h.
CHAMPAGNY (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 642 h.
CHAMPAISSANT (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 549 h.
CHAMPALLEMENT (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 278 h.
CHAMPANGES (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 504 h.
CHAMPAUBERT (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 220 h.
CHAMPAUBERT-AUX-BOIS (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 374 h.
CHAMPCELLA (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 621 h.
CHAMPCENEST (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 281 h. ⊠, ⊤.
CHAMPCERIE (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 564 h.
CHAMPCERVON (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 374 h.
CHAMPCEVINEL (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 891 h.
CHAMPCEVRAIS (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 976 h.
CHAMPCEY (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 269 h.
CHAMPCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 209 h.
CHAMPCUEIL (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 544 h.
CHAMP-DE-LA-PIERRE (LE) [Orne], cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 137 h.
CHAMPDENIERS (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 1,362 h. 🚉 Et., ⊠, ⊤.
CHAMPDEUIL (Seine-et-Marne, cant. de Mormant, arr. de Melun; 202 h.
CHAMPDIEU (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 1,271 h. 🚉 P.-L.-M.
CHAMPDIVERS (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle; 363 h.

CHAMP-D'OISEAU (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 110 h.
CHAMPDOLENT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 573 h.
CHAMP-DOLENT (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 55 h.
CHAMPDOR (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 582 h.
CHAMPDÔTRE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 741 h.
CHAMPDRAY (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 625 h.
CHAMP-DU-BOULT (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 989 h.
CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 497 h.
CHAMPEAUX (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 478 h.
CHAMPEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 487 h. ⊠, ⊤.
CHAMPEAUX (LES) [Orne], cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 394 h.
CHAMPEAUX (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 339 h.
CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 655 h.
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 417 h.
CHAMPEIX (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 1,582 h. ⊠, ⊤.
CHAMPELAUSE (H.-Loire), cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy; 1,066 h.
CHAMPENARD (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 112 h.
CHAMPENOISE (LA) [Indre], cant. nord et arr. d'Issoudun; 882 h.
CHAMPENOUX (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 564 h.
CHAMPÉON (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 1,561 h.
CHAMPÉTIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 1,203 h.
CHAMPEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 238 h.
CHAMPEY (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 719 h.
CHAMPFLEUR (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 551 h.
CHAMPFLEURY (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 244 h.
CHAMPFLEURY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 230 h.
CHAMPFORGEUIL (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 566 h.
CHAMPFREMONT (Mayenne), cant. de Pré-en-Pail, arr. de Mayenne; 726 h.
CHAMPFROMIER (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 904 h.
CHAMPGENETEUX (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,751 h.
CHAMPGUYON (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 398 h.
CHAMP-HAUT (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 155 h.
CHAMPHOL (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 390 h.
CHAMPIEN (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 404 h.
CHAMPIER (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 1,076 h. ⊠, ⊤.

CHAMPIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 1,387 h. ⊠.
CHAMPIGNELLES (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 1,494 h. ⊠.
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlon sur-Marne; 368 h.
CHAMPIGNEULLE (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 304 h.
CHAMPIGNEULLES (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 157 h.
CHAMPIGNEULLES (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 2,350 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 168 h.
CHAMPIGNOL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 1,015 h. ⊠, ⊤.
CHAMPIGNOLLES (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 190 h.
CHAMPIGNOLLES (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Evreux; 63 h.
CHAMPIGNY (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 168 h.
CHAMPIGNY (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 947 h. ⊠.
CHAMPIGNY (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 782 h.
CHAMPIGNY (Marne), 2e cant. et arr. de Reims; 167 h.
CHAMPIGNY (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 287 h.
CHAMPIGNY (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 3,084 h. 🚉 Grande-Ceinture et E. (ligne de Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert), ⊠, ⊤.
CHAMPIGNY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 1,392 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 320 h.
CHAMPIGNY-LE-SEC (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 1,179 h.
CHAMPIGNY-SOUS VARENNES (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 307 h.
CHAMPILLET (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 398 h.
CHAMPILLON (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 367 h.
CHAMPIS (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 1,011 h.
CHAMPLAN (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 716 h.
CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 198 h.
CHAMP-LAURENT (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 327 h.
CHAMPLAY (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 736 h.
CHAMPLECY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 517 h.
CHAMP-LE-DUC (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 313 h.
CHAMPLEMY (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 1,347 h. ⊠.
CHAMPLIEU (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 151 h.
CHAMPLIN (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 134 h.
CHAMPLIN (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 263 h.
CHAMPLITTE-ET-LE-PRÉLOT (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 2,531 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CHAMPLITTE-LA-VILLE (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 170 h.
CHAMPLIVE (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 211 h.

CHAMPLON (Meuse), cant. de Fresnes en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 104 h.
CHAMPLOST (Yonne), cant. de Brienon, arr de Joigny; 1,286 h.
CHAMPMILLION (Charente), cant. d'Hersac, arr. d'Angoulême; 473 h.
CHAMPMOTTEUX (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 263 h.
CHAMPNÉTERY (H.-Vienne), cant. de Saint Léonard, arr. de Limoges; 834 h.
CHAMPNEUVILLE (Meuse), cant de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 372 h.
CHAMPNIERS (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 3,255 h. ⊡.
CHAMPNIERS (Vienne), cant. et arr. de Civray; 830 h.
CHAMPNIERS - ET - REILLAC (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron; 1,136 h.
CHAMPOLÉON (H.-Alpes), cant. d'Orcières, arr. d'Embrun 563 h.
CHAMPOLY (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 980 h.
CHAMPOSOULT (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 316 h.
CHAMPOUGNY (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 233 h.
CHAMPOULET (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 218 h.
CHAMPOUX (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 47 h.
CHAMPRENAULT (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 90 h.
CHAMPRÉPUS (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 705 h.
CHAMPROND (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 187 h.
CHAMPROND - EN - GÂTINE (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 786 h. ⊠.
CHAMPROND - EN - PERCHET (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 266 h.
CHAMPROUGIER (Jura), cant. et arr. de Poligny; 302 h.
CHAMPS (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 380 h.
CHAMPS (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Mauriac; 1,779 h. ⊡.
CHAMPS (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 196 h.
CHAMPS (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 748 h.
CHAMPS (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 929 h. ⊠.
CHAMPS (Yonne), cant. est et arr. d'Auxerre; 634 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⚲.
CHAMPSAC (H.-Vienne), cant. d'Oradour-sur-Vayres, arr. de Rochechouart; 1,450 h. 🚉 Et., ⚲.
CHAMP - SAINT - PÈRE (LE) [Vendée], cant. de Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 1,778 h. 🚉 Et., ⊡, ⚲.
CHAMPSANGLARD (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 789 h.
CHAMPS - DE - LOSQUE (LES) [Manche], cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 448 h.
CHAMPSECRET (Orne), cant. et arr. de Domfront; 2,735 h. ⊡.
CHAMPSERU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 322 h.
CHAMPS-ROMAIN (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, arr. de Nontron; 833 h.
CHAMP-SUR-BARSE (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 62 h.
CHAMPTERCIER (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 336 h. 🚉 P.-L.-M.
CHAMPTEUSSÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 495 h.
CHAMPTOCÉ (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,994 h. 🚉 Or.
CHAMPTOCEAUX (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 1,605 h. ⊡, ⚲.
CHAMPTONNAY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 163 h.
CHAMPVALLON (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 574 h.
CHAMPVANS (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 80 h.
CHAMPVANS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 50 h.
CHAMPVANS (Jura), cant. et arr. de Dôle; 1,080 h. 🚉 P.-L.-M., ⚲.
CHAMPVANS (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 315 h. 🚉 P.-L.-M., ⚲.
CHAMPVERT (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 1,217 h.
CHAMPVOISY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Épernay; 410 h.
CHAMPVOUX (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 429 h.
CHAMVRES (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 594 h.
CHANAC (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 620 h.
CHANAC (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 1,732 h. ⊡, ⚲.
CHANALEILLES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 825 h.
CHANAS (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 1,150 h.
CHANAY (Ain), cant. de Seyssel, arr. de Belley; 637 h.
CHANAZ (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 689 h.
CHANÇAY (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 812 h.
CHANCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 416 h.
CHANCEAUX (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 430 h. ⊡.
CHANCEAUX (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 263 h.
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 777 h. ⚲.
CHANCELADE (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 1,417 h.
CHANCENAY (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 447 h.
CHANCEY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 313 h.
CHANCIA (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 111 h.
CHANDAI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 577 h. ⊡.
CHANDERNAGOR (Inde française), comptoir, sur l'Hougli; 25,505 h.
CHANDOLAS (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 811 h.
CHANDON (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,400 h.
CHANÉAC (Ardèche), cant. de Saint-Martin de-Valamas, arr. de Tournon; 884 h.
CHANEINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 629 h.
CHÂNES (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 431 h.
CHANET (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 218 h.
CHANGE (LE) [Dordogne], cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux; 726 h.
CHANGÉ (Mayenne), cant. ouest et arr. de Laval; 1,706 h.
CHANGE (Saône-et-Loire), cant. d'Épinac, arr. d'Autun; 630 h.
CHANGÉ (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 2,371 h.
CHANGEY (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 88 h.
CHANGEY (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 212 h.
CHANGIS (Seine-et Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 227 h. 🚉 E.
CHANGY (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 1,009 h.
CHANGY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 250 h.
CHANGY (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 202 h.
CHANGY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 771 h.
CHANIAT (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 487 h.
CHANIERS (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Saintes; 2,151 h. 🚉 Et., ⚲.
CHANNAY (Côte d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 173 h.
CHANNAY (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 1,103 h. ⊡.
CHANNES (Aube), cant. des Riceys, arr. de Bar-sur-Seine; 310 h.
CHANONAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende; 1,138 h.
CHANOS - CURSON (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 931 h.
CHANOUSSE (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 189 h.
CHANOY (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 108 h.
CHANOZ - CHÂTENAY (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 840 h.
CHANTEAU (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 302 h.
CHANTECOCQ (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 120 h.
CHANTECOQ (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 644 h.
CHANTECORPS (Deux Sèvres), cant. de Menigoute, arr. de Parthenay; 942 h.
CHANTEHEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 356 h.
CHANTEIX (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 1,048 h.
CHANTELLE (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Gannat; 2,010 h. ⊡, ⚲.
CHANTELOUP (Eure), cant. de Damville, arr. d'Evreux; 104 h.
CHANTELOUP (Ille-et-Vilaine), cant. du Sel, arr. de Redon; 1,542 h.
CHANTELOUP (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 974 h.
CHANTELOUP (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 362 h.
CHANTELOUP (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 182 h.
CHANTELOUP (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 685 h.
CHANTELOUP (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 1,840 h.
CHANTELOUVE (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 394 h.
CHANTEMERLE (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 276 h.
CHANTEMERLE (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 403 h.
CHANTEMERLE (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 921 h.
CHANTEMERLE (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 120 h.
CHANTENAY (Loire-Inf.), 6e cant. et arr. de Nantes; 11,808 h. 🚉 Or., ⊡, ⚲.
CHANTENAY (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 2,035 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡.
CHANTENAY (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 1,272 h. ⊡.
CHANTEPIE (Ille-et-Vilaine), cant. sud-est et arr. de Rennes; 835 h.
CHANTÉRAC (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 903 h.
CHANTERELLE (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 924 h.
CHANTES (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 278 h.
CHANTESSE (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 233 h.
CHANTEUGES (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 847 h. 🚉 P.-L.-M., ⚲.
CHANTILLAC (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radegonde, arr. de Barbezieux; 640 h.
CHANTILLY (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 3,942 h. 🚉 N., ⊡, ⚲.
CHANTÔME (Indre), cant. d'Éguzon, arr. de La Châtre; 263 h.
CHANTONNAY (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 3,709 h. 🚉 Et., ⊡, ⚲.
CHANTRAINES (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 294 h. 🚉 E.
CHANTRANS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 489 h.
CHANTREZAC (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 726 h.
CHANTRIGNÉ (Mayenne), cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 1,782 h.
CHANU (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 2,451 h. ⊡.
CHANZEAUX (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,474 h.
CHAON (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 652 h.
CHAOUILLEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 220 h.
CHAOURCE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine; 1,491 h. ⊡, ⚲.
CHAOURSE (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 834 h.
CHAPAIZE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 598 h.
CHAPAREILLAN (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 2,331 h. ⊡.
CHAPDES - BEAUFORT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 1,787 h.
CHAPDEUIL-ET-SAINT JUST (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 691 h.
CHAPEAU (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 560 h.
CHAPELAINE (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 130 h.
CHAPELAUDE (LA) [Allier], cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 1,601 h.
CHAPELETTE (LA) [Allier], cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 275 h.
CHAPELLE (LA) [Allier], cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 1,091 h.
CHAPELLE (LA) [Ardennes], cant. nord et arr. de Sedan; 303 h.
CHAPELLE (LA) [Charente],

cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 339 h.
CHAPELLE (LA) [Isère], cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 563 h.
CHAPELLE (LA) [Jura], cant. de Salins, arr. de Poligny; 448 h.
CHAPELLE (LA) [Loire], cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 325 h.
CHAPELLE (LA) [Morbihan], cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 854 h.
CHAPELLE (LA) [Savoie], cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 784 h.
CHAPELLE (LA) [H.-Savoie], cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 615 h.
CHAPELLE (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 158 h.
CHAPELLE (LA) [Vosges], cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 1,110 h. E.
CHAPELLE-ACHARD (LA) [Vendée], cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 780 h.
CHAPELLE-AGNON (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Cunlhat, arr. d'Ambert; 2,505 h.
CHAPELLE-ANTHENAISE (LA) [Mayenne], cant. d'Argentré, arr. de Laval; 675 h. O.
CHAPELLE-AUBAREIL (LA) [Dordogne], cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 840 h.
CHAPELLE-AU-MANS (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 546 h.
CHAPELLE-AU-MOINE (LA) [Orne], cant. de Flers, arr. de Domfront; 437 h.
CHAPELLE-AU-RIBOUL (LA) [Mayenne], cant. du Horps, arr. de Mayenne; 1,126 h. O.
CHAPELLE-AUX-BOIS (LA) [Vosges], cant. de Xertigny, arr. d'Épinal; 2,205 h. E.
CHAPELLE AUX BROCS (LA) [Corrèze], cant. et arr. de Brive; 307 h.
CHAPELLE-AUX-CHASSES (LA) [Allier], cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 494 h.
CHAPELLE-AUX-CHOUX (LA) [Sarthe], cant. du Lude, arr. de La Flèche; 541 h. Or.
CHAPELLE-AUX-FILZMÉENS (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 609 h.
CHAPELLE-AUX-LYS (LA) [Vendée], cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 677 h.
CHAPELLE-AUX-NAUX (LA) [Indre-et-Loire], cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 472 h.
CHAPELLE-AUX-SAINTS (LA) [Corrèze], cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 529 h.
CHAPELLE-BALOUE (LA) [Creuse], cant. de Dun, arr. de Guéret; 399 h.
CHAPELLE-BASSE-MER (LA) [Loire-Inf.], cant. de Leroux-Bottereau, arr. de Nantes; 3,278 h.
CHAPELLE-BÂTON (LA) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 149 h.
CHAPELLE-BÂTON (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 806 h.
CHAPELLE-BATON (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 970 h.
CHAPELLE-BAYVEL (LA) [Eure], cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 343 h.
CHAPELLE-BERTIN (LA) [H.-Loire], cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 420 h.
CHAPELLE-BERTRAND (LA) [Deux-Sèvres], cant. et arr. de Parthenay; 682 h.
CHAPELLE-BICHE (LA) [Orne], cant. de Flers, arr. de Domfront; 851 h.
CHAPELLE-BLANCHE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Caulnes, arr. de Dinan; 488 h.
CHAPELLE-BLANCHE (LA) [Indre-et-Loire], cant. de Ligueil, arr. de Loches; 888 h.
CHAPELLE-BLANCHE (LA) [Savoie], cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 546 h.
CHAPELLE-BOUEXIC (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Maure, arr. de Redon; 1,194 h.
CHAPELLE-CÉCELIN (LA) [Manche], cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 378 h.
CHAPELLE-CHAUSSÉE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 1,192 h.
CHAPELLE-CRAONNAISE (LA) [Mayenne], cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 477 h.
CHAPELLE-D'ALAGNON (LA) [Cantal], cant. et arr. de Murat; 379 h.
CHAPELLE-D'ALIGNÉ (LA) [Sarthe], cant. et arr. de La Flèche; 1,613 h.
CHAPELLE-D'ANGILLON (LA) [Cher], ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 917 h.
CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 3,960 h.
CHAPELLE-D'AUNAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 291 h.
CHAPELLE-D'AUREC (LA) [H.-Loire], cant. de Monistrol-sur-Loire, arr. d'Yssingeaux; 635 h.
CHAPELLE-DE-BRAGNY (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Chalon-sur-Saône; 412 h.
CHAPELLE-DE-GUINCHAY (LA) [Saône-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 1,951 h.
CHAPELLE-DE-LA-TOUR (LA) [Isère], cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,014 h.
CHAPELLE-DE-MARDORE (LA) [Rhône], cant. de Thizy, arr. de Villefranche; 578 h.
CHAPELLE-DES-BOIS (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 602 h.
CHAPELLE-DES-FOUGERETZ (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. nord-est et arr. de Rennes; 683 h.
CHAPELLE-DES-MARAIS (LA) [Loire-Inf.], cant. d'Herbignac, arr. de Saint-Nazaire; 2,039 h.
CHAPELLE-DES-POTS (LA) [Charente-Inf.], cant. nord et arr. de Saintes; 562 h.
CHAPELLE-DE-THIREUIL (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 2,319 h.
CHAPELLE-D'HUIN (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 696 h.
CHAPELLE-DU-BARD (LA) [Isère], cant. d'Allevard, arr. de Grenoble; 922 h.
CHAPELLE-DU-BOIS (LA) [Sarthe], cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 906 h.
CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX (LA) [Eure], cant. nord et arr. d'Évreux; 145 h.
CHAPELLE-DU-BOURGAY (LA) [Seine-Inf.], cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 142 h.
CHAPELLE-DU-CHÂTELARD (LA) [Ain], cant. de Villars, arr. de Trévoux; 361 h.
CHAPELLE-DU-FEST (LA) [Manche], cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 182 h.
CHAPELLE-DU-GENÊT (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 1,016 h.
CHAPELLE-DU-LOU (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Montauban, arr. de Montfort; 443 h.
CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Matour, arr. de Mâcon; 617 h.
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA) [Savoie], cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry; 250 h.
CHAPELLE-DU-NOYER (LA) [Eure-et-Loir], cant. et arr. de Châteaudun; 510 h.
CHAPELLE-ENCHÉRIE (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 419 h.
CHAPELLE-ENGELBOLD (LA) [Calvados], cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 278 h.
CHAPELLE-EN-JUGER (LA) [Manche], cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 828 h.
CHAPELLE-EN-LAFAYE (LA) [Loire], cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 403 h.
CHAPELLE-EN-SERVAL (LA) [Oise], cant. et arr. de Senlis; 538 h.
CHAPELLE-EN-VERCORS (LA) [Drôme], ch.-l. de cant., arr. de Die; 1,266 h.
CHAPELLE-ERBRÉE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. est et arr. de Vitré; 702 h.
CHAPELLE-FAUCHER (LA) [Dordogne], cant. de Champagnac-de-Belair, arr. de Nontron; 861 h.
CHAPELLE-FELCOURT (LA) [Marne], cant. et arr. de Sainte-Menehould; 111 h.
CHAPELLE-FORAINVILLIERS (LA) [Eure-et-Loir], cant. et arr. de Dreux; 162 h.
CHAPELLE-FORTIN (LA) [Eure-et-Loir], cant. de La Ferté-Vidame, arr. de Dreux; 338 h.
CHAPELLE-GACELINE (LA) [Morbihan], cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 738 h.
CHAPELLE-GAUDIN (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 526 h.
CHAPELLE-GAUGAIN (LA) [Sarthe], cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 592 h.
CHAPELLE-GAUTHIER (LA) [Eure], cant. de Broglie, arr. de Bernay; 518 h.
CHAPELLE-GAUTHIER (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Mormant, arr. de Melun; 725 h. fb.
CHAPELLE-GENESTE (LA) [H.-Loire], cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 925 h.
CHAPELLE-GLAIN (LA) [Loire-Inf.], cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes, arr. de Châteaubriant; 1,546 h.
CHAPELLE-GONAGUET (LA) [Dordogne], cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 57 h.
CHAPELLE-GRÉSIGNAC (LA) [Dordogne], cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 333 h.
CHAPELLE-GUILLAUME (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 729 h.
CHAPELLE-HARENG (LA) [Eure], cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 233 h.
CHAPELLE-HAUTE-GRUE (LA) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 110 h.
CHAPELLE-HERMIER (LA) [Vendée], cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 678 h.
CHAPELLE-HEULIN (LA) [Loire-Inf.], cant. de Vallet, arr. de Nantes; 1,429 h.
CHAPELLE-HUGON (LA) [Cher], cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 850 h.
CHAPELLE-HULLIN (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Pouancé, arr. de Segré; 398 h.
CHAPELLE-HUON (LA) [Sarthe], cant. et arr. de Saint-Calais; 763 h. Or.
CHAPELLE-IGER (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 198 h.
CHAPELLE-JANSON (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. nord et arr. de Fougères; 1,750 h.
CHAPELLE-LA-REINE (LA) [Seine-et-Marne], ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau; 859 h. P.-L.-M.
CHAPELLE-LARGEAU (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 998 h.
CHAPELLE-LASSON (LA) [Marne], cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 189 h.
CHAPELLE-LAUNAY (LA) [Loire-Inf.], cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 1,571 h.
CHAPELLE-LAURENT (LA) [Cantal], cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 655 h.
CHAPELLE-LÈS-LUXEUIL (LA) [H.-Saône], cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 487 h.
CHAPELLE-MARCOUSSE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 444 h.
CHAPELLE-MOCHE (LA) [Orne], cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 1,951 h. O. (Alençon à Domfront).
CHAPELLE-MONTABOURLET (LA) [Dordogne], cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 232 h.
CHAPELLE-MONTBRANDEIX (LA) [H.-Vienne], cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 687 h.
CHAPELLE-MONTHODON (LA) [Aisne], cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 406 h.
CHAPELLE-MONTLIGEON (LA) [Orne], cant. et arr. de Mortagne; 637 h.
CHAPELLE-MONTLINARD (LA) [Cher], cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 558 h.
CHAPELLE-MONT-MARTIN (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 382 h.
CHAPELLE-MONTMOREAU (LA) [Dordogne], cant. de Champagnac-de-Belair, arr. de Nontron; 327 h.
CHAPELLE-MONTREUIL (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 1,003 h.
CHAPELLE-MORTHEMER (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 387 h.
CHAPELLE-MOULIÈRE (LA) [Vienne], cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 629 h.
CHAPELLE-NAUDE (LA) [Saône-et-Loire], cant. et arr. de Louhans; 776 h.
CHAPELLE-NEUVE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 1,394 h.
CHAPELLE-NEUVE (LA) (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 1,094 h.
CHAPELLE-ONZERAIN (LA) [Loiret], cant. de Patay, arr. d'Orléans; 254 h.
CHAPELLE-ORTHEMALE (LA) [Indre], cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 255 h.
CHAPELLE-PALLUAU (LA) [Vendée], cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 986 h.
CHAPELLE-PÉCHAUD (LA) [Dordogne], cant. de Domme, arr. de Sarlat; 318 h.
CHAPELLE-POUILLOUX (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle; 519 h.
CHAPELLE-PRÈS-SÉES (LA) [Orne], cant. de Sées, arr. d'Alençon; 263 h.
CHAPELLE-RABLAIS (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Nangis, arr. de Provins; 517 h.
CHAPELLE-RAINSOUIN (LA) [Mayenne], cant. de Montsûrs, arr. de Laval; 467 h.
CHAPELLE-RAMBAUD (LA)

[H.-Savoie], cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 292 h.
CHAPELLE-REANVILLE (LA) [Eure], cant. de Vernon, arr. d'Evreux; 270 h.
CHAPELLE-ROUSSELIN (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 780 h.
CHAPELLE ROYALE (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 533 h.
CHAPELLES (LES) [Mayenne], cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 632 h.
CHAPELLES (LES) [Savoie], cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 713 h.
CHAPELLE - SAINT - ANDRÉ (LA) [Nièvre], cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 1,583 h.
CHAPELLE - SAINT - AUBERT (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 628 h.
CHAPELLE-SAINT-AUBIN (LA) [Sarthe], 2e cant. et arr. du Mans; 564 h.
CHAPELLE - SAINT - ÉTIENNE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 841 h.
CHAPELLE-SAINT-FLORENT (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 1,335 h.
CHAPELLE-SAINT-FRAY (LA) [Sarthe], cant. de Conlie, arr. du Mans; 365 h.
CHAPELLE - SAINT - GÉRAUD (LA) [Corrèze], cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 520 h.
CHAPELLE-SAINT JEAN (LA) [Dordogne], cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 193 h.
CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Seiches, arr. de Baugé; 692 h.
CHAPELLE-SAINT LAURENT (LA) [Deux Sèvres], cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 2,191 h. ⊠.
CHAPELLE-SAINT LAURIAN (LA) [Indre], cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 317 h.
CHAPELLE-SAINT-LUC (LA) [Aube], 2e cant. et arr. de Troyes; 569 h.
CHAPELLE-SAINT-MARTIAL (LA) [Creuse], cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 386 h.
CHAPELLE - SAINT - MARTIN (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Mer, arr. de Blois; 1,042 h.
CHAPELLE - SAINT - MARTIN (LA) [Savoie], cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 225 h.
CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA) [H.-Savoie], cant. sud et arr. d'Annecy; 283 h.
CHAPELLE-SAINT-MÉLAINE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. et arr. de Redon; 1,402 h.
CHAPELLE - SAINT - MESMIN (LA) [Loiret], cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 1,756 h. 🚉 Or., ⊠, Ͳ.
CHAPELLE-SAINT-OUEN (LA) [Seine-Inf.], cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 176 h.
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA) [H.-Saône], cant. de Gy, arr. de Gray; 329 h.
CHAPELLE-SAINT-RÉMY (LA) [Sarthe], cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 1,022 h.
CHAPELLE SAINT-SAUVEUR (Loire-Inf.), cant. de Varades, arr. d'Ancenis; 1,075 h.
CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Pierre, arr. de Louhans; 1,732 h.
CHAPELLE-SAINT-SÉPULCRE (LA) [Loiret], cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 275 h.
CHAPELLE - SAINT - SULPICE (LA) [Seine-et-Marne], cant. et arr. de Provins; 139 h.
CHAPELLE SAINT-URSIN (LA) [Cher], cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 768 h. 🚉 Or., Ͳ.
CHAPELLES-BOURBON (LES) [Seine-et-Marne], cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 93 h.
CHAPELLE-SOUËF (LA) [Orne], cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 708 h.
CHAPELLE-SOUS-BRANCION (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 562 h.
CHAPELLE - SOUS - DUN (LA) [Saône-et-Loire], cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 930 h.
CHAPELLE SOUS ORBAIS (LA) [Marne], cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 111 h.
CHAPELLE-SOUS-UCHON (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 563 h.
CHAPELLE - SPINASSE (LA) [Corrèze], cant. d'Egletons, arr. de Tulle; 234 h.
CHAPELLE - SUR - AVEYRON (LA) [Loiret], cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 658 h.
CHAPELLE-SUR CHÉZY (LA) [Aisne], cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 270 h.
CHAPELLE - SUR - COISE (LA) [Rhône], cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 384 h.
CHAPELLE-SUR-CRÈCY (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 852 h.
CHAPELLE - SUR - DUN (LA) [Seine-Inf.], cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 710 h. Ͳ.
CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA) [Loire-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 2,593 h. 🚉 Or., ⊠, Ͳ.
CHAPELLE SUR-LOIRE (LA) [Indre-et Loire], cant. de Bourgueil, arr. de Chinon; 2,307 h. 🚉 Or., ⊠, Ͳ.
CHAPELLE-SUR-OREUSE (LA) [Yonne], cant. de Sergines, arr. de Sens; 555 h.
CHAPELLE-SUR-OUDON (LA) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Segré; 693 h.
CHAPELLE-SUR-USSON (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 308 h.
CHAPELLE TAILLEFERT (LA) [Creuse], cant. et arr. de Guéret; 752 h.
CHAPELLE-THÈCLE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Montpont, arr. de Louhans; 1,388 h.
CHAPELLE - THEMER (LA) [Vendée], cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 868 h.
CHAPELLE - THOUARAULT (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. et arr. de Montfort; 618 h.
CHAPELLE-URÉE (LA) [Manche], cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 363 h.
CHAPELLE-VALLON (Aube), cant. de Mery-sur-Seine, arr. d'Arcis sur-Aube; 379 h.
CHAPELLE - VAUPELLETAIGNE (LA) [Yonne], cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 209 h.
CHAPELLE-VENDÔMOISE (LA) [Loir-et-Cher], cant. d'Herbault, arr. de Blois; 528 h. 🚉 Or., Ͳ.
CHAPELLE - VÉRONGE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 485 h.
CHAPELLE-VICOMTESSE (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Droué, arr. de Vendôme; 465 h.
CHAPELLE - VIEILLE - FORÊT (LA) [Yonne], cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 630 h.
CHAPELLE-VIEL (LA) [Orne], cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 264 h.
CHAPELLE VIVIERS (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 594 h.
CHAPELLE - VOLAND (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 1,702 h.
CHAPELLE-YVON (LA) [Calvados], cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 548 h. 🚉 O., Ͳ.
CHAPELON (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 345 h.
CHAPELOTTE (LA) [Cher], cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 632 h.
CHAPÈRY (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 335 h.
CHAPET (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 352 h.
CHAPOIS (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 424 h.
CHAPONNAY (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 1,100 h.
CHAPONOST (Rhône), cant. de Saint-Genis Laval, arr. de Lyon; 1,856 h. ⊠, Ͳ.
CHAPPES (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 791 h.
CHAPPES (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 288 h.
CHAPPES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 259 h.
CHAPPES (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 833 h.
CHAPTELAT (H.-Vienne), cant. de Nieul, arr. de Limoges; 815 h.
CHAPTUZAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 720 h.
CHARANCIEU (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 547 h.
CHARANCIN (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 221 h.
CHARANTONNAY (Isère), cant. d'Hervieux, arr. de Vienne; 780 h.
CHARAVINES (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 962 h.
CHARBOGNE (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 448 h.
CHARBONNAT (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 810 h.
CHARBONNIER (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron arr. d'Issoire; 463 h.
CHARBONNIÈRES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon, 135 h.
CHARBONNIÈRES (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 788 h.
CHARBONNIÈRES (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 211 h.
CHARBONNIÈRES (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 839 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, Ͳ.
CHARBONNIÈRES - LES - VARENNES (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 1,659 h.
CHARBONNIÈRES-LES-VIEILLES (Puy-de-Dôme), cant de Manzat, arr. de Riom; 2,320 h.
CHARBUY (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 1,215 h.
CHARCE (LA) [Drôme], cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 181 h.
CHARCÉ (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 517 h.
CHARCENNE (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 603 h.
CHARCHIGNÉ (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 853 h.
CHARCHILLA (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 277 h.
CHARCIER (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 280 h.
CHARD (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 605 h.
CHARDENY (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 104 h.
CHARDES (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 217 h.
CHARDOGNE (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 462 h.
CHARDONNAY (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 518 h.
CHAREIL-CINTRAT (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 799 h.
CHARENCEY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 121 h.
CHARENCY (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 95 h.
CHARENCY VEXIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 908 h.
CHARENS (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 160 h.
CHARENSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 1,858 h.
CHARENTAY (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 885 h.
CHARENTENAY (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 214 h.
CHARENTENAY (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 609 h.
CHARENTILLY (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 544 h.
CHARENTON - LE - PONT (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Sceaux; 11,826 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, Ͳ.
CHARENTONNAY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 827 h.
CHARENTON-SUR-CHER (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,994 h. ⊠, Ͳ.
CHARETTE (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 501 h.
CHARETTE (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 787 h.
CHAREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 298 h.
CHARÉZIER (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 242 h.
CHARGÉ (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 353 h.
CHARGEY - LÈS - GRAY (H.-Saône), cant. d'Autray-lès-Gray, arr. de Gray; 723 h.
CHARGEY - LES - PORT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 471 h.
CHARIEZ (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 504 h.
CHARIGNY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 116 h.
CHARITÉ (LA) [Nièvre], ch.-l. de cant., arr. de Cosne; 4,826 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, Ͳ.
CHARIX (Ain), cant. et arr. de Nantua; 566 h. 🚉 des chemins de fer des Dombes et du sud-est.
CHARLAS (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 522 h.
CHARLEVAL (Bouches-du-Rhône), cant. de Lambesc, arr. d'Aix; 1,022 h.
CHARLEVAL (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 1,618 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure, Ͳ.
CHARLEVILLE (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 16,185 h. 🚉 N. et E., ⊠, Ͳ.
CHARLEVILLE (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 403 h.
CHARLIEU (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 5,720 h. ⊠, Ͳ.
CHARLY (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry; 1,739 h. ⊠, Ͳ.
CHARLY (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 873 h.

CHARLY (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 960 h.
CHARMANT (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 539 h. Or., , .
CHARMAUVILLERS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 418 h.
CHARMÉ (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 912 h.
CHARME (LA) [Jura], cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 113 h.
CHARME (LE) [Loiret], cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 424 h.
CHARMÉE (LA) [Saône-et-Loire], cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 502 h.
CHARMEIL (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 320 h.
CHARMEL (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 410 h.
CHARMENSAC (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 502 h.
CHARMENTRAY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 169 h.
CHARMES (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 855 h.
CHARMES (Allier), cant. et arr. de Gannat; 605 h.
CHARMES (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 973 h. P.-L.-M., .
CHARMES (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon, 169 h.
CHARMES (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 896 h. .
CHARMES (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 218 h.
CHARMES (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt; 3,250 h. E., , .
CHARMES-EN-L'ANGLE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 99 h.
CHARMES LA CÔTE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 475 h.
CHARMES-LA-GRANDE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 413 h.
CHARMES-SAINT-VALBERT (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 216 h.
CHARMOILLE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 439 h.
CHARMOILLE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 212 h.
CHARMOILLES (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres, 311 h.
CHARMOIS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 197 h.
CHARMOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 130 h.
CHARMOIS DEVANT-BRUYÈRES (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 510 h.
CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX (Vosges), cant. de Xertigny, arr. d'Épinal; 1,206 h.
CHARMONT (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 601 h. E., , .
CHARMONT (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 621 h.
CHARMONT (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 908 h. , .
CHARMONT (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 68 h.
CHARMONTOIS-L'ABBÉ (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 208 h.
CHARMONTOIS-LE-ROI (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 226 h.
CHARMOY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 90 h.
CHARMOY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 359 h. E.
CHARMOY (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun; 625 h.
CHARMOY (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 388 h.
CHARNAS (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 485 h.
CHARNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 335 h.
CHARNAY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 135 h.
CHARNAY (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 794 h.
CHARNAY (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 1,957 h. P.-L.-M.
CHARNAY-LÈS-CHÂLON (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 635 h.
CHARNÈCLES (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 988 h.
CHARNIZAY (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 1,313 h.
CHARNOD (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 157 h.
CHARNOIS (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 136 h.
CHARNOZ (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 252 h.
CHARNY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 161 h.
CHARNY (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse; 420 h. , .
CHARNY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 430 h.
CHARNY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 1,594 h. , .
CHARNY-LE-BACHOT (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 257 h.
CHAROLLES (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 3,354 h. P.-L.-M., , .
CHAROLS (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 446 h.
CHARONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 361 h.
CHAROST (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 1,619 h .
CHARPENTRY (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse, 113 h.
CHARPEY (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 1,481 h. .
CHARPONT (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 250 h.
CHARQUEMONT (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 1,380 h. , .
CHARRAIS (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 786 h.
CHARRAIX (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 418 h.
CHARRAS (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 640 h. Et.
CHARRAY (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 341 h.
CHARRE (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 515 h.
CHARRECEY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 579 h.
CHARREY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 376 h.
CHARREY-SUR-SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 388 h.
CHARRIÈRE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 660 h. Et.
CHARRIN (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 1,016 h.
CHARRITTE DE BAS (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 363 h.
CHARRON (Charente-Inf.), cant. de Marans, arr. de La Rochelle; 1,212 h.
CHARRON (Creuse), cant. d'Évaux, arr. d'Aubusson; 1,234 h.
CHARROUX (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 1,322 h. .
CHARROUX (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Civray, 2,085 h. , .
CHARS (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 1,009 h. O. et de Magny à Chars, , .
CHARSONVILLE (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 955 h.
CHARTAINVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 340 h.
CHARTÈVES (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 325 h.
CHARTRE (LA) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais; 1,502 h. Or., , .
CHARTRENÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Beaugé; 163 h.
CHARTRES (Eure-et-Loir), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 21,080 h. Archevêché; succursale de la Banque de France. O., d'Orléans à Rouen et de Chartres à Auneau, , .
CHARTRES (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 945 h.
CHARTRETTES (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 610 h.
CHARTRIER-FERRIÈRE (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 686 h.
CHARTRONGES (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 172 h.
CHARTUZAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 280 h.
CHARVIEU (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 348 h.
CHARVONNEX (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 556 h.
CHARZAIS (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 652 h.
CHAS (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont, 442 h.
CHASEREY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 165 h.
CHASNAIS (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 338 h.
CHASNANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 390 h.
CHASNAY (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 504 h.
CHASNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Liffré, arr. de Rennes; 702 h.
CHASPUZAC (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 495 h.
CHASSAGNE (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 197 h.
CHASSAGNE (LA) [Jura], cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 312 h.
CHASSAGNE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 420 h.
CHASSAGNE-MONTRACHET (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 966 h. , .
CHASSAGNES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 325 h.
CHASSAGNES (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 546 h.
CHASSAGNY (Rhône), cant. de Givors arr. de Lyon; 401 h.
CHASSAIGNES (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 288 h.
CHASSAL (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 383 h.
CHASSANT (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 326 h.
CHASSE (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 1,160 h. P.-L.-M., .
CHASSÉ (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 188 h.
CHASSEGUEY (Manche), cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 210 h.
CHASSELAS (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 333 h.
CHASSELAY (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 690 h.
CHASSELAY (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 1,256 h. , .
CHASSEMY (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 713 h.
CHASSENARD (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 771 h.
CHASSENEUIL (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 2,492 h. Et., , .
CHASSENEUIL (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 1,198 h.
CHASSENEUIL (Vienne), cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers; 1,525 h. Or.
CHASSENON (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,099 h.
CHASSERADÈS (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 823 h.
CHASSERICOURT (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 161 h.
CHASSEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 251 h.
CHASSEY (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 235 h.
CHASSEY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 550 h.
CHASSEY-LES-MONTBOZON (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 485 h.
CHASSEY-LES-SCEY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 135 h.
CHASSIECQ (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 637 h.
CHASSIERS (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 1,173 h.
CHASSIEU (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 777 h.
CHASSIGNELLES (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 445 h.
CHASSIGNIEU (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 428 h.
CHASSIGNOLES (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 1,181 h.
CHASSIGNOLLES (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 787 h.
CHASSIGNY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 592 h. .
CHASSIGNY-SOUS-DUN (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 1,173 h.
CHASSILLÉ (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 490 h.
CHASSORS (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 932 h.
CHASSY (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 880 h.
CHASSY (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 529 h.
CHASSY (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 917 h.
CHASTANG (LE) [Corrèze], cant. sud et arr. de Tulle; 302 h.
CHASTANIER (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 283 h.
CHASTEAUX (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 955 h.
CHASTEL (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 629 h.
CHASTEL-ARNAUD (Drôme),

cant. de Saillans, arr. de Die; 187 h.

CHASTELLUX (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon; 581 h. ⊡.

CHASTEL-MARLHAC (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac, 1,298 h.

CHASTEL NOUVEL (LE) [Lozère], cant. et arr. de Mende; 600 h.

CHASTEL SUR MURAT (Cantal), cant. et arr. de Murat; 387 h.

CHASTENAY (Yonne), cant. de Courson, arr. de Auxerre; 307 h.

CHASTEUIL (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 99 h.

CHASTREIX (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 1,146 h.

CHÂTAIGNERAIE (LA) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 1,984 h. ⊡, T.

CHATAIN (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 902 h.

CHATAINCOURT (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 323 h.

CHATAS (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 301 h.

CHÂTEAU (LE) [Charente-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de Marennes; 3,132 h.

CHÂTEAU (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 576 h.

CHÂTEAU-ARNOUX (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 670 h. 🚂 P.-L.-M.

CHÂTEAU-BERNARD (Charente), cant. et arr. de Cognac; 914 h.

CHÂTEAU-BERNARD (Isère), cant. de Monestier de-Clermont, arr. de Grenoble; 391 h.

CHÂTEAUBLEAU (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 223 h.

CHÂTEAUBOURG (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 300 h.

CHÂTEAUBOURG (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Vitré; 1,318 h. 🚂 O., ⊡, T.

CHÂTEAUBRIANT (Loire-Inf.), ch.-l. d'arr.; 5,564 h. 🚂 Or. et O., ⊡, T.

CHÂTEAU-CHALON (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 551 h.

CHÂTEAU-CHERVIX (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 1,763 h.

CHÂTEAU-CHINON (ville) [Nièvre], ch.-l. d'arr.; 2,613 h. ⊡, T.

CHÂTEAU CHINON (campagne) [Nièvre], cant. et arr. de Château-Chinon; 1,482 h.

CHÂTEAU-D'ALMENÊCHES (LE) [Orne], cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 272 h.

CHÂTEAU DES PRES (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 166 h.

CHÂTEAU-D'OLONNE (Vendée), cant. et arr. des Sables-d'Olonne; 1,437 h.

CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 578 h.

CHÂTEAUDOUBLE (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 883 h.

CHÂTEAU-DU-LOIR (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais; 3,018 h. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAUDUN (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 16,671 h. ⊡, T.

CHÂTEAUDUN (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arr.; 7,036 h. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAUFORT (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 170 h.

CHÂTEAUFORT (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 637 h.

CHÂTEAU GAILLARD (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 554 h.

CHÂTEAU-GARNIER (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 1,267 h.

CHÂTEAUGAY (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 1,176 h.

CHÂTEAUGIRON (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 1,467 h. ⊡, T.

CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), ch.-l. d'arr.; 7,107 h. 🚂 O., ⊡, T.

CHÂTEAU-GUIBERT (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,392 h.

CHÂTEAU-L'ABBAYE (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 766 h.

CHÂTEAU-LAMBERT (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 124 h.

CHÂTEAU-LANDON (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau; 2,780 h. ⊡, T.

CHÂTEAU LARCHER (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 699 h.

CHÂTEAU-LA VALLIÈRE (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 1,228 h. ⊡, T.

CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 1,598 h. 🚂 Or., T.

CHÂTEAU-L'HERMITAGE (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 184 h.

CHÂTEAULIN (Finistère), ch.-l. d'arr.; 3,462 h. 🚂 Or. et O., ⊡, T.

CHÂTEAUMEILLANT (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 3,745 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 550 h.

CHÂTEAUNEUF (Alpes-Mar.), cant. de Contes, arr. de Nice; 1,221 h.

CHÂTEAUNEUF (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Cognac; 3,204 h. 🚂 Et., ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 301 h.

CHÂTEAUNEUF (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 1,455 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 3,328 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 740 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 579 h.

CHÂTEAUNEUF (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 2,056 h. ⊡.

CHÂTEAUNEUF (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 871 h.

CHÂTEAUNEUF (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 352 h. ⊡.

CHÂTEAUNEUF (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 899 h.

CHÂTEAUNEUF (Vendée), cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne; 589 h.

CHÂTEAUNEUF (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 1,507 h. 🚂 Et., ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-CALCERNIER (Vaucluse), cant. ouest et arr. d'Orange; 1,206 h. ⊡.

CHÂTEAUNEUF-DE-BORDETTE (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 230 h.

CHÂTEAUNEUF-DE-CHABRE (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 149 h.

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 1,109 h. ⊡.

CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 1,317 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-DE-MAZENC (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 1,692 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 234 h.

CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Mende; 733 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-D'ISÈRE (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 2,055 h.

CHÂTEAU NEUF-D'OZE (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 116 h.

CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 1,242 h.

CHÂTEAUNEUF-LE-ROUGE (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 232 h.

CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 863 h. 🚂 P.-L.-M.

CHÂTEAUNEUF-LES-MOUSTIERS (B.-Alpes), cant. de Moustiers-Sainte-Marie, arr. de Digne; 364 h.

CHÂTEAUNEUF-MIRAVAIL (B.-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 332 h.

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 2,728 h. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 3,391 h. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Segré; 1,620 h. ⊡, T.

CHÂTEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 406 h.

CHÂTEAUPONSAC (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 4,013 h. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAU-PORCIEN (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rethel; 1,585 h. ⊡, T.

CHÂTEAUREDON (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 151 h.

CHÂTEAU-REGNAULT (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 2,085 h.

CHÂTEAURENARD (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 5,801 h. ⊡, T.

CHÂTEAURENARD (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 2,551 h. 🚂 Et. (Orléans à Châlons-sur-Marne), ⊡, T.

CHÂTEAURENAUD (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 1,474 h.

CHÂTEAURENAULT (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 4,256 h. 🚂 Or., ⊡.

CHATEAUROUX (H.-Alpes), cant. et arr. d'Embrun; 1,616 h. ⊡ fb.

CHÂTEAUROUX (Indre), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 21,179 h. Succursale de la Banque de France. 🚂 Or., ⊡, T.

CHÂTEAU-SUR-ALLIER (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 578 h.

CHÂTEAU-SUR-CHER (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 688 h.

CHÂTEAU-SUR-EPTE (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 141 h.

CHÂTEAUTHÉBAUD (Loire-Inf.), cant. de Vertou, arr. de Nantes; 1,685 h.

CHÂTEAU-THIERRY (Aisne), ch.-l. d'arr.; 7,015 h. 🚂 Et., ⊡, T.

CHÂTEAU-VERDUN (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 145 h.

CHÂTEAUVERT (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 185 h.

CHÂTEAUVIEUX (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 202 h.

CHÂTEAUVIEUX (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 88 h.

CHÂTEAUVIEUX (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,101 h.

CHÂTEAUVIEUX (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 104 h.

CHÂTEAUVILAIN (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 546 h.

CHÂTEAUVILLAIN (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 1,511 h. 🚂 E., ⊡, T.

CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 906 h.

CHÂTEL (LE) [Savoie], cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 338 h.

CHÂTEL (H.-Savoie), cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 496 h.

CHÂTEL (Vosges), ch.-l. de cant., arr. d'Épinal; 1,319 h. 🚂 E., ⊡, T.

CHATELAIN (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 550 h.

CHÂTELAINE (LA) [Jura], cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 172 h.

CHÂTELAIS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 1,023 h.

CHÂTELARD (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 128 h.

CHÂTELARD (LE) [Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 912 h. ⊡, T.

CHÂTELAUDREN (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 1,353 h. 🚂 O., ⊡, T.

CHATELAY (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 148 h.

CHÂTELBLANC (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 423 h.

CHÂTEL-CENSOIR (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 1,192 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, T.

CHÂTEL-CHÉHÉRY (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 692 h. 🚂 E.

CHÂTEL-DE-JOUX (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 185 h.

CHÂTEL-DE-NEUVRE (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 1,001 h. ⊡.

CHÂTELDON (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Thiers; 1,933 h. ⊡.

CHÂTELET (LE) [Ardennes], cant. et arr. de Rocroi; 409 h. 🚂 E., T.

CHÂTELET (LE) [Cher], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 2,233 h. ⊡, T.

CHÂTELET (LE) [Doubs], cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 60 h.

CHÂTELET-EN-BRIE (LE)

[Seine-et-Marne], ch.-l. de cant., arr. de Melun; 905 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTELET-SUR-RETOURNE (LE) [Ardennes], cant. de Juniville, arr. de Rethel; 369 h.

CHÂTELETS (LES) [Eure-et-Loir], cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 179 h.

CHATELEY (LE) [Jura], cant. et arr. de Poligny; 257 h. 🚉 P.-L.-M., ᛏ.

CHÂTEL-GÉRARD (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 524 h.

CHÂTELGUYON (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom; 1,601 h. ᛏ.

CHÂTELIER (LE) [Marne], cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 296 h.

CHÂTELLENOT (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 407 h.

CHÂTELLERAULT (Vienne), ch.-l. d'arr.; 18,289 h. 🚉 Or., ⊡, ᛏ.

CHÂTELLIER (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 409 h. 🚉 O.

CHÂTELLIER (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 905 h.

CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR (Vendée), cant. de Mailleza is, arr. de Fontenay-le-Comte; 914 h.

CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME (LES) [Eure-et-Loir], cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 161 h.

CHÂTEL-MONTAGNE (Allier), cant. du Mayet-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,668 h.

CHÂTEL-MORON (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 244 h.

CHÂTELNEUF (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 189 h.

CHÂTELNEUF (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison; 302 h.

CHÂTELPERRON (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 589 h.

CHÂTEL-RAOUL-SAINT-LOUVENT (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 242 h.

CHÂTELUS (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 381 h.

CHÂTELUS (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 231 h.

CHÂTELUS (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 260 h.

CHÂTELUS-LE-MARCHEIX (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 1,752 h. ⊡.

CHÂTELUS-MALVALEIX (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Boussac; 1,415 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTENAY (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 407 h.

CHATENAY (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 418 h.

CHÂTENAY (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 424 h.

CHÂTENAY (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 454 h.

CHÂTENAY (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 1,112 h. ⊡.

CHATENAY (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 53 h.

CHATENAY-MÂCHERON (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 246 h.

CHÂTENAY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 708 h. 🚉 E., ᛏ.

CHATENAY-VAUDIN (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 141 h.

CHATENET (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 522 h.

CHÂTENET (LE) [H.-Vienne], cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 740 h. ⊡ fb.

CHATENEY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 146 h.

CHÂTENOIS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 1,079 h.

CHÂTENOIS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 274 h.

CHÂTENOIS (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 273 h.

CHÂTENOIS (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau; 1,304 h. 🚉 E., ⊡, ᛏ.

CHÂTENOY (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 603 h.

CHÂTENOY (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 189 h.

CHÂTENOY-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 339 h.

CHÂTENOY-LE-ROYAL (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 788 h.

CHATIGNAC (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 422 h.

CHÂTIGNONVILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 162 h.

CHÂTILLON (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 550 h.

CHÂTILLON (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 67 h.

CHÂTILLON (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Die; 1,092 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 1,357 h.

CHÂTILLON (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 3,436 h. 🚉 Or., ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 404 h.

CHÂTILLON (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,665 h.

CHÂTILLON (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 1,181 h.

CHÂTILLON (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 800 h.

CHÂTILLON (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 2,260 h. ⊡.

CHÂTILLON (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 162 h.

CHÂTILLON-DE-MICHAILLE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Nantua; 1,237 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-EN-BAZOIS (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon; 2,111 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-EN-VENDELAIS (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 1,457 h. 🚉 O., ⊡.

CHÂTILLON-GUYOTTE (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 157 h.

CHÂTILLON-LA-BORDE (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 205 h.

CHÂTILLON-LA-PALUD (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 701 h.

CHÂTILLON-LE-DÉSERT (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 88 h.

CHÂTILLON-LE-DUC (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 352 h.

CHÂTILLON-LE-ROI (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 321 h.

CHÂTILLON-LÈS-SONS (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 404 h.

CHÂTILLON-SAINT-JEAN (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 861 h.

CHÂTILLON-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 471 h.

CHÂTILLON-SUR-BAR (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 251 h.

CHÂTILLON-SUR-BROUÉ (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 154 h.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 2,890 h. 🚉 du chemin de fer de Marlieux à Châtillon, ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-COLMONT (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 2,422 h. 🚉 O.

CHÂTILLON-SUR-LISON (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 56 h.

CHÂTILLON-SUR-LOING (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 2,317 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-LOIRE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Gien; 3,266 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-MARNE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 879 h. ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-MORIN (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 312 h.

CHÂTILLON-SUR-OISE (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 212 h.

CHÂTILLON-SUR-SAÔNE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 538 h.

CHÂTILLON-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 827 h.

CHÂTILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr.; 5,265 h. 🚉 E., ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-SÈVRE (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Bressuire; 1,473 h. 🚉 Or., ⊡, ᛏ.

CHÂTILLON-SUR-THOUET (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 784 h.

CHÂTIN (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 388 h.

CHÂTOILLENOT (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 284 h.

CHÂTONNAY (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 1,977 h. ⊡, ᛏ.

CHATONNAY (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 118 h.

CHATONRUPT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 420 h.

CHATOU (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 3,382 h. 🚉 O., ⊡, ᛏ.

CHÂTRE (LA) [Indre], ch.-l. d'arr.; 5,234 h. 🚉 Or., ⊡, ᛏ.

CHÂTRE-LANGLIN (LA) [Indre], cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 1,386 h.

CHÂTRES (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 547 h.

CHATRES (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 564 h.

CHÂTRES (Loir-et-Cher), cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,220 h.

CHÂTRES (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 691 h.

CHÂTRES (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 328 h.

CHATRICES (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 125 h.

CHATTANCOURT (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 389 h.

CHATTE (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 1,898 h. ⊡.

CHATUZANGE (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 1,611 h.

CHAUCENNE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 180 h.

CHAUCHAILLES (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 366 h.

CHAUCHÉ (Vendée), cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,167 h.

CHAUCHET (LE) [Creuse], cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 444 h.

CHAUCHIGNY (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 394 h.

CHAUCONIN (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 237 h.

CHAUDARDES (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 141 h.

CHAUDEBONNE (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 299 h.

CHAUDEFONDS (Maine-et-Loire), cant. de Chalonnes-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,127 h.

CHAUDEFONTAINE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 203 h.

CHAUDEFONTAINE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 418 h.

CHAUDENAY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 278 h.

CHAUDENAY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 991 h.

CHAUDENAY-LA-VILLE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 138 h.

CHAUDENAY-LE-CHÂTEAU (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 183 h.

CHAUDENEY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 339 h.

CHAUDESAIGUES (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour; 1,823 h. ⊡, ᛏ.

CHAUDEYRAC (Lozère), cant. de Châteauneuf-de-Randon, arr. de Mende; 1,197 h.

CHAUDEYROLLES (H.-Loire), cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy; 672 h.

CHAUDIÈRE (LA) [Drôme], cant. de Saillans, arr. de Die; 119 h.

CHAUDOC (Cochinchine française), circonscription de Vinh-long, ch.-l. d'inspection; 114,132 h. ⊡, ᛏ.

CHAUDON (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne; 383 h.

CHAUDON (Eure-et-Loir), cant. de Nogent le Roi, arr. de Dreux; 771 h.

CHAUDREY (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 281 h.

CHAUDRON (Maine-et-Loire), cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,696 h.

CHAUDUN (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 222 h.

CHAUDUN (H.-Alpes), cant. et arr. de Gap; 126 h.

CHAUFFAILLES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 4,462 h. ⊡, ᛏ.

CHAUFFECOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 49 h.

CHAUFFOUR (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 579 h.

CHAUFFOUR (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 591 h.

CHAUFFOUR (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Etampes; 90 h.
CHAUFFOUR (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières; arr. de Mantes; 170 h.
CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 187 h.
CHAUFFOURS (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 200 h.
CHAUFFOURT (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 490 h.
CHAUFFRY (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 422 h.
CHAUGEY (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 58 h.
CHAULGNES (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 1,422 h.
CHAULHAC (Lozère), cant. de Malzieu, arr. de Marvejols; 285 h.
CHAULME (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Saint-Anthème, arr. d'Ambert; 756 h.
CHAULNES (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne; 1,307 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
CHAUM (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 387 h.
CHAUMARD (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 1,274 h.
CHAUME (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 207 h.
CHAUME (LA) [Côte-d'Or], cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 391 h.
CHAUME (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 159 h.
CHAUMEIL (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 927 h.
CHAUMERCENNE (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 325 h.
CHAUMERÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 211 h.
CHAUMERGY (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 513 h. ⊠.
CHAUMES (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 1,858 h. ⊡, ⊤.
CHAUMESNIL (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 128 h.
CHAUMONT (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 135 h.
CHAUMONT (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 323 h.
CHAUMONT (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 355 h.
CHAUMONT (H.-Marne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 12,160 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CHAUMONT (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,373 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
CHAUMONT (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 450 h.
CHAUMONT (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 632 h.
CHAUMONT (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 665 h.
CHAUMONT (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 430 h.
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 167 h.
CHAUMONT-LA-VILLE (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 384 h.
CHAUMONT-LE-BOIS (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 284 h.
CHAUMONT-PORCIEN (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rethel; 893 h. ⊠, ⊤.
CHAUMONT-SUR-AIRE (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 393 h. ⊡.
CHAUMONT-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,065 h.
CHAUMONT-SUR-THARONNE (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 1,423 h. ⊡.
CHAUMONTEL (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 412 h.
CHAUMOT (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 201 h.
CHAUMOT (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 665 h.
CHAUMOUSEY (Vosges), cant. et arr. d'Epinal; 503 h.
CHAUMUSSAY (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 743 h.
CHAUMUSSE (LA) [Jura], cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 266 h.
CHAUMUZY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 650 h.
CHAUNAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 148 h.
CHAUNAY (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 2,131 h. ⊠.
CHAUNY (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 8,852 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
CHAURAY (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 955 h.
CHAURIAT (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 1,261 h.
CHAUSSADE (LA) [Creuse], cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 315 h.
CHAUSSAIRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,044 h.
CHAUSSAN (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 561 h.
CHAUSSÉE (LA) [Marne], cant. et arr. de Vitry-le-François; 654 h. ⊠.
CHAUSSÉE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 307 h.
CHAUSSÉE (LA) [Vienne], cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 356 h.
CHAUSSÉE-D'YVRY (LA) [Eure-et-Loir], cant. d'Anet, arr. de Dreux; 484 h.
CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR (LA) [Loir-et-Cher], cant. est et arr. de Blois; 906 h.
CHAUSSÉE-THIRANCOURT (LA) [Somme], cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 699 h.
CHAUSSENAC (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 790 h.
CHAUSSENANS (Jura), cant. et arr. de Poligny; 167 h.
CHAUSSIN (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 1,226 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CHAUSSOY-ÉPAGNY (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 587 h.
CHAUSSY (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 557 h.
CHAUSSY (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 821 h. ⊤.
CHAUTEY (LE) [Cher], cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 471 h.
CHAUVAC (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 202 h.
CHAUVÉ (Loire-Inf.), cant. de Saint-Père-en-Retz, arr. de Paimbœuf; 1,835 h.
CHAUVENCY-LE-CHÂTEAU (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 597 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
CHAUVENCY-SAINT-HUBERT (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 564 h.
CHAUVIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 1,208 h.
CHAUVIGNY (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 650 h.
CHAUVIGNY (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon; 2,601 h. ⊡, ⊤.
CHAUVINCOURT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 262 h.
CHAUVIREY-LE-CHÂTEL (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 400 h.
CHAUVIREY-LE-VIEIL (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 151 h.
CHAUVONCOURT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 218 h.
CHAUVRY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 269 h.
CHAUX (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 627 h.
CHAUX (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 409 h.
CHAUX (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 68 h.
CHAUX (LA) [Doubs], cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 482 h.
CHAUX (LA) [Orne], cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 182 h.
CHAUX (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Pierre, arr. de Louhans; 662 h.
CHAUX-DES-CROTENAY (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 551 h.
CHAUX-DES-PRÉS (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 160 h.
CHAUX-DU-DOMBIEF (LA) [Jura], cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 574 h.
CHAUX-EN-BRESSE (LA) [Jura], cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 71 h.
CHAUX-LA-LOTIÈRE (H.-Saône), cant. de Riuz, arr. de Vesoul; 249 h.
CHAUX-LÈS-CLERVAL (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 200 h.
CHAUX-LÈS-PASSAVANT (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 273 h.
CHAUX-LÈS-PORT (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 244 h.
CHAUX-NEUVE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 523 h. ⊠.
CHAUX-SUR-CHAMPAGNY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 76 h.
CHAUVAC (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 202 h.
CHAUZON (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 519 h.
CHAVAGNAC (Cantal), cant. et arr. de Murat; 362 h.
CHAVAGNAC (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 628 h.
CHAVAGNAC (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 626 h.
CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine), cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 713 h.
CHAVAGNÉ (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,031 h.
CHAVAGNES (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 987 h.
CHAVAGNES-EN-PAILLERS (Vendée), cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon; 3,067 h. ⊠.
CHAVAGNES-LES-REDOUX (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 716 h. 🚉 Et., ⊤.
CHAVAGNIEU (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 195 h.
CHAVAIGNES (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 258 h.
CHAVANAC (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 316 h.
CHAVANAT (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 607 h.
CHAVANATTE (Territ. de Belfort), cant. de Dannemarie; 178 h.
CHAVANAY (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Etienne, 1,688 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡.
CHAVANGES (Aube), ch.-l. de cant., arr. d'Arcis-sur-Aube; 1,011 h. ⊡, ⊤.
CHAVANNAZ (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 247 h.
CHAVANNE (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 301 h.
CHAVANNE (LA) [Savoie], cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 367 h.
CHAVANNES (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 291 h.
CHAVANNES (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 281 h.
CHAVANNES (LES) [Savoie], cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 281 h.
CHAVANNES-LES-GRANDES (Territ. de Belfort), cant. de Dannemarie; 447 h.
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 1,163 h.
CHAVANNES-SUR-SURAN (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 985 h. ⊡, ⊤.
CHAVANOD (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 746 h.
CHAVANOZ (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 906 h.
CHAVAROUX (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 287 h.
CHAVATTE (LA) [Somme], cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 75 h.
CHAVEIGNES (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 559 h.
CHAVELOT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Epinal; 562 h.
CHAVENAT (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 341 h.
CHAVENAY (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 577 h.
CHAVENÇON (Oise), cant. de Meru, arr. de Beauvais; 137 h.
CHAVENON (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 565 h. 🚉 Or., ⊤.
CHAVÉRIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 334 h.
CHAVEROCHE (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 410 h.
CHAVEYRIAT (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 1,067 h.
CHAVIGNON (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 1,131 h. ⊡, ⊤.
CHAVIGNY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 267 h.
CHAVIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 711 h.
CHAVIGNY-BAILLEUL (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 431 h.
CHAVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 2,564 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.
CHAVIN (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 633 h.
CHAVONNE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 250 h.
CHAVORNAY (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 385 h.
CHAVOT (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 364 h.
CHAVOY (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 183 h.
CHAVROCHES (Allier), cant.

de Jaligny, arr. de Lapalisse; 845 h.
CHAY (LE) [Charente-Inf.], cant. de Saujon, arr. de Saintes; 541 h.
CHAY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 239 h.
CHAZAY (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 959 h. P.-L.-M., fb.
CHAZE (LA) [Lozère], cant. d'Aumont, arr. de Marvejols; 490 h.
CHAZEAU (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint Étienne; 729 h.
CHAZEAUX (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 407 h.
CHAZÉ-HENRY (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 1,037 h.
CHAZÉ-SUR-ARGOS (Maine-et-Loire), cant. de Candé, arr. de Segré; 1,546 h.
CHAZELET (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 506 h.
CHAZELLES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 130 h.
CHAZELLES (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 1,139 h. Or.
CHAZELLES (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 191 h.
CHAZELLES (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 206 h.
CHAZELLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 98 h.
CHAZELLES-SUR-LAVIEU (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 718 h.
CHAZELLES-SUR-LYON (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 6,017 h.
CHAZELOT (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 95 h.
CHAZEMAIS (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 883 h.
CHAZEUIL (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 352 h.
CHAZEUIL (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 307 h.
CHAZEY-BONS (Ain), cant. et arr. de Belley; 749 h. P.-L.-M.
CHAZEY-SUR-AIN (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 698 h.
CHAZILLY-LE-HAUT (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 273 h.
CHAZOT (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 289 h.
CHAZOY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 68 h.
CHEBLI (Alger), arr. d'Alger; 2,422 h.
CHEBRAC (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 113 h.
CHÉCY (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 1,836 h. Or.
CHÉDIGNY (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 802 h.
CHEF-BOUTONNE (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Melle; 2,273 h.
CHEF-DU-PONT (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 344 h. O.
CHEFFES (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 1,325 h.
CHEF-HAUT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 175 h.
CHEFFOIS (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,194 h.
CHEFFREVILLE-TONNENCOURT (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 296 h.
CHEFRESNE (LE) [Manche], cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 754 h.
CHÉHÉRY (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 175 h.
CHEIGNIEU-LA-BALME (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 386 h.
CHEILLÉ (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 1,288 h.
CHEILLY (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 964 h. P.-L.-M.
CHEIN-DESSUS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 798 h.
CHEIX (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 423 h.
CHEIX (LE) [Puy-de-Dôme], cant. est et arr. de Riom; 466 h.
CHÉLAN (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 503 h.
CHELERS (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 393 h.
CHÉLIEU (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 587 h.
CHELLE-DEBAT (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 309 h.
CHELLES (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 417 h.
CHELLES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 2,702 h. E.
CHELLE-SPOU (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 370 h.
CHELUN (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 724 h.
CHEMAUDIN (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 457 h.
CHEMAULT (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 469 h.
CHEMAZÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 1,700 h. O.
CHEMELLIER (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 537 h.
CHEMENOT (Jura), cant. et arr. de Poligny; 200 h.
CHÉMÉRÉ (Loire-Inf.), cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf; 1,353 h. Or.
CHÉMÉRÉ-LE-ROI (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 1,004 h.
CHÉMERY (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 641 h.
CHÉMERY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,134 h. fb.
CHEMILLA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 130 h.
CHEMILLÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 4,420 h. Or.
CHEMILLÉ-SUR-DÈME (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 1,064 h.
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 520 h.
CHEMILLI (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 588 h.
CHEMILLY (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 687 h.
CHEMILLY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 104 h.
CHEMILLY-PRÈS-SEIGNELAY (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre, 542 h. P.-L.-M.
CHEMILLY-SUR-SEREIN (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 334 h.
CHEMIN (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 417 h.
CHEMIN (LE) [Marne], cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 202 h.
CHEMINAS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 427 h.
CHEMIN-D'AISEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 172 h.
CHEMINON (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 1,209 h.
CHEMIRÉ-EN-CHARNIE (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 678 h.
CHEMIRÉ-LE-GAUDIN (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 1,221 h.
CHEMIRÉ-SUR-SARTHE (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 400 h.
CHEMY (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 355 h.
CHENAC (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 736 h.
CHENAILLER-MASCHEIX (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 668 h.
CHENALOTTE (LA) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 196 h.
CHENAS (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 714 h.
CHENAUD (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 709 h.
CHENAY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 337 h.
CHENAY (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 102 h.
CHENAY (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 1,082 h.
CHENAY-LE-CHÂTEL (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 1,222 h.
CHÊNE (LE) [Aube], cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 346 h.
CHÊNE-ARNOULT (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 314 h.
CHÊNE-BERNARD (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 136 h.
CHENEBIER (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 566 h.
CHENECEY-BUILLON (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 813 h.
CHENECHÉ (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 295 h.
CHÊNE-CHENU (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 330 h.
CHÊNEDOLLÉ (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 404 h.
CHÊNEDOUIT (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 531 h.
CHÊNE-EN-SEMINE (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 378 h.
CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 852 h.
CHENELETTE (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 673 h.
CHÉNÉRAILLES (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,155 h.
CHENEREILLES (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 667 h.
CHENEREILLES (H.-Loire), cant. de Tence, arr. d'Yssingeaux; 635 h.
CHÉNERILLES (B.-Alpes), cant. des Mées, arr. de Digne; 49 h.
CHÊNE-SEC (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 106 h.
CHENEVELLES (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 802 h.
CHENEVIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 407 h.
CHENEVREY-ET-MOROGNE (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 401 h. P.-L.-M.
CHÊNEX (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 272 h.
CHENEY (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 293 h.
CHENICOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 225 h.
CHENIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 325 h.
CHÉNIERS (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 1,816 h.
CHENIERS (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 106 h.
CHENILLÉ-CHANGÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 274 h.
CHENIMÉNIL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 842 h.
CHENNEGY (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 878 h.
CHENNEVIÈRES (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 119 h.
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 160 h.
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 834 h.
CHENOISE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 1,056 h.
CHENOMMET (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 328 h.
CHENON (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 389 h.
CHENONCEAUX (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 434 h. Or.
CHENOU (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 437 h.
CHENOVE (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 721 h.
CHENOVES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 510 h.
CHENS (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 604 h.
CHENU (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 977 h.
CHENY (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 1,018 h.
CHEPNIERS (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 936 h.
CHEPOIX (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 411 h.
CHEPPE (LA) [Marne], cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 328 h.
CHEPPES (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 350 h.
CHEPPY (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse, 475 h.
CHEPTAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 506 h.
CHEPY (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 260 h.
CHÉPY (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 1,067 h. N.
CHÉRAC (Charente-Inf.), cant de Burie, arr. de Saintes; 1,322 h.
CHÉRAGAS (Alger), arr. d'Alger; 3,196 h.
CHÉRANCÉ (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 322 h. O. (La Hutte-Coulombiers à Mamers).
CHERANCÉ (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 712 h.
CHÉRANTE (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 1,179 h.
CHERBONNIÈRES (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 727 h.
CHERBOURG (Manche), ch.-l. d'arr.; 35,691 h. Place forte; port; ch.-l. de préfecture, de sous-arrondissement et de quartier maritimes. O.
CHERCHELL (Alger), arr. d'Alger; 7,785 h.
CHÉRENCE (Seine-et-Oise),

cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 226 h.

CHÉRENCÉ - LE - ROUSSEL (Manche), cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 890 h.

CHÉRENCEY - LE - HÉRON (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 716 h.

CHÉRENG (Nord), cant de Lannoy, arr. de Lille; 1,391 h.

CHÈRES (LES) [Rhône], cant. de Limonest, arr. de Lyon; 609 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

CHÉRÊT (Aisne), cant. et arr. de Laon; 145 h.

CHÉRIENNES (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 359 h.

CHERIER (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 1,104 h.

CHÉRIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 346 h.

CHÉRIS (LES) [Manche], cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 438 h.

CHERISAY (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 313 h.

CHERISY (Eure et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 844 h.

CHÉRISY (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 560 h.

CHÉRIZET (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 117 h.

CHERMIGNAC (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 721 h.

CHERMISEY (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 301 h.

CHERMIZY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 264 h.

CHÉRONNAC (H.-Vienne), cant. et arr. de Rochechouart; 1,020 h.

CHÉRONVILLIERS (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Evreux; 459 h.

CHÉROY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Sens; 738 h. ✉, ⊤.

CHERRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 675 h.

CHERRÉ (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 1,528 h.

CHERREAU (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 903 h.

CHERRUEIX (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint-Malo; 1,847 h.

CHERVAL (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 885 h.

CHERVEIX-CUBAS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 1,255 h. ✉.

CHERVES (Charente), cant. et arr. de Cognac; 1,809 h. ✉.

CHERVES (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 1,122 h.

CHERVES-CHÂTELARD (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 1,462 h.

CHERVETTES (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angely; 269 h.

CHERVEUX (Deux-Sèvres), 1er cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,721 h.

CHERVEY (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 505 h. ✉, ⊤.

CHERVILLE (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 80 h.

CHÉRY (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 348 h. 🚉 Or., ⊤.

CHÉRY-CHARTREUVE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 535 h. ✉ fb.

CHÉRY-LÈS-POUILLY (Aisne), cant. de Crecy-sur-Serre, arr. de Laon; 679 h.

CHÉRY-LÈS-ROZOY (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 341 h.

CHESLEY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 714 h. ✉, ⊤.

CHESNAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. ouest et arr. de Versailles; 2,322 h.

CHESNE (LE) [Ardennes], ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 1,557 h. ✉, ⊤.

CHESNE (LE) [Eure], cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 484 h.

CHESNOIS AUBONCOURT (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 490 h.

CHESSENAZ (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 314 h.

CHESSY (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 1,090 h.

CHESSY (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 973 h. ✉.

CHESSY (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 368 h.

CHESTRES (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 333 h.

CHEU (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 627 h.

CHEUGE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 185 h.

CHEUST (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 268 h.

CHEUX (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 832 h. ✉, ⊤.

CHEVAGNES (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 1,168 h. ✉, ⊤.

CHEVAGNY - LES - CHEVRIÈRES (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 307 h.

CHEVAGNY - SUR - GUYE (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 283 h.

CHEVAIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 704 h.

CHEVAIGNÉ (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 935 h.

CHEVAIN (LE) [Sarthe], cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers, 253 h.

CHEVAL - BLANC (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon; 1,904 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

CHEVALINE (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 159 h.

CHEVANCEAUX (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 1,348 h. ✉, ⊤.

CHEVANNAY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 161 h.

CHEVANNES (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 236 h.

CHEVANNES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 443 h.

CHEVANNES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 324 h.

CHEVANNES (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 1,361 h.

CHEVANNES - CHANGY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 698 h.

CHEVENNES (Aisne), cant. de Sains; arr. de Vervins; 383 h.

CHEVENON JAUGENAY (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 657 h.

CHEVENOZ (H.-Savoie), cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 787 h.

CHEVERNY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 1,220 h.

CHEVEUGES (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 575 h.

CHEVIÈRES (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 190 h.

CHEVIGNEY (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 138 h.

CHEVIGNEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 153 h.

CHEVIGNEY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 159 h.

CHEVIGNY (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 416 h.

CHEVIGNY - EN - VALIÈRE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 394 h.

CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 349 h.

CHEVILLARD (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 288 h.

CHEVILLÉ (Sarthe), cant. de Brûlé, arr. de La Flèche; 731 h.

CHEVILLON (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 745 h.

CHEVILLON (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 1,248 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

CHEVILLON (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 553 h.

CHEVILLOTTE (LA) [Doubs], cant. sud et arr. de Besançon; 74 h.

CHEVILLY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 1,409 h. 🚉 Or., ✉.

CHEVILLY (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 526 h.

CHEVINAY (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 531 h.

CHEVINCOURT (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 646 h.

CHEVIRÉ-LE-ROUGE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 1,628 h.

CHEVRAINVILLIERS (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 298 h.

CHEVREAUX (Jura), cant. de Saint-Amour; arr. de Lons-le-Saunier; 293 h.

CHEVREGNY (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 755 h.

CHÈVREMONT (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 688 h. 🚉 E.

CHEVRERIE (LA) [Charente], cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 280 h.

CHEVRESIS - MONCEAU (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 601 h.

CHEVREUSE (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet; 1,734 h. ✉, ⊤.

CHEVREVILLE (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 276 h.

CHEVREVILLE (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 348 h.

CHEVRIER (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 331 h.

CHEVRIÈRES (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 752 h.

CHEVRIÈRES (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 1,441 h.

CHEVRIÈRES (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 867 h.

CHEVROCHES (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 262 h.

CHEVROLIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, arr. de Nantes; 2,131 h. ✉, ⊤.

CHEVROTAINE (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 104 h.

CHEVROUX (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 1,017 h.

CHEVROZ (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 110 h.

CHEVRU (Seine et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 463 h.

CHEVRY (Ain), cant. et arr. de Gex; 411 h.

CHEVRY (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 109 h.

CHEVRY (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 338 h.

CHEVRY (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 232 h.

CHEVRY-COSSIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 759 h. ✉.

CHEVRY-EN-SEREINE (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 617 h.

CHEY (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 1 118 h.

CHEYLADE (Cantal), cant. et arr. de Murat; 1,353 h.

CHEYLARD (LE) [Ardèche], ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 3,059 h. ✉, ⊤.

CHEYLARD (LE) [Drôme], cant. de Saillans, arr. de Die; 116 h.

CHEYLAS (LE) [Isère], cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 823 h. 🚉 P.-L.-M.

CHEYSSIEU (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 412 h.

CHEZAL-BENOÎT (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 789 h. ✉.

CHEZE (LA) [Côtes-du-Nord], ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 434 h. ✉.

CHEZE (H. Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 120 h.

CHÉZEAUX (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 474 h.

CHÉZEAUX (LES) [H.-Vienne], cant. de Saint Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 575 h.

CHEZELLE (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 476 h.

CHEZELLES (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 563 h.

CHEZELLES (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 410 h.

CHEZENEUVE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 313 h.

CHÉZERY (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 966 h.

CHÉZY (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 512 h.

CHÉZY-EN-ORXOIS (Aisne), cant. de Neuilly Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 527 h. ✉, ⊤.

CHÉZY-SUR MARNE (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 1,147 h.

CHIATRA (Corse), cant. de Pietra, arr. de Corte; 406 h.

CHICHÉ (Deux Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,772 h. ✉, ⊤.

CHICHEBOVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 413 h.

CHICHÉE (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 615 h.

CHICHERY (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 514 h.

CHICHEY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 137 h.

CHICHILIANE (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 568 h.

CHICHY (Yonne), cant de Seignelay, arr. d'Auxerre; 59 h.

CHIDDES (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 1,318 h.

CHIDRAC (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 380 h.

CHIERRY (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 292 h.

CHIFFA (LA) [Alger], arr. d'Alger; 1,814 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ✉ fb., ⊤.

CHIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 609 h.

CHIGNIN (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 885 h. 🚉 P.-L.-M.

CHIGNY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 542 h.

CHIGNY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 587 h.
CHIGY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 501 h. 🚉 E., ⊤.
CHILHAC (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 679 h.
CHILLAC (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 502 h.
CHILLE (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 202 h.
CHILLEURS-AUX-BOIS (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 1,870 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
CHILLOU (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 260 h.
CHILLY (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 301 h.
CHILLY (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 1,440 h.
CHILLY (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 369 h.
CHILLY-LE-VIGNOBLE (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 419 h. 🚉 P.-L.-M.
CHILLY-MAZARIN (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 381 h.
CHILLY-SUR-SALINS (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 231 h.
CHIMILIN (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,571 h.
CHINDRIEUX (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 1,263 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CHINON (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 6,096 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.
CHIPILLY (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 289 h.
CHIRAC (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,211 h.
CHIRAC (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 970 h.
CHIRAC (Lozère), cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols; 1,423 h. ✉, ⊤.
CHIRASSIMONT (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,035 h.
CHIRAT-L'ÉGLISE (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 494 h.
CHIRÉ-EN-MONTREUIL (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 914 h.
CHIRENS (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 1,550 h.
CHIRMONT (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 175 h.
CHIROLS (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 845 h.
CHIROUBLES (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 720 h.
CHIRY-OURSCAMPS (Oise), cant. de Ribecourt, arr. de Compiègne; 1,994 h.
CHIS (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 155 h.
CHISSAY (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,134 h.
CHISSEAUX (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 734 h.
CHISSÉRIA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 175 h.
CHISSEY (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle, 644 h.
CHISSEY-EN-MORVAN (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Evêque, arr. d'Autun; 1,298 h.
CHISSEY-LÈS-MÂCON (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 764 h.
CHITENAY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 850 h.
CHITRAY (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 413 h.
CHITRY (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 625 h.
CHITRY-LES-MINES (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 556 h.
CHIVES (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 915 h.
CHIVRES (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 469 h.
CHIVRES (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 287 h.
CHIVRES (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 471 h.
CHIVY-LES-ÉTOUVELLES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 242 h.
CHIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 666 h. ✉.
CHOCQUES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,876 h. 🚉 N., ✉, ⊤.
CHOIGNES (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 232 h.
CHOILLEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 204 h.
CHOISEL (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 406 h.
CHOISEUL (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 247 h.
CHOISEY (Jura), cant. et arr. de Dôle; 554 h.
CHOISIES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. de Maubeuge; 102 h.
CHOISY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 979 h.
CHOISY-AU-BAC (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 794 h. ⊤.
CHOISY-EN-BRIE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 1,089 h. ✉, ⊤.
CHOISY-LA-VICTOIRE (Oise), cant. et arr. de Clermont; 274 h.
CHOISY-LE-ROI (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 6,978 h. 🚉 Or., ✉.
CHOLEN (Cochinchine française), circonscription de Mytho, ch.-l. d'inspection; 39,473 h. ✉, ⊤.
CHOLET (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 15,916 h. 🚉 Or. et O., 🚉, ⊤.
CHOLONGE (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 404 h.
CHOLOY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 470 h.
CHOMELIX (H.-Loire), cant. de Craponne, arr. du Puy; 1,428 h.
CHOMÉRAC (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 2,390 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CHOMETTE (LA) [H.-Loire], cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 307 h.
CHONAS (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 523 h.
CHONVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 444 h.
CHOOZ (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 712 h.
CHOQUEUSE-LES-BÉNARDS (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 175 h.
CHORANCHE (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 390 h.
CHOREY (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 398 h.
CHORGES (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. d'Embrun; 1,989 h. ✉, ⊤.
CHOUAIN (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 197 h.
CHOUBLANC (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 421 h.
CHOUDAY (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 331 h.
CHOUE (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 1,173 h.
CHOUGNY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 438 h.
CHOUILLY (Marne), cant. et arr. d'Epernay; 959 h.
CHOUPPES (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 837 h.
CHOURGNAC (Dordogne), cant d'Hautefort, arr. de Périgueux; 289 h.
CHOUSSY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 297 h.
CHOUVIGNY (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 1,041 h.
CHOUX (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 319 h.
CHOUX (LES) [Loiret], cant. et arr. de Gien; 684 h.
CHOUY (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 584 h.
CHOUZELOT (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 281 h.
CHOUZÉ-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire), cant. de Bourgueil, arr. de Chinon; 2,731 h. ✉.
CHOUZY (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 1,454 h. 🚉 Or., ✉ fb., ⊤.
CHOYE (H.-Saône), cant. de Gy, arr de Gray; 702 h.
CHOZEAU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 541 h.
CHUELLES (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 1,462 h. 🚉 de la ligne d'Orléans à Châlons-sur-Marne, ✉, ⊤.
CHUFFILLY-ROCHE (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 307 h.
CHUIGNES (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 263 h.
CHUIGNOLLES (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 277 h.
CHUISNES (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 634 h.
CHUSCLAN (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 639 h.
CHUYER (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Etienne; 696 h.
CHUZELLES (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 591 h.
CIADOUX (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 310 h.
CIAMANNACCE (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 706 h. ✉.
CIBOURE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 2,257 h.
CIDEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 270 h.
CIEL (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 881 h.
CIER-DE-LUCHON (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 411 h. 🚉 M.
CIER-DE-RIVIÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 612 h.
CIERGES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 250 h.
CIERGES (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 184 h.
CIERP (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 785 h. ✉, ⊤.
CIERREY (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Evreux; 162 h.
CIERZAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 329 h.
CIEURAC (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 873 h.
CIEUTAT (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,249 h.
CIEUX (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 1,808 h.
CIEZ (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 1,252 h.
CIGNÉ (Mayenne), cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 1,361 h.
CIGOGNÉ (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 355 h.
CILLY (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 415 h.
CINAIS (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 447 h.
CINDRÉ (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 951 h.
CINQ-MARS-LA-PILE (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 2,152 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
CINQUÉTRAL (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 713 h.
CINQUEUX (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 553 h.
CINTEGABELLE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,626 h. 🚉 M., ✉, ⊤.
CINTHEAUX (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 243 h.
CINTRAY (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 511 h.
CINTRAY (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 107 h.
CINTRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 703 h.
CINTREY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 306 h. ✉, ⊤.
CIOTAT (LA) [Bouches-du-Rhône], ch.-l. de cant., arr. de Marseille; 9,702 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CIPIÈRES (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 480 h.
CIRAL (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 1,068 h. ✉, ⊤.
CIRAN (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 580 h.
CIRCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 271 h.
CIRCOURT (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 373 h.
CIRÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 854 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
CIRÈS (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 103 h.
CIRES-LES-MELLO (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle; arr. de Senlis; 1,633 h. 🚉 N., ✉, ⊤.
CIREY (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 428 h.
CIREY (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 172 h.
CIREY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 2,310 h. 🚉 E., ✉, ⊤.
CIREY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 388 h.
CIREY-LÈS-MAREILLES (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 235 h.
CIREY-SUR-BLAISE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 476 h. ✉.
CIRFONTAINES-EN-AZOIS (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 522 h.
CIRFONTAINES-EN-ORNOIS (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 306 h.
CIRIÈRE (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 974 h.
CIRON (Indre), cant. et arr. du Blanc; 986 h. ✉, ⊤.
CIRY-LE-NOBLE (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles; 1,581 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
CIRY-SALSOGNE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 562 h. 🚉 N., ⊤.
CISAI-SAINT-AUBIN (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 428 h. 🚉 O.

CISERY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 167 h.
CISSAC (Gironde), cant. de Pauillac, arr. de Lesparre; 1,223 h. ᛏ.
CISSÉ (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 1,093 h.
CISTERNES LA-FORÊT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 1,131 h.
CISTRIÈRES (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 1,082 h.
CITERNE (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 478 h.
CITERS (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 892 h. 🚃 E., ⊠.
CITEY (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 186 h.
CITOU (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 422 h.
CITRY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 695 h.
CIU (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ᛏ.
CIVAUX (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 1,000 h.
CIVENS (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 630 h.
CIVIÈRES (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 195 h.
CIVRAC (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 721 h. ᛏ.
CIVRAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 999 h.
CIVRAC-DE-DORDOGNE (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 300 h.
CIVRAY (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 1,366 h.
CIVRAY (Vienne), ch.-l. d'arr.; 2,549 h. 🚃 Or., ⊠, ᛏ.
CIVRAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire), cant. de Bleré, arr. de Tours; 1,135 h.
CIVRAY-SUR-ESVES (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 377 h.
CIVRIEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 310 h.
CIVRIEUX-D'AZERGUES (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 462 h.
CIVRY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 692 h. 🚃 Et.
CIVRY (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 273 h.
CIVRY-EN-MONTAGNE (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 266 h.
CIVRY-LA-FORÊT (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 243 h.
CIZANCOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 98 h.
CIZAY-LA-MADELEINE (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 543 h.
CIZE (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 188 h. 🚃 P.-L.-M.
CIZE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 240 h.
CIZELY (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 170 h.
CIZOS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 321 h.
CLACY-ET-THIERRET (Aisne), cant. et arr. de Laon; 171 h. 🚃 N.
CLADECH (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 302 h.
CLAIRA (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 1,730 h.
CLAIRAC (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 267 h.
CLAIRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Tonneins, arr. de Marmande; 4,050 h. ⊠, ᛏ.
CLAIRAVAUX (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 790 h.
CLAIREFONTAINE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 462 h. ᛏ.
CLAIREFOUGÈRE (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 287 h.
CLAIREGOUTTE (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 539 h.
CLAIRFAYTS (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 341 h.
CLAIRFONTAINE (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 915 h.
CLAIRMARAIS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Omer; 551 h.
CLAIROIX (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 667 h.
CLAIRVAUX (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 1,796 h. ⊠.
CLAIRVAUX (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 991 h. ⊠, ᛏ.
CLAIRY-SAULCHOY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 419 h.
CLAIS (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 342 h.
CLAIX (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 427 h.
CLAIX (Isère), cant. de Vif, arr. de Grenoble; 1,269 h.
CLAM (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 381 h.
CLAMANGES (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 269 h.
CLAMART (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 4,187 h. 🚃 O., ⊠, ᛏ.
CLAMECY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 331 h.
CLAMECY (Nièvre), ch.-l. d'arr.; 5,536 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.
CLAMENSANE (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 353 h.
CLAMEREY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 474 h.
CLANS (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 771 h. ⊡.
CLANS (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 196 h.
CLANSAYES (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 440 h.
CLAON (LE) [Meuse], cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 181 h.
CLAPIER (LE) [Aveyron], cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 464 h.
CLAPIERS (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 216 h.
CLARA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 349 h.
CLARAC (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 321 h.
CLARAC (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 510 h.
CLARACQ (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 411 h.
CLARAFOND (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 569 h.
CLARBEC (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 438 h.
CLARENS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 428 h.
CLARENSAC (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 641 h.
CLARET (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 332 h.
CLARET (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 634 h. ⊠.
CLARQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 374 h.
CLARY (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Cambrai; 2,657 h. ⊠, ᛏ.
CLASSUN (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 363 h.
CLASTRES (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 757 h.
CLASVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany Barville, arr. d'Yvetot; 376 h.
CLAT (LE) [Aude], cant. d'Axat, arr. de Limoux; 282 h.
CLAUDON (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 1,044 h.
CLAUNAY (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 504 h.
CLAUSEL (Constantine), arr. de Guelma; 1,287 h.
CLAUSONNE (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 39 h.
CLAUX (LE) [Cantal], cant. et arr. de Murat; 899 h.
CLAVANS (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 355 h.
CLAVÉ (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 753 h.
CLAVEISOLLES (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 1,046 h.
CLAVETTE (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 502 h.
CLAVEYSON (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 1,002 h.
CLAVIÈRES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 670 h.
CLAVIERS (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 768 h.
CLAVILLE (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 515 h.
CLAVILLE - MOTTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 319 h.
CLAVY-WARBY (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 628 h.
CLAYE (LA) [Vendée], cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 178 h.
CLAYES (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 284 h.
CLAYES (LES) [Seine-et-Oise], cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 289 h.
CLAYE-SOUILLY (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Meaux; 1,902 h. ⊡, ᛏ.
CLAYETTE (LA) [Saône-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 1,744 h. ⊠, ᛏ.
CLAYEURES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 381 h.
CLAZAY (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 596 h.
CLÉCY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 1,689 h. 🚃 O., ⊠, ᛏ.
CLÉDEN-CAP-SIZUN (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 2,456 h.
CLÉDEN-POHER (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 1,684 h.
CLÉDER (Finistère), cant. de Plouzévédé, arr. de Morlaix; 4,842 h. ⊠.
CLÈDES (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 229 h.
CLEFCY (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 595 h.
CLEFMONT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 441 h. ⊡.
CLEFS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 1,269 h. ⊡.
CLEFS (LES) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 621 h.
CLÉGUER (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient; 2,246 h.
CLÉGUÉREC (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 3,360 h. ⊡.
CLELLES (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 676 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
CLÉMENCE-D'AMBEL (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 300 h.
CLÉMENCEY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 120 h.
CLÉMENSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 158 h.
CLÉMERY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 508 h.
CLÉMONT (Cher), cant. d'Argent, arr. de Sancerre; 1,179 h.
CLÉNAY (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 181 h.
CLÉON (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 562 h.
CLÉON-D'ANDRAN (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 652 h.
CLEPPÉ (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 583 h.
CLÉRAC (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 1,521 h.
CLÉRÉ (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 1,213 h. ⊡, ᛏ.
CLÉRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 578 h.
CLÉRÉ-DU-BOIS (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 700 h.
CLÈRES (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 747 h. 🚃 O., ⊠, ᛏ.
CLÉREY (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 663 h. 🚃 E., ⊡, ᛏ.
CLÉREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 134 h. 🚃 E.
CLÉREY-LA-CÔTE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 120 h.
CLERGOUX (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 626 h.
CLÉRIEUX (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 1,773 h. ⊡ fb.
CLERJUS (LE) [Vosges], cant. de Xertigny, arr. d'Épinal; 2,213 h.
CLERLANDE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 524 h.
CLERMAIN (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 394 h. 🚃 P.-L.-M.
CLERMONT (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 146 h.
CLERMONT (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 384 h.
CLERMONT (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 128 h.
CLERMONT (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 471 h.
CLERMONT (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 763 h.
CLERMONT (Oise), ch.-l. d'arr.; 5,628 h. 🚃 N., ⊡, ᛏ.
CLERMONT (Puy-de-Dôme), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 43,033 h. Évêché; ch.-l. d'académie et de commandement militaire (13e corps); succursale de la Banque de France. 🚃 Or. et P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
CLERMONT (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 1,415 h.
CLERMONT (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 473 h.
CLERMONT-DE-BEAUREGARD (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 280 h.
CLERMONT-DESSOUS (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 950 h.

CLERMONT-DESSUS (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen ; 520 h.
CLERMONT-D'EXCIDEUIL (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux ; 584 h.
CLERMONT-EN-ARGONNE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse ; 1,283 h. 🚉 E., ✉, T.
CLERMONT-L'HÉRAULT (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Lodève ; 5,450 h. 🚉 M., ✉, T.
CLERMONT-POUYGUILLÈS (Gers), cant. et arr. de Mirande ; 356 h.
CLERMONT-SAVÈS (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez ; 183 h.
CLÉRON (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon ; 471 h.
CLERQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer ; 312 h.
CLERVAL (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames ; 1,244 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, T.
CLÉRY (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon ; 211 h.
CLÉRY (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans ; 2,953 h. ✉, T.
CLÉRY (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville ; 599 h.
CLÉRY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise ; 265 h.
CLÉRY (Somme), cant. et arr. de Péronne ; 876 h.
CLÉRY-GRAND (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy ; 195 h.
CLÉRY-PETIT (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy ; 155 h.
CLESLES (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay ; 779 h.
CLESSÉ (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon ; 964 h.
CLESSÉ (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay ; 1,286 h.
CLESSY (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles ; 435 h.
CLÉTY (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer ; 443 h.
CLEULEU (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil ; 294 h.
CLEURIE (Vosges), cant. et arr. de Remiremont ; 365 h.
CLEUVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot ; 406 h.
CLÉVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen ; 305 h.
CLÉVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot ; 304 h.
CLÉVILLIERS-LE-MOUTIERS (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres ; 479 h. 🚉 Et., ✉, T.
CLEYZIEU (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley ; 371 h.
CLÉZENTAINE (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal ; 510 h.
CLICHY (Seine), cant. de Neuilly, arr. de Saint-Denis ; 24,320 h. 🚉 O. (Paris à Versailles, rive droite), ✉, T.
CLICHY-SOUS-BOIS (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise 251 h.
CLINCHAMP (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont ; 455 h.
CLINCHAMPS (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen ; 667 h.
CLINCHAMPS (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire ; 1,204 h. 🚉 O., T.
CLION (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 963 h. 🚉 Et.
CLION (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux ; 1,953 h. 🚉 Et., ✉, T.
CLION (LE) [Loire-Inf.], cant. de Pornic, arr. de Paimbœuf ; 2,105 h. 🚉 Et.
CLIOUSCLAT (Drôme), cant. de Loriol, arr. de Valence ; 671 h.
CLIPONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot ; 514 h.
CLIRON (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières ; 252 h.
CLISSE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Saujon, arr. de Saintes ; 322 h.
CLISSON (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes ; 2,900 h. 🚉 Or., ✉, T.
CLITOURPS (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg ; 302 h.
CLOHARS-CARNOËT (Finistère), cant. et arr. de Quimperlé ; 3,572 h.
CLOHARS-FOUESNANT (Finistère), cant. de Fouesnant, arr. de Quimper ; 635 h.
CLOÎTRE (LE) [Finistère], cant. Pleyben, arr. de Châteaulin ; 1,246 h.
CLOÎTRE (LE) [Finistère], cant. de Saint-Thégonnec, arr. de Morlaix ; 1,330 h.
CLOMOT (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune ; 250 h.
CLONAS (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne ; 516 h.
CLOS-FONTAINE (Seine-et-Marne), cant. de Mormant ; arr. de Melun ; 163 h.
CLOTTE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Montguyon, arr. de Jonzac ; 839 h.
CLOUÉ (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers ; 501 h.
CLOUZEAUX (LES) [Vendée], cant. et arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,181 h. 🚉 Et., T.
CLOYES (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun ; 2,317 h. 🚉 Or., ✉, T.
CLOYES-SUR-MARNE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François ; 164 h.
CLUCY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny ; 135 h.
CLUGNAT (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac ; 2,200 h. ✉.
CLUIS (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre ; arr. de La Châtre ; 2,188 h. ✉, T.
CLUMANC (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne ; 772 h.
CLUNY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon ; 4,385 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, T.
CLUSAZ (LA) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy ; 1,050 h.
CLUSE (LA) [H.-Alpes], cant. de Saint-Étienne-en-Dévoluy, arr. Gap ; 262 h.
CLUSE-ET-MIJOUX (LA) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier ; 905 h.
CLUSES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville ; 1,915 h. ✉, T.
CLUSSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle ; 1,414 h.
CLUX (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône ; 248 h.
CLUZE-ET-PASQUIER (LA) [Isère], cant. de Vif, arr. de Grenoble ; 663 h.
COADOUT (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp ; 627 h.
COARAZE (Alpes-Mar.), cant. de Contes, arr. de Nice ; 642 h.
COARRAZE (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau ; 1,682 h. 🚉 M., ✉.
COATASCORN (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion ; 745 h.
COAT-MÉAL (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest ; 619 h.
COATRÉVEN (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion ; 910 h.
COBONNE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die ; 206 h.
COBRIEUX (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille ; 414 h.
COCETOLOCA (Nouvelle-Calédonie), centre de population. T.
COCHÈRE (LA) [Orne], cant. d'Exmes, arr. d'Argentan ; 299 h.
COCHEREL (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux ; 423 h.
COCLOIS (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube ; 264 h. ✉.
COCUMONT (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande ; 1,594 h. ✉, T.
COCURÈS (Lozère), cant. et arr. de Florac ; 350 h.
CODALET (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades ; 360 h.
CODOGNAN (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes ; 762 h.
CODOLET (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès ; 678 h.
COËSMES (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré ; 1,728 h. ✉, T.
COÉTEMPOË (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. T.
COËTLOGON (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arr. de Loudéac ; 720 h.
COËTMIEUX (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc ; 732 h.
CŒUVRES-ET-VALSERY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons ; 621 h. ✉, T.
COËX (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne ; 1,538 h. 🚉 Et.
COGGIA (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio ; 711 h.
COGLÈS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères ; 1,251 h.
COGNA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier ; 252 h.
COGNAC (Charente), ch.-l. d'arr. ; 14,087 h. 🚉 Et., ✉, T.
COGNAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre, arr. de Rochechouart ; 1,835 h.
COGNAT-LYONNE (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat ; 905 h. ✉.
COGNERS (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais ; 529 h.
COGNET (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble ; 103 h.
COGNIÈRES (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul ; 172 h.
COGNIN (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin ; 640 h.
COGNIN (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry ; 1,160 h.
COGNOCOLI-MONTICHI (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio ; 534 h.
COGNY (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 221 h.
COGNY (Rhône), cant. et arr. de Villefranche ; 1,044 h.
COGOLIN (Var), cant. de Grimaud, arr. de Draguignan ; 2,065 h. ✉, T.
COGULOT (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac ; 220 h.
COHAN (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry ; 161 h.
COHENNOZ (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville ; 293 h.
COHINIAC (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc ; 707 h.
COHONS (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres ; 521 h.
COIFFY-LE-BAS (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres ; 677 h.
COIFFY-LE-HAUT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres ; 917 h.
COIGNEUX (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens ; 177 h.
COIGNIÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet ; 349 h.
COIGNY (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances ; 373 h.
COIMÈRES (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas ; 558 h.
COINCES (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans ; 696 h.
COINCHES (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié ; 339 h.
COINCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville ; 397 h.
COINCY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry ; 1,048 h. ✉, T.
COINDÉ (Nouvelle-Calédonie), centre de population. T.
COINGS (Indre), cant. et arr. de Châteauroux ; 612 h.
COINGT (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins ; 527 h.
COINTICOURT (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry ; 100 h.
COIRAC (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole ; 239 h.
COISE (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon ; 639 h.
COISERETTE (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude ; 232 h.
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry ; 1,494 h.
COISEVAUX (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure ; 225 h.
COISIA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier ; 208 h.
COISY (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens ; 341 h.
COIVERT (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 594 h.
COIVREL (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont ; 341 h.
COIZARD-JOCHES (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay ; 263 h.
COLANDRE (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac ; 847 h.
COLEMBERT (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne ; 530 h. ✉.
COLIGNY (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg ; 1,754 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, T.
COLIGNY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne ; 250 h. 🚉 E.
COLINCAMPS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens ; 234 h.
COLLAN (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre ; 411 h.
COLLANCELLE (LA) [Nièvre], cant. de Corbigny, arr. de Clamecy ; 640 h.
COLLANDRES (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux ; 242 h.
COLLANGES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire ; 274 h.
COLLAT (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude ; 476 h.
COLLE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Cagnes, arr. de Grasse ; 1,477 h. ✉.
COLLÉGIEN (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux ; 159 h.
COLLEMIERS (Yonne), cant. sud et arr. de Sens ; 466 h.
COLLERET (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes ; 1,199 h.
COLLE-SAINT-MICHEL (LA) [B.-Alpes], cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane ; 61 h.

COLLET DE DEZE (LE) [Lozère], cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 1,214 h.

COLLETOT (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 133 h.

COLLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 525 h.

COLLEVILLE-SUR-MER (Calvados), cant. de Trévieres, arr. de Bayeux; 317 h.

COLLEVILLE-SUR ORNE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 487 h.

COLLIAS (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 663 h.

COLLIGIS (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 212 h.

COLLINE-BEAUMONT (Pas-de-Calais, cant. et arr. de Montreuil; 171 h.

COLLINÉE (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudeac; 846 h.

COLLIOURE (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 3,622 h. Place forte. M.

COLLO (Constantine), arr. de Philippeville; 2,106 h.; *com. mixte*, 24,741 h.

COLLOBRIERES (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 2,177 h.

COLLOMBIER-EN-BRIONNAIS (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 790 h.

COLLONGE-EN-CHAROLLAIS (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 502 h.

COLLONGE-LA-MADELEINE (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun; 161 h.

COLLONGES (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Gex; 1,091 h. P.-L.-M.

COLLONGES (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 1,155 h.

COLLONGES (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 1,270 h. P.-L.-M.

COLLONGES LÈS BÉVY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 160 h.

COLLONGES LÈS-PREMIÈRES (Côte d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 258 h. P.-L.-M.

COLLONGES-SOUS-SALÈVES (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 634 h.

COLLONGUES (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 138 h.

COLLONGUES (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 202 h.

COLLOREC (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,339 h.

COLLORGUES (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 372 h.

COLMARS (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Castellane; 818 h. Forts.

COLMÉRY (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 1,456 h.

COLMESNIL - MANNEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 108 h.

COLMEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 480 h.

COLMIER-LE-BAS (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 161 h.

COLMIER-LE-HAUT (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 203 h.

COLOGNAC (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 465 h.

COLOGNE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lombez; 659 h.

COLOMARS (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 567 h.

COLOMBE (Isère), cant. de Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 979 h.

COLOMBE (LA) [Loir-et-Cher], cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 462 h.

COLOMBE (LA) [Manche], cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 916 h.

COLOMBÉ LA FOSSE (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 507 h.

COLOMBÉ-LE-SEC (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 329 h.

COLOMBE-LÈS BITHAINE (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 130 h.

COLOMBE LÈS VESOUL (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 289 h.

COLOMBELLES (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 242 h.

COLOMBES (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 9,877 h. N. et O.

COLOMBEY (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 462 h.

COLOMBEY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Toul; 1,002 h. E.

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 668 h.

COLOMBIER (Allier), cant. de Commentry, arr. de Montluçon; 955 h.

COLOMBIER (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont Rond; 442 h.

COLOMBIER (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 225 h.

COLOMBIER (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 403 h.

COLOMBIER (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Etienne; 700 h.

COLOMBIER (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 747 h. E.

COLOMBIER-CHÂTELOT (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 313 h.

COLOMBIER-FONTAINE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 469 h. P.-L.-M.

COLOMBIÈRES (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 556 h.

COLOMBIÈRES (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 504 h.

COLOMBIER-FONTAINE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 469 h. P.-L.-M.

COLOMBIER-LE-CARDINAL (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 455 h.

COLOMBIER-LE-JEUNE (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 970 h.

COLOMBIER-LE-VIEUX (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 1,150 h.

COLOMBIERS (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 420 h.

COLOMBIERS (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 840 h.

COLOMBIERS (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 1,106 h.

COLOMBIERS (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 332 h.

COLOMBIERS (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault; 1,003 h.

COLOMBIER-SAUGNIEU (Isère), cant. de La Verpilliere, arr. de Vienne; 1,169 h.

COLOMBIER-SOUS-UXELLES (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 419 h.

COLOMBIERS-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 311 h.

COLOMBIÈS (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 2,385 h.

COLOMBOTTE (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 135 h.

COLOMBY (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 706 h.

COLOMBY-SUR THAN (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 164 h.

COLOMIERS (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 1,710 h. M.

COLOMIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 301 h.

COLONARD (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 526 h.

COLONDANNES (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 643 h.

COLONFAY (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 195 h.

COLONNE (Jura), cant. et arr. de Poligny; 653 h.

COLONZELLE (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 570 h.

COLPO (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 1,016 h.

COLROY-LA-GRANDE (Vosges), cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié; 1,246 h.

COLTAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 566 h.

COLTINES (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 663 h.

COLY (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 308 h.

COMBAILLAUX (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 168 h.

COMBAS (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nimes; 469 h.

COMBEAUFONTAINE (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 634 h.

COMBE-DE-LANCEY (LA) [Isère], cant. de Domène, arr. de Grenoble; 1,915 h.

COMBEFA (Tarn), cant. de Monestiès, arr. d'Albi; 133 h.

COMBERANCHE-ET-ÉPELUCHE (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 288 h.

COMBERJON (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 170 h.

COMBEROUGER (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 442 h.

COMBERTAULT (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 205 h.

COMBES (LES) [Doubs], cant. de Morteau, arr. de Pontarlier; 652 h.

COMBES (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 308 h.

COMBIERS (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 504 h.

COMBLANCHIEN (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 402 h.

COMBLES (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 457 h.

COMBLES (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne; 1,597 h.

COMBLESSAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 868 h.

COMBLEUX (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 260 h.

COMBLIZY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 109 h.

COMBLOT (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 167 h.

COMBLOUX (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 897 h.

COMBON (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 640 h.

COMBOULAZET (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 818 h.

COMBOURG (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 5,698 h. O.

COMBOURTILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 605 h.

COMBOVIN (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 587 h.

COMBRAILLES (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 652 h.

COMBRAND (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 1,260 h.

COMBRAY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 263 h.

COMBRE (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 467 h.

COMBRÉE (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 1,827 h. O.

COMBRES (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 746 h.

COMBRES (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 466 h.

COMBRESSOL (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 1,102 h.

COMBRET (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,146 h.

COMBRET (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 136 h.

COMBREUX (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 397 h. Et.

COMBRIMONT (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 258 h.

COMBRIT (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 2,354 h.

COMBRONDE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,044 h.

COMBS LA-VILLE (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 807 h. P.-L.-M.

COMELLE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun; 937 h.

COMIAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 950 h.

COMIGNE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 291 h.

COMINES (Nord), cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 6,637 h. N.

COMMANA (Finistère), cant. de Sizun, arr. de Morlaix; 2,546 h.

COMMARIN (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 280 h.

COMMEAUX (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 246 h.

COMMELLE (Isere), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 672 h.

COMMELLE-VERNAY (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 707 h.

COMMENAILLES (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 1,198 h.

COMMENCHON (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 198 h.

COMMENSACQ (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 720 h.

COMMENTRY (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 12,416 h. Or.

COMMENY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 274 h.

COMMEQUIERS (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 1,629 h. Et.

COMMER (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,400 h. O.

COMMERCY (Meuse), ch.-l. d'arr.; 5,262 h. Forts. E.

COMMERVEIL (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 285 h.

COMMES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 435 h.
COMMISSEY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 309 h.
COMMUNAILLES (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 134 h.
COMMUNAY (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 768 h.
COMPAINS (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 914 h.
COMPAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 267 h.
COMPANS (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 188 h.
COMPAS (LE) [Creuse], cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 803 h.
COMPEYRE (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 616 h.
COMPIÈGNE (Oise), ch.-l. d'arr.; 14,008 h. 🚉 N., ✉, ☈.
COMPIGNY (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 228 h.
COMPOLIBAT (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 1,021 h.
COMPÔTE (LA) [Savoie], cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 529 h.
COMPRÉGNAC (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 408 h.
COMPREIGNAC (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 2,252 h.
COMPS (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 320 h.
COMPS (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 739 h.
COMPS (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 337 h.
COMPS (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 824 h.
COMPS (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 780 h. ✉.
COMPS-LA-GRANDVILLE (Aveyron), cant. de Cassagnes-Bégonhès, arr. de Rodez; 963 h.
COMTÉ (LA) [Pas-de-Calais], cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 383 h. 🚉 N.
COMUS (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 527 h.
CONAN (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 395 h.
CONAND (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 473 h.
CONAT (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 316 h.
CONCA (Corse), cant. de Porto-Vecchio, arr. de Sartène; 665 h.
CONCARNEAU (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 5,191 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. ✉, ☈.
CONCEVREUX (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 342 h.
CONCÈZE (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 791 h.
CONCHES (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Evreux; 2,094 h. 🚉 O., ✉, ☈.
CONCHES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 102 h.
CONCHEZ (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 309 h. ✉.
CONCHIL-LE-TEMPLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 715 h. 🚉 N., ✉, ☈.
CONCHY-LES-POTS (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 714 h.
CONCHY-SUR-CANCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 391 h.
CONCŒUR-ET-CORBION (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 187 h.
CONCORÈS (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 1,190 h.
CONCORET (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel; 1,127 h.
CONCOTS (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 946 h. ✉.
CONCOULES (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 584 h. 🚉 P.-L.-M.
CONCOURÈS (Aveyron), cant. de Bozouls, arr. de Rodez; 628 h.
CONCOURSON (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 684 h.
CONCREMIERS (Indre), cant. et arr. du Blanc; 921 h.
CONCRESSAULT (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 623 h.
CONCRIERS (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 329 h.
CONDAC (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 422 h.
CONDAL (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 872 h.
CONDAMINE (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 316 h.
CONDAMINE (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 308 h.
CONDAMINE-CHÂTELARD (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 541 h. ✉.
CONDAT (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 2,517 h. ✉, ☈.
CONDAT (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 1,594 h.
CONDAT (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Bélair, arr. de Nontron; 701 h.
CONDAT (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 503 h.
CONDAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 1,109 h.
CONDAT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 1,347 h.
CONDAT (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 1,176 h.
CONDAT-SUR-VÉZÈRE (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 662 h. 🚉 Or., ✉, ☈.
CONDÉ (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry; 635 h. ✉, ☈.
CONDÉ (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 534 h.
CONDÉ (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Valenciennes; 4,621 h. 🚉 N., ✉, ☈.
CONDEAU (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 721 h.
CONDÉCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 271 h.
CONDÉ-EN-BARROIS (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 805 h. ✉, ☈.
CONDÉ-FOLIE (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 1,091 h.
CONDEISSIAT (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 833 h.
CONDÉ-LES-AUTRY (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 371 h.
CONDÉ-LES-HERPY (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 258 h.
CONDÉ-LES-VOUZIERS (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 371 h.
CONDÉON (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radegonde, arr. de Barbezieux; 1,083 h.
CONDES (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 206 h.
CONDES (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 143 h.
CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 321 h.
CONDÉ-SMENDOU (Constantine), arr. de Constantine; 10,992 h. 🚉 de la ligne de Philippeville à Constantine.
CONDÉ-SUR-AISNE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 370 h.
CONDÉ-SUR-HUÎNE (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 1,228 h. 🚉 O., ✉, ☈.
CONDÉ-SUR-IFS (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 412 h.
CONDÉ-SUR-ITON (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 344 h.
CONDÉ-SUR-MARNE (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 543 h. ☈.
CONDÉ-SUR-NOIREAU (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Vire; 7,279 h. 🚉 O., ✉.
CONDÉ-SUR-RISLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 432 h. 🚉 de la ligne de Glos-Montfort à Pont-Audemer.
CONDÉ-SUR-SARTHE (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 957 h.
CONDÉ-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 221 h.
CONDÉ-SUR-SUIPPE (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 165 h.
CONDÉ-SUR-VÈGRE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 423 h. ✉.
CONDÉ-SUR-VIRE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,713 h.
CONDETTE (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 1,064 h.
CONDEZAYGUES (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 514 h.
CONDILLAC (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 214 h.
CONDOM (Aveyron), cant. de Saint-Chély, arr. d'Espalion; 1,137 h.
CONDOM (Gers), ch.-l. d'arr.; 8,555 h. 🚉 M., ✉, ☈.
CONDORCET (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 572 h.
CONDREN (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 526 h.
CONDRIEU (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 2,185 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☈.
CONFLANDEY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 392 h.
CONFLANS (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 262 h.
CONFLANS (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 723 h.
CONFLANS (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Briey; 608 h. 🚉 E., ✉, ☈.
CONFLANS (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 816 h. 🚉 E., ✉, ☈.
CONFLANS (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 780 h.
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 1,789 h. 🚉 O., ✉, ☈.
CONFOLENS (Charente), ch.-l. d'arr.; 3,043 h. ✉, ☈.
CONFORT (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 523 h.
CONFRACOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 607 h.
CONFRANÇON (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,318 h. ✉.
CONGENIÈS (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 682 h. 🚉 P.-L.-M.
CONGERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 154 h.
CONGÉ-SUR-ORNE (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 693 h.
CONGIS (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 824 h.
CONGRIER (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 1,179 h.
CONGY (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 562 h. ☈.
CONIE-MOLITARD (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 483 h.
CONILHAC-DE-LA-MONTAGNE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 109 h.
CONILHAC-DU-PLAT-PAYS (Aude), cant. de Lésignan, arr. de Narbonne; 816 h.
CONJUX (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 209 h.
CONLIE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans; 1,672 h. 🚉 O., ✉, ☈.
CONLIÈGE (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,412 h. ✉, ☈.
CONNAC (Aveyron), cant. de Requista, arr. de Rodez; 512 h.
CONNAGE (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 204 h.
CONNANGLES (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 869 h.
CONNANTRAY-VAUREFROY (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 291 h.
CONNANTRE (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 608 h. 🚉 E.
CONNAUX (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 1,194 h. 🚉 du chemin de fer d'Alais au Rhône, ✉.
CONNE-DE-LABRADE (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 491 h.
CONNELLES (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 195 h.
CONNERRÉ (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 2,346 h. 🚉 O., ✉, ☈.
CONNEZAC (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 246 h.
CONNIGIS (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 281 h.
CONQUEREUIL (Loire-Inf.), cant. de Guéméné-Penfao, arr. de Saint-Nazaire; 1,420 h. 🚉 O.
CONQUES (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 1,726 h. ✉, ☈.
CONQUES (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 1,282 h. ✉.
CONQUET (LE) [Finistère], cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 1,330 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. ✉, ☈.
CONQUEYRAC (Gard), cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort, arr. du Vigan; 116 h.
CONSAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 504 h.
CONSÉGUDES (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 200 h.
CONSIGNY (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 306 h.
CONS-LA-GRANDVILLE (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 753 h.
CONS-LA-GRANVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 485 h. 🚉 E., ✉, ☈.
CONS-SAINTE-COLOMBE (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 202 h.
CONSTANTINE (Constantine), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 42,721 h. 🚉 terminale de la ligne de Philippeville à Constantine, et tête de la ligne de Constantine à Sétif, ✉, ☈.
CONTALMAISON (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 227 h.
CONTAMINES (LES) [H.-Savoie], cant. de Saint-Gervais-les-Bains, arr. de Bonneville; 700 h.
CONTAMINES-SOUS-MARLIOZ

(H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 472 h.
CONTAMINE-SUR ARVE (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 800 h. ⊠.
CONTAUT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 179 h.
CONTAY (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 594 h.
CONTE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 98 h.
CONTES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 1,681 h. ⊠.
CONTES (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 762 h.
CONTESCOURT (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 148 h.
CONTEST (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 1,099 h.
CONTEVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 108 h.
CONTEVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 644 h.
CONTEVILLE (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 190 h.
CONTEVILLE (Pas-de Calais), cant. nord et arr. de Boulogne; 254 h.
CONTEVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Euchin, arr. de Saint-Pol; 167 h.
CONTEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 580 h.
CONTEVILLE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 288 h. 🚉 N.
CONTIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 1,004 h.
CONTIGNY (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 1,094 h.
CONTILLY (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 402 h.
CONTINVOIR (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 823 h.
CONTOIRE (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 404 h.
CONTRAZY (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 376 h.
CONTRÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 297 h.
CONTRE (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 253 h.
CONTRÉGLISE (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 377 h.
CONTREMOULINS (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 282 h.
CONTRES (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 49 h.
CONTRES (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 2,493 h. ⊠, ⊤.
CONTRES (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 479 h.
CONTREUVE (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 268 h.
CONTREVOZ (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 711 h.
CONTREXÉVILLE (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 821 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CONTRIÈRES (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 615 h.
CONTRISSON (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 668 h.
CONTY (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,097 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
CONZIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 304 h.
COOLE (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 284 h.
COOLUS (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 143 h. 🚉 E., ⊤.
COPECHAGNIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon; 486 h.
COPPONEX (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 617 h.
COQUAINVILLIERS (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 530 h.
COQUELLES (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 494 h.
COQUEREL (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 310 h.
COQUILLE (LA) [Dordogne], cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 1,251 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
CORANCEZ (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 277 h.
CORANCY (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 1,543 h.
CORAY (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 2,410 h. ⊠.
CORBARA (Corse), cant. de L'Ile-Rousse, arr. de Calvi; 1,013 h.
CORBARIEU (Tarn-et-Garonne), cant. de Villebrumier, arr. de Montauban; 484 h.
CORBAS (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 427 h.
CORBEHEM (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 850 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
CORBEIL (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 194 h.
CORBEIL (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr.; 6,719 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CORBEIL-CERF (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 337 h.
CORBEILLES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 1,320 h. ⊠.
CORBEL (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 389 h.
CORBELIN (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 2,194 h. ⊠.
CORBENAY (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 1,094 h. 🚉 E.
CORBENY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 798 h. ⊠, ⊤.
CORBÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 769 h.
CORBÈRE-ABÈRE (Basses-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 254 h.
CORBÈRE-LES-CABANES (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 481 h.
CORBERON (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 485 h. ⊠.
CORBÈS (Gard), cant. de Saint-Jean-du-Gard, arr. d'Alais; 141 h.
CORBIE (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 4,339 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
CORBIÈRE (LA) [H.-Saône], cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 227 h.
CORBIÈRES (B.-Alpes), cant. de Manosque, arr. de Forcalquier; 533 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.
CORBIÈRES (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 144 h.
CORBIGNY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Clamecy; 2,243 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CORBON (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 95 h.
CORBON (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 246 h.
CORBONOD (Ain), cant. de Seyssel, arr. de Belley; 1,329 h.
CORBREUSE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 511 h.
CORCELLE-FERRIÈRES (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 84 h.
CORCELLE-MIESLOT (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 108 h.
CORCELLES (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 508 h.
CORCELLES (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 614 h.
CORCELLES (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 137 h.
CORCELLES-LES-ARTS (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 450 h.
CORCELLES-LÈS-CÎTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 308 h.
CORCELLES-LES-MONTS (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 379 h.
CORCIEUX (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 1,585 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
CORCONDRAY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 151 h.
CORCONNE (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 502 h.
CORCY (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 333 h.
CORDÉAC (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 536 h.
CORDEBUGLE (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 209 h.
CORDELLE (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,388 h.
CORDEMAIS (Loire-Inf.), cant. de Saint-Etienne-de-Montluc, arr. de Saint-Nazaire; 2,511 h. 🚉 Or., ⊤.
CORDES (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac; 2,207 h. ⊠, ⊤.
CORDESSE (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 234 h.
CORDES-TOLOSANNES (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 623 h.
CORDEY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 204 h.
CORDIEUX (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 224 h.
CORDIRON (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 80 h.
CORDON (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 699 h.
COREN (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 478 h.
CORENC (Isère), cant. est et arr. de Grenoble; 927 h.
CORENT (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 644 h.
CORFÉLIX (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 189 h.
CORGENGOUX (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 545 h.
CORGIRNON (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 471 h.
CORGNAC (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 1,263 h.
CORGOLOIN (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 816 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
CORIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 182 h.
CORLAY (Côtes-du Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 1,504 h. ⊠, ⊤.
CORLÉE (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 498 h.
CORLIER (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 219 h.
CORMAINVILLE (Eure et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 630 h.
CORMARANCHE (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 670 h.
CORMATIN (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 917 h. ⊠.
CORME-ÉCLUSE (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 894 h.
CORMEILLES (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 1,247 h. ⊠, ⊤.
CORMEILLES (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 599 h.
CORMEILLES-EN-PARISIS (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,934 h. ⊠, ⊤.
CORMEILLES-EN-VEXIN (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 814 h. ⊠.
CORMELLES (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 273 h.
CORMENIER (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 379 h.
CORMENON (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 696 h.
CORMERAY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 675 h.
CORMERAY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 124 h.
CORME-ROYAL (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 1,278 h. ⊠, ⊤.
CORMERY (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 934 h. 🚉 Et., ⊠, ⊤.
CORMES (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 810 h.
CORMICY (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 1,223 h.
CORMIER (LE) [Eure], cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 363 h.
CORMOLAIN (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 807 h. ⊠.
CORMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Etaples, arr. de Montreuil; 358 h.
CORMONTREUIL (Marne), 3e cant. et arr. de Reims; 637 h.
CORMORANCHE (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 746 h.
CORMOST (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 237 h.
CORMOT-LE GRAND (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 330 h.
CORMOYEUX-ET-ROMERY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 412 h.
CORMOZ (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 1,174 h.
CORN (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 568 h.
CORNAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 1,491 h.
CORNANT (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 296 h.
CORNAS (Ardèche), cant. de Saint-Peray, arr. de Tournon; 708 h.
CORNAY (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 461 h. 🚉 E.
CORNÉ (Maine et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 1,877 h. ⊠.
CORNEBARRIEU (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 756 h. ⊠ Ib.
CORNEILLA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 513 h.
CORNEILLA-DEL-VERCOL (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 344 h. 🚉 M.
CORNEILLA-LA-RIVIÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 1,358 h.
CORNEILHAN (Hérault), 1er cant. et arr. de Béziers; 667 h.
CORNEILLAN (Gers), cant. de

Riscle, arr. de Mirande; 442 h.

CORNEUIL (Eure), cant. de Damville, arr. d'Evreux; 291 h.

CORNEVILLE-LA-FOUQUETIÈRE (Eure), cant. et arr. de Bernay; 133 h.

CORNEVILLE-SUR-RISLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 956 h. 🚂 de la ligne de Glas-Montfort à Pont-Audemer.

CORNIER (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 674 h.

CORNIÉVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 411 h.

CORNIL (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 1,435 h. 🚂 Or., Ͳ.

CORNILLAC (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 303 h.

CORNILLE (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 450 h.

CORNILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 720 h.

CORNILLÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 634 h.

CORNILLON (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 306 h.

CORNILLON (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 250 h.

CORNILLON (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 747 h.

CORNILLON (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 303 h.

CORNIMONT (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 4,614 h. 🚂 E., ✉, Ͳ.

CORNOD (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 630 h.

CORNOT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 346 h.

CORNUAILLE (LA) [Maine-et-Loire], cant. du Louroux-Béconnais, arr. d'Angers; 1,708 h.

CORNUS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique; 1,612 h. ✉, Ͳ.

CORNUSSE (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 752 h.

CORNY (Eure), cant. et arr. des Andelys; 207 h.

CORNY-MACHÉROMÉNIL (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 342 h.

CORON (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,819 h.

CORPEAU (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 432 h.

CORPOYER-LA-CHAPELLE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 93 h.

CORPS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 1,356 h. ✉, Ͳ.

CORPS (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 809 h.

CORPS-NUDS (Ille-et-Vilaine), cant. de Janzé, arr. de Rennes; 1,955 h. 🚂 O., ✉ fb., Ͳ.

CORQUILLEROY (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 872 h.

CORQUOY (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 522 h.

CORRANO (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 464 h.

CORRAVILLERS (LE PLAIN-DE-) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 708 h.

CORRE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 656 h. ✉, Ͳ.

CORRENÇON (Isère), cant. de Villard-de-Lans, arr. de Grenoble; 330 h.

CORRENS (Var), cant. de Cotignac, arr. de Brignoles; 1,008 h.

CORRÈZE (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 1,818 h. 🚂 Or., ✉, Ͳ.

CORRIBERT (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 151 h.

CORROBERT (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 228 h.

CORROMBLES (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 425 h.

CORRONSAC (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 273 h.

CORROY (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 283 h.

CORSAINT (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 517 h.

CORSAVY (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 718 h.

CORSCIA (Corse), cant. de Calacuccia, arr. de Corte; 964 h.

CORSEPT (Loire-Inf.), cant. et arr. de Paimbœuf; 1,125 h.

CORSEUL (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 3,295 h. 🚂 O., ✉.

CORTAMBERT (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 481 h.

CORTE (Corse), ch.-l. d'arr.; 5,136 h. Place forte. ✉, Ͳ.

CORTEVAIX (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 769 h.

CORTRAT (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 135 h.

CORUBERT (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 183 h.

CORVÉES-LES-YYS (LES) [Eure-et-Loir], cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 523 h.

CORVEISSIAT (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 510 h.

CORVOL-D'EMBERNARD (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 412 h. 🚂 P.-L.-M.

CORVOL-L'ORGUEILLEUX (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 1,616 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, Ͳ.

CORZÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 1,436 h.

COS (Ariège), cant. et arr. de Foix; 190 h.

COSENVOYE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 660 h. 🚂 E., ✉, Ͳ.

COSGES (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 688 h.

COSLEDAÀ-LUBE-BOAST (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 658 h.

COSMES (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 525 h.

COSNAC (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 896 h.

COSNE (Nièvre), ch.-l. d'arr.; 7,401 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, Ͳ.

COSNES-ET-ROMAIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Belley; 1,107 h.

COSNE-SUR-L'ŒIL (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 1,940 h. ✉, Ͳ.

COSQUEVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg; 801 h.

COSSAYE (Nièvre), cant. de Dorne, arr. de Nevers; 1,705 h.

COSSÉ (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 451 h.

COSSÉ-EN-CHAMPAGNE (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 770 h.

COSSÉ-LE-VIVIEN (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Gontier; 3,023 h. ✉, Ͳ.

COSSESSEVILLE (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 224 h.

COSTA (Corse), cant. de Belgodere, arr. de Calvi; 200 h.

COSTES (LES) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 284 h.

COSTES-GOZON (LES) [Aveyron], cant. et arr. de Saint-Affrique, 591 h.

CÔTE (LA) [H.-Saône], cant. et arr. de Lure; 412 h. Ͳ.

COTEAU (LE) [Loire], cant. de Perreux, arr. de Roanne; 2,621 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, Ͳ.

CÔTEBRUNE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 148 h.

CÔTE-D'AIME (LA) [Savoie], cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 719 h.

COTE-D'ARBROZ (LA) [H.-Savoie], cant. de Taninges, arr. de Bonneville; 535 h.

CÔTE-D'HYOT (LA) [H.-Savoie], cant. et arr. de Bonneville; 438 h.

COTDOUSSAN (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 66 h.

CÔTE-EN-COUZAN (LA) [Loire], cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 314 h.

CÔTE-SAINT-ANDRÉ (LA) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 4,193 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, Ͳ.

CÔTES-D'AREY (LES) [Isère], cant. sud et arr. de Vienne; 981 h.

CÔTES-DE-CORPS (LES) [Isère], cant. de Corps, arr. de Grenoble; 337 h.

COTI-CHIAVARI (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 1,842 h. ✉, Ͳ.

COTIGNAC (Var), ch.-l. de cant., arr. de Brignoles; 2,612 h. ✉, Ͳ.

COTTANCE (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 1,218 h.

COTTENCHY (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 467 h.

COTTÉVRARD (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 328 h.

COTTIER (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 73 h.

COTTUN (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 192 h.

COUARDE (LA) [Charente-Inf.], cant. d'Ars, arr. de La Rochelle; 1,306 h. ✉, Ͳ.

COUARGUES (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 493 h.

COUBERT (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 622 h. ✉, Ͳ.

COUBEYRAC (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 193 h.

COUBISON (Aveyron), cant. d'Estaing, arr. d'Espalion; 1,764 h.

COUBJOURS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 439 h.

COUBLANC (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 421 h.

COUBLANC (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 2,083 h.

COUBLEVIE (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 1,503 h.

COUBLUCQ (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 240 h.

COUBON (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 2,615 h.

COUBRON (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 281 h.

COUCHES-LES-MINES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 2,906 h. ✉, Ͳ.

COUCHEY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 507 h.

COUCOURON (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 1,318 h. ✉.

COUCY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 400 h.

COUCY-LA-VILLE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 266 h.

COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 780 h. 🚂 N., ✉, Ͳ.

COUCY-LÈS-EPPES (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 489 h. 🚂 N., ✉, Ͳ.

COUDDES (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 610 h.

COUDEHARD (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 196 h.

COUDEKERQUE (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 637 h.

COUDEKERQUE-BRANCHE (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 2,420 h.

COUDES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 1,276 h. 🚂 P.-L.-M., ✉.

COUDEVILLE (Manche), cant. de Brehal, arr. de Coutances; 791 h.

COUDONS (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 305 h.

COUDRAY (Eure), cant. d'Etrépagny, arr. des Andelys; 195 h.

COUDRAY (LE) [Eure-et-Loir], cant. sud et arr. de Chartres, 635 h.

COUDRAY (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 286 h.

COUDRAY (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 543 h.

COUDRAY-AU-PERCHE (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 791 h.

COUDRAY-BELLE-GUEULLE (LE) [Oise], cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 180 h.

COUDRAY-MACOUARD (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 730 h. ✉ fb.

COUDRAY-MONTCEAUX (LE) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Corbeil; 591 h.

COUDRAY-RABUT (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Evêque; 222 h.

COUDRAY-SAINT-GERMER (LE) [Oise], ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 425 h. ✉, Ͳ.

COUDRE (LA) [Deux-Sèvres], cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 259 h.

COUDRECEAU (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 691 h.

COUDRECIEUX (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 1,470 h. 🚂 des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe, ✉, Ͳ.

COUDRES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 468 h.

COUDROY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 394 h.

COUDUN (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 653 h. 🚂 N., ✉.

COUDURES (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 895 h.

COUEILLES (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 364 h.

COUERON (Loire-Inf.), cant. de Saint-Etienne-de-Montluc, arr. de Saint-Nazaire; 4,841 h. 🚂 Or., ✉, Ͳ.

COUESMES (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 626 h.

COUESMES (Mayenne), cant. d'Ambrieres, arr. de Mayenne; 1,206 h.

COUFFÉ (Loire-Inf.), cant. de Ligné, arr. d'Ancenis; 2,060 h. ✉.

COUFFI (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 791 h.

COUFFOULENS (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 508 h. 🚂 M.

COUFFY (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 437 h.

COUFLENS (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 945 h.

COUFOULEUX (Tarn), cant. de Rabastens, arr. de Gaillac, 1,253 h.

COUHÉ (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Civray; 1,839 h. 🚂 Or., ✉, Ͳ.

COUILLY (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 580 h. ✉, Ͳ.

COUIN (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 289 h.

COUIZA (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 1,004 h. 🚂 M., ✉, Ͳ.

COULADÈRES (H.-Garonne),

cant. de Cazères, arr. de Muret; 344 h.
COULAINES (Sarthe), 1er cant. et arr. du Mans; 602 h.
COULANDON (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 815 h.
COULANGERON (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 427 h.
COULANGES (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 840 h.
COULANGES (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 318 h.
COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 1,340 h.
COULANGES-LÈS-NEVERS (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 1,086 h.
COULANGES-SUR-YONNE (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 949 h. P.-L.-M.
COULANS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 55 h.
COULANS (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 1,565 h.
COULAURES (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 1,389 h.
COULEDOUX (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 628 h.
COULEUVRE (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 2,222 h.
COULEVON (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 182 h.
COULGENS (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 659 h.
COULIMER (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 800 h.
COULLEMELLE (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 371 h.
COULLEMONT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 186 h.
COULLONS (Loiret), cant. et arr. de Gien; 2,807 h.
COULMER (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 161 h.
COULMIER-LE-SEC (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 517 h.
COULMIERS (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 370 h.
COULOBRES (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 161 h.
COULOGNE (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 1,045 h.
COULOISY (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 161 h.
COULOMBIERS (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 833 h.
COULOMBIERS (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 735 h. Or., fb.
COULOMBS (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 228 h.
COULOMBS (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 700 h.
COULOMBS (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 542 h.
COULOMBY (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 561 h.
COULOMMES (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 200 h.
COULOMMES (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 350 h.
COULOMMES-ET-MARQUENY (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 311 h.
COULOMMIERS (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 448 h.
COULOMMIERS (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arr.; 5,520 h. E.
COULON (Deux-Sèvres), 2e cant. et arr. de Niort; 1,777 h. Or.
COULONCES (Calvados), cant. et arr. de Vire; 867 h.
COULONCES (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 240 h.
COULONCHE (LA) (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 1,234 h.
COULONGE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 203 h.
COULONGÉ (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 791 h.
COULONGES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 571 h.
COULONGES (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 262 h.
COULONGES (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 400 h.
COULONGES (Eure), cant. de Damville, arr. d'Evreux; 270 h.
COULONGES (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 825 h.
COULONGES-LES-SABLONS (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 824 h.
COULONGES-SUR-L'AUTIZE (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 2,319 h. Or.
COULONGES-SUR-SARTHE (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 419 h.
COULONGES-THOUARSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 766 h. Et.
COULONVILLERS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 373 h.
COULOUMÉ-MONDEBAT (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 795 h.
COULOUNIEIX (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 1,299 h.
COULOURS (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 488 h.
COULOUTRE (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 857 h.
COULOUVRAY-BOISBENÂTRE (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 1,417 h.
COULVAIN (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 338 h.
COULX (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 636 h.
COUNOZOULS (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 463 h.
COUPELLE-NEUVE (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 224 h.
COUPELLE-VIEILLE (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 765 h. de la ligne d'Amiens à Calais.
COUPESARTE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 136 h.
COUPÉVILLE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 272 h.
COUPETZ (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 117 h.
COUPIAC (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,441 h.
COUPRAY (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 351 h.
COUPRU (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 173 h.
COUPTRAIN (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 405 h.
COUPVRAY (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 456 h.
COUR (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 157 h.
COURANCES (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 375 h.
COURANT (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 668 h.
COURBAN (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 380 h. E.
COURBE (LA) [Orne], cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 165 h.
COURBEHAYE (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 330 h.
COURBÉPINE (Eure), cant. et arr. de Bernay; 639 h.
COURBERIE (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 280 h.
COURBES (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 81 h.
COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 246 h.
COURBETAUX (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 220 h.
COURBETTE (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 104 h.
COURBEVEILLE (Mayenne), cant. est et arr. de Laval; 731 h.
COURBEVOIE (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Saint Denis; 15,112 h. O. (Paris à Versailles, rive droite).
COURBIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 327 h.
COURBILLAC (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 814 h.
COURBOIN (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 374 h.
COURBOUZON (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 405 h.
COURBOUZON (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 534 h.
COURÇAIS (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 1,008 h.
COURÇAY (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 731 h.
COURCEAUX (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 222 h.
COURCEBŒUFS (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 913 h.
COURCELETTE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 337 h.
COURCELLES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 354 h.
COURCELLES (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 58 h.
COURCELLES (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 194 h.
COURCELLES (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 407 h.
COURCELLES (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 100 h.
COURCELLES (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 77 h.
COURCELLES (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 675 h.
COURCELLES (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 480 h.
COURCELLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 327 h.
COURCELLES (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 747 h.
COURCELLES (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 754 h.
COURCELLES (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 185 h.
COURCELLES-AU-BOIS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 134 h.
COURCELLES-AUX-BOIS (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 128 h.
COURCELLES-EN-MONTAGNE (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 298 h.
COURCELLES-ÉPAYELLES (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 208 h.
COURCELLES-FRÉMOY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 416 h.
COURCELLES-LE-COMTE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 711 h.
COURCELLES-LÈS-GISORS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 550 h.
COURCELLES-LÈS-LENS (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 1,302 h.
COURCELLES-LÈS-MONTBÉLIARD (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 401 h.
COURCELLES-LÈS-ROSNAY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 100 h.
COURCELLES-LÈS-SEMUR (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 318 h.
COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 147 h.
COURCELLES-SOUS-GRIGNON (Côte-d'Or), cant. et arr. de Montbard; 143 h.
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 225 h.
COURCELLES-SOUS-THOIX (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 154 h.
COURCELLES-SUR-AIRE (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 202 h.
COURCELLES-SUR-AUJON (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 168 h.
COURCELLES-SUR-BLAISE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 274 h. E.
COURCELLES-SUR-SEINE (Eure), cant. et arr. des Andelys; 260 h.
COURCELLES-SUR-VIOSNE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 166 h.
COURCELLES-VAL-D'ESNOMS (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 374 h.
COURCEMAIN (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 243 h.
COURCEMONT (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,356 h.
COURCERAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 470 h.
COURCERAULT (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 580 h.
COURCEROY (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 241 h.
COURCHAMP (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 92 h.
COURCHAMP (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 184 h.
COURCHAMPS (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 196 h.
COURCHAMPS (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil Bellay, arr. de Saumur; 378 h.
COURCHAPON (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 188 h.
COURCHATON (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 773 h.
COURCHELETTES (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 314 h.
COUR-CHEVERNY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 2 369 h.
COURCHONS (B.-Alpes), cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 96 h.
COURCITÉ (Mayenne), cant.

de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 2,031 h. ⊡.
COURCIVAL (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 307 h.
COURCÔME (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 905 h.
COURÇON (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle; 1,335 h. ⊠, ⚲.
COURCOUÉ (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 457 h.
COURCOURONNES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 201 h.
COURCOURY (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 806 h.
COURCUIRE (H.-Saône), cant de Marnay, arr. de Gray; 212 h.
COURCY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 222 h.
COURCY (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 494 h.
COURCY (Manche), cant. et arr. de Coutances; 883 h.
COURCY (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 792 h.
COURDEMANCHE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Evreux; 344 h.
COURDEMANCHE (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 1,376 h. ⊡.
COURDEMANGES (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 311 h.
COURDIMANCHE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 503 h.
COURDIMANCHE - SUR - ESSONNES (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Etampes; 118 h.
COURET (H. Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 358 h.
COUR-ET-BUIS (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 596 h. ⊡.
COURGAINS (Sarthe), cant de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 1,022 h. ⊡.
COURGEAC (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 538 h.
COURGENARD (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 706 h.
COURGENAY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 682 h.
COURGENT (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 128 h.
COURGEON (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 455 h.
COURGEOÛT (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 749 h.
COURGIS (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 588 h.
COURGIVAUX (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 416 h. ⊠, ⚲.
COURGOUL (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 250 h.
COURJEONNET (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 134 h.
COURLAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 265 h.
COURLANDON (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 145 h.
COURLANS (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 445 h.
COURLAOUX (Jura), cant. et arr. de Lons le-Saunier; 852 h. 🚉 P.-L.-M.
COURLAY (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 2,538 h. 🚉 Or., ⊡ fb., ⚲.
COURLÉON (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 411 h.
COUR-L'ÉVÊQUE (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 201 h.
COURLON (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 259 h.
COURLON (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 938 h. ⚲.
COURMANGOUX (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 766 h.
COUR-MARIGNY (LA) [Loiret], cant. de Lorris, arr. de Montargis; 472 h.
COURMAS (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 176 h.
COURMELOIS (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 130 h.
COURMELLES (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 560 h.
COURMEMIN (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 602 h.
COURMÉNIL (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 343 h.
COURMES (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 130 h.
COURMONT (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 219 h.
COURMONT (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 393 h.
COURNANEL (Aude), cant. et arr. de Limoux; 308 h.
COURNEUVE (LA) [Seine], cant. et arr. de Saint-Denis; 1,124 h. 🚉 Grande-Ceinture.
COURNOLS (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. de Clermont; 430 h.
COURNON (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 543 h.
COURNON (Puy-de-Dôme), cant. de Pont-du-Château, arr. de Clermont; 2,270 h.
COURNONSEC (Hérault), 3ᵉ cant. et arr. de Montpellier; 458 h.
COURNONTERRAL (Hérault), 3ᵉ cant. et arr. de Montpellier; 1,731 h. 🚉 M., ⊠, ⚲.
COURONNE (LA) [Charente], 1ᵉʳ cant. et arr. d'Angoulême; 3,301 h. 🚉 Or., ⊠, ⚲.
COUROUVRE (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 190 h.
COURPALAY (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 819 h.
COURPIAC (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 107 h.
COURPIÈRE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Thiers; 3,769 h. 🚉 P.-L.-M. (de Courty à Giroux), ⊠, ⚲.
COURPIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 632 h.
COURQUETAINE (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 1,223 h.
COURRENSAN (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 854 h.
COURRIERES (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 3,332 h. 🚉 N., ⊠, ⚲.
COURRIS (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 372 h.
COURRY (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 568 h.
COURS (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 420 h.
COURS (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 386 h.
COURS (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 673 h.
COURS (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 389 h.
COURS (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 906 h.
COURS (Rhône), cant. de Thizy, arr. de Villefranche; 6,629 h. 🚉 de la ligne de Saint-Victor-Thizy à Cours, ⊠, ⚲.
COURS (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 640 h.
COURSAC (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 1,023 h.
COUR-SAINT-MAURICE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 240 h.
COURSAN (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 215 h.
COURSAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Narbonne; 3,458 h. 🚉 M., ⊠, ⚲.
COURS-DE-PILES (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 639 h.
COURSEGOULES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 437 h. ⊡.
COURSET (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 412 h.
COURSEULLES (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 1,533 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 du chemin de fer de Caen à la mer, ⊠, ⚲.
COURS-LES-BARRES (Cher), cant de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,031 h.
COURSON (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 1,035 h.
COURSON (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 1,275 h. ⊡, ⚲.
COURSON-L'AUNAY (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 161 h.
COUR-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 380 h.
COURTACON (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 320 h. ⚲.
COURTAGNON (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 46 h.
COURTALAIN (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 652 h 🚉 Et., ⊡.
COURTAOULT (Aube), cant. d'Ervy, arr de Troyes; 224 h.
COURTAULY (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 251 h.
COURTECON (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 109 h.
COURTEFONTAINE (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 362 h.
COURTEFONTAINE (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 338 h.
COURTEILLES (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Evreux; 332 h.
COURTEILLES (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 294 h.
COURTEIX (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 340 h.
COURTELEVANT (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 312 h.
COURTEMANCHE (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 118 h.
COURTEMAUX (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 501 h.
COURTÉMONT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 276 h.
COURTEMONT - VARENNES (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 280 h.
COURTEMPIERRE (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 373 h.
COURTENAY (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,150 h.
COURTENAY (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 2,670 h. 🚉 Et., ⊡, ⚲.
COURTENOT (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 237 h. 🚉 E.
COURTERANGES (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 228 h.
COURTERON (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 400 h.
COURTES (Ain), cant. de Saint-Trivier de-Courtes, arr. de Bourg; 408 h.
COURTESOULT - ET - GATEY (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 316 h.
COURTETAIN - ET - SALANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 185 h.
COURTÈTE (LA) [Aude], cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 175 h.
COURTEUIL (Oise), cant. et arr. de Senlis; 248 h.
COURTHÉZON (Vaucluse), cant. de Bédarrides, arr. d'Avignon; 3,205 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚲.
COURTHIÉZY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 366 h.
COURTIES (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 201 h.
COURTIEUX (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 138 h.
COURTILLERS (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 204 h.
COURTILS (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 476 h.
COURTINE (LA) [Creuse], ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,028 h. ⊡.
COURTISOLS (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 1,564 h. ⚲.
COURTIVRON (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 280 h. ⊡.
COURTOIN (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 97 h.
COURTOIS (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 174 h.
COURTOMER (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Alençon; 1,106 h. ⊡.
COURTOMER (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 305 h.
COURTONNE LA-MEURDRAC (Calvados), 1ʳᵉ section du cant. et arr. de Lisieux; 519 h.
COURTONNE-LA-VILLE (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 546 h.
COURTOULIN (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 112 h.
COURTRIZY - ET - FUSSIGNY (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 153 h.
COURTRY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 431 h.
COURVAUDON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen, 420 h.
COURVIÈRES (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 517 h.
COURVILLE (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 1,668 h. 🚉 O., ⊡, ⚲.
COURVILLE (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 424 h.
COURZIEU (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 1,645 h. 🚉 P.-L.-M.
COUSANCE (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 1,317 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚲.
COUSANCELLES (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 400 h.
COUSANCES - AUX - BOIS (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 167 h.
COUSANCES - AUX - FORGES (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 1,505 h. 🚉 de la ligne de Guë-Ancerville à Dammarie, ⊡, ⚲.
COUSOLRE (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 3,316 h. ⊡, ⚲.
COUSSA (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 271 h.
COUSSAC - BONNEVAL (H.-Vienne), cant. et arr. de Saint-Yrieix; 3,508 h. 🚉 Or., ⊠, ⚲.
COUSSAN (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 159 h.
COUSSAY (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 593 h.
COUSSAY-LES BOIS (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 1,141 h. ⊡ fb.
COUSSEGREY (Aube), cant. de

Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 443 h.

COUSSERGUES (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 508 h.

COUSSEY (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau; 658 h. E.

COUST (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 704 h.

COUSTAUSSA (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 156 h.

COUSTOUGE (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 269 h.

COUSTOUGES (Pyrénées-Or.), cant. de Prats-de-Mollo, arr. de Céret; 476 h.

COUTANCES (Manche), ch.-l. d'arr.; 8,187 h. Évêché. O.

COUTANSOUSE (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 651 h.

COUTARNOUX (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 200 h.

COUTENÇON (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 227 h.

COUTENS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 218 h.

COUTERNE (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 1,333 h. O.

COUTERNON (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 352 h.

COUTEUGES (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 440 h.

COUTHENANS (H.-Saône), cant. d'Hericourt, arr. de Lure; 373 h.

COUTHURES (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 1,106 h.

COUTICHES (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 1,955 h. N.

COUTIÈRE (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 303 h.

COUTOUVRE (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 1,957 h.

COUTRAS (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 4,008 h. Or. et Et.

COUTREVOULT (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 330 h.

COUTURE (Charente), cant. et arr. de Ruffec, 560 h.

COUTURE (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 836 h.

COUTURE (LA) [Pas-de-Calais], cant. et arr. de Béthune; 1,994 h.

COUTURE (LA) [Vendée], cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 312 h.

COUTURE-BOUSSEY (LA) [Eure], cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 711 h. fb.

COUTURE-D'ARGENSON (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 742 h.

COUTURELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 157 h.

COUTURES (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 482 h.

COUTURES (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 164 h.

COUTURES (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 534 h.

COUTURES (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 276 h.

COUVAINS (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 702 h.

COUVAINS (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 276 h.

COUVERTPUIS (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 254 h.

COUVERTOIRADE (LA) [Aveyron], cant. de Nant, arr. de Millau; 750 h.

COUVIGNON (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 590 h.

COUVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 579 h. O.

COUVONGES (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 289 h.

COUVRELLES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 226 h.

COUVRON-ET-AUMENCOURT (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 677 h.

COUVROT (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 311 h.

COUX (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 1,145 h.

COUX (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 650 h.

COUX-ET-BIGAROQUE (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 1,693 h.

COUY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 887 h.

COUYÈRE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. du Sel, arr. de Redon; 835 h.

COUZE-ET-SAINT-FRONT (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 837 h. Or.

COUZEIX (H.-Vienne), cant. nord et arr. de Limoges; 1,819 h. Et.

COUZIERS (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 156 h.

COUZON (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 730 h.

COUZON (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 86 h.

COUZON (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 1,136 h. P.-L.-M.

COUZOU (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 445 h.

COX (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 929 h.

COYE (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 1,218 h.

COYECQUES (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 634 h.

COYOLLES (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 339 h.

COYRIÈRE (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 189 h.

COYRON (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 123 h.

COYVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 158 h.

COZES (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 1,837 h.

COZZANO (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 889 h.

CRACH (Morbihan), cant. d'Auray, arr. de Lorient; 1,986 h.

CRACHES (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 165 h.

CRACHIER (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 335 h.

CRAIN (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 706 h.

CRAINTILLEUX (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 483 h.

CRAINVILLIERS (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 462 h.

CRAISSAC (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 749 h.

CRAMAILLE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 206 h.

CRAMANS (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 590 h.

CRAMANT (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 681 h.

CRAMCHABAN (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 895 h.

CRÂMÉNIL (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 403 h.

CRAMOISY (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 621 h. N.

CRAMONT (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 523 h.

CRAMPAGNA (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 640 h.

CRANCEY (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 472 h.

CRANÇOT (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 508 h.

CRANDELAIN-ET-MALVAL (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 178 h.

CRANDELLES (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 640 h.

CRANNES-EN-CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 680 h.

CRANS (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 258 h.

CRANS (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 228 h.

CRANSAC (Aveyron), cant. d'Aubin, arr. de Villefranche; 4,504 h. Or.

CRANTENOY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 158 h.

CRANVES-SALES (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 1,089 h.

CRAON (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Gontier; 4,527 h. O.

CRAON (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 427 h.

CRAONNE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 694 h.

CRAONNELLE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 316 h.

CRAPEAUMESNIL (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 169 h.

CRAPONNE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 3,601 h.

CRAPONNE (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 1,776 h.

CRAS (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 362 h.

CRAS (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 475 h.

CRAS-SUR-REYSSOUZE (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,137 h.

CRASTES (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 553 h.

CRASVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 184 h.

CRASVILLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 384 h.

CRASVILLE-LA-MALLET (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 321 h.

CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 553 h.

CRAU (LA) [Var], cant. d'Hyères, arr. de Toulon; 2,891 h. P.-L.-M.

CRAVANCHE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 170 h.

CRAVANS (Charente-Inf.), cant. de Gemonzac, arr. de Saintes; 687 h.

CRAVANT (Indre-et-Loire), cant. de L'Île-Bouchard, arr. de Chinon; 890 h.

CRAVANT (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans; 1,253 h.

CRAVANT (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 1,261 h. P.-L.-M.

CRAVENCÈRES (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 309 h.

CRAVENT (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 226 h.

CRAYWICK (Nord), cant. de Gravelines, arr. de Dunkerque; 517 h.

CRAZ (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 363 h.

CRAZANNES (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 690 h.

CRÉ (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 895 h.

CRÉANCES (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 2,018 h.

CRÉANCEY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 539 h.

CRÉANCEY (H.-Marne), cant. de Château-Villain, arr. de Chaumont; 426 h.

CRÉCEY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 205 h.

CRÊCHES (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 1,210 h. P.-L.-M.

CRÉCHETS (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 129 h.

CRÉCHY (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 633 h. P.-L.-M.

CRÉCY (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 1,666 h.

CRÉCY-AU-MONT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 635 h.

CRÉCY-COUVÉ (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 256 h.

CRÉCY-EN-BRIE (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Meaux; 906 h.

CRÉCY-SUR-SERRE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 1,943 h. N.

CRÉDIN (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 1,690 h.

CRÉGOLS (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 352 h.

CRÉGY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 341 h.

CRÉHEN (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 1,769 h.

CREIL (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 7,182 h. N. et O. (Paris à Creil par Argenteuil).

CREISSAN (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 495 h.

CREISSELS (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 752 h.

CREISSET (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 113 h.

CRÉMAREST (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 606 h.

CREMEAUX (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 1,661 h.

CRÉMERY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 102 h.

CRÉMIEU (Isère), ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin; 1,797 h. du chemin de fer de l'E. de Lyon.

CREMPIGNY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 181 h.

CREMPS (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 696 h.

CRENANS (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 209 h.

CRENAY (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 312 h.

CRÉNEY (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 414 h. E.

CRENNES (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 504 h.

CRÉON (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,142 h.

CRÉON (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 678 h.

CRÉOT (Saône-et-Loire), cant. d'Épinac, arr. d'Autun; 383 h.

CRÉPAND (Côte-d'Or), cant.

de Montbard, arr. de Semur; 206 h.
CRÉPEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 765 h.
CRÉPION (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 122 h.
CRÉPOL (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 718 h. [■].
CRÉPON (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 368 h. [■].
CRÉPY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 1,686 h. N., [■], ☦.
CRÉPY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 356 h.
CRÉPY-EN-VALOIS (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 3,369 h. N., [■], ☦.
CRÉQUY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 1,175 h.
CRÈS (LE) [Hérault], 2e cant. et arr. de Montpellier; 289 h.
CRÉSANÇAY (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 170 h.
CRESANCEY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 306 h.
CRÉSANTIGNES (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 427 h.
CRESCIA (Alger), arr. d'Alger; 687 h.
CRESNAYS (LES) [Manche], cant. de Brecey, arr. d'Avranches; 701 h.
CRESPIAN (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 191 h.
CRESPIÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 645 h. [■].
CRESPIN (Aveyron), cant. de La Salvetat, arr. de Rodez; 1,241 h.
CRESPIN (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 1,926 h. [■], ☦.
CRESPINET (Tarn), cant. de Valderiès, arr. d'Albi; 387 h.
CRESPY (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 186 h.
CRESSAC (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 204 h.
CRESSANGES (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 1,784 h. [■].
CRESSAT (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 1,661 h. Or., ☦.
CRESSE (LA) [Aveyron], cant. de Peyreleau, arr. de Millau; 404 h.
CRESSÉ (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 595 h.
CRESSENSAC (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 1,110 h. [■].
CRESSERONS (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 503 h.
CRESSEVEUILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 265 h.
CRESSIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 745 h.
CRESSIN-ROCHEFORT (Ain), cant. et arr. de Belley; 468 h.
CRESSONNIÈRE (LA) [Calvados], cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 170 h.
CRESSONSACQ (Oise), cant. de Saint-Just en-Chaussée, arr. de Clermont; 371 h.
CRESSY (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 315 h.
CRESSY-OMENCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 242 h.
CRESSY SUR SOMME (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Évêque, arr. d'Autun; 678 h.
CREST (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Die, 5,535 h. P.-L.-M., [■], ☦.
CREST (LE) [Puy-de-Dôme], cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 839 h.
CRESTE (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 134 h.
CRESTET (LE) [Ardèche], cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 751 h. [■].
CRESTET (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 451 h.
CRESTOT (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 413 h.
CREST-VOLAND (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 275 h.
CRÉTEIL (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 3,430 h. [■], ☦.
CRÉTON (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 285 h.
CRETTEVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 614 h.
CREÜE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 579 h.
CREULLY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 815 h. [■], ☦.
CREUSE (LA) [H.-Saône], cant. de Saulx, arr. de Lure; 202 h.
CREUSE (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 138 h.
CREUSOT (LE) [Saône-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 28,125 h. P.-L.-M., [■], ☦.
CREUZIER-LE-NEUF (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 796 h.
CREUZIER-LE-VIEUX (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 1,519 h.
CREUZY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 235 h.
CREVANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 279 h.
CREVANT (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,692 h. [■], ☦.
CREVANT (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 1,185 h. [■].
CRÉVÉCHAMPS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 273 h.
CRÈVECŒUR (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 408 h. [■].
CRÈVECŒUR (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 2,569 h. N.
CRÈVECŒUR (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 2,346 h. [■], ☦.
CREVECŒUR (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 103 h.
CRÈVECŒUR-LE-PETIT (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 118 h.
CREVENEY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 115 h. E.
CREVIC (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 909 h.
CRÉVOUX (H.-Alpes), cant. et arr. d'Embrun; 485 h.
CREYERS (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 204 h.
CREYS-ET-PUSIGNEU (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 833 h.
CREYSSAC (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 226 h.
CREYSSE (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 973 h. Or., ☦.
CREYSSE (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 742 h.
CREYSSEILLES (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 478 h.
CREYSSENSAC (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 351 h.
CRÉZANCY (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 516 h. [■], ☦.
CRÉZANCY (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,675 h.
CRÉZIÈRES (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 187 h.
CRÉZILLES (Meurthe et Moselle), cant. et arr. de Toul; 312 h.
CRICQUEBŒUF (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 134 h.
CRICQUEVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 401 h.
CRICQUEVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 190 h.
CRIEL (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 1,150 h. [■] fb., ☦.
CRILLAT (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 160 h.
CRILLON (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 412 h.
CRILLON (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 519 h.
CRIMOLOIS (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 236 h.
CRION (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 223 h.
CRIQUE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 411 h.
CRIQUEBEUF (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 242 h.
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 318 h.
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 1,181 h.
CRIQUETOT-LE-MAUCONDUIT (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 213 h.
CRIQUETOT-L'ESNEVAL (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 1,388 h. [■], ☦.
CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 226 h.
CRIQUETOT-SUR-OUVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 714 h.
CRIQUIERS (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 799 h.
CRISENOY (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 437 h.
CRISOLLES (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 497 h.
CRISSAY (Indre-et-Loire), cant. de L'Île-Bouchard, arr. de Chinon; 285 h.
CRISSÉ (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 1,089 h. O.
CRISSEY (Jura), cant. et arr. de Dôle; 264 h.
CRISSEY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 501 h.
CRISTINACCE (Corse), cant. d'Evisa, arr. d'Ajaccio; 462 h.
CRISTOT (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 273 h.
CRITEUIL-LA-MAGDELEINE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 802 h.
CRITOT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 285 h. N. et O.
CROCE (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 515 h.
CROCHTE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 659 h.
CROCICCHIA (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 351 h.
CROCQ (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,050 h. [■], ☦.
CROCQ (LE) [Oise], cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 588 h.
CROCY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 620 h.
CROIGNON (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 217 h.
CROISANCES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 282 h.
CROISETTE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 476 h.
CROISIC (LE) [Loire-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 2,354 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. Et., [■], ☦.
CROISILLE (LA) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Évreux; 136 h.
CROISILLE (LA) [H.-Vienne], cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 2,159 h. [■].
CROISILLES (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 578 h. O., ☦.
CROISILLES (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 293 h.
CROISILLES (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 350 h.
CROISILLES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 1,544 h. N., [■], ☦.
CROISMARE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 1,147 h.
CROISSANVILLE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 303 h. [■].
CROISSY (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 383 h. N., ☦.
CROISSY-BEAUBOURG (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 233 h.
CROISSY-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 1,650 h. [■], ☦.
CROISY (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 592 h.
CROISY (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 187 h.
CROISY (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 424 h. [■].
CROIX (LA) [Aisne], cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 155 h.
CROIX (LA) [Alpes-Mar.], cant. et arr. de Puget-Théniers; 792 h.
CROIX (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 310 h.
CROIX (LA) [Indre-et-Loire], cant. de Bléré, arr. de Tours; 1,212 h.
CROIX (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 483 h.
CROIX (Nord), cant. ouest de Roubaix, arr. de Lille; 8,081 h. N., [■], ☦.
CROIX (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 242 h.
CROIX (LA) [H.-Vienne], cant. du Dorat, arr. de Bellac; 753 h.
CROIXANVEC (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 350 h.
CROIX-AUX-BOIS (LA) [Ardennes], cant. et arr. de Vouziers; 395 h.
CROIX-AUX-MINES (LA) [Vosges], cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 1,696 h.
CROIX-AVRANCHIN (LA) [Manche], cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 781 h.
CROIX-BLANCHE (LA) [Lot-et-Garonne], cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 552 h. [■].
CROIX-CHAPEAU (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 638 h.
CROIX-COMTESSE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 329 h.
CROIXDALLE (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 374 h.
CROIX-DE-LA-ROCHETTE (LA) [Savoie], cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 342 h.
CROIX-DE-VIE (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 1,614 h.
CROIX-DU-PERCHE (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 426 h.
CROIX-EN-BRIE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Nangis, arr. de Provins; 686 h. [■], ☦.
CROIX-EN-CHAMPAGNE

(Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 120 h.
CROIX-FONSOMME (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 543 h.
CROIX HELLÉAN (LA) [Morbihan], cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 846 h.
CROIXILLE (LA) [Mayenne], cant. de Chailland, arr. de Laval; 1,258 h.
CROIX-MARE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 652 h.
CROIX-MOLIGNAUX (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 516 h.
CROIXRAULT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 399 h.
CROIX-SAINT-LEUFROY (LA) [Eure], cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 700 h. O.,
CROIZET (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 515 h.
CROLLES (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 1,276 h.
CROLLON (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 401 h.
CROMAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 969 h.
CROMARY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 263 h.
CRONAT (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 1,515 h.
CRONCE (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 454 h.
CROPTE (LA) [Mayenne], cant. de Meslay, arr de Laval; 647 h.
CROPUS (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 258 h.
CROS (Gard), cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort, arr. du Vigan; 704 h.
CROS (LE) [Hérault], cant. du Caylar, arr. de Lodève; 247 h.
CROS (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 985 h.
CROS-DE-GÉORAND (Ardèche), cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 1,580 h.
CROS-DE-MONTVERT (Cantal), cant. de Larequebrou, arr. d'Aurillac; 817 h.
CROS-DE-RONESQUE (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 694 h.
CROSEY-LE GRAND (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 324 h.
CROSEY-LE-PETIT (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 235 h.
CROSMIÈRES (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 966 h. Or.
CROSNES (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 495 h.
CROSSAC (Loire-Inf.), cant. de Pontchâteau, arr. de Saint-Nazaire; 1,632 h.
CROSSES (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 489 h.
CROSVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 174 h.
CROSVILLE-LA-VIEILLE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 400 h.
CROSVILLE-SUR-SCIE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 220 h.
CROTELLES (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 448 h.
CROTENAY (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 353 h.
CROTH (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 562 h. des chemins de fer de l'Eure,
CROTOY (LE) [Somme], cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 1,761 h.
CROTTES (LES) [H.-Alpes], cant. et arr. d'Embrun; 1,313 h.
CROTTES (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 339 h.
CROTTET (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 680 h.
CROUAIS (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 485 h.
CROUAY (Calvados), cant. de Trevières, arr. de Bayeux; 569 h. O.
CROUPTE (LA) [Calvados], cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 154 h.
CROUSEILLES (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 417 h
CROUTELLE (Vienne), cant. sud et arr. de Poitiers; 237 h.
CROÛTES (LES) [Aube], cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 261 h.
CROUTOY (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 201 h.
CROUTTES (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 598 h.
CROUTTES (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 538 h.
CROUY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 1,239 h. N.,
CROUY (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 534 h.
CROUY (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 301 h.
CROUY-EN-THELLE (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 427 h
CROUY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 1,216 h.
CROUZET (LE) [Doubs], cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 170 h.
CROUZET (LE) [Doubs], cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 103 h.
CROUZILLE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Montaigut, arr. de Riom; 913 h.
CROUZILLES (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 732 h.
CROZANT (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,433 h.
CROZE (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 876 h.
CROZE (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 350 h.
CROZET (Ain), cant. et arr. de Gex; 548 h.
CROZET (LE) [Loire], cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 719 h.
CROZETS (LES) [Jura], cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 177 h.
CROZON (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 8,223 h.
CROZON (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,169 h.
CRUAS (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 1,513 h. P.-L.-M.,
CRUCEY (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux, 337 h.
CRUCHERAY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 486 h.
CRUÉJOULS (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 924 h.
CRUET (Savoie), cant. de Saint-Pierre-d'Albigny, arr. de Chambéry; 1,029 h. P.-L.-M.
CRUGEY (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 217 h.
CRUGNY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 798 h.
CRUGUEL (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 957 h.
CRUIS (B.-Alpes), cant. de Saint-Etienne, arr. de Forcalquier; 506 h.
CRULAI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 818 h. de la ligne de Laigle à Mortagne et à Mamers.
CRUPIES (Drôme), cant. de Bourdeau, arr. de Die; 300 h.
CRUPILLY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 158 h.
CRUSCADES (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 489 h.
CRUSEILLES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Julien; 1,944 h.
CRUSNES (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 305 h.
CRUVIERS-LASCOURS (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 246 h.
CRUX-LA-VILLE (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 1,620 h.
CRUZILLE (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 619 h.
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 780 h.
CRUZY (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 1,689 h.
CRUZY-LE-CHÂTEL (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre; 838 h.
CRY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 311 h.
CUBELLES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 458 h.
CUBIÈRES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 201 h.
CUBIÈRES (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 1,117 h.
CUBIÈRETTES (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 160 h.
CUBJAC (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 1,175 h.
CUBLAC (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 1,178 h.
CUBLIZE (Rhône), cant. d'Amplepuis, arr. de Villefranche; 1,974 h.
CUBNEZAIS (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 606 h.
CUBRIAL (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 331 h.
CUBRY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 309 h.
CUBRY-LÈS-FAVERNEY (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 230 h.
CUBRY-LÈS-SOING (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 227 h.
CUBZAC (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 990 h.
CUCHARMOY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 287 h.
CUCHERY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 409 h.
CUCQ (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 730 h.
CUCUGNAN (Aude), cant. de Tuchan, arr. de Carcassonne; 262 h.
CUCURON (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 1,520 h.
CUDOS (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 1,032 h.
CUDOT (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 702 h.
CUÉBRIS (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 239 h.
CUÉLAS (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 313 h.
CUERS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 3,809 h. P.-L.-M.,
CUFFIES (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 1,233 h.
CUFFY (Cher), cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,370 h.
CUGAND (Vendée), cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,044 h. Or.,
CUGES (Bouches-du-Rhône), cant. d'Aubagne, arr. de Marseille; 1,302 h.
CUGNAUX (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 1,016 h.
CUGNEY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 321 h.
CUGNY (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 861 h.
CUGNY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 99 h.
CUGUEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 1,962 h.
CUGURON (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 303 h.
CUHON (Vienne), cant. de Mirebeau, arr de Poitiers; 700 h.
CUIGNIÈRES (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 198 h.
CUIGY-EN-BRAY (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 547 h.
CUILLÉ (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 1,551 h.
CUINCHY (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 828 h. N.
CUINCY (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 1,208 h.
CUING (LE) [H.-Garonne], cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 638 h.
CUINZIER (Loire), cant. de Belmont, arr. de Roanne; 1,261 h.
CUIRIEUX (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 307 h.
CUIRY-HOUSSE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 191 h.
CUIRY-LÈS-CHAUDARDES (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 110 h.
CUIRY-LÈS-IVIERS (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 206 h.
CUIS (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 437 h.
CUISEAUX (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 1,535 h. P.-L.-M.,
CUISE-LA-MOTTE (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 926 h.
CUISEREY (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 136 h.
CUISERY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 1,734 h. P.-L.-M.,
CUISIA (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 581 h.
CUISIAT (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 621 h.
CUISLES (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 212 h.
CUISSAI (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 312 h.
CUISSY-ET-GENY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 176 h.
CUISY (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 194 h.
CUISY (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 144 h.
CUISY-EN-ALMONT (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 352 h.
CULA (LA) [Loire], cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 404 h.
CULAN (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,820 h.
CULÈTRE (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 185 h.
CULEY (Meuse), cant. de Li-

gny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 294 h.

CULEY-LE-PATRY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 426 h.

CULHAT (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 1,387 h.

CULIN (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 457 h.

CULLES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 417 h.

CULLY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 316 h.

CULMONT (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 420 h. 🚃 E.

CULOZ (Ain), cant. de Seyssel, arr. de Belley; 1,518 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⚲.

CULT (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 212 h.

CULTURES (Lozère), cant. de Chanac, arr. de Marvejols, 193 h.

CUMIÈRES (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 1,286 h. ⚲.

CUMIÈRES (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 251 h. 🚃 E. (Lérouville à Sedan).

CUMIES (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 93 h.

CUMOND (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 905 h.

CUMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 254 h.

CUNAC (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 443 h.

CUNCY-LÈS-VARZY (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 568 h.

CUNÈGES (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 381 h.

CUNEL (Meuse), cant. de Montfaucon, arr de Montmédy; 174 h.

CUNELIÈRES (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 105 h.

CUNFIN (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 877 h.

CUNLHAT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 3,168 h. ⊡, ⚲.

CUON (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 722 h.

CUPERLY (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 270 h. 🚃 E.

CUQ (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 537 h.

CUQ (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 665 h.

CUQ-TOULZAC (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Lavaur; 1,121 h. ⊡, ⚲.

CUQUERON (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 258 h.

CURAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 282 h.

CURBANS (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 446 h.

CURBIGNY (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 393 h.

CURÇAY (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 570 h.

CURCHY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 263 h.

CURCIAT-DONGALON (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 1,448 h.

CURCY (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 636 h.

CURDIN (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 401 h.

CUREL (B.-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 184 h.

CUREL (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 547 h. 🚃 E., ⊡.

CUREMONTE (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 1,008 h.

CURES (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 583 h.

CUREY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 346 h.

CURGIES (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 1,441 h. 🚃 N., ⊡.

CURGY (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 1,325 h.

CURIENNE (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 592 h.

CURIÈRES (Aveyron), cant. de Laguiole, arr. d'Espalion; 1,020 h.

CURIS (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 403 h.

CURLEY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 69 h.

CURLU (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 332 h.

CURMONT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 51 h.

CURNIER (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 236 h.

CURSAN (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 209 h.

CURTAFOND (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 707 h.

CURTIL-SAINT-SEINE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 112 h.

CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 279 h.

CURTIL-SOUS-BURNAND (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 461 h.

CURTIL-VERGY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 101 h.

CURTIN (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 409 h.

CURVALLE (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 2,301 h.

CURZAY (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 873 h.

CURZON (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 934 h.

CUSANCE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 179 h.

CUSE-ET-ADRISANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 511 h.

CUSEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 374 h.

CUSSAC (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 529 h.

CUSSAC (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 320 h.

CUSSAC (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,343 h. ⊡.

CUSSAC (H.-Loire), cant. de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy; 644 h.

CUSSAC (H.-Vienne), cant. d'Oradour-sur-Vayres, arr. de Rochechouart; 1,955 h.

CUSSANGY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 522 h.

CUSSAY (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 894 h.

CUSSET (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Lapalisse; 6,330 h. ⊡, ⚲.

CUSSEY-LÈS-FORGES (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 321 h.

CUSSEY-SUR-LISON (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 127 h.

CUSSEY-SUR-L'OGNON (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 247 h. ⊡.

CUSSY (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 139 h.

CUSSY-EN-MORVAN (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 2,472 h. ⊡ fb., ⚲.

CUSSY-LA-COLONNE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 144 h.

CUSSY-LE-CHÂTEL (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr de Beaune; 278 h.

CUSSY-LES-FORGES (Yonne), cant. de Guillon, arr d'Avallon; 610 h. ⊡.

CUSTINES (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 771 h. 🚃 E. (Pompey à Nomeny).

CUSY (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 1,156 h.

CUSY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 326 h.

CUTOLI-CORTICCHIATO (Corse), cant. de Sarrola-Carcopino, arr. d'Ajaccio; 847 h.

CUTRY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 177 h.

CUTRY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 312 h.

CUTS (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 915 h. ⊡ fb.

CUTTURA (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 303 h.

CUVAT (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 389 h.

CUVE (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 335 h.

CUVERGNON (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 285 h.

CUVERVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 113 h.

CUVERVILLE (Eure), cant. et arr. des Andelys; 205 h.

CUVERVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 363 h.

CUVERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 307 h.

CUVES (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 739 h.

CUVES (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 150 h.

CUVIER (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 297 h.

CUVILLERS (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 348 h.

CUVILLY (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 533 h.

CUXAC-CABARDÈS (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 932 h. ⊡.

CUXAC-D'AUDE (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 2,682 h. ⊡, ⚲.

CUY (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 240 h.

CUY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 338 h.

CUY-SAINT-FIACRE (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 433 h.

CUZAC (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 494 h.

CUZANCE (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 1,044 h.

CUZIEU (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 378 h.

CUZIEU (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 645 h.

CUZION (Indre), cant. d'Éguzon, arr. de La Châtre; 1,053 h. ⊡.

CUZORN (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,303 h. 🚃 Or., ⊡, ⚲.

CUZY (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Évêque, arr. d'Autun; 464 h.

CYS-LA-COMMUNE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 174 h.

CYSOING (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 3,160 h. 🚃 N., ⊡, ⚲.



DABOU (Guinée supérieure), comptoir sur la côte des Dents.

DACCA (Inde française), loge du Bengale, dans la ville anglaise de ce nom.

DADONVILLE (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 634 h.

DAGANA (Sénégal), ch.-l. de cercle, dans le pays de Oualo; 2,000 h.

DAGLAN (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 1,534 h. ⊡.

DAGNEUX (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 916 h.

DAGNY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 292 h.

DAGNY-LAMBERCY (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 411 h.

DAGONVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 271 h.

DAGUENIÈRE (LA) (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 1,006 h.

DAIGNAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 333 h.

DAIGNY (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 610 h.

DAILLANCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 283 h.

DAILLECOURT (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 231 h.

DAINVILLE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 1,074 h.

DAINVILLE-BERTHELEVILLE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 671 h. 🚃 E.

DAIX (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 261 h.

DAKAR (Sénégal), sur la côte; 1,566 h. Port; escale des Messageries nationales

DALLET (Puy-de-Dôme), cant. de Pont-Château, arr. de Clermont; 1,066 h.

DALLON (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de St-Quentin; 410 h.

DALOU (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 518 h.

DALUIS (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 413 h.

DAMAS-AUX-BOIS (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 727 h.

DAMAS-ET-BETTEGNEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 610 h.

DAMAZAN (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 1,762 h.

DAMBELIN (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 359 h.

DAMBENOIS (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 166 h.

DAMBENOÎT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 356 h.

DAMBLAIN (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 770 h. E.,

DAMBLAINVILLE (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise; 342 h.

DAMBRON (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 242 h.

DAMELIÈVRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 527 h.

DAME-MARIE (Eure), cant. et arr. d'Evreux; 163 h.

DAME-MARIE (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 401 h.

DAME-MARIE (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 587 h.

DAMÉRAUCOURT (Oise), cant. de Grandvillers, arr. de Beauvais; 320 h.

DAMEREY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 680 h.

DAMERY (Marne), cant. et arr. d'Epernay; 1,720 h. E.,

DAMERY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 354 h.

DAME-SAINTE (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 181 h.

DAMGAN (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 1,470 h.

DAMIATTE (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 1,207 h.

DAMIGNI (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 1,143 h. O. (Alençon à Domfront).

DAMLOUP (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 273 h.

DAMMARD (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 238 h.

DAMMARIE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 1,195 h.

DAMMARIE (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 649 h. de la ligne de Guë-Ancerville à Dammarie,

DAMMARIE-EN-PUISAYE (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 595 h.

DAMMARIE-LES-LYS (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 1,284 h.

DAMMARIE-SUR-LOING (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 766 h.

DAMMARTIN (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 395 h.

DAMMARTIN (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 226 h.

DAMMARTIN (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 578 h.

DAMMARTIN (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 638 h.

DAMMARTIN-EN-GOËLE (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Meaux; 1,699 h. N.,

DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 454 h.

DAMOUSIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 275 h.

DAMOUZY (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 381 h.

DAMPARIS (Jura), cant. et arr. de Dôle; 1,070 h.

DAMPFRICHARD (Doubs), cant. de Maiche, arr. de Montbéliard; 1,170 h.

DAMPIERRE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 588 h.

DAMPIERRE (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 392 h.

DAMPIERRE (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 680 h.

DAMPIERRE (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 1,010 h.

DAMPIERRE (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien; 1,127 h.

DAMPIERRE (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 512 h.

DAMPIERRE (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Evêque, arr. de Langres; 764 h.

DAMPIERRE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 316 h. O.

DAMPIERRE (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 555 h.

DAMPIERRE (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 644 h.

DAMPIERRE-AU-TEMPLE (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 84 h.

DAMPIERRE-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 635 h.

DAMPIERRE-EN-CROT (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 667 h.

DAMPIERRE-EN-GRAÇAY (Cher), cant. de Graçay, arr. de Bourges; 314 h.

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 168 h.

DAMPIERRE-ET-FLÉE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 267 h.

DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 248 h.

DAMPIERRE-LES-BOIS (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 1,364 h.

DAMPIERRE-LÈS-CONFLANS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 787 h.

DAMPIERRE-SOUS-BROU (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 584 h.

DAMPIERRE-SUR-AUVE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 48 h.

DAMPIERRE-SUR-AVRE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 636 h.

DAMPIERRE-SUR-BLÉVY (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 279 h.

DAMPIERRE-SUR-BOUHY (Nièvre), cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne; 1,512 h.

DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS (Doubs), cant. de Point-de-Roide, arr. de Montbéliard; 344 h.

DAMPIERRE-SUR-LINOTTE (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 907 h. P.-L.-M.,

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 169 h.

DAMPIERRE-SUR-SALON (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 1,035 h.

DAMPJOUX (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 138 h.

DAMPLEUX (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 279 h.

DAMPMART (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 707 h.

DAMPNIAT (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 946 h.

DAMPS (LES) (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 279 h.

DAMPSMESNIL (Eure), cant. d'Ecos, arr. des Andelys; 271 h.

DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 179 h.

DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 90 h.

DAMPVITOUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 290 h.

DAMRÉMONT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 751 h.

DAMVILLE (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Evreux; 1,176 h.

DAMVILLERS (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Montmédy; 809 h.

DAMVIX (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,467 h.

DANCÉ (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 344 h.

DANCÉ (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 637 h.

DANCEVOIR (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 606 h.

DANCOURT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 502 h. N.

DANCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 125 h.

DANCY (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 453 h.

DANESTAL (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Evêque; 289 h.

DANGÉ (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault; 789 h. Or.,

DANGEAU (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 1,432 h.

DANGERS (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 206 h.

DANGEUL (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 849 h.

DANGU (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 547 h. des chemins de fer de l'Eure, fh.

DANGY (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 925 h.

DANIZY (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 450 h.

DANJOUTIN (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 1,398 h.

DANNEMARIE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 227 h. P.-L.-M.,

DANNEMARIE (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 184 h.

DANNEMARIE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 75 h.

DANNEMOINE (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 576 h.

DANNEMOIS (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Etampes; 452 h.

DANNES (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 321 h.

DANNEVOUX (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 601 h.

DANVOU (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 268 h.

DANZÉ (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 1,080 h.

DAON (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 983 h.

DAOULAS (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 837 h. Or.,

DAOURS (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 684 h. N.,

DARAZAC (Corrèze), cant. de Saint Privat, arr. de Tulle; 632 h.

DARBONNAY (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 174 h.

DARBRES (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 640 h.

DARCEY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 507 h. P.-L.-M.,

DARDENAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 93 h.

DARDENAY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 114 h.

DARDEZ (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 59 h.

DARDILLY (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 1,111 h.

DAREIZÉ (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 387 h.

DARGIES (Oise), cant. de Grandvillers, arr. de Beauvais; 433 h.

DARGNIES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 1,224 h.

DARGOIRE (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 203 h.

DARMANNES (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 261 h.

DARMONT (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 37 h.

DARNAC (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 1,472 h.

DARNÉTAL (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 6,154 h. N.,

DARNETS (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 978 h. fb.

DARNEY (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt; 1,647 h.

DARNEY-AUX-CHÊNES (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 99 h.

DARNIEULLES (Vosges), cant. et arr. d'Epinal; 503 h. E.

DAROIS (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 66 h.

DARVOY (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 769 h.

DASLE (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 963 h.

DAUBEUF-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 308 h.

DAUBEUF-PRÈS-VATTEVILLE (Eure), cant. et arr. des Andelys; 375 h.

DAUBEUF-SERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 548 h.

DAUBÈZE (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 212 h.

DAUCOURT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 135 h.

DAUMAZAN (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 1,154 h.

DAUMERAY (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 1,557 h.

DAUPHIN (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 550 h.

DAUSSE (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 393 h.

DAUX (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 599 h.

DAUZAT-SUR-VODABLE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 400 h.

DAVAYAT (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 515 h.

DAVAYÉ (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 563 h.

DAVEJEAN (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 316 h.

DAVENESCOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 795 h.

DAVÉZIEUX (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 1,297 h.

DAVIGNAC (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 1,047 h.

DAVREY (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 390 h.

DAVRON (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 217 h.

DAX (Landes), ch.-l. d'arr.; 10,218 h. Ch.-l. de quartier maritime 🚃 M., ⊡, ⊤.

DAYA (Oran), territ. de commandement; *com. mixte*, 12,563 h. ⊤.

DEAUVILLE (Calvados), cant. de Trouville, arr. de Pont-l'Évêque; 2,044 h. ⊡, ⊤.

DEAUX (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 146 h.

DÉBATS-RIVIÈRE-D'ORPRA (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 218 h.

DECAZEVILLE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 9,625 h. 🚃 Or., ⊡, ⊤.

DECHY (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 2,028 h.

DÉCINES-CHARPIEU (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 997 h.

DECIZE (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 4,927 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

DÉGAGNAC (Lot), cant. de Salviac, arr. de Gourdon; 2,097 h. ⊠, ⊤.

DEGRÉ (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 457 h.

DEHAULT (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 471 h.

DEHÉRIES (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 100 h.

DEINVILLERS (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 106 h.

DELAIN (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 406 h.

DELETTES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 959 h.

DELINCOURT (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 431 h.

DELLE (Territ. de Belfort), ch.-l. de cant.; 1,809 h. 🚃 E. et P.-L.-M., ⊡, ⊤.

DELLYS (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; 13,010 h.; *com. mixte*, 21,700 h. ⊤.

DELOUZE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 196 h.

DÉLUGE (LE) [Oise], cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 401 h.

DELUT (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 295 h.

DELUZ (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 1,062 h. 🚃 P.-L.-M.

DÉLY-IBRAHIM (Alger), arr. d'Alger; 817 h. ⊡, ⊤.

DEMANDOLX (B.-Alpes), cant. de Castellane, arr. de Barcelonnette; 326 h.

DEMANGE AUX EAUX (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy, 876 h. 🚃 E., ⊡.

DEMANGEVELLE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 481 h.

DEMIE (LA) [H.-Saône], cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 160 h.

DEMIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 1 681 h. ⊡.

DEMI-QUARTIER (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 411 h.

DEMOUVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 446 h.

DÉMU (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 1,017 h. ⊡.

DÉMUIN [Somme], cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 772 h.

DENAIN (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 17,202 h. 🚃 N., ⊠, ⊤.

DÉNAT (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 804 h.

DENAZÉ (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 353 h.

DENÉE (Maine-et-Loire), cant. de Chalonnes-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,196 h.

DENESTANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 187 h.

DENEUILLE (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 356 h.

DENEUILLE (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 797 h.

DENEUVRE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 949 h.

DENÈVRE (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 140 h.

DENEZÉ-SOUS-DOUÉ (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 612 h.

DENEZÉ-SOUS-LE-LUDE (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 563 h.

DENEZIÈRES (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 178 h.

DENGUIN (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 515 h. 🚃 M.

DENICÉ (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 1,337 h.

DENIER (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 150 h.

DENIPAIRE (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 424 h.

DENIS, village du Gabon.

DENNEBRŒUCQ (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 391 h.

DENNEVY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 542 h.

DENNEY (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 229 h.

DENONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 605 h.

DÉOLS (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 2,757 h.

DERBAMONT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 356 h.

DERCÉ (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 433 h.

DERCHIGNY (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 392 h.

DERCY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 872 h. 🚃 N.

DERNACUEILLETTE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 166 h.

DERNANCOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 370 h.

DERVAL (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 3,106 h. 🚃 O., ⊡, ⊤.

DERVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 182 h.

DÉSAIGNES (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 3,609 h. ⊡ fh.

DÉSANDANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 407 h.

DESCHAUX (LE) [Jura], cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 1,012 h. ⊡.

DÉSERT (LE) [Calvados], cant. de Vassy, arr. de Vire; 191 h.

DÉSERT (LE) [Manche], cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 762 h.

DÉSERTINES (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 2,350 h.

DÉSERTINES (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 1,356 h.

DÉSERTS (LES) [Savoie], cant. nord et arr. de Chambéry, 1,273 h.

DÉSERVILLERS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 581 h.

DESGES (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 418 h.

DESHAIES (Guadeloupe), cant. de La Pointe Noire, arr. de La Basse-Terre; 902 h.

DESINGY (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 1,362 h.

DÉSIRADE (LA) [Guadeloupe], cant. de Saint-François, arr. de La Pointe-à-Pitre; 1,609 h.

DESMONTS (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 197 h.

DESNES (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 554 h.

DESSIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 185 h.

DESTORD (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 275 h.

DESTROUSSE (LA) [Bouches-du-Rhône], cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 572 h.

DESVRES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Boulogne; 3,893 h. 🚃 N., ⊡, ⊤.

DÉTAIN-ET-BRUANT (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 168 h.

DÉTRIER (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 228 h.

DÉTROIT (LE) [Calvados], cant. nord et arr. de Falaise; 204 h.

DETTEY (Saône-et-Loire), cant. de Mesvre, arr. d'Autun; 466 h.

DEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 2,090 h. 🚃 N., ⊡, ⊤.

DEUILLET (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 185 h.

DEULÉMONT (Nord), cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 1,862 h.

DEUX-CHAISES (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 1,317 h.

DEUX-EVAILLES (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 481 h.

DEUX-FAYS (LES) [Jura], cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 403 h.

DEUX-JUMEAUX (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 213 h.

DEUXNOUDS-AUX-BOIS (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 219 h.

DEUXNOUDS DEVANT-BEAUZÉE (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 200 h.

DEUX VERGES (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 137 h.

DEUXVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 463 h.

DEUX-VILLES (LES) [Ardennes], cant. de Carignan, arr. de Sedan; 489 h.

DEVAY (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 528 h.

DEVECEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 224 h. 🚃 P.-L.-M., ⊤.

DEVESSET (Ardèche), cant. de Sainte-Agrève, arr. de Tournon; 1 524 h.

DEVÈZE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magneac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 248 h.

DEVIAT (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 372 h.

DÉVILLAC (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 274 h.

DEVILLE (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 1,382 h. 🚃 E., ⊡, ⊤.

DÉVILLE (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 5,114 h. ⊡, ⊤.

DEVISE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 155 h.

DEVROUZE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 800 h.

DEYCIMONT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 340 h. 🚃 E.

DEYME (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 277 h.

DEYRANÇON (Deux-Sèvres), cant. de Mauzé, arr. de Niort; 1,039 h.

DEYVILLERS (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 621 h.

DEZIZE (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 538 h.

DHUISON (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 1,042 h. ⊡.

D'HUISON (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 356 h.

DHUISY (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 330 h.

DHUIZEL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 228 h.

DHUN-LES-PLACES (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 1,797 h.

DIAMANT (LE) [Martinique], ch.-l. de cant., arr. de Fort-de-France; 2,068 h.

DIANCEY (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 327 h.

DIANT (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 355 h.

DIARVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 569 h. 🚃 E., ⊡.

DICONNE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain du-Bois, arr. de Louhans; 726 h.

DICY (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 541 h.

DIE (Drôme), ch.-l. d'arr., 3,703 h. ⊡, ⊤.

DIEME (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 356 h.

DIÉMOZ (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 671 h.

DIÉNAY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 174 h.

DIENNE (Cantal), cant. et arr. de Murat; 1,358 h.

DIENNÉ (Vienne), cant. de Villedieu, arr. de Poitiers; 415 h.

DIENNES-AUBIGNY (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 440 h.

DIENVILLE (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 932 h. ⊡, ⊤.

DIEPPE (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 457 h.

DIEPPE (Seine-Inf.), ch.-l. d'arr.; 22,003 h. Place forte (château); port, ch.-l. de quartier maritime. 🚃 O., ⊡, ⊤.

DIERRE (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 535 h.

DIERREY-SAINT-JULIEN (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 340 h.

DIERREY-SAINT-PIERRE (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 284 h.

DIEUDONNÉ (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 331 h.

DIEUE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 915 h. ⊡, ⊤.

DIEULEFIT (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Montélimar; 4,167 h. ⊡, ⊤.

DIEULIVOL (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 531 h.

DIEULOUARD (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 1,782 h. 🚃 E., ⊡, ⊤.

DIEUPENTALE (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles; arr. de Castelsarrasin; 619 h. M.,

DIÉVAL (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 829 h. N.

DIGES (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 1,778 h.

DIGNA (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 326 h.

DIGNAC (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 1,244 h.

DIGNE (B.-Alpes), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 6,771 h. Évêché; succursale de la Banque de France. P.-L.-M. (Saint-Auban à Digne).

DIGNE D'AMONT (LA) [Aude], cant. et arr. de Limoux; 237 h.

DIGNE-D'AVAL (LA) [Aude], cant. et arr. de Limoux; 195 h.

DIGNONVILLE (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 246 h.

DIGNY (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 1,157 h.

DIGOIN (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 4,225 h. P.-L.-M.

DIGOSVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 612 h.

DIGULLEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 436 h.

DIJON (Côte-d'Or), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 55,453 h. Évêché; ch.-l. d'académie; place forte (forts); succursale de la Banque de France. P.-L.-M. et E.

DILLO (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 133 h.

DIMANCHEVILLE (Loiret), cant. du Puiseaux, arr. de Pithiviers; 126 h.

DIMECHAUX (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 259 h.

DIMONT (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 426 h.

DINAN (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr.; 9,964 h. Ch.-l. de quartier maritime. O.

DINARD-SAINT-ENOGAT (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 3,849 h.

DINÉAULT (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,966 h.

DINGÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 2,949 h.

DINGY-EN-VUACHE (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 405 h.

DINGY-SAINT CLAIR (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 1,030 h.

DINSAC (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 540 h.

DINTEVILLE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 298 h.

DIO-ET-VALQUIÈRES (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 282 h.

DIONAY (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 360 h.

DIONS (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 611 h.

DIORS (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 432 h.

DIOU (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins, 1,577 h. P.-L.-M.

DIOU (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun, 402 h.

DIRAC (Charente), cant. et arr. d'Angoulême; 744 h.

DIRINON (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 1,614 h. Or.

DIROL (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 245 h. P.-L.-M.

DISSAIS (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 273 h.

DISSANGIS (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 270 h.

DISSAY (Vienne), cant. de Saint Georges, arr. de Poitiers; 1,231 h. Or.

DISSAY-SOUS-COURCILLON (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 1,360 h. Or.

DISSÉ-SOUS-BALLON (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 303 h.

DISSÉ-SOUS-LE-LUDE (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 857 h.

DISTRÉ (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 716 h.

DIUSSE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 286 h.

DIVAJEU (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 536 h.

DIVES (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 1,601 h. O.

DIVES (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 327 h.

DIVION (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 791 h.

DIVONNE (Ain), cant. et arr. de Gex; 1,463 h.

DIXMONT (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 1,612 h. fb.

DIZIMIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 413 h.

DIZY-LE-GROS (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 1,360 h.

DIZY-MAGENTA (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 1 989 h.

DJELFA (Alger), Territ. de commandement, *com. mixte*, 1,332 h.; *com. indigène*, 42,894 h.

DJENDEL (Alger), arr. de Miliana; *com. mixte*, 19,218 h.

DJIDJELLI (Constantine), arr. de Bougie; 4,648 h.

DJURJURA (Alger), *com. mixte*; 58,892 h.

DOAZIT (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 1,319 h.

DOAZON (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez, 285 h.

DOCELLES (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 938 h. E.

DŒUIL (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 913 h.

DOGNEN (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 466 h.

DOGNEVILLE (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 844 h.

DOGNY (Nouvelle-Calédonie), centre de population.

DOHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 1,035 h.

DOHIS (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 404 h.

DOIGNIES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 725 h.

DOINGT (Somme), cant. et arr. de Péronne; 1,017 h.

DOISSAT (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 502 h.

DOISSIN (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 715 h.

DOIX (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,327 h.

DOIZIEUX (Loire), cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Étienne; 2,214 h.

DOL (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 4,443 h. O.

DOLAINCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 154 h.

DOLANCOURT (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 268 h.

DOLCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 171 h.

DÔLE (Jura), ch.-l. d'arr.; 13,190 h. P.-L.-M.

DOLIGNON (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 143 h.

DOLLON (Sarthe), cant. de Vibraye, arr. de Saint-Calais; 2,011 h.

DOLLOT (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 505 h.

DOLMAYRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Sainte-Livrade, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 801 h.

DOLO (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 977 h.

DOLOMIEU (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 2,527 h.

DOLUS (Charente-Inf.), cant. du Château, arr. de Marennes; 2,212 h. fb.

DOLUS (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 792 h.

DOMAGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 1,560 h.

DOMAIZE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 1,282 h.

DOMALAIN (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 2,218 h.

DOMANCY (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 534 h.

DOMARIN (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 291 h.

DOMART (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Doullens; 1,194 h.

DOMART-SUR-LA-LUCE (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 574 h.

DOMATS (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 927 h.

DOMAZAN (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 474 h.

DOMBASLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 2,673 h. E.

DOMBASLE (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 518 h. E.

DOMBASLE-DEVANT-DARNEY (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 417 h.

DOMBASLE-EN-XAINTOIS (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 271 h.

DOMBLAIN (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 179 h.

DOMBLANS (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 530 h. P.-L.-M.

DOMBRAS (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 404 h.

DOMBROT-LE-SEC (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 600 h. fb.

DOMBROT-SUR-VAIR (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 392 h.

DOMECY-SUR-CURE (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 868 h.

DOMECY-SUR-LE-VAULT (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 320 h.

DOMELIERS (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 588 h.

DOMÈNE (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble, 1,915 h. P.-L.-M.

DOMÉRAT (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 3,554 h. Or.

DOMESMONT (Somme), cant. Bernaville, arr. de Doullens; 87 h.

DOMESSARGUES (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 188 h.

DOMESSIN (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 1,306 h.

DOMÈVRE (Meurthe-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 795 h.

DOMÊVRE-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Toul, 384 h.

DOMÈVRE SOUS MONTFORT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 156 h.

DOMÈVRE-SUR AVIÈRE (Vosges), cant et arr. d'Épinal; 357 h.

DOMÈVRE-SUR-DURBION (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 422 h.

DOMEYRAT (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 548 h.

DOMEYROT (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Bousac; 1,019 h.

DOMEZAIN-BERRAUTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 822 h.

DOMFAING (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 315 h.

DOMFRONT (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 261 h. N.

DOMFRONT (Orne), ch.-l. d'arr.; 4,812 h. O.

DOMFRONT (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 1,147 h. O.

DOMGERMAIN (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 1,101 h. E.

DOMINELAIS (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Fougeray, arr. de Redon; 1,551 h.

DOMINOIS (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 380 h.

DOMJEAN (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,154 h.

DOMJEVIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 481 h.

DOMJULIEN (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 480 h.

DOMLÉGER (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 256 h.

DOM-LE-MESNIL (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 838 h.

DOMLOUP (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 1,088 h.

DOMMARIE EULMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 239 h.

DOMMARIEN (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 3 3 h.

DOMMARTEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 226 h.

DOMMARTIN (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 971 h.

DOMMARTIN (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 251 h.

DOMMARTIN (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 614 h.

DOMMARTIN (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 483 h.

DOMMARTIN (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 316 h.

DOMMARTIN-AUX-BOIS (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 788 h.

DOMMARTIN-LA-CHAPELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 79 h.

DOMMARTIN-LA MONTAGNE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 184 h.

DOMMARTIN-LA-PLANCHETTE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 115 h.

DOMMARTIN-LE-COQ (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 152 h.

DOMMARTIN-LE FRANC (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 585 h. E.

DOMMARTIN-LE-SAINT-PÈRE (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 698 h. E.

DOMMARTIN LÈS-CUISEAUX (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 1,256 h.

DOMMARTIN-LÈS-REMIRE-

MONT (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,188 h. E.

DOMMARTIN - LÈS - TOUL (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 585 h.

DOMMARTIN - LES - VALLOIS (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 78 h.

DOMMARTIN-LETTRÉE (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 251 h.

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 136 h.

DOMMARTIN-SOUS-HANS (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 116 h.

DOMMARTIN - SUR - VRAINE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 361 h.

DOMMARTIN - SUR - YÈVRE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Menehould; 194 h.

DOMME (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 1,702 h.

DOMMERVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 220 h.

DOMMERY (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 438 h.

DOMMIERS (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 438 h.

DOMONT (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 1,523 h. N.

DOMPAIRE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt; 1,335 h. E.

DOMPCEVRIN (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 363 h.

DOMPIERRE (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 1,132 h.

DOMPIERRE (Charente-Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle; 1,691 h. Et.

DOMPIERRE (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 595 h.

DOMPIERRE (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 360 h.

DOMPIERRE (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 291 h.

DOMPIERRE (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 890 h. N.

DOMPIERRE (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 338 h. N.

DOMPIERRE (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 586 h.

DOMPIERRE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 907 h.

DOMPIERRE (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 263 h.

DOMPIERRE (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,610 h.

DOMPIERRE (H.-Vienne), cant. de Magnac-Laval, arr. de Bellac; 1,445 h.

DOMPIERRE (Vosges), cant. de Bruyères; arr. d'Epinal; 350 h.

DOMPIERRE - AUX - BOIS (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 286 h.

DOMPIERRE-DU-CHEMIN (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 629 h. du chemin de fer de Vitré à Fougères.

DOMPIERRE - EN - MORVAND (Côte d'Or), cant. de Precy-sous-Thil, arr. de Semur; 520 h.

DOMPIERRE - LE - CHÂTEAU (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 248 h.

DOMPIERRE - LES - ORMES (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 1,448 h.

DOMPIERRE - SUR - BESBRE (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 2,765 h. P.-L.-M.

DOMPIERRE - SUR - HERRY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 280 h.

DOMPIERRE - SUR - NIÈVRE (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 740 h.

DOMPIERRE-SUR-SANVIGNES (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles; 259 h.

DOMPNAC (Ardèche), cant. de Valgorge, arr. de Largentière; 570 h.

DOMPRELLE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 312 h.

DOMPREMY (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 124 h.

DOMPRIX (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 181 h.

DOMPS (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 601 h.

DOMPTAIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 93 h.

DOMPTAIL (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 849 h.

DOMPTIN (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 382 h.

DOMQUEUR (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 676 h.

DOMREMY (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 271 h.

DOMREMY-AUX-BOIS (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 167 h.

DOMREMY-LA-CANNE (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 55 h.

DOMREMY - LA - PUCELLE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 263 h. E.

DOMSURE (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 834 h.

DOMVALLIER (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 180 h.

DOMVAST (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 382 h.

DONAZAC (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 202 h.

DONCHERY (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,909 h. E.

DONCIÈRES (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 234 h.

DONCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 200 h.

DONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 426 h.

DONCOURT AUX TEMPLIERS (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 231 h.

DONGES (Loire-Inf.), cant. et arr. de Saint-Nazaire; 2,918 h. Or.

DONJEUX (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 531 h. E.

DONJON (LE) [Allier], ch.-l. de cant., arr. de Lapalisse; 2,135 h.

DONNAY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 265 h.

DONNAZAC (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 163 h. Or.

DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 507 h.

DONNEMARIE (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 269 h.

DONNEMARIE-EN-MONTOIS (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Provins; 1,037 h.

DONNEMENT (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 179 h.

DONNERY (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 880 h. Or.

DONNEVILLE (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 229 h.

DONNEZAC (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 1,127 h.

DONTILLY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 747 h.

DONTREIX (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 2,073 h.

DONTRIEN (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 378 h.

DONVILLE (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 887 h.

DONZAC (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 183 h.

DONZAC (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 1,124 h.

DONZAC (Tarn et Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 803 h.

DONZENAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 3,183 h.

DONZÈRE (Drôme), cant. de Pierrelatte, arr. de Montélimar; 1,436 h. P.-L.-M.

DONZY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Cosne; 3,638 h.

DONZY-LE-PERTUIS (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 268 h.

DONZY-LE-ROYAL (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 762 h.

DORANGES (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 1,203 h.

DORANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 275 h.

DORAT (Puy-de-Dôme), cant. et arr. de Thiers; 749 h.

DORAT (LE) [H.-Vienne], ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 2,845 h. Et. et Or.

DORCEAU (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 745 h.

DORDIVES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 869 h.

DORÉE (LA) [Mayenne], cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 962 h.

DORE - L'ÉGLISE (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 2,028 h.

DORENGT (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 492 h.

DORMANS (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 2,179 h. E.

DORMELLES (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 635 h.

DORNAC LA [Dordogne], cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 658 h.

DORNAS (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 1,344 h.

DORNECY (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 1,183 h.

DORNES (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 1,949 h.

DORRES (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 330 h.

DORTAN (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 1,283 h.

DOSCHES (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 291 h.

DOSNON (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 241 h.

DOSSAINVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 205 h.

DOUADIC (Indre), cant. et arr. du Blanc; 1,090 h.

DOUAI (Nord), ch.-l. d'arr.; 26,172 h. Ch.-l. d'académie; place forte. N.

DOUAINS (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Evreux; 353 h. des chemins de fer de l'Eure.

DOUARNENEZ (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 9,809 h.

DOUAUMONT (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 192 h.

DOUBS (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 341 h.

DOUCELLES (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 307 h.

DOUCES (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 1,168 h.

DOUCEY (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 201 h.

DOUCHAPT (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 574 h.

DOUCHY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 347 h.

DOUCHY (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 1,201 h.

DOUCHY (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 2,393 h.

DOUCHY-LÈS-AYETTE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 603 h.

DOUCIER (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 421 h.

DOUCY (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 513 h.

DOUCY (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 586 h.

DOUDEAUVILLE (Eure), cant. d'Etrépagny, arr. des Andelys; 236 h.

DOUDEAUVILLE (Pas-de-Calais), cant de Samer, arr. de Boulogne; 592 h.

DOUDEAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 204 h.

DOUDELAINVILLE (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 413 h.

DOUDEVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 2,870 h. O.

DOUDRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 273 h.

DOUÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saumur; 3,260 h. Et. et O.

DOUE (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 976 h.

DOUELLE (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 1,160 h.

DOUÉRA (Alger), arr. d'Alger; 3,492 h.

DOUHET (LE) [Charente-Inf.], cant. nord et arr. de Saintes; 759 h.

DOUILLET (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 904 h.

DOUILLY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 460 h.

DOULAINCOURT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 938 h.

DOULAIZE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 103 h.

DOULCON (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 257 h.

DOULEVANT (H.-Marne), ch.-l. cant. arr. de Vassy; 689 h. E.

DOULEVANT-LE-PETIT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 58 h.

DOULEZON (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 332 h.

DOULLENS (Somme), ch.-l. d'arr.; 4,647 h. Place forte. N.

DOULON (Loire-Inf.), cant. de Carquefou, arr. de Nantes; 4,094 h.

DOUMELY BÉGNY (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 297 h.
DOUMY (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 195 h.
DOUNOUX (Vosges), cant. de Xertigny, arr. d'Epinal; 610 h. E., , .
DOURBES (LES) [B.-Alpes], cant. et arr. de Digne; 225 h.
DOURBIES (Gard), cant. de Trèves, arr. du Vigan; 1.101 h.
DOURDAIN (Ille-et-Vilaine), cant. de Liffré, arr. de Rennes; 962 h.
DOURDAN (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet; 3,053 h. Or., , .
DOURES (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 204 h.
DOURGES (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 1,162 h. N.
DOURGNE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 1,844 h. , .
DOURIEZ (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 460 h.
DOURLERS (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 713 h. , .
DOURN (LE) [Tarn], cant. de Valence, arr. d'Albi; 427 h.
DOURNAZAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 2,124 h. .
DOURNON (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 165 h.
DOUSSARD (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 1,131 h.
DOUSSAY (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 883 h.
DOUVAINE (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Thonon; 1,257 h. , .
DOUVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Evêque; 302 h.
DOUVILLE (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 783 h. .
DOUVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 435 h.
DOUVRE (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 391 h.
DOUVREND (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 648 h.
DOUVRES (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 1,847 h. du chemin de fer de Caen à la mer.
DOUVRIN (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 2,082 h. N. (Lens à Bauvin-Provin).
DOUX (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 186 h.
DOUX (Deux Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 502 h.
DOUY (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 499 h.
DOUY-LA-RAMÉE (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 197 h.
DOUZAINS (Lot-et Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 505 h.
DOUZAT (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 478 h.
DOUZE (LA) [Dordogne], cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 944 h.
DOUZENS (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 817 h. .
DOUZILLAC (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 1,065 h.
DOUZY (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 1,761 h. E., , .
DOVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 511 h.

DOYE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 168 h.
DOYES (H.-Marne), cant. de Montier-en Der, arr. de Vassy; 859 h.
DOYET (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 3,444 h. Or., , .
DOZULÉ (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Pont-l'Evêque; 924 h. O., , .
DRACÉ (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 667 h.
DRACHÉ (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 666 h.
DRACY (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 688 h.
DRACY LE-FORT (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 665 h.
DRACY-LES-COUCHES (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 752 h.
DRACY-SAINT LOUP (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 819 h. P.-L.-M.
DRA EL-MIZAN (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; 2,409 h.; *com. mixte*, 39,692 h. .
DRAGEY (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 667 h.
DRAGUIGNAN (Var), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 9,133 h. P.-L.-M., , .
DRAILLANT (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 672 h.
DRAIN (Maine-et-Loire), cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 1,429 h.
DRAIX (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 122 h.
DRAIZE (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 289 h.
DRAMBON (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 272 h.
DRAMELAY (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 151 h.
DRANCY (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 606 h.
DRAP (Alpes-Mar.), cant. de Contes, arr. de Nice; 751 h. fb.
DRARIA (Alger), arr. d'Alger; 1,185 h. .
DRAVEGNY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 262 h.
DRAVEIL (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 1,728 h. P.-L.-M. et Grande-Ceinture, , .
DRÉE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 149 h.
DREFFÉAC (Loire-Inf.), cant. de Saint-Gildas des-Bois, arr. de Saint-Nazaire; 896 h. Or., .
DREMIL-LAFAGE (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 504 h.
DRENNEC (LE) [Finistère], cant. de Plabennec, arr. de Brest; 638 h.
DRESLINCOURT (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 481 h.
DRESLINCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 133 h.
DREUIL-HAMEL (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 508 h.
DREUILHE (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 222 h.
DREUIL-LÈS-AMIENS (Somme), cant. nord-ouest et arr. d'Amiens; 411 h. N.
DREUIL-LÈS-MOLLIENS (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 74 h.
DREUX (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arr.; 8,254 h. O., , .
DREVANT (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 306 h.
DRICOURT (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 88 h.

DRIENCOURT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 301 h.
DRIGNEAC (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 305 h.
DRINCHAM (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 244 h.
DROCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 182 h.
DROCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 263 h.
DROISY (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Evreux; 277 h.
DROISY (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 191 h.
DROITFONTAINE (Doubs), cant. de Maiche, arr. de Montbéliard; 102 h.
DROITURIER (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 944 h.
DROIZY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 149 h.
DROM (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 425 h.
DROMESNIL (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 282 h.
DROSAY (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 556 h.
DROSNAY (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry le-François; 453 h.
DROUE (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 288 h.
DROUÉ (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 1,049 h. .
DROUGES (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 797 h.
DROUILLY (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 148 h.
DROUPT-SAINT-BASLE (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 521 h.
DROUPT-SAINTE-MARIE (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 384 h.
DROUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 421 h.
DROUVIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 236 h.
DROUX (H.-Vienne), cant. de Magnac-Laval, arr. de Bellac; 1,364 h. Or., .
DROYES (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 859 h.
DRUBEC (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Evêque; 186 h.
DRUCAT (Somme), cant. nord et arr. d'Abbeville; 517 h.
DRUCOURT (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 233 h.
DRUDAS (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 268 h.
DRUELLE (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 1,509 h.
DRUGEAC (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 1,244 h.
DRUILLAT (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 1,156 h.
DRULHE (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 1,044 h.
DRUMETTAZ-CLARAFOND (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 933 h.
DRUVAL (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Evêque; 148 h.
DRUYE (Indre-et-Loire), cant de Montbazon, arr. de Tours; 552 h. Et., .
DRUY-PARIGNY (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 646 h.
DRUYS (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 1,098 h.
DRY (Loiret), cant. de Cléry, arr. d'Orléans; 774 h.
DUAULT (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,332 h.

DUCEY (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 1,853 h. , .
DUCLAIR (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 1,913 h. O., , .
DUCOS (Martinique), cant. de Saint-Esprit, arr. de Fort-de-France; 4,032 h.
DUCOS (PRESQU'ILE) [Nouvelle-Calédonie], centre de population. .
DUCY-SAINTE-MARGUERITE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr de Caen; 231 h.
DUERNE (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 612 h. .
DUESME (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 184 h.
DUFFORT (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 462 h.
DUGNY (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 801 h. E.
DUGNY (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 601 h.
DUHORT-BACHEN (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 1,084 h.
DUILHAC (Aude), cant de Tuchan, arr. de Carcassonne; 287 h.
DUINGT (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 363 h. .
DUISANS (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 729 h.
DULLIN (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 472 h.
DUMBÉA (LA) [Nouvelle-Calédonie], centre de population. , .
DUMES (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 203 h.
DUN (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 968 h.
DUN (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Guéret; 1,703 h. , .
DUNEAU (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 640 h.
DUNES (Tarn-et-Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 1,216 h. .
DUNET (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 446 h.
DUNG (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 400 h.
DUNIÈRES (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 3,117 h. , .
DUNKERQUE (Nord), ch.-l. d'arr.; 37,328 h. Place forte; port; ch.-l. de sous-arrondissement et de quartier maritime; succursale de la Banque de France. N., , .
DUN-LE-POËLIER (Indre), cant. de Saint-Christophe en-Bazelle, arr. d'Issoudun, 1,273 h.
DUN SUR-AURON (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 4,555 h. , .
DUN-SUR-GRANDRY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 701 h.
DUN-SUR-MEUSE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Montmédy; 984 h. , .
DUPERRÉ (Alger), arr. de Milliana; 3,710 h. de la ligne d'Alger à Oran, fb, .
DUQUESNE (Constantine), arr. de Bougie; 2,731 h. fb.
DURAN (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 200 h.
DURANCE (Lot-et-Garonne), cant. de Houeillès, arr. de Nérac; 557 h.
DURANUS (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 208 h.
DURANVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 276 h.
DURAS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 1,607 h. , .
DURAVEL (Lot), cant. de Puy-l'Evêque, arr. de Cahors; 1,629 h. Or., fb., .

DURBAN (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 1,122 h.
DURBAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Narbonne; 902 h. ⊡, ⊤.
DURBAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 416 h.
DURBANS (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 536 h.
DURCET (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 551 h.
DURDAT (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 2,035 h.
DUREIL (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 188 h.
DURENQUE (Aveyron), cant. de Requista, arr. de Rodez; 1,007 h.
DURETTE (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 217 h. 🚉 P.-L.-M.
DURFORT (Tarn), cant. de Dourgne; arr. de Castres; 371 h.
DURFORT (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 1,284 h.
DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 766 h.
DURMIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 584 h.
DURNES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 243 h.
DURTAL (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Baugé; 3,292 h. ⊡, ⊤.
DURTOL (Puy-de-Dôme), cant. nord et arr. de Clermont; 405 h. 🚉 Et. (Tulle à Clermont-Ferrand).
DURY (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint Quentin; 373 h.
DURY (Pas de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 536 h.
DURY (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 679 h.
DUSSAC (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 977 h.
DUVIVIER (Constantine), arr. de Bône; 1,457 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroub, ⊤.
DUVY (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 509 h. 🚉 N.
DUZERVILLE (Constantine), arr. de Bône; 335 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroub, ⊡ fb.
DUZEY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 80 h.
DYÉ (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 419 h.
DYO (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 877 h.
DZAOUDZI (Mayotte et dépendance), poste français assez important.



ÉANCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 797 h.
EAUBONNE (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 839 h. ⊡, ⊤.
EAUCOURT-SUR-SOMME (Somme), cant. et arr. d'Abbeville; 358 h.
EAUNES (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 581 h.
EAUX BONNES (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 828 h. ⊡, ⊤.
EAUX-PUISEAUX (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 654 h.
EAUZE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Condom; 4,080 h. ⊡, ⊤.
ÉBATY (Côte d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 140 h.
EBBLINGHEM (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 703 h. 🚉 N.
ÉBÉON (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély; 98 h.
ÉBOULEAU (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 316 h.
ÉBRÉON (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 450 h.
ÉBREUIL (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Gannat; 2,324 h. ⊡, ⊤.
ÉCAILLE (L') [Ardennes], cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 245 h.
ÉCAILLON (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 614 h.
ÉCAJEUL (Calvados), cant. de Mezidon, arr. de Lisieux; 328 h.
ÉCALLES-ALIX (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 467 h.
ÉCAQUELON (Eure), cant. de Montfort sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 382 h.
ÉCARDENVILLE LA CAMPAGNE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 468 h.
ÉCARDENVILLE-SUR-EURE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 324 h.
ÉCAUSSEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 163 h.
ÉCAUVILLE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 105 h.
ECCICA-SUARELLA (Corse), cant. de Bastelica, arr. d'Ajaccio; 600 h.
ECCLES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 156 h.
ÉCHALAS (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon; 864 h.
ÉCHALLAT (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 768 h.
ÉCHALLON (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 1,091 h.
ÉCHALOT (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 304 h.
ÉCHALOU (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 564 h.
ÉCHANDELYS (Puy-de Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 1,143 h.
ÉCHANNAY (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 191 h.
ÉCHARCON (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 394 h.
ÉCHASSIÈRES (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 1,207 h.
ÉCHAUFFOUR (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 1,510 h. 🚉 O. (Echauffour à Bernay), ⊡.
ÉCHAVANNE (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 167 h.
ÉCHAY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 155 h.
ÉCHEBRUNE (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 720 h.
ÉCHELLE (L') [Ardennes], cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 333 h.
ÉCHELLE (L') [Marne], cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 242 h.
ÉCHELLE-SAINT AURIN (L') [Somme], cant. de Roye, arr. de Montdidier; 214 h.
ÉCHELLES (LES) [Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 760 h. ⊡, ⊤.
ÉCHEMINES (Aube), cant. de Marcilly-le Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 139 h.
ÉCHEMIRÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 758 h.
ÉCHENANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard, 63 h.
ÉCHENANS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 224 h.
ÉCHENAY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 215 h. ⊡, ⊤.
ÉCHENEVEX (Ain), cant. et arr. de Gex; 338 h.
ÉCHENON (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 774 h.
ÉCHENOZ-LA-MELINE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 1,078 h.
ÉCHENOZ LE-SEC (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 382 h.
ÉCHEVANNE (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 114 h.
ÉCHEVANNE (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 88 h.
ÉCHEVANNES (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 184 h.
ÉCHEVIS (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 177 h.
ÉCHEVRONNE (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 462 h.
ÉCHIGEY (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 213 h.
ÉCHILLAIS (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 1,097 h.
ÉCHILLEUSES (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 782 h.
ÉCHINGHEN (Pas de-Calais), cant. sud et arr. de Boulogne; 195 h.
ÉCHIRÉ (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort, 1,679 h. 🚉 Ét.
ÉCHIROLLES (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 619 h.
ÉCHOUBOULAINS (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 635 h.
ÉCHOURGNAC (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 618 h.
ÉCLAIBES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 292 h.
ÉCLAIRES (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte Menehould; 350 h.
ÉCLANCE (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 246 h.
ÉCLANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 280 h.
ÉCLARON (H.-Marne), cant. de Saint Dizier, arr. de Vassy; 1,092 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
ÉCLASSAN (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 965 h.
ÉCLEUX (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 322 h.
ÉCLIMEUX (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 296 h.
ÉCLOSE (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 672 h.
ÉCLUSE (L') [Pyrénées-Orient.], cant. et arr. de Céret; 111 h.
ÉCLUSIER-VAUX (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 195 h.
ÉCLUZELLES (Eure-et Loir), cant. et arr. de Dreux; 120 h.
ÉCLY (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 471 h. ⊡, ⊤.
ÉCOCHE (Loire), cant. de Belmont arr. de Roanne; 1,660 h. ⊤.
ÉCOIVRES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 147 h.
ÉCOLE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 224 h.
ÉCOLE (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 873 h.
ÉCOLLEMONT (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le François; 98 h.
ÉCOMAN (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 348 h.
ÉCOMMOY (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans, 3,666 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
ÉCOQUENEAUVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 161 h.
ÉCORCEI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 296 h.
ÉCORCES (LES) [Deubs], cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 383 h.
ÉCORCHES (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 304 h.
ÉCORDAL (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 799 h.
ÉCORPAIN (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 539 h.
ÉCOS (Eure), ch. l. de cant., arr. des Andelys; 595 h. ⊡, ⊤.
ÉCOT (Doubs), cant. de Pont-de Roide, arr. de Montbéliard; 393 h.
ÉCOT (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 197 h.
ÉCOTAY-L'OLME (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 488 h.
ÉCOTS (Calvados), cant. de Saint Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 205 h.
ÉCOUCHÉ (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 1,398 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
ÉCOUEN (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 1,360 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
ÉCOUFLANT (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 941 h. 🚉 O.
ÉCOUIS (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 888 h. ⊡, ⊤.
ÉCOURT-SAINT-QUENTIN (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 1,990 h. ⊡.
ÉCOUST-SAINT-MEIN (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 802 h. 🚉 N.
ÉCOUVIEZ (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 260 h. 🚉 E.
ÉCOUVOTTE (L') [Doubs], cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 80 h.
ÉCOYEUX (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 1,144 h.
ECQUEDECQUES (Pas de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 488 h.
ECQUEMICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 155 h.
ECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Acre, arr. de Saint-Omer; 1,335 h.
ECQUETOT (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 371 h.
ECQUEVILLY (Seine-et Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 546 h.

ÉCRAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 1,091 h.

ÉCRAMMEVILLE (Calvados), cant. de Trevières, arr. de Bayeux; 461 h.

ÉCRENNES (LES) [Seine-et-Marne], cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 279 h.

ÉCRETTEVILLE-LES-BAONS (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 554 h.

ÉCRETTEVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 186 h.

ÉCRIENNES (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 212 h.

ÉCRILLES (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 117 h.

ÉCROMAGNY (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 357 h.

ÉCROSNES (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 711 h.

ÉCROUVES (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 811 h.

ECTOT-L'AUBER (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 425 h.

ECTOT-LÈS-BAONS (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 379 h.

ÉCUBLÉ (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 389 h.

ÉCUEIL (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 289 h.

ÉCUEILLÉ (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 1,968 h. ✉, ⚲.

ÉCUELIN (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 149 h.

ÉCUELLE (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 192 h.

ÉCUELLES (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 658 h.

ÉCUELLES (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 303 h.

ÉCUILLÉ (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 577 h.

ÉCUIRES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 567 h.

ÉCUISSES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,588 h.

ÉCULEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 111 h.

ÉCULLY (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 2,981 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚲.

ÉCURAS (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 1,695 h.

ÉCURAT (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 317 h.

ÉCURCEY (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 204 h.

ÉCUREY (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 468 h.

ÉCURIE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 289 h.

ÉCURY-LE-REPOS (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 142 h.

ÉCURY-SUR-COOLE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Marne; 354 h. 🚉 Et. (Orléans à Châlons-sur-Marne), ✉ ⚲.

ÉCUTIGNY (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 2[illegible]1 h.

ÉCUVILLY (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 308 h.

ÉDERN (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 2,143 h.

ÉDON (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 623 h.

ÉDUTS (LES) [Charente-Inf.], cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 110 h.

EECKE (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 1,182 h.

EFFIAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 1,384 h.

EFFINCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 2[illegible]7 h.

EFFRY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 363 h.

ÉGAT (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 124 h.

ÉGLÉNY (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 546 h.

ÉGLETONS (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 1,892 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.

ÉGLIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 413 h.

ÉGLISE-AUX-BOIS (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 632 h.

ÉGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 2,230 h. ✉, ⚲.

ÉGLISENEUVE-DES-LIARDS (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 514 h.

ÉGLISE-NEUVE-DE-VERGT (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 338 h.

ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 388 h.

ÉGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 1,503 h.

ÉGLISES-D'ARGENTEUIL (LES) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 801 h.

ÉGLISOLLES (Puy-de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 1,108 h.

ÉGLISOTTES-ET-CHALAURES (LES) [Gironde], cant. de Coutras, arr. de Libourne; 1,308 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.

ÉGLY (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 350 h.

ÉGREVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 1,694 h. ✉, ⚲.

ÉGRISELLES-LE-BOCAGE (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 1,234 h. 🚉 Et. (Orléans à Châlons-sur-Marne), ✉, ⚲.

ÉGRY (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 573 h.

ÉGUENIGUE (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 224 h.

ÉGUILLE (L') [Charente-Inf.], cant. de Royan, arr. de Marennes; 803 h.

ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône), cant. sud et arr. d'Aix; 1,143 h. ✉.

ÉGUILLEY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 73 h.

ÉGUILLY (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 249 h. ⚲.

ÉGUILLY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 149 h.

ÉGUZON (Indre), ch.-l. de cant., arr. de La Châtre; 1,674 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.

ÉHUNS (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 223 h.

EINVAUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 381 h. 🚉 E.

EINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 1,438 h. ✉, ⚲.

EIX (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 567 h. 🚉 E.

EL-ACHOUR (Alger), arr. d'Alger; 351 h.

EL-AFROUM (Alger), arr. d'Alger; 1,307 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ⚲.

ÉLAN (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 180 h.

ÉLANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 598 h.

EL-ARROUCH (Constantine), arr. de Philippeville; 3,552 h.; com. *mixte*, 12,615 h. 🚉 de la ligne de Philippeville à Constantine, ⚲.

ELBEUF (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 23,152 h. 🚉 O., ✉, ⚲.

ELBEUF-EN-BRAY (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 4[illegible]9 h.

ELBEUF-SUR-ANDELLE (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 234 h.

EL-BIAR (Alger), arr. d'Alger; 2,231 h.

ÉLENCOURT (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 97 h.

ÉLESMES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 493 h.

ÉLETOT (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 783 h.

ÉLEU-*dit*-LEAUWETTE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 135 h.

ÉLINCOURT (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 1,812 h.

ÉLINCOURT-SAINTE-MARGUERITE (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 661 h. ✉ fb.

ÉLISE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 128 h.

EL-KANTOUR (Constantine), arr. de Philippeville; 2,725 h.

EL-KSEUR (Constantine), arr. de Bougie; 673 h. ✉, ⚲.

ELLECOURT (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 220 h.

ELLIANT (Finistère), cant. de Rosporden, arr. de Quimper; 3,651 h.

ELLON (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 408 h.

EL-MILIA (Constantine), arr. de Constantine; com. *mixte*, 36,289 h. ⚲.

ELNE (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 3,103 h. 🚉 M., ✉, ⚲.

ELNES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 425 h.

ÉLOIE (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 162 h.

ÉLOISE (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 165 h.

EL-OURICIA (Constantine), arr. de Sétif; 1,880 h.

ÉLOYES (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,529 h. 🚉 E., ✉ fb.

ELVEN (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 3,339 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.

ÉMAGNY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 226 h. 🚉 P.-L.-M.

ÉMALLEVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 123 h.

ÉMANCÉ (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet, 450 h.

ÉMANVILLE (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 535 h. ✉

ÉMANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 427 h.

EMBERMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 378 h. 🚉 E., ✉.

EMBOURIE (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 261 h.

EMBRES-ET-CASTELMAURE (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 365 h.

EMBREVILLE (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 535 h.

EMBRUN (H.-Alpes), ch.-l. d'arr. 4,008 h. ✉, ⚲.

EMBRY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 555 h.

ÉMÉRAINVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 255 h. 🚉 E., ⚲.

ÉMERCHICOURT (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 3[illegible]6 h.

ÉMERINGES (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 447 h.

ÉMÉVILLE (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 261 h.

ÉMIÉVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 155 h.

EMMERIN (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 1,571 h.

ÉMONDEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 439 h.

EMPEAUX (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 193 h.

EMPURANY (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 1,749 h.

EMPURÉ (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 283 h.

EMPURY (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 330 h.

ENCAUSSE (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 586 h. ✉, ⚲.

ENCAUSSE (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 680 h.

ENCHASTRAYES (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 539 h.

ENCHIR-SAÏD (Constantine), arr. de Guelma; 587 h.

ENCLAVE-DE-LA-MARTINIÈRE (L') [Deux-Sèvres], cant. et arr. de Melle; 518 h.

ENCOURTIECH (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 307 h.

ENDOUFIELLE (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 726 h.

ÉNENCOURT-LÉAGE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 148 h.

ÉNENCOURT-LE-SEC (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 144 h.

ENFONVELLE (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 503 h.

ENGAYRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 370 h.

ENGENTE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 124 h.

ENGENVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 603 h.

ENGHIEN-LES-BAINS (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,875 h. 🚉 N., ✉, ⚲.

ENGINS (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 365 h.

ENGLANCOURT (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 523 h.

ENGLEBELMER (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 467 h.

ENGLEFONTAINE (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 1,900 h. ✉.

ENGLESQUEVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 414 h.

ENGLESQUEVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 174 h.

ENGLOS (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 484 h.

ENGOMER (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 702 h.

ENGRAVIÉS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 233 h.

ENGUIALÈS (Aveyron), cant. d'Entraygues, arr. d'Espalion; 1,350 h.

ENGUINEGATTE (Pas-de-Ca-

lais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 486 h.

ENNEMAIN (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 405 h.

ENNERY (Seine et Oise), cant. et arr. de Pontoise; 800 h.

ENNETIÈRES - EN - WEPPES (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 1,739 h.

ENNEVELIN (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,544 h.

ENNEZAT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 1,301 h. ☒, ⚲.

ENNORDRES (Cher), cant. de La Chapelle-d'Angillon, arr. de Sancerre; 824 h.

ENQUIN (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 178 h.

ENQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 1,056 h.

ENS (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 67 h.

ENSIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 606 h.

ENTRAGES (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 259 h.

ENTRAIGUES (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 610 h.

ENTRAIGUES (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 887 h.

ENTRAIGUES (Vaucluse), cant. sud et arr. de Carpentras; 1,912 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⚲.

ENTRAINS (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 2,426 h. ☒, ⚲.

ENTRAMMES (Mayenne), cant. est et arr. de Laval; 1,310 h. ☒.

ENTRAUNES (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 401 h.

ENTRAYGUES (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 1,881 h. ☒, ⚲.

ENTRECASTEAUX (Var), cant. de Cotignac, arr. de Brignoles; 1,560 h. ☒ fb., ⚲.

ENTRECHAUX (Vaucluse), cant. de Malaucène, arr. d'Orange; 922 h.

ENTRE-DEUX (île de la Réunion), arr. de la partie du Vent, cant. de Saint-Pierre.

ENTRE DEUX-EAUX (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 711 h.

ENTRE DEUX GUIERS (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 791 h.

ENTRE DEUX-MONTS (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 189 h.

ENTREMONT (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 646 h.

ENTREMONT-LE-VIEUX (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 1,567 h.

ENTREPIERRES (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 373 h.

ENTREVAUX (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Barcelonnette; 1,111 h. Forts.

ENTREVENNES (B.-Alpes), cant. des Mées, arr. de Digne; 321 h.

ENTREVERNES (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 330 h.

ENVAL (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 736 h.

ENVEIGT (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 441 h.

ENVERMEU (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 1,260 h. ☒, ⚲.

ENVRONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 515 h.

ÉOULX (B.-Alpes), cant. de Castellane, arr. de Barcelonnette; 189 h.

ÉOURRES (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 332 h.

ÉOUX (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 370 h.

ÉPAGNE (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 237 h.

ÉPAGNE - ÉPAGNETTE (Somme), cant. sud et arr. d'Abbeville; 551 h.

ÉPAGNY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 382 h.

ÉPAGNY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 173 h.

ÉPAGNY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 410 h.

ÉPAIGNES (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 1,308 h.

ÉPANEY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 501 h.

ÉPANNES (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 510 h. 🚃 Or., ⚲.

ÉPARCY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 97 h.

ÉPARGES (LES) [Meuse], cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 250 h.

ÉPARGNES (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 1,372 h.

ÉPARRES (LES) [Isère], cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 784 h.

ÉPAUMESNIL (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 238 h.

ÉPAUX BÉZU (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 617 h.

ÉPEAUTROLLES (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 237 h.

ÉPÉCAMPS (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 47 h.

ÉPÉGARD (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 464 h.

ÉPEHY (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 1,922 h. 🚃 N., ☒, ⚲.

ÉPEIGNÉ-LES BOIS (Indre et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 751 h.

ÉPEIGNÉ-SUR DÊME (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 404 h.

ÉPÉNANCOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 234 h.

ÉPENÈDE (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 512 h.

ÉPENOUSE (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Beaume-les-Dames; 132 h.

ÉPENOY (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 517 h.

ÉPENSE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 320 h.

ÉPERCIEUX - SAINT - PAUL (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 491 h.

ÉPERLECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 2,230 h.

ÉPERNAY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 141 h.

ÉPERNAY (Marne), ch.-l. d'arr.; 16,383 h. 🚃 E., ☒, ⚲.

ÉPERNON (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 2,227 h. 🚃 O., ☒, ⚲.

ÉPERRAIS (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 407 h.

ÉPERSY (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 354 h.

ÉPERTULLY (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun; 284 h.

ÉPERVANS (Saône et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 762 h. 🚃 P.-L.-M.

ÉPESSES (LES) [Vendée], cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,904 h. ☒.

ÉPEUGNEY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 295 h.

ÉPIAIS (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 257 h.

ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 95 h.

ÉPIAIS-RHUS (Seine-et Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 459 h.

ÉPIEDS (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 369 h.

ÉPIEDS (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 267 h.

ÉPIEDS (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,281 h. ☒.

ÉPIEDS (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 653 h.

ÉPIERRE (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 629 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⚲.

ÉPIEZ (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 278 h.

ÉPIEZ (Meuse), cant de Vaucouleurs, arr. de Commercy, 175 h.

ÉPINAC (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 4,398 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⚲.

ÉPINAL (Vosges), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 16,445 h. Forts; succursale de la Banque de France. 🚃 E., ☒, ⚲.

ÉPINANT (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 214 h.

ÉPINAY (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 401 h.

ÉPINAY (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 2,307 h. 🚃 N. et Grande-Ceinture, ☒, ⚲.

ÉPINAY - CHAMPLÂTREUX (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 127 h.

ÉPINAY-LE-COMTE (L') [Orne], cant. de Passais, arr. de Domfront; 752 h.

ÉPINAY-SOUS-SÉNART (Seine-et Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 329 h.

ÉPINAY SUR DUCLAIR (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 259 h.

ÉPINAY-SUR-ODON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 612 h.

ÉPINAY-SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 1,620 h. 🚃 Or., ⚲.

ÉPINE (L') [H.-Alpes], cant. de Serres, arr. de Gap; 594 h.

ÉPINE-AUX-BOIS (L') [Aisne], cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 377 h.

ÉPINEAU LES-VOVES (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 401 h. ⚲.

ÉPINEUIL (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 558 h.

ÉPINEUIL - LE - FLEURIEL (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,409 h.

ÉPINEU-LE CHEVREUIL (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 756 h.

ÉPINEUSE (Oise), cant. et arr. de Clermont; 245 h.

ÉPINEUX - LE - SÉGUIN (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 470 h.

ÉPINIAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint Malo; 2,262 h.

ÉPINONVILLE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 397 h.

ÉPINOUZE (Drôme), cant du Grand-Serre, arr. de Valence; 861 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⚲.

ÉPINOY (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 866 h.

ÉPIRY (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 664 h. 🚃 P.-L.-M.

ÉPISY (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 305 h.

ÉPIZON (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 356 h.

ÉPLESSIER (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 308 h.

ÉPLY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 639 h.

ÉPOISSES (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 928 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⚲.

ÉPÔNE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 901 h. 🚃 O., ☒, ⚲.

ÉPOTHÉMONT (Aube), cant de Soulaines, arr. de Bar sur-Aube; 323 h.

ÉPOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 616 h.

ÉPOYE (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims, 417 h.

EPPES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 344 h.

EPPE-SAUVAGE (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 617 h.

EPPEVILLE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 776 h.

ÉPRÉTOT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 410 h.

ÉPREVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fecamp, arr. du Havre; 646 h.

ÉPRÉVILLE - EN - LIEUVIN (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Viévre, arr de Pont-Audemer; 437 h.

ÉPREVILLE - EN - ROUMOIS (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 356 h.

ÉPREVILLE - MARTAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 396 h. ☒, ⚲.

ÉPRÉVILLE - PRÈS - LE - NEUBOURG (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 531 h.

ÉPRON (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 121 h.

EPS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 443 h.

ÉPUISAY (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 887 h.

ÉPY (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 164 h.

ÉQUANCOURT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 857 h. 🚃 N.

ÉQUEMAUVILLE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 704 h.

ÉQUENNES (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 303 h.

ÉQUEURDREVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 4,872 h. ☒.

ÉQUEVILLEY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 405 h.

ÉQUEVILLON (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 130 h.

ÉQUILLY (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 364 h.

ÉQUIRRE (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 192 h. 🚃 N.

ÉRAGNY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 467 h. 🚃 O.

ÉRAGNY (Seine-et Oise), cant. et arr. de Pontoise; 436 h. 🚃 O.

ÉRAINES (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise; 246 h.

ÉRAMECOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens, 71 h.

ÉRAVILLE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 254 h. 🚃 Et.

ERBAJOLO (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 504 h.

ERBÉVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 106 h.

ERBRAY (Loire-Inf.), cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes, arr. de Châteaubriant; 3,002 h.

ERBRÉE (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 1,.24 h.

ERCÉ (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 3,106 h.

ERCÉE-EN LAMÉE (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon 2,231 h.
ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Liffré, arr. de Rennes; 1,652 h.
ERCEVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 508 h.
ERCHES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 300 h.
ERCHEU (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 1,073 h. ✉, ⚡.
ERCHIN (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai, 490 h.
ERCOURT (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 324 h.
ERCUIS (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 960 h. 🚂 N., ✉, ⚡.
ERDEVEN (Morbihan), cant. de Belz, arr. de Lorient; 2,264 h.
ÉRÉAC (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 1,470 h.
ERGNIES (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 195 h.
ERGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 257 h.
ERGUÉ-ARMEL (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 2,763 h.
ERGUÉ-GABÉRIC (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 2,319 h.
ÉRIN (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 382 h.
ÉRINGES (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 197 h.
ÉRINGHEM (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque, 653 h.
ÉRISEUL (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 87 h.
ÉRIZE-LA-BRÛLÉE (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 226 h.
ÉRIZE-LA-GRANDE (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 235 h.
ÉRIZE-LA-PETITE (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 118 h.
ÉRIZE-SAINT-DIZIER (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 256 h.
ERLON (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 458 h.
ERLOY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 439 h.
ERMENONVILLE (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 487 h. ✉.
ERMENONVILLE-LA-GRANDE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 410 h.
ERMENONVILLE-LA-PETITE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 282 h.
ERMENOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 353 h.
ERMONT (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,320 h. 🚂 N. et O., ✉, ⚡.
ERNECOURT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 192 h. 🚂 E.
ERNÉE (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 5,262 h. 🚂 O., ✉, ⚡.
ERNEMONT-BOUTAVENT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 337 h.
ERNEMONT-LA-VILLETTE (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 241 h.
ERNEMONT-SUR-BUCHY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 166 h.
ERNES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 420 h.
ERNY-SAINT-JULIEN (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 500 h.
ÉRÔME (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 1,137 h.
ÉRONDELLE (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 402 h.
ÉRONE (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte; 97 h.
ÉROUDEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 195 h.
ERP (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 691 h.
ERQUERY (Oise), cant. et arr. de Clermont; 327 h.
ERQUIÈRES (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 143 h.
ERQUINGHEM-LE-SEC (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 264 h.
ERQUINGHEM-LYS (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 2,224 h.
ERQUINVILLERS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 116 h.
ERQUY (Côtes-du-Nord), cant. de Pleneuf, arr. de Saint-Brieuc; 2,637 h. ✉.
ERR (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 672 h.
ERRE (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,471 h.
ERREVET (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 226 h.
ERROUVILLE (Meurthe-et-Moselle), canton d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 284 h.
ERSA (Corse), cant. de Rogliano, arr. de Bastia; 1,093 h.
ERVAUVILLE (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 539 h. ✉.
ERVILLERS (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 818 h.
ERVY (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Troyes; 1,617 h. ✉, ⚡.
ESBAREICH (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 436 h.
ESBARRES (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 1,048 h.
ESBLY (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 459 h. 🚂 E., ✉, ⚡.
ESBOZ-BREST (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 603 h.
ESCALA (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 310 h.
ESCALANS (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 661 h.
ESCALE (L') [B.-Alpes], cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 510 h.
ESCALES (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 665 h.
ESCALLES (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 280 h.
ESCALQUENS (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 427 h. 🚂 M.
ESCAMES (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 357 h.
ESCAMPS (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 515 h.
ESCAMPS (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 1,023 h.
ESCANDOLIÈRES (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 753 h.
ESCANECRABE (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 662 h.
ESCARDES (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 131 h.
ESCARÈNE (L') [Alpes-Mar.], ch.-l. de cant., arr. de Nice; 1,496 h. ✉, ⚡.
ESCARMAIN (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 905 h.
ESCARO (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 349 h.
ESCASSEFORT (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 625 h.
ESCATALENS (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 1,083 h.
ESCAUDAIN (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 3,633 h. 🚂 N., ✉.
ESCAUDES (Gironde), cant. de Captieux, arr. de Bazas; 444 h.
ESCAUDŒUVRES (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 2,411 h.
ESCAUFOURT (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 515 h.
ESCAUNETS (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 242 h.
ESCAUPONT (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 1,380 h. 🚂 N.
ESCAZEAUX (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 556 h.
ESCHÊNE-AUTRAGE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 110 h.
ESCHES (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 299 h. 🚂 N.
ESCLAGNE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 178 h.
ESCLAINVILLERS (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 262 h.
ESCLANÈDES (Lozère), cant. de Chanac, arr. de Marvejols; 502 h.
ESCLANGON (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 62 h.
ESCLASSAN-LABASTIDE (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 474 h.
ESCLAUZELS (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 493 h.
ESCLAVELLES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 460 h.
ESCLAVOLLES-LUREY (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 363 h.
ESCLES (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 221 h.
ESCLES (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 1,256 h.
ESCLOTTES (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 324 h.
ESCOBECQUES (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 351 h.
ESCŒUILLES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 357 h.
ESCOIRE (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 203 h.
ESCOLIVES (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 444 h.
ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 897 h.
ESCONDEAUX (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 198 h.
ESCONNETS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 134 h.
ESCORAILLES (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 132 h.
ESCORNEBŒUF (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 830 h. 🚂 M.
ESCORPAIN (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 246 h.
ESCOS (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 514 h.
ESCOSSE (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 669 h.
ESCOT (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 577 h.
ESCOTS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 300 h.
ESCOU (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 395 h.
ESCOUBÈS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 401 h.
ESCOUBÈS-POUTS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 213 h.
ESCOUBLAC (Loire-Inf.), cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire; 1,415 h. 🚂 Et. (Escoublac à Guérande), ⚡.
ESCOULOUBRE (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 626 h.
ESCOURCE (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 1,219 h. ✉, ⚡.
ESCOUSSANS (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 308 h.
ESCOUSSENS (Tarn), cant. de Labruguière, arr. de Castres; 638 h.
ESCOUT (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 418 h.
ESCOUTOUX (Puy-de-Dôme), cant. et arr. de Thiers; 1,930 h.
ESCOVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 282 h.
ESCRAGNOLLES (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Vallier, arr. de Grasse; 310 h. ✉ fb.
ESCRENNES (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 584 h. ✉ Or., ⚡.
ESCRIGNELLES (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 239 h.
ESCROUX (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 523 h.
ESCUEILLENS (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 306 h.
ESCURÈS (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 231 h.
ESCURES-SUR-FAVIÈRES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 276 h.
ESCUROLLES (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Gannat; 1,100 h. ✉, ⚡.
ESLETTES (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 379 h.
ESLEY (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 407 h.
ESLOURENTIES-DABAN (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 240 h.
ESLOURENTIES-DARRÉ (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 405 h.
ESMANS (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 585 h.
ESMERY-HALLON (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 1,198 h.
ESMOULIÈRES (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 888 h.
ESMOULINS (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 121 h.
ESNANDE (Charente-Inf.), cant. ouest et arr. de La Rochelle; 911 h.
ESNANS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 118 h.
ESNES (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 362 h. ✉.
ESNES (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 1,590 h.
ESNOMS (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 440 h.
ESNON (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 433 h.
ESNOUVEAUX (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 540 h.
ESPAGNAC (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 874 h.
ESPALAIS (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 427 h.
ESPALEM (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 510 h.
ESPALION (Aveyron), ch.-l. d'arr.; 3,832 h. ✉, ⚡.
ESPALY-SAINT-MARCEL (H.-

Loire), cant. nord-ouest et arr. du Puy; 2 190 h.

ESPANÉS (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 227 h.

ESPAON (Gers), cant. et arr. de Lombez; 379 h.

ESPARRON (H.-Alpes), cant. de Barcillonnette, arr. de Gap; 190 h.

ESPARRON (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 281 h.

ESPARRON (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 416 h.

ESPARRON-DE-VERDON (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 367 h.

ESPARRON-LA-BÂTIE (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 188 h.

ESPARROS (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 762 h.

ESPARSAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 577 h.

ESPARTIGNAC (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 655 h.

ESPAS (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 556 h.

ESPAUBOURG (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 234 h.

ESPÈCHE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 271 h.

ESPÉCHÈDE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 405 h.

ESPÉDAILLAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 843 h.

ESPELETTE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 1,588 h.

ESPELUCHE (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 611 h.

ESPENEL (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 272 h.

ESPÉRAUSSES (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 987 h.

ESPERAZA (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 1,747 h. M.

ESPERCE (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 619 h.

ESPÈRE (Lot), cant. nord et arr. de Cahors; 435 h.

ESPÉS-UNDUREIN (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 521 h.

ESPEYRAC (Aveyron), cant. d'Entraygues, arr. d'Espalion; 1,002 h.

ESPEYROUX (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 501 h.

ESPEZEL (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 706 h.

ESPIEILH (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 135 h.

ESPIENS (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac; 644 h.

ESPIET (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 292 h.

ESPINAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 741 h.

ESPINASSE (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 341 h.

ESPINASSE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 1,139 h.

ESPINASSES (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 437 h.

ESPINASSE VOZELLE (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 644 h.

ESPINCHAL (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 482 h.

ESPINOUSE (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 149 h.

ESPINS (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 258 h.

ESPIRA (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 246 h.

ESPIRA DE-L'AGLY (Pyrénées Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 1,623 h.

ESPIRAT (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 450 h. du chemin de fer de Vertaizon à Billom.

ESPIUTE (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 270 h.

ESPLANTAS (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 366 h.

ESPLAS (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 276 h.

ESPLAS (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,634 h.

ESPOEY (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 852 h.

ESPONDEILHAN (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 331 h. M.

ESPRELS (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 788 h.

ESQUAY (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 299 h.

ESQUAY (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 266 h.

ESQUÉHÉRIES (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 1,831 h.

ESQUELBECQ (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 1,856 h. N.

ESQUENNOY (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 1,252 h.

ESQUERCHIN (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 684 h.

ESQUERDES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 930 h.

ESQUIBIEN (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 2,141 h.

ESQUIÈZE-SÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 413 h.

ESQUIULE (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 1,089 h.

ESSARDS (LES) [Charente], cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 565 h.

ESSARDS (LES) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 675 h.

ESSARDS (LES) [Indre-et-Loire], cant. de Langeais, arr. de Chinon; 239 h.

ESSARDS-TAIGNEVAUX (LES) [Jura], cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 472 h.

ESSAROIS (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 374 h.

ESSARS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 577 h.

ESSARTS (LES) [Eure], cant. de Damville, arr. d'Évreux; 435 h.

ESSARTS (LES) [Loir-et-Cher], cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 162 h.

ESSARTS (LES) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 3,162 h.

ESSARTS LE-ROI (LES) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Rambouillet; 776 h. O.

ESSARTS-LES-SÉZANNE (LES) [Marne], cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 428 h.

ESSARTS LE-VICOMTE (LES) [Marne], cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 234 h.

ESSARTS-VARIMPRÉ (LES) [Seine-Inf.], cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 403 h.

ESSAVILLY (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 103 h.

ESSAY (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 770 h.

ESSE (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 895 h.

ESSÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 1,356 h.

ESSEGNEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 412 h.

ESSEINTES (LES) [Gironde], cant. et arr. de La Réole; 313 h.

ESSERT (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 681 h.

ESSERT (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 148 h.

ESSERTAUX (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 313 h.

ESSERTENNE-ET-CECEY (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 525 h.

ESSERTENNES (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 618 h.

ESSERT-ESSERY (LES) [H.-Savoie], cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 571 h.

ESSERTINES EN-CHÂTELNEUF (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 642 h.

ESSERTINES-EN-DONZY (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 839 h.

ESSERT ROMAND (H.-Savoie), cant. de Biot, arr. de Thonon; 393 h.

ESSERTS-BLAY (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 792 h.

ESSERVAL COMBE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 61 h.

ESSERVAL TARTRE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 277 h.

ESSEY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 333 h.

ESSEY ET-MAIZERAIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 748 h.

ESSEY-LA-CÔTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 227 h.

ESSEY-LES EAUX (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 193 h.

ESSEY-LÈS NANCY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 827 h.

ESSEY-LES-PONTS (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 181 h.

ESSIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 184 h.

ESSIGNY LE-GRAND (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 949 h.

ESSIGNY-LE-PETIT (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 429 h. N.

ESSISES (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 358 h.

ESSOMMES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 1,657 h.

ESSON (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 393 h.

ESSONNES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 6,081 h.

ESSOYES (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine; 1,514 h.

ESSUILES (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 444 h.

ESTABLES (LES) [H.-Loire], cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy; 1,046 h.

ESTABLES (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 621 h.

ESTABLET (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 176 h.

ESTADENS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 1,400 h.

ESTAGEL (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 2,979 h.

ESTAING (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 1,771 h.

ESTAING (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 353 h.

ESTAIRES (Nord), cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck; 6,731 h.

ESTAMPES (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 503 h.

ESTAMPURES (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 227 h.

ESTANCARBON (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens, 470 h.

ESTANDEUIL (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 784 h.

ESTANG (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 1,383 h.

ESTARVIELLE (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 91 h.

ESTAVAR (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 348 h.

ESTEIL (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 269 h.

ESTÉNOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 253 h.

ESTENSAN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 144 h.

ESTERENÇUBY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 719 h.

ESTERNAY (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 1,586 h.

ESTERRE (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 244 h.

ESTEVELLE (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 208 h.

ESTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 312 h.

ESTÉZARGUES (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 221 h.

ESTIALESCQ (B.-Pyrénées), cant. de Lasseube, arr. d'Oloron; 337 h.

ESTIBEAUX (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 859 h.

ESTIGARDE (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 290 h.

ESTILLAC (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 401 h.

ESTIPOUY (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 301 h.

ESTIRAC (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 179 h.

ESTISSAC (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Troyes; 1,965 h. E.

ESTIVALS (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 946 h.

ESTIVAREILLES (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 774 h.

ESTIVAREILLES (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 1,438 h.

ESTIVAUX (Corrèze), cant. de Vigeois, arr. de Brive; 821 h.

ESTOHER (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 503 h.

ESTOS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 153 h.

ESTOUBLON (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 516 h.

ESTOUCHES (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 165 h.

ESTOUILLY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 146 h.

ESTOURMEL (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 724 h. des chemins de fer du Cambrésis.

ESTOUTEVILLE-ESCALLES (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 285 h.

ESTOUY (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 538 h.

ESTRABLIN (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 1,308 h.

ESTRAMIAC (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure, 385 h.

ESTREBAY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 279 h.
ESTREBŒUF (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 296 h.
ESTRÉCHURE (L') [Gard], cant. de Saint-André-de-Valborgne, arr. d'Uzès; 600 h. ⊡.
ESTRÉE (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 173 h.
ESTRÉE-BLANCHE (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 584 h. ⊡.
ESTRÉE-CAUCHY (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 400 h.
ESTRÉELLES (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 229 h.
ESTRÉES (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 1,060 h.
ESTRÉES (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 1,043 h.
ESTRÉES (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 218 h.
ESTRÉES-DÉNIÉCOURT (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 567 h. ⊡.
ESTRÉES-EN-CHAUSSÉE (Somme), cant. et arr. de Péronne; 104 h.
ESTRÉES-LA-CAMPAGNE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 281 h.
ESTRÉES-LÈS-CRÉCY (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 788 h.
ESTRÉES-SAINT-DENIS (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 1,497 h. ▤ N., ⊡, ⊤.
ESTRÉE-WAMIN (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 380 h.
ESTRENNES (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 282 h.
ESTREUX (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 624 h.
ESTRY (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 759 h.
ESVES-LE-MOUTIER (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 314 h.
ESVRES (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,808 h. ▤ Or., ⊡, ⊤.
ESWARS (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 470 h.
ÉTABLE (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 468 h.
ÉTABLES (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 944 h.
ÉTABLES (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 2,222 h. ⊠, ⊤.
ÉTAGNAC (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,530 h.
ÉTAIMPUIS (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 450 h.
ÉTAIN (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse; 2,824 h. ▤ E., ⊠, ⊤.
ÉTAING (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 724 h.
ÉTAINHUS (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 515 h.
ÉTAIS (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 210 h.
ÉTAIS (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 1,660 h. ⊠ fb.
ÉTALANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 715 h. ⊡, ⊤.
ÉTALANTE (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 480 h.
ÉTALLE (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 179 h.
ÉTALLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 483 h.
ÉTALON (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 224 h.
ÉTALONDES (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 343 h.
ÉTAMPES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 341 h.
ÉTAMPES (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr.; 7,710 h. ▤ Or., ⊡, ⊤.
ÉTANCHE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 56 h.
ÉTANG (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun; 1,664 h. ▤ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
ÉTANG-LA-VILLE (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 465 h.
ÉTANG-VERGY (L') [Côte-d'Or], cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 287 h. ⊡.
ÉTAPLES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Montreuil; 3,280 h. ▤ N., ⊡, ⊤.
ÉTAULE (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 622 h.
ÉTAULES (Charente-Inf.), cant. de La Tremblade, arr. de Marennes; 1,107 h. ⊡, ⊤.
ÉTAULES (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 170 h.
ÉTAULIERS (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 905 h. ⊠, ⊤.
ÉTAUX (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 736 h.
ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,378 h.
ÉTAVIGNY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 194 h.
ETCHARRY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 350 h.
ETCHEBAR (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 211 h.
ÉTEIGNIÈRES (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 673 h.
ÉTEL (Morbihan), cant. de Belz, arr. de Lorient; 1,988 h. ⊠, ⊤.
ÉTELFAY (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 381 h.
ÉTERCY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 391 h.
ÉTERNOZ (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 457 h.
ÉTERPIGNY (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 277 h.
ÉTERPIGNY (Somme), cant. et arr. de Péronne; 208 h.
ÉTERVILLE (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 242 h.
ÉTEVAUX (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 265 h.
ETH (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 339 h.
ÉTIENVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 689 h.
ÉTIGNY (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 479 h. ▤ P.-L.-M., ⊤.
ÉTILLEUX (LES) [Eure-et-Loir], cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 416 h.
ÉTINCHEM (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 665 h.
ÉTIOLLES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 395 h.
ÉTION (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 433 h.
ÉTIVAL (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 353 h.
ÉTIVAL (Vosges), cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 2,468 h. ▤ E., ⊠, ⊤.
ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 685 h.
ÉTIVEY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 545 h.
ÉTOBON (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 505 h.
ÉTOGES (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 495 h. ⊡, ⊤.
ÉTOILE (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap; 151 h.
ÉTOILE (Drôme), cant. et arr. de Valence; 3,002 h. ▤ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
ÉTOILE (L') [Jura], cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 637 h.
ÉTOILE (L') [Somme], cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 884 h.
ÉTON (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 313 h.
ÉTORMAY (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 115 h.
ÉTOUARS (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron; 464 h.
ÉTOURVY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 430 h.
ÉTOUTEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 891 h. ⊡.
ÉTOUVANS (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 509 h.
ÉTOUVELLES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 190 h.
ÉTOUVY (Calvados), cant. de Bény-Bocage, arr. de Vire; 153 h.
ÉTOUY (Oise), cant. et arr. de Clermont; 745 h. ▤ N.
ÉTRABONNE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 191 h.
ÉTRAPPE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 156 h.
ÉTRAY (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 182 h.
ÉTRAYE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 147 h.
ÉTRÉAUPONT (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 1,761 h. ⊡, ⊤.
ÉTRECHET (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 562 h.
ÉTRECHY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 1,000 h.
ÉTRECHY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 150 h.
ÉTRECHY (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 1,256 h. ▤ Or., ⊡, ⊤.
ÉTREHAM (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 274 h.
ÉTREILLERS (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 1,182 h.
ÉTRÉJUST (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 187 h.
ÉTRELLES (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 228 h.
ÉTRELLES (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 1,536 h.
ÉTRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 190 h.
ÉTREMBIÈRES (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 466 h.
ÉTRÉPAGNY (Eure), ch.-l. de cant., arr. des Andelys; 2,025 h. ▤ des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ⊤.
ÉTRÉPIGNEY (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 571 h.
ÉTRÉPIGNY (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 257 h.
ÉTRÉPILLY (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 128 h.
ÉTRÉPILLY (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 585 h. ⊡.
ÉTREPY (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 279 h.
ÉTRETAT (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 2,026 h. ⊠, ⊤.
ÉTREUX (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 1,913 h. ⊠, ⊤.
ÉTREVAL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 182 h.
ÉTRÉVILLE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 700 h.
ÉTREZ (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 623 h.
ÉTRIAC (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 273 h.
ÉTRICHÉ (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 1,163 h. ▤ O., ⊤.
ÉTRIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,108 h.
ÉTROCHEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 256 h.
ÉTRŒUNGT (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 2,565 h. ⊡, ⊤.
ÉTROITEFONTAINE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 79 h.
ÉTROUSSAT (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 1,148 h.
ÉTRUN (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 627 h.
ÉTRUN (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 283 h.
ETSAUT (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 365 h.
ÉTUEFFONT-BAS (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 349 h.
ÉTUEFFONT-HAUT (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 938 h.
ÉTUPES (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 915 h.
ÉTURQUERAYE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 276 h.
ÉTUSSON (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 603 h.
ÉTUZ (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 213 h.
EU (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 5,105 h. ▤ N., ⊠, ⊤.
EUFFIGNEIX (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 196 h.
EUGÉNIE-LES-BAINS (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 618 h. ⊤.
EUILLY-ET-LOMBUT (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 351 h.
EULMAS (Constantine), arr. de Sétif; *com. mixte*, 20,847 h.
EULMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 552 h. ▤ E.
EUP (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 287 h.
EURRE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 1,011 h.
EURVILLE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 1,589 h. ▤ E., ⊠, ⊤.
EURVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 192 h.
EUS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 656 h.
EUVEZIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 346 h.
EUVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 718 h. ⊤.
EUZET (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 447 h.
ÉVAILLÉ (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 670 h.
ÉVANS (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 505 h.
ÉVAUX (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 3,008 h. ⊡, ⊤.
ÉVAUX-ET-MÉNIL (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 284 h.
ÈVE (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 292 h.
ÉVECQUEMONT (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 313 h.
ÉVENOS (Var), cant. d'Ollioules, arr. de Toulon; 698 h.
ÉVERGNICOURT (Aisne), cant.

de Neufchâtel, arr. de Laon; 326 h.
ÉVERLY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 440 h.
ÉVETTE (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 566 h.
ÉVEUX (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 289 h.
ÉVIAN-LES-BAINS (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Thonon; 2,913 h. P.-L.-M., ⊡, ⚲.
ÉVIGNY (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 208 h.
ÉVILLERS (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 432 h.
ÉVIN-MALMAISON (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 996 h.
ÉVIRES (H.-Savoie), cant. de Thorens, arr. d'Annecy; 1,313 h.
EVISA (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 928 h. ⊡.
ÉVOSGES (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 347 h.
ÉVRAN (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 4,009 h. ⊡, ⚲.
ÉVRECY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 713 h. ⊡, ⚲.
EVRES (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 326 h.
ÉVREUX (Eure), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 15,817 h. Évêché; succursale de la Banque de France. O., ⊡, ⚲.
ÉVRICOURT (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 154 h.
ÉVRIGUET (Morbihan), cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel; 325 h.
ÉVRON (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 691 h. O., ⊡, ⚲.
ÉVRUNES (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 743 h. Or.
ÉVRY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 241 h.
ÉVRY-LES-CHÂTEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 550 h.
ÉVRY-PETIT-BOURG (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 1,293 h. P.-L.-M., ⊡, ⚲.
EXCENEVEX (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 334 h.
EXCIDEUIL (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 2,269 h. ⊡, ⚲.
EXERMONT (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 290 h.
EXIDEUIL (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,266 h. Et., ⚲.
EXINCOURT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 349 h.
EXIREUIL (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,084 h.
EXMES (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 563 h. ⊡, ⚲.
EXOUDUN (Deux-Sèvres), cant. de La Mothe-Sainte-Héraye, arr. de Melle; 1,424 h.
EXPIREMONT (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 215 h.
EYBENS (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 806 h.
EYBOULEUF (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 402 h.
EYBURIE (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 1,376 h.
EYCHEIL (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 536 h.
EYDOCHE (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 587 h.
EYGALAYES (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 365 h.
EYGALIÈRES (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 1,287 h.
EYGALIERS (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 148 h.
EYGLIERS (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 698 h.
EYGLUY (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 180 h.
EYGUIANS (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 179 h. P.-L.-M.
EYGUIÈRES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 2,591 h. ⊡, ⚲.
EYGURANDE (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 1,122 h. ⊡, ⚲.
EYGURANDE (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 886 h.
EYJEAUX (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 921 h.
EYLIAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 881 h.
EYMET (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 1,707 h. ⊡, ⚲.
EYMEUX (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 618 h.
EYMOUTIERS (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 575 h.
EYMOUTIERS (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 4,327 h. Et., ⊡, ⚲.
EYNE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 269 h.
EYNESSE (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 726 h.
EYRAGUES (Bouches-du-Rhône), cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles; 2,191 h.
EYRANS (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 618 h.
EYREIN (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 741 h. Or.
EYRENVILLE (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 457 h.
EYRES MONCUBE (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 631 h.
EYROLES (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 57 h.
EYSINES (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 2,743 h. ⊡, ⚲.
EYSSON (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 176 h.
EYSUS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 666 h.
EYVIGNES-ET-EYBÈNES (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 557 h.
EYVIRAT (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 603 h.
EYZAHUT (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 214 h.
EYZERAC (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 769 h.
EYZIN-PINET (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 1,336 h. ⊡.
ÉZANVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 202 h.
ÈZE (Alpes-Mar.), cant. de Villefranche, arr. de Nice; 764 h. P.-L.-M.
ÉZY (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 1,572 h. des chemins de fer de l'Eure, ⊡, ⚲.



FA (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 590 h.
FABAS (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 911 h.
FABAS (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 827 h.
FABAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 300 h.
FABRAS (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 508 h.
FABRÈGUES (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 1,151 h. M., ⊡.
FABREZAN (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 2,298 h. ⊡, ⚲.
FACHES (Nord), cant. sud-est et arr. de Lille; 3,095 h.
FÂCHIN (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 690 h.
FAGE-MONTIVERNOUX (LA) [Lozère], cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 678 h.
FAGE-SAINT-JULIEN (LA) [Lozère], cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 431 h.
FAGET (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 716 h.
FAGET-ABBATIAL (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 515 h.
FAGNIÈRES (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 1,176 h.
FAGNON (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 300 h.
FAHY-LÈS-AUTREY (H. Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 318 h.
FAIMBE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 77 h.
FAIN-LÈS-MONTBARD (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 182 h.
FAIN-LÈS-MOUTIERS (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 301 h.
FAINS (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 223 h.
FAINS (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 1,985 h.
FAINS-LA-FOLIE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 374 h. Et. (Orléans à Rouen).
FAISSAULT (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 371 h.
FAISSES (LES) [Jura], cant. et arr. de Poligny; 236 h.
FAJAC-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 119 h.
FAJAC-LA-RELENQUE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 151 h.
FAJOLES (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 618 h.
FAJOLLE (LA) [Aude], cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 312 h.
FAJOLLES (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 291 h.
FALAISE (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 509 h.
FALAISE (Calvados), ch.-l. d'arr.; 8,486 h. O., ⊡, ⚲.
FALAISE (LA) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Mantes; 204 h.
FALEYRAS (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 418 h.
FALGA (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 227 h.
FALGOUX (LE) [Cantal], cant. de Salers, arr. de Mauriac; 673 h.
FALGUEYRAT (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 113 h.
FALICON (Alpes-Mar.), cant. ouest et arr. de Nice; 536 h.
FALLENCOURT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 380 h.
FALLERANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 283 h.
FALLERON (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 1,100 h.
FALLETANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 427 h.
FALLON (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 514 h. ⊡.
FALOISE (LA) [Somme], cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 323 h. N., ⊡.
FALRÈDE (LA) [Var], cant. de Solliès-Pont, arr. de Toulon; 267 h.
FALS (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 284 h.
FALVY (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 321 h.
FAMARS (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 818 h.
FAMECHON (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 284 h.
FAMECHON (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 220 h. N. et O.
FAMILLY (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 238 h.
FAMPOUX (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 1,041 h.
FANAÏA (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 34,835 h.
FANJEAUX (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Castelnaudary; 1,401 h. ⊡.
FANLAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 493 h.
FAOU (LE) [Finistère], ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 1,234 h. ⊡, ⚲.
FAOUËT (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 671 h.
FAOUËT (LE) [Morbihan], ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 3,105 h. ⊡, ⚲.
FARAMANS (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 391 h.
FARAMANS (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 897 h.
FARBUS (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 399 h. N.
FARCEAUX (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 360 h.
FARE (LA) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 514 h.
FARE (LA) [Bouches-du-Rhône], cant. de Berre, arr. d'Aix; 1,129 h. ⊡.
FARE (LA) [Drôme], cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 42 h.

FAREINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 1,110 h.
FAREMOUTIERS (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 889 h. E.,
FARGES (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 609 h.
FARGES (LES) [Dordogne], cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 355 h.
FARGES (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 422 h.
FARGES-ALLICHAMPS (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 455 h.
FARGES-EN-SEPTAINE (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 1,209 h.
FARGES-LÈS-CHÂLON (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 308 h.
FARGNIERS (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 2,054 h.
FARGUES (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 779 h.
FARGUES (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 507 h.
FARGUES (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 444 h.
FARGUES (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 552 h.
FARGUES (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 711 h.
FARINCOURT (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 258 h.
FARINOLE (Corse), cant. de Saint-Florent, arr. de Bastia; 590 h.
FARNAY (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 490 h.
FARONVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 155 h.
FATINES (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 333 h.
FATOUVILLE GRESTAIN (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 519 h.
FAU (LE) [Cantal], cant. de Salers, arr. de Mauriac; 411 h.
FAUCH (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 781 h.
FAUCIGNY (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 410 h.
FAUCOGNEY ET-LA-MER (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 1,221 h.
FAUCOMPIERRE (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 185 h.
FAUCON (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 417 h.
FAUCON (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 160 h.
FAUCON (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 446 h.
FAUCONCOURT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 244 h.
FAUCOUCOURT (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 471 h.
FAU-DE-PEYRE (LE) [Lozère], cant. d'Aumont, arr. de Marvejols; 612 h.
FAUDOAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 670 h.
FAUGA (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 478 h. M.
FAUGÈRES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 362 h.
FAUGÈRES (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 819 h. M.,
FAUGUERNON (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 243 h.
FAUGUEROLLES (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 599 h. M.
FAUILLET (Lot-et-Garonne), cant. de Tonneins, arr. de Marmande; 903 h.
FAULQ (LE) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Evêque; 249 h.
FAULX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 852 h. E.
FAUMONT (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 1,617 h.
FAUQUEMBERGUES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer; 1,088 h. du chemin de fer d'Anvin à Calais,
FAURIE (LA) [H.-Alpes], cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap; 566 h. P.-L.-M.
FAURILLES (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 146 h.
FAUROUX (Tarn-et-Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac; 473 h.
FAUSSERGUES (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 663 h.
FAUVERNEY (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 518 h.
FAUVILLE (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 102 h.
FAUVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 1,305 h.
FAUX (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 110 h.
FAUX (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 887 h.
FAUX-FRESNAY (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 670 h.
FAUX-LA-MONTAGNE (Creuse), cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 1,997 h.
FAUX-MAZURAS (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 627 h.
FAUX-SUR-COOLE (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 66 h.
FAUX-VILLECERF (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 290 h.
FAVALELLO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 73 h.
FAVARS (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle; 602 h.
FAVERAYE (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 890 h.
FAVERDINES (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 379 h.
FAVERELLES (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 470 h.
FAVERGES (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,243 h.
FAVERGES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Annecy; 3,141 h.
FAVERNEY (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 1,398 h. E.,
FAVEROIS (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 415 h.
FAVEROLLES (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 500 h.
FAVEROLLES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 858 h.
FAVEROLLES (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 477 h.
FAVEROLLES (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 803 h.
FAVEROLLES (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 808 h.
FAVEROLLES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 323 h.
FAVEROLLES (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 588 h.
FAVEROLLES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 190 h.
FAVEROLLES-ET-COËMY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 342 h.
FAVEROLLES-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 161 h.
FAVEROLLES-LÈS-LUCEY (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 115 h.
FAVEROLLES-LES-MARES (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 166 h.
FAVIÈRE (LA) [Jura], cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 103 h.
FAVIÈRES (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 288 h.
FAVIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 993 h. E.,
FAVIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 784 h.
FAVIÈRES (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 589 h.
FAVRESSE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 219 h.
FAVREUIL (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 342 h.
FAVRIEUX (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 86 h.
FAVRIL (LE) [Eure], cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 345 h.
FAVRIL (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Courville, arr. de Chartres; 622 h.
FAVRIL (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 630 h.
FAY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 171 h.
FAY (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 306 h.
FAY (Loire-Inf.), cant. de Blain, arr. de Saint-Nazaire; 3,552 h.
FAY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 255 h.
FAY (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 244 h.
FAY (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 1,283 h.
FAY (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 576 h.
FAY (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 186 h.
FAY-AUX-LOGES (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,819 h. Et. (Châlons-sur-Marne à Orléans),
FAYCELLES (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 1,132 h.
FAYE (LA) [Charente], cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 815 h.
FAYE (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 292 h.
FAYE (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,313 h.
FAYEL (LE) [Oise], cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 151 h.
FAYE-L'ABBESSE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,191 h.
FAYE-LA-VINEUSE (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 678 h.
FAYENCE (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 1,754 h.
FAY-EN-MONTAGNE (Jura), cant. et arr. de Poligny; 212 h.
FAYE-SUR-ARDIN (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 530 h.
FAYET (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 606 h.
FAYET (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 1,025 h.
FAYET (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 885 h.
FAYET-RONAYE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 1,044 h.
FAY-LE-FROID (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 1,238 h.
FAY-LÈS-NEMOURS (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 283 h.
FAYMONT-ET-VACHERESSE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 466 h. E.
FAYMOREAU PUY DE-SERRE (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,121 h. Or.,
FAYS (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 187 h.
FAYS (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 141 h.
FAYS (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 252 h.
FAY-SAINT-QUENTIN (LE) [Oise], cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 478 h.
FAYS-BILLOT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 2,268 h.
FAYSSAC (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 366 h.
FÉAS (B.-Pyrénées), cant. d'Aramits, arr. d'Oloron; 545 h.
FEBVIN-PALFART (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 839 h.
FÉCAMP (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 12,299 h. Ch.-l. de quartier maritime. O.,
FÉCHAIN (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 1,372 h.
FÉCOCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 453 h.
FEDJ MEZALA (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 41,125 h.
FÉDRY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 423 h.
FÉGRÉAC (Loire-Inf.), cant. de Saint-Nicolas-de-Redon, arr. de Saint-Nazaire; 3,071 h.
FEIGÈRES (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 751 h.
FEIGNEUX (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 351 h.
FEIGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 2,618 h. N.,
FEILLENS (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 2,608 h.
FEINGS (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 509 h.
FEINGS (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 601 h.
FEINS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 1,094 h.
FEINS (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 182 h.
FEISSAL (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 48 h.
FEISSONS-SOUS-BRIANÇON (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 471 h.
FEISSONS-SUR-SALINS (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 229 h.
FEL (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 308 h.
FELCE (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 389 h.
FELICETO (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 593 h.
FÉLINES (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 801 h.
FÉLINES (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 208 h.
FÉLINES (Drôme), cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 251 h.
FÉLINES (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 1,007 h.
FÉLINES-HAUTPOUL (Allier), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 781 h.
FELLERIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 1,932 h.

FELLETIN (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 3,375 h. Or., .

FELLUNS (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 131 h.

FELON (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 196 h.

FELZINS (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 795 h.

FENAIN (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 2,489 h. N.

FÉNAY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 569 h.

FENDEILLE (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 507 h.

FÉNERY (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 385 h.

FENEU (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 1,280 h.

FENEYROLS (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban; 653 h. Or., .

FÉNIERS (Creuse), cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 418 h.

FENIOUX (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 313 h.

FENIOUX (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,688 h.

FENNEVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 222 h.

FÉNOLS (Tarn), cant. de Cadalen, arr. de Gaillac; 252 h.

FENOUILLER (LE) [Vendée], cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 800 h.

FENOUILLET (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 233 h.

FENOUILLET (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 824 h.

FENOUILLET (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 175 h.

FÉPIN (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 465 h.

FERCÉ (Loire-Inf.), cant. de Rougé, arr. de Châteaubriant; 914 h.

FERCÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 433 h.

FERDRUPT (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont; 1,071 h. E.

FÈRE (LA) [Aisne], ch.-l. de cant., arr. de Laon; 5,109 h. Place forte. N. et de Crécy-Mortiers à La Fère, .

FÈREBRIANGES (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 327 h.

FÈRE-CHAMPENOISE (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 2,082 h. E., .

FÉRÉE (LA) [Ardennes], cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 436 h.

FÈRE-EN-TARDENOIS (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry; 2,322 h. .

FÉREL (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 1,928 h.

FERFAY (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 906 h.

FÉRICY (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 507 h.

FÉRIN (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 799 h.

FERMANVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg; 1,508 h.

FERMETÉ (LA) [Nièvre], cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 740 h.

FERNEY-VOLTAIRE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Gex; 1,274 h. .

FERNOËL (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 470 h.

FÉROLLES (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 826 h.

FÉROLLES-ATTILLY (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 263 h.

FÉRON (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 540 h.

FERQUES (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 1,275 h.

FERRALS (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 1,740 h. .

FERRALS-LES-MONTAGNES (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 734 h.

FERRAN (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 240 h.

FERRASSIÈRES (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 354 h.

FERRÉ (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 1,532 h.

FERRENSAC (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 510 h.

FERRÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 511 h.

FERRES (LES) [Alpes-Mar.], cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 197 h.

FERREUX (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 310 h.

FERRIÈRE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 673 h.

FERRIÈRE (LA) [Indre-et-Loire], cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 391 h.

FERRIÈRE (LA) [Isère], cant. d'Allevard, arr. de Grenoble; 883 h.

FERRIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Segré; 515 h. O.

FERRIÈRE (LA) [Vendée], cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,180 h.

FERRIÈRE (LA) [Vienne], cant. de Gençay, arr. de Civray; 557 h.

FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 212 h.

FERRIÈRE-AU-DOYEN (LA) [Orne], cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 469 h.

FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA) [Orne], cant. de Messei, arr. de Domfront; 1,294 h. .

FERRIÈRE-BÉCHET (LA) [Orne], cant. de Sees, arr. d'Alençon; 328 h.

FERRIÈRE-BOCHARD (LA) [Orne], cant. ouest et arr. d'Alençon; 641 h.

FERRIÈRE-DUVAL (LA) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 104 h.

FERRIÈRE-EN-PARTHENAY (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 965 h. .

FERRIÈRE-ET-LAFOLIE (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 217 h.

FERRIÈRE-HARANG (LA) [Calvados], cant. de Bény-Bocage, arr. de Vire; 695 h.

FERRIÈRE-LA-GRANDE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 3,175 h. .

FERRIÈRE-LA-PETITE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 871 h.

FERRIÈRE-LARÇON (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 840 h.

FERRIÈRES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 249 h.

FERRIÈRES (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 535 h.

FERRIÈRES (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 157 h.

FERRIÈRES (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 136 h.

FERRIÈRES (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 56 h.

FERRIÈRES (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 278 h.

FERRIÈRES (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 1,900 h. P.-L.-M., .

FERRIÈRES (Manche), cant. de Teilleul, arr. de Mortain; 187 h.

FERRIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 199 h.

FERRIÈRES (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 650 h.

FERRIÈRES (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 415 h.

FERRIÈRES (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 281 h.

FERRIÈRES (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 880 h.

FERRIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 839 h. .

FERRIÈRES (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 373 h.

FERRIÈRES (Tarn), cant. de Vabre, arr. de Castres; 784 h.

FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 339 h.

FERRIÈRES-LA-VERRERIE (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 590 h.

FERRIÈRES-LÈS-RAY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 148 h.

FERRIÈRES-LÈS-SCEY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 223 h.

FERRIÈRE-SUR-BEAULIEU (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 286 h.

FERRIÈRE-SUR-RISLE (LA) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Evreux; 406 h. .

FERRIÈRES-SAINT-HILAIRE (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 394 h.

FERRIÈRES-SUR-SICHON (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,821 h. .

FERRUSSAC (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 456 h.

FERTANS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 304 h.

FERTÉ (LA) [Ardennes], cant. de Carignan, arr. de Sedan; 449 h.

FERTÉ (LA) [Jura], cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 375 h.

FERTÉ-ALAIS (LA) [Seine-et-Oise], ch.-l. de cant., arr. d'Etampes; 884 h. P.-L.-M., .

FERTÉ-BEAUHARNAIS (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 623 h.

FERTÉ-BERNARD (LA) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 2,621 h. O., .

FERTÉ-CHEVRESIS (LA) [Aisne], cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 1,343 h. .

FERTÉ-FRÊNEL (LA) [Orne], ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 520 h. O. (Sainte-Gauburge à Bernay), .

FERTÉ-GAUCHER (LA) [Seine-et-Marne], ch.-l. de cant., arr. de Coulommiers; 2,287 h. E., .

FERTÉ-HAUTERIVE (LA) [Allier], cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 596 h. P.-L.-M.

FERTÉ-IMBAULT (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 991 h.

FERTÉ-LOUPIÈRE (LA) [Yonne], cant. de Charny, arr. de Joigny; 1,270 h. .

FERTÉ-MACÉ (LA) [Orne], ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 9,398 h. O. et de Briouze à La Ferté-Macé, .

FERTÉ-MILON (LA) [Aisne], cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 1,615 h. .

FERTÉ-SAINT-AUBIN (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 2,927 h. Or., .

FERTÉ-SAINT-CYR (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 1,033 h. .

FERTÉ-SAINT-SAMSON (LA) [Seine-Inf.], cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 626 h.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA) [Seine-et-Marne], ch.-l. de cant., arr. de Meaux; 4,859 h. E., .

FERTÉ-VIDAME (LA) [Eure-et-Loir], ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 1,006 h. .

FERTÉ-VILLENEUIL (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 684 h.

FERTRÈVE (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 549 h.

FERVACHES (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 505 h.

FERVAQUES (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 732 h. .

FESCAMPS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 302 h.

FESCHE-L'ÉGLISE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 468 h.

FESCHES (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 1,272 h. P.-L.-M., .

FESMY (Aisne), cant. du Nouvion, arr. de Vervins; 604 h.

FESQUES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 302 h.

FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 206 h.

FESSEVILLERS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 213 h.

FESSEY-DESSOUS-ET-DESSUS (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 294 h.

FESSY (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 449 h.

FESTALEMPS (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 758 h.

FESTES-ET-SAINT-ANDRÉ (Aude), cant. et arr. de Limoux; 506 h.

FESTIEUX (Aisne), cant. et arr. de Laon; 618 h. .

FESTIGNY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 610 h.

FESTIGNY (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 304 h.

FESTUBERT (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,372 h.

FÊTE (LE) [Côte-d'Or], cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 105 h.

FÉTERNES (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 1,516 h.

FÉTIGNY (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 203 h.

FEUCHEROLLES (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 711 h.

FEUCHY (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 581 h.

FEUGAROLLES (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 1,514 h. M., .

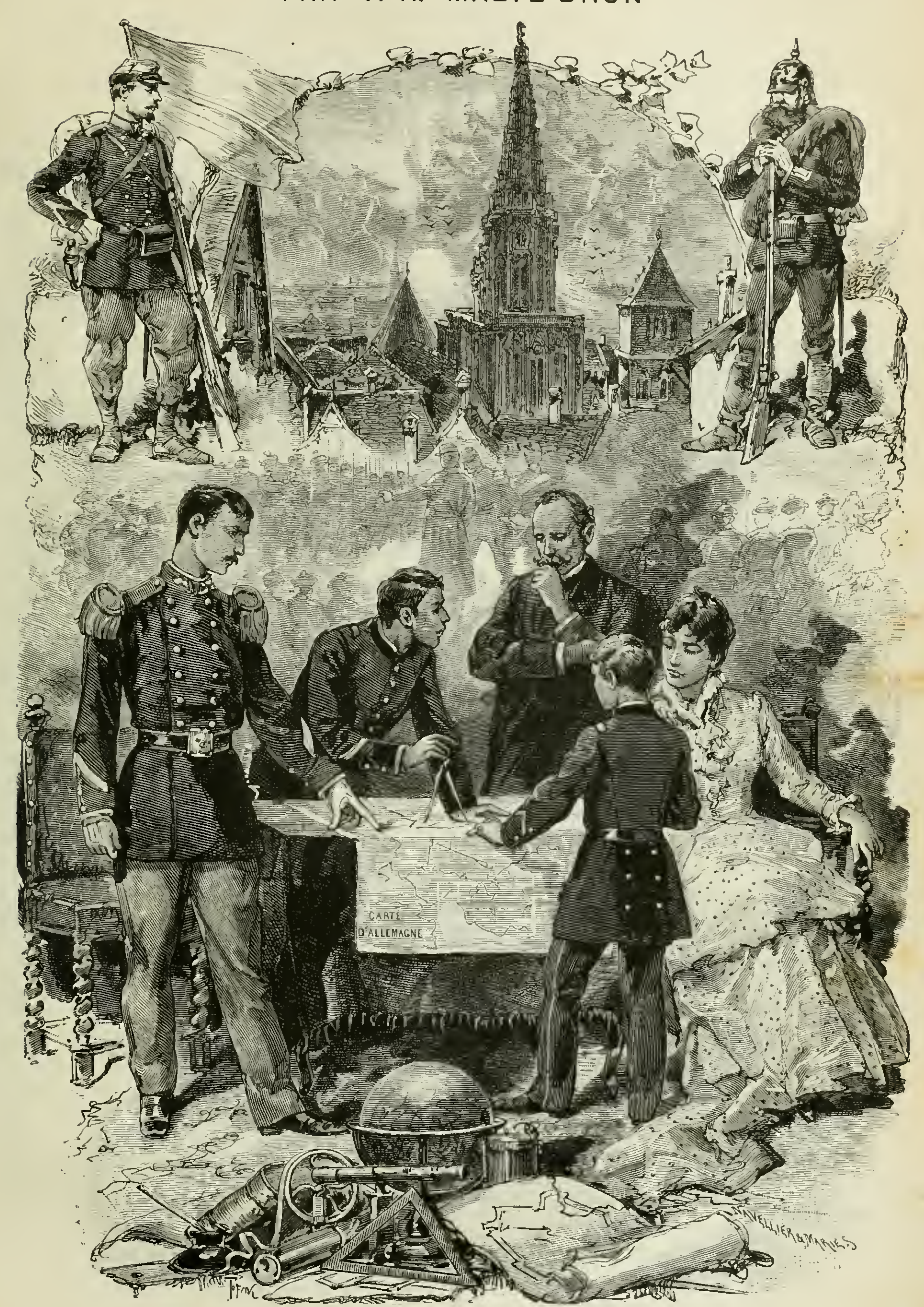
FEUGÈRES (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 705 h.

FEUGES (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 114 h.

FEUGUEROLLES (Eure), cant.

L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE

PAR V. A. MALTE-BRUN



Jules ROUFF et Cie, Éditeurs, 14, cloître Saint-Honoré, Paris

du Neubourg, arr. de Louviers; 216 h.

FEUGUEROLLES-SUR-ORNE (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 409 h. 🚉 O.

FEUGUEROLLES-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 183 h.

FEUILLA (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 245 h.

FEUILLADE (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 742 h.

FEUILLADE (LA) [Dordogne], cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 269 h.

FEUILLÉE (LA) [Finistère], cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 2,011 h. ⊡ fb.

FEUILLÈRES (Somme), cant. et arr. de Péronne; 217 h.

FEUILLEUSE (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 90 h.

FEUILLIE (LA) [Manche], cant. de Lessay, arr. de Coutances; 547 h.

FEUILLIE (LA) [Seine-Inf.], cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 1,586 h.

FEULE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 135 h.

FEUQUIÈRES (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 1,243 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.

FEUQUIÈRES (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 1,783 h. 🚉 N. (Abbeville au Tréport).

FEURS (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 3,249 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

FEUSINES (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 520 h.

FEUX (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,040 h.

FEY-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 176 h.

FEYT (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 385 h.

FEYTIAT (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 1,176 h.

FEYZIN (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 1,211 h. 🚉 P.-L.-M.

FIAC (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 1,362 h.

FIANCEY (Drôme), cant. et arr. de Valence; 516 h.

FICAJA (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 554 h.

FICHEUX (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 566 h.

FICHOUS-RIUMAYOU (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 317 h.

FIDELAIRE (LE) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Evreux; 1,174 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.

FIED (LE) [Jura], cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 415 h.

FIEFFES (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 290 h.

FIEFS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 665 h.

FIEF-SAUVIN (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,880 h.

FIENNES (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 1,039 h.

FIENVILLERS (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 996 h. 🚉 N.

FIERVILLE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 527 h.

FIERVILLE-LA-CAMPAGNE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 302 h.

FIERVILLE-LES-PARCS (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Evêque; 197 h.

FIEU (LE) [Gironde], cant. de Coutras, arr. de Libourne; 645 h.

FIEULAINE (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 749 h.

FIEUX (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 584 h.

FIGANIÈRES (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 997 h.

FIGARI (Corse), cant. de Levie, arr. de Sartène; 896 h.

FIGAROL (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 534 h.

FIGEAC (Lot), ch.-l. d'arr.; 7,205 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.

FIGNÉVELLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 186 h.

FIGNIÈRES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 193 h.

FILAIN (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 253 h.

FILAIN (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 403 h.

FILLÉ (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 591 h.

FILLIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 659 h.

FILLIÈVRES (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 838 h.

FILLINGES (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 1,656 h.

FILLOLS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 515 h.

FIMÉNIL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 428 h.

FINESTRET (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 459 h.

FINHAN (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 1,437 h. ⊡.

FINS (LES) [Doubs], cant. de Morteau, arr. de Pontarlier; 906 h.

FINS (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 629 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.

FIQUEFLEUR-ÉQUAINVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 532 h.

FIRBEIX (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, arr. de Nontron; 886 h.

FIRFOL (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 187 h.

FIRMI (Aveyron), cant. d'Aubin, arr. de Villefranche; 2,807 h. ⊡ fb.

FIRMINY (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Etienne; 13,707 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

FISMES (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 3,275 h. 🚉 N. et E., ⊡, ⊤.

FITIGNIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 224 h.

FITILIEU (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,280 h.

FITOU (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,747 h. 🚉 M., ⊤.

FITZ-JAMES (Oise), cant. et arr. de Clermont; 1,042 h.

FIXIN (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 429 h.

FIX-SAINT-GENEYS (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy; 532 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡.

FLABAS (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 159 h.

FLACÉ (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 617 h.

FLACEY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 128 h.

FLACEY (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 270 h.

FLACEY-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 1,079 h.

FLACHÈRE (LA) [Isère], cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 317 h.

FLACHÈRES (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 512 h.

FLACOURT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 72 h.

FLACY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 353 h.

FLAGEY (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 151 h.

FLAGEY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 230 h.

FLAGEY-LES-AUXONNE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 189 h.

FLAGEY-LÈS-GILLY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 298 h.

FLAGEY-RIGNEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 102 h.

FLAGNAC (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 1,197 h. ⊡.

FLAGY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 275 h.

FLAGY (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 450 h.

FLAGY (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 395 h.

FLAIGNES-LES-OLIVIERS (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 274 h.

FLAINVAL (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 178 h.

FLAMANVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 1,489 h. ⊡, ⊤.

FLAMANVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 385 h.

FLAMARENS (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 449 h.

FLAMENGRIE (LA) [Aisne], cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 1,502 h.

FLAMENGRIE (LA) [Nord], cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 306 h.

FLAMETS-FRÉTILS (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 364 h.

FLAMMERANS (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 754 h.

FLAMMERÉCOURT (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 227 h.

FLANCOURT (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 371 h.

FLANGEBOUCHE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 722 h.

FLASSAN (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 447 h.

FLASSANS (Var), cant. de Besse, arr. de Brignoles; 1,440 h. ⊡.

FLASSIGNY (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 164 h.

FLAT (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 477 h.

FLAUCOURT (Somme), cant. et arr. de Péronne; 560 h.

FLAUGEAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 337 h.

FLAUGNAC (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors; 1,038 h.

FLAUJAC (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 433 h.

FLAUJAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 246 h.

FLAUJAGUES (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 663 h.

FLAUMONT-WAUDRECHIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 402 h.

FLAUX (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 304 h.

FLAVACOURT (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 736 h.

FLAVIAC (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 776 h. ⊡, ⊤.

FLAVIGNAC (H.-Vienne), cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 1,540 h.

FLAVIGNEROT (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 125 h.

FLAVIGNY (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 576 h.

FLAVIGNY (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Semur; 1,117 h. ⊡, ⊤.

FLAVIGNY (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 141 h.

FLAVIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 1,193 h. ⊡.

FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 1,072 h.

FLAVIGNY-LE-PETIT (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 274 h.

FLAVIN (Aveyron), cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 1,191 h.

FLAVY-LE-MARTEL (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 2,174 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.

FLAVY-LE-MELDEUX (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 310 h.

FLAXIEU (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 131 h.

FLAYAT (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 1,023 h.

FLAYOSC (Var), cant. et arr. de Draguignan; 2,800 h. ⊡, ⊤.

FLÉAC (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 849 h.

FLÉAC (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 493 h.

FLÈCHE (LA) [Sarthe], ch.-l. d'arr.; 9,424 h. 🚉 Or. (La Suze à La Flèche), ⊡, ⊤.

FLÉCHIN (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 687 h. ⊡.

FLÉCHY (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 202 h.

FLÉE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 353 h.

FLÉE (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 890 h.

FLEIGNEUX (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 394 h.

FLEIX (LE) [Dordogne], cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 1,423 h. ⊡.

FLEIX (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 207 h.

FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 784 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.

FLERS (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 1,424 h. ⊡.

FLERS (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 3,363 h.

FLERS (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 12,304 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 O., ⊡, ⊤.

FLERS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 438 h.

FLERS (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 416 h. ⊡.

FLERS (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 700 h.

FLESQUIÈRES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 677 h. 🚉 de la ligne d'Archiet à Bapaume et Marcoing.

FLESSELLES (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 1,292 h. 🚉 N.

FLÊTRE (Nord), cant. sud-ouest de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 1,074 h.

FLÉTY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 481 h.

FLEURAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 318 h.

FLEURAC (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 819 h.

FLEURANCE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lectoure; 4,443 h. M.

FLEURAT (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 693 h.

FLEURBAIX (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arr. de Béthune; 2,656 h.

FLEURÉ (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 319 h.

FLEURÉ (Vienne), cant. de Villedieu, arr. de Poitiers; 375 h. Or.

FLEUREY (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 255 h.

FLEUREY-LÈS-FAVERNEY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 474 h.

FLEUREY-LÈS-LAVONCOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 405 h.

FLEUREY-LÈS-SAINT-LOUP (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 182 h.

FLEUREY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 835 h.

FLEURIE (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 2,011 h.

FLEURIEL (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 935 h.

FLEURIEU-SUR-SAÔNE (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 435 h. des chemins de fer du Rhône.

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 664 h. de la ligne de Lyon à Montbrison.

FLEURIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères; 972 h.

FLEURIGNY (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 517 h.

FLEURINES (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 632 h.

FLEURUS (Oran), arr. d'Oran; 537 h.

FLEURY (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 165 h.

FLEURY (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 2,118 h.

FLEURY (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 867 h.

FLEURY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 288 h.

FLEURY (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 205 h.

FLEURY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 262 h.

FLEURY (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 1,253 h.

FLEURY-AUX-CHOUX (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 1,393 h.

FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 334 h.

FLEURY-EN-BIÈRE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 503 h.

FLEURY-LA-FORÊT (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 527 h.

FLEURY-LA-MONTAGNE (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 1,251 h.

FLEURY-LA-RIVIÈRE (Marne), cant. et arr. d'Épernay; 785 h.

FLEURY-MÉROGIS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 198 h.

FLEURY-SUR-AIRE (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 295 h.

FLEURY-SUR-ANDELLE (Eure), ch.-l. de cant., arr. des Andelys; 1,367 h. des chemins de fer de l'Eure.

FLEURY-SUR-LOIRE (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 485 h.

FLÉVILLE (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 400 h.

FLÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 475 h.

FLÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 418 h.

FLEXANVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 337 h.

FLEY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Chalon-sur-Saône; 651 h.

FLEYS (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 331 h.

FLEZ-CUZY (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 324 h.

FLIGNY (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 202 h.

FLIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 620 h. E. (Lunéville, Ménil-Flin à Saint-Dié).

FLINES-LÈS-MORTAGNE (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 1,924 h.

FLINES-LES-RACHES (Nord), cant. nord et arr. de Douai; 4,020 h. N.

FLINS (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 766 h.

FLINS-NEUVE-ÉGLISE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 100 h.

FLIPOU (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 298 h.

FLIREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 402 h.

FLIXECOURT (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 2,091 h. N.

FLIZE (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 518 h.

FLOCELLIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,924 h.

FLOCQUES (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 282 h.

FLOGNY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre; 501 h. P.-L.-M.

FLOING (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 2,374 h.

FLOIRAC (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 660 h.

FLOIRAC (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 1,842 h.

FLOIRAC (Lot), cant. de Martel, arr de Gourdon; 789 h.

FLORAC (Lozère), ch. l. d'arr.; 2,208 h.

FLORÉMONT (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 416 h.

FLORENSAC (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 3,698 h. M.

FLORENT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 732 h.

FLORENTIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 89 h.

FLORENTIN (Aveyron), cant. de Saint-Amans, arr. d'Espalion; 1,293 h.

FLORENTIN (Tarn), cant. de Cadalen, arr. de Gaillac; 560 h.

FLORESSAS (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 571 h.

FLORIMONT (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 425 h.

FLORIMONT-ET-GAUMIER (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 625 h.

FLORINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 521 h.

FLORNOY (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 161 h.

FLOTTE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle; 2,389 h.

FLOTTEMANVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 295 h.

FLOTTEMANVILLE-HAGUE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 435 h.

FLOUDÈS (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 201 h.

FLOURE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 266 h. M.

FLOURENS (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 414 h.

FLOURSIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 183 h.

FLOXICOURT (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 43 h.

FLOYON (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 1,053 h.

FLUMET (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 898 h.

FLUQUIÈRES (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 895 h.

FLUY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 383 h.

FOA (LA) [Nouvelle-Calédonie], centre de population.

FOAMEIX (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 189 h.

FOCE (Corse), cant. et arr. de Sartène; 377 h. fb.

FOCICCHIA (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 212 h.

FOËCY (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 1,954 h. Or.

FŒIL (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 1,740 h.

FOISCHES (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 216 h.

FOISSAC (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 705 h.

FOISSAC (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 271 h.

FOISSIAT (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 2,722 h.

FOISSY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 387 h.

FOISSY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 645 h. E.

FOISSY-LÈS-VÉZELAY (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 437 h.

FOIX (Ariège), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 7,076 h. Succursale de la Banque de France. M.

FOLATIÈRE (LA) [Isère], cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 580 h.

FOLCARDE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 162 h.

FOLEMBRAY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 1,669 h. N.

FOLGOËT (LE) [Finistère], cant. de Lesneven, arr. de Brest; 971 h.

FOLIE (LA) [Calvados], cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 302 h.

FOLIES (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 335 h.

FOLLAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 538 h.

FOLLES (H.-Vienne), cant. de Bessines, arr. de Bellac; 1,651 h.

FOLLETIÈRE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 116 h. O.

FOLLETIÈRE-ABENON (LA) [Calvados], cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 290 h.

FOLLEVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 319 h.

FOLLEVILLE (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 209 h.

FOLLIGNY (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 515 h. O.

FOMEREY (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 198 h.

FOMPERRON (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 850 h. fh.

FONBEAUZARD (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 122 h.

FONCEGRIVE (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 132 h.

FONCHES (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 200 h.

FONCHETTE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 54 h.

FONCINE-LE-BAS (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 498 h.

FONCINE-LE-HAUT (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 1,230 h.

FONCQUEVILLERS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 763 h.

FONDETTES (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 2,300 h. Or.

FONDOUK (Alger), arr. d'Alger; 7,035 h.

FONDREMAND (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 371 h.

FONGALOP (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 240 h.

FONGRAVE (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 633 h.

FONGUEUSEMARE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 243 h.

FONROQUE (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 441 h.

FONS (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 264 h.

FONS (Gard), cant. de Saint-Mamès, arr. de Nîmes; 365 h. P.-L.-M.

FONS (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 1,010 h.

FONS-DE-LUSSAN (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 431 h.

FONSOMMES (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 768 h.

FONSORBES (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 879 h.

FONTAIN (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 570 h.

FONTAINE (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 904 h.

FONTAINE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 320 h.

FONTAINE (Territ. de Belfort), ch.-l. de cant.; 381 h.

FONTAINE (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 527 h.

FONTAINE (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 1,226 h.

FONTAINE (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 159 h.

FONTAINE (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 234 h.

FONTAINE-AUX-BOIS (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 996 h.

FONTAINE-AU-PIRE (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,934 h.

FONTAINE-BELLANGER (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 260 h.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arr.; 12,483 h. P.-L.-M.

FONTAINE-BONNELEAU (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 482 h. N.

FONTAINE-CHALANDRAY (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 749 h.

FONTAINE-COUVERTE

(Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 805 h.

FONTAINE - DENIS - NUISY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 783 h.

FONTAINE-EN-BEAUCE (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 703 h.

FONTAINE EN-BRAY (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 248 h.

FONTAINE - EN - DORMOIS (Marne), cant. de Ville-en-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 129 h.

FONTAINE - EN - DUESMOIS (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 336 h.

FONTAINE - EN - SOLOGNE (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 777 h.

FONTAINE ÉTOUPEFOUR (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 517 h.

FONTAINE-FRANÇAISE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,005 h. [•], ⊤.

FONTAINE FOURCHES (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 766 h.

FONTAINE - GUÉRIN (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 1,088 h.

FONTAINE-HENRY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 378 h.

FONTAINE - HEUDEBOURG (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 187 h.

FONTAINE - L'ABBÉ (Eure), cant. et arr. de Bernay; 623 h.

FONTAINE - LA - GAILLARDE (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 324 h.

FONTAINE-LA-GUYON (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 592 h.

FONTAINE LA LOUVET (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 393 h.

FONTAINE-LA-MALLET (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 668 h.

FONTAINE-LA-RIVIÈRE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 105 h.

FONTAINE-LA-SORET (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 469 h.

FONTAINE-LAVAGANNE (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 378 h.

FONTAINE-LE-BOURG (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 1,648 h. [•].

FONTAINE - LE - COMTE (Vienne), cant. sud et arr. de Poitiers; 648 h.

FONTAINE - LE - DUN (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 443 h. [•], ⊤.

FONTAINE-LE-PIN (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 332 h.

FONTAINE LE PORT (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 265 h.

FONTAINE LE-PUITS (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 185 h.

FONTAINE - LES - BASSETS (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 260 h.

FONTAINE - LES - BOULANS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 214 h.

FONTAINE - LES - CAPPY (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 107 h.

FONTAINE-LÈS-CLERCS (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 367 h.

FONTAINE-LES-CORPS-NUDS (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 336 h.

FONTAINE-LÈS-CROISILLES (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 504 h.

FONTAINE-LÈS-DIJON (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 424 h.

FONTAINE-LE-SEC (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 318 h.

FONTAINE - LES - HERMANS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 119 h.

FONTAINE-LÈS LUXEUIL (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 1,641 h. ⚏ E., [•], ⊤.

FONTAINE - LES - RIBOUTS (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 235 h.

FONTAINE - L'ÉTALON (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol, 211 h.

FONTAINE - LUYÈRES (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 89 h.

FONTAINE-MILON (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 463 h.

FONTAINE - NOTRE - DAME (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 850 h.

FONTAINE - NOTRE - DAME (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 2,071 h.

FONTAINE - RAOUL (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 686 h.

FONTAINES (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 355 h.

FONTAINES (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 213 h.

FONTAINES (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,453 h. ⚏ P.-L.-M.

FONTAINES (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 715 h. ⚏ Et.

FONTAINES (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 936 h.

FONTAINE - SAINT - LUCIEN (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 155 h.

FONTAINE - SAINT - MARTIN (LA) [Sarthe], cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 746 h.

FONTAINES-D'OZILLAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 736 h. ⚏ Et., ⊤.

FONTAINE-SIMON (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent le-Rotrou, 644 h.

FONTAINES-LES GRÈS (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 453 h. [•].

FONTAINES - LES - SÈCHES (Côte-d'Or), cant. de Laignes; arr. de Châtillon-sur-Seine; 147 h.

FONTAINE-SOUS-JOUY (Eure), cant. sud et arr d'Evreux; 460 h.

FONTAINE - SOUS - MONTAIGUILLON (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 203 h.

FONTAINE - SOUS - PRÉAUX (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 166 h.

FONTAINES-SAINT - MARTIN (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 704 h.

FONTAINES-SUR-SAÔNE (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 1,253 h. ⚏ des chemins de fer du Rhône. [•].

FONTAINE-SUR-COOLE (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 120 h.

FONTAINE - SUR - MAYE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 287 h.

FONTAINE-SUR-SOMME (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 980 h.

FONTAINE - UTERTE (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 300 h.

FONTAINS (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 254 h.

FONTAN (Alpes-Mar.), cant. de Breil, arr. de Nice; 1,205 h. [•], ⊤.

FONTANÈS (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 196 h.

FONTANÈS (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 542 h. ⚏ P.-L.-M.

FONTANÈS (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 98 h.

FONTANÈS (Loire), cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Etienne; 431 h.

FONTANES (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 683 h.

FONTANES (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 341 h.

FONTANES-LUNEGARDE (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 561 h.

FONTANGES (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 931 h.

FONTANGY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 465 h.

FONTANIÈRES (Creuse), cant. d'Evaux, arr. d'Aubusson; 770 h.

FONTANIL (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 533 h.

FONTANNES (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 637 h.

FONTANS (Lozère), cant. de Serverette, arr. de Marvejols; 802 h.

FONTARÈCHE (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 267 h. ⚏ du chemin de fer d'Alais au Rhône.

FONTCOUVERTE (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 663 h.

FONTCOUVERTE (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Saintes; 589 h.

FONTCOUVERTE (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,281 h.

FONTELAYE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 104 h.

FONTENAI - LES - LOUVETS (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 670 h.

FONTENAILLES (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 702 h.

FONTENAILLES (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 1,275 h.

FONTENAI-SUR-ORNE (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 295 h.

FONTENAY (Eure), cant. d'Ecos, arr. des Andelys; 327 h.

FONTENAY (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 355 h.

FONTENAY (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 679 h. [•].

FONTENAY (Manche), cant. et arr. de Mortain, 430 h.

FONTENAY (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 486 h.

FONTENAY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 100 h.

FONTENAY (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 547 h.

FONTENAY (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 358 h.

FONTENAY (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 564 h.

FONTENAY-AUX-ROSES (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 2,849 h. ⚏ Or. (Paris à Sceaux), [•], ⊤.

FONTENAY - DE - BOSSERY (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 105 h.

FONTENAY-LE-COMTE (Vendée), ch.-l. d'arr.; 9,333 h. ⚏ Et., [•], ⊤.

FONTENAY-LE-FLEURY (Seine-et-Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 601 h.

FONTENAY - LE - MARMION (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 612 h.

FONTENAY-LE-PESNEL (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 850 h.

FONTENAY-LÈS BRIIS (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 574 h.

FONTENAY - LÈS - LOUVRES (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 565 h.

FONTENAY - LE - VICOMTE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 263 h.

FONTENAY MAUVOISIN (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 180 h.

FONTENAY PRÈS - CHABLIS (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 284 h.

FONTENAY PRÈS VÉZELAY (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 604 h.

FONTENAY-SAINT-PÈRE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 634 h. [•], ⊤.

FONTENAY SOUS-BOIS (Seine), cant. de Vincennes, arr. de Sceaux, 4,365 h. ⚏ E. (Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert). [•], ⊤.

FONTENAY - SOUS - FOURONNES (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre, 233 h.

FONTENAY-SUR-CONIE (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 449 h.

FONTENAY SUR EURE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 487 h.

FONTENAY - TORCY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 254 h.

FONTENAY-TRÉSIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 1,360 h. [•], ⊤.

FONTENELLE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 288 h.

FONTENELLE (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 1,020 h. [•].

FONTENELLE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 81 h.

FONTENELLE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 308 h.

FONTENELLE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 1,172 h.

FONTENELLE (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Droué, arr. de Vendôme; 642 h.

FONTENELLE - MONTBY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 221 h.

FONTENELLES (LES) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 522 h.

FONTENERMONT (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 237 h.

FONTENET (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean d'Angély; 706 h.

FONTENILLE (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 567 h.

FONTENILLE (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 376 h.

FONTENILLES (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret, 663 h.

FONTENILLES-D'AIGUEPARSE (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 510 h.

FONTENIS (LES) [H.-Saône], cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 82 h.

FONTENOIS - LA - VILLE (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 545 h.

FONTENOIS - LÈS - MONTBOZON (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 435 h.

FONTENOTTE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 97 h.

FONTENOUILLES (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 535 h.

FONTENOY (Aisne), cant. de Vic-sur Aisne, arr. de Soissons; 458 h.

FONTENOY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 229 h.

FONTENOY (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 811 h.

FONTENOY-LA-JOÛTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bacca-

rat. arr. de Lunéville; 612 h. E.

FONTENOY-LE-CHÂTEAU (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Épinal; 2,526 h.

FONTENU (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 202 h.

FONTENY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 119 h.

FONTERS-DU-RAZÈS (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 207 h.

FONTÈS (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 887 h.

FONTET (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 704 h.

FONTETTE (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 524 h.

FONTEVRAULT (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur, 2,531 h.

FONTCLAIREAU (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 535 h.

FONTGOMBAULT (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 420 h.

FONTGUENAND (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 439 h.

FONTIENNE (B.-Alpes), cant. de Saint-Étienne, arr. de Forcalquier; 136 h.

FONTIERS-CABARDÈS (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 387 h.

FONTIÈS-D'AUDE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 295 h.

FONTJONCOUSE (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 370 h.

FONTPÉDROUSE (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 678 h.

FONTRABIOUSE (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 245 h.

FONTRAILLES (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 507 h.

FONTVANNES (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 349 h. E.,

FONTVIELLE (Bouches-du-Rhône), cant. et arr. d'Arles; 2,596 h. P.-L.-M.,

FORCALQUEIRET (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 355 h. P.-L.-M.,

FORCALQUIER (B.-Alpes), ch.-l. d'arr.; 2,843 h.

FORCE (LA) [Aude], cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 260 h.

FORCÉ (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 285 h.

FORCELLES SAINT-GORGON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 240 h. E.

FORCELLES-SOUS-GUGNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy, 249 h.

FORCEVILLE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 237 h.

FORCEVILLE (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 437 h.

FORCEY (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 245 h.

FORCIOLO (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 303 h.

FORCLAZ (LA) [H.-Savoie], cant. de Biot, arr. de Thonon; 299 h.

FORENS (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 394 h.

FORENVILLE (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 97 h.

FOREST (LA) [Finistère], cant. de Landerneau, arr. de Brest; 696 h.

FOREST (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 1,572 h.

FOREST (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 769 h.

FORESTE (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 419 h.

FORESTIÈRE (LA) [Marne], cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 450 h.

FOREST L'ABBAYE (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 416 h.

FOREST-MONTIERS (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 598 h.

FOREST-SAINT-JULIEN (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 528 h.

FORÊT (LA) [Finistère], cant. de Fouesnant, arr. de Quimper; 1,486 h.

FORÊT-AUVRAY (LA) [Orne], cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 633 h.

FORÊT-DE-TESSÉ (LA) [Charente], cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 663 h.

FORÊT-DU-PARC (LA) [Eure], cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 282 h.

FORÊT-LA-FOLIE (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 491 h.

FORÊT-LE-ROI (LA) [Seine-et-Oise], cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 284 h.

FORÊT SAINTE-CROIX (LA) (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 172 h.

FORÊT-SUR-SÈVRE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 927 h.

FORFRY (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 1,699 h.

FORGE (LA) [Vosges], cant. et arr. de Remiremont; 309 h.

FORGES (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 1,002 h.

FORGÈS (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 953 h.

FORGES (LES) [Creuse], cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 143 h.

FORGES (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 581 h.

FORGES (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 190 h.

FORGES (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 630 h.

FORGES (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 253 h.

FORGES (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 1,706 h. O.,

FORGES (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 260 h.

FORGES (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 374 h.

FORGES (LES) [Vosges], cant. et arr. d'Épinal; 1,261 h.

FORGES LES BAINS (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 841 h.

FORGUES (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 287 h.

FORIE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. et arr. d'Ambert; 534 h.

FORLÉANS (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 204 h.

FORMENTIN (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 304 h.

FORMERIE (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,300 h N.,

FORMIGNY (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 572 h.

FORMIGUÈRES (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 734 h.

FORNEX (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 340 h.

FORS (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 849 h. Et.

FORTAN (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 332 h.

FORT-DE-FRANCE (Martinique), ch.-l. d'arr.; 18,529 h.

FORT-DU-PLASNE (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 643 h.

FORTEL (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 331 h. N.

FORTERESSE (LA) [Isère], cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 457 h.

FORT-MARDYCK (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque; 1,375 h.

FORT-MOVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 766 h.

FORT-NATIONAL (Alger), arr. de Tizi-Ouzou, 832 h.; *com. mixte*, 36,850 h.

FOS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Istres, arr. d'Aix; 1,140 h. du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc,

FOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 1,178 h.

FOS (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 160 h.

FOSSAT (LE) [Ariège], ch.-l. de cant., arr. de Pamiers; 927 h.

FOSSÉ (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 222 h.

FOSSÉ (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 350 h.

FOSSE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 125 h.

FOSSÉ (LE) [Seine-Inf.], cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 427 h.

FOSSE-CORDUAN (LA) [Aube], cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 237 h.

FOSSE-DE-TIGNÉ (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 301 h.

FOSSEMAGNE (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Nontron; 876 h.

FOSSEMANANT (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 101 h.

FOSSES (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 260 h.

FOSSES (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Brioux, arr. de Melle; 437 h.

FOSSÈS ET BALEYSSAC (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 286 h.

FOSSEUSE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 182 h.

FOSSEUX (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 348 h.

FOSSOY (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 268 h.

FOUCARMONT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 714 h.

FOUCART (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 428 h. O.

FOUCARVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 235 h.

FOUCAUCOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc, 239 h.

FOUCAUCOURT (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 524 h.

FOUCAUCOURT-HORS-NESLE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 123 h.

FOUCHÉCOURT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 243 h.

FOUCHECOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 273 h.

FOUCHERANS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 373 h.

FOUCHERANS (Jura), cant. et arr. de Dôle; 584 h. P.-L.-M.,

FOUCHÈRES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 484 h. E., fb.,

FOUCHÈRES (Meuse), cant. de Montiers sur Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 283 h.

FOUCHÈRES (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 371 h.

FOUCHEROLLES (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 123 h.

FOUCRAINVILLE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 103 h.

FOUENCAMPS (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 264 h.

FOUESNANT (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 2,225 h.

FOUFFLIN-RICAMETZ (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 205 h.

FOUG (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul, 1,243 h. E.,

FOUGARON (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 465 h.

FOUGAX-ET-BARRINEUF (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 1,505 h.

FOUGERAY (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Redon; 3,701 h. O.,

FOUGERÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 1,329 h.

FOUGERÉ (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon, 1,220 h.

FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr.; 14,325 h. terminale du chemin de fer de Vitré à Fougères,

FOUGÈRES-SUR-BIÈVRE (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 753 h.

FOUGERÊTS (LES) [Morbihan], cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 1,022 h.

FOUGEROLLES (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 584 h.

FOUGEROLLES (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 2,447 h.

FOUGEROLLES (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse; arr. de Lure; 5,683 h. E,

FOUGUEYROLLES (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 525 h.

FOUILLADE (LA) [Aveyron], cant. de Najac, arr. de Villefranche; 2,182 h.

FOUILLEUSE (Oise), cant. et arr. de Clermont; 85 h.

FOUILLOUSE (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 184 h.

FOUILLOUSE (LA) [Loire], cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne; 2,175 h. P.-L.-M., fb.,

FOUILLOUX (LE) [Charente-Inf.], cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 1,074 h.

FOUILLOY (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 253 h. N.

FOUILLOY (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 1,068 h.

FOUJU (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 274 h.

FOULAIN (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 448 h. E.,

FOULANGUES (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 130 h.

FOULAYRONNES (Lot-et-Garonne), 1er cant. et arr. d'Agen; 1,096 h.

FOULBEC (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 434 h.

FOULEIX (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Thenon; 506 h.

FOULENAY (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 300 h.

FOULOGNES (Calvados), cant.

de Caumont, arr. de Bayeux; 392 h.

FOULZY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 190 h.

FOUQUEBRUNE (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 754 h.

FOUQUENIES (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 176 h. N.

FOUQUEREUIL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 494 h. N.

FOUQUEROLLES (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 215 h.

FOUQUESCOURT (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 301 h.

FOUQUEURE (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 879 h.

FOUQUEVILLE (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers, 386 h.

FOUQUIÈRES LÈS-BÉTHUNE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 437 h.

FOUQUIÈRES-LÈS-LENS (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,224 h.

FOUR (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 861 h.

FOURAS (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Rochefort; 1,679 h.

FOURBANNE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 91 h.

FOURCARTIER-ET-MAISON-NEUVE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 131 h.

FOURCÈS (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 860 h.

FOURCHAMBAULT (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 5,959 h. P.-L.-M.

FOURCHES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 276 h.

FOURCIGNY (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 199 h.

FOURCINET (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 162 h.

FOURDRAIN (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 744 h.

FOURDRINOY (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 499 h.

FOURG (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 430 h.

FOURGES (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 383 h. des chemins de fer de l'Eure.

FOURGS (LES) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 1,187 h.

FOURILLES (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 443 h.

FOURMAGNAC (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 321 h.

FOURMETOT (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 515 h.

FOURMIES (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 15,052 h. N.

FOURNAUDIN (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 426 h.

FOURNEAUX (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 206 h.

FOURNEAUX (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,059 h.

FOURNEAUX (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 170 h.

FOURNEAUX (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,416 h.

FOURNELS (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 525 h.

FOURNES (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 184 h.

FOURNÈS (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 646 h.

FOURNES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1,734 h.

FOURNET (LE) [Calvados], cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 85 h.

FOURNET-BLANCHEROCHE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 637 h.

FOURNEVILLE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 348 h.

FOURNIVAL (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 406 h. N.

FOURNOLS (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 1,605 h.

FOURNOULÈS (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 265 h.

FOURONNES (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 485 h.

FOURQUES (Gard), cant. de Beaucaire, arr. de Nîmes; 1,065 h.

FOURQUES (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 1,043 h.

FOURQUES (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 598 h.

FOURQUEUX (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 350 h.

FOURQUEVAUX (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 504 h.

FOURS (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 350 h.

FOURS (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 207 h.

FOURS (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 361 h.

FOURS (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 1,553 h. P.-L.-M.

FOURTOU (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 304 h.

FOUSSAIS (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,425 h.

FOUSSEMAGNE Territ. de Belfort, cant. de Fontaine; 550 h.

FOUSSERET (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,284 h.

FOUSSIGNAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 581 h.

FOUVENT-LE-BAS (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 286 h.

FOUVENT-LE-HAUT (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 409 h.

FOUZILHON (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 147 h.

FOX-AMPHOUX (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 532 h.

FOYE-MONJAULT LE [Deux-Sèvres], cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 1,014 h.

FOZIÈRES (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 111 h.

FOZZANO (Corse), cant. d'Olmeto, arr. de Sartène; 629 h.

FRAGNES (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 185 h.

FRAHIER-ET-CHÂTEBIER (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 1,072 h.

FRAIGNOT-ET-VESVROTTE (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 118 h.

FRAILLICOURT (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 589 h.

FRAIMBOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 490 h.

FRAIN (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 389 h.

FRAIS (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 141 h.

FRAISANS (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 2,801 h.

FRAISNES-EN-SAINTOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 286 h.

FRAISSE (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 489 h.

FRAISSE (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 1,311 h.

FRAISSÉ-CABARDÈS (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 275 h.

FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 504 h.

FRAISSINES (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 432 h.

FRAISSINET-DE-FOURQUES (Lozère), cant. de Meyrueis, arr. de Florac; 335 h.

FRAISSINET-DE-LOZÈRE (Lozère), cant. de Pont-de-Montvert, arr. de Florac; 770 h.

FRAIZE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 2,537 h. E.

FRALIGNES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 179 h.

FRAMBOISIÈRE (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Senonches, arr. de Dreux; 283 h.

FRAMBOUHANS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 600 h.

FRAMECOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 135 h.

FRAMERVILLE (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 421 h.

FRAMICOURT (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 252 h.

FRAMPAS (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 240 h.

FRANCALMONT (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 330 h.

FRANCARVILLE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 280 h.

FRANCASTEL (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 574 h.

FRANÇAY (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 855 h.

FRANCAZAL (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 78 h.

FRANCEPETT (Inde française), aldée (village) au N.-O. de Mazulipatam; 300 h.

FRANCESCAS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 1,036 h.

FRANCEVILLE (Congo), établissement de nouvelle création (1883).

FRANCHELEINS (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 176 h.

FRANCHESSE (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 1,355 h.

FRANCHEVAL (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,351 h.

FRANCHEVELLE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 554 h.

FRANCHEVILLE (LA) [Ardennes], cant. et arr. de Mézières; 624 h.

FRANCHEVILLE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 367 h.

FRANCHEVILLE (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Évreux; 1,685 h.

FRANCHEVILLE (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 61 h.

FRANCHEVILLE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 176 h.

FRANCHEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 350 h.

FRANCHEVILLE (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 310 h.

FRANCHEVILLE (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 2,005 h.

FRANCIÈRES (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 521 h.

FRANCIÈRES (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 252 h.

FRANCILLON (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 350 h.

FRANCILLON (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 222 h.

FRANCIN (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 686 h.

FRANCLENS (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 242 h.

FRANÇOIS (Martinique), cant. de Saint-Esprit, arr. de Fort-de-France, 10,160 h.

FRANÇOIS (Deux-Sèvres), 1er cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 627 h.

FRANCON (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 439 h.

FRANCONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 108 h.

FRANCONVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,421 h. N. et O. (Paris à Pontoise).

FRANCOULÈS (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 597 h.

FRANCOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 233 h.

FRANCOURVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 703 h.

FRANCS (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 215 h.

FRANCUEIL (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 1,185 h.

FRANEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 105 h.

FRANGY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 1,6 6 h.

FRANGY (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Julien; 1,459 h.

FRANLEU (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 647 h.

FRANOIS (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 512 h. P.-L.-M.

FRÂNOIS (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 278 h.

FRANQUEVIELLE (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 750 h.

FRANQUEVILLE (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 241 h.

FRANQUEVILLE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 216 h.

FRANQUEVILLE (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 312 h.

FRANS (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 373 h.

FRANSART (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 160 h.

FRANSÈCHES (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson, 1,142 h.

FRANSU (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 352 h.

FRANSURES (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 296 h.

FRANVILLERS (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 804 h.

FRANXAULT (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 550 h.

FRAPELLE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 278 h.

FRAROZ (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 148 h.

FRASNAY-REUGNY (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 272 h.

FRASNE (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 1,088 h. P.-L.-M.

FRASNE (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 260 h.

FRASNÉE (LA) [Jura], cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 60 h.

FRASNE-LE-CHÂTEAU (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 711 h.
FRASNOIS (LE) [Jura], cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 221 h.
FRASNOY (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 539 h.
FRASSE (LA) [H.-Savoie], cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 465 h.
FRASSETO (Corse), cant. de Santa-Maria-Sichè, arr. d'Ajaccio; 703 h.
FRAUSSEILLES (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 220 h.
FRAVAUX (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 124 h.
FRAYSSINET (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 930 h.
FRAYSSINET-LE-GELAT (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 940 h.
FRAYSSINHES (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 621 h.
FRAZÉ (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,208 h.
FRÉAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 266 h.
FREBÉCOURT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 401 h. E.
FRÉBUANS (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 277 h.
FRÈCHE (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 1,237 h.
FRÉCHÈDE (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 201 h.
FRÉCHENCOURT (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 398 h.
FRÉCHENDETS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 122 h.
FRÉCHET (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 200 h.
FRÉCHET-AURE (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 44 h.
FRÉCHOU (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac; 541 h.
FRÉCHOU-FRÉCHET (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 163 h.
FRÉCOURT (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 267 h.
FRÉDÉRIC-FONTAINE (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 408 h.
FREDIÈRE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 121 h.
FRÉGIMONT (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 377 h.
FRÉGOUVILLE (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 382 h.
FREIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Candé, arr. de Segré; 2,096 h.
FREISSINIÈRES (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 770 h.
FREISSINOUSE (LA) [H.-Alpes], cant. et arr. de Gap; 359 h. P.-L.-M.
FREIX-ANGLARDS (Cantal), cant. de Saint-Sernin, arr. d'Aurillac; 663 h.
FRÉJAIROLLES (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 816 h.
FRÉJEVILLE (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 520 h.
FRÉJUS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 3,135 h. Évêché. P.-L.-M.
FRELINGHIEN (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 2,388 h.
FRÉMAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 333 h.
FRÉMÉCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 228 h.
FRÉMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 277 h.
FRÉMERÉVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 214 h.
FRÉMICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 478 h. du chemin de fer d'Achiet à Bapaume et à Marcoing.
FREMIFONTAINE (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 566 h.
FRÉMONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 680 h. E.
FRENAYE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 861 h.
FRENCQ (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 878 h.
FRENDA (Oran), arr. de Mascara; *com. mixte*, 14,322 h. fb.
FRENELLE-LA-GRANDE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 268 h. E.
FRENELLE-LA-PETITE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 125 h.
FRÊNES (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 1,750 h.
FRENEUSE (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 484 h.
FRENEUSE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 533 h.
FRENEUSE-SUR-RISLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 702 h.
FRENEY (LE) [Isère], cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 509 h.
FRENEY (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 284 h.
FRENICHES (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 394 h.
FRÉNOIS (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 307 h.
FRÉNOIS (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 159 h.
FRENOIS (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 221 h.
FRENOUVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 333 h. O.
FRÉPILLON (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 409 h.
FRESLES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 286 h.
FRESMONTIERS (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 269 h.
FRESNAIE FAYEL (LA) [Orne], cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 156 h.
FRESNAIS (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo; 2,267 h. O.
FRESNAY [Aube], cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 122 h.
FRESNAY (Loire-Inf.), cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf; 870 h.
FRESNAY (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 2,988 h. O. (La Hutte-Coulombiers à Sillé-le-Guillaume).
FRESNAYE (LA) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 1,297 h.
FRESNAYE-AU-SAUVAGE (LA) [Orne], cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 524 h.
FRESNAY-LE-COMTE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 385 h.
FRESNAY-LE-GILMERT (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 206 h.
FRESNAY-LE-LONG (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 206 h.
FRESNAY-LE-SAMSON (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 231 h.
FRESNAY-L'ÉVÊQUE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 856 h.
FRESNE (LE) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Évreux; 232 h.
FRESNE (LE) [Marne], cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 133 h.
FRESNEAUX MONTCHEVREUIL (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 819 h.
FRESNE CAMILLY (LE) [Calvados], cant. de Creully, arr. de Caen; 575 h.
FRESNE-CAUVERVILLE (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 369 h.
FRESNÉ-LA MÈRE (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise; 512 h. O.
FRESNE-L'ARCHEVÊQUE (Eure), cant. et arr. des Andelys; 445 h.
FRESNE-LÉGUILLON (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 436 h.
FRESNE-LE-PLAN (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 284 h.
FRESNE-PORET (LE) [Manche], cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 739 h.
FRESNES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 314 h.
FRESNES (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 335 h.
FRESNES (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 343 h.
FRESNES (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 506 h.
FRESNES (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 360 h.
FRESNES (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 6,342 h. N.
FRESNES (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 510 h.
FRESNES (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 504 h.
FRESNES (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 187 h.
FRESNE-SAINT-MAMÈS (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 524 h. E.
FRESNES-AU-MONT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 243 h.
FRESNES-EN-WOËVRE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse; 833 h.
FRESNES-LÈS-MONTAUBAN (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 455 h.
FRESNES-MAZANCOURT (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 310 h.
FRESNES-SUR-APANCE (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 996 h.
FRESNE-TILLOLOY (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Abbeville; 265 h.
FRESNEVILLE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 217 h.
FRESNEY (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 221 h.
FRESNEY LE-PUCEUX (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 798 h.
FRESNEY-LE-VIEUX (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 263 h.
FRESNICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 554 h.
FRESNIÈRES (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 203 h.
FRESNOIS-LA-MONTAGNE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 570 h.
FRESNOY (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 346 h.
FRESNOY (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 487 h.
FRESNOY (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 117 h.
FRESNOY (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 203 h.
FRESNOY-ANDAINVILLE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 214 h.
FRESNOY-AU-VAL (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 327 h.
FRESNOY-EN-CHAUSSÉE (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 253 h.
FRESNOY-EN-THELLE (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 259 h. du chemin de fer d'Hermes à Beaumont-Persan.
FRESNOY-FOLNY (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 872 h.
FRESNOY-LA-RIVIÈRE (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 517 h.
FRESNOY-LE GRAND (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 3,903 h. N.
FRESNOY-LE-LUAT (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 599 h.
FRESNOY-LÈS-ROYE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 503 h.
FRESPECH (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 419 h.
FRESQUIENNE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 569 h.
FRESSAC (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 97 h.
FRESSANCOURT (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 235 h.
FRESSE (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 2,565 h.
FRESSE (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont; 1,727 h.
FRESSELINES (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,880 h.
FRESSENNEVILLE (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 1,684 h.
FRESSIES (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 663 h.
FRESSIN (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 884 h.
FRESSIN (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 899 h.
FRESSINES (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 935 h.
FRESVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 690 h. O.
FRÉTERIVE (Savoie), cant. de Saint-Pierre-d'Albigny, arr. de Chambéry; 906 h.
FRÉTEVAL (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 945 h. Or.
FRÉTHUN (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 551 h. N.
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 638 h.
FRÉTIGNY (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 958 h.
FRÉTILS (LES) [Eure], cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 89 h.
FRETIN (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 2,179 h. N.
FRÉTOY (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 584 h.
FRÉTOY (LE) [Oise], cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 297 h.
FRÉTOY (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 181 h.
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 275 h.

FRETTE (LA) [Isère], cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 1,200 h. ⊡.

FRETTE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Montret, arr. de Louhans; 620 h.

FRETTE (LA) [Seine-et-Oise], cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 427 h.

FRETTECUISSE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 219 h.

FRETTEMEULE (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 462 h.

FRETTEMOLLE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 290 h.

FRETTERANS (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 561 h.

FRETTES (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 456 h.

FRÉTY (LE) [Ardennes], cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 427 h.

FREULLEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 459 h.

FRÉVENT (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 4,312 h. 🚂 N., ⊡, ⊤.

FRÉVILLE (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 297 h.

FRÉVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 519 h. ⊡.

FRÉVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 173 h.

FRÉVILLERS (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 333 h.

FRÉVIN-CAPELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 273 h.

FREYCENET-LA-CUCHE (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 864 h.

FREYCENET-LA-TOUR (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 630 h.

FREYCHENET (Ariège), cant. et arr. de Foix; 884 h.

FREYSSENET (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 207 h.

FRIAIZE (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 329 h.

FRIARDEL (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 216 h.

FRIAUCOURT (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 360 h.

FRIAUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 306 h.

FRICAMPS (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 233 h.

FRICHEMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 294 h.

FRICOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 640 h.

FRIÈRES-FAILLOUËL (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 1,134 h. ⊡.

FRIGNICOURT (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 456 h.

FRIOLAIS (LE) [Doubs], cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 78 h.

FRISE (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 355 h.

FRIVILLE-ESCARBOTIN (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 2,239 h. ⊡, ⊤.

FRIZON (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 634 h.

FROBERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 545 h.

FROCOURT (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 224 h.

FROGES (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 553 h. ⊡.

FROHEN-LE-GRAND (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 351 h.

FROHEN-LE-PETIT (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 61 h.

FROIDECONCHE (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 1,140 h.

FROIDEFONTAINE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 257 h.

FROIDEFONTAINE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 307 h.

FROIDESTRÉES (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 324 h.

FROIDETERRE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 276 h.

FROIDEVAUX (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 152 h.

FROIDEVILLE (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 148 h.

FROIDFOND (Vendée), cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne; 922 h.

FROIDMONT - COHARTILLE (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 579 h.

FROIDOS (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 369 h.

FROISSY (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 636 h. ⊡, ⊤.

FRÔLOIS (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 760 h.

FROLOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 604 h.

FROMELENNES (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 945 h.

FROMELLES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1,213 h.

FROMENTAL (H.-Vienne), cant. de Bessines, arr. de Bellac; 1,260 h. 🚂 Or., ⊤.

FROMENTIÈRES (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 522 h.

FROMENTIÈRES (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 1,054 h.

FROMERÉVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 547 h.

FROMEZEY (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 193 h.

FROMONT (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 324 h.

FROMONVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 666 h.

FROMY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 184 h.

FRONCLES (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 716 h. 🚂 E., ⊡, ⊤.

FRONSAC (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 605 h. 🚂 M.

FRONSAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 1,460 h. ⊡, ⊤.

FRONTENAC (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 632 h.

FRONTENAC (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 217 h.

FRONTENARD (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 631 h.

FRONTENAS (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 353 h.

FRONTENAUD (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans, 1,125 h.

FRONTENAY (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 465 h.

FRONTENAY (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 2,038 h. 🚂 Or., ⊡, ⊤.

FRONTENAY (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 588 h. 🚂 Et.

FRONTENEX (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 374 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡.

FRONTIGNAN (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 143 h.

FRONTIGNAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 272 h.

FRONTIGNAN (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 3,164 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

FRONTON (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 2,416 h. ⊡, ⊤.

FRONTONAS (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 1,061 h.

FRONVILLE (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 360 h.

FROSSAY (Loire-Inf.), cant. de Saint-Père-en-Retz, arr. de Paimbœuf; 2,951 h. ⊡.

FROTEY-LÈS-LURE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 403 h.

FROTEY-LÈS-VESOUL (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 458 h.

FROUARD (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 3,391 h. 🚂 E., ⊡, ⊤.

FROUVILLE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 229 h.

FROUZINS (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 549 h.

FROVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 195 h.

FROYELLES (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 125 h.

FROZES (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 470 h.

FRUCOURT (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 301 h.

FRUGÈRES-LE PIN (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 524 h. 🚂 P.-L.-M., ⊤.

FRUGÈRES-LES-MINES (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 429 h.

FRUGES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Montreuil; 2,968 h. 🚂 N., ⊡, ⊤.

FRUNCÉ (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 441 h.

FRUZE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 115 h.

FRY (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 277 h.

FUANS (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 539 h. ⊡, ⊤.

FUBLAINES (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 360 h.

FUGERET (LE) [B.-Alpes], cant. d'Annot, arr. de Castellane; 534 h.

FUILET (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 2,049 h.

FUILLA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 361 h.

FUISSÉ (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 530 h.

FULIGNY (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 172 h.

FULTOT (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 516 h.

FULVY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 198 h.

FUMAY (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rocroi; 5,231 h. 🚂 E. ⊡, ⊤.

FUMECHON (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 126 h.

FUMEL (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 3,884 h. 🚂 Or., ⊡, ⊤.

FUMICHON (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 294 h.

FURIANI (Corse), cant. et arr. de Bastia; 310 h.

FURMEYER (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 189 h.

FUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 217 h.

FUSSY (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 524 h.

FUSTÉROUAU (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 300 h.

FUSTIGNAC (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 176 h.

FUTEAU (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 1,001 h.

FUVEAU (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 2,684 h. ⊡, ⊤.

FYÉ (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 1,465 h. ⊡.

FYÉ (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 112 h.



GAAS (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 602 h.

GABARNAC (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 376 h.

GABARRET (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,219 h. ⊡.

GABASTON (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 616 h.

GABAT (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 316 h.

GABIAN (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 1,115 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

GABILLOU (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 361 h.

GABRE (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 562 h.

GABRIAC (Aveyron), cant. et arr. d'Espalion; 1,216 h. ⊡, ⊤.

GABRIAC (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 308 h.

GABRIAS (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 371 h.

GACÉ (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 1,693 h. 🚂 O., ⊡, ⊤.

GACILLY (LA) [Morbihan], ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 1,689 h. ⊡.

GÂCOGNE (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 1,303 h.

GADANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 86 h.

GADENCOURT (Eure), cant. de

Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 188 h.
GAËL (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 2,641 h. ☒, ⊤.
GAGEAC-ET-ROUILLAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 631 h.
GAGNAC (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 510 h.
GAGNAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 1,631 h.
GAGNY (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 2,358 h. 🚉 E., ☒.
GAHARD (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 1,760 h.
GAILHAN (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 140 h.
GAILLAC (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 1,017 h. 🚉 M., ☒.
GAILLAC (Tarn), ch.-l. d'arr.; 8,308 h. 🚉 Or., ☒, ⊤.
GAILLAC-TOULZA (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 1,628 h.
GAILLAGOS (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 342 h.
GAILLAN (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,841 h.
GAILLARD (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 1,228 h.
GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 402 h.
GAILLARDE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 711 h.
GAILLEFONTAINE (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 1,608 h. 🚉 O. et N., ☒, ⊤.
GAILLÈRE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 384 h.
GAILLON (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Louviers; 3,488 h. 🚉 O., ☒, ⊤.
GAILLON (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 308 h.
GAINNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 560 h.
GAJAC (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 628 h.
GAJA-ET-VILLEDIEU (Aude), cant. et arr. de Limoux; 208 h.
GAJA-LA-SELVE (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 406 h. ☒.
GAJAN (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 408 h.
GAJAN (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 271 h.
GAJOUBERT (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 554 h.
GALAMETZ (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 217 h.
GALAN (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 1,218 h. ☒, ⊤.
GALAPIAN (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 566 h.
GALARGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 370 h.
GALERIA (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 1,025 h.
GALEY (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 741 h.
GALEZ (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 313 h.
GALGAN (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 850 h.
GALGON-ET-QUEYRAC (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 1,322 h. ☒.
GALIAX (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 202 h.
GALIÉ (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 278 h. 🚉 M. (Montréjeau à Bagnères-de-Luchon).
GALINAGUES (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 143 h.
GALLARDON (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 1,493 h. ☒, ⊤.
GALLET (LE) [Oise], cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 198 h.
GALLUIS-LA-QUEUE (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 1,024 h.
GAMACHES (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 408 h.
GAMACHES (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 1,897 h. 🚉 N., ☒, ⊤.
GAMARDE (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 1,252 h.
GAMARTHE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 245 h.
GAMBAIS (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 1,018 h.
GAMBAISEUIL (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 74 h.
GAN (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 3,274 h. ☒.
GANAC (Ariège), cant. et arr. de Foix; 1,335 h. ☒.
GANAGOBIE (B.-Alpes), cant. de Peyruis, arr. de Forcalquier; 73 h.
GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 398 h. 🚉 O.
GANDAILLE (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 533 h.
GANDELAIN (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 976 h.
GANDELU (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 506 h. ☒, ⊤.
GANGES (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 4,201 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
GANNAT (Allier), ch.-l. d'arr.; 5,728 h. 🚉 P.-L.-M. et Or., ☒, ⊤.
GANNAY-SUR-LOIRE (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 1,001 h.
GANNES (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont, 425 h. 🚉 N.
GANS (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 378 h.
GANTIES (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 605 h.
GANZEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 400 h.
GAP (H.-Alpes), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 10,765 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
GAPENNES (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 587 h.
GÂPRÉE (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 253 h.
GARAC (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 268 h.
GARANCIÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 749 h. 🚉 O., ⊤.
GARANCIÈRES-EN-BEAUCE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 315 h.
GARANCIÈRES-EN-DROUAIS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 188 h.
GARANOU (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 228 h.
GARAT (Charente), 2ᵉ cant. et arr. d'Angoulême; 917 h.
GARBIC (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 212 h.
GARCELLES-SECQUEVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 363 h.
GARCHES (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 1,607 h.
GARCHIZY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 1,789 h.
GARCHY (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 1,274 h.
GARDANNE (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 2,781 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
GARDE (LA) [B.-Alpes], cant. et arr. de Castellane; 237 h.
GARDE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 827 h.
GARDE (LA) [Isère], cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 318 h.
GARDE (LA) [Var], cant. est et arr. de Toulon; 2,864 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
GARDE-ADHÉMAR (LA) [Drôme], cant. de Pierrelatte, arr. de Montélimar; 969 h.
GARDEFORT (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 367 h.
GARDE-FREINET (LA) [Var], cant. de Grimaud, arr. de Draguignan; 2,515 h. ☒, ⊤.
GARDEGAN-ET-TOURTIRAC (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 429 h.
GARDÈRES (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 659 h.
GARDES (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 470 h.
GARDES (LES) [Maine-et-Loire], cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 840 h.
GARDIE (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 215 h.
GARDONNE (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 699 h. 🚉 Or., ☒, ⊤.
GARDOUCH (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 984 h.
GAREIN (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 861 h. ☒, ⊤.
GARENCIÈRES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 271 h.
GARENNES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 623 h.
GARENTREVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 179 h.
GARÉOULT (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 742 h. ☒ fb. ⊤.
GARGANVILLAR (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 748 h.
GARGAS (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 302 h.
GARGAS (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 753 h.
GARGENVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 590 h. ☒, ⊤.
GARGES (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 466 h.
GARGILESSE (Indre), cant. d'Éguzon, arr. de La Châtre; 878 h.
GARIDECH (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 386 h.
GARIÈS (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 411 h.
GARIGNY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 779 h.
GARINDEIN (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 369 h.
GARLAN (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,077 h.
GARLÈDE-MONDEBAT (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 346 h.
GARLIN (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 1,316 h. ☒.
GARN (LE) [Gard], cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 406 h.
GARNACHE (LA) [Vendée], cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne; 3,185 h. 🚉 Et., ☒, ⊤.
GARNAT (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 929 h.
GARNAY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 480 h.
GARNERANS (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 647 h.
GARNETOT (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 106 h.
GARONS (Gard), 3ᵉ cant. et arr. de Nîmes; 900 h.
GAROS (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 540 h.
GAROSSE (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 412 h.
GARRAVET (Gers), cant. et arr. de Lombez; 423 h.
GARREVAQUES (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 406 h.
GARREY (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 284 h.
GARRIC (LE) [Tarn], cant. et arr. d'Albi; 764 h.
GARRIGUES (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 103 h.
GARRIGUES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 404 h.
GARRIGUES-ET-SAINTE-EULALIE (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 267 h.
GARRIS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 353 h.
GARS (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 221 h.
GARTEMPE (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 368 h.
GAS (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 430 h.
GASNY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 801 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure, ⊤.
GASQUES (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 515 h.
GASSICOURT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 397 h.
GASSIN (Var), cant. de Saint-Tropez, arr. de Draguignan; 778 h. ⊤.
GAST (LE) [Calvados], cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 840 h.
GASTES (Landes), cant. de Parentis-en-Born, arr. de Mont-de-Marsan; 339 h.
GASTINES (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 367 h.
GASTINES (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 333 h.
GASTINS (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 604 h.
GASTONVILLE (Constantine), arr. de Philippeville; 2,819 h. ⊤.
GASTU (Constantine), arr. de Philippeville; 750 h.
GASVILLE (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 779 h.
GÂTELLES (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 333 h.
GATEY (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 466 h.
GATHEMO (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 652 h.
GATOPE (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.
GATTEVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 930 h.
GATTI-DI-VIVARIO (Corse), cant. de Venaco, arr. de Corte; 1,210 h. ☒ fb.
GATTIÈRES (Alpes-Mar.), cant. de Vence, arr. de Grasse; 537 h.
GATUZIÈRES (Lozère), cant. de Meyrueis, arr. de Florac; 215 h.
GAUBERTIN (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 450 h.
GAUBRETIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,173 h. ☒.
GAUCHIN-LÉGAL (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 296 h.
GAUCHIN-VERLOINGT (Pas-

de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 359 h.

GAUCHY (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 584 h.

GAUCIEL (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 169 h.

GAUD (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 347 h.

GAUDE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Vence, arr. de Grasse; 551 h.

GAUDECHART (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 391 h.

GAUDELANCOURT-LÈS-PIERREPONT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 398 h.

GAUDENT (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 118 h.

GAUDIEMPRÉ (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 390 h.

GAUDIÈS (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 509 h.

GAUDONVILLE (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 236 h.

GAUDREVILLE (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 170 h.

GAUGEAC (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 284 h.

GAUJAC (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 469 h.

GAUJAC (Gers), cant. et arr. de Lombez; 175 h.

GAUJAC (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 591 h.

GAUJACQ (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 857 h.

GAUJAN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 334 h.

GAULT (LE) [Loir-et-Cher], cant. de Droué, arr. de Vendôme; 1,028 h.

GAULT (LE) [Marne], cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 611 h.

GAULT - SAINT - DENIS (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 804 h. Or.

GAURÉ (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse; 472 h.

GAURIAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 1,297 h.

GAURIAGUET (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 319 h.

GAUSSAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 331 h.

GAUSSON (Côtes-du-Nord), cant. de Plouguenast, arr. de Loudéac; 1,678 h.

GAUVILLE (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 510 h.

GAUVILLE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 385 h.

GAUVILLE - LA - CAMPAGNE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 193 h.

GAVARNIE (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 303 h.

GAVARRET (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 323 h.

GAVAUDUN (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 812 h.

GAVIGNANO (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 407 h.

GAVRAY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,549 h.

GÂVRE (LE) [Loire-Inf.], cant. de Blain, arr. de Saint-Nazaire; 1,652 h.

GAVRELLE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 525 h.

GÂVRES (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 1,335 h.

GAVRUS (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 129 h.

GAYAN (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 253 h.

GAYE (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 609 h.

GAYON (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 186 h.

GAZAUPOUY (Gers), cant. et arr. de Condom; 743 h.

GAZAVE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 268 h.

GAZAX-ET-BACCARISSE (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 278 h.

GAZERAN (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 614 h.

GAZOST (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 487 h.

GEANGES (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 385 h.

GEAUNE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever; 768 h.

GEAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 809 h.

GEAY (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 593 h.

GÈDRE (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 902 h.

GÉE (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 363 h.

GÉE-RIVIÈRE (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 125 h.

GÉFOSSE-FONTENAY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 346 h.

GEFFOSSES (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 981 h.

GEHÉE (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 901 h.

GÉLACOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 188 h.

GÉLANNES (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 632 h.

GÉLAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 91 h.

GELLAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 259 h.

GELLENONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 79 h.

GELLES (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 2,038 h.

GELLIN (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 211 h.

GELOS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 1,377 h.

GELOUX (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 832 h.

GELVÉCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 239 h.

GÉMAGES (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 405 h.

GEMAINGOUTTE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 311 h.

GEMBRIE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 141 h.

GEMEAUX (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 847 h. E.

GEMENOS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Aubagne, arr. de Marseille; 1,564 h.

GÉMIGNY (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 298 h.

GEMIL (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 148 h.

GEMMELAINCOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 312 h.

GEMONVAL (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 77 h.

GÉMONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 373 h.

GEMOZAC (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 2,693 h. Et.

GENAC (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 1,281 h.

GENAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 346 h.

GENAS (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 1,926 h.

GÉNAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 241 h.

GÉNAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 375 h.

GENAY (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 1,135 h. des chemins de fer du Rhône.

GENAY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 472 h.

GENÇAY (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Civray; 1,239 h.

GENDREVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 417 h.

GENDREY (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 619 h. P.-L.-M.

GENÉ (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 514 h.

GÉNÉBRIÈRES (Tarn-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Montauban; 632 h.

GENECH (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,131 h. N.

GÉNELARD (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles; 1,723 h. P.-L.-M.

GÉNÉRAC (Gard), cant. de Saint-Gilles, arr. de Nîmes; 1,814 h. P.-L.-M.

GÉNÉRAC (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 703 h.

GÉNÉRARGUES (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 572 h.

GÉNÉREST (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 358 h.

GENERVILLE (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 102 h.

GENESLAY (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 554 h.

GENEST (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 715 h.

GENEST (LE) [Mayenne], cant. de Loiron, arr. de Laval; 884 h. O.

GENESTELLE (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 1,203 h.

GENÊTE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 795 h.

GENÉTOUZE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 742 h.

GENÉTOUZE (LA) [Vendée], cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 573 h. Et.

GENETTES (LES) [Orne], cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 273 h.

GENEUILLE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 477 h.

GENEVRAIE (LA) [Orne], cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 286 h.

GENEVRAYE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 244 h.

GENEVREUILLE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 306 h. E.

GENEVREY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 570 h.

GENEVRIÈRES (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 520 h.

GENEVROYE (LA) [H.-Marne], cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 18 h.

GENEY (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 228 h.

GENEYTOUSE (LA) [H.-Vienne], cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 1,041 h.

GÉNICOURT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 222 h.

GÉNICOURT - SOUS - CONDÉ (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 75 h.

GÉNICOURT - SUR - MEUSE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 312 h.

GENILLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 2,276 h.

GÉNIS (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 2,269 h.

GÉNISSAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 1,085 h.

GÉNISSIEUX (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 653 h.

GENLIS (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,131 h. P.-L.-M.

GENNES (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 269 h.

GENNES (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 1,368 h.

GENNES (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saumur; 1,613 h.

GENNES (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 1,097 h. O.

GENNES - IVERGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 313 h.

GENNETEIL (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 830 h.

GENNETINES (Allier), cant. est et arr. de Moulins; 683 h.

GENNETON (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 754 h.

GENNEVILLE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 591 h.

GENNEVILLIERS (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 3,245 h.

GENOD (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 163 h.

GÉNOLHAC (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 1,181 h. P.-L.-M.

GÉNOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 278 h.

GÉNOST (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 218 h.

GENOUILLAC (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 827 h.

GENOUILLAC (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 1,720 h.

GENOUILLÉ (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 1,173 h.

GENOUILLÉ (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 1,366 h.

GENOUILLEUX (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 352 h.

GENOUILLY (Cher), cant. de Graçay, arr. de Bourges; 1,407 h.

GENOUILLY (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 757 h.

GENRUPT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 163 h.

GENSAC (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 409 h.

GENSAC (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 507 h.

GENSAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 118 h.

GENSAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 332 h.

GENSAC - LA - PALLUE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 923 h. Et.

GENTÉ (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 750 h.

GENTELLES (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 646 h.

GENTILLY (Seine), cant. de

Villejuif, arr. de Sceaux; 12,396 h. ⊡, ⊤.

GENTIOUX (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,440 h. ⊡.

GENVRY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 181 h.

GENZAC (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 1,346 h. ⊠, ⊤.

GÉORFANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 181 h.

GÉOVREISSET (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 134 h.

GÉOVREISSIAT (Ain), cant. et arr. de Nantua; 244 h.

GER (Manche), cant. de Barenton, arr. de Mortain; 2,241 h. ⊡.

GER (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 1,558 h.

GER (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 211 h.

GERAISE (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 119 h.

GÉRARDMER (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 6,775 h. ▭ E., ⊠, ⊤.

GÉRAUDOT (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 526 h.

GÉRAUVILLIERS (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 170 h.

GERBAIX (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 416 h.

GERBAMONT (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 414 h.

GERBÉCOURT - ET - HAPLEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 237 h.

GERBÉPAL (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 1,370 h.

GERBEROY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 265 h.

GERBÉVILLER (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Lunéville; 1,783 h. ▭ E., ⊡, ⊤.

GERCOURT - ET - DRILLANCOURT (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 399 h.

GERCY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 511 h.

GERDE (H.-Pyrénées), cant. de Campan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 882 h.

GERDEREST (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 244 h.

GERE - BELESTEN (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 459 h.

GERGNY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 358 h.

GERGUEIL (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 187 h.

GERGY (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,707 h. ▭ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GERLAND (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 250 h.

GERM (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 125 h.

GERMAGNAT (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 317 h.

GERMAGNY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 336 h.

GERMAINE (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 167 h.

GERMAINE (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 430 h. ▭ E.

GERMAINES (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 123 h.

GERMAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 270 h.

GERMAINVILLIERS (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 267 h.

GERMAY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 197 h.

GERMÉFONTAINE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 286 h.

GERMENAY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 564 h.

GERMIGNAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 592 h.

GERMIGNEY (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 161 h.

GERMIGNEY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 334 h.

GERMIGNONVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 668 h.

GERMIGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 149 h.

GERMIGNY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 919 h.

GERMIGNY (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 545 h.

GERMIGNY-DES-PRÉS (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 610 h.

GERMIGNY L'ÉVÊQUE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 283 h.

GERMIGNY-L'EXEMPT (Cher), cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,175 h.

GERMIGNY SOUS-COULOMBS (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 238 h.

GERMINON (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 219 h.

GERMINY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 461 h.

GERMISAY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 125 h.

GERMOLLES (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 363 h.

GERMOND (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 809 h.

GERMONDANS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 97 h.

GERMONT (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 142 h.

GERMONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 201 h.

GERMS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 656 h.

GERNELLE (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 367 h.

GERNICOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 92 h.

GÉRONCE (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 703 h.

GERPONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 558 h.

GERROTS (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 97 h.

GERUGE (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 161 h.

GERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 443 h.

GÉRY (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 245 h.

GÉRYVILLE (Oran), Territ. de commandement; *com. mixte*, 6,719 h. ⊠ fb., ⊤.

GERZAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 2,283 h. ▭ P.-L.-M., ⊤.

GESINCOURT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 243 h.

GESNE-LE GANDELIN (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 1,204 h.

GESNES (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 395 h.

GESNES (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 244 h.

GESPUNSART (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 2,224 h. ⊡.

GESTAS (B.-Pyrénées), cant. de Saint Palais, arr. de Mauléon; 205 h.

GESTÉ (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 2,631 h. ⊡.

GESTEL (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient; 447 h. ▭ Or., ⊡, ⊤.

GESTIÈS (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 424 h.

GESVRES (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 1,461 h.

GESVRES-LE-CHAPITRE (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 81 h.

GÉTIGNÉ (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 2,191 h.

GETS (LES) [H.-Savoie], cant. de Taninges, arr. de Bonneville; 1,184 h.

GEU (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 175 h.

GÉUS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 285 h.

GÉUS (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 175 h.

GÉVEZÉ (Ille-et Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 1,939 h. ⊡.

GEVIGNEY-ET-MERCEY (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 768 h. ⊤.

GEVINGEY (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 658 h. ▭ P.-L.-M., ⊤.

GEVRESIN (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 197 h.

GEVREY-CHAMBERTIN (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,868 h. ▭ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GÉVRIER (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 849 h.

GEVROLLES (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 425 h.

GEVRY (Jura), cant. et arr. de Dôle; 435 h.

GEX (Ain), ch.-l. d'arr.; 2,720 h. ⊠, ⊤.

GEYSSANS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 461 h.

GEZ (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 329 h.

GÉZAINCOURT (Somme), cant. et arr. de Doullens; 666 h. ▭ N.

GEZ-EN-ANGLÈS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 99 h.

GEZIER - ET - FONTELENAY (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray, 289 h.

GÉZONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 201 h.

GHISONACCIA (Corse), cant. de Ghisoni, arr. de Corte; 818 h. ⊡.

GHISONI (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 1,730 h. ⊠, ⊤.

GHISSIGNIES (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 528 h.

GHYVELDE (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 2,438 h. ▭ N.

GIAT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 1,976 h. ⊠ fb.

GIBEAUMEIX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 313 h.

GIBEL (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 815 h.

GIBERCOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 116 h.

GIBERCY (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 64 h.

GIBERVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 295 h. ▭ O.

GIBLES (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 1,316 h.

GIBOURNE (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély; 327 h.

GIBRET (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 243 h.

GIBRONDES (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 693 h.

GICQ (LE) [Charente-Inf.], cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 380 h.

GIDY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 801 h.

GIEL (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 318 h.

GIEN (Loiret), ch.-l. d'arr.; 8,267 h. ▭ Or. et P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GIEN-SUR-CURE (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 347 h.

GIÈRES (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 546 h. ▭ P.-L.-M., ⊤.

GIETTAZ (LA) [Savoie], cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 654 h.

GIÉVILLE (Manche), cant. de Torigny-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 593 h.

GIÈVRES (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,259 h.

GIEY-SUR-AUJON (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 333 h.

GIEZ (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 489 h.

GIF (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 702 h. ▭ Or., ⊡.

GIFFAUMONT (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 530 h.

GIGEAN (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier; 1,433 h. ⊠, ⊤.

GIGNAC (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 863 h. ▭ P.-L.-M.

GIGNAC (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Lodève; 2,582 h. ⊡, ⊤.

GIGNAC (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 1,456 h.

GIGNAC (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 197 h.

GIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 438 h.

GIGNEVILLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 198 h.

GIGNEY (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 190 h.

GIGNY (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 694 h.

GIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 864 h.

GIGNY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 422 h.

GIGNY-AUX-BOIS (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 323 h.

GIGONDAS (Vaucluse), cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 800 h.

GIGORS (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 175 h.

GIGORS (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 478 h.

GIGOUZAC (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 505 h.

GIJOUNET (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 686 h.

GILETTE (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 682 h.

GILHAC - ET - BRUZAC (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 647 h.

GILHOC (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 1,391 h.

GILLANCOURT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 255 h.

GILLAUMÉ (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 77 h.

GILLES (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 301 h.

GILLET (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 985 h.

GILLEY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 319 h.
GILLOIS (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 426 h.
GILLONNAY (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 791 h.
GILLY (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 711 h.
GILLY-LÈS-CÎTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 518 h.
GILLY-SUR-LOIRE (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 1,065 h. P.-L.-M.
GILOCOURT (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 519 h.
GIMAT (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 318 h.
GIMBRÈDE (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 819 h.
GIMEAUX (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 493 h.
GIMÉCOURT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 132 h.
GIMEL (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 1,072 h. Or.
GIMEUX (Charente), cant. et arr. de Cognac; 392 h.
GIMOND (LE) [Loire], cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 233 h.
GIMONT (Gers), ch.-l. de cant., arr. d'Auch; 2,998 h. M.
GIMOUILLE (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 376 h.
GINAI (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 227 h.
GINALS (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban; 1,003 h.
GINASSERVIS (Var), cant. de Rians, arr. de Brignoles; 787 h.
GINCHY (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 205 h.
GINCLA (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 164 h.
GINCREY (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 203 h.
GINDOU (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 755 h.
GINESTAS (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Narbonne; 1,230 h.
GINESTET (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 522 h.
GINOLES (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 265 h.
GINOUILLAC (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 529 h.
GINTRAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 324 h.
GIOCATOJO (Corse), cant. de Porta, arr. d'Ajaccio; 188 h.
GIONGES (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 143 h.
GIOU-DE-MAMOU (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 600 h.
GIOUX (Creuse), cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 976 h.
GIPEY (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 801 h.
GIRAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 318 h.
GIRANCOURT (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 995 h.
GIRAUMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 119 h.
GIRAUMONT (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 322 h.
GIRAUVOISIN (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 188 h.
GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 527 h.
GIRECOURT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 403 h.
GIREFONTAINE (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 111 h.
GIREMOUTIERS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 110 h.
GIRGOLS (Cantal), cant. de Saint-Cernin, arr. d'Aurillac; 389 h.
GIRIVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 239 h.
GIRMONT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 462 h.
GIRMONT-VAL-D'AJOL (Vosges), cant. de Plombières, arr. de Remiremont; 753 h.
GIROLLES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 604 h.
GIROLLES (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 329 h.
GIROMAGNY (Territ. de Belfort), ch.-l. de cant.; 3,356 h. E.
GIRON (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 297 h.
GIRONCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 408 h. E.
GIRONDE (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 1,238 h. M.
GIRONDELLE (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 193 h.
GIRONVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 262 h.
GIRONVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 440 h.
GIRONVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 267 h.
GIRONVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 324 h.
GIROUARD (LE) [Vendée], cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 789 h.
GIROUSSENS (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 1,708 h.
GIROUX (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 418 h. P.-L.-M.
GIROVILLERS-SOUS-MONTFORT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 145 h.
GIRY (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 869 h.
GISAY (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 458 h.
GISCARO (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 194 h.
GISCOS (Gironde), cant. de Captieux, arr. de Bazas; 412 h.
GISORS (Eure), ch.-l. de cant., arr. des Andelys; 4 362 h. N., O. et des chemins de fer de l'Eure.
GISSAC (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 446 h.
GISSEY-LE-VIEIL (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 200 h.
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 359 h.
GISSEY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 302 h.
GISY-LES-NOBLES (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 544 h.
GIUNCAGGIO (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 333 h.
GIUNCHETO (Corse), cant. et arr. de Sartène; 255 h.
GIVARDON (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,228 h.
GIVARLAIS (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 603 h.
GIVENCHY-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 1,491 h.
GIVENCHY-LE-NOBLE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 194 h.
GIVENCHY-LES-LABASSÉE (Pas-de-Calais), cant. de Cambrai, arr. de Béthune; 483 h.
GIVERNY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 279 h. des chemins de fer de l'Eure.
GIVERVILLE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 523 h.
GIVET (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rocroi; 6,972 h. N. et E.
GIVONNE (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 1,434 h.
GIVORS (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 11,470 h. P.-L.-M.
GIVRAINES (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 574 h.
GIVRAND (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 368 h.
GIVRAUVAL (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 356 h.
GIVRE (LE) [Vendée], cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 486 h.
GIVREZAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 151 h.
GIVRON (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 271 h.
GIVRY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 491 h.
GIVRY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 2,979 h.
GIVRY (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 379 h.
GIVRY-EN-ARGONNE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 718 h. E.
GIVRY-LÈS-LOISY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 141 h.
GIZAUCOURT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 295 h.
GIZAY (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 472 h.
GIZEUX (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 855 h.
GIZIA (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 537 h.
GIZY (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 643 h.
GLAGEON (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 2,156 h.
GLAIGNES (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 393 h.
GLAINANS (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 174 h.
GLAINE-MONTAIGUT (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 818 h.
GLAIRE-ET-VILLETTE (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 376 h.
GLAIZIL (LE) [H.-Alpes], cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 531 h.
GLAMONDANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 316 h.
GLAND (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 315 h.
GLAND (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 241 h.
GLANDAGE (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 662 h.
GLANES (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 306 h.
GLANGES (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 1,141 h.
GLANNES (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 288 h.
GLANON (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 258 h.
GLANVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 250 h.
GLATENS (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 81 h.
GLATIGNY (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 346 h.
GLATIGNY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 247 h.
GLAY (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 474 h.
GLEIZÉ (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 1,296 h.
GLÉNAC (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 865 h.
GLÉNAT (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 669 h.
GLÉNAY (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 674 h.
GLÉNIC (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 1,350 h.
GLENNES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 317 h.
GLÉNOUZE (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 204 h.
GLÈRE (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 174 h.
GLICOURT (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 227 h.
GLISOLLES (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 283 h.
GLISY (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 279 h.
GLOMEL (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp; 3,670 h.
GLONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 660 h.
GLORIANES (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 190 h.
GLOS (Calvados), 1[er] cant. et arr. de Lisieux; 872 h. O.
GLOS-LA FERRIÈRE (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 782 h.
GLOS SUR-RISLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 369 h. O.
GLUIRAS (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 2,750 h.
GLUN (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 489 h.
GLUX (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 789 h.
GOAREC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 811 h.
GOAS (Tarn-et Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 81 h.
GOCONG (Cochinchine française), ch.-l. d'arr.; 6,000 h. (50,692 h. dans le district).
GODEFROY (LA) [Manche], cant. et arr. d'Avranches; 235 h.
GODENVILLERS (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 184 h.
GODERVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 1,312 h.
GODEWAERSVELDE (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 1,770 h.
GODISSON (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 226 h.
GODIVELLE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 207 h.
GODONCOURT (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 547 h.
GOÈS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 349 h.
GŒULZIN (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 902 h.
GOGNEY (Meurthe et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 213 h. E.
GOGNIES-CHAUSSÉE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 810 h.
GOHANNIÈRE (LA) [Manche],

cant. et arr. d'Avranches; 203 h.
GOHIER (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 230 h.
GOHORY (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 429 h.
GOINCOURT (Oise), cant. sud-ouest et arr. de Beauvais; 603 h.
GOLANCOURT (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 385 h.
GOLBEY (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 1,149 h.
GOLFECH (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 717 h.
GOLINHAC (Aveyron), cant. d'Entraygues, arr. d'Espalion; 1,192 h.
GOLLEVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 359 h.
GOMBERGEAN (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 312 h.
GOMEN (Nouvelle-Calédonie), centre de population. [•], ⊤.
GOMER (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 215 h.
GOMETZ-LA-VILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 310 h.
GOMETZ-LE-CHÂTEL (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 441 h.
GOMIECOURT (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 231 h.
GOMMECOURT (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 297 h.
GOMMECOURT (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 451 h.
GOMMEGNIES (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 3,517 h. ▭ N.
GOMMENÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,247 h.
GOMMENEC'H (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 1,286 h.
GOMMERVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 434 h.
GOMMERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 543 h.
GOMMEVILLE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 380 h.
GOMONT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 498 h.
GONAINCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 132 h.
GONCELIN (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 1,543 h. ▭ P.-L.-M., [•], ⊤.
GONCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 588 h.
GONDECOURT (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 2,095 h.
GONDENANS-MONTBY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 396 h.
GONDENANS-MOULINS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 215 h.
GONDEVILLE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 548 h.
GONDRECOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 400 h.
GONDRECOURT (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 1,711 h. ▭ E., [•], ⊤.
GONDREVILLE (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 283 h.
GONDREVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 1,365 h. [•].
GONDREVILLE (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 142 h.
GONDREXON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 106 h.
GONDRIN (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 2,162 h. [•], ⊤.
GONDS (LES) [Charente-Inf.], cant. sud et arr. de Saintes; 786 h.
GONESSE (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 2,935 h. [•], ⊤.
GONEZ (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 48 h.
GONFARON (Var), cant. de Besse, arr. de Brignoles; 2,175 h. ▭ P.-L.-M., [•], ⊤.
GONFREVILLE (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 374 h.
GONFREVILLE-CAILLOT (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 340 h.
GONFREVILLE - L'ORCHER (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr du Havre; 846 h.
GONFRIÈRE (LA) [Orne], cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 442 h. ▭ O.
GONNEHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 1,811 h.
GONNELIEU (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 868 h.
GONNETOT (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 317 h.
GONNEVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 921 h.
GONNEVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 552 h.
GONNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 576 h. ⊤.
GONNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 837 h.
GONNEVILLE - SUR - DIVES (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 615 h.
GONNEVILLE - SUR - HONFLEUR (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 568 h. ⊤.
GONNEVILLE - SUR - MER - VILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 325 h.
GONNORD (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,605 h. [•], ⊤.
GONSANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 582 h.
GONTAUD (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 1,317 h. [•], ⊤.
GONVILLARS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 97 h.
GONZEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 297 h.
GOOS (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 596 h.
GORBIO (Alpes-Mar.), cant. de Menton, arr. de Nice; 496 h.
GORCY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,199 h.
GORDES (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Apt; 2,204 h. [•], ⊤.
GORÉE (Sénégal), ch.-l. d'arr.; 3,243 h. Port et docks.
GORENFLOS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 502 h.
GORETTY (Inde française), aldée ou village voisin de Chandernagor.
GORGES (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 1,855 h.
GORGES (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 1,104 h.
GORGES (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 130 h.
GORGUE (LA) [Nord], cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck; 3,885 h. ▭ N., [•], ⊤.
GORHEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 143 h.
GORNAC (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 439 h.
GORNIÈS (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 431 h.
GORRE (H.-Vienne), cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre, arr. de Rochechouart; 871 h.
GORREVOD (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 542 h.
GORRON (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 2,856 h. [•], ⊤.
GORSES (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 1,241 h.
GOSIER (LE) [Guadeloupe], cant. et arr. de La Pointe-à-Pitre; 4,883 h.
GOSNAY (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr de Béthune; 253 h.
GOSNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 1,198 h.
GOTEIN-LIBARRENX (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 506 h.
GOUAIX (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 1,000 h. ▭ E., [•].
GOUALADE (Gironde), cant. de Captieux, arr. de Bazas; 287 h.
GOUAUX (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 115 h.
GOUAUX-DE-LARBOUST (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 153 h.
GOUAUX-DE-LUCHON (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon arr. de Saint-Gaudens; 243 h.
GOUBERVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 306 h.
GOUCHAUPRÉ (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 129 h.
GOUDARGUES (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 1,135 h. [•], ⊤.
GOUDELANCOURT-LÈS-BERRIEUX (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 122 h.
GOUDELIN (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Guingamp; 2,210 h.
GOUDET (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 510 h.
GOUDEX (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 116 h.
GOUDON (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 425 h.
GOUDOURVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 430 h.
GOUÉCOURT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 96 h.
GOUESNACH (Finistère), cant. de Fouesnant, arr. de Quimper; 844 h.
GOUESNIÈRE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint-Servan, arr. de Saint-Malo; 910 h. ▭ O., ⊤.
GOUESNOU (Finistère), 2e cant. et arr. de Brest; 1,474 h. [•] fb.
GOUEX (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 763 h.
GOUÉZEC (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 2,247 h.
GOUHELANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 323 h.
GOUHENANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 691 h. [•], ⊤.
GOUILLONS (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 415 h.
GOUISE (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 478 h.
GOUJOUNAC (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 520 h.
GOULAFRIÈRE (LA) [Eure], cant. de Broglie, arr. de Bernay; 345 h.
GOULET (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 444 h.
GOULIEN (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 1,074 h.
GOULIER-ET-OLBIER (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 1,089 h.
GOULLES (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 1,070 h.
GOULLES (LES) [Côte-d'Or], cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 92 h.
GOULOUX (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 587 h.
GOULT (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 1,280 h. ▭ P.-L.-M., [•].
GOULVEN (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 750 h.
GOUMOIS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 216 h. [•].
GOUPILLIÈRES (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 186 h.
GOUPILLIÈRES (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 822 h.
GOUPILLIÈRES (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 251 h.
GOUPILLIÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 315 h.
GOURAINCOURT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 186 h.
GOURAY (LE) (Côtes-du-Nord), cant. de Collinée, arr. de Loudéac; 1,993 h.
GOURAYA (Alger), arr. d'Alger; *com. mixte*, 23,865 h. [•], fb., ⊤.
GOURBERA (Landes), cant. et arr. de Dax; 358 h.
GOURBESVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 388 h.
GOURBEYRE (Guadeloupe), cant. et arr. de La Basse-Terre; 2,915 h.
GOURBIT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 754 h.
GOURCHELLES (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 185 h. ▭ N.
GOURDAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 1,721 h.
GOURDIÈGES (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 164 h.
GOURDON (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 168 h.
GOURDON (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 637 h.
GOURDON (Lot), ch.-l. d'arr.; 5,087 h. [•], ⊤.
GOURDON (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 876 h.
GOURFALEUR (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 475 h.
GOURGANÇON (Marne), cant. de La Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 302 h.
GOURGÉ (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 1,782 h. ▭ Et., [•].
GOURGEON (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 476 h.
GOURGUE (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 160 h.
GOURHEL (Morbihan), cant. et arr. de Ploërmel; 217 h.
GOURIN (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 4,448 h. ▭, ⊤.

GOURNAY (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux ; 232 h.
GOURNAY (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre ; 775 h.
GOURNAY (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel ; 3,631 h. N. et O., .
GOURNAY (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle ; 742 h.
GOURNAY - SUR - ARONDE (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne ; 791 h.
GOURNAY-SUR-MARNE (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise ; 142 h.
GOURS (LES) [Charente], cant. d'Aigre, arr. de Ruffec ; 250 h.
GOURS (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne ; 400 h.
GOURVIEILLE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary ; 124 h.
GOURVILETTE (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 357 h.
GOURVILLE (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême ; 994 h.
GOURZON (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy ; 398 h.
GOUSSAINCOURT (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy ; 322 h.
GOUSSAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux ; 559 h.
GOUSSAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise ; 597 h. N.
GOUSSANCOURT (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry ; 223 h.
GOUSSE (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax ; 243 h.
GOUSSONVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes ; 208 h.
GOUSTRANVILLE (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque ; 218 h.
GOUTELLE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Pontgibaud, arr. de Riom, 1,032 h.
GOUTEVERNISSE (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret ; 172 h.
GOUTS (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever ; 509 h.
GOÛTS-ROSSIGNOLS (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac ; 810 h.
GOUTTIÈRES (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay ; 272 h.
GOUTTIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom ; 926 h.
GOUTZ (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure ; 394 h.
GOUVERNES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux ; 345 h.
GOUVES (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras ; 140 h.
GOUVETS (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô ; 682 h.
GOUVIEUX (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis ; 1,997 h.
GOUVILLE (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux ; 362 h.
GOUVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances ; 1,734 h.
GOUVIX (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise ; 349 h.
GOUX (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon ; 101 h.
GOUX (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard ; 320 h.
GOUX (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande ; 230 h.
GOUX (Jura), cant. et arr. de Dôle ; 283 h.
GOUX (Deux-Sèvres), cant. de La Mothe-Sainte-Héraye, arr. de Melle ; 518 h.
GOUX-LES-USIERS (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier ; 726 h.
GOUY (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin ; 1,420 h.
GOUY (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen ; 301 h.
GOUY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras ; 592 h. N. (Arras à Doullens).
GOUY-EN-TERNOIS (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol ; 360 h.
GOUY - LES - GROSEILLERS (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont ; 47 h.
GOUY-L'HÔPITAL (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens ; 108 h.
GOUY-SAINT-ANDRÉ (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil ; 886 h.
GOUY-SERVINS (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune ; 356 h.
GOUY-SOUS-BELLONNE (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras ; 771 h.
GOUZANGREZ (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise ; 154 h.
GOUZE (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez ; 298 h.
GOUZEAUCOURT (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai ; 2,409 h. N.,
GOUZENS (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret ; 211 h.
GOUZON (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac ; 1,481 h.
GOUZOUGNAT (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac ; 357 h.
GOVEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon ; 2,357 h.
GOVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy ; 618 h.
GOYAVE (Guadeloupe), cant. de Capesterre, arr. de La Basse-Terre ; 1,198 h.
GOYENCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier ; 177 h.
GOYRANS (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse ; 181 h.
GRABELS (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier ; 638 h.
GRAÇAY (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges ; 3,140 h.
GRÂCE (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac ; 1,141 h.
GRÂCES (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp ; 1,446 h.
GRADIGNAN (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux ; 2,453 h.
GRAFFIGNY - CHEMIN (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont ; 741 h.
GRAGNAGUE (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse ; 540 h. Or.,
GRAIGNES (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô ; 1,126 h.
GRAILHEN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 74 h.
GRAIMBOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre ; 541 h.
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras ; 1,416 h.
GRAINVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 421 h.
GRAINVILLE-LANGANNERIE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise ; 376 h.
GRAINVILLE - LA - TEINTURIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot ; 1,191 h.
GRAINVILLE-SUR-ODON (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen ; 350 h.
GRAINVILLE-SUR-RY (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen ; 237 h.
GRAINVILLE - YMAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre ; 456 h. O.,
GRAIS (LE) [Orne], cant. de Briouze, arr. d'Argentan ; 706 h.
GRAISSAC (Aveyron), cant. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion ; 781 h.
GRAISSESSAC (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers ; 3,089 h. M.,
GRAIX (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Étienne ; 390 h.
GRAMAT (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon ; 4,032 h. Or.,
GRAMAZIE (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux ; 120 h.
GRAMBOIS (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt ; 661 h.
GRAMMOND (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison ; 842 h.
GRAMMONT (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure ; 214 h.
GRAMOND (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez ; 834 h.
GRAMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin ; 550 h.
GRANACE (Corse), cant. et arr. de Sartène ; 232 h.
GRANCEY - LE - CHÂTEAU (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon ; 601 h.
GRANCEY-SUR-OURCE (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine, 815 h.
GRANCHAMP (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres ; 207 h.
GRAND (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau ; 1,193 h. E.,
GRAND - ABERGEMENT (LE) [Ain], cant. de Brénod, arr. de Nantua ; 631 h.
GRAND-AUVERNÉ (Loire-Inf.), cant. de Moisdon, arr. de Châteaubriant ; 1,802 h.
GRAND-BORNAND (LE) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy ; 1,948 h.
GRAND-BOURG (LE) [Creuse], ch.-l. de cant., arr. de Guéret ; 3,000 h.
GRAND BOURG (LE) [Marie-Galante], ch.-l. de cant., arr. de Marie-Galante ; 7,197 h.
GRANDCAMP (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux ; 1,704 h.
GRAND-CAMP (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay ; 400 h.
GRAND - CAMP (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre ; 405 h.
GRAND CASTANG (Dordogne), cant. de Saint-Alvère, arr. de Bergerac ; 188 h.
GRAND CELLAND (LE) [Manche], cant. de Brecey, arr. d'Avranches ; 996 h.
GRANDCHAIN (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay ; 241 h.
GRANDCHAMP (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel ; 218 h.
GRANDCHAMP (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux ; 164 h.
GRAND CHAMP (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes ; 3,691 h.
GRANDCHAMP (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers ; 376 h.
GRANDCHAMP (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes ; 175 h.
GRANDCHAMP (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny ; 991 h.
GRANDCHAMPS (Loire-Inf.), cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arr. de Nantes ; 1,895 h.
GRAND-CHARMONT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard ; 631 h.
GRAND CHÂTEL (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude ; 94 h.
GRAND CŒUR (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers ; 232 h.
GRAND COMBE (LA) [Doubs], cant. de Morteau, arr. de Pontarlier ; 969 h.
GRAND'COMBE (LA) [Gard], ch.-l. de cant., arr. d'Alais ; 12,138 h. P.-L.-M.,
GRAND'COMBE - DES - BOIS (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard ; 283 h.
GRAND-CORENT (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg ; 265 h.
GRAND-COURONNE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen ; 1,539 h. O.,
GRANDCOURT (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel ; 718 h.
GRANDCOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne ; 585 h.
GRAND-CROIX (LA) [Loire], cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne ; 4,322 h. P.-L.-M.,
GRANDE-ALDÉE (Inde française), Territ. de Karikal, la plus importante des aldées (villages) de ce territoire.
GRANDECOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray ; 120 h.
GRANDE FOSSE (LA) [Vosges], cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié ; 574 h.
GRANDE - PAROISSE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau ; 988 h.
GRANDE-RIVIÈRE (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude ; 529 h.
GRANDES CHAPELLES (LES) [Aube], cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube ; 636 h.
GRANDES - CÔTES (LES) [Marne], cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François ; 306 h.
GRANDES - LOGES (LES) [Marne], cant. et arr. de Châlons-sur-Marne ; 166 h.
GRANDES - VENTES (LES) [Seine-Inf.], cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe ; 1,711 h.
GRANDE - SYNTHE (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque ; 782 h.
GRANDE - VERRIÈRE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun ; 1,952 h.
GRANDEYROLLES (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire ; 116 h.
GRAND FAILLY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey ; 718 h. E.
GRAND FAYT (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes ; 584 h.
GRANDFONTAINE (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon ; 346 h.
GRANDFONTAINE-FOURNETS (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames ; 434 h.
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames ; 133 h.
GRAND FRESNOY (Oise), cant.

d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 954 h. ⊠.

GRAND-GALLARGUES (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 1,479 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRANDHAM (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 208 h.

GRAND-JEAN (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 469 h. 🚉 Et.

GRAND'LANDES (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 656 h.

GRAND-LAVIERS (Somme), cant. nord et arr. d'Abbeville; 277 h.

GRAND-LEMPS (LE) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin; 2,083 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRAND-LUCÉ (LE) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais; 2,091 h. ⊠.

GRANDLUP-ET-FAY (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 518 h.

GRAND-MADIEU (LE) [Charente], cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 390 h.

GRAND-MESNIL (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 183 h.

GRANDOUET (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 930 h.

GRANDPRÉ (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 1,259 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

GRAND-PRESSIGNY (LE) [Indre-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Loches; 1,779 h.

GRAND-PUITS (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 307 h. 🚉 E., ⊤.

GRAND-QUEVILLY (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 1,731 h. 🚉 Et.

GRANDRIEU (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Mende; 1,861 h. ⊠, ⊤.

GRANDRIEUX (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 192 h.

GRANDRIF (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Anthème, arr. d'Ambert; 1,378 h.

GRANDRIS (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 2,311 h. ⊠, ⊤.

GRANDRU (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 351 h.

GRAND-RULLECOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 583 h.

GRANDRUPT (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 385 h.

GRANDRUPT-DE-BAINS (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Épinal; 311 h.

GRANDSAIGNE (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 481 h.

GRAND-SERRE (LE) [Drôme], ch.-l. de cant., arr. de Valence; 1,563 h. ⊠, ⊤.

GRAND-VABRE (Aveyron), cant. de Conques, arr. de Rodez; 1,385 h.

GRANDVAL (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Roche-Savine, arr. d'Ambert; 634 h.

GRANDVALS (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 241 h.

GRANDVAUX (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 262 h.

GRANDVELLE-ET-PERRENOT (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 431 h.

GRANDVILLARS (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 2,177 h. 🚉 E.

GRANDVILLE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 145 h.

GRANDVILLE-GAUDREVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 277 h.

GRANDVILLERS (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 1,141 h.

GRANDVILLERS-AUX-BOIS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 293 h.

GRANDVILLIERS (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 233 h.

GRANDVILLIERS (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,700 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.

GRANE (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 1,732 h. ⊠.

GRANÈS (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 131 h.

GRANGE (LA) [Doubs], cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 214 h.

GRANGE-DE-VAIVRE (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 720 h.

GRANGE-LE-BOCAGE (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 412 h.

GRANGERMONT (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 412 h.

GRANGES (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 165 h.

GRANGES (LES) [Aube], cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 132 h.

GRANGES (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 580 h.

GRANGES (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 324 h.

GRANGES (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 2,765 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

GRANGES-D'ANS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 694 h.

GRANGES-DE-PLOMBIÈRES (Vosges), cant. de Plombières, arr. de Remiremont; 1,397 h.

GRANGES-DE-VIENNEY (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 69 h.

GRANGES-GONTARDES (LES) [Drôme], cant. de Pierrelatte, arr. de Montélimar; 505 h.

GRANGES-LA-VILLE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 303 h.

GRANGES-LE-BOURG-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 372 h.

GRANGES-LE-ROI (LES) [Seine-et-Oise], cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 367 h.

GRANGES-MAILLOT (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 83 h.

GRANGES-NARBOZ (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 296 h.

GRANGES-SAINTE-MARIE (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 164 h.

GRANGES-SUR-AUBE (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 326 h.

GRANGES-SUR-BAUME (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 294 h.

GRANGETTES (LES) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 174 h.

GRANGUES (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 240 h.

GRANIER (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 537 h.

GRANIEU (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 385 h.

GRANS (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 1,794 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRANVILLE (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 11,040 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 O., ⊠, ⊤.

GRANZAY (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 438 h.

GRAS (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 1,174 h.

GRAS (LES) [Doubs], cant. de Morteau, arr. de Pontarlier; 1,024 h.

GRASSAC (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 597 h.

GRASSE (Alpes-Mar.), ch.-l. d'arr.; 12,087 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRATELOUP (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 529 h.

GRATENS (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 540 h.

GRATENTOUR (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 302 h.

GRATERIS (LE) [Doubs], cant. sud et arr. de Besançon; 74 h.

GRATIBUS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 188 h.

GRATOT (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 668 h.

GRATREUIL (Marne), cant. de Ville-en-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 115 h.

GRATTEPANCHE (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 252 h.

GRATTERY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 246 h.

GRAU-DU-ROI (LE) [Gard], cant. d'Aiguesmortes, arr. de Nîmes; 1,044 h.

GRAULGES (LES) [Dordogne], cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 201 h.

GRAULHET (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Lavaur; 6,945 h. ⊠, ⊤.

GRAUVES (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 490 h.

GRAVAL (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 164 h.

GRAVE (LA) [H.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Briançon; 1,251 h. ⊠, ⊤.

GRAVELINES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque; 8,416 h. Place forte. 🚉 N., ⊠, ⊤.

GRAVELLE (LA) [Mayenne], cant. de Loiron, arr. de Laval; 523 h. ⊠.

GRAVERIE (LA) [Calvados], cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 804 h.

GRAVERON-SÉMERVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 195 h.

GRAVES (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 222 h.

GRAVESON (Bouches-du-Rhône), cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles; 5,801 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRAVIÈRES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 737 h.

GRAVIGNY (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 754 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE (Seine-Inf.), cant. est et arr. du Havre; 4,473 h. 🚉 O.

GRAVON (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 114 h.

GRAY (H.-Saône), ch.-l. d'arr.; 7,254 h. 🚉 E. et P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRAYAN-ET-L'HÔPITAL (Gironde), cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre; 811 h.

GRAYE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 404 h.

GRAYE-ET-CHARNAY (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 331 h.

GRAY-LA-VILLE (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 435 h.

GRAYSSAS (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 286 h.

GRAZAC (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 312 h.

GRAZAC (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 1,634 h.

GRAZAC (Tarn), cant. de Rabastens, arr. de Gaillac; 968 h.

GRAZAY (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,140 h.

GRÉALOU (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 531 h.

GRÉASQUE (Bouches-du-Rhône), cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 903 h. ⊠, ⊤.

GRÉBAULT-MESNIL (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 268 h.

GRÉCOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 78 h.

GREDISANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 182 h.

GRÉE-SAINT-LAURENT (LA) [Morbihan], cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 372 h.

GRÉEZ-SUR-ROC (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 1,247 h.

GREFFEIL (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 184 h.

GRÈGES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 251 h.

GRÉGY (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 158 h.

GRÉMÉVILLERS (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 480 h.

GREMILLY (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 369 h.

GRÉMONVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 449 h. 🚉 O.

GRENADE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 3,906 h. ⊠, ⊤.

GRENADE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,413 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.

GRENAND-LÈS-SOMBERNON (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 278 h.

GRENANT (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 505 h.

GRENAY (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 520 h.

GRENAY (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 316 h.

GRENIER-MONTGON (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 317 h.

GRENOBLE (Isère), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 51,371 h. Ch.-l. d'académie et de commandement militaire (14e corps); place forte (forts); succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRENOIS (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 667 h.

GRENTHEVILLE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 121 h.

GRENY (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 188 h.

GRÉOLIÈRES (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 516 h.

GRÉOUX (B.-Alpes), cant. de Valensole, arr. de Digne; 1,228 h. ⊠, ⊤.

GRÉPIAC (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 468 h.

GRÈS (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 283 h.

GRÉSIGNY-SAINTE-REINE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 252 h.

GRESIN (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 495 h.

GRESLE (LA) [Loire], cant. de Belmont, arr. de Roanne; 2,541 h.

GRESSE (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 613 h.

GRESSEY (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 347 h.

GRESSY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 92 h.

GRÉSY-SUR-AIX (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 1,347 h. 🚉 P.-L.-M.

GRÉSY-SUR-ISÈRE (Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Albertville; 1,418 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRETZ (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 642 h. 🚂 E., ⊤.

GREUCOURT (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 134 h.

GREUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 590 h.

GREUX (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 245 h.

GRÉVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 504 h.

GREVILLERS (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 891 h.

GREVILLY (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 174 h.

GREZ (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 355 h. 🚂 N.

GREZ (LE) [Sarthe], cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 459 h.

GREZ (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 605 h.

GRÉZAC (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 848 h.

GRÉZELS (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 605 h.

GREZ-EN-BOUËRE (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Gontier; 1,629 h. 🚂 O., ⊠, ⊤.

GRÉZES (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 320 h.

GRÈZES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 839 h.

GRÈZES (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 402 h.

GRÈZES (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 440 h.

GRÈZET-CAVAGNAN (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 524 h.

GRÉZIAN (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 143 h.

GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 1,018 h.

GRÉZIEU-LE-MARCHÉ (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 906 h.

GRÉZIEUX (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 215 h. 🚂 P.-L.-M.

GRÉZILLAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 772 h.

GRÉZILLÉ (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 647 h.

GREZ-NEUVILLE (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 1,155 h.

GREZOLLES (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 554 h.

GRICOURT (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 760 h.

GRIÈGES (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 1,065 h.

GRIGNAN (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Montélimar; 1,748 h. ⊠, ⊤.

GRIGNEUSEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 275 h.

GRIGNEVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 562 h.

GRIGNOLS (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 977 h.

GRIGNOLS (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 1,801 h. ⊠, ⊤.

GRIGNON (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 439 h.

GRIGNON (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 428 h.

GRIGNONCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 244 h.

GRIGNY (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 375 h.

GRIGNY (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon; 2,162 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

GRIGNY (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 504 h.

GRILLON (Vaucluse), cant. de Valréas, arr. d'Orange; 1,280 h.

GRILLY (Ain), cant. et arr. de Gex; 409 h.

GRIMAUCOURT-EN-WOËVRE (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 311 h.

GRIMAUCOURT-PRÈS-SAMPIGNY (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 281 h.

GRIMAUD (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 1,174 h. ⊠, ⊤.

GRIMAUDIÈRE (LA) [Vienne], cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 361 h.

GRIMAULT (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 390 h.

GRIMBOSQ (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 326 h. 🚂 O.

GRIMESNIL (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances; 193 h.

GRIMONVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 332 h.

GRINCOURT-LÈS-PAS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 112 h.

GRIPPORT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 459 h.

GRIPT (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 294 h.

GRISCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 157 h.

GRISELLES (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 249 h.

GRISOLLES (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 273 h.

GRISOLLES (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 2,023 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

GRISY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 131 h.

GRISY-LES-PLÂTRES (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 469 h. ⊠.

GRISY-SUISNES (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 999 h. ⊠, ⊤.

GRISY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 174 h.

GRIVES (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 458 h.

GRIVESNES (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 432 h. ⊠ fb.

GRIVILLERS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 124 h.

GRIVY-LOISY (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 444 h.

GRIZELLES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 853 h.

GROFFLIERS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 614 h.

GROISE (LA) [Nord], cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 914 h.

GROISSIAT (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 260 h.

GROISY (H.-Savoie), cant. de Thorens, arr. d'Annecy; 1,610 h.

GROIX (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 4,660 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. ⊠.

GROIZES (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 453 h.

GROLEJAC (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 835 h.

GRON (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 1,065 h.

GRON (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 679 h.

GRONARD (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 234 h.

GROSBOIS (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 346 h. ⊤.

GROSBOIS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 112 h.

GROSBOIS-LÈS-TICHEY (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 141 h.

GROSBREUIL (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 1,405 h.

GROS-CHASTANG (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 657 h.

GROSEILLERS (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 145 h.

GROSLAY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,115 h. 🚂 N.

GROSLÉE (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 617 h.

GROSLEY (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 467 h.

GROSMAGNY (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 646 h.

GROS-MORNE (LE) [Martinique], cant. de Trinité, arr. de Saint-Pierre; 7,440 h.

GROSNE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 224 h.

GROSPIERRES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 909 h. 🚂 P.-L.-M.

GROSROUVRE (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 595 h.

GROSROUVRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 140 h.

GROSSA (Corse), cant. et arr. de Sartène; 438 h.

GROSSETO-PRUGNA (Corse), cant. de Santa-Maria-Sichè, arr. d'Ajaccio; 638 h. ⊤.

GROSSŒUVRE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 443 h.

GROSSOUVRE (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 521 h.

GROS-THEIL (LE) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 760 h. ⊠, ⊤.

GROSVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 634 h. ⊠.

GROUCHES-LUCHUEL (Somme), cant. et arr. de Doullens; 763 h.

GROUGIS (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 1,487 h. ⊤.

GROUTTE (LA) [Cher], cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 194 h.

GROZON (Jura), cant. et arr. de Poligny; 768 h. 🚂 P.-L.-M., ⊤.

GRUCHET-LE-VALASSE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 1,848 h. 🚂 O.

GRUCHET-SAINT-SIMÉON (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 875 h.

GRUES (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,250 h.

GRUEY-LÈS-SURANCE (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Épinal; 1,624 h.

GRUFFY (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 909 h.

GRUGÉ-L'HÔPITAL (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 631 h.

GRUGIES (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 597 h. ⊠, ⊤.

GRUGNY (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 175 h.

GRUISSAN (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 2,342 h. ⊠, ⊤.

GRUMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 488 h.

GRUN (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 455 h.

GRUNY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 327 h.

GRURY (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Évêque, arr. d'Autun; 1,306 h.

GRUSON (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 382 h.

GRUSSE (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 323 h.

GRUST (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 178 h.

GRUYÈRES (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 106 h.

GUA (LE) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Marennes; 1,878 h. ⊠, ⊤.

GUA (LE) [Isère], cant. de Vif, arr. de Grenoble; 1,159 h.

GUAGNO (Corse), cant. de Soccia, arr. d'Ajaccio; 1,074 h.

GUAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux, 449 h.

GUARBECQUE (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 800 h.

GUARGALÈ (Corse), cant. de Santa-Maria-Sichè, arr. d'Ajaccio; 401 h.

GUCHAN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 278 h.

GUCHEN (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 436 h.

GUDAS (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 260 h.

GUDMONT (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 327 h.

GUÉCÉLARD (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 595 h.

GUÉ-D'ALLERÉ (LE) [Charente-Inf.], cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 863 h.

GUÉ-DE-LA-CHAÎNE (LE) [Orne], cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 1,256 h.

GUÉ-DE-LONGROI (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 388 h.

GUÉDÉNIAU (LE) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Baugé; 736 h.

GUÉ-DE-VELLUIRE (LE) [Vendée], cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,008 h. ⊠.

GUÉ-D'HOSSUS (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 871 h.

GUÉGON (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 2,977 h.

GUÉHENNO (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 1,262 h.

GUÉHÉBERT (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 335 h.

GUELAAT-BOU-SBA (Constantine), arr. de Guelma; 753 h.

GUELMA (Constantine), ch.-l. d'arr., 6,936 h.; *com. mixte*, 31,691 h. 🚂 de la ligne de Bône au Kroubs, ⊤.

GUELTAS (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 1,043 h.

GUÉMAPPE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 433 h.

GUÉMÉNÉ (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 1,470 h. ⊠, ⊤.

GUÉMÉNÉ-PENFAO (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 6,566 h. 🚂 O., ⊠, ⊤.

GUÉMICOURT (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 26 h.

GUEMPS (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 975 h.

GUÉMY (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 70 h.

GUENGAT (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 1,228 h.

GUÉNIN (Morbihan), cant. de Baud, arr. de Pontivy; 1,805 h.

GUENROC (Côtes-du-Nord),

cant. de Chauloes, arr. de Dinan; 614 h.

GUENROUET (Loire-Inf.), cant. de Saint-Gildas-des-Bois, arr. de Saint-Nazaire; 3,649 h.

GUÊPREI (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 250 h.

GUER (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 3,476 h. ✉.

GUÉRANDE (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 6,912 h. 🚉 Et., ✉, ⚡.

GUÉRARD (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 1,427 h. 🚉 E., ✉ fb., ⚡.

GUERBAVILLE (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 1,390 h. 🚉 O., ⚡.

GUERBIGNY (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 602 h.

GUERCHE (LA) [Ille-et-Vilaine], ch.-l. de cant., arr. de Vitré; 4,979 h. 🚉 O., ✉, ⚡.

GUERCHE (LA) [Indre-et-Loire], cant. du Grand Pressigny, arr. de Loches; 459 h.

GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA) [Cher], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 3,450 h. 🚉 Or., ✉, ⚡.

GUERCHEVILLE (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 347 h.

GUERCHY (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 666 h. ✉, ⚡.

GUÉREINS (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 672 h.

GUÉRET (Creuse), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 6,749 h. 🚉 Or., ✉, ⚡.

GUERFAND (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 218 h.

GUERGOUR (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 54,091 h.

GUÉRIGNY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 3,046 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

GUÉRIN (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 424 h.

GUERLESQUIN (Finistère), cant. de Plouigniau, arr. de Morlaix; 1,899 h. ✉.

GUERMANTES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr de Meaux; 163 h.

GUERN (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 2,734 h.

GUERNANVILLE (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 158 h.

GUERNES (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 498 h.

GUERNY (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 168 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.

GUERON (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 224 h.

GUÉROULDE (LA) [Eure], cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 918 h.

GUERPONT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 315 h.

GUERQUESALLES (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 262 h.

GUERREAUX (LES) [Saône-et-Loire], cant. de Digoin, arr. de Charolles; 755 h.

GUERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 701 h.

GUERVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 747 h.

GUESCHARD (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 937 h.

GUESNAIN (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 914 h.

GUESNES (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 628 h.

GUÉTHARY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 585 h. 🚉 M.

GUET-N'DAR (Sénégal), village près de Saint-Louis.

GUETTAR-EL-AÏCH (Constantine), arr. de Constantine; 1,792 h.

GUEUDECOURT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 350 h.

GUEUGNON (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 3,345 h. ✉, ⚡.

GUEURES (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 706 h.

GUEUTTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 191 h.

GUEUTTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 543 h.

GUEUX (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 612 h.

GUEYTES-ET-LABASTIDE (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 106 h.

GUEYZE (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 515 h.

GUGNÉCOURT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 251 h.

GUGNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vezelise, arr. de Nancy; 172 h.

GUGNEY AUX-AULX (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 606 h.

GUIBERMESNIL (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 160 h.

GUIBEVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 55 h.

GUICHAINVILLE (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 368 h.

GUICHE (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 1,410 h.

GUICHE (LA) [Saône-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 932 h. ✉, ⚡.

GUICHEN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Redon; 3,851 h. ✉, ⚡.

GUICLAN (Finistère), cant. de Taulé, arr. de Morlaix; 3,517 h.

GUIDEL (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient; 4,257 h.

GUIERCHE (LA) [Sarthe], cant. de Ballon, arr. du Mans; 637 h. 🚉 O., ⚡.

GUIGNECOURT (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 161 h.

GUIGNEMICOURT (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 260 h.

GUIGNEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon; 3,129 h.

GUIGNES (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 985 h. ✉.

GUIGNEVILLE (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 519 h.

GUIGNEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 181 h.

GUIGNICOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 571 h. 🚉 N. et E., ✉, ⚡.

GUIGNICOURT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 346 h. 🚉 E.

GUIGNONVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 385 h.

GUIGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 160 h.

GUILBERVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,474 h.

GUILERS (Finistère), 2ᵉ cant. et arr. de Brest; 1,594 h.

GUILERS (Finistère), cant. de Plougastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 639 h.

GUILHERAND (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 568 h.

GUILLAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 199 h.

GUILLAC (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 1,512 h.

GUILLAUCOURT (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 600 h. 🚉 N., ✉, ⚡.

GUILLAUME-PEYROUSE (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 407 h.

GUILLAUMES (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Puget-Théniers; 1,289 h. ✉.

GUILLEMONT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 510 h.

GUILLERMIE (LA) [Allier], cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 885 h.

GUILLERVAL (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 546 h.

GUILLESTRE (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. d'Embrun; 1,491 h. ✉, ⚡.

GUILLEVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 369 h.

GUILLIERS (Morbihan), cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel; 2,293 h.

GUILLIGOMARC'H (Finistère), cant. d'Arzano, arr. de Quimperlé; 1,064 h.

GUILLON (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 201 h.

GUILLON (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Avallon; 870 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

GUILLONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 865 h.

GUILLOS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 454 h.

GUILLY (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 700 h.

GUILLY (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 734 h.

GUILMÉCOURT (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 359 h.

GUILVINEC (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 1,968 h. ✉, ⚡.

GUIMAËC (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,725 h.

GUIMILIAU (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 1,526 h.

GUIMPS (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 926 h.

GUINARTHE-PARENTIES (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 258 h.

GUINCOURT (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 295 h.

GUINDRECOURT-AUX-ORMES (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 288 h.

GUINDRECOURT-SUR-BLAISE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 185 h.

GUINECOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 72 h.

GUÎNES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Boulogne; 4,290 h. 🚉 du chemin de fer d'Anvin à Calais. ✉, ⚡.

GUINGAMP (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr.; 8,404 h. 🚉 O., ✉, ⚡.

GUIPAVAS (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 7,077 h. ✉, ⚡.

GUIPEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 1,752 h.

GUIPRONVEL (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 396 h.

GUIPRY (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 3,323 h.

GUIPY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 757 h.

GUIRY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 144 h.

GUISCARD (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 1,454 h. ✉, ⚡.

GUISCRIFF (Morbihan), cant. de Faouët, arr. de Pontivy; 3,754 h.

GUISE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 7,131 h. 🚉 N., ✉, ⚡.

GUISENIERS (Eure), cant. et arr. des Andelys; 399 h.

GUISLAIN (LE) [Manche], cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 359 h.

GUISSÈNY (Finistère), cant. de Lannilis, arr. de Brest; 2,813 h.

GUISY (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 187 h.

GUITALENS (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 571 h. ✉, ⚡.

GUITERA (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 335 h.

GUITINIÈRES (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 3,210 h.

GUITRANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 294 h.

GUÎTRES (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 1,467 h. 🚉 Et., ✉, ⚡.

GUITRY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 289 h.

GUITTÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Chaulnes, arr. de Dinan; 1,011 h.

GUIVRY (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 430 h.

GUIZANCOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 159 h.

GUIZENGEARD (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 362 h.

GUIZERIX (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 435 h.

GUJAN (Gironde), cant. de La Teste, arr. de Bordeaux; 3,906 h. 🚉 M., ✉, ⚡.

GUMERY (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 305 h.

GUMIANE (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 142 h.

GUMIÈRES (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 934 h.

GUMOND (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 509 h.

GUNY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 664 h.

GURAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 247 h.

GURAT (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 553 h.

GURCY-LE-CHÂTEL (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 219 h.

GURGY (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 560 h. ⚡.

GURGY-LA-VILLE (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 165 h.

GURGY-LE-CHÂTEAU (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 293 h.

GURMENÇON (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron Sainte-Marie; 302 h.

GURS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 624 h.

GURUNHUEL (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 1,392 h.

GURY (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 195 h.

GUSSAINVILLE (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 72 h.

GUSSIGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 508 h.

GUSTAVIA (île Saint-Barthélemy), cant. et arr. de Saint-Barthélemy; 800 h.

GUYANCOURT (Seine-et-Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 648 h.

GUYANS-DURNES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 257 h.

GUYANS-VENNES (Doubs),

cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 710 h.
GUYENCOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 330 h.
GUYENCOURT (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 237 h.
GUYENCOURT - SAULCOURT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 610 h.
GUYONNIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,208 h.
GUYONVELLE (H.-Marne), cant. de La Ferté-sur-Amance, arr. de Langres; 289 h.
GUYOTVILLE (Alger), arr. d'Alger; 985 h. fb.
GUZARGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 107 h.
GY (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 806 h.
GY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 2,117 h.
GYE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 945 h.
GYÉ SUR-SEINE (Aube), cant. de Mussy sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 1,085 h. E.
GY - LES - NONAINS (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 732 h.
GY-L'ÉVÊQUE (Yonne), cant. de Coulanges - la - Vineuse, arr. d'Auxerre; 630 h.



HABARCQ (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 391 h.
HABAS (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 1,814 h. M. (Dax à Puyoo).
HABÈRE LULLIN (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 502 h.
HABÈRE - POCHE (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 820 h.
HABIT (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 360.
HABLAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 412 h.
HABLOVILLE (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 577 h.
HACHAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 131 h.
HÂCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 106 h.
HACQUEVILLE (Eure), cant. d'Etrepagny, arr. des Andelys; 448 h.
HADANCOURT - LE - HAUT - CLOCHER (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 265 h.
HADIGNY - LES - VERRIÈRES (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Epinal; 381 h.
HADOL (Vosges), cant. de Xertigny, arr. d'Epinal; 2,743 h.
HADONVILLE-LÈS-LACHAUSSÉE (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 69 h.
HAGÉCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 325 h.
HAGEDET (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 87 h.
HAGET (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 533 h.
HAGETAUBIN (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 804 h.
HAGETMAU (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever; 3,127 h.
HAGÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 297 h.
HAGNÉVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 148 h.
HAGNICOURT (Ardennes), cant de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 160 h.
HAIE-FOUASSIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Vertou, arr. de Nantes; 1,710 h. Or.
HAIES (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 422 h.
HAIES (LES) [Loir-et-Cher], cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 466 h.
HAIE - TRAVERSAINE (LA) [Mayenne], cant. ouest et arr. de Mayenne; 675 h.
HAIGNEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 109 h.
HAILLAINVILLE (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 431 h.
HAILLAN (LE) [Gironde], cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 954 h.
HAILLES (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 369 h.
HAILLICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 480 h.
HAIMPS (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 806 h.
HAIMS (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 689 h.
HAINVILLERS (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 80 h.
HAÏ-PHONG (Tonkin), port occupé par la France.
HAIRONVILLE (Meuse), cant. d'Ancerville; arr. de Bar-le-Duc; 559 h.
HAISNES (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 969 h.
HALEINE (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 498 h.
HALINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 400 h.
HALLENCOURT (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 1,956 h.
HALLENNES-LÈS-HAUBOURDIN (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 924 h.
HALLES (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 439 h.
HALLES (LES) [Rhône], cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 340 h.
HALLIGNICOURT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 321 h.
HALLINES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 823 h.
HALLIVILLERS (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 226 h.
HALLOTIÈRE (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 201 h.
HALLOVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 142 h.
HALLOY (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 439 h.
HALLOY (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 424 h.
HALLOY-LÈS-PERNOIS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 325 h.
HALLU (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 187 h.
HALLUIN (Nord), cant. nord de Tourcoing, arr. de Lille; 14,020 h. N.
HALSOU (B.-Pyrénées), cant. d'Ustarits, arr. de Bayonne; 312 h.
HAM (LE) [Calvados], cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 98 h.
HAM (LE) [Manche], cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 237 h.
HAM (LE) [Mayenne], cant. du Horps, arr. de Mayenne; 1,010 h.
HAM (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 623 h.
HAM (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne; 3,043 h. N.
HAMARS (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 719 h.
HAMBERS (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,629 h.
HAMBLAIN - LES - PRÉS (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 485 h.
HAMBYE (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances; 2,555 h.
HAMEAUX (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 1,066 h.
HAMÉGICOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 657 h.
HAMEL (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 437 h.
HAMEL (LE) [Oise], cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 233 h.
HAMEL (LE) [Somme], cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 949 h.
HAMELET (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 532 h.
HAMELIN (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 212 h.
HAMELINCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 469 h.
HAMES - BOUCRES (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 723 h.
HAM-LES-MOINES (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 245 h.
HAMMA (LE) [Constantine], arr. de Constantine; 4,431 h. de la ligne de Constantine à Philippeville, fb.
HAMMEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 184 h.
HAMONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 121 h.
HAMPIGNY (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 375 h.
HAM-SUR-MEUSE (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 295 h.
HANC (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 654 h.
HANCHES (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 831 h.
HANCOURT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 237 h.
HAN - DEVANT - PIERREPONT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 229 h.
HANGARD (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 290 h.
HANGEST-EN-SANTERRE (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 1,497 h.
HANGEST-SUR-SOMME (Somme), cant de Picquigny, arr. d'Amiens. 844 h. N.
HAN LÈS JUVIGNY (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 241 h.
HANNACHES (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 239 h.
HANNAPES (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 903 h.
HANNAPPES (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 396 h.
HANNESCAMPS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 206 h.
HANNOGNE (Ardennes), cant. de Château-Porrien, arr. de Rethel; 469 h.
HANNOGNE - SAINT - MARTIN (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 679 h.
HANNONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 414 h.
HANNONVILLE SOUS - LES - CÔTES (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun sur-Meuse; 1,017 h.
HA-NOÏ (Tonkin), port occupé par la France.
HANOUARD (LE) [Seine Inf.], cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 421 h.
HANS (Marne), cant et arr. de Sainte-Menehould; 362 h.
HAN-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 190 h.
HANTAY (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 575 h.
HANVEC (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 3,082 h. Or.
HANVOILE (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais. 639 h.
HAPLINCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 535 h.
HAPPENCOURT (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 372 h.
HAPPONVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 511 h.
HARAMONT (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 476 h.
HARAUCOURT (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 1,105 h.
HARAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint Nicolas, arr. de Nancy; 900 h. E.
HARAUMONT (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 104 h.
HARAVESNES (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 129 h.
HARAVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 343 h.
HARBONNIÈRES (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 1,960 h.
HARBOUEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 436 h.
HARCANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot, 735 h.
HARCHÉCAMP (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 201 h.
HARCIGNY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 603 h.
HARCOURT (Eure), cant. de

Brionne, arr. de Bernay; 964 h.
HARCY (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 816 h.
HARDANCOURT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 88 h.
HARDANGES (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 877 h. 🚉 O.
HARDECOURT - AUX - BOIS (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 420 h.
HARDENCOURT (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 169 h.
HARDIFORT (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 539 h.
HARDINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 1,362 h. ✉.
HARDINVAST (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 492 h.
HARDIVILLERS (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 891 h.
HARDIVILLERS - EN - VEXIN (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 112 h.
HARDOYE (LA) [Ardennes], cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 316 h.
HARDRICOURT (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 234 h.
HARENGÈRE (LA) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 416 h.
HARÉVILLE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 327 h. 🚉 E.
HARFLEUR (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 2,210 h. 🚉 O., ✉, ⚡.
HARGEVILLE (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 343 h.
HARGEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 120 h.
HARGICOURT (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 1,437 h.
HARGICOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 326 h.
HARGNIES (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 1,473 h.
HARGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 528 h.
HARICOURT (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 84 h.
HARLY (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 409 h.
HARMÉVILLE (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 117 h.
HARMONVILLE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 365 h.
HARMOYE (LA) [Côtes - du-Nord], cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc; 1,030 h.
HARNES (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 2,992 h. 🚉 N., ✉.
HAROL (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 1,092 h.
HAROUÉ (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Nancy; 551 h. ✉.
HARPONVILLE (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 428 h.
HARQUENCY (Eure), cant. et arr. des Andelys; 251 h.
HARRÉVILLE (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 611 h.
HARRICOURT (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 201 h.
HARRICOURT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 154 h.
HARSAULT (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Épinal; 1,116 h.
HARTENNES-ET-TAUX (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 365 h. ✉, ⚡.
HARVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 211 h. ✉.
HARY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 475 h.
HASNON (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 3,597 h. ✉.
HASPARREN (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 5,716 h. ✉, ⚡.
HASPRES (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 2,763 h.
HASTINGUES (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 755 h.
HATIEN (Cochinchine française), ch.-l. d'arr.; 6,196 h. Port sur le golfe de Siam. ✉, ⚡.
HATRIZE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 355 h.
HATTENCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 426 h. 🚉 N.
HATTENVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 848 h.
HATTONCHÂTEL (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 378 h.
HATTONVILLE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 361 h.
HAUBAN (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 131 h.
HAUBOURDIN (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 6,409 h. 🚉 N., ✉, ⚡.
HAUCOURT (LE) [Aisne], cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 630 h.
HAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 414 h.
HAUCOURT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 89 h.
HAUCOURT (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 650 h.
HAUCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 89 h.
HAUCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 385 h.
HAUCOURT (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 359 h.
HAUDAINVILLE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 818 h.
HAUDIOMONT (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 588 h.
HAUDIVILLERS (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 512 h.
HAUDONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller; arr. de Lunéville; 115 h.
HAUDRECY (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 226 h.
HAUDRICOURT (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 656 h.
HAULCHIN (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 1,214 h.
HAULIES (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 177 h.
HAULMÉ (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 271 h.
HAUMONT-LÈS-LACHAUSSÉE (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 165 h.
HAUMONT-PRÈS SAMOGNEUX (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 195 h.
HAURIET (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 504 h.
HAUSSEZ (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 601 h.
HAUSSIGNÉMONT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 228 h. ✉.
HAUSSIMONT (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 169 h.
HAUSSONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 430 h.
HAUSSY (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 3,071 h.
HAUTAGET (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 141 h.
HAUTBOS (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 160 h.
HAUT-CORLAY (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Corlay, arr. de Loudéac; 977 h.
HAUT-DU-THEM (LE) [H.-Saône], cant. de Melisey, arr. de Lure; 1,237 h.
HAUTE-AVESNES (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-lès-Loges, arr. d'Arras; 268 h.
HAUTE-BEAUME (LA) [H.-Alpes], cant. d'Aspres-lès-Veynes, arr. de Gap; 59 h.
HAUTE-CHAPELLE (LA) [Orne], cant. et arr. de Domfront; 1,087 h.
HAUTECLOQUE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 363 h.
HAUTECÔTE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 133 h.
HAUTECOUR (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 99 h.
HAUTECOUR (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 479 h.
HAUTECOURT (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 862 h.
HAUTECOURT (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 130 h.
HAUTE-ÉPINE (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 379 h.
HAUTEFAGE (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 896 h.
HAUTEFAGE (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 849 h.
HAUTEFAYE (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 405 h.
HAUTEFEUILLE (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 112 h.
HAUTEFOND (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 316 h.
HAUTEFONTAINE (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 289 h.
HAUTEFORT (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 1,786 h. ✉.
HAUTE-GOULAINE (Loire-Inf.), cant. de Vertou, arr. de Nantes; 1,831 h.
HAUTE-ISLE (Seine-et-Oise), canton de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 121 h.
HAUTELUCE (Savoie), cant. de Beaufort, arr. d'Albertville; 1,216 h.
HAUTE-MAISON (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 277 h.
HAUTE-MOLUNE (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 813 h.
HAUTEPIERRE (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 133 h.
HAUTERIVE (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 446 h.
HAUTERIVE (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 347 h.
HAUTERIVE (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 473 h. 🚉 O.
HAUTERIVE (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 213 h.
HAUTERIVE (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 343 h.
HAUTERIVE-LA-FRESSE (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 271 h.
HAUTERIVES (Drôme), cant. du Grand Serre, arr. de Valence; 1,889 h. ✉.
HAUTE-RIVOIRE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,674 h. ✉.
HAUTE-ROCHE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 385 h.
HAUTES-RIVIÈRES (LES) (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 2,184 h.
HAUTESVIGNES (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 290 h.
HAUT-ET-BAS-NISTOS (H.-Pyrénées), cant. de Saint Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,691 h.
HAUTEVELLE (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 624 h.
HAUTEVESNES (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 214 h.
HAUTEVILLE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 750 h. ✉, ⚡.
HAUTEVILLE (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 405 h.
HAUTEVILLE (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 269 h.
HAUTEVILLE (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 212 h.
HAUTEVILLE (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 409 h.
HAUTEVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 483 h.
HAUTEVILLE (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 445 h.
HAUTEVILLE (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 631 h.
HAUTEVILLE (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Houdan, arr. de Mantes; 319 h.
HAUTEVILLE-GONDON (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 773 h.
HAUTION (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 300 h.
HAUT-LIEU (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 456 h.
HAUT-LOQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 249 h.
HAUT-MAINIL (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 187 h.
HAUT-MAUCO (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 528 h.
HAUTMONT (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 9,204 h. 🚉 N., ✉, ⚡.
HAUTMOUGEY (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Épinal; 491 h.
HAUTOT-L'AUVRAY (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 763 h.
HAUTOT-LE-VATOIS (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 415 h.
HAUTOT-SAINT-SULPICE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 1,081 h.
HAUTOT-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 1,310 h.
HAUTOT-SUR-SEINE (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 197 h.
HAUT-SÉBAOU (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; com. *mixte*, 28,536 h.
HAUTTEVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valogne; 175 h.
HAUTTEVILLE-LA-GUICHARD (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 1,028 h.
HAUTTEVILLE-SUR-MER (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 632 h.
HAUTVILLERS (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 995 h. ✉, ⚡.
HAUTVILLERS-OUVILLE

(Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 388 h.

HAUVILLE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Andemer; 1,083 h.

HAUVINÉ (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 565 h.

HAUX (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 622 h.

HAUX (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 241 h.

HAVELU (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 181 h.

HAVELUY (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 2,075 h.

HAVERNAS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 314 h.

HAVERSKERQUE (Nord), cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck; 1,607 h.

HAVRE (LE) [Seine-Inf.], ch.-l. d'arr.; 105,867 h. Forts; port de commerce, ch.-l. de sous-arr. et de quartier maritime, sémaphore, phares; succursale de la Banque de France. 🚂 O., ⊠, ⊤.

HAVRINCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 1,215 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HAVYS (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 122 h.

HAY (L') [Seine], cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 609 h.

HAYBES (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 2,097 h. 🚂 E., ⊠, ⊤.

HAYE (LA) [Seine-Inf.], cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 431 h.

HAYE (LA) [Vosges], cant. de Bains, arr. d'Épinal; 805 h.

HAYE-AUBRÉE (LA) [Eure], cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 607 h.

HAYE-BELLEFOND (LA) [Manche], cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 198 h.

HAYE-DE-CALLEVILLE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 322 h.

HAYE-D'ECTOT (LA) [Manche], cant. de Barneville, arr. de Valognes; 375 h.

HAYE-DE-ROUTOT (LA) [Eure], cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 207 h.

HAYE-DESCARTES (LA) [Indre-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Loches; 1,608 h. ⊠.

HAYE-DU-PUITS (LA) [Manche], ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,433 h. ⊠, ⊤.

HAYE-DU-THEIL (LA) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 333 h.

HAYE-LE-COMTE (LA) [Eure], cant. et arr. de Louviers; 42 h.

HAYE-MALHERBE (LA) [Eure], cant. et arr. de Louviers; 1,300 h. 🚂 des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ⊤.

HAYE-PESNEL (LA) [Manche], ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 1,001 h. 🚂 O., ⊠, ⊤.

HAYE-SAINT-SYLVESTRE (LA) [Eure], cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 404 h.

HAYNECOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 365 h.

HAYS (LES) [Jura], cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 504 h.

HAZEBROUCK (Nord), ch.-l. d'arr.; 10,595 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HEAULME (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Marines, arr. de Pontoise; 112 h.

HÉAUVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 500 h.

HÉBÉCOURT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 508 h.

HÉBÉCOURT (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 212 h.

HÉBÉCREVON (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 809 h.

HÉBERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 354 h.

HÉBUTERNE (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 1,024 h.

HECHES (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,273 h. ⊠.

HECMANVILLE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 158 h.

HÉCOURT (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 237 h. 🚂 des chemins de fer de l'Eure.

HÉCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 245 h.

HECQ (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 528 h.

HECTOMARE (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 201 h.

HÉDAUVILLE (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 193 h.

HÉDÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 913 h. ⊠, ⊤.

HÉDOUVILLE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 261 h.

HEILLECOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 350 h.

HEILLES (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 423 h. 🚂 N., ⊤.

HEILLY (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 543 h.

HEILTZ-LE-HUTIER (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 238 h.

HEILTZ-LE-MAURUPT (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-François; 745 h. ⊠, ⊤.

HEILTZ-L'ÉVÊQUE (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 303 h.

HEIPPES (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 275 h.

HÉLESMES (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 1,334 h.

HÉLETTE (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 1,047 h.

HELFAUT (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer; 844 h.

HÉLIOPOLIS (Constantine), arr. de Guelma; 1,305 h. ⊠ fb.

HELLÉAN (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 586 h.

HELLEMMES-LILLE (Nord), cant. nord-est et arr. de Lille; 3,880 h.

HELLENVILLIERS (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 172 h.

HELLEVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 342 h.

HÉLOUP (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 601 h.

HEM (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 3,320 h.

HEM (Somme), cant. et arr. de Doullens; 419 h.

HÉMEVEZ (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 266 h.

HÉMÉVILLERS (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 473 h.

HEM-LENGLET (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 747 h.

HEM-MONACU (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 237 h.

HÉMONSTOIR (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Loudéac; 591 h.

HÉNAMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 501 h.

HÉNANBIHEN (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,970 h. ⊠.

HÉNANSAL (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,323 h.

HENDAYE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 1,806 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 590 h.

HENDECOURT-LÈS-RANSART (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 301 h.

HÉNENCOURT (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 380 h.

HENGOAT (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 741 h.

HÉNIN-LIÉTARD (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 6,546 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HÉNIN-SUR-COJEUL (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 605 h.

HÉNINEL (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 278 h.

HENNAYA (Oran), arr. de Tlemcen; 986 h. ⊠ fb.

HENNEBONT (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 5,988 h. 🚂 O. et Or., ⊠, ⊤.

HENNECOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 314 h. 🚂 E.

HENNEMONT (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 408 h.

HENNEVEUX (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 268 h.

HENNEVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 1,095 h.

HENNEZEL (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 1,512 h.

HENNEZIS (Eure), cant. et arr. des Andelys; 481 h.

HÉNON (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 2,960 h.

HÉNONVILLE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 503 h.

HÉNOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 507 h.

HENRICHEMONT (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 3,599 h. ⊠, ⊤.

HÉNU (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 329 h.

HENVIC (Finistère), cant. de Taulé, arr. de Morlaix; 1,376 h.

HERBAULT (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 855 h. ⊠, ⊤.

HERBÉCOURT (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 295 h.

HERBELLES (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 335 h.

HERBERGEMENT (Vendée), cant. de Rocheservière, arr. de La Roche-sur-Yon; 598 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

HERBEUVAL (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 360 h.

HERBEUVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 550 h.

HERBEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 112 h.

HERBÉVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 436 h.

HERBEYS (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 546 h.

HERBIERS (LES) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 3,608 h. ⊠, ⊤.

HERBIGNAC (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 4,152 h. ⊠.

HERBIGNY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 260 h.

HERBILLON (Constantine), arr. de Bône; 220 h.

HERBINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guines, arr. de Boulogne; 304 h.

HERBISSE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 350 h. 🚂 E., ⊤.

HERBLAY (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,625 h. 🚂 N. et O., ⊠, ⊤.

HERCÉ (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 652 h.

HERCHIES (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 245 h. 🚂 N.

HÉRELLE (LA) [Oise], cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 280 h.

HÉRENGUERVILLE (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 262 h.

HÉRÉPIAN (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 1,580 h. ⊠, ⊤.

HÈRES (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 295 h.

HERGNIES (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 3,130 h.

HERGUGNEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 312 h.

HÉRIC (Loire-Inf.), cant. de Nort, arr. de Châteaubriant; 4,244 h. ⊠.

HÉRICOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 201 h.

HÉRICOURT (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 3,616 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

HÉRICOURT-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 930 h. ⊠, ⊤.

HÉRICOURT-SAINT-SAMSON (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 181 h.

HÉRICY (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 1,069 h. ⊠.

HÉRIE (LA) [Aisne], cant. de Hirson, arr. de Vervins; 286 h.

HÉRIE-LA-VIÉVILLE (LE) [Aisne], cant. de Sains, arr. de Vervins; 725 h.

HÉRIMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 461 h.

HÉRIMONCOURT (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 2,832 h. ⊠.

HÉRIN (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 2,552 h. 🚂 N.

HÉRISSART (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 779 h.

HÉRISSON (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 1,769 h. ⊠, ⊤.

HERLEVILLE (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 351 h.

HERLIÈRE (LA) [Pas-de-Calais], cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 214 h.

HERLIES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 950 h.

HERLINCOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 175 h.

HERLIN-LE-SEC (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 216 h.

HERLY (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 658 h.

HERLY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 94 h.

HERM (L') [Ariège], cant. et arr. de Foix; 473 h.

HERM (Landes), cant. et arr. de Dax; 1,007 h.

HERMANVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 778 h.

HERMANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 219 h.

HERMAUX (LES) [Lozère], cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols; 652 h.

HERMAVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 450 h.

HERMÉ (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 694 h. 🚂 E., ⊠ fb., ⊤.

HERMELINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guines, arr. de Boulogne; 239 h.

HERMENAULT (L') [Vendée], ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 960 h. ⊠, ⊤.

HERMENT (Puy-de-Dôme),

ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 523 h. ⊠, ⊤.

HERMERAY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 740 h.

HERMES (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 1,274 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HERMÉVILLE (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 700 h.

HERMEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 250 h.

HERMIES (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 2,618 h. 🚂 N., ⊠.

HERMILLON (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 588 h.

HERMIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 283 h.

HERMITAGE (L') [Ille-et-Vilaine], cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 606 h. 🚂 O., ⊠, ⊤.

HERMITAGE-LORGE (L') [Côtes-du-Nord], cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc; 1,076 h. ⊠, ⊤.

HERMITIÈRE (L') [Orne], cant. du Theil, arr. de Mortagne; 441 h.

HERMITTES (LES) [Indre-et-Loire], cant. de Châtellerault, arr. de Tours; 886 h. ⊠.

HERMIVAL-LES-VAUX (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 501 h.

HERMONVILLE (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 1,207 h. ⊠, ⊤.

HERNICOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 627 h.

HÉRON (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 292 h.

HÉRONCHELLES (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 130 h.

HÉROUVILLE (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 511 h.

HÉROUVILLE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 279 h.

HÉROUVILLETTE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 437 h.

HERPELMONT (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 343 h.

HERPONT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 338 h.

HERPY (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 390 h.

HERQUEVILLE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 68 h.

HERQUEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 198 h.

HERRAN (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 417 h.

HERRÉ (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 306 h.

HERRÈRE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 374 h.

HERRIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 441 h.

HERRY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 2,690 h. ⊠.

HERSERANGE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,291 h.

HERSIN-COUPIGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 3,656 h. 🚂 N.

HERVELINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 175 h.

HERVILLY (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 419 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HÉRY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 254 h.

HÉRY (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 686 h.

HÉRY (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 1,536 h. ⊠.

HÉRY-SUR ALBY (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 740 h.

HERZEELE (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 1,647 h.

HESBÉCOURT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 249 h.

HESCAMPS-SAINT-CLAIR (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 404 h.

HESDIGNEUL (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 446 h.

HESDIGNEUL (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 266 h. 🚂 N.

HESDIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Montreuil; 3,520 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

HESDIN L'ABBÉ (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 598 h.

HESMOND (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 338 h.

HESTRUD (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 514 h.

HESTRUS (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 470 h.

HÉTOMESNIL (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 392 h.

HEUBÉCOURT (Eure), cant. d'Ecos, arr. des Andelys; 211 h.

HEUCHIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pol; 670 h. ⊠, ⊤.

HEUCOURT-CROQUOISON (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 311 h.

HEUDEBOUVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 532 h.

HEUDICOURT (Eure), cant. d'Etrépagny, arr. des Andelys; 590 h.

HEUDICOURT (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 600 h.

HEUDICOURT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 1,532 h. 🚂 du chemin de fer de Velu à Saint-Quentin, ⊠.

HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 308 h.

HEUDREVILLE-SUR-EURE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 631 h. 🚂 des chemins de fer de l'Eure.

HEUGAS (Landes), cant. et arr. de Dax; 1,179 h.

HEUGLEVILLE-SUR-SCIE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 715 h.

HEUGNES (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 884 h.

HEUGON (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 514 h.

HEUGUEVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 622 h.

HEUILLEY-COTTON (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 965 h. 🚂 E.

HEUILLEY-LE-GRAND (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 445 h.

HEUILLEY-SUR SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 647 h. ⊤.

HEULAND (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 150 h.

HEUME-L'ÉGLISE (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 417 h.

HEUNIÈRE (LA) [Eure], cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 164 h.

HEUQUEVILLE (Eure), cant. et arr. des Andelys; 265 h.

HEUQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 325 h.

HEURINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 557 h.

HEURTEAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 395 h.

HEURTEVENT (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 265 h.

HEUSSÉ (Manche), cant. de Teilleul, arr. de Mortain; 734 h.

HEUTREGIVILLE (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 674 h. 🚂 E. (Bazancourt à Bertheniville).

HEUZECOURT (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 377 h.

HÉVILLIERS (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 310 h.

HEYRIEUX (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 1,541 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

HÉZECQUES (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 255 h.

HÉZO (LE) [Morbihan], cant. est et arr. de Vannes; 353 h.

HIBARETTE (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 207 h.

HIENGUÈNE (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

HIÈRES (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 800 h.

HIERGES (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 286 h.

HIERMONT (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 365 h.

HIERSAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 780 h. ⊠, ⊤.

HIERS-BROUAGE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Marennes; 766 h.

HIESSE (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 551 h.

HIESVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 151 h.

HIÉVILLE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 250 h.

HIGUÈRES-SOUYE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 374 h.

HIIS (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 271 h.

HILLION (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 2,648 h.

HINACOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 104 h.

HINGES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,043 h.

HINGLÉ (LE) [Côtes-du-Nord], cant. ouest et arr. de Dinan; 290 h.

HINX (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 971 h.

HIREL (Ille-et-Vilaine), cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo; 1,769 h.

HIRSON (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 4,809 h. 🚂 N. et E., ⊠, ⊤.

HIS (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 324 h. 🚂 M.

HITTE (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 188 h.

HOCMONT (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 95 h.

HOCQUIGNY (Manche), cant. de La Haye Pesnel, arr. d'Avranches; 253 h.

HOCQUINCOURT (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 419 h.

HOCQUINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 78 h.

HODENC-EN-BRAY (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 470 h.

HODENC-L'ÉVÊQUE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 152 h.

HODENG-AU-BOSC (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 327 h.

HODENG-HODENGER (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 437 h.

HODENT (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 226 h.

HOËRICOURT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 361 h.

HOÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 357 h.

HOGUES (LES) [Eure], cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 967 h.

HOGUETTE (LA) [Calvados], cant. sud et arr. de Falaise; 588 h.

HOLNON (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 630 h. 🚂 N.

HOLQUE (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 512 h.

HOMBLEUX (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 1,080 h.

HOMBLIÈRES (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 1,192 h.

HÔME-CHAMONDOT (L') [Orne], cant. de Longny, arr. de Mortagne; 652 h.

HOMÉCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 505 h. 🚂 E.

HOMMES (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 952 h.

HOMMET-D'ARTHENAY (LE) [Manche], cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 523 h.

HOMPS (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 944 h. ⊠, ⊤.

HOMPS (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 272 h.

HONDAINVILLE (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 319 h.

HONDEGHEM (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 1,385 h.

HONDEVILLIERS (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 279 h.

HONDOUVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 589 h. 🚂 des chemins de fer de l'Eure.

HONDSCHOOTE (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque; 3,472 h. ⊠, ⊤.

HONFLEUR (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Pont-l'Évêque; 9,601 h. Port. 🚂 O., ⊠, ⊤.

HONGUEMARE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 505 h.

HON-HERGIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,444 h.

HONNECHY (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,360 h. ⊠.

HONNECOURT (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 1,806 h.

HONOR-DE-COS (L') [Tarn-et-Garonne], cant. de Lafrançaise, arr. de Montauban; 1,348 h.

HONSE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 435 h.

HONTANX (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 1,237 h.

HÔPITAL-CAMFRONT (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 1,026 h.

HÔPITAL-DU-GROSBOIS (L') [Doubs], cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 259 h.

HÔPITAL-LE-GRAND (L') [Loire], cant. et arr. de Montbrison; 440 h. 🚂 P.-L.-M.

HÔPITAL-LE-MERCIER (L') [Saône-et-Loire], cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 413 h.

HÔPITAL-SAINT-LIEFFROY (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 83 h.

HÔPITAL-SOUS-ROCHEFORT (L') [Loire], cant. de Boën, arr. de Montbrison; 307 h. 🚂 P.-L.-M., ⊤.

HÔPITAUX-NEUFS (LES)

[Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 260 h. ☒, ⊤.

HÔPITAUX-VIEUX (LES) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 316 h.

HORDAIN (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 1,410 h.

HORGNE (LA) [Ardennes], cant. d'Omont, arr. de Mézières; 199 h.

HORGUES (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 438 h.

HORNAING (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,290 h.

HORNOY (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 930 h. ☒, ⊤.

HORPS (LE) [Mayenne], ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 1,534 h. ☒, ⊤.

HORSARRIEU (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 579 h.

HORTES (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 1,160 h. 🚉 E., ☒, ⊤.

HORTOY (L') [Somme], cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 89 h.

HORVILLE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 155 h.

HOSMES (L') [Eure], cant. de Damville, arr. d'Évreux; 123 h.

HOSPITALET (L') [B.-Alpes], cant. de Banon, arr de Forcalquier; 161 h.

HOSPITALET (L') [Ariège], cant. d'Ax, arr. de Foix; 127 h.

HOSPITALET (L') [Aveyron], cant. de Nant, arr. de Milhau; 508 h.

HOSTA (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 320 h.

HOSTENS (Gironde), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Bazas; 1,059 h. ☒.

HOSTIAS (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 287 h.

HOSTUN (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 831 h. ☒.

HÔTELLERIE (L') [Calvados], 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 330 h.

HÔTELLERIE-DE-FLÉE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 635 h.

HOTONNES (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 931 h.

HOTOT (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 293 h. 🚉 O. (Mézidon à Dives).

HOTTOT (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 616 h.

HOUAILOU (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ☒, ⊤.

HOUBLONNIERE (LA) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 210 h.

HOUCHAIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 475 h.

HOUCHES (LES) [H.-Savoie], cant. de Chamonix, arr. de Bonneville; 1,113 h.

HOUDAIN (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 1,309 h. 🚉 N., ☒, ⊤.

HOUDAIN (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,006 h.

HOUDAN (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Mantes; 2,062 h. 🚉 O., ☒, ⊤.

HOUDANCOURT (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 266 h.

HOUDELAINCOURT (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 590 h. 🚉 E.

HOUDELAUCOURT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 161 h.

HOUDELMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 182 h.

HOUDEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 325 h. 🚉 E.

HOUDETOT (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 321 h.

HOUDILCOURT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 255 h.

HOUDREVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 635 h.

HOUÉCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 636 h.

HOUEILLÈS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 1,047 h. ☒, ⊤.

HOUESVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 377 h.

HOUETTEVILLE (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 222 h.

HOUÉVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 136 h.

HOUEYDETS (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 335 h.

HOUGA (LE) [Gers], cant. de Nogaro, arr. de Condom; 1,630 h. ☒.

HOUILLES (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles, 1,737 h. 🚉 O., ☒, ⊤.

HOULBEC-COCHEREL (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 506 h.

HOULBEC-PRÈS-LE-GROS-THEIL (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 205 h.

HOULDIZY (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 273 h.

HOULETTE (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 418 h.

HOULLE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 598 h.

HOULME (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 2,030 h.

HOUMEAU (L') [Charente-Inf.], cant. ouest et arr. de La Rochelle; 469 h.

HOUMEAU-PONTOUVRE (L') [Charente], 2e cant. et arr. d'Angoulême; 2,357 h. ☒, ⊤.

HOUNOUX (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 242 h.

HOUPLIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 1,635 h.

HOUPLINES (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille, 6,230 h. 🚉 N. (Armentières à Comines), ☒, ⊤.

HOUPPEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 538 h.

HOUQUETOT (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 243 h.

HOURCQ (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 168 h.

HOURGES (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 133 h.

HOURS (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 382 h.

HOURTIN (Gironde), cant. de Saint-Laurent, arr. de Lesparre; 1,201 h. ☒.

HOURY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 123 h.

HOUSSAY (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 550 h.

HOUSSAY (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 682 h.

HOUSSAYE (LA) [Eure], cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 192 h.

HOUSSAYE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 600 h. 🚉 E., ☒, ⊤.

HOUSSAYE BÉRANGER (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 343 h.

HOUSSEAU (LE) [Mayenne], cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 427 h.

HOUSSELMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 41 h.

HOUSSERAS (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 775 h.

HOUSSET (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 480 h.

HOUSSÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 319 h.

HOUSSIÈRE (LA) [Vosges], cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 827 h. 🚉 E.

HOUSSOYE (LA) [Oise], cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 334 h. ⊤.

HOUTAUD (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 210 h.

HOUTKERQUE (Nord), cant de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 1,278 h.

HOUTTEVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 219 h.

HOUVIN-HOUVIGNEUL (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 543 h.

HOUVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 151 h. 🚉 O., ⊤.

HOUVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 380 h.

HOUX (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 289 h.

HOYMILLE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 468 h.

HUANNE-MONTMARTIN (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 308 h. ☒.

HUBERSENT (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 411 h.

HUBERT-FOLIE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen, 92 h.

HUBERVILLE (Manche), cant. et arr. de Valognes; 307 h.

HUBY-SAINT-LEU (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 596 h.

HUCHENNEVILLE (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 775 h.

HUCLIER (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 127 h.

HUCQUELIERS (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Montreuil; 669 h. ☒, ⊤.

HUDIMESNIL (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 1,151 h. 🚉 O.

HUDIVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Lunéville; 284 h.

HUÉ (Annam), capitale de l'empire d'Annam, sous le protectorat de la France. 70,000 h. Citadelle.

HUELGOAT (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 1,184 h. ☒.

HUEST (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 200 h.

HUÊTRE (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 354 h.

HUEZ (Isère), cant. de Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 418 h.

HUGIER (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 233 h.

HUGLEVILLE-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 435 h.

HUILLÉ (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 601 h.

HUILLIÉCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 407 h.

HUILLY (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 729 h.

HUIRON (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 531 h.

HUISMES (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 1,600 h. 🚉 Ét., ⊤.

HUISNES (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 359 h.

HUISSEAU-EN-BEAUCE (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 439 h.

HUISSEAU-SUR-COSSON (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 1,478 h. ☒.

HUISSEAU-SUR-MAUVES (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,278 h.

HUISSERIE (Mayenne), cant. et arr. de Laval; 1,036 h.

HULLUCH (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 559 h.

HUMBAUVILLE (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 140 h.

HUMBÉCOURT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 497 h. 🚉 E.

HUMBERCAMPS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 367 h.

HUMBERCOURT (Somme), cant. et arr. de Doullens; 508 h.

HUMBERT (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 669 h.

HUMBERVILLE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 228 h.

HUMBLIGNY (Cher), cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 680 h.

HUMERŒUILLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 257 h.

HUMES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 790 h.

HUMIÈRES (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 426 h.

HUOS (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 298 h.

HUPARLAC (Aveyron), cant. de Saint-Amans, arr. d'Espalion, 576 h.

HUPPAIN (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 232 h.

HUPPY (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 1,071 h. ☒, ⊤.

HURBACHE (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 515 h.

HURE (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 755 h.

HURECOURT (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 231 h.

HURES (Lozère), cant. de Meyrueis, arr. de Florac; 278 h.

HURIEL (Allier) ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 3,032 h. 🚉 Or., ☒, ⊤.

HURIGNY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 1,093 h.

HURLUS (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 131 h.

HURTIERES (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 218 h.

HUSSEIN-DEY (Alger), arr. d'Alger; 2,668 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ☒ Ib., ⊤.

HUSSIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,310 h. 🚉 E., ⊤.

HUSSON (Manche), cant. du Teilleul arr. de Mortain; 774 h.

HYDS (Allier), cant. de Commentry, arr. de Montluçon; 857 h. 🚉 Or., ⊤.

HYÉMONDANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 181 h.

HYENCOURT-LE-GRAND (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 128 h.

HYENCOURT-LE-PETIT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 82 h.

HYENVILLE (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 323 h.

HYÈRES (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 13,849 h. 🚃 P-L.-M., ⊠, ☨.

HYET (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 143 h.

HYÈVRE-MAGNY (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 105 h.

HYÈVRE-PAROISSE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 225 h.

HYMONT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 306 h. 🚃 E.

I

IBAROLLE (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 183 h.

IBOS (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 1,647 h.

ICHY (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 313 h.

IDAUX-MENDY (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 340 h.

IDRAC-RESPAILLÈS (Gers), cant. et arr. de Mirande; 412 h.

IDRON (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 504 h.

IDS-SAINT-ROCH (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,272 h.

IFFENDIC (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 4,315 h. ⊠, ☨.

IFFS (LES) [Ille-et-Vilaine], cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 397 h.

IFS (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 617 h.

IFS (LES) [Seine-Inf.], cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 127 h. 🚃 O., ☨.

IGÉ (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 1,495 h. 🚃 O. (Mamers à Mortagne), ⊠.

IGÉ (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 1,256 h.

IGES (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 179 h.

IGNAUCOURT (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 214 h.

IGNAUX (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 125 h.

IGNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 811 h. 🚃 E., ⊠.

IGNEY (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Epinal; 489 h. 🚃 E.

IGNOL (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 617 h.

IGNY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 394 h.

IGNY (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 1,162 h.

IGNY-LE JARD (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 529 h.

IGON (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 983 h.

IGORNAY (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 1,222 h.

IGOVILLE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 439 h.

IGUERANDE (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 1,861 h. 🚃 P.-L.-M. (Roanne à Paray-le-Monial), ⊠.

IHOLDY (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Mauléon; 856 h. ⊠.

ÎLE-BOUCHARD (L') [Indre-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Chinon; 1,514 h. 🚃 Et., ⊠, ☨.

ÎLE D'ELLE (L') [Vendée], cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,062 h. 🚃 Et., ⊠, ☨.

ÎLE D'OLONNE (Vendée), cant. et arr. des Sables-d'Olonne; 851 h.

ÎLE-D'YEU (L') [Vendée], ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 3,132 h. Ch.-l. de quartier maritime. ⊠, ☨.

ÎLE-MOLÈNE (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 583 h.

ÎLE-ROUSSE (L') [Corse], ch.-l. de cant., arr. de Calvi; 1,503 h. ⊠, ☨.

ÎLE-SAINT-DENIS (L') [Seine], cant. et arr. de Saint-Denis; 1,730 h.

ÎLE-SAINT-GEORGES (Gironde), cant de Labrède, arr. de Bordeaux; 488 h.

ILHAN (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 74 h.

ILHARRE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 306 h.

ILHES (LES) [Aude], cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 218 h.

ILHET (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 465 h.

ILHEU (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 152 h.

ILLAC (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 703 h.

ILLARTEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 345 h.

ILLAS (LAS) [Pyrénées-Orient.], cant. et arr. de Céret; 237 h.

ILLAT (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 345 h.

ILLATS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 1,571 h.

ILLE (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 3,386 h. 🚃 M., ⊠, ☨.

ILLEVILLE-SUR-MONTFORT (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 631 h.

ILLIAT (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 612 h.

ILLIER-ET-LARAMADE (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 368 h.

ILLIERS (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 2,795 h. 🚃 Et., ⊠, ☨.

ILLIERS-L'ÉVÊQUE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 676 h.

ILLIES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1,416 h.

ILLIFAUT (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,300 h.

ILLOIS (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 542 h.

ILLOUD (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 293 h.

ILLY (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 903 h.

ILONSE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 435 h.

IMBLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 485 h.

IMÉCOURT (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 258 h.

IMPHY (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 2,530 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ☨.

INAUMONT (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 339 h.

INCARVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 488 h.

INCHEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 512 h. 🚃 N.

INCHY (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 1,016 h. 🚃 N.

INCHY (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,498 h. ⊠, ☨.

INCOURT (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 166 h.

INDEVILLERS (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 690 h.

INDRE (Loire-Inf.), 6ᵉ cant. et arr. de Nantes; 3,304 h.

INEUIL (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 750 h.

INFOURNAS (LES) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 152 h.

INFREVILLE (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 466 h.

INGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 336 h.

INGOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 651 h.

INGRANDES (Indre), cant. et arr. du Blanc; 561 h.

INGRANDES (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 626 h.

INGRANDES (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers, 1,124 h. 🚃 Or., ⊠, ☨.

INGRANDES (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 1,050 h. 🚃 Or., ☨.

INGRANNES (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 580 h.

INGRÉ (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 2,503 h. ⊠, ☨.

INGUINIEL (Morbihan), cant. de Plouay, arr. de Lorient; 2,657 h.

INJOUX (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 731 h.

INKERMANN (Oran), arr. de Mostaganem; *com. mixte*, 10,021 h. ⊠, ☨.

INNIMOND (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 354 h.

INOR (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 559 h. ⊠, ☨.

INTRAVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 166 h.

INTREVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 262 h.

INTVILLE-LA-GUÉTARD (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 154 h.

INVAL BOIRON (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 260 h.

INXENT (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 269 h.

INZINZAC (Morbihan), cant. de Hennebont, arr. de Lorient; 2,815 h.

IPPÉCOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 311 h.

IRACOUBO (Guyane française), ch.-l. d'un quartier.

IRAI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 595 h.

IRAIS (Deux Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 395 h.

IRANCY (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 901 h.

IRAZEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 145 h.

IRÉ-LE-SEC (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 526 h.

IRIGNY (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 1,366 h. 🚃 P.-L.-M.

IRISSARRY (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 1,250 h. ⊠, ☨.

IRLES (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 323 h.

IRODOUER (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 1,880 h.

IRON (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 676 h. ⊠.

IROULÉGUY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 355 h.

IRREVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 149 h.

IRVILLAC (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 2,569 h.

ISBERGUES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 952 h.

ISCHES (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 704 h. ⊠.

ISDES (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 903 h.

ISENAY (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon; 435 h.

IS-EN-BASSIGNY (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 828 h.

ISIGNY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Bayeux; 2,815 h. Ch.-l. de quartier maritime. 🚃 O., ⊠, ☨.

ISIGNY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 336 h. ⊠, ☨.

ISLAND (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 384 h.

ISLE (L') [Vaucluse], ch.-l. de cant., arr. d'Avignon; 6,208 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ☨.

ISLE (H.-Vienne), cant. nord et arr. de Limoges; 2,139 h.

ISLE-ADAM (L') [Seine et-Oise], ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 3,032 h. 🚃 N. et O., ⊠, ☨.

ISLE-ARNÉ (L') [Gers], cant. de Gimont, arr. d'Auch; 220 h.

ISLE-AUMONT (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 142 h. ⊠.

ISLE-AUX-MOINES (Morbihan), cant. ouest et arr. de Vannes; 1,602 h.

ISLE-BOUZON (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 610 h.

ISLE-D'ABEAU (L') [Isère], cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 938 h.

ISLE-D'ARZ (L') [Morbihan], cant. ouest et arr. de Vannes; 1,243 h.

ISLE-DE-NOÉ (L') [Gers], cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 1,001 h. 🚃 M., ⊠, ☨.

ISLE-D'ESPAGNAC (L') [Charente], 2ᵉ cant. et arr. d'Angoulême; 795 h.

ISLE-EN DODON (L') [H.-Garonne], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 2,478 h. ⊠, ☨.

ISLE-ET-BARDAIS (Allier),

cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 1,119 h.
ISLE-JOURDAIN (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lombez; 4,479 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
ISLE-JOURDAIN (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon; 1,105 h. ⊠, ⊤.
ISLES-BARDEL (LES) [Calvados], cant. nord et arr. de Falaise; 228 h.
ISLES-LÈS-VILLENOY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 238 h.
ISLE-SOUS-RAMERUPT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 227 h.
ISLE-SUR-SUIPPES (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 748 h. 🚉 E.
ISLE-SUR-LE-DOUBS (L') [Doubs], ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames; 2,525 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.
ISLE-SUR-LE-SEREIN (L') [Yonne], ch.-l. de cant., arr. d'Avallon; 969 h. ⊠, ⊤.
ISLE-SUR-MARNE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François, 176 h.
ISLETTES (LES) [Meuse], cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 1,539 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
ISNEAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 832 h.
ISOLA (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Etienne, arr. de Puget-Théniers; 1,133 h. ⊠ fb.
ISOLACCIO (Corse), cant. de Prunelli-di-Fiumorbo, arr. de Corte, 1,618 h.
ISÔMES (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 251 h.
ISPAGNAC (Lozère), cant. et arr. de Florac; 1,862 h. ⊠, ⊤.
ISPOURE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 534 h.
ISQUES (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 276 h.
ISSAC (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 1,020 h.
ISSAMOULENC (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 777 h.
ISSANCOURT-ET-RUMEL (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 516 h.
ISSANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 121 h.
ISSARDS (LES) [Ariège], cant. et arr. de Pamiers; 198 h.
ISSARLÈS (Ardèche), cant. de Coucouron, arr. de Largentière; 1,895 h.
ISSÉ (Loire-Inf.), cant. de Moisdon, arr. de Châteaubriant; 2,220 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
ISSÉ (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 124 h.
ISSEL (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 614 h.
ISSENDOLUS (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 817 h.
ISSEPTS (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 512 h.
ISSERPENT (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 1,300 h.
ISSERS (LES) [Alger], arr. de Tizi-Ouzou; *com. mixte*, 66,416 h.
ISSERTEAUX (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 1,199 h.
ISSERVILLE (Alger), arr. de Tizi-Ouzou; 5,733 h.
ISSIGEAC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 1,103 h. ⊠.
ISSIRAC (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 560 h.
ISSOIRE (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr.; 6,303 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
ISSONCOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 149 h.
ISSOR (B.-Pyrénées), cant. d'Aramits, arr. d'Oloron; 751 h.
ISSOU (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 277 h.
ISSOUDUN (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 1,087 h.
ISSOUDUN (Indre), ch.-l. d'arr.; 14,928 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
IS-SUR-TILLE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,899 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
ISSUS (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 321 h.
ISSY (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 11,111 h. ⊠, ⊤.
ISSY-L'ÉVÊQUE (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 1,985 h. ⊠.
ISTRES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 3,701 h. 🚉 de la ligne de Miramas à Port-de-Bouc, ⊠, ⊤.
ISTRES-ET-BURY (LES) [Marne], cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 122 h.
ISTURITS (B.-Pyrénées), cant. de La Bastide-Clairence, arr. de Bayonne; 543 h.
ITANCOURT (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 797 h. 🚉 N.
ITEUIL (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 1,128 h. 🚉 Or., ⊤.
ITHOROTS-OLHAÏBY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 220 h.
ITSATSOU (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 1,461 h.
ITTEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Etampes; 787 h.
ITZAC (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 384 h.
IVERGNY (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 415 h.
IVERNY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 298 h.
IVIERS (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 898 h.
IVILLE (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 472 h.
IVORS (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 423 h.
IVORY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 223 h.
IVOY-LE-PRÉ (Cher), cant. de La Chapelle-d'Angillon, arr. de Sancerre; 2,419 h. ⊠.
IVREY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 191 h.
IVRY (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 449 h. ⊠.
IVRY (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 18,442 h. ⊠, ⊤.
IVRY-LA-BATAILLE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 1,127 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ⊤.
IVRY-LE-TEMPLE (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 527 h. ⊠.
IWUY (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 3,853 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
IZAOURT (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 257 h.
IZAUT-DE-L'HÔTEL (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 771 h.
IZAUX (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 315 h.
IZÉ (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 2,265 h. ⊠.
IZÉ (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,675 h.
IZEAUX (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 1,728 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
IZEL-LÈS-ÉQUERCHIN (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 774 h.
IZEL LES HAMEAUX (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 676 h.
IZENAVE (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 341 h.
IZERNORE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Nantua; 1,079 h. ⊠.
IZERON (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 823 h.
IZESTE (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 513 h.
IZEURE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 336 h.
IZIER (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 257 h.
IZIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 340 h.
IZIEUX (Loire), cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Etienne; 6,012 h.
IZON (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 120 h.
IZON (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 1,368 h.
IZOTGES (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 172 h.
IZY (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 426 h.



JABLINES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 241 h.
JABREILLES (H.-Vienne), cant. de Laurière, arr. de Limoges; 1,001 h.
JABRUN (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 388 h.
JACOB-BELLECOMBETTE (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 348 h.
JACOU (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 134 h.
JACQUE (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 108 h.
JAGNY (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 203 h.
JAIGNES (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 318 h.
JAILLE YVON (LA) [Maine-et-Loire], cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 613 h.
JAILLON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye; arr. de Toul; 249 h.
JAILLY (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers, 289 h.
JAILLY-LES-MOULINS (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 343 h.
JAINVILLOTTE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 267 h.
JALESCHES (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 438 h.
JALEYRAC (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 668 h.
JALIGNY (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Lapalisse; 1,062 h. ⊠, ⊤.
JALLAIS (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 3,004 h. ⊠.
JALLANGES (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 481 h.
JALLANS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 373 h.
JALLERANGE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 329 h.
JALLIEU (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 4,085 h.
JALOGNES (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 836 h.
JALOGNY (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 510 h.
JÂLONS (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 522 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
JAMBLES (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 816 h.
JAMBVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 234 h.
JAMÉRICOURT (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 116 h.
JAMETZ (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 646 h.
JANAILHAC (H.-Vienne), cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 958 h.
JANAILLAT (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 1,630 h.
JANCIGNY (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 174 h.
JANDUN (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 469 h.
JANNEYRIAS (Isère) cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 535 h. 🚉 des chemins de fer de l'E. de Lyon.
JANS (Loire-Inf.), cant. de Derval, arr. de Châteaubriant; 1,715 h.
JANSAC (Drôme), cant de Luc-en-Diois, arr. de Die; 123 h.
JANVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 229 h.
JANVILLE (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 1,322 h. ⊠.
JANVILLE (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 248 h.
JANVILLIERS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 170 h.
JANVRY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 157 h.
JANVRY (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 397 h.
JANZÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 4,810 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.
JARCIEN (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 686 h.
JARD (LA) [Charente-Inf.], cant. sud et arr. de Saintes; 379 h. ⊠ fb.
JARD (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 1,199 h.
JARDIN (LE) [Corrèze], cant. d'Égletons, arr. de Tulle; 275 h.

JARDIN (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 561 h.
JARDRES (Vienne), cant. de Saint-Julien-l'ars, arr. de Poitiers; 514 h.
JARGEAU (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 2,571 h. ⊠, ⊤.
JARJAYES (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 480 h.
JARMÉNIL (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 553 h. ⊟ E., ⊤.
JARNAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Cognac; 4,356 h. ⊟ Et., ⊠, ⊤.
JARNAC-CHAMPAGNE (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 1,063 h. ⊠.
JARNAGES (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Boussac; 772 h. ⊠, ⊤.
JARNE (LA) [Charente-Inf.], cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 594 h.
JARNIOUX (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 595 h.
JARNOSSE (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,438 h.
JARNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 803 h.
JARRET (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 231 h.
JARRIE (LA) [Charente-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle; 1,113 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.
JARRIE (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 967 h.
JARRIE-AUDOUIN (LA) [Charente-Inf.], cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 523 h.
JARRIER (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 927 h.
JARS (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 1,701 h. ⊠, ⊤.
JARSY (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 899 h.
JARVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 1,775 h. ⊟ E.
JARZE (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 1,696 h. ⊠, ⊤.
JAS (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 403 h.
JASNEY (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 570 h.
JASSANS-RIOTTIER (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 433 h.
JASSEINES (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 317 h. ⊠ fb., ⊤.
JASSERON (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 686 h.
JASSES (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 349 h.
JATXOU (B.-Pyrénées), cant. d'Ustaritz, arr. de Bayonne; 339 h.
JAUCOURT (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 278 h.
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC (Gironde), cant. de Saint-Vivien, arr. de Bordeaux; 1,880 h. ⊠, ⊤.
JAUDONNIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 832 h.
JAUDRAIS (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 298 h.
JAUJAC (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 2,522 h. ⊠, ⊤.
JAULDES (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 1,063 h.
JAULGES (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 466 h.
JAULGONNE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 533 h. ⊠.
JAULNAY (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 398 h.

JAULNAY (Vienne), cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers; 2,252 h. ⊠.
JAULNES (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 332 h.
JAULNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 486 h. ⊟ E.
JAULZY (Oise), cant. d'Attichy, arr de Compiègne; 355 h.
JAUNAC (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 241 h.
JAURE (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 373 h.
JAUSIERS (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 1,412 h. ⊠ fb., ⊤.
JAUX (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 767 h.
JAUZÉ (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 285 h. ⊟ des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe (Mamers à Saint-Calais).
JAVAUGUES (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 326 h.
JAVENÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 913 h.
JAVERDAT (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 1,144 h.
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 1,656 h. ⊟ Et., ⊠, ⊤.
JAVERNANT (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 203 h.
JAVIE (LA) [B.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Digne; 506 h. ⊠, ⊤.
JAVOLS (Lozère), cant. d'Aumont, arr. de Marvejols; 1,102 h.
JAVREZAC (Charente), cant. et arr. de Cognac; 589 h.
JAVRON (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 2,310 h. ⊟ O., ⊠, ⊤.
JAX (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 502 h.
JAXU (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 373 h.
JAYAC (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 654 h.
JAYAT (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,130 h. ⊟ P.-L.-M.
JAZENEUIL (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 1,168 h.
JAZENNES (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 2,603 h.
JEANCOURT (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 666 h.
JEANDELAINCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 360 h. ⊟ E.
JEANDELIZE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 345 h. ⊟ E.
JEANMÉNIL (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 956 h.
JEANSAGNIÈRE (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison; 462 h.
JEANTES (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 850 h.
JEGUN (Gers), ch.-l. de cant., arr. d'Auch; 1,871 h. ⊠, ⊤.
JEMAYE (LA) [Dordogne], cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 377 h.
JEMMAPES (Constantine), arr. de Philippeville; 2,310 h.; *com. mixte*, 14,703 h. ⊤.
JENLIN (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 924 h. ⊠.
JENZAT (Allier), cant. et arr. de Gannat; 1,051 h.
JÉSONVILLE (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 316 h.
JESSAINS (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 391 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.

JEUFOSSE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 273 h.
JEUGNY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 389 h.
JEU-LES-BOIS (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 651 h.
JEU-MALOCHES (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 356 h.
JEUMONT (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 2,707 h. ⊟ N., ⊠, ⊤.
JEURRE (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 333 h.
JEUXEY (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 474 h.
JEUX-LES-BARD (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 108 h.
JEVONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 132 h.
JEZAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 649 h.
JÉZEAU (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 230 h.
JOAL (Sénégal), comptoir dans l'arr. de Gorée-Dakar.
JOANNAS (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 796 h.
JOB (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 2,669 h.
JOBOURG (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 532 h.
JOCH (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 282 h.
JŒUF (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 687 h.
JOGANVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 153 h.
JOIGNY (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 708 h. ⊤.
JOIGNY (Yonne), ch.-l. d'arr.; 6,468 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
JOINVILLE (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 3,909 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.
JOINVILLE-LE-PONT (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 3,364 h. ⊟ E. (Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert), ⊠, ⊤.
JOISELLE (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 183 h.
JOLIMETZ (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 957 h.
JOLIVET (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 455 h.
JONAGE (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 964 h.
JONCELS (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 541 h. ⊟ M.
JONCHÈRE (LA) [Vendée], cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 379 h.
JONCHÈRE (LA) [H.-Vienne], cant. de Laurière, arr. de Limoges; 1,555 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.
JONCHÈRES (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 217 h.
JONCHEREY (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 473 h.
JONCHERY (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 279 h. ⊟ E.
JONCHERY-SUR-SUIPPES (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 308 h.
JONCHERY-SUR-VESLE (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 611 h. ⊟ N. et E., ⊠, ⊤.
JONCOURT (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 734 h.
JONCREUIL (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 251 h.
JONCY (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 1,147 h. ⊠.
JONGIEUX (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 403 h.
JONQUERETS-DE-LIVET (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 360 h.
JONQUERETTES (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 235 h.
JONQUERY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 123 h.
JONQUIÈRES (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 139 h.
JONQUIÈRES (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 226 h.
JONQUIÈRES (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 471 h.
JONQUIÈRES (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 2,148 h. ⊠.
JONQUIÈRES-ET-SAINT-VINCENT (Gard), cant. de Beaucaire, arr. de Nîmes; 1,600 h.
JONS (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 529 h.
JONVAL (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 286 h.
JONVELLE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 664 h.
JONVILLE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 422 h.
JONZAC (Charente-Inf.), ch.-l. d'arr.; 3,210 h. ⊟ Et., ⊠, ⊤.
JONZIER-ÉPAGNY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 521 h.
JONZIEUX (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Étienne; 1,121 h.
JOPPÉCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 289 h. ⊟ E.
JORQUENAY (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 278 h.
JORT (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 365 h. ⊠, ⊤.
JORXEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 278 h.
JOSERAND (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 682 h.
JOSNES (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 1,553 h. ⊠.
JOSSE (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 449 h.
JOSSELIN (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 2,651 h. ⊠, ⊤.
JOSSIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 452 h.
JOUAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 623 h.
JOUAIGNES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 256 h.
JOUANCY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 104 h.
JOUARRE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 2,488 h. ⊠.
JOUARS-PONTCHARTRAIN (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 1,323 h.
JOUAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 404 h.
JOUCAS (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 311 h.
JOUCOU (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 190 h.
JOUDES (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 575 h.
JOUDREVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 200 h.
JOUÉ-EN-CHARNIE (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 1,090 h.
JOUÉ-ÉTIAU (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,021 h.
JOUÉ-DU-BOIS (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 1,117 h.
JOUÉ-DU-PLAIN (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 571 h.

JOUÉ-L'ABBÉ (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 566 h.
JOUÉ-LÈS-TOURS (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 2,381 h. ⌂ Et., ⊠, ⊤.
JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Inf.), cant. de Riaillé, arr. d'Ancenis; 2,831 h. ⊠.
JOUET-SUR-L'AUBOIS (Cher), cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,811 h. ⊠.
JOUEY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 682 h.
JOUGDIA (Inde française), loge dans la ville de ce nom.
JOUGNE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 1,916 h. ⊠, ⊤.
JOUHE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 485 h.
JOUHET (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 711 h.
JOUILLAT (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 1,335 h.
JOUQUES (Bouches-du-Rhône), cant. de Peyrolles, arr. d'Aix; 1,504 h.
JOUQUEVIEL (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 653 h.
JOURGNAC (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 699 h.
JOURNANS (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 364 h.
JOURNET (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 1,204 h.
JOURNIAC (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 795 h.
JOURNY (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 290 h. ⌂ du chemin de fer d'Anvin à Calais.
JOURS (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 191 h.
JOURSAC (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 854 h.
JOURS-EN-VAUX (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 365 h.
JOU-SOUS-MONJOU (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 403 h.
JOUSSÉ (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 490 h.
JOUVEAUX (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 128 h.
JOUVENÇON (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 681 h.
JOUX (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 1,184 h.
JOUX-LA-VILLE (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 1,093 h.
JOUY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 165 h.
JOUY (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 934 h. ⌂ O., ⊠, ⊤.
JOUY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 135 h.
JOUY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 430 h.
JOUY-DEVANT-DOMBASLE (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 184 h.
JOUY-EN-JOSAS (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Versailles; 1,316 h. ⌂ O. et Grande-Ceinture, ⊠, ⊤.
JOUY-EN-PITHIVERAIS (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 374 h.
JOUY-LE-CHÂTEL (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 1,437 h. ⊠, ⊤.
JOUY-LE-COMTE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 989 h.
JOUY-LE-MOUTIER (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 627 h.
JOUY-LE-POTIER (Loiret), cant. de Cléry, arr. d'Orléans; 764 h.
JOUY-MAUVOISIN (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 78 h.
JOUY-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 662 h.
JOUY-SOUS-THELLE (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 721 h. ⊤.
JOUY-SUR-EURE (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 402 h. ⌂ des chemins de fer de l'Eure.
JOUY-SUR-MORIN (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 1,955 h. ⌂ E., ⊠.
JOYEUSE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 2,020 h. ⊠, ⊤.
JOYEUX (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 260 h.
JOZAT (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 547 h.
JOZE (Puy-de-Dôme), cant. de Maringues, arr. de Thiers; 1,217 h.
JUAYE-MONDAYE (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 905 h.
JUBAINVILLE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 250 h.
JUBAUDIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 676 h.
JUBÉCOURT (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 217 h.
JÛ-BELLOC (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 546 h.
JUBLAINS (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,653 h. ⊠ fb.
JUGAZAN (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 320 h.
JUGEALS (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 427 h.
JUGON (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 547 h. ⊠, ⊤.
JUGY (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 509 h.
JUICQ (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 335 h.
JUIF (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 646 h.
JUIGNAC (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 960 h.
JUIGNÉ-BÉNÉ (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 580 h.
JUIGNÉ-DES-MOUTIERS (Loire-Inf.), cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes, arr. de Châteaubriant; 896 h.
JUIGNÉ-SUR-LOIRE (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 904 h. ⌂ O.
JUIGNÉ-SUR-SARTHE (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 1,363 h. ⌂ O., ⊤.
JUIGNETTES (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Evreux; 213 h.
JUILLAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 2,524 h. ⊠, ⊤.
JUILLAC (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 331 h.
JUILLAC (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 339 h.
JUILLAC-LE-COQ (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 727 h.
JUILLAGUET (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 231 h.
JUILLAN (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 1,674 h. ⌂ M.
JUILLÉ (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 596 h.
JUILLÉ (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 401 h.
JUILLÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 246 h.
JUILLENAY (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 125 h.
JUILLES (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 749 h.
JUILLEY (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 763 h.
JUILLY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 114 h.
JUILLY (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 935 h. ⊠, ⊤.
JUJOLS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 159 h.
JUJURIEUX (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 3,025 h. ⊠, ⊤.
JULIANGES (Lozère), cant. de Malzieu, arr. de Marvejols; 246 h.
JULIÉNAS (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 1,240 h. ⊠ fb.
JULIENNE (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 382 h.
JULLIANGES (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude, 978 h.
JULLIÉ (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 968 h. ⊠.
JULLY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 423 h.
JULLY-LÈS-BUXY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône, 551 h.
JULLY-SUR-SARCE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 504 h.
JULOS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 314 h.
JULVÉCOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 237 h.
JUMEAUVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 408 h.
JUMEAUX (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 1,249 h. ⊠, ⊤.
JUMEAUX (LES) [Deux-Sèvres], cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 406 h.
JUMEL (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 307 h.
JUMELLES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 138 h.
JUMELLES (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 1,567 h.
JUMELLIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 1,464 h. ⌂ Or., ⊠ fb., ⊤.
JUMENCOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 258 h.
JUMIÈGES (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 1,015 h. ⊠, ⊤.
JUMIGNY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 174 h.
JUMILHAC-LE-GRAND (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 2,755 h. ⊠, ⊤.
JUNAS (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 542 h. ⌂ P.-L.-M.
JUNAY (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 188 h.
JUNCALAS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 379 h.
JUNHAC (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 917 h.
JUNIES (LES) [Lot], cant. de Catus, arr. de Cahors; 697 h.
JUNIVILLE (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rethel; 1,161 h. ⊠.
JUPILLES (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 1,395 h. ⊠ fb.
JURANÇON (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 2,508 h.
JURANVILLE (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 835 h.
JURÉ (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 622 h.
JURIGNAC (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 745 h.
JURQUES (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 660 h.
JURVIELLE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 105 h.
JUSCORPS (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 285 h.
JUSIERS (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 708 h.
JUSIX (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 371 h.
JUSSAC (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 1,458 h.
JUSSARUPT (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 494 h.
JUSSAS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 231 h.
JUSSÉCOURT-MINECOURT (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 358 h.
JUSSEY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 2,916 h. ⌂ E., ⊠, ⊤.
JUSSY (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 1,307 h.
JUSSY (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 438 h.
JUSSY-CHAMPAGNE (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 568 h.
JUSSY-LE-CHAUDRIER (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 1,234 h.
JUSTIAN (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 227 h.
JUSTINE (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 293 h.
JUSTINIAC (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 198 h.
JUTIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 328 h.
JUVAINCOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 472 h.
JUVANCOURT (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 293 h.
JUVANZÉ (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 73 h.
JUVARDEIL (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 1,058 h.
JUVIGNAC (Hérault), 3ᵉ cant. et arr. de Montpellier; 76 h.
JUVIGNÉ (Mayenne), cant. de Chaillard, arr. de Laval; 2,805 h. ⊠.
JUVIGNIES (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 260 h.
JUVIGNY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 417 h.
JUVIGNY (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 108 h.
JUVIGNY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 800 h. ⊠, ⊤.
JUVIGNY (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 506 h. ⊠.
JUVIGNY (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 287 h.
JUVIGNY-EN-PERTHOIS (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 350 h.
JUVIGNY-SOUS-ANDAINE (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 1,354 h. ⌂ O. (Alençon à Domfront), ⊠.
JUVIGNY-SUR-LOISON (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 698 h.
JUVIGNY-SUR-ORNE (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 91 h.
JUVINAS (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 616 h.
JUVINCOURT-ET-DAMARY (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 666 h.
JUVISY-SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 1,215 h. ⌂ Grande-

Ceinture, Or. et Paris à Montargis, ⊠, ⊤.

JUVRECOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 212 h.

JUXUE (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 356 h.

JUZANCOURT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 195 h.

JUZANVIGNY (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 151 h.

JUZENNECOURT (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 301 h. ⊠, ⊤.

JUZES (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 254 h.

JUZET-DE-LUCHON (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 362 h.

JUZET D'IZAUT (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 715 h.



KANALA (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊠, ⊤.

KAOLAKLI (Sénégal), comptoir dans l'arr. de Gorée-Dakar.

KARIKAL (Inde française), ch.-l. de l'établissement du même nom, sur la côte de Coromandel; 92,000 h.

KAW (Guyane française), ch.-l. d'un quartier du même nom.

KERBORS (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 976 h.

KERFEUNTEUN (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 2,753 h.

KERFOT (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 758 h.

KERFOURN (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 900 h.

KERGLOFF (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 1,198 h.

KERGRIST (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 1,150 h.

KERGRIST-MOËLOU (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp; 2,406 h.

KÉRIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 948 h.

KÉRITY (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 2,120 h.

KERLOUAN (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 2,930 h.

KERMARIA-SULARD (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 915 h.

KERMOROCH (Côtes-du-Nord), cant. de Begard, arr. de Guingamp; 622 h.

KERNÉVEL (Finistère), cant. de Bannalec, arr. de Quimperlé; 2,318 h.

KERNILIS (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 847 h.

KERNOUÈS (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 660 h.

KERPERT (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 1,153 h.

KERSAINT-PLABENNEC (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 788 h.

KERVIGNAC (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 2,568 h.

KHENCHELA (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 16,275 h. Territ. de commandement; *com. indigène*, 11,265 h. ⊤.

KILLEM (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 1,185 h.

KLÉBER (Oran), arr. d'Oran; 301 h.

KŒUR-LA-GRANDE (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 298 h.

KŒUR-LA-PETITE (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 458 h.

KOLÉA (Alger), arr. d'Alger; 5,439 h.

KONÉ (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

KOUBA (Alger), arr. d'Alger; 1,524 h. ⊠ fb.

KOUMAC (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

KOUROU (Guyane française), ch.-l. d'un quartier du même nom.

KROUBS (LE) [Constantine], arr. de Constantine; 6,941 h. 🚃 de la ligne de Constantine à Setif et de Bône au Krouhs, ⊤.

KUANA (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.



LAÂ-MONDRANS (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 307 h.

LAAS (Gers), cant. et arr. de Mirande; 508 h. 🚃 M.

LAAS (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 263 h.

LAAS (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 532 h.

LABALME (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 293 h.

LABARDE (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 462 h.

LABARRÈRE (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 506 h.

LABARTHE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 531 h.

LABARTHE (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 290 h.

LABARTHE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 921 h.

LABARTHE (Tarn-et-Garonne), cant. de Molières, arr. de Montauban; 980 h.

LABARTHE-BLEYS (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 311 h.

LABARTHE-INARD (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 714 h. 🚃 M., ⊠.

LABARTHE-RIVIÈRE (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 1,359 h.

LABARTHÈTE (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 405 h.

LABASSÈRE (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 763 h.

LABASTIDE (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 1,002 h.

LABASTIDE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 459 h.

LABASTIDE-BEAUVOIR (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 554 h.

LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 516 h.

LABASTIDE-CÉZÉRACQ (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 489 h.

LABASTIDE-CHALOSSE (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 213 h.

LABASTIDE-CLAIRENCE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 1,470 h. ⊠, ⊤.

LABASTIDE-CLERMONT (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 576 h.

LABASTIDE-D'ANJOU (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 798 h. ⊠.

LABASTIDE-D'ARMAGNAC (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 1,551 h. ⊠.

LABASTIDE-DE-LÉVIS (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 849 h.

LABASTIDE-DÉNAT (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 280 h.

LABASTIDE-DE-PENNE (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arr. de Montauban; 421 h.

LABASTIDE-DE-VIRAC (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 392 h.

LABASTIDE-DU-HAUT-MONT (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 232 h.

LABASTIDE-DU-TEMPLE (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Castelsarrasin; 738 h.

LABASTIDE-DU-VERT (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 650 h.

LABASTIDE-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 218 h.

LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 394 h.

LABASTIDE-GABAUSSE (Tarn), cant. de Monestiès, arr. d'Albi; 503 h.

LABASTIDE-MARNHAC (Lot), cant. sud et arr. de Cahors, 852 h.

LABASTIDE-MONRÉJEAU (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 242 h.

LABASTIDE-MURAT (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 1,715 h. ⊠, ⊤.

LABASTIDE-PAUMÈS (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 561 h.

LABASTIDE-ROUAIROUX (Tarn), cant. de Saint-Amans-Soult, arr. de Castres; 2,889 h. ⊠, ⊤.

LABASTIDE-SAINT-GEORGES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 485 h.

LABASTIDE-SAINT-PIERRE (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 1,127 h. ⊠ fb.

LABASTIDE-SAINT-SERNIN (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 234 h.

LABASTIDE-SAVÈS (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 251 h.

LABASTIDETTE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 388 h.

LABASTIDE-VILLEFRANCHE (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 710 h. ⊠.

LABATHUDE (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 587 h.

LABATIE-D'ANDAURE (Ardèche), cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon; 1,003 h.

LABATMALE (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 310 h.

LABATUT (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 167 h.

LABATUT (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax: 1,543 h. 🚃 M.

LABATUT (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 338 h.

LABATUT (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 703 h.

LABBEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 349 h.

LABEAUME (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 948 h.

LABÉCÈDE-LAURAGAIS (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 1,002 h. ⊠.

LABÈGE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse, 443 h.

LABÉGUDE (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 1,654 h. 🚃 P.-L.-M.

LABEISSIÈRE-CANDEIL (Tarn), cant. de Cadalen, arr. de Gaillac; 868 h.

LABÉJAN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 529 h.

LABENNE (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 776 h. 🚃 M., ⊠.

LABERGEMENT-DU-NAVOIS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 195 h.

LABERGEMENT-FOIGNEY (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 312 h.

LABERGEMENT-LÈS-AUXONNE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 358 h.

LABERGEMENT-LÈS-SEURRE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 1,329 h. ⊠ fb.

LABERGEMENT-SAINTE-MARIE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 469 h. ⊠, ⊤.

LABERLIÈRE (Oise), cant. de

Lassigny, arr. de Compiègne; 209 h.

LABESCAU (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 187 h.

LABESSERETTE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 476 h.

LABESSETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arr. d'Issoire; 491 h.

LABETS-BISCAY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 356 h.

LABEUVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 311 h.

LABEUVRIÈRE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 914 h.

LABEYRIE (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 177 h.

LABLACHÈRE (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 1,996 h. ⊠.

LABOISSIÈRE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 966 h.

LABOISSIÈRE (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 187 h.

LABOISSIÈRE (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 263 h. 🚃 N. (chemins de fer de Picardie et Flandres).

LABORDE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 500 h.

LABOREL (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 470 h.

LABOSSE (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 624 h. 🚃 N., ⊠, ⚲.

LABOUHEYRE (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 1,255 h. 🚃 M., ⊠, ⚲.

LABOULBÈNE (Tarn), cant. et arr. de Castres; 160 h.

LABOULE-ET-VALOS (Ardèche), cant. de Valgorge, arr. de Largentière; 836 h.

LABOURET-LAFITEAU (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 270 h.

LABOURGADE (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 354 h.

LABOURSE (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 558 h.

LABOUTARIÉ (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 188 h. 🚃 M.

LABRÈDE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,681 h. ⊠, ⚲.

LABRETONIE (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 400 h.

LABRIHE (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 338 h.

LABRIT (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,106 h. ⊠, ⚲.

LABROQUÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 474 h. 🚃 M.

LABROSSE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 138 h. 🚃 P.-L.-M.

LABROUSSE (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 676 h. ⊠.

LABROYE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 283 h.

LABRUGUIÈRE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 3,466 h. 🚃 Or., ⊠, ⚲.

LABRUYÈRE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 303 h.

LABRUYÈRE (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 152 h.

LABRUYÈRE (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 267 h.

LABRY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 410 h.

LABUISSIÈRE (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 1,050 h.

LABURGADE (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 395 h.

LACABARÈDE (Tarn), cant. de Saint-Amans-Soult, arr. de Castres; 713 h.

LACADÉE (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 225 h.

LACAJUNTE (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 276 h.

LACALM (Aveyron), cant. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion; 682 h. ⊠.

LACANAU (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 934 h. ⊠.

LACANCHE (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 647 h.

LACAPELLE-BIRON (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 951 h. ⊠.

LACAPELLE-CABANAC (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 344 h.

LACAPELLE-DE-FRAISSE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 404 h.

LACAPELLE-EN-VEZIE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 281 h.

LACAPELLE-LIVRON (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 544 h.

LACAPELLE-MARIVAL (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 1,548 h. ⊠, ⚲.

LACAPELLE-PINET (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 360 h.

LACAPELLE-SÉGALAR (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 320 h.

LACAPELLE-VIESCAMP (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 560 h. 🚃 Or., ⚲.

LACARRE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 230 h.

LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 561 h.

LACASSAGNE (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 388 h.

LACASSE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 358 h.

LACAUGNE (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 331 h.

LACAUNE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 3,755 h. ⊠, ⚲.

LACAUSSADE (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 355 h.

LACAVE (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 269 h.

LACAVE (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 734 h.

LACAZE (Tarn), cant. de Vabre, arr. de Castres; 2,095 h. ⊠.

LACENAS (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 589 h.

LAC-DES-ROUGES-TRUITES (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 541 h.

LACELLE (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 667 h. ⊠ fb.

LACÉPÈDE (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 656 h.

LACHABANNE (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 965 h.

LACHAISE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 553 h.

LACHALADE (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 577 h.

LACHALEUR (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 153 h.

LACHAMP (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 414 h. 🚃 P.-L.-M.

LACHAMP-RAPHAËL (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 596 h.

LACHAPELLE (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 342 h.

LACHAPELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 224 h.

LACHAPELLE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 74 h.

LACHAPELLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 361 h.

LACHAPELLE-AUX-POTS (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 983 h. 🚃 N., ⊠, ⚲.

LACHAPELLE-AUZAC (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 1,231 h.

LACHAPELLE-GRAILLOUSE (Ardèche), cant. de Coucouron, arr. de Largentière; 1,332 h.

LACHAPELLE-SAINT-PIERRE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 307 h.

LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 752 h.

LACHAPELLE-SOUS-CHANÉAC (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 570 h.

LACHAPELLE-SOUS-CHAUX (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 587 h.

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 210 h.

LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 740 h. ⊠, ⚲.

LACHAPPELLE (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 219 h.

LACHASSAGNE (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 459 h.

LACHAU (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 624 h.

LACHAUSSÉE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 482 h.

LACHAUSSÉE-DU-BOIS-D'ÉCU (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Beauvais; 260 h.

LACHAUX (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 1,160 h.

LACHÉ-ASSARTS (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 475 h.

LACHELLE (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 300 h.

LACHY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 404 h.

LACOLLONGE (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 145 h.

LACOMBE (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 434 h.

LACOMMANDE (B.-Pyrénées), cant. de Lasseube, arr. d'Oloron; 315 h.

LACOSTE (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 215 h.

LACOSTE (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 515 h.

LACOUGOTE-CADOUL (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 299 h.

LACOUR (Tarn-et-Garonne), cant. de Montaigu, arr. de Moissac; 552 h.

LACOUR-D'ARCENAY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 312 h.

LACOURT (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,093 h.

LACOURT-SAINT-PIERRE (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 536 h.

LAC-OU-VILLERS (Doubs), cant. de Morteau, arr. de Pontarlier; 3,053 h. ⊠.

LACOUX (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 233 h.

LACQ (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 650 h. 🚃 M.

LACQUY (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 557 h.

LACRABE (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 296 h.

LACRES (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Marquise; 358 h.

LACRÈTE (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 59 h.

LACROISILLE (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 315 h.

LACROIX (Aveyron), cant. de Mur-de-Barrez, arr. d'Espalion; 1,804 h. ⊠.

LACROIX-FALGARDE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 360 h.

LACROIX-SAINT-OUEN (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 1,452 h.

LACROIX-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 875 h. ⊠, ⚲.

LACROPT (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 1,047 h.

LACROST (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 657 h.

LACROUZETTE (Tarn), cant. de Roquecourbe, arr. de Castres; 1,257 h. ⊠.

LACS (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 433 h.

LADAPEYRE (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 1,561 h. ⊠.

LADAUX (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 254 h.

LADERN (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 446 h.

LADEVÈZE-RIVIÈRE (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 637 h.

LADEVÈZE-VILLE (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 457 h.

LADIGNAC (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 545 h.

LADIGNAC (H.-Vienne), cant. et arr. de Saint-Yrieix; 1,993 h. ⊠.

LADINHAC (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 946 h.

LADIVILLE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 304 h.

LADON (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis, 1,330 h. 🚃 Et. (Orléans à Châlons-sur-Marne), ⊠, ⚲.

LADOS (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 229 h.

LADOSSE (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 417 h.

LADOYE (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 203 h.

LADUZ (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 384 h.

LAFAGE (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 343 h.

LAFAGE (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 544 h.

LAFARE (Vaucluse), cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 153 h.

LAFARRE (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 555 h.

LAFARRE (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 504 h.

LAFAT (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,016 h.

LAFAUCHE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 170 h.

LAFELINE (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 659 h.

LAFERTÉ-SUR-AMANCE (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 587 h. 🚃 E., ⊠, ⚲.

LAFERTÉ-SUR-AUBE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 976 h.

LAFFAUX (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 211 h.

LAFFITE-TOUPIÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 220 h.

LAFFITE-VIGORDANE (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 522 h.

LAFFREY (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 412 h. ⊠.

LAFIGÈRE (Ardèche), cant. des

Vans, arr. de Largentière ; 158 h.
LAFITOLE (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes ; 730 h.
LAFITTE (Lot-et-Garonne), cant. de Tonneins, arr. de Marmande ; 1,040 h. ☒.
LAFITTE (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin ; 424 h.
LAFORCE (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac ; 1,241 h. ☒.
LAFOSSE (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye ; 307 h.
LAFOX (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen ; 355 h.
LAFRANÇAISE (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban ; 3,312 h. ☒, ⟟.
LAFRAYE (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais ; 188 h.
LAFRESNOYE (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens ; 297 h.
LAGAMAS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève ; 71 h.
LAGARDE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers ; 564 h.
LAGARDE (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle ; 1,045 h.
LAGARDE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche ; 573 h.
LAGARDE (Gers), cant. et arr. de Lectoure ; 351 h.
LAGARDE (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes ; 180 h.
LAGARDE (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt ; 86 h.
LAGARDE-HACHAN (Gers), cant. et arr. de Mirande ; 394 h.
LAGARDELLE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret ; 721 h.
LAGARDELLE (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors ; 254 h.
LAGARDE-PARÉOL (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange ; 233 h.
LAGARDÈRE (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom ; 178 h.
LAGARDE-SUR-LE-NÉ (Charente), cant. et arr. de Barbezieux ; 292 h.
LAGARDIOLLE (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres ; 436 h.
LAGARRIGUE (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen ; 284 h.
LAGARRIGUE (Tarn), cant. de Labruguière, arr. de Castres ; 457 h.
LA GAUDAINE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou ; 257 h.
LAGERY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims ; 339 h.
LAGESSE (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine ; 383 h.
LAGHOUAT (Alger), Territ. militaire, arr. de Tizi-Ouzou ; *com. mixte*, 4,547 h. ; *com. indigène*, 55,356 h. ⟟.
LAGLEYGEOLLE (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive ; 767 h.
LAGLORIEUSE (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan ; 491 h.
LAGNES (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon ; 998 h.
LAGNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul ; 587 h.
LAGNICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras ; 730 h.
LAGNIEU (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley ; 2,638 h. 🚉 de la ligne de Montalieu-Vercieu à Ambérieu, ☒, ⟟.
LAGNY (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne, 623 h.
LAGNY (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Meaux ; 4,621 h. 🚉 E., ☒, ⟟.
LAGNY-LE-SEC (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis ; 330 h.
LAGOR (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant. arr. d'Orthez ; 1,053 h. ☒, ⟟.
LAGORCE (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière ; 1,444 h.
LAGORCE (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne ; 1,209 h.
LAGORD (Charente-Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle ; 790 h.
LAGOS (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau ; 423 h.
LAGRÂCE-DIEU (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret ; 437 h.
LAGRAND (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap ; 198 h.
LAGRANGE (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine ; 76 h.
LAGRANGE (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan ; 569 h.
LAGRANGE (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 277 h.
LAGRASSE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne ; 1,444 h. ☒, ⟟.
LAGRAULAS (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom ; 386 h.
LAGRAULET (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse ; 411 h.
LAGRAULET (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom ; 938 h.
LAGRAULIÈRE (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle ; 1,821 h.
LAGRAVE (Tarn), cant. et arr. de Gaillac ; 701 h.
LAGREMUSE (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne ; 39 h.
LAGRUÈRE (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande ; 781 h.
LAGUENNE (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle ; 1,041 h.
LAGUÉPIE (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban ; 1,471 h. 🚉 Or., ☒, ⟟.
LAGUIAN-MIÉLAN (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande ; 506 h.
LAGUINGE-RESTONE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon ; 270 h.
LAGUIOLE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion ; 1,930 h. ☒, ⟟.
LAGUPIE (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande ; 529 h.
LAHAGE (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret ; 183 h.
LAHARMAND (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont ; 145 h.
LAHAS (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez ; 515 h.
LAHAYMEIX (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy ; 321 h.
LAHAYVILLE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy ; 54 h.
LAHEYCOURT (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc ; 1,006 h. ☒, ⟟.
LAHITÈRE (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret ; 160 h.
LAHITTE (Gers), cant. nord et arr. d'Auch ; 161 h.
LAHITTE (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès ; 247 h.
LAHITTE (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 171 h.
LAHITTE TOUPIÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes ; 525 h.
LAHONCE (B.-Pyrénées), cant. nord-est et arr. de Bayonne ; 501 h.
LAHONTAN (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez ; 1,106 h.
LAHOSSE (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever ; 549 h.
LAHOURCADE (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron ; 614 h.
LAHOUSSOYE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens ; 391 h.
LAIFOUR (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières ; 349 h. 🚉 E.
LAIGLE (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne ; 5,303 h. 🚉 O., ☒, ⟟.
LAIGNE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Courçon, arr. de La Rochelle ; 474 h.
LAIGNÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier ; 1,065 h.
LAIGNÉ-EN BELIN (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans ; 1,251 h. 🚉 Or., ⟟.
LAIGNELET (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères ; 1,229 h.
LAIGNES (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine ; 1,341 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⟟.
LAIGNEVILLE (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont ; 936 h.
LAIGNY (Aisne), cant. et arr. de Vervins ; 723 h.
LAILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon ; 2,025 h.
LAILLY (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans ; 1,940 h. ☒ (b.
LAILLY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens ; 418 h.
LAIMONT (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc ; 632 h.
LAIN (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre ; 543 h.
LAINES-AUX-BOIS (Aube), 3ᵉ cant. et arr. de Troyes ; 483 h.
LAINS (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier ; 308 h.
LAINSECQ (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre ; 1,013 h.
LAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes ; 256 h.
LAIRE (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard ; 153 h.
LAIRES (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer ; 523 h.
LAIRIÈRE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne ; 154 h.
LAIROUX (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte ; 718 h.
LAISSAC (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau ; 1,454 h. 🚉 M., ☒.
LAISSAUD (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry ; 476 h.
LAISSEY (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames ; 256 h. 🚉 P.-L.-M., ⟟.
LAÎTRE-SOUS-AMANCE (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy ; 336 h. 🚉 E.
LAIVES (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône ; 1,122 h.
LAIX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey ; 294 h.
LAIZ (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg ; 509 h.
LAIZÉ (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon ; 710 h.
LAIZE-LA-VILLE (Calvados), cant. de Bourguebus, arr. de Caen ; 185 h.
LAIZY (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun ; 1,092 h.
LAJO (Lozère), cant. de Serverette, arr. de Marvejols ; 382 h.
LAJOUX (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude ; 583 h. 🚉 P.-L.-M., ⟟.
LALACELLE (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon ; 551 h. 🚉 O. (Alençon à Domfront).
LALANDE (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre ; 385 h.
LALANDE-EN-SON (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais ; 173 h.
LALANDELLE (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais ; 415 h.
LALANDUSSE (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 474 h.
LALANNE (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure ; 182 h.
LALANNE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 238 h.
LALANNE (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes ; 211 h.
LALANNE-ARQUÉ (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande ; 345 h.
LALBARÈDE (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres ; 325 h.
LALBENQUE (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors ; 2,070 h. ☒.
LALEU (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon ; 735 h.
LALEU (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens ; 111 h.
LALHEUE (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône ; 675 h.
LALINDE (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac ; 2,211 h. 🚉 Or., ☒.
LALIZOLLE (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat ; 957 h. ☒, ⟟.
LALLAING (Nord), cant. nord et arr. de Douai ; 2,063 h. ⟟.
LALLA-MAGHRNIA (Oran), Territ. militaire, arr. de Tlemcen ; *com. mixte*, 19,792 h. ⟟.
LALLEU (Ille-et-Vilaine), cant. du Sel, arr. de Redon ; 1,025 h.
LALLEY (Isère), cant. de Clelles, arr de Grenoble ; 575 h.
LALLEYRIAT (Ain), cant. et arr. de Nantua ; 422 h.
LALOBBE (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel ; 857 h.
LALŒUF (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy ; 452 h.
LALONGUE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau ; 408 h.
LALONQUETTE (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau ; 320 h.
LALOUBÈRE (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes ; 922 h.
LALOURET LAFITEAU (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens ; 270 h.
LALOUVESC (Ardèche), cant. de Satillieu, arr de Tournon ; 1,015 h. ☒, ⟟.
LALUQUE (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever ; 1,016 h. 🚉 M., ⟟.
LAMA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia ; 512 h.
LAMAGDELAINE (Lot), cant. nord et arr. de Cahors ; 549 h.
LAMAGISTÈRE (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac ; 1,666 h. 🚉 M., ☒, ⟟.
LAMAGUÈRE (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch ; 170 h.
LAMAIDS (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon ; 337 h.
LAMAIRÉ (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay ; 353 h.
LAMALOU-LES-BAINS (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers ; 468 h. ☒, ⟟.
LAMANCINE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont ; 125 h.
LAMANÈRE (Pyrénées-Or.), cant. de Prats-de-Mollo, arr. de Céret ; 496 h.
LAMANON (Bouches-du-Rhône), cant. d'Eyguières, arr. d'Arles ; 441 h. 🚉 P.-L.-M., ⟟.
LAMANTIN (LE) [Guadeloupe], ch.-l. de cant., arr. de La Pointe-à-Pitre ; 5,343 h.
LAMANTIN (LE) [Martinique],

ch.-l. de cant., arr. de Fort-de-France; 13,321 h.

LAMARCHE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau; 1,693 h. E., T.

LAMARCHE - EN - WOËVRE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 62 h.

LAMARCHE-SUR SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône), arr. de Dijon; 1,348 h. P.-L.-M., T.

LAMARGELLE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 408 h.

LAMARGELLE (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 109 h.

LAMARONDE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 153 h.

LAMARQUE (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,158 h. T.

LAMARQUE PONTACQ (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 741 h.

LAMARQUE - RUSTAING (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 167 h.

LAMASQUÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 364 h.

LAMASTRE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 3,209 h. T.

LAMATH (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 213 h.

LAMATIVIE (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 701 h.

LAMAYOU (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 425 h.

LAMAZÈRE (Gers), cant. et arr. de Mirande; 261 h.

LAMAZIÈRE BASSE (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 1,525 h.

LAMAZIÈRE - HAUTE (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 388 h.

LAMBALLE (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 4,515 h. O., T.

LAMBERSART (Nord), cant. ouest et arr. de Lille; 2,775 h.

LAMBERT (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 93 h.

LAMBERVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire; arr. de Saint-Lô; 393 h.

LAMBERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 285 h.

LAMBESC (Bouches-du-Rhône), ch. l. de cant., arr. d'Aix; 2,765 h. T.

LAMBÈSE (Constantine), arr. de Constantine; 1,618 h. T.

LAMBÉZELLEC (Finistère), 1er cant. et arr. de Brest; 12,502 h.

LAMBLORE (Eure-et-Loir), cant. de La Ferté-Vidame, arr. de Dreux; 252 h.

LAMBRES (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 1,146 h.

LAMBRES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 680 h.

LAMBREY (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 208 h.

LAMBRUISSE (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne; 221 h.

LAMÉAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 293 h.

LAMÉCOURT (Oise), cant. et arr. de Clermont; 175 h.

LAMELOUZE (Gard), cant. de La Grand-Combe, arr. d'Alais; 342 h.

LAMENAY (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 240 h.

LAMÉRAC (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radegonde, arr. de Barbezieux; 386 h.

LAMETZ (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 254 h.

LAMILLARIÉ (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 521 h.

LAMMERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 714 h.

LAMNAY (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 1,110 h.

LAMONGERIE (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 729 h.

LAMONTELARIÉ (Tarn), cant. d'Anglès, arr. de Castres; 710 h.

LAMONTGIE (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 1,178 h.

LAMONTJOIE (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 866 h. T.

LAMONZIE MONASTRUC (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 796 h.

LAMONZIE - SAINT - MARTIN (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 1,239 h. Or., fb., T.

LAMORICIÈRE (Oran), arr. de Tlemcen; *com. mixte*, 10,867 h. T.

LAMORLAYE (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 720 h.

LAMORVILLE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 312 h.

LAMOTHE (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 618 h.

LAMOTHE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 955 h.

LAMOTHE (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 272 h.

LAMOTHE CAPDEVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. est et arr. de Montauban; 759 h.

LAMOTHE-CASSEL (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 526 h.

LAMOTHE-CUMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 301 h.

LAMOTHE - FÉNELON (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 686 h.

LAMOTHE-GOAS (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 175 h.

LAMOTHE - LANDERON (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 1,260 h. M., T.

LAMOTTE (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange; 455 h.

LAMOTTE BEUVRON (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Romorantin; 2,002 h. Or., T.

LAMOTTE - BREBIÈRE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 150 h.

LAMOTTE BULEUX (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 368 h.

LAMOTTE - EN - SANTERRE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 538 h.

LAMOUILLY (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 256 h. E.

LAMOURA (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 895 h.

LAMPAUL GUIMILIAU (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 2,402 h.

LAMPAUL - PLOUARZEL (Finistère), cant. de Ploudalmezeau, arr. de Brest; 838 h.

LAMPAUL PLOUDALMÉZEAU (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 723 h.

LAMPSAR ou **LA M'SAR** (Sénégal), poste militaire, près de Saint-Louis.

LAMURE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,201 h. T.

LANANS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 257 h.

LANARCE (Ardèche), cant. de Coucouron, arr. de Largentière; 964 h. fb.

LANARVILY (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 526 h.

LANAS (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 581 h.

LANCÉ (Loir-et-Cher), cant. de Saint Amand, arr. de Vendôme; 739 h.

LANCHÈRES (Somme), cant. de Saint-Valery-sur Somme, arr. d'Abbeville; 1,018 h.

LANCHES - SAINT - HILAIRE (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 292 h.

LANCHY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 149 h.

LANCIÉ (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 775 h.

LANCIEUX (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan; 828 h.

LANCÔME (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 280 h.

LANÇON (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 214 h.

LANÇON (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 1,508 h.

LANÇON (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 68 h.

LANCRANS (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 504 h.

LANDAS (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 2,162 h. N.

LANDAUL (Morbihan), cant. de Pluvigner, arr. de Lorient; 960 h.

LANDAVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 520 h.

LANDAVRAN (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 321 h.

LANDE (LA) [Eure], cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 232 h.

LANDÉAN (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères; 1,302 h.

LANDEBAËRON (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arr. de Guingamp; 614 h.

LANDEBIA (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 338 h. O.

LANDEC (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Plélan-le Petit, arr. de Dinan; 430 h.

LANDE-CHASLES (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Longué, arr. de Baugé; 245 h.

LANDÉCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 177 h.

LANDÉDA (Finistère), cant. de Lannilis, arr. de Brest; 2,061 h.

LANDE-D'AIROU (LA) [Manche], cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 991 h.

LANDE DE-CUBZAC (LA) [Gironde], cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 546 h.

LANDE-DE GOULT (LA) [Orne], cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 450 h.

LANDE - DE - LIBOURNE (LA) [Gironde], cant. et arr. de Libourne; 457 h.

LANDE-DE-LOUGÉ (LA) [Orne], cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 188 h.

LANDEHEN (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 1,027 h.

LANDELEAU (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,372 h.

LANDELLES (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 333 h.

LANDELLES - ET - COUPIGNY (Calvados), cant. de Saint Sever, arr. de Vire; 1,572 h.

LANDEMONT (Maine-et-Loire), cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 1,347 h.

LANDE-PATRY (LA) [Orne], cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,533 h.

LANDEPEUREUSE (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 378 h.

LANDERNEAU (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 9,078 h. Or. et O., T.

LANDERONDE (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables d'Olonne; 1,019 h.

LANDERROUAT (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 236 h.

LANDERROUET (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 201 h.

LANDES (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 329 h.

LANDES (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 740 h.

LANDES (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 803 h.

LANDES (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 459 h.

LANDE-SAINT-SIMÉON (LA) [Orne], cant. d'Athis, arr. de Domfront; 460 h.

LANDES - GENUSSON (LES) [Vendée], cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,469 h.

LANDE - SUR - DRÔME (LA) [Calvados], cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 144 h.

LANDE - SUR - EURE (LA) [Orne], cant. de Longny, arr. de Mortagne; 445 h.

LANDES - VIEILLES - ET - NEUVES (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 225 h.

LANDÉVANT (Morbihan), cant. de Pluvigner, arr. de Lorient; 1,598 h. Or., T.

LANDE-VAUMONT (LA) [Calvados], cant. et arr. de Vire; 205 h.

LANDÉVENNEC (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 941 h.

LANDEVIEILLE (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 554 h.

LANDÉVILLE (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 53 h.

LANDEYRAT (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 389 h.

LANDIFAY - ET - BERTAIGNEMONT (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 1,022 h.

LANDIGOU (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 617 h.

LANDIN (LE) [Eure], cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 210 h.

LANDIRAS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 1,830 h. T.

LANDISACQ (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,162 h.

LANDIVISIAU (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 3,706 h. O., T.

LANDIVY (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 1,946 h. T.

LANDOGNE (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 445 h.

LANDORTHE (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 448 h.

LANDOS (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 1,130 h.

LANDOUZY-LA-COUR (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 440 h.

LANDOUZY-LA VILLE (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 1,451 h. T.

LANDRAIS (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 812 h.

LANDREAU (LE) [Loire-Inf.], cant. du Loroux-Bottereau, arr. de Nantes; 2,070 h.

LANDRECIES (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 4,203 h. N., T.

LANDRECOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 149 h.
LANDREMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 260 h.
LANDRES (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 459 h.
LANDRES-ET-SAINT-GEORGES (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 504 h.
LANDRESSE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 373 h.
LANDRETHUN-LE NORD (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne, 588 h.
LANDRETHUN-LÈS-ARDRES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 561 h.
LANDREVILLE (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 1,313 h. ⊠.
LANDRICHAMPS (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 159 h.
LANDRICOURT (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 300 h. 🚉 N.
LANDRICOURT (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 221 h.
LANDRY (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 537 h.
LANDUDEC (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 1,162 h.
LANDUJAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Montauban, arr. de Montfort; 1,116 h.
LANDUNVEZ (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,696 h.
LANDZÉCOURT (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 103 h.
LANÉRIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 58 h.
LANESPÈDE (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 413 h.
LANET (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 272 h.
LANEUVELLE (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 497 h.
LANEUVELOTTE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 237 h.
LANEUVEVILLE-AUX-BOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 590 h.
LANEUVEVILLE DERRIÈRE-FOUG (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 291 h.
LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 324 h.
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 1,528 h.
LANEUVILLE-À-BAYARD (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 283 h.
LANEUVILLE-À-REMY (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 187 h.
LANEUVILLE-AU-PONT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 105 h. 🚉 E.
LANEUVILLE-AU-RUPT (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 382 h.
LANEUVILLE-AUX-BOIS (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 173 h.
LANEUVILLEROY (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 854 h.
LANEUVILLE-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 585 h.
LANFAINS (Côtes-du-Nord), cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc; 1,771 h.
LANFROICOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 264 h.
LANGAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 655 h.
LANGAST (Côtes-du-Nord), cant. de Plouguenast, arr. de Loudéac; 1,311 h.
LANGÉ (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 812 h.
LANGEAC (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 4,228 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ፐ.
LANGEAIS (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Chinon; 3,517 h. 🚉 Or., ⊠, ፐ.
LANGERON (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 794 h.
LANGESSE (Loiret), cant. et arr. de Gien; 241 h.
LANGEY (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 725 h. 🚉 Et.
LANGLADE (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 454 h. 🚉 P.-L.-M.
LANGLEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt 115 h.
LANGOAT (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 2,060 h.
LANGOËLAN (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy; 1,281 h.
LANGOGNE (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Mende; 3,696 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ፐ.
LANGOIRAN (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 1,918 h. ⊡, ፐ.
LANGOLEN (Finistère), cant. de Briec, arr. de Quimper; 992 h.
LANGON (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 4,704 h. Ch.-l. de quartier maritime. 🚉 M., ⊠, ፐ.
LANGON (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Redon; 2,025 h. ⊡.
LANGON (Loir-et-Cher), cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 843 h.
LANGON (LE) [Vendée], cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 1,527 h. 🚉 Et., ⊠ fb., ፐ.
LANGONNET (Morbihan), cant. de Gourin, arr. de Pontivy; 3,673 h.
LANGOUET (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 480 h.
LANGOURLA (Côtes-du-Nord), cant. de Collinée, arr. de Loudéac; 1,541 h.
LANGRES (H.-Marne), ch.-l. d'arr.; 11,790 h. Évêché; place forte (forts). 🚉 E., ⊡, ፐ.
LANGROLAY (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan; 757 h.
LANGRUNE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 936 h. 🚉 du chemin de fer de Caen à la mer, ⊠.
LANGUÉDIAS (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 602 h.
LANGUENAN (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 1,150 h.
LANGUEUX (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 2,900 h.
LANGUEVOISIN-QUIQUERY (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 288 h.
LANGUIDIC (Morbihan), cant. de Hennebont, arr. de Lorient; 6,745 h. ⊠ fb.
LANGY (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 517 h.
LANHÉLIN (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 590 h.
LANHÈRES (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 184 h.
LANHOUARNEAU (Finistère), cant. de Plouescat, arr. de Morlaix; 1,178 h.
LANILDUT (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,038 h. ⊠.
LANISCAT (Côtes-du-Nord), cant. de Goarec, arr. de Loudéac; 1,535 h.
LANISCOURT (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 217 h.
LANLEFF (Côtes-du-Nord), cant. de Plouha, arr. de Saint-Brieuc; 370 h.
LANLOUP (Côtes-du-Nord), cant. de Plouha, arr. de Saint-Brieuc; 611 h.
LANMÉRIN (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion, 569 h.
LANMEUR (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 2,449 h. ⊡.
LANMODEZ (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 556 h.
LANNE (B.-Pyrénées), cant. d'Aramits, arr. d'Oloron; 1,135 h.
LANNE (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 502 h.
LANNÉANOU (Finistère), cant. de Plouigneau, arr. de Morlaix; 1,008 h.
LANNEBERT (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 833 h.
LANNECAUBE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 408 h.
LANNÉDERN (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 720 h.
LANNEMAIGNAN (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 435 h.
LANNEMEZAN (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,859 h. Camp de manœuvres. 🚉 M., ⊡, ፐ.
LANNEPAX (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 1,519 h. ⊠ fb.
LANNEPLÂA (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 372 h.
LANNERAY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 706 h.
LANNES (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac, 822 h.
LANNES (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 476 h.
LANNE-SOUBIRAN (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 259 h.
LANNEUFFRET (Finistère), cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 255 h.
LANNILIS (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 3,225 h. ⊡, ፐ.
LANNION (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr.; 5,998 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 O., ⊠, ፐ.
LANNOY (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 1,985 h. 🚉 N., ⊡, ፐ.
LANNOY-CUILLÈRE (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 398 h.
LANNUX (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 520 h.
LANO (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte; 106 h.
LANOBRE (Cantal), cant. de Champs, arr. de Mauriac; 1,731 h.
LANOUAILLE (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 1,719 h. ⊡, ፐ.
LANOUÉE (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 3,188 h. ⊠.
LANOUX (Ariège), cant. de Fossat, arr. de Pamiers; 127 h.
LANQUAIS (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 777 h.
LANQUES (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 464 h.
LANQUETOT (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 1,011 h.
LANRELAS (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 1,890 h.
LANRIEC (Finistère), cant. de Concarneau, arr. de Quimper; 1,931 h.
LANRIGAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 248 h.
LANRIVAIN (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 1,630 h.
LANRIVOARÉ (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 800 h.
LANRODEC (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Guingamp; 1,676 h.
LANS (Isère), cant. de Villard-de-Lans, arr. de Grenoble; 1,032 h. ⊠.
LANS (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 211 h.
LANSAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 626 h.
LANSAC (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 116 h.
LANSAC (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 97 h.
LANSARGUES (Hérault), cant. de Mauguio, arr. de Montpellier; 1,314 h. ⊡, ፐ.
LANSLEBOURG (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,033 h. ⊡, ፐ.
LANSLEVILLARD (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 567 h.
LANTA (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,449 h. ⊠, ፐ.
LANTABAT (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 624 h.
LANTAGES (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 481 h.
LANTAN (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 351 h.
LANTÉFONTAINE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 245 h.
LANTENAY (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 312 h.
LANTENAY (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 372 h.
LANTENNE-VERTIÈRE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 389 h.
LANTENOT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure, 457 h.
LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA) [H.-Saône], cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 633 h.
LANTEUIL (Corrèze), cant. de Beynat, arr. de Brive; 1,032 h.
LANTHENANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 103 h.
LANTHENAY (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 2,223 h.
LANTHES (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 255 h.
LANTHEUIL (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 433 h.
LANTIC (Côtes-du-Nord), cant. d'Étables, arr. de Saint-Brieuc; 1,240 h.
LANTIGNIÉ (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 822 h.
LANTILLAC (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 388 h.
LANTILLY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 242 h.
LANTON (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 719 h.
LANTOSQUE (Alpes-Mar.), cant. d'Utelle, arr. de Nice; 1,827 h. ⊡, ፐ.
LANTRIAC (H.-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 1,743 h.
LANTY (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 385 h.

LANTY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 553 h.
LANUÉJOLS (Gard), cant. de Trèves, arr. du Vigan; 1.075 h.
LANUÉJOLS (Lozère), cant. et arr. de Mende; 535 h.
LANVALLAY (Côtes-du-Nord), cant. est et arr. de Dinan; 1,334 h.
LANVAUDAN (Morbihan), cant. de Plouay, arr. de Lorient; 1,027 h.
LANVELLEC (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 1,836 h.
LANVÉNÉGEN (Morbihan), cant. du Faouët, arr. de Pontivy; 2,092 h.
LANVÉOC (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 1,256 h.
LANVÉZÉAC (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 141 h.
LANVOLLON (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 1.483 h.
LANZAC (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 689 h.
LAON (Aisne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 12,623 h. N. et E.
LAONS (Eure-et-L.), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 660 h.
LAPALISSE (Allier), ch.-l. d'arr.; 2.900 h. P.-L.-M.
LAPALME (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,626 h.
LAPALUD (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange; 2,204 h. P.-L.-M.
LAPAN (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 268 h.
LAPANOUSE (Aveyron), cant. de Sévérac-le-Château, arr. de Millau; 1,121 h.
LAPANOUSE - DE - CERNON (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 363 h.
LAPARADE (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 851 h.
LAPARROUQUIAL (Tarn), cant. de Monestiès, arr. d'Albi; 290 h.
LAPÈGE (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 417 h.
LAPENCHE (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arr. de Montauban; 424 h.
LAPENNE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 530 h.
LAPENTY (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 945 h.
LAPERCHE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 390 h.
LAPEYRE (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 116 h.
LAPEYRÈRE (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 278 h.
LAPEYROUSE (Ain), cant. de Villars, arr. de Trevoux; 364 h.
LAPEYROUSE (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr de Riom; 1,645 h. Or.
LAPEYROUSE - FOSSAT (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr de Toulouse; 562 h.
LAPEYROUSE - MORNAY (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 824 h.
LAPEYRUGUE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 563 h.
LAPIERRE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 525 h.
LAPLEAU (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 987 h. Et. (Tulle à Clermont-Ferrand).
LAPLUME (Lot-et-Gar.), ch.-l. de c., arr. d'Agen; 1.590 h.
LAPOUYADE (Gironde), cant. de Guitres, arr. de Libourne; 717 h. Et.
LAPPION (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 609 h.
LAPPUYE (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 1,147 h.

LAPRADE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 322 h.
LAPRADE (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 487 h.
LAPRUGNE (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,572 h.
LAPS (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 584 h.
LAPTE (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 2,854 h. fb.
LAPUGNOY (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,312 h. N.
LAQUEUILLE (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 1,102 h. Et. (Tulle à Clermont-Ferrand).
LARAGNE (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,049 h. P.-L. M.
LARAJASSE (Rhône), cant. de Saint Symphorien, arr. de Lyon; 2,396 h.
LARAMIÈRE (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 918 h.
LARAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 168 h.
LARBEY (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 475 h.
LARBONT (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 274 h.
LARBROYE (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 203 h.
LARCAN (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint Gaudens; 363 h.
LARCAT (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 518 h.
LARÇAY (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 515 h.
LARCEVEAU - ARROS - CIBITS (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 541 h.
LARCHAMP (Mayenne), cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 2,122 h.
LARCHAMP (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 542 h.
LARCHANT (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 659 h.
LARCHE (B.-Alpes), cant. de Saint-Paul, arr. de Barcelonnette; 615 h.
LARCHE (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 860 h. Or.
LARDERET (LE) [Jura], cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 170 h.
LARDIERES (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 280 h.
LARDIER - ET - VALENÇA (B.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 425 h.
LARDIERS (B.-Alpes), cant. de Saint-Etienne, arr. de Forcalquier; 244 h.
LARDY (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 707 h. Or.
LAREDORTE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 1,288 h.
LARÉE (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 462 h.
LARÉOLE (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 321 h.
LARGEASSE (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 1,135 h.
LARGENTIÈRE (Ardèche), ch.-l. d'ar.; 2,783 h.
LARGILLAY - MARSON - NAY (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 182 h.
LARGNY (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 223 h.
LARIANS - ET - MUNANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 332 h.

LARIVIÈRE (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine, 226 h.
LARIVIÈRE (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 823 h.
LARNAGE (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 705 h.
LARNAGOL (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 731 h.
LARNAS (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 180 h.
LARNAT (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 260 h.
LARNAUD (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 748 h.
LARNOD (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 145 h.
LAROCHEMILLAY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 1,608 h.
LAROCHE-PRÈS-FEYT (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 349 h.
LAROCHETTE (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 550 h.
LAROCQUEVIEILLE (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 1,020 h.
LARODDE (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arr. d'Issoire; 1,219 h.
LAROIN (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 453 h.
LARONXE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 522 h.
LAROQUE (Gironde) cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux, 244 h.
LAROQUE (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 600 h.
LAROQUE (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 1,231 h.
LAROQUEBROU (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 1,897 h.
LAROQUE-DE FA (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 305 h.
LAROQUE - DES - ARCS (Lot), cant. nord et arr. de Cahors; 490 h.
LAROQUE-D'OLMES (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 1,272 h.
LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen; 1,254 h.
LAROQUE-TOIRAC (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 361 h.
LAROUILLIES (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 405 h.
LARRAU (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 886 h.
LARRAZET (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 776 h. fb.
LARRÉ (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 767 h.
LARRÉ (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 258 h.
LARRESSINGLE (Gers), cant. et arr. de Condom; 284 h.
LARRESSORRE (B.-Pyrénées), cant. d'Ustarits, arr. de Bayonne, 808 h.
LARRET (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 141 h.
LARRET (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 197 h.
LARREULE (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 376 h.
LARREULE (H.-Pyrénées), cant de Maubourguet, arr. de Tarbes; 663 h.
LARREY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 347 h.
LARRIBAR-SORHAPURU (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 331 h.
LARRINGES (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 675 h.

LARRIVIÈRE (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 810 h.
LARRIVOIRE (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 223 h.
LARROQUE (H.-Garonne), cant. de Boulogne arr. de Saint-Gaudens; 971 h.
LARROQUE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 343 h.
LARROQUE (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmira, arr. de Gaillac; 659 h.
LARROQUE-ENGALIN (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 195 h.
LARROQUE - SAINT - SERNIN (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 606 h.
LARROQUE SUR-L'OSSE (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 545 h.
LARTIGUE (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 426.
LARTIGUE (Gironde), cant. de Captieux, arr. de Bazas; 181 h.
LARUNS (B.-Pyrénées), ch. l. de cant. arr. d'Oloron; 2,428 h.
LARUSCADE (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 1,769 h.
LARZAC (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 303 h.
LARZICOURT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 939 h.
LASALLE (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 2 432 h.
LASBORDES (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary, 599 h.
LASCABANES (Lot), cant. de Montcucq. arr. de Cahors; 637 h.
LASCAUX (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 2.524 h.
LASCAZÈRES (H.-Pyrenées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 565 h.
LASCELLE (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 761 h.
LASCLAVERIES (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 304 h.
LASCLOTTES (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 681 h.
LASFAILLADES (Tarn), cant. d'Anglès, arr. de Castres; 230 h.
LASGRAISSES (Tarn), cant. de Cadalen, arr. de Gaillac; 571 h.
LASLADES (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 320 h.
LASSALES (H.-Pyrénées) cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 180 h.
LASSAY (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 243 h.
LASSAY (Mayenne), ch.-l. de cant. arr. de Mayenne; 2,568 h.
LASSE (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 746 h.
LASSE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Etienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 677 h.
LASSERADE (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 517 h.
LASSÉRAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 272 h.
LASSERRE (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 308 h.
LASSERRE (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; 385 h.
LASSERRE (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 228 h. M.
LASSERRE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 226 h.
LASSERRE BERDOUES (Gers), cant. et arr. de Mirande; 538 h.
LASSEUBE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Oloron; 2,468 h.
LASSEUBE - PROPRE (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 253 h.
LASSEUBETAT (B.-Pyrénées),

cant. de Lasseube, arr. d'Oloron; 464 h.

LASSICOURT (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 136 h.

LASSIGNY (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 887 h. ⊠, ⚲.

LASSON (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 284 h.

LASSON (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 351 h.

LASSOUTS (Aveyron), cant. et arr. d'Espalion; 1,070 h.

LASSUR (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 146 h.

LASSY (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 862 h.

LASSY (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon; 721 h.

LASSY (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 168 h.

LASTELLE (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 192 h.

LASTIC (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 347 h.

LASTIC (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 534 h.

LASTOURS (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne, 243 h.

LATAULE (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 200 h.

LATET (LE) [Jura], cant. de Champagnole, arr. de Poligny, 133 h.

LATETTE (LA) [Jura] cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 213 h.

LATHUILE (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 530 h.

LATHUS (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 2,331 h. ≋ Or., ⊠, ⚲.

LATILLÉ (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 1,375 h.

LATILLY (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 258 h.

LATOUE (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 624 h.

LATOUR (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 227 h.

LATOUR (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 2,211 h. ⊠, ⚲.

LATOUR-BAS-ELNE (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 342 h.

LATOUR-DE-CAROL (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 574 h.

LATOUR-DE-FRANCE (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Perpignan; 1,519 h. ⊡, ⚲.

LATOUR-EN-WOEVRE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 204 h.

LATRAPE (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 926 h.

LATRECEY (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 698 h. ≋ E.

LATRESNE (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 1,813 h. ⊠.

LATRILLE (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 230 h.

LATRONCHE (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 682 h.

LATRONQUIÈRE (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 567 h.

LATTAINVILLE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 98 h.

LATTES (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier; 463 h. ≋ des chemins de fer de l'Hérault (Montpellier à Palavas).

LATTRE-SAINT-QUENTIN (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 294 h.

LAU-BAGNALAS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 353 h.

LAUBERT (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende; 308 h.

LAUBIES (LES) [Lozère], cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 899 h.

LAUBRESSEL (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 339 h.

LAUBRIÈRES (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 491 h.

LAUCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 211 h.

LAUDUN (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 2,213 h. ≋ P.-L.-M., ⊠.

LAUGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Amiens; 746 h. ⊡.

LAUJUZAN (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 564 h.

LAULNE (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 511 h.

LAUNAC (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 930 h.

LAUNAGUET (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 652 h.

LAUNAY (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 325 h.

LAUNAY-VILLIERS (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 514 h.

LAUNOIS (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 991 h. ≋ E., ⊠, ⚲.

LAUNOY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 151 h.

LAUPIE (LA) [Drôme], cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 453 h.

LAURABUC (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 530 h.

LAURAC (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 1,033 h.

LAURAC (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 456 h.

LAURAËT (Gers), cant. de Montréal, arr. de Condom; 465 h.

LAURAGUEL (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 384 h.

LAURE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 1,710 h. ⊡, ⚲.

LAURÈDE (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 675 h.

LAURENAN (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,469 h.

LAURENS (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 929 h. ≋ M., ⊡, ⚲.

LAURESSES (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 993 h.

LAURET (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 183 h.

LAURET (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 240 h.

LAURIE (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 506 h.

LAURIÈRE (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 1,555 h. ⊡.

LAURIS (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 1,522 h. ≋ P.-L.-M., ⊡, ⚲.

LAUROUX (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 338 h.

LAUSSONNE (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 1,948 h.

LAUSSOU (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 526 h.

LAUTHIERS (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 167 h.

LAUTIGNAC (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 510 h.

LAUTREC (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 3,023 h. ≋ M., ⊡, ⚲.

LAUWIN-PLANQUE (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 692 h.

LAUX-MONTAU (Drôme), cant. de Rémuzat, arr. de Nyons; 70 h.

LAUZACH (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 446 h.

LAUZERTE (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Moissac; 2,660 h. ⊡, ⚲.

LAUZERVILLE (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 166 h.

LAUZÈS (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 429 h. ⊡.

LAUZET (LE) [B.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Barcelonnette; 810 h. ⊡, ⚲.

LAUZUN (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 1,315 h. ⊡, ⚲.

LAVACQUERIE (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais, 329 h.

LAVAL (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 285 h.

LAVAL (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 567 h.

LAVAL (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 142 h.

LAVAL (Gard), cant. de La Grand-Combe, arr. d'Alais; 1,578 h.

LAVAL (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 909 h.

LAVAL (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 546 h.

LAVAL (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 150 h.

LAVAL (Mayenne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 29,889 h. Évêché; succursale de la Banque de France. ≋ O., ⊡, ⚲.

LAVAL (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 410 h. ≋ E.

LAVAL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal, 423 h. ⚲.

LAVALADE (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 165 h.

LAVAL-ATGER (Lozère), cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 441 h.

LAVAL-D'AIX (Drôme), cant. et arr. de Die; 167 h.

LAVAL-D'AURELLE (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 195 h.

LAVALDENS (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 477 h.

LAVAL-DU-TARN (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 517 h.

LAVALETTE (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 382 h.

LAVALETTE (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse; 473 h.

LAVALETTE (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 152 h.

LAVALLÉE (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy, 274 h.

LAVAL-MORENCY (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 275 h.

LAVAL-ROQUECEZIÈRE (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,617 h.

LAVAL-SAINT-ROMAN (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 306 h.

LAVANCIA (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 157 h.

LAVANGEOT (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 113 h.

LAVANNES (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 630 h.

LAVANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 262 h.

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 726 h.

LAVANS-QUINGEY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 175 h.

LAVANS-SUR-VALOUSE (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 370 h.

LAVANS-VUILLAFANS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon, 339 h.

LAVAQUERESSE (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 635 h.

LAVARANDE (Alger), arr. de Miliana; 907 h. ≋ de la ligne d'Alger à Oran.

LAVARDAC (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 2,553 h. ≋ M., ⊡, ⚲.

LAVARDENS (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 1,030 h.

LAVARDIN (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 443 h.

LAVARDIN (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 466 h.

LAVARÉ (Sarthe), cant. de Vibraye, arr. de Saint-Calais; 1,239 h.

LAVARS (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble, 304 h.

LAVASTRIE (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 591 h.

LAVATOGGIO (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 350 h.

LAVAU (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 209 h. ≋ de la ligne d'Orléans à Châlons-sur-Marne.

LAVAU (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 1,008 h.

LAVAU (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 1,361 h. ⊡.

LAVAUDIEU (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 762 h.

LAVAUFRANCHE (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 622 h. ≋ Or., ⚲.

LAVAULT-SAINTE-ANNE (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 538 h.

LAVAUR (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat, 319 h.

LAVAUR (Tarn), ch.-l. d'arr.; 6,929 h. ⊡, ⚲.

LAVAURETTE (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 547 h.

LAVAUSSEAU (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 935 h.

LAVAVEIX-LES-MINES (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 3,570 h. ≋ Or., ⊡, ⚲.

LAVAZAN (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 326 h.

LAVEISSENET (Cantal), cant. et arr. de Murat; 321 h.

LAVEISSIÈRE (Cantal), cant. et arr. de Murat; 1,001 h.

LAVELANET (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Foix; 3,205 h. ⊡, ⚲.

LAVELANET (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 690 h.

LAVELINE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 2,478 h. ⊡, ⚲.

LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal, 315 h. ≋ E.

LAVELINE-DU-HOUX (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 580 h.

LAVENAY (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 465 h.

LAVENTIE (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 4,004 h. ≋ N., ⊡, ⚲.

LAVERAËT (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 418 h.

LAVERCANTIÈRE (Lot), cant. de Salviac, arr. de Gourdon; 927 h.

LAVERDINES (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges, 252 h.

LAVERGNE (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 561 h.

LAVERGNE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 822 h.

LAVERNAT (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 702 h.

LAVERNAY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 331 h.

LAVERNHE (Aveyron), cant. de Sévérac-le-Château, arr. de Millau; 680 h.

LAVERNOSE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 529 h.

LAVERNOY (H.-Marne), cant.

de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 235 h.
LAVERRIÈRE (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 55 h.
LAVERSINE (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 171 h.
LAVERSINES (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais, 620 h.
LAVÉRUNE (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 477 h.
LAVEYRON (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 576 h.
LAVEYRUNE (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 343 h.
LAVEYSSIÈRE (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 237 h.
LAVIEU (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 258 h.
LAVIÉVILLE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 186 h.
LAVIGERIE (Cantal), cant. et arr. de Murat; 492 h.
LAVIGNAC (H.-Vienne), cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 313 h.
LAVIGNÉVILLE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 230 h.
LAVIGNEY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 328 h.
LAVIGNY (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 517 h.
LAVILLATTE (Ardèche), cant. de Coucouron, arr. de Largentière; 398 h.
LAVILLE - AUX - BOIS (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 248 h.
LAVILLEDIEU (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 1,010 h. ⊡.
LAVILLEDIEU (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 906 h.
LAVILLENEUVE (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 210 h.
LAVILLENEUVE AU-ROI (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 266 h.
LAVILLENEUVE-AUX-FRESNES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 80 h.
LAVILLNEUVE-LE-ROI (Oise), cant. de Meru, arr. de Beauvais; 528 h.
LAVILLETERTRE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 360 h.
LAVINCOURT (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 183 h.
LAVIOLLE (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 816 h.
LAVIRON (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 641 h.
LAVIT (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 1,467 h. ⊡, ⊤.
LAVOINE (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 718 h.
LAVONCOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 384 h. ⊡.
LAVOULTE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 4,956 h.
LAVOURS (Ain), cant. et arr. de Belley; 324 h.
LAVOÛTE - CHILHAC (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 743 h. ⊡.
LAVOÛTE-SUR-LOIRE (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 836 h.
LAVOUX (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 819 h.
LAVOYE (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 344 h.
LAWARDE-MAUGER (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 306 h.
LAXOU (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 3,107 h.
LAY (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,211 h.
LAYE (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 354 h.
LAY-LAMIDOU (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 283 h.
LAYMONT (Gers), cant. et arr. de Lombez, 518 h.
LAYRAC (H.-Garonne), cant. de Villemur, arr. de Toulouse; 389 h.
LAYRAC (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 2,818 h. ✉ M., ⊡, ⊤.
LAYRISSE (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 157 h.
LAY - SAINT - CHRISTOPHE (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 1,151 h. ✉ E.
LAY-SAINT-REMY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 376 h.
LAYS-SUR-LE DOUBS (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 463 h.
LAZ (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,238 h.
LAZENAY (Cher), cant. de Lury sur-Arnon, arr. de Bourges; 846 h.
LAZER (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 282 h.
LÉALVILLERS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 329 h.
LÉAUPARTIE (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 172 h.
LÉAZ (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex, 875 h.
LEBETAIN (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 274 h.
LEBEUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 268 h.
LEBIEZ (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 556 h.
LEBOULIN (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 224 h. ✉ M.
LEBREIL (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 351 h.
LEBUCQUIÈRE (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 576 h.
LÉCAUDE (Calvados), cant. de Mezidon, arr. de Lisieux; 251 h.
LECCI (Corse), cant. de Porto-Vecchio, arr. de Sartène; 229 h.
LECELLES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 2,170 h. ✉ N.
LECEY (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 317 h.
LECHÂTELET (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 382 h.
LECHELLE (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 165 h.
LÉCHELLE (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 456 h.
LÈCHES (LES) [Dordogne], cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 566 h.
L'ÉCLUSE (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 1,806 h. ✉ N.
LÉCOURT (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 201 h.
LÉCOUSSE (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 1,032 h.
LECQUES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 161 h.
LECT (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 488 h.
LECTOURE (Gers), ch.-l. d'arr.; 5,542 h. ✉ M., ⊡, ⊤.
LECUMBERRY (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 508 h.
LÉCUSSAN (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 417 h.
LÉDAS-ET-PENTHIÈS (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 582 h.
LÉDAT (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot; 539 h.
LÉDENON (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 690 h.
LEDERGUES (Aveyron), cant. de Requista, arr. de Rodez; 1,986 h.
LEDERZEELE (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 1,581 h.
LEDEUIX (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 587 h.
LÉDIGNAN (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 624 h. ⊡.
LEDINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, 320 h.
LEDRINGHEM (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 612 h.
LÉE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 237 h.
LEERS (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 3,459 h.
LÉES-ATHAS (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 645 h.
LEFAUX (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 289 h.
LEFFARD (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 220 h.
LEFFINCOURT (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 374 h.
LEFFOND (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 639 h.
LEFFONDS (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 656 h.
LEFFRINKHOUCKE (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 334 h.
LEFOREST (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 1,449 h. ✉ N., ⊡.
LEFOREST (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 86 h.
LÈGE (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 173 h. ✉ M.
LÈGE (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 636 h.
LÉGÉ (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 4,448 h. ⊡, ⊤.
LÉGEVILLE (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 145 h.
LÉGLANTIERS (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 421 h.
LÉGNA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 351 h.
LÉGNY (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 451 h.
LE GUERNO (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 602 h.
LÉGUEVIN (H.-Garonne), ch.-l. de cant. arr. de Toulouse; 984 h. ⊡.
LÉGUILLAC - DE - CERCLES (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 948 h.
LÉGUILLAC - DE - L'AUCHE (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 651 h.
LÉHON (Côtes du Nord), cant. est et arr. de Dinan; 1,462 h.
LEIGNÉ LES BOIS (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 710 h.
LEIGNES (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 867 h.
LEIGNÉ - SUR - USSEAU (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault; 385 h. ⊡.
LEIGNEUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 489 h.
LEINTRLY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 524 h.
LÉLEX (Ain), cant. et arr. de Gex; 525 h.
LELIN - LAPUJOLLE (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 447 h.
LEMAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 380 h.
LEMBEYE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 1,183 h. ⊡, ⊤.
LEMBRAS (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 578 h.
LEMÉ (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 1,322 h. ⊡.
LÈME (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 365 h.
LEMEIX (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 139 h.
LEMÉNIL - MITRY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 50 h.
LÉMÉRÉ (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 568 h.
LEMMECOURT (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 92 h.
LEMMES (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 262 h.
LEMPAUT (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 801 h. ✉ M., ⊤.
LEMPDES (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 1,552 h. ✉ Or., ⊡, ⊤.
LEMPDES (Puy-de-Dôme), cant. de Pont-du-Château, arr. de Clermont; 1,584 h.
LEMPIRE (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 372 h.
LEMPIRE (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 100 h.
LEMPS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 518 h.
LEMPS (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 278 h.
LEMPTY (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 352 h.
LEMPZOURS (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 360 h.
LEMUY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 437 h.
LÉNAULT (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 380 h.
LENAX (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 1,149 h.
LENCLOÎTRE (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault; 2,114 h. ⊡, ⊤.
LENCOUACQ (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 1,1 8 h.
LENDRESSE (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez, 188 h.
LENGRONNE (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances; 925 h.
LENHARRÉE (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 173 h.
LÉNIZEUL (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont, 215 h.
LENNON (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 1,655 h.
LENONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 508 h.
LENS (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 10,515 h. ✉ N., ⊡, ⊤.
LENS-LESTANG (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 1,394 h.

LENT (Ain), cant. et arr. de Bourg; 1,227 h.
LENT (Jura), cant. de Champagnole, arr de Poligny; 142 h.
LENTIGNY (Loire), cant. et arr. de Roanne; 654 h.
LENTILLAC (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 513 h.
LENTILLAC (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 497 h.
LENTILLAC (Lot), cant. de Saint-Ceré, arr. de Figeac; 1,145 h.
LENTILLÈRES (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 346 h.
LENTILLES (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 372 h.
LENTILLY (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 1,346 h. 🚉 P.-L.-M.
LENTIOL (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 213 h.
LENTO (Corse), cant. de Campitello, arr. de Bastia; 472 h.
LÉOBARD (Lot), cant. de Salviac, arr. de Gourdon; 623 h.
LÉOGEATS (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 795 h.
LÉOGNAN (Gironde), cant. de La Brède, arr. de Bordeaux, 2,456 h. ⊠, ⊤.
LÉOJAC (Tarn-et-Garonne), cant. ouest et arr. de Montauban; 412 h.
LÉON (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 1,932 h. ⊠.
LÉONCEL (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 352 h.
LÉOTOING (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 594 h.
LÉOUVILLE (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 134 h.
LÉOVILLE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 577 h. ⊠.
LÉPANGES (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 803 h. 🚉 E.
LÉPAUD (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 815 h. ⊠.
LÉPIN (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 476 h.
LÉPINAS (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 876 h.
LÉPINE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 478 h.
LÉPINE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 506 h.
LÉPRON-LES-VALLÉES (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 189 h.
LEPUIX (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 368 h.
LEPUIX (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 1,975 h.
LÉRAN (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 1,000 h. ⊠, ⊤.
LERCOUL (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 293 h.
LÉRÉ (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 1,666 h. ⊠, ⊤.
LÉREN (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 424 h.
LÉRIGNEUX (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 353 h.
LERM-ET-MUSSET (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 828 h.
LERNÉ (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 574 h.
LÉROUVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 1,128 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
LERRAIN (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 833 h. ⊠.
LÉRY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 231 h.
LÉRY (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 994 h.
LERZY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 518 h.
LESBŒUFS (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 577 h.
LESBOIS (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 653 h.
LESCAR (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 1,791 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
LESCHAUX (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 355 h.
LESCHELLES (Aisne), cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 895 h. ⊠.
LESCHERAINES (Savoie), cant. de Châtelard, arr. de Chambéry; 656 h. ⊠.
LESCHÈRES (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 304 h.
LESCHERES (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 354 h.
LESCHEROLLES (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 398 h.
LESCHEROUX (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 1,188 h.
LESCHES (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 350 h.
LESCHES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 142 h.
LESCOUËT (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 866 h.
LESCOUËT (Côtes-du-Nord), cant. de Goarec, arr. de Loudéac; 798 h.
LESCOUSSE (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 268 h.
LESCOUT (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 501 h.
LESCUN (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 942 h.
LESCUNS (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 107 h.
LESCURE (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,517 h.
LESCURE (Aveyron), cant. de La Salvetat, arr. de Rodez; 700 h.
LESCURE (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 1,127 h.
LESCURRY (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 252 h.
LESDAIN (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 1,115 h.
LESDIN (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 724 h.
LES-FONTAINES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 289 h.
LESGES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 187 h.
LESGOR (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 510 h.
LÉSIGNAC-DURAND (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 1,066 h.
LÉSIGNAN-LA-CÈBE (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 743 h. 🚉 M., ⊤.
LÉSIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 405 h.
LÉSIGNY (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 847 h. ⊠.
LESLAY (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 284 h.
LESME (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 188 h.
LESMÉNILS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 518 h.
LESMONT (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 584 h. ⊠.
LESNEVEN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 2,950 h. ⊠, ⊤.
LESPARRE (Gironde), ch.-l. d'arr.; 4,145 h. 🚉 Et. (chemin de fer du Médoc), ⊠, ⊤.
LESPÉRON (Ardèche), cant. de Coucouron, arr. de Largentière; 818 h.
LESPERON (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 1,272 h. ⊠ fb., ⊤.
LESPESSES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 315 h.
LESPIELLE - GERMENAUD - LANNEGRASSE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 275 h.
LESPIGNAN (Hérault), 2e cant. et arr. de Beziers; 1,887 h. ⊤.
LESPINASSE (H.-Garonne), cant de Fronton, arr. de Toulouse, 301 h.
LESPINASSIÈRE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 656 h.
LESPINOY (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 248 h.
LESPITEAU (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 113 h.
LESPOUEY (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 207 h. 🚉 M.
LESPOURCY (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 287 h.
LESPUGNE (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 276 h.
LESQUERDE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 176 h.
LESQUIELLES SAINT GERMAIN (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 1,696 h. 🚉 N.
LESQUIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 1,335 h. 🚉 N.
LESSARD-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 697 h. ⊠ fb.
LESSARD-ET-LE-CHÊNE (Calvados), 2e sect on du cant. et arr. de Lisieux; 276 h.
LESSARD-LE-ROYAL (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 150 h.
LESSAY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,384 h. ⊠, ⊤.
LESSEUX (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 195 h.
LESSON (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 330 h.
LESTANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 149 h.
LESTARDS (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Uzès; 396 h.
LESTELLE (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 572 h.
LESTELLE (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 1,310 h. ⊠, ⊤.
LESTERPS (Charente), cant. et arr. de Confolens; 1,455 h.
LESTIAC (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 547 h.
LESTIOU (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 376 h.
LESTRE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 604 h.
LESTREM (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arr. de Béthune; 3,174 h. 🚉 N., ⊠.
LÉTANNE (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 224 h. 🚉 E.
LÉTELON (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 328 h.
LÉTHUIN (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 282 h.
LETIA (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio; 978 h.
LÉTRA (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 894 h.
LÉTRICOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 412 h.
LETTEGUIVES (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 193 h.
LETTRET (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 117 h.
LEUBRINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 221 h.
LEUC (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 553 h.
LEUCAMP (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 526 h.
LEUCATE (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,926 h. 🚉 M.
LEUCHEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 211 h.
LEUDEVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 355 h.
LEUDON (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 163 h. ⊤.
LEUGLAY (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 634 h. 🚉 E.
LEUGNY (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 454 h.
LEUGNY (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 702 h. ⊠ fb.
LEUHAN (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,640 h.
LEUILLY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 690 h.
LEULINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 286 h.
LEULINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 303 h.
LEURVILLE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 259 h.
LEURY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 139 h.
LEUVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 766 h.
LEUVRIGNY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 435 h.
LEUY (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 381 h.
LEUZE (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 385 h.
LEVAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 288 h.
LEVAL (Territ. de Belfort), cant. de Massevaux; 301 h.
LEVAL (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 869 h.
LEVALLOIS PERRET (Seine), cant. de Neuilly, arr. de Saint-Denis; 29,519 h. ⊠, ⊤.
LEVARÉ (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 701 h.
LEVÉCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 298 h.
LEVENS (B.-Alpes), cant. de Moustiers-Sainte-Marie, arr. de Digne; 110 h.
LEVENS (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 1,508 h. ⊠, ⊤.
LEVERGIES (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 1,060 h. ⊠.
LEVERNOIS (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 245 h.
LÈVES (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 1,186 h.
LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES (LES) [Gironde], cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 916 h. ⊠.
LEVESVILLE-LA-CHENARD (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 442 h.
LEVET (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 1,020 h. ⊠, ⊤.
LEVIE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 2,016 h. ⊠, ⊤.
LEVIER (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier; 1,335 h. ⊠, ⊤.
LÉVIGNAC (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; 845 h. ⊠.
LÉVIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 1,229 h. ⊠.
LÉVIGNEN (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 352 h.

LÉVIGNY (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 245 h.
LEVIS (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 419 h.
LEVONCOURT (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 196 h.
LEVREZY (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 656 h.
LEVROUX (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 4,086 h.
LÉVY-SAINT-NOM (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 297 h.
LEWARDE (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 1,302 h.
LEXY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 448 h.
LEYCHERT (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 334 h.
LEYME (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 1,209 h.
LEYMENT (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 492 h. P.-L.-M.
LEYNES (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 794 h.
LEYNHAC (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 1,138 h.
LEYRAT (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 488 h.
LEYRE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 795 h. E.
LEYRIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 364 h.
LEYRITZ-MONCASSIN (Lot-et-Garonne), cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 633 h.
LEYSSARD (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 454 h.
LEYVAUX (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 215 h.
LEZ (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 189 h.
LÉZAN (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 744 h. P.-L.-M.
LÉZARDRIEUX (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lannion; 2,057 h.
LÉZAT (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 2,553 h.
LÉZAT (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 242 h.
LEZAY (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Melle; 2,641 h.
LEZENNES (Nord), cant. sud-est et arr. de Lille; 1,590 h.
LEZÉVILLE (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 189 h.
LÉZIGNAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Narbonne; 6,286 h. M.
LÉZIGNAN (H. Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 373 h.
LÉZIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 575 h.
LÉZIGNEUX (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 1,161 h.
LÉZINNES (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 771 h. P.-L.-M.
LEZOUX (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Thiers; 3,551 h. P.-L.-M.
LHERM (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 1,241 h.
LHERM (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 784 h.
LHÉRAULE (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 186 h.
LHÉRY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 120 h.
LHEZ (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 148 h.
L'HILLIL (Oran), arr. de Mostaganem; *com. mixte*, 42,840 h. de la ligne d'Alger à Oran.
LHOMMAIZÉ (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 963 h. Or.
LHOMME (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 941 h.
LHÔPITAL (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 155 h.
LHÔPITAL-D'ORION (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 412 h.
LHÔPITAL-SAINT-BLAISE (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 153 h.
LHOSPITALET (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors; 574 h.
LHOUMOIS (Deux-Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 439 h.
LHUIS (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 1,147 h.
LHUÎTRE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 474 h.
LHUYS (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 197 h.
LIAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes, 290 h.
LIANCOURT (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont, 4,652 h. N.
LIANCOURT-FOSSE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 534 h.
LIANCOURT-SAINT-PIERRE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 548 h. O.
LIART (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 560 h.
LIAS (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom, 456 h.
LIAS (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 869 h.
LIAUSSON (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 135 h.
LIBAROS (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 403 h.
LIBERMONT (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 359 h.
LIBOURNE (Gironde), ch.-l. d'arr.; 15,981 h. Ch.-l. de quartier maritime. Et. et Or.
LIBREVILLE (Gabon), village nègre sous le protectorat de la France.
LICEY-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 197 h.
LICHANS-SUNHAR (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 259 h.
LICHÈRES (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 188 h.
LICHÈRES (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 193 h.
LICHÈRES-PRÈS-AIGREMONT (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 331 h.
LICHOS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 164 h.
LICOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 634 h.
LICQ-ATHÉREY (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 689 h.
LICQUES (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 1,467 h.
LICY-LES-MOINES (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 95 h.
LIEBVILLERS (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 547 h.
LIEFFRANS (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 122 h.
LIÈGE (LE) (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 446 h.
LIENCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 231 h.
LIEOUX (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 215 h.
LIÉRAMONT (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 763 h.
LIERCOURT (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 428 h.
LIÈRES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 567 h.
LIERGUES (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 764 h.
LIERNAIS (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 1,295 h. P.-L.-M.
LIERNOLLES (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 865 h.
LIERVAL (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 292 h.
LIERVILLE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 208 h.
LIES (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 304 h.
LIESLE (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 800 h. P.-L.-M.
LIESSE (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 1,444 h.
LIESSIES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 970 h.
LIESVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 317 h.
LIETTRES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 556 h.
LIEUCHE (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 116 h.
LIEUCOURT (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 134 h.
LIEUDIEU (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 408 h.
LIEURAC (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 283 h.
LIEURAN-CABRIÈRES (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 241 h.
LIEURAN-LÈS-BÉZIERS (Hérault), 1[er] cant. et arr. de Béziers; 411 h. M.
LIEUREY (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 1,804 h.
LIEURON (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 746 h.
LIEURY (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 170 h.
LIEUSAINT (Manche), cant. et arr. de Valognes; 266 h.
LIEUSAINT (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 688 h. P.-L.-M.
LIEU-SAINT-AMAND (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 835 h.
LIEUTADÈS (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 810 h.
LIEUVILLERS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 436 h.
LIÉVANS (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 221 h.
LIÉVIN (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 8,309 h.
LIÉVREMONT (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 342 h.
LIEZ (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 518 h.
LIEZ (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 565 h.
LIÉZEY (Vosges), cant. de Gérardmer, arr. de Saint-Dié; 640 h.
LIFFOL-LE-GRAND (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 1,625 h. E.
LIFFOL-LE-PETIT (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 377 h.
LIFFRÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 3,016 h.
LIGARDES (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 568 h.
LIGESCOURT (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 345 h.
LIGINIAC (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 1,563 h.
LIGLET (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 1,209 h.
LIGNAC (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 2,138 h.
LIGNAIROLLES (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 137 h.
LIGNAN (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 332 h. M.
LIGNAN (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 401 h.
LIGNAN (Hérault), 1[er] cant. et arr. de Béziers; 376 h.
LIGNAREIX (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 264 h.
LIGNÉ (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec, 435 h.
LIGNÉ (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis; 2,621 h.
LIGNÈRES (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 96 h.
LIGNEREUIL (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 216 h.
LIGNEROLLES (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 729 h.
LIGNEROLLES (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 175 h.
LIGNEROLLES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 256 h.
LIGNEROLLES (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 518 h.
LIGNEROLLES (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 335 h. du chemin de fer de Mortagne à Sainte-Gauburge.
LIGNÉVILLE (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 430 h.
LIGNEYRAC (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 759 h.
LIGNIÈRES (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 540 h.
LIGNIÈRES (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 831 h.
LIGNIÈRES (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 3,152 h.
LIGNIÈRES (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 1,079 h.
LIGNIÈRES (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 666 h.
LIGNIÈRES (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 213 h.
LIGNIÈRES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 250 h.
LIGNIÈRES-CHÂTELAIN (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 379 h.
LIGNIÈRES-LA-CARELLE (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 252 h.
LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 1,830 h.
LIGNIÈRES-HORS-FOUCAUCOURT (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 179 h.
LIGNOL (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 360 h.
LIGNOL (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy; 1,928 h.
LIGNON (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 177 h.
LIGNORELLES (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 342 h.
LIGNOU (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 383 h.
LIGNY (Nord), cant. de Clary,

arr. de Cambrai; 2,147 h. [•], ⊤.

LIGNY (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 107 h.

LIGNY-EN-BARROIS (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc 4,512 h. 🚉 E., [•], ⊤.

LIGNY EN BRIONNAIS (Saône-et-Loire), cant. de Semur en Brionnais, arr. de Charolles; 1,192 h.

LIGNY LE-CHÂTEL (Yonne), ch. l. de cant., arr. d'Auxerre; 1,366 h [•], ⊤.

LIGNY LE-RIBAULT (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans; 1,366 h.

LIGNY LÈS-AIRE (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 760 h.

LIGNY SAINT-FLOCHEL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 302 h. 🚉 N.

LIGNY-SUR-CANCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi le-Château, arr. de Saint-Pol: 377 h.

LIGNY-THILLOY (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 891 h.

LIGRÉ (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 1,050 h. 🚉 Et. (Port Boulet, Chinon et l'Ile-Bouchard).

LIGRON (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 750 h.

LIGUEIL (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Loches; 2,048 h. [•], ⊤.

LIGUEROLLES (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 720 h.

LIGUEUX (Dordogne), cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux; 518 h.

LIGUEUX (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 257 h.

LIGUGÉ (Vienne), cant. sud et arr. de Poitiers; 1,381 h. 🚉 Or., [•], ⊤.

LIHONS (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 1,118 h.

LIHUS (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 630 h.

LILAS (LES) [Seine], cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 5,690 h. [•], ⊤.

LILHAC (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 361 h.

LILIGNOD (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 101 h.

LILLE (Nord), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 178,144 h. Place forte (citadelle et poudrière); ch.-l. de commandement militaire (1er corps); succursale de la Banque de France. 🚉 N., [•], ⊤.

LILLEBONNE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 6,108 h. 🚉 O., [•], ⊤.

LILLEMER (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 461 h.

LILLERS (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 7,353 h. 🚉 N., [•], ⊤.

LILLY (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 161 h.

LIMALONGES (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle; 1,455 h.

LIMANS (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 491 h.

LIMANTON (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 1,173 h.

LIMAS (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 612 h.

LIMAY (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Mantes; 1,360 h. [•].

LIMBRASSAC (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 284 h.

LIMÉ (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 270 h.

LIMEIL-BREVANNES (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 612 h. 🚉 E. (Grande-Ceinture et Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert).

LIMENDOUS (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 368 h.

LIMERAY (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 1,061 h. 🚉 Or., [•], ⊤.

LIMERZEL (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 1,650 h.

LIMÉSY (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 1,171 h. [•].

LIMETZ (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 512 h.

LIMEUIL (Dordogne), cant. de Sainte-Alvère, arr. de Bergerac; 793 h.

LIMEUX (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 409 h.

LIMEUX (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 346 h.

LIMEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 281 h.

LIMEYRAT (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 485 h.

LIMOGES (H.-Vienne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 63,765 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (12e corps); succursale de la Banque de France. 🚉 Et. et Or., [•], ⊤.

LIMOGES FOURCHES (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 203 h.

LIMOGNE (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 1,133 h. [•].

LIMOISE (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 389 h. [•].

LIMON (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 339 h.

LIMONEST (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 979 h. [•], ⊤.

LIMONS (Puy-de-Dôme), cant. de Maringues, arr. de Thiers; 890 h.

LIMONT-FONTAINE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 582 h.

LIMONY (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 731 h.

LIMOURS (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet; 1,178 h. 🚉 Or., [•], ⊤.

LIMOUSIS (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 366 h.

LIMOUX (Aude), ch.-l. d'arr.; 6,283 h. 🚉 M., [•], ⊤.

LIMOUZINIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, arr. de Nantes; 1,478 h.

LIMOUZINIÈRE (LA) [Vendée], cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 262 h.

LIMPIVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 656 h.

LINAC (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 697 h.

LINARD (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 644 h.

LINARDS (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 2,015 h. [•].

LINARS (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 448 h.

LINAS (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 1,060 h.

LINAY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 285 h.

LINAZAY (Vienne), cant. et arr. de Civray; 493 h.

LINCEL (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 156 h.

LINCHEUX - HALLIVILLERS (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 333 h.

LINDEBEUF (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 501 h.

LINDOIS (LE) [Charente], cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 971 h.

LINDRY (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 1,150 h.

LINEXERT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 181 h.

LINGÉ (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc, 642 h.

LINGEARD (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 247 h.

LINGÈVRES (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 764 h.

LINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 261 h.

LINGREVILLE (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 1,419 h.

LINGUIZZETTA (Corse), cant. de Pietra, arr. de Corte; 605 h.

LINIÈRES-BOUTON (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 254 h.

LINIERS (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 524 h.

LINIEZ (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 745 h.

LINSELLES (Nord), cant. nord de Tourcoing, arr. de Lille; 4,402 h. [•], ⊤.

LINTHELLES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 154 h.

LINTHES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 143 h. 🚉 E.

LINTOT (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 233 h.

LINTOT (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 619 h.

LINXE (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 1,302 h. [•], ⊤.

LINY-DEVANT-DUN (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 566 h.

LINZEUX (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 400 h.

LIOMER (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 428 h. [•], ⊤.

LION D'ANGERS (LE) [Maine-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. de Segré; 2,661 h. 🚉 O., [•], ⊤.

LION-DEVANT-DUN (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 514 h.

LION-EN-BEAUCE (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 297 h.

LION-EN-SULLIAS (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 543 h.

LION-SUR-MER (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 1,060 h. [•], ⊤.

LIORAC (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 648 h.

LIOUC (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 92 h.

LIOURDRES (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 573 h.

LIOUVILLE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 238 h.

LIOUX (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 497 h.

LIOUX-LES-MONGES (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 273 h.

LIPOSTHEY (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 346 h.

LIRAC (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 441 h.

LIRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 2,196 h.

LIREY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 187 h.

LIRONCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 255 h.

LIRONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul, 228 h.

LIRY (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 298 h.

LISBOURG (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, 960 h.

LISIEUX (Calvados), ch.-l. d'arr.; 16,039 h. 🚉 O., [•], ⊤.

LISLE (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 1,222 h. 🚉 Or., [•] fb.

LISLE (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 271 h.

LISLE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac; 4,515 h. 🚉 Or., [•], ⊤.

LISLE-EN-BARROIS (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 386 h.

LISLE-EN-RIGAULT (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 675 h. ⊤.

LISLET (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 198 h.

LISON (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 534 h. 🚉 O., [•], ⊤.

LISORES (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 464 h.

LISORS (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 396 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure, ⊤.

LISSAC (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 316 h.

LISSAC (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 673 h.

LISSAC (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 631 h.

LISSAC-ET-MOURET (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac, 1,049 h.

LISSAY-LOCHY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 333 h.

LISSE (Lot-et-Garonne), cant. de Mezin, arr. de Nerac; 341 h.

LISSE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 229 h.

LISSES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 484 h.

LISSEUIL (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 289 h.

LISSEY (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 377 h.

LISSIEU (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 573 h.

LISSY (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte Robert, arr. de Melun; 127 h.

LISTRAC (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 2,331 h. [•], ⊤.

LISTRAC-DE-DURÈZE (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 199 h.

LIT-ET-MIXE (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 1,711 h. [•], ⊤.

LITHAIRE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 840 h.

LITTEAU (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux, 497 h.

LITTRY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 2,058 h. [•], ⊤.

LITZ (Oise), cant. et arr. de Clermont; 278 h.

LIVAIE (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 420 h.

LIVAROT (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Lisieux; 1,842 h. 🚉 O., [•], ⊤.

LIVERDUN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 1,411 h. 🚉 E., [•].

LIVERDY (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 553 h.

LIVERNON (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 781 h. [•].

LIVERS-CAZELLES (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 4?2 h.

LIVET (Mayenne), cant. d'Évron, arr. de Laval; 342 h.

LIVET (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 171 h.

LIVET-ET GAVET (Isère), cant. du Bourg d'Oisans, arr. de Grenoble; 1,187 h. [•] fb.

LIVET-SUR-AUTHOU (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 260 h.

LIVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise: 240 h.

LIVINHAC-LE-HAUT (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 1,382 h.

LIVINIÈRE (LA) [Hérault], cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 1,206 h. ⊠, ⊤.

LIVRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Liffré, arr. de Rennes; 1,808 h.

LIVRÉ (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 1,271 h.

LIVRON (Drôme), cant. de Loriol, arr. de Valence; 4,258 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

LIVRON (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 369 h.

LIVRY (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 1,154 h.

LIVRY (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 222 h.

LIVRY (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 1,604 h.

LIVRY (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 2,825 h. 🚂 E., ⊠, ⊤.

LIVRY (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 283 h.

LIXIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 298 h.

LIXY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens, 472 h.

LIZAC (Tarn et Garonne), cant. et arr. de Moissac; 628 h.

LIZANT (Vienne), cant. et arr. de Civray; 884 h.

LIZERAY (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 322 h.

LIZIÈRES (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 714 h.

LIZINE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 213 h.

LIZINES (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 134 h.

LIZIO (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel, 1,083 h.

LIZOS (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 118 h.

LIZY (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 271 h.

LIZY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Meaux; 1,612 h. ⊠, ⊤.

LLAGONNE (LA) [Pyrénées-Orient.], cant. de Montlouis, arr. de Prades; 451 h.

LLAURO (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 351 h.

LLO (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 391 h.

LLUPIA (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 319 h.

LOCARN (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp, 1,614 h.

LOC-BRÉVALAIRE (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 205 h.

LOC-ÉGUINER (Finistère), cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 761 h.

LOC-ÉGUINER (Finistère), cant. de Saint-Thegonnec, arr. de Morlaix; 647 h.

LOCHÉ (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 1,210 h. ⊠.

LOCHÉ (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 254 h.

LOCHES (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 1,109 h. ⊤.

LOCHES (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 5,096 h. 🚂 Et. (Tours, Châteauroux et La Châtre), ⊠, ⊤.

LOCHEUR (LE) [Calvados], cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 282 h.

LOCHIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 252 h.

LOCMALO (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy; 1,368 h.

LOCMARIA (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 805 h.

LOCMARIA (Morbihan), cant. de Belle-Ile, arr. de Lorient; 1,800 h.

LOC-MARIA-PLOUZANNÉ (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 1,224 h.

LOCMARIAQUER (Morbihan), cant. d'Auray, arr. de Lorient; 2,184 h.

LOCMÉLAR (Finistère), cant. de Sizun, arr. de Morlaix; 1,051 h.

LOCMINÉ (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Pontivy; 1,941 h. ⊠, ⊤.

LOCOAL MENDON (Morbihan), cant. de Belz, arr. de Lorient; 2,175 h.

LOCON (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 1,298 h.

LOCONVILLE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 171 h.

LOCQUELTAS (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 732 h.

LOCQUÉNOLÉ (Finistère), cant. de Taulé, arr. de Morlaix, 618 h.

LOCQUENVEL (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 392 h.

LOCQUIGNOL (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 661 h.

LOCQUIREC (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,098 h.

LOCRONAN (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 783 h.

LOCTUDY (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 2,154 h.

LOCUNOLÉ (Finistère), cant. d'Arzano, arr. de Quimperlé; 1,093 h.

LODDES (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 655 h.

LODES (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 543 h.

LODÈVE (Hérault), ch.-l. d'arr.; 10,185 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

LODS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 1,155 h. ⊠, ⊤.

LŒUILLEY (H.-Saône), cant. d'Autrey-le-Château, arr. de Gray; 211 h.

LŒUILLY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 672 h. 🚂 N., ⊤.

LOËX (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 134 h.

LOFFRE (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 198 h.

LOGE (LA) [Pas-de-Calais], cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 262 h.

LOGE-AUX-CHÈVRES (LA) [Aube], cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 198 h.

LOGE-FOUGEREUSE (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 629 h.

LOGE-PLOMBAIN (LA) [Aube], cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 169 h.

LOGES (LES) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 245 h.

LOGES (LES) [H.-Marne], cant. de Fays Billot, arr. de Langres; 331 h.

LOGES (LES) [Seine-Inf.], cant. de Fécamp, arr. du Havre; 1,487 h. ⊠, ⊤.

LOGES-EN-JOSAS (LES) [Seine-et-Oise], cant. sud et arr. de Versailles; 373 h.

LOGES MARCHIS (LES) [Manche], cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouet, arr. de Mortain, 1,438 h.

LOGES-MARGUERON (LES) [Aube], cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 329 h.

LOGES-SAULCES (LES) [Calvados], cant. nord et arr. de Falaise; 227 h.

LOGES-SUR-BRÉCEY (LES) [Manche], cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 433 h.

LOGNES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 217 h.

LOGNY-BOGNY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 336 h.

LOGNY-LÈS-AUBENTON (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 245 h.

LOGNY-LÈS CHAUMONT (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 136 h.

LOGONNA-DAOULAS (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 1,928 h.

LOGONNA-QUIMERCH (Finistère), cant. du Faou, arr. de Châteaulin; 255 h.

LOGRIAN-ET-COMIAC-DE-FLORIAN (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 231 h.

LOGRON (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 711 h.

LOGUIVY-LÈS-LANNION (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 359 h.

LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 3,212 h. ⊠.

LOHÉAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 608 h. ⊠, ⊤.

LOHITZUN-OYHERCQ (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 422 h.

LOHUEC (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,046 h.

LOIGNÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 862 h.

LOIGNY (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 440 h.

LOIRÉ (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Rochefort; 209 h.

LOIRÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 649 h.

LOIRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Candé, arr. de Segré; 1,720 h.

LOIRE (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 1,236 h. 🚂 P.-L.-M.

LOIRON (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 1,051 h. ⊠, ⊤.

LOISAIL (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 338 h.

LOISEY (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 535 h.

LOISIA (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 573 h.

LOISIEUX (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry, 497 h.

LOISIN (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 722 h.

LOISON (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 401 h.

LOISON (Pas-de-Calais), cant. de Lens arr. de Béthune; 643 h. 🚂 N.

LOISON (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 334 h.

LOISY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 312 h.

LOISY (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 1,089 h.

LOISY-EN BRIE (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne 369 h.

LOISY SUR-MARNE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 694 h. 🚂 E., ⊠.

LOIVRE (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 1,372 h. 🚂 N. et E., ⊠, ⊤.

LOIX (Charente-Inf.), cant. d'Ars, arr. de La Rochelle; 1,031 h. ⊤.

LOIZÉ (Deux Sèvres), cant. de Chef Boutonne, arr. de Melle; 457 h.

LOLIF (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 844 h.

LOLME (Dordogne), cant. de Montpazier, arr. de Bergerac; 246 h.

LOMBARD (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 254 h.

LOMBARD (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 300 h.

LOMBERS (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 1,525 h. 🚂 M.

LOMBEZ (Gers), ch.-l. d'arr.; 1,692 h. ⊠, ⊤.

LOMBIA (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 292 h.

LOMBRAY (Aisne), cant. de Coucy-le Château, arr. de Laon; 54 h.

LOMBRÈS (H. Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 132 h.

LOMBREUIL (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 264 h.

LOMBRON (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 1,345 h.

LOMME (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 4,364 h. ⊠, ⊤.

LOMMOYE (Seine et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 392 h.

LOMNÉ (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 233 h. ⊠.

LOMONT (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 235 h.

LOMONT (H.-Saône), cant. d'Hericourt, arr. de Lure; 783 h.

LOMPNAS (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 352 h.

LOMPNES (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 451 h.

LOMPNIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 350 h.

LOMPRET (Nord), cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 707 h.

LONCHAMP (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 337 h.

LONÇON (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 217 h.

LONDE (LA) [Seine-Inf.], cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 1,702 h. 🚂 O., ⊤.

LONDIGNY (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 572 h.

LONDINIÈRES (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 1,116 h. ⊠, ⊤.

LONG (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 1,225 h. ⊠, ⊤.

LONGAGES (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 1,087 h. 🚂 M.

LONGAULNAY (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinteniac, arr. de Saint-Malo; 720 h.

LONGAVESNES (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 260 h.

LONGCHAMP (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 840 h.

LONGCHAMP (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 641 h.

LONGCHAMP (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 182 h.

LONGCHAMPS (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 474 h. 🚂 N.

LONGCHAMPS (Eure), cant. d'Etrepagny, arr. des Andelys; 632 h.

LONGCHAMPS (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 408 h.

LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 1,304 h.

LONGCHAUMOIS (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 1,861 h. ⊠, ⊤.

LONGCOCHON (Jura), cant.

de Nozeroy, arr. de Poligny; 123 h.

LONGEAU (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 413 h.

LONGEAULT (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 253 h.

LONGEAUX (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 277 h.

LONGECHAUX (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 112 h.

LONGECHENAL (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 604 h.

LONGECOMBE (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 486 h.

LONGECOURT (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon, 614 h.

LONGECOURT-LÈS-CULÊTRE (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 155 h.

LONGEFOY (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 423 h.

LONGEMAISON (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 304 h.

LONGEPIERRE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 628 h.

LONGERON (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,728 h.

LONGES (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 792 h.

LONGESSAIGNE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 955 h.

LONGEVELLE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 387 h.

LONGEVELLE (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 91 h.

LONGEVELLE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 278 h.

LONGÈVES (Charente-Inf.), cant. de Marans, arr. de La Rochelle; 566 h.

LONGÈVES (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 701 h.

LONGEVILLE (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 132 h.

LONGEVILLE (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 323 h.

LONGEVILLE (LA) [Doubs], cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 685 h.

LONGEVILLE (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 795 h.

LONGEVILLE (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 1,062 h. E.

LONGEVILLE (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 1,774 h.

LONGEVILLES (LES) [Doubs], cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 540 h.

LONGFOSSÉ (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 361 h.

LONGINE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 689 h.

LONGJUMEAU (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Corbeil, 2,585 h.

LONGMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 120 h.

LONGNES (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 337 h.

LONGNES (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 769 h.

LONGNY (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 2,145 h.

LONGPERRIER (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 413 h.

LONGPONT (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 307 h. N.

LONGPONT (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 661 h.

LONGPRÉ (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 246 h.

LONGPRÉ (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 106 h.

LONPRÉ-LES-CORPS-SAINTS (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 1,841 h. N.

LONGRAYE (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 391 h.

LONGRÉ (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 629 h.

LONGROY (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 472 h. N.

LONGSOLS (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 226 h.

LONGUÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Baugé; 4,298 h.

LONGUEAU (Somme), cant. sud-est et arr. d'Amiens; 822 h. N.

LONGUEFUYE (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 404 h.

LONGUEIL (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 635 h.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 984 h. N.

LONGUEIL-SOUS-THOUROTTE (Oise), cant. de Ribecourt, arr. de Compiègne; 571 h.

LONGUENESSE (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer; 1,011 h.

LONGUENOË (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 244 h.

LONGUERUE (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 240 h. N.

LONGUES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 666 h.

LONGUESSE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 218 h.

LONGUEVAL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 395 h.

LONGUEVAL (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 447 h.

LONGUEVILLE (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 292 h.

LONGUEVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 568 h.

LONGUEVILLE (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 335 h.

LONGUEVILLE (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 512 h.

LONGUEVILLE (LA) [Nord], cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,178 h. N.

LONGUEVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 171 h.

LONGUEVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 697 h. O.

LONGUEVILLETTE (Somme), cant. et arr. de Doullens; 203 h.

LONGUYON (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Briey; 2,618 h. Place forte. E.

LONGVIC (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 514 h.

LONGVILLERS (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen, 397 h.

LONGVILLERS (Pas-de-Calais), cant. d'Etaples, arr. de Montreuil; 412 h.

LONGVILLERS (Somme), cant. de Crecy, arr. d'Abbeville; 349 h.

LONGVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 364 h.

LONGWÉ (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 423 h.

LONGWY (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle; 800 h.

LONGWY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Briey; 5,064 h. E.

LONG-XUYEN (Cochinchine française), circonscription de Bassac, ch.-l. d'un arr. qui compte 72,967 h.

LONLAY-L'ABBAYE (Orne), cant. et arr. de Domfront; 2,840 h.

LONLAY-LE-TESSON (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 601 h. O. (Briouze à La Ferté-Macé).

LONNES (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 386 h.

LONNY (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mezières; 489 h. E.

LONRAI (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 493 h. O. (Alençon à Domfront).

LONS (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 922 h.

LONS-LE-SAUNIER (Jura), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 12,373 h. Succursale de la Banque de France. P.-L.-M.

LONZAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 346 h.

LONZAC (LE) [Corrèze], cant. de Treignac, arr. de Tulle; 2,595 h.

LOOBERGHE (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 1,454 h.

LOON (Nord), cant. de Gravelines, arr. de Dunkerque; 2,321 h. N.

LOOS (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 6,617 h. N.

LOOS (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 2,745 h.

LOOZE (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 408 h.

LOPÉREC (Finistère), cant. du Faou, arr. de Châteaulin; 1,885 h.

LOPERHET (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 1,474 h.

LOPIGNA (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 579 h.

LOQUEFFRET (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 1,825 h.

LOR (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 244 h.

LORAY (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 525 h.

LORCHEUR (LE) [Calvados], cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 282 h.

LORCIÈRES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 680 h.

LORCY (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 710 h. P.-L.-M.

LORDAT (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix, 166 h.

LORÉ (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 501 h.

LORETO-DI-CASINCA (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 1,197 h.

LORETO-DI-TALLANO (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 204 h.

LORETTE (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 4,254 h. P.-L.-M.

LOREUR (LE) [Manche], cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 303 h.

LOREUX (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 393 h.

LOREY (LE) [Manche], cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 973 h.

LOREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 216 h.

LORGES (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 631 h.

LORGIES (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arr. de Béthune; 1,314 h.

LORGUES (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 4,269 h.

LORIENT (Morbihan), ch.-l. d'arr.; 37,812 h. Place forte (forts); port, ch.-l. d'arr. de sous-arr. et de quartier maritime; succursale de la Banque de France. Or. et O.

LORIENT (île Saint-Barthélemy), à l'E. de l'île, sur la côte.

LORIGES (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Souille, arr. de Gannat; 502 h.

LORIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 1,061 h.

LORIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle, 903 h.

LORIOL (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 3,511 h. P.-L.-M.

LORIOL (Vaucluse), cant. nord et arr. de Carpentras; 492 h.

LORLANGES (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 526 h.

LORLEAU (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 308 h.

LORMAISON (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 338 h.

LORMAYE (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux, 425 h.

LORMES (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Clamecy; 3,169 h.

LORMONT (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 2,863 h. Or.

LORNAY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 456 h.

LOROMONTZEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 300 h.

LOROUX (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. nord et arr. de Fougères; 964 h.

LOROUX-BOTTEREAU (LE) [Loire-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 4,007 h.

LORRAIN (Martinique), cant. de Basse-Pointe, arr. de Saint-Pierre; 7,443 h.

LORREZ-LE-BOCAGE (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau; 881 h.

LORRIS (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Montargis; 2,186 h.

LORTHET (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 526 h.

LOSCOUËT-SUR-MEU (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,166 h.

LOSNE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 1,214 h.

LOSSE (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 1,170 h.

LOSTANGES (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 529 h.

LOTHEY (Finistère), cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin; 1,037 h.

LOTTINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 445 h. N.

LOUAILLES (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 414 h.

LOUAN (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 308 h.

LOUANNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 1,554 h.

LOUANS (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 609 h.

LOUARGAT (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 4,311 h.

LOUÂTRE (Aisne), cant. de

Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 330 h.
LOUBAJAC (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Pé, arr. d'Argelès; 486 h.
LOUBARESSE (Ardèche), cant. de Valgorge, arr. de Largentière; 317 h.
LOUBARESSE (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour, 842 h.
LOUBAUT (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers, 106 h.
LOUBÉDAT (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 301 h.
LOUBEJAC (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 70 h.
LOUBENS (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 474 h.
LOUBENS (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 571 h.
LOUBENS (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 363 h.
LOUBERS (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 211 h.
LOUBERSAN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 371 h.
LOUBERT (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 757 h.
LOUBÈS-BERNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 836 h.
LOUBEYRAT (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 1,262 h.
LOUBIENG (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 774 h.
LOUBIÈRE (LA) [Aveyron], cant. de Bozouls, arr. de Rodez; 559 h.
LOUBIÈRES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 147 h.
LOUBIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 296 h.
LOUBILLÉ (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 862 h.
LOUBLANDE (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 567 h.
LOUBRESSAC (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 1,161 h.
LOUCÉ (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 170 h.
LOUCELLES (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 165 h.
LOUCHATS (Gironde), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Bazas; 813 h.
LOUCHES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 846 h. du chemin de fer d'Anvin à Calais.
LOUCHY-MONTFAND (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 592 h.
LOUCRUP (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 409 h.
LOUDÉAC (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr., 5,893 h. O., ✉, ☂.
LOUDENVIELLE (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 403 h.
LOUDERVIELLE (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 150 h.
LOUDES (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 1,595 h. ✉.
LOUDET (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 408 h.
LOU-DU-LAC (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Montauban, arr. de Montfort; 202 h.
LOUDUN (Vienne), ch.-l. d'arr.; 4,525 h. Et., ✉, ☂.
LOUÉ (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans; 1,976 h. ✉, ☂.
LOUER (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 193 h.
LOUERRE (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 611 h.
LOUESME (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 307 h.
LOUESME (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 223 h.
LOUESTAULT (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 349 h.
LOUEUSE (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 258 h.
LOUEY (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 514 h.
LOUGÉ-SUR-MAIRE (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 665 h.
LOUGRATTE (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 828 h.
LOUGRES (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard, 282 h.
LOUHANS (Saône-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 4,284 h. des chemins de fer des Dombes et du S. E. (Châlon-sur-Saône à Lons-le-Saunier), ✉, ☂.
LOUHOSSOA (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 528 h.
LOUIGNAC (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 637 h.
LOUIN (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 1,201 h.
LOUISFERT (Loire-Inf.), cant. de Moisdon, arr. de Châteaubriant; 850 h. O.
LOUIT (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 195 h.
LOULANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 485 h. P.-L.-M., ✉, ☂.
LOULAY (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély; 619 h. Et., ✉, ☂.
LOULLE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 216 h.
LOUPE (LA) [Eure-et-Loir], ch.-l. de cant., arr. de Nogent-le-Rotrou; 1,442 h. O., ✉, ☂.
LOUPEIGNE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 210 h.
LOUPES (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 133 h.
LOUPFOUGERES (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 1,101 h. O.
LOUPIA (Aude), cant. et arr. de Limoux; 300 h.
LOUPIAC (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 1,132 h.
LOUPIAC (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 600 h.
LOUPIAC (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 977 h.
LOUPIAC (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 539 h.
LOUPIAC (Tarn), cant. de Rabastens, arr. de Gaillac; 401 h.
LOUPIAC-DE-BLAIGNAC (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 374 h.
LOUPIAN (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier; 1,028 h. M.
LOUPLANDE (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 885 h.
LOUPMONT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 485 h.
LOUPPY-LE-CHÂTEAU (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 420 h.
LOUPPY-LE-PETIT (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 414 h.
LOUPPY-SUR-LOISON (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 398 h. ✉, ☂.
LOUPTIÈRE-THÉNARD (LA) [Aube], cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 342 h.
LOURCHES (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 4,025 h. N., ✉, ☂.
LOURDE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 311 h.
LOURDES (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Argelès; 5,861 h. M., ✉, ☂.
LOURDIOS-ICHÈRE (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron, 526 h.
LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,303 h. ✉.
LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 2,119 h.
LOURES (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 434 h. M., ✉.
LOURESSE-ROCHEMENIER (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 802 h.
LOURMAIS (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 367 h.
LOURMARIN (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 1,069 h. ✉, ☂.
LOURMEL (Oran), arr. d'Oran; 3,830 h. ✉, ☂.
LOURNAND (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 615 h.
LOUROUER-SAINT-LAURENT (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 413 h.
LOUROUX (LE) [Indre-et-Loire], cant. de Ligueil, arr. de Loches; 634 h.
LOUROUX-BÉCONNAIS (LE) [Maine-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 2,904 h. ✉, ☂.
LOUROUX-BOURBONNAIS (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 862 h.
LOUROUX-DE-BEAUNE (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 630 h.
LOUROUX-DE-BOUBLE (Allier), cant. d'Ebreuil, arr. de Gannat; 802 h. Or., ✉, ☂.
LOUROUX-HODEMENT (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon, 786 h.
LOURPS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 324 h.
LOURQUEN (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 401 h.
LOURTIES-MONBRUN (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 219 h.
LOURY (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 1,359 h. Or., ✉, ☂.
LOUSLITGES (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 281 h.
LOUSSOUS-DÉBAT (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 180 h.
LOUTEHEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 415 h.
LOUVAGNY (Calvados), cant. de Morteaux-Couliboeuf, arr. de Falaise; 101 h.
LOUVAINES (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 763 h.
LOUVATANGE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 134 h.
LOUVECIENNES (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 1,129 h. ✉, ☂.
LOUVEMONT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 1,038 h. E., ✉, ☂.
LOUVEMONT (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 250 h.
LOUVENCOURT (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 573 h.
LOUVENNE (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 301 h.
LOUVERCY (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 201 h.
LOUVERGNY (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 295 h.
LOUVERNÉ (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 1,650 h. O., ✉, ☂.
LOUVEROT (LE) [Jura], cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 22 h.
LOUVERSEY (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 289 h.
LOUVETOT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 635 h.
LOUVIE-JUZON (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 1,751 h.
LOUVIÈRE (LA) [Aude], cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 382 h.
LOUVIÈRES (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 145 h.
LOUVIÈRES (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 266 h.
LOUVIÈRES (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan, 134 h.
LOUVIERS (Eure), ch.-l. d'arr.; 10,753 h. O., des chemins de fer de l'Eure et d'Orléans à Rouen, ✉, ☂.
LOUVIE-SOUBIRON (B.-Pyrénées), cant. de Laruns, arr. d'Oloron; 363 h.
LOUVIGNÉ (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 431 h.
LOUVIGNÉ-DE-BAIS (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 1,353 h.
LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Fougères; 3,644 h. ✉, ☂.
LOUVIGNIES-BAVAI (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,033 h.
LOUVIGNIES-QUESNOY (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 1,039 h.
LOUVIGNY (Calvados), cant. ouest et arr. de Caen; 466 h.
LOUVIGNY (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 3.. h.
LOUVIGNY (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 474 h.
LOUVIL (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 679 h.
LOUVILLE-LA-CHENARD (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 539 h.
LOUVILLIERS-EN-DROUAIS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 101 h.
LOUVILLIERS-LÈS-PERCHE (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 223 h.
LOUVOIS (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 422 h.
LOUVRECHY (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier, 224 h.
LOUVRES (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 1,046 h. N., ✉, ☂.
LOUVROIL (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 3,477 h. ☂.
LOUYE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Evreux; 192 h.
LOUZAC (Charente), cant. et arr. de Cognac; 405 h.
LOUZE (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 699 h.
LOUZES (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 284 h.
LOUZIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 355 h.
LOUZOUER (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 304 h.
LOUZY (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 741 h.
LOVAGNY (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 508 h. P.-L.-M., ☂.
LOXÉVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 184 h. E., ☂.
LOYAT (Morbihan), cant. et arr. de Ploërmel; 2,133 h.
LOYE (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 951 h.

LOYE (LA) [Jura], cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 757 h.
LOYÈRE (LA) [Saône-et-Loire], cant. nord et arr. de Châlon sur-Saône; 180 h.
LOYES (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 933 h.
LOYETTES (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 943 h.
LOZANNE (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 647 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ᛉ.
LOZAY (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 500 h.
LOZE (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 530 h.
LOZINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 464 h.
LOZON (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 647 h.
LOZZI (Corse), cant. de Calacuccia, arr. de Corte; 1,033 h.
LUANT (Indre), cant. et arr. de Châteauroux. 971 h. 🚃 Or., ᛉ.
LUART (LE) [Sarthe], cant. de Tuffé, arr. de Mamers, 919 h.
LUBBON (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 421 h.
LUBERSAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 3,817 h. 🚃 Or., ⊡, ᛉ.
LUBEY (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 185 h.
LUBILHAC (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 626 h.
LUBINE (Vosges), cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié; 822 h.
LUBLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 227 h.
LUBRET SAINT LUC (H.-Pyrénées), cant. de Tric, arr. de Tarbes; 409 h.
LUBY-BETMONT (H.-Pyrénées), cant. de Tric, arr. de Tarbes; 406 h.
LUC (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 1,166 h.
LUC (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 1,450 h. 🚃 du chemin de fer de Caen à la mer, ⊡, ᛉ.
LUC (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 1,312 h. 🚃 P.-L.-M., ᛉ.
LUC (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 414 h.
LUC (LE) [Var], ch.-l. de cant., arr. de Draguignan, 3,110 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ᛉ.
LUC-ARMAU (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 251 h.
LUCARRÉ (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 157 h.
LUÇAY-LE-LIBRE (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 356 h.
LUÇAY-LE-MÂLE (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 1,711 h. ⊡.
LUCBARDEZ - ET - BARGUES (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 558 h.
LUCCIANA (Corse), cant. de Borgo, arr. de Bastia; 638 h.
LUCÉ (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 532 h.
LUCÉ (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 903 h.
LUCEAU (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 1,038 h.
LUCENAY (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 876 h.
LUCENAY-LE-DUC (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 420 h.
LUCENAY-LÈS-AIX (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 2,773 h. ⊡, ᛉ.
LUCENAY L'ÉVÊQUE (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 1,138 h. ⊡, ᛉ.
LUC-EN-DIOIS (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Die; 1,042 h. ⊡.
LUCÉRAM (Alpes-Mar.), cant. de L'Escarène, arr. de Nice; 1,034 h.
LUCERNE D'OUTREMER (LA) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 850 h.
LUCÉ-SOUS-BALLON (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 323 h.
LUCEY (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 200 h.
LUCEY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 952 h.
LUCEY (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 467 h.
LUCGARIER (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 395 h.
LUCHAPT (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,022 h. ⊡.
LUCHAT (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de La Rochelle; 213 h.
LUCHÉ-PRINGÉ (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 2,310 h. 🚃 Or., ⊡, ᛉ.
LUCHÉ-SUR-BRIOUX (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 200 h.
LUCHÉ-THOUARSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 514 h.
LUCHEUX (Somme), cant. et arr. de Doullens; 933 h.
LUCHY (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 367 h.
LUCINGES (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 605 h.
LUCMAU (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 692 h.
LUÇON (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 6,339 h. Évêché. 🚃 Ét., ⊡, ᛉ.
LUCQ (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 2,061 h. ⊡.
LUCQUY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 460 h.
LUCS (LES) [Vendée], cant. de Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,579 h. ⊡.
LUC SUR-AUDE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 206 h.
LUC-SUR-ORBIEU (Aude), cant. de Lezignan, arr. de Narbonne; 972 h.
LUCY (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 121 h.
LUCY (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 299 h.
LUCY LE-BOCAGE (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 222 h. 🚃 N.
LUCY-LE-BOIS (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 505 h. ⊡.
LUCY-SUR-CURE (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 262 h.
LUCY SUR YONNE (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 399 h.
LUDE (LE) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. de La Flèche; 3,908 h. 🚃 Or. (Saint-Calais, Château-du-Loir et Sablé), ⊡, ᛉ.
LUDES (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 953 h.
LUDESSE (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 640 h.
LUDIÈS (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 74 h.
LUDON (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 1,325 h. 🚃 Ét., ⊡, ᛉ.
LUDRES (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 1,001 h. 🚃 E.
LUE (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 895 h.
LUÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 352 h.
LUGAGNAC (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors, 406 h.
LUGAGNAN (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 165 h. 🚃 M.
LUGAIGNAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 288 h.
LUGAN (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 766 h.
LUGAN (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 482 h. 🚃 M.
LUGARDE (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 737 h.
LUGASSON (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole, 415 h.
LUGAUT (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 1,708 h.
LUGLON (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 801 h.
LUGNY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 209 h.
LUGNY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 1,280 h. ⊡, ᛉ.
LUGNY-BOURBONNAIS (Cher), cant. de Nerondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 111 h.
LUGNY-CHAMPAGNE (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre, 517 h.
LUGNY - LES - CHAROLLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 598 h.
LUGO-DI-NAZZA (Corse), cant. de Ghisoni, arr. de Corte; 552 h.
LUGON-ET L'ÎLE-DU-CARNEY (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 949 h. ⊡, ᛉ.
LUGOS (Gironde), cant. de Belin, arr. de Bordeaux, 443 h. 🚃 M.
LUGRIN (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 1,610 h.
LUGY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 235 h.
LUHIER (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 238 h.
LUIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 253 h.
LUIGNY (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 683 h.
LUISANS (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 290 h.
LUISANT (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 716 h.
LUISETAINES (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 246 h.
LUITRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères; 1,674 h. 🚃 O.
LULLIN (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,061 h.
LULLY (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 529 h.
LUMBIN (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 517 h.
LUMBRES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer; 1,139 h. 🚃 N., ⊡, ᛉ.
LUMEAU (Eure-et-Loir), cant. d'Orgeres, arr. de Châteaudun; 447 h.
LUMES (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 309 h.
LUMÉVILLE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 212 h.
LUMIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers: 423 h.
LUMIO (Corse), cant. et arr. de Calvi; 931 h. ⊡.
LUNAC (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 1,331 h.
LUNAN (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 607 h.
LUNAS (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 488 h.
LUNAS (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Lodève; 1,283 h. 🚃 M., ⊡, ᛉ.
LUNAX (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 195 h.
LUNAY (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 1,554 h. ⊡ fb.
LUNEAU (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 834 h.
LUNEL (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 6,487 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ᛉ.
LUNEL VIEL (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 950 h. 🚃 P.-L.-M., ᛉ.
LUNERAY (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 1,768 h. ⊡, ᛉ.
LUNERY (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 1,381 h. 🚃 Or., ᛉ.
LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arr.; 18,136 h. 🚃 E., ⊡, ᛉ.
LUNGHIGNANO (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 165 h.
LUOT (LE) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches, 429 h.
LUPCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 285 h.
LUPÉ (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 304 h.
LUPERSAT (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 1,622 h.
LUPIAC (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 1,257 h. ⊡.
LUPLANTÉ (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 449 h.
LUPPÉ (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 340 h.
LUPSAULT (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 299 h.
LUQUET (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 410 h.
LURAIS (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 530 h.
LURAY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 276 h.
LURBE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 458 h.
LURCY (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 311 h.
LURCY LE-BOURG (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 1,042 h.
LURCY-LÉVY (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 4,040 h. ⊡, ᛉ.
LURÉ (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 311 h.
LURE (H.-Saône), ch.-l. d'arr.; 4,360 h. 🚃 E., ⊡, ᛉ.
LUREUIL (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 507 h.
LURI (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,994 h. ⊡, ᛉ.
LURIECQ (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 1,269 h.
LURS (B.-Alpes), cant. de Peyruis, arr. de Forcalquier; 741 h. 🚃 P.-L.-M.
LURY-SUR-ARNON (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 903 h. ⊡.
LUSANGER (Loire-Inf.), cant. de Derval, arr. de Châteaubriant; 1,644 h. 🚃 O.
LUSANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 112 h.
LUSCAN (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 117 h.
LUSIGNAC (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 466 h.
LUSIGNAN (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 2,208 h. 🚃 Or., ⊡, ᛉ.
LUSIGNAN-GRAND (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 352 h.
LUSIGNAN-PETIT (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 337 h.
LUSIGNY (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 1,623 h.
LUSIGNY (Aube), ch.-l. de

cant., arr. de Troyes; 1,068 h. E., .

LUSIGNY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur Ouche, arr. de Beaune; 299 h.

LUS LA CROIX-HAUTE (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 1,550 h. P.-L.-M., .

LUSSAC (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 441 h.

LUSSAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 95 h.

LUSSAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 1,832 h. , .

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon; 1,737 h. Or., , .

LUSSAC-LES-ÉGLISES (H.-Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 1,652 h. .

LUSSAGNET (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 137 h.

LUSSAGNET LUSSON (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 344 h.

LUSSAN (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 1,002 h. , .

LUSSAN (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 389 h.

LUSSAN-ADEILHAC (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 544 h.

LUSSANT (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 817 h.

LUSSAS (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 914 h.

LUSSAS-ET-NONTRONNEAU (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 914 h.

LUSSAT (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 1,187 h.

LUSSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Pont-du-Château, arr. de Clermont; 962 h.

LUSSAULT (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 494 h.

LUSSE (Vosges), cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié; 1,599 h.

LUSSERAY (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 374 h.

LUSTAR (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 279 h.

LUTHENAY UXELOUP (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 1,212 h. .

LUTHÉZIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 206 h.

LUTHIER (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 238 h.

LUTILHOUS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 334 h.

LUTZ (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 678 h. Et. (Orléans à Courtalain-Saint-Pellerin par Châteaudun).

LUVIGNY (Vosges), cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 403 h.

LUX (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 646 h.

LUX (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 259 h.

LUX (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 511 h.

LUXÉ (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 981 h. Or., , .

LUXÉMONT-VILLOTTE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 198 h.

LUXE SOMBERRAUTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon, 349 h.

LUXEUIL (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 4,376 h. E., , .

LUXEY (Landes), cant. de Sore, arr. de Mont-de-Marsan; 1,522 h. .

LUXIOL (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 265 h.

LUYÈRES (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 220 h. E. (Châlons-sur-Marne à Orléans).

LUYNES (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 1,992 h. .

LUZ (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Argelès; 1,554 h. , .

LUZANCY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 417 h.

LUZARCHES (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 1,413 h. N., , .

LUZAY (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 631 h.

LUZÉ (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 429 h.

LUZE (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 438 h.

LUZECH (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 1,969 h. Or., , .

LUZENAC (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 457 h.

LUZERET (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. de Blanc; 428 h.

LUZERNE (LA) [Manche], cant. et arr. de Saint-Lô; 70 h.

LUZILLAT (Puy-de-Dôme), cant. de Maringues, arr. de Thiers; 1,658 h.

LUZILLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 1,599 h. .

LUZINAY (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 911 h.

LUZOIR (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 582 h.

LUZY (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 302 h.

LUZY (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 310 h.

LUZY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon; 3,199 h. P.-L.-M., , .

LYAS (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 660 h.

LYAUD (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 703 h.

LYE (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 1,323 h.

LY-FONTAINE (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 263 h.

LYNDE (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 813 h.

LYOFFANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 372 h.

LYON (Rhône), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 376,613 h. Archevêché; ch.-l. d'académie, place forte (forts), ch.-l. de commandement militaire (Lyon-Grenoble, 14e corps); succursale de la Banque de France. P.-L.-M., , .

LYONS-LA-FORÊT (Eure), ch.-l. de cant., arr. des Andelys; 1,269 h. , .

LYS (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 485 h.

LYS (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 962 h.

LYS-LÈS-LANNOY (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 3,773 h.

LYS-SAINT-GEORGES (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 463 h.



MAAST-ET-VIOLAINE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 320 h.

MAÂTZ (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 258 h. E., .

MABLY (Loire), cant. et arr. de Roanne, 1,454 h.

MACAU (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 1,934 h. Et., , .

MACAYE (B.-Pyrénées), cant. d'Hasparren, arr. de Bayonne; 694 h.

MACÉ (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 491 h.

MACEY (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 333 h.

MACEY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 264 h.

MACHAULT (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 615 h. , .

MACHAULT (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 869 h.

MACHÉ (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 812 h.

MACHECOUL (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 3,800 h. Et., , .

MÂCHECOURT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 252 h.

MACHEMONT (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 502 h. .

MACHÉZAL (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 956 h.

MACHIEL (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 244 h.

MACHILLY (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 503 h.

MACHINE (LA) [Nièvre], cant. de Decize, arr. de Nevers; 4,729 h. , .

MACHY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 172 h.

MACHY (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 247 h.

MACLAS (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne, 1,207 h. .

MACLAUNAY (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 95 h.

MÂCON (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 565 h.

MÂCON (Saône-et-Loire), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 19,567 h. P.-L.-M. (Paris-Lyon-Marseille et Mâcon à Genève), , .

MACONCOURT (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy, 126 h.

MACONCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 201 h.

MACONGE (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 234 h.

MACORNAY (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 650 h.

MÂCOT (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 946 h.

MACOUBA (LA) [Martinique], cant. de Basse-Pointe, arr. de Saint-Pierre; 2,444 h.

MACQUEVILLE (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 703 h.

MACQUIGNY (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 842 h. N.

MADAILLAN (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 720 h.

MADECOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 175 h.

MADEGNEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 157 h.

MADELEINE (LA) [Territ. de Belfort], cant. de Giromagny; 120 h.

MADELEINE (LA) [Nord], cant. centre et arr. de Lille; 8,504 h. N., , .

MADELEINE (LA) [Pas-de-Calais], cant. et arr. de Montreuil; 160 h.

MADELEINE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 210 h. .

MADELEINE-BOUVET (LA) [Orne], cant. de Remalard, arr. de Mortagne; 620 h.

MADELEINE-DE-NONANCOURT (LA) [Eure], cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 769 h.

MADELEINE-VILLEFROUIN (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 97 h.

MADIC (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 359 h.

MADIÈRE (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 508 h.

MADIRAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 115 h.

MADIRAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 1,110 h. .

MADONNE-ET-LAMEREY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 504 h.

MADRÉ (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 1,202 h.

MADRIAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 239 h.

MAËL CARHAIX (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 2,184 h. , .

MAËL-PESTIVIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,573 h.

MAFFLIERS (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 432 h.

MAFFRÉCOURT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 125 h.

MAGALAS (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 1,463 h. M., , .

MAGDELAINE-SUR-TARN (LA) [H.-Garonne], cant. de Villemur, arr. de Toulouse; 238 h.

MAGDELEINE (LA) [Charente], cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 381 h.

MAGE (LE) [Orne], cant. de Longny, arr. de Mortagne; 602 h.

MAGES (LES) [Gard], cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 1,009 h. P.-L.-M., .

MAGESCQ (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 1,761 h. fh.

MAGLAND (H.-Savoie), cant.

de Cluses, arr. de Bonneville; 1,576 h.

MAGNAC (Dordogne), cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux; 583 h.

MAGNAC BOURG (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 1,055 h.

MAGNAC-LAVAL (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 4,018 h.

MAGNAC-LA-VALETTE (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 541 h.

MAGNAC SUR TOUVRE (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 1,553 h. Et.

MAGNAN (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 417 h.

MAGNANT (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 293 h.

MAGNANVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 116 h.

MAGNAS (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 161 h.

MAGNAT (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 1,696 h.

MAGNÉ (Deux-Sèvres), 2e cant. et arr. de Niort; 1,156 h.

MAGNÉ (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 789 h.

MAGNET (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 664 h.

MAGNEUX (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 292 h.

MAGNEUX (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 230 h.

MAGNEUX - HAUTE - RIVE (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 411 h.

MAGNEVILLE (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 552 h.

MAGNICOURT (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 158 h.

MAGNICOURT - EN - COMTÉ (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 527 h.

MAGNICOURT-SUR-CONCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 240 h.

MAGNIEN (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 650 h.

MAGNIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 641 h.

MAGNIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 561 h.

MAGNILS (LES) [Vendée], cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,015 h.

MAGNIVRAY (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 434 h.

MAGNONCOURT (H.-Saône), cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 470 h.

MAGNORAY (LE) [H.-Saône], cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 107 h.

MAGNY (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 170 h.

MAGNY (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 491 h.

MAGNY (LE) [Indre], cant. et arr. de La Châtre; 66 h.

MAGNY (LES) [H.-Saône], cant. de Villersexel, arr. de Lure; 338 h.

MAGNY (LE) [Vosges], cant. de Bains, arr. d'Épinal; 148 h.

MAGNY (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 1,179 h.

MAGNY-CHÂTELARD (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 78 h.

MAGNY-COURS (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 1,550 h.

MAGNY DANIGON (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 543 h.

MAGNY-EN VEXIN (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Mantes; 2,008 h. O. (Magny à Chars).

MAGNY FOUCHARD (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 300 h.

MAGNY JOBERT (H. Saône), cant. et arr. de Lure; 189 h.

MAGNY-LA CAMPAGNE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 386 h.

MAGNY LA FOSSE (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 265 h.

MAGNY LAMBERT (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 272 h.

MAGNY-LA VILLE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 145 h.

MAGNY LE-DÉSERT (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 2,251 h.

MAGNY LE-FREULE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 357 h. O. (Mézidon à Bonnebosq).

MAGNY-LE-HONGRE (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 164 h.

MAGNY-LÈS-AUBIGNY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 256 h.

MAGNY LÈS AUXONNE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 284 h.

MAGNY-LES-HAMEAUX (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 446 h.

MAGNY - LÈS - JUSSEY (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 487 h.

MAGNY-LÈS-VILLERS (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 243 h.

MAGNY LORMES (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 274 h.

MAGNY SAINT-MÉDARD (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 318 h.

MAGNY - SUR - TILLE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 308 h. P.-L.-M.

MAGNY-VERNOIS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 649 h.

MAGOAR (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 414 h.

MAGRIE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 371 h.

MAGRIN (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 317 h.

MAHALON (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 1,34 h.

MAHÉ (Inde française), comptoir sur la côte de Malabar; 8,497 h.

MAHELMA (Alger), arr. d'Alger; 860 h.

MAHÉRU (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 385 h.

MAÎCHE (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard; 1,503 h.

MAIDIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 600 h.

MAIGNAUT (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 351 h.

MAIGNÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 665 h.

MAIGNELAY (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 779 h. N.

MAILHAC (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 685 h.

MAILHAC (H. Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 702 h.

MAILHOC (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 449 h.

MAILHOLAS (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 125 h.

MAILLANNE (Bouches-du-Rhône), cant. de Saint-Remy, arr. d'Arles; 1,347 h.

MAILLAS (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 479 h.

MAILLAT (Ain), cant. et arr. de Nantua; 573 h.

MAILLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 502 h.

MAILLÉ (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,424 h.

MAILLÉ (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 534 h.

MAILLEBOIS (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 385 h.

MAILLERES (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 479 h.

MAILLERONCOURT CHARETTE (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 660 h.

MAILLERONCOURT SAINT-PANCRAS (H. Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 547 h.

MAILLET (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 687 h.

MAILLET (Indre), cant. de Neuvy Saint Sépulchre, arr. de La Châtre; 687 h.

MAILLEY ET-CHAZELOT (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 720 h.

MAILLEZAIS (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 1,344 h.

MAILLOT (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 412 h.

MAILLY (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 549 h. E.

MAILLY (LES) [Côte-d'Or], cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 1,090 h.

MAILLY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 765 h.

MAILLY (Meurthe et Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 503 h.

MAILLY (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 498 h.

MAILLY (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 1,040 h.

MAILLY LA VILLE (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 1,013 h. P.-L.-M.

MAILLY - LE - CHÂTEAU (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 938 h.

MAILLY-RAINEVAL (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 267 h.

MAINBEVILLE (Oise), cant. et arr. de Clermont; 274 h.

MAINBRESSON (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 183 h.

MAINBRESSY (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 540 h.

MAINCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 100 h.

MAINCY (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 932 h.

MAINE-DE-BOIXE (LE) [Charente], cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 354 h.

MAINFONDS (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 322 h.

MAING (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 2,245 h.

MAINIL LÈS RUITZ (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 323 h.

MAINNEVILLE (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 504 h.

MAINSAT (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 2,217 h.

MAINTENAY (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 703 h.

MAINTENON (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 1,887 h. O.

MAINTERNE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 166 h.

MAINVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 1,230 h.

MAINVILLIERS (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 295 h.

MAINXE (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 651 h.

MAINZAC (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 353 h.

MAIRÉ (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 440 h.

MAIRÉ - LÉVESCAULT (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle; 1,103 h.

MAIRIEUX (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 493 h.

MAIRY (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 335 h.

MAIRY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 385 h.

MAIRY-SUR-MARNE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 365 h.

MAISDON (Loire-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 2,094 h.

MAISEY-LE-DUC (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 250 h.

MAISNIÈRES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 669 h. N.

MAISNIL (LE) [Nord], cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 458 h.

MAISNIL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 278 h.

MAISOD (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 246 h.

MAISON-CARRÉE (Alger), arr. d'Alger; 3,031 h. de la ligne d'Alger à Oran et de Maison-Carrée à L'Alma.

MAISONCELLE (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 142 h.

MAISONCELLE (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 246 h.

MAISONCELLES (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 163 h.

MAISONCELLES (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 505 h.

MAISONCELLES (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 431 h.

MAISONCELLES (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 196 h.

MAISONCELLE-SAINT PIERRE (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 209 h.

MAISONCELLES - EN - BRIE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 402 h.

MAISONCELLES-LA-JOURDAN (Calvados), cant. et arr. de Vire; 617 h.

MAISONCELLES PELVEY (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 348 h.

MAISONCELLES SUR AJON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 223 h.

MAISONCELLE - TUILERIE (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 505 h.

MAISON DES-CHAMPS (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Seine; 94 h.

MAISON-DIEU (LA) [Nièvre], cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 375 h.

MAISON-FEYNE (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 621 h.

MAISON MAUGIS (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 212 h.

MAISONNAIS (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 987 h.

MAISONNAIS (H.-Vienne),

cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 1 736 h.
MAISONNAY (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 279 h.
MAISONNETTES LES [Doubs], cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 206 h.
MAISONNISSES (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 660 h.
MAISON-PONTHIEU (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 562 h.
MAISON - ROLAND (Somme), cant. d'Ailly - le - Haut - Clocher, arr. d'Abbeville; 291 h.
MAISON - ROUGE (Seine - et - Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 553 h. E.,
MAISONS (LES) [Aube] cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 323 h.
MAISONS (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 113 h.
MAISONS (Aude), cant. de Tuchan, arr. de Carcassonne; 276 h
MAISONS (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 348 h.
MAISONS (Eure-et-Loir), cant, d'Auneau, arr. de Chartres; 354 h.
MAISONS - ALFORT (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux, 9,174 h. P.-L.-M.,
MAISONS - DU - BOIS (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 302 h
MAISONS EN - CHAMPAGNE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 319 h.
MAISONS-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye arr. de Versailles; 3,725 h. O.,
MAISONTIERS (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 316 h.
MAISSE (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 960 h. P.-L.-M.,
MAISSEMY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 644 h.
MAISY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 513 h.
MAIXE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville, 493 h.
MAIZERAY (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 112 h.
MAIZET (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 224 h.
MAIZEY (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 373 h.
MAIZICOURT (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 326 h.
MAIZIÈRES (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 266 h.
MAIZIÈRES (Calvados), cant. de Bretteville-sur Laize, arr de Falaise; 435 h.
MAIZIÈRES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 244 h.
MAIZIÈRES (H -Marne), cant. de La Ferté-sur-Amance, arr. de Langres; 458 h.
MAIZIÈRES (H. Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy, 309 h.
MAIZIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 467 h.
MAIZIÈRES (Pas-de-Calais), cant d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 381 h.
MAIZIÈRES (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 365 h.
MAIZIÈRES - GRANDE - PAROISSE (Aube), cant. de Romilly sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 1,408 h. E.,
MAIZILLY (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 535 h.
MAIZY (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 380 h.
MAJASTRE (B.-Alpes), cant. de Senez, arr. de Castellane; 166 h.
MALABAT (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 229 h.
MALACHERE (LA) [H.-Saône] cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 190 h.
MALAFRETAZ (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 546 h.
MÂLAIN (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 701 h. P.-L.-M.
MALAINCOURT (H.-Marne), cant de Bourmont, arr. de Chaumont; 166 h.
MALAINCOURT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau, 220 h.
MALAKOFF (Alger), arr. d'Orléansville; *com. mixte*, 28 209 h.
MALAKOFF (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 6,630 h.
MALANCOURT (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse, 1,105 h.
MALANDRY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 267 h.
MALANGE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 204 h.
MALANS (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 296 h.
MALANS (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 406 h.
MALANSAC (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes, 2,397 h. Or.,
MALARCE (Ardèche), cant. des Vans, arr de Largentière; 332 h.
MALAUCÈNE (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Orange, 2,560 h.
MALAUMONT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 110 h.
MALAUNAY (Seine-Inf.), cant. de Maromme arr. de Rouen; 1,797 h. O.,
MALAUSE (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Moissac; 888 h. M
MALAUSSANNE (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 840 h.
MALAUSSÈNE (Alpes-Marit.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 525 h.
MALAVILLERS (Meurthe-et-Moselle), cant d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 201 h.
MALAY (Saône et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 666 h.
MALAY-LE GRAND (Yonne), cant. nord et arr. de Sens, 890 h. E. (Châlons-sur-Marne à Orléans),
MALAY-LE-PETIT (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 268 h. E. (Châlons-sur-Marne à Orléans.)
MALBO (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 646 h.
MALBOSC (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 707 h.
MALBOUHANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 592 h.
MALBOUZON (Lozère), cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols; 243 h.
MALBRANS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 228 h.
MALBUISSON (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 277 h. fb.
MÂLE (Orne), cant. du Theil, arr de Mortagne; 1,041 h.
MALEFOUGASSE (B.-Alpes), cant de Saint-Étienne, arr. de Forcalquier. 187 h.
MALEGOUDE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 102 h.
MALEMORT (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 1,155 h.
MALEMORT (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 1,084 h.
MALÈNE (LA) [Lozère], cant. de Sainte-Enimie, arr. de Florac; 653 h.
MALESHERBES (Loiret), ch. l. de cant., arr. de Pithiviers; 1,883 h. P.-L.-M. et Or.,
MALESTROIT (Morbihan), ch. l. de cant., arr. de Ploërmel; 1,689 h. Or.,
MALÉTABLE (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 207 h.
MALEVILLE (Aveyron), cant de Montbazens, arr. de Villefranche, 2.056 h.
MALGUÉNAC (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 1,648 h.
MALHOURE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 405 h.
MALICORNE (Allier), cant. de Commentry, arr. de Montluçon; 906 h.
MALICORNE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de La Flèche; 1,515 h. Or.,
MALICORNE (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 506 h.
MALICORNET (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 503 h.
MALIGNY (Côte d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 488 h.
MALIGNY (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 1,069 h.
MALIJAI (B.-Alpes), cant. des Mees, arr. de Digne; 512 h. P.-L.-M
MALINCOURT (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai, 1,052 h.
MALINTRAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 730 h.
MALISSARD (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 698 h.
MALLAVILLE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 603 h Et.
MALLELOY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 344 h. E.
MALLEMOISSON (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 326 h.
MALLEMORT (Bouches-du-Rhône), cant. d'Eyguières, arr. d'Arles; 2,149 h
MALLÉOU (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 217 h.
MALLERET (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 712 h.
MALLERET (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 292 h.
MALLEREY (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 123 h.
MALLEVAL (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 294 h.
MALLEVAL (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint Étienne; 501 h.
MALLEVILLE-LES-GRÈS (Seine-Inf), cant. de Cany Barville, arr. d'Yvetot; 229 h.
MALLEVILLE - SUR - LE - BEC (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 317 h.
MALLIEVRE (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 509 h.
MALLOUÉ (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 84 h.
MALMAISON (LA) [Aisne], cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 657 h.
MALMY (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 60 h.
MALMY (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 108 h.
MALONS - ET - ELZE (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 883 h
MALOUY (Eure), cant. et arr. de Bernay; 207 h.
MALPART (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 118 h.
MALPAS (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 185 h.
MALRAS (Aude), cant. et arr. de Limoux; 307 h.
MALREVERS (H.-Loire), cant. nord ouest et arr. du Puy; 1,148 h.
MALTAT (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 916 h
MALTOT (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 219 h.
MALVAL (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 172 h.
MALVALETTE (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux; 1,181 h.
MALVES (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 333 h.
MALVEZIE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 522 h.
MALVIERES (H.-Loire), cant. de La Chaise - Dieu, arr. de Brioude; 505 h.
MALVIES (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 366 h.
MALVILLE (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 1,790 h.
MALVILLERS (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 220 h.
MALZÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 2,756 h.
MALZIEU FORAIN (LE) [Lozère], cant. du Malzieu-Ville, arr. de Marvejols; 1,045 h.
MALZIEU-VILLE (LE) [Lozère], ch. l. de cant., arr. de Marvejols; 1,088 h.
MALZY (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 419 h.
MAMBOUHANS (Doubs), cant. de Pont de-Roide, arr. de Montbéliard: 78 h.
MAMERS (Sarthe), ch.-l. d'arr.; 6 070 h. O. et des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe,
MAMETZ (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 1,291 h.
MAMETZ (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 343 h.
MAMEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 311 h.
MAMIROLLE (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 535 h.
MANA (LA) [Guyane française], ch.-l. du quartier du même nom; 1,104 h.
MANANCOURT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 1,339 h.
MANAS (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 247 h.
MANAS - BASTANOUS (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 290 h.
MANAURIE (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 367 h.
MANCE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 304 h.
MANCELIERE (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 260 h.
MANCELLIÈRE (LA) [Manche], cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 505 h.
MANCELLIÈRE (LA) [Manche], cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 406 h.
MANCENANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 429 h.
MANCENANS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 139 h.
MANCEY (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 656 h.
MANCHECOURT (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 626 h. Or.,
MANCIET (Gers), cant. de No-

garo, arr. de Condom; 1,711 h. ✉, ⚡.

MANCIOUX (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 446 h.

MANCY (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 160 h.

MANDACOU (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 415 h.

MANDAGOUT (Gard), cant. et arr. du Vigan; 864 h.

MANDAILLES (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 560 h.

MANDELIEU (Alpes-Mar.), cant. de Cannes, arr. de Grasse; 714 h.

MANDEURE (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 1 118 h.

MANDEVILLE (Calvados), cant. de Trevières, arr. de Bayeux; 611 h.

MANDEVILLE (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 195 h.

MANDRAY (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 1,378 h.

MANDRES (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 287 h.

MANDRES (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 594 h.

MANDRES (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 407 h.

MANDRES (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 767 h. 🚉 E. (Grande-Ceinture et Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert), ✉.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 397 h.

MANDRES-SUR-VAIR (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 411 h.

MANDREVILLARS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 126 h.

MANDUEL (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 1,926 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

MANE (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 1,333 h. ✉, ⚡.

MANE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 778 h.

MANÉGLISE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 582 h.

MANÉHOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 192 h.

MANENT-MONTANÉ (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 223 h.

MANERBE (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 600 h.

MANGIENNES (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 831 h.

MANGHUINE (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⚡.

MANGIN (Oran), arr. d'Oran; 195 h.

MANGLIEU (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 1,228 h.

MANGONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 269 h.

MANHAC (Aveyron), cant. de Cassagnes-Bégonhes, arr. de Rodez; 989 h.

MANHEULLES (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 450 h. ✉.

MANICAMP (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 699 h.

MANICOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 69 h.

MANIGOD (H.-Savoie), cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 1,310 h.

MANIN (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 316 h.

MANINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 183 h.

MANINGHEM-WIMILLE (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 171 h.

MANIQUERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 183 h.

MANLAY (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 726 h. 🚉 P.-L.-M.

MANNEVILLE-ÈS-PLAINS (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 390 h.

MANNEVILLE-LA-GOUPIL (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 766 h.

MANNEVILLE-LA-PIPARD (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 315 h.

MANNEVILLE-LA-RAOULT (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 462 h.

MANNEVILLE-SUR-RISLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 794 h.

MANNEVILLETTE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 344 h.

MANO (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 408 h.

MANOIR (LE) [Calvados], cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 188 h.

MANOIR (LE) [Eure], cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 288 h.

MANOIS (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 800 h. 🚉 E., ✉, ⚡.

MANONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 243 h.

MANONCOURT-EN-VERMOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 205 h.

MANONCOURT-SUR-SEILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 311 h.

MANONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre en Haye, arr. de Toul; 300 h.

MANONVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 467 h.

MANOSQUE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier; 5,775 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

MANOT (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 1,513 h.

MANOU (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 658 h.

MANRE (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 278 h.

MANS (LE) [Sarthe], ch.-l. du dép. et d'un arr.; 55,347 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (4e corps); succursale de la Banque de France. 🚉 O. et de Tours au Mans, ✉, ⚡.

MANSAC (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 1,172 h.

MANSAN (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 87 h.

MANSAT (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 360 h.

MANSEMPUY (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 209 h.

MANSENCÔME (Gers), cant. et arr. de Condom; 220 h.

MANSIGNÉ (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 2,134 h. ✉.

MANSLE (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Ruffec; 1,825 h. ✉, ⚡.

MANSO (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 359 h.

MANSONVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 730 h.

MANT (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 660 h.

MANTALLOT (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche Derrien, arr. de Lannion; 291 h.

MANTENAY-MONTLIN (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 643 h. 🚉 P.-L.-M.

MANTES-LA-VILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 1,058 h.

MANTES-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr.; 6,056 h. 🚉 O., ✉, ⚡.

MANTEYER (H.-Alpes), cant. et arr. de Gap; 511 h.

MANTHELAN (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 1,215 h. ✉, ⚡.

MANTHELON (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 292 h.

MANTILLY (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront; 1,968 h.

MANTOCHE (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 852 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

MANTRY (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 1,178 h.

MANVIEUX (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 123 h.

MANZAC (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 898 h. ✉.

MANZAT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,073 h. ✉, ⚡.

MANZIAT (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 1,638 h.

MARAC (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 390 h.

MARAINVILLE (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 186 h.

MARAINVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 663 h. 🚉 E., ✉.

MARAIS-LA-CHAPELLE (LE) [Calvados], cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 182 h.

MARAIS-VERNIER (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 571 h.

MARAMBAT (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 324 h.

MARANDEUIL (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 101 h.

MARANGEA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 64 h.

MARANS (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle; 4,736 h. Ch.-l. de quartier maritime. 🚉 Et., ✉, ⚡.

MARANS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 594 h.

MARANT (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 108 h.

MARANVILLE (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 457 h. 🚉 E., ✉, ⚡.

MARANWEZ (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 222 h.

MARANZIN (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 1,362 h. 🚉 Et.

MARAST (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 188 h.

MARAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arr. d'Ambert; 2,589 h.

MARATS (LES) [Meuse], cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 404 h.

MARAULT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 437 h.

MARAUSSAN (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 1,384 h. 🚉 M., ⚡.

MARAVAT (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 170 h.

MARAY (Loir-et-Cher), cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 566 h.

MARAYE-EN-OTHE (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 931 h. ✉, ⚡.

MARBACHE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 1,210 h. 🚉 E., ✉, ⚡.

MARBAIX (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 681 h.

MARBEUF (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 306 h.

MARBÉVILLE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 225 h.

MARBOTTE (Meuse), cant. de Saint Mihiel, arr. de Commercy; 161 h.

MARBOUÉ (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 971 h.

MARBOZ (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 2,550 h. ✉.

MARBY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 203 h.

MARÇAIS (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 769 h.

MARCAMPS (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 552 h.

MARÇAY (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 603 h.

MARÇAY (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 1,003 h.

MARCÉ (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 876 h.

MARCEI (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 308 h.

MARCELCAVE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 1,647 h. 🚉 N., ✉, ⚡.

MARCELLAZ (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 1,364 h. 🚉 P.-L.-M.

MARCELLAZ (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 407 h.

MARCELLOIS (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 102 h.

MARCELLUS (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 814 h.

MARCENAIS (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 530 h. 🚉 Et.

MARCENAT (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 609 h.

MARCENAT (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Murat; 2,328 h ✉, ⚡.

MARCENAY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 311 h.

MARCENOD (Loire), cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne; 486 h.

MARCÉ-SUR-ESVES (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 299 h.

MARCEY (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 836 h.

MARCHAINVILLE (Orne), cant de Longny, arr. de Mortagne; 566 h.

MARCHAIS (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 365 h.

MARCHAIS (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 571 h.

MARCHAIS-BETON (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 276 h.

MARCHAL (Cantal), cant. de Champs, arr. de Mauriac; 511 h.

MARCHAMP (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 432 h.

MARCHAMPT (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 930 h.

MARCHASTEL (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 1,074 h.

MARCHASTEL (Lozère), cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols; 248 h.

MARCHAUX (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Besançon; 405 h. ✉.

MARCHE (LA) [Nièvre], cant. de La Charité, arr. de Cosne; 678 h.

MARCHÉ-ALLOUARDE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 101 h.

MARCHÉLEPOT (Somme), cant.

de Nesle, arr. de Péronne; 459 h. N., ▣.
MARCHEMAISONS (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 311 h.
MARCHÉMORET (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 131 h.
MARCHENOIR (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 719 h. ▣, ⚲.
MARCHES (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 561 h.
MARCHES (LES) [Savoie], cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 1,081 h. P.-L.-M., ▣.
MARCHESEUIL (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 714 h.
MARCHÉSIEUX (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 1,272 h.
MARCHÉVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 530 h.
MARCHÉVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 210 h.
MARCHEVILLE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 273 h.
MARCHEZAIS (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 86 h. O., ⚲.
MARCHIENNES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Douai; 3,388 h. N., ▣, ⚲.
MARCHIENNES (campagne) [Nord], cant. de Marchiennes (ville), arr. de Douai; 471 h.
MARCIAC (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,956 h. ▣, ⚲.
MARCIEU (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 390 h.
MARCIEUX (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 173 h.
MARCIGNY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 2,834 h. P.-L.-M. (Roanne à Paray-le-Monial), ▣.
MARCIGNY-SOUS-THIL (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 141 h.
MARCILHAC (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 813 h. ▣.
MARCILLAC (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 1,799 h. Or., ▣, ⚲.
MARCILLAC (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 2,010 h.
MARCILLAC-LA-CROIZILLE (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 1,763 h.
MARCILLAC-LA-CROZE (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 724 h.
MARCILLAC-LANVILLE (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 1,271 h. ▣.
MARCILLAC-SAINT-QUENTIN (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 616 h.
MARCILLAT (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 2,013 h. ▣, ⚲.
MARCILLAT (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 786 h.
MARCILLÉ-LA-VILLE (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,300 h. O.
MARCILLÉ-RAOUL (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 980 h.
MARCILLÉ-ROBERT (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 1,484 h.
MARCILLOLES (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 860 h. P.-L.-M., ⚲.
MARCILLY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 352 h.
MARCILLY (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 810 h.
MARCILLY (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 625 h.
MARCILLY (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 301 h.
MARCILLY-D'AZERGUES (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 454 h.
MARCILLY-EN-BEAUCE (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 224 h.
MARCILLY-EN-GAULT (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 888 h.
MARCILLY-EN-VILLETTE (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans; 1,563 h.
MARCILLY-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 738 h.
MARCILLY-LA-GUEURCE (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 414 h.
MARCILLY-LE-HAYER (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Nogent-sur-Seine; 664 h. ▣, ⚲.
MARCILLY-LE-PAVÉ (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 1,071 h. P.-L.-M.
MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,017 h. ▣.
MARCILLY-LÈS-VITTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 244 h.
MARCILLY-OGNY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 687 h.
MARCILLY-SUR-EURE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 604 h. des chemins de fer de l'Eure.
MARCILLY-SUR-MAULNE (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 543 h.
MARCILLY-SUR-SEINE (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 590 h. ▣.
MARCILLY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 364 h.
MARCILLY-SUR-VIENNE (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 401 h.
MARCK (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 2,436 h. N., ▣, ⚲.
MARC-LA-TOUR (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 540 h.
MARCOING (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Cambrai; 1,936 h. N., ▣, ⚲.
MARCOLÈS (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 1,359 h. ▣.
MARCOLLIN (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 608 h.
MARCOLS (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 1,896 h. ▣, ⚲.
MARÇON (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 1,699 h. Or., ▣ fb., ⚲.
MARCONNE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 804 h.
MARCONNELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 864 h.
MARCORIGNAN (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 923 h. M., ⚲.
MARCOUSSIS (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 1,759 h. ▣, ⚲.
MARCOUX (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 306 h.
MARCOUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 882 h.
MARCQ (Ardennes), cant. de Grandpre, arr. de Vouziers; 437 h. E.
MARCQ (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 522 h.
MARCQ (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 367 h.
MARCQ-EN-BARŒUL (Nord), cant. sud de Tourcoing, arr. de Lille; 9,266 h. ▣, ⚲.
MARCY (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 316 h.
MARCY (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 297 h.
MARCY (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 575 h.
MARCY (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 358 h.
MARCY-L'ÉTOILE (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 301 h.
MARDEUIL (Marne), cant. et arr. d'Épernay; 720 h.
MARDIÉ (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 860 h.
MARDILLY (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 340 h. O.
MARDOR (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 121 h.
MARDORE (Rhône), cant. de Thizy, arr. de Villefranche; 2,571 h.
MARDYCK (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque; 440 h.
MAREAU-AUX-BOIS (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 686 h.
MAREAU-AUX-PRÉS (Loiret), cant. de Cléry, arr. d'Orléans; 1,214 h.
MAREIL-EN-CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 645 h.
MAREIL-EN-FRANCE (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 404 h. ▣.
MAREIL-LE-GUYON (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 202 h.
MAREILLES (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 297 h.
MAREIL-MARLY (Seine-et-Oise), cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 387 h. Grande-Ceinture.
MAREIL-SUR-LOIR (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 809 h.
MAREIL-SUR-MAULDRE (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 224 h.
MARELOPT (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 277 h.
MARENGO (Alger), arr. d'Alger; 4,000 h. ⚲.
MARENLA (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 438 h.
MARENNES (Charente-Inf.), ch.-l. d'arr.; 4,945 h. Ch.-l. de quartier maritime, ▣, ⚲.
MARENNES (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 843 h.
MARESCHÉ (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 993 h. O.
MARESCHES (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 983 h.
MARESQUEL (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 540 h. N.
MAREST (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 227 h.
MAREST (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 314 h.
MARESTAING (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 365 h.
MAREST-DAMPCOURT (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 496 h.
MARESTMONTIERS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 154 h.
MARESVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 97 h.
MARETS (LES) [Seine-et-Marne], cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 268 h.
MARETZ (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 3,228 h. ▣, ⚲.
MAREUGHEOL (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 504 h.
MAREUIL (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 643 h.
MAREUIL (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 1,603 h. ▣, ⚲.
MAREUIL (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,031 h.
MAREUIL (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 1,896 h. ▣, ⚲.
MAREUIL-CAUBERT (Somme), cant. sud et arr. d'Abbeville; 971 h.
MAREUIL-EN-BRIE (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 403 h.
MAREUIL-EN-DÔLE (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 365 h.
MAREUIL-LA-MOTTE (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 603 h.
MAREUIL-LE-PORT (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Épernay; 1,203 h.
MAREUIL-LÈS-MEAUX (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 470 h.
MAREUIL-SUR-ARNON (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 1,719 h. ▣.
MAREUIL-SUR-AY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 1,162 h. ▣, ⚲.
MAREUIL-SUR-OURCQ (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 769 h. ▣ fb.
MAREY (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 232 h. E.
MAREY-LÈS-FUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 147 h.
MAREY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 441 h.
MARFAUX (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 180 h.
MARFONTAINE (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 199 h.
MARGAUX (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,680 h. Et., ▣, ⚲.
MARGENCEL (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 809 h.
MARGENCY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 196 h.
MARGERIDES (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 700 h.
MARGERIE-CHANTAGRET (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 615 h.
MARGERIE-HANCOURT (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 423 h. ▣ fb.
MARGÈS (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 563 h.
MARGILLEY (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 367 h.
MARGIVAL (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 305 h. N., ▣.
MARGNÈS (LE) [Tarn], cant. de Brassac, arr. de Castres; 443 h.
MARGNY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 532 h.
MARGNY (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 226 h.
MARGNY-AUX-CERISES (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 254 h.
MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 1,331 h.
MARGNY-SUR-MATZ (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 271 h.
MARGON (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 447 h.
MARGON (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 213 h.

MARGOUET MEYMES (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 572 h.
MARGUERAY (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 291 h.
MARGUERITTES (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 1,905 h. P.-L.-M., ☐, ☂.
MARGUERON (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 437 h.
MARGUESTAU (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 150 h.
MARGUT (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 670 h. E., ☐, ☂.
MARIAC (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 1,175 h.
MARIAUD (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 124 h.
MARICOURT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 456 h.
MARIE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 255 h.
MARIEUX (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 294 h.
MARIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 573 h.
MARIGNAC (Drôme), cant. et arr. de Die; 243 h.
MARIGNAC (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 673 h. M.
MARIGNAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 225 h.
MARIGNAC-LASCLARES (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 418 h.
MARIGNAC LASPEYRES (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 390 h.
MARIGNANA (Corse), cant. d'Evisa, arr. d'Ajaccio; 895 h.
MARIGNANE (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 1,853 h. P.-L.-M., ☐, ☂.
MARIGNA - SUR - VALOUSE (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 245 h.
MARIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 1,0 9 h.
MARIGNÉ (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 2,001 h.
MARIGNÉ-PEUTON (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 707 h.
MARIGNIER (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 1,894 h. ☐.
MARIGNIEU (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 281 h.
MARIGNY (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 333 h.
MARIGNY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 583 h. ☐.
MARIGNY (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 320 h.
MARIGNY (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 402 h. Or. (Orléans à Malesherbes), ☂.
MARIGNY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 1,305 h. ☐, ☂.
MARIGNY (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 134 h.
MARIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 394 h.
MARIGNY (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 1,130 h. Et.
MARIGNY-BRIZAY (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 875 h.
MARIGNY-CHEMEREAU (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 582 h.
MARIGNY-EN-ORXOIS (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 591 h.
MARIGNY-LE-CAHOUËT (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 713 h. P.-L.-M.
MARIGNY-L'ÉGLISE (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 1,709 h. ☐.
MARIGNY - LÈS - REULLÉE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 234 h.
MARIGNY-MARMANDE (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 859 h.
MARIGNY - SAINT - MARCEL (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 589 h.
MARIGNY SUR-YONNE (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 510 h.
MARIGOT (île Saint-Martin), ch.-l. de l'île et d'un quartier.
MARILLAC (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 730 h.
MARILLAIS (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 747 h.
MARILLET (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 366 h.
MARIMBAULT (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 213 h.
MARIN (LE) [Martinique], ch.-l., de cant., arr. de Fort-de-France; 4,100 h.
MARIN (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 810 h.
MARINES (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 1,433 h. ☐, ☂.
MARINGES (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 772 h.
MARINGUES (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Thiers; 3,685 h. ☐, ☂.
MARIOL (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 729 h.
MARIONS (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 452 h.
MARISSEL (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 1,317 h.
MARIZY (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr de Charolles; 1,088 h.
MARIZY-SAINTE-GENEVIÈVE (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 222 h.
MARIZY-SAINT-MARD (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 85 h.
MARLE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 2,404 h. N., ☐, ☂.
MARLEMONT (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 383 h.
MARLENS (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy, 765 h.
MARLERS (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 185 h.
MARLES (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 1,535 h.
MARLES (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 361 h.
MARLES (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 467 h. E., ☂.
MARLHES (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Etienne; 2,604 h. ☂.
MARLIAC (H.-Garonne), cant. de Cintegabelle, arr. de Muret; 276 h.
MARLIENS (Côte d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 186 h.
MARLIEUX (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 717 h. des chemins de fer des Dombes et du S.-E., ☐, ☂.
MARLIOZ (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 624 h.
MARLY (Aisne), cant de Guise, arr. de Vervins; 962 h. ☐, ☂.
MARLY (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 1,871 h. N. (Valenciennes à Maubeuge), ☐.
MARLY-LA-VILLE (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 854 h.
MARLY-LE-ROI (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 1,558 h. Grande-Ceinture. ☐, ☂.
MARLY-SOUS-ISSY (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Évêque, arr. d'Autun; 481 h.
MARLY SUR ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles; 576 h.
MARMAGNE (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 1,130 h. Or., ☂.
MARMAGNE (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 547 h.
MARMAGNE (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun; 1,461 h. P.-L.-M.
MARMANDE (Lot-et-Garonne), ch.-l. d'arr.; 9,857 h. M., ☐, ☂.
MARMANHAC (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 1,506 h.
MARMEAUX (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 223 h.
MARMESSE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 122 h.
MARMINIAC (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 1,081 h.
MARMONT-PACHAS (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 214 h.
MARMOUILLÉ (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 288 h.
MARNAC (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 401 h.
MARNAND (Rhône), cant. de Thizy, arr. de Villefranche, 1,129 h.
MARNANS (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 251 h.
MARNAVES (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 311 h.
MARNAY (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 366 h.
MARNAY (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 433 h.
MARNAY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray; 999 h. P.-L.-M., ☐.
MARNAY (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 569 h.
MARNAY (Vienne), cant. de Vivonne, arr. de Poitiers; 1,004 h.
MARNAZ (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 1,121 h.
MARNE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Machecoul, arr. de Nantes; 1,124 h.
MARNEFER (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 137 h.
MARNES (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 799 h.
MARNES-LA-COQUETTE (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 341 h.
MARNÉZIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 178 h.
MARNHAGUES ET-LATOUR (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 572 h.
MARNOZ (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 330 h.
MARŒUIL (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 1,767 h. N., ☐, ☂.
MAROILLES (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 1,954 h. ☐.
MAROLETTE (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 226 h.
MAROLLE (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 436 h.
MAROLLES (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 623 h.
MAROLLES (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 522 h.
MAROLLES (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 556 h.
MAROLLES (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 143 h.
MAROLLES (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 605 h.
MAROLLES (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 303 h.
MAROLLES (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 216 h.
MAROLLES-EN-BRIE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 420 h.
MAROLLES-EN-BRIE (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 238 h.
MAROLLES - EN - HUREPOIX (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 574 h. Or., ☐, ☂.
MAROLLES LÈS-BAILLY (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 254 h.
MAROLLES - LES - BRAULTS (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 2,181 h. des chem ns de fer de l'Orne et de la Sarthe (Mamers à Saint-Calais), ☐, ☂.
MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 562 h.
MAROLLES-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 577 h.
MAROLS (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 807 h.
MAROMME (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 3,092 h. O, ☐, ☂.
MÂRON (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 885 h.
MARON (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Nancy; 670 h.
MARONCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 55 h.
MARONI (Guyane française), siège de colonisation.
MAROUÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 2,156 h.
MARPAIN (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 198 h.
MARPAPS (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 255 h.
MARPENT (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 981 h.
MARPIRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 514 h.
MARQUAIS (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 384 h.
MARQUAY (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 932 h.
MARQUAY (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 186 h.
MARQUEFAVE (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 763 h.
MARQUÉGLISE (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 292 h.
MARQUEIN (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 235 h.
MARQUERIE (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 136 h.
MARQUES (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 359 h.
MARQUETTE (Nord), cant. ouest et arr. de Lille; 3,770 h. ☂.
MARQUETTE (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 2,472 h.
MARQUIGNY (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 283 h.
MARQUILLIES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1,227 h. N.
MARQUION (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 823 h. N., ☐, ☂.
MARQUISE (Pas-de-Calais),

ch.-l. de cant., arr. de Boulogne; 4,333 h. 🚂 N., ☒, ⊤.

MARQUIVILLERS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 255 h.

MARQUIXANES (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 564 h. 🚂 M.

MARRAY (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 666 h.

MARRE (LA) [Jura], cant. de Voiteur, arr. de Lons-le Saunier; 490 h.

MARRE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 406 h.

MARS (LES) [Creuse], cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 686 h.

MARS (Gard), cant. et arr. du Vigan; 193 h.

MARS (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,495 h.

MARSA (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 416 h.

MARSAC (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 726 h.

MARSAC (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 1,055 h. 🚂 Or., ⊤.

MARSAC (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 609 h.

MARSAC (Loire-Inf.), cant. de Guéméné-Penfao, arr. de Saint-Nazaire; 1,689 h.

MARSAC (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 2,941 h. ☒.

MARSAC (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 260 h.

MARSAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 485 h.

MARSAINVILLIERS (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 339 h.

MARSAIS (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 1,542 h.

MARSAIS - SAINTE - RADEGONDE (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 851 h.

MARSAL (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 335 h.

MARSALÈS (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 212 h.

MARSAN (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 459 h. 🚂 M.

MARSANEIX (Dordogne) cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 867 h.

MARSANGIS (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 89 h.

MARSANGIS (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 723 h.

MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 855 h. ☒.

MARSANNAY-LE BOIS (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 518 h.

MARSANNE (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Montélimar; 1,521 h. ☒, ⊤.

MARSAS (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 616 h.

MARSAS (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 690 h.

MARSAS (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 158 h.

MARSAT (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 659 h.

MARSEILLAN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 212 h.

MARSEILLAN (Hérault), cant. d'Agde, arr. de Béziers; 4,065 h. ☒, ⊤.

MARSEILLAN (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 354 h.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 360,099 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (15e corps); place forte et forts; port de commerce, siège d'un sous-arr. maritime; succursale de la Banque de France. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.

MARSEILLE (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 735 h. 🚂 N., ☒, ⊤.

MARSEILLE - LÈS - AUBIGNY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 575 h.

MARSEILLETTE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 583 h.

MARSILLARGUES (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 3,227 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.

MARSILLY (Charente-Inf.), cant. ouest et arr. de La Rochelle; 975 h.

MARS LA-TOUR (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 707 h. 🚂 E., ☒.

MARSOLAN (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 927 h.

MARSON (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Marne; 320 h. ☒.

MARSON (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 160 h.

MARSONNAS (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,227 h.

MARSOULAS (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 285 h.

MARSOUS (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 533 h.

MARSSAC (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 695 h. 🚂 Or., ☒, ⊤.

MARS - SOUS - BOURCQ (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 102 h.

MARS-SUR L'ALLIER (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 524 h. 🚂 P.-L.-M.

MARTAGNY (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 254 h.

MARTAINNEVILLE (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 286 h 🚂 N.

MARTAINVILLE (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 199 h.

MARTAINVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 504 h.

MARTAIZÉ (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 776 h. 🚂 Et., ☒ fb.

MARTEL (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 2,837 h. ☒, ⊤.

MARTEVILLE (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 670 h.

MARTHEMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 61 h.

MARTHOD (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 830 h.

MARTHON (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 716 h. 🚂 Or., ☒.

MARTIEL (Aveyron), cant. et arr. de Villefranche; 1,823 h.

MARTIGNA (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 288 h.

MARTIGNARGUES (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 143 h.

MARTIGNAS (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 268 h.

MARTIGNAT (Ain), cant. d'Oyonnax; arr. de Nantua; 707 h.

MARTIGNÉ (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,772 h. 🚂 O., ☒, ⊤.

MARTIGNÉ - BRIAND (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 1,837 h. 🚂 Et. (Angers à Poitiers), ☒, ⊤.

MARTIGNÉ-FERCHAUD (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 3,994 h. ☒ O. (Martigné à Vitré), ☒, ⊤.

MARTIGNICOURT - ET - GONCOURT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 151 h.

MARTIGNY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 258 h.

MARTIGNY (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 919 h.

MARTIGNY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 300 h. 🚂 O.

MARTIGNY (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 707 h.

MARTIGNY (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 222 h.

MARTIGNY-LE-COMTE (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 1,565 h.

MARTIGNY - LES - GERBON - VAUX (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 349 h. ☒.

MARTIGNY LÈS - LAMARCHE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 1,143 h. 🚂 E., ☒.

MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 6,483 h. Forts; port, ch.-l. de quartier maritime. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.

MARTILLAC (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 1,026 h.

MARTINCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 212 h.

MARTINCOURT (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 193 h.

MARTINCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 119 h

MARTIN-ÉGLISE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 513 h.

MARTINET (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 639 h.

MARTINPUICH (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 687 h.

MARTINVAST (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 732 h. 🚂 O., ☒, ⊤.

MARTINVELLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 511 h.

MARTISSERRE (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 202 h.

MARTIZAY (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 1,722 h. ☒.

MARTOT (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 304 h. ⊤.

MARTRAGNY (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 314 h.

MARTRE (LA) [Var], cant. de Comps, arr. de Draguignan; 249 h.

MARTRES (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 1,700 h. 🚂 M., ☒.

MARTRES (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 181 h.

MARTRES D'ARTIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Pont-du-Château, arr. de Clermont; 851 h.

MARTRES - DE - RIVIÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 311 h. 🚂 M.

MARTRES - DE-VEYRE (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 1,688 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⊤.

MARTRES-SUR-MORGE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 780 h.

MARTRIN (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,005 h.

MARTROIS (Côte d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 204 h.

MARTYRE (LA) [Finistère], cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 988 h.

MARTYS (LES) [Aude], cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 661 h.

MARUÉJOLS - LÈS - GARDON (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 116 h.

MARVAL (H.-Vienne), cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 1,628 h.

MARVAUX-VIEUX (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 215 h.

MARVEJOLS (Lozère), ch.-l. d'arr.; 5,650 h. 🚂 P-L.-M., ☒, ⊤.

MARVELISE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 199 h.

MARVILLE (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 994 h. ☒, ⊤.

MARVILLE-LES-BOIS (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 333 h.

MARVILLE-MOUTIER-BRÛLÉ (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 656 h.

MARY (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône); 436 h.

MARY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 332 h.

MARZAN (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 1,939 h.

MARZENS (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 435 h.

MARZY (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 1,298 h.

MAS (LE) [Alpes-Mar.], cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 338 h.

MASBLANC (Bouches-du-Rhône), cant. de Tarascon, arr. d'Arles; 221 h.

MASBOUZON (Lozère), cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols; 243 h.

MAS-CABARDÈS (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 751 h. ☒, ⊤.

MASCARA (Oran), ch.-l. d'arr., 14,320 h.; *com. mixte*, 13,579 h. ⊤.

MASCARAÀS-HARON (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 430 h.

MASCARAS (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 176 h.

MASCARAS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 352 h.

MASCARVILLE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 251 h.

MASCLAT (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 636 h.

MAS-D'AGENAIS (LE) [Lot-et-Garonne], ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 2,005 h. ☒, ⊤.

MAS-D'ARTIGE (LE) [Creuse], cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 388 h.

MAS-D'AUVIGNON (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 478 h.

MAS-D'AZIL (LE) [Ariège], ch.-l. de cant., arr. de Pamiers; 2,376 h. ☒, ⊤.

MAS-DE-LONDRES (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 194 h.

MAS-DES-COURS (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 70 h.

MAS-DE-TENCE (LE) [H.-Loire], cant. de Tence, arr. d'Yssingeaux; 682 h.

MAS-D'ORSIÈRES (LE) [Lozère], cant. du Bleymard, arr. de Mende; 583 h.

MAS-GRENIER (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 1,282 h.

MASLACQ (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 765 h.

MASLÉON (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 508 h.

MASLIVES (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 467 h.

MASNAU (LE) [Tarn], cant. de Vabre, arr. de Castres; 1,298 h.

MASNIÈRES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 1,983 h. ☒, ⊤.

MASNY (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 1,094 h.
MASOS (LOS) [Pyrénées-Orient.], cant. et arr. de Prades; 377 h.
MASPARRAUTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 490 h.
MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 485 h.
MASQUIÈRES (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 444 h.
MASSABRAC (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 210 h.
MASSAC (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 125 h.
MASSAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 433 h.
MASSAC (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 305 h.
MASSAGUEL (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 527 h.
MAS-SAINTES-PUELLES (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 1,173 h. 🚉 M.
MASSAIS (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 761 h. ⊡.
MASSALS (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 579 h.
MASSANGIS (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 463 h.
MASSANNES (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 138 h.
MASSAT (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons; 4,088 h. ⊡, ⚲.
MASSAY (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 2,402 h. ⊡, ⚲.
MASSEGROS (LE) [Lozère], ch.-l. de cant., arr. de Florac; 350 h. ⊡.
MASSEILLES (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 260 h.
MASSELS (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 208 h.
MASSÉRAC (Loire-Inf.), cant. de Guémené-Penfao, arr. de Saint-Nazaire; 1,024 h. 🚉 O.
MASSERET (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 925 h. ⊡, ⚲.
MASSEUBE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,720 h. ⊡, ⚲.
MASSIAC (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour; 2,048 h. 🚉 Or., ⊡, ⚲.
MASSIEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 271 h.
MASSIGES (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 156 h.
MASSIGNAC (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 1,278 h. ⊡.
MASSIGNIEU-DE-RIVES (Ain), cant. et arr. de Belley; 608 h.
MASSILLARGUES-ATTUECH (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 432 h.
MASSILLY (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 399 h.
MASSINGY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 267 h.
MASSINGY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 1,019 h.
MASSINGY-LÈS-SEMUR (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 280 h.
MASSINGY-LÈS-VITTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 248 h.
MASSOGNES (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 607 h.
MASSOINS (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 185 h.
MASSONGY (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 752 h.
MASSOULÈS (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 317 h.
MASSUGAS (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 554 h.
MASSY (Saône-et-Loire), cant de Cluny, arr. de Mâcon; 172 h.
MASSY (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 439 h.
MASSY (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 1,210 h. 🚉 Or. (Paris, Orsay et Limours), ⊡.
MASTAING (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 835 h.
MATAFELON (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 639 h.
MATAM (Richard-Toll) [Sénégal], poste français.
MATELLES (LES) [Hérault], ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 469 h. ⊡, ⚲.
MATEMALE (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 503 h.
MATHA (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély; 2,214 h. ⊡, ⚲.
MATHAUX (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 387 h.
MATHAY (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 717 h.
MATHENAY (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 214 h.
MATHES (LES) [Charente-Inf.], cant. de La Tremblade, arr. de Marennes; 835 h.
MATHIEU (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 682 h. 🚉 O. (Caen à la mer).
MATHONS (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy, 214 h.
MATHONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 193 h.
MATIGNICOURT-ET-GONCOURT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 151 h.
MATIGNON (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan, 1,515 h. ⊡, ⚲.
MATIGNY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 902 h. ⊡, ⚲.
MATOUGUES (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 350 h.
MATOUR (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 2,167 h. ⊡, ⚲.
MATRA (Corse), cant. de Moita, arr. de Corte; 293 h.
MATRINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 299 h.
MATTAINCOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 990 h.
MATTEXEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbeviller, arr. de Lunéville; 175 h.
MATTON-ET-CLÉMENCY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 1,223 h.
MAUBEC (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 684 h.
MAUBEC (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 537 h.
MAUBEC (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon; 535 h. 🚉 P.-L.-M.
MAUBERT-FONTAINE (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 1,445 h. 🚉 E., ⊡, ⚲.
MAUBEUGE (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 17,221 h. Place forte. 🚉 N., ⊡, ⚲.
MAUBOURGUET (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 2,611 h. 🚉 M., ⊡, ⚲.
MAUCHAMPS (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 103 h.
MAUCOMBLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 359 h.
MAUCOR (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 223 h.
MAUCOURT (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 226 h.
MAUCOURT (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 104 h.
MAUCOURT (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 445 h.
MAUDÉTOUR (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 176 h.
MAUGUIO (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 1,942 h. ⊡, ⚲.
MAULAIN (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 264 h.
MAULAIS (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 321 h.
MAULAN (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 165 h.
MAULAUMONT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 110 h.
MAULAY (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 463 h.
MAULDE (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 1,033 h. 🚉 N.
MAULE (Seine-et-Oise), cant de Meulan, arr. de Versailles; 1,300 h. ⊡, ⚲.
MAULÉON (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 1,173 h.
MAULÉON-BAROUSSE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 652 h. ⊡.
MAULÉON-LICHARRE (B.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 2,409 h. ⊡, ⚲.
MAULERS (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 290 h.
MAULETTE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 312 h.
MAULÉVRIER (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 1,959 h. 🚉 Or., ⊡, ⚲.
MAULÉVRIER (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 812 h.
MAULICHÈRES (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 191 h.
MAUMUSSON (Loire-Inf.), cant. de Saint-Mars-la-Jaille, arr. d'Ancenis; 1,412 h.
MAUMUSSON (Tarn-et-Garonne), cant de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 210 h.
MAUMUSSON-LAGUIAN (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 364 h.
MAUNY (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 131 h.
MAUPAS (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 138 h.
MAUPAS (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 495 h.
MAUPERTHUIS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 288 h.
MAUPERTUIS (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 321 h.
MAUPERTUS (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 237 h.
MAUPRÉVOIR (Vienne), cant. d'Availles-sur-Limouzine, arr. de Civray; 1,342 h.
MAUQUENCHY (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 408 h.
MAURAN (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 310 h.
MAURE (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Redon; 3,615 h. ⊡.
MAURE (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 216 h.
MAURECOURT (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles, 414 h.
MAUREGARD (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 158 h.
MAUREGNY-EN-HAYE (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 558 h.
MAUREILHAN-ET-RAMEJAN (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 1,062 h. 🚉 M., ⚲.
MAUREILLAS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 1,502 h. ⊡, ⚲.
MAUREMONT (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 261 h.
MAURENS (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 1,027 h.
MAURENS (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 310 h.
MAURENS (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 482 h.
MAURENS-SCOPONT (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 367 h.
MAUREPAS (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 232 h.
MAUREPAS (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 592 h.
MAURESSAC (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 238 h.
MAURESSARGUES (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 115 h.
MAUREVILLE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 352 h.
MAURIAC (Cantal), ch.-l. d'arr.; 3,201 h. ⊡, ⚲.
MAURIAC (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 364 h.
MAURIAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 616 h.
MAURIES (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 202 h.
MAURINES (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 276 h.
MAUROIS (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 832 h.
MAURON (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 4,460 h. ⊡, ⚲.
MAUROUX (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 520 h.
MAUROUX (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 768 h. ⊡.
MAURRIN (Landes), cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 499 h.
MAURS (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 2,964 h. 🚉 Or., ⊡, ⚲.
MAURUPT-ET-LE-MONTOIS (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 705 h.
MAURY (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 1,830 h. ⊡, ⚲.
MAUSOLEO (Corse), cant. d'Olmi-Capella, arr. de Calvi; 168 h.
MAUSSAC (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 643 h.
MAUSSANNE (Bouches-du-Rhône), cant. de Saint-Remy, arr. d'Arles; 1,541 h. ⊡, ⚲.
MAUSSANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 83 h.
MAUSSANS (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 431 h.
MAUTES (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 1,053 h.
MAUVAGES (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 569 h. ⊡.
MAUVES (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 906 h. 🚉 P.-L.-M.
MAUVES (Loire-Inf.), cant. de Carquefou, arr. de Nantes; 1,381 h. 🚉 Or., ⊡, ⚲.
MAUVES (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 1,036 h. 🚉 des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe, ⊡.

MAUVESIN (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 439 h.
MAUVEZIN (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 190 h.
MAUVEZIN (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lectoure; 2,587 h. [•], ☥.
MAUVEZIN (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 239 h.
MAUVEZIN (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 660 h.
MAUVEZIN (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 498 h.
MAUVEZIN-DE-PRAT (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 158 h.
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX (Ariège), cant. de Sainte Croix, arr. de Saint-Girons; 207 h.
MAUVIÈRES (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 587 h.
MAUVILLY (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 181 h.
MAUX (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon, 745 h.
MAUZAC (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 474 h.
MAUZAC-ET-SAINT MEYME-DE-ROZENS (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 484 h. Or., ☥.
MAUZÉ (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 1,670 h. Or [•], ☥.
MAUZENS - ET - MIREMONT (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 1,047 h.
MAUZÉ THOUARSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 1,490 h.
MAUZUN (Puy de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 231 h.
MAVES (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 943 h. [•].
MAVILLY (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 322 h.
MAXENT (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 2,193 h.
MAXÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 1,966 h.
MAXEY-SUR-MEUSE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 458 h.
MAXEY-SUR-VAISE (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 547 h. E., [•], ☥.
MAXILLY (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 529 h.
MAXILLY SUR SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 439 h.
MAXOU (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 863 h.
MAY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 619 h. [•].
MAYAC (Dordogne), cant. de Savignac, arr. de Périgueux; 583 h.
MAY-EN-MULTIEN (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 835 h. [•].
MAYENNE (Mayenne), ch.-l. d'arr.; 11,188 h. O., [•], ☥.
MAYET (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de La Flèche; 3,484 h. O. (Tours au Mans), [•], ☥.
MAYET-D'ÉCOLE (LE) [Allier], cant. et arr. de Gannat; 598 h.
MAYET-DE MONTAGNE (LE) [Allier], ch.-l. de cant., arr. de Lapalisse; 2,214 h. [•].
MAYLIS (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever; 451 h.
MAYNAL (Jura), cant. de Beaufort, arr de Lons-le-Saunier; 700 h.
MAYONS DU-LUC (LES) [Var], cant. du Luc, arr. de Draguignan; 539 h.
MAYOT (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 378 h.

MAYRAND (LA) [Puy-de-Dôme], cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 131 h.
MAYRÈGNE (H.-Garonne), cant. de Bagneres-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 158 h.
MAYRES (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 2,399 h [•].
MAYRES (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 201 h.
MAYRES (Puy de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 775 h.
MAYREVILLE (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 233 h.
MAYRINHAC (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 914 h.
MAYRONNES (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 115 h.
MAYSEL (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 162 h.
MAY-SUR-ÈVRE (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 2,051 h. [•].
MAZAGRAN (Oran), arr. de Mostaganem; 1,293 h.
MAZAMET (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 14,429 h. M., [•], ☥.
MAZAN (Ardèche), cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 1,870 h.
MAZAN (Vaucluse), cant. sud et arr. de Carpentras; 2,730 h. [•].
MAZANGÉ (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 1,101 h.
MAZAUGUES (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 561 h.
MAZAYE (Puy de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 850 h.
MAZÉ (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 3,170 h. [•], ☥.
MAZEIRAT (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 288 h.
MAZELAY (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Epinal; 497 h.
MAZERAY (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 755 h. Et.
MAZÈRES (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 3,286 h. [•].
MAZÈRES (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 730 h. M., [•] fb.
MAZÈRES (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 608 h.
MAZÈRES (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagneres-de-Bigorre; 516 h.
MAZÈRES-LEZONS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 388 h.
MAZERIER (Allier), cant. et arr. de Gannat; 445 h.
MAZERNY (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 362 h.
MAZEROLLES (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 331 h.
MAZEROLLES (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 822 h.
MAZEROLLES (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 303 h.
MAZEROLLES (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 112 h.
MAZEROLLES (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 455 h.
MAZEROLLES (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 628 h.
MAZEROLLES (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 510 h.
MAZEROLLES (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 755 h.
MAZERULLES (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 300 h.
MAZEUIL (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 618 h.
MAZEYRAT - AUROUZE (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 884 h.

MAZEYRAT-CRISPINHAC (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude 838 h.
MAZEYROLLES (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat, 545 h.
MAZIÈRE - AUX - BONS - HOMMES (LA) [Creuse], cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 325 h.
MAZIÈRES (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 301 h.
MAZIÈRES (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 915 h.
MAZIÈRES (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 481 h.
MAZIÈRES-EN-GÂTINE (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 1,941 h. Et. (Saumur à Niort), [•], ☥.
MAZIÈRES-SUR LA-BÉRONNE (Deux Sèvres), cant. et arr. de Melle; 603 h.
MAZILLE (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 523 h.
MAZINGARBE (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 3,742 h.
MAZINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 306 h.
MAZINGHIEN (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,075 h.
MAZION (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 534 h.
MAZIRAT (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 832 h.
MAZIROT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 308 h.
MAZIS (LE) [Somme], cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 124 h.
MAZOIRES (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 610 h.
MAZOUAU (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 85 h.
MAZUBY (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux, 257 h.
MAZULIPATAM (Inde française), loge sur la côte d'Orixa.
MAZURES (LES) [Ardennes], cant. de Renwez, arr. de Mezières; 1,163 h.
MAZZOLA (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 213 h.
M'BIDJEM (Sénégal), arr. de Goree-Dakar, comptoir français, ch.-l. d'un cant.
MÉAILLES (B.-Alpes), cant. d'Annot, arr. de Castellane; 451 h.
MÉALLET (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 924 h.
MÉASNES (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 1,451 h.
MEAUCÉ (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 342 h.
MÉAUDRE (Isère), cant. de Villard-de-Lans, arr. de Grenoble; 980 h.
MEAUFFE (LA) [Manche], cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 773 h. O., ☥.
MÉAUGON (Côtes-du-Nord), cant. nord et arr. de Saint-Brieuc; 757 h.
MEAULNE (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 1,186 h. [•].
MÉAULTE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 862 h.
MÉAUTIS (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 838 h.
MEAUX (Rhône), cant. d'Amplepuis, arr. de Villefranche; 743 h.
MEAUX (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arr.; 12,525 h. Evêché; succursale de la Banque de France. E., [•], ☥.
MEAUZAC (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Castelsarrasin; 959 h.
MECÉ (Ille et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 951 h.

MECHMONT (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 342 h.
MECQUIGNIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes, 886 h.
MÉCRIN (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 471 h.
MÉCRINGES (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 216 h.
MÉDAN (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 198 h.
MÉDAVY (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 218 h.
MÉDÉA (Alger), ch.-l. d'arr.; 15,391 h. [•], ☥.
MEDEYROLLES (Puy de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 527 h.
MEDIÈRE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 351 h.
MÉDILLAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 255 h.
MÉDINE (fort de) [Sénégal], sur le Sénégal, poste militaire français.
MÉDIS (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 810 h. Et. (Pons à Royan).
MÉDONVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 340 h.
MÉDRÉAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Montauban, arr. de Montfort; 2,527 h.
MÉE (LE) [Eure et-Loir], cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 584 h.
MÉE (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 414 h.
MÉE (LE) [Seine-et-Marne], cant. nord et arr. de Melun; 720 h.
MÉES (LES) [B.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Digne; 2,124 h. [•], ☥.
MÉES (Landes), cant. et arr. de Dax; 742 h.
MÉES (LES) [Sarthe], cant. et arr. de Mamers; 287 h. O.
MÉGÈVE (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 1,832 h. [•], ☥.
MÉGEVETTE (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,065 h.
MÉGRIT (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 1,415 h.
MÉHARICOURT (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 1,031 h.
MÉHARIN (B.-Pyrénées), cant. de Hasparren, arr. de Bayonne; 524 h.
MEHERS (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 435 h.
MÉHONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville, 307 h.
MÉHOUDIN (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 268 h.
MEHUN - SUR - YÈVRE (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges, 6,350 h. Or., [•], ☥.
MEIGNANNE (LA) [Maine-et-Loire], cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 966 h.
MEIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 768 h.
MEIGNÉ (Maine et-Loire), cant. de Doue, arr. de Saumur; 289 h.
MEIGNEUX (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 196 h.
MEIGNEUX (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 329 h.
MEILARS (Finistère), cant. de Pontcroix, arr. de Quimper; 1,055 h.
MEILHAC (H.-Vienne) cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 682 h.
MEILHAN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 224 h.
MEILHAN (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 1,118 h.
MEILHAN (Lot-et-Garonne),

ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 2,073 h. ⊡, ☨.
MEILHARDS (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 1,529 h.
MEILHAUD (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 422 h.
MEILLAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 2,407 h.
MEILLANT (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,549 h. ⊡, ☨.
MEILLARD (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 753 h.
MEILLARD (LE) [Somme], cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 329 h.
MEILLERAIE-TILLAY (LA) [Vendée], cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,121 h.
MEILLERAY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 381 h.
MEILLERAYE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Moisdon, arr. de Châteaubriant; 1,779 h. ⊡.
MEILLERIE (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 901 h.
MEILLERS (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 532 h.
MEILLIER-FONTAINE (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 81 h.
MEILLON (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 676 h.
MEILLONNAS (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 1,045 h.
MEILLY-SUR-ROUVRES (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 445 h.
MEIX-SAINT-ÉPOING (LE) [Marne], cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 262 h.
MEIX-TIERCELIN (LE) [Marne], cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 201 h.
MÉJANNE-LES-ALAIS (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 319 h. 🚃 du chemin de fer d'Alais au Rhône.
MÉJANNES-LE-CLAP (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 126 h.
MEKERRA (Oran), arr. de Sidi-bel-Abbès; *com. mixte*, 17,176 h.
MELA (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 226 h.
MÉLAGUES (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 531 h.
MÉLAMARE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 636 h.
MÉLAN (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 144 h.
MELAY (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 1,292 h.
MELAY (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 1,413 h.
MELAY (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 1,976 h.
MELECEY (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 315 h.
MELESSE (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 2,612 h.
MÊLE-SUR-SARTHE (LE) [Orne], ch.-l. de cant., arr. d'Alençon; 775 h. 🚃 des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe, ⊡, ☨.
MELGVEN (Finistère), cant. de Bannalec, arr. de Quimperlé; 2,803 h.
MÉLICOCQ (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 266 h.
MÉLICOURT (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 158 h. 🚃 O. (Échauffour à Bernay).
MÉLIGNY-LE-GRAND (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 259 h.
MÉLIGNY-LE-PETIT (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 161 h.
MELIN (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 243 h.
MELINCOURT (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 533 h.
MELISEY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 1,943 h. ⊡, ☨.
MÉLISEY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 527 h.
MELLAC (Finistère), cant. et arr. de Quimperlé; 1,371 h.
MELLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 1,166 h.
MELLE (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr.; 2,706 h. ⊡, ☨.
MELLECEY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlons-sur-Saône; 1,110 h.
MELLERAN (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle; 1,189 h.
MELLERAY (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 459 h.
MELLERAY (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 1,075 h.
MELLEROY (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 772 h.
MELLES (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 754 h.
MELLEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 314 h.
MELLIONNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Gouarec, arr. de Loudéac; 1,261 h.
MELLO (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 544 h.
MELOISEY (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 748 h.
MELRAND (Morbihan), cant. de Baud, arr. de Pontivy; 3,241 h.
MELUN (Seine-et-Marne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 12,145 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ☨.
MELVE (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 267 h.
MELZ-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 515 h. 🚃 E.
MEMBREY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 620 h.
MEMBROLLE (LA) [Indre-et-Loire], cant. nord et arr. de Tours; 794 h.
MEMBROLLE (LA) [Maine-et-Loire], cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 567 h. 🚃 O., ⊡, ☨.
MEMBROLLES (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 649 h.
MÉMÉNIL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 254 h.
MÉMONT (LE) [Doubs], cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 87 h.
MÉNADES (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 178 h.
MÉNARMONT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 210 h.
MENARS (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 540 h. 🚃 Or., ⊡, ☨.
MENAT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,030 h. ⊡, ☨.
MENAUCOURT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 512 h. 🚃 E., ☨.
MENCAS (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 139 h.
MENDE (Lozère), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 7,202 h. Évêché; succursale de la Banque de France. ⊡, ☨.
MENDIONDE (B.-Pyrénées), cant. de Hasparren, arr. de Bayonne; 1,200 h.
MENDITTE (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 414 h.
MENDIVE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 520 h.
MÉNÉAC (Morbihan), cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel; 3,873 h. ⊡.
MÉNERBES (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 1,418 h. ⊡.
MÉNERVAL (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 458 h.
MÉNERVILLE (Alger), arr. d'Alger; 5,704 h. ⊡, ☨.
MÉNERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 96 h.
MENESBLE (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 98 h.
MENESLIES (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 497 h.
MÉNESPLET (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 1,018 h.
MENESQUEVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 291 h. 🚃 des chemins de fer de l'Eure (Gisors à Pont-de-l'Arche).
MENESSAIRE (Côte-d'Or), cant de Liernais, arr. de Beaune; 621 h.
MÉNESTÉROL-MONTIGNAC (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 1,231 h.
MENESTREAU (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 630 h.
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans; 1,064 h. ⊡.
MENET (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 1,638 h.
MENETOU (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 289 h.
MENETOU-COUTURE (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,355 h. ⊡.
MENETOU-RATEL (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,327 h.
MENETOU-SALON (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 2,526 h. ⊡, ☨.
MÉNÉTRÉOLS-SOUS-LE-LANDAIS (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 215 h.
MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,000 h.
MÉNÉTRÉOLS-SOUS-VATAN (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 355 h.
MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE (Cher), cant. d'Aubigny, arr. de Sancerre; 615 h.
MÉNETREUIL (Saône-et-Loire), cant. de Montpont, arr. de Louhans; 998 h.
MÉNÉTREUX-LE-PITOIS (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 241 h.
MÉNÉTROL (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom; 595 h.
MENÉTRU-LE-VIGNOBLE (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 341 h.
MÉNÉTRUX-EN-JOUX (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 143 h.
MÉNÉVILLERS (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 149 h.
MENGLON (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 806 h.
MÉNIÈRE (LA) [Orne], cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 605 h.
MÉNIGOUTE (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 1,007 h. ⊡, ☨.
MÉNIL (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 1,215 h.
MÉNIL (LE) [Vosges], cant. du Thillot, arr. de Remiremont; 1,369 h.
MÉNIL (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 381 h.
MÉNIL-ANNELLES (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 293 h.
MÉNIL-AUX-BOIS (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 157 h.
MÉNIL-BÉRARD (LE) [Orne], cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 162 h.
MÉNIL-BROÛT (LE) [Orne], cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 253 h.
MÉNIL-CIBOULT (LE) [Orne], cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 291 h.
MÉNIL-DE-BRIOUZE (LE) [Orne], cant. et arr. d'Argentan; 1,004 h.
MÉNIL-EN-XAINTOIS (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 213 h.
MÉNIL-ERREUX (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 372 h.
MÉNIL-FROGER (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 147 h.
MÉNIL-GONDOUIN (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 445 h.
MÉNIL-GUYON (LE) [Orne], cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 267 h.
MÉNIL-HERMEI (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 448 h.
MÉNIL-HUBERT-EN-EXMES (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 351 h.
MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 1,011 h.
MÉNIL-JEAN (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 263 h.
MÉNIL-LA-HORGUE (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 301 h.
MÉNIL-LA-TOUR (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 301 h.
MÉNIL-LÉPINOIS (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 192 h.
MENILLES (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 721 h. 🚃 des chemins de fer de l'Eure.
MÉNILLOT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 292 h.
MÉNIL-RAMBERVILLERS (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 515 h.
MÉNIL-SCELLEUR (LE) (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 276 h.
MÉNIL-SUR-SAULX (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 415 h.
MÉNIL-VICOMTE (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 128 h.
MÉNIL-VIN (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 159 h. 🚃 O. (Falaise à Berjou et à Flers).
MÉNITRÉ (LA) [Maine-et-Loire], cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 1,971 h. 🚃 Or., ⊡ fb., ☨.
MENECY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 1,575 h. 🚃 P.-L.-M. (Paris à Montargis), ⊡.
MENNESSIS (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 256 h.
MENNETOU-SUR-CHER (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Romorantin; 1,012 h. 🚃 Or., ⊡, ☨.
MENNEVAL (Eure), cant. et arr. de Bernay; 706 h.
MENNEVILLE (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 290 h.
MENNEVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 364 h.
MENNEVRET (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 2,192 h.
MENNOUVEAUX (H.-Marne),

cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 187 h.
MÉNOIRE (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 210 h.
MENOMBLET (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,147 h.
MENONCOURT (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 282 h.
MÉNONVAL (Seine Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 245 h.
MENOTEY (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 560 h.
MENOU (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 1,036 h.
MÉNOUVILLE (Seine-et Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 83 h.
MENOUX (LE) [Indre], cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 748 h.
MENOUX (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 513 h.
MENS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 2,083 h. ⊡, ⊤.
MENSIGNAC (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 1,186 h. ⊞ Et. (Ribérac à Périgueux).
MENTHEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 268 h.
MENTHON (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 733 h.
MENTHONNEX-EN-BORNES (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 701 h.
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 964 h. ⊡.
MENTIÈRES (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 235 h.
MENTON (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 11,000 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
MENTQUE-NORTBÉCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 722 h.
MENUCOURT (Seine-et Oise), cant. et arr. de Pontoise; 437 h.
MENUS (LES) [Orne], cant. de Longny, arr. de Mortagne; 320 h.
MENVILLE (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 209 h.
MÉOBECQ (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 765 h.
MÉOLANS (B.-Alpes), cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 788 h.
MÉON (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 503 h.
MÉOUNES (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 739 h. ⊡.
MÉPIEU (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 508 h.
MER (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 4,029 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.
MÉRACQ (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 414 h.
MÉRAL (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 1,294 h.
MÉRAS (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 162 h.
MERCATEL (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 657 h.
MERCENAC (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 671 h.
MERCEY (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Evreux; 65 h.
MERCEY-LE-GRAND (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 229 h.
MERCEY-SUR-SAÔNE (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 383 h.
MERCIN-ET-VAUX (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 426 h. ⊞ N.
MERCKEGHEM (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 838 h.
MERCK-SAINT-LIÉVIN (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 690 h. ⊞ du chemin de fer d'Anvin à Calais.
MERCŒUR (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 774 h. ⊡.
MERCŒUR (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 563 h.
MERCUEIL (Côte d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 790 h.
MERCUER (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 504 h.
MERCUES (Lot), cant. nord et arr. de Cahors; 1,047 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.
MERCUREY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 709 h.
MERCUROL (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 1,146 h.
MERCURY-GÉMILLY (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 1,514 h.
MERCUS (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 797 h. ⊞ M.
MERCY (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 679 h.
MERCY (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 100 h.
MERCY-LE-BAS (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 666 h. ⊞ E.
MERCY-LE-HAUT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 501 h.
MERDRIGNAC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 3,447 h. ⊡, ⊤.
MÉRÉ (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.
MÉRÉ (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 382 h.
MÉRÉ (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 331 h.
MEREAU (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 924 h.
MÉREAUCOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 44 h.
MÉRÉGLISE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 128 h.
MÉRÉLESSART (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 394 h.
MÉRENS (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 704 h.
MÉRENS (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 99 h.
MÉRENVIELLE (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; 269 h. ⊞ M.
MÉREUIL (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 189 h.
MÉRÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 240 h.
MÉRÉVILLE (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. d'Etampes; 1,602 h. ⊡, ⊤.
MEREY (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Evreux; 106 h.
MÉREY-SOUS-MONTROND (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 270 h.
MÉREY-VIEILLEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 122 h. ⊞ P.-L.-M.
MERFY (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 356 h.
MERGEY (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 536 h.
MERIA (Corse), cant. de Luri, arr. de Bastia; 893 h.
MÉRIAL (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 268 h.
MÉRICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 2,321 h.
MÉRICOURT (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 235 h.
MÉRICOURT-EN-VIMEUX (Somme), cant. de Hornoy, arr. d'Amiens; 243 h.
MÉRICOURT-L'ABBÉ (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 423 h.
MÉRICOURT-SUR-SOMME (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 416 h.
MÉRIEL (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 599 h. ⊞ N.
MÉRIFONS (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 73 h.
MÉRIGNAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 1,088 h.
MÉRIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 382 h.
MÉRIGNAC (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 5,162 h. ⊡.
MÉRIGNAS (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole, 407 h.
MÉRIGNAT (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 297 h.
MÉRIGNAT (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 666 h.
MÉRIGNIES (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 931 h.
MÉRIGNY (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 1,015 h.
MÉRIGON (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 377 h.
MÉRILHEU (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 419 h.
MÉRILLAC (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 760 h.
MÉRINAGHEM (Sénégal), poste français.
MÉRINCHAL (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 1,989 h. ⊡ fb.
MÉRINDOL (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 327 h.
MÉRINDOL (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 868 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
MÉRINVILLE (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 234 h.
MÉRIOT (LE) [Aube], cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 603 h.
MÉRITEIN (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 367 h.
MERLAS (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 921 h.
MERLATIÈRE (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 780 h.
MERLAUT (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 327 h.
MERLE (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 910 h.
MERLÉAC (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac; 1,588 h.
MERLERAULT (LE) [Orne], ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 1,282 h. ⊞ O., ⊡, ⊤.
MERLES (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 444 h.
MERLES (Tarn et Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 415 h.
MERLEVENEZ (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr de Lorient; 1,267 h.
MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 252 h.
MERLIMONT (Pas de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 693 h.
MERLINES (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 607 h.
MERNEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 820 h.
MÉROBERT (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 374 h.
MÉRON (Maine et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 612 h.
MÉRONA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 43 h.
MÉROUVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 391 h.
MÉROUX (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 623 h. ⊞ E.
MERPINS (Charente), cant. et arr. de Cognac; 619 h.
MERREY (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 183 h.
MERREY (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 270 h. ⊞ E., ⊤.
MERRI (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 313 h.
MERRIS (Nord), cant. sud-ouest de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 1,208 h.
MERRY-LA-VALLÉE (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 933 h.
MERRY-SEC (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 472 h.
MERRY-SUR-YONNE (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 521 h.
MERS (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 1,040 h. ⊞ Or.
MERS (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 678 h. ⊤.
MERS-EL-KÉBIR (Oran), arr. d'Oran; 1,876 h. ⊡, ⊤.
MERSUAY (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 502 h. ⊞ E.
MERTRUD (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 569 h.
MÉRU (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 4,187 h. ⊞ N., ⊡, ⊤.
MERVAL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 100 h.
MERVANS (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 1,891 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡.
MERVENT (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,185 h.
MERVIEL (Ariège), cant. de Lavelanet, arr de Foix; 154 h.
MERVILLA (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 83 h.
MERVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 268 h.
MERVILLE (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 1,213 h.
MERVILLE (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck; 7,028 h. ⊞ N., ⊡, ⊤.
MERVILLE-AU-BOIS (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 213 h.
MERVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville, 806 h. ⊞ E.
MERVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 123 h.
MÉRY (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 557 h.
MÉRY (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 661 h.
MÉRY-CORBON (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 669 h. ⊞ O.
MÉRY-ÈS-BOIS (Cher), cant. de La Chapelle-d'Angillon, arr. de Sancerre; 1,378 h.
MÉRY-PREMECY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 89 h.
MÉRY-SUR-CHER (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 690 h.
MÉRY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 281 h. ⊤.
MÉRY-SUR-OISE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise, 1,557 h. ⊞ N., ⊡, ⊤.
MÉRY-SUR-SEINE (Aube), ch.-l. de cant., arr. d'Arcis-sur-Aube; 1,328 h. ⊡, ⊤.
MERZER (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 1,098 h.

MÉSANDANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 331 h.

MÉSANGER (Loire-Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 2,960 h.

MESANGUEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 337 h.

MESBRECOURT-RICHECOURT (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 575 h.

MESCHERS (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 1,039 h. ⊡, ⴕ.

MESCOULÈS (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 211 h.

MESGE (LE) [Somme], cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 303 h.

MESGRIGNY (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 163 h. ⛟ E., ⴕ.

MÉSIGNY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 547 h.

MESKIANA (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 13,490 h.

MESLAN (Morbihan), cant. du Faouët, arr. de Pontivy; 1,938 h.

MESLAND (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 722 h.

MESLAY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 290 h.

MESLAY (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 225 h.

MESLAY (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 1,801 h. ⛟ O., ⊡, ⴕ.

MESLAY-LE-GRENET (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 373 h.

MESLAY-LE-VIDAME (Eure-et-Loir), cant de Bonneval, arr. de Châteaudun; 496 h. ⊡, ⴕ.

MESLIÈRES (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 565 h.

MESLIN (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 942 h.

MESMAY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon, 159 h.

MESMONT (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 289 h.

MESMONT (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 236 h.

MESNAC (Charente), cant. et arr. de Cognac; 465 h.

MESNARD-LA-BAROTIÈRE (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 600 h.

MESNAY (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 803 h. ⛟ P.-L.-M.

MESNEUX (LES) [Marne], cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 194 h.

MESNIÈRES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 852 h. ⛟ O.

MESNIL (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Saint-Florent-le-Vieil; arr. de Cholet; 1,562 h.

MESNIL (LE) [Manche], cant. de Barneville, arr. de Valognes; 293 h.

MESNIL-ADELÉE (LE) [Manche], cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 406 h.

MESNIL-AMANT (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 444 h.

MESNIL-AMELOT (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 530 h. ⊡.

MESNIL AMEY (LE) [Manche], cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 226 h.

MESNIL-ANGOT (LE) [Manche], cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 129 h.

MESNIL-AUBERT (LE) [Manche], cant. de Bréal, arr. de Coutances; 471 h.

MESNIL-AUBRY (LE) [Seine-et-Oise], cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 449 h.

MESNIL AU GRAIN (LE) [Calvados], cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 149 h.

MESNIL-AUVAL (LE) [Manche], cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 373 h.

MESNIL AUZOUF (LE) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 576 h. ⊡.

MESNIL BACLEY (LE) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 240 h.

MESNIL BENOIST (LE) [Calvados], cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 149 h. ⛟ O.

MESNIL-BŒUFS (LE) [Manche], cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 351 h.

MESNIL-BONANT (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 252 h.

MESNIL-BRUNTEL (Somme), cant. et arr. de Péronne; 424 h.

MESNIL BUS (LE) [Manche], cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 741 h.

MESNIL CAUSSOIS (LE) [Calvados], cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 220 h.

MESNIL-CONTEVILLE (LE) [Oise], cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 189 h.

MESNIL DOMQUEUR (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 211 h.

MESNIL-DREY (LE) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 407 h.

MESNIL DURAND (LE) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 371 h. ⛟ O.

MESNIL-EN-ARROUAISE (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 427 h.

MESNIL-ESNARD (LE) [Seine-Inf.], cant. de Boos, arr. de Rouen; 1,291 h.

MESNIL-EUDES (LE) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 255 h.

MESNIL-EUDIN (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 131 h.

MESNIL-EURY (LE) [Manche], cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 264 h.

MESNIL-FOLLEMPRISE (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 233 h.

MESNIL-FUGUET (LE) [Eure], cant. nord et arr. d'Évreux; 89 h.

MESNIL-GARNIER (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 607 h.

MESNIL-GERMAIN (LE) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 304 h.

MESNIL-GILBERT (LE) [Manche], cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 455 h.

MESNIL-GUILLAUME (LE) [Calvados], 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 294 h. ⛟ O. (Lisieux à La Trinité-de-Réville).

MESNIL HARDRAY (LE) [Eure], cant. de Conches, arr. d'Évreux; 146 h.

MESNIL HERMAN (LE) [Manche], cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 140 h.

MESNIL-HUE (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 245 h.

MESNIL-JOURDAIN (LE) [Eure], cant. et arr. de Louviers; 263 h.

MESNIL-LA-COMTESSE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 91 h.

MESNILLARD (LE) [Manche], cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 702 h.

MESNIL LE-ROI (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 714 h.

MESNIL-LES-HURLUS (LE) [Marne], cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 85 h.

MESNIL-LETTRE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 118 h.

MESNIL-LIEUBRAY (LE) [Seine-Inf.], cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 194 h.

MESNIL-MARTINSART (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 496 h.

MESNIL-MAUGER (LE) [Calvados], cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 453 h ⛟ O., ⴕ.

MESNIL MAUGER (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 403 h.

MESNIL-OPAC (LE) [Manche], cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 337 h.

MESNIL-OZENNE (LE) [Manche], cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 288 h.

MESNIL PANNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 505 h.

MESNIL PATRY (LE) [Calvados], cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 230 h.

MESNIL-RAINFRAY (LE), [Manche], cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 660 h.

MESNIL RAOUL (LE) [Seine-Inf.], cant. de Boos, arr. de Rouen; 440 h.

MESNIL-RAOULT (LE) [Manche], cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 383 h.

MESNIL-RÉAUME (LE) [Seine-Inf.], cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 286 h.

MESNIL-ROBERT (LE) [Calvados], cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 282 h.

MESNIL-ROGUES (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 452 h.

MESNIL ROUSSET (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 152 h.

MESNIL-ROUXELIN (LE) [Manche], cant. et arr. de Saint-Lô; 314 h.

MESNIL-SAINT-DENIS (LE) [Oise], cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 420 h. ⛟ du chemin de fer d'Hermès à Beaumont-Persan.

MESNIL-SAINT-DENIS (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 518 h. ⊡.

MESNIL-SAINT-FIRMIN (LE) [Oise], cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 329 h. ⊡.

MESNIL-SAINT-GEORGES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 199 h.

MESNIL-SAINT-LAURENT (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 339 h.

MESNIL-SAINT-LOUP (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 371 h.

MESNIL-SAINT-NICAISE (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 548 h.

MESNIL-SAINT-PÈRE (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 516 h.

MESNIL-SELLIÈRES (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 404 h.

MESNIL-SIMON (LE) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 248 h.

MESNIL-SIMON (LE) [Eure-et-Loir], cant. d'Anet, arr. de Dreux; 288 h.

MESNIL-SOUS-JUMIÈGES (LE) [Seine-Inf.], cant. de Duclair, arr. de Rouen; 352 h.

MESNIL-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 329 h.

MESNIL-SOUS VIENNE (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 155 h.

MESNIL-SUR-BLANGY (LE) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 278 h.

MESNIL-SUR-BULLES (LES) [Oise], cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 255 h.

MESNIL-SUR-L'ESTRÉE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 535 h. ⴕ.

MESNIL-SUR-OGER (LE) [Marne], cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 1,409 h. ⛟ E., ⊡, ⴕ.

MESNIL THÉBAUT (LE) [Manche], cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 512 h.

MESNIL-THÉRIBUS (LE) [Oise], cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 381 h.

MESNIL-THOMAS (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Senonches, arr. de Dreux; 420 h.

MESNIL-TÔVE (LE) [Manche], cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 730 h.

MESNIL-VÉNERON (LE) [Manche], cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 157 h.

MESNIL-VERCLIVES (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 359 h. ⴕ.

MESNIL-VIGOT (LE) [Manche], cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 508 h.

MESNIL-VILLEMAN (LE) [Manche], cant. de Gavray, arr. de Coutances; 755 h.

MESNIL-VILLEMENT (LE) [Calvados], cant. nord et arr. de Falaise; 425 h. ⛟ O. (Falaise à Berjou et à Flers).

MESNOIS (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 295 h.

MESNULS (LES) [Seine-et-Oise], cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 556 h.

MESPAUL (Finistère), cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 1,104 h.

MESPLÈDE (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 501 h.

MESPLES (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 472 h.

MESPUITS (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 243 h.

MESQUER (Loire-Inf.), cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire; 1,585 h.

MESSAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 322 h.

MESSAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon; 2,639 h. ⛟ O., ⊡, ⴕ.

MESSAIS (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 320 h.

MESSANGES (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 199 h.

MESSANGES (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 534 h.

MESSAS (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans; 878 h.

MESSÉ (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 420 h.

MESSEI (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 1,533 h. ⛟ O., ⊡, ⴕ.

MESSEIN (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 322 h. ⛟ E.

MESSEIX (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 1,952 h. ⊡.

MESSEMÉ (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 284 h.

MESSERY (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon, 626 h.

MESSEUX (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 442 h.

MESSEY-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,085 h.

MESSIA (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 350 h.

MESSIGNY (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 569 h.

MESSIMY (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 729 h.

MESSIMY (Rhône), cant. de

Vaugneray, arr. de Lyon; 1,306 h.

MESSINCOURT (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 999 h.

MESSON (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 383 h. E.

MESSY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 458 h.

MESTERRIEUX (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 301 h.

MESTES (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 502 h.

MESTRY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 206 h.

MESVES-SUR-LOIRE (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 913 h. P.-L.-M.

MESVRES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 1,241 h. P.-L.-M.

MÉTABIEF (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 251 h.

MÉTAIRIES (LES) (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 435 h.

MÉTEREN (Nord), cant. sud-ouest de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 2,516 h.

MÉTHAMIS (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 681 h.

MÉTIGNY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens, 155 h.

METTRAY (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 1,413 h. Or. (Tours au Mans).

METZ (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 417 h.

METZ-EN-COUTURE (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 1,617 h.

METZ-LE-COMTE (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 561 h.

METZ-ROBERT (Aube), cant. de Chaource arr. de Bar-sur-Seine; 110 h.

MEUCON (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 320 h.

MEUDON (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 6,089 h. O.

MEUILLEY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 515 h.

MEULAN (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 2,564 h. O.

MEULERS (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 475 h.

MEULIN (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 369 h.

MEULLES (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 723 h.

MEULSON (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 104 h.

MEUNET-PLANCHES (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 482 h.

MEUNET-SUR-VATAN (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 443 h.

MEUNG-SUR-LOIRE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 3,435 h. Or.

MEURAD (Alger), arr. d'Alger; *com. mixte*, 8,914 h.

MEURCÉ (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 342 h.

MEURCHIN (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 1,112 h. N. (Lens à Bauvin-Provin).

MEURCOURT (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 773 h.

MEURDRAQUIÈRE (LA) [Manche], cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 439 h.

MEURES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 257 h.

MEURIVAL (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 113 h.

MEURSAC (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 2,693 h.

MEURSANGES (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 497 h.

MEURSAULT (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 2,637 h. P.-L.-M.

MEURVILLE (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Seine; 412 h.

MEUSE (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 248 h. E.

MEUSNES (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,074 h.

MEUSSIA (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 327 h.

MEUVAINES (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 222 h.

MEUVY (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 334 h.

MEUX (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 435 h.

MEUX (LE) [Oise], cant. d'Estrées Saint-Denis, arr. de Compiègne; 710 h. N.

MEUZAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 1,284 h.

MÉVOISINS (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 303 h.

MÉVOUILLON (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 787 h.

MEXIMIEUX (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 2,276 h. P.-L.-M.

MEXY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 326 h.

MEYLAN (Isère), cant. est et arr. de Grenoble; 1,015 h.

MEYLAN (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 200 h.

MEYLIEU-MONTROND (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison, 811 h.

MEYMAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 3,914 h. Et. (Tulle à Clermont-Ferrand).

MEYNES (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 1,007 h.

MEYRALS (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 723 h.

MEYRANNES (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 856 h.

MEYRARGUES (Bouches-du-Rhône), cant. de Peyrolles, arr. d'Aix; 967 h. P.-L.-M.

MEYRAS (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière, 1,488 h.

MEYREUIL (Bouches-du-Rhône), cant. sud et arr. d'Aix; 684 h.

MEYRIAT (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 460 h.

MEYRIÉ (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 313 h.

MEYRIEU (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 606 h.

MEYRIEUX-TROUET (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 471 h.

MEYRIGNAC-L'ÉGLISE (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 273 h.

MEYRONNE (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon, 515 h.

MEYRONNES (B.-Alpes), cant. de Saint-Paul, arr. de Barcelonnette; 388 h.

MEYRUEIS (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Florac; 1,790 h.

MEYS (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 1,191 h. P.-L.-M.

MEYSSAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 1,947 h.

MEYSSE (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas, 1,270 h.

MEYSSIÈS (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 538 h.

MEYTHET (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 339 h.

MEYZE (LA) [H.-Vienne], cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 1,398 h. Or.

MEYZIEUX (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 1,436 h. du chemin de fer de l'E. de Lyon.

MÉZANGERS (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 855 h.

MÈZE (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 6,067 h. M.

MEZEL (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 794 h.

MEZEL (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont, 1,042 h.

MÉZENS (Tarn), cant. de Rabastens, arr. de Gaillac; 383 h.

MÉZERAY (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche, 1,784 h. Or. (La Suze à La Flèche).

MÉZÈRES (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 499 h.

MÉZÉRIAT (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 1,425 h. P.-L.-M.

MÉZEROLLES (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 329 h.

MÉZERVILLE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 392 h.

MÉZIDON (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Lisieux; 1,103 h. O.

MÉZIÈRE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Hédé, arr. de Rennes, 1,262 h.

MÉZIÈRES (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 570 h. N. (Saint-Quentin à Guise).

MÉZIÈRES (Ardennes), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 6,119 h. Place forte, forts. N. et E.

MÉZIÈRES (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 480 h.

MÉZIÈRES (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 1,755 h.

MÉZIÈRES (Loiret), cant. de Cléry, arr. d'Orléans, 586 h.

MÉZIÈRES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 904 h.

MÉZIÈRES (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 766 h.

MÉZIÈRES (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 1,505 h.

MÉZIÈRES-AU-PERCHE (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 287 h.

MÉZIÈRES-EN-BRENNE (Indre), ch.-l. de cant., arr. du Blanc; 1,760 h.

MÉZIÈRES-EN-DROUAIS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 837 h.

MÉZIÈRES-SOUS-BALLON (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 987 h.

MÉZIÈRES-SOUS-BELLEGARDE (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 463 h.

MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 901 h.

MÉZILHAC (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 1,004 h.

MÉZILLES (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 1,473 h.

MÉZIN (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Nérac; 2,910 h.

MÉZIRÉ (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 796 h.

MEZOARGUES (Bouches-du-Rhône), cant. de Tarascon, arr. d'Arles; 119 h.

MEZOS (Landes), cant. de Mimizan, arr. de Mont-de-Marsan; 1,612 h.

MÉZY (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 552 h.

MÉZY MOULINS (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 342 h. E.

MHÈRE (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 1,311 h. fb.

MIALET (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-de-Rivière, arr. de Nontron; 1,872 h.

MIALET (Gard), cant. de Saint-Jean-du-Gard, arr. d'Alais; 1,102 h.

MIALOS (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 301 h.

MIANNAY (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 821 h.

MICHAUGUES (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 312 h.

MICHERY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 951 h.

MIDREVAUX (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 467 h.

MIÉGES (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 269 h.

MIÉLAN (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,951 h. M.

MIÉLIN (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 572 h.

MIERMAIGNE (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 417 h.

MIERS (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 1,012 h.

MIÉRY (Jura), cant. et arr. de Poligny; 417 h.

MIEUSSY (H.-Savoie), cant. de Taninges, arr. de Bonneville; 2,103 h.

MIEUXCÉ (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 545 h.

MIFAGET (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 209 h.

MIGÉ (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 900 h.

MIGENNES (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 1,288 h.

MIGLOS (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 952 h.

MIGNAFANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 194 h.

MIGNALOUX-BEAUVOIR (Vienne), cant. de Saint Julien-Lars, arr. de Poitiers; 647 h.

MIGNAVILLERS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 595 h.

MIGNÉ (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 903 h.

MIGNÉ (Vienne), cant. nord et arr. de Poitiers; 2,949 h. Et.

MIGNÈRES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 345 h. P.-L.-M. (Paris à Montargis).

MIGNERETTE (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 291 h.

MIGNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 301 h.

MIGNIÈRES (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 564 h.

MIGNOVILLARD (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 734 h.

MIGNY (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 206 h.

MIGRÉ (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 721 h.

MIGRON (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 1,211 h.

MIJANÈS (Ariège), cant. de Quérigut, arr. de Foix; 501 h.

MILA (Constantine), arr. de Constantine; 6.665 h. ✉, ⊤.

MILESSE (LA) [Sarthe], 3e cant. et arr. du Mans; 767 h. 🚉 O.

MILHAC (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 400 h.

MILHAC-D'AUBEROCHE (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 635 h. 🚉 Or., ⊤.

MILHAC-DE-NONTRON (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, arr. de Nontron; 1,546 h.

MILHAGUET (H.-Vienne), cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 402 h.

MILHARS (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 691 h.

MILHAS (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 801 h.

MILHAUD (Gard), 1er cant. et arr. de Nîmes; 1,344 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MILHAVET (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 151 h.

MILIANA (Alger), ch.-l. d'arr.; 6,901 h. ✉, ⊤.

MILIZAC (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 1,747 h.

MILLAC (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,068 h.

MILLAM (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 1,006 h.

MILLANÇAY (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 999 h.

MILLAS (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Perpignan; 2,279 h. 🚉 M., ✉, ⊤.

MILLAU (Aveyron), ch.-l. d'arr.; 16,628 h. 🚉 M., ✉, ⊤.

MILLAY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 1,506 h. 🚉 P.-L.-M.

MILLEBOSC (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 406 h.

MILLEMONT (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 177 h.

MILLENCOURT (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 418 h.

MILLENCOURT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 299 h.

MILLERY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 454 h.

MILLERY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 508 h.

MILLERY (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon; 1,285 h.

MILLÉSIMO (Constantine), arr. de Guelma; 932 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroubs.

MILLEVACHES (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 341 h.

MILLIÈRES (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 1,020 h.

MILLIÈRES (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 439 h.

MILLONFOSSE (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 517 h.

MILLY (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 672 h.

MILLY (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 429 h.

MILLY (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 748 h. 🚉 N.

MILLY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 364 h.

MILLY (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. d'Étampes; 2,280 h. ✉, ⊤.

MILLY (Yonne), cant. de Châblis, arr. d'Auxerre; 219 h.

MILON-LA-CHAPELLE (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 161 h.

MIMBASTE (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 1,355 h. 🚉 M., ✉.

MIMET (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 552 h.

MIMEURE (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 435 h.

MIMIZAN (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,129 h. ✉, ⊤.

MINAUCOURT (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 218 h.

MINERVE (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 265 h.

MINGOT (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 79 h.

MINGOVAL (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 289 h.

MINIAC-MORVAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 3,240 h. ✉.

MINIAC-SOUS-BÉCHEREL (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 1,002 h.

MINIÈRES (LES) [Eure], cant. de Damville, arr. d'Évreux; 159 h.

MINIHIC-SUR-RANCE (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Dinard-Saint-Enogat, arr. de Saint-Malo; 1,263 h.

MINIHY-TRÉGUIER (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 1,522 h.

MINORVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 364 h.

MINOT (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 523 h.

MINZAC (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 990 h.

MINZIER (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 616 h.

MIOLLES (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 550 h.

MIONNAY (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 362 h. 🚉 P.-L.-M.

MIONS (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 900 h.

MIOS (Gironde), cant. d'Audenge, arr. de Bordeaux; 2,685 h. ✉.

MIOSSENS-LANUSSE (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 420 h.

MIQUELON, dans la Grande-Miquelon, bourg de l'arr. de Saint-Pierre; 500 h.

MIRABEAU (B.-Alpes), cant. des Mees, arr. de Digne; 481 h.

MIRABEAU (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 505 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MIRABEL (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 863 h.

MIRABEL (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 1,556 h. ✉, ⊤.

MIRABEL (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 1,360 h.

MIRABEL-ET-BLACONS (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 573 h.

MIRADOUX (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lectoure; 1,390 h. ✉, ⊤.

MIRAMAS (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 1,250 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MIRAMBEAU (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Jonzac; 2,189 h. ✉, ⊤.

MIRAMBEAU (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 176 h.

MIRAMONT (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 1,356 h.

MIRAMONT (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 268 h.

MIRAMONT (Gers), cant. et arr. de Mirande; 532 h.

MIRAMONT (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 1,993 h. ✉, ⊤.

MIRAMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac; 659 h.

MIRAMONT-ET-SENSACQ (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 849 h.

MIRANDE (Gers), ch.-l. d'arr.; 3,748 h. 🚉 M., ✉, ⊤.

MIRANDOL (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 2,451 h. ✉.

MIRANNES (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 249 h.

MIRAUMONT (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 1,071 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

MIRAVAL-CABARDÈS (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 228 h.

MIRBEL (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 116 h.

MIRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 866 h.

MIREBEAU (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,222 h. ✉, ⊤.

MIREBEAU (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 2,700 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.

MIREBEL (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 503 h. ✉, ⊤.

MIRECOURT (Vosges), ch.-l. d'arr.; 5,333 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

MIREFLEURS (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 1,120 h.

MIREMONT (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 1,221 h. 🚉 M., ✉.

MIREMONT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 1,262 h.

MIREPEISSET (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 504 h.

MIREPEIX (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 800 h.

MIREPOIX (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Pamiers; 3,942 h. ✉, ⊤.

MIREPOIX (H.-Garonne), cant. de Villemur, arr. de Toulouse; 467 h.

MIREPOIX (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 265 h.

MIREVAL (Hérault), cant. de Frontignan, arr. de Montpellier; 509 h.

MIREVAL-LAURAGAIS (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 479 h.

MIRIBEL (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 3,076 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MIRIBEL (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 408 h.

MIRIBEL-LENCHÂTRE (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 236 h.

MIRIBEL-LES-ÉCHELLES (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 2,070 h. ✉.

MIRMANDE (Drôme), cant. de Loriol, arr. de Valence; 1,094 h.

MIROIR (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans; 1,100 h.

MIRVAUX (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 281 h.

MIRVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 388 h.

MISCON (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 182 h.

MISEREY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 397 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

MISEREY (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 297 h.

MISÉRIEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 627 h.

MISERY (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 299 h.

MISON (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 1,012 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

MISSÉ (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 655 h.

MISSÈCLE (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 2.7 h.

MISSÈGRE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 307 h. ✉.

MISSERGHIN (Oran), arr. d'Oran; 4,496 h. ⊤.

MISSERY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 387 h.

MISSILLAC (Loire-Inf.), cant. de Saint-Gildas-des-Bois, arr. de Saint-Nazaire; 3,837 h. ✉.

MISSIRIAC (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 653 h.

MISSON (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 975 h. 🚉 M., ⊤.

MISSY (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 456 h.

MISSY-AUX-BOIS (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 170 h.

MISSY-LÈS-PIERREPONT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 211 h.

MISSY-SUR-AISNE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 287 h.

MISY-SUR-YONNE (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau, 494 h.

MITRY-MORY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 1,823 h. 🚉 N., ✉.

MITTAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 370 h.

MITTAINVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 378 h.

MITTOIS (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 196 h.

MIZÉRIEUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 411 h.

MIZOËN (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 509 h.

MOBECQ (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 410 h.

MOCÀ-CROCE (Corse), cant. de Petreto-Bicchisano, arr. de Sartène; 718 h.

MOCKTA-DOUZ (Oran), arr. d'Oran; 1,395 h.

MODANE (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 2,394 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MODÈNE (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 166 h.

MOËLAN (Finistère), cant. de Pontaven, arr. de Quimperlé; 5,213 h. ✉.

MOËNS (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 217 h.

MOËRES (LES) [Nord], cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 847 h. ✉.

MOËSLAINS (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 204 h.

MŒURS (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 180 h.

MŒUVRES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 881 h.

MOËZE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 421 h.

MOFFANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 794 h. ✉.

MOGEVILLE (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 341 h.

MOGNARD (Savoie), cant. d'Al-

bens, arr. de Chambéry; 478 h.
MOGNENEINS (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 1,066 h.
MOGNÉVILLE (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 677 h.
MOGNEVILLE (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 420 h.
MOGUES (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 367 h.
MOHON (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 2,877 h. 🚉 E., ⊤.
MOHON (Morbihan), cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel; 2,329 h.
MOIDIEU (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 992 h.
MOIDREY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 289 h. 🚉 du chemin de fer de Vitré à Fougères, ⊤.
MOIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 367 h.
MOIGNY (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 512 h.
MOIMAY (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 327 h.
MOINDOU (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.
MOINEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 393 h.
MOINGS (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 334 h.
MOINGT (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 1,089 h.
MOINVILLE-LA-JEULIN (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 212 h.
MOIRANS (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 3,227 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
MOIRANS (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude; 1,210 h. ✉, ⊤.
MOIRAX (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 624 h.
MOIRÉ (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 213 h.
MOIREMONT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 504 h.
MOIREY (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 111 h.
MOIRON (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 252 h.
MOIRY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 306 h.
MOISDON (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 2,683 h. ✉.
MOISENAY (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 645 h.
MOISLAINS (Somme), cant. et arr. de Péronne; 1,507 h. ✉.
MOISSAC (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 620 h.
MOISSAC (Tarn-et-Garonne), ch.-l. d'arr.; 9,202 h. 🚉 M., ✉, ⊤.
MOISSAC (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 285 h.
MOISSANNES (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 743 h.
MOISSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 1,340 h.
MOISSELLES (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 468 h. ✉, ⊤.
MOISSEY (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 776 h. ✉, ⊤.
MOISSIEU (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 566 h.
MOISSON (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 504 h.
MOISSY-CRAMAYEL (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 897 h.
MOISSY-MOULINOT (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 132 h.
MOISVILLE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 186 h.
MOISY (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 644 h. ✉.
MOITA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 826 h. ✉.
MOITIERS-D'ALLONNE (LES) [Manche], cant. de Barneville, arr. de Valognes; 836 h.
MOITIERS-EN-BAUPTOIS (LES) [Manche], cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 450 h.
MOITRON (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 148 h.
MOITRON (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 604 h.
MOIVRE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 168 h.
MOIVRONS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 477 h. 🚉 E.
MOLAC (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 1,708 h. ✉.
MOLAGNIES (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 196 h.
MOLAIN (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 618 h.
MOLAIN (Jura), cant. et arr. de Poligny; 281 h.
MOLAMBOZ (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 248 h.
MOLANDIER (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 756 h.
MOLAS (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 445 h.
MOLAY (LE) [Calvados], cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 699 h. 🚉 O., ⊤.
MOLAY (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle, 426 h.
MOLAY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 266 h.
MÔLAY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 322 h.
MOLE (LA) [Var], cant. de Saint-Tropez, arr. de Draguignan; 425 h. ⊤.
MOLÉANS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 460 h.
MOLÈDES (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 682 h.
MOLÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 74 h.
MOLESME (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 638 h.
MOLESMES (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 365 h.
MOLEZON (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 400 h.
MOLIENS (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 859 h. 🚉 N., ✉, ⊤.
MOLIÈRES (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 80 h.
MOLIÈRES (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 812 h.
MOLIÈRES (Drôme), cant. et arr. de Die; 100 h.
MOLIÈRES (Gard), cant. et arr. du Vigan; 640 h.
MOLIÈRES (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 958 h.
MOLIÈRES (LES) [Seine-et-Oise], cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 516 h.
MOLIÈRES (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 2,374 h. ✉, ⊤.
MOLIÈRES-SUR-CÈZE (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 2,941 h. 🚉 P.-L.-M.
MOLIETS-ET-MAA (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 438 h.
MOLINCHART (Aisne), cant. et arr. de Laon; 285 h.
MOLINES-EN-CHAMPSAUR (LES) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 138 h.
MOLINES-EN-QUEYRAS (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 792 h.
MOLINET (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 939 h.
MOLINGES (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 424 h. ✉.
MOLINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 751 h.
MOLINONS (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 301 h.
MOLINOT (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 558 h.
MOLINS (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 161 h.
MOLITG (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 457 h.
MOLLANS (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 1,017 h. ✉ fb.
MOLLANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 606 h.
MOLLÉGÈS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 752 h.
MOLLES (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 1,080 h.
MOLLETTES (LES) [Savoie], cant. de Montmélian, arr. de Chambéry, 503 h.
MOLLIENS-AU-BOIS (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 442 h.
MOLLEVILLE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 144 h.
MOLLIENS-VIDAME (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 684 h. ✉, ⊤.
MOLLON (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 256 h.
MOLOMPIZE (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 862 h. 🚉 Or., ⊤.
MOLOSMES (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 535 h.
MOLOY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 347 h.
MOLPHEY (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 304 h. 🚉 P.-L.-M.
MOLPRÉ (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 114 h.
MOLTIFAO (Corse), cant. de Castifao, arr. de Corte; 1,039 h.
MOLUNES (LES) [Jura], cant. et arr. de Saint-Claude; 580 h.
MOMAS (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 488 h.
MOMBERT (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 322 h.
MOMBRIER (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 477 h.
MOMÈRES (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 560 h.
MOMUY (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 663 h.
MOMY (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 305 h.
MONACIA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 303 h.
MONACCIA (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 867 h.
MONAMPTEUIL (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 358 h.
MONASSUT-AUDIRACQ (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 535 h.
MONASTÈRE (LE) [Aveyron], cant. et arr. de Rodez; 635 h.
MONASTIER (LE) [H.-Loire], ch.-l. de cant., arr. du Puy; 3,749 h. ✉, ⊤.
MONASTIER (LE) [Lozère], cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols; 587 h.
MONAY (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 266 h.
MONBADON (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 345 h.
MONBAHUS (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,525 h. ✉.
MONBALEN (Lot-et-Garonne), cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 483 h.
MONBARDON (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 218 h.
MONBAZILLAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 1,020 h.
MONBÉQUI (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 431 h.
MONBLANC (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 606 h.
MONBOLO (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 240 h.
MONBOS (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 161 h.
MONBRUN (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 517 h.
MONCALE (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 446 h.
MONCARET (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 1,056 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
MONCASSIN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 411 h.
MONCAUP (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 614 h.
MONCAUT (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac; 629 h.
MONCAYOLLE-LARRORY-MENDIBIEU (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 646 h.
MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 830 h. ✉.
MONCEAU-LE-WAAST (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 289 h.
MONCEAU-LES-LEUPS (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 850 h.
MONCEAU-SAINT-WAAST (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 547 h.
MONCEAU-SUR-OISE (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 276 h.
MONCEAUX (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 284 h.
MONCEAUX (LES) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 111 h.
MONCEAUX (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 1,783 h.
MONCEAUX (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 251 h.
MONCEAUX (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 223 h.
MONCEAUX-L'ABBAYE (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 211 h.
MONCEAUX-LE-COMTE (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 360 h. ✉.
MONCEAUX-LES-PROVINS (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 459 h.
MONCEL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 409 h.
MONCEL-ET-HAPPONCOURT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 248 h.
MONCELLE (LA) [Ardennes], cant. sud et arr. de Sedan; 367 h.
MONCEL-SUR-SEILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 793 h. 🚉 E., ✉.
MONCÉ-EN-BELIN (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 1,010 h.
MONCÉ-EN-SAOSNOIS (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 652 h. 🚉 des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe (Mamers à Saint-Calais).
MONCETS (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 268 h.

MONCETZ-L'ABBAYE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 146 h.
MONCEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 185 h. P.-L.-M.,
MONCHAUX (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 557 h.
MONCHAUX-SORENG (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 407 h. N.
MONCHEAUX (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,048 h.
MONCHEAUX (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 223 h.
MONCHECOURT (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 1,062 h. N. (Aubigny-au-Bac à Somain).
MONCHEL (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 109 h.
MONCHIET (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 138 h.
MONCHY-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 937 h.
MONCHY-BRETON (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 459 h.
MONCHY-CAYEUX (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 399 h.
MONCHY-HUMIÈRES (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 665 h.
MONCHY-LAGACHE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 1,010 h.
MONCHY-LE-PREUX (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 728 h.
MONCHY-SAINT-ÉLOY (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 460 h.
MONCHY-SUR-EU (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 409 h.
MONCLA (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 259 h.
MONCLAR (Gers), cant de Cazaubon, arr. de Condom; 369 h.
MONCLAR (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 253 h.
MONCLAR (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,664 h.
MONCLAR (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 1,874 h.
MONCLEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 280 h.
MONCONTOUR (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr de Saint-Brieuc; 1,378 h.
MONCONTOUR (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Loudun; 891 h. Et.,
MONCORNEIL-GRAZAN (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 251 h.
MONCOUTANT (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 2,653 h. Or.,
MONCRABEAU (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 1,995 h. M.
MONCY (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 499 h.
MONDEMENT-MONTGIVROUX (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 61 h.
MONDESCOURT (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 297 h.
MONDEVERT (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 368 h.
MONDEVILLE (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 1,029 h.
MONDEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 438 h.
MONDICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 535 h. N.,
MONDIGNY (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 172 h.
MONDILHAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 321 h.
MONDION (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 222 h.
MONDON (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 207 h.
MONDONVILLE (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 519 h.
MONDONVILLE-SAINT-JEAN (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 195 h.
MONDOUBLEAU (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 1,886 h.
MONDOUZIL (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 136 h.
MONDOVI (Constantine), arr. de Bône; 1,034 h. de la ligne de Bône au Kroubs,
MONDRAGON (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange; 2,515 h. P.-L.-M.,
MONDRAINVILLE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 195 h.
MONDRECOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 81 h.
MONDREPUIS (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 1,567 h.
MONDREVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr de Fontainebleau; 465 h.
MONDREVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 151 h.
MONEIN (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant. arr. d'Oloron; 4,361 h.
MONÈS (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 104 h.
MONESPLE (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 186 h.
MONESTIER (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 877 h.
MONESTIER (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 277 h.
MONESTIER (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 781 h.
MONESTIER (LE) (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Roche-Savine, arr. d'Ambert; 875 h.
MONESTIER-D'AMBEL (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 213 h.
MONESTIER-DE-CLERMONT (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 779 h. P.-L.-M.,
MONESTIER-DU-PERCY (LE) (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 507 h.
MONESTIER-MERLINES (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 806 h.
MONESTIER-PORT-DIEU (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 745 h.
MONESTIÉS (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 1,499 h.
MONESTROL (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 239 h.
MONÉTAY-SUR-ALLIER (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 847 h.
MONÉTAY-SUR-LOIRE (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 982 h.
MONÉTEAU (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 821 h. P.-L.-M.,
MONÊTIER-ALLEMOND (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 198 h.
MONÊTIER-DE-BRIANÇON (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Briançon; 2,287 h.
MONFAUCON (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 541 h.
MONFAUCON (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 607 h.
MONFERRAN-PLAVÈS (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 258 h.
MONFERRAN-SAVÈS (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 785 h. M.,
MONFLANQUIN (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 3,235 h.
MONFORT (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 1,106 h.
MONFRÉVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 291 h.
MONGAILLARD (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 367 h.
MONGAUSY (Gers), cant. et arr. de Lombez; 246 h.
MONGAUZY (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 512 h.
MONGENOST (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 270 h.
MONGET (Landes), cant. d'Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 284 h.
MONGUILLEM (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 534 h.
MONHEURT (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 601 h.
MONHOUDOU (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 568 h.
MONIEUX (Vaucluse), cant. de Sault, arr. de Carpentras; 792 h.
MONISTROL-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 1,129 h. P.-L.-M.,
MONISTROL-SUR-LOIRE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux; 4,703 h.
MONLAUR-BERNET (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 472 h.
MONLÉON-MAGNOAC (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,473 h.
MONLET (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy; 1,536 h.
MONLEZUN (Gers), cant de Nogaro, arr. de Condom; 402 h.
MONLEZUN (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 636 h.
MONLONG (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 388 h.
MONMADALÈS (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr de Bergerac; 185 h.
MONMARVÈS (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 123 h.
MONNAI (Orne), cant. de La Ferté-Frénel, arr. d'Argentan; 493 h.
MONNAIE (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 1,719 h. Or. (Paris à Tours par Vendôme).
MONNERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 304 h. Or.,
MONNETAY (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 102 h.
MONNETIER-MORNEX (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 830 h.
MONNET-LA-VILLE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 161 h.
MONNEVILLE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 428 h.
MONNIÈRES (Jura), cant. et arr. de Dôle; 167 h.
MONNIÈRES (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 1,042 h.
MONOBLET (Gard), cant. de Lassalle, arr. du Vigan; 845 h.
MONPARDIAC (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 126 h.
MONPAZIER (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 978 h.
MONPEZAT (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 195 h.
MONPLAISANT (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 402 h.
MONPONT (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Ribérac; 2,231 h. Or.,
MONPRIMBLANC (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 378 h.
MONS (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 526 h.
MONS (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 805 h.
MONS (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 925 h.
MONS (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse, 285 h.
MONS (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 889 h.
MONS (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 891 h.
MONS (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 346 h.
MONS (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 889 h.
MONSAC (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 442 h.
MONSAGUEL (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 380 h.
MONS-BOUBERT (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 1,240 h.
MONSEC (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 500 h.
MONSÉGUR (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de La Réole; 1,649 h.
MONSÉGUR (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 525 h.
MONSÉGUR (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 405 h.
MONSÉGUR (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 247 h.
MONSÉLIE (LA) (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 568 h.
MONSEMPRON (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 957 h. Or.,
MONS-EN-BARŒUL (Nord), cant. nord-est et arr. de Lille; 2,389 h.
MONS-EN-CHAUSSÉE (Somme), cant. et arr. de Péronne; 678 h.
MONS-EN-LAONNOIS (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 485 h.
MONS-EN-PÉVÈLE (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 2,079 h.
MONSIREIGNE (Vendée), cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 967 h.
MONSOLS (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,146 h.
MONSTEROUX-MILIEU (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 311 h.
MONSURES (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 317 h.
MONT (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 1,633 h.
MONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 455 h.
MONT (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 381 h.
MONT (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 238 h.
MONT (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 170 h.
MONT (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 443 h.
MONT (LE) (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 215 h.
MONTABARD (Orne), cant. de

Trun, arr. d'Argentan ; 421 h. O. (Le Mans à Mézidon), T.
MONTABON (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais ; 471 h.
MONTABOT (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô ; 628 h.
MONTACHER (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens ; 686 h.
MONTADET (Gers), cant. et arr. de Lombez ; 214 h.
MONTADY (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers ; 470 h.
MONTAGAGNE (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix ; 272 h.
MONTAGNAC (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne ; 609 h.
MONTAGNAC (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers ; 3,460 h. M., ☒, T.
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE (Dordogne), cant. de Thenon arr. de Périgueux ; 338 h.
MONTAGNAC-LA-CREMPSE (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac ; 980 h.
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac ; 847 h.
MONTAGNAC-SUR-LÈDE (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 695 h.
MONTAGNA-LE-RECONDUIT (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier ; 330 h.
MONTAGNA-LE-TEMPLIER (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier ; 384 h.
MONTAGNAT (Ain), cant. et arr. de Bourg ; 464 h.
MONTAGNE (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne ; 1,522 h. ☒, T.
MONTAGNE (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin ; 227 h.
MONTAGNE (LA) [Loire-Inf.], cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf ; 2,309 h.
MONTAGNE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure ; 538 h.
MONTAGNE (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens ; 423 h.
MONTAGNEY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames ; 124 h.
MONTAGNEY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray ; 509 h. P.-L.-M., T.
MONTAGNIEU (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley ; 564 h.
MONTAGNIEU (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin ; 678 h.
MONTAGNOL-AVEYRON (cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique ; 759 h.
MONTAGNOLE (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry ; 734 h.
MONTAGNY (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne ; 1,950 h. ☒.
MONTAGNY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais ; 190 h.
MONTAGNY (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon ; 427 h.
MONTAGNY (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers ; 643 h.
MONTAGNY (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy ; 258 h.
MONTAGNY-LÈS-BEAUNE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune ; 396 h.
MONTAGNY-LÈS-BUXY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône ; 366 h.
MONTAGNY-LES-SEURRE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune ; 205 h.
MONTAGNY-PRÈS-LOUHANS (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans ; 619 h.
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis ; 431 h.
MONTAGNY-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon ; 296 h.

MONTAGOUDIN (Gironde), cant. et arr. de La Réole ; 169 h.
MONTAGRIER (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Ribérac ; 810 h. ☒.
MONTAGUDET (Tarn-et-Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac ; 465 h.
MONTAGUT (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez ; 283 h.
MONTAIGU (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon ; 770 h.
MONTAIGU (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier ; 777 h.
MONTAIGU (Manche), cant. et arr. de Valognes ; 770 h.
MONTAIGU (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Moissac ; 3,022 h. ☒, T.
MONTAIGU (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,731 h. Or., ☒, T.
MONTAIGUET (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse ; 1,019 h. ☒.
MONTAIGU-LE-BLIN (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse ; 976 h. T.
MONTAIGU-LES-BOIS (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances ; 562 h.
MONTAIGUT (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse ; 461 h.
MONTAIGUT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom ; 1,855 h. ☒, T.
MONTAIGUT-LE-BLANC (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret ; 787 h. Or., T.
MONTAIGUT-LE-BLANC (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire ; 1,259 h.
MONTAILLÉ (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais ; 930 h. des chemins de fer de l'Orne et de la Sarthe (Mamers à Saint-Calais).
MONTAILLEUR (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville ; 928 h.
MONTAILLOU (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix ; 247 h.
MONTAIMONT (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 1,333 h.
MONTAIN (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier ; 318 h. P.-L.-M., T.
MONTAIN (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin ; 168 h.
MONTAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres ; 547 h.
MONTAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles ; 274 h.
MONTALBA (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret ; 176 h.
MONTALBA (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan ; 365 h.
MONTALEMBERT (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle ; 803 h.
MONTALET-LE-BOIS (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes ; 139 h.
MONTALIEU-VERCIEU (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin ; 1,955 h. P.-L.-M., ☒.
MONTALZAT (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arr. de Montauban ; 1,263 h.
MONTAMBERT-TANNAY (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers ; 574 h.
MONTAMEL (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon ; 323 h.
MONTAMISÉ (Vienne), cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers ; 1,142 h.
MONTAMY (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire ; 158 h.

MONTANAY (Ain), cant. et arr. de Trévoux ; 708 h.
MONTANCY (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard ; 258 h.
MONTANDON (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard ; 430 h.
MONTANEL (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches ; 905 h.
MONTANER (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau ; 786 h. ☒, T.
MONTANGES (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua ; 599 h.
MONTANGON (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes ; 220 h.
MONTANNAT (Gers), cant. et arr. de Lombez ; 223 h.
MONTANS (Tarn), cant. et arr. de Gaillac ; 1,290 h.
MONTAPAS (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers ; 911 h.
MONTARCHER (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison ; 319 h.
MONTARDIT (Ariège), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons ; 612 h.
MONTARDON (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau ; 304 h.
MONTAREN-ET-SAINT-MÉDIERS (Gard), cant. et arr. d'Uzès ; 816 h.
MONTARGIS (Loiret), ch.-l. d'arr ; 11,164 h. P.-L.-M. et E. (Orléans à Châlons-sur-Marne), ☒, T.
MONTARLOT (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau ; 163 h.
MONTARLOT-LES-CHAMPLITTE (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray ; 331 h.
MONTARLOT-LÈS-RIOZ (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul ; 250 h.
MONTARNAUD (Hérault), cant. d'Aniane, arr. de Montpellier ; 589 h.
MONTARON (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon ; 794 h.
MONTASTRUC (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens ; 947 h.
MONTASTRUC (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse ; 1,043 h. Or. et M., ☒, T.
MONTASTRUC (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 858 h.
MONTASTRUC (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes ; 579 h.
MONTASTRUC (Tarn-et-Garonne), cant. de Lafrançaise, arr. de Montauban ; 350 h.
MONTASTRUC-SAVÈS (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret ; 220 h.
MONTAT (LE) [Lot], cant. sud et arr. de Cahors ; 1,235 h.
MONTATAIRE (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis ; 5,801 h. N. (Paris à Beauvais), ☒, T.
MONTAUBAN (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons ; 423 h.
MONTAUBAN (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens ; 329 h.
MONTAUBAN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Montfort ; 3,142 h. O., ☒, T.
MONTAUBAN (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne ; 632 h.
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 28,335 h. Évêché ; succursale de la Banque de France. Or. et M., ☒, T.
MONTAUD (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier ; 228 h.
MONTAUD (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin ; 402 h.
MONTAUDIN (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne ; 1,556 h. ☒.
MONTAULIEU (Drôme), cant. et arr. de Nyons ; 215 h.
MONTAULIN (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes ; 418 h.
MONTAURE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche ; arr. de Louviers, 1,136 h.
MONTAURIOL (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary ; 235 h.
MONTAURIOL (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 417 h.
MONTAURIOL (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret ; 170 h.
MONTAURIOL (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi ; 249 h.
MONTAUROUX (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan ; 1,403 h. T.
MONTAUT (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers ; 1,219 h.
MONTAUT (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac ; 321 h.
MONTAUT (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret ; 597 h.
MONTAUT (Gers), cant. nord et arr. d'Auch ; 812 h.
MONTAUT (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande ; 337 h.
MONTAUT (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever ; 1,104 h.
MONTAUT (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 591 h.
MONTAUT (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau ; 1,277 h. M.
MONTAUTOUR (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré ; 401 h.
MONTAUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy ; 675 h.
MONTAY (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai ; 543 h.
MONTAYRAL (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 1,132 h.
MONTAZEAU (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac ; 526 h.
MONTAZELS (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux ; 367 h.
MONTBARD (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Semur ; 2,607 h. P.-L.-M., ☒, T.
MONTBARLA (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac ; 293 h.
MONTBARREY (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle ; 439 h. P.-L.-M., ☒, T.
MONTBARROIS (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers ; 473 h.
MONTBARTIER (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin ; 617 h. M.
MONTBAVIN (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon ; 99 h.
MONTBAZENS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche ; 1,640 h. ☒.
MONTBAZIN (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier ; 934 h. M. et des chemins de fer de l'Hérault.
MONTBAZON (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours ; 1,181 h. Or., ☒, T.
MONTBEL (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers ; 300 h.
MONTBEL (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende ; 522 h.
MONTBÉLIARD (Doubs), ch.-l. d'arr. ; 8,781 h. Place forte (forts). P.-L.-M., ☒, T.

MONTBÉLIARDOT (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 131 h.

MONTBELLET (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 1,196 h.

MONTBENOÎT (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier; 238 h. ✉, ⊤.

MONTBERAUD (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 583 h.

MONTBERNARD (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 717 h.

MONTBERNANCHON (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 1,266 h.

MONTBERON (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 397 h. ✉.

MONTBERT (Loire-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 2,603 h.

MONTBERTHAULT (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 431 h.

MONT-BERTRAND (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 409 h.

MONTBETON (Tarn-et-Garonne), cant. de Montech, arr. de Castelsarrasin; 809 h.

MONTBEUGNY (Allier), cant. de Neuilly-le-Real, arr. de Moulins; 817 h. 🚉 P.-L.-M. (Montchamin à Moulins), ⊤.

MONTBIZOT (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,023 h. 🚉 O., ✉, ⊤.

MONTBLAINVILLE (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 433 h.

MONTBLANC (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 116 h.

MONTBLANC (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 1,525 h. ✉, ⊤.

MONTBOILLON (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 217 h.

MONTBOISSIER (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 481 h.

MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (Isère), cant. est et arr. de Grenoble; 670 h.

MONTBOUCHER (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 830 h.

MONTBOUCHER (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 919 h. ⊤.

MONTBOUDIF (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 730 h.

MONTBOUTON (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 469 h.

MONTBOUY (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 843 h.

MONTBOYER (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 1,275 h.

MONTBOZON (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 802 h. 🚉 P.-L.-M., ✉.

MONTBRAND (H.-Alpes), cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap; 360 h.

MONTBRAS (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 43 h.

MONTBRAY (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 1,112 h.

MONTBRÉ (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 181 h.

MONTBREHAIN (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,825 h. ✉.

MONTBRISON (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 429 h.

MONTBRISON (Loire), ch.-l. d'arr.; 7,006 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MONTBRON (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 3,323 h. ✉, ⊤.

MONTBRUN (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 443 h.

MONTBRUN (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 1,267 h. ✉.

MONTBRUN (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 1,350 h.

MONTBRUN (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 352 h.

MONTBRUN (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 373 h.

MONTBRUN (Lozère), cant. de Sainte-Enimie, arr. de Florac; 459 h.

MONTCABRIER (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 845 h.

MONTCABRIER (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 289 h.

MONTCARRA (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 513 h.

MONTCAUP (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 301 h.

MONT-CAUVAIRE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 372 h.

MONTCAVREL (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 553 h.

MONTCEAU (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 700 h.

MONTCEAU-ET-ÉCHARNANT (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 441 h.

MONTCEAU-LES-MINES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 13 108 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MONTCEAUX (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 604 h.

MONTCEAUX (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 285 h.

MONTCEAUX (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 109 h.

MONTCEAUX (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 372 h.

MONTCEAUX-L'ÉTOILE (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 555 h.

MONTCEL (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 682 h.

MONTCEL (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 927 h.

MONTCENIS (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun; 1,918 h. ✉, ⊤.

MONTCERF (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 775 h.

MONTCET (Ain), cant. et arr. de Bourg; 414 h.

MONTCEY (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 332 h.

MONTCHABOUD (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 72 h.

MONTCHAL (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 1,183 h.

MONTCHÂLONS (Aisne), cant. et arr. de Laon; 180 h.

MONTCHAMP (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 855 h.

MONTCHAMP (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 332 h. ✉.

MONTCHANIN-LES-MINES (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,780 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

MONTCHARVOT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 217 h.

MONTCHATON (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 606 h.

MONTCHAUDE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 721 h.

MONTCHAUVET (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 772 h.

MONTCHAUVET (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 328 h.

MONTCHENU (Drôme), cant. de Saint-Donat, arr. de Valence; 852 h.

MONTCHEUTIN (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 276 h.

MONTCHEVREL (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 471 h.

MONTCHEVRIER (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,272 h.

MONTCLAR (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 509 h.

MONTCLAR (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 319 h.

MONTCLAR (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 752 h.

MONTCLAR (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 488 h.

MONTCLAR (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 261 h.

MONTCLAR (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 201 h.

MONTCLARD (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 293 h.

MONTCLÉRA (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 874 h.

MONTCLUS (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 214 h.

MONTCLUS (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 600 h.

MONTCOMBROUX (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 1,329 h.

MONTCONY (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 686 h.

MONTCORBON (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 806 h.

MONTCORNET (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 1,562 h. ✉, ⊤.

MONTCORNET (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 200 h.

MONTCOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 180 h.

MONTCOUYOUL (Tarn), cant. de Montredon, arr. de Castres; 480 h.

MONTCOY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 226 h.

MONTCRESSON (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 965 h. ✉, ⊤.

MONTCUIT (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 412 h.

MONTCUQ (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 2,167 h. ✉, ⊤.

MONTCUSEL (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 238 h.

MONTCY-NOTRE-DAME (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 849 h.

MONTCY-SAINT-PIERRE (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 636 h.

MONTDARDIER (Gard), cant. et arr. du Vigan; 578 h.

MONT-D'ASTARAC (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 234 h.

MONT-DAUPHIN (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 398 h. Place forte. ✉, ⊤.

MONTDAUPHIN (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 310 h.

MONTDAVEZAN (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 786 h.

MONT-DE-GALIÉ (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 106 h.

MONT-DE-LANS (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 912 h.

MONT-DE-LAVAL (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 382 h.

MONT-DE-L'IF (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 172 h.

MONT-DE-MARRAST (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 297 h. ✉.

MONT-DE-MARSAN (Landes), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 10,878 h. 🚉 M., ✉, ⊤.

MONT-DENIS (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 425 h.

MONT-DEVANT-SASSEY (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 490 h.

MONT-DE-VOUGNEY (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 160 h.

MONTDIDIER (Somme), ch.-l. d'arr.; 4,551 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

MONT-DIEU (LE) [Ardennes], cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 48 h.

MONT-DOL (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint-Malo; 1,819 h.

MONT-DORE (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 1,138 h. ⊤.

MONTDORÉ (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 285 h.

MONT-D'ORIGNY (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 1,211 h.

MONTDOUMERC (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 900 h.

MONTDRAGON (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 625 h.

MONTDURAUSSE (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 515 h.

MONTE (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 1,012 h.

MONTEAUX (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 754 h.

MONTEBOURG (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes, 2,233 h. 🚉 O., ✉, ⊤.

MONTECH (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 2,722 h. ✉, ⊤.

MONTÉCHEROUX (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 972 h.

MONTÉGLIN (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 134 h.

MONTÉGUT (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 736 h.

MONTÉGUT (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 179 h.

MONTÉGUT (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 229 h.

MONTÉGUT (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 361 h.

MONTÉGUT (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 273 h.

MONTÉGUT (Gers), cant. et arr. de Lombez; 177 h.

MONTEGUT (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 202 h.

MONTÉGUT (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 308 h.

MONTÉGUT-ARROS (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 664 h.

MONTEIGNET-SUR-ANDELOT (Allier), cant. et arr. de Gannat; 514 h. 🚉 P.-L.-M.

MONTEIL (LE) [H.-Loire], cant. nord-ouest et arr. du Puy; 325 h.

MONTEIL-AU-VICOMTE (LE) [Creuse], cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 572 h. ✉.

MONTEILLE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 125 h.

MONTEILS (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 973 h. 🚉 Or., ⊤.

MONTEILS (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 233 h.

MONTEILS (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban, 688 h.
MONTEL-DE GELAT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 1,434 h.
MONTELÉGER (Drôme), cant. et arr. de Valence; 594 h.
MONTELIER (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 1,227 h.
MONTÉLIMAR (Drôme), ch.-l. d'arr.; 12,894 h. ▣ P.-L.-M., ▣, ⊤.
MONTELLIER (LE) [Ain], cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 353 h.
MONTELS (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 420 h.
MONTELS (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 81 h.
MONTELS (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 176 h.
MONTEMAGGIORE (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 461 h.
MONTEMBŒUF (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Confolens; 1,281 h. ▣.
MONTENAY (Mayenne), cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 1,988 h.
MONTENDRE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Jonzac; 1,325 h. ▣ Et., ▣, ⊤.
MONTENDRY (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 522 h.
MONTENESCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 251 h.
MONTENEUF (Morbihan), cant. de Guer, arr. de Ploërmel; 1,284 h.
MONTENILS (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 80 h.
MONTENOIS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 501 h.
MONTENOISON (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 670 h.
MONTENOTTE (Alger), arr. d'Orléansville; 3,336 h. ▣, ⊤.
MONTENOY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 226 h. ▣ E.
MONTÉPILLOY (Oise), cant. et arr. de Senlis; 177 h.
MONTEPLAIN (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 94 h.
MONTÉPREUX (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 89 h.
MONTERBLANC (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 983 h.
MONTEREAU (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien; 1,131 h.
MONTEREAU-FAUT-YONNE (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau; 7,306 h. ▣ P.-L.-M. et E., ▣, ⊤.
MONTEREAU-SUR-LE-JARD (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 261 h.
MONTERFIL (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 917 h.
MONTÉROLIER (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 608 h. ▣ N. et O.
MONTEROLLES (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 404 h.
MONTERREIN (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 344 h.
MONTERTELOT (Morbihan), cant. et arr. de Ploërmel; 235 h.
MONTESCOT (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 236 h.
MONTESCOURT-LIZEROLLES (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 797 h. ▣ N., ▣, ⊤.
MONTESPAN (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 839 h.
MONTESQUIEU (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 1,053 h.
MONTESQUIEU (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 132 h.
MONTESQUIEU (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 1,078 h.
MONTESQUIEU (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 409 h.
MONTESQUIEU (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Moissac; 1,041 h.
MONTESQUIEU-AVANTÈS (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 712 h.
MONTESQUIEU-GUITTAUT (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 347 h.
MONTESQUIEU-VOLVESTRE (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 3,605 h. ▣, ⊤.
MONTESQUIOU (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,582 h. ▣.
MONTESSAUX (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 185 h.
MONTESSON (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 173 h.
MONTESSON (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,581 h.
MONTESTRUC (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 747 h. ▣ M., ▣.
MONTESTRUCQ (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 394 h.
MONTET (LE) [Allier], ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 809 h. ▣, ⊤.
MONTET (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 137 h.
MONTET-ET-BOUXAL (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 512 h.
MONT-ET-MARRÉ (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 448 h.
MONTETON (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 543 h.
MONTEUX (Vaucluse), cant. sud et arr. de Carpentras; 3,722 h. ▣ P.-L.-M., ▣, ⊤.
MONTEVRAIN (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 504 h.
MONTEYNARD (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 474 h.
MONTÉZIC (Aveyron), cant. de Saint-Amans, arr. d'Espalion; 875 h.
MONTFA (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 338 h.
MONTFA (Tarn), cant. de Roquecourbe, arr. de Castres; 456 h.
MONTFALCON (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 284 h.
MONTFARVILLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 1,212 h.
MONTFAUCON (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 273 h.
MONTFAUCON (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 626 h.
MONTFAUCON (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 566 h.
MONTFAUCON (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux; 1,119 h. ▣, ⊤.
MONTFAUCON (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 1,774 h. ▣.
MONTFAUCON (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 646 h. ▣, ⊤.
MONTFAUCON (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Montmédy; 943 h. ▣, ⊤.
MONTFERMEIL (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 1,010 h. ▣, ⊤.
MONTFERMIER (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arr. de Montauban; 249 h.
MONTFERMY (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 434 h.
MONTFERNEY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 101 h.
MONTFERRAND (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 710 h.
MONTFERRAND (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 571 h.
MONTFERRAND (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 1,167 h. ▣ P.-L.-M., ▣, ⊤.
MONTFERRAND (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 162 h.
MONTFERRAT (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 1,007 h. ▣.
MONTFERRAT (Var), cant. de Callas, arr. de Draguignan; 642 h.
MONTFERRER (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 714 h.
MONTFERRIER (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 1,532 h.
MONTFERRIER (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier; 629 h.
MONTFEY (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 326 h.
MONTFIQUET (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 203 h.
MONTFLEUR (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 435 h.
MONTFLOURS (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 415 h.
MONTFLOVIN (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 115 h.
MONTFORT (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 180 h.
MONTFORT (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 633 h.
MONTFORT (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 128 h.
MONTFORT (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr.; 2,374 h. ▣ O., ▣, ⊤.
MONTFORT (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 1,630 h. ▣, ⊤.
MONTFORT (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 141 h.
MONTFORT (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 384 h.
MONTFORT (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans; 929 h. ▣.
MONTFORT (Var), cant. de Cotignac, arr. de Brignoles; 936 h. ▣ fb.
MONTFORT-L'AMAURY (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet; 1,488 h. ▣ O., ▣, ⊤.
MONTFORT-SUR-RISLE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 625 h. ▣ du chemin de fer de Glos-Montfort à Pont-Audemer, ▣, ⊤.
MONTFRANC (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 294 h.
MONTFRIN (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 2,561 h. ▣, ⊤.
MONTFROC (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 404 h.
MONTFURON (B.-Alpes), cant. de Manosque, arr. de Forcalquier; 310 h.
MONTGAILHARD (Ariège), cant. et arr. de Foix; 796 h.
MONTGAILLARD (Aude), cant. de Tuchan, arr. de Carcassonne; 167 h.
MONTGAILLARD (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 117 h.
MONTGAILLARD (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 303 h.
MONTGAILLARD (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 524 h.
MONTGAILLARD (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 1,014 h.
MONTGAILLARD (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 963 h. ▣ M.
MONTGAILLARD (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 643 h.
MONTGAILLARD (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 502 h.
MONTGARDIN (H.-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 411 h.
MONTGARDON (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 625 h.
MONTGAROULT (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 462 h.
MONTGAUCH (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 376 h.
MONTGAUDRY (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 321 h.
MONTGAUGUIER (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 687 h.
MONTGAZIN (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 292 h.
MONTGÉ (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 603 h.
MONTGEARD (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 479 h.
MONTGELLAFREY (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 815 h.
MONTGENÈVRE (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 324 h.
MONTGÉRAIN (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 249 h.
MONTGERMONT (Ille-et-Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 426 h.
MONTGERON (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 1,955 h. ▣ P.-L.-M., ▣, ⊤.
MONTGEROULT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 300 h.
MONTGESOYE (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 600 h.
MONTGESTY (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 738 h.
MONTGEY (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 597 h.
MONTGIBAUD (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 598 h.
MONTGILBERT (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 681 h.
MONTGIROD (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 519 h.
MONTGISCARD (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 905 h. ▣, ⊤.
MONTGIVRAY (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 1,388 h.
MONTGOBERT (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 275 h.
MONTGON (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 323 h.
MONTGOTHIER (Manche), cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 538 h.
MONTGRADAIL (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 143 h.
MONTGRAS (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 126 h.
MONTGRELEIX (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 531 h.
MONTGRIFFON (Ain), cant. de

Saint-Rambert, arr. de Briey; 357 h.
MONTGRU-SAINT-HILAIRE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 78 h.
MONTGUERS (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 200 h.
MONTGUEUX (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 335 h.
MONTGUILLON (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 352 h.
MONTGUYON (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Jonzac; 1,659 h. ☒, ✝.
MONTHAIRONS (LES) [Meuse], cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 589 h.
MONTHARVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 195 h.
MONTHAULT (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 553 h.
MONTHAUT (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 126 h.
MONTHELIE (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 331 h.
MONTHELON (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 482 h.
MONTHELON (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 502 h.
MONTHENAULT (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 169 h.
MONTHERIES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 233 h.
MONTHERLANT (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 198 h.
MONTHERMÉ (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 3,383 h. 🚉 E., ☒, ✝.
MONTHIERS (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 330 h. ☒, ✝.
MONTHIEUX (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 372 h.
MONTHION (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 340 h.
MONTHODON (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 807 h.
MONTHOIRON (Vienne), cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault; 564 h.
MONTHOIS (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 568 h. 🚉 E., ☒, ✝.
MONTHOLIER (Jura), cant. et arr. de Poligny; 538 h.
MONTHOU-SUR-BIEVRE (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 574 h.
MONTHOU-SUR-CHER (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,223 h.
MONTHUCHON (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 525 h.
MONTHUREL (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 178 h.
MONTHUREUX-LE-SEC (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 382 h.
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt; 1,508 h. ☒, ✝.
MONTHYON (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 838 h.
MONTICELLO (Corse), cant. de L'Ile-Rousse, arr. de Calvi; 561 h.
MONTIÉRAMEY (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 497 h. 🚉 E.
MONTIERCHAUME (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 940 h.
MONTIER-EN-DER (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 1,404 h. ☒, ✝.
MONTIER-EN-L'ISLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 363 h.
MONTIERS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 415 h.
MONTIERS-SUR-SAULX (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 1,161 h. ☒, ✝.
MONTIES-AUSSOS (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 530 h.
MONTIGNAC (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 785 h.
MONTIGNAC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 3,512 h. ☒, ✝.
MONTIGNAC (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 182 h.
MONTIGNAC (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 121 h.
MONTIGNAC-DE-LAUZUN (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 823 h.
MONTIGNAC-LE-COQ (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 515 h.
MONTIGNAC-TOUPINERIE (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 368 h.
MONTIGNARGUES (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 106 h.
MONTIGNÉ (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 288 h.
MONTIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 563 h.
MONTIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,133 h.
MONTIGNÉ (Mayenne), cant. est et arr. de Laval; 871 h.
MONTIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 388 h.
MONTIGNY (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 436 h.
MONTIGNY (Calvados), cant. d'Evrecy; arr. de Caen; 165 h.
MONTIGNY (Cher), cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 1,074 h.
MONTIGNY (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 359 h.
MONTIGNY (Manche), cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 521 h.
MONTIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 294 h.
MONTIGNY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 1,150 h.
MONTIGNY (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 855 h. 🚉 N., ☒, ✝.
MONTIGNY (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 289 h.
MONTIGNY (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 93 h.
MONTIGNY (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 502 h.
MONTIGNY (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 643 h.
MONTIGNY (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 236 h.
MONTIGNY (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 261 h.
MONTIGNY (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 796 h. ☒.
MONTIGNY-AUX-AMOGNES (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 617 h.
MONTIGNY-CAROTTE (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,266 h.
MONTIGNY-DEVANT-SASSEY (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse), arr. de Montmédy; 452 h.
MONTIGNY-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 906 h. 🚉 N. (Billy-Montigny-Lens, Hénin-Liétard à Don Sainghin).
MONTIGNY-EN-MORVAN (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 1,150 h.
MONTIGNY-L'ALLIER (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 410 h.
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Seine-et-Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 333 h.
MONTIGNY-LE-CHARTIF (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 984 h.
MONTIGNY-LE-FRANC (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 415 h.
MONTIGNY-LE-GANELON (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 678 h.
MONTIGNY-LE-GUESDIER (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 376 h.
MONTIGNY-LENCOUP (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 1,001 h. ☒.
MONTIGNY-LENGRAIN (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 600 h.
MONTIGNY-LE-ROI (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 1,110 h. ☒, ✝.
MONTIGNY-LES-ARSURES (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 537 h.
MONTIGNY-LÈS-CHERLIEUX (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 660 h. ✝.
MONTIGNY-LÈS-CONDÉ (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 178 h.
MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 781 h.
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 275 h.
MONTIGNY-LÈS-VESOUL (H. Saône), cant. et arr. de Vesoul; 313 h.
MONTIGNY-MONTFORT (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 414 h.
MONTIGNY-SAINT-BARTHÉLEMY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, aar. de Semur; 233 h.
MONTIGNY-SOUS-MARLE (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 200 h.
MONTIGNY-SUR-ARMANÇON (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 292 h.
MONTIGNY-SUR-AUBE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Châtillon sur Seine; 764 h. ☒, ✝.
MONTIGNY-SUR-AVRE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 527 h.
MONTIGNY-SUR-CANNE (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 749 h.
MONTIGNY-SUR-CHIERS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 513 h.
MONTIGNY-SUR-CRÉCY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 506 h.
MONTIGNY-SUR-L'AIN (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 259 h.
MONTIGNY-SUR-LOING (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 872 h. 🚉 P.-L.-M., ✝.
MONTIGNY-SUR-MEUSE (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 172 h. ✝.
MONTIGNY-SUR-VENCE (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 306 h.
MONTIGNY-SUR-VESLE (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 519 h.
MONTIGNY-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 586 h. ✝.
MONTILLI (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,143 h.
MONTILLIERS (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 971 h.
MONTILLOT (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 777 h.
MONTILLY (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 731 h.
MONTILS (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 1,062 h. 🚉 Et., ✝.
MONTILS (LES) [Loir-et-Cher], cant. de Contres, arr. de Blois; 923 h. ☒.
MONTIPOURET (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 1,185 h.
MONTIRAT (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 134 h.
MONTIRAT (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 1,787 h.
MONTIREAU (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 229 h.
MONTIRON (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 410 h.
MONTIVERNAGE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 100 h.
MONTIVILLIERS (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 4,727 h. 🚉 O. (Montivilliers au Havre), ☒, ✝.
MONTJARDIN (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 255 h.
MONTJAUX (Aveyron), cant. de Saint-Beauzely, arr. de Millau; 1,319 h. ☒.
MONTJAVOULT (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 513 h.
MONTJAY (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 432 h.
MONTJAY (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 799 h.
MONTJEAN (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 565 h.
MONTJEAN (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 3,179 h. ☒.
MONTJEAN (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 933 h.
MONTJÉZIEU (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 670 h.
MONTJOI (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 200 h.
MONTJOI (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 567 h.
MONTJOIE (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 1,936 h.
MONTJOIE (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 120 h.
MONTJOIE (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 549 h.
MONTJOIE (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 951 h.
MONTJOIRE (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 770 h.
MONTJOUVENT (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 87 h.
MONTJOUX (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 524 h.
MONTJOYER (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 533 h.
MONTJUSTIN (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 184 h.
MONTJUSTIN (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 281 h.
MONTLANDON (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 379 h.
MONTLANDON (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 420 h.
MONTLAUR (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 1,010 h. ☒, ✝.

MONTLAUR (Aveyron), cant. de Belmont, arr. de Saint-Affrique; 1,074 h.
MONTLAUR (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 221 h.
MONTLAUR (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 518 h. M.
MONT-LAURENT (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 225 h.
MONTLAUX (B.-Alpes), cant. de Saint-Etienne, arr. de Forcalquier; 328 h.
MONTLAUZUN (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 218 h.
MONTLAY (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 415 h.
MONTLEBON (Doubs), cant. de Morteau, arr. de Pontarlier; 1,394 h.
MONT-LE-FRÂNOIS (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 211 h.
MONT-LES-ÉTRELLES-ET-VILLERS-CHEMIN (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 277 h.
MONT-LES-LAMARCHE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 420 h.
MONT-LES-NEUFCHÂTEAU (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 513 h.
MONT-LES-SEURRE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 351 h.
MONT-L'ÉTROIT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 195 h.
MONT-L'ÉVÊQUE (Oise), cant. et arr. de Senlis; 430 h.
MONT-LE-VERNOIS (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 361 h. E.
MONTLEVICQ (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 374 h.
MONT-LE-VIGNOBLE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 383 h.
MONTLEVON (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 514 h.
MONTLHÉRY (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 2,309 h.
MONTLIARD (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 414 h. E. (Orléans à Châlons-sur-Marne).
MONTLIEU (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Jonzac; 1,121 h.
MONTLIGNON (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 726 h.
MONTLIOT-ET-COURCELLES (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 356 h.
MONTLIVAULT (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois; 858 h.
MONTLOGNON (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 197 h.
MONTLOUÉ (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 582 h.
MONTLOUET (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 345 h.
MONTLOUIS (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 399 h.
MONTLOUIS (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 2,232 h. Or.
MONT-LOUIS (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Prades; 523 h. Place forte (citadelle).
MONTLUÇON (Allier), ch.-l. d'arr.; 26,079 h. Or.
MONTLUEL (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 2,703 h. P.-L.-M.
MONTMACHOUX (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 258 h.
MONTMACQ (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 316 h.
MONTMAGNY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 826 h.
MONTMAHOUX (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 202 h.
MONTMAIN (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 142 h.
MONTMAIN (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 244 h.
MONTMALIN (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 266 h.
MONTMANÇON (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 242 h.
MONTMARAULT (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Montluçon; 1,840 h.
MONTMARLON (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 38 h.
MONTMARQUET (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 293 h.
MONTMARTIN (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 182 h.
MONTMARTIN (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 143 h.
MONTMARTIN-EN GRAIGNES (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 1,368 h.
MONTMARTIN-SUR-MER (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,023 h.
MONTMAUR (H.-Alpes), cant. de Veynes arr. de Gap; 650 h. P.-L.-M.
MONTMAUR (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 505 h.
MONTMAUR (Drôme), cant. et arr. de Die; 189 h.
MONTMAURIN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 427 h.
MONTMÉDY (Meuse), ch.-l. d'arr.; 3,000 h. Place forte. E.
MONTMEILLANT (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 378 h.
MONTMELARD (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 1,106 h.
MONTMELAS-SAINT-SORLIN (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 463 h.
MONTMÉLIAN (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry, 1,274 h. P.-L.-M.
MONTMERLE (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 1,790 h.
MONTMERREI (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 540 h.
MONTMEYAN (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 553 h.
MONTMEYRAN (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 2,017 h.
MONTMIN (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 503 h.
MONTMIRAIL (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 2,349 h.
MONTMIRAIL (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 746 h.
MONTMIRAL (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 1,644 h.
MONTMIRAT (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 183 h.
MONTMIREY-LA-VILLE (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 400 h.
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 386 h.
MONTMOREAU (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Barbezieux; 791 h. Or.
MONTMORENCY (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 340 h.
MONTMORENCY (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Pontoise; 4,295 h. N. et O.
MONTMORILLON (Vienne), ch.-l. d'arr.; 5,128 h. Or.
MONTMORIN (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 567 h.
MONTMORIN (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 1,015 h.
MONTMOROT (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 1,827 h.
MONTMORT (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Epernay; 738 h.
MONTMORT (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Evêque, arr. d'Autun; 726 h.
MONTMOTIER (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Epinal; 157 h.
MONTMOYEN (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 327 h.
MONTMURAT (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 402 h.
MONTNER (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 477 h.
MONT-NOTRE-DAME (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 541 h.
MONTOILLOT (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 236 h.
MONTOIR (Loire-Inf.), cant. et arr. de Saint-Nazaire; 5,412 h. Or.
MONTOIRE (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 3,439 h. Or.
MONTOISON (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 1,071 h.
MONTOLDRE (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 867 h.
MONTOLIEU (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 1,414 h.
MONTOLIVET (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 364 h.
MONTONVILLERS (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 128 h.
MONTORD (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 321 h.
MONT-ORMEL (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 129 h.
MONTORMENTIER (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 60 h.
MONTORY (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 1,047 h.
MONTOT (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 221 h.
MONTOT (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 154 h.
MONTOT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 258 h.
MONTOULIERS (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 448 h.
MONTOULIEU (Ariège), cant. et arr. de Foix; 768 h.
MONTOULIEU (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 318 h.
MONTOULIEU (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 104 h.
MONTOURNAIS (Vendée), cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,173 h.
MONTOURS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 1,422 h.
MONTOURTIER (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 933 h.
MONTOUSSÉ (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 576 h.
MONTOUSSIN (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 246 h.
MONTPAON (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 932 h. M.
MONTPASCAL (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 372 h.
MONTPELLIER (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 705 h.
MONTPELLIER (Hérault), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 56,005 h. Evêché; ch.-l. d'académie et de commandement militaire (16e corps); succursale de la Banque de France. P.-L.-M. et M.
MONTPENSIER (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 451 h.
MONTPERREUX (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 369 h.
MONTPEYROUX (Aveyron), cant. de Laguiole, arr. d'Espalion; 1,731 h.
MONTPEYROUX (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 714 h.
MONTPEYROUX (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 1,312 h.
MONTPEZAT (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 109 h.
MONTPEZAT (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière, 2,393 h.
MONTPEZAT (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 472 h.
MONTPEZAT (Gers), cant. et arr. de Lombez; 637 h.
MONTPEZAT (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 1,114 h.
MONTPEZAT (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 2,724 h.
MONTPINCHON (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 1,291 h.
MONTPINÇON (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 268 h.
MONTPINIER (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 326 h.
MONTPITOL (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 301 h.
MONTPLONNE (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 304 h.
MONTPOLLIN (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 214 h.
MONTPONT (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 2,703 h.
MONTPOTHIER (Aube), cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine; 2,259 h.
MONTPOUILLAN (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 704 h.
MONTRABÉ (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 219 h. Or.
MONTRABOT (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 205 h.
MONTRACOL (Ain), cant. et arr. de Bourg; 569 h.
MONTRAVERS (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 473 h.
MONTRÉAL (Ain), cant. et arr. de Nantua; 1,148 h.
MONTRÉAL (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 559 h.
MONTRÉAL (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 2,830 h.
MONTRÉAL (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 163 h.
MONTRÉAL (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Condom; 2,687 h.
MONTRÉAL (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 526 h.
MONTRÉCOURT (Nord), cant.

de Solesmes, arr. de Cambrai; 295 h.

MONTREDON (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 945 h. ⊤.

MONTREDON (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 651 h.

MONTREDON (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 4,744 h. ⊠.

MONTREGARD (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 1,751 h.

MONTRÉJEAU (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 2,992 h. ⊟ M., ⊠, ⊤.

MONTRELAIS (Loire-Inf.), cant. de Varades, arr. d'Ancenis; 1,845 h.

MONTRELET (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 396 h. ⊟ N.

MONTREM (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 1,048 h.

MONTRÉSOR (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Loches; 676 h. ⊠, ⊤.

MONTRET (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 1,035 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

MONTREUIL (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 427 h.

MONTREUIL (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Evêque; 90 h.

MONTREUIL (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 320 h.

MONTREUIL (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 529 h.

MONTREUIL (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 475 h.

MONTREUIL (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 674 h.

MONTREUIL (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arr.; 3,352 h. Place forte. ⊟ N., ⊠, ⊤.

MONTREUIL (Seine), cant. de Vincennes, arr. de Sceaux; 18,693 h. ⊠, ⊤.

MONTREUIL (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 982 h.

MONTREUIL - AU - HOULME (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 350 h.

MONTREUIL-AUX-LIONS (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 902 h. ⊠.

MONTREUIL-BELFROY (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 257 h. ⊟ O. (Segré à Angers).

MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saumur; 2,071 h. ⊟ Et. (Saumur à Niort), ⊠, ⊤.

MONTREUIL-BONNIN (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 738 h.

MONTREUIL - DES - LANDES (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 330 h.

MONTREUIL-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 427 h.

MONTREUIL-LA-CAMBE (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 245 h.

MONTREUIL-L'ARGILLÉ (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 799 h. ⊟ O. (à Montreuil-Cernières), ⊠, ⊤.

MONTREUIL-LE-CHÉTIF (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 941 h.

MONTREUIL-LE-GAST (Ille-et-Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 710 h.

MONTREUIL-LE-HENRI (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 569 h.

MONTREUILLON (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 1,275 h. ⊠.

MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 659 h.

MONTREUIL-SUR-BLAISE (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 267 h.

MONTREUIL - SUR - BRÈCHE (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 599 h.

MONTREUIL-SUR-EPTE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 320 h.

MONTREUIL-SUR-ILLE (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 1,191 h. ⊟ O. (Paris à Saint-Malo), ⊠, ⊤.

MONTREUIL-SUR-LOIR (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 390 h.

MONTREUIL - SUR - MAINE (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 807 h.

MONTREUIL - SUR - THERAIN (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 104 h.

MONTREUIL - SUR - THONNANCE (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 292 h.

MONTREUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 155 h.

MONTREUX-CHÂTEAU (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 916 h. ⊠.

MONTREVAULT (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 836 h. ⊠, ⊤.

MONTREVEL (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,545 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

MONTREVEL (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 495 h.

MONTREVEL (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 290 h.

MONTRIBOURG (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 133 h.

MONTRICHARD (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 5,262 h. ⊟ Or. (Tours à Vierzon), ⊠, ⊤.

MONTRICHER (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 354 h.

MONTRICOUX (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 1,223 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.

MONTRIEUX (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 795 h.

MONTRIGAUD (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 1,075 h.

MONTRIOND (H.-Savoie), cant. du Biot, arr. de Thonon; 693 h.

MONTRODAT (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 564 h.

MONTROLLET (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 752 h.

MONTROL-SÉNARD (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 974 h.

MONTROMANT (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 560 h.

MONTRON (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 100 h.

MONTROND (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 78 h.

MONTROND (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 360 h.

MONTROND (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 501 h.

MONTROND (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 542 h.

MONTROTTIER (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,848 h.

MONTROTY (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 277 h.

MONTROUGE (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 8,595 h. ⊟ O. (Ceinture de Paris), ⊠, ⊤.

MONTROUVEAU (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 357 h.

MONTROY (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 352 h.

MONTROZIER (Aveyron), cant. de Bozouls, arr. de Rodez; 1,343 h.

MONTROZIER (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 128 h.

MONTRY (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 416 h.

MONTS (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 455 h.

MONTS (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 1,551 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.

MONTS (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 208 h.

MONT - SAINT - ADRIEN (LE) (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 230 h.

MONT-SAINT-AIGNAN (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 3,115 h.

MONT-SAINT-ÉLOI (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 1,130 h. ⊟ N., ⊠.

MONT-SAINT-JEAN (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 330 h.

MONT - SAINT - JEAN (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 958 h. ⊠.

MONT-SAINT-JEAN (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 2,006 h.

MONT - SAINT - LÉGER (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 99 h.

MONT SAINT-MARTIN (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 76 h.

MONT - SAINT - MARTIN (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 245 h.

MONT-SAINT-MARTIN (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 98 h.

MONT-SAINT-MARTIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,682 h. ⊟ E., ⊤.

MONT - SAINT - MICHEL (LE) (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 209 h. Place forte. ⊠, ⊤.

MONT - SAINT - PÈRE (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 509 h. ⊤.

MONT-SAINT-QUENTIN (Somme), cant. et arr. de Péronne; 254 h.

MONT - SAINT - REMY (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 116 h.

MONT-SAINT-SULPICE (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 1,236 h. ⊠.

MONT-SAINT-VINCENT (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 655 h. ⊠, ⊤.

MONTSALÈS (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 1,178 h.

MONTSALIER (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 304 h.

MONTSALVY (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 1,058 h. ⊠, ⊤.

MONTSAON (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 181 h.

MONTSAPEY (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 524 h.

MONTSAUCHE (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon; 1,565 h. ⊠, ⊤.

MONTSAUGEON (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 230 h.

MONTSAUNÈS (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 480 h.

MONT-SAXONNEX (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 1,464 h.

MONTSEC (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 298 h.

MONTSECRET (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 1,020 h. ⊟ O., ⊠, ⊤.

MONTSÉGUR (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 776 h.

MONTSÉGUR (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 890 h.

MONTSELGUES (Ardèche), cant. de Valgorge, arr. de Largentière; 593 h.

MONTS-EN-TERNOIS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 161 h.

MONTSERET (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 497 h.

MONTSÉRIÉ (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 264 h.

MONTSEUGNY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 220 h.

MONTSEVEROUX (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 736 h.

MONT-SINÉRY (Guyane française), ch.-l. du quartier du même nom.

MONTSOREAU (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 688 h. ⊠.

MONTSOUÉ (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 723 h.

MONTSOULT (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 395 h. ⊟ N., ⊠, ⊤.

MONT - SOUS - LES - CÔTES (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 220 h.

MONT-SOUS-VAUDREY (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 919 h. ⊠, ⊤.

MONTS - SUR - GUESNES (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Loudun; 967 h. ⊠, ⊤.

MONT-SUR-COURVILLE (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 159 h.

MONT - SUR - MONNET (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 431 h.

MONTSURS (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 1,797 h. ⊟ O., ⊠, ⊤.

MONTSURVENT (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 475 h.

MONTSUZAIN (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 297 h ⊟ E., ⊤.

MONTUREUX-ET-PRANTIGNY (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 446 h.

MONTUREUX - LÈS - BAULAY (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 368 h.

MONTURSIN (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 37 h.

MONTUSCLAT (H.-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 737 h.

MOMTUSSAINT (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 159 h.

MONTUSSAN (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 566 h.

MONTVALENT (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 795 h. ⊟ Or., ⊤.

MONTVALEN-TAURIAC (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 801 h.

MONTVALEZAN - SUR - BELLENTRE (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 384 h.

MONTVALEZAN - SUR - SÉEZ (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 594 h.

MONTVENDRE (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 895 h.

MONTVERDUN (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 614 h.

MONTVERNIER (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 498 h.

MONTVERT (Cantal), cant. de

Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 340 h.
MONTVICQ (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 2,761 h.
MONTVIETTE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux: 399 h.
MONTVIRON (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 365 h.
MONTZÉVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 555 h.
MONVIEL (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 233 h.
MONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 2,376 h. 🚉 O., ✉, ⚡.
MONZE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 194 h.
MOON-SUR-ELLE (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 809 h.
MORACHES (Nièvre), cant. de Brinon; arr. de Clamecy; 616 h.
MORAGNE (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 491 h.
MORAINS (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 125 h. 🚉 E.
MORAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 86 h.
MORAINVILLE-PRÈS-LIEUREY (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 602 h.
MORAINVILLE-SUR-DAMVILLE (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 195 h.
MORAINVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 618 h.
MORANCÉ (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 850 h.
MORANCEZ (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 441 h.
MORANCOURT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 326 h.
MORAND (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 380 h.
MORANGIS (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 136 h.
MORANGIS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 371 h.
MORANGLES (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 245 h.
MORANNES (Maine-et-Loire), cant. de Durtal, arr. de Baugé; 2,278 h. 🚉 O., ✉, ⚡.
MORANVILLE (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 202 h.
MORAS (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 1,188 h. ✉.
MORAS (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 302 h.
MORBECQUE (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 3,547 h.
MORBIER (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 1,577 h. ✉.
MORCENX (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 2,649 h. 🚉 M., ✉, ⚡.
MORCHAIN (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 444 h.
MORCHAMPS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 45 h.
MORCHIES (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 489 h.
MORCOURT (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 493 h.
MORCOURT (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 545 h.
MORDELLES (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 2,486 h. ✉.
MORÉAC (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 3,031 h.
MORÉE (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 1,383 h. 🚉 Or. (Paris à Tours par Vendôme), ✉, ⚡.
MORELMAISON (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 159 h.
MOREMBERT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 73 h.
MORENCHIES (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 108 h.
MORESTEL (Isère), ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin; 1,234 h. 🚉 des chemins de fer de l'E. de Lyon, ✉, ⚡.
MORÊTEL (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 348 h.
MORET-SUR-LOING (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau; 1,976 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.
MORETTE (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 422 h.
MOREUIL (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Montdidier; 3,335 h. ✉, ⚡.
MORET (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 650 h.
MOREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 185 h.
MOREY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 708 h. ✉, ⚡.
MOREY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 511 h.
MOREZ (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude; 5,542 h. ✉, ⚡.
MORFONTAINE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 460 h.
MORGANX (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 349 h.
MORGEMOULIN (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 241 h.
MORGNY (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 794 h. ✉.
MORGNY-EN-THIÉRACHE (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 329 h.
MORGNY-LA-POMMERAYE (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 410 h. 🚉 N.
MORIENVAL (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 996 h.
MORIÈRES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 107 h.
MORIÈRES (Vaucluse), cant. nord et arr. d'Avignon; 1,236 h. 🚉 P.-L.-M.
MORIERS (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 385 h.
MORIEUX (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 674 h.
MORIEZ (B.-Alpes), cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 463 h.
MORIGNY (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 244 h.
MORIGNY-CHAMPIGNY (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 968 h.
MORILLON (H.-Savoie), cant. de Samoëns, arr. de Bonneville; 631 h.
MORINGHEM (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 536 h.
MORIONVILLIERS (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 102 h.
MORISEL (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 582 h.
MORIVILLE (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 776 h. 🚉 E.
MORIVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 272 h.
MORIZÉCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 359 h.
MORIZÈS (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 653 h.
MORLAÀS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 1,561 h. ✉, ⚡.
MORLAC (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 958 h.
MORLAINCOURT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 304 h.
MORLAIX (Finistère), ch.-l. d'arr.; 15,346 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 O., ✉, ⚡.
MORLANCOURT (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 833 h.
MORLANNE (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 858 h. ✉.
MORLET (Saône-et-Loire), cant. d'Épinac, arr. d'Autun; 317 h.
MORLEY (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 622 h.
MORLHON (Aveyron), cant. et arr. de Villefranche; 1,206 h.
MORLINCOURT (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 233 h.
MORMAISON (Vendée), cant. de Rocheservière, arr. de La Roche-sur-Yon; 901 h.
MORMANT (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 251 h.
MORMANT (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Melun; 1,409 h. 🚉 E., ✉, ⚡.
MORMÈS (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 316 h.
MORMOIRON (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. de Carpentras; 1,920 h. ✉, ⚡.
MORNAC (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 921 h.
MORNAC (Charente-Inf.), cant. de Royan, arr. de Marennes; 579 h. 🚉 Ét. (Saujon à la Grève), ⚡.
MORNAND (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 577 h.
MORNANT (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 2,168 h. ✉, ⚡.
MORNAS (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange; 1,420 h. 🚉 P.-L.-M.
MORNAY (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 332 h.
MORNAY (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 175 h.
MORNAY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 778 h.
MORNAY BERRY (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 634 h.
MORNAY-SUR-ALLIER (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,021 h.
MORNE-À-L'EAU (LE) [Guadeloupe], cant. et arr. de La Pointe-à-Pitre; 6,894 h.
MOROGES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 921 h.
MOROGUES (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 1,268 h.
MORONVILLIERS (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 115 h.
MOROSAGLIA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 1,057 h.
MORRE (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 544 h.
MORSAIN (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 679 h. ✉.
MORSAINS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 282 h.
MORSALINES (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 382 h.
MORSAN (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 222 h.
MORSANG-SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 651 h.
MORSANG SUR-SEINE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 178 h.
MORSIGLIA (Corse), cant. de Rogliano, arr. de Bastia; 700 h.
MORTAGNE (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 1,705 h. ✉, ⚡.
MORTAGNE (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 1,273 h. 🚉 N., ✉.
MORTAGNE (Orne), ch.-l. d'arr.; 4,643 h. 🚉 O. (Laigle à Mortagne et Mamers à Mortagne), ✉, ⚡.
MORTAGNE (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 2,157 h. ✉, ⚡.
MORTAGNE (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 654 h.
MORTAIN (Manche), ch.-l. d'arr.; 2,397 h. ✉, ⚡.
MORTCERF (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy; arr. de Coulommiers; 775 h. 🚉 E., ✉, ⚡.
MORTE (LA) [Isère], cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 239 h.
MORTEAU (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier; 2,022 h. ✉, ⚡.
MORTEAU (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 18 h.
MORTEAUX-COULIBŒUF (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Falaise; 693 h. ✉, ⚡.
MORTEFONTAINE (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 256 h.
MORTEFONTAINE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 331 h.
MORTEFONTAINE (Oise), cant. et arr. de Senlis; 417 h.
MORTEMART (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 321 h. ✉.
MORTEMER (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 280 h.
MORTEMER (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 205 h.
MORTEROLLES (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 404 h.
MORTEROLLES (H.-Vienne), cant. de Bessines, arr. de Bellac; 585 h. ✉.
MORTERY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 212 h.
MORTHEMER (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 365 h.
MORTHOMIERS (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 337 h.
MORTIERS (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 363 h.
MORTIERS (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 455 h.
MORTON (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 464 h.
MORTRÉE (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 1,216 h. ✉, ⚡.
MORTROUX (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 1,056 h.
MORVAL (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 75 h.
MORVAL (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 305 h.
MORVILLARS (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 624 h. 🚉 E. et P.-L.-M. ✉, ⚡.
MORVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 272 h.

MORVILLE (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 373 h.
MORVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 198 h.
MORVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 81 h.
MORVILLERS (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 501 h.
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 571 h.
MORVILLE-SUR-SEILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 316 h.
MORVILLIERS (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 633 h.
MORVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de La Ferté-Vidame, arr. de Dreux; 246 h.
MORY (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 566 h.
MORY - MONTCRUX (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 140 h.
MORZINE (H.-Savoie), cant. du Biot, arr. de Thonon; 1,556 h. ✉.
MOSLES (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 416 h.
MOSLINS (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 370 h.
MOSNAC (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Coguac; 390 h.
MOSNAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 667 h. 🚉 Et., ☎.
MOSNAY (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 683 h.
MOSNES (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 1,062 h. ✉.
MOSSET (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 968 h.
MOSSON (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 212 h.
MOSTAGANEM (Oran), ch.-l. d'arr.; 13,422 h. ✉, ☎.
MOSTUÉJOULS (Aveyron), cant. de Peyreleau, arr. de Millau; 774 h.
MOTEY-BESUCHE (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 232 h.
MOTEY-SUR-SAÔNE (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 89 h.
MOTHE-ACHARD (LA) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 928 h. 🚉 Et., ✉, ☎.
MOTHE-AUX-AULNAIS (LA) [Yonne], cant. de Charny, arr. de Joigny; 74 h.
MOTHE-MONRAVEL (LA) [Dordogne], cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 978 h. 🚉 Or., ✉, ☎.
MOTHE - SAINTE - HÉRAYE (LA) [Deux-Sèvres], ch.-l. de cant., arr. de Melle; 2,470 h. 🚉 Or. (Paris, Poitiers et La Rochelle), ✉, ☎.
MOTREF (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 1,066 h.
MOTTE (LA) [B.-Alpes], ch.-l. de cant., arr. de Sisteron; 715 h. ✉, ☎.
MOTTE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. et arr. de Loudéac; 3,349 h. 🚉 O., ✉, ☎.
MOTTE (LA) [Var], cant. et arr. de Draguignan; 833 h.
MOTTE - CHALANÇON (LA) [Drôme], ch.-l. de cant., arr. de Die; 977 h. ✉.
MOTTE-D'AIGUES (LA) [Vaucluse], cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 415 h.
MOTTE - D'AVEILLANS (LA) [Isère], cant. de La Mure, arr. de Grenoble, 1,829 h.
MOTTE - DE - GALAURE (LA) [Drôme], cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 543 h.
MOTTE-EN BAUGES (LA) [Savoie], cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 607 h.
MOTTE-EN-CHAMPSAUR (LA) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 429 h.
MOTTE-FANJAS (LA) [Drôme], cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 273 h.
MOTTE-FEUILLY (LA) [Indre], cant. et arr. de La Châtre; 152 h.
MOTTE-FOUQUET (LA) [Orne], cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 456 h.
MOTTEREAU (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 233 h.
MOTTE - SAINT - JEAN (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Digoin, arr. de Charolles; 1,439 h.
MOTTE-SAINT-MARTIN (LA) [Isère], cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 880 h. ✉.
MOTTE-SERVOLEX (LA) [Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 3,295 h. ✉, ☎.
MOTTE-TERNANT (LA) [Côte-d'Or], cant. de Saulieu, arr. de Semur; 561 h.
MOTTE-TILLY (LA) [Aube], cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 458 h.
MOTTEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 548 h. 🚉 O., ✉, ☎.
MOTTIER (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 769 h.
MOTZ (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 642 h.
MOUACOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 232 h.
MOUAIS (Loire-Inf.), cant. de Derval, arr. de Châteaubriant; 561 h.
MOUANS - SARTOUX (Alpes-Mar.), cant. de Cannes, arr. de Grasse; 1,005 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☎.
MOUAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 194 h.
MOUAZÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 622 h.
MOUCHAMPS (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,999 h. ✉.
MOUCHAN (Gers), cant. et arr. de Condom, 767 h.
MOUCHARD (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 780 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☎.
MOUCHE (LA) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 289 h.
MOUCHÈS (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 144 h.
MOUCHIN (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,492 h.
MOUCHY-LE-CHÂTEL (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 165 h.
MOUDEYRES (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 450 h.
MOUEN (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 396 h.
MOUETTES (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 458 h.
MOUFFY (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 243 h.
MOUFLAINES (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 244 h.
MOUFLERS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 137 h.
MOUFLIÈRES (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 156 h.
MOUGINS (Alpes-Mar.), cant. de Cannes, arr. de Grasse; 1,678 h. ✉.
MOUGON (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 1,377 h. ✉.
MOUGUERRE (B.-Pyrénées), cant. nord-est et arr. de Bayonne; 1,327 h.
MOUHERS (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 591 h.
MOUHET (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 1,281 h.
MOUHOUS (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 133 h.
MOUILLAC (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 88 h.
MOUILLAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 281 h.
MOUILLE (LA) [Jura], cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 505 h.
MOUILLERON (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr de Langres; 55 h.
MOUILLERON - EN - PAREDS (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,719 h. ✉.
MOUILLERON - LE - CAPTIF (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,095 h.
MOUILLEVILLERS (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 60 h.
MOUILLY (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 682 h.
MOULAINVILLE (Meuse), cant. d'Étain, arr de Verdun-sur-Meuse; 388 h.
MOULARÈS (Tarn), cant de Pampelonne, arr. d'Albi; 936 h.
MOULAY (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 483 h.
MOULAYRÈS (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 380 h.
MOULE (LE) [Guadeloupe], ch.-l. de cant., arr. de La Pointe-à-Pitre; 11,024 h. Port.
MOULEDOUS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 375 h.
MOULÈS - ET - BAUCEL (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 147 h.
MOULEYDIER (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 1,098 h. ✉.
MOULÉZAN-ET-MONTAGNAC (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 502 h.
MOULHARD (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 312 h.
MOULICENT (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 565 h.
MOULIDARS (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 828 h.
MOULIETS-ET-VILLEMARTIN (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 791 h.
MOULIHERNE (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 1,854 h. ✉.
MOULINEAUX (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 360 h. 🚉 Et. (Orléans à Rouen).
MOULINES (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 258 h.
MOULINES (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 474 h.
MOULINET (Alpes-Mar.), cant. de Sospel, arr. de Nice, 940 h.
MOULINET (LE) [Loiret], cant. et arr. de Gien; 317 h.
MOULINET (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 529 h.
MOULIN-NEUF (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 186 h.
MOULINS (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 233 h.
MOULINS (Allier), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 21,156 h. Évêché; succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☎.
MOULINS (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 1,118 h.
MOULINS (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 793 h.
MOULINS (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 390 h.
MOULINS (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 728 h.
MOULINS (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 263 h.
MOULINS-ENGILBERT (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon; 3,484 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☎.
MOULINS-LA-MARCHE (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne, 1,079 h. 🚉 O. (Mortagne à Sainte-Gauburge).
MOULINS - LE - CARBONNEL (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 910 h.
MOULIN-SOUS-COUVENT (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 348 h.
MOULINS-SUR-ORNE (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 312 h.
MOULINS-SUR-OUANNE (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 453 h.
MOULINS-SUR-YÈVRE (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 580 h. 🚉 Or., ☎.
MOULIS (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons, 2,164 h.
MOULIS (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,514 h. 🚉 Et. (chemin de fer du Médoc).
MOULISMES (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 942 h.
MOULLE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 1,473 h. ✉.
MOULON (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 1,039 h. ✉.
MOULON (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 398 h.
MOULONS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 142 h.
MOULOTTE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 195 h.
MOULT (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 580 h. 🚉 O., ☎.
MOUMOULOUS (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 135 h.
MOUMOUR (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 581 h.
MOURÈDE (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 185 h.
MOURENS (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 514 h.
MOURENX (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 362 h.
MOURET (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 1,505 h.
MOUREUILLE (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 667 h.
MOURÈZE (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 109 h.
MOURIÈS (Bouches-du-Rhône), cant. de Saint-Remy, arr. d'Arles; 1,964 h. ✉, ☎.
MOURIEZ (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 575 h.
MOURIOUX (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 1,243 h. ✉.
MOURJOU (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 1,086 h.
MOURMELON LE-GRAND (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne. Camp dit Camp de Châlons; 4,222 h. 🚉 E., ✉, ☎.
MOURMELON-LE-PETIT (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 1,282 h.
MOURNANS (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 135 h.

MOURON (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 310 h.
MOURON (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 312 h.
MOUROUX (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 1,595 h. 🚉 E., ⊤.
MOURS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 565 h.
MOURS (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 137 h.
MOURVILLES-BASSES (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 212 h.
MOURVILLES-HAUTES (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 265 h.
MOUSCARDÈS (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 332 h.
MOUSSAC (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 703 h. ⊠.
MOUSSAC (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,147 h.
MOUSSAGES (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 972 h.
MOUSSAN (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 1,091 h. ⊤.
MOUSSÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 245 h.
MOUSSEAUX (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 232 h.
MOUSSEAUX-LÈS-BRAY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 355 h.
MOUSSEAUX-NEUVILLE (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 409 h.
MOUSSEY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 289 h.
MOUSSEY (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 2,053 h. ⊠, ⊤.
MOUSSIÈRES (LES) [Jura], cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 487 h.
MOUSSON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 178 h.
MOUSSONVILLIERS (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 473 h.
MOUSSOULENS (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 510 h.
MOUSSY (Marne), cant. et arr. d'Épernay; 786 h.
MOUSSY (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 575 h.
MOUSSY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 98 h.
MOUSSY-LE-NEUF (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 420 h.
MOUSSY-LE-VIEUX (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 243 h.
MOUSSY-SUR-AISNE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 118 h.
MOUSTAJON (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 75 h.
MOUSTÉRUS (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp; 1,208 h.
MOUSTEY (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 952 h.
MOUSTIER (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 429 h.
MOUSTIER (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 172 h.
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 1,167 h. ⊠, ⊤.
MOUSTIER-VENTADOUR (Corrèze), cant. d'Egletons, arr. de Tulle; 906 h.
MOUSTOIR (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 853 h.
MOUSTOIRAC (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 1,653 h.
MOUSTOIR-REMUNGOL (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 911 h.
MOUTADE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. est et arr. de Riom; 700 h.
MOUTARDON (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 664 h.
MOUTARET (LE) [Isère], cant. d'Allevard, arr. de Grenoble; 419 h.
MOUTERRE (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 608 h.
MOUTERRE-SILLY (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 284 h.
MOUTHE (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier; 1,029 h. ⊠, ⊤.
MOUTHEROT (LE) [Doubs], cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 70 h.
MOUTHIER (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 831 h. ⊠, ⊤.
MOUTHIER-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 1,728 h.
MOUTHIERS (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 1,526 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
MOUTHOUMET (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 365 h. ⊠, ⊤.
MOUTIER-D'AHUN (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 568 h.
MOUTIER-MALCARD (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 1,840 h.
MOUTIER-ROZEILLE (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 1,071 h. 🚉 Or. (Busseau-d'Ahun à Aubusson).
MOUTIERS (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 492 h.
MOUTIERS (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 1,000 h.
MOUTIERS (LES) [Loire-Inf.], cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf; 690 h. 🚉 Ét. (Nantes, Saint-Nazaire et Pornic).
MOUTIERS (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 433 h.
MOÛTIERS (Savoie), ch.-l. d'arr.; 1,967 h. ⊠, ⊤.
MOUTIERS (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 1,054 h.
MOUTIERS (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 1,047 h.
MOUTIERS-AU-PERCHE (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 1,272 h. ⊠.
MOUTIERS-EN-AUGE (LES) [Calvados], cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 230 h.
MOUTIERS-EN-CINGLAIS (LES) [Calvados], cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 362 h.
MOUTIERS-HUBERT (LES) [Calvados], cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 185 h.
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (LES) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 922 h. ⊠, ⊤.
MOUTIERS-SAINT-JEAN (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 411 h. ⊠.
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 1,292 h.
MOUTIERS-SUR-LE-LAY (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,078 h.
MOUTILS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 134 h.
MOUTON (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 488 h.
MOUTONNE (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 161 h.
MOUTONNEAU (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 202 h.
MOUTOUX (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 89 h.
MOUTROT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 186 h.
MOUVEAUX (Nord), cant. sud de Tourcoing, arr. de Lille; 3,678 h.
MOUX (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 1,361 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
MOUX (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 1,712 h. ⊠.
MOUXY (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 601 h.
MOUY (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 3,265 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
MOUY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 350 h.
MOUZAÏAVILLE (Alger), arr. d'Alger; 3,873 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ⊠, ⊤.
MOUZAY (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 499 h.
MOUZAY (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 1,460 h.
MOUZEIL (Loire-Inf.), cant. de Ligné, arr. d'Ancenis; 1,561 h.
MOUZENS (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 537 h.
MOUZENS (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 224 h.
MOUZEUIL (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,104 h.
MOUZIEYS-PANENS (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 634 h.
MOUZIEYS-TEULET (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 673 h.
MOUZILLON (Loire-Inf.), cant. de Vallet, arr. de Nantes; 1,544 h.
MOUZON (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Sedan; 1,887 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
MOUZON (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 535 h.
MOVAL (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 86 h.
MOY (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 1,170 h. ⊠, ⊤.
MOYAUX (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 977 h. ⊠.
MOYDANS (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 166 h.
MOYE (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 1,373 h.
MOYEMONT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 435 h. 🚉 E.
MOYEN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 1,052 h.
MOYENCOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 327 h.
MOYENCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 378 h.
MOYENMOUTIER (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 3,465 h. ⊠, ⊤.
MOYENNEVILLE (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 397 h.
MOYENNEVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 418 h.
MOYENNEVILLE (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 975 h. ⊠, ⊤.
MOYON (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,212 h.
MOYRAZÈS (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 2,143 h.
MOYVILLERS (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 466 h.
MOZAC (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 1,140 h.
MOZÉ (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 1,360 h.
M'SILA (Constantine), territ. de commandement, arr. de Sétif, *com. indigène*, 22,572 h. ⊠ (b.
MUCHEDENT (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe, 187 h.
MUDAISON (Hérault), cant. de Mauguio, arr. de Montpellier; 522 h.
MUEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 1,648 h.
MUÉO (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.
MUGRON (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever; 2,188 h. ⊠, ⊤.
MUIDES (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 611 h.
MUIDORGE (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 163 h.
MUIDS (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 707 h.
MUILLE-VILLETTE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 324 h.
MUIRANCOURT (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 390 h.
MUIZON (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 243 h. 🚉 N. et E., ⊤.
MUJOULS (LES) [Alpes-Mar.], cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 150 h.
MULCENT (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 52 h.
MULSANNE (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 755 h.
MULSANS (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 532 h.
MUN (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 313 h.
MUNCQ-NIEURLET (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 479 h.
MUNEVILLE-LE-BINGARD (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances, 1,115 h.
MUNEVILLE-SUR-MER (Manche), cant. de Bréal, arr. de Coutances; 658 h.
MUNG (LE) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 357 h.
MÛR (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 2,581 h. ⊠, ⊤.
MUR (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,006 h. ⊠.
MURACCIOLE (Corse), cant. de Venaco, arr. de Corte; 206 h.
MURASSON (Aveyron), cant. de Belmont, arr. de Saint-Affrique; 1,315 h.
MURAT (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 828 h.
MURAT (Cantal), ch.-l. d'arr.; 3,011 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
MURAT (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 404 h.
MURAT (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,762 h. ⊠.
MURAT-LE-QUAIRE (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 469 h.
MURATO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,206 h. ⊠.
MURAZ (LA) [H.-Savoie], cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 841 h.
MUR-DE-BARREZ (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion, 1,572 h. ⊠, ⊤.
MURE (LA) [B.-Alpes], cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 255 h.
MURE (LA) [Isère], ch.-l. de

cant., arr. de Grenoble; 3,526 h. ✉, ☎.
MUREAUMONT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 254 h.
MUREAUX (LES) [Seine-et-Oise], cant. de Meulan, arr. de Versailles; 1,740 h. ✉, ☎.
MUREILS (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 417 h.
MURES (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 453 h.
MURET (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 653 h.
MURET (H.-Garonne), ch.-l. d'arr.; 4,056 h. 🚉 M., ✉, ☎.
MURET-ET-CROUTTES (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 238 h.
MURETTE (LA) [Isère], cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 1,073 h.
MURIANETTE (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 251 h.
MURINAIS (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 606 h.
MURLES (Hérault), cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 67 h.
MURLIN (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 316 h.
MURO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Calvi; 1,064 h. ✉.
MUROLS (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 685 h.
MURON (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 1,118 h. ✉.
MURS (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 394 h.
MÛRS (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 1,388 h.
MURS (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 568 h.
MURS-ET-GÉLIGNIEUX (Ain), cant. et arr. de Belley; 330 h.
MURTIN-ET-BOGNY (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 310 h.
MURVAUX (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 550 h.
MURVIEL (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 1,986 h. ✉, ☎.
MURVIEL (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 351 h.
MURVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 251 h.
MURZO (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio; 388 h.
MUS (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 426 h.
MUSCOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 73 h.
MUSCULDY (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 452 h.
MUSIÈGES (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien; 248 h.
MUSIGNY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 173 h.
MUSSEAU (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 269 h.
MUSSEY (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 429 h.
MUSSEY (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 350 h. 🚉 E.
MUSSIDAN (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Ribérac; 2,025 h. 🚉 Or., ✉, ☎.
MUSSY-LA-FOSSE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 192 h.
MUSSY-SOUS-DUN (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 903 h.
MUSSY-SUR-SEINE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine; 1,551 h. 🚉 E., ✉, ☎.
MUSTAPHA (Alger), arr. d'Alger; 13,556 h. ✉, ☎.
MUTIGNEY (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 394 h.
MUTIGNY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 102 h.
MUTRÉCY (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 260 h. 🚉 O. (Laval à Caen), ☎.
MUTRY (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 39 h.
MUY (LE) [Var], cant. de Fréjus, arr. de Draguignan; 2,694 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ☎.
MUZERAY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 263 h.
MUZILLAC (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 2,423 h. ✉, ☎.
MUZY (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Evreux; 500 h.
MYANS (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 454 h.
MYENNES (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 747 h. 🚉 P.-L.-M.
MYON (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 324 h.
MYTHO (Cochinchine française), ch.-l. de la circonscription et de l'arr. de même nom; 15,000 h. Poste militaire. ✉, ☎. La circonscription a 221,275 h.



NABAS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 300 h.
NABINAUD (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 299 h.
NABIRAT (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 669 h.
NABRINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 208 h.
NACHAMPS (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 426 h.
NACQUEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 445 h.
NADAILLAC (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 929 h.
NADES (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat; 531 h.
NADILLAC (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 258 h.
NAFTEL (Manche), cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 240 h.
NAGEL (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 111 h.
NAGES (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 1,574 h.
NAGES-ET-SOLORGUES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 370 h. 🚉 P.-L.-M.
NAHUJA (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 151 h.
NAILHAC (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 1,027 h.
NAILLAT (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 2,089 h. ✉.
NAILLOUX (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 1,258 h. ✉, ☎.
NAILLY (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 824 h.
NAINTRÉ (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault; 2,237 h. ✉.
NAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 127 h. ☎.
NAISEY (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 644 h.
NAIVES-DEVANT-BAR (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 581 h.
NAIVES-EN-BLOIS (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 315 h.
NAIX-AUX-FORGES (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 304 h.
NAIZIN (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 2,143 h.
NAJAC (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 2,040 h. 🚉 Or., ✉, ☎.
NALLIERS (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,455 h. 🚉 Et., ✉, ☎.
NALLIERS (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 567 h.
NALZEN (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 361 h.
NAMPCEL (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 517 h.
NAMPCELLES-LA-COUR (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 400 h.
NAMPONT (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 612 h.
NAMPS-AU-MONT (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 262 h.
NAMPS-AU-VAL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 363 h. 🚉 N.
NAMPTEUIL-SOUS-MURET (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 150 h.
NAMPTY-COPPEGUEULE (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 166 h.
NANC (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 425 h.
NANÇAY (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 1,205 h.
NANCE (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 402 h.
NANCES (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 265 h.
NANCLARS (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 501 h.
NANÇOIS-LE-GRAND (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 236 h.
NANÇOIS-LE-PETIT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 465 h. 🚉 E., ☎.
NANCRAS (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 458 h.
NANCRAY (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 549 h.
NANCRAY (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 850 h.
NANCUISE (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 142 h.
NANCY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 73,225 h. Évêché; ch.-l. d'académie; place forte (forts); succursale de la Banque de France. 🚉 E., ✉, ☎.
NANCY-SUR-CLUSES (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 370 h.
NANDAX (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 538 h.
NANDY (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 400 h.
NANGEVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 213 h.
NANGIS (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Provins; 2,601 h. 🚉 E., ✉, ☎.
NANGY (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 501 h.
NANNAY (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 436 h.
NANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 236 h.
NANS (LES) [Jura], cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 222 h.
NANS (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 902 h.
NAN-SOUS-THIL (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 444 h.
NANS-SOUS-SAINTE-ANNE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 366 h.
NANT (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 2,501 h. ✉, ☎.
NANTEAU-SUR-ESSONNES (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 346 h.
NANTEAU-SUR-LUNAIN (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 432 h.
NANTERRE (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 4,984 h. 🚉 O., ✉, ☎.
NANTES (Loire-Inf.), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 124,319 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (11e corps); port, ch.-l. de sous-arr. et de quartier maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 Or., O. et Et., ✉, ☎.
NANTES-EN-RATIER (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 617 h.
NANTEUIL (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 208 h.
NANTEUIL (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 1,180 h. ✉.
NANTEUIL (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,203 h.
NANTEUIL-DE-BOURZAC (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 630 h.
NANTEUIL-LA-FOSSE (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 312 h.
NANTEUIL-LA-FOSSE (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 292 h.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 1,508 h. 🚉 N., ✉, ☎.
NANTEUIL-LÈS-MEAUX (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 1,216 h.
NANTEUIL-NOTRE-DAME (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 128 h.
NANTEUIL-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 360 h. 🚉 E.
NANTEUIL-VICHEL (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 154 h.

NANTEY (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier ; 263 h.
NANTHEUIL (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron ; 1,163 h.
NANTHIAT (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron ; 748 h.
NANTIAT (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac ; 1,482 h. ✉ Or., ⊡.
NANTILLÉ (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély ; 535 h.
NANTILLOIS (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy ; 268 h.
NANTILLY (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray ; 390 h.
NANT - LE - GRAND (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc ; 272 h.
NANT-LE-PETIT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le Duc ; 228 h.
NANTOIN (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne ; 473 h.
NANTOIS (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc ; 194 h.
NANTON (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlons-sur-Saône ; 1,087 h.
NANTOUARD (H.-Saône), cant. et arr. de Gray ; 90 h.
NANTOUILLET (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux ; 212 h.
NANTOUX (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune ; 288 h.
NANTUA (Ain), ch.-l. d'arr. ; 3,296 h. ✉ P.-L.-M. (Bourg à Bellegarde), ⊠, T.
NAOURS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens ; 1,417 h.
NAPT (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua ; 123 h.
NARBIEF (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard ; 94 h.
NARBONNE (Aude), ch.-l. d'arr. ; 28,134 h. Place forte ; ch.-l. de quartier maritime. ✉ M., ⊠, T.
NARCASTET (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau ; 265 h.
NARCY (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy ; 414 h.
NARCY (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne ; 1,241 h.
NARESSE (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 343 h.
NARGIS (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis ; 918 h.
NARNHAC (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour ; 362 h.
NARP (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez ; 218 h.
NARROSSE (Landes), cant. et arr. de Dax ; 827 h.
NARTHOUX (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi ; 153 h.
NASBINALS (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols ; 1,255 h. ⊠, T.
NASSANDRES (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay ; 666 h. ⊠.
NASSIET (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever ; 614 h.
NASSIGNY (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon ; 371 h.
NASTRINGUES (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac ; 192 h.
NATTAGES (Ain), cant. et arr. de Belley, 363 h.
NAUCELLE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez ; 1,337 h. ⊠, T.
NAUCELLES (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac ; 518 h.
NAUJAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre ; 858 h.
NAUJAN - ET - POSTIAC (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne ; 602 h.
NAUROY (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint - Quentin ; 1,180 h.
NAUROY (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims ; 156 h.
NAUSSAC (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche ; 1,038 h. ✉ Or., T.
NAUSSAC (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende ; 504 h.
NAUSSANNES (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac ; 439 h.
NAUVAY (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers ; 125 h.
NAUVIALE (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez ; 1,167 h.
NAVACELLES (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais ; 484 h.
NAVAILLE-ANGOS (B.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. de Pau ; 720 h. ⊡.
NAVARRENX (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Orthez ; 1,395 h. Forts. ⊠, T.
NAVEIL (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme ; 1,162 h.
NAVENNE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul ; 505 h.
NAVES (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat ; 671 h.
NAVES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière ; 502 h.
NAVES (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle ; 2,293 h.
NAVES (Nord), cant. est et arr. de Cambrai ; 868 h. ✉ N.
NAVES (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers ; 593 h.
NAVES (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy ; 442 h.
NAVÈS (Tarn), cant. et arr. de Castres ; 431 h.
NAVILLY (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône ; 887 h. ✉ P.-L.-M., ⊠.
NAY (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances ; 174 h.
NAY (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau ; 3,272 h. ⊠, T.
NAYEMONT - LES - FOSSES (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié ; 565 h.
NAYRAC (LE) [Aveyron], cant. d'Estaing, arr. d'Espalion ; 1,284 h.
NAZELLES (Indre - et - Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours ; 1,195 h.
NÉAC (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne ; 401 h.
NÉANT (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel ; 1,845 h.
NEAU (Mayenne), cant. d'Évron, arr. de Laval ; 666 h. ✉ O., T.
NEAUFLES - SAINT - MARTIN (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys ; 736 h.
NEAUFLES-SUR-RISLE (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux ; 492 h.
NEAUPHE SOUS-ESSAI (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon ; 309 h.
NEAUPHE-SUR-DIVE (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan ; 303 h.
NEAUPHLE - LE - CHÂTEAU (Seine-et Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet ; 1,253 h. ⊠, T.
NEAUPHLE-LE-VIEUX (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet ; 454 h.
NEAUFHLETTE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes ; 249 h.
NEAUX (Loire), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Roanne ; 735 h.
NÉBIAN (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève ; 860 h.
NÉBIAS (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux ; 671 h.
NÉBOUZAT (Puy - de - Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont ; 812 h. ⊡.
NECHMEYA (Constantine), arr. de Bône ; 602 h.
NÉCY (Orne), cant. de Trun ; arr. d'Argentan ; 797 h. ⊡.
NEDDES (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges ; 1,982 h. ⊡ fb.
NÉDON (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint - Pol ; 261 h.
NÉDONCHEL (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol ; 326 h.
NÉDROMAH (Oran), arr. de Tlemcen ; *com. mixte*, 20,453 h. ⊡ fb.
NEFFES (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap ; 407 h.
NEFFIACH (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan ; 1,097 h.
NEFFIES (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers ; 879 h. ⊡.
NÉGREPELISSE (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban ; 2,743 h. ✉ Or., ⊡, T.
NÉGREVILLE (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes ; 1,066 h.
NÉGRON (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours ; 222 h.
NÉGRONDES (Dordogne), cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux ; 1,068 h. ✉ Or., T.
NÉHOU (Manche), cant. de Saint - Sauveur - le - Vicomte, arr. de Valognes ; 1,715 h.
NEMOURS (Oran), arr. de Tlemcen ; 2,727 h. ⊠, T.
NEMOURS (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau, 4,287 h. ✉ P.-L.-M., ⊡, T.
NEMPONT - SAINT - FIRMIN (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil ; 379 h.
NÉNIGAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens ; 124 h.
NENON (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle ; 91 h.
NÉONS-SUR CREUSE (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc ; 741 h.
NÉOULES (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles ; 420 h.
NÉOUX (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson ; 1,061 h.
NEPVANT (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy ; 190 h.
NÉRAC (Lot-et-Garonne), ch.-l. d'arr. ; 7,429 h. ✉ M., ⊠, T.
NERBIS (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever ; 379 h.
NERCILLAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac ; 850 h.
NÉRÉ (Charente Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 1,192 h. ⊡.
NÉRET (Indre), cant. et arr. de La Châtre ; 554 h.
NÉRIGEAN (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne ; 545 h.
NÉRIGNAC (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon ; 327 h.
NÉRIS (Allier), cant. est et arr. de Montluçon ; 2,383 h. ⊡, T.
NERMIER (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier ; 111 h.
NERNIER (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon ; 212 h.
NÉRON (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux ; 463 h.
NÉRONDE (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne ; 1,449 h. ⊡.
NÉRONDE (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers ; 489 h.
NÉRONDES (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand Mont-Rond ; 2,698 h. ✉ O. ⊡, T.
NERPOL-ET-SERRES (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin ; 588 h.
NERS (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais ; 415 h. ✉ P.-L.-M., T.
NERSAC (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême ; 1,431 h. ✉ Et., ⊡, T.
NERVEZAIN (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray ; 88 h.
NERVIEUX (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison ; 1,234 h.
NERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle - Adam, arr. de Pontoise ; 383 h.
NÉRY (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis ; 632 h.
NESCHERS (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire ; 910 h.
NESCUS (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix, 237 h.
NESLE (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne ; 2,406 h. ✉ N., ⊠, T.
NESLE-ET-MASSOULT (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine ; 302 h.
NESLE-HODENG (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel ; 652 h. ✉ O.
NESLE-LA-REPOSTE (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay ; 288 h.
NESLE-LE-REPONS (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Épernay ; 263 h.
NESLE L'HÔPITAL (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens ; 153 h.
NESLE-NORMANDEUSE (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel ; 433 h. ✉ N.
NESLES (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry ; 386 h.
NESLES (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne ; 454 h.
NESLES (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers ; 340 h.
NESLES-LA-VALLÉE (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle Adam, arr. de Pontoise ; 829 h. ⊡, T.
NESLETTE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens ; 76 h.
NESMY (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,471 h. ✉ Et., ⊡.
NESPLOY (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis ; 454 h.
NESPOULS (Corrèze), cant. et arr. de Brive ; 852 h.
NESSA (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi ; 366 h.
NESTALAS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès ; 636 h.
NESTIER (H.-Pyrénées), cant. de Saint - Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 542 h.
NETTANCOURT (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc ; 544 h.
NEUBLANS (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle ; 635 h. ✉ P.-L.-M., T.
NEUBOURG (LE) [Eure], ch.-l. de cant., arr. de Louviers ; 2,343 h. ⊠, T.
NEUCHÂTEL (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard ; 61 h.
NEUF-BERQUIN (Nord), cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck ; 1,364 h.
NEUFBOSQ (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel ; 278 h.
NEUFBOURG (LE) [Manche], cant. et arr. de Mortain ; 584 h.
NEUFCHÂTEAU (Vosges), ch.-l. d'arr. ; 4,162 h. ✉ E., ⊠, T.
NEUFCHÂTEL (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon ; 721 h. ⊡, T.
NEUFCHÂTEL (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne ; 1,042 h.
NEUFCHÂTEL (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers ; 1,301 h. ⊠.

NEUFCHÂTEL (Seine-Inf.) ch.-l. d'arr.; 3,777 h. 🚉 O., ☒, ⚡.
NEUFCHELLES (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 231 h.
NEUFFONS (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 203 h.
NEUFFONTAINES (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy. 681 h.
NEUFLIEUX (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 91 h.
NEUFLIZE (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 820 h.
NEUFMAISON (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 194 h.
NEUFMAISONS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 725 h.
NEUFMANIL (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 1,690 h. ☒.
NEUF-MARCHÉ (Seine-Inf.), cant. de Gournay, arr. de Neufchâtel; 656 h. 🚉 O., ⚡.
NEUFMESNIL (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 277 h.
NEUF-MESNIL (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,251 h.
NEUFMONTIERS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 505 h.
NEUF-MOULIN (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 343 h.
NEUFMOUTIERS (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 351 h.
NEUFOUR (LE) [Meuse], cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 232 h.
NEUFVY-SUR-ARONDE (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 186 h.
NEUIL (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 434 h.
NEUILH (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 212 h.
NEUILLAC (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 514 h.
NEUILLAY-LES-BOIS (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 958 h.
NEUILLÉ (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. de Saumur; 776 h.
NEUILLÉ-LE-LIERRE (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 539 h.
NEUILLÉ-PONT-PIERRE (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 1,438 h. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
NEUILLY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 952 h. 🚉 O.
NEUILLY (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 146 h.
NEUILLY (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 605 h.
NEUILLY (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis; 25,235 h. 🚉 Ceinture, ⊡, ⚡.
NEUILLY (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 806 h.
NEUILLY-EN-DONJON (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 676 h.
NEUILLY-EN-DUN (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 864 h.
NEUILLY-EN-SANCERRE (Cher), cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 992 h. ⊡.
NEUILLY-EN-THELLE (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 1,732 h. 🚉 du chemin de fer d'Hermes à Beaumont-Persan, ☒, ⚡.
NEUILLY-EN-VEXIN (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 202 h.
NEUILLY-LE-BISSON (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 284 h. 🚉 des chemins de fer de l'Orne.
NEUILLY-LE-BRIGNON (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 689 h.
NEUILLY-LE-DIEN (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 245 h.
NEUILLY-LE-MALHERBE (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 170 h.
NEUILLY-LE-RÉAL (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 2,139 h. ⊡, ⚡.
NEUILLY-LÈS-DIJON (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 189 h.
NEUILLY-LE-VENDIN (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 1,020 h.
NEUILLY-L'ÉVÊQUE (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 1,127 h. 🚉 E., ⊡, ⚡.
NEUILLY-L'HÔPITAL (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 373 h.
NEUILLY-SAINT-FRONT (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry; 1,653 h. ⊡, ⚡.
NEUILLY-SOUS-CLERMONT (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 371 h.
NEUILLY-SUR-EURE (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 822 h. ⊡.
NEUILLY-SUR-MARNE (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 4,794 h. ⊡, ⚡.
NEUILLY-SUR-SUIZE (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 196 h.
NEULETTE (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 75 h.
NEULISE (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 2,427 h. ☒.
NEULLES (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 292 h.
NEULLIAC (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 1,867 h.
NEUNG-SUR-BEUVRON (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Romorantin; 1,264 h. ☒, ⚡.
NEURE (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 484 h.
NEUREY-EN-VAUX (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 307 h.
NEUREY-LES-LA-DEMIE (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 404 h.
NEUSSARGUES (Cantal), cant. et arr. de Murat; 897 h. 🚉 Or., ☒, ⚡.
NEUVECELLE (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 786 h.
NEUVE-CHAPELLE (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arr. de Béthune; 705 h.
NEUVÉGLISE (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 1,679 h. ⊡.
NEUVE-GRANGE (LA) [Eure], cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 200 h.
NEUVELLE-LÈS-CHAMPLITTE (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 287 h.
NEUVELLE-LÈS-CROMARY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 232 h.
NEUVELLE-LÈS-GRANCEY (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 198 h.
NEUVELLE-LÈS-LA-CHARITÉ (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 472 h.
NEUVELLE-LÈS-LURE (LA) [H.-Saône], cant. et arr. de Lure; 451 h.
NEUVELLE-LÈS-SCEY (LA) [H.-Saône], cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 319 h.
NEUVELLE-LÈS-VOISEY (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 357 h.
NEUVE-LYRE (LA) [Eure], cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 688 h. ☒, ⚡.
NEUVE-MAISON (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 982 h.
NEUVES-MAISONS (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 1,017 h. 🚉 E.
NEUVEVILLE-DEVANT-BRUYÈRES (LA) [Vosges], cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 231 h.
NEUVEVILLE-LÈS-RAON (LA) [Vosges], cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 1,833 h.
NEUVEVILLE-SOUS-CHÂTENOIS (LA) [Vosges], cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 447 h.
NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT (LA) [Vosges], cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 365 h.
NEUVIC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 3,321 h. ⊡, ⚡.
NEUVIC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Ribérac; 2,247 h. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
NEUVIC (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 1,855 h.
NEUVICQ (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 706 h.
NEUVICQ (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 885 h.
NEUVIER (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 110 h.
NEUVILLALAIS (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 1,044 h.
NEUVILLE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 123 h.
NEUVILLE (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 206 h.
NEUVILLE (Calvados), cant. et arr. de Vire; 930 h.
NEUVILLE (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 507 h.
NEUVILLE (Indre-et-Loire), cant. de Châtellerault, arr. de Tours; 245 h.
NEUVILLE (LA) [Loiret], cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 433 h.
NEUVILLE (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 526 h.
NEUVILLE (LA) [Nord], cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 380 h.
NEUVILLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 879 h.
NEUVILLE (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 616 h.
NEUVILLE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Dieppe; 1,425 h.
NEUVILLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 427 h.
NEUVILLE (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 3,873 h. 🚉 Et., ⊡, ⚡.
NEUVILLE-À-MAIRE (LA) [Ardennes], cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 393 h.
NEUVILLE-AU-BOIS (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 249 h.
NEUVILLE-AU-CORNET (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 130 h.
NEUVILLE-AU-PLAIN (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes, 236 h.
NEUVILLE-AU-PONT (LA) [Marne], cant. et arr. de Sainte-Menehould; 1,253 h. ☒, ⚡.
NEUVILLE-AUX-BOIS (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 2,776 h. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
NEUVILLE-AUX-BOIS (LA) [Marne], cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 432 h.
NEUVILLE-AUX-JOÛTES (LA) [Ardennes], cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 1,101 h.
NEUVILLE-AUX-LARRIS (LA) [Marne], cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 232 h.
NEUVILLE-AUX-TOURNEURS (LA) [Ardennes], cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 517 h.
NEUVILLE-BOSC (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 248 h.
NEUVILLE-BOSMONT (LA) [Aisne], cant. de Marle, arr. de Laon; 393 h.
NEUVILLE-BOURJONVAL (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 524 h.
NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL (LA) [Seine-Inf.], cant. de Boos, arr. de Rouen; 1,089 h.
NEUVILLE-COPPEGUEULE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 826 h.
NEUVILLE-D'AUMONT (LA) [Oise], cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 163 h.
NEUVILLE-DU-BOSC (LA) [Eure], cant. de Brionne, arr. de Bernay; 679 h.
NEUVILLE-EN-BEAUMONT (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 139 h.
NEUVILLE-EN-BEINE (LA) [Aisne], cant. de Chauny, arr. de Laon; 300 h.
NEUVILLE-EN-FERRAIN (Nord), cant. nord de Tourcoing, arr. de Lille; 4,266 h.
NEUVILLE-EN-HEZ (LA) [Oise], cant. et arr. de Clermont; 659 h. ⊡, ⚡.
NEUVILLE-EN-TOURNE-À-FUY (LA) [Ardennes], cant. de Juniville, arr. de Rethel; 796 h.
NEUVILLE-EN-VERDUNOIS (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 317 h.
NEUVILLE-ET-DAY (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 650 h.
NEUVILLE-FERRIÈRES (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 549 h.
NEUVILLE-GARNIER (LA) [Oise], cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 284 h.
NEUVILLE-HOUSSET (LA) [Aisne], cant. de Sains, arr. de Vervins; 193 h.
NEUVILLE-LES-BRAY (LA) [Somme], cant. de Bray, arr. de Péronne; 239 h.
NEUVILLE-LES-DAMES (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 1,656 h. ⊡.
NEUVILLE-LES-DECIZE (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 517 h.
NEUVILLE-LÈS-DORENGT (LA) [Aisne], cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 757 h.
NEUVILLE-LÈS-LŒUILLY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 141 h.
NEUVILLE-LÈS-THIS (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 409 h.
NEUVILLE-LÈS-VAUCOULEURS (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 347 h.
NEUVILLE-LES-VASIGNY (LA) [Ardennes], cant. de Novion Porcien, arr. de Rethel; 639 h.
NEUVILLE-PRES-SÉES (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 266 h.
NEUVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 256 h.
NEUVILLERS-SUR-FAVE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 351 h.
NEUVILLER-SUR-MOSELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 513 h.
NEUVILLE-SAINT-AMAND (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 355 h.
NEUVILLE-SAINT-PIERRE (LA) [Oise], cant. de Froissy, arr. de Clermont; 145 h.
NEUVILLE-SAINT-REMY (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 1,280 h.
NEUVILLE-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 1,403 h.

NEUVILLE-SIRE-BERNARD (LA) [Somme], cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 273 h.

NEUVILLE-SOUS-ARZILLIÈRES (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 70 h.

NEUVILLE-SOUS-BRINON (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 330 h.

NEUVILLE-SUR-AIN (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 1,488 h.

NEUVILLE-SUR-AUTHOU (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 261 h.

NEUVILLE-SUR-L'ESCAUT (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 1,419 h.

NEUVILLE-SUR-MARGIVAL (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 165 h.

NEUVILLE-SUR-ORNE (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 669 h.

NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (LA) [Oise], cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 350 h.

NEUVILLE-SUR-RESSONS (LA) [Oise], cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 151 h.

NEUVILLE-SUR-SAÔNE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 3,116 h. 🚂 des chemins de fer du Rhône, ✉, ⊤.

NEUVILLE-SUR-SARTHE (Sarthe), 1er cant. et arr. du Mans; 1,275 h. 🚂 O.

NEUVILLE-SUR-SEINE (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 830 h. ⊤.

NEUVILLE-SUR-TOUQUES (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 697 h. 🚂 O.

NEUVILLE-SUR-VANNE (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 464 h.

NEUVILLETTE (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 488 h.

NEUVILLETTE (LA) [Marne], 2e cant. et arr. de Reims; 685 h.

NEUVILLETTE (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 815 h.

NEUVILLETTE (Somme), cant. et arr. de Doullens; 527 h.

NEUVILLE-VAULT (LA) [Oise], cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 107 h.

NEUVILLE-VITASSE (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 626 h.

NEUVILLEY (Jura), cant. et arr. de Poligny; 147 h.

NEUVILLY (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 2,644 h. ✉.

NEUVILLY (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 657 h.

NEUVIREUIL (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 624 h.

NEUVIZY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 219 h.

NEUVY (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 917 h.

NEUVY (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 433 h.

NEUVY (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 1,051 h.

NEUVY (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 402 h.

NEUVY (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 1,474 h. ✉ fb.

NEUVY-BOUIN (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 900 h.

NEUVY-DEUX-CLOCHERS (Cher), cant. d'Henrichemont, arr. de Sancerre; 964 h.

NEUVY-EN-BEAUCE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 395 h.

NEUVY-EN-CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 621 h.

NEUVY-EN-DUNOIS (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 715 h.

NEUVY-EN-HOULME (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 502 h.

NEUVY-EN-SULLIAS (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 743 h.

NEUVY-LE-BARROIS (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 666 h.

NEUVY-LE-ROI (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 1,385 h. ✉, ⊤.

NEUVY-PAILLOUX (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 1,164 h. 🚂 Or., ✉, ⊤.

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE (Indre), ch.-l. de cant., arr. de La Châtre; 2,644 h. ✉, ⊤.

NEUVY-SAUTOUR (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 1,333 h. ✉, ⊤.

NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 1,363 h. ✉, ⊤.

NEUVY-SUR-LOIRE (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 1,630 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⊤.

NÉVACHE (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 690 h.

NEVERS (Nièvre), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 23,846 h. Succursale de la Banque de France. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⊤.

NÉVEZ (Finistère), cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé; 2,454 h.

NÉVIAN (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 1,090 h. ✉.

NÉVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 283 h.

NÉVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 1,222 h. 🚂 O.

NEVOY (Loiret), cant. et arr. de Gien; 727 h.

NEVY-LÈS-DÔLE (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 313 h.

NEVY-SUR-SEILLE (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 527 h.

NEXON (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Yrieix; 2,954 h. 🚂 Or., ✉, ⊤.

NEY (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 300 h.

NEYDENS (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 469 h.

NEYROLLES (Ain), cant. et arr. de Nantua; 435 h.

NEYRON (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 568 h.

NÉZEL (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 365 h.

NÉZIGNAN-L'ÉVÊQUE (Hérault), cant. de Pezenas, arr. de Béziers; 797 h.

NIAFLES (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 415 h.

NIAUX (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 324 h.

NIBAS (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 888 h.

NIBELLE (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande; arr. de Pithiviers; 1,310 h. ✉.

NIBLES (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 197 h.

NICE (Alpes-Mar.), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 66,279 h. Évêché; forts; port, ch.-l. de quartier maritime; succursale de la Banque de France. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⊤.

NICEY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 463 h.

NICEY (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 259 h.

NICOLE (Lot-et-Garonne), cant. de Port-Sainte-Marie, arr. d'Agen; 385 h. 🚂 M.

NICORPS (Manche), cant. et arr. de Coutances; 368 h.

NIEIGLES (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 1,677 h. 🚂 P.-L.-M.

NIELLES-LES-ARDRES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 334 h.

NIELLES-LES-BLÉQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 850 h. 🚂 N., ✉.

NIELLES-LÈS-CALAIS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Calais, arr. de Boulogne; 125 h.

NIEPPE (Nord), cant. nord-est de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 4,992 h.

NIERGNIES (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 593 h.

NIEUDAN (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 227 h.

NIEUIL (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 1,293 h.

NIEUL (Charente-Inf.), cant. ouest et arr. de La Rochelle; 1,411 h. ✉.

NIEUL (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 943 h. 🚂 Or., ✉, ⊤.

NIEUL-LE-DOLENT (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 1,231 h.

NIEUL-L'ESPOIR (Vienne), cant. de La Villedieu, arr. de Poitiers; 749 h. 🚂 Or., ⊤.

NIEUL-LES-SAINTES (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 805 h.

NIEUL-LE-VIROUIL (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 1,030 h.

NIEUL-SUR-L'AUTISE (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,118 h. 🚂 Et.

NIÉVROZ (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 387 h.

NIHERNE (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 1,233 h.

NIJON (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 310 h.

NÎMES (Gard), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 63 552 h. Évêché; école d'artillerie; succursale de la Banque de France. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⊤.

NINVILLE (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 263 h.

NIORT (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 404 h.

NIORT (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 1,294 h.

NIORT (Deux-Sèvres), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 22,254 h. Succursale de la Banque de France. 🚂 Et., ✉, ⊤.

NIOZELLES (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 316 h.

NISSAN (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 2,572 h. 🚂 M., ✉, ⊤.

NITRY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 736 h.

NIVELLES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 1,081 h.

NIVILLAC (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 3,441 h.

NIVILLERS (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 177 h. ✉.

NIVOLAS-VERMELLE (Isère), cant. de Bourgoing, arr. de La Tour-du-Pin; 975 h.

NIXÉVILLE (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 372 h.

NIZAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 278 h.

NIZAN (LE) [Gironde], cant. et arr. de Bazas; 542 h. 🚂 M. et de la ligne de Nizan à Saint-Symphorien et Sore.

NIZAS (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 188 h.

NIZAS (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 477 h. 🚂 M.

NIZEROLLES (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 887 h.

NIZON (Finistère), cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé; 1,389 h.

NIZY-LE-COMTE (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 584 h.

NOAILHAC (Aveyron), cant. de Conques, arr. de de Rodez; 643 h.

NOAILHAC (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 727 h.

NOAILHAC (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 439 h.

NOAILLAN (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 1,844 h.

NOAILLES (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 763 h.

NOAILLES (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,465 h. 🚂 de la ligne d'Hermes à Beaumont-Persan, ✉, ⊤.

NOAILLES (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 456 h.

NOAILLY (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 926 h.

NOALHAC (Lozère), cant. du Fourneis, arr. de Marvejols; 354 h.

NOALHAT (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 302 h.

NOARDS (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 181 h.

NOCARIO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 506 h.

NOCÉ (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 1,415 h. ✉.

NOCETA (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 404 h.

NOCHIZE (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 163 h.

NOCLE-MAULAIX (LA) [Nièvre], cant. de Fours, arr. de Nevers; 1,194 h.

NOCQ (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 952 h.

NODS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 597 h. ⊤.

NOD-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 368 h.

NOÉ (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 862 h. ✉.

NOÉ (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 366 h.

NOÉ-BLANCHE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Bain, arr. de Redon; 1,162 h.

NOËL-CERNEUX (Doubs), cant. de Russey, arr. de Montbéliard; 269 h.

NOË-LES-MALLETS (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 334 h.

NOËLLET (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 943 h.

NOË-POULAIN (LA) [Eure], cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 198 h.

NOËS (LES) [Aube], 2e cant. et arr. de Troyes; 177 h.

NOËS (LES) [Loire], cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 515 h.

NŒUX (Pas-de-Calais), cant. de Houdain, arr. de Béthune; 4,235 h. ✉.

NŒUX (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 348 h. 🚂 N.

NOGARET (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 201 h.

NOGARO (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Condom; 2,424 h. ✉, ⊤.

NOGENTEL (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 500 h.

NOGENT-EN-OTHE (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 134 h.

NOGENT-L'ABBESSE (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 619 h.

NOGENT-L'ARTAUD (Aisne), cant. de Charly, arr de Château-Thierry; 1,278 h. 🚉 E., ☒, Ϯ.

NOGENT-LE-BERNARD (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 1,825 h.

NOGENT-LE-PHAYE (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 802 h. 🚉 des chemins de fer de l'Orne et Et. (Chartres à Auneau).

NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 1,559 h. ☒, Ϯ.

NOGENT-LE-ROI (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 365 h. ☒, Ϯ.

NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arr.; 7,778 h. 🚉 O., ☒, Ϯ.

NOGENT-LE-SEC (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 328 h.

NOGENT-LÈS-MONTBARD (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 238 h.

NOGENT-LES-VIERGES (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 1,850 h. ☒.

NOGENT-SUR-AUBE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 539 h.

NOGENT-SUR-EURE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 336 h.

NOGENT-SUR-LOIR (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 494 h.

NOGENT-SUR-MARNE (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 9,491 h. 🚉 Grande-Ceinture. E. (Paris-Vincennes à Brie-Comte-Robert), ☒, Ϯ.

NOGENT-SUR-SEINE (Aube), ch.-l. d'arr.; 3,469 h. Place forte. 🚉 E., ☒, Ϯ.

NOGENT-SUR-VERNISSON (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis, 1,646 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, Ϯ.

NOGNA (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 317 h.

NOGUÈRES (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 155 h.

NOHANENT (Puy-de-Dôme), cant. nord et arr. de Clermont; 1,360 h.

NOHENT-EN-GOÛT (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 284 h.

NOHANT-EN-GRAÇAY (Cher), cant. de Graçay, arr. de Bourges; 776 h.

NOHANT-VIC (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 984 h.

NOHÈDES (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 297 h.

NOHIC Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 551 h.

NOIDAN (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 308 h.

NOIDANS LE-FERROUX (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 679 h. 🚉 E., ☒, Ϯ.

NOIDANS LÈS-VESOUL (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 616 h.

NOIDANT-CHÂTENOY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 649 h.

NOIDANT-LE-ROCHEUX (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 407 h.

NOILHAN (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 726 h.

NOINTEL (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 519 h. 🚉 N.

NOINTEL (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 245 h. 🚉 N.

NOINTOT (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 836 h. 🚉 O. (Bolbec-Nointot), Ϯ.

NOIRCOURT (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 482 h.

NOIREFONTAINE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 190 h.

NOIRÉMONT (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 174 h.

NOIRÉTABLE (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 2,024 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, Ϯ.

NOIRLIEU (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 198 h.

NOIRLIEU (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 442 h.

NOIRMOUTIER (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 5,908 h. Forts; ch.-l. de quartier maritime, ☒, Ϯ.

NOIRON (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 117 h.

NOIRON-LÈS-CÎTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 262 h.

NOIRON-SUR-BÈZE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 300 h.

NOIRON-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 220 h.

NOIRONTE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 289 h.

NOIRPALU (Manche), cant. de La Haye Pesnel, arr. d'Avranches; 170 h.

NOIRTERRE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,148 h. 🚉 Et., Ϯ.

NOIRVAL (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 128 h.

NOISEAU (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 150 h.

NOISIEL (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 970 h.

NOISY-LE-GRAND (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 1,394 h. ☒.

NOISY-LE-ROI (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 647 h. 🚉 Grande-Ceinture.

NOISY-LE-SEC (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 3,897 h. 🚉 E. et Grande-Ceinture. ☒, Ϯ.

NOISY-LE-SEC (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 306 h.

NOISY-SUR-ÉCOLE (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 589 h.

NOISY-SUR-OISE (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 335 h.

NOIZAY (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 1,160 h. 🚉 Or., ☒, Ϯ.

NOIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 202 h.

NOJALS-ET-CLOTTES (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 406 h.

NOJEON-LE-SEC (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 340 h.

NOLAY (Côte d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 2,501 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, Ϯ.

NOLAY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 1,418 h.

NOLLEVAL (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 430 h.

NOLLIEUX (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 355 h.

NOMAIN (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 2,385 h. 🚉 N.

NOMDIEU (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 531 h.

NOMÉCOURT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 284 h.

NOMENY (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Nancy; 1,209 h. 🚉 E., ☒, Ϯ.

NOMEXY (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 747 h.

NOMMAY (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 312 h.

NOMPATELIZE (Vosges), cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 537 h.

NONAC (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 815 h.

NONANCOURT (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Évreux; 2,075 h. 🚉 O., ☒, Ϯ.

NONANT (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 416 h.

NONANT (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 758 h. 🚉 O., ☒, Ϯ.

NONARDS (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 1,022 h.

NONAVILLE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 287 h.

NONCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 410 h.

NONCOURT (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 406 h.

NONETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 665 h.

NONGLARD (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 409 h.

NONHIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 248 h.

NONIÈRES (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 788 h.

NONSARD (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 381 h.

NONTRON (Dordogne), ch.-l. d'arr.; 3,687 h. 🚉 Or., ☒, Ϯ.

NONVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 297 h.

NONVILLE (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 446 h.

NONVILLIERS-GRANDHOUX (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 488 h.

NONZA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 507 h. ☒.

NONZEVILLE (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 106 h.

NOORDPEENE (Nord), cant. de Cassel arr. d'Hazebrouck; 1,392 h.

NORDAUSQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 527 h.

NOREUIL (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 388 h.

NORGES-LA-VILLE (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 234 h.

NORMANDEL (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 231 h.

NORMANVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 262 h.

NORMANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 961 h.

NORMÉE (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 177 h.

NORMIER (Côte-d'Or), cant. de Précy sous-Thil, arr. de Semur; 823 h.

NORNANS (Drôme), cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 199 h.

NOROLLES (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 236 h.

NORON (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 260 h.

NORON (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 248 h.

NOROY (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 197 h.

NOROY-LE-BOURG (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 1,009 h. ☒, Ϯ.

NOROY-LÈS-JUSSEY (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 375 h.

NOROY-SUR-OURCQ (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 165 h.

NORRENT-FONTES (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Béthune; 1,332 h. ☒.

NORREY (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 259 h.

NORREY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 250 h.

NORROIS (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 163 h.

NORROY (Meurthe et Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 698 h.

NORROY (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 346 h.

NORROY-LE-SEC (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr de Briey; 518 h. ☒.

NORT (Loire Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 5,445 h. 🚉 Or., ☒, Ϯ.

NORTKERQUE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,088 h.

NORT-LEULINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 222 h.

NORVILLE (LA) (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 490 h.

NORVILLE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 694 h.

NOSSAGE-ET-BÉNÉVENT (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap; 66 h.

NOSSONCOURT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 276 h.

NOSTANG (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 1,196 h.

NOTH (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 901 h.

NOTRE-DAME-D'ALIERMONT (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 475 h.

NOTRE-DAME-D'ALLENÇON (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 461 h.

NOTRE-DAME-D'ASPRES (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 428 h. ☒.

NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 603 h.

NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 424 h.

NOTRE-DAME-DE-BOISSET (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 333 h.

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 2,741 h. Ϯ.

NOTRE-DAME-DE-BRIANÇON (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 220 h. ☒.

NOTRE-DAME-DE-CENILLY (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 1,550 h.

NOTRE-DAME-DE-COMMIERS (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 281 h.

NOTRE-DAME-DE-COURSON (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 796 h.

NOTRE-DAME-DE-FRANQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 571 h.

NOTRE-DAME-DE-FRESNAY (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 235 h.

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 705 h.

NOTRE-DAME-DE-L'ISLE

(Eure), cant. et arr. des Andelys; 443 h.
NOTRE-DAME-DE-LIVAYE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 126 h.
NOTRE-DAME-DE-LIVOYE (Manche), cant. de Brecey, arr. d'Avranches, 252 h.
NOTRE-DAME-D'ELLE (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 189 h.
NOTRE-DAME-DE-LONDRES (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 331 h.
NOTRE-DAME-DE-L'OSIER (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 567 h.
NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 292 h.
NOTRE-DAME-DE-MONTS (Vendée), cant. de Saint-Jean-de-Monts, arr. des Sables-d'Olonne; 1,213 h.
NOTRE-DAME-D'ÉPINE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 142 h.
NOTRE-DAME-DE-SANILHAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 1,464 h.
NOTRE-DAME-DES-LANDES [Loire-Inf.], cant. de Blain, arr. de Saint-Nazaire; 1,898 h.
NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES (Savoie), cant. de Gresy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 890 h.
NOTRE-DAME-D'ESTRÉES (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 310 h.
NOTRE-DAME-DE-VAUX (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 906 h.
NOTRE-DAME-D'OË (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 481 h. Or.,
NOTRE-DAME-D'OR (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 201 h.
NOTRE-DAME-DU-BEC (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 330 h.
NOTRE-DAME-DU-CRUET (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 210 h.
NOTRE-DAME-DU-GUILDO (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 983 h.
NOTRE-DAME-DU-HAMEL (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 492 h. O.
NOTRE-DAME-DU-PARC (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 166 h.
NOTRE-DAME-DU-PRÉ (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 467 h.
NOTRE-DAME-DU-ROCHER (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 253 h.
NOTRE-DAME-DU-THIL (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 1,790 h.
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET (Manche), cant. et arr. de Mortain; 1,336 h.
NOTRE-DAME-DU-VAUDREUIL (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 904 h.
NOTTONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 624 h.
NOUAILLE (LA) [Creuse], cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 1,316 h.
NOUAILLÉ (Vienne), cant. de La Villedieu, arr. de Poitiers; 829 h.
NOUAINVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 213 h.
NOUAN-LA-FUZELIER (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 1,740 h. Or.,
NOUANS (Indre-et-Loire), cant. de Montresor, arr. de Loches; 1,410 h.
NOUANS (Sarthe), cant. de Marolle-les-Braults, arr. de Mamers; 678 h.
NOUAN-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 697 h.
NOUART (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 640 h.
NOUÂTRE (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 446 h.
NOUAYE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. et arr. de Montfort; 219 h.
NOUE (LA) [Marne], cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 388 h.
NOUEILLES (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 249 h.
NOUGAROULET (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 581 h.
NOUHANT (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 726 h.
NOUIC (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 1,509 h.
NOUILHAN (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 227 h. M.
NOUILLERS (LES) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 996 h.
NOUILLONPONT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 334 h.
NOULENS (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 189 h.
NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie), ch.-l. de l'île; 8,000 h. Port.
NOURAD-LE-FRANC (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 353 h.
NOURRAY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 218 h.
NOUSSE (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 349 h.
NOUSTY (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 733 h.
NOUVELLE (LA) [Aude], cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 2,488 h. M.,
NOUVELLE-ÉGLISE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 350 h.
NOUVION (LE) [Aisne], ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 3,334 h.
NOUVION (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 840 h.
NOUVION-ET-CATILLON (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 953 h.
NOUVION-LE-COMTE (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 703 h. du chemin de fer de Crécy-Mortiers à La Fère,
NOUVION-LE-VINEUX (Aisne), cant. et arr. de Laon; 160 h.
NOUVION-SUR-MEUSE (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 335 h. N. et E.,
NOUVOITOU (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 1,708 h.
NOUVRON-VINGRÉ (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 368 h.
NOUZERINES (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 910 h.
NOUZEROLLES (Creuse), cant. de Bonnat, arr. de Guéret; 437 h.
NOUZIERS (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 837 h.
NOUZILLY (Indre-et-Loire), cant. de Châtellerault, arr. de Tours; 1,027 h.
NOUZON (Ardennes), cant. de Charleville, arr. de Mézières; 7,069 h. E. et N.,
NOVACELLES (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 873 h.
NOVALAISE (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 1,476 h.
NOVALE (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 291 h.
NOVEL (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 154 h.
NOVELLA (Corse), cant. de Belgodere, arr. de Calvi; 521 h.
NOVES (Bouches-du-Rhône), cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles; 2,064 h.
NOVIANT-AUX-PRÉS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 365 h.
NOVILLARD (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 193 h.
NOVILLARS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 71 h.
NOVILLERS (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 212 h.
NOVION-PORCIEN (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rethel; 984 h.
NOVY-CHEVRIÈRES (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 768 h.
NOYAL (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 406 h.
NOYAL (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 507 h.
NOYAL (Loire-Inf.), cant. de Rougé, arr. de Châteaubriant; 519 h. O.
NOYAL-MUZILLAC (Morbihan), cant. de Muzillac, arr. de Vannes; 2,435 h.
NOYALO (Morbihan), cant. est et arr. de Vannes; 397 h.
NOYAL-PONTIVY (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 3,263 h.
NOYAL-SOUS-BAZOUGES (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 1,145 h.
NOYAL-SUR-SEICHE (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 1,056 h.
NOYAL-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 2,603 h. O.,
NOYANT (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 866 h. Or. (Montluçon à Moulins),
NOYANT (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 603 h.
NOYANT (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Baugé; 1,515 h. O.,
NOYANT (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 206 h.
NOYANT-ET-ACONIN (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 250 h.
NOYANT-LA-GRAVOYÈRE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 816 h. O.,
NOYAREY (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 735 h.
NOYELLE-GODAULT (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 1,272 h.
NOYELLES (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 445 h.
NOYELLES (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 794 h.
NOYELLES-EN-CHAUSSÉE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 557 h.
NOYELLES-LÈS-HUMIÈRES (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 100 h.
NOYELLES-LÈS-SECLIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 339 h.
NOYELLES-LÈS-VERMELLES (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 272 h.
NOYELLE-SOUS-BELLONNE (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 607 h.
NOYELLES-SOUS-LENS (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 943 h.
NOYELLES-SUR-MER (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 807 h. N.,
NOYELLE-SUR-SELLE (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 664 h.
NOYELLETTE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 155 h.
NOYELLE-VION (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 376 h.
NOYEN (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 2,525 h. O.,
NOYEN-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 507 h.
NOYER (LE) [H.-Alpes], cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 749 h.
NOYER (LE) [Cher], cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 1,024 h.
NOYER (LE) [Savoie], cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 671 h.
NOYER-EN-OUCHE (LE) [Eure], cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 425 h.
NOYERS (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen, 718 h.
NOYERS (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys, 170 h.
NOYERS (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,921 h.
NOYERS (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 498 h.
NOYERS (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 295 h.
NOYERS (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 328 h.
NOYERS (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre; 1,505 h.
NOYERS-ET-THELONNE (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,344 h.
NOYERS-SAINT-MARTIN (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 627 h.
NOYERS-SUR-JABRON (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Sisteron; 898 h.
NOYON (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 6,252 h. N.,
NOZAC (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 599 h.
NOZAY (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 178 h.
NOZAY (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 4,154 h.
NOZAY (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 270 h.
NOZEROY (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 838 h.
NOZEYROLLES (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 439 h.
NOZIÈRES (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 1,532 h.
NOZIÈRES (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 314 h.
NUAILLÉ (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 769 h.
NUAILLÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 339 h.
NUAILLÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 481 h.
NUARS (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 515 h.
NUBÉCOURT (Meuse), cant. de

Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 308 h.
NUCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 411 h. 🚉 de la ligne d'Achères, Pontoise, Chars à Magny.
NUEIL (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,933 h. ✉, ⚡.
NUEIL-SOUS-FAYE (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 489 h.
NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 2,229 h. 🚉 Et., ⚡.
NUEIL-SUR-DIVE (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 568 h.
NUELLES (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 243 h.
NUILLÉ-LE-JALAIS (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 497 h.
NUILLÉ-SUR-OUETTE (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 390 h.
NUILLÉ-SUR-VICOIN (Mayenne), cant. est et arr. de Laval; 1,350 h.
NUISEMENT-AUX-BOIS (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 108 h.
NUISEMENT-SUR-COOLE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 194 h. 🚉 E., ⚡.
NUITS (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 524 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.
NUITS-SOUS-BEAUNE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 3,727 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.
NULLEMONT (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 196 h.
NULLY (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 533 h. ✉ fh.
NUNCQ (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 357 h.
NURET-LE FERRON (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 719 h.
NURLU (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 926 h.
NUZÉJOULS (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 600 h.
NYER (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 387 h.
NYOISEAU (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 721 h.
NYONS (Drôme), ch.-l. d'arr.; 3,222 h. ✉, ⚡.



OBIES (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 940 h.
OBJAT (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 1,685 h. 🚉 Or., ✉, ⚡.
OBLINGHEM (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 175 h.
OBOCK (côte orientale d'Afrique), comptoir français à l'entrée de la mer Rouge.
OBRECHIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 250 h.
OBSONVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 157 h.
OBTERRE (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 649 h.
OBTRÉE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon sur Seine; 175 h.
OCANA (Corse), cant. de Bastelica, arr. d'Ajaccio; 613 h.
OCCAGNES (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 623 h.
OCCEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 359 h. 🚉 E.
OCCHIATANA (Corse), cant. de Belgodere, arr. de Calvi; 647 h.
OCCOCHES (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 280 h.
OCHANCOURT (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 395 h.
OCHES (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 242 h.
OCHEY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 402 h.
OCHIAZ (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 374 h.
OCHTEZEELE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 490 h.
OCQUERRE (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 317 h.
OCQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 676 h.
OCTEVILLE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Cherbourg; 2,482 h. ✉, ⚡.
OCTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 2,046 h. ✉, ⚡.
OCTEVILLE-LA-VENELLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 454 h.
OCTON (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 540 h.
ODARS (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 281 h.
ODEILLO (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 469 h.
ODENAS (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 766 h.
ODIVAL (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 311 h.
ODOMEZ (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 517 h. 🚉 N.
ODOS (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 797 h.
OËLLEVILLE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 473 h.
ŒUF-EN-TERNOIS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 459 h.
ŒUILLY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 246 h.
ŒUILLY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Épernay; 427 h.
ŒUVY (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 169 h.
OËY (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 243 h.
ŒYREGAVE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 521 h.
ŒYRELUY (Landes), cant. et arr. de Dax; 430 h.
OFFEKERQUE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 580 h.
OFFEMONT (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 508 h.
OFFIGNIES (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 131 h.
OFFIN (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 306 h.
OFFLANGES (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 520 h.
OFFOY (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 156 h.
OFFRANVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe; 1,603 h. ✉, ⚡.
OFFRETHUN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 117 h.
OFFROICOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 351 h.
OFFROY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 357 h.
OGENNE-CAMPTORT (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 469 h.
OGER (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 663 h.
OGEU (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 1,332 h.
OGÉVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 565 h. ✉.
OGLIASTRO (Corse), cant. de Nonza, arr. de Bastia; 297 h.
OGNES (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 572 h.
OGNES (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay; 132 h.
OGNES (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 160 h.
OGNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 219 h.
OGNOLLES (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 356 h.
OGNON (Oise), cant. et arr. de Senlis; 138 h.
OHAIN (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 1,357 h.
OHERVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 464 h.
OHIS (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 711 h.
OIGNEY (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 217 h.
OIGNIES (Pas-de-Calais), cant. de Carvin, arr. de Béthune; 1,700 h. ✉, ⚡.
OIGNY (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 310 h.
OIGNY (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 120 h.
OIGNY (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 303 h.
OINGT (Rhône), cant. de Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 545 h.
OINVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 497 h.
OINVILLE-SAINT-LIPHARD (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 573 h.
OINVILLE-SOUS-AUNEAU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 292 h.
OIRON (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 877 h. ✉.
OIRY (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 336 h. 🚉 E.
OISELAY-ET-GRACHAUX (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 606 h.
OISEMONT (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,067 h. 🚉 N., ✉, ⚡.
OISILLY (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 273 h.
OISLY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 374 h.
OISON (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 261 h.
OISONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 417 h.
OISSEAU (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 2,770 h. ✉, ⚡.
OISSEAU (LE PETIT-) [Sarthe], cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 794 h.
OISSEL (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 4,015 h. 🚉 O., ✉, ⚡.
OISSERY (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 441 h.
OISSY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens, 268 h.
OISY (Aisne), cant. de Vassigny, arr. de Vervins; 946 h.
OISY (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 750 h.
OISY (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 296 h.
OISY LE VERGER (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 2,174 h. ✉.
OIZÉ (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 749 h.
OIZON (Cher), cant. d'Aubigny, arr. de Sancerre; 1,179 h.
OLARGUES (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons; 1,048 h. ✉, ⚡.
OLBY (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 951 h.
OLCANI (Corse), cant. de Nonza, arr. de Bastia; 249 h.
OLÉAC-DEBAT (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes, 98 h.
OLÉAC-DESSUS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 271 h.
OLEMPS (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 653 h.
OLENDON (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 253 h.
OLETTA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,218 h. ✉, ⚡.
OLETTE (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Prades; 1,017 h. ✉, ⚡.
OLIVESE (Corse), cant. de Petreto-Bicchisano, arr. de Sartène; 674 h.
OLIVET (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 3,723 h. ✉, ⚡.
OLIVET (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 483 h.
OLIZY (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 583 h.
OLIZY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 226 h.
OLIZY (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 616 h.
OLLAINVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 501 h.
OLLAINVILLE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 211 h.
OLLANS (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 90 h.
OLLÉ (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 548 h.
OLLEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 371 h.
OLLEZY (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 306 h.
OLLIÈRES (LES) [Ardèche],

cant. et arr. de Privas; 1,387 h. ✉, ⊤.

OLLIÈRES (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 55 h.

OLLIÈRES (LES) [H.-Savoie], cant. de Thorens, arr. d'Annecy; 537 h.

OLLIÈRES (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 279 h.

OLLIERGUES (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 2,185 h. ✉, ⊤.

OLLIOULES (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 3,480 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

OLLOIX (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallande, arr. de Clermont; 548 h.

OLLON (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 61 h.

OLMES (LES) [Rhône], cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 684 h.

OLMET (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 1,152 h.

OLMETA - DI - CAPOCORSO (Corse), cant. de Nonza, arr. de Bastia; 533 h.

OLMETA - DI - TUDA (Corse), cant. d'Oletta, arr. de Bastia; 488 h.

OLMET - ET - VILLECUN (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 116 h.

OLMETO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 1,877 h. ✉, ⊤.

OLMI-CAPPELLA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Calvi; 866 h.

OLMICCIA (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 415 h.

OLMO (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 553 h.

OLONNE (Vendée), cant. et arr. des Sables-d'Olonne; 2,629 h. 🚉 Et., ✉, ⊤.

OLONZAC (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons; 2,502 h. ✉, ⊤.

OLORON - SAINTE - MARIE (B.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 9,117 h. 🚉 M. (Pau à Laruns et à Oloron Sainte-Marie), ✉, ⊤.

OMBLÈZE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 345 h.

OMÉCOURT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 188 h.

OMELMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 191 h.

OMERGUES (LES) [B.-Alpes], cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 516 h.

OMERVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 396 h.

OMESSA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 903 h. ✉.

OMET (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 272 h.

OMEX (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 391 h.

OMEY (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 110 h.

OMICOURT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 202 h.

OMIÉCOURT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 223 h.

OMISSY (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 396 h.

OMMÉEL (Orne), cant. d'Exmes; arr. d'Argentan; 254 h.

OMMOY (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 237 h.

OMONT (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 360 h. ✉, ⊤.

OMONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 232 h.

OMONVILLE - LA - PETITE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 331 h.

OMONVILLE - LA - ROGUE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 514 h.

OMPS (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 518 h.

OMS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 486 h.

ONANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 451 h.

ONARD (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 415 h.

ONAY (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 313 h.

ONAY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 101 h.

ONCIEU (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 234 h.

ONCOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 165 h.

ONCY (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 178 h.

ONDEFONTAINE (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 561 h.

ONDES (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 430 h.

ONDRES (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 1,218 h.

ONDREVILLE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 339 h.

ONESSE-ET-LAHARIE (Landes) cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 1,439 h. ✉, ⊤.

ONET-LE-CHÂTEAU (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 987 h.

ONEUX (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 570 h.

ONGLES (B.-Alpes), cant. de Saint-Étienne, arr. de Forcalquier; 681 h.

ONGLIÈRES (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 233 h.

ONION (H.-Savoie), cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville; 956 h.

ONJON (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 370 h.

ONLAY (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon; 878 h.

ONNAING (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 4,066 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

ONOZ (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 299 h.

ONSEMBRAY (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 952 h. ✉.

ONTEX (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 189 h.

ONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 469 h. 🚉 E., ✉.

ONVILLERS (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 173 h.

ONZAIN (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 2,146 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

OÔ (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 318 h.

OOST-CAPPEL (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 404 h.

OPIO (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 349 h.

OPOUL (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 1,141 h.

OPPÈDE (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 1,180 h.

OPPEDETTE (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 214 h.

OPPENANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 143 h.

OPPY (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 422 h.

OPTEVOZ (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 528 h.

ORAÂS (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 511 h.

ORADOUR (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 903 h.

ORADOUR (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 722 h.

ORADOUR FANAIS (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 904 h.

ORADOUR - SAINT - GENEST (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 1,238 h.

ORADOUR - SUR - GLANE (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 1,946 h. ✉.

ORADOUR-SUR-VAYRES (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart; 3,335 h. 🚉 Or. (Saillat-Chassenon à Bussière-Galant), ✉, ⊤.

ORAIN (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 302 h.

ORAINVILLE (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 294 h.

ORAISON (B.-Alpes), cant. des Mées, arr. de Digne; 1,820 h. ✉, ⊤.

ORAN (Oran), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 39,377 h. Port. 🚉 terminale de la ligne d'Alger à Oran, ✉, ⊤.

ORANGE (Vaucluse), ch.-l. d'arr.; 10,301 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

ORBAGNA (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 342 h.

ORBAIS (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 963 h. ✉, ⊤.

ORBAN (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 385 h.

ORBEC (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Lisieux; 3,217 h. 🚉 O., ✉, ⊤.

ORBEIL (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 567 h.

ORBESSAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 211 h.

ORBIGNY (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 1,331 h.

ORBIGNY - AU - MONT (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 286 h.

ORBIGNY-AU-VAL (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 215 h.

ORBOIS (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 189 h.

ORBRIE (LE) [Vendée], cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 603 h.

ORÇAY (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 329 h.

ORCEMONT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 317 h.

ORCENAIS (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 455 h.

ORCET (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 937 h.

ORCEVAUX (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 147 h.

ORCHAISE (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 628 h.

ORCHAMPS (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 683 h. 🚉 P.-L.-M. ✉, ⊤.

ORCHAMPS-VENNES (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 997 h. ✉, ⊤.

ORCHES (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 692 h.

ORCHIES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Douai; 3,757 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

ORCIER (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 818 h.

ORCIÈRES (H-Alpes), ch.-l. de cant., arr. d'Embrun; 1,241 h. ✉ fb., ⊤.

ORCINAS (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 95 h.

ORCINES (Puy-de-Dôme), cant. nord et arr. de Clermont; 1,557 h.

ORCIVAL (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 610 h.

ORCONTE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 338 h.

ORDAN - LARROQUE (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 1,054 h.

ORDIARP (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 854 h.

ORDIZAN (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 439 h. 🚉 M. (Morcenx, Tarbes et Bagnères-de-Bigorre).

ORDONNAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 630 h.

ORDONNAZ (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 473 h.

ORE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 374 h.

ORÈGUE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 923 h.

OREILLA (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 218 h.

ORELLE (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,055 h.

ORESMAUX (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 1,240 h.

ORGAN (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 117 h.

ORGANABO (Guyane française), colonie pénitentiaire.

ORGEANS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 95 h.

ORGEDEUIL (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 475 h.

ORGEIX (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 165 h.

ORGELET (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,720 h. ✉, ⊤.

ORGÈRES (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun, 681 h. 🚉 O. et Et. (Orléans à Rouen), ✉, ⊤.

ORGÈRES (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 1,208 h.

ORGÈRES (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne, 372 h.

ORGÈRES (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 375 h.

ORGERUS (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 725 h. ✉.

ORGES (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr de Chaumont; 854 h.

ORGEUX (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 280 h.

ORGEVAL (Aisne), cant. et arr. de Laon; 108 h.

ORGEVAL (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 1,302 h. ✉, ⊤.

ORGIBET (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 801 h.

ORGLANDES (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 585 h.

ORGNAC (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 521 h.

ORGNAC (Corrèze), cant. de Vigeois, arr. de Brive; 1,045 h.

ORGON (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 2,816 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

ORGUEIL (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 546 h.

ORICOURT (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 140 h.

ORIEUX (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 318 h.

ORIGNAC (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 552 h.

ORIGNE (Gironde), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Bazas; 244 h.

ORIGNÉ (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 391 h.

ORIGNOLLES (Charente-Inf.),

cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 804 h.

ORIGNY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 2,821 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.

ORIGNY (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 118 h.

ORIGNY-LE-BUTIN (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 320 h.

ORIGNY-LE-ROUX (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 638 h. 🚉 O. (Laigle à Mortagne et à Mamers).

ORIGNY-LE-SEC (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 854 h.

ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 2,687 h. 🚉 du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, ⊠, ⊤.

ORIN (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 300 h.

ORINCLES (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 656 h.

ORIOL-EN-ROYANS (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 531 h.

ORIOLLES (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 461 h.

ORION (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 311 h.

ORIS-EN-RATTIER (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 281 h.

ORIST (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 772 h.

ORIVAL (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 293 h.

ORIVAL (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 1,889 h.

ORIVAL (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 293 h.

ORLÉANS (île Saint-Martin), ch.-l. du quartier du même nom.

ORLÉANS (Loiret), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 57,264 h. Évêché; ch.-l. de commandement militaire (5e corps), école d'artillerie; succursale de la Banque de France. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

ORLÉANSVILLE (Alger), ch.-l. d'arr.; 8,242 h. 🚉 de ligne d'Alger à Oran, ⊠, ⊤.

ORLÉAT (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 1,358 h.

ORLEIX (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 594 h.

ORLIAC (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 232 h.

ORLIAC-DE-BAR (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 649 h.

ORLIAGUET (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 304 h.

ORLIÉNAS (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 938 h.

ORLU (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 343 h.

ORLU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 103 h.

ORLY (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 666 h.

ORLY-SUR-MORIN (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 387 h.

ORMANCEY (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 248 h.

ORMEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 232 h.

ORMENANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 136 h.

ORMES (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 339 h.

ORMES (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 379 h.

ORMES (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 755 h.

ORMES (Marne), 1er cant. et arr. de Reims; 229 h.

ORMES (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 801 h.

ORMES (LES) [Vienne], cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 1,280 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

ORMES (LES) [Yonne], cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 541 h.

ORMES-ET-VILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 414 h.

ORMESSON (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 131 h.

ORMESSON (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 112 h.

ORMES-SUR-VOULZIE (LES) [Seine-et-Marne], cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 689 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

ORMOICHE (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 181 h.

ORMOY (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 219 h.

ORMOY (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 1,000 h.

ORMOY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 271 h.

ORMOY (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 712 h.

ORMOY-LA-RIVIÈRE (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 332 h.

ORMOY-LE-DAVIEN (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 156 h.

ORMOY-LES-SEXFONTAINES (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 133 h.

ORMOY-SUR-AUBE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 290 h.

ORMOY-VILLERS (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 348 h. 🚉 N.

ORNACIEUX (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 404 h.

ORNAISONS (Aude), cant. de Lézignan, arr. de Narbonne; 1,454 h. ⊠.

ORNANS (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Besançon; 3,350 h. ⊠, ⊤.

ORNEL (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 42 h.

ORNES (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 1,033 h. ⊠, ⊤.

ORNEX (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 333 h.

ORNÉZAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 297 h.

ORNIAC (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 462 h.

ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 366 h.

ORNON (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 548 h.

OROËR (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 313 h.

OROIS (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 231 h.

OROUX (Deux-Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 305 h.

ORPHIN (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 553 h.

ORPIERRE (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 752 h. ⊠, ⊤.

ORQUEVAUX (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 257 h. ⊠, ⊤.

ORRES (LES) [H.-Alpes], cant. et arr. d'Embrun; 1,008 h.

ORRET (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 91 h.

ORRIULE (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 378 h.

ORROUER (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 112 h.

ORROUY (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 535 h. 🚉 N. (Crépy-en-Valois à Compiègne).

ORRY-LA-VILLE (Oise), cant. et arr. de Senlis; 789 h. 🚉 N., ⊤.

ORS (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 888 h.

ORSAN (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès, 452 h. 🚉 P.-L.-M.

ORSANCO (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 207 h.

ORSANS (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 266 h.

ORSANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 289 h.

ORSAY (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 1,566 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

ORSENNES (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 2,136 h. ⊠, ⊤.

ORSINVAL (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 503 h.

ORSONNETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 287 h.

ORSONVILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 319 h.

ORTAFFA (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 483 h.

ORTALE (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 262 h.

ORTHEVIELLE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 772 h. 🚉 M.

ORTHEZ (B.-Pyrénées), ch.-l. d'arr.; 6,556 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.

ORTHOUX-ET-QUILHAN (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 339 h. 🚉 P.-L.-M.

ORTILLON (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 63 h.

ORTIPORIO (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 524 h.

ORTO (Corse), cant. de Soccia, arr. d'Ajaccio; 500 h.

ORTONCOURT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 258 h. 🚉 E.

ORUS (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 414 h.

ORVAL (Cher), cant. et arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 470 h.

ORVAL (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 1,101 h. 🚉 O.

ORVAULT (Loire-Inf.), cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arr. de Châteaubriant; 1,984 h.

ORVAUX (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 172 h.

ORVE (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 193 h.

ORVEAU (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 380 h.

ORVEAU (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 115 h.

ORVILLE (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 284 h.

ORVILLE (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 409 h.

ORVILLE (Loiret), cant. de Puiseaux, arr. de Pithiviers; 207 h.

ORVILLE (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 278 h.

ORVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 490 h.

ORVILLERS-SOREL (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 513 h.

ORVILLIERS (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 412 h.

ORVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 382 h.

ORX (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 569 h.

OSANI (Corse), cant. d'Evisa, arr. d'Ajaccio; 351 h.

OSCHES (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 220 h.

OSLON (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 420 h.

OSLY-COURTIL (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 226 h.

OSMANVILLE (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 506 h.

OS-MARSILLON (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 368 h.

OSMERY (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 576 h.

OSMETS (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 258 h.

OSMOY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 244 h.

OSMOY (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 170 h.

OSNE-LE-VAL (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 1,335 h. ⊤.

OSNES (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 422 h. 🚉 E. (Carignan à Massempré).

OSNY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 428 h.

OSSAGES (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 845 h.

OSSAS-SUHARE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 262 h.

OSSE (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 247 h.

OSSÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 762 h.

OSSE (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 651 h.

OSSÉJA (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 967 h. ⊠, ⊤.

OSSELLE (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 301 h.

OSSEN (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès, 419 h.

OSSENX (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 149 h.

OSSERAIN-RIVAREYTE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 445 h.

OSSÈS (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Étienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 1,819 h. ⊠.

OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 319 h.

OSSUN (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 2,451 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.

OSSUN-EZ-ANGLES (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 129 h.

OSTABAT-ASME (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon, 426 h.

OSTEL (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 221 h.

OSTREVILLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 302 h.

OSTRICOURT (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 785 h.

OTA (Corse), cant. de Piana, arr. d'Ajaccio; 1,658 h.

OTHE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 81 h.

OTHIS (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 239 h.

OUAGAPE (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. ⊤.

OUAGNE (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 352 h.

OUAIÈME (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

OUAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 525 h.

OUANNE (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 1,054 h. ⊠, ⊤.

OUARSENIS (Alger), arr. d'Orléansville; *com. mixte*, 33,634 h.

OUARVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 762 h. ⊠.

OUBEAUX (LES) [Calvados], cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 492 h.

OUBATCHÉ (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. ⊠, ⊤.

OUCHAMPS (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 778 h.

OUCHE (Loire), cant. et arr. de Roanne; 448 h.

OUCQUES (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 1,560 h. ⊠, ⊤.

OUDALLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbose, arr. du Havre; 193 h.

OUDAN (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 636 h.

OUDEUIL (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 213 h. 🚉 N.

OUDEZEELE (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 932 h.

OUDINCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 339 h.

OUDON (Loire-Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 1,760 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

OUDONG (Cambodge), ancienne capitale du royaume.

OUDRY (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 624 h.

OUED-AMIZOUR (Constantine), arr. de Bougie; 1,189 h. ⊠ Ib.

OUED-ATHMÉNIA (Constantine), arr. de Constantine; 5,339 h. ⊤.

OUED-EL-ALEUG (Alger), arr. d'Alger; 2,974 h. ⊠.

OUED-FODDA (Alger), arr. d'Orléansville; *com. mixte*, 13,632 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, ⊠, ⊤.

OUED-MARSA (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 19,066 h.

OUED-SÉGUIN (Constantine), arr. de Constantine; 2,044 h.

OUED-ZÉNATI (Constantine), arr. de Constantine, 8,581 h.; *com. mixte*, 17,198 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroubs, ⊠, ⊤.

OUÉGOA (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. ⊠, ⊤.

OUEILLOUX (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 320 h.

OUERRE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 441 h.

OUÈZY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 186 h.

OUFFIÈRES (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 278 h.

OUGE (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 572 h.

OUGES (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 430 h.

OUGNEY (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 383 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

OUGNEY-DOUVOT (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 317 h.

OUGNY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 219 h.

OUHANS (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 502 h.

OUIDES (H.-Loire), cant. de Cayres, arr. du Puy; 372 h.

OUILLON (B.-Pyrénées), cant. de Morlaas, arr. de Pau; 402 h.

OUILLY-DU-HOULEY (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 328 h.

OUILLY-LE-BASSET (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 754 h.

OUILLY-LE-TESSON (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 572 h.

OUILLY LE VICOMTE (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 562 h.

OUISTREHAM (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 1,222 h. ⊠, ⊤.

OULCHES (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 157 h.

OULCHES (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 1,253 h.

OULCHY-LA-VILLE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 160 h.

OULCHY LE-CHÂTEAU (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Soissons; 705 h. ⊠, ⊤.

OULED-RHAMOUN (Constantine), arr. de Constantine; 3,389 h. ⊠, ⊤.

OULED-SOLTAN (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 20,868 h.

OULINS (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 313 h.

OULLES (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 192 h.

OULLINS (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 7,536 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

OULMES (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 704 h. ⊠.

OULON (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 375 h.

OUM-EL BOUAGHI (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 11,449 h.

OUNANS (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 600 h.

OUPIA (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 530 h.

OUR (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 170 h.

OURAIL (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. ⊠, ⊤.

OURCEL-MAISON (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 261 h.

OURCHES (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 254 h.

OURCHES (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 420 h.

OURDE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 254 h.

OURDIS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 64 h.

OURDON (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 57 h.

OUROUËR (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 624 h.

OUROUER-LES-BOURDELINS (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,620 h. ⊠.

OUROUX (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 2,784 h. ⊠, ⊤.

OUROUX (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Lyon; 962 h.

OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 282 h.

OUROUX-SUR SAÔNE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,981 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.

OURSBELILLE (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 770 h. ⊠.

OURS-MONS (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 333 h.

OURTON (Pas-de-Calais), cant. de Houdain, arr. de Béthune; 450 h.

OURVILLE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 600 h.

OURVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 1,125 h. ⊠, ⊤.

OUSSE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. de Pau; 500 h.

OUSSE-SUZAN (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 789 h.

OUSSIÈRES (Jura), cant. et arr. de Poligny; 400 h.

OUSSON (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 715 h.

OUSSOY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 715 h.

OUST (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons; 1,515 h. ⊠, ⊤.

OUSTÉ (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 159 h.

OUST-MARAIS (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 183 h.

OUTARVILLE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers; 679 h. ⊠.

OUTINES (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 429 h.

OUTRANCOURT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 121 h.

OUTREAU (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 3,137 h.

OUTREBOIS (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 533 h.

OUTRECHAISE (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 176 h.

OUTREMÉCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 260 h.

OUTREPONT (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 174 h.

OUTRIAZ (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 250 h.

OUVANS (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 140 h.

OUVEILLAN (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 2,345 h. ⊠, ⊤.

OUVE-WIRQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 348 h. 🚉 du chemin de fer d'Anvin à Calais.

OUVILLE (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 767 h.

OUVILLE-L'ABBAYE (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 617 h.

OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 248 h.

OUVILLE-LA-RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 668 h. ⊠, ⊤.

OUVROUER-LES-CHAMPS (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 443 h.

OUZILLY (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 972 h.

OUZILLY-VIGNOLLES (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 351 h.

OUZOUER-DES-CHAMPS (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 319 h. ⊤.

OUZOUER-LE-DOYEN (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 478 h.

OUZOUER-LE-MARCHÉ (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 1,511 h. ⊠, ⊤.

OUZOUER SOUS BELLEGARDE (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 408 h.

OUZOUER-SUR-LOIRE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Gien; 1,207 h. ⊠, ⊤.

OUZOUER-SUR-TRÉZÉE (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 2,095 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.

OUZOUS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 229 h.

OVANCHES (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 315 h.

OVILLERS-LA-BOISSELLE (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 418 h.

OXELAËRE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 543 h.

OYAPOCK (Guyane française), ch.-l. du quartier du même nom.

OYE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,943 h. ⊠, ⊤.

OYÉ (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 949 h.

OYE-ET-PALLET (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 363 h.

OYES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 169 h.

OYEU (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 801 h.

OYONNAX (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Nantua; 3,847 h. ⊠, ⊤.

OYRÉ (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 762 h.

OYRIÈRES (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Grey, arr. de Gray, 570 h. 🚉 E., ⊤.

OYTIER-SAINT-OBLAS (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 785 h.

OZ (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 810 h.

OZAN (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 530 h.

OZE (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap; 176 h.

OZENAY (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 807 h.

OZENX (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 328 h.

OZERAILLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 305 h.

OZEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 234 h.

OZIÈRES (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont, 152 h.

OZILLAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 851 h.

OZOIR-LE BREUIL (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 803 h.

OZOIR-LA-FERRIÈRE (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 702 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

OZOLLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 1,047 h.

OZON (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 490 h.

OZON (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 673 h. 🚉 M.

OZOUER-LE-REPOS (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 275 h.

OZOUER-LE-VOULGIS (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 943 h. 🚉 E., ⊠ fh., ⊤.

OZOURT (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 331 h.



PAARS (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 247 h.
PABU (Côtes-du-Nord), cant et arr. de Guingamp; 979 h.
PACAUDIÈRE (LA) [Loire], ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 1,984 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ⟙.
PACÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord-ouest et arr. de Rennes; 2,547 h.
PACÉ (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 357 h.
PACT (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 776 h.
PACY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 458 h.
PACY-SUR-EURE (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Évreux; 1,840 h. 🚃 des chemins de fer de l'Eure et de Pacy à Vernon et Gisors, ⊠, ⟙.
PADERN (Aude), cant. de Tuchan arr de Carcassonne; 532 h.
PADIES (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 821 h.
PADIRAC (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 274 h.
PADOUX (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 700 h.
PAEA (Taïti), ch.-l. de district; 511 h.
PAGEAS (H.-Vienne), cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 1,371 h.
PAGNEY (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 428 h.
PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 453 h.
PAGNOZ (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 197 h.
PAGNY-LA-BLANCHE-CÔTE (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 582 h.
PAGNY-LA-VILLE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 644 h.
PAGNY-LE-CHÂTEAU (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 589 h. 🚃 P.-L.-M. (Dijon à Saint-Amour), ⊠, ⟙.
PAGNY-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 794 h. 🚃 E., ⟙.
PAGNY-SUR-MOSELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 1,673 h. 🚃 E., ⊠, ⟙.
PAGOLLE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 436 h.
PAILHAC (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 73 h.
PAILHARÈS (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 1,574 h.
PAILHEROLS (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 562 h.
PAILHÈS (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 979 h. ⊠ fb
PAILHÈS (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 235 h.
PAILLART (Oise), cant. de Breteuil arr. de Clermont; 685 h.
PAILLÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 780 h.
PAILLENCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 1,249 h.
PAILLET (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 906 h.
PAILLOLES (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 311 h.
PAILLY (LE) [H.-Marne], cant. de Longeau, arr. de Langres; 339 h.
PAILLY (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 356 h.
PAIMBŒUF (Loire-Inf.), ch.-l. d'arr.; 2,664 h. Fort. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚃 Or. et Et., ⊠, ⟙.
PAIMPOL (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 2,363 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. ⊠, ⟙.
PAIMPONT (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 3,250 h.
PAINBLANC (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 477 h.
PAIR-ET-GRANDRUPT (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 335 h.
PAISY-COSDON (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 503 h.
PAISSY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 239 h.
PAÏTA (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊠, ⟙.
PAIZAY-LE-CHAPT (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 587 h.
PAIZAY-LE-SEC (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 753 h.
PAIZAY-LE-TORT (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 683 h.
PAIZAY-NAUDOUIN (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 792 h.
PAJAY (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 693 h.
PALADRU (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 830 h.
PALAIRAC (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 144 h.
PALAIS (LE) [Morbihan], cant. de Belle Ile, arr. de Lorient; 4,801 h. ⊠, ⟙.
PALAIS (LE) [H.-Vienne], cant. nord et arr. de Limoges; 647 h.
PALAISEAU (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 2,409 h. 🚃 Or. (Paris, Orsay et Limours), ⊠, ⟙.
PALAISEUL (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 120 h.
PALAJA (Aude), cant. est et arr. de Carcassonne; 301 h.
PALALDA (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 850 h.
PALAMINY (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 729 h.
PALANTE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 160 h.
PALANTINE (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 74 h.
PALASCA (Corse), cant. de Belgodere, arr. de Calvi; 513 h.
PALAU (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 236 h.
PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 1,042 h. 🚃 M.
PALAVAS (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier; 733 h. 🚃 des chemins de fer de l'Hérault (Montpellier à Palavas).
PALAZINGES (Corrèze), cant. de Beynat, arr. de Brive; 196 h.
PALESTRO (Alger), arr. d'Alger, 2,694 h.; *com. mixte*, 20,219 h. ⊠, ⟙.
PALEY (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 476 h.
PALEYRAC (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 516 h.
PALHERS (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 186 h.
PALIKAO (Oran), arr. de Mascara; 322 h. ⊠ fb.
PALINGES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 2,380 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ⟙.
PÂLIS (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 1,330 h. ⊠, ⟙.
PALISE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 61 h.
PALISSE (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 989 h.
PALLANNE (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 185 h.
PALLEAU (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 434 h.
PALLEGNEY (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 228 h.
PALLET (LE) [Loire-Inf.], cant. de Vallet, arr. de Nantes; 1,542 h. 🚃 Et., ⊠, ⟙.
PALLEVILLE (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 344 h.
PALLU (LE) [Mayenne], cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 498 h.
PALLUAU (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 1,771 h. 🚃 Or (Tours, Châteauroux, La Châtre), ⊠, ⟙.
PALLUAU (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 559 h. ⊠.
PALLUAUD (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 547 h.
PALLUD (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 500 h.
PALLUEL (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 622 h.
PALMAS (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 825 h.
PALNECA (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 1,022 h. ⊠.
PALOGNEUX (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison, 267 h.
PALUD (LE) [B.-Alpes], cant. de Moustiers-Sainte-Marie, arr. de Digne; 627 h.
PALUEL (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 572 h.
PAMIERS (Ariège), ch.-l. d'arr.; 11,726 h. Évêché. 🚃 M., ⊠, ⟙.
PAMPELONNE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 2,011 h. ⊠.
PAMPLIE (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 634 h.
PAMPROUX (Deux-Sèvres), cant. de La Mothe-Sainte-Héraye, arr. de Melle; 2,176 h. 🚃 Et., ⊠, ⟙.
PANASSAC (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 452 h.
PANAZOL (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 1,632 h.
PANCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon; 1,360 h.
PANCEY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 195 h. ⊠.
PANCHERACCIA (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 313 h.
PANCY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 108 h.
PANGES (Côte d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 158 h.
PANILLEUSE (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 254 h.
PANISSAGE (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 302 h.
PANISSIÈRES (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 5,042 h. ⊠, ⟙.
PANJAS (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 1,011 h.
PANLATTE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 125 h.
PANNECÉ (Loire-Inf.), cant. de Riaillé, arr. d'Ancenis; 1,553 h.
PANNECIÈRES (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 182 h.
PANNES (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 1,102 h. 🚃 Or.
PANNES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 356 h.
PANNESSIÈRES (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 535 h.
PANON (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 77 h.
PANOSSAS (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 369 h.
PANOUSE (LA) [Lozère], cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 602 h.
PANTIN (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis; 17,857 h. 🚃 E. et Grande-Ceinture, ⊠, ⟙.
PANZOULT (Indre-et-Loire), cant. de L'Île-Bouchard, arr. de Chinon; 808 h.
PAPARA (Taïti), ch.-l. de district; 734 h.
PAPÉITI (Taïti), capitale de l'île, sous le protectorat de la France; 10,000 h.
PAPLEUX (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 172 h.
PARADE (LA) [Lozère], cant. de Meyrueis, arr. de Florac; 431 h.
PARADOU (Bouches-du-Rhône), cant. de Saint-Remy, arr. d'Arles; 678 h.
PARAMÉ (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Saint-Malo; 3,969 h. ⊠, ⟙.
PARASSY (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 663 h.
PARATA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 142 h.
PARAY (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 65 h.
PARAY-DOUAVILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 303 h. ⊠.
PARAY-LE-FRÉSIL (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 1,042 h.
PARAY-LE-MONIAL (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 3,979 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ⟙.
PARAY-SOUS-BRIAILLES (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 940 h.
PARAZA (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 612 h.
PARBAYSE (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 281 h.
PARÇAY (Maine-et-Loire), cant. de Noyant, arr. de Baugé; 1,483 h. ⊠.

PARÇAY-MESLAY (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 595 h.
PARÇAY-SUR-VIENNE (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 791 h.
PARC D'ANXTOT (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 484 h.
PARCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 932 h. 🚉 O.
PARCÉ (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 2,023 h. ✉.
PARCEY (Jura), cant. et arr. de Dôle; 666 h.
PARCIEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 394 h. 🚉 des chemins de fer du Rhône.
PARCOUL (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 705 h.
PARCQ (LE) [Pas-de-Calais], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pol; 675 h. ✉.
PARCY-TIGNY (Aisne), cant d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 288 h.
PARDAILHAN (Hérault), cant et arr. de Saint-Pons; 823 h.
PARDAILLAN (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 748 h.
PARDIES (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 270 h.
PARDIES (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 484 h.
PARDINES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 287 h.
PARÉAC (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 158 h.
PAREID (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 285 h.
PAREMPUYRE (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 1,128 h.
PARENNES (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 1,094 h.
PARENT (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 528 h.
PARENTIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 453 h.
PARENTIS-EN-BORN (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,814 h. ✉, ⊤.
PARENTY (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 634 h.
PAREY-SAINT-CÉSAIRE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 348 h.
PAREY-SOUS-MONTFORT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 280 h.
PARFONDEVAL (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 485 h.
PARFONDEVAL (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 234 h.
PARFONDRU (Aisne), cant. et arr. de Laon; 369 h.
PARFONDRUPT (Meuse), cant. d'Etain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 222 h.
PARFOURU-L'ÉCLIN (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 278 h.
PARFOURU-SUR-ODON (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 182 h.
PARGNAN (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 184 h.
PARGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 210 h.
PARGNY (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 281 h.
PARGNY-FILAIN (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 368 h.
PARGNY-LA-DHUYS (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 351 h.
PARGNY-LES BOIS (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 222 h.
PARGNY-RESSON (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 273 h.
PARGNY SOUS-MUREAU (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 380 h.
PARGNY-SUR-SAULX (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 675 h. 🚉 E., ✉, ⊤.
PARGUES (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 421 h.
PARIGNARGUES (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 355 h.
PARIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord et arr. de Fougères; 1,175 h.
PARIGNÉ (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 516 h.
PARIGNÉ-LE-PÔLIN (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 687 h.
PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 3,143 h. ✉, ⊤.
PARIGNY (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 331 h.
PARIGNY (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 1,090 h.
PARIGNY-LA-ROSE (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 135 h.
PARIGNY LES-VAUX (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 1,047 h.
PARIS (Seine), capitale de la France, ch.-l. du dép. de la Seine, sur la Seine, siège du gouvernement, du Sénat, de la Chambre des députés et de toutes les grandes administrations centrales, une des villes les plus remarquables du monde par ses monuments et ses établissements de tout genre, le grand foyer de la civilisation européenne, la patrie par excellence des arts, des lettres et du goût. Place forte, avec enceinte continue et deux lignes de forts détachés. Archevêché; ch.-l. d'académie et de gouvernement militaire particulier; Banque de France, Comptoir d'escompte, Crédit foncier, etc.; 2,269,023 h. Centre du réseau télégraphique, du service des Postes et des réseaux des chemins de fer français (O., N., E. et P.-L.-M.), unis par le chemin de fer de Ceinture, et point de départ de plusieurs lignes secondaires.
PARISET (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 886 h.
PARIS L'HÔPITAL (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 614 h. 🚉 P.-L.-M.
PARISOT (Tarn), cant. de Lisle, arr. de Gaillac; 939 h.
PARISOT (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban; 1,540 h. ✉.
PARLAN (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 962 h.
PARLATGES (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 217 h.
PARLEBOSCQ (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 1,276 h.
PARLY (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 1,083 h.
PARMILIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 637 h.
PARNAC (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 1,384 h.
PARNAC (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 526 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
PARNANS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 597 h.
PARNAY (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 115 h.
PARNAY (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur, 439 h.
PARNÉ (Mayenne), cant. d'Argentré, arr. de Laval; 981 h. 🚉 O.
PARNES (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 332 h.
PARNOT (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 710 h.
PAROCHES (LES) [Meuse], cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 355 h.
PAROIS (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 352 h.
PARON (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 440 h.
PAROY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 164 h.
PAROY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 190 h.
PAROY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 122 h.
PAROY-SUR-OTHE (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 432 h.
PAROY-SUR-THOLON (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 383 h.
PARPEÇAY (Indre), cant. de Saint-Christophe en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 605 h.
PARPEVILLE (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 837 h.
PARRANQUET (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 291 h.
PARROY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 600 h. ✉, ⊤.
PARS (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 153 h.
PARS (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 248 h.
PARSAC (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 1,642 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.
PARSAC (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 191 h.
PARTHENAY (Ille-et-Vilaine), cant. nord-ouest et arr. de Rennes; 429 h.
PARTHENAY (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr.; 6,305 h. ✉, ⊤.
PARTINELLO (Corse), cant. d'Evisa, arr. d'Ajaccio; 292 h.
PARUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey, arr. de Lunéville; 327 h.
PARVES (Ain), cant. et arr. de Belley; 353 h.
PARVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 133 h.
PARVILLERS (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 286 h.
PARZAC (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 600 h.
PAS (LES) [Manche], cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 298 h.
PAS (LE) [Mayenne], cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 1,636 h.
PAS (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 812 h. ✉, ⊤.
PAS DE-JEU (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 595 h. 🚉 Et., ⊤.
PASILLY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 79 h.
PASLIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 1,950 h.
PASLY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 253 h.
PASQUES (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 184 h.
PASQUIER (LE) [Jura], cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 246 h.
PASSA (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 387 h.
PASSAGE (LE) [Isère], cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 766 h.
PASSAGE (LE) [Lot-et-Garonne], 1er cant. et arr. d'Agen; 2,020 h.
PAS-SAINT-L'HOMER (LE) [Orne], cant. de Longny, arr. de Mortagne; 215 h.
PASSAIS (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront; 1,611 h. ✉.
PASSAVANT (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 414 h.
PASSAVANT (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 301 h.
PASSAVANT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 864 h. ✉, ⊤.
PASSAVANT-LA-ROCHÈRE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 1,469 h. ✉, ⊤.
PASSEIRIER (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 259 h.
PASSEL (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 160 h.
PASSENANS (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 730 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
PASSIN (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 452 h.
PASSINS (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,050 h. 🚉 du chemin de fer de l'E. de Lyon.
PASSIRAC (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 560 h.
PASSONFONTAINE (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 665 h.
PASSY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 247 h.
PASSY (H.-Savoie), cant. de Saint-Gervais-les-Bains, arr. de Bonneville; 1,877 h.
PASSY (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 432 h.
PASSY-EN-VALOIS (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 102 h.
PASSY-GRIGNY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 654 h.
PASSY-SUR-MARNE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 186 h.
PASSY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 81 h.
PASTRICCIOLA (Corse), cant. de Salice, arr. d'Ajaccio; 710 h.
PATAY (Loiret), ch.-l. de cant., arr. d'Orléans; 1,414 h. 🚉 Et. (Orléans à Rouen), ✉, ⊤.
PATNA (Inde française), loge dans la ville anglaise de ce nom.
PATORNAY (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 171 h.
PATRIMONIO (Corse), cant. de Saint-Florent, arr. de Bastia; 669 h.
PAU (B.-Pyrénées), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 29,971 h. 🚉 M., ✉, ⊤.
PAUCOURT (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 269 h.
PAUDRIGNES (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 502 h.
PAUDY (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 1,179 h.
PAUILHAC (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 759 h.
PAUILLAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Lesparre; 4,735 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 Et. (chemin de fer du Médoc), ✉, ⊤.
PAULE (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 1,454 h.
PAULHAC (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 1,273 h. ✉.
PAULHAC (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 655 h.
PAULHAC (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 489 h.
PAULHAC (Lozère), cant. de Malzieu, arr. de Marvejols; 350 h.
PAULHAGUET (H.-Loire), ch.-l.

de cant., arr. de Brioude; 1,590 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PAULHAN (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 1,432 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
PAULHE (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 275 h.
PAULHENC (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 823 h.
PAULHIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 680 h.
PAULIGNE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 395 h.
PAULIN (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 608 h.
PAULIN (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 2,516 h.
PAULMY (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 594 h.
PAULNAY (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 796 h.
PAULX (Loire-Inf.), cant. de Machecoul, arr. de Nantes; 1,898 h.
PAUNAT (Dordogne), cant. de Sainte-Alvère, arr. de Bergerac; 682 h.
PAUSSAC-ET-SAINT VIVIEN (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 917 h.
PAUTAINES (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 155 h.
PAUVRES (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 363 h.
PAVANT (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 739 h.
PAVEZIN (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 893 h.
PAVIE (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 865 h.
PAVILLON (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 256 h.
PAVILLY (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rouen; 2,739 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.
PAYNS (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 686 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
PAYRA (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 418 h.
PAYRAC (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 1,185 h. ⊠, ⊤.
PAYRÉ (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 1,583 h.
PAYRÉ-SUR VENDÉE (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 409 h.
PAYRIGNAC (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 955 h.
PAYROS-CAZAUTETS (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 193 h.
PAYROUX (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 856 h.
PAYSSOUS (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 303 h.
PAYZAC (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 944 h.
PAYZAC (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 2,392 h. ⊠.
PAZAYAC (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 511 h.
PAZIOLS (Aude), cant. de Tuchan, arr. de Carcassonne; 1,025 h.
PAZY (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 749 h.
PÉ (LE) [Sarthe], cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 318 h.
PÉAGE (LE) [Isère], cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 1,775 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PÉAS (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 136 h.
PEAUGRES (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 984 h.
PÉAULE (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 2,488 h. ⊠.
PÉAULT (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 707 h.
PÉBÉES (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 203 h.
PÉBRAC (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 979 h.
PECH (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 119 h.
PECHABOU (H. Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 188 h.
PÉCHAIRIC-ET-LE-PUY (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 149 h.
PÉCHAUDIER (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 437 h.
PECHBONNIEU (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 445 h.
PECHBUSQUE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 144 h.
PÊCHEREAU (LE) [Indre], cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 1,138 h.
PECH-LUNA (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 350 h.
PÉCORADE (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 165 h.
PECQ (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 1,826 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.
PECQUENCOURT (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,324 h.
PECQUEUSE (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 272 h.
PÉCY (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 597 h.
PÉDERNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arr. de Guingamp; 3,143 h.
PÉGAIROLLES-DE-BUÈGES (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 215 h.
PÉGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE (Hérault), cant. du Caylar, arr. de Lodève; 386 h.
PÉGOMAS (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Grasse; 609 h.
PÈGUE (LA) [Drôme], cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 310 h.
PÉGUILHAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 644 h.
PEIGNEY (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 300 h.
PEILLAC (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 1,980 h. ⊠.
PEILLE (Alpes-Mar.), cant. de L'Escarène, arr. de Nice; 1,632 h.
PEILLON (Alpes-Mar.), cant. de L'Escarène, arr. de Nice; 641 h.
PEILLONNEX (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 596 h.
PEINTRE (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 244 h.
PEINTURES (LES) [Gironde], cant. de Coutras, arr. de Libourne; 1,027 h.
PEIPIN (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 473 h. 🚉 P.-L.-M.
PEISEY (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 821 h.
PEL-ET-DER (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 386 h.
PÉLISSANNE (Bouches-du-Rhône), cant. de Salon, arr. d'Aix; 1,627 h. ⊠, ⊤.
PÉLISSIER (Oran), arr. de Mostaganem; 2,286 h.
PELLAFOL (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 583 h.
PELLEAUTIER (H.-Alpes), cant. et arr. de Gap; 430 h.
PELLEFIGUE (Gers), cant. et arr. de Lombez; 301 h.
PELLEGRUE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de La Réole; 1,559 h. ⊠, ⊤.
PELLEPORT (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 393 h.
PELLEREY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 248 h.
PELLERIN (LE) [Loire-Inf.], ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf; 1,775 h. ⊠, ⊤.
PELLERINE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Noyant, arr. de Baugé; 235 h.
PELLERINE (LA) [Mayenne], cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 420 h.
PELLEVOISIN (Indre), cant. d'Ecueillé, arr. de Châteauroux; 1,053 h. ⊠.
PELLOUAILLES (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 431 h. ⊠.
PELONNE (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 66 h.
PELOUSEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 398 h.
PÉLUSSIN (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Etienne; 3,493 h. ⊠, ⊤.
PELVES (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 686 h.
PEMÉRIT (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 1,381 h.
PENCHARD (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 379 h.
PENCRAN (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 570 h.
PENDÉ (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 1,429 h.
PÉNESTIN (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 1,531 h. ⊠.
PENGUILY (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 608 h.
PENHARS (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 1,584 h.
PENIN (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 534 h.
PENLY (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 217 h.
PENMARCH (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 2,871 h. ⊤.
PENNAUTIER (Aude), cant. ouest et arr. de Carcassonne; 1,194 h.
PENNE (LA) [Alpes-Mar.], cant. et arr. de Puget-Théniers; 305 h.
PENNE (LA) [Bouches-du-Rhône], cant. d'Aubagne, arr. de Marseille; 739 h. 🚉 P.-L.-M.
PENNE (LA) [Drôme], cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 139 h.
PENNE (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 2,655 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
PENNE (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 1,754 h. 🚉 Or., ⊠ fb., ⊤.
PENNEDEPIE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 348 h.
PENNES (LES) [Bouches-du-Rhône], cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 1,918 h.
PENNES (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 60 h.
PENNESSIÈRES (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 236 h.
PENOL (Isère), cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 513 h.
PENSOL (H.-Vienne), cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart; 614 h.
PENTA-ACQUATELLA (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 231 h.
PENTA-DI-CASINCA (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 1,073 h.
PENTHIÈVRE (Constantine), arr. de Bône; 1,410 h. ⊠ fb.
PENVÉNAN (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 3,200 h. ⊠.
PÉONE (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 641 h.
PÉPIEUX (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 1,070 h. ⊤.
PÉRASSAY (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre, 1,246 h.
PERAY (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 191 h.
PERCEY (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 360 h.
PERCEY-LE GRAND (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 372 h.
PERCEY-LE-PAUTEL (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 151 h.
PERCEY-LE-PETIT (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 179 h.
PERCHAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Marines, arr. de Pontoise; 213 h.
PERCHE (LA) [Cher], cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 645 h.
PERCHÈDE (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 237 h.
PERCY (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 194 h.
PERCY (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 224 h.
PERCY (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 2,716 h. ⊠, ⊤.
PERDREAUVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 347 h.
PÉRÉ (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 454 h.
PÉRÉ (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 173 h.
PÉREILLE (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 186 h.
PERELLI (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 450 h.
PÉRENCHIES (Nord), cant. du Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille, 2,538 h. 🚉 N.
PÉRET (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 504 h.
PÉRET (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 705 h.
PÉREUIL (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 682 h.
PÉREYRES (Ardèche), cant. de Burzet, arr. de Largentière; 465 h.
PERGAIN-TAILLAC (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 682 h.
PERI (Corse), cant. de Sarrola-Carcopino, arr. d'Ajaccio; 683 h.
PERIER (LE) [Isère], cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 634 h.
PÉRIERS (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 215 h.
PÉRIERS (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Evêque; 124 h.
PÉRIERS (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 2,652 h. ⊠, ⊤.
PÉRIGNAC (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 845 h.
PÉRIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 1,447 h. ⊠.
PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE (Puy-de-Dôme), cant. sud et arr. de Clermont; 423 h.
PÉRIGNAT-SUR-ALLIER (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 570 h.
PÉRIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 1,390 h. ⊠.
PÉRIGNEUX (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 1,875 h.
PÉRIGNY (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 904 h.
PÉRIGNY (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 149 h.
PÉRIGNY (Charente-Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle; 953 h.
PÉRIGNY (Loir-et-Cher), cant.

de Selommes, arr. de Vendôme ; 375 h.

PÉRIGNY (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil ; 353 h.

PÉRIGNY - LA - ROSE (Aube), cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine ; 191 h.

PÉRIGUEUX (Dordogne), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 25,969 h. Évêché ; succursale de la Banque de France. 🚉 Or., ⊡, ⚡.

PÉRILLOS (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan ; 80 h.

PÉRISSAC (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne ; 812 h.

PERLES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons ; 79 h.

PERLES-ET-CASTELET (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix ; 408 h.

PERN (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors ; 809 h.

PERNAND (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune ; 406 h.

PERNANT (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons ; 326 h.

PERNAY (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours ; 603 h.

PERNELLE (LA) [Manche], cant. de Quettehou, arr. de Valognes ; 399 h.

PERNES (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Boulogne ; 354 h.

PERNES (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol ; 1,617 h. 🚉 N., ⊡.

PERNES (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Avignon ; 4,162 h. ⊠, ⚡.

PERNOIS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens ; 650 h. 🚉 N.

PERO-CASEVECCHIE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia ; 605 h. ⊡.

PÉROLS (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel ; 1,164 h.

PÉROLS (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier ; 912 h.

PÉRON (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex ; 1,064 h.

PÉRONNAS (Ain), cant. et arr. de Bourg ; 843 h.

PÉRONNE (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille ; 718 h.

PÉRONNE (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon ; 691 h.

PÉRONNE (Somme), ch.-l. d'arr. ; 4,696 h. Place forte. 🚉 N., ⊠, ⚡.

PÉRONVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun ; 688 h. 🚉 Et. (Chartres à Courtalain et Orléans).

PÉROUGES (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux ; 726 h.

PÉROUILLE (LA) [Indre], cant. et arr. de Châteauroux ; 608 h.

PEROUSE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort ; 465 h.

PÉROY-LES-GOMBRIES (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis ; 365 h.

PERPEZAC-LE-BLANC (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive ; 974 h.

PERPEZAC - LE - NOIR (Corrèze), cant. de Vigeois, arr. de Brive ; 1,394 h.

PERPEZAT (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont ; 1,133 h.

PERPIGNAN (Pyrénées-Orient.), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 31,735 h. Évêché ; succursale de la Banque de France. 🚉 M., ⊠, ⚡.

PERQUES (LES) [Manche], cant. de Bricquebec, arr. de Valognes ; 265 h.

PERQUIE (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan ; 910 h.

PERRANCEY (H.-Marne), cant et arr. de Langres ; 306 h.

PERRAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. et arr. de Rambouillet ; 824 h. 🚉 O., ⊠, ⚡.

PERRECY-LES-FORGES (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles ; 1,893 h. ⊡, ⚡.

PERRÉGAUX (Oran), arr. d'Oran ; 4,520 h. 🚉 du chemin de fer d'Alger à Oran, et d'Arzew à Saïda, ⚡.

PERRENA (LA) [Jura], cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny ; 106 h.

PERRET (Côtes-du-Nord), cant. de Goarec, arr. de Loudéac ; 626 h.

PERREUIL (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun ; 651 h.

PERREUSE (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre ; 274 h.

PERREUX (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne ; 2,477 h. ⊠, ⚡.

PERREUX (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny ; 839 h.

PERREX (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg ; 675 h.

PERRIER (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire ; 587 h.

PERRIER (LE) [Vendée], cant. de Saint-Jean-de-Monts, arr. des Sables-d'Olonne ; 1,882 h.

PERRIÈRE (LA) [Orne], cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne ; 799 h.

PERRIÈRE (LA) [Savoie], cant. de Bozel, arr. de Moûtiers ; 434 h.

PERRIÈRES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise ; 334 h.

PERRIERS - EN - BEAUFICEL (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain ; 718 h.

PERRIERS - LA - CAMPAGNE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay ; 255 h.

PERRIERS - SUR - ANDELLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 1,100 h.

PERRIGNIER (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon ; 760 h. 🚉 P.-L.-M.

PERRIGNY (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier ; 875 h.

PERRIGNY (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre ; 542 h.

PERRIGNY-LES-DIJON (Côte-d'Or), cant. et arr. de Dijon ; 367 h.

PERRIGNY-SUR-ARMANÇON (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre ; 185 h.

PERRIGNY - SUR - L'OGNON (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon ; 682 h.

PERRIGNY-SUR-LOIRE (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles ; 455 h.

PERROGNEY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres ; 223 h.

PERRON (LE) [Manche], cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô ; 321 h.

PERROS - GUIREC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lannion ; 2,920 h. ⊡, ⚡.

PERROUSE (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul ; 100 h.

PERROY (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne ; 689 h.

PERRUEL (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 416 h.

PERRUSSE (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont ; 236 h.

PERRUSSON (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches ; 782 h.

PERS (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac ; 734 h.

PERS (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis ; 375 h.

PERS (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle ; 155 h.

PERSAC (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon ; 1,851 h. ⊠ fb.

PERSAN (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise ; 1,553 h. 🚉 N., ⚡.

PERS-JUSSY (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien ; 1,845 h.

PERSQUEN (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy ; 1,009 h.

PERTAIN (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne ; 553 h.

PERTHES (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel ; 538 h.

PERTHES (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube ; 105 h.

PERTHES (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy ; 660 h. ⊡, ⚡.

PERTHES (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun ; 700 h. ⊡.

PERTHES-LÈS-HURLUS (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould ; 187 h.

PERTHEVILLE-NERS (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise ; 287 h.

PERTHUS (LE) [Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret ; 556 h. ⊡, ⚡.

PERTRE (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. d'Argentré, arr. de Vitré ; 1,894 h. ⊡, ⚡.

PERTUIS (LE) [H.-Loire], cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy ; 1,044 h.

PERTUIS (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Apt ; 5,612 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚡.

PÉRUSE (LA) [Charente], cant. de Chabanais, arr. de Confolens ; 624 h.

PÉRUSSE (LA) [B.-Alpes], cant. et arr. de Digne ; 50 h.

PERVENCHÈRES (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne ; 856 h. ⊡.

PERVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac ; 282 h.

PESCADOIRES (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors ; 194 h.

PESCHADOIRES (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers ; 1,182 h.

PÉSEUX (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard ; 193 h.

PESEUX (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle ; 291 h.

PESLIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire ; 336 h.

PESMES (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Gray ; 1,223 h. ⊠, ⚡.

PESSAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux ; 3,227 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.

PESSAC (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne ; 646 h.

PESSAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch ; 639 h.

PESSANS (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon ; 86 h.

PESSAT-VILLENEUVE (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom ; 229 h.

PESSINES (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes ; 343 h.

PESSOULENS (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure ; 443 h.

PETIT (Constantine), arr. de Guelma ; 1,055 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroubs, ⊡ fb.

PETIT - ABERGEMENT (LE) [Ain], cant. de Brénod, arr. de Nantua ; 515 h.

PETIT-AUVERNÉ (Loire-Inf.), cant. de Saint-Julien-de-Vouvantes, arr. de Châteaubriant ; 1,039 h.

PETIT-BORNAND (LE) [H.-Savoie], cant. et arr. de Bonneville ; 1,598 h.

PETIT-BOURG (LE) [Guadeloupe], cant. du Lamantin, arr. de La Pointe-à-Pitre ; 4,690 h.

PETIT-BOURG-DES-HERBIERS (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,087 h.

PETIT CANAL (Guadeloupe), cant. de Port-Louis, arr. de La Pointe-à-Pitre ; 7,032 h.

PETIT-CELLAND (LE) [Manche], cant. de Brécey, arr. d'Avranches ; 436 h.

PETIT-CŒUR (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers ; 183 h.

PETIT-COURONNE (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen ; 756 h.

PETIT-CROIX (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine ; 240 h. 🚉 E., ⚡.

PETITE-BOISSIÈRE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire ; 584 h.

PETITE-CHAUX (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier ; 216 h.

PETITE-FONTAINE (LA) [Territ. de Belfort], ancien cant. de Massevaux ; 200 h.

PETITE-FORÊT-DE-RAISNES (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes ; 1,207 h.

PETITE-FOSSE (LA) [Vosges], cant. de Provenchères-sur-Fave, arr. de Saint-Dié ; 361 h.

PETITE-MARCHE (LA) [Allier], cant. de Marcillat, arr. de Montluçon ; 962 h.

PETITE-RAON (LA) [Vosges], cant. de Senones, arr. de Saint-Dié ; 1,273 h.

PETITES - CHIETTES (Jura), cant. de Saint Laurent, arr. de Saint-Claude ; 486 h. ⊡.

PETITES-LOGES (LES) [Marne], cant. de Verzy, arr. de Reims ; 192 h. ⊡.

PETITE-SYNTHE (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque ; 2,415 h. 🚉 N.

PETITE-VERRIÈRE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun ; 212 h.

PETIT - FAILLY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey ; 272 h.

PETIT-FAYT (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes ; 339 h.

PETIT-LESSAC (Charente), cant. nord et arr. de Confolens ; 930 h.

PETIT-MAGNY (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny ; 259 h.

PETIT-MARS (Loire-Inf.), cant. de Nort, arr. de Châteaubriant ; 1,374 h.

PETIT-MERCEY (LE) [Jura], cant. de Gendrey, arr. de Dôle ; 83 h.

PETIT-MESNIL (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube ; 312 h.

PETITMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey, arr. de Lunéville ; 853 h.

PETIT-NOIR (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle ; 1,144 h.

PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne ; 671 h.

PETIT-PARIS (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die ; 76 h.

PETIT-PRESSIGNY (LE) [Indre-et-Loire], cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches ; 875 h.

PETIT-QUEVILLY (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen ; 7,680 h. ⊠, ⚡.

PETIT-VILLARD (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny ; 167 h.

PETIVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen ; 158 h.

PETIVILLE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre ; 392 h.

PETOSSE (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 525 h.
PETRETO BICCHISANO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 1,114 h.
PETTONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 165 h.
PEUJARD (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 732 h.
PEUMERIT-QUINTIN (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 591 h.
PEUPLINGUES (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 377 h.
PEUTON (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 407 h.
PEUVILLERS (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 201 h.
PEUX - ET - COUFFOULEUX (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 629 h.
PÉVY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 328 h.
PEXIORA (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 1,088 h. M.,
PEXOANE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 741 h. E.
PEY (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 881 h.
PEYMEINADE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Vallier, arr. de Grasse; 476 h.
PEYNIER (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 755 h. P.-L.-M.,
PEYPIN (Bouches-du-Rhône), cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 828 h.
PEYPIN-D'AIGUES (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 343 h.
PEYRABOUT (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 397 h.
PEYRAT (LE) [Ariège], cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 522 h.
PEYRAT - DE - BELLAC (H.-Vienne), cant. et arr. de Bellac; 1,351 h.
PEYRAT - LA - NONIÈRE (Creuse), cant. de Chénerailles, arr. d'Aubusson; 1,602 h.
PEYRAT - LE - CHÂTEAU (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 2,547 h.
PEYRATTE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 1,240 h. Et. (Poitiers à Parthenay).
PEYRAUBE (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 313 h.
PEYRAUD (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 382 h. P.-L.-M.
PEYRE (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 596 h.
PEYRECAVE (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 202 h.
PEYREFITE-DU-RAZÈS (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 215 h.
PEYREFITE - SUR - L'HERS (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 152 h.
PEYREGOUX (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 216 h.
PEYREHORADE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 2,510 h. M.,
PEYRELEAU (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 338 h.
PEYRELONGUE-ABOS (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 345 h.
PEYRELEVADE (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 2,065 h.
PEYREMALE (Gard), cant. de Bessèges, arr. d'Alais; 626 h.
PEYRENS (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 264 h.
PEYRESQ (B.-Alpes), cant. de Saint-André-de-Méouilles, arr. de Castellane; 152 h.
PEYRESTORTES (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 714 h.
PEYRET-SAINT-ANDRÉ (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 196 h.
PEYRIAC - DE - MER (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,473 h.
PEYRIAC-MINERVOIS (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 1,389 h.
PEYRIAT (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 200 h.
PEYRIÈRE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 355 h.
PEYRIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 957 h.
PEYRIGNAC (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 537 h.
PEYRIGUÈRE (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 110 h.
PEYRILHAC (H.-Vienne), cant. de Nieul, arr. de Limoges, 1,804 h.
PEYRILLAC-ET-MILLAC (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 514 h.
PEYRILLES (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 1,174 h.
PEYRINS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 1,540 h.
PEYRISSAC (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 380 h.
PEYRISSAS (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 347 h.
PEYROLE (Tarn), cant. de Lisle, arr. de Gaillac; 520 h.
PEYROLES (Gard), cant. de Saint-André-de-Valborgne, arr. du Vigan; 143 h.
PEYROLLES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 170 h.
PEYROLLES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 1,040 h.
PEYROULES (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 474 h.
PEYROUSE (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Pé, arr. d'Argelès; 380 h.
PEYROUZET (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 192 h.
PEYRUIS (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier; 720 h. P.-L.-M.,
PEYRUN (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 191 h.
PEYRUS (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 561 h.
PEYRUSSE (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 929 h.
PEYRUSSE (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 920 h.
PEYRUSSE - GRANDE (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 831 h.
PEYRUSSE - MASSAS (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 169 h.
PEYRUSSE - VIEILLE (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 302 h.
PEYSSIES (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 217 h.
PEYZAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 510 h.
PÉZARCHES (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 184 h.
PEZÉ - LE - ROBERT (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 854 h. O.
PÉZENAS (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 7,364 h. M.,
PÉZÈNES (Hérault), cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 410 h.
PEZENS (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 1,046 h. M.
PEZIEUX (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 367 h.
PÉZILLA (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 200 h.
PÉZILLA - DE - LA - RIVIÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 1,546 h.
PEZOU (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 1,098 h. Or. (Paris à Tours par Vendôme),
PEZULS (Dordogne), cant. de Sainte-Alvère, arr. de Bergerac; 474 h.
PÉZY (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 190 h.
PHAFFANS (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 207 h.
PHALEMPIN (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,434 h. N.,
PHILIPPEVILLE (Constantine), ch.-l. d'arr.; 18,329 h. Port. tête de ligne de Philippeville à Constantine,
PHILONDENX (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 519 h.
PHLIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 139 h.
PHNOM-PENH (Cambodge), capitale du royaume, occupée par un poste français.
PIA (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 1,876 h.
PIACÉ (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 805 h. O. (Le Mans à Mézidon et Caen).
PIAN (LE) [Gironde], cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 855 h.
PIAN (LE) [Gironde], cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 614 h.
PIANA (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 1,356 h.
PIANELLO (Corse), cant. de Moïta, arr. de Corte; 613 h.
PIANO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 167 h.
PIARDS (LES) [Jura], cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 138 h.
PIARRE (LA) [H.-Alpes], cant. de Serres, arr. de Gap; 310 h.
PIAZZALI (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 101 h.
PIAZZOLE (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 262 h.
PIBRAC (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; 926 h. M.,
PICARREAU (Jura), cant. et arr. de Poligny; 220 h.
PICAUVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 2,687 h.
PICHANGES (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 231 h.
PICHERANDE (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 1,249 h.
PICQUIGNY (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,275 h. N.,
PIEDICORTE - DI - GAGGIO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 857 h.
PIEDICROCE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 582 h.
PIEDIGRIGGIO (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 189 h.
PIEDIPARTINO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 115 h.
PIE-D'OREZZA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 360 h.
PIÉGON (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 416 h.
PIÉGROS (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 822 h.
PIÉGUT (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 178 h.
PIÉGUT - PLUVIERS (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron; 1,789 h.
PIENCOURT (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 381 h.
PIENNES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 380 h.
PIÉPAPE (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 240 h.
PIERLAS (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 208 h.
PIERRE (LA) [Isère], cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 183 h.
PIERRE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 512 h.
PIERRE (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 2,004 h. P.-L.-M.,
PIERRE - BÉNITE (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 2,409 h.
PIERREBUFFIÈRE (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges; 921 h.
PIERRE-CHÂTEL (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 1,087 h.
PIERRECLOS (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 1,179 h.
PIERRECOURT (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 427 h.
PIERRECOURT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 751 h.
PIERREFAITES (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 515 h.
PIERREFEU (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 231 h.
PIERREFEU (Var), cant. de Cuers, arr. de Toulon; 1,736 h.
PIERREFICHE (Aveyron), cant. de Saint-Geniez, arr. d'Espalion; 530 h.
PIERREFICHE (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende; 464 h.
PIERREFIQUES (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 154 h.
PIERREFITTE (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 198 h.
PIERREFITTE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 275 h.
PIERREFITTE (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 454 h.
PIERREFITTE (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 257 h.
PIERREFITTE (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 1,405 h.
PIERREFITTE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 522 h.
PIERREFITTE (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 272 h.
PIERREFITTE (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 1,346 h. N.,
PIERREFITTE (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 598 h.
PIERREFITTE (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 335 h.
PIERREFITTE-ÈS-BOIS (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien; 988 h.
PIERREFITTE - SUR - LOIRE (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 1,090 h.
PIERREFONDS (Oise), cant.

d'Attichy, arr. de Compiègne; 1,935 h. ⊠, ⊤.
PIERREFONTAINE (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames; 1,068 h. ⊠, ⊤.
PIERREFONTAINE (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 309 h.
PIERREFONTAINES (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 71 h.
PIERREFORT (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour; 1,092 h. ⊠, ⊤.
PIERREGOT (Somme), cant. de Villers-Becage, arr. d'Amiens; 359 h.
PIERRELATTE (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Montélimar; 3,291 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PIERRELAYE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 1,029 h. ⊟ N.
PIERRE-LEVÉE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 436 h.
PIERRELEZ (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 51 h.
PIERRELONGUE (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 155 h.
PIERREMANDE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 287 h.
PIERREMONT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 456 h.
PIERRE-MORAINS (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 149 h.
PIERRE-PERCÉE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 383 h.
PIERRE-PERTHUIS (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 223 h.
PIERREPONT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 861 h. ⊠.
PIERREPONT (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 205 h.
PIERREPONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 1,618 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.
PIERREPONT (Somme), cant de Moreuil, arr. de Montdidier; 455 h. ⊠, ⊤.
PIERREPONT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 226 h.
PIERRERUE (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 568 h.
PIERRERUE (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 469 h.
PIERRES (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 503 h.
PIERRES (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 649 h.
PIERREVAL (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 155 h.
PIERREVERT (B.-Alpes), cant. de Manosque, arr. de Forcalquier; 662 h.
PIERREVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 620 h.
PIERREVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 151 h. ⊟ E.
PIERRIC (Loire-Inf.), cant. de Guémené-Penfao, arr. de Saint-Nazaire; 1,763 h. ⊟ O. (Sablé à Châteaubriant et Redon).
PIERRY (Marne), cant. et arr. d'Épernay; 1,137 h.
PIETRA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 821 h. ⊠.
PIETRA-CORBARA (Corse), cant. de Brando, arr. de Bastia; 919 h.
PIETRALBA (Corse), cant. de Lama, arr. de Bastia; 678 h.
PIETRASERENA (Corse), cant. de Piedicorte-di-Gaggio, arr. de Corte; 442 h.
PIETRICAGGIO (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 342 h.
PIETROSELLA (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 263 h.
PIETROSO (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 539 h.
PIETS-PLASENCE-MOUSTROU (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 408 h.
PIEUSSE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 550 h.
PIEUX (LES) [Manche], ch.-l. de cant., arr. de Cherbourg; 1,408 h. ⊠, ⊤.
PIEVE (Corse), cant. de Murato, arr. de Bastia; 347 h.
PIFFONDS (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 957 h.
PIGEROLLES (Creuse), cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 880 h.
PIGNA (Corse), cant. de L'Ile-Rousse, arr. de Calvi; 183 h.
PIGNAN (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 1,757 h. ⊠, ⊤.
PIGNANS (Var), cant. de Besse, arr. de Brignoles; 2,114 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PIGNICOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 288 h.
PIGNOLS (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 444 h.
PIGNY (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 445 h.
PIHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 643 h.
PIHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 402 h.
PILA-CANALE (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 992 h. ⊠.
PILHON (LE) [Drôme], cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 117 h.
PILLAC (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 853 h.
PILLEMOINE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 103 h.
PILLES (LES) [Drôme], cant. et arr. de Nyons; 540 h. ⊠.
PILLON (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 524 h.
PIMBO (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 435 h.
PIMELLES (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 166 h.
PIMORIN (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 564 h.
PIMPREZ (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 354 h.
PIN (LE) [Allier], cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 676 h.
PIN (LE) [Calvados], 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 580 h. ⊤.
PIN (LE) [Charente-Inf.], cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 186 h.
PIN (LE) [Gard], cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 364 h.
PIN (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 425 h.
PIN (LE) [Indre], cant. d'Eguzon, arr. de La Châtre; 1,169 h.
PIN (LE) [Isère], cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 871 h.
PIN (LE) [Jura], cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 201 h.
PIN (LE) [Loire-Inf.], cant. de Saint-Mars-la-Jaille, arr. d'Ancenis; 1,433 h.
PIN (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 588 h. ⊠, ⊤.
PIN (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 415 h.
PIN (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 1,174 h.
PIN (LE) [Tarn-et-Garonne], cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 269 h.
PINAS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 400 h.
PIN-AU-HARAS (LE) [Orne], cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 454 h. ⊠, ⊤.
PINAY (Loire), cant. de Nérende, arr. de Roanne; 424 h.
PIN-BALMA (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 231 h.
PINCÉ (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 214 h. ⊟ O., ⊤.
PINDÈRES (Lot-et-Garonne), cant. de Houeillès, arr. de Nérac; 601 h.
PINDRAY (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 638 h.
PINEAUX (LES) [Vendée], cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 783 h.
PIN-EN-MAUGES (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 904 h.
PINET (Hérault), cant. de Florensac, arr. de Béziers; 648 h.
PINEUILH (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 1,290 h.
PINEY (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Troyes; 1,533 h. ⊠, ⊤.
PIN-LA-GARENNE (LE) [Orne], cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 986 h. ⊟ O. (Laigle à Mortagne et à Mamers).
PIN-MORIÈS (Lozère), cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols; 617 h.
PINO (Corse), cant. de Luri, arr. de Bastia; 591 h.
PINOLS (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Brioude; 895 h. ⊠.
PINON (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 656 h.
PINS (LES) [Charente], cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 964 h.
PINSAC (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 816 h.
PINSAGUEL (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 379 h.
PIN-SAINT-DENIS (LE) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 940 h.
PINSOT (Isère), cant. d'Allevard, arr. de Grenoble; 747 h.
PINS-JUSTARET (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 320 h. ⊟ M.
PINTAC (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 60 h.
PINTERVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 415 h.
PINTHEVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 197 h.
PINTHIÈRES (LES) [Eure-et-Loir], cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 107 h.
PIOBBETA (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte; 230 h.
PIOGGIOLA (Corse), cant. d'Olmi-Cappella, arr. de Calvi; 476 h.
PIOLENC (Vaucluse), cant. ouest et arr. d'Orange; 1,904 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠.
PIONNAT (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 2,216 h.
PIONSAT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,277 h. ⊠, ⊤.
PIOUSSAY (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 913 h.
PIPRIAC (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Redon; 3,507 h. ⊠.
PIQUECOS (Tarn-et-Garonne), cant. de Lafrançaise, arr. de Montauban; 395 h.
PIRAJOUX (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 721 h.
PIRÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Janzé, arr. de Rennes; 3,022 h. ⊠.
PIREY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 493 h.
PIRIAC (Loire-Inf.), cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire; 1,375 h.
PIRMIL (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 911 h.
PIROU (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 1,432 h.
PIS (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 190 h.
PISANY (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 476 h.
PISCOP (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 360 h.
PISEUX (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 501 h.
PISIEU (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 570 h.
PISSE (LA) [H.-Alpes], cant. de Largentière, arr. de Briançon; 809 h.
PISSELEU (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 258 h.
PISSELEUX (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 287 h.
PISSELOUP (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 226 h.
PISSEURE (LA) [H.-Saône], cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 105 h.
PISSOS (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,714 h. ⊠, ⊤.
PISSOTTE (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 899 h.
PISSY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 295 h.
PISSY-PÔVILLE (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 551 h.
PISY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 295 h.
PITGAM (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 1,565 h.
PITHIVIERS (Loiret), ch.-l. d'arr.; 5,181 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.
PITHIVIERS-LE-VIEIL (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers 984 h.
PITHON (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin 127 h.
PITRES (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 1,054 h. ⊟ des chemins de fer de l'Eure (Gisors à Pont-de-l'Arche).
PITTEFAUX (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Boulogne; 168 h.
PIXÉRÉCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. est et arr. de Nancy; 104 h.
PIZAY (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 300 h.
PIZIEUX (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 178 h.
PIZOU (LE) [Dordogne], cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 1,000 h. ⊠.
PLA (LE) [Ariège], cant. de Quérigut, arr. de Foix; 278 h.
PLABENNEC (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 3,658 h. ⊠.
PLACÉ (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 1,005 h.
PLACES (LES) [Eure], cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 135 h.
PLACEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 88 h.
PLACHY-BUYON (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 404 h.
PLACY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 174 h.
PLACY-MONTAIGU (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 487 h.
PLAGNAL (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 504 h.
PLAGNE (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 185 h.
PLAGNE (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 139 h.
PLAGNOLE (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 326 h.
PLAIGNE (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 462 h.
PLAILLY (Oise), cant. et arr. de Senlis; 857 h.

PLAIMBOIS-DU-MIROIR (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 355 h.
PLAIMBOIS-VENNES (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 220 h.
PLAIMPIED-GIVAUDINS (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 938 h.
PLAINE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Pornic, arr. de Paimbœuf; 1,543 h. ☍.
PLAINE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,131 h.
PLAINE - DES - PALMISTES (Réunion), cant. de Saint-Benoît, arr. Sous-le-Vent; 1,480 h. ⊠.
PLAINE - HAUTE (Côtes - du - Nord), cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 1,564 h.
PLAINEMONT (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 105 h.
PLAINES (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 733 h. 🚉 E.
PLAINFAING (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 4,224 h.
PLAINOISEAU (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 491 h.
PLAINS - ET - GRANDS - ESSARTS (LES) [Doubs], cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 297 h.
PLAINTEL (Côtes - du - Nord), cant. de Plœuc, arr. de Saint-Brieuc; 2,769 h. 🚉 O., ⊠ fb.
PLAINVAL (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 346 h.
PLAINVILLE (Eure), cant. et arr. de Bernay; 200 h.
PLAINVILLE (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 240 h.
PLAISANCE (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 1,043 h.
PLAISANCE (H.-Garonne), cant. de Leguevin, arr. de Toulouse; 1,248 h. ⊠.
PLAISANCE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 2,095 h. ⊠, ☍.
PLAISANCE (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 405 h.
PLAISIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 158 h.
PLAISIANS (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons, 632 h.
PLAISIR (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 1,469 h. 🚉 O., ☍.
PLAISSAN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 402 h.
PLAIZAC (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 245 h.
PLAN (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 906 h.
PLAN (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 264 h.
PLANAISE (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 525 h.
PLANAY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 170 h.
PLANCHAMP (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 240 h.
PLANCHE (LA) [Loire-Inf.], cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 1,891 h.
PLANCHER - BAS (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 2,348 h. ☍.
PLANCHERINE (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 300 h.
PLANCHER-LES-MINES (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 2,339 h. ⊠, ☍.
PLANCHES (LES) [Eure], cant. et arr. de Louviers; 69 h.
PLANCHES (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan, 538 h.
PLANCHES - EN - MONTAGNE (LES) [Jura], ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 238 h. ⊠, ☍.
PLANCHES - PRÈS - ARBOIS (LES) [Jura], cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 121 h.
PLANCHEZ (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 1,701 h. ⊠, ☍.
PLANCOËT (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 2,126 h. 🚉 O., ⊠, ☍.
PLANCY (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 1,276 h. ⊠, ☍.
PLAN-D'AUPS (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 94 h.
PLAN-DE-BAIX (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 402 h.
PLAN - DE - LA - TOUR (Var), cant. de Grimaud, arr. de Draguignan; 1,361 h. ⊠, ☍.
PLANÉE (LA) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 299 h.
PLANES (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 211 h.
PLANÈZES (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 171 h.
PLANFOY (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Étienne; 744 h.
PLANGUENOUAL (Côtes-du-Nord), cant. de Pléneuf, arr. de Saint-Brieuc; 1,961 h.
PLANIOLES (Lot), cant. ouest et arr. de Figeac; 320 h.
PLANOIS (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 288 h.
PLANQUAY (LE) [Eure], cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 336 h.
PLANQUERY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 467 h.
PLANQUES (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 223 h.
PLANRUPT (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 387 h.
PLANS (LES) [Gard], cant. et arr. d'Alais; 126 h.
PLANS (LES) [Hérault], cant. et arr. de Lodève; 314 h.
PLANTAY (LE) [Ain], cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 508 h.
PLANTIERS (LES) [Gard], cant. de Saint-André-de-Valborgne, arr. du Vigan; 1,027 h.
PLANTIS (LE) [Orne], cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 403 h.
PLANTY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 637 h.
PLANZOLLES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 350 h.
PLASNE (Jura), cant. et arr. de Poligny; 376 h.
PLASNES (Eure), cant. et arr. de Bernay; 604 h.
PLASSAC (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 531 h.
PLASSAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 647 h.
PLASSAC (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 1,122 h.
PLASSAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 752 h.
PLATS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 775 h.
PLAUDREN (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 1,749 h.
PLAUZAT (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 1,255 h.
PLAVILLA (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 193 h.
PLAZAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 1,413 h.
PLEAUX (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Mauriac; 2,621 h. ⊠, ☍.
PLÉBOULE (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,169 h.
PLÉCHÂTEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon; 2,304 h. ⊠, ☍.
PLÉDÉLIAC (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 2,211 h.
PLÉDRAN (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 3,388 h.
PLÉGUIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 1,811 h.
PLÉHÉDEL (Côtes-du-Nord), cant. de Plouha, arr. de Saint-Brieuc; 1,693 h.
PLÉHÉREL (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,083 h.
PLEINE - FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 3,034 h. 🚉 O., ⊠.
PLEINE SELVE (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 502 h.
PLEINE-SÈVE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 215 h.
PLEINES-ŒUVRES (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 432 h.
PLÉLAN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Montfort; 3,593 h. ⊠, ☍.
PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 1,231 h. ⊠.
PLÉLAUFF (Côtes-du-Nord), cant. de Goarec, arr. de Loudéac; 1,382 h.
PLÉLO (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 3,930 h.
PLÉMET (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 3,372 h. ⊠, ☍.
PLÉMY (Côtes-du-Nord), cant. de Plouguenast, arr. de Loudéac; 2,943 h.
PLÉNÉE - JUGON (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 4,250 h. 🚉 O., ⊠, ☍.
PLÈNESELVE (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 421 h.
PLÉNEUF (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 2,249 h. ⊠, ☍.
PLÉNISE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 144 h.
PLÉNISETTE (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 65 h.
PLERGUER (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 2,951 h. 🚉 O., ⊠.
PLÉRIN (Côtes-du-Nord), cant. nord et arr. de Saint-Brieuc; 5,809 h. ⊠.
PLERNEUF (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 773 h.
PLESCOP (Morbihan), cant. de Grand-Champ, arr. de Vannes; 1,236 h.
PLESDER (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 956 h.
PLÉSIDY (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 1,587 h.
PLESLIN (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan; 1,504 h. ⊠.
PLESNOY (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 434 h.
PLESSALA (Côtes-du-Nord), cant. de Plouguenast, arr. de Loudéac; 3,367 h.
PLESSÉ (Loire-Inf.), cant. de Saint-Nicolas-de-Redon, arr. de Saint-Nazaire; 5,161 h. ⊠.
PLESSIER-HULEU (LE) [Aisne], cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 197 h.
PLESSIER - ROZAINVILLERS (LE) [Somme], cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 788 h.
PLESSIER-SUR-BULLES (LE) [Oise], cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 250 h.
PLESSIER - SUR - SAINT - JUST (LE) [Oise], cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 462 h.
PLESSIS (LE) [Manche], cant. de Périers, arr. de Coutances; 572 h.
PLESSIS - AUX - BOIS (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 135 h.
PLESSIS - BARBUISE (Aube), cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine; 208 h.
PLESSIS - BELLEVILLE (LE) [Oise], cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 319 h. 🚉 N., ⊠, ☍.
PLESSIS - BOUCHARD (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 307 h.
PLESSIS - BRION (LE) [Oise], cant. de Ribecourt, arr. de Compiègne; 406 h.
PLESSIS-DE-ROYE (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 307 h.
PLESSIS-DORIN (LE) [Loir-et-Cher], cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 781 h.
PLESSIS - DU - MÉE (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 222 h.
PLESSIS-FEU-AUSSOUX (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 259 h.
PLESSIS-GASSOT (LE) [Seine-et-Oise], cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 98 h.
PLESSIS - GATEBLED (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 118 h.
PLESSIS - GRAMMOIRE (LE) [Maine-et-Loire], cant. nord-est et arr. d'Angers; 881 h.
PLESSIS - GRIMOULT (LE) [Calvados], cant. d'Aunay, arr. de Vire; 660 h.
PLESSIS-GROHAN (LE) [Eure], cant. sud et arr. d'Évreux; 303 h.
PLESSIS-HÉBERT (LE) [Eure], cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 234 h.
PLESSIS - L'ÉCHELLE (LE) [Loir-et-Cher], cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 237 h.
PLESSIS-L'ÉVÊQUE (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 124 h.
PLESSIS - LUZARCHES (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 152 h.
PLESSIS-MACÉ (LE) [Maine-et-Loire], cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 375 h.
PLESSIS PÂTÉ (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 269 h.
PLESSIS - PATTE - D'OIE (LE) [Oise], cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 146 h.
PLESSIS-PIQUET (Seine), cant. et arr. de Sceaux; 348 h.
PLESSIS-PLACY (LE) [Seine-et-Marne], cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 352 h.
PLESSIS - SAINTE - OPPORTUNE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 382 h.
PLESSIS-SAINT-JEAN (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 407 h.
PLESSIX-BALISSON (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 215 h.
PLESTAN (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 2,023 h.
PLESTIN (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lannion; 4,220 h. ⊠, ☍.
PLEUBIAN (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 3,442 h. ⊠.

PLEUCADEUC (Morbihan), cant. de Questembert, arr. de Vannes; 1,545 h. 🚉 Or., †.
PLEUDANIEL (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 2,344 h.
PLEUDIHEN (Côtes-du-Nord), cant. est et arr. de Dinan; 3,825 h. 🚉 O., ⊡, †.
PLEUGRIFFET (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 1,667 h.
PLEUGUENEUC (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 2,074 h. ⊠.
PLEUMARTIN (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault; 1,334 h. ⊡, †.
PLEUMELEUC (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 1,323 h.
PLEUMEUR-BODOU (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 2,778 h.
PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 2,356 h.
PLEURE (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 609 h.
PLEURS (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 666 h. ⊠.
PLEURTUIT (Ille-et-Vilaine), cant. de Dinard-Saint-Enogat, arr. de Saint-Malo; 4,227 h. ⊡, †.
PLEUVEN (Finistère), cant. de Fouesnant, arr. de Quimper; 756 h.
PLEUVEZAIN (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 138 h.
PLEUVILLE (Charente), cant. nord et arr. de Confolens; 1,074 h.
PLÉVEN (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 769 h.
PLÉVENON (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,138 h.
PLÉVIN (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 1,295 h.
PLEYBEN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin; 5,327 h. ⊠, †.
PLEYBERT-CHRIST (Finistère), cant. de Saint-Thégonnec, arr. de Morlaix; 3,412 h. 🚉 O., ⊠, †.
PLIBOUX (Deux-Sèvres), cant. de Sauzé-Vaussais, arr. de Melle; 706 h.
PLICHANCOURT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 164 h.
PLIEUX (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 436 h.
PLIVOT (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Epernay; 493 h.
PLOARÉ (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 2,858 h.
PLOBANNALEC (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 2,208 h.
PLŒMEL (Morbihan), cant. de Belz, arr. de Lorient; 1,359 h. 🚉 Or.
PLŒMEUR (Morbihan), 2e cant. et arr. de Lorient; 10,840 h. ⊡.
PLOËRDUT (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy; 3,621 h.
PLŒREN (Morbihan), cant. ouest et arr. de Vannes; 1,177 h.
PLOËRMEL (Morbihan), ch.-l. d'arr.; 5,761 h. 🚉 Or., ⊡, †.
PLŒUC (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 4,798 h. 🚉 O., ⊡, †.
PLOËVEN (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 684 h.
PLOËZAL (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 2,848 h.
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 1,943 h. ⊠.
PLOGOFF (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 1,690 h.
PLOGONNEC (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 2,919 h.
PLOISY (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 76 h.
PLOMB (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 622 h.
PLOMBIÈRES (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Remiremont; 1,966 h. 🚉 E., ⊠, †.
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 1,782 h. 🚉 P.-L.-M.
PLOMELIN (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 1,696 h.
PLOMEUR (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 2,295 h.
PLOMION (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 1,276 h. ⊡, †.
PLOMODIERN (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 2,786 h.
PLONÉIS (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 1,406 h.
PLONÉOUR-LANVERN (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 3,420 h.
PLONÉVEZ-DU-FAOU (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 4,142 h.
PLONÉVEZ-PORZAY (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 2,905 h.
PLOREC (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 963 h.
PLOTTES (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 840 h.
PLOU (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 925 h.
PLOUAGAT (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 2,136 h. ⊠.
PLOUARET (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lannion; 3,521 h. 🚉 O., ⊡, †.
PLOUARZEL (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 2,403 h. †.
PLOUASNE (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arr. de Dinan; 2,623 h.
PLOUAY (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 4,526 h. ⊠, †.
PLOUBALAY (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dinan; 2,582 h. ⊡.
PLOUBAZLANEC (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 3,412 h.
PLOUBEZRE (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 3,233 h.
PLOUDALMÉZEAU (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 3,240 h. ⊠.
PLOUDANIEL (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 3,138 h.
PLOUDIRY (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 1,487 h. ⊠.
PLOUËC (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 2,144 h.
PLOUÉDERN (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 1,502 h.
PLOUÉGAT-GUÉRAND (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,696 h.
PLOUÉGAT-MOYSAN (Finistère), cant. de Plouigneau, arr. de Morlaix; 1,077 h.
PLOUÉNAN (Finistère), cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 2,905 h. 🚉 O. (Morlaix à Roscoff).
PLOUËR (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 3,627 h. ⊡.
PLOUESCAT (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 3,148 h. ⊡, †.
PLOUÉZEC (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 4,457 h. ⊠ fb.
PLOUÉZOCH (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,682 h.
PLOUFRAGAN (Côtes-du-Nord), cant. nord et arr. de Saint-Brieuc; 2,785 h.
PLOUGAR (Finistère), cant. de Plouescat, arr. de Morlaix; 1,143 h.
PLOUGASNOU (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 3,723 h.
PLOUGASTEL-DAOULAS (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 6,857 h. ⊡, †.
PLOUGONVELIN (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 1,470 h.
PLOUGONVEN (Finistère), cant. de Plouigneau, arr. de Morlaix; 3,888 h. ⊡.
PLOUGONVER (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 2,651 h. ⊡.
PLOUGOULM (Finistère), cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 2,445 h.
PLOUGOUMELEN (Morbihan), cant. d'Auray, arr. de Lorient; 1,731 h.
PLOUGOURVEST (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 1,143 h.
PLOUGRAS (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 1,333 h.
PLOUGRESCANT (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 2,320 h.
PLOUGUENAST (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 3,210 h. ⊡, †.
PLOUGUER (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 965 h.
PLOUGUERNEAU (Finistère), cant. de Lannilis, arr. de Brest; 5,852 h. ⊡.
PLOUGUERNÉVEL (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp, 3,476 h.
PLOUGUIEL (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 2,387 h.
PLOUGUIN (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,801 h.
PLOUHA (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 4,965 h. ⊡.
PLOUHARNEL (Morbihan), cant. de Quiberon, arr. de Lorient; 1,549 h. 🚉 Or.
PLOUHINEC (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 4,262 h.
PLOUHINEC (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 3,568 h.
PLOUIDER (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 2,867 h.
PLOUIGNEAU (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 4,450 h. 🚉 O., ⊡, †.
PLOUISY (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp; 1,788 h.
PLOUJEAN (Finistère), cant. et arr. de Morlaix; 3,042 h.
PLOULEC'H (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 1,240 h.
PLOUMAGOAR (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp; 2,282 h.
PLOUMILLIAU (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 3,308 h. ⊡.
PLOUMOGUER (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 1,886 h.
PLOUNÉOUR-MENEZ (Finistère), cant. de Saint-Thégonnec, arr. de Morlaix; 3,088 h.
PLOUNÉOUR-TREZ (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 2,848 h.
PLOUNÉRIN (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 1,770 h. 🚉 O., ⊡, †.
PLOUNÉVENTER (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 1,905 h.
PLOUNÉVÉZEL (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 1,081 h.
PLOUNÉVEZ-LOCHRIST (Finistère), cant. de Plouescat, arr. de Morlaix; 4,295 h. ⊡.
PLOUNÉVEZ-MOËDEC (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 3,340 h. ⊡.
PLOUNÉVEZ-QUINTIN (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp, 2,511 h.
PLOUNEZ (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 1,912 h.
PLOURAC'H (Côtes-du-Nord) cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,481 h.
PLOURAY (Morbihan), cant. de Gourin, arr. de Pontivy; 1,605 h.
PLOURHAN (Côtes-du-Nord), cant. d'Etables, arr. de Saint-Brieuc; 2,073 h.
PLOURIN (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,334 h.
PLOURIN (Finistère), cant. et arr. de Morlaix; 2,998 h.
PLOURIVO (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 2,564 h.
PLOUVAIN (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 462 h.
PLOUVARA (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 1,475 h. 🚉 O.
PLOUVIEN (Finistère), cant. de Plabennec, arr. de Brest; 2,316 h.
PLOUVORN (Finistère), cant. de Plouzévédé, arr. de Morlaix; 3,191 h.
PLOUYÉ (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 1,913 h.
PLOUZANÉ (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest. 2,255 h.
PLOUZÉLAMBRE (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 723 h.
PLOUZÉVÉDÉ (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 1,894 h. ⊡.
PLOVAN (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 1,458 h.
PLOYART-ET-VAURSEINE (Aisne), cant. et arr. de Laon; 154 h.
PLOYRON (LE) [Oise], cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 118 h.
PLOZÉVET (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 3,482 h.
PLUDUAL (Côtes-du-Nord), cant. de Plouha, arr. de Saint-Brieuc; 1,120 h.
PLUDUNO (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan; 1,956 h.
PLUFUR (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 1,625 h.
PLUGUFFAN (Finistère), cant. et arr. de Quimper; 1,872 h.
PLUHERLIN (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 1,680 h.
PLUMAUDAN (Côtes-du-Nord), cant. de Caulnes, arr. de Dinan; 1,298 h.
PLUMAUGAT (Côtes-du-Nord), cant. de Caulnes, arr. de Dinan; 2,637 h.
PLUMELEC (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 2,992 h. ⊠.
PLUMÉLIAU (Morbihan), cant. de Baud, arr. de Pontivy; 4,266 h. ⊠.
PLUMELIN (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 1,859 h.
PLUMERGAT (Morbihan), cant. d'Auray, arr. de Lorient; 2,276 h.
PLUMETOT (Calvados), cant.

de Douvres, arr. de Caen; 290 h.
PLUMIEUX (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 1,570 h.
PLUMOISON (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 192 h.
PLUMONT (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 224 h.
PLUNERET (Morbihan), cant. d'Auray, arr. de Lorient; 3,666 h.
PLURIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Pléneuf, arr. de Saint-Brieuc; 1,509 h.
PLUSQUELLEC (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,550 h.
PLUSSULIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Corlay, arr. de Loudéac; 1,428 h.
PLUVAULT (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 292 h.
PLUVET (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 318 h.
PLUVIGNER (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 5,005 h. 🚃 O., ⊠, ፐ.
PLUZUNET (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 2,344 h.
POCANCY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 294 h.
POCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 682 h.
POCÉ (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 1,073 h. ⊠, ፐ.
PODENSAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 1,716 h. 🚃 M., ⊠, ፐ.
PODOR (Richard-Toll) [Sénégal], dans l'île au Morfil, entre deux bras du Sénégal; 1,361 h. Fort.
POËT (LE) [H.-Alpes], cant. de Laragne, arr. de Gap; 503 h.
POËT-CÉLARD (LE) [Drôme], cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 389 h.
POËT-EN-PERCIP (LE) [Drôme], cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 105 h.
POËT-LAVAL (LE) [Drôme], cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 936 h.
POËT-SIGILLAT (LE) [Drôme], cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 289 h.
PŒUILLY (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 233 h.
POEY (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 254 h.
POEY (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 391 h. 🚃 M.
POËZAT (Allier), cant. et arr. de Gannat; 178 h.
POGGIO-DI-NAZZA (Corse), cant. de Ghisoni, arr. de Corte; 885 h.
POGGIO-DI-TALLANO (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 160 h.
POGGIO-DI-VENACO (Corse); cant. de Venaco, arr. de Corte; 530 h.
POGGIO-D'OLETTA (Corse), cant. d'Oletta, arr. de Bastia; 354 h.
POGGIOLO (Corse), cant. de Soccia, arr. d'Ajaccio; 358 h.
POGGIO-MARINACCIO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 150 h.
POGGIO-MEZZANA (Corse), cant. de Pero-Casevecchie, arr. de Bastia; 462 h.
POGNY (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 636 h.
POIDS-DE-FIOLE (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 224 h.
POIGNY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 190 h.
POIGNY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 464 h.
POIL (LE) [B.-Alpes], cant. de Senez, arr. de Castellane; 247 h.
POIL (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 871 h.
POILCOURT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 267 h.
POILHES (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 353 h.
POILLÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 893 h.
POILLEY (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 897 h.
POILLEY (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 916 h.
POILLY (Loiret), cant. et arr. de Gien; 1,263 h.
POILLY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 166 h.
POILLY-SUR-SEREIN (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 613 h.
POILLY-SUR-THOLON (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 1,034 h.
POINCHY (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 196 h.
POINÇON-LÈS-LARREY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 508 h. 🚃 P.-L.-M.
POINÇONNET (LE) [Indre], cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 1,180 h.
POINCY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 126 h.
POINSENOT (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 285 h.
POINSON-LÈS-FAYS (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 436 h.
POINSON-LÈS-GRANCEY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 283 h. 🚃 E.
POINSON-LÈS-NOGENT (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 341 h.
POINTE-À-PITRE (LA) [Guadeloupe], ch.-l. de l'arr. de La Grande-Terre; 17,991 h. Port.
POINTEL (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 379 h.
POINTE-NOIRE (LA) [Guadeloupe], ch.-l. de cant., arr. de La Basse-Terre; 4,338 h.
POINTIS-DE-RIVIÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 925 h.
POINTIS-INARD (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 1,142 h.
POINTRE (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 183 h.
POINTVILLERS (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 163 h.
POINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 260 h.
POIRÉ-SUR-VELLUIRE (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 1,222 h.
POIRÉ-SUR-VIE (LE) [Vendée], ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 4,048 h. ⊠.
POIROUX (LE) [Vendée], cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 919 h.
POISAT (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 285 h.
POISEUL (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 193 h.
POISEUL-LA-GRANGE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 217 h.
POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIÈRE (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 381 h.
POISEUL-LÈS-SAULX (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 145 h.
POISEUX (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 729 h. 🚃 P.-L.-M.
POISIEUX (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 544 h.
POISLAY (LE) [Loir-et-Cher], cant. de Droué, arr. de Vendôme; 485 h.
POISOUX (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 153 h.
POISSON (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 1,062 h.
POISSONS (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 1,201 h. ⊠, ፐ.
POISSY (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 5,600 h. 🚃 O., ⊠, ፐ.
POISVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 231 h.
POISY (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 768 h.
POITEVINIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 1,457 h.
POITIERS (Vienne), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 36,210 h. Évêché; ch.-l. d'académie, école d'artillerie; succursale de la Banque de France. 🚃 Or. et Et., ⊠, ፐ.
POITTE (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 639 h.
POIVRE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 327 h.
POIX (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 764 h. 🚃 E. et N., ⊠, ፐ.
POIX (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 217 h.
POIX (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes, 1,805 h. ⊠.
POIX (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,337 h. 🚃 N., ⊠, ፐ.
POIZAT (LE) [Ain], cant. et arr. de Nantua; 647 h.
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 897 h.
POLASTRON (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 205 h.
POLASTRON (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 611 h.
POLEYMIEUX (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 455 h.
POLIÉNAS (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 758 h. 🚃 P.-L.-M., ፐ.
POLIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 276 h.
POLIGNAC (H.-Loire), cant. nord-ouest et arr. du Puy; 2,709 h.
POLIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon; 1,376 h.
POLIGNY (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 691 h.
POLIGNY (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 91 h.
POLIGNY (Jura), ch.-l. d'arr.; 4,669 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ፐ.
POLIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 486 h.
POLINCOVE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 592 h.
POLISOT (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 471 h. 🚃 E., ፐ.
POLISY (Aube), cant. de Mussy-sur-Seine, arr. de Bar-sur-Seine; 443 h.
POLLESTRES (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 671 h.
POLLIAT (Ain), cant. et arr. de Bourg; 1,481 h. 🚃 P.-L.-M., ⊠, ፐ.
POLLIEU (Ain), cant. et arr. de Belley; 261 h.
POLLIONNAY (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 774 h.
POLMINHAC (Cantal), cant. de Vic-sur-Serre, arr. d'Aurillac; 1,285 h. 🚃 Or., ፐ.
POLVEROSO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 213 h.
POMACLE (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 311 h.
POMARÈDE (LA) [Aude], cant. nord et arr. de Castelnaudary; 405 h.
POMARÈDE (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 302 h.
POMAREZ (Landes), cant. d'Amou, arr. de Saint-Sever; 1,878 h. ⊠.
POMAS (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 607 h. 🚃 M.
POMAYROLS (Aveyron), cant. de Saint-Geniez, arr. d'Espalion; 919 h.
POMEROL (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 957 h.
POMÉROLS (Hérault), cant. de Florensac, arr. de Béziers; 1,548 h. ፐ.
POMET (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 154 h.
POMEYS (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 878 h.
POMIERS (Gard), cant. et arr. du Vigan; 275 h.
POMMARD (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 1,221 h.
POMMERA (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 453 h.
POMMERAIE (LA) [Vendée], cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,019 h.
POMMERAYE (LA) [Calvados], cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 83 h.
POMMERAYE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 3,046 h.
POMMERET (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 1,347 h.
POMMEREUIL (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,329 h.
POMMEREUX (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 173 h.
POMMERÉVAL (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 489 h.
POMMERIEUX (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 963 h. 🚃 O.
POMMERIT-JAUDY (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 2,523 h.
POMMERIT-LE-VICOMTE (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 2,890 h.
POMMEROL (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 107 h.
POMMEUSE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 1,006 h. 🚃 E. (à Faremoutiers-Pommeuse).
POMMEVIC (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 527 h.
POMMIER (Isère), cant de Beaurepaire, arr. de Vienne; 1,031 h.
POMMIER (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 414 h.
POMMIERS (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 407 h.
POMMIERS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 324 h.
POMMIERS (Indre), cant. d'Éguzon, arr. de La Châtre; 770 h.
POMMIERS (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 518 h.
POMMIERS (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 652 h.
POMMIERS (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 1,047 h.
POMOY (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 494 h.
POMPAIRE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 570 h.
POMPÉJAC (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 412 h.
POMPERTUZAT (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 294 h.
POMPEY (Meurthe-et-Moselle),

cant. nord et arr. de Nancy; 2,406 h. 🚉 E., ⊤.

POMPIAC (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 325 h.

POMPIDOU (LE) [Lozère], cant. de Barre, arr. de Florac; 885 h. ⊠, ⊤.

POMPIERRE (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 424 h.

POMPIERRE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 431 h.

POMPIEY (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 266 h.

POMPIGNAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 571 h.

POMPIGNAN (Gard), cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort, arr. du Vigan; 1,080 h.

POMPIGNAN (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin; 595 h.

POMPOGNE (Lot-et-Garonne), cant. de Houeillès, arr. de Nérac; 418 h.

POMPONNE (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 497 h.

POMPORT (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 915 h.

POMPS (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 345 h.

POMY (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 105 h.

PONCÉ (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais; 705 h. ⊠, ⊤.

PONCEY-LÈS-ATHÉE (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 522 h. ⊤.

PONCEY-LÈS-PELLEREY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 253 h.

PONCHAT (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 246 h.

PONCHEL (LE) [Pas-de-Calais], cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 385 h.

PONCHES-ESTRUVAL (Somme) cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 263 h.

PONCHON (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 721 h.

PONCIN (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Nantua; 2,006 h. ⊠, ⊤.

PONCINS (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 908 h.

PONDAURAT (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 609 h. ⊠.

PONDICHÉRY (Inde française), ch.-l. des établissements français de l'Inde; 20,800 h. dont 800 Européens.

PONET-ET-SAINT-AUBAN (Drôme), cant. et arr. de Die; 221 h.

PONLAT-TAILLEBOURG (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 707 h.

PONS (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 4,895 h. 🚉 Et., ⊠, ⊤.

PONSAMPÈRE (Gers), cant. et arr. de Mirande; 356 h.

PONSAN-SOUBIRAN (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 337 h.

PONSON-DEBAT-PONTS (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 250 h.

PONSON-DESSUS (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 404 h.

PONSONNAS (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 152 h.

PONSAS (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 568 h.

PONT (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 221 h.

PONT-À-BUCY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 138 h. 🚉 N.

PONTACQ (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 2,621 h. ⊠, ⊤.

PONTAILLER-SUR-SAÔNE (Côte-d-Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,289 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONTAIX (Drôme), cant. et arr. de Die; 320 h.

PONTAMAFREY (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 143 h.

PONT-À-MARCQ (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 806 h. ⊠, ⊤.

PONT-À-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Nancy; 11,293 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

PONT-ARCY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 141 h.

PONTARION (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Bourganeuf; 519 h. ⊠, ⊤.

PONTARLIER (Doubs), ch.-l. d'arr.; 6,118 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONTARMÉ (Oise), cant. et arr. de Senlis; 452 h.

PONTAUBAULT (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 374 h. 🚉 O. (Lison à Lamballe).

PONTAUBERT (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 482 h.

PONT-AUDEMER (Eure), ch.-l. d'arr.; 6,168 h. 🚉 O. et des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ⊤.

PONTAULT-COMBAULT (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 676 h.

PONTAUMUR (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 1,182 h. ⊠, ⊤.

PONT-AUTHOU (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 522 h. 🚉 O., ⊤.

PONT-AVEN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé; 1,388 h. ⊠, ⊤.

PONT-À-VENDIN (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,033 h. 🚉 N.

PONTAVERT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 390 h.

PONT-BEAUVOISIN (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 1,637 h. ⊠.

PONT-BELLENGER (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 214 h.

PONTCARRÉ (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 329 h.

PONTCEY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 226 h.

PONTCHARRA (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 2,575 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONTCHARRA (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 1,825 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONTCHÂTEAU (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 4,481 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

PONTCHY (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 1,035 h.

PONTCIRQ (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 534 h.

PONT-CROIX (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 2,656 h. ⊠, ⊤.

PONT-D'AIN (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,404 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONT-DE-BARRET (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 742 h.

PONT-DE-BEAUVOISIN (LE) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin; 1,883 h. ⊠, ⊤.

PONT-DE-CHÉRUY (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 911 h. 🚉 du chemin de fer de l'E. de Lyon, ⊠.

PONT-DE-CLAIX (LE) [Isère], cant. de Vif, arr. de Grenoble; 1,141 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONT-DE-GENNES (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 867 h. 🚉 O., ⊤.

PONT-DE-L'ARCHE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Louviers; 1,711 h. 🚉 O. et des chemins de fer de l'Eure, ⊠, ⊤.

PONT-DE-LARN (Tarn), cant. de Mazamet, arr. de Castres, 1,820 h.

PONT-DE-L'ISÈRE (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 569 h.

PONT-DE-METZ (Somme), cant. sud-ouest et arr. d'Amiens; 885 h.

PONT-DE-MONTVERT (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Florac; 1,467 h. ⊠, ⊤.

PONT-DE-PLANCHES (LE) [H.-Saône], cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 455 h.

PONT-DE-ROIDE (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard; 3,063 h. ⊠, ⊤.

PONT-DE-RUAN (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 309 h.

PONT-DE-SALARS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 1,288 h. ⊠, ⊤.

PONT-DES-FRANÇAIS (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.

PONT-DE-VAUX (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 2,853 h. ⊠, ⊤.

PONT-DE-VEYLE (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,285 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONT-D'HÉRY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 256 h. 🚉 P.-L.-M.

PONT-DU-BOIS (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 573 h.

PONT-DU-CASSE (Lot-et-Garonne), 2e cant. et arr. d'Agen; 702 h. 🚉 Or., ⊤.

PONT-DU-CHÂTEAU (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 3,157 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PONT-DU-CHÉLIFF (Oran), arr. de Mostaganem; 3,563 h.

PONT-DU-NAVOY (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 461 h. ⊤.

PONTÉCOULANT (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 170 h.

PONT-ÉCREPIN (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 537 h.

PONTEILLA (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 666 h.

PONTEILS-ET-BRÉSIS (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 899 h.

PONT-EN-ROYANS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin; 1,100 h. ⊠, ⊤.

PONTENX-LES-FORGES (Landes), cant. de Mimizan, arr. de Mont-de-Marsan; 1,849 h. ⊠, ⊤.

PONTET (LE) [Savoie], cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 647 h.

PONT-ET-MASSÈNE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 136 h.

PONTETS (LES) [Doubs], cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 184 h.

PONTEVÈS (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 451 h.

PONTEYRAUD (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 139 h.

PONTFARCY (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 830 h. ⊠.

PONT-FAVERGER [Marne], cant. de Beine, arr. de Reims; 2,228 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

PONTGIBAUD (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 1,162 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

PONTGOUIN (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 1,078 🚉 O., ⊠, ⊤.

PONT-HÉBERT (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 963 h. 🚉 O. (Lison à Lamballe). ⊠, ⊤.

PONTHÉVRARD (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 169 h.

PONTHION (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 268 h.

PONTHOILE (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 794 h.

PONTHOU (LE) [Finistère], cant. de Plouigneau, arr. de Morlaix; 240 h.

PONTHOUIN (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 212 h.

PONTHOUX (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 79 h.

PONTIACQ-VIELLEPINTE (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 304 h.

PONTIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 572 h.

PONTIGNY (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 791 h. ⊠.

PONTIS (B.-Alpes), cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 358 h.

PONTIVY (Morbihan), ch.-l. d'arr.; 8,164 h. 🚉 Or. et O., ⊠, ⊤.

PONT-L'ABBÉ (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 1,382 h. ⊠, ⊤.

PONT-L'ABBÉ (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 5,110 h. 🚉 Or. (Quimper à Pont-l'Abbé), ⊠, ⊤.

PONT-LA-VILLE (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 356 h.

PONT-LÈS-BONFAYS (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 175 h.

PONT-LES-MOULINS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 229 h.

PONT-L'ÉVÊQUE (Calvados), ch.-l. d'arr.; 2,933 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.

PONT-L'ÉVÊQUE (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 1,752 h.

PONT-L'ÉVÊQUE (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 407 h.

PONTLEVOY (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 2,427 h. ⊠, ⊤.

PONTMAIN (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 546 h.

PONT-MELVEZ (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 1,729 h.

PONT-NOYELLES (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 666 h.

PONTOISE (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 342 h.

PONTOISE (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr.; 6,675 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.

PONTONX SUR L'ADOUR (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 2,025 h. ⊠, ⊤.

PONTORSON (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 2,563 h. 🚉 O., ⊠, ⊤.

PONTOURS (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 287 h.

PONTOUX (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 478 h.

PONTPOINT (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 805 h.

PONT-REMY (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 1,895 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.

PONTRIEUX (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 2,243 h. ⊠, ⊤.

PONTRU (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 623 h.

PONTRUET (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 396 h.

PONTS (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 452 h.

PONT-SAINTE-MARIE (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 611 h. ≋ E. (Châlons-sur-Marne à Sens).
PONT-SAINTE-MAXENCE (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Senlis; 2,340 h. ≋ N., ✉, ⊤.
PONT-SAINT-ESPRIT (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 4,726 h. ≋ P.-L.-M., ✉, ⊤.
PONT-SAINT-MARD (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 435 h.
PONT-SAINT-MARTIN (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes; 1,723 h.
PONT-SAINT-VINCENT (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy; 1,846 h. ≋ E., ✉, ⊤.
PONT-SALOMON (LE) [H.-Loire], cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 1,477 h.
PONT-SCORFF (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 1,732 h. ✉, ⊤.
PONTS-DE-CÉ (LES) [Maine-et-Loire], ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 3,483 h. ≋ Et. (Angers à Poitiers), ✉, ⊤.
PONTS-ET-MARAIS (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 309 h. ≋ N.
PONT-SUR-L'OGNON (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 109 h.
PONT-SUR-MADON (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 226 h.
PONT-SUR-MEUSE (Meuse), cant et arr. de Commercy; 269 h.
PONT-SUR-SAMBRE (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 1,443 h. ✉.
PONT-SUR-SEINE (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 872 h. ≋ E., ✉, ⊤.
PONT-SUR-VANNE (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 331 h. ≋ E. (Châlons-sur-Marne à Sens).
PONT-SUR-YONNE (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Sens; 1,764 h. ≋ P.-L.-M., ✉, ⊤.
PONTVALLAIN (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de La Flèche; 1,792 h. ✉, ⊤.
POÔTÉ (LA) [Mayenne], cant. de Pré-en-Pail, arr. de Mayenne; 3,009 h. ✉.
POPIAN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 123 h.
POPINCOURT (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 77 h.
POPOLASCA (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 158 h.
PORCARO (Morbihan), cant. de Guer, arr. de Ploërmel; 900 h.
PORCHÈRES (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 645 h.
PORCHERESSE (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 275 h.
PORCHERIE (LA) [H.-Vienne], cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 1,334 h.
PORCHEUX (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 145 h.
PORCHEVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 186 h.
PORCIEU AMBLAGNIEU (Isère), cant. de Cremieu, arr. de La Tour-du-Pin; 1,289 h.
PORDIC (Côtes-du-Nord), cant nord et arr. de Saint-Brieuc; 4,610 h. ✉, ⊤.
PORGE (LE) [Gironde], cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 876 h.
PORNIC (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf; 1,809 h. ≋ Et., ✉, ⊤.
PORQUÉRICOURT (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 260 h.
PORRI (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 281 h.
PORSPODER (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,706 h. ⊤.
PORT (Ain), cant. et arr. de Nantua; 273 h.
PORT (LE) [Ariège], cant. de Massat, arr. de Saint-Girons; 2,469 h.
PORTA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 645 h. ✉.
PORTA (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 391 h.
PORTBAIL (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 1,776 h. ✉, ⊤.
PORT-BRILLET (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 747 h. ≋ O., ✉, ⊤.
PORT-DE-BOUC (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 1,473 h. ≋ du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc, ✉, ⊤.
PORT-DE-LANNE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 1,126 h.
PORT-D'ENVAUX (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 1,320 h. ✉.
PORT-DE-PILES (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 429 h. ≋ Or., ⊤.
PORT-DIEU (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 587 h. ≋ Or.
PORTÉ (Pyrénées-Orient), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 404 h.
PORTE-JOIE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 157 h.
PORTEL (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,441 h. ⊤.
PORTEL (LE) [Pas-de-Calais], cant. de Samer, arr. de Boulogne; 5,110 h. ✉ fb., ⊤.
PORT-EN BESSIN (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 1,129 h. ✉, ⊤.
PORTENDIC (Sénégal), comptoir français.
PORTES (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 484 h.
PORTES (LES) [Charente Inf.], cant. d'Ars, arr. de La Rochelle; 853 h.
PORTES (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 485 h. ≋ P.-L.-M.
PORTES (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 239 h.
PORTES (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 1,142 h.
PORTET (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 1,024 h. ≋ M.
PORTET (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 439 h.
PORTET-D'ASPET (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 839 h.
PORTET-DE LUCHON (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 128 h.
PORTETS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 1,904 h. ≋ M., ✉, ⊤.
PORTIEUX (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 2,023 h. ≋ E., ✉, ⊤.
PORTIRAGNES (Hérault), 1er cant. et arr. de Beziers; 569 h.
PORT-LAUNAY (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,115 h. ✉, ⊤.
PORT-LE-GRAND (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 295 h. ≋ N.
PORT-LESNEY (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 745 h.
PORT-LOUIS (Guadeloupe), ch.-l. de cant., arr. de La Pointe-à-Pitre; 5,261 h.
PORT-LOUIS (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 3,269 h. ✉, ⊤.
PORT-MARLY (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 900 h.
PORT MORT (Eure), cant. et arr. des Andelys; 538 h. ✉ fb.
PORTO-VECCHIO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 2,655 h. ✉, ⊤.
PORT-PHILIPPE (Morbihan), cant. de Belle-Ile, arr. de Lorient; 1,634 h.
PORTS (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 407 h.
PORT-SAINTE-FOY (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 1,319 h.
PORT-SAINTE-MARIE (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen; 2,518 h. ≋ M., ✉, ⊤.
PORT-SAINT-PÈRE (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 1,902 h. ≋ Et., ✉, ⊤.
PORT-SUR-SAÔNE (H.-Saône), ch.-l. de cant, arr. de Vesoul; 1,877 h. ≋ E., ✉, ⊤.
PORT-SUR-SEILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 403 h.
PORTUDAL (Sénégal), comptoir de l'arr. de Gorée-Dakar, ch.-l d'un cant.
PORT-VENDRES (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 3,311 h. Fort; port, ch.-l. de quartier maritime. ≋ M., ✉, ⊤.
PORT-VILLEZ (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 198 h. ⊤.
POSANGES (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 1?2 h.
POSES (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 1,082 h.
POSSESSE (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 481 h. ⊤.
POSSESSION (LA) [Réunion], dans le cant. de Saint-Paul.
POSSONNIÈRE (LA) [Maine-et Loire], cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,407 h. ≋ Or., ✉, ⊤.
POSTOLE (LA) [Yonne], cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 315 h.
POTANGIS (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 195 h.
POTELLE (Nord), cant est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 213 h.
POTELIÈRES (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 238 h.
POTERIE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 767 h.
POTERIE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 508 h.
POTERIE-AU-PERCHE (LA) [Orne], cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 183 h.
POTERIE-MATHIEU (LA) [Eure], cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 320 h.
POTHERIE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 2,016 h.
POTHIÈRES (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 463 h. ≋ E., ✉.
POTIGNY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 301 h.
POTTE (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 131 h.
POUAN (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 767 h.
POUANÇAY (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 269 h.
POUANCÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Segré; 3,446 h. ≋ O., ✉, ⊤.
POUANT (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 533 h.
POUBEAU (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 74 h.
POUCHARRAMET (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 760 h.
POUCHERGUES (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 67 h.
POUDENAS (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 768 h.
POUDENX (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 445 h.
POUDIS (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 416 h.
POUÉBO (Nouvelle-Calédonie), centre de population. ⊤.
POUEYFERRÉ (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 559 h.
POUËZE (LA) [Maine-et-Loire], cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 1,361 h.
POUFFOND (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 481 h.
POUGE (LA) [Creuse], cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 348 h.
POUGET (LE) [Hérault], cant. de Gignac, arr. de Lodève; 861 h. ✉, ⊤.
POUGNADORESSE (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 296 h.
POUGNÉ (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 373 h.
POUGNE-HÉRISSON (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 640 h.
POUGNY (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex; 425 h.
POUGNY (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 1,032 h.
POUGUES LES-EAUX (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 1,448 h. ≋ P.-L.-M., ✉, ⊤.
POUGY (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 535 h. ✉.
POUILLAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 356 h.
POUILLAT (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 214 h.
POUILLÉ (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 832 h.
POUILLÉ (Loire Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 717 h.
POUILLÉ (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 640 h.
POUILLÉ (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 319 h.
POUILLENAY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 795 h. ≋ P.-L.-M.
POUILLEY-FRANÇAIS (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 264 h.
POUILLEY-LES-VIGNES (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 547 h.
POUILLON (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 3,387 h. ✉, ⊤.
POUILLON (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 344 h.
POUILLOUX (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 1,130 h.
POUILLY (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 742 h.
POUILLY (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 526 h.
POUILLY (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 503 h. ≋ E., ⊤.
POUILLY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Cosne; 2,986 h. ≋ P.-L.-M., ✉, ⊤.
POUILLY (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 172 h.
POUILLY-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 1,190 h. ✉, ⊤.
POUILLY-LE-MONIAL (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 554 h.

POUILLY-LÈS-FEURS (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 1,143 h.
POUILLY - LES - NONAINS (Loire), cant. et arr. de Roanne; 745 h.
POUILLY-SAINT-GENIS (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 884 h.
POUILLY - SOUS - CHARLIEU (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,902 h. P.-L.-M.
POUILLY-SUR-SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 823 h.
POUILLY - SUR - VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 249 h.
POUJOL (LE) [Hérault], cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 1,165 h.
POUJOLS (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 222 h.
POULAINES (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 2,008 h.
POULAINVILLE (Somme), cant. nord-est et arr. d'Amiens; 330 h.
POULANGY (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 940 h.
POULAN - POUZOLS (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 426 h.
POULAY (Mayenne), cant. du Horps, arr. de Mayenne; 658 h.
POULDERGAT (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 2,552 h.
POULDOURAN (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 344 h.
POULDREUZIC (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 1,876 h.
POULE (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 1,786 h.
POULIACQ (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 87 h.
POULIÈRES (LES) [Vosges], cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 314 h.
POULIGNEY (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 336 h.
POULIGNY - NOTRE - DAME (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 1,278 h.
POULIGNY - SAINT - MARTIN (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 426 h.
POULIGNY - SAINT - PIERRE (Indre), cant. et arr. de Blanc; 1,863 h.
POULIGUEN (LE) [Loire-Inf.], cant. du Croisic, arr. de Saint-Nazaire; 1,182 h. Or.
POULLAN (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 1,585 h.
POULLAOUEN (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 2,966 h.
POULLIGNAC (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 256 h.
POULX (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 285 h.
POUMAROUS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 404 h.
POUPAS (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 329 h.
POUPRY (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 258 h.
POUQUES (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 633 h.
POURCHARESSES (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 416 h.
POURCHÈRES (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 403 h.
POURCIEUX (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 523 h. P.-L.-M. (Gardanne à Carnoules).
POURCY (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 292 h.
POURLANS (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 487 h.
POURRAIN (Yonne), cant. de Toucy, arr. d'Auxerre; 1,580 h.
POURRIÈRES (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 1,380 h.
POURSAC (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 647 h.
POURSAY - GARNAUD (Charente Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 326 h.
POURSIUGUES-BOUCOUE (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 401 h.
POURU-AUX BOIS (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 641 h.
POURU SAINT-REMY (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 1,577 h. E.
POUSSAN (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier; 1,958 h. des chemins de fer de l'Hérault (Montpellier, Béziers et Cessenon).
POUSSANGES (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 731 h.
POUSSAY (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 543 h. E.
POUSSEAUX (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 373 h.
POUSSIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 385 h.
POUSSIGNOL BLISMES (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 809 h.
POUSSY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 105 h.
POUSTHOMY (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 930 h.
POUT (LE) [Gironde], cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 134 h.
POUT (Sénégal), comptoir de l'arr. de Gorée-Dakar, ch.-l. d'un cant.
POUVRAI (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 325 h.
POUXEUX (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,756 h. E.
POUY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 399 h.
POUY (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 123 h.
POUYASTRUC (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 587 h.
POUYDESSAUX (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 899 h.
POUY-DE-TOUGES (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 550 h.
POUYDRAGUIN (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 332 h.
POUYLEBON (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 357 h.
POUY-LOUBRIN (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 242 h.
POUY-ROQUELAURE (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 398 h.
POUZAC (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 976 h. M.
POUZAT (LE) [Ardèche], cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon; 207 h.
POUZAUGES (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 3,096 h. Et.
POUZAY (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 530 h.
POUZE (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche; 1?0 h.
POUZILHAC (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 465 h.
POUZIN (LE) [Ardèche], cant. de Chomérac, arr. de Privas; 2,635 h. P.-L.-M.
POUZIOUX (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 472 h.
POUZOL (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 725 h.
POUZOLLES (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 960 h.
POUZOLS (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 632 h.
POUZOLS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 321 h.
POUZY - MÉSANGY (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 1,361 h.
POYA (Nouvelle-Calédonie), centre de population.
POYANNE (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 1,018 h.
POYANS (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 349 h.
POYARTIN (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 997 h.
POYOLS (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 297 h.
POZIÈRES (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 432 h.
PRADAL (LE) [Hérault], cant. de Bédarieux, arr. de Béziers; 149 h.
PRADEAUX (LES) [Puy-de-Dôme], cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 617 h.
PRADELLE (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 152 h.
PRADELLES (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 2,036 h.
PRADELLES (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 295 h.
PRADELLES CABARDÈS (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 612 h.
PRADELLES-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 268 h.
PRADÈRE - LES - BOURGUETS (H.-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; 158 h.
PRADES (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 1,079 h.
PRADES (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 537 h.
PRADES (Aveyron), cant. de Pont de-Salars, arr. de Rodez; 565 h.
PRADES (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 409 h.
PRADES (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 410 h.
PRADES (Lozère), cant. de Sainte-Enimie, arr. de Florac; 477 h.
PRADES (Pyrénées-Orient.), ch.-l. d'arr.; 3,856 h. M.
PRADES (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 266 h.
PRADES D'AUBRAC (Aveyron), cant. de Saint-Geniez, arr. d'Espalion; 1,802 h.
PRADETTES (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 84 h.
PRADIER (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 482 h.
PRADIÈRES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 267 h.
PRADINAS (Aveyron), cant. de Sauveterre, arr. de Rodez; 1,112 h.
PRADINES (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 640 h.
PRADINES (Loire), cant. de Saint-Symphorien de-Lay, arr. de Roanne; 995 h.
PRADINES (Lot), cant. nord et arr. de Cahors; 1,073 h.
PRADONS (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 327 h.
PRADS (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 390 h.
PRAHECQ (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 1,082 h.
PRAILLES (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 1,314 h.
PRALOGNAN (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 847 h.
PRÂLON (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 195 h.
PRALONG (Loire), cant. de Boen, arr. de Montbrison; 345 h.
PRANGEY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 415 h.
PRANLES (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 1,692 h.
PRANZAC (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 736 h.
PRASLAY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 274 h.
PRASLIN (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 204 h.
PRASVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 592 h.
PRAT (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 2,059 h.
PRAT - ET - BONREPAUX (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 1,294 h. M.
PRATO (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 361 h.
PRATS (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 290 h.
PRATS - DE - CARLUX (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 665 h.
PRATS DE-MOLLO (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Céret; 2,467 h.
PRATS-D'ORLIAC (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 344 h.
PRATVIEL (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 246 h.
PRATZ (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 302 h.
PRATZ (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 61 h.
PRAUTHOY (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres; 673 h. E.
PRAY (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 394 h.
PRAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 446 h. E.
PRAYOLS (Ariège), cant. et arr. de Foix; 411 h.
PRAYSSAC (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 2,030 h.
PRAYSSAS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen; 1,533 h.
PRAZ (LE) [H.-Savoie], cant de Sallanches, arr. de Bonneville; 558 h.
PRÉAUX (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 1,401 h.
PRÉAUX (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 146 h.
PRÉAUX (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 90 h.
PRÉAUX (LES) [Eure], cant. et arr. de Pont-Audemer; 300 h.
PRÉAUX (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 649 h.
PRÉAUX (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouère, arr. de Château-Gontier; 336 h.
PRÉAUX (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 1,257 h.
PRÉAUX (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 202 h.
PRÉAUX (Seine-Inf.), cant. de Darnetal, arr. de Rouen; 702 h.
PRÉBOIS (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 300 h.
PRÉCEY (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 580 h.
PRÉCHAC (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 374 h.
PRÉCHAC (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 275 h.
PRÉCHAC (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 1,978 h.

PRÉCHAC (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 211 h.
PRÉCHACQ (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 712 h.
PRÉCHACQ-JOSBAIG (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 440 h.
PRÉCHACQ-NAVARRENX (B.-Pyrénées, cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 378 h.
PRÊCHEUR (Martinique), cant. et arr. de Saint-Pierre; 3,811 h.
PRÉCIEUX (Loire), cant. et arr. de Montbrison: 856 h.
PRÉCIGNÉ (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 2,700 h. ⊡.
PRÉCILHON (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 342 h.
PRÉCORBIN (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 517 h.
PRÉCY (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 778 h.
PRÉCY (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 832 h.
PRÉCY-LE-SEC (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 639 h.
PRÉCY-NOTRE-DAME (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 135 h.
PRÉCY-SAINT-MARTIN (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 478 h.
PRÉCY-SOUS-THIL (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Semur; 823 h. ⊠, ⊤.
PRÉCY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 196 h.
PRÉCY-SUR-OISE (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 830 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
PRÉ-D'AUGE (LE) [Calvados], 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 551 h.
PRÉ-EN-PAIL (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 3,255 h. 🚉 O. (Pré-en-Pail à Mayenne), ⊠, ⊤.
PRÉDEFIN (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 370 h.
PRÉFONTAINES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 385 h.
PRÉGILBERT (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 378 h.
PRÉGUILLAC (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 372 h.
PRÉHY (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 198 h.
PREIGNAC (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 2,591 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
PREIGNAN (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 255 h.
PREIGNEY (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 477 h.
PREIXAN (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 518 h. ⊡.
PRÉMANON (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 704 h.
PREMEAUX (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 454 h.
PRÉMERY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Cosne; 2,449 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PRÉMESQUES (Nord), cant. d'Armentières, arr. de Lille; 1,168 h.
PRÉMEYZEL (Ain), cant. et arr. de Belley; 306 h.
PRÉMIAN (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 879 h.
PREMIÈRES (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 175 h.
PREMIERFAIT (Aube), cant. de Mery-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 189 h.
PRÉMILHAT (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 737 h.
PRÉMILLIEU (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 260 h.
PRÉMONT (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,763 h. ⊡.
PRÉMONTRÉ (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 968 h. ⊠, ⊤.
PRENDEIGNES (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 898 h.
PRÉNERON (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 279 h.
PRÉNESSAYE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. de La Chèze, arr. de Loudéac, 1,655 h.
PRENOIS (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 295 h.
PRÉNOUVELLON (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois: 581 h.
PRÉNOVEL (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 270 h.
PRÉNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 380 h.
PRÉPORCHÉ (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon; 1,316 h.
PRÉPOTIN (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 235 h.
PRÉS (LES) [Drôme], cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 148 h.
PRÉSAILLES (H.-Loire), cant. de Monastier, arr. du Puy; 1,146 h.
PRÉ-SAINT-ÉVROULT (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 513 h.
PRÉ-SAINT-GERVAIS (LE) [Seine], cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 6,396 h. ⊠, ⊤.
PRÉ-SAINT-MARTIN (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 361 h.
PRÉSEAU (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 2,092 h.
PRÉSENTEVILLERS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 274 h.
PRÉSERVILLE (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 449 h.
PRÉSILLY (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 272 h.
PRÉSILLY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 602 h.
PRESLE (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 195 h.
PRESLE (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 974 h.
PRESLES (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire, 503 h.
PRESLES (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 503 h.
PRESLES (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 561 h.
PRESLES (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 1,161 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
PRESLES-ET-BOVES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 306 h.
PRESLES-ET-THIERNY (Aisne), cant. et arr. de Laon; 335 h.
PRESLY-LE-CHÉTIF (Cher), cant. de La Chapelle-d'Angillon, arr. de Sancerre; 608 h.
PRESNOY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 406 h.
PRESSAC (Vienne), cant. d'Availles-Limouzine, arr. de Civray; 1,212 h.
PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX (Eure), cant. d'Ecos, arr. des Andelys; 312 h.
PRESSIAT (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 304 h.
PRESSIGNAC (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,362 h.
PRESSIGNAC (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 474 h.
PRESSIGNY (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 374 h.
PRESSIGNY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 738 h.
PRESSIGNY (Deux-Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 498 h.
PRESSINS (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,037 h.
PRESSOIR (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 137 h.
PRESSY (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 321 h.
PRESSY-SOUS-DONDIN (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 915 h.
PRÉTIÈRE (LA) [Doubs], cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 136 h.
PRETIN (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 170 h.
PRÉTOT (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 582 h. ⊡.
PRÉTOT-VICQUEMARE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot: 389 h.
PRÊTREVILLE (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 398 h.
PRÉTY (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 828 h.
PRETZ (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 259 h.
PREUILLY (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 580 h.
PREUILLY (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Loches; 2,029 h. ⊠, ⊤.
PREUILLY-LA-VILLE (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 320 h.
PREURES (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 700 h.
PREUSEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 386 h.
PREUTIN (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 201 h.
PREUX-AU-BOIS (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 1,670 h.
PREUX-AU-SART (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 399 h.
PRÉVAL (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 397 h.
PRÉVELLES (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 465 h. 🚉 de la ligne de Mamers à Saint-Calais.
PRÉVENCHÈRES (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 963 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.
PRÉVÉRANGES (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,910 h. ⊡.
PREVESSIN (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 363 h.
PRÉVIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Pouancé, arr. de Segré; 373 h.
PRÉVILLERS (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 242 h.
PRÉVINQUIÈRES (Aveyron), cant. de Rieupeyroux, arr. de Villefranche; 1,013 h.
PREY (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 278 h.
PREY (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 113 h.
PREYSSAC-D'EXCIDEUIL (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 200 h.
PREZ (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 174 h.
PRÉZ-SOUS-LAFAUCHE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 346 h. 🚉 E.
PREZ-SUR-MARNE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 236 h.
PRIAIRES (Deux-Sèvres), cant. de Mauzé, arr. de Niort; 290 h.
PRIAY (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 1,006 h.
PRIEZ (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 83 h.
PRIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 377 h.
PRIGNAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 300 h.
PRIGNAC-ET-CAZELLES (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 424 h.
PRIGONRIEUX (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 1,126 h. 🚉 Or., ⊤.
PRIMARETTE (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 696 h.
PRIMAT (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 119 h.
PRIMELIN (Finistère), cant. de Pont-Croix, arr. de Quimper; 1,403 h.
PRIMELLES (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 488 h.
PRINÇAY (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 455 h.
PRINCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 814 h.
PRINGY (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 353 h.
PRINGY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 409 h.
PRINGY (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 538 h.
PRINQUIAU (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 1,606 h.
PRINSUÉJOLS (Lozère), cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols; 653 h.
PRISCES (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 285 h.
PRISCHES (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 1,391 h.
PRISSAC (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 2,006 h. ⊡, ⊤.
PRISSÉ (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 1,452 h. 🚉 P.-L.-M.
PRISSÉ-LE-GRAND (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 389 h.
PRISSÉ-LE-PETIT (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 218 h.
PRISSEY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 151 h.
PRIVAS (Ardèche), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 7,921 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.
PRIVEZAC (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 1,802 h. ⊡.
PRIX (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 404 h.
PRIZIAC (Morbihan), cant. du Faouët, arr. de Pontivy; 2,425 h.
PRIZY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 201 h.
PROHENCOUX (Aveyron), cant. de Belmont, arr. de Saint-Affrique; 866 h.
PROISELIÈRE-ET-LANGLE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 412 h.
PROISSANS (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 888 h.
PROIX (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 362 h.
PROIZY (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 675 h. ⊠, ⊤.
PROJAN (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 361 h.
PROMILHANES (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 743 h.
PROMPSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 539 h.
PRONDINES (Puy-de-Dôme),

cant. d'Herment, arr. de Clermont; 776 h.
PRONLEROY (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 314 h.
PRONVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 677 h.
PROPIAC (Drôme), cant. de Buis les-Baronnies, arr. de Nyons; 104 h.
PROPIÈRES (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 1,229 h.
PROPRIANO (Corse), cant. d'Olmeto, arr. de Sartène; 894 h. ✉ fb., ⚡.
PROSNES (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 487 h.
PROUAIS (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 466 h.
PROUILLY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 566 h.
PROULIEU (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 345 h.
PROUPIARY (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 187 h.
PROUSSY (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 577 h.
PROUVAIS (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 418 h.
PROUVILLE (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 587 h.
PROUVY (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 901 h.
PROUZEL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 385 h. 🚉 N.
PROVEMONT (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 340 h.
PROVENCHÈRE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 191 h.
PROVENCHÈRE (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 328 h.
PROVENCHÈRES (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 628 h.
PROVENCHÈRES (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 141 h.
PROVENCHÈRES-LÈS-DARNEY (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 295 h.
PROVENCHÈRES-SUR-FAVE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 918 h. ✉, ⚡.
PROVENCY (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 521 h.
PROVERVILLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 311 h.
PROVEYSIEUX (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 479 h.
PROVILLE (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 787 h.
PROVIN (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 1,610 h.
PROVINS (Seine-et-Marne), ch.-l. d'arr.; 7,728 h. 🚉 E., ✉, ⚡.
PROVISEUX-ET-PLESNOY (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 163 h.
PROYART (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 857 h.
PRUDEMANCHE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 291 h.
PRUDHOMAT (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 765 h.
PRUGNANES (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 183 h.
PRUGNY (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 196 h.
PRUILLÉ (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 562 h.
PRUILLÉ-LE-CHÉTIF (Sarthe), 2e cant. et arr. du Mans; 553 h.
PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ (Sarthe), cant. de Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 1,234 h.
PRUINES (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 1,191 h.
PRUNAY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 881 h.
PRUNAY (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 465 h.
PRUNAY-BELLEVILLE (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 261 h.
PRUNAY-LE-GILLON (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 1,207 h. ✉.
PRUNAY-LE-TEMPLE (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 189 h.
PRUNAY-SAINT-JEAN (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 37 h.
PRUNAY-SOUS-ABLIS (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 641 h.
PRUNAY-SUR-ESSONNES (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 142 h.
PRUNELLI-DI-CASACCONI (Corse), cant. de Campile, arr. de Bastia; 609 h.
PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 965 h. ✉.
PRUNET (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 523 h.
PRUNET (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 635 h.
PRUNET (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 177 h.
PRUNET-BELPUIG (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 274 h.
PRUNIÈRES (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 462 h.
PRUNIÈRES (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 307 h.
PRUNIÈRES (Lozère), cant. de Malzieu, arr. de Marvejols; 413 h.
PRUNIERS (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 1,183 h.
PRUNIERS (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 900 h.
PRUNO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 412 h.
PRUNOY (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 607 h.
PRUSLY-SUR-OURCE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 326 h. 🚉 E.
PRUSY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 189 h.
PRUZILLY (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 410 h.
PUBLIER (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 1,178 h.
PUBLY (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 397 h.
PUCEUL (Loire-Inf.), cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant; 1,843 h.
PUCH (LE) [Ariège], cant. de Quérigut, arr. de Foix; 630 h.
PUCH (LE) [Gironde], cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 282 h.
PUCH (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 1,536 h.
PUCHAY (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 111 h.
PUCHEVILLERS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 717 h.
PUECH (LE) [Hérault], cant. et arr. de Lodève; 202 h.
PUÉCHABON (Hérault), cant. d'Aniane, arr. de Montpellier; 826 h.
PUÉCHOURSI (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 166 h.
PUECHREDON (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 43 h.
PUELLEMONTIER (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 419 h.
PUESSANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 173 h.
PUGET (LE) [Var], cant. de Fréjus, arr. de Draguignan; 926 h. 🚉 P.-L.-M., ✉ fb., ⚡.
PUGET (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 204 h.
PUGET-ROSTANG (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Puget-Théniers; 166 h.
PUGET-THÉNIERS (Alpes-Mar.), ch.-l. d'arr.; 1,426 h. ✉, ⚡.
PUGET-VILLE (Var), cant. de Cuers, arr. de Toulon; 2,015 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.
PUGEY (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 267 h.
PUGIEU (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 350 h.
PUGINIER (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 313 h.
PUGNAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 898 h.
PUGNY (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 463 h.
PUGNY-CHATENOD (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 406 h.
PUICELCI (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 1,739 h. ✉.
PUICHERIC (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 1,101 h.
PUID (LE) [Vosges], cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 389 h.
PUIHARDY (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 95 h.
PUILACHER (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 100 h.
PUILAURENS (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 515 h.
PUILBOREAU (Charente-Inf.), cant. est et arr. de La Rochelle; 1,072 h.
PUILLY-ET-CHARBEAUX (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 756 h.
PUIMICHEL (B.-Alpes), cant. des Mées, arr. de Digne; 529 h.
PUIMISSON (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 635 h. ✉, ⚡.
PUIMOISSON (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 1,041 h. ✉ fb.
PUISAYE (LA) [Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 453 h.
PUISEAUX (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers; 1,932 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.
PUISELET-LE-MARAIS (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 213 h.
PUISENVAL (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 103 h.
PUISET (LE) [Eure-et-Loir], cant. de Janville, arr. de Chartres; 524 h.
PUISET-DORÉ (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,312 h.
PUISEUX (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 292 h.
PUISEUX (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 208 h.
PUISEUX (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 143 h.
PUISEUX (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 190 h.
PUISEUX-EN-BRAY (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 333 h.
PUISEUX-LE-HAUBERGER (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 396 h.
PUISEUX-LÈS-LOUVRES (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 170 h.
PUISGROS (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 785 h.
PUISIEULX (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 197 h.
PUISIEUX (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 1,468 h.
PUISIEUX (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 367 h. ✉.
PUISIEUX-ET-CLANLIEU (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 771 h. ⚡.
PUISSALICON (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 837 h.
PUISSEGUIN (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 911 h. ✉.
PUISSERGUIER (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 2,997 h. ✉, ⚡.
PUITS (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 364 h.
PUITS-DES-MÈZES (LE) (H.-Marne], cant. et arr. de Chaumont; 231 h.
PUITS-ET-NUISEMENT (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 326 h.
PUITS-LA-VALLÉE (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 217 h.
PUIVERT (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 1,386 h.
PUJAUDRAN (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 634 h.
PUJAUT (Gard), cant. de Villeneuve-lès-Avignon, arr. d'Uzès; 1,152 h.
PUJO (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 566 h. 🚉 M.
PUJOL-CAZALET (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 221 h.
PUJO-LE-PLAN (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 990 h.
PUJOLS (LES) [Ariège], cant. et arr. de Pamiers; 562 h.
PUJOLS (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 780 h.
PUJOLS (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 764 h. ✉, ⚡.
PUJOLS (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,033 h.
PULEY (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 160 h.
PULIGNY-MONTRACHET (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 1,111 h. ⚡.
PULLAY (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 274 h.
PULLIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 628 h. 🚉 E.
PULNEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 239 h.
PULNOY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 115 h.
PULVÉRIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 638 h.
PUNAANIA (Taïti), ch.-l. de district; 507 h.
PUNCHY (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 161 h.
PUNEROT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 420 h.
PUNTOUS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 628 h.
PUPILLIN (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 464 h.
PURE (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 744 h. ⚡.
PURGEROT (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 709 h.
PUSEY (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 522 h.
PUSIGNAN (Isère), cant. de Meyzieux, arr. de Vienne; 1,176 h. 🚉 du chemin de fer de l'E. de Lyon.
PUSSAY (Seine-et-Oise), cant.

de Méréville, arr. d'Étampes; 1,246 h. ⊠, ⊤.

PUSSIGNY (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 306 h.

PUSSY (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 574 h.

PUSY-ET-ÉPENOUX (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 387 h.

PUTANGES (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan; 631 h. ⊠, ⊤.

PUTEAUX (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 15,586 h. 🚂 O. (Paris à Versailles, rive droite), ⊠, ⊤.

PUTOT (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 238 h.

PUTOT-EN-BESSIN (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 341 h.

PUXE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 130 h.

PUXIEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 266 h.

PUY (LE) [Doubs], cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 84 h.

PUY (LE) [Gironde], cant. de Monségur, arr. de La Réole; 446 h.

PUY (LE) [H.-Loire], ch.-l. du dép. et d'un arr.; 18,825 h. Évêché. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

PUYBARBAN (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 444 h.

PUYBEGON (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 877 h.

PUYBELLIARD (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 508 h.

PUYBRUN (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 917 h. ⊡.

PUYCALVEL (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 471 h.

PUYCASQUIER (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 760 h. ⊡.

PUYCORNET (Tarn-et-Garonne), cant. de Molières, arr. de Montauban; 1,019 h.

PUYDANIEL (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 233 h.

PUY-D'ARNAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 1,073 h.

PUYDARRIEUX (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 691 h.

PUY-DU-LAC (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 730 h.

PUYGAILLARD (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 283 h.

PUYGAILLARD (Tarn-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Montauban; 522 h.

PUYGIRON (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 343 h.

PUYGOUZON (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 608 h.

PUYGUILHEM (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 226 h.

PUY-GUILLAUME (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 1,885 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠.

PUYJOURDES (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 287 h.

PUYLAGARDE (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 1,050 h.

PUYLAROQUE (Tarn-et-Garonne), cant. de Montpezat, arr. de Montauban; 1,913 h. ⊡, ⊤.

PUYLAURENS (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Lavaur; 5,012 h. ⊠, ⊤.

PUYLAURENT (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 351 h.

PUYLAUSIC (Gers), cant. et arr. de Lombez; 482 h.

PUY-L'ÉVÊQUE (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 2,417 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

PUYLOUBIER (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 668 h.

PUY-MALSIGNAT (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 310 h.

PUYMANGOU (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 243 h.

PUYMAURIN (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 1,046 h.

PUYMÉRAS (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 697 h.

PUYMICLAN (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 1,063 h.

PUYMIROL (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. d'Agen; 1,387 h. ⊠, ⊤.

PUYMOYEN (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême; 519 h.

PUYNORMAND (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 355 h.

PUY-NOTRE-DAME (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 1,530 h. ⊡.

PUYOÔ (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 674 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

PUYRAVAULT (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 677 h.

PUYRAVAULT (Vendée), cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 720 h.

PUYRÉAUX (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 515 h.

PUYRÉNIER (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 216 h.

PUYROLLAND (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 603 h.

PUY-SAINT-ANDRÉ (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 592 h.

PUY-SAINT-BONNET (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 758 h.

PUY-SAINT-EUSÈBE (H.-Alpes), cant. de Savines, arr. d'Embrun; 355 h.

PUY-SAINT-GULMIER (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 602 h.

PUY-SAINTE-RÉPARADE (LE) [Bouches-du-Rhône], cant. de Peyrolles, arr. d'Aix; 1,291 h. ⊡.

PUY-SAINT-MARTIN (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 784 h. ⊡.

PUY-SAINT-PIERRE (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 510 h.

PUY-SAINT-VINCENT (H.-Alpes), cant. de L'Argentière, arr. de Briançon; 685 h.

PUY-SANIÈRES (H.-Alpes), cant. de Savines, arr. d'Embrun; 291 h.

PUYSÉGUR (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 171 h.

PUYSSÉGUR (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 284 h.

PUYSSERAMPION (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 367 h.

PUYVALADOR (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 340 h.

PUYVERT (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 223 h.

PUZEAUX (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 180 h.

PUZIEUX (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 185 h.

PY (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 502 h.

PYLE (LA) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 120 h.

PYS (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 444 h.



QUAËDYPRE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 1,546 h.

QUAIX (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 604 h.

QUANTILLY (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 712 h.

QUARANTE (Hérault), cant. de Capestang, arr. de Béziers; 1,999 h. ⊠, ⊤.

QUAROUBLE (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 2,644 h.

QUARRÉ-LES-TOMBES (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Avallon; 2,141 h. ⊠, ⊤.

QUARTE (LA) [H.-Saône], cant. et arr. de Vesoul; 210 h.

QUARTIER (LE) [Puy-de-Dôme], cant. de Pionsat, arr. de Riom; 881 h.

QUASQUARA (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 263 h.

QUATRE-CHAMPS (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 402 h.

QUATREMARE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 340 h.

QUÉANT (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 1,028 h. 🚂 du chemin de fer de Boisleux à Marquion.

QUEAUX (Vienne), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,718 h. ⊡.

QUÉBRIAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 1,532 h.

QUÉDILLAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 1,746 h.

QUEIGE (Savoie), cant. de Beaufort, arr. d'Albertville; 1,403 h. ⊡ fb.

QUELAINES (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 1,730 h. ⊡.

QUELMES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 311 h.

QUELNEUC (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 812 h.

QUÉMÉNÉVEN (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,561 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

QUEMIGNY-POISOT (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 244 h.

QUEMIGNY-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 283 h.

QUEMPER-GUÉZENNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 2,452 h.

QUEMPERVEN (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 817 h.

QUEND (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 1,703 h. ⊠, ⊤.

QUENNE (Yonne), cant. est et arr. d'Auxerre; 458 h.

QUENOCHE (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 137 h.

QUENZA (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 329 h.

QUERCAMPS (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 342 h.

QUERCITELLO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 302 h.

QUERENAING (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 509 h.

QUÉRIGUT (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Foix; 630 h. ⊡.

QUERNES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 386 h.

QUERQUEVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 1,061 h.

QUERRÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 382 h.

QUERRIEN (Finistère), cant. de Scaër, arr. de Quimperlé; 2,840 h.

QUERRIEU (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 848 h. ⊡.

QUERS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 562 h.

QUESMY (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 150 h.

QUESNAY-GUESNON (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 118 h.

QUESNE (LE) [Somme], cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 280 h.

QUESNEL (LE) [Somme], cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 1,223 h.

QUESNEL-AUBRY (LE) [Oise], cant. de Froissy, arr. de Clermont; 264 h.

QUESNOY (LE) [Nord], ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 4,030 h. Place forte. 🚂 N., ⊠, ⊤.

QUESNOY (LE) [Pas-de-Calais], cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 421 h.

QUESNOY (LE) [Somme], cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 179 h.

QUESNOY-LE-MONTANT (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 709 h. 🚂 N. (Abbeville au Tréport).

QUESNOY-SUR-AIRAINES (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 707 h.

QUESNOY-SUR-DEÛLE (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 5,051 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

QUESQUES (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 619 h.

QUESSIGNY (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 108 h.

QUESSOY (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 2,869 h.

QUESSY (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 1,010 h.

QUESTEMBERT (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 4,155 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

QUESTRECQUES (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 238 h.

QUET (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 290 h.

QUETIÉVILLE (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 245 h.

QUÉTIGNY (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon ; 323 h.
QUETTEHOU (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes; 1,327 h. ⊡.
QUETTETOT (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes ; 703 h.
QUETTEVILLE (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Evêque ; 504 h. 🚉 O., ⚡.
QUETTREVILLE (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 1,491 h. 🚉 O., ⊡, ⚡.
QUEUDES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay ; 107 h.
QUEUE EN BRIE (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 712 h. ⊡, ⚡.
QUEUILLE (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 488 h.
QUEVAUVILLERS (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 1,029 h. ⊡, ⚡.
QUÉVEN (Morbihan), cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient; 2,233 h.
QUÉVERT (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan ; 1,374 h.
QUEVILLON (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 308 h.
QUEVILLONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 87 h.
QUÉVREVILLE LA - POTERIE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen : 220 h.
QUEYRAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,880 h. 🚉 du chemin de fer du Médoc, ⊡, ⚡.
QUEYRIÈRES (H.-Loire), cant. de Saint Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 1,102 h.
QUEYSSAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive ; 739 h.
QUEYSSAC (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac ; 501 h.
QUÉZAC (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 608 h.
QUÉZAC (Lozère), cant. de Sainte Enimie, arr. de Florac; 637 h.
QUIBERON (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Lorient; 2,537 h. Fort. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
QUIBERVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 243 h.
QUIBOU (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 1,256 h.
QUIÉ (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix ; 158 h.
QUIERS (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis ; 904 h.
QUIERS (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 291 h.
QUIÉRY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 493 h.
QUIERZY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 553 h.
QUIESTÈDE (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 410 h.
QUIÉVELON (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes ; 195 h.
QUIÉVRECHAIN (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 1,262 h.
QUIÉVRECOURT (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 203 h.
QUIÉVY (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai ; 3,210 h. ⊡, ⚡.
QUILEN (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 139 h.
QUILLAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 2,424 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
QUILLEBEUF (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 1,414 h. ⊡, ⚡.
QUILLIO (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac ; 1,340 h.
QUILLY (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers ; 169 h.
QUILLY (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire; 1,168 h.
QUILY (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel ; 488 h.
QUIMERCH (Finistère), cant. du Faou, arr. de Châteaulin : 1,968 h. 🚉 Or., ⚡.
QUIMPER (Finistère), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 15,228 h. Evêché ; port sur l'Odet, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 Or. et O., ⊡, ⚡.
QUIMPERLÉ (Finistère), ch.-l. d'arr. ; 6,821 h. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
QUINCAMPOIX (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 231 h.
QUINCAMPOIX (Seine-Inf.), cant. de Cleres, arr. de Rouen ; 849 h. ⊡.
QUINÇAY (Vienne), cant. de Vouillé, arr. de Poitiers ; 1,140 h.
QUINCÉ (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 671 h. 🚉 Et. (Angers à Poitiers).
QUINCEROT (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 100 h.
QUINCEROT (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 226 h.
QUINCEY (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 162 h.
QUINCEY (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 331 h.
QUINCEY (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul ; 402 h.
QUINCIÉ (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche ; 1,622 h. ⊡, ⚡.
QUINCIEUX (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin ; 201 h.
QUINCIEUX (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon ; 1,099 h.
QUINCY (Cher), cant. de Lury-sur-Arnon, arr. de Bourges; 1,037 h.
QUINCY (Meuse), cant. et arr. de Montmédy ; 302 h.
QUINCY-BASSE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon ; 167 h.
QUINCY-LE-VICOMTE (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur ; 367 h.
QUINCY-SÉGY (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux ; 1,593 h. ⊡.
QUINCY-SOUS-LE-MONT (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 85 h.
QUINCY-SOUS-SÉNART (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil ; 156 h.
QUINEVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes : 293 h.
QUINGEY (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Besançon ; 958 h. ⊡, ⚡.
QUINQUEMPOIX (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 275 h.
QUINS (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 2,017 h.
QUINSAC (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Belair, arr. de Nontron ; 831 h.
QUINSAC (Gironde), cant. de Creon, arr. de Bordeaux; 1,171 h. ⚡.
QUINSON (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne ; 721 h. ⊡.
QUINSSAINES (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon ; 813 h.
QUINT (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse ; 311 h.
QUINTAL (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy ; 331 h.
QUINTE (LA) [Sarthe], cant. de Conlie, arr. du Mans; 522 h.
QUINTENAS (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon ; 1,116 h.
QUINTENIC (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc ; 443 h.
QUINTIGNY (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier ; 305 h.
QUINTILLAN (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne ; 170 h.
QUINTIN (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc; 3,281 h. 🚉 O. (Saint-Brieuc à Pontivy), ⊡, ⚡.
QUIOU (LE) [Côtes-du-Nord], cant. d'Evran, arr. de Dinan ; 511 h.
QUIRBAJOU (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 244 h.
QUIRY-LE-SEC (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier ; 414 h. ⊡.
QUISSAC (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan ; 1,531 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⚡.
QUISSAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac ; 455 h.
QUISTINIC (Morbihan), cant. de Plouay, arr. de Lorient : 2,460 h.
QUITTEBEUF (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux ; 503 h.
QUITTEUR (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 124 h.
QUIVIERES (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 436 h.
QUŒUX (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 358 h.



RABASTENS (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes ; 1,290 h. 🚉 M., ⊡, ⚡.
RABASTENS (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac; 5,093 h. 🚉 Or., ⊡, ⚡.
RABAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix ; 1,115 h.
RABATELIÈRE (LA) [Vendée], cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon ; 549 h.
RABLAY (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers ; 534 h.
RABODANGES (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan ; 434 h.
RABOU (H.-Alpes), cant. et arr. de Gap ; 300 h.
RABOUILLET (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades ; 495 h.
RAC (Drôme), cant. et arr. de Montélimar ; 572 h.
RACÉCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt ; 251 h. 🚉 E.
RACHECOURT - SUR - BLAISE (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 160 h.
RACHECOURT - SUR - MARNE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy ; 788 h.
RACHES (Nord), cant. ouest et arr. de Douai ; 1,613 h. 🚉 N., ⊡.
RACH-GIA (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., circonscription de Bassac ; 10,000 h. Poste militaire. ⊡, ⚡.
RACINES (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes ; 406 h.
RACINEUSE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Pierre, arr. de Louhans ; 349 h.
RACQUINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer ; 683 h.
RADDON-ET-CHAPENDU (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure ; 1,142 h. ⊡, ⚡.
RADENAC (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel ; 1,035 h.
RADEPONT (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 775 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.
RADINGHEM (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille ; 1,144 h.
RADINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 298 h.
RADON (Orne), cant. est et arr. d'Alençon : 614 h.
RADONVILLIERS (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube ; 577 h.
RAFFETOT (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre ; 729 h.
RAGEADE (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour ; 266 h.
RAHART (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme ; 344 h.
RAHAY (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais ; 518 h.
RAHON (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames ; 190 h.
RAHON (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle ; 786 h.
RAI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne ; 583 h. ⚡.
RAIDS (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô ; 446 h.
RAILLENCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai ; 1,188 h.
RAILLEU (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades ; 218 h.
RAILLICOURT (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières ; 286 h.
RAILLIMONT (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon ; 158 h.
RAIMBEAUCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Douai ; 2,357 h.
RAINANS (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle ; 308 h.
RAINCHEVAL (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 646 h.
RAINCOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul ; 513 h.
RAINCY (LE) [Seine-et-Oise], ch.-l. de cant., arr. de Pontoise ; 4,091 h. 🚉 E., ⊡, ⚡.
RAINECOURT (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne ; 281 h.
RAINFREVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe ; 201 h.
RAINNEVILLE (Somme), cant.

de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 736 h.
RAINSART (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 294 h.
RAINVILLE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 509 h.
RAINVILLERS (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 406 h. 🚉 N.
RAIRIES (LES) [Maine-et-Loire], cant. de Durtal, arr. de Baugé; 1,100 h.
RAISMES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive droite), arr. de Valenciennes; 4,896 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.
RAISSAC (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 70 h.
RAISSAC-D'AUDE (Aude), cant. et arr. de Narbonne; 770 h. ⊠.
RAISSAC-SUR-LAMPY (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 392 h.
RAIX (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 387 h.
RAIZEUX (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 526 h.
RAMASSE (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 364 h.
RAMATUELLE (Var), cant. de Saint-Tropez, arr. de Draguignan; 781 h. ⊤.
RAMBAUD (H.-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 248 h.
RAMBERVILLERS (Vosges), ch.-l. de cant., arr. d'Epinal; 5,153 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
RAMBLUZIN-ET-BENOÎTE-VAUX (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 436 h.
RAMBOUILLET (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arr.; 5,186 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
RAMBUCOURT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 430 h.
RAMBURELLES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 352 h.
RAMBURES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 726 h.
RAMECOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 297 h.
RAMECOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 187 h.
RAMERUPT (Aube), ch.-l. de cant., arr. d'Arcis-sur-Aube; 528 h. ⊠, ⊤.
RAMICOURT (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 373 h.
RAMILLIES (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 570 h.
RAMONCHAMP (Vosges), cant. du Tillot, arr. de Remiremont; 1,588 h. 🚉 E.
RAMONVILLE-SAINT-AGNE (H.-Garonne), cant. sud et arr. de Toulouse; 471 h.
RAMOULU (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 393 h.
RAMOUS (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 511 h.
RAMOUSIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 585 h.
RAMOUZENS (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 501 h.
RAMPAN (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 253 h.
RAMPIEUX (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 404 h.
RAMPILLON (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 624 h.
RAMPONT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 219 h.
RAMPOUX (Lot), cant. de Salviac, arr. de Gourdon; 231 h.
RANCÉ (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 280 h.
RANCENAY (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 128 h.
RANCENNES (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 233 h.
RANCES (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 116 h.
RANCHAL (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 1,261 h.
RANCHETTE (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 103 h.
RANCHICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 137 h.
RANCHOT (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 360 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.
RANCHY (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 197 h.
RANCOGNE (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 449 h.
RANCON (H.-Vienne), cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac; 1,913 h. ⊡.
RANÇONNIÈRES (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 284 h.
RANCOUDRAY (Manche), cant. et arr. de Mortain; 418 h.
RANCOURT (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 447 h.
RANCOURT (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 360 h.
RANCOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 245 h.
RANCY (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 593 h.
RANDAN (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 1,767 h. ⊡, ⊤.
RANDENS (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 766 h.
RANDEVILLERS (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 218 h.
RANDON (Constantine), arr. de Bône; 5,478 h. 🚉 de la ligne de Bône au Kroubs.
RANDONNAI (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 649 h. 🚉 O. (Mamers à Mortagne et à Laigle), ⊠.
RANES (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 1,698 h. ⊡, ⊤.
RANG (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 453 h.
RANG-DU-FLIERS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 818 h. ⊡.
RANGECOURT (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 258 h.
RANS (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 536 h.
RANSART (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 472 h.
RANTECHAUX (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 168 h.
RANTIGNY (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 1,026 h.
RANTON (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 390 h.
RANVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 600 h. ⊡, ⊤.
RANVILLE-BREUILLAUD (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 487 h.
RANZEVELLE (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 47 h.
RANZIÈRES (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 321 h.
RAON-AUX-BOIS (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,580 h.
RAON-LÈS-LEAU (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 294 h.
RAON-L'ÉTAPE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 3,962 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
RAON-SUR-PLAINE (Vosges), cant. de Raon-l'Etape, arr. de Saint-Dié; 535 h. ⊠.
RAPAGGIO (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 187 h.
RAPALE (Corse), cant. de Murato, arr. de Bastia; 306 h.
RAPEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 63 h.
RAPILLY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 157 h.
RAPSÉCOURT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 138 h.
RARAY (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 173 h.
RARÉCOURT (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 806 h.
RASIGUÈRES (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 325 h.
RASLAY (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 197 h.
RASSAUTA (Alger), arr. d'Alger; 2,694 h. ⊤.
RASTEAU (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 799 h.
RATAYRENS (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 30 h.
RATENELLE (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 705 h. 🚉 P.-L.-M.
RATIÈRES (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 414 h.
RATTE (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 748 h. 🚉 P.-L.-M.
RAUCOULES (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 1,394 h.
RAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 403 h.
RAUCOURT (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 263 h.
RAUCOURT-ET-FLABA (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Sedan; 1,568 h. 🚉 N. et E., ⊠, ⊤.
RAULECOURT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 288 h.
RAULHAC (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 960 h. ⊠.
RAURET (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 762 h.
RAUVILLE-LA-BIGOT (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 865 h.
RAUVILLE-LA-PLACE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 838 h.
RAUZAN (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 1,060 h. ⊠, ⊤.
RAVEAU (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 1,083 h.
RAVEL (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 116 h.
RAVEL (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 812 h.
RAVENEL (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 1,056 h.
RAVENNEFONTAINES (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 240 h.
RAVENOVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 565 h.
RAVES (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 230 h.
RAVIÈRES (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 1,483 h. ⊡, ⊤.
RAVIGNY (Mayenne), cant. de Pré-en-Pail, arr. de Mayenne; 459 h.
RAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 161 h.
RAVILLOLES (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 348 h.
RAVOIRE (LA) [Savoie], cant. sud et arr. de Chambéry; 754 h.
RAY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 509 h.
RAYE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 486 h.
RAYET (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 384 h.
RAYMOND (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 390 h.
RAYNANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 151 h.
RAYSSAC (Tarn), cant. de Montredon, arr. de Castres; 828 h.
RAZAC-DE-SAUSSIGNAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 521 h.
RAZAC-D'EYMET (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 541 h.
RAZAC-SUR-L'ISLE (Dordogne), cant. de Saint-Astier, arr. de Périgueux; 932 h. 🚉 Or., ⊤.
RAZE (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 405 h.
RAZECUEILLÉ (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 562 h.
RAZENGUES (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 205 h.
RAZÈS (H.-Vienne), cant. de Bessines, arr. de Bellac; 1,506 h. ⊡.
RAZIMET (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 385 h.
RAZINES (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 322 h.
RÉAL (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 257 h.
RÉALCAMP (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr de Neufchâtel; 759 h.
RÉALLON (H.-Alpes), cant. de Savines, arr. d'Embrun; 790 h.
RÉALMONT (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 3,011 h. ⊡, ⊤.
RÉALVILLE (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 1,430 h. 🚉 Or. (Cahors à Montauban), ⊡.
RÉANS (Gers), cant. de Cazaubon, arr. de Condom; 410 h.
RÉAU (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 454 h.
RÉAUMONT (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 790 h.
RÉAUMUR (Vendée), cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 871 h.
RÉAUP (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 823 h.
RÉAUVILLE (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar, 503 h.
RÉAUX (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 489 h.
REBAIS (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Coulommiers; 1,196 h. ⊡, ⊤.
REBECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 365 h.
RÉBÉNACQ (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 924 h.
REBERGUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 194 h.
REBETS (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 207 h.
REBEUVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 403 h.
REBIGUE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 186 h.
REBOURGUIL (Aveyron), cant. de Belmont, arr. de Saint-Affrique; 778 h.
REBOURSEAUX (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 320 h.

REBOURSIN (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 297 h.
REBRÉCHIEN (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 888 h.
REBREUVE (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 501 h.
REBREUVE - SUR - CANCHE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 333 h.
REBREUVIETTE (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 516 h.
RECANOZ (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 182 h.
RECEY - SUR - OURCE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine; 1,039 h. E., ⊠, ⊤.
RÉCHÉSY (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 1,233 h. ⊠.
RÉCHICOURT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 201 h.
RÉCHICOURT - LA - PETITE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 168 h.
RECHOTTE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 89 h.
RÉCICOURT (Meuse), cant. de Clermont-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 512 h.
RÉCLAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 368 h.
RECLESNE (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 630 h.
RECLINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 344 h.
RÉCLONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 192 h.
RECLOSES (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la Reine, arr. de Fontainebleau; 619 h.
RECOLOGNE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 465 h.
RECOLOGNE (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 108 h.
RÉCOLOGNE - LÈS - RIOZ (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 173 h.
RECOUBEAU (Drôme), cant. de Luc-en-Diois, arr. de Die; 329 h.
RECOULES - D'AUBRAC (Lozère), cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols; 581 h.
RECOULES - DE - FUMAS (Lozère), cant. et arr. de Marvejols, 384 h.
RECOULES-PRÉVINQUIÈRES (Aveyron), cant. de Sévérac-le-Château, arr. de Millau; 1,067 h. M., ⊠.
RÉCOURT (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 251 h.
RÉCOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 294 h.
RÉCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 148 h.
RECOUVRANCE (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 82 h.
RECOUX (LE) [Lozère], cant. du Massegros, arr. de Florac; 335 h.
RECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 358 h.
RECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 202 h.
RECQUIGNIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 811 h.
RECULEY (LE) [Calvados], cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 268 h.
RECULFOZ (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 51 h.
RECURT (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 442 h.
RECY (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 355 h.
REDENÉ (Finistère), cant. d'Arzano, arr. de Quimperlé; 1,494 h.
REDESSAN (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 1,012 h.
REDON (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr.; 6,537 h. O. et Or., ⊠, ⊤.
REDORTIERS (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 291 h.
RÉEZ-FOSSE-MARTIN (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 110 h.
REFFROY (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 364 h. ⊠.
REFFUVEILLE (Manche), cant. de Juvigny, arr. de Mortain; 1,356 h.
REFRANCHE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 136 h.
REGADES (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 210 h.
RÉGAT (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 71 h.
REGHAÏA (Alger), arr. d'Alger; 1,238 h. du chemin de fer de Maison-Carrée à L'Alma, ⊤.
REGNAUVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 282 h.
REGNÉVILLE (Manche), cant. de Montmartin sur-Mer, arr. de Coutances; 1,925 h. ⊠, ⊤.
REGNÉVILLE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 86 h. E.
REGNÉVILLE (Vosges), cant. de Monthureux sur-Saône, arr. de Mirecourt; 454 h.
REGNEY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 180 h.
RÉGNIÉ (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 1,104 h.
RÉGNIÈRE-ÉCLUSE (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 305 h. ⊠.
REGNIÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 277 h.
REGNIOWEZ (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 740 h.
REGNY (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 395 h.
RÉGNY (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,609 h. P.-L.-M., ⊠, ⊤.
REGRIPPIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Vallet, arr. de Nantes; 1,221 h.
RÉGUINY (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 1,295 h.
RÉGUSSE (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 632 h.
REHAINCOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 496 h. E.
REHAINVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 587 h.
REHAUPAL (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 517 h.
REHERREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 283 h.
RÉHON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 635 h. E.
REIGNAC (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radegonde, arr. de Barbezieux; 1,009 h.
REIGNAC (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 2,192 h. ⊠.
REIGNAC (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 801 h. Or., ⊤.
REIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 445 h.
REIGNEVILLE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 72 h.
REIGNIER (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Julien; 1,887 h. ⊠, ⊤.
REIGNY (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 696 h.
REILHAC (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 566 h.
REILHAC (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 368 h.
REILHAGUET (Lot), cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 630 h.
REILHANETTE (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 395 h.
REILLANNE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier; 1,356 h. ⊠, ⊤.
REILLON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 139 h.
REILLY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 113 h.
REIMS (Marne), ch.-l. d'arr.; 93,823 h. Archevêché; succursale de la Banque de France. Forts. N. et E., ⊠, ⊤.
REIMS - LA - BRÛLÉE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 179 h.
REITHOUSE (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 118 h.
RÉJAUMONT (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 481 h.
RÉJAUMONT (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de Bigorre; 359 h.
RELANGES (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 600 h.
RELANS (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 282 h.
RELEVANT (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 425 h.
RELIZANE (Oran), arr. de Mostaganem; 5,302 h. du chemin de fer d'Alger à Oran, ⊤.
RELY (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 344 h.
REMAISNIL (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 145 h.
RÉMALARD (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 1,717 h. des chemins de fer de l'Orne (Alençon à Condé), ⊠, ⊤.
REMAUCOURT (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 366 h.
REMAUCOURT (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 345 h.
REMAUDIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. du Louroux-Bottereau, arr. de Nantes; 1,145 h.
REMAUGIES (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 184 h.
REMAUVILLE (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 428.
REMBERCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 301 h. E.
REMBERCOURT - AUX - POTS (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 651 h. ⊤.
REMCHI (Oran), arr. de Tlemcen; *com. mixte*, 29,466 h.
RÉMÉCOURT (Oise), cant. et arr. de Clermont; 58 h.
REMENAUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 193 h.
REMENNECOURT (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 92 h.
REMENOVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 301 h.
RÉMÉRANGLES (Oise), cant. et arr. de Clermont; 274 h.
RÉMÉRÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 507 h.
REMICOURT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 198 h.
RÉMICOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 152 h.
REMIENCOURT (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 271 h.
REMIES (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 485 h. N.
REMIGNY (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 1,001 h.
REMIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 578 h.
REMILLY (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 888 h. ⊠.
RÉMILLY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 773 h. P.-L.-M., ⊠, ⊤.
REMILLY - EN - MONTAGNE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 333 h.
REMILLY - ET - AILLICOURT (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 1,153 h. E. et N., ⊤.
REMILLY-LES-POTHÉES (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 392 h.
REMILLY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 333 h.
REMILLY-WIRQUIN (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 255 h. du chemin de fer d'Anvin à Calais.
RÉMINIAC (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 687 h.
REMIREMONT (Vosges), ch.-l. d'arr.; 8,126 h. E., ⊠, ⊤.
RÉMOIS (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 64 h.
REMOIVILLE (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 418 h.
REMOLLON (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 659 h. ⊠, ⊤.
REMOMEIX (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 252 h.
REMONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 177 h.
REMONCOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 951 h. E., ⊠.
RÉMONDANS (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 104 h.
RÉMONVILLE (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 235 h.
REMORAY (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 353 h.
REMOUILLÉ (Loire-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 1,158 h.
REMOULINS (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 1,477 h. P.-L.-M., ⊠, ⊤.
REMOVILLE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 455 h. ⊠.
REMPNAT (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 898 h.
REMUÉE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 652 h.
REMUNGOL (Morbihan), cant. de Locminé, arr. de Pontivy; 1,324 h.
REMUZAT (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Nyons; 616 h. ⊠.
REMY (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 1,013 h. N., ⊠.
REMY (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 355 h.
RENAC (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Redon; 1,537 h.
RENAGE (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 2,173 h.
RENAISON (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 2,202 h.
RENANSART (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 479 h.
RENAUCOURT (H.-Saône), cant.

de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 272 h.

RENAUDIE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Courpière, arr. de Thiers; 907 h.

RENAUDIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 870 h.

RENAUVOID (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 158 h.

RENAY (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 323 h.

RENAZÉ (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 2,913 h. ⊠, ⊤.

RENCUREL (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 862 h.

RENÉ (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. Mamers; 915 h.

RENÉDALE (Doubs), cant. de Montbenoit, arr. de Pontarlier; 46 h.

RENESCURE (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 2,024 h. ⊠, ⊤.

RENÈVE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 793 h. ⊠, ⊤.

RENNEMOULIN (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 80 h.

RENNEPONT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 251 h.

RENNES (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 189 h.

RENNES (Ille-et-Vilaine), ch.-l. du dep. et d'un arr.; 60,974 h. Archevêché; ch.-l. d'académie et de commandement militaire (10e corps); succursale de la Banque de France. 🚂 O. et Or., ⊠, ⊤.

RENNES-EN-GRENOUILLES (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 428 h.

RENNES-LE-CHÂTEAU (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 298 h.

RENNES-LES-BAINS (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 417 h. ⊠, ⊤.

RENNEVAL (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 353 h.

RENNEVILLE (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 418 h.

RENNEVILLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 174 h.

RENNEVILLE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 321 h.

RENNO (Corse), cant. de Vico, arr. d'Ajaccio; 889 h.

RENOUARD (LE) [Orne], cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 586 h.

RENTIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 401 h.

RENTY (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 741 h.

RENUNG (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 792 h.

RENWEZ (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 1,774 h. ⊠, ⊤.

RÉOLE (LA) [Gironde], ch.-l. d'arr.; 4,156 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

RÉORTHE (LA) [Vendée], cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,478 h.

RÉOTIER (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 520 h.

REPAIX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 222 h.

RÉPARA (LA) [Drôme], cant. sud de Crest, arr. de Die; 94 h.

RÉPARSAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 512 h.

REPEL (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 186 h.

REPENTIGNY (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 77 h.

REPLONGES (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 1,792 h.

REPOSOIR (LE) [H.-Savoie], cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 415 h.

REPÔTS (LES) [Jura], cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 110 h.

REPPE (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 321 h.

REQUEIL (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 995 h.

REQUISTA (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 3,387 h. ⊠.

RÉSENLIEU (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 234 h.

RÉSIE (LA GRANDE-) [H.-Saône], cant. de Pesmes, arr. de Gray; 133 h.

RÉSIE-SAINT-MARTIN (LA) [H.-Saône], cant. de Pesmes, arr. de Gray; 208 h.

RÉSIGNY (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 572 h.

RESSON (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 526 h.

RESSONS (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 120 h.

RESSONS-LE-LONG (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 637 h.

RESSONS-SUR-MATZ (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 912 h. 🚂 N. (Compiègne à Soissons), ⊠, ⊤.

RESSUINTES (LES) [Eure-et-Loir], cant. de La Ferté-Vidame; arr. de Dreux; 220 h.

RESTIGNÉ (Indre-et-Loire), cant. de Bourgueil, arr. de Chinon; 1,951 h. ⊠.

RESTINCLIÈRES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 215 h.

RÉTAUD (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 1,054 h.

RETERRE (Creuse), cant. d'Évaux, arr. d'Aubusson; 1,084 h.

RETHEL (Ardennes), ch.-l. d'arr.; 7,403 h. Place forte. 🚂 N. et E., ⊠, ⊤.

RETHEUIL (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 420 h.

RETHONDES (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 385 h. 🚂 N.

RÉTHONVILLERS (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 411 h.

RETIERS (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Vitré; 3,202 h. 🚂 O., ⊠, ⊤.

RÉTONVAL (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 379 h.

RETOURNAC (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 3,603 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

RÉTOVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg; 242 h.

RETY (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 2,410 h.

REUGNEY (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 318 h.

REUGNY (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 339 h.

REUGNY (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 1,237 h ⊠.

REUIL (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 377 h.

REUIL (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 400 h.

REUILLY (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 231 h.

REUILLY (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 2,735 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

REUILLY-SAUVIGNY (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 278 h.

REUIL-SUR-BRÈCHE (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 288 h.

REULLE-VERGY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 184 h.

REUMONT (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 904 h.

RÉUNION (LA) [Lot-et-Garonne], cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 524 h.

REUVES (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 191 h.

REUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 274 h.

REUX (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 299 h.

RÉVEILLON (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 175 h.

RÉVEILLON (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 775 h.

REVEL (B.-Alpes), cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 701 h.

REVEL (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 5,477 h. 🚂 M., ⊠, ⊤.

REVEL (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 835 h.

REVELLES (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 605 h.

REVEL-TOURDAN (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 781 h.

REVENS (Gard), cant. de Trèves, arr. du Vigan; 212 h.

REVENTIN-VAUGRIS (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 1,008 h.

REVERCOURT (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 88 h.

REVEST (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 145 h.

REVEST (LE) [Var], cant. ouest et arr. de Toulon; 552 h.

REVEST-DES-BROUSSES (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 503 h.

REVEST-DU-BION (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 751 h.

REVEST-EN-FANGAT (B.-Alpes), cant. de Saint-Etienne, arr. de Forcalquier; 202 h.

REVÉTISON (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 253 h.

REVIERS (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 466 h.

REVIGNY (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 446 h.

REVIGNY (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 1,810 h. 🚂 E., ⊠, ⊤.

RÉVILLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 1,606 h.

RÉVILLE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 390 h.

RÉVILLON (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 109 h.

REVIN (Ardennes), cant. de Fumay, arr. de Rocroi; 4,136 h. 🚂 E., ⊠, ⊤.

REVONNAS (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 414 h.

REXPOËDE (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 1,863 h.

REYGADE (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 349 h.

REYNEL (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 530 h.

REYNÈS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 790 h.

REYNIER (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 173 h.

REYNIÈS (Tarn-et-Garonne), cant. de Villebrumier, arr. de Montauban; 777 h.

REYREVIGNES (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 549 h.

REYRIEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 1,428 h. 🚂 des chemins de fer du Rhône.

REYSSOUZE (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 900 h.

REYVROZ (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 718 h.

REZAY (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 985 h.

REZÉ (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes; 7,377 h.

RÉZENTIÈRES (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 346 h.

RHÈGES (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 398 h.

R'HIRAS (Constantine), arr. de Sétif; *com. mixte*, 18,441 h.

RHEU (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 1,022 h.

RHODOU (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 228 h.

RHUIS (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 116 h.

RI (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 295 h.

RIA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 1,045 h.

RIAILLÉ (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis; 2,380 h. ⊠, ⊤.

RIALET (LE) [Tarn], cant. de Mazamet, arr. de Castres; 366 h.

RIANS (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 758 h.

RIANS (Var), ch.-l. de cant., arr. de Brignoles; 2,387 h. ⊠, ⊤.

RIANTEC (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 4,970 h.

RIAUCOURT (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 380 h.

RIAVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 137 h.

RIBAGNAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 403 h.

RIBARROUY (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 108 h.

RIBAUTE (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 365 h.

RIBAUTE (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 809 h.

RIBAY (LE) [Mayenne], cant. du Horps, arr. de Mayenne; 1,002 h. ⊠.

RIBEAUCOURT (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 351 h.

RIBEAUCOURT (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 318 h.

RIBEAUVILLE (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 339 h.

RIBÉCOURT (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 647 h.

RIBÉCOURT (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Compiègne; 737 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

RIBEMONT (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 3,195 h. 🚂 N., ⊠, ⊤.

RIBEMONT (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 532 h. ⊠, ⊤.

RIBENNES (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 641 h.

RIBÉRAC (Dordogne), ch.-l. d'arr.; 3,856 h. 🚂 Or., ⊠, ⊤.

RIBES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 506 h.

RIBEYRET (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 411 h.

RIBIERS (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,091 h. ⊠, ⊤.

RIBOUISSE (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 235 h.

RIBOUX (Var), cant. du Beausset, arr. de Toulon; 40 h.

RICAMARIE (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de

Saint-Etienne ; 6,773 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.
RICARVILLE (Seine Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe ; 236 h.
RICARVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 321 h.
RICAUD (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 419 h.
RICAUD (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 246 h.
RICEYS (LES) [Aube], ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine; 2,725 h. ⊠, ᛏ.
RICHARDAIS (LA) [Ille et-Vilaine], cant. de Dinard-Saint-Enogat, arr. de Saint-Malo; 946 h.
RICHARDMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 329 h.
RICHARD TOLL (Sénégal), poste militaire français, dans le pays de Oualo, sur le Sénégal; 335 h.
RICHARVILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 273 h.
RICHE (LA) [Indre-et-Loire], cant. sud et arr. de Tours; 2,005 h.
RICHEBOURG (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 497 h.
RICHEBOURG (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 502 h.
RICHEBOURG-L'AVOUÉ (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,992 h. ⊡.
RICHEBOURG-SAINT-VAAST (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,082 h.
RICHECOURT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 142 h.
RICHELIEU (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Chinon; 2,423 h. ⊠, ᛏ.
RICHEMONT (Charente], cant. et arr. de Cognac ; 401 h.
RICHEMONT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 742 h.
RICHERENCHE (Vaucluse), cant. de Valréas, arr. d'Orange; 660 h.
RICHET (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 303 h.
RICHEVILLE (Eure), cant. d'Etrépagny, arr. des Andelys; 276 h.
RICOURT (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 256 h.
RICQUEBOURG (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 239 h.
RIEC (Finistère), cant. de Pont-Aven, arr. de Quimperlé; 3,780 h.
RIEL-LES-EAUX (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 364 h.
RIENCOURT (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 389 h.
RIENCOURT-LÈS-BAPAUME (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras ; 137 h.
RIENCOURT-LÈS-CAGNICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 557 h.
RIERVESCEMONT (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 195 h.
RIEUCAZÉ (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 108 h.
RIEUCROS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 412 h. ⊠.
RIEULAY (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 514 h.
RIEUMAJOU (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 165 h.
RIEUMES (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 2,167 h. ⊠, ᛏ.
RIEUPEYROUX (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 3,125 h. ⊠, ᛏ.
RIEUSSEC (Hérault), cant. et arr. de Saint-Pons; 312 h.
RIEUTORT (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 1,568 h. ⊡.
RIEUX (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 513 h.
RIEUX (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 1,999 h. ⊠, ᛏ.
RIEUX (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 272 h.
RIEUX (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 1,813 h.
RIEUX (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 2,220 h. 🚉 N., ⊠.
RIEUX (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 202 h. 🚉 N.
RIEUX (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 453 h.
RIEUX-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 205 h.
RIEUX-MINERVOIS (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 2,329 h.
RIEZ (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 2,381 h. ⊡, ᛏ.
RIEZ (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 637 h.
RIGARDA (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 308 h.
RIGAUD (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Puget-Théniers; 541 h.
RIGNAC (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 2,045 h. ⊡.
RIGNAT (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 360 h.
RIGNAUCOURT (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 69 h.
RIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 306 h.
RIGNEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 477 h. 🚉 P.-L.-M., ᛏ.
RIGNIEUX-LE-FRANC (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 472 h.
RIGNOSOT (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 186 h.
RIGNOVELLE (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 253 h.
RIGNY (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray; 592 h.
RIGNY-LA-NONNEUSE (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 236 h.
RIGNY-LA-SALLE (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 582 h.
RIGNY-LE-FERRON (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 1,115 h. ⊠, ᛏ.
RIGNY-SAINT-MARTIN (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 116 h.
RIGNY-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 1,172 h.
RIGNY-USSÉ (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 1,158 h.
RIGUEPEU (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch ; 624 h. ⊠.
RILHAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 325 h.
RILHAC-LASTOURS (H.-Vienne), cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 728 h.
RILHAC-RANCON (H.-Vienne), cant. d'Ambazac, arr. de Limoges; 850 h.
RILHAC-TREIGNAC (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 2,841 h.
RILHAC-XAINTRIE (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 999 h.
RILLANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 108 h.
RILLÉ (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 699 h. ⊡.
RILLIEUX (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 1,267 h.
RILLY (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 625 h.
RILLY (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 465 h.
RILLY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 1,304 h. 🚉 E., ⊠, ᛏ.
RILLY-AUX-OIES (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 303 h. 🚉 E.
RILLY-SAINTE-SYRE (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 380 h.
RIMAUCOURT (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 1,170 h. 🚉 E., ᛏ.
RIMBEZ-ET-BAUDIETS (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 405 h.
RIMBOVAL (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 402 h.
RIMEIZE (Lozère), cant. de Saint-Chély-d'Apcher, arr. de Marvejols; 1,019 h.
RIMOGNE (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 1,914 h. 🚉 E., ⊠, ᛏ.
RIMONDEIX (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 388 h.
RIMON-ET-SAVEL (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 200 h.
RIMONS (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 510 h.
RIMONT (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons ; 1,834 h. ⊡.
RIMOUX (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 921 h.
RIMPLAS (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 184 h.
RINXENT (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 1,982 h.
RIOCAUD (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 355 h.
RIOLAS (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 137 h.
RIOLS (Hérault), cant. et arr. de Saint-Pons; 2,060 h. ⊠, ᛏ.
RIOLS (LE) [Tarn], cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 343 h.
RIOM (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr.; 10,304 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
RIOM-ÈS-MONTAGNE (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Mauriac; 2,612 h. ⊠, ᛏ.
RIOMS (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 86 h.
RION (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 2,357 h. 🚉 M., ⊠, ᛏ.
RIONS (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 1,355 h. ⊠.
RIO-PONGO (Sénégal), comptoir de l'arr. de Gorée-Dakar.
RIORGES (Loire), cant. et arr. de Roanne; 1,475 h.
RIOTORD (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 3,156 h. ⊡.
RIOUX (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 885 h.
RIOUX-MARTIN (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 605 h.
RIOZ (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 1,022 h. ⊡, ᛏ.
RIPONT (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 121 h.
RIS (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 1,377 h. 🚉 P.-L.-M.
RIS (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 59 h.
RISCLE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Mirande; 1,840 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
RIS-ORANGIS (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 1,179 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.
RISOUL (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 812 h.
RISTOLAS (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 411 h.
RIUNOGUÈS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Ceret; 90 h.
RIUPEYROUS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 256 h.
RIVARENNES (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 824 h.
RIVARENNES (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 848 h. 🚉 Et., ᛏ.
RIVAS (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 182 h.
RIVECOURT (Oise), cant. d'Estrées-Saint-Denis, arr. de Compiègne; 271 h.
RIVE-DE-GIER (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Etienne; 16,816 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ᛏ.
RIVEHAUTE (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 412 h.
RIVEL (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 861 h.
RIVENTOSA (Corse), cant. de Venaco, arr. de Corte; 355 h.
RIVÈRENERT (Ariège), cant. et arr. de Saint-Girons; 1,505 h.
RIVERIE (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon ; 402 h.
RIVERY (Somme), cant. sud-est et arr. d'Amiens; 182 h.
RIVES (LES) [Hérault], cant. du Caylar, arr. de Lodève; 264 h.
RIVES (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin ; 2,975 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ᛏ.
RIVES (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 461 h.
RIVESALTES (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Perpignan; 6,980 h. 🚉 M., ⊠, ᛏ.
RIVET (Alger), arr. d'Alger; 3,165 h.
RIVIÈRE (Aveyron), cant. de Peyreleau, arr. de Millau; 1,260 h. ⊠.
RIVIÈRE (LA) [Doubs], cant. et arr. de Pontarlier; 662 h. 🚉 P.-L.-M., ᛏ.
RIVIÈRE (LA) [Gironde], cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 394 h.
RIVIÈRE (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 306 h.
RIVIÈRE (LA) [Isère], cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 618 h.
RIVIÈRE (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 1,440 h.
RIVIÈRE-DE-CORPS (LA) [Aube], 2e cant. et arr. de Troyes; 294 h.
RIVIÈRE-DEVANT (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 213 h.
RIVIÈRE-EN-VERSE (LA) [H.-Savoie], cant. de Taninges, arr. de Bonneville; 606 h.
RIVIÈRE-PILOTE (Martinique), cant. du Marin, arr. de Fort-de-France; 6,000 h.
RIVIÈRES (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 1,072 h.
RIVIÈRES (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 567 h.
RIVIÈRES (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 443 h.
RIVIÈRE-SAAS-ET-GOURBY (Landes), cant. et arr. de Dax; 1,017 h. 🚉 M.
RIVIÈRE-SAINT-SAUVEUR

(LA) [Calvados], cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 1,144 h. ✉, ⚡.

RIVIÈRE SALÉE (LA) [Martinique], cant. de Saint-Esprit, arr. de Fort-de-France; 2,664 h.

RIVIÈRES - HENRUEL (LES) [Marne], cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 155 h.

RIVIÈRES-LE-BOIS (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 258 h.

RIVIÈRES-LES-FOSSES (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 618 h.

RIVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 570 h.

RIVOLI (Oran), arr. de Mostaganem; 1,484 h.

RIVOLLET (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 659 h.

RIX (Jura), cant. de Nozeroy, arr. de Poligny; 168 h.

RIX (Nièvre), cant. et arr de Clamecy; 185 h.

RIXOUSE (LA) [Jura], cant. et arr. de Saint-Claude; 422 h. ✉.

RIZAUCOURT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 271 h.

ROAILLAN (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 536 h. 🚉 M.

ROAIX (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 506 h.

ROANNE (Loire), ch.-l. d'arr.; 25,425 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROANNES-SAINT-MARY (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 1,030 h.

ROBÉCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 338 h.

ROBECQ (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 1,465 h.

ROBEHOMME (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 160 h.

ROBERSART (Nord), cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes; 263 h.

ROBERT (LE) [Martinique], cant. de Trinité, arr. de Saint-Pierre; 7,478 h. Port.

ROBERT - ESPAGNE (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 1,231 h. ✉, ⚡.

ROBERT-MAGNY (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 412 h.

ROBERTOT (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 440 h.

ROBERTVILLE (Constantine), arr. de Philippeville; 4,875 h. 🚉 de la ligne de Philippeville à Constantine, ✉, ⚡.

ROBERVAL (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 284 h.

ROBIAC (Gard), cant. de Bessèges, arr. d'Alais; 4,719 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROBINE (LA) [B.-Alpes], cant. et arr. de Digne; 128 h.

ROBION (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 103 h.

ROBION (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon; 1,655 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROC (LE) [Lot], cant. de Payrac, arr. de Gourdon; 810 h.

ROCAMADOUR (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 1,545 h. 🚉 Or., ✉, ⚡.

ROCBARON (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 186 h.

ROCÉ (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 283 h.

ROCHE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 622 h. 🚉 P.-L.-M., ⚡.

ROCHE (LA) [Finistère], cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 1,030 h. 🚉 O.

ROCHE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 1,390 h.

ROCHE (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 655 h.

ROCHE (LA) [H.-Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 3,183 h. ✉, ⚡.

ROCHEBAUDIN (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 365 h.

ROCHEBEAUCOURT (LA)-ET-ARGENTINE (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 863 h. ✉.

ROCHE-BERNARD (LA) [Morbihan], ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 1,307 h. ✉, ⚡.

ROCHE-BLANCHE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 1,404 h.

ROCHEBRUNE (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 202 h.

ROCHEBRUNE (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 226 h.

ROCHE-CANILLAC (LA) [Corrèze], ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 515 h. ✉, ⚡.

ROCHE-CHALAIS (LA) [Dordogne], cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 2,430 h. 🚉 Or., ✉, ⚡.

ROCHE - CHARLES (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 155 h.

ROCHECHINARD (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 333 h.

ROCHECHOUART (H.-Vienne), ch.-l. d'arr.; 4,281 h. 🚉 Or. (Saillat - Chassenon à Bussière-Galant), ✉, ⚡.

ROCHE - CLERMAULT (LA) [Indre-et-Loire], cant. et arr. de Chinon; 598 h. 🚉 Et., ⚡.

ROCHECOLOMBE (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 575 h.

ROCHECORBON (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 1,554 h. ✉, ⚡.

ROCHE - D'AGOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 430 h.

ROCHE-DE-BRIANÇON (LA) [H.-Alpes], cant. de L'Argentière, arr. de Briançon; 893 h.

ROCHE - DE - GLUN (LA) [Drôme], cant. de Tain, arr. de Valence; 1,045 h. 🚉 P.-L.-M.

ROCHE-DERRIEN (LA) [Côtes-du-Nord], ch.-l. de cant., arr. de Lannion; 1,502 h. ✉, ⚡.

ROCHE - DES - ARNAUDS (LA) [H.-Alpes], cant. et arr. de Gap; 942 h.

ROCHE-EN-BRENIL (LA) [Côte-d'Or], cant. de Saulieu, arr. de Semur; 2,203 h. ✉.

ROCHE - EN - RÉGNIER (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 1,784 h.

ROCHE - ET - RAUCOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 507 h.

ROCHEFORT (Charente-Inf.), ch.-l. d'arr.; 27,854 h. Port, ch.-l. d'arr., de sous-arr. et de quartier maritimes. 🚉 Et., ✉, ⚡.

ROCHEFORT (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 188 h.

ROCHEFORT (Drôme), cant. et arr. de Montélimar; 315 h.

ROCHEFORT (Gard), cant. de Villeneuve - lès - Avignon, arr. d'Uzès; 1,030 h. ✉.

ROCHEFORT (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Dôle; 480 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROCHEFORT (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 196 h.

ROCHEFORT (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 658 h. ✉.

ROCHEFORT (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 1,516 h. ✉, ⚡.

ROCHEFORT (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 422 h.

ROCHEFORT - EN - YVELINES (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 569 h. ✉, ⚡.

ROCHEFORT - SAMSON (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 1,018 h.

ROCHEFORT - SUR - LOIRE (Maine-et-Loire), cant. de Chalonnes-sur-Loire, arr. d'Angers; 2,034 h. ✉.

ROCHEFOUCAULD (LA) [Charente], ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 2,802 h. 🚉 Or. (Angoulême à Limoges), ✉, ⚡.

ROCHEFOURCHAT (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 128 h.

ROCHEGIRON (LA) [B.-Alpes], cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 272 h.

ROCHEGUDE (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 1,043 h.

ROCHEGUDE (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 374 h.

ROCHE-GUYON (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 625 h. ✉, ⚡.

ROCHEJEAN (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 401 h.

ROCHE-L'ABEILLE (LA) [H.-Vienne], cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 1,397 h.

ROCHE-LA-MOLIÈRE (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 3,939 h.

ROCHE - LE - PEYROUX (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 406 h.

ROCHE-LÈS-CLERVAL (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 208 h.

ROCHELLE (LA) [Charente-Inf.] ch.-l. du dép. et d'un arr.; 22,464 h. Évêché; port, ch.-l. de quartier maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 Et., ✉, ⚡.

ROCHELLE (LA) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 499 h.

ROCHELLE (LA) [H.-Saône], cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 162 h.

ROCHE MABILE (LA) [Orne], cant. ouest et arr. d'Alençon; 430 h.

ROCHEMAURE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 1,144 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROCHÉNARD (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Mauzé, arr. de Niort; 649 h.

ROCHE-NOIRE (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 277 h.

ROCHEPAULE (Ardèche), cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon; 1,979 h.

ROCHE-POSAY (LA) [Vienne], cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 1,421 h. ✉, ⚡.

ROCHEPOT (LA) [Côte-d'Or], cant. de Nolay, arr. de Beaune; 635 h.

ROCHER (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 414 h.

ROCHEREAU (LE) [Vienne], cant. de Vouillé, arr. de Poitiers; 928 h.

ROCHES (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 1,504 h.

ROCHES (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 385 h.

ROCHES (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 171 h.

ROCHES (LES) [Loir-et-Cher], cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 594 h.

ROCHES-DE-CONDRIEU (LES) [Isère], cant. sud et arr. de Vienne; 873 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚡.

ROCHE-SAINT-SECRET (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 503 h.

ROCHESERVIÈRE (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 2,033 h. ✉, ⚡.

ROCHESSAUVE (Ardèche), cant. de Chomérac, arr. de Privas; 907 h. ⚡.

ROCHESSON (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 972 h.

ROCHES-SUR-MARNE (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 516 h.

ROCHES-SUR-ROGNON (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 660 h. ⚡.

ROCHE-SUR-GRANE (LA) [Drôme], cant. sud de Crest, arr. de Die; 240 h.

ROCHE-SUR-LE-BUIS (LA) [Drôme], cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 540 h.

ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 145 h.

ROCHE-SUR-YON (LA) [Vendée], ch.-l. du dép. et d'un arr.; 10,634 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 Et., ✉, ⚡.

ROCHETAILLÉE (Loire), cant. sud-est et arr. de Saint-Étienne; 861 h.

ROCHETAILLÉE (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 284 h.

ROCHETAILLÉE (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 425 h.

ROCHETOIRIN (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 822 h.

ROCHETREJOUX (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 865 h.

ROCHETTE (LA) [B.-Alpes], cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 282 h.

ROCHETTE (LA) [H.-Alpes], cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 382 h.

ROCHETTE (LA) [Charente], cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 631 h.

ROCHETTE (LA) [Creuse], cant. et arr. d'Aubusson; 672 h.

ROCHETTE (LA) [Drôme], cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 297 h.

ROCHETTE (LA) [Drôme], cant. nord de Crest, arr. de Die; 272 h.

ROCHETTE (LA) [Savoie], ch.-l. de cant., arr. de Chambéry, 1,237 h. ✉, ⚡.

ROCHETTE (LA) [Seine-et-Marne], cant. sud et arr. de Melun; 208 h.

ROCHE-VANNEAU (LA) [Côte-d'Or], cant. de Flavigny, arr. de Semur; 396 h.

ROCHY-CONDÉ (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 465 h. 🚉 N., ✉, ⚡.

ROCLES (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 487 h.

ROCLES (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 924 h.

ROCLES (Lozère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 631 h.

ROCLINCOURT (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 595 h.

ROCOURT (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 241 h.

ROCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 80 h.

ROCQUANCOURT (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 247 h.

ROCQUE (LA) [Calvados], cant. de Vassy, arr. de Vire; 250 h.

ROCQUEFORT (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 441 h.

ROCQUEMONT (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 140 h.

ROCQUEMONT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 503 h.

ROCQUENCOURT (Seine-et-

Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 263 h.

ROCQUES (Calvados), 1re section du cant. et arr. de Lisieux; 215 h.

ROCQUIGNY (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 659 h.

ROCQUIGNY (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 1,063 h.

ROCQUIGNY (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 937 h.

ROCROI (Ardennes), ch.-l. d'arr.; 2,977 h. Place forte.

ROC-SAINT-ANDRÉ (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 785 h. Or. (Questembert à Ploërmel).

RODELINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 228 h.

RODELLE (Aveyron), cant. de Bozouls, arr. de Rodez; 1,747 h.

RODÈS (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 551 h.

RODEZ (Aveyron), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 15,333 h. Évêché, succursale de la Banque de France. Or. et M.

RODOME (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 445 h.

ROÉ (LA) [Mayenne], cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 586 h.

ROËLLECOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 421 h.

RŒULX (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 1,680 h.

RŒUX (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 762 h. N.

ROÉZÉ (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 1,300 h.

ROFFEY (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 360 h.

ROFFIAC (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 644 h.

ROGALLE (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 442 h.

ROGÉCOURT (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 169 h.

ROGERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 217 h.

ROGÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 212 h.

ROGLIANO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,615 h. Ch.-l. de quartier maritime.

ROGNA (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 292 h.

ROGNAC (Bouches-du-Rhône), cant. de Berre, arr. d'Aix; 683 h. P.-L.-M.

ROGNAY (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 279 h.

ROGNES (Bouches-du-Rhône), cant. de Lambesc, arr. d'Aix; 1,344 h.

ROGNON (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 187 h.

ROGNONAS (Bouches-du-Rhône), cant. de Châteaurenard, arr. d'Arles; 1,381 h.

ROGNY (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 238 h.

ROGNY (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 1,606 h.

ROGUES (Gard), cant. et arr. du Vigan; 413 h.

ROGY (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 291 h.

ROHAIRE (Eure-et-Loir), cant. de La Ferté-Vidame, arr. de Dreux; 249 h.

ROHAN (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 547 h.

ROIFFÉ (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 1,270 h.

ROIFFIEUX (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 1,092 h.

ROIGLISE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 204 h.

ROILLY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 122 h.

ROINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 513 h.

ROINVILLE (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 527 h.

ROINVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 106 h.

ROISEL (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Péronne; 1,867 h. N.

ROISES (LES) [Meuse], cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 110 h.

ROISSARD (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 348 h.

ROISSY (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 397 h.

ROISSY (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 849 h.

ROIVILLE (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 308 h.

ROIZEY (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 728 h.

ROIZY (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 341 h.

ROLAMPONT (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Évêque, arr. de Langres; 1,433 h. E.

ROLLAINVILLE (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 343 h.

ROLLANCOURT (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 381 h.

ROLLEBOISE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. d'Étampes; 428 h.

ROLLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 596 h.

ROLLOT (Somme), cant. et arr. de Montdidier; 926 h.

ROM (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 1,850 h.

ROMAGNAT (Puy-de-Dôme), cant. sud et arr. de Clermont; 1,701 h.

ROMAGNE (LA) [Ardennes], cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 375 h.

ROMAGNE (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 322 h.

ROMAGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 1,569 h.

ROMAGNE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,266 h.

ROMAGNE (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 1,697 h.

ROMAGNE-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 514 h.

ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 614 h.

ROMAGNIEU (Isère), cant. de Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 1,772 h.

ROMAGNY (Territ. de Belfort), ancien cant. de Massevaux; 230 h.

ROMAGNY (Manche), cant. et arr. de Mortain; 1,427 h.

ROMAIN (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 256 h.

ROMAIN (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 193 h.

ROMAIN (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 471 h.

ROMAIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 60 h.

ROMAIN-AUX-BOIS (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 329 h.

ROMAINES (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 62 h.

ROMAIN-SUR-MEUSE (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 522 h.

ROMAINVILLE (Seine), cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis; 1,854 h.

RÔMAN (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 334 h.

ROMANÈCHE (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 332 h.

ROMANÈCHE-THORINS (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 2,526 h. P.-L.-M.

ROMANGE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 99 h.

ROMANS (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 598 h.

ROMANS (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 13,806 h. P.-L.-M.

ROMANS (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 893 h.

ROMAZIÈRES (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 258 h.

ROMAZY (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 538 h.

ROMBIES-ET-MARCHIPONT (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 584 h.

ROMBLY (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 82 h.

ROMEGOUX (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 679 h.

ROMENAY (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 3,486 h. P.-L.-M.

ROMENY (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 260 h.

ROMERIES (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 868 h. N.

ROMERY (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 203 h.

ROMESCAMPS (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 518 h. N.

ROMESTAING (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 534 h.

ROMETTE (H.-Alpes), cant. et arr. de Gap; 547 h.

ROMEYER (Drôme), cant. et arr. de Die; 394 h.

ROMIEU (LA) [Gers], cant. et arr. de Condom; 1,212 h.

ROMIGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 269 h.

ROMIGUIÈRES (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 58 h.

ROMILLÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 2,258 h.

ROMILLY (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 399 h.

ROMILLY-LA-PUTHENAYE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 405 h. O.

ROMILLY-SUR-AIGRE (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 624 h.

ROMILLY-SUR-ANDELLE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 1,398 h. des chemins de fer de l'Eure (Gisors à Pont-de-l'Arche).

ROMILLY-SUR-SEINE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Nogent-sur-Seine; 5,283 h. E.

ROMONT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 525 h. E.

ROMORANTIN (Loir-et-Cher), ch.-l. d'arr.; 8,010 h. Or. (Villefranche-sur-Cher à Vineuil-Saint-Claude).

ROMPON (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 1,057 h.

RÔNAI (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 352 h.

RONCENAY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 93 h.

RONCENAY (LE) [Eure], cant. de Damville, arr. d'Évreux; 48 h.

RONCEY (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 980 h.

RONCHAMP (H.-Saône), cant. de Champagney, arr. de Lure; 3,516 h. E.

RONCHAUX (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 131 h.

RONCHÈRES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 220 h.

RONCHÈRES (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 288 h.

RONCHEROLLES (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 389 h.

RONCHEROLLES-EN-BRAY (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 666 h.

RONCHIN (Nord), cant. sud-est et arr. de Lille; 2,650 h.

RONCHOIS (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 287 h.

RONCOURT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 57 h.

RONCQ (Nord), cant. nord de Tourcoing, arr. de Lille; 5,716 h. N. (Tourcoing à Menin).

RONDE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 1,512 h. fb.

RONDE (LA) [Deux-Sèvres], cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 843 h.

RONDEFONTAINE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 27 h.

RONDE-HAYE (LA) [Manche], cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 530 h.

RONEL (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 361 h.

RONFEUGERAI (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 606 h.

RONGÈRES (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 625 h.

RONNET (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 627 h.

RONNO (Rhône), cant. d'Amplepluis, arr. de Villefranche; 1,592 h.

RONQUEROLLES (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 312 h.

RONSENAC (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 966 h.

RONSSOY (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 1,517 h.

RONTALON (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 713 h.

RONTHON (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 350 h.

RONTIGNON (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 448 h.

RONVAUX (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 255 h.

RONZIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 516 h.

ROÔCOURT-LA-CÔTE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 295 h.

ROOST-WARENDIN (Nord), cant. ouest et arr. de Douai; 2,005 h.

ROPPE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 513 h.

ROQUE (LA) [Gard], cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 294 h.

ROQUE-ALRIC (LA) [Vaucluse], cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 94 h.

ROQUE-BAIGNARD (LA) [Calvados], cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 180 h.

ROQUEBILLIÈRE (Alpes-Mar.),

cant. de Saint-Martin-Lantosque, arr. de Nice; 1,717 h. ✉.

ROQUEBRUN (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 1,204 h.

ROQUEBRUNE (Alpes-Mar.), cant. de Menton, arr. de Nice; 1,068 h.

ROQUEBRUNE (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 538 h.

ROQUEBRUNE (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 338 h.

ROQUEBRUNE (Var), cant. de Fréjus, arr. de Draguignan; 1,996 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ᛏ.

ROQUEBRUSSANNE (LA) [Var], ch.-l. de cant. arr. de Brignoles; 954 h. ✉.

ROQUECOR (Tarn-et-Garonne), cant. de Montaigu, arr. de Moissac; 1,004 h. ✉.

ROQUECOURBE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 186 h.

ROQUECOURBE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,007 h. ✉, ᛏ.

ROQUE - D'ANTHÉRON (LA), [Bouches-du-Rhône], cant. de Lambesc, arr. d'Aix; 1,517 h. ✉.

ROQUEDUR (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 299 h.

ROQUE-ESCLAPON (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 218 h.

ROQUEFÈRE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 230 h.

ROQUEFEUIL (Aude), cant. de Belcaire, arr. de Limoux; 901 h.

ROQUEFIXADE (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 551 h.

ROQUEFORT (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 628 h.

ROQUEFORT (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 376 h.

ROQUEFORT (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique; 807 h. ✉, ᛏ.

ROQUEFORT (Bouches-du-Rhône), cant. de La Ciotat, arr. de Marseille; 787 h.

ROQUEFORT (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 786 h.

ROQUEFORT (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 303 h.

ROQUEFORT (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,787 h. 🚉 M., ✉, ᛏ.

ROQUEFORT (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 272 h.

ROQUEFORT-DE SAULT (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 609 h.

ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 1,250 h. ᛏ.

ROQUE-GAGEAC (LA) [Dordogne], cant. et arr. de Sarlat; 651 h.

ROQUELAURE (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 635 h.

ROQUELAURE-SAINT-AUBIN (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 144 h.

ROQUEMAURE (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 2,860 h. ✉, ᛏ.

ROQUEMAURE (Tarn), cant. de Rabastens, arr. de Gaillac; 518 h.

ROQUENCOURT (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 397 h.

ROQUEPINE (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 168 h.

ROQUEREDONDE (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 352 h. 🚉 M.

ROQUES (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 391 h.

ROQUES (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 322 h.

ROQUE - SAINTE - MARGUERITE (LA) [Aveyron], cant. de Peyreleau, arr. de Millau; 843 h.

ROQUESERIÈRE (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 475 h.

ROQUESSELS (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 169 h.

ROQUESTERON (Alpes-Mar.), cant. de Coursegoules, arr. de Grasse; 179 h. ✉.

ROQUESTÉRON (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Puget-Théniers; 458 h.

ROQUE - SUR - PERNES (LA) [Vaucluse], cant. de Pernes, arr. de Carpentras; 291 h.

ROQUETAILLADE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 390 h.

ROQUETOIRE (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 1,355 h.

ROQUETTE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Cannes, arr. de Grasse; 266 h.

ROQUETTE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Levens, arr. de Nice; 408 h.

ROQUETTE (LA) [Eure], cant. et arr. des Andelys; 133 h.

ROQUETTES (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 126 h.

ROQUEVAIRE (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Marseille; 3,350 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ᛏ.

ROQUEVIDAL (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; 322 h.

ROQUIAGUE (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 277 h.

ROQUILLE (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 312 h.

RORTHAIS (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 434 h.

ROSANS (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 782 h. ✉.

ROSAY (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 738 h.

ROSAY (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 403 h.

ROSAY (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 182 h.

ROSAY (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 383 h.

ROSAY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 267 h.

ROSAZIA (Corse), cant. de Salice, arr. d'Ajaccio; 503 h.

ROSCANVEL (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 1,000 h.

ROSCOFF (Finistère), cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 4,564 h. Fort; ch.-l. de quartier maritime. 🚉 O. (Morlaix à Roscoff), ✉, ᛏ.

ROSEL (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 250 h.

ROSENDAËL (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 6,223 h. 🚉 N. (Dunkerque à Furnes), ᛏ.

ROSET FLUANS (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 382 h.

ROSEY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 503 h.

ROSEY (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 330 h.

ROSIÈRE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 521 h.

ROSIÈRES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 1,169 h.

ROSIÈRES (Aube), 3e cant. et arr. de Troyes; 228 h.

ROSIÈRES (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 177 h.

ROSIÈRES (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 2,373 h.

ROSIÈRES (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 146 h.

ROSIÈRES (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Montdidier; 2,551 h. 🚉 N., ✉, ᛏ.

ROSIÈRES (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 652 h.

ROSIÈRES-AUX-SALINES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 2,395 h. 🚉 E., ✉, ᛏ.

ROSIÈRES-DEVANT-BAR (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 280 h.

ROSIÈRES-EN-BLOIS (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 124 h.

ROSIÈRES-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 258 h.

ROSIÈRES-SUR-MANCE (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 410 h.

ROSIERS (LES) [Maine-et-Loire], cant. nord-ouest et arr. de Saumur; 2,327 h. 🚉 Or., ✉, ᛏ.

ROSIERS-D'ÉGLETONS (Corrèze), cant. d'Égletons, arr. de Tulle; 1,235 h. 🚉 Or. (Brive à Ussel).

ROSIERS-DE-JUILLAC (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 539 h.

ROSIS (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 720 h.

ROSNAY (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 451 h. ✉, ᛏ.

ROSNAY (Indre), cant. et arr. du Blanc; 1,109 h.

ROSNAY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 305 h.

ROSNAY (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 759 h.

ROSNES (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 264 h.

ROSNOËN (Finistère), cant. du Faou, arr. de Châteaulin; 1,679 h.

ROSNY (Seine), cant. de Vincennes, arr. de Sceaux; 1,745 h. 🚉 Grande-Ceinture et E., ✉, ᛏ.

ROSNY-SUR-SEINE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 667 h. 🚉 O., ✉, ᛏ.

ROSOY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 562 h.

ROSOY (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 187 h.

ROSOY (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 240 h. ᛏ.

ROSOY-EN-MULTIEN (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 259 h.

ROSOY - LE - VIEIL (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 233 h.

ROSPEZ (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 1,465 h.

ROSPIGLIANI (Corse), cant. de Vezzani, arr. de Corte; 233 h.

ROSPORDEN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimper; 1,539 h. 🚉 Or., ✉, ᛏ.

ROSSAY (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 177 h.

ROSSILLON (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 506 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ᛏ.

ROSTRENEN (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 1,989 h. ✉, ᛏ.

ROSULT (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 1,286 h. 🚉 N.

ROSUREUX (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 250 h.

ROTALIER (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 380 h.

ROTANGY (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 289 h.

ROTHERENS (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 250 h.

ROTHIÈRE (LA) [Aube], cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 102 h.

ROTHOIS (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 223 h.

ROTHONAY (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 284 h.

ROTOURS (LES) [Orne], cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 182 h.

ROTS (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 904 h.

ROTTIER (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 133 h.

ROUAIROUX (Tarn), cant. de Saint-Amans-Soult, arr. de Castres; 1,129 h.

ROUANS (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 2,256 h.

ROUAUDIÈRE (LA) [Mayenne], cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 682 h.

ROUBAIX (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 91,757 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 N., ✉, ᛏ.

ROUBIA (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 579 h.

ROUBION (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 341 h.

ROUCAMPS (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 319 h.

ROUCEUX (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 2,940 h.

ROUCOURT (Nord), cant. sud et arr. de Douai; 308 h.

ROUCY (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 553 h. ✉, ᛏ.

ROUDOUALLEC (Morbihan), cant. de Gourin, arr. de Pontivy; 1,172 h.

ROUÉCOURT (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 211 h.

ROUÈDE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 534 h.

ROUELLÉ (Orne), cant. et arr. de Domfront; 506 h.

ROUELLES (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 109 h.

ROUELLES (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 629 h. 🚉 O.

ROUEN (Seine-Inf.), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 105,906 h. Archevêché; ch.-l. de commandement militaire (3e corps) et de quartier maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 O. et N., ✉, ᛏ.

ROUESSÉ-FONTAINE (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 736 h.

ROUESSÉ-VASSÉ (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 1,878 h. 🚉 O., ᛏ.

ROUET (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 109 h.

ROUEZ (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 1,783 h.

ROUFFACH (Constantine), arr. de Constantine; 6,533 h. ✉ fb.

ROUFFANGE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 147 h.

ROUFFIAC (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac, 851 h.

ROUFFIAC (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 340 h.

ROUFFIAC (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 541 h.

ROUFFIAC (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 379 h.

ROUFFIAC - D'AUDE (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 295 h.

ROUFFIAC - DES - CORBIÈRES (Aude), cant. de Tuchan, arr. de Carcassonne; 208 h.

ROUFFIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 839 h.

ROUFFIGNAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 2,306 h. ⊠, ☨.
ROUFFIGNAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac: 332 h.
ROUFFIGNY (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 433 h.
ROUFFILHAC (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 483 h.
ROUFFY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 89 h.
ROUGÉ (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 2,782 h. ⊠.
ROUGE (LA) [Orne], cant. du Theil, arr. de Mortagne; 578 h.
ROUGEFAY (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 232 h.
ROUGEGOUTTE (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 1,004 h.
ROUGEMONT (Territ. de Belfort), ancien cant. de Massevaux; 2,054 h. ⊠, ☨.
ROUGEMONT (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 348 h. ☨.
ROUGEMONT (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames; 1,160 h. ⊠, ☨.
ROUGEMONTIERS (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 558 h.
ROUGEMONTOT (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 207 h.
ROUGEOU (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin, 130 h.
ROUGE-PERRIERS (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 325 h.
ROUGERIES (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 267 h.
ROUGES-EAUX (LES) [Vosges], cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 402 h.
ROUGEUX (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 387 h.
ROUGIERS (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 823 h.
ROUGNAC (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 822 h.
ROUGNAT (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 2,008 h.
ROUGON (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 357 h.
ROUHE (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 124 h.
ROUÏBA (Alger), arr. d'Alger; 2,375 h. 🚉 du chemin de fer de Maison-Carrée à L'Alma, ⊠, ☨.
ROUILLAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 2,117 h. ⊠, ☨.
ROUILLAC (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 973 h.
ROUILLÉ (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 2,719 h. 🚉 Et. (Poitiers à Niort), ⊠, ☨.
ROUILLON (Sarthe), 2e cant. et arr. du Mans; 602 h.
ROUILLY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 250 h.
ROUILLY-SACEY (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 351 h.
ROUILLY-SAINT-LOUP (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 318 h. 🚉 E.
ROUJAN (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 1,959 h. 🚉 M., ⊠, ☨.
ROULANS (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames; 458 h. ⊠.
ROULIER (LE) [Vosges], cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 285 h.
ROULLÉE (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 607 h.
ROULLENS (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 349 h.
ROULLET (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême; 1,274 h. ⊠, ☨.
ROULLOURS (Calvados), cant. et arr. de Vire; 730 h.
ROUMAGNE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 512 h.
ROUMARE (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 715 h.
ROU-MARSON (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 435 h.
ROUMAZIÈRES (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 624 h. 🚉 Or. (Angoulême à Limoges), ☨.
ROUMÉGOUX (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 405 h.
ROUMÉGOUX (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 625 h.
ROUMENGOUX (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 271 h.
ROUMENS (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 276 h.
ROUMOULES (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 439 h.
ROUPERROUX (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 382 h.
ROUPERROUX (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 564 h.
ROUPY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 579 h. ⊠, ☨.
ROUQUETTE (LA) [Aveyron], cant. et arr. de Villefranche; 1,242 h.
ROUQUETTE (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 515 h.
ROURA (Guyane française), ch.-l. d'un quartier; 1,032 h.
ROURE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 558 h.
ROURET (LE) [Alpes-Mar.], cant. du Bar, arr. de Grasse; 655 h.
ROUSIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 1,036 h.
ROUSSAC (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 893 h.
ROUSSAS (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 341 h.
ROUSSAY (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,104 h.
ROUSSAYROLLES (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 206 h.
ROUSSELOY (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 150 h.
ROUSSENNAC (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 817 h.
ROUSSENT (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 302 h.
ROUSSES (LES) [Jura], cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 2,545 h. Fort. ⊠, ☨.
ROUSSES (Lozère), cant. et arr. de Florac; 375 h.
ROUSSET (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 224 h.
ROUSSET (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix; 677 h. ⊠.
ROUSSET (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 632 h. ⊠.
ROUSSET (LE) [Saône-et-Loire], cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 827 h.
ROUSSIÈRE (LA) [Eure], cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 325 h.
ROUSSIEUX (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 85 h.
ROUSSILLON (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 1,478 h. ⊠.
ROUSSILLON (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Evêque, arr. d'Autun; 1,598 h.
ROUSSILLON (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 1,385 h.
ROUSSINES (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 1,167 h.
ROUSSINES (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 734 h.
ROUSSON (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 1,380 h.
ROUSSON (Yonne), cant. de Villeneuve-sur-Yonne, arr. de Joigny; 434 h.
ROUSSY (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 548 h.
ROUTELLE (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 262 h.
ROUTES (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 408 h.
ROUTIER (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 376 h.
ROUTOT (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 862 h. ⊠, ☨.
ROUVENAC (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 564 h.
ROUVES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 221 h.
ROUVIÈRE (LA) [Gard], cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 256 h.
ROUVIÈRE (LA) [Gard], cant. de Valleraugue, arr. du Vigan; 1,041 h.
ROUVIÈRE (LA) [Lozère], cant. et arr. de Mende; 454 h.
ROUVIGNIES (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 308 h.
ROUVILLE (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 172 h.
ROUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 771 h.
ROUVILLERS (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 298 h.
ROUVRAY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 943 h. ⊠.
ROUVRAY (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Evreux; 72 h.
ROUVRAY (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 362 h.
ROUVRAY (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 330 h.
ROUVRAY-SAINTE-CROIX (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 217 h.
ROUVRAY-SAINT-DENIS (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 638 h.
ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 408 h.
ROUVRE (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 280 h.
ROUVREL (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 417 h.
ROUVRES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 359 h.
ROUVRES (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 274 h.
ROUVRES (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 682 h.
ROUVRES (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 272 h.
ROUVRES (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 597 h.
ROUVRES (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 237 h.
ROUVRES (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 201 h.
ROUVRES-EN-PLAINE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 479 h.
ROUVRES-EN-XAINTOIS (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 557 h. 🚉 E., ⊠.
ROUVRES-LA-CHÉTIVE (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 634 h.
ROUVRES-LES-BOIS (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 1,002 h.
ROUVRES-SOUS-MEILLY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 261 h.
ROUVRES-SUR-AUBE (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 388 h.
ROUVROIS-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 514 h.
ROUVROIS-SUR-OTHAIN (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 341 h.
ROUVROY (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 174 h.
ROUVROY (Aisne), cant. et arr. de Saint-Quentin; 217 h.
ROUVROY (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 171 h.
ROUVROY (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 121 h.
ROUVROY (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 351 h.
ROUVROY (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 623 h.
ROUVROY (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 503 h.
ROUVROY-LES-MERLES (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 135 h.
ROUX (LE) [Ardèche], cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 602 h.
ROUXEVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 408 h.
ROUXIÈRE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Varades, arr. d'Ancenis; 1,212 h.
ROUXMESNIL-BOUTEILLES (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 276 h.
ROUY (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 1,610 h. ⊠.
ROUY-LE-GRAND (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 164 h.
ROUY-LE-PETIT (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 180 h.
ROUZE (Ariège), cant. de Quérigut, arr. de Foix; 510 h.
ROUZÈDE (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 742 h.
ROUZIERS (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 396 h.
ROUZIERS (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 675 h. ⊠.
ROVE (LE) [Bouches-du-Rhône], cant. de Martigues, arr. d'Aix; 729 h.
ROVIGO (Alger), arr. d'Alger; 6,173 h.
ROVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 296 h.
ROVILLE-AUX-CHÊNES (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 390 h.
ROVON (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 466 h.
ROYAN (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Marennes; 5,445 h. Fort; port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 Et. et du chemin de fer du Médoc, ⊠, ☨.
ROYAS (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 287 h.
ROYAT (Puy-de-Dôme), cant. nord et arr. de Clermont; 1,415 h. 🚉 Or., ⊠, ☨.
ROYAUCOURT (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 323 h.
ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 284 h.
ROYAUMEIX (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 385 h.
ROY-BOISSY (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 312 h.

ROYBON (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin ; 1,941 h. ☒, ⚲.
ROYE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure ; 655 h.
ROYE (Somme), ch.-l. de cant., arr. de Montdidier ; 4,028 h. 🚉 N., ☒, ⚲.
ROYER (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon ; 346 h.
ROYÈRE (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Bourganeuf ; 2,353 h. ☒, ⚲.
ROYÈRES (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges ; 615 h.
ROYE-SUR-MATZ (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne ; 540 h. 🚉 N. (Compiègne à Roye).
ROYNAC (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die ; 622 h.
ROYON (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil ; 219 h.
ROYVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe ; 504 h.
ROZEL (LE) [Manche], cant. des Pieux, arr. de Cherbourg ; 334 h.
ROZELIEURES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville ; 510 h.
ROZEROTTE (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt ; 334 h.
ROZÈS (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom ; 362 h.
ROZET-SAINT-ALBIN (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry ; 357 h.
ROZIER (LE) [Lozère], cant. de Meyrueis, arr. de Florac ; 207 h.
ROZIER - CÔTES - D'AUREC (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison ; 1,276 h.
ROZIER-EN-DONZY (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison ; 1,152 h.
ROZIÈRES (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons ; 199 h.
ROZIÈRES (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans ; 230 h.
ROZIÈRES (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy ; 270 h.
ROZIÈRES (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau ; 267 h. 🚉 E.
ROZIERS - SAINT - GEORGES (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges ; 633 h.
ROZ-LANDRIEUX (Ille-et-Vilaine), cant. de Dol, arr. de Saint-Malo ; 1,661 h.
ROZOY (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Coulommiers ; 1,569 h. ☒, ⚲.
ROZOY (GRAND-) [Aisne], cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons ; 384 h.
ROZOY-BELLEVALLE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry ; 166 h.
ROZOY - SUR - SERRE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon ; 1,418 h. ☒, ⚲.
ROZ SUR-COUESNON (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo ; 1,806 h. ☒.
RUAGES (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy ; 353 h.
RUAN (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme ; 298 h.
RUAN (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans ; 527 h.
RUAUDIN (Sarthe), 3ᵉ cant. et arr. du Mans ; 865 h.
RUAUX (Vosges), cant. de Plombières, arr. de Remiremont ; 1,170 h.
RUBÉCOURT ET-LAMÉCOURT (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan ; 280 h.
RUBELLES (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun ; 178 h.
RUBEMPRÉ (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens ; 920 h.
RUBERCY (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux ; 202 h.
RUBESCOURT (Somme), cant. et arr. de Montdidier ; 133 h.
RUBIGNY (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel ; 218 h.
RUBROUCK (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck ; 1,335 h.
RUCA (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan ; 827 h.
RUCH (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole ; 655 h.
RUCQUEVILLE (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen ; 110 h.
RUDELLE (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac ; 524 h.
RUE (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville ; 2,520 h. 🚉 N., ☒, ⚲.
RUEIL (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles ; 8,208 h. 🚉 O. (Paris à Saint-Germain), ☒, ⚲.
RUEIL-LA-GADELIÈRE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux ; 451 h.
RUELLE (Charente), 2ᵉ cant. et arr. d'Angoulême ; 2,554 h. 🚉 Or. (Angoulême à Limoges et Angoulême à Nontron), ☒, ⚲.
RUE-SAINT-PIERRE (LA) [Oise], cant. et arr. de Clermont ; 529 h. 🚉 N.
RUE-SAINT-PIERRE (LA) [Seine Inf.], cant. de Clères, arr. de Rouen ; 407 h.
RUESNES (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes ; 485 h.
RUEYRES (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac ; 544 h.
RUFFEC (Charente), ch.-l. d'arr. ; 3,642 h. 🚉 Or., ☒, ⚲.
RUFFEC (Indre), cant. et arr. du Blanc ; 880 h.
RUFFEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon ; 185 h.
RUFFEY (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier ; 1,268 h.
RUFFEY-LÈS-BEAUNE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune ; 590 h.
RUFFEY-LÈS-ÉCHIREY (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon ; 668 h. 🚉 E. et P.-L.-M. (Dijon à Is-sur-Tille), ⚲.
RUFFIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande ; 489 h.
RUFFIAC (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel ; 1,817 h.
RUFFIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley ; 433 h.
RUFFIEUX (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry ; 984 h. ☒.
RUFFIGNÉ (Loire-Inf.), cant. et arr. de Châteaubriant ; 1,117 h.
RUFISQUE (Sénégal), comptoir de l'arr. de Gorée-Dakar ; 10,000 h.
RUGLES (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Évreux ; 1,689 h. 🚉 O., ☒, ⚲.
RUGNEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt ; 267 h.
RUGNY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre ; 331 h.
RUHANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul ; 119 h.
RUILLÉ - EN - CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans ; 845 h.
RUILLÉ-FROID-FONDS (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouère, arr. de Château-Gontier ; 925 h.
RUILLÉ-LE-GRAVELAIS (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval ; 685 h.
RUILLÉ-SUR-LOIR (Sarthe), cant. de La Chartre, arr. de Saint-Calais ; 1,326 h. 🚉 Et. (Saint-Calais à Pont de-Braye et Château-du-Loir).
RUINES (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Flour ; 905 h. ☒.
RUISSEAUVILLE (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil ; 219 h.
RUITZ (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune ; 530 h. 🚉 N. (Lens et Bully-Grenay à Saint-Pol).
RULLY (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire ; 624 h.
RULLY (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis ; 674 h.
RULLY (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône ; 1,678 h. ☒, ⚲.
RUMAISNIL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens ; 194 h.
RUMAUCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras ; 1,011 h.
RUMEGIES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes ; 1,620 h.
RUMENGOL (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest ; 601 h.
RUMESNIL (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque ; 180 h.
RUMIGNY (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rocroi ; 805 h. ☒.
RUMIGNY (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens ; 476 h.
RUMILLY (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai ; 2,016 h. 🚉 N.
RUMILLY (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil ; 416 h.
RUMILLY (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Annecy ; 4,009 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚲.
RUMILLY-LÈS-VAUDES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine ; 586 h.
RUMINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer ; 1,075 h.
RUMONT (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc ; 145 h.
RUMONT (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau ; 248 h.
RUNAN (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp, 735 h.
RUNGIS (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux ; 270 h.
RUOMS (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière ; 1,565 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚲.
RUPÉREUX (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins ; 128 h.
RUPPES (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau ; 332 h.
RUPT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy ; 321 h.
RUPT (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul ; 410 h.
RUPT (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont ; 3,906 h. 🚉 E., ☒, ⚲.
RUPT-AUX-NONAINS (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc ; 662 h.
RUPT - DEVANT - SAINT - MIHIEL (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy ; 238 h.
RUPT-EN-WOËVRE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse ; 568 h.
RUPT-SOUS-OTHAIN (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy ; 124 h.
RUREY (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon ; 444 h.
RUSIO (Corse), cant. de San-Lorenzo, arr. de Corte ; 320 h.
RUSSEY (LE) [Doubs], ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard ; 1,407 h. ☒, ⚲.
RUSSY (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux ; 242 h.
RUSSY-BÉMONT (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis ; 261 h.
RUSTIQUES (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne ; 313 h.
RUSTREL (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt ; 601 h.
RUTALI (Corse), cant. de Murato, arr. de Bastia ; 568 h.
RUVIGNY (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes ; 180 h.
RUY (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin ; 1,300 h.
RUYAULCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras ; 948 h.
RY (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen ; 471 h. ☒, ⚲.
RYE (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle ; 529 h.
RYES (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Bayeux ; 430 h. ☒, ⚲.



SAACY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux ; 1,208 h. ☒.
SAÂNE-SAINT-JUST (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe ; 205 h.
SABADEL (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac ; 465 h.
SABADEL (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors ; 525 h.
SABAILLAN (Gers), cant. et arr. de Lombez ; 378 h.
SABALOS (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes ; 116 h.
SABARAT (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers ; 678 h. ☒.
SABARROS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 129 h.
SABAZAN (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande ; 407 h.
SABLÉ (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de La Flèche ; 6,085 h. 🚉 O. et Or., ☒, ⚲.
SABLES (Sarthe), cant. de Bon-

nétable, arr. de Mamers; 107 h.
SABLES-D'OLONNE (LES) [Vendée], ch.-l. d'arr.; 10,420 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. ⊟ Et., ⊠, †.
SABLET (Vaucluse), cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 1,117 h. ⊠.
SABLIÈRES (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 1,138 h.
SABLONCEAU (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 901 h.
SABLONNIÈRES (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 642 h.
SABLONS (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 938 h.
SABLONS (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 712 h.
SABONERES (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 356 h.
SABOTTERIE (LA) [Ardennes], cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 294 h.
SABRAN (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès, 1,206 h.
SABRES (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 2,540 h. ⊠, †.
SACCOURVIELLE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 110 h.
SACÉ (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 596 h.
SACEY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 1,191 h.
SACHÉ (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 758 h.
SACHIN (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 188 h.
SACHY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 194 h. ⊟ E.
SACIERGES-SAINT-MARTIN (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 1,112 h.
SACLAS (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 682 h. ⊠.
SACLAY (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 472 h.
SACONIN-ET-BREUIL (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 275 h.
SACOUÉ (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 377 h.
SACQ (LE) [Eure], cant. de Damville, arr. d'Evreux; 169 h.
SACQUENAY (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 689 h. ⊠.
SACQUENVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 370 h.
SACY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 364 h.
SACY (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 645 h.
SACY-LE-GRAND (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 838 h. ⊠.
SACY-LE-PETIT (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 275 h.
SADEC (Cochinchine française), ch.-l. d'arr. de la circonscription de Vinh-long. Poste militaire. ⊠, †.
SADEILLAN (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 203 h.
SADILLAC (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 230 h.
SADIRAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 1,085 h. ⊟ Or. (Bordeaux à La Sauve), ⊠, †.
SADOURNIN (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 423 h.
SADROC (Corrèze), cant. de Donzenac, arr. de Brive; 1,007 h.
SAFFAIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 124 h.
SAFFLOZ (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 208 h.
SAFFRÉ (Loire-Inf.), cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant; 3,581 h. ⊠.
SAFFRES (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 508 h.
SAGELAT (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 517 h.
SAGNAT (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 552 h.
SAGNES-ET-GOUDOULET (Ardèche), cant. de Burzet, arr. de Largentière; 918 h.
SAGONNE (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 705 h.
SAGY (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 2,563 h.
SAGY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 523 h.
SAHORRE (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 326 h.
SAHUNE (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 669 h.
SAHURS (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 599 h.
SAI (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 252 h.
SAÏDA (Oran), arr. de Mascara; 4,070 h.; *com. mixte*, 13,579 h. ⊟ terminale de la ligne d'Arzew à Saïda, †.
SAIGNES (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Mauriac; 587 h. ⊟ Or., ⊠, †.
SAIGNES (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 195 h.
SAIGNEVILLE (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 669 h.
SAIGNON (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 817 h.
SAÏGON (Cochinchine française), ch.-l. de la colonie et siège des diverses administrations coloniales, civiles et militaires; 15,401 h. dont 1,404 Européens; Port. ⊠, †.
SAIGUÈDE (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 330 h.
SAIL (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 682 h.
SAILHAN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 257 h.
SAILLAC (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 430 h.
SAILLAC (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 685 h.
SAILLAGOUSE (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Prades; 579 h. ⊠, †.
SAILLANS (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Die; 1,647 h. ⊠, †.
SAILLANS (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 423 h.
SAILLANT (Puy-de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 1,092 h.
SAILLENARD (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 1,429 h.
SAILLY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 434 h.
SAILLY (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 246 h.
SAILLY (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 594 h.
SAILLY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 365 h.
SAILLY (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 154 h.
SAILLY-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 802 h.
SAILLY-EN-OSTREVENT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 757 h.
SAILLY-LA-BOURSE (Pas-de-Calais), cant. de Cambrai, arr. de Béthune; 849 h.
SAILLY-LAURETTE (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 590 h.
SAILLY-LE-SEC (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 546 h.
SAILLY-LE-SEC (Somme), cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville; 716 h.
SAILLY-LÈS-LANNOY (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 885 h.
SAILLY-SAILLISEL (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 1,115 h.
SAILLY-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais), cant. de Laventie, arr. de Béthune; 2,453 h. ⊟ N.
SAIL-SOUS-COUZAN (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison; 909 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠.
SAIN-BEL (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 1,455 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, †.
SAINCAIZE-MEAUCE (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 508 h. ⊟ P.-L.-M. et Or., †.
SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 1,792 h.
SAINGHIN-EN-WEPPES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 2,573 h.
SAINNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 568 h.
SAINPUITS (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 883 h.
SAINS (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 2,060 h. ⊠, †.
SAINS (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 822 h.
SAINS (Nord), cant. sud et arr. d'Avesnes; 4,043 h. ⊟ N., ⊠, †.
SAINS (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 701 h. ⊠, †.
SAINS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 745 h. ⊟ N.
SAINS-LÈS-FRESSIN (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 211 h.
SAINS-LÈS-MARQUION (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 492 h.
SAINS-LÈS-PERNES (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 354 h.
SAINS-MORAINVILLERS (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 406 h.
SAINT (LE) [Morbihan], cant. de Gourin, arr. de Pontivy; 1,753 h.
SAINTENY (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 1,516 h.
SAINTES (Charente-Inf.), ch.-l. d'arr.; 15,763 h. Ch.-l. de quartier maritime. ⊟ Et., ⊠, †.
SAINTINES (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 624 h.
SAINTRY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 604 h.
SAINTS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 887 h.
SAINTS (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 1,368 h.
SAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 574 h. ⊠.
SAIRES (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 387 h. ⊠.
SAIRES-LA-VERRERIE (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront; 650 h.
SAISSAC (Aude), ch.-l. de cant. arr. de Carcassonne; 1,482 h. ⊠, †.
SAISSEVAL (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 307 h.
SAIVRES (Deux-Sèvres), 1[er] cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,628 h.
SAIX (LE) [H.-Alpes], cant. de Veynes, arr. de Gap; 309 h.
SAÏX (Tarn), cant. et arr. de Castres; 1,364 h.
SAIX (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 510 h.
SAIZENAY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 218 h.
SAIZERAIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 775 h.
SAIZY (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 558 h.
SAIZY (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun; 1,115 h.
SAJAS (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 234 h.
SALAGNAC (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 300 h.
SALAISE (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 1,107 h. ⊟ P.-L.-M.
SALANS (Jura), cant. de Dampierre, arr. de Dôle; 447 h.
SALASC (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 279 h.
SALAUNES (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 284 h.
SALAVAS (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 634 h.
SALAVRE (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 616 h.
SALAZAC (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 356 h.
SALAZIE (Réunion), cant. de Saint-André, arr. Sous-le-Vent, 5,373 h.
SALBERT (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 312 h.
SALBRIS (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Romorantin; 2,041 h. ⊟ Or., ⊠, †.
SALCES (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 2,641 h. ⊟ M., ⊠, †.
SALÉCHAN (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 639 h. ⊟ M.
SALEICH (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 711 h.
SALEIGNES (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 248 h.
SALEIX (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 360 h.
SALELLES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 452 h.
SALELLES (LES) [Lozère], cant. de Chanac, arr. de Marvejols; 502 h.
SALENCY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 750 h.
SALÉON (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap; 167 h.
SALÉRANS (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 270 h.
SALERM (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 236 h.
SALERNES (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 3,290 h. ⊠, †.
SALERS (Cantal), ch.-l. de cant., arr. de Mauriac; 1,049 h. ⊠, †.
SALES (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 749 h.
SALESCHES (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 614 h. ⊟ N.
SALETTE-FALLAVAUX (LA) [Isère], cant. de Corps, arr. de Grenoble; 668 h.
SALETTES (H.-Loire), cant. de Monastier, arr. du Puy; 1,450 h.
SALEUX (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 1,228 h. ⊟ N., ⊠, †.
SALICE (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 438 h.
SALICETO (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 271 h.
SALIES (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 893 h. ⊟ M., ⊠, †.

SALIES (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Orthez; 5,296 h. [•], †.
SALIÈS (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 155 h.
SALIGNAC (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 513 h.
SALIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac: 360 h.
SALIGNAC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 1,297 h. [•], †.
SALIGNAC (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 959 h.
SALIGNAC-EN-PONS (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 697 h.
SALIGNEY (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 281 h.
SALIGNY (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 1,845 h.
SALIGNY (Vendée), cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,164 h.
SALIGNY (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 340 h.
SALIGNY-LE-VIF (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 529 h.
SALIGOS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 220 h.
SALINDRES (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 2,622 h. ⊞ P.-L.-M., [•], †.
SALINELLES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 306 h.
SALINS (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 479 h.
SALINS (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 6,419 h. Place forte (forts). ⊞ P.-L.-M., [•], †.
SALINS (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 277 h.
SALINS (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 522 h.
SALIVES (Côte-d'Or), cant. de Grancey-le-Château, arr. de Dijon; 445 h.
SALLAGRIFFON (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 107 h.
SALLANCHES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 2,064 h. [•], †.
SALLAU (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,339 h. ⊞ N.
SALLE (LA) [H.-Alpes], cant. du Monêtier-de-Briançon, arr. de Briançon; 1,187 h. [•] fb.
SALLE (LA) [Isère], cant. de Corps, arr. de Grenoble; 409 h.
SALLE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 476 h.
SALLE (LA) [Vosges], cant. et arr. de Saint-Dié; 524 h.
SALLEBŒUF (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 676 h.
SALLEBRUNEAU (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 168 h.
SALLÈDES (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 1,203 h.
SALLE-DE-VIHIERS (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,091 h.
SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 999 h.
SALLÈLES-CABARDÈS (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 194 h.
SALLÈLES-D'AUDE (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 2,435 h. [•], †.
SALLEN (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 610 h.
SALLENELLES (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 288 h.
SALLENÔVES (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 433 h.
SALLE-PRUNET (LA) [Lozère], cant. et arr. de Florac; 409 h.
SALLERTAINE (Vendée), cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne; 2,429 h.
SALLES (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 406 h.
SALLES (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 725 h.
SALLES (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 268 h.
SALLES (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 968 h.
SALLES (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 377 h.
SALLES (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 303 h.
SALLES (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 167 h.
SALLES (Gironde), cant. de Belin, arr. de Bordeaux; 3,872 h. [•].
SALLES (LES) [Gironde], cant. de Castillon, arr. de Libourne; 433 h.
SALLES (LES) [Loire], cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 981 h.
SALLES (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 625 h.
SALLES (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 518 h.
SALLES (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 445 h.
SALLES (Deux-Sèvres), cant. de La Motte-Sainte-Héraye, arr. de Melle; 624 h.
SALLES (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 509 h.
SALLES (LES) [Var], cant. d'Aups, arr. de Draguignan; 482 h.
SALLES-ADOUR (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 336 h. ⊞ M. (Morcenx, Tarbes et Bagnères-de-Bigorre).
SALLES-COURBATIÈS (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 1,101 h. ⊞ Or., †.
SALLES-CURAN (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 2,686 h. [•], †.
SALLES-D'ANGLES (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac: 1,077 h. [•], †.
SALLES-D'AUDE (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 1,398 h. [•].
SALLES-DE-BELVÈS (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 295 h.
SALLES-DU-GARDON (LES) [Gard], cant. de La Grand-Combe, arr. d'Alais; 1,265 h.
SALLES-EN-TOULON (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 1,126 h.
SALLES-ET-PRATVIEL (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 182 h.
SALLES-LA-SOURCE (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 2,805 h. ⊞ Or. (Capdenac à Rodez), [•], †.
SALLES-LAVALETTE (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 1,007 h. [•].
SALLES-LAVAUGUYON (LES) [H.-Vienne], cant. et arr. de Rochechouart; 752 h.
SALLES-MONGISCARD (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 286 h.
SALLESPISSE (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 689 h.
SALLES-SUR-L'HERS (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Castelnaudary; 1,027 h. [•].
SALLETTES (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 167 h.
SALMAGNE (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 550 h.
SALMAISE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 328 h.
SALMIECH (Aveyron), cant. de Cassagnes-Begonhès, arr. de Rodez; 1,179 h.
SALOMÉ (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 1,219 h.
SALON (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 336 h.
SALON (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 7,503 h. ⊞ P.-L.-M., [•], †.
SALON (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 581 h.
SALONS (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 1,790 h. [•].
SALORNAY-SUR-GUYE (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 1,040 h. [•].
SALOUEL (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 947 h.
SALPERWICK (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 448 h.
SALSEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 354 h.
SALSES (LES) [Lozère], cant. de Saint-Germain-du-Theil, arr. de Marvejols; 535 h.
SALSIGNE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne: 527 h.
SALT-EN-DONZY (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 486 h.
SALVAGNAC (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac; 1,803 h. [•].
SALVAGNAC-CAJARC (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 1,011 h.
SALVAGNAC-SAINT-LOUP (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 823 h.
SALVETAT (LA) [Aveyron], ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 3,539 h. [•].
SALVETAT (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 171 h.
SALVETAT (H.-Garonne), cant. de Leguevin, arr. de Toulouse; 292 h.
SALVETAT (LA) [Hérault], ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons; 3,548 h. [•], †.
SALVEZINES (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 433 h.
SALVIAC (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 2,132 h. [•], †.
SALVIZINET (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 536 h.
SALZA (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 108 h.
SALZUIT (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 415 h.
SAMADET (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 1,362 h. [•].
SAMAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 359 h.
SAMARAN (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 277 h.
SAMATAN (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lombez; 2,477 h. [•], †.
SAMAZAN (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 1,052 h.
SAMBIN (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 851 h. [•] fb.
SAMBOURG (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 170 h.
SAMÉON (Nord), cant. d'Orchies, arr. de Douai; 1,458 h.
SAMER (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. de Boulogne; 2,148 h. ⊞ N., [•], †.
SAMEREY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 228 h.
SAMES (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 815 h. ⊞ M. (Toulouse-Matabiau à Bayonne).
SAMMARCOLLES (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 693 h.
SAMMERON (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 446 h.
SAMOËNS (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 2,540 h. [•], †.
SAMOGNAT (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 333 h.
SAMOGNEUX (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 241 h.
SAMOIS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Fontainebleau; 1,191 h. [•], †.
SAMONAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 480 h.
SAMOREAU (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Fontainebleau; 364 h.
SAMOUILLAN (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 341 h.
SAMOUSSY (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 212 h.
SAMPANS (Jura), cant. et arr. de Dôle; 502 h.
SAMPIGNY (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 1,033 h. ⊞ E., [•], †.
SAMPIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 371 h.
SAMPOLO (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 531 h.
SAMPZON (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 280 h.
SAMSON (Doubs), cant. de Quingey, arr. de Besançon; 57 h.
SAMSONS-LION (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 179 h.
SAMURAN (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 57 h.
SANA (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 184 h.
SANCÉ (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 550 h.
SANCERGUES (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 1,171 h. [•], †.
SANCERRE (Cher), ch.-l. d'arr.; 3,795 h. ⊞ P.-L.-M., [•], †.
SANCEY-LE-GRAND (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 822 h. [•], †.
SANCEY-LE-LONG (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 404 h.
SANCHEVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 1,005 h. [•] fb.
SANCHEY (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 302 h.
SANCOINS (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 4,484 h. [•], †.
SANCOURT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 144 h.
SANCOURT (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 426 h.
SANCOURT (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 423 h.
SANCY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 203 h.
SANCY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 545 h.
SANCY (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 172 h.
SANCY-LÈS-PROVINS (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 510 h.
SANDARVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 380 h.
SANDAUCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 508 h.
SANDILLON (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 1,764 h. [•].
SANDOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 418 h.
SANDRANS (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 613 h.
SANGATTE (Pas-de-Calais),

cant. de Calais, arr. de Boulogne; 1,979 h.

SANGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Guînes, arr. de Boulogne; 256 h.

SANGUINET (Landes), cant. de Parentis-en-Born, arr. de Mont-de-Marsan; 1,111 h.

SANILHAC (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 1,015 h.

SANILHAC-ET-SAGRIÈS Gard), cant. et arr. d'Uzès; 627 h.

SANNAT (Creuse), cant. d'Evaux, arr. d'Aubusson; 1,568 h.

SANNERVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 464 h. O. (Caen à Dozulé-Putot).

SANNES (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 124 h.

SANNOIS (Seine-et-Oise), cant d'Argenteuil, arr. de Versailles; 3,175 h. O. et N., ⊡, ⊤.

SANOUS (H.-Pyrénées), cant. de Vic-de-Bigorre, arr. de Tarbes; 121 h.

SANSA (Pyrénées-Orient), cant. d'Olette, arr. de Prades; 196 h.

SANSAC - DE - MARMIESSE (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 510 h.

SANSAC-VEINAZÈS (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 405 h.

SANSAIS (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 919 h.

SANSAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 151 h.

SANSAT (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 523 h.

SANSSAC-L'ÉGLISE (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 968 h.

SANS-VALLOIS (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 193 h.

SANTANS (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 406 h.

SANTEAU (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 439 h.

SANTENAY (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 1,544 h. P.-L.-M., ⊡, ⊤.

SANTENAY (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 580 h.

SANTENOGE (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 265 h.

SANTENY (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 411 h.

SANTES (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 1,963 h. N.

SANTEUIL (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 259 h. Or., ⊤.

SANTEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 155 h.

SANTIGNY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 293 h.

SANTILLY (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 560 h.

SANTILLY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 257 h.

SANTOCHE (Doubs), cant. de Clerval, arr de Baume-les-Dames; 38 h.

SANTOSSE (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 162 h.

SANTRANGES (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre; 1,225 h.

SANVENSA (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 1,652 h.

SANVIC (Seine-Inf.), cant. nord et arr. du Havre; 4,541 h. ⊡, ⊤.

SANVIGNES (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles; 2,758 h.

SANXAY (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 1,544 h. ⊡.

SANZAY (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 463 h.

SANZEY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 241 h.

SAON (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 309 h.

SAÔNE (Doubs), cant. sud et arr. de Besançon; 727 h.

SAONNET (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 260 h.

SAORGE (Alpes-Mar.), cant. de Breil, arr. de Nice; 1,528 h. ⊡, ⊤.

SAOSNES (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 437 h.

SAOU (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 868 h. ⊡.

SAP (LE) [Orne], cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 1,323 h. ⊡, ⊤.

SAP-ANDRÉ (LE) [Orne], cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 279 h.

SAPICOURT (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 58 h.

SAPIGNICOURT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 201 h.

SAPIGNIES (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 306 h.

SAPOGNE (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 376 h.

SAPOGNE - ET - FEUCHÈRES (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 889 h.

SAPOIS (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 150 h.

SAPOIS (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Neufchâteau; 943 h.

SAPONAY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 300 h.

SAPONCOURT (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 303 h.

SAPPEY (LE) [Isère], cant. est et arr. de Grenoble; 376 h.

SAPPEY (LE) [H.-Savoie], cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 511 h.

SARAMON (Gers), ch.-l. de cant., arr. d'Auch; 1,240 h. ⊡, ⊤.

SARAN (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 1,369 h.

SARAZ (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 110 h.

SARBAZAN (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 713 h.

SARCÉ (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 693 h.

SARCEAUX (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 294 h.

SARCELLES (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 2,001 h. N., ⊡, ⊤.

SARCENAS (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 100 h.

SARCEY (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 164 h.

SARCEY (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 927 h.

SARCICOURT (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 278 h.

SARCOS (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 199 h.

SARCUS (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 566 h.

SARCY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 282 h.

SARDAN (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 139 h.

SARDENT (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 2,313 h. ⊡.

SARDIEU (Isère), cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 732 h.

SARDON (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 622 h.

SARDY-LÈS-ÉPIRY (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 405 h.

SARE (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 1,966 h. ⊡.

SARGÉ (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 1,745 h. ⊡ fb.

SARGÉ (Sarthe), 1er cant. et arr. du Mans; 1,013 h.

SARIAC (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 463 h.

SARI - DI - PORTO - VECCHIO (Corse), cant. de Porto-Vecchio, arr. de Sartène; 713 h. ⊡.

SARI-D'ORCINO (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 1,013 h.

SARLABOUS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 348 h.

SARLANDE (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 1,029 h.

SARLAT (Dordogne), ch.-l. d'arr.; 6,457 h. Or., ⊡, ⊤.

SARLIAC (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 424 h.

SARNIGUET (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes; 268 h.

SARNOIS (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 337 h.

SARON - SUR - AUBE (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 436 h.

SARP (H.-Pyrénées), cant. de Manléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 180 h.

SARPOURENX (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 228 h.

SARRAGACHIES (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 521 h.

SARRAGEOIS (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 170 h.

SARRAGUZAN (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 371 h.

SARRAN (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 853 h.

SARRANCE (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 868 h. ⊡ fb.

SARRANCOLIN (H.-Pyrénées), cant. d'Arreau, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 774 h. ⊠.

SARRANT (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 785 h.

SARRAS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 1,348 h. P.-L.-M.

SARRAZAC (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 1,428 h.

SARRAZAC (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 1,124 h.

SARRAZIET (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 227 h.

SARRECAVE (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 174 h.

SARREMEZAN (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 233 h.

SARREY (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 550 h.

SARRIAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 501 h.

SARRIANS (Vaucluse), cant. nord et arr. de Carpentras; 2,480 h. ⊡.

SARRIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 262 h.

SARROGNA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 301 h.

SARROLA-CARCOPINO (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 931 h. ⊡.

SARRON (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 184 h.

SARRON (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 370 h.

SARROUILLES (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 503 h.

SARROUX (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 1,148 h.

SARRUS (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 314 h.

SARRY (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 579 h.

SARRY (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 352 h.

SARRY (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 397 h.

SARS (LE) [Pas-de-Calais], cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 366 h.

SARS-ET-ROSIÈRES (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 527 h.

SARS-LE-BOIS (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 120 h.

SARS-POTERIES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 2,560 h. ⊡, ⊤.

SART (LE) [Aisne], cant. de Nouvion, arr. de Vervins; 334 h.

SARTÈNE (Corse), ch.-l. d'arr.; 5,748 h. ⊡, ⊤.

SARTES (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 217 h.

SARTILLY (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 1,227 h. ⊡, ⊤.

SARTON (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 480 h.

SARTROUVILLE (Seine-et-Oise), cant. d'Argenteuil, arr. de Versailles; 1,730 h. ⊡, ⊤.

SARZAY (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 669 h.

SARZEAU (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Vannes; 5,704 h. ⊡, ⊤.

SASNIÈRES (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 231 h.

SASSANGY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 342 h.

SASSAY (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 534 h.

SASSEGNIES (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 347 h.

SASSENAGE (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 1,632 h. ⊡, ⊤.

SASSENAY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 907 h.

SASSETOT - LE - MALGARDÉ (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 368 h.

SASSETOT-LE-MAUCONDUIT (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 1,465 h. ⊡, ⊤.

SASSEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 317 h.

SASSEY (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 90 h.

SASSEY (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 338 h.

SASSIERGES - SAINT - GERMAIN (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 635 h.

SASSIS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 100 h.

SASSY (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 404 h.

SATHONAY (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 3,382 h. Camp de manœuvres. P.-L.-M., ⊡, ⊤.

SATILLIEU (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 2,511 h. ⊡, ⊤.

SATOLAS-ET-BONCE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 1,188 h.

SATURARGUES (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 192 h.

SAUBENS (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 245 h.

SAUBION (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 418 h.

SAUBOLE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 112 h.
SAUBRIGUES (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 1,079 h.
SAUBUSSE (Landes), cant. et arr. de Dax; 984 h. ⊞ M., ⊡, ⊤.
SAUCATS (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 887 h.
SAUCÈDE (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie, 350 h.
SAUCELLE (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Senonches, arr. de Dreux; 338 h.
SAUCHAY (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 281 h.
SAUCHY-CAUCHY (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 610 h.
SAUCHY-LESTRÉE (Pas-de-Calais), cant. de Marquion, arr. d'Arras; 767 h.
SAUCLIÈRES (Aveyron), cant. de Nant, arr. de Millau; 712 h.
SAUCOURT (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 280 h.
SAUDEMONT (Pas de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 609 h.
SAUDOY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 559 h.
SAUDRON (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 167 h.
SAUDRUPT (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 357 h. ⊡, ⊤.
SAUGEOT (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 192 h.
SAUGNAC-ET-CAMBRAN (Landes), cant. et arr. de Dax; 930 h.
SAUGNACQ-ET-MURET (Landes), cant. de Pissos, arr. de Mont-de-Marsan; 1,500 h. ⊡.
SAUGON (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 364 h.
SAUGUES (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 4,063 h. ⊡, ⊤.
SAUGUIS-SAINT-ÉTIENNE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 440 h.
SAUJAC (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 545 h.
SAUJON (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 3,130 h. ⊞ Et. (Saintes et Pons à Royan et à La Grève), ⊡, ⊤.
SAULCE (LA) [H.-Alpes], cant. de Tallard, arr. de Gap; 710 h. ⊡, ⊤.
SAULCE (Drôme), cant. de Loriol, arr. de Valence; 1,167 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡.
SAULCES-CHAMPENOISES (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 525 h.
SAULCES-MONCLIN (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 1,034 h. ⊞ E., ⊡, ⊤.
SAULCET (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 829 h.
SAULCHERY (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 558 h.
SAULCHOY (LE) [Oise], cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 257 h.
SAULCHOY-SOUS-POIX (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 66 h.
SAULCHOY-SUR-DAVENESCOURT (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 66 h.
SAULCY (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 170 h.
SAULCY (LE) [Vosges], cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 856 h. ⊞ E.
SAULCY-SUR-MEURTHE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 1,244 h.
SAULES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 300 h.
SAULES (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 394 h.
SAULES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 225 h.
SAULGÉ (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 1,463 h.
SAULGÉ-L'HÔPITAL (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 457 h.
SAULGES (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 680 h.
SAULGOND (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 1,255 h.
SAULIAC (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 564 h.
SAULIEU (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Semur; 3,875 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
SAULMORY-ET-VILLEFRANCHE (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 298 h. ⊞ E.
SAULNAY (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 526 h.
SAULNES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,485 h. ⊞ E., ⊤.
SAULNIÈRES (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 355 h.
SAULNIÈRES (Ille-et-Vilaine), cant. du Sel, arr. de Redon; 583 h.
SAULNOT (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 684 h.
SAULON-LA-CHAPELLE (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 485 h. ⊞ P.-L.-M. (Dijon à Saint-Amour).
SAULON-LA-RUE (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 288 h.
SAULSOTTE (LA) [Aube], cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine; 758 h.
SAULT (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. de Carpentras; 2,409 h. ⊡, ⊤.
SAULTAIN (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 1,043 h. ⊞ N., ⊡.
SAULT-BRÉNAZ (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 1,002 h. ⊞ P.-L.-M. (Montalieu-Vercieu à Ambérieu).
SAULTCHEVREUIL-DU-TRONCHET (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 587 h.
SAULT-DE-NAVAILLES (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 1,168 h. ⊡.
SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 416 h.
SAULT-SAINT-REMY (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 269 h.
SAULTY (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 768 h. ⊞ N.
SAULX (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 898 h. ⊡, ⊤.
SAULX-EN-BARROIS (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 159 h.
SAULX-EN-WOËVRE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 275 h.
SAULXEROTTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 199 h.
SAULX-LE-DUC (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 361 h.
SAULX-LES-CHARTREUX (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 945 h.
SAULX-MARCHAIS (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 210 h.
SAULXURES (H.-Marne), cant. de Montigny-le-Roi, arr. de Langres; 329 h.
SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 486 h.
SAULXURES-LÈS-NANCY (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 403 h.
SAULXURES-LÈS-VANNES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 735 h.
SAULXURES-SUR-MOSELOTTE (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau; 3,439 h. ⊞ E., ⊡, ⊤.
SAULZAIS-LE-POTIER (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,055 h. ⊡, ⊤.
SAULZET (Allier), cant. et arr. de Gannat; 690 h.
SAULZET-LE-FROID (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. de Clermont; 701 h.
SAULZOIR (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 2,259 h. ⊡.
SAUMANE (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 259 h.
SAUMANE (Gard), cant. de Saint-André-de-Valborgne, arr. du Vigan; 502 h. ⊡.
SAUMANE (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 510 h.
SAUMÉJAN (Lot-et-Garonne), cant. de Houeillès, arr. de Nérac; 352 h.
SAUMERAY (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 722 h.
SAUMONT (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Nérac; 311 h.
SAUMONT-LA-POTERIE (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 626 h. ⊞ O.
SAUMOS (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 436 h.
SAUMUR (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 14,186 h. Ecole de cavalerie. ⊞ Or. et Et., ⊡, ⊤.
SAUNAY (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 495 h.
SAUNIÈRE (LA) [Creuse], cant. et arr. de Guéret; 463 h.
SAUNIÈRES (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 292 h.
SAUQUEUSE-SAINT-LUCIEN (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 114 h.
SAUQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 366 h.
SAURAIS (Deux-Sèvres), cant. de Thénezay, arr. de Parthenay; 336 h.
SAURAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 3,230 h. ⊡, ⊤.
SAURET-BESSERVE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 442 h.
SAURIER (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 533 h.
SAUSSAN (Hérault), 2e cant. et arr. de Montpellier; 321 h.
SAUSSAY (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 353 h.
SAUSSAY (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 260 h.
SAUSSAYE (LA) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 657 h.
SAUSSAY-LA-VACHE (Eure), cant. d'Etrépagny, arr. des Andelys; 302 h. ⊞ des chemins de fer de l'Eure (Pont-de-l'Arche à Gisors), ⊤.
SAUSSEMESNIL (Manche), cant. et arr. de Valognes; 1,385 h.
SAUSSENAC (Tarn), cant. de Valderiès, arr. d'Albi; 681 h.
SAUSSENS (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 181 h.
SAUSSES (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 337 h.
SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 432 h.
SAUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Bligny-en-Ouche, arr. de Beaune; 253 h.
SAUSSEY (Manche), cant. et arr. de Coutances; 686 h.
SAUSSIGNAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 487 h.
SAUSSINES (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 356 h.
SAUSSY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 95 h.
SAUTEL (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 267 h.
SAUTERNES (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 966 h. ⊡, ⊤.
SAUTEYRARGUES (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 122 h.
SAUTO (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 317 h.
SAUTRON (Loire-Inf.), cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arr. de Nantes; 990 h.
SAUVAGE-MAGNY (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 130 h.
SAUVAGÈRE (LA) [Orne], cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 1,368 h.
SAUVAGES (LES) [Rhône], cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 710 h.
SAUVAGNAC (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 224 h.
SAUVAGNAS (Lot-et-Garonne), cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 485 h.
SAUVAGNAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Herment, arr. de Clermont; 658 h.
SAUVAGNAT (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 603 h.
SAUVAGNEY (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 136 h.
SAUVAGNON (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 715 h.
SAUVAGNY (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 369 h.
SAUVAIN (Loire), cant. de Saint-Georges en-Couzan, arr. de Montbrison; 1,042 h.
SAUVAT (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 728 h.
SAUVE (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 2,349 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
SAUVE (LA) [Gironde], cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 1,059 h. ⊞ Or., ⊡ fb., ⊤.
SAUVELADE (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 416 h.
SAUVERNY (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 195 h.
SAUVESSANGES (Puy-de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 1,822 h.
SAUVETAT (LA) [Gers], cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 1,081 h. ⊡.
SAUVETAT (LA) [H.-Loire], cant. de Pradelles, arr. du Puy; 301 h.
SAUVETAT (LA) [Puy-de-Dôme], cant. de Veyre-Monton, arr. de Clermont; 800 h.
SAUVETAT-DE-SAVÈRES (LA) [Lot-et-Garonne], cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 404 h.
SAUVETAT-DU-DROT (LA) [Lot-et-Garonne], cant. de Duras, arr. de Marmande; 721 h.
SAUVETAT-SUR-LÈDE (LA) [Lot-et-Garonne], cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 551 h.
SAUVETERRE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Rodez; 1,804 h. ⊡, ⊤.
SAUVETERRE (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 798 h.
SAUVETERRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 1,693 h. ⊡.

SAUVETERRE (Gers), cant. et arr. de Lombez; 724 h.
SAUVETERRE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de La Réole; 825 h. ⊡, ⊤.
SAUVETERRE (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,202 h. 🚉 Oc., ⊡, ⊤.
SAUVETERRE (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 544 h.
SAUVETERRE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant, arr. d'Orthez; 1,522 h. ⊡, ⊤.
SAUVETERRE (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 433 h.
SAUVETERRE (Tarn), cant. de Saint-Amans-Soult, arr. de Castres; 397 h.
SAUVETERRE (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 646 h.
SAUVIAC (Gers), cant. et arr. de Mirande; 297 h.
SAUVIAC (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 438 h.
SAUVIAN (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 594 h.
SAUVIAT (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 1,091 h.
SAUVIAT (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 1,691 h. ⊡.
SAUVIGNAC (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 406 h.
SAUVIGNEY - LÈS - ANGIREY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 226 h.
SAUVIGNEY-LÈS-PESMES (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 249 h.
SAUVIGNY (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 602 h. 🚉 E., ⊤.
SAUVIGNY - LE - BEURÉAL (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 189 h.
SAUVIGNY-LE-BOIS (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 683 h.
SAUVIGNY-LES-BOIS (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 672 h.
SAUVILLE (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 832 h.
SAUVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 614 h.
SAUVILLERS - MONGIVAL (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 263 h.
SAUVIMONT (Gers), cant. et arr. de Lombez; 151 h.
SAUVOY (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 195 h.
SAUX (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 330 h.
SAUX-ET-POMARÈDE (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 181 h.
SAUXILLANGES (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 1,936 h. ⊡, ⊤.
SAUZE (LE) [H.-Alpes], cant. de Savines, arr. d'Embrun; 310 h.
SAUZE (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 216 h.
SAUZELLES (Indre), cant. de Tournon, arr. du Blanc; 510 h.
SAUZET (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 1,538 h. ⊡ fb.
SAUZET (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 322 h.
SAUZET (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 766 h.
SAUZÉ - VAUSSAIS (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Melle; 1,769 h. ⊡, ⊤.
SAVARTHÈS (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 210 h.
SAVAS (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 539 h.
SAVAS - MÉPIN (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 471 h.
SAVASSE (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 1,319 h.
SAVEL (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 79 h.
SAVENAY (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 3,047 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
SAVENNES (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 371 h.
SAVENNES (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 638 h.
SAVENNIÈRES (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,294 h.
SAVERDUN (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Pamiers; 3,791 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
SAVÈRES (H.-Garonne), cant. de Rieumes, arr. de Muret; 367 h.
SAVEUSE (Somme), cant. nord-ouest et arr. d'Amiens; 431 h.
SAVIANGES (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 214 h.
SAVIÈRES (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 692 h. 🚉 E.
SAVIGNA (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 320 h.
SAVIGNAC (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 430 h.
SAVIGNAC (Aveyron), cant. et arr. de Villefranche; 735 h.
SAVIGNAC (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 746 h.
SAVIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 501 h.
SAVIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 478 h.
SAVIGNAC - DE - L'ISLE (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 424 h.
SAVIGNAC - DE - MIREMONT (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 320 h.
SAVIGNAC-DE-NONTRON (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 351 h.
SAVIGNAC-LÈDRIER (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 1,492 h.
SAVIGNAC-LES-ÉGLISES (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 994 h. ⊡, ⊤.
SAVIGNAC-MONA (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 287 h.
SAVIGNARGUES (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 119 h.
SAVIGNÉ (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 912 h. ⊡, ⊤.
SAVIGNÉ (Vienne), cant. et arr. de Civray; 1,845 h.
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 2,331 h. ⊡, ⊤.
SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 1,043 h.
SAVIGNEUX (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 634 h.
SAVIGNEUX (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 828 h.
SAVIGNIES (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 548 h.
SAVIGNY (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 719 h. 🚉 E.
SAVIGNY (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 1,563 h.
SAVIGNY (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 2,734 h. ⊡.
SAVIGNY (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 658 h.
SAVIGNY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 224 h.
SAVIGNY (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 1,513 h.
SAVIGNY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 601 h.
SAVIGNY (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 703 h.
SAVIGNY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 343 h.
SAVIGNY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 389 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.
SAVIGNY - EN - REVERMONT (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 2,129 h. 🚉 P.-L.-M.
SAVIGNY - EN - SANCERRE (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre; 1,972 h.
SAVIGNY EN-SEPTAINE (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 671 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 356 h.
SAVIGNY-LÈS-BEAUNE (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 1,961 h. ⊡, ⊤.
SAVIGNY-LE-SEC (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 218 h.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 596 h.
SAVIGNY-L'ÉVESCAULT (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 506 h. 🚉 Or.
SAVIGNY-LE-VIEUX (Manche), cant. du Teilleul, arr. de Mortain; 1,213 h.
SAVIGNY-POIL-FOL [Nièvre], cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 421 h.
SAVIGNY-SOUS-MÂLAIN (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 285 h.
SAVIGNY-SUR-ARDRES (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 325 h.
SAVIGNY-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 503 h.
SAVIGNY-SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 1,386 h. 🚉 Grande-Ceinture, Or. et E., ⊡, ⊤.
SAVIGNY-SUR-SEILLE (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 931 h.
SAVILLY (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 351 h.
SAVINES (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. d'Embrun; 1,308 h. ⊡, ⊤.
SAVINS (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 426 h.
SAVOILLAN (Vaucluse), cant. de Malaucène, arr. d'Orange; 225 h.
SAVOISY (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 434 h.
SAVOLLES (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 54 h.
SAVONNIÈRES (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 1,326 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
SAVONNIÈRES-DEVANT BAR (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 323 h.
SAVONNIÈRES - EN - PERTHOIS (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 638 h. 🚉 E. (Gué-Ancerville à Dammarie), ⊡.
SAVONNIÈRES-EN-WOËVRE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 122 h.
SAVOUGES (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 94 h.
SAVOURNON (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 521 h.
SAVOYEUX (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 442 h.
SAVY (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 682 h.
SAVY-BERLETTE (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 700 h. 🚉 N.
SAXEL (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 265 h.
SAXI-BOURDON (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 1,014 h.
SAXON-SION (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 309 h.
SAYAT (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Clermont; 1,105 h.
SAZE (Gard), cant. de Villeneuve-lès-Avignon, arr. d'Uzès; 566 h.
SAZERAY (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 802 h.
SAZERET (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 503 h.
SAZILLY (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 359 h.
SAZOS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 503 h.
SCAËR (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé; 4,891 h. ⊡.
SCANAFAGHIACCIA (Corse), cant. de Salice, arr. d'Ajaccio, 339 h.
SCATA (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 158 h.
SCEAU - SAINT - ANGEL (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Bélair, arr. de Nontron; 461 h.
SCEAUTRES (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 506 h.
SCEAUX (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 1,018 h.
SCEAUX (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 724 h.
SCEAUX (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 636 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
SCEAUX (Seine), ch.-l. d'arr.; 2,783 h. 🚉 Or. (Paris à Sceaux), ⊡, ⊤.
SCEAUX (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 270 h.
SCEY - EN - VARAIS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 307 h.
SCEY-SUR-SAÔNE ET-SAINT-ALBIN (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 1,694 h. ⊡, ⊤.
SCIECQ (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 284 h.
SCIENTRIER (H.-Savoie), cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien; 506 h.
SCIEURAC-ET-FLOURÈS (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 134 h.
SCIEZ (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,782 h.
SCILLÉ (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 769 h.
SCIONZIER (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 1,411 h.
SCOLCA (Corse), cant. de Campitello, arr. de Bastia; 371 h.
SCORBÉ-CLAIRVAUX (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 1,671 h. ⊡, ⊤.
SCRIGNAC (Finistère), cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin; 3,085 h.
SCRUPT (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 240 h.
SCYE (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 152 h.
SÉAILLES (Gers), cant. d'Eauze, arr. de Condom; 197 h.
SEBDOU (Oran), arr. de Tlemcen; *com. mixte*, 7,213 h.; *com. indigène*, 14,573 h. ⊤.
SÉBÉCOURT (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 477 h.
SEBEVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 100 h.

SEBONCOURT (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 2,454 h. ✉, ⚲.
SEBOURG (Nord), cant. est et arr. de Valenciennes; 1,829 h.
SÉBOUVILLE (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 250 h.
SÉBY (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 275 h.
SECENANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 198 h.
SÉCHAULT (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 226 h.
SÉCHERAS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 509 h.
SÉCHEVAL (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 508 h.
SÉCHILIENNE (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 1,131 h.
SÉCHIN (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 55 h.
SECLIN (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 5,379 h. 🚉 N., ✉, ⚲.
SECONDIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 1,045 h.
SECONDIGNY (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 2,355 h. ✉, ⚲.
SECQUEVILLE-EN-BESSIN (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 333 h.
SEDAN (Ardennes), ch.-l. d'arr.; 19,556 h. Place forte; succursale de la Banque de France. 🚉 E. et N., ✉, ⚲.
SÉDEILHAC (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 293 h.
SÉDERON (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Nyons; 670 h. ✉.
SÉDHIOU (Sénégal), comptoir et fort; 1,827 h.
SEDRATA (Constantine), arr. de Constantine; *com. mixte*, 12,180 h.
SEDZE-MAUBECQ (B.-Pyrénées), cant. de Montaner, arr. de Pau; 415 h.
SEDZÈRE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 470 h.
SÉES (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Alençon; 4,687 h. Evêché. 🚉 O., ✉, ⚲.
SÉEZ (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 1,365 h.
SÉEZ-MESNIL (Eure), cant. de Conches, arr. d'Evreux; 240 h.
SÉFIA (Constantine), arr. de Guelma; *com. mixte*, 30,252 h.
SÉGALAS (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 549 h.
SÉGALAS (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 181 h.
SÉGALASSIÈRE (LA) [Cantal], cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 205 h.
SÉGLIEN (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 1,951 h.
SEGNY (Ain), cant. et arr. de Gex; 289 h.
SEGONZAC (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Cognac; 2,570 h. ✉, ⚲.
SEGONZAC (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 771 h.
SEGONZAC (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 221 h.
SÉGOS (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 454 h.
SÉGOUFIELLE (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; 368 h.
SEGRÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr.; 3,160 h. 🚉 O. (Segré à Angers), ✉, ⚲.
SEGREVILLE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 226 h.
SÉGRIE (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 1,269 h. 🚉 O. (La Hutte-Coulombiers à Sillé-le-Guillaume).
SÉGRIE-FONTAINE (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 633 h. ✉.
SEGROIS (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 80 h.
SÉGRY (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 923 h.
SÉGUINIÈRE (LA) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Cholet; 1,613 h.
SÉGUR (Aveyron), cant. de Vezins, arr. de Millau; 1,711 h.
SÉGUR (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 1,244 h. ✉.
SÉGUR (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 962 h. ✉.
SÉGUR (LE) [Tarn], cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 831 h.
SÉGURA (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 235 h.
SÉGURET (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 1,020 h.
SÉGUS (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 410 h.
SEICH (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 240 h.
SEICHAMPT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 368 h.
SEICHEBRIÈRES (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 178 h.
SEICHEPREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 227 h.
SEICHES (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Baugé; 1,590 h. ✉.
SEIGNALENS (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 135 h.
SEIGNÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 260 h.
SEIGNELAY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 1,297 h. ✉, ⚲.
SEIGNEULLES (Meuse), cant. de Vavincourt, arr. de Bar-le-Duc; 405 h.
SEIGNOSSE (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 572 h.
SEIGNY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 269 h.
SEIGY (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 852 h.
SEILH (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 295 h.
SEILHAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 1,893 h. ✉, ⚲.
SEILLAC (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 150 h.
SEILLANS (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 1,673 h. ✉, ⚲.
SEILLONNAZ (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 325 h.
SEILLONS (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 534 h.
SEIN (ÎLE DE) [Finistère], cant. de Pont-Croix, arr. de Morlaix; 792 h.
SEINE-PORT (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 743 h. ✉.
SEISSAN (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 924 h. ✉, ⚲.
SEIX (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 3,068 h. ✉, ⚲.
SEL (LE) [Ille-et-Vilaine], ch.-l. de cant., arr. de Redon; 784 h. ✉.
SELAINCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 439 h.
SELENS (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 398 h.
SÉLIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 281 h.
SÉLIGNEY (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 171 h.
SELINCOURT (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 353 h.
SELLE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Lucenay-l'Evêque, arr. d'Autun; 898 h.
SELLE-CRAONNAISE (LA) [Mayenne], cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 1,359 h.
SELLE-EN-COGLÈS (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 818 h.
SELLE-EN-HERMOY (LA) [Loiret], cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 626 h. ✉.
SELLE-EN-LUITRÉ (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. nord et arr. de Fougères; 457 h. 🚉 O.
SELLE GUERCHAISE (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 280 h.
SELLE-LA-FORGE (LA) [Orne], cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,088 h.
SELLES (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 458 h.
SELLES (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 293 h.
SELLES (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 255 h.
SELLES (H.-Saône), cant. de Vauvillers, arr. de Lure; 759 h.
SELLES-SAINT-DENIS (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 1,320 h.
SELLES-SUR-CHER (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Romorantin; 4,643 h. 🚉 Or., ✉, ⚲.
SELLES-SUR-NAHON (Indre), cant. d'Ecueillé, arr. de Châteauroux; 181 h.
SELLE-SUR-LE-BIED (LA) [Loiret], cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 1,052 h. ✉.
SELLIÈRES (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,536 h. ✉, ⚲.
SELOMMES (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 860 h. 🚉 Et. (Blois à Vendôme et Château-du-Loir), ✉.
SELONCOURT (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 2,394 h. ✉, ⚲.
SELONGEY (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 1,356 h. 🚉 E., ✉, ⚲.
SELONNET (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 473 h.
SELVE (LA) [Aisne], cant. de Sissonne, arr. de Laon; 354 h.
SELVE (LA) [Aveyron], cant. de Requista, arr. de Rodez; 1,801 h.
SELVIGNY (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 756 h.
SEM (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 408 h.
SÉMALENS (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 1,753 h. ✉.
SEMALLÉ (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 482 h. 🚉 des chemins de fer de l'Orne (Alençon à Condé).
SEMAREY (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 133 h.
SEMBADEL (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 732 h.
SEMBAS (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot; 319 h.
SEMBLANÇAY (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 1,111 h. ✉.
SEMBOUÈS (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 278 h.
SÉMÉAC (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 1,287 h.
SÉMÉACQ-BLACHON (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 474 h.
SÉMELAY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 1,347 h.
SEMENS (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 179 h.
SEMENTRON (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 395 h.
SEMERIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 799 h.
SÉMERVILLE (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 217 h.
SEMESSANGES (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 200 h.
SÉMÉZIES-CACHAN (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 252 h.
SEMIDE (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 416 h.
SEMILLAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 123 h.
SEMILLY (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 296 h.
SEMMADON (H.-Saône), cant. de Combeaufontaine, arr. de Vesoul; 354 h.
SEMOINE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 454 h.
SEMOND (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 129 h.
SEMONDANS (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 123 h.
SEMONS (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de Vienne; 447 h.
SEMOUSIES (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 226 h.
SEMOUSSAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 570 h.
SEMOUTIERS (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 239 h.
SEMOY (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 375 h.
SEMPESSERRE (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 703 h.
SEMPIGNY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 477 h.
SEMPY (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 352 h.
SEMUR (Sarthe), cant. de Vibraye, arr. de Saint-Calais; 896 h.
SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), ch.-l. d'arr.; 4,307 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚲.
SEMUR-EN-BRIONNAIS (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 1,457 h. ✉, ⚲.
SEMUSSAC (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 833 h.
SEMUY (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 311 h.
SEN (LE) [Landes], cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 452 h.
SÉNAC (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 346 h.
SENAIDE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 825 h.
SÉNAILLAC (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 504 h.
SÉNAILLAC (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 928 h.
SENAILLY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 247 h.
SENAN (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 883 h. ✉ fb.
SENANTES (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 282 h.
SENANTES (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 713 h.
SENARD (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 247 h.
SÉNARENS (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 269 h.
SENARGENT (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 429 h.
SENARPON (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 604 h. 🚉 N., ✉.
SÉNAS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 1,845 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⚲.

SENAUD (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 124 h.
SENAUX (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 206 h.
SENCENAC-PUY-DE-FOURCHES (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 435 h.
SENCONAC (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 121 h.
SENDETS (Gironde), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 447 h.
SENDETS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 526 h.
SÉNÉ (Morbihan), cant. est et arr. de Vannes; 2,943 h.
SÉNÉCHAS (Gard), cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 540 h.
SÉNERGUES (Aveyron), cant. de Conques, arr. de Rodez, 1,671 h.
SENESSE-DE-SÉNABUGUE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 135 h.
SÉNESTIS (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 592 h.
SÉNEUJOLS (H.-Loire), cant. de Cayres, arr. du Puy; 525 h.
SENEZ (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Castellane; 575 h. ✉.
SENEZERGUES (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 822 h.
SENGOUAGNET (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens; 1,146 h.
SÉNIA (LA) [Oran], arr. d'Oran; 1,086 h. 🚉 du chemin de fer d'Alger à Oran. ✉ fb.
SENILLÉ (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault; 567 h.
SENINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 682 h.
SENLECQUES (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 196 h.
SENLIS (Oise), ch.-l. d'arr.; 6,888 h. 🚉 N., ✉, ⊤.
SENLIS (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 198 h.
SENLIS (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 473 h.
SENLISSE (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 441 h.
SENNEÇAY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 450 h.
SENNECÉ-LÈS-MÂCON (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 558 h.
SENNECEY (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 235 h.
SENNECEY-LE-GRAND (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 2,614 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
SENNELY (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans; 982 h.
SENNEVIÈRES (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 403 h.
SENNEVILLE-SUR-FÉCAMP (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 656 h.
SENNEVOY-LE-BAS (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 279 h.
SENNEVOY-LE-HAUT (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 317 h. 🚉 P.-L.-M.
SENON (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 757 h.
SENONCHES (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Dreux; 1,967 h. ✉, ⊤.
SENONCOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 370 h.
SENONCOURT (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 516 h.
SENONES (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié; 3,163 h. ✉, ⊤.
SENONGES (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 430 h.
SENONNES (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roé, arr. de Château-Gontier; 621 h.
SENONVILLE (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 172 h.
SENOTS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 233 h.
SÉNOUDEBOU (Sénégal), poste militaire français sur la Falémé.
SENOUILLAC (Tarn), cant. et arr. de Gaillac; 968 h.
SENOVILLE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 316 h.
SENOZAN (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 463 h. 🚉 P.-L.-M.
SENS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 2,181 h. ✉.
SENS (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 840 h.
SENS (Yonne), ch.-l. d'arr.; 13,515 h. Archevêché. 🚉 P.-L.-M. et E., ✉, ⊤.
SENS-BEAUJEU (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,287 h.
SENTARAILLE (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 732 h.
SENTEIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,377 h. ✉.
SENTELIE (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 257 h.
SENTENAC (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 1,111 h.
SENTENAC-DE-SÉROU (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 425 h.
SENTILLY (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 277 h.
SENTINELLE (LA) [Nord], cant. sud et arr. de Valenciennes; 2,947 h.
SENTOUS (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 251 h.
SENUC (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 520 h. 🚉 E.
SENVEN-LÉHART (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 842 h.
SÉPEAUX (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 765 h. ✉.
SEPMERIES (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 852 h.
SEPMES (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arr. de Loches; 834 h.
SEPTÈME (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 1,400 h.
SEPTÈMES (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 1,609 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.
SEPTEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 937 h. ✉, ⊤.
SEPTFONDS (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 1,469 h. ✉.
SEPT-FONDS (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 399 h.
SEPTFONTAINE (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 501 h.
SEPT-FONTAINES (LES) [H.-Saône], cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 249 h.
SEPT-FORGES (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 768 h.
SEPT-FRÈRES (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 578 h.
SEPT-MEULES (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 207 h.
SEPTMONCEL (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 1,319 h. ✉, ⊤.
SEPTMONTS (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 464 h. ✉, ⊤.
SEPTSARGES (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 270 h.
SEPT-SAULX (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 300 h. 🚉 E.
SEPT-SORTS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 131 h.
SEPTVAUX (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 257 h.
SEPT-VENTS (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 702 h.
SEPVIGNY (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 225 h.
SEPVRET (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 1,117 h.
SEPX (H.-Garonne), cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens; 508 h.
SEQUEDIN (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 648 h.
SEQUEHART (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 509 h.
SEQUESTRE (LE) [Tarn], cant. et arr. d'Albi; 267 h.
SERAIN (Aisne), cant. de Bohain, arr. de Saint-Quentin; 1,191 h.
SERAINCOURT (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 821 h.
SERAINCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 515 h.
SERANDON (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 1,370 h.
SÉRANON (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 331 h. ✉.
SERANS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 334 h.
SERANS (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 290 h.
SERANVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 204 h.
SÉRANVILLERS (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 464 h.
SERAUCOURT (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 99 h.
SERAUCOURT-LE-GRAND (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 1,320 h. ✉, ⊤.
SERAUMONT (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 129 h.
SERAZEREUX (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 425 h.
SERBANNES (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 693 h.
SERBONNES (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 472 h. ✉.
SERCHES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 383 h.
SERCŒUR (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 261 h.
SERCUS (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 521 h.
SERCY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 299 h.
SERDINYA (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 590 h.
SÈRE (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 286 h.
SÈRE (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 161 h.
SERÉCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 589 h.
SÉREILHAC (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 2,226 h. ✉.
SÈRE-LANSO (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 217 h.
SÉREMPUY (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 107 h.
SÉRÉNAC (Tarn), cant. de Valderiès, arr. d'Albi; 708 h.
SÉRENT (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 2,956 h. ✉.
SÈRE-RUSTAING (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 327 h. ✉, ⊤.
SÉRÉVILLERS (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 173 h.
SEREZ (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Évreux; 101 h.
SEREZIN (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 569 h.
SÉRÉZIN (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 438 h. 🚉 P.-L.-M.
SERGEAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 408 h.
SERGENAUX (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 178 h.
SERGENON (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 187 h.
SERGINES (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Sens; 1,055 h.
SERGY (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 334 h.
SERGY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 283 h.
SÉRICOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 74 h.
SÉRIERS (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 357 h.
SÉRIFONTAINE (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 1,364 h. 🚉 O., ✉, ⊤.
SÉRIGNAC (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 267 h.
SÉRIGNAC (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 597 h.
SÉRIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 719 h.
SÉRIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 390 h.
SÉRIGNAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 1,084 h.
SÉRIGNAN (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 3,048 h. ✉.
SÉRIGNAN (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 1,371 h. ✉.
SÉRIGNÉ (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,279 h.
SÉRIGNY (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 528 h.
SÉRIGNY (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 688 h.
SÉRILHAC (Corrèze), cant. de Beynat, arr. de Brive; 1,708 h.
SERINGES-ET-NESLES (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 296 h.
SERIS (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 741 h.
SERLEY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 1,115 h.
SERMAGES (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon; 807 h.
SERMAISE (Maine-et-Loire), cant. de Seiches, arr. de Baugé; 371 h.
SERMAISE (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 476 h.
SERMAISES (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 867 h. ✉.
SERMAIZE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 2,582 h. 🚉 E., ✉, ⊤.
SERMAIZE (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 171 h.
SERMAMAGNY (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 469 h.
SERMANGE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 320 h.
SERMANO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 276 h.
SERMENTIZON (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 1,581 h.
SERMENTOT (Calvados), cant.

de Caumont, arr. de Bayeux; 248 h.

SERMÉRIEU (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,354 h.

SERMESSE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 432 h.

SERMIERS (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 620 h.

SERMIZELLES (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 317 h. P.-L.-M.

SERMOISE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 281 h.

SERMOISE (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 909 h.

SERMOYER (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 1,163 h.

SERMUR (Creuse), cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson; 754 h.

SERNHAC (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 1,073 h. P.-L.-M.

SEROCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 331 h.

SÉRON (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 452 h.

SERPENT (LA) [Aude], cant. de Couiza, arr. de Limoux; 247 h.

SERQUES (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 962 h.

SERQUEUX (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 1,440 h.

SERQUEUX (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 540 h. O. et N.

SERQUIGNY (Eure), cant. et arr. de Bernay; 1,261 h. O.

SERRA-DI-FERRO (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 547 h.

SERRA-DI-FIUMORBO (Corse), cant. de Prunelli-di-Fiumorbo, arr. de Corte; 609 h.

SERRA-DI-SCOPAMENE (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 721 h.

SERRALONGUE (Pyrénées-Orient.), cant. de Prats-de-Mollo, arr. de Céret; 707 h.

SERRAVAL (H.-Savoie), cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 750 h.

SERRE (LA) [Aveyron], cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 516 h.

SERRE (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 264 h.

SERRE-BUSSIÈRE-VIEILLE (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 633 h.

SERRES (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,169 h. P.-L.-M.

SERRES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 1,644 h.

SERRES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 112 h.

SERRES (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 526 h.

SERRES-CASTET (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 534 h.

SERRES-ET-MONGUYARD (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 349 h.

SERRES-GASTON (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 557 h.

SERRES-LES-MOULIÈRES (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 255 h.

SERRESLOUS-ET-ARRIBANS (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 328 h.

SERRES-MORLAÀS (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 317 h.

SERRES-SAINTE-MARIE (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 308 h.

SERRIERA (Corse), cant. d'Evisa, arr. d'Ajaccio; 382 h.

SERRIÈRES (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 641 h.

SERRIÈRES (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 1,561 h. P.-L.-M.

SERRIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 154 h.

SERRIÈRES (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 616 h.

SERRIÈRES (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 1,060 h.

SERRIÈRES-SUR-AIN (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 314 h.

SERRIGNY (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 1,389 h.

SERRIGNY (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 258 h.

SERRIGNY-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 357 h.

SERRIS (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 264 h. E.

SERROUVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 649 h.

SERRUELLES (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 141 h.

SERS (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 586 h.

SERS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 278 h.

SERVAIS (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 459 h.

SERVAL (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 91 h.

SERVANCE (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 2,020 h.

SERVANCHES (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 223 h.

SERVANT (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 1,733 h.

SERVAS (Ain), cant. et arr. de Bourg; 426 h. P.-L.-M.

SERVAS (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 265 h.

SERVAVILLE-SALMONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 417 h.

SERVEL (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Lannion; 1,813 h.

SERVERETTE (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 871 h.

SERVES (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 606 h. P.-L.-M.

SERVIAN (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 2,615 h. M.

SERVIÈRES (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 1,168 h.

SERVIÈRES (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 525 h.

SERVIERS-ET-LABAUME (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 378 h.

SERVIÈS (Tarn), cant. de Vielmur, arr. de Castres; 726 h.

SERVIÈS-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 357 h.

SERVIGNAT (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 347 h.

SERVIGNEY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 111 h.

SERVIGNEY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 287 h.

SERVIGNY (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 294 h.

SERVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 217 h.

SERVILLY (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 688 h.

SERVIN (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 276 h.

SERVINS (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 494 h.

SERVION (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 152 h.

SERVON (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 1,322 h. O.

SERVON (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 622 h. O. (Lison à Lamballe).

SERVON (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 365 h.

SERVON-MELZICOURT (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 707 h.

SERVOZ (H.-Savoie), cant. de Chamonix, arr. de Bonneville; 519 h.

SERY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 938 h.

SERY (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 278 h.

SÉRY-LES-MÉZIÈRES (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 1,035 h. N.

SÉRY-MAGNEVAL (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 256 h.

SERZY-ET-PRIN (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 372 h.

SÉTIF (Constantine), ch.-l. d'arr., 12,026 h.; com. *mixte*, 19,902 h. terminale de la ligne de Constantine à Sétif.

SETQUES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 306 h.

SEUCHEY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 38 h.

SEUGY (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 268 h.

SEUIL (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 608 h.

SEUILLET (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 455 h.

SEUILLY (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 465 h.

SEUR (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 325 h.

SEURE (LE) [Charente-Inf.], cant. de Burie, arr. de Saintes; 448 h.

SEURRE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 2,550 h. P.-L.-M.

SEUX (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 266 h.

SEUZEY (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 373 h.

SEVELINGES (Loire), cant. de Belmont, arr. de Roanne; 1,146 h.

SEVENANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 142 h.

SÉVÉRAC (Loire-Inf.), cant. de Saint-Gildas-des-Bois, arr. de Saint-Nazaire; 1,550 h. Or.

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 3,425 h. M.

SÉVÉRAC-L'ÉGLISE (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 538 h.

SEVEUX (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 729 h. E.

SÉVIGNAC (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 3,129 h.

SÉVIGNACQ (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 811 h.

SÉVIGNACQ-MÉVRACQ (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 724 h.

SÉVIGNY (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 196 h.

SÉVIGNY-LA-FORÊT (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 311 h.

SÉVIGNY-WALEPPE (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 738 h.

SÉVIS (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 438 h.

SEVRAI (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 340 h.

SEVRAN (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 689 h. N.

SÈVRES (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 6,834 h. O.

SEVRES (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 470 h.

SEVREY (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 560 h.

SÉVRIER (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 638 h.

SÉVRY (Cher), cant. de Sancergue, arr. de Sancerre; 182 h.

SEXCLES (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 878 h.

SEXEY-AUX-FORGES (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 498 h.

SEXEY-LES-BOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 458 h.

SEXFONTAINES (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 368 h.

SEYCHALLES (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 756 h.

SEYCHES (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande; 1,325 h.

SEYNE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 2,162 h.

SEYNE (LA) [Var], ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 12,072 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. P.-L.-M.

SEYNES (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 324 h. du chemin de fer d'Alais au Rhône.

SEYNOD (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 525 h.

SEYRE (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche; 192 h.

SEYRESSE (Landes), cant. et arr. de Dax; 163 h.

SEYSSEL (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 1,178 h. P.-L.-M.

SEYSSEL (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Julien, 1,493 h.

SEYSSES (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 1,421 h. fb.

SEYSSES-SAVES (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 491 h.

SEYSSINS (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 669 h.

SEYSSUEL (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 561 h.

SEYTHENEX (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 842 h.

SEYTROUX (H.-Savoie), cant. du Biot, arr. de Thonon; 621 h.

SÉZANNE (Marne), ch.-l. de cant., arr. d'Épernay; 4,933 h. E.

SÉZÉRIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 46 h.

SIARROUY (H.-Pyrénées), cant. de Vic-de-Bigorre, arr. de Tarbes; 386 h.

SIAUGUES-SAINT-ROMAIN (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 1,720 h.

SIBIRIL (Finistère), cant. de Saint-Pol, arr. de Morlaix; 1,495 h.

SIBIVILLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 300 h.

SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 550 h.

SICHAMPS (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 235 h.

SIDEVILLE (Manche), cant.

d'Octeville, arr. de Cherbourg; 335 h.
SIDI-AÏCH (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 41,280 h.
SIDIAILLES (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,092 h.
SIDI-BEL-ABBES (Oran), ch.-l. d'arr.; 16,840 h. ⊞ terminale de la ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès, ⊡, ⊤.
SIDI-BRAHIM (Oran), arr. de Sidi-bel-Abbès; 712 h. ⊞ de la ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès, ⊡ fb.
SIDI-CHAMI (Oran), arr. d'Oran; 1,512 h. ⊡ fb.
SIDI-LHASSEN (Oran), arr. de Sidi-bel-Abbès; 947 h. ⊡ fb.
SIDI MEROUAN (Constantine), arr. de Constantine; 2,531 h ⊡ fb.
SIDI-MOUSSA (Alger), arr. d'Alger; 2,098 h. ⊡.
SIECQ (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 536 h. ⊡.
SIÉGES (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 106 h.
SIÈGES (LES) [Yonne], cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 785 h.
SIERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cléres, arr. de Rouen; 733 h.
SIEST (Landes), cant. et arr. de Dax; 152 h.
SIEURAC (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 303 h.
SIEURAS (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 317 h.
SIÉVOZ (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 285 h.
SIGALE (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 438 h.
SIGALENS (Gironde), cant. d'Auros, arr. de Bazas; 628 h.
SIGEAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Narbonne; 4,229 h. ⊡, ⊤.
SIGLOY (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 532 h.
SIGNAC (H.-Garonne), cant. de Saint-Béat, arr. de Saint-Gaudens; 206 h.
SIGNES (Var), cant. du Beausset, arr. de Toulon; 1,517 h. ⊡.
SIGNÉVILLE (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 194 h.
SIGNY-L'ABBAYE (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Mézières; 2,903 h. ⊡, ⊤.
SIGNY-LE-PETIT (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Rocroi; 2,006 h. ⊞ E., ⊡, ⊤.
SIGNY-MONTLIBERT (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 313 h.
SIGNY-SIGNETS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 528 h.
SIGOGNE (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 1,250 h. ⊡, ⊤.
SIGONCE (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 510 h.
SIGOTTIER (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 308 h.
SIGOULES (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 764 h. ⊡, ⊤.
SIGOURNAIS (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 943 h.
SIGOYER (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 206 h.
SIGOYER (H.-Alpes), cant. de Tallard, arr. de Gap; 674 h.
SIGUER (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 862 h.
SIGY (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 618 h.
SIGY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 100 h.
SIGY-LE-CHÂTEL (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 350 h.
SILFIAC (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 934 h.
SILHAC (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 1,647 h.
SILLANS (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 1,122 h.
SILLANS (Var), cant. de Tavernes, arr. de Brignoles; 280 h.
SILLARS (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 1,075 h.
SILLAS (Gers), cant. de Grignols, arr. de Bazas; 199 h.
SILLÉ-LE-GUILLAUME (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. du Mans; 3,477 h. ⊞ O. (Paris à Brest et La Hutte-Coulombiers à Sillé-le-Guillaume), ⊡, ⊤.
SILLÉ-LE-PHILIPPE (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 834 h.
SILLERY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 482 h. ⊞ E., ⊤.
SILLEY (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon; 126 h.
SILLEY (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 135 h.
SILLI-EN-GOUFFERN (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 609 h.
SILLINGY (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 1,274 h.
SILLY (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 542 h.
SILLY-LA-POTERIE (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 123 h.
SILLY-LE-LONG (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 654 h.
SILMONT (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 84 h.
SILVAREGGIO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 525 h.
SILVAROUVRES (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 272 h.
SIMACOURBE (B.-Pyrénées), cant. de Lembeye, arr. de Pau; 519 h. ⊡.
SIMANDRE (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 885 h. ⊞ P.-L.-M. (Bourg à Bellegarde).
SIMANDRE (Saône-et-Loire), cant. de Cuisery, arr. de Louhans; 1,761 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡ fb.
SIMANDRES (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 415 h.
SIMARD (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 1,579 h. ⊞ P.-L.-M. (Dijon à Saint-Amour).
SIMENCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 492 h.
SIMEYROLS (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 425 h.
SIMIANE (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 1,138 h.
SIMIANE (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arr. d'Aix; 897 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
SIMON-LA-VINEUSE (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 750 h.
SIMORRE (Gers), cant. et arr. de Lombez; 1,809 h. ⊡, ⊤.
SIMPLÉ (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 426 h.
SIN (Nord), cant. nord et arr. de Douai; 5,624 h.
SINARD (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 469 h.
SINCENY (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 1,934 h. ⊞ N., ⊡, ⊤.
SINCEY-LES-ROUVRAY (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Rouvray; 358 h. ⊞ P.-L.-M.
SINDÈRES (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan; 353 h.
SINGLES (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arr. d'Issoire; 1,111 h. ⊞ Or. (Eygurande-Merlines à Largnac).
SINGLEYRAC (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 232 h.
SINGLY (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 236 h.
SINNAMARY (Guyane française), ch.-l. du quartier du même nom; 1,500 h.
SINSAT (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 151 h.
SINZOS (H.-Pyrénées), cant. de Tournay, arr. de Tarbes; 260 h.
SION (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 247 h.
SION (Loire-Inf.), cant. de Derval, arr. de Châteaubriant; 3,328 h.
SIONIAC (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 607 h.
SIONNE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 321 h. ⊞ E.
SIONVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 96 h.
SIORAC (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 638 h.
SIORAC-ET-FONGAUFFIER (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 1,285 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.
SIOUVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 598 h.
SIRAC (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 355 h.
SIRACOURT (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 204 h.
SIRADAN (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 375 h.
SIRAN (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 2,028 h.
SIRAN (Hérault), cant. d'Olonzac, arr. de Saint-Pons; 1,922 h.
SIREIX (H.-Pyrénées), cant. d'Aucun, arr. d'Argelès; 167 h.
SIREUIL (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 872 h. ⊞ Et., ⊡, ⊤.
SIREUIL (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 431 h.
SIROD (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 740 h.
SIROS (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 197 h.
SISCO (Corse), cant. de Brando, arr. de Bastia; 1,154 h.
SISSONNE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Laon; 1,517 h. ⊡, ⊤.
SISSY (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 975 h.
SISTELS (Tarn-et-Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 375 h.
SISTERON (B.-Alpes), ch.-l. d'arr.; 3,974 h. Fort. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
SIVERGUES (Vaucluse), cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 101 h.
SIVIGNON (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 686 h.
SIVRY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 245 h.
SIVRY-COURTRY (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 586 h. ⊡.
SIVRY-LA-PERCHE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 403 h.
SIVRY-LÈS-BUZANCY (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 150 h.
SIVRY-SUR-ANTE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 345 h.
SIVRY-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Montfaucon, arr. de Montmédy; 879 h. ⊡, ⊤.
SIX-FOURS (Var), cant. de La Seyne, arr. de Toulon; 2,661 h. ⊡, ⊤.
SIXT (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 2,266 h.
SIXT (H.-Savoie), cant. de Samoëns, arr. de Bonneville; 1,230 h.
SIZUN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 3,879 h. ⊡, ⊤.
SMARVES (Vienne), cant. de Villedieu, arr. de Poitiers; 713 h.
SMERMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 468 h.
SOCCIA (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 852 h.
SOCHAUX (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 365 h.
SOCOURT (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 343 h.
SOCTRANG (Cochinchine française), ch.-l. d'arr. de la circonscription de Bassac. Poste militaire. ⊡, ⊤.
SOCX (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 727 h.
SODE (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 107 h.
SŒURDRES (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 565 h.
SOGNES (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 292 h.
SOGNOLLES (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 396 h.
SOGNY-AUX-MOULINS (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 100 h.
SOGNY-EN-L'ANGLE (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 175 h.
SOIGNOLLES (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 133 h.
SOIGNOLLES (Seine-et-Marne), cant. de Brie-Comte-Robert, arr. de Melun; 587 h.
SOIGNY (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 74 h.
SOILLY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Épernay; 298 h.
SOINDRES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 224 h.
SOING (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 618 h.
SOINGS (Loir-et-Cher), cant. de Selles-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,149 h.
SOIRANS-FOUFFRANS (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 188 h.
SOISSONS (Aisne), ch.-l. d'arr.; 11,112 h. Évêché; place forte. ⊞ N. et E., ⊡, ⊤.
SOISSONS (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 450 h.
SOISY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 93 h.
SOISY-SOUS-ÉTIOLLES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 1,102 h. ⊡, ⊤.
SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 938 h. ⊞ du chemin de fer d'Enghien à Montmorency.
SOISY-SUR-ÉCOLE (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 589 h. ⊤.
SOIZE (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 285 h.
SOIZÉ (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 791 h.
SOIZY-AUX-BOIS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 205 h.
SOLAISE (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 634 h.
SOLARO (Corse), cant. de Prunelli-di-Fiumorbo, arr. de Corte; 588 h.
SOLEILHAS (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 483 h.
SOLEMONT (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 179 h.

SOLENTE (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 213 h.
SOLER (LE) [Pyrénées-Orient.], cant. de Millas, arr. de Perpignan; 1,547 h. 🚉 M.
SOLÉRIEUX (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 243 h.
SOLERS (Seine-et-Marne), cant. de Tournan, arr. de Melun; 302 h.
SOLESMES (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Cambrai; 6,390 h. 🚉 N., ☒, ⊤.
SOLESMES (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 863 h.
SOLEYMIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 642 h.
SOLEYMIEUX (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 900 h.
SOLFÉRINO (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 476 h. 🚉 M.
SOLIERS (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 333 h.
SOLIGNAC (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 887 h. ☒.
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux; 640 h.
SOLIGNAC-SUR-LOIRE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 1,330 h. ☒.
SOLIGNAT (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 558 h.
SOLIGNY-LA-TRAPPE (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoene, arr. de Mortagne; 962 h. 🚉 O. (Mortagne à Sainte-Gauburge), ☒.
SOLIGNY-LES-ÉTANGS (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 357 h.
SOLLACARÔ (Corse), cant. de Petreto-Bicchisano, arr. de Sartène; 1,024 h.
SOLLIÈRES-SARDIÈRES (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 602 h.
SOLLIÈS-PONT (Var), ch.-l. de cant., arr. de Toulon; 2,891 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
SOLLIÈS-TOUCAS (Var), cant. de Solliès-Pont, arr. de Toulon; 1,171 h.
SOLLIÈS-VILLE (Var), cant. de Solliès-Pont, arr. de Toulon; 653 h.
SOLOGNY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 855 h.
SOLOMIAC (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 779 h.
SOLRE-LE-CHÂTEAU (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 2,669 h. ☒, ⊤.
SOLRINNES (Nord), cant. de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes; 171 h.
SOLTERRE (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 374 h. 🚉 P.-L.-M.
SOLUTRÉ (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 562 h.
SOMAIN (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 5,590 h. 🚉 N., ☒, ⊤.
SOMBACOURT (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 564 h.
SOMBERNON (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 856 h. ☒, ⊤.
SOMBRIN (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 360 h.
SOMBRUN (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 460 h.
SOMLOIRE (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,157 h.
SOMMAING (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 519 h.
SOMMAISNE (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 73 h.
SOMMANCOURT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 158 h.
SOMMANT (Saône-et-Loire), cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun; 830 h.
SOMMAUTHE (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 465 h.
SOMME-BIONNE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 135 h. 🚉 E.
SOMMECAISE (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 570 h.
SOMMEDIEUE (Meuse), cant. et arr. de Verdun-sur-Meuse; 1,308 h. ⊤.
SOMMEILLES (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 472 h. 🚉 E.
SOMMELANS (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 72 h.
SOMMELONNE (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 492 h.
SOMMEPY (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 889 h. ☒, ⊤.
SOMMERANCE (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 233 h.
SOMMERÉCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 210 h.
SOMMEREUX (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 471 h.
SOMMERMONT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 147 h.
SOMMERON (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 243 h.
SOMMERVIEU (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 485 h.
SOMMERVILLER (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 736 h.
SOMMERY (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 923 h. 🚉 N., ☒.
SOMMESNIL (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 243 h.
SOMMESOUS (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 507 h. 🚉 E., ☒, ⊤.
SOMME-SUIPPES (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 684 h.
SOMME-TOURBE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 200 h. 🚉 E.
SOMMETTE (LA) [Doubs], cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 208 h.
SOMMETTE-EAUCOURT (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 210 h.
SOMMEVAL (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 323 h.
SOMME-VESLE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 341 h.
SOMMEVILLE (H.-Marne), cant. de Chevillon, arr. de Vassy; 286 h.
SOMMEVOIRE (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 1,204 h. ☒, ⊤.
SOMME-YÈVRE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 304 h.
SOMMIÈRES (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 3,771 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
SOMMIÈRES (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 1,200 h. ☒.
SOMPT (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 430 h.
SOMPUIS (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-François; 611 h. ☒.
SOMSOIS (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 468 h. ☒.
SON (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 276 h.
SONAC (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 200 h.
SONCHAMP (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 1,081 h.
SONCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 404 h.
SONCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 183 h.
SÔNE (LA) [Isère], cant. et arr. de Saint-Marcellin; 873 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
SONGEONS (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Beauvais; 1,149 h. ☒, ⊤.
SONGESON (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 197 h.
SONGIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 594 h.
SONGY (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 358 h.
SONNAC (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 273 h.
SONNAC (Aveyron), cant. d'Asprières, arr. de Villefranche; 868 h.
SONNAC (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,091 h.
SONNAY (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 776 h.
SONNAZ (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 697 h.
SONNEVILLE (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 435 h.
SONS-ET-RONCHÈRES (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 806 h.
SONTHONNAX-LA-MONTAGNE (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 407 h.
SONZAY (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 1,467 h. ☒, ⊤.
SOORTS (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 381 h.
SOR (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 103 h.
SORANS-LES-BREUREY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 303 h.
SORBAIS (Aisne), cant. de La Capelle, arr. de Vervins; 624 h.
SORBETS (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 357 h.
SORBETS (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 413 h.
SORBEY (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 444 h.
SORBIER (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 785 h.
SORBIERS (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 113 h.
SORBIERS (Loire), cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne; 1,792 h.
SORBOLLANO (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 434 h.
SORBON (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 337 h.
SORBO-OCAGNANO (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 723 h.
SORBS (Hérault), cant. du Caylar, arr. de Lodève; 268 h.
SORCY-BAUTHÉMONT (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 408 h.
SORCY-SAINT-MARTIN (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 1,220 h. 🚉 E., ☒, ⊤.
SORDE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 1,138 h.
SORE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 1,981 h. 🚉 M., ☒, ⊤.
SORÉAC (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 69 h.
SORÈDE (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 1,560 h.
SOREL (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 241 h.
SOREL (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 630 h.
SOREL-MOUSSEL (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 1,018 h. ☒ fb., ⊤.
SORÈZE (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 2,342 h. ☒, ⊤.
SORGEAT (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 409 h.
SORGES (Dordogne), cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux; 1,790 h. ☒, ⊤.
SORGUES (Vaucluse), cant. de Bédarrides, arr. d'Avignon; 4,006 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
SORIGNY (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,125 h.
SORINIÈRES (LES) [Loire-Inf.], cant. de Vertou, arr. de Nantes; 1,204 h.
SORIO (Corse), cant. de Santo-Pietro-di-Tenda, arr. de Bastia; 558 h.
SORMERY (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 999 h.
SORMONNE (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 406 h.
SORNAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. d'Ussel; 1,860 h. ☒, ⊤.
SORNAY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 404 h.
SORNAY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 1,650 h.
SORNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 522 h.
SORQUAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 355 h.
SORRUS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 422 h.
SORT (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 1,022 h.
SORTOSVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 172 h.
SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 397 h.
SOS (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 1,288 h. ☒.
SOSPEL (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 3,425 h. ☒, ⊤.
SOSSAIS (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 422 h.
SOST (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 596 h.
SOTTA (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 894 h.
SOTTEVAST (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 941 h. 🚉 O., ☒, ⊤.
SOTTEVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 333 h.
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 13,092 h. 🚉 O., ☒, ⊤.
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 288 h.
SOTTEVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 932 h.
SOTURAC (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 962 h. 🚉 Or., ⊤.
SOUAIN (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 673 h.
SOUAL (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 1,208 h. 🚉 M., ☒, ⊤.
SOUANCÉ (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 968 h.
SOUANYAS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 139 h.
SOUASTRE (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 605 h.
SOUBÈS (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 825 h.

SOUBISE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 672 h. ⊡.
SOUBLECAUSE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 407 h.
SOUBRAN (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 597 h.
SOUBREBOST (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 658 h.
SOUCÉ (Mayenne), cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 495 h.
SOUCELLES (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 880 h.
SOUCHE (LA) [Ardèche], cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 1,644 h.
SOUCHÉ (Deux-Sèvres), 2e cant. et arr. de Niort; 1,209 h.
SOUCHEZ (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 975 h. ⊡.
SOUCIA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 245 h.
SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 1,800 h.
SOUCIRAC (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 464 h.
SOUCLIN (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 485 h.
SOUCY (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 133 h.
SOUCY (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 709 h.
SOUDAINE - LAVINADIÈRE (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 900 h.
SOUDAN (Loire-Inf.), cant. et arr. de Châteaubriant; 2,636 h. ⛟ O. (Sablé à Châteaubriant, Redon et Craon), ⊡.
SOUDAN (Deux-Sèvres), cant. de La Motte-Sainte-Héraye, arr. de Melle; 833 h.
SOUDAT (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron. 417 h.
SOUDAY (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 1,314 h. ⊡.
SOUDEILLES (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 773 h. ⛟ Or.
SOUDÉ-NOTRE-DAME-OU-LE-PETIT (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 83 h.
SOUDÉ-SAINTE-CROIX-OU-LE-GRAND (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 359 h.
SOUDORGUES (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 692 h.
SOUDRON (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 306 h.
SOUEICH (H.-Garonne), cant. d'Aspet, arr. de Saint-Gaudens, 783 h.
SOUEIX (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 797 h.
SOUEL (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 320 h.
SOUES (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 480 h.
SOUES (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 175 h.
SOUESMES (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 1,320 h. ⊡.
SOUFFRIGNAC (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 376 h.
SOUGÉ (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 444 h.
SOUGÉ (Loir-et-Cher), cant. de Savigny, arr. de Vendôme; 1,065 h. ⛟ Et.
SOUGÉAL (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 1,246 h.
SOUGÉ-LE-GANELON (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 1,163 h. ⊡.
SOUGÈRES (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 1,274 h.
SOUGÈRES - SUR - SINOTTE (Yonne), cant. de Seignelay, arr. d'Auxerre; 347 h.
SOUGRAIGNE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 268 h.
SOUGY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 882 h.
SOUGY (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 774 h.
SOUHESMES (LES) [Meuse], cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 347 h.
SOUHEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 115 h.
SOUICH (LE) [Pas-de-Calais], cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 445 h.
SOUILHANELS (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 177 h.
SOUILHE (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 238 h.
SOUILLAC (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 3,586 h. ⊡, ⊤.
SOUILLAGUET (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 440 h.
SOUILLÉ (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 300 h.
SOUILLY (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse; 781 h. ⊡, ⊤.
SOUK - AHRAS (Constantine), arr. de Guelma, 5,961 h.; *com. indigène*, 23,815 h. ⊤.
SOULA (Ariège), cant. et arr. de Foix; 533 h.
SOULAC (Gironde), cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre; 720 h. ⛟ du chemin de fer du Médoc, ⊡, ⊤.
SOULAGES (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 327 h.
SOULAGES BONNEVAL (Aveyron), cant. de Laguiole, arr. d'Espalion; 450 h.
SOULAINCOURT (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 87 h.
SOULAINES (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Aube; 778 h. ⊡, ⊤.
SOULAINES (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 630 h.
SOULAIRE-ET-BOURG (Maine-et-Loire), cant. de Tiercé, arr. d'Angers; 1,069 h.
SOULAIRES (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 403 h.
SOULAN (Ariège), cant. de Massat, arr. de Saint-Girons; 1,876 h.
SOULAN (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 154 h.
SOULANGER (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur, 661 h.
SOULANGES (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 216 h. ⊤.
SOULANGIS (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 622 h.
SOULANGY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 204 h.
SOULATGE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 335 h.
SOULAUCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 390 h.
SOULAURES (Dordogne), cant. de Montpazier, arr. de Bergerac; 295 h.
SOULCE - CERNAY (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 216 h.
SOULCHOY (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 392 h.
SOULGÉ - LE - BRUANT (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 726 h. ⊡.
SOULIÉ (LE) [Hérault], cant. de La Salvetat, arr. de Saint-Pons; 1,066 h.
SOULIÈRES (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 205 h.
SOULIÈVRES (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 776 h.
SOULIGNAC (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 554 h.
SOULIGNÉ - SOUS - BALLON (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,105 h.
SOULIGNÉ - SOUS - VALLON (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 824 h.
SOULIGNONNE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 695 h.
SOULIGNY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 247 h.
SOULITRÉ (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 703 h.
SOULLANS (Vendée), cant. de Saint-Jean-de-Monts, arr. des Sables-d'Olonne; 2,001 h. ⛟ Et., ⊡ fb.
SOULLES (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 847 h.
SOULOM (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 413 h.
SOULOMÈS (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 458 h.
SOULOSSE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 134 h.
SOULVACHE (Loire-Inf.), cant. de Rougé, arr. de Châteaubriant; 560 h.
SOUMA (Alger), arr. d'Alger; 3,477 h.
SOUMAINTRAIN (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 383 h.
SOUMANS (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 1,336 h.
SOUMENSAC (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 507 h.
SOUMERAS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 156 h.
SOUMONT (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 268 h.
SOUMONT - SAINT - QUENTIN (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 334 h.
SOUMOULOU (B.-Pyrénées), cant. de Pontacq, arr. de Pau; 550 h. ⊡.
SOUPEX (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 332 h. ⛟ M.
SOUPIR (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 414 h.
SOUPLICOURT (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 102 h.
SOUPPES (Seine-et-Marne), cant. de Château-Landon, arr. de Fontainebleau; 2,892 h. ⛟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
SOUPROSSE (Landes), cant. est de Tartas, arr. de Saint-Sever; 1,891 h. ⊡.
SOURAÏDE (B.-Pyrénées), cant. d'Espelette, arr. de Bayonne; 610 h.
SOURANS (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 125 h.
SOURCIEUX - SUR - L'ARBRESLE (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 931 h.
SOURD (LE) [Aisne], cant. de Sains, arr. de Vervins; 569 h.
SOURDEVAL (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 3,932 h. ⊡, ⊤.
SOURDEVAL-LES-BOIS (Manche), cant. et arr. de Coutances; 504 h.
SOURDON (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 251 h.
SOURDUN (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 833 h.
SOURK-EL-MITOU (Oran), arr. de Mostaganem; 1,873 h.
SOURN (LE) [Morbihan], cant. et arr. de Pontivy; 991 h.
SOURNIA (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Prades; 765 h. ⊡, ⊤.
SOURNIAC (Cantal), cant. et arr. de Mauriac; 311 h.
SOURRIBES (B.-Alpes), cant. de Volonne, arr. de Sisteron; 182 h.
SOURS (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 1,294 h. ⊡.
SOURSAC (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 2,396 h.
SOURZAC (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Riberac; 1,167 h.
SOUSCEYRAC (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 1,947 h. ⊡.
SOUSMOULINS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 513 h.
SOUS-PARSAT (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 434 h.
SOUSPIERRE (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 188 h.
SOUSSAC (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 298 h.
SOUSSANS (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 1,197 h.
SOUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 400 h.
SOUSTELLE (Gard), cant. ouest et arr. d'Alais; 288 h.
SOUSTONS (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 3,704 h. ⊡, ⊤.
SOUSVILLE (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 139 h.
SOUTERNON (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 892 h.
SOUTERRAINE (LA) [Creuse], ch.-l. de cant., arr. de Guéret; 4,562 h. ⛟ Or., ⊡, ⊤.
SOUTIERS (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 345 h.
SOUVANS (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 586 h.
SOUVIGNARGUES (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 536 h.
SOUVIGNÉ (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 600 h.
SOUVIGNÉ (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 778 h.
SOUVIGNÉ (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,455 h.
SOUVIGNÉ SUR-MÊME (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 267 h.
SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 584 h.
SOUVIGNY (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Moulins; 3,373 h. ⛟ Or., ⊡, ⊤.
SOUVIGNY (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 774 h.
SOUVIGNY (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 679 h.
SOUYEAUX (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 226 h.
SOUZAY (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 667 h.
SOUZY (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 723 h.
SOUZY-LA-BRICHE (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 185 h.
SOVERIA (Corse), cant. d'Omessa, arr. de Corte; 240 h.
SOYANS (Drôme), cant. sud de Crest, arr. de Die; 644 h.
SOYAUX (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 1,061 h.
SOYE (Doubs), cant. de L'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 534 h.
SOYÉCOURT (Somme), cant.

de Chaulnes, arr. de Péronne; 411 h.
SOYE-EN-SEPTAINE (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 338 h.
SOYERS (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 410 h.
SOYONS (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 1,009 h. 🚂 P.-L.-M.
SOYRIA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 52 h.
SPADA (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 242 h.
SPAY (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 727 h.
SPELONCATO (Corse), cant. de Muro, arr. de Calvi; 978 h.
SPÉZET (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 2,987 h.
SPINCOURT (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Montmédy; 508 h. 🚂 E., ✉, ⚡.
SPONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 282 h.
SPOY (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 549 h.
SPOY (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 347 h.
SPYCKER (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 670 h.
SQUIFFIEC (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arr. de Guingamp; 1,015 h.
STAINS (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 1,868 h. 🚂 Grande-Ceinture, ✉, ⚡.
STAINVILLE (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 976 h. ✉, ⚡.
STAPLE (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 937 h.
STAZZONA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 222 h.
STEENBECQUE (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 1,944 h. 🚂 N.
STEENE (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 1,038 h. ⚡.
STEENVOORDE (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck; 4,219 h. ✉, ⚡.
STEENWERCK (Nord), cant. nord-est de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 4,229 h. 🚂 N., ✉, ⚡.
STENAY (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Montmédy; 3,206 h. 🚂 E., ✉, ⚡.
STIDIA (LA) [Oran], arr. de Mostaganem; 515 h. ✉ fh.
STIGNY (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 290 h.
STONNE (Ardennes), cant. de Raucourt, arr. de Sedan; 203 h.
STORA (Constantine), arr. de Philippeville; 2,306 h. ⚡.
STRAZEELE (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 630 h. 🚂 N., ⚡.
STRASBOURG (Constantine), arr. de Bougie; 1,710 h.
STRENQUELS (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 1,034 h.
SUARCE (Territ. de Belfort), ancien cant. de Dannemarie; 500 h.
SUAUCOURT-ET-PISSELOUP (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 253 h.
SUAUX (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 850 h.
SUBDRAY (LE) [Cher], cant. de Charost, arr. de Bourges; 458 h.
SUBLAINES (Indre-et-Loire), cant. de Bléré, arr. de Tours; 300 h.
SUBLES (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 280 h.
SUBLIGNY (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 897 h.
SUBLIGNY (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 534 h.
SUBLIGNY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 388 h. 🚂 E., ⚡.
SUCCIEU (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 476 h. ⚡.
SUCÉ (Loire-Inf.), cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arr. de Nantes; 2,425 h. 🚂 Or., ✉, ⚡.
SUC-ET-SENTENAC (Ariège), cant. de Vicdessos, arr. de Foix; 1,225 h.
SUCY-EN-BRIE (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 1,368 h. 🚂 Grande-Ceinture et E., ✉, ⚡.
SUÈVRES (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 1,960 h. 🚂 Or., ✉, ⚡.
SUGÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 1,361 h.
SUGNY (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 242 h.
SUHESCUN (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 350 h.
SUILLY-LA-TOUR (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 1,847 h.
SUIN (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 944 h.
SUIPPES (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Marne; 2,507 h. 🚂 E., ✉, ⚡.
SUIZY-LE-FRANC (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 232 h.
SULIGNAT (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 595 h.
SULLY (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 177 h.
SULLY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 265 h.
SULLY (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun; 1,198 h.
SULLY LA CHAPELLE (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 574 h.
SULLY-SUR-LOIRE (Loiret), ch.-l. de cant., arr. de Gien; 2,673 h. 🚂 Or., ✉, ⚡.
SULNIAC (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 1,361 h.
SUMÈNE (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 2,880 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⚡.
SUPT (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 271 h.
SURATE (Inde française), factorerie dans la ville anglaise de ce nom.
SURBA (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 240 h.
SURCAMPS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 147 h.
SURDOUX (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 234 h.
SURÉ (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 644 h.
SURESNES (Seine), cant. de Courbevoie, arr. de Saint-Denis; 7,011 h. 🚂 O (Paris à Versailles, rive droite), ✉, ⚡.
SURFONDS (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 380 h.
SURFONTAINE (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 318 h.
SURGÈRES (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rochefort; 3,784 h. 🚂 Et., ✉, ⚡.
SURGY (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 891 h.
SURIAUVILLE (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 532 h.
SURIN (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 995 h.
SURIN (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Civray; 422 h.
SURIS (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 616 h.
SURJOUX (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 243 h.
SURMONT (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 238 h.
SURQUES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 412 h.
SURRAIN (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 322 h.
SURTAINVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 1,037 h.
SURTAUVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 369 h.
SURVIE (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 454 h.
SURVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 267 h.
SURVILLE (Eure), cant. et arr. de Louviers; 464 h.
SURVILLE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 374 h.
SURVILLIERS (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 536 h. 🚂 N., ✉, ⚡.
SURY (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 129 h.
SURY-AUX-BOIS (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,034 h.
SURY-EN-LÉRÉ (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre; 777 h.
SURY-EN-VAUX (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,804 h.
SURY-ÈS BOIS (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 1,353 h.
SURY-LE-COMTAL (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 2,764 h. 🚂 P.-L.-M., ✉, ⚡.
SURZUR (Morbihan), cant. est et arr. de Vannes; 2,123 h.
SUS (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 422 h.
SUSMIOU (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 156 h.
SUSSAC (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 1,325 h.
SUS-SAINT-LÉGER (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 606 h. ✉.
SUSSARGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 302 h.
SUSSAT (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat; 465 h.
SUSSEY (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 794 h. ✉.
SUSVILLE (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 535 h.
SUTRIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 210 h.
SUZAN (Ariège), cant. de La Bastide-de-Sérou, arr. de Foix; 47 h.
SUZANNE (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 290 h.
SUZANNE (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 425 h.
SUZANNECOURT (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 338 h.
SUZAY (Eure), cant. et arr. des Andelys; 211 h.
SUZE (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de de Die; 372 h.
SUZE (LA) [Sarthe], ch.-l. de cant., arr. du Mans; 2,530 h. 🚂 O. et Or., ✉, ⚡.
SUZE-LA-ROUSSE (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 1,559 h. ✉, ⚡.
SUZÉMONT (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 33 h.
SUZETTE (Vaucluse), cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 207 h.
SUZOY (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 365 h.
SUZY (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 371 h.
SY (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 244 h.
SYAM (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 466 h. ✉.
SYLVANÈS (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 405 h. ✉, ⚡.
SYNDICAT (LE) [Vosges], cant. et arr. de Remiremont; 1,029 h. 🚂 E.
SYON (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 311 h.

NOMS COMMENÇANT PAR SAINT, SAINTE, SAN, SANTO OU SANTA (1)

St-AARON (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 1,114 h.
St-ABIT (B.-Pyrénées), cant. ouest de Nay, arr. de Pau; 265 h.
St-ABRAHAM (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 378 h.
St-ACHEUL (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 66 h.
St-ADJUTORY (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 726 h.
Ste ADRESSE (Seine-Inf.), cant. nord et arr. du Havre; 1,975 h. ✉, ⚡.
St-ADRIEN (Côtes-du-Nord), cant. de Bourbriac, arr. de Guingamp; 674 h.
St-AFFRIQUE (Aveyron), ch.-l. d'arr.; 7,598 h. 🚂 M., ✉, ⚡.
St-AFFRIQUE (Tarn), cant. de Labruguière, arr. de Castres; 523 h.
Ste-AGATHE (Puy-de-Dôme), cant. de Châteldon, arr. de Thiers; 915 h.
Ste-AGATHE-D'ALIERMONT (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 313 h.
Ste AGATHE-EN DONZY (Loire), cant. de Neronde, arr. de Roanne; 311 h.
Ste-AGATHE-LA-BOUTERESSE (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 534 h.
St-AGATHON (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Guingamp; 1,114 h.
St-AGIL (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 600 h.
St-AGNAN (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 240 h.
St-AGNAN (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 687 h.
St-AGNAN (Saône-et-Loire), cant. de Digoin, arr. de Charolles; 1,347 h. 🚂 P.-L.-M., ⚡.

(1) A l'exemple du *Dictionnaire des Postes* et d'autres publications officielles, nous avons rangé ces noms par ordre alphabétique absolu, sans tenir compte des mots *saint*, *sainte*, etc.

St-AGNAN (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 254 h.

St-AGNAN (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 286 h.

St-AGNAN-DE-CERNIÈRES (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 207 h.

St-AGNAN-EN-VERCORS (Drôme), cant. de La Chapelle-en-Vercors, arr. de Die; 949 h.

St-AGNAN-LE-MALHERBE (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 202 h.

St-AGNAN-SUR-ERRE (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 434 h.

St-AGNAN-SUR-SARTHE (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 257 h.

St-AGNANT (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Marennes; 1,330 h. ⊠, ⊤.

St-AGNANT (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 242 h.

St-AGNANT-DE-VERSILLAT (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 1,962 h.

St-AGNANT-PRÈS-CROCQ (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 1,093 h.

Ste-AGNÈS (Alpes-Mar.), cant. de Menton, arr. de Nice; 547 h.

Ste-AGNÈS (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 677 h.

Ste-AGNÈS (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 417 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

St-AGNET (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 323 h.

St-AGNIN (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 490 h.

St AGOULIN (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 586 h.

St-AGRÈVE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 3,273 h. ⊠, ⊤.

St-AIGNAN (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 331 h.

St-AIGNAN (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 275 h.

St-AIGNAN (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Blois; 3,337 h. ⊠, ⊤.

St-AIGNAN (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes; 1,296 h.

St-AIGNAN (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 1,095 h. 🚉 O. (Alençon à Domfront).

St-AIGNAN (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 1,230 h.

St-AIGNAN (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 740 h. 🚉 de la ligne de Mamers à Saint-Calais.

St-AIGNAN (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin; 340 h.

St-AIGNAN-DE-CRAMESNIL (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 389 h.

St-AIGNAN DES-GUÉS (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 172 h.

St-AIGNAN-DES-NOYERS (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 285 h. 🚉 Or.

St-AIGNAN-LE-JAILLARD (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 630 h.

St-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Château-Gontier; 1,053 h. ⊠, ⊤.

St-AIGNAN-SUR-RY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 239 h.

St-AIGNE (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 270 h. 🚉 M. (Toulouse-Matabiau à Tarascon).

St-AIGNY (Indre), cant. et arr. du Blanc; 434 h.

St-AIGULIN (Charente-Inf.), cant. de Monguyon, arr. de Jonzac; 1,642 h. ⊠.

St-AIL (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 159 h.

Ste-ALAUZIE (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors; 507 h.

St-ALBAIN (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 643 h.

St ALBAN (Ain), cant. de Poncin, arr. de Gex; 387 h.

St ALBAN (Côtes-du-Nord), cant. de Pleneuf, arr. de Saint-Brieuc; 1,685 h.

St-ALBAN (H.-Garonne), cant. nord et arr. de Toulouse; 265 h.

St-ALBAN (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 763 h. ⊠.

St ALBAN (Lozère), cant. de Serverette, arr. de Marvejols; 2,370 h. ⊠, ⊤.

St-ALBAN (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 1,265 h.

St-ALBAN D'AY (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 1,221 h.

St-ALBAN-DE-MONTBEL (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 242 h.

St-ALBAN-DE-ROCHE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 1,216 h.

St-ALBAN-DES-HURTIÈRES (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,207 h.

St-ALBAN-DES-VILLARDS (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean de-Maurienne; 1,046 h.

St-ALBAN-DU-RHÔNE (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 271 h.

St-ALBAN-EN-MONTAGNE (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière; 368 h.

St-ALBAN-SOUS-SAMPZON (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 761 h.

St-ALBIN-DE-VAULSERRE (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 527 h.

St-ALEXANDRE (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 716 h.

St-ALGIS (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 431 h.

St-ALLOUESTRE (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arr. de Ploërmel; 960 h.

St-ALPINIEN (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 756 h.

Ste-ALVÈRE (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 1,577 h. ⊠, ⊤.

St-ALYRE (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 1,067 h.

St-ALYRE-ÈS-MONTAGNE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 816 h.

St AMADOU (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 416 h.

St-AMANCET (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 394 h.

St-AMAND (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 365 h.

St-AMAND (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arr. de Vendôme; 751 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

St-AMAND (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,208 h.

St-AMAND (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 1,004 h.

St AMAND (Meuse), cant. de Ligny en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 208 h.

St-AMAND (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Cosne; 2,445 h. ⊠, ⊤.

St-AMAND (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Valenciennes; 11,184 h. 🚉 N., ⊠, ⊤.

St-AMAND (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 349 h.

St-AMAND DE BELVÈS (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 292 h.

St AMAND-DE-COLY (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 951 h.

St-AMAND-DES-HAUTES-TERRES (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 257 h.

St-AMAND DE VERGT (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 569 h.

St-AMANDIN (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 1,154 h.

St-AMAND-JARTOUDEIX (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 727 h.

St-AMAND-LE-PETIT (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 435 h.

St-AMAND MAGNAZEIX (H.-Vienne), cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac; 1,400 h.

St-AMAND-MONT-ROND (Cher), ch.-l. d'arr.; 8,815 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

St AMAND-SUR-SÈVRE (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 1,968 h.

St AMANS (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 155 h.

St-AMANS (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 342 h.

St-AMANS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 1,187 h. ⊠.

St-AMANS (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Mende; 394 h. ⊠, ⊤.

St-AMANS (Tarn-et-Garonne), cant. de Montaigu, arr. de Moissac; 369 h.

St-AMANS-DE-PELLAGAL (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 624 h.

St-AMANS-SOULT (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,471 h. ⊠, ⊤.

St-AMANS-VALTORET (Tarn), cant. de Saint-Amans-Soult, arr. de Castres; 1,676 h.

St-AMANT (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 946 h.

St-AMANT-DE-BOIXE (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 1,582 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

St-AMANT-DE-BONNIEURE (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 753 h.

St-AMANT-DE-GRAVES (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 298 h. 🚉 Et. (Nantes à Angoulême et Limoges par Saintes).

St-AMANT-DE-NOUÈRE (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 586 h.

St-AMANT-ROCHE-SAVINE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 1,689 h. ⊠, ⊤.

St-AMANT-TALLENDE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 1,519 h. ⊠, ⊤.

St AMBREUIL (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 437 h.

St AMBROIX (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 894 h.

St-AMBROIX (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 3,454 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-AMÉ (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,051 h. ⊠.

St-AMOUR (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 2,437 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-AMOUR (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 848 h.

St-ANASTAISE (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 334 h.

Ste-ANASTASIE (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 621 h.

Ste-ANASTASIE (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 897 h.

Ste-ANASTASIE (Var), cant. de La Roquebrussanne, arr. de Brignoles; 572 h. 🚉 P.-L.-M. (Gardanne à Carnoules).

St ANDELAIN (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 1,013 h.

St-ANDÉOL (Drôme), cant. et arr. de Die; 186 h.

St-ANDÉOL (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 214 h.

St-ANDÉOL-DE-BERG (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 319 h.

St-ANDÉOL-DE-BOURLENC (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 1,504 h.

St-ANDÉOL-DE-CLERGUEMORT (Lozère), cant. de Pont-de-Montvert, arr. de Florac; 314 h.

St-ANDÉOL DE FOURCHADES (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 1,137 h.

St-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon; 653 h.

St-ANDEUX (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 348 h.

St-ANDIOL (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 1,265 h. ⊠, ⊤.

St-ANDOCHE (H.-Saône), cant. de Champlitte, arr. de Gray; 157 h.

St-ANDRÉ (Alpes-Mar.), cant. ouest et arr. de Nice; 672 h.

St-ANDRÉ (Aube), 3e cant. et arr. de Troyes; 1,197 h.

St-ANDRÉ (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 1,615 h.

St-ANDRÉ (Charente), cant. et arr. de Cognac; 262 h.

St-ANDRÉ (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Évreux; 1,528 h. ⊠, ⊤.

St-ANDRÉ (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 547 h.

St-ANDRÉ (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez; 185 h.

St-ANDRÉ (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 218 h.

St-ANDRÉ (Nord), cant. ouest et arr. de Lille; 2,053 h. ⊤.

St-ANDRÉ (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 810 h.

St-ANDRÉ (Réunion), ch.-l. de cant., arr. Sous-le-Vent; 10,090 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.

St-ANDRÉ (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 930 h.

St-ANDRÉ (H.-Savoie), cant. de Boëge, arr. de Thonon; 724 h.

St-ANDRÉ (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 282 h. ⊠.

St-ANDRÉ (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 503 h.

St-ANDRÉ (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 465 h. 🚉 P.-L.-M. (Cravant à Autun).

St-ANDREA-DI-BOZIO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 698 h.

St-ANDREA-DI-COTONE (Corse), cant. de Cervione, arr. de Bastia; 800 h.

St-ANDREA-DI-TALLANO (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 230 h.

St-ANDREA-D'ORCINO (Corse), cant. de Sari-d'Orcino, arr. d'Ajaccio; 265 h.

St-ANDRÉ-CAPCÈZE (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende; 383 h.

St-ANDRÉ-D'ALAS (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 898 h.

St-ANDRÉ-D'APCHON (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 1,533 h.

St-ANDRÉ-DE-BÂGÉ (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 197 h.

St-ANDRÉ-DE-BOHON (Man-

che), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô ; 607 h.

St-ANDRÉ-DE-BRIOUZE (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan ; 518 h.

St-ANDRÉ-DE-BUÈGES (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier ; 120 h.

St-ANDRÉ-DE-CHALANÇON (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux ; 1,155 h.

St-ANDRÉ-DE-CORCY (Ain), cant. et arr. de Trévoux ; 750 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière ; 955 h.

St-ANDRÉ-DE-CUBZAC (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux ; 3,540 h. ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DE-DOUBLE (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac ; 518 h.

St-ANDRÉ-DE-FONTENAY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen ; 456 h.

St-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet ; 1,082 h.

St-ANDRÉ-DE-LANCIZE (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac ; 612 h.

St-ANDRÉ-DE-L'ÉPINE (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô ; 342 h.

St-ANDRÉ-DE-LIDON (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes ; 1,169 h. 🚂 Et. (Saintes et Pons à Royan), ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DE-MAJENCOULES (Gard), cant. de Valleraugue, arr. du Vigan ; 1,619 h.

St-ANDRÉ-D'EMBRUN (H.-Alpes), cant. et arr. d'Embrun ; 792 h.

St-ANDRÉ-DE-MÉOUILLES (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Castellane ; 790 h. ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DE-MESSEI (Orne), cant. de Messei, arr. de Domfront ; 537 h.

St-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE (Aude), cant. de Lezignan, arr. de Narbonne ; 958 h.

St-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès ; 653 h.

St-ANDRÉ-DE-ROSANS (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap ; 506 h.

St-ANDRÉ-DE-SANGONIS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève ; 2,539 h. ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arr. de Dinan ; 475 h.

St-ANDRÉ-DES-EAUX (Loire-Inf.), cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire ; 1,638 h. 🚂 Or., ⚡.

St-ANDRÉ-DES-EFFANGEAS (Ardèche), cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon ; 990 h.

St-ANDRÉ-DE-SEIGNAUX (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax ; 1,023 h.

St-ANDRÉ-DE-VALBORGNE (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan ; 1,714 h. ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-DE-VÉZINES (Aveyron), cant. de Peyreleau, arr. de Millau ; 507 h.

St-ANDRÉ-D'HÉBERTOT (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque ; 616 h.

St-ANDRÉ-D'HUIRIAT (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg ; 604 h.

St-ANDRÉ-D'OLÉRARGUES (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès ; 347 h.

St-ANDRÉ-D'ORNAY (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,055 h.

St-ANDRÉ-DU-BOIS (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole ; 659 h.

St-ANDRÉ-DU-GARN (Gironde), cant. et arr. de La Réole ; 176 h.

St-ANDRÉ-EN BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans ; 216 h.

St-ANDRÉ-EN-MORVAND (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy ; 1,347 h.

St-ANDRÉ-EN-ROYANS (Isère), cant. de Pont-en Royans, arr. de Saint-Marcellin ; 609 h.

St-ANDRÉ-ET-APPELLES (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne ; 590 h.

St-ANDRÉ-FARIVILLERS (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont ; 519 h.

St-ANDRÉ-GOULEDOIE (Vendée), cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,588 h.

St-ANDRÉ-LA-CHAMP (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière ; 613 h.

St-ANDRÉ-LA-CÔTE (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon ; 259 h.

St-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux ; 228 h.

St-ANDRÉ-LE-COQ (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom ; 941 h.

St-ANDRÉ-LE-DÉSERT (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon ; 953 h.

St-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin ; 1,459 h. 🚂 P.-L.-M., ☒, ⚡.

St-ANDRÉ-LE-PANOUX (Ain), cant. et arr. de Bourg ; 825 h.

St-ANDRÉ-LE-PUY (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison ; 454 h.

St-ANDRÉ-SUR-CAILLY (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen ; 512 h.

St-ANDRÉ-SUR-SÈVRE (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire ; 1,135 h.

St-ANDRÉ-TREIZE-VOIES (Vendée), cant. de Rocheservière, arr. de La Roche-sur-Yon ; 1,210 h.

St-ANDRONY (Gironde), cant. et arr. de Blaye ; 810 h.

St-ANGEAU (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec ; 805 h. ☒.

St-ANGE-DE-TORÇAY (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux ; 374 h.

St-ANGEL (Allier), cant. est et arr. de Montluçon ; 779 h.

St-ANGEL (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel ; 1,520 h. ☒.

St-ANGEL (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom, 967 h.

St-ANGE-LE-VIEIL (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau ; 129 h.

Ste-ANNE (Doubs), cant. d'Amancey, arr. de Besançon ; 93 h.

Ste-ANNE (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez ; 224 h.

Ste-ANNE (Guadeloupe), cant. du Moule, arr. de La Pointe-à-Pitre ; 8,968 h.

Ste-ANNE (Ille-et-Vilaine), cant. de Fougeray, arr. de Redon ; 1,354 h.

Ste-ANNE (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme ; 173 h.

Ste-ANNE (Loire-Inf.), cant. de Savenay, arr. de Saint-Nazaire ; 1,524 h.

Ste-ANNE (Martinique), cant. de Marin, arr. de Fort-de-France ; 2,631 h.

Ste-ANNE-D'ESTRABLIN (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne ; 528 h.

Ste-ANNE-SAINT-PRIEST (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges ; 542 h.

St-ANTHÊME (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert ; 3,066 h. ☒, ⚡.

St-ANTHOT (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon ; 118 h.

St-ANTOINE (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac ; 266 h.

St-ANTOINE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier ; 355 h.

St-ANTOINE (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure ; 408 h.

St-ANTOINE (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux ; 161 h.

St-ANTOINE (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin ; 1,624 h. ☒, ⚡.

St-ANTOINE (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 506 h.

St-ANTOINE-D'AUBEROCHE (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux ; 224 h.

St-ANTOINE-DE-BREUILH (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac ; 1,291 h. ☒ fb., ⚡.

St-ANTOINE-DE-L'ILE (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne ; 560 h.

St-ANTOINE-DE-ROCHEFORT (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers ; 1,512 h.

St-ANTOINE-DU-QUEYRET (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole ; 188 h.

St-ANTOINE-DU-ROCHER (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours ; 728 h. 🚂 Or., ⚡.

St-ANTOINE-LA-FORÊT (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre ; 536 h.

St-ANTONIN (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers ; 98 h.

St-ANTONIN (Bouches-du-Rhône), cant. de Trets, arr. d'Aix ; 93 h.

St-ANTONIN (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure ; 400 h.

St-ANTONIN (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban ; 4,682 h. 🚂 Or., ☒, ⚡.

St-ANTONIN-DE-LACALM (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi ; 837 h.

St-ANTONIN-DE-SOMMAIRE (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux ; 226 h.

St-ANTONIO (Corse), cant. de L'Ile-Rousse, arr. de Calvi ; 362 h.

St-AOUSTRILLE (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun ; 250 h.

St-AOÛT (Indre), cant. et arr. de La Châtre ; 1,514 h. ☒.

St-APOLLINAIRE (H.-Alpes), cant. de Savines, arr. d'Embrun ; 141 h.

St-APOLLINAIRE (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon ; 279 h.

St-APOLLINAIRE-DE-RIAS (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon ; 572 h.

St-APPOLINAIRE (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche ; 414 h.

St-APPOLINARD (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin ; 519 h.

St-APPOLINARD (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne ; 822 h.

St-AQUILIN (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac ; 989 h.

St-AQUILIN-D'AUGERONS (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay ; 167 h.

St-AQUILIN-DE-CORBION (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne ; 233 h.

St-AQUILIN-DE-PACY (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux ; 447 h.

St-ARAILLE (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret, 303 h.

St-ARAILLES (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch ; 406 h.

St-ARCONS-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude ; 614 h.

St-ARCONS-DE-BARGES (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy ; 751 h.

St-AREY (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble ; 152 h.

St-ARMEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes ; 604 h. 🚂 O. (Châteaubriant à Rennes).

St-ARMEL (Morbihan), cant. de Sarzeau, arr. de Vannes ; 571 h.

St-ARMOU (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau ; 570 h.

St-ARNAC (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan ; 115 h.

St-ARNAUD (Constantine), arr. de Sétif ; 3,952 h. 🚂 de la ligne de Constantine à Sétif, ☒, ⚡.

St-ARNOULT (Calvados), cant. de Trouville, arr. de Pont-l'Évêque ; 101 h.

St-ARNOULT (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme ; 448 h.

St-ARNOULT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais ; 400 h.

St-ARNOULT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot ; 782 h.

St-ARNOULT (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet ; 1,249 h. ☒, ⚡.

St-ARNOULT-DES BOIS (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres ; 706 h.

St-ARROMAN (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande ; 374 h.

St-ARROMAN (H.-Pyrénées), cant. de Labarthe, arr. de Bagnères-de-Bigorre ; 302 h.

St-ARROUMEX (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Castelsarrasin ; 318 h.

St-ASTIER (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux ; 3,280 h. 🚂 Or., ☒, ⚡.

St-ASTIER (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande ; 397 h.

St-AUBAN (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse ; 540 h. ☒.

St-AUBAN (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons ; 519 h. ☒.

St-AUBAN-D'OZE (H.-Alpes), cant. de Veynes, arr. de Gap ; 120 h.

St-AUBER (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai ; 2,418 h. 🚂 N., ☒.

St-AUBERT-SUR-ORNE (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan ; 397 h.

St-AUBIN (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon ; 389 h.

St-AUBIN (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins ; 790 h.

St-AUBIN (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine ; 528 h.

St-AUBIN (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune ; 821 h.

St-AUBIN (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux ; 394 h.

St-AUBIN (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne ; 310 h.

St-AUBIN (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye ; 881 h. ☒.

St-AUBIN (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun ; 413 h.

St-AUBIN (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours ; 503 h.

St-AUBIN (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle ; 1,520 h. ☒.

St-AUBIN (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever ; 819 h.

St-AUBIN (Lot-et-Garonne), cant. de Monflanquin, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 639 h.

St-AUBIN (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 336 h. [⊡].
St-AUBIN (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 472 h.
St-AUBIN (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 149 h.
St-AUBIN (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 127 h.
St-AUBIN-CELLOVILLE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 490 h.
St-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 1,050 h. [⊡], ⚲.
St-AUBIN-D'APPENAI (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 472 h.
St-AUBIN-D'ARQUENAY (Calvados), cant de Douvres, arr. de Caen; 283 h.
St-AUBIN-D'AUBIGNÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Rennes; 1,848 h. [⊡], ⚲.
St-AUBIN-DE-BEAUBIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 1,847 h.
St-AUBIN-DE-BONNEVAL (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 424 h.
St-AUBIN-DE-CADELECH (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 617 h.
St-AUBIN-DE-COURTERAIE (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 407 h.
St-AUBIN-DE-CRÉTOT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 324 h.
St-AUBIN-D'ÉCROSVILLE (Eure), cant. de Neubourg, arr. de Louviers; 758 h.
St-AUBIN-DE-LANQUAIS (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 544 h.
St-AUBIN-DE-LOCQUENAY (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 905 h.
St-AUBIN-DE-LUIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Chalonnes-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,177 h.
St-AUBIN-DE-NABIRAT (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 411 h.
St-AUBIN-DES-BOIS (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 548 h. 🚉 O., ⚲.
St-AUBIN-DES-BOIS (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 527 h.
St-AUBIN-DE-SCELLON (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 916 h.
St-AUBIN-DES-CHÂTEAUX (Loire-Inf.), cant. et arr. de Châteaubriant; 2,223 h.
St-AUBIN-DES-CHAUMES (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 417 h.
St-AUBIN-DES-COUDRAIS (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 1,015 h.
St-AUBIN-DES-GROIS (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 208 h.
St-AUBIN-DES-HAYES (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 211 h.
St-AUBIN-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 536 h.
St-AUBIN-DES-ORMEAUX (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 890 h.
St-AUBIN-DES-PRÉAUX (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 419 h.
St-AUBIN-DE-TERREGATTE (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 1,525 h.
St-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Fougères; 2,075 h. [⊡], ⚲.
St-AUBIN-DU-DÉSERT (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 966 h.
St-AUBIN-DU-PAVAIL (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 449 h.
St-AUBIN-DU-PERRON (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 523 h.
St-AUBIN-DU-PLAIN (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 527 h.
St-AUBIN-DU-THENNEY (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 642 h.
St-AUBIN-EN-BRAY (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 432 h.
St-AUBIN-EN-CHAROLLAIS (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 882 h.
St-AUBIN-ÉPINAY (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 411 h.
St-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 916 h.
St-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 3,291 h.
St-AUBIN-LA-PLAINE (Vendée), cant. de Sainte-Hermine; arr. de Fontenay-le-Comte; 322 h.
St-AUBIN-LÉBIZAY (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 202 h.
St-AUBIN-LE-CAUF (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 654 h.
St-AUBIN-LE-CLOUD (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 1,618 h.
St-AUBIN-LE-GUICHARD (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 456 h.
St-AUBIN-LES-FORGES (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 1,102 h.
St-AUBIN-LE-VERTUEUX (Eure), cant. et arr. de Bernay; 555 h.
St-AUBIN-MONTENOY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 323 h.
St-AUBIN-RIVIÈRE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 211 h.
St-AUBIN-ROUTOT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 595 h.
St-AUBIN-SOUS-ERQUERY (Oise), cant. et arr. de Clermont; 210 h.
St-AUBIN-SUR-ALGOT (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 257 h.
St-AUBIN-SUR-GAILLON (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 803 h.
St-AUBIN-SUR-LOIRE (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 611 h.
St-AUBIN-SUR-MER (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 873 h. 🚉 du chemin de fer de Caen à la mer, [⊡], ⚲.
St-AUBIN-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 285 h.
St-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 328 h.
St-AUBIN-SUR-SCIE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 622 h. 🚉 O., ⚲.
St-AUBIN-SUR-YONNE (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 368 h.
St-AUGUSTIN (Charente-Inf.), cant. de La Tremblade, arr. de Marennes; 490 h.
St-AUGUSTIN (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 1,273 h.
St-AUGUSTIN (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Coulommiers; 1,040 h.
St-AUGUSTIN-DES-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Louroux-Béconnais, arr. d'Angers; 920 h.
St-AULAIRE (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 1,122 h.
St-AULAIS-LA-CHAPELLE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 518 h.
St-AULAYE (Dordogne), ch.-l. de cant. arr. de Ribérac; 1,518 h. [⊡].
Ste-AULDE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 341 h.
St-AUNÈS (Hérault), cant. de Mauguio, arr. de Montpellier; 335 h. 🚉 P.-L.-M.
St-AUNIX-LENGROS (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 356 h.
St-AUPRE (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 900 h.
Ste-AURENCE-CAZAUX (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 417 h.
Ste-AUSTREBERTHE (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 301 h.
Ste-AUSTREBERTHE (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 378 h.
St-AUSTREMOINE (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 294 h.
St-AUVENT (H.-Vienne), cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre, arr. de Rochechouart; 1,810 h.
St-AVAUGOURD-DES-LANDES (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 766 h.
St-AVÉ (Morbihan), cant. est et arr. de Vannes; 1,606 h.
St-AVENTIN (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 302 h.
St-AVERTIN (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 1,731 h. [⊡].
St-AVID-DE-SOULÈGE (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 142 h.
St-AVID-DU-MOIRON (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 686 h.
St-AVIT (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 285 h.
St-AVIT (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 473 h.
St-AVIT (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 612 h. 🚉 M. (Mont-de-Marsan à Roquefort).
St-AVIT (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 396 h.
St-AVIT (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 303 h.
St-AVIT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 861 h. [⊡].
St-AVIT (Tarn), cant. de Dourgne, arr. de Castres; 238 h.
St-AVIT-DE-TARDES (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 658 h. [⊡].
St-AVIT-DE-VIALARD (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 266 h.
St-AVIT-FRANDAT (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 254 h.
St-AVIT-LE-PAUVRE (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 294 h.
St-AVIT-LES-GUESPIÈRES (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 483 h.
St-AVIT-RIVIÈRE (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 371 h.
St-AVIT-SÉNIEUR (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 1,212 h.
St-AVRE (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 262 h.
St-AY (Loiret), cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,031 h. 🚉 Or., [⊡], ⚲.
St-AYBERT (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 371 h.
St-BABEL (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 1,355 h.
St-BALDOPH (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 816 h.
St-BANDRY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 366 h.
St-BARAING (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 263 h.
St-BARBANT (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 1,392 h.
Ste-BARBE (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 722 h.
Ste-BARBE-DU-TLÉLAT (Oran), arr. d'Oran; 1,386 h. 🚉 de la ligne d'Alger à Oran, et de la ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-Bel-Abbès, ⚲.
Ste-BARBE-SUR-GAILLON (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 272 h.
St-BARD (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 367 h.
St-BARNABÉ (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 1,025 h.
St-BARTHÉLEMY (Dordogne), cant. de Bessières-Badil, arr. de Nontron; 836 h.
St-BARTHÉLEMY (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 671 h.
St-BARTHÉLEMY (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 330 h.
St-BARTHÉLEMY (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 1,124 h. [⊡], ⚲.
St-BARTHÉLEMY (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 1,248 h.
St-BARTHÉLEMY (Manche), cant. et arr. de Mortain; 444 h.
St-BARTHÉLEMY (Morbihan), cant. de Baud, arr. de Pontivy; 1,706 h.
St-BARTHÉLEMY (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 1,032 h.
St-BARTHÉLEMY (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 427 h.
St-BARTHÉLEMY-DE-DOUBLE (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 951 h.
St-BARTHÉLEMY-DE-SÉCHILIENNE (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 702 h.
St-BARTHÉLEMY-DE-VALS (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 1,486 h.
St-BARTHÉLEMY-LE-MEIL (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 645 h.
St-BARTHÉLEMY-LE-PIN (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 1,237 h.
St-BARTHÉLEMY-LE-PLEIN (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 1,041 h.
St-BARTHÉLEMY-LESTRA (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 853 h.
St-BASILE (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 1,268 h.
St-BASLEMONT (Vosges), cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 274 h.
St-BAUDEL (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 936 h.
St-BAUDELLE (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 805 h.
St-BAUDILLE (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 856 h.
St-BAUDILLE-ET-PIPET (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 580 h.
St-BAULD (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 224 h.
St-BAUSSANT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 221 h.
St-BAUZEIL (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 125 h.
St-BAUZELY (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 215 h.
St-BAUZILE (Ardèche), cant. de Chomerac, arr. de Privas; 245 h.

St BAUZILE (Lozère), cant. et arr. de Mende; 514 h.

St-BAUZILLE-DE-LA-SILVE (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 472 h.

St-BAUZILLE-DE-MONTMEL (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 294 h.

St-BAUZILLE-DE-PUTOIS (Hérault), cant. de Ganges, arr. de Montpellier; 1,868 h. ✉, ⊤.

Ste-BAZEILLE (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 2,565 h. 🚉 M., ✉, ⊤.

St BAZILE (H.-Vienne), cant d'Oradour-sur-Vayres, arr. de Rochechouart; 503 h.

St-BAZILE-DE-LA-ROCHE (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 538 h.

St-BAZILE-DE-MEYSSAC (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 477 h.

St-BÉAT (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 1,045 h. ✉, ⊤.

St-BEAULIZE (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 483 h.

St BEAUZEIL (Tarn-et-Garonne), cant. de Montaigu, arr. de Moissac, 316 h.

St-BEAUZELY (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 934 h. ✉.

St-BEAUZILE (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 350 h.

St BEAUZIRE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 635 h.

St-BEAUZIRE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 1,334 h.

St BENEZET (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 142 h.

St-BÉNIGNE (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 1,139 h.

St-BENIN (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 730 h.

St-BENIN D'AZY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 1,986 h. ✉, ⊤.

St BENIN-DES-BOIS (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 989 h.

St BENOIST-SUR-MER (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 683 h.

St-BENOIST-SUR-SEINE (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 283 h.

St-BENOIST-SUR-VANNE (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 504 h. 🚉 E. (Châlons-sur-Marne à Sens).

St-BENOÎT (Ain), cant. de Lhuis, arr. de Belley; 1,036 h. ✉.

St-BENOÎT (B.-Alpes), cant. d'Annot, arr. de Castellane; 405 h.

St-BENOÎT (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 348 h.

St-BENOÎT (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 157 h.

St-BENOÎT (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 473 h.

St-BENOÎT (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 134 h.

St-BENOÎT (Réunion), ch.-l. de cant., arr. Sous-le-Vent; 12,950 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.

St-BENOÎT (Vienne), cant. nord et arr. de Poitiers; 1,035 h. 🚉 Or. et Et., ⊤.

St-BENOÎT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 874 h.

St-BENOÎT-DE-CARMAUX (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 1,049 h.

St-BENOÎT-DES-OMBRES (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 150 h.

St-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine), cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo; 648 h.

St-BENOÎT-D'HÉBERTOT (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 430 h.

St-BENOÎT-DU-SAULT (Indre), ch.-l. de cant., arr. du Blanc; 1,141 h. ✉, ⊤.

St-BENOÎT-SUR-LOIRE (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arr. de Gien; 1,584 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

St-BÉRAIN (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 630 h.

St-BERAIN-SOUS-SANVIGNES (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun; 1,032 h.

St BERAIN-SUR-DHEUNE (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon sur-Saône; 1,360 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

St-BERNARD (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 266 h.

St BERNARD (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 141 h.

St BERNARD (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 453 h.

St EERON (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 1,067 h.

St-BERTHEVIN (Mayenne), cant. ouest et arr. de Laval; 1,836 h.

St BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 1,002 h.

St BERTRAND (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 718 h. ✉, ⊤.

St-BEURY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 364 h.

Ste-BEUVE-EN-RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 356 h.

St-BIEZ-EN BELIN (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 651 h.

St-BIHY (Côtes-du-Nord), cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 362 h.

St-BLAISE (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 365 h.

St-BLAISE (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 172 h.

St-BLAISE-DU-BUIS (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 626 h.

St BLANCARD (Gers), cant. de Masseube, arr. de Mirande; 550 h.

Ste-BLANDINE (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 795 h.

Ste-BLANDINE (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 704 h.

St-BLIMONT (Somme), cant. de Saint-Valery-sur-Somme, arr. d'Abbeville; 1,227 h.

St-BLIN (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 595 h. 🚉 E., ✉, ⊤.

St-BOÈS (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 456 h.

St-BOHAIRE (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 398 h.

St-BOIL (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 888 h. ✉.

St-BOINGT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 268 h.

St-BOIS (Ain), cant. et arr. de Belley; 325 h.

St-BOMER (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arr. de Nogent-le-Rotrou; 527 h.

St BÔMER-LES-FORGES (Orne), cant. et arr. de Domfront; 1,589 h. 🚉 O. (Caen à Laval), ✉.

St-BON (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 230 h.

St-BON (Savoie), cant. de Bozel, arr. de Moûtiers; 638 h.

St-BONNET (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,763 h. ✉, ⊤.

St-BONNET (Cantal), cant. de Marcenat, arr. de Murat; 663 h.

St-BONNET (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 1,166 h.

St-BONNET (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 693 h.

St BONNET (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 1,509 h. ✉.

St-BONNET (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 404 h.

St-BONNET (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 138 h.

St BONNET (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom; 1,433 h.

St-BONNET-AVALOUZE (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 275 h.

St-BONNET-DE-BELLAC (H.-Vienne), cant. et arr. de Bellac; 1,585 h. ✉.

St-BONNET-DE-CHAVAGNE (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 733 h.

St-BONNET-DE-CHIRAC (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 178 h.

St-BONNET-DE-CRAY (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 1,169 h. 🚉 P.-L.-M. (Mâcon à Paray-le-Monial).

St-BONNET-DE-FOUR (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 836 h.

St-BONNET-DE-JOUX (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles; 1,630 h. ✉, ⊤.

St-BONNET-DE-MONTAUROUX (Lozère), cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 654 h.

St-BONNET-DE-MURE (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 823 h.

St-BONNET-DE-ROCHEFORT (Allier), cant. et arr. de Gannat; 1,279 h. ✉.

St-BONNET-DES-BRUYÈRES (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 1,138 h.

St-BONNET-DES-QUARTS (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 1,290 h.

St-BONNET-DE-TRONCY (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 1,327 h.

St-BONNET-DE-VALCLÉRIEUX (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 566 h.

St-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 672 h.

St-BONNET-ELVERT (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 1,046 h.

St-BONNET-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 1,235 h. 🚉 P.-L.-M.

St-BONNET-LA-RIVIÈRE (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 1,002 h.

St-BONNET-LA-RIVIÈRE (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 1,444 h.

St-BONNET-LE-BOURG (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 853 h.

St-BONNET LE-CHASTEL (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 1,389 h.

St-BONNET-LE-CHÂTEAU (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 2,303 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

St-BONNET-LE-COURREAU (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison; 1,812 h.

St-BONNET-LE-DÉSERT (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 1,437 h.

St-BONNET-LE-FROID (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 748 h.

St-BONNET-L'ENFANTIER (Corrèze), cant. de Vigeois, arr. de Brive; 621 h.

St-BONNET-LE-PAUVRE (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 212 h.

St BONNET-LES-OULES (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 821 h.

St-BONNET-PRÈS-BORT (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 480 h.

St-BONNET-PRÈS-CHAURIAT (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont; 175 h.

St-BONNET-PRÈS-ORCIVAL (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 845 h.

St BONNOT (Nièvre), cant. de Prémery, arr. de Cosne; 381 h.

St-BOUIZE (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 851 h.

St-BRANCHER (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon; 887 h.

St-BRANCHS (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,744 h. ✉.

St-BRANDAN (Côtes-du-Nord), cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 2,598 h.

St-BRÈS (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 580 h.

St-BRES (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 302 h.

St-BRES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 294 h. 🚉 P.-L.-M.

St BRESSON (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 276 h.

St-BRESSON (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 1,712 h.

St-BRESSOU (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 408 h.

St-BREVIN (Loire-Inf.), cant. et arr. de Paimbœuf; 1,202 h.

St-BRIAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Dinard-Saint-Enogat, arr. de Saint-Malo; 2,178 h. ✉.

St-BRICE (Charente), cant. et arr. de Cognac; 676 h.

St-BRICE (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 320 h.

St-BRICE (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 155 h.

St-BRICE (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 754 h. 🚉 O.

St-BRICE (Orne), cant. et arr. de Domfront; 291 h.

St-BRICE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 348 h.

St BRICE (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 1,013 h. ✉, ⊤.

St-BRICE (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 1,344 h.

St-BRICE-DE-LANDELLE (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 1,058 h.

St-BRICE-EN COGLÈS (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Fougères; 2,033 h. 🚉 O., ✉, ⊤.

St-BRICE-ET-COURCELLES (Marne), 2e cant. et arr. de Reims; 962 h.

St-BRICE-SOUS-RÂNES (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 377 h.

St-BRIEUC (Côtes-du-Nord), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 17,833 h. Évêché; port au Légué, ch.-l. de quartier maritime; succursale de la Banque de France. 🚉 O., ✉, ⊤.

St-BRIEUC-DE-MAURON (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel; 853 h.

St-BRIEUC DES IFFS (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 555 h.

Ste-BRIGITTE (Morbihan), cant. de Cléguérec, arr. de Pontivy; 665 h.

St-BRIS (Yonne), cant. est et arr. d'Auxerre; 1,615 h. ✉, ⊤.

St BRIS DES-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 400 h.

St-BRISSON (Loiret), cant. et arr. de Gien; 1,131 h.
St-BRISSON (Nièvre), cant. de Montsauche, arr. de Château-Chinon; 1,029 h.
St-BROING (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 229 h.
St-BROING-LES-MOINES (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 372 h.
St-BROINGT-LE-BOIS (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 216 h.
St-BROINGT-LES-FOSSES (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 402 h.
St-BROLADRE (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 1,884 h.
St-BUEIL (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 673 h.
St-CALAIS (Sarthe), ch.-l. d'arr.; 3,616 h. 🚉 du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais et Et. (Saint-Calais à Pont-de-Braye et Château-du-Loir). ⊠, ☈.
St-CALAIS-DU-DÉSERT (Mayenne), cant. de Couptrain, arr. de Mayenne; 1,114 h.
St-CALEZ-EN-SAOSNOIS (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 416 h.
Ste-CAMELLE (Aude), cant. de Salles-sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 267 h.
St-CANNAT (Bouches-du-Rhône), cant. de Lambesc, arr. d'Aix; 1,403 h. ⊠, ☈.
St-CAPRAIS (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 489 h.
St-CAPRAIS (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 423 h.
St-CAPRAIS (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 771 h.
St-CAPRAIS (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 513 h.
St-CAPRAIS (Lot), cant. de Cazals, arr. de Cahors; 287 h.
St-CAPRAIS-DE-LERM (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 518 h.
St-CAPRAISE-DE-LALINDE (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 380 h. 🚉 Or., ☈.
St-CAPRAISE-D'EYMET (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 401 h.
St-CARADEC (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Loudéac; 1,664 h.
St CARADEC-TRÉGOMEL (Morbihan), cant. de Guémené, arr. de Pontivy; 1,428 h.
St-CARNÉ (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 750 h.
St-CARREUC (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 1,200 h.
St-CASSIEN (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 148 h.
St-CASSIEN (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 720 h.
St-CASSIEN (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 142 h.
St-CASSIN (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 890 h.
St-CAST (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,592 h.
St-CASTIN (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 315 h.
Ste-CATHERINE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 833 h.
Ste-CATHERINE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-l'Herm, arr. d'Ambert; 410 h.
Ste-CATHERINE (Rhône), cant de Mornant, arr. de Lyon; 776 h.
Ste-CATHERINE-DE-FIERBOIS (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 570 h.
Ste CÉCILE (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun; 332 h.
Ste CÉCILE (Manche), cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 641 h.
Ste-CÉCILE (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 428 h. 🚉 P.-L.-M.
Ste-CÉCILE (Vaucluse), cant. de Bollène, arr. d'Orange; 1,960 h. ⊠.
Ste-CÉCILE (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,792 h. ⊠.
Ste-CÉCILE-D'ANDORGE (Gard), cant. de La Grand-Combe, arr. d'Alais; 1,050 h. 🚉 P.-L.-M., ☈.
Ste-CÉCILE-DU-CAYROU (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 342 h.
St-CÉLERIN (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 834 h.
St CÉNÉRÉ (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 776 h.
St-CÉNERI-LE-GÉREI (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 274 h.
St-CÉOLS (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 42 h.
St-CÉRÉ (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Figeac; 4,240 h. ⊠, ☈.
St-CERGUES (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 1,327 h. 🚉 P.-L.-M.
St-CERNIN (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 2,315 h. ⊠, ☈.
St-CERNIN (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 586 h.
St-CERNIN-DE-LABARDE (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 604 h.
St-CERNIN-DE-L'ARCHE (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 541 h.
St-CERNIN-DE-L'HERM (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 596 h.
St-CERNIN-DE-REILLAC (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 297 h.
Ste-CÉRONNE-LÈS-MORTAGNE (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 537 h.
Ste-CEROTTE (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 407 h.
St-CÉSAIRE (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 709 h.
St-CÉSAIRE-DE-GAUZIGNAN (Gard), cant. de Vezénobres, arr. d'Alais; 280 h.
St-CÉZAIRE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Vallier, arr. de Grasse; 1,296 h.
St-CÉZERT (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 330 h.
St-CHABRAIS (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 1,102 h.
St-CHAFFREY (H.-Alpes), cant. du Monêtier-de-Briançon, arr. de Briançon; 1,329 h.
St-CHAMANT (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 848 h.
St-CHAMANT (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 1,366 h. ⊠.
St-CHAMARAND (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 693 h.
St-CHAMAS (Bouches-du-Rhône), cant. d'Istres, arr. d'Aix; 2,393 h. Poudrerie. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ☈.
St-CHAMASSY (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 840 h.
St-CHAMOND (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne; 14,149 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ☈.
St-CHAMP (Ain), cant. et arr. de Belley; 294 h.
St-CHAPTES (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 755 h. ⊠.
St-CHARLES (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouère, arr. de Château-Gontier; 364 h.
St-CHARLES (Constantine), arr. de Philippeville; 2,481 h. 🚉 de la ligne de Philippeville à Constantine, ⊠ fb, ☈.
St-CHARLES-DE-PERCY (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire; 395 h.
St-CHARTIER (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 1,096 h. ⊠, ☈.
St-CHARTRES (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 416 h.
St-CHEF (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 2,926 h. ⊠.
St-CHELS (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 498 h.
St-CHÉLY (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 1,799 h. ⊠, ☈.
St-CHÉLY D'APCHER (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 2,078 h. ⊠, ☈.
St-CHÉLY-DU-TARN (Lozère), cant. de Sainte-Enimie, arr. de Florac; 505 h.
St-CHÉRON (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François; 140 h.
St-CHÉRON (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 1,401 h. 🚉 Or., ⊠, ☈.
St-CHÉRON-DES-CHAMPS (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 132 h.
St CHINIAN (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons; 3,798 h. ⊠, ☈.
St-CHRISTAUD (H.-Garonne), cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret; 447 h.
St CHRISTAUD (Gers), cant. de Montesquiou, arr. de Mirande; 311 h.
St-CHRIST-BRIOST (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 544 h.
Ste-CHRISTIE (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 458 h. 🚉 M., ⊠ fb.
Ste-CHRISTIE (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 809 h.
Ste-CHRISTINE (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 841 h. ⊠ fb.
Ste-CHRISTINE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 460 h.
Ste-CHRISTINE (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 516 h.
St-CHRISTO-EN-JARRET (Loire), cant. de Saint-Heand, arr. de Saint-Étienne; 1,344 h.
St-CHRISTOL (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 850 h.
St-CHRISTOL (Gard), cant. ouest et arr. d'Alais; 1,385 h.
St CHRISTOL (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 639 h. 🚉 P.-L.-M. (Le Vigan, Nîmes, Lunel et Montpellier).
St-CHRISTOL (Vaucluse), cant. de Sault, arr. de Carpentras; 560 h.
St-CHRISTO-LACHAL-VALFLEURY (Loire), cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Étienne; 703 h.
St-CHRISTOL-DE-RODIÈRES (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 251 h.
St-CHRISTOLY (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 1,819 h. 🚉 Et. (Saint-Mariens à Blaye), ⊠, ☈.
St-CHRISTOLY-ET-CUQUÈQUES (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,155 h. ⊠, ☈.
St-CHRISTOPHE (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 830 h.
St-CHRISTOPHE (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 60 h.
St-CHRISTOPHE (Aveyron), cant. de Rignac, arr. de Rodez; 1,128 h. 🚉 Or., ⊠, ☈.
St-CHRISTOPHE (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 1,071 h.
St-CHRISTOPHE (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 718 h.
St-CHRISTOPHE (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 1,095 h.
St-CHRISTOPHE (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 851 h.
St-CHRISTOPHE (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 247 h.
St-CHRISTOPHE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 265 h.
St-CHRISTOPHE (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 1,108 h. ⊠.
St-CHRISTOPHE (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 531 h.
St-CHRISTOPHE (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 802 h.
St-CHRISTOPHE (Savoie), cant. des Échelles, arr. de Chambéry; 530 h.
St-CHRISTOPHE (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 552 h.
St-CHRISTOPHE (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 486 h.
St-CHRISTOPHE-À-BERRY (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 445 h.
St-CHRISTOPHE-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 473 h.
St-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 317 h.
St-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 1,252 h.
St CHRISTOPHE-DES-BARDES (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 659 h.
St-CHRISTOPHE-DES-BOIS (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 580 h.
St-CHRISTOPHE-DE-VALAINS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 321 h.
St-CHRISTOPHE-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 968 h. 🚉 Et. (Nantes et Clisson à Cholet).
St-CHRISTOPHE-DU-FOC (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 209 h.
St-CHRISTOPHE-DU-JAMBET (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 628 h. 🚉 O. (La Hutte-Coulombiers à Sillé-le-Guillaume).
St-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 1,951 h.
St-CHRISTOPHE-DU-LUAT (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 1,053 h.
St-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE (Indre), ch.-l. de cant., arr. d'Issoudun; 799 h. ⊠, ☈.
St-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 844 h.
St-CHRISTOPHE-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,001 h.
St-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 1,212 h. ⊠, ☈.
St-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 374 h.
St-CHRISTOPHE-ENTRE-DEUX-GUIERS (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 894 h.
St-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 621 h.
St-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE (Maine-et-Loire), cant. de

Champtoceaux, arr. de Cholet; 588 h.

St-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 313 h.

St-CHRISTOPHE-SUR-AVRE (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 266 h.

St-CHRISTOPHE-SUR-CONDÉ (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 598 h.

St-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON (H.-Loire), cant. de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy; 1,013 h.

St-CHRISTOPHE-SUR-ROC (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 773 h.

St-CIBARD (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 240 h.

St-CIERGE-LA-SERRE (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 557 h.

St-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 353 h.

St-CIERGUES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 496 h.

St-CIERS (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 538 h.

St-CIERS-CHAMPAGNE (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 772 h.

St-CIERS-D'ABZAC (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 705 h.

St-CIERS-DE-CANESSE (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 839 h.

St-CIERS-DU-TAILLON (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 1,188 h.

St-CIERS-LALANDE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Blaye; 2,853 h. ☒, ⚲.

St-CIRGUE (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 827 h.

St-CIRGUES (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 794 h.

St-CIRGUES (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 627 h.

St-CIRGUES (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 1,369 h.

St-CIRGUES (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 257 h.

St-CIRGUES-DE-JORDANNE (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 603 h.

St-CIRGUES-DE-MALBERT (Cantal), cant. de Saint-Cernin, arr. d'Aurillac; 1,154 h.

St-CIRGUES-DE-PRADES (Ardèche), cant. de Thueyts, arr. de Largentière; 475 h.

St-CIRGUES-EN-MONTAGNE (Ardèche), cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 1,034 h.

St-CIRICE (Tarn-et-Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 312 h.

St-CIRQ (Aveyron), cant. de Requista, arr. de Rodez; 1,012 h.

St-CIRQ (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 271 h.

St-CIRQ (Lot-et-Garonne), 1er cant. et arr. d'Agen; 1,636 h. ☒.

St-CIRQ (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 598 h.

St-CIRQ-LAPOPIE (Lot), cant. de Saint-Géry, arr. de Cahors; 839 h.

St-CIRQ-MADELON (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 309 h.

St-CIVRAN (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 488 h.

St-CLAIR (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 385 h.

St-CLAIR (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 624 h.

St-CLAIR (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 490 h.

St-CLAIR (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 435 h.

St-CLAIR (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 342 h. ☒, ⚲.

St-CLAIR (Tarn-et-Garonne), cant. de Valence, arr. de Moissac; 303 h.

St-CLAIR (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 524 h.

St-CLAIR-D'ARCEY (Eure), cant. et arr. de Bernay; 378 h.

St-CLAIR-DE-HALOUZE (Orne), cant. et arr. de Domfront; 918 h.

St-CLAIR-DE-LA-TOUR (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,157 h.

St-CLAIR-SUR-EPTE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 537 h.

St-CLAIR-SUR-LES-MONTS (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 415 h.

St-CLAR (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 528 h.

St-CLAR (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Lectoure; 1,697 h. ☒, ⚲.

St-CLAUD (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Confolens; 1,915 h. ☒, ⚲.

St-CLAUDE (Guadeloupe), cant. et arr. de La Basse-Terre; 5,041 h.

St-CLAUDE (Jura), ch.-l. d'arr.; 8,216 h. Évêché. ☒, ⚲.

St-CLAUDE (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois; 1,166 h. ☒.

St-CLÉMENT (Aisne), cant. d'Aubenton, arr. de Vervins; 148 h.

St-CLÉMENT (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,444 h.

St-CLÉMENT (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 637 h.

St-CLÉMENT (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 802 h.

St-CLÉMENT (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 242 h.

St-CLÉMENT (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 517 h.

St-CLÉMENT (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 817 h.

St-CLÉMENT (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 1,518 h.

St-CLÉMENT (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 109 h.

St-CLÉMENT (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 127 h.

St-CLÉMENT (Manche), cant. et arr. de Mortain; 987 h.

St-CLÉMENT (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 910 h. 🚃 E., ☒, ⚲.

St-CLÉMENT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Anthême, arr. d'Ambert; 665 h.

St-CLÉMENT (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 683 h.

St-CLÉMENT-DE-LA-PLACE (Maine-et-Loire), cant. du Louroux-Béconnais, arr. d'Angers; 1,304 h.

St-CLÉMENT-DE-RÉGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 899 h.

St-CLÉMENT-DES-LEVÉES (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. de Saumur; 1,170 h. 🚃 Or., ⚲.

St-CLÉMENT-DE-VERS (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 490 h.

St CLÉMENTIN (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 839 h.

St-CLÉMENT-LES-BALEINES (Charente-Inf.), cant. d'Ars, arr. de La Rochelle; 1,030 h.

St-CLÉMENT-LES-PLACES (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 886 h.

St-CLÉMENT-SUR-GUYE (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 415 h.

St-CLÉMENT-SUR-VALSONNE (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 1,045 h.

St-CLET (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 1,660 h.

St-CLOUD (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 348 h.

St-CLOUD (Oran), arr. d'Oran; 2,691 h. ⚲.

St-CLOUD (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 4,126 h. 🚃 O. (Paris à Versailles, rive droite), ☒, ⚲.

St-COLOMB (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 865 h.

St-COLOMBAN-DES-VILLARDS (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,392 h.

Ste-Colombe (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap; 347 h.

Ste-COLOMBE (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 455 h.

Ste-COLOMBE (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 215 h.

Ste-COLOMBE (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 172 h. 🚃 P.-L.-M. et E.

Ste-COLOMBE (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 320 h.

Ste-COLOMBE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 222 h.

Ste-COLOMBE (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 560 h.

Ste-COLOMBE (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 675 h.

Ste-COLOMBE (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 1,418 h.

Ste-COLOMBE (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 586 h.

Ste-COLOMBE (Lot-et-Garonne), cant. de Laplume, arr. d'Agen; 966 h.

Ste-COLOMBE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 304 h.

Ste-COLOMBE (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 587 h.

Ste-COLOMBE (Pyrénées-Or.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 63 h.

Ste-COLOMBE (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 873 h. 🚃 P.-L.-M.

Ste-COLOMBE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 641 h.

Ste-COLOMBE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 337 h.

Ste-COLOMBE (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 455 h.

Ste-COLOMBE (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 638 h.

Ste-COLOMBE-DE-DURAS (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 241 h.

Ste-COLOMBE-DE-MONTAUROUX (Lozère), cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 235 h.

Ste-COLOMBE-DE-PEYRE (Lozère), cant. d'Aumont, arr. de Marvejols; 575 h.

Ste-COLOMBE-DE-VILLENEUVE (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Villeneuve-sur-Lot; 611 h.

Ste-COLOMBE-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 482 h.

Ste-COLOMBE-PRÈS-VERNON (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 172 h.

Ste-COLOMBE-SUR-GUETTE (Aude), cant. d'Axat, arr. de Limoux; 262 h.

Ste-COLOMBE-SUR-L'HERS (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 1,359 h. ☒, ⚲.

Ste-COLOMBE-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 1,444 h.

St-COLOMBIN (Loire-Inf.), cant. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, arr. de Nantes; 2,441 h.

Ste-COLOME (B.-Pyrénées), cant. d'Arudy, arr. d'Oloron; 589 h.

St-CÔME (Aveyron), cant. et arr. d'Espalion; 1,972 h. ☒.

St-CÔME (Gironde), cant. et arr. de Bazas; 427 h.

St-CÔME-DE-FRESNÉ (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 211 h.

St-CÔME-DU-MONT (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 711 h.

St-CÔME-ET-MARUÉJOLS (Gard), cant. de Saint-Mamert, arr. de Nîmes; 466 h.

St-CONGARD (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 803 h.

St-CONNAN (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 872 h.

St-CONNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Mûr, arr. de Loudéac; 595 h.

Ste-CONSORCE (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 453 h.

St CONSTANT (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 1,011 h.

St-CONTEST (Calvados), cant. est et arr. de Caen; 707 h.

St-CORNEILLE (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 778 h. ⚲.

St-CORNIER-DES-LANDES (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 1,958 h.

St-COSME-DE-VAIR (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 1,541 h. ☒.

St-COUAT-D'AUDE (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 563 h. ⚲.

St-COUAT-DU-RAZÈS (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 196 h.

St-COULITZ (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 605 h.

St-COULOMB (Ille-et-Vilaine), cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo; 2,056 h.

St-COUTANT (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 582 h.

St COUTANT (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 861 h.

St-COUTANT-LE-GRAND (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 534 h.

St-CRÉAC (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 284 h.

St-CRÉAC (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 212 h.

St-CRÉPIN (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun; 1,081 h. ☒ fb.

St-CRÉPIN (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 515 h.

St-CRÉPIN (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 396 h.

St-CRÉPIN-AUX-BOIS (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 305 h.

St-CRÉPIN-ET-CARLUCET (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 710 h.

St-CRÉPIN-DE-RICHEMONT (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. Nontron; 798 h.

St-CRÉPIN-IBOUVILLERS (Oise), cant. de Méru, arr. de Beauvais; 681 h.

St-CRESPIN (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 140 h.

St-CRESPIN (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,183 h.
St-CRESPIN (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 193 h.
St-CRICQ (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 208 h.
St-CRICQ CHALOSSE (Landes), cant. de Hagetmau, arr. de Saint-Sever; 983 h.
St-CRICQ DU-GAVE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 588 h.
St-CRICQ-VILLENEUVE (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 683 h.
St-CRISTOPHE-LE-CHAUDRY (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 409 h.
Ste-CROIX (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 364 h.
Ste-CROIX (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 217 h.
Ste CROIX (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons; 1,464 h. ⊠, ⊤.
Ste-CROIX (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 1,359 h.
Ste-CROIX (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 508 h.
Ste-CROIX (Drôme), cant. et arr. de Die; 256 h.
Ste-CROIX (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 275 h.
Ste-CROIX (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 705 h. ⊠, ⊤.
Ste-CROIX (Saône-et-Loire), cant. de Montpont, arr. de Louhans; 1,360 h. ⊟ P.-L.-M. (Dijon à Saint-Amour).
Ste-CROIX-À-LAUZE (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 176 h.
Ste-CROIX-DE-CADERLE (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 201 h.
Ste-CROIX-DE MAREUIL (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 406 h.
Ste-CROIX-DE-QUINTILLARGUES (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 97 h.
Ste-CROIX-DE-SAINT LÔ (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 676 h.
Ste-CROIX-DU-MONT (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 967 h.
Ste-CROIX-DU-VERDON (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 411 h.
Ste-CROIX-GRAND'TONNE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 414 h.
Ste-CROIX HAGUE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 426 h.
Ste-CROIX SUR-AIZIER (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 438 h.
Ste-CROIX-SUR-BUCHY (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 597 h.
Ste-CROIX-SUR-MER (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 240 h.
Ste-CROIX-SUR-ORNE (Orne), cant. des Putanges, arr. d'Argentan; 209 h.
St-CYBARD (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 363 h.
St-CYBARDEAUX (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 1,275 h.
St-CYBRANET (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 513 h.
St-CYDROINE (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 1,069 h.
St-CYPRIEN (Aveyron), cant. de Conques, arr. de Rodez; 1,810 h. ⊠ fb.
St-CYPRIEN (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 502 h.
St-CYPRIEN (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 2,571 h. ⊟ Or., ⊠.
St CYPRIEN (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 419 h.
St-CYPRIEN (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 593 h.
St-CYPRIEN (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 770 h.
St CYPRIEN-DES-ATTAFS (Alger), arr. de Miliana; 3,084 h. ⊟ de la ligne d'Alger à Oran, ⊤.
St CYR (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 504 h.
St-CYR (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 224 h.
St-CYR (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 222 h.
St-CYR (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 675 h.
St-CYR (Var), cant. du Beausset, arr. de Toulon; 1,586 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-CYR (Vienne), cant. de Saint-Georges, arr. de Poitiers; 638 h.
St-CYR (H.-Vienne), cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre, arr. de Rochechouart; 1,134 h.
St-CYRAN-DU-JAMBOT (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 414 h.
St-CYR-AU-MONT-D'OR (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 1,657 h. ⊠, ⊤.
St-CYR-DE-FAVIÈRES (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 671 h. ⊟ P.-L.-M.
St-CYR-DE-SALERNE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 360 h.
St-CYR-DES-GATS (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,017 h.
St-CYR-DE-VALORGES (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 756 h.
St-CYR-DU-BAILLEUL (Manche), cant. de Barenton, arr. de Mortain; 1,505 h.
St-CYR-DU-DORET (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 558 h.
St-CYR DU-GAULT (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 497 h.
St-CYR-DU-RONCERAY (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 236 h.
St-CYR DU-VAUDREUIL (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 1,020 h.
St-CYR-EN-ARTHIES (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 193 h.
St-CYR-EN-BOURG (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 802 h. ⊟ Et., ⊤.
St-CYR-EN-PAIL (Mayenne), cant. de Pré-en-Pail, arr. de Mayenne; 1,146 h.
St-CYR-EN-TALMONDAIS (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 611 h.
St-CYR-EN-VAL (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 1,067 h. ⊟ Or., ⊤.
St-CYRICE (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Laragne; 70 h.
St-CYR LA-CAMPAGNE (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 389 h.
St CYR-LA-LANDE (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 452 h.
St-CYR-LA-RIVIÈRE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Etampes; 250 h.
St CYR-LA ROCHE (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 701 h.
St-CYR-LA-ROSIÈRE (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 960 h.
St-CYR-LE-CHATOUX (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 177 h.
St-CYR-L'ÉCOLE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Versailles; 2,727 h. Ecole militaire. ⊟ O. et Grande-Ceinture, ⊠, ⊤.
St-CYR-LE-GRAVELAIS (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 641 h.
St-CYR-LES-CHAMPAGNES (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 850 h.
St-CYR-LES COLONS (Yonne), cant. de Chablis, arr. d'Auxerre; 772 h.
St-CYR-LES-VIGNES (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 1,070 h.
St-CYR-SOUS-DOURDAN (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 604 h.
St-CYR-SUR-LE-RHÔNE (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 259 h.
St-CYR-SUR-LOIRE (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 2,384 h.
St-CYR-SUR-MENTHON (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 1,244 h.
St-CYR-SUR-MORIN (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 1,277 h. ⊠, ⊤.
St-DALMAS-LE-SELVAGE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Etienne, arr. de Puget-Théniers; 313 h.
Sn-DAMIANO (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 313 h.
St-DAUNÈS (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 480 h.
St-DENIS (Ain), cant. et arr. de Bourg; 1,115 h.
St-DENIS (Aude), cant. de Saissac, arr. de Carcassonne; 503 h.
St DENIS (Charente-Inf.), cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes; 1,669 h. ⊠, ⊤.
St-DENIS (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 306 h.
St-DENIS (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois; 554 h.
St DENIS (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 904 h.
St-DENIS (Lot), cant. de Martel, arr. de Gourdon; 895 h. ⊟ Or., ⊤.
St-DENIS (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 809 h.
St-DENIS (Réunion), ch.-l. de la colonie et de l'arr. Sous-le-Vent; 30,835 h. Port.
St-DENIS (Seine), ch.-l. d'arr.; 43,895 h. Forts de Grande-Ceinture entre Saint-Denis et Montmorency. ⊟ O. et N., ⊠, ⊤.
St DENIS (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 254 h.
St-DENIS (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 184 h.
St-DENIS-COMBARNAZAT (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 554 h.
St-DENISCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 141 h.
St-DENIS-D'ACLON (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 152 h.
St DENIS-D'ANJOU (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 2,314 h. ⊠, ⊤.
St-DENIS-D'AUGERONS (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 139 h.
St-DENIS-D'AUTHOU (Eure-et-Loir), cant. de Thiron, arr. de Nogent-le-Rotrou; 872 h.
St-DENIS-DE-CABANNE (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,554 h.
St-DENIS-DE-GASTINES (Mayenne), cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 3,171 h. ⊟ O. (Mayenne à Fougères), ⊠, ⊤.
St-DENIS-DE-JOUHET (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,940 h. ⊠.
St-DENIS-DE-L'HÔTEL (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,131 h. ⊟ Or. (Orléans à Gien), ⊤.
St-DENIS-DE-MAILLOC (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 166 h.
St-DENIS-DE-MAISONCELLES (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 230 h.
St-DENIS-DE-MÉRÉ (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 979 h.
St-DENIS-DE-MORONVAL (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 290 h.
St-DENIS-DE-PALIN (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 626 h.
St-DENIS-DE-PILE (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 2,627 h. ⊟ Or., ⊠, ⊤.
St DENIS-DES-COUDRAIS (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 447 h.
St-DENIS-DES-MONTS (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 267 h.
St-DENIS-DES-MURS (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 966 h. ⊟ Or.
St-DENIS-DES-PUITS (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 242 h.
St-DENIS-DE-VAUX (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 402 h.
St-DENIS-DE-VILLENETTE (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 403 h.
St-DENIS-D'ORQUES (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 1,899 h. ⊠.
St-DENIS-DU-BÉHÉLAN (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 174 h.
St-DENIS-DU-MAINE (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 457 h.
St-DENIS-DU-PAYRÉ (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 662 h.
St-DENIS-DU-SIG (Oran), arr. d'Oran, 9,862 h.; *com. mixte*, 16,365 h. ⊟ de la ligne d'Alger à Oran, ⊤.
St-DENIS-EN-VAL (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 1,144 h.
St-DENIS-HORS (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 1,290 h.
St-DENIS-LA-CHEVASSE (Vendée), cant. du Poiré-sur-Vie, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,802 h.
St-DENIS LE-CHOSSON (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 754 h.
St DENIS-LE-FERMENT (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 415 h.
St-DENIS-LE-GAST (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances; 1,286 h.
St DENIS-LES-PONTS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 878 h. ⊟ Et.
St-DENIS-LES-REBAIS (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 656 h.
St-DENIS-LE-THIBOULT (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 385 h.
St-DENIS-LE-VÊTU (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 1,208 h.
St-DENIS-SUR-COISE (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 737 h.
St-DENIS-SUR-HUÎNE (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 176 h. ⊟ O. (Mamers à Mortagne et à Laigle).
St-DENIS-SUR-OUANNE (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 368 h.
St-DENIS-SUR-SARTHON (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 1,043 h. ⊟ O. (Alençon à Domfront), ⊠.
St-DENIS-SUR-SCIE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 410 h.

St-DENŒUX (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 339 h.

St-DÉNOUAL (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 615 h.

St-DERRIEN (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 1,011 h.

St-DÉSERT (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,115 h. ⊠.

St-DÉSÉRY (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 284 h.

St-DÉSIR (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 1,190 h.

St-DÉSIRAT (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 876 h.

St-DÉSIRÉ (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 1,332 h.

St-DÉZERY (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 213 h.

St DIDIER (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 694 h.

St-DIDIER (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 671 h.

St-DIDIER (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 841 h.

St DIDIER (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 237 h.

St-DIDIER (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 69 h. 🚉 P.-L.-M.

St-DIDIER (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 591 h.

St DIDIER (Vaucluse), cant. de Pernes, arr. de Carpentras; 899 h. ⊠, ⊤.

St-DIDIER-AU-MONT-D'OR (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 2,501 h.

St-DIDIER-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Cayres, arr. du Puy; 232 h.

St-DIDIER-D'AUSSIAT (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 1,009 h.

St-DIDIER-DE-BIZONNES (Isère), cant. du Grand-Lemps, arr. de La Tour-du-Pin; 341 h.

St-DIDIER-DE-FORMANS (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 585 h.

St-DIDIER-DE-LA-TOUR (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,376 h.

St-DIDIER-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 484 h.

St-DIDIER-EN-BRIONNAIS (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 412 h.

St-DIDIER-EN-DONJON (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse; 857 h.

St-DIDIER-EN-ROLLAT (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 853 h.

St-DIDIER-LA-SÉAUVE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux; 4,963 h. ⊠, ⊤.

St-DIDIER-SOUS-AUBENAS (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 395 h.

St-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 442 h.

St-DIDIER-SOUS-RIVERIE (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 1,228 h.

St-DIDIER-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun; 1,041 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

St-DIDIER-SUR-BEAUJEU (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 819 h.

St-DIDIER-SUR-CHALARONNE (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 2,486 h.

St DIDIER-SUR-DOULON (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 1,566 h.

St-DIDIER-SUR-ROCHEFORT (Loire), cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 1,593 h.

St-DIÉ (Vosges), ch.-l. d'arr.; 15,342 h. Évêché. 🚉 E., ⊠, ⊤.

St-DIER (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 1,583 h. ⊠, ⊤.

St-DIÉRY (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 750 h.

St-DIONISY (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 236 h.

St-DISANT-DU-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 250 h.

St-DISDIER (H.-Alpes), cant. de Saint-Étienne-en-Dévoluy, arr. de Gap; 528 h.

St-DIVY (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 644 h.

St DIZANT-DU-GUA (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 1,233.

St-DIZIER (Terr. de Belfort), cant. de Delle; 653 h.

St-DIZIER (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 2,430 h. 🚉 Or. (Vieilleville à Bourganeuf).

St-DIZIER (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 211 h.

St-DIZIER (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vassy; 12,773 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.

St-DIZIER-LA-TOUR (Creuse), cant. de Chénerailles, arr. d'Aubusson; 670 h.

St-DIZIER-LES-DOMAINES (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 854 h.

Ste-DODE (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 682 h.

St-DOLAY (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 2,792 h.

St DOMET (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 904 h.

St-DOMINEUC (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 1,602 h. ⊠.

St-DONAN (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 1,739 h.

St-DONAT (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 2,486 h. ⊠, ⊤.

St-DONAT (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 1,311 h.

St-DOS (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 271 h.

St DOULCHARD (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 1,204 h.

St-DRÉZERY (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 503 h.

St-DYÉ (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 950 h. ⊠.

Ste-ÉANNE (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 820 h.

St ÉBLE (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 631 h.

St-ÉBRÉMOND-DE-BONFOSSÉ (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 711 h.

St-ÉGRÈVE (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 2,301 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.

St-ÉLIER (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 83 h.

St-ÉLIPH (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 800 h.

St-ÉLIX (H.-Garonne), cant. de Fousseret, arr. de Muret; 742 h. ⊠, ⊤.

St-ÉLIX (Gers), cant. et arr. de Lombez; 374 h.

St-ÉLIX-SEGLAN (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 189 h.

St-ÉLIX-THEUX (Gers), cant. et arr. de Mirande; 363 h.

St-ELLIER (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 227 h.

St-ELLIER (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 1,042 h.

St-ELLIER-LES-BOIS (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 708 h.

St ÉLOI (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 294 h.

St ÉLOI (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 764 h.

St-ÉLOI (Nièvre), cant. et arr. de Nevers; 801 h.

St-ÉLOI-DE-FOURQUES (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 412 h.

St-ÉLOPHE (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 108 h.

St-ÉLOY (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 352 h.

St-ÉLOY (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 510 h.

St-ÉLOY (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Roche-Savine, arr. d'Ambert; 411 h.

St-ÉLOY (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 3,213 h. 🚉 Or., ⊤.

St-ÉLOY-DE-GY (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 1,393 h. ⊠.

St-ÉMAN (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres; 108 h.

St-ÉMILAND (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 984 h.

St-ÉMILION (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 3,034 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

Ste-ENGRACE (B.-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 999 h.

Ste-ÉNIMIE (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Florac; 1,030 h. ⊠, ⊤.

St-ENNEMOND (Allier), cant. est et arr. de Moulins; 1,114 h. ⊠.

St-ÉPAIN (Indre-et-Loire), cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon; 1,966 h. ⊠.

St-ERBLON (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 1,645 h. ⊠.

St-ERBLON (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 248 h.

St-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 1,624 h. 🚉 N. et E., ⊠, ⊤.

Ste-ESCOBILLE (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 350 h.

St-ESPRIT (LE) [Martinique], ch.-l. de cant., arr. de Fort-de-France; 5,108 h.

St-ESTEBEN (B.-Pyrénées), cant. de Hasparren, arr. de Bayonne; 548 h.

St-ESTÈPHE (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême; 601 h.

St-ESTÈPHE (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 1,148 h.

St-ESTÈPHE (Gironde), cant. de Pauillac, arr. de Lesparre; 2,936 h. 🚉 du chemin de fer du Médoc, ⊠, ⊤.

St-ESTÈVE (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 102 h.

St-ESTÈVE (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 1,357 h.

St-ESTÈVE-JANSON (Bouches-du-Rhône), cant. de Lambesc, arr. d'Aix; 147 h.

St-ÉTIENNE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier; 1,002 h. ⊠, ⊤.

St-ÉTIENNE (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Puget-Théniers; 2,121 h. ⊠.

St-ÉTIENNE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 150 h.

St-ÉTIENNE (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 1,059 h.

St-ÉTIENNE (Loire), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 123,813 h. Manufacture d'armes; succursale de la Banque de France. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-ÉTIENNE (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 327 h.

St-ÉTIENNE (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 1,430 h.

St-ÉTIENNE (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,729 h.

St-ÉTIENNE-À-ARNES (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 548 h.

St-ÉTIENNE-AU-TEMPLE (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 243 h.

St-ÉTIENNE-AUX-CLOS (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 930 h.

St ÉTIENNE-CANTALÈS (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 170 h.

St-ÉTIENNE-D'ALBAGNAN (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 841 h.

St-ÉTIENNE-D'AVANÇON (H.-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 327 h.

St-ÉTIENNE-DE-BAIGORRY (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Mauléon; 2,392 h. ⊠, ⊤.

St-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 830 h.

St-ÉTIENNE-DE-BRILLOUET (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 595 h.

St-ÉTIENNE-DE-CARLAT (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 307 h.

St-ÉTIENNE-DE-CHIGNY (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 898 h.

St-ÉTIENNE-DE-CORCOUÉ (Loire-Inf.), cant. de Legé, arr. de Nantes; 1,442 h.

St-ÉTIENNE-DE-CROSSEY (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 1,289 h.

St-ÉTIENNE-DE-CUINES (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 978 h.

St-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 1,250 h.

St-ÉTIENNE-DE-FOUGÈRE (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 556 h.

St-ÉTIENNE-DE-FURSAC (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 2,294 h. ⊠.

St-ÉTIENNE-DE-GOURGAS (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 450 h.

St-ÉTIENNE-DE-LISSE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 364 h. 🚉 Or., ⊤.

St-ÉTIENNE-DE-LOLM (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 182 h.

St-ÉTIENNE-DE-LUDGARÈS (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 1,523 h. ⊠.

St-ÉTIENNE-DE-MAURS (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 727 h.

St-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE (Loire-Inf.), cant. de Machecoul, arr. de Nantes; 1,314 h.

St-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 4,516 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.

St-ÉTIENNE-DE-PUYCORBIER (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 272 h.

St-ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin; 1,775 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-ÉTIENNE-DES-CHAMPS (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 476 h.

St-ÉTIENNE-DE-SERRES (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 915 h.

St-ÉTIENNE-DES-GUÉRETS (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 222 h.

St-ÉTIENNE-DES-LANDES (Dordogne), cant. de Villefranche-

de-Belvès, arr. de Sarlat; 60 h.
St ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 1,142 h.
St - ÉTIENNE - DES - SORTS (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 750 h.
St - ÉTIENNE - DE - TULMONT (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 881 h. ✉ Or., ⊤.
St-ÉTIENNE DE VALOUX (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 328 h.
St ÉTIENNE-DE-VICQ (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 714 h.
St - ÉTIENNE - DE - VILLERÉAL (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 508 h.
St - ÉTIENNE - D'ORTHE (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax; 836 h.
St - ÉTIENNE - DU - BOIS (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 1,502 h. ✉ P.-L.-M. ⊠, fb. ⊤.
St - ÉTIENNE - DU - BOIS (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 2,476 h.
St - ÉTIENNE - DU GUÉ - DE - L'ISLE (Côtes du-Nord), cant. de La Chèze, arr. de Loudéac; 813 h.
St - ÉTIENNE - DU - ROUVRAY (Seine Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 4,246 h. ✉ O., ⊠, ⊤.
St ÉTIENNE-DU-VALDONNEZ (Lozère), cant. et arr. de Mende; 1,171 h.
St - ÉTIENNE - DU - VAUVRAY (Eure), cant. et arr. de Louviers; 511 h.
St ÉTIENNE - DU - VIGAN (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 469 h.
St - ÉTIENNE - EN - BRESSE (Saône et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 1,163 h. ✉ P.-L.-M.
St-ÉTIENNE EN COGLÈS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en Coglès, arr. de Fougères; 1,965 h. ✉ O., ⊤.
St - ÉTIENNE - EN - DÉVOLUY (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 750 h. ⊡, ⊤.
St - ÉTIENNE - LA - CIGOGNE (Deux Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 276 h.
St - ÉTIENNE - LA - GENESTE (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 320 h.
St ÉTIENNE L'ALLIER (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 730 h.
St - ÉTIENNE - LARDEYROL (H.-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 1,112 h.
St - ÉTIENNE - LA - THILLAYE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 439 h.
St - ÉTIENNE - LA - VARENNE (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 720 h.
St - ÉTIENNE - LE - MOLARD (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 790 h.
St-ÉTIENNE - PRÈS ALLÈGRE (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 200 h.
St-ÉTIENNE-SOUS-BAILLEUL (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 157 h.
St - ÉTIENNE - SUR - BLESLE (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude; 285 h.
St - ÉTIENNE - SUR - CHALARONNE (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 1,411 h.
St ÉTIENNE-SUR-REYSSOUZE (Ain), cant. de Pont-de-Vaux, arr. de Bourg; 861 h.
St - ÉTIENNE - SUR - SUIPPES (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 251 h.
St-ÉTEINNE-SUR-USSON (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr d'Issoire; 1,090 h.
St-ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE (Lozère), cant. de Saint-Julien-de-Calberte, arr. de Florac; 1,453 h. ⊡, ⊤.
St-EUGÈNE (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 232 h.
St-EUGÈNE (Alger), arr. d'Alger; 2,346 h. ⊤.
St - EUGÈNE (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 474 h.
St-EUGÈNE (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 662 h.
Ste - EUGÉNIE - DE - VILLENEUVE (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 297 h.
Ste-EUGIENNE (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 104 h.
Ste-EULALIE (Ardèche), cant. de Burzet, arr. de Largentière; 665 h.
Ste - EULALIE (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 354 h.
Ste-EULALIE (Aveyron), cant. de Saint-Geniez, arr. d'Espalion; 1,152 h.
Ste-EULALIE (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 878 h.
Ste-EULALIE (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 309 h.
Ste - EULALIE (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 693 h.
Ste-EULALIE (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 402 h.
Ste-EULALIE (Lozère), cant. de Serverette, arr. de Marvejols; 276 h.
Ste - EULALIE - D'ANS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 813 h.
Ste-EULALIE D'EYMET (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 200 h.
Ste - EULALIE - DU - LARZAC (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Sainte-Affrique; 936 h.
Ste-EULALIE-EN BORN (Landes), cant. de Parentis-en-Born, arr. de Mont-de-Marsan; 707 h.
St-EULIEN (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 110 h. ✉ E.
Ste EUPHÉMIE (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 341 h.
Ste EUPHÉMIE (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 313 h.
Ste - EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 184 h.
St - EUPHRÔNE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 238 h.
St - EUSÈBE (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 509 h.
St-EUSÈBE (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 1,146 h.
St EUSÈBE (H. Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 556 h.
Ste EUSOYE (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 253 h.
St - EUSTACHE (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 502 h.
St - EUSTACHE - LA - FORÊT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 918 h.
St EUTROPE (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 196 h.
St-EUTROPE-DE-BORN (Lot-et Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve - sur - Lot; 1,286 h.
St-ÉVARZEC (Finistère), cant. de Fouesnant, arr. de Quimper; 1,320 h.
St ÉVROULT DE MONTFORT (Orne), cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 664 h.
St-ÉVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 740 h. ✉ O., ⊠.
St-EXUPÉRY (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 1,292 h.
St-EXUPÉRY (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 179 h.
St-FARGEAU (Seine et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 1,073 h.
St-FARGEAU (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 2,583 h. ⊠, ⊤.
St-FARGEOL (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 818 h.
St-FAUST (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 758 h.
Ste-FAUSTE (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 483 h.
St FÉLICIEN (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 2,121 h. ⊠, ⊤.
St-FÉLIU-D'AMONT (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 433 h. ✉ M.
St-FÉLIU-D'AVAL (Pyrénées-Orient.), cant. de Millas, arr. de Perpignan; 1,321 h. ✉ M.
St-FÉLIX (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 288 h.
St-FÉLIX (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 355 h.
St-FÉLIX (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 557 h.
St-FÉLIX (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 2,293 h. ✉ M., ⊠.
St-FÉLIX (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 1,060 h.
St-FÉLIX (Oise), cant. de Mouy, arr. de Clermont; 240 h.
St-FÉLIX (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 907 h.
St - FÉLIX DE BOURDEILLES (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 230 h.
St FÉLIX DE CHÂTEAUNEUF (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 483 h.
St-FÉLIX DE FOUCAUDE (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 435 h.
St - FÉLIX - DE - L'HÉRAS (Hérault), cant. du Caylar, arr. de Lodève; 89 h.
St-FÉLIX DE LODEZ (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 509 h.
St FÉLIX DE - LUNEL (Aveyron), cant. de Conques, arr. de Rodez; 956 h.
St - FÉLIX - DE - PALLIÈRES (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 340 h.
St - FÉLIX - DE - REILLAC - ET - MORTÉMART (Dordogne), cant. du Bugue, arr. de Sarlat; 607 h.
St - FÉLIX - DE - RIEUTORT (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 227 h.
St-FÉLIX DE SORGUES (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 801 h.
St - FÉLIX - DE - TOURNÉGAT (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 319 h.
St FÉLIX DE-VILLADEIX (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 578 h.
Ste-FÉRÉOLE (Corrèze), cant. de Donzenac, arr. de Brive, 2,562 h. ⊠.
St FERGEUX (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 560 h.
St-FERJEUX (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 90 h.
St-FERME (Gironde), cant. de Pellegrue, arr. de La Réole; 672 h.
St FERRÉOL (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 386 h.
St-FERRÉOL (H. - Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 269 h.
St FERRÉOL (H.-Savoie), cant. de Faverges, arr. d'Annecy; 844 h.
St-FERRÉOL D'AUROURE (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 1,180 h. ⊡.
St - FERRÉOL - DE - COHADE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 529 h.
St-FERRÉOL-DES-CÔTES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 1,026 h.
St-FERRIOL (Aude), cant. de Quillan. arr. de Limoux; 351 h.
Ste FEYRE (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 1,701 h. ✉ Or., ⊤.
Ste - FEYRE - LA - MONTAGNE (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 272 h.
St FIACRE (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Guingamp; 614 h.
St-FIACRE (Loire-Inf.), cant. de Vertou, arr. de Nantes; 602 h.
St FIACRE (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 200 h.
St-FIEL (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 648 h.
St FIRMIN (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,116 h. ⊠, ⊤.
St FIRMIN (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 537 h.
St-FIRMIN (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 439 h. ✉ E.
St-FIRMIN (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 284 h.
St-FIRMIN (Oise), cant. et arr. de Senlis; 1,072 h. ✉ N.
St-FIRMIN (Saône-et-Loire), cant. du Creusot, arr. d'Autun; 733 h.
St FIRMIN-DES-BOIS (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 535 h.
St-FIRMIN-SUR-LOIRE (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loire, arr. de Gien; 802 h.
Ste-FLAIVE-DES LOUPS (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 1,475 h.
St-FLAVY (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 265 h.
Ste FLORENCE (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 140 h.
Ste-FLORENCE (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,665 h. ⊡.
St-FLORENS (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 2,386 h. ✉ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-FLORENT (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 797 h. Place forte. ⊡, ⊤.
St-FLORENT (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 574 h.
St-FLORENT (Deux-Sèvres), 2e cant. et arr. de Niort; 1,418 h.
St-FLORENT-DES-BOIS (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,886 h. ⊠ fb.
St-FLORENTIN (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 607 h.
St-FLORENTIN (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 2,479 h. ✉ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
St-FLORENT-LE-VIEIL (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Cholet; 2,135 h. ⊠.
St - FLORENT - SUR - CHER (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 2,919 h. ✉ Or., ⊠, ⊤.
St-FLORET (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 560 h.
Ste-FLORINE (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 2,558 h. ⊠.
St-FLORIS (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 574 h.
St-FLOUR (Cantal), ch.-l. d'arr.; 5,745 h. Évêché. ⊠, ⊤.
St-FLOUR (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 882 h.
St-FLOUR-DE-MERCOIRE (Lo-

zère), cant. de Langogne, arr. de Mende; 374 h.
St-FLOVIER (Indre-et-Loire), cant. du Grand-Pressigny, arr. de Loches; 1,234 h. ⊡, ⊤.
St-FLOXEL (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 501 h.
Ste-FOI (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 113 h.
Ste-FOI (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 426 h.
St-FOLQUIN (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,428 h.
St-FORGEOT (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 512 h.
St-FORGET (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 309 h.
St-FORGEUX (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 2,110 h.
St-FORGEUX-L'ESPINASSE (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 665 h.
St-FORT (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 501 h.
St-FORT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 1,930 h. ⊡, ⊤.
St-FORT (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 456 h.
Ste-FORTUNADE (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 2,070 h. ⊡, ⊤.
St-FORTUNAT (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 1,256 h. ⊡, ⊤.
Ste-FOY (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 1,332 h.
Ste-FOY (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 220 h.
Ste-FOY (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 356 h.
Ste-FOY (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 1,076 h. ⊡.
Ste-FOY (Vendée), cant. et arr. des Sables-d'Olonne; 563 h.
Ste-FOY-D'AIGREFEUILLE (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 360 h.
Ste-FOY-DE-BELVÈS (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 304 h.
Ste-FOY-DE-LONGAS (Dordogne), cant. de Sainte-Alvère, arr. de Bergerac; 643 h.
Ste-FOY-DE-MONTGOMMERY (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 164 h. ⊞ O. (Sainte-Gauburge à Mesnil-Mauger).
Ste-FOY-LA-GRANDE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Libourne; 3,466 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.
Ste-FOY-LA-LONGUE (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 191 h.
Ste-FOY-L'ARGENTIÈRE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,151 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
Ste-FOY-LÈS-LYON (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 5,732 h.
Ste-FOY-SAINT-SULPICE (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 524 h.
St-FRAIGNE (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 907 h.
St-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES (Mayenne), cant. est et arr. de Mayenne; 1,095 h. ⊞ O.
St-FRAIMBAULT-SUR-PISSE (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront; 2,270 h. ⊡, ⊤.
St-FRAJOU (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 663 h.
St-FRANC (Savoie), cant. des Échelles, arr. de Chambéry; 340 h.
St-FRANCHY (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 535 h.
St-FRANÇOIS (Guadeloupe), ch.-l. de cant., arr. de La Pointe-à-Pitre; 6,352 h.
St-FRANÇOIS-DE-SALES (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 715 h.
St-FRÉGANT (Finistère), cant. de Lannilis, arr. de Brest; 782 h.
St-FRÉJOUX (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 641 h.
St-FRÉZAL-D'ALBUGES (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 315 h.
St-FRÉZAL-DE-VENTALON (Lozère), cant. du Pont-de-Montvert, arr. de Florac; 533 h.
St-FRICHOUX (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 248 h.
St-FRION (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 743 h.
St-FROMOND (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 906 h.
St-FRONT (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 762 h.
St-FRONT (H.-Loire), cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy; 2,372 h.
St-FRONT (Lot-et-Garonne), cant. de Fumel, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 899 h.
St-FRONT-D'ALEMPS (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 662 h.
St-FRONT-DE-CHAMPNIERS (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 354 h.
St-FRONT-DE-PRADOUX (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 572 h.
St-FRONT-LA-RIVIÈRE (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, arr. de Nontron; 975 h.
St-FROULT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Aignant, arr. de Marennes; 296 h.
St-FULGENT (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon; 2,070 h. ⊡, ⊤.
St-FULGENT-DES-ORMES (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 525 h.
St-FUSCIEN (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 481 h.
St-GABRIEL (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 267 h.
St-GAL (Lozère), cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 225 h.
St-GAL (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 704 h.
St-GALMIER (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 3,022 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
St-GAND (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 253 h.
St-GANTON (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 703 h.
St-GATIEN (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque; 973 h.
Ste-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 1,172 h. ⊞ O. et de Sainte-Gauburge à Mesnil-Mauger, ⊡, ⊤.
St-GAUDENS (H.-Garonne), ch.-l. d'arr.; 6,312 h. ⊞ M., ⊡, ⊤.
St-GAUDENS (Vienne), cant. et arr. de Civray; 409 h.
St-GAUDÉRIC (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 255 h.
St-GAULT (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 306 h.
St-GAULTIER (Indre), ch.-l. de cant., arr. du Blanc; 2,266 h. ⊡, ⊤.
St-GAUZENS (Tarn), cant. de Graulhet, arr. de Lavaur; 1,026 h.
Sn-GAVINO-D'AMPUGNANI (Corse), cant. de Porta, arr. de Bastia; 502 h.
Sn-GAVINO-DI-CARBINI (Corse), cant. de Levie, arr. de Sartène; 770 h.
Sn-GAVINO-DI-TENDA (Corse), cant. de Santo-Pietro-di-Tenda, arr. de Bastia; 258 h.
St-GAYRAND (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 312 h.
St-GEIN (Landes), cant. de Villeneuve, arr. de Mont-de-Marsan; 672 h.
St-GÉLAIS (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 936 h.
St-GELVEN (Côtes-du-Nord), cant. de Gouarec, arr. de Loudéac; 915 h.
St-GÉLY-DU-FESC (Hérault), cant. de Matelles, arr. de Montpellier; 515 h. ⊤.
Ste-GEMME (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 1,219 h.
Ste-GEMME (Cher), cant. de Léré, arr. de Sancerre; 937 h.
Ste-GEMME (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure, 322 h.
Ste-GEMME (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 360 h.
Ste-GEMME (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 620 h.
Ste-GEMME (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 218 h.
Ste-GEMME (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 297 h.
Ste-GEMME (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Varent, arr. de Bressuire; 347 h.
Ste-GEMME (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 1,300 h.
Ste-GEMME-LA-PLAINE (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,432 h.
Ste-GEMME-MARTAILLAC (Lot-et-Garonne), cant. de Bouglon, arr. de Marmande; 543 h.
Ste-GEMMES-D'ANDIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 1,373 h.
Ste-GEMMES-LE-ROBERT (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 1,933 h.
St-GEMMES-SUR-LOIRE (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 1,971 h.
St-GÉNARD (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 598 h.
St-GENCE (H.-Vienne), cant. de Nieul, arr. de Limoges; 1,053 h.
St-GÉNÉROUX (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 556 h.
St-GENES (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 572 h.
St-GENÈS (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 425 h.
St-GENÈS-CHAMPANELLE (Puy-de-Dôme), cant. sud-ouest et arr. de Clermont; 1,909 h.
St-GENES-CHAMPESPE (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 841 h.
St-GENÈS-DE-LOMBAUD (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 217 h.
St-GENÈS-DE-QUEUIL (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 363 h.
St-GENÈS-DU-RETZ (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 694 h.
St-GENÈS-LA-TOURETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 1,182 h.
St-GENES-L'ENFANT (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 350 h.
St-GENEST (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 513 h.
St-GENEST (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Épernay; 82 h.
St-GENEST (Vienne), cant. de Lencloître, arr. de Châtellerault; 1,520 h. ⊤.
St-GENEST (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 668 h.
St-GENEST (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 249 h.
St-GENEST-DE-BEAUZON (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 304 h.
St-GENEST-DE-CONTEST (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 510 h.
St-GENEST-LACHAMP (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 1,098 h.
St-GENEST-LERPT (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 3,425 h.
St-GENEST-MALIFAUX (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne; 2,604 h. ⊡, ⊤.
Ste-GENEVIÈVE (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 150 h.
Ste-GENEVIÈVE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 1,613 h. ⊡, ⊤.
Ste-GENEVIÈVE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 491 h.
Ste-GENEVIÈVE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 420 h.
Ste-GENEVIÈVE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 1,720 h. ⊞ du chemin de fer d'Hermes à Beaumont-Persan, ⊡, ⊤.
Ste-GENEVIÈVE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 573 h.
Ste-GENEVIÈVE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 378 h.
Ste-GENEVIÈVE-DES-BOIS (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 1,286 h.
Ste-GENEVIÈVE-DES-BOIS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 453 h.
Ste-GENEVIÈVE-LES-GASNY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 149 h. ⊞ des chemins de fer de l'Eure (Pacy à Vernon et Gisors).
St-GENEYS-PRÈS-SAINT-PAULIEN (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 771 h.
St-GENGOULPH (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 199 h.
St-GENGOUX-DE-SCISSÉ (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 921 h.
St-GENGOUX-LE-NATIONAL (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 1,955 h. ⊡, ⊤.
St-GENIÈS (Dordogne), cant. de Salignac, arr. de Sarlat; 1,406 h.
St-GENIÈS (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 286 h.
St-GENIÈS (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 809 h. ⊞ P.-L.-M.
St-GENIÈS-DE-COMOLAS (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 743 h. ⊞ P.-L.-M.
St-GENIÈS-DE-MALGOIRES (Gard), cant. de Saint-Chaptes, arr. d'Uzès; 981 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡.
St-GENIÈS-DE-VARENSAL (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 293 h.
St-GENIÈS-LE-BAS (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 929 h. ⊡, ⊤.
St-GENIEZ (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 432 h.
St-GENIEZ (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. d'Espalion; 3,818 h. ⊡, ⊤.
St-GENIEZ-Ô-MERLE (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 538 h.
St-GENIS (H.-Alpes), cant. de Serres, arr. de Gap; 135 h.
St-GENIS (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 156 h.
St-GENIS (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 1,208 h. ⊡.
St-GENIS (Charente-Inf.), ch.-l.

de cant., arr. de Jonzac; 1,308 h. ☒, ⊤.

St GENIS (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 121 h.

St-GENIS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 537 h. ⊤.

St-GENIS-DU-BOIS (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 107 h.

St - GENIS - L'ARGENTIÈRE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,012 h.

St - GENIS - LAVAL (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 3,650 h. ⊡, ⊤.

St - GENIS - LES - OLLIÈRES (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 873 h.

St - GENIS - SUR - MENTHON (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 601 h.

St - GENIS - TERRE - NOIRE (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 2,016 h.

St GENIX (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 1,805 h. ⊡, ⊤.

St - GENOU (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 1,168 h.

St-GENOUPH (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 370 h.

St-GEOIRE (Isère), ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin; 3,606 h. ⊡, ⊤.

St-GEOIRS (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 602 h.

St-GEORGE (Aveyron), cant. et arr. de Millau; 1,627 h. 🚃 M., ⊡.

St-GEORGES (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 974 h.

St-GEORGES (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 144 h.

St GEORGES (Charente-Inf.), cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes; 5,288 h. ⊡, ⊤.

St-GEORGES (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 160 h.

St-GEORGES (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 527 h.

St - GEORGES (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 615 h.

St-GEORGES (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 2,518 h. ⊡, ⊤.

St-GEORGES (Nord), cant. de Gravelines, arr. de Dunkerque; 357 h.

St-GEORGES (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 354 h.

St-GEORGES (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 418 h.

St-GEORGES (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 1,475 h. ⊡.

St-GEORGES (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 628 h.

St - GEORGES - BLANCANEIX (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 362 h.

St - GEORGES - BUTTAVENT (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 2,043 h. 🚃 O.

St - GEORGES - CHÂTELAISON (Maine-et-Loire), cant. de Doué, arr. de Saumur; 867 h. 🚃 Ét. (Angers à Poitiers).

St - GEORGES - D'ANNEBECQ (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 459 h.

St-GEORGES-D'AUNAY (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 1,130 h.

St-GEORGES-D'AURAC (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 936 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

St - GEORGES - DE - BAROILLE (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 615 h.

St-GEORGES-DE BOHON (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 581 h.

St - GEORGES - DE - CHESNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 797 h.

St-GEORGES-DE - COMMIERS (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 660 h. 🚃 P.-L.-M., ⊤.

St - GEORGES - DE - CUBILLAC (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 440 h.

St - GEORGES - DE - DIDONNE (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 1,127 h. ⊡, ⊤.

St GEORGES-DE-GREHAIGNE (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 717 h.

St-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 345 h.

St - GEORGES - DE - LÉVEJAC (Lozère), cant. de Massegros, arr. de Florac; 717 h.

St - GEORGES - DE - LIVOYE (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 402 h.

St - GEORGES - D'ELLE (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 638 h.

St - GEORGES - DE - LONGUE-PIERRE (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 458 h.

St GEORGES-DE-MONS (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 1,560 h.

St GEORGES-DE-MONTAGNE (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 222 h.

St GEORGES-DE-MONTAIGU (Vendée), cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,333 h.

St-GEORGES-DE-MONTCLAR (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 635 h.

St - GEORGES - DE - NOISNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 1,554 h.

St - GEORGES - DE - POINTIN-DOUX (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 1,056 h.

St - GEORGES - DE - POISIEUX (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 483 h.

St - GEORGES - DE - REINTEM-BAULT (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 2,903 h. ⊡.

St - GEORGES - DE - RENEINS (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 2,966 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

St-GEORGES-DE-REX (Deux-Sèvres), cant. de Mauzé, arr. de Niort; 488 h.

St-GEORGES-DE-ROUELLEY (Manche), cant. de Barenton, arr. de Mortain; 1,406 h.

St - GEORGES - DES - AGOUTS (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 569 h.

St GEORGES - DES - COTEAUX (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 1,109 h.

St - GEORGES - DES - GROSEIL-LERS (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 2,245 h.

St - GEORGES - DES - HURTIÈ-RES (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,377 h.

St - GEORGES - D'ESPÉRAN-CHES (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 1,854 h. ⊡.

St GEORGES-DES SEPT-VOIES (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 852 h.

St - GEORGES - D'ORQUES (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 768 h. ⊡, ⊤.

St GEORGES-DU-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 1,685 h. 🚃 Ét.

St GEORGES-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Beaufort, arr. de Baugé; 523 h.

St - GEORGES - DU - BOIS (Sarthe), 2e cant. et arr. du Mans; 527 h.

St - GEORGES - DU - MESNIL (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 273 h.

St-GEORGES-DU PUY-DE-LA GARDE (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 951 h.

St GEORGES-DU-ROSAY (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 928 h.

St - GEORGES - DU - VIÈVRE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer; 868 h. ⊡, ⊤.

St-GEORGES-EN-AUGE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 230 h.

St - GEORGES - EN - COUZAN (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 1,086 h. ⊡.

St - GEORGES - HAUTE - VILLE (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 580 h.

St-GEORGES-LAGRICOL (H.-Loire), cant. de Craponne, arr. du Puy; 1,044 h.

St - GEORGES - LA - POUGE (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 1,145 h.

St-GEORGES-LE-FLÉCHARD (Mayenne), cant. de Meslay, arr. de Laval; 506 h.

St - GEORGES - LE - GAULTIER (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 1,375 h.

St-GEORGES-LES-BAINS (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 702 h.

St - GEORGES - LES - LANDES (H.-Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 734 h.

St-GEORGES-MONTCOCQ (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 613 h.

St - GEORGES - NIGREMONT (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 1,288 h.

St - GEORGES - SUR - ALLIER (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 806 h.

St - GEORGES - SUR - ERVE (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 1,174 h.

St - GEORGES - SUR - EURE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Evreux; 428 h. 🚃 des chemins de fer de l'Eure.

St-GEORGES-SUR EURE (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 776 h.

St-GEORGES-SUR-FONTAINE (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 509 h.

St-GEORGES-SUR-LA-COUÉE (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 653 h.

St-GEORGES-SUR-LA-PRÉE (Cher), cant. de Graçay, arr. de Bourges; 794 h.

St - GEORGES - SUR - LOIRE (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 2,456 h. 🚃 Or., ⊡, ⊤.

St-GEORGES-SUR-MOULON (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 397 h.

St - GEORGES - SUR - RENON (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 210 h.

St-GEOSMES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 755 h.

St-GEOURS-D'AURIBAT (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 443 h.

St-GEOURS-DE-MAREMNE (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 1,718 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.

St-GÉRAND (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 1,017 h. 🚃 O.

St-GÉRAND-DE-VAUX (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 1,268 h.

St-GÉRAND-LE-PUY (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse; 1,777 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.

St GÉRAUD (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 178 h.

St-GÉRAUD-DE-CORPS (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 435 h.

St-GÉRÉON (Loire-Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 963 h.

St GERMAIN (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 410 h.

St-GERMAIN (Aube), 3e cant. et arr. de Troyes; 519 h.

St-GERMAIN (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 343 h.

St-GERMAIN (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 365 h.

St-GERMAIN (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 608 h.

St-GERMAIN (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 443 h.

St-GERMAIN (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 1,106 h. ⊡.

St-GERMAIN (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,539 h.

St-GERMAIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 291 h.

St-GERMAIN (Meuse), cant. de Vaucouleurs arr. de Commercy; 401 h. 🚃 E.

St GERMAIN (Puy-de-Dôme), cant. d'Herment, arr. de Clermont; 324 h.

St-GERMAIN (H.-Savoie), cant. et arr. de Lure; 1,136 h.

St GERMAIN (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 686 h.

St-GERMAIN (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 811 h.

St-GERMAIN-AU-MONT-D'OR (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 932 h. 🚃 P.-L.-M., ⊤.

St-GERMAIN-BEAUPRÉ (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 842 h.

St - GERMAIN - CHASSENAY (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 688 h.

St-GERMAIN-D'ANXURE (Mayenne), cant. ouest et arr. de Mayenne; 526 h.

St-GERMAIN-D'ARCÉ (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 735 h.

St-GERMAIN-D'AUNAY (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 279 h.

St-GERMAIN-DE-CALBERTE (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Florac; 1,476 h. ⊡, ⊤.

St - GERMAIN - DE - CLAIRE-FEUILLE (Orne), cant. du Merlerault, arr. d'Argentan; 294 h.

St-GERMAIN-DE-COULAMER (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 1,360 h.

St-GERMAIN-D'ECTOT (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 361 h.

St - GERMAIN - DE - FRESNEY (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 149 h.

St-GERMAIN-DE-GRAVE (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 271 h.

St-GERMAIN-DE-JOUX (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 965 h. 🚃 P.-L.-M. (Bourg à Bellegarde), ⊡.

St-GERMAIN-DE-LA-COUDRE (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 1,600 h. ⊡.

St-GERMAIN-DE-LA-COUDRE (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 800 h.

St-GERMAIN-DE-LA-GRANGE (Seine-et-Oise), cant. de Mont-

fort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 147 h.

St-GERMAIN-DE-LA-RIVIÈRE (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 414 h.

St-GERMAIN-DE-LIVET (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 795 h.

St GERMAIN-D'ELLE (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 480 h.

St-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 534 h.

St-GERMAIN-DE-LUSIGNAN (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 784 h.

St-GERMAIN-DE-MAREN-CENNES (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 1,258 h.

St GERMAIN-DE-MARTIGNY (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 189 h.

St-GERMAIN-DE-MODÉON (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 531 h.

St-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 264 h.

St-GERMAIN-DE-PASQUIER (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 74 h.

St-GERMAIN-DE-SALEMBRE (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 768 h.

St-GERMAIN-DE-SALLES (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 820 h.

St-GERMAIN-DES-ANGLES (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 119 h. ⛟ des chemins de fer de l'Eure (Évreux à Acquigny).

St GERMAIN-DES-BOIS (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,119 h.

St GERMAIN-DES-BOIS (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 470 h.

St GERMAIN-DES-BOIS (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 362 h.

St-GERMAIN-DES-CHAMPS (Yonne), cant. de Quarre-les-Tombes, arr. d'Avallon; 1,286 h.

St-GERMAIN-DES-ESSOURS (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 313 h.

St-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier), cant. de Varennes-sur-Allier, arr. de Lapalisse, 2,122 h. ⛟ P.-L.-M., ✉, ☎.

St-GERMAIN-DES-GROIS (Orne), cant. de Rémalard, arr. de Mortagne; 495 h.

St GERMAIN-DES-PRÉS (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 1,005 h.

St-GERMAIN-DES-PRÉS (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 1,374 h. ⛟ P.-L.-M. (Sens à Montargis), ✉, ☎.

St-GERMAIN-DES-PRÉS (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 1,406 h.

St-GERMAIN DES PRÉS (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 888 h.

St-GERMAIN-DES-RIVES (Saône-et-Loire), cant. de Digoin, arr. de Charolles; 296 h.

St GERMAIN-D'ESTEUIL (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,432 h. ⛟ du chemin de fer du Médoc, ☎.

St-GERMAIN-DES-VAUX (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 583 h.

St-GERMAIN-D'ÉTABLES (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 235 h.

St-GERMAIN-DE-TALLE-VENDE (Calvados), cant. et arr. de Vire; 2,570 h.

St-GERMAIN-DE-TOURNE-BUT (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 634 h.

St-GERMAIN-DE-VARRE VILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes, 274 h.

St-GERMAIN-DE-VIBRAC (Charente-Inf.), cant d'Archiac, arr. de Jonzac; 417 h.

St-GERMAIN-DU-BOIS (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Louhans; 2,782 h. ⛟ P.-L.-M. (Dijon à Saint-Amour), ✉, ☎.

St-GERMAIN-DU-CORBÉIS (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 669 h.

St-GERMAIN-DU-CRIOULT (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 1,223 h.

St-GERMAIN-DU-PERT (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 247 h.

St-GERMAIN-DU-PINEL (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 892 h. ⛟ O. (Vitré à Martigné).

St-GERMAIN-DU PLAIN (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 1,644 h. ⛟ P.-L.-M., ✉, ☎.

St-GERMAIN-DU-PUCH (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 1,133 h. ✉.

St-GERMAIN-DU-PUY (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 914 h.

St-GERMAIN-DU-SEUDRE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 741 h.

St-GERMAIN-DU-TEIL (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Marvejols; 1,423 h. ✉, ☎.

St-GERMAIN-DU-VAL (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 955 h.

St-GERMAIN-EN-COGLÈS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 2,646 h. ⛟ O. (Vitré à Fougères, Pontorson et Moidrey), ☎.

St-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arr. de Versailles; 15,790 h. ⛟ O. (Paris à Saint-Germain) et Grande-Ceinture, ✉, ☎.

St-GERMAIN-EN-MONTAGNE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 292 h.

St-GERMAIN-ET-MONS (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 594 h.

St-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE (Calvados), cant. ouest et arr. de Caen; 240 h.

St-GERMAIN-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 1,078 h. ✉.

St-GERMAIN-LA-GATINE (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 112 h.

St-GERMAIN-L'AIGUILLER (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,984 h.

St-GERMAIN-LA-MONTAGNE (Loire), cant. de Belmont, arr. de Roanne; 1,007 h.

St-GERMAIN-LANGOT (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 511 h.

St-GERMAIN-LA-POTERIE (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 325 h.

St-GERMAIN-LA-PRADE (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 2,611 h.

St GERMAIN-LAVAL (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 2,115 h. ✉.

St-GERMAIN-LAVAL (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau; 571 h.

St-GERMAIN-LA-VILLE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 475 h.

St-GERMAIN-LAVOLPS (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 590 h.

St-GERMAIN-LAXIS (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 195 h.

St GERMAIN-LE-FOUILLOUX (Mayenne), cant. ouest et arr. de Laval; 942 h.

St-GERMAIN-LE-GAILLARD (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 306 h.

St-GERMAIN-LE-GAILLARD (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 767 h.

St-GERMAIN-LE-GUILLAUME (Mayenne), cant. de Chailland, arr. de Laval; 898 h.

St-GERMAIN-LEMBRON (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 2,097 h. ✉, ☎.

St-GERMAIN-LE-PRINÇAY (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,261 h.

St-GERMAIN-LE-ROCHEUX (Côte-d'Or), cant. d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon-sur-Seine; 281 h.

St-GERMAIN-LÈS-ARLAY (Jura), cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 446 h.

St-GERMAIN-LÈS-ARPAJON (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 602 h.

St-GERMAIN-LES BELLES (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Yrieix; 2,178 h. ✉, ☎.

St-GERMAIN-LÈS-BUXY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 405 h.

St-GERMAIN-LÈS-CORBEIL (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 544 h.

St-GERMAIN-LÈS-COUILLY (Seine-et-Marne), cant. de Crecy-en-Brie, arr. de Meaux; 480 h.

St-GERMAIN-LES-PAROISSES (Ain), cant. et arr. de Belley; 681 h.

St-GERMAIN-L'ESPINASSE (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 956 h. ⛟ P.-L.-M. (Paris à Lyon par le Bourbonnais), ✉, ☎.

St-GERMAIN-LÈS-SENAILLY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 152 h.

St-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle; 1,232 h.

St-GERMAIN-LE-VASSON (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 417 h.

St-GERMAIN-LE VIEUX (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 139 h.

St-GERMAIN-L'HERM (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 1,790 h. ✉, ☎.

St-GERMAINMONT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 957 h. ✉, ☎.

St-GERMAIN-SOURCE-SEINE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur, 96 h.

St-GERMAIN-SOUS-CAILLY (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 176 h.

St-GERMAIN-SOUS-DOUE (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 382 h.

St-GERMAIN-SUR-AVRE (Eure), cant. de Nonancourt, arr. d'Évreux; 556 h. ⛟ O., ☎.

St-GERMAIN-SUR-AY (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 607 h.

St-GERMAIN-SUR-BRESLE (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 176 h.

St-GERMAIN-SUR-EAULNE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 222 h.

St-GERMAIN SUR-ÉCOLE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 169 h.

St-GERMAIN-SUR-ILLE (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 606 h. ⛟ O. (Paris à Saint-Malo-Saint-Servan), ☎.

St-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 956 h.

St-GERMAIN-SUR-RENON (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 307 h.

St GERMAIN-SUR-RHÔNE (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 375 h.

St-GERMAIN-SUR-SÈVES (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 466 h.

St-GERMAIN-SUR-VIENNE (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 616 h.

St-GERMAIN-VILLAGE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 804 h.

St GERMÉ (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 445 h. ⛟ M., ✉, ☎.

St-GERMER (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 1,119 h. ⛟ N. (Beauvais au Tréport), ✉.

St-GERMIER (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 145 h.

St-GERMIER (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 226 h.

St GERMIER (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 643 h.

St-GERMIER (Tarn), cant. de Roquecourbe, arr. de Castres; 184 h.

St-GÉRON (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 326 h.

St-GÉRONS (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 506 h.

St-GERVAIS (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 629 h.

St-GERVAIS (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 810 h.

St-GERVAIS (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 614 h.

St-GERVAIS (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 783 h.

St-GERVAIS (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Béziers; 2,069 h. ✉.

St-GERVAIS (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin; 432 h.

St-GERVAIS (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 560 h.

St-GERVAIS (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Riom; 2,398 h. ✉, ☎.

St-GERVAIS (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 648 h.

St GERVAIS (Vendée), cant. de Beauvoir, arr. des Sables-d'Olonne; 1,901 h. ✉.

St-GERVAIS (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 1,380 h. ✉, ☎.

St-GERVAIS-DES-SABLONS (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 339 h.

St-GERVAIS DE VIC (Sarthe), cant. et arr. de Saint Calais; 542 h. ⛟ Ét. (Saint-Calais à Pont-de-Braye et Château-du-Loir).

St-GERVAIS-DU-PERRON (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 380 h.

St-GERVAIS-EN-BELIN (Sarthe), cant. d'Ecommoy, arr. du Mans; 633 h. ✉.

St-GERVAIS-EN-VALLIÈRE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 655 h.

St-GERVAIS-LES-BAINS (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 1,976 h. ✉, ☎.

St-GERVAIS-SOUS-MEYMONT (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arr. d'Ambert; 1,211 h.

St-GERVAIS-SUR-COUCHES (Saône-et-Loire), cant. d'Épinac, arr. d'Autun; 893 h.

St GERVASY (Gard), cant. de Marguerittes, arr. de Nîmes; 385 h. ⛟ P.-L.-M., ☎.

St-GERVAZY (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 613 h.

St-GÉRY (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 389 h.

St-GÉRY (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Cahors; 839 h. ☒.
St GEYRAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 601 h.
St GIBRIEN (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 101 h.
St-GILDAS (Côtes-du-Nord), cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 682 h.
St-GILDAS (Morbihan), cant. de Sarzeau, arr. de Vannes; 1,327 h.
St-GILDAS-DES-BOIS (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 2,502 h. 🚉 Or. (Nantes, Savenay et Landerneau), ☒, ⊤.
St-GILLES (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 5,268 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⊤.
St-GILLES (Ille-et-Vilaine), cant. de Mordelles, arr. de Rennes; 1,639 h.
St-GILLES (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 341 h.
St-GILLES (Manche), cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô; 574 h.
St-GILLES (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 310 h.
St-GILLES (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlon-sur-Saône; 646 h.
St-GILLES-DE-CRÉTOT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec en-Caux, arr. d'Yvetot; 317 h.
St-GILLES-DE-LA-NEUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 581 h.
St-GILLES-DES-MARAIS (Orne), cant. et arr. de Domfront; 299 h.
St-GILLES-DU-MÉNÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Collinée, arr. de Loudéac; 706 h.
St-GILLES-LES-BOIS (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arr. de Guingamp; 924 h.
St-GILLES-LES-FORÊTS (H.-Vienne), cant. de Châteauneuf, arr. de Limoges; 265 h.
St-GILLES-PLIGEAUX (Côtes-du-Nord), cant. de Saint Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 1,221 h. ☒.
St GILLES-SUR-VIE (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 1,530 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 Ét. (Nantes à Saint-Gilles-Croix de-Vie), ☒, ⊤.
St-GILLES-VIEUX-MARCHÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Mûr, arr. de Loudéac; 998 h.
St-GINEIS-EN-COIRON (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 373 h.
St-GINGOLPH (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 670 h. ☒.
Sn GIOVANNI (Corse), cant. de San-Nicolao, arr. de Bastia; 545 h.
St GIROD (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 501 h.
St-GIRONS (Ariège), ch.-l. d'arr.; 5,191 h. 🚉 M. (Boussens à Saint-Girons), ☒, ⊤.
St-GIRONS (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 968 h.
St-GIRONS (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 230 h.
Sn-GIULIANO (Corse), cant. de Cervione, arr. de Bastia; 255 h.
St-GLADIE-ARRIVE-MUNEIN (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 400 h.
St-GLEN (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 821 h. ☒.
St-GOAZEC (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,362 h.
St-GOBAIN (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 2,120 h. 🚉 N., ☒, ⊤.
St-GOBERT (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 763 h. 🚉 N., ☒, ⊤.
St-GOIN (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 265 h.
St GONDON (Loiret), cant. et arr. de Gien; 1,056 h.
St-GONDRAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Hedé, arr. de Rennes; 354 h.
St-GONLAY (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 608 h.
St GONNERY (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 617 h.
St-GOR (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 565 h.
St GORGON (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 293 h. ☒.
St GORGON (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 362 h.
St-GORGON (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 178 h.
St GOUÉNO (Côtes-du-Nord), cant. de Collinée, arr. de Loudéac; 1,558 h.
St-GOURGON (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 259 h.
St-GOURSON (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 542 h.
St-GOUSSAUD (Creuse), cant. de Bénévent-l'Abbaye, arr. de Bourganeuf; 1,058 h.
St GOUVRY (Morbihan), cant. de Rohan, arr. de Ploërmel; 216 h.
St-GRATIEN (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,327 h. ⊤ (par Enghien).
St-GRATIEN (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 517 h.
St-GRATIEN-SAVIGNY (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 314 h.
St-GRAVÉ (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 966 h.
St GRÉGOIRE (Ille-et-Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 1,291 h.
St GRÉGOIRE (Tarn), cant. de Valderiès, arr. d'Albi; 520 h.
St-GRÉGOIRE-D'ARDENNES (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 242 h.
St-GRÉGOIRE-DU-VIÈVRE (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 508 h.
St-GRIÈDE (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 235 h.
St-GROUX (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 222 h.
St-GUEN (Côtes-du-Nord), cant. de Mûr, arr. de Loudéac; 1,028 h.
St-GUILHEM-LE-DÉSERT (Hérault), cant. d'Aniane, arr. de Montpellier; 765 h.
St-GUILLAUME (Isère), cant. de Monestier de-Clermont, arr. de Grenoble; 405 h.
St-GUINOUX (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 999 h.
St GUIRAUD (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 139 h.
St-GUYOMARD (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 831 h.
St-HAON (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 1,426 h.
St-HAON-LE-CHÂTEL (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 696 h. ☒, ⊤.
St-HAON-LE-VIEUX (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 1,006 h.
St HÉAND (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne; 2,803 h. ☒, ⊤.
St-HÉLEN (Côtes-du-Nord), cant. est et arr. de Dinan; 1,529 h.
Ste-HÉLÈNE (Gironde), cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 954 h.
Ste-HÉLÈNE (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 161 h.
Ste-HÉLÈNE (Morbihan), cant. de Port-Louis, arr. de Lorient; 695 h.
Ste-HÉLÈNE (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 586 h.
Ste-HÉLÈNE (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 649 h.
Ste-HÉLÈNE-BONDEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 722 h.
Ste HÉLÈNE DES-MILLIÈRES (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 1,237 h.
Ste HÉLÈNE-DU-LAC (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 772 h. 🚉 P.-L.-M. (Valence, Grenoble et Chambéry), ⊤.
St-HÉLIER (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 74 h.
St HELLIER (Seine-Inf.), cant. de Bellencombre, arr. de Dieppe; 546 h.
St HERBLAIN (Loire-Inf.), 6e cant. et arr. de Nantes; 2,569 h.
St-HERBLON (Loire-Inf.), cant. et arr. d'Ancenis; 2,926 h.
St-HÉRENT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire; 323 h.
Ste-HERMINE (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 1,869 h. ☒, ⊤.
St-HERNIN (Finistère), cant. de Carhaix, arr. de Châteaulin; 1,312 h.
St-HERVÉ (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac; 836 h.
St-HILAIRE (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 995 h.
St HILAIRE (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 349 h.
St-HILAIRE (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Limoux; 1,000 h. ☒, ⊤.
St-HILAIRE (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 421 h.
St-HILAIRE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,240 h. ☒, ⊤.
St HILAIRE (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 143 h.
St-HILAIRE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 274 h.
St-HILAIRE (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 163 h.
St-HILAIRE (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 1,009 h.
St-HILAIRE (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 395 h.
St-HILAIRE (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 900 h.
St-HILAIRE (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 752 h.
St-HILAIRE (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 670 h.
St-HILAIRE (Lot-et-Garonne), 1er cant. et arr. d'Agen; 827 h. 🚉 M. (Bordeaux à Cette).
St-HILAIRE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 207 h.
St-HILAIRE (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 925 h.
St-HILAIRE (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 2,277 h.
St-HILAIRE (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 990 h.
St-HILAIRE (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 173 h.
St-HILAIRE-AU-TEMPLE (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne); 191 h. 🚉 E.
St-HILAIRE-BONNEVAL (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 852 h.
St HILAIRE-COTTES (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 800 h.
St-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 956 h.
St HILAIRE-DE-BRENS (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 405 h. 🚉 du chemin de fer de l'E. de Lyon.
St-HILAIRE-DE-BRETHMAS (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 926 h. 🚉 P.-L.-M. (Paris, Clermont et Nîmes).
St-HILAIRE-DE-BRIOUZE (Orne), cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 675 h.
St-HILAIRE-DE-CHALÉONS (Loire-Inf.), cant. de Bourgneuf, arr. de Paimbœuf; 1,546 h. 🚉 Ét. (Nantes à Pornic), ⊤.
St-HILAIRE DE-COURT (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 302 h.
St-HILAIRE-DE-GONDILLY (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 712 h.
St-HILAIRE-DE-LA-CÔTE (Isère), cant. de La Côte-Saint-André, arr. de La Tour-du-Pin; 1,119 h.
St-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 363 h.
St-HILAIRE-DE-LAVIT (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 357 h.
St-HILAIRE-DE-LIERRU (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 235 h.
St-HILAIRE-DE-LOULAY (Vendée), cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,220 h.
St-HILAIRE-DE-MORTAGNE (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 711 h.
St-HILAIRE-DE-RIEZ (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 2,580 h. 🚉 Ét. (Nantes à Saint-Gilles-Croix-de-Vie), ⊤.
St-HILAIRE-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 1,690 h.
St-HILAIRE-DES-LANDES (Mayenne), cant. de Chailland, arr. de Laval; 1,456 h.
St-HILAIRE-DES-LOGES (Vendée), ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte; 2,518 h. ☒, ⊤.
St-HILAIRE-D'ESTISSAC (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 294 h.
St-HILAIRE-DE-TALMONT (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 2,734 h.
St-HILAIRE-DE-VOUST (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,202 h.
St-HILAIRE-D'OZILHAN (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 602 h.
St-HILAIRE-DU-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 228 h.
St-HILAIRE-DU-BOIS (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 162 h.
St-HILAIRE-DU-BOIS (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 1,282 h.
St-HILAIRE-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,325 h.
St-HILAIRE-DU-BOIS (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 772 h.
St-HILAIRE-DU-HARCOUËT (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 3,835 h. ☒, ⊤.
St-HILAIRE-DU-ROSIER (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 922 h. 🚉 P.-L.-M.
St-HILAIRE-EN-LIGNIÈRES (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,941 h.
St-HILAIRE-EN-MORVAND (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 638 h.
St-HILAIRE-FOISSAC (Cor-

rèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle ; 1,039 h.

St-HILAIRE-FONTAINE (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers ; 508 h.

St-HILAIRE-LA-CROIX (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 901 h.

St-HILAIRE-LA-FORÊT (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne ; 492 h.

St-HILAIRE-LA-GÉRARD (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon ; 201 h.

St-HILAIRE-LA-GRAVELLE (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme ; 743 h.

St-HILAIRE-LA-PALLUD (Deux-Sèvres), cant. de Mauzé, arr. de Niort; 2,039 h. ⊠.

St-HILAIRE-LA-PLAINE (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret ; 521 h.

St-HILAIRE-LASTOURS (H.-Vienne), cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 1,008 h.

St-HILAIRE-LA-TREILLE (H.-Vienne), cant. de Magnac-Laval, arr. de Bellac ; 1,120 h.

St-HILAIRE-LE-CHÂTEAU (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 948 h.

St-HILAIRE-LE-GRAND (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 560 h.

St-HILAIRE-LE-PETIT (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 670 h.

St-HILAIRE-LES-ANDRESIS (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis, 813 h.

St-HILAIRE-LES-COURBES (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 972 h.

St-HILAIRE-LES-MONGES (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom ; 350 h.

St-HILAIRE-LÈS-MORTAGNE (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 840 h.

St-HILAIRE-LE-VOUHIS (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,309 h.

St-HILAIRE-LUC (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 310 h.

St-HILAIRE-PETIT-VILLE (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô ; 429 h.

St-HILAIRE-PEYROUX (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle; 1,531 h.

St-HILAIRE-SAINT-FLORENT (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur ; 1,501 h. ⊠.

St-HILAIRE-SAINT-MESMIN (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 1,188 h.

St-HILAIRE-SUR-ERRE (Orne), cant. du Theil, arr. de Mortagne; 708 h.

St-HILAIRE-SUR-PUISEAUX (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis ; 241 h.

St-HILAIRE-SUR-RÎLE (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 374 h.

St-HILAIRE-SUR-YERRE (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 605 h.

St-HILAIRE-TAURIEUX (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 345 h.

St-HILARION (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet ; 553 h.

St-HILLIERS (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins ; 618 h.

St-HIPPOLYTE (Aveyron), cant. d'Entraygues, arr. d'Espalion ; 1,945 h.

St-HIPPOLYTE (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 609 h.

St-HIPPOLYTE (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort; 1,009 h.

St-HIPPOLYTE (Corrèze), cant. d'Egletons, arr. de Tulle; 532 h.

St-HIPPOLYTE (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Montbéliard ; 1,177 h. ⊠, ⊤.

St-HIPPOLYTE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 292 h.

St-HIPPOLYTE (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches ; 951 h.

St-HIPPOLYTE (Puy-de-Dôme), cant. est et arr. de Riom ; 542 h.

St-HIPPOLYTE (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 1,290 h.

St-HIPPOLYTE (Vaucluse), cant. nord et arr. de Carpentras; 184 h.

St-HIPPOLYTE-DE-CATON (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 184 h.

St-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 153 h.

St-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 4,145 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-HONORÉ (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble ; 523 h.

St-HONORÉ (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon ; 1,629 h. ⊠, ⊤.

St-HONORÉ (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe; 127 h.

Ste-HONORINE-DE-DUCY (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux ; 297 h.

Ste-HONORINE-DES-PERTES (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 468 h.

Ste-HONORINE-DU-FAY (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 678 h.

Ste-HONORINE-LA-CHARDONNE (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront ; 1,396 h.

Ste-HONORINE-LA-GUILLAUME (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 910 h.

St-HOSTIEN (H.-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 1,249 h.

St-HURUGE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 210 h.

St-HYMER (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 577 h.

St-HYMETIÈRE (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 104 h.

St-IGEAUX (Côtes-du-Nord), cant. de Goarec, arr. de Loudéac; 682 h.

St-IGEST (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 625 h.

St-IGNAN (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 338 h.

St-IGNAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 1,710 h.

St-IGNEUC (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 729 h.

St-IGNY-DE-ROCHE (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 1,188 h.

St-IGNY-DE-VERS (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 1,749 h. ⊠.

St-ILLIDE (Cantal), cant. de Saint-Cernin, arr. d'Aurillac; 1,646 h. ⊠.

St-ILLIERS-LA-VILLE (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 147 h.

St-ILLIERS-LE-BOIS (Seine-et-Oise), cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 325 h.

St-ILPIZE (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 1,002 h.

Ste-IMOGE (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 241 h.

St-INGLEVERT (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 424 h.

Ste-INNOCENCE (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 279 h.

St-ISLE (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 139 h.

St-ISMIER (Isère), cant. est et arr. de Grenoble ; 1,365 h. ⊠ fb.

St-IVY (Finistère), cant. de Rosporden, arr. de Quimper; 1,482 h.

St-IZAIRE (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique ; 1,293 h. ⊠.

St-JACQUES (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne ; 142 h.

St-JACQUES (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 398 h.

St-JACQUES (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 1,303 h.

St-JACQUES-D'ALIERMONT (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 288 h.

St-JACQUES-D'AMBUR (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom ; 626 h.

St-JACQUES-D'ATTICIEUX (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 240 h.

St-JACQUES-DE-LA-LANDE (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 1,037 h.

St-JACQUES-DES-ARRÊTS (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 395 h.

St-JACQUES-DES-BLATS (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 955 h. 🚉 Or., ⊤.

St-JACQUES-DES-GUÉRETS (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 129 h.

St-JACQUES-DE-THOUARS (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 415 h.

St-JACQUES-SUR-DARNÉTAL (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 1,074 h.

St-JACUT (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 1,468 h. 🚉 Or., ⊤.

St-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan ; 1,069 h.

St-JACUT-DU-MENÉ (Côtes-du-Nord), cant. de Collinée, arr. de Loudéac; 1,306 h.

St-JAL (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 1,519 h.

Ste-JALLE (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons ; 611 h.

St-JAMES (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 3,249 h. ⊠, ⊤.

St-JAMMES (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau ; 228 h.

Ste-JAMME-SUR-SARTHE (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 818 h.

St-JANS-CAPPEL (Nord), cant. de Bailleul (nord-est), arr. d'Hazebrouck; 1,179 h.

St-JEAN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons ; 191 h.

St-JEAN (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse; 317 h.

St-JEAN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 210 h.

St-JEAN-AUX-AMOGNES (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 574 h.

St-JEAN-AUX-BOIS (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 632 h.

St-JEAN-AUX-BOIS (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 416 h.

St-JEAN-BONNEFONDS (Loire), cant. nord-est et arr. de Saint-Etienne; 3,970 h.

St-JEAN-BRÉVELAY (Morbihan), ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 2,085 h. ⊠.

St-JEAN-CHAMBRE (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon ; 1,123 h.

St-JEAN-CHAZORNE (Lozère), cant. de Villefort, arr. de Mende ; 300 h.

St-JEAN-D'AIGUES-VIVES (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 145 h.

St-JEAN-D'ALCAPIÈS (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique ; 320 h.

St-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inf.), ch.-l. d'arr.; 7,279 h. 🚉 Et. (Niort à Saintes), ⊠, ⊤.

St-JEAN-D'ANGLE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 546 h.

St-JEAN-D'ARDIÈRES (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 1,210 h.

St-JEAN-D'ARVES (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,406 h. ⊠.

St-JEAN-D'ARVEY (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 988 h.

St-JEAN-D'ASSÉ (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,721 h.

St-JEAN-D'ATAUX (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 270 h.

St-JEAN-D'AUBRIGOUX (H.-Loire), cant. de Craponne, arr. du Puy; 1,021 h.

St-JEAN-D'AULPH (H.-Savoie), cant. du Biot, arr. de Thonon; 1,718 h. ⊠.

St-JEAN-D'AVELANNE (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin ; 678 h.

St-JEAN-DE-BARROU (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 574 h. ⊤.

St-JEAN-DE-BEAUREGARD (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 230 h.

St-JEAN-DE-BELLEVILLE (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 935 h.

St-JEAN-DE-BEUGNÉ (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte ; 552 h.

St-JEAN-DE-BLAIGNAC (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 473 h.

St-JEAN-DE-BŒUF (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 281 h.

St-JEAN-DE-BOISEAU (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 1,928 h.

St-JEAN-DE-BONNEVAL (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 331 h.

St-JEAN-DE-BOURNAY (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 3,069 h. ⊠, ⊤.

St-JEAN-DE-BRAYE (Loiret), cant. nord-est et arr. d'Orléans; 1,905 h. 🚉 Or., ⊤.

St-JEAN-DE-BUÈGES (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 644 h.

St-JEAN-DE-CEYRARGUES (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 179 h.

St-JEAN-DE-CHEVELU (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 826 h. ⊠.

St-JEAN-DE-CÔLE (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 864 h.

St-JEAN-DE-CORCOUÉ (Loire-Inf.), cant. de Legé, arr. de Nantes; 1,461 h.

St-JEAN-DE-CORNIES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 77 h.

St-JEAN-DE-COUZ (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 306 h.

St-JEAN-DE-CRIEULON (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 125 h.

St-JEAN-DE-CUCULLES (Hérault), cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 157 h.

St-JEAN-DE-DAYE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 288 h. ⊠, ⊤.

St-JEAN-DE-DURAS (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 513 h.

St-JEAN-DE-FOLLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 536 h.

St-JEAN-DE-FOS (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 1,367 h. ⊠, ⊤.

St-JEAN-DE-GONVILLE (Ain),

cant. de Collonges, arr. de Gex; 655 h.

St JEAN-DE-LA-BLAQUIÈRE (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 412 h.

St JEAN-DE-LA-CROIX (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 277 h.

St-JEAN-DE-LA-FORÊT (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 405 h.

St-JEAN-DE-LA-HAIZE (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 617 h.

St-JEAN-DE-LA-LÉQUERAYE (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 253 h.

St-JEAN-DE-LA-MOTTE (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 1,585 h.

St-JEAN-DE-LA-NEUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 557 h.

St-JEAN-DE-LA-PORTE (Savoie), cant. de Saint-Pierre-d'Albigny, arr. de Chambéry; 1,063 h.

St-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 231 h.

St-JEAN-DE-LA-RUELLE (Loiret), cant. nord-ouest et arr. d'Orléans; 1,231 h.

St-JEAN-DE-LAUR (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 687 h.

St-JEAN-DE-LIER (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 557 h.

St JEAN-DE-LINIÈRES (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 330 h.

St-JEAN-DE-LIVERSAY (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 2,172 h.

St-JEAN-DE-LIVET (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 147 h.

St JEAN-DELNOUS (Aveyron), cant. de Requista, arr. de Rodez; 745 h.

St-JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Beaune; 1,507 h. P.-L.-M.

St-JEAN-DE-LUZ (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 4,451 h. Forts; port, ch.-l. de quartier maritime. M.

St-JEAN-DE-MARCEL (Tarn), cant. de Valderiès, arr. d'Albi; 1,066 h.

St JEAN-DE MARSACQ (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 1,160 h.

St-JEAN-DE-MARUÉJOLS-ET-AVEJAN (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 1,121 h.

St-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie), ch.-l. d'arr.; 2,987 h. Évêché. P.-L.-M.

St JEAN-DE-MOIRANS (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 1,295 h.

St-JEAN-DE-MONTS (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 3,973 h.

St-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 1,120 h.

St-JEAN-DE-NAY (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 1,578 h.

St-JEAN-DE-NIOST (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 650 h.

St-JEAN-DE-PARACOL (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 291 h.

St-JEAN-DE-POURCHARESSE (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 425 h.

St-JEAN-DE-REBERVILLIERS (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 263 h.

St-JEAN-DE-RIVES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 312 h.

St-JEAN-DE-SAUVES (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 1,472 h. Ét. (Angers à Poitiers).

St-JEAN-DE SAVIGNY (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 502 h.

St-JEAN-DES-BAISANTS (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 1,026 h.

St-JEAN DES BOIS (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 655 h.

St JEAN-DES-CHAMPS (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 870 h.

St-JEAN-DES-ÉCHELLES (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 413 h.

St-JEAN-DE-SERRES (Gard), cant. de Lédignan, arr. d'Alais; 297 h.

St-JEAN-DES-ESSARTIERS (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 389 h.

St-JEAN DE-SIXT (H.-Savoie), cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 535 h.

St JEAN DES-MAUVRETS (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 972 h.

St-JEAN-DES-OLLIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 1,793 h.

St JEAN-DE-SOUDAIN (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 684 h.

St-JEAN-D'ESTISSAC (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 401 h.

St JEAN-DES-VIGNES (Rhône), cant. d'Anse, arr. de Villefranche; 190 h.

St-JEAN-DES-VIGNES (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 1,642 h.

St-JEAN-DE-THOLOME (H.-Savoie), cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville; 1,136 h.

St-JEAN-DE-THOUARS (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 517 h. Ét. (Saumur à Niort et à Saintes, par Thouars et Airvault).

St-JEAN-DE-THURAC (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 454 h.

St-JEAN-DE-THURIGNEUX (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 390 h.

St JEAN-DE-TOUSLAS (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon; 404 h.

St-JEAN-D'ÉTREUX (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 301 h.

St JEAN-DE-TRÉZY (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 715 h.

St-JEAN-DE-VALÉRISCLE (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 829 h. P.-L.-M.

St-JEAN-DE-VALS (Tarn), cant. de Roquecourbe, arr. de Castres; 107 h.

St-JEAN-DEVANT-POSSESSE (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 93 h.

St-JEAN-DE-NAUX (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 525 h.

St-JEAN-DE-VAUX (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 549 h.

St-JEAN-DE-VÉDAS (Hérault), 3e cant. et arr. de Montpellier; 674 h. M.

St-JEAN-DE-VERGES (Ariège), cant. et arr. de Foix; 510 h. M.

St-JEAN-D'EYRAUD (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 435 h.

St-JEAN-D'HÉRANS (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 656 h.

St-JEAN-D'HEURS (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 478 h.

St-JEAN-D'ORMONT (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 236 h.

St-JEAN-DU-BOIS (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 522 h.

St-JEAN-DU-BOUZET (Tarn-et-Garonne), cant. de Lavit, arr. de Castelsarrasin; 237 h.

St-JEAN-DU-BRUEL (Aveyron), cant. de Nant, arr. de Millau; 2,583 h.

St-JEAN-DU-CARDONNAY (Seine-Inf.), cant. de Maromme, arr. de Rouen; 742 h.

St-JEAN DU-CORAIL (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 156 h.

St JEAN-DU-CORAIL (Manche), cant. et arr. de Mortain; 599 h.

St-JEAN-DU-DOIGT (Finistère), cant. de Lanmeur, arr. de Morlaix; 1,323 h.

St-JEAN-DU-FALGA (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 424 h.

St-JEAN-DU-GARD (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 3,659 h.

St-JEAN-DU-MARCHÉ (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 199 h.

St-JEAN-DU-PIN (Gard), cant. ouest et arr. d'Alais; 573 h.

St JEAN-DU-THENNEY (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 292 h.

St-JEAN-EN-ROYANS (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 2,689 h.

St-JEAN-EN-VAL (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 612 h.

St-JEAN-ET-SAINT-PAUL (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 831 h. M.

St-JEAN-FROIDMENTEL (Loir-et-Cher), cant. de Morée, arr. de Vendôme; 807 h.

St-JEAN-KERDANIEL (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Dinan; 775 h.

St-JEAN-LA-BUSSIÈRE (Rhône), cant. de Thizy, arr. de Villefranche; 1,608 h.

St-JEAN-LA-CHALM (H.-Loire), cant. de Cayres, arr. du Puy; 1,008 h.

St-JEAN-LA-FOUILLOUSE (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende; 665 h.

St-JEAN-LA-POTERIE (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 1,456 h.

St-JEAN-LASSEILLE (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 235 h.

St-JEAN-LA-VÊTRE (Loire), cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 878 h.

St JEAN-LE-BLANC (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 828 h.

St JEAN-LE-BLANC (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 1,283 h.

St-JEAN LE-CENTENIER (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 741 h. P.-L.-M.

St-JEAN-LE COMTAL (Gers), cant. sud et arr. d'Auch; 468 h. M.

St-JEAN-LE PRICHE (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 157 h.

St-JEAN-LÈS-BUZY (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse; 404 h.

St-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 545 h.

St-JEAN-LESPINASSE (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Gourdon; 506 h.

St-JEAN-LE-THOMAS (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 241 h.

St JEAN-LE VIEUX (Ain), cant. de Poncin, arr. de Nantua; 1,613 h.

St-JEAN-LE-VIEUX (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 233 h.

St-JEAN-LE-VIEUX (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 944 h.

St JEAN-LHERM (H.-Garonne), cant. de Montastruc, arr. de Toulouse; 282 h.

St JEAN-LIGOURE (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 1,069 h.

St-JEANNET (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 264 h.

St-JEANNET (Alpes-Mar.), cant. de Vence, arr. de Grasse; 1,062 h.

St-JEAN-PIED-DE-PORT (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Mauléon; 1,556 h. Forts.

St JEAN-PIERREFIXTE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 196 h.

St-JEAN-PLA-DE-CORS (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 554 h.

St-JEAN-POUDGE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 199 h.

St JEAN POUTGE (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 459 h.

St-JEAN-ROURE (Ardèche), cant. de Saint-Martin de-Valamas, arr. de Tournon; 711 h.

St-JEAN-SAINT-GERMAIN (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 720 h.

St-JEAN-SAINT-GERVAIS (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 553 h.

St-JEAN-SAINT-NICOLAS (H.-Alpes), cant d'Orcières, arr. d'Embrun; 923 h.

St-JEAN-SOLEYMIEUX (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 1,289 h.

St-JEAN-SUR-COUESNON (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 1,252 h.

St-JEAN-SUR-ERVE (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 949 h.

St-JEAN-SUR-MAYENNE (Mayenne), cant. ouest et arr. de Laval; 1,026 h.

St JEAN-SUR-MOIVRE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 189 h.

St-JEAN-SUR-REYSSOUZE (Ain), cant. de Saint-Trivier de-Courtes, arr. de Bourg; 1,507 h.

St-JEAN-SUR-TOURBE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 250 h.

St JEAN-SUR-VEYLE (Ain), cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg; 1,000 h.

St-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 749 h.

St-JEAN-TROLIMON (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 986 h.

St-JEANVRIN (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 716 h.

St-JEOIRE (Savoie), cant. sud et arr. de Chambéry; 594 h.

St JEOIRE (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville; 1,750 h.

St-JEURE (H.-Loire), cant. de Tence, arr. d'Yssingeaux; 2,720 h.

St JEURE-D'ANDAURE (Ardèche), cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon; 1,002 h.

St-JEURE-D'AY (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 505 h.

St-JOACHIM (Loire-Inf.), cant. de Pontchâteau, arr. de Saint-Nazaire; 4,688 h.

St JODARD (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 755 h. P.-L.-M.

St-JOIRE (Meuse), cant. de

Gondrecourt, arr. de Commercy; 587 h.
St-JORES (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 731 h.
St JORIOZ (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 1,100 h.
St-JORY (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 1,112 h. M., ✉.
St-JORY-DE-CHALAIS (Dordogne), cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 1,397 h.
St JORY-LAS-BLOUX (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 581 h.
St JOSEPH (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 756 h.
St-JOSEPH (Réunion), ch.-l. de cant., arr. de la Partie-du-Vent; 9,372 h.
St-JOSEPH-DE-RIVIÈRE (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 956 h.
St JOSEPH-DES BANCS (Ardèche), cant. d'Antraigues, arr. de Privas; 684 h.
St-JOSSE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 759 h. N.
St-JOUAN-DE-L'ISLE (Côtes-du-Nord), cant. de Caulnes, arr. de Dinan; 767 h. ✉, ⚲.
St-JOUAN-DES GUÉRETS (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Servan, arr. de Saint-Malo; 1,454 h. ✉.
St-JOUIN (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 237 h.
St JOUIN (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 1,404 h.
St-JOUIN-DE-BLAVON (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 798 h.
St-JOUIN DE-MARNES (Deux-Sèvres), cant. d'Airvault, arr. de Parthenay; 1,270 h. ✉ fb.
St-JOUIN-DE-MILLY (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 438 h.
St-JOUIN-SOUS-CHÂTILLON (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 1,041 h.
St-JOUVENT (H.-Vienne), cant. de Nieul, arr. de Limoges; 1,321 h.
St-JUAN (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 365 h.
St-JUDOCE (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arr. de Dinan; 765 h.
St-JUÉRY (Aveyron), cant. de Saint-Sernin, arr. de Saint-Affrique; 956 h.
St-JUÉRY (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 174 h.
St-JUÉRY (Tarn), cant. de Villefranche, arr. d'Albi; 1,763 h. ✉.
St-JUIRE-CHAMPGILLON (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 960 h.
St-JULIA (H.-Garonne), cant de Revel, arr. de Villefranche; 809 h.
St-JULIA-DE-BEC (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 375 h.
Ste JULIE (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 440 h.
St-JULIEN (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 162 h.
St-JULIEN (Aube), 3e cant. et arr. de Troyes; 975 h. E., ⚲.
St-JULIEN (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon; 497 h. P.-L.-M. et E., ✉, ⚲.
St JULIEN (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 712 h. O. (Saint-Brieuc à Pontivy).
St-JULIEN (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 165 h.
St-JULIEN (Doubs), cant. du Russey, arr. de Montbéliard; 243 h.
St JULIEN (H.-Garonne), cant. de Rieux, arr. de Muret; 396 h. M. (Toulouse - Matabiau à Bayonne).
St-JULIEN (Gironde), cant. de Pauillac, arr. de Lesparre; 1,805 h. ✉, ⚲.
St-JULIEN (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 533 h.
St-JULIEN (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 744 h. ✉, ⚲.
St-JULIEN (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 242 h.
St-JULIEN (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 676 h.
St-JULIEN (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 221 h.
St-JULIEN (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,122 h.
St-JULIEN (H.-Savoie), ch.-l. d'arr.; 1,465 h. P.-L.-M., ✉, ⚲.
St JULIEN (Var) cant. de Rians, arr. de Brignoles; 1,098 h.
St JULIEN (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 407 h.
St-JULIEN-AUX-BOIS (Corrèze), cant. de Saint-Privat, arr. de Tulle; 1,246 h.
St-JULIEN-BOUTIÈRES (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 1,458 h.
St JULIEN-CHAPTEUIL (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 3,219 h. ✉, ⚲.
St-JULIEN-D'ANCE (H.-Loire), cant. de Craponne, arr. du Puy; 1,034 h.
St-JULIEN-D'ARPAON (Lozère), cant. de Barre, arr. de Florac; 502 h.
St-JULIEN-D'ASSE (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 248 h.
St-JULIEN-DE-BOURDEILLES (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 226 h.
St-JULIEN DE-BRIOLA (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 227 h.
St-JULIEN-DE-CASSAGNAS (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 323 h. P.-L.-M.
St-JULIEN-DE-CHEDON (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 600 h.
St JULIEN DE-CIVRY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 1,301 h. ✉.
St JULIEN-DE-CONCELLES (Loire-Inf.), cant. du Loroux-Bottereau, arr. de Nantes; 3,832 h. ✉ fh.
St-JULIEN-DE-COPPEL (Puy-de-Dôme), cant. de Billom, arr. de Clermont; 1,758 h.
St-JULIEN-DE-CREMPSE (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 416 h.
St-JULIEN-DE-GABARRET (Landes), cant. de Gabarret, arr. de Mont-de-Marsan; 379 h.
St-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 131 h.
St JULIEN DE-JONZY (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles; 931 h.
St-JULIEN-DE-JORDANNE (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 427 h.
St JULIEN-DE-LA-LIÈGUE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 184 h.
St-JULIEN-DE-LAMPON (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 956 h.
St JULIEN-DE-LA-NEF (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 260 h.
St-JULIEN-DE-L'ESCAP (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 501 h.
St JULIEN-DE-L'HERMS (Isère), cant. de Beaurepaire, arr. de Vienne; 319 h.
St-JULIEN-DE-MAILLOC (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 413 h.
St-JULIEN-D'EMPARE (Aveyron), cant. d'Asprières, arr de Villefranche; 2,965 h. ✉.
St-JULIEN-DE-PEYROLAS (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 885 h. ✉.
St JULIEN-DE-RAZ (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 281 h.
St JULIEN DES-CHAZES (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 517 h. P.-L.-M.
St JULIEN-DES-LANDES (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 1,050 h.
St-JULIEN-DES-POINTS (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 148 h.
St JULIEN-DE-TOURSAC (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 808 h.
St-JULIEN-DE-VALGALGUES (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 1,029 h.
St-JULIEN-DE-VOUVANTES (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant; 1,872 h. ✉.
St-JULIEN-D'EYMET (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 223 h.
St-JULIEN-D'ODDES (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 390 h.
St-JULIEN-DU-GUA (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 885 h.
St-JULIEN-DU-PINET (H.-Loire), cant. et arr. d'Yssingeaux; 1,021 h.
St-JULIEN-DU PUY (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 724 h.
St JULIEN DU-SAULT (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 1,972 h. P.-L.-M., ✉, ⚲.
St JULIEN-DU-SERRE (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 721 h.
St-JULIEN-DU-TERROUX (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 674 h.
St-JULIEN DU-TOURNEL (Lozère), cant. du Bleymard, arr. de Mende; 702 h.
St-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE (H.-Alpes), cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap; 532 h. P.-L.-M., ✉, ⚲.
St-JULIEN-EN-BORN (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 1,705 h. ⚲.
St-JULIEN-EN-CHAMPSAUR (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 553 h.
St-JULIEN-EN-JARRET (Loire), cant. de Saint Chamond, arr. de Saint-Étienne; 6,422 h.
St-JULIEN-EN QUINT (Drôme), cant. et arr. de Die; 431 h.
St JULIEN-EN-SAINT-ALBAN (Ardèche), cant. de Chomérac, arr de Privas; 719 h ⚲.
St-JULIEN-EN-VERCORS (Drôme), cant de La Chapelle-en-Vercors, arr. de Die; 808 h.
St JULIEN-GAULENE (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi, 600 h.
St-JULIEN-LABROUSSE (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 1,246 h.
St JULIEN-LA-GENESTE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 437 h.
St-JULIEN-LA-GENÊTE (Creuse), cant. d'Evaux, arr. d'Aubusson; 541 h.
St-JULIEN-LARS (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 1,069 h. Or. (Mignaloux-Nouaillé à Chauvigny), ✉, ⚲.
St JULIEN-LA-VÊTRE (Loire), cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 750 h.
St-JULIEN-LE-CHÂTEL (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 872 h.
St-JULIEN-LE-FAUCON (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 467 h. O. ✉.
St-JULIEN LE-PÈLERIN (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 451 h.
St-JULIEN-LE-PETIT (H.-Vienne), cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges; 1 526 h.
St-JULIEN-LE-ROUX (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 422 h.
St-JULIEN-LÈS-GORZE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 321 h.
St-JULIEN-LE-VENDÔMOIS (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 695 h. Or. (Paris, Orléans et Toulouse).
St-JULIEN-MAUMONT (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 414 h.
St-JULIEN-MOLHESABATE (H.-Loire), cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux; 976 h.
St-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Étienne; 1,974 h. ✉, ⚲.
St-JULIEN-PRÈS-BORT (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 1,311 h.
St-JULIEN-PUY-LAVEZE (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 751 h.
St-JULIEN-SUR-BIBOST (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 742 h.
St JULIEN-SUR-CALONNE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 276 h.
St-JULIEN-SUR-CHER (Loir-et-Cher), cant de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 494 h.
St-JULIEN-SUR-DHEUNE (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 334 h. P.-L.-M. (Chagny à Nevers).
St-JULIEN-SUR-REYSSOUZE (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 941 h. P.-L.-M., ✉.
St-JULIEN-SUR-SARTHE (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 1,079 h.
St-JULIEN-SUR-VEYLE (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 686 h.
St-JULIEN-VOCANCE (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 1,207 h.
Ste JULIETTE (Aveyron), cant. de Cassagne-Bégonhès, arr. de Rodez; 951 h.
Ste-JULIETTE (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac, 268 h.
St-JUNIEN (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart; 8,092 h. Or., ✉, ⚲.
St-JUNIEN-LA-BRÉGÈRE (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 870 h.
St-JUNIEN-LES-COMBES (H.-Vienne), cant. et arr. de Bellac; 563 h.
St JURS (B.-Alpes), cant. de Moustiers-Sainte-Marie, arr. de Digne; 412 h.
St-JURSON (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 47 h.
St-JUST (Ain), cant. et arr. de Bourg; 279 h.
St-JUST (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 1,045 h. P.-L.-M. (Lyon au Theil et Nîmes).
St-JUST (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 1,648 h.
St-JUST (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 852 h.
St-JUST (Charente-Inf.), cant. et arr. de Marennes; 1,711 h.
St-JUST (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 684 h.
St JUST (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 276 h.
St-JUST (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 474 h.

St-JUST (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon ; 1,465 h.
St-JUST (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 1,338 h. E.
St-JUST (Puy-de-Dôme), cant. de Viverols, arr. d'Ambert; 1,156 h.
St-JUST (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins ; 185 h.
St-JUST (H.-Vienne), cant. sud et arr. de Limoges; 1,320 h. fb.
St-JUST-CHALEYSSIN (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 792 h.
St-JUST-D'AVRAY (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche ; 1,438 h.
St-JUST-DE-BELENGARD (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 169 h.
St-JUST-DE-CLAIX (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin ; 705 h.
St-JUST-DES-MARAIS (Oise), cant. nord-est et arr. de Beauvais; 1,077 h.
St-JUST-DE-VACQUIÈRES (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 631 h. P.-L.-M. (Le Martinet à Tarascon).
St-JUST-EN-BAS (Loire), cant. de Saint-Georges-en-Couzan, arr. de Montbrison ; 966 h.
St-JUST-EN-CHAUSSÉE (Oise), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 2,542 h. N.
St-JUST-EN-CHEVALET (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne ; 2,522 h.
St-JUST-ET-LE-BÉZU (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 241 h.
St-JUST-IBARRE (B.-Pyrénées), cant. d'Iholdy, arr. de Mauléon; 611 h.
St-JUSTIN (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 497 h.
St-JUSTIN (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 1,607 h.
St-JUST-LA-PENDUE (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 2,974 h.
St-JUST-MALMONT (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 2,092 h.
St-JUST-PRÈS-BRIOUDE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 1,257 h.
St-JUST-PRÈS-CHOMELIX (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy; 1,695 h.
St-JUST-SUR-DIVE (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 331 h.
St-JUST-SUR-LOIRE (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 2,641 h. P.-L.-M.
St-JUVAT (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arr. de Dinan; 1,363 h.
St-JUVIN (Ardennes), cant. de Grand-Pré, arr. de Vouziers; 398 h.
St-LACTENCIN (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 627 h.
St-LAGER (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 991 h. fb.
St-LAGER-BRESSAC (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 709 h. P.-L.-M.
St-LAMAIN (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 237 h.
St-LAMBERT (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 487 h.
St-LAMBERT (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 229 h.
St-LAMBERT-DES-LEVÉES (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. de Saumur; 2,030 h.
St-LAMBERT-DU-LATTAY (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 1,339 h.
St-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 477 h.
St-LAMBERT-LA-POTHERIE (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. d'Angers; 464 h.
St-LAMBERT-SUR-DIVE (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 240 h.
St-LANGIS-LÈS-MORTAGNE (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 580 h.
St-LANNE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 500 h.
St-LAON (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 244 h.
St-LARY (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 1,333 h.
St-LARY (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 349 h.
St-LARY (Gers), cant. de Jegun, arr. d'Auch; 270 h.
St-LARY (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 269 h.
St-LATTIER (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 1,505 h. P.-L.-M.
St-LAUNEUC (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 526 h.
St-LAURE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom; 561 h.
St-LAURENS-DE-LEVEZOU (Aveyron), cant. de Vezins, arr. de Millau; 418 h.
St-LAURENT (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 1,832 h.
St-LAURENT (B.-Alpes), cant. de Riez, arr. de Digne; 139 h.
St-LAURENT (Alpes-Mar.), cant. de Cagnes, arr. de Grasse; 944 h.
St-LAURENT (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 598 h.
St-LAURENT (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 429 h.
St-LAURENT (Charente), cant. et arr. de Cognac; 720 h.
St-LAURENT (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 631 h.
St-LAURENT (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arr. de Guingamp; 854 h.
St-LAURENT (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 644 h.
St-LAURENT (H.-Garonne), cant. de L'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens; 522 h.
St-LAURENT (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude; 1,136 h.
St-LAURENT (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax; 832 h.
St-LAURENT (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 504 h.
St-LAURENT (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 658 h.
St-LAURENT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 738 h.
St-LAURENT (Morbihan), cant. de Rochefort, arr. de Vannes; 238 h.
St-LAURENT (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 503 h.
St-LAURENT (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,546 h. M (Toulouse-Matabiau à Bayonne).
St-LAURENT (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 701 h.
St-LAURENT (Vosges), cant. et arr. d'Epinal; 1,624 h.
St-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 1,925 h.
St-LAURENT-D'AGNY (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 1,008 h.
St-LAURENT-D'AIGOUZE (Gard), cant. d'Aiguesmortes, arr. de Nîmes; 1,749 h. P.-L.-M. (Nîmes et Lunel à Aiguesmortes).
St-LAURENT-D'ANDENAY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlons-sur-Saône; 542 h.
St-LAURENT-D'ARCE (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 827 h.
St-LAURENT-DE-BRETAGNE (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 494 h.
St-LAURENT-DE-BRÈVEDENT (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 550 h.
St-LAURENT-DE-CARNOLS (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 337 h.
St-LAURENT-DE-CASTELNAUD (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 846 h.
St-LAURENT-DE-CERDANS (Pyrénées-Orient.), cant. de Prats-de-Mollo, arr. de Céret; 2,390 h.
St-LAURENT-DE-CÉRIS (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 1,417 h.
St-LAURENT-DE-CHABREUGES (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 214 h.
St-LAURENT-DE-CHAMOUSSET (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 1,784 h.
St-LAURENT-DE-CONDEL (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 415 h.
St-LAURENT-DE-CUVES (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 1,130 h.
St-LAURENT-DE-JOURDES (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 283 h.
St-LAURENT-DE-LA-BARRIERE (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 201 h.
St-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 1,208 h.
St-LAURENT-DE-LA-CÔTE (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 249 h.
St-LAURENT-DE-LA-PLAINE (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 1,108 h.
St-LAURENT-DE-LA-PRÉE (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Rochefort; 910 h. Et. (Nantes à Bordeaux et Saint-Laurent-de-la-Prée à Fouras).
St-LAURENT-DE-LA-SALANQUE (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 5,036 h.
St-LAURENT-DE-LA-SALLE (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 796 h.
St-LAURENT-DE-LIN (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 399 h.
St-LAURENT-DE-MURE (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 1,971 h.
St-LAURENT-DE-MURET (Lozère), cant. et arr. de Marvejols; 702 h.
St-LAURENT-DES-ARBRES (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 853 h.
St-LAURENT-DES-AUTELS (Maine-et-Loire), cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 1,512 h.
St-LAURENT-DES-BÂTONS (Dordogne), cant. de Saint-Alvère, arr. de Bergerac; 603 h.
St-LAURENT-DES-BOIS (Eure), cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 102 h.
St-LAURENT-DES-BOIS (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 590 h.
St-LAURENT-DES-COMBES (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 317 h.
St-LAURENT-DES-COMBES (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 340 h. Or.
St-LAURENT-DES-EAUX (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 1,504 h.
St-LAURENT-DES-HOMMES (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 1,307 h.
St-LAURENT-DES-MORTIERS (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 506 h.
St-LAURENT-DES-VIGNES (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 381 h.
St-LAURENT-DE-TERREGATTE (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 1,102 h.
St-LAURENT-DE-TRÈVES (Lozère), cant. et arr. de Florac; 409 h.
St-LAURENT-DE-VAUX (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 127 h.
St-LAURENT-DE-VEYRÈS (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 144 h.
St-LAURENT-D'OINGT (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 815 h.
St-LAURENT-D'OLT (Aveyron), cant. de Campagnac, arr. de Millau; 2,045 h. M.
St-LAURENT-DU-BOIS (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 315 h.
St-LAURENT-DU-CROS (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 1,071 h.
St-LAURENT-DU-MANOIR (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 478 h.
St-LAURENT-DU-MONT (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 146 h.
St-LAURENT-DU-MOTTAY (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet; 1,052 h.
St-LAURENT-DU-PAPE (Ardèche), cant. de Lavoulte, arr. de Privas; 1,294 h.
St-LAURENT-DU-PLAN (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 141 h.
St-LAURENT-DU-PONT (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 2,447 h.
St-LAURENT-DU-TENCEMENT (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 104 h.
St-LAURENT-EN-BEAUMONT (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 764 h.
St-LAURENT-EN-BRIONNAIS (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 979 h.
St-LAURENT-EN-CAUX (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 934 h.
St-LAURENT-EN-GÂTINES (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 821 h.
St-LAURENT-EN-ROYANS (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 1,052 h.
St-LAURENT-ET-BENON (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Lesparre; 2,937 h. du chemin de fer du Médoc.
St-LAURENT-LA-CONCHE (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 514 h.
St-LAURENT-LA-GATINE (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 412 h.
St-LAURENT-LA-ROCHE (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 459 h.
St-LAURENT-LA-VERNÈDE (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 498 h.
St-LAURENT-LE-MINIER

(Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan ; 997 h.

St-LAURENT-LES-BAINS (Ardèche), cant. de Saint-Étienne-de-Lugdarès, arr. de Largentière ; 789 h. ✉.

St-LAURENT-LES-ÉGLISES (H.-Vienne), cant. d'Ambazac, arr. de Limoges ; 1,416 h.

St-LAURENT-LES-TOURS (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac ; 519 h.

St-LAURENT-ROCHEFORT (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison ; 809 h.

St-LAURENT-SOUS-COIRON (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas ; 517 h.

St-LAURENT-SUR-GORRE (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart ; 2,559 h. 🚉 Or. (Saillat-Chassenon à Bussière-Galant), ✉.

St-LAURENT-SUR-MER (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux ; 248 h.

St-LAURENT-SUR-SÈVRE (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon ; 2,841 h. ✉.

St-LAURS (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort ; 1,212 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

St-LAZARE (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat ; 547 h.

St-LÉGER (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap ; 220 h.

St-LÉGER (Alpes-Mar.), cant. et arr. de Puget-Théniers ; 117 h.

St-LÉGER (Charente), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême ; 194 h.

St-LÉGER (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes ; 649 h.

St-LÉGER (Gironde), cant. de Saint-Symphorien, arr. de Bazas ; 456 h.

St-LÉGER (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo ; 507 h.

St-LÉGER (Loire-Inf.), cant. de Bouaye, arr. de Nantes ; 535 h.

St-LÉGER (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac ; 338 h.

St-LÉGER (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches ; 154 h.

St-LÉGER (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval ; 523 h.

St-LÉGER (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras ; 718 h. 🚉 du chemin de fer de Boisleux à Marquion.

St-LÉGER (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 469 h.

St-LÉGER (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers ; 217 h.

St-LÉGER (Vaucluse), cant. de Malaucène, arr. d'Orange ; 145 h.

St-LÉGER (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun ; 802 h. 🚉 Et. (Angers à Poitiers).

St-LÉGER-AUX-BOIS (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne ; 605 h.

St-LÉGER-AUX-BOIS (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel ; 654 h.

St-LÉGER-BRIDEREIX (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret ; 440 h.

St-LÉGER-DE-FOUGERET (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon ; 1,437 h.

St-LÉGER-DE-FOURCHES (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur ; 959 h.

St-LÉGER-DE-MONTBRUN (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire ; 895 h.

St-LÉGER-DE-PEYRE (Lozère), cant. et arr. de Marvejols ; 1,565 h.

St-LÉGER-DE-RÔTES (Eure), cant. et arr. de Bernay ; 447 h.

St-LÉGER-DES-AUBÉES (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres ; 401 h.

St-LÉGER-DES-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers ; 705 h.

St-LÉGER-DES-BRUYÈRES (Allier), cant. du Donjon, arr. de Lapalisse ; 558 h.

St-LÉGER-DES-VIGNES (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers ; 1,771 h. ✉.

St-LÉGER-DE-VIGNAGUE (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole ; 515 h.

St-LÉGER-DU-BOIS (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun ; 1,101 h. 🚉 P.-L.-M., ✉, ⊤.

St-LÉGER-DUBOSQ (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque ; 221 h.

St-LÉGER-DU-BOURG-DENIS (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen ; 1,161 h.

St-LÉGER-DU-GENNETEY (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer ; 98 h. 🚉 O., ⊤.

St-LÉGER-DU-MALZIEU (Lozère), cant. du Malzieu, arr. de Marvejols ; 642 h.

St-LÉGER-DU-MAY (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet ; 694 h.

St-LÉGER-EN-BRAY (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais ; 246 h. 🚉 N.

St-LÉGER-EN-YVELINES (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet ; 673 h.

St-LÉGER-LA-MONTAGNE (H.-Vienne), cant. de Laurière, arr. de Limoges ; 1,130 h.

St-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret ; 661 h.

St-LÉGER-LE-PAUVRE (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens ; 77 h.

St-LÉGER-LE-PETIT (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre ; 591 h.

St-LÉGER-LES-AUTHIES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens ; 187 h.

St-LÉGER-LÈS-DOMART (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens ; 1,404 h. 🚉 N.

St-LÉGER-LÈS-MELLE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle ; 788 h.

St-LÉGER-LÈS-PARAY (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles ; 338 h.

St-LÉGER-MAGNAZEIX (H.-Vienne), cant. de Magnac-Laval, arr. de Bellac ; 1,769 h.

St-LÉGER-PRÈS-TROYES (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes ; 284 h.

St-LÉGER-SOUS-BEUVRAY (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Autun ; 1,820 h. ✉, ⊤.

St-LÉGER-SOUS-BRIENNE (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube ; 332 h.

St-LÉGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon ; 593 h.

St-LÉGER-SOUS-MARGERIE (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube ; 204 h.

St-LÉGER-SUR-BONNEVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer ; 152 h.

St-LÉGER-SUR-DHEUNE (Saône-et-Loire), cant. de Chagny, arr. de Châlons-sur-Saône ; 2,451 h. 🚉 P.-L.-M. (Chagny à Nevers), ✉, ⊤.

St-LÉGER-SUR-SARTHE (Orne), cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon ; 483 h.

St-LÉGER-TRIEY (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon ; 149 h.

St-LÉGER-VAUBAN (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon ; 1,296 h.

Ste-LÉOCADIE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades ; 113 h.

St-LÉOMER (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon ; 530 h.

St-LÉON (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse ; 1,434 h.

St-LÉON (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat ; 931 h.

St-LÉON (H.-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche ; 1,012 h.

St-LÉON (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux ; 155 h.

St-LÉON (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac ; 522 h.

St-LÉONARD (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure ; 446 h.

St-LÉONARD (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois ; 1,212 h.

St-LÉONARD (Marne), 3e cant. et arr. de Reims ; 65 h.

St-LÉONARD (Oise), cant. et arr. de Senlis ; 551 h.

St-LÉONARD (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne ; 306 h.

St-LÉONARD (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre ; 999 h.

St-LÉONARD (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Limoges ; 6,160 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

St-LÉONARD (Vosges), cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié ; 1,274 h. 🚉 E.

St-LÉONARD-DES-BOIS (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers ; 1,504 h.

St-LÉONARD-DES-PARCS (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon ; 187 h.

St-LÉON-D'ISSIGEAC (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac ; 344 h.

St-LÉONS (Aveyron), cant. de Vezins, arr. de Millau ; 708 h.

St-LÉON-SUR-L'ISLE (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux ; 960 h.

St-LÉOPARDIN-D'AUGY (Allier), cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins ; 1,180 h.

St-LÉRY (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel ; 247 h.

St-LEU (Oran), arr. d'Oran ; 3,891 h.

St-LEU (Réunion), ch.-l. de cant., arr. de la Partie-du-Vent ; 8,688 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.

St-LEU-D'ESSERENT (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis ; 1,554 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

St-LEU-TAVERNY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise ; 1,899 h. 🚉 N., ✉, ⊤.

St-LÉZER (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes ; 408 h.

St-LÉZIN (Maine-et-Loire), cant. de Chemillé, arr. de Cholet ; 909 h.

Ste-L'HEURINE (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac ; 710 h.

St-LIEUX-LAFENASSE (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi ; 737 h.

St-LIEUX-LÈS-LAVAUR (Tarn), cant. et arr. de Lavaur ; 503 h.

St-LIGUAIRE (Deux-Sèvres), 2e cant. et arr. de Niort ; 1,116 h.

St-LIN (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay ; 558 h.

St-LIONS (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne ; 147 h.

Ste-LIVIÈRE (Marne), cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont, arr. de Vitry-le-François ; 302 h.

Ste-LIVRADE (H.-Garonne), cant. de Légnevin, arr. de Toulouse ; 277 h.

Ste-LIVRADE (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 2,749 h. ✉, ⊤.

Ste-LIZAIGNE (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun ; 1,340 h. 🚉 Or., ⊤.

St-LIZIER (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons ; 1,309 h. 🚉 M. (Boussens à Saint-Girons), ✉, ⊤.

St-LIZIER-DU-PLANTÉ (Gers), cant. et arr. de Lombez ; 402 h.

St-LÔ (Manche), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 10,121 h. Succursale de la Banque de France. 🚉 O. (Lison à Lamballe), ✉, ⊤.

St-LON (Landes), cant. de Peyrehorade, arr. de Dax ; 1,135 h.

St-LONGIS (Sarthe), cant. et arr. de Mamers ; 349 h.

Sn-LORENZO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte ; 515 h. ✉.

St-LORMEL (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arr. de Dinan ; 911 h.

St-LOTHAIN (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier ; 1,011 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.

St-LOUBE (Gers), cant. et arr. de Lombez ; 245 h.

St-LOUBERT (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas ; 187 h.

St-LOUBÈS (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux ; 2,468 h. 🚉 Or., ✉, ⊤.

St-LOUBOUER (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever ; 818 h.

St-LOUET-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen ; 187 h.

St-LOUET-SUR-VIRE (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô ; 308 h.

St-LOUIS (île de Marie-Galante), cant. du Grand-Bourg, arr. de Marie-Galante, sur la côte occidentale ; 4,717 h. Mouillage pour les navires de guerre.

St-LOUIS (Nouvelle-Calédonie), établissement à l'E. de Nouméa. ⊤.

St-LOUIS (Oran), arr. d'Oran ; 1,080 h.

St-LOUIS (Réunion), ch.-l. de cant., arr. de la Partie-du-Vent ; 9,285 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.

St-LOUIS (Sénégal), ch.-l. des établissements français du Sénégal et de la Sénégambie, sur l'île du même nom ; 16,000 h. ✉, ⊤.

St-LOUIS-DE-MONTFERRAND (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux ; 746 h.

St-LOUIS-EN-L'ISLE (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac ; 213 h.

St-LOUIS-ET-PARAHOU (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux ; 251 h.

St-LOUP (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins ; 501 h.

St-LOUP (Charente-Inf.), cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 694 h.

St-LOUP (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac ; 805 h.

St-LOUP (Eure-et-Loir), cant. d'Illiers, arr. de Chartres ; 488 h.

St-LOUP (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens ; 191 h.

St-LOUP (H.-Garonne), cant. centre et arr. de Toulouse ; 233 h.

St-LOUP (Jura), cant. de Chemin, arr. de Dôle ; 357 h.

St-LOUP (Loir-et-Cher), cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin ; 353 h.

St-LOUP (Manche), cant. et arr. d'Avranches ; 483 h.

St-LOUP (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres ; 267 h. ✉.

St-LOUP (Nièvre), cant. et arr. de Cosne ; 921 h.

St-LOUP (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche ; 709 h.

St-LOUP (Tarn-et-Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac ; 620 h.

St-LOUP-CHAMPAGNE (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel ; 381 h.

St-LOUP-DE-BUFFIGNY (Aube),

cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 228 h.
St-LOUP DE-FRIBOIS (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 188 h.
St-LOUP-DE-GONNOIS (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 196 h.
St-LOUP-DE LA SALLE (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 991 h. ☒.
St LOUP-DE NAUD (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 671 h.
St LOUP-DES-CHAUMES (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 561 h.
St-LOUP-DES-VIGNES (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 650 h.
St-LOUP-DE-VARENNE (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 615 h.
St-LOUP-D'ORDON (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 533 h.
St-LOUP DU-DORAT (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 442 h.
St-LOUP-DU-GAST (Mayenne) cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 847 h. ☷ O. (Caen à Laval).
St-LOUP-HORS (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 265 h.
St-LOUP-LÈS-GRAY (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 189 h.
St-LOUP-SUR-SÉMOUSE (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 2,873 h. ☷ E., ☒, ☨.
St-LOUP-SUR-THOUET (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 1,701 h. ☷ Et.(Tours à Niort), ☒. ☨.
St-LOUP-TERRIER (Ardennes), cant. de Tourteron, arr. de Vouziers; 507 h.
St-LOYER-DES-CHAMPS (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 263 h.
St-LUBIN-DE-CRAVANT (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 105 h.
St-LUBIN-DE-LA-HAYE (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 658 h.
St-LUBIN-DES-JONCHERETS (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 1,827 h.
St-LUBIN-EN-VERGONNAIS (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 533 h. ☒.
St-LUC (Eure), cant. sud et arr. d'Evreux; 104 h.
Ste-LUCE (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 191 h.
Ste-LUCE (Loire-Inf.), cant. de Carquefou, arr. de Nantes; 1,133 h. ☷ Or., ☨.
Ste-LUCE (Martinique), cant. de Diamant, arr. de Fort-de-France; 1,782 h.
Sta-LUCIA-DI-MERCURIO (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 520 h.
Sta LUCIA-DI-MORIANI (Corse), cant. de San-Nicolao, arr. de Bastia; 224 h.
Sta-LUCIA-DI-TALLANO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Sartène; 1,259 h. ☒, ☨.
St LUCIEN (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 283 h.
St-LUCIEN (Oran), arr. d'Oran; *com. mixte*, 25,202 h. ☷ de la ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-Bel-Abbès, ☒, ☨.
St-LUCIEN (Seine-Inf.), cant. d'Argueil, arr. de Neufchâtel; 259 h.
St-LUMIER-EN-CHAMPAGNE (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 357 h.
St-LUMIER-LA-POPULEUSE (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 88 h.
St-LUMINE-DE-CLISSON (Loire-Inf.), cant. de Clisson, arr. de Nantes; 1,284 h.
St-LUMINE-DE-COUTAIS (Loire-Inf.), cant. de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, arr. de Nantes; 1,249 h.
St-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine), cant. de Dinard-Saint-Enogat, arr. de Saint-Malo; 1,252 h. ☒.
Ste-LUNAISE (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 96 h.
St-LUPERCE (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 593 h. ☷ O. (Paris à Rennes et Brest), ☨.
St LUPICIN (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 797 h.
St-LUPIEN (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 230 h.
St-LYÉ (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 815 h. ☷ E.
St-LYÉ (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 763 h.
St-LYPHARD (Loire-Inf.), cant. d'Herbignac, arr. de Saint-Nazaire; 1,928 h.
St-LYS (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Muret; 1,491 h. ☒, ☨.
St-MACAIRE (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de La Réole; 2,023 h. ☷ M., ☒, ☨.
St-MACAIRE (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 2,123 h.
St-MACAIRE-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 585 h.
St-MACLOU (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 521 h.
St-MACLOU-DE-FOLLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 633 h.
St-MACLOU LA-BRIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 537 h.
St-MACOUX (Vienne), cant. et arr. de Civray; 781 h.
St-MADEN (Côtes-du-Nord), cant. de Caulnes, arr. de Dinan; 507 h.
Ste-MAGNANCE (Yonne), cant. de Quarré-les-Tombes, arr. d'Avallon; 770 h.
St-MAGNE (Gironde), cant. de Belin, arr. de Bordeaux; 848 h.
St MAGNE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 1,146 h.
St-MAIGNER (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 818 h.
St-MAIGRIN (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 984 h. ☒.
St-MAIME (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 394 h.
St-MAIME-DE-PEREYROL (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 544 h.
St MAIXANT (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 522 h.
St-MAIXANT (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 809 h.
St-MAIXENT (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 1,331 h.
St MAIXENT (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Niort; 4,790 h. Ecole de sous-officiers. ☷ Et. (Poitiers à Niort), ☒, ☨.
St-MAIXENT-DE-BEUGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 641 h.
St-MAIXENT-SUR-VIE (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 409 h. ☷ Et. (Nantes à La Roche-sur-Yon), ☨.
St-MAIXME-HAUTERIVE (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 511 h.
St-MALO (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr.; 11,212 h. Place forte; port, ch.-l. de quartier maritime. ☷ O. (Paris à Saint-Malo-Saint-Servan), ☒, ☨.
St-MALO (Nièvre), cant. de Donzy, arr. de Cosne; 637 h.
St MALO-DE-BEIGNON (Morbihan), cant. de Guer, arr. de Ploërmel; 180 h.
St-MALO-DE-LA-LANDE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 406 h. ☒, ☨.
St-MALO-DE-PHILY (Ille-et-Vilaine), cant. de Pipriac, arr. de Redon; 884 h.
St-MALO-DES-TROIS-FONTAINES (Morbihan), cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel; 763 h.
St-MALÔ-DU-BOIS (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 960 h.
St-MALON (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 1,009 h.
St-MAMERT (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 452 h. ☒.
St-MAMERT (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 206 h.
St-MAMET (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 1,943 h. ☒, ☨.
St-MAMET (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 508 h.
St-MAMMÈS (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 1,050 h. ☷ P.-L.-M., ☨.
St-MANDÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 653 h.
St MANDÉ (Seine), cant. de Vincennes, arr. de Sceaux; 9,398 h. ☷ E. (Paris à Vincennes et Brie-Comte-Robert), ☒, ☨.
St MANVIEU (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 702 h.
St-MANVIEU (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 635 h.
St-MARC (Bouches-du-Rhône), cant. nord et arr. d'Aix; 166 h.
St-MARC (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 275 h.
St-MARC (Finistère), 2e cant. et arr. de Brest; 2,023 h.
St-MARC-À-FRONGIER (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 790 h.
St-MARC-À LOUBAUD (Creuse), cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 478 h.
St-MARCAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 871 h.
St-MARC-D'OUILLY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 909 h.
St-MARC-DU-COR (Loir-et-Cher), cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 412 h.
St-MARCEAU (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 445 h.
St-MARCEAU (Sarthe), cant. de Beaumont-la-Sarthe, arr. de Mamers; 667 h.
St-MARCEL (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 312 h.
St-MARCEL (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 445 h.
St-MARCEL (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 1,282 h. ☨.
St-MARCEL (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 403 h.
St MARCEL (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Evreux; 746 h.
St-MARCEL (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse; 257 h.
St-MARCEL (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux; 2,576 h.
St-MARCEL (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 827 h.
St-MARCEL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 180 h.
St-MARCEL (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 505 h.
St-MARCEL (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 321 h.
St MARCEL (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 1,673 h. ☷ P.-L.-M.
St-MARCEL (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 396 h.
St-MARCEL (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 407 h.
St MARCEL-D'ARDÈCHE (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 1,861 h. ☒, ☨.
St-MARCEL-DE-CAREIRET (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 579 h.
St MARCEL-DE-FÉLINES (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 1,550 h.
St-MARCEL-D'URFÉ (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet; arr. de Roanne; 708 h.
St-MARCEL-EN-MARCILLAT (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 563 h.
St-MARCEL-EN-MURAT (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 414 h.
St-MARCELIN-DE-CRAY (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 584 h.
St-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 714 h.
St-MARCEL-LÈS-ANNONAY (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 1,077 h.
St-MARCEL-LÈS-SAUZET (Drôme), cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 340 h.
St-MARCEL-LÈS-VALENCE (Drôme), cant. et arr. de Valence; 1,666 h. ☷ P.-L.-M., ☨.
St-MARCELLIN (Isère), ch.-l. d'arr.; 3,250 h. ☷ P.-L.-M., ☒, ☨.
St-MARCELLIN (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 2,017 h. ☷ P.-L.-M. (Bonson à Saint-Bonnet), ☨.
St-MARCELLIN (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 148 h.
St-MAROET (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 757 h.
St-MARC-LA-LANDE (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 547 h.
St-MARC LE-BLANC (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 1,586 h.
St-MARCORY (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 168 h.
St-MARCOUF (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 234 h.
St-MARCOUF (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 647 h.
St-MARC-SUR-COUESNON (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 821 h.
St-MARC-SUR-SEINE (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 377 h.
St-MARD (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 200 h.
St-MARD (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 1,563 h.
St-MARD (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 118 h.
St-MARD (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 433 h.
St-MARD (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 179 h.
St-MARD-DE-RÉNO (Orne),

cant. et arr. de Mortagne; 1,080 h. ✉.
St MARD-DE-VAUX (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 357 h.
St-MARD-LÈS-ROUFFY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 149 h.
St MARDS (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 381 h.
St-MARDS DE-BLACARVILLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 493 h.
St-MARDS-DE FRESNE (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 649 h. 🚉 O.
St-MARDS-EN-OTHE (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 1,469 h. ✉, ⚡.
St-MARD-SUR-AUVE (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 153 h.
St-MARD-SUR-LE-MONT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 514 h.
Ste-MARGUERITE (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 518 h.
Ste MARGUERITE (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 371 h.
Ste-MARGUERITE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 411 h.
Ste-MARGUERITE-DE-CARROUGES (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 630 h.
Ste-MARGUERITE-DE-L'AUTEL (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Évreux; 661 h.
Ste-MARGUERITE-D'ELLE (Calvados), cant. d Isigny, arr. de Bayeux; 704 h.
Ste-MARGUERITE DES-LOGES (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 327 h.
Ste-MARGUERITE-DE-VIETTE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 656 h.
Ste-MARGUERITE-EN-OUCHE (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 182 h.
Ste-MARGUERITE-LAFIGÈRE (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 514 h.
Ste-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 898 h.
Ste-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 272 h.
Sta-MARIA-SICHÈ (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 744 h. ✉, ⚡.
Sta-MARIA DI-LOTA (Corse), cant. de San-Martino-di-Lota, arr. de Bastia; 586 h.
Sta MARIA FIGANIELLA (Corse), cant. d'Olmeto, arr. de Sartène; 267 h.
Sta-MARIA-POGGIO (Corse), cant. de San-Nicolao, arr. de Bastia; 307 h.
Ste-MARIE (H.-Alpes), cant. de Rosans, arr. de Gap; 126 h.
Ste-MARIE (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 191 h.
Ste-MARIE (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 440 h.
Ste MARIE (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 473 h.
Ste-MARIE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Martin, arr. de La Rochelle; 2,541 h. ✉.
Ste-MARIE (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 302 h.
Ste-MARIE (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 723 h.
Ste-MARIE (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Redon; 2,157 h.
Ste-MARIE (Loire-Inf.), cant. de Pornic, arr. de Paimbœuf; 1,522 h.
Ste-MARIE (Martinique), cant. de La Trinité, arr. de Saint-Pierre; 7,331 h.
Ste-MARIE (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 472 h.
Ste-MARIE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 65 h.
Ste-MARIE (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 539 h.
Ste-MARIE (Réunion), cant. de Sainte-Suzanne, arr. Sous-le-Vent; 5,933 h.
Ste MARIE-À-PY (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 536 h.
Ste-MARIE-AU-BOSC (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 206 h.
Ste-MARIE-AUX-ANGLAIS (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 315 h.
Ste-MARIE-CAPPEL (Nord), cant. de Cassel, arr. de Dunkerque; 695 h.
Ste-MARIE-D'ALLOIX (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 305 h.
Ste MARIE D'ALVEY (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry, 235 h.
Ste-MARIE-DE-CHIGNAC (Dordogne), cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, arr. de Périgueux; 505 h.
Ste-MARIE-DE-CUINES (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 744 h.
Ste-MARIE-DE-GOSSE (Landes), cant. de Saint-Vincent de-Tyrosse, arr. de Dax; 1,403 h.
Ste-MARIE-DES-CHAMPS (Seine-Inf.), cant. et arr. d Yvetot; 692 h.
Ste-MARIE-DES-CHAZES (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 427 h.
Ste-MARIE-DE-VATIMESNIL (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 251 h.
Ste-MARIE-DE-VAUX (H.-Vienne), cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre, arr. de Rochechouart; 383 h.
Ste-MARIE-DU BOIS (Manche), cant. de Teilleul, arr. de Mortain; 240 h.
Ste MARIE-DU-BOIS (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 860 h.
Ste-MARIE-DU-MONT (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 229 h.
Ste MARIE-DU MONT (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 1,332 h. ✉.
Ste MARIE-EN-CHANOIS (H.-Saône), cant. de Faucogney, arr. de Lure; 330 h.
Ste-MARIE-EN-CHAUX (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 223 h.
Ste MARIE-KERQUE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,455 h.
Ste-MARIE-LA-BLANCHE (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 532 h.
Ste-MARIE-LAPANOUZE (Corrèze), cant. de Neuvic, arr. d'Ussel; 281 h.
Ste-MARIE-LA-ROBERT (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 270 h.
Ste-MARIE LAUMONT (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 1,010 h.
St-MARIEN (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 445 h.
St-MARIENS (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 883 h. 🚉 Et. (Nantes à Bordeaux), ⚡.
Ste-MARIE-OUTRE L'EAU (Calvados), cant. de Saint-Sever, arr. de Vire; 291 h.
Stes-MARIES (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 918 h. ✉, ⚡.
Ste-MARIE-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 412 h.
St-MARS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 248 h.
St-MARSAL (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret; 501 h.
St-MARSAULT (Deux-Sèvres), cant. de Cerizay, arr. de Bressuire; 813 h.
St-MARS-DE-COUTAIS (Loire-Inf.), cant. de Machecoul, arr. de Nantes; 1,575 h.
St-MARS-D'ÉGRENNE (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront; 1,723 h.
St-MARS-DE-LOCQUENAY (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 952 h.
St-MARS-DES-PRÉS (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 519 h.
St-MARS-D'OUTILLÉ (Sarthe), cant. d'Ecommoy, arr. du Mans; 1,945 h.
St-MARS-DU-DÉSERT (Loire-Inf.), cant. de Nort, arr. de Châteaubriant; 1,915 h.
St-MARS-DU-DÉSERT (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 770 h.
St-MARS-EN-BRIÈRE (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans; 1,395 h. 🚉 O., ✉, ⚡.
St-MARS-LA-JAILLE (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis; 1,943 h. ✉, ⚡.
St-MARS LA-RÉORTHE (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 785 h.
St-MARS-SOUS-BALLON (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 1,227 h.
St-MARS-SUR-COLMONT (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 1,288 h.
St-MARS-SUR-LA-FUTAIE (Mayenne), cant. de Landivy, arr. de Mayenne; 1,424 h.
Ste-MARTHE (Eure), cant. de Conches, arr. d'Évreux; 443 h. 🚉 O. (Paris à Laigle, par Conches).
Ste-MARTHE (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 629 h.
St-MARTIAL (Ardèche), cant. de Saint-Martin-de-Valamas, arr. de Tournon; 1,901 h.
St-MARTIAL (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 300 h.
St-MARTIAL (Charente), cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux; 404 h.
St-MARTIAL (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 263 h.
St MARTIAL (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 825 h.
St-MARTIAL (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 243 h.
St-MARTIAL (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 480 h.
St-MARTIAL (H.-Vienne), cant. de Mézières, arr. de Bellac; 596 h.
St-MARTIAL-D'ALBARÈDE (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 710 h.
St-MARTIAL-D'ARTENSET (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 1,288 h.
St-MARTIAL-DE-COCULET (Charente-Inf.), cant. d'Archiac, arr. de Jonzac; 528 h.
St-MARTIAL-DE-GIMEL (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 1,114 h.
St-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 504 h.
St-MARTIAL-DE-NABIRAT (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 1,067 h.
St-MARTIAL-DE-VALETTE (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 1,048 h.
St-MARTIAL-DE-VITATERNE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 220 h.
St-MARTIAL-ENTRAYGUES (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 439 h.
St-MARTIAL-LE-MONT (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 673 h.
St-MARTIAL-LE-VIEUX (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 720 h.
St-MARTIAL-VIVEYROL (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 570 h.
St-MARTIN (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de La Rochelle; 2,472 h. Port. ✉, ⚡.
St-MARTIN (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom; 362 h.
St-MARTIN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 323 h.
St-MARTIN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 309 h.
St-MARTIN (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 795 h.
St-MARTIN (Guadeloupe), ch.-l. de cant., arr. de La Basse-Terre; 3,485 h.
St-MARTIN (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 311 h.
St-MARTIN (H.-Marne), cant de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 283 h.
St MARTIN (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 143 h.
St-MARTIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 237 h.
St-MARTIN (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 1,485 h.
St-MARTIN (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 695 h.
St MARTIN (B.-Pyrénées), cant. de Hasparren, arr. de Bayonne; 543 h.
St-MARTIN (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 324 h.
St-MARTIN (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 178 h.
St MARTIN (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 529 h.
St MARTIN (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 338 h.
St-MARTIN (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles; 300 h.
St-MARTIN (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 288 h.
St-MARTIN-AU-BOSC (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 330 h.
St-MARTIN-AU-LAËRT (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Saint-Omer; 1,190 h.
St-MARTIN-AUX-ARBRES (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 497 h.
St-MARTIN-AUX-BOIS (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 357 h.
St-MARTIN-AUX-BUNEAUX (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 1,364 h.
St-MARTIN-AUX-CHAMPS (Marne), cant. d'Écury sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 189 h.
St-MARTIN-AUX-CHARTRAINS (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 276 h.
St-MARTIN-CANTALÈS (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 881 h.
St-MARTIN-CHÂTEAU (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 1,279 h.
St-MARTIN-CHENNETRON (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 225 h.
St-MARTIN-CHOQUEL (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 290 h.
St-MARTIN-CURTON (Lot-et-

Garonne), cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 845 h.

St MARTIN D'ABBAT (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 993 h.

St-MARTIN D'AOÛT (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 450 h.

St - MARTIN - D'ARC (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 236 h.

St-MARTIN-D'ARCÉ (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 343 h.

St-MARTIN D'ARDÈCHE (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 531 h.

St MARTIN-D'ARY (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 339 h.

St MARTIN-D'ASPRES (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 416 h.

St-MARTIN-D'AUBIGNY (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 774 h.

St - MARTIN - D'AUDOUVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 247 h.

St - MARTIN - D'AUGÉ (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 139 h.

St-MARTIN D'AUXIGNY (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 2,502 h. ⊠, T.

St-MARTIN - D'AUXY (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 199 h.

St-MARTIN-DE-BAVEL (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 661 h.

St-MARTIN-DE-BELLEVILLE (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 1,449 h.

St-MARTIN-DE-BERNEGOUE (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 513 h.

St - MARTIN - DE - BIENFAITE (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 529 h. 🚉 O. (Lisieux à La Trinité-de-Réville.)

St-MARTIN-DE-BLAGNY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 322 h.

St - MARTIN - DE - BOSCHERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 728 h. ⊠, T.

St - MARTIN - DE - BOSSENAY (Aube), cant. de Romilly-sur-Seine, arr. de Nogent-sur-Seine; 346 h. ⊠

St - MARTIN - DE - BOUBAUX (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 739 h.

St - MARTIN - DE - BOULOGNE (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Boulogne; 4,017 h.

St-MARTIN-DE-BREM (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 718 h.

St-MARTIN-DE-BRETENCOURT (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 609 h.

St MARTIN DE-BRÔMES (B.-Alpes), cant. de Valensole, arr. de Digne; 431 h.

St-MARTIN-DE-CANISY (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-lô; 741 h.

St - MARTIN - DE - CARALP (Ariège), cant. et arr. de Foix; 594 h.

St MARTIN - DE - CASTILLON (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 1,131 h. ⊠.

St - MARTIN - DE - CENILLY (Manche), cant. de Cerisy-la-Salle, arr. de Coutances; 531 h.

St - MARTIN - DE - CHAULIEU (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 512 h.

St - MARTIN - DE - CLELLES (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 269 h.

St-MARTIN-DE-COMBES (Hérault), cant. de Lunas, arr. de Lodève; 38 h.

St - MARTIN - DE - COMMUNE (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 508 h.

St MARTIN-DE-CONNÉE (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,746 h. ⊠, T.

St MARTIN-DE-CORNAS (Rhône), cant. de Givors, arr de Lyon; 129 h.

St-MARTIN - DE - COUX (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 739 h.

St-MARTIN D'ÉCUBLEI (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 356 h.

St-MARTIN - DE - FONTENAY (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 429 h.

St-MARTIN - DE - FRAIGNEAU (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 502 h. 🚉 Et. (Nantes et La Roche-sur-Yon à Niort).

St - MARTIN - DE - FRESNAY (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 285 h.

St - MARTIN - DE - FRESSENGEAS (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 1,045 h.

St-MARTIN-DE-FUGÈRES (H.-Loire), cant. du Monastier, arr. du Puy; 1,057 h.

St-MARTIN-DE-GOYNE (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 276 h.

St MARTIN-DE-GURSON (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 804 h.

St-MARTIN-DE-HINX (Landes), cant. de Saint-Vincent-de-Tyrosse, arr. de Dax; 1,378 h. ⊠.

St - MARTIN - DE - JUILLIERS (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 399 h.

St-MARTIN-DE-JUSSAC (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 607 h.

St-MARTIN-DE-LA-BRASQUE (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 383 h.

St-MARTIN-DE - LA - COUDRE (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 305 h.

St - MARTIN - DE - LA - LIEUE (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 555 h.

St-MARTIN-DE LA MER (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 748 h.

St MARTIN-DE-LAMPS (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 403 h.

St - MARTIN - DE - LANDELLE (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain, 1,700 h.

St - MARTIN - DE - LANUSCLE (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 518 h.

St - MARTIN - DE - LA - PLACE (Maine-et-Loire), cant. nord-ouest et arr. de Saumur; 1,032 h.

St - MARTIN - DE - LA - PORTE (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 728 h.

St-MARTIN-DE-L'ARÇON (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 364 h.

St - MARTIN - DE - LAYE (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 448 h.

St-MARTIN-DE-LENNE (Aveyron), cant. de Campagnac, arr. de Millau; 477 h.

St - MARTIN - DE - LERM (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 303 h.

St MARTIN-DE-LIXY (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 252 h.

St-MARTIN DE-LONDRES (Hérault), ch.-l. de cant., arr. de Montpellier; 849 h. ⊠, T.

St MARTIN-DE MÂCON (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 472 h.

St - MARTIN - DE - MAILLOC (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 493 h. 🚉 O., ⊠.

St-MARTIN DE-MELLE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 517 h.

St-MARTIN-DE-MIEUX (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 366 h. 🚉 O. (Falaise à Berjou et à Flers).

St - MARTIN - DE - NIGELLES (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 678 h.

St - MARTIN - D'ENTRAIGUES (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 325 h.

St - MARTIN - D'ENTRAUNES (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 550 h.

St - MARTIN - DE - PONTCHARDON (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 440 h.

St-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES (H.-Alpes), cant. de L'Argentière, arr. de Briançon; 1,413 h.

St-MARTIN DE-RENACAS (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 173 h.

St MARTIN-DE-RIBERAC (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 937 h.

St - MARTIN - DE - SAINT - MAIXENT (Deux Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 1,026 h.

St - MARTIN - DE - SALENCEY (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 456 h.

St-MARTIN-DE-SALLEN (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 944 h.

St-MARTIN-DE-SANZAY (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 1,159 h.

St - MARTIN - DES - BESACES (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 1,334 h. ⊠, T.

St MARTIN-DES-BOIS (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 996 h.

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Cher), cant. de Sancergues, arr. de Sancerre; 846 h.

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Finistère), cant. et arr. de Morlaix; 1,596 h.

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 528 h

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté Gaucher, arr. de Coulommiers; 461 h.

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 230 h.

St - MARTIN - DES - CHAMPS (Yonne), cant. de Saint-Fargeau, arr. de Joigny; 694 h.

St - MARTIN - DES - COMBES (Dordogne), cant. de Villamblard, arr. de Bergerac; 553 h.

St - MARTIN - DE - SEIGNAUX (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 2,713 h. ⊠, T.

St - MARTIN - DE - SENOZAN (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 660 h.

St - MARTIN - DES - ENTRÉES (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 340 h.

St - MARTIN - DE - SESCAS (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 583 h.

St MARTIN-DES FONTAINES (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 286 h.

St-MARTIN-DES-LAIS (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 310 h.

St - MARTIN - DES - LANDES (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 325 h.

St - MARTIN - DES - MONTS (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 243 h.

St - MARTIN - DES - NOYERS (Vendée), cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,133 h.

St-MARTIN-DES-OLMES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 1,183 h.

St - MARTIN - DES - PÉZERITS (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 264 h.

St-MARTIN-DES-PLAINS (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 291 h.

St-MARTIN DES PRÉS (Côtes-du-Nord), cant. de Corlay, arr. de Loudéac; 1,221 h.

St-MARTIN-DES PUITS (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 105 h.

St - MARTIN - D'ESTRÉAUX (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 1,766 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠, T.

St-MARTIN DE TALLEVENDE (Calvados), cant. et arr. de Vire, 515 h.

St - MARTIN - DE - TRONSEC (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 770 h.

St-MARTIN-DE-VALAMAS (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 2,402 h. ⊠, T.

St-MARTIN-DE-VALGALGUES (Gard), cant. et arr. d'Alais; 1,632 h.

St-MARTIN-DE VARREVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 369 h.

St - MARTIN DE-VAULSERRE (Isère), cant. du Pont-de-Beauvoisin, arr. de La Tour-du-Pin; 324 h.

St - MARTIN - DE - VERS (Lot), cant. de Lauzès, arr. de Cahors; 771 h.

St-MARTIN-DE-VILLENEUVE (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 626 h.

St - MARTIN - DE - VILLERÉAL (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 383 h.

St - MARTIN - DE - VILLEREGLAN (Aude), cant. et arr. de Limoux; 284 h.

St - MARTIN - D HARDINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, 460 h.

St-MARTIN-D'HÈRES (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 1,546 h.

St-MARTIN-D'HEUILLE (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 503 h.

St-MARTIN-D'OLLIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire; 731 h.

St - MARTIN - D'OMONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 952 h.

St-MARTIN DON (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 524 h.

St-MARTIN-D'ONEY (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 1,106 h. 🚉 M., ⊠ fh.

St-MARTIN-D'ORDON (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 497 h.

St-MARTIN-D'OYDES (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 687 h.

St - MARTIN - DU - BEC (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 364 h.

St-MARTIN-DU-BOIS (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne; 644 h.

St-MARTIN-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 1,029 h.

St - MARTIN - DU - BOSCHET (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 390 h.

St - MARTIN - DU - CLOCHER (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 302 h.

St - MARTIN - DU - FOUILLOUX (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Georges-sur-Loire, arr. d'Angers; 778 h.

St - MARTIN - DU - FOUILLOUX

(Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 720 h.
St-MARTIN-DU-FRÊNE (Ain), cant. et arr. de Nantua; 835 h.
St-MARTIN-DU-LAC (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 447 h.
St - MARTIN - DU - LIMET (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 649 h.
St - MARTIN - DU - MANOIR (Seine-Inf.), cant. de Montivilliers, arr. du Havre; 496 h.
St MARTIN-DU-MESNIL-OURY (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 150 h.
St-MARTIN DU-MONT (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 1,697 h.
St-MARTIN DU-MONT (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 566 h.
St MARTIN DU-MONT (Saône-et-Loire), cant. de Beaurepaire, arr. de Louhans; 242 h.
St-MARTIN - DU - PUITS (Nièvre), cant. de Lormes, arr. de Clamecy; 1,193 h. ⊡.
St-MARTIN-DU-PUY (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 314 h.
St-MARTIN-D'URIAGE (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 2,165 h.
St - MARTIN - DU - TARTRE (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 433 h.
St-MARTIN-DU-TERTRE (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 796 h.
St-MARTIN-DU-TERTRE (Yonne), cant. sud et arr. de Sens; 487 h.
St-MARTIN-DU-TILLEUL (Eure), cant. et arr. de Bernay; 175 h.
St-MARTIN-DU-VAR (Alpes-Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 514 h. ⊡.
St-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 1,027 h.
St-MARTIN-DU-VIVIER (Seine-Inf.), cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 395 h.
St-MARTIN-EN-BIÈRE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 404 h.
St-MARTIN-EN-BRESSE (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 2,017 h. ⊠, ⟙.
St-MARTIN - EN - CAMPAGNE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 398 h.
St-MARTIN-EN-COAILLEUX (Loire), cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Etienne; 2,559 h.
St - MARTIN - EN - GÂTINOIS (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 373 h.
St-MARTIN-EN-HAUT (Rhône), cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon; 2,663 h. ⊡.
St - MARTIN - EN - VERCORS (Drôme), cant. de La Chapelle-en-Vercors, arr. de Die; 978 h.
St-MARTINIEN (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 824 h.
St-MARTIN-LABOUVAL (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 701 h.
St-MARTIN-LA-CAMPAGNE (Eure), cant. nord et arr. d'Evreux; 74 h.
St-MARTIN - LA - GARENNE (Seine-et-Oise), cant. de Limay, arr. de Mantes; 490 h.
St-MARTIN-LAGUÉPIE (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 1,168 h. 🚉 Or.
St - MARTIN - L'AIGUILLON (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 592 h.
St-MARTIN-LA-LANDE (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 737 h.
St-MARTIN-LA-MÉANNE (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 1,321 h.
St-MARTIN-LANTOSQUE (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 1,952 h. ⊠, ⟙.
St-MARTIN-LA-PATROUILLE (Saône-et-Loire), cant. de La Guiche, arr. de Charolles; 192 h.
St-MARTIN LA PLAINE (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 1,675 h.
St - MARTIN - LA - RIVIÈRE (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 1,194 h.
St - MARTIN - LARS (Vienne), cant. d'Availles-Limouzine, arr. de Civray; 1,122 h.
St-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 809 h.
St - MARTIN - LARS - EN - TIFFAUGES (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 678 h.
St - MARTIN - LA - SAUVETÉ (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 1,639 h.
St - MARTIN - L'ASTIER (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 155 h.
St-MARTIN-LE BEAU (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 1,368 h. 🚉 Or. (Tours à Vierzon), ⟙.
St - MARTIN - LE - BOUILLANT (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 788 h.
St-MARTIN-LE-CHÂTEL (Ain), cant. de Montrevel, arr. de Bourg; 902 h.
St - MARTIN - LE - COLONEL (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 231 h.
St - MARTIN - LE - GAILLARD (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 502 h.
St - MARTIN - LE - GRÉARD (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 260 h.
St MARTIN-LE HÉBERT (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 204 h.
St - MARTIN - LE - MAULT (H.-Vienne), cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac; 486 h.
St-MARTIN LE-NŒUD (Oise), cant. sud-ouest et arr. de Beauvais; 716 h.
St - MARTIN - LE - PIN (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 639 h. 🚉 Or.
St-MARTIN - LÈS - SEYNE (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 150 h.
St - MARTIN - LESTRA (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 1,309 h.
St - MARTIN - LE - SUPÉRIEUR (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 623 h.
St-MARTIN-LÈS-VOULANGIS (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 551 h.
St-MARTIN-LE-VIEIL (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 433 h.
St- MARTIN - LE - VIEUX (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 786 h.
St-MARTIN-LE-VINOUX (Isère), cant. nord et arr. de Grenoble; 1,565 h.
St-MARTIN-L'HEUREUX (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 140 h.
St-MARTIN-L'HORTIER (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel; 191 h.
St-MARTIN-L'INFÉRIEUR (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 416 h.
St-MARTIN-LONGUEAU (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 354 h.
St-MARTIN-LYS (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux; 204 h.
Sn-MARTINO-DI-LOTA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 920 h.
St-MARTIN-PETIT (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 390 h.
St-MARTIN-RIVIÈRE (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 425 h.
St-MARTIN-SAINTE-CATHERINE (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 1,345 h.
St - MARTIN - SAINT - FIRMIN (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 363 h.
St MARTIN-SEPERT (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 922 h.
St-MARTIN-SOUS-MONTAIGU (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône; 332 h.
St-MARTIN-SOUS-MOUZEUIL (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 499 h.
St - MARTIN - SOUS - VIGOUROUX (Cantal), cant. de Pierrefort, arr. de Saint-Flour; 634 h.
St - MARTIN - SUR - COJEUL (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 177 h.
St-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (Savoie), cant. de La Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 413 h.
St - MARTIN - SUR - LE - PRÉ (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 166 h. ⟙.
St-MARTIN-SUR OCRE (Loiret), cant. et arr. de Gien; 632 h.
St-MARTIN SUR-OCRE (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 114 h.
St - MARTIN - SUR - OREUSE (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 642 h.
St - MARTIN - SUR - OUANNE (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 806 h.
St-MARTIN-TERRESSUS (H.-Vienne), cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges; 941 h.
St-MARTIN-VALMEROUX (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 1,234 h. ⊠, ⟙.
St-MARTORY (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 1,093 h. 🚉 M. (Toulouse-Matabiau à Bayonne), ⊠, ⟙.
St-MÂRY (Charente), cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens; 763 h.
St-MARY-LE-CROS (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 937 h.
St-MARY-LE-PLAIN (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 584 h.
St-MASMES (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 521 h. 🚉 E., ⟙.
St-MATHIEU (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart; 2,501 h. ⊡. ⟙.
St-MATHIEU-DE-TRÉVIERS (Hérault), cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 388 h.
St MATHURIN (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 2,366 h. 🚉 Or., ⊠, ⟙.
St MATHURIN (Vendée), cant. de La Mothe-Achard, arr. des Sables-d'Olonne; 830 h.
St-MATHURIN-LÉOBAZEL (Corrèze), cant. de Mercœur, arr. de Tulle; 232 h.
St-MATRÉ (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 291 h. ⊡.
St-MAUDAN (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Loudéac; 382 h.
St-MAUDEZ (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 366 h.
St-MAUGAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 603 h.
St-MAULVIS (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 554 h.
St-MAUR (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 772 h.
St MAUR (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 537 h.
St-MAUR (Gers), cant. et arr. de Mirande; 291 h.
St-MAUR (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 1,483 h. 🚉 Or., ⟙.
St-MAUR (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 308 h.
St-MAUR (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 382 h.
St-MAUR (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 10,492 h. Camp. 🚉 E. (Paris à Vincennes), ⊠, ⟙.
St-MAUR-DES BOIS (Manche), cant. de Saint-Pois, arr. de Mortain; 291 h.
Ste-MAURE (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 579 h.
Ste-MAURE (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Chinon; 2,462 h. 🚉 Or., ⊡, ⟙.
Ste-MAURE-DE-PEYRIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 812 h.
St-MAURICE (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 398 h.
St MAURICE (Charente), cant. sud et arr. de Confolens; 1,816 h.
St-MAURICE (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 659 h.
St MAURICE (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 1,027 h.
St-MAURICE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 526 h.
St-MAURICE (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 592 h.
St-MAURICE (Hérault), cant. du Caylar, arr. de Lodève; 656 h.
St-MAURICE (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 402 h.
St MAURICE (Landes), cant. et arr. de Saint-Sever; 426 h.
St-MAURICE (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 626 h.
St MAURICE (Lot-et-Garonne), cant. de Cancon, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 270 h.
St-MAURICE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 137 h.
St-MAURICE (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 102 h.
St-MAURICE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 175 h.
St-MAURICE (Nièvre), cant. de Saint-Saulge, arr. de Nevers; 240 h.
St-MAURICE (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 952 h.
St-MAURICE (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 447 h.
St-MAURICE (Seine), cant. de Charenton, arr. de Sceaux; 5,576 h. ⊡.
St-MAURICE (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 338 h.
St-MAURICE (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 1,168 h.
St MAURICE - AUX - RICHES - HOMMES (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 906 h. ⊡.
St-MAURICE-D'ARDÈCHE (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 247 h.
St - MAURICE - DE - BEYNOST (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 263 h.
St-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE (Gard), cant. de Vézénobres, arr. d'Alais; 530 h.
St-MAURICE-D'ÉCHAZEAUX (Ain), cant. de Treffort, arr. de Bourg; 157 h.
St-MAURICE-DE-GOURDANS (Ain), cant. de Meximieux, arr. de Trévoux; 1,113 h.
St-MAURICE - DE - LAURAN-

ÇANNE (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 224 h.

St-MAURICE-DE-LIGNON (H.-Loire), cant. de Monistrol-sur-Loire, arr. d'Yssingeaux; 2,171 h.

St-MAURICE-DE-RÉMENS (Ain), cant. d'Ambérieu, arr. de Belley; 541 h.

St-MAURICE-DE-ROTHERENS (Savoie), cant. de Saint-Genix, arr. de Chambéry; 407 h.

St-MAURICE-DE-SATONNAY (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 469 h.

St MAURICE-DES-CHAMPS (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 195 h.

St-MAURICE-DES-NOUES (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,136 h.

St-MAURICE-DE-TAVERNOLLE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 240 h.

St-MAURICE-D'ÉTELAN (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 338 h.

St-MAURICE-DE-VENTALON (Lozère), cant. du Pont-de-Montvert, arr. de Florac; 375 h.

St-MAURICE-D'IBIE (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 614 h.

St-MAURICE-DU-DÉSERT (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 822 h.

St-MAURICE-EN-CHALENÇON (Ardèche), cant. de Vernoux, arr. de Tournon; 571 h.

St-MAURICE-EN-GOURGOIS (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 1,995 h.

St-MAURICE-EN-RIVIÈRE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 891 h.

St-MAURICE-EN-TRIÈVES (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 404 h. P.-L.-M.,

St-MAURICE-LA-FOUGEREUSE (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 1,067 h.

St-MAURICE-LE-GIRARD (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 742 h.

St-MAURICE-LES-BROUSSES (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 417 h.

St-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles; 1,803 h.

St-MAURICE-LES-CHÉRENCEI (Orne), cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 601 h.

St-MAURICE-LES-COUCHES (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 531 h.

St-MAURICE-LE-VIEIL (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 507 h.

St-MAURICE-L'EXIL (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 991 h.

St-MAURICE-PRÈS-PIONSAT (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 1,880 h.

St-MAURICE-SAINT-GERMAIN (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 528 h.

St-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 795 h.

St-MAURICE-SUR-AVEYRON (Loiret), cant. de Châtillon-sur-Loing, arr. de Montargis; 1,655 h.

St-MAURICE-SUR-DARGOIRE (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 1,281 h.

St-MAURICE-SUR-FESSARD (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 939 h. Or., fh.,

St-MAURICE-SUR-HUÎNE (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 292 h.

St-MAURICE-SUR-LOIRE (Loire), cant. et arr. de Roanne; 1,305 h.

St MAURICE-SUR-MORTAGNE (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 237 h.

St MAURICE-SUR-MOSELLE (Vosges), cant. du Thillot, arr. de Remiremont; 2,478 h. E.,

St-MAURICE-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 427 h.

St-MAURICE-THIZOUAILLE (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 354 h.

St-MAURIN (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 1,049 h.

St-MAX (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 1,427 h.

St-MAXENT (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 494 h.

Ste-MAXIME (Var), cant. de Grimaud, arr. de Draguignan; 950 h.

St-MAXIMIN (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 436 h.

St-MAXIMIN (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 721 h.

St-MAXIMIN (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 1,494 h.

St-MAXIMIN (Var), ch.-l. de cant., arr. de Brignoles; 3,085 h. P.-L.-M.,

St MAXIRE (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 793 h.

St-MAY (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 161 h.

St-MAYEUX (Côtes-du-Nord), cant. de Corlay, arr. de Loudéac; 1,606 h.

St-MÉARD (H.-Vienne), cant de Châteauneuf, arr. de Limoges; 1,060 h.

St-MÉARD-DE-DRÔNE (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 603 h. Or. (Ribérac à Périgueux).

St MEARD DE-GURSON (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 1,328 h.

St-MÉDARD (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 425 h.

St-MÉDARD (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 375 h. Et. (Châteauneuf-sur-Charente à Barbezieux).

St-MÉDARD (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 174 h.

St-MÉDARD (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 1,253 h.

St-MÉDARD (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 1,172 h.

St-MÉDARD (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 1,013 h.

St-MÉDARD (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens; 250 h.

St-MÉDARD (Gers), cant. et arr. de Mirande; 620 h.

St-MÉDARD (Indre), cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 194 h.

St-MÉDARD (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 760 h.

St-MÉDARD (Lot), cant. de Catus, arr. de Cahors; 463 h.

St-MÉDARD (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 527 h.

St MÉDARD (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 207 h.

St-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 1,229 h. Or.,

St-MÉDARD-DE-MUSSIDAN (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 985 h.

St-MÉDARD-DE-PRESQUE (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 667 h.

St-MÉDARD-DES-PRÉS (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 626 h.

St-MÉDARD-D'EYRANS (Gironde), cant. de Labrede, arr. de Bordeaux; 584 h. M.

St-MÉDARD EN JALLES (Gironde), cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 3,272 h.

St-MÉDARD-NICOURBY (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 231 h.

St-MÉDARD-SUR-ILLE (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 1,130 h.

St-MÉEN (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 687 h.

St-MÉEN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Montfort; 2,883 h. O.,

St-MELAINE (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaubourg, arr. de Vitré; 348 h.

St-MELAINE (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 433 h.

St-MÉLANY (Ardèche), cant. de Valgorge, arr. de Largentière; 607 h.

St-MELOIR (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 331 h.

St MÉLOIR-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine), cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo; 3,067 h.

St-MÊME (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 1,564 h. Et. (Nantes à Angoulême et Limoges),

Ste MÊME (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 399 h.

St-MÊME (Loire-Inf.), cant. de Machecoul, arr. de Nantes; 941 h.

St-MEMIN (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 385 h.

St-MEMMIE (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 827 h.

Ste-MENEHOULD (Marne), ch.-l. d'arr.; 4,644 h. E.,

St-MENGE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 291 h.

St-MENGES (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 1,935 h.

St-MENOUX (Allier), cant. de Souvigny, arr. de Moulins; 1,758 h.

St-MERD-DE-LAPLEAU (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 887 h.

St-MERD-LA-BREUILLE (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 1,033 h.

St-MERD-LES-OUSSINES (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 863 h.

Ste-MÈRE (Gers), cant. de Miradoux, arr. de Lectoure; 345 h.

Ste-MÈRE-ÉGLISE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes; 1,459 h.

St-MÉRY (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 427 h.

St-MESLAIN-DU-BOSC (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 94 h.

Ste MESME (Seine-et-Oise), cant. sud de Dourdan, arr. de Rambouillet; 683 h. Or.,

St-MESMES (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 244 h.

St-MESMIN (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 553 h. E.,

St-MESMIN (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 1,088 h.

St-MESMIN (Vendée), cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,722 h. Et. (Tours et Loudun aux Sables-d'Olonne),

St-MEXANT (Corrèze), cant. nord et arr. de Tulle; 936 h.

St-MÉZARD (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 509 h.

St-M'HERVÉ (Ille-et-Vilaine), cant. est et arr. de Vitré; 1,744 h.

St-M'HERVON (Ille-et-Vilaine), cant. de Montauban, arr. de Montfort; 240 h.

St-MICAUD (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 565 h.

St-MICHEL (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 4,251 h. E.,

St-MICHEL (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 857 h.

St MICHEL (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 220 h.

St-MICHEL (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême; 985 h. Et. (Nantes à Angoulême et Limoges, par Saintes).

St-MICHEL (H.-Garonne), cant. de Cazères, arr. de Muret; 546 h.

St-MICHEL (Gers), cant. et arr. de Mirande; 708 h.

St-MICHEL (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 381 h.

St-MICHEL (Hérault), cant. du Caylar, arr. de Lodève; 251 h.

St-MICHEL (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 665 h.

St-MICHEL (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 709 h.

St-MICHEL (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 520 h.

St-MICHEL (Loiret), cant. de Beaune-la-Rolande, arr. de Pithiviers; 269 h.

St-MICHEL (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 243 h.

St-MICHEL (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 200 h.

St-MICHEL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 410 h.

St MICHEL (B.-Pyrénées), cant. de Saint Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 530 h.

St MICHEL (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 1,997 h. P.-L.-M.,

St-MICHEL (Tarn-et-Garonne), cant. d'Auvillar, arr. de Moissac; 730 h.

St-MICHEL-CHEF-CHEF (Loire-Inf.), cant. de Pornic, arr. de Paimbœuf; 1,172 h.

St-MICHEL-DE-BANNIÈRES (Lot), cant. de Vayrac, arr. de Gourdon; 624 h.

St-MICHEL-DE-BOULOGNE (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 443 h.

St-MICHEL-DE-CASTELNAU (Gironde), cant. de Captieux, arr. de Bazas; 646 h.

St-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX (Ardèche), cant. de La Voulte, arr. de Privas; 959 h.

St MICHEL DE-CHAILLOL (H.-Alpes), cant. de Saint-Bonnet, arr. de Gap; 505 h.

St-MICHEL-DE-CHAVAIGNES (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 1,273 h. du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais.

St-MICHEL-DE-DEZE (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 541 h.

St MICHEL DE-DOUBLE (Dordogne), cant. de Mussidan, arr. de Ribérac; 706 h.

St-MICHEL-DE-FEINS (Mayenne), cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier; 410 h.

St-MICHEL-DE-LANÈS (Aude), cant. de Salles sur-l'Hers, arr. de Castelnaudary; 803 h.

St-MICHEL-DE-LA-PIERRE (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 382 h.

St MICHEL-DE-LA-RIVIÈRE (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 576 h.
St-MICHEL-DE-LIVET (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 273 h.
St-MICHEL-DE-LLOTES (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 296 h.
St-MICHEL-DE-PLÉLAN (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 385 h.
St MICHEL-DE RIEUFRET (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 198 h.
St MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS (Isère), cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 507 h.
St-MICHEL-DES-ANDAINES (Orne), cant. de La Ferté-Macé, arr. de Domfront; 584 h.
St-MICHEL-DES-LOUPS (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 537 h.
St-MICHEL-D'EUZET (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 482 h.
St-MICHEL-DE-VAX (Tarn), cant. de Vaour, arr. de Gaillac; 281 h.
St-MICHEL-DE-VEISSE (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 536 h.
St-MICHEL-DE-VILLADEIX (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 540 h.
St-MICHEL-DE-VOLANGIS (Cher), cant. des Aix d'Angillon, arr. de Bourges; 250 h.
St-MICHEL-D'HALESCOURT (Seine-Inf.), cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 253 h.
St-MICHEL-EN-BEAUMONT (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 230 h.
St MICHEL-EN-GRÈVE (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 621 h.
St-MICHEL-EN-L'HERM (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,896 h. ⊠, ⊤.
St-MICHEL-ESCALUS (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 254 h.
St-MICHEL-ET-BONNEFARE (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 443 h.
St-MICHEL-ET-CHANVEAUX (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 824 h.
St-MICHEL-LABADIÉ (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 364 h.
St-MICHEL-LA-FORÊT (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 282 h.
St-MICHEL-LA-ROÉ (Mayenne), cant. de Saint-Aignan-sur-Roé, arr. de Château-Gontier; 655 h.
St-MICHEL-LE-CLOUCQ (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,208 h.
St-MICHEL L'ÉCLUSE-ET-LÉPARON (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 1,354 h.
St-MICHEL-LE-RANCE (Ardèche), cant. du Cheylard, arr. de Tournon; 497 h.
St-MICHEL-LES-PORTES (Isère), cant. de Clelles, arr. de Grenoble; 502 h.
St-MICHEL-LOUBÉJOU (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 470 h.
St MICHEL-MONT-MERCURE (Vendée), cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,566 h.
St-MICHEL-SUR-MEURTHE (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 1,403 h. ⊞ E., ⊠.
St-MICHEL SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 745 h. ⊞ Or., ⊠, ⊤.
St-MIHIEL (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 5,915 h. ⊞ E., ⊠, ⊤.

St-MITRE (Bouches-du-Rhône), cant. d'Istres, arr. d'Aix; 898 h.
St-MOLF (Loire-Inf.), cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire; 1,257 h.
St-MOMELIN (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 304 h.
Ste-MONDANE (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 511 h.
St-MONT (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 652 h.
Ste-MONTAINE (Cher), cant. d'Aubigny, arr. de Sancerre; 639 h.
St-MONTANT (Ardèche), cant. de Bourg Saint-Andéol, arr. de Privas; 1,431 h. ⊞ P.-L.-M.
St-MORÉ (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 359 h.
St-MOREIL (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 1,197 h.
St-MOREL (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 418 h. ⊞ E. (Amagne, Vouziers, Apremont et Revigny), ⊠.
St-MORILLON (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 814 h. ⊠, ⊤.
St-MURY MONTEYMOND (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 346 h.
St-MYON (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 739 h.
St-NABORD (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 263 h.
St-NABORD (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,834 h. ⊞ E.
St-NAIXENT (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 568 h.
Ste-NATHALÈNE (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 607 h.
St-NAUPHARY (Tarn-et-Garonne), cant. de Villebrumier, arr. de Montauban; 956 h.
St-NAZAIRE (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 1,199 h. ⊠.
St-NAZAIRE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 1,266 h.
St-NAZAIRE (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 349 h.
St-NAZAIRE (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 133 h.
St-NAZAIRE (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 135 h.
St-NAZAIRE (Isère), cant. est et arr. de Grenoble; 511 h.
St-NAZAIRE (Loire-Inf.), ch.-l. d'arr.; 19,626 h. Place forte; port à l'embouchure de la Loire. ⊞ Or., ⊠, ⊤.
St-NAZAIRE (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 413 h.
St-NAZAIRE (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 427 h.
St-NAZAIRE (Tarn-et-Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac; 753 h.
St-NAZAIRE (Var), cant. d'Ollioules, arr. de Toulon; 2,365 h. ⊠, ⊤.
St-NAZAIRE-DE-LADAREZ (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 879 h.
St-NAZAIRE-DES-GARDIES (Gard), cant. de Sauve, arr. du Vigan; 112 h.
St-NAZAIRE-EN-ROYANS (Drôme), cant. de Bourg-de-Péage, arr. de Valence; 867 h. ⊠, ⊤.
St-NAZAIRE-LE-DÉSERT (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 775 h.
St-NECTAIRE (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 1,239 h. ⊠, ⊤.
Ste-NÉOMAYE (Deux-Sèvres), 2e cant. de Saint-Maixent, arr. de Niort; 829 h.

St-NIC (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,117 h.
St-NICODÈME (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 581 h.
Sn-NICOLAO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 753 h.
St-NICOLAS (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 161 h.
St-NICOLAS (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Nancy; 5,117 h. ⊠, ⊤.
St-NICOLAS (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. d'Arras; 1,087 h.
St NICOLAS (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 2,808 h.
St-NICOLAS (H.-Vienne), cant. de Châlus, arr. de Saint-Yrieix; 325 h.
St-NICOLAS AUX-BOIS (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 225 h.
St-NICOLAS-D'ALIERMONT (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 2,340 h. ⊠, ⊤.
St-NICOLAS-D'ATTEZ (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 128 h.
St-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 329 h.
St-NICOLAS DE BOURGUEIL (Indre-et-Loire), cant. de Bourgueil, arr. de Chinon; 1,736 h.
St-NICOLAS-DE-BREM (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 132 h.
St-NICOLAS DE COUTANCES (Manche), cant. et arr. de Coutances; 834 h.
St-NICOLAS-DE-LA-BALERME (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 448 h. ⊞ M.
St-NICOLAS-DE-LA-HAIE (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 225 h.
St-NICOLAS-DE-LA-TAILLE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 797 h.
St-NICOLAS-DE-MACHERIN (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 660 h.
St-NICOLAS DE-PIERREPONT (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 601 h.
St-NICOLAS-DE-PONT-SAINT-PIERRE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys; 880 h.
St-NICOLAS-DE-REDON (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Nazaire; 2,170 h. ⊠.
St-NICOLAS-DES-BIEFS (Allier), cant. du Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse; 1,050 h.
St-NICOLAS-DES-BOIS (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches; 267 h.
St-NICOLAS-DES-BOIS (Orne), cant. ouest et arr. d'Alençon; 474 h.
St-NICOLAS-DES-LAITIERS (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 208 h.
St-NICOLAS-DES-MOTETS (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 316 h.
St-NICOLAS-DE-SOMMAIRE (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 367 h.
St-NICOLAS-DE-VÉROCE (H.-Savoie), cant. de Saint-Gervais-les-Bains, arr. de Bonneville; 468 h.
St-NICOLAS-DU-BOSC (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 250 h.
St-NICOLAS-DU-BOSC-L'ABBÉ (Eure), cant. et arr. de Bernay; 254 h.
St NICOLAS-DU-PÉLEM (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Guingamp; 2,800 h. ⊠, ⊤.
St-NICOLAS-DU-TERTRE (Morbihan), cant. de Malestroit, arr. de Ploërmel; 641 h. ⊞ Or., ⊤.
St-NICOLAS-LA-CHAPELLE (Savoie), cant. d'Ugines, arr. d'Albertville; 771 h.

St-NICOLAS-LÈS-CÎTEAUX (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 1,381 h.
St-NICOLAS-PRÈS GRANVILLE (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 1,111 h.
St-NIZIER (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,294 h.
St-NIZIER-D'AZERGUES (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 1,526 h.
St-NIZIER DE-FORNAS (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 1,022 h.
St-NIZIER-LE-BOUCHOUX (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 1,679 h.
St-NIZIER-LE-DÉSERT (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 620 h.
St-NIZIER-SOUS-CHARMOY (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun; 506 h.
St-NIZIER-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 260 h.
St-NOLFF (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 1,325 h.
St-NOM-LA-BRETÊCHE (Seine-et-Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 693 h.
St-OFFENGE-DESSOUS (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 632 h.
St-OFFENGE-DESSUS (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 392 h.
Ste-OLIVE (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 200 h.
St-OMER (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 331 h.
St-OMER (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arr.; 21,558 h. Place forte. ⊞ N., ⊠, ⊤.
St-OMER-CAPELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 652 h.
St-OMER-EN-CHAUSSÉE (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 480 h. ⊞ N., ⊠.
St-ONDRAS (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 669 h.
St-ONEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Méen, arr. de Montfort; 1,255 h.
Ste-OPPORTUNE (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 663 h.
Ste-OPPORTUNE-DU-BOSC (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 286 h.
Ste-OPPORTUNE-PRÈS-VIEUX-PORT (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 351 h.
St-ORADOUX-DE-CHIROUZE (Creuse), cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 663 h.
St-ORADOUX-PRÈS-CROCQ (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 476 h.
St-ORENS (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 600 h.
St-ORENS (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 138 h.
St-ORENS-POUY-PETIT (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 417 h.
Ste-ORSE (Dordogne), cant. de Thenon, arr. de Périgueux; 1,195 h.
Ste-OSMANE (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais; 407 h.
St-OST (Gers), cant. et arr. de Mirande; 268 h.
St-OSVIN (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 534 h.
St-OUEN (Charente-Inf.), cant. de Marans, arr. de La Rochelle; 390 h.
St-OUEN (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 340 h.
St-OUEN (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 801 h.

St-OUEN (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 620 h.
St-OUËN (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 639 h.
St-OUEN (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 17,718 h. ⊠, ⊤.
St-OUEN (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 276 h.
St-OUEN (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 1,954 h. 🚉 N.
St-OUEN (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 584 h. 🚉 Or. (Limoges au Dorat).
St-OUEN-D'ATTEZ (Eure), cant. de Breteuil, arr. d'Evreux; 245 h.
St-OUËN-DE-LA-COUR (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 240 h.
St-OUEN-DE-LA-ROUERIE (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 1,903 h.
St-OUEN-DE-MIMBRÉ (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 844 h.
St-OUEN-DE-PONCHEUIL (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 133 h.
St-OUEN-DES-ALLEUX (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 1,463 h.
St-OUEN-DES-BESACES (Calvados), cant. du Béoy-Bocage, arr. de Vire; 513 h.
St-OUEN-DES-CHAMPS (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 223 h.
St-OUËN-DE-SÈCHEROUVRE (Orne), cant. de Bazoches-sur-Hoëne, arr. de Mortagne; 478 h.
St-OUEN-DES-TOITS (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 1,455 h.
St-OUEN-DES-VALLONS (Mayenne), cant. de Montsurs, arr. de Laval; 356 h.
St-OUEN-DE-THOUBERVILLE (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 791 h.
St-OUEN-DU-BREUIL (Seine-Inf.), cant. de Pavilly, arr. de Rouen; 384 h. 🚉 O.
St-OUEN-DU-MESNIL-OGER (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 157 h.
St-OUEN-DU-PIN (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Evêque; 265 h.
St-OUEN-DU-TILLEUL (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 558 h.
St-OUEN-EN-BELIN (Sarthe), cant. d'Ecommoy, arr. du Mans; 1,054 h.
St-OUEN-EN-CHAMPAGNE (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 590 h.
St-OUEN-ET-DOMPROT (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 411 h.
St-OUEN-L'AUMÔNE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 2,139 h. 🚉 N.
St-OUËN-LE-BRISOULT (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 456 h.
St-OUEN-LE-HOUX (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux; 190 h.
St-OUEN-LE-MAUGER (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 362 h.
St-OUEN-LES-PAREY (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 1,025 h. ⊠.
St-OUEN-MARCHEFROY (Eure-et-Loir), cant. d'Anet, arr. de Dreux; 334 h.
Ste OUENNE (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 717 h.
St-OUEN-SOUS-BAILLY (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 290 h.
St-OUEN-SUR-ITON (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 370 h. 🚉 O. (Mamers à Mortagne et à Laigle).
St-OUËN-SUR-MAIRE (Orne), cant. d'Ecouché, arr. d'Argentan; 154 h.
St-OUEN-SUR-MORIN (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 249 h.
St-OULPH (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 283 h.
St-OURS (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 1,942 h. 🚉 Or.
St-OURS (Savoie), cant. d'Albens, arr. de Chambéry; 518 h.
St-OUTRILLE (Cher), cant. de Graçay, arr. de Bourges; 525 h.
St-OYEN (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 158 h.
St-PABU (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 1,198 h.
St-PAËR (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 98 h.
St-PAËR (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 919 h.
St-PAIR (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 96 h.
St-PAIR (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 1,310 h. ⊤.
St-PAIR-DU-MONT (Calvados), cant. de Mézidon, arr. de Lisieux; 167 h.
St PALAIS (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 847 h.
St-PALAIS (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 1,011 h.
St PALAIS (Gironde), cant. de Saint-Ciers-Lalande, arr. de Blaye; 757 h.
St-PALAIS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Mauléon; 1,907 h. ⊠, ⊤.
St-PALAIS-DE-NÉGRIGNAC (Charente-Inf.), cant. de Montlieu, arr. de Jonzac; 709 h.
St-PALAIS-DE-PHIOLIN (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 430 h.
St-PALAIS-DU-NÉ (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 551 h.
St-PALAIS-SUR-MER (Charente-Inf.), cant. de Royan, arr. de Marennes; 791 h. ⊠.
St-PAL-DE-CHALANÇON (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux; 2,154 h. ⊠.
St-PAL-DE-MONS (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 2,338 h. ⊠ fb.
St-PAL-DE-MURS (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 692 h.
St-PALLAYE (Yonne), cant. de Vermenton, arr. d'Auxerre; 275 h.
St-PANCRACE (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Bélair, arr. de Nontron; 314 h.
St-PANCRACE (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 394 h.
St-PANCRASSE (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 277 h.
St-PANCRÉ (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 503 h.
St-PANDELON (Landes), cant. et arr. de Dax; 614 h.
St PANTALÉON (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 327 h.
St PANTALÉON (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 673 h.
St-PANTALÉON (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 1,233 h.
St-PANTALÉON (Vaucluse), cant. de Gordes, arr. d'Apt; 92 h.
St-PANTALÉON-DE-LAPLEAU (Corrèze), cant. de Lapleau, arr. de Tulle; 243 h.
St-PANTALÉON-DE-LARCHE (Corrèze), cant. de Larche, arr. de Brive; 1,372 h.
St-PANTALY-D'ANS (Dordogne), cant. de Savignac-les-Eglises, arr. de Périgueux; 511 h.
St-PANTALY-D'EXCIDEUIL (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 459 h.
St-PAPOUL (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 1,036 h. ⊤.
St PARDON (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 374 h.
St-PARDOULT (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 403 h.
St-PARDOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 1,014 h. ⊠.
St-PARDOUX (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 2,253 h. 🚉 Et. (Tours à Niort).
St-PARDOUX (H.-Vienne), cant. de Bessines, arr. de Bellac; 1,125 h.
St-PARDOUX-CORBIER (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 1,012 h.
St-PARDOUX-D'ARNET (Creuse), cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 665 h.
St-PARDOUX-DE-DRÔNE (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 442 h.
St-PARDOUX-DU-BREUIL (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 378 h.
St-PARDOUX-ET-VIELVIC (Dordogne), cant. de Belvès, arr. de Sarlat; 375 h.
St-PARDOUX-ISAAC (Lot-et-Garonne), cant. de Lauzun, arr. de Marmande; 386 h.
St-PARDOUX-LA-CROISILLE (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 581 h.
St-PARDOUX-LA-RIVIÈRE (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 1,830 h. ⊠, ⊤.
St-PARDOUX-LAVAUD (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 882 h.
St-PARDOUX-LE-NEUF (Corrèze), cant. d'Eygurande, arr. d'Ussel; 264 h.
St-PARDOUX-LE-NEUF (Creuse), cant. et arr. d'Aubusson; 363 h.
St-PARDOUX-LES-CARDS (Creuse), cant. de Chénérailles, arr. d'Aubusson; 1,208 h.
St PARDOUX-LE-VIEUX (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 413 h.
St-PARDOUX-L'ORTIGIER (Corrèze), cant. de Donzenac, arr. de Brive; 697 h.
St-PARGOIRE (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 1,498 h. 🚉 M., ⊠, ⊤.
St-PARIZE-EN-VIRY (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 390 h.
St-PARIZE-LE-CHÂTEL (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier, arr. de Nevers; 1,737 h.
St-PARRES-LES-TERTRES (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 620 h.
St-PARRES-LÈS-VAUDES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 454 h. 🚉 E., ⊠, ⊤.
St PARTHEM (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 1,216 h.
St-PASTOUR (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 686 h.
St-PASTOUS (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 354 h.
St-PATERNE (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 1,832 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
St-PATERNE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 533 h. ⊠.
St-PATHUS (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 295 h.
St-PATRICE (Indre-et-Loire), cant. de Langeais, arr. de Chinon; 1,193 h. 🚉 Or., ⊠, ⊤.
St-PATRICE-DE-CLAIDS (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 410 h.
St-PATRICE-DU-DÉSERT (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 635 h.
St-PAUL (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Barcelonnette; 1,288 h. ⊠, ⊤.
St-PAUL (Alpes-Mar.), cant. de Cagnes, arr. de Grasse; 689 h.
St-PAUL (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 835 h.
St-PAUL (Corrèze), cant. de La Roche-Canillac, arr. de Tulle; 701 h.
St-PAUL (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 312 h.
St-PAUL (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 1,013 h.
St-PAUL (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 652 h. 🚉 N.
St-PAUL (Orne), cant. de Flers, arr. de Domfront; 1,118 h.
St-PAUL (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 504 h.
St-PAUL (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Perpignan; 2,340 h. ⊠, ⊤.
St-PAUL (Réunion), ch.-l. de cant., arr. Sous-le-Vent; 16,262 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.
St-PAUL (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 706 h.
St-PAUL (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 676 h.
St-PAUL (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 1,350 h.
St-PAUL (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Lavaur; 1,213 h. ⊠, ⊤.
St-PAUL (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 446 h.
St-PAUL (H.-Vienne), cant. de Pierrebuffière, arr. de Limoges; 1,863 h. ⊠.
St-PAUL (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 173 h.
St-PAUL-AUX-BOIS (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 695 h.
St-PAUL-DE-BAÏSE (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 543 h.
St-PAUL-DE-COURTONNE (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 334 h.
St-PAUL-DE-FOURQUES (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 268 h.
St-PAUL DE-JARRAT (Ariège), cant. et arr. de Foix; 1,341 h. 🚉 M., ⊠.
St-PAUL-DE-SERRE (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 528 h.
St-PAUL-DES-LANDES (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 601 h.
St-PAUL-DE-TARTAS (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy, 1,134 h.
St-PAUL-DE-VARAX (Ain), cant. de Villars, arr. de Trévoux; 825 h. 🚉 P.-L.-M., ⊠.
St-PAUL-DE-VARCES (Isère), cant. de Vif, arr. de Grenoble; 600 h.
St-PAUL-DE-VEZELIN (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 677 h.
St-PAUL-D'IZEAUX (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 487 h.
St-PAUL-D'OUEIL (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 246 h.
St-PAUL-DU-BOIS (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,203 h.
St-PAUL-DU-VERNAY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 1,074 h.
St-PAUL-D'UZORE (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 214 h.
Ste-PAULE (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 471 h.
St-PAUL-EN-BORN (Landes),

cant. de Mimizan, arr. de Mont-de-Marsan; 948 h.

St-PAUL-EN-CORNILLON (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 526 h.

St-PAUL-EN-GÂTINE (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 1,247 h.

St-PAUL-EN-JARRET (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 3,456 h. ⊠.

St-PAUL-EN-PAREDS (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 695 h.

St-PAULET (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 356 h.

St-PAULET-DE-CAISSON (Gard), cant. de Pont-Saint-Esprit, arr. d'Uzès; 1,068 h.

St-PAUL-ET-VALMALLE (Hérault), cant. d'Aniane, arr. de Montpellier; 284 h.

St-PAULIEN (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 2,770 h. ⊠.

St-PAUL-LABOUFFIE (Lot), cant. de Castelnau, arr. de Cahors; 741 h.

St-PAUL-LA-COSTE (Gard), cant. ouest et arr. d'Alais; 652 h.

St-PAUL-LA-ROCHE (Dordogne), cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 1,538 h.

St-PAUL-LE-FROID (Lozère), cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 845 h.

St-PAUL-LE-GAULTIER (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 959 h.

St-PAUL-LE-JEUNE (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 1,285 h. ▭ P.-L.-M., ⊤.

St-PAUL-LÈS-DAX (Landes), cant. et arr. de Dax; 3,240 h.

St-PAUL-LÈS-DURANCE (Bouches-du-Rhône), cant. de Peyrolles, arr. d'Aix; 382 h.

St-PAUL-LÈS-MONESTIER (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 261 h.

St-PAUL-L'ESPIS (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Moissac; 1,081 h.

St-PAUL-LÈS-ROMANS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 917 h. ▭ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-PAUL-LIZONNE (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 738 h.

St-PAUL-MONT-PENIT (Vendée), cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne; 705 h.

St-PAUL-SUR-RISLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 462 h.

St-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Montélimar; 2,250 h. ⊠, ⊤.

St PAVACE (Sarthe), 1er cant. et arr. du Mans; 320 h.

Ste-PAZANNE (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 2,456 h. ▭ Et. (Nantes à Pornic), ⊠, ⊤.

St-PÉ (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. d'Argelès; 2,347 h. ▭ M. (Toulouse-Matabiau à Bayonne), ⊠.

St PÉ-D'ARDET (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 555 h. ⊠, ⊤.

St-PÉ-DELBOSC (H.-Garonne), cant. de Boulogne, arr. de Saint-Gaudens; 260 h.

St-PÉ-DE-LÉREN (B.-Pyrénées), cant. de Salies, arr. d'Orthez; 372 h.

St-PÉE (B.-Pyrénées), cant. d'Ustaritz, arr. de Bayonne; 2,492 h. ⊠ fb.

St-PELLERIN (Eure-et-Loir), cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun; 450 h.

St-PELLERIN (Manche), cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 403 h.

St-PÉRAN (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 402 h.

St-PÉRAVY-ÉPREUX (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 387 h.

St-PÉRAVY-LA-COLOMBE (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 629 h.

St-PÉRAY (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 2,658 h. ▭ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-PERDON (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 844 h.

St-PERDOUX (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 304 h.

St-PERDOUX (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 577 h.

St-PÈRE (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 1,739 h. ▭ O. (Miniac à La Gouesnière-Cancale).

St-PÈRE (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 381 h.

St-PÈRE (Nièvre), cant. et arr. de Cosne; 956 h.

St-PÈRE-EN-RETZ (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf; 2,983 h. ▭ Et. (Nantes à Paimbœuf), ⊠, ⊤.

Ste-PÉREUSE (Nièvre), cant. et arr. de Château-Chinon; 929 h. ⊠.

St-PERN (Ille-et-Vilaine), cant. de Bécherel, arr. de Montfort; 1,506 h. ⊠, ⊤.

St-PERRE (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 1,001 h.

St-PERREUX (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 614 h.

St-PÉ-SAINT-SIMON (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 584 h.

St-PÉVER (Côtes-du-Nord), cant. de Plouagat, arr. de Guingamp; 722 h.

Ste-PEXINE (Vendée), cant. de Mareuil, arr. de La Roche-sur-Yon; 412 h.

St-PEY-D'ARMENS (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 312 h.

St-PEY-DE-CASTETS (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 699 h.

Ste-PEZENNE (Deux-Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 1,688 h.

St-PHAL (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 506 h.

St-PHILBERT-DE-BOUAINE (Vendée), cant. de Rocheservière, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,172 h.

St-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 3,893 h. ⊠, ⊤.

St-PHILBERT-DES-CHAMPS (Calvados), cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Évêque; 520 h.

St-PHILBERT-DU-PEUPLE (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 906 h.

St-PHILBERT-DU-PONT-CHARRAULT (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,478 h.

St-PHILBERT-EN-MAUGES (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 354 h.

St-PHILBERT-SUR-BOISSEY (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 126 h.

St-PHILBERT-SUR-ORNE (Orne), cant. de Putanges, arr. d'Argentan; 294 h.

St-PHILBERT-SUR-RISLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 1,133 h.

St-PHILIBERT (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 159 h.

St-PHILIPPE (Réunion), cant. de Saint-Joseph, arr. de la Partie-du-Vent; 1,600 h.

St-PHILIPPE-D'AIGUILLE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 369 h.

St-PHILIPPE-DE-SEIGNAC (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 251 h.

St-PIAT (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 723 h.

Ste-PIENCE (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 624 h.

St-PIERRE (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 248 h.

St-PIERRE (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 139 h.

St-PIERRE (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 587 h.

St-PIERRE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Marennes, 4,954 h. ⊠, ⊤.

St-PIERRE (H.-Garonne), cant. de Verfeil, arr. de Toulouse; 193 h.

St-PIERRE (îles Saint-Pierre-et-Miquelon), ch.-l. du gouvernement colonial, dans l'île du même nom; 800 h.

St-PIERRE (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 405 h.

St-PIERRE (Martinique), ch.-l. d'arr.; 25,768 h. Port.

St-PIERRE (Morbihan), cant. de Quiberon, arr. de Lorient; 1,826 h. ▭ Or. (Auray à Quiberon), ⊤.

St-PIERRE (Réunion), ch.-l. de l'arr. de la Partie-du-Vent; 28,000 h. Port. ▭ du chemin de fer circulaire.

St-PIERRE-À-ARNES (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 148 h.

St-PIERRE-À-CHAMP (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 526 h.

St-PIERRE-À-GOUY (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 93 h.

St-PIERRE-AIGLE (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 570 h.

St-PIERRE-AUX-OIES (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 154 h.

St-PIERRE-BÉNOUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 563 h.

St-PIERRE-BROUCK (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 666 h. ▭ N.

St-PIERRE-CANIVET (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 376 h.

St-PIERRE-CHÉRIGNAT (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 720 h.

St-PIERRE-COLAMINE (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 543 h.

St-PIERRE-D'ALBIGNY (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 3,033 h. ▭ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

St-PIERRE-D'ALLEVARD (Isère), cant. d'Allevard, arr. de Grenoble; 2,211 h.

St-PIERRE-D'ALVEY (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 470 h.

St-PIERRE-D'AMILLY (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 589 h.

St-PIERRE-D'ARGENÇON (H.-Alpes), cant. d'Aspres-lès-Veynes, arr. de Gap; 360 h.

St-PIERRE-D'ARTHÉGLISE (Manche), cant. de Barneville, arr. de Valognes; 243 h.

St-PIERRE-D'AUBEZIES (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 225 h.

St-PIERRE-D'AURILLAC (Gironde), cant. de Saint-Macaire, arr. de La Réole; 1,161 h. ▭ M.

St-PIERRE-D'AUTILS (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 660 h.

St-PIERRE-D'AVEZ (H.-Alpes), cant. de Ribiers, arr. de Gap; 168 h.

St-PIERRE-D'AZIF (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 336 h.

St-PIERRE-DE-BAILLEUL (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 532 h.

St-PIERRE-DE-BAT (Gironde), cant. de Targon, arr. de La Réole; 423 h.

St-PIERRE-DE-BELLEVILLE (Savoie), cant. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 276 h.

St-PIERRE-DE-BŒUF (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 1,370 h. ▭ P.-L.-M. (Lyon au Theil et Nîmes), ⊠.

St-PIERRE-DE-BRESSIEUX (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 1,146 h.

St-PIERRE-DE-BUZET (Lot-et-Garonne), cant. de Damazan, arr. de Nérac; 426 h.

St-PIERRE-DE-CERNIÈRES (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 361 h.

St-PIERRE-DE-CHANDIEU (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 1,170 h. ▭ P.-L.-M.

St-PIERRE-DE-CHARTREUSE (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 1,373 h.

St-PIERRE-DE-CHÉRENNES (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 376 h.

St-PIERRE-DE-CHEVILLÉ (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 671 h.

St-PIERRE-DE-CHIGNAC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 950 h. ▭ Or., ⊠, ⊤.

St-PIERRE-DE-CLAIRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 694 h.

St-PIERRE-DE-CÔLE (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 1,198 h. ⊠.

St-PIERRE-DE-COLOMBIER (Ardèche), cant. de Burzet, arr. de Largentière; 935 h.

St-PIERRE-DE-CORMEILLES (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 800 h.

St-PIERRE-DE-COUTANCES (Manche), cant. et arr. de Coutances; 210 h.

St-PIERRE-DE-CURTILLE (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 468 h.

St-PIERRE-DE-FRANQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 452 h.

St-PIERRE-DE-FRUGIE (Dordogne), cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 845 h.

St-PIERRE-DE-FURSAC (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 1,665 h.

St-PIERRE-DE-GENEBROZ (Savoie), cant. des Échelles, arr. de Chambéry; 273 h.

St-PIERRE-DE-JARDS (Indre), cant. de Vatan, arr. d'Issoudun; 525 h.

St-PIERRE-DE-JUILLIERS (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 807 h.

St-PIERRE-DE-LAGES (Haute-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 253 h.

St-PIERRE-DE-LAMPS (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 210 h.

St-PIERRE-DE-LÉVIGNAC (Lot-et-Garonne), cant. de Seyches, arr. de Marmande; 422 h.

St-PIERRE-DE-L'ÎLE (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 522 h.

St-PIERRE-DELS-FORCATS (Pyrénées-Orient.), cant. de Mont-Louis, arr. de Prades; 316 h.

St-PIERRE-DE-MAILLÉ (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 1,954 h. ⊠ fb.

St-PIERRE-DE-MAILLOC (Cal-

vados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 487 h. 🚂 O. (Lisieux à La Trinité-de-Reville).

St-PIERRE-DE-MANNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 539 h.

St-PIERRE-DE-MÉAROZ (Isère), cant. de Corps, arr. de Grenoble; 195 h.

St-PIERRE-DE-MÉSAGE (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 821 h.

St-PIERRE-DE-MONS (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas; 850 h.

St-PIERRE-DE-NOGARET (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 908 h.

St-PIERRE-DE-NOGARET (Lozère), cant. de Saint-Germain-du-Theil, arr. de Marvejols; 698 h.

St-PIERRE-D'ENTREMONT (Isère), cant. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble; 1,138 h.

St-PIERRE-D'ENTREMONT (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 1,192 h.

St-PIERRE-D'ENTREMONT (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 885 h. ✉.

St-PIERRE-DE-PLESGUEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 2,524 h. ✉.

St-PIERRE-DE-RIVIÈRE (Ariège), cant. et arr. de Foix; 439 h.

St-PIERRE-DE-RUMILLY (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 1,115 h.

St-PIERRE-DE-SALERNE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 340 h.

St-PIERRE-DES-BOIS (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 377 h.

St-PIERRE-DES-CERCUEILS (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 328 h.

St-PIERRE-DES-CHAMPS (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 376 h.

St-PIERRE-DES-CORPS (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 1,612 h. 🚂 Or., ⚡.

St-PIERRE-DES-ÉCHAUBROGNES (Deux-Sèvres), cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 1,214 h.

St-PIERRE-DE-SEMILLY (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 338 h.

St-PIERRE-DES-IFS (Calvados), 2e section du cant. et arr. de Lisieux; 319 h.

St-PIERRE-DES-IFS (Eure), cant. de Saint-Georges-du-Vièvre, arr. de Pont-Audemer; 381 h.

St-PIERRE-DES-JONQUIÈRES (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 237 h.

St-PIERRE-DES-LANDES (Mayenne), cant. de Chailland, arr. de Mayenne; 1,991 h. 🚂 O.

St-PIERRE-DES-LOGES (Orne), cant. de Moulins-la-Marche, arr. de Mortagne; 348 h.

St-PIERRE-DES-MACCHABÉES (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 880 h.

St-PIERRE-DES-ORMES (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 541 h.

St-PIERRE-DE-SOUCY (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 816 h.

St-PIERRE-DES-TRIPIERS (Lozère), cant. de Meyrueis, arr. de Florac; 356 h.

St-PIERRE-DE-TOURNON (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 782 h.

St-PIERRE-DE-TRIVISY (Tarn), cant. de Vabre, arr. de Castres; 1,396 h.

St-PIERRE-DE-VARENGEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 1,198 h.

St-PIERRE-DE-VARENNES (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 968 h.

St-PIERRE-DE-VASSOLS (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 352 h.

St-PIERRE-D'EXCIDEUIL (Vienne), cant. et arr. de Civray; 710 h.

St-PIERRE-D'EYRAUD (Dordogne), cant. de Laforce, arr. de Bergerac; 1,438 h.

St-PIERRE-D'IRUBE (B.-Pyrénées), cant. nord-est et arr. de Bayonne; 874 h.

St-PIERRE-DU-BOSGUERARD (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 407 h.

St-PIERRE-DU-BÛ (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 300 h.

St-PIERRE-DU-CHAMP (H.-Loire), cant. de Vorey, arr. du Puy; 1,590 h.

St-PIERRE-DU-CHEMIN (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,050 h.

St-PIERRE-DU-FRESNE (Calvados), cant. d'Aunay, arr. de Vire; 300 h.

St-PIERRE-DU-JONQUET (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 133 h.

St-PIERRE-DU-LOROUËR (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 667 h.

St-PIERRE-DU-MESNIL (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 203 h.

St-PIERRE-DU-MONT (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 242 h.

St-PIERRE-DU-MONT (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 940 h.

St-PIERRE-DU-MONT (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 484 h.

St-PIERRE-DU-PALAIS (Charente-Inf.), cant. de Montguyon, arr. de Jonzac; 471 h.

St-PIERRE-DU-PERRAY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 392 h.

St-PIERRE-DU-REGARD (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 2,032 h.

St-PIERRE-DU-VAL (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 537 h.

St-PIERRE-DU-VAUVRAY (Eure), cant. et arr. de Louviers; 598 h. 🚂 O., ✉, ⚡.

St-PIERRE-ÉGLISE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Cherbourg; 1,955 h. ✉, ⚡.

St-PIERRE-EN-PORT (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 1,124 h.

St-PIERRE-EN-VAL (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 580 h.

St-PIERRE-EN-VAUX (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 378 h.

St-PIERRE-ÈS-CHAMPS (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 426 h.

St-PIERRE-EYNAC (H.-Loire), cant. de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy; 1,643 h.

St-PIERRE-LA-BOURLHONNE (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arr. d'Ambert; 662 h.

St-PIERRE-LA-BRUYÈRE (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 338 h.

St-PIERRE-LA-COUR (Mayenne), cant. de Loiron, arr. de Laval; 1,157 h. 🚂 O., ✉, ⚡.

St-PIERRE-LA-GARENNE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 439 h.

St-PIERRE-LANGERS (Manche), cant. de Sartilly, arr. d'Avranches; 712 h.

St-PIERRE-LA-NOAILLE (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 539 h.

St-PIERRE-LA-PALUD (Rhône), cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 827 h.

St-PIERRE-LA-RIVIÈRE (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 411 h.

St-PIERRE-LA-ROCHE (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 223 h.

St-PIERRE-LAVAL (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 992 h.

St-PIERRE-LA-VIEILLE (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 701 h.

St-PIERRE-LAVIS (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 224 h.

St-PIERRE-LE-BOST (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 563 h.

St-PIERRE-LE-BOST (Creuse), cant. de Royère, arr. de Bourganeuf; 1,004 h.

St-PIERRE-LE-CHASTEL (Puy-de-Dôme), cant. de Pontgibaud, arr. de Riom; 1,036 h.

St-PIERRE-LE-DÉCHAUSSELAT (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 404 h.

St-PIERRE-LE-MOÛTIER (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 3,080 h. 🚂 P.-L.-M. ✉, ⚡.

St-PIERRE-LÈS-BITRY (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 165 h.

St-PIERRE-LES-BOIS (Cher), cant. du Châtelet, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 900 h.

St-PIERRE-LES-CALAIS (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 33,290 h. 🚂 N., ✉, ⚡.

St-PIERRE-LES-ÉGLISES (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 2,209 h.

St-PIERRE-LÈS-ELBEUF (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 4,104 h. 🚂 des chemins de fer de l'Eure.

St-PIERRE-LES-ÉTIEUX (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,331 h.

St-PIERRE-LÈS-NEMOURS (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 832 h.

St-PIERRE-LE-VIEUX (Lozère), cant. du Malzieu, arr. de Marvejols; 505 h.

St-PIERRE-LE-VIEUX (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 1,056 h.

St-PIERRE-LE-VIEUX (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 578 h.

St-PIERRE-LE-VIEUX (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,252 h.

St-PIERRE-LE-VIGER (Seine-Inf.), cant. de Fontaine-le-Dun, arr. d'Yvetot; 478 h.

St-PIERREMONT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 228 h.

St-PIERREMONT (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 426 h.

St-PIERREMONT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 319 h.

St-PIERRE-MONTLIMART (Maine-et-Loire), cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,684 h.

St-PIERRE-QUILBIGNON (Finistère), 3e cant. et arr. de Brest; 7,002 h. ⚡.

St-PIERRE-ROCHE (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 860 h.

St-PIERRE-SAINT-PAUL (Alger), arr. d'Alger; 4,760 h.

St-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Lisieux; 2,109 h. 🚂 O. (Le Mans à Mézidon et Caen), ✉, ⚡.

St-PIERRE-SUR-ERVE (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 359 h.

St-PIERRE-SUR-ORTHE (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 1,953 h.

St-PIERRE-SUR-VENCE (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 170 h.

St-PIERRE-TARENTAINE (Calvados), cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 544 h.

St-PIERRE-TOIRAC (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac, 353 h.

St-PIERREVILLE (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 1,942 h. ✉, ⚡.

St-PIERREVILLERS (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 374 h.

Sto-PIETRO-DI-TENDA (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,196 h.

Sto-PIETRO-DI-VENACO (Corse), cant. de Venaco, arr. de Corte; 369 h.

St-PLAISIR (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 1,519 h.

St-PLANCARD (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 955 h. ✉.

St-PLANCHERS (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 1,009 h. 🚂 O.

St-PLANTAIRE (Indre), cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre; 1,511 h.

St-POINT (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 119 h.

St-POINT (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arr. de Mâcon; 829 h.

St-POIS (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 769 h. ✉, ⚡.

St-POIX (Mayenne), cant. de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gontier; 570 h.

St-POL (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 7,295 h. Port. 🚂 O. (Morlaix à Roscoff), ✉, ⚡.

St-POL (Nord), cant. ouest et arr. de Dunkerque; 4,406 h. ✉.

St-POL (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arr.; 3,797 h. 🚂 N., ✉, ⚡.

Ste-PÔLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Badonviller, arr. de Lunéville; 379 h.

St-POLGUES (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 360 h.

St-POLYCARPE (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 332 h.

St-POMPAIN (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,121 h. 🚂 Et. (Angers et La Possonnière à Niort), ⚡.

St-POMPONT (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 1,350 h.

St-PONCY (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 989 h.

St-PONS (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 467 h.

St-PONS (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 685 h.

St-PONS (Hérault), ch.-l. d'arr.; 5,687 h. ✉, ⚡.

St-PONS-DE-MAUCHIENS (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 621 h.

St-PONS-LA-CALM (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 466 h. 🚂 du chemin de fer d'Alais au Rhône.

St-PONT (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 801 h.

St-PORCHAIRE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saintes; 1,202 h. ✉, ⚡.

St-PORCHAIRE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,001 h.

St-PORQUIER (Tarn-et-Garonne), cant. de Monteich, arr. de Castelsarrasin; 1,172 h.

St-PÔTAN (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arr. de Dinan; 1,238 h.

St-POUANGE (Aube), cant. de

Bouilly, arr. de Troyes; 190 h.
St POURÇAIN-SUR-BESBRE (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 857 h.
St-POURÇAIN-SUR-SIOULE (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Gannat; 5,025 h. ⊠, ⊤.
St-PRANCHER (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 212 h.
St PRÉJET-ARMANDON (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 416 h.
St PRÉJET-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 685 h.
St PRÉJET-DU-TARN (Lozère), cant. de Massegros, arr. de Florac; 325 h.
St-PREST (Eure-et-Loir), cant. nord et arr. de Chartres; 923 h.
St PREUIL (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 515 h.
Ste-PREUVE (Aisne), cant. de Sissonne, arr. de Laon; 237 h.
St-PRIEST (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 1,251 h.
St-PRIEST (Creuse), cant. d'Évaux, arr. d'Aubusson; 870 h.
St-PRIEST (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 2,410 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St PRIEST (Loire), cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne; 1,467 h.
St PRIEST-BRAMEFANT (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 892 h.
St-PRIEST-D'ANDELOT (Allier), cant. et arr. de Gannat; 375 h.
St-PRIEST-DE-GIMEL (Corrèze), cant. sud et arr. de Tulle; 381 h.
St-PRIEST-DES-CHAMPS (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom; 1,919 h.
St-PRIEST-EN-MURAT (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 857 h.
St-PRIEST-LA-FEUILLE (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret; 1,459 h.
St-PRIEST-LA-MARCHE (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 733 h.
St-PRIEST-LA-PLAINE (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret; 872 h.
St-PRIEST-LA-PRUGNE (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 1,053 h.
St-PRIEST-LA-ROCHE (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 664 h.
St-PRIEST-LA-VÊTRE (Loire), cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 385 h.
St PRIEST-LE-BETOUX (H.-Vienne), cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac; 230 h.
St-PRIEST-LES-FOUGÈRES (Dordogne), cant. de Jumilhac-le-Grand, arr. de Nontron; 945 h.
St-PRIEST-LIGOURE (H.-Vienne), cant. de Nexon, arr. de Saint-Yrieix; 1,684 h.
St-PRIEST-PALUS (Creuse), cant. et arr. de Bourganeuf; 245 h.
St PRIEST-SOUS-AIXE (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 1,237 h.
St-PRIEST-TAURION (H.-Vienne), cant. d'Ambazac, arr. de Limoges; 1,346 h. ▤ O., ⊠, ⊤.
St PRIM (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 413 h.
St-PRIVAT (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 1,004 h.
St PRIVAT (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 1,225 h. ⊠, ⊤.
St-PRIVAT (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 978 h. ⊠.
St-PRIVAT (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 461 h.
St-PRIVAT-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 1,607 h.
St-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 492 h.
St-PRIVAT-DES-VIEUX (Gard), cant. est et arr. d'Alais; 973 h.
St-PRIVAT-DE-VALLONGUE (Lozère), cant. de Saint-Germain-de-Calberte, arr. de Florac; 774 h.
St-PRIVAT-DU-DRAGON (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 685 h.
St-PRIVAT-DU-FAU (Lozère), cant du Malzieu, arr. de Marvejols; 515 h.
St-PRIVÉ (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 227 h.
St-PRIVÉ (Yonne), cant. de Blèneau, arr. de Joigny; 1,102 h. ▤ P.-L.-M. (Toucy-Moulins à Gien).
St PRIX (Allier), cant. et arr. de Lapalisse; 1,057 h.
St-PRIX (Ardèche), cant. de Lamastre, arr. de Tournon; 915 h.
St-PRIX (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Epernay; 225 h.
St-PRIX (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Léger-sous-Bouvray, arr. d'Autun; 1,117 h.
St PRIX (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 510 h.
St-PRIX-LÈS-ARNAY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 427 h.
St-PROJET (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 782 h.
St-PROJET (Lot), cant. et arr. de Gourdon; 809 h.
St-PROJET (Tarn-et-Garonne), cant. de Caylus, arr. de Montauban; 1,239 h.
St PROJET-SAINT-CONSTANT (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 582 h.
St-PROUANT (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 887 h.
St-PRYVÉ-SAINT-MESMIN (Loiret), cant. sud et arr. d'Orléans; 796 h.
St-PUY (Gers), cant. de Valence, arr. de Condom; 1,535 h. ⊠ fb.
St PYTHON (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,819 h.
St-QUANTIN-DE-RANÇANNE (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 523 h.
St QUAY (Côtes-du-Nord), cant. d'Étables, arr. de Saint-Brieuc; 2,577 h. ⊤.
St-QUAY (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 593 h.
St-QUENTIN (Aisne), ch.-l. d'arr.; 45,838 h. Place forte; succursale de la Banque de France. ▤ N. et de Saint-Quentin à Guise, ⊠, ⊤.
St-QUENTIN (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 62 h.
St-QUENTIN (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 506 h.
St QUENTIN (Charente), cant. de Chabanais, arr. de Confolens; 571 h.
St-QUENTIN (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 588 h.
St QUENTIN (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 1,147 h.
St-QUENTIN (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 2,044 h. ⊠.
St-QUENTIN (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 708 h.
St-QUENTIN (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 1,505 h.
St-QUENTIN (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 319 h.
St-QUENTIN (Lot-et-Garonne), cant. de Castillonnès, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 395 h.
St-QUENTIN (Manche), cant. de Ducey, arr. d'Avranches; 1,263 h.
St-QUENTIN (Mayenne), cant. de Craon, arr. de Château-Gontier; 868 h.
St-QUENTIN (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 366 h.
St-QUENTIN (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 410 h.
St QUENTIN (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 135 h.
St-QUENTIN-CHASPINHAC (H.-Loire), cant. nord-ouest et arr. du Puy; 713 h.
St QUENTIN-DE-BARON (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne; 679 h.
St-QUENTIN-DE-BLAVOU (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 220 h.
St-QUENTIN-DE-CAPLONG (Gironde), cant. de Sainte-Foy-la-Grande, arr. de Libourne; 501 h.
St-QUENTIN-DES-ISLES (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 275 h. ▤ O. (Echauffour à Bernay).
St-QUENTIN-DES-PRÉS (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 348 h.
St-QUENTIN-EN-MAUGES (Maine-et-Loire), cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,230 h.
St-QUENTIN-EN-TOURMONT (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 346 h.
St-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 1,245 h.
St-QUENTIN-LE-PETIT (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 341 h.
St-QUENTIN-LÈS-BEAUREPAIRE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 344 h.
St-QUENTIN-LES-CHARDONNETS (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 704 h.
St-QUENTIN-LES-MARAIS (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 159 h.
St-QUENTIN-LE-VERGER (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 338 h. ▤ E.
St-QUENTIN-SUR-COOLE (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 88 h.
St-QUENTIN-SUR-ISÈRE (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin; 1,229 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-QUINTIN (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 956 h.
St-QUIRC (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 405 h.
St-RABIER (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 1,266 h.
St-RACHO (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 658 h.
Ste-RADEGONDE (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 553 h.
Ste-RADEGONDE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 280 h.
Ste RADEGONDE (Dordogne), cant. d'Issigeac, arr. de Bergerac; 237 h.
Ste-RADEGONDE (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 349 h.
Ste-RADEGONDE (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 629 h.
Ste-RADEGONDE (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 532 h.
Ste-RADEGONDE (Saône-et-Loire), cant. d'Issy-l'Évêque, arr. d'Autun; 501 h.
Ste-RADEGONDE (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 438 h.
Ste-RADEGONDE (Somme), cant. et arr. de Péronne; 348 h.
Ste-RADEGONDE (Vienne), cant. de Chauvigny, arr. de Montmorillon; 234 h.
Ste-RADEGONDE-DES-NOYERS (Vendée), cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,112 h.
St-RAMBERT (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 2,964 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-RAMBERT (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Montbrison; 2,619 h. ⊠, ⊤.
St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 1,340 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-RAMBERT-L'ÎLE-BARBE (Rhône), cant. de Limonest, arr. de Lyon; 1,968 h. ▤ P.-L.-M.
Ste-RAMÉE (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 299 h.
St-RAPHAËL (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 304 h.
St-RAPHAËL (Var), cant. de Fréjus, arr. de Draguignan; 2,456 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-REGIS-DU-COIN (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Étienne; 772 h.
St-RÈGLE (Indre-et-Loire), cant. d'Amboise, arr. de Tours; 285 h.
Ste REINE (Loire-Inf.), cant. de Pontchâteau, arr. de Saint-Nazaire; 1,004 h.
Ste-REINE (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 125 h.
Ste-REINE (Savoie), cant. du Châtelard, arr. de Chambéry; 586 h.
St-REMÈZE (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arr. de Privas; 1,030 h.
St-REMI-MAL-BÂTI (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 811 h.
St-REMIMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 395 h.
St-REMIMONT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 264 h.
St-REMY (Ain), cant. et arr. de Bourg; 333 h.
St-REMY (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 223 h.
St-REMY (Aveyron), cant. de Villeneuve, arr. de Villefranche; 418 h.
St-REMY (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 5,815 h. ▤ du chemin de fer de Tarascon à Saint-Remy, ⊠, ⊤.
St-RÉMY (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 724 h. ▤ O., ⊤.
St-REMY (Cantal), cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 425 h.
St-REMY (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 351 h.
St-REMY (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 685 h.
St-REMY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 619 h.
St-REMY (Dordogne), cant. de Villefranche-de-Longchapt, arr. de Bergerac; 642 h.
St REMY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 90 h.
St-REMY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 366 h.
St-REMY (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 290 h.
St-RÉMY (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Thiers; 5,561 h. ▤ P.-L.-M., ⊠, ⊤.
St-REMY (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 733 h.
St-REMY (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône; 1,161 h.
St-RÉMY (Savoie), cant. de La

Chambre, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 874 h.

St-REMY (Deux Sèvres), 1er cant. et arr. de Niort; 509 h.

St-REMY (Vienne), cant. de Dangé, arr. de Châtellerault; 501 h.

St RÉMY (Vienne), cant. et arr. de Montmorillon; 893 h.

St-REMY (Vosges), cant. de Raon-l'Etape, arr. de Saint-Dié; 628 h.

St-REMY-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Campagne, arr. de Montreuil; 216 h.

St-REMY-BLANZY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 329 h.

St-REMY-BOSCROCOURT (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 541 h.

St REMY-CHAUSSÉE (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 487 h.

St-RÉMY-DE-BLOT (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 860 h.

St-RÉMY-DE-CHARGNAT (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 687 h.

St RÉMY-DE-SILLÉ (Sarthe), cant. de Sillé-le-Guillaume, arr. du Mans; 1,098 h.

St-REMY DES-LANDES (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 529 h.

St-RÉMY-DES-MONTS (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 891 h. 🚂 O. et de Mamers à Saint-Calais.

St-RÉMY-DU-PLAIN (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 741 h. 🚂 O., ⊡.

St-REMY-DU-PLEIN (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 893 h.

St-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-François; 794 h. ⊡, ⍑.

St-REMY-EN-L'EAU (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 395 h.

St-RÉMY-EN-MAUGES (Maine-et-Loire), cant. de Montrevault, arr. de Cholet; 1,390 h.

St-REMY-EN-ROLLAT (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 1,119 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡.

St-REMY-LA-VANNE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 916 h.

St-REMY-LA-VARENNE (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 900 h.

St-REMY-LE-PETIT (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 87 h.

St-REMY-LÈS-CHEVREUSE (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 708 h. 🚂 Or. (Paris, Orsay et Limours), ⊡ fb.

St-REMY-L'HONORÉ (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 373 h.

St REMY-SUR-AVRE (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 1,806 h. ⊡.

St-REMY-SUR-BUSSY (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 411 h.

St-RENAN (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Brest; 1,569 h. ⊡, ⍑.

Sta-REPARATA-DI-BALAGNA (Corse), cant. de l'Ile-Rousse, arr. de Calvi; 1,251 h.

Sta-REPARATA-DI-MORIANI (Corse), cant. de San-Nicolao, arr. de Bastia; 473 h.

St-RESTITUT (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 976 h.

St-RÉVÉREND (Vendée), cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne; 666 h.

St-RÉVÉRIEN (Nièvre), cant. de Brinon, arr. de Clamecy; 872 h. ⊡, ⍑.

St-RIEUL (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 442 h.

St-RIGOMER-DES-BOIS (Sarthe), cant. de La Fresnaye, arr. de Mamers; 589 h.

St RIMAY (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 451 h. 🚂 Et. (Blois à Vendôme et Château-du-Loir).

St-RIQUIER (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 1,687 h. 🚂 N., ⊡, ⍑.

St-RIQUIER-EN-RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 410 h.

St RIQUIER-ÈS-PLAINS (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 917 h.

St-RIRAND (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 578 h.

St-ROBERT (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 581 h.

St-ROBERT (Lot-et-Garonne), cant. de Laroque-Timbaut, arr. d'Agen; 277 h.

St-ROCH (Indre-et-Loire), cant. de Neuillé-Pont-Pierre, arr. de Tours; 258 h.

St-ROCH (H.-Savoie), cant. de Sallanches, arr. de Bonneville; 1,372 h.

St-ROC-SUR-ÉGRENNE (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront, 607 h.

St ROGATIEN (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 514 h.

St-ROMAIN (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 899 h.

St ROMAIN (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 871 h.

St-ROMAIN (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 250 h.

St ROMAIN (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 587 h. 🚂 du chemin de fer de l'E. de Lyon.

St-ROMAIN (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 257 h.

St-ROMAIN (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,504 h.

St-ROMAIN (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 443 h. ⊡.

St ROMAIN (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Anthème, arr. d'Ambert; 1,053 h.

St-ROMAIN (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 151 h.

St ROMAIN (Vienne), cant. de Charroux, arr. de Châtellerault, 1,168 h.

St-ROMAIN (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 462 h.

St-ROMAIN-AU-MONT-D'OR (Rhône), cant. de Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon; 215 h.

St-ROMAIN-D'AY (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 682 h.

St-ROMAIN-DE-BEAUMONT (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 137 h.

St-ROMAIN-DE-BENET (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 1,624 h.

St-ROMAIN-DE-CHALM (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 1,196 h.

St-ROMAIN-DE-COLBOSC (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. du Havre; 1,697 h. 🚂 O., ⊡, ⍑.

St-ROMAIN-DE-L'AIR (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 691 h.

St-ROMAIN-DE-POPEY (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 1,591 h. 🚂 P.-L.-M.

St-ROMAIN-DES-ÎLES (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 346 h.

St-ROMAIN-DE-VIGNAGUE (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 408 h.

St-ROMAIN-D'URFÉ (Loire), cant. de Saint-Just-en-Chevalet, arr. de Roanne; 1,359 h.

St-ROMAIN-EN-GAL (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 567 h.

St-ROMAIN-EN-GIER (Rhône), cant. de Givors, arr. de Lyon, 385 h. 🚂 P.-L.-M.

St-ROMAIN-EN-JARRET (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Etienne; 1,023 h.

St-ROMAIN-EN-VIENNOIS (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 477 h.

St-ROMAIN-ET-SAINT-CLÉMENT (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 657 h.

St-ROMAIN-LA-MOTTE (Loire), cant. de Saint-Haon-le-Châtel, arr. de Roanne; 962 h.

St-ROMAIN-LA-VIRVÉE (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 622 h.

St-ROMAIN-LE-DÉSERT (Ardèche), cant. de Saint-Agrève, arr. de Tournon; 913 h.

St-ROMAIN-LE-PREUX (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 428 h.

St-ROMAIN-LE-PUY (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 1,032 h. 🚂 P.-L.-M., ⍑.

St-ROMAIN-LES-ATHEUX (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Etienne; 733 h.

St-ROMAIN-SOUS-GOURDON (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 566 h.

St-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY (Saône-et-Loire), cant. de Toulon-sur-Arroux, arr. de Charolles, 293 h.

St-ROMAN (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 221 h.

St-ROMAN-DE-CODIÈRES (Gard), cant. de Sumène, arr. du Vigan; 653 h.

St-ROMAN-DE-MALEGARDE (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 428 h.

St-ROMANS (Isère), cant. de Pont-en-Royans, arr. de Saint-Marcellin; 1,060 h.

St-ROMANS-DES-CHAMPS (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq arr. de Niort; 281 h.

St-ROMANS-LÈS-MELLE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 801 h.

St-ROME (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 127 h.

St-ROME-DE-CERNON (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique; 1,199 h. 🚂 M., ⊡.

St-ROME-DE-DOLAN (Lozère), cant. de Massegros, arr. de Florac; 160 h.

St-ROME-DE-TARN (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique; 1,550 h. ⊡, ⍑.

St-ROMPHAIRE (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint Lô; 803 h.

Ste-ROSE (Guadeloupe), cant. du Lamantin, arr. de La Pointe-à-Pitre; 6,004 h. Port.

Ste-ROSE (Réunion), cant. de Saint-Benoît, arr. Sous-le-Vent; 2,000 h. Petit port. 🚂 du chemin de fer circulaire.

St-RUSTICE (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 268 h.

Ste-SABINE (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 437 h.

Ste-SABINE (Dordogne), cant. de Beaumont, arr. de Bergerac; 799 h.

Ste-SABINE (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 660 h.

St-SAËNS (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Neufchâtel; 2,441 h. ⊡, ⍑.

St SAIRE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neuchâtel; 669 h.

St-SALVADOU (Aveyron), cant. de Rieupeyroux, arr. de Villefranche; 1,213 h.

St-SALVADOUR (Corrèze), cant. de Seilhac, arr. de Tulle; 1,083 h.

St-SALVI-DE-CARCAVÈS (Tarn), cant. de Vabre, arr. de Castres; 325 h.

St SALVY (Lot-et-Garonne), cant. de Port Sainte-Marie, arr. d'Agen; 429 h.

St SAMSON (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 173 h.

St-SAMSON (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 711 h.

St-SAMSON (Mayenne), cant. de Prê-en-Pail, arr. de Mayenne; 1,027 h.

St-SAMSON (Morbihan), cant. de Roan, arr. de Ploërmel; 1,010 h.

St-SAMSON (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 402 h.

St-SAMSON-DE-BONFOSSÉ (Manche), cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô; 608 h. ⊡.

St-SAMSON-DE-LA-ROQUE (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 351 h.

St-SANDOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. de Clermont; 994 h.

St-SANTIN (Aveyron), cant. de Decazeville, arr. de Villefranche; 1,195 h.

St-SANTIN-CANTALES (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 919 h.

St-SANTIN-DE-MAURS (Cantal), cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 721 h.

St-SARDOS (Lot-et-Garonne), cant. de Prayssas, arr. d'Agen; 619 h.

St-SARDOS (Tarn-et-Garonne), cant. de Verdun, arr. de Castelsarrasin; 911 h.

St-SATUR (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,972 h. ⊡, ⍑.

St-SATURNIN (Aveyron), cant. de Campagnac, arr. de Millau; 1,085 h. ⊡.

St-SATURNIN (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 1,218 h.

St-SATURNIN (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 707 h.

St-SATURNIN (Cher), cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, 1,650 h.

St-SATURNIN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 273 h.

St SATURNIN (Lozère), cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 216 h.

St-SATURNIN (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 842 h.

St SATURNIN (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 170 h.

St-SATURNIN (Mayenne), cant de Saint-Aignan-sur-Roë, arr. de Château-Gontier; 797 h.

St-SATURNIN (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. de Clermont; 1,225 h.

St-SATURNIN (Sarthe), 2e cant. et arr. du Mans; 509 h.

St-SATURNIN-D'APT (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 2,086 h. ⊡.

St-SATURNIN-DU-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 1,086 h.

St SATURNIN-LÈS-AVIGNON (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 1,412 h. 🚂 P.-L.-M., ⊡, ⍑.

St-SAUD-LACOUSSIÈRE (Dordogne), cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, arr. de Nontron; 2,417 h. ⊡.

St-SAUFLIEU (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 1,013 h. ⊡.

St SAULGE (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Nevers; 2,370 h ☒, ⚲.
St-SAULVE (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 2,468 h
St-SAURY (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 566 h.
St-SAUVANT (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes: 622 h.
St SAUVANT (Vienne), cant. de Lusignan, arr. de Poitiers; 2,788 h. ☒.
St-SAUVES (Puy-de-Dôme), cant. de Tauves, arr. d'Issoire; 2,322 h. ☒, ⚲.
St SAUVEUR (H.-Alpes), cant. et arr. d'Embrun; 732 h.
St-SAUVEUR (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Puget Théniers; 728 h. ☒, ⚲.
St SAUVEUR (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 294 h.
St-SAUVEUR (Dordogne), cant. et arr. de Bergerac; 408 h.
St-SAUVEUR (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons, 392 h.
St SAUVEUR (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 162 h.
St-SAUVEUR (Finistère), cant. de Sizun, arr. de Morlaix; 1,464 h. ☒.
St-SAUVEUR (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 353 h
St SAUVEUR (Gironde), cant. de Pauillac, arr. de Lesparre; 1,007 h.
St-SAUVEUR (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 672 h.
St-SAUVEUR (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Étienne; 2,756 h.
St-SAUVEUR (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey, arr. de Lunéville; 195 h.
St-SAUVEUR (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 910 h.
St SAUVEUR (Puy-de-Dôme), cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert; 456 h.
St-SAUVEUR (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 1,287 h.
St-SAUVEUR (Somme), cant. nord-ouest et arr. d'Amiens; 1,164 h.
St SAUVEUR (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 590 h.
St-SAUVEUR (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault; 705 h.
St-SAUVEUR (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 1,780 h. ⊟ P.-L.-M. (Toucy-Moulins à Gien). ☒, ⚲.
St-SAUVEUR-DE-CARROUGES (Orne), cant. de Carrouges, arr. d'Alençon; 743 h.
St-SAUVEUR-DE-CHAULIEU (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 172 h.
St SAUVEUR DE-CRUZIÈRES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 889 h.
St-SAUVEUR-DE-FLÉE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Segré; 520 h.
St SAUVEUR DE-GINESTOUX (Lozère), cant. de Châteauneuf, arr. de Mende; 342 h.
St-SAUVEUR-DE-LANDEMONT (Maine-et-Loire), cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet; 932 h.
St-SAUVEUR-DE-MEILHAN (Lot-et-Garonne), cant. de Meilhan, arr. de Marmande; 573 h.
St-SAUVEUR-DE-MONTAGUT (Ardèche), cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas; 1,178 h. ☒ fb.
St-SAUVEUR-DE-NUAILLÉ (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 1,284 h. ☒, ⚲.
St-SAUVEUR-DE-PEYRE (Lozère), cant. d'Aumont, arr. de Marvejols; 992 h.
St-SAUVEUR-DE-PIERREPONT (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 393 h. ⊟ O. (Coutances à Cherbourg).
St-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 184 h.
St-SAUVEUR-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine), cant. sud et arr. de Fougères; 1,186 h.
St-SAUVEUR-DES-POURCILS (Gard), cant. de Trèves, arr. du Vigan; 502 h.
St-SAUVEUR-ÉMALLEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 517 h.
St-SAUVEUR-LALANDE (Dordogne), cant. de Monpont, arr. de Ribérac; 227 h.
St SAUVEUR-LA-POMMERAYE (Manche), cant. de Bréhal, arr. de Coutances; 482 h.
St-SAUVEUR-LA-VALLÉE (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 259 h.
St SAUVEUR-LENDELIN (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Coutances; 1,643 h. ☒, ⚲.
St-SAUVEUR-LES-BRAY (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 190 h.
St-SAUVEUR-LEVASVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 353 h. ⊟ O.
St-SAUVEUR-LE-VICOMTE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Valognes; 2,659 h. ☒, ⚲.
St-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 371 h.
St-SAUVIER (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon 1,311 h.
St-SAUVY (Gers), cant. de Gimont, arr. d'Auch; 687 h.
St SAVIN (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Blaye; 2,210 h. ⊟ Et. (Saint-Mariens à Blaye), ☒, ⚲.
St-SAVIN (Isère), cant. de Bourgoin, arr. de La Tour-du-Pin; 2,057 h.
St-SAVIN (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 505 h.
St-SAVIN (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon; 1,040 h. ☒, ⚲.
Ste-SAVINE (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 3,802 h. ☒.
St-SAVINIEN (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 3,192 h. ⊟ Et. (Nantes à Bordeaux), ☒, ⚲.
St SAVIOL (Vienne), cant. et arr. de Civray; 604 h.
St-SAVOURNIN (Bouches-du-Rhône), cant. de Roquevaire, arr. de Marseille; 1,775 h.
Ste-SCOLASSE-SUR-SARTHE (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 751 h. ☒.
St-SÉBASTIEN (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,537 h. ⊟ Or., ☒, ⚲.
St-SÉBASTIEN (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais; 510 h.
St-SÉBASTIEN (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 511 h.
St-SÉBASTIEN (Loire-Inf.), 1e cant. et arr. de Nantes; 2,315 h. ⚲.
St-SÉBASTIEN-DE-MORSENT (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 214 h.
St-SÉBASTIEN-DE-RAIDS (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 397 h.
St-SECONDIN (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 523 h.
St-SECONDIN (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 1,087 h.
St-SÉGAL (Finistère), cant. et arr. de Châteaulin; 1,465 h.
St-SÉGLIN (Ille-et-Vilaine), cant. de Maure, arr. de Redon; 763 h.
Ste-SEGRÉE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 109 h. ⊟ O. et N.
St-SEINE (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 765 h.
St-SEINE-EN-BÂCHE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Baune; 361 h.
St-SEINE-L'ABBAYE (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Dijon; 610 h. ☒, ⚲.
St SEINE-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or), cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 737 h.
St-SELVE (Gironde), cant. de Labrède, arr. de Bordeaux; 1,001 h.
St-SENIER-DE-BEUVRON (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 652 h.
St SENIER-SOUS AVRANCHES (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 723 h.
St-SENOCH (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 606 h.
St-SENOUX (Ille-et-Vilaine), cant. de Guichen, arr. de Redon; 1,069 h.
St-SERIÈS (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 186 h.
St-SERNIN (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 655 h. ⊟ P.-L.-M.
St-SERNIN (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 129 h.
St-SERNIN (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique; 1,209 h. ☒, ⚲.
St SERNIN (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 783 h.
St-SERNIN-DES-BOIS (Saône-et-Loire), cant. du Creusot, arr. d'Autun; 1,709 h.
St-SERNIN-DU-PLAIN (Saône-et-Loire), cant. de Couches-les-Mines, arr. d'Autun; 2,170 h.
St-SERNIN-LÈS-LAVAUR (Tarn), cant. de Puylaurens, arr. de Lavaur; 210 h.
St-SERNIN-LÈS-MAILHOC (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 555 h.
St-SÉROTIN (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 517 h.
St SERVAIS (Côtes-du-Nord), cant. de Callac, arr. de Guingamp; 1,374 h.
St-SERVAIS (Finistère), cant. de Landivisiau, arr. de Morlaix; 739 h.
St-SERVAN (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo; 12,867 h. Port, ch.-l. de sous-arr. maritime. ☒, ⚲.
St SERVANT (Morbihan), cant. de Josselin, arr. de Ploërmel; 1,419 h.
St-SETIERS (Corrèze), cant. de Sornac, arr. d'Ussel; 1,479 h.
St-SEURIN (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 398 h.
St-SEURIN-DE-CADOURNE (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,331 h. ☒ fb., ⚲.
St SEURIN-DE-CURSAC (Gironde), cant. et arr. de Blaye; 129 h.
St-SEURIN-DE-PALENNE (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 249 h.
St SEURIN-DE-PRATS (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 619 h.
St-SEURIN-D'UZET (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 566 h.
St-SEURIN-SUR-L'ISLE (Gironde), cant. de Coutras, arr. de Libourne; 726 h. ☒, ⚲.
Ste-SÈVE (Finistère), cant. et arr. de Morlaix; 609 h.
St-SÈVE (Gironde), cant. et arr. de La Réole; 262 h.
St-SEVER (Aveyron), cant. de Belmont, arr. de Saint-Affrique; 1,004 h.
St-SEVER (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Vire; 1,554 h. ⊟ O., ☒, ⚲.
St-SEVER (Charente-Inf.), cant. de Pons, arr. de Saintes; 621 h.
St-SEVER (Landes), ch.-l. d'arr.; 4,864 h. ☒, ⚲.
St-SEVER (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 530 h. ☒.
Ste-SÉVÈRE (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 792 h.
Ste-SÉVÈRE (Indre), ch.-l. de cant., arr. de La Châtre; 1,283 h. ☒, ⚲.
St-SEVERIN (Charente), cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux; 1,405 h. ☒, ⚲.
St-SEVERIN (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 365 h.
St-SÉVERIN-D'ESTISSAC (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 146 h.
St-SIFFRET (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 303 h.
St SIGISMOND (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 470 h.
St-SIGISMOND (Maine-et-Loire), cant. du Louroux-Béconnais, arr. d'Angers; 543 h.
St-SIGISMOND (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 528 h.
St-SIGISMOND (H.-Savoie), cant. de Cluses, arr. de Bonneville; 482 h.
St-SIGISMOND (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,585 h.
St-SIGISMOND-DE-CLERMONT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac; 211 h.
Ste-SIGOLÈNE (H.-Loire), cant. de Monistrol-sur-Loire, arr. d'Yssingeaux; 3,390 h. ☒ fb.
St-SILVAIN-BAS-LE-ROC (Creuse), cant. et arr. de Boussac; 708 h.
St-SILVAIN-BELLEGARDE (Creuse), cant. de Bellegarde, arr. d'Aubusson; 937 h.
St-SILVAIN-MONTAIGUT (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 627 h.
St-SILVAIN-SUR-TOULX (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 534 h.
St SIMÉON (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 333 h.
St-SIMÉON (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront; 1,110 h.
St-SIMEON (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-Gaucher, arr. de Coulommiers; 717 h. ⊟ E.
St-SIMÉON-DE-BRESSIEUX (Isère), cant. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin; 2,409 h. ☒.
St-SIMEUX (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 518 h.
St-SIMON (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 695 h. ☒, ⚲.
St-SIMON (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 1,435 h.
St SIMON (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 540 h.
St-SIMON (Lot), cant. de Livernon, arr. de Figeac; 451 h.
St SIMON-DE-BORDES (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 729 h.
St-SIMON-DE-PELLOUAILLE (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 358 h.
St-SIMPHORIEN (Charente-Inf.), cant. de Saint-Agnant, arr. de Marennes; 505 h.
St SIXT (H.-Savoie), cant. de La Roche, arr. de Bonneville; 219 h.
St-SIXTE (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 1,012 h.
St-SIXTE (Lot-et-Garonne), cant. d'Astaffort, arr. d'Agen; 567 h.
Ste-SOLANGE (Cher), cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges; 949 h.
St-SOLEN (Côtes-du-Nord), cant. est et arr. de Dinan; 561 h.

Ste-SOLINE (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle; 1,038 h.
St-SOLVE (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 843 h.
St-SORLIN (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 804 h. 🚉 P.-L.-M.
St-SORLIN (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 1,753 h.
St SORLIN (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 695 h.
St-SORLIN (Isère), cant. sud et arr. de Vienne; 422 h.
St-SORLIN (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 510 h.
St-SORLIN (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 1,350 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
St-SORLIN-D'ARVES (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 738 h.
St-SORLIN-DE-CONAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 396 h.
St-SORNIN (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 648 h.
St-SORNIN (Charente), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 898 h.
St-SORNIN (Charente-Inf.), cant. et arr. de Marennes; 1,536 h.
St-SORNIN (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 310 h.
St SORNIN-LA-MARCHE (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 987 h.
St-SORNIN LAVOLPS (Corrèze), cant. de Lubersac, arr. de Brive; 786 h.
St-SORNIN-LEULAC (H.-Vienne), cant. de Châteauponsac, arr. de Bellac; 1,228 h.
St-SOULAN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 415 h.
Ste-SOULINE (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 306 h.
Ste-SOULLE (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 1,896 h. ⊡.
St-SOUPLET (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 456 h. ⊡, ⊤.
St-SOUPLET (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 2,490 h. ⊡.
St-SOUPPLETS (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 802 h. ⊡, ⊤.
St-SOZY (Lot), cant. de Souillac, arr. de Gourdon; 1,119 h.
St-STAIL (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 354 h.
St-SULIAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 918 h.
St-SULPICE (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 191 h.
St-SULPICE (Charente), cant. et arr. de Cognac; 1,582 h.
St-SULPICE (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 167 h.
St-SULPICE (H.-Garonne), cant. de Carbonne, arr. de Muret; 1,239 h. ⊡.
St-SULPICE (Loir-et-Cher), cant. ouest et arr. de Blois; 255 h.
St-SULPICE (Lot), cant. de Cajarc, arr. de Figeac; 390 h.
St-SULPICE (Maine-et-Loire), cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers; 247 h.
St-SULPICE (Mayenne), cant. et arr. de Château-Gontier; 402 h.
St-SULPICE (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 1,105 h.
St-SULPICE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 575 h. 🚉 N.
St-SULPICE (Puy-de-Dôme), cant. de Bourg-Lastic, arr. de Clermont; 390 h.
St SULPICE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 210 h.
St SULPICE (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry; 503 h.
St-SULPICE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 718 h.
St-SULPICE (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 2,286 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
St-SULPICE-D'ARNOULT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 548 h.
St-SULPICE-DE-FALEYRENS (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 1,135 h.
St-SULPICE-DE-FAVIÈRES (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 242 h.
St-SULPICE-DE-GRAIMBOUVILLE (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer; 105 h.
St-SULPICE-DE-GUILLERAGUES (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 330 h.
St-SULPICE-DE-MAREUIL (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 426 h.
St-SULPICE-DE-POMMIERS (Gironde), cant. de Sauveterre, arr. de La Réole; 363 h.
St-SULPICE-DE-ROMAGNAC (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 599 h.
St-SULPICE-DE-ROYAN (Charente-Inf.), cant. de Royan, arr. de Marennes; 797 h.
St SULPICE-DES LANDES (Ille-et-Vilaine), cant. de Fougeray, arr. de Redon; 941 h.
St-SULPICE-DES-LANDES (Loire-Inf.), cant. de Saint-Mars-la-Jaille, arr. d'Ancenis; 1,339 h.
St-SULPICE-D'EXCIDEUIL (Dordogne), cant. de Lanouaille, arr. de Nontron; 1,172 h.
St-SULPICE-D'EYMET (Dordogne), cant. d'Eymet, arr. de Bergerac; 142 h.
St-SULPICE-EN-PAREDS (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 768 h.
St-SULPICE-ET-CAMEYRAC (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 1,068 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
St-SULPICE-LA-FORÊT (Ille-et-Vilaine), cant. de Liffré, arr. de Rennes; 412 h.
St-SULPICE-LAURIÈRE (H.-Vienne), cant. de Laurière, arr. de Limoges; 1,337 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
St-SULPICE-LE-DONZEIL (Creuse), cant. de Saint-Sulpice-les-Champs, arr. d'Aubusson; 1,021 h.
St-SULPICE-LE-DUNOIS (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 1,656 h.
St-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS (Creuse), cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret; 1,935 h.
St-SULPICE-LES-BOIS (Corrèze), cant. de Meymac, arr. d'Ussel; 648 h.
St-SULPICE-LES-CHAMPS (Creuse), ch.-l. de cant., arr. d'Aubusson; 1,021 h. ⊡, ⊤.
St-SULPICE-LES-FEUILLES (H.-Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Bellac; 2,061 h. ⊡, ⊤.
St-SULPICE LE-VERDON (Vendée), cant. de Rocheservière, arr. de La Roche-sur-Yon; 722 h.
St SULPICE-SUR-RÎLE (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 1,069 h.
St-SUPPLET (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 367 h.
Ste-SUZANNE (Doubs), cant. et arr. de Montbéliard; 1,097 h.
Ste-SUZANNE (Manche), cant. de Périers, arr. de Coutances; 143 h.
Ste SUZANNE (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Laval; 1,610 h. ⊡, ⊤.
Ste-SUZANNE (B.-Pyrénées), cant. et arr. d'Orthez; 616 h.
Ste-SUZANNE (Réunion), ch.-l. de cant., arr. Sous-le-Vent; 6,128 h. 🚉 du chemin de fer circulaire.
Ste SUZANNE-SUR-VIRE (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 372 h.
St-SYLVAIN (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 883 h. ⊡, ⊤.
St-SYLVAIN (Corrèze), cant. d'Argentat, arr. de Tulle; 515 h.
St-SYLVAIN (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 1,522 h.
St-SYLVAIN (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetot; 258 h.
St-SYLVESTRE (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon; 845 h.
St-SYLVESTRE (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,384 h.
St-SYLVESTRE (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 998 h.
St-SYLVESTRE (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 649 h.
St-SYLVESTRE (H.-Vienne), cant. de Laurière, arr. de Limoges; 1,679 h.
St-SYLVESTRE-CAPPEL (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 1,092 h.
St-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES (Eure), cant. de Cormeilles, arr. de Pont-Audemer; 395 h.
St-SYMPHORIEN (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 128 h.
St-SYMPHORIEN (Ardèche), cant. de Chomérac, arr. de Privas; 533 h.
St-SYMPHORIEN (Aveyron), cant. de Saint-Amans, arr. d'Espalion; 835 h.
St SYMPHORIEN (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 370 h.
St-SYMPHORIEN (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 284 h.
St-SYMPHORIEN (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 401 h.
St-SYMPHORIEN (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 1,982 h. 🚉 du chemin de fer de Nizan à Saint-Symphorien et Sore, ⊡, ⊤.
St-SYMPHORIEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 573 h.
St-SYMPHORIEN (Indre-et-Loire), cant. nord et arr. de Tours; 3,180 h. ⊡.
St-SYMPHORIEN (Lozère), cant. de Grandrieu, arr. de Mende; 1,255 h.
St-SYMPHORIEN (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 334 h.
St-SYMPHORIEN (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 192 h.
St-SYMPHORIEN (Manche), cant. du Teilleul, arr. de Mortain; 470 h.
St SYMPHORIEN (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 941 h.
St-SYMPHORIEN (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 1,107 h.
St-SYMPHORIEN (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 800 h.
St-SYMPHORIEN-D'ANCELLES (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 664 h.
St-SYMPHORIEN-DE-LAY (Loire), ch.-l. de cant., arr. de Roanne; 2,740 h. ⊡, ⊤.
St-SYMPHORIEN DE-MAHUN (Ardèche), cant. de Satillieu, arr. de Tournon; 902 h.
St-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE (Saône-et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun; 1,339 h.
St-SYMPHORIEN-DES-BOIS (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 675 h.
St SYMPHORIEN-DES-BRUYÈRES (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 474 h.
St-SYMPHORIEN-D'OZON (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 1,869 h. ⊡, ⊤.
St-SYMPHORIEN-LÈS-CHAROLLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 392 h.
St-SYMPHORIEN-SUR-COISE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 2,065 h. ⊡, ⊤.
St SYMPHORIEN-SUR SAÔNE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 352 h.
Ste-TERRE (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 1,842 h. ⊡, ⊤.
St-THÉGONNEC (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 3,409 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
St-THÉLO (Côtes-du-Nord), cant. d'Uzel, arr. de Loudéac; 1,181 h.
St-THÉODORIT (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 216 h.
St-THÉOFFREY (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 352 h.
Ste-THÉRENCE (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 565 h.
St-THIBAUD-DE-COUZ (Savoie), cant. des Echelles, arr. de Chambéry; 903 h. ⊡ fb.
St-THIBAULT (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 385 h.
St THIBAULT (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 395 h.
St-THIBAULT (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 445 h.
St-THIBAULT-DES-VIGNES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 219 h.
St-THIBAUT (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 111 h.
St-THIBÉRY (Hérault), cant. de Pézenas, arr. de Béziers; 1,943 h. 🚉 M., ⊡, ⊤.
St-THIÉBAUD (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 127 h.
St-THIÉBAULT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 273 h.
St THIERRY (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 343 h.
St-THOIS (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,200 h.
St-THOMAS (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 167 h.
St-THOMAS (Drôme), cant. de Saint-Jean-en-Royans, arr. de Valence; 292 h.
St-THOMAS (H.-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret; 530 h.
St-THOMAS (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 181 h.
St-THOMAS-DE-CONAC (Charente-Inf.), cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac; 1,369 h.
St-THOMAS-DE-COURCERIERS (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 936 h.
St-THOMAS-DE-SAINT-LÔ (Manche), cant. et arr. de Saint-Lô; 305 h.
St THOMAS-LA-GARDE (Loire), cant. de Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison; 345 h.
St-THOMÉ (Ardèche), cant. de Viviers, arr. de Privas; 556 h.
St-THONAN (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 643 h.
Ste-THORETTE (Cher), cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges; 661 h.
St-THUAL (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 1,026 h.
St-THURIAL (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 1,041 h.
St-THURIAU (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 1,218 h.
St THURIEN (Eure), cant. de

Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 252 h.

St-THURIEN (Finistère), cant. de Scaër, arr. de Quimperlé; 1,266 h.

St-THURIN (Loire), cant. de Saint-Germain-Laval, arr. de Roanne; 520 h. P.-L.-M., ⚲.

Ste-TRÉPHINE (Côtes-du-Nord), cant. de Saint-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp; 797 h.

St-TRICAT (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arr. de Boulogne; 344 h.

Ste-TRIE (Dordogne), cant. d'Excideuil, arr. de Périgueux; 373 h.

St-TRIMOËL (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 588 h.

St-TRINIT (Vaucluse), cant. de Sault, arr. de Carpentras; 248 h.

St-TRIVIER-DE-COURTES (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,431 h. P.-L.-M., ⚲.

St-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 1,678 h. ⚲.

St-TROJAN (Charente-Inf.), cant. du Château, arr. de Marennes; 989 h.

St-TROJAN (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 346 h.

St-TROPEZ (Var), ch.-l. de cant., arr. de Draguignan; 3,545 h. Port; port, ch.-l. de quartier maritime. ⚲.

St-TUGDUAL (Morbihan), cant. et arr. de Pontivy; 1,800 h.

Ste-TULLE (B.-Alpes), cant. de Manosque, arr. de Forcalquier; 718 h. P.-L.-M.

St-ULPHACE (Sarthe), cant. de Montmirail, arr. de Mamers; 789 h.

St-UNIAC (Ille-et-Vilaine), cant. de Montauban, arr. de Montfort; 422 h.

St-URBAIN (Finistère), cant. de Daoulas, arr. de Brest; 870 h.

St-URBAIN (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 844 h.

St-URBAIN (Vendée), cant. de Beauvoir, arr. des Sables-d'Olonne; 826 h.

St-URCISSE (Lot-et-Garonne), cant. de Puymirol, arr. d'Agen; 283 h.

St-URCISSE (Tarn), cant. de Salvagnac, arr. de Gaillac; 609 h.

St-URCIZE (Cantal), cant. de Chaudesaignes, arr. de Saint-Flour; 1,203 h.

St-URSIN (Manche), cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 301 h.

St-USAGE (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 256 h.

St-USAGE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 833 h.

St-USUGE (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 2,320 h.

St-UTIN (Marne), cant. de Sompuis, arr. de Vitry-le-François; 142 h.

St-UZE (Drôme), cant. de Saint-Vallier, arr. de Valence; 1,528 h. fb.

St-VAAST (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 154 h.

St-VAAST (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 190 h.

St-VAAST (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 2,805 h. ⚲.

St-VAAST (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,856 h. du chemin de fer d'Anzin.

St-VAAST-DE-LONGMONT (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 219 h.

St-VAAST-D'ÉQUIQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 520 h. O., fb.

St-VAAST-DIEPPEDALLE (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 800 h.

St-VAAST-DU-VAL (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 406 h.

St-VAAST-LÈS-MELLO (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 1,004 h.

St-VAIZE (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Saintes; 432 h.

St-VALBERT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 360 h.

St-VALENTIN (Indre), cant. nord et arr. d'Issoudun; 436 h.

St-VALÉRIEN (Vendée), cant. de L'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte; 630 h.

St-VALÉRIEN (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 1,056 h. ⚲.

St-VALERY (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 114 h.

St-VALERY-EN-CAUX (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 4,496 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. O., ⚲.

St-VALERY-SOUS-BURES (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâtel; 520 h.

St-VALERY-SUR-SOMME (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville; 3,506 h. Port, ch.-l. de quartier maritime, N., ⚲.

Ste-VALIÈRE (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 546 h.

St-VALLERIN (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 483 h.

St-VALLIER (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 508 h. ⚲.

St-VALLIER (Charente), cant. de Brossac, arr. de Barbezieux; 536 h.

St-VALLIER (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 3,427 h. P.-L.-M., ⚲.

St-VALLIER (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 212 h.

St-VALLIER (Saône-et-Loire), cant. de Montceau-les-Mines, arr. de Châlon-sur-Saône; 4,149 h.

St-VALLIER (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 156 h.

St-VARENT (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Bressuire; 1,899 h. Et. (Saumur à Niort et à Saintes), ⚲.

St-VAST-EN-CHAUSSÉE (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 607 h.

Ste-VAUBOURG (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 249 h.

St-VAURY (Creuse), ch.-l. de cant., arr. de Guéret; 2,576 h. ⚲.

St-VENANT (Pas-de-Calais), cant. de Lillers, arr. de Béthune; 2,643 h. N., ⚲.

St-VÉNÉRAND (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 306 h.

St-VERAIN (Nièvre), cant. de Saint-Amand, arr. de Cosne; 1,057 h. fb.

St-VÉRAN (H.-Alpes), cant. d'Aiguilles, arr. de Briançon; 639 h.

St-VÉRAND (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 992 h.

St-VÉRAND (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 1,165 h.

St-VERAND (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arr. de Mâcon; 258 h.

Ste-VERGE (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 720 h.

St-VERT (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 744 h.

Ste-VERTU (Yonne), cant. de Noyers, arr. de Tonnerre; 257 h.

St-VIANCE (Corrèze), cant. de Donzenac, arr. de Brive; 1 319 h.

St-VIÂTRE (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 1,531 h.

St-VIAUD (Loire-Inf.), cant. de Saint-Père-en-Retz, arr. de Paimbœuf; 1,668 h. Et. (Nantes à Paimbœuf).

St-VICTEUR (Sarthe), cant. de Fresnay, arr. de Mamers; 521 h.

St-VICTOR (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 857 h.

St-VICTOR (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 2,002 h. fb.

St-VICTOR (Cantal), cant. de Laroquebrou, arr. d'Aurillac; 431 h.

St-VICTOR (Creuse), cant. et arr. de Guéret; 909 h.

St-VICTOR (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac; 304 h.

St-VICTOR (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 1,289 h. P.-L.-M., ⚲.

St-VICTOR (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 605 h.

St-VICTOR (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Remy, arr. de Thiers; 1,509 h.

St-VICTOR-DE-BUTHON (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 878 h.

St-VICTOR-DE-CESSIEU (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 1,101 h.

St-VICTOR-DE-CHRÉTIENVILLE (Eure), cant. et arr. de Bernay; 359 h.

St-VICTOR-DE-MALCAP (Gard), cant. de Saint-Ambroix, arr. d'Alais; 619 h.

St-VICTOR-DE-MORESTEL (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 870 h.

St-VICTOR-D'ÉPINE (Eure), cant. de Brionne, arr. de Bernay; 643 h.

St-VICTOR-DE-RÉNO (Orne), cant. de Longny, arr. de Mortagne; 641 h.

St-VICTOR-DES-OULES (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 290 h.

St-VICTORET (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arr. d'Aix; 458 h.

St-VICTOR-ET-MELVIEU (Aveyron), cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 853 h.

St-VICTOR-L'ABBAYE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 532 h. O., ⚲.

St-VICTOR-LA-COSTE (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 1,135 h.

St-VICTOR-MALESCOURS (H.-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arr. d'Yssingeaux; 940 h.

St-VICTOR-ROUZAUD (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 375 h.

St-VICTOR-SUR-ARLANC (H.-Loire), cant. de La Chaise-Dieu, arr. de Brioude; 530 h.

St-VICTOR-SUR-AVRE (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 118 h.

St-VICTOR-SUR-LOIRE (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne; 1,322 h.

St-VICTOR-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 224 h.

St-VICTOUR (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 605 h.

St-VICTURNIEN (H.-Vienne), cant. de Saint-Junien, arr. de Rochechouart; 1,447 h. Or., ⚲.

St-VIDAL (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 425 h.

St-VIGOR (Eure), cant. sud et arr. d'Évreux; 145 h.

St-VIGOR-DES-MÉZERETS (Calvados), cant. de Condé-sur-Noireau, arr. de Vire; 549 h.

St-VIGOR-DES-MONTS (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 885 h.

St-VIGOR-D'YMAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 595 h.

St-VIGOR-LE-GRAND (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 851 h.

St-VINCENT (B.-Alpes), cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 534 h.

St-VINCENT (B.-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 620 h.

St-VINCENT (Cantal), cant. de Salers, arr. de Mauriac; 571 h.

St-VINCENT (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 122 h.

St-VINCENT (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 836 h.

St-VINCENT (H.-Loire), cant. de Saint-Paulien, arr. du Puy; 1,422 h. P.-L.-M., ⚲.

St-VINCENT (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 1,204 h.

St-VINCENT (Lot), cant. de Saint-Céré, arr. de Figeac; 531 h.

St-VINCENT (Morbihan), cant. d'Allaire, arr. de Vannes; 998 h.

St-VINCENT (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 387 h.

St-VINCENT (B.-Pyrénées), cant. est de Nay, arr. de Pau; 664 h.

St-VINCENT (Tarn-et-Garonne), cant. de Caussade, arr. de Montauban; 580 h.

St-VINCENT-CRAMESNIL (Seine-Inf.), cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre, 383 h.

St-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES (Hérault), cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 92 h.

St-VINCENT-DE-BARRÈS (Ardèche), cant. de Rochemaure, arr. de Privas; 834 h.

St-VINCENT-DE-BOISSEY (Loire), cant. de Perreux, arr. de Roanne; 435 h.

St-VINCENT-DE-CONNEZAC (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 809 h.

St-VINCENT-DE-COSSE (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 597 h. Or. (Le Buisson à Sarlat).

St-VINCENT-DE-DURFORT (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 593 h.

St-VINCENT-DE-LAMONTJOIE (Lot-et-Garonne), cant. de Francescas, arr. de Nérac; 410 h.

St-VINCENT-DE-MERCUZE (Isère), cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 730 h.

St-VINCENT-DE-PAUL (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 628 h.

St-VINCENT-DE-PAUL (Landes), cant. et arr. de Dax; 1,819 h.

St-VINCENT-DE-PERTIGNAS (Gironde), cant. de Pujols, arr. de Libourne; 597 h.

St-VINCENT-DE-REINS (Rhône), cant. d'Amplepluis, arr. de Villefranche; 1,869 h.

St-VINCENT-DES-BOIS (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 141 h.

St-VINCENT-DES-LANDES (Loire-Inf.), cant. de Derval, arr. de Châteaubriant; 2,194 h. O. (Sablé à Redon, Lorient, Quimper et Châteaulin).

St-VINCENT-DES-PRÉS (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 365 h.

St-VINCENT-DES-PRÉS (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 774 h.

St-VINCENT-DE-TYROSSE (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Dax; 1,316 h. M., ⚲.

St-VINCENT-D'EXCIDEUIL (Dordogne), cant. de Savignac-les-Églises, arr. de Périgueux; 313 h.

St - VINCENT - DU - BOULAY (Eure), cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 543 h.

St - VINCENT - DU - LOROUËR (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 1,440 h.

St VINCENT-EN BRESSE (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 972 h.

St - VINCENT - JALMOUTIERS (Dordogne), cant. de Saint-Aulaye, arr. de Ribérac; 417 h.

St - VINCENT - LA - CHÂTRE (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Melle; 978 h.

St-VINCENT-LE-PALUEL (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 327 h.

St - VINCENT - LÈS - BRAGNY (Saône-et-Loire), cant. de Palinges, arr. de Charolles; 928 h.

St - VINCENT - LESPINASSE (Tarn-et-Garonne), cant. et arr. de Moissac; 349 h.

St - VINCENT - PUYMAUFRAIS (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 972 h.

St-VINCENT-STERLANGE (Vendée), cant. de Chantonnay, arr. de La Roche-sur-Yon; 790 h.

St-VINCENT-SUR-GRAON (Vendée), cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 1,722 h.

St-VINCENT SUR-JARD (Vendée), cant. de Talmont, arr. des Sables-d'Olonne; 470 h.

St-VINNEMER (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 505 h.

St-VIT (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 1,030 h. P.-L.-M., [•], ⚲.

St-VITAL (Savoie), cant. de Grésy sur-Isère, arr. d'Albertville; 407 h.

St-VITE (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot, 1,094 h.

St-VITTE (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 553 h.

St-VITTE (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint Yrieix; 1,070 h.

St-VIVIEN (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 373 h.

St-VIVIEN (Dordogne), cant. de Vélines, arr. de Bergerac; 368 h.

St-VIVIEN (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Lesparre; 1,421 h. du chemin de fer du Médoc, [•], ⚲.

St-VIVIEN (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 621 h.

St-VIVIEN (Gironde), cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye; 375 h.

St-VOIR (Allier), cant. de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins; 691 h.

St-VOUGAY (Finistère), cant. de Plouzévédé, arr. de Morlaix; 1,253 h.

St VOY (H.-Loire), cant. de Tence, arr. d'Yssingeaux; 2,433 h.

St - VRAIN (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 256 h.

St-VRAIN (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 512 h. [•] fb.

St-VRAN (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,509 h.

St-VULBAS (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 600 h.

St-WAAST (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 731 h. N. (Valenciennes à Maubeuge).

St-WANDRILLE-RANÇON (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 784 h. O. (Rouen à Caudebec en-Caux), ⚲.

St-WITZ (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 96 h.

St-XANDRE (Charente-Inf.), cant. ouest et arr. de La Rochelle; 1,319 h. [•].

St-YAGUEN (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 1,008 h.

St-YAN (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 1,043 h. P.-L.-M., [•].

St YBARD (Corrèze), cant. d'Uzerche, arr. de Tulle; 1,419 h.

St-YBARS (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers, 2,021 h. [•], ⚲.

St-YLIE (Jura), cant. et arr. de Dôle; 312 h.

St-YON (Seine-et-Oise), cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 203 h.

St-YORRE (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 364 h. P.-L.-M.

St-YRIEIX (Charente), 2e cant. et arr. d'Angoulême; 1,178 h.

St-YRIEIX (H.-Vienne), ch.-l. d'arr.; 8,051 h. Or., [•], ⚲.

St - YRIEIX - LA - MONTAGNE (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson, 1,124 h.

St-YRIEIX-LE-DÉJALAT (Corrèze), cant. d'Égletons, arr. de Tulle; 1,272 h.

St-YRIEIX-LES-BOIS (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret, 867 h.

St - YRIEIX - SOUS - AIXE (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 608 h.

St-YTHAIRE (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 616 h.

St-YVOINE (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 476 h.

St-YZANS (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 772 h. [•], ⚲.

St ZACHARIE (Var), cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles; 1,669 h. [•].



TABABORT (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 26,675 h.

TABAILLE-USQUAIN (B.-Pyrénées), cant. de Sauveterre, arr. d'Orthez; 139 h.

TABANAC (Gironde), cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 564 h.

TABLAT (Alger), arr. d'Alger; *com. mixte*, 38,392 h. ⚲.

TABLE (LA) [Savoie], cant de La Rochette, arr. de Chambéry; 958 h.

TABLIER (LE) [Vendée], cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 850 h.

TABRE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 85 h.

TÂCHE (LA) [Charente], cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 316 h.

TACHOIRES (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 230 h.

TACOIGNIÈRES (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 225 h. O., ⚲.

TADEN (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 1,466 h.

TADOUSSE-USSAU (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 230 h.

TAGLIO-ISOLACCIO (Corse), cant. de Pero-Casevecchie, arr. de Bastia; 621 h.

TAGNIÈRE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 963 h.

TAGNON (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 1,060 h. E., [⊠].

TAHER (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 20,255 h.

TAHURE (Marne), cant de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 204 h.

TAILHAC (H.-Loire), cant. de Pinols, arr. de Brioude; 397 h.

TAILLADES (Vaucluse), cant. de Cavaillon, arr. d'Avignon; 434 h.

TAILLAN (LE) [Gironde], cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux; 1,333 h.

TAILLANCOURT (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 322 h.

TAILLANT (Charente-Inf.), cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély; 305 h.

TAILLEBOIS (Orne), cant. d'Athis, arr. de Domfront; 393 h.

TAILLEBOURG (Charente-Inf.), cant. de Saint Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 1,028 h. Et. (Niort à Saintes et Nantes à Bordeaux), [•], ⚲.

TAILLEBOURG (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 289 h.

TAILLECAVAT (Gironde), cant. de Monségur, arr. de La Réole; 485 h.

TAILLECOURT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 139 h.

TAILLEFONTAINE (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 490 h.

TAILLEPIED (Manche), cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes; 110 h.

TAILLET (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Céret; 249 h.

TAILLETTE (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi; 479 h.

TAILLEVILLE (Calvados), cant. de Douvres, arr. de Caen; 134 h.

TAILLIS (Ille-et-Vilaine), cant. ouest et arr. de Vitré; 718 h

TAILLY (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 428 h.

TAILLY (Côte d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 170 h.

TAILLY (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 78 h.

TAIN (Drôme), ch.-l. de cant., arr. de Valence; 2,893 h. P.-L.-M., [•], ⚲.

TAINGY (Yonne), cant. de Courson, arr. d'Auxerre; 953 h.

TAINTRUX (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 1,970 h.

TAISNIÈRES-EN-THIÉRACHE (Nord), cant. nord et arr. d'Avesnes; 731 h.

TAISNIÈRES SUR-HON (Nord), cant. de Bavai, arr. d'Avesnes; 1,335 h.

TAISNIL (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 220 h.

TAISSY (Marne), 3e cant. et arr. de Reims; 532 h.

TAIX (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 185 h.

TAIZÉ (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Gengoux-le-National, arr. de Mâcon; 176 h.

TAIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 625 h.

TAIZÉ-AIZIE (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 690 h.

TAIZY (Ardennes), cant. de Château-Porcien, arr. de Rethel; 219 h.

TAJAN (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 274 h.

TAKITOUN (Constantine), arr. de Bougie; *com. mixte*, 28,647 h. ⚲.

TALAIRAN (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 788 h.

TALAIS (Gironde), cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre; 802 h. du chemin de fer du Médoc, ⚲.

TALANT (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon; 762 h.

TALASANI (Corse), cant. de Pero-Casevecchie, arr. de Bastia; 472 h.

TALAU (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 109 h.

TALAUDIÈRE (LA) [Loire], cant. nord-est et arr. de Saint-Étienne; 3,046 h. [•].

TALAZAC (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 84 h.

TALCY (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 504 h.

TALCY (Yonne), cant. de L'Isle-sur-le-Serein, arr. d'Avallon; 372 h.

TALENCE (Gironde), 4e cant. et arr. de Bordeaux, 4,621 h. [•], ⚲.

TALENCIEUX (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 501 h.

TALENSAC (Ille-et-Vilaine), cant. et arr. de Montfort; 1,463 h.

TALISSIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 500 h.

TALIZAT (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 1,144 h.

TALLANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 68 h.

TALLARD (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 982 h. [•], ⚲.

TALLENAY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 56 h.

TALLENDE (Puy-de-Dôme), cant. de Veyre Monton, arr. de Clermont; 652 h.

TALLER (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 646 h.

TALLOIRES (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 1,071 h.

TALLONE (Corse), cant. de Moita, arr. de Corte; 331 h.

TALLUD (LE) [Deux-Sèvres], cant. et arr. de Parthenay; 787 h.

TALLUD-SAINTE-GEMME (LE) [Vendée], cant. de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte; 701 h.

TALMAS (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 1,113 h.

TALMAY (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 994 h. P.-L.-M., [•] fb., ⚲.

TALMONT (Charente-Inf.), cant. de Cozes, arr. de Saintes; 236 h.

TALMONT (Vendée), ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne; 1,043 h. [•], ⚲.

TALMONTIERS (Oise), cant. du Coudray-Saint-Germer, arr de Beauvais; 447 h.

TALOIRE (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 66 h.

TALON (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 152 h.

TALUYERS (Rhône), cant. de Mornant, arr. de Lyon; 718 h.

TAMERVILLE (Manche), cant. et arr. de Valognes; 919 h.

TAMNAY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon; 625 h. ⊞ P.-L.-M.

TAMNIÈS (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 634 h.

TAMZOURAH (Oran), arr. d'Oran; 444 h.

TAN-AN (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., dans la circonscription de Mytho: 70,013 h. dans l'arr. Poste militaire, ⊤.

TANARON (B.-Alpes), cant. de La Javie, arr. de Digne; 153 h.

TANAVELLE (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 405 h.

TANAY (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 346 h.

TANCARVILLE (Seine-Inf.), cant. de Saint Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 472 h.

TANCOIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 432 h.

TANCON (Saône-et-Loire), cant. de Chauffailles, arr. de Charolles: 982 h.

TANCONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey, arr. de Lunéville; 280 h.

TANCROU (Seine et Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 383 h.

TANCUA (Jura), cant. de Morez, arr. de Saint-Claude; 159 h.

TANGRY (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, 363 h.

TANINGES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Bonneville 2,253 h. ⊡, ⊤.

TANIS (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches: 509 h.

TANLAY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 548 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

TANNAY (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 437 h.

TANNAY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Clamecy; 1,390 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

TANNERON (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 788 h.

TANNERRE (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 901 h.

TANNIÈRES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 76 h.

TANNOIS (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc: 565 h. ⊤.

TANQUES (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 268 h.

TANTONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 1,127 h. ⊞ E., ⊡ fb., ⊤.

TANU (LE) [Manche], cant. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches; 503 h.

TANUS (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 984 h.

TANVILLE (Orne), cant. de Sées, arr. d'Alençon; 690 h.

TANZAC (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes: 401 h.

TAPONAS (Rhône), cant. de Belleville, arr. de Villefranche; 319 h.

TAPONNAT - FLEURIGNAC (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 893 h.

TARABEL (H.-Garonne). cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 381 h.

TARADEAU (Var), cant. de Lorgues, arr. de Draguignan. 478 h.

TARARE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche: 13,352 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

TARASCON (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Foix; 1,611 h. ⊞ M. (Toulouse-Matabiau à Tarascon), ⊡, ⊤.

TARASCON (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Arles; 9,833 h. ⊞ P.-L.-M. et de Tarascon à Saint-Remy, ⊡, ⊤.

TARASTEIX (H.-Pyrénées), cant. nord et arr. de Tarbes: 410 h.

TARBES (H.-Pyrénées), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 23,273 h. Évêché; succursale de la Banque de France. ⊞ M. (Toulouse-Matabiau à Bayonne), ⊡, ⊤.

TARCENAY (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon: 476 h.

TARDAIS (Eure-et-Loir), cant. de Senonches, arr. de Dreux; 97 h.

TARDES (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 586 h.

TARDETS-SORHOLUS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Mauléon: 1,049 h. ⊡, ⊤.

TARDIÈRE (LA) [Vendée], cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,330 h.

TARDINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 195 h.

TARENTAISE (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arr. de Saint-Étienne; 375 h.

TARGASSONNE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 115 h.

TARGÉ (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault: 299 h.

TARGET (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 730 h.

TARGON (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de La Réole; 1,276 h. ⊡, ⊤.

TARNAC (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 2,089 h.

TARNÈS (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 140 h.

TARNOS (Landes), cant. de Saint-Martin-de-Seignaux, arr. de Dax: 1,796 h.

TARON - SADIRAC - VIELLENAVE (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau: 643 h.

TARRANO (Corse), cant. de Valle-d'Alesani, arr. de Corte: 392 h.

TARRÉRACH (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 125 h.

TARSAC (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande: 371 h.

TARSACQ (B.-Pyrénées), cant. de Monein, arr. d'Oloron; 266 h.

TARSUL (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 263 h.

TARTARAS (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne; 318 h.

TARTAS (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever: 3,028 h. ⊡, ⊤.

TARTÉCOURT (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul: 83 h.

TARTIERS (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons: 363 h.

TARTIGNY (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 257 h.

TART L'ABBAYE (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon: 177 h.

TART-LE-BAS (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 240 h.

TART-LE-HAUT (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon: 361 h.

TARTONNE (B.-Alpes), cant. de Barrême, arr. de Digne: 350 h.

TARTRE (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans: 227 h.

TARTRE - GAUDRAN (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Houdan, arr. de Mantes; 18 h.

TARZY (Ardennes), cant. de Signy-le-Petit, arr. de Rocroi; 352 h.

TASQUE (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande: 503 h.

TASSÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 511 h.

TASSENIÈRES (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 601 h.

TASSILLÉ (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 246 h.

TASSIN (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 2,002 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡.

TASSO (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 362 h.

TATINGHEM (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer: 741 h.

TÂTRE (LE) [Charente], cant. de Baignes-Sainte-Radégonde, arr. de Barbezieux; 602 h.

TAUGON (Charente-Inf.), cant. de Courçon, arr. de La Rochelle; 1,268 h.

TAULANNE (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 91 h.

TAULÉ (Finistère), ch.-l. de cant., arr. de Morlaix; 3,004 h. ⊞ O., ⊡.

TAULHAC (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 585 h.

TAULIGNAN (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar, 2,280 h. ⊡, ⊤.

TAULIS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Arles-sur-Tech, arr. de Céret: 167 h.

TAUPONT (Morbihan), cant. et arr. de Ploërmel; 2,210 h.

TAURIAC (Aveyron), cant. de Naucelle, arr. de Rodez; 1,122 h.

TAURIAC (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 371 h.

TAURIAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 1,178 h.

TAURIAC (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 589 h.

TAURIERS (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 245 h.

TAURIGNAN-CASTET (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 394 h.

TAURIGNAN-VIEUX (Ariège), cant. de Saint-Lizier, arr. de Saint-Girons; 405 h.

TAURINYA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 595 h.

TAURIZE (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne: 159 h.

TAUSSAC (Aveyron), cant. de Mur-de-Barrez, arr. d'Espalion; 1,261 h.

TAUSSAC - ET - DOUCH (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 377 h.

TAUTAVEL (Pyrénées-Orient.), cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan; 1,028 h.

TAUVES (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Issoire; 2,640 h. ⊡, ⊤.

TAUXIÈRES (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims: 236 h.

TAUXIGNY (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 1,240 h.

TAVACO (Corse), cant. de Sarrola-Carcopino, arr. d'Ajaccio, 169 h.

TAVANT (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 246 h.

TAVAUX (Jura), cant de Chemin, arr. de Dôle; 1,496 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

TAVAUX - PONTSÉRICOURT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon: 1,274 h. ⊡, ⊤.

TAVEL (Gard), cant. de Roquemaure, arr. d'Uzès; 1,160 h. ⊡.

TAVERA (Corse), cant. de Bocognano, arr. d'Ajaccio; 824 h.

TAVERNAY (Saône-et-Loire), cant. et arr. d'Autun; 1,088 h.

TAVERNES (Var), ch. l. de cant., arr. de Brignoles; 1,045 h. ⊡.

TAVERNY (Seine-et-Oise), cant. de Montmorency, arr. de Pontoise; 1,709 h. ⊞ N., ⊡, ⊤.

TAVERS (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans; 1,142 h.

TAVEY (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure: 207 h.

TAXAT-SENAT (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 606 h.

TAXENNE (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 240 h.

TAYAC (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 1,342 h.

TAYAC (Gironde), cant. de Lussac, arr. de Libourne; 248 h.

TAYBOSC (Gers), cant. de Mauvezin, arr. de Lectoure; 191 h.

TAY-NINH (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., dans la circonscription de Saïgon; 27,993 h. dans l'arr. Poste militaire, ⊡, ⊤.

TAYRAC (Aveyron), cant. de La Salvetat, arr. de Rodez, 705 h.

TAYRAC (Lot-et-Garonne), cant. de Beauville, arr. d'Agen; 542 h.

TAZILLY (Nièvre), cant. de Luzy, arr. de Château-Chinon; 830 h.

TEAHAROA (île de Merea, dépendance de Taïti), village.

TÉBESSA (Constantine), arr. de Constantine, 3,048 h.; *com. indigène*, 24,685 h. ⊡, ⊤.

TECH (LE) [Pyrénées-Orient.], cant. de Prats-de-Mollo, arr. de Céret; 498 h.

TÊCHE (Isère), cant. et arr. de Saint-Marcellin; 376 h.

TÉCOU (Tarn), cant. de Cadalon, arr. de Gaillac; 849 h.

TEICH (LE) [Gironde], cant. de La Teste, arr. de Bordeaux; 1,314 h. ⊞ M., ⊡ fb.

TEIGNY (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 281 h.

TEIL (Ardèche), cant. de Viviers, arr. de Privas; 4,552 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

TEILHÈDE (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom: 605 h.

TEILHET (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 300 h.

TEILHET (Puy-de-Dôme), cant. de Menat, arr. de Riom; 798 h.

TEILLAY (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arr. de Redon; 1,473 h.

TEILLAY-LE-GAUDIN (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 247 h.

TEILLAY SAINT-BENOÎT (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers; 183 h.

TEILLÉ (Loire-Inf.), cant. de Riaillé, arr. d'Ancenis; 1,803 h.

TEILLÉ (Sarthe), cant. de Ballon, arr. du Mans; 768 h.

TEILLET (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 975 h.

TEILLET (Tarn), cant. d'Alban, arr. d'Albi; 1,151 h.

TEILLEUL (LE) [Manche], ch.-l. de cant., arr. de Mortain; 2,175 h. ⊡, ⊤.

TEILLOTS (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 404 h.

TEISSIÈRES - DE - CORNET (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 448 h.

TEISSIÈRES - LES - BOULIÈS (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 670 h.

TELGRUC (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 2,206 h.

TELLANCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 398 h.

TELLECEY (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon: 151 h.

TELLIÈRES - LE - PLESSIS (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon: 173 h.

TELOCHÉ (Sarthe), cant. d'Écommoy, arr. du Mans; 1,603 h.

TEMPLE (LE) [Gironde], cant. de Castelnau, arr. de Bordeaux; 534 h. ⊡.

TEMPLE (LE) [Loir-et-Cher],

cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme; 375 h.
TEMPLE (LE) [Loire-Inf.], cant. de Saint-Etienne-de-Montluc, arr. de Saint-Nazaire; 517 h.
TEMPLE (Lot-et-Garonne), cant. de Sainte-Livrade, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 983 h. ⊡.
TEMPLE (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Châtillon-sur-Sèvre, arr. de Bressuire; 346 h.
TEMPLE - LAGUYON (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 198 h.
TEMPLEMARS (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 982 h.
TEMPLEUVE (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 2,997 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
TEMPLEUX - LA - FOSSE (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 610 h.
TEMPLEUX - LE - GUÉRARD (Somme), cant de Roisel, arr. de Péronne; 647 h.
TENAY (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley; 3,193 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
TENCE (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Yssingeaux; 4,862 h. ⊡, ⊤.
TENCIN (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 804 h. 🚉 P.-L.-M., ⊤.
TENDON (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 1,044 h.
TENDRON (Cher), cant. de Nérondes, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 312 h.
TENDU (Indre), cant. d'Argenton, arr. de Châteauroux, 742 h.
TÉNÈS (Alger), arr. d'Orléansville, 4,744 h.; *com. mixte*, 23,929 h. ⊡, ⊤.
TENEUR (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 360 h.
TENIET EL-HAÂD (Alger), arr. de Miliana, 3,342 h.; *com. mixte*, 22,800 h. ⊡, ⊤.
TENNIE (Sarthe), cant. de Conlie, arr. du Mans; 1,691 h.
TERCÉ (Vienne), cant. de Saint-Julien-Lars, arr. de Poitiers; 649 h.
TERCILLAT (Creuse), cant. de Châtelus-Malvaleix, arr. de Boussac; 548 h.
TERCIS (Landes), cant. et arr. de Dax; 712 h.
TERDEGHEM (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 608 h.
TEREMBA ou OURAÏL (Nouvelle-Calédonie), centre de colonisation. ⊡, ⊤.
TERGNIER (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 3,536 h. 🚉 N., ⊡, ⊤.
TERJAT (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 672 h.
TERMES (Ardennes), cant. de Grandpré, arr. de Vouziers; 552 h.
TERMES (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 222 h.
TERMES (Lozère), cant. de Fournels, arr. de Marvejols; 535 h.
TERMIGNON (Savoie), cant. de Lanslebourg, arr. de Saint Jean-de-Maurienne; 928 h.
TERMINIERS (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 1 249 h. ⊡.
TERNAND (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 618 h.
TERNANT (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 208 h.
TERNANT (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 191 h.
TERNANT (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 939 h.
TERNANT (Puy-de-Dôme), cant. d'Ardes, arr. d'Issoire, 154 h.
TERNAS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 213 h.
TERNAT (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 132 h.
TERNAY (Isère), cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, arr. de Vienne; 1,027 h.
TERNAY (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 687 h.
TERNAY (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 408 h.
TERNES (LES) [Cantal], cant. sud et arr. de Saint-Flour; 605 h.
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE (H.-Saône), cant. de Melisey, arr. de Lure; 1,184 h.
TERNY-SORNY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 422 h.
TERRAMESNIL (Somme), cant. et arr. de Doullens; 547 h.
TERRANS (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans; 427 h.
TERRASSE (LA) [Isère], cant. du Touvet, arr. de Grenoble; 1,071 h.
TERRASSON (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 4,078 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
TERRATS (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 365 h.
TERRAUBE (Gers), cant. et arr. de Lectoure; 887 h.
TERREBASSE (H.-Garonne), cant. d'Aurignac, arr. de Saint-Gaudens; 457 h.
TERRE-CLAPIER (Tarn), cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 536 h.
TERREFONDRÉE (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 216 h.
TERREHAULT (Sarthe), cant. de Bonnétable, arr. de Mamers; 258 h.
TERRE - NOIRE (Loire), cant. nord-est et arr. de Saint-Etienne; 6,415 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
TERRISSE (LA) [Aveyron], cant. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion; 502 h.
TERROLES (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 93 h.
TERRON - LÈS - VENDRESSE (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 346 h.
TERRON - SUR - AISNE (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 430 h.
TERROU (Lot), cant. de Latronquière, arr. de Figeac; 1,067 h.
TERSANNE (Drôme), cant. du Grand-Serre, arr. de Valence; 445 h.
TERSANNES (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 484 h.
TERSSAC (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 314 h.
TERTRE - SAINT - DENIS (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 88 h.
TERTRY (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 367 h.
TERVES (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Bressuire; 1,516 h.
TESSALAH (Oran), arr. de Sidi-bel-Abbès; 1,480 h.
TESSANCOURT (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 352 h.
TESSÉ-FROULAY (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 408 h.
TESSÉ-LA-MADELEINE (Orne), cant. de Juvigny-sous-Andaine, arr. de Domfront; 480 h. ⊡.
TESSEL BRETTEVILLE (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 236 h.
TESSENS (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 385 h.
TESSON (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 721 h.
TESSONNIÈRE (Deux-Sèvres), cant. de Saint-Loup-sur-Thouet, arr. de Parthenay; 779 h.
TESSOUALLE (LA) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Cholet; 1,484 h.
TESSY - SUR - VIRE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô; 1,461 h. ⊡, ⊤.
TESTE (LA) [Gironde], ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux; 6,063 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 M. et La Teste à Cazaux, ⊡, ⊤.
TETEGHEM (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 1,496 h.
TEUILLAC (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 624 h.
TEULAT (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 512 h.
TEURTHÉVILLE-BOCAGE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 1,162 h.
TEYJAT (Dordogne), cant. et arr. de Nontron; 754 h.
TEYRAN (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 292 h.
TEYSSIÈRES (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 371 h.
TEYSSIEU (Lot), cant. de Bretenoux, arr. de Figeac; 713 h.
TEYSSODE (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 925 h.
THAAS (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Epernay; 143 h.
THAIMS (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 425 h.
THAIRÉ (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 1,261 h.
THAIRY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 516 h.
THAIX (Nièvre), cant. de Fours, arr. de Nevers; 230 h.
THALAMY (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 319 h.
THAON (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 683 h. ⊠.
THAON (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Epinal; 2,624 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
THARAUX (Gard), cant. de Barjac, arr. d'Alais; 174 h.
THAROISEAU (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon; 300 h.
THAROT (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 191 h.
THAUMIERS (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,797 h. ⊡.
THAURON (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 740 h.
THAUVENAY (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 583 h.
THÈBE (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 421 h.
THÉDIRAC (Lot), cant. de Salviac, arr. de Gourdon; 972 h.
THÉGRA (Lot), cant. de Gramat, arr. de Gourdon; 762 h.
THÉHILLAC (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes; 552 h.
THEIL (LE) [Allier], cant. du Montet, arr. de Moulins; 1,250 h.
THEIL (LE) [Calvados], cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Evêque; 193 h.
THEIL (LE) [Calvados], cant. de Vassy, arr. de Vire; 614 h.
THEIL (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Retiers, arr. de Vitré; 1,410 h. 🚉 O.
THEIL (LE) [Manche], cant. de Saint Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg; 782 h.
THEIL (LE) [Orne], ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 1,079 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
THEIL (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 325 h. 🚉 E. (Châlons-sur-Marne à Sens), ⊡, ⊤.
THEILLAY (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arr. de Romorantin; 1,720 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
THEILLEMENT (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 183 h.
THEIL NOLENT (LE) [Eure], cant. de Thiberville, arr. de Bernay; 345 h.
THEIL - RABIER (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 383 h.
THEIX (Morbihan), cant. est et arr. de Vannes; 2,562 h. ⊡.
THEIZÉ (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 1,205 h.
THEL (Rhône), cant. de Lamure, arr. de Villefranche; 962 h.
THÉLIGNY (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 666 h.
THÉLIS - LA - COMBE (Loire), cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Etienne; 600 h.
THELOD (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 355 h.
THÉLUS (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 781 h.
THÉMÉRICOURT (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 276 h.
THÉMINES (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 670 h.
THÉMINETTES (Lot), cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac; 321 h.
THENAC (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes; 766 h. ⊡, ⊤.
THÉNAC (Dordogne), cant. de Sigoulès, arr. de Bergerac; 414 h.
THENAILLES (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 752 h.
THENAY (Indre), cant. de Saint-Gaultier, arr. du Blanc; 1,100 h.
THENAY (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,069 h.
THENELLES (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 1,131 h.
THÉNÉSOL (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 300 h.
THENEUIL (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr. de Chinon; 292 h.
THENEUILLE (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 1,314 h.
THÉNEZAY (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Parthenay; 2,375 h. ⊡, ⊤.
THÉNIOUX (Cher), cant. de Vierzon, arr. de Bourges; 588 h. 🚉 Or. (Tours à Vierzon), ⊡, ⊤.
THENISSEY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 237 h.
THÉNISY (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 395 h.
THENNELIÈRES (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 177 h.
THENNES (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 506 h.
THENON (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 1,928 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
THÉNORGUES (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 272 h.
THERDONNE (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 530 h.
THÉRINES (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 229 h.
THERMES (Gers), cant. d'Aignan, arr. de Mirande; 418 h.
THERMES (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 434 h.
THÉRONDELS (Aveyron), cant. de Mur-de-Barrez, arr. d'Espalion; 1,413 h.
THÉROUANNE (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 957 h. ⊡.
THEROULDEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 672 h.
THERVAY (Jura), cant. de Montmirey-le-Château, arr. de Dôle; 701 h. ⊡.

THÈSE (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 274 h.
THÉSÉE (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Aignan, arr. de Blois; 1,435 h. 🚉 Or., [•], ⊤.
THÉSY (Jura), cant. de Salins, arr. de Poligny; 137 h.
THÉSY-GLIMONT (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 415 h. 🚉 N.
THÉTIEU (Landes), cant. et arr. de Dax; 636 h.
THEULEY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 295 h.
THEURTÉVILLE-HAGUE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 780 h.
THEUS (H.-Alpes), cant. de Chorges, arr. d'Embrun; 412 h.
THEUVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 6.8 h. 🚉 O. et Et., ⊤.
THEUVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 155 h.
THEUVILLE-AUX-MAILLOTS (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 766 h.
THEUVY-ACHÈRES (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 215 h. 🚉 O., [•], ⊤.
THEUX (LE) [Ardennes], cant. et arr. de Mézières; 135 h.
THEVET-SAINT-JULIEN (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 1,006 h. [•].
THÉVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg, 410 h.
THEVRAY (Eure), cant. de Beaumesnil, arr. de Bernay; 411 h.
THEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 59 h.
THEYS (Isère), cant. de Goncelin, arr. de Grenoble; 2,110 h. [•].
THEY-SOUS-MONTFORT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt, 354 h.
THÉZA (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan, 312 h.
THÉZAC (Charente-Inf.), cant. de Saujon, arr. de Saintes; 530 h.
THÉZAC (Lot-et-Garonne), cant. de Tournon-d'Agenais, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 452 h.
THÉZAN (Aude), cant. de Durban, arr. de Narbonne; 1,018 h. [•], ⊤.
THÉZAN (Hérault), cant. de Murviel, arr. de Béziers; 1,164 h. [•], ⊤.
THÈZE (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Pau; 513 h. [•], ⊤.
THÉZEY-SAINT-MARTIN (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 387 h.
THÉZIERS (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 600 h. 🚉 P.-L.-M.
THÉZILLIEU (Ain), cant. de Hauteville, arr. de Belley; 711 h.
THIAIS (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 2,120 h.
THIANCOURT (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 152 h.
THIANGES (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 412 h.
THIANT (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 1,618 h. [•].
THIAT (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 806 h. 🚉 Or., [•], ⊤.
THIAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Toul; 1,460 h. 🚉 E., [•], ⊤.
THIAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 586 h. 🚉 E.
THIBERVILLE (Eure), ch.-l. de cant., arr. de Bernay; 1,379 h. [•], ⊤.
THIBIE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 268 h.
THIBIVILLERS (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 212 h.
THIBOUVILLE (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 600 h.
THIÉBAUMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Lunéville; 453 h.
THIÉBLEMONT-FARÉMONT (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-François; 346 h. [•].
THIÉBOUHANS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 232 h.
THIÉDEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe; 228 h.
THIEFFRAIN (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 299 h.
THIEFFRANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 375 h.
THIÉFOSSE (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 690 h. 🚉 E.
THIEL (Allier), cant. de Chevagnes, arr. de Moulins; 1,708 h. 🚉 P.-L.-M., [•] fb, ⊤.
THIEMBRONNE (Pas-de-Calais), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer; 1,011 h.
THIÉNANS (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 142 h.
THIENNES (Nord), cant. sud et arr. d'Hazebrouck; 1,030 h. 🚉 N.
THIEPVAL (Somme), cant. d'Albert, arr. de Péronne; 345 h.
THIERGEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 618 h.
THIERNU (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 266 h.
THIERS (Oise), cant. et arr. de Senlis; 281 h.
THIERS (Puy-de-Dôme), ch.-l. d'arr.; 15,333 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ⊤.
THIERVILLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 287 h.
THIERVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 696 h.
THIÉRY (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 229 h.
THIÈS (Sénégal), ch.-l. d'un cant., arr. de Gorée-Dakar.
THIESCOURT (Oise), cant. de Lassigny, arr. de Compiègne; 851 h.
THIÉTREVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 551 h.
THIEULIN (LE) [Eure-et-Loir], cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 297 h.
THIEULLOY-L'ABBAYE (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 525 h.
THIEULLOY-LA-VILLE (Somme), cant. de Poix, arr. d'Amiens; 243 h.
THIEULOYE (LA) [Pas-de-Calais], cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 352 h.
THIEULOY-SAINT-ANTOINE (Oise), cant. de Grandvilliers, arr. de Beauvais; 161 h.
THIEUX (Oise), cant. de Froissy, arr. de Clermont; 372 h.
THIEUX (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 392 h.
THIÉVILLE (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 288 h.
THIÈVRES (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 204 h.
THIÈVRES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 100 h.
THIEZ (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 784 h.
THIÉZAC (Cantal), cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac; 1,705 h. 🚉 Or., [•], ⊤.
THIGNONVILLE (Loiret), cant. de Malesherbes, arr. de Pithiviers; 219 h.
THIL (Ain), cant. de Montluel, arr. de Trévoux; 256 h.
THIL (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 318 h.
THIL (LE) [Eure], cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 271 h. 🚉 des chemins de fer de l'Eure.
THIL (H.-Garonne), cant. de Grenade, arr. de Toulouse; 815 h.
THIL (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 254 h.
THIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 437 h.
THILAY (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 1,660 h. [•].
THILLAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Gonesse, arr. de Pontoise, 497 h.
THILLEUX (H.-Marne), cant. de Montier-en-Der, arr. de Vassy; 140 h.
THILLIERS-EN-VEXIN (LES) [Eure], cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 233 h. [•], ⊤.
THILLOIS (Marne), 1er cant. et arr. de Reims; 177 h.
THILLOMBOIS (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 173 h.
THILLOT (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 488 h.
THILLOT (LE) [Vosges], ch.-l. de cant., arr. de Remiremont; 2,662 h. 🚉 E., [•], ⊤.
THIL-MANNEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 603 h.
THILOUZE (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 889 h.
THIL-RIBERPRÉ (LE) [Seine-Inf.], cant. de Forges, arr. de Neufchâtel; 339 h.
THIL-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray, arr. d'Autun; 497 h.
THIMERT (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 708 h.
THIMORY (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 539 h.
THINES (Ardèche), cant. des Vans, arr. de Largentière; 592 h.
THIN-LE-MOÛTIER (Ardennes), cant. de Signy-l'Abbaye, arr. de Mézières; 1,173 h. [•].
THIO (Nouvelle-Calédonie), centre de population. [•], ⊤.
THIOLIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 427 h.
THIONNE (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 920 h.
THIONVILLE (Seine-et-Oise), cant. de Méréville, arr. d'Étampes; 102 h.
THIONVILLE-SUR-OPTON (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 27 h.
THIOUVILLE (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 612 h.
THIRAUCOURT (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 186 h.
THIRÉ (Vendée), cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte; 644 h.
THIRON (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Nogent-le-Rotrou; 570 h. [•], ⊤.
THIS (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 203 h.
THISE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 455 h.
THIVARS (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 595 h.
THIVENCELLE (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 568 h.
THIVERNY (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 284 h.
THIVERVAL (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 534 h.
THIVET (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Ro., arr. de Chaumont; 406 h.
THIVIERS (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Nontron; 3,302 h. 🚉 Or., [•], ⊤.
THIVILLE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 610 h.
THIZAY (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 500 h.
THIZAY (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Chinon; 310 h.
THIZY (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 4,078 h. 🚉 du chemin de fer de Saint-Victor à Thizy-Ville, [•], ⊤.
THIZY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 368 h.
THOARD (B.-Alpes), cant. et arr. de Digne; 936 h. [•].
THODURE (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 1,052 h.
THOIGNÉ (Sarthe), cant. de Marolles-les-Braults, arr. de Mamers; 405 h.
THOIRAS (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 415 h.
THOIRES (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 146 h.
THOIRÉ-SOUS-CONTENSOR (Sarthe), cant. de Saint-Paterne, arr. de Mamers; 232 h.
THOIRÉ-SUR-DINAN (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 692 h.
THOIRETTE (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 527 h. [•].
THOIRIA (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 274 h.
THOIRY (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 1,319 h.
THOIRY (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 1,251 h.
THOIRY (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 482 h. [•], ⊤.
THOISSEY (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 1,518 h. [•], ⊤.
THOISSIA (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 125 h.
THOISY-LA-BERCHÈRE (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 863 h.
THOISY-LE-DÉSERT (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune; 426 h.
THOIX (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 266 h.
THOL-LÈS-MILLIÈRES (H.-Marne), cant. de Clefmont, arr. de Chaumont; 168 h.
THOLLET (Vienne), cant. de La Trimouille, arr. de Montmorillon; 867 h.
THOLLON (H.-Savoie), cant. d'Évian-les-Bains, arr. de Thonon; 813 h.
THOLONET (Bouches-du-Rhône), cant. nord et arr. d'Aix; 506 h.
THOLY (LE) [Vosges], cant. et arr. de Remiremont; 1,602 h. [•], ⊤.
THOMER-LA-SÔGNE (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 346 h.
THOMERY (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 983 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ⊤.
THOMIREY (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 174 h.
THONAC (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 491 h.
THÔNES (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Annecy; 2,888 h. [•], ⊤.
THONNANCE-LÈS-JOINVILLE (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 1,179 h.
THONNANCE-LES-MOULINS (H.-Marne), cant. de Poissons, arr. de Vassy; 277 h.
THONNE-LA-LONG (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 427 h.

THONNE-LES-PRÉS (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 378 h.
THONNE-LE-THIL (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 739 h.
THONNELLE (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 297 h.
THONON (H.-Savoie), ch.-l. d'arr.; 5,444 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
THONS (LES) [Vosges], cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 505 h.
THOR (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 3,124 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
THORAILLES (Loiret), cant. de Courtenay, arr. de Montargis; 118 h.
THORAISE (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 204 h.
THORAME-BASSE (B.-Alpes), cant. de Colmars, arr. de Castellane; 597 h.
THORAME-HAUTE (B.-Alpes), cant. de Colmars, arr. de Castellane; 555 h. ⊡.
THORAS (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 1,060 h.
THORÉ (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 1,052 h. ⊟ Et. (Blois, Vendôme et Château-du-Loir).
THORÉE (Sarthe), cant. du Lude, arr. de La Flèche; 901 h. ⊟ Or., ⊤.
THORENS (H.-Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Annecy; 2,651 h ⊡, ⊤.
THOREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 268 h.
THOREY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 167 h.
THOREY-LÈS-ÉPOISSES (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon; 177 h.
THOREY-SOUS-CHARNY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 532 h.
THOREY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 421 h.
THORIGNÉ (Ille-et-Vilaine), cant. nord-est et arr. de Rennes; 501 h.
THORIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, arr. de Segré; 573 h.
THORIGNÉ (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 583 h.
THORIGNÉ (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 1,592 h. ⊟ du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais, ⊤.
THORIGNÉ (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 1,033 h.
THORIGNY (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 1,006 h.
THORIGNY (Deux-Sèvres), cant. de Beauvoir, arr. de Niort; 146 h.
THORIGNY (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,468 h.
THORIGNY (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 746 h. ⊡, ⊤.
THORONET (LE) [Var], cant. de Lorgues, arr. de Draguignan; 806 h.
THORRENC (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 240 h.
THORS (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 158 h.
THORS (Charente-Inf.), cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 437 h.
THORY (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 280 h.
THORY (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 334 h.
THOSTE (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 315 h.
THOU (LE) [Charente-Inf.], cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 1,017 h.
THOU (Cher), cant. de Vailly-sur-Sauldre, arr. de Sancerre; 333 h.
THOU (Loiret), cant. de Briare, arr. de Gien; 493 h.
THOUARCÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 1,807 h. ⊟ Et. (Angers à Poitiers), ⊡, ⊤.
THOUARÉ (Loire-Inf.), cant. de Carquefou, arr. de Nantes; 1,027 h. ⊟ Or., ⊤.
THOUARS (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; 128 h.
THOUARS (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 428 h.
THOUARS (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arr. de Bressuire; 3,535 h. ⊟ Et. (Tours aux Sables-d'Olonne et Saumur à Niort et à Saintes), ⊡, ⊤.
THOUARSAIS-BOUILDROUX (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,271 h.
THOUELS (Aveyron), cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 1,230 h.
THOULT-TROSNAY (LE) [Marne], cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 262 h.
THOUR (LE) [Ardennes], cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 581 h.
THOUREIL (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Gennes, arr. de Saumur; 612 h.
THOURIE (Ille-et-Vilaine), cant. de Retiers, arr. de Vitré; 1,354 h.
THOURON (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 541 h. ⊟ Or.
THOUROTTE (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 471 h. ⊟ N., ⊡, ⊤.
THOURY (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 390 h.
THOURY-FÉROTTES (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 564 h.
THOUX (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez; 315 h.
THUBŒUF (Mayenne), cant. de Lassay, arr. de Mayenne; 830 h.
THU-DOU-MOT (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., dans la circonscription de Saïgon; 56,947 h. dans l'arr. Poste militaire. ⊡, ⊤.
THUELLIN (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 562 h. ⊟ du chemin de fer de l'E. de Lyon.
THUÈS-ENTRE-VALLS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Olette, arr. de Prades; 143 h.
THUEYTS (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 2,653 h. ⊡.
THUGNY-TRUGNY (Ardennes), cant. et arr. de Rethel; 630 h.
THUILE (LA) [Savoie], cant. de Saint-Pierre-d'Albigny, arr. de Chambéry; 791 h.
THUILES (LES) [B.-Alpes], cant. et arr. de Barcelonnette; 463 h.
THUILLEY-AUX-GROSEILLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 260 h.
THUILLIÈRES (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 267 h.
THUIR (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Perpignan; 2,667 h. ⊡, ⊤.
THUISY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 211 h. ⊟ E.
THUIT (LE) [Eure], cant. et arr. des Andelys; 94 h.
THUIT-ANGER (LE) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 341 h.
THUIT-HÉBERT (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 212 h.
THUIT-SIGNOL (LE) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 852 h.
THUIT-SIMER (LE) [Eure], cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 305 h.
THULAY (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 85 h.
THUMERÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 209 h.
THUMERIES (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 1,044 h. ⊡, ⊤.
THUN (Nord), cant. de Saint-Amand (rive gauche), arr. de Valenciennes; 571 h. ⊤.
THUN-L'ÉVÊQUE (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 852 h.
THUN-SAINT-MARTIN (Nord), cant. est et arr. de Cambrai; 852 h.
THURAGEAU (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 1,145 h.
THURÉ (Vienne), cant. et arr. de Châtellerault; 1,757 h.
THURET (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 1,345 h.
THUREY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 150 h.
THUREY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans; 1,034 h.
THURINS (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 1,879 h.
THURY (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 701 h.
THURY (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 1,005 h. ⊡.
THURY-EN-VALOIS (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 467 h.
THURY-HARCOURT (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Falaise; 1,137 h. ⊡, ⊤.
THURY-SOUS-CLERMONT (Oise), cant. de Mouy, arr. de Beauvais; 274 h.
THUSY (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 1,066 h.
THUY (H.-Pyrénées), cant. de Pouyastruc, arr. de Tarbes; 45 h.
THYL (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 500 h.
TIARET (Oran), arr. de Mostaganem; *com. mixte*, 15,256 h.
TIARET (Oran), arr. d'Oran, 13,875 h.; *com. indigène*, 27,006 h. ⊡, ⊤.
TIBIRAN-JAUNAC (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 471 h.
TICHEVILLE (Orne), cant. de Vimoutiers, arr. d'Argentan; 546 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
TICHEY (Côte-d'Or), cant. de Seurres, arr. de Beaune; 392 h.
TIERCÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. d'Angers; 2,125 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
TIERCELET (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 283 h.
TIERCENT (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arr. de Fougères; 375 h.
TIERCEVILLE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 156 h.
TIESTE-URAGNOUX (Gers), cant. de Plaisance, arr. de Mirande; 291 h.
TIEULE (LA) [Lozère], cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols; 279 h.
TIFFAUGES (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,179 h. ⊡.
TIGEAUX (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 185 h.
TIGERY (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 328 h.
TIGNAC (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 160 h.
TIGNÉ (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 1,109 h.
TIGNÉCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 487 h.
TIGNES (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 790 h.
TIGNET (LE) [Alpes-Mar.], cant. de Saint-Vallier, arr. de Grasse; 195 h.
TIGNIEU-JAMEYZIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 897 h.
TIGNY-NOYELLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 327 h.
TIGY (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 1,566 h. ⊡.
TIL-CHÂTEL (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 906 h.
TILH (Landes), cant. de Pouillon, arr. de Dax; 1,337 h. ⊡ fb., ⊤.
TILHOUSE (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 452 h.
TILLAC (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 669 h. ⊡.
TILLAY-LE-PÉNEUX (Eure-et-Loir), cant. d'Orgères, arr. de Châteaudun; 698 h.
TILLÉ (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 565 h.
TILLENAY (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 414 h.
TILLEUL (LE) [Seine-Inf.], cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 640 h.
TILLEUL-DAME-AGNÈS (Eure), cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 192 h.
TILLEUL-LAMBERT (LE) [Eure], cant. nord et arr. d'Évreux; 217 h.
TILLEUL-OTHON (LE) [Eure], cant. de Beaumont-le-Roger, arr. de Bernay; 365 h.
TILLEUX (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 153 h.
TILLIÈRES-SUR-AVRE (Eure), cant. de Verneuil, arr. d'Évreux; 1,121 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
TILLIERS (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet; 1,733 h.
TILLOLOY (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 430 h.
TILLOU (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 732 h.
TILLOY (Nord), cant. ouest et arr. de Cambrai; 388 h.
TILLOY (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 414 h.
TILLOY-ET-BELLAY (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 214 h.
TILLOY-FLORIVILLE (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 337 h.
TILLOY-LÈS-CONTY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 318 h.
TILLOY-LÈS-HERMAVILLE (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 238 h.
TILLOY-LÈS-MOFFLAINES (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 524 h.
TILLY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 331 h.
TILLY (Indre), cant. de Bélâbre, arr. du Blanc; 682 h.
TILLY (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 501 h.
TILLY (Seine-et-Oise), cant. de Houdan, arr. de Mantes; 375 h.
TILLY-CAPELLE (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 300 h.
TILLY-LA-CAMPAGNE (Calvados), cant. de Bourguébus, arr. de Caen; 96 h.
TILLY-SUR-SEULLES (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 1,102 h. ⊡, ⊤.
TILQUES (Pas-de-Calais), cant.

nord et arr. de Saint-Omer ; 1,148 h.
TINCEY - ET - PONTREBEAU (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray ; 259 h.
TINCHEBRAY (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Domfront ; 4,361 h. O.
TINCOURT BOUCLY (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne ; 747 h.
TINCQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol ; 778 h. N.
TINGRY (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne ; 354 h.
TINQUEUX (Marne), 1er cant. et arr. de Reims ; 477 h.
TINTÉNIAC (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo ; 2,213 h.
TINTRY (Saône-et-Loire), cant. d'Epinac, arr. d'Autun ; 294 h.
TINTURY (Nièvre), cant. de Châtillon-en-Bazois, arr. de Château-Chinon ; 762 h.
TIRANGES (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux ; 1,723 h.
TIRENT - PONTÉJAC (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch ; 213 h.
TIREPIED (Manche), cant. de Brécey, arr. d'Avranches ; 1,153 h.
TISSEY (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre ; 234 h.
TITRE (LE) [Somme], cant. de Nouvion, arr. d'Abbeville ; 329 h.
TIVERNON (Loiret), cant. d'Outarville, arr. de Pithiviers ; 499 h. Or.
TIVIERS (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour ; 274 h.
TIVOLAGGIO (Corse), cant. et arr. de Sartène ; 99 h.
TIZAC DE CURTON (Gironde), cant. de Branne, arr. de Libourne ; 203 h.
TIZAC-DE-GALGON (Gironde), cant. de Guîtres, arr. de Libourne ; 450 h.
TIZI-OUZOU (Alger), ch.-l. d'arr. ; 7,646 h. de la ligne d'Arzew à Saïda.
TLEMCEN (Oran), ch.-l. d'arr. ; 25,370 h.
TOCANE SAINT-ASPRE (Dordogne), cant. de Montagrier, arr. de Ribérac ; 2,145 h.
TOCQUEVILLE (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer ; 119 h.
TOCQUEVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre Eglise, arr. de Cherbourg ; 456 h.
TOCQUEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre ; 334 h.
TOCQUEVILLE - EN - CAUX (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe ; 264 h.
TOCQUEVILLE-SUR-EU (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe ; 221 h.
TŒUFLES (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville ; 591 h.
TOGES (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers ; 462 h.
TOGNY-AUX-BŒUFS (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne ; 320 h.
TOLLA (Corse), cant. de Bastelica, arr. d'Ajaccio ; 620 h.
TOLLAINCOURT (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau ; 377 h.
TOLLENT (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol ; 188 h.
TOLLEVAST (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg ; 603 h.
TOMBE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins ; 221 h.
TOMBEBŒUF (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot ; 933 h.
TOMBLAINE (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy ; 959 h.
TOMINO (Corse), cant. de Rogliano, arr. de Bastia ; 716 h.
TONILS (LES) [Drôme], cant. de Bourdeaux, arr. de Die ; 154 h.
TONNAC (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac ; 341 h.
TONNAY - BOUTONNE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 1,244 h.
TONNAY - CHARENTE (Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Rochefort ; 3,904 h. Et. (Nantes à Bordeaux).
TONNEGRANDE (Guyane française), ch.-l. d'un quartier.
TONNEINS (Lot et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Marmande ; 8,073 h. M.
TONNERRE (Yonne), ch.-l. d'arr. ; 5,681 h. P.-L.-M.
TONNEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg ; 194 h.
TONNOY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy ; 706 h.
TONO (Nouvelle - Calédonie), centre de population.
TONQUÉDEC (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion ; 1,878 h.
TORCÉ (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré ; 710 h.
TORCÉ (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval ; 1,151 h.
TORCÉ (Sarthe), cant. de Montfort, arr. du Mans ; 1,271 h.
TORCENAY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres ; 386 h.
TORCHAMP (Orne), cant. de Passais, arr. de Domfront ; 961 h O.
TORCHEFELON (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin ; 590 h
TORCIEU (Ain), cant. de Saint-Rambert, arr. de Belley ; 680 h.
TORCY (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry ; 114 h.
TORCY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil ; 281 h.
TORCY (Saône et-Loire), cant. de Montcenis, arr. d'Autun ; 937 h.
TORCY (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux ; 1,171 h.
TORCY ET POULIGNY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur ; 377 h.
TORCY - LE - GRAND (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube ; 269 h.
TORCY-LE-GRAND (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe ; 609 h.
TORCY - LE - PETIT (Aube), cant. et arr. d'Arcis sur-Aube ; 193 h.
TORCY-LE-PETIT (Seine-Inf.), cant. de Longueville, arr. de Dieppe ; 544 h.
TORDÈRES (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan ; 97 h.
TORDOUET (Calvados), cant. d'Orbec, arr. de Lisieux ; 605 h.
TORFOU (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet ; 2,257 h. Et. (Nantes et Clisson à Cholet).
TORFOU (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Etampes ; 222 h.
TORGIA CARDO (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio ; 78 h.
TORIGNI-SUR-VIRE (Manche), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Lô ; 1,998 h.
TORNAC (Gard), cant. d'Anduze, arr. d'Alais ; 801 h.
TORNAY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres ; 175 h.
TORPES (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon ; 305 h. P.-L.-M.
TORPES (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans ; 1,395 h.
TORP - MESNIL (LE) [Seine-Inf.], cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot ; 426 h.
TORPT (LE) [Eure], cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer ; 325 h.
TORQUESNE (LE) [Calvados], cant. de Blangy-le-Château, arr. de Pont-l'Evêque ; 236 h.
TORREILLES (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan ; 1,642 h.
TORSAC (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême ; 625 h.
TORSIAC (H.-Loire), cant. de Blesle, arr. de Brioude ; 255 h.
TORTEBESSE (Puy-de-Dôme), cant. d'Herment, arr. de Clermont ; 240 h.
TORTEFONTAINE (Pas - de - Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil ; 387 h.
TORTEQUESNE (Pas - de - Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras ; 653 h.
TORTERON (Cher), cant. de La Guerche-sur-l'Aubois, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 1,372 h.
TORTEVAL (Calvados), cant. de Caumont, arr. de Bayeux ; 583 h.
TORTEZAIS (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon ; 540 h.
TORTISAMBERT (Calvados), cant. de Livarot, arr. de Lisieux ; 292 h.
TORVILLIERS (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes ; 357 h. E.
TORXÉ (Charente-Inf.), cant. de Tonnay - Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 453 h.
TOSNY (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers ; 304 h.
TOSSE (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax ; 962 h.
TOSSIAT (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg ; 651 h.
TOSTAT (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes ; 502 h.
TOSTES (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers ; 246 h. des chemins de fer de l'Eure.
TOTAINVILLE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt ; 230 h.
TÔTES (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux ; 154 h.
TÔTES (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Dieppe ; 834 h.
TOUA (Nouvelle - Calédonie), centre de population.
TOUCHAY (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 896 h.
TOUCHE (LA) [Drôme], cant. et arr. de Montélimar ; 278 h.
TOUCHES (LES) [Loire-Inf.], cant. de Nort, arr. de Châteaubriant ; 2,088 h.
TOUCHES (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arr. de Châlon-sur-Saône ; 1,226 h.
TOUCHES-DE-PÉRIGNY (LES) [Charente-Inf.], cant. de Matha, arr. de Saint - Jean - d'Angély ; 1,001 h.
TOUCY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre ; 3,267 h. P.-L.-M. (Triguères à Clamecy et Toucy-Moulins à Gien).
TOUDON (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers ; 503 h.
TOUËT - DE - BEUIL (Alpes-Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers ; 494 h.
TOUËT-DE-L'ESCARÈNE (Alpes-Mar.), cant. de L'Escarène, arr. de Nice ; 337 h.
TOUFFAILLES (Tarn - et - Garonne), cant. de Bourg-de-Visa, arr. de Moissac ; 940 h.
TOUFFLERS (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille ; 1,512 h.
TOUFFRÉVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen ; 164 h.
TOUFFREVILLE (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys ; 345 h.
TOUFFREVILLE - LA - CABLE (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot ; 183 h.
TOUFFREVILLE - LA - CORBELINE (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot ; 900 h.
TOUFFREVILLE - SUR - EU (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe ; 394 h.
TOUGET (Gers), cant. de Cologne, arr. de Lombez ; 783 h.
TOUILLE (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens ; 675 h.
TOUILLON (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur ; 735 h.
TOUILLON - ET - LOUTELET (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier ; 177 h.
TOUJOUSE (Gers), cant. de Nogaro, arr. de Condom ; 345 h.
TOUL (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arr. ; 10,012 h. Place forte, forts. E.
TOULAUD (Ardèche), cant. de Saint-Péray, arr. de Tournon ; 1,628 h.
TOULENNE (Gironde), cant. de Langon, arr. de Bazas ; 801 h.
TOULIGNY (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières ; 106 h.
TOULIS - ET - ATTENCOURT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon ; 389 h.
TOULON (Allier), cant. est et arr. de Moulins ; 1,017 h.
TOULON (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons - sur - Marne ; 79 h.
TOULON (Var), ch.-l. d'arr. ; 70,103 h. Port, ch.-l. d'arr. maritime ; place forte, forts ; succursale de la Banque de France. P.-L.-M.
TOULONJAC (Aveyron), cant. et arr. de Villefranche ; 401 h.
TOULON-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Charolles ; 2,054 h.
TOULOUGES (Pyrénées - Orient.), cant. est et arr. de Perpignan ; 1,248 h.
TOULOUSE (H.-Garonne), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 140,289 h. Archevêché ; ch. - l. d'académie et de commandement militaire (17e corps) ; succursale de la Banque de France. Or. et M.
TOULOUSE (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier ; 701 h.
TOULOUZETTE (Landes), cant. de Mugron, arr. de Saint-Sever ; 609 h.
TOULX-SAINTE-CROIX (Creuse), cant. et arr. de Boussac ; 1,270 h.
TOUNIN (Oran), arr. de Mostaganem ; 1,982 h.
TOUQUES (Calvados), cant. de Trouville, arr. de Pont-l'Evêque ; 1,220 h. O.
TOUQUETTES (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan ; 214 h.
TOUQUIN (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers ; 737 h.
TOUR (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers ; 522 h.
TOUR (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux ; 639 h.
TOUR (LA) [Loire], cant. de

Saint - Héand, arr. de Saint-Étienne; 1,571 h.
TOUR (LA) [H.-Savoie], cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville; 550 h.
TOURAILLES (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 235 h.
TOURAILLES (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 89 h.
TOURAILLES (LES) [Orne], cant. d'Athis, arr. de Domfront; 258 h.
TOURBES (Hérault), cant. de Pézenas, arr. de Béziers; 796 h. 🚃 M.
TOUR-BLANCHE (LA) [Dordogne], cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 626 h. ⊡, ⊤.
TOURCELLES - CHAUMONT (Ardennes), cant. de Machault, arr. de Vouziers; 158 h.
TOURCH (Finistère), cant. de Rosporden, arr. de Quimper; 994 h.
TOURCOING (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lille; 51,895 h. 🚃 N., ☒, ⊤.
TOUR-D'AIGUES (LA) [Vaucluse], cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 2,257 h. ⊡, ⊤.
TOUR - DE - SALVAGNY (LA) [Rhône], cant. de L'Arbresle, arr. de Lyon; 584 h. 🚃 P.-L.-M.
TOUR-DE-SÇAY (LA) [Doubs], cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 339 h.
TOUR-DU-MEIX (LA) [Jura], cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier; 404 h.
TOURDUN (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 235 h.
TOUR - DU - PARC (LE) [Morbihan], cant. de Sarzeau, arr. de Vannes; 786 h.
TOUR-DU-PIN (LA) [Isère], ch.-l. d'arr.; 3,571 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
TOUR-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher), cant. de Bracieux, arr. de Blois; 718 h.
TOURETTE (LA) [Aude], cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 171 h.
TOURETTE (LA) [Corrèze], cant. et arr. d'Ussel; 218 h.
TOURETTE (LA) [Loire], cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 325 h.
TOURGÉVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 346 h. 🚃 O.
TOURLANDRY (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Chemillé, arr. de Cholet; 1,572 h.
TOURLAVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 6,207 h. ⊡.
TOURLIAC (Lot-et-Garonne), cant. de Villeréal, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 268 h.
TOURLY (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 141 h.
TOURMIGNIES (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 540 h.
TOURMONT (Jura), cant. et arr. de Poligny; 589 h.
TOURNAI-SUR-DIVE (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 414 h.
TOURNAN (Gers), cant. et arr. de Lombez; 465 h.
TOURNAN (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Melun; 1,809 h. 🚃 E, ⊡, ⊤.
TOURNANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 299 h.
TOURNAVAUX (Ardennes), cant. de Monthermé, arr. de Mézières; 228 h.
TOURNAY (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 472 h.
TOURNAY (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 1,318 h. 🚃 M., ⊡, ⊤.
TOURNE (LE) [Gironde], cant. de Créon, arr. de Bordeaux; 770 h.
TOURNEBU (Calvados), cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 415 h.
TOURNECOUPE (Gers), cant. de Saint-Clar, arr. de Lectoure; 774 h. ⊡.
TOURNEDOS - BOIS - HUBERT (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 217 h.
TOURNEDOS-SUR-SEINE (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 133 h.
TOURNEDOZ (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 102 h.
TOURNEFEUILLE (H.-Garonne), cant. ouest et arr. de Toulouse; 761 h.
TOURNEFORT (Alpes - Mar.), cant. de Villars, arr. de Puget-Théniers; 173 h.
TOURNEHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 1,033 h. 🚃 N. (Anvin à Calais).
TOURNEMIRE (Aveyron), cant. et arr. de Saint-Affrique; 685 h. 🚃 M.
TOURNEMIRE (Cantal), cant. de Saint-Cernin, arr. d'Aurillac; 588 h.
TOURNES (Ardennes), cant. de Renwez, arr. de Mézières; 577 h. 🚃 E.
TOURNEUR (LE) [Calvados], cant. du Bény-Bocage, arr. de Vire; 1,257 h.
TOURNEVILLE (Eure), cant. nord et arr. d'Évreux; 174 h.
TOURNIAC (Cantal), cant. de Pleaux, arr. de Mauriac; 753 h.
TOURNIÈRES (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 251 h.
TOURNISSAN (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 469 h.
TOURNOISIS (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 657 h.
TOURNON (Ardèche), ch.-l. d'arr.; 5,092 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
TOURNON (Indre), ch.-l. de cant., arr. du Blanc; 1,509 h. ⊡, ⊤.
TOURNON (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 293 h.
TOURNON - D'AGENAIS (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,325 h. ⊡, ⊤.
TOURNOUS-DARRÉ (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 192 h.
TOURNOUS - DEVANT (H.-Pyrénées), cant. de Galan, arr. de Tarbes; 266 h.
TOURNUS (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 5,556 h. 🚃 P.-L.-M., ☒, ⊤.
TOURNY (Eure), cant. d'Écos, arr. des Andelys; 765 h. ☒, ⊤.
TOUROUVRE (Orne), ch.-l. de cant., arr. de Mortagne; 1,852 h. 🚃 O., ⊡, ⊤.
TOUROUZELLE (Aude), cant. de Lésignan, arr. de Narbonne; 1,107 h.
TOURREILLES (Aude), cant. et arr. de Limoux; 239 h.
TOURREILLES (LES) [H.-Garonne], cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 716 h.
TOURRENQUETS (Gers), cant. nord et arr. d'Auch; 207 h.
TOURRETTE (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 976 h. ⊡.
TOURRETTE (Alpes - Mar.), cant. de Levens, arr. de Nice; 1,220 h.
TOURRETTE - DU - CHÂTEAU (Alpes-Mar.), cant. de Roquestéron, arr. de Puget-Théniers; 159 h.
TOURRETTES (LES) [Drôme], cant. de Marsanne, arr. de Montélimar; 249 h.
TOURRETTES (Var), cant. de Fayence, arr. de Draguignan; 733 h.
TOURRIERS (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 770 h.
TOURS (Indre-et-Loire), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 52,209 h. Archevêché; ch.-l. de commandement militaire (9ᵉ corps); succursale de la Banque de France. 🚃 Or. et Ét., ⊡, ⊤.
TOURS (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 2,014 h.
TOURS (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 485 h.
TOURS (Somme), cant. de Moyenneville, arr. d'Abbeville; 1,064 h.
TOUR-SAINT-GELIN (LA) [Indre-et-Loire], cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 902 h. ⊡.
TOURS-SUR-MARNE (Marne), cant. d'Ay, arr. de Reims; 919 h. ☒, ⊤.
TOURTENAY (Deux-Sèvres), cant. de Thouars, arr. de Bressuire; 484 h.
TOURTERON (Ardennes), ch.-l. de cant., arr. de Vouziers; 571 h. ☒, ⊤.
TOURTOIRAC (Dordogne), cant. d'Hautefort, arr. de Périgueux; 1,337 h. ☒.
TOURTOUR (Var), cant. de Salernes, arr. de Draguignan; 507 h.
TOURTOUSE - ET - LASSERRE (Ariége), cant. de Sainte-Croix, arr. de Saint-Girons; 1,112 h.
TOURTRÈS (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 430 h.
TOURTROL (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 182 h.
TOURVES (Var), cant. et arr. de Brignoles; 2,009 h. 🚃 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
TOURVILLE (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 280 h.
TOURVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 188 h.
TOURVILLE (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 761 h.
TOURVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 530 h. ⊡.
TOURVILLE - LA - CAMPAGNE (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 550 h.
TOURVILLE - LA - CHAPELLE (Seine-Inf.), cant. d'Envermeu, arr. de Dieppe; 450 h.
TOURVILLE LA RIVIÈRE (Seine-Inf.), cant. d'Elbeuf, arr. de Rouen; 807 h. 🚃 O.
TOURVILLE - SUR - ARQUES (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe; 605 h.
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 431 h.
TOURY (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 1,704 h. 🚃 Or., ☒, ⊤.
TOURY-LURCY (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 980 h.
TOURY - SUR - JOUR (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 514 h.
TOUSSAINT (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 507 h.
TOUSSIEU (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 753 h.
TOUSSON (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 486 h.
TOUSSUS - LE - NOBLE (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 61 h.
TOUTAINVILLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 683 h.
TOUTENANT (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 526 h.
TOUTENCOURT (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 1,056 h. ⊡.
TOUTENS (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 219 h.
TOUTLEMONDE (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 626 h.
TOUTRY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 738 h.
TOUVÉRAC (Charente), cant. de Baignes-Sainte-Radégonde, arr. de Barbezieux; 677 h.
TOUVET (LE) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 1,550 h. ☒.
TOUVILLE (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arr. de Pont-Audemer; 117 h.
TOUVOIS (Loire-Inf.), cant. de Legé, arr. de Nantes; 1,862 h.
TOUVRE (Charente), 2ᵉ cant. et arr. d'Angoulême; 422 h.
TOUZAC (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 771 h.
TOUZAC (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 414 h. ⊤.
TOX (Corse), cant. de Pietra, arr. de Corte; 404 h.
TOY VIAM (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 353 h.
TRACY-BOCAGE (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 335 h.
TRACY-LE MONT (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 1,471 h. ⊡, ⊤.
TRACY-LE-VAL (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne; 394 h.
TRACY-SUR-LOIRE (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 1,212 h.
TRACY SUR-MER (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 384 h.
TRADES (Rhône), cant. de Monsols, arr. de Villefranche; 295 h.
TRAÎNEL (Aube), cant. et arr. de Nogent-sur-Seine; 1,341 h. ☒, ⊤.
TRAÎNOU (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 1,082 h.
TRAIT (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 445 h. 🚃 O., ⊤.
TRAITIÈFONTAINE (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 169 h.
TRAIZE (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 376 h.
TRALAIGUES (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 196 h.
TRALONCA (Corse), cant. de Sermano, arr. de Corte; 339 h.
TRAMAIN (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arr. de Dinan; 715 h.
TRAMAYES (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Mâcon; 2,167 h. ⊡, ⊤.
TRAMBLY (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 901 h.
TRAMECOURT (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 163 h.
TRAMERY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 168 h.
TRAMEZAÏGUES (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 139 h.
TRAMOLÉ (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 382 h.
TRAMONT-EMY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 95 h.
TRAMONT-LASSUS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 190 h.
TRAMONT - SAINT - ANDRÉ (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 282 h.

TRAMOYES (Ain), cant. et arr. de Trévoux; 320 h.
TRAMPOT (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 344 h.
TRANCAULT (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 311 h.
TRANCHE (LA) [Vendée], cant. des Moutiers-les-Mauxfaits, arr. des Sables-d'Olonne; 1,379 h.
TRANCLIÈRE (LA) [Ain], cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg; 427 h.
TRANCRAINVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Janville, arr. de Chartres; 371 h.
TRANGÉ (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 463 h.
TRANGER (LE) [Indre], cant. de Châtillon, arr. de Châteauroux; 483 h.
TRANNES (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 359 h.
TRANQUEVILLE-GRAUX (Vosges), cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau; 346 h.
TRANS (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 1,586 h.
TRANS (Loire-Inf.), cant. de Riaillé, arr. d'Yssingeaux; 1,180 h.
TRANS (Mayenne), cant. de Bais, arr. de Mayenne; 926 h.
TRANS (Var), cant. et arr. de Draguignan; 1,387 h. P.-L.-M., ✉, ☎.
TRANSLAY (LE) [Somme], cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 289 h.
TRANSLOY (LE) [Pas-de-Calais], cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 1,578 h.
TRANZAULT (Indre), cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre, arr. de La Châtre; 633 h.
TRAPPE (LA) [Dordogne], cant. de Villefranche-de-Belvès, arr. de Sarlat; 84 h.
TRAPPES (Seine-et-Oise), cant. ouest et arr. de Versailles; 986 h. O., ✉, ☎.
TRASSANEL (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 110 h.
TRAUSSE (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 828 h.
TRAVAILLAN (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 374 h.
TRAVECY (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 916 h.
TRAVERSÈRES (Gers), cant. de Saramon, arr. d'Auch; 222 h.
TRAVES (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 542 h. ✉, ☎.
TRAVET (LE) [Tarn], cant. de Réalmont, arr. d'Albi; 274 h.
TRAVINH (Cochinchine française), ch.-l. d'arr., dans la circonscription de Vinh-Long; 67,123 h. dans l'arr. Poste militaire. ✉, ☎.
TRAYE (Deux-Sèvres), cant. de Moncoutant, arr. de Parthenay; 194 h.
TRÉAL (Morbihan), cant. de La Gacilly, arr. de Vannes; 1,063 h.
TRÉAUVILLE (Manche), cant. des Pieux, arr. de Cherbourg; 670 h.
TRÉBABU (Finistère), cant. de Saint-Renan, arr. de Brest; 253 h.
TREBAN (Allier), cant. du Montet, arr. de Moulins; 807 h.
TRÉBAN (Tarn), cant. de Pampelonne, arr. d'Albi; 263 h.
TRÉBAS (Tarn), cant. de Valence, arr. d'Albi; 573 h.
TRÉBÉDAN (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 492 h.
TRÈBES (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 2,171 h. M., ✉, ☎.
TRÉBEURDEN (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 1,902 h. ☎.
TRÉBIVAN (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 1,248 h.
TRÉBONS (H.-Garonne), cant. de Bagnères-de-Luchon, arr. de Saint-Gaudens; 64 h.
TRÉBONS (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 414 h.
TRÉBONS (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,090 h.
TRÉBOUL (Finistère), cant. de Douarnenez, arr. de Quimper; 2,954 h.
TRÉBRY (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 1,564 h.
TRÉCLUN (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 389 h.
TRÉCON (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 108 h.
TRÉDANIEL (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc; 1,016 h.
TRÉDARZEC (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arr. de Lannion; 1,624 h.
TRÉDIAS (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 779 h.
TRÉDION (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 1,117 h.
TRÉDREZ (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 1,167 h.
TRÉDUDER (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 553 h.
TREFCON (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 185 h.
TREFFAY (Jura), cant. des Planches-en-Montagne, arr. de Poligny; 80 h.
TREFFENDEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arr. de Montfort; 945 h.
TREFFIAGAT (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 1,038 h.
TREFFIEUX (Loire-Inf.), cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant; 1,277 h.
TREFFLÉAN (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 788 h.
TREFFORT (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Bourg; 1,781 h. ✉.
TREFFORT (Isère), cant. de Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble; 213 h.
TREFFRIN (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 327 h.
TRÉFLAOUÉNAN (Finistère), cant. de Plouzévédé, arr. de Morlaix; 827 h.
TREFLÉVENEZ (Finistère), cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 508 h.
TRÉFLEZ (Finistère), cant. de Plouescat, arr. de Morlaix; 1,370 h.
TRÉFOLS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 267 h.
TRÉFUMEL (Côtes-du-Nord), cant. d'Evran, arr. de Dinan; 498 h.
TRÉGARANTEC (Finistère), cant. de Lesneven, arr. de Brest; 562 h.
TRÉGARVAN (Finistère), cant. de Crozon, arr. de Châteaulin; 529 h.
TRÉGASTEL (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 1,096 h.
TRÉGLAMUS (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arr. de Guingamp; 1,504 h.
TRÉGLONOU (Finistère), cant. de Ploudalmézeau, arr. de Brest; 546 h.
TRÉGOMAR (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arr. de Saint-Brieuc; 549 h.
TRÉGOMEUR (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 1,121 h.
TRÉGON (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan; 369 h.
TRÉGONNEAU (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arr. de Guingamp; 556 h.
TRÉGOUREZ (Finistère), cant. de Châteauneuf, arr. de Châteaulin; 1,190 h.
TRÉGROM (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 1,460 h.
TRÉGUENEC (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 577 h.
TRÉGUEUX (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 1,282 h.
TRÉGUIDEL (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 907 h.
TRÉGUIER (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Lannion; 3,125 h. Ch.-l. de quartier maritime. ✉, ☎.
TRÉGUNC (Finistère), cant. de Concarneau, arr. de Quimper; 3,809 h.
TRÉHET (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 191 h.
TRÉHORENTEUC (Morbihan), cant. de Mauron, arr. de Ploërmel; 226 h.
TRÉHOU (LE) [Finistère], cant. de Ploudiry, arr. de Brest; 1,198 h.
TREIGNAC (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 2,841 h. ✉, ☎.
TREIGNAT (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 1,020 h. Or., ✉, ☎.
TREIGNY (Yonne), cant. de Saint-Sauveur, arr. d'Auxerre; 2,553 h. ✉.
TREILLES (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 619 h.
TREILLES (Loiret), cant. de Ferrières, arr. de Montargis; 376 h.
TREILLIÈRES (Loire-Inf.), cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arr. de Nantes; 2,020 h.
TREIX (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 169 h.
TREIZE-SEPTIERS (Vendée), cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,336 h.
TREIZE-VENTS (Vendée), cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,164 h.
TRÉJOULS (Tarn-et-Garonne), cant. de Lauzerte, arr. de Moissac; 513 h.
TRÉLANS (Lozère), cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols; 392 h.
TRÉLAZÉ (Maine-et-Loire), cant. sud-est et arr. d'Angers; 5,554 h. Or., ✉, ☎.
TRÉLÉVERN (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 1,001 h.
TRELINS (Loire), cant. de Boën, arr. de Montbrison; 551 h.
TRÉLISSAC (Dordogne), cant. et arr. de Périgueux; 1,221 h.
TRÉLIVAN (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 820 h.
TRELLY (Manche), cant. de Montmartin-sur-Mer, arr. de Coutances; 1,063 h.
TRÉLON (Nord), ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes; 3,752 h. ✉, ☎.
TRÉLOUP (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 1,360 h.
TRÉMAOUÉZAN (Finistère), cant. de Landerneau, arr. de Brest; 523 h.
TRÉMARGAT (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp; 598 h.
TRÉMAUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 180 h.
TREMBLADE (LA) Charente-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Marennes; 3,090 h. ✉ Et. (Saintes et Pons-à-Royan à La Grève), ✉, ☎.
TREMBLAY (LE) [Eure], cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 267 h.
TREMBLAY (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arr. de Fougères; 2,729 h. O., ☎.
TREMBLAY (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Pouancé, arr. de Segré; 922 h.
TREMBLAY (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 720 h.
TREMBLAY (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 352 h.
TREMBLAY-LE-VICOMTE (Eure-et-Loir), cant. de Châteauneuf, arr. de Dreux; 568 h.
TREMBLECOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 276 h.
TREMBLES (LES) [Oran], arr. de Sidi-bel-Abbès; 2,003 h. de la ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès, ✉ fb., ☎.
TREMBLOIS (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 238 h.
TREMBLOIS (LE) [H. Saône], cant. et arr. de Gray; 125 h.
TREMBLOIS-LÈS-ROCROI (Ardennes), cant. et arr. de Rocroi, 268 h.
TRÉMEHEUC (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 465 h.
TRÉMEL (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arr. de Lannion; 1,098 h.
TRÉMÉLOIR (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arr. de Saint-Brieuc; 554 h.
TRÉMENTINES (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 2,157 h. Et. (Angers et La Possonnière à Niort), ✉, ☎.
TRÉMÉOC (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 789 h.
TRÉMÉREUC (Côtes-du-Nord), cant. de Pleubalay, arr. de Dinan; 576 h.
TRÉMEUR (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 1,126 h.
TRÉMÉVEN (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 779 h.
TRÉMEVEN (Finistère), cant. et arr. de Quimperlé; 942 h.
TRÉMILLY (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 215 h.
TRÉMINIS (Isère), cant. de Mens, arr. de Grenoble; 507 h.
TREMOINS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 235 h.
TRÉMOLAT (Dordogne), cant. de Saint-Alvère, arr. de Bergerac; 909 h. Or., ☎.
TRÉMONS (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 487 h.
TRÉMONT (Maine-et-Loire), cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 569 h.
TRÉMONT (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 623 h.
TRÉMONT (Orne), cant. de Courtomer, arr. d'Alençon; 176 h.
TRÉMONZEY (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Epinal; 831 h.
TRÉMOREL (Côtes-du-Nord), cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac; 1,583 h.
TRÉMOUILLE (Cantal), cant. de Champs, arr. de Mauriac; 755 h.
TRÉMOUILLES (Aveyron), cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 1,108 h.
TRÉMOUILLE-SAINT-LOUP (Puy-de-Dôme), cant. de Latour, arr. d'Issoire; 575 h.
TRÉMOULET (Ariège), cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 194 h.
TRÉMUSON (Côtes-du-Nord), cant. nord et arr. de Saint-Brieuc; 834 h.
TRENAL (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 481 h.

TRENSACQ (Landes), cant. de Sabres, arr. de Mont-de-Marsan; 634 h.
TRENTELS (Lot-et-Garonne), cant. de Penne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,034 h. 🚉 Or.
TRÉOGAN (Côtes-du-Nord), cant. de Maël-Carhaix, arr. de Guingamp; 298 h.
TRÉOGAT (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arr. de Quimper; 592 h.
TRÉON (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 514 h. ☒.
TRÉOUERGAT (Finistère), cant de Plabennec, arr. de Brest; 295 h.
TRÉPAIL (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 625 h.
TRÉPORT (LE) [Seine-Inf.] cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 4,215 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. 🚉 O. et N., ☒, ⚲.
TRÉPOT (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 372 h.
TRÉPREL (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 197 h.
TREPT (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 1,387 h. 🚉 du chemin de fer de l'E. de Lyon. ☒.
TRÉSAUVAUX (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 239 h.
TRESBŒUF (Ille-et-Vilaine), cant. du Sel, arr. de Redon; 1,590 h.
TRESCAULT (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 563 h.
TRESCHENU (Drôme), cant. de Châtillon, arr. de Die; 674 h.
TRESCLÉOUX (H.-Alpes), cant. d'Orpierre, arr. de Gap; 491 h.
TRESILLEY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 245 h.
TRESLON (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 173 h.
TRESNAY (Nièvre), cant. de Dornes, arr. de Nevers; 574 h.
TRESPOUX-RASSIELS (Lot), cant. sud et arr. de Cahors; 665 h.
TRESQUES (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 928 h.
TRESSAINT (Côtes-du-Nord), cant. est et arr. de Dinan; 398 h.
TRESSAN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 458 h.
TRESSANDANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 97 h.
TRESSÉ (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arr. de Saint-Malo; 436 h.
TRESSERRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 390 h.
TRESSERVE (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 604 h.
TRESSES (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux, 704 h.
TRESSIGNAUX (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 838 h.
TRESSIN (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 522 h. 🚉 N.
TRESSON (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 1,132 h.
TRETEAU (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 1,114 h.
TRÉTOIRE (LA) [Seine-et-Marne], cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 504 h.
TRETS (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arr. d'Aix; 2,986 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚲.
TRÉTUDANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 242 h.
TREUX (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 157 h.
TREUZY (Seine-et-Marne), cant. de Nemours, arr. de Fontainebleau; 304 h.
TREVANS (B.-Alpes), cant. de Mezel, arr. de Digne; 85 h.
TRÉVÉ (Côtes-du-Nord), cant. et arr. de Loudéac; 2,123 h.
TRÉVENEUC (Côtes-du-Nord), cant. d'Etables, arr. de Saint-Brieuc; 809 h.
TRÉVERAY (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 931 h. 🚉 E.
TRÉVÉREC (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arr. de Saint-Brieuc; 558 h.
TRÉVÉRIEN (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo; 1,058 h.
TRÈVES (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 533 h. ☒.
TRÈVES (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 359 h. 🚉 P.-L.-M.
TRÈVES-CUNAULT (Maine-et-Loire), cant. de Gennes, arr. de Saumur; 803 h.
TREVEY (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 87 h.
TRÉVIEN (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 735 h.
TRÉVIÈRES (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Bayeux; 1,072 h. ☒, ⚲.
TRÉVIGNIN (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 420 h.
TRÉVILLACH (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 287 h.
TRÉVILLE (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 211 h.
TRÉVILLERS (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 538 h. ☒.
TRÉVILLY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 172 h.
TREVOL (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 1,251 h.
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arr. de Lannion; 1,016 h.
TRÉVOUX (Ain), ch.-l. d'arr.; 2,698 h. 🚉 P.-L.-M. et des chemins de fer du Rhône, ☒, ⚲.
TRÉVOUX (LE) [Finistère], cant. de Bannalec, arr. de Quimperlé; 1,341 h.
TRÉVRON (Côtes-du-Nord), cant. ouest et arr. de Dinan; 873 h.
TREZELLES (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse; 936 h.
TRÉZÉNY (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arr. de Lannion; 400 h.
TRÉZIERS (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 191 h.
TRÉZILIDÉ (Finistère), cant. de Plouzévédé, arr. de Morlaix: 369 h.
TRÉZIOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arr. de Clermont; 1,355 h.
TRIAC (Charente), cant. de Jarnac, arr. de Cognac; 419 h.
TRIADOU (LE) [Hérault], cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 52 h.
TRIAIZE (Vendée), cant. de Luçon, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,515 h.
TRIAUCOURT (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 1,055 h. ☒, ⚲.
TRIBEHOU (Manche), cant. de Saint-Jean-de-Daye, arr. de Saint-Lô; 1,020 h.
TRICHEY (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 186 h.
TRICONVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 242 h.
TRICOT (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 965 h. 🚉 N., ☒.
TRIE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 1,676 h. ☒, ⚲.
TRIE-CHÂTEAU (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 816 h. 🚉 O. et N., ☒, ⚲.
TRIEL (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 2,446 h. 🚉 O., ☒, ⚲.
TRIE-LA-VILLE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 3 6 h.
TRIEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 403 h.
TRIGANS (Var), cant. de Comps, arr. de Draguignan; 493 h.
TRIGAVOU (Côtes-du-Nord), cant. de Ploubalay, arr. de Dinan; 1,167 h.
TRIGNY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 727 h.
TRIGUERES (Loiret), cant. de Châteaurenard, arr. de Montargis; 1,616 h. 🚉 P.-L.-M., ☒, ⚲.
TRILBARDOU (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 400 h.
TRILLA (Pyrénées-Orient.), cant. de Sournia, arr. de Prades; 151 h.
TRILPORT (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 930 h. 🚉 E., ☒, ⚲.
TRIMER (Ille-et-Vilaine), cant. de Tinténiac, arr. de Saint-Malo 302 h.
TRIMOUILLE (LA) [Vienne], ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon, 1,910 h. ☒, ⚲.
TRINAY (Loiret), cant. d'Artenay, arr. d'Orléans; 414 h.
TRINITAT (LA) [Cantal], cant. de Chaudesaigues, arr. de Saint-Flour; 315 h.
TRINITÉ (LA) [Alpes-Mar.], cant. ouest et arr. de Nice; 1,250 h. ☒ fb.
TRINITÉ (LA) [Eure], cant. sud et arr. d'Evreux; 62 h.
TRINITÉ (LA) [Manche], cant. de Villedieu, arr. d'Avranches; 658 h.
TRINITÉ (LA) [Martinique], cant. de Basse-Pointe, arr. de Saint-Pierre, sur la côte orientale; 7,805 h. Port.
TRINITÉ (LA) [Savoie], cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 707 h.
TRINITÉ-DE-RÉVILLE (LA) [Eure], cant. de Broglie, arr. de Bernay; 324 h. 🚉 O. (Lisieux à La Trinité-de-Réville).
TRINITÉ-DES-LAITIERS (LA) [Orne], cant. de Gacé, arr. d'Argentan; 262 h.
TRINITÉ-DE-THOUBERVILLE (LA) [Eure], cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 130 h.
TRINITÉ-DU-MONT (LA) [Seine-Inf.], cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 397 h.
TRINITÉ-PORHOËT (LA) [Morbihan], ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel; 1,198 h. ☒.
TRINITÉ-SUR-MER (LA) [Morbihan], cant. de Quiberon, arr. de Lorient; 1,093 h.
TRINITÉ-SURZUR (LA) [Morbihan], cant. est et arr. de Vannes; 285 h.
TRIORS (Drôme), cant. de Romans, arr. de Valence; 346 h.
TRIOULOU (LE) [Cantal], cant. de Maurs, arr. d'Aurillac; 343 h.
TRIPLEVILLE (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 349 h.
TRIQUERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Lillebonne, arr. du Havre; 272 h.
TRIQUEVILLE (Eure), cant. et arr. de Pont-Audemer; 540 h.
TRITH-SAINT-LÉGER (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 2,777 h. ☒, ⚲.
TRIVY (Saône-et-Loire), cant. de Matour, arr. de Mâcon; 849 h. 🚉 P.-L.-M.
TRIZAC (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 1,844 h. ☒, ⚲.
TRIZAY (Charente-Inf.), cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 814 h.
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 532 h.
TRIZAY-LÈS-BONNEVAL (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 276 h.
TROARN (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 756 h. 🚉 O., ☒, ⚲.
TROCHE (Corrèze), cant. de Vigeois, arr. de Brive; 1,268 h.
TROCHÈRES (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 171 h.
TROCY (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux, 200 h.
TROËSNES (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 253 h.
TROGUÉRY (Côtes-du-Nord), cant. de La Roche-Derrien, arr. de Lannion; 561 h.
TROGUES (Indre-et-Loire), cant. de L'Ile-Bouchard, arr de Chinon; 367 h.
TROISCHAMPS (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 242 h.
TROIS-FONDS (Creuse), cant. de Jarnages, arr. de Boussac; 178 h.
TROIS-FONTAINES (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 187 h.
TROISFONTAINES (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 188 h.
TROISGOTS (Manche), cant. de Tessy-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 543 h.
TROIS-ILETS (Martinique), cant. du Diamant, arr. de Fort-de-France; 2,666 h.
TROIS-MONTS (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 503 h.
TROIS-MOUTIERS (LES) [Vienne], ch.-l. de cant., arr. de Loudun; 1,175 h. 🚉 Et. (Angers à Poitiers), ☒, ⚲.
TROIS-PALIS (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 361 h.
TROIS-PIERRES (LES) [Seine-Inf.], cant. de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre; 509 h.
TROIS-PUITS (Marne), 3e cant. et arr. de Reims; 188 h.
TROIS-RIVIÈRES (LES) [Guadeloupe], cant. de Capesterre, arr. de La Basse-Terre; 5,198 h.
TROISSEREUX (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 621 h. ⚲.
TROISSY (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 1,023 h.
TROISVAUX (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 283 h.
TROIS-VÈVRES (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 578 h.
TROISVILLES (Nord), cant. du Cateau, arr. de Cambrai; 1,801 h.
TROIS-VILLES (Basses-Pyrénées), cant. de Tardets, arr. de Mauléon; 291 h.
TROMAREY-ET-CHANCEVIGNEY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 215 h.
TRONCENS (Gers), cant. de Marciac, arr. de Mirande; 508 h.
TRONCHE (LA) [Isère], cant. est et arr. de Grenoble; 2,385 h.
TRONCHET (LE) [Sarthe], cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 236 h.
TRONCHOY (H.-Marne), cant. de Neuilly-l'Evêque, arr. de Langres; 152 h.
TRONCHOY (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 419 h.
TRONCHOY (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 261 h.
TRONCHY (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Germain-du-Plain, arr. de Châlon-sur-Saône; 434 h.
TRONCQ (LE) [Eure], cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 188 h.
TRONDES (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Toul; 669 h.
TRONGET (Allier), cant. du

Montet, arr. de Moulins; 1,422 h. Or., ✝.
TRONQUAY (LE) [Calvados], cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 1,080 h.
TRONQUAY (LE) [Eure], cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys; 817 h.
TRONSANGES (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne; 372 h.
TRONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 270 h.
TRONVILLE (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 476 h. ✉.
TRÔO (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 783 h. Et. (Blois à Vendôme et Château-du-Loir).
TROSLY-BREUIL (Oise), cant. d'Attichy, arr. de Compiègne; 741 h.
TROSLY-LOIRE (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 834 h. ✉, ✝.
TROUAN-LE-GRAND (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 227 h.
TROUAN-LE-PETIT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 133 h.
TROUBAT (H.-Pyrénées), cant. de Mauléon-Barousse, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 298 h.
TROUHANS (Côte-d'Or), cant. de Saint-Jean-de-Losne, arr. de Beaune; 636 h.
TROUHAUT (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 223 h.
TROUILLAS (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 1,081 h.
TROULEY-LABARTHE (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 183 h.
TROUSSENCOURT (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 502 h.
TROUSSEY (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 550 h.
TROUSSURES (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 166 h.
TROUVANS (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Beaume-les-Dames; 114 h.
TROUVILLE (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Pont-l'Évêque; 6,263 h. Port, ch.-l. de quartier maritime. O., ✉, ✝.
TROUVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bolbec, arr. du Havre; 568 h.
TROUVILLE-LA-HAULE (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 703 h.
TROUY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 740 h.
TROYE (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 236 h.
TROYES (Aube), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 46,067 h. Succursale de la Banque de France. E., ✉, ✝.
TROYON (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 633 h. ✉.
TRUCHÈRE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 449 h.
TRUCQ (LE) [Creuse], cant. de La Courtine, arr. d'Aubusson; 284 h.
TRUCY (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 245 h.
TRUCY-L'ORGUEILLEUX (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 554 h.
TRUCY-SUR-YONNE (Yonne), cant. de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre; 364 h.
TRUEL (LE) [Aveyron], cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique; 1,110 h.
TRUGNY (Côte-d'Or), cant. de Seurre, arr. de Beaune; 177 h.
TRUINAS (Drôme), cant. de Bourdeaux, arr. de Die; 313 h.
TRUMILLY (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 343 h.
TRUN (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan: 1,617 h. ✉, ✝.
TRUNGY (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux: 368 h.
TRUTTEMER-LE-GRAND (Calvados), cant. et arr. de Vire; 875 h.
TRUTTEMER-LE-PETIT (Calvados), cant. et arr. de Vire; 15 h.
TRUYES (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 617 h.
TUBERSENT (Pas-de-Calais), cant. d'Etaples, arr. de Montreuil; 408 h.
TUBŒUF (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 115 h.
TUCHAN (Aude), ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne; 1,811 h. ✉, ✝.
TUCQUEGNIEUX (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 300 h.
TUDEILS (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 761 h.
TUDELLE (Gers), cant. de Vic-Fezensac, arr. d'Auch; 164 h.
TUDY (ÎLE) [Finistère], cant. de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper; 794 h.
TUFFÉ (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Mamers; 1,669 h. du chemin de fer de Mamers à Saint-Calais, ✉, ✝.
TUGERAS (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 473 h. Et. (Nantes à Bordeaux), ✝.
TUGNY-ET-PONT (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 591 h.
TULETTE (Drôme), cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arr. de Montélimar; 2,200 h. ✉, ✝.
TULLE (Corrèze), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 16,196 h. Evêché; manufacture d'armes; succursale de la Banque de France. Or., ✉, ✝.
TULLINS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin; 4,740 h. P.-L.-M., ✉, ✝.
TULLY (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 531 h.
TUPIGNY (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 1,015 h.
TUPIN-ET-SEMONS (Rhône), cant. de Condrieu, arr. de Lyon; 389 h.
TURBALLE (LA) [Loire-Inf.], cant. de Guérande, arr. de Saint-Nazaire; 2,480 h. ✉, ✝.
TURBIE (LA) [Alpes-Mar.], cant. de Villefranche, arr. de Nice; 2,338 h. P.-L.-M., ✉ fb.
TURCEY (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 343 h.
TURENNE (Corrèze), cant. de Meyssac, arr. de Brive; 1,754 h. Or., ✉, ✝.
TURGON (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 1,286 h.
TURGY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 174 h.
TURNY (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 1,057 h.
TURQUANT (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 660 h.
TURQUEVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Valognes; 308 h.
TURRETOT (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 482 h.
TURRIERS (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Sisteron; 534 h. ✉, ✝.
TURSAC (Dordogne), cant. de Saint-Cyprien, arr. de Sarlat; 774 h.
TUSSON (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 778 h. ✉ fb.
TUZAGUET (H.-Pyrénées), cant. de Saint-Laurent, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 1,680 h. ✉.
TUZAN (LE) [Gironde], cant. de Saint Symphorien, arr. de Bazas; 281 h. du chemin de fer d'Arès à Saint-Symphorien.
TUZIE (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 239 h.



UBAYE (B.-Alpes), cant. du Lauzet, arr. de Barcelonnette; 292 h.
UBEXY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 318 h.
UBRAYE (B.-Alpes), cant. d'Annot, arr. de Castellane; 509 h.
UCCIANI (Corse), cant. de Bocognano, arr. d'Ajaccio; 1,124 h.
UCEL (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 1,126 h. ✝.
UCHACQ (Landes), cant. et arr. de Mont-de-Marsan; 675 h.
UCHAUD (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 1,074 h. P.-L.-M., ✉, ✝.
UCHAUX (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 648 h.
UCHENTIN (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 336 h.
UCHIZY (Saône-et-Loire), cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 1,431 h. P.-L.-M., ✉, ✝.
UCHON (Saône-et-Loire), cant. de Mesvres, arr. d'Autun; 557 h.
UGINES (Savoie), ch.-l. de cant., arr. d'Albertville; 2,631 h. ✉, ✝.
UGLAS (H.-Pyrénées), cant. de Lannemezan, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 351 h.
UGNOUAS (H.-Pyrénées), cant. de Rabastens, arr. de Tarbes; 96 h.
UGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 330 h.
UGNY (Meuse), cant. de Vaucouleurs, arr. de Commercy; 300 h.
UGNY-LE-GAY (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 389 h.
UGNY-L'ÉQUIPÉE (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 125 h.
UHART-CIZE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon; 634 h.
UHART-MIXE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Palais, arr. de Mauléon; 401 h.
ULCOT (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 97 h.
ULLY-SAINT-GEORGES (Oise), cant. de Neuilly-en-Thelle, arr. de Senlis; 941 h. du chemin de fer d'Hermes à Beaumont-Persan, ✉.
ULMES (LES) [Maine-et-Loire], cant. de Doué, arr. de Saumur; 504 h.
UMPEAU (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 385 h.
UNAC (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 297 h.
UNCEY-LE-FRANC (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 191 h.
UNCHAIR (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims; 192 h.
UNIAS (Loire), cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison; 208 h.
UNIENVILLE (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 295 h.
UNIEUX (Loire), cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Etienne; 3,850 h.
UNION (L') [H.-Garonne], cant. centre et arr. de Toulouse; 502 h.
UNVERRE (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 2,104 h.
UNZENT (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 344 h.
UPAIX (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 563 h.
UPIE (Drôme), cant. de Chabeuil, arr. de Valence; 1,204 h.
UR (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 315 h.
URAU (H.-Garonne), cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens; 478 h.
URBALACONE (Corse), cant. de Santa-Maria-Siché, arr. d'Ajaccio; 247 h.
URBANYA (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 273 h.
URBISE (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 520 h.
URÇAY (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 646 h. Or., ✝.
URCEL (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 675 h. ✉, ✝.
URCEREY (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 183 h.
URCIERS (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 941 h.
URCUIT (B.-Pyrénées), cant. nord-est et arr. de Bayonne; 897 h. M.
URCY (Côte-d'Or), cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon; 161 h.
URDENS (Gers), cant. de Fleurance, arr. de Lectoure; 270 h.
URDÈS (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 263 h.
URDOS (B.-Pyrénées), cant. d'Accous, arr. d'Oloron; 460 h. ✉ fb.
UREPEL (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Etienne-de-Baigorry, arr. de Mauléon; 789 h.
URGONS (Landes), cant. de Geaune, arr. de Saint-Sever; 605 h.
URIMÉNIL (Vosges), cant. de Xertigny, arr. d'Epinal; 1,457 h.
UROST (B.-Pyrénées), cant. de Morlaàs, arr. de Pau; 110 h.
UROU-ET-CRENNES (Orne), cant. et arr. d'Argentan; 347 h.
URRUGNE (B.-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne; 3,710 h. M.
URS (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 155 h.
URT (B.-Pyrénées), cant. de

Labastide-Clairence, arr. de Bayonne; 1,719 h. ⛟ M., ▣, ⚲.
URTACA (Corse), cant. de Lama, arr. de Bastia; 387 h.
URTIÈRE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 61 h.
URTIS (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 106 h.
URUFFE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul; 928 h.
URVAL (Dordogne), cant. de Cadouin, arr. de Bergerac; 418 h.
URVILLE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 487 h.
URVILLE (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 375 h.
URVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 269 h.
URVILLE (Vosges), cant. de Bulgneville, arr. de Neufchâteau; 214 h.
URVILLE-HAGUE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 312 h.
URVILLERS (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 790 h.
URY (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 611 h.
URZY (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers; 1,379 h. ⛟ P.-L.-M.
USCLADES (Ardèche), cant. de Montpezat, arr. de Largentière; 564 h.
USCLAS (Hérault), cant. et arr. de Lodève; 131 h.
USCLAS-D'HÉRAULT (Hérault), cant. de Montagnac, arr. de Béziers; 196 h.
USINENS (H.-Savoie), cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien; 392 h.
USSAC (Corrèze), cant. et arr. de Brive; 1,860 h.
USSAT (Ariège), cant. de Tarascon, arr. de Foix; 195 h. ⚲.
USSEAU (Deux-Sèvres), cant. de Mauzé, arr. de Niort; 1,132 h.
USSEAU (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 531 h.
USSEL (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 599 h.
USSEL (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 428 h.
USSEL (Corrèze), ch.-l. d'arr.; 4,534 h. ⛟ Or., ▣, ⚲.
USSEL (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 346 h.
USSON (Loire), cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison; 3,188 h. ▣.
USSON (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 514 h.
USSON (Vienne), cant. de Gençay, arr. de Civray; 2,369 h. ▣, ⚲.
USSY (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 780 h. ▣, ⚲.
USSY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne), cant. de La Ferté-sous-Jouarre, arr. de Meaux; 589 h.
USTARITS (B.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bayonne; 2,453 h. ▣, ⚲.
USTOU (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 2,524 h.
UTELLE (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 1,827 h. ▣, ⚲.
UVERNET (B.-Alpes), cant. et arr. de Barcelonnette; 543 h.
UXEAU (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 1,089 h.
UXEGNEY (Vosges), cant. et arr. d'Epinal; 385 h.
UXELLES (Jura), cant. de Saint-Laurent, arr. de Saint-Claude; 120 h.
UXEM (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 437 h. ⚲.
UZ (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 89 h.
UZA (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 586 h. ⚲.
UZAN (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 264 h.
UZAY-LE-VENON (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,218 h.
UZECH (Lot), cant. de Saint-Germain, arr. de Gourdon; 1,010 h.
UZEIN (B.-Pyrénées), cant. de Lescar, arr. de Pau; 584 h.
UZEL (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arr. de Loudéac; 1,472 h. ⛟ O., ▣, ⚲.
UZELLE (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 526 h.
UZEMAIN (Vosges), cant. de Xertigny, arr. d'Epinal; 1,820 h.
UZER (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 439 h.
UZER (H.-Pyrénées), cant. et arr. de Bagnères-de-Bigorre; 195 h.
UZERCHE (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Tulle; 3,019 h. ▣, ⚲.
UZÈS (Gard), ch.-l. d'arr.; 5,449 h. ⛟ P.-L.-M., ▣, ⚲.
UZESTE (Gironde), cant. de Villandraut, arr. de Bazas; 842 h. ⛟ du chemin de fer de Nizan à Saint-Symphorien et Sore, ▣ fb., ⚲.
UZOS (B.-Pyrénées), cant. ouest et arr. de Pau; 275 h.



VAAS (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 1,683 h. ⛟ Or., ▣, ⚲.
VABRE (Aveyron), cant. de Rieupeyroux, arr. de Villefranche; 1,521 h.
VABRE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 2,629 h. ▣, ⚲.
VABRES (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 1,401 h.
VABRES (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 484 h.
VABRES (Gard), cant. de Lasalle, arr. du Vigan; 109 h.
VABRES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 259 h.
VACHE (LA) [Drôme], cant. et arr. de Valence; 310 h.
VACHERAUVILLE (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 363 h.
VACHÈRES (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 537 h.
VACHÈRES (Drôme), cant. et arr. de Die; 60 h.
VACHERESSE (H.-Savoie), cant. d'Abondance, arr. de Thonon; 951 h.
VACHERESSE (LA) [Vosges], cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 429 h.
VACHERESSES-LES-BASSES (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 151 h.
VACHERIE (LA) [Eure], cant. et arr. de Louviers; 303 h.
VACOGNES (Calvados), cant. d'Evrecy, arr. de Caen; 144 h.
VACON (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 239 h.
VACQUERIE (LA) [Calvados], cant. de Caumont, arr. de Bayeux; 620 h.
VACQUERIE (Somme), cant. de Bernaville, arr. de Doullens; 192 h.
VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES (LA) [Hérault], cant. et arr. de Lodève; 639 h. ▣.
VACQUERIE-LE-BOUCQ (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 179 h.
VACQUERIETTE (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 251 h.
VACQUEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 600 h. ⛟ E.
VACQUEYRAS (Vaucluse), cant. de Beaumes, arr. d'Orange; 752 h.
VACQUIÈRES (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 244 h.
VACQUIERS (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 637 h.
VADANS (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 515 h.
VADANS (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 340 h.
VADELAINCOURT (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 137 h.
VADENAY (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 285 h.
VADENCOURT (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 92 h.
VADENCOURT-ET-BOHÉRIES (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 755 h.
VADONVILLE (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 384 h.
VAGNAS (Ardèche), cant. de Vallon, arr. de Largentière; 734 h.
VAGNEY (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 3,251 h. ⛟ E., ▣, ⚲.
VAIGES (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval; 1,535 h. ▣.
VAILHAN (Hérault), cant. de Roujan, arr. de Béziers; 214 h.
VAILHAUQUÈS (Hérault), cant. des Matelles, arr. de Montpellier; 550 h.
VAILHOURLES (Aveyron), cant. et arr. de Villefranche; 1,445 h.
VAILLAC (Lot), cant. de Labastide-Murat, arr. de Gourdon; 530 h.
VAILLANT (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 289 h. ⛟ E. (Poinson-Beneuvre à Langres).
VAILLY (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Soissons; 1,669 h. ▣, ⚲.
VAILLY (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 236 h.
VAILLY (H.-Savoie), cant. et arr. de Thonon; 1,320 h.
VAILLY-SUR-SAULDRE (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Sancerre; 1,092 h. ▣, ⚲.
VAINS (Manche), cant. et arr. d'Avranches; 807 h.
VAIRÉ (Vendée), cant. et arr. des Sables d'Olonne; 1,087 h.
VAIRE-LE-GRAND (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 394 h.
VAIRE-LE-PETIT (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 65 h.
VAIRES (Seine-et-Marne), cant. de Lagny, arr. de Meaux; 330 h. ⚲.
VAIRE-SOUS-CORBIE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 522 h.
VAISON (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Orange; 3,098 h. ▣, ⚲.
VAISSAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban; 1,359 h.
VAÎTE (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 374 h. ▣.
VAIVRE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 39 h.
VAIVRE (LA) [H.-Saône], cant. de Saint-Loup-sur-Semouse, arr. de Lure; 613 h. ⛟ E.
VAIVRE-ET-MONTOILLE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 605 h.
VAL (LE) [Sarthe], cant. et arr. de Mamers; 81 h.
VAL (LE) [Var], cant. et arr. de Brignoles; 1,420 h.
VALADY (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez; 1,351 h.
VALAILLES (Eure), cant. et arr. de Bernay; 255 h.
VALAIRE (Loir-et-Cher), cant. de Contres, arr. de Blois; 155 h.
VALAURIE (Drôme), cant. de Grignan, arr. de Montélimar; 545 h.
VALAVOIRE (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 160 h.
VALAY (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 1,005 h. ⛟ P.-L.-M., ▣, ⚲.
VALBELEIX (Puy-de-Dôme), cant. de Besse, arr. d'Issoire; 703 h.
VALBELLE (B.-Alpes), cant. de Noyers-sur-Jabron, arr. de Sisteron; 401 h.
VALBONNAIS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 1,451 h. ▣, ⚲.
VALBONNE (Alpes-Mar.), cant. du Bar, arr. de Grasse; 1,151 h.
VALCABRÈRE (H.-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens; 257 h.
VALCANVILLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 773 h.
VALCÉBOLLÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 301 h.
VALCIVIÈRES (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Ambert; 1,685 h.
VALCOURT (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 258 h.
VALDAHON (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 950 h. ▣.
VAL-D'AJOL (Vosges), cant. de Plombières, arr. de Remiremont; 7,546 h. ⛟ E., ▣, ⚲.
VALDAMPIERRE (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 844 h. ▣, ⚲.
VAL-DAVID (LE) [Eure], cant. de Saint-André, arr. d'Evreux; 197 h.
VALDEBLORE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers; 868 h.
VALDÉCIE (LE) [Manche], cant. de Barneville, arr. de Valognes; 278 h.
VAL-DE-GOUHENANS (LE) [H.-Saône], cant. et arr. de Lure; 67 h.
VAL-DE-LA-HAYE (Seine-Inf.), cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen; 393 h.

VALDELANCOURT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 132 h.

VAL DE-MERCY (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 455 h.

VALDERIES (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 1,021 h. ⊡, ⊤.

VAL-DE-ROULANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 74 h.

VALDEROURE (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Auban, arr. de Grasse; 320 h.

VAL-DES-PRÉS (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 503 h.

VAL-DE-TIGNES (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 255 h.

VALDOIE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 1,156 h. ⊡.

VALDRÔME (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 720 h.

VALDURENQUE (Tarn), cant. de Labruguière, arr. de Castres; 483 h.

VALEILLE (Loire), cant. de Feurs, arr. de Montbrison; 660 h.

VALEILLES (Tarn-et-Garonne), cant. de Montaigu, arr. de Moissac; 508 h.

VALEINS (Ain), cant. de Thoissey, arr. de Trévoux; 130 h.

VALEMPOULIÈRES (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 381 h.

VALENÇAY (Indre), ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux; 3,554 h. ⊡, ⊤.

VALENCE (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 476 h.

VALENCE (Drôme), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 24,502 h. Évêché; école d'artillerie; succursale de la Banque de France. ⚏ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

VALENCE (Gers), ch.-l. de cant., arr. de Condom; 1,705 h. ⊡, ⊤.

VALENCE (Seine-et-Marne), cant. du Châtelet-en-Brie, arr. de Melun; 587 h. ⊡.

VALENCE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 1,877 h. ⊡, ⊤.

VALENCE (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Moissac; 3 537 h. ⚏ M. (Bordeaux à Cette), ⊡, ⊤.

VALENCIENNES (Nord), ch.-l. d'arr.; 27,607 h. Succursale de la Banque de France. ⚏ N., ⊡, ⊤.

VALENCIN (Isère), cant. d'Heyrieux, arr. de Vienne; 644 h.

VALENCOGNE (Isère), cant. de Virieu, arr. de La Tour-du-Pin; 716 h.

VALENNES (Sarthe), cant. de Vibraye, arr. de Saint-Calais; 973 h.

VALENSOLE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Digne; 3,020 h. ⊡, ⊤.

VALENTIGNEY (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 2,223 h.

VALENTIN (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 70 h.

VALENTINE (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 1,232 h.

VALENTON (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 726 h. ⊡.

VALERGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 229 h. ⚏ P.-L.-M., ⊤.

VALERNES (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 583 h.

VALESCOURT (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 225 h.

VAL-ET-CHÂTILLON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Cirey; arr. de Lunéville; 1,353 h.

VALETTE (Cantal), cant. de Riom-ès-Montagne, arr. de Mauriac; 646 h.

VALETTE (LA) [Isère], cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 190 h.

VALETTE (LA) [Var], cant. ouest et arr. de Toulon; 2,186 h. ⊡.

VALEUIL (Dordogne), cant. de Brantôme, arr. de Périgueux; 723 h.

VALEYRAC (Gironde), cant. et arr. de Lesparre, 913 h. ⊤.

VALFIN-LÈS-SAINT-CLAUDE (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 595 h.

VALFIN-SUR-VALOUSE (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 212 h.

VALFLAUNÈS (Hérault), cant. de Claret, arr. de Montpellier; 340 h.

VALFRAMBERT (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 551 h.

VALFROICOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 702 h.

VALGORGE (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 1,234 h. ⊡.

VALHEY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 275 h.

VALHUON (Pas-de-Calais), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol; 581 h.

VALIERGUES (Corrèze), cant. et arr. d'Ussel; 367 h.

VALIGNAT (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat; 248 h.

VALIGNY (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 1,088 h. ⊡.

VALINES (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 580 h. ⊡.

VALJOUFFREY (Isère), cant. de Valbonnais, arr. de Grenoble; 880 h.

VALJOUZE (Cantal), cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour; 168 h.

VALLA (LA) [Loire], cant. de Noirétable, arr. de Montbrison; 428 h.

VALLA (LA) [Loire], cant. de Saint-Chamond, arr. de Saint-Étienne; 1,953 h.

VALLABRÈGUES (Gard), cant. d'Aramon, arr. de Nîmes; 1,789 h.

VALLABRIX (Gard), cant. et arr. d'Uzès; 335 h.

VALLAN (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 676 h.

VALLANGOUJARD (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle Adam, arr. de Pontoise; 397 h.

VALLANS (Deux-Sèvres), cant. de Frontenay, arr. de Niort; 654 h.

VALLANT-SAINT-GEORGES (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis sur-Aube; 428 h.

VALLAREUIL (Dordogne), cant. de Neuvic, arr. de Ribérac; 409 h.

VALLAURIS (Alpes-Mar.), cant. d'Antibes; arr. de Grasse; 3,942 h. ⊡, ⊤.

VALLECALLE (Corse), cant. d'Oletta, arr. de Bastia; 336 h.

VALLE-D'ALESANI (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 621 h. ⊡.

VALLE-DI-CAMPOLORO (Corse), cant. de Cervione, arr. de Bastia; 307 h.

VALLE-DI-MEZZANA (Corse), cant. de Sarrola-Carcopino, arr. d'Ajaccio; 389 h.

VALLE-DI-ROSTINO (Corse), cant. de Morosaglia, arr. de Corte; 595 h.

VALLE-D'OREZZA (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 252 h.

VALLÉE (LA) [Charente-Inf.], cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes; 745 h.

VALLÉE-AU-MULÂTRE (LA) [Aisne], cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 436 h.

VALLÉE-AUX-BLEDS (LA) [Aisne], cant. et arr. de Vervins; 477 h.

VALLÈGUE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 245 h.

VALLEIRY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 666 h. ⚏ P.-L.-M., ⊡.

VALLENAY (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,350 h.

VALLENTIGNY (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 176 h.

VALLÉRARGUES (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 326 h.

VALLERAUGUE (Gard), ch.-l. de cant., arr. du Vigan; 3,124 h. ⊡, ⊤.

VALLÈRES (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le Rideau, arr. de Chinon; 737 h. ⚏ Et. (Tours à Niort), ⊤.

VALLERET (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 122 h.

VALLEROIS-LE-BOIS (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 603 h. ⚏ P.-L.-M., ⊤.

VALLEROIS-LORIOZ (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 150 h.

VALLEROY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 84 h.

VALLEROY (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 122 h.

VALLEROY (Meurthe-et-Moselle), cant. et arr. de Briey; 501 h. ⚏ E.

VALLEROY-AUX-SAULES (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 252 h.

VALLEROY-LE-SEC (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 199 h.

VALLERY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 729 h. ⊡, ⊤.

VALLESVILLES (H.-Garonne), cant. de Lanta, arr. de Villefranche; 297 h.

VALLET (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac; 321 h.

VALLET (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 4,961 h. ⊡, ⊤.

VALLETOT (Eure), cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer; 311 h.

VALLICA (Corse), cant. d'Olmi-Cappella, arr. de Calvi; 246 h.

VALLIÈRES (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 310 h. ⊤.

VALLIÈRES (Creuse), cant. de Felletin, arr. d'Aubusson; 2,251 h. ⊡, ⊤.

VALLIÈRES (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 873 h.

VALLIÈRES-LES-GRANDES (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arr. de Blois; 1,093 h.

VALLIGUIÈRES (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 379 h.

VALLIQUERVILLE (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 1,257 h.

VALLOIRE (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, 1,208 h.

VALLOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 336 h.

VALLOIS (LES) [Vosges], cant. de Darney, arr. de Mirecourt; 181 h.

VALLON (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 1,608 h. ⚏ Or., ⊡, ⊤.

VALLON (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Largentière; 2,398 h. ⊡, ⊤.

VALLON (Sarthe), cant. de Loué, arr. du Mans; 1,136 h. ⊡.

VALLORCINE (H.-Savoie), cant. de Chamonix, arr. de Bonneville; 595 h.

VALLOUISE (H.-Alpes), cant. de L'Argentière, arr. de Briançon; 1,083 h. ⊡.

VALMANYA (Pyrénées-Orient.), cant. de Vinça, arr. de Prades; 327 h.

VALMASCLE (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 91 h.

VALMEINIER (Savoie), cant. de Saint-Michel, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 651 h.

VALMIGÈRE (Aude), cant. de Couiza, arr. de Limoux; 89 h.

VALMONDOIS (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 417 h. ⚏ N., ⊤.

VALMONT (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 862 h. ⊡, ⊤.

VALMY (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 380 h. ⚏ E.

VALMY (Oran), arr. d'Oran; 640 h. ⚏ du chemin de fer d'Alger à Oran, ⊡ fb.

VALOGNES (Manche), ch.-l. d'arr.; 5,782 h. ⚏ O, ⊡, ⊤.

VALOJOULS (Dordogne), cant. de Montignac, arr. de Sarlat; 465 h.

VALONNE (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 313 h.

VALOREILLE (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 132 h.

VALOUSE (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 94 h.

VALPRIONDE (Lot), cant. de Montcuq, arr. de Cahors; 514 h.

VALPRIVAS (H.-Loire), cant. de Bas, arr. d'Yssingeaux; 1,350 h.

VALPUISEAUX (Seine-et-Oise), cant. de Milly, arr. d'Étampes; 390 h.

VALRÉAS (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. d'Orange; 4,808 h. ⊡, ⊤.

VALROS (Hérault), cant. de Servian, arr. de Béziers; 609 h. ⚏ des chemins de fer de l'Hérault.

VALROUFIÉ (Lot), cant. nord et arr. de Cahors; 546 h.

VALS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 171 h.

VAL-SAINT-ÉLOY (LE) [H.-Saône], cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 286 h.

VALSAINTES (B.-Alpes), cant. de Banon, arr. de Forcalquier; 77 h.

VAL-SAINT-GERMAIN (LE) [Seine et-Oise], cant. nord de Dourdan, arr. de Rambouillet; 315 h.

VAL-SAINT-PAIR (LE) [Manche], cant. et arr. d'Avranches; 1,183 h.

VALSEMÉ (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 258 h.

VALSERRES (H.-Alpes), cant. de La Bâtie-Neuve, arr. de Gap; 510 h.

VALS-LE CHASTEL (H.-Loire), cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude; 201 h.

VALS-LES-BAINS (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 3,410 h. ⊡, ⊤.

VALSONNE (Rhône), cant. de Tarare, arr. de Villefranche; 1,385 h.

VALS-PRÈS-LE-PUY (H.-Loire), cant. sud-est et arr. du Puy; 955 h.

VAL-SUZON (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 199 h.

VALTIN (LE) [Vosges], cant. de Fraize, arr. de Saint-Dié; 469 h.

VALUÉJOLS (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 1,390 h.

VALVIGNÈRES (Ardèche), cant. de Viviers, arr. de Privas; 825 h.

VALZERGUES (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 501 h.

VALZ-SOUS-CHÂTEAUNEUF

(Puy-de-Dôme), cant. de Jumeaux, arr. d'Issoire ; 320 h.

VANAULT-LE-CHÂTEL (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François ; 485 h.

VANAULT-LES-DAMES (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François ; 531 h. ⊡, ⊤.

VANÇAIS (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle ; 709 h.

VANCÉ (Sarthe), cant. et arr. de Saint-Calais ; 769 h.

VANCHY (Ain), cant. de Collonges, arr. de Gex ; 779 h.

VANCLANS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames, 313 h.

VANDEINS (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux ; 515 h.

VANDELAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul ; 175 h.

VANDELANS (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul ; 95 h.

VANDELÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul ; 580 h. ⊞ E., ⊡.

VANDÉLICOURT (Oise), cant. de Ribécourt, arr. de Compiègne ; 175 h.

VANDENESSE (Côte-d'Or), cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune ; 343 h.

VANDENESSE (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon ; 1,357 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

VANDEUIL (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims ; 156 h.

VANDIÈRES (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims ; 571 h.

VANDIÈRES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy ; 711 h. ⊞ E.

VANDŒUVRE (Meurthe-et-Moselle), cant. ouest et arr. de Nancy ; 1,327 h.

VANDONCOURT (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard ; 695 h.

VANDRÉ (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort ; 739 h.

VANDRIMARE (Eure), cant. de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys ; 606 h.

VANDY (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers ; 608 h.

VANLAY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine ; 730 h. ⊡.

VANNAIRE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine ; 84 h.

VANNE (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray ; 341 h.

VANNEAU (LE) [Deux-Sèvres], cant. de Frontenay, arr. de Niort ; 1,083 h.

VANNECROCQ (Eure), cant. de Beuzeville, arr. de Pont-Audemer ; 218 h.

VANNES (Loiret), cant. de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans ; 723 h.

VANNES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Colombey, arr. de Toul ; 730 h. ⊡.

VANNES (Morbihan), ch.-l. du dép. et d'un arr. ; 19,284 h. Évêché ; école d'artillerie ; port à Conleau, ch.-l. de quartier maritime. ⊞ O. et Or., ⊡, ⊤.

VANNOZ (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny ; 159 h.

VANOSC (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon ; 1,726 h.

VANS (LES) [Ardèche], ch.-l. de cant., arr. de Largentière ; 2,626 h. ⊡, ⊤.

VANTELAY (Marne), cant. de Fismes, arr. de Reims ; 424 h.

VANTOUX (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Dijon ; 110 h.

VANTOUX-ET-LONGEVELLE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray ; 503 h.

VANVES (Seine), cant. et arr. de Sceaux ; 5,375 h. ⊞ O., ⊡, ⊤.

VANVEY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine ; 651 h. ⊞ E., ⊡, ⊤.

VANVILLÉ (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins ; 146 h.

VANZAC (Charente-Inf.), cant. de Montendre, arr. de Jonzac ; 413 h.

VANZAY (Deux-Sèvres), cant. de Lezay, arr. de Melle ; 536 h.

VANZY (H.-Savoie), cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien ; 531 h.

VAOUR (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Gaillac ; 562 h. ⊡.

VARACIEUX (Isère), cant. de Vinay, arr. de Saint-Marcellin ; 1,098 h.

VARADES (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis ; 3,449 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.

VARAGES (Var), cant. de Barjols, arr. de Brignoles ; 1,200 h. ⊡, ⊤.

VARAIGNES (Dordogne), cant. de Bussières-Badil, arr. de Nontron ; 1,000 h. ⊞ Or. (Angoulême à Nontron), ⊤.

VARAIRE (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors ; 905 h.

VARAIZE (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 858 h.

VARAMBON (Ain), cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg ; 427 h.

VARANGES (Côte-d'Or), cant. de Genlis, arr. de Dijon ; 421 h.

VARANGÉVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy ; 1,654 h. ⊞ E., ⊤.

VARAVILLE (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen ; 250 h.

VARCES (Isère), cant. de Vif, arr. de Grenoble ; 763 h.

VAREILLES (Creuse), cant. de La Souterraine, arr. de Guéret ; 818 h.

VAREILLES (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles ; 472 h.

VAREILLES (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens ; 313 h.

VAREN (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban ; 1,796 h. ⊡.

VARENGEVILLE-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. d'Offranville, arr. de Dieppe ; 1,054 h. ⊤.

VARENGUEBEC (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances ; 815 h.

VARENNE (LA) [Maine-et-Loire], cant. de Champtoceaux, arr. de Cholet ; 1,232 h.

VARENNE-L'ARCONCE (Saône-et-Loire), cant. de Semur-en-Brionnais, arr. de Charolles ; 425 h.

VARENNE-REUILLON (Saône-et-Loire), cant. de Digoin, arr. de Charolles ; 286 h.

VARENNES (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac ; 250 h.

VARENNES (H.-Garonne), cant. de Montgiscard, arr. de Villefranche ; 194 h.

VARENNES (Indre), cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle, arr. d'Issoudun ; 1,116 h.

VARENNES (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches ; 380 h.

VARENNES (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis ; 1,074 h. ⊡.

VARENNES (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire ; 231 h.

VARENNES (Seine-et-Marne), cant. de Montereau-faut-Yonne, arr. de Fontainebleau ; 509 h. ⊤.

VARENNES (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil ; 228 h.

VARENNES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens ; 462 h.

VARENNES (Tarn-et-Garonne), cant. de Villebrumier, arr. de Montauban ; 640 h.

VARENNES (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers ; 302 h. ⊤.

VARENNES (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre ; 410 h.

VARENNES-EN-ARGONNE (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Verdun-sur-Meuse ; 1,396 h. ⊡, ⊤.

VARENNES-LE-GRAND (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Châlon-sur-Saône ; 1,208 h. ⊞ P.-L.-M.

VARENNES-LÈS-MÂCON (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon ; 270 h.

VARENNES-LES-NARCY (Nièvre), cant. de La Charité, arr. de Cosne ; 1,185 h.

VARENNES-LES-NEVERS (Nièvre), cant. de Pougues-les-Eaux, arr. de Nevers ; 1,899 h.

VARENNES-SAINT-HONORAT (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy ; 253 h.

VARENNES-SAINT-SAUVEUR (Saône-et-Loire), cant. de Cuiseaux, arr. de Louhans ; 2,120 h. ⊡.

VARENNES-SOUS-DUN (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles ; 999 h.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. de Saumur ; 1,807 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.

VARENNES-SUR-ALLIER (Allier), ch.-l. de cant., arr. de Lapalisse ; 2,562 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

VARENNES-SUR-AMANCE (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Langres ; 1,267 h. ⊡, ⊤.

VARENNES-SUR-MORGE (Puy-de-Dôme), cant. d'Ennezat, arr. de Riom ; 487 h.

VARENNES-SUR-TÊCHE (Allier), cant. de Jaligny, arr. de Lapalisse ; 801 h.

VARENNE-SUR-LE-DOUBS (Saône-et-Loire), cant. de Pierre, arr. de Louhans ; 161 h.

VARES (Lot-et-Garonne), cant. de Tonneins, arr. de Marmande ; 718 h.

VARESNES (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne ; 357 h.

VARESSIA (Jura), cant. d'Orgelet, arr. de Lons-le-Saunier ; 61 h.

VARETZ (Corrèze), cant. et arr. de Brive ; 1,587 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.

VARILHES (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Pamiers ; 1,667 h. ⊞ M., ⊡, ⊤.

VARIMONT (Marne), cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould ; 107 h.

VARINFROY (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis ; 137 h.

VARISCOURT (Aisne), cant. de Neufchâtel, arr. de Laon ; 88 h.

VARIZE (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun ; 423 h. ⊡.

VARMONZEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt ; 69 h.

VARNÉVILLE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy ; 341 h.

VARNEVILLE-BRETTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe ; 510 h.

VARNEY (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc ; 153 h.

VAROGNE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul ; 252 h.

VAROIS-ET-CHAIGNOT (Côte-d'Or), cant. est et arr. de Dijon ; 312 h.

VAROUVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg ; 348 h.

VARRAINS (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur ; 868 h.

VARREDDES (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux ; 1,048 h. ⊡.

VARS (H.-Alpes), cant. de Guillestre, arr. d'Embrun ; 780 h.

VARS (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême ; 1,934 h. ⊞ Or., ⊡, ⊤.

VARS (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive ; 570 h.

VARS (H.-Saône), cant. d'Autrey-lès-Gray, arr. de Gray ; 369 h.

VARVANNES (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe ; 284 h.

VARVINAY (Meuse), cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, arr. de Commercy ; 224 h.

VARZAY (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Saintes ; 631 h.

VARZY (Nièvre), ch.-l. de cant., arr. de Clamecy ; 2,911 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ⊤.

VASCŒUIL (Eure), cant. de Lyons-la-Forêt, arr. des Andelys ; 401 h.

VASLES (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay ; 2,916 h. ⊡.

VASOUY (Calvados), cant. d'Honfleur, arr. de Pont-l'Évêque ; 131 h.

VASSEL (Puy-de-Dôme), cant. de Vertaizon, arr. de Clermont ; 272 h. ⊞ du chemin de fer de Vertaizon à Billom.

VASSELAY (Cher), cant. de Saint-Martin d'Auxigny, arr. de Bourges ; 897 h.

VASSELIN (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin ; 418 h.

VASSENS (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon ; 345 h.

VASSENY (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons ; 192 h.

VASSIEUX (Drôme), cant. de La Chapelle-en-Vercors, arr. de Die ; 758 h.

VASSIMONT-ET-CHAPELAINE (Marne), cant. de Fère-Champenoise, arr. d'Épernay ; 173 h.

VASSINCOURT (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc ; 476 h.

VASSOGNE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon ; 167 h.

VASSONVILLE (Seine-Inf.), cant. de Tôtes, arr. de Dieppe ; 309 h.

VASSY (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Vire ; 2,635 h. ⊡, ⊤.

VASSY (H.-Marne), ch.-l. d'arr. ; 3,584 h. ⊞ E., ⊡, ⊤.

VASSY (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon ; 300 h. ⊞ P.-L.-M.

VAST (LE) [Manche], cant. de Saint-Pierre-Église, arr. de Cherbourg ; 1,120 h. ⊡, ⊤.

VASTEVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg ; 547 h.

VASTRES (LES) [H.-Loire], cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy ; 1,164 h.

VATAN (Indre), ch.-l. de cant., arr. d'Issoudun ; 2,893 h. ⊡, ⊤.

VATHIMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville ; 374 h.

VATIERVILLE (Seine-Inf.), cant. et arr. de Neufchâtel ; 223 h.

VATILLIEU (Isère), cant. de Tullins, arr. de Saint-Marcellin ; 442 h.

VATRY (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne ; 117 h.

VATTETOT-SOUS-BEAUMONT (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre ; 481 h.

VATTETOT-SUR-MER (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre ; 588 h.

VATTEVILLE (Eure), cant. de

Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers; 160 h.

VATTEVILLE (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 902 h.

VAUBADON (Calvados), cant. de Balleroy, arr. de Bayeux; 569 h.

VAUBAN (Saône-et-Loire), cant. de La Clayette, arr. de Charolles; 952 h.

VAUBECOURT (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 957 h. [•], ⊤.

VAUBEXY (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 543 h.

VAUCÉ (Mayenne), cant. d'Ambrières, arr. de Mayenne; 290 h.

VAUCELLES (Calvados), cant. et arr. de Bayeux; 215 h.

VAUCELLES-ET-BEFFECOURT (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 174 h.

VAUCHAMPS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 162 h.

VAUCHAMPS (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 334 h.

VAUCHASSIS (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 760 h. ⊤.

VAUCHELLES (Oise), cant. de de Noyon, arr. de Compiègne; 213 h.

VAUCHELLES (Somme), cant. nord et arr. d'Abbeville; 800 h.

VAUCHELLES-LÈS-AUTHIES (Somme), cant. d'Acheux, arr. de Doullens; 323 h.

VAUCHELLES-LÈS-DOMART (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 222 h.

VAUCHIGNON (Côte-d'Or), cant. de Nolay, arr. de Beaune; 143 h.

VAUCHONVILLIERS (Aube), cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 267 h.

VAUCHOUX (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 170 h.

VAUCHRÉTIEN (Maine-et-Loire), cant. de Thouarcé, arr. d'Angers; 870 h.

VAUCIENNES (Marne), cant. et arr. d'Épernay; 271 h.

VAUCIENNES (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 630 h.

VAUCLAIX (Nièvre), cant. de Corbigny, arr. de Clamecy; 501 h.

VAUCLERC (Marne), cant. de Thieblemont, arr. de Vitry-le-François, 134 h.

VAUCLERC-ET-LA-VALLÉE-FOULON (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 78 h.

VAUCLIN (LE) [Martinique], cant. du Marin, arr. de Fort-de-France; 5,015 h.

VAUCLUSE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 273.

VAUCLUSE (Vaucluse), cant. de L'Isle, arr. d'Avignon; 844 h. [•], ⊤.

VAUCLUSOTTE (Doubs), cant. de Maîche, arr. de Montbéliard; 249 h.

VAUCOGNE (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 138 h.

VAUCONCOURT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 509 h.

VAUCOULEURS (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 2,726 h. ✉ E., [•], ⊤.

VAUCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 269 h.

VAUCOURTOIS (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 187 h.

VAUCRESSON (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 623 h.

VAUDANCOURT (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 219 h.

VAUDEBARRIER (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 379 h.

VAUDELENAY-RILLÉ (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur; 1,165 h. ✉ Et. (Angers à Poitiers), ⊤.

VAUDELOGES (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 342 h.

VAUDEMANGES (Marne), cant. de Suippes, arr. de Châlons-sur-Marne; 186 h. ⊤.

VAUDÉMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 262 h.

VAUDES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 364 h.

VAUDESINCOURT (Marne), cant. de Beine, arr. de Reims; 231 h.

VAUDESSON (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 412 h.

VAUDEURS (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 876 h.

VAUDEVANT (Ardèche), cant. de Saint-Félicien, arr. de Tournon; 802 h.

VAUDEVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 385 h.

VAUDEVILLE (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 216 h.

VAUDÉVILLE (Vosges), cant. et arr. d'Épinal; 157 h.

VAUDHERLAND (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 59 h.

VAUDIGNY (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 153 h.

VAUDIOUX (LE) [Jura], cant de Champagnole, arr. de Poligny; 271 h.

VAUDONCOURT (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 152 h.

VAUDONCOURT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 225 h.

VAUDOUÉ (LE) [Seine-et-Marne], cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 365 h.

VAUDOY (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 816 h. ⊤.

VAUDRECOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 100 h.

VAUDRÉMONT (H.-Marne), cant. de Juzennecourt, arr. de Chaumont; 250 h.

VAUDREUILLE (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 250 h.

VAUDREVILLE (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes; 162 h.

VAUDREY (Jura), cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 533 h.

VAUDRICOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Houdain, arr. de Béthune; 394 h.

VAUDRICOURT (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 490 h.

VAUDRIMESNIL (Manche), cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances; 545 h.

VAUDRINGHEM (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 451 h.

VAUDRIVILLERS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 97 h.

VAUDRY (Calvados), cant. et arr. de Vire; 1,399 h.

VAUFREY (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 341 h. [•].

VAUGINES (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 441 h.

VAUGNERAY (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 2,002 h. [•], ⊤.

VAUGRIGNEUSE (Seine-et-Oise), cant. de Limours, arr. de Rambouillet; 381 h.

VAUHALLAN (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 311 h.

VAUJANY (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 864 h.

VAUJOURS (Seine-et-Oise), cant. du Raincy, arr. de Pontoise; 2,193 h. [•].

VAULMIER (LE) [Cantal], cant. de Salers, arr. de Mauriac; 501 h.

VAULNAVEYS-LE-BAS (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 634 h.

VAULNAVEYS-LE-HAUT (Isère), cant. de Vizille, arr. de Grenoble; 1,642 h.

VAULRY (H.-Vienne), cant. de Nantiat, arr. de Bellac; 850 h. ✉ Or. (Limoges au Dorat).

VAULT-DE-LUGNY (Yonne), cant. et arr. d'Avallon; 703 h.

VAULX (Pas-de-Calais), cant. d'Auxy-le-Château, arr. de Saint-Pol; 269 h.

VAULX (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 940 h.

VAULX-EN-VELIN (Rhône), cant. de Villeurbanne, arr. de Lyon; 1,258 h.

VAULX-MILIEU (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 709 h. ✉ P.-L.-M.

VAULX-VRAUCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 1,601 h.

VAUMAIN (LE) [Oise], cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 407 h. ✉ N.

VAUMAS (Allier), cant. de Dompierre, arr. de Moulins; 1,190 h.

VAUMEILH (B.-Alpes), cant. de La Motte, arr. de Sisteron; 517 h.

VAUMOISE (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 291 h. ✉ N.

VAUMORT (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 245 h.

VAUNAC (Dordogne), cant. de Thiviers, arr. de Nontron; 709 h.

VAUNAVEYS (Drôme), cant. nord de Crest, arr. de Die; 470 h.

VAUNOISE (Orne), cant. de Bellême, arr. de Mortagne; 358 h. ✉ O. (Laigle à Mortagne et à Mamers).

VAUPALIÈRE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Maromme, arr. de Rouen; 486 h.

VAUPILLON (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 601 h.

VAUPOISSON (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 252 h.

VAUQUOIS (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 233 h.

VAURÉAL (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Pontoise; 382 h.

VAUREILLES (Aveyron), cant. de Montbazens, arr. de Villefranche; 1,151 h.

VAUROUX (LE) [Oise], cant. du Coudray-Saint-Germer, arr. de Beauvais; 340 h.

VAUSSEROUX (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 658 h.

VAUTEBIS (Deux-Sèvres), cant. de Ménigoute, arr. de Parthenay; 984 h. [•], ⊤.

VAUTHIERMONT (Territ. de Belfort), cant. de Fontaine; 299 h.

VAUTORTE (Mayenne), cant. d'Ernée, arr. de Mayenne; 1,436 h.

VAUVENARGUES (Bouches-du-Rhône), cant. et arr. d'Aix; 351 h.

VAUVERT (Gard), ch.-l. de cant., arr. de Nîmes; 4,100 h. ✉ P.-L.-M., [•], ⊤.

VAUVILLE (Calvados), cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 165 h.

VAUVILLE (Manche), cant. de Beaumont, arr. de Cherbourg; 404 h.

VAUVILLERS (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 1,186 h. [•], ⊤.

VAUVILLERS (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 334 h.

VAUX (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 844 h. ✉ P.-L.-M.

VAUX (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 210 h.

VAUX (Allier), cant. ouest et arr. de Montluçon; 678 h.

VAUX (Charente-Inf.), cant. de Royan, arr. de Marennes; 485 h.

VAUX (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 179 h. [•].

VAUX (H.-Garonne), cant. de Revel, arr. de Villefranche; 527 h.

VAUX (Rhône), cant. et arr. de Villefranche; 2,654 h. [•].

VAUX (Seine-et-Oise), cant. de Meulan, arr. de Versailles; 1,121 h. [•], ⊤.

VAUX (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 165 h.

VAUX (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 1,459 h.

VAUX (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 391 h.

VAUXAILLON (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 621 h.

VAUXAINS (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 1,626 h.

VAUX-ANDIGNY (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 1,703 h. [•].

VAUXBONS (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 164 h.

VAUXBUIN (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 468 h.

VAUXCÉRÉ (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 192 h.

VAUX-CHAMPAGNE (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 286 h.

VAUX-DEVANT-DAMPLOUP (Meuse), cant. de Charny, arr. de Verdun-sur-Meuse; 302 h.

VAUX-EN-AMIÉNOIS (Somme), cant. de Villers-Bocage, arr. d'Amiens; 669 h.

VAUX-EN-DIEULET (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 344 h.

VAUX-EN-PRÉ (Saône-et-Loire), cant. de Mont-Saint-Vincent, arr. de Châlon-sur-Saône; 281 h.

VAUX-ET-CHANTEGRUE (Doubs), cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 405 h.

VAUX-LA-DOUCE (H.-Marne), cant. de La Ferté-sur-Amance, arr. de Langres; 150 h.

VAUX-LA-GRANDE (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 142 h.

VAUX-LA-PETITE (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 126 h.

VAUX-LA-VALETTE (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 256 h.

VAUX-LE-MONCELOT (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 181 h.

VAUX-LE-PÉNIL (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 801 h.

VAUX-LÈS-MOURON (Ardennes), cant. de Monthois, arr. de Vouziers; 166 h. ✉ E.

VAUX-LÈS-MOUZON (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 303 h.

VAUX-LÈS-PALAMEIX (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 348 h.

VAUX-LÈS-RUBIGNY (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 148 h.

VAUX-LES-SAINT-CLAUDE (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 418 h.

VAUX-MARQUENNEVILLE (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 155 h.

VAUX-MONTREUIL (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 348 h. 🚂 E.
VAUXRENARD (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 939 h.
VAUXREZIS (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 329 h.
VAUX-ROUILLAC (Charente), cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême; 641 h.
VAUX-SAULES (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 395 h.
VAUX-SOUS-AUBIGNY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 519 h. 🚂 E., ☎.
VAUX-SOUS-CORBIE (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 324 h.
VAUX-SOUS-COULOMBS (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 152 h.
VAUX-SUR-AURE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 342 h.
VAUX-SUR-BLAISE (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 578 h.
VAUX-SUR-EURE (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 151 h.
VAUX-SUR-LUNAIN (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 225 h.
VAUX-SUR-POLIGNY (Jura), cant. et arr. de Poligny; 331 h.
VAUX-SUR-RISLE (Eure), cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 90 h.
VAUX-SUR-SAINT-URBAIN (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 261 h.
VAUX-SUR-SEULLES (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 381 h.
VAUXTIN (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 127 h.
VAUX-VILLAINE (Ardennes), cant. de Rumigny, arr. de Rocroi; 278 h.
VAVINCOURT (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc; 587 h. ⊠, ☎.
VAVRAY-LE-GRAND (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 313 h.
VAVRAY-LE-PETIT (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 136 h.
VAXAINVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 160 h.
VAXONCOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 460 h.
VAY (Loire-Inf.), cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant; 3,302 h.
VAYCHIS (Ariège), cant. d'Ax, arr. de Foix; 214 h.
VAYLATS (Lot), cant. de Lalbenque, arr. de Cahors; 908 h.
VAYRAC (Lot), ch.-l. de cant., arr. de Gourdon; 1,867 h. ⊠, ☎.
VAYRES (Gironde), cant. et arr. de Libourne; 1,781 h. 🚂 Or., ⊠, ☎.
VAYRES (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 280 h.
VAYRES (H.-Vienne), cant. et arr. de Rochechouart; 2,076 h.
VAZEILLES-LIMANDRE (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 508 h.
VAZEILLES-PRÈS-SAUGUES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 244 h.
VAZERAC (Tarn-et-Garonne), cant. de Molières, arr. de Montauban; 1,406 h.
VEAUCE (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat; 208 h. ☎.
VEAUCHE (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 748 h.
VEAUCHETTE (Loire), cant. de Saint Rambert, arr. de Montbrison; 324 h.
VEAUGUES (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 1,121 h. ⊠.
VEAUNES (Drôme), cant. de Tain, arr. de Valence; 284 h.
VEAUVILLE-LÈS-BAONS (Seine-Inf.), cant. et arr. d'Yvetot; 604 h.
VEAUVILLE-LES-QUELLES (Seine-Inf.), cant. d'Ourville, arr. d'Yvetot; 310 h.
VÈBRE (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 365 h.
VEBRET (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 1,229 h.
VEBRON (Lozère), cant. et arr. de Florac; 1,043 h. ⊠, ☎.
VECOUX (Vosges), cant. et arr. de Remiremont; 890 h. 🚂 E.
VECQUEMONT (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 305 h.
VECQUEVILLE (H.-Marne), cant. de Joinville, arr. de Vassy; 652 h.
VEDÈNE (Vaucluse), cant. de Bédarrides, arr. d'Avignon; 1,757 h.
VÉDRINES-SAINT-LOUP (Cantal), cant. de Ruines, arr. de Saint-Flour; 559 h.
VÉEL (Meuse), cant. et arr. de Bar-le-Duc; 191 h.
VEGENNES (Corrèze), cant. de Beaulieu, arr. de Brive; 684 h.
VÉHO (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 288 h.
VEIGNÉ (Indre-et-Loire), cant. de Montbazon, arr. de Tours; 1,520 h.
VEIGY-FONCENEX (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 823 h.
VEILHES (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 207 h.
VEILLEINS (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 525 h.
VEILLY (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 144 h.
VEIX (Corrèze), cant. de Treignac, arr. de Tulle; 546 h.
VELAINE-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 412 h.
VELAINES (Meuse), cant. de Ligny-en-Barrois, arr. de Bar-le-Duc; 593 h.
VELAINE-SOUS-AMANCE (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Nancy; 298 h.
VELARS-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. ouest et arr. de Dijon; 763 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ☎.
VELAUX (Bouches-du-Rhône), cant. de Berre, arr. d'Aix; 849 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ☎.
VELENNES (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 200 h.
VELENNES (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 247 h.
VELESMES (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 141 h.
VELESMES (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 622 h. 🚂 E. (Gray à Gy et ses prolongements).
VELET (H.-Saône), cant. et arr. de Gray; 411 h.
VÉLIEUX (Hérault), cant. et arr. de Saint-Pons; 131 h.
VÉLINES (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 861 h. 🚂 Or., ⊠, ☎.
VELIZY (Seine-et-Oise), cant. sud et arr. de Versailles; 236 h.
VELLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 218 h.
VELLÈCHES (Vienne), cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; 493 h.
VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 389 h.
VELLECLAIRE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 140 h.
VELLEFAUX (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 365 h.
VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 196 h.
VELLEFRIE (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 272 h.
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 241 h.
VELLE-LE-CHÂTEL (H.-Saône), cant de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 159 h.
VELLEMINFROY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 413 h.
VELLEMOZ (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 209 h.
VELLERON (Vaucluse), cant. de Pernes, arr. de Carpentras; 1,302 h. ⊠.
VELLEROT-LÈS-BELVOIR (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 205 h.
VELLEROT-LÈS-VERCEL (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 182 h.
VELLES (Indre), cant. d'Ardentes, arr. de Châteauroux; 972 h.
VELLES (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 275 h.
VELLESCOT (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 114 h.
VELLEVANS (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 411 h.
VELLEXON-QUEUTEY-ET-VAUDEY (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 1,021 h. 🚂 E., ⊠, ☎.
VELLOREILLE-LÈS-CHOYE (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 152 h.
VELLUIRE (Vendée), cant. et arr. de Fontenay-le-Comte; 646 h. 🚂 Et. (Nantes à Bordeaux), ⊠.
VELOGNY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 138 h.
VELONE-ORNETO (Corse), cant. de Pero-Casevecchie, arr. de Bastia; 535 h.
VELORCEY (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 279 h.
VELOSNES (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 276 h. 🚂 E.
VELOTTE-ET-TATIGNÉCOURT (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 304 h.
VÉLU (Pas-de-Calais), cant. de Bertincourt, arr. d'Arras; 366 h. 🚂 des chemins de fer d'Achiet à Bapaume et à Marcoing, et de Vélu à Saint-Quentin.
VELYE (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 152 h.
VELZIC (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 547 h.
VÉMARS (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 472 h.
VENABLES (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 578 h.
VENACO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 1,804 h. ⊠.
VENANSAULT (Vendée), cant. et arr. de La Roche-sur-Yon; 1,826 h.
VENANSON (Alpes-Mar.), cant. de Saint-Martin-Lantosque, arr. de Nice; 248 h.
VENAREY (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 1,165 h. ☎.
VENARSAL (Corrèze), cant. de Donzenac, arr. de Brive; 336 h.
VENAS (Allier), cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon; 777 h.
VENASQUE (Vaucluse), cant. de Pernes, arr. de Carpentras; 735 h.
VENCE (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Grasse; 2,761 h. 🚂 P.-L.-M., ⊠, ☎.
VENDARGUES (Hérault), cant. de Castries, arr. de Montpellier; 905 h. 🚂 P.-L.-M.
VENDAT (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 1,161 h.
VENDAYS (Gironde), cant. et arr. de Lesparre; 1,812 h.
VENDEGIES-AU-BOIS (Nord), cant. est du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 893 h.
VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,185 h. 🚂 N.
VENDEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-du-Cormier, arr. de Fougères; 474 h.
VENDELÉE (LA) (Manche), cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances; 343 h.
VENDELLES (Aisne), cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 315 h.
VENDÉMIAN (Hérault), cant. de Gignac, arr. de Lodève; 508 h.
VENDÉMIES (Aude), cant. et arr. de Limoux; 116 h.
VENDENESSE-LÈS-CHAROLLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 1,475 h. 🚂 P.-L.-M.
VENDENESSE-SUR-ARROUX (Saône-et-Loire), cant. de Gueugnon, arr. de Charolles; 607 h.
VENDES (Calvados), cant. de Tilly-sur-Seulles, arr. de Caen; 262 h.
VENDEUIL (Aisne), cant. de Moy, arr. de Saint-Quentin; 1,448 h. ⊠.
VENDEUIL-CAPLY (Oise), cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 465 h.
VENDEUVRE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Aube; 2,017 h. 🚂 E., ⊠, ☎.
VENDEUVRE (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 381 h. 🚂 O., ☎.
VENDEUVRE (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 2,578 h. ⊠.
VENDEVILLE (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 469 h.
VENDHUILE (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 1,833 h.
VENDIÈRES (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 366 h.
VENDINE (H.-Garonne), cant. de Caraman, arr. de Villefranche; 208 h.
VENDIN-LÈS-BÉTHUNE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 664 h.
VENDIN-LE-VIEIL (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune; 1,184 h. ⊠.
VENDŒUVRES (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 2,209 h. ⊠, ☎.
VENDOIRE (Dordogne), cant. de Verteillac, arr. de Ribérac; 490 h.
VENDÔME (Loir-et-Cher), ch.-l. d'arr.; 9,420 h. 🚂 Or. et Ét. (Blois à Vendôme et Château-du-Loir), ⊠, ☎.
VENDRANGES (Loire), cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne; 540 h. 🚂 P.-L.-M.
VENDRENNES (Vendée), cant. des Herbiers, arr. de La Roche-sur-Yon; 964 h.
VENDRES (Hérault), 2e cant. et arr. de Béziers; 759 h.
VENDRESSE (Ardennes), cant. d'Omont, arr. de Mézières; 992 h. ⊠.
VENDRESSE-ET-TROYON (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 204 h.
VENDREST (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 630 h.
VENDUE-MIGNOT (LA) (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 311 h.
VENEFFLES (Ille-et-Vilaine), cant. de Châteaugiron, arr. de Rennes; 347 h.
VÉNÉJAN (Gard), cant. de Bagnols, arr. d'Uzès; 622 h.
VENELLES (Bouches-du-

Rhône), cant. nord et arr. d'Aix; 612 h. ⊞ P.-L.-M., T.

VÉNÉRAND (Charente-Inf.), cant. nord et arr. de Saintes; 622 h.

VENÈRE (H.-Saône), cant. de Pesmes, arr. de Gray; 296 h.

VÉNERIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 367 h.

VÉNÉROLLES (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 547 h.

VENERQUE (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 913 h. ⊞ M., ⊡.

VÉNÈS (Tarn), cant. de Lautrec, arr. de Castres; 1,159 h.

VENESMES (Cher), cant. de Châteauneuf-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,061 h.

VENESTANVILLE (Seine-Inf.), cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe; 325 h.

VÉNESVILLE (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 275 h.

VENETTE (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 964 h.

VENEUX - NADON (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 1,031 h. T (par Moret).

VENEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Baccarat, arr. de Lunéville; 163 h.

VENGEONS (Manche), cant. de Sourdeval, arr. de Mortain; 1,249 h.

VÉNIERS (Vienne), cant. et arr. de Loudun; 407 h.

VENISE (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 252 h.

VENISEY (H.-Saône), cant. d'Amance, arr. de Vesoul; 285 h.

VÉNISSIEUX (Rhône), cant. de Villeurbanne, arr. de Lyon; 5,355 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, T.

VENIZEL (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 269 h.

VENIZY (Yonne), cant. de Brienon, arr. de Joigny; 1,334 h.

VENNANS (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 34 h.

VENNECY (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 605 h. ⊞ Or., T.

VENNES (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 178 h.

VENNEZEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 82 h.

VENOIX (Calvados), cant. ouest et arr. de Caen; 528 h.

VENON (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 210 h.

VENON (Isère), cant. sud et arr. de Grenoble; 243 h.

VENOSC (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 685 h.

VENOUSE (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 305 h.

VENOY (Yonne), cant. est et arr. d'Auxerre; 1,142 h.

VENSAC (Gironde), cant. de Saint Vivien, arr. de Lesparre; 1,164 h. ⊞ du chemin de fer du Médoc.

VENSAT (Puy-de-Dôme), cant. d'Aigueperse, arr. de Riom; 872 h.

VENTABREN (Bouches-du-Rhône), cant. de Berre, arr. d'Aix; 1,075 h.

VENTAVON (H.-Alpes), cant. de Laragne, arr. de Gap; 802 h. ⊡.

VENTENAC (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 511 h.

VENTENAC-CABARDÈS (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 383 h.

VENTENAC - D'AUDE (Aude), cant. de Ginestas, arr. de Narbonne; 503 h.

VENTEROL (B.-Alpes), cant. de Turriers, arr. de Sisteron; 328 h.

VENTEROL (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 892 h.

VENTES (LES) [Eure], cant. sud et arr. d'Évreux; 479 h.

VENTES - DE - BOURSE (LES) [Orne], cant. du Mêle-sur-Sarthe, arr. d'Alençon; 367 h.

VENTES SAINT-REMY (Seine-Inf.), cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel; 224 h.

VENTEUGES (H.-Loire), cant. de Saugues, arr. du Puy; 1,124 h.

VENTEUIL (Marne), cant. et arr. d'Epernay; 945 h.

VENTHON (Savoie), cant. et arr. d'Albertville; 266 h.

VENTISERI (Corse), cant. de Prunelli-di-Fiumorbo, arr. de Corte; 1,230 h.

VENTOUSE (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 332 h.

VENTRON (Vosges), cant. de Saulxures-sur-Moselotte, arr. de Remiremont; 1,344 h. ⊡, T.

VENTROUZE (LA) [Orne], cant. de Tourouvre, arr. de Mortagne; 202 h.

VENZOLASCA (Corse), cant. de Vescovato, arr. de Bastia; 1,222 h.

VER (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 839 h.

VER (Manche), cant. de Gavray, arr. de Coutances; 812 h.

VER (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 548 h.

VÉRAC (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 549 h.

VÉRANNE (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 876 h.

VÉRARGUES (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 132 h.

VÉRAZA (Aude), cant. et arr. de Limoux; 151 h.

VERBERIE (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 1,724 h. ⊞ N., ⊡, T.

VERBIESLES (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 206 h.

VERCEL (Doubs), ch.-l. de cant., arr. de Baume-les-Dames; 1,205 h. ⊡, T.

VERCHAIN-MAUGRÉ (Nord), cant. sud et arr. de Valenciennes; 1,427 h.

VERCHAIX (H.-Savoie), cant. de Samoëns, arr. de Bonneville; 438 h.

VERCHAMP (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 83 h.

VERCHENY (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 321 h.

VERCHERS (LES) [Maine-et-Loire], cant. de Doué, arr. de Saumur; 1,203 h.

VERCHIN (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 478 h. ⊞ du chemin de fer d'Anvin à Calais.

VERCHOCQ (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 784 h.

VERCIA (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 395 h.

VERCLAUSE (Drôme), cant. de Remuzat, arr. de Nyons; 345 h.

VERCOIRAN (Drôme), cant. de Buis-les-Baronnies, arr. de Nyons; 433 h.

VERCOURT (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 150 h.

VERDACHES (B.-Alpes), cant. de Seyne, arr. de Digne; 218 h.

VERDALLE (Tarn), cant. de Dourgnes, arr. de Castres; 1,133 h.

VERDELOT (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 969 h.

VERDENAL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 314 h.

VERDEREL (Oise), cant. de Nivillers, arr. de Beauvais; 254 h.

VERDERONNE (Oise), cant. de Liancourt, arr. de Clermont; 215 h.

VERDES (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 935 h. ⊡.

VERDESE (Corse), cant. de Piedicroce, arr. de Corte; 295 h.

VERDETS (B.-Pyrénées), cant. est et arr. d'Oloron-Sainte-Marie; 319 h.

VERDEY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Épernay; 130 h.

VERDIER (LE) [Tarn], cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 490 h.

VERDIÈRE (LA) [Var], cant. de Rians, arr. de Brignoles; 1,201 h. ⊡.

VERDIGNY (Cher), cant. et arr. de Sancerre; 520 h.

VERDILLE (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 754 h.

VERDILLY (Aisne), cant. et arr. de Château-Thierry; 314 h.

VERDON (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 142 h.

VERDON LE [Gironde], cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre; 763 h. ⊞ du chemin de fer du Médoc, ⊡, T.

VERDON (Marne), cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 418 h.

VERDONNET (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 303 h.

VERDUN (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 439 h.

VERDUN (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 608 h.

VERDUN (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Castelsarrasin; 3,452 h. ⊡, T.

VERDUN - SUR - LE - DOUBS (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Châlon-sur-Saône; 1,828 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, T.

VERDUN SUR-MEUSE (Meuse), ch.-l. d'arr.; 16,053 h. Évêché; place de guerre, forts. ⊞ E., ⊡, T.

VEREAUX (Cher), cant. de Sancoins, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 4,484 h.

VEREL DE-MONTBEL (Savoie), cant. de Pont-Beauvoisin, arr. de Chambéry; 403 h.

VEREL - PRAGONDRAN (Savoie), cant. nord et arr. de Chambéry; 414 h.

VÉRETZ (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 860 h. ⊞ Or., ⊡, T.

VEREUX (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 350 h. ⊞ E.; T.

VERFEIL (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 2,070 h. ⊡, T.

VERFEIL (Tarn-et-Garonne), cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban; 1,006 h. ⊡.

VERFEUIL (Gard), cant. de Lussan, arr. d'Uzès; 685 h.

VERGÉAL (Ille-et-Vilaine), cant. d'Argentré, arr. de Vitré; 705 h.

VERGENNE (LA) [H.-Saône], cant. de Villersexel, arr. de Lure; 155 h.

VERGER (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. et arr. de Montfort; 524 h.

VERGEROUX (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Rochefort; 256 h.

VERGER-SUR-DIVE (Vienne), cant. de Moncontour, arr. de Loudun; 315 h.

VERGES (Jura), cant. de Conliège, arr. de Lons-le-Saunier; 172 h.

VERGETOT (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 285 h.

VERGEZAC (H.-Loire), cant. de Loudes, arr. du Puy; 836 h.

VERGÈZE (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 1,461 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, T.

VERGHEAS (Puy-de-Dôme), cant. de Pionsat, arr. de Riom; 430 h.

VERGIES (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 443 h.

VERGIGNY (Yonne), cant. de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre; 470 h.

VERGISSON (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 469 h.

VERGNÉ (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 208 h.

VERGNE (LA) [Charente-Inf.], cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 658 h.

VERGOIGNAN (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 317 h.

VERGONCEY (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 528 h.

VERGONGHEON (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 1,226 h. ⊡, T (par Arvant).

VERGONNES (Maine-et-Loire), cant. de Pouancé, arr. de Segré; 453 h. ⊞ O.

VERGONS (B.-Alpes), cant. d'Annot, arr. de Castellane; 135 h.

VERGRANNE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 152 h.

VERGT (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Périgueux; 1,832 h. ⊡, T.

VERGT-DE-BIRON (Dordogne), cant. de Monpazier, arr. de Bergerac; 527 h.

VERGUIER (LE) [Aisne], cant. de Vermand, arr. de Saint-Quentin; 555 h.

VÉRIA (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 424 h.

VÉRIGNON (Var), cant. d'Aups, arr. de Draguignan; 81 h.

VÉRIGNY (Eure-et-Loir), cant. de Courville, arr. de Chartres; 320 h. ⊡.

VÉRIN (Loire), cant. de Pélussin, arr. de Saint-Étienne; 439 h.

VERINES (Charente-Inf.), cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle; 1,212 h.

VÉRISSEY (Saône-et-Loire), cant. de Montret, arr. de Louhans; 174 h.

VÉRIZET (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 787 h. ⊡.

VERJON (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 401 h.

VERJUX (Saône-et-Loire), cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 898 h.

VERLANS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 86 h.

VER-LÈS-CHARTRES (Eure-et-Loir), cant. sud et arr. de Chartres; 533 h.

VERLHAC-TESCOU (Tarn-et-Garonne), cant. de Villebrumier, arr. de Montauban; 881 h.

VERLIN (Yonne), cant. de Saint-Julien-du-Sault, arr. de Joigny; 610 h.

VERLINCTHUN (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 375 h.

VERLINGHEM (Nord), cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 1,635 h.

VERLUS (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 251 h.

VERLY (Aisne), cant. de Wassigny, arr. de Vervins; 945 h.

VERMAND (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin; 1,250 h. ⊞ du chemin de fer de Velu à Saint-Quentin, ⊡, T.

VERMANDOVILLERS (Somme), cant. de Chaulnes, arr. de Péronne; 231 h.

VERMELLES (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 2,325 h. ⊞ N., ⊡.

VERMENTON (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Auxerre; 2,215 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, T.

VERMONDANS (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 494 h.

VERMONT (LE) [Vosges], cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 280 h.

VERN (Ille-et-Vilaine), cant.

sud-est et arr. de Rennes; 1,533 h. ⊟ O.
VERN (Maine-et-Loire), cant. du Lion-d'Angers, arr. de Segré; 2,017 h. ⊡.
VERNA (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 176 h.
VERNAIS (Cher), cant. de Charenton-sur-Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 482 h.
VERNAISON (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 1,252 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, T.
VERNAJOUL (Ariège), cant. et arr. de Foix; 421 h.
VERNANCOURT (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 209 h.
VERNANTES (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 1,906 h. ⊡.
VERNANTOIS (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 754 h.
VERNARÈDE (LA) [Gard], cant. de Génolhac, arr. d'Alais; 3,515 h. ⊡.
VERNASSAL (H.-Loire), cant. d'Allègre, arr. du Puy; 1,143 h.
VERNAUX (Ariège), cant. des Cabannes, arr. de Foix; 119 h.
VERNAY (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche: 172 h. ⊟ des chemins de fer du Rhône.
VERNAZ (LA) [H.-Savoie], cant. du Biot, arr. de Thonon; 447 h.
VERNE (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 247 h.
VERNÈGUES (Bouches-du-Rhône), cant. d'Eyguières, arr. d'Arles; 381 h.
VERNEIGES (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 249 h.
VERNEIL (LE) [Savoie], cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 353 h.
VERNEIL-LE-CHÉTIF (Sarthe), cant. de Mayet, arr. de La Flèche; 986 h.
VERNEIX (Allier), cant. est et arr. de Montluçon; 1,059 h.
VERNELLE (LA) (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 899 h.
VERNET (LE) [Allier], cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 981 h.
VERNET (LE) [B.-Alpes], cant. de Seyne, arr. de Digne; 263 h.
VERNET (LE) [Ariège], cant. de Saverdun, arr. de Pamiers; 510 h. ⊟ M.
VERNET (H.-Garonne), cant. d'Auterive, arr. de Muret; 611 h.
VERNET (LE) [H.-Loire], cant. de Loudes, arr. du Puy; 185 h.
VERNET (LE) [Puy-de-Dôme], cant. de Saint-Amant-Tallende, arr. de Clermont; 953 h.
VERNET (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 1,082 h. ⊡, T.
VERNET-LA-VARENNE (Puy-de-Dôme), cant. de Sauxillanges, arr. d'Issoire; 1,916 h. ⊡, T.
VERNEUGHEOL (Puy-de-Dôme), cant. d'Herment, arr. de Clermont; 900 h.
VERNEUIL (Allier), cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, arr. de Gannat; 612 h.
VERNEUIL (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 335 h.
VERNEUIL (Cher), cant. de Dun-sur-Auron, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 136 h.
VERNEUIL (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Evreux; 3,988 h. ⊟ O., ⊡, T.
VERNEUIL (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 646 h.
VERNEUIL (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 1,116 h.
VERNEUIL (Nièvre), cant. de Decize, arr. de Nevers; 875 h. ⊟ P.-L.-M., T.
VERNEUIL (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 1,061 h.
VERNEUIL (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 402 h. ⊟ E., T.
VERNEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 619 h.
VERNEUIL-COURTONNE (Aisne), cant. de Craonne, arr. de Laon; 264 h.
VERNEUIL-GRAND (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 397 h.
VERNEUIL-LE-CHÂTEAU (Indre-et-Loire), cant. de Richelieu, arr. de Chinon; 215 h.
VERNEUIL-MOUSTIERS (H.-Vienne), cant. du Dorat, arr. de Bellac; 554 h.
VERNEUIL-PETIT (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 176 h.
VERNEUIL-SOUS-COUCY (Aisne), cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon; 211 h.
VERNEUIL-SUR-INDRE (Indre-et-Loire), cant. et arr. de Loches; 811 h. ⊟ Or., ⊡ fb., T.
VERNEUIL-SUR-SERRE (Aisne), cant. de Crécy-sur-Serre, arr. de Laon; 368 h.
VERNEUIL-SUR-VIENNE (H.-Vienne), cant. d'Aixe-sur-Vienne, arr. de Limoges; 2,176 h. ⊟ Or., T.
VERNEUSES (Eure), cant. de Broglie, arr. de Bernay; 434 h.
VERNIE (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 613 h.
VERNIERFONTAINE (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 463 h.
VERNINES (Puy-de-Dôme), cant. de Rochefort, arr. de Clermont; 677 h.
VERNIOLLE (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 1,249 h. ⊟ M., ⊡, T.
VERNIOZ (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 584 h.
VERNIX (Manche), cant. de Brecey, arr. d'Avranches; 364 h.
VERNOIL (Maine-et-Loire), cant. de Longué, arr. de Baugé; 1,769 h.
VERNOIS (LE) [Jura], cant. de Voiteur, arr. de Lons-le-Saunier; 228 h.
VERNOIS-LE-FOL (Doubs), cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard; 158 h.
VERNOIS-LÈS-BELVOIR (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 173 h.
VERNOIS-LES-VESVRES (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 149 h.
VERNOIS-SUR-MANCE (H.-Saône), cant. de Vitrey, arr. de Vesoul; 592 h.
VERNOLS (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 398 h.
VERNON (Ardèche), cant. de Joyeuse, arr. de Largentière; 409 h.
VERNON (Eure), ch.-l. de cant., arr. d'Evreux; 7,881 h. ⊟ O., ⊡, T.
VERNON (Vienne), cant. de La Villedieu, arr. de Poitiers; 913 h.
VERNONVILLIERS (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 184 h.
VERNOSC (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 975 h.
VERNOT (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 158 h.
VERNOU (Indre-et-Loire), cant. de Vouvray, arr. de Tours; 1,862 h. ⊟ Or., ⊡, T.
VERNOU (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 947 h. ⊡ fb.
VERNOU (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 649 h.
VERNOUILLET (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 514 h.
VERNOUILLET (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles. 721 h.
VERNOUX (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 470 h.
VERNOUX (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Tournon; 3,041 h. ⊡, T.
VERNOUX (Deux-Sèvres), cant. de Secondigny, arr. de Parthenay; 1,544 h.
VERNOUX-SUR-BOUTONNE (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 337 h.
VERNOY (LE) [Doubs], cant. et arr. de Montbéliard; 115 h.
VERNOY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 424 h. ⊟ P.-L.-M., T.
VERNUSSE (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 599 h.
VERO (Corse), cant. de Bocognano, arr. d'Ajaccio; 637 h.
VÉRON (Yonne), cant. nord et arr. de Sens; 1,194 h. ⊡, T.
VÉRONNE (Drôme), cant. de Saillans, arr. de Die; 157 h.
VÉRONNES-LES-GRANDES (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 321 h.
VÉRONNES-LES-PETITES (Côte-d'Or), cant. de Selongey, arr. de Dijon; 173 h.
VEROSVRES (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, arr. de Charolles; 1,170 h.
VERPEL (Ardennes), cant. de Buzancy, arr. de Vouziers; 380 h.
VERPILLIÈRE (LA) [Isère], ch.-l. de cant., arr. de Vienne; 1,210 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, T.
VERPILLIERES (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 411 h.
VERPILLIÈRES (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 158 h.
VERQUIÈRES (Bouches-du-Rhône), cant. d'Orgon, arr. d'Arles; 209 h.
VERQUIGNEUL (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 628 h.
VERQUIN (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 858 h.
VERRENS-ARVEY (Savoie), cant. de Grésy-sur-Isère, arr. d'Albertville; 693 h.
VERRERIES-DE-MOUSSANS (Hérault), cant. et arr. de Saint-Pons; 513 h.
VERREY-SOUS-DRÉE (Côte-d'Or), cant. de Sombernon, arr. de Dijon; 145 h.
VERREY-SOUS-SALMAISE (Côte-d'Or), cant. de Flavigny, arr. de Semur; 443 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, T.
VERRICOURT (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 93 h.
VERRIE (Maine-et-Loire), cant. sud et arr. de Saumur; 350 h.
VERRIE (LA) [Vendée], cant. de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon; 2,232 h.
VERRIÈRE (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 83 h. ⊟ O., T.
VERRIÈRES (Ardennes), cant. du Chesne, arr. de Vouziers; 159 h.
VERRIERES (Aube), cant. de Lusigny, arr. de Troyes; 404 h.
VERRIÈRES (Aveyron), cant. d'Estaing, arr. d'Espalion, 1,282 h.
VERRIÈRES (Aveyron), cant. de Saint-Beauzely, arr. de Millau; 850 h.
VERRIÈRES (Charente), cant. de Segonzac, arr. de Cognac; 712 h.
VERRIERES (Loire), cant. et arr. de Montbrison; 1,365 h.
VERRIERES (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 742 h.
VERRIERES (Orne), cant. de Nocé, arr. de Mortagne; 881 h.
VERRIERES (Puy-de-Dôme), cant. de Champeix, arr. d'Issoire; 145 h.
VERRIÈRES (Vienne), cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon; 997 h. ⊡.
VERRIÈRES-DE-JOUX (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 707 h. ⊟ P.-L.-M.
VERRIÈRES-DU-GROSBOIS (Doubs), cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 57 h.
VERRIERES-LE-BUISSON (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 1,169 h. ⊡, T.
VERRINES (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 1,314 h.
VERRON (Sarthe), cant. et arr. de La Flèche; 589 h. ⊟ Or., T.
VERRÜE (Vienne), cant. de Monts-sur-Guesnes, arr. de Loudun; 994 h.
VERRUYES (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 1,838 h.
VERRY (Meuse), cant. de Varennes-en-Argonne, arr. de Verdun-sur-Meuse; 508 h.
VERS (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 232 h.
VERS (Gard), cant. de Remoulins, arr. d'Uzès; 807 h. ⊟ P.-L.-M.
VERS (Lot), cant. de Saint-Gery, arr. de Cahors; 810 h.
VERS (Saône-et-Loire), cant. de Sennecey-le-Grand, arr. de Châlon-sur-Saône; 205 h.
VERS (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 413 h.
VERS (Somme), cant. de Boves, arr. d'Amiens; 458 h.
VERSAILLES (Seine-et-Oise), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 48,324 h. Evêché; école d'artillerie; succursale de la Banque de France. ⊟ O., Grande Ceinture et des lignes de Paris à Versailles rive droite et rive gauche), ⊡, T.
VERSAILLEUX (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trevoux; 412 h.
VERSAINVILLE (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise; 436 h.
VERSANNE (LA) [Loire], cant. de Bourg-Argental, arr. de Saint-Etienne; 858 h.
VERSAUGUES (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 477 h.
VERSEILLES-LE-BAS (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 114 h.
VERSEILLES-LE-HAUT (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 75 h.
VERS-EN-MONTAGNE (Jura), cant. de Champagnole, arr. de Poligny; 302 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, T.
VERSIGNY (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 721 h. ⊟ N.
VERSIGNY (Oise), cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis; 447 h.
VERSOLS-ET-LAPEYRE (Aveyron), cant. de Camarès, arr. de Saint-Affrique; 753 h.
VERSON (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 933 h. ⊡.
VERSONNEX (Ain), cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex; 223 h.
VERSONNEX (H.-Savoie), cant. de Rumilly, arr. d'Annecy; 413 h.
VERSOUD (LE) [Isère], cant. de Domène, arr. de Grenoble; 410 h.
VERT-SOUS-SELLIERES (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 466 h.
VERT (Landes), cant. de Labrit, arr. de Mont-de-Marsan; 692 h.
VERT (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 341 h.
VERT (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 347 h.
VERTAIN (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 1,170 h.
VERTAIZON (Puy-de-Dôme),

ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 1,965 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VERTAMBOZ (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 231 h.

VERTAULT (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 254 h.

VERTEILLAC (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Ribérac; 1,120 h. ⊠, ⊤.

VERT-EN-DROUAIS (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Dreux; 640 h.

VERTEUIL (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 1,068 h. ⊠.

VERTEUIL (Lot-et-Garonne), cant. de Castelmoron, arr. de Marmande; 1,039 h. ⊠.

VERTHEMEX (Savoie), cant. d'Yenne, arr. de Chambéry; 333 h.

VERTHEUIL (Gironde), cant. de Pauillac, arr. de Lesparre; 1,253 h. ⊟ du chemin de fer du Médoc, ⊠, ⊤.

VERTILLY (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 222 h.

VERT-LA-GRAVELLE (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 418 h.

VERT-LE-GRAND (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 765 h.

VERT-LE-PETIT (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 802 h. ⊠.

VERTOLAYE (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arr. d'Ambert; 861 h.

VERTON (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 888 h. ⊟ N., ⊤.

VERTOU (Loire-Inf.), ch.-l. de cant., arr. de Nantes; 5,376 h. ⊟ Et. (Nantes à Bordeaux), ⊠, ⊤.

VERTRIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 553 h.

VERT-SAINT-DENIS (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 665 h.

VERTUS (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Marne; 2,529 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.

VERTUZEY (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 233 h.

VERVANT (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 306 h.

VERVANT (Charente-Inf.), cant. et arr. de Saint-Jean-d'Angély; 201 h.

VERVEZELLE (Vosges), cant. de Brouvelieures, arr. de Saint-Dié; 115 h.

VERVINS (Aisne), ch.-l. d'arr.; 3,202 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.

VERZÉ (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Mâcon; 1,096 h.

VERZEILLE (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 324 h. ⊟ M.

VERZENAY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 1,671 h. ⊤.

VERZY (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 1,239 h. ⊠, ⊤.

VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE (H.-Marne), cant. de Saint-Blin, arr. de Chaumont; 293 h.

VESAIGNES-SUR-MARNE (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 301 h. ⊟ E.

VESANCY (Ain), cant. et arr. de Gex; 377 h.

VESC (Drôme), cant. de Dieulefit, arr. de Montélimar; 752 h.

VESCEMONT (Territ. de Belfort), cant. de Giromagny; 588 h.

VESCLES (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 497 h.

VESCOURS (Ain), cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, arr. de Bourg; 557 h.

VESCOVATO (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Bastia; 1,532 h. ⊠, ⊤.

VESDUN (Cher), cant. de Saulzais-le-Potier, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1,451 h.

VESENEX-CRASSY (Ain), cant. et arr. de Gex; 269 h.

VÉSIGNEUL-SUR-COOLE (Marne), cant. d'Écury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 94 h.

VÉSIGNEUL-SUR-MARNE (Marne), cant. de Marson, arr. de Châlons-sur-Marne; 237 h.

VÉSINES (Ain), cant. de Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg; 189 h.

VÉSINET (LE) [Seine-et-Oise], cant. de Saint-Germain-en-Laye, arr. de Versailles; 3,329 h. ⊟ du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, ⊠, ⊤.

VESLES-ET-CAUMONT (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 476 h.

VESLUD (Aisne), cant. et arr. de Laon; 395 h.

VESLY (Eure), cant. de Gisors, arr. des Andelys; 647 h.

VESLY (Manche), cant. de Lessay, arr. de Coutances; 1,061 h.

VESOUL (H.-Saône), ch.-l. du dép. et d'un arr.; 9,553 h. Succursale de la Banque de France. ⊟ E. et P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VESOUL-BENIAN (Alger), arr. de Miliana; 394 h. ⊟ du chemin de fer d'Alger à Oran, ⊤.

VESPIÈRE (LA) [Calvados], cant. d'Orbec, arr. de Lisieux; 428 h.

VESSE (Allier), cant. d'Escurolles, arr. de Gannat; 1,408 h.

VESSEAUX (Ardèche), cant. d'Aubenas, arr. de Privas; 1,297 h. ⊠.

VESSEY (Manche), cant. de Pontorson, arr. d'Avranches; 885 h.

VESTRIC-ET-CANDIAC (Gard), cant. de Vauvert, arr. de Nîmes; 240 h.

VESVRES (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 73 h.

VESVRES-SOUS-CHALANCEY (H.-Marne), cant. de Prauthoy, arr. de Langres; 142 h.

VÉTHEUIL (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 647 h. ⊠, ⊤.

VETRAZ-MONTHOUX (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 900 h.

VETRIGNE (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 192 h.

VEUIL (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 625 h.

VEUILLY-LA-POTERIE (Aisne), cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry; 251 h.

VEULES (Seine-Inf.), cant. de Saint-Valery-en-Caux, arr. d'Yvetôt; 1,025 h. ⊠, ⊤.

VEULETTES (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 313 h. ⊤ (par Sassetot).

VEURDRE (LE) [Allier], cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins; 1,206 h. ⊠.

VEUREY (Isère), cant. de Sassenage, arr. de Grenoble; 797 h.

VEUVE (LA) [Marne], cant. et arr. de Châlons-sur-Marne; 328 h. ⊟ E.

VEUVES (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 263 h. ⊟ Or., ⊤.

VEUVEY-SUR-OUCHE (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 403 h.

VEUXHAULLES (Côte-d'Or), cant. de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine; 548 h. ⊟ E.

VEVY (Jura), cant. de Conliége, arr. de Lons-le-Saunier; 285 h.

VEXAINCOURT (Vosges), cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié; 480 h.

VEY (LE) [Calvados], cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise, 170 h.

VEYNES (H.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Gap; 1,688 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VEYRAC (H.-Vienne), cant. de Nieul, arr. de Limoges; 1,711 h.

VEYRAS (Ardèche), cant. et arr. de Privas; 1,199 h.

VEYREAU (Aveyron), cant. de Peyreleau, arr. d'Espalion; 505 h.

VEYRE-MONTON (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 1,833 h. ⊠, ⊤.

VEYRIER (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 692 h.

VEYRIÈRES (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 467 h.

VEYRIÈRES (Corrèze), cant. de Bort, arr. d'Ussel; 226 h.

VEYRIGNAC (Dordogne), cant. de Carlux, arr. de Sarlat; 393 h.

VEYRINES (Dordogne), cant. de Domme, arr. de Sarlat; 473 h.

VEYRINES-DE-VERGT (Dordogne), cant. de Vergt, arr. de Périgueux; 578 h.

VEYRINS (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,227 h.

VEYS (LES) [Manche], cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô; 574 h.

VEYSILIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 274 h.

VEYZIAT (Ain), cant. d'Oyonnax, arr. de Nantua; 449 h.

VEZ (Oise), cant. de Crépy-en-Valois, arr. de Senlis; 329 h.

VÈZAC (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 721 h.

VÉZAC (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 606 h. ⊟ Or. (Le Buisson à Sarlat).

VÉZANNES (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 182 h.

VEZAPONIN (Aisne), cant. de Vic-sur-Aisne, arr. de Soissons; 209 h.

VÈZE (Cantal), cant. d'Allanche, arr. de Murat; 536 h.

VÈZE (LA) [Doubs], cant. sud et arr. de Besançon; 332 h.

VÉZELAY (Yonne), ch.-l. de cant., arr. d'Avallon; 969 h. ⊠, ⊤.

VÉZELISE (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arr. de Nancy; 1,447 h. ⊟ E., ⊠, ⊤.

VÉZELOIS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 464 h.

VÉZÉNOBRES (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Alais; 927 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VÉZERONCE (Isère), cant. de Morestel, arr. de La Tour-du-Pin; 1,259 h.

VEZET (H.-Saône), cant. de Fresne-Saint-Mamès, arr. de Gray; 363 h.

VÉZEZOUX (H.-Loire), cant. d'Auzon, arr. de Brioude; 444 h.

VÉZIER (LE) [Marne], cant. de Montmirail, arr. d'Épernay; 297 h.

VEZIÈRES (Vienne), cant. des Trois-Moutiers, arr. de Loudun; 624 h.

VÉZILLON (Eure), cant. et arr. des Andelys; 114 h.

VÉZILLY (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 302 h.

VEZIN (Ille-et-Vilaine), cant. sud-ouest et arr. de Rennes; 620 h.

VÉZINNES (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 301 h.

VEZINS (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Millau; 1,800 h. ⊠, ⊤.

VEZINS (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 1,675 h. ⊠ fb.

VEZINS (Manche), cant. d'Isigny, arr. de Mortain; 580 h.

VEZOT (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 205 h.

VEZZANI (Corse), ch.-l. de cant., arr. de Corte; 851 h. ⊠.

VIABON (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 771 h.

VIALA-DU-PAS-DE-JAUX (Aveyron), cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique; 304 h.

VIALA-DU-TARN (Aveyron), cant. de Saint-Beauzely, arr. de Millau; 1,812 h.

VIALAS (Lozère), cant. du Pont-de-Montvert, arr. de Florac; 2,096 h. ⊠.

VIALER (B.-Pyrénées), cant. de Garlin, arr. de Pau; 372 h.

VIAM (Corrèze), cant. de Bugeat, arr. d'Ussel; 919 h. ⊟ Or. (Limoges à Clermont-Ferrand).

VIANE (Tarn), cant. de Lacaune, arr. de Castres; 2,074 h. ⊠, ⊤.

VIANGES (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 262 h.

VIANNE (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac; 1,035 h. ⊟ M. (Agen à Condom), ⊠, ⊤.

VIÂPRES-LE-GRAND (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 145 h.

VIÂPRES-LE-PETIT (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arr. d'Arcis-sur-Aube; 211 h.

VIARMES (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 1,289 h. ⊟ N., ⊠, ⊤.

VIAS (Hérault), cant. d'Agde, arr. de Béziers; 2,201 h. ⊟ M., ⊠, ⊤.

VIAZAC (Lot), cant. est et arr. de Figeac; 650 h.

VIBAL (LE) [Aveyron], cant. de Pont-de-Salars, arr. de Rodez; 766 h.

VIBEUF (Seine-Inf.), cant. d'Yerville, arr. d'Yvetot; 561 h.

VIBRAC (Charente), cant. de Châteauneuf; arr. de Cognac; 381 h.

VIBRAC (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 333 h.

VIBRAYE (Sarthe), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais; 2,838 h. ⊠, ⊤.

VIC (Ariège), cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons; 241 h.

VIC (Hérault), cant. de Frontignan, arr. de Montpellier; 317 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VIC-DE-CHASSENAY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 492 h.

VIC-DES-PRÉS (Côte-d'Or), cant. de Bligny-sur-Ouche, arr. de Beaune; 248 h.

VICDESSOS (Ariège), ch.-l. de cant., arr. de Foix; 824 h. ⊠, ⊤.

VICEL (LE) [Manche], cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 325 h.

VIC-EN-BIGORRE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Tarbes; 3,557 h. ⊟ M., ⊠, ⊤.

VIC-FEZENSAC (Gers), ch.-l. de cant., arr. d'Auch; 4,195 h. ⊠, ⊤.

VICHEL (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 413 h.

VICHÈRES (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Nogent-le-Rotrou; 704 h.

VICHEREY (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 127 h.

VICHY (Allier), cant. de Cusset, arr. de Lapalisse; 8,486 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VIC-LE-COMTE (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. de Clermont; 2,716 h. ⊟ P.-L.-M., ⊠, ⊤.

VIC-LE-FESQ (Gard), cant. de Quissac, arr. du Vigan; 285 h. ⊟ P.-L.-M., ⊤.

VICO (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 1,991 h. ⊠, ⊤.

VICOGNE (LA) [Somme], cant. de Domart, arr. de Doullens; 184 h.

VICOMTÉ-SUR-RANCE (LA) [Côtes-du-Nord], cant. est et arr. de Dinan; 932 h.

VICQ (Allier), cant. d'Ébreuil, arr. de Gannat; 1,001 h. ⊠.

VICQ (Dordogne), cant. de Lalinde, arr. de Bergerac; 206 h.

VICQ (Landes), cant. de Montfort, arr. de Dax; 349 h.
VICQ (H.-Marne), cant. de Varennes-sur-Amance, arr. de Langres; 937 h.
VICQ (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 915 h. ✉ N. (Saint-Amand à Blanc-Misseron).
VICQ (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 181 h.
VICQ (Vienne), cant. de Pleumartin, arr. de Châtellerault; 1,516 h. [•].
VICQ (H.-Vienne), cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix; 2,023 h.
VICQ-EXEMPLET (Indre), cant. et arr. de La Châtre; 1,262 h.
VICQ-SUR-NAHON (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 1,525 h.
VICQUES (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 100 h.
VIC-SOUS-THIL (Côte-d'Or), cant. de Précy-sous-Thil, arr. de Semur; 592 h.
VIC-SUR-AISNE (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Soissons; 915 h. ✉ N., [•], ⊤.
VIC-SUR-CÈRE (Cantal), ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac; 1,685 h. ✉ Or., [•], ⊤.
VICTOT PONTFOL (Calvados), cant. de Cambremer, arr. de Pont-l'Évêque; 275 h.
VIDAI (Orne), cant. de Pervenchères, arr. de Mortagne; 188 h.
VIDAILLAC (Lot), cant. de Limogne, arr. de Cahors; 451 h.
VIDAILLAT (Creuse), cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf; 870 h.
VIDAUBAN (Var), cant. du Luc, arr. de Draguignan; 2,948 h. ✉ P.-L.-M., [•], ⊤.
VIDECOSVILLE (Manche), cant. de Quettehou, arr. de Valognes; 159 h.
VIDEIX (H.-Vienne), cant. et arr. de Rochechouart; 805 h.
VIDELLES (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 583 h.
VIDOU (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 247 h.
VIDOUVILLE (Manche), cant. de Torigni-sur-Vire, arr. de Saint-Lô; 270 h.
VIDOUZE (H.-Pyrénées), cant. de Maubourguet, arr. de Tarbes; 702 h.
VIEFVILLERS (Oise), cant. de Crèvecœur, arr. de Clermont; 298 h.
VIEIL-BAUGÉ (LE) [Maine-et-Loire], cant. et arr. de Beaugé; 1,421 h.
VIEIL-DAMPIERRE (LE) [Marne], cant. de Dommartin-sur-Yèvre, arr. de Sainte-Menehould; 246 h. ✉ E.
VIEIL-ÉVREUX (LE) [Eure], cant. sud et arr. d'Évreux; 290 h.
VIEIL-HESDIN (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 497 h.
VIEILLE-BRIOUDE (H.-Loire), cant. et arr. de Brioude; 1,537 h.
VIEILLE-CHAPELLE (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Béthune; 668 h.
VIEILLE-ÉGLISE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,046 h.
VIEILLE-ÉGLISE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Rambouillet; 230 h.
VIEILLE-LOYE (LA) [Jura], cant. de Montbarrey, arr. de Dôle; 615 h.
VIEILLE-LYRE (LA) [Eure], cant. de Rugles, arr. d'Évreux; 667 h.
VIEILLES-MAISONS (Loiret), cant. de Lorris, arr. de Montargis; 589 h.
VIEILLE-TOULOUSE (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 236 h.
VIEILLEVIE (Cantal), cant. de Montsalvy, arr. d'Aurillac; 546 h.
VIEILLEVIGNE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 267 h.
VIEILLEVIGNE (Loire-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes; 3,445 h. [•].
VIEILLEY (Doubs), cant. de Marchaux, arr. de Besançon; 401 h.
VIEIL-MOUTIER (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 306 h.
VIEL-ARCY (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 313 h.
VIELLA (Gers), cant. de Riscle, arr. de Mirande; 1,572 h. [•].
VIELLA (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 265 h.
VIELLE (Landes), cant. d'Aire, arr. de Saint-Sever; 674 h.
VIELLE-ADOUR (H.-Pyrénées), cant. sud et arr. de Tarbes; 537 h. ✉ M.
VIELLE-AURE (H.-Pyrénées), ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre; 340 h. [•], ⊤.
VIELLE-LOURON (H.-Pyrénées), cant. de Bordères, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 136 h.
VIELLENAVE (B.-Pyrénées), cant. de Navarrenx, arr. d'Orthez; 349 h.
VIELLE-SAINT-GIRONS (Landes), cant. de Castets, arr. de Dax; 819 h.
VIELLESÉGURE (B.-Pyrénées), cant. de Lagor, arr. d'Orthez; 653 h.
VIELLE-SOUBIRAN (Landes), cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan; 433 h.
VIELLESPESSE (Cantal), cant. nord et arr. de Saint-Flour; 626 h.
VIELMANAY (Nièvre), cant. de Pouilly, arr. de Cosne; 647 h.
VIELMUR (Tarn), ch.-l. de cant., arr. de Castres; 1,128 h. [•], ⊤.
VIELNAVE (B.-Pyrénées), cant. de Bidache, arr. de Bayonne; 139 h.
VIELNAVE (B.-Pyrénées), cant. d'Arthez, arr. d'Orthez; 198 h.
VIELPRAT (H.-Loire), cant. de Pradelles, arr. du Puy; 439 h.
VIEL-SAINT-REMY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 1,026 h.
VIELS-MAISONS (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 898 h. [•], ⊤.
VIELVERGE (Côte-d'Or), cant. de Pontailler, arr. de Dijon; 855 h.
VIENNAY (Deux-Sèvres), cant. et arr. de Parthenay; 502 h.
VIENNE (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 219 h.
VIENNE (Isère), ch.-l. d'arr.; 26,060 h. ✉ P.-L.-M., [•], ⊤.
VIENNE-EN-ARTHIES (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 331 h.
VIENNE-EN-VAL (Loiret), cant. de Jargeau, arr. d'Orléans; 1,030 h. [•].
VIENNE-LA-VILLE (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 434 h. ✉ E.
VIENNE-LE-CHÂTEAU (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 1,754 h. [•], ⊤.
VIENS (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 933 h.
VIENVILLE (Vosges), cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié; 300 h.
VIER BORDES (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 195 h.
VIERSAT (Creuse), cant. de Chambon, arr. de Boussac; 634 h.
VIERVILLE (Calvados), cant. de Trévières, arr. de Bayeux; 402 h. [•].
VIERVILLE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 137 h.
VIERVILLE (Manche), cant. de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes; 112 h.
VIERZON-VILLAGE (Cher), cant. de Vierzon-Ville, arr. de Bourges; 7,830 h. ⊤.
VIERZON-VILLE (Cher), ch.-l. de cant., arr. de Bourges; 9,969 h. ✉ Or., [•], ⊤.
VIERZY (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 599 h. ✉ N., [•], ⊤.
VIESLY (Nord), cant. de Solesmes, arr. de Cambrai; 3,021 h. [•].
VIESSOIX (Calvados), cant. de Vassy, arr. de Vire, 1,040 h. ✉ O., ⊤.
VIÉTHOREY (Doubs), cant. de Rougemont, arr. de Baume-les-Dames; 293 h.
VIEU (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 604 h.
VIEU-D'IZENAVE (Ain), cant. de Brénod, arr. de Nantua; 659 h.
VIEUGY (H.-Savoie), cant. sud et arr. d'Annecy; 466 h.
VIEURE (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 1,005 h.
VIEUSSAN (Hérault), cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons; 871 h.
VIEUVICQ (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 520 h. ✉ Et. (Chartres à Courtalain-Saint-Pellerin).
VIEUVY (Mayenne), cant. de Gorron, arr. de Mayenne; 435 h.
VIEUX (Calvados), cant. d'Évrecy, arr. de Caen; 456 h.
VIEUX (Tarn), cant. de Castelnau-de-Montmiral, arr. de Gaillac; 406 h.
VIEUX-BERQUIN (Nord), cant. sud-ouest de Bailleul, arr. d'Hazebrouck; 3,217 h. [•].
VIEUX-BOUCAU (Landes), cant. de Soustons, arr. de Dax; 486 h.
VIEUX-BOURG (LE) [Calvados], cant. et arr. de Pont-l'Évêque; 130 h.
VIEUX-BOURG (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Quintin, arr. de Saint-Brieuc; 1,331 h.
VIEUX-CÉRIER (Charente), cant. de Champagne-Mouton, arr. de Confolens; 502 h.
VIEUX-CHAMPAGNE (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 187 h.
VIEUX-CHARMONT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 774 h.
VIEUX-CHÂTEAU (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 340 h.
VIEUX-CONDÉ (Nord), cant. de Condé, arr. de Valenciennes; 6,296 h. ✉ du chemin de fer d'Anzin, [•], ⊤.
VIEUX-FORT (Guadeloupe), cant. et arr. de La Basse-Terre; 958 h.
VIEUX-FUMÉ (Calvados), cant. de Bretteville-sur-Laize, arr. de Falaise; 247 h.
VIEUX-HABITANTS (LES) [Guadeloupe], cant. et arr. de La Basse-Terre; 3,631 h.
VIEUX-LÈS-ASFELD (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 295 h.
VIEUX-MAISONS (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 121 h.
VIEUX-MANOIR (Seine-Inf.), cant. de Buchy, arr. de Rouen; 291 h.
VIEUX-MARCHÉ (LE) [Côtes-du-Nord], cant. de Plouaret, arr. de Lannion; 2,[illegible]24 h. [•].
VIEUX-MAREUIL (Dordogne), cant. de Mareuil, arr. de Nontron; 916 h.
VIEUX-MESNIL (Nord), cant. de Berlaimont, arr. d'Avesnes; 398 h.
VIEUX-MOULIN (Oise), cant. et arr. de Compiègne; 400 h. ✉ N. (Compiègne à Villers-Cotterets).
VIEUX-MOULIN (Vosges), cant. de Senones, arr. de Saint-Dié; 333 h.
VIEUX-MOULINS (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 186 h.
VIEUX-PONT (Calvados), cant. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux; 377 h.
VIEUX-PONT (Orne), cant. d'Écouché, arr. d'Argentan; 495 h.
VIEUX-PORT (Eure), cant. de Quillebeuf, arr. de Pont-Audemer; 183 h.
VIEUX-RENG (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 886 h.
VIEUX-ROUEN (Seine-Inf.), cant. d'Aumale, arr. de Neufchâtel; 490 h. ✉ N.
VIEUX-RUE (LA) [Seine-Inf.], cant. de Darnétal, arr. de Rouen; 214 h.
VIEUX-RUFFEC (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 329 h.
VIEUXVIEL (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo; 825 h.
VIEUX-VILLEZ (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 98 h.
VIEUX-VY-SUR-COUESNON (Ille-et-Vilaine), cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné, arr. de Rennes; 1,591 h.
VIEUZOS (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 159 h.
VIÉVIGNE (Côte-d'Or), cant. de Mirebeau, arr. de Dijon; 312 h.
VIÉVILLE (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 314 h.
VIÉVILLE-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 265 h.
VIÉVILLE SOUS-LES-CÔTES (Meuse), cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, arr. de Commercy; 550 h.
VIÉVY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 1,430 h.
VIÉVY-LE-RAYÉ (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 440 h.
VIEY (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 170 h.
VIF (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 2,734 h. ✉ P.-L.-M., [•], ⊤.
VIFFORT (Aisne), cant. de Condé, arr. de Château-Thierry; 338 h.
VIGAN (LE) [Gard], ch.-l. d'arr.; 5,268 h. ✉ P.-L.-M., [•], ⊤.
VIGAN (LE) [Lot], cant. et arr. de Gourdon; 1,663 h.
VIGEAN (LE) [Cantal], cant. et arr. de Mauriac; 1,160 h.
VIGEANT (LE) [Vienne], cant. de L'Isle-Jourdain, arr. de Montmorillon; 1,929 h.
VIGEN (LE) [H.-Vienne], cant. sud et arr. de Limoges; 2,214 h.
VIGEOIS (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. de Brive; 2,550 h. [•], ⊤.
VIGER (H.-Pyrénées), cant. de Lourdes, arr. d'Argelès; 195 h.
VIGEVILLE (Creuse), cant. d'Ahun, arr. de Guéret; 392 h.
VIGGIANELLO (Corse), cant. d'Olmeto, arr. de Sartène; 468 h.
VIGLAIN (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 785 h.
VIGNACOURT (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 3,114 h. ✉ N., [•], ⊤.
VIGNACQ (LE) [Landes], cant. de Castets, arr. de Dax; 862 h. [•].
VIGNALE (Corse), cant. de Borgo, arr. de Bastia; 415 h.
VIGNATS (Calvados), cant. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise; 438 h.
VIGNAU (LE) [Landes], cant. de Grenade, arr. de Mont-de-Marsan; 578 h.

VIGNAUX (H.-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse; 230 h.
VIGNEAUX (LES) [H.-Alpes], cant. de L'Argentière, arr. de Briançon; 565 h.
VIGNEC (H.-Pyrénées), cant. de Vielle-Aure, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 287 h.
VIGNELY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 92 h.
VIGNEMONT (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 240 h.
VIGNES (H.-Marne), cant. d'Andelot, arr. de Chaumont; 98 h.
VIGNES (B.-Pyrénées), cant. d'Arzacq, arr. d'Orthez; 354 h.
VIGNES (Yonne), cant. de Guillon, arr. d'Avallon; 237 h.
VIGNEULLES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 286 h.
VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 932 h. ⊡, ⊤.
VIGNEUL-SOUS-MONTMÉDY (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 309 h.
VIGNEUX (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 754 h.
VIGNEUX (Loire-Inf.), cant. de Saint-Étienne-de-Montluc, arr. de Saint-Nazaire; 3,369 h.
VIGNEUX (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 288 h.
VIGNEVIEILLE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 221 h.
VIGNIEU (Isère), cant. et arr. de La Tour-du-Pin; 921 h.
VIGNOC (Ille-et-Vilaine), cant. de Hédé, arr. de Rennes; 940 h.
VIGNOL (Nièvre), cant. de Tannay, arr. de Clamecy; 355 h.
VIGNOLES (Côte-d'Or), cant. sud et arr. de Beaune; 321 h.
VIGNOLLES (Charente), cant. et arr. de Barbezieux; 362 h.
VIGNOLS (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 1,165 h. 🚉 Or., ⊡, ⊤.
VIGNONET (Gironde), cant. de Castillon, arr. de Libourne; 754 h.
VIGNORY (H.-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Chaumont; 576 h. 🚉 E., ⊡, ⊤.
VIGNOT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 974 h.
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX (Cher), cant. de Saint-Martin-d'Auxigny, arr. de Bourges; 520 h.
VIGNOUX-SUR-BARANGEON (Cher), cant. de Vierzon-Ville, arr. de Bourges; 1,436 h.
VIGNY (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 593 h. ⊡, ⊤.
VIGNY-LÈS-PARAY (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 380 h.
VIGOULANT (Indre), cant. de Sainte-Sevère, arr. de La Châtre; 370 h.
VIGOULET-AUZIL (H.-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; 126 h.
VIGOUX (Indre), cant. de Saint-Benoît-du-Sault, arr. du Blanc; 889 h.
VIGUERON (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin; 307 h.
VIHIERS (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Saumur; 1,776 h. ⊡, ⊤.
VIJON (Indre), cant. de Sainte-Sévère, arr. de La Châtre; 1,044 h.
VILBERT (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 270 h.
VILCEY-SUR-TREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 230 h.
VILDÉ-GUINGALAN (Côtes-du-Nord), cant. de Plélan-le-Petit, arr. de Dinan; 701 h.
VILHAC-ET-AIGUILLANES (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 620 h.
VILHAIN (LE) [Allier], cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 752 h.
VILHONNEUR (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 450 h.
VILHOSC (B.-Alpes), cant. et arr. de Sisteron; 189 h.
VILLABÉ (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Corbeil; 765 h.
VILLABON (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 810 h.
VILLAC (Dordogne), cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 1,140 h.
VILLACERF (Aube), 1[er] cant. et arr. de Troyes; 401 h. ⊤.
VILLACOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville; 838 h.
VILLADIN (Aube), cant. de Marcilly-le-Hayer, arr. de Nogent-sur-Seine; 450 h.
VILLAFANS (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 307 h.
VILLAINE-LES-PRÉVÔTES (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 256 h.
VILLAINES (Indre-et-Loire), cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon; 1,107 h.
VILLAINES (Seine-et-Oise), cant. d'Ecouen, arr. de Pontoise; 104 h.
VILLAINES-EN-DUESMOIS (Côte-d'Or), cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 556 h. ⊡.
VILLAINES-LA-CARELLE (Sarthe), cant. et arr. de Mamers; 510 h. 🚉 O. (La Hutte-Coulombiers à Mamers).
VILLAINES-LA-GONAIS (Sarthe), cant. de La Ferté-Bernard, arr. de Mamers; 509 h.
VILLAINES-LA-JUHEL (Mayenne), ch.-l. de cant., arr. de Mayenne; 2,776 h. 🚉 O., ⊡, ⊤.
VILLAINES-SOUS-LUCÉ (Sarthe), cant. du Grand-Lucé, arr. de Saint-Calais; 962 h.
VILLAINES-SOUS-MALICORNE (Sarthe), cant. de Malicorne, arr. de La Flèche; 930 h. 🚉 Or. (La Suze à La Flèche), ⊤.
VILLAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre; 261 h.
VILLALET (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 97 h.
VILLALIER (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 627 h.
VILLAMBLAIN (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 611 h.
VILLAMBLARD (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 1,461 h. ⊡.
VILLAMÉE (Ille-et-Vilaine), cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères; 617 h.
VILLAMPUY (Eure-et-Loir), cant. et arr. de Châteaudun; 517 h.
VILLANDRAUT (Gironde), ch.-l. de cant., arr. de Bazas; 1,040 h. 🚉 du chemin de fer de Nizan à Saint-Symphorien et Sore, ⊡, ⊤.
VILLANDRY (Indre-et-Loire), cant. sud et arr. de Tours; 909 h.
VILLANIÈRE (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 254 h.
VILLANOVA (Corse), cant. et arr. d'Ajaccio; 406 h.
VILLAPOURÇON (Nièvre), cant. de Moulins-Engilbert, arr. de Château-Chinon; 2,790 h. ⊡.
VILLARAMBERT (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 453 h.
VILLARD (Creuse), cant. de Dun, arr. de Guéret; 767 h.
VILLARD (LE) [Lozère], cant. de Chanac, arr. de Marvejols; 252 h.
VILLARD (H.-Savoie), cant. de Boege, arr. de Thonon; 757 h.
VILLAR-D'ARÈNE (H.-Alpes), cant. de La Grave, arr. de Briançon; 421 h.
VILLARD-BONNOT (Isère), cant. de Domène, arr. de Grenoble; 1,333 h. ⊡, ⊤.
VILLARD-DE-LANS (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 2,032 h. ⊡, ⊤.
VILLARDERELLE (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 330 h.
VILLARD-D'HÉRY (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 339 h.
VILLARD-EYMOND (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 160 h.
VILLARD-LA-RIXOUSE (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 296 h.
VILLARD-LÉGER (Savoie), cant. de Chamoux, arr. de Chambéry; 873 h.
VILLARDONNEL (Aude), cant. de Mas-Cabardès, arr. de Carcassonne; 614 h.
VILLARD-REGULAS (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 163 h.
VILLARD-REYMOND (Isère), cant. du Bourg-d'Oisans, arr. de Grenoble; 188 h.
VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE (Isère), cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 508 h.
VILLARD-SAINT-SAUVEUR (Jura), cant. et arr. de Saint-Claude; 579 h.
VILLARD-SALLET (Savoie), cant. de La Rochette, arr. de Chambéry; 454 h.
VILLARDS-D'HÉRIA (Jura), cant. de Moirans, arr. de Saint-Claude; 358 h.
VILLARD-SUR-DORON (Savoie), cant. de Beaufort, arr. d'Albertville; 967 h. ⊡.
VILLARD-SUR-L'AIN (Jura), cant. de Clairvaux, arr. de Lons-le-Saunier; 79 h.
VILLARDS-SUR-THÔNES (LES) [H.-Savoie], cant. de Thônes, arr. d'Annecy; 714 h.
VILLAR-EN-VAL (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 71 h.
VILLARGENT (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure; 197 h.
VILLARGEREL (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 376 h.
VILLARGOIX (Côte-d'Or), cant. de Saulieu, arr. de Semur; 457 h.
VILLARGONDRAN (Savoie), cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 511 h.
VILLARIES (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 324 h.
VILLAR-LOUBIÈRE (H.-Alpes), cant. de Saint-Firmin, arr. de Gap; 222 h.
VILLARLURIN (Savoie), cant. et arr. de Moûtiers; 210 h.
VILLARODIN-BOURGET (Savoie), cant. de Modane, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne; 553 h.
VILLAROGER (Savoie), cant. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moûtiers; 609 h.
VILLAROUX (Savoie), cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 210 h.
VILLARS (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Trévoux; 1,535 h. 🚉 P.-L.-M., ⊡, ⊤.
VILLARS (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Puget-Théniers; 817 h. ⊡, ⊤.
VILLARS (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 142 h.
VILLARS (Dordogne), cant. de Champagnac-de-Bélair, arr. de Nontron; 1,684 h. ⊡, ⊤.
VILLARS (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 233 h.
VILLARS (Loire), cant. de Saint-Héand, arr. de Saint-Étienne; 2,221 h. 🚉 P.-L.-M.
VILLARS (LE) [Saône-et-Loire], cant. de Tournus, arr. de Mâcon; 413 h.
VILLARS (Vaucluse), cant. et arr. d'Apt; 768 h.
VILLAR-SAINT-ANSELME (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 178 h.
VILLAR-SAINT-PANCRACE (H.-Alpes), cant. et arr. de Briançon; 959 h.
VILLARS-BRANDIS (B.-Alpes), cant. et arr. de Castellane; 90 h.
VILLARS-COLMARS (B.-Alpes), cant. de Colmars, arr. de Castellane; 500 h.
VILLARS-EN-AZOIS (H.-Marne), cant. de Châteauvillain, arr. de Chaumont; 353 h.
VILLARS-EN-PONS (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 561 h.
VILLARS-ET-VILLENOTTE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 155 h.
VILLARS-FONTAINE (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 174 h.
VILLARS-LE-PAUTEL (H.-Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 833 h.
VILLARS-LÈS-BLAMONT (Doubs), cant. de Blamont, arr. de Montbéliard; 526 h.
VILLARS-LES-BOIS (Charente-Inf.), cant. de Burie, arr. de Saintes; 593 h.
VILLARS-LE-SEC (Territ. de Belfort), cant. de Delle; 218 h.
VILLARS-MONTROYER (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 299 h. 🚉 E.
VILLARS-SAINT-GEORGES (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 228 h.
VILLARS-SAINT-MARCELLIN (H.-Marne), cant. de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres; 560 h.
VILLARS-SOUS-DAMPJOUX (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 181 h.
VILLARS-SOUS-ÉCOT (Doubs), cant. de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard; 294 h.
VILLARZEL-CABARDÈS (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 183 h.
VILLARZEL-DU-RAZÈS (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; 319 h.
VILLASAVARY (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 1,676 h. ⊡, ⊤.
VILLATE (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 115 h.
VILLAUDRIC (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 696 h. ⊡, ⊤.
VILLAUTOU (Aude), cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary; 177 h.
VILLAVARD (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 265 h.
VILLAZ (H.-Savoie), cant. de Thorens, arr. d'Annecy; 832 h.
VILLE (Oise), cant. de Noyon, arr. de Compiègne; 592 h.
VILLE (LA) [Rhône], cant. de Thizy, arr. de Villefranche; 1,139 h.
VILLEAU (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 372 h.
VILLE-AUX-BOIS (LA) [Aube], cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 93 h.
VILLE-AUX-BOIS-LÈS-DIZY (LA) [Aisne], cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 514 h.
VILLE-AUX-BOIS-LÈS-PONTAVERT (LA) [Aisne], cant. de Neufchâtel, arr. de Laon; 198 h.
VILLE-AUX-CLERCS (LA) [Loir-et-Cher], cant. de Morée, arr. de Vendôme; 964 h. ⊡, ⊤.
VILLE-AUX-DAMES (LA) [Indre-et-Loire], cant. nord et arr. de Tours; 506 h.
VILLE-AUX-NONAINS (LA) [Eure-et-Loir], cant. de Senonches, arr. de Dreux; 224 h.
VILLEBADIN (Orne), cant. d'Exmes, arr. d'Argentan; 244 h.

VILLEBAROU (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois; 1,017 h.
VILLEBAUDON (Manche), cant. de Percy, arr. de Saint-Lô; 522 h. ⊡.
VILLEBAZY (Aude), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Limoux; 245 h.
VILLEBÉON (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 600 h.
VILLEBERNIER (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. de Saumur; 1,064 h.
VILLEBERNY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 375 h.
VILLEBICHOT (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 343 h.
VILLEBLEVIN (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 921 h.
VILLEBOIS (Ain), cant. de Lagnieu, arr. de Belley; 1,660 h. 🚆 P.-L.-M., ⊡.
VILLEBOIS (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 134 h.
VILLEBOIS - LA - VALETTE (Charente), ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême; 678 h. ⊡, ⍑.
VILLEBON (Eure-et-Loir), cant. de La Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou; 124 h.
VILLEBON (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 711 h.
VILLEBOUGIS (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 609 h.
VILLEBOURG (Indre-et-Loire), cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours; 466 h.
VILLEBOUT (Loir-et-Cher), cant. de Droué, arr. de Vendôme; 244 h.
VILLEBRAMAR (Lot-et-Garonne), cant. de Monclar, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 366 h.
VILLEBRET (Allier), cant. de Marcillat, arr. de Montluçon; 638 h.
VILLEBRUMIER (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Montauban; 622 h. ⊡.
VILLECELIN (Cher), cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond; 329 h.
VILLECERF (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 517 h.
VILLECEY-SUR-MAD (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 304 h.
VILLECHANTRIA (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 254 h.
VILLECHAUVE (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 429 h. 🚆 Or., ⍑.
VILLECHENEVE (Rhône), cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset, arr. de Lyon; 1,410 h.
VILLECHÉTIF (Aube), 1er cant. et arr. de Troyes; 390 h.
VILLECHÉTIVE (Yonne), cant. de Cerisiers, arr. de Joigny; 318 h.
VILLECHIEN (Manche), cant. et arr. de Mortain; 560 h.
VILLECIEN (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 403 h.
VILLÉCLOYE (Meuse), cant. et arr. de Montmédy; 456 h.
VILLECOMTAL (Aveyron), cant. d'Estaing, arr. d'Espalion; 1,120 h. ⊡.
VILLECOMTAL (Gers), cant. de Miélan, arr. de Mirande; 882 h. 🚆 M., ⊡, ⍑.
VILLECOMTE (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 234 h.
VILLECONIN (Seine-et-Oise), cant. et arr. d'Étampes; 432 h.
VILLECOURT (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 104 h.
VILLECRESNES (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 730 h. 🚆 E., ⊡.
VILLECROZE (Var), cant. de Salernes, arr. de Draguignan; 1,048 h.

VILLE-D'AVRAY (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arr. de Versailles; 1,359 h. 🚆 O. (Paris à Versailles, rive droite), ⊡, ⍑.
VILLE - DEVANT - BELRAIN (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 96 h.
VILLE-DEVANT-CHAUMONT (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 152 h.
VILLEDIEU (Cantal), cant. sud et arr. de Saint-Flour; 527 h.
VILLEDIEU (LA) [Charente-Inf.], cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 585 h.
VILLEDIEU (Côte-d'Or), cant. de Laignes, arr. de Châtillon-sur-Seine; 182 h.
VILLEDIEU (LA) [Creuse], cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson; 245 h.
VILLEDIEU (LA) [Dordogne], cant. de Terrasson, arr. de Sarlat; 418 h.
VILLEDIEU (LA) [Doubs], cant. de Vercel, arr. de Baume-les-Dames; 223 h.
VILLEDIEU (LA) [Doubs], cant. de Mouthe, arr. de Pontarlier; 276 h.
VILLEDIEU (Indre), cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux; 2,672 h. 🚆 Or., ⊡, ⍑.
VILLEDIEU (LA) [Lozère], cant. de Saint-Amans, arr. de Mende; 292 h.
VILLEDIEU (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet; 1,311 h.
VILLEDIEU (Manche), ch.-l. de cant., arr. d'Avranches; 3,525 h. 🚆 O., ⊠, ⍑.
VILLEDIEU (Vaucluse), cant. de Vaison, arr. d'Orange; 824 h.
VILLEDIEU (LA) [Vienne], ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 477 h. ⊡, ⍑.
VILLEDIEU-EN-BEAUCE (Loir-et-Cher), cant. de Montoire, arr. de Vendôme; 905 h.
VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA) [H.-Saône], cant. de Saulx, arr. de Lure; 456 h.
VILLEDIEU - LÈS - BAILLEUL (Orne), cant. de Trun, arr. d'Argentan; 236 h.
VILLEDIEU - LÈS - QUENOCHE (LA) [H.-Saône], cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 33 h.
VILLE-DI-PARASO (Corse), cant. de Belgedere, arr. de Calvi; 714 h.
VILLE - DI - PIETRABUGNO (Corse), cant. de San-Martino-di-Lota, arr. de Bastia; 521 h.
VILLEDÔMAIN (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 320 h.
VILLEDÔMER (Indre-et-Loire), cant. de Châteaurenault, arr. de Tours; 1,043 h. 🚆 Or. (Paris à Tours, par Vendôme), ⊡, ⍑.
VILLE-DOMMANGE (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 501 h.
VILLEDOUX (Charente-Inf.), cant. de Marans, arr. de La Rochelle; 356 h.
VILLEDUBERT (Aude), cant. de Capendu, arr. de Carcassonne; 112 h.
VILLE-DU-BOIS (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 1,043 h.
VILLE-DU-PONT (Doubs), cant. de Montbenoît, arr. de Pontarlier; 623 h.
VILLE - EN - BLAISOIS (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 345 h.
VILLE-EN-MONTOIS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 599 h.
VILLE-EN-SALLAZ (H.-Savoie), cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville; 424 h.
VILLE-EN-SELVE (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 234 h.

VILLE - EN - TARDENOIS (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Reims; 501 h. ⊡, ⍑.
VILLE-EN-VAL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 287 h.
VILLE - EN - VERMOIS (Meurthe-et-Moselle, cant. de Saint-Nicolas, arr. de Nancy; 352 h.
VILLE-EN-WOËVRE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 465 h.
VILLE-ÈS-NONAIS (LA) [Ille-et-Vilaine], cant. de Châteauneuf, arr. de Saint-Malo; 895 h.
VILLEFAGNAN (Charente), ch.-l. de cant., arr. de Ruffec; 1,589 h. ⊡.
VILLEFARGEAU (Yonne), cant. ouest et arr. d'Auxerre; 462 h.
VILLEFAVARD (H.-Vienne), cant. de Magnac-Laval, arr. de Bellac; 544 h.
VILLEFERRY (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 134 h.
VILLEFLOURE (Aude), cant. de Saint Hilaire, arr. de Limoux; 204 h.
VILLEFOLLET (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 501 h.
VILLEFONTAINE (Isère), cant. de La Verpillière, arr. de Vienne; 409 h.
VILLEFORT (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux; 294 h.
VILLEFORT (Lozère), ch.-l. de cant., arr. de Mende; 1,455 h. 🚆 P.-L.-M., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Allier), cant. de Montmarault, arr. de Montluçon; 1,184 h. 🚆 Or., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Alpes-Mar.), ch.-l. de cant., arr. de Nice; 3,489 h. Forts; port, ch.-l. de quartier maritime. 🚆 P.-L.-M., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Aveyron), ch.-l. d'arr.; 10,366 h. 🚆 Or., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Drôme), cant. de Séderon, arr. de Nyons; 77 h.
VILLEFRANCHE (H.-Garonne), ch.-l. d'arr.; 2,581 h. 🚆 M., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Gers), cant. et arr. de Lombez; 542 h.
VILLEFRANCHE (Loir-et-Cher), cant. de Mennetou-sur-Cher, arr. de Romorantin; 1,659 h. 🚆 Or., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Pyrénées-Orient.), cant. et arr. de Prades; 645 h. ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Rhône), ch.-l. d'arr.; 13,074 h. 🚆 P.-L.-M., ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Tarn), ch.-l. de cant., arr. d'Albi; 1,558 h. ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE (Yonne), cant. de Charny, arr. de Joigny; 919 h. ⊡, ⍑.
VILLEFRANCHE-DE-BELVÈS (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Sarlat; 1,520 h. 🚆 Or., ⊠, ⍑.
VILLEFRANCHE - DE - LONGCHAPT (Dordogne), ch.-l. de cant., arr. de Bergerac; 930 h. ⊠.
VILLEFRANCHE - DE - PANAT (Aveyron), cant. de Salles-Curan, arr. de Millau; 910 h.
VILLEFRANCHE - DU - QUEYRAN (Lot-et-Garonne), cant. de Casteljaloux, arr. de Nérac; 865 h. ⊡.
VILLEFRANCŒUR (Loir-et-Cher), cant. d'Herbault, arr. de Blois; 442 h. 🚆 Et. (Blois à Vendôme et Château-du-Loir).
VILLEFRANCON (H.-Saône), cant. de Gy, arr. de Gray; 213 h.
VILLEFRANQUE (B.-Pyrénées), cant. d'Ustarits, arr. de Bayonne; 1,335 h.
VILLEFRANQUE (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Rivière-Basse, arr. de Tarbes; 150 h.
VILLEGAGNON (Seine-et-Marne), cant. de Nangis, arr. de Provins; 150 h.
VILLEGAILHENC (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 988 h.
VILLEGARDIN (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 272 h.
VILLEGATS (Charente), cant. et arr. de Ruffec; 384 h.
VILLEGATS (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 229 h.
VILLEGAUDIN (Saône-et-Loire), cant. de Saint-Martin-en-Bresse, arr. de Châlon-sur-Saône; 336 h.
VILLEGENON (Cher), cant. de Vailly-sur Sauldre, arr. de Sancerre; 832 h.
VILLEGLY (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 759 h.
VILLEGONGIS (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 222 h.
VILLEGOUGE (Gironde), cant. de Fronsac, arr. de Libourne; 877 h.
VILLEGOUIN (Indre), cant. d'Écueillé, arr. de Châteauroux; 838 h.
VILLEGRUIS (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 253 h.
VILLEGUSIEN (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 428 h. 🚆 E., ⊡.
VILLEHARDOUIN (Aube), cant. de Piney, arr. de Troyes; 234 h.
VILLEHERVIERS (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Romorantin; 711 h.
VILLE-HOUDLÉMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 497 h.
VILLE-ISSEY (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 368 h.
VILLEJÉSUS (Charente), cant. d'Aigre, arr. de Ruffec; 975 h.
VILLEJOUBERT (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 275 h.
VILLEJUIF (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Sceaux; 2,678 h. ⊡, ⍑.
VILLEJUST (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 485 h.
VILLE - LA - GRAND (H.-Savoie), cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien; 712 h.
VILLELAURE (Vaucluse), cant. de Cadenet, arr. d'Apt; 1,264 h. 🚆 P.-L.-M., ⊠ fb., ⍑.
VILLE-LES-ANLEZY (Nièvre), cant. de Saint-Benin-d'Azy, arr. de Nevers; 714 h.
VILLELOIN-COULANGÉ (Indre-et-Loire), cant. de Montrésor, arr. de Loches; 972 h.
VILLELONGUE (Aude), cant. et arr. de Limoux; 516 h.
VILLELONGUE (H.-Pyrénées), cant. et arr. d'Argelès; 565 h.
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 1,041 h.
VILLELONGUE-DELS-MONTS (Pyrénées-Orient.), cant. d'Argelès-sur-Mer, arr. de Céret; 514 h.
VILLELOUP (Aube), 2e cant. et arr. de Troyes; 236 h.
VILLEMADE (Tarn-et-Garonne), cant. est et arr. de Montauban; 557 h.
VILLEMAGNE (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 563 h.
VILLEMAGNE (Hérault), cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers; 508 h.
VILLEMAIN (Deux-Sèvres), cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle; 470 h.
VILLEMANDEUR (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 672 h.
VILLEMANOCHE (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 689 h.

VILLEMARDY (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 356 h.
VILLEMARÉCHAL (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le-Bocage, arr. de Fontainebleau; 663 h.
VILLEMAREUIL (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie; arr. de Meaux; 206 h.
VILLEMAUR (Aube), cant. d'Estissac, arr. de Troyes; 927 h. [✉], ☎.
VILLEMBITS (H.-Pyrénées), cant. de Trie, arr. de Tarbes; 316 h.
VILLEMBRAY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 202 h.
VILLEMER (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 488 h.
VILLEMER (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 402 h.
VILLEMEREUIL (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 211 h.
VILLEMERVRY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 81 h.
VILLEMEUX (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 1,095 h. [•].
VILLEMOIRON (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 505 h.
VILLEMOISAN (Maine-et-Loire), cant. du Louroux-Béconnais, arr. d'Angers; 893 h.
VILLEMOISSON (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 502 h.
VILLEMOLAQUE (Pyrénées-Orient.), cant. de Thuir, arr. de Perpignan; 472 h.
VILLEMOMBLE (Seine), cant. de Vincennes, arr. de Sceaux; 2,033 h. 🚉 E. (gare Le Raincy-Villemomble), [•], ☎.
VILLEMONTAIS (Loire), cant. et arr. de Roanne; 1,134 h. [•].
VILLEMONTOIRE (Aisne), cant. d'Oulchy-le-Château, arr. de Soissons; 307 h.
VILLEMONTRY (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 151 h.
VILLEMORIEN (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 237 h.
VILLEMORIEU (Isère), cant. de Crémieu, arr. de La Tour-du-Pin; 507 h.
VILLEMORIN (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 351 h.
VILLEMORON (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 100 h.
VILLEMORT (Vienne), cant. de Saint-Savin, arr. de Montmorillon; 194 h.
VILLEMOTIER (Ain), cant. de Coligny, arr. de Bourg; 784 h.
VILLEMOUSTAUSSOU (Aude), cant. de Conques, arr. de Carcassonne; 909 h.
VILLEMOUTIERS (Loiret), cant. de Bellegarde, arr. de Montargis; 642 h.
VILLEMOYENNE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 526 h.
VILLEMUR (H.-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Toulouse; 4,055 h. [✉], ☎.
VILLEMUR (H.-Pyrénées), cant. de Castelnau-Magnoac, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 148 h.
VILLEMURLIN (Loiret), cant. de Sully-sur-Loire, arr. de Gien; 767 h. 🚉 Or. (Argent à Beaune-la-Rolande).
VILLEMUS (B.-Alpes), cant. de Reillanne, arr. de Forcalquier; 226 h.
VILLENAUXE (Aube), ch.-l. de cant., arr. de Nogent-sur-Seine; 2,259 h. [•], ☎.
VILLENAUXE - LA - PETITE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 528 h.
VILLENAVE-DE-RIONS (Gironde), cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux; 247 h.
VILLENAVE-D'ORNON (Gironde), cant. de Pessac, arr. de Bordeaux; 2,733 h. 🚉 M., [•].
VILLENAVE-PRÈS-BÉARN (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 136 h.
VILLENAVE-PRÈS-MARSAC (H.-Pyrénées), cant. de Vic-en-Bigorre, arr. de Tarbes; 63 h.
VILLENAVOTTE (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 125 h.
VILLENEUVE (Ain), cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux; 1,063 h.
VILLENEUVE (B.-Alpes), cant. et arr. de Forcalquier; 681 h.
VILLENEUVE (Ariège), cant. de Castillon, arr. de Saint-Girons; 300 h.
VILLENEUVE (Aveyron), ch.-l. de cant., arr. de Villefranche; 3,074 h. 🚉 Or., [•], ☎.
VILLENEUVE (LA) [Creuse], cant. de Crocq, arr. d'Aubusson; 312 h. [•].
VILLENEUVE (Gironde), cant. de Bourg, arr. de Blaye; 504 h.
VILLENEUVE (Landes), cant. ouest de Tartas, arr. de Saint-Sever; 705 h.
VILLENEUVE (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Germain-Lembron, arr. d'Issoire; 353 h.
VILLENEUVE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Verdun-sur-le-Doubs, arr. de Châlon-sur-Saône; 335 h.
VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT (LA) [Aube], cant. de Villenauxe, arr. de Nogent-sur-Seine; 212 h.
VILLENEUVE-AU-CHEMIN (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 400 h.
VILLENEUVE-AU-CHÊNE (LA) [Aube], cant. de Vendeuvre, arr. de Bar-sur-Aube; 441 h.
VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE (LA) [H.-Saône], cant. et arr. de Vesoul; 314 h.
VILLENEUVE-D'ALLIER (H.-Loire), cant. de Lavoûte-Chilhac, arr. de Brioude; 1,022 h.
VILLENEUVE-D'AMONT (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 375 h.
VILLENEUVE-D'AVAL (Jura), cant. de Villers-Farlay, arr. de Poligny; 184 h.
VILLENEUVE-DE-BERG (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 2,105 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVE-DE-DURAS (Lot-et-Garonne), cant. de Duras, arr. de Marmande; 544 h.
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO (Pyrénées-Orient.), cant. est et arr. de Perpignan; 403 h.
VILLENEUVE-DE-LA-RIVIÈRE (Pyrénées-Orient.), cant. ouest et arr. de Perpignan; 508 h.
VILLENEUVE-DE-MARC (Isère), cant. de Saint-Jean-de-Bournay, arr. de Vienne; 1,177 h.
VILLENEUVE-DE-MARSAN (Landes), ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan; 2,069 h. [•], ☎.
VILLENEUVE-DE-MÉZIN (Lot-et-Garonne), cant. de Mézin, arr. de Nérac; 212 h.
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES (Alpes-Mar.), cant. de Guillaumes, arr. de Puget-Théniers; 270 h.
VILLENEUVE-DE-RIVIÈRE (H.-Garonne), cant. et arr. de Saint-Gaudens; 1,365 h.
VILLENEUVE-DES-ESCALDES (Pyrénées-Orient.), cant. de Saillagouse, arr. de Prades; 136 h.
VILLENEUVE-D'OLMES (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix; 597 h.
VILLENEUVE-DU-BOSC (Ariège), cant. et arr. de Foix; 109 h.
VILLENEUVE-DU-PARÉAGE (Ariège), cant. et arr. de Pamiers; 500 h.
VILLENEUVE-DURFORT (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; 671 h.
VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (LA) [Seine-et-Oise], cant. de Bonnières, arr. de Mantes; 430 h.
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE (Saône-et-Loire), cant. de Buxy, arr. de Châlon-sur-Saône; 387 h.
VILLENEUVE-FROUVILLE (Loir-et-Cher), cant. de Marchenoir, arr. de Blois; 162 h.
VILLENEUVE-LA-COMPTAL (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 537 h.
VILLENEUVE-LA-COMTESSE (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 904 h. 🚉 Et. (Niort à Saintes), [•], ☎.
VILLENEUVE-LA-DONDAGRE (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 377 h. ☎.
VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 1,727 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVE-LA-LIONNE (Marne), cant. d'Esternay, arr. d'Epernay; 432 h.
VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Sens; 1,808 h. 🚉 E., [•], ☎.
VILLENEUVE-LE-COMTE (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 867 h. 🚉 E., [•] fb.
VILLENEUVE-LÉCUSSAN (H.-Garonne), cant. de Montréjeau, arr. de Saint-Gaudens; 798 h.
VILLENEUVE-LE-ROI (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 549 h.
VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard), ch.-l. de cant., arr. d'Uzès; 2,630 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVE-LES-BÉZIERS (Hérault), 1er cant. et arr. de Béziers; 2,189 h. 🚉 M., [•], ☎.
VILLENEUVE-LES-BORDES (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 409 h.
VILLENEUVE-LÈS-BOULOC (H.-Garonne), cant. de Fronton, arr. de Toulouse; 539 h.
VILLENEUVE-LES-CERFS (Puy-de-Dôme), cant. de Randan, arr. de Riom; 642 h.
VILLENEUVE-LES-CHANOINES (Aude), cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne; 983 h.
VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE (LA) [Marne], cant. de Montmirail, arr. d'Epernay; 268 h.
VILLENEUVE-LES-CHARNOD (Jura), cant. de Saint-Julien, arr. de Lons-le-Saunier; 272 h.
VILLENEUVE-LES-CONVERS (LA) [Côte-d'Or], cant. de Baigneux-les-Juifs, arr. de Châtillon-sur-Seine; 117 h.
VILLENEUVE-LES-CUGNAUX (H.-Garonne), cant. et arr. de Muret; 367 h.
VILLENEUVE-LES-GENÊTS (Yonne), cant. de Bléneau, arr. de Joigny; 632 h.
VILLENEUVE-LÈS-LAVAUR (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 353 h.
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONNE (Hérault), cant. de Frontignan, arr. de Montpellier; 1,210 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVE-LÈS-MONTRÉAL (Aude), cant. de Montréal, arr. de Carcassonne; 231 h.
VILLENEUVE-LOUBET (Alpes-Mar.), cant. de Cagnes, arr. de Grasse; 830 h.
VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 274 h.
VILLENEUVE-SAINT-DENIS (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 311 h.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Seine-et-Oise), cant. de Boissy-Saint-Léger, arr. de Corbeil; 2,588 h. 🚉 Grande-Ceinture, P.-L.-M. et E., [•], ☎.
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN (Aisne), cant. et arr. de Soissons; 645 h.
VILLENEUVE-SAINT-NICOLAS (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 199 h.
VILLENEUVE-SAINT-SALVES (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 226 h.
VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-VILLEVOTTE (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 215 h.
VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY (Côte-d'Or), cant. et arr. de Semur; 132 h.
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 413 h.
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT (Jura), cant. et arr. de Lons-le-Saunier; 287 h.
VILLENEUVE-SOUS-THURY (LA) [Oise], cant. de Betz, arr. de Senlis; 103 h.
VILLENEUVE-SUR-ALLIER (Allier), cant. ouest et arr. de Moulins; 996 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVE-SUR-AUVERS (Seine-et-Oise), cant. de La Ferté-Alais, arr. d'Étampes; 420 h.
VILLENEUVE-SUR-BELLOT (Seine-et-Marne), cant. de Rebais, arr. de Coulommiers; 845 h. [✉].
VILLENEUVE-SUR-CHER (Cher), cant. de Charost, arr. de Bourges; 690 h.
VILLENEUVE-SUR-CONIE (Loiret), cant. de Patay, arr. d'Orléans; 336 h. 🚉 O. et Et.
VILLENEUVE-SUR-FÈRE (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 362 h.
VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne), ch.-l. d'arr.; 14,560 h. 🚉 Or., [•], ☎.
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE (Oise), cant. de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis; 463 h.
VILLENEUVE-SUR-VÈRE (Tarn), cant. et arr. d'Albi; 708 h.
VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE (LA) [Côte-d'Or], cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon; 132 h.
VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne), ch.-l. de cant., arr. de Joigny; 5,010 h. 🚉 P.-L.-M., [•], ☎.
VILLENEUVETTE (Hérault), cant. de Clermont-l'Hérault, arr. de Lodève; 313 h.
VILLENNES (Seine-et-Oise), cant. de Poissy, arr. de Versailles; 508 h. 🚉 O., [•], ☎.
VILLENOUR (Inde française), ch.-l. d'un district de 56,569 h.
VILLENOUVELLE (Charente-Inf.), cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 164 h.
VILLENOUVELLE (H.-Garonne), cant. et arr. de Villefranche; 692 h. 🚉 M., [✉].
VILLENOY (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Meaux; 913 h. ☎.
VILLENTROIS (Indre), cant. de Valençay, arr. de Châteauroux; 1,170 h.
VILLENY (Loir-et-Cher), cant. de Neung-sur-Beuvron, arr. de Romorantin; 614 h.
VILLEPAIL (Mayenne), cant. de Villaines-la-Juhel, arr. de Mayenne; 881 h.
VILLEPARISIS (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 886 h. 🚉 N., [•].
VILLEPAROIS (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 115 h.
VILLEPERDRIX (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 485 h.
VILLEPERDUE (Indre-et-Loire),

cant. de Monthazon, arr. de Tours; 509 h. ✉ Or., ⊠, ┬.
VILLEPERROT (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 179 h. ┬.
VILLEPINTE (Aude), cant. sud et arr. de Castelnaudary; 1,090 h.
VILLEPINTE (Seine-et-Oise), cant. de Gonesse, arr. de Pontoise; 334 h.
VILLEPORCHER (Loir-et-Cher), cant. de Saint-Amand, arr. de Vendôme; 326 h.
VILLEPÔT (Loire-Inf.), cant. de Rougé, arr. de Châteaubriant; 1,212 h.
VILLEPOUGE (Charente-Inf.), cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 84 h.
VILLEPREUX (Seine-et Oise), cant. de Marly-le-Roi, arr. de Versailles; 716 h. ✉ O., ⊠, ┬.
VILLEQUIER (Seine-Inf.), cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot; 852 h. ┬.
VILLEQUIER-AUMONT (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 776 h. ⊠, ┬.
VILLEQUIERS (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 1,266 h. ⊠.
VILLERABLE (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 505 h.
VILLERBON (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois; 700 h.
VILLERÉAL (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1,741 h. ⊠, ┬.
VILLEREAU (Loiret), cant. de Neuville-aux-Bois, arr. d'Orléans; 376 h.
VILLEREAU (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 1,065 h.
VILLERET (Aisne), cant. du Catelet, arr. de Saint-Quentin; 922 h.
VILLERET (Aube), cant. de Chavanges, arr. d'Arcis-sur-Aube; 121 h.
VILLERÊT (Loire), cant. et arr. de Roanne; 1,230 h.
VILLEREVERSURE (Ain), cant. de Ceyzériat, arr. de Bourg; 1,134 h. ✉ P.-L.-M., ⊠.
VILLERMAIN (Loir-et-Cher), cant. d'Ouzouer-le-Marché, arr. de Blois; 778 h.
VILLEROMAIN (Loir et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 281 h.
VILLERON (Seine-et-Oise), cant. de Luzarches, arr. de Pontoise; 246 h.
VILLERONCOURT (Meuse), cant. et arr. de Commercy; 393 h.
VILLEROUGE (Aude), cant. de Mouthoumet, arr. de Carcassonne; 336 h.
VILLEROY (Meuse), cant. de Void, arr. de Commercy; 181 h.
VILLEROY (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 273 h.
VILLEROY (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 320 h.
VILLEROY (Yonne), cant. de Chéroy, arr. de Sens; 187 h.
VILLERS (Indre), cant. et arr. de Châteauroux; 357 h.
VILLERS (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 928 h.
VILLERS (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 213 h.
VILLERS-AGRON (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 199 h.
VILLERS-ALLERAND (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 701 h.
VILLERS-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 1,541 h.
VILLERS-AU-FLOS (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 773 h.
VILLERS-AU-TERTRE (Nord), cant. d'Arleux, arr. de Douai; 408 h.
VILLERS-AUX-BOIS (Marne), cant. d'Avize, arr. d'Épernay; 270 h.
VILLERS-AUX-CORNEILLES (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 153 h.
VILLERS-AUX-ÉRABLES (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 219 h.
VILLERS-AUX-NŒUDS (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 142 h.
VILLERS-AUX-VENTS (Meuse), cant. de Revigny, arr. de Bar-le-Duc; 280 h.
VILLERS-BOCAGE (Calvados), ch.-l. de cant., arr. de Caen; 1,084 h. ⊠, ┬.
VILLERS-BOCAGE (Somme), ch.-l. de cant., arr. d'Amiens; 1,084 h. ⊠, ┬.
VILLERS-BOUTON (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 114 h.
VILLERS-BRETONNEUX (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 5,911 h. ✉ N., ⊠, ┬.
VILLERS-BRÛLIN (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 335 h.
VILLERSBUZON (Doubs), cant. d'Audeux, arr. de Besançon; 120 h.
VILLERS-CAMPEAU (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 209 h.
VILLERS-CAMPSART (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 305 h.
VILLERS-CANIVET (Calvados), cant. nord et arr. de Falaise; 534 h.
VILLERS-CARBONNEL (Somme), cant. et arr. de Péronne; 447 h.
VILLERS-CERNAY (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 761 h. ✉ E.
VILLERS-CHÂTEL (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 131 h.
VILLERS-CHIEF (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 216 h.
VILLERS-COTTERETS (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Soissons; 3,811 h. ✉ N., ⊠, ┬.
VILLERS-DEVANT-DUN (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 200 h.
VILLERS-DEVANT-LE-THOUR (Ardennes), cant. d'Asfeld, arr. de Rethel; 601 h.
VILLERS-DEVANT-MOUZON (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 161 h.
VILLERS-ÉCALLES (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 815 h. ✉ O.
VILLERS-EN-ARGONNE (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 541 h. ✉ E.
VILLERS-EN-ARTHIES (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 553 h.
VILLERS-EN-CAUCHIES (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 1,606 h.
VILLERS-EN-HAYE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 290 h.
VILLERS-EN-OUCHE (Orne), cant. de La Ferté-Frênel, arr. d'Argentan; 537 h.
VILLERS-EN-PRAYÈRES (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 209 h.
VILLERS-EN-VEXIN (Eure), cant. d'Étrépagny, arr. des Andelys; 276 h.
VILLERSERINE (Jura), cant. de Sellières, arr. de Lons-le-Saunier; 108 h.
VILLERSEXEL (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Lure; 1,153 h. ⊠, ┬.
VILLERS-FARLAY (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Poligny; 720 h. ⊠, ┬.
VILLERS-FAUCON (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 1,368 h. ✉ N.
VILLERS-FRANQUEUX (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 366 h.
VILLERS-GRÉLOT (Doubs), cant. de Roulans, arr. de Baume-les-Dames; 236 h.
VILLERS-GUISLAIN (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 1,954 h.
VILLERS-HÉLON (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 402 h.
VILLERS-LA-CHÈVRE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 225 h.
VILLERS-LA-COMBE (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arr. de Baume-les-Dames; 143 h.
VILLERS-LA-FAYE (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 371 h.
VILLERS-LA-MONTAGNE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,111 h. ⊠.
VILLERS-LA-VILLE (H.-Saône), cant. de Villersexel, arr. de Lure, 257 h.
VILLERS-LE-ROND (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 133 h.
VILLERS-LES-BOIS (Jura), cant. et arr. de Poligny; 458 h.
VILLERS-LÈS-CAGNICOURT (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 364 h.
VILLERS-LE-SEC (Aisne), cant. de Ribemont, arr. de Saint-Quentin; 539 h.
VILLERS-LE-SEC (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 190 h.
VILLERS-LE-SEC (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 308 h.
VILLERS-LE-SEC (Meuse), cant. de Montiers-sur-Saulx, arr. de Bar-le-Duc; 406 h.
VILLERS-LE-SEC (H.-Saône), cant. de Noroy-le-Bourg, arr. de Vesoul; 412 h. ✉ P.-L.-M.
VILLERS-LÈS-GUISE (Aisne), cant. de Guise, arr. de Vervins; 452 h. ┬.
VILLERS-LÈS-LUXEUIL (H.-Saône), cant. de Saulx, arr. de Lure; 419 h.
VILLERS-LES-MANGIENNES (Meuse), cant. de Spincourt, arr. de Montmédy; 230 h.
VILLERS-LÈS-MOIVRONS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Nomeny, arr. de Nancy; 110 h.
VILLERS-LÈS-NANCY (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Nancy; 850 h.
VILLERS-LES-POTS (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 682 h.
VILLERS-LÈS-ROYE (Somme), cant. de Roye, arr. de Montdidier; 251 h.
VILLERS-LE-TILLEUL (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 296 h.
VILLERS-LE-TOURNEUR (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 373 h.
VILLERS-L'HÔPITAL (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 501 h.
VILLERS-MARMERY (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 693 h.
VILLERS-OUTRÉAU (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 2,967 h.
VILLERS-PATER (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 96 h.
VILLERS-PATRAS (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 148 h.
VILLERS-PLOUICH (Nord), cant. de Marcoing, arr. de Cambrai; 980 h. ✉ N.
VILLERS-POL (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 1,413 h.
VILLERS-ROBERT (Jura), cant. de Chaussin, arr. de Dôle; 304 h.
VILLERS-ROTIN (Côte-d'Or), cant. d'Auxonne, arr. de Dijon; 163 h.
VILLERS-SAINT-BARTHÉLEMY (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 448 h.
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE (Aisne), cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin; 866 h. ┬.
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG (Oise), cant. et arr. de Senlis; 480 h.
VILLERS-SAINT-GENEST (Oise), cant. de Betz, arr. de Senlis; 179 h.
VILLERS-SAINT-PAUL (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 563 h.
VILLERS-SAINT-SÉPULCRE (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 438 h.
VILLERS-SEMEUSE (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 1,254 h.
VILLERS-SIRE-NICOLE (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 1,406 h. ⊠.
VILLERS-SIR-SIMON (Pas-de-Calais), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol; 131 h.
VILLERS-SOUS-AILLY (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 323 h.
VILLERS-SOUS-BONCHAMP (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 86 h.
VILLERS-SOUS-CHALAMONT (Doubs), cant. de Levier, arr. de Pontarlier; 579 h.
VILLERS-SOUS-CHÂTILLON (Marne), cant. de Châtillon-sur-Marne, arr. de Reims; 324 h.
VILLERS-SOUS-FOUCARMONT (Seine-Inf.), cant. de Blangy, arr. de Neufchâtel; 187 h.
VILLERS-SOUS-MONTROND (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 190 h.
VILLERS-SOUS-PAREID (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 165 h.
VILLERS-SOUS-PRÉNY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 342 h.
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU (Oise), cant. de Creil, arr. de Senlis; 240 h.
VILLERS-SUR-AUCHY (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 378 h.
VILLERS-SUR-AUTHIE (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 590 h.
VILLERS-SUR-BAR (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 270 h.
VILLERS-SUR-BONNIÈRES (Oise), cant. de Marseille, arr. de Beauvais; 165 h.
VILLERS-SUR-COUDUN (Oise), cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 334 h. ✉ N.
VILLERS-SUR-FÈRE (Aisne), cant. de Fère-en-Tardenois, arr. de Château-Thierry; 499 h.
VILLERS-SUR-LE-MONT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 152 h.
VILLERS-SUR-LE-ROULE (Eure), cant. de Gaillon, arr. de Louviers; 234 h.
VILLERS-SUR-MER (Calvados), cant. de Dozulé, arr. de Pont-l'Évêque; 1,469 h. ✉ O., ⊠, ┬.
VILLERS-SUR-MEUSE (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 289 h.
VILLERS-SUR-PORT (H.-Saône), cant. de Port-sur-Saône, arr. de Vesoul; 294 h.
VILLERS-SUR-SAULNOT (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 200 h.
VILLERS-SUR-TRIE (Oise), cant. de Chaumont, arr. de Beauvais; 241 h.
VILLERS-TOURNELLE (Somme), cant. d'Ailly-sur-Noye, arr. de Montdidier; 198 h.
VILLERS-VAUDEY (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 218 h.
VILLERS-VERMONT (Oise), cant. de Formerie, arr. de Beauvais; 251 h.
VILLERS-VICOMTE (Oise),

cant. de Breteuil, arr. de Clermont; 311 h.

VILLERUPT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longwy, arr. de Briey; 1,226 h. ▣ N., ⊡, ⚲.

VILLERVILLE (Calvados), cant. de Trouville, arr. de Pont-l'Évêque; 986 h. ⊡, ⚲.

VILLERY (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 234 h.

VILLES (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 328 h.

VILLES (Vaucluse), cant. de Mormoiron, arr. de Carpentras; 1,261 h. ⊡ fb.

VILLE-SAINT-JACQUES (Seine-et-Marne), cant. de Moret-sur-Loing, arr. de Fontainebleau; 622 h.

VILLE-SAINT-OUEN (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 510 h.

VILLE SAVOYE (Aisne), cant. de Braisne, arr. de Soissons; 128 h.

VILLESELVE (Oise), cant. de Guiscard, arr. de Compiègne; 489 h.

VILLESENEUX (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 233 h.

VILLESEQUE (Lot), cant. de Luzech, arr. de Cahors; 862 h.

VILLESEQUE-DES-CORBIÈRES (Aude), cant. de Sigean, arr. de Narbonne; 882 h. ⚲.

VILLESÈQUE-LANDE (Aude), cant. d'Alzonne, arr. de Carcassonne; 311 h.

VILLESISCLE (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; 300 h.

VILLE-SOUS-ANJOU (Isère), cant. de Roussillon, arr. de Vienne; 778 h.

VILLE-SOUS-CORBIE (Somme), cant. de Bray, arr. de Péronne; 401 h.

VILLE-SOUS-LA-FERTÉ (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 3,010 h.

VILLE-SOUS-ORBAIS (LA) [Marne], cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 106 h.

VILLESPASSANS (Hérault), cant. de Saint-Chinian, arr. de Saint-Pons; 261 h.

VILLESPY (Aude), cant. nord et arr. de Castelnaudary; 722 h. ⚲.

VILLE-SUR-ARCE (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 714 h.

VILLE-SUR-COUSANCES (Meuse), cant. de Souilly, arr. de Verdun-sur-Meuse; 276 h.

VILLE-SUR-ILLON (Vosges), cant. de Dompaire, arr. de Mirecourt; 907 h. ⊡, ⚲.

VILLE-SUR-JARNIOUX (Rhône), cant. du Bois-d'Oingt, arr. de Villefranche; 683 h.

VILLE-SUR-LUMES (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 256 h.

VILLLE-SUR-RETOURNE (Ardennes), cant. de Juniville, arr. de Rethel; 230 h.

VILLE-SUR-SAULX (Meuse), cant. d'Ancerville, arr. de Bar-le-Duc; 395 h.

VILLE-SUR-TERRE (Aube), cant. de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube; 462 h. ⊡, ⚲.

VILLE SUR-TOURBE (Marne), ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Menehould; 560 h. ▣ E., ⊡, ⚲.

VILLE-SUR-YRON (Meurthe-et-Moselle), cant. de Conflans, arr. de Briey; 338 h.

VILLETANEUSE (Seine), cant. et arr. de Saint-Denis; 536 h.

VILLETELLE (Hérault), cant. de Lunel, arr. de Montpellier; 114 h.

VILLETHIERRY (Yonne), cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens; 623 h.

VILLETON (Lot-et-Garonne), cant. du Mas-d'Agenais, arr. de Marmande; 567 h.

VILLETOUREIX (Dordogne), cant. et arr. de Ribérac; 989 h.

VILLETRITOULS (Aude), cant. de Lagrasse, arr. de Carcassonne; 92 h.

VILLETRUN (Loir-et-Cher), cant. de Selommes, arr. de Vendôme; 332 h. ▣ Et.

VILLETTE (Ain), cant. de Chalamont, arr. de Trévoux; 658 h.

VILLETTE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 216 h.

VILLETTE (LA) [Calvados], cant. de Thury-Harcourt, arr. de Falaise; 458 h.

VILLETTE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 242 h.

VILLETTE (Savoie), cant. d'Aime, arr. de Moûtiers; 424 h.

VILLETTE (Seine-et-Oise), cant. et arr. de Mantes; 230 h.

VILLETTE-D'ANTHON (Isère), cant. de Meyrieux, arr. de Vienne; 951 h.

VILLETTE-LÈS-ARBOIS (Jura), cant. d'Arbois, arr. de Poligny; 371 h.

VILLETTE-LÈS-DÔLE (Jura), cant. et arr. de Dôle; 303 h.

VILLETTE-LÈS-SAINT AMOUR (Jura), cant. de Saint-Amour, arr. de Lons-le-Saunier; 261 h.

VILLETTES (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 164 h.

VILLETTES (LES) [H.-Loire], cant. de Monistrol-sur-Loire, arr. d'Yssingeaux; 1,135 h.

VILLETTE-SERPAIZE (Isère), cant. nord et arr. de Vienne; 638 h.

VILLEURBANNE (Rhône), ch.-l. de cant., arr. de Lyon; 11,176 h. ▣ du chemin de fer de l'E. de Lyon, ⊡.

VILLEVALLIER (Yonne), cant. et arr. de Joigny; 406 h. ⊡, ⚲.

VILLEVAUDÉ (Seine-et-Marne), cant. de Claye-Souilly, arr. de Meaux; 597 h.

VILLEVAYRE (Aveyron), cant. de Najac, arr. de Villefranche; 968 h.

VILLEVENARD (Marne), cant. de Montmort, arr. d'Épernay; 380 h.

VILLÉVÊQUE (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. d'Angers; 1,594 h.

VILLEVEYRAC (Hérault), cant. de Mèze, arr. de Montpellier; 1,972 h. ▣ M., ⊡, ⚲.

VILLEVIEILLE (B.-Alpes), cant. d'Entrevaux, arr. de Castellane; 167 h.

VILLEVIEILLE (Gard), cant. de Sommières, arr. de Nîmes; 334 h.

VILLEVIEUX (Jura), cant. de Bletterans, arr. de Lons-le-Saunier; 941 h.

VILLEVOCANCE (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 836 h. ⊡.

VILLEVOQUES (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 190 h.

VILLEXANTON (Loir-et-Cher), cant. de Mer, arr. de Blois; 411 h.

VILLEXAVIER (Charente-Inf.), cant. et arr. de Jonzac; 425 h.

VILLEY (LE) [Jura], cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 224 h.

VILLEY-LE-SEC (Meurthe-et-Moselle), cant. sud et arr. de Toul; 566 h.

VILLEY-SAINT-ÉTIENNE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Domèvre-en-Haye, arr. de Toul; 651 h.

VILLEY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), cant. d'Is-sur-Tille, arr. de Dijon; 312 h. ▣ E.

VILLEZ-CHAMP-DOMINEL (Eure), cant. de Damville, arr. d'Évreux; 179 h.

VILLEZ-SOUS-BAILLEUL (Eure), cant. de Vernon, arr. d'Évreux; 215 h.

VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 439 h.

VILLIÉ-MORGON (Rhône), cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche; 2,231 h. ⊡, ⚲.

VILLIERS (Côte-d'Or), cant. de Liernais, arr. de Beaune; 216 h.

VILLIERS (Indre), cant. de Mézières-en-Brenne, arr. du Blanc; 590 h.

VILLIERS (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 1,273 h.

VILLIERS (Manche), cant. de Saint-James, arr. d'Avranches; 451 h.

VILLIERS (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 532 h. ▣ Et. (Poitiers à Parthenay).

VILLIERS-ADAM (Seine-et-Oise), cant. de L'Isle-Adam, arr. de Pontoise; 484 h.

VILLIERS-AU-BOUIN (Indre-et-Loire), cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours; 714 h.

VILLIERS-AUX-BOIS (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 316 h.

VILLIERS-AUX-CHÊNES (H.-Marne), cant. de Doulevant, arr. de Vassy; 153 h.

VILLIERS-AUX-CORNEILLES (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Épernay; 436 h.

VILLIERS-BONNEUX (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 257 h.

VILLIERS-CHARLEMAGNE (Mayenne), cant. de Grez-en-Bouëre, arr. de Château-Gontier; 1,308 h. ⊡ fb.

VILLIERS-COUTURE (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 340 h.

VILLIERS-EN-BIÈRE (Seine-et-Marne), cant. sud et arr. de Melun; 98 h.

VILLIERS-EN-BOIS (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 206 h.

VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE (Eure), cant. de Pacy-sur-Eure, arr. d'Évreux; 586 h.

VILLIERS-EN-LIEU (H.-Marne), cant. de Saint-Dizier, arr. de Vassy; 696 h.

VILLIERS-EN-PLAINE (Deux-Sèvres), cant. de Coulonges-sur-l'Autize, arr. de Niort; 1,231 h.

VILLIERSFAUX (Loir-et-Cher), cant. et arr. de Vendôme; 232 h.

VILLIERS-FOSSARD (Manche), cant. de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô; 518 h.

VILLIERS-HERBISSE (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 248 h.

VILLIERS-LA-FORÊT (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 270 h.

VILLIERS-LE-BÂCLE (Seine-et-Oise), cant. de Palaiseau, arr. de Versailles; 260 h.

VILLIERS-LE-BEL (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 2,016 h. ▣ N., ⊡, ⚲.

VILLIERS-LE-BOIS (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 294 h.

VILLIERS-LE-MAHIEU (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 213 h.

VILLIERS-LE-MORHIER (Eure-et-Loir), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Dreux; 503 h.

VILLIERS-LE-ROUX (Charente), cant. de Villefagnan, arr. de Ruffec; 367 h.

VILLIERS-LÈS-APREY (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 159 h.

VILLIERS-LE-SEC (Calvados), cant. de Ryes, arr. de Bayeux; 174 h.

VILLIERS-LE-SEC (H.-Marne), cant. et arr. de Chaumont; 493 h. ▣ E.

VILLIERS-LE-SEC (Nièvre), cant. de Varzy, arr. de Clamecy; 153 h.

VILLIERS-LE-SEC (Seine-et-Oise), cant. d'Écouen, arr. de Pontoise; 215 h.

VILLIERS-LES-HAUT (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 345 h.

VILLIERS-LOUIS (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 552 h.

VILLIERS-SAINT-BENOÎT (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 1,003 h. ▣ P.-L.-M., ⊡.

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC (Seine-et-Oise), cant. de Montfort-l'Amaury, arr. de Rambouillet; 360 h. ▣ O., ⊡.

VILLIERS-SAINT-GEORGES (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arr. de Provins; 951 h. ⊡, ⚲.

VILLIERS-SAINT-ORIEN (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 520 h.

VILLIERS SOUS-GREZ (Seine-et-Marne), cant. de La Chapelle-la-Reine, arr. de Fontainebleau; 603 h.

VILLIERS-SOUS-MONTAGNE (Orne), cant. et arr. de Mortagne; 557 h. ▣ du chemin de fer de Mamers à Laigle.

VILLIERS-SOUS-PRASLIN (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 220 h.

VILLIERS-SUR-CHIZÉ (Deux-Sèvres), cant. de Brioux, arr. de Melle; 322 h.

VILLIERS-SUR-MARNE (Aisne), cant. de Charly, arr. de Château-Thierry; 464 h.

VILLIERS-SUR-MARNE (H.-Marne), cant. de Doulaincourt, arr. de Vassy; 314 h.

VILLIERS-SUR-MARNE (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 1,287 h. ▣ E., ⊡, ⚲.

VILLERS SUR-MORIN (Seine-et-Marne), cant. de Crécy-en-Brie, arr. de Meaux; 593 h.

VILLIERS-SUR-ORGE (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 229 h.

VILLIERS-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 447 h.

VILLIERS-SUR-SUIZE (H.-Marne), cant. d'Arc-en-Barrois, arr. de Chaumont; 431 h.

VILLIERS-SUR-THOLON (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 816 h.

VILLIERS-SUR-YONNE (Nièvre), cant. et arr. de Clamecy; 526 h.

VILLIERS-VINEUX (Yonne), cant. de Flogny, arr. de Tonnerre; 333 h.

VILLOGNON (Charente), cant. de Mansle, arr. de Ruffec; 477 h.

VILLON (Yonne), cant. de Cruzy-le-Châtel, arr. de Tonnerre; 372 h.

VILLONCOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 165 h.

VILLONS-LES-BUISSONS (Calvados), cant. de Creully, arr. de Caen; 158 h.

VILLORCEAU (Loiret), cant. de Beaugency, arr. d'Orléans; 601 h.

VILLOSANGES (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 989 h.

VILLOTRAN (Oise), cant. d'Auneuil, arr. de Beauvais; 191 h.

VILLOTTE (Vosges), cant. de Lamarche, arr. de Neufchâteau; 531 h.

VILLOTTE (LA) [Yonne], cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 260 h.

VILLOTTE-DEVANT LOUPPY (Meuse), cant. de Vaubecourt, arr. de Bar-le-Duc; 508 h.

VILLOTTE-DEVANT-SAINT-MIHIEL (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 335 h. ⊡, ⚲.

VILLOTTE-SAINT-SEINE (Côte-d'Or), cant. de Saint-Seine-l'Abbaye, arr. de Dijon; 216 h.

VILLOTTE-SUR-OURCE (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 315 h.

VILLOUXEL (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau; 178 h.

VILLUIS (Seine-et-Marne), cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins; 399 h.

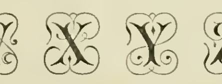
VILLY (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 330 h.

VILLY (Calvados), cant. sud et arr. de Falaise; 331 h.
VILLY (Yonne), cant. de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre; 159 h.
VILLY-BOCAGE (Calvados), cant. de Villers-Bocage, arr. de Caen; 715 h.
VILLY-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), cant. de Vitteaux, arr. de Semur; 551 h.
VILLY-EN-TRODES (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 388 h.
VILLY-LE-BAS (Seine-Inf.), cant. d'Eu, arr. de Dieppe; 375 h.
VILLY-LE-BOIS (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 47 h.
VILLY-LE-BOUVERET (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 316 h.
VILLY-LE-MARÉCHAL (Aube), cant. de Bouilly, arr. de Troyes; 160 h.
VILLY-LE-MOUTIER (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 571 h.
VILLY-LE-PELLOUX (H.-Savoie), cant. nord et arr. d'Annecy; 272 h.
VILORY (H.-Saône), cant. et arr. de Vesoul; 125 h.
VILOSNES (Meuse), cant. de Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy; 464 h. ⊟ E.
VIMARCÉ (Mayenne), cant. d'Evron, arr. de Laval; 885 h.
VIMENET (Aveyron), cant. de Laissac, arr. de Millau; 862 h.
VIMÉNIL (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Epinal; 337 h.
VIMINES (Savoie), cant. de La Motte-Servolex, arr. de Chambéry; 1,090 h.
VIMONT (Calvados), cant. de Troarn, arr. de Caen; 173 h.
VIMORY (Loiret), cant. et arr. de Montargis; 855 h. ⊡.
VIMOUTIERS (Orne), ch.-l. de cant., arr. d'Argentan, 3,880 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
VIMPELLES (Seine-et-Marne), cant. de Donnemarie-en-Montois, arr. de Provins; 621 h. ⊟ E., ⊤.
VIMY (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 1,541 h. ⊡.
VINANTES (Seine-et-Marne), cant. de Dammartin-en-Goële, arr. de Meaux; 210 h.
VINASSAN (Aude), cant. de Coursan, arr. de Narbonne; 519 h.
VINAX (Charente-Inf.), cant. d'Aulnay, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 176 h.
VINAY (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin; 2,758 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
VINAY (Marne), cant. et arr. d'Epernay; 401 h.
VINÇA (Pyrénées-Orient.), ch.-l. de cant., arr. de Prades; 1,910 h. ⊟ M., ⊡, ⊤.
VINCELLES (Jura), cant. de Beaufort, arr. de Lons-le-Saunier; 561 h. ⊡, ⊤.
VINCELLES (Marne), cant. de Dormans, arr. d'Epernay; 589 h.
VINCELLES (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Louhans; 481 h.
VINCELLES (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 858 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡.
VINCELOTTES (Yonne), cant. de Coulanges-la-Vineuse, arr. d'Auxerre; 451 h.
VINCENNES (Seine), ch.-l. de cant., arr. de Sceaux; 20,530 h. Place de guerre, école d'artillerie, arsenal. ⊟ de la ligne de Paris à Vincennes, ⊡, ⊤.
VINCENT (Jura), cant. de Chaumergy, arr. de Dôle; 504 h.
VINCEY (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 936 h.
VINCLY (Pas-de-Calais), cant. de Fruges, arr. de Montreuil; 249 h.
VINCY-MANŒUVRE (Seine-et-Marne), cant. de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux; 195 h.
VINCY-REUIL-ET-MAGNY (Aisne), cant. de Rozoy-sur-Serre, arr. de Laon; 252 h.
VINDECY (Saône-et-Loire), cant. de Marcigny, arr. de Charolles; 470 h.
VINDEFONTAINE (Manche), cant. de La Haye-du-Puits, arr. de Coutances; 606 h.
VINDELLE (Charente), cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême; 832 h.
VINDEY (Marne), cant. de Sézanne, arr. d'Epernay; 227 h.
VINDRAC-ALAYRAC (Tarn), cant. de Cordes, arr. de Gaillac; 367 h. ⊟ Or., ⊤.
VINETS (Aube), cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube; 320 h.
VINEUIL (Indre), cant. de Levroux, arr. de Châteauroux; 957 h.
VINEUIL (Loir-et-Cher), cant. est et arr. de Blois, 1,930 h. ⊟ Or.
VINEUSE (LA) [Saône-et-Loire], cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 734 h.
VINÉZAC (Ardèche), cant. et arr. de Largentière; 976 h.
VINGRAU (Pyrénées-Orient.), cant. de Rivesaltes, arr. de Perpignan; 1,068 h. ⊡, ⊤.
VINGT-HANAPS (Orne), cant. est et arr. d'Alençon; 467 h. ⊟ O., ⊤.
VINH-LONG (Cochinchine française), ch.-l. de circonscription. Citadelle. ⊡, ⊤.
VINNEMERVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 402 h.
VINNEUF (Yonne), cant. de Sergines, arr. de Sens; 1,332 h. ⊤.
VINON (Cher), cant. et arr. de Sancerre, 724 h.
VINON (Var), cant. de Rians, arr. de Brignoles; 1,174 h. ⊡ fb
VINS (Var), cant. et arr. de Brignoles; 377 h.
VINSOBRES (Drôme), cant. et arr. de Nyons; 1,524 h.
VINTROU (LE) [Tarn], cant. de Mazamet, arr. de Castres; 334 h.
VINZELLES (Puy-de-Dôme), cant. de Lezoux, arr. de Thiers; 728 h.
VINZELLES (Saône-et-Loire), cant. sud et arr. de Mâcon; 492 h.
VINZIER (H.-Savoie), cant. d'Evian-les-Bains, arr. de Thonon; 781 h.
VINZIEUX (Ardèche), cant. de Serrières, arr. de Tournon; 335 h.
VIOCOURT (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 270 h.
VIODOS-ABENSE-DE-BAS (B.-Pyrénées), cant. et arr. de Mauléon; 662 h.
VIOLAINES (Pas-de-Calais), cant. de Cambrin, arr. de Béthune; 1,205 h. ⊟ N., ⊤.
VIOLAY (Loire), cant. de Néronde, arr. de Roanne; 1,931 h.
VIOLÈS (Vaucluse), cant. est et arr. d'Orange; 1,063 h.
VIOLOT (H.-Marne), cant. de Longeau, arr. de Langres; 269 h.
VIOLS-EN-LAVAL (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 37 h.
VIOLS-LE-FORT (Hérault), cant. de Saint-Martin-de-Londres, arr. de Montpellier; 725 h.
VIOMÉNIL (Vosges), cant. de Bains, arr. d'Epinal; 553 h.
VION (Ardèche), cant. et arr. de Tournon; 759 h. ⊟ P.-L.-M.
VION (Sarthe), cant. de Sablé, arr. de La Flèche; 862 h.
VIONS (Savoie), cant. de Ruffieux, arr. de Chambéry; 379 h.
VIOZAN (Gers), cant. et arr. de Mirande; 253 h.
VIPLAIX (Allier), cant. d'Huriel, arr. de Montluçon; 1,194 h. ⊡.
VIRA (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; 270 h.
VIRA (Pyrénées-Orient.), cant. de Saint-Paul, arr. de Perpignan; 138 h.
VIRAC (Tarn), cant. de Monestiés, arr. d'Albi; 449 h.
VIRANDEVILLE (Manche), cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg; 604 h.
VIRARGUES (Cantal), cant. et arr. de Murat; 421 h.
VIRAZEIL (Lot-et-Garonne), cant. et arr. de Marmande; 1,022 h.
VIRE (Calvados), ch.-l. d'arr.; 6,597 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
VIRE (Lot), cant. de Puy-l'Évêque, arr. de Cahors; 808 h.
VIRÉ (Saône-et-Loire), cant. de Lugny, arr. de Mâcon; 868 h.
VIRÉ (Sarthe), cant. de Brûlon, arr. de La Flèche; 891 h.
VIREAUX (Yonne), cant. d'Ancy-le-Franc, arr. de Tonnerre; 345 h.
VIRECOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Bayon, arr. de Lunéville, 376 h.
VIRELADE (Gironde), cant. de Podensac, arr. de Bordeaux; 724 h.
VIREMONT (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 89 h.
VIREUX-MOLHAIN (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 1,330 h. ⊟ N. et E., ⊡, ⊤.
VIREUX-WALLERAND (Ardennes), cant. de Givet, arr. de Rocroi; 1,431 h.
VIREY (Manche), cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arr. de Mortain; 1,267 h.
VIREY (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 174 h.
VIREY (Saône-et-Loire), cant. nord et arr. de Châlon-sur-Saône; 494 h.
VIREY-SOUS-BAR (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Seine; 413 h.
VIRGINY (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 338 h.
VIRIAT (Ain), cant. et arr. de Bourg; 2,708 h. ⊟ P.-L.-M.
VIRICELLES (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 560 h. ⊟ P.-L.-M.
VIRIEU (Isère), ch.-l. de cant., arr. de La Tour-du-Pin, 1,109 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
VIRIEU-LE-GRAND (Ain), ch.-l. de cant., arr. de Belley; 1,205 h. ⊟ P.-L.-M., ⊡, ⊤.
VIRIEU-LE-PETIT (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley; 511 h.
VIRIGNEUX (Loire), cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison; 899 h.
VIRIGNIN (Ain), cant. et arr. de Belley; 1,151 h.
VIRIVILLE (Isère), cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin; 1,583 h. ⊡.
VIRLET (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 1,080 h.
VIROFLAY (Seine-et-Oise), cant. nord et arr. de Versailles; 1,640 h. ⊟ O. (Paris à Versailles), ⊡, ⊤.
VIROLLET (Charente-Inf.), cant. de Gemozac, arr. de Saintes; 507 h.
VIRONCHAUX (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 659 h.
VIRONVAY (Eure), cant. et arr. de Louviers; 129 h.
VIRSAC (Gironde), cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux; 274 h.
VIRSON (Charente-Inf.), cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 449 h.
VIRVILLE (Seine-Inf.), cant. de Goderville, arr. du Havre; 190 h.
VIRY (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 817 h.
VIRY (Saône-et-Loire), cant. et arr. de Charolles; 701 h.
VIRY (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 1,734 h. ⊟ P.-L.-M.
VIRY-CHÂTILLON (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 873 h. ⊡.
VIRY-NOUREUIL (Aisne), cant. de Chauny, arr. de Laon; 1,525 h.
VISAN (Vaucluse), cant. de Valréas, arr. de Vaucluse; 1,889 h. ⊡.
VISCONTAT (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Rémy, arr. de Thiers; 1,383 h.
VISCOS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 152 h.
VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais), cant. de Vitry, arr. d'Arras; 810 h. ⊡, ⊤.
VISENEY (LE) [Jura], cant. et arr. de Poligny; 213 h.
VISERNY (Côte-d'Or), cant. de Montbard, arr. de Semur; 357 h.
VISKER (H.-Pyrénées), cant. d'Ossun, arr. de Tarbes; 359 h.
VISMES (Somme), cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville; 563 h.
VISONCOURT (H.-Saône), cant. de Luxeuil, arr. de Lure; 170 h.
VISSAC (H.-Loire), cant. de Langeac, arr. de Brioude; 381 h.
VISSEC (Gard), cant. d'Alzon, arr. du Vigan; 265 h.
VISSEICHE (Ille-et-Vilaine), cant. de La Guerche, arr. de Vitré; 1,342 h.
VITERBE (Tarn), cant. de Saint-Paul, arr. de Lavaur; 404 h.
VITERNE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 964 h.
VITOT (Eure), cant. du Neubourg, arr. de Louviers; 307 h.
VITRAC (Aveyron), cant. de Sainte-Geneviève, arr. d'Espalion; 512 h.
VITRAC (Cantal), cant. de Saint-Mamet, arr. d'Aurillac; 797 h.
VITRAC (Corrèze), cant. de Corrèze, arr. de Tulle; 609 h.
VITRAC (Dordogne), cant. et arr. de Sarlat; 802 h.
VITRAC (Puy-de-Dôme), cant. de Manzat, arr. de Riom; 563 h.
VITRAC-SAINT-VINCENT (Charente), cant. de Montembœuf, arr. de Confolens; 1,149 h.
VITRAI-SOUS-LAIGLE (Orne), cant. de Laigle, arr. de Mortagne; 253 h.
VITRAY (Allier), cant. de Cérilly, arr. de Montluçon; 386 h.
VITRAY-EN-BEAUCE (Eure-et-Loir), cant. de Bonneval, arr. de Châteaudun; 446 h.
VITRAY-SOUS-BREZOLLES (Eure-et-Loir), cant. de Brezolles, arr. de Dreux; 198 h.
VITRÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr.; 10,314 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
VITRÉ (Deux-Sèvres), cant. de Celles, arr. de Melle; 625 h.
VITREUX (Jura), cant. de Gendrey, arr. de Dôle; 325 h.
VITREY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 364 h.
VITREY (H.-Saône), ch.-l. de cant., arr. de Vesoul; 943 h. ⊟ E., ⊡, ⊤.
VITRIMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. nord et arr. de Lunéville; 325 h.
VITROLLES (H.-Alpes), cant. de Barcillonnette, arr. de Gap; 350 h.
VITROLLES (Bouches-du-Rhône), cant. de Berre, arr. d'Aix; 1,010 h. ⊟ P.-L.-M.
VITROLLES (Vaucluse), cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 204 h.
VITRY (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arr. d'Arras; 2,837 h. ⊟ N., ⊡, ⊤.
VITRY (Saône-et-Loire), cant. de Cluny, arr. de Mâcon; 209 h.
VITRY (Seine), cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 5,284 h. ⊟ O., ⊡, ⊤.
VITRY-AUX-LOGES (Loiret), cant. de Châteauneuf-sur-Loire, arr. d'Orléans; 1,525 h. ⊟ Or., ⊡, ⊤.

VITRY-EN-CHAROLLAIS (Saône-et-L.), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 657 h.
VITRY-EN MONTAGNE (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 135 h.
VITRY-EN PERTHOIS (Marne), cant. et arr. de Vitry-le-François; 714 h.
VITRY-LA-VILLE (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 245 h. ⊞ E., ⊡, ☈.
VITRY - LE - CROISÉ (Aube), canton d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 804 h. ☈.
VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne), ch.-l. d'arr.; 7,760 h. Place forte. ⊞ E., ⊡, ☈.
VITRY - LÈS - NOGENT (H.-Marne), cant. de Nogent-le-Roi, arr. de Chaumont; 359 h.
VITRY-SUR-LOIRE (Saône-et-Loire), cant. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles; 957 h.
VITTARVILLE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 212 h.
VITTEAUX (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arr. de Semur; 1,649 h. ⊡, ☈.
VITTEFLEUR (Seine-Inf.), cant. de Cany-Barville, arr. d'Yvetot; 812 h.
VITTEL (Vosges), ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt; 1,575 h. ⊞ E., ⊡, ☈.
VITTONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; 142 h.
VITZ-SUR-AUTHIE (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 279 h.
VIUZ EN-SALLAZ (H.-Savoie), cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville; 2,362 h. ⊡, ☈.
VIUZ-LA-CHIÉSAZ (H.-Savoie), cant. d'Alby, arr. d'Annecy; 549 h.
VIVAISE (Aisne), cant. et arr. de Laon; 234.
VIVANS (Loire), cant. de La Pacaudière, arr. de Roanne; 822 h.
VIVEN (B.-Pyrénées), cant. de Thèze, arr. de Pau; 206 h.
VIVEROLS (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arr. d'Ambert; 1,089 h. ⊡, ☈.
VIVÈS (Pyrénées-Orient.), cant. de Céret, arr. d'Argelès-sur-Mer; 84 h.
VIVEY (H.-Marne), cant. d'Auberive, arr. de Langres; 181 h. ⊞ E.
VIVIER (LE) [Ille-et-Vilaine], cant. de Dol, arr. de Saint-Malo; 918 h. ⊡.
VIVIER LE [Pyrénées-Orient.], cant. de Sournia, arr. de Prades; 342 h.
VIVIER-AU-COURT (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 1,750 h.
VIVIÈRES (Aisne), cant. de Villers-Cotterets, arr. de Soissons; 503 h.
VIVIERS (Ardèche), ch.-l. de cant., arr. de Privas; 3,217 h. Evêché. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VIVIERS (Aube), cant. d'Essoyes, arr. de Bar-sur-Seine; 279 h.
VIVIERS (Mayenne), cant. de Sainte-Suzanne, arr. de Laval, 952 h.
VIVIERS (Meurthe-et-Moselle), cant. de Longuyon, arr. de Briey; 621 h.
VIVIERS (LE) [Savoie], cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry, 551 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VIVIERS (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 341 h.
VIVIERS - LE - GRAS (Vosges), cant. de Monthureux-sur-Saône, arr. de Mirecourt; 302 h.
VIVIERS-LÈS-LAVAUR (Tarn), cant. et arr. de Lavaur; 438 h.
VIVIERS - LES - MONTAGNES (Tarn), cant. de Labruguière, arr. de Castres; 1,113 h.
VIVIERS-LES-OFFROICOURT (Vosges), cant. de Vittel, arr. de Mirecourt; 210 h.
VIVIÉS (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers; 156 h.
VIVIEZ (Aveyron), cant. d'Aubin, arr. de Villefranche; 1,361 h. ⊞ Or., ⊡, ☈.
VIVILLE (Charente), cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac; 161 h. ⊞ Et.
VIVOIN (Sarthe), cant. de Beaumont-sur-Sarthe, arr. de Mamers; 1,052 h. ⊞ O., ☈.
VIVONNE (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 2,378 h. ⊞ Or., ⊡, ☈.
VIVY (Maine-et-Loire), cant. nord-est et arr. de Saumur; 1,318 h.
VIX (Côte-d'Or), cant. et arr. de Châtillon-sur-Seine; 140 h.
VIX (Vendée), cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte; 2,708 h. ⊞ Et., ⊡, ☈.
VIZILLE (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 3,904 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VIZOS (H.-Pyrénées), cant. de Luz, arr. d'Argelès; 90 h.
VOCANCE (Ardèche), cant. d'Annonay, arr. de Tournon; 858 h.
VODABLE (Puy-de-Dôme), cant. et arr. d'Issoire; 450 h.
VŒUIL-ET-GIGET (Charente), 1er cant. et arr. d'Angoulême; 441 h.
VOGLANS (Savoie), cant. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry; 661 h.
VOGUÉ (Ardèche), cant. de Villeneuve-de-Berg, arr. de Privas; 830 h. ⊞ P.-L.-M., ☈.
VOID (Meuse), ch.-l. de cant., arr. de Commercy; 1,226 h. ⊡, ☈.
VOIDE (LE) [Maine-et-Loire], cant. de Vihiers, arr. de Saumur; 791 h.
VOIGNY (Aube), cant. et arr. de Bar-sur-Aube; 329 h.
VOILEMONT (Marne), cant. et arr. de Sainte-Menehould; 144 h.
VOILLANS (Doubs), cant. et arr. de Baume-les-Dames; 357 h.
VOILLECOMTE (H.-Marne), cant. et arr. de Vassy; 783 h.
VOINÉMONT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 245 h.
VOINGT (Puy-de-Dôme), cant. de Pontaumur, arr. de Riom; 233 h.
VOINSLES (Seine-et-Marne), cant. de Rozoy, arr. de Coulommiers; 461 h.
VOIPREUX (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 102 h.
VOIRES (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 138 h.
VOIRON (Isère), ch.-l. de cant., arr. de Grenoble; 11,955 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VOISCREVILLE (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arr. de Pont-Audemer; 118 h.
VOISE (Eure-et-Loir), cant. d'Auneau, arr. de Chartres; 395 h.
VOISENON (Seine-et-Marne), cant. nord et arr. de Melun; 361 h.
VOISEY (H.-Marne), cant. de Laferté-sur-Amance, arr. de Langres; 1,540 h. ⊞ E., ⊡, ☈.
VOISINES (H.-Marne), cant. et arr. de Langres; 231 h.
VOISINES (Yonne), cant. de Villeneuve-l'Archevêque, arr. de Sens; 644 h.
VOISINS - LE - BRETONNEUX (Seine-et-Oise), cant. de Chevreuse, arr. de Rambouillet; 260 h.
VOISSANT (Isère), cant. de Saint-Geoire, arr. de La Tour-du-Pin; 324 h.
VOISSAY (Charente-Inf.), cant. et arr. de S.-Jean-d'Angély; 264 h.
VOITEUR (Jura), ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier; 1,201 h. ⊡.
VOIVRE (LA) [H.-Saône], cant. de Faucogney, arr. de Lure; 643 h.
VOIVRE (LA) [Vosges], cant. et arr. de Saint-Dié; 546 h.
VOIVRES (Sarthe), cant. de La Suze, arr. du Mans; 576 h. ⊞ O., ☈.
VOIVRES (LES) [Vosges], cant. de Bains, arr. d'Epinal; 799 h.
VOLANDRY (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Baugé; 690 h.
VOLESVRES (Saône-et-Loire), cant. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles; 597 h.
VOLGRÉ (Yonne), cant. d'Aillant, arr. de Joigny; 426 h.
VOLKERINCKHOVE (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 927 h.
VOLLORE-MONTAGNE (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 930 h.
VOLLORE - VILLE (Puy-de-Dôme), cant. de Courpière, arr. de Thiers; 2,507 h. ⊡.
VOLNAY (Côte-d'Or), cant. nord et arr. de Beaune; 649 h.
VOLNAY (Sarthe), cant. de Bouloire, arr. de Saint-Calais; 1,110 h.
VOLOGNAT (Ain), cant. d'Izernore, arr. de Nantua; 269 h.
VOLON (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 150 h.
VOLONNE (B.-Alpes), ch.-l. de cant., arr. de Sisteron; 927 h. ⊡, ☈.
VOLPAJOLA (Corse), cant. de Campitello, arr. de Bastia; 548 h.
VOLVENT (Drôme), cant. de La Motte-Chalançon, arr. de Die; 286 h.
VOLVIC (Puy-de-Dôme), cant. ouest et arr. de Riom; 3,780 h. ⊞ Or., ⊡, ☈.
VOLX (B.-Alpes), cant. de Manosque, arr. de Forcalquier; 950 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VOMÉCOURT (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Epinal; 307 h.
VOMÉCOURT (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 91 h.
VONCOURT (H.-Marne), cant. de Fays-Billot, arr. de Langres; 116 h.
VONCQ (Ardennes), cant. d'Attigny, arr. de Vouziers; 774 h. ⊞ E.
VONGES (Côte-d'Or), cant. de Pontailler-sur-Saône, arr. de Dijon; 320 h. Poudrerie, ☈.
VONGNES (Ain), cant. de Virieu-le-Grand, arr. de Belley; 170 h.
VONNAS (Ain), cant. de Châtillon-sur-Chalaronne, arr. de Trévoux; 1,551 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VORAY (H.-Saône), cant. de Rioz, arr. de Vesoul; 478 h. ⊡.
VOREPPE (Isère), cant. de Voiron, arr. de Grenoble; 2,886 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VOREY (H.-Loire), ch.-l. de cant., arr. du Puy; 2,191 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VORGES (Aisne), cant. et arr. de Laon; 390 h.
VORGES (Doubs), cant. de Boussières, arr. de Besançon; 187 h.
VORLY (Cher), cant. de Levet, arr. de Bourges; 487 h.
VORNAY (Cher), cant. de Baugy, arr. de Bourges; 738 h.
VORS (Aveyron), cant. et arr. de Rodez; 820 h.
VOSBLES (Jura), cant. d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier; 362 h.
VOSNE-ROMANÉE (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 606 h.
VOSNON (Aube), cant. d'Ervy, arr. de Troyes; 528 h.
VOU (Indre-et-Loire), cant. de Ligueil, arr. de Loches; 192 h.
VOUARCES (Marne), cant. d'Anglure, arr. d'Epernay; 135 h.
VOUCIENNES (Marne), cant. d'Ecury-sur-Coole, arr. de Châlons-sur-Marne; 65 h.
VOUDENAY (Côte-d'Or), cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune; 698 h.
VOUÉ (Aube), cant. et arr. d'Arcis-sur-Aube; 430 h. ⊞ E.
VOUÉCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 354 h.
VOUÉL (Aisne), cant. de La Fère, arr. de Laon; 550 h.
VOUGÉCOURT (H. Saône), cant. de Jussey, arr. de Vesoul; 403 h.
VOUGEOT (Côte-d'Or), cant. de Nuits, arr. de Beaune; 235 h. ⊞ P.-L.-M.
VOUGREY (Aube), cant. de Chaource, arr. de Bar-sur-Seine; 104 h.
VOUGY (Loire), cant. de Charlieu, arr. de Roanne; 1,274 h. ⊞ P.-L.-M.
VOUGY (H.-Savoie), cant. et arr. de Bonneville; 396 h.
VOUHARTE (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 522 h.
VOUHÉ (Charente-Inf.), cant. de Surgères, arr. de Rochefort; 551 h.
VOUHÉ (Deux-Sèvres), cant. de Mazières-en-Gâtine, arr. de Parthenay; 736 h.
VOUHENANS (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 524 h.
VOUILLÉ (Deux-Sèvres), cant. de Prahecq, arr. de Niort; 1,681 h.
VOUILLÉ (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Poitiers; 1,833 h. ⊡, ☈.
VOUILLÉ LES-MARAIS (Vendée), cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,667 h.
VOUILLERS (Marne), cant. de Thiéblemont, arr. de Vitry-le-François; 195 h.
VOUILLON (Indre), cant. sud et arr. d'Issoudun; 464 h.
VOUILLY (Calvados), cant. d'Isigny, arr. de Bayeux; 401 h.
VOUJAUCOURT (Doubs), cant. d'Audincourt, arr. de Montbéliard; 1,707 h. ⊞ P.-L.-M., ⊡, ☈.
VOULAINES (Côte-d'Or), cant. de Recey-sur-Ource, arr. de Châtillon-sur-Seine; 641 h.
VOULÊME (Vienne), cant. et arr. de Civray; 809 h.
VOULGÉZAC (Char.), cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême; 453 h.
VOULON (Vienne), cant. de Couhé, arr. de Civray; 271 h. ☈.
VOULPAIX (Aisne), cant. et arr. de Vervins; 824 h.
VOULTEGON (Deux-Sèvres), cant. d'Argenton-Château, arr. de Bressuire; 585 h. ⊞ Et., ☈.
VOULTON (Seine-et-Marne), cant. de Villiers-Saint-Georges, arr. de Provins; 409 h.
VOULX (Seine-et-Marne), cant. de Lorrez-le Bocage, arr. de Fontainebleau; 1,198 h. ⊡, ☈.
VOUNEUIL - SOUS - BRIARD (Vienne), cant. nord et arr. de Poitiers; 886 h.
VOUNEUIL - SUR - VIENNE (Vienne), ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault; 1,557 h. ⊡, ☈.
VOUREY (Isère), cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 860 h.
VOURLES (Rhône), cant. de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon; 813 h.
VOURVENANS (Territ. de Belfort), cant. de Belfort; 126 h.
VOUSSAC (Allier), cant. de Chantelle, arr. de Gannat; 1,360 h.
VOUTENAY (Yonne), cant. de Vézelay, arr. d'Avallon, 300 h.
VOUTEZAC (Corrèze), cant. de Juillac, arr. de Brive; 2,530 h.
VOUTHON (Char.), cant. de Montbron, arr. d'Angoulême; 503 h.
VOUTHON BAS (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 230 h.
VOUTHON-HAUT (Meuse), cant. de Gondrecourt, arr. de Commercy; 252 h.
VOUTRÉ (Mayenne), cant.

d'Evron, arr. de Laval; 1,506 h. ⛟ O., ⚚.
VOUVANT (Vendée), cant. de La Châtaigneraie, arr. de Fontenay-le-Comte; 1,340 h.
VOUVRAY (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua; 495 h.
VOUVRAY (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. de Tours; 2,246 h. ⛟ Or., ✉, ⚚.
VOUVRAY-SUR-HUÎNE (Sarthe), cant. de Tuffé, arr. de Mamers; 150 h.
VOUVRAY-SUR-LOIR (Sarthe), cant. de Château-du-Loir, arr. de Saint-Calais; 747 h.
VOUXEY (Vosges), cant. de Châtenois, arr. de Neufchâteau; 444 h.
VOUZAILLES (Vienne), cant. de Mirebeau, arr. de Poitiers; 833 h.
VOUZAN (Charente), cant. de Villebois-la-Valette, arr. d'Angoulême; 718 h.
VOUZERON (Cher), cant. de Vierzon-Ville, arr. de Bourges; 898 h. ✉.
VOUZIERS (Ardennes), ch.-l. d'arr.; 3,453 h. ⛟ N. et E., ✉, ⚚.
VOUZON (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 1,563 h. ⛟ Or., ⚚.
VOUZY (Marne), cant. de Vertus, arr. de Châlons-sur-Marne; 224 h.
VOVES (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arr. de Chartres; 1,913 h. ⛟ O. et Et., ✉, ⚚.
VOVRAY-EN-BORNES (H.-Savoie), cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien; 448 h.
VOYENNE (Aisne), cant. de Marle, arr. de Laon; 553 h. ⛟ N., ✉ fb.
VOYENNES (Somme), cant. de Nesle, arr. de Péronne; 812 h.
VRAIE-CROIX (Morbihan), cant. d'Elven, arr. de Vannes; 831 h.
VRAIGNES (Somme), cant. d'Hornoy, arr. d'Amiens; 223 h.
VRAIGNES (Somme), cant. de Roisel, arr. de Péronne; 270 h.
VRAINCOURT (H.-Marne), cant. de Vignory, arr. de Chaumont; 128 h.
VRAIVILLE (Eure), cant. d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers; 509 h.
VRASVILLE (Manche), cant. de Saint-Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg; 130 h.
VRAUX (Marne), cant. et arr. de Châlons-sur-Saône; 383 h.
VRÉCOURT (Vosges), cant. de Bulgnéville, arr. de Neufchâteau; 740 h. ✉.
VRED (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 1,763 h.
VREGILLE (H.-Saône), cant. de Marnay, arr. de Gray; 123 h.
VREGNY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 151 h.
VRÉLY (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 761 h.
VRÉTOT (LE) (Manche), cant. de Bricquebec, arr. de Valognes; 832 h.
VRIANGE (Jura), cant. de Rochefort, arr. de Dôle; 277 h.
VRIGNE-AUX-BOIS (Ardennes), cant. nord et arr. de Sedan; 2,568 h. ✉, ⚚.
VRIGNE-MEUSE (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 151 h. ⛟ N. et E., ⚚.
VRIGNY (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 722 h.
VRIGNY (Marne), cant. de Ville-en-Tardenois, arr. de Reims; 202 h.
VRIGNY (Orne), cant. de Mortrée, arr. d'Argentan; 487 h.
VRITZ (Loire-Inf.), cant. de Saint-Mars-la-Jaille, arr. d'Ancenis; 1,741 h.
VRIZY (Ardennes), cant. et arr. de Vouziers; 799 h. ⛟ E.
VROCOURT (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 95 h.
VROIL (Marne), cant. de Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry-le-François; 417 h.
VRON (Somme), cant. de Rue, arr. d'Abbeville; 925 h.
VRONCOURT (H.-Marne), cant. de Bourmont, arr. de Chaumont; 138 h.
VRONCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 187 h.
VROVILLE (Vosges), cant. et arr. de Mirecourt; 225 h.
VUE (Loire-Inf.), cant. du Pellerin, arr. de Paimbœuf; 1,256 h. ✉, ⚚.
VUILLAFANS (Doubs), cant. d'Ornans, arr. de Besançon; 1,323 h. ✉, ⚚.
VUILLECIN (Doubs), cant. et arr. de Pontarlier; 364 h.
VUILLERY (Aisne), cant. de Vailly, arr. de Soissons; 71 h.
VULAINES (Aube), cant. d'Aix-en-Othe, arr. de Troyes; 287 h. ⛟ E., ⚚.
VULAINES (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Provins; 140 h.
VULAINES-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), cant. et arr. de Fontainebleau; 293 h.
VULBENS (H.-Savoie), cant. et arr. de Saint-Julien; 802 h.
VULVOZ (Jura), cant. des Bouchoux, arr. de Saint-Claude; 96 h.
VYANS (H.-Saône), cant. d'Héricourt, arr. de Lure; 197 h.
VY-LE-FERROUX (H.-Saône), cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul; 303 h.
VY-LES-FILAIN (H.-Saône), cant. de Montbozon, arr. de Vesoul; 154 h.
VY-LÈS-LURE (H.-Saône), cant. et arr. de Lure; 189 h.
VY-LÈS-RUPT (H.-Saône), cant. de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray; 304 h.
VYT-LÈS-BELVOIR (Doubs), cant. de Clerval, arr. de Baume-les-Dames; 249 h.






WAAST (LE) [Pas-de-Calais], cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 229 h.
WABEN (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 379 h.
WACQUEMOULIN (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 339 h.
WACQUINGHEN (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 131 h.
WADELINCOURT (Ardennes), cant. sud et arr. de Sedan; 492 h.
WADIMONT (Ardennes), cant. de Chaumont-Porcien, arr. de Rethel; 239 h.
WADONVILLE-EN-WOËVRE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 98 h.
WAGNON (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 465 h.
WAHAGNIES (Nord), cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille; 924 h.
WAIL (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 461 h.
WAILLY (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. d'Arras; 762 h.
WAILLY (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Montreuil; 550 h.
WAILLY (Somme), cant. de Conty, arr. d'Amiens; 204 h.
WALINCOURT (Nord), cant. de Clary, arr. de Cambrai; 2,511 h. ✉, ⚚.
WALLERS (Nord), cant. de Trelon, arr. d'Avesnes; 472 h.
WALLERS (Nord), cant. nord et arr. de Valenciennes; 3,776 h. ⛟ N. (Douai à Bruxelles), ✉.
WALLON-CAPPEL (Nord), cant. nord et arr. d'Hazebrouck; 700 h.
WALY (Meuse), cant. de Triaucourt, arr. de Bar-le-Duc; 388 h.
WAMBAIX (Nord), cant. de Carnières, arr. de Cambrai; 685 h.
WAMBERCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Hesdin, arr. de Montreuil; 292 h.
WAMBEZ (Oise), cant. de Songeons, arr. de Beauvais; 179 h.
WAMBRECHIES (Nord), cant. ouest et arr. de Lille; 4,239 h. ⛟ N., ✉, ⚚.
WAMIN (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 432 h.
WANCHY-CAPVAL (Seine-Inf.), cant. de Londinières, arr. de Neufchâte.; 630 h.
WANCOURT (Pas-de-Ca..), cant. de Croisilles, arr. d'Arras; 627 h.
WANDIGNIES HAMAGE (Nord), cant. de Marchiennes, arr. de Douai; 935 h.
WANEL (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 172 h.
WANNEHAIN (Nord), cant. de Cysoing, arr. de Lille; 565 h.
WANQUETIN (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 777 h.
WARCQ (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 890 h.
WARCQ (Meuse), cant. d'Étain, arr. de Verdun-sur-Meuse, 260 h.
WARDRECQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 424 h. ⛟ N., ✉.
WARFUSÉE - ABANCOURT (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 412 h.
WARGEMOULIN (Marne), cant. de Ville-sur-Tourbe, arr. de Sainte-Menehould; 87 h.
WARGNIES (Somme), cant. de Domart, arr. de Doullens; 137 h.
WARGNIES-LE GRAND (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 965 h. ⛟ N., ⚚.
WARGNIES-LE-PETIT (Nord), cant. ouest du Quesnoy, arr. d'Avesnes; 851 h.
WARHEM (Nord), cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque; 2,283 h.
WARLENCOURT - EAUCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Bapaume, arr. d'Arras; 212 h.
WARLINCOURT-LÈS-PAS (Pas-de-Calais), cant. de Pas, arr. d'Arras; 262 h.
WARLOY-BAILLON (Somme), cant. de Corbie, arr. d'Amiens; 1,297 h. ✉.
WARLUIS (Oise), cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 713 h. ⛟ N.
WARLUS (Pas-de-Calais), cant. de Beaumetz-les-Loges, arr. d'Arras; 369 h.
WARLUS (Somme), cant. de Molliens-Vidame, arr. d'Amiens; 390 h.
WARLUZEL (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol; 297 h.
WARMERIVILLE (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 2,044 h. ⛟ E., ⚚.
WARNECOURT (Ardennes), cant. et arr. de Mézières; 229 h.
WARNÊTON (BAS-) [Nord], cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 233 h. ⛟ N.
WARNÊTON (SUD) [Nord], cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 127 h.
WARSY (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 281 h.
WARVILLERS (Somme), cant. de Rosières, arr. de Montdidier; 242 h.
WASIGNY (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 912 h. ✉.
WASNES-AU-BAC (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 781 h.
WASQUEHAL (Nord), cant. ouest de Roubaix, arr. de Lille; 3,275 h.
WASSIGNY (Aisne), ch.-l. de cant., arr. de Vervins; 1,249 h. ✉, ⚚.
WATIGNY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 626 h.
WATRONVILLE (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 355 h.
WATTEN (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 1,363 h. ⛟ N., ✉, ⚚ (par Wattendam).
WATTIGNIES (Nord), cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes; 239 h.
WATTIGNIES (Nord), cant. de Seclin, arr. de Lille; 2,543 h. ⛟ N., ✉.
WATTRELOS (Nord), cant. est de Roubaix, arr. de Lille; 15,725 h. ✉, ⚚.
WAVANS (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 312 h.
WAVIGNIES (Oise), cant. de Saint-Just-en-Chaussée, arr. de Clermont; 763 h.
WAVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 490 h.
WAVRANS (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 1,012 h. ⛟ N., ⚚.
WAVRANS (Pas-de-Calais), cant. et arr. de Saint-Pol; 242 h.
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 492 h.
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX (Nord), cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes; 618 h.
WAVRILLE (Meuse), cant. de Damvillers, arr. de Montmédy; 165 h.
WAVRIN (Nord), cant. de Haubourdin, arr. de Lille; 3,483 h. ⛟ N., ✉.
WAZIERS (Nord), cant. nord et arr. de Douai; 2,134 h.
WELLES-PÉRENNES (Oise), cant. de Maignelay, arr. de Clermont; 379 h.
WEMAERS-CAPPEL (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 453 h.
WERVICQ (SUD) [Nord], cant. de Quesnoy-sur-Deûle, arr. de Lille; 2,545 h.
WESTBÉCOURT (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 131 h.

WEST-CAPPEL (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 866 h.
WESTREHEM (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 319 h.
WEZ (Marne), cant. de Verzy, arr. de Reims; 183 h.
WICQUINGHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 362 h.
WICRES (Nord), cant. de La Bassée, arr. de Lille; 250 h.
WIDEHEM (Pas-de-Calais), cant. d'Étaples, arr. de Montreuil; 364 h.
WIÉGE-ET-FATY (Aisne), cant. de Sains, arr. de Vervins; 624 h.
WIENCOURT-L'ÉQUIPÉE (Somme), cant. de Moreuil, arr. de Montdidier; 433 h.
WIERRE-AU-BOIS (Pas-de-Calais), cant. de Samer, arr. de Boulogne; 213 h.
WIERRE-EFFROY (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 731 h.
WIGNEHIES (Nord), cant. de Trélon, arr. d'Avesnes; 5,232 h.
WIGNICOURT (Ardennes), cant. de Novion-Porcien, arr. de Rethel; 177 h.
WILLEMAN (Pas-de-Calais), cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol; 502 h.
WILLEMS (Nord), cant. de Lannoy, arr. de Lille; 2,162 h.
WILLENCOURT (Pas-de-Calais), cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol; 141 h.
WILLERVAL (Pas-de-Calais), cant. de Vimy, arr. d'Arras; 390 h.
WILLIERS (Ardennes), cant. de Carignan, arr. de Sedan; 208 h.
WILLIES (Nord), cant. de Trelon, arr. d'Avesnes; 271 h.
WIMILLE (Pas-de-Calais), cant. nord et arr. de Boulogne; 2,320 h. N.
WIMY (Aisne), cant. de Hirson, arr. de Vervins; 815 h.
WINGLES (Pas-de-Calais), cant. de Lens, arr. de Béthune, 1,069 h. du chemin de fer de Vendin-le-Vieil à Violaines.
WINNEZEELE (Nord), cant. de Steenvoorde, arr. d'Hazebrouck; 1,466 h.
WIRWIGNES (Pas-de-Calais), cant. de Desvres, arr. de Boulogne; 596 h.
WIRY-AU-MONT (Somme), cant. d'Hallencourt, arr. d'Abbeville; 342 h. N.
WISEPPE (Meuse), cant. de Stenay, arr. de Montmédy; 270 h.
WISMES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 464 h.
WISQUES (Pas-de-Cal.), cant. de Lumbres, arr. de S.-Omer; 139 h.
WISSANT (Pas-de-Calais), cant. de Marquise, arr. de Boulogne; 1,076 h.
WISSEMBACH (Vosges), cant. et arr. de Saint-Dié; 1,091 h.
WISSIGNICOURT (Aisne), cant. d'Anizy-le-Château, arr. de Laon; 260 h.
WISSOUS (Seine-et-Oise), cant. de Longjumeau, arr. de Corbeil; 749 h.
WITRY-LÈS-REIMS (Marne), cant. de Bourgogne, arr. de Reims; 1,248 h. N. et E.
WITTERNESSE (Pas-de-Calais), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune; 772 h.
WITTES (Pas-de-Calais), cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer; 536 h.
WIZERNES (Pas-de-Calais), cant. sud et arr. de Saint-Omer; 1,868 h. N.
WOËL (Meuse), cant. de Fresnes-en-Woëvre, arr. de Verdun-sur-Meuse; 578 h.
WOIGNARUE (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 719 h.
WOIMBEY (Meuse), cant. de Pierrefitte, arr. de Commercy; 359 h.
WOINCOURT (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 980 h. N.
WOINVILLE (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 276 h.
WOIREL (Somme), cant. d'Oisemont, arr. d'Amiens; 90 h.
WORMHOUDT (Nord), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque; 3,649 h.
WS (Seine-et-Oise), cant. de Marines, arr. de Pontoise; 564 h. O (Paris à Dieppe), fb.
WULVERDINGHE (Nord), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque; 321 h.
WY, *dit* JOLI-VILLAGE (Seine-et-Oise), cant. de Magny-en-Vexin, arr. de Mantes; 312 h.
WYLDER (Nord), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque; 309 h.
XAFFÉVILLERS (Vosges), cant. de Rambervillers, arr. d'Épinal; 428 h.
XAINTRAILLES (Lot-et-Garonne), cant. de Lavardac, arr. de Nérac. 796 h.
XAINTRAY (Deux-Sèvres), cant. de Champdeniers, arr. de Niort; 590 h.
XAMBES (Charente), cant. de Saint-Amant-de-Boixe, arr. d'Angoulême; 489 h.
XAMMES (Meurthe-et-Moselle), cant. de Thiaucourt, arr. de Toul; 301 h.
XAMONTARUPT (Vosges), cant. de Bruyères, arr. d'Épinal; 268 h.
XANTON-CHASSENON (Vendée), cant. de Saint-Hilaire-des-Loges, arr. de Fontenay-le-Comte; 789 h.
XARONVAL (Vosges), cant. de Charmes, arr. de Mirecourt; 285 h.
XERMAMÉNIL (Meurthe-et-Moselle), cant. de Gerbéviller, arr. de Lunéville; 390 h. E.
XERTIGNY (Vosges), ch.-l. de cant., arr. d'Épinal; 3,825 h. E.
XEUILLEY (Meurthe-et-Moselle), cant. de Vézelise, arr. de Nancy; 354 h. E.
XIROCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Haroué, arr. de Nancy; 692 h.
XIVRAY-ET-MARVOISIN (Meuse), cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy; 381 h.
XIVRY-CIRCOURT (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; 444 h.
XONVILLE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Chambley, arr. de Briey; 237 h.
XOUSSE (Meurthe-et-Moselle), cant. de Blâmont, arr. de Lunéville; 317 h.
XURES (Meurthe-et-Moselle), cant. d'Arracourt, arr. de Lunéville; 365 h.
Y (Somme), cant. de Ham, arr. de Péronne; 194 h.
YACOUBIA (Oran), Territ. militaire; *com. indigène*, 11,839 h.
YAINVILLE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 224 h. O.
YANAON (Inde française), comptoir; 5,733 h.
YAUCOURT-BUSSUS (Somme), cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville; 300 h.
YCHOUX (Landes), cant. de Parentis-en-Born, arr. de Mont-de-Marsan; 1,089 h. M.
YDES (Cantal), cant. de Saignes, arr. de Mauriac; 1,031 h.
YÉBLERON (Seine-Inf.), cant. de Fauville, arr. d'Yvetot; 1,607 h.
YÈBLES (Seine-et-Marne), cant. de Mormant, arr. de Melun; 347 h.
YENNE (Savoie), ch.-l. de cant., arr. de Chambéry; 2,739 h.
YERMENONVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 298 h.
YERRES (Seine-et-Oise), cant. d'Arpajon, arr. de Corbeil; 1,429 h.
YERVILLE (Seine-Inf.), ch.-l. de cant., arr. d'Yvetot; 1,526 h.
YÈVRE-LA-VILLE (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 618 h.
YÈVRE-LE-CHÂTEL (Loiret), cant. et arr. de Pithiviers; 415 h.
YÈVRES (Aube), cant. de Brienne-le-Château, arr. de Bar-sur-Aube; 137 h.
YÈVRES (Eure-et-Loir), cant. de Brou, arr. de Châteaudun; 1,736 h.
YFFINIAC (Côtes-du-Nord), cant. sud et arr. de Saint-Brieuc; 2,175 h. O.
YGOS-SAINT-SATURNIN (Landes), cant. d'Arjuzanx, arr. de Mont-de-Marsan, 1,862 h. M.
YGRANDE (Allier), cant. de Bourbon-l'Archambault, arr. de Moulins; 2,145 h.
YMARE (Seine-Inf.), cant. de Boos, arr. de Rouen; 208 h.
YMERAY (Eure-et-Loir), cant. de Maintenon, arr. de Chartres; 314 h.
YMONVILLE (Eure-et-Loir), cant. de Voves, arr. de Chartres; 752 h.
YOLET (Cantal), cant. nord et arr. d'Aurillac; 562 h.
YON ARTEMARE (Ain), cant. de Champagne, arr. de Belley, 873 h.
YONCQ (Ardennes), cant. de Mouzon, arr. de Sedan; 330 h.
YOUX (Puy-de-Dôme), cant. de Montaigut, arr. de Riom; 765 h.
YPORT (Seine-Inf.), cant. de Fécamp, arr. du Havre; 1,669 h.
YPREVILLE-BIVILLE (Seine-Inf.), cant. de Valmont, arr. d'Yvetot; 726 h.
YQUEBEUF (Seine-Inf.), cant. de Clères, arr. de Rouen; 176 h.
YQUELON (Manche), cant. de Granville, arr. d'Avranches; 403 h.
YRONDE-ET-BURON (Puy-de-Dôme), cant. de Vic-le-Comte, arr. de Clermont; 1,010 h.
YROUERRE (Yonne), cant. et arr. de Tonnerre; 383 h.
YSSAC-LA-TOURETTE (Puy-de-Dôme), cant. de Combronde, arr. de Riom; 508 h.
YSSANDON (Corrèze), cant. d'Ayen, arr. de Brive; 1,191 h.
YSSINGEAUX (H.-Loire), ch.-l. d'arr.; 8,232 h.
YTRAC (Cantal), cant. sud et arr. d'Aurillac; 1,609 h. Or.
YTRES (Somme), cant. de Combles, arr. de Péronne; 1,007 h. du chemin de fer de Velu à Saint-Quentin.
YVECRIQUE (Seine-Inf.), cant. de Doudeville, arr. d'Yvetot; 569 h.
YVERNAUMONT (Ardennes), cant. de Flize, arr. de Mézières; 121 h.
YVERSAY (Vienne), cant. de Neuville, arr. de Poitiers; 343 h.
YVES (Charente-Inf.), cant. sud et arr. de Rochefort; 289 h.
YVETEAUX (LES) [Orne], cant. de Briouze, arr. d'Argentan; 268 h. O.
YVETOT (Manche), cant. et arr. de Valognes; 981 h.
YVETOT (Seine-Inf.), ch.-l. d'arr.; 8,397 h. O.
YVIAS (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arr. de Saint-Brieuc; 1,429 h.
YVIERS (Charente), cant. de Chalais, arr. de Barbezieux; 956 h.
YVIGNAC (Côtes-du-Nord), cant. de Broons, arr. de Dinan; 2,120 h.
YVILLE-SUR-SEINE (Seine-Inf.), cant. de Duclair, arr. de Rouen; 410 h.
YVOIRE (H.-Savoie), cant. de Douvaine, arr. de Thonon; 458 h.
YVOY-LE-MARRON (Loir-et-Cher), cant. de Lamotte-Beuvron, arr. de Romorantin; 744 h.
YVRAC (Gironde), cant. de Carbon-Blanc, arr. de Bordeaux; 736 h.
YVRAC-ET-MALLEYRAND (Charente), cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême; 952 h.
YVRANDES (Orne), cant. de Tinchebray, arr. de Domfront; 570 h.
YVRÉ-LE-PÔLIN (Sarthe), cant. de Pontvallain, arr. de La Flèche; 1,253 h.
YVRÉ-L'ÉVÊQUE (Sarthe), 3e cant. et arr. du Mans; 2,269 h. O.
YVRENCH (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 565 h.
YVRENCHEUX (Somme), cant. de Crécy, arr. d'Abbeville; 404 h.
YZENGREMER (Somme), cant. d'Ault, arr. d'Abbeville; 551 h.
YZERNAY (Maine-et-Loire), cant. et arr. de Cholet; 1,746 h.
YZERON (Rhône), cant. de Vaugneray, arr. de Lyon; 713 h.
YZEURE (Allier), cant. est et arr. de Moulins; 4,164 h.
YZEURES (Indre-et-Loire), cant. de Preuilly, arr. de Loches; 1,792 h.
YZEUX (Somme), cant. de Picquigny, arr. d'Amiens; 253 h.
YZOSSE (Landes), cant. et arr. de Dax; 311 h.
ZALANA (Corse), cant. de Moita, arr. de Corte; 659 h.
ZEGGERS-CAPPEL (Nord), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque; 1,699 h.
ZEMMORAH (Oran), arr. de Mostaganem; *com. mixte*, 32,566 h.
ZÉRAÏA (Constantine), arr. de Constantine; 2,429 h. fb.
ZERIZER (Constantine), arr. de Bône; *com. mixte*, 15,656 h.
ZERMEZEELE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 359 h.
ZERUBIA (Corse), cant. de Serra-di-Scopamene, arr. de Sartène; 234 h.
ZEVACO (Corse), cant. de Zicavo, arr. d'Ajaccio; 506 h.
ZICAVO (Corse), ch.-l. de cant., arr. d'Ajaccio; 1,484 h.
ZIGLIARA (Corse), cant. de Santa-Maria-Sichè, arr. d'Ajaccio; 619 h.
ZILIA (Corse), cant. de Calenzana, arr. de Calvi; 762 h.
ZINCOURT (Vosges), cant. de Châtel, arr. d'Épinal; 135 h.
ZONZA (Corse), cant. de Levie, arr. de Sartène; 1,022 h.
ZOTEUX (Pas-de-Calais), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil; 444 h.
ZOUAFQUES (Pas-de-Calais), cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer; 476 h.
ZOZA (Corse), cant. de Santa-Lucia-di-Tallano, arr. de Sartène; 274 h.
ZUANI (Corse), cant. de Moita, arr. de Corte; 323 h.
ZUDAUSQUES (Pas-de-Calais), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer; 530 h.
ZUTKERQUE (Pas-de-Calais), cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer; 1,585 h.
ZUYDCOOTE (Nord), cant. est et arr. de Dunkerque; 333 h. N.
ZUYTPEENE (Nord), cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck; 822 h.

Paris. — Imp. Ve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

